U d'/of Ottawa
39003020136056

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/pt2dictionnaired04vigo

DICTIONNAIRE
DE LA BIBLE

TOME QUATRIÈME

DEUXIÈME PARTIE

MIAMIN—PAVOT

ENCYCLOPÉDIE

DES

SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES

RÉDIGÉE PAR

LES SAVANTS CATHOLIQUES LES PLUS ÉMINENTS

DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

1° DICTIONNAIRE DE LA BIBLE

Publié par F. VIGOUROUX, prêtre de Saint-Sulpice
Ancien professeur à l'Institut catholique de Paris, Secrétaire de la *Commission biblique*

2° DICTIONNAIRE DE THÉOLOGIE CATHOLIQUE

Commencé sous la direction de A. VACANT, prof. au Sém. de Nancy,
Continué sous celle de Eug. MANGENOT, professeur à l'Institut catholique de Paris.

3° DICTIONNAIRE D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE ET DE LITURGIE

Publié par le R^me^ dom Fern. CABROL, abbé de Farnborough et dom H. LECLERCQ.

4° DICTIONNAIRE D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE ECCLÉSIASTIQUES

Publié par Mgr Alfred BAUDRILLART, recteur de l'Institut catholique de Paris,
Albert VOGT, docteur ès lettres, et Urbain ROUZIÈS.

5° DICTIONNAIRE DE DROIT CANONIQUE

(En préparation)

DICTIONNAIRE
DE LA BIBLE

CONTENANT

TOUS LES NOMS DE PERSONNES, DE LIEUX, DE PLANTES, D'ANIMAUX
MENTIONNÉS DANS LES SAINTES ÉCRITURES
LES QUESTIONS THÉOLOGIQUES, ARCHÉOLOGIQUES, SCIENTIFIQUES, CRITIQUES
RELATIVES A L'ANCIEN ET AU NOUVEAU TESTAMENT
ET DES NOTICES SUR LES COMMENTATEURS ANCIENS ET MODERNES

PUBLIÉ PAR

F. VIGOUROUX

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

DEUXIÈME TIRAGE

TOME QUATRIÈME

DEUXIÈME PARTIE

MIAMIN—PAVOT

RELIGION U. O.

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

PARIS

LETOUZEY ET ANÉ, ÉDITEURS

76bis, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76bis

1912

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

U SCIENCES REL. STUDIES O

Imprimatur

Parisiis, die 6 Januarii 1908.

† Franciscus, Card. RICHARD,

Arch. Par.

Ref

BS
440
.D494
1912
v. 4/2

DICTIONNAIRE
DE LA BIBLE

M (*suite*)

MEZUZA (hébreu : *mezûzâh*), inscription que les Juifs suspendaient à leurs portes. La Loi avait ordonné aux Israélites d'avoir sans cesse à la main et devant les yeux certains préceptes et de les écrire sur les poteaux de leurs maisons et sur leurs portes. Deut., VI, 8, 9; XI, 20. Dans l'Ancien Testament, il n'est fait mention d'aucun personnage qui ait vu dans cette prescription autre chose qu'une invitation pressante à ne jamais oublier la Loi. Après la captivité, quand se développa le pharisaïsme, on se mit à entendre la prescription dans le sens le plus littéral, d'où l'institution des *tephillim*, voir PHYLACTÈRES, et de la *mezuza*. Ce dernier mot se lit plusieurs fois dans la Bible, au pluriel, *mezûzôt*, avec le sens de « poteaux de porte ». Exod., XII, 7; XXI, 6; Deut., VI, 9; XI, 20, etc. Sur un morceau de parchemin, on écrivait, en lettres hébraïques carrées, cf. *Megilla*, I, 8, formant vingt-deux lignes, les deux passages du Deutéronome, VI, 4-9; XI, 13-21. Sur le revers du parchemin, on traçait le nom de Dieu, שדי, *šaddai*; on roulait le parchemin et on l'enfermait dans un jonc ou une boîte oblongue munis d'une ouverture de manière à laisser apparent le mot *šaddai* (fig. 280). On suspendait ensuite le tout au poteau droit des portes de la maison et des chambres. Les portes des synagogues ne portaient point la *mezuza*; au Temple, on ne la fixait qu'à la porte de Nicanor. Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, IV, VIII, 13; *Berachoth*, III, 3; *Schabbath*, VIII, 3, etc. Parmi les sept petits livres du Talmud de Jérusalem, le second traite de la *mezuza*. Cette pratique, du reste, n'était observée que par les Juifs rigoristes attachés à l'observance littérale et servile des préceptes. L'Evangile, qui parle des phylactères et des franges, Matth., XXIII, 5, ne fait aucune allusion à la *mezuza*. Cf. Dassovius, *De ritibus Mezuzæ*, dans le *Thesaurus* d'Ugolini, t. XXI; Iken, *Antiquitates sacræ*, Brême, 1741, p. 536; Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes*, Leipzig, 1898, t. II, p. 484-485. H. LESÊTRE.

MIAMIN (hébreu : *Miyâmin*, « de la droite »), nom de plusieurs Israélites dans le texte hébreu. La Vulgate a transcrit le nom de l'un d'entre eux, I Par., XXIV, 9, par *Maiman* (voir MAÏMAN, col. 579), et elle a écrit Miamin un nom que l'hébreu écrit *Minyâmin*. II Esd., XII, 17 et 40 (41). On regarde Miamin comme une contraction de *Minyâmin*. Voir MIAMIN 3. Un Lévite qui vivait du temps d'Ezéchias, II Par., XXXI, 15, et que le texte original appelle aussi *Minyâmin*, est nommé dans la Vulgate et dans les Septante Benjamin. Il fut chargé avec quelques autres, sous la direction de Coré (voir CORÉ 6, t. II, col. 972), de la distribution des revenus sacrés aux autres Lévites.

1. MIAMIN (Septante : Μεαμίν; *Sinaiticus* : Ἀμαμείν; *Alexandrinus* : Μεαυίμ), un d'entre « les fils » de Pharos qui avait épousé une femme étrangère. Esdras l'obligea à la renvoyer. I Esd., X, 25.

2. MIAMIN (Septante : Μιαμίν), un des prêtres qui signèrent l'alliance contractée entre Dieu et le peuple du temps de Néhémie. II Esd., X, 7 (hébreu, 8).

3. MIAMIN (Septante : Μιαμείν), un des prêtres qui revinrent de la captivité de Babylone avec Zorobabel. II Esd., XII, 5. Certains commentateurs pensent que c'est le même prêtre qui signa l'alliance du temps de Néhémie. II Esd., X, 7. Si l'identification est fondée, il aurait atteint un âge très avancé. Plusieurs croient aussi que c'est le Miamin mentionné, II Esd., XII, 17, 40 (hébreu, 41), et que le texte hébreu appelle *Minyâmin* dans ces deux passages. Dans II Esd., XII, 17, Phelti est nommé comme représentant de la famille sacerdotale de Miamin et de Moadia. Comme deux noms sont unis dans cet endroit, quelques critiques soupçonnent que Phelti représentait la seule famille de Moadia et que le nom du représentant de la famille de Miamin est tombé du texte. Ce Miamin peut être celui qui était revenu de la captivité de Babylone et qui serait mort avant cette époque, ou bien il faut l'identifier avec le Miamin que la Vulgate appelle Maiman (col. 579). Dans ce cas le Miamin dont parle II Esd., XII, 40, serait un autre personnage du même nom. Il sonna de la trompette à la dédicace des murs de Jérusalem relevés par Néhémie.

MIBAHAR (hébreu : *Mibḥar*, « choix »; Septante : Μεβαάλ; *Alexandrinus* : Μαβάρ), fils, d'après la Vulgate, d'Agaraï, un des vaillants soldats de David. I Par., XI, 38. Le texte hébreu peut se traduire « fils d'un Agaréen », ou bien « le Gadite », c'est-à-dire de la tribu de Gad, en changeant le ר, *r*, en ד, *d*. Voir AGARAÏ, t. I, col. 263. La correction « le Gadite », facile à expliquer par la confusion qui s'est établie assez souvent entre le *d* et le *r* de l'alphabet hébreu, s'appuie dans le cas présent sur cette circonstance que Mibahar semble

correspondre dans la liste parallèle des *gibborim* de David à Bonni (hébreu : *Bâni*), le Gadite. II Reg., XXIII, 35. Trois manuscrits hébreux de Kennicott, les versions syriaque et arabe portent « le Gadite ». I Par., XI, 38. Le nom de Mibahar peut être aussi altéré, mais les diverses tentatives qu'on a faites pour essayer d'en rétablir la forme primitive ne sont pas satisfaisantes.

MICHA, nom, dans la Vulgate, de sept Israélites dont l'orthographe est plus ou moins différente en hébreu, selon que la forme en est pleine, développée ou contractée. La signification en est : « Qui (est) comme Yâh ou Jéhovah. » La Vulgate elle-même a rendu de façons diverses les noms hébreux. Voir MICHÉE.

1. MICHA (*Mikâ'*, dans II Reg. (Sam.), IX, 12; *Mikâh*, dans I Par., VIII, 34, etc.; Septante : Μιχά), de la tribu de Benjamin, fils de Miphiboseth ou Méribbaal, petit fils de Jonathas et arrière-petit-fils de Saul. II Reg., IX, 12; I Par., VIII, 33-34; IX, 39-40. Micha eut plusieurs fils : Phithon, Mélech, Tharaa et Ahaz. I Par., VIII, 35; IX, 41.

2. MICHA (hébreu : *Mikyâh* · Septante : Μιχαίας), père d'Achobor. Achobor ou Abdon (t. I, col. 147) était un des principaux de la cour de Josias, roi de Juda. IV Reg., XXII, 12; II Par., XXXIV, 29. C'est peut-être le même que le Michée, fils de Gamarias, dont parle Jérémie, XXXVI, 11. Voir MICHÉE 3, col. 1063.

3. MICHA (hébreu : *Mikâh;* Septante : Μιχά), de la tribu de Ruben, fils de Séméi et père de Réia. I Par., V, 5.

4. MICHA (hébreu : *Mikâ';* Septante : Μιχά), lévite de la branche de Gerson, descendant d'Asaph, fils de Zéchri ou Zébédée et père de Mathanias. I Par., IX, 15; II Esd., XI, 17, 22. Voir MATHANIAS 2, col. 863.

5. MICHA (hébreu : *Mikâh;* Septante : Μιχά), lévite, fils d'Oziel, de la branche de Caath, frère de Jésia et père de Samir. I Par., XXIII, 20; XXIV, 24-25. Il fut un des chefs des lévites du temps de David.

6. MICHA (hébreu : *Mikâ'* : Septante : Μιχά), lévite contemporain de Néhémie. Il fut un des signataires de l'alliance contractée entre Dieu et son peuple. II Esd., X, 11 (hébreu, 12).

7. MICHA (Septante : Μιχά), de la tribu de Siméon, père d'Ozias. Ozias était un des princes de Béthulie, lors du siège de la ville par Holoferne. Judith, VI, 11.

MICHAEL (hébreu : *Mikâ'êl,* « qui (est) comme Dieu? » Septante : Μιχαήλ), nom d'un archange et de neuf ou dix Israélites. Ce nom avait été déjà porté par un Israélite du temps de Moïse ; les autres Michaël ont vécu entre l'exode et le retour de la captivité de Babylone.

1. MICHAEL, père de Sthur, de la tribu d'Aser. Sthur fut l'explorateur de la tribu d'Aser envoyé par Moïse du désert de Pharan dans la Terre Promise pour la visiter et en rendre compte ensuite au peuple. Num., XIII, 14 (hébreu, 13).

2 et **3. MICHAEL,** chef d'une famille de la tribu de Gad, qui résidait dans le pays de Basan. I Par., V, 13. C'est peut-être le même qui est mentionné dans le verset suivant comme fils de Jésési et père de Galaad. I Par., V, 14. Un certain nombre de commentateurs les distinguent cependant l'un de l'autre.

4. MICHAEL, lévite, fils de Basaïas et père de Samaa, un des ancêtres du musicien Aseph. I Par., VI, 40.

5. MICHAEL, de la tribu d'Issachar, fils d'Izrahia, frère aîné d'Obadia, de Joel et de Jésia, un des chefs de famille de sa tribu. I Par., VII, 3. Il est peut-être le même que le père d'Amri. Voir MICHAEL 8.

6. MICHAEL, de la tribu de Benjamin, fils de Baria, un des chefs de famille de sa tribu. I Par., VIII, 16.

7. MICHAEL, de la tribu de Manassé, un des chefs des troupes de sa tribu, qui alla rejoindre avec plusieurs autres David à Siceleg. I Par., XII, 20.

8. MICHAEL, père d'Amri, du temps de David le chef de la tribu d'Issachar. I Par., XXVII, 18. Voir MICHAEL 5.

9. MICHAEL, un des fils du roi Josaphat. Son père laissa la couronne à son fils aîné Joram, mais il donna de grandes richesses à ses autres enfants et Joram les fit tous périr quand il se fut affermi sur le trône. II Par., XXI, 2-4.

10. MICHAEL, père de Zébédia et fils ou descendant de Saphatias. Zébedia revint en Palestine en même temps qu'Esdras, ayant avec lui quatre-vingts hommes. I Esd., VIII, 8.

11. MICHAEL, archange. Voir MICHEL.

1. MICHAELIS Christian Benedict, orientaliste protestant, né à Ehrich le 26 janvier 1680, mort à Halle le 23 janvier 1764. Il fut successivement dans cette dernière ville professeur de philosophie, de théologie et de langues orientales. De ses divers écrits nous mentionnerons : *Uberiores annotationes philologicæ exegeticæ in hagiographos Veteris Testamenti libros,* 3 in-4°, Halle, 1720 : une partie des notes sont de son frère Jean-Henri Michaelis. B. HEURTEBIZE.

2. MICHAELIS Jean, théologien protestant suédois, né à Stralsund le 27 janvier 1612, mort à Greifswalde le 11 mars 1674. Il étudia à Kœnigsberg, à Rostock et à Leyde et devint à Greifswalde professeur d'éloquence, puis de théologie. Il exerçait en même temps les fonctions de ministre en cette ville. On a de lui, outre un lexique hébreu : *Notæ exegetico-criticæ in Novum Testamentum præcipue quoad hellenistica,* in-4°, Rostock, 1706, publié par son fils Pierre Michaelis. — Voir Walch, *Biblioth. theologica,* t. IV, p. 600. B. HEURTEBIZE.

3. MICHAELIS Jean David, théologien allemand protestant, né à Halle le 27 février 1717, mort à Gœttingue le 22 août 1791. Il suivit les cours de l'université de Halle et en 1740 fit un voyage en Angleterre pendant lequel il se créa des relations avec les savants de Londres et d'Oxford. De retour à Halle, il reprit ses études sur les Livres Saints et les langues orientales. En 1746, il fut nommé professeur de philosophie à l'université de Gœttingue dont il fut bibliothécaire de 1761 à 1763. On lui doit une traduction allemande de la Bible. L'Ancien Testament fut publié à Gotha de 1769 à 1783 en 13 in-4°; le Nouveau Testament de 1788 à 1792 en 2 in-4°. Parmi ses autres écrits nous mentionnerons : *Tractatio critica de variis lectionibus Novi Testamenti caute colligendis et dijudicandis,* in-4°, Halle, 1749; *Paraphrasen und Anmerkungen über die Briefe Pauli,* in-4°, Brême, 1750: il s'occupe des Épîtres aux Galates, aux Éphésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, aux Thessaloniciens, à Timothée, à Tite et à Philémon; *Curæ in versionem syriacam Actuum Apostolorum,* in-4°, Gœttingue, 1755; *Ueber die drei wichtigsten Psalmen von Christo XVI, XL und CX,* in-8°, Gœttingue, 1759; *Erklärung des Briefes an die Hebräer,* 2 in-4°, Francfort, 1762; *Epistolæ de LXX hebdomadibus Danielis,*

in-8°, Londres, 1773; *Einleitung in die göttlichen Schriften des Neuen Bundes*, in-4°, 1750; 2 in-4°, 1787-1788; *Einleitung in die göttlichen Schriften des alten Bundes*, in-4°, Hambourg, 1787 : ouvrage incomplet; *Observationes philologicæ et criticæ in Jeremiæ Vaticinia et Threnos*, in-4°, Gœttingue, 1793. On lui doit encore *Orientalische und exegetische Bibliothek* qui parut à Francfort, in-8°, de 1771 à 1789, et *Neue orientalische und exegetische Bibliothek* publié à Gœttingue, in-8°, de 1786 à 1793. Les derniers fascicules sont de Tychsen. — Voir *J. D. Michaelis Lebenschreibung von ihm selbst abgefasst*, in-8°, Leipzig, 1793; C. G. Heyne, *Elogium J. D. Michaelis*, in-4°, Gœttingue, 1791.

B. Heurtebize.

4. MICHAELIS Jean Henri, orientaliste allemand protestant, né Klettemberg en Saxe le 15 juillet 1667, mort à Halle, le 10 mars 1738. Après avoir suivi les cours de l'université de Leipzig, il devint professeur au collège théologique de Halle, et en 1699 il fut choisi pour enseigner le grec et l'hébreu à l'université de cette ville. Parmi ses écrits nous remarquerons : *Dissertatio de Paradiso*, in-4°, Halle, 1695; *Dissertatio de Angelo, Job, XXXIII, 23*, in-4°, Halle, 1701; *Nova versio latina Psalterii Æthiopici cum notis philologicis*, in-8°, Halle, 1701; *De peculiaribus Ebræorum loquendi modis*, in-4°, Halle, 1702; *De codicibus manuscriptis biblico-hebraicis maxime Erfhurtensibus*, in-4°, Halle, 1706; *Dissertationes de textu Novi Testamenti græco*, in-4°, Halle, 1707; *De usu LXX interpretum in Novum Testamentum*, in-8°, Halle, 1709; *De Isaïa propheta ejusque vaticinio*, in-4°, Halle, 1712; *De libro Coheleth, seu Ecclesiastes Salomonis*, in-8°, Halle, 1717 : *De Cantico Canticorum Salomonis*, in-8°, Halle, 1717; *Notæ in Jobum*, in-4°, Halle, 1720; *Adnotationes in Psalmos*, in-4°, Halle, 1720; *Introductio historico-theologica in S. Jacobi Epistolam catholicam*, in-4°, Halle, 1722. On lui doit en outre une édition de la Bible hébraïque : *Biblia hebraica*, 2 in-4°, Halle, 1720. Il collabora au travail de son frère Chrétien-Benoît Michaelis : *Uberiores annotationes philologicæ exegeticæ in hagiographos Veteris Testamenti libros*, 3 in-4°, Halle, 1720. — Voir Walch, *Biblioth. theologica*, t. III, p. 86, 90, 100; t. IV, p. 202, 479, 484, etc.

B. Heurtebize.

MICHAIA (hébreu : *Mîkâyâhû*, « qui (est) comme Jéhovah? » Septante : Μααχά), fille d'Uriel de Gabaa; elle fut une des femmes de Roboam et la mère d'Abia, roi de Juda. Michaïa est probablement une altération du nom de Maacha. Voir Maacha 4, col. 465-466. — Dans le texte hébreu, plusieurs Israélites portent le nom de *Mîkâyâhû* ou *Mîkâyâh;* la Vulgate les a appelés *Michæas*. Voir Michée.

MICHAS (hébreu : *Mîkâyehû* et *Mîkâh;* Septante : Μιχαίας; *Alexandrinus :* Μιχά), Éphraïmite qui vivait dans la montagne d'Éphraïm avant l'établissement de la royauté en Israël. Son histoire est racontée dans le premier appendice du livre des Juges, XVII-XVIII. Il s'était emparé de onze cents sicles d'argent que sa mère avait ramassés. Effrayé des imprécations de sa mère contre le voleur, il les lui restitua, et celle-ci remit deux cents sicles à un orfèvre ou fondeur, afin qu'il en fît une *pésél* (idole taillée, sculptée) et une *massêkâh* (idole ou objet en fonte). Jud., XVII, 3. La différence entre les deux mots *pésél* et *massêkâh* n'est pas facile à déterminer. Le *Codex Vaticanus* les traduit par γλυπτόν et χωνευτόν; l'*Alexandrinus* omet le second mot; Vulgate : *Sculptile atque conflatile*. Keil, *Josua, Richter und Ruth*, 1863, p. 328, suppose que le premier mot désigne l'idole sculptée et le second, la base en fonte sur laquelle elle était placée. Fr. von Hummelauer, *Comment. in Jud.*, 1888, p. 298, pense que *pésél* est une idole en bois qui fut recouverte de lamelles d'argent ou d'or, et c'est cette enveloppe métallique qui est appelée *massêkâh*. D'autres commentateurs croient que Michas fit fabriquer deux idoles, l'une sculptée, l'autre fondue. Voir Idole, II, 17° et 21°, t. III, col. 820, 821. Quoi qu'il en soit, on ne peut douter que Michas n'ait voulu faire exécuter une image de Jéhovah. Son nom même, dont le sens est : « Qui est comme Jéhovah? » montre que sa famille adorait Jéhovah, mais de plus, le texte met formellement dans la bouche de la mère ces paroles : « Que mon fils soit béni de Jéhovah! » et : « Je consacre de ma main cet argent à Jéhovah pour mon fils, afin d'en faire un *pésél* et une *massêkâh*. » Jud., XVII, 2-3. L'idolâtrie de Michas consista donc à adorer, non pas un faux dieu, mais le vrai Dieu lui-même sous la forme d'une image (*idolum*), contrairement à la loi mosaïque qui proscrivait toute représentation sensible. Exod., XX, 4; Deut., IV, 15-19. Michas peut sembler cependant avoir agi avec une certaine bonne foi, soit qu'il ignorât la prescription de Moïse, soit qu'il l'interprétât mal, car il dit, Jud., XVII, 13, après avoir attaché un lévite à son culte domestique : « Je sais maintenant que Jéhovah me fera du bien, puisque j'ai ce lévite pour prêtre. » Ces paroles montrent qu'il connaissait la loi d'après laquelle la tribu de Lévi seule était consacrée au service de Jéhovah, mais aussi que, ou bien il la connaissait imparfaitement, puisqu'il confiait à un simple lévite les fonctions sacerdotales, qui étaient réservées exclusivement aux descendants d'Aaron, ou bien qu'il n'en observait que ce qui lui plaisait. Il avait, en effet, violé cette prescription auparavant, en faisant prêtre un de ses fils. Il avait, de plus, violé d'autres points de la loi, en établissant « une maison de Dieu » dans sa demeure, et en faisant un éphod (t. II, col. 1865) et des *theraphim*, espèces d'idoles domestiques. Voir Idole, II, 30°, t. III, col. 822, et Theraphim. Il fut puni de toutes ces infidélités : *pésél, massêkâh*, éphod, theraphim, et le lévite lui-même lui furent enlevés de force par les Danites, qui établirent à Dan (Laïs) un sanctuaire desservi de la même façon. — Pour l'histoire du lévite, qui s'appelait Jonathan, voir Jonathan 1, t. III, col. 1614, et pour l'épisode des Danites, voir Dan 3, t. II, col. 1245-1246.

F. Vigouroux.

MICHÉA (hébreu : *Mîkâyâh;* Septante : Μιχαίας; omis dans plusieurs manuscrits grecs), prêtre qui vivait du temps de Néhémie. Il sonna de la trompette lors de la dédicace des murs de Jérusalem restaurés. II Esd., XII, 40 (hébreu, 41).

MICHÉE (Vulgate : *Michæas*), nom, dans notre version latine, de deux prophètes et de deux personnages de la cour des rois de Juda. Voir Micha, col. 1059, pour la forme hébraïque de ce nom.

1. MICHÉE (hébreu : *Mîkâyehû* (*Mîkâh*, II Par., XVIII, 14); Septante : Μιχαίας), fils de Jemla, prophète de Samarie. Après trois ans de paix entre Achab d'Israël et Bénadad de Damas, le roi d'Israël voulut reprendre sur le roi de Syrie Ramoth de Galaad et il proposa à Josaphat, roi de Juda, dont le fils Joram avait épousé la fille d'Achab, Athalie, de prendre part avec lui à cette campagne. Josaphat se montra disposé à le faire, mais lui demanda de consulter préalablement Jéhovah. Achab rassembla donc ses quatre cents prophètes, qui lui promirent la victoire. Le roi de Juda, se défiant de leur prédiction, requit un prophète de Jéhovah. Achab se décida alors à appeler Michée, quoiqu'il l'eût pris en haine, dit-il, parce qu'il lui annonçait toujours des maux et jamais du bien. III Reg., XXII, 1-8. Josèphe, qui ajoute au récit biblique plusieurs détails, dont les uns sont vraisemblables et les autres ne paraissent pas dignes de foi, dit que Michée était le prophète innommé qui avait prédit au fils d'un prophète qu'il serait dévoré par un lion, parce qu'il avait refusé de le frapper à la tête selon l'ordre de Jéhovah. Un autre l'ayant frappé,

il se présenta blessé à Achab, lui reprocha d'avoir laissé échapper Bénadad de ses mains, et lui annonça que Dieu le châtierait de cette faute. III Reg., XXII, 35-43. De là, d'après Josèphe, *Ant. jud.*, VIII, XIV, 5, la haine du roi pour Michée. Quoi qu'il en soit, le fils de Jemla annonça d'abord ironiquement la victoire à Achab, comme le faisaient Sédécias, fils de Chanaana, et les autres faux prophètes d'Israël, mais aussitôt après, il lui prédit le sort funeste qui lui était réservé à Ramoth Galaad. Sédécias ayant frappé à la joue Michée, qui lui avait reproché, ainsi qu'à ses collègues, de tromper le roi par des mensonges, apprit de lui comme son maître le châtiment qui allait fondre sur lui. Achab, irrité, fit jeter le prophète en prison pour le punir à son retour, mais il périt sur le champ de bataille, selon la prédiction divine. III Reg., XXII, 9-37; II Par., XVIII, 3-34. Voir ACHAB 1, t. I, col. 123-124. — Il n'est plus question de Michée dans l'Écriture, mais, quoiqu'il n'apparaisse qu'en passant, son rôle n'en est pas moins très remarquable. Nous voyons par cet épisode, comme plus tard par l'histoire de Jérémie, et par plusieurs autres faits, que les faux prophètes étaient nombreux à cette époque et que les prophètes véritables avaient à lutter contre eux et souvent à en souffrir. Michée attribue leurs fausses prédictions à l'esprit de mensonge. Il dit à Achab : « J'ai vu Jéhovah assis sur son trône et toute l'armée du ciel se tenait devant lui, à sa droite et à sa gauche. Et Jéhovah dit : Qui trompera Achab pour qu'il monte et tombe à Ramoth Galaad? Et l'un répondit d'une manière et l'autre d'une autre. Alors un esprit vint se présenter devant Jéhovah et lui dit : Moi, je le tromperai. Et Jéhovah lui demanda : Comment? Et il répondit : J'irai et je serai un esprit de mensonge dans la bouche de tous ses prophètes. Jéhovah lui dit : Tu le tromperas et tu l'emporteras; va et fais ainsi. Maintenant donc Jéhovah a mis un esprit de mensonge dans la bouche de tous tes prophètes; Jéhovah a prononcé du mal contre toi. » III Reg., XXII, 19-23. Dieu avait donc permis à l'esprit de mensonge de tromper Achab, afin qu'il trouvât, dans sa crédulité même, le châtiment de son impiété. Cette scène rappelle celle par laquelle débute le livre de Job, I, 6-12; II, 1-6. Cf. aussi Zach., III, 1-5; Ps. LXXXVIII (LXXXIX), 8-9; Is., VI, 1-4; Dan., X, 4-21. Ces grandes images préparaient celles que nous lisons dans plusieurs des prophètes postérieurs à Michée. Elles nous présentent Dieu sous des symboles dont nous ne trouvons pas de trace dans le Pentateuque. La distinction des esprits bons et mauvais s'y dessine de plus en plus manifestement. Nous y voyons enfin que, si l'homme se perd, c'est par sa faute, et parce qu'il résiste à Dieu, lequel permet le mal, mais nous donne les moyens de l'éviter. F. VIGOUROUX.

2. MICHÉE (hébreu : *Mikâyâhû;* Septante : Μιχαίας), un des chefs du peuple qui vivait du temps de Josaphat et que ce roi envoya dans les villes de Juda, la troisième année de son règne, avec plusieurs autres grands officiers et avec des prêtres et des lévites pour instruire ses sujets de la loi de Dieu. II Par., XVII, 7.

3. MICHÉE (hébreu : *Mikâyehû;* Septante : Μιχαίας), fils de Gamarias et petit-fils de Saphan, contemporain de Jérémie. La cinquième année du règne de Joakim, 604 avant J.-C., au neuvième mois (novembre-décembre), Baruch lut les prophéties de Jérémie dans le Temple, dans la chambre de Gamarias. Le fils de ce dernier était présent. Ayant entendu la lecture, il alla raconter au palais du roi, aux principaux de la cour, ce qui s'était passé. Ils firent appeler Baruch, et quand ils eurent pris connaissance des prophéties, ils recommandèrent à Baruch d'aller se cacher avec Jérémie; ils remirent ensuite les oracles qui venaient de leur être communiqués à Élisama le scribe. Joakim prévenu se les fit lire par Élisama et, après en avoir entendu trois ou quatre pages, il s'empara du rouleau, le coupa avec un canif et le jeta dans un brasier plein de charbons ardents qui était devant lui, malgré Gamarias et quelques autres. Il voulut aussi faire saisir Baruch et Jérémie, mais on ne les trouva point. Jer., XXXVI, 9-26.

4. MICHÉE (hébreu : *Mikâh* ou *Mikayâh;* Septante : Μιχαίος [S] ou Μειχαίας, Μιχαίας; Vulgate : *Michæas*), le sixième des petits prophètes. Son nom hébreu, qui est une abréviation de *Mikâyhû*, Jud., XVII, 2, 4, signifie : « qui est comme Dieu? » Saint Jérôme, *In Mich.*, t. XXV, col. 115, s'appuyant sans doute sur le mot hébreu *mâkak* ou *mûk*, Lev., XXV, 25, 35; Ps. CVI, 43, l'interprète : « humilité. » Michée était originaire de Morasthi. Mich., I, 1; Jer., XXVI, 18, village situé au sud-est de Jérusalem, dans les environs de Geth. C'est pour cela que les Septante et la Vulgate l'appellent, Mich., I, 1, le « Morasthite » : τὸν τοῦ Μωρασθεί; *Morasthites*. Il est différent d'un autre prophète du même nom, fils de Jemla, qui vivait un siècle auparavant. III Reg., XXII, 8, 25, 26, 28. Voir MICHÉE 1. Michée a dû vivre assez longtemps dans son pays natal, car il en connaît bien les localités. Mich., I, 10-15. Il prophétisa à Jérusalem sous les règnes de Joatham, d'Achaz et d'Ézéchias, Mich., I, 1, et fut par conséquent contemporain d'Isaïe. Le livre attribué à saint Épiphane, *De vitis proph.*, 13, t. XLIII, col. 407, a conservé les traditions suivantes concernant la vie de Michée. Il dit que ce prophète issu de la tribu d'Éphraïm, fit beaucoup de choses contre Achab, roi de Juda, et qu'il fut mis à mort par son fils Joram, parce qu'il l'avait repris de son impiété et de ses crimes. Après sa mort, il fut enseveli dans un tombeau près du monument d'Énacim. L'auteur du *De vitis* a confondu sans doute le petit prophète, qui ne fut contemporain ni d'Achab ni de Joram, avec MICHÉE 1. La même erreur se retrouve dans le *Chronicon paschale, Patr. gr.*, t. XCII, col. 365. D'après Sozomène, *H. E.*, VII, 29, t. LXVII, col. 1505-1508, le corps de Michée fut trouvé à la fin du règne de l'empereur Théodose à dix milles d'Éleuthéropolis en Palestine. V. ERMONI.

5. MICHÉE (LE LIVRE DE). — 1. DIVISION ET ANALYSE. — Quelques auteurs, comme Driver, *Introd.*, 7e édit., 1898, p. 326, divisent la prophétie de Michée en deux parties : I-V, VI-VII. Mais la division la plus naturelle est celle en trois parties, correspondant à trois discours, dont chacun commence par : « Écoutez, » I-II, III-V, VI-VII. — 1° La première partie, I-II, contient des menaces et annonce des châtiments : les péchés d'Israël seront punis, I, 2-5; Samarie sera dévastée, ℣. 6-8; Juda sera ravagé et ses habitants seront transportés en captivité, ℣. 9-16; les vices des grands et des opulents sont la cause de tous ces maux, II, 1-11; le prophète promet aux bons le retour de la captivité et des temps meilleurs, ℣. 12-13. — 2° Dans la deuxième partie, III-V, le prophète commence par s'élever contre les iniquités des princes et des magistrats, III, 1-4; il fait ensuite des menaces contre les faux prophètes qui trompent le peuple, ℣. 5-8; il annonce la ruine de Sion et du Temple à cause de leurs iniquités, ℣. 9-12; il prédit un âge de prospérité, IV, 1-5; les Hébreux déportés reviendront dans leur patrie, ℣. 6-10; ils seront puissants et subjugueront leurs ennemis, ℣. 11-13; il annonce la naissance du Sauveur, V, 2-3 (cf. Matth., II, 6; Joa., VII, 42); les Juifs seront forts contre leurs ennemis, ℣. 4-8; l'idolâtrie sera abolie, ℣. 9-13, et les peuples idolâtres seront châtiés, ℣. 14. — 3° Le troisième discours, VI-VII, est un simple dialogue entre Dieu et son peuple; annonce de la discussion, VI, 1-2; Dieu rappelle les bienfaits dont il a comblé Israël, ℣. 3-5; le prophète montre comment on peut apaiser la colère de Dieu, ℣. 6-8; il prédit de terribles châtiments, si le peuple continue de vivre dans le dérèglement, ℣. 9-16; il implore néanmoins le pardon de Dieu pour les coupa-

bles, VII, 1-14; Dieu se laisse toucher et promet le retour d'Israël, et une gloire bien plus grande que celle des autres peuples, ℣. 15-17; enfin il termine en louant la bonté et la miséricorde de Dieu, ℣. 18-20. — Sous le rapport des *événements* ou de l'*objet* des prophéties, Michée prédit : l'invasion de Salmanasar, I, 6-8 (cf. IV Reg., XVII, 4-6); celle de Sennachérib, I, 9-16 (cf. IV Reg., XVIII, 13); la destruction de Jérusalem, III, 12; VII, 13; la captivité de Babylone, IV, 10, et le retour, IV, 1-8; VII, 11; l'établissement du royaume messianique, IV, 8, et la gloire de Bethléhem, V, 2.

II. AUTHENTICITÉ. — L'authenticité de la prophétie de Michée en général n'a jamais été niée ni contestée; deux preuves surtout l'établissent : 1° la citation qu'en fait Jérémie, XXVI, 18; 2° les rapports qui existent entre Michée et Isaïe, son contemporain. En voici quelques exemples : Mich., II, 11, et Is., XXVIII, 7; Mich., III, 5-7, et Is., XXIX, 9-12; Mich., III, 12, et Is., XXXII, 13-14; Mich., IV, 1-5, et Is., II, 2-5; Mich., V, 2-4, et Is., VII, 14; VIII, 9-15.

III. INTÉGRITÉ. — La critique, par une minutieuse dissection du texte, a plutôt dirigé ses attaques contre l'intégrité. Tous les chapitres ont été soumis à l'examen le plus rigoureux. Pour procéder avec ordre, nous diviserons cette matière en trois points.

I. CHAPITRES I-III. — La prophétie de la fin de la captivité de Juda, II, 12-13, a été attribuée par Stade et Kuenen à un auteur contemporain de l'exil, et par Wellhausen à un auteur postexilien; la raison, c'est que, d'après eux, ce passage ne s'enchaîne nullement à II, 11. — Mais, comme le fait remarquer Driver, *Introd.*, p. 328, cette hypothèse ne repose sur aucun fondement solide. L'idée de dévastation ou d'exil se trouve déjà énoncée dans I, 16[b]; II, 4, 5, et reviendra dans III, 12; de plus II, 12-13 a son parallélisme dans IV, 6-7; enfin la préservation d'un petit « reste » avait déjà été annoncée bien avant par Amos, IX, 8-9; cf. aussi Ose., XI, 11. Ce qu'on peut dire c'est que II, 12-13 n'est peut-être pas à sa place naturelle.

II. CHAPITRES IV-V. — Wellhausen regarde ces deux chapitres qui traitent de la gloire du Messie et du Messie lui-même, comme un appendice ajouté à III, 12 par une main postérieure; il pense cependant qu'ils contiennent des paroles de Michée, comme V, 10-14, et probablement IV, 9-10, excepté dans le ℣. 10, ce qu'on appelle « la clause babylonienne », c'est-à-dire les mots « et tu viendras jusqu'à Babylone ». Cheyne paraît être du même avis. — Le rejet en bloc de ces deux chapitres n'est pas possible, car la critique interne remarque que le style est le même que celui du reste de la prophétie. — C'est pourquoi d'autres critiques ont été plus modérés : Stade, dans la *Zeitschrift für die Alttest. Wissenschaft*, 1881, p. 165; 1883, p. 1; 1884, p. 291, regarde IV, 1-3, 11-13; V, 1-4, 7-15, comme des additions postexiliennes, destinées à atténuer, par une perspective d'espérance, le sombre tableau de III, 12; ces passages auraient cependant été regardés comme l'œuvre de Michée lui-même, et dans cette persuasion, une main plus récente y aurait ajouté IV, 5-10; V, 5-6. Kuenen, a critiqué cette opinion, s'appuyant sur cette raison que la perspective historique n'est pas la même dans les deux chapitres; il croit toutefois que certaines parties supposent encore l'existence de la monarchie; conséquemment il n'assigne à un auteur exilien ou postexilien que IV, 6-8 (supposant l'exil de Babylone), 10 (la clause babylonienne), 11-13 (qui supposerait la période assyrienne et rappellerait la défaite des ennemis imaginaires d'Ézéchiel, XXVIII-XXIX, et de Zach., XII, 14), et peut-être l'allusion aux Astarthés (Vulgate : *luci*, « bois sacrés »), V, 13-14. — W. R. Smith et Nowack, dans la *Zeitschrift für die Alttest. Wissenschaft*, 1884, p. 285, regardent IV, 11-13, comme une addition postérieure. Driver, *Introd.*, p. 330, tout en reconnaissant que les raisons de ces deux critiques ne manquent pas d'une certaine force, remarque cependant qu'elles ne sont pas décisives; car les prophètes, dans leurs descriptions de l'avenir, ne sont pas toujours cohérents avec eux-mêmes (cf. par exemple, Is., III, 25-26 et XXIX, 5-8). De plus IV, 11-13, peut ne pas être de la même époque que III, 12 et IV, 9-10, et par conséquent refléter une nouvelle phase des conceptions de Michée. Toutefois, le même auteur regarde comme une glose marginale la « clause babylonienne », IV, 10, parce qu'elle serait incompatible avec la victoire promise aux Juifs, IV, 11-13, et le ton général de V, 2-6. Toutes ces objections ne reposent au fond, comme on le voit, que sur la négation *à priori* de l'inspiration prophétique.

III. CHAPITRES VI-VII. — Ces deux chapitres, qui contiennent un dialogue entre Dieu et son peuple, ont été intégralement attribués par Ewald à un prophète écrivant au temps de Manassé. Ce critique s'appuie sur les différences qu'on remarque entre I-V et VI-VII : 1° Dans I-V, Michée ne s'élève que contre les chefs de la nation, tandis que les chapitres VI-VII, englobent dans leurs récriminations le peuple tout entier; 2° dans VI, 16, les mots : « Les ordres d'Amri et toute œuvre de la maison d'Achab, » se rapportent directement au temps de Manassé; 3° les différences de style sont sensibles : VI-VII est dramatique dans ses peintures; la prophétie se déroule entre interlocuteurs, ce qui est étranger aux prophètes; le ton élégiaque se rapproche de Jérémie. Wellhausen, *Einleitung* de Bleek, 4e édit., p. 425, admet les conclusions d'Ewald, sauf pour VII, 7-20, qu'il regarde comme une addition postexilienne; Giesebrecht, *Beiträge*, 1890, p. 216, qui se range à cette opinion, s'appuie sur deux raisons : 1° l'état décrit dans VII, 7-20, est tout à fait différent de celui qui est décrit dans VII, 1-6; 2° VII, 7-20 a une grande ressemblance avec Is., XL-LXVI. Mais, remarque Driver, *Introd.*, p. 334, ces deux arguments ne sont pas démonstratifs : le contraste entre VII, 7-20, et VII, 1-6, est réel et suppose un intervalle d'au moins un siècle entre les deux situations; mais le prophète décrit deux situations différentes, et d'autre part le temps n'est rien dans la représentation prophétique; quant à la ressemblance avec Is., XL-LXVI, elle est aussi sensible, comme le montre le tableau suivant : Mich., VII, 8[b], 9[b], et Is., XLII, 16; LXII, 1[b]; Mich., VII, 9[a], et Is., XLII, 24, 25; LXIV, 5[b]; Mich., VII, 10, et Is., XLIX, 25, 26; LI, 23; Mich., VII, 11, et Is., LVIII, 12; Mich., VII, 12, et Is., XLIII, 5-16; XLIX, 12; Mich., VII, 14, et Is., LXIII, 17[b]; LXIV, 9; LXV, 9, 10 (cf. Jer., L, 19); Mich., VII, 15, et Is., XLI, 18; XLIII, 16-17; XLVIII, 21; Mich., VII, 16-17, et Is., XLV, 14; LIV, 15; Mich., VII, 18-20, et Is., XLIII, 25; XLIV, 22; LIV, 8-9; LV, 7[b]; toutefois Mich., VII, 7-20, ne contient aucune de ces claires allusions à l'exil, comme on en trouve dans Is., XL-LXVI. Il faut ajouter que la mention de l'Assyrie plutôt que de Babylone dans Mich., VII, 12, et l'emploi, VII, 15, du mot : *Miṣraïm*, pour désigner l'Égypte, qu'on ne trouve que dans Is., XIX, 6; XXXVII, 2 (cf. IV Reg., XIX, 24), sont en faveur de l'authenticité des chapitres VI-VIII.

IV. CANONICITÉ. — La canonicité de la prophétie de Michée n'a jamais été contestée; elle a toujours fait partie du Canon juif ou chrétien. Voir CANON, t. II, col. 138-167. Les Pères ont cité Michée comme Écriture canonique. Cf. Kilber, *Analysis biblica*, édit. Tailhan, in-8°, Paris, 1856, t. I, p. 499-500.

V. TEXTE, STYLE ET LANGUE. — Le texte original est l'hébreu. La prophétie de Michée se trouve dans toutes les versions. Elle se distingue par l'élévation des pensées et la beauté des expressions. Ce qui caractérise le style de Michée, ce sont des jeux de mots, ce qui est d'ailleurs commun à tous les écrivains orientaux, Mich., I, 10-15; VI, 11; des images et des comparaisons pittoresques, Mich., I, 16; II, 12-13; IV, 9-10; des transitions brusques. Mich., III, 12-IV, 1; IV, 9-11; VII, 11-12. La prophétie, IV, 1-3,

se compose, d'après Bickell, *Carmina Vet. Test. metrice*, p. 211, de 18 vers heptasyllabiques. Michée a beaucoup de rapports avec Isaïe. Cf. Trochon, *Les petits prophètes*, in-8°, Paris, 1883, p. 250. On remarque aussi des différences, qui tiennent à l'origine et au caractère des deux prophètes : Isaïe écrit comme un homme appartenant à la société cultivée; Michée au contraire parle comme un homme du peuple; il se montre sympathique aux paysans dans leurs souffrances; il attaque plus directement qu'Isaïe les injustices dont ils étaient victimes de la part de leurs chefs. Mich., III, 3-4. Isaïe paraît plus préoccupé des mouvements politiques de son temps, et Michée plus préoccupé d'idées religieuses et morales. Cf. Driver, *Introd.*, p. 326.

VI. Prophétie messianique. — Mich., v, 2-5, est une prophétie littéralement messianique; voir la traduction d'après l'hébreu dans Vigouroux, *Manuel bibl.*, t. II, p. 817. 1° Le Nouveau Testament l'a entendue dans ce sens. Cf. Matth., II, 6; Joa., VII, 42. 2° La tradition en a donné la même interprétation. 3° Les caractères décrits dans la prophétie ne peuvent convenir qu'au Messie. Cf. Knabenbauer, *In Proph. minores*, in-8°, Paris, 1886, t. I, p. 440-445. — La citation de la prophétie, dans saint Matthieu, II, 6, diffère du texte original : Et tu Bethlehem Ephrata, *parvulus es in millibus Juda*, dit Michée, v, 2. — Et tu Bethlehem terra Juda, *nequaquam minima es in principibus Juda*, dit Matth., II, 6. On a donné plusieurs explications de cette variante textuelle. Les uns ont regardé comme possible que saint Matthieu ait suivi une explication répandue parmi les Juifs de son temps, suivant laquelle on ne voulait pas, pour l'honneur de la maison de David, reconnaître le peu d'importance de Bethléhem; cette opinion n'est pas probable, car elle donne au passage, contrairement au texte, une tournure interrogative : « Et toi Bethléhem, terre de Juda, serais-tu trop petite? » D'autres pensent que Michée et saint Matthieu se sont placés à deux points de vue différents : le premier parlerait de la grandeur matérielle de Bethléhem, et le second de sa grandeur morale. Saint Jérôme, *In Mich.*, II, 5, t. XXV, col. 1197, croit que saint Matthieu a reproduit, en historien fidèle, les paroles de Michée, telles que les scribes les avaient prononcées. L'opinion la plus probable, c'est que saint Matthieu s'est contenté de rapporter le sens de la prophétie sans s'attacher aux termes mêmes. Quoi qu'il en soit, la signification messianique de la prophétie n'est nullement altérée.

VII. Bibliographie. — La plupart des commentateurs sont ceux qui ont commenté les douze petits prophètes en général; on peut en voir la liste dans le *Man. bibl.*, t. II, p. 783, note 1; Knabenbauer, *In proph. min.*, t. I, p. 5-9. Comme ouvrages spéciaux, on peut mentionner : le commentaire de Gaspar Grisar, Salamanque, 1570; L. Reinke, *Der Prophet Micha*, in-8°, Giessen, 1874; * C. P. Caspari, *Ueber Micha den Morasthiten und seine prophetische Schrift*, in-8°, Christiania, 1851-1852; * Roorda, *Comment. in vaticinia Michæ*, Leyde, 1869; * E. C. Arnaud, *Étude sur le prophète Michée*, in-8°, Genève, 1882; * Ryssel, *Untersuchungen über die Textgestalt und die Echtheit des Buches Micha*, in-8°, Leipzig, 1887; * T. K. Cheyne, dans la *Cambridge Bible for Schools*, 1882, 1895; * J. Taylor, *The Massoretic Text and the ancient versions of Micha*, in-8°, 1891; * H. J. Elhorst, *De prophetie van Micha*, in-8°, Arnheim, 1891; * W. H. Kosters, dans la *Theologisch Tijdschrift* de Leyde, 1893, p. 249; * J. T. Beck, *Erklärung der Propheten Micha und Joel*, in-16, Gutersloh, 1898.

V. Ermoni.

MICHEL (hébreu : *Mîkâ'êl*; Septante : Μιχαήλ; Vulgate : *Michael*), l'un des trois anges nommés dans la Bible (fig. 281). Voir Michael, col. 1060. Trois passages de la Sainte Écriture font mention spéciale de l'ange Michel.

I. La vision de Daniel. — La troisième année de Cyrus, le prophète Daniel eut une vision au cours de laquelle un personnage, envoyé vers lui, lui annonça la prochaine délivrance des Israélites. Mais, ajouta-t-il, « le chef du royaume de Perse m'a résisté vingt et un jours, et Michel, un des premiers chefs, est venu à mon secours, et je suis demeuré là auprès des rois de Perse. » Dan., X, 13. Le même personnage dit encore au prophète : « Maintenant je vais retourner combattre le chef de la Perse, et, au moment où je m'en irai, voici le chef de Javan qui viendra..., et il n'y en a pas un qui se tienne avec moi contre ceux-là, sinon Michel, votre chef. » Dan., X, 20, 21. Parlant ensuite de la délivrance finale d'Israël, Daniel dit : « En ce temps-là se lèvera Michel,

281. — Saint Michel. D'après le tableau de Raphaël peint pour François Ier. D'après une photographie.

le grand chef, qui tient pour les enfants de ton peuple. » Dan., XII, 1.

1° Dans ces différents textes, un chef, *śar*, ἄρχων, est attribué au royaume de Perse, à Javan, c'est-à-dire aux Grecs, et à Israël. Ces chefs ne sont pas des hommes, puisque, d'une part, le chef du royaume de Perse est distinct des rois de Perse, et que, d'autre part, Israël n'a jamais eu pour chef temporel un homme du nom de Michel. Ceux qui veulent que le « chef du royaume de Perse » soit Cyrus, oublient que ce prince n'est pas un *śar*, mais un roi, *mélék*, titre que le prophète ne manque pas de lui donner quand il parle de lui. Dan., I, 21; X, 1. Il n'y a pas à s'arrêter non plus à l'idée de quelques interprètes qui, dans le prince des Perses, ont voulu voir un démon qui s'efforçait de nuire à ce royaume. Cf. Cassien, *Coll. patrum*, VIII, 13, t. XLIX, col. 738; De la Haye, *Bibl. maxim. in Dan.*, X, dans le *Curs. compl. Scripturæ Sacræ* de Migne, Paris, 1841, t. XX, col. 318. Les Pères sont à peu près unanimes à voir dans ces princes des Perses, des Grecs et des Israélites, des anges chargés de veiller sur ces peuples. Cf. S. Clément, *I Cor.*, XXXIX, 1, t. I, col. 269; Clément d'Alexandrie, *Strom.*, VI, 17; VII, 2, t. IX, col. 389, 413; Origène, *In Gen.*, IX, 3; *In Exod.*, VIII, 12, t. XII, 213, 352; *Cont. Cels.*, V, 29, t. XI, col. 1224; Eusèbe, *Dem. evang.*, IV, 10, t. XXII, col. 272; S. Basile, *In*

Is., x, 240, t. xxx, col. 540; *Adv. Eunom.*, iii, 1, t. xxix, col. 656; S. Grégoire de Nazianze, *Poem. dogm.*, vii, 13-26, t. xxxvii, col. 410; S. Jean Chrysostome, *In Colos.*, iii, 3, t. lxii, col. 322; S. Cyrille d'Alexandrie, *Cont. Jul.*, iv, t. lxxvi, col. 680; Théodoret, *In Dan.*, x, 13, t. lxxxi, col. 1496; S. Hilaire, *In Ps. cxxix*, 7, t. ix, col. 722; S. Jérôme, *In Dan.*, x, t. xxv, col. 556; S. Augustin, *In Ps. lxxxviii*, 3, t. xxxvii, col. 1121, etc. Cf. Petau, *De angelis*, II, viii, 10-15. La plupart d'entre eux s'appuient sur un texte du Deutéronome, xxxii, 8, où Moïse dit que « Dieu fixa les limites des peuples d'après le nombre des enfants d'Israël », ce que les Septante ont traduit : « d'après le nombre des anges, » ayant lu sans doute « fils de Dieu » au lieu de « fils d'Israël ». A ce texte ainsi compris en grec, plusieurs Pères, saint Basile, Théodoret, etc., joignent le texte de Daniel pour établir l'existence d'anges préposés à la surveillance et à la garde des peuples divers. Cf. *Schabbath*, 156.

2° Michel est appelé successivement « un des premiers chefs », puis « votre chef », par rapport au peuple auquel appartient Daniel, et enfin « le grand chef », au point de vue de la protection d'Israël. Il suit de là qu'il occupe un rang élevé dans la hiérarchie des anges et qu'il a été spécialement chargé par Dieu de prendre soin du peuple israélite. Aux yeux des Juifs cependant, le titre de « chef » donné à l'ange Michel n'empêchait pas que Dieu ne fût le chef direct et le protecteur immédiat d'Israël. Cf. Eccli., xvii, 14, 15; *Targ. Jerus.*, sur Deut., xxxii; *Midrasch rabba*, sur Deut., c. ii, etc. L'ange Michel est reconnu comme protecteur du peuple juif par *Targ.*, sur Cant., viii, 9.

3° La vision de Daniel montre que les anges préposés à la garde des nations exercent activement leur ministère. L'ange de la Perse s'oppose pendant vingt et un jours à un dessein dont l'exécution paraît désirable, qui est cependant combattu par d'autres anges, et que l'ange Michel est seul à défendre. Ce dessein ne peut être que la délivrance du peuple israélite, annoncée dans cette vision du prophète. L'ange des Perses, puis celui des Grecs s'opposent à cette délivrance immédiate, parce que, croit saint Grégoire, *Moral.*, XVII, xii, 17, t. lxxvi, col. 20, les Israélites n'ont pas encore suffisamment expié leurs fautes envers Dieu. Il y a lieu de penser que le châtiment d'Israël ne préoccupait pas exclusivement les deux anges des Perses et des Grecs, mais que ceux-ci voulaient prolonger le séjour des captifs au milieu de leurs vainqueurs, surtout à cause des avantages d'ordre moral qui en résultaient pour ces derniers. Cette discussion, qui dure de longs jours entre des anges chargés de peuples dont les intérêts sont différents, suppose que, pour ces anges, la volonté de Dieu reste mystérieuse dans le cas qui les intéresse. Chacun exerce alors son influence dans le sens qui lui paraît le plus conforme au bien. Sitôt la volonté de Dieu connue, tous s'inclinent, et c'est ainsi que l'ange Michel obtient la libération de son peuple. Cf. S. Grégoire, *ibid.*; S. Thomas, *Sum. theol.*, Ia, q. cxiii, a. 8; Petau, *De mundi opific.*, IV, xiii, 16.

4° Le prophète Daniel est le premier à faire connaître les noms des deux anges Gabriel et Michel, et à attribuer à des anges la garde des nations. Ce dernier point n'est cependant pas sans analogie avec ce que la Sainte Écriture raconte d'un bout à l'autre sur le rôle des anges vis-à-vis des hommes. Gen., xvi, 7; Num., xxii, 22; Jud., ii, 1; II Reg., xxiv, 16, etc. On a cherché à établir une relation de similitude entre les anges gardiens des nations, et les génies intermédiaires admis par les Perses. Dans le système religieux de Zoroastre, on trouve d'abord, au-dessous d'Ormuzd, six *Ameshaspentas*, génies supérieurs ou énergies qui président aux règnes et aux forces de la nature. Puis viennent des milliers de *Yazatas*, chargés de veiller dans le détail au jeu des organes du monde visible. Avec les derniers d'entre eux se confondent presque les *Fravashis* ou nourriciers, sortes de génies féminins qui s'unissent à chaque homme pour le nourrir, combattre les démons et procurer la pratique et l'avènement du bien. Cf. J. Darmesteter, *Le Zend-Avesta*, Paris, 1892-1893, t. i, p. 5-19, 23-25; t. ii, p. 296-322, 500-505. Alors même qu'il faudrait admettre un certain développement de l'angélologie hébraïque au contact des doctrines perses, voir t. i, col. 590, une influence réelle serait ici difficile à prouver. Les *Fravashis* pourraient tout au plus être assimilés aux anges gardiens, avec cette différence essentielle que ces derniers sont de purs esprits qui ne s'unissent pas aux hommes. Quant aux *Ameshaspentas* et aux *Yazatas*, leur nature est assez mal définie et leur pouvoir ne s'étend que sur le monde matériel, tandis que les anges chargés des nations exercent leur tutelle sur des êtres raisonnables. Du reste, il est question des anges dans la Bible bien avant le contact avec les Perses, et, ni par leurs noms sémitiques ni par la nature de leurs fonctions, les anges bibliques ne dérivent des génies zoroastriens. Cf. de Broglie, *Cours de l'hist. des cultes non chrétiens*, Paris, 1881, p. 41; Lagrange, *La religion des Perses*, Paris, 1904, p. 50-51.

5° L'ange Michel est ordinairement compté parmi les sept anges qui se tiennent devant le Seigneur et dont il est plusieurs fois question. Tob., xii, 15; Apoc., i, 4; v, 6; viii, 2. Ces sept anges n'ont rien de commun avec les sept grands officiers des rois de Perse. Esth., i, 10; I Esd., vii, 14. L'histoire de Tobie a pour théâtre l'Assyrie et non la Perse. Quant à saint Jean, il serait plus qu'arbitraire de rattacher ses inspirations à des usages perses. On sait aussi que les six *Ameshaspentas* sont parfois portés au nombre de sept par l'addition soit d'Ormuzd, soit d'un autre génie appelé Sraoscha. Cf. Darmesteter, *Le Zend-Avesta*, t. i, p. 357-372. Avec ces génies, les sept anges n'ont guère de commun que leur nombre; or, le nombre sept était un des nombres sacrés et symboliques des Hébreux dès l'origine. Gen., xxi, 30; Exod., xii, 15; xx, 10; Lev., xxiii, 18, etc. Les rapports sont donc trop superficiels entre les idées zoroastriennes et les données bibliques sur les anges, pour que l'on puisse admettre logiquement une influence directe des premières sur les secondes. Du reste, sur une question fondamentale, l'Écriture donne une solution très antérieure et très supérieure à celle de Zoroastre. Pour ce dernier, Ormuzd et Ahriman sont deux personnifications du bien et du mal, indépendantes l'une de l'autre et limitant mutuellement leur puissance. Dans la Bible, Jéhovah est le créateur tout-puissant, et Satan, le prince du mal, n'est qu'un être créé et subordonné. Job, i, 12; ii, 6; cf. Gen., iii, 14, 15.

II. L'Épître de saint Jude. — Parlant du démon, à l'occasion de ceux qui vivent dans l'immoralité, saint Jude, 9, s'exprime ainsi : « L'archange Michel lui-même, lorsqu'il contestait avec le diable et lui disputait le corps de Moïse, n'osa pas porter contre lui une sentence d'exécration, mais il se contenta de dire : Que le Seigneur te corrige! » La Vulgate emploie ici le verbe *imperet* : « Que le Seigneur te commande! » Le grec a le verbe ἐπιτιμᾶν, « blâmer » et « infliger » la peine due à un forfait. L'apostrophe est empruntée à Zacharie, iii, 2 : *ig'ar Yehôvâh bekâ*, « que Jéhovah te reproche, » te contraigne; Septante : ἐπιτιμήσαι κύριος ἐν σοί; Vulgate : *increpet Dominus in te.*

1° Michel est qualifié d'archange, ἀρχάγγελος, nom qui correspond aux titres de « l'un des premiers chefs » ou de « grand chef » qui lui sont donnés par Daniel. Voir Archange, t. i, col. 911. Dans la classification théologique, les archanges n'occupent que le huitième rang de la hiérarchie angélique, et Michel appartient à cet ordre. Cf. Pseudo-Denys, *De cœlest. hierarch.*, ix, 2, t. iii, col. 259. Les titres qui lui sont attribués n'auraient donc qu'une valeur relative. Néanmoins, sous le nom

d'anges, la Sainte Écriture comprend souvent tous les esprits célestes, sans distinction d'ordres. Cf. Heb., I, 4-7, 13, 14, etc. Un archange peut dès lors être un des principaux anges, c'est-à-dire un des chefs de la hiérarchie céleste. Quant à Michel en particulier, plusieurs croient qu'il prit la place de Lucifer, après l'avoir terrassé; or, on regarde comme probable que Lucifer était le premier de tous les anges. Cf. S. Thomas, *Sum. theol.*, Ia, q. LXIII, a. 7. En réalité, on manque de renseignements autorisés pour déterminer exactement la dignité de Michel et des autres archanges nommés dans la Bible. « En tout ceci, rien de certain, dit Petau, *De angelis*, II, VI, 16; tout ce qu'on en dit procède de conjecture et d'opinion, peut par conséquent s'étendre à l'infini et ne doit être utilisé qu'avec grande réserve par le théologien, obligé à traiter solidement des choses divines. »

2° L'archange Michel conteste avec le diable et lui dispute le corps de Moïse. Cette contestation se conçoit entre les deux esprits, dont l'un défend le plan divin tandis que l'autre le combat. Apoc., XII, 7-9. Ici, la dispute a pour sujet le corps de Moïse; mais saint Jude ne donne aucune explication sur le motif de cette dispute. Le Deutéronome, XXXIV, 5, 6, raconte que Moïse mourut dans le pays de Moab, sur le mont Nébo, que Josué l'inhuma dans la vallée de Beth-Phogor et que personne ne sut l'emplacement exact de cette sépulture. Dans cette vallée était honorée une divinité moabite, appelée Béelphégor. Voir BÉELPHÉGOR, t. I, col. 1543, et BETHPHOGOR, t. I, col. 1710. On a fait diverses suppositions pour expliquer la contestation : Satan aurait voulu que l'honneur de la sépulture fût refusé à Moïse parce qu'il avait tué un Égyptien, Exod., II, 12; ou bien il aurait désiré que son sépulcre fût connu et visible sur le mont Nébo, afin d'y devenir pour les Israélites un objet d'idolâtrie; ou encore il se serait opposé à l'inhumation dans la vallée de Bethphogor, de peur que le voisinage des restes du prophète ne nuisît au culte de l'idole. Cf. Fromond, *In Epist. Judæ*, dans le *Sacræ Scripturæ curs. compl.* de Migne, Paris, 1857, t. XXV, col. 988; Wouters, *In Epist. cathol. dilucidat.*, q. VII, *ibid.*, col. 1036-1037. On ne peut rien affirmer à ce sujet. Voir MOÏSE.

3° Plusieurs Pères ont pensé que saint Jude avait emprunté à un apocryphe, l'*Assomption de Moïse*, ce qu'il dit ici à propos de la discussion entre Michel et Satan. Voir APOCALYPSES APOCRYPHES, t. I, col. 759; Clément d'Alexandrie, *Enarr. in epist. Judæ*, t. IX, col. 733; Origène, *De princip.*, III, 2, t. XI, col. 303; Didyme d'Alexandrie, *Enarr. in epist. Judæ*, t. XXXIX, col. 1815; Photius, *Amphiloch. quæst.*, 151 al. 183, t. CI, col. 813; Protogène de Sardes, cité par Gélase de Cyzique, *Comment. actor. concil. Nicæn.*, II, 20, t. LXXXV, col. 1234, et dans Mansi, *Sacr. concil. collect.*, t. II, p. 860. Saint Jérôme, *In Tit.*, I, 12, t. XXVI, col. 608, admet aussi l'emprunt, mais observe que l'utilisation par saint Jude d'un passage de l'apocryphe n'entraîne nullement l'approbation du livre tout entier. Le seul texte que l'on possède de l'*Assomption de Moïse* est une ancienne traduction latine, retrouvée et publiée par Ceriani, *Monum. sacr. et profan.*, t. I, fasc. I, Milan, 1861, p. 55-64, mais dont la fin manque. C'est dans cette fin que devait être racontée la mort de Moïse et qu'il était vraisemblablement question du combat auquel saint Jude fait allusion. L'absence de ce dernier morceau ne permet pas de savoir en quels termes l'apocryphe parlait de l'événement, ni s'il donnait plus de détails que saint Jude. Cf. Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeit J. C.*, Leipzig, t. III, 1898, p. 217. Cette discussion entre deux esprits n'avait pu être connue que par une révélation faite peut-être à Josué; le souvenir en avait été conservé par tradition orale et faisait partie de la Hagada. Voir MIDRASCH, II, 2°, col. 1709. C'est là que l'auteur de l'apocryphe avait pu la recueillir peu après la mort d'Hérode le Grand. Il n'importe donc guère de préciser à quelle source saint Jude a puisé, que ce soit directement à la Hagada, ou au livre qui s'était inspiré de cette dernière.

4° L'archange, bien qu'ayant en face de lui le chef des anges révoltés et condamnés, n'osa pas porter de sentence contre lui. Il eut encore égard à l'ancienne dignité de Lucifer et préféra que l'ordre vînt de Dieu en personne. Saint Jude établit un contraste entre cette réserve de l'archange et l'effronterie des hérétiques. « Que le Seigneur te corrige! » Ces paroles, qu'elles aient été insérées ou non dans l'*Assomption de Moïse*, se retrouvent dans un passage de Zacharie, III, 2, où c'est Jéhovah lui-même qui dit à Satan, adversaire du grand-prêtre Jésus : « Que Jéhovah te réprime! » Comme il paraît assez anormal que Jéhovah lui-même parle ainsi et que, dans le verset précédent, c'est l'ange de Jéhovah qui est indiqué, il est à croire que, comme dans d'autres passages bibliques, Jéhovah est nommé pour l'ange qui parle en son nom. Cf. Rosenmüller, *Proph. minor.*, Leipzig, 1816, t. IV, p. 153. Voir ANGE, t. I, col. 586. L'archange Michel aurait donc prononcé le premier une parole qui a été ensuite répétée par un autre ange de Jéhovah.

III. LE COMBAT DE L'APOCALYPSE. — Saint Jean, dans une de ses visions, décrit ainsi ce qui se passa au ciel : « Il y eut un combat dans le ciel; Michel et ses anges combattaient contre le dragon; le dragon et ses anges combattaient, mais ils ne purent vaincre et leur place même ne se trouva plus dans le ciel. » Apoc., XII, 7-8. Saint Jean identifie ensuite le dragon avec l'ancien serpent, le diable et Satan. Ce combat est décrit dans une vision qui montre la femme enfantant, puis poursuivie par le dragon chassé du ciel et protégée contre ses attaques.

1° D'après le contexte, ce combat n'est nullement celui qui a eu pour cause, à l'origine, la révolte de Lucifer et de ses anges. La femme qui enfante est incontestablement et en premier lieu l'Église, dont Satan cherche à faire périr les enfants. Le combat se livre dans le ciel, il est vrai, mais seulement dans un ciel où peut pénétrer Satan, que les visions prophétiques nous montrent admis en présence de Dieu. Job, I, 6; II, 1; Zach., III, 1. D'ailleurs saint Jean suppose formellement comme antérieurs au combat, et la chute de Satan, qui a entraîné avec lui le tiers des étoiles, cf. S. Thomas, *Sum. theol.*, Ia, q. LXIII, a. 8, et la tentation du paradis terrestre, puisque le dragon n'est autre que l'ancien serpent. Apoc., XII, 4, 9. En fait, les Pères n'invoquent pas ce passage de l'Apocalypse pour l'appliquer à la chute primordiale de Satan et de ses anges. Cf. Petau, *De angelis*, III, III, 1-18. Seul, André de Césarée, *In Apoc. comm.*, t. CVI, col. 215, se sert de Apoc., XII, 9, 10, mais seulement pour caractériser le rôle ordinaire de Satan. Quel que soit le sens qu'on donne à l'Apocalypse, et qu'on entende le chapitre XII des commencements de l'Église ou de la fin des temps, cf. S. Grégoire le Grand, *Hom. in Evang.*, XXXIX, 9, t. LXXVI, col. 1251, il est certain que le combat dont il est parlé dans ce chapitre ne se rapporte pas à l'épreuve des anges. C'est donc dans un sens tout accommodatice que l'on joue sur le nom de Michel, pour montrer l'archange terrassant Lucifer révolté, au cri de : « Qui est comme Dieu? » Ce sens est accepté par Bossuet, *Élév. sur les mystères*, 4e sem., 3e élév., Bar-le-Duc, 1870, t. VIII, p. 416, qui, pourtant, dans son *Explication de l'Apocalypse*, XII, 7, t. II, p. 229, entend par ce combat celui que Satan livre contre l'Église.

2° Un vieux mythe babylonien met aux prises Mardouk (Mérodach), le champion des grands dieux, et Tiâmat, personnification du chaos, qui s'était révoltée contre la souveraineté des dieux. Mardouk l'attaque, l'enveloppe d'un filet, et, pendant qu'elle ouvre la gueule pour avaler la bourrasque poussée contre elle, lui enfonce sa lance, lui déchire la poitrine et lui ôte la vie. Cf. Sayce, *The Assyrian Story of the Creation*, dans les *Records of the*

Past., IIe sér., t. I, p. 137-140; Jensen, *Die Kosmologie der Babylonier*, Strasbourg, 1890, p. 280-287. Un autre mythe non cosmogonique raconte la lutte de Bel contre le dragon. Bel n'est probablement pas autre que Bel-Mardouk, mais le dragon n'est pas Tiâmat, c'est un monstre marin qui cherche à mettre à mal la terre et ses habitants. Bel-Mardouk le terrasse et devient le maître du pays. Cf. Jensen, *Mythen und Epen*, p. 44-46, dans la *Keilinschriftliche Bibliothek* de Schrader, t. VI, Berlin, 1900. Ce mythe, très populaire en Chaldée, y a été souvent représenté. Dans une de ces représentations (voir fig. 263, col. 999), Bel a le diadème sur la tête et une double paire d'ailes aux épaules; de chaque main il brandit la foudre trident contre le monstre. Ce dernier est une bête mâle, qui réunit les caractères du lion, du griffon, de l'oiseau et de l'habitant des eaux. Un mythe analogue se retrouve jusque dans la légende chrétienne, d'après laquelle des dragons sont terrassés par sainte Marthe, saint Front, saint Georges, etc. Aussi bien, rien n'était-il plus naturel que de prêter la figure d'un animal extraordinaire et terrible au mal physique ou moral dont on était délivré par un personnage puissant. Cf. Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, Paris, 1905, p. 369-383. Mais ces mythes ont-ils exercé une influence sur les écrivains sacrés? Quelques auteurs le prétendent. La trace en serait visible dans les passages qui décrivent la lutte de Jéhovah contre Rahab, Job, IX, 13; XXVI, 12, 13, ou la puissance avec laquelle il contient la violence de la mer. Job, XXXVIII, 8-11; Is., LI, 9, 10; Ps. LXXXIX, 10-13, etc. Ils concluent de là que le combat de Michel contre le dragon, dans l'Apocalypse, ne serait qu'une réminiscence de la lutte de Jéhovah contre Rahab, et par conséquent une transposition facilement reconnaissable des mythes de Mardouk victorieux de Tiâmat, ou de Bel-Mardouk victorieux du dragon. Cf. H. Gunkel, *Schöpfung und Chaos in Urzeit und Endzeit*, Leipzig, 1895, p. 171-398; Bousset, *Die Offenbarung Johannis*, Gœttingue, 1896, p. 395, 398; Loisy, *Les mythes babyloniens*, Paris, 1901, p. 31-40. Buhl, Gesenius' *Handwörterb.*, Leipzig, 1899, p. 763, rapproche aussi Rahab de la Tiâmat babylonienne. Il y a en effet analogie entre certaines conceptions cosmogoniques des Hébreux et celles des Chaldéens. La communauté d'origine explique ces ressemblances de forme, sans qu'on soit toujours autorisé à étendre au fond même des idées l'analogie des expressions. De ce que des textes poétiques empruntent des images chaldéennes pour parler de la puissance créatrice de Jéhovah, il ne suit pas logiquement que les écrivains sacrés se soient représenté Dieu sous la figure de Mardouk. Pour beaucoup de traditions d'ailleurs, avant de décider si les Hébreux sont tributaires des Chaldéens, il faudrait écarter par des arguments péremptoires l'hypothèse si naturelle de traditions primitives, plus ou moins modifiées par le génie inventif des poètes chaldéens, mais plus fidèlement conservées par les ancêtres directs d'Abraham, et, en tous cas, ramenées à leur pureté primitive par les auteurs inspirés. Cf. Loisy, *Les mythes babyloniens*, p. 101-102. Quant à l'assimilation établie entre Michel et Mardouk, le dragon satanique et Tiâmat, elle est plus contestable. On se figure difficilement que saint Jean ait été si bien au courant des mythes babyloniens et les ait transposés pour le besoin de son exposition doctrinale. Sans doute, il y a lutte entre Michel et le dragon comme entre Mardouk et Tiâmat. Mais faut-il faire dériver de l'épisode babylonien toutes les histoires bibliques qui opposent deux personnages l'un à l'autre? Les héros babyloniens représentent des forces de la nature, les personnages de l'Apocalypse sont de purs esprits; les premiers combattent inconsciemment pour l'organisation du monde physique, les seconds luttent intelligemment pour ou contre l'établissement du royaume spirituel; Mardouk et Tiâmat sont des êtres flottants, mal définis, dont les exploits sont conçus d'une manière qui défie le bon sens; Michel et Satan ont une histoire dont la Bible fournit les éléments, avec parcimonie, sans doute, mais assez nettement; leur rôle se développe logiquement, depuis la tentation de l'Éden jusqu'aux derniers événements prédits ou décrits par l'Apocalypse. Saint Jean n'avait pas à emprunter les éléments descriptifs de sa vision à des traditions étrangères; si, sous ce rapport, il voulait suivre des modèles, il en trouvait parmi les anciens prophètes d'Israël, qu'il a d'ailleurs imités si souvent. Mais à supposer même qu'on pût démontrer une certaine dépendance du récit de saint Jean par rapport au mythe babylonien, comme on a pu le faire pour la vision des chérubins d'Ézéchiel, voir CHÉRUBIN, t. II, col. 664, n'en resterait pas moins à constater l'originalité de sa doctrine et l'harmonie parfaite de sa vision avec toutes les données prophétiques et apocalyptiques de la Bible. Cf. Jacq. Simon (Loisy), *Chronique biblique*, dans la *Revue d'hist. et de littér. relig.*, Paris, 1897, p. 467.

3° Dans ce passage de l'Apocalypse, Michel apparaît clairement comme le protecteur de l'Église, à l'égard de laquelle il remplit la même fonction qu'autrefois à l'égard d'Israël. Au début de l'histoire des Israélites, Satan avait cherché à nuire à l'ancien peuple en intervenant à propos du corps de Moïse et Michel l'avait combattu. Dès le commencement de l'Église, Satan s'efforce encore de faire périr ses enfants et Michel le terrasse. L'archange est donc à bon droit considéré comme protecteur de l'Église. Daniel, XII, 1, avait déjà annoncé ce rôle, en présentant Michel comme défenseur du peuple élu, à l'époque messianique et à la fin des temps. L'Église lui reconnaît officiellement ce titre. Elle l'appelle le « préposé du paradis », *II Noct.*, 2 *ant.*, XXIX Sept.; le « prince de la milice des anges », *II Noct., resp.* 1; « prince très glorieux, » *II Vesp., ad Magnif.*, et, dans les litanies des saints, elle lui assigne la première place après la Sainte Vierge. Elle implore son secours : « Archange Michel, viens au secours du peuple de Dieu, » *II Noct., ant.* 1, XXIX septemb.; « c'est lui qui se tient debout pour vos fils, » *resp.* 3. A cause de sa lutte victorieuse contre l'ennemi du salut des âmes, elle le considère surtout comme le défenseur des âmes que vont passer dans l'autre vie. C'est lui « à qui Dieu a confié les âmes des saints, pour qu'il les conduise au joyeux paradis », *II Noct., resp.* 2; il est le « messager de Dieu pour les âmes justes ». *III Noct., ant.* 1. « Archange Michel, je t'ai établi prince sur toutes les âmes à recevoir. » *Laud., ant.* 3. A l'alléluia de la messe de sa fête, comme dans la prière qui suit la messe, elle lui dit : « Saint archange Michel, défends-nous dans le combat, pour que nous ne périssions pas dans le terrible jugement . » A l'offertoire de la messe des Morts, elle demande que « le porte-étendard saint Michel les introduise dans la sainte lumière », et, dans les prières pour la recommandation de l'âme des agonisants, elle supplie « que saint Michel les reçoive, lui, l'archange de Dieu, qui a mérité d'être placé à la tête des milices célestes ». C'est dans la même pensée qu'elle nomme l'archange parmi les saints auxquels se fait la confession des péchés, afin qu'il défende le pécheur repentant. Déjà, dans la tradition juive, *Chagigah*, 11 *b*; *Menachoth*, 110 *a*, l'ange Michel était considéré comme offrant à Dieu chaque jour les âmes justes sur l'autel de la Jérusalem céleste. La pensée de l'Église sur le saint archange Michel est heureusement exprimée par les hymnes composées en son honneur par Raban Maur, Notker le Bègue, Adam de Saint-Victor, etc. Cf. U. Chevalier, *Poesie liturg. tradit. de l'Église cath. en Occident*, Tournai, 1894, p. 237-242. — Voir Mgr Germain et Brin, *Saint Michel archange*, 2e édit., in-18, Paris, 1883; Frd. Wiegand, *Der Erzengel Michael in der bildenden Kunst*, in-8°, Stuttgart,

1886; Bousset, *Der Antichrist in der Ueberlieferung des Judenthums, des neuen Testaments und der alten Kirche*, Gœttingue, 1896, p. 151-153, 166, 171; cf. *Revue biblique*, 1896, p. 652, 653; W. Lueken, *Michael. Eine Darstellung und Vergleichung der jüdischen und der morgenländisch-christlichen Tradition von Erzengel Michael*, in-8°, Gœttingue, 1898. H. LESÊTRE.

1. MICHOL (hébreu : *Mikal*, peut-être forme contractée de *Mika'êl*, « qui (est) comme Dieu? » Septante : Μελχόλ; Josèphe, *Ant. jud.*, VI, XI, 4, Μεγάλα), la plus jeune des deux filles de Saul et femme de David. Sa mère devait être Achinoam. I Reg., XIV, 49-50. Saul avait promis de donner sa fille aînée, Mérob, en mariage au vainqueur de Goliath, mais il ne tint pas sa parole. Voir MÉROB, col. 997. Il lui promit cependant plus tard de lui donner Michol qui l'aimait, à la condition qu'il tuerait cent Philistins. David en tua deux cents et il épousa Michol. Il avait alors une vingtaine d'années. I Reg., XVIII, 19-28. Elle lui sauva la vie peu de temps après, lorsque Saül voulut le faire périr. Ayant appris que son père envoyait ses gardes pour s'emparer de David, elle le fit échapper de la maison par la fenêtre et mit un *theraphim* ou une espèce de mannequin dans son lit afin qu'on le crût malade. Lorsque la supercherie fut découverte, son mari était en sûreté. Saül fit de violents reproches à sa fille; elle se justifia en disant que David l'avait menacée de la tuer. I Reg., XIX, 12-17. Elle devait rester plusieurs années sans revoir David. Son père se vengea en la mariant de force à Phalti ou Phaltiel de Gallim. I Reg., XXV, 44. Son premier époux la recouvra plus tard, en mettant pour condition à sa réconciliation avec Abner, l'ancien général de Saül et le soutien d'Isboseth, son rival, que Michol lui serait rendue. Abner la lui ramena, en effet, malgré les pleurs de Phaltiel. II Reg., III, 12-16. L'affection était-elle le seul motif de la conduite de David? La politique n'y était-elle pas pour sa part? Avec quels sentiments Michol reprit-elle sa place auprès de lui, où elle trouvait deux autres femmes, Abigaïl et Achinoam? Nous l'ignorons. Elle reparaît seulement en une circonstance, lors du transfert de l'arche de la maison d'Obédédom à Jérusalem, et c'est pour faire des reproches à David. En regardant par la fenêtre du palais la procession solennelle, elle avait vu David, revêtu d'un manteau de byssus et d'un éphod de lin, dansant et jouant devant l'arche, « et elle l'avait méprisé dans son cœur. » II Reg., VI, 16; I Par., XV, 29. Quand le roi revint, elle alla à sa rencontre et lui manifesta violemment sa désapprobation. David lui répondit avec vivacité en lui rappelant le rejet que Dieu avait fait de son père et en justifiant sa conduite par ses sentiments de piété. Le texte sacré termine le récit en disant : « Et Michol, fille de Saul, n'eut point d'enfant jusqu'au jour de sa mort. » II. Reg., VI, 20-23. Le nom de Michol se lit encore une fois II Reg., XXI, 8, mais on admet communément que c'est Mérob qu'il faut lire à la place. Voir MÉROB, col. 997. Josèphe, *Ant. jud.*, VII, IV, 3, prétend, en s'appuyant évidemment sur II Reg., XXI, 8, que Michol serait revenue plus tard auprès de Phaltiel, qu'il désigne sans le nommer, et en aurait eu cinq enfants, mais cette affirmation est formellement contredite par II Reg., VI, 23. Le Targum sur Ruth, III, 3, appelle Phaltiel, *hăsidâ'*, « pieux, » et dit qu'il plaçait une épée entre lui et Michol pendant leur mariage. Les *Quæst. hebr. in I Reg.*, XXV, 44, dans les Œuvres de saint Jérôme, t. XXIII, col. 1344, font allusion à cette tradition. Elles disent de plus, *in II Reg.*, III, 5; VI, 23, col. 1347, 1350, que Michol est la même qu'Égla (t. II, col. 1599), qui donna à David Jéthraam et qu'elle mourut en couches, mais tout cela ne repose sur aucun fondement.

2. MICHOL, nom donné par la paraphrase chaldaïque au prophète dont l'histoire est racontée III Reg., XIII, 12. C'était un faux prophète, selon les uns; un vrai prophète, selon les autres. Voir Keil, *Die Bücher der Könige*, 1865, p. 154.

MICHTHAM. Voir MIKTAM.

1. MIDI (hébreu : *négeb, ṣâhărayim*, duel de *ṣohar*, « lumière, » par conséquent « la double lumière », la lumière dans sa plus grande force, *nekôn hay-yôm*, Prov., IV, 18, « le fort du jour »; Septante : μεσημβρία, νότος; Vulgate : *meridies, meridianum*), le moment du jour où le soleil est au plus haut point de sa course. En hébreu, comme dans la plupart des langues, le midi désigne plusieurs choses différentes. — 1° *La région.* Un pays, une montagne, une ville sont au midi quand ils se trouvent, par rapport à un spectateur ou relativement à d'autres lieux, du côté où brille le soleil quand il est au milieu de sa course. Gen., XII, 9; Exod., XXVI, 18, 35; Num., II, 10; Jos., X, 40; Ezech., XX, 46; Act., VIII, 26, etc. Le côté méridional d'une construction, d'un objet fixe, etc., est celui qui est tourné juste en face du soleil à midi. Exod., XXVII, 9, etc. — 2° *L'heure.* Le midi désigne également le milieu du jour, c'est-à-dire le moment où le soleil, parvenu à son plus haut point dans le firmament, mettra autant de temps à descendre sous l'horizon qu'il en a mis à monter. Le moment exact de midi ne pouvait pas être déterminé avec précision chez les Hébreux. Le cadran solaire d'Ézéchias, Is., XXXVIII, 8; IV Reg., XX, 9-11, était une rareté. Voir CADRAN SOLAIRE, t. II, col. 26. Pratiquement, d'ailleurs, on n'avait pas besoin de fixer le milieu du jour avec grande exactitude, et l'heure de midi se rapportait approximativement à un temps plus ou moins long. Ainsi saint Jean, XIX, 14, dit qu'il était « à peu près la sixième heure », allant de midi à trois heures, quand le Sauveur fut livré aux Juifs par Pilate, et saint Marc, XV, 25, dit que c'était « la troisième heure », allant de neuf heures à midi, quand on le crucifia. Cette double indication revient à dire que le chemin de l'Antonia au Calvaire fut parcouru par le Sauveur et son cortège autour de midi, avec une certaine latitude dans la détermination de l'heure. — C'est à midi que Joseph prit son repas avec ses frères, Gen., XLIII, 16; que mourut d'insolation le fils de la femme de Sunam, IV Reg., IV, 20; que Jésus s'assit au puits de Jacob pour attendre la Samaritaine, Joa., IV, 6; que les ténèbres commencèrent à couvrir la terre le vendredi-saint, Matth., XXVII, 45; Marc., XV, 33; Luc., XXIII, 44; que saint Pierre priait, Act., X, 9, etc. — 3° *La lumière.* A midi, la lumière du soleil a son plus vif éclat. Cette lumière est un symbole de la prospérité du juste, Job, XI, 17; Prov., IV, 18, de son innocence, Ps. XXXVII (XXXVI), 6, de sa bienfaisance, Is., LVIII, 10, etc. L'absence de la lumière à midi est un signe de la malédiction divine; Am., VIII, 9. Aller à tâtons en plein midi, c'est être frappé d'aveuglement moral par la justice de Dieu. Deut., XXVIII, 29; Job, V, 14; Is., LIX, 10. Une ville attaquée ou un pays ravagé en plein midi ont la ruine à craindre, car l'ennemi est assez puissant pour n'être pas obligé d'opérer la nuit et par ruse. Jer., VI, 4; XV, 8; XX, 16. Le « démon du midi », Ps. XCI (XC), 6, dont parlent les versions, n'est autre chose que « la ruine qui dévaste en plein midi », *qéṭéb yašûd ṣâhărayim*, qui s'attaque à l'homme en plein jour comme la flèche, aussi bien que d'autres fléaux qui le surprennent pendant la nuit. Les Septante ont rattaché *yašûd* au mot *šêd*, « idole, » qu'ils traduisent ordinairement par « démon ». Dans un passage de Job, XXIV, 11, il est parlé des malheureux qui endurent les ardeurs du soleil, *meridiati sunt*, au milieu des récoltes. Le verbe hébreu correspondant, *yaṣhiru*, vient de *ṣâhar*, c'est-à-dire de la même racine que *ṣâhărayim*, d'où le sens adopté par la Vulgate, et reconnu par Buhl-Gese-

nius' *Handwörterbuch*, Leipzig, 1899, p. 695, et divers auteurs, tandis que Frz. Delitzsch, *Das Buch Iob*, Leipzig, 1876, p. 321, et d'autres traduisent par « fouler l'huile ». Ce verbe ne se lit pas ailleurs, et les deux sens qu'on lui prête s'harmonisent à peu près également avec le contexte et le parallélisme. — 4° *La chaleur*. Le plein midi est le moment où les rayons du soleil sont le plus ardents et brûlent la terre. Eccli., XLIII, 3. Aussi était-ce l'heure où, en Orient, l'on faisait la méridienne. II Reg., IV, 5; XI, 2; Cant., I, 6. Le roi Bénadad qui, à cette heure, pendant le siège de Samarie, buvait et s'enivrait sous ses tentes avec ses alliés, et comptait bien que les assiégés ne sortiraient pas au fort de la chaleur, fut cependant surpris par eux et mis en déroute. III Reg., XX, 16. Couvrir d'ombre quelqu'un en plein midi, c'était le protéger et lui assurer la vie. Is., XVI, 3; Eccli., XXXIV, 19. H. LESÊTRE.

2. MIDI, point cardinal. Voir CARDINAUX (POINTS), t. II, col. 257.

MIDRASCH, commentaire rabbinique du texte de la Sainte Écriture. Le mot « Midrasch » vient du verbe *dâraš*, « rechercher, expliquer. » Ce commentaire, qui porte à la fois sur la partie législative et sur la partie historique et morale des Livres sacrés, a pour but d'étudier le texte non seulement en lui-même, mais encore à l'aide de rapprochements avec d'autres passages, de combinaisons diverses et d'explications allégoriques. Les *Midraschim*, ou commentaires composant le Midrasch, sont tous écrits en hébreu.

I. LES LIVRES DU MIDRASCH. — Les livres qui composent le Midrasch sont les suivants :

1° *Mechilta*, de *kûl*, « mesurer, » la mesure, l'usage, sur une partie de l'Exode. Ce livre est attribué à R. Ismaël, qui vivait au sud de la Palestine, sur la frontière de l'Idumée, vers la fin du premier siècle. Son interprétation est littérale, quelquefois à l'excès. Cf. Morin, *Exercitat. biblicæ*, Paris, 1669, II, 9, 1; J.-B. De Rossi, *Dizionario storico degli autori ebrei*, Parme, 1802, t. II, p. 41.

2° *Siphra*, « le livre, » sur le Lévitique.

3° *Siphre* ou *Siphri*, « les livres » par excellence, sur les Nombres et le Deutéronome. Ce livre est également attribué, pour la plus grande partie, à R. Ismaël et à son école. Ces trois premiers livres sont traduits en latin dans Ugolini, *Thesaurus antiquit. sacrar.*, t. XIV, p. 2-586. Cf. Königsberger, *Die Quellen der Halacha*, I Theil., *Der Midrasch*, Francfort, 1890.

4° *Rabboth* ou *Midrasch Rabboth*, « les grands commentaires, » ensemble de commentaires composés à différentes époques sur le Pentateuque et les *Migilloth* (Cantique, Ruth, Lamentations, Ecclésiaste, Esther). Ces commentaires sont les suivants : — 1. *Bereschith rabba*, sur la Genèse, rédigé en Palestine vers le VIe siècle, sauf les cinq derniers chapitres qui sont plus récents. — 2. *Schemoth rabba*, sur l'Exode, datant du XIe au XIIe siècle. — 3. *Vayyikra rabba*, sur le Lévitique, rédigé en Palestine vers le VIIe siècle. — 4. *Bamidbar rabba*, sur les Nombres, probablement dû à deux auteurs dont le dernier vivait au XIIe siècle. — 5. *Debarim rabba*, sur le Deutéronome, du commencement du Xe siècle. — 6. *Schir haschirim rabba*, ou *Agadath Chasith*, sur le Cantique, probablement antérieur au milieu du IXe siècle. — 7. *Midrasch Ruth*, de la même époque que le précédent. — 8. *Midrasch Echa*, sur les Lamentations, rédigé en Palestine, dans la seconde moitié du VIIe siècle. — 9. *Midrasch Koheleth* ou *Koheleth rabba*, sur l'Ecclésiaste, probablement antérieur au milieu du IXe siècle. — 10. *Midrasch Esther* ou *Hagadath Megilla*, antérieur au Xe siècle. Tous les *Rabboth* ont été traduits en latin, dans Ugolini, *Thesaur. antiq. sacr.*, t. XIV, p. 586-1630; t. XV, p. 2-969, et en allemand par Wünsche, Leipzig, 1880-1885.

5° *Pesikta*, commentaire des passages du Pentateuque et des Prophètes qui se lisaient aux jours de fêtes et aux principaux sabbats de l'année. On en place généralement la composition vers le début du VIIIe siècle. Cf. Wünsche, *Pesikta des Rab Kehana in's Deutsche übertragen*, Leipzig, 1885. En dehors de cette *Pesikta*, attribuée à R. Abba ben Kahana, il existe encore une *Pesikta rabbathi*, de la seconde moitié du IXe siècle, commentant les lectures de certaines fêtes et d'un certain nombre de sabbats, et une *Pesikta sutarta*, commentaire d'un rabbin de Mayence, Tobia ben Éliézer, au commencement du XIIe siècle, sur le Pentateuque et les cinq *Megilloth*. Cette dernière appartient donc plutôt aux *Rabboth*. Elle est traduite en latin dans Ugolini, *Thesaurus*, t. XV, XVI.

6° *Pirke de rabbi Éliézer* ou *Barajtha de rabbi Éliézer*, commentaire en cinquante-quatre chapitres, datant au plus tôt du VIIIe siècle, et se rapportant à l'histoire de la création, du premier homme, des patriarches et du temps de Moïse. Il a été traduit en latin par G. H. Vorstius, Leyde, 1644. Cf. Lévi, *Élements chrétiens dans le Pirké Rabbi Éliézer*, dans la *Revue des études juives*, t. XVIII, 1889, p. 83-89.

7° *Tanchuma* ou *Yelandenu*, dont le fond paraît remonter à Tanchuma, rabbin du Ve siècle, et dans lequel on rencontre fréquemment la formule *Yelandenu rabbenu*, « que notre maître nous l'apprenne. » Ce midrasch ne prit sa forme définitive que vers le IXe siècle, probablement en Grèce ou dans l'Italie méridionale. Cf. Neubauer, *Le midrasch Tanchuma*, dans la *Revue des études juives*, t. VIII, 1886, p. 224-238; *Midrasch Tanchuma, ein agadischer Commentar zum Pentateuch von Rabbi Tanchuma ben Rabbi Abba, zum ersten Male herausgegeben von* S. Buber, Wilna, 1885.

8° *Yalkut Schimoni*, commentaire d'ensemble sur toute la Bible hébraïque, composé d'extraits des commentaires antérieurs, à la manière des chaînes bibliques des catholiques. Le *Yalkut*, de *lâqat*, « rassembler, » est attribué à R. Siméon, qui aurait vécu au sud de l'Allemagne, vraisemblablement à Francfort-s.-M., au commencement du XIIIe siècle. — Cf. Zunz, *Die gottesdienstlichen Vorträge der Juden*, Berlin, 1832, 3e édit. par Brüll, 1892; M. Schwab, *Répert. des articles relatifs à l'hist. et à la littér. juives*, de 1783 à 1898, 1er part., Paris, 1899, 2e-3e part. *autogr.*, 1900; Schürer, *Geschischte der jüdischen Volkes im Zeit. J. C.*, Leipzig, t. I, 1901, p. 138-146; A. Wünsche, *Bibliotheca rabbinica, eine Sammlung aller Midraschim zum ersten Male im deutsche übertragen*, in-8°, Leipzig, 1880 sq.; *Ret ha Midraschim, Sammlung kleiner Midraschim herausgegeben* von Ad. Jellineck (en hébreu), 4 in-8°, Leipzig, 1855-1877.

II. OBJET DU MIDRASCHIM. — Les commentaires rabbiniques portent, les uns sur les textes juridiques des Livres Saints, les autres sur les textes historiques et moraux. Les premiers prennent le nom de *Halaka* ou *Halacha*, de *hâlak*, « aller, » par conséquent, règle à suivre; les autres celui de *Hagada* ou *Agada*, c'est-à-dire « récit » ou « enseignement ».

1° *La Halacha*. — 1. Elle ne s'appliquait qu'aux textes législatifs. Elle faisait donc surtout l'objet de la *Siphra* et des autres *Midraschim* qui abordaient plus ou moins incidemment des textes de cette nature. Les halachistes avaient pour mission de connaître parfaitement les lois, d'en déterminer le vrai sens, d'indiquer les cas dans lesquels leur application s'imposait, d'en modifier la teneur pratique quand les circonstances l'exigeaient, de résoudre les conflits qui naissaient d'obligations inconciliables dans des cas donnés, de suppléer par analogie au silence des textes législatifs dans un très grand nombre d'autres cas, etc. Pour faire face à toutes ces exigences, les docteurs s'inspiraient non seulement de la loi écrite, mais aussi du sens de la justice qui devait les animer et du droit coutumier. En somme, la législation hébraïque s'alimentait à deux sources, la Loi mosaïque et la Halacha, qui d'orale ne devint écrite que postérieurement à l'ère

chrétienne. La Halacha elle-même comprenait des décisions traditionnelles dont on faisait remonter l'origine à Moïse, celles des anciens halachistes formant la plus grande partie de la Halacha, et enfin les prescriptions des docteurs. Ces dernières étaient considérées comme de moindre importance, parce que les docteurs ne remontaient pas plus haut qu'Esdras. Le droit coutumier n'en créait pas moins des obligations aussi strictes que la Loi elle-même, et on allait jusqu'à prétendre que la transgression d'une prescription des docteurs était plus grave que la transgression de la Loi. Cf. *Sanhedrin*, XI, 3. — 2. Il suit de là que la Halacha créait un droit qui se développait et se modifiait sans cesse, au moins sur les points de détail. Néanmoins les décisions actuelles des docteurs, tout en déterminant une ligne de conduite à suivre, ne faisaient partie de la Halacha que quand la majorité des docteurs s'étaient prononcés dans le même sens. — 3. La Loi était toujours tenue pour la base du droit coutumier, à quelque distance que la Halacha s'éloignât de cette Loi. On y rattachait les conclusions des docteurs au moyen de certains procédés logiques, qui ont inspiré les sept règles suivantes formulées par Hillel : du facile au difficile, du moins au plus; — du semblable au semblable, par analogie; — d'après un passage de la Loi; — d'après deux passages de la Loi; — du général au particulier et du particulier au général; — explication d'un texte par un autre texte; — explication d'un texte par le contexte. R. Ismael porta à treize ces règles ou *Middoth*. On eut à leur égard tant de vénération que les vrais Israélites ne manquaient pas de les réciter chaque jour à leur prière du matin. — 4. La Halacha porta surtout son attention sur les lois d'ordre religieux, concernant les sacrifices, les fêtes, le Temple et ses ministres, la pureté et l'impureté légales. Les lois civiles et criminelles furent le sujet de beaucoup moins d'études. Seule la législation du mariage reçut d'assez notables développements. Ce droit coutumier n'existait guère encore qu'à l'état oral à l'époque de Notre-Seigneur. Il n'en pesait pas moins lourdement sur les consciences, soumises à une multitude d'obligations contre lesquelles le divin Maître s'élève quand il en a l'occasion. Matth., XV, 2-9; XXIII, 1-26; Marc., VII, 2-7. — Voir B. Königsberger, *Die Quellen der Halacha*, in-8°, Berlin, 1890.

2° *La Hagada*. — Elle ne procède pas comme la Halacha, qui ne fait que développer une législation primitive, en y rattachant même les conclusions qui en paraissent le plus éloignées. La Hagada complète l'histoire en y ajoutant les faits conservés de mémoire et parvenus par voie traditionnelle à des générations éloignées. Ces faits ont parfois une physionomie nettement légendaire. Tels sont ceux qui s'ajoutent au récit de la création, *Aboth*, V, 6, à l'histoire d'Adam, d'Hénoch, des patriarches, et qui ont servi de thème à un certain nombre de livres apocryphes. D'autres fois, les additions historiques revêtent un caractère plus positif. On en trouve des traces nombreuses dans Josèphe, Philon, les auteurs judéo-hellénistes, le Targum, le Talmud, les diverses Apocalypses, le livre des Jubilés, etc. Il n'est guère possible de contrôler la valeur de ces renseignements. Plusieurs pourtant figurent dans le nouveau Testament. C'est par la tradition juive, par conséquent par la Hagada, que l'on sait que Moïse a été élevé dans toute la science des Égyptiens, Act., VII, 22; que les magiciens qui lui firent opposition s'appelaient Jannès et Jambrès ou Mambrès, II Tim., III, 8; que la Loi fut donnée à Moïse par l'intermédiaire des anges, Act., VII, 53; Gal., III, 19; Heb., II, 2; que saint Michel disputa à Satan le corps de Moïse, Jud., 9; que Salmon avait Rahab pour épouse, Matth., I, 5; que la famine du temps d'Élie dura trois ans et demi, Luc., IV, 25; Jacob., V, 17; que parmi les martyrs de l'ancienne Loi, il en est qui furent sciés, Heb., XI, 37, etc. — 2. Les Hagadistes s'occupent aussi d'étudier et de commenter l'enseignement moral et religieux de la Sainte Écriture. Mais il faut bien avouer qu'ils ne procèdent à ce travail qu'avec des vues étroites, systématiques, s'éloignant trop fréquemment du véritable esprit religieux. Au lieu de s'attacher au fond même de l'enseignement biblique, ils se perdent en spéculations sur des idées accessoires, destinées à tenir plus de place dans les écoles que dans la règle des mœurs. Les docteurs avaient heureusement soin de ne pas donner à ces spéculations le caractère impératif dont ils revêtaient leurs décisions juridiques. Par la suite, ils formulèrent quatre règles d'exégèse dont les quatre lettres du mot hébreu *pardès*, « paradis, » leur rappelèrent le début : *pešat*, « dépouillé, » le sens simple et littéral; *réméz*, « signification, » le sens allégorique : *derâš*, « recherche, » le sens qui se déduit de la recherche; *sôd*, « secret, » le sens théosophique. — 3. Les écrivains du Nouveau Testament n'adoptent pas cette exégèse arbitraire et artificielle. De temps en temps cependant, dans saint Paul en particulier, on rencontre des explications qui semblent procéder de la méthode haggadiste, et qui, devenues pour nous sans force probante, constituaient à l'égard des Juifs des arguments *ad hominem* parfaitement légitimes. Rom., X, 6-8; Gal., III, 16; IV, 22-26, etc. La Hagada ne fit que s'enfoncer avec le temps dans l'extravagance, pour aboutir à la kabbale. Voir KABBALE, t. III, col. 1881. Cf. Welte, *Geist und Werth der altrabbinischen Schriftauslegung*, dans le *Theolog. Quartalschrift*, Tubingue, 1842, p. 19-58; Bacher, *Die Agada der babylonischen Amoräer*, Strasbourg, 1878; *Die Agada der Tannaiten*, Strasbourg, 1884, 1890; *Die Agada der palästinensischen Amoräer*, Strasbourg, 1892, 1896; Hamburger, *Real-Encyclop. für Bible und Talmud*, t. II, 1883, p. 19-27; 338-353; t. III, 1892, p. 1-9; Schürer, *Geschichte des judischen Volkes im Z. J. C.*, t. II, 1898, p. 330-350. H. LESÊTRE.

MIEL (hébreu : *de'aš*; assyrien : *dišpu*; *ya'ar* et *ya'eräh*, *nofét*, « distillation des rayons de miel; » Septante : μέλι; Vulgate : *mel*; le rayon de miel s'appelle *ṣûf*, κηρίον μέλιτος, *favus mellis*, Prov., XVI, 24), produit animal dû aux abeilles (t. I, col. 26), d'une saveur extrêmement douce. « Qu'y a-t-il de plus doux que le miel? » Jud., XIV, 18.

I. NATURE DU MIEL. — 1° Le miel est une substance sucrée que les abeilles extraient des fleurs, qu'elles élaborent dans leur estomac et qui leur sert ensuite à nourrir leurs larves. Il se compose d'un mélange de sucre analogue à celui du raisin, de sucre incristallisable comme la mélasse et d'un élément aromatique particulier. Les abeilles le déposent dans les alvéoles de leurs gâteaux de cire. Voir ABEILLES, t. I, col. 26, 27. Quand ces gâteaux sont exposés au soleil, il en découle un miel blanc ou vierge; un miel jaune et moins pur est ensuite tiré des gâteaux par compression. La qualité du miel, sa douceur, son parfum, dépendent de la nature des plantes sur lesquelles les abeilles vont butiner. Délayé dans l'eau, le miel donne par fermentation un liquide agréable, l'hydromel. Le miel abondait en Palestine; aussi la Sainte Écriture en fait-elle souvent mention. — 2° Josèphe, *Bell. jud.*, IV, VIII, 3, donne le nom de miel à la liqueur que l'on exprimait des palmiers de Jéricho, et il dit que ce miel était à peine inférieur à celui des abeilles. Il s'agit sans doute ici de la substance appelée huile ou beurre de palme. Cf. Hérodote, I, 193. D'autres auteurs ont pensé qu'il pouvait être question, dans les Livres Saints, d'une sorte de miel végétal, tel que la manne du *tamarix mannifera*. Sous l'influence de la piqûre d'un insecte, le *coccus manniparus*, l'arbrisseau laisse découler une substance jaune, qui pend en gouttelettes aux tiges et ensuite tombe à la chaleur du soleil. Cette substance est un miel véritable; elle en a le goût, la douceur, la composition chimique, avec addition d'un cinquième de dextrine. Les Arabes la re-

cueillent et la mangent avec du pain, comme le miel. Cf. Berthelot, *Comptes rendus de l'Acad. des sciences*, Paris, sept. 1861, p. 584-586; Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, Paris, 6e édit., t. II, p. 462-470. Mais aucun des passages dans lesquels il est parlé de miel ne suppose formellement une substance végétale, différente du miel des abeilles. — 3° Toutefois, on s'est demandé s'il ne fallait pas, au moins en quelques endroits, identifier le *debaš* hébreu avec le *dibs* arabe. Le *dibs* est un produit obtenu avec des grains de raisin. Voir t. III, col. 1714. Ceux-ci sont pressés exactement comme des olives. Le jus est mis à bouillir pendant une heure dans un bassin de métal, refroidi dans une auge, puis versé à nouveau dans le bassin. Après trois heures d'ébullition, on a le *racon*, substance noire et liquide. Pour obtenir le *dibs* proprement dit, on maintient l'ébullition pendant quatre heures; le produit, transporté ensuite à la maison, est tourné et battu avec une branche fraîche de figuier une heure par jour pendant un mois. Au bout de ce temps, on a le *dibs*, substance épaisse et d'un jaune brun. Il faut quatre kilogrammes de raisins pour un kilogramme de *racon*, valant 40 paras, et cinq kilogrammes pour un de *dibs*, valant 60 paras. On trouve encore en Palestine des installations qui ont dû servir à cette fabrication et portent les traces d'une grande antiquité. Cf. Wood, *Bible animals*, Londres, 1884, p. 611. Les Grecs et les Romains préparaient, par un procédé analogue, ce qu'ils appelaient ἕψημα, Hippocrate, 359, 6; σίραιος οἶνος ou σίραιον, Aristophane, *Vesp.*, 878; *defrutum* et *sapa*. Pline, *H. N.*, XIV, 11; cf. Virgile, *Georg.*, I, 296; Ovide, *Fast.*, IV, 780. A. Russell, *The natural History of Aleppo*, Londres, 1756, p. 82, témoigne de la prédilection des Syriens pour le *dibs*, qui a l'apparence d'un miel grossier. Rosenmüller, *In Genes.*, Leipzig, 1785, p. 334; *Ezechiel*, Leipzig, 1810, t. II, p. 269; Winer, *Bibl. Realwörterbuch*, Leipzig, 1833, p. 603; Delitzsch, *Die Genesis*, Leipzig, 1853, t. II, p. 106; Wood, *loc. cit.*; Tristram, *The natural history of the Bible*, Londres, 1889, p. 324, et d'autres, pensent que le *debaš* envoyé par Jacob à Joseph, Gen., XLIII, 11, ou échangé avec Tyr par les Hébreux, Ezech., XXVII, 17, n'était que du *dibs*. Buhl, *Gesenius' Handwörterbuch*, Leipzig, 1899, p. 170, admet ce sens pour les deux passages précédents. Cf. Robinson, *Neuere biblisch. Forschungen*, Berlin, 1857, p. 50. L'existence du *dibs* à l'époque de Jacob ou même d'Ézéchiel n'est pas démontrée. La mention du miel d'abeille paraît toute naturelle dans les deux passages allégués. Le miel est à peine mentionné dans les monuments égyptiens, tandis que la vigne et le vin y figurent assez souvent; Jacob était donc bien avisé en envoyant à son fils un produit du pays de Chanaan. C'est très probablement aussi du miel animal, si abondant en Palestine, que les Hébreux vendaient à Tyr, au même titre que leurs autres produits naturels, froment, baume, huile, résine, etc. Cf. Fr. de Hummelauer, *In Genesim*, Paris, 1895, p. 558. En tous cas, rien, dans la Sainte Écriture, n'indique que le mot *debaš* puisse s'entendre tantôt du miel d'abeilles et tantôt du *dibs*. — 4° On ne sait pas si les anciens Hébreux élevaient des abeilles en ruches artificielles, pour en recueillir plus aisément le miel. Le miel était ordinairement trouvé là où les essaims s'établissaient de préférence, dans le creux des rochers, Deut., XXXII, 13; Ps. LXXXI (LXXX), 17, et dans les cavités des vieux arbres. I Reg., XIV, 26. Le μέλι ἄγριον, *mel silvestre*, dont se nourrissait saint Jean-Baptiste, Matth., III, 4; Marc., I, 6, avait cette dernière origine. Cf. Fillion, *Evang. selon S. Matth.*, Paris, 1878, p. 70; Jansenius, *Comment. in Evang.*, Louvain, 1699, p. 28, etc. Selon d'autres, Liagre, *In S. Matth.*, Tournai, 1883, p. 65; Knabenbauer, *Evang. sec. S. Matth.*, Paris, 1892, p. 121, etc., ce serait seulement le suc de certaines plantes, auquel Diodore de Sicile, XIX, 94, donne le nom de μέλι ἄγριον. On remarque que ce suc convenait mieux que le miel d'abeilles à l'austérité du Précurseur. Mais le miel sauvage n'était pas toujours d'une qualité supérieure à celle du miel végétal, et il abondait dans le désert, où les Bédouins continuent à le recueillir. Cf. Tristram, *The natur. history*, p. 325. Il n'y a donc pas lieu de s'écarter ici non plus du sens ordinaire du mot μέλι, « miel. »

II. Le miel dans la Palestine actuelle. — Le miel abonde encore aujourd'hui en Palestine, parce que les abeilles sauvages et domestiques y sont toujours très nombreuses. Les premières habitent, comme autrefois, le creux des vieux arbres et surtout les trous des rochers, de sorte que le miel coule littéralement « de la pierre », selon l'expression biblique. Deut., XXXII, 13. Les secondes sont élevées dans des ruches, de forme très simple. « Ces ruches consistent en des espèces de cylindres de terre séchée au soleil, en forme de tuyaux; elles ont environ 1m20 de longueur et sont fermées aux deux extrémités avec de la terre, en laissant seulement au centre une ouverture assez large pour que deux ou trois abeilles puissent y passer à la fois... On ne connaît point la coutume barbare de détruire les essaims pour s'emparer du miel. Quand les ruches sont pleines, on enlève la terre qui les ferme aux deux bouts et l'on extrait le miel avec un crochet de fer; les rayons qui renferment les jeunes abeilles sont soigneusement replacés et les ruches fermées de nouveau. On trouve partout du miel à acheter, en voyageant dans le pays. Les habitants du pays en font usage pour des préparations culinaires et en particulier pour des gâteaux. Il a le goût délicat et aromatique du miel parfumé de thym de l'Hybla ou de l'Hymette... Mais quelque nombreuses que soient les colonies d'abeilles dans les villages, le nombre des mouches à miel sauvages est encore beaucoup plus grand. Les innombrables fissures et les fentes des rochers calcaires qui flanquent partout les vallées offrent un asile sûr aux essaims, et beaucoup de Bédouins, particulièrement dans le désert de Juda, gagnent leur vie en faisant la chasse aux abeilles et en allant vendre à Jérusalem des jarres de ce miel sauvage dont saint Jean-Baptiste se nourrissait dans le désert et que longtemps auparavant Jonathas avait goûté innocemment quand le rayon était tombé par terre du creux de l'arbre où il était suspendu. » H. B. Tristram, *The Land of Israel*, p. 86-87.

III. Usages du miel. — 1° Le miel constituait tout d'abord pour les Hébreux un aliment sain, abondant et économique. Les Orientaux, observe Tristram, *Nat. Hist.*, p. 325, ont l'habitude de manger du miel à un degré qui causerait la nausée à nos estomacs occidentaux. Il est plusieurs fois question, dans la Sainte Écriture, du miel servant à la nourriture, I Reg., XIV, 14, 26-27; II Reg., XVII, 29; III Reg., XIV, 3; Cant., V, 1; Is., VII, 15; Eccli., XXXIX, 31; Matth., III, 4; Marc., I, 6; Luc., XXIV, 42, conservé, Jer., XLI, 8, transporté, Gen., XLIII, 11, ou vendu, Ezech., XXVII, 17, pour le même usage. Il est recommandé de n'en point manger à l'excès. Prov., XXV, 16. Pour donner une idée du goût de la manne, on dit qu'il ressemblait à celui du miel. Exod., XVI, 31. Sur le miel trouvé dans le corps du lion mort, Jud., XIV, 18, voir Abeille, t. I, col. 27. — 2° On mélangeait quelquefois le miel avec le lait, pour rendre celui-ci plus sucré et plus doux. Is., VII, 15, 22; Callimaque, *Ad Jov.*, 49; Bochart, *Hierozoicon*, Leipzig, 1793, t. I, p. 718. Avant la découverte de l'Amérique, c'était le miel qui servait le plus habituellement pour sucrer les autres substances. Chez les Arabes, le mélange de ces deux aliments est très apprécié. Voir Lait, col. 39. Cf. de la Roque, *Voyage dans la Palestine*, Amsterdam, 1718, p. 197. On considérait le mélange du miel avec le lait ou le beurre comme très favorable à l'alimentation des jeunes enfants. Is., VII, 15. Saint Jérôme, *In Is.*, III, 7, t. XXIV, col. 110, dit que ce sont là les « mets de l'enfance ». Cf. *Epist. Bar-*

nabæ, 6, t. II, col. 741; Tertullien, *De coron.*, 3; *Adv. Marc.*, I, 14, t. II, col. 79, 262, etc. Le traité *Sota*, f. 11, prétend que le Seigneur nourrissait miraculeusement les petits enfants des Hébreux, en Égypte, avec du miel et du beurre. Il est question de semblable nourriture dans *Odyss.*, XX, 69, dans le code de Manou, cf. *Journal des Savants*, oct. 1826, p. 593, etc. On faisait aussi des gâteaux avec de la farine mêlée de miel. Lev., II, 11. Cf. Horace, *Epist.*, I, X, 10. Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, VII, 4, raconte que le corps d'Aristobule, empoisonné à Rome par les partisans de Pompée, fut enseveli dans du miel et ensuite transporté en Judée dans le tombeau des rois. Les Hébreux n'ont jamais employé le miel à pareil usage. — 3° On était obligé de donner aux prêtres la dîme et les prémices du miel. Lev., II, 12; II Par., XXXI, 5. Cependant, cette substance ne pouvait en aucun cas faire partie des offrandes apportées au Temple. Lev., II, 11. Les rabbins comprenaient aussi le *dibs* dans cette prohibition. Le miel végétal entre facilement en fermentation, Pline, *H. N.*, XVIII, 11; Plutarque, *Sympos.*, IV, 5, d'où le sens du mot *hidebbiš*, « fermenter, se corrompre, » dans l'hébreu talmudique. Buxtorf, *Lexic. chald. et talm.*, Bâle, 1640, p. 500. Or, la Loi excluait du culte toute matière fermentée, tandis que le miel servait fréquemment dans les cultes païens. Cf. Bähr, *Symbolik des mosaischen Cultus*, Heidelberg, 1839, t. II, p. 303, 322, 336; Martin, *Textes religieux assyriens et babyloniens*, Paris, 1903, p. 251, 253, 255, etc. Le miel d'abeilles était proscrit à cause des impuretés que pouvait lui faire contracter son origine animale.

IV. Le miel dans les métaphores. — 1° Le miel était avec le lait le symbole de la fertilité naturelle du sol. Le pays de Chanaan est ordinairement appelé une terre où « coulent le lait et le miel ». Exod., III, 8, 17; XIII, 5; XXXIII, 3; Lev., XX, 24; Num., XIII, 28; XIV, 8; XVI, 13, 14; Deut., VI, 3; XI, 9; XXVI, 9, 15; XXXI, 20; Jos., V, 6; Is., VII, 15, 22; Jer., XI, 5; XXXII, 22; Ezech., XX, 6, 15; Bar., I, 20; IV Reg., XVIII, 32; Eccli., XLVI, 10. Cette expression, devenue proverbiale, marque la grande richesse du pays que Dieu voulut donner à son peuple; pays de gras pâturages fournissant l'abondance du lait, pays de forêts et de rochers caractérisé, même dans les déserts, par l'abondance du miel. Il est à croire que dans l'expression *'éreṣ zâbaṭ ḥâlâb û-debâš*, « terre coulant le lait et le miel, » le *vav* indique la concomitance, comme dans plusieurs autres passages. Cf. Job, XLI, 12; II Reg., XII, 13. Les Hébreux nomades devaient aimer, comme les Arabes, le mélange du lait et du miel. Voir Lait, col. 39, et Guidi, *Une terre coulant du lait et du miel*, dans la *Revue biblique*, 1903, p. 241-243. Outre l'idée d'abondance, il y a donc encore dans l'expression biblique celle de nourriture agréable et succulente. Le mélange de lait et de miel était également connu des anciens Grecs, sous le nom de μελίκρατον. Cf. *Odyss.*, X, 519; Euripide, *Orest.*, 115. Le lait et le miel figurent d'ailleurs ici tous les autres produits naturels du pays de Chanaan, produits si abondants qu'ils sembleront couler eux-mêmes du sol. Quand Rabsacès veut décider les habitants de Jérusalem à se rendre et à se laisser déporter en Assyrie, il ne manque pas de leur promettre une contrée semblable à la leur, abondante en blé, en vin, en huile et en miel. IV Reg., XVIII, 32. Cf. Deut., VIII, 8. Dans sa description de l'âge d'or, Ovide, *Metam.*, I, 112, 113, emploie la même image que les Livres Saints :

Flumina jam lactis, jam flumina nectaris ibant,
Flavaque de viridi stillabant ilice mella,

« des fleuves de lait, des fleuves de vin coulaient alors, et des chênes verts distillaient les miels d'or. » Cette expression est donc bien typique pour caractériser la fertilité d'un pays. Cf. Euripide, *Bacch.*, 142; Horace, *Od.*, II, XIX, 10; Claudien, *Laud. Stilic.*, I, 84. Ctésias, *Indic.*, 13, prend la figure trop à la lettre, quand il signale dans l'Inde ποταμὸς ἐκ πέτρας ῥέων μέλι, un fleuve de miel coulant du rocher. Dans Job, XX, 17, il est dit du méchant qu'il ne verra plus les ruisseaux, les torrents, les fleuves de lait et de miel, pour signifier que toute prospérité lui sera ravie. En général, le miel désigne tous les bienfaits temporels et spirituels dont Dieu a comblé son peuple. Deut., XXXII, 13; Ps. LXXXI (LXXX), 17; Ezech., XVI, 13, 19. — 2° A raison de sa douceur, le miel est le symbole des choses douces, suaves et agréables. Les auteurs sacrés comparent à la douceur du miel celle de la sagesse, Prov., XXIV, 13; Eccli., XXIV, 27; celle de la loi de Dieu, Ps. XIX (XVIII), 11; celle du rouleau sacré que les prophètes reçoivent l'ordre de manger, Ezech., III, 3; Apoc., X, 9, 10; celle de la mémoire d'un pieux roi, Eccli., XLIX, 2; enfin celle des paroles du sage, Prov., XVI, 24, de l'épouse, Cant., IV, 11, et même de la courtisane. Prov., V, 3.

H. Lesêtre.

MIGDAL-ÉDER (hébreu : *Migdal-'Édér; Codex Alexandrinus :* Πύργος Γαδέρ; omis dans le *Vaticanus;* Vulgate : *Turris gregis*), tour nommée dans la Genèse, XXXV, 21. C'était probablement une petite tour comme on en voit encore dans les environs de Bethléhem. Elle servait d'abri et d'observatoire aux bergers qui gardaient leur bétail, ainsi que l'indique son nom de « Tour du troupeau ». Cf. IV Reg., XVIII, 8; II Par., XXVI, 10. C'est au delà de cette tour, en continuant sa route vers Hébron, que Jacob fit sa première halte après la mort de sa femme Rachel, et c'est en cet endroit que Ruben commit son inceste avec Bala. Voir Bala 1, t. I, col. 1390. D'après saint Jérôme, *Onomastic.*, édit. Larsow et Parthey, 1862, p. 115, elle était à mille pas au sud de Bethléhem. Ce Père l'identifie avec la localité où les anges annoncèrent aux bergers la naissance de Notre-Seigneur. *Ibid.*, p. 115-117; *Quæst. hebr. in Gen.*, XXXV, 21, col. 992. Il est impossible de fixer sa situation d'une manière précise. Michée, IV, 8, parle d'un *Migdal-'Édér* (Vulgate : *turris gregis*) : c'est une image par laquelle il désigne Jérusalem. Cf. S. Jérome, *Quæst. in Gen.*, loc. cit. — Il y avait dans le sud de la Palestine une ville appelée Eder, t. II, col. 1588.

MIKTAM (hébreu : *miktâm;* Septante : στηλογραφία; Vulgate : *tituli inscriptio*), mot qui se trouve au titre de six psaumes, Ps. XVI, LVI-LX (Vulgate, XV, LV-LIX), et en tête du cantique d'Ézéchias, Is., XXXVIII, 9, où les Septante traduisent προσευχή et la Vulgate : *scriptura*. Il ne se lit nulle part ailleurs dans l'Écriture. Le sens n'en est pas certain. On l'explique par « écrit, poème », כתב, *kâṭab*, כתם, *kâṭam*, ou bien par « énigme, sentence », כמס, *katama*, « cacher, trésor. » Voir Gesenius, *Thesaurus*, p. 724. La présence de ce terme dans les titres des Psaumes semble impliquer une signification musicale ou la désignation d'un genre de poésie. Voir Maskil, col. 832. Mais les termes de cette sorte, cessant d'être appliqués pratiquement, ont perdu pour nous leur signification.

J. Parisot.

MIL. Voir Millet.

MILAN, oiseau de proie, de la famille des falconidés. Le milan a un bec robuste, des ailes très étendues et la queue profondément fourchue (fig. 282). Son vol est puissant et rapide, mais son courage laisse à désirer, car le milan fuit devant l'épervier et n'ose disputer sa proie au corbeau. Le milan royal, *milvus regalis*, mesure environ 70 centimètres de long. Il est de couleur fauve, avec ailes noires et queue rousse. Il se nourrit de petits quadrupèdes, rats, taupes, mulots, de reptiles, d'insectes et même de viande en putréfaction. Il aperçoit sa proie d'une hauteur prodigieuse, fond sur elle comme un trait et l'emporte sur un arbre pour la dévorer. — Le milan royal est très commun en Palestine, surtout en

hiver; l'été, il abandonne les terres basses pour vivre de préférence dans les régions montagneuses. On le trouve fréquemment au Carmel, près de Naplouse et dans le nord de la Galilée. En hiver, il vit par troupes le long de la côte, au sud de la Judée, à l'ouest de la mer Morte et dans les déserts voisins de Bersabée. — Le milan est rangé parmi les oiseaux impurs, probablement sous le nom de *'ayyâh*, que les Septante traduisent par ἰκτῖνος, « milan, » Lev., XI, 14; Deut., XIV, 13, alors que la Vulgate donne le nom de milan au *dâ'âh*, qui est probablement le vautour, voir DA'AH, t. II, col 1195, et le nom de vautour au *'ayyâh*. Dans Job, XXVIII, 7, il est dit que le sentier souterrain de la mine échappe même à l'œil du *'ayyâh*, que les deux versions traduisent alors par vautour. Comme le milan ne pouvait manquer d'être mentionné, il est probable qu'il est bien désigné par *'ayyâh*, ainsi que l'ont cru les traducteurs grecs du Pentateuque. Cf. Tristram, *The natural history of the Bible*, Londres, 1889, p. 188. Voir VAUTOUR. H. LESÊTRE.

282. — Le milan royal.

MILET (grec : Μίλητος), ville d'Asie Mineure, située à l'entrée du golfe Latmique (fig. 283). — En se rendant

283. — Monnaie de Milet.

ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΝΕΡΩΝ. Tête de Néron. — Ꞁ. ΕΠΙΤΙ ΔΑΜΑ. (Nom de magistrat.) Apollon assis, son arc à la main.

de Macédoine à Jérusalem par l'Asie Mineure, saint Paul, venant de Samos, aborda par mer à Milet. Comme il ne voulait pas aller à Éphèse, c'est à Milet qu'il convoqua les anciens de l'Église d'Éphèse. Act., XX, 15-18. Dans une autre occasion que nous ne connaissons pas, saint Paul vint de nouveau à Milet et y laissa Trophime qui était malade. II Tim., IV, 20.

I. *Description et histoire de Milet.* — D'après Strabon, XIV, I, 6, qui tire ses renseignements d'Éphore, Milet fut à son origine un établissement crétois fondé par Sarpedon, non sur la côte même, mais un peu au-dessus de la mer. De son temps la ville fondée par Sarpédon s'appelait le Vieux-Milet. Nélée, originaire de Pylos, fonda, non loin de là, la Nouvelle Milet, où il s'établit avec les Ioniens chassés du Péloponèse par l'invasion dorienne. Strabon, XIV, I, 3. C'est la ville ionienne qui est surtout célèbre dans l'histoire. Arrien. *Anab.*, I, 18, mentionne les deux cités, la vieille et la nouvelle Milet, entourées chacune de fortifications. La nouvelle Milet avait quatre ports dont un pouvait contenir une flotte entière. Strabon, XIV, I, 6. Ces ports étaient protégés par le groupe des îles Tragées, dont la plus grande était Ladé. Assise sur le bord du golfe Latmique près de l'embouchure du Méandre, le plus considérable des fleuves de l'Asie Mineure, Milet voyait affluer vers elle les produits que les caravanes allaient chercher jusqu'à l'Euphrate et au Tigre, ceux de la Carie, de la Lydie et de la Phrygie. Par ses ports, elle recevait les cargaisons que lui apportaient les navires de la Méditerranée. La plaine du Méandre, large et fertile, nourrissait d'abondants troupeaux, qui fournissaient les laines que travaillaient les Milésiens. Strabon, XII, VIII, 16; Pline, *H. N.*, VIII, XXIX, 2 (9). Aujourd'hui la baie a été comblée par les alluvions du Méandre et ce n'est plus qu'un vaste marais dont les émanations empoisonnent l'air. Les

284. — Carte des environs de Milet.

ruines de Milet se trouvent à sept kilomètres de la mer, et l'emplacement de la ville ancienne est occupé par un village turc appelé Palatia. L'insalubrité du pays n'a pas permis jusqu'ici d'y faire des fouilles suffisantes pour retrouver les monuments antiques. O. Rayet, en 1872, y a découvert les ruines du théâtre. Les fouilles de M. Wiegand ont dégagé quelques restes (fig. 285) des époques hellénistique et romaine. *Jahrbuch dek. deutsch. arch. Instituts: Archäol. Anzeiger*, t. XVI, 1901, p. 191-199. Milet fut la métropole de l'Ionie, et elle fonda de nombreuses colonies, surtout sur les bords du Pont-Euxin. Strabon, XIV, I, 6; Pline, *H. N.*, IV, 11 (18); 12 (26); V, 32 (40); VI, 2 (2); 6 (6); 28 (32). Comme toute la côte, elle fut successivement soumise à la domination des Lydiens, des Perses, d'Alexandre et des Séleucides, tout en conservant son organisation particulière, c'est-à-dire le gouvernement de chefs qu'on appelait les tyrans. Lorsque les Romains conquirent l'Asie Mineure, Milet resta une cité importante de la province, mais au second rang seulement. Voir CARIE 1, t. II, col. 279. Telle était sa situation au temps où saint Paul y aborda. Milet était la patrie de plusieurs personnages célèbres de l'antiquité, en particulier de Thalès, d'Anaximène, d'Hécatée et d'Eschine le rhéteur. Strabon, XIV, I, 7. C'est près de Milet que se trouvait le temple fameux d'Apollon Didyméen (fig. 286), connu sous le nom de Temple des Branchides du nom de la famille sacerdotale qui le desservait. Ce temple fut brûlé par Darius, lors de la prise de la ville, et la statue d'Apollon, œuvre de Kanachos, fut transportée à Ecbatane. Séleucus la rendit à Milet. Hérodote, I, 46, 92, 127; II, 159; VI, 19. Cf. G. Perrot et Ch. Chipiez, *Histoire de l'Art*, t. VIII, p. 270-280.

2° *Milet dans le Nouveau Testament.* — 1. Saint Paul, en terminant son troisième voyage de mission, quitta Philippes après Pâques. Act., xx, 6. Comme il désirait arriver à temps à Jérusalem pour y célébrer la fête de la Pentecôte, il renonça à aller à Éphèse, mais comme cette ville n'était pas éloignée de Milet où il devait faire escale, il fit appeler dans cette ville les prêtres (voir t. II, col. 2122) d'Éphèse. Saint Luc a décrit avec la plus parfaite exactitude la situation géographique de Milet. — 2. En passant une seconde fois à Milet, l'Apôtre fut

285. — Ruines de Milet. D'après M. Wiegand, *Archäologisches Anzeiger*, Beiblatt 4, fig. 3, p. 194.

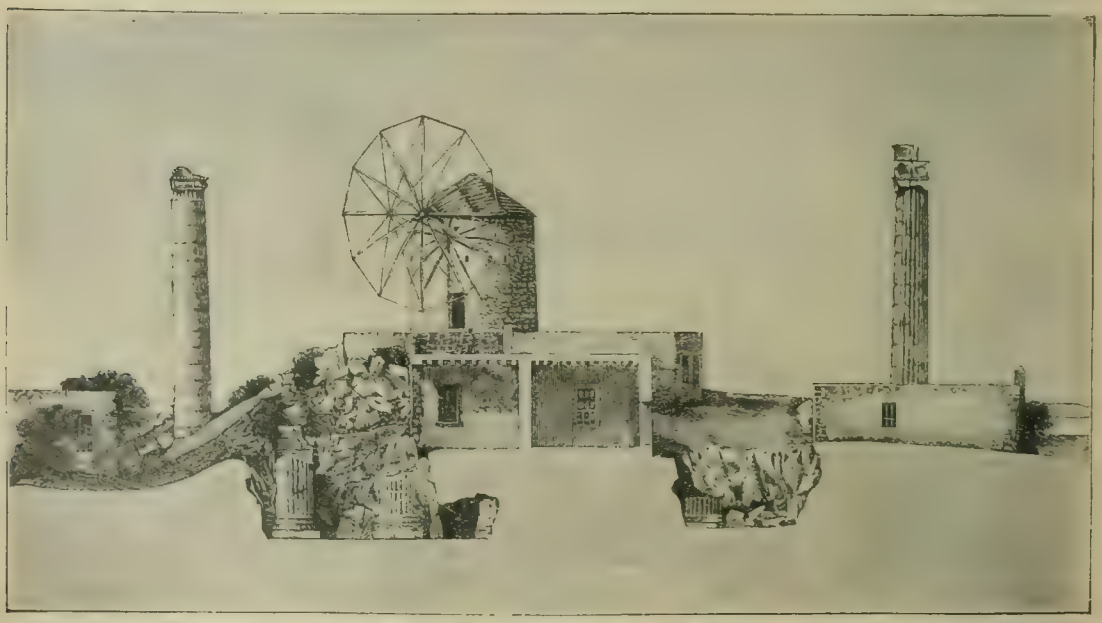

286. — Ruines du temple d'Apollon Didyméen.
D'après O. Rayet et A. Thomas, *Milet et le golfe Latmique, Planches*, in-f°, Paris, 1877, pl. 32.

obligé d'y laisser son compagnon Trophime qui était malade. II Tim., IV, 22. Cet événement ne put avoir lieu qu'après la première captivité de saint Paul. Voir Conybeare et Howson, *Life and Epistles of St. Paul*, c. XXVII, in-12, Londres, 1877, p. 780. — On a peu de traces de l'Église primitive de Milet. Une inscription grecque mentionne le martyr Onesippos. *Corpus inscr. græc.*, n. 8847; une autre contient une invocation aux sept archanges gardiens de la cité, *Corpus inscr. græc.*, n. 2892. Elle paraît être du IVe siècle. Au Ve siècle, Milet, qui jusqu'alors avait dépendu de la métropole d'Aphrodisias, devint une église indépendante, W. Ramsay, *Historical Geography of Asia Minor*, in-8°, Londres, 1890, p. 428.

Bibliographie. — Texier, *Asie Mineure*, in-8°, Paris, 1862, p. 331-336; O. Rayet et Thomas, *Milet et le golfe Latmique*, in-4°, avec atlas in-f°, Paris, 1877; G. Perrot et Ch. Chipiez, *Histoire de l'Art dans l'Antiquité*, t. VIII, in-4°, Paris, 1904, p. 268-270. E. Beurlier.

MILICHO (*Melôki* [*keri : Melikû*]; Septante : 'Αμαλούχ), prêtre qui revint de la captivité avec Zorobabel. II Esd., XII, 14. C'est, d'après plusieurs commentateurs, le même personnage que celui dont le nom est écrit ailleurs dans la Vulgate Melluch. Voir Melluch 2, col. 948.

MILKOM (hébreu : *Milkôm*), un des noms hébreux du dieu Moloch. Voir Moloch.

MILLE (grec : μίλιον, mot formé du latin *mille;* Vulgate : *mille passus*), mesure itinéraire d'origine romaine équivalant à mille pas, c'est-à-dire à un peu plus de

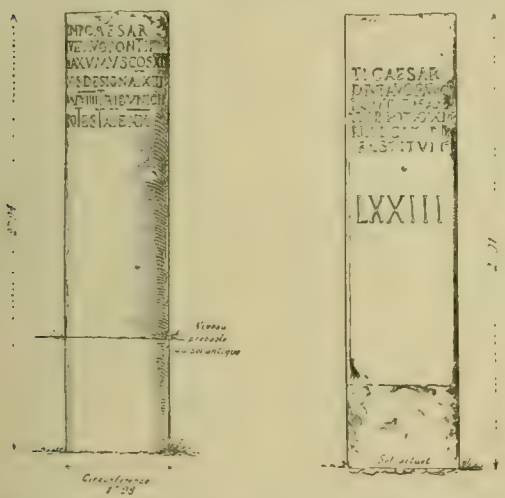

287. — Bornes milliaires trouvées en Gaule sur la *Via Domitia*. A gauche, borne d'Auguste, de forme cylindrique avec l'inscription : IMPerator CAESAR IVLii Filius AVGustus, PONTIFex MAXVMUS, CONSul XII, consul DESIGNATus XIII, Millia Passuum XIIII, TRIBVNICIA POTESTATE XX, — 3 avant J.-C. — A droite borne de Tibère; à pilier carré avec l'inscription : TIberius CAESAR DIVI AVGusti Filius, PONTIFex MAXimus TRIBunicii POTestate XXXIII REFECIT ▨ RESTITVIT, LXXIII, — 30 après J.-C. — D'après E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV, p. 175, 177.

1 480 mètres. Notre-Seigneur donne à ses disciples ce précepte de charité : « Si quelqu'un veut t'obliger à faire mille pas, va avec lui pendant deux autres mille. » Matth., V, 41. Les routes romaines étaient divisées en longueurs de mille pas et à chaque mille était placée une borne ou *milliarum*. Sur ces bornes était gravée une inscription. Sous la République, elle contenait le nom d'un magistrat qui avait fait ou réparé la route; sous l'Empire, le nom du prince. Un chiffre précédé ou non des lettres M. P., *millia passuum*, indiquait la distance d'un endroit déterminé (fig. 287). La forme ordinaire des bornes milliaires était celle d'une colonne ronde, de 3 mètres de hauteur et de 2 mètres de circonférence. Quelques bornes de Tibère sont des piliers quadrangulaires. En Orient, les inscriptions sont souvent bilingues, en grec et en latin. *Corpus inscr. latin.*, t. III, n. 205, 312, 347, 3705; t. IX, n. 6072; t. X, n. 6854. On rencontre encore en Palestine des milliaires le long des anciennes voies romaines, en particulier sur la route de Jérusalem à Naplouse. La présence de ces bornes servait à donner les indications topographiques; on disait : *ad lapidem primum, secundum*, etc. Tacite, *Ann.*, XV, 60; *Hist.*, II, 24, 45; IV, 11, etc.

E. Beurlier.

MILLÉNARISME, erreur de ceux qui ont cru à un règne temporel et triomphant du Christ et de ses saints sur la terre. Comme, dans sa forme chrétienne, cette erreur supposait un règne de mille ans, ses partisans furent appelés millénaires, millénaristes ou chiliastes.

I. Origines de cette erreur. — 1° *Origines juives.* — 1. La croyance à un règne temporel du Messie futur est née chez les Juifs d'une interprétation littérale et servile des anciennes prophéties. Déçus dans leurs espérances d'indépendance, de prospérité et de domination nationales, la plupart des Juifs palestiniens se sont consolés en cherchant dans les prophéties l'assurance d'un avenir meilleur et plus conforme à leurs désirs. Isaïe, XXIV-XXVII, annonçait le châtiment des impies et le rétablissement d'Israël dans le pays de Chanaan, la gloire du peuple élu, XXXV, et de la nouvelle Sion, LIV, LX, le rassemblement des peuples à Jérusalem. LXVI, 18-23. Ézéchiel, XL-XLVIII, décrivait le nouveau royaume de Dieu. Aggée, II, 7-9, et Zacharie, II, 6-13, célébraient le nouvel ordre de choses. Daniel surtout promettait à la nation choisie la délivrance et la domination, sous l'empire de son Messie triomphant. Dan., VII, 9-14, 26, 27. Ces heureux événements devaient se produire à une époque déterminée. Dan., XII, 5-13. Les prophéties visaient le royaume spirituel, mais les Juifs, trop pressés de les interpréter dans un sens qui leur convenait mieux, les entendaient d'un royaume temporel dont ils devaient être les maîtres par la grâce de leur Messie. Ces idées constituent le fond des apocryphes composés aux environs de l'époque évangélique. Voir Jésus-Christ, t. III, col. 1436-1439; Messie, col. 1032; Lepin, *Jésus Messie et fils de Dieu*, 2e édit., Paris, 1905, p. 11-23. — 2. La durée de ce règne temporel restait problématique. Elle était certainement bornée, puisque les apocryphes supposaient, à la suite de ce règne, un renouvellement du monde, une résurrection générale et un dernier jugement. Cf. Schürer, *Geschichte der judischen Volkes im Zeit J. C.*, Leipzig, t. II, 1898, p. 544-553. Suivant certaines données, le règne temporel du Messie devait durer jusqu'à la fin de ce monde corrompu, *Apoc. Baruch*, XL, 30, jusqu'au jour du jugement, *IV Esd.*, XII, 34, et, somme toute, pendant quatre cents ans. *IV Esd.*, VII, 28, 29; *Sanhedrin*, 99 a. Ce chiffre était obtenu par l'application à la durée de la captivité en Égypte, Gen., XV, 13, d'un verset du Psaume XC (LXXXIX), 15 : « Réjouis-nous... autant d'années que nous avons connu le malheur. » Selon d'autres, les jours de la création représentaient la durée du monde en milliers d'années, puisque, d'après le même Psaume, ℣. 4, mille ans sont aux yeux de Dieu comme le jour d'hier. On obtenait ainsi 2000 ans avant la Loi, 2000 ans sous la Loi, 2000 ans sous le Messie et 1000 ans pour le règne temporel représenté par le repos de Dieu le septième jour. *Sanhedrin*, 97 a. La version syriaque du IVe livre d'Esdras réduit la durée de ce règne à 30 années. Au dire d'autres rabbins, il devait être de 40 ans, selon le temps du séjour des Israélites au désert; de 7000 ans, parce que les noces juives duraient sept jours

et que les noces du Roi-Messie avec son peuple devaient durer sept jours divins, soit 7000 ans, etc. Cf. Corrodi, *Geschichte des Chiliasmus*, Francfort, 1781, t. I, p. 324.

2° *Origines chrétiennes.* — 1. Notre-Seigneur eut à prêcher son Évangile au milieu d'un peuple qui, à l'exception de quelques âmes mieux éclairées, était imbu de l'idée d'un royaume temporel. Le Sauveur s'appuie sur cette espérance qui anime ses contemporains; mais jamais il ne dit rien qui puisse favoriser l'interprétation grossière qu'ils font des prophéties. Fils de l'homme, par conséquent Messie, il annonce le royaume, et en même temps il le fonde. Il dit aux pharisiens : « Si je chasse les démons par le doigt de Dieu, le royaume de Dieu est donc parvenu jusqu'à vous... Le royaume de Dieu est au milieu de vous. » Luc., XI, 20; XVII, 21. Il ne faut donc pas l'attendre sous une autre forme. De plus, le Sauveur se dispense de répondre directement aux questions qui visent le prétendu royaume temporel. Matth., XX, 21-23; Act., I, 6, 7, etc. On ne peut rien conclure à ce sujet des textes dans lesquels il promet le centuple « dans l'avenir » à ceux qui auront tout quitté pour le suivre. Matth., XIX, 29; Marc., X, 29; Luc., XVIII, 29. Il est visible que ces paroles ne sont pas à entendre dans un sens littéral, et que la récompense promise est « dans les cieux », Matth., V, 12, où tous seront « comme les anges ». Luc., XX, 36. Avant de mourir, il annonce non pas qu'il va fonder le royaume attendu, mais qu'il va retourner à son Père et que de là il enverra l'Esprit de Dieu. Joa., XVI, 5-7. Plus tard, sans doute, le Fils de l'homme reviendra sur les nuées; mais ce sera pour juger définitivement les hommes et régler leur sort éternel. Matth., XXV, 31-46. Dans tout cet avenir prédit par le Sauveur, aucune place n'est laissée à l'idée même lointaine d'un millénium. — Toutefois, l'on a cru trouver dans saint Jean, V, 25-30, au moins l'annonce de deux résurrections successives : tout d'abord, il y a des morts qui entendront la voix du Fils de Dieu et qui vivront; puis il y aura une résurrection générale pour tous sans exception, bons et mauvais. Cette première résurrection et la vie qui en est la conséquence ne constitueraient-elles pas une sorte de stade analogue au millénium? Cf. Prager, *Das tausendjährige Reich*, Leipzig, 1903, p. 33-40. Mais Notre-Seigneur explique lui-même que ce passage de la mort à la vie est l'effet de la foi qu'on a en sa parole et en sa mission, Joa., V, 24; il ajoute qu'il est lui-même « la résurrection et la vie », d'abord spirituellement, pour ceux qui croient en lui, Joa., XI, 25, 26, et même déjà corporellement, par exception, en faveur de ceux auxquels il rend la vie du corps afin de faire naître la foi dans d'autres âmes. Joa., XI, 44-45. Cette première résurrection est donc un phénomène spirituel qui appartient normalement au fonctionnement du royaume messianique. Quant à celle qui atteint le corps privé de vie, elle n'est alors ni générale pour les justes, puisque quelques-uns seulement ont été ressuscités par la puissance de Dieu, ni définitive, puisqu'ils sont ensuite retournés au tombeau. Rien ne serait donc plus gratuit, plus contraire à la lettre et à l'esprit de l'Évangile, que de prêter au Sauveur l'idée de composer son royaume avec les quelques privilégiés tirés par lui du tombeau. — D'ailleurs, Notre-Seigneur, dans sa description des derniers temps, exclut formellement toute possibilité de règne sur la terre. En effet, c'est seulement quand le ciel et la terre sont déjà bouleversés que le Fils de l'homme apparaît, envoie ses anges rassembler les élus et procède au jugement. Matth., XXIV, 29-31; Marc., XIII, 24-27; Luc., XVI, 25-27. — 2. Saint Paul, qui ne peut manquer de connaître les idées de ses compatriotes sur le règne temporel, n'écrit absolument rien qui puisse les accréditer. Pour encourager ceux qui sont persécutés, il rappelle que le Fils de Dieu viendra un jour pour le jugement, qui précédera le châtiment des méchants et la glorification de bons avec Dieu. II Thes., I, 5-10. Jésus-Christ est ressuscité le premier; après lui viendront ceux qui ont cru en lui; puis ce sera la fin, quand il remettra le royaume au Père, après en avoir chassé les puissances adverses. I Cor., XV, 23. S'il n'est pas question ici des méchants, ce n'est pas qu'ils soient réservés pour une résurrection différente, c'est tout simplement que l'Apôtre ne s'occupe pas d'eux dans ce passage. Pour lui il ne connaît qu'une résurrection. I Cor., XV, 51. Ceux qui sont morts dans le Christ ressusciteront d'abord, puis les vivants seront emportés dans les nuées à la rencontre du Christ, pour être toujours avec lui. I Thes., IV, 16-17. Ici encore saint Paul procède par prétérition, en ne faisant pas mention des méchants, mais il écarte formellement toute idée de royaume terrestre : ce n'est pas le Christ qui vient régner sur la terre, ce sont ses élus, morts et vivants, qui sont emportés dans les hauteurs, pour n'être plus séparés de lui. — Saint Pierre suppose, dans les derniers temps, un bouleversement de la terre qui ne permettrait pas d'y fonder un royaume temporel. II Pet., III, 5-7, 10-13. Sans doute, il attend « de nouveaux cieux et une nouvelle terre »; mais quand le jugement sera déjà passé. Il ne s'agit donc pas d'un règne antérieur à ce jugement. Ces cieux et cette terre sont le royaume éternel. — 3. C'est l'Apocalypse de saint Jean qui semble fournir aux millénaristes chrétiens le meilleur appui pour leur système. L'apôtre dit que l'ange qui a la clef de l'abîme lie Satan pour mille ans et le jette dans l'abîme, d'où il ne doit être remis en liberté qu'au bout de mille ans, pour un peu de temps. Pendant ces mille ans, ceux qui n'ont pas reçu le caractère de la bête vivent et règnent avec le Christ. Ils ne règnent ainsi qu'après la première résurrection, qui les exempte de la seconde mort. Au bout de ces mille ans, Satan revient pour séduire les nations; mais bientôt il est rejeté dans l'abîme avec le faux prophète pour les siècles des siècles. Apoc., XX, 2-7. A première vue, il paraît être ici question d'un règne temporel de mille ans, réservé aux fidèles serviteurs du Christ, entre deux agressions de Satan. C'est à peu près l'idée que les Juifs se faisaient de ce règne. Seulement saint Jean rapporte au Christ Jésus ce que les Juifs attribuaient à leur Messie encore à venir. Le vrai sens du texte de l'Apocalypse ne favorise pourtant pas l'hypothèse du règne temporel. Ce sens, dégagé peu à peu, a été fixé à la suite des discussions auxquelles le texte apocalyptique donna lieu.

II. Le texte de l'Apocalypse. — 1° Il est incontestable que le livre de l'Apocalypse est rempli de symboles, d'allégories et de métaphores. La plupart de ces éléments sont empruntés aux anciens prophètes, surtout à Isaïe et à Daniel, et même aux apocalypses juives, particulièrement au livre d'Hénoch, à tel point que quelques-uns se sont demandé si l'œuvre de saint Jean ne serait pas une adaptation chrétienne de documents juifs. Cf. Apocalypse, t. I, col. 754. Ces emprunts de l'auteur au symbolisme juif, tant biblique qu'apocryphe, sont manifestes. La teneur même de son livre avertit donc dès l'abord qu'il ne faut pas s'en tenir au sens littéral, et que, pour entendre un passage à la lettre, il faut avoir des raisons très positives. Autrement ce serait tomber dans la même erreur que les Juifs dans l'interprétation des anciennes prophéties. Or les raisons qui pourraient obliger à interpréter littéralement le passage sur le règne de mille ans font défaut. — 2° Tout d'abord, la durée précise de mille ans de règne doit mettre en garde contre une interprétation littérale. Cette mention est de telle importance, si on l'entend à la lettre, qu'il faut nécessairement que quelque chose lui corresponde dans le quatrième évangile. Or il n'en est rien. Dans l'entretien qui précède la résurrection de Lazare, Marthe fait profession de sa foi en la résurrection, « au dernier jour. » Le Sauveur n'ajoute rien, sinon pour déclarer qu'il est lui-même le principe de toute résurrection. Joa., XI, 24-

26. Après la dernière Cène, Notre-Seigneur parle des demeures multiples qui sont dans la maison de son Père; il va en préparer une à chacun de ses apôtres, puis il reviendra pour les prendre avec lui. Joa., XIV, 2, 3. Où les emmènera-t-il? Dans cette maison de son Père dont il vient de parler, dans le ciel. La parole adressée au sujet de saint Jean : « Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne..., » Joa., XXI, 22, suppose une venue du Christ au moment de la mort naturelle de chacun, d'après Joa., XIV, 3, ou une manifestation quelconque de sa puissance, comme la ruine de Jérusalem ou la propagation merveilleuse de l'Évangile. Cf. Matth., XVI, 28; Marc., VIII, 39; Luc., IX, 27. Mais il n'y a pas là d'allusion à l'inauguration d'un règne temporel, et l'apôtre avertit lui-même que les paroles du Maître ne signifient pas : « Il ne mourra pas. » Joa., XXI, 23. — Dans l'Apocalypse même, on trouve des manières de parler comme celles-ci : « Au vainqueur, je donnerai à manger de l'arbre de vie, qui est dans le paradis de mon Dieu. » Apoc., II, 7. « Le vainqueur n'aura rien à craindre de la seconde mort. » Apoc., II, 11. « Au vainqueur,... je donnerai pouvoir sur les nations,... comme moi-même j'en ai reçu le pouvoir de mon Père. » Apoc., II, 27. Le sens de ces expressions symboliques est expliqué par cette autre sentence : « Celui qui vaincra, je le ferai asseoir avec moi sur mon trône, comme moi aussi j'ai vaincu et me suis assis avec mon Père sur son trône. » Apoc., III, 21. Or ce trône du Père est dans le ciel; ce n'est pas le trône d'un royaume temporel. Le trône de Dieu, dressé dans le ciel, est ensuite décrit. Apoc., IV, 2-11. Puis viennent différentes scènes préparant le jugement. Apoc., VI, 1-17. Immédiatement après, les élus sont introduits devant le trône de Dieu et devant l'Agneau. Apoc., VII, 9-17. Aucune mention n'est faite d'un règne temporel intermédiaire. D'autres symboles représentent la même idée. Ce sont les âmes vierges qui sont auprès de l'Agneau et l'accompagnent partout. Apoc., XIV, 1-5. C'est, dans le ciel, la grande voix de la foule immense qui célèbre la chute de Babylone. Apoc., XIX, 1-8. Jusqu'ici, les scènes décrites par l'apôtre se déroulent sur deux théâtres, la terre, qui est celui de la lutte, et le ciel, qui est celui de la récompense. Dans une nouvelle vision, saint Jean introduit la mention de ce règne de mille ans réservé aux fidèles disciples du Christ, et au bout duquel Satan reprend sa liberté pour tâcher de séduire les nations. — 3° Avant tout, il faut se rappeler que ce texte est prophétique et qu'en général les prophéties attendent de l'événement leur meilleure explication, parfois même la seule qui soit possible. Aussi leur sens obvie n'est-il pas toujours celui qu'il faut préférer; si ce sens, clair en apparence, n'est pas en harmonie avec d'autres propositions certaines de l'Écriture, c'est qu'il n'est pas le vrai. Voir HERMÉNEUTIQUE, 4e règle, t. III, col. 618. Il faut remarquer ensuite, dans le passage en question, des manières de parler qui ne sauraient être entendues à la lettre, la clef de l'abîme, la grande chaîne, la porte scellée pendant mille ans. Apoc., XX, 1-3. Mais surtout les fidèles qui doivent prendre part au règne de mille ans sont des décapités, des morts, favorisés d'une première résurrection et n'ayant pas à craindre une seconde mort. Apoc., XX, 4-6. Il est difficile d'admettre qu'ils règnent mille ans avec le Christ en corps et en âme, car saint Jean ne le dit pas; Jésus-Christ a déclaré au contraire qu'il ressusciterait ses enfants « au dernier jour », Joa., VI, 39, 44, c'est-à-dire immédiatement avant le jugement. Saint Jean qui a consigné cet enseignement dans son Évangile ne peut le contredire ici; d'autre part, le règne de mille ans ne coïncide pas avec le dernier jour, puisque doit se produire ensuite, à l'instigation de Satan, une nouvelle insurrection des nations contre le Christ. Apoc., XX, 7-9. Ce sont donc seulement des âmes qui règnent avec le Christ durant mille ans. Dès lors, comment ce règne peut-il être entendu d'un règne temporel? — Tout s'explique au contraire avec une harmonie suffisante si l'on interprète ce passage allégoriquement. Le démon est lié une première fois par la venue du Christ sur la terre, Joa., XII, 31, et par le pouvoir laissé à l'Église. Les mille ans désignent le temps qui doit s'écouler entre la venue du Christ et l'apparition de l'Antéchrist. Les âmes des martyrs et des saints sont celles qui, après une première mort, celle du corps, entrent dans la bienheureuse éternité, passage qui est appelé première résurrection. Il est à noter d'ailleurs que saint Jean ne place ni à Jérusalem ni sur la terre le règne de mille ans. La seconde mort est celle de la damnation qui frappera les impies. Enfin le dernier assaut de Satan et des nations contre le Christ sera le règne persécuteur mais éphémère de l'Antéchrist. « Concluons donc que tout ce qu'on dit de ce règne de mille ans, pris à la lettre, engage à des absurdités inexplicables; que le Fils de l'homme ne viendra plus visiblement qu'une fois, lorsqu'il paraîtra en sa gloire sur une nuée, et que ceux qui l'auront percé le verront prêt à les juger; que, lorsqu'il viendra en cette sorte, il ne sera pas mille ans à tenir ses saints sur la terre; qu'il prononcera aussitôt son irrévocable jugement et ira régner éternellement dans le ciel.» Bossuet, *Explic. de l'Apocalypse*, part. II, c. XX, *Réflexion sur l'opinion des millénaires*, Bar-le-Duc, 1870, t. II, p. 276. Cf. Hurter, *Theolog. dogmat. compend.*, Insprück, 1879, t. III, p. 527-533. Est-ce bien ce second sens qu'il faut préférer au premier, au sens littéral conforme à l'idée juive? C'est aux Pères à le dire, d'après une autre règle d'herméneutique. Voir t. III, col. 625.

III. LE MILLÉNARISME ET LES PÈRES. — 1° Le millénarisme se présenta tout d'abord sous une forme assez grossière avec l'hérésiarque Cérinthe, qui, s'inspirant surtout des apocalypses juives, rêvait d'un règne du Christ à Jérusalem, durant lequel ses fidèles pourraient s'adonner à la fois à tous les plaisirs de la chair et aux fêtes liturgiques. Eusèbe, *H. E*, III, 28; VII, 25, t. XX, col. 270, 694, qui parle de ce système d'après Caïus et Denys d'Alexandrie, rappelle l'observation de ce dernier rapportant que plusieurs croyaient l'Apocalypse composée par Cérinthe lui-même, sous le nom supposé de saint Jean, en faveur de son système. Voir APOCALYPSE, t. I, col. 742-743. Il est plus que douteux que Cérinthe ait emprunté ses principales inspirations à l'œuvre de saint Jean, dans laquelle il apparaît trop clairement que « le royaume de Dieu n'est ni le manger ni le boire ». Rom., XIV, 17. Sa conception est bien plutôt juive. Duchesne, *Les origines chrétiennes*, Paris, 1878-1881, lithog., p. 53, 54, pense que Caïus, dont Denys d'Alexandrie ne fait que reproduire l'assertion, accuse Cérinthe de millénarisme plutôt par raisonnement que par tradition, sans que pourtant la théorie millénariste ait lieu d'étonner chez l'hérésiarque. Le millénarisme matérialiste et judaïque de Cérinthe fit horreur à l'Église. — 2° L'Épître de Barnabé, VII, 13, pose en principe que Dieu exécute la fin des choses sur le modèle de leur commencement, et l'auteur en conclut que mille ans du règne glorieux succéderont à six mille ans de durée du monde, comme le septième jour aux six autres. *Barn.*, XV, 4-8. — En Asie Mineure, l'évêque d'Hiérapolis, Papias, professait le millénarisme. A ce sujet, Eusèbe, *H. E.*, III, 39, t. XX, col. 300, l'accuse de médiocrité intellectuelle et ajoute que, s'il a été suivi, c'est à cause de son ancienneté. Cf. S. Jérôme, *De vir. illust.*, 18, t. XXIII, col. 637. Mais le vieil auteur ne faisait que refléter les idées qui avaient cours dans son milieu et qui, après lui, furent admises par des esprits qu'on ne peut taxer de faiblesse. — Saint Justin déclare qu'il croit avec beaucoup d'autres au règne de mille ans, bien que de pieux chrétiens pensent différemment. Il appuie son opinion sur Isaïe, LXV, 17-25, et sur le texte de l'Apocalypse. Il va jusqu'à dire que le millénarisme est une

opinion de tous points orthodoxe. *Dial. cum Tryph.*, 80-81, t. VI, col. 664-669. — Saint Irénée, *Adv. hæres.*, 32-35, t. VII, col. 1210-1221, croit que le monde doit durer six mille ans et qu'ensuite viendront les mille ans du Christ. Il se réfère à l'autorité de Papias et invoque des textes d'Isaïe, XXVI, 9; XXX, 25; LVIII, 14; de Jérémie, XXIII, 7; d'Ezéchiel, XXVIII, 25; XXXVII, 12, et même de saint Matthieu, XIX, 29. — Tertullien, *Adv. Marc.*, III, 24, t. II, col. 355-356, admet le règne de mille ans et dit qu'il a traité ce sujet dans un livre, *De spe fidelium*, aujourd'hui perdu. Il invoque le témoignage d'Ezéchiel, XLVIII, et de l'Apocalypse, XII, sur la nouvelle Jérusalem. Devenu montaniste, il ne s'en attacha que plus étroitement à une opinion que professaient les sectateurs de Montan. Il repoussait pourtant l'idée platonicienne, d'après laquelle les hommes, après un long séjour dans la tombe, doivent revivre pour contribuer à la reconstitution de la race humaine. *De anima*, 30, t. II, col. 700. Cf. Platon, *Respub.*, X; *Phed.*, trad. Callet, Paris, 1845, p. 187, 492. — Méliton de Sardes pense que l'empire romain, converti au christianisme, établira un jour le règne millénaire. Cf. Eusèbe, *H. E.*, IV, 26, t. XX, col. 393. — 3° La réaction contre le millénarisme fut portée à l'excès par les Aloges, qui allèrent jusqu'à attribuer à Cérinthe le quatrième Évangile et l'Apocalyse, pour mieux combattre les théories que les Montanistes en tiraient. Cf. S. Épiphane, *Hær. LI*, 2, t. XLI, col. 892. Il faut avouer du reste que la faveur accordée par ces derniers au millénarisme contribua puissamment à le discréditer. — S. Cyprien, malgré ses attaches avec Tertullien, ne dit mot des idées millénaristes de celui-ci et se contente d'affirmer que les âmes justes passent directement de ce monde à l'éternité bienheureuse. *De mortal.*, 14, 15, t. IV, col. 592. — A Rome, au début du IIIe siècle, Caïus dispute contre le montaniste Proclus et combat le millénarisme de Cérinthe. Cf. Eusèbe, *H. E.*, VI, 20, t. XX, col. 572; S. Jérôme, *De vir illust.*, 59, t. XXIII, col. 670; Théodoret, *Hæret. fabul.*, II, 3, t. LXXXIII, col. 389. Il semble qu'il rejetait l'Apocalypse. Saint Hyppolyte, partisan décidé du millénarisme, s'applique à combattre Caïus. Cf. Ebed-Jesu, *Capita adversus Caium*, dans Gry, *Le millénarisme*, Paris, 1904, p. 91-95. — Clément d'Alexandrie ne touche pas à la question; mais Origène, avec sa méthode allégorique, voit du plus mauvais œil le millénarisme, et, à travers bien des théories qui lui sont personnelles, conclut que les parfaits vont droit de la terre au ciel. *De princip.*, II, XI, 2, 6, 7, t. XI, col. 241, 246. — Avec saint Méthode, l'idée millénariste se modifie: c'est seulement après le jugement que les justes doivent goûter sur la terre un repos de mille ans avec le Christ. *Sympos.*, IX, 1, 5, t. XVIII, col. 178. — Au milieu du IIIe siècle, Népos, évêque d'Arsinoé, en Égypte, compose un *Elenchus* contre l'interprétation allégorique d'Origène et cherche à remettre en faveur les théories millénaristes. Denys d'Alexandrie le réfute avec succès, mais, dans ce but, sacrifie la composition de l'Apocalypse par l'apôtre saint Jean. Cf. Eusèbe, *H. E.*, VII, 25, t. XX, col. 696. Saint Jérôme, *In Is.*, XXIII, t, XXIV, col. 627, dit qu'Apollinaire de Laodicée réfuta Denys; saint Épiphane, *Hær. LXXVII*, 36, t. XLII, col. 696, ne croit pas qu'Apollinaire ait soutenu les idées millénaristes; mais le contraire est certain, puisque Vitalius et ses partisans suivaient les doctrines chiliastes d'Apollinaire. Cf. S. Grégoire de Nazianze, *Ep. CII ad Cledon.*, t. XXXVII, col. 197. — Bientôt la paix de l'Église et d'autres discussions autrement graves firent tomber dans l'oubli les doctrines du millénarisme en Orient. Au concile d'Éphèse, on ne les traitait plus que de « rêveries » et de « fables ». Labbe, *Coll. conc.*, t. III, p. 837. — 4° En Occident, le millénarisme est encore professé par Lactance, *Divin. Institut.*, VII, 21, t. VI, col. 808; Jules Hilarien, *Libel. de durat. mundi*, 18, t. XIII, col. 1105; Commodien, *Carmen apol.*, 14, t. V, col. 235; saint Ambroise, *De bono mortis*, 45-47, t. XIV, col. 560, qui s'appuie sur le quatrième livre d'Esdras, *In Ps. I*, 51-56, t. XIV, col. 951; *In Ps. CXVIII*, 3, 16, t. XV, col. 1228; Victorin de Pettau, au rapport de saint Jérôme, *De vir. illust.*, 18, 74, t. XXIII, col. 638, 684, car son commentaire de l'Apocalypse, t. V, col. 317, a été retouché; Sulpice Sévère, *Dial., Gallus*, II, 14, t. XX, col. 211. Cf. S. Jérôme, *In Ezech.*, XXXVI, t. XXV, col. 339. — Là s'arrêtèrent les conquêtes de l'idée millénariste. A l'exemple d'Eusèbe, *In Is.*, LXV, 23, t. XXI, col. 513, de saint Cyrille d'Alexandrie, *In Is.*, LXV, 10, t. LXX, col. 1420, etc., qui reconnaissent dans l'Église la Jérusalem nouvelle des prophètes, saint Jérôme est très ferme contre le millénarisme, sans toutefois le condamner absolument, à cause des saints et savants personnages qui l'ont professé. *In Is.*, XVIII, t. XXIV, col. 627. Il reproche à ses partisans leurs conceptions terrestres et judaïques, *In Is.*, LXVI, t. XXIV, col, 627, 651; *In Ezech.*, XVIII, 15, t. XXV, col. 339. Il explique que les prophéties d'Isaïe ont pour terme l'Église, *In Is.*, I, 1; XIII, 18; LIV, 13; LXV, 13, t. XXIV, col. 23, 205, 526, 641, et que l'Apocalypse doit être entendue dans le même sens. *In Is.*, XXX, 26, t. XXIV, col. 350. Il ne se dissimule pas que son interprétation ne sera pas du goût de tous, mais il a conscience d'être dans le vrai en se tenant entre deux excès opposés, le millénarisme judaïque et charnel et l'hérésie qui nie la résurrection des corps. *In Is.*, XVIII, t. XXIV, col. 627. — Saint Augustin avait d'abord admis le règne de mille ans. *De civ. Dei*, XX, 7, t. XLI, col. 667; *Serm. CCLIX*, 2, t. XXXVIII, col. 1197. Il se rattachait par là à son maître saint Ambroise. Mais ensuite, étudiant de plus près le chapitre XX de l'Apocalypse, il reconnaît et enseigne que, des deux résurrections dont parle saint Jean, la première doit s'entendre de la conversion des âmes et la seconde seule a pour objet les corps. Quant à la période millénaire, elle représente simplement le cours actuel des choses. *De civ. Dei*, XX, 6, 7, t. XLI, col. 665-668. — S. Grégoire reproduit la même idée. *Moral.*, XXXII, 22, t. LXXVI, col. 649. — Mais déjà l'hypothèse millénariste est discréditée en Occident comme en Orient, et le décret de Gélase range parmi les « apocryphes » les écrits de Népos, de Tertullien, de Lactance, de Montan, de Commodien, de Victorin, etc., qui l'ont patronnée. Labbe, *Coll. conc.*, t. IX, p. 1264. — 5° Le décret de Gélase, à le supposer authentique, est le seul acte officiel par lequel l'Église ait stigmatisé le millénarisme. Ce système disparut de lui-même devant l'argumentation des Pères et aussi quand la conversion du monde et d'autres questions théologiques beaucoup plus graves détournèrent les esprits de l'attente par trop judaïque d'un règne temporel du Christ. Il n'y a donc pas d'accord général, ni surtout définitif des Pères en faveur du règne temporel. C'est l'explication allégorique et spiritualiste du texte apocalyptique qui a prévalu. L'accord unanime s'est fait depuis longtemps dans ce sens. L'interprétation spirituelle des passages eschatologiques d'Isaïe et de l'Apocalypse ne peut plus être écartée et maintenant fait loi dans l'Église. — 6° Au XVIe siècle, les anabaptistes et les mennonites ressuscitèrent le rêve millénariste et prétendirent établir « le royaume de Dieu sur la terre ». Théoriquement, la conception chiliaste fut reprise au XIXe siècle par des luthériens allemands et, au moins en partie et avec certaines modifications, par quelques catholiques, Pagani, *The End of the World*, 1856; Schneider, *Die chiliast. Doctrin*, 1859; Chabauty, *Avenir de l'Église catholique selon le plan divin*, 1890; Rohling, de Prague, *En route pour Sion*, trad. franc. de Rohmer, 1902, etc. L'ouvrage de Chabauty a été mis à l'index le 13 décembre 1896. Cf. *Le canoniste contemporain*, Paris, 1897, p. 120.

Voir J. C. Romig, *De chiliasmo præsenti*, dans le *Thesaurus* de Hase et Iken, Leyde, 1732, t. II, p. 1042-1054; Corrodi, *Geschichte des Chiliasmus*, Zurich, 1794;

Klee, *Tentam. theol. de Chiliasmo*, Mayence, 1825; Lafosse, *De Deo ac divin. attributis*, q. IV, a. 2, dans le *Theol. curs. complet.* de Migne, Paris, 1841, t. VII, col. 179-183; J.B. Kraus, *Die Apokatastasis*, Ratisbonne, 1850; Veit, *Script. sacr. contra incredul. propugnata*, IX, II, 2, dans le *S. S. curs. complet.* de Migne, Paris, 1857, t. IV, col. 1117-1119; Schneider, *Die chiliast. Doctrin*, Schaffouse, 1859; Franzelin, *De divina Traditione*, Rome, 1875, th. XVI, p. 191-206; Drach, *Apoc. de S. Jean*, Paris, 1873, p. 24-29; Atzberger, *Die christliche Eschatologie in den Stadien ihrer Offenbarung*, Fribourg, 1890; Chabauty, *Avenir de l'Église catholique selon le plan divin*, Poitiers, 1890; Gunkel, *Schöpfung und Chaos, Urzeit und Endzeit*, Gœttingue, 1895; Terrien, *La grâce et la gloire*, Paris, 1897, t. II, p. 405-413; Bousset, *Der Antichrist*, Gœttingue, 1895; Ermoni, *Les phases successives de l'erreur millénariste*, dans la *Revue des questions historiques*, 1er oct. 1901; Prager, *Das tausendjährige Reich*, Leipzig, 1903; Turmel, *Hist. de la théol. positive*, Paris, 1904, p. 183-185; L. Gry, *Le millénarisme dans son origine et ses développements*, Paris, 1904. H. LESÊTRE.

MILLET, MIL (hébreu : *dôḥan*, Ezech., IV, 9; Septante : κέγχρος; Vulgate : *milium*), graminée et graine de cette plante.

I. DESCRIPTION. — Herbe originaire de l'Inde, mais cultivée dans toutes les régions chaudes et tempérées du

288. — *Panicum miliaceum.*

globe pour ses graines farineuses qui restent incluses entre les glumelles soudées. La couleur en est très diverse, rouge, jaune ou blanche. La plante, par ailleurs, varie peu. Le *Panicum miliaceum* de Linné (fig. 288) appartient à la série des Graminées saccharifères où l'épillet comprend une seule fleur fertile et terminale avec le rudiment de fleurs stériles vers la base. La glume inférieure est très réduite, et les glumelles fructifères atteignent la consistance du parchemin. Les feuilles élargies et étirées en pointe ont à la base du limbe une rangée de cils servant de ligule. La panicule très ample, formée de ramifications longues et onduleuses, incline son sommet à la maturité. Le caryopse est ovoïde, marqué de 5 stries. Toute la plante est recouverte de poils; la tige annuelle et de croissance rapide peut dépasser un mètre de hauteur, et se ramifier vers le sommet. F. HY.

II. EXÉGÈSE. — Le *dôḥan* est le nom hébreu du millet, *Panicum miliaceum*, encore aujourd'hui appelé *doḥn*, دخن, par les Arabes. C'est le même nom dans les langues voisines, *dôḥan*, *doḥinâ'* en chaldéen, *dukno'* en syriaque. *Doḥan*, dit Kimchi, est ce qu'on appelle *miliyon* (*milium*, millet). Celsius, *Hierobotanicon*, in-8°, Amsterdam, 1748, t. I, p. 454. La traduction des Septante, Ezech., IV, 9, κέγχρος, et de la Vulgate, *milium*, donne exactement le même sens. En ce passage, Ezéchiel reçoit l'ordre de se nourrir pendant 390 jours d'un pain fait de froment d'orge, de fève, de millet et d'épeautre. Dans cette prophétie symbolique, ce mélange forcé de froment qui vient à manquer avec des graines de nature inférieure, exprime la misère et la détresse où seront réduits les captifs après la ruine de Jérusalem. Le millet est cultivé de nos jours en Palestine, comme en Égypte et en général dans l'Orient. On n'a pas jusqu'ici de preuves matérielles très certaines de la culture de cette graminée dans l'ancienne Égypte et la Babylonie. Unger, *Pflanzen des alten Aegyptens*, in-8°, 1859, Vienne, s'appuyant sur un passage d'Hérodote, croyait à son existence dans l'ancienne Égypte : mais les monuments et les tombeaux n'ont encore donné ni dessin ni graine : on a tout lieu de conjecturer cependant une ancienne culture du *Panicum miliaceum*. A. de Candolle, *Origine des plantes cultivées*, in-8°, Paris, 1886, p. 320. « On fait diverses sortes de pain avec le millet, » dit Pline, *H. N.*, XVIII, 10. Il servait surtout à la nourriture des pauvres. — Le nom de *doḥn* a été souvent appliqué en Égypte et chez les Arabes à des plantes voisines du millet, à certaines espèces de sorgho. A la suite de Pline, *H. N.*, XVIII, 10, Prosper Alpin, *Hist. nat. Ægypti*, in-8°, Leyde, 1735, t. I, p. 176, appelle le sorgho millet d'Éthiopie. Aussi est-il probable que sous le nom de *dôḥan*, doivent être comprises quelques espèces de sorgho. Voir SORGHO. — Les Septante, suivis par Aquila et Théodotion, traduisent par κέγχρος, « millet, » le mot hébreu נִסְמָן, *nismân*, dans Isaïe, XXVIII, 25. La Vulgate fait de même et rend ce mot par *milium*, mais *nismân* est un participe se rapportant au mot orge (*se'ôrâh*) qui précède et signifiant *rangé à sa place*. Le sens de ce passage est donc celui-ci : Le laboureur « ne met-il pas le froment en ligne, l'orge à sa place marquée, et l'épeautre en bordure »? E. LEVESQUE.

MILLO. Voir MELLO.

MIMOSA DU NIL, espèce de petit acacia que certains auteurs, comme H. B. Tristram, *Natural History of the Bible*, 8e édit., Londres, 1889, in-12, p. 392, identifient avec le mot hébreu *seneh*, Exod., III, 2, 3, 4; Deut. XXXIII, 6, que les Septante rendent par βάτος et la Vulgate par *rubus*, le buisson ardent, t. I, col. 892. Leur principale raison est tirée de la similitude du nom hébreu *seneh* avec le nom égyptien de l'acacia, *šent*. Or, le mot égyptien ne rappelle en aucune façon *seneh*, mais bien *šittâh*, *šittim*, nom hébreu de l'acacia, où le *nun* s'est assimilé par un daguesch avec le *teth*, t. I, col. 1969. Le *seneh* est une espèce d'aubépine, la *Cratægus sinaitica*, assez abondant dans la péninsule sinaïtique. Voir BUISSON ARDENT, t. I, col. 1969-1970, et ACACIA, t. I, col. 102. E. LEVESQUE.

1. MINE (grec : μέταλλα ; Vulgate : *metalla*), gisement de minéraux exploités au moyen d'excavations dans la roche ou le sol.

1° *En Palestine.* — Il est dit au Deutéronome, VIII, 9, que dans le pays de Chanaan les pierres sont du fer et qu'on y taille le cuivre dans les montagnes. Cette indication termine une énumération dans laquelle tous les termes sont pris au sens propre ; il est donc difficile de les entendre métaphoriquement de pierres dures comme du fer, la métaphore ne pouvant d'ailleurs s'appliquer ensuite au cuivre taillé dans les montagnes. Toutefois, il ne suit pas de là que la Palestine ait été à proprement parler un pays minier ; on ne peut croire non plus que l'écrivain sacré ait voulu faire allusion à des mines cachées, que les Israélites n'ont jamais découvertes. De telles mines ne pouvaient constituer pour eux une richesse. Dans la bénédiction d'Aser, il est bien dit aussi : « Que tes verroux (Vulgate : *calceamentum*) soient de fer et d'airain. » Deut., XXXIII, 25. Il ne résulte pas davantage de ce texte que le territoire d'Aser ait renfermé des minerais de fer et de cuivre. C'était une riche contrée ; Aser devait « plonger son pied dans l'huile ». Deut., XXXIII, 24. Il lui était donc aisé de se procurer les métaux par des échanges avec les Phéniciens, ses voisins immédiats. Cf. Wichmanushausen et E. Cob, *Aser metallifossor*, dans le *Thesaurus* de Hase et Iken, Leyde, 1732, t. I, p. 449-470. Du désert de Tih à Hébron, il est vrai, et ensuite à l'est et au nord-est de Jérusalem, en Samarie, en Galilée, dans le Liban et l'Hermon, la dolomie qui se mêle parfois au calcaire néocomien contient des pyrites de fer. Cf. Tristram, *The natural history of the Bible*, Londres, 1889, p. 19. Mais en fait, il n'y avait pas de mines de fer ni de cuivre dans la Palestine proprement dite. Voir CUIVRE, t. II, col. 1157 ; FER, t. II, col. 2207. On n'a trouvé de minerais de fer que dans le Liban. Cf. Volney, *Voyage en Égypte et en Syrie*, Paris, 1823, t. I, p. 233 ; Russegger, *Reisen in Europa, Asien und Africa*, 1841-1849, t. I, p. 693 ; t. III, p. 284. A Deïr el-Kamar, à vingt kilomètres au sud de Beyrouth, des Juifs exploitaient encore naguère le minerai de fer du Liban et en fabriquaient des fers à cheval qu'on expédiait dans toute la Palestine. Cf. Schwarz, *Das heilige Land*, 1852, p. 323. A l'est de la même ville, dans les montagnes du Kesrouan, d'autres mines sont exploitées, particulièrement à Masra. La malléabilité du fer qu'on y trouve le fait préférer au fer étranger pour la clouterie et les menus ouvrages. Cf. Chauvet et Isambert, *Syrie, Palestine*, Paris, 1890, p. 87. Mais ces mines n'étaient pas au pouvoir des anciens Israélites. Josèphe, *Bell. jud.*, IV, VIII, 2, donne à la chaîne montagneuse qui s'étend du nord au sud à l'est du Jourdain le nom de τό σιδηροῦν καλούμενον ὄρος, « la montagne qu'on appelle de fer. » A quelque distance au sud-ouest du village de Bourmah, situé sur le Jaboc, entre le Jourdain et Gérasa, voir la carte de Gad, t. III, col. 28, on a retrouvé en effet les trous d'une ancienne exploitation de minerai de fer. Il y a là un grès très ferrugineux qu'on a recommencé à exploiter à plusieurs reprises au siècle dernier. Cf. Wetzstein, dans Frz. Delitzsch, *Das Buch Iob*, Leipzig, 1876, p. 358. Le basalte abonde dans la région montagneuse de la Palestine ; il renferme une forte proportion d'oxyde de fer, mais cet oxyde n'est pas exploitable pour fournir le métal. Voir BASALTE, t. I, col. 1485. Les mines de cuivre n'existaient pas non plus en Palestine. Il y en a une à Antabès, au nord d'Alep, mais elle n'est pas exploitée. On tirait beaucoup de cuivre de Phunon, en Idumée, entre Pétra et Soar. Cf. Reland, *Palæstina illustrata*, Utrecht, 1714, p. 951 ; *Revue biblique*, 1898, p. 114. La grande quantité de cuivre que David prit à Adarézer, I Par., XVIII, 8, prouve au moins qu'en Syrie l'on n'était pas en peine pour se procurer ce métal. Il résulte de ces constatations que le texte du Deutéronome, VIII, 9, doit s'entendre dans ce sens assez large que les Israélites auraient toute facilité pour trouver autant de fer et de cuivre qu'ils voudraient dans le pays de Chanaan, soit par des échanges, soit par une action directe sur les mines des régions limitrophes, qui d'ailleurs furent assez souvent soumises à leur domination.

2° *Dans la péninsule sinaïtique.* — L'auteur du livre de Job, XXVIII, 1-2, parle de mines d'argent, d'or, de fer et de cuivre. Il fait sans doute allusion à différentes exploitations connues de lui dans le Liban, les monts de Galaad, l'Idumée, etc., et à celles des Égyptiens en Nubie, au Pouanit, et dans d'autres pays, voisins de la mer Rouge, d'où ils tiraient l'or. Voir OR. Mais sa description paraît viser spécialement les mines de cuivre et de turquoises que les Égyptiens exploitaient dans la presqu'île sinaïtique. Voir CUIVRE, t. II, col. 1157. Dans les flancs d'une vallée de la presqu'île, située à l'ouest, à peu près à mi-chemin entre les sources de Moïse et la pointe méridionale, et appelée ouadi Maghara, « vallée de la caverne, » les Monitou, qui fréquentaient anciennement ces parages, avaient découvert des veines de minerais

289. — Le pharaon Snéfrou aux mines du Sinaï.
D'après Lepsius, *Denkmaler*, Abt. II, Bl. 2.

métalliques et des gisements de pierres précieuses, particulièrement de turquoises, qu'ils se mirent à extraire et à exporter sur les bords du Nil. Ces objets excitèrent la convoitise des Égyptiens, qui organisèrent des expéditions pour aller exploiter la mine à leur profit. Un roi de la IIIe dynastie, Zosiri, paraît s'être occupé le premier de mettre la main sur la mine. Snofrou, premier roi de la IVe dynastie, organisa plus sérieusement l'exploitation et prit des mesures efficaces pour écarter par la force les premiers occupants. Sur une tablette qui se voit encore au versant nord-ouest de l'ouadi, Snofrou est représenté tenant de la main droite une massue avec laquelle il va frapper un Bédouin terrassé (fig. 289). Cf. Lepsius, *Denkm.*, II, 2. Un autre bas-relief montre son successeur, Chéops, dans la même attitude. Les Égyptiens appelaient *mafka* ou *mafkaït* le produit qu'ils venaient chercher dans ces parages ; la déesse Hâthor était dans le pays la dame du *mafka*, et la mine ou *bait* se trouvait dans la région des grottes ou *bibit*. En quelques heures, les ouvriers pouvaient transporter les produits de l'exploitation jusqu'au rivage, dont ils n'étaient séparés que par une rangée de hauteurs et une plaine étroite. Pour se mettre à l'abri des bandes de Monitou, ils se retiraient, quand c'était nécessaire, dans une sorte de village fortifié, bâti sur le sommet d'un petit monticule à pic, qui se dressait au sud de l'ouadi. Le fond de la vallée avait été transformé en lac artificiel au moyen d'un barrage. Les galeries d'exploitation de la mine sont basses et larges, avec de gros piliers de soutènement ménagés dans la roche. Les mineurs détachaient les blocs

dans la roche de grès brun, les broyaient en fragments et tamisaient le tout. Ils en extrayaient les oxydes de cuivre et de manganèse avec lesquels on fabriquait en Égypte les émaux bleus de diverses nuances. Ils recueillaient aussi la turquoise, pierre précieuse qui contient 1 à 5 pour cent de protoxyde de cuivre, et qui, dans la mine de Maghara, est d'un beau bleu prenant à l'air et à l'humidité une teinte verdâtre. Pour attaquer le grès, les ouvriers se servaient d'outils de silex ou peut-être aussi de bronze. Cf. E. H. Palmer, *The Desert of the Exodus*, Londres, 1871, t. I, p. 197; *Revue biblique*, 1896, p. 627. On retrouve encore sur place d'anciens outils de silex, et l'on reconnaît sur le grès la marque tracée par des instruments analogues. On voit aussi, à certains endroits des galeries, des places noircies par la fumée des lampes. De temps en temps, un pharaon envoyait un officier avec quelques centaines d'hommes supplémentaires, parfois même deux ou trois mille, quand il avait besoin d'une production plus considérable. On a encore les rapports de quelques-uns de ces officiers. Cf. H. S. Palmer, *Sinai*, Londres, 1878, p. 95-97; Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. I, Paris, 1895, p. 354-358; Jullien, *Sinai et Syrie*, Lille, 1893, p. 75-77. La mine, exploitée avec certaines intermittences jusqu'à la fin de la VIe dynastie, fut abandonnée jusqu'au commencement de la XIIe, puis reprise et délaissée jusqu'à son abandon définitif après Thothmès III, de la XVIIIe dynastie. Dès la XIIe dynastie, de nouvelles mines avaient été découvertes à trois ou quatre heures au nord de l'ouadi Maghara, à Sarabit el-Khadim. Deux temples y furent successivement élevés à la déesse Hâthor. Bientôt abandonnées, elles furent exploitées de nouveau sous la XVIIIe dynastie, et ensuite sous les rois de la XIXe, Séti Ier, Ramsès II, et de la XXe, Ramsès III et Ramsès IV. On y trouvait la turquoise et les minerais de fer et de cuivre. On voit encore aux environs de grands amas de scories provenant de l'exploitation. Cf. Lepsius, *Briefe aus Aegypten, Aethiopien und der Halbinsel des Sinai*, Leipzig, 1852, p. 338; Frz. Delitzsch, *Das Buch Iob*, p. 355-357; Vigouroux, *Mélanges bibliques*, Paris, 1882, p. 263-285; Chauvet et Isambert, *Syrie, Palestine*, Paris, 1890, p. 15-20. On a également signalé des mines de cuivre dans l'ouadi Razaita, près du mont Habashi. Il y avait là de riches veines de métal qui ont dû être très anciennement exploitées par les Égyptiens. Cf. E. H. Palmer, *The Desert of the Exodus*, t. I, p. 256. — Les traits qui composent la description que Job, XXVIII, 3-11, fait du travail des mines paraissent empruntés à des exploitations différentes. Le puits que l'on creuse et dans lequel l'ouvrier se balance loin des humains, suppose une mine s'enfonçant sous terre et dans laquelle on descend le mineur par des cordes. Cf. Pline, *H. N.*, XXXIII, *proœm.* et 4, 21. C'est probablement aussi dans d'autres mines que celles du Sinaï qu'il fallait empêcher l'eau de filtrer. Mais là, comme dans la plupart des exploitations, il y avait à attaquer la roche, à pénétrer dans des profondeurs qu'ignoraient les animaux, à bouleverser les entrailles du sol comme le feu, qui avait si visiblement tourmenté les montagnes voisines de la mer Morte, à creuser des canaux dans le roc pour amener l'eau nécessaire au lavage du minerai, enfin à tirer dehors, au grand jour, ce qui auparavant était caché dans le sein du sol ou de la montagne. Cf. Pline, *H. N.*, XXXIII, 4, 21.

3° *En Espagne.* — Judas Machabée sut que les Romains, par leur prudence et leur patience, avaient mis la main sur les mines d'or et d'argent qui étaient en Espagne. I Mach., VIII, 3. En 201 av. J.-C., après la victoire de Zama remportée sur les Carthaginois, la péninsule Ibérique était tombée au pouvoir des Romains. Quarante ans plus tard, le prince juif pouvait donc les croire solidement installés dans ce pays. Voir ESPAGNE, t. II, col. 1951. L'Espagne était célèbre parmi les anciens par ses richesses minérales. Cf. Pline, *H. N.*, III, 4; Diodore de Sicile, V, 35; Strabon, III, II, 9. La région située au sud-est de l'Espagne, entre Carthagène et Almeira, avec Cuevas pour centre, est une région argentifère depuis longtemps connue et exploitée, grâce à sa situation littorale. En 1840, on découvrait encore un riche filon de galène argentifère dans la Sierra Almagrera, et en 1870 de l'argent natif à une faible profondeur dans des terres argentifères. Des découvertes analogues ont été faites aux temps préhistoriques. Dans les tombes de cette époque, on a recueilli des perles en or ou en argent, métaux qui n'avaient pu être utilisés alors qu'à l'état natif. Des diadèmes d'or ou d'argent entourent parfois des crânes humains. Un peu plus tard, l'argent apparaît employé à la fabrication d'objets de parure, d'armes et même d'outils. Cette profusion de l'argent suscita de bonne heure la convoitise des étrangers; de gré ou de force, ils le prirent aux indigènes et le transportèrent sur les côtes orientales de la Méditerranée. On a même pu supposer que l'argent natif recueilli en Espagne avait été le premier à apparaître en Asie Mineure, à l'ancienne Troie et en Syrie. Les Phéniciens, qui allaient chercher le cuivre à Tamassos, dans l'île de Chypre, ne tardèrent pas à pousser jusqu'à la côte Ibérique. Ils y échangeaient l'argent contre des marchandises manufacturées, et ils tiraient si grand profit de ce négoce que, quand leur charge était complète, et qu'il restait de l'argent sur le marché, ils en substituaient des lingots aux plombs de leurs ancres. Cf. Diodore de Sicile, V, 35; H. et L. Siret, *Les premiers âges du métal dans le sud-est de l'Espagne*, Anvers, 1887, et dans la *Revue des questions scientifiques*, Bruxelles, janv.-avril 1888, p. 5-60, 368-418. A l'époque romaine, on ne se contentait plus de ramasser l'argent à l'état natif, on exploitait les filons argentifères et on dégageait le métal précieux du plomb auquel il était mélangé.

4° *A Patmos.* — Saint Victorin de Pettau, martyrisé en 303, dit que saint Jean fut condamné aux mines dans l'île de Patmos par Domitien. *In Apoc.*, X, 11, t. V, col. 333. Cf. Fouard, *Saint Jean*, Paris, 1904, p. 100. Mais il est seul à noter cette particularité et son assertion ne paraît pas fondée. Cent ans avant lui, Tertullien, *De præscript.*, 36, t. II, col. 49, avait seulement parlé de relégation; or on sait que cet auteur emploie toujours les termes juridiques. C'est uniquement d'exil et de relégation que parlent le pseudo-Méliton, sur les *Act. et miracul. S. Joan. Apost.*, de Leucius, t. V, col. 1241; Origène, *In Matth.*, XVI, 6, t. XIII, col. 1385; Eusèbe, *H. E.*, III, 18, t. XX, col. 252; S. Jérôme, *Cont. Jovin.*, I, 26; *De vir. illust.*, 9, t. XXIII, col. 247, 625, etc. Les traditions locales désignent à Patmos la grotte dans laquelle l'Apôtre aurait composé l'Apocalypse; elles ne connaissent point de mines dans lesquelles il aurait travaillé. Cf. V. Guérin, *Description de l'île de Patmos*, Paris, 1856; Meyer, *Der Orient*, Leipzig, 1882, t. II, p. 56; Le Camus, *Notre voyage aux pays bibliques*, Paris, 1894, t. II, p. 327. Saint Jean fut donc simplement relégué à Patmos, comme les deux Flavia Domitilla l'avaient été par le même Domitien, l'une dans l'île de Pandataria, Dion Cassius, LXVII, 13, l'autre dans l'île de Pontia. Cf. Eusèbe, *H. E.*, III, 18, 4, t. XX, col. 240; S. Jérôme, *Epist. CVIII ad Eustoch.*, 7, t. XXII, col. 882.

H. LESÊTRE.

2. MINE (hébreu : *mâneh;* grec : μνᾶ; Vulgate : *mna;* une fois, *mina*, III Reg., X, 17), poids. Le nom de la mine est d'origine sémitique; les documents cunéiformes assyriens l'appellent *mana*, l'hébreu *mâneh*, forme sous laquelle le mot se retrouve dans les textes épigraphiques phéniciens et puniques. Il est passé en grec avec sa transcription littérale dans le mot μνᾶ, en latin dans *mina* ou *mna*.

I. LA MINE DANS LA BIBLE. — La mine est indiquée dans la Bible à partir de l'époque des rois comme ser-

vant à peser l'or et l'argent. — Salomon met dans le Temple 300 petits boucliers d'or du poids de 3 mines chacun. I (III) Reg., x, 17. La Vulgate donne pour le revêtement d'or de chacun 300 mines, ce qui est un poids exagéré. C'est évidemment une erreur de transcription ou de traduction. — Les chefs de famille, pour la reconstruction et l'ornementation du temple, après la captivité, offrent entre autres 5000 mines d'argent, suivant I Esd., II, 69; 2000 mines suivant II Esd., VII, 72. Simon Machabée envoie aux Romains un bouclier d'or du poids de 2000 mines, I Mach., XIV, 24, de 1000 mines suivant I Mach., XV, 18. — Les Hébreux se servaient pour la mine du poids en usage chez les peuples voisins, en particulier du système babylonien. Ezéchiel, XLV, 12, évalue la valeur monétaire de la mine dans un texte reproduit d'une façon différente, dans l'hébreu et dans les Septante. Le texte hébreu qui est suivi par la Vulgate porte : vingt sicles, vingt-cinq sicles et quinze sicles, c'est-à-dire soixante sicles font une mine. Les Septante disent que cinquante sicles font une mine. D'après l'hébreu, la mine vaudrait donc environ 852 grammes et d'après les Septante environ 710 grammes. Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, VII, 1, dit que la mine juive valait de son temps deux livres romaines et demie, c'est-à-dire environ 1068gr65, ce qui est un peu plus que la mine babylonienne de poids fort. Ailleurs, *Ant. jud.*, III, VI, 7, il évalue le poids du chandelier d'or à 100 mines, or, nous savons qu'il pesait un talent. Exod., XXV, 39. La mine serait donc ici le centième du talent. Ce serait dans ce cas une mine pesant la moitié de la précédente, c'est-à-dire environ le poids de la mine babylonienne légère ou 509 grammes. — La mine n'est mentionnée qu'en une seule circonstance dans le Nouveau Testament. C'est dans une parabole de Notre-Seigneur rapportée par saint Luc, XIX, 13, 16, 18, 20, 24, 25. En voir l'explication, *Jésus-Christ, 3e groupe de paraboles*, 1°, t. III, col. 1495.

II. La mine chez les Chaldéo-Assyriens. — La mine est mentionnée dans les documents chaldéens dès le XXe siècle avant J.-C. Il en est plusieurs fois question dans le code de Hammourabi. Voir Scheil, *La loi de Hammourabi*, in-18, Paris, 1904, n. 24, p. 6; n. 198, p. 41. La mine est divisée en tiers et en demies, *ibid.*, p. 43, 48. Il s'agit toujours dans ces textes de mines d'argent. Dans les lettres découvertes à Tell el-Amarna, il est question de mines d'or. Voir Monnaies. Les contrats de toutes les époques mentionnent les prix des esclaves, des maisons, etc., en mines d'or et d'argent. E. Babelon, *Les origines de la monnaie*, in-18, Paris, 1897, p. 56-57.

Les Chaldéo-Assyriens faisaient usage de deux systèmes de poids, dont l'un était exactement le double de l'autre. Chacun de ces deux systèmes avait les mêmes unités : le talent qui valait 60 mines, et la mine qui valait 60 sicles. La série forte ou lourde était appelée poids du roi, la série faible ou légère, poids du pays. Dans la série forte, la mine pesait environ 1009gr20, dans la série faible 504gr60. Mais si le système des divisions était partout le même, le poids varia suivant les époques et suivant les parties de l'empire; aussi dans l'indication des pesées a-t-on soin d'indiquer qu'il s'agit de mines du roi Doungi, de mines de Babylone ou de mines de Charcamis. Sur le poids on trouve parfois ces indications avec le nom du fonctionnaire qui les vérifiait. Fr. Lenormant, E. Babelon, *Histoire ancienne*, 9e édit., in-4°, Paris, 1887, t. V, p. 190-191. On possède dans les musées des poids ayant la valeur des multiples ou des sous-multiples de la mine, ils ont la forme de lions (fig. 290), ou de canards ou d'autres animaux. Cf. Fr. Lenormant, E. Babelon, *Hist. anc.*, t. IV, p. 229; t. V, p. 190. Les Grecs adoptèrent la mine avec le talent; la mine était la soixantième partie du talent, mais elle était divisée en 100 drachmes; le statère ou didrachme valait 1/50 de mine. Le poids de la mine varia selon les temps et les pays, la mine de Phidon d'Argos pesait 637 grammes. Dans les systèmes eubéens et athéniens primitifs, elle pesait 873 grammes. Rien qu'à Athènes on trouvait sept poids différents de la mine. La mine solonienne pesait 436gr60, la mine éginète du commerce 602gr60; l'ancienne mine éginète de 672 grammes réduite après Solon à 655 grammes; la mine faible phénicienne, de 373 grammes; la mine babylonienne faible d'argent de 560 grammes; la mine forte d'argent de 1120 grammes; la mine babylonienne faible d'or de 420 grammes; la mine babylonienne forte d'or de 840 grammes. F. Hultsch, *Griechische und Römische Metrologie*, 2e édit., in-8°, Berlin, 1882, p. 138. Au temps des Machabées, nous trouvons un poids de plomb d'une mine portant le nom d'Antiochus IV Épiphane et pesant 519 grammes (fig. 291),

290. — Mine forte assyrienne. D'après l'original. Musée du Louvre. Poids : 1009 grammes.

291. — Mine d'Antiochus. Poids en plomb du Cabinet des médailles. — Victoire, debout, entre deux étoiles, tenant dans la main droite une couronne et dans la main gauche une palme. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΘΕΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΜΝΑ.

une autre d'Antiochus X le Pieux, de l'an 220 des Séleucides (92 avant J.-C.) pèse 614gr40. Soutzo, *Étalons pondéraux primitifs*, in-8°, Bucharest, 1886, p. 61. Une autre mine du Cabinet des médailles, également en plomb, pèse 1069 grammes. C'est une mine de poids fort babylonien. Elle est originaire d'Antioche (fig. 292). Au temps des Romains, on comptait encore cinq mines différentes, la mine de 16 onces, pesant 436gr50; la mine de 18 onces, pesant 491gr20, appelée mine italique; la mine de 28 on-

ces, pesant 545gr80, la mine de 24 onces, pesant 654gr90, la mine de 26 onces, pesant 709gr50. Hultsch, *Gr. und röm. Metrologie*, p. 672. De tout ceci il ressort claire-

292. — Mine babylonienne. Cabinet des médailles.

Éléphant. — Tout autour : ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΗΣ ΜΗΤ[ΡΟΠΟ]ΛΕΩΣ ΚΑΙ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΣΥΛΟΥ ΚΑΙ ΑΥΤΟΝΟΜΟΥ, Au dessus de l'éléphant : ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΥΝΤΩΝ. Au dessous : ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΚΑΙ ΠΟΙΛΙΟΥ.

ment que rien n'a été plus variable que le poids de la mine chez tous les peuples.

Bibliographie. — J. Oppert, dans Th. Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*, trad. Blacas, Paris, 4 in-8°, 1865-1873, t. I, p. 401; Brandis, *Das Munz-Mass- und Gewichtswesen in Vorderasien*, in-8°, Berlin, 1866, p. 44-52, 596; G. Smith, *On assyrian Weights and Measures*, dans la *Zeitung für ägypt. Sprache*, 1872, p. 110; J. Oppert, *L'étalon de mesures assyriennes*, dans le *Journal asiatique*, t. IV, 1874, p. 469; F. Hultsch, *Griechische und Römische Metrologie*, 2e éd., in-8°, Berlin, 1882; A. Aurès, *Essai sur le système métrique assyrien*, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, 7e fasc., 1888, p. 17; C. F. Lehmann, *Das Altbabylonische Mass- und Gewichtssystem als Grundlage der antike Gewichts- Münz- und Maassysteme*, dans les *Actes du VIIIe Congrès international des orientalistes tenu en 1889 à Stockholm et à Christiania*, in-8°, Leyde, 1893, section sémitique, p. 167-249; F. Hultsch, *Die Gewichte des Alterthums nach ihrem Zusammenhange*, in-8°, Leipzig, 1898, p. 8; Id., *Metrologicorum scriptorum reliquiæ*, édit, Teubner, 2 in-18, Leipzig, 1864 et 1866.

E. Beurlier.

MINHÂH, nom hébreu des sacrifices non sanglants. La Vulgate l'a traduit par *oblatio*. Voir Oblation.

MINISTRE, dans le sens strict, celui qui est au service d'un roi pour le conseiller ou exécuter ses ordres; dans un sens plus général, serviteur, aide.

I. Dans l'Ancien Testament. — Différents noms désignent ceux qui remplissent cette fonction : 1° *Yôʿêṣ*, σύμβουλος, *consiliarius*, le conseiller. I Par., xxvii, 32, 33; I Esd., vii, 28; viii, 25. Le Messie est par excellence le *yôʿêṣ* de Dieu. Is., ix, 6. Voir Conseiller, t. ii, col. 922. — 2° *Mešârêṭ*, παρεστηκώς, ὑπουργός, *minister*, l'assistant, rôle rempli par Josué auprès de Moïse, Exod., xxiv, 13; Jos., i, 1; par les officiers auprès de Salomon. III Reg., x, 6, etc. Le *mešârêṭ* est aussi le ministre sacré, λειτουργών, λειτουργός, *minister*, qui est chargé du culte divin. I Esd., viii, 17; Is., lxi, 6; Jer., xxxiii, 21; Joel., i, 9; ii, 17. Le même nom est attribué aux anges, ministres chargés de l'exécution des volontés divines. Ps. ciii (cii), 21; civ (ciii), 4. — 3° *ʿêbêd*, δοῦλος, *servus, puer, minister*, l'esclave, le ministre dont la situation est très humble vis-à-vis du roi oriental. On appelle de ce nom, *ʿêbêd*, les ministres du roi d'Égypte, Gen., xl, 20; xli, 10, 37, 38; l, 7; du roi en général, I Reg., viii, 14; de Saül, I Reg., xvi, 15; de David, II Reg., x, 2, 4; du roi d'Assyrie. Is., xxxvi, 9. Le nom de *ʿêbêd ham-melek*, « serviteur du roi, » paraît même avoir constitué un titre officiel. IV Reg., xxii, 12. Cf. Abdémélech, t. i, col. 20. Le ministre, ὑπηρέτης, intelligent, est agréable à son roi. Prov., civ, 35. Mais tel le prince tels les ministres, λειτουργοί, *ministri*. Eccli., x, 2. Les princes doivent se souvenir qu'ils sont sur la terre les ministres, ὑπηρέται, *ministri*, du royaume de Dieu. Sap., vi, 5. — 4° *Sârak*, τακτικός, *princeps*, nom chaldéen des ministres du roi de Babylone. Dan., vi, 3, 4, 5, 7, 8. — 5° *Sâris*, « eunuque, » nom qui, dans certains cas, Gen., xxxix, 1; IV Reg., xxv, 19, etc., a dû perdre son sens générique pour désigner simplement un fonctionnaire royal. Voir Eunuque, t. ii, col. 2046.

II. Dans le Nouveau Testament. — 1° Le mot ministre, διάκονος, Joa., ii, 5, ὑπηρέτης, Joa., xviii, 3, δοῦλος, Joa., xviii, 26, *minister*, désigne souvent de simples serviteurs. Voir Serviteur. — 2° Dans chaque synagogue, il y avait un ὑπηρέτης, *minister*. Luc., iv, 20. C'était le *ḥazzân*, dont les fonctions consistaient à tendre les Saintes Écritures au lecteur pendant le service divin et ensuite à les remettre en place, cf. *Sota*, viii, 7, 8; *Yoma*, vii, 1, puis encore à rendre service à la communauté, par exemple, en infligeant la flagellation à ceux qui avaient été condamnés à la recevoir, cf. *Makkoth*, iii, 12, en apprenant à lire aux enfants, cf. *Schabbath*, i, 3, etc. Il y avait aussi des *hazzanîm*, dans le Temple. Cf. *Sukka*, iv, 4; *Tamid*, v, 3. Ce sont les ὑπηρέται, *ministri*, dont il est plusieurs fois question dans saint Jean, vii, 32, 45, 46; xviii, 3, 12, 22; xix, 6, et dans les Actes, v, 22, 26. Voir Synagogue. — 3° Le prince temporel est le ministre de Dieu, pour le bien. Rom., xiii, 4, 6. Lui-même a des ministres, et Notre-Seigneur en aurait pour se défendre, s'il était un roi de la terre. Joa., xviii, 36. — 4° Satan a des ministres, qui se déguisent en ministres de justice. II Cor., xi, 15. — 5° Le nom de ministre est surtout donné à ceux qui sont au service direct de Dieu et de l'Église. Ainsi, Notre-Seigneur veut que son serviteur, διάκονος, *minister*, soit un jour dans le royaume éternel du Père, où il sera lui-même. Joa., xii, 26. De même que, sous la Loi mosaïque, les prêtres et les lévites étaient chargés du ministère sacré, c'est-à-dire du culte liturgique dans le sanctuaire, Exod., xxviii, 35; Num., i, 50; I Par., vi, 32; Heb., ix, 21, etc., ainsi, sous la Loi nouvelle, il y a des « ministres de la nouvelle alliance, non par la lettre, mais par l'Esprit ». II Cor., iii, 6. Le « ministère de mort », c'est-à-dire incapable de donner la vie, le « ministère de damnation », c'est-à-dire incapable de sauver, dont fut chargé Moïse, fut pour lui une cause de gloire; à plus forte raison la gloire sera-t-elle attachée au « ministère de l'Esprit », au « ministère de justice », c'est-à-dire qui justifie par la grâce de Jésus-Christ. II Cor., iii, 7-9. — 6° Différentes sortes de ministres apparaissent dans l'Église naissante. — 1. Les Apôtres, ministres de Jésus-Christ, non seulement dans l'ordre des choses liturgiques, comme les anciens prêtres, mais dans toutes les fonctions dont le Sauveur leur a transmis la charge. Act., i, 17, 25. Ainsi ils sont ministres de la parole, Luc., i, 2; Act., vi, 4, et ministres de la réconciliation, II Cor., v, 18, comme le Sauveur

l'a été. Rom., xv, 8; Gal., ii, 17. Ils sont en général les ministres de Jésus-Christ, ses envoyés, ses représentants et ses aides immédiats. I Cor., iii, 5; iv, 1; II Cor., vi, 4; xi, 23. Parmi eux, saint Paul a été spécialement constitué ministre auprès des Gentils. Act., xxi, 19; xxvi, 16; Rom., xi, 13; xv, 16; Eph., iii, 7; Col., i, 23, 25; I Tim., i, 12; II Tim., iv, 11. — 2. Les ministres institués par les Apôtres avec la plénitude des pouvoirs pour la prédication, le gouvernement et la distribution de la grâce. Act., xi, 29; xii, 25; xiii, 5; II Cor., vi, 3; xi, 8; Éph., iv, 12; vi, 21; Col., i, 7; iv, 7; I Thes., iii, 2; I Tim., iv, 6; II Tim., iv, 5; Apoc., ii, 19. Voir Évêque, t. ii, col. 2121; Prêtre. — 3. Les ministres inférieurs, particulièrement chargés du soin des pauvres et de l'administration temporelle des biens de l'Église. Act., vi, 1; Rom., xii, 7; I Cor., xvi, 15; II Cor., viii, 4; ix, 1, 12, 13; Col., iv, 17. Ce ministère était rempli par des hommes choisis, voir Diacre, t. ii, col. 1401, et quelquefois, dans une certaine mesure, par des femmes. Voir Diaconesse, t. ii, col. 1400. — 7° Jésus-Christ, de qui tous ces ministres reçoivent le pouvoir et la grâce, a été excellemment le ministre des choses saintes, Heb., viii, 2, le ministre de la réconciliation, Rom., xv, 8, et le ministre de la médiation toute-puissante auprès du Père. Heb., viii, 6. — 8° Les anges sont les ministres de Dieu auprès de ceux qui sont appelés au salut, Héb., i, 14. — 9° Saint Paul emploie plusieurs fois, et même conjointement, les mots λειτουργία et διακονία. Le premier a surtout trait au culte direct de Dieu. Cf. Luc., i, 23; Heb., viii, 6; ix, 21; x, 11. Les Gentils sont invités à faire l'aumône aux pauvres de Jérusalem, λειτουργῆσαι, *ministrare*. Rom., xv, 27. L'Apôtre appelle διακονία τῆς λειτουργίας, *ministerium officii*, la remise qui est faite aux pauvres de Jérusalem des aumônes des Gentils. II Cor., ix, 12. Il emploie le mot λειτουργία, *obsequium*, pour caractériser le dévouement qu'Épaphrodite a exercé à son égard. Phil., ii, 30. Enfin il appelle du même nom la prédication par laquelle il a amené les Philippiens à la foi. Phil., ii, 17. En se servant ainsi d'un mot qui, dans la Sainte Écriture, se rapporte d'ordinaire au culte de Dieu, saint Paul donne à entendre que l'aumône, la prédication, le dévouement envers les ministres de Dieu, ont pour terme suprême non pas l'homme, mais Dieu lui-même qu'ils honorent indirectement. H. Lesêtre.

MINNIM (Septante : χόρδαι; Vulgate : *chordæ*). Le mot hébreu, pluriel de מן, *mên*, « partie, corde, » désigne d'une manière collective les instruments à cordes. Ps. cl, 4. Voir aussi Ps. xlv, 9. Dans le Ps. xlv (xliv), 9, les Septante ont traduit *minnî simḥûkâ* par ἐξ ὧν ἠύφρανάν σε; Vulgate : *ex quibus delectaverunt te*, (les maisons d'ivoire) « dont vous ont réjoui... » La traduction du texte original adopté par la plupart des modernes est : « (dans les maisons d'ivoire,) les instruments à cordes (te réjouissent). » Voir Musique.
J. Parisot.

MINUIT, dans le sens du milieu de la nuit, et non de la douzième heure de la nuit. — Le Seigneur annonça à Moïse qu'il frapperait les premiers-nés d'Égypte, dans la dixième plaie, « au milieu de la nuit » (hébreu : *kaḥăṣôṯ hal-layelâh;* Septante : περὶ μέσας νύκτας; Vulgate : *media nocte*). Exod., xi, 4. — Booz s'éveille « au milieu de la nuit » (hébreu : *ba-ḥăṣî hal-layelâh*, Septante : ἐν τῷ μεσονυκτίῳ; Vulgate : *nocte media*) pendant qu'il dormait dans son aire. Ruth, iii, 8. — La veille qui commençait au milieu de la nuit est appelée dans les Juges, vii, 9, *rêš hâ-'aśmôreṯ haṯ-ṯikonâh* (Septante : ἐν ἀρχῇ τῆς φυλακῆς μέσης; Vulgate : *incipientibus vigiliis noctis mediæ*). C'est le moment que choisit Gédéon pour attaquer les Madianites avec ses trois cents hommes. — La tradition populaire place à minuit la naissance de Notre-Seigneur. Saint Luc, ii, 8, dit qu'un ange annonça aux bergers qui veillaient la nuit sur leurs troupeaux que le Sauveur venait de naître à Bethléhem, d'où il résulte que la Nativité avait eu lieu pendant la nuit, mais l'évangéliste ne spécifie pas davantage. C'est sans doute au texte de la Sagesse, xviii, 14-15, que la tradition a rattaché l'heure de la naissance de Jésus. *Cum enim quietum silentium contineret omnia, et nox in suo cursu medium iter haberet, omnipotens sermo tuus de cælo, a regalibus sedibus, durus debellator in mediam exterminii terram prosiliit.* La liturgie romaine reproduit ce texte avec quelques légères modifications, comme antienne du *Benedictus*, à l'office de la veille de l'Épiphanie. L'auteur de la Sagesse fait allusion dans ce passage à l'extermination des premiers-nés des Égyptiens et aux paroles de l'Exode, xi, 4, mais l'Église, qui voit avec raison dans la délivrance des Hébreux du joug de l'Égypte la figure de la délivrance par Jésus-Christ de la servitude du péché, ne précise point par là l'heure de la Nativité. Voir Nuit.

MINUTUM (grec : λεπτόν; Vulgate : *minutum*), petite pièce de monnaie de cuivre. C'est le mot par lequel les Évangiles désignent les pièces que la veuve mit dans le trésor du Temple et qui fut l'occasion de la remarque de Jésus qui loua cette femme de sa générosité, puisqu'elle donnait de son nécessaire, tandis que les riches ne donnaient que de leur superflu. Marc., xii, 41-44; Luc., xxi, 1-4. Elle déposa dans le tronc deux *minuta* ce qui, d'après saint Marc, xii, 42 est l'équivalent d'un *quadrans*. Le *quadrans* valait, au temps de Jésus-Christ, le quart de l'*as sextantarius*, c'est-à-dire environ trois centimes. Le *minutum* valait donc un centime et demi. Le λεπτόν désigne en grec le quart du χαλκοῦς, soit le trente-deuxième de l'obole ou quart de centime en monnaie attique. Les mots *minutum* ou λεπτόν ne sont donc pas employés ici comme des termes techniques, mais comme signifiant la plus petite monnaie. Du reste, la veuve, suivant l'usage des Juifs, a dû mettre dans le trésor, non une monnaie étrangère, mais une petite pièce nationale, par exemple une pièce de cuivre de Jean Hyrcan, voir fig. 211, t. iii, col. 1155. On traduit souvent en français le *minutum* de l'Évangile par « obole » et l' « obole de la veuve » est devenue proverbiale, mais cette traduction n'est pas rigoureusement exacte. — Le λεπτόν, *minutum*, se lit une autre fois dans saint Luc, xii, 59. Notre-Seigneur engage le débiteur à payer sa dette à son créancier avant d'être traîné en justice et condamné à la prison, d'où il ne pourrait sortir qu'après avoir payé le dernier *minutum*. E. Beurlier.

MIPHIBOSETH (hébreu : *Mefibôšeṯ;* Septante : Μεμφιβοσέθ; Josèphe; Μεμφίβοσθος), nom d'un fils et d'un petit-fils de Saül. Le second élément du nom, *bôšeṯ*, se trouve trois fois dans l'onomastique de la famille de Saül, dans les deux Miphiboseth et dans Isboseth (t. iii, col. 986), mais ils ne sont ainsi appelés que dans les livres des Rois; dans les Paralipomènes, la terminaison *Baal* est substituée à *bôšeṯ;* le Miphiboseth, fils de Jonathas, devient Meribbaal, I Par., viii, 34; ix, 40, et Isboseth devient Esbaal (t. ii, col. 986), I Par., viii, 33; ix, 39. D'une manière analogue, le surnom donné à Gédéon, Jérobaal (t. iii, col. 1300), se transforme aussi, en hébreu, II Sam., xi, 21, en *Yerubêšeṯ*, « celui qui combat contre Baal ou la honte. » Le nom de Miphiboseth est aussi un nom outrageant pour Baal. Saint Jérôme l'interprétait : *ex ore ignominia* (dans P. de Lagarde, *Onomastica sacra*, 2e édit., in-8°, Gœttingue, 1887, p. 69). Aujourd'hui, plusieurs hébraïsants dérivent *Mefî* de *pa'âh*, « souffler. » Gesenius, *Thesaurus*, p. 813, 1085. Un grand nombre de commentateurs modernes pensent que le vrai nom des descendants de Saül était Meribbaal et Esbaal et que leur nom a été changé à cause de l'horreur qu'inspirait

aux Juifs fidèles le nom de Baal. Cette explication paraît assez plausible. Le nom de *Bôšêṯ*, « chose honteuse, » était donné par mépris au dieu Baal. Voir IDOLE, 8°, t. III, col. 818. Mais peut-on en conclure, comme le font divers interprètes (M. Grundwald, *Die Eigennamen des Alten Testamentes*, in-8°, Breslau, 1895, p. 71,73), que Saül et la tribu de Benjamin rendaient un culte à Baal ? Rien, dans l'histoire du premier roi d'Israël, ne légitime cette conclusion. Il désobéit aux ordres de Dieu, mais les auteurs sacrés ne lui reprochent point de s'être livré à l'idolâtrie. Le nom de Meribbaal, porté par un de ses fils et un de ses petits-fils, loin de prouver que la famille de ce prince adora Baal, établit le contraire, *Meri* ou *Merib Ba'al* signifiant « celui qui combat Baal ». Gesenius, *Thesaurus*, p. 819. *Mefi bôšeṯ*, contracté de *maf'i bôšêṯ*, *ibid.*, p. 1085, peut être expliqué d'une manière analogue, avec F. Mühlau et W. Volck, Gesenius' *Handwörterbuch*, 8e édit., 1878, p. 496 (cf. W. von Baudissin, *Studien zur semitischen Religionsgeschichte*, 2 in-8°, Leipzig, 1876-1878, t. I, p. 108), dans le sens de « celui qui souffle sur Baal » ou son image, c'est-à-dire le traite avec mépris. Quant à Esbaal, il est vrai qu'il pourrait se traduire par « homme de Baal », en conservant le premier élément *'îš*, qu'il a dans *'îš bôšêṯ*, mais cet élément *'îš* ne se trouve nulle part dans les noms théophores, et il est remplacé par *'êš*, « feu, » dans les deux passages des Paralipomènes où le fils de Saül est nommé; cette traduction n'est donc pas naturelle. Il faut remarquer enfin que *ba'al* fut primitivement un nom commun, signifiant « maître ». Un des ancêtres de Saül portait ce nom de *Ba'al*, I Par., VIII, 30, dans le sens général, car il ne pouvait porter le nom d'un dieu. Cf. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. IV, p. 461.

1. MIPHIBOSETH, fils du roi Saül et de Respha. Il fut livré par David, avec son frère Armoni, t. I, col. 1017, et cinq autres descendants de Saül, aux Gabaonites qui les crucifièrent, afin de se venger du mal que leur avait fait Saül et d'obtenir de Dieu la fin d'une famine. Les restes de Miphiboseth, protégés par l'admirable dévouement de sa mère, furent ensevelis avec ceux des autres victimes dans le tombeau de Cis, leur ancêtre. II Reg., XXI, 8-14. Voir RESPHA.

2. MIPHIBOSETH, fils de Jonathas et petit-fils de Saül. Il n'avait pas cinq ans lorsque son père et son grand-père tombèrent sur le champ de bataille de Jezraël. Quand la fatale nouvelle arriva à Gabaa, où se trouvait l'enfant, sa nourrice s'enfuit précipitamment en l'emportant sur son épaule, selon la coutume orientale. Josèphe, *Ant. jud.*, VII, V, 5. Voir t. II, fig. 568, col. 1787. Elle tomba avec son précieux fardeau; le jeune Miphiboseth fut grièvement blessé dans sa chute et privé pour tout le reste de sa vie de l'usage de ses jambes. II Reg., IV, 4. Ce fut là le commencement des malheurs de cet infortuné prince et cet accident nous explique en grande partie ce qui lui arriva plus tard. Son infirmité, jointe à la déchéance de sa famille, le rendit fort timide; il parlait de lui dans les termes les plus humbles, il s'appelait « un chien mort », II Reg., IX, 8; « un esclave boiteux. » II Reg., XIX, 26. Emmené avec ses autres parents à l'est du Jourdain, dans le pays de Galaad, il fut élevé par Machir de Lodebar (voir MACHIR 2, col. 507), dans le voisinage de Mahanaïm, où résidait son oncle Isboseth, qui avait succédé à Saül. David avait promis solennellement à son ami Jonathas de protéger sa famille. I Reg., XX, 15, 42. Quand il régna sur tout Israël après la mort d'Isboseth, le fils de Jessé songea à tenir sa promesse. Il s'enquit de ce qu'étaient devenus les enfants de Jonathas et il apprit par un ancien serviteur de Saül, nommé Siba, l'existence et la demeure de Miphiboseth. Celui-ci s'était marié et avait un fils appelé Micha. David le fit venir avec son fils à Jérusalem, lui rendit les biens de Saül, lui fit partager sa table et chargea Siba de prendre soin, avec les siens, de ses possessions. Siba, qui avait acquis une certaine fortune, peut-être aux dépens des héritiers de Saül, avait quinze fils et vingt esclaves. Il fut sans doute mécontent de devenir le serviteur de Miphiboseth, mais il ne pouvait résister aux ordres du roi et s'y soumit, quitte à se venger plus tard. II Reg., IX, 1-13. Dix-sept ans après, David était obligé de s'enfuir au delà du Jourdain devant son fils Absalom. Siba l'avait accompagné, emmenant les ânes et les provisions de son maître pour les offrir au roi. Celui-ci lui ayant demandé où était Miphiboseth, le serviteur infidèle l'accusa d'être resté à Jérusalem pour remonter sur le trône de son grand-père. Le caractère faible et sans énergie du fils de Jonathas rendait invraisemblable le récit de Siba, mais David le crut et lui donna tous les biens du malheureux prince. II Reg., XVI, 1-4. Ce ne fut qu'après le retour de David que Miphiboseth put se justifier en lui faisant connaître ce qui s'était passé. La vérité, c'est que Siba avait trompé et trahi le fils de Jonathas; il lui avait dérobé son âne et l'avait mis ainsi dans l'impossibilité de partir, à cause de son infirmité, mais il avait passé lui-même ce temps dans le deuil. David lui rendit la moitié de ses biens et laissa l'autre à Siba. II Reg., XIX, 24-30. Nous ne savons plus rien sur le fils de Jonathas, si ce n'est que David ne voulut point livrer son fils aux Gabaonites, lorsqu'ils crucifièrent d'autres descendants de Saül. II Reg., XXII, 7.

MIRACLE (hébreu : *'ôṯ, môfêṯ, ma'ălâl, miflâ'âh, pêlê'*; chaldéen : *'âṯ, temah*; Septante : σημεῖον, τέρας, θαυμάσιον, δύναμις; Vulgate : *signum, portentum, prodigium, miraculum, mirabile, ostentum, virtus*), acte qui, dans sa substance ou son mode de production, dépend d'une cause étrangère aux lois de la nature. L'acte peut être au-dessus de ces lois, s'il les dépasse, comme la rétrogradation de l'ombre sur le cadran d'Ézéchias, IV Reg., XX, 10; contre ces lois, comme la préservation des trois jeunes hommes dans la fournaise, Dan., III, 25; en dehors de ces lois, comme la guérison d'un infirme par un seul mot. Act., III, 6. La Sainte Écriture donne le nom de miracle non seulement aux actes qui ne peuvent provenir que d'une intervention directe et extraordinaire de Dieu, mais encore à ceux qui sont attribuables à des agents intelligents supérieurs à l'homme. La Vulgate n'emploie le mot *miraculum* que dans l'Ancien Testament. Encore n'apparaît-il qu'une seule fois avec le sens de miracle. Is., XXIX, 14. Partout ailleurs, il traduit des mots hébreux qui signifient signe, terreur, épouvante, etc. Exod., XI, 7; Num., XXVI, 10; I Reg., XIV, 15; Job, XXXIII, 7; Is., XXI, 4; Jer., XXIII, 32; XLIV, 12.

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX. — 1° *Possibilité du miracle.* — 1. Cette possibilité est la conséquence de deux vérités incontestables, affirmées dans toute la Sainte Écriture : Dieu est le Créateur tout-puissant, le Maître absolu de la nature; les choses qu'il a créées dépendent totalement de lui, en outre que, quelles que soient les lois établies pour régir l'ordre de la nature, il peut toujours accomplir des actes qui dépassent, laissent de côté ou même contrarient ces lois. Il ne le fait jamais sans raison conforme à sa souveraine sagesse. « Il fait tout ce qu'il veut. » Ps. CXV (CXIII), 3. « Rien n'est impossible à Dieu. » Matth., XIX, 26; Marc., X, 27; Luc., I, 37; XVIII, 27. Cette puissance est affirmée aussi bien dans l'ordre physique que dans l'ordre moral. Pour marquer que Dieu intervient dans certains cas d'une manière extraordinaire, la Sainte Écriture dit qu'il agit « avec une main forte et le bras levé ». Exod., VI, 6; Deut., VII, 19; XXVI; 8; Ps. LXXXIX (LXXXVIII) 11, 14; CXXXVI (CXXXV), 12, etc.

2. Les lois de la nature impliquent elles-mêmes cette possibilité du miracle. En dehors des lois mathématiques, que la raison ne conçoit pas autres qu'elles sont, toutes les lois qui régissent le monde visible ne sont

telles qu'en vertu d'une volonté qui les a établies dans l'état que nous constatons. Elles ne portent pas en elles-mêmes la raison d'être ce qu'elles sont. Voilà pourquoi elles ne peuvent pas être connues *a priori*, comme les lois mathématiques; elles ne le sont que par observation. Cf. Pauvert, *La vie de N.-S. J.-C.*, Paris, 1867, t. I, p. 90-95. Il n'y a donc pas à s'étonner si la volonté qui a primitivement fixé à son gré les lois de la nature soumet en certains cas la nature à des lois différentes, issues de la même initiative divine. L'auteur de la Sagesse, dans ses quatre derniers chapitres, s'appuie sur cet ordre d'idées pour montrer comment les mêmes forces naturelles, soumises aux ordres de Dieu, favorisent les Hébreux et châtient les Égyptiens. « La créature, soumise à vous, son Créateur,... se pliant à toutes les transformations, était aux ordres de votre grâce. » Sap., XVI, 24-25.

2° *Raisons d'être du miracle.* — Ces raisons sont multiples. La convenance du miracle ne peut guère être déterminée *a priori;* car il y a toujours quelque présomption à déclarer que Dieu doit agir de telle ou telle façon, dans les choses qui dépendent de sa libre volonté. Mais étant données, d'une part, la puissance, la justice, la bonté et la sagesse infinies de Dieu, de l'autre la fragilité, les illusions et les défaillances de la volonté et de la raison humaine, il est aisé de saisir quelques-uns des motifs qui ont porté Dieu à faire des miracles. La Sainte Écriture manifeste ou insinue ces motifs.

1. Dieu fait des miracles pour rappeler à l'homme qu'il existe, en dehors et au-dessus de la nature, un Créateur et un Maître tout-puissant. « Ce qu'on peut connaître de Dieu est manifeste pour les hommes, car Dieu le leur a rendu manifeste. Depuis la création du monde, ses perfections invisibles, sa puissance éternelle, sa divinité sont visibles à l'esprit au moyen des créatures. Aussi sont-ils inexcusables,... pour avoir changé la gloire du Dieu incorruptible en images représentant l'homme corruptible. » Rom., I, 19-23. « A travers les biens visibles, ils n'ont pu comprendre celui qui est, et, en considérant ses œuvres, ils n'ont pas reconnu le Créateur... Charmés de la beauté » des êtres créés, « ils les ont pris pour des dieux. » Sap., XIII, 1-3. « C'est pourquoi ils ont été tourmentés comme ils le méritaient par des êtres semblables à ceux-là. » Sap., XVI, 1. Le Seigneur fait donc des miracles pour rappeler à l'homme sa personnalité oubliée. Il dit au pharaon d'Égypte, par l'organe de Moïse : « Je vais envoyer toutes mes plaies contre ton cœur, contre tes serviteurs et contre ton peuple, afin que tu saches que nul n'est semblable à moi sur toute la terre. » Exod., IX, 14. Cette pensée revient souvent chez les écrivains sacrés. Cf. Exod., IX, 29; X, 2; XIV, 4, 18; XXIX, 46; Deut., IV, 35; XXIX, 6; Ps. C (XCIX), 3; Is., XLV, 3, etc. Cf. P. de Broglie, *Les prophéties messianiques*, Paris, 1904, t. II, p. 29-45.

2. Le miracle est aussi destiné à rappeler à l'homme, même croyant et fidèle, l'action perpétuelle de Dieu dans le monde. La Providence agit régulièrement, mais invisiblement. Son action continue passe inaperçue aux yeux des hommes inattentifs. Dieu se sert de merveilles extraordinaires pour attirer l'attention sur les merveilles ordinaires de son action directrice et conservatrice à l'égard de l'humanité. C'est ce qu'explique saint Augustin, *In Joa.*, XXIV, 1, t. XXXV, col. 1593, à propos du miracle de la multiplication des pains. Pour obtenir ce résultat, Dieu se contente d'opérer lui-même immédiatement et instantanément des effets habituellement tributaires du temps et des causes secondaires. Cf. S. Thomas, *Cont. Gent.*, III, 99.

3. Très souvent le miracle a pour but d'accréditer les hommes auxquels Dieu confie une mission particulière. Il en est ainsi pour Moïse, Exod., IV, 2-9; VII, 8-10, etc.; pour Josué, Jos., III, 7-13; pour Gédéon, Jud., VI, 36-40; pour Samuel, I Reg., III, 20, 21; pour Élie, III Reg., XVIII, 19-39; pour Élisée, IV Reg., II, 13-15; pour Isaïe, Is., XXXVIII, 7, 8; pour Daniel, Dan., II, 28, 47; pour les Apôtres et les disciples du Sauveur. Matth., X, 8; Marc., XVI, 17, 18; Act., III, 7, etc. Notre-Seigneur lui-même présente très formellement ses miracles comme preuve de sa mission divine. Voir JÉSUS-CHRIST, t. III, col. 1504-1507.

4. Enfin les miracles servent à confirmer la réalité soit des choses qui sont annoncées pour un avenir plus ou moins lointain, soit des faits d'ordre surnaturel que l'expérience ne peut constater directement. Ainsi l'ombre rétrograde sur le cadran d'Ézéchias pour attester la prolongation de vie qui lui est accordée. Is., XXXVIII, 7, 8. Zacharie devient muet et donne par là à conclure qu'il a eu une vision dans le sanctuaire. Luc., I, 20-22. La maternité d'Élisabeth, avancée en âge, est indiquée à Marie pour la confirmer dans sa foi au mystère de l'incarnation accompli en elle-même. Luc., I, 36, 37. Les anges apparaissent à la crèche, Luc., II, 9-14, et au sépulcre, Matth., XXVIII, 2-5, pour manifester la divinité du nouveau-né et plus tard la réalité de sa résurrection. C'est pour cette raison que les miracles sont si souvent appelés des « signes »; ils constituent des preuves visibles de faits qui échappent provisoirement ou définitivement à toute constatation immédiate.

3° *Constatation du miracle.* — Dans tout miracle, il y a à distinguer l'effet et la cause. L'effet peut tomber sous les sens ou rester inaccessible à tout procédé d'observation. — 1. Si le miracle, d'ordre purement spirituel, n'est pas constatable par les procédés ordinaires d'observation, il est ordinairement appuyé par des faits observables, qui lui servent de garantie. Ainsi, Dieu assistait invisiblement son peuple à la sortie d'Égypte, et la colonne de nuée était le témoignage sensible de cette assistance. Exod., XIII, 21-22. La présence invisible de Dieu dans le temple de Salomon fut indiquée, au jour de la dédicace, par le feu et la gloire de Jéhovah que le peuple vit descendre sur l'édifice. II Par., VII, 2, 3. L'accomplissement du mystère de l'incarnation en Marie eut pour preuve sensible la maternité d'Élisabeth. Luc., I, 36. Le miracle invisible de la rémission des péchés du paralytique fut garanti par la guérison de l'infirme. Matth., IX, 6, 7; Marc., II, 10, 11; Luc., V, 24, 25. La présence du Saint-Esprit dans les Apôtres et les premiers fidèles se manifestait par le don des langues. Act., II, 4; X, 46; XIX, 6. En pareil cas, il n'y a qu'à tirer cette conclusion: le fait surnaturel invisible est vrai, puisque le fait surnaturel visible, apporté en garantie du premier et en relation étroite avec lui, est régulièrement constaté.

2. Quand le miracle est accompli dans l'ordre physique, l'effet extérieur se constate exactement par les mêmes moyens que les effets purement naturels. Il n'est pas plus difficile à tout un peuple de voir que le Jourdain est à sec, de telle sorte qu'on puisse le traverser à pied sec, que de voir l'eau remplir ses bords. Jos., III, 17. Quand Élisée eut ressuscité le fils de la Sunamite, celle-ci s'assura que la vie avait succédé à la mort avec autant de facilité et de certitude qu'elle en avait eu précédemment à constater que la mort avait succédé à la vie. IV Reg., IV, 20, 36, 37. Après sa guérison, la vision était aussi aisée à reconnaître chez l'aveugle-né que l'avait été auparavant la cécité. Joa., IX, 9, 10, 20, 21. Pour constater le côté sensible de l'effet miraculeux, les sens n'ont qu'à s'exercer dans leurs conditions ordinaires. Quelquefois le miracle a produit des modifications qui changent complètement la nature d'un corps. Les sens n'en sont pas moins aptes à saisir ce qui, dans le corps ainsi transformé, reste à leur portée. Les yeux de Moïse voient très sûrement qu'un buisson tout en feu ne se consume pas. Exod., III, 2. Les serviteurs de Cana savent très bien qu'ils ont mis de l'eau dans les auges de pierre et les convives sentent parfaitement que ce qu'ils boivent est du vin. Joa., II, 9. A la transfiguration, les trois Apôtres

n'ont pas de peine à se rendre compte de la transformation survenue dans la personne du Sauveur. Matth., XVII, 2. Après la résurrection, le corps de Notre-Seigneur n'est certainement plus dans la condition antérieure; il est devenu comme spirituel et échappe aux lois naturelles qui régissent les êtres matériels. Il n'en est pas moins certain qu'on peut le voir et le toucher, et qu'avec ce corps ressuscité, que les Apôtres ne trouvent plus dans le tombeau et qui porte encore les traces de la passion, Jésus-Christ accomplit des actes qui produisent sur les sens des autres hommes la même impression que les actes antérieurs à sa mort. Matth., XXVIII, 9; Luc., XXIV, 15-30; Joa., XX, 17; Luc., XXIV, 41-42; Joa., XX, 27, etc. Les faits miraculeux ne sont donc nullement soustraits, dans leur matérialité sensible, à l'observation naturelle. Ils sont constatables, absolument au même titre que les faits les plus naturels.

3. Le fait matériel une fois constaté, la raison humaine se préoccupe d'en rechercher la cause. C'est ce que ne manquent pas de faire les témoins. Ils reconnaissent alors que l'effet n'est en proportion avec aucune cause naturelle et ils le proclament. A la vue des miracles opérés sous leurs yeux, les magiciens d'Égypte, qui se connaissent en merveilles surnaturelles, s'écrient : « Le doigt de Dieu est là. » Exod., VIII, 19. Nabuchodonosor tire la même conclusion lorsque Daniel lui rappelle le songe qu'il avait oublié. Dan., II, 47. Les Apôtres sont saisis d'étonnement à la vue de la tempête subitement apaisée. Matth., VIII, 27; Marc., IV, 40; Luc., VIII, 25. L'aveugle-né, après sa guérison, conclut judicieusement que celui qui l'a guéri ne peut venir que de Dieu. Joa., IX, 33. Jésus-Christ établit la vérité de sa mission en accomplissant des œuvres qu'aucun autre n'a jamais faites. Joa., XV, 23. Après avoir vu la guérison subite du boiteux de Lystres, les païens proclament que les dieux sont descendus chez eux sous forme humaine, et, en Barnabé et Paul, ils saluent des êtres surhumains. Act., XIV, 11, 12. Il y a une conclusion qui s'impose au bon sens : tout acte qui dépasse les forces ordinaires de la nature est attribué instinctivement et légitimement à une puissance supérieure à la nature.

4. On oppose cette difficulté que, pour admettre la réalité du miracle, il faudrait connaître toute la puissance des forces de la nature; autrement, dit-on, ce serait s'exposer à attribuer à une cause surnaturelle un effet simplement dû à une cause naturelle encore inconnue. « Si nous ne pouvons indiquer exactement où le naturel finit et où le surnaturel commence, nous pouvons néanmoins acquérir une connaissance assez exacte des propriétés de l'un et de l'autre pour distinguer leurs effets. Pour savoir que, dans un cas donné, on a transgressé une certaine loi, il n'est nullement nécessaire de connaître le recueil entier des lois... D'ailleurs, accepter ces faits tels qu'ils se sont passés, les reconnaître pour historiques, mais les attribuer à une connaissance exceptionnelle des forces secrètes de la nature, c'est supposer un miracle non moins grand que ceux qu'il s'agit d'expliquer. Il restera toujours à dire comment une science si singulière, si unique en son genre, s'est rencontrée une fois dans le monde pour n'y plus reparaître. » Hettinger, *Apologie du christianisme,* trad. De Felcourt et Jeannin, Paris, s. d., t. II, p. 188-190. Les miracles attribués à Moïse, à Jésus-Christ, aux Apôtres, etc., sont en contradiction très nette avec certaines lois de la nature, et, comme deux lois naturelles ne peuvent être en contradiction mutuelle quand il y a identité de circonstances, il s'ensuit que les faits qui impliquent une telle contradiction ne peuvent être d'ordre purement naturel. Telles sont les guérisons instantanées opérées d'un seul mot, les résurrections de morts, l'obéissance des forces physiques de l'univers à une influence purement spirituelle, etc.

5. On ne peut non plus poser en principe que les miracles bibliques supposent la foi de ceux qui en sont l'objet, et qu'il y a là dès lors une sollicitation mal définie du moral sur le physique, qui peut expliquer certains faits extraordinaires. Il est vrai qu'en certains cas la foi est antécédente au miracle. C'est ce que l'on constate chez la Sunamite, IV Reg., IV, 28-37; chez les compagnons de Daniel jetés dans la fournaise, Dan., III, 17; chez plusieurs suppliants dans l'Évangile, Matth., VIII, 10, 13; IX, 2, 22, 29; XV, 28; Marc., II, 5; V, 34; X, 52; Luc., V, 20; VII, 9, 50; VIII, 48; XVII, 19; XVIII, 42, etc.; chez ceux qui appelèrent saint Pierre auprès de Tabitha. Act., IX, 38, 40, etc. Il faut aussi évidemment que la sainte Vierge ait eu la foi pour que la merveille de l'incarnation s'accomplît en elle. Luc., I, 38, 45. Notre-Seigneur dit même qu'avec une foi sincère, bien que relativement faible, on arriverait à commander à une montagne et à en être obéi. Matth., XVII, 19; XXI, 21; Luc., XVII, 6. Néanmoins, dans la plupart de ces cas, la foi qui intervient n'est pas la foi de celui qui est l'objet du miracle, c'est la foi d'un tiers, qui demande ou espère un miracle. Mais presque toujours, le miracle apparaît dans la Sainte Écriture comme moyen de persuasion, par conséquent comme un fait antécédent à la foi, destiné à la produire et n'y arrivant pas toujours, ainsi que le manifestent l'endurcissement du pharaon malgré les plaies d'Égypte et l'incrédulité des Juifs malgré les miracles opérés par le Sauveur. La lenteur des Apôtres et des disciples à croire à la résurrection de Notre-Seigneur, malgré ses prédictions si nettes et plusieurs fois répétées, est particulièrement significative à ce sujet. Marc., XVI, 14; Matth., XXVIII, 17. Habituellement, dans la Sainte Écriture, les miracles apparaissent comme des moyens employés par Dieu pour manifester son action, accréditer ses envoyés et produire la foi dans les esprits; ils ne peuvent donc être regardés comme des effets de cette foi qui n'existe pas encore.

4° *Interprétation des récits miraculeux.* — 1. Les récits miraculeux contenus dans les Livres Saints doivent être entendus dans le sens littéral, quand il n'y a aucune raison sérieuse qui oblige ou autorise à les entendre autrement. Les miracles de l'Évangile sont particulièrement dans cette condition. En dehors de leur caractère surnaturel, qui ne légitime contre eux aucune fin de non-recevoir, rien, dans les récits très positifs des évangélistes, n'induit à croire qu'il s'agit là soit d'allégories, soit de descriptions poétiques ou hyperboliques. Si parfois il y a lieu d'interpréter naturellement un fait d'apparence surnaturelle, on ne peut le faire que dans la mesure où la saine raison et l'autorité de l'Église le permettent. Ainsi quelques auteurs ont pensé que, dans l'histoire de la piscine de Bethesda, l'agitation de l'eau par un ange n'était que l'ébullition naturelle et périodique de la piscine, expliquée d'après les idées populaires. Joa., V, 4. Cf. Fillion, *Évang. selon S. Jean,* Paris, 1887, p. 97. Alors même qu'on pourrait, à la rigueur, interpréter le texte en ce sens, d'après ce principe qu'on ne doit admettre le surnaturel que quand il s'impose, il n'en restera pas moins à respecter le caractère miraculeux d'un phénomène à la suite duquel un seul malade est guéri, quelle que soit la nature de sa maladie, et sans que l'eau garde ensuite aucune vertu curative.

2. Les récits miraculeux de l'Ancien Testament ont souvent à être interprétés d'une manière moins rigoureusement littérale. On a cru reconnaître, et l'Église laisse au moins enseigner que plusieurs de ces récits revêtent des formes poétiques, allégorigues ou hyperboliques dont il est permis de les dépouiller pour arriver à la vérité historique. Dans l'Encyclique *Providentissimus,* voir t. I, p. XXIX, le Souverain Pontife remarque que, quand les écrivains sacrés parlent des phénomènes naturels, « ils les décrivent d'une manière métaphorique ou en se servant du langage communément usité

de leur temps. » Et, en général, « Dieu, parlant aux hommes, s'est conformé, pour se faire comprendre, à leur manière d'exprimer les choses. » C'est en vertu de ce principe que certains commentateurs croient pouvoir, sans manquer de respect aux Saintes Lettres, faire une part plus grande aux causes naturelles dans la production des plaies d'Égypte, dans l'apparition des cailles au désert. Voir CAILLE, t. II, col. 36, etc. On a de même cherché à ramener plusieurs récits poétiques ou allégoriques à un sens littéral plus facile à expliquer. Cf. de Broglie, *Confér. sur la vie surnat.*, Paris, 1882, t. II, p. 138-141; *L'idée de Dieu dans l'Ancien Testament*, Paris, 1892, p. 61. Ainsi en serait-il pour d'autres faits surnaturels. La plupart de leurs éléments pourraient être regardés comme des conséquences des lois naturelles; comme dans les plaies d'Égypte, l'intervention surnaturelle se manifesterait alors seulement par l'annonce des événements, leur adaptation parfaite aux vues de Dieu, par le parti que la Providence en tire pour arriver à ses fins, etc. La question est à examiner pour chaque miracle en particulier. Mais, en principe, il n'est ni nécessaire, ni utile, ni prudent d'étendre le surnaturel au delà de la limite que lui assignent les textes sacrés. Cf. S. Thomas, *Sum. theol.*, Ia, q. LXVIII, a. 1; De Smedt, *Principes de la critique historique*, Paris, 1883, p. 48-59. L'Église s'est contentée de condamner ceux qui prétendent « qu'il ne peut y avoir de miracles, que par conséquent tous les récits à ce sujet, même ceux qui sont contenus dans la Sainte Écriture, sont à reléguer parmi les fables et les mythes, que d'ailleurs les miracles ne peuvent jamais être connus avec certitude et qu'on ne peut légitimement s'en servir pour prouver la divine origine de la religion chrétienne ». *Conc. Vatic., Can. de fide*, III, 4. Cette définition ne vise aucun miracle en particulier et elle laisse toute latitude pour déterminer sagement, d'après les données de l'histoire, de la science, etc., et sous le contrôle de l'Église, la limite qui sépare ou peut séparer dans chaque cas l'action ordinaire de Dieu par les forces de la nature de son action extraordinaire.

5° *Distinction des faits surnaturels.* — Les faits d'apparence surnaturelle, dont il est fait mention dans la Sainte Écriture, doivent être distingués selon leur auteur et leur nature. — 1. Les faits vraiment surnaturels ont Dieu seul pour auteur. En eux-mêmes, ces faits présentent toujours des caractères de puissance, de convenance, de sainteté, d'utilité, de bonté, qui permettent d'en reconnaître le divin auteur. Dieu agit tantôt directement, tantôt par l'intermédiaire des anges ou des hommes. L'action de ces derniers intermédiaires est toujours visible, et elle résulte du pouvoir conféré par Dieu de sa propre initiative ou sollicité de lui par la prière. L'intervention des anges n'est pas toujours reconnaissable. Notre-Seigneur opère des miracles par la puissance de la divinité qui est en lui. Son humanité ne constitue pas un intermédiaire dans la production du miracle, comme l'ange ou l'homme; elle n'agit que comme instrument de la divinité à laquelle elle est personnellement unie.

2. Il y a des miracles diaboliques, c'est-à-dire des effets produits par des êtres supérieurs à l'homme en puissance, mais qui, simples créatures, ne peuvent intervenir que dans les limites permises par la Providence. Voir DÉMON, t. II, col. 1366-1373; MAGIE, t. IV, col. 562-569. L'intervention des esprits mauvais apparaît au paradis terrestre, Gen., III, 1-5; Apoc., XII, 9; en Égypte, pendant les premières plaies, Exod., VII, 11, 22; VIII, 7; dans la tentation de Job, I, 12; II, 6; VII, 1; dans les épreuves de Sara, fille de Raguel, Tob., VI, 16, 19; VIII, 3; dans la tentation du Sauveur, Matth., IV, 1-11; Marc., I, 13; Luc., IV, 2-13; dans les prestiges de Simon le magicien, Act., VIII, 9-11; dans ceux d'Élymas, Act., XIII, 8; dans les possessions si fréquemment mentionnées. Voir DÉMONIAQUE, t. II, col. 1374-1379. Le surnaturel diabolique se reconnaît à ses caractères d'excentricité, d'inconvenance, d'impureté et d'opposition à la doctrine révélée. Les inventions du démon et le commerce des hommes avec lui sont prévus par la Loi et sévèrement prohibés. Deut., XVIII, 10-13. A la fin des temps, les faux prophètes et les faux christs, tous agents du démon, multiplieront les prodiges au point d'ébranler les plus fidèles disciples de Jésus-Christ eux-mêmes, si ceux-ci pouvaient l'être. Matth., XXIV, 24; Marc., XIII, 22; II Thes., II, 9.

3. Il y a enfin un faux surnaturel qui n'est que de la supercherie. C'est le cas de l'idole de Bel, que ses prêtres faisaient passer pour avoir besoin de nourriture, et du grand serpent que les Babyloniens vénéraient comme un dieu. Daniel, XIV, 2, 17-19, 23, 26, dévoila ces supercheries. Les tromperies analogues étaient nombreuses dans les cultes idolâtriques. — Voir sur les miracles de la Sainte Écriture, dans les *Démonstr. évang.* de Migne : Clarke, *Sur la vérité et la certitude de la religion chrétienne*, XIX, t. V, col. 1233-1243; Duguet, *Principes de la foi chrétienne*, II, I, 6; II, 1-5, t. VI, col. 43-49; de Launay, *Nouvelle analyse de Bayle*, V-VIII; t. VI, col. 707-716; Leclerc, *Lettre II, sur les miracles*, t. VI, col. 933-943; Para du Phanjas, *Philosophie de la religion*, 190-211, t. X, col. 231-251; Statler, *Certitude de la religion révélée*, 142-201, t. X, col. 661-701; Bonnet, *Recherches sur le christianisme*, V-VII, t. XI, col. 487-497; Duvoisin, *Démonstr. évang.*, I, V-VII, t. XIII, col. 770-776, 806-841. — Voir aussi de Bonniot, *Le miracle et ses contrefaçons*, Paris, 1887; Lescœur, *Jésus-Christ*, Append., *De la réalité des miracles*, Paris, 1888, p. 387-422; Id., *La science et les faits surnaturels contemporains*, Paris, 1897, p. 14-29, 92-101; *Introduction scientifique à la foi chrétienne*, par un ingénieur de l'État, Paris, s. d., p. 105-118, 157-172; Vacant, *Miracle*, dans le *Dict. apologét. de la foi cath.* de Jaugey, Paris, 1889, col. 2041-2116; Leroy, *La constatation du miracle*, Paris, 1901; Coste, *Qu'est-ce que le miracle?* Paris, 1902; de la Barre, *Faits surnaturels et forces naturelles*, Paris 1903; P. de Broglie, *Les conditions modernes de l'accord entre la foi et la raison*, Paris, 1903, t. II, p. 28-46; Id., *Les fondements intellectuels de la foi chrétienne*, Paris, 1905, p. 132-158.

II. LES MIRACLES DE L'ANCIEN TESTAMENT. — 1° *Dans la Genèse.* — 1. Le séjour d'Adam au paradis terrestre et sa chute comportent plusieurs faits merveilleux. Voir ADAM, t. I, col. 173-176; ARBRE DE LA VIE, t. I, col. 895-897; CHÉRUBIN, t. II, col. 659-660; EVE, t. II, col. 2118-2121; PARADIS TERRESTRE, SERPENT; de Broglie, *Confér. sur la vie surnatur.*, t. II, p, 45-226; Lagrange, *L'innocence et le péché*, dans la *Revue biblique*, Paris, 1897, p. 341-379. — 2. Sur l'histoire primitive jusqu'à l'époque d'Abraham, voir CAÏN, t. II, col. 37-40; LONGÉVITÉ, t. IV, col. 355; DÉLUGE, t. II, col. 1343-1358; BABEL (TOUR DE), t. I, col. 1346-1349; CONFUSION DES LANGUES, t. II, col. 920. — 3. L'histoire des patriarches postdiluviens renferme des révélations divines, des apparitions d'anges, voir ANGE, t. I, col. 586, et divers autres miracles, la ruine de Sodome et de Gomorrhe, Gen., XIX, 15-29, voir SODOME; l'interruption du sacrifice d'Isaac, Gen., XXII, 11-13, voir ABRAHAM, t. I, col. 80; ISAAC, t. III, col. 931; la multiplication des troupeaux de Jacob, Gen., XXX, 37-43; XXXI, 5-13, voir BREBIS, t. I, col. 1918; l'explication des songes par Joseph, Gen., XXXVII, 5-11; XL, 9-22; XLI, 25-36, voir JOSEPH, t. III, col. 1658-1663; SONGES, etc.

2° *Pour la fondation de la nation israélite.* — De nombreux et grands miracles sont opérés par Dieu pour délivrer son peuple de l'Égypte, le conduire à travers le désert et l'établir dans le pays de Chanaan. — 1. Plusieurs ont pour but de convaincre Moïse de sa mission : le buisson ardent, Exod., III, 2, voir BUISSON ARDENT,

t. I, col. 1969-1970; la verge changée en serpent, la lèpre de la main, l'eau changée en sang. Exod., IV, 2-9, 28-30. Voir MOISE. — 2. Sur les dix plaies d'Égypte, voir PLAIES D'ÉGYPTE; VERGE; EAU, t. II, col. 1520-1521; GRENOUILLE, t. III, col. 347-348; COUSIN, t. II, col. 1093-1095; MOUCHE; PESTE; ULCÈRE; GRÊLE, t. III, col. 336; SAUTERELLE; TÉNÈBRES; PREMIER-NÉ. La Sainte Écriture mentionne ensuite l'apparition de la colonne de nuée, Exod., XIII, 21-22, voir COLONNE DE NUÉE, t. II, col. 853-856; le passage de la mer Rouge, Exod., XIV, 21-28, voir ROUGE (MER); l'adoucissement des eaux de Maïa, Exod., XV, 23-25, voir EAU, t. II, col. 1521; la chute des cailles et de la manne, Exod., XVI, 8-15, voir CAILLE, t. II, col. 33-36; MANNE, t. IV, col. 656. — 3. Pendant le séjour au désert, d'autres merveilles se produisent: la manifestation divine du Sinaï, Exod., XIX, 3-24, voir SINAÏ; l'apparition de la gloire de Dieu sur le tabernacle, Exod., XL, 32-34, voir GLOIRE DE DIEU, t. III, col. 251-252; la combustion de l'holocauste d'Aaron par le feu du ciel, Lev., IX, 23-24; le châtiment céleste de Nadab et Abiu, Lev., X, 1, 2; la seconde chute des cailles, Num., XI, 31, 32; la lèpre infligée à Marie, sœur de Moïse, Num., XII, 10-15, voir LÈPRE, t. IV, col. 184; le châtiment divin de Coré, Dathan, Abiron et de tous les révoltés, Num., XVI, 19-49; la floraison de la verge d'Aaron, Num., XVII, 8; la production de l'eau par la percussion du rocher, Num., XX, 8, voir EAUX DE CONTRADICTION, t. II, col. 1523; les guérisons par la vue du serpent d'airain, Num., XXI, 9, voir SERPENT D'AIRAIN; la parole proférée par l'ânesse de Balaam, Num., XXII, 30, voir BALAAM, t. I, col. 1391; la sépulture de Moïse. Deut., XXXIV, 5, 6. — 4. L'établissement des Hébreux dans la terre de Chanaan donne lieu à un certain nombre de miracles: le passage du Jourdain, Jos., III, 15-17, voir JOURDAIN, t. III, col. 1743-1744; la destruction des murs de Jéricho par le son des trompettes, Jos., VI, 20, voir JÉRICHO, t. III, col. 1292-1293; la découverte par le sort du prévaricateur Achan, Jos., VII, 18, voir ACHAN, t. I, col. 129-130; l'arrêt du soleil et la victoire de Gabaon, Jos., X, 11-13; le feu sortant de la pierre pour consumer les offrandes de Gédéon, Jud., VI, 21; la rosée et la toison, Jud., VI, 36-40; l'annonce de la naissance de Samson, Jud., XIII, 2-5, et les faits extraordinaires qui remplissent sa vie.

3° *Sous les rois.* — La période qui s'étend de Samuel à la captivité s'ouvre par les révélations faites au jeune Samuel, I Reg., III, 4-18; la chute de l'idole de Dagon devant l'arche, I Reg., V, 2-5; le retour de l'arche conduite par deux vaches seules, I Reg., VI, 7-12; le châtiment des Bethsamites, I Reg., VI, 19; l'indication du choix de Saul par le Seigneur, I Reg., IX, 17, et ensuite du jeune David, I Reg., XVI, 12, pour être rois; enfin l'évocation de Samuel par la pythonisse d'Endor. I Reg., XXVIII, 11-20; voir ÉVOCATION DES MORTS, t. II, col. 2129-2131. — 2. Sous David, qui reçoit plusieurs fois des communications divines. II Reg., II, 1; VII, 4, 5. Oza est frappé pour avoir touché l'arche, II Reg., VI, 7; une peste de trois jours est envoyée par Dieu à la suite du dénombrement. II Reg., XXIV, 15. Salomon est favorisé deux fois de communications divines, III Reg., III, 5; IX, 2, et, à la dédicace du Temple, une nuée miraculeuse remplit l'édifice. III Reg., VIII, 10, 11. — 3. Sous les rois suivants, ce sont les prophètes qui font ordinairement les miracles. Ahias annonce à Jéroboam sa prochaine royauté, III Reg., XI, 31, et à la femme de Jéroboam la mort de son fils, III Reg., XIV, 12, etc.; à la menace d'un autre prophète, la main de Jéroboam se dessèche et son autel schismatique se brise. III Reg., XIII, 3-5. Les prophéties elles-mêmes, qu'elles se rapportent à des événements prochains ou à un avenir plus éloigné, rentrent dans la série des faits nettement surnaturels. Voir PROPHÉTIE. — 4. Le prophète Élie opère de nombreux et grands miracles, surtout dans le royaume d'Israël, montrant ainsi que Dieu ne se désintéresse pas de la partie schismatique de son peuple. Il prédit la sécheresse prolongée, III Reg., XVII, 2; est nourri par des corbeaux dans le torrent en Carith, III Reg., XVII, 4, 6, voir CORBEAU, t. II, col. 961; multiplie la farine et l'huile de la veuve de Sarephta, III Reg., XVII, 14-16; ressuscite le fils de cette veuve, III Reg., XVII, 22; fait descendre le feu du ciel sur son sacrifice du mont Carmel, III Reg., XVIII, 34-38; reçoit de l'ange la nourriture qui lui donne la force de marcher quarante jours jusqu'au mont Horeb, III Reg., XIX, 5-8; est envoyé par Dieu pour sacrer Hazaël roi de Syrie, Jéhu roi d'Israël et Élisée prophète, III Reg., XIX, 15, 16; fait dévorer par le feu du ciel cent deux envoyés du roi Ochozias, dont il prédit la mort, IV Reg., I, 10-12, 16; se fait un passage à travers les eaux du Jourdain en les frappant avec son manteau, IV Reg., II, 8, et enfin disparaît dans un char de feu, IV Reg., II, 11. Voir ÉLIE, t. II, col. 1670-1675. — 5. Élisée, disciple d'Élie, se fait aussi un passage dans les eaux du Jourdain avec le manteau de son maître, IV Reg., II, 14; adoucit les eaux de Jéricho, IV Reg., II, 19-22; annonce aux rois ligués contre Moab l'arrivée de l'eau dont ils manquent, IV Reg., III, 16-20, voir INONDATION, t. III, col. 883; multiplie l'huile de la veuve, IV Reg., IV, 3-6; prédit à la Sunamite la naissance d'un fils, qui meurt ensuite d'insolation et qu'il ressuscite, IV Reg., IV, 16-37; adoucit avec un peu de farine l'amertume d'une marmite de coloquintes, IV Reg., IV, 40, 41, voir COLOQUINTE, t. II, col. 859; multiplie le pain pour la nourriture de cent hommes, IV Reg., IV, 42-44; guérit Naaman de la lèpre et la transmet à Giézi, son serviteur, pour le punir, IV Reg., V, 10, 14, 26, 27; fait surnager le fer d'une hache, IV Reg., VI, 6; découvre au roi d'Israël les plans de guerre du roi de Syrie, et conduit à Samarie même les soldats de ce dernier, frappés d'un aveuglement momentané. IV Reg., VI, 9-20. Après sa mort, un cadavre mis en contact avec ses ossements ressuscite aussitôt. IV Reg., XIII, 21. Voir ÉLISÉE, t. II, col. 1690-1696. — 6. Sous Ézéchias ont lieu les deux miracles de la rétrogradation du cadran solaire, IV Reg., XX, 9-11, voir CADRAN SOLAIRE, t. II, col. 27, 28, et de l'extermination de l'armée de Sennachérib. IV Reg., XIX, 35. Voir ÉZÉCHIAS, t. II, col. 2145-2146. Sur le miracle de Jonas englouti par un monstre marin, Jon., II, 1, voir BALEINE, t. I, col. 1413. Enfin la captivité elle-même, dont les prophètes annoncent le commencement et la fin, doit être, à ce double titre, rangée parmi les événements merveilleux. Voir CAPTIVITÉ, t. II, col. 227-240.

4° *De la captivité à Jésus-Christ.* — 1. Pendant la captivité, l'ange Raphaël se fait le compagnon du jeune Tobie, et communique à des objets ordinaires le pouvoir de chasser le démon et de guérir de la cécité. Tob., V, 6, 7; VI, 7, 9; VIII, 2; XI, 13-15. A Babylone, Daniel a l'intelligence des songes, Dan., I, 17; II, 27-45; IV, 16-30, et des paroles mystérieuses de la salle du festin de Baltassar. Dan., V, 25-28. Ses trois jeunes compagnons sortent sains et saufs de la fournaise, Dan., III, 94, et lui-même échappe miraculeusement aux dangers de la fosse aux lions. Dan., VI, 22; XIV, 39. — 2. Le second livre des Machabées raconte aussi quelques miracles opérés pendant la période postérieure à la captivité: la renaissance du feu sacré, II Mach., I, 20-22; le châtiment d'Héliodore, II Mach., III, 25-35; l'apparition de cinq cavaliers célestes auprès de Judas Machabée, II Mach., X, 29; la vision dans laquelle se montre à ce dernier le prophète Jérémie priant pour le peuple. II Mach., XV, 14.

5° *Caractère des miracles de l'Ancien Testament.* — 1. Ces miracles portent en général le cachet qui convient à une loi de crainte. Beaucoup sont grandioses, de manière à inculquer une haute idée de la majesté de Dieu,

Les uns sont terribles, comme le déluge, la destruction de Sodome et de Gomorrhe, les plaies d'Égypte, l'engloutissement de l'armée égyptienne dans la mer Rouge, le châtiment des révoltés du désert, la destruction de Jéricho, l'extermination de l'armée de Sennachérib, etc. Ils obligeaient à révérer en Jéhovah le Dieu qui commande à l'univers, qui a pris Israël sous sa tutelle particulière, et entend être respecté de tous les peuples et spécialement du sien. D'autres grands miracles manifestent la bonté de Dieu à l'égard des hommes voués à son service. De ce nombre sont la multiplication des troupeaux de Jacob, la manne, les cailles, l'eau accordée au désert, etc. — 2. Il y a des miracles particuliers qui constituent des actes de sévérité : le châtiment de Nadab et Abiu, celui d'Achan, des Bethsamites, d'Oza, le feu du ciel descendant, à la voix d'Élie, sur les envoyés d'Ochozias, etc. Ces miracles sont destinés à frapper de terreur un peuple encore grossier, trop facilement oublieux de la sainteté de Dieu. Il fallait de temps en temps des interventions de cette nature pour mettre à la raison ceux qui étaient tentés de ne pas distinguer assez nettement entre Jéhovah et les faux dieux. — 3. Enfin, plusieurs miracles ont déjà une saveur toute évangélique, montrant que le Dieu de l'Ancien Testament est le même que celui du Nouveau. C'est l'idée que suggèrent l'interruption du sacrifice d'Abraham, les guérisons par la vue du serpent d'airain, les résurrections d'enfants par Élie et Élisée, la multiplication qu'ils font des substances alimentaires, la guérison de Naaman et d'Ézéchias, etc. — 4. Pour la longue période qui va de Moïse à Jésus-Christ, les miracles sont relativement peu nombreux. Au début, ils se multiplient et revêtent un caractère grandiose. Les conditions dans lesquelles se trouvait alors le peuple de Dieu imposaient cette nécessité. Dieu voulait délivrer ce peuple de ses ennemis et en même temps lui inculquer, pour toute la suite de son histoire, une forte idée de la puissance, de la sainteté et de la bonté du Maître auquel il appartenait. On peut dire que toute la pensée religieuse d'Israël a vécu des miracles de l'Exode. Ce sont ces grands faits que rappellent les fêtes annuelles et que célèbrent les cantiques sacrés. Les miracles du temps de Josué corroborent l'effet des précédents. De plus, ils inspirent aux peuples de Chanaan la crainte de Jéhovah. Le miracle n'apparaît plus ensuite que de loin en loin, comme pour rappeler à Israël que le Dieu de l'Exode s'occupe toujours de lui. Les miracles d'Élie et d'Élisée forment une sorte de recrudescence de l'activité divine à la veille de la captivité. On dirait que le Seigneur veut donner une dernière leçon à son peuple, lui faire comprendre ce que sa fidélité lui eût attiré de bienfaits surnaturels, lui laisser un dernier souvenir qui le soutînt au cours de ses malheurs. Les miracles de Daniel sont, à Babylone, pour les Hébreux et les Chaldéens, une nouvelle manifestation de la puissance de Jéhovah. Au retour de la captivité et en attendant l'Évangile, les miracles cessent à peu près totalement, comme les prophéties. Eccli., XXVI, 3-8.

III. Les miracles du Nouveau Testament. — 1° *Dans l'Évangile.* — 1. Le Nouveau Testament débute par le récit d'apparitions angéliques à Zacharie, Luc., I, 11, et à Marie, Luc., I, 26, et de deux naissances, celle de Jean-Baptiste, qui est accompagnée de merveilles, Luc., I, 7, 36, 57, et celle de Jésus, qui constitue un miracle unique. Luc., I, 35. — 2. La vie de Notre-Seigneur, de sa naissance à son ascension, présente un grand nombre de miracles. Voir Jésus-Christ, t. III, col. 1503-1509. Parmi ces miracles, il en est qui touchent la personne même du Sauveur et sont sans exemple, avant ou après lui : sa conception surnaturelle, sa transfiguration, sa propre résurrection et son ascension. Les autres accusent une puissance divine, qui s'exerce de sa propre initiative et sans nul effort. Mais le pouvoir peut en être communiqué aux hommes. Notre-Seigneur le communique en effet à ses Apôtres et à ses disciples, en les envoyant prêcher l'Évangile, Marc., XVI, 17, 18, 20; il ajoute même qu'avec la foi en lui on pourra, non seulement reproduire ses miracles, mais encore en opérer de plus grands. Joa., XIV, 12.

2° *Dans les Actes des Apôtres.* — 1. Les premiers miracles opérés pour la fondation de l'Église sont : la descente du Saint-Esprit à la Pentecôte et le don des langues, Act., II, 2-8, voir Langues (Don des), t. IV, col. 74; la conversion d'abord de 3 000 hommes, Act., II, 41, puis de 5 000, Act., IV, 4; la guérison du boiteux à la porte du Temple, Act., III, 6, 7; le châtiment d'Ananie et de Saphire, Act., V, 5, 10; voir Ananie, t. I, col. 540, 541; les guérisons nombreuses par la seule ombre de saint Pierre, Act., V, 15, 16; les miracles de saint Étienne, Act., VI, 8, et sa vision du Fils de Dieu, Act., VII, 55; les miracles de saint Philippe à Samarie, Act., VIII, 6; et son enlèvement après la conversion de l'eunuque. Act., VIII, 39. — 2. Saint Pierre continue la conquête évangélique par divers miracles : la guérison du paralytique de Lydda, Act., IX, 34; la résurrection de Tabitha, Act., IX, 40; l'apparition de l'ange à Corneille et la révélation divine faite à saint Pierre, Act., X, 3, 10, 11; la délivrance de la prison d'Hérode, Act., XII, 7, et le châtiment subit du prince. Act., XII, 23. — 3. Saint Paul, converti par miracle, Act., IX, 3-18, frappe de cécité le magicien Élymas, Act., XIII, 11; guérit un boiteux à Lystres, Act., XIV, 9; chasse le démon qui possédait et inspirait une jeune fille, à Philippes, Act., XVI, 18; est miraculeusement délivré de ses liens en prison, Act., XVI, 26; guérit des malades par le contact des linges qu'il a portés, Act., XIX, 12; à Troade, ressuscite le jeune Eutychus, tombé par la fenêtre du troisième étage, Act, XX, 10; reçoit la visite d'un ange qui lui annonce le salut des passagers du navire, Act., XXVII, 22-24; n'a rien à souffrir, à Malte, de la piqûre d'une vipère, Act., XXVIII, 5, et guérit de la fièvre et de la dysenterie le père de Publius, chef de l'île. Act., XXVIII, 8. — 4. Outre ces miracles, il faut encore mentionner les dons spirituels, qui mettaient les âmes des premiers chrétiens dans des états surnaturels ayant leur manifestation extérieure. Voir Dons surnaturels, t. II, col. 1483-1487.

3° *Caractère des miracles du Nouveau Testament.* — 1. Les miracles de l'Évangile sont tous des miracles de puissance et de bonté. Aucun ne s'inspire d'une pensée de sévérité contre ceux qui font mal, et quand Jacques et Jean veulent faire descendre le feu du ciel sur une ville de Samarie, Notre-Seigneur les reprend en disant : « Vous ne savez de quel esprit vous êtes. » Luc., IX, 55. Il faut qu'en tout le Sauveur n'apparaisse qu'avec sa bonté et son amour pour les hommes. Tit., III, 4. C'est ce qui donne à l'ensemble de ses miracles un caractère d'utilité, de charité, d'amabilité, de prévenance, qui ne se trouve nulle part ailleurs, ni avant ni après lui.

2. Les Apôtres sont l'objet de miracles qui n'ont point leurs analogues dans l'Évangile, le don des langues, les délivrances de prison, le transport subit en des lieux éloignés, etc. Ils en font d'autres qui paraissent par quelques côtés plus grands que ceux de Notre-Seigneur : saint Pierre guérit par sa seule ombre, et saint Paul par le contact des linges qu'il a portés. Mais aussi certains caractères des miracles de l'Ancien Testament reparaissent parfois, quand le réclame l'intérêt de l'Église naissante. On constate la sévérité ancienne dans les châtiments d'Ananie et de Saphire, d'Élymas et d'Hérode.

3. Tous les miracles du Nouveau Testament se présentent dans des conditions qui ne permettent aucun doute sur leur réalité. La plupart ont été entourés d'une grande publicité et les témoignages des écrivains sacrés, acceptés par les contemporains, offrent toutes les garanties désirables. D'autres miracles n'ont eu que de rares témoins, ou même n'en ont eu qu'un seul, comme la

visite de l'ange à Marie, la tentation de Jésus-Christ au désert, l'apparition de l'ange à son agonie, etc. Mais ces témoins sont tellement qualifiés qu'il serait déraisonnable de ne pas s'en rapporter à eux. On leur doit la même foi qu'aux témoins nombreux, quelle que soit la nature des faits qu'ils racontent. Voir ACTES DES APÔTRES, t. I, col. 152-158; JEAN (ÉVANGILE DE SAINT), t. III, col. 1167-1183; LUC (ÉVANGILE DE SAINT), t. IV, col. 386-391; MARC (ÉVANGILE DE SAINT), col. 719; MATTHIEU (ÉVANGILE DE SAINT), col. 876.

4. Les miracles de l'Évangile et des Actes, à part ceux qui se rapportent directement à la personne de Notre-Seigneur ou à des circonstances transitoires, comme les différents dons surnaturels, ne sont pas des faits isolés dans l'histoire de la religion. Ils ont été reproduits dans tous les siècles, offrant ainsi à chaque génération une démonstration, par analogie, de la possibilité et de la réalité des miracles évangéliques.

5. Il y a à noter une différence caractéristique entre les miracles de Jésus-Christ et ceux des hommes. Les hommes ne peuvent produire un effet surnaturel que par un pouvoir d'emprunt, qui leur vient de Dieu, seul auteur du surnaturel absolu. Ainsi, quand les Apôtres font des miracles, ou bien ils prient Dieu au préalable, comme saint Pierre à Joppé, Act., IX, 40, ou bien ils déclarent formellement que le miracle est opéré au nom et par la puissance de Dieu. Act., III, 6; IX, 34, etc. Si le texte sacré n'indique ni l'une ni l'autre de ces conditions, la prédication des Apôtres donne assez formellement à entendre qu'ils n'agissent en tout qu'au nom de Dieu. S'il en eût été autrement, leur pouvoir miraculeux eût aussitôt pris fin, ou du moins eût revêtu un caractère capable de dévoiler son origine diabolique. Le Sauveur a dit en effet : « Il n'est personne qui, après avoir fait un miracle en mon nom, puisse aussitôt parler mal de moi. » Marc., IX, 38. Un acte opéré avec un pouvoir surnaturel venu de Dieu ne peut en effet accompagner une parole proférée contre Dieu. Quand, au contraire, c'est Jésus-Christ qui opère le miracle, il ne se réclame d'aucun autre pouvoir et il ne demande ce pouvoir à personne : il agit de sa propre initiative et par sa vertu personnelle. Sans doute il répète que « le Fils ne peut rien faire de lui-même que ce qu'il voit faire au Père », Joa., V, 19, que lui-même « il fait les œuvres de son Père », Joa., X, 37, que le Père, demeurant en lui, fait ses œuvres. Joa., XIV, 10. Mais il déclare que lui et son Père ne font qu'un, Joa., X, 30, d'où il suit que, dans la production des actes d'ordre surnaturel, Jésus-Christ n'est pas un principe d'action différent de son Père. Si, avant de ressusciter Lazare, il remercie le Père de l'avoir exaucé, tout en observant que le Père l'exauce toujours, Joa., XI, 41, 42, il ajoute qu'il ne parle ainsi qu'à cause de la foule, afin qu'elle croie que le Père l'a envoyé.

6. Notre-Seigneur n'opère en effet de miracles que pour prouver la divinité de sa mission. Il n'entend pas prouver directement sa divinité personnelle. Sans doute, agissant de sa propre initiative et par sa propre puissance, il pouvait prouver par là qu'il est Dieu. Mais cette initiative et cette puissance indépendante se supposent plus aisément qu'elles ne se démontrent, tant qu'elles restent isolées de l'affirmation du Sauveur sur sa nature divine. Logiquement, le miracle prouve donc seulement que Notre-Seigneur est l'envoyé de Dieu et que sa parole est digne de foi. Cf. JÉSUS-CHRIST, t. III, col. 1505-1506. La valeur de cette parole une fois établie par le miracle, il ne reste plus qu'à l'écouter et à la croire. Les miracles des Apôtres ont une valeur analogue. Ils démontrent que les Apôtres sont les envoyés de Dieu et que le témoignage qu'ils appuient sur les miracles est vrai. Ce témoignage a ensuite la force de prouver logiquement la divinité de Notre-Seigneur et de son enseignement. Les miracles sont ainsi d'une importance capitale dans le Nouveau Testament. « Jésus-Christ a fait des miracles, et les Apôtres ensuite, et les premiers saints en grand nombre; parce que, les prophéties n'étant pas encore accomplies et s'accomplissant par eux, rien ne témoignait que les miracles. Il était prédit que le Messie convertirait les nations. Comment cette prophétie se fût-elle accomplie, sans la conversion des nations? Et comment les nations se fussent-elles converties au Messie, ne voyant pas ce dernier effet des prophéties qui le prouvent? Avant donc qu'il ait été mort, ressuscité, et qu'il eût converti les nations, tout n'était pas accompli : et ainsi il a fallu des miracles pendant tout ce temps-là... Les pharisiens et les scribes font grand état de ses miracles, et essaient de montrer qu'ils sont faux ou faits par le diable, étant nécessités d'être convaincus, s'ils reconnaissaient qu'ils sont de Dieu. » Pascal, *Pensées*, édit. Guthlin, Paris, 1896, p. 228-229.

H. LESÊTRE.

MIRAGE, illusion d'optique provenant d'une inégale réfraction des rayons lumineux à travers des couches d'air d'inégale densité. Les objets saillants paraissent alors se dresser au milieu d'un lac immense, que le voyageur aperçoit à distance, mais qu'il ne peut jamais atteindre. Ce phénomène se produit surtout dans les déserts fortement échauffés par les rayons du soleil, particulièrement dans les plaines sablonneuses de l'Égypte. Il avait été déjà observé par les anciens. Quinte-Curce, VII, 5, raconte que, lorsque Alexandre arriva en Sogdiane, la chaleur du sol dégagea une sorte de brouillard, « de telle façon que les plaines ressemblèrent à une vaste et profonde mer. » D'après le Coran, XXIV, 39, « les œuvres de l'infidèle ressemblent à la vapeur qui s'élève dans le désert; le voyageur altéré y court chercher de l'eau, et, lorsqu'il s'en est approché l'illusion a disparu. »

Rosenmüller, *Jesaiæ vaticin.*, Leipzig, 1793, t. II, p. 739, Gesenius, *Thesaurus*, p. 1480, et beaucoup d'autres, ont pensé que le mot *šârâb* désignait le mirage, comme le mot arabe *sarâb*. Il se lit deux fois dans Isaïe. Dans sa description de l'heureux temps de la restauration messianique, le prophète dit :

> Des eaux jailliront dans le désert
> Et des ruisseaux dans la solitude;
> Le *šârâb* se changera en lac
> Et le sol desséché en source d'eaux. — Is., XXXV, 6, 7.

Ailleurs il dit encore en parlant du même sujet : « Le *šârâb* et le soleil ne les frappera pas (*yakkêm*); car celui qui a pitié d'eux sera leur guide et les mènera vers des sources d'eaux. » Is., XLIX, 10. Le Targum a conservé le mot de l'original : שרובא, *šerôbâ'*. Les Septante ont traduit le mot hébreu dans le premier passage d'Isaïe, par ἄνυδρος, « terre sans eau » (Vulgate : *arida*, « terre desséchée »). Dans le second, ils rendent *šârâb* par ὁ καύσων, « le vent brûlant » (Vulgate : *æstus*, « la chaleur »). Le verbe *nâkâh*, « frapper, » employé par le prophète, Is., XLIX, 10, peut s'appliquer à la chaleur, au vent brûlant, au soleil, qui semblent lancer des traits ardents sur le voyageur. Il s'applique ici, d'après les exégètes, qui donnent à *šârâb* le sens de mirage, à l'ardeur de la soif qui fait souffrir si cruellement dans le désert et que la déception du mirage irrite encore davantage. D'après d'autres auteurs, si le sens de mirage peut convenir au premier passage d'Isaïe, il convient difficilement au second. Aussi la signification de grande chaleur leur paraît-elle préférable. Les Septante et la Vulgate qui ont ainsi traduit, leur donnent raison. Mais il faut observer qu'ils ne pouvaient pas traduire littéralement le mot, parce que le grec et le latin n'ont point de terme signifiant « mirage ». Le nom ordinaire du mirage en arabe est سراب, *sarâb*, et c'est là un argument très fort en faveur de ceux qui attribuent cette signification au mot hébreu. Voir Gesenius, *Thesaurus*, p. 1480.

H. LESÊTRE.

MIROIR (hébreu : *mar'âh* et *re'î*, de *râ'âh*, « voir, » *gillâyôn*; Septante : κάτοπτρον, ὅρασις, ἔσοπτρον; Vulgate : *speculum*), surface métallique suffisamment polie pour reproduire une image qu'on place vis-à-vis d'elle (fig. 293). — Dès le séjour des Hébreux au désert, il est

293. — Image se réfléchissant dans un miroir. Vase grec. D'après Ed. Gerhard, *Antike Bildwerke*, Stuttgart, 1827-1839, pl. LIIII.

question de miroirs. « Il fit la mer d'airain avec sa base au moyen des miroirs des femmes qui veillaient à la porte du Tabernacle. » Exod., XXXVIII, 8. Cette veillée se faisait par dévotion. Cf. I Reg., II, 22. Il y avait là un usage que saint Cyrille d'Alexandrie, *De adorat. in spir.*, IX, t. LXVIII, col. 629, signale comme en vigueur chez les Égyptiens : « C'était une coutume, surtout chez les femmes égyptiennes, de se rendre aux temples vêtues de tuniques de lin, en portant, avec une attitude religieuse, un miroir à la main gauche et un sistre à la droite. » Les monuments égyptiens représentent fréquemment des miroirs métalliques. Cf. t. II, fig. 640, col. 2192; Wilkinson, *Manners and customs of the ancient Egyptians*, Londres, 1837, t. III, p. 384; Erman, *Aegypten und ägyptisches Leben in Alterthum*, Tubingue, 1885, p. 316, 399. On en a retrouvé un bon nombre, et spécialement, dans le sarcophage de la reine Hatespou, de la XVIIIe dynastie, vers le XVe siècle avant J.-C., un miroir de bronze doré, à poignée en ébène garnie d'un lotus d'or ciselé (voir t. I, fig. 623, col. 1944). Cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, Paris, t. II, 1897, p. 96. Ces miroirs étaient ordinairement ronds ou légèrement elliptiques (t. I, fig. 294). On ne les destinait pas à être fixés à une muraille ou à un meuble; tous sont des miroirs à main, pourvus d'un manche sculpté de diverses façons ou orné de figurines. Les anciens n'ont connu que les miroirs en métal, en cuivre (fig. 295), quelquefois doré, en alliage de cuivre et d'étain, ce qui donnait les meilleurs résultats, ou même en argent. Cf. Pline, *H. N.*, XXXIII, 45; XXXIV, 48. Les femmes

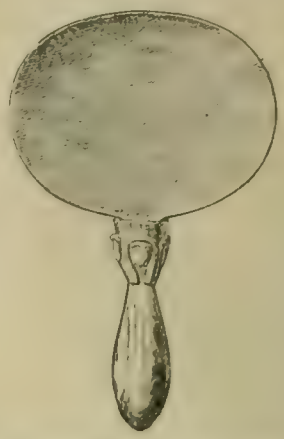

294. — Miroir égyptien. Musée du Louvre.

israélites avaient emporté des miroirs d'Égypte. Elles en firent le sacrifice pour fournir le cuivre nécessaire à la

295. — Miroir punique, en cuivre, trouvé dans un tombeau de Carthage, le 2 novembre 1904. Une partie du miroir n'ayant pas été oxydée, il réfléchit encore l'image placée devant lui. D'après un dessin de M. d'Anselme.

fabrication de la mer d'airain. — L'auteur du livre de Job, XXXVII, 18, dit que le ciel est comme *re'î mûṣâq*, « un miroir fondu, » ὅρασις ἐπιχύσεως, « vision de ce

qu'on verse, » *ære fusi sunt*, « sont fondus en airain. » Cette conception d'un ciel qui ressemble à un miroir de métal répond à la double idée que se faisaient les anciens d'un ciel plus ou moins solide, voir FIRMAMENT, t. II, col. 2280, cf. Deut., XXVIII, 23, et en même temps d'un ciel lumineux, éclairé par l'éclat du soleil et des astres et brillant comme un miroir poli. — Isaïe, III, 23, mentionne, parmi les atours des femmes de Sion, les *gilônim, specula*. Le mot est employé une autre fois au singulier, *gilläyôn*, Is., VIII, 1, pour désigner une tablette polie sur laquelle on écrit. Il se rattache à la racine *gâlâh*, « être lisse. » Les miroirs ne pouvaient manquer de figurer parmi les nombreux objets de toilette qu'énumère le prophète. Les Septante traduisent par διαφανῆ λακωνικά, sortes de vêtements diaphanes et transparents de Laconie, comme les étoffes de Cos dont parlent Pline, *H. N.*, XI, 26; Horace, *Sat.* I, II, 101; Sénèque, *De benefic.*, 10, etc. La racine *gâlâh*

296. — Grecque se regardant dans un miroir. Terre cuite de Tanagra. D'après la *Gazette archéologique*, t. IV, 1878, pl. 10.

signifie aussi, en hébreu et en arabe, « être net, dénudé. » Rosenmüller, *Jesajæ vaticin.*, Leipzig, 1810, t. I, p. 130-131, défend l'étymologie adoptée par les Septante. La première est généralement préférée. — Au livre de la Sagesse, VII, 26, la sagesse est présentée comme le « miroir sans tache » de la majesté de Dieu. Cette sagesse, qui vient de Dieu et qui gouverne l'âme de l'homme, reproduit en effet en quelque manière les attributs divins. Mais, quoique le miroir soit sans tache, ce n'est encore qu'un miroir, et, comme remarque saint Paul, I Cor., XIII, 12, en cette vie, nous ne voyons les choses divines que « par un miroir », c'est-à-dire par une vision intermédiaire et imparfaite. Quelques auteurs ont pensé que saint Paul fait allusion ici, non au miroir, mais au *specular*, substance transparente, pierre, corne, ivoire, etc., que les anciens mettaient aux fenêtres en guise de vitres. Cf. *Odyss.*, XIX, 563; Pline, *H. N.*, XIX, V, 23; Martial, VIII, 14, etc. On lit dans Tertullien, *De anim.*, 53, t. II, col. 741 : « La lumière des choses est confuse pour l'âme, comme à travers un *specular* de corne. » Saint Paul voudrait dire alors que nous voyons les choses divines comme à travers une substance qui ne laisse passer qu'une lumière incomplète et confuse. Mais l'Apôtre se sert du mot ἔσοπτρον, qui a toujours le sens de miroir. Cf. Pindare, *Nem.*, VII, 14; Josèphe, *Ant. jud.*, XII, II, 10, etc. Le vitrage en pierre spéculaire se nomme en grec ὀλοπτρα. — Enfin saint Jacques I, 23, compare celui qui écoute la parole de Dieu et ne la pratique pas, à « un homme qui regarde son visage dans un miroir et qui, après s'être regardé, s'en va et oublie aussitôt quel il était ». Ni l'un ni l'autre ne tirent parti de la connaissance qu'ils ont acquise. A l'époque où écrivaient les deux Apôtres, l'industrie grecque fabriquait des miroirs de grande beauté. Il y avait des miroirs en forme de disques, avec une face convexe soigneusement polie, et une surface concave ornée de figures gravées au burin. Ces miroirs avaient un manche sculpté qui permettait de les tenir à la main, ou une sorte de socle au moyen duquel on les posait sur un meuble. Différentes peintures et des figurines (fig. 296) représentent des femmes se regardant au miroir. Cf. une peinture de Cumes, dans *Monumenti antichi*, in-f°, Milan, 1889, t. I, vis-à-vis la col. 955; J. E. Middleton, *Engraved Gems*, in-4°, Cambridge, 1891, pl. I, n. 11 et p. VII. D'autres miroirs faisaient partie d'une boîte en forme de disque; le couvercle, orné de figures en bas-reliefs à l'extérieur, présentait à l'intérieur une surface polie et argentée qui se relevait verticalement et réfléchissait les images. Cf. M. Collignon, *Manuel d'archéologie grecque*, Paris, s. d., p. 346-354. Quand il écrivait aux Corinthiens, saint Paul avait eu l'occasion de voir ces différentes sortes de miroirs à Athènes et dans les villes de Grèce et d'Asie Mineure qu'il avait parcourues.

Voir J. de Witte, *Les miroirs chez les anciens*, in-8°, Bruxelles, 1872; Baumeister, *Denkmäler des clasisschen Alterthums*, 3 in-4°, Munich, 1884-1888, t. III, p. 1690-1693; Mylonas, Ἑλληνικὰ κάτοπτρα, in-8°, Athènes, 1876; Ed. Gerhard, *Etruskische Spiegel*, 4 in-4°, en 5 vol., Berlin, 1843-1867; Id., *Ueber die Metallspiegel der Etrusker*, 2 part. in-4°, Berlin, 1838-1860; Wilkinson, *Manners and customs of the ancient Egyptians*, édit. Birch, t. II, p. 350-351; Dumont, *Miroirs grecs ornés de figures ou de traits*, dans les *Monuments grecs* de l'Association des études grecques, 1873; Guhl et Koner, *Leben der Griechen und Römer*, 6e édit., in-8°, par R. Engelmann, Berlin, 1893, p. 317, 746, 747.

H. LESÊTRE.

MISAAM (hébreu : *Mis'âm;* Septante : Μισαάλ), fils d'Elphaal, de la tribu de Benjamin. I Par., VIII, 12.

MISACH (hébreu : *Mêšak;* Septante : Μισάχ), nom chaldéen donné à Misaël, un des trois compagnons de Daniel. Dan., I, 7; II, 49; III, 12. Ces jeunes Israélites ayant été choisis pour être élevés à la cour du roi Nabuchodonosor, leur nom fut changé selon la coutume du pays. Voir Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. IV, p. 277. On a donné du nom de Misach les étymologies les plus diverses. Toutes les explications fondées sur le sanscrit et le perse doivent être rejetées, puisque le mot est chaldéen. Pour l'histoire de Misach, voir MISAËL 3.

MISAEL (hébreu : *Mišâ'êl*, « qui est ce que Dieu est »), nom de trois Israélites.

1. MISAEL (Septante : Μισαήλ; Μισαδάη, *Alexandrinus;* Μισαδαί dans Lev.), fils d'Oziel, de la tribu de Lévi. Exod., VI, 22. Oziel était l'oncle d'Aaron et de Moïse. Quand Nadab et Abiu, fils d'Aaron, eurent été frappés de mort pour avoir mis un feu étranger dans leur encensoir, Moïse ordonna à Misaël et à son frère Élisaphan d'emporter leurs cadavres du sanctuaire en dehors du camp et il les y transportèrent vêtus de leur tunique de lin. Lev., X, 4-5.

2. MISAEL (Septante : Μισαήλ), un des Israélites qui étaient placés à la gauche d'Esdras, lorsque ce dernier lut la loi au peuple sur un marchepied de bois dans la place située devant la porte des Eaux. II Esd., VIII, 4.

3. MISAEL (Septante : Μισαήλ), jeune Juif de race royale, un des compagnons de Daniel à la cour de Nabuchodonosor à Babylone. Il fut appelé en chaldéen Misach. Son histoire est la même que celle de ses deux compagnons Ananie (voir ANANIE 5, t. I, col. 540) et Azarias (voir AZARIAS 13, t. I, col. 1210). Il est toujours nommé le second parmi les trois jeunes gens. Dan., I, 3-20; II, 17-18; III, 12-97. — Mathathias, père des Machabées, pour exciter ses fils à défendre généreusement la religion de leurs pères, leur rappela en mourant les exemples de la protection divine à l'égard de leurs ancêtres et en particulier comment Ananie, Misaël et Azarias avaient été sauvés des flammes de la fournaise où les avait fait jeter Nabuchodonosor. I Mach., II, 59.

MISCHNA, recueil des lois traditionnelles des écoles pharisiennes. La Mischna est la partie principale du Talmud; la Gemara en est le commentaire.

I. SON NOM ET SON OBJET. — Le mot hébreu *mišnâh* vient de *šânâh,* « doubler, changer » (cf. *šenayim,* « deux »); il signifie « redoublement ». Il est assez souvent employé dans la Bible. Exod., XVI, 22; Deut., XV, 18; XVII, 18, etc. Les Pères le traduisent par δευτέρωσις. Cf. S. Jérôme, *Epist. CXXI, ad Algas.,* q. X; *Epist. XVIII, ad Damas.,* 20, t. XXII, col. 1034, 374; *In Matth.,* XXII, 23, t. XXVI, col. 163, etc.; S. Augustin, *Cont. adv. leg. et prophet.,* II, 1, t. XLII, col. 637; *Novell.* de Justinien, 146, 1, etc. Ils donnent aux auteurs de la Mischna le nom de δευτερωταί. Cf. S. Jérôme, *In Is.,* 3, 10, t. XXIV, col. 133; *In Habac.,* 2. t. XXV, col. 1301, etc. Saint Jérôme indique en ces termes l'objet de la Mischna : « Lorsqu'à certains jours ils exposent leurs traditions à leurs disciples, on a coutume de dire : οἱ σοφοὶ δευτερῶσιν, c'est-à-dire les sages enseignent leurs traditions. » *Epist. CXXI, ad Algas.,* q. X, t. XXII, col. 1034. La Mischna est donc, par opposition avec la Loi écrite dans les Livres sacrés, la « répétition » orale de la loi traditionnelle, telle que les docteurs l'enseignaient à leurs disciples. C'est ce qui fait que le verbe *šânâh* est pris par les auteurs juifs dans le sens d' « enseigner ». Cf. *Aboth,* II, 4; III, 7; *Taanith,* IV, 4, etc. Cet enseignement n'était qu'un développement, par les docteurs, des lois mosaïques qu'il fallait expliquer et accommoder aux divers cas possibles. La Mischna considérait la Loi comme objet d'enseignement théorique, ce qui la distinguait de la Halacha, qui visait plus spécialement l'application pratique. Voir MIDRASCH, col. 1077.

II. DIVISIONS DE LA MISCHNA. — Cet enseignement des docteurs juifs sur la Loi se divise en six *sedârim* ou « ordres », formant soixante *massikṯôṯ* ou « traités », portés à soixante-trois par le sectionnement adopté dans les textes imprimés. Chaque traité est divisé en *perâqim* ou « chapitres », divisés eux-mêmes par la suite en *mišniyôṯ* ou « petites leçons ». Tous ces traités sont écrits en hébreu, et, sauf les traités *Aboth* et *Middoth,* qui sont aggadistes, c'est-à-dire historiques, ils se rattachent à la *Halacha* ou étude de la législation. Les traités qui composent la Mischna sont les suivants :

I. PREMIER ORDRE ou *Sédér zerâ'im,* « ordre des semences : »

1. *Berachoth,* sur les prières.
2. *Pea,* sur la partie du champ et de la récolte à laisser aux pauvres. Lev., XIX, 9, 10; XXIII, 22; Deut., XXIV, 19-22.
3. *Demai,* sur l'usage des fruits au point de vue de la dîme.
4. *Kilayim,* sur le mélange des espèces dans les animaux, les plantes et les étoffes. Lev., XIX, 19; Deut., XXII, 9-11.
5. *Schebiith,* sur l'année sabbatique.
6. *Terumoth,* sur la taxe en faveur des prêtres.
7. *Maaseroṯh,* sur la dîme en faveur des lévites.
8. *Maaser scheni,* sur la seconde dîme. Deut., XIV, 22.
9. *Challa,* sur le prélèvement en faveur des prêtres. Num., XV, 17-21.
10. *Orla,* sur l'interdiction des fruits d'un nouvel arbre pendant trois ans. Lev., XIX, 23-25.
11. *Bikkurim,* sur l'offrande des prémices.

II. SECOND ORDRE ou *Sedér mô'êd,* « ordre des fêtes : »

12. *Schabbath,* sur le sabbat.
13. *Erubin,* sur le chemin permis le jour du sabbat.
14. *Pesachim,* sur la fête de la Pâque.
15. *Schekalim,* sur l'impôt du didrachme. Exod., XXX, 1; Matth., XVII, 24.
16. *Yoma,* sur le jour de l'Expiation.
17. *Sukka,* sur la fête des Tabernacles.
18. *Beza* ou *Yom tob,* sur ce qu'on peut faire un jour de fête ou de sabbat, spécialement si on peut manger un œuf pondu ce jour-là.
19. *Rosch haschana,* sur le premier jour de l'année nouvelle.
20. *Taanith,* sur les jours de deuil.
21. *Megilla,* sur la lecture du livre d'Esther à la fête des Phurim.
22. *Moed katan,* sur les jours qui sont entre le premier et le dernier d'une grande fête.
23. *Chagiga* ou *Ḥagiga,* sur l'obligation d'aller à Jérusalem aux trois grandes fêtes.

III. TROISIÈME ORDRE ou *Sédér nâšîm,* « ordre des femmes : »

24. *Yebamoth,* sur le lévirat. Deut., XXV, 5-10.
25. *Kethuboth,* sur les contrats de mariage.
26. *Nedarim,* sur les vœux, valeur de ceux des femmes.
27. *Nasir,* sur le nazirat.
28. *Sota,* sur la procédure envers la femme soupçonnée d'adultère.
29. *Gittin,* sur le divorce et la lettre de répudiation.
30. *Kidduschin,* sur les fiançailles.

IV. QUATRIÈME ORDRE ou *Sédér neziqîn,* « ordre des dommages : »

31. *Baba kamma,* « la première porte, » sur les conséquences de différents dommages causés à autrui.
32. *Baba mezia,* « la porte du milieu, » sur les rapports entre maîtres et serviteurs, ouvriers et employeurs, etc.
33. *Baba bathra,* « la dernière porte, » sur les rapports entre concitoyens.
34. *Sanhedrin,* sur le sanhédrin et la justice criminelle.
35. *Makkoth,* sur la flagellation.
36. *Schebuoth,* sur les serments.
37. *Eduyoth,* sur les témoignages.
38. *Aboda sara,* sur l'idolâtrie.
39. *Aboth* ou *Pirke Aboth,* recueil de sentences provenant de sages ayant vécu de 200 avant à 200 après J.-C.
40. *Horayoth,* sur les décisions erronées du sanhédrin, sur les fautes du grand-prêtre ou des princes.

V. CINQUIÈME ORDRE ou *Sédér qôdâsîm,* « ordre des choses saintes : »

41. *Sebachim,* sur les sacrifices sanglants.
42. *Menachoth,* sur les offrandes.
43. *Chullin,* sur la manière d'immoler les animaux non destinés aux sacrifices.
44. *Bechoroth,* sur les premiers-nés des hommes et des animaux.
45. *Arachin,* sur le rachat des personnes ou des choses consacrées au sanctuaire.
46. *Temura,* sur l'échange des choses consacrées à Dieu.
47. *Kerithoth,* sur les transgressions de défenses accompagnées d'une menace d'extermination.
48. *Meila,* sur la soustraction d'un objet consacré à Dieu.
49. *Tamid,* sur le sacrifice quotidien et sur le service du Temple.
50. *Middoth,* sur les mesures et les règlements du Temple.

51. *Kinnim*, sur les sacrifices de pigeons faits par les pauvres.

VI. SIXIÈME ORDRE ou *Sédér tohoroṯ*, « ordre des purifications : »

52. *Kelim*, sur la purification des ustensiles.

53. *Ohaloth*, sur la purification d'une habitation, surtout après un décès.

54. *Negaim*, sur les lépreux.

55. *Para*, sur la vache rousse.

56. *Tohoroth*, sur différentes sortes de moindres impuretés.

57. *Mikvaoth*, sur l'eau qui convient aux purifications.

58. *Nidda*, sur les impuretés de la vie du mariage.

59. *Machschirin*, sur les impuretés causées par les liquides tombant sur les fruits. Lev., XI, 34, 38.

60. *Sabim*, sur les flux de pus ou de sang.

61. *Tebul Yom*, « le baigné du jour, » sur l'impureté qui demeure jusqu'au coucher du soleil même pour celui qui s'est baigné.

62. *Yadayim*, sur le lavement des mains.

63. *Ukzin*, sur la purification des fruits.

III. AUTEURS DE LA MISCHNA. — 1° Quand Jérusalem eut été prise et le Temple ruiné, les docteurs juifs comprirent que le rôle politique de leur nation était terminé. Il cherchèrent alors à consolider leur unité religieuse en consacrant tous leurs efforts à l'étude de leurs lois et de leurs traditions. La Mischna fut le résultat de cette activité. Cette compilation cite environ cent cinquante docteurs, la plupart assez rarement, d'autres dans presque tout les traités, les uns tenant pour l'affirmative dans une question, les autres pour la négative. — 2° La comparaison des textes et la manière dont sont habituellement groupés les interlocuteurs permet de distinguer quatre générations successives de docteurs : Première génération, de 70 à 100 : R. Jochanan ben Sakkai, K. Zadok, R. Chananja, chef des prêtres, R. Éliézer ben Jakob. — Seconde génération, de 100 à 130 : R. Gamaliel II, cité 84 fois; R. Josua ben Chananja, cité 146 fois; R. Éliézer ben Hyrcanos, cité 324 fois; R. Ismaël, cité 71 fois; R. Akiba ben Joseph, cité 278 fois, voir AKIBA BEN JOSEPH, t. I, col. 329; R. Tarphon, cité 51 fois, etc. — Troisième génération, de 130 à 160 : R. Juda ben Élai, cité 609 fois; R. José ben Chalephta, cité 335 fois; R. Meir, cité 331 fois; R. Simon ben Jochai, cité 325 fois; R. Simon ben Gamaliel, cité 103 fois, etc. — Quatrième génération, de 160 à 200 : R. Juda han-Nasi, cité 37 fois, voir JUDA HAN-NASI, t. III, col. 1777; R. José ben Juda Élaï, cité 14 fois. Ces docteurs enseignaient dans les écoles fondées à Séphoris et à Tibériade. — 3° La date des autorités citées dans la Mischna permet de conclure qu'elle a été rédigée par écrit vers la fin du second siècle. Cette rédaction est attribuée à R. Juda han-Nasi, surnommé le Saint. Mais comme ce docteur a dû certainement avoir à sa disposition autre chose que des sources purement orales, on est amené à penser qu'il existait déjà des recueils écrits datant de la seconde et de la troisième génération des docteurs. Saint Épiphane, *Hær.* XXXIII, 9, t. XLI, col. 563, distingue quatre δευτερώσεις des Juifs : celle de Moïse, c'est-à-dire le Deutéronome, celle de R. Akiba, celle de Juda et celle des Asmonéens, probablement la codification entreprise par Jean Hyrcan, pour fixer les doctrines des pharisiens. Il en est question dans *Megillath Taanith*, 10. Cf. Derenbourg, *Essai de restitution de l'anc. rédact. de Masséchèt Kippourim*, dans la *Revue des études juives*, Paris, 1883, t. VI, p. 41.

IV. LA TOSEPHTA. — C'est un recueil, surtout aggadiste, qui a été ajouté à la Mischna, d'où son nom de *ṯôséftâ'*, « addition. » La matière en appartient à l'époque des docteurs de la Mischna et la division par traités est la même; seuls les traités 39, 49, 50, 51, font défaut. Ce recueil est assez étroitement apparenté à la Mischna, dont il prétend être le complément. Les rédacteurs ont utilisé des sources antérieures à la Mischna; ils citent certains documents d'une manière plus complète; par contre, ils allèguent des autorités postérieures aux docteurs de la Mischna. Ils sont donc de date plus récente que ces derniers. — Sur la *Gémara* et les commentaires de la Mischna, voir TALMUD.

V. VALEUR DE LA MISCHNA. — La Mischna, « répétition de la Loi, » finit par devenir pour les Juifs une seconde loi dont l'importance dépassait celle de la première. Beaucoup de pharisiens envisageaient déjà les choses de cette manière au temps de Notre-Seigneur, qui le leur reproche sévèrement. Matth., XV, 2, 3; Marc., VII, 5, 8. Ce faux jugement ne fit que s'accentuer avec le temps. La Mischna se contente de rapporter les opinions des docteurs célèbres par rapport à la pratique de la Loi. Celle-ci n'avait pu entrer dans tous les détails. Il était donc bon que des hommes sages intervinssent pour fixer ceux qui avaient besoin de l'être. Seulement ils tombèrent trop souvent dans la minutie et l'arbitraire. Leurs règles, avec leurs multiples prescriptions, finirent par occuper dans les préoccupations des Juifs autant de place qu'elles en avaient dans l'enseignement oral; la Loi, courte et lumineuse, disparut ainsi comme étouffée par les broussailles de la haie au moyen de laquelle on prétendait la protéger. Ce fut un très grave inconvénient pour la religion juive, qui, au lieu d'être un culte « en esprit et en vérité », se réduisit, pour beaucoup, à un vain formalisme, aussi onéreux à pratiquer qu'impuissant à sanctifier. Matth., XXIII, 4; Luc., XI, 46; Act., XV, 10. Néanmoins la Mischna est pour nous une source très précieuse de renseignements. Elle nous fait connaître, avec les détails les plus circonstanciés, ce qu'était la vie juive à l'époque de Notre-Seigneur. Comme les traditions consignées dans ce livre se transmettaient depuis les anciens âges, nous trouvons là des éclaircissements sur la manière dont on comprenait et dont on pratiquait beaucoup de prescriptions légales, sur lesquelles la Sainte Écriture ne contient que de brefs articles. Bien des minuties, sans doute, sont de date relativement récente, et bien des décisions représentent des opinions particulières plutôt que des traditions autorisées. « Bien que la Mischna soit plus épurée » que la Gémara, qui en est le commentaire, « les passages de l'Écriture n'y sont guère souvent expliqués selon le sens littéral. On les a accommodés aux préjugés de la tradition, pour autoriser les décisions de leurs docteurs. » R. Simon, *Hist. crit. du Vieux Testament*, Amsterdam, 1685, p. 372. Cf. Cornely, *Introduct. in U. T. libros sacros*, t. I, Paris, 1885, p. 595. Il n'en est pas moins vrai que les traités de la Mischna sont d'un secours très utile pour l'intelligence d'un bon nombre de passages de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les traités sont d'ailleurs assez courts, bien divisés et par conséquent d'une consultation facile.

VI BIBLIOGRAPHIE. — La Mischna a été traduite en latin et annotée par G. Surenhusius, *Mishna sive totius Hebræorum juris systema*, 6 in-fol., Amsterdam, 1698-1703; en allemand, par Rabe, in-4°, Anspach, 1760-1763; on a aussi édité *The Mischna on which the Palestinian Talmud rests*, Cambridge, 1883, et *Mischnajoth, Die sechs Ordnungen der Mischna*, Berlin, 1887-1898. — Sur le texte même, voir Frankel, *Hodegetica in Mischnam*, Leipzig, 1859; *Additamenta et index*, 1867; J. Brüll, *Einleitung in die Mischnah*, Francfort, 1876-1884; Weiss, *Zur Geschichte der jüdischen Tradition*, Vienne, 1871-1891; Derenbourg, *Les sections et les traités de la Mischnah*, dans la *Revue des Études juives*, Paris, 1881, t. III, p. 205-210; Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeit J. C.*, Leipzig, 1901, t. I, p. 113-125.

H. LESÊTRE.

MISÉRICORDE (hébreu : *ḥannâh* et *ḥannôṯ*, *ṯeḥinnâh*, *ṯaḥânûnîm*, mots dérivés du verbe *ḥânan*, « avoir pitié; » *ḥésèd*, *raḥâmim* et en chaldéen : *raḥâmin*, « entrailles, » voir t. II, col. 1818; Septante : ἔλεος, οἰκ-

τιρμός; Vulgate : *misericordia, miseratio*), sentiment qui porte à témoigner de la pitié, à porter affection et secours à celui qui est malheureux, soit physiquement, soit moralement.

I. Miséricorde de Dieu. — 1° Il est constamment fait mention de la miséricorde de Dieu dans l'Écriture Sainte. Même dans l'Ancien Testament, elle est rappelée à chaque page, et, selon les circonstances, implique compassion, amour, pardon, tendresses et prévenances de toutes sortes. Exod., XIX, 4; Deut., XXXII, 11; Ps. XXV (XXIV), 6; XL (XXXIX), 12; LXXXIX (LXXXVIII), 2, 50; XCIV (XCIII), 19; CVII (CVI), 43; I Esd., IX, 8; Dan., II, 18, etc. — 2° La miséricorde divine est très grande. Num., XIV, 18, 19; Ps. V, 8; LI (L), 3; LXVIII (LXVII), 7; Is., LXIII, 15; Jon., IV, 2; Eccli., XVII, 28, etc. Elle remplit la terre. Ps. XXXIII (XXXII), 5; L (LI), 3; CXIX (CXVIII), 64. Elle s'élève jusqu'aux cieux. Ps. XXXVI (XXXV), 6; LVII (LVI), 11. Elle s'étend sur toutes ses œuvres, c'est-à-dire se fait sentir à toutes ses créatures, Ps. CXLV (CXLIV), 9. (Le parallélisme ne permet pas de traduire, dans ce dernier passage, que la miséricorde de Dieu est au-dessus de toutes ses autres œuvres.) Elle atteint toute chair. Eccli., XVIII, 12. Elle s'étend jusqu'à la millième génération, c'est-à-dire indéfiniment. Exod., XX, 6; XXXIV, 7; Deut., V, 10. Elle est à jamais et remplit toute la durée des êtres créés. I Par., XVI, 34; II Par., VII, 3; Dan., III, 89, 90; I Mach., IV, 24, etc. Ces paroles : « car sa miséricorde est à jamais, » reviennent même comme refrain dans deux Psaumes, CXVIII (CXVII), 1-29; CXXXVI (CXXXV), 1-26. — 3° Plusieurs fois la Sainte Écriture associe en Dieu la miséricorde et la fidélité, pour faire entendre que Dieu s'est engagé à traiter ses créatures avec bonté et qu'il ne faillira pas à sa parole. Exod., XXXIV, 6; Ps. XXV (XXIV), 10; XL (XXXIX), 12; LXI (LX), 8; LXXXV (LXXXIV), 11; LXXXIX (LXXXVIII), 15, 25. — 4° La miséricorde de Dieu s'est particulièrement exercée vis-à-vis de David et de ses descendants, à cause du Messie à venir. II Reg., VII, 15; XXII, 51; III Reg., III, 6; I Par., XVII, 13; II Par., I, 8; Ps. XVIII (XVII), 51; Is., LV, 3. — 5° Afin de marquer qu'il va être sans pitié pour la maison d'Israël, Dieu ordonne à Osée d'appeler l'un de ses fils *lo' ruḥāmāh*, « celui pour qui on est sans miséricorde. » Ose., I, 6, 8. Mais ensuite Dieu pardonnera et fera appeler la maison d'Israël *ruḥāmāh*, « celle à qui on fait miséricorde. » Ose., II, 21-23; cf. Rom., IX, 25. Voir Lo-Ruchamah, col. 363. — 6° Notre-Seigneur est ému de pitié pour les malheureux qui se présentent à lui. Luc., VII, 13; X, 37. — 7° Saint Paul appelle Dieu « Père des miséricordes », II Cor., I, 3, et dit qu'il est riche en miséricorde. Eph., II, 4.

II. Miséricorde de l'homme. — 1° La miséricorde de l'homme envers son semblable constitue une partie essentielle du devoir de la charité envers le prochain. A ce titre, elle est souvent mentionnée par les auteurs sacrés. Gen., XXI, 23; Jos., II, 14; XI, 20; II Reg., X, 2; III, 8; IX, 1; Job, XXXI, 18; Eccli., XVIII, 12; Zach., VII, 9, etc. Cette miséricorde honore l'indigent qui en est l'objet. Prov., XIV, 31. Elle doit être accompagnée de fidélité, c'est-à-dire de constance et de justice. Jos., II, 14; Prov. III, 3; XIV, 22; XVI, 6; XX, 28. — 2° La miséricorde est plus agréable à Dieu que le sacrifice, parce qu'elle tient à la charité commandée par la loi morale, tandis que le sacrifice est un rite extérieur commandé par la loi cérémonielle destinée à l'abrogation. Ose., VI, 6; Matth., IX, 13; XII, 7. Aussi est-il dit que « faire miséricorde, c'est offrir un sacrifice », Eccli., XXXV, 4, tandis que parfois l'offrande faite à Dieu peut constituer une violation formelle du devoir de la charité envers le prochain. Matth., XV, 5, 6; Marc., VII, 10-13. — 3° Notre-Seigneur recommande très instamment la miséricorde envers les autres hommes. Il promet au miséricordieux que miséricorde lui sera faite, Matth., V, 7, cf. Jacob., II, 13, et lui-même pardonnera les fautes comme on les pardonnera au prochain. Matth., VI, 12; Luc., XI, 4. Les paraboles du bon Samaritain, Luc., X, 30-37, et du serviteur impitoyable, Matth., XVIII, 23-35, sont la mise en scène de la miséricorde et de son contraire. — 4° Saint Paul recommande aux chrétiens d'avoir des entrailles de miséricorde. Phil., II, 1; Col., III, 12. H. Lesêtre.

MISLIN, Jacques, prélat de la maison de Sa Sainteté, né à Porrentruy (Suisse), le 27 janvier 1807, mort à Vienne le 6 décembre 1878. En 1830, il était professeur au collège de Porrentruy et trois ans après il en devint le *principal*. Révoqué par le gouvernement bernois en 1836, lors des troubles politiques et religieux qui précédèrent et suivirent la promulgation des fameux *Articles de Baden*, il entra alors comme précepteur chez le comte Ch. de Bombelles, frère cadet du ministre d'Autriche à Berne; en cette qualité, il donna des leçons d'histoire et de géographie aux archiducs d'Autriche, qui devinrent l'empereur François-Joseph, et l'empereur Maximilien du Mexique. Plus tard à Parme, il remplit aussi les fonctions de bibliothécaire de l'impératrice Marie-Louise, veuve de Napoléon Ier, et assista cette princesse à ses derniers moments. C'est en 1848 que Mgr Mislin fit son premier voyage en Palestine; en 1856, il fut chargé d'accompagner le duc (aujourd'hui roi des Belges) et la duchesse de Brabant dans leur voyage en Orient. Le fruit de ces voyages et de ses études fut le livre intitulé : *Les Saints Lieux, Pèlerinage à Jérusalem en passant par l'Autriche, la Hongrie, la Slavonie, les Provinces danubiennes, Constantinople, l'archipel, le Liban, la Syrie, Alexandrie, Malte, la Sicile et Marseille*, 2 in-8°, Paris, 1851. La deuxième édition parut en 1858 en trois volumes in-8°, et la troisième en 1876, 3 in-8°, Paris. Il publia également : *De quelques sanctuaires de la Palestine*, in-8°, Paris, 1855; *La Très Sainte Vierge est-elle née à Nazareth ou à Jérusalem?* in-8°, Paris, 1863. Son ouvrage *Les Saints Lieux* a été traduit en italien : *I Luoghi Santi*, Milano, in-8°, 1858; en espagnol : *La Tierra Santa*, Barcelone, 1852; en allemand : *Die heiligen Orte*, Vienne, 1860. Une autre traduction faite par le Dr Hartwein et publiée à Ratisbonne est si imparfaite que l'auteur se crut obligé de protester. Le mérite de Mgr Mislin est d'avoir attiré l'attention du monde catholique sur la Terre Sainte et ses sanctuaires vénérables. Depuis l'*Itinéraire* de Chateaubriand, aucun ouvrage de ce genre n'avait excité pareil intérêt ni exercé autant d'influence. Voir *Revue de la Suisse catholique*, Fribourg, 1879, t. X, p. 156; *La Liberté*, Fribourg en Suisse, 1878, n. 290, 291; le *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 4e série, t. III, p. 530-565; et dans le t. V, p. 36, le *Discours* de Malte-Brun *sur les Progrès des sciences géographiques*; H. Hurter, *Nomenclator literarius*, Inspruck, t. III, 1895, col. 1275. E. Folletête.

1. MISOR (hébreu : *Mīšôr*, « droit, plat »), haut plateau du pays de Moab, à l'est du Jourdain. Voir Moab, II, II, 20. Comme ce mot signifie « plaine », Is., XL, 4; XLII, 16; Ps. CXLIII, 10; I (III) Reg., XX, 23, 25, la Vulgate l'a toujours traduit par un nom commun, excepté Jos., XXI, 36. Voir Misor 2. Il est employé cependant comme nom propre et précédé de l'article, *ham-Mīšôr*, lorsqu'il désigne le plateau de Moab et spécialement la plaine de Médaba (fig. 297). Saint Jérôme l'a rendu par *planities*, Deut., III, 10; par *terra campestris de tribu Ruben*, Deut., IV, 43; par *campestria Medaba*, Jos., XIII, 9; par *planities quæ ducit Medaba*, ℣. 16; par *in campestribus*, ℣. 17; par *omnes urbes campestres*, ℣. 21; par *campestris solitudo*, Jos., XX, 8; par *terra campestris*, Jer., XLVIII, 21. Septante : Μισώρ, Deut., III, 10; Jos., XIII, 9, 16, 17, 21; Jer., XLVIII, 8, 21. Eusèbe, qui a pris *Mīšôr* pour une ville, l'appelle en grec Μισώρ, et saint Jérôme, *Misor*. *Onomastic.*, édit. Larsow et Parthey, 1862, p. 288, 289,

291. — Laplaine de la tribu de Juda est appelée *Mišôr*, II Par., XXVI, 10. Jérémie, XXI, 13, donne à Jérusalem le nom de *Sûr ham-mišôr*, « le rocher de la plaine » (Vulgate : *Solidæ atque campestris*). Voir Gesenius, *Thesaurus*, p. 643. — Le plateau de Moab était appelé par excellence *ham-Mišôr*, « le (pays) plat, » à cause du contraste qu'il présente avec le sol inégal et rocheux de la partie occidentale de cette région et avec les montagnes boisées du pays de Galaad au nord. Le plateau commence à la hauteur des bancs élevés qui limitent la vallée du Jourdain à l'est et s'étend, avec de légères ondulations, jusqu'au désert d'Arabie. Il était célèbre par ses pâturages, où l'on élevait de nombreux troupeaux. Plusieurs villes, entre autres Médaba (col. 902), Jos., XIII, 9, 16, y étaient florissantes. Les nombreuses ruines qu'on y voit encore attestent l'antique prospérité du pays. J. L. Porter, *Five years in Damascus*, 2 in-12, Londres, 1855, t. II, p. 183-181.

297. — *Misor* de Médaba. D'après une photographie de M. L. Heidet.

2. MISOR, ville lévitique de la tribu de Ruben, d'après la Vulgate. Jos., XXI, 36. Elle ne figure point dans le texte hébreu, mais elle se trouve aussi dans les Septante, sous la forme Μισώ dans l'édition sixtine, sous la forme Μισώρ dans le *Codex Alexandrinus*. C'est certainement par erreur que ce nom a été introduit comme nom de ville dans les deux versions; elles disent l'une et l'autre qu'il y avait quatre villes lévitiques dans la tribu de Ruben, et elles en énumèrent cinq. Il n'y avait pas, en réalité, de ville appelée Misor, mais quelques manuscrits contenaient sans doute le nom de la plaine *ham-Mišôr* et de là a dû naître la confusion. Certains manuscrits hébreux et même quelques éditions imprimées ne contiennent pas le ℣. 36 du ch. XXI de Josué, relatif aux villes lévitiques de la tribu de Ruben.

MISPHAT (hébreu : *Mišpât*, « jugement; » Septante : πηγὴ τῆς κρίσεως, « fontaine du jugement »), fontaine du désert de Sin. Nous lisons dans la Genèse, XIV, 5-7, que Chodorlahomor et ses alliés, ayant battu les Raphaïm à Astaroth Carnaïm, et avec eux les Zuzim, puis les Émim à Savé-Cariathaïm et enfin les Chorréens dans les montagnes de Séir jusqu'aux plaines de Pharan, « étant revenus sur leurs pas, allèrent à la fontaine de Misphat, qui est Cadès, et ravagèrent tout le pays des Amalécites et battirent les Amorrhéens, qui habitoient à Asasonthamar (Engaddi). » L'origine du nom est inconnue. Tout ce que nous apprend le texte, c'est que cette fontaine est la même qui fut plus tard appelée Cadès. Voir CADÈS 1, t. II, col. 13.

MITHRIDATE (hébreu : *Mitredât*; Septante : Μιθραδάτης), nom de deux officiers perses. Ce nom, qui était commun chez les Mèdes et chez les Perses, et que les auteurs grecs ont transcrit sous les formes Μιθραδάτης, Μιθριδάτης, Μιτριδάτης, dérive de *Mithra*, nom du soleil et du dieu *Mithra* en iranien, et de la racine *da*, « donner. » Il signifie « don de Mithra » ou « donné par Mithra ».

1. MITHRIDATE, trésorier (hébreu : *gizbâr*) de Cyrus, roi de Perse. I Esd., I, 8. Cyrus lui donna l'ordre de remettre à Sassabasar, c'est-à-dire Zorobabel, les vases du temple de Jérusalem qui avaient été emportés par Nabuchodonosor à Babylone, afin que le chef des captifs, en retournant en Palestine, pût les reprendre avec lui. Les Septante ont considéré *gizbâr* comme un nom ethnique, Γασβαρηνός, et la Vulgate a pris ce mot comme nom du père de Mithridate, *filius Gazabar*, mais on ne peut douter que *gizbâr* ne soit le substantif perse qui signifie « trésorier ». Dans III Esd., II, 11, le grec rend exacte-

ment *gizbâr* par γαζοφύλαξ, « trésorier, » et la traduction latine placée à la fin de nos éditions de la Vulgate porte également : *Mithridatus qui erat super thesauros ipsius.* Saint Jérôme a traduit lui-même le pluriel chaldéen de *gizbâr*, dans I Esd., VII, 21, par *custodes arcæ publicæ*, c'est-à-dire par « trésoriers ». Septante : ταῖς γάζαις. Cf. Dan., III, 2, 3. Voir GAZABAR, t. II, col. 124.

2. MITHRIDATE, officier perse, un des chefs qui gouvernaient la Samarie, sous le règne d'Artaxerxès. I Esd., IV, 7. Il écrivit à ce roi, avec Bésélam, Thabée, et les autres membres du conseil placé à la tête de la Samarie, afin d'obtenir de ce prince qu'il empêchât les Juifs de retour de la captivité sous Esdras, de rebâtir le temple de Jérusalem. Sur leur dénonciation, Artaxerxès fit, en effet, arrêter les travaux qui furent interrompus jusqu'à la seconde année du règne de Darius. I Esd., IV, 9-24.

MITRE (hébreu : *migbâ'âh ;* Septante : κίδαρις : Vulgate : *mitra, tiara*), coiffure des prêtres de l'ancienne loi dans les fonctions liturgiques. — 1° La mitre était une sorte de turban de fin lin, destiné à marquer la dignité sacerdotale de ceux qui le portaient et à leur servir de parure. Exod., XXVIII, 40; XXIX, 9; XXXIX, 28 (26); Lev., VIII, 13. Aucun détail n'est donné sur cette coiffure; mais Moïse la distingue très nettement de celle du grand-prêtre, appelée *miṣnéfeṭ.* Exod., XXVIII, 4. Voir CIDARIS, t. II, col. 750; TIARE. La différence semble s'être beaucoup atténuée dans la suite des temps. La tiare du grand-prêtre est elle-même appelée κίδαρις, *mitra,* par le traducteur de l'Ecclésiastique, XLV, 14. Josèphe, *Ant. jud.,* III, VII, 3, 7, assimile l'une à l'autre la mitre du simple prêtre et la tiare du grand-prêtre. Il dit que cette dernière était faite d'une pièce d'étoffe plusieurs fois contournée sur elle-même et cousue. C'était donc un véritable turban et il en était de même de la mitre. Seulement celle-ci était plus haute et moins large. Cf. *Gem. Joma,* 12, 2; Reland, *Antiquitates sacræ,* Utrecht, 1741, p. 77; Munk, *Palestine,* Paris, 1881, p. 175. — 2° Le nom de mitre est donné par les versions à quelques autres coiffures. Judith, X, 3, se couvre la tête d'une mitre, μίτρα, *mitra,* avant d'aller trouver Holoferne. Les voiles des femmes de Jérusalem, *re'ālôṭ,* Is., III, 19, sont appelés κόσμος, « ornement, » dans les Septante et « mitres » dans la Vulgate. Baruch, V, 2, dit que Dieu mettra la mitre d'honneur sur Jérusalem restaurée. La droiture sert à Job, XXIX, 14, de turban, *ṣânîf, diadema,* c'est-à-dire de mitre. — Sur les *tebûlîm* babyloniens qu'Ézéchiel, XXIII, 15, mentionne sur la tête de Jérusalem et de Samarie, voir TIARE, COIFFURE, t. II, col. 828-829. H. LESÊTRE.

MITSAR (hébreu : *Miṣe'âr,* « petite (chose), » nom d'une montagne près de l'Hermon). Ps. XLII (XLI), 7. Toutes les anciennes versions ont pris ce mot pour un nom commun et l'ont traduit par « petit mont ». Septante : ὄρος μικρός; Vulgate : *a monte modico.* Les voyageurs ont donné le nom de Petit-Hermon à une colline de la partie orientale de la plaine d'Esdrelon, mais le contexte du Psaume où est nommé *Miṣe'âr* semble montrer que cette « montagne », *har,* était près de l'Hermon. Le Psalmiste exilé exhale ainsi ses plaintes, Ps. XLII (XLI), 7 :

> Mon Dieu! mon âme est abattue.
> Aussi je pense à toi, de la terre du Jourdain,
> De l'Hermon et de la montagne de *Miṣe'âr.*

Quelques interprètes traduisent « loin de la terre du Jourdain et loin de l'Hermon, loin de la petite montagne », qu'ils supposent être un nom donné au mont Sion ou à la colline sur laquelle le Temple était bâti. Voir Frd. Baethgen, *Die Psalmen,* 1892, p. 123.

MITYLÈNE (grec : Μιτυλήνη, latin *Mitylene*), capitale de l'île de Lesbos dans la mer Égée (fig. 298). A la fin de son troisième voyage de mission, en retournant de Macédoine à Jérusalem, saint Paul cotoya l'Asie Mineure et s'arrêta à Mitylène, venant d'Assos (t. I, col. 1138). Act., XX, 14. Le nom de Mitylène est très souvent écrit Μυτιλήνη. C'est l'orthographe des monnaies et d'un grand nombre d'inscriptions. Mionnet, *Description des médailles,* Suppl., t. VI, p. 58; *Corpus inscriptionum atticarum,* t. I, n. 52 c, 96; t. IV, p. 22, etc.

I. DESCRIPTION ET HISTOIRE DE MITYLÈNE. — Mitylène était la plus grande ville de l'île de Lesbos. Elle possédait deux ports dont l'un, au sud, qui était fermé et ne pouvait recevoir qu'une cinquantaine de navires; l'autre, celui du nord, plus vaste et plus profond, était protégé par un môle. En avant de ces deux ports était une petite île, qui formait un quartier de la ville. Mitylène était abondamment pourvu de tout. Thucydide, III, 6; Strabon, XIII, II, 2; Pausanias, VIII, 30. La beauté de la ville et la force de ses remparts étaient célèbres.

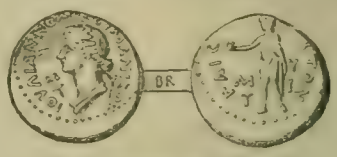

298. — Monnaie de Mitylène.

IOVLIAN NEAN FEPMANIKOY MYTI. Tête de Julie. — ℞. KAIC[AP CEBA]CTON MYTI. Caligula, debout tenant une patère.

Horace, *Epist.,* I, XI, 17; Cicéron, *Contr. Rull.,* II, 16. Plutarque, *Pompée,* 42, parle de son théâtre et Athénée, *Deipnosoph.,* X, 24, de son prytanée; Vitruve, I, 6, dit que le vent y était violent et les changements de température très brusques. La ville actuelle (fig. 299), qui comprend environ 14 000 habitants, est peuplée pour les deux tiers de Grecs et pour un tiers de Turcs. Elle porte le nom de Métélin. La citadelle turque s'élève sur l'emplacement de l'ancienne acropole. Le port du Nord est aujourd'hui ensablé et ne peut contenir que quelques barques. La digue hellénique existe encore sur une étendue de 200 mètres; elle a près de 8 mètres de de largeur.

Mitylène eut une part importante à l'établissement des Grecs à Naucratis en Égypte, Hérodote, II, 178, elle prit part à l'expédition de Cambyse en Égypte, Hérodote, III, 13-14; et à celle de Darius contre les Scythes. Hérodote, IV, 97. Pendant la guerre du Péloponèse, il est souvent question de Mitylène. Le révolte de Lesbos contre les Athéniens fut sévèrement réprimée. Les murs de Mitylène et sa flotte furent détruits et son territoire partagé entre les Athéniens. Thucydide, III, 36, 49, 50. Sous Alexandre, les Mityléniens firent un traité avec la Macédoine contre les Perses. Ils passèrent, après lui, sous le protectorat des Séleucides. Les Romains saccagèrent Mitylène parce qu'elle s'était ralliée à la cause de Mithridate. Suétone, *Cæsar,* 2. Elle fut ensuite comprise dans la province d'Asie et après avoir été embellie par Pompée, Strabon, XIII, II, 3, reçut le titre de ville libre. Pline, *H. N.,* V, 31 (39). Cf. J. Marquardt, *Organisation de l'Empire romain,* t. II; *Manuel des Antiquités romaines,* de Th. Mommsen et S. Marquardt, trad. franç., t. IX, in-8°, Paris, 1892, p. 255, 258, 260. Telle était sa situation au temps où saint Paul y aborda. Il ne paraît pas qu'il y ait eu d'église chrétienne dans cette ville à l'époque apostolique. Voir Conybeare et Howson, *The Life and Epistles of St. Paul,* 1877, c. XX, p. 548. — Mitylène était la patrie de Pittacus, d'Alcée et de Sapho. Strabon, XIII, II, 3.

II. BIBLIOGRAPHIE. — Voir L. L. Plehn, *Lesbiacorum liber,* in-8°, Berlin, 1826; Boutan, *Mémoire sur Lesbos,*

dans les *Archives des Missions scientifiques*, t. v, 1864; A. Conze, *Reise auf der Insel Lesbos*, in-4°, Hanovre, 1865; M. C. Cichorius, *Rom und Mytilene*, in-8°, Berlin, 1888; Th. Mommsen, dans les *Sitzungsberichte der Königl. Akad. der Wissenschaften*, in-4°, Berlin, 1889, p. 953; R. Cagnat, dans la *Revue archéologique*, 3e série, t. xv, 1890, p. 143; R. Koldelvey, *Die antiken Baureste der Insel Lesbos*, in-f°, Berlin, 1890; Pal. G. Candargy, *La végétation de l'île de Lesbos*, in-8°, Lille, 1899; W. Wroth, *Catalogue of Greek Coins of Troas, Eolis and Lesbos* (contenant les monnaies de Mitylène), in-8°, Londres, 1894, p. 184-215. E. Beurlier.

299. — Mitylène. D'après *Das deutsche Kaiserpaar in heiligen Lande*, in-8°, Berlin, 1899, p. 82.

MIZMOR (hébreu : *mizmôr;* Septante : ψαλμός; Vulgate : *psalmus*), appellation commune des Psaumes. Ps. iii, 1, iv, 1, et suivants. La racine זמר, « couper, tailler, » puis « diviser » les sons, avec l'instrument ou avec la voix, « moduler » (au sens ancien), a été appliquée à la composition, puis à la récitation chantée des vers, en même temps qu'au jeu des instruments à cordes. Ce verbe est en chaldéen l'équivalent de l'hébreu נגן, *niggên*, « toucher les cordes (avec la main), » ψάλλω, et *zimrâh* désigne dans Amos, v, 23, le son des harpes; mais ne arabe, زمر, *zamara*, s'applique particulièrement au jeu de flûte et du hautbois. Le terme *mizmôr* se rencontre parfois en apposition avec le mot *šîr*, sous les formes de *mizmôr šîr*, Ps. lxv, lxvii, lxviii, lxxxvii, et de *šîr mizmôr*, Ps. xlviii, lxvi, lxxxiii, cviii; dont la première désignerait, d'après certains commentateurs, voir Eusèbe, *Comment. in Ps.*, t. xxiii, col. 66, la pièce chantée dans laquelle les paroles précédaient le jeu des instruments, et la seconde serait celle où le prélude musical devançait le texte. Mais la simple apposition grammaticale, qui ne constitue pas de dépendance d'un terme à l'autre, ne justifie pas cette distinction de sens que rien n'appuie par ailleurs. Voir Chant.

J. Parisot.

MNASON (grec : Μνάσων, « qui se souvient »), chrétien originaire de l'île de Cypre, qui est qualifié « d'ancien disciple » de Jésus-Christ. Il reçut saint Paul à Jérusalem dans sa maison, lors du dernier voyage de l'Apôtre dans cette ville. Act. xxi, 16. Le titre d'ancien disciple qui lui est donné indique qu'il fut un des premiers qui s'attachèrent au Sauveur. Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, 1701, t. i, p. 27, le compte parmi les soixante-douze disciples. Comme ce furent les compagnons de saint Paul qui le conduisirent chez Mnason, il semble que l'Apôtre ne le connaissait pas auparavant. On ne sait rien autre chose de sa vie. Sa fête est célébrée le 14 juillet. *Acta sanctorum*, julii t. iii, 1723, p. 148-149.

MNESTHÉE (grec : Μενησθεύς), père d'Apollonius. II Mach., iv, 21. Apollonius fut un officier d'Antiochus IV Épiphane qui l'envoya en Égypte et en Palestine. Voir Apollonius 3, t. i, col. 777.

MOAB (hébreu : *Mô'âb;* Septante : Μωάβ), nom de l'un des deux fils de Lot, du peuple dont il fut la souche et du pays occupé par eux. — Ordinairement employé seul et sans complément, le nom de Moab désigne soit le pays, soit le pays avec son peuple, fréquemment le peuple seul et deux ou trois fois seulement le fils de Lot; le sens en est généralement déterminé par le contexte ou l'ensemble du récit.

1. MOAB, fils aîné de Lot. Voir Moab 2.

2. MOAB, contrée à l'est de la mer Morte, où demeurèrent le fils aîné de Lot et ses descendants, désignés sous le même nom.

I. Nom. — Le nom de Moab, le plus ordinairement employé seul pour désigner le pays, est remplacé parfois par l'expression « terre de Moab ». Ce terme se rencontre surtout dans le Deutéronome et les Juges. La formule *šedê Môab* (ἀγρὸς Μωάβ, *regio Moabitis*), constamment usitée au livre de Ruth, semble être l'équivalent de « terre » ou « pays de Moab », bien que littéralement

elle désigne plus spécialement « la campagne de Moab » ou son haut plateau. Dans la Vulgate, l'expression hébraïque « terre de Moab » est fréquemment remplacée par le nom de *Moabitis*, « la Moabitide, » qui paraît être la transcription de la forme grecque Μωαβῖτις, employée par les Septante et par Josèphe. — Le nom de Moab fut à l'origine celui du fils de Lot, qui le transmit à ses enfants par qui il passa au pays habité par eux « Les deux filles de Lot, dit l'Écriture, conçurent de leur père et l'aînée enfanta un fils qu'elle nomma Moab; c'est le père de Moab. » Gen., XIX, 36-37. Les Septante et la Vulgate traduisent : « C'est le père des Moabites; » on pourrait entendre encore, d'après l'analogie d'autres passages : « C'est par lui que fut peuplé le pays de Moab. » — Le nom de Moab, selon Josèphe se fondant sur le récit biblique, signifie « du père », ἀπὸ πάτρος (מֵ-אָב *mê-'âb*). *Ant. jud.*, I, XI, 5. Cette étymologie a été défendue par de Wette, Tuch et plusieurs autres. Cf. Gesenius, *Thesaurus*, p. 775. L'orthographe du nom de Moab employée par les anciens Moabites semble favorable à cette interprétation. Dans l'inscription de la stèle de Dibân, le nom est constamment écrit מאב, *Mâb*, lig. 1, 2, 5, 6, 12, 20, et peut être vocalisé מָאב. Les Arabes ont conservé la forme مَآب ou مَآب, *Maâb* ou *Mâb*. Les inscriptions cunéiformes transcrivent le nom d'une manière identique, *Ma-'-ab, Ma-'-a-ab;* mais on trouve aussi *Mu-'-a-ba* et *Ma-'-ba*. Cf. Schrader, *Die Keilinschriften und das alte Testament*, 1883, p. 140, 257-355. La transcription araméenne Μώβα, fréquemment employée depuis le IIIe siècle, paraît empruntée aux Assyriens. Voir d'autres étymologies dans Gesenius, *Thesaurus*, p. 775. — Selon les critiques rationalistes, pour qui le récit biblique est une simple légende, Moab fut originairement un simple nom de lieu, indiqué par מ, et dérivé de la racine יָאַב, *yâ'ab* (*avide desiderant*), signifiant *terra desiderabilis*, « pays plein de charmes. » Cf. Cheyne, *Encyclopedia biblica*, Londres, t. III, col. 3164. Cette étymologie, déjà soutenue par Maurer, est contestée par Gesenius, comme une conjecture sans fondement. *Thesaurus*, p. 775.

II. GÉOGRAPHIE. — *I. LIMITES ET ÉTENDUE.* — Le nom de « terre » ou « pays de Moab », dans la Bible et l'histoire, a une double signification ou extension: tantôt il s'applique seulement à la partie de la contrée possédée par le peuple de Moab au moment de l'arrivée de Moïse et des Hébreux et conservée par lui tout le temps de la période biblique et de son existence comme peuple distinct; tantôt il comprend toute l'étendue du territoire occupé par les Moabites avant la conquête que fit d'une partie le roi amorrhéen Séhon et qu'ils reprirent sous les rois schismatiques d'Israël. Dans le premier sens, c'est le pays de Moab proprement dit, celui qui fut l'héritage inaliénable du peuple issu du fils aîné de Lot, et qu'il n'était pas permis aux Israélites de toucher, Deut., II, 18-19; dans le second sens, c'est le pays de Moab historique ou de fait pour une longue période de l'histoire.

1° *Moab dans son sens restreint.* — 1. *Frontière septentrionale.* — Le pays de Moab, dans sa signification stricte, était tout entier au sud de l'Arnon qui formait sa frontière septentrionale. Cette rivière, au moment où les Israélites s'avançaient vers la Terre Promise, séparait Moab des Amorrhéens. Num., XXI, 13; cf. 26. L'Arnon devint la frontière entre Israël et Moab après la conquête par les Hébreux du royaume de Séhon. Num., XXI, 25, 26; Deut., II, 24, 36; III, 8, 12, 16; IV, 48; Jos., XII, 1, 2; XIII, 9, 16; Jud., XI, 18, 22. La même frontière était revendiquée par Jephté, comme la frontière légitime et constante entre Israël et Moab, depuis la conquête faite sur Séhon jusqu'alors, trois siècles plus tard. Jud., XI, 18-26. Elle l'était encore ou l'était redevenue au temps du roi Jéhu. IV Reg., X, 33. — L'identité du *Mâdjeb* actuel avec l'antique Arnon, reconnue déjà par le livre de Josué ou Chronique des Samaritains (c. I, et XLII, édit. Juynboll, Leyde, 1848, p. 130 et 179), proposée par le rabbin Estori, *Caftor va-Phérach*, Jérusalem, 1897-1899, p. 632, et fondée sur des données incontestables, est universellement acceptée aujourd'hui.

2. *Frontière méridionale.* — La frontière méridionale du pays de Moab passait près de *'Iyyim*, appelée aussi *Iyyê hâ-'Abârim*, dans la Vulgate Ijeabarim, et située à deux stations ou deux journées de marche au nord de Phunon. Les Israélites, en effet, « étant partis de Phunon vinrent camper à Oboth, et d'Oboth ils vinrent à *'Iyyê hâ-'Abârim* sur la frontière de Moab. » Num., XXXIII, 43-45. Phunon a été reconnue en septembre 1896, par le Dr A. Musil, dans le *Khirbet Feinân*, situé à quarante kilomètres environ au sud de *Tafiléh*. Cf. *Al Bachir*, journal arabe de Beyrouth, 20 décembre, 1897, et la revue *Al Machriq*, Beyrouth, 1898, p. 211-212. A quatre kilomètres au nord de *Tafiléh* est une ruine désignée dans la carte de Kiepert, Berlin, 1877, sous le nom de *'Aime* et du nom de *'Ime* dans d'autres cartes. Cette localité semble être le *'Iyyim* de la Bible. Le Deutéronome paraît d'ailleurs (cf. I, 1, et II, 9) placer Thophel dont *Tafiléh* rappelle évidemment le nom, près de la même frontière de Moab et, dans tous les cas, la distance indiquée entre Phunon et *'Iyyim* nous amène encore dans la même région. Or, à peu de distance au nord de *'Aiméh*, on descend dans une vallée profonde et abrupte connue aujourd'hui des Arabes sous le nom d'*ouad'el-Ḥasâ* ou *el-'Aḥsâ* : il paraît très probable que c'est là l'antique frontière méridionale du pays de Moab. Les palestinologues modernes identifient assez communément cette vallée avec le torrent de Zared franchi par les Israélites après la station de *'Iyyim*. Num., XXI, 12; cf. Deut., II, 13-14. Voir ZARED. — Le territoire de Moab est également prolongé jusqu'à cette vallée par Isaïe. Annonçant les châtiments dont le Seigneur va frapper Moab, le prophète nous montre ce peuple en fuite « jusqu'à *Ṣô'ar* », les eaux de Nemrim desséchées et les habitants du pays portant les épaves du pillage au *naḥal hâ-'Arâbîm*. Is., XV, 5-7. — La vallée des *'Arâbîm*, « des Arabes, » suivant les Septante (φάραγγα Ἄραβας), « des Saules, » d'après la Vulgate, pour d'autres interprètes, aurait été dans le texte primitif « la vallée des *'Abârim* », près de *'Iyyim*, sur la frontière de Moab, que franchirent les Israélites pour pénétrer dans le désert à l'est de ce pays. Ce nom lui aurait été donné à la suite de ce passage et le nom d'*'Arâbîm*, serait une mauvaise lecture des copistes, qui auraient confondu les lettres *b* et *r*, à peine différentes dans l'ancienne écriture hébraïque. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, si « les eaux de Nemrim » du prophète ne sont pas différentes, et les indications d'Eusèbe le supposent, de la rivière de l'*ouadi Nemeirâ* actuel que l'on rencontre à quinze kilomètres au sud du Kérak, la frontière de Moab est reculée par là au delà du bassin de cette rivière, c'est-à-dire jusqu'à l'ouadi *el-Ḥasâ*, la première vallée plus au sud. — Le site attribué à *Ṣô'ar*, la Ségor de la Vulgate, nommée Ζωάρ et Ζωάρα par les Septante et d'autres écrivains, justifie cette induction. Josèphe, *Bell. jud.*, IV, VIII, 4, indique, en effet, cette vallée à l'extrémité du lac Asphaltite et en Arabie, c'est-à-dire à l'extrémité sud-est de la mer Morte. Eusèbe et saint Jérôme la placent au sud de « Nemrim dont parlent les prophètes Isaïe et Jérémie dans leurs visions contre Moab ». *Onomastic.*, édit. Larsow et Parthey, Berlin, 1862, p. 298, 299. La carte mosaïque de Médaba la représente, à l'orient de la mer Morte et vers son extrémité. Les auteurs arabes sont unanimes à lui attribuer la même situation. Ces indications nous amènent nécessairement à l'*ouad' el-Ḥasâ*. A sa sortie des montagnes, la rivière qui suit l'ouadi forme, dans le *Ghôr Ṣâfiéh*, un delta dont un des bras va se jeter dans la mer Morte exactement à son

extrémité sud-est, et l'autre plus au sud va se perdre dans la *Sebkhah*. *Ṣā'ar* devait se trouver soit près du premier embranchement, au nord, soit dans l'espace compris entre ces deux bras, dont le plus méridional marquait probablement de ce côté la frontière de la terre de Moab, au temps d'Isaïe. — Un autre argument montre cette frontière au même endroit au temps de Josèphe. Pour l'historien juif, la Gabalène (Γοβολίτις ou Γαβαλίτις), *Ant. jud.*, II, I, 1; cf. IX, IX, 1, est identique à l'Idumée ou une de ses divisions. Or, la Gabalène ou Gabalitide n'est pas différente du Gebâl des Arabes, dont la frontière septentrionale, qui la sépare du pays de Kérak et de Maâb, est précisément l'*ouad' el-Ḥasâ*. Cf. Ibn Khordabéh, *Kitâb el Masâlik ou el-Mamâlik*, édit. Goeje, Leyde, 1889, p. 56; El-Dimiṣqi, *Cosmographie*, édit. Mehren, Saint-Pétersbourg, 1866, p. 213; A. Neubauer, *Géographie du Talmud*, Paris, 1868, p. 67; Burkhardt, *Travels in Syria and the Holy Land*, in-8°, Londres, 1822, p. 400-402. — De ces diverses données il résulte que la frontière méridionale de Moab partait de l'extrémité de la mer Morte ou de la partie montagneuse qui lui fait suite et se confondait, selon toute probabilité, avec l'*ouad' el-Ḥasâ* des Arabes; il apparaît encore que depuis les temps les plus reculés jusqu'au Ier siècle de l'ère chrétienne et plus bas, elle demeura constamment la même.

3. *Frontière orientale.* — La frontière orientale de Moab était formée par le désert appelé, Deut., II, 8, « le désert de Moab, » et qui se développe à l'est jusqu'à l'Euphrate. Les Israélites, après avoir stationné à *'Iyyim*, près de ce « désert qui est en face de Moab, à l'orient », passèrent le torrent de Zared, selon toute apparence l'*ouad' el-Ḥasâ* actuel, en face de *'Iyyim* et de Thophel, au sud-est du territoire de Moab, là où la vallée commence à s'en éloigner. Moïse et son peuple avaient la défense de ne point toucher au territoire de Moab et de ne point y pénétrer contre le gré de ses habitants, et ceux-ci leur en avaient refusé l'entrée et le passage; ils suivirent le désert qui longe le pays, en le remontant jusqu'à l'Arnon. Num., XXI, 11; XXXIII, 44; Deut., II, 8, 13-14; Jud., XI, 17-18. La ligne où devait cesser l'occupation effective de Moab et où commence le désert se confond à peu près avec le chemin suivi chaque année par le grand pèlerinage musulman se rendant de Damas à la Mecque.

4. *Frontière occidentale.* — Tout le pays s'étendant entre le *Môdjeb* et le *Ḥasâ* est bordé, à l'occident, par la mer Morte, qui a toujours dû être, de ce côté, sa frontière naturelle.

5. Le pays de Moab ainsi limité mesure, dans sa plus grande longueur du nord au sud, environ soixante kilomètres, et dans sa largeur d'ouest à est, de la mer Morte au chemin du *hadjj*, environ quarante kilomètres. Sa superficie, si l'on tient compte des accidents du terrain, peut être de près de 4500 kilomètres carrés.

2° *Moab dans son extension la plus grande.* — 1. *Frontières orientale et occidentale.* — Dans sa plus grande étendue, le pays de Moab, outre la région au sud de l'Arnon dont nous venons de parler, a embrassé une portion considérable de la contrée située au nord de l'Arnon et comprise entre cette rivière et le Jaboc. Cf. Num., XXI, 26-30; Deut., I, 5. — Cette partie, ainsi que la première, était bornée du côté de l'orient par le désert sur le bord duquel passe le chemin du pèlerinage de la Mecque et qui est appelé, Deut., II, 26, « désert de Cadémoth, » de la ville de ce nom, située sur ses confins. Les villes de Jassa et de Méphaath, indiquées avec la précédente, se trouvaient également sur la limite de ce désert. Cf. Num., XXI, 23; Jos., XIII, 18; Jer., XLVIII, 21, et Eusèbe, *Onomastic.*, 1862, au mot Μηφαάθ, p. 288. — Les Araboth de Moab, c'est-à-dire la partie inférieure de la vallée du Jourdain qui appartint au peuple de Moab, aboutissait en face de Jéricho au Jourdain : ce fleuve devenait ainsi, jusqu'à la mer Morte qui la continuait, la frontière occidentale de cette partie du pays de Moab. Cf. Num., XXII, 1; XXVI, 63; XXXIII, 48-49; XXXV, 1; XXXVI, 13; Deut., XXXIV, 1, 8; Jos., XIII, 32.

2. *Frontière septentrionale.* — La frontière septentrionale n'est pas déterminée d'une manière précise et elle a plusieurs fois varié. Au temps les plus reculés, elle passait au nord d'Hésébon et des villes de sa dépendance, qui, avant la conquête de Séhon, appartenaient à Moab, Num., XXI, 25-30; elle se trouvait ainsi entre le territoire de ces villes d'une part, et celui de Jazer et les villes groupées autour de cette dernière qui formaient le territoire limitrophe des Ammonites, en face de Rabba (*'Ammân*) et qui furent conquises par Moïse après Hésébon. Cf. Num., XXI, 32; Jos., XIII, 25. Cette frontière se confondait vraisemblablement avec la vallée nommée aujourd'hui *ouadi Nā'ûr* qui se trouve à peu près à égale distance entre le *Khirbet Ṣār*, située au nord, assez communément identifiée avec Jazer et dont le site doit, en toute hypothèse, se chercher dans la région, et *Ḥesbân*, l'antique Hésébon, située au sud, à neuf kilomètres de cette dernière ruine. Dans la vallée du Jourdain, la frontière était sans doute formée par l'*ouadi Nimrîn* actuel, limite naturelle, au nord de la région inférieure cultivable de la vallée du Jourdain, où se trouvent aujourd'hui les localités de *Sûeiméh*, *Tell-Râmeh* et *Kefrein*, identifiées avec Bethjésimoth, Betharam et Abelsatim, désignées comme villes des Araboth de Moab. Cf. Num., XXXIII, 49. Cet *ouadi* passe au nord et non loin du *tell Nimrim* qui lui donne son nom et est le site peu contestable de Nemra ou Bethnemra. Cette dernière ville n'est point indiquée avec les précédentes comme ville des Araboth; mais isolée du côté du nord de toute autre localité par un terrain pierreux et stérile, elle n'a pu être séparée de ses voisines, et son territoire appartient en quelque sorte nécessairement à celui des Araboth de Moab dont il forme l'extrémité septentrionale. — Le roi Mésa, quand il reconquit la contrée au nord de l'Arnon, ne put cependant reporter la frontière au delà de Médaba, car ni Hésébon, ni les villes des Araboth ne sont nommées dans son inscription de la stèle de Dibân, parmi les cités rendues par lui au pays de Moab. — Au temps des prophètes Isaïe et Jérémie, Moab avait repris ses anciennes limites. Parmi les localités de Moab nommées par le premier, XV, 4, à côté d'Hésébon on trouve Eléalé, l'*el-'Al* actuel, situé au nord de *Ḥesbân*. Jérémie cite en outre, XLVIII, 21, Méphaath, dont le nom, un peu modifié par le temps, a été retrouvé naguère dans celui de *Nef'a*, donné à une ruine distante de quatorze kilomètres environ au nord-est de *Ḥesban*. Cette localité était sans doute la plus reculée au nord du territoire de Moab limitrophe de ce côté au pays des fils d'Ammon, dont la capitale était à peine éloignée de dix kilomètres de Méphaath. La partie du territoire de Moab, au nord de l'Arnon, ainsi limitée, offre une étendue d'environ cinquante kilomètres en longueur du nord au sud, et de quarante-cinq en largeur, d'ouest à est : elle était à peu près égale à la partie située au sud et les deux réunies avaient une longueur totale de cent dix kilomètres environ et une superficie approximative de neuf mille kilomètres carrés. Le pays de Moab, dans sa plus grande étendue, commençait au 31° de latitude nord et se prolongeait jusqu'au 31° 55', et du 33° 10' de longitude est de Paris jusqu'au 33° 45'.

3. L'étendue générale du pays de Moab serait plus considérable encore, d'après la traduction de la Vulgate, Num., XXII, 1 : [*Filii Israël*] *castrametati sunt in campestribus Moab, ubi trans Jordanem Jericho sita est.* D'après cette interprétation, il faudrait rattacher à Moab toute la région à l'occident du Jourdain où se trouve Jéricho. Les Septante traduisent : « ils campèrent à l'occident de Moab, non loin du Jourdain, près de Jéricho, παρένβαλον ἐπὶ δυσμῶν Μωάβ παρὰ τὸν Ἰορδάνην κατὰ Ἰεριχώ. Les massorètes lisent : « ils campèrent aux *'arbôth* de Moab, au delà du Jourdain de Jéricho. » L'his-

toire, le contexte, et les deux versions elles-mêmes dans les autres endroits où se retrouvent les mêmes expressions : *be-'arbôt Môâb mê-êber le-Iardên Ierêhô*, justifient la lecture massorétique : les deux traducteurs se sont trompés en faisant de Jéricho le complément local non du Jourdain, mais du verbe « camper ». Les Septante ont confondu en outre, ici, *be-'arbôt*, nom de lieu, avec la locution adverbiale « à l'occident ». Ces erreurs incontestables ne peuvent être prises en considération pour la détermination des limites et de l'étendue du pays de Moab.

II. DIVISIONS ET DESCRIPTION. — 1° *Division générale.* — Le pays de Moab, pris dans son ensemble, est naturellement divisé, par la gigantesque fissure appelée la vallée d'Arnon, en deux parties, qui, à cause de leur position respective, peuvent être appelées, l'une Moab méridional, l'autre Moab septentrional. La première partie, appelée encore au XVe siècle *Maâb*, est connue aujourd'hui sous le nom de « pays de Kérak », *belad el-Kérak;* la seconde est comprise pour sa plus grande partie, dans l'appellation de *Belqâ*, qui, d'après les Arabes, signifierait le « pays de Balaq », nom du roi de Moab bien connu qui appela Balaam. Jusque vers le XIVe siècle le nom de *Belqâ* désignait toute la contrée depuis le *Zerqâ* (Jaboc) jusqu'au delà du Kérak, non compris le Ghôr ou vallée du Jourdain. Cf. Eṭ-Ṭahiry, *Syria descripta*, édit. Rosenmüller, Leipzig, 1828, p. 18; Yaqût, *Géographie*, édit. F. Wüstenfeld, Leipzig, 1866, t. I, p. 710. Peu différentes par leur caractère physique, les deux parties de Moab le sont profondément par le caractère moral que leur a imprimé leur destin particulier politique, historique et religieux. — Tandis que Moab méridional demeure la possession constante des Moabites depuis leur origine jusqu'à leur dispersion en tant que peuple, Moab septentrional passa par les vicissitudes les plus diverses. Propriété primitive de Moab, cette partie passe aux mains de Séhon qui en fait un royaume amorrhéen; les Hébreux le lui enlèvent peu après pour en faire la part de deux de leurs tribus, celles de Ruben et de Gad. Disputée plus tard entre les rois d'Israël et de Moab, ceux-ci finissent par la réunir à leur territoire. Reprise en grande partie par les Juifs, à cause d'eux, elle subira le choc terrible des Romains. Dans le déroulement de ces faits, elle tient constamment attachés sur elle les regards de l'histoire, tandis que Moab méridional n'apparaît qu'accidentellement. Mais ce qui distingue surtout chacune de ces deux parties, c'est la diversité de leur importance au point de vue religieux. Sans doute la partie méridionale n'est pas sans une supériorité relative par rapport aux autres nations, à cause de la parenté des ancêtres de son peuple avec les patriarches hébreux, et à cause de son voisinage de la Terre Promise et de ses relations avec Israël; elle ne reste pas moins confondue avec le commun des pays profanes et demeure comme eux constamment souillée par les erreurs et les ignominies de l'idolâtrie. Il en est tout autrement de la partie septentrionale. Incorporée par la conquête de Moïse à l'héritage du peuple de Dieu, elle devient partie intégrante de la Terre Sainte, et sanctifiée par le culte du vrai Dieu, elle acquerra elle-même un caractère sacré. Des souvenirs nombreux et grands se rattachent d'ailleurs à elle. Pour l'Ancien Testament ce sont d'abord ceux de la dernière période de la vie du législateur d'Israël; sa conquête, ses instructions suprêmes à son peuple, sa bénédiction aux douze tribus et sa mort sur le mont Nébo; puis le souvenir non moins illustre de l'ascension d'Élie. Pour le Nouveau Testament, c'est le souvenir de la prédication de Jean-Baptiste et de sa mort, du baptême du Sauveur et de son dernier séjour avant sa Passion. La mémoire de ces faits donne au pays septentrional de Moab un reflet de gloire et le couronne d'une auréole de sainteté dont l'éclat ne le cède pas à celui des saints lieux les plus célèbres et les plus vénérés.

2° *Division d'après le caractère physique.* — Le pays de Moab, dans son ensemble, tant au sud de l'Arnon ou du *Môdjeb* qu'au nord, est formé de trois régions s'étendant parallèlement dans le sens de la longueur du pays du nord au sud et complètement différentes l'une de l'autre par l'aspect comme par la nature : une région de haut plateau ou de plaine, une région accidentée ou de montagnes et une partie basse et déprimée.

1. *Le haut plateau.* — Il est ordinairement nommé *šedêh Môâb*, « la campagne de Moab. » Ainsi Gen., XXXVI, 35; Num., XXI, 20; Ruth, IV, 3; I Par., I, 46; VIII, 8; ou bien, au pluriel, *šedê Môâb*, « les champs de Moab, » Ruth, I, 1, 2, 22; II, 6; l'un et l'autre rendus par τὸ πεδίον Μωάβ ou ἄγρος Μωάβ dans les Septante et par *terra Moab, regio Moab, Moabitis*, dans la Vulgate. Appliqué tantôt à la portion septentrionale, tantôt à la méridionale, ce nom, on n'en peut douter, était primitivement donné en général à tout le plateau. Jérémie, XLVIII, 8, semble attribuer la même extension au nom *ham-Mišôr*, « la plaine. » Voir MISOR I, col. 1132. Entre la conquête de Moïse et la réoccupation de la partie septentrionale par les Moabites, le nom de *Mišôr* était particulièrement affecté à cette partie, soit d'une manière générale, soit en le précisant par le nom d'une des villes principales de la région, comme le *Mišôr* [de] *Mêdâba'*. Cf. Deut., III, 10; Jos., XIII, 9, 17, 21 (texte hébreu). La portion de la plaine où fut la ville de Cariathaïm a été désignée du nom de Savé Cariathaïm, hébreu : *Šâvêh Qiriâṯâim*, « le plateau de Cariathaïm. » Gen., XIV, 5. Une autre portion, dans le voisinage de Bamoth et au haut du Phasga, était appelée *šedêh Ṣôfim*, « la campagne des sentinelles, » Vulgate : *locus sublimis*. Num., XXIII, 14. — Le plateau de Moab forme une large bande d'environ 30 kilomètres, s'étendant, du nord au sud, dans toute la longueur du pays, du côté de l'est, sur la lisière du désert oriental. Son altitude moyenne, comme celle du haut plateau de l'Asie occidentale dont il est le terme, est de 7 à 800 mètres. Son sol est ondulé, dominé çà et là de collines généralement en forme de mamelons, dont la base calcaire n'est que partiellement recouverte de terre végétale. Au nord de l'Arnon, le point appelé *Umm el-Djereisât*, à l'ouest de Médaba, a 896 mètres d'altitude, *Ma'in* 872, *Djelûl* 823; *Heṣ bân* 900, *El âl* 934, *es-Samik* 927, *Umm es-Summâq*, sur la limite septentrionale, en a 968; plus à l'ouest, le *Djébel Zabbûd* a 1 140 mètres d'altitude. Au sud de l'Arnon, le plateau s'élève graduellement et plusieurs de ces sommets ont une élévation de 1100 à 1200 mètres au-dessus du niveau de la mer Méditerranée et de 1500 à 1600 au-dessus du niveau de la mer Morte. Ainsi *Kérak* est à 1026 mètres d'altitude, *el-Môtéh*, plus au sud, à 1167 mètres, *Ḏat-Râs* à 1165 et *el-Dja'far* à 1254, c'est-à-dire à 1647 mètres au-dessus de la mer Morte. Le fond du plateau est une terre de couleur d'un brun plus ou moins sombre, d'une épaisseur de trois à quatre mètres et d'une grande fertilité. — Le plateau de Moab est sillonné par une multitude de ravins, dont les principaux, l'*ouadi Môdjeb*, l'*ouadi Ledjjûn*, l'*ouadi Sa'ideh*, l'*ouadi Fiqréh*, l'*ouadi Ouâléh*, immenses fissures aux parois escarpées, se creusent jusqu'à 6 ou 700 mètres au-dessous du niveau de la plaine, en précipices d'un aspect à la fois terrible et grandiose. La plupart se ramifient au Môdjeb, ceux du sud en se joignant à l'*ouadi Ledjjûn*, qui traverse la plus grande partie du plateau méridional en se dirigeant du sud au nord, pour rejoindre le *Môdjeb* en face de *'Arâ'ér*. Au nord, le plus grand nombre sont les confluents de l'*ouadi Ouâléh*, qui coupe le plateau septentrional en diagonale pour s'unir, sous le nom d'*ouadi Ḥeidân*, au *Môdjeb*, à 4 kilomètres en amont de son embouchure. Les autres rejoignent les vallées moins importantes du *Zerqâ-Ma'in*, au nord, de *Kérak*, de *Nemeirâ* et d'*el-Ḥasâ*, au sud.

2. *La région accidentée.* — En s'approchant de la grande dépression du Ghôr, le plateau qui forme la par-

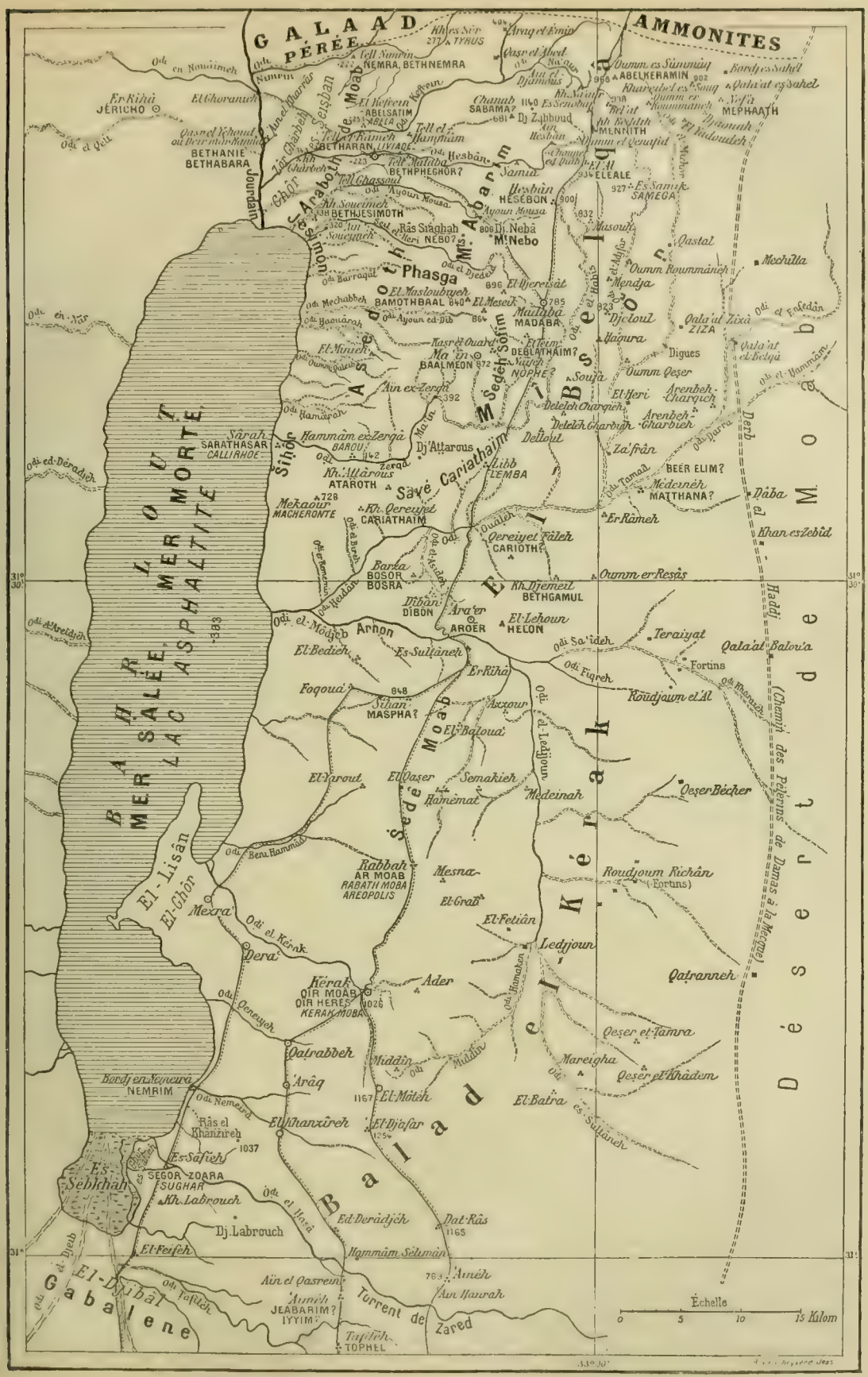

300. — Carte (sans les montagnes) du pays de Moab.

tie principale de Moab, s'affaisse brusquement et s'incline en une pente rapide. En se précipitant vers la vallée du Jourdain ou vers la mer Morte, les torrents de l'hiver ont creusé à travers les terres et les rochers une multitude infinie de sillons qui ont formé une série de chaînes de collines, orientées d'est à ouest, et se succédant parallèlement dans toute la longueur du pays. Ces monts aux pentes accessibles, bien que parfois assez raides et glissantes dans leur partie la plus septentrionale, au-dessus de la vallée du Jourdain et le long du plateau supérieur, sont encore généralement couverts de terre où la végétation peut se développer; mais ils deviennent de plus en plus abrupts, sauvages et stériles à mesure qu'ils se rapprochent de la mer Morte. Le long de son rivage ce sont des masses rocheuses de grés jaunes et rouges et de porphyre, d'épaisses coulées de lave, ou de noirs monceaux de pierres volcaniques, quelquefois séparés de distance en distance les uns des autres par de profondes crevasses à parois perpendiculaires de 100 à 200 mètres de hauteur et à peine larges de 10 mètres. — La superficie de cette région, trop accidentée pour pouvoir être mesurée avec précision, peut être estimée à la moitié de celle du plateau. — Cette longue lisière, formée ainsi d'une succession de groupes informes de collines tourmentées et entrecoupées de ravins et de gouffres, généralement d'altitude inférieure à l'altitude moyenne du plateau, ne pourrait qu'improprement être appelée une chaîne de montagnes, bien que de l'occident elle en ait l'aspect; les Israélites semblent l'avoir désignée sous le nom général d'*asédoth* (*'aždôt*, plur. de *'ešéd* ou *'ašed*). Le nom de *ešéd han-neḥâlim* (Vulgate : *scopuli torrentium*), Num., XXI, 15, désigne précisément les escarpements des vallées de Moab. « Comme il est arrivé à la mer Rouge, ainsi [est-il advenu] aux torrents de l'Arnon, *les escarpements des torrents* se sont inclinés pour laisser [les fils d'Israël] s'arrêter à Ar et se reposer sur le territoire de Moab. » L'appellation d'Asédoth de Phasga employée pour désigner la portion accidentée de territoire s'élevant au-dessus de la mer Morte et au nord de l'Arnon, suppose l'usage de désigner de ce nom d'*Asédoth* toute la région ainsi accidentée de Moab, dont les parties étaient déterminées par des appellations spéciales. Les contreforts escarpés de la chaîne des monts de Judée formant la muraille occidentale du bassin de la mer Morte, furent également, aux temps anciens, désignés sous le nom d'Asédoth. Cf. 1° Deut., III, 17 (Vulgate : *radices montis Phasga*); (*Asedoth*), IV, 49 (*radices montis Phasga*); Jos., XII, 3 (Vulgate : *Asedoth, Phagga*); XIII, 20 (*Asedoth, Phasga*); 2° Jos., X, 40; XII, 8 (Vulgate : *Asedoth*). Pour n'être pas confondus avec ceux-ci, les contreforts escarpés du haut plateau de Moab devaient être appelés les Asédoth « de l'orient », *mizrâḥâh* (Vulgate : *contra orientem*), Deut., III, 17, ou « les escarpements orientaux ». — La partie inférieure bordant la vallée du Jourdain et la mer Morte est nommée « la montagne de la vallée », *har hâ-'émêq, mons convallis*. Jos., XIII, 19. — Le massif des monts compris entre l'*ouadi Ḥesbân*, au nord, et l'*ouadi Zerqâ-Ma'in*, au sud, et par où passèrent les fils d'Israël, pour atteindre le Jourdain et la Terre Promise, fut connu sous le nom de monts Abarim. Voir ABARIM (MONTS), t. I, col. 16-17. Parmi les sommets du massif, on trouve mentionné « le mont Nébo, dans la terre de Moab, en face de Jéricho ». Deut., XXXII, 49; cf. Num., XXVII, 12; XXXIII, 47-48. Son nom s'est conservé jusqu'aujourd'hui dans celui de *Djébel Néba*, donné à un sommet de 806 mètres d'altitude, situé à 8 kilomètres au nord-ouest de Mâdaba. Voir NÉBO (MONT). Non loin se trouvait « le sommet de Phasga », *r'ôš hap-Pisgâh*, dont le nom semble avoir servi à désigner un sommet particulier, Num., XXIII, 14, le groupe de collines dont cette hauteur était environnée et tout le massif dominant la mer Morte au nord-est. Cf. Deut., XXXIV, 1; Num., XXVII, 12; XXI, 20; XXXIII, 47. Le sommet du Phasga était au sud du Nébo et dominait la partie méridionale de la vallée du Jourdain, appelée jadis Jésimon, dont la ville de Bethjésimoth semble avoir pris le nom. Cf. Num., XXI, 20, et XXIII, 14. Voir JÉSIMON, t. III, col. 1400. Ces derniers noms se reconnaissent dans celui de *Sûeimeh*, donné à une source et à une ruine situées toutes deux vers la pointe nord-est de la mer Morte. Le sommet de Phasga pourrait être la hauteur connue sous le nom d'*el-Maṣlûbieh*, dont l'altitude est de 840 mètres et qui se dresse en face du Nébo, au sud, de l'autre côté de l'*ouad' edj-Djedeid*. Voir PHASGA. Le Nébo et le Phasga sont les seuls sommets de la région montagneuse de Moab dont l'Écriture fasse particulièrement mention. — Elle parle encore de deux vallées de cette région montagneuse, mais sans les désigner par des noms spéciaux, la vallée près de Phasga, dominant le Jésimon et où campèrent les Hébreux avant de descendre à la vallée du Jourdain, Num., XXI, 20, et « la vallée dans la terre de Moab, devant Bethphégor », où fut enseveli Moïse. Deut., XXXIV, 6. La première peut être identifiée assez probablement avec l'*ouad' edj-Djedeid* et la seconde paraît être l'*ouadi 'Ayûn Mûsâ*. « La vallée des passants, » *gê hâ 'Obrim* (*vallis viatorum*) dont le nom pourrait être vocalisé *gê hâ-'Abârîm*, indiquée par le prophète Ezéchiel, XXXIX, 11, à l'orient de la mer, appartient sans doute à ce district. — Au temps du Sauveur, on désignait toute la région accidentée de Moab, depuis Liviade à Zoar, du nom de monts de Moab ou d'Arabie et le nom de « montagne de fer » paraît avoir été plus spécialement donné au pâté de rochers volcaniques qui domine la mer Morte. Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, V, 2; *Bell. jud.*, IV, VIII, 2.

3. *La plaine inférieure.* — Située au pied des hauteurs, à 1100 mètres au-dessus du niveau moyen du plateau et à plus de 300 au-dessous du niveau de la mer Morte, par la singularité de cette dépression, par son climat, par sa flore et ses produits, cette région, qui appartient à la vallée du Jourdain et aux rivages de la mer Morte, diffère essentiellement des deux autres, dont elle est la plus occidentale. Comprise dans la dénomination générale de « cercle du Jourdain », *kikkâr hay-Yardên*, Gen., XIII, 10, 11, ou de « vallée des Bois », *'Émêq has-Siddîm*, Gen., XIV, 3, ou simplement de « la Vallée », Jos., XIII, 19, elle a dû être spécialement appelée 'Arabâh de Moab, du nom donné à la vallée du Jourdain. Dans l'hypothèse de la formation de la mer Morte postérieurement à la catastrophe de Sodome, cette région, comprise entre le Jourdain à l'ouest et la montagne à l'est, se serait étendue primitivement, du nord au sud, de Bethnemra à Bala, appelée plus tard Ségor. C'est une étendue de 100 kilomètres sur une largeur moyenne de 7 kilomètres. Même avec ces 700 kilomètres carrés de superficie, cette partie aurait été encore la moindre du pays de Moab, bien que près de trois fois environ plus étendue que ce qui en demeurait quand Moïse et les Hébreux vinrent camper dans cette région, au nord de la mer Morte. A cette époque, la partie basse se rattachant au pays de Moab se composait comme aujourd'hui de quatre morceaux ou districts principaux : 1° la partie inférieure de la vallée du Jourdain, à l'extrémité septentrionale de la mer Morte, 2° le territoire de *Ṣârah*, 3° la petite péninsule du *Lisân* actuel, à l'issue de la vallée de Kérak, et 4° le district appelé maintenant *Ghôr eṣ Ṣâfiéh*, à l'extrémité méridionale de la mer.

1) Le premier territoire, le plus important des quatre, est fréquemment mentionné sous le nom d'Araboth de Moab, *'Arbôt Moab, campestria Moab*, « la plaine [inférieure] de Moab. » Il est désigné aujourd'hui du nom spécial de *Ghôr Ṣeiṣbân* et sa portion la plus occidentale, en face de Râméh, de celui de *Zôr Ghârbéh*, radicalement semblable au nom de *'Arabâh*, avec lequel il pourrait n'être pas sans rapport. Sa longueur, de l'ou-

ali Nimrîn à la mer Morte, ne dépasse pas 15 kilomètres, et sa plus grande largeur est à peine de 13 kilomètres. Il est plat, légèrement incliné vers le Jourdain et la mer Morte. Sa dépression au point de jonction de l'*ouadi Ḥesbân* avec l'*ouadi Kefrein*, qui est à peu près au centre, est de — 338 mètres. Le sol, formé d'une terre noire, est généralement très fertile.

2) Le second district est situé à 20 kilomètres au sud du précédent et de l'extrémité septentrionale de la mer Morte ou de *Sûeimeh*, et à moins de 3 de l'embouchure du *Zerqâ Ma'în*. Le nom actuel de *Ṣârah* peut rappeler celui de la ville de Sarathasar, hébreu : *Ṣéréṭ haš-Šaḥar*, Jos., XIII, 19, qui rappelle lui-même le nom de la localité traduit Καλλιρόη par Josèphe. Cette induction est confirmée par la carte mosaïque de Médaba. Sur cette carte, au bord de la mer Morte, à l'ouest d'une montagne où se lit le nom de [B] APOY, entre deux vallées dont l'une, au nord, ne peut être différente du *Zerqâ Ma'în* passant sous *Mekaûr* et où sont des sources thermales, le Βαάρος de l'historien juif, et dont la seconde au sud, est évidemment l'Arnon, est figurée une petite plaine plantée de palmiers. On y voit un édifice semi-circulaire d'où sort un cours d'eau et un autre édifice terminé en abside non loin duquel passe une autre rivière de bref parcours. Cette petite plaine, où se lit l'inscription ΘΕΡΜΑ ΚΑΛΛΙΡΟΗΣ, représente le territoire de *Ṣârah* dont nous parlons. — Il est indiqué, Jos., XIII, 19, « dans la montagne de la vallée, » c'est-à-dire sur la lisière de la montagne et de l'Arâbah ou du *Ghôr*. *Ṣârah* (ou *Sârah*), en effet, est encore dans la ligne de la montagne, mais par sa situation et ses caractères, il appartient en réalité à l'Arâbah. C'est un petit plateau incliné vers la mer Morte. De hautes collines de pierre volcanique l'entourent, rangées en hémicycle. Son étendue sur le rivage est de 3 kilomètres et sa profondeur de 2 environ. Une terre noire mêlée de pierres recouvre en partie son fond généralement de lave.

3) Le troisième territoire est à 30 kilomètres plus au sud et au delà de l'Arnon (le *Môdjeb*) : c'est le *Lisân*, « langue » de terre s'avançant en presqu'île dans la mer Morte, à l'issue de la vallée de Kérak. L'identité du nom l'a fait prendre par quelques-uns pour le *Lâšôn* de la Bible, Jos., XVII, 2 ; mais l'identité des lieux est bien moins certaine. Voir MORTE (MER). Dans sa plus grande longueur le *Lisân* mesure 17 kilomètres et forme un petit golfe, de 7 kilomètres de profondeur et de 3 de largeur, qui a servi autrefois comme aujourd'hui de port aux barques entretenant, par la mer Morte, des relations de commerce avec le pays de Moab. La superficie du *Lisân* avec le *Ghôr*, c'est-à-dire « la dépression » s'étendant le long de la montagne, n'est guère inférieure à celle du *Ghôr Ṣeiṣbân ;* mais formé d'une marne mêlée de sel, le Lisân est généralement stérile ; dans le Ghôr seulement se trouvent quelques kilomètres carrés de terre cultivable.

4) Le quatrième territoire est le *Ghôr Ṣâfîéh*, ainsi nommé du nom d'un village bâti au milieu d'un terrain plat et fécond sur le bord de la ramification méridionale de l'*ouad 'el-Ḥasâ*. La partie du Ghôr s'étendant de l'extrémité méridionale de la mer Morte à cette limite, entre la montagne à l'est et la *Sebkhah*, région marécageuse prolongeant la mer Morte à l'ouest, est de 5 kilomètres de longueur et de 4 de largeur. D'après l'histoire et la carte de Médaba, c'est le pays de *Ṣô'ar* ou Ségor où Lot, fuyant Sodome, chercha un refuge et où prirent naissance les ancêtres des peuples d'Ammon et de Moab.

Çà et là, et à l'issue des vallées le long de la mer, se rencontrent encore de petits terrains plats, aptes à la culture : les Bédouins les appellent des *ghûeirs*, « des petits *ghôrs*. » Les sommets des arbres morts qui, aux alentours, s'élèvent des eaux de la mer, quelquefois jusqu'à plus de 50 mètres de distance, témoignent de l'élévation progressive des eaux, qui finiront par faire disparaître ces petits territoires, comme déjà sans doute elles en ont englouti d'autres de la même manière.

III. EAUX. — 1° *Eaux de pluie conservées dans les citernes et les piscines.* — Toute la région supérieure de Moab, c'est-à-dire les deux tiers de son territoire total, a toujours été complètement privée de sources et d'eau courante. Moïse, arrivé avec les Israélites à la hauteur de l'Arnon, à l'endroit qui fut appelé Béer, reçut de Dieu l'ordre de réunir le peuple et de lui procurer de l'eau en faisant creuser un puits. Le chan composé à cette occasion et conservé dans les Nombres, XXI, 17-18, témoigne de la joie éprouvée par les émigrants à l'apparition de l'eau et par là même de la pénurie dont ils avaient souffert en suivant le plateau méridional de Moab qu'ils venaient de parcourir, depuis le passage du Zared. La même pénurie est attestée pour le plateau septentrional, par la proposition de Moïse au roi Séhon pour lui demander de laisser passer les Israélites : « Permets que nous passions par ton territoire, lui disait-il ; nous n'irons ni par les champs ni par les vignes et *nous ne boirons point de l'eau des puits.* » Num., XXI, 22. Il s'agit évidemment des citernes et de l'eau de pluie conservée par leur moyen et que les habitants de la région, alors comme aujourd'hui, gardaient avec un soin jaloux et ne cédaient qu'à prix d'argent. « L'eau que tu voudras bien nous donner à boire, nous la paierons, » avait ajouté Moïse. Deut., II, 28. On ne connaît guère qu'un endroit, et dans un cercle fort restreint, où l'eau se rencontre si l'on creuse des puits, à l'*ouadi Ṭamad*, en amont des ouadis *Ḥeidân* et *Ouâléh*, et à l'est de *Medeinéh*, sur la frontière du désert, où était la limite du royaume de Séhon, et où étaient arrivés Moïse et les Israélites quand le besoin d'eau leur fit creuser un puits où ils la trouvèrent en effet. Partout ailleurs sur le plateau, les habitants ont toujours dû se faire des citernes et des piscines pour recueillir les eaux de pluie de l'hiver, afin de les conserver pour les divers usages de la vie. Parmi les ouvrages de ce genre, les piscines d'Hésébon sont célébrées par l'Époux du Cantique des Cantiques, VII, 4, qui leur compare les yeux de l'Épouse. Le roi Mésa raconte avec fierté, dans l'inscription de sa stèle, comment il pourvut le *Qarḥâh* de Dibon d'une double piscine et fit creuser dans cette ville de nombreuses citernes pour procurer de l'eau à ses habitants.

2° *Sources et rivières.* — Il faut descendre dans la profondeur des ravins et des vallées pour trouver des sources. Là elles jaillissent nombreuses et beaucoup d'entre elles sont fortes et abondantes. Leurs eaux sont généralement saines, légères et agréables à boire. Les fontaines de Moab méridional furent jadis obstruées par les soldats de l'armée coalisée et victorieuse d'Israël, Juda et Édom au temps du roi de Moab Mésa. IV Reg., III, 25. Aucune des fontaines de Moab n'est désignée spécialement dans les Écritures, mais plusieurs sont célèbres dans l'histoire. Celles qui sortent du pied du mont Nébo étaient réputées avoir jailli à la prière de Moïse voulant donner de l'eau à son peuple. Elles sont depuis longtemps connues sous le nom de « Fontaines de Moïse », *'Ayûn Mûsâ*. Voir ASÉDOTH, t. I, col. 1076, et NÉBO (MONT). La fontaine de *Sûeimeh* (Bethjésimoth), dans le *Ghôr Ṣeiṣbân*, a été, comme celle de Nébo, visitée par les pèlerins et estimée miraculeuse. Voir BETHJÉSIMOTH, t. I, col. 1687. Les anciennes relations mentionnent encore la fontaine dont les eaux servirent à l'usage de saint Jean-Baptiste, quand il résidait en cette région. Elle est désignée sur la carte mosaïque de Médaba sous le nom d'Ainôn, à l'endroit nommé Sapsas, près de Bethabara, en face de Jéricho : c'est sans doute le *'Aïn el-Kharrâr* actuel, qui sourd à un kilomètre du Jourdain, à l'est de ce fleuve et du couvent grec du Prodromos. Voir BETHABARA, t. I, col. 1650. Un grand nombre de ces sources donnent immédiatement nais-

sance à de forts courants d'eau qui, en se réunissant, forment des ruisseaux ou des rivières relativement considérables, vu surtout la grande inclinaison de leur lit, et la brièveté de leur parcours. La rivière de *Môdjeb*, la plus considérable de toutes, mesure à peine, avec sa plus longue ramification, le *nahar Ledijûn* 50 kilomètres. La rivière qui arrosait les ouadis *Ṭamad*, *Ouâleh* et *Ḥeidân* est le principal affluent du *Môdjeb*, dont elle égale presque la longueur et l'importance. Le bassin de ces deux rivières occupe la plus grande partie du territoire total de Moab. Il est tributaire de la mer Morte. — Au nord du *Môdjeb*, la seule rivière un peu considérable parmi celles qui se jettent directement à la mer Morte, est le *Zerqâ Ma'în*, ainsi nommé de *Ma'in*, ruine de l'ancienne Baalmaon sous laquelle elle prend naissance, au sud, au *'Aïn ez-Zerqâ*. La longueur de son parcours est de moins de 20 kilomètres. Les autres rivières de quelque importance parmi celles se rendant directement au lac, au sud du *Môdjeb*, sont le *seil-Djerrah* et les rivières des ouadis *Beni Ḥâmmad*, *Qéneiyeh*, *Kérak* et *Nemeira*. « Les eaux de Nemrim, » dont les prophètes Isaïe, XV, 6, et Jérémie, XLVIII, 34, annoncent le desséchement, ne paraissent pas différentes de la rivière de *Nemeirâ* actuelle. L'embouchure du courant est à 6 kilomètres au nord de l'extrémité méridionale de la mer Morte et du *Ghôr Ṣâfiéh* où il faut chercher Zoara ou Ségor, et c'est « au nord de Zoara » qu'était, selon Eusèbe, la ville de Nemrim, dont la rivière porte le nom. *Onomastic.*, édit. Larsow et Parthey, Berlin, 1862, p. 298. Plusieurs interprètes, il est vrai, ont cru pouvoir reconnaître les eaux auxquelles font allusion les prophètes dans celles de l'*ouadi Nimrîn*; cette rivière, qui baigne la frontière septentrionale de Moab et arrose la plaine des Araboth, se développant autour de Bethnemra porte un nom également identique à celui de la prophétie. Il serait difficile de faire un choix, si le récit lui-même n'indiquait pas, avec suffisamment de clarté, le sud de Moab. Des eaux de Nemrim, Isaïe, XV, 7, fait en effet passer les fugitifs de Moab au *naḥal hâ-'Arâbîm*, le torrent des *Saules*, qui passait à l'extrémité de la terre de Moab, au sud, là où coulent les eaux de l'*ouad'el-Ḥasâ* actuel. Cf. NEMRIM. La rivière d'*el-Ḥasâ*, dont les eaux se divisent à la sortie des montagnes pour arroser le *Ghôr Ṣâfieh* et se jeter ensuite à la mer Morte après avoir traversé la *Sebkhah*, est la première après le *Môdjeb*, par le développement de son cours et par l'abondance de ses eaux. Elle est assez couramment, avons-nous dit, identifiée avec le Zared. Voir ZARED (TORRENT DE). Les eaux de l'*ouadi Nimrîn*, au nord, sont celles de l'*ouadi Cha'îb* qui descend de l'ancien pays de Galaad et a sa source près du Salt actuel. Après avoir arrosé le *Ghôr*, elle se déverse au Jourdain à peu de distance au-dessus du gué *el-Ghoranîéh*. La rivière de l'*ouadi Kefrein*, qui coule au sud de l'*ouadi Nimrîn*, envoie également ses eaux à la mer Morte par le Jourdain. Une partie considérable de celles-ci lui vient de l'*ouad eṣ-Ṣîr*. Cet affluent prend naissance sous les ruines d'*eṣ-Ṣîr*, à l'est de celles de *Ṣâr*, réputé l'ancien Jazer, en dehors du territoire de Moab. L'autre affluent principal du *nahar Kefrein* est le *nahar Ḥesbân*. Il a son origine à la source appelée *'Aïn Ḥesbân* du nom de *Ḥesbân*, l'ancienne Hésébon, située à 5 kilomètres au sud-est. Voir HÉSÉBON, t. III, col. 660. Le *nahar Ḥesbân* parcourt près de 30 kilomètres avant de se joindre au *nahar Kefrein*, 5 kilomètres à l'ouest du *Tell Râméh*. Tous deux, après avoir, arrosé soit seuls, soit ensemble, le *Ghôr* dans toute sa largeur, se jettent au Jourdain à 5 kilomètres en aval de leur point de jonction, au sud-est, et à 3 kilomètres en amont de l'embouchure du Jourdain. — Le camp des Israélites, dans les Araboth de Moab, dressé entre Bethjésimoth (*Sûeiméh*) et Abelsatim (*Kefrein*), était parcouru par ces deux courants.

3° *Eaux thermales.* — En outre de ces eaux naturelles et ordinaires, le pays de Moab possède encore de nombreuses sources thermales et minérales. On en connaît au sud du *Môdjeb*, dans les vallées *el-Ḥammad* et *el-Ḥasa*. Les plus connues des explorateurs modernes, au nord du *Môdjeb* sont celles de l'*ouadi Zerqâ-Ma'in*. Ces sources, au nombre d'une dizaine, jaillissent au fond d'un ravin abrupt, sauvage et presque inabordable de la rive droite du *Zerqâ* au nord de *Mekaûr*, la Machéronte de l'histoire. Leurs eaux sont chargées de diverses substances minérales, surtout de soufre, et leur température s'élève jusqu'à 70° centigrades. Elles sont désignées aujourd'hui sous le nom de *Ḥammâm ez-Zerqâ*, « les bains du *Zerqâ*. » Ce sont certainement les sources thermales de la gorge profonde qui protège Machéronte au nord, dont parle Josèphe et appelées par lui Baaru ou Baaras. *Bell. jud.*, VII, VI, 3. Ce nom est évidemment une transcription d'un des dérivés de *Béer* « puits, » et probablement le mot de forme araméenne *Béerah* ou *Béerath*. Au IVe siècle, saint Jérôme traduisant Eusèbe, indique « Béelméon près de Baaru en Arabie, où les sources chaudes jaillissent spontanément du sol ». *Onomasticon*, édit. Larsow et Parthey, Berlin, 1862, p. 103. Voir CALLIRHOÉ, t. II, col. 69-72. — Les sources de Ṣârah ne sont pas très éloignées de celles du *Zerqâ*, mais elles en sont séparées par la vallée infranchissable du Zerqâ et par des montagnes abruptes de grés et de basalte. Le nombre des sources de Ṣârah ne peut être facilement déterminé. Les nombreux ruisseaux qui en dérivent sortent souvent de fourrés inextricables, de hauts roseaux entremêlés de broussailles de toute espèce. Ces ruisseaux se divisent et se subdivisent en une multitude infinie de petits courants qui se croisent et s'entrecroisent, sillonnant le plateau dans tous les sens, et le couvrant en quelque sorte d'un réseau de canaux dont il est impossible de remonter au point d'origine pour les compter. Plusieurs de ces petits ruisseaux apparaissent seulement pendant l'hiver et tarissent l'été, laissant marquée d'un mince dépôt de sel, la ligne de leur parcours. Le nombre des sources permanentes peut être de douze ou quinze, dont cinq ou six sont plus importantes par leur débit. Deux d'entre elles, au sud du plateau, forment de petites rivières qui courent dans des ouadis peu profonds, au milieu d'arbustes divers. Leurs eaux ont près de 40° de température et paraissent mêlées de substances minérales. Deux autres sont particulièrement remarquables. La première sourd, au nord du plateau, au pied d'un rocher, dans une petite vallée qui forme la limite du territoire de Ṣârah. La température de l'eau à sa sortie est de 50°. Elle forme aussitôt un gros ruisseau qui court se perdre dans la mer Morte, 200 mètres plus loin. Sans autre goût qu'une très légère saveur saline trahissant peut-être une nature alcaline, ces eaux sont potables et j'en ai usé pendant quinze jours sans être aucunement incommodé. La seconde source se précipite en grondant d'un orifice profond qui s'ouvre sous une colline de basalte et de lave, vers l'extrémité nord-est du plateau. Elle n'est pas moins abondante que la première. La température de l'eau est de 60°. Les dépôts de matière d'un jaune rougeâtre, laissés par ces eaux le long de leur parcours, indiquent qu'elles sont chargées de substances minérales, dont le soufre paraît, comme aux sources du Zerqa, être la plus considérable. Les eaux de Ṣârah ne nous paraissent pas différentes des bains de Callirhoé dont parle Josèphe, et célèbres dans l'histoire. Le vieil Hérode, se sentant pris de la maladie qui devait l'emporter, vint leur demander des forces qu'elles ne pouvaient lui rendre. *Ant. jud.*, XVII, VI, 5; *Bell. jud.*, I, XXXIII, 5. — Les anciens font allusion à d'autres sources autour de Bétharan ou de Bethjésimoth, qui jouissaient de vertus diverses ou qui, à cause de leur nature minérale, étaient estimées mauvaises ou peu potables. Voir BETHJÉSIMOTH, t. I, col. 1687. Cf. El-Muqaddassi, *Géographie*, édit. Goeje, Leyde, 1877,

p. 184. — Ces diverses eaux thermales de Moab, selon plusieurs interprètes, seraient désignées déjà, soit en général, soit en particulier, dans la Genèse, XXXVI, 24, où il est raconté qu'Ana, fils de Sébéon, « trouva les *yèmim* au désert. » L'hypothèse, quoique contestable, a réuni un certain nombre de partisans. Voir ANA, t. I, col. 532-533. Celles de Ṣârah nous paraissent clairement indiquées dans le Sihor de la montagne de la vallée, sans toutefois qu'il soit fait allusion à leur nature et à leur usage. Il est cependant un passage de l'Écriture où il pourrait en être question à ce point de vue, c'est celui du psaume LIX (hébreu LX), 10, répété Ps. CVII (CVIII), 10. Personnifiant le peuple de Dieu, le Psalmiste énumère diverses tribus d'Israël et plusieurs des nations voisines, en spécifiant le rôle de chacune par rapport à lui. Après avoir appelé Éphraïm le soutien de sa tête, Juda son législateur, et avant d'ajouter : « ma chaussure, mon pied, s'appuiera sur Édom, » il dit : « Moab est le vase où je me lave, » *Môab sir râḥṣi*, dans la Vulgate, *olla spei meæ*. Selon toute apparence, le chantre sacré veut dire que le pays de Moab sert à Israël pour ses bains salutaires. La conduite d'Hérode indique suffisamment qu'ils n'étaient ni inconnus, ni méprisés des Israélites et des Juifs.

IV. CLIMAT ET PRODUCTIONS. — 1° *Climat*. — Le pays de Moab, comme le pays de Galaad, ou comme la Judée prise sur le littoral méditerranéen, a deux climats distincts : celui de la région supérieure, et celui du *Ghôr* : le premier est un climat tempéré, l'autre un climat chaud. Pour l'un et l'autre, il y a deux saisons : la saison des pluies de l'hiver, de novembre à avril, et la saison sèche ou l'été, de mai à octobre. Les températures que l'on peut considérer comme extrêmes sont, pour la première zone élevée, — 3° centigrades et + 35°, et pour le *Ghôr* 0° et + 50° ; ces températures sont très rares, pour le Ghôr surtout. La température la plus ordinaire de l'hiver est de + 8° à + 16° au plateau supérieur et de + 15° à 22° dans le Ghôr. Les écarts de plus de 8 degrés entre les minima et les maxima sont peu fréquents. La distribution des pluies ne s'opère pas avec une régularité absolue : elles sont plus ou moins précoces et cessent plus ou moins tôt, et elles peuvent être plus ou moins abondantes. La quantité moyenne est de 60 centimètres. Environ deux années sur trois la neige descend sur le plateau qu'elle recouvre en entier, mais rarement deux fois dans un même hiver. Elle se maintient parfois au delà d'une semaine, surtout dans la partie méridionale, dont l'altitude est plus considérable. Les vents de l'occident sont les plus constants. Les vents d'est soufflent plus fréquemment en hiver et dans les mois intermédiaires de mars et d'avril, et de septembre à octobre. Brûlants pendant l'été, ils sont d'un froid vif pendant l'hiver. L'air des plateaux est sec et salubre. Quelques miasmes se développent dans le Ghôr, aux alentours de *Sueiméh*, où les eaux, abandonnées à elles-mêmes, forment des marais. Les Arabes du plateau et de la montagne descendent dans les diverses parties du Ghôr au commencement de la saison des pluies et l'abandonnent dès le mois de mai.

2° *Flore*. — Favorisée par un climat identique à celui de la Judée, la flore de Moab n'est ni moins riche, ni moins variée. Ce sont, en général, les mêmes espèces, parmi lesquelles dominent les anémones, les coquelicots et diverses sortes de lins. Les chardons et les arbustes épineux abondent après les récoltes et pendant l'été. Les bords des fontaines et des rivières sont couverts de cresson et de menthe. Le senevé se développe dans le Ghôr et sur les rives du Jourdain. La truffe abonde dans la plaine de Médaba. Dans les terrains spéciaux des vallées qui bordent la mer Morte, les explorateurs ont trouvé plusieurs espèces de plantes inconnues à la Judée. Le *retem*, genêt à fleur blanche odorante (fig. 301), remplit les vallées comme les flancs des collines inférieures. Le *ascher* ou asclépiade se mêle partout au *retem* dans le Ghôr et à Ṣârah. Dans les touffes d'oléandres ombrageant les rivières, on en remarque à fleur blanche. Le tamaris, les roseaux et les diverses espèces de saules qui croissent sur les rives du Jourdain se retrouvent près de la plupart des autres rivières. Le prophète Isaïe, XV, 6-7, d'après la Vulgate, signalerait ces derniers arbres dans les vallées les plus méridionales de Moab et la végétation abondante, en général, de la région de Nemrim. Le nom de *Aroër* donné à une ville bâtie sur le bord de l'Arnon et à une autre située plus au nord suppose la présence du genévrier dans leur voisinage. Quelques buissons de chêne et de térébinthes, de lentisques, de sumacs, épars sur les collines au nord de *Hesbân* et de *El'âl*, attestent l'existence, au temps passé, de forêts

301. — Genêt à fleurs blanches.
D'après une photographie de M. l'abbé Gélinet.

en cette région. Il y reste seulement maintenant un petit bosquet de pins rabougris et noueux. Tout le reste du plateau, tant au nord qu'au sud de l'Arnon, est complétement dépouillé de toute espèce d'arbres. On retrouve quelques chênes, quelques térébinthes et quelques caroubiers dans l'une ou l'autre des vallées qui aboutissent à l'*ouadi Heidân* et qui sont au sud du *Môdjeb*. Le nom de *'Abel has-Šittîm*, porté par une ville des Araboth, indique la présence du *sent* ou d'acacias désignés par l'appellation de *šittîm*. Cette espèce a disparu de l'endroit, mais on la retrouve à *Ṣârah* et en d'autres endroits. On voyait autrefois à Barou une plante, arbre ou arbuste, comparée par Josèphe à la rue et à laquelle il attribue des propriétés extraordinaires, entre autres celle de paraître semblable à une flamme pendant la nuit. *Bell. jud.*, VII, VI, 3. Des explorateurs ont cru reconnaître cette espèce dans un grand *retem* qui croît au *Hammâm ez-Zerqa* et dont le tronc atteint jusqu'à 30 centimètres de diamètre, et l'arbre le développement d'un grand amandier ; mais cette plante n'a rien de la rue, ni les autres propriétés que lui attribue l'écrivain juif.

3° *Produits de la culture.* — Les diverses céréales, l'orge, les lentilles, les fèves, les pois chiches, le doura, le kersenné et plusieurs autres espèces, sont cultivées avec succès dans la terre de Moab ou pourraient l'être comme dans les pays voisins de Galaad et de la Palestine; toutefois la culture principale et spéciale de cette contrée paraît toujours avoir été le blé. Le blé de Moab, selon plusieurs commentateurs, est cité par le prophète Ézéchiel, XXVII, 17 (hébreu), comme le blé de choix vendu sur les marchés de Tyr, sous le nom de « blé de Mennith ». Voir MENNITH, col. 970. Les blés de la *Belqâ*, la région où se trouvait Mennith, et ceux du pays de Kérak sont les plus recherchés aujourd'hui sur les marchés de Jérusalem, que ces pays semblent avoir toujours approvisionnés. « La terre de Moab, appelée maintenant pays de Kérak, disait en 1840 le rabbin Schwarz exprimant le sentiment populaire, est jusqu'à présent une contrée comblée des plus abondantes bénédictions : ses blés sont excellents entre tous les blés du monde et c'est de là que s'approvisionne la Ville sainte. » *Tebuoth ha-Arez*, Jérusalem, 1900, p. 254. — La culture de la vigne se partageait avec celle du blé le territoire de Moab, dès l'époque la plus reculée. « Nous n'irons ni par les champs ni par les vignes, » disait Moïse à Séhon en lui demandant d'autoriser les Israélites à passer à travers le pays. Num., XXI, 22. Balaam allant rejoindre Balac, passait par des vignes entourées de murs en pierres sèches. Num., XXII, 24. Le nom de la vigne (*kérém*), porté par divers endroits et les innombrables pressoirs antiques taillés dans le roc, épars sur toutes les hauteurs de Moab, témoignent de la généralité de cette culture. Les diverses essences fruitières, le figuier, l'amandier, le grenadier, le cognassier et le poirier, le pommier, l'abricotier et le pêcher, dont la culture est toujours unie à celle de la vigne en Galaad, ne devaient pas être négligées dans le pays voisin de Moab. Quand Joram et Josaphat envahirent le territoire de Moab, le pays était couvert d'arbres fruitiers qui furent coupés par l'ennemi. IV Reg., III, 19-25. Le géographe arabe el-Muqadassi, *Géographie*, édit. Goeje, Leyde, 1874, p. 180, mentionne parmi les produits des pays de l'islam vantés et recherchés, les amandes de Moab. L'on rencontre aujourd'hui entre *Mekaûr* et le *Ḥeidân*, deux vallées entièrement plantées d'amandiers abandonnés et devenus sauvages, restes sans doute de la culture à laquelle fait allusion l'auteur arabe du Xe siècle. De nombreuses localités sont désignées par les noms d'*Umm er-Rummâneh, er-Rememên*, comme des jardins de grenadiers, où l'on ne voit plus un seul pied de cette espèce. Quelques oliviers abandonnés au *djébel ʿAṭârʿûs*, près de *Naʿûr*, et en quelques autres endroits de la région du sud, sont également l'indice de la culture antique de cette espèce si estimée dans toutes les contrées du même climat. L'auteur cité nomme encore l'indigo, jadis cultivé sur une large échelle dans les parties inférieures du *Ghôr*. — La culture principale de cette dernière zone était celle du palmier et de la datte. A Ṣârah et dans divers autres endroits du Ghôr, on voit encore un certain nombre de palmiers, débris des anciennes plantations. Il n'en est pas parlé formellement dans la Bible, mais la situation de cette région identique de nature en face de Jéricho et d'Engaddi, où le palmier, au temps de l'empire romain, produisait, au dire de Pline, *H. N.*, V, 14; XIII, 4, la datte la plus estimée de l'univers, ne permet pas de douter qu'elle n'ait de tout temps partagé la même gloire. La carte-mosaïque de Médaba figure des plantations de palmiers dans les plaines de Liviade, de Callirhoé et de Zoara. En ce dernier endroit cette culture donna lieu à une industrie qui, en se perfectionnant, devait devenir l'une des principales du monde civilisé. Depuis l'occupation musulmane les habitants du haut plateau de Moab transformaient par la cuisson le jus de leurs raisins en *dibs*, ou en un sirop épais et condensé, pour le vendre au loin. Les habitants de *Sughâr* (Ségor ou Zoara) traitèrent de même les dattes de leurs palmiers. La substance ferme et compacte ainsi obtenue s'exportait jusqu'aux extrémités de l'Occident, où elle était très recherchée pour l'édulcoration des liqueurs et des mets. Cf. El Muqadassi, *loc. cit.* Elle était appelée, du nom du lieu de provenance, *Sughâr* ou *Suqqâr*. Le suc de la canne déjà cultivée dans le pays à cette époque, cf. Id., *ibid.*, p. 161, 162, 181, devait supplanter, le *dibs* de *Sughâr* et lui prendre son nom, conservé sous la forme *suggar* ou *sukkar*, le « sucre ». Saint Jérôme cite le baume avec la datte, comme produit de Ségor. *Onomasticon*, édit. Larsow et Parthey, Berlin, 1862, p. 97. — Le prophète Jérémie, faisant allusion à la splendeur de ces cultures, appelle le pays de Moab un *carmel*, « un jardin divin, » où ne cessaient de retentir les cris de joie et de fête. La récolte cependant et la vendange cesseront de s'y faire; les pressoirs seront abandonnés et le vin cessera de couler. La désolation et la tristesse vont se répandre partout, et le prophète pleure sur les vignobles de Sabama dévastés et détruits. Jer., XLVIII, 32-33. — La plupart de ces cultures sont encore mentionnées au XIIIe siècle par le géographe arabe Edrisi, *Dikr es-Šâm*, édit. Rosenmüller, Leipzig, 1823, p. 4, elles devaient cesser totalement un peu plus tard. La culture du blé et de l'orge a repris sur les hauts plateaux et au *Ghôr Ṣeiṣbân*, près d'*er-Râméh, Kefrein* et *Tell-Nimrin*. Quelques arbres fruitiers ont été replantés dans la vallée de Kérak. Près des fontaines, les terrains étroits qui s'y trouvent sont encore semés de concombres, de poireaux, d'oignons et parfois de tabac.

4° *Faune.* — 1. *Animaux sauvages.* — Le nom des deux Ariel (« lion de Dieu ») de Moab tués par Banaias, un des vaillants guerriers de David, II Reg., XXIII, 20, et I Par., XI, 22, s'il ne désigne pas des lions, suppose du moins la présence de cet animal en Moab, comme les noms de Bethnemra, « la maison des léopards, » et Nimrin, « les léopards, » supposent l'existence de ces derniers dans le voisinage des localités de ces noms. Le lion a depuis longtemps disparu, mais le léopard s'y retrouve encore assez fréquemment ainsi que les espèces similaires, la panthère et le guépard. La montagne au sud de *Nemeirâ* appelée *râs el-Khanâzir* a été également désignée ainsi des nombreux sangliers qui la hantent; de même *ʿAyûn ed-Dîb*, « les fontaines du loup, » *schaunet ed-Diâb*, « la retraite des loups, » *Umm el-Qenâfid*, « la mère des hérissons ou des porcs-épics, » attestent la présence des animaux de ces noms. La gazelle se montre sur les plateaux avec d'autres antilopes semblables au cerf. Le *beden* ou bouquetin vit en troupes à Ṣârah et circule sur toutes les montagnes rocheuses du rivage de la mer Morte. Le lièvre se rencontre au mont Nébo et en quelques autres lieux. L'autruche et l'onagre du désert apparaissent quelquefois sur les frontières de Moab, mais sans y fixer leur demeure. La plupart des oiseaux, des reptiles, serpents et lézards et des insectes communs à la Syrie se trouvent en Moab en plus grand nombre. Les sauterelles y font aussi de plus fréquentes apparitions. Les eaux du Môdjeb et de la vallée de Kérak sont remplies de poissons divers et estimés.

2. *Troupeaux et animaux domestiques.* — Soit à cause de la nature du sol et de sa disposition, soit surtout à cause de l'abondance de ses sources et de ses rivières, dans le pays de Moab l'herbe croît plus abondante et est plus permanente; pour cette raison, il était considéré dans les temps anciens comme « une terre de troupeaux », un pays essentiellement propice à leur élevage et à leur entretien : c'est à ce titre que les Rubénites et les Gadites, dont les troupeaux étaient innombrables, demandaient à Moïse de leur laisser la possession de la partie de Moab au nord de l'Arnon, conquise par les Israélites sur les Amorrhéens. Num., XXXII, 1-5. —

Les troupeaux des Rubénites étaient composés des mêmes espèces que les troupeaux des Israélites en général, et il n'est pas douteux qu'il en a été de même chez les Moabites et les autres populations qui occupèrent le pays. La vache et le bœuf devaient être communs et apparaissent comme victimes destinées aux sacrifices. Num., XXII, 40; XXIII, 1-4, 14, 30. Balaam, appelé par Balaq, demande sept jeunes bœufs, pour les immoler sur les sept autels dressés par ses ordres. Aujourd'hui le bœuf est élevé exclusivement en vue du labourage. L'espèce ovine paraît à côté de l'espèce bovine dans les rites religieux, et, avec les sept bœufs, Balaam demande également sept béliers. Num., XXIII, 1, 4; cf. XXII, 40. La masse des sujets de cette espèce devait être innombrable. Le tribut exigé par Achab du roi Mésa était, pour Moab méridional alors seul en possession des Moabites, de cent mille agneaux et cent mille béliers couverts de leur toison. IV Reg., III, 4. La chèvre, le chameau, l'âne et le cheval, bien que la Bible ne les spécifie pas, devaient faire partie des richesses de Moab, autrefois comme maintenant. Le mulet y est aujourd'hui très commun et employé pour les travaux de la campagne et le transport des fardeaux. *'Ain el-Djâmûs*, « la fontaine du buffle, » à l'ouest de *Nâ'ûr*, témoigne que cette espèce faisait autrefois partie des troupeaux.

V. *VILLES.* — Les ruines innombrables de villes et de villages dont est parsemé le sol de Moab, tout en attestant la multitude de ses habitants, témoignent en même temps qu'ils étaient surtout sédentaires, au contraire des habitants actuels, presque exclusivement nomades. De même qu'au pays de Chanaan, en Moab, autour des villes principales munies de remparts, *'ârê mibṣâr, civitates, urbes munitæ*, Num., XXXII, 36; IV Reg., III, 19, étaient des villes secondaires, les *benôt*, « filles, » *vicali*. Num., XXI, 25; Jos., XIII, 17, 23. Parmi ces dernières il y avait des villes plus « remarquables », *'ir mibhôr, urbs electa*. IV Reg., III, 19. Il y avait encore « les villes de troupeaux », *gidrôt ṣ'ôn, caulæ pecorum*, ou « les villages », *haṣrê, villæ*. Num., XXXII, 36; Jos., XIII, 23. — Le prophète Jérémie, XLVIII, 24, distingue les villes de Moab en deux catégories : « les villes éloignées et les villes rapprochées, » *hâr-reḥoqôt ve-haq-qerôbôt*, entendant sans doute par les premières les villes de Moab méridional et par les secondes celles de Moab septentrional.

1° *Villes de Moab méridional.* — On en trouve sept, ou clairement ou très probablement désignées comme étant de cette catégorie. Ce sont :

1. **Ar Moab** (hébreu : *'Ar Môâb*). Is., XV, 1; Num., XXI, 28. Son nom semble être l'équivalent de *'ir Môâb*, « la ville, la capitale de Moab, » comme l'indique d'ailleurs le nom de Rabbath-Moab ou Rabath-Môba qu'elle a longtemps porté. Elle a été appelée Aréopolis par les Grecs et les Romains. Cf. Eusèbe, *Onomastic.*, au mot *Moab*, 1862, p. 292, 293. C'est aujourd'hui *Rabbah*. Voir AR, t. I, col. 814-817.

2. **Gallim** (hébreu, *'Eglaim*; Septante : Ἀγαλλείμ), Is., XV, 8, est indiquée par Eusèbe, à 8 milles au nord d'Aréopolis. *Onomastic.*, p. 10. Elle est aujourd'hui inconnue. Voir t. III, col. 98.

3. **Kir Moâb** (hébreu : *Qîr Môâb*, τὸ τεῖχος τῆς Μωαβίτιδος, *murus Moab*, Is., XV, 1; appelée encore *Qîr Hérés*, Jer., XLVIII, 36 (cf. Is., XVI, 11 : τεῖχος ἐνεκαίνισας), lu par les Septante *q r ḥ r' š*, ש pour ש, κειράδας αὐχμοῦ; Vulgate : *murus fictilis, murus cocti lateris*, et *Qîr Hâréset*, Is., XVI, 7; IV Reg., III, 25). Elle fut réellement « le boulevard de Moab » et probablement sa capitale. Cf. IV Reg., III, 25. Nommée plus tard Kerak-Moba, c'est aujourd'hui le *Kérak*, le chef-lieu du pays. Voir KIR-MOAB, t. III, col. 1895-1907.

4. **Luith** (hébreu : *Lûḥît*; Septante : Λουείθ). Is., XV, 5; Jer., XLVIII, 5. Il existait encore au IVe siècle, d'après le témoignage d'Eusèbe, une localité du nom de Luitha, entre Aréopolis et Zoara. *Onomastic.*, p. 266. F. de Saulcy croit l'avoir retrouvée dans une ruine appelée *Nouend* ou *Nouem*. Voir col. 414-415.

5. **Maspha** de Moab (hébreu : *Miṣpêh Môâb*; Septante : Μασσηφαθ τῆς Μωάβ). I Reg., XXII, 3. David y mit ses parents à l'abri des persécutions de Saül, sous la protection du roi de Moab. Elle semblerait avoir été une résidence royale. Il est possible qu'elle fut identique avec la colline couverte de ruines nommée *Sûḥan*, à laquelle le nom « d'échanguette de Moab » conviendrait très bien; mais ce n'est nullement certain. Voir MASPHA, col. 851-852.

6. **Nemrim** (hébreu : *Nimrîm*; Septante : Νεμειρείμ et Νεβρείν). Is., XV, 6; Jer., XLVIII, 34. Cette ville est connue par les eaux ou la rivière à laquelle elle donne son nom. On connaissait au IVe siècle une localité du nom de Bennamarim (il faut probablement lire Bethnamarim) au nord de Zoara. Eusèbe, *Onomastic.*, p. 298. Le nom de *Nemeirâ* est encore porté aujourd'hui par une vallée et une rivière situées au nord du *Ghôr Ṣâfiéh*, où se trouvait l'ancien Ségor ou Zoara. Une forteresse du nom de *Bordj Nemeirâ*, bâtie à l'issue de la vallée, occupe peut-être le site de la ville ancienne. Voir NEMRIM.

7. **Ségor** (hébreu : *Sô'ar*; Septante : Σηγώρ, Ζογόρ, Ζόγορα). Is., XV, 5; Jer., XLVIII, 34. Cette ville s'appelait primitivement Bala (*Béla'*). Gen., XIV, 2. Elle fut le premier endroit où Lot se réfugia en fuyant Sodome. Gen., XIX, 22-30. Elle se trouvait à l'extrémité sud-est de la mer Morte. On l'a identifiée avec le village actuel d'*es-Ṣâfiéh*, dans le *Ghôr* du même nom. Kitchener propose plutôt le *Khirbet Labrusch*, grande ruine s'étendant au pied de la montagne désignée du même nom, et située à 2 kilomètres au sud-est d'*es-Ṣâfiéh*. *Pal. Expl. Fund, Quarterly Statements*, 1884, p. 216. M. Clermont-Ganneau préfère l'endroit où se trouvent les *ṭawâḥîn es-Sukkar*, nom dont la traduction pourrait être « les moulins de Ségor » aussi bien que « les moulins à sucre ». *Ibid.*, 1886, p. 20. Voir SÉGOR.

2° *Villes de Moab septentrional.* — Arrachées aux Moabites par Séhon, elles furent conquises sur ce prince par Moïse et données quelques-unes à Gad, la plupart à Ruben. Le plus grand nombre d'entre elles sont citées à ce titre. Num., XXXII, 3, 33-34; Jos., XIII, 8-10, 27. Isaïe, XV-XVI, et Jérémie, XLVIII, nomment les mêmes villes avec quelques autres comme villes de Moab. Les noms d'un grand nombre d'entre elles sont reproduits dans une forme souvent identique dans l'inscription de Mésa. Les Évangiles et Josèphe mentionnent plusieurs autres localités du même territoire, pour des époques postérieures à l'organisation des tribus.

a, Villes moabites de Gad. — Elles sont au nombre de trois, situées dans la vallée du Jourdain ou les *Arabôth* de Moab. Ce sont :

1. **Abelsatim** ou **Settim** et **Sétim** (*'Abêl-haš-Šittîm*, Num., XXXIII, 49; *Šittîm*, Num., XXV, 1; Jos., II, 1; III, 1). Son nom est remplacé dans l'ancienne version arabe par celui d'*el-Kefrein*, porté encore par une ruine située à 10 kilomètres du Jourdain. Josèphe la nomme *Abéla*. *Ant. jud.*, IV, VII, 5. Voir t. I, col. 33.

2. **Betharan** ou **Betharam** (*Bêt hâ-Rân*, Num., XXXII, 36; *Bêt hâ-Râm*, Jos., XIII, 27). Rebâtie par Hérode, elle fut appelée par lui Liviade. Connue du nom de *Beit er-Râmêh*, chez les anciens Arabes, c'est aujourd'hui *Tell er-Râmêh*, où sont seulement des ruines, à 2 kilomètres au sud d'el-Kefrein. Voir t. I, col. 1664.

3. **Bethnemra** ou **Nemra** (*Bêt Nimrâh*, Num., XXXII, 36; Jos., XVII, 27; *Nimrâh*, Num., XXXII, 3). Son nom se retrouve au *Tell Nimrin*, situé à 5 kilomètres environ au nord de Kefrein. Voir GAD (TRIBU DE), t. III, col. 28, et au nom particulier de chacune de ces villes. Voir t. I, col. 1697.

b) Villes moabites de Ruben. — Elles sont au nombre de trente-deux ou trente-trois.

1. **Aroër** (*Arôêr*, Num., XXXII, 34; Jos., XIII, 9, 16; Jer., XLVIII, 19, située sur le bord de la vallée d'Arnon, aujourd'hui *Arôer*, à 3 kilomètres au sud-est de Dibon. t. I, col. 1023.

2. **Asédoth du Phasga** (*'Aśdôt hap-Pisgâh*), Jos., XIII, 20, qui paraît désigner plutôt un territoire avec des habitations, dans le voisinage du mont Nébo. Voir t. I, col. 1076.

3. **Ataroth** (*Aṭârôt*), Num., XXXII, 3, 34, aujourd'hui *Khirbet 'Atârûs*, au sud du *Zerqâ-Ma'in*. Voir t. I, col. 1203.

4. **Baalméon** ou **Belmaon** et **Béethmaon** (*Ba'al-Mĕ'ôn*, Num., XXXII, 38; I Par., V, 8; *Bêṭ-Ba'al-Me'ôn*, Jos., XIII, 17; *Bêṭ-Mĕ'ôn*, Jer., XLVIII, 23, t. I, col. 1310, aujourd'hui *Ma'in*, à 14 kilomètres au sud-sud-ouest de *Ḥesbân*.

5. **Bamoth** ou **Bamothbaal** (*Bâmôṭ*, Num., XXI, 19, 20; *Bâmôṭ-Ba'al*, Jos., XIII, 17). Elle se trouvait en face de Nébo, probablement au sud. Voir t. I, col. 1423.

6. **Béer-Élim** ou « le puits d'Élim » ou « des dieux » (*Beer 'Elim, puteus Elim*, Is., XV, 8). C'est probablement le nom de la localité élevée près du puits creusé sur la frontière sud-est au nom de Moïse et des princes. Num., XXI, 16-18. Voir t. I, col. 1548.

7. **Béon** (*Be'ôn*). Num., XXXII, 3. Si ce nom n'est pas pour MAON, il faut chercher cette localité dans le voisinage du Nébo. Voir t. I, col. 1528, 1604.

8. **Bethgamul** (*Bêṭ-Gâmûl*, Jer., XLVIII, 23). Probablement *Khirbet-Djemeil*, à 12 kilomètres au nord-est de *'Ara'ér*. Voir t. I, col. 1685.

9. **Bethjésimoth** ou **Bethsimoth** (*Bêṭ-ha-Yešimôṭ*), Num., XXXIII, 49; Jos., XIII, 20, maintenant *Śûeimêh* dans la vallée du Jourdain et près de la mer Morte. Voir t. I, col. 1686.

10 **Bethphogor** (*Bêṭ Pe'ôr*), Jos., XIII, 20, était probablement située entre le Nébo et la vallée du Jourdain. Voir t. I, col. 1710.

11. **Bosor** ou **Bosra** (*Boṣrâh*, Jer., XLVIII; 24, *Bêṣêr*, Jos., XX, 8; I Chron., VI, 63 [Vulgate, 78]) est identifié par plusieurs avec le *Qaṣr Bešeir*, château ruiné situé à 2 kilomètres au nord-ouest de Dibân. A 2 kilomètres au nord-ouest de cette dernière localité, on trouve une ruine appelée *Barzâ*, dont le nom peut être une métathèse de Bosra. Voir t. I, col. 1856.

12. **Cariathaïm** (*Qiriâṭâim*), Num., XXXII, 37; Jos., XIII, 19; Jér., XLVIII, 23; Gen., XIV, 5, probablement identique avec le *Khirbet Qereiyôt*, à 3 kilomètres au sud-ouest de *'Atârûs*. Voir t. II, col. 270.

13. **Carioth** (*Qeriyôṭ*). Jer., XLVIII, 24, 41. On rencontre un *Qereiyet ṭêlêh*, entre l'*ouadi Ouâlêh* et le Môdjeb, dont le nom rappelle celui de Carioth. Voir CARIOTH 2, t. II, col. 283.

14. **Cédimoth** ou **Cadémoth** (*Qedêmôṭ*, Jos., XIII, 18; XXI, 37 (hébreu); I Par., VI, 64 [79]). Elle paraît avoir été située sur la frontière du désert, à l'est de Médaba, entre Jasa et Méphaat. Voir t. II, col. 12.

15. **Deblathaïm** (*Bêṭ-Diblâṭâim*). Jer., XLVIII, 27. Le nom d'*eṭ-Ṭeim* attaché à une ruine située à 2 kilom. au sud de Médaba, est peut être un reste du nom de Deblathaïm. Voir t. II, col. 1330.

16. **Dibon**, appelée encore **Dibongad** (*Dibôn*), Num., XXI, 30; XXXII, 3, 34; Jer., XLVIII, 18; Jos., XIII, 17. Elle fut une résidence des rois de Moab. C'est aujourd'hui *Dibân*, ruine située à 2 kilomètres au nord du Môdjeb et à 3 au nord-ouest d'*Arâ'ér*. Voir t. II, col. 1409.

17. **Éléaléh** (*Ele'âlê*), Num., XXXII, 3, 33; Is., XV, 4; Jér., XLVIII, 34, aujourd'hui *El'âl*. Elle est à 2 kilomètres et demi au nord-est de *Ḥesbân*. Voir t. II, col. 1648.

18. **Helmondéblathaïm** (*'Almôn-Diblâṭayemâh* pour *Diblâṭâim*). Num., XXXIII, 46-47. Voir HELMONDIBLATHAIM, t. III, col. 585 et DIBLATHAÏM, t. II, col. 1330.

19. **Hélon** (*Ḥolôn*), Jer., XLVIII, 21, ville du Misor, identique probablement avec *el-Lehûn*, ruine située à 3 kilomètres à l'est de *Arâ'ér*. Voir t. III, col. 586.

20. **Hésébon** (*Ḥeshbôn*), Num., XXI, 26-30, 35, XXXII, 3, 37; Deut., I, 4; Jos., XIII, 10; Is., XV, 4; XVI, 8, 9; Jer., XLVIII, 2, 34; 45, etc. Aujourd'hui *Ḥesbân*, à 10 kilomètres au nord de Médaba. Elle fut la ville la plus importante de Moab septentrional et la capitale du royaume amorrhéen de Séhon. Voir t. III, col. 657.

21. **Jasa** ou **Jassa** (*Yâhṣâh*), Num., XXI, 23; Jos., XIII, 18; Is., XV, 4; Jer., XLVIII, 34. Elle semble avoir été à la frontière sud-est; mais elle n'a pas été retrouvée. Voir t. III, col. 1138.

22. **Lésa** (*Lêša'*). Gen., X, 19. Suivant le Targum de Jonathan, ce serait Callirhoé. Elle devait être dans le voisinage de *Śârah*. Voir col. 187.

23. **Matthana** (*Maṭṭânâh*), Num., XXI, 18, 19. Comme la précédente elle était à l'est, sur la frontière du désert. Eusèbe l'indique à 12 milles de Médaba, à l'est. *Onomastic.*, p. 274. Or, à 18 kilomètres au sud-est, on trouve la ruine de *Medeinêh*, qui rappelle son nom. Voir col. 869.

24. **Médaba** ou **Madaba** (*Mêdbâ'*). Num., XXI, 30; Jos., XIII, 16; Is., XV, 2. La ville la plus importante et la plus célèbre après Hesébon et Dibon. Son nom n'a pas changé. Voir col. 902.

25. **Mennith** (*Minnîṭ*). Jud., XI, 33. La situation que lui donne Eusèbe, à 4 milles d'Esbus, sur la route de Philadelphie (*Ammân*), en fait une ville de Moab. Le *Khirbet Beddih*, situé à 6 kilomètres au nord de *Ḥesbân*, correspond à cette indication. Voir col. 970.

26. **Méphaat** (*Mêfâ'at*). Jos., XIII, 18; Jer., XLVIII, 21. Son nom se trouve dans celui de Néfa, ruine située à 12 kilomètres environ à l'est-nord-est de la précédente. Voir col. 978.

27. **Nabo** ou **Nébo** (*Nêbô*). Num., XXXII, 3, 38; Is., XV, 2; Jer., XLVIII, 1. Elle était sans doute à la montagne du même nom. Le Targum d'Onkélos semble la faire identique à *Śiêghah*. Num., XXXII, 3. Voir NÉBO.

28. **Nahaliel** (*Nahâlîêl*), Num., XXI, 19, était située entre Matthanah et Bamoth. Voir NAHALIEL.

29. **Nophé** (*Nôfaḥ*). Num., XXI, 30. La carte *Portion of Eastern Palestine*, levée par Conder et Mantell, Londres, 1881, indique un *Nâifêh* à 3 kilomètres et demi à l'est-sud-est de *Ma'in*, mais l'indication est contestable. Voir NOPHÉ.

30. **Oronaïm** (*Ḥôrônaîm*). Is., XV, 5; Jer., XLVIII, 3, 5. Elle n'a pas été retrouvée. Voir ORONAÏM.

31. **Qiriat Ḥuṣṣôt**. Vulgate : « la ville à l'extrémité des confins du royaume, » où Balac vint avec Balaam. Num., XXII, 39. Son site est inconnu. T. III, col. 272.

32. **Sabama** ou **Sabam** (*Sibmâh*). Jos., XIII, 19; Is., XVI, 9; Jer., XLVIII, 32. Est célèbre par ses vignobles. A 6 kilomètres au nord-ouest de *Ḥesbân*, on montre une ruine dont le nom *Sânab* pourrait être une corruption de *Sabama*. Voir SABAMA.

33. **Sarathasar** (*Śereṭ haš-Šaḥar*). Jos., XIII, 19. Son nom existe dans celui de *Śârah*. C'est la Callirhoé de Josèphe. Voir SARATHASAR.

c) Diverses autres villes. — La ville de « Béthanie au delà du Jourdain », ou Bethabara, où Jean-Baptiste résida, Joa., I, 28; X, 40, doit être placée dans Moab septentrional et la plaine de la vallée du Jourdain. Cf. t. I, col. 1647-1650, 1164-1165. Josèphe mentionne encore plusieurs villes qui ne sont pas nommées dans l'Écriture. Les noms de plusieurs d'entre elles ont été rendus méconnaissables, mais plusieurs autres sont certaines : telles sont Samega, Lemba et Machéronte. La première paraît identique avec la ruine appelée *es-Samik* que l'on trouve à 5 kilomètres à l'est de *Ḥesbân*. Lemba, peut-être pour Lebba, se reconnaît dans le nom de *Lubb* porté par une ruine qui couvre le sommet d'une large colline située à 13 kilomètres au sud de Médaba, sur la route de l'Arnon. Machéronte, aujourd'hui *Mekaûr*

(fig. 302, col. 1173), est une ruine située entre le *Mâdjeb* et le *Zerqâ-Ma'in*, et distante, au sud-ouest, de 11 kilomètres de *'Aṭâroûs* et de 25 de Médaba. Cette ville est célèbre par la mort du Précurseur et la résistance acharnée qu'elle opposa aux Romains.

Prophétisant les malheurs de Moab, Jérémie lui annonçait que la dévastation passerait par toutes ses villes et qu'aucune n'y échapperait. XLVIII, 8. La prophétie s'est réalisée à la lettre. La seule ville qui pendant ces derniers siècles semble avoir conservé d'une manière à peu près constante une petite population, le Kérak, malgré la force de sa situation a été plusieurs fois prise et dévastée; elle ressemblait d'ailleurs, à cause du caractère sauvage de ses habitants seminomades, plutôt à un repaire de bandits qu'à une ville. Toutes les autres, nulle exceptée, ont été ruinées et sont demeurées des monceaux de décombres. Depuis trente ans seulement, Médaba a commencé à se relever, et quelques paysans, établis au milieu des ruines de *Râméh* et de *Djelûd*, ou, au sud du *Mâdjeb*, à *Môtéh*, à *el-Khanzirêh*, à *Qatrabbéh*, à *Mezra'* et à *Dera'*, en ont formé de tout petits villages, pauvres et misérables. Ce sont à peu près toutes les localités habitées actuellement; les autres restent la demeure des bêtes du désert et des reptiles.

VI. MONUMENTS ET DÉBRIS. — Dans plusieurs des principales villes anciennes de Moab, à Hésébon, à Médaba, à Rabbah, à Chibân, au Kérak, il n'est pas rare de rencontrer des colonnes entières ou en tronçons, des chapiteaux d'ordres divers, des pierres avec moulures, des inscriptions, des pavés en mosaïque aux dessins les plus variés et les plus artistiques. Dans ce dernier genre, la mosaïque-carte de Médaba représentant la Terre Promise avec le pays de Moab et les alentours est le plus curieux. Ces débris ont appartenu les uns à des demeures particulières, les autres à des édifices publics, portiques ou colonnades, temples, basiliques et églises. La plupart sont l'œuvre des habitants de race gréco-romaine qui depuis l'invasion des Macédoniens se sont, à diverses époques, répandus dans le pays de Moab. Plusieurs d'entre ces restes, mais dont il n'est pas facile de discerner l'origine, sont dus sans doute soit aux Arabes Nabuthéens, Ghassanides, Sassanides ou autres, qui depuis l'affaiblissement de la race moabite ont envahi peu à peu tout le pays, soit aux Juifs de l'époque asmonéenne ou hérodienne, soit quelques-uns aux Moabites eux-mêmes de l'époque ancienne. — Les œuvres qu'il faut faire remonter à ceux-ci sont certainement cette multitude de citernes entièrement creusées dans le roc et dont toutes les villes de Moab étaient abondamment pourvues; et probablement les piscines les plus antiques, comme celles d'Hésébon, de Dibân, de Kérak. L'inscription de la pierre de Dibân signale plusieurs travaux utilitaires de ce genre exécutés par les ordres du roi Mésa. Cette dernière ville avait aussi un palais royal et un *Qarḥah* où fut dressée la stèle aujourd'hui au Louvre, dont l'inscription fait le récit de ces travaux. S'agit-il d'un temple et les villes de Moab en possédaient-elles? C'est douteux. Le nom paraît plutôt désigner une terrasse, une plate-forme à ciel ouvert, entourée vraisemblablement d'une muraille. Les édifices sacrés des peuples primitifs étaient le plus souvent des enceintes de pierres brutes ordinairement rangées en cercle, des stèles informes étaient leurs statues, et des blocs grossièrement taillés et disposés en table leur servaient d'autels. Ce sont des monuments de cette sorte qui sont indiqués au livre des Nombres, XXII, 41, et XXIII, où il est raconté comment Balac, sur la demande de Balaam, fit élever sept autels pour y immoler des victimes. On en retrouve d'innombrables à travers tout le pays de Moab, mais spécialement aux alentours du mont Nébo, précisément là où devaient se trouver les hauts lieux (*bâmôt*) de Baal et où le roi de Moab conduisit Balaam pour lui faire maudire Israël. Un grand nombre d'autres se voient encore sur les premières collines aux abords du Ghôr, à l'est de *Râméh* et de *Kefrein*, là même où les filles de Madiam et de Moab invitaient les Israélites au culte impur de Béelphégor. Num., XXV. Sans doute l'*ariel* ou l'autel mentionné par l'inscription de Dibân, le *Qarḥah*, et la stèle elle-même étaient des ouvrages moins imparfaits, mais c'était là probablement des exceptions. Les œuvres d'art et d'architecture ne durent pas être nombreuses en Moab : sa population, même celle de ses villes, était essentiellement vouée aux travaux de la vie agricole et pastorale et ne formait pas un peuple d'artistes.

VII. CHATEAUX ET CAMPS FORTIFIÉS. — Un genre de constructions, non pas exclusif au pays de Moab, mais qui s'y rencontre plus nombreux et plus remarquable que partout ailleurs, est celui du *Qaṣr*, appelé encore *Qal'ah*. Ces « châteaux » sont d'immenses casernes fortifiées, ou plutôt ce sont des villes militaires, occupant souvent plus d'espace qu'une ville antique, avec des rues, des places, des magasins, des édifices publics, et munies de remparts et de tours. On les rencontre fréquemment dans l'intérieur du pays, mais surtout sur la frontière du désert où ils formaient un système serré de défense, pour protéger le pays contre l'invasion des nomades. Ceux de *Zizâ*, de *Belqâ*, de *Balû'a*, de *Qatranneh*, de *Qaraḥû*, d'*eṭ-Ṭamrâ*, d'*el-Khâdem*, et une multitude d'autres, sont connus. Plusieurs se font remarquer par la force et la beauté de leurs murailles. Celui de *'Amra*, assez avancé dans le désert, est orné de peintures à fresque; celui de *Mechitta* se faisait admirer par sa façade, depuis peu transportée tout entière à Berlin, et recouverte de ciselures d'une incomparable finesse. Cf. Aloïs Musil, *Kûsejr 'Amra und andere Schlösser östlich von Moab*, in-8°, Vienne, 1902. Le plus grand nombre de ces châteaux paraissent construits par les Arabes, à diverses époques. Quelques-uns, comme celui d'*el-Ledjjûn*, accusent manifestement le travail des Romains. Eusèbe et saint Jérôme font d'ailleurs mention de φρούρια στρατιωτικά, *præsidia militum romanorum*, établis de toute part, sur les deux côtés de l'Arnon, et spécialement de ceux de Mephaat et de Ségor ou Zoara. *Onomastic.*, p. 62, 63, 94, 95, 288, 289. La forteresse de *'Araq el-Émir*, près de *Sûr* (Tyr), au nord de *Ḥesbân*, fut fondée par Hyrcan, fils de Joseph. *Ant. jud.*, XII, IV, 11. Le château de Machéronte, relevé par les Asmonéens, remontait, semble-t-il, à une époque bien plus reculée. Cf. *Ant. jud.*, XIV, V, 2-4; XIV, VI, 6. Comme celui de Mephaath, il avait sans doute succédé à quelqu'une des anciennes villes fortifiées de Moab. Ces « villes fortifiées », *'ârê ham-miṣṣâr*, opposées aux *gidrôṭ ṣ'ôn*, « parcs des troupeaux, » Num., XXXII, 16-17, ou villes ouvertes de la campagne, qu'étaient-elles d'ailleurs, sinon des camps retranchés ou des châteaux?

VIII. ROUTES. — Toutes les villes et localités de Moab étaient reliées par des voies publiques de communication. Moïse, demandant au roi Séhon, maître alors de Moab septentrional, de pouvoir passer sur son territoire pour se rendre avec les Israélites à la terre de Chanaan, lui disait par ses ambassadeurs : « Je vous en prie, laissez-moi passer par votre pays. Nous ne passerons ni par vos champs ni par vos vignes...; nous suivrons la route royale (*dérêk ham-mélek*), jusqu'à ce que nous soyons hors de votre territoire. » Num., XXI, 22. La route royale était, selon toute apparence, un espace de terrain réservé pour le passage, large de 4 à 5 mètres, bordé de pierres des deux côtés et considéré comme propriété personnelle du roi, pour que personne n'eût l'audace de couper les chemins et de les annexer à ses champs. Les chemins de cette nature que l'on voit dans le même pays sont désignés comme autrefois du titre de « routes du roi », *ṭarîq* ou *derb es-Sulṭân*. Les princes obligeaient leurs prisonniers de guerre, par-

fois peut-être leurs sujets, à aplanir et à régulariser les endroits escarpés ou difficiles. Le roi Mésa qui avait amélioré ainsi le passage de l'Arnon, dans l'inscription de sa stèle, lig. 26, écrit avec fierté ces paroles : « C'est moi qui ai fait le chemin de l'Arnon. » Le pays de Moab est ainsi un des premiers qui eut ce qu'on appelle aujourd'hui des routes classées et une sorte d'administration des chemins. — Les Romains, aménagèrent ces voies à leur usage, en les pavant aux endroits les plus scabreux et en les marquant de pierres milliaires sur lesquelles ils en attribuèrent l'établissement à leurs empereurs. La principale voie ancienne de ce genre traverse le pays dans toute sa longueur, du nord au sud, et passe par *el-'Al, Ḥesbân, Mâdabâ, Dîbân* et *Rabbah*. Au *Kérak* elle bifurque et un embranchement se dirige vers *Ṭafiléh* par *Qatrabbéh, 'Eraq, el-Khanziréh* et *Derâdjéh;* au centre, le second prend la direction du sud-est par *Môtéh, Dja'far, Ḍat-Râs* et *'Ainéh*. Diverses ramifications se séparent de la voie principale et vont vers l'est ou vers l'ouest. Une d'elles, partant de *Mâdaba,* descend près du Nébo, gagne *Tell er-Rômeh* pour atteindre le Jourdain près du gué *el-Ghoraniéh :* c'est la route ordinaire de la Judée. Une seconde se sépare de la grande voie au sud du *Môdjeb,* descend par l'*ouadi bêni-Hammad,* suit le *Ghôr el-Lisân,* puis, après avoir côtoyé la mer Morte, se rend au *Ghôr es-Sâfiéh* pour gagner, par l'*Arâbah,* le golfe d'*Aqâbah*. Cf. Germer-Durand, *La voie romaine* de *Pétra à Madaba,* dans la *Revue biblique,* t. VI, 1887, p. 574-572; Id., *Épigraphie palestinienne, ibid.,* 1896, p. 601-617.

X. HABITANTS. — 1° *Habitants primitifs.* — Fertile, salubre et varié dans son climat, le territoire de Moab pouvait entretenir une population nombreuse et dans les meilleures conditions de bien-être. Les ruines pressées dont il est recouvert témoignent assez qu'aux temps anciens la densité de sa population n'était pas inférieure à celle du pays d'Israël. Si l'on estime celle-ci à 8 millions d'âmes, la population totale de Moab, qui devait être au moins égale à la sixième partie d'Israel, peut être estimée à 1 million 300 000 âmes, ou 650 000 âmes pour chacune des deux grandes divisions du pays. — A l'origine la contrée qui devait être celle de Moab avait été occupée par un peuple de race pareille à celle des Raphaïm et des Énacim. Les Moabites les appelèrent les Émim. Deut., II, 10-11; cf. Gen., XIV, 5. Voir ÉMIM, t. II, col. 1732; ÉNACIM, *ibid.,* col. 1766, et REPHAIM. — Les Égyptiens semblent avoir rangé les pays ou s'établit Moab parmi les contrées habitées ou parcourues par les *Schaousou* ou *Schôs.* Ce nom qui a quelque apparence de similitude avec celui de *Zûz, Zûzim,* employé par les Ammonites pour désigner la race habitant les contrées à l'est du Jourdain et de la mer Morte, Gen., XIV, 5; Deut., II, 10-11; aurait-il quelque autre relation avec celui-ci? on ne saurait le dire. Ce qui est certain, c'est qu'il était donné aux nomades de ces régions, représentés par les Bédouins actuels. Cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique,* t. II, p. 54, note 3. S'il est difficile de déterminer à quelle souche appartenaient les Émim ou les Zuzim, les *Schaousou* ont tous les caractères des Sémites.

2° *Moabites.* — Les Schaousou avaient peut-être pris pied déjà dans le pays à côté des Emim quand naquit Moab. La famille du fils de Lot se développa au milieu d'eux et finit par les supplanter, probablement en les dispersant par la guerre, peut-être en s'assimilant quelques-uns de leurs débris. La couleur arabe de la langue moabite, constatée dans l'inscription de la stèle de Mésa, semblerait justifier cette dernière hypothèse. Toutefois, la nature essentiellement hébraïque de cette langue confirme le récit de la Bible sur l'origine commune de la race du pays de Moab et de la race israélite. Voir MOABITES.

3° *Amorrhéens.* — Au retour de la famille de Jacob de l'Égypte, les descendants de Moab, après avoir occupé tout le pays auquel ils donnèrent leur nom, avaient été refoulés au delà de l'Arnon par un rameau de la souche des Amorrhéens qui avait pris possession de toute la région au nord de cette rivière. Voir AMORRHÉENS, t. I, col. 504. Plusieurs interprètes croient avoir reconnu un reste de cette race dans la famille de Jambri, appelée « fils d'Amori » dans les Septante, I Mach., IX, 37, et qui étaient établis à Médaba à l'époque des Machabées. Voir JAMBRI, t. III, col. 1115. Ce nom n'indiquerait-il pas plutôt déjà la présence à cet endroit de l'élément arabe? Le nom de *'Amir, 'Amrû,* ou Omar, est très fréquent dans les familles de cette race.

4° *Madianites.* — Aux côtés du roi Balac réclamant l'intervention de Balaam, on voit des Madianites avec leurs princes. Num., XXII, 4, 7. Peu après, on les trouve, simultanément avec les Moabites et avec leurs femmes et leurs filles dans le territoire qui sera concédé par Moïse aux Rubénites et aux Gadites, aux alentours du mont Nébo et sur la lisière de la vallée du Jourdain. Num., XXV. Pour les châtier de leurs procédés de corruption à l'égard d'Israël, Moïse leva contre eux un corps d'armée et les poursuivit jusqu'à extermination. Les Israélites ne paraissent pas s'être éloignés beaucoup de leur camp. Num., XXXI, 1-18. Le territoire occupé par les princes de Madian semble avoir été dans le royaume même de Séhon. *Sûr,* le nom de l'un d'eux est aussi celui d'une localité située à quelques kilomètres seulement au nord-ouest de *Ḥesbân,* et celui de *Reqém* (Vulgate : Récem), compagnon du précédent, se retrouvait encore au Xe siècle dans le nom d'*er-Raqeim,* village indiqué par le géographe arabe el Muqadassi (édit. Goeje, p. 175), à un parasange (environ 7 kilomètres) de *'Ammân,* sur la frontière du désert. Cf. Jos., XIII, 21. On trouve encore des Madianites battus dans la terre de Moab par le roi d'Edom, Adad, qui régna avant que les Israélites n'eussent des rois. Gen., XXXVI, 35; I Par., I, 46. Une ruine du nom de Madian, située au au sud de l'Arnon et non loin d'Aréopolis, attestait encore au IVe siècle, au témoignage d'Eusèbe et de saint Jérôme, l'antique séjour de cette race en cet endroit. *Onomasticon,* au mot *Madian,* p. 274, 275. Voir MADIANITES, col. 534.

5° *Israélites.* — Moïse s'étant emparé sur les Amorrhéens de toute la région au nord de l'Arnon qui avait été à Moab, en concéda tout le haut plateau et toute la région accidentée, avec Bethjésimoth, à la tribu de Ruben, et à la tribu de Gad les Araboth de Moab. Ces deux tribus achevèrent d'occuper ce territoire après la conquête de la terre de Chanaan. Num., XXI, 25-31; XXXII, 33-38; Jos., XIII, 8-15, 21-29. Les Gadites paraissent avoir occupé encore la ville de Dibon, appelée de leur nom Dibon-Gad, et le territoire des alentours, compris entre l'*ouadi Ouâléh* actuel et le *Môdjeb* ou l'Arnon. Cf. Num., XXXII, 34; XXXIII, 45, et l'inscription de la stèle de Dibân. — Les Israélites occupèrent la région du nord jusqu'après la mort d'Achab. Le roi Mésa, en y ramenant son peuple, ne les extermina pas entièrement et on les retrouve nombreux sous le règne de Jéroboam II. A cette époque, le nombre total des guerriers israélites d'élite de la Transjordane, exercés au combat et munis de toutes les armes nécessaires, était de 44 760, I Par., V, 18, ce qui indique un chiffre d'environ 15 000 pour la partie du pays de Moab occupée par eux. Cette portion formait alors à peu près le tiers du territoire oriental d'Israël. Cf. I Par., V, 8; IV Reg., X, 33, XIV, 25, et la stèle de Mésa. Le pays septentrional de Moab, dépeuplé par la déportation des Israélites au temps de Téglathphalasar, roi d'Assyrie, I Par., V, 26, fut réoccupé par les Moabites. Cf. Is., XV-XVI, et Jer., XLVIII.

6° *Arabes.* — Tandis que les Moabites étaient affaiblis par les Assyriens, les Chaldéens, les Grecs et les Ro-

mains, leur territoire, serré de toutes parts par les tribus arabes, était complètement envahi par cet élément, dans lequel eux-mêmes devaient finir par disparaître. Hyrcan, fils de Joseph et neveu du grand-prêtre Onias, quand il vint s'établir à Tyr (*Sôr*) sur la frontière de Moab, trouvait déjà toute la région d'Hésébon, c'est-à-dire toute la partie septentrionale de Moab, occupée par les Arabes. Jos., *Ant. jud.*, XIV, iv, 9. — Le nom d'Arabie, donné communément depuis cette époque à tout le pays de Moab, indique la prédominance de l'élément arabe. Le plus illustre des groupes arabes qui l'habitèrent fut celui des Nabuthéens. Jean Machabée venait leur demander du secours quand il fut assassiné par les fils de Jambri, près de Madaba. I Mach., ix, 31-37. Voir NABUTHÉENS. Une inscription tumulaire découverte en cette dernière ville et écrite dans la langue et avec les caractères propres à cette nation, montre les Nabuthéens, au Ier siècle de l'ère chrétienne, établis dans tout le pays de Moab. Voir MÉDABA, col. 902.

7° *Juifs.* — Les succès de Jean Hyrcan et plus tard ceux d'Alexandre Jannée permirent aux Juifs d'établir des colonies dans un grand nombre de localités de la région au nord de l'Arnon. Jos., *Ant. jud.*, XIII, ix, 1; *Bell. jud.*, I, ii, 6. Elles y persistèrent jusqu'à la fin de la guerre de Judée, et c'est là que nous verrons les Romains poursuivre les Juifs des derniers coups de leur fureur (70 ap. J.-C.).

8° *Colonies diverses.* — Les colonies gréco-romaines qui se fondèrent depuis la ruine de Jérusalem, tant au sud qu'au nord de l'Arnon, dans les principales villes, furent supplantées au VIIe siècle par des colonies arabes musulmanes, venues du Yémen. Les quelques familles franques qui s'y portèrent au XIIe siècle, ne firent qu'y apparaître. Voir KIR MOAB, t. III, col. 1906. Depuis, si l'on excepte quelques familles de marchands syriens, celles des employés des gouvernements égyptien et turc qui se sont supplantés sur ce sol, la population a été composée exclusivement d'Arabes bédouins, vivant sous la tente, groupés en tribus et en familles. La plupart ont la prétention, difficile à justifier, de descendre des anciens habitants. — Le nombre total de la population actuelle, en permanence dans l'ancien pays de Moab, peut s'élever à près de 10 000 âmes.

III. HISTOIRE. — Ire PÉRIODE : DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'AUX INVASIONS ASSYRIENNES. — *I. LES ORIGINES.* — La contrée qui allait devenir le pays de Moab apparaît au principe, avec tous les pays des alentours, assujettie à la domination ou à la suzeraineté de Chodorlahomor, roi d'Élam et des princes de l'Asie centrale. « Pendant douze années, raconte l'auteur de la Genèse [les rois de Sodome, de Gomorrhe, d'Adama, de Seboïm et de Bala qui est Ségor] demeurèrent soumis à Chodorlahomor et la treizième année, ils se révoltèrent. La quatorzième année, Chodorlahomor vint avec les rois qui étaient avec lui [Amraphel, roi de Sennaar, Arioch, roi d'Ellasar, et Thadal, roi de Goïm]. Ils battirent les Raphaïm à Astaroth-Carnaïm avec les Zuzim, et les Émim à Savé-Cariathaïm, » c'est-à-dire dans les plaines du pays de Moab que ces derniers occupaient. Gen., XIV, 1-5. Les Émim partagèrent le sort de leurs voisins, parce qu'ils avaient participé à leur rébellion. Les rois de la Pentapole furent battus à leur tour, leurs villes pillées et leurs habitants traînés en captivité, Parmi les captifs se trouvait Lot, père de Moab. Gen., XIV, 12. Délivré par Abraham, Lot revint à Sodome, d'où les anges le tirèrent pour le faire échapper à la catastrophe qui allait surprendre cette ville coupable. Lot, avec ses deux filles, gagna Ségor, qui faisait partie du pays de Moab; il alla habiter ensuite les montagnes voisines. C'est là que naquit Moab, qui devait donner son nom au pays et être la souche de sa population. Gen., XIX, 29-37. — Tandis que la famille de Jacob grandissait en Égypte, les fils de Moab se multipliaient également dans le pays de naissance de leur père et devenaient assez nombreux et assez forts pour en faire disparaître les Émim et l'occuper complètement à leur place. Deut., II, 9-10, 19-20.

II. CONQUÊTE DE MOAB SEPTENTRIONAL PAR LES AMORRHÉENS, PUIS PAR LES ISRAÉLITES. — Cependant vers l'époque de la sortie d'Égypte (1493) et pendant que les Israélites parcouraient les déserts de la péninsule sinaïtique, l'Amorrhéen Séhon, à la tête d'une armée, réussit à s'emparer de toute la région habitée par les fils de Moab au nord de l'Arnon et à les refouler au delà de cette rivière. Il fit d'Hésébon la capitale de son royaume. Num., XXI, 26-30. Voir HÉSÉBON, t. III, col. 657-663. Les quarante années que les Israélites devaient passer au désert étant près de finir, Moïse, dont le dessein était de pénétrer dans la Terre Promise par l'est, envoya de Cadès au roi de Moab des ambassadeurs chargés de lui demander l'autorisation de passer sur son territoire. Le passage par là était plus court et il était plus facile de s'y procurer de l'eau dans les rivières des vallées qui parcourent le pays. Le roi de Moab, qui probablement était déjà Balac, refusa. Le Seigneur dit alors à Moïse : « N'attaque pas Moab et n'engage pas le combat avec lui : je ne te donnerai rien de sa terre en possession, car j'ai donné Ar en héritage aux fils de Lot. » Deut., II, 9; Jud., XI, 18. Les Israélites ne voulurent pas forcer le passage, contournèrent le pays et se dirigèrent, par le désert de l'est, vers la frontière du royaume de Séhon. Arrivés au sud-est, vers l'origine des vallées de l'Arnon, Moïse fit faire au roi d'Hésébon la même demande qu'il avait faite à son voisin, le roi de Moab. Non seulement l'Amorrhéen refusa d'accéder à la proposition, mais il se porta aussitôt à la frontière, non dans le dessein d'en empêcher le passage, mais pour prendre l'offensive, repousser les Hébreux et les disperser. La bataille eut lieu à Jasa. Séhon fut vaincu et tué et les Amorrhéens furent complètement exterminés; toutes les villes et le territoire au nord de l'Arnon passèrent aux mains des Israélites (1453). Num., XXI, 21-31; Deut., II, 26-36.

III. LE ROI BALAC. — Le pays de Moab, à l'arrivée des Israélites, était gouverné par des rois. Le premier nommé est Séphor. Num., XII, 2, 10. Son fils Balac régnait quand Moïse s'empara sur les Amorrhéens du pays au nord de l'Arnon. Épouvanté par les succès des Israélites, le roi de Moab appela près de lui les chefs madianites qui se trouvaient dans la région : « Cette masse, leur disait-il, va tout dévorer autour de nous, comme le bœuf dévore l'herbe des champs. » Num., XXII, 4. Il semble avoir profité de leur présence et de ce que les Israélites étaient absorbés à la poursuite du roi Og et à la conquête de Basan pour franchir l'Arnon et occuper la partie de la montagne située entre cette rivière et le mont Nébo. Il s'y trouvait avec les princes de Madian quand les Israélites établirent leur camp dans la vallée du Jourdain, à l'est, en face de Jéricho. Comprenant qu'il ne pouvait attaquer une armée qui venait de défaire deux rois puissants, ni défendre contre elle son territoire dans le cas où elle en voudrait tenter la conquête, ce qu'il redoutait avec son peuple, il se décida, sur le conseil, semble-t-il, des Madianites à recourir aux sortilèges et aux moyens extra-naturels. Il appela Balaam, dont le nom était célèbre au loin, pour maudire Israël. On sait comment le Seigneur obligea au contraire le devin à bénir son peuple. Num., XXII-XXIV. Cf. BALAAM, t. I, col. 1396-1398. Balac voulait à tout prix trouver le moyen d'affaiblir Israël, pour l'empêcher de lui nuire. Balaam lui conseilla d'user de la corruption et de la perversion. Les Madianites prêtèrent leur infâme concours aux Moabites. La sévérité de Moïse, le zèle de Phinées et l'intervention divine triomphèrent de la tentative. Num., XXV; XXXI, 1-18; Deut., IV, 3; Jos., XXII, 17. Balac d'ailleurs n'avait pas attendu le résultat du com-

plot pour repasser l'Arnon et laisser aux Israélites la tranquille possession de la région septentrionale. Voir BALAC, t. I, col. 1399. Cependant, en châtiment de la conduite de Balac et de son peuple qui avaient appelé Balaam pour maudire Israël et lui nuire et aussi de leur dureté quand ils refusèrent de fournir des vivres et de l'eau aux Israélites et de les laisser passer sur leur territoire, Moïse défendit au peuple de Dieu d'accueillir jamais comme un de ses membres aucun Moabite. Deut., XXIII, 3; cf. II Esd., XIII, 1-2.

IV. LE ROI ÉGLON. — Ce prince, après la mort d'Othoniel (1361), neveu de Caleb, qui avait fait respecter Israël de ses voisins, forma le dessein de l'assujettir à Moab. Ne se sentant pas assez fort pour réaliser son projet, il demanda l'aide des Ammonites et des Amalécites. Les Israélites, tombés alors dans l'idolâtrie, étaient sans énergie, divisés et abandonnés de Dieu. Après avoir soumis d'abord, comme il était nécessaire, les tribus de Ruben et de Gad, Églon passa le Jourdain et avec le concours de ses alliés, se rendit maître de Jéricho, « la ville des Palmiers. » Il avait là un palais où il résidait et venait recevoir le tribut imposé aux vaincus. Pendant dix-huit ans les Moabites maintinrent les Israélites sous le joug. Aod, de la tribu de Benjamin, à laquelle appartenait le territoire de Jéricho, résolut de délivrer son pays de la servitude étrangère. Délégué par ses compatriotes pour porter le tribut à Eglon, il lui enfonça dans le flanc le poignard qu'il avait préparé à cette fin. Sonnant alors de la trompette, il rallia autour de lui les Israélites qui accoururent des montagnes d'Éphraïm, et il alla avec eux occuper tous les gués du Jourdain par où les Moabites devaient passer pour retourner à leur pays. Ils ne se présentèrent que pour tomber sous les coups d'Aod et de ses compagnons. Près de dix mille périrent ainsi et la puissance de Moab dut se renfermer de nouveau derrière la frontière de l'Arnon (1343). Jud., III, 11-30.

V. RELATIONS ENTRE MOAB ET ISRAEL AVANT SAUL ET SOUS LES PREMIERS ROIS. — Après ces événements, Moab entretint avec Israël, et pendant une période assez longue, des relations moins hostiles. Il n'apparaît pas avec les Madianites et les Amalécites dans leurs incursions sur la terre d'Israël, au temps de Gédéon, et il ne se joint pas aux Ammonites dans leurs revendications au temps de Jephté. Cf. Jud., V-VIII, XI. Plus d'une fois, au contraire, pendant cette période, on voit des groupes d'Israélites ou des familles entières émigrer dans la terre de Moab et y chercher un refuge et des secours contre les malheurs du temps et les persécutions des hommes. Cf. I Par., IV, 22; VIII, 8; Is., XVI, 4; Jer., XL, 11-12. La plus célèbre émigration de ce genre est celle d'Élimélech de Bethléhem avec son épouse Noémi et ses deux fils à qui leur mère fit épouser deux femmes Moabites dont l'une fut Ruth, ensuite épouse de Booz, ancêtre du roi David et du Messie. Voir RUTH. — Sous le règne de Saül (1095-1055), Moab est désigné le premier parmi les peuples voisins d'Israël adversaires du nouveau roi. Saül triompha d'eux et de tous les autres. I Reg., XIV, 47. Cette inimitié des Moabites pour le roi d'Israël fut peut-être une des causes qui disposèrent leur roi à bien accueillir David, le compétiteur de Saül, quand il lui amena ses parents pour lesquels sans doute il redoutait la vengeance de Saül, son antagoniste. I Reg., XXII, 34. — Devenu roi de tout Israël, David n'en eut pas moins à combattre à son tour les Moabites. Quelle fut la cause de la rupture entre eux? on l'ignore. David toutefois devait avoir à leur reprocher quelque méfait odieux, car il les traita avec une grande rigueur. Il fit coucher par terre les prisonniers de guerre, les partagea en deux parties, dont l'une devait être mise à mort et l'autre épargnée. Le pays de Moab fut assujetti au tribut et son peuple considéré comme esclave. II Reg., VIII, 2; I Par., XVIII, 2. C'est probablement dans cette expédition que Cabséel tua les deux *Ariel* de Moab. II Reg., XXIII; 20; I Par., XI, 22. Tout l'or, l'argent et le bronze de Moab recueilli par David en cette guerre, fut consacré au Seigneur et destiné pour le Temple futur. II Reg., VIII, 12, I Par., XVIII, 11. — Salomon prit des femmes du pays de Moab, et laissa introduire à Jérusalem le culte de leur dieu Chamos. III Reg., XI, 1, 7, 33. — La scission du royaume d'Israël en deux obédiences et les luttes de rivalités entre elles, puis les troubles intérieurs du royaume du Nord à cause des compétitions au trône et des révolutions incessantes, permirent à Moab de se relever et de secouer le joug que lui avait imposé David. Les récits de l'inscription de Mésa supposent qu'avant l'avènement au trône de la maison d'Amri, la région au nord de l'Arnon avait été, en grande partie du moins, réunie au royaume de Moab. Sous le règne de Josaphat, le roi de Moab n'avait pas craint de venir avec les Ammonites et les Iduméens porter la guerre au centre même du royaume de Juda. Mais la discorde avait éclaté entre ces alliés; ils s'étaient massacrés entre eux et leur projet n'avait pas eu de suite. II Par., XX, 1-29.

VI. LE ROI MÉSA. — Contemporain d'Achab, roi d'Israël, de Josaphat, roi de Juda, et de leurs successeurs, Mésa chercha à délivrer son pays et à lui rendre ses anciennes frontières. Il réussit en partie. Profitant de la mort d'Achab (897), le roi de Moab refusa de payer le tribut imposé par les rois d'Israël. Joram ayant succédé à son frère Ochozias, demanda l'assistance du roi Josaphat, et le roi ou prince d'Idumée, vassal du roi de Juda, se joignit à eux pour contraindre Mésa. Les trois alliés prirent le chemin des déserts, contournèrent la mer Morte pour attaquer Moab par le sud. Le prophète Élisée, qui accompagnait l'armée, la sauva d'un désastre en obtenant du ciel de l'eau pour l'abreuver. Les Moabites, accourus sur la frontière pour la protéger contre l'invasion, voyant l'eau rougie par les rayons de l'aurore, la prirent pour du sang et se jetèrent sur le camp pour le piller, croyant que leurs adversaires s'étaient entre-égorgés. Ceux-ci les accueillirent de pied ferme, les mirent en déroute et les poursuivirent au cœur du pays. Toutes les villes de Moab furent prises et saccagées, les champs et les jardins bouleversés et couverts de pierres, les arbres fruitiers abattus et les fontaines obstruées. Il ne restait à Mésa que sa capitale, Kir Moab, dans laquelle il s'était réfugié. Assiégée à son tour, la ville allait succomber, la brèche était ouverte, et le roi avait vainement tenté de s'échapper avec ses meilleurs guerriers. Désespéré, Mésa saisit son fils aîné qui devait régner après lui et l'immola en holocauste sur la muraille de la ville : « Une immense indignation saisit Israël qui se retira de lui et retourna en son pays » (895). IV Reg., III. Mésa attribua à la protection de Chamos, dieu des Moabites, cette délivrance subite à laquelle il paraît faire allusion dans l'inscription de la stèle commémorative élevée par lui à Dibon. La mort de Josaphat, survenue peu de temps après l'expédition de Moab et la guerre que Joram dut soutenir contre les Syriens en Galaad, permirent à Mésa de se venger de ses échecs. Il raconte lui-même, dans le document dont nous venons de parler, comment il le fit en franchissant l'Arnon, en s'emparant de Médaba et des principales villes de la région, et en remettant tout le territoire, depuis le Nébo et Médaba sous l'hégémonie de Moab. Il fixa en outre sa résidence à Dibon, après l'avoir embellie et rendue plus forte. Voir Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, Paris, 1896, t. III, p. 464-474; MÉSA, col. 1014. Les successeurs de Mésa, avant de devenir les possesseurs définitifs de la région septentrionale, durent cependant se retirer plus d'une fois encore au delà de l'Arnon. Sous le règne de Jéhu, Hazaël, roi de Syrie, combattant les Israélites sur leur territoire, poursuivit son incursion jusqu'à Aroër, sur le bord de l'Arnon, IV Reg., X, 33; et Jéroboam II (824-872), rétablissant Israel dans toutes

ses anciennes limites, IV Reg., XIV, 25, dut lui rendre tout le territoire possédé auparavant par Ruben et par Gad. C'est au temps de Phacée, roi d'Israel, et vers la fin du règne d'Ozias qu'eut lieu la déportation en Assyrie des tribus orientales d'Israël, par Téglathphalasar (809). Moab rentra alors en possession complète de son territoire primitif.

IIe PÉRIODE : DEPUIS LES INVASIONS ASSYRIENNES JUSQU'À LA DOMINATION ROMAINE. — *I. MENACES DES PROPHÈTES D'ISRAEL CONTRE MOAB.* — Les prophètes Isaïe, XV-XVI, et Jérémie, XLVIII, dépeignant la situation de Moab, alors qu'il se trouvait en possession de tout son territoire, le premier au temps des rois de Juda, Ozias, Joatham et Ézéchias (810-897), le second au temps de Josias et Joachim (642-611), le montrent l'un et l'autre au comble de la prospérité. Le pays de Moab est un *carmel,* un « jardin divin » où règnent l'abondance, la joie et le bonheur. Les moissons couvrent son sol, les chants des vendangeurs retentissent de toute part et le vin coule à torrent des pressoirs. Is., XVI, 10; Jer., XLVIII, 33. La force et la splendeur de Moab vont cependant disparaître, et le Seigneur va le frapper en punition de ses crimes. — Le prophète Jérémie, XLVIII, énumère contre lui plusieurs griefs. Moab a mis sa confiance dans ses œuvres et ses trésors, ℣. 7 ; dès sa jeunesse il a vécu dans la corruption, ℣. 11 ; son orgueil et sa présomption sont indomptables et sans limite, ℣. 14, 29-30. Cf. Is., XVI, 6. Moab s'est plongé dans les ignominies de l'idolâtrie, et il a fait de Chamos son dieu, dans lequel il a mis son espoir, Jer., XLVIII, 13, 46. Cf. Jud., XI, 24; IV Reg., XXIII, 13; CHAMOS, t. II, col. 528-529. Moab s'est élevé et s'est glorifié contre Dieu, et l'a méprisé dans son peuple d'Israël dont il s'est moqué, et qu'il a insulté, 26-27. Isaïe, XVI, 4, insiste sur les torts de Moab à l'égard d'Israël ; faisant sans doute allusion à la campagne de Sennachérib contre Juda, il reproche à Moab de n'avoir pas accueilli les fugitifs d'Israël réduits aux abois ; il paraît même l'accuser de les avoir livrés à leur persécuteur. Dans la campagne d'Holopherne contre Béthulie, les Moabites conseillèrent, en effet, au général assyrien de faire garder les fontaines pour empêcher les habitants assiégés d'y puiser de l'eau et pour les obliger à se rendre. Judith, VII, 8-9. Ézéchiel, XXV, 8, ne formule d'autre motif de la colère divine contre Moab que ces paroles de joie maligne : « Voici que la maison de Juda est devenue pareille aux autres nations ! » — Sophonie, II, 8, 10, met le reproche dans la bouche même du Seigneur : « J'ai entendu les sarcasmes de Moab et les blasphèmes des fils d'Ammon, comment ils ont insulté mon peuple et se sont exaltés sur leurs frontières. » — Selon l'expression du Psalmiste, LXXXII (LXXXIII), 3-7, Moab est entré dans le complot général des nations ennemies de Dieu ; il s'est ligué avec elles contre le peuple saint; avec elles il a jeté le cri de haine: « Venez, faisons-le disparaître du nombre des peuples et que le nom d'Israël soit éteint à jamais ! » Cf. Exod., XV, 15; IV Reg., XXIV, 2. Le prophète Amos, II, 1, ayant probablement en vue ces trois catégories d'infâmies et de crimes : sa corruption morale, son idolâtrie et sa haine du peuple de Dieu, conclut : « A cause des trois infamies de Moab, et à cause d'une quatrième, je ne lui pardonnerai pas, parce qu'il a réduit en cendre les ossements du roi d'Édom. » A la jalousie et à la haine contre Israel, Moab avait joint l'inhumanité à l'égard de ses voisins et des autres peuples. — C'est à cause de ces crimes et de ces méfaits que Moab sera châtié. Il sera broyé comme la paille sous le triturateur. Is., XXV, 10. Il mourra dans la confusion et le tumulte de la guerre. Amos, II, 2. Moab sera traité comme Sodome et deviendra un désert pour toujours. Soph., II, 9. Le pillage et la dévastation passeront par toutes les villes de Moab. Jer., XLVIII ; Is., XV-XVI ; Ezech., XXV, 9. Sa capitale sera ruinée. Is., XV, 7 ; XVI, 7, 11 ; Jer., XLVIII, 31-36. Le feu dévorera les demeures et les palais. Amos, II, 2 ; Jer., XLVIII, 15, 45. Les fils et les filles de Moab, ses vaillants et ses princes, ses magistrats et ses prêtres, seront exterminés par le glaive ou emmenés en captivité et dispersés. Amos, II, 3; Jer., XLVIII, 7, 15, 42, 46. Moab cessera d'être un peuple. Jer., XLVIII, 42; cf. Is., XVI, 14. Ses vallées et ses plaines seront ravagées et désolées. Is., XV, 6; Jer., XLVIII, 8, 32-34. Ses eaux, mêlées de sang, ne pourront servir à la boisson. Is., XV, 6, 9 ; Jer., XLVIII, 18, 34. Cependant, à la fin des temps, le Seigneur ramènera les captifs de Moab. Jer., XLVIII, 47. Moab, avec Édom et une partie d'Ammon seront les seuls pays qui échapperont à la tyrannie du roi impie. Dan., XI, 41. C'est sur son territoire, semble-t-il, que seront anéanties les armées de Gog et de Magog. Ezech., XXXIX, 11.

II. MOAB ET LES ASSYRIENS ET LES CHALDÉENS. — Le plus terrible instrument des vengeances divines contre Moab devait être le même dont le Seigneur voulait se servir contre les nations voisines de Moab, le bâton de sa colère, l'Assyrien dont la passion était de ruiner et de broyer les peuples, Is., X, 5-7, et le Chaldéen devait continuer son œuvre. Les premiers malheurs sont indiqués au livre de Judith, dont les documents assyriens complètent les renseignements. A la proposition du roi d'Assyrie aux nations de l'Asie occidentale de le reconnaître pour leur suzerain et de lui offrir des présents, toutes avaient refusé. Rempli de fureur, le potentat chargea son général Holoferne de le venger : « Tu n'épargneras aucun royaume et tu me subjugueras toutes les cités fortifiées, » avait dit le prince en remettant le commandement de ses troupes à ce général. Judith, II, 7 (grec). La destruction des villes, le pillage des richesses, l'incendie des moissons, les arbres coupés, les vignes arrachées, les guerriers et tous ceux qui pouvaient faire de le résistance massacrés; les populations emmenées en captivité, les territoires occupés, les jeunes gens incorporés dans les armées, tels furent les traitements que le vainqueur fit subir aux pays domptés. Judith, II, III. Le pays de Moab est particulièrement désigné parmi ceux qui repoussèrent les propositions des ambassadeurs ninivites, Judith, I, 12 (grec), et il est inscrit dans les documents cunéiformes avec ceux qui subirent ces traitements. — Depuis longtemps déjà, le pays de Moab était contraint de payer le tribut aux souverains de Ninive. Salamanou, roi de Moab, est mentionné parmi les rois tributaires de Théglathphalasar III (732 ou 731 av. J.-C.). Smith, *Cuneiform Inscriptions of Western Asia,* t. II, p. 67. Cf. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes,* Paris, 1896, t. III, p. 526. Les inscriptions du règne de Sargon parlent de Moab au même titre (710). Vigouroux, *ibid.,* p. 590. En 701, le roi de Moab Kamosnadab vient à la rencontre de Sennachérib qui s'avance vers la Judée pour soumettre Ézéchias, lui offre le tribut et lui baise le pied. *Prisme de Taylor,* col. 2, lig. 53; cf. Vigouroux, *ibid.,* t. IV, p. 25. Le roi Moussouri est nommé après Manassé de Juda et le roi d'Édom, parmi les rois qui viennent (673) apporter le tribut à Asarhaddon. *Prisme brisé d'Asarhaddon,* col. 4, lig. 15; Vigouroux, *ibid.,* p. 71. Le nom de ce même prince se trouve encore parmi les noms des vingt-deux tributaires de l'Assyrie, au temps d'Assurbanipal (668). Cylindre C, lig. 5; Vigouroux, *ibid.,* p. 87. — Quelques années plus tard, à la sollicitation de Samassamoukin, le frère révolté d'Assurbanipal (667-625), tous les princes de l'Asie antérieure se soulevèrent contre le roi de Ninive en lui refusant le tribut. C'est le même fait, croit-on, dont parle le livre de Judith. Cf. Vigouroux, *ibid.,* l. III, c. V, p. 90-92. Dans tous les cas, les châtiments infligés aux peuples rebelles sont identiques, et après avoir mentionné les Arabes bédouins et plusieurs peuples dont les noms se retrouvent au livre de Judith, Assurbanipal ajoute comment il entra sur les territoires de Bet-Ammon, du Hauran

et de Moab. *Annales d'Assurbanipal*, Cylindre A, col. 6, lig. 121; cf. Vigouroux, *ibid.*, p. 120. — Moab s'était remis de ses désastres et la prospérité à laquelle Jérémie fait allusion leur est postérieure. A quelle époque et comment arrivèrent les nouveaux malheurs dont ce prophète, Sophonie et Ezéchiel menacent Moab ? la Bible ne le dit pas. Moab toutefois, on le voit par l'histoire, après la ruine de Ninive et au temps de Nabuchodonosor (582) passa, avec ses voisins, sous le joug de Babylone. Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, X, IX, 7. Sa décadence paraît dater de cette époque. Au retour des Juifs de la captivité, la race amoindrie de Moab achevait de se confondre avec les tribus arabes par lesquelles son sol était envahi : elle cessait d'être un peuple.

III. ENVAHISSEMENT DE MOAB PAR LES ARABES. — 1° *Sous les Perses et les Grecs.* — Moab passa sous le joug des Perses, avec Babylone et le reste de l'Asie occidentale. Les Juifs revenus à Jérusalem retrouvèrent parmi leurs voisins de la Transjordane méridionale des Moabites, avec les filles desquels plusieurs d'entre eux contractèrent des alliances. I Esd., IX, 1; II Esd., XIII, 1-4, 23. Il semble que ce soit dans la même région qu'il faille chercher la résidence de Gosem l'Arabe dont les Juifs de Jérusalem eurent plus d'une fois à se plaindre. II Esd., II, 19; VI, 1, 2, 6; cf. IV, 7. — L'invasion d'Alexandre (332) et des Grecs macédoniens avait placé Moab sous l'hégémonie de ces conquérants. Hyrcan, fils de Joseph, avait profité du départ pour la Perse du roi Antiochus III, pour exercer pendant sept années (182-175) une sorte de souveraineté sur le district septentrional de Moab. L'avènement d'Antiochus Épiphane, auquel les Arabes pouvaient se plaindre, mit fin, par la mort volontaire d'Hyrcan, à cette tentative d'ingérence des Juifs dans le pays. Josèphe, *Ant. jud.*, XII, IV, 11. Voir GALAAD, t. III, col. 56-57. Dès ce moment, le pays de Moab était considéré déjà comme une simple province de l'Arabie. Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, I, 4; V, 2; *Bell. jud.*, I, IV, 3; XIII, XIII, 3.

2° *Au temps des Juifs.* — Les Asmonéens cherchèrent à remettre les Juifs en possession de la partie de territoire de Moab dont Moïse avait fait la conquête sur les Amorrhéens. Profitant des troubles dans lesquels se trouvait la Syrie, Jean Hyrcan vint s'emparer de Médaba, de Saméga et de tout le pays des alentours. *Ant. jud.*, XIII, IX, 1; *Bell. jud.*, I, II, 6. Son petit-fils, Alexandre Jannée, devenu roi de Judée (106-79), pénétra dans le pays au delà du Jourdain. Il y trouva les Galaadites et les Moabites, les combattit et les assujettit au tribut. *Ant. jud.*, XIII, XIII, 5. Il occupa les deux villes déjà conquises par son père et s'empara en outre d'Hésébon, de Nabo, de Betharam, appelée plus tard Liviade, de Lemba (Libb), de Zara (Sarath), d'Oronaïm et de plusieurs autres villes. *Ant. jud.*, XIII, XV, 4. — Si les noms de Rabba et d'Agallaïm, dont font mention certains manuscrits, étaient authentiques, il en résulterait que le roi juif aurait poussé ses conquêtes assez loin au sud de l'Arnon. Josèphe semble l'affirmer ailleurs. Il désigne en effet, *Bell. jud.*, III, III, 5, comme limite entre la Judée et l'Arabie, au commencement du règne d'Hérode l'Ancien, une localité du nom de Jarda. Cet endroit ne paraît pas différent du lieu situé au sud de Machéronte et appelé, *ibid.*, VII, VI, 5, Jardès, transcription fautive, semble-t-il, pour Zarda ou Zardès, forme grécisée employée par l'historien juif à la place du nom du Zared. — Les places prises par Jannée appartenaient auparavant à Arétas, roi des Arabes-Nabuthéens, dont la résidence était alors à Pétra, au sud de la Moabitide. *Ibid.* Cette nation paraît avoir été en possession de la Moabitide méridionale depuis longtemps déjà. C'est de là peut-être que les Nabuthéens vinrent à la rencontre de Judas Machabée (166-161) et de son frère Jonathas, quand ils franchirent le Jourdain pour aller au secours de leurs frères de Galaad, I Mach., V, 25; et c'est vers cette région que paraissait se diriger Jean Machabée pour leur demander du secours, quand il fut surpris et assassiné par les hommes de la famille de Jambri. *Ibid.*, IX, 35-36. Cette ville et son territoire n'étaient sans doute pas en ce moment en possession des Nabuthéens, alors alliés et amis des Asmonéens et des Juifs, *ibid.*, mais elle dut tomber en leur pouvoir peu après cet événement et peut-être à son sujet. L'opposition que faisait à Alexandre le parti des Pharisiens et les avantages que remporta sur lui Arétas durent lui faire négliger un instant sa conquête. Il ne laissa pas moins en mourant la plupart de ces villes en la possession des Juifs et tout le territoire situé au nord du grand affluent de l'Arnon, le *nahar el-Ouâlêh* actuel, et dont Machéronte formait la frontière. *Ant. jud.*, XIII, XIV, 2; XIV, I, 4; cf. *Ant. jud.*, XVIII, V, 1; *Bell. jud.*, III, III, 3. — Hyrcan II, fils aîné d'Alexandre, pour obtenir l'appui d'Arétas contre son frère et rival Aristobule, promit de lui rendre toutes les villes conquises par son père. *Ant. jud.*, XIV, I, 4. Cette promesse ne paraît pas avoir été tenue. La discorde des deux frères attira les armes des Romains dans cette partie de la Moabitide (63). Alexandre, fils d'Aristobule, songeait à en faire son refuge et à se retirer à Machéronte. Avant d'avoir pu atteindre cette forteresse, il dut l'abandonner aux mains du préteur Gabinius dont il était poursuivi et qui la fit démanteler. *Ant. jud.*, XIV, V, 2-4; *Bell. jud.*, I, VIII, 5-6. Aristobule, échappé de Rome, s'y réfugia avec son fils Antigone, et essaya de s'y défendre; mais, après deux jours de siège, se voyant tout couvert de blessures, il dut se rendre de nouveau aux Romains. *Ibid.*, XIV, VI, 1. — Hérode l'Ancien (47-4), en se faisant attribuer par le sénat romain le royaume de Judée, reçut en même temps la partie de la Moabitide reconquise par les princes asmonéens. Elle fut dès lors annexée à l'ancien pays de Galaad, devenu la province de Pérée. Un des premiers soins d'Hérode fut de chercher à s'en assurer la possession en fortifiant Hésébon et en y mettant une garnison. Josèphe, *Ant. jud.*, XV, VIII, 5.

Ce pays fut souvent l'objet de son attention et de ses soins. Il y fonda la ville de Machéronte (fig. 302) près du château du même nom, *Bell. jud.*, VII, VI, 2. Il y releva et embellit la ville de Bétharam à laquelle il donna le nom de Liviade. *Ant. jud.*, XVIII, II, 1; *Bell. jud.*, II, IX, 1. Se sentant défaillir, il se fit transporter de Jéricho à Callirhoé, espérant y recouvrer la santé par l'usage des bains. Ils ne firent qu'aggraver son mal. *Ant. jud.*, XVII, VI, 5; *Bell. jud.*, I, XXXIII, 5. Par son testament, il légua la Pérée à son fils Hérode Antipas, et lui transmit ainsi le domaine de cette région. *Ant. jud.*, XVII, VIII, 1. — Ce prince semble l'avoir choisie pour son séjour préféré, et il fit de Machéronte sa résidence. Ces lieux devinrent ainsi le théâtre de son union incestueuse et adultère, et du drame qui la suivit. Antipas avait d'abord épousé la fille d'Arétas III, son voisin, qui régnait sur le reste de la Moabitide. Épris d'une passion coupable pour Hérodiade, la femme de son frère Philippe, il vécut avec elle et renvoya la fille d'Arétas. Celle-ci, instruite du pacte, demanda d'aller à Machéronte; elle voulait s'échapper et de là gagner les États de son père, « car Machéronte était sur la frontière du royaume d'Hérode et d'Arétas. »

Revenu de Rome où il avait dû se rendre, Hérode prit Hérodiade. Jean-Baptiste était alors dans les anciennes Araboth de Moab et près de Bétharam, non loin de Machéronte, où il prêchait le baptême de la pénitence (30 après J.-C.). Le monde venait à lui en foule de la Judée, de la vallée du Jourdain et de tous les pays circonvoisins, pour l'écouter et demander le baptême. C'est alors que Jésus de Nazareth voulut être baptisé par lui. Jean condamnait la conduite d'Hérode. Celui-ci le fit prendre et le jeta dans la prison de Machéronte. Hérode avait invité tous les grands de la Galilée, dont il était

également le tétrarque, à venir en cette ville célébrer avec lui la fête de l'anniversaire de sa naissance. Hérodiade profita du serment imprudent du prince pour lui demander la tête de l'homme de Dieu. Hérode le fit aussitôt décapiter. Joa., I, 28; X, 40. Voir BETHABARA, t. I, col. 1647, et BÉTHANIE, t. I, col. 1661; Matth., III, 1-17; XIV, 1-12; Marc., I, 2-11; VI, 17, 29; Luc., III, 1-23; Josèphe, *Ant. jud.*, XVIII, V, 1-2. Arétas, irrité de la conduite d'Hérode à l'égard de sa fille, lui déclara la guerre. Le tétrarque fut complètement défait et le peuple crut à une vengeance du ciel, à cause du crime de Machéronte. *Ibid.* — Quelques années plus tard, Antipas, poussé par Hérodiade jalouse du titre de roi obtenu de Caligula par Agrippa Ier, étant allé demander le même titre, fut exilé dans les Gaules et sa tétrarchie en général réunie à la province romaine de Syrie (39). *Ibid.*, XVIII, VII, 1-2. La Moabitide septentrionale paraît avoir été réunie au royaume arabe-nabuthéen dont toute la Moabitide méridionale, depuis Machéronte, n'avait pas cessé de faire partie. C'est ce qu'indique l'inscription nabuthéenne de Médaba écrite la 46e année du règne d'Arétas IV Philodème. — Claude, en même temps qu'il nommait Félix gouverneur de Judée (52), séparait du territoire moabite Juliade (Liviade-Bétharam) avec 14 bourgs des alentours et Abela (Albelsatim), pour les annexer au royaume d'Agrippa le Jeune. *Bell. jud.*, II, XIII, 2; *Ant. jud.*, XX, VIII, 4. — Au commencement de la guerre de Judée, les Juifs, échappés de Gadara, et poursuivis par Placide, lieutenant de Vespasien, se portèrent en cette partie de la vallée du Jourdain; mais repoussés de partout, la plupart périrent dans les eaux du Jourdain et du lac Asphaltite, ou sous les coups des soldats. *Bell. jud.*, IV, VII, 6. Les Romains prirent possession de la région jusqu'à Machéronte, près de laquelle ils laissèrent un corps de troupes pour la surveiller; car dès les premiers jours de la révolte, les Juifs s'étaient empressés de l'occuper (67). *Ibid.* La guerre était achevée et déjà Vespasien et Titus avaient triomphé à Rome, et Machéronte, pourvue d'armes et de munitions laissées par Hérode l'Ancien, était encore aux mains des Juifs (71). Lucilius Bassus fut envoyé avec une armée et la Xe légion prise en Judée, pour l'assiéger. Il avait ordre de la ruiner jusque dans ses fondements. Les Romains craignaient qu'elle ne demeurât pour les Juifs un centre de ralliement où ils pourraient continuer la guerre ou la recommencer. Elle eût prolongé la résistance si un incident n'eût mis les assiégeants en sa possession. Un des plus vaillants défenseurs de la ville ayant été pris par les Romains, ses compagnons proposèrent de rendre la place en échange de la vie et de la liberté de cet homme et de la leur. Les Romains acceptèrent et ils épargnèrent en effet le guerrier et les auteurs de la proposition, mais ils massacrèrent impitoyablement le reste des habitants qu'ils trouvèrent encore. Le plus grand nombre, prévoyant qu'ils ne seraient pas épargnés, s'étaient enfuis pendant la nuit et réfugiés dans la forêt de Jarden, sur la frontière d'Arabie, où, depuis le commencement du siège de Jérusalem, étaient déjà venus se cacher un grand nombre de Juifs. Bassus poursuivit les fugitifs, fit envelopper la forêt par sa cavalerie et y mit le feu. Les Juifs réunis en groupe tentèrent de forcer le cordon en se précipitant sur les Romains. Ceux-ci ne se laissèrent pas entamer et trois mille Juifs succombèrent dans cet effort suprême. Un seul put s'échapper furtivement, Judas, fils d'Ari. *Bell. jud.*, VII, VI, 5. C'est ainsi que le pays de Moab fut le dernier boulevard de la défense du peuple juif contre les Romains.

362. — Machéronte. D'après de Luynes, *Voyage autour de la mer Morte*, pl. 36.

IIIe PÉRIODE : DEPUIS LA DOMINATION ROMAINE. — *I. ASSERVISSEMENT AUX ROMAINS.* — Les premiers rap-

ports de Moab avec les Romains remontent à la venue de Pompée à Damas (63 av. J.-C.). Damas était alors la capitale du royaume arabe-nabathéen, dont Moab faisait partie. Le roi Arétas II y avait établi son siège, appelé par les Damasquins, après la mort d'Antiochus Denys, tandis qu'Alexandre Jannée régnait en Judée. *Ant. jud.*, XIII, xv, 2. Les Romains s'étaient contentés alors de soumettre l'Arabie au tribut et Moab ne les vit pas encore. Gabinius paraît être le premier d'entre eux qui mit le pied sur la terre de Moab, quand il poursuivait Alexandre, fils d'Aristobule. Bassus abandonna, semble-t-il, aux Arabes, la région où il venait d'exterminer les Juifs. Ce fut Trajan qui réduisit définitivement l'Arabie, qui comprenait le pays de Moab, en province romaine (106). *Bell. jud.*, IV, viii, 1. — De cette époque datent le commencement de l'administration du pays par ce peuple, l'établissement des colonies étrangères et l'expansion de la civilisation occidentale dont on retrouve les nombreuses traces dans toute la contrée. — Avant les Romains, les Grecs, il est vrai, avaient couvert de leurs colonies et de leurs établissements les régions voisines de Basan, de Galaad et d'Ammon, mais ils ne paraissent pas avoir eu aucun établissement important en Moab. Si l'on excepte quelques œuvres des Asmonéens et les travaux d'Hérode à Hésébon, à Liviade et à Machéronte, c'est encore par les Romains, disciples des Grecs, et par les Byzantins que la terre de Moab s'est embellie de monuments et de fondations marquées à l'empreinte de l'art et de la civilisation helléniques. Le plus grand nombre des œuvres des Arabes paraissent exécutées sous l'influence du prestige romain. Prolongée par les empereurs de Constantinople, la domination romaine s'exerça jusqu'au temps de l'invasion musulmane (325-635).

II. LE CHRISTIANISME EN MOAB. — Parallèlement à la civilisation gréco-romaine se développait en Moab une autre civilisation plus grande et plus noble dans son expression, plus importante et plus salutaire dans ses effets, la civilisation morale et religieuse du christianisme. La terre de Moab en fut le berceau simultanément avec la Judée et la Galilée. Théâtre principal des prédications du Précurseur et école où se préparèrent les premiers apôtres, Pierre et André, pour s'attacher à Jésus lors de son baptême, elle fut encore témoin de la première manifestation publique du Messie et Rédempteur aux hommes et de l'inauguration de son ministère évangélique. Joa., I, 19-40. Ce que dit l'Évangéliste du séjour du Sauveur, à la fin de sa carrière, « à Béthanie au delà du Jourdain, » c'est-à-dire en cette même région de Moab, où un grand nombre vinrent l'entendre et « crurent en lui », Joa., x, 40-42; cf. I, 28, ne permet pas de douter que sa prédication n'y ait laissé des disciples. Le pays de Moab fut vraisemblablement évangélisé, deux ou trois ans plus tard, par le converti Saul, qui deviendra l'apôtre des nations sous le nom de Paul. Après s'être échappé de Damas, Saul passa en effet en Arabie, Gal., I, 17, et le pays de Moab était l'endroit de l'Arabie où résidaient principalement les Juifs auxquels Saul s'adressait à cette époque. Cf. Act., ix, 20, 22; xiii, 46. De bonne heure du moins, cette contrée vit se former chez elle d'importantes églises judéo-chrétiennes, car selon le témoignage de saint Épiphane, *Adv. hær.*, t. xli, col. 436, la Moabitide et la Nabathée furent les principales régions où se recruta et se développa la secte des Ébionites. — Au ive siècle, la Moabitide était tout entière couverte d'innombrables communautés chrétiennes groupées autour des sièges épiscopaux d'Hésébon, de Médaba, de Liviade, de Rabbath-Moba, de Kérak-Moba, de Zoara et quelques autres moins célèbres. Cf. S. Jérôme, *In Is.*, xvi, 1, t. xxv, col. 176; Reland, *Palæstina*, p. 212-224; Lequien, *Oriens christianus*, Paris, 1740, t. iii, p. 698-734. Coraiatha, l'ancienne Cariathaïm, était une des rares localités de cette époque formées exclusivement de chrétiens. Eusèbe, *Onomasticon*, édit. Larsow et Parthey, Berlin, 1862, p. 25. Les nombreuses églises de Medaba, dont les ruines témoignent de la splendeur, indiquent combien florissantes étaient ces chrétientés. Voir MÉDABA, col. 902. A côté des sanctuaires de Bethabara, de Liviade, du mont Nébo, et d'autres établis pour consacrer leurs souvenirs bibliques et évangéliques, s'étaient élevés de vastes monasteres où se perpétuait la vie de prière, de sacrifice et de sainteté. Les pèlerins y accouraient des contrées les plus lointaines, pour se fortifier dans la foi et la vertu, à la vue des saints exemples et par la méditation des récits de l'Écriture dont ces lieux virent se dérouler les événements. Voir BÉTHABARA, t. I, col. 1649-1650; BÉTHARAN, t. I, col. 1664-1665, et NÉBO (MONT). Cependant, l'excessive prospérité temporelle ne devait pas tarder à produire en Moab, comme dans le reste de l'empire, le relâchement des mœurs (cf. S. Grégoire de Nysse, *Ep. II, De his qui adeunt Jerosol.*, t. xlvi, col. 1012-1013) et à sa suite, l'insouciance, l'imprévoyance et la faiblesse qui devaient ouvrir le pays à une nouvelle invasion : celle de l'islam. Par elle devait s'achever la ruine de Moab et se réaliser les derniers traits du tableau de désolation tracé par les prophètes d'Israël.

III. LA CONQUÊTE MUSULMANE. — Situé sur la limite du Hedjâz, et frontière de l'Empire au midi, le pays de Moab devait être le premier à subir les attaques des armes musulmanes. Dès l'an 8 de l'hégire (629), Mahomet avait dirigé une première expédition contre la Belqâ. Ses guerriers avaient été complètement défaits à Môtéh. Une seconde expédition avait été arrêtée dans sa marche par la mort du prophète (632). Abou Bekr confia la direction d'une troisième à Khâlid ben Sa'îd (634). Le général musulman fut à peine arrêté dans sa marche par la résistance des Arabes chrétiens de la contrée, et il vint fixer son camp à la hauteur de Qastal, au nord de Médaba, près de la frontière septentrionale antique de Moab. Yazid et Abou Obeidah, avec les nouvelles troupes réclamées par Khâlid, vinrent achever rapidement l'occupation de toute la contrée, dont la victoire décisive de Yarmouk, sur les troupes d'Héraclius, devait assurer à l'islâm la tranquille possession (636). Cf. Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes*, Paris, 1847, t. iii, p. 211-214, 313-322, 422-448. — La prospérité matérielle ne disparut cependant pas immédiatement du pays de Moab. Les descriptions des géographes arabes, la liste des produits et les statistiques des revenus des khalifes attestent que jusqu'au xiie siècle l'agriculture et les diverses industries qui s'y rattachent n'étaient guère moins florissantes qu'aux époques antérieures.

En 1100, Godefroy de Bouillon, ayant fait une incursion dans la région, en avait ramené d'innombrables troupeaux. Guillaume de Tyr, *Historia rerum transmarinorum*, l. IX, c. xxii, t. cci, col. 453-454. De même le roi Baudouin Ier pénétra deux fois dans la Moabitide, et pour soustraire les chrétiens de la contrée aux vexations des princes musulmans, en même temps que pour peupler sa capitale presque déserte, il leur proposa de venir à Jérusalem, ce que firent un grand nombre en venant s'y établir avec leur famille, leurs richesses et leurs troupeaux. Id., *ibid.*, l. X, c. viii, xi, col. 463, 464; l. XI, c. xxvii, col. 514-516. La principauté du Kérak établie en 1136, en plaçant le pays sous la sauvegarde des Francs, mit ses habitants à l'abri des attaques du côté de la Syrie et de l'Égypte et des incursions des Bédouins, et en retarda un instant la déchéance. La capitulation de Kérak, en 1188, livra bientôt le pays aux compétitions des princes de Damas et du Caire. La décadence ne pouvait manquer de marcher rapidement. L'occupation de la Syrie par les Turcs (1517) fut le signal de la ruine totale. Laissé, avec les contrées voisines, à des gouverneurs ayant leur résidence à Damas, et dont l'unique souci était de rançonner les populations, il n'y eut plus

aucune sécurité dans le pays. La culture devint impossible. Les villes et les villages se vidèrent absolument d'habitants et tombèrent en ruine. Toute la contrée ne différa bientôt plus en rien du désert et finit par être complètement abandonnée aux tribus nomades. Au commencement du XVe siècle, s'il faut en croire Eṭ-Ṭahiry, *Syria descripta*, édit. Rosenmuller, Leipzig, 1828, p. 19, 21, la principauté de Kérak était encore couverte d'un nombre immense de bourgades florissantes et la Belqâ, c'est-à-dire la partie septentrionale de Moab seule comptait plus de 300 villages. Au commencement du XIXe siècle, il n'y en avait plus un seul debout sur tout le territoire de l'ancien Moab. — La ruine religieuse n'a pas été moins profonde. Les Arabes vainqueurs n'imposèrent point formellement leur religion au pays soumis; mais les habitants des principales villes, en grande partie gréco-romains et qui formaient en quelque manière l'ossature du peuple chrétien, ne tardèrent pas à disparaître et furent remplacés par des émigrés du Yémen ou des autres régions de l'Arabie, tous disciples du Coran. L'arrivée des Francs (1099) et la création au Kérak d'un évêché latin appelé la Pierre du Désert (1136) relevèrent pendant quelque temps le courage des chrétiens. Voir KIR-MOAB, t. II, col. 1795-1797. En 1301, la majorité de la population du pays de Kérak était encore chrétienne et se sentait assez forte pour refuser d'obtempérer à un décret vexatoire du sultan d'Égypte, maître de la région. Cf. Makrizi, *Histoire des sultans mameluks*, trad. Quatremère, Paris, 1845, t. II, p. 177. Cependant depuis la chute du royaume franc de Jérusalem, les chrétiens, livrés sans appui et sans recours aux caprices du fanatisme aigri des adversaires de la Croix, semblent avoir perdu courage et des défections plus ou moins considérables finirent par donner la prépondérance à la religion de Mahomet. Le groupe de ces chrétiens peut être considéré comme le dernier reste de l'ancienne population moabite, bien qu'il soit mêlé de l'élément arabe-nabuthéen. Isolés et sans relation possible avec le monde catholique, sans évêque de leur rite syriaque pour leur donner des prêtres, ils recoururent pour en obtenir aux patriarches grecs, quand ceux-ci furent revenus à Jérusalem. C'est ainsi qu'ils se trouvèrent engagés dans le schisme photien. Leur nombre, dans la première partie du siècle dernier, se trouvait réduit à peine au sixième de la population totale, descendu lui-même au centième de l'ancien. Ils sont demeurés groupés au Kérak et dans ses alentours, jusqu'à l'année 1879. A cette époque, une fraction de deux à trois cents environ d'entre eux demanda un prêtre au patriarche latin de Jérusalem. Le missionnaire s'établit, avec son petit troupeau, dans les ruines de Médaba. La modeste colonie a été, pour la région et pour tout le pays, le principe d'un mouvement de renaissance auquel il faudra peut-être appliquer les paroles de la prophétie : « Je ramènerai les captifs de Moab, aux derniers jours, dit le Seigneur. » Jer., XLVIII, 47. Vers le même temps, le missionnaire de Mâdabâ tentait d'établir au Kérak un autre centre catholique; et y a réussi depuis 1894. L'année précédente, un détachement de troupe turque s'était emparé du Kérak, après une résistance insignifiante de la population, et avait pris possession de la contrée (octobre 1893). L'ancien pays de Moab, auquel a été rattachée toute la partie qui s'étend jusqu'au *Zerqâ*, l'ancien Jaboc, forme actuellement un *sandjak* ou département dirigé par un *mutsarref*, ou préfet. Son chef-lieu est le Kérak et il dépend de la province (*ouâlayeh*) de Damas.

4. BIBLIOGRAPHIE. — Duc de Luynes, *Voyage d'exploration à la mer Morte, dans l'Arabie Pétrée et sur la rive gauche du Jourdain*, in-4°, Paris (sans date), t. I, p. 23-182. Mauss et Sauvaire, *Voyage de Jérusalem à Kérak et Chaubak*, appendice de l'ouvrage précédent, t. II, p. 81-140; L. Lartet, *Géologie*, *ibid.*, t. III, p. 61-75, 180-188, 206-208, 232-237, 292-293; F. de Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte*, in-8°, Paris, 1865, t. I, p. 266-399; t. II, p. 1-10; Lucien Gautier, *Autour de la mer Morte*, in-8°, Genève, 1901, p. 48-122, Tristram, *Land of Moab*, in-8°, Londres, 1874; Conder, *Heth and Moab*, in-8°, Londres, 1884; *The Survey of Eastern Palestine, Memoirs*, 2 in-4°, Londres, 1889; Burckhardt, *Travels in Syria and the Holy Land*, in-8°, Londres, 1822, p. 363-404; Seetzen, *Reisen durch Syrien, Palästina*, Berlin, 1854, t. I, p. 406-427; t. II, p. 317-377; Irby et Mangle, *Travels in Egypt and Nubia, Syria and Asia Minor*, in-8°, Londres, 1823, p. 335-487; E. Palmer, *The desert of the Tih and the country of Moab*, dans *Pal. Expl. Fund, Quarterly Statement*, 1871, p. 40-73; F. J. Bliss, *Narrative of an expedition to Moab and Gilead, ibid.*, 1895, p. 203-235, 332-373; Gray Hill, *A journey East of the Jordan and the Dead See, ibid.*, 1896, p. 24-47; G. A. Smith, *The Roman Road between Kerak and Madeba, ibid.*, 1904, p. 367-385; 1905, p. 39-48; Schick, *Berichte über eine Reise nach Moab*, dans la *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, 1879, p. 1-13; R. Brünow, *Reisebericht*, dans *Mitheilung und Nachrichten des deutschen Palästina Vereins*, 1898, p. 33-39, 49-57; 1899, p. 23-29; R. E. Brünow et A. Domaszewski, *Die Provincia Arabia*, in-4°, Strasbourg, 1904, t. I, p. 1-110.

L. HEIDET.

MOABITE (hébreu : *Mô'âb, ham-Mô'âbî, Mô'âbî, ham-Mô'âbiyâh* [*Mô'âbî, ham-Mô'âbî*, ne se lit que dans le Deutéronome, les Paralipomènes et I Esdras, *ham-Mô'ăbiyâh* que dans Ruth; I (III) Reg., XI, 1, II Par., XXIV, 26 (*ham-Mô'abiṯ*), II Esd., XIII, 23]; Septante : Μωάβ, Μωαβίτης, Μωαβῖτις; Vulgate, au masculin : *Moabita, Moabites;* au féminin : *Moabitis*), nom ethnique des descendants de Moab et des habitants du pays de ce nom. Gen., XIX, 37; Num., XXI, 13, etc. — La capitale des Moabites est appelée *Ar Moabitarum* par la Vulgate. Num., XX, 28; cf. XXII, 36; Deut., II, 29. — La Vulgate nomme le pays de Moab *regio Moabitis*, dans le livre de Ruth, I, 1, 2, 6; II, 6; IV, 3. — La loi interdisait, Deut., XXIII, 3 (4), de faire entrer les Moabites dans l'assemblée du peuple, même après la dixième génération. — L'Écriture nomme plusieurs rois moabites, Balac, fils de Séphor, Num., XXII, 10, etc.; Églon, Jud., III, 12, etc.; Mésa, IV Reg., III, 4, etc. Jethma, t. III, col. 1520, un des vaillants soldats de David, était d'origine moabite. I Par., XI, 46. David descendait lui-même de Ruth la Moabite. Ruth, I, 22, etc. La belle-sœur de Ruth, Orpha, était aussi Moabite. Ruth, I, 4, etc. — Salomon épousa des femmes moabites qui le firent tomber dans l'idolâtrie. III Reg., XI, 1. — Un des meurtriers du roi Joas était fils d'une Moabite appelée Semarith. II Par., XXIV, 26.

MOADIA (hébreu : *Mô'adyâh;* Septante : Μααδαί), un des prêtres qui revinrent de Babylone en Palestine avec Zorobabel. II Esd., XII, 17. Au v. 5, son nom est écrit Madia. Voir MADIA, col. 532.

MOBONNAÏ (hébreu : *Mebunnaï;* Septante : ἐκ τῶν υἱῶν; ils ont lu *mibnê*, « du fils », nom d'un des principaux officiers de David dans II Reg., XXIII, 27. Un grand nombre de commentateurs croient que dans II Reg., XXII, 18, il est appelé Sobochaï au lieu de Mobonnaï, de même que dans I Par., XX, 4, et, avec une légère différence d'orthographe, Sobbochaï, dans I Par., XI, 29, et XXVII, 11. *Sibekaï*, qui se lit partout en hébreu, excepté II Sam., XXIII, 27, doit être le nom véritable, d'après la plupart des critiques. Il était Husatite ou originaire de Husat, de la race de Zarahi. I Par., XXVII, 11. Voir HUSATHITE et HUSATI, t. III, col. 784. Il fut un des *gibbôrîm*, I Par., XI, 29, et un des *selîsîm* de David. II Reg., XXIII, 27. Voir ARMÉE, t. I, col. 978. Il s'était rendu célèbre en terrassant Saph ou

Saphaï, géant de la race d'Arapha ou des Raphaïm. II Reg., XXI, 18; I Par., XX, 5. Il fut placé à la tête du huitième corps d'armée, lequel était chargé du service le huitième mois de l'année et comprenait vingt-quatre mille hommes. I Par., XXVII, 11.

MOCHMUR (Septante : Μοχμούρ; omis dans l'*Alexandrinus* et dans la Vulgate), torrent (χειμάρρος) mentionné seulement dans le texte grec de Judith, VII, 18 : « Les enfants d'Ésau montèrent avec les enfants d'Ammon et ils campèrent dans les montagnes vis-à-vis de Dothaïn, et ils envoyèrent des hommes au sud et à l'est vis-à-vis d'Ékrébel, qui est près de Chus, sur le torrent de Mochmur, et le reste de l'armée des Assyriens était campé dans la plaine. » Les noms propres Mochmur et Ékrébel sont peut-être altérés. L'ouadi appelé Mochmur devait être situé au sud-est de Dothaïn.

MOCHONA (hébreu : *Mekônah;* manque dans les Septante), ville de Juda qui fut habitée après la captivité par des hommes de cette tribu. II Esd., XI, 28. Elle paraît avoir eu une certaine importance, car le texte mentionne ses dépendances. D'après le contexte, elle était dans le voisinage de Siceleg et, par conséquent, dans le sud de la Palestine, mais son site n'a pas été identifié. Reland, *Palæstina illustrata,* 1714, t. II, p. 892, croit que Mochona est le *Mechanum* (ou plutôt *Machanim*), mentionné par saint Jérôme (*Onomastic.*, au mot *Bethmacha,* édit. Larsow et Parthey, 1862, p. 117), entre Éleuthéropolis et Jérusalem. Cette hypothèse est inconciliable avec le contexte de II Esd., XI, 28.

MOCHORI (hébreu : *Mikri;* Septante : Μαχίρ; *Alexandrinus :* Μοχορί), fils d'Ozi, de la tribu de Benjamin. I Par., IX, 8. Il était l'ancêtre d'Éla, un des principaux Benjamites qui s'établirent à Jérusalem après la captivité.

MODIN (Septante : Μωδεΐν et Μωδεείμ; on rencontre encore Μωδειν, Μωδεειν, Μωδαείν et Μωδαείμ), ville de Judée, patrie des Machabées et où ils furent ensevelis. — Dans le Talmud ce nom est écrit : *Môdi'im* et *Môdi'it*. Il semble dériver de la racine *yâda'*, « connaître, » et signifier « la ville de l'étude, de la science ou des savants » (fig. 303).

I. SITUATION. — 1° *D'après l'Écriture et Josèphe.* —

303. — *Scheikh el-Gharbaouy*, près d'*El-Médich*. D'après une photographie de M. L. Heidet.

Modin appartenait à la région montagneuse de la Judée, bien qu'elle fût peu éloignée de la plaine. La Vulgate, I Mach., II, 1, la place dans la montagne, en rendant l'expression ἐν Μωδεΐν, par *in monte Modin*. Le récit biblique, I Mach., XVI, 1-10, indique d'ailleurs cette situation indirectement. Simon Machabée averti par son fils Jean Hyrcan des menées de Cendebée, dont la résidence était à Jamnia, contre les Juifs, chargea Jean et son frère Juda d'attaquer cet adversaire de leur peuple. Jean vint passer la nuit à Modin et le lendemain descendit dans la plaine. Arrivé au bord d'un torrent, il se trouva en face de l'ennemi qui se tenait sur la rive opposée. Jean passa le ravin à la tête de ses troupes et livra le combat. Battus, les Grecs se réfugièrent à Cédron (ou Gédor, probablement *Qâtrah,* entre *'Aqir* et *'Esdûd*, l'Azot des Grecs). Voir CÉDRON 2, t. II, col. 386-387. Jean les y poursuivit et jusqu'aux forts d'Azot qu'il livra aux flammes. Il résulte de ce récit que Modin était au nord de l'*ouâdi-Ṣurâr,* l'ancien Sorec, qui paraît être le torrent auquel l'histoire de cette expédition fait allusion. D'après l'interprétation la plus commune d'un autre passage, I Mach., XIII, 29, le monument sépulcral élevé

par Simon sur la tombe de ses parents, à Modin, était en vue de la mer, d'où il apparaît que cette ville était en un lieu élevé et dominant, pas trop éloigné de la côte. Elle semble avoir été sur le seuil de la Judée, d'après II Mach., XIII, 13-15. Josèphe l'appelle « un village de la Judée », κώμη τῆς Ἰουδαίας. *Ant. jud.*, XII, VI, 1.

2° *D'après le Talmud et les anciens documents chrétiens.* — Le Talmud de Babylone, *Pesahim*, 3, b, indique Modin à quinze milles de Jérusalem; l'expression de « distance éloignée », employé ailleurs, 93, b, permet de croire que les milles auxquels ce texte fait allusion sont plus considérables que le mille romain. Cf. Neubauer, *Géographie du Talmud*, Paris, 1868, p. 99; Estori ha-Parchi, *Caftor va-Phérach*, nouvelle édit., Jérusalem, 1897-1899, p. 291. — Eusèbe place « le bourg de Modeim près (πλησίον) de Diospolis (Lydda) », *Onomasticon*, édit. Larsow et Parthey, Berlin, 1862, p. 290. Sur la carte-mosaïque de Madaba, Modin, figurée par un groupe de maisons avec cette inscription : « Modeim qui est maintenant Moditha d'où étaient les Machabées, » se trouve au nord de Nicopolis (Emmaüs) et à l'est de Diospolis (Lydda).

3° *D'après les pèlerins et écrivains du XIIe siècle et des âges suivants.* — A partir de l'époque des Croisades, les indications sont différentes des précédentes et contradictoires entre elles. D'après Jean de Würzbourg (vers 1130) copiant Fretellus (vers 1120) Modin est à sept milles de Jérusalem, sur la route de Ramatha (Ramleh), et à huit milles de Lydda. *Descriptio Terræ Sanctæ*, c. VI, t. CLV, col. 1071. Cette distance équivalant à 15 kilomètres nous conduirait au *khirbet Kebâra*, situé entre *Qastal* et *Qariat el-'Enab*. Théodorich, vers 1172, la place dans les montagnes appelées alors Belmont, entre la patrie de saint Jean (*Ain-Kârim*) et Fontenoid-Emmaus (*Qariat el-'Enab*). *De locis sanctis*, édit. Tobler, Saint-Gall et Paris, 1865, p. 87. La localité indiquée peut être la précédente, ou *Sôbâ* ou *Qastal*. De Villamont (1589) désigne, l. II, c. XI, assez clairement *Qastal*, en indiquant « le château de Modin » entre *Qariat* que l'on prenait alors pour Anathoth et la vallée de *Qolonieh*, sur une cime dominante, et en les distinguant, c. XII, de la localité bâtie également sur une haute montagne et appelée par les Turcs *Soba*, qu'il identifie avec Ramatha, *Voyages du seigneur de Villamont*, Lyon, 1611, p. 212. Depuis cette époque et presque jusqu'à nos jours, la grande multitude des pèlerins nomment ou indiquent *Soba*. — Burchard, Marin Sanut, et plusieurs des cartes du XIIIe siècle ou du XIVe semblent confondre Modin avec *Tell eṣ-Ṣâfiéh*. Au Juif Ishaq Helo, en 1334, on l'indiquait à Ramléh. *Les chemins de Jérusalem*, dans Carmoly, *Itinéraires de la Terre-Sainte*, Bruxelles, 1847, p. 247. Le cordelier Jean Thenaud (1512) paraît s'arrêter au même lieu. *Le voyage d'Oultremer*, édit. Schefer, Paris, 1882, p. 117. Toutes ces indications et d'autres encore, qui sont données comme l'expression de la tradition locale, sont de simples hypothèses, souvent naïves, dont l'une ou l'autre plus ou moins généralement acceptée, s'est transmise pendant une période assez longue pour prendre l'apparence d'une tradition.

II. Identification. — Le rabbin Schwarz, en 1833, pensait avoir retrouvé le nom de Modin dans une localité située à l'ouest du *khirbet Djêba'*, à quatre heures de marche à l'ouest de Jérusalem et à une heure de Qastal, dont le savant israélite se figurait avoir entendu prononcer le nom *Mêda'n. Tebuoth ha-Arez*, édit. Luncz, Jérusalem, 1900, p. 116. A l'endroit indiqué on trouve une ruine appelée *Baṭen* (non *Mêdân*) *eṣ-ṣeghir*, ou Bathen-le-Petit. Robinson, en 1838, combattant la prétendue tradition de Sôbâ, proposait *Laṭroûn*, fondé sur les seules données scripturales et sur Eusèbe. *Biblical Researches in Palestine*, Boston, 1841, p. 64, note. V. Guérin avait accepté, en 1863, cette identification; mais, ayant eu plus tard connaissance de l'existence d'une localité appelée *el-Médieh*, dans laquelle le P. Emmanuel Forner, curé franciscain de Bethléhem, avait déjà reconnu, en 1866, le nom de Modin, il se rallia à cette identification et la soutint énergiquement. *Médiéh*, ou *Modiéh*, a pu en effet dériver de Modeim ou Modiith, comme *el Azarieh* de Lazarium, *Tabarieh*, de *Tiberias*, etc. *El-Mediéh* est d'ailleurs *près* de Lydda, dont il n'est distant que de 10 kilomètres, au sud-sud-est. De *Mediéh*, V. Guérin avait distingué très clairement des navires passant près de la côte, ce qui lui permettait de conclure que de la mer on avait pu apercevoir le monument sépulcral des Machabées. A ces trois arguments, l'illustre palestinologue en ajoute un quatrième. Ayant découvert en 1870, près d'*el-Mediéh*, des tombeaux qui paraissaient avoir été recouverts d'une construction monumentale, il crut pouvoir les identifier avec les sépulcres des Machabées, et conclure de là à l'identification indubitable d'*el-Mediéh* avec Modin. *Samarie*, t. II, p. 403. Plusieurs savants contestèrent l'exactitude de la conclusion de V. Guérin à propos des tombeaux, mais, à cause des autres raisons, l'identification de la localité avec la patrie des Machabées fut généralement adoptée. — Cette identification a été combattue cependant dans la *Revue biblique*, en 1892, dans l'article intitulé : *La Bible et les études topographiques en Palestine*, p. 109-111. Selon l'auteur de l'article : 1° il est douteux qu'*el-Mediéh*, qui dut faire partie de la tribu de Dan, appartint à la Judée au temps des Machabées; 2° le passage I Mach., XIII, 25-30, doit s'interpréter : « il fit sculpter des navires dont les navigateurs sont à même d'apprécier le fini de l'œuvre; » 3° Modin doit se trouver assez près de Jérusalem, sur la route directe de Jérusalem à Cédron et non à plus de 20 kilomètres au nord de cette route; 4° le nom d'*el-Mediéh*, n'ayant pas la troisième consonne de Modin, ne peut en dériver; 5° on conteste en outre l'identité des tombeaux découverts par M. Guérin avec ceux des Machabées. — « Ces arguments ne sont nullement concluants pour la thèse, » dit M. Is. Abrahams dans l'article *Modin*, de l'*Encyclopedia biblica* de Cheyne, t. III, Londres, 1903, col. 3181. 1° Le territoire de Dan, en effet, avait certainement été occupé par les Juifs, au retour de Babylone, avec les villes de Hadid, aujourd'hui *Hadiṯâ*, Neballat (*Beit-Nebâlâ*) et *Lod* (Lydda), situées au nord ou à l'ouest d'*el-Mediéh*. Cf. II Esd., XI, 34. *El-Mediéh* avait été *inclus* à la Judée avec ces localités. La cession ou plutôt la restitution faite aux Juifs par Démétrius Nicator des villes de Lydda, Ramathaïm et Éphraïm (I Mach., XI, 34), qui avaient été enlevées aux Juifs et rattachées à la Samarie, démontre qu'*el-Mediéh* n'en avait jamais été distraite. — 2° Quelle que soit l'interprétation que l'on puisse donner à I Mach., XIII, 25-30, la marche militaire de Jean et de Judas, de Jérusalem à Modin, suppose une distance de 30 à 40 kilomètres et *amène* sur le bord de la plaine où le récit les montre descendant de suite le lendemain matin. — 3° Les circonstances obligent souvent les armées en campagne à prendre des détours, et l'on peut supposer mille raisons pour expliquer celui d'Hyrcan et des Juifs; rien d'ailleurs dans le récit n'indique une marche directe. — 4° Il n'est pas possible de nier qu'*el-Mediéh* ou *Modiéh* (مُدِيَّة), qui se prononce devant une voyelle *Mediét*, avec *t* articulé, ne soit bien dérivé de *Moditha* usité aux Ve et VIe siècles, comme *eṣ-Ṣâfiéh* est dérivé de *Saphitha* et que le Moditha de cette époque ne soit pas le site de l'actuel *Mediéh*. — 5° On peut contester actuellement l'identité de tels tombeaux d'*el-Mediéh* avec ceux des Machabées; mais leur monument existait encore, comme en témoignent Eusèbe et saint Jérôme, aux IVe et Ve siècles de l'ère chrétienne et avant l'invasion arabe, et il n'est pas possible de rejeter l'identification de la Moditha d'alors avec la Modin de la Bible, identification garantie par la présence du mo-

nument sépulcral des Machabées. — La carte de Médaba, découverte en 1896, en témoignant de cette dernière identification, et en montrant Moditha dans la situation générale où se trouve *el-Medièh*, a achevé de confirmer l'identification proposée par le P. Forner, soutenue par V. Guérin et adoptée par la généralité des palestinologues. Toutefois, par suite de l'extension du nom à plusieurs places différentes de la même région, il est moins facile de déterminer l'emplacement précis de la ville antique, comme on va le voir par la description du lieu.

III. Description. — Le territoire auquel s'applique le nom d'*el-Medièh* s'étend sur les deux côtés d'un ravin assez profond appelé *ouad'el-Medièh*. Il est en grande partie couvert d'oliviers, parmi lesquels se trouve le petit village d'*el-Medièh*, et plusieurs ruines. Le village, situé à l'ouest de l'ouâdi, se compose de trente à quarante maisons mal bâties où habitent environ 200 *fellahin* musulmans. Les citernes, taillées dans le roc, que l'on voit soit au village, soit aux alentours, indiquent qu'*el-Medièh* occupe la place d'une ancienne localité et que cette localité était plus étendue que le village actuel. Au sud et à peu de distance se dresse un monticule en forme de cône tronqué, en partie artificiel, dont la hauteur au-dessus de la mer Méditerranée est de 243 mètres. Son sommet est couvert de ruines informes. Les *fellahin* appellent ces ruines *el-'Arba'in*, « les Quarante [martyrs], » nom attribué, en Palestine, à une multitude de ruines d'anciens monastères ou de monuments religieux; le monticule est désigné sous le nom de *râs el-Medièh*, « le sommet de *Medièh*. » Au pied, au nord-ouest, est une ancienne piscine et dans son voisinage on remarque plusieurs grottes sépulcrales d'aspect judaïque. — Le terrain onduleux situé en face du village d'*el-Medièh*, au côté occidental de la vallée, est désigné généralement du nom de *Khirbet el-Medièh*, à cause des ruines qui le recouvrent. Une nécropole remarquable, entièrement creusée dans le roc, attire d'abord l'attention lorsqu'on arrive du sud. Une première grotte sépulcrale affectant la forme ordinaire des tombeaux juifs anciens, montre son entrée tournée vers l'orient. Une douzaine de grands blocs monolithes, de 2 mètres environ de longueur sur 1 de largeur, sont épars sur le sol rocheux supérieur. Destinés à fermer l'entrée des autres chambres sépulcrales, pratiquées horizontalement dans le roc, plusieurs d'entre eux gardent leur place, tandis que quelques-uns en ont été écartés par les violateurs des tombeaux. La plupart de ces chambres renferment deux tombes formées chacune d'un arcosolium cintré recouvrant une auge sépulcrale. Cette nécropole est connue sous le nom de *qobûr el-Yahûd*, « les tombeaux des Juifs. » Tout à côté se voit un pressoir à vin à plusieurs compartiments, différent par ses formes des pressoirs antiques de la Judée. Le sommet de la colline dans laquelle ont été pratiquées ces tombes, du côté du sud-est, est couvert de débris de poterie, de maçonnerie, de cubes de mosaïque et on y observe quelques arasements de constructions. Selon V. Guérin, cet emplacement est appelé *khirbet el-Yehûd;* il est inscrit sur la grande carte anglaise du *Palestine Exploration Fund*, 1887, sous le nom de *khirbet Medièh*. C'est le nom qu'a plusieurs reprises j'ai entendu employer, bien qu'il serve encore à désigner l'ensemble de toutes les ruines que l'on trouve à l'ouest de l'*ouâdi*. Plus au nord, au bas de la colline, se trouve une piscine en partie creusée dans le roc et en partie construite, et, à côté, les restes d'une construction bâtie en blocage. Les habitants d'*el-Medièh* leur donnent le nom, ainsi qu'au reste des débris de constructions qui les avoisinent, de *khirbet el-Hammâm*, « la ruine des Bains. » En cet endroit, M. Clermont-Ganneau, alors chancelier du consulat de France à Jérusalem, a découvert un baptistère chrétien, avec une inscription grecque relatant le nom de la donatrice Sophronia, et non loin une grotte sépulcrale avec une autre inscription grecque. Cette dernière partie des ruines a été désignée à M. Guérin sous le nom de *khirbet Zakarièh*. — Ces ruines occupent un col assez large formé par la colline dont nous venons de parler et une autre située au nord-nord-est, dominée par un petit sanctuaire musulman à coupole appelé *scheikh el-Gharbaouy*. L'altitude du lieu est de 233 mètres. Parmi les restes d'habitations arabes construites autour du monument précédent, on remarque, sur une belle plate-forme, les arasements d'un grand édifice rectangulaire mesurant 27m77 de longueur sur 6m71 de largeur. « Un certain nombre de magnifiques blocs encore en place dominent cette enceinte et permettent d'en déterminer l'étendue, » dit V. Guérin. Les Arabes l'appellent *el-Kala'h* (*qala'ah*), « le Château. » Il s'y trouve divers tombeaux, comme on le verra plus loin. — « Le tombeau dont on voit les ruines à cet endroit, » ajoute M. Mauss qui visita le *khirbet Medièh*, en 1870, quelques jours après V. Guérin, « est complètement isolé... L'importance des ruines permet de supposer qu'il a appartenu à une famille puissante dans le pays. Il devait avoir un aspect monumental à en juger par les dimensions de ce qui a été conservé. Il y a place pour sept tombes, ainsi qu'on peut s'en assurer par l'examen du plan. J'ai supposé à l'extrémité occidentale du rectangle un sépulcre double, comme celui de l'extrémité est. Si l'hypothèse est juste, on peut facilement dans l'intervalle placer trois autres sépulcres simples qui pouvaient avoir chacun son vestibule ou corridor de dégagement. » Dans V. Guérin, *Samarie*, t. II, p. 411-412.

IV. Emplacement précis de la ville de Modin. — Parmi les diverses ruines dont nous venons de parler, les palestinologues se demandent lesquelles sont celles de l'antique Modin. Rien de ce que l'on voit au village d'*el-Medièh* ou au sommet du monticule voisin ne paraît annoncer à V. Guérin une ville de quelque importance, comme dût être la ville des Machabées. Le scheikh de la localité lui a en outre assuré que le village était nommé autrefois *el-Miniéh*. Il faut, selon ce savant, chercher le site de la ville ancienne à l'occident de la vallée. Modin, dans cette hypothèse, aurait occupé la colline méridionale dans laquelle sont creusés les *qobûr el-Yahûd* et ces tombes seraient la nécropole de la ville. Le *khirbet el-Hammâm* ou *Zakarièh* serait les restes d'un faubourg de la ville byzantine qui succéda à la ville juive. — Pour d'autres au contraire, tous ces débris, au milieu desquels on rencontre des inscriptions grecques, des emblèmes et des monuments chrétiens, sont purement romains ou byzantins. Le pressoir décrit et d'autres que l'on voit non loin sont différents des pressoirs anciens que l'on rencontre si fréquemment dans les montagnes de la Judée, et l'on constate à la fraîcheur de leur état qu'ils appartiennent à une époque relativement récente. Le site d'*el-Medièh* est bien celui de la ville juive. Rien dans l'Écriture ou l'histoire n'attribue à Modin une grandeur spéciale. Elle est qualifiée du nom de ville comme tant d'autres localités, qui dans notre manière de parler seraient appelées des villages. Josèphe, Eusèbe et saint Jérôme ne la nomment du reste pas autrement : κώμη, *vicus*. Les citernes constatées au delà du périmètre du village actuel la montrent cependant plus étendue que celui-ci, et la forme de ces citernes et des tombeaux voisins atteste son antiquité. Seule la piscine et les ruines du monticule, qui ressemble lui-même à une acropole, indiquent qu'elle pourrait bien avoir eu une certaine importance. *Meniéh* est une prononciation défectueuse de *Medièh*, et l'existence simultanée de deux noms différents de consonance si rapprochée pour deux localités voisines paraîtrait bien peu probable. — A défaut de documents historiques, des fouilles faites au *Râs el-Medièh* pourraient donner la solution de la question. Bien qu'il ne soit pas absolument absurde de placer la ville de Modin à l'est de la

vallée et son monument sépulcral à l'ouest, il est plus naturel de chercher celui-ci, conformément aux usages des Hébreux, dans le voisinage immédiat de la ville; sa découverte, si toutefois elle est encore à faire, pourrait fournir un argument prépondérant. Nous toucherons à cette dernière question après avoir relaté les quelques faits historiques qui constituent l'histoire de Modin, parmi lesquels l'érection de ce monument est un des plus importants.

V. Histoire. — La gloire de Modin est le reflet de l'éclat dont brille l'illustre famille des Machabées : cette ville fut leur berceau, le centre où ils levèrent l'étendard de l'indépendance religieuse et politique en face du despotisme cruel de l'hellénisme, où plus d'une fois ils réunirent leurs forces pour les organiser, et enfin le champ de triomphe où le monument sépulcral élevé sur leurs tombes célébra longtemps devant les générations leur foi, leur sublime patriotisme et leur héroïque vaillance. — La famille sacerdotale des Machabées ou des Asmonéens aurait été originaire de Jérusalem et serait venue s'établir à Modin vers le commencement de la persécution religieuse d'Antiochus IV Épiphane, d'après I Mach., II, 1, du moins selon l'interprétation qu'en donne l'historien Josèphe, *Ant. jud.*, XII, VI, 1, suivi par un grand nombre d'autres. L'écrivain juif a mal lu, ce semble, ce passage. L'expression « il fut enseveli par ses fils dans le *tombeau de ses pères à Modin* », formulée I Mach., II, 70, une première fois à propos de Mathathias le père des Machabées, répétée pour Judas, IX, 19; et celle analogue employée, XIII, 25, pour Jonathas, « il [Simon] recueillit les ossements de son père Jonathas et les ensevelit à Modin sa ville, » ne permettent pas de douter que leur famille, à supposer qu'elle eût d'abord été établie à Jérusalem, ne fût depuis longtemps fixée à Modin. Au lieu de lire : « En ces jours-là se leva Mathathias... de la famille de Joarib de Jérusalem et il vint s'établir à Modin, » le verset de I Mach., II, 1, doit se lire : « Mathathias... de la famille de Joarib, quitta Jérusalem (où il pouvait être pour son ministère) et se retira à Modin, » ἀνέστη ἀπὸ Ἱερουσαλὴμ et non Ἰωαρὶβ ἀπὸ Ἱερουσαλὴμ. — Aux premiers temps de la persécution hellénique, un certain nombre de personnes s'étaient réfugiées à Modin où elles pensaient peut-être demeurer tranquilles, en raison de son éloignement de la capitale de la Judée; mais l'agent d'Antiochus chargé d'imposer aux populations le culte de la Grèce les y suivit. I Mach., II, 15. Mathathias, qui était selon toute apparence le principal personnage de la localité, fut appelé; l'employé chercha à le séduire pour entraîner les autres par son exemple. Mathathias répondit par un refus catégorique, et comme en même temps un Juif se présentait pour apostasier, Mathathias indigné l'égorgea sur l'autel même élevé par les païens où il venait immoler, tua l'envoyé royal renversa l'autel et appela tous les Juifs fidèles à s'unir à lui et à ses fils pour défendre la religion. *Ibid.*, II, 15-27. La situation de Modin n'était pas assez forte pour qu'ils pussent s'y maintenir contre les dominateurs du pays; Mathathias l'abandonna pour se retirer dans les régions plus escarpées des hautes montagnes. Ses succès paraissent lui avoir permis de revenir en sa patrie pour y mourir; du moins ses fils purent y ensevelir sa dépouille mortelle. Si les triomphes de ses fils et l'intérêt de leur cause les obligèrent à se tenir plus au centre de la Judée, ils aimèrent à retourner de temps en temps à leur patrie, pour s'y retremper dans les généreux sentiments qui avaient donné l'impulsion à ce mouvement. C'est ainsi que Juda vint organiser à Modin la petite armée qu'il voulait opposer à Antiochus Eupator et à Lysias, son lieutenant, qui venait d'envahir de nouveau la Judée; en face du tombeau de son glorieux père il pouvait, plus éloquemment qu'ailleurs, exhorter ses compagnons « à combattre vaillamment et jusqu'à la mort pour la loi, le temple, la ville [sainte], la patrie et le peuple ». II Mach., XIII, 14. Pour la même raison peut-être, Jean Hyrcan et son frère Juda amenèrent-ils leur troupe à Modin, avant d'attaquer Cendebée sous les murs de Cédron. I Mach., XVI, 4. Le monument élevé, par leur frère Simon, comme un temple sur le sépulcre de Mathathias et de ses quatre autres fils, tous tombés victimes de leur patriotisme religieux, ne pouvait qu'exciter le courage dans les cœurs et le noble désir de les venger.

VI. Le monument sépulcral des Machabées. — C'est après avoir enseveli à Modin la dépouille mortelle de son frère Jonathas, que Simon songea à honorer la mémoire de ses parents par un mausolée monumental. L'Écriture raconte ainsi cette œuvre : « Simon construisit sur le sépulcre de son père et de ses frères un monument élevé aux regards, de pierre polie de face et en arrière. Il dressa au-dessus sept pyramides, celles (en mémoire) de son père et de sa mère en face l'une de l'autre et les quatre autres (en mémoire) de ses frères. Il les entoura d'une vaste construction formée de grandes colonnes et fit sur les colonnes des panoplies en souvenir éternel, et près de ces groupes d'armes des navires sculptés de nature à être vus de tous ceux qui naviguent sur la mer. Tel est le sépulcre qu'il fit à Modin [et qui subsiste] jusqu'aujourd'hui. » I Mach., XIII, 27-30. La septième pyramide, Simon se la réservait sans doute. Le monument était encore debout vers la fin du Ier siècle, après la guerre de Judée, quand Josèphe écrivit ses *Antiquités judaïques*, XIII, VI, 5. Au IVe siècle, Eusèbe atteste que « le mausolée des Machabées se montrait jusqu'alors ». *Onomasticon*, p. 290. Au Ve siècle, saint Jérôme constate encore leur permanence et s'étonne que l'on puisse montrer leurs reliques à Antioche. *De nominibus et locis hebraicis*, t. XXIII, col. 911. Ou bien saint Jérôme accuse les Antiochéniens de confondre les sept frères martyrs de II Mach., VII, dont les restes paraissent en effet avoir été vénérés à Antioche, avec la famille de Mathathias, ou bien il confond lui-même celle-ci avec les premiers. Cette confusion a été invoquée pour expliquer la présence d'une croix dans la mosaïque des tombeaux découverts par V. Guérin au *khirbet Scheikh el-Gharbaouy*, et identifiés avec le monument des Machabées. — Depuis le Ve siècle ce monument s'était perdu de vue, à cause sans doute de la situation de Modin, en dehors des routes suivies par les pèlerins. Au moyen âge on en parle quelquefois, mais si ce n'est pas une simple mention historique c'est une confusion. Il n'est pas douteux qu'il n'ait été détruit dans la triste période qui suivit les croisades, si déjà il ne l'avait été auparavant. En 1870, V. Guérin pensait que la construction rectangulaire du *khirbet el-Gharbaouy* avait contenu sept chambres contiguës, construites en belle pierre de taille et contenant chacune une auge sépulcrale pratiquée dans le roc dont le fond était tapissé de petits cubes de mosaïques; ces sept chambres auraient été surmontées d'une série de sept pyramides dressées sur la même ligne et qui reposaient chacune sur le plafond de chaque chambre. Selon lui, le rectangle aurait été lui-même environné d'un portique soutenu par les colonnes monolithes que décoraient les ornements dont parle le livre des Machabées; les tronçons découverts auraient été les débris de cette colonnade et l'attestation de son existence en cet endroit. Le docte explorateur concluait : « Il n'y avait plus de doute possible, j'avais définitivement retrouvé le tombeau des Machabées, et la fosse que j'avais rencontrée avait peut-être reçu les cendres de l'héroïque et saint vieillard Mathathias, qui, étant mort le premier, avait occupé probablement la première chambre sépulcrale. » Le rapport de M. Mauss, bien que supposant aux tombes une disposition relative un peu différente, confirmait la plupart des détails relevés par M. Guérin. — Cependant la même année 1870, le Dr Sandreczki

contestait indirectement les conclusions de l'explorateur français en présentant pour les tombeaux des Machabées, les *qobûr el-Yahûd*. — M. Guérin fit observer que le nombre de 28 à 30 tombes renfermées dans cette nécropole est trop considérable pour que l'on puisse y voir le sépulcre dont parle le livre des Machabées. On ne voit non plus au-dessus aucune trace de construction rappelant le monument élevé par Simon, et l'état du sol ne permet pas d'en supposer. On peut objecter en outre la forme des tombeaux, plutôt gréco-romaine que judaïque, et l'existence d'une croix taillée en relief sur le côté d'un des blocs monolithes destinés à fermer ces sépulcres. — Ces deux dernières objections sont aussi celles qui ont été faites contre l'identification du monument du *khirbet Scheikh el-Gharbaouy* avec celui des Machabées. M. Clermont-Ganneau, ayant exécuté de nouvelles fouilles à cet endroit, en 1873, constata dans le fond blanc de la mosaïque du tombeau découvert par M. Guérin, une croix formée de cubes rouges, jaunes et noirs, et conclut à l'origine chrétienne du tombeau et du monument. — M. Guérin répliqua que les chrétiens ayant confondu avec la famille de Mathathias les sept frères martyrs, avaient, à dessein d'orner les tombeaux vénérés par eux comme ceux de ces derniers, fait ultérieurement cette mosaïque. — Mais à cette première difficulté, M. Clermont-Ganneau joignit cette autre : les restes de la construction découverte, par la nature et la forme de leur appareil et par la disposition de celui-ci, sont identiques, à une multitude de constructions similaires, comme par exemple le monument sépulcral de *Teïâsir*, non loin de *Beisân*, qui sont certainement d'origine gréco-romaine ou byzantine et non judaïque. — Un grand nombre de savants, avec Conder, Is. Abrahams et d'autres, pensent que l'on devrait chercher les tombeaux des Machabées et les restes de leur monument au *Râs el-Mediéh*. Ce monticule, regardé comme un lieu saint, un *maqâm*, par les habitants du pays, et remarquable par sa forme, renferme incontestablement d'anciennes constructions dont la nature étudiée pourrait apporter quelque lumière dans la question.

VI. Bibliographie. — Victor Guérin, *Description de la Samarie*, 1875, t. II, p. 51-64, 403-426; cf. *Découverte du tombeau des Machabées au khirbet el-Mediéh*, dans la *Revue archéologique*, t. XXIV, 1872, p. 264-277; Clermont-Ganneau, *Archæological Researches in Palestine*, Londres, t. II, 1896, p. 358-377, 475-478; Fr. Liévin de Hamme, *Guide indicateur de la Terre-Sainte*, 2e édit., Jérusalem, 1887, p. 130-131; *Survey of Western Palestine, Memoirs*, t. III, p. 297-298, 340-352; Sandreczki, dans *Palestine Exploration Fund Quarterly Statement, The Rock of el-Medyeh*, 1870, p. 245-252, cf. p. 390; *Ibid.*, 1873, p. 93; 1897, p. 221; *Revue biblique*, t. I, 1892, p. 123-124; Is. Abrahams, *Modin*, dans Cheyne, *Encyclopædia biblica*, t. III, Londres, 1903, col. 3180-3181. L. Heidet.

MOELLE (hébreu : *moaḥ;* Septante : μυελός; Vulgate : *medulla*), substance jaunâtre ou rougeâtre qui remplit les cavités osseuses. Elle a les apparences de la graisse, mais elle en est très différente par sa composition, qui comprend des éléments propres et en outre des capillaires et des nerfs dont la section est très douloureuse dans les amputations. — Il est des hommes heureux qui meurent « avec la moelle de leurs os toute fraîche », c'est-à-dire sans avoir connu la souffrance qui dessèche les os. Job, XXI, 24. La parole de Dieu est pénétrante comme le glaive qui sépare les jointures d'avec la moelle. Heb., IV, 12. Voir Nerfs. Des mets succulents sont des mets « pleins de moelle », *memuḥâyim, medullata*. Is., XXV, 6. La moelle constitue en effet un aliment délicat. — Dans plusieurs autres passages, Gen., XLV, 18; Num., XVIII, 12; Deut., XXXII, 14, les versions mentionnent la moelle au lieu de la graisse, *ḥêleb*, nommée en hébreu. La laine, *ṣammérêṭ*, des cèdres est la partie supérieure de leur frondaison, et non τὰ ἐπίλεκτα, « les choses de choix, » ou la moelle, *medulla*, comme traduisent les versions. Ezech., XVII, 3, 22. H. Lesêtre.

MOHAR (hébreu : *môhar;* Septante : φερνή; Vulgate : *dos*), prix payé par les parents du fiancé, d'après la coutume orientale, aux parents de la jeune fille donnée en mariage à leur fils. Gen., XXXIV, 12; Exod., XXII, 16; I Sam., XVIII, 25. Voir Dot, II, t. II, col. 1495.

MOHOLA (hébreu : *Maḥlâh*, « maladie [?]; » Septante : ὁ Μαελά), nom, dans la Vulgate, d'une personne dont le sexe est controversé : c'est, selon les uns, un fils, selon les autres, une fille de *Hammôlêkêṭ* (Vulgate : *Regina*, « Reine »), de la tribu de Manassé. Le nom de son père n'est pas mentionné, mais celui de deux de ses frères, *'Îšhôd* (Vulgate : *Virum decorum*, Homme Beau ou Bel Homme; voir Ishod, t. III, col. 989) et Abiézer (voir Abiézer 1, t. I, col. 47), nous est donné dans I Par., VII, 18. On ne connaît d'ailleurs que leurs noms. — Dans le texte hébreu, l'aînée des cinq filles de Salphaad qui héritèrent de leur père est aussi appelée *Maḥlâh*, comme le personnage de I Par., VII, 18, mais la Vulgate a transcrit son nom *Maala* comme l'avaient fait les Septante. Num., XXVI, 30, etc. Voir Maala, col. 468.

MOHOLI (hébreu : *Maḥlî*, « malade [?] »), nom de deux Lévites. Ce nom dérive de la même racine que *Maḥlah*. Voir Mohola.

1. MOHOLI (Septante : Μοολεί, Exod., VI, 19; Μοολί, Num., III, 20; I Par., VI, 19 (hébreu, 4); XXIII, 21; XXIV, 26, 28; I Esd., VIII, 18), fils aîné de Mérari et petit-fils de Lévi. Il fut la souche de la famille des Moholites, une des branches de la grande famille lévitique des Mérarites. Voir Mérarites, col. 988, et Moholites. Nous ne savons rien de particulier sur sa personne, sinon qu'il eut deux fils appelés Éléazar et Cis, I Par., XXIII, 21; XXIV, 28 (voir Éléazar 4, t. II, col. 1651, et Cis 3, col. 781), et un troisième appelé Lobni, I Par., VI, 29 (hébreu, 14), s'il n'y a pas de lacune dans le texte. Voir Lobni 2, col. 319. — Un des descendants de Moholi est mentionné I Esd., VIII, 18.

2. MOHOLI (Septante : Μοολί), lévite de la famille de Mérari, de la branche des Musites, portant le même nom que son oncle, le fils aîné de Mérari. Il eut deux frères, Éder et Jerimoth, I Par., XXIII, 23; XXIV, 30, et un fils appelé Somer. I Par., VI, 46-47 (hébreu, 31-32).

MOHOLITES (hébreu : *ham-Maḥlî;* Septante : δῆμος ὁ Μοολί; Vulgate : *Moholitæ*, Num., III, 33, et partout ailleurs : *Moholi, familia Moholi*), branche de la famille lévitique des Mérarites descendant de Moholi. Num., III, 33; XXVI, 58. Lorsqu'on fit le dénombrement des deux branches de Mérarites au mont Sinaï, les Moholites et les Musites, elles comptaient ensemble six mille deux cents hommes. Num., III, 34. Les Moholites eurent, comme leurs frères, des fonctions particulières à remplir lorsque David les partagea entre les lévites. I Par., XXIII, 21; XXIV, 26, 28, 31. — Esdras mentionne un descendant de Moholi parmi les Lévites qui retournèrent avec lui de captivité en Palestine. Il est d'ailleurs difficile de savoir quel était son nom. Esdras ayant envoyé des messagers à Chasphia pour lui amener des ministres de la maison de Dieu, « ils nous amenèrent, dit-il, comme la main bienfaisante de notre Dieu était sur nous, *'îš śékél*, d'entre les fils de *Maḥli* (Moholi), fils de Lévi, fils d'Israël, et *Šêrêbyâh*. » I Esd., VIII, 18. La Vulgate a traduit *'îš śékél*, par *virum doctissimum*, « homme très savant » ou homme de sens, et elle fait, comme le texte

hébreu, de *Sêrêbyâh*, qu'elle transcrit *Sarabia*, un personnage différent de *'iš šékél*, distingué du premier par la conjonction *et*. Parmi les exégètes modernes, les uns croient que la conjonction *et* est fautive et ils prennent Sarabia pour le nom de l'homme de sens; d'autres supposent que *'iš šekél* est simplement un nom propre signifiant « homme de sens » et distinct de Sarabia; d'autres enfin, tout en admettant que Sarabia est un second personnage, ne pensent pas que le premier s'appelait *'iš šékél*, mais que son nom propre, qui précédait cette qualification, s'est perdu. L'explication la plus simple est celle qui regarde *'iš šékél* comme un nom propre, désignant un lévite autre que Sarabia, mais elle a contre elle les raisons suivantes : 1° Esdras indique après chaque nom le nombre des personnes qui accompagnaient celui dont il vient de parler et le nombre n'est marqué ici qu'après le nom de Sarabia. 2° Il n'est pas question de *'iš sékél* dans la suite du livre d'Esdras, non plus que dans Néhémie, tandis qu'il y est fait plusieurs fois mention de Sarabia. I Esd., VIII, 28; II Esd., VIII, 7 (Sérébia); IX, 4; XII, 8 (Sarébias); IX, 5; X, 12; XII, 24 (Sérébia). Sans doute *'iš sékél* aurait pu mourir aussitôt après son arrivée en Palestine, mais on peut penser qu'Esdras ne l'aurait pas nommé le premier de la liste, I Esd., VIII, 18, s'il n'avait pas joué un rôle important après son retour dans sa patrie. Quoi qu'il en soit, le contexte semble bien désigner Sarabia comme un Moholite. Les Septante ont fait du premier élément de *'iš sékél* un nom commun et du second un nom propre (défiguré dans la dernière lettre) : ἀνὴρ Σαχών. Voir SARABIA.

MOINEAU. Voir PASSEREAU.

MOIS (hébreu : *ḥôdeš*, c'est-à-dire « nouvelle [lune] »; *yêraḥ*, qui signifie « lune », et par extension le mois qui était lunaire; Septante : μήν qui signifie aussi « lune » et « mois »; Vulgate : *mensis*), douzième partie de l'année. III Reg., IV, 7; I Par., XXVII, 1-15. Comme les mois hébreux étaient lunaires, ils ne fournissaient pas en un an trois cent soixante-cinq jours. Pour les faire coïncider avec les saisons, nous savons qu'on intercalait en moyenne tous les trois ans, un treizième mois, mais il n'en est jamais fait mention dans l'Écriture. Pour la description des mois, voir CALENDRIER, III, t. II, col. 65-67, et chacun des noms de mois. Du temps des Séleucides, on se servit en Palestine des noms de mois macédoniens. II Mach., XI, 21, 30, 33, 38. Sur la manière dont les Hébreux célébraient le premier jour du mois, voir NÉOMÉNIE.

MOÏSE (hébreu : *Môšéh*; Septante : Μωϋσῆς; Vulgate : *Moyses*), libérateur et législateur d'Israël.

I. DEPUIS SA NAISSANCE JUSQU'A SA MISSION. — 1° *Naissance.* — Au plus fort de l'oppression des Israélites en Égypte, alors que le roi avait ordonné de tuer à leur naissance tous les enfants mâles du peuple opprimé, Exod., I, 22, un homme de la famille de Lévi épousa une femme de sa tribu. Celle-ci conçut et enfanta un fils. Exod., II, 1-2. De prime abord, il semblerait que ce fils est le premier-né du mariage de parents innommés, si la suite du récit n'introduisait sur la scène une sœur de l'enfant plus âgée que lui, v. 4. Une généalogie incomplète des fils de Jacob nous renseigne plus loin, Exod., VI, 20, sur les noms des parents, Amram, voir t. I, col. 522, et Jochabed, voir t. III, col. 1580, et sur l'existence d'un frère aîné, Aaron, ayant trois ans de plus que son puîné. Exod., VII, 7; cf. VI, 26-27. Le nom de la sœur, Marie, est donné Num., XXVI, 59. Voir col. 776. Pour expliquer comment le troisième enfant de cette famille avait pu être présenté comme un premier-né malgré la naissance antérieure d'Aaron et de Marie, le targum de Jérusalem a imaginé un véritable roman. Selon lui, quand le roi d'Égypte eut ordonné aux sages-femmes égyptiennes de faire périr les petits garçons d'Israël, Exod., I, 15, 16, Amram quitta sa femme, déjà mère de Marie et d'Aaron, et la reprit plus tard. Moïse fut le premier-né de ce second mariage. Quelques commentateurs modernes, à l'encontre d'Exod., VI, 20, ont supposé qu'Amram avait eu deux femmes, dont la première aurait donné le jour à Marie et à Aaron. La mère, ayant vu que le nouveau-né était beau et bien fait, désobéit à l'ordre cruel du Pharaon, et au lieu de faire mourir l'enfant, elle le cacha pendant trois mois. Exod., II, 2. En agissant ainsi les parents étaient guidés par la foi, Heb., XI, 23, parce que Dieu avait sur cet enfant des vues spéciales. Act., VII, 20. Josèphe, *Ant. jud.*, II, IX, 3, 4, raconte qu'Amram, voyant sa femme enceinte, avait imploré Dieu qui le réconforta dans une vision et lui prédit la naissance d'un fils qui délivrerait les Israélites. Cette prédiction remplit de crainte les époux; mais Jochabed accoucha sans douleur, ce qui présageait le grand rôle que son fils devait remplir. Le texte sacré ne mentionne rien de miraculeux dans la naissance de Moïse. Il ne l'appelle pas « premier-né », et s'il ne parle pas d'abord d'Aaron, qui était né avant lui, c'est parce qu'il va raconter l'histoire de Moïse.

2° *Exposition sur le Nil.* — Quand la mère crut ne pouvoir plus cacher l'existence de l'enfant, craignant, dit Philon, *De vita Mosis*, l. I, Paris, 1640, p. 604, les perquisitions et la délation, elle résolut de l'exposer sur le fleuve, le confiant ainsi à la Providence. Elle fit une nacelle de papyrus, qu'elle enduisit de bitume et de poix; elle plaça le petit enfant dans cette sorte de berceau, qu'elle déposa parmi les roseaux sur le bord du fleuve. Exod., II, 3. Cf. F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., Paris, 1896, t. II, p. 282, 587-588. La sœur de l'enfant, retenue par l'amour fraternel, dit Philon, *De vita Mosis*, l. I, in-f°, Paris, 1640, p. 604, appostée par sa mère, pensent les commentateurs modernes, demeura sur la rive et se tint à quelque distance pour observer et voir ce qu'il adviendrait. Exod., II, 4. D'après les rabbins, elle attendit ainsi une heure. Talmud de Jérusalem, traité *Sota*, I, 9, trad. Schwab, Paris, 1885, t. VII, p. 240, 241. Or la fille du Pharaon, nommée Θέρμουθις d'après Josèphe, *Ant. jud.*, I, IX, 5, Μέρρις d'après Eusèbe, *Præp. evang.*, IX, 27, t. XXI, col. 729, et Bathya selon les rabbins d'après I Par., IV, 18, vint au fleuve pour se baigner, ou, selon Josèphe, *loc. cit.*, pour s'égayer sur la rive. Suivant Philon, elle était la fille unique du roi. Mariée et sans enfant, elle désirait ardemment un fils. Elle se tenait ordinairement renfermée dans son palais; mais elle en était sortie ce jour-là pour se baigner avec ses suivantes. Cf. Artapan, dans Eusèbe, *Præp. evang.*, IX, 27, t. XXI, col. 729. Pendant que ses dames d'honneur allaient et venaient sur les bords du fleuve, elle aperçut la petite barque au milieu des roseaux; elle envoya une esclave la prendre et la lui apporter; l'ouvrant, elle vit un enfant qui vagissait et, émue de compassion à ce spectacle, elle dit : « C'est un enfant des Hébreux. » Exod., II, 5, 6. Elle reconnut son origine, sinon à la circoncision que pratiquaient les Égyptiens, du moins aux circonstances de la persécution. Philon et Josèphe disent qu'elle fut frappée de la grandeur et de l'élégance de l'enfant. Le premier ajoute qu'elle l'adopta dès lors pour son fils. Mais, parce qu'il n'aurait pas été prudent d'introduire tout de suite à la cour cet enfant hébreu, elle résolut de le faire élever avant de l'amener chez elle. Josèphe, *Ant. jud.*, II, IX, 5, dit qu'elle fit appeler successivement plusieurs femmes égyptiennes pour l'allaiter, mais que l'enfant refusa leur sein. Marie, sa sœur, intervint alors comme par hasard et proposa de le confier à une femme israélite. Elle alla chercher sa mère, dont l'enfant accepta le sein. Sauf ce détail, qui semble peu

d'accord avec le texte sacré, cette intervention de Marie est racontée dans l'Exode, II, 7, 8. La fille du roi confia l'enfant à sa mère, comme s'il lui était étranger; elle lui recommanda de le nourrir et lui promit un salaire. Cf. Act., VII, 21. La mère prit son fils avec joie et l'éleva. Philon signale le soin mis par la Providence de confier à la famille la première éducation du futur libérateur d'Israël. Voir t. III, col. 1580. Quand l'enfant fut assez fort, quand il eut trois ans, selon Josèphe, *Ant. jud.*, II, IX, 6, quand il fut sevré, vers trois ou quatre ans, selon Philon et les commentateurs, cf. Gen., XXI, 8, sa mère le rendit à la fille du roi, qui l'adopta. Exod., II, 9, 10. L'enfant était plus grand que ne le sont les enfants de son âge; il était beau et bien fait. La fille du roi, au dire de Philon, avait simulé une grossesse en vue de faire passer son fils adoptif pour son véritable fils. Suivant Josèphe, *Ant. jud.*, II, IX, 7, elle le présenta à son père, à qui elle le proposa comme son successeur au trône, si elle n'avait pas elle-même de fils. Elle déposa l'enfant dans les bras du roi, qui le serra sur sa poitrine et lui mit son diadème sur la tête. Mais l'enfant jeta bas le diadème royal et le foula aux pieds. Cet acte fut regardé comme un mauvais présage pour l'Égypte, et un scribe fit une prédiction de malheur. Pour effacer la fâcheuse impression produite sur le roi par ces incidents, Thermutis emporta bien vite son fils adoptif. Ce sont là des fables inventées plus tard par les Juifs.

3° *Nom.* — En adoptant l'enfant hébreu, la fille du roi lui donna un nom. Elle le nomma משה, *Mōšéh*, « parce que, dit-elle, je l'ai sauvé de l'eau. » Exod., II, 10. Le récit de l'Exode rattache ainsi le nom de Moïse à la racine hébraïque משה, *mašah*, employée à la forme hiphil. II Sam., XXII, 17; Ps. XVIII, 17. Mais les critiques modernes rejettent cette étymologie pour deux raisons : 1° parce que la forme active du nom de Moïse signifie : « sauveur » et non « sauvé »; 2° parce que la fille du Pharaon, ne parlant pas hébreu, n'a pu donner à ce nom la dérivation et la signification indiquées dans l'Exode. Le nom de Moïse a donc plutôt, selon eux, une origine égyptienne. Les Juifs alexandrins s'en rendaient compte; aussi ont-ils recherché dans la langue copte l'étymologie de ce nom. Josèphe, *Ant. jud.*, II, IX, 6, faisait dériver le nom de Moïse de deux mots égyptiens : μῶ, signifiant « eau », et ὑσής, signifiant « sauvé », et il arrivait ainsi à la signification de l'Exode; Moïse voulait dire « sauvé des eaux ». Ailleurs, *Cont. Apion.*, l. I, n. 31, il indique seulement la dérivation de μῶυ, « eau », en gardant le même sens : ἐκ τοῦ ὕδατος σωθέντα. Philon, *De vita Mosis*, p. 605, tient le nom de Moïse pour un nom égyptien qui signifie : « sauvé des eaux, » μῶς désignant l'eau. Cf. Clément d'Alexandrie, *Strom.*, I, 23, t. VIII, col. 897; Eusèbe, *Præp. evang.*, IX, 27, t. XXI, col. 729. Eusèbe cite Artapan qui dit que les Juifs appelèrent Μουσαῖον celui que la fille du roi avait nommé Μῶυσον. Plusieurs savants maintiennent encore cette dérivation et font provenir le nom de משה de *mu*, « eau, » et de *šes*, « tirer. » La plupart des égyptologues pensent aujourd'hui que משה est la transcription hébraïque du mot égyptien *mes*, *mesu*, qui signifie « enfant » et qui était employé à l'état isolé ou en composition comme dans les noms propres Amosis, Tuthmosis. Ils se demandent seulement si la fille du roi égyptien s'est bornée à appeler son fils adoptif *mes*, l'enfant, cf. Exod., II, 6, ou si elle avait fait entrer dans son nom celui de quelque divinité égyptienne, qui serait tombé plus tard pour écarter toute allusion idolâtrique du nom du libérateur d'Israël. Cf. Gesenius, *Thesaurus*, p. 824. — Quoi qu'il en soit de l'étymologie, les Hébreux ont conservé à leur libérateur le nom égyptien que sa mère d'adoption lui avait donné. On ignore quel nom ses parents lui avaient imposé à la circoncision, et si ce nom était vraiment Joachim, comme le prétend une tradition juive recueillie par Clément d'Alexandrie, *Strom.*, I, 23, t. VIII, col. 897. Manéthon, cité par Josèphe, *Cont. Apion.*, I, 26, 28, prétendait que le législateur des Hébreux était un prêtre d'Héliopolis, nommé Ὀσαρσίφ, nom dérivé de la divinité Osiris, et que, changeant son nom, il s'était fait appeler Μωϋσῆς. Manéthon ajoutait, d'ailleurs, que ce prêtre, lépreux lui-même, s'était mis à la tête des lépreux relégués par les Égyptiens et s'était révolté contre l'Égypte. Voir col. 179.

4° *Éducation.* — La tradition juive, Act., VII, 22, rapporte que Moïse, à la cour royale, fut élevé dans toute la sagesse des Égyptiens, et qu'il était puissant en paroles et en œuvres. Philon, *De vita Mosis*, I, p. 606, énumère complaisamment les sciences que Moïse aurait étudiées, même la doctrine occulte des Égyptiens, cachée sous les hiéroglyphes, et les sciences des Chaldéens et des Assyriens. Il vante aussi les vertus de ce jeune homme, qui était regardé comme le petit-fils du roi et son successeur, qui demeura chaste et modeste au milieu des richesses et des plaisirs, et qui se conduisait comme un philosophe digne de ce nom. Eupolème, cité par Clément d'Alexandrie, *Strom.*, I, 23, t. VIII, col. 900, et par Eusèbe, *Præp. evang.*, IX, 26, t. XXI, col. 728, fait de Moïse un sage, qui le premier connut l'alphabet et la grammaire. Josèphe, *Ant. jud.*, II, IX, 7, ajoute que les Hébreux mettaient en lui leur espérance, tandis que les Égyptiens se tenaient en défiance. Il raconte ensuite, *ibid.*, X, 1, 2, que Moïse fut placé par le roi à la tête de l'armée égyptienne pour marcher contre les Éthiopiens. Les Égyptiens pensaient le faire périr dans cette guerre. Moïse sut habilement garantir son armée contre les morsures des serpents, gagna une bataille et mit le siège devant Saba, qui fut plus tard Méroé. Tarbis, la fille du roi éthiopien, s'éprit d'amour pour lui et lui fit proposer de l'épouser. Moïse accepta sa main et revint victorieux en Égypte. Cf. Artapan, dans Eusèbe, *Præp. evang.*, IX, 27, t. XXI, col. 729. On ne peut faire aucun fonds sur ces renseignements.

5° *Fuite au pays de Madian.* — Lorsqu'il fut devenu homme, Exod., II, 11, âgé de 40 ans d'après saint Étienne, Act., VII, 23, Moïse sortit pour visiter ses frères, les fils d'Israël. Le diacre Étienne a compris cette démarche, non pas d'une visite passagère, mais bien d'une résolution définitive de partager leur sort. L'Épître aux Hébreux, XI, 24-26, célèbre la foi de Moïse qui le pousse à renoncer à l'adoption royale de la fille du Pharaon et à préférer aux richesses et aux plaisirs de la cour l'affliction des siens, dans l'espoir de la récompense divine. Moïse constata l'oppression des Israélites, et Philon ajoute que, ne pouvant empêcher les sévices, il consolait les malheureux opprimés. Ayant vu un Égyptien maltraiter un de ses frères, il le tua et l'ensevelit dans le sable. Eupolème rapporte, d'après les apocryphes, que Moïse tua l'Égyptien λόγῳ μόνῳ, « par sa seule parole. » Clément d'Alexandrie, *Strom.*, I, 23, t. VIII, col. 900. Il se croyait seul et sans témoin, quand il accomplit cet homicide, cédant à un mouvement d'indignation que saint Augustin, *Cont. Faustum*, XXII, 70, t. XLII, col. 444, n'excuse pas complètement. Au jugement de saint Étienne, Act., VII, 24, 25, Moïse, en frappant l'Égyptien oppresseur, pensait que ses frères comprendraient que Dieu voulait les sauver par son moyen; mais ils ne le comprirent pas. En effet, cet acte de justice avait été remarqué. Moïse le sut le lendemain, quand, s'interposant entre deux Hébreux qui se querellaient, le coupable lui reprocha cette ingérence et lui demanda qui l'avait constitué chef et juge sur eux, ajoutant : « Est-ce que tu veux me tuer comme tu as tué hier l'Égyptien? » Moïse eut peur lorsqu'il se vit ainsi découvert. Exod., II, 11-14; Act., VII, 26-28. Le Pharaon, probablement Ramsès II (voir ce nom), apprit ce qui s'était passé, et il cherchait à faire mourir Moïse. Mais celui-ci se cacha et

s'enfuit au pays de Madian. Philon fait remarquer que le mécontentement du Pharaon ne provenait pas du meurtre accompli, le roi n'ayant pas un si grand respect de la vie de ses sujets, mais il lui déplaisait de constater que son petit-fils et successeur avait, au sujet de l'oppression des Israélites, des sentiments différents des siens. D'ailleurs, les grands du royaume calomnièrent Moïse, qui s'enfuit afin de mettre sa vie en sûreté. Cf. Artapan, dans Eusèbe, *Præp. evang.*, IX, 27, t. XXI, col. 732. Les rabbins ajoutent d'autres fables et racontent comment Moïse avait été sauvé de l'épée du Pharaon. Selon les uns, l'épée rebondit sur le cou de Moïse et tua par contre-coup le bourreau. Selon d'autres, un ange prit la forme de Moïse et fut arrêté à sa place. Selon d'autres encore, tous les hommes du Pharaon devinrent sourds ou muets, ou aveugles, et ne purent renseigner leur maître sur Moïse. Talmud de Jérusalem, traité *Berachoth*, IX, 2, trad. Schwab, Paris, 1871, t. I, p. 155. Ignorant les mœurs du pays de Madian, il se cacha quelque temps. Fatigué, il s'assit auprès d'un puits, Exod., II, 15, n'osant pas entrer dans la ville de Madian, malgré la faim qui le tourmentait. Josèphe, *Ant. jud.*, II, XI, 1.

Les sept filles de Raguël ou Jéthro, voir t. III, col. 1521-1522, vinrent au puits abreuver les troupeaux de leur père. Des bergers survenant les en empêchèrent. Moïse se levant prit la défense des bergères et fit boire leurs brebis. De retour chez leur père, elles louèrent la belle conduite de l'Égyptien qui était venu à leur aide. Raguël l'envoya chercher et lui offrit l'hospitalité. Moïse consentit à demeurer avec lui; il épousa une de ses filles, la plus belle, dit Philon, nommée Séphora. Elle lui donna un fils, qu'il appela Gersam. Exod., II, 16-22. Voir t. III, col. 213. La Vulgate, Exod., II, 22, mentionne immédiatement après la naissance d'Éliézer, second fils de Moïse; mais le texte hébreu ne contient pas à cet endroit cette mention, qui probablement a été empruntée à Exod., XVIII, 4. Si, comme le dit saint Étienne, Act., VII, 30, Moïse passa 40 années au pays de Madian, il faut en conclure qu'il servit Raguël plusieurs années avant d'épouser Séphora ou que celle-ci n'enfanta Gersam qu'après un certain nombre d'années de mariage, puisque Gersam était encore petit enfant quand son père retourna en Égypte. Exod., IV, 20. Moïse eut la garde des troupeaux de son beau-père, et Philon admire dans cette circonstance la sollicitude de la Providence qui faisait ainsi faire à Moïse l'apprentissage du gouvernement des hommes.

II. Mission de Moïse. — 1° *Dieu la révèle.* — Longtemps après la fuite de Moïse, Exod., II, 23, après 40 ans, Act., II, 30, puisque Moïse avait 80 ans quand il se présenta devant le Pharaon, Exod., VII, 7, le roi d'Égypte, dont la fille avait adopté Moïse, mourut. Les Israélites qu'il avait opprimés crièrent vers le ciel, et au souvenir de son alliance avec leurs pères, Dieu eut pitié d'eux. Exod., II, 23-25. Or, dans ces conjonctures, Moïse, qui faisait paître le troupeau de son beau-père, le conduisit au fond du désert et parvint au mont Horeb. Exod., III, 1. Voir t. III, col. 753. Dieu (ou son ange) lui apparut dans un buisson ardent, qui ne se consumait pas. Exod., III, 2. Voir t. I, col. 1969-1970. Attiré par cette merveille, Moïse s'approcha pour s'en rendre compte; mais Dieu lui interdit d'avancer plus loin et lui ordonna d'ôter ses sandales, parce que le lieu que ses pieds foulaient était une terre sainte. Exod., III, 3-5. Dieu se fit connaître à lui comme le Dieu de ses pères, et Moïse se cacha le visage, n'osant regarder le Seigneur. Il lui annonce ensuite qu'il l'a choisi pour délivrer son peuple de l'oppression d'Égypte et pour le conduire au pays des Chananéens. Exod., III, 6-10; Act., VII, 30-35. Moïse décline modestement cet honneur; mais Dieu lui promet son assistance et l'assure du succès de sa mission, en lui donnant l'ordre de lui faire offrir, après la délivrance de son peuple, un sacrifice sur le mont Horeb. Exod., III, 11, 12. Moïse accepte la mission qui lui est confiée; mais il demande quel est le nom de ce Dieu qui l'envoie. Dieu lui révèle alors son nom. Exod., III, 13-15. Voir t. III, col. 1223-1233. C'est au nom de ce Dieu que Moïse annoncera aux anciens du peuple la mission dont il est chargé. Ils l'écouteront et ils iront avec lui demander, au nom de leur Dieu, au Pharaon d'aller à trois journées de chemin dans le désert pour offrir un sacrifice. Le Pharaon ne cédera que par la force; mais Dieu frappera l'Égypte de grands coups. Les Égyptiens laisseront enfin partir les Hébreux et leur feront de grands présents. Exod., III, 16-22.

Moïse craint de nouveau de ne pas être cru par les siens. Dieu détruit sa résistance par des actes et lui fait produire les signes qui attesteront sa mission divine. La verge qu'il tenait à la main est changée en serpent, à l'aspect duquel Moïse prend la fuite. Dieu lui ordonne de saisir par la queue ce serpent qui redevient verge. La main de Moïse, mise dans son sein, se couvre de lèpre, et remise une seconde fois dans son sein, reprend son état naturel. Si ces deux signes, réalisés sur place, ne suffisent pas à convaincre les Israélites, Dieu dit à Moïse qu'il pourra changer l'eau en sang. Exod., IV, 1-9. Moïse recourt encore à un dernier refuge. Il n'a jamais eu de facilité de parler, vraisemblablement par suite d'un défaut naturel qui rend sa langue épaisse (d'après Philon, sa voix était grêle et sa parole lente); mais depuis que Dieu converse avec lui, sa langue est encore moins libre et plus empêchée. Dieu lui rappelle sa puissance créatrice et lui promet de l'assister spécialement et de lui apprendre ce qu'il devra dire. Moïse récuse encore la mission et prie Dieu d'en charger un autre. Dieu s'irrite de tant de résistance. Il donne à Moïse un aide. Aaron, son frère, qui est éloquent, viendra à sa rencontre et parlera à sa place; il sera auprès du peuple son porte-parole et Moïse lui suggérera ce qu'il devra dire. Enfin, Dieu commande à Moïse d'emporter la verge, avec laquelle il opérera des miracles. Exod., IV, 10-17.

2° *Moïse exécute sa mission.* — Moïse retourne donc chez son beau-père, et sans lui divulguer la mission divine dont il était chargé, il lui annonce seulement qu'il retourne en Égypte voir si ses frères sont encore en vie. Les rabbins, Talmud de Jérusalem, traité *Nedarim*, IX, 1, trad. Schwab, Paris, 1886, t. VIII, p. 226, ont conclu que le vœu, fait par Moïse, de demeurer toujours chez Jéthro, avait été annulé pour une cause survenue postérieurement. Jéthro laisse partir son gendre en paix. Moïse prend avec lui Séphora, sa femme, et ses fils, dit le texte actuel; mais si la naissance d'Éliézer, Exod., II, 22, est une addition, le récit original n'aurait parlé que de Gersam, et Moïse n'aurait eu alors qu'un fils, le seul mentionné. Exod., IV, 25. La mère et l'enfant étaient sur un âne, et Moïse tenait dans sa main la verge miraculeuse. Au début de son voyage, Dieu lui prédit l'endurcissement du Pharaon, qui ne sera vaincu que par la mort de son fils aîné. Exod., IV, 18-23. En cours de route survint un incident sur lequel nous ne sommes pas clairement renseignés. Durant une halte de nuit, le Seigneur se jeta sur Moïse pour le tuer. Exod., IV, 24. Le récit biblique ne dit explicitement ni pourquoi ni comment. Mais du contexte on conclut que la menace divine était provoquée par le fait que Gersam n'avait pas été circoncis. Le targum de Jérusalem a imaginé que Jéthro s'était opposé à la circoncision de son petit-fils. Les rabbins ne pouvaient admettre que Moïse ait négligé de remplir ce devoir; ils ont supposé que son unique tort fut de retarder la circoncision soit avant son départ de Madian, soit à cette halte en remettant l'opération au lendemain. Talmud de Jérusalem, traité *Nedarim*, III, 10, *ibid.*, p. 187. Séphora comprit la raison du danger que courait son mari ou son enfant, d'après les mêmes

rabbins, et prenant une pierre aiguë, elle circoncit son fils. Puis elle toucha ses pieds. De qui? De Dieu, ou de son ange, présent sous une forme sensible, suivant le targum d'Onkelos; mais plutôt ceux de Moïse ou de l'enfant, en faisant toucher, à dessein ou par hasard, du prépuce ou de la pierre ensanglantée les pieds de son mari ou de son fils. Targum de Jérusalem, *loc. cit.*, p. 188. B. Baentsch, *Exodus*, Göttingue, 1903, p. 35, suppose que Moïse n'était pas circoncis (il interprète Jos., v, 9, dans le sens que les Israélites avaient cessé de circoncire leurs enfants pendant leur séjour en Égypte) et que Séphora fit toucher le prépuce de son fils aux pieds (euphémisme pour *virilia*) de son mari afin de lui appliquer le rite de la circoncision et le mettre à l'abri de la colère divine. Elle expliqua, en effet, son geste par ces paroles : « Vous m'êtes un époux de sang, » et Dieu laissa Moïse, quand elle eut dit ces paroles, à cause de la circoncision accomplie. Exod., iv, 25, 26. Quant à l'expression : « époux de sang, » les rabbins l'entendaient en deux sens différents. Selon une version, Séphora aurait dit à l'ange : « L'époux de sang (mon mari, pour qui j'ai circoncis mon fils et accompli l'alliance de sang), est recherché par toi, laisse-le-moi en vie. » Selon une autre, elle aurait dit à son fils : « Toi circoncis, grâce au sang versé, tu me restes vivant. » Talmud de Jérusalem, *loc. cit.*, p. 187. Le mot arabe, *hathan*, signifie, en effet, « circoncis. » En outre, la phrase : « Et il le laissa, » qui est généralement entendue de Dieu qui, satisfait, épargna la vie de Moïse, est appliquée dans le Pentateuque samaritain à Moïse qui renvoya Séphora chez son père. Le P. de Hummelauer, *Comment. in Exod. et Levit.*, Paris, 1897, p. 63-64, nonobstant la forme masculine du verbe, l'entend de Séphora, qui quitta Moïse. Il veut ainsi rendre compte de l'absence de Séphora dans la suite du récit et de son retour mentionné Exod., xviii, 2.

Cependant Dieu ordonnait à Aaron d'aller à la rencontre de son frère. Aaron vint dans la région de l'Horeb et ayant rencontré Moïse, il le baisa. Moïse lui raconta la mission qu'il avait reçue de Dieu et les miracles qui s'étaient réalisés. Dès lors, Aaron fut le compagnon et l'interprète de son frère. Arrivés ensemble à la terre de Gessen, ils réunirent les anciens. Aaron leur rapporta tout ce que Dieu avait dit à Moïse et fit devant le peuple les miracles qui devaient confirmer la mission reçue. Le peuple crut et comprit que Dieu voulait le délivrer; aussi tous se prosternèrent-ils devant Moïse et Aaron. Exod., iv, 27-31.

3° *Moïse devant le Pharaon.* — Reçus par le peuple, Moïse et Aaron remplissent auprès du roi d'Égypte la difficile mission dont Dieu les avait chargés. Au nom du Dieu d'Israël, ils demandent au Pharaon la liberté pour les Israélites d'aller dans le désert offrir un sacrifice. Pharaon, qui ne connaît pas le Dieu d'Israël, refuse l'autorisation demandée. Moïse et Aaron insistent et déclarent qu'ils doivent sacrifier au désert sous peine d'être punis par la peste ou par le glaive. Le roi ne voit dans cette demande qu'un moyen détourné de faire chômer les Israélites; il congédie brutalement les deux frères et il surcharge les Israélites, exigeant la même quantité de briques, tout en refusant de fournir la paille nécessaire. Voir t. i, col. 1933. Les préposés des travaux furent battus de verges, parce que leurs ouvriers n'aboutissaient plus à satisfaire à la tâche imposée. Leurs réclamations ayant été vaines, ils se plaignirent amèrement à Moïse du sort que sa démarche leur avait attiré. Moïse, à son tour, se plaignit à Dieu que son intervention n'ait fait qu'aggraver les maux d'Israël. Exod., v, 1-23. Pour le réconforter, Dieu lui renouvela toutes ses promesses. Exod., vi, 1-8. Voir t. iii, col. 1233. Moïse le rapporta aux Israélites, qui ne l'écoutèrent point, tant ils étaient accablés par l'angoisse et l'oppression. Exod., vi, 9. Dieu lui ordonna d'aller trouver de nouveau le Pharaon. Moïse, rejeté par les Israélites, craint que le roi l'écoute moins encore, d'autant que ses lèvres sont incirconcises; mais Dieu réitère ses ordres. Exod., vi, 10-13, 27-30. Aaron sera le prophète ou l'interprète de son frère. Dieu endurcira le cœur du Pharaon et multipliera les prodiges pour l'amollir. Il n'aboutira que par la sévérité; mais les Égyptiens sentiront la puissance de son bras. Moïse et Aaron se soumirent aux ordres de Dieu. Moïse avait alors 80 ans. Exod., vii, 1-7. Artapan prétend que Moïse fut mis en prison par le roi d'Égypte, mais qu'il put s'échapper et parvenir auprès du Pharaon endormi. Il l'éveilla et lui dit à l'oreille le nom de Dieu; le roi tomba aussitôt sans vie; mais Moïse le ressuscita. Clément d'Alexandrie, *Strom.*, i, 23, t. viii, col. 900-901; Eusèbe, *Præp. evang.*, ix, 27, t. xxi, col. 733.

La suite du récit biblique nous apprend comment Moïse et Aaron remplirent leur mission auprès du Pharaon et par quels signes Dieu triompha de l'endurcissement du roi d'Égypte. Le premier prodige réalisé devant le roi fut le changement de la verge en serpent. C'est par la main d'Aaron qu'il eut lieu. Le Pharaon appela des sages et des magiciens, qui par leurs enchantements et les secrets de leur art changèrent, eux aussi, des verges en serpents. Voir t. ii, col. 1444, 1445; t. iv, col. 564. La tradition juive a conservé les noms de deux de ces magiciens, Jannès et Mambrès. II Tim., iii, 8. Voir t. iii, col. 1119; t. iv, col. 635-636. Ce prestige endurcit le cœur du roi, qui resta insensible à la demande de Moïse et d'Aaron. Exod., vii, 8-13. Alors Dieu résolut de frapper de plus grands coups, et le récit sacré rapporte dix miracles successifs, connus sous le nom de « plaies d'Égypte ». Ces événements, quoique conformes à des phénomènes naturels à l'Égypte, sont miraculeux et sont présentés comme des fléaux ou des calamités publiques. Même ceux qui rentrent dans la catégorie des faits qui se produisent tous les ans en Égypte apparaissent comme des prodiges divins par leur caractère extraordinaire; ils ont lieu aussi au moment choisi et annoncé par Dieu. Ils ont toujours été considérés dans la Bible comme de véritables miracles de Dieu. Deut., vi, 22; vii, 18-20; xi, 3; xxix, 2-4; xxxiv, 11; Jos., xxiv, 5; Ps. civ, 26-38; cv, 12, 21-23; Act., vii, 36. Cf. F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., Paris, 1896, t. ii, p. 305-313. On peut les partager en deux groupes : les uns sont des actes de vengeance ou des représailles par lesquels Dieu punit sévèrement le refus de laisser partir son peuple; les autres sont plutôt des prodiges, des signes, par lesquels Moïse et Aaron légitiment leur mission divine, et que les magiciens ne peuvent imiter. C'est ou bien Aaron sur l'ordre de Moïse, ou bien Moïse sur l'ordre de Dieu, ou bien Dieu lui-même qui les accomplissent tour à tour. Les deux premiers sont imités par les magiciens, dont l'art est impuissant à reproduire le troisième. Ils sont aussi gradués et deviennent de plus en plus forts. Les trois premiers s'étendent à toute l'Égypte; les suivants épargnent les Israélites. Les uns sont annoncés; les autres arrivent soudain et sans avertissement préalable. L'ensemble constitue entre Dieu et le Pharaon un combat, dans lequel se manifeste la toute-puissance divine sur la nature entière. L'impression produite va aussi croissant : si les premiers prodiges laissent le roi insensible, les autres l'ébranlent, l'épouvantent et le dernier le terrifie et le fait céder, de sorte que le triomphe reste à Dieu.

1. La première plaie est celle de l'eau changée en sang. Elle a pour but d'amollir le cœur du roi et elle doit être annoncée au roi comme une preuve de la divinité du Dieu des Hébreux. Elle est opérée par la verge de Moïse et d'Aaron et elle a pour effet que l'eau du Nil et de ses bras, des canaux, des marais et des réservoirs est changée en sang dans toute l'Égypte. Il ne s'agit pas du phénomène annuel, connu sous le nom de « Nil rouge », voir Nil, mais du changement réel de l'eau en

sang véritable. La simple coloration rouge ne serait un miracle qu'autant qu'elle aurait eu lieu à une époque différente de celle où les eaux du Nil deviennent naturellement rouges. D'ailleurs, l'eau ainsi changée fit périr les poissons et cessa d'être potable non seulement dans le fleuve lui-même et ses canaux, mais encore dans les étangs et réservoirs de l'Égypte entière. Ces effets n'arrivent pas dans le phénomène du Nil rouge. Les magiciens imitèrent ce prodige par leurs enchantements, et le Pharaon ne fut pas touché. Il rentra dans son palais sans avoir accordé à Moïse ce qu'il demandait. Exod., VII, 14-24. Cf. F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. II, p. 314-322.

2. Sept jours après, Exod., VII, 25, Dieu fit annoncer par Moïse au Pharaon que, s'il ne laissait pas partir le peuple d'Israël, tout son empire serait envahi par des grenouilles qui, sortant du Nil, pénétreraient partout, même dans les maisons, et souilleraient le pain et les viandes. L'événement se réalisa comme il avait été prédit. Les magiciens imitèrent le prodige opéré par Aaron; mais leur contrefaçon ne fit qu'aggraver le fléau. Le Pharaon dut recourir à l'intercession de Moïse et d'Aaron pour faire cesser la plaie. A l'heure fixée par le roi et sur la prière de Moïse, les grenouilles périrent. Pharaon, délivré de ce fléau, n'accorda pas à Moïse l'objet de sa demande. Exod., VIII, 1-15. Voir t. III, col. 347-348; F. Vigouroux, *loc. cit.*, p. 323-325.

3. La troisième plaie, dont Dieu frappa l'Égypte pour vaincre l'obstination du roi, fut l'invasion des moustiques. Voir ce nom. Les magiciens ne purent imiter ce prodige et reconnurent son caractère divin. Exod., VIII, 19; Vigouroux, *loc. cit.*, p. 325-327.

4. Le Pharaon, ne cédant pas, attira sur son royaume un quatrième fléau, qui lui fut annoncé; c'est celui des mouches (voir ce nom), qui couvrirent l'Égypte entière à l'exception de la terre de Gessen où habitaient les Israélites. L'événement se réalisa au lendemain de sa prédiction. Le Pharaon épouvanté permit à Moïse d'offrir à Dieu le sacrifice qu'il réclamait, mais sur la terre d'Égypte. Moïse refusa la transaction proposée et réitéra sa demande d'aller dans le désert à trois jours de marche. Le Pharaon céda et réclama l'intercession de Moïse. Celui-ci pria le Seigneur et le lendemain les mouches disparurent de l'Égypte. Mais le roi revint sur la parole donnée et ne permit plus aux Israélites de partir. Exod., VIII, 20-32; F. Vigouroux, *loc. cit.*, p. 327-328.

5. Un cinquième fléau, la peste des animaux, fut annoncé au roi pour l'amener à changer de résolution. Le lendemain de cette prédiction, les bestiaux de l'Égypte périrent, mais pas ceux des Israélites. Le prodige constaté ne suffit pas encore à vaincre la résistance du Pharaon. Exod., IX, 1-7.

6. Une représaille divine vint punir l'endurcissement royal. Une poignée de cendre, jetée en l'air par Moïse devant Pharaon, produisit des ulcères chez les hommes et les animaux; le mal atteignit les magiciens eux-mêmes. Mais le cœur du roi demeura dur et insensible. Exod., IX, 8-12. C'est pourquoi Dieu résolut de frapper de plus grands coups.

7. Il fit annoncer par Moïse au Pharaon une grêle extraordinaire qui tuerait les hommes et les bêtes restés dans les champs. Les Égyptiens qui tinrent compte de la menace divine firent rentrer chez eux leurs serviteurs et leurs bestiaux; les autres les laissèrent à la campagne. Moïse ayant levé sa verge vers le ciel, il tomba sur toute l'Égypte une grêle, accompagnée d'éclairs et de coups de tonnerre, telle qu'on n'avait jamais vu la pareille dans le pays, où elle est rare et bénigne. L'orge et le lin furent ainsi détruits; mais le froment et l'épeautre, qui étaient plus tardifs, ne furent pas hachés. La terre de Gessen fut entièrement épargnée. Voir t. III, col. 336-337. Le Pharaon reconnut sa faute et supplia Moïse et Aaron d'intercéder auprès de Dieu pour obtenir la cessation de l'orage. Mais quand ses vœux furent exaucés, il oublia sa promesse et refusa encore de laisser partir les Israélites. Exod., IX, 13-35. Sur ces trois dernières plaies, voir Vigouroux, *loc. cit.*, p. 329-333.

8. Pour vaincre l'obstination du roi et manifester de plus en plus sa puissance, Dieu augmenta les coups de sa vengeance et envoya les sauterelles (voir ce mot) ravager le reste des récoltes que la grêle avait épargné. Cette huitième plaie fut annoncée à Pharaon pour le lendemain, s'il ne cédait pas. Sur les instances des grands de sa cour le roi consentait à laisser partir les hommes seulement pour offrir à Dieu dans le désert le sacrifice demandé; mais les femmes, les enfants et les troupeaux devaient rester en Égypte. Moïse n'accepta pas ces conditions; il fut congédié brutalement, mais aussitôt il étendit sa main et sa verge sur l'Égypte. Dieu fit souffler un vent d'est, qui souleva des essaims considérables de sauterelles, en quantité telle qu'on n'avait jamais vu une pareille invasion. Elles ravagèrent tout le pays. A la vue du désastre, le Pharaon reconnut de nouveau ses torts et pria Moïse d'intercéder encore. Dieu fit lever un vent d'ouest qui enleva les sauterelles et les jeta dans la mer Rouge. Le Pharaon, toujours endurci, refusa de laisser partir les Israélites. Exod., X, 1-20; voir Vigouroux, *loc. cit.*, p. 334-340.

9. Par représailles, Dieu répandit sur l'Égypte pendant trois jours des ténèbres si épaisses qu'on pouvait les toucher, tandis que le soleil continuait à luire au pays occupé par les Israélites. Pharaon fit alors de plus larges concessions; il ne retenait plus que les troupeaux. Moïse refusa, puisqu'il fallait des animaux pour le sacrifice. Le Pharaon persista dans son refus, et défendit à Moïse de reparaître devant lui. Exod., X, 21-29; voir Vigouroux, *loc. cit.*, p. 341-347. Moïse déclara fièrement qu'il ne reviendrait plus et sortit du palais en colère. Exod., XI, 9.

10. Une dernière plaie, plus terrible que les précédentes, devait vaincre l'obstination du roi. Dieu l'annonce à Moïse, qui recommandera aux Israélites de demander aux Égyptiens des vases d'or et d'argent. Le coup décisif sera la mort de tous les premiers-nés des hommes et des animaux durant la même nuit. Alors les Égyptiens supplieront les Israélites de partir. Exod., XI, 1-8. Dieu institua à ce moment les rites tant de la première Pâque que de sa célébration annuelle à l'avenir, Exod., XII, 1-20, voir PÂQUE, et Moïse communiqua aux anciens du peuple les ordres de Dieu. Exod., XII, 21-27. Les Israélites célébrèrent la première Pâque. Or il arriva qu'au milieu de la nuit le Seigneur fit mourir tous les premiers-nés d'Égypte, de sorte qu'il n'y avait aucune maison où il n'y eût un mort. Un cri de terreur s'éleva dans tout le pays, et le Pharaon, ayant fait appeler Moïse et Aaron cette nuit même, leur ordonna de partir et d'emmener même les troupeaux. Les Égyptiens pressaient les Israélites de s'éloigner au plus vite, et ils leur donnèrent de bon cœur des vases d'or et d'argent et beaucoup de vêtements. Exod., XII, 28-36.

4° *Sortie d'Égypte.* — Après un séjour de 430 ans en Égypte, les Israélites quittèrent ce pays; ils partirent de Ramessés et vinrent à Socoth, où ils firent cuire la pâte non levée qu'ils avaient emportée. Exod., XII, 37-41. C'est à cette occasion que fut instituée la fête de la Pâque, Heb., XI, 28, et que Dieu exigea la consécration des premiers-nés d'Israël. Exod., XII, 42-XIII, 16. Les rabbins prétendaient que la voix de Moïse, lorsqu'il promulgua l'immolation de l'agneau pascal, fut entendue dans toute l'Égypte, longue de 40 jours de marche, comme celle de Pharaon, autorisant le départ des Israélites. Talmud de Jérusalem, traité *Pesahim*, V, 5, trad. Schwab, Paris, 1882, t. V, p. 76. Moïse emportait les ossements de Joseph pour se conformer à la recommandation de ce patriarche. Exod., XIII, 19. Les Israélites, guidés par la nuée lumineuse, se dirigèrent vers la mer

Rouge et de Socoth vinrent camper à Etham. Exod., XIII, 17-22. Moïse reçut de Dieu l'ordre de changer la direction de sa marche et d'aller vers la pointe septentrionale de la mer Rouge. Le Pharaon (voir MÉNEPHTAH, col. 965), se repentant d'avoir laissé partir les Israélites, les poursuivit avec son armée. Il les rejoignit à Phihahiroth, en face de Béelséphon. Se voyant serrés de près par les Égyptiens, les Israélites se plaignirent à Moïse, qui leur rendit confiance en leur annonçant la miraculeuse protection de Dieu. Exod., XIV, 1-14. Cf. Talmud de Jérusalem, traité *Taanith*, II, 6, trad. Schwab, Paris, 1883, p. 158. Dieu, en effet, donna ses ordres à Moïse et lui communiqua son plan de faire passer aux Israélites la mer Rouge à pied sec et d'y engloutir l'armée égyptienne. Exod., XIV, 15-18. Protégés par l'ange du Seigneur, qui se tenait à l'arrière du camp, les Israélites passèrent la mer, entr'ouverte sur un geste de Moïse, mais les Égyptiens périrent au milieu des flots qui se rejoignirent. A la vue de cet éclatant prodige, les Israélites eurent confiance en Dieu et en Moïse, son serviteur. Exod., XIV, 19-31. Voir ROUGE (MER). Michée, VI, 4, reconnaît Moïse, Aaron et Marie comme les libérateurs d'Israël et ses guides dans la sortie d'Égypte. Le passage de la mer Rouge est resté dans la tradition juive comme un des bienfaits les plus signalés de Dieu à l'égard de son peuple. Josué, XXIV, 6, 7; Deut., XI, 4; Ps. LXXVI, 17-21; CIV, 39; CV, 7-12; Is., LXIII, 11-13; I Cor., X, 2; Heb., XI, 29. Moïse entonna un cantique d'action de grâces, que les Israélites chantèrent avec lui. Exod., XV, 1-21. Les rabbins ont imaginé des circontances extraordinaires sur la manière dont le chant de ce cantique fut exécuté, et ils ont prétendu que les enfants, sur les genoux ou dans le sein même de leurs mères, ont pris part à ce chant. Talmud de Jérusalem, traité *Sota*, V, 4, trad. Schwab, Paris, 1885, p. 287-288.

III. MOÏSE, CHEF ET LÉGISLATEUR D'ISRAEL DANS LE DÉSERT. — 1° *De la mer Rouge au Sinaï.* — Des rives de la mer Rouge, Moïse conduisit les Israélites dans le désert de Sur, où ils marchèrent trois jours sans trouver d'eau. Quand ils rencontrèrent une source, ils n'en purent pas boire parce qu'elle était amère; aussi appelèrent-ils ce lieu Mara. Le peuple murmura contre Moïse qui, au moyen d'un bois, adoucit miraculeusement les eaux et les rendit potables. Dieu éprouvait ainsi les siens, et il leur donna cette leçon que, s'ils lui obéissent et lui sont fidèles, ils n'ont rien à redouter. Exod., XV, 22-26. Voir col. 707-711. La station suivante fut à Élim. Exod., XV, 27. Voir t. II, col. 1680-1683. Dans le désert de Sin, le peuple murmura de nouveau contre Moïse et Aaron; il regrettait les viandes d'Égypte et craignait de mourir de faim dans la solitude. Dieu lui promit un pain du ciel et de la viande à satiété. Le soir même, une quantité de cailles couvrirent le camp. Voir t. II, col. 33-37. Le lendemain matin, il y eut tout autour du campement une couche de rosée, qui fut appelée manne et qui servit de nourriture aux Israélites durant tout leur séjour au désert. Exod., XVI, 1-31. Voir col. 656-663. Cf. Ps. CIV, 41; CV, 13-15; Joa., VI, 32; I Cor., X, 3. A Raphidim, il n'y avait pas d'eau. De nouveaux murmures s'élevèrent encore contre Moïse qui, craignant d'être lapidé, eut recours au Seigneur. Le rocher d'Horeb, frappé par la verge de Moïse, donna de l'eau en abondance. Exod., XVII, 1-7. Cf. Deut., VI, 16; Ps. LXXVII, 15, 16; CXIII, 8; I Cor., X, 4. Les Amalécites attaquèrent les Israélites à Raphidim. Tandis que Josué combattait dans la plaine, Moïse priait sur la montagne. Tant que ses mains étaient élevées, Israël était victorieux; quand, vaincu par la fatigue, il les abaissait, Amalec avait l'avantage. Aaron et Hur firent donc asseoir Moïse sur une pierre et lui soutinrent les mains des deux côtés. La victoire fut complète au coucher du soleil. Moïse en écrivit le récit et dressa un autel comme mémorial éternel. Exod., XVII, 8-16. Cf. Judith, IV, 13. Voir t. I, col. 130. Cf. Talmud de Jérusalem, traité *Rosch haschana*, III, 8, trad. Schwab, Paris, 1883, t. V, p. 90-91.

Jéthro, ayant appris l'exode des Israélites, ramena à Moïse Séphora et ses deux fils. Si Gersam seul était primitivement mentionné, Exod., II, 21; IV, 20, il faudrait conclure qu'Éliézer est né après le départ de son père. F. de Hummelauer, *Exodus et Leviticus*, p. 184. Moïse prévenu alla à la rencontre de son beau-père, le salua et le baisa. Il lui raconta ce que Dieu avait fait pour Israël en Égypte; Jéthro en bénit Dieu à qui il offrit des sacrifices. Le lendemain, Moïse s'assit pour rendre la justice et il y fut occupé du matin au soir. Jéthro s'étonne que Moïse seul remplisse la fonction de juge. En vain, Moïse allègue-t-il que le peuple le consulte et qu'il lui apprend les ordonnances de Dieu. Jéthro conseille à son gendre d'établir des juges pour le règlement des affaires courantes et de se réserver les questions religieuses. Moïse suit ce conseil et établit des juges et des chefs en Israël. Exod., XVIII, 1-27; Deut., I, 12-18. Voir t. III, col. 1522-1523.

2° *Au pied du Sinaï.* — Le troisième mois après l'exode, les Israélites arrivèrent au pied du Sinaï et y dressèrent leurs tentes. Dieu appela Moïse du sommet de la montagne et le chargea de proposer au peuple une alliance spéciale. Le peuple accepta les propositions divines. Après trois jours de préparation, le Seigneur se manifesta au milieu des éclairs et du tonnerre, et dans cet appareil saisissant, il promulgua les conditions de l'alliance, le décalogue et un code spécial, nommé le livre de l'alliance. Exod., XIX, 1-XXIII, 33. Cf. Deut., I, 6; III, 10-19, 33, 36; V, 5-22; Act., VII, 38; Heb., XII, 21. Voir t. I, col. 388. Moïse servait d'intermédiaire entre Dieu et son peuple. Deut., V, 23-31. L'alliance fut conclue par l'engagement du peuple à observer toutes les ordonnances divines et par un sacrifice solennel. Moïse lut le livre de l'alliance et il répandit sur le peuple la moitié du sang versé. Dieu se manifesta à Moïse et aux anciens. Exod., XXIV, 1-11. Moïse monta ensuite seul au sommet du Sinaï et y passa quarante jours et quarante nuits, Exod., XXIV, 12-18, durant lesquels il ne prit aucune nourriture. Deut., IX, 9. Dans cet intervalle de temps, Dieu communiqua à Moïse une série d'ordonnances sur les objets du culte et les vêtements sacerdotaux. Exod., XXV, 1-XXXI, 17. En le congédiant, il lui remit les deux tables de la loi, écrites de sa main. Exod., XXXI, 18.

Pendant le long séjour de Moïse sur le Sinaï, le peuple, ignorant ce qui lui était advenu, pria Aaron de lui fabriquer des dieux, une idole, et Aaron leur fit un veau d'or. Il éleva un autel et annonça pour le lendemain une grande solennité. Dieu avertit Moïse de cette apostasie, qu'il voulait punir par l'extermination des coupables. Moïse s'interposa et calma la colère de Dieu, en lui rappelant ses antiques promesses. Il descendit de la montagne avec les tables de la loi. Josué, entendant les cris du peuple, crut aux clameurs d'une bataille; mais Moïse, mieux au courant, discernait le bruit des chœurs. En approchant du camp, il vit le veau d'or et les Israélites qui dansaient tout autour. Entrant alors dans une grande colère, il jeta les tables de l'alliance qu'il tenait à la main, et les brisa au pied de la montagne. Exod., XXXII, 1-19. Cf. Deut., IX, 8-21; Ps. CV, 19-23; Talmud de Jérusalem, traité *Taanith*, IV, 5, trad. Schwab, Paris, 1883, t. VI, p. 184-185. Saisissant ensuite le veau d'or, il le fit fondre au feu et le réduisit en poudre; il jeta cette poudre dans l'eau et la fit boire aux Israélites. Il adressa des reproches à Aaron. Comme le peuple était désarmé, il rassembla tous ceux qui étaient demeurés fidèles au Seigneur. C'était la tribu de Lévi. Moïse ordonna aux fils de Lévi de tuer les coupables, qui périrent au nombre de 23 000 hommes, ou 3 000 seulement, selon le texte hébreu. Moïse promit aux fils de Lévi une bénédiction

spéciale en récompense de leur fidélité et de leur courage. Exod., XXXII, 20-29. Voir col. 202.

Le lendemain, Moïse reprocha au peuple son crime et s'engagea à en obtenir de Dieu le pardon. Étant remonté vers le Seigneur, il sollicita l'oubli de la faute, préférant plutôt être effacé du livre des vivants. Le Seigneur promit à Moïse son assistance pour l'accomplissement de sa mission, mais refusa de pardonner aux coupables. Exod., XXXII, 30-35. Il tiendra ses promesses, mais il menace d'abandonner son peuple. Celui-ci se mit à pleurer. Dieu exigea la continuation du deuil. Moïse transporta sa tente hors du camp, où le peuple allait le consulter et où Dieu se manifestait à Moïse face à face. Exod., XXXIII, 1-11. (Ce récit est enchevêtré.) Moïse intervient de nouveau auprès de Dieu et le supplie de ne pas l'abandonner et de l'aider dans l'accomplissement de sa mission. Dieu cède à sa sollicitation et lui révèle sa gloire comme preuve qu'il le protège et qu'il ne délaisse pas son peuple. Exod., XXXIII, 12-23. Voir t. III, col. 251.

Après avoir ainsi rendu sa grâce à son peuple coupable, Dieu voulut renouveler l'alliance violée par l'adoration du veau d'or. Il dit à Moïse de tailler deux tables de pierre pareilles aux premières et de monter seul le lendemain matin auprès de lui. Moïse obéit à son ordre et monta avec les deux tables. Exod., XXXIV, 1-4. Un rabbin a imaginé que Moïse s'était enrichi par les déchets de ces tables, taillées dans des matériaux fort précieux. Mais un autre rabbin expliquait autrement la richesse de Moïse; il disait que Dieu lui découvrit dans sa tente une mine de pierres précieuses et de perles. Talmud de Jérusalem, traité *Scheqalim,* V, 2, trad. Schwab, Paris, 1882, t. V, p. 295. Dieu descendit dans la nuée, et Moïse le priait humblement d'effacer les iniquités de son peuple. Dieu renouvela ses promesses, promulgua de nouveau le décalogue et résuma les ordonnances du culte qu'il imposait. Exod., XXXIV, 5-26. Moïse écrivit ces paroles de l'alliance et demeura sur le Sinaï quarante jours et quarante nuits sans manger ni boire. Exod., XXXIV, 27, 28; Deut., IX, 18, 25; X, 10. Il descendit de la montagne avec les deux tables écrites de sa main. Des rayons de lumière partaient de son visage, depuis qu'il s'était entretenu avec Dieu, et il l'ignorait. Aaron et les anciens d'Israël n'osaient l'approcher. Moïse les convoqua avec le peuple et leur communiqua les ordres qu'il avait reçus de Dieu. Moïse couvrit ensuite son visage d'un voile, qu'il enlevait pour parler à Dieu et qu'il remettait pour converser avec les Israélites. Exod., XXXIV, 29-35. Cf. II Cor., III, 7, 13-16. La Vulgate disant que Moïse était *cornutus,* on a pris l'habitude de le représenter avec des cornes sur le front, en donnant à ce mot un sens qu'il n'a pas. Moïse renouvela les prescriptions relatives au tabernacle, aux vases sacrés et aux vêtements sacerdotaux. Les Israélites offrirent volontairement et surabondamment les matériaux nécessaires que des ouvriers habiles mirent en œuvre. Exod., XXXV, 4-XXXIX, 42. Quand tout fut achevé, Moïse bénit le peuple. Exod., XXXIX, 43. Dieu lui donna ensuite ses ordres pour la consécration du tabernacle et des prêtres. Moïse les exécuta fidèlement, érigea le tabernacle, le plaça dans l'arche, disposa tous les instruments du culte, et Dieu vint habiter le tabernacle. Exod., XL, 1-36. De ce tabernacle, Dieu promulgua les lois sur les sacrifices. Lev., I-VII. Il régla aussi ce qui concernait la consécration d'Aaron et de ses fils. Moïse leur imposa les vêtements sacrés, oignit Aaron, Eccli., XLV, 18, et tous les objets du culte, et offrit un triple sacrifice pour la consécration des prêtres. Il ordonna enfin à ces derniers de demeurer dans le tabernacle pendant sept jours. Lev., VIII. Le huitième jour, les prêtres inaugurèrent leurs fonctions. Lev., IX. Les deux fils ainés d'Aaron, Nadab et Abiu, furent dévorés par le feu pour avoir mis un feu profane dans leurs encensoirs. Moïse fit porter leurs cadavres hors du camp et défendi de prendre le deuil. Lev., X, 1-7. Dieu promulgua à Moïse et à Aaron les lois relatives à la pureté. Lev., XI-XV. Il communiqua à Moïse seul les rites de la fête de l'expiation, Lev., XVI, voir t. II, col. 2136-2139, les lois de la sainteté, Lev., XVII-XXVI, et quelques autres lois. Lev., XXVII. Les rabbins concluent de Lev., XXIII, 44, que Moïse institua parmi les Israélites l'usage de lire le Pentateuque, les samedis, jours de fêtes, néoménies et jours de demi-fêtes, Talmud de Jérusalem, traité *Meghilla,* IV, 1, trad. Schwab, Paris, 1883, t. VI, p. 247.

Le premier jour du second mois de la deuxième année après l'exode, Dieu ordonna à Moïse de faire le dénombrement du peuple, tribu par tribu, sauf celle de Lévi. Num., I. Sur le procédé suivi par Moïse dans ce dénombrement selon les rabbins, voir Talmud de Jérusalem, traité *Sanhédrin,* I, 4, trad. Schwab, Paris, 1888, t. X, p. 241-243. Dieu régla aussi l'ordre des campements et des marches. Num., II. Il associa les lévites aux prêtres, en ordonna le dénombrement et détermina leurs fonctions propres. Num., III, 5-IV, 49. Voir col. 205-207. Diverses lois particulières furent encore promulguées. Num., V, VI. Les chefs des douze tribus firent des offrandes au tabernacle. Num., VII, 1-88. Quand Moïse entrait dans le tabernacle, il entendait la voix de Dieu qui lui parlait du propitiatoire. Num., VII, 89. Il lui indiqua à quelle place il fallait mettre le candélabre et lui décrivit les rites de la consécration des lévites, et fixa la durée de leur ministère. Num., VIII. Quand l'époque de la célébration de la seconde Pâque fut venue, Dieu renouvela ses ordonnances relatives à cette fête et régla quelques particularités de la solennité. Num., IX, 1-14. Il détermina aussi les signaux du départ et de l'arrêt dans les campements. Num., IX, 15-X, 10.

3° *Les campements dans le désert.* — Le vingtième jour du même mois, les Israélites quittèrent le Sinaï et vinrent camper au désert de Pharan. Num., X, 11-28. Moïse invita Hobab à s'associer au peuple d'Israël et à lui servir de guide dans le désert. Num., X, 29-32. Voir t. III, col. 725-726. Pendant trois jours, les Israélites marchèrent guidés par l'arche, et Moïse priait au départ et à la halte. Num., X, 33-36. Le peuple fatigué de la marche s'irrita contre le Seigneur, qui mit le feu à l'extrémité du camp. Deut., IX, 22. Il recourut à Moïse, qui intercéda pour lui auprès du Seigneur, et le feu s'éteignit. Num., XI, 1-3. La troupe des Égyptiens qui s'était jointe aux Israélites se dégoûta de la manne et se prit à regretter les viandes de son pays. Elle entraîna Israël dans sa convoitise. Moïse entendant les pleurs de ses frères se plaignit vivement au Seigneur irrité, préférant la mort à la lourde charge qu'il lui avait imposée. Dieu fit convoquer soixante-dix anciens et annoncer au peuple pour le lendemain la viande nécessaire à l'alimentation de tous pendant un mois entier. Pour vaincre l'incrédulité de Moïse, il lui assura que sa parole est toute-puissante; Moïse convaincu fit choisir soixante-dix anciens et les plaça auprès du tabernacle; Dieu leur communiqua une part de l'esprit qu'il lui avait donné à lui-même. Moïse ne fut pas jaloux des dons prophétiques faits à Eldad et Médad, et il répondit à Josué que son désir était de voir le peuple entier prophétiser. Num., XI, 4-30. Des cailles vinrent une seconde fois rassasier le peuple, qui fut puni de sa gourmandise. Num., XI, 31-34; Deut., IX, 22; Ps. LXXVIII, 25-31. Voir t. II, col. 33-34.

Marie et Aaron eux-mêmes parlèrent contre Moïse à cause de sa femme qui était Éthiopienne. Les commentateurs se sont demandé quelle était cette femme éthiopienne de Moïse. Quelques-uns ont cru qu'après la mort de Séphora, Moïse avait réellement épousé au désert une autre femme d'origine éthiopienne, et ils ont rapporté à ce mariage la légende de Moïse ayant, d'après Josèphe, *Ant. jud.,* X, II, pris pour femme la fille du roi d'Éthiopie. Voir t. II, col. 2013-2014. Mais

on comprendrait difficilement que Moïse, au lieu de choisir une femme de son peuple, ait pris une étrangère. Aussi d'autres commentateurs pensent-ils que cette femme est la Madianite Séphora, naguère ramenée au camp par Jéthro. Ils estiment ou que le nom de « Couschite » pouvait désigner une Madianite, ou que Séphora avait des Éthiopiens parmi ses ancêtres, et ils supposent que cette femme ayant pris de l'influence et de l'autorité sur Moïse, Marie et Aaron en conçurent de la jalousie et firent ressortir qu'eux aussi avaient reçu des oracles divins. Moïse, qui était le plus doux des hommes, ne vengea pas son autorité contestée; mais Dieu intervint, affirma la supériorité de Moïse, à qui il parlait face à face, et punit Marie de la lèpre. Aaron avoua sa faute, et Moïse intercéda pour sa sœur. Mais Dieu voulut que Marie, comme lépreuse, demeurât sept jours hors du camp. Num., XII, 1-15. Voir col. 776-777.

Au désert de Pharan, Dieu ordonna à Moïse d'envoyer en Chanaan des explorateurs constater les forces et les richesses du pays. Au bout de quarante jours ils revinrent à Cadès et rendirent au peuple rassemblé compte de leur voyage. Si le pays était riche, il était occupé par de fortes races. Aussi la foule commença-t-elle à murmurer contre Moïse. Caleb essaya en vain de la calmer. Les autres explorateurs exagérèrent la taille et la puissance des Chananéens. Talmud de Jérusalem, traité *Taanith*, IV, 5, trad. Schwab, Paris, 1883, t. VI, p. 187-188. Le peuple se mit à crier et pleura toute la nuit. Il se révolta contre Moïse et Aaron, et voulut se donner d'autres chefs pour retourner en Égypte. Moïse et Aaron se prosternèrent devant lui, Cabeb et Josué tentèrent de calmer son effervescence; ils auraient été lapidés, si Dieu ne s'était montré dans sa gloire. Le Seigneur irrité voulait faire périr tous les rebelles. Moïse intercéda pour Israël coupable; il fit appel à l'honneur de Dieu qui serait compromis aux yeux des païens par la mort de son peuple de choix; il en appela aussi à sa miséricorde. Dieu mitigea sa sentence de mort et décida que tous les Israélites murmurateurs, depuis l'âge de vingt ans, sauf Caleb et Josué, mourraient dans le désert et n'entreraient pas dans la Terre Promise. Leurs enfants seuls y pénétreront après 40 années de vie errante dans le désert. Les explorateurs coupables moururent, frappés par le Seigneur, et le peuple reçut avec douleur la sentence qui le condamnait. Num., XIII, 1-XIV, 39; Deut., I, 19-45; Ps. CV, 24-27; Heb., III, 8-10, 15-19. Voir t. II, col. 57. Le lendemain, malgré les remontrances de Moïse, les Israélites tentèrent d'avancer vers le pays de Chanaan et attaquèrent les Amalécites et les Chananéens. Moïse et l'arche n'allèrent pas au combat, et les Israélites furent battus et repoussés. Num., XIV, 40-45.

Dieu communiqua alors à Moïse de nouvelles lois. Num., XV. Survint bientôt la révolte de Coré, de Dathan et d'Abiron. Les révoltés rejetaient l'autorité de Moïse et d'Aaron. Moïse en appela au jugement de Dieu. Dathan et Abiron refusèrent de s'y rendre. Moïse irrité supplia Dieu de ne pas agréer leurs sacrifices. Coré et sa troupe de lévites se présentèrent avec leurs encensoirs. Dieu ordonna au peuple de se séparer de Dathan et d'Abiron, qui furent engloutis en terre avec leurs familles et leurs biens, parce qu'ils avaient blasphémé contre le Seigneur. Les lévites furent brûlés dans le feu, et leurs encensoirs furent réduits en lames, qui demeurèrent attachées à l'autel comme un monument de la vengeance divine. Num., XVI, 1-40; Deut., XI, 6; Ps. CV, 16-18. Voir t. II, col. 969-972. Cf. Talmud de Jérusalem, traité *Sanhédrin*, X, 1, trad. Schwab, Paris, 1889, t. XI, p. 42-43. Le lendemain, le peuple murmura contre cette punition et reprocha à Moïse et à Aaron de faire périr le peuple de Dieu. Moïse et Aaron s'enfuirent au tabernacle, et aussitôt la gloire du Seigneur s'y manifesta. Dieu était décidé à exterminer le peuple entier que déjà le feu dévorait; mais Moïse envoya Aaron avec son encensoir se placer entre les vivants et les morts et grâce à cette intervention, le châtiment cessa, après avoir atteint 14 700 hommes. Num., XVI, 41-50. Dieu confirma encore l'honneur sacerdotal d'Aaron par le miracle de sa verge fleurie. Num., XVII. Voir t. I, col. 7-8. Il régla alors les droits et les devoirs des prêtres et des lévites, Num., XVIII, ainsi que la manière de se purifier de l'impureté contractée au contact d'un cadavre. Num., XIX.

Ces événements s'étaient produits à Cadès. Voir t. II, col. 13-22. Les Israélites y demeurèrent longtemps. Deut., I, 46. Comme ils y manquaient d'eau, ils se mutinèrent de nouveau contre Moïse et Aaron, qui supplièrent le Seigneur de désaltérer son peuple. Dieu ordonna à Moïse de frapper le rocher, de sa verge miraculeuse, devant le peuple assemblé. Moïse interpella les rebelles et levant la main, frappa deux fois de sa verge le rocher. Il en sortit une grande abondance d'eau. Dieu cependant reprocha à Moïse et à Aaron de n'avoir pas eu en lui assez de confiance pour le glorifier devant le peuple, et en punition de ce manque de confiance, il déclara qu'ils n'introduiraient pas eux-mêmes les Israélites dans la terre de Chanaan. Num., XX, 2-12; Deut., XXXII, 51. En quoi a consisté leur faute? Est-ce parce que Moïse a frappé deux fois le rocher, comme si un seul coup n'eût pas suffi? Il semble plutôt que son discours, Num., XX, 10; trahit quelque défiance, non pas sans doute à l'égard de la toute-puissance divine, mais plutôt à l'égard de sa miséricorde, comme s'il craignait qu'à cause des murmures du peuple, Dieu ne voulût plus faire de prodiges pour lui. Moïse irrité parla inconsidérément, dit le psalmiste. Ps. CV, 33. Voir t. I, col. 8. Le P. de Hummelauer, *Numeri*, Paris, 1899, p. 154-220, a supposé à cet endroit du livre des Nombres une lacune provenant de la suppression du récit de ce qui s'était passé à Cadès-Barné pendant 37 années de séjour. Par respect pour Moïse et pour le peuple juif, on a fait disparaître l'histoire de la mésaventure du législateur d'Israël et d'une longue apostasie de la masse des Israélites. Moïse aurait frappé le rocher deux fois, non pas le même jour, mais à 37 ans d'intervalle. La première fois, l'eau ne coula pas, et le peuple, croyant qu'il avait perdu sa puissance, s'éloigna de lui et abandonna le culte du Seigneur. Après 37 années d'égarement, il revint à Moïse et au Seigneur. Moïse frappa une seconde fois le rocher et les eaux coulèrent en abondance. Le P. de Hummelauer a accumulé en faveur de son sentiment une longue série d'arguments qui sont loin d'être concluants. Laissant de côté les détails étrangers, recueillons seulement ce qui concerne le séjour des Israélites à Cadès-Barné.

Le P. de Hummelauer croit avoir trouvé une preuve de cette longue apostasie dans Amos, V, 25, 26. Le prophète demande aux Israélites si pendant les 40 années de leur séjour dans le désert, ils ont offert des sacrifices à Dieu et il leur reproche d'avoir pratiqué l'idolâtrie. Saint Étienne répète les mêmes accusations. Act., VII, 42-43. Josué fut obligé de faire circoncire tous les Israélites, parce que tous ceux qui étaient nés dans le désert n'avaient pas reçu ce signe de l'alliance. Jos., V, 4-7. Le P. de Hummelauer interprète encore dans ce sens Ps. LXXX, 8, et il pense que les lévites seuls étaient restés fidèles à Moïse durant cette longue et universelle apostasie; c'est pourquoi le sacerdoce leur fut maintenu. Deut., XXXIII, 8-10. Le Talmud de Jérusalem, traité *Taanith*, III, 4, trad. Schwab, Paris, 1883, t. VI, p. 168, dit aussi « que durant les 38 ans du séjour d'Israël au désert, ce peuple mis pour ainsi dire au ban n'a pas parlé à Moïse ». Quoi qu'il en soit, il est certain que l'histoire de ces 38 années n'est pas racontée en détail dans le Pentateuque. L'auteur du Deutéronome, II, 14, la résume en disant que ces 38 années se passèrent dans les stations qui eurent lieu depuis le départ de Cadès-Barné jusqu'à l'arrivée au torrent de Zared. Cf. II, 1-13. Or, quelle qu'en

soit la cause, Moïse n'intervient que dans quelques incidents de cette période.

De Cadès, il envoya une ambassade au roi d'Édom pour lui demander de passer sur ses terres. Les envoyés rappelaient à ce roi la parenté des deux peuples, la sortie d'Égypte et s'engageaient à traverser directement le pays, sans se livrer au pillage et en payant leur nourriture. Le roi refusa le libre passage et déclara qu'il s'y opposerait à force armée. Les Israélites durent donc faire un détour. Num., xx, 14-21; Deut., ii, 1-8. De Cadès ils arrivèrent au mont Hor. Là, Dieu annonça à Moïse la mort prochaine d'Aaron son frère et lui ordonna d'investir Éléazar du sacerdoce, sur la montagne même où mourut Aaron. Num., xx, 22-30; xxxiii, 38-39; Deut., x, 6. Voir t. i, col. 8. Après avoir battu Arad, les Israélites contournèrent le pays d'Édom; mais le peuple s'ennuya de la longueur du chemin et se récria contre Dieu et contre Moïse. Des serpents venimeux en firent périr beaucoup par leurs morsures. Reconnaissant leur faute, les Israélites prièrent Moïse d'intercéder pour eux. Le Seigneur ordonna à Moïse d'élever un serpent d'airain, dont la vue guérit les blessés. Num., xxi, 1-9. Cf. IV Reg., xviii, 4; Sap., xvi, 5-7; Joa., iii, 14, 15; Talmud de Jérusalem, traité *Rosch haschana*, iii, 9, trad. Schwab, Paris, 1883, t. vi, p. 91, 92; traité *Aboda Zara*, iii, 3, Paris, 1889, t. xi, p. 211.

Après diverses stations sur les confins de Moab, Num., xxi, 10-20; Deut., ii, 8-25, les Israélites firent demander libre passage à Séhon, roi des Amorrhéens, qui refusa, livra bataille, mais fut taillé en pièces. Ils s'emparèrent de la contrée qu'il occupait. Num., xxi, 21-31; Deut., ii, 26-37. Voir t. iii, col. 660. Moïse envoya prendre Jazer. Num., xxi, 32. Les Israélites défirent aussi Og, roi de Basan. Dieu avait déclaré à Moïse qu'il le leur livrait. Num., xxi, 33-35; Deut., iii, 1-11; xxix, 7, 8; xxxi, 4. Cette double victoire fut pour Moïse une occasion d'encourager Josué, chef de l'armée. A cette époque, Moïse supplia le Seigneur de le laisser entrer dans la Terre Promise. Mais Dieu n'exauça pas sa prière et lui permit seulement de considérer cette terre du haut d'une montagne. Deut., iii, 21-27. Balac, roi de Moab, appela Balaam pour maudire les Israélites. Num., xxii-xxiv. Voir t. i, col. 1390-1398, 1399. A Settim, les Israélites péchèrent avec les filles moabites et adorèrent Béelphégor. Deut., iv, 3. Voir t. i, col. 1543. Dieu ordonna à Moïse de faire pendre les chefs du peuple. Phinées fut loué pour son zèle, et Dieu décréta l'extermination des Moabites. Num., xxv, 1-18. Dieu fit faire à Moïse un nouveau dénombrement du peuple. Aucun de ceux qui avaient été dénombrés au Sinaï, à l'exception de Josué et de Caleb, ne fut plus trouvé vivant. Num., xxvi. A l'occasion des filles de Salphaad, Moïse régla la succession des filles héritières. Num., xxvii, 1-11. A cette époque, Dieu interdit encore à Moïse d'attaquer les Ammonites. Deut., ii, 16-23.

Dieu avertit Moïse de sa mort prochaine et le fit monter sur le mont Abarim pour contempler de là la Terre Promise, dans laquelle il ne devait pas entrer. Moïse demanda au Seigneur de lui donner un successeur. Dieu désigna Josué, que Moïse présenta au grand-prêtre Éléazar et qu'il intronisa. Num., xxvii, 12-23; Deut., iii, 28; xxxi, 7, 8, 14-21, 23. De nouvelles lois furent promulguées. Num., xxviii-xxx. Dieu prescrivit à Moïse d'attaquer les Madianites avant sa mort. L'armée envoyée par Moïse fut victorieuse et, dans son butin, elle ramena les femmes et les enfants madianites. Moïse fit tuer les petits garçons et les femmes qui avaient fait pécher les Israélites; il ne réserva que les petites filles et les vierges. Num., xxxi, 1-20. Dieu régla ensuite le partage du butin qui fut effectué par Moïse et Éléazar. Num., xxxi, 25-54.

Les Israélites occupaient dès lors tout le pays situé à l'est du Jourdain. Les fils de Ruben et de Gad demandèrent à Moïse cette portion du territoire chananéen pour leur part. Moïse leur reprocha vivement leur égoïsme et compara leur conduite à celle des explorateurs qui découragèrent le peuple. Mais les Rubénites et les Gadites promirent d'aider leurs frères à conquérir le reste de la Palestine. Moïse accepta leurs généreuses propositions et les fit agréer par les autres tribus. Le pays situé à l'est du Jourdain fut donc attribué aux deux tribus de Ruben et de Gad et à la moitié de la tribu de Manassé. Num., xxxii, 1-33; Deut., iii, 12-20. Dans la plaine de Moab, Dieu donna à Moïse l'ordre d'exterminer toute la population chananéenne et de partager le territoire par le sort. Num., xxxiii, 49-56. Il fixa aussi les limites du pays à conquérir, Num., xxxiv, 1-15, et les noms des chefs qui devaient présider au partage. *Ibid.*, 16-29. Il détermina encore les villes lévitiques et les villes de refuge, Num., xxxv, 1-15, ainsi que les lois sur l'homicide. *Ibid.*, 16-34. Une démarche des descendants de Galaad fournit à Moïse l'occasion de régler le mariage des femmes héritières pour que le lot, une fois échu à une famille, ne passe pas à une autre famille. Num., xxxvi.

C'est encore dans les plaines de Moab et après la victoire remportée sur les rois Séhon et Og que, le premier jour du onzième mois de la 40e année après l'exode, Moïse résuma dans un discours les faits qui s'étaient produits depuis le départ de Sinaï, aussi bien que les principales obligations morales, imposées par Dieu à Israël. Deut., i, 1-iv, 43. Après ce discours Moïse désigna trois villes de refuge pour la partie du pays située à l'est du Jourdain. Deut., iv, 41-43; cf. Num., xxxv, 14. Un second discours de Moïse exposa à tout le peuple réuni l'ensemble des prescriptions morales, données par Dieu au Sinaï, et les motifs de les observer. Deut., v, 1-xxvi, 19. Voir PENTATEUQUE. Cette seconde promulgation de la loi fut suivie de l'ordre donné par Moïse d'en faire plus tard une solennelle proclamation sur le mont Hébal. On en gravera le texte sur un autel de pierre et on prononcera des bénédictions pour ceux qui l'observeront et des malédictions contre ceux qui y seront infidèles. Deut., xxvii, 1-xxviii, 68. Dans un autre discours, Moïse rappelle encore les bienfaits de Dieu à l'égard des Israélites et exhorte vivement ceux-ci à obéir aux commandements de leur bienfaiteur. Deut., xxix, 1-xxx, 20.

4° *Derniers actes et mort de Moïse.* — Moïse, âgé de 120 ans, déclare aux Israélites qu'il ne peut plus les conduire; il les fortifie dans la confiance en Dieu et transmet ses fonctions à Josué devant tout le peuple assemblé. Deut., xxxi, 1-8. Il écrivit le Deutéronome et le remit aux lévites qui devaient le garder et le lire au peuple tous les sept ans. *Ibid.*, 9-13, 24-29. Dieu dit à Moïse d'amener Josué au tabernacle. Il lui révéla les égarements futurs d'Israël et la vengeance qu'il en tirera. *Ibid.*, 14-18. Il lui ordonna ensuite d'écrire un cantique qui témoignerait contre les Israélites prévaricateurs. Moïse l'écrivit et l'apprit au peuple. *Ibid.*, 19-22, 30. Ce cantique est reproduit, Deut., xxxii, 1-43. Après l'avoir lu, Moïse recommanda au peuple de ne pas en oublier le contenu. *Ibid.*, 44-47.

Dieu ordonna ensuite à Moïse de monter sur le mont Abarim pour y mourir. *Ibid.*, 48-52. Moïse bénit toutes les tribus d'Israël. Deut., xxxiii. Gravissant la montagne, il contempla tout le pays de Chanaan, et Dieu lui renouvela la promesse faite aux patriarches, de le donner en possession aux Israélites. Deut., xxxiv, 1-4. Moïse, le serviteur de Dieu, mourut donc en ce lieu sur l'ordre de Dieu. Le Seigneur l'ensevelit lui-même, ou plutôt, comme ont traduit les Septante, on ensevelit Moïse dans la vallée en face de Phogor, et personne n'a jamais connu l'endroit de sa sépulture. Moïse avait 120 ans. Sa vue n'avait pas baissé, et ses dents ne s'étaient pas ébranlées. Les Israélites portèrent le deuil de Moïse dans les plaines de Moab pendant trente jours. Deut., xxxiv, 5-8.

Josèphe, *Ant. jud.*, IV, VIII, a défiguré le récit de la mort de Moïse. D'après lui, quand Moïse eut remis la loi aux prêtres, le peuple assemblé se mit à pleurer. En s'éloignant, Moïse fit signe qu'il ne fallait pas le pleurer et demanda à ceux qui étaient à côté de lui de ne pas le suivre. Seuls, Éléazar, Josué et les anciens l'accompagnèrent. Parvenu au sommet du mont Abarim, il congédia les anciens et embrassa Éléazar et Josué. Soudain, la mort se jeta sur lui; on cessa de le voir, et il fut emporté dans une vallée étroite. Il a écrit lui-même qu'il était mort, pour qu'on ne crût pas que, à cause de sa grande vertu, il était allé à Dieu. Philon, *Vita Mosis*, l. III, p. 696, dit aussi que Moïse, encore vivant, a raconté sa mort prochaine. Il a été enseveli sans témoin par les puissances immortelles et il n'a pas de sépulcre. Les rabbins ont pris à la lettre l'expression : « Il mourut sur la bouche du Seigneur, » Deut., XXXIV, 5, et ils ont prétendu que l'âme de Moïse s'envola après un baiser de Dieu. Ils disent aussi que personne n'a été autant honoré après sa mort que Moïse, dont Dieu lui-même daigna s'occuper pour l'ensevelir dans la vallée. Selon eux encore, il était pour ainsi dire étendu sur les ailes de la providence, lorsqu'il mourut à quatre milles du campement de la tribu de Ruben; il a été enterré sur le territoire de la tribu de Gad. Deut., XXXIII, 21. Les anges de service et les Israélites dirent ensemble de Moïse : La paix viendra; ils reposeront sur leurs couches ceux qui ont marché dans le droit chemin. Is., LVII, 2. Talmud de Jérusalem, traité *Sota*, I, 9, trad. Schwab, Paris, 1885, t. VII, p. 240, 242. Rabbi Abahou déclarait que Moïse s'était égaré et était monté au ciel, parce qu'il s'était dit fils de l'homme. *Ibid.*, traité *Taanith*, II, 1, Paris, 1883, t. VI, p. 156. Dans l'*Assomption de Moïse*, soi-disant dernier entretien du patriarche avec Josué, voir t. I, col. 759, il était parlé de l'altercation de l'archange Michel avec le diable au sujet du corps de Moïse. Selon quelques exégètes, l'apôtre saint Jude dans son Épître, 9, aurait emprunté à cette source apocryphe la mention de ce combat et notamment les paroles de l'archange : *Imperet tibi Deus*. Cf. Didyme, *Enarrat. in epist. Judæ*, t. XXXIX, col. 1814, 1815. Quelques écrivains ecclésiastiques ont connu cet apocryphe et ont extrait de la partie qui n'a pas encore été retrouvée des détails sur le trépas de Moïse. Origène, *In Josue*, hom. II, 1, t. XII, col. 834, avait lu dans un petit livre qu'après la mort de Moïse, on avait vu deux Moïse, l'un vivant en esprit et l'autre à l'état de cadavre. Clément d'Alexandrie, *Strom.*, VI, t. IX, col. 356-357, est plus précis. Josué vit en esprit deux Moïse, l'un enlevé avec les anges, l'autre emporté sur les montagnes pour être honorablement enseveli dans les vallées. Caleb avait eu la même vision, mais n'avait pas vu autant de choses que Josué. Il descendit le premier et raconta ce qu'il avait vu; Josué, descendu à son tour de la montagne, parla et du corps de Moïse et de la gloire de Moïse avec les anges; il avait vu davantage, parce qu'il était plus pur. Ailleurs, *Strom.*, I, 23, t. VIII, col. 897, 900, Clément dit, selon les apocryphes, que Moïse après son enlèvement se nommait Μελχί. Dans une lettre à saint Augustin, *Epist.*, CLVIII, n. 6, t. XXXIII, col. 695-696, Evode parle aussi des deux Moïse d'après les apocryphes, auxquels il n'accorde pas créance. Œcuménius, *Comment. in Epist. Judæ*, t. CXIX, col. 713, expliquant le combat de saint Michel avec Satan au sujet du corps de Moïse, rapporte que l'archange ensevelissant Moïse, en fut empêché par le diable qui reprochait à Moïse l'assassinat de l'Égyptien, crime pour lequel Moïse ne méritait pas une sépulture honorable. Voir MICHEL, col. 1071. Les rabbins ont imaginé toute sorte de légendes sur la mort de Moïse. Sur cette littérature légendaire, voir Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, 3e édit., Leipzig, t. III, 1898, p. 219-220. Le targum sur les hagiographes assure en deux endroits, Ps. LXVIII; Cant., I, 5, que Moïse a été enlevé au ciel. Quelques Pères semblent croire ou affirment positivement que Moïse n'est pas mort, parce que, comme Hénoch et Élie, il conversa avec Jésus transfiguré. S. Hilaire de Poitiers, *In Matth.*, XX, 10, t. IX, col. 1032; S. Ambroise, *De Cain et Abel*, I, 2, n. 8, t. XIV, col. 319. S. Jérôme, *Comment. in Amos*, t. XXV, col. 1089, dit que Moïse était monté au ciel. Mais la plupart distinguent le trépas de Moïse de l'enlèvement d'Élie et ne parlent que de la translation de l'âme de Moïse au paradis. Les commentateurs pensent généralement que Dieu a permis que le tombeau de Moïse fût ignoré pour empêcher les Hébreux, trop enclins à l'idolâtrie, de rendre à leur libérateur des honneurs divins.

IV. JUGEMENT SUR MOÏSE. — 1° L'Écriture a fait à plusieurs reprises l'éloge de Moïse. Selon la finale du Deutéronome, XXXIV, 10-12, « il ne s'éleva jamais en Israël de prophète semblable à Moïse, qui ait vu le Seigneur face à face, ni qui ait fait des miracles et des prodiges pareils à ceux que Dieu opéra par son intermédiaire en Égypte devant le Pharaon, ses serviteurs et tout son royaume, ni qui ait agi avec un bras aussi puissant et exécuté des merveilles comparables à celles que fit Moïse en présence de tout Israël. » Cf. Act., VII, 36. L'auteur de l'Ecclésiastique, XLV, 1-6, a célébré l'amour que Dieu et les hommes ont eu pour Moïse. Dieu l'a glorifié devant les rois et lui a fait opérer des prodiges. Il l'a élevé devant son peuple, et à cause de sa foi et de sa douceur, l'a choisi comme son intermédiaire entre lui et Israël; il en a fait le législateur d'Israël. La mémoire de Moïse est en bénédiction parmi les siens. L'épître aux Hébreux, III, 1-6, a comparé Jésus, l'apôtre et le pontife de notre foi, à Moïse. Tous deux ont rempli avec fidélité leur mission dans la maison du Seigneur. La gloire de Jésus est cependant supérieure à celle de Moïse, parce que sa mission a été supérieure à la mission de Moïse. Dans la maison du Père céleste, Moïse n'était qu'un serviteur; Jésus était le fils de la famille. Saint Paul a loué encore en Moïse sa foi ayant résisté à toute épreuve. Heb., XI, 23-29.

2° La mission de Moïse fut double : il a été le libérateur et le législateur de son peuple. Le souvenir de l'oppression des Israélites en Égypte et de leur délivrance miraculeuse par le ministère de Moïse est demeuré très vivant dans la tradition juive, et l'exode est un fait dont la vérité historique est indéniable. Cf. abbé de Broglie, *Caractère historique de l'Exode*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, mai 1887. Sur le rôle de Moïse comme législateur et sur les caractères de sa législation, voir LOI MOSAÏQUE, col. 329-347. Moïse a-t-il codifié cette législation et est-il l'auteur du Pentateuque? Voir PENTATEUQUE. Si l'on en croit le titre du Ps. LXXXIX (héb. XC), ce chant serait une prière, *tefillāh*, de Moïse, homme de Dieu. Origène, adoptant en cela l'opinion des rabbins, attribuait encore à Moïse les onze Psaumes suivants, qui sont anonymes. *Selecta in Psalmos*, t. XII, col. 1056-1057. Cf. S. Hilaire de Poitiers, *Tract. super Psalmos*, prol., n. 3, 4, t. IX, col. 233-235. Les rabbins rapportaient, en effet, au même auteur tous les chants anonymes qui dans le Psautier succédaient à celui qui lui était attribué par le titre. Mais Cosmas Indicopleuste, *Chronographia*, l. V, t. LXXXVIII, col. 248, rapportait le Ps. XC à un chef de chœur, nommé Moïse, de l'époque de David. Sur l'*Assomption de Moïse*, voir t. I, col. 759, et sur l'*Apocalypse de Moïse*, *ibid.*, col. 764-765. Sur ces livres apocryphes et d'autres encore, attribués à Moïse, voir Fabricius, *Codex pseudepigraphus V. T.*, Hambourg, 1722, t. I, p. 835-849; G. Brunet, *Dictionnaire des apocryphes* de Migne, Paris, 1858, t. II, col. 623-631. James a publié une prière que Moïse aurait faite le jour de son décès. *Apocrypha anecdota*, dans *Texts and Studies*, Cambridge, 1893, t. II, n. 3, p. 166-173. Elle était imprimée déjà dans le *Liber antiqui-*

tatum biblicarum, publié sous le nom de Philon, Bâle, 1527.

3° Enfin, Moïse fut poète inspiré et prophète. Il a chanté le passage de la mer Rouge, Exod., xv, 1-18, le cantique des derniers jours de sa vie, Deut., xxxii, 1-43, adressé à son peuple. Apoc., xv, 3. La prédiction d'un prophète semblable à Moïse, qu'elle annonce toute la série des prophètes israélites ou le grand prophète messianique, Deut., xviii, 15-19, et la bénédiction prophétique, prévoyant le sort futur des tribus d'Israël, Deut., xxxiii, 1-29, placent Moïse à la tête des grands voyants, que Dieu a suscités au milieu de son peuple choisi. Au jour de la transfiguration, il apparut aux Apôtres s'entretenant avec Jésus et Élie. Matth., xvii, 3-4; Marc., ix, 3-4; Luc., ix, 30. 33. Jésus en a appelé à son témoignage et a déclaré aux Juifs que Moïse les accuserait, parce que sur sa parole, ils n'avaient pas cru que Jésus était lui-même le fils de Dieu. Joa., v, 45-47. La parole de Moïse, comme celle des prophètes, suffisait par sa propre autorité à confirmer les doctrines qu'elle exprimait. Luc., xvi, 29, 31; Act. xxvi, 22. Les Juifs considéraient comme un blasphème toute parole qu'ils estimaient contraire à la loi et aux traditions dérivant de Moïse. Act., vi, 13-14. — Les Pères de l'Église n'ont pas seulement considéré ces prophéties comme étant de Moïse, ils ont reconnu encore dans le sauveur et le législateur d'Israël une figure prophétique du Messie, véritable sauveur et législateur de l'humanité entière. Cf. card. Meignan, *De Moïse à David*, Paris, 1896, p. 326-329. C'est le dernier trait, et non pas le moins beau, de la physionomie religieuse de Moïse. Les premiers chrétiens ont fréquemment reproduit dans les catacombes des traits de l'histoire de Moïse dans lesquels ils reconnaissaient des allusions prophétiques aux mystères de la religion chrétienne spécialement au baptême, symbolise par l'eau sortant du rocher. « Moïse frappant le rocher, figure aussi saint Pierre, le chef du nouvel Israël de Dieu. » Voir Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2e édit., Paris, 1877, p. 473-475; P. Allard, *Rome souterraine*, 2e édit., Paris, 1877, p. 367-368, 416-421; H. Marucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. I, *Notions générales*, Paris, 1900, p. 281-282, 328; J. Wilpert, *Die Malereien der Katakomben Roms*, in-f°, Fribourg-en-Brisgau, 1903, p. 40, 143, 266-281, 388-389, 421-423.

Artapan, dans Eusèbe, *Præp. evang.*, ix, 27, t. xxi, col. 736, retrace ce portrait physique de Moïse : « On dit que Moïse était de haute stature, de couleur blonde, couvert de longs cheveux grisonnants et majestueux. » Γεγονέναι δέ φησι τὸν Μώυσον μακρὸν, πυῤῥάκην, πολιὸν κομήτην, ἀξιωματικόν.

V. Moïse d'après les critiques rationalistes. — Les critiques rationalistes modernes accordent généralement peu de valeur historique à la tradition juive sur Moïse, telle qu'elle est consignée dans la Bible. La plupart, acceptant les conclusions de la critique littéraire du Pentateuque, distinguent diverses rédactions de cette tradition et prétendent que la plus ancienne est postérieure de plusieurs siècles aux faits qu'elle est censée rapporter. Voir Pentateuque. A une pareille distance des événements, la tradition est déjà embellie par la légende et elle représente non pas le Moïse historique, mais le Moïse tel que l'imagination populaire l'avait grandi aux cours des âges. H. Winckler explique par l'astronomie la légende historique de Moïse, qui n'est plus à ses yeux qu'une émanation du Jahvé-Tammouz de la steppe. *Geschichte Israels in Einzeldarstellungen*, 2e partie, Leipzig, 1900, p. 86-95; *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, Berlin, 1902, p. 209-212. Pour Cheyne, *Encyclopædia biblica*, art. *Moses*, Londres, 1902, t. iii, col. 3203 sq., Moïse était primitivement un clan, le clan de Jahvé, qui habitait au nord de l'Arabie. Ce nom ethnique a été appliqué par la tradition à un individu, dont l'histoire légendaire reproduit quelques traits de l'histoire réelle du clan. Ordinairement toutefois les critiques regardent Moïse comme un personnage historique, dont l'existence est certaine ou au moins très probable, mais dont l'histoire a été embellie et le rôle grandi par la légende. Ils s'appliquent dès lors à dégager des embellissements légendaires le fond historique de la vie et de la mission de Moïse.

Moïse appartenait au clan hébreu qui avait pénétré en Égypte et qu'on appelle, soit le clan de Joseph, soit la tribu d'Éphraïm-Manassé. Ces Hébreux nomades s'étaient établis sur les frontières de l'Égypte, et avaient reconnu ou subi la suzeraineté des Hyksos ou rois pasteurs de cette contrée. Ils séjournaient dans les environs de Tanis et ils continuèrent à y mener la vie pastorale. Après un assez long séjour de tranquillité, ils furent employés par une nouvelle dynastie à de dures corvées, aux travaux de terrassiers et de briquetiers, dans les constructions publiques. Las enfin des exactions dont ils étaient l'objet et profitant peut-être de grands malheurs qui tombèrent sur l'Égypte, ils quittèrent le pays et se jetèrent avec d'autres bandes dans le désert de la péninsule du Sinaï, où ils étaient à l'abri des poursuites de l'Égypte, d'ailleurs affaiblie. Ils s'établirent ensuite à Cadès, où ils abandonnèrent peu à peu la vie nomade de bergers pour s'adonner à l'agriculture. Or Moïse fut le chef de cet exode de l'Égypte et l'organisateur de la nationalité et de la religion hébraïque tant au Sinaï qu'à Cadès. Plus tard, l'histoire et le rôle de ce chef d'expédition et de cet organisateur furent grandis par l'imagination. Les éléments légendaires se retrouvent notamment dans l'enfance de Moïse, ses miracles devant le Pharaon et sa fuite au Sinaï.

Pour les critiques, la circonstance de Moïse sauvé des eaux n'a aucun fondement historique. Le point de départ de cette légende est dans cette idée des Hébreux que leur libérateur avait dû la conservation de sa vie à un dessein providentiel de Dieu. D'autres personnages de l'histoire ancienne, Sémiramis, Œdipe, Cyrus, Romulus, ont été de même préservés de grands dangers à leur naissance. Voir A. Jeremias, *Das Alte Testament im Lichte des alten Orients*, Leipzig, 1904. p. 254-258. Le nom égyptien de Moïse, signifiant « enfant », a été interprété plus tard dans le sens de la légende et a reçu la signification de « sauvé des eaux » qu'il a dans le récit biblique. Cette étymologie, trouvée après coup, ne prouve pas la réalité du fait, dont elle prétend donner l'explication. De même, c'est pour glorifier leur libérateur que les Hébreux ont imaginé son adoption, fort invraisemblable en elle-même, par la fille du Pharaon et son éducation à la cour royale. On l'a fait aussi pour le même motif instruire dans la science et la sagesse des Égyptiens. Ses rapports réels avec les Madianites et les Kénites (Cinéens) ont été enjolivés dans la légende de son voyage au pays de Madian et de son séjour auprès de Jéthro. Il avait peut-être épousé une femme d'une de ces tribus. La légende a fait de son beau-père le scheik et le prêtre de la contrée. Dans ses relations avec les Kénites, Moïse apprit à connaître Jahvé, le dieu du Sinaï, à moins que, comme quelques-uns le pensent, Jahvé n'ait été déjà le dieu de sa famille ou de son clan, ou même, selon d'autres, des quelques tribus nomades israélites en contact avec les Kénites. Moïse aurait présenté à ses contribules ce dieu comme le dieu des ancêtres. Il aurait fait peut-être de la sortie d'Égypte une affaire de religion. De là la légende des apparitions de Jahvé à Moïse au désert du Sinaï et la mission divine de délivrer les siens.

La tradition historique de Moïse libérateur de son peuple a, aux yeux de la plupart des critiques, un fondement historique. Mais la fable s'y est jointe au point qu'il est difficile de discerner exactement les faits réels. Il pourrait se faire qu'il n'y eût à retenir que le fait seul

de la sortie d'Israël de l'Égypte et de son entrée dans la péninsule du Sinaï. Voir Valeton, dans le *Manuel de l'histoire des religions*, de Chantepie de la Saussaye, trad. franc., Paris, 1904, p. 190-191. Bien que la plupart des critiques maintiennent ce fait à la date traditionnelle, c'est-à-dire sous le règne de Ménephtah, quelques-uns en devancent la réalisation, parce que Ménephtah aurait battu les Israélites, lorsqu'ils étaient déjà établis en Palestine. Mais les premiers distinguent deux clans d'Hébreux, l'un, celui de Joseph, ayant émigré en Égypte, l'autre étant demeuré constamment au sud de la Palestine, et ils concilient par cette distinction tous les faits qu'ont révélés les inscriptions. Quant aux détails de cette sortie et notamment ceux qui concernent les plaies d'Égypte, ils sont légendaires. Leur caractère historique ne ressort ni de la triple attestation qui en est faite dans les documents E, J et P, ni de la couleur spécifiquement égyptienne de la plupart des plaies, ni de leur correspondance avec des phénomènes naturels. Ce serait faire acte de rationalisme que de les ramener à de simples phénomènes naturels, puisque les trois narrations les présentent comme des actes miraculeux, ayant une portée théologique et devant prouver au Pharaon la puissance de Jahvé. Les narrateurs, au courant des choses égyptiennes, ont donné à leurs récits la couleur locale. Mais leur triple témoignage ne prouve pas la réalité des faits. Une légende, répétée deux ou trois fois, cent fois même, n'en devient pas pour cela une histoire réelle. Toutefois ces rédacteurs n'ont peut-être pas inventé cette légende et il est possible qu'ils l'aient empruntée à la tradition antérieure. Mais on ne peut plus aujourd'hui rétablir l'état primitif de la tradition hébraïque sur la sortie d'Égypte, et Baentsch, qui développe ces idées, ne s'y intéresse plus. *Exodus, Leviticus, Numeri*, Gœttingue, 1903, p. 57. Il se demande toutefois s'il y a, sous cette triple tradition, un fond historique. On a supposé qu'à l'époque où les Israélites préparaient leur départ d'Égypte pour se soustraire à la tyrannie du Pharaon, ce pays a éprouvé des calamités particulièrement graves, qui ont facilité aux Israélites la réalisation de leur projet et qu'ils ont attribuées à l'intervention de leur Dieu. Cette supposition ne paraît pas à Baentsch absolument nécessaire. Les Israélites ayant toujours été persuadés que Jahvé les avait arrachés à la puissance égyptienne « d'une main forte et de son bras étendu », le peuple a donné libre carrière à son imagination, a inventé les événements par lesquels Dieu aurait manifesté sa puissance et les a présentés sous la forme d'un drame vivant, joué entre Moïse et le Pharaon. L'imagination populaire a grandi aussi le passage miraculeux de la mer Rouge, qui n'a peut-être pour base qu'un accident de marée ayant englouti une caravane. D'ailleurs, la poursuite des fuyards israélites par l'armée égyptienne est la plus invraisemblable de toutes les fables qui remplissent cette légende. Renan, *Histoire du peuple d'Israël*, 6e édit., Paris, 1887, t. I, p. 163-164.

Pour des raisons tirées du contenu, de la forme poétique et du style du cantique chanté par Moïse après le passage de la mer Rouge, les critiques modernes nient généralement son authenticité. Les plus modérés, tels que Dillmann et Kittel, pensent que la tradition d'un cantique chanté alors par les Israélites est fondée et même qu'il a existé un cantique plus court, réellement composé par Moïse, mais retouché et développé pour former le morceau actuel. Cornill voit dans le poème entier une amplification récente d'Exod., XV, 1, renseignement qui appartenait seul à l'ancienne tradition. C'est d'ailleurs un chant liturgique, un véritable cantique pascal. *Einleitung in das A. T.*, 3e et 4e édit., Fribourg-en-Brisgau, 1896, p. 61. Kuenen, Wellhausen et Reuss, sans regarder le chant d'un cantique immédiatement après le passage de la mer Rouge comme absolument impossible, le tiennent toutefois pour invraisemblable. Le genre et le style du cantique ne présentent aucun indice d'une haute antiquité, et les idées exprimées ramènent sa composition à l'époque de Salomon. Jülicher en rabaisse encore la date. La forme, le cercle des idées et la théologie exprimée répondent à l'âge deutéronomique. L'auteur est ou bien le rédacteur qui a combiné les documents élohiste et jéhoviste, ou même un rédacteur postérieur qui l'a composé sur la donnée jéhoviste. Exod., XV, 20, 21. Baentsch, *op. cit.*, p. 128-129, attribue ce cantique au rédacteur deutéronomiste. Le P. Lagrange, *Deux chants de guerre*, dans la *Revue biblique*, 1899, t. VIII, p. 532-541, reconnaît que le cantique actuel, de structure compacte, répond bien au temps qui a suivi le passage de la mer Rouge, et que rien n'empêche, absolument parlant, d'en attribuer la composition à Moïse. Mais un poème si régulier n'a pu être rédigé dans un moment d'enthousiasme, et l'auteur a dû se mettre dans la situation supposée et développer une donnée historique. Le fond du cantique serait donc de Moïse, mais la forme est un indice de modernité. Osée, II, 15, fait peut-être allusion à Exod., XV, 21. Isaïe, XII, 2, cite le cantique actuel; mais ce passage n'est pas un des plus anciens du recueil. Une inspiration semblable se retrouve, Is., LXIII, 11. Ces souvenirs et l'espérance voilée de nouveaux prodiges de Dieu pour ramener Israël vers la sainte montagne du temple, font penser que le cantique est du temps de la captivité à Babylone. Le P. de Hummelauer, *Exodus et Leviticus*, p. 152, attribue le cantique à Moïse, tout en reconnaissant, p. 160, qu'il suffirait que le fond provienne de Moïse, et qu'on pourrait admettre que la forme ou, au moins, la dernière strophe est d'un rédacteur postérieur, tel qu'Esdras. Cf. H. Holzinger, *Einleitung in den Hexateuch*, Fribourg-en-Brisgau, 1893, p. 233-235.

Le séjour du clan hébreu fugitif au Sinaï sous la conduite de Moïse est un des faits dont les critiques reconnaissent généralement la réalité et qu'ils placent à la base de la légende mosaïque. Ils y rattachent même le rôle qu'ils attribuent à Moïse dans la constitution de la religion d'Israël. Le voyage d'Israël au désert fut une traversée plutôt qu'un séjour; néanmoins l'impression en resta très vivace dans la mémoire du peuple, et toutes les circonstances dont on avait gardé le souvenir plus ou moins déformé furent présentées comme des interventions miraculeuses du dieu protecteur du clan. Bien que Moïse n'ait pas reçu sur le Sinaï ou l'Horeb une révélation surnaturelle de Jéhovah, il ne doit pas moins être considéré comme le fondateur et le premier organisateur de la religion du clan israélite. Que Jéhovah ait été le nom du dieu, honoré par les ancêtres, ou celui du dieu local du Sinaï, que Moïse aurait donné au dieu du clan, Moïse fit accepter son culte à la confédération de tribus placée sous sa direction. Le clan fugitif emmenait avec lui des mécontents égyptiens et il s'adjoignit d'autres tribus nomades de sa parenté, qui avaient toujours habité au désert ou sur les frontières méridionales de la Palestine. Moïse réunissant des populations si disparates en constitua un peuple, une nation compacte, sinon très homogène, par le lien religieux. Jéhovah, le dieu des Cinéens et peut-être le dieu des ancêtres du principal clan israélite, devint le dieu propre et exclusif d'Israël, qui fut dès lors son peuple spécialement consacré à son culte. Jéhovah n'était pas encore, pour l'Israélite, le Dieu unique, créateur du ciel et de la terre, mais seulement l'unique Dieu national. Moïse serait ainsi le fondateur, non pas du monothéisme qui sera l'œuvre des prophètes d'Israël, mais d'un certain hénothéisme qui fit de Jéhovah le dieu exclusif des Israélites, en sorte que pour Israël servir un autre dieu était un crime digne de mort. Moïse fut reconnu par les tribus confédérées comme l'envoyé et le mandataire de Jéhovah. Il institua un sacerdoce, qui ressembla peut-être au sacerdoce des Cinéens, s'il est bien vrai que lui-même ait été

le gendre de Jéthro, prêtre de la contrée sinaïtique. Pour quelques critiques, Moïse serait aussi l'inventeur de l'oracle sacerdotal par *urim* et *tummim*, qui permettait de consulter Jéhovah dans toutes les circonstances de la vie ordinaire. Moïse aurait aussi organisé le culte et il faudrait lui attribuer l'ancienne fête de Pâque, qui n'était que l'offrande des premiers-nés des animaux et des prémices des fruits, et l'institution des néoménies ou nouvelles lunes. Moïse, qui fut le fondateur de la nation autant que de la religion israélite, dut donner à son peuple quelques règlements qui furent considérés comme provenant de Dieu. A cette époque, on ne faisait encore aucune différence entre le droit humain et le droit divin. Toutes les ordonnances étaient des préceptes ou des défenses divines ; on ne connaissait que des péchés et pas de délits. Mais les critiques sont en désaccord au sujet de savoir si l'ancienne tradition avait conservé le souvenir d'une loi morale édictée par Moïse et si notamment le décalogue avait été promulgué par Moïse durant le séjour d'Israël au désert. Wildeboer n'hésite pas à attribuer à Moïse la promulgation du décalogue. Mais plus généralement les critiques nient que le décalogue en tout et même en partie puisse remonter si haut. La principale raison qu'ils en donnent, c'est que les rédacteurs des documents élohiste et jéhoviste, qui reproduisent chacun un texte un peu différent des dix préceptes moraux, en relatant l'ancienne tradition, rapportent bien que Moïse a brisé les tables de la loi, mais ne disent pas qu'il en a fait de nouvelles ; dans leurs récits, la restauration de ces tables est une addition rédactionnelle. Les critiques cherchent par suite à fixer l'âge de la rédaction du décalogue ; ils n'aboutissent pas à des conclusions identiques. Le P. Lagrange, qui admet les résultats des critiques au point de vue de la composition littéraire du Pentateuque, est loin d'accepter toutes leurs conclusions. Aussi n'éprouve-t-il aucune difficulté à reconnaître que le code de l'alliance, code à la fois civil, criminel, moral et religieux, Exod., xx, 1-xxiii, 33, peut être aussi ancien que Moïse. *La méthode historique*, 2e édit., Paris, 1904, p. 175-176. D'ailleurs, il estime que le document élohiste, qui contient ce code, est un « document voisin des faits et véritablement historique ». *Revue biblique*, 1899, t. viii, p. 632.

Les critiques accordent encore un certain fondement historique aux événements qui se sont passés au désert, par exemple, aux révoltes et aux murmures dont la tradition avait gardé le souvenir. Ces faits s'expliquent par la difficulté de grouper en un unique corps social les éléments divers de la population. Le long séjour à Cadès, le plus loin possible de l'Égypte dans le désert, servit à l'organisation du peuple. Quelques-uns y rattachent la construction de l'arche faite à l'imitation des temples égyptiens, pour remplacer dans le camp la montagne de Jéhovah dont on s'était éloigné. Plus généralement, on pense que les Israélites, tout en continuant à mener encore la vie pastorale, s'y livraient de plus en plus à l'agriculture et s'y habituaient à la vie sédentaire. Ils y formèrent finalement un peuple, une nation ; et ayant conscience de leurs forces, ils attaquèrent les tribus chananéennes, leurs voisines, et battirent les rois Og et Séhon. Ils firent peu à peu la conquête de la Palestine, mais Moïse était mort et Josué, le chef guerrier, est le héros légendaire de l'expédition.

La mort de Moïse, comme celle de tous les grands hommes, a été entourée de circonstances extraordinaires. En particulier son dernier cantique, Deut., xxxii, et la bénédiction des tribus d'Israël, Deut., xxxiii, sont des morceaux poétiques dont la composition est postérieure au séjour des Israélites dans les plaines de Moab. Si Dillmann rapporte le dernier cantique à l'époque des luttes d'Israël contre les Syriens au ixe siècle, les autres critiques le rabaissent d'un ou de deux siècles, en le rapportant aux guerres ou des Assyriens ou même des Chaldéens. La bénédiction des tribus est regardée par Dillmann et Kittel comme antérieure à l'écrivain élohiste qui l'a insérée dans son œuvre. Reuss l'attribue au contraire au document jéhoviste et en place la composition à la fin du ixe siècle ou au commencement du viiie. Kuenen y voit l'œuvre d'un lévite, qui ne peut pas être plus ancienne que le viiie siècle. Cornill l'attribue à un Israélite du royaume du nord de la première moitié du viie siècle. Cf. H. Holzinger, *Einleitung in den Hexateuch*, p. 236-242; Cornill, *Einleitung in das A. T.*, p. 63-65 ; Steuernagel, *Deuteronomium und Josua*, Gœttingue, 1900, p. 114, 122-123.

Sur l'ensemble des vues des critiques, voir H. Ewald, *The History of Israel*, trad. anglaise, Londres, 1883, t. ii, p. 35-42; J. Wellhausen, *Israel*, dans *Encyclopædia britannica*, reproduit à la suite de *Prolegomena to the History of Israel*, trad. anglaise, Édimbourg, 1885, p. 429-440; E. König, *The religious history of Israel*, trad. anglaise, Édimbourg, 1885, p. 27-40; B. Stade, *Geschichte des Volkes Israel*, Berlin, 1881, t. i, p. 113-141; Id., *Die Entstehung des Volkes Israel*, 3e édit., Giessen, 1899, p. 7-15; Id., *Biblische Theologie des A. T.*, Tubingue, 1905, t. i, p. 28-46; E. Renan, *Histoire du peuple d'Israël*, 6e édit., Paris, 1887, t. i, p. 154-210; R. Smend, *Lehrbuch der alttestamentlichen Religionsgeschichte*, 2e édit., Fribourg-en-Brisgau, 1899, p. 32-45, 280-285; K. Budde, *Die Religion des Volkes Israel bis zur Verbannung*, Giessen, 1900, p. 1-35; H. Cornill, *Der israelitische Prophetismus*, 4e édit., Strasbourg, 1903, p. 16-27.

La réfutation de ces vues exigerait de nombreuses pages. Nous signalerons seulement l'arbitraire de la méthode. Après avoir traité de légendaire toute l'histoire de Moïse, les critiques rationalistes extraient de la légende ce qui leur paraît possible ou vraisemblable et abandonnent le reste comme inadmissible. Or on voudrait savoir quel critérium leur sert à faire ce départ. Ils n'en ont le plus souvent d'autre que leur propre sentiment, fondé sur une conception spéciale de l'histoire et de la religion des peuples anciens en général et d'Israël en particulier. Ce n'est pas là la vraie critique. Ce qui est rationnel, c'est d'accepter la tradition d'Israël sur ses origines historiques et religieuses, quelle que soit d'ailleurs l'époque de sa rédaction que nous n'avons pas à étudier ici. Voir PENTATEUQUE. Supposé même que la critique des sources pût servir à élaguer quelques détails ou à interpréter quelques événements, elle ne pourrait suffire à elle seule à contredire l'ensemble de la tradition israélite sur Moïse, le libérateur du peuple choisi et son législateur civil et religieux.

BIBLIOGRAPHIE. — Philon, *De vita Mosis*, dans *Opera*, in-f°, Paris, 1640, p. 602-696; Josèphe, *Ant. jud.*, l. II, c. ix-xvi; l. III, IV, dans *Opera*, édit. Havercamp, 2 in-f°, Amsterdam, 1726, t. i, p. 97-258; Clément d'Alexandrie, *Strom.*, i, 23-28, t. viii, col. 895-925; Eusèbe, *Præp. evang.*, l. IX, c. xxvi, xxvii (cité Eupolème et Artapan), t. xxi, col. 727-736; G. Mylius, *Commentatio de persona, vita et rebus gestis Mosis*, in-4°, Wittemberg, 1585; A. de Fuentes y Biota, *Vita del profeta Moyssen*, in-8°, Bruxelles, 1657; Ch.-L. Hugo, *Histoire de Moïse*, in-8°, Luxembourg, 1699, 1709; J. Campbell, *Life of Moses*, in-f°, Londres, 1728; Eisfeld, *Leben Mosis*, in-8°, Iéna, 1761; J. J. Hess, *Geschichte Mosis*, 2 in-8°, Zurich, 1777; L. Berthold, *Dissertatio de rebus a Mose in Ægypto gestis*, in-4°, Erlangen, 1795; Thym, *Dissertatio de vita Mosis a Philone conscripta*, in-4°, Halle, 1793; J. Townsend, *The character of Moses established as an historian*, 2 in-4°, Londres, 1813, 1815; W. F. Hufnagel, *Moseh, wie er sich selbst zeichnet in seinen fünf Büchern*, in-8°, 1822; G. A. Schumann, *Vitæ Mosis pars I*, in-8°, Leipzig, 1826; F. Nork (Korn), *Das Leben Mosis aus*

dem astrognostischen Standpunkt betrachter, in-8°, Leipzig, 1838; Vervost, *Appendix de Moysis vita et gestis*, in-18, Paris, 1843, 1846; J. G. Breay, *The history of Moses pratically considered*, in-8°, Londres, 1848; B. Beer, *Leben Moses nach Auffassung der jüdischen Sache* (inachevé), in-8°, Leipzig, 1863; J. Danko, *Historia revelationis divinæ V. T.*, in-8°, Vienne, 1862, p. 93-128; J. Lauth, *Moses der Ebräer*, Munich, 1868; G. Rawlinson, *Moses, his life and times*, 2e édit., in-12, Londres (1887); F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., Paris, 1896, t. II, p. 280-592. Pour une bibliographie plus détaillée, voir E.-M. Œttinger, *Bibliographie biographique universelle*, Paris, 1866, t. I, col. 1249-1251; G. Brunet, *Dictionnaire des apocryphes* de Migne, Paris, 1858, t. II, col. 631-634.

E. Mangenot.

2. MOÏSE (APOCALYPSE DE), livre apocryphe. Voir Apocalypses apocryphes, t. I, col. 764-765.

3. MOÏSE (ASSOMPTION DE), livre apocryphe. Voir Apocalypses apocryphes, t. I, col. 759.

MOISSON (hébreu : *qâṣîr;* Septante : θερισμός; Vulgate : *messis*), récolte des céréales (fig. 304). Voir t. I, fig. 45, col. 277-278. Pour celle des fruits, voir Récolte, Vendange.

I. Au sens propre. — 1° *Son époque.* — En Palestine, la moisson de l'orge se faisait en avril et s'ouvrait légalement le second jour de la fête de la Pâque; celle du blé pouvait tarder jusqu'en mai. Sur les plateaux, les moissons mûrissaient moins vite. Un peu après la Pâque, les apôtres trouvent déjà du blé mûr et le mangent. Matth., XII, 1; Luc., VI, 1. On comptait sur la pluie de l'arrière-saison ou du printemps pour rendre la moisson abondante. Deut., XI, 14; Jer., III, 3; V, 24. Si elle faisait défaut, la moisson était chétive. Job, XXIX, 23; Prov., XVI, 15; Zach., X, 1. La première pluie, trois mois avant la moisson, était également nécessaire. Am., IV, 7. Après la pluie du printemps, on pouvait faire la moisson sans en avoir d'autre à redouter. Jer., V, 24; Prov., XXVI, 1. Le « temps de la moisson » marque, dans la Sainte Ecriture, la saison du printemps, c'est-à-dire le commencement de la saison sèche, s'étendant du milieu du nisan au milieu de sivan, comprenant par conséquent avril et mai. Gen., XXX, 14; Jud., XV, 1; I Reg., XII, 17; II Reg., XXI, 9, 10; XXIII, 13; Judith, VIII, 2; Prov., VI, 8; Jer., VIII, 20, etc. Cf. Iken, *Antiquitates hebraicæ*, Brême, 1741, p. 440. La chaleur commençait alors à devenir très forte, Is., XVIII, 4, le Jourdain, grossi par la fonte des neiges du Liban, débordait, Jos., III, 15, et la neige fournissait un rafraîchissement apprécié. Prov., XXV, 13. Les semailles se faisaient depuis la seconde quinzaine d'octobre jusqu'en décembre, quelquefois même jusque soixante-dix jours avant la Pâque. Cf. *Babyl. Berachoth*, f. 18, 2; *Menachoth*, f. 85, 1. C'est donc entre novembre et janvier que Notre-Seigneur pouvait dire à ses apôtres : « Encore quatre mois, ἔτι τετράμηνός ἐστι (sous-entendu χρόνος), encore (un temps) de quatre mois, et c'est la moisson. » Joa., IV, 35. La présence du mot ἔτι, « encore, » ne semble pas indiquer que la phrase de Notre-Seigneur soit un proverbe pouvant se dire en tout temps. Il n'en est pas moins possible pourtant de la prendre en ce sens; car, en Palestine, les moissons mettent à peu près régulièrement quatre mois à mûrir; elles sont plus ou moins tardives selon que les semailles elles-mêmes l'ont été. Cf. Le Camus, *La vie de N.-S. J.-C.*, Paris, 1901, p. 339.

2° *Ses conditions.* — On coupait le blé ou l'orge à la faucille, Is., XVII, 5, ordinairement assez près de l'épi, Job, XXIV, 24, de manière à n'avoir pas trop à se courber

304. — Moissonneurs égyptiens. Musée du Louvre.

pour moissonner. C'est ainsi que procédaient les moissonneurs égyptiens (fig. 304). Voir aussi t. I, fig. 45, col. 277; t. II, fig. 629, 670, col. 2181, 2183. De la main gauche, on saisissait une poignée d'épis et on la coupait de la droite. On faisait des gerbes, Ps. CXXIX (CXXVIII), 7, qu'on rassemblait en tas, Ruth, III, 7, pour les transporter ensuite à dos d'animaux ou sur des chariots, Am., II, 13, soit dans des greniers, Matth., XIII, 30, soit plus ordinairement jusqu'à l'aire où l'on battait le grain. Voir AIRE, t. I, col. 324. La moisson était accompagnée de réjouissances.

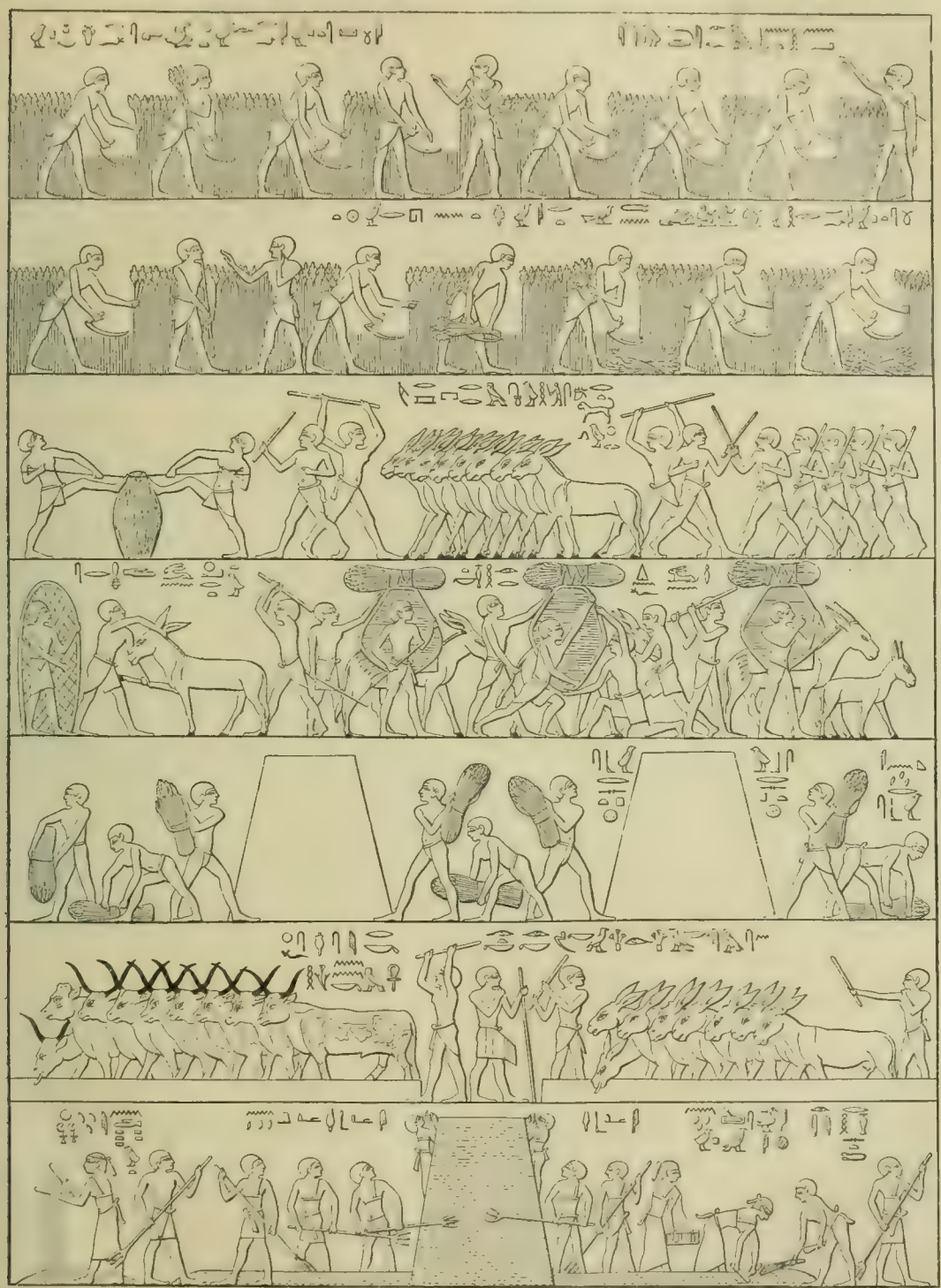

305. — Tableau complet de la moisson. Tombeau de Ti. Musée Guimet.

Is., IX, 3. Sur le second registre supérieur de la figure 305 qui reproduit une scène de moisson, on voit à gauche un joueur de flûte et en face de lui un autre Égyptien qui bat des mains en cadence et chante probablement, pour entraîner les moissonneurs à la besogne. Les gais propos et les rafraîchissements achevaient d'entretenir les courages. Cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, t. I, p. 342; Id., *Études égyptiennes, La culture et les bestiaux dans les tableaux de l'Ancien Empire*, in-8°, Paris, 1888. C'était une honte de dormir à l'heure où il fallait moissonner. Prov., X, 5. — Après le déluge, Dieu avait promis à Noé que désormais les moissons se succéderaient régulièrement. Gen., VIII, 22. Mais divers accidents pouvaient empêcher le maître du champ de moissonner : la sécheresse, qui ne permettait pas au grain de germer et engendrait la famine, Gen., XLV, 6; le pillage de la moisson par les affamés, quand le maître ne veillait pas, Job, V, 5; l'incendie de la moisson encore sur pied, Jud., XV, 5; Judith, II, 17; les ravages des sauterelles. Joel, I, 11, etc. Le paresseux et le contemplateur de nuages ne devaient pas s'attendre à recueillir une moisson. Prov., XX, 4; Eccle., XI, 4; II Cor., IX, 6. — Les moissons de Palestine étaient assez abondantes pour fournir les marchés d'exportation de Tyr. Ezech., XXVII, 17; cf. Is., XXXVI, 17. — Les oiseaux du ciel sont nourris par la Providence sans avoir besoin de semer ni de moissonner. Matth., VI, 26; Luc., XII, 24.

306. — La moisson dans la Palestine actuelle (dans la plaine au sud de Jérusalem). D'après une photographie de M. L. Heidet.

3° *Dispositions législatives.* — L'observation du sabbat était rigoureusement prescrite, même en temps de labourage ou de moisson. Exod., XXXIV, 21. En moissonnant, on devait laisser un coin du champ pour le pauvre. Lev., XIX, 9; XXIII, 22. En dehors de ce cas, personne ne pouvait moissonner dans le champ d'autrui; mais le passant avait le droit d'y cueillir des épis pour les consommer sur place. Deut., XXIII, 25. Le droit de glanage était aussi consacré par la loi. Lev., XIX, 9; Deut., XXIV, 19. Voir GLANAGE, t. III, col. 249. Cf. Is., XVII, 5. On ne pouvait moissonner ni l'année sabbatique ni l'année jubilaire. Lev., XXV, 5, 11. Quelquefois une année sabbatique et une année jubilaire, en se suivant immédiatement, empêchaient deux moissons consécutives. IV Reg., XIX, 29; Is., XXXVII, 30. Voir JUBILAIRE (ANNÉE), t. III, col. 1750. A la fête de la Pâque, on présentait au sanctuaire les prémices de la moisson de l'orge, qui mûrissait avant le blé. Exod., XXXIV, 22, et, à la Pentecôte, celles de la moisson du blé. Lev., XXIII, 10. Cette dernière fête, qui terminait la période de la moisson, s'appelait *ḥag haq-qāṣir*, « fête de la moisson. » Exod., XXIII, 16.

4° *Coutumes juives.* — Voici comment les Juifs s'acquittaient de ces dernières prescriptions. Le soir de la Pâque, dès le début de la nuit qui commençait le 16 du mois de nisan, des délégués du sanhédrin partaient solennellement de Jérusalem avec une corbeille et une faucille, traversaient le Cédron, et, dans un champ voisin, coupaient une certaine quantité d'orge, acheté aux frais du trésor. Ils l'apportaient aux prêtres dans les parvis du Temple. Ceux-ci en tiraient un dixième d'éphi de fleur de farine, qu'ils mélangeaient d'huile et d'encens, pour faire les gâteaux qui devaient être offerts, puis mangés par les prêtres. Josèphe, *Ant. jud.*, III, X, 5, dit que l'on croyait juste de faire honneur à Dieu des prémices de l'orge, pour le remercier des biens reçus de sa munificence. Tant que cette offrande de prémices n'était pas faite, personne n'avait le droit de mettre la faucille au blé, à l'orge, à l'épeautre, à l'avoine ou au seigle. Cf. *Sukka*, III, 12; *Gem.*, *Rosch Haschana*, 7, 2; *Challa*, I, 1; *Menachoth*, X, 3; VI, 6; *Schekalim*, IV, 1. Quand les Apôtres prirent des épis dans un champ et les froissèrent, la Pâque était donc certainement passée; car,

au lieu de leur faire remarquer que leur action n'était pas permise le jour du sabbat, on leur eût objecté que la moisson n'était pas encore ouverte. Matth., XII, 2; Luc., VI, 2. — A la Pentecôte, on offrait au Temple deux pains fermentés, faits avec de la farine provenant de la moisson du froment de l'année. Ce froment avait dû être moissonné en terre d'Israël. Cf. *Siphra*, f. 77, 1. A partir de ce jour, on pouvait présenter au Temple des gâteaux faits avec la farine de l'année. Cf. *Menachoth*, X, 6; Reland, *Antiquitates sacræ*, Utrecht, 1741, p. 233, 234, 239. — La moisson commençait donc officiellement en Palestine au milieu de nisan, soit dans la première quinzaine d'avril, et elle se prolongeait jusqu'au milieu de sivan, ou fin de mai. On moissonnait l'orge au début et le blé à la fin.

II. Au sens figuré. — 1° *La prospérité ou le malheur.* — La moisson, effet de la semence et de la culture, figure les effets heureux ou funestes de la bénédiction ou de la malédiction divines, de la conduite bonne ou mauvaise de l'homme. La joie de la moisson figure celle que cause la confiance en Dieu. Ps. IV, 8. Une moisson est préparée à Juda, quand Dieu ramènera les captifs de son peuple. Ose., VI, 11. Alors ceux qui ont semé dans les larmes moissonneront dans la joie. Ps. CXXVI (CXXV), 5, 6. Par contre, le cri de guerre retentit sur les moissons de Moab, pour annoncer la ruine de ce peuple. Is., XVI, 9. Tyr et Sidon, condamnées par le Seigneur, sont comme une moisson que la faucille va couper. Joel, III, 13. Une nation vengeresse doit dévorer la moisson de la maison d'Israël. Jer., V, 17. Israël coupable sèmera, mais ne moissonnera pas. Mich., VI, 15. Ses ennemis eux-mêmes sèmeront du froment et récolteront des épines. Jer., XII, 13. En général, l'homme recueille ce qu'il a semé, c'est-à-dire subit les conséquences de ses actes. II Cor., IX, 6; Gal., VI, 8, 9. Ceux qui sèment l'iniquité moissonnent le malheur. Prov., XXII, 8; Ose., VIII, 7; X, 12, 13; Eccli., VII, 3. — Saint Paul dit qu'en retour des biens spirituels qu'il sème dans les âmes des fidèles, il a bien le droit de moissonner un peu de biens temporels. I Cor., IX, 11.

2° *La fin du monde.* — Elle est représentée sous la figure d'une moisson. Matth., XIII, 30,39; Apoc., XIV, 15, 16.

3° *La moisson spirituelle.* — La semence évangélique est jetée dans les âmes; la conversion et la sanctification de ces âmes est comparée à une moisson, en vue de laquelle il faut demander à Dieu des ouvriers. Matth., IX, 37, 38; Marc., IV, 29; Luc., X, 2; Joa., IV, 36-38. Le maître du champ moissonne là où il n'a pas semé, au dire du mauvais serviteur. Matth., XXV, 24, 26; Luc., XIX, 21, 22. Le maître relève cette insolence en rappelant au serviteur négligent qu'il a reçu un bien à faire valoir et qu'il aurait dû travailler pour que ce bien fructifiât, c'est-à-dire pour que la grâce divine produisît en lui une moisson spirituelle. H. Lesêtre.

MOISSONNEUR (hébreu : *qôṣêr*, *'anšê qâšîr*, « hommes de moisson, » Is., XVII, 5; Septante : θερίζων, θεριστής; Vulgate : *messor*), celui qui moissonne (fig. 307). — Dans le livre de Ruth, II, 3-III, 15, on voit les moissonneurs au travail. Ils ont un surveillant, Ruth, II, 5, des vases pour se désaltérer, Ruth, II, 9, du grain rôti à manger, Ruth, II, 14; ils moissonnent successivement l'orge et le froment, Ruth, II, 23, et en font des gerbes. Ruth, II, 7, 15; III, 7. Ce furent des moissonneurs de Bethsames qui virent l'Arche les premiers à son retour de chez les Philistins. I Reg., VI, 13. Samuel avertit les Israélites que le roi qu'ils désiraient prendrait leurs fils pour récolter ses moissons. I Reg., VIII, 12. Jérémie, IX, 22, parle des hommes qui, frappés par la mort, tomberont comme la gerbe derrière le moissonneur. L'herbe des toits ne suffit pas à remplir la main du moissonneur. Ps. CXXIX (CXXVIII), 7. Le prophète Habacuc allait porter leur nourriture aux moissonneurs, quand l'ange le saisit et le transporta auprès de Daniel. Dan., XIV, 32. Saint Jacques, V, 4, réprimande ceux qui font tort de leur salaire aux moissonneurs qu'ils ont

307. — Moissonneur égyptien. Bas-relief du tombeau d'Uranna. D'après N. de G. Davies, *The Rock tombs of Sheikh Said*, in-f°, Londres, 1901, Frontispice.

employés. — Le laboureur suit de près le moissonneur, quand la moisson est tellement abondante qu'elle réclame un long temps pour être fauchée, recueillie et battue. Am., IX, 13. — Les ennemis qui viendront frapper Israël feront comme le moissonneur qui fauche les blés et ne laissent que quelques épis pour le glanage. Is., XVII, 5. Les moissonneurs de la fin du monde seront les anges. Matth., XIII, 39. H. Lesêtre.

MOLADA (hébreu : *Môlâdâh*; Septante : Μωλαδᾶ; on trouve encore les leçons erronées : Μωδαδά, *Alexandrinus*, Jos., XV, 26; Καλαδαμ, *Vaticanus*, Jos., XIX, 2), ville primitivement assignée à Juda, Jos., XV, 26, donnée ensuite à Siméon, XIX, 2, et repeuplée de Juifs après le retour de Babylone. II Esd., XI, 26. — 1° *Situation.* — Nommée avec Bersabée et Sabée, elle doit, sans doute, se chercher sous la même latitude ou dans leur voisinage. Les interprètes croient généralement Molada identique à la ville de Malatha de l'Idumée, près de laquelle Agrippa Ier se retira, à son retour de Rome et avant la mort de Tibère. Jos., *Ant. jud.*, XVIII, VI, 6. Cf. Reland, *Palæstina*, p. 901, 886. L'Idumée, d'après l'historien juif, commençait alors à Bethsur (*bordj Sûr*), au nord d'Hébron, et comprenait Adora (auj. *Dôrâ*) et Marissa, voisine de la Bethogabra de Josèphe (*Beit Djibrîn*), c'est-à-dire une grande partie du territoire de l'ancienne tribu de Juda et tout le territoire de Siméon. — La forme *Malatha* permet de supposer que le vrai nom de cette localité pouvait être *Malaḥah* ou *Malḥaṭa'*; il dériverait ainsi, non de *yâlad*, « enfanter, » comme l'a cru Gesenius, *Thesaurus*, p. 595, mais de *mâlaḥ*, « être salé. » Cette conjecture peut sembler d'autant plus probable que le nom *Maleaha* (variante *Maleatha*) se trouve pour désigner la même ville dans la *Notitia dignitatum imperii*

Rovani Cf. Reland, *Palæstina*, p. 231. Elle était la résidence de la première cohorte, *flavia*, et est nommée entre Arindela et Thamana.

2° *Identification.* — Eusèbe indique Molada dans la tribu de Siméon, et Malatha, écrit par lui Μαλαθοι et Μαλαθοί dans la Daroma ou région méridionale de la Palestine, près d'Éther ou Jéther et à quatre milles d'Arad. *Onomasticon*, édit. Larsow et Parthey, Londres, 1862, p. 178, 232, 292. Jos. Schwarz croit avoir retrouvé Molada à une heure et demie au sud-ouest de *tell Arad*. *Tebuoth ha-Arez*, nouvelle édit., Jérusalem, 1900, p. 120. Le rabbin semble désigner ainsi la ruine appelée *Kuseifèh*, située à 6 kilomètres au nord-ouest de *Tell 'Arad*, distance qui correspond exactement à celle indiquée par Eusèbe. — Robinson identifie Molada avec *Tell el-Milḥ* ou *el-Meléḥ*, situé à 12 kilomètres à l'ouest-sud-ouest de *Tell 'Arad*. Pour cet explorateur, *el-Milḥ* est une corruption de la forme grecque *Malatha* dérivée elle-même de *Molada*. Cf. *Biblical Researches in Palestine*, Boston, 1841, t. II, p. 619-627. Cette identification a été acceptée comme certaine ou du moins comme très probable par un grand nombre de palestinologues. Cf. F. de Saulcy, *Dictionnaire topographique abrégé de la Terre Sainte*, Paris, 1877, p. 218; V. Guérin, *La Judée*, t. III, p. 183-185; R. von Riess, *Biblische Geographie*, Fribourg-en-Brisgau, 1872, p. 65; Id. *Bibel-Atlas*, *ibid.*, 1882, p. 21. — *Tell el-Meléḥ* est une colline artificielle composée de débris de constructions et de terre. Ces restes n'ont rien de remarquable. Le sommet de la colline sert de cimetière aux Arabes de la région. Au nord-est est un puits environné d'auges en pierre d'apparence très antique, où les Bédouins viennent abreuver leurs nombreux troupeaux. Les eaux sont abondantes mais saumâtres, et les chevaux se décident difficilement à en boire. — En raison de cette circonstance, quelques géographes pensent que le nom du puits, *bir el-Meléḥ*, qui est d'origine arabe, passé au *tell*. La distance marquée par Eusèbe doit aussi faire chercher ailleurs Molada. Suivant Conder, *Tell el-Meléḥ* occuperait plutôt le site de la ville appelée, *'ir ham-Melaḥ*, *civitas Salis*, « la ville du Sel, » Jos., XV, 62, et il faudrait chercher Molada au *khirbet Dereidjât*, situé à 6 kilomètres, équivalant exactement aux quatre milles d'Eusèbe, au nord-ouest de *Tell 'Arad*. Cf. C. R. Conder, dans *The Survey of Western Palestine, Memoirs*, t. III, p. 404-416; Armstrong, *Names and Places in the Old Testament*, Londres, 1887, p. 128; Buhl, *Geographie des alten Palästina*, Fribourg-en-Brisgau et Leipzig, 1890, p. 182. — A 12 kilomètres au sud-sud-ouest de *Tell 'Arad*, on signale encore une localité appelée *Meṭallah*, dont le nom pourrait être une de ces métathèses, si fréquentes dans le pays, pour *Malatha*; mais la distance de l'*Onomasticon* ne lui convient pas exactement non plus. Cette difficulté, aussi bien pour cette localité que pour *tell el-Meléḥ* vu les erreurs de mesures assez nombreuses de l'*Onomasticon*, n'est pas très sérieuse. Pour cette dernière, celle du nom ne l'est pas davantage : les anciens ont pu, comme les modernes, désigner la ville de la nature saline des eaux voisines, et former son nom d'un dérivé de la racine *mélaḥ*, en usage chez eux comme chez les Arabes. L. HEIDET.

MOLATHI, MOLATHITE (hébreu : *ham-Meḥôlâṯî*; Septante : ὁ Μαουλαθίτης, ὁ Μωουλαθί; *Alexandrinus* : Μωθυλαθίτης; Vulgate : *Molathita, de Molathi*), originaire de *Meḥôlâh* ou habitant de cette ville. Hadriel, fils de Berzellaï, à qui le roi Saül donna sa fille Mérob en mariage, est appelé « le Molathite », I Reg. (Sam.), XVIII, 19; II Reg. (Sam.), XXI, 8, probablement parce que lui ou ses ancêtres étaient nés à *Meḥôlah*. Un certain nombre de commentateurs pensent que *Meḥôlah* n'est pas autre qu'Abelméhulah, avec suppression du premier élément du nom. Cette opinion ne manque pas de vraisemblance, mais elle n'est point certaine. Pour le site d'Abelméhula, voir t. I, col. 33.

MOLCHOM (hébreu : *Malkâm*, « leur roi [?]; » Septante : Μελχας; *Alexandrinus* : Μελχαμ), le quatrième des sept fils de Saharaïm et de Hodes, de la tribu de Benjamin. I Par., VIII, 9.

MOLID (hébreu : *Môlid*, « qui fait engendrer; » Septante : Μωήλ; *Alexandrinus* : Μωλίδ), le second des fils d'Abisur et d'Abihaïl, de la tribu de Juda, descendant de Jéraméel. I Par., II, 29.

MOLLET, partie postérieure de la jambe, entre l'articulation du genou et le talon. Cette partie charnue, située en arrière du tibia et du péroné, se compose des jumeaux, muscles extenseurs de la jambe, et du soléaire, muscle extenseur du pied, rattachés à l'os du talon par le tendon d'Achille. Il n'est point question du mollet proprement dit dans le texte hébreu ni dans les Septante. Mais, par deux fois, Deut., XXVIII, 35, Jud., XV, 8, la Vulgate traduit par *sura*, « mollet, » l'hébreu *séq*, « jambe. » Voir JAMBE, t. III, col. 1113. Le sens de ces passages n'en est pas modifié. H. LESÊTRE.

MOLLIK Tobie, bénédictin, né le 13 juin 1751, à Raab en Hongrie, mort dans la même ville le 15 avril 1824. Il embrassa la vie monastique de l'abbaye de Saint-Martin de Pannonie le 17 novembre 1768. Parmi ses écrits nous remarquerons : *Pentateuchus secundum litteralem mysticumque sensum familiari sanctis Patribus methodo per breves videlicet homilias explicatus atque omnigena historiæ theologiæque eruditione illustratus*, in-4°, Erlau, 1785; *Dissertationes triniæ de LXXII interpretum græca Veteris Testamenti versione*, in-8°, Raab, 1819. — Voir *Scriptores Ord. S. Benedicti qui 1750-1880 fuerunt in imperio Austriaco-Hungarico* (1881), p. 301. B. HEURTEBIZE.

MOLOCH (hébreu : *ham-Môlêk*, toujours avec l'article, excepté I (III) Reg., XI, 7), dieu des Ammonites.

I. NOM. — Son nom signifie « roi », ce qui explique les manières diverses dont il a été rendu par les Septante et par la Vulgate. Les Septante l'ont rendu par ὁ Μολόχ, IV Reg., XXIII, 10, 13; ὁ Μολὸχ βασιλεύς, Jer., XXXII, 35; ἄρχων, Lev., XVIII, 21; XX, 2, 3, 4, 5; ὁ βασιλεὺς αὐτῶν, III Reg., XI, 7; IV Reg., XXIII, 10; Μελχός (*Alexandrinus*); Μελχόμ (*Lucien*); IV Reg., XXIII, 13; Ἀμελχόμ (*Alexandrinus*), IV Reg., XXIII, 13; Μελχόλ, Jer., XLIX, 1, 3; Μολόχ, Amos, V, 26. On trouve aussi Μολχόλ, Μολχόμ, etc., dans quelques manuscrits. Dans les Actes, VII, 43, son nom est écrit Μολόχ. C'est le seul endroit du Nouveau Testament où il soit mentionné, dans le résumé historique que fait le diacre saint Étienne des infidélités d'Israël. — Plusieurs savants modernes, G. Hoffmann, *Versuche zu Amos*, VIII, 14, dans la *Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft*, 1883, p. 124, croient que le nom du dieu devait se prononcer régulièrement *Mélek*, comme le mot signifiant « roi », mais que c'est par dérision qu'on l'appelait *Môlek*, en lui attribuant les voyelles du mot *bôšeṭ*, « honte. » Cf. la substitution de *bôšeṭ* à *Ba'al*, Jer., III, 24. Voir MIPHIBOSETH, col. 1108.

La signification « roi » du nom du dieu Moloch crée une ambiguïté dans plusieurs passages de l'Ancien Testament où traducteurs et commentateurs se divisent, les uns y voyant un nom propre, les autres un nom commun. Dans le texte hébreu lui-même, il n'est pas toujours aisé de reconnaître si le mot MLK signifie le dieu Moloch ou simplement un roi. Les massorètes l'ont ponctué comme désignant le dieu dans Lev., XVIII 21; XX, 2, 3, 4, 5; I (III) Reg., XI, 7; II (IV) Reg., XXIII, 10. Ils l'ont ponctué comme désignant un roi dans les pas-

sages suivants, où, d'après certains commentateurs, ils auraient dû lire Moloch : Is., XXX, 3 ; LVII, 5. — Les massorètes ont considéré le mot MLKM, comme nom divin, *Milcom*, dans trois passages seulement, I (III) Reg., XI, 5, 33, et II (IV) Reg., XXIII, 13. Ils ont lu *Malkam*, « leur roi, » dans plusieurs endroits où divers critiques lisent *Milcom*. II Sam. (II Reg.), XII, 30 (Septante : Μολχὸμ τοῦ βασιλέως); I Par., XX, 2 (Septante : Μολχὸμ τοῦ βασιλέως); Jer., XLIX, 1, 4. Cf. Amos, I, 15 (Septante : οἱ βασιλεῖς); Amos, V, 26; Soph., I, 5. D'après les Septante (τοῦ βασιλέως αὐτῶν), la Vulgate et divers critiques modernes, dans ce dernier passage, il s'agit du dieu Moloch et non du roi, et cette opinion est fort probable. Sur Amos, I,

308. — Stèle votive à Moloch-Baal. Haut. : 0m20; larg. : 0m14. Musée Lavigerie à Saint-Louis de Carthage.
On y lit : Cippe de Moloch-Baal ; vœu fait par Bod-Astaroth, fils de Bod-Melqarth, etc.

15, les sentiments sont très partagés : les uns traduisent : « leur roi (des Ammonites) sera emmené en captivité ; » les autres : « Milcom (ou Moloch) sera emmené captif. » On peut alléguer en faveur de cette dernière explication que le passage semblable de Jérémie, XLIX, 3, s'applique certainement à Moloch. Dans Amos, V, 26, au contraire, l'interprétation de Milkam par Moloch, au lieu de « votre roi », souffre plus de difficultés. Les anciens commentateurs ont généralement vu dans ce passage une allusion à l'idolâtrie des Israélites dans le désert du Sinaï et supposé qu'ils y avaient adoré Moloch. Les Septante, Aquila, la Vulgate, la Peschito ont rendu *Malkekém* par Moloch. Cf. Act., VII, 43. Beaucoup de modernes adoptent une autre explication et, au lieu de « tente de Moloch », traduisent Sikkuth (ou Sakkuth), « votre roi. » Voir KION, t. III, col. 1892.

Le mot *mélék* ou *mélech* entre comme élément composant dans un grand nombre de noms propres, chez tous les peuples sémites, et il y a lieu de croire que dans beaucoup de cas, c'est de Moloch ou d'un dieu considéré comme roi qu'il s'agit, par exemple, dans les stèles votives de Carthage (fig. 308, 309), quoiqu'on puisse soutenir que dans certains noms *Mélech* doive s'entendre du roi régnant. Sennachérib, dans le Prisme de Taylor, mentionne un roi édomite appelé *Malik-rammu*. Eb. Schrader, *Die Keilinschriften und das alte Testament*, 1872, p. 57. Dans l'onomastique phénicienne, plusieurs noms propres renferment aussi l'élément MLK, Malkyathon, Abdmalk, Bodmalk, etc. Voir M. A. Levy, *Phönizischer Wörterbuch*, 1864, p. 28, 35 ; Id., *Phönizische Studien*, t. IV, 1870, p. 82. Cf. M. de Vogüé, *Stèle de Yeharmélek, roi de Gebal*, Paris, 1875, p. 6. Chez les Hébreux eux-mêmes, nous rencontrons *Malkisû a* (Melchisua), I Reg., XIV, 49; *Malkiram* (Melchiram), I Par., III, 18 ; 18 ; *Natanmélék* (Nathanmélech), IV Reg., XXIII, 11 ; *Regem mélek* (Rogommélech), nom d'un Juif babylonien, Zach., VII, 2. *Ébedmélek* (Abdémélech), mentionné Jer., XXXIX, 16, était Éthiopien. Il est possible que dans la catégorie de noms hébreux *Mélek* désigne Jéhovah,

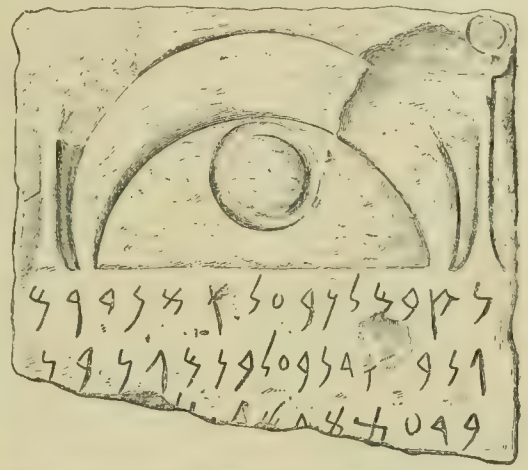

309. — Autre stèle votive à Moloch-Baal. Haut. : 0m32 ; larg. : 0m16. Musée Lavigerie à Saint-Louis de Carthage.
On y lit : Cippe de Moloch-Baal ; vœu fait par Magon, fils d'Adonibaal, fils de Magon, fils de Bod-Astharoth, etc.

considéré comme le roi de son peuple. Cf. Is., VI, 5, où le Dieu d'Israël est appelé *ham-mélek*, « le roi. »

II. CULTE. — Moloch était le dieu des Ammonites. III Reg., XI, 5, 7, 33; IV Reg., XXIII, 13. Cf. Amos, I, 15 (?). Des prêtres particuliers étaient attachés à son culte, Jer., XLIX, 3, mais nous n'avons aucun détail sur la manière dont ils l'honoraient. C'est par l'histoire de l'idolâtrie en Israël que nous savons qu'on lui offrait des victimes humaines et surtout des enfants. On « faisait passer », *hé'ébir*, les enfants par le feu et on les consumait en l'honneur du dieu, Lev., XVIII, 21 ; Jer., XXXII, 35; Ezech., XX, 26, à qui ils servaient de nourriture. Ezech., XVI, 20; XXIII, 37 (*lé'ékol, le'oklah;* Vulgate : *ad devorandum*). Le Lévitique interdit sévèrement ce rite barbare. Lev., XVIII, 21 ; XX, 2, 3, 4, 5. Cf. Deut., XVIII, 10. Il n'en fut pas moins pratiqué plus d'une fois dans le royaume d'Israël, IV Reg., XVII, 17, et même dans le royaume de Juda. IV Reg., XXIII, 10; Is., LVII, 5; Jer., VII, 30-32; XIX, 1-13. Cf. Ps. CV (CVI), 37-38; Ezech., XVI, 20-21; XXIII, 37-39. Les rois eux-mêmes eurent la cruauté d'offrir ainsi leurs fils à Moloch : c'est ce que fit Achaz, roi de Juda, IV Reg., XVI, 3; II Par., XXVIII, 3; c'est ce que fit aussi son petit-fils Manassé. IV Reg., XXI, 6. Ces sacrifices s'accomplissaient à Topheth (voir TOPHETH), dans la vallée de Géennom (t. III, col. 153), ce qui, du temps de Notre-Seigneur, avait fait donner le nom de cette vallée, transformé en γέεννα ou

géhenne, à l'enfer. Voir GÉHENNE, t. III, col. 155. S. Jérôme, *In Jer.*, VII, 31, t. XXIV, col. 755; *In Matth.*, X, 28, t. XXVI, col. 66. Jérémie, XIX, 5, dit que les enfants immolés à Tophéth étaient offerts à Baal, mais il emploie le nom de Baal comme synonyme de Moloch. Cf. Jer., XXXII, 35. — En même temps que Moloch était honoré par ces sacrifices humains dans la vallée qui s'étend au sud de Jérusalem, on lui rendait aussi un culte sur un *bâmâh* ou haut lieu que lui avait érigé Salomon, devenu idolâtre, sur le mont du Scandale, au sud-est de Jérusalem. III Reg., XI, 5, 7, 33. Il est fait encore mention de ce *bamâh*, à l'occasion de sa destruction par Josias, IV Reg., XXIII, 13, mais nous ignorons de quelle manière on honorait Moloch sur ce haut lieu. — Sophonie, I, 5, reproche aux Juifs de jurer par Melchom ou Moloch en même temps que par Jéhovah, et confirme ainsi ce que nous apprennent les autres livres sacrés des hommages rendus par les Israélites au dieu des Ammonites. Certains interprètes traduisent cependant Melchom par « leur roi » dans ce passage de Sophonie. Après la captivité de Babylone, on ne trouve plus de traces du culte de Moloch chez les Juifs.

III. LES SACRIFICES HUMAINS CHEZ LES ASSYRO-CHALDÉENS. — On admet généralement aujourd'hui que Moloch était une personnification du soleil divinisé,

310. — Sacrifice d'enfant. Cylindre chaldéen en hématite provenant de la collection du duc de Luynes. Biblioth. nationale.

comme le Baal phénicien. W. Baudissin, *Studien zur semitischen Religionsgeschichte*, 1876, p. 152. C'est sans doute pour cette raison qu'on lui offrait des victimes humaines qu'on brûlait en son honneur. Les Phéniciens, qui personnifiaient le soleil en Baal, lui immolaient également des hommes. Eusèbe, *Præp. evang.*, IV, 16, t. XXI, col. 272. Les Carthaginois faisaient de même. Diodore de Sicile, XX, 14; S. Augustin, *De civ. Dei*, VII, 19, t. XLI, col. 209. Il y a lieu de croire que cette coutume barbare existait également chez les Chaldéo-Assyriens. En effet, l'Écriture, IV Reg., XVIII, 31, raconte que les Sépharvaïtes qui furent déportés par Sargon, roi d'Assyrie, en Samarie, brûlaient au feu leurs enfants pour honorer Adramélech et Anamélech qui étaient les dieux de Sépharvaïm ou Sippara. On peut observer que le second élément de ces deux noms divins est *Mélech*, le nom même de Moloch. On n'a aucune raison de confondre Moloch avec ces deux divinités, mais l'existence des sacrifices d'enfants chez ces colons assyriens est ainsi constatée. Les inscriptions cunéiformes n'ont fourni jusqu'à ce jour, il est vrai, aucune preuve positive constatant cette coutume. Les textes que M. Sayce et Fr. Lenormant avaient cru pouvoir traduire dans ce sens n'ont pas cette signification. *Western asiatic Inscriptions*, t. IV, pl. 26; t. III, pl. 61, Obv., l. 33; Sayce, *On human sacrifice among the Babylonians*, dans les *Transactions of the Society of Biblical Archæology*, t. IV, part. I, 1876, p. 25-31; Id., *Astronomy of the Babylonians*, *ibid.*, t. III, 1874, part. I, ligne 162, p. 274; Fr. Lenormant, *Études accadiennes*, t. III, part. I, p. 112; Id., *Les premières civilisations*, 2 in-8°, Paris, 1874, t. II, p. 197. Cf. C. Ball, dans les *Proceedings of the Society of Bibl. Arch.*, 2 février 1892, p. 149-152. Mais quelques cylindres chaldéens paraissant bien représenter des scènes de sacrifices humains. Voir J. Ménant, *Les sacrifices humains*, dans ses *Recherches sur la glyptique orientale*, part. I, in-4°, Paris, 1883, p. 150-156; Id., *Collection de Clercq*, 2 in-f°, Paris, 1885, p. 18. L'un d'entre eux (fig. 310) nous montre la victime à demi agenouillée devant un dieu et derrière elle un personnage qui tient le bras levé pour la frapper. Rien n'indique qu'on la fasse passer par le feu. Il faut remarquer à ce sujet qu'on ne brûlait pas vifs ceux qu'on offrait à Moloch; on ne les jetait dans le feu comme une sorte d'holocauste qu'après les avoir immolés en sacrifice. Deut., XII, 31; cf. XVIII, 10; Ezech., XVI, 20; XXIII, 37; Jer., VII, 31; XIX, 4-6; cf. XXXII, 35; IV Reg., XVII, 31. Un autre cylindre, en basalte noir, publié par M. C. J. Ball, *Glimpses of Babylonian Religion, Human Sacrifices*, dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, 2 février 1892, t. XIV, p. 152-153, nous montre les flammes qui manquent dans le précédent (fig. 311). Le dieu à qui l'on offre le sacrifice est debout sur une pyramide à quatre degrés, qui est son temple. Le pied gauche est posé sur le plus bas degré, le pied droit sur le plus haut.

311. — Autre sacrifice humain. Cylindre chaldéen. D'après C. J. Ball, *Glimpses of Babylonian Religion*, dans les *Proceed. of the Society of Bibl. Arch.*, t. XIV, p. 152.

De la main droite il tient une épée courte et recourbée, de la gauche, un sceptre. Derrière lui est dressé un petit autel avec des offrandes. Devant lui, un roi ou un prêtre ou plutôt sans doute un roi pontife tient son sceptre avec les deux mains. La scène capitale se passe devant ces deux personnages, en tenant compte de la forme cylindrique de l'objet sur lequel elle est représentée, quoique, pour éviter de couper les acteurs du drame, elle soit figurée derrière eux sur le dessin. Deux personnages revêtus de la peau de léopard qui distingue les prêtres égyptiens, tiennent l'un et l'autre le bras droit levé comme pour frapper. Avec la main gauche, l'un d'eux tire en arrière la tête d'un homme agenouillé sur un genou, tandis que l'autre le tient par la barbe, afin de dégager son cou qui va être coupé. A droite de la victime est un oiseau de proie qui s'apprête à le dévorer; à sa gauche, une antilope s'enfuit. Au-dessus de lui s'élèvent des flammes.

IV. IDOLE DE MOLOCH D'APRÈS LES RABBINS ET SAINT CYRILLE. — 1° Plusieurs commentateurs pensent que les Ammonites représentaient Moloch sous une forme humaine, puisqu'il portait une couronne, d'après II Reg., XII, 30, et I Par., XX, 2, en entendant ces textes du dieu Moloch. Les rabbins ont attribué à Moloch une tête de taureau. *Yalkut* (voir CABA 2, t. II, col. 241), et Kimchi, dans son commentaire de IV Reg., XXIII, 10, raconte qu'il y avait en dehors de Jérusalem une statue d'airain creuse représentant Moloch; dans l'intérieur était un temple à sept compartiments. Raschi, *In Jer.*, VII, 31, dit aussi que la statue de Moloch était d'airain et creuse; on la faisait rougir et quand elle était ainsi

embrasée, on y jetait les enfants qu'on lui offrait en sacrifice et l'on étouffait le bruit de leurs cris au son des tambours. Voir Scholz, *Götzendienst*, 1877, p. 187, 191. Diodore de Sicile, xx, 14, raconte que Chronos, le Moloch de Carthage, était représenté par une statue d'airain, aux bras étendus, et creuse, brûlant par le feu allumé à l'intérieur, les enfants qu'on lui mettait dans les bras. Plusieurs critiques croient que ce passage de Diodore ou d'autres croyances populaires analogues, sont la source des descriptions de *Yalkut* et de Kimchi. Quoi qu'il en soit, aucun auteur ancien, en dehors des rabbins du moyen âge, ne parle du taureau-Moloch de Jérusalem. Voir Baudissin, *Moloch*, dans Herzog, *Real-Encyklopädie*, 2e édit., t. viii, 1882, p. 174. — Félix Lajard a publié, dans son *Introduction à l'étude du culte public et des mystères de Mithra en Orient et en Occident, Planches*, in-fo, Paris, 1847, pl. lxviii, fig. 25, un scarabée de cornaline de vieille roche, représentant un dieu oriental, assis, à tête de taureau, qu'on a supposé être une représentation de basse époque du dieu Moloch (fig. 312), mais cette attribution est loin d'être certaine.

312. — Dieu à tête de taureau.
D'après F. Lajard, *Introduction au culte de Mithra*. Atlas, pl. lxviii.

2° D'après saint Cyrille d'Alexandrie, *In Amos*, v, 25-27, n° 55, t. lxxi, col. 512; Théophylacte, *In Act.*, vii, 43, t. cxxv, col. 621; Œcuménius, *In Act.*, vii, 43, t. cxviii, col. 148, Moloch portait sur le front une pierre brillante, λίθον διαφανῆ. Leur affirmation n'est pas justifiée. Théophylacte et Œcuménius ont reproduit mot pour mot les paroles de saint Cyrille. Ce Père a peut-être emprunté sa description aux rabbins. Il est raconté, dans II Reg., xii, 30, que David s'empara de la couronne de Melchom ou Moloch, à Rabbath-Ammon. La Vulgate, au lieu de Moloch, lit avec l'hébreu, « leur roi, » mais un grand nombre de commentateurs modernes, comme on l'a vu plus haut, traduisent « Milcom », le dieu des Ammonites. D'après cette interprétation, l'idole était parée d'une couronne. La tradition rabbinique ajoutait que dans cette couronne brillait une pierre précieuse, un aimant d'après Kimchi. Il est possible que ce soit à cette source qu'a puisé le docteur alexandrin.

V. Bibliographie. — Voir dom Calmet, *Dissertation sur Moloch, dieu des Ammonites*, en tête du Lévitique, dans son *Commentaire littéral*, Paris, 1717, p. 592-603; Movers, *Die Phönizier*, 4 in-8°, Bonn, 1841-1856, t. i, p. 322-414; P. Scholz, *Götzendienst und Zauberwesen bei den alten Hebräer*, Ratisbonne, 1877, p. 182-197; Frd. Baethgen, *Beiträge zur semitischen Religionsgeschichte*, Berlin, 1888, p. 15-16, 37-40, 84-85, 238, 254-255, 263; W. von Baudissin, *Jahvé et Moloch*, in-8°, Leipzig 1891; Alfred Jeremias, *Moloch*, dans W. H. Roscher, *Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*, t. ii, 1890, col. 3106-3110; M. J. Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, in-8°, Paris, 1903, p. 99-109. F. Vigouroux.

MONACENSIS (CODEX). Les trois manuscrits suivants, contenant des parties d'une ancienne version latine, sont conservés actuellement à la Bibliothèque royale de Munich et proviennent du monastère de Freising fondé au viiie siècle par saint Corbinien.

I. Manuscrit palimpseste du Pentateuque, d'après une ancienne version latine. Biblioth. royale de Munich, *lat. 6225* (*Fris.* 25). C'est un volume in-4° du ixe siècle comprenant Job, Tobie, Judith, les deux livres d'Esdras, avec une ancienne version préhiéronymienne d'Esther jusqu'à xi, 3. Mais des 115 feuillets que ce codex renferme, 39 sont palimpsestes (de 76 à 115 sauf 92). Malheureusement, comme le format primitif était plus grand, les feuillets ont été rognés et il ne reste de l'ancien manuscrit que la colonne intérieure avec un tiers environ de la colonne extérieure. La lecture est en outre très difficile, parce que l'écriture du ixe siècle, au lieu d'être oblique ou interlinéaire relativement à l'écriture ancienne lui est exactement superposée. Cependant les marges, où l'écriture palimpseste existe seule, facilitent un peu le travail de lecture et de restitution. Les parties qu'on a pu déchiffrer avec plus ou moins de certitude sont: Ex., ix, 15-x, 24; xii, 28-xiv, 4; xvi, 10-xx, 5; xxxi, 15-xxxiii, 7; xxxvi, 13-xl, 32; Lev., iii, 17-iv, 25; xi, 12-xiii, 6; xiv, 17-xv, 10; xviii, 18-xx, 3; Num., iii, 34-iv, 8; iv, 31-v, 8; vii, 37-73; xi, 20-xii, 14; xxix, 6-xxx, 3; xxxi, 14-xxxvi; Deut., viii, 19-x, 12; xxii, 7-xxiii, 4; xxviii, 1-31; xxx, 16-xxxii, 29. L'écriture palimpseste de ces fragments est du ve ou vie siècle. Cf. L. Ziegler, *Bruchstücke einer vorhieronymianischen Uebersetzung*, Munich, 1883. Malgré son état fragmentaire, ce manuscrit est très important, parce que les reliques de l'ancienne version latine de l'Ancien Testament sont fort peu nombreuses.

II. Un manuscrit des Évangiles selon l'ancienne version latine est coté *lat. 6224* (*Fris.* 24) à la Bibliothèque royale de Munich. Il y fut transporté en 1802 de Freising, mais il existait avant la fondation de ce monastère, car s'il n'est pas du vie siècle, comme le prétendait Tischendorf, il est au moins du viie. Dans son état actuel il comprend 251 feuillets de parchemin à deux colonnes de 20 lignes chacune et mesure 0m251 × 0m211. — L'ordre primitif des Évangiles était Matthieu, Jean, Luc, Marc. Un relieur maladroit a cherché à rétablir l'ordre ordinaire et il en est résulté un désordre étrange. De plus, le manuscrit est mutilé. Il manque 22 feuillets qui devaient contenir Matth., iii, 15-iv, 23; v, 25-vi, 4; vi, 28-vii, 8; Joa., x, 11-xii, 38; xxi, 8-20; Luc., xxiii, 33-35; xxiv, 11-39; Marc., i, 7-21; xv, 5-36. L'écriture est une onciale ou plutôt une demi-onciale assez ferme qui rappelle un peu celle du *Lugdunensis*. La décadence s'y fait sentir dans les ligatures et la forme presque cursive de certaines lettres. Les titres et les premières lignes de chaque Évangile sont en capitales coloriées. Le scribe s'appelait Valérianus; on ne sait rien de plus de lui. Une main malhabile du viie ou du ixe siècle a ajouté des notes liturgiques. — Le *Monacensis*, désigné en critique, depuis Tischendorf, par la lettre *q*, est rangé par Hort parmi les textes *italiens* avec le *Brixianus* (*f*), tandis que le *Vercellensis* (*a*), le *Veronensis* (*b*) et le *Vindobonensis* (*i*) représenteraient le texte *européen*. White, qui en a donné une édition précédée d'une savante préface (*The four Gospels from the Munich Ms. q*, etc., Oxford, 1888, fasc. 3 des *Old-Latin Biblical Texts*), ne partage pas tout à fait cet avis: « L'impression générale laissée dans l'esprit par l'étude de ce codex est que si les leçons sont italiennes, les traductions sont européennes. »

III. Un autre manuscrit, conservé à la même biblio-

thèque sous la cote *lat. 6436* (*Fris. 236*), se compose d'un certain nombre de feuillets de garde arrachés à la couverture de volumes provenant de Freising. Ce curieux manuscrit d'une ancienne version latine du Nouveau Testament comprend actuellement (août 1904) : huit feuillets doubles, huit feuillets simples, plus un fragment de feuillet double tiré de la couverture du codex *lat. 6317* et deux bandes de parchemin tirées de la couverture des codex *lat. 6220* et *6277*. 22 feuillets furent d'abord publiés par Ziegler, *Italafragmente der Paulinischen Briefe*, etc., Marbourg, 1876. Ils contenaient : Rom., XIV, 10-XV, 3 ; I Cor., I, 1-III, 5 ; VI, 1-VII, 1 ; XV, 14-43 ; XVI, 12-II Cor., II, 10 ; II Cor. III, 17-V, 1 ; VII, 10. VIII, 12 ; IX, 10-XI, 21 ; XII, 14-XIII, 10 ; Gal., II, 5-III, 5 ; Eph., I, 16-II, 16 ; Phil., I, 1-20 ; IV, 11-I Thess., I-11 ; I Tim., I, 12-II, 15 ; V, 18-VI, 13 ; Heb., VI, 6-VIII, 1 ; IX, 27-XI, 7. L'année suivante, Ziegler publia ses *Bruchstücke einer vorhieronym. Uebersetzung der Petrusbriefe*, Munich, 1877. Ces fragments (I Pet. I, 8-19 ; II, 20-III, 7) avaient été déchiffrés par lui sur la couverture du codex *lat. 6230* où les feuillets de garde, aujourd'hui disparus, s'étaient jadis imprimés par décalque, lorsque la colle était encore fraîche et humide. Ziegler y joignait d'autres fragments (I Pet., IV, 10-II Pet., I, 4), conservés en partie sur deux bandes de parchemin arrachées à la couverture des codex *lat. 6220* et *6227*. Il y joignait aussi la première Épître de saint Jean (à partir de III, 8) d'après un double feuillet mutilé qui faisait partie du codex *lat. 6436*. Ce dernier texte a cela d'intéressant qu'il renferme le *comma johanneum* (I Joa., V, 7) mais après le verset 8, comme le *Cavensis*, sous cette forme : QUIA SPS̄ [sic] EST VERITAS QONI (*am tres sunt qui testificantur*) IN TERRA. SPS ET AQUA ET SA(*nguis et tres sunt qui tes*)TIFICANTUR IN CUELO PATER E(*t Filius et Spiritus sanctus et hi*) TRES UNUM SUNT. SI TESTIM (*onium*) etc. Les parties comprises entre parenthèses sont restituées par conjecture. D'après Ziegler, le texte des Épîtres catholiques semble être celui dont Fulgence de Ruspe (468-533) s'est servi ; Westcott et Hort se demandent s'il n'appartiendrait pas plutôt à la recension *italienne*. — On peut rattacher à ce manuscrit deux feuillets découverts en 1892 dans la bibliothèque de l'Université de Munich et publiés par Wölfflin, *Neue Bruchstücke der Freisinger Itala* (dans les *Sitzungsberichte... der Akad. der Wissenschaften zu München*, Munich, 1893, p. 253-280) ; ainsi que deux autres feuillets de l'abbaye de Göttweig, sur le Danube, feuillets publiés par Rönsch dans la *Zeitschrift für wissensch. Theol.*, t. XXII, Leipzig, 1879, p. 224-238. Ces deux feuillets contiennent Rom., V, 16-VI, 4 ; VI, 6-VI, 19 ; Gal., IV, 6-19 ; IV, 22-V, 2. — Gregory, *Textkritik*, etc., 1900, p. 611-613, désigne les fragments des Épîtres catholiques par la lettre *q* (déjà attribuée au *Monacensis lat. 6224* des Évangiles). Il appelle *r* les fragments de saint Paul publiés en 1876 par Ziegler (sauf Phil., IV, 11-23 ; I Thess., I, 1-10, feuillet du VIIe siècle qu'il désigne par r^2) et r^3 le texte de l'abbaye de Göttweig.

IV. On a encore nommé *Monacensis* un manuscrit grec oncial des Évangiles, écrit au IXe ou au Xe siècle, et coté *Ms. fol. 30* à la bibliothèque de l'Université de Munich. Les Évangiles, où le texte et le commentaire alternent, sont rangés dans l'ordre suivant : Matthieu, Jean, Luc, Marc (ce dernier sans commentaire). Le codex passa successivement de Rome à Ingolstadt, de là à Landshut, puis à Munich en 1827. Les lacunes sont suppléées en cursive. Collationné par Scholz, Tischendorf et Tregelles, il est d'une valeur secondaire. On le désigne généralement en critique par la lettre X : von Soden l'appelle A^3.

F. PRAT.

MONARCHIE, gouvernement du peuple par un roi. — Abraham, Isaac et Jacob avaient vécu en nomades et gouverné eux-mêmes leur famille. Après la sortie d'Égypte, Moïse conserva le régime patriarcal, fondé sur la famille naturelle : les familles diverses étaient groupées en tribus, et avaient chacune leur chef particulier, selon l'ordre de primogéniture. Dans le désert et au moment de la conquête, les douze tribus eurent un chef unique, Moïse d'abord, puis Josué, mais une fois qu'elles se furent établies et fixées dans la Terre Promise, elles ne furent plus unies que par les liens de la parenté et de la religion, sans être soumises à une autorité supérieure unique, sans former un corps de nation compact et sans pouvoir politique central. Ce manque de cohésion était une grande cause de faiblesse, et tous les voisins des Hébreux ayant un roi à leur tête pouvaient facilement soumettre à leur joug les tribus isolées. Moïse avait prévu ces conséquences. « Quand tu seras entré dans le pays que te donne Jéhovah ton Dieu, que tu en auras pris possession et que tu y auras établi ta demeure, si tu dis : Je veux me donner un roi qui soit sur moi, comme toutes les nations qui m'entourent, tu placeras au-dessus de toi un roi que Jéhovah ton Dieu aura choisi. Tu prendras pour l'établir roi sur toi un de tes frères ; tu ne pourras pas te donner pour roi un étranger qui ne serait pas ton frère. » Deut., XVII, 14-15.

I. ÉTABLISSEMENT ET DURÉE DE LA MONARCHIE. — Ce ne fut cependant qu'après un temps assez long que la royauté fut établie en Israël. L'idée en avait germé peu à peu parmi le peuple ; après avoir beaucoup souffert des invasions madianites, il avait voulu conférer le pouvoir à Gédéon, mais ce juge l'avait refusé. Jud., VIII, 22-23. Son fils Abémélech s'attribua le titre qu'avait refusé Gédéon ; son entreprise n'aboutit qu'à un échec à cause de sa tyrannie. Jud., IX. Les Israélites sentaient pourtant de plus en plus le besoin d'unité pour être capables de résister à leurs ennemis. La puissance redoutable des Philistins, peuple de race japhétique qui avait grandi au sud-ouest du pays, qui était exercé à la guerre et avait entre les mains des armes supérieures, devint tout à fait menaçante pour Israël fractionné et divisé. Ce danger qui menaçait ainsi les tribus, joint aux plaintes que suscita la conduite des fils de Samuel, I Reg., VIII, 3-5, produisit un mouvement d'opinion si fort en faveur de la royauté qu'elles demandèrent expressément à Samuel de mettre un roi à leur tête. I Reg., VIII, 5. Le vieux juge ne fut point d'abord favorable à leur requête, mais après leur avoir exposé les charges que leur imposerait la royauté, sans parvenir à les dissuader, il se rendit à leurs désirs, sur l'ordre de Dieu, et Saül devint, par le choix divin et par l'élection populaire, le premier roi de son peuple. I Reg., VIII, 6-22. La monarchie ainsi inaugurée ne conserva son unité que pendant le règne des trois premiers rois. Saül, rejeté de Dieu à cause de ses infidélités, céda la place à David, et ses descendants occupèrent le trône de Juda jusqu'à la captivité de Babylone. Dix tribus avaient fait schisme après la mort de Salomon ; elles furent emmenées en captivité en 721 avant J.-C., après la ruine du royaume du nord. La monarchie fut restaurée plus tard sous les Machabées (voir MACHABÉES, col. 482) jusqu'à ce qu'elle succombât sous les coups de la domination romaine (63 avant J.-C.).

II. CARACTÈRE DE LA MONARCHIE. — La monarchie israélite fut théocratique, selon le mot inventé par Josèphe pour expliquer aux Grecs quelle en était la nature : Θεοκρατία, ὡς ἄν τις εἴποι διασάμενος τὸν λόγον. *Contr. Apion.*, II, 16. Dieu était le roi d'Israël avant l'établissement de la royauté, Deut., XXXIII, 5 ; Jud., VII, 23 ; I Reg. (Sam.), VIII, 7 ; cf. Exod., XV, 18 ; XVIII, 19 (texte hébreu) ; il continua à l'être après. Le roi terrestre ne fut que le représentant visible de Jéhovah, qui demeura toujours le roi invisible. Le roi temporel ne fut pas un maître absolu, placé au-dessus de toutes les lois ; le Seigneur lui imposa sa volonté en l'astreignant à respecter la Loi qu'il avait donnée à son peuple par

Moïse, Deut., XVII, 18-20; cf. III Reg., XXI; de plus, toutes les fois qu'il le jugea utile ou nécessaire, il lui intima ses ordres par ses prophètes. Le ministère prophétique donna à la royauté en Israël un caractère spécial qu'elle n'a jamais eu et n'a jamais pu avoir chez aucun autre peuple. Les prophètes furent les interprètes de Dieu auprès de la personne royale, et ils opposèrent une résistance inébranlable, quoique non toujours victorieuse, à ses tentatives de tyrannie, d'idolâtrie et d'abus, de quelque nature qu'il pût être.

Outre ce caractère théocratique, la monarchie israélite eut aussi un caractère démocratique. Le peuple prit une part capitale à l'établissement de la royauté; les droits du monarque, consignés dans un livre par Samuel, lui furent communiqués et acceptés par lui. I Reg., X, 24, 25. Quand Israel reconnut David comme roi, il fit alliance, *berît,* avec lui. II Reg., II Reg., III, 21; V, 3. Les dix tribus exposent leurs griefs à Roboam et refusent de lui obéir, parce qu'il ne veut pas leur rendre justice. III Reg., XII, 3-20. A l'avènement de Joas, le grand prêtre Joïada renouvela l'alliance, *berît,* entre le peuple et le roi. IV Reg., XI, 17. Après la mort de Josias, tombé sur le champ de bataille, le peuple lui donna pour successeur son fils Joachaz. II Par., XXXVI, 1.

III. ORDRE DE SUCCESSION. — La royauté fut d'abord élective. Dieu choisit Saül, I Reg., IX, 15-17, mais il le fit désigner au peuple par le sort et le peuple l'agréa comme roi. I Reg., X, 17-27. Il en fut de même pour David. Le Seigneur l'indiqua d'abord à Samuel, I Reg., XVI, 12-13; puis, après la mort de Saül, la tribu de Juda à laquelle il appartenait, le plaça à sa tête comme roi, II Reg., II, 4, à Hébron, et plus tard tout Israël lui conféra le même titre. II Reg., V, 1-3. Le premier roi d'Israël, Jéroboam, avait appris par le prophète Achias que Dieu lui donnerait dix tribus, III Reg., XI, 29-30, mais ce fut l'assemblée du peuple qui le proclama roi. III Reg., XII, 20.

Une fois la monarchie établie, le principe d'hérédité fut naturellement reconnu, selon l'usage général. Aussi, malgré la répudiation que Dieu avait faite de Saül, son fils Isboseth régna-t-il après la mort de son père sur la majorité des tribus, II Reg., II, 8-10, et ce ne fut qu'après l'assassinat de ce prince qu'elles se soumirent à David. La couronne semblait revenir de droit à l'aîné, et c'est pourquoi le fils aîné de David, Adonias, y aspirait et fut soutenu par de nombreux partisans. III Reg., I, 5, 9, 24-25. Mais le droit de succession n'était pas encore rigoureusement fixé et, par la volonté de Dieu et le choix de David, ce fut Salomon, plus digne que son frère de la royauté, qui lui succéda. III Reg., I, 29-40. La dérogation faite en sa faveur au droit d'aînesse fut approuvée par le peuple. III Reg., I, 40. La succession fut régulière, dans la suite, dans le royaume de Juda, excepté sous les derniers rois, où plusieurs d'entre eux furent imposés par les conquérants, mais la dynastie de David se maintint sur le trône de Jérusalem jusqu'à la captivité de Babylone. Voir JUDA (ROYAUME DE) 7, t. III, col. 1774. En Israël, des révolutions violentes amenèrent plusieurs changements de dynastie. En temps ordinaire, le fils aîné succéda aussi au père dans le royaume du nord. Voir ISRAEL (ROYAUME D'), t. III, col. 1000. Lorsque la royauté fut rétablie sous les Hasmonéens, l'ordre de succession fut plus ou moins exactement respecté. Voir MACHABÉES 1, col. 483. Sur le pouvoir des rois, leur cour, leurs revenus, etc., voir ROI. — Cf. E. Lévy, *La Monarchie chez les Juifs en Palestine selon la Bible et le Talmud,* in-8°, Paris, 1885.

MONDE (grec : κόσμος; Vulgate : *mundus*), mot employé rarement dans l'Ancien Testament et fréquemment dans le Nouveau, dans des significations très diverses.

1° *Ancien Testament.* — Dans la Vulgate, *mundus* traduit divers mots hébreux : *'éreṣ,* « la terre, » dans Job, XXXVIII, 24 (Septante : τὴν ὑπ' οὐρανὸν πᾶσαν); *'ôlâm,* dans l'Ecclésiaste, III, 11, où l'hébreu porte : « [Dieu] a mis aussi dans leur cœur (la pensée de) l'éternité, » comme l'ont rendu les Septante, mais ou le latin dit : « Il a livré le monde à leurs disputes; » le même mot *'ôlâm* dans Habacuc, III, 6, *colles mundi,* où il s'agit de « collines antiques ». Le mot *mundus* d'Ecclésiastique, XIV, 12, n'a rien qui lui corresponde dans l'hébreu ni dans le grec; Eccli., XXVI, 21, il répond à l'ἐν ὑψίστοις du grec; Eccli., XLIII, 10, au κόσμος du grec (rien ne correspond en hébreu, ℣. 9). Le mot *mundus* se lit une fois dans la Genèse latine pour traduire le nom égyptien de *Ṣâfenat pa'enéah* (voir JOSEPH 1, t. III, col. 1668) : « Sauveur du monde, » traduction qui n'est pas littérale. — On voit par là qu'il n'existe dans la langue hébraïque aucun terme qui signifie spécialement le « monde ». L'idée exprimée par ce mot est d'origine grecque et latine. On lit six fois *mundus* dans le second livre des Machabées, III, 12; VII, 9, 23; VIII, 18; XII, 15; XIII, 14, pour désigner Dieu ou la création, son œuvre, et il traduit partout le grec κόσμος.

2° *Nouveau Testament.* — Le terme grec κόσμος signifie tout d'abord « ordre », *Iliad.,* XII, 223; Thucydide, III, 77; Xénophon, *Œcon.,* VIII, 20; ensuite, « ornement, » *Iliad.,* XIV, 187; I Pet., III, 3; cf. *mundus muliebris,* Ezech., XXIII, 40, et par extension « le monde », à cause sans doute de l'ordre avec lequel le Créateur a disposé toutes ses œuvres et aussi à cause de leur beauté. Voir Sap., VII, 17; XVI, 17 (texte grec). *Quem κόσμον Græci nomine ornamenti appellarunt, eum nos a perfecta absolutaque elegantia mundum,* dit Pline, *H. N.,* II, 3. Cf. Platon, *Gorgias,* t. I, p. 508. On croit que c'est Pythagore qui a le premier employé le mot κόσμος dans le sens de « monde ». — Dans la Vulgate, *mundus* se dit : — 1. De l'universalité des choses créées, Matth., XVI, 26; Luc., XI, 50; Joa., VIII, 12; I Cor., VIII, 4; Heb., IV, 3; IX, 26; Apoc., XIII, 8; XVII, 8, etc. — 2. De la terre habitée, Matth., IV, 8; Rom., I, 8; Apoc., XI, 15, etc.; Joa., I, 10; VI, 14; XI, 27, etc. — 3. Dans un mauvais sens, de ce qu'il y a de vicieux et de vain parmi les hommes. I Cor., II, 12; III, 19; VII, 33, 34; Gal., VI, 14; II Pet., I, 4; I Joa., II, 15, etc. — 4. Des habitants de la terre, II Cor., I, 12, c'est-à-dire des hommes, Matth., XIII, 38; Joa., I, 29; Rom., III, 6, etc., en particulier de ceux qui ne sont pas disciples de Jésus, Joa., VII, 4, 7; I Cor., I, 21, etc., et aussi des gentils opposés aux Juifs, dans Luc., XII, 30; Rom., XI, 15; Eph., II, 12. — 5. Il s'entend quelquefois des hommes d'une même génération ou d'une même époque. II Pet., II, 5; Eph., II, 2. — Pour la création du monde, voir CRÉATION et COSMOGONIE, t. II, col. 1101, 1034. — Pour la FIN DU MONDE, voir t. II, col. 2262.

MONITOR, saurien long de cinq à six pieds, tenant le milieu entre le crocodile et le lézard ordinaire. C'est l'*Hydrosaurus niloticus,* commun en Égypte, et qui a existé aussi en Palestine. Voir LÉZARD, t. II, col. 226.

MONNAIE, pièce de métal précieux, pesée ou frappée, servant au commerce. Elle n'a pas de nom spécial en hébreu. On la désigne en général par les mots *késef,* « argent; » *nehôšet,* « bronze; » grec : ἀργύριον, νόμισμα; Vulgate : *aes, argentum, numisma, nummus, pecunia.* Les principaux termes employés dans l'Ancien Testament pour désigner les monnaies particulières sont les suivants : 1° Hébreu : *séqél;* Septante : σίκλος, διδράχμον; Vulgate : *siclus.* 2° Hébreu : *béqa';* Septante : δραχμή, ἥμισυ τοῦ διδράχμου; Vulgate : *dimidium sicli,* 1/2 sicle. 3° Hébreu : *reba';* Septante : τέταρτον σίκλου; Vulgate : *quarta pars stateris,* 1/4 de sicle. 4° Hébreu : *gerah;* Septante : ὀβολός; Vulgate, *obolus,*

1/20 de sicle. Voir OBOLE. Les monnaies de compte étaient : 1° le *kikkār* ou talent; Septante : ταλαντόν; Vulgate : *talentum*. Ce mot signifie proprement « cercle ou globe ». 2° La *mānéh;* Septante μνᾶ; Vulgate : *mna*, « portion, part. » La mine valait suivant les cas 50 ou 60 sicles, le talent 60 mines.

I. LA MONNAIE PESÉE. — 1. CHEZ LES HÉBREUX. — Le premier système employé pour évaluer la monnaie fut la pesée. C'est le procédé usité chez tous les peuples de l'antiquité jusqu'à l'invention de la monnaie frappée par Gygès, roi de Lydie, et il continua à rester en usage, dans le peuple, même après cette invention. Les Hébreux se servirent de la pesée, comme toutes les nations avec qui ils étaient en relation. Le verbe *šāqal*, « peser, » est synonyme de payer. Gen., XXIII, 16; II Reg. (Sam.), XVIII, 12; Is., XLVI, 6; Jer., XXXII, 9; I Esd., VIII, 25; Esther, III, 9. Les sommes d'argent sont désignées par les mêmes termes que les poids qui les représentent : talent, mine, sicle, etc. Il en était de même en Égypte et en Assyrie. Un texte grammatical assyrien emploie le même mot que l'hébreu. « *Šāqal*, « peser, » se dit pour payer en argent et *mādad*, « mesurer, » pour payer en grains. » Fr. Lenormant, *Histoire de la monnaie*, in-8°, Paris, 1878, t. I, p. 111. L'opération du pesage de la monnaie est figurée sur les monuments égyptiens. Voir BALANCE, t. I, fig. 420 et 421, col. 1403. On comprend la nécessité de peser avec des balances justes et de ne pas tromper sur le poids. Le juste est loué parce qu'il se sert d'une balance juste et le voleur blâmé parce qu'il se sert d'une balance fausse, Lev., XIX, 36; Ps. LXI (hébr., LX), 10; Prov., XI, 1; Ezech., XLV, 10; Amos, VIII, 5. Voir BALANCE, t. I, col. 1405. Le plus ancien texte de la Bible où il soit question de métal comme représentant un signe de richesse, et en même temps par conséquent un moyen d'échange, est celui où il est parlé de la fortune d'Abraham. « Il était, dit la Gen., XIII, 2, très riche en troupeaux, en or et en argent. » La Vulgate a supprimé le mot troupeau. Cf. Gen., XXIV, 35. Abimélech donne à Abraham mille pièces d'argent pour acheter un voile à Sara. Gen., XX, 16. Les Septante traduisent l'hébreu *'éléf késéf, mille argenteos,* par χίλια δίδραχμα, interprétation du mot en valeur contemporaine des traducteurs. Lorsque Abraham acheta à Éphron la caverne et le champ de Mambré, pour y faire sa sépulture et celle de sa famille, Éphron lui demanda 400 sicles d'argent qu'Abraham lui pesa en argent ayant cours parmi les marchands. Gen., XXIII, 15-16. C'est la première fois qu'on trouve le mot sicle, qui signifie un poids d'argent, d'après le système chaldéo-babylonien, en usage dans le commerce. L'argent dont se servaient les marchands est appelé en hébreu *késéf 'obér lassōḥēr;* Septante : ἀργύριον δόκιμον ἐμπόροις; Vulgate : *argentum probatæ monetæ publicæ*. Abraham pesa l'argent, *vay-išeqōl,* en présence des fils de Heth, Jacob paya aux fils d'Hémor une portion de champ cent *qešitāh,* mot que les Septante traduisent par ἀμνός et la Vulgate par *agnus*. Gen., XXXIII, 19. Le même terme se retrouve dans Jos., XXIV, 32, et dans Job, XLII, 11. On a voulu voir là une monnaie frappée à l'effigie d'un agneau. C'était peut-être un poids ayant la forme d'un agneau, comme les poids égyptiens ou assyriens avaient la forme de lions, de gazelles, ou d'autres animaux. Wilkinson, *A popular account of the ancient Egyptians,* 2 in-12, Londres, 1854, t. II, p. 151, explique ce mot par la coutume qu'avaient certains peuples anciens de prendre la brebis comme une sorte d'étalon de la valeur monétaire. Gesenius, *Thesaurus,* p. 1241, attribue au *qešitāh* la valeur de 4 sicles, mais ce n'est qu'une conjecture. Cf. En somme on ignore ce qu'était le *qešitāh*. Les frères de Joseph le vendirent aux marchands ismaélites vingt pièces d'argent, Gen., XXXVII, 28 (Septante : vingt pièces d'or). — Lorsqu'ils vinrent acheter du blé en Égypte, à l'époque de la famine, ils apportèrent, pour le payer, de l'argent que Joseph fit remettre à l'entrée de leurs sacs. Gen., XLII, 25, 27, 35; XLIII, 12, 15, 21, 22; XLIV, 1, 8. C'était de l'argent de bon aloi. Gen., XLIII, 23. Il était enfermé dans des bourses dont l'usage est plusieurs fois rappelé dans la Bible. Voir BOURSE, t. I, col. 1899. Dans la loi mosaïque les contributions des Israélites au sanctuaire, Exod., XXX, 13; XXXVIII, 27 (hébreu et Sept., 27); les vœux, Lev., XXVII, 3-8; les sacrifices expiatoires, Lev., V, 15; le rachat des premiers-nés. Num., III, 47, 50; XVIII, 15-16, sont évalués en sicles d'argent de vingt *gêrah*. Les textes montrent aussi qu'on établissait en argent le prix des animaux, des maisons, des champs, du blé, Lev., XXVII, 13, 15, 16, 25; de la nourriture et de la boisson. Deut., II, 6, 28; XIV, 21, 26. Les sévices contre les personnes étaient punis par des amendes évaluées en argent, Exod., XXI, 22, 30, 32; nous trouvons une estimation semblable dans la loi de Hammourabi, trad. Scheil, in-16, Paris, 1904, § 24, 113-115, 198, 199, 201, 203, 204, 208-214, 216, 217, 221-223, etc., p. 6, 18, 20, 41-54.

Quand ils s'emparèrent de la terre de Chanaan, les Hébreux y trouvèrent le même système monétaire, Jos., VII, 21. Au temps des Juges et des Rois on continua à s'en servir. Une femme d'Éphraïm réclame à son fils onze cents pièces d'argent qui lui ont été volées. Celui-ci, nommé Michas, les rendit à sa mère, qui en donna deux cents à un ouvrier pour qu'il en fît une image en métal. Jud., XVII, 3-8. Le même Michas paya dix pièces d'argent par an à un lévite, en plus du vivre, du couvert et du vêtement, pour qu'il lui servît de père et de prêtre. Jud., XVII, 10. Voir MICHAS, col. 1061. Le serviteur de Saül réserve un lingot d'un quart de sicle pour payer la consultation que son maître demande à Samuel afin de retrouver ses ânesses. I Reg. (Sam.), IX, 8. La Vulgate traduisit ici sicle par *statera*. Joab dit à l'homme qui lui annonce qu'Absalom est suspendu à un chêne : « Je t'aurais donné dix sicles d'argent et un baudrier si tu l'avais tué. » Le messager répond qu'il n'aurait pas touché au fils du roi, même si on lui avait pesé mille sicles. II Reg. (Sam.), XVIII, 11-12. David achète l'aire et les bœufs du Jébuséen Ornan 50 sicles d'argent, II Reg. (Sam.), XXIV, 24; dans I Par., XXI, 25, il est question de sicles d'or, mais c'est évidemment une altération. Salomon achète des chars égyptiens au prix de 600 sicles d'argent et des chevaux à 150 sicles l'un. III (I) Reg., X, 29; II Par., I, 17. Pendant le siège de Samarie par Bénadad, roi de Syrie, la famine était si grande qu'une tête d'âne se vendait quatre-vingts sicles d'argent et le quart d'un *cab* de fiente de colombe, c'est-à-dire environ 29 centilitres, valait cinq sicles. IV (II) Reg., VI, 25. Élisée avait prédit cette famine et annoncé que le boisseau de fleur de farine se vendrait un sicle et deux boisseaux d'orge le même prix. IV (II) Reg., VII, 1. La Vulgate dit un statère. Jérémie achète le champ de son cousin Hanaméel dix-sept sicles d'argent, les lui pèse et signe le contrat. Jer., XXXII, 8-12. La Vulgate traduit *sicle* par *stater*. Voir CONTRAT, t. II, col. 929.

Le sicle d'argent a donc été pendant toute cette période l'unité monétaire, c'est de lui qu'il est question lorsqu'on parle de pièces d'argent sans en désigner le nom. Gen., X, 16 : XXXVII, 28; XLV, 22; Jud., XVI, 5 : XVII, 2, 4, 10; IV (II) Reg., VI, 25; II Par., I, 17. Il est aussi question de pièces d'or, IV (II) Reg. (Vulgate), V, 5, en particulier d'une pièce appelée *darkémon solidus*. I Par., XXIX, 7. Voir DARIQUE, t. II, col. 1297. Le talent, *kikkār*, sert de monnaie de compte pour les sommes considérables; on compte par talents d'or, III (I) Reg., IX, 14, 28; X, 10, 14; IV (II) Reg., XVIII, 14; XXIII, 33; I Par., XIX, 6; XXIX, 4; II Par., VIII, 18; IX, 9, 13; XXXVI, 3; etc.; par talents d'argent III (I) Reg., XVI, 24; XX, 39; IV (II) Reg., V, 5, 22, 23; XV, 19-20; XVIII, 14; XXIII, 33; I Par., XXIX, 4, 7; II Par., XXV, 6; XXXVI, 3. Le talent est

une valeur numérique et non une pièce monétaire. Naaman fait deux sacs contenant chacun un talent, IV (II) Reg., v, 23, c'est-à-dire renfermant une somme équivalente. — Pour réunir mille talents d'argent qu'il doit payer au roi d'Assyrie, Manahem, roi d'Israel, lève un impôt de 50 sicles par tête, IV (II) Reg., xv, 19, 20. — Les peuples voisins avaient le même étalon que les Israélites et leurs comptes sont établis de la même façon. Nous en avons des exemples pour les Madianites, Jos., vii, 21, les Philistins, Jud., xvi, 5; pour les Ammonites, I, Par., xix, 6; II Par., xxvii, 5; pour les Syriens. IV (II) Reg., v, 5, 22, 23.

Après le retour de la captivité, nous retrouvons la même monnaie en Palestine. Artaxerxès fait donner 100 talents d'argent à Esdras pour ses besoins. I Esd., vii, 21. Néhémie dit que les gouverneurs de Palestine exigeaient du peuple 40 sicles par jour. II Esd., v, 15; pour la construction du temple il lève un impôt d'un tiers de sicle par an. II Esd., x, 32. On compte aussi l'argent par mines. I Esd., ii, 69; II Esd., vii, 70-71. Nous voyons alors apparaître la monnaie frappée des Perses, la *darique* d'or. I Esd., ii, 69; II Esd., vii, 70-71.

Pour se rendre compte de la valeur de la monnaie pesée chez les Hébreux il faut d'abord étudier les systèmes monétaires des Égyptiens et des Chaldéo-Syriens dont ils se sont servis.

II. LA MONNAIE PESÉE CHEZ LES ÉGYPTIENS. — Le commerce en Égypte se faisait surtout par échange. G. Maspero, *Hist. anc.*, t. i, p. 323-324. Cependant on se servit de bonne heure des métaux comme équivalents de la valeur des objets vendus. On pesait chaque fois le métal dans des balances. Dans le commerce intérieur le métal en usage était surtout le cuivre. L'unité de poids et, par conséquent, l'unité monétaire de cuivre, était le *tabnou* qu'on désigne aussi sous le nom d'*outen* ou de *deben*. Le vrai nom est *tabnou* G. Maspero, *Hist. anc.*, t. i, p. 324; E. Babelon, *Les origines de la monnaie*, in-8°, Paris, 1897, p. 51, n. 1. Le *tabnou* pesait de 90 à 98 grammes. Sur les hiéroglyphes, il est représenté par un fil replié ou dont on pouvait rogner les extrémités pour l'ajustage du poids. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. i, p. 104-105; E. Babelon, *Les origines*, p. 51. Le *tabnou* est divisé en dix *kites*. On possède au musée de Boulaq des étalons du tabnou et de ses subdivisions. A. Mariette, *Monuments divers recueillis en Égypte et en Nubie*, Paris, 1872, pl. 97-100. Les gratifications aux soldats, les salaires d'ouvriers, les objets mobiliers, les champs, les maisons, les céréales, les esclaves, les amendes, sont évalués en tabnous de cuivre. G. Maspero, *Du genre épistolaire chez les Égyptiens*, in-8°, Paris, 1872, p. 77; *Recueil de travaux relatifs à l'Égypte et à l'Assyrie*, t. i, 1879, p. 57; Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. i, p. 95-96; E. Babelon, *Les origines de la monnaie*, p. 53-54. Cf. les *ostraca* du British Museum, n. 5633, 5636, 5649.

A partir de la dix-huitième dynastie, c'est-à-dire du xve siècle avant J.-C., le commerce avec les Asiatiques se fit au moyen de l'or et de l'argent que l'on continua à peser. Pour plus de facilité, les métaux précieux servant au paiement avaient la forme d'anneaux. On voit sur les monuments des corbeilles remplies de ces anneaux (fig. 313). Fr. Lenormant, *Hist. ancienne*, 9e édit. in-4°, Paris, 1883, t. iii, p. 58. On possède dans les musées, notamment à Leyde, des anneaux d'or qui ont servi ainsi de monnaie et dont les poids se rapportent au système chaldéo-babylonien. Leemans, *Egyptische Monumenten van het nederl. Museum*, Leyde, 1839-1876, t. ii, pl. xli, n. 296. Quelques-uns sont recourbés en S comme les tabnous. Un anneau d'or publié par M. Michel Soutzo et qui paraît avoir servi au même usage est ouvert et pèse 17 gr. 40. Des points au nombre de 84, marqués par moitié sur chaque face, paraissent marquer des subdivisions. L'anneau est équivalent en poids à 1/6 de tabnou. E. Babelon, *Les origines*, p. 52 (fig. 314).

Les scribes égyptiens évaluaient l'or et l'argent asiatique en *tabnous*. C'est ainsi que, dans la grande ins-

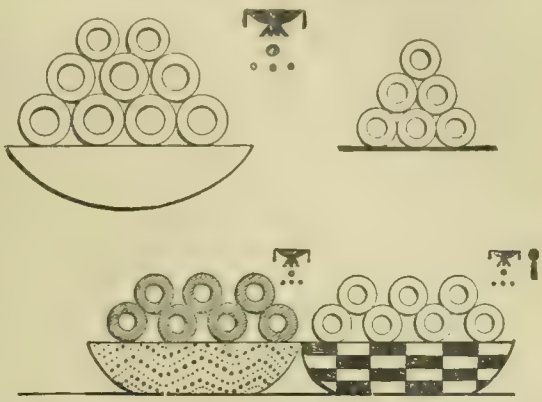

313. — Anneaux d'or et d'argent servant de monnaie. Thèbes. D'après Wilkinson, *The manners of the anc. Egyptians*, t. i, p. 286.

cription du temple de Karnak, Thothmès III dit qu'il reçut des Khétas de Syrie 301 tabnous d'argent, environ 27 892 grammes, en 8 anneaux. Chaque anneau valait donc 37 ou 38 tabnous et pesait 3 462 grammes. Fr. Lenormant, *La monnaie*, t. i, p. 103; E. Babelon, *Les origines*, p. 53. 301 tabnous valaient 5 mines ou 250 sicles du système babylonien, le sicle pesant 14 gr. 53; l'écart entre les deux poids est très minime. Fr. Lenormant, *Ibid.*; Brandis, *Das Münz- Mass- und Gewichtwesen*

314. — Anneau d'or servant de monnaie appartenant au baron de Saurma. D'après M. Soutzo, *Étalons pondéraux primitifs*, pl. iii, A. B. C.

im Vorderasien, in-8°, Berlin, 1866, p. 91; F. Hultsch, *Griechische und römische Metrologie*, 2e édit., in-8°, Berlin, 1882, p. 374. Un ostracon de pierre calcaire qui est au musée du Louvre, Th. Deveria, *Catalogue des manuscrits égyptiens*, ix, 10, p. 188, indique la conversion des sicles en monnaie égyptienne et le prix du change. Fr. Lenormant, *Histoire de la monnaie*, 1879, t. i, p. 105-106. Les marchands peu scrupuleux falsifiaient les anneaux, mêlant aux métaux plus précieux la quantité de métaux moins précieux, qu'ils pouvaient supporter sans que le poids fût changé. On arrivait ainsi à mêler, par exemple, un tiers d'argent à deux tiers d'or. C'est la crainte de cette fraude qui maintint l'usage des échanges dans le peuple. G. Maspero, *Histoire ancienne*, t. i, p. 324-326; *Lectures historiques*, in-8, Paris, 1890, p. 21-23; Fr. Lenormant, *Histoire ancienne*, t. iii, p. 57-59. On se servait aussi de balances fausses. Aussi dans le *Livre des Morts*, le défunt mentionne parmi ses vertus, celles de n'avoir pas tiré sur le peson et de n'avoir pas faussé le fléau de la balance. G. Maspero, *Hist. ancienne*, t. i, p. 189.

III. LA MONNAIE PESÉE CHEZ LES CHALDÉENS, LES ASSYRIENS ET LES BABYLONIENS. — Les tablettes cunéiformes nous font connaître l'existence, dès le xxiie siè-

cle avant J.-C. d'un autre système de poids pour les métaux, en usage dans l'Asie antérieure. La base de ce système était la *mine*, dont la soixantième partie était le sicle. Le talent valait 60 mines ou 30 kilos 300 grammes environ. *British Museum, A Guide to the babylonian and assyrian Antiquities*, in-8°, Londres, 1900, p. 141-150, n. 1-6; 10-13; 17, 36, 37, 52, 62, 71, 83, 87, 89, 94, 102, 117, 119. Cf. *Loi de Hammourabi*, textes cités plus haut. La mine pesait entre 492 et 485 grammes, le sicle environ 8 grammes 42. C. F. Lehmann, *Das Altbabylonischen Mass- und Gewichtsystem*, in-8°, Leyde, 1893; Fr. Lenormant, *La monnaie*, t. I, p. 111; E. Babelon, *Catalogue des monnaies de la Bibliothèque nationale, Les Achéménides*, in-4°, Paris, 1893, p. v. Les comptes du temple de Tell-Loh prouvent que, vers l'an 2000, le sicle fut divisé en 180 *shé*, pesant environ 0gr047. Mais cette subdivision fut abandonnée par la suite. G. Reisner, *Altbabylonische Maasse und Gewichte*, dans les *Sitzungsberichte der Berliner Akadem. d. Wissenschaften*, 1896, p. 417-426. Les tablettes de Tell-el-Amarna montrent que les peuples de la Mésopotamie, de la Syrie et des Iles, se servaient du même système de poids monétaires. H. Winckler, *Der Thontafelfund von El Amarna*, édit. anglaise, *Tell el Amarna letters*, in-8°, Berlin, 1896, n° 2, lig. 15 et 21; n° 5, lig. 27, 32; n° 7, lig. 11, 14; n° 25, lig. 10; n° 26, lig. 9; n° 27, lig. 18; n° 33, lig. 6; p. 9, 13, 15, 81, 85, 93. (Les deux éditions sont identiques, sauf la langue de la traduction.)

Des documents datés du VIIe et du VIe siècle, c'est-à-dire depuis le règne d'Asarhaddon jusqu'à la prise de Babylone par Cyrus, donnent l'indication de prêts, de location ou le prix de maisons, d'esclaves, d'animaux, etc., en talents, mines et sicles d'argent. Oppert et Ménant, *Documents juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée*, in-8°, Paris, 1877, p. 182, 185, 202; Fr. Lenormant et E. Babelon, *Hist. anc.*, t. v, p. 98, 100; *Histoire de la monnaie*, t. I, p. 98-100; E. Babelon, *Les origines*, p. 56-57; British Museum, *A Guide to the babylonian and assyrian Room*, p. 173-186, n. 72, 75, 76, 81, 86, 88-96, 99, 102, 104-105, 109, 116, 119, 126, 130, 131, etc. Après la prise de Babylone par Cyrus, on continua à compter de la même façon. *A Guide*, p. 186-194, n. 227, 241, 254, 257, 259, 265, 267, 269-275, 283, 286, 294-295, 297, 298, etc. Il est rarement question de paiements en or. On trouve cependant dans les comptes l'indication de mines de ce métal. Oppert et Ménant, *Documents*, p. 207, 241, 244, 249. Il est peu parlé de talents et de mines de cuivre. *Ibid.*, p. 171-187. L'or était toujours pesé d'après ce système et l'on taillait les lingots à l'étalon du sicle de 8 grammes 42. On pesait l'argent au même poids lorsqu'il s'agissait de sommes considérables. L'or valait 13 fois 1/3 le même poids d'argent. Pour les petites sommes on se servait d'un sicle particulier de 11 grammes 22 environ, de façon à avoir entre l'argent et l'or un rapport qu'on pouvait exprimer en nombres entiers; la mine pesait 45 sicles. Fr. Lenormant et E. Babelon, *Hist. anc.*, t. v, p. 113-114. Une partie des lingots d'argent en circulation dans l'Assyrie venaient de la Syrie, ils étaient taillés d'après l'étalon du sicle syrien de 14 grammes 53. La mine syrienne pesait 50 de ces sicles; 15 sicles valaient 2 sicles d'or du système chaldéo-babylonien. Les documents assyriens appellent la mine syrienne, mine de Karkemis. Fr. Lenormant, et E. Babelon. *Hist. anc.*, t. v. p. 114-115; Fr. Lenormant, *La monnaie*, t. I, p. 112, 114. Les métaux servant de paiement en Assyrie étaient non pas divisés sous forme d'anneaux comme en Égypte, mais sous forme de lingots ovoïdes. Fr. Lenormant, *La monnaie*, p. 113.

IV. VALEUR DE LA MONNAIE PESÉE CHEZ LES HÉBREUX. — Les mots qui désignent la monnaie pesée chez les Hébreux sont, ainsi que nous l'avons indiqué, le *talent*, qui est seulement une valeur de compte ainsi que la *mine*; les monnaies usuelles sont le sicle, le *béqa'* et le *gérah*. Les Septante donnent pour équivalent au sicle le didrachme grec, au *béqa'* ou demi-sicle la drachme, et au *gérah* l'obole. Exod., XXI, 32; XXX, 13; XXXVIII, 26 (hébreu); Lev., V, 15; XXVII, 25; Num., III, 47, 50; XVIII, 16.

Après la sortie d'Égypte et la construction de l'arche, les prêtres gardèrent près du sanctuaire un étalon du sicle, *šéqel haqqôdéš*, Septante : δίδραχμον ou σταθμὸν τὸ ἅγιον; Vulgate : *pondus, mensura, siclus sanctuarii*. Lev., V, 15, XXVII, 25, 47, 50; XVIII, 16, et, par anachronisme, *siclus juxta mensuram templi*. Exod. XXX, 13. Le sicle était divisé en 20 *gérah*. Exod., XXX, 13; XXXVIII, 25; Lev., V, 15; XXVII, 25; Num., III, 47, 50; XVIII, 16.

Lorsque le Temple fut construit, l'étalon sacré y fut conservé. I Par., XXIII, 29. Nous ignorons la forme de cet étalon. Les divisions et les multiples du sicle restèrent les mêmes. Il en est question dans un texte très obscur d'Ézéchiel, XLV, 12. L'hébreu et la Vulgate rapportent ainsi ce verset : « Le sicle vaut 20 gérah (*oboli*); 20 sicle, et vingt-cinq sicles et quinze sicles font une mine. » Dans ce calcul, qui paraît étrange, la mine vaut 60 sicles. Les Septante ont la variante suivante : « Que cinq sicles soient cinq et dix sicles dix, » c'est-à-dire pesez juste, et ils ajoutent : « que 50 sicles soient une mine. » La mine, d'après ce calcul, ne vaudrait que 50 sicles. Au temps des rois, il y avait un autre poids appelé le poids royal, II Reg. (Sam.), XIV, 26, littéralement « les pierres du roi », Sept. σίκλος βασιλικός; Vulgate, *pondus publicum*, mais on ne voit pas qu'il ait servi à peser l'argent. Les prêtres devaient exercer un contrôle sur le poids des monnaies. Il est aussi question d'un scribe royal, *sôfér ham-mélek*, Septante : γραμματεὺς τοῦ βασιλέως, qui assiste le délégué du grand-prêtre dans la levée des troncs du Temple. IV (II) Reg., XII, 9-12; II Par., XXIV, 8. Ce personnage devait jouer un rôle semblable à celui que jouent les scribes égyptiens figurés sur les monuments qui représentent des pesées de monnaie ou à celui dont il est parlé sur le poids d'Abydos en forme de lion, sur la base duquel on lit l'inscription araméenne suivante : « Contrôlé par devant les conservateurs de l'argent. » De Vogüé, *Revue archéol.*, 1862, t. I, p. 30; *Corpus inscript. semitic.*, pars IIa, t. I, 1889, p. 101. Les Hébreux se servaient du système chaldéo-babylonien, car sans cela le commerce leur eût été impossible avec les peuples qui les environnaient et qui tous s'en servaient eux-mêmes.

II. LA MONNAIE FRAPPÉE. — *I. SON INVENTION.* — La difficulté qui naissait de l'obligation de peser à chaque fois l'or, l'argent ou le cuivre qui servaient aux échanges donna l'idée de marquer sur les lingots un signe qui en fixerait la valeur. Ce signe ne pouvait être accepté en garantie qu'à la condition qu'il y fût placé par le souverain ou l'État. La monnaie fut donc frappée par les rois et les cités. Aristote, *Politique*, I, III, 14, édit. Didot, t. I, p. 190. Gygès, roi de Lydie, est l'auteur de cette invention. Hérodote, I, 94; G. Radet, *La Lydie au temps des Mermades*, in-8°, Paris, 1892, p. 158-169; E. Babelon, *Les origines de la monnaie*, p. 215-232. Mais Gygès ne fit qu'estampiller des lingots. Crésus fit de la véritable monnaie et frappa le fameux statère d'or qui avait le poids du sicle babylonien d'or et d'un statère d'argent correspondant au sicle d'argent. B. Head, *Hist. Numorum*, in-8°, Oxford, 1887, p. 546. Darius, fils d'Hystaspe, fut le premier qui frappa des monnaies perses. E. Babelon, *Catalogue des monnaies de la Bibliothèque nationale. Les Perses Achéménides*, in-4°, Paris, 1893, p. II. Le statère d'or portait dans le langage courant le nom de *darique*, la Bible les désigne en hébreu sous celui de *âdarkemôn, darkemôn*, que les Septante traduisent par νόμισμα χρύσιον, μνᾶ, et la Vulgate par *solidus* ou *drachma*. Voir DARIQUE, t. II,

col. 1204. Il est question de cette monnaie dans I Esd., VIII, 27; II Esd., VII, 70-71. Le darique et la monnaie de poids un peu supérieur, le sicle d'argent, circulèrent dans la Palestine.

II. MONNAIES AYANT COURS EN JUDÉE SOUS LA DOMINATION GRECQUE. — Quand Alexandre s'empara de la Palestine, il y trouva en circulation la monnaie de Tyr, de Sidon, de Gaza, établie d'après le système phénicien (fig. 315). Le sicle ou statère qui en était l'unité pesait en-

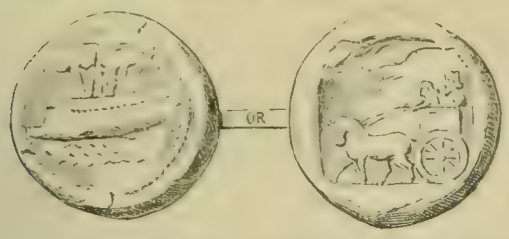

315. — Double sicle de Sidon. — Navire surmonté de ses mâts et entouré d'un grenetis. — ℞. Le roi de Perse dans un char avec son cocher, à gauche.

viron 14 grammes. Le roi de Macédoine essaya d'y introduire le système monétaire attique, mais ses successeurs y renoncèrent. Les Ptolémées rétablirent le système phénicien (fig. 316). Head, *Histor. Num.*, p. 711;

316. — Tétradrachme d'or de Ptolémée. — Tête de Ptolémée Ier diadémée, à droite; grenetis. — ℞. ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ, M. Aigle sur la foudre.

Hultsch, *Métrologie*, 2e édit., p. 646; R. S. Poole, *British Museum, Catalogue of gr. coins, The Ptolemies*, in-8°, Londres, 1883, p. XXIII-XXIV. Tyr, qui était passée sous la domination des Ptolémées, frappa des monnaies portant au droit l'Hercule syrien (fig. 317). Sidon, Ptolé-

317. — Tétradrachme d'or de Tyr. — Tête de l'Hercule syrien lauré, à droite. — ℞. Aigle à gauche sur un gouvernail, portant une palme sur l'épaule gauche. ΤΥΡΟΥ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΣΥΛΟΥ. Dans le champ, date B et une massue.

maïde, Gaza, Joppé furent les monnaies royales où se fournirent les Juifs. E. Babelon, *Catal. des monnaies de la Bibliothèque nationale, Les rois de Syrie*, p. CLIV-CXCIV, 48-52, 218-220, 228-247, 290-294. Josèphe, *Ant. jud.*, XII, IV, 1, indique le total du tribut payé par Onias II à Ptolémée III Évergète, il se montait à vingt talents d'argent, soit 120 000 drachmes. Dans le système ptolémaïque l'or valait 12 fois 1/2 l'argent; 8 drachmes d'or équivalaient à une mine ou à 100 drachmes d'argent. Hulstch, *Métrologie*, 2e édit., p. 646. La drachme d'or valait donc environ 1 125 francs, III Mach., I, 4; la drachme d'argent valait environ 0f90, le talent 5 450 francs, soit 109 000 francs pour vingt talents. III Mach., III, 28. Le revenu total des possessions asiatiques des Ptolémées montait à 8 000 talents, soit à 43 millions 800 000 francs. Josèphe, *Ant. jud.*, XII, IV, 4. Le sicle ptolémaïque étant équivalent au statère ou didrachme, terme par lequel les Grecs désignèrent le tétradrachme lorsque le didrachme ne fut plus en usage, on comprend pourquoi les Septante traduisirent dans le Pentateuque le mot sicle par didrachme alors que tétradrachme serait plus exact. (Ce dernier terme ne se trouve que dans Job, XLII, 11). De même le mot *béqa'* est traduit par δραχμή. Gen., XXIV, 22; Exod., XXXVIII, 26; Sept., XXXIV, 2. Lorsque la Palestine devint province de la Syrie en 198 avant J.-C., les Séleucides, à côté des monnaies du système attique, adoptèrent bientôt celles du système phénicien qui furent frappées à Antioche, à Sidon, à Tyr, à Ptolémaïde, à Ascalon, et dans d'autres cités. Cf. F. Babelon, *Les rois de Syrie*, p. CLXXXIII; P. Gardner, *British Museum, Catalogue of greek coins, The Seleucid Kings of Syria*, in 8°,

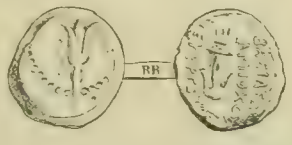

318. — Demi-chalque d'Antiochus Sidètes. — Fleur de lotus sur sa tige. Grenetis. — ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ. Ancre.

Londres, 1878; B. Head, *Historia numor.*, p. 637. Antiochus III fit remise aux Juifs d'une partie des impôts et donna 20 000 drachmes pour le service du Temple. Josèphe, *Ant. jud.*, XII, III, 3. Sous Antiochus IV Épiphane, Jason, pour obtenir le souverain sacerdoce de ce prince, lui offrit 440 talents d'argent et lui en promit 150 autres s'il obtenait la permission d'établir un gymnase et une éphébie et d'inscrire les habitants de Jérusalem parmi les citoyens d'Antioche. Cette somme ne fut payée que trois ans après. II Mach., IV, 8-9, 24. L'envoyé de Jason, Ménélas, surenchérit et obtint le souverain sacerdoce pour 300 talents d'argent de plus. D'autres sommes sont mentionnées en talents d'argent, I Mach., XI, 28; XIII, 16, 19; XV, 31, 35; II Mach., VIII,

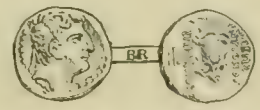

319. — Monnaie d'Antiochus Gryphus. — Tête diadémée d'Antiochus Gryphus à droite. Grenetis. — ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ. Rose avec deux boutons sur sa tige.

10, 11; en talents d'or et d'argent, II Mach., III, 11; en drachmes d'argent. II Mach., IV, 19. Dans ce passage, la Vulgate met des didrachmes. Judas Machabée lorsqu'il demanda au Temple un sacrifice expiatoire pour les morts, envoya une somme en drachmes d'argent. II Mach., XII, 43. Sous Antiochus VII Sidètes, des demi-chalques furent frappées à Jérusalem. Elles portent au droit une fleur de lotus et au revers le nom d'Antiochus. Elles sont datées des années 181-182 de l'ère des Séleucides, 131-132 av. J.-C. E. Babelon, *Les rois de Syrie*, p. CXLIII, p. 151, n. 1166-1167, pl. XXII, n. 1 (fig. 318). Antiochus VIII Gryphus frappa également à Jérusalem des monnaies de bronze à la fleur de lotus. Le Cabinet des médailles possède une pièce de deux leptes de cette frappe. E. Babelon, *Les rois de Syrie*, p. CXLIII, 188, n° 1448, pl. XXV, fig. 15 (fig. 319).

III. LA MONNAIE FRAPPÉE DES MACHABÉES. — Le droit

de frapper monnaie fut toujours considéré comme un droit régalien. Les rois de Syrie autorisèrent cependant certaines villes, auxquelles ils concédaient en même temps le titre de villes libres, à frapper de la monnaie. E. Babelon, *Catalogue des monnaies de la Bibliothèque nationale, Les rois de Syrie,* in-4°, Paris, 1890, p. CXI. En 143-142 av. J.-C., Antiochus VII Sidetes accorda ce droit à Simon Machabée. « Je te permets, dit-il, de frapper de la monnaie à ton coin, dans ton pays. » En même temps il proclamait Jérusalem ville libre et sacrée. I Mach., XV, 6-7. Les anciens numismates depuis Eckhel jusqu'à Madden ont attribué à Simon Machabée un certain nombre de monnaies d'argent et de bronze qui furent trouvées surtout dans deux cachettes à Jérusalem et à Jéricho, Th. Reinach, *Les monnaies juives,* in-16, Paris, 1888, p. 20, 45-49, suivi en cela par d'autres, notamment par E. Babelon, *Les rois de Syrie,* p. CXLIV, ont combattu cette opinion et ont reporté ces monnaies à l'époque de la première révolte juive contre les Romains, c'est-à-dire au temps de Vespasien. Leur principal argument était la présence de monnaies d'argent. Le monnayage de l'argent, disaient-ils, était réservé aux rois de Syrie; ceux-ci n'ont jamais accordé aux cités libres que le droit de frapper des monnaies de bronze. Cela est vrai pour les villes qui continuaient à faire partie du royaume de Syrie, mais aucun texte ne prouve qu'il ne pouvait en être autrement des États indépendants. Dans la traduction anglaise de son livre qui a pour titre *The Jewish Coins,* in-16, Londres, 1903, p. 9-15, M. Th. Reinach est complètement revenu sur sa première opinion et attribue, comme Madden et ses prédécesseurs, les monnaies dont il s'agit à Simon. Il donne pour raisons, le poids des sicles, qui est de 14 grammes, c'est-à-dire qui ont le poids tyrien en usage au temps des Machabées et qui ne l'était plus au temps de Vespasien; le caractère des inscriptions qui sont en lettres dites samaritaines ou phéniciennes; enfin le fait qu'on a trouvé des monnaies de cinq années et que la révolte du temps de Vespasien n'a duré que quatre ans. Il serait du reste extraordinaire que Simon n'eût pas usé du droit de monnayage et, si ces monnaies ne sont pas de lui, on n'en possède aucune. Ces monnaies portent au droit une coupe avec l'inscription hébraïque en caractères dits samaritains : « Sicle ou demi-sicle d'Israël, » au revers un lys à trois fleurs avec l'inscription : « Jérusalem la Sainte. » Au-dessus de la coupe au droit est marquée l'année par un *š,* initiale du mot *šenaṭ,* année, et le chiffre à partir de l'an 143-142, ère de la liberté. L'inscription : « Jérusalem la Sainte » (fig. 320-321), rappelle celle de Tyr, Τύρου ἱερᾶς. On

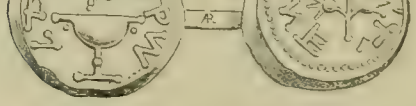

320. — Sicle de Simon Machabée. — שקל ישראל (en caractères phéniciens); « sicle d'Israël. » Coupe surmontée de ℵ; grenetis. — ℞. ירושלים קדשה; « Jérusalem la sainte; » lys fleuri; grenetis.

possède des sicles des années 1 à 5 et des demi-sicles des quatre premières années. Il existe des monnaies de bronze absolument semblables aux monnaies d'argent. Madden, p. 65-71. — Le premier prince asmonéen dont le nom figure sur les monnaies est Jean Hyrcan Ier (135-106 avant J.-C.). On ne possède de lui, comme de ses successeurs du reste, que des pièces de bronze. Celles qu'on considère comme les plus anciennes portent au droit l'inscription « Jean le grand-prêtre et la communauté des Juifs », et au-dessus la lettre A. Madden, p. 76, y voit l'initiale d'Alexandre II Zebina, roi de Syrie et suzerain de la Judée. Ce peut être aussi le

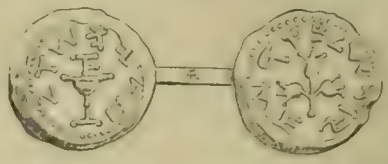

321. — Demi-sicle de Simon Machabée. — חצי השקל; « demi-sicle. » — Revers semblable à celui de la fig. 320.

chiffre 1, date de l'année. Le sens du mot *ḥébér* est très controversé. Certains numismatistes lui donnent le sens de γερουσία, conseil des anciens. Madden, p. 77. D'autres au contraire, et c'est le plus vraisemblable, traduisent ce mot par : communauté. Ce serait alors l'équivalent du grec κοινόν ou πολίτωμα. Cf. II Mach., XII, 7; *Corpus inscr. grec.,* t. III, n. 5361; E. Nestle, dans la *Zeitschrift für die Alttestam. Wissenschaft,* 1895, p. 288-290. Voir JEAN HYRCAN, t. III, fig. 211, col. 1155. Les monnaies suivantes portent au droit la même inscription sans la lettre A. Madden, p. 78-79. Enfin d'autres donnent à Jean le titre de *Ro'š ḥébér,* prince de la communauté, ce qui équivaut au grec ἐθνάρχης. Madden, p. 80 (fig. 322). Voir ETHNARQUE, t. II, col. 2033. Le type du

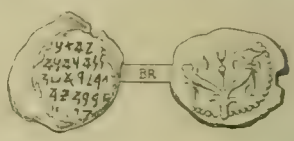

322. — Monnaie de Jean Hyrcan. — יהוכנן הכהן הגדל ראש חבר היה[ודיי]ם. « Jehokanan le grand-prêtre, chef de la communauté des Juifs, » dans une couronne de laurier ou d'olivier. — ℞. Deux cornes d'abondance et une tête de pavot.

revers, les deux cornes d'abondance, figure d'abord sur les monnaies des rois d'Égypte, en particulier sur celles d'Arsinoé, femme de Ptolémée Philadelphe, et les rois de Syrie l'adoptèrent, probablement à l'occasion d'un mariage avec une princesse égyptienne. Jean Hyrcan l'emprunta à Alexandre II Zebina. Mionnet, t. V, p. 83, n. 730-731; E. Babelon, *Les rois de Syrie,* p. CXVIII, CLII. — Le successeur de Jean Hyrcan, Aristobule (105-104), frappa des monnaies du même type que les précédentes seul le nom change. Sur ces monnaies il prend le nom juif de Judas. Madden, p. 82. Voir MACHABÉES, fig. 457, col. 483. — Les monnaies d'Alexandre Jannée (104-78) sont très nombreuses. Elles peuvent se ranger sous quatre types :

1° Les monnaies à la fleur. Ces monnaies portent au droit une fleur entr'ouverte (fig. 323) ou une palme avec

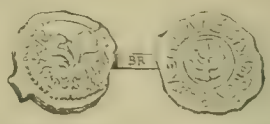

323. — Monnaie d'Alexandre Jannée. — יונתן המלך. « Jonathan le roi. » Fleur épanouie. — ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Ancre à deux traverses entourée d'un cercle.

l'inscription hébraïque : « Jonathan le roi, » entourée d'un grenetis, au revers l'inscription grecque : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ avec une ancre dont la partie supérieure a deux traverses. L'inscription grecque manque sur le revers de celles qui ont au droit une palme (fig. 324). La frappe de ces monnaies fut probablement une des causes du conflit avec les pharisiens,

Voir MACHABÉES, t. IX, col. 484. La fleur du droit ressemble à celle du revers de quelques petits bronzes

324. — Autre monnaie d'Alexandre Jannée. « Jonathan, le roi; » palme. — ℞. Corne d'abondance; grenetis.

d'Antiochus VIII Épiphane surnommé Gryphus. Babelon, *Les rois de Syrie*, p. 188, n. 1448.

2° Le second groupe est celui des monnaies au type sacerdotal, sur lesquelles Alexandre a ajouté au droit la

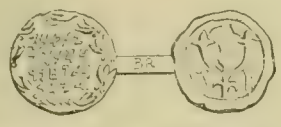

325. — Autre monnaie d'Alexandre Jannée. — יונתן כהן גדל יהבר היהד. « Jonathan le grand prêtre et la communauté des Juifs. » Couronne de laurier. — ℞. Deux cornes d'abondance.

mention de son titre royal [ΒΑΣΙΛΕ[ΩΣ] ou de son nom grec [Α]ΛΕΞΑ. Madden, p. 86-87. Voir MACHABÉES, t. IV, col. 485, fig. 159.

3° Le troisième type porte simplemennt l'inscription sacerdotale au droit : « Jonathan le grand prêtre et la communauté des Juifs. » Madden, p. 88 (fig. 325). Sur

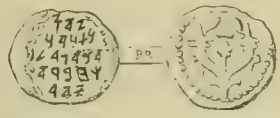

326. — Autre monnaie d'Alexandre Jannée. — Même inscription avec la variante יונתן. — ℞. Même revers avec grenetis.

quelques-unes le mot Jonathan est écrit *Yehonaṭan*. Madden, p. 88 (fig. 326). Ces monnaies datent de la réconciliation d'Alexandre avec les pharisiens.

4° Le quatrième type présente au droit les mots hébreux « Jonathan le roi » dont les lettres sont placées dans les espaces intermédiaires des rayons d'une étoile à huit branches, au revers se trouve l'inscription ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ autour d'une ancre et entourée d'un grenetis. Madden, p. 90. Ce type date de la fin du règne et fut continué par Alexandra (fig. 327). Voir MACHABÉES,

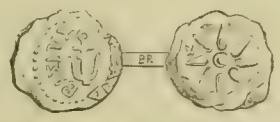

327. — Monnaie d'Alexandra. — ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΑΛΕΞΑΝ[ΔΡΑΣ]; ancre; grenetis. — ℞. Étoile à huit branches.

t. IV, fig. 160, col. 485. Madden, p. 91-92. On attribue à Jean Hyrcan II une monnaie du même type, à cause des lettres [Β]ΑΣΙΛΕΩΣ qui se trouvent au droit, mais l'attribution est fort douteuse. C'est peut-être une monnaie d'Aristobule Ier. Madden, p. 92-93.

D'autres monnaies reproduites par Madden, p. 96-99, ne peuvent être classées avec certitude. Elles appartiennent probablement à la période qui s'est écoulée entre Alexandre Jannée et Antigone (78-40). Les monnaies d'Antigone, fils d'Aristobule II (40-37), sont très nombreuses. Un des types porte au droit une fleur de la tige de laquelle sort à droite un bourgeon et à gauche une feuille, au revers une palme au milieu de la légende : « *Mattatiah* le grand-prêtre et la communauté des Juifs. » Madden, p. 100, n. 1. Cette monnaie est absolument identique, sauf le nom, à celle qui est attribuée à Jean Hyrcan II et dont nous avons parlé plus haut. D'autres monnaies avec des types divers portent au droit les mots ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΓΟΝΟΥ et au revers la légende hébraique : « Mattathias le grand-prêtre et la communauté des Juifs. » Quelques-

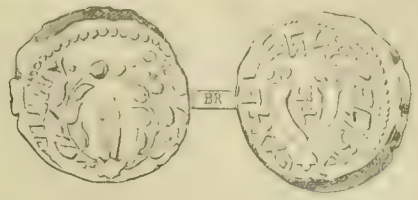

328. — Monnaie d'Antigone. — [ΒΑΣΙΛ]ΕΩΣ ΑΝΤΙΓ[ΟΝΟΥ]. Autour, une couronne. — ℞. מתתיה כהן גדל חבר יה. « Mathathias le grand-prêtre et la communauté des Juifs. » Deux cornes d'abondance entre les deux אש. « An 1. »

unes portent les dates des années 1 et 2. Madden, p. 100-102 (fig. 328-329). On attribue aussi à Antigone des mon-

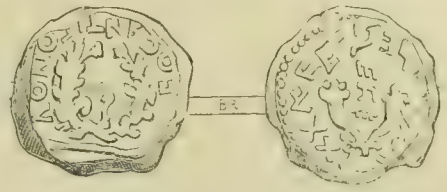

329. — Autre monnaie d'Antigone. — [ΒΑΣΙΛ]ΕΩΣ ΑΝΤΙΓΟΝΟΥ autour d'une couronne. — ℞. Même légende autour de deux cornes d'abondance.

naies portant au droit divers types dont le sens est très discuté, les uns y voient la table des pains de proposition, d'autres quatre arbres plantés parallèlement; au revers, le chandelier à sept branches. Madden, p. 102 (fig. 330).

A la dynastie asmonéenne succéda celle des princes

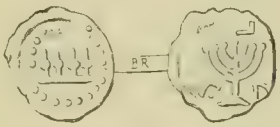

330. — Monnaie attribuée à Antigone. — Arbres en ligne; grenetis. — ℞. Chandelier à sept branches.

iduméens, Hérode le Grand et ses descendants. — 1° Il semblerait, d'après l'immense richesse d'Hérode Ier, qu'il ait dû frapper de nombreuses monnaies. Josèphe, *Ant. jud.*, XVII, VIII, 1, cf. Zonaras, V, 16, dit qu'il laissa à sa sœur Salomé cinq cent mille pièces d'argent frappé, ἀργυρίου ἐπισήμου, et qu'il donna à César dix millions d'argent frappé et à d'autres cinq millions. Mais cet argent devait être en monnaie romaine, car la frappe de l'or était interdite d'une manière générale dans les contrées soumises à Rome, et rares

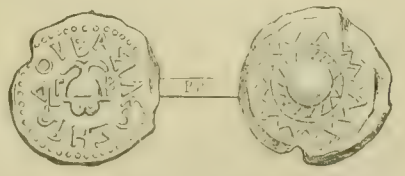

331. — Monnaie d'Hérode Ier. — ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΗΡΩΔΟΥ. Casque à jugulaires; dans le champ Γ. ΤΡ. — ℞. Bouclier macédonien dans un disque à rayons; grenetis.

étaient les villes autorisées à la frappe de l'argent. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II; Madden,

p. 107. C'est ce qui explique pourquoi les monnaies d'Hérode Ier sont toutes de bronze. Ces monnaies ne portent que l'inscription grecque ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΗΡΩΔΟΥ et des emblèmes empruntés aux monnaies grecques ou aux monnaies asmonéennes. Voir HÉRODE, t. III, fig. 133, col. 641. Le monogramme qui figure auprès du trépied a la forme du chrisme ☩ mais il ne doit pas être confondu avec lui. De Saulcy, *Numismatique des Juifs*, p. 128, et Madden, p. 108, y voient très vraisemblablement la marque de la valeur de la pièce ΤΡιῶς ou ΤΡίχαλκος. D'autres monnaies portent au droit le casque à jugulaires et au revers le bouclier macédonien entouré d'un disque à rayons (fig. 331), ou au droit un caducée et au revers une grenade avec des feuilles (fig. 332), ou encore

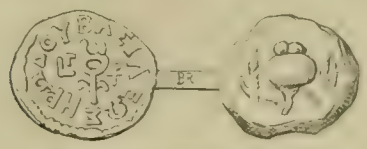

332. — Autre monnaie d'Hérode Ier. Même inscription. Caducée. — ℞. Grenade.

au droit un trépied surmonté d'offrandes (fig. 333). Les monnaies au type asmonéen, c'est-à-dire à l'ancre et à la

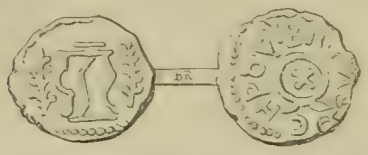

333. — Autre monnaie d'Hérode Ier. — Trépied entre deux palmes. — ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΗΡΩΔΟΥ, couronne entourant une sorte de croix. Grenetis.

double corne d'abondance, sont plus petites (fig. 334). Une petite monnaie d'Hérode porte au revers un aigle debout

334. — Autre monnaie d'Hérode Ier. Même inscription. — Ancre à deux traverses. Grenetis. — ℞. Double corne d'abondance. Grenetis.

à droite. M. de Saulcy, *Numismatique des Juifs*, p. 131, y voit une allusion à l'aigle d'or qu'Hérode avait fait pla-

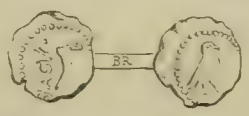

335. — Autre monnaie d'Hérode Ier. — ΒΑΣΙΛ[ΕΩΣ]. Δ. Corne d'abondance. — ℞. Aigle. Grenetis.

cer au-dessus de la grande porte du Temple (fig. 335). Pour toutes les monnaies d'Hérode, voir Madden, p. 107-114.

2° Les monnaies d'Archélaus (4 avant J.-C.-6 après J.-C.) sont reconnaissables au titre d'ethnarque que lui donna Auguste. Josèphe, *Ant. jud.*, XVII, II, 4; *Bell. jud.*, II, VI, 3. Voir ARCHÉLAUS, t. I, fig. 247, col. 924. Ces monnaies portent au droit une ancre, une proue de navire, une double corne d'abondance, une grappe de raisins; au revers, un navire à cinq rames, un casque à panache et à jugulaires, une branche d'olivier ou de chêne (fig. 336-337). Madden, p. 115-118.

3° Hérode Antipas (4 avant J.-C.-40 après J.-C.) porte sur ses monnaies le titre de tétrarque. Au droit est une branche de palmier et le nom d'Hérode; au revers, une

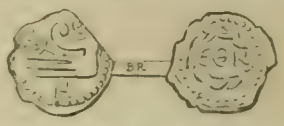

336. — Monnaie d'Archélaus. — Proue de navire portant un trident. Dans le champ H. Grenetis. — ℞. ΕΘΝ[ΑΡΧΗΣ], entouré d'une couronne de laurier. Grenetis.

couronne entourant tantôt le nom de Tibériade, voir HÉRODE 3 ANTIPAS, t. III, fig. 135, col. 648, tantôt le nom de

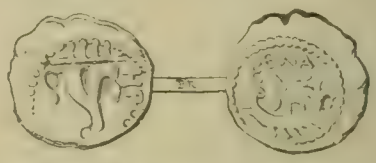

337. — Autre monnaie d'Archélaüs. — ΗΡΩ. Double corne d'abondance portant une rangée d'arbres. — ℞. ΕΘΝΑ[ΡΧΗΣ] Ν. Navire armé de rames.

Caius Cæsar Germanicus, c'est-à-dire de Caligula (fig. 338). Le palmier est probablement la *Canna communis* qui

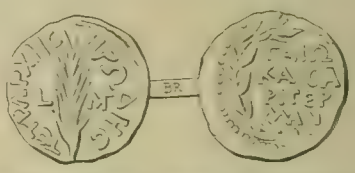

338. — Monnaie d'Hérode Antipas. — ΗΡΩΔΗΣ ΤΕΤΡΑΡΧΗΣ. Palme. — ℞. ΓΑΙΩ ΚΑΙΣΑΡΙ ΓΕΡΜΑΝ[ΙΚΩ]. — Couronne de laurier. L. ΜΓ. Grenetis.

poussait auprès du lac de Génésareth ou de Tibériade. Josèphe, *Bell. jud.*, III, x, 8. Les monnaies qui portent le nom de Tiberias sont datées des années 33, 34 et 37 du règne d'Antipas, c'est-à-dire de 29-30, 30-31 et 33-34 après J.-C. Celles qui portent le nom de Caligula sont datées des années 43 et 44, 39-41 après J.-C. Madden, p. 118-122.

4° Les monnaies d'Hérode Philippe II (4 av. J.-C.-34 ap. J.-C.) lui donnent le titre de tétrarque. Elles portent au droit la tête à droite d'Auguste ou de Tibère et, au revers, un temple tétrastyle entre les colonnes duquel est inscrite l'année de la frappe (fig. 339). L'effigie impé-

339. — Monnaie d'Hérode Philippe II. — ΚΑ]ΙΣΑΡΙ [ΣΕΒ]ΑΣΤΟΥ. Tête d'Auguste laurée, à droite. — ℞. ΦΙΛΙΠΠΟΥ ΤΕΤ[ΡΑΡΧΟΥ]. Temple tétrastyle. Entre les colonnes L.I.B an 12.

riale était une grave infraction à la loi de Moïse. Ces monnaies sont datées des années 12, 16, 19, 33 et 37, qui correspondent à 8, 11, 14, 28, 32 après J.-C. Madden, p. 125-126.

Les monnaies d'Hérode Agrippa Ier (37-44 après J.-C.) sont de deux types différents. Les unes portent au droit un parasol avec le nom d'Agrippa et au revers trois épis de blé sortant d'une tige. Elles sont datées de l'année 5 du règne d'Agrippa, c'est-à-dire 40-41 après J.-C. D'autres ont été publiées avec les chiffres des années 7-9, mais

elles sont douteuses. Voir HÉRODE AGRIPPA Ier, t. III, fig. 139, col. 651. D'autres monnaies portent au droit la tête d'Agrippa Ier et au revers le nom de la ville de Césarée ou au droit la tête de Caligula et au revers un quadrige, une Victoire, le nom de Césarée et celui d'Agrippa. Sous Claude, elles portent au droit le nom d'Agrippa avec le titre de ΦΙΛΟΚΑΙΣΑΡ et, au revers, deux mains entrelacées avec une inscription dont la lecture a été très discutée, mais qui est une allusion à l'alliance conclue avec les Romains. On trouve enfin des monnaies ayant au droit la tête d'Agrippa Ier et au revers

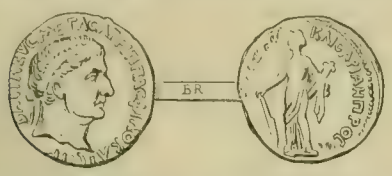

340. — Monnaie d'Agrippa Ier. — ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΜΕΓΑΣ ΑΓΡΙΠΠΑΣ ΦΙΛΟΚΑΙΣΑΡ. Agrippa Ier diadémé à droite. — ℞. ΚΑΙΣΑΡΙΑ Η ΠΡΟΣ [ΣΕΒΑΣΤΩ] ΑΙΜΕΝΙ. Figure de femme à gauche, tenant de la main droite un gouvernail et de la main gauche une corne d'abondance.

le nom d'Agrippa II, avec la date de l'an 2 d'Agrippa Ier (38 après J.-C.), Madden, p. 133-139.

Agrippa II frappa également des monnaies sans le nom d'un empereur, voir AGRIPPA II, t. I, fig. 49, col. 287; mais la plupart d'entre elles ont au droit le buste d'un César, Néron, Vespasien, Titus et Domitien, au revers figurent la Victoire écrivant, portant une corne d'abondance, une couronne ou des palmes, un palmier, une couronne, deux cornes d'abondance, avec le nom d'Agrippa et la reproduction de jeux impériaux (fig. 340-

341. — Autre monnaie d'Agrippa II. — ΝΕΡΩΝ ΚΑΙ[ΣΑΡ]. Tête de Néron lauré à droite. — ℞. ΕΠΙ-ΒΑΣΙΛΕ[ΩΣ]-ΑΓΡΙΠΠ[ΟΥ]-ΝΕΡΩ-ΝΙΕ. Couronne d'olivier.

341). Ces monnaies sont parfois datées, mais on ne sait pas exactement d'après quelle ère. Madden, p. 144-179.

IV. MONNAIES DES PROCURATEURS DE JUDÉE. — Les procurateurs romains de Judée frappèrent, pour l'usage du pays, des monnaies de cuivre, sur lesquelles, par respect, pour la loi mosaïque, ils s'abstinrent avec soin de mettre le buste impérial. Les seuls emblèmes qu'on y trouve sont des épis, des palmiers, des cornes d'abondance, des couronnes, des vases, des feuilles de vigne, un bâton augural ou *lituus*, des boucliers. Les procurateurs nommés dans le Nouveau Testament dont nous possédons les monnaies sont: 1° Ponce Pilate, dont les monnaies portent au droit une coupe à libation, *simpulum*, ou un *lituus*, au revers, trois cornes d'abon-

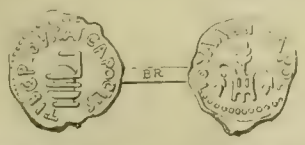

342. — Monnaie de Ponce-Pilate. — ΤΙΒΕΡΙΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ L. IϹ « an 16 » (29-30 ap. J.-C.). *Simpulum*. — ℞. ΙΟΥΛΙΑ ΚΑΙΣΑΡΟΣ. Trois épis liés ensemble.

dance liées entre elles ou une couronne (elles sont datées des années 16, 17 et 18 de Tibère (30-31 après J.-C.) fig. 342); Madden, p. 182-183); 2° Claudius Felix (fig. 343). Madden, p. 184-185. Une de ces monnaies porte la date de l'an 14 de Claude (54-55 après J.-C.). Une autre porte le nom de Néron. On n'a aucune monnaie de Festus. — Pour les monnaies des procurateurs, cf. Madden, p. 170-189.

V. LES MONNAIES DES DEUX RÉVOLTES JUIVES. — En mai 66 après J.-C., les Juifs se révoltèrent contre Rome. La révolte se termina par la prise de Jérusalem et la destruction du Temple par Titus en 70. Une seconde fois, à la fin du règne de Trajan, une insurrection éclata dans les colonies juives de Mésopotamie, de Cypre,

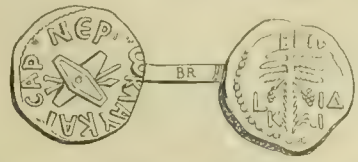

343. — Monnaie de Claudius Félix. — ΝΕΡΩ ΚΛΑΥ[ΔΙΟΣ]. ΚΑΙΣΑΡ. Au centre deux boucliers et deux javelots croisés. — ℞. Palmier : au-dessus ΒΡΙΤ[ΑΝΝ]ΙΚΟΣ], au-dessous ΚΑΙ[ΣΑΡ], à droite et à gauche L.ΙΔ « an 14 » (54-55 ap. J.-C.).

d'Égypte et de Cyrénaïque. — Les Juifs de Palestine se révoltèrent à leur tour sous Hadrien, en 133. Il est difficile de classer certaines monnaies de cette période et de savoir si elles appartiennent à la première ou à la seconde révolte. On peut attribuer à la première certaines monnaies de bronze qui ont pour type un vase à anse avec ou sans couvercle, l'*ethrog* et les deux *lûbab*, c'est-à-dire le cédrat et les rameaux que les Juifs portaient dans la fête des tabernacles, ou encore un palmier entre deux corbeilles de fruits ou une coupe. Ces monnaies ont pour légende uniforme les mots : « Déli-

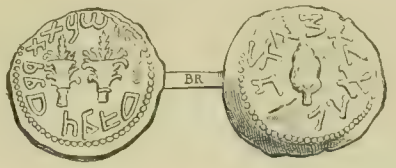

344. — שנת ארבע רביע. « Quatrième année; un quart. » Deux corbeilles remplies de branches. — ℞. לגאלת ציון. « La rédemption de Sion. » Éthrog.

vrance de Sion, » et la date en toutes lettres de l'an 4 : ce serait alors celles du siège de Jérusalem; enfin l'indication de la valeur un 1/2 sicle ou 1/4 de sicle. Ces monnaies paraissent, en effet, des monnaies obsidionales, ayant une valeur fiduciaire, car ce ne sont pas des sicles, puisque le sicle est une pièce d'argent. Th. Reinach, *Les monnaies juives*, p. 49 (fig. 344). — Dans la seconde insurrection, les chefs furent Barcochébas, « le fils de l'Étoile, » qui se prétendait le Messie et portait le nom de Simon ou de Siméon, et Éléazar, descendant d'une famille sacerdotale. Les monnaies frappées par ces deux

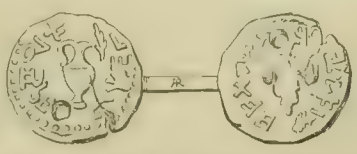

345. — אלעזר הכוהן. « Éléazar le prêtre. » Vase à anse. Dans le champ une palme. — ℞. שנת אחת לגאלת ישר. « Première année de la rédemption d'Israël. » Grappe de raisin.

chefs des insurgés sont de valeurs et de types très divers. On peut les ranger dans les catégories suivantes :

1° Deniers ou drachmes et tétradrachmes de l'année 1 de la délivrance d'Israël : — *a*) Deniers ou drachmes avec le nom d'Éléazar le prêtre (fig. 345); — *b*) Tétradrachmes

avec la légende « Jérusalem » autour de la porte du Temple (fig. 346).

2° Les deniers ou drachmes et les tétradrachmes de la seconde année : — *a*) Deniers ou drachmes avec le nom

46 — ירושלם. « Jérusalem. » Temple tétrastyle. Au milieu signe conventionnel de la Belle Porte. — ℞. שנת אחת לגאלת ירושלם. « Première année de la rédemption d'Israël. » Éthrog ; loulab.

de Simon ou Siméon, avec une couronne ou une grappe de raisins. Les types du revers peuvent être rangés en quatre groupes : l'aiguière surmontée d'une branche d'olivier, la lyre à trois cordes, deux trompettes, une branche de palmier. — *b*) Tétradrachmes avec la légende au droit « Jérusalem ». — *c*) Tétradrachmes avec la légende « Siméon ».

3° Monnaies non datées avec la légende « Délivrance de Jérusalem ». — *a*) Deniers ou drachmes de Siméon. — *b*) Tétradrachmes de Siméon. Parmi cette grande variété de pièces, quelques-unes sont des monnaies frappées à nouveau où l'on voit encore la trace du type premier. Telle est, par exemple, une drachme du British Museum. C'était originairement une monnaie de Césarée de Cappadoce. On y lit encore au revers les lettres ΑΥΤΟΚΡ. ΚΑΙΣ. et au droit [ΔΗ]ΜΑΡΧ. La pièce a été retournée. Cf. Wroth's, *Catalogue of the Greek Coins of Galatia, Cappadocia*, in-8°, Londres, 1899, p. 54. Madden, p. 234-238 (fig. 347). Les monnaies de bronze sont également datées des deux années. Celles de la pre-

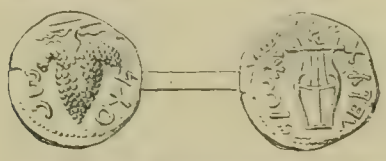

347. — שמעון. « Siméon. » Grappe de raisin. — ℞. לחרות ירושלם. « La délivrance de Jérusalem. » Lyre à trois cordes.

mière année portent le nom d'Éléazar ou de Siméon. Madden, p. 198-206, rapporte à tort ces monnaies à un Éléazar de la première révolte et à un Siméon de la même époque. Les monnaies de la seconde année portent le nom de Siméon ou d'Israël au droit, et au revers une grappe de raisins, une feuille de vigne ou une branche de palmier, enfin un certain nombre ne portent pas de date. Ces pièces sont les plus petites des *chalci* et les plus grandes des *dichalci*, c'est-à-dire que la première valait 1/48 de la drachme ou du denier, et la seconde 1/24. L. Hamburger, *Die Silbermunzprägungen während des letzten Aufstandes der Israeliten gegen Rom*, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, 1892, p. 240-237 ; Th. Reinach, *Les monnaies juives*, p. 54-67. La classification de Madden, p. 187-246, et souvent ses lectures, doivent être rectifiées d'après le travail de Hamburger. Les monnaies des insurgés furent considérées comme sans valeur. Le Talmud dit qu'elles ne sont pas acceptées pour la seconde dîme. Th. Reinach, *Les monnaies juives*, p. 66-67.

VI. MONNAIES ROMAINES FRAPPÉES A L'OCCASION DES GUERRES ENTRE LES JUIFS. — La défaite des Juifs par Vespasien et Titus fut pour ces empereurs l'occasion de frapper des monnaies commémoratives de leur triomphe. Il en existe en or, en argent et en bronze. Elles portent au droit le buste de l'empereur et au revers deux captifs, un Juif et une Juive à droite et à gauche d'un palmier. La légende est tantôt en latin IVDÆA CAPTA ou DEVICTA (fig. 348), tantôt en grec ΙΟΥΔΑΙΑΣ ΕΑΛΩΚΥΙΑΣ. Ces monnaies ont pour prototype celle que frappa C. Sosius, après la défaite du dernier prince asmonéen Antigone. Cohen, *Monnaies consulaires*, p. 203 ; *Monnaies impériales*, 2e édit., t. I, p. 47 ; Madden, p. 99, n. 3. Une des monnaies de Titus porte au revers IVDÆA NAVALIS, Cohen, *Monnaies impériales*, 2e édit., t. I, p. 365 ; Madden, p. 222, c'est une allusion aux victoires remportées par les Romains sur les pirates juifs de Joppé. Entre les deux insurrections se place le grand bronze de Nerva (96-98) dont le revers présente l'image d'un palmier et la légende FISCI IVDAICI CALVMNIA SVBLATA, suppression des délations du fisc judaïque, par l'abolition de l'impôt du didrachme payé autrefois au Temple de Jérusalem et depuis Domitien à celui de Jupiter Capitolin. Voir CAPITATION, t. II, fig. 68, col. 215. Un bronze d'Hadrien fait allusion à son voyage en Judée qui fut l'occasion de la seconde révolte. Il est daté de son troisième consulat, 130 après J.-C., et présente au revers la figure de la Judée entourée de ses enfants offrant un sacrifice à l'empereur, avec cette légende ADVENTVI AVG IVDAEAE Madden, p. 231, n. 2 (fig. 349). Après la

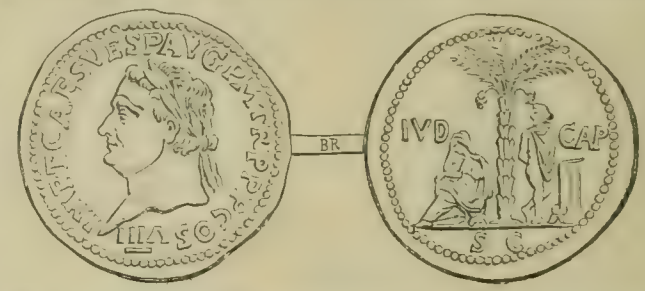

348. — IMP[ERATOR] T[ITUS] CAES[AR] VESP[ASIANUS] AVG[USTUS] P[ONTIFEX] M[AXIMUS] TR[IBUNITIAE] P[OTESTATIS] P[ATER PATRIAE] CO[N]S[UL] VIII. Tête de Titus laurée à gauche. — ℞. IVD[ÆA] CAP[TA]. Palmier. A gauche, une Juive assise sur une cuirasse ; à droite un Juif debout, les mains derrière le dos, tournant sa tête à gauche ; devant lui un casque et un bouclier. Dans le champ S[ENATUS] C[ONSULTO].

349. — HADRIANVS AVG[VSTVS] CO[N]S[VL] III.PA[TER] P[ATRIAE]. Buste d'Hadrien barbu, à droite, avec le paludamentum et la cuirasse. — ℞. ADVENTVI AVG[VSTI] IVDAEAE. Hadrien tendant la main droite vers la Judée qui tient de la main droite une patène et de la gauche une boîte. Devant elle un autel avec du feu. De chaque côté de la Judée, un enfant tient une palme. Au bas de l'autel un taureau. En exergue S[ENATUS] C[ONSULTO].

révolte, Hadrien fonda à Jérusalem la colonie d'Ælia Capitolina. On possède toute une série de monnaies de bronze de cette colonie depuis Hadrien jusqu'à Valerien (fig. 350). Madden, p. 249-275.

III. La monnaie dans le Nouveau Testament. — Il est souvent question de monnaie dans le Nouveau Testament. La monnaie d'or est désignée par le mot χρυσός, *aurum*, Matth., x, 9; Jac., v, 3; χρυσίον, Act., iii, 6; xx, 33; I Pet., i, 18; la monnaie d'argent par ἄργυρος, *argentum*, Matth., x, 9; Jac., v, 3; ou ἀργύριον, Act., iii, 6; xx, 33, I Pet., i, 18. Le mot ἀργύριον désigne aussi la monnaie en général, comme en français l'argent. Matth., xxv, 18, 27; xxviii, 12, 15; Marc., xiv, 11; Luc., ix, 3; xix, 15, 23; xxii, 5; Act., vii, 16; viii, 20.

350. — IMP[ERATORI] CAES[ARI] TRAIANO HADRIANO. Buste d'Hadrien lauré, à droite, avec le paludamentum. — ℞. COL[ONIA] AEL[IA] KAPIT[OLINA]. En exergue, COND[ITA]. Deux bœufs attelés à droite. Près d'eux un étendard fiché en terre.

La Vulgate traduit ce mot par *argentum* ou par *pecunia*. Le mot χρῆμα, *pretium*, Act., iv, 37, est aussi traduit par *pecunia*, Act., viii, 18, 20; xxiv, 26; il en est de même du mot χαλκός qui signifie exactement la monnaie de bronze et que la Vulgate traduit par *pecunia*. Matth., x, 9. Le mot κέρμα, *æs*, est aussi employé pour désigner la monnaie en général. Joa., ii, 15. Voir Changeurs de monnaie, t. ii, col. 548. De même le mot νόμισμα, *Numisma*. Matth., xxii, 19.

Les termes grecs monétaires employés dans le Nouveau Testament sont : 1° le *didrachme*, double drachme équivalent à un demi-sicle et servant à payer l'impôt au Temple, Matth., xvii, 24; voir Didrachme, t. ii, col. 1428; Capitation, col. 217-219.

2° La *drachme*, Luc., xv, 8, pièce valant 1/4 de sicle. Voir Drachme, t. ii, col. 1502.

3° Le *statère*, στατήρ, ou tétradrachme. Matth., xvii, 26. En effet, cette pièce représente l'impôt de la capitation pour deux personnes, Jésus et Pierre. Voir Statère. Il y avait en circulation dans la Palestine des statères ou tétradrachmes d'Athènes et aussi d'Antioche. Ces derniers étaient à l'effigie d'Auguste. Madden, p. 295.

4° Le *lepton*, petite pièce de cuivre. Voir Minutum, col. 1108. Les termes romains sont : 1° le denier, δηνάριον, *denarius*, Matth., xviii, 28, xx, 2, 9, 10, 13; xxii, 19; Marc., vi, 37; xii, 15; xiv, 5; Luc., vii, 41; x, 35; xx, 24; Joa., vi, 7; xii, 5; Apoc., vi, 6. Voir Denier, t. ii, col. 1380. Le denier était équivalent à la drachme. On a souvent traduit dans le langage courant le mot ἀργύρια, *argentei*, Matth., xxvi, 15; xxvii, 3, 5, 6, 9; cf. Zacharie, xi, 12, 31, par deniers. Mais le texte ne dit pas de quelle pièce d'argent il s'agit. Nous ne savons donc exactement de quel prix a été payée la trahison de Judas, s'il a reçu des sicles, des tétradrachmes, des didrachmes ou des deniers.

5° L'*as* ou *assarius*, ἀσσάριον, Matth., x, 29. L'as était de bronze et valait au temps de J.-C., 6 à 7 centimes. Voir As, t. i, col. 1051.

6° Le *Dipondius*, ἀσσάρια δύο, Luc., xii, 6, ou double as. Voir Dipondius, t. ii, col. 1440.

7° Le *quadrans*, κοδράντης, Marc., xii, 42, quatrième partie de l'as. Voir Quadrans.

8° La monnaie de compte est représentée par le *talent*, Matth., xviii, 23-35; xxv, 14-30, et la *mine*. Luc., xix, 13-25. Voir Mine, Talent.

IV. La valeur des monnaies chez les Juifs dans les temps voisins de J.-C. — Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, vii, 1, dit que la mine d'or juive valait deux livres romaines 1/2. La livre romaine de 12 onces pesait 327g45. La mine d'or hébraïque pesait donc 818g65 environ. Le même historien, *Ant. jud.*, III, viii, 10, donne au sicle d'argent la valeur de 4 drachmes attiques ou 4 deniers romains. La drachme attique pesait environ 4g36 et valait environ 0,95 centimes. Le sicle d'argent était donc un tétradrachme pesant environ 17g40 et valant à peu près 3,50. Les Talmuds donnent toute une série de divisions de monnaies en usage chez les Juifs, mais ce sont presque toutes des monnaies romaines dont les noms sont traduits. Cf. *Talmud de Jérusalem*, traduction Schwab, in-8°, Paris, 1877-1890, t. ix, p. 199-201. L'unité monétaire est le *dinar*, c'est-à-dire le denier. Le *s'éla* vaut 4 dinars, c'est l'équivalent du sicle ou tétradrachme. Le dinar vaut 60 *ma'as*, la *ma'a* vaut 32 *proutas* et plus tard 24, le poids de la prouta étant augmenté. La *mine* est équivalente à 100 *zouz* de Tyr.

V. La monnaie dans les paraboles. — Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est servi plusieurs fois dans les paraboles de termes empruntés au système monétaire. Dans la parabole du serviteur sans pitié pour son débiteur, le serviteur doit 100 talents à son maître qui lui remet sa dette, et il jette en prison sans pitié un débiteur qui lui doit cent deniers. Le maître irrité châtie ce créancier impitoyable. Ainsi le Père céleste traitera ceux qui ne pardonnent pas à leur frère. Matth., xviii, 28-35. Dans la parabole des vignerons, le denier est le salaire de la journée de travail, image de la récompense donnée par Dieu. Matth., xx, 2. Dans la parabole des talents et dans celle des mines, Matth., xxv, 14-30; Luc., xix, 11-27, ces sommes représentent les grâces et les dons divers accordés par Dieu et qu'on doit faire fructifier comme un capital. La femme qui possède dix drachmes, qui cherche avec tant de soin celle qu'elle a perdue et se réjouit avec ses voisines lorsqu'elle l'a retrouvée, est l'image du zèle avec lequel le Sauveur cherche à ramener à lui le pécheur égaré, et de la joie qui est au ciel quand il se convertit. Luc., xv, 8-10.

Bibliographie. — C. Cavedoni, *Numismatica Biblica*, in-8°, Modène, 1850. — F. de Saulcy, *Recherches sur la numismatique judaïque*, in-4°, Paris, 1854; *Numismatique de la Terre-Sainte*, in-4°, Paris, 1874. — F. W. Madden, *The Coins of the Jews*, in-4°, Londres, 1881. — Th. Reinach, *Les monnaies juives*, in-16, Paris, 1888; *The Jewish Coins*, in-16, Londres, 1903. — G. C. Williamson, *The money of the Bible*, in-16, Londres, 1894. — H. Bœckh, *Metrologische Untersuchungen über Gewichte, Münzfüsse und Masse des Alterthums*, in-8°, Berlin, 1838. — J. Brandis, *Das Münz-Masse- und Gewichtwesen im Vorderasien*, in-8°, Berlin, 1866. — Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, in-8°, Paris, 1878. — F. Hultsch, *Griechische und Römische Metrologie*, 2e édit. in-8°, Berlin, 1882. — B. Head, *Historia Numorum*, in-8°, Oxford, 1887. — E. Babelon, *Les Origines de la monnaie*, in-18, Paris, 1897.

E. Beurlier.

MONS (NOUVEAU TESTAMENT DE). Voir Françaises (Versions) de la Bible, vi, 6°, t. iii, col. 2367-2368.

MONTAGNE (hébreu : *har*, araméen : *tûr*, Dan., ii, 35, 45; Septante et Nouveau Testament : ὄρος).

I. Nom. — Ce nom s'applique dans la Bible : — 1° A de grandes masses de terre ou de roches plus ou moins isolées et plus ou moins élevées, à des *monts* détachés, comme le Sinaï (*har Sinai*; τὸ ὄρος τὸ Σινᾶ), Exod., xix, 11; le Garizim (*har Gerizim*; ὄρος Γαριζίν), Deut., xi, 29; le Nébo (*har Nebô*, ὄρος Ναβαῦ), Deut., xxxii, 49; le Thabor (*har Tâbôr*; ὄρος Θαβώρ), Jud., iv, 6, etc.; — 2° A des *chaînes de montagnes*, comme le Liban (*har hal-Lebânôn*, ὁ Λίβανος), Jud., iii, 3; les montagnes de Basan (*har Bâsân*; ὄρος Βασάν), Ps. lxvii (hébreu, lxviii), 16, etc.; — 3° A la *partie montagneuse* d'un pays, ἡ ὀρεινή (sous-entendu χώρα), Gen., xiv, 10; Luc., i, 39; c'est ainsi que Jos., xi, 16, « la montagne d'Israël » (*har Israël*; τὸ ὄρος Ἰσραήλ), indique le *highland* de la Pa-

lestine par opposition au *lowland* ou « la plaine » (*šefêlâh;* τὰ ταπεινα); Jos., xv, 48, pour la tribu de Juda, les villes de « la montagne » sont distinguées de celles de « la plaine » (*šefêlâh;* ἡ πεδινή), v. 33; de même ailleurs il est question de « la montagne d'Éphraïm » (*har 'Éfraïm;* τὸ ὄρος τὸ Ἐφραιμ), Jos., xvii, 15; de « la montagne de Nephthali » (*har Naftâli;* τὸ ὄρος τὸ Νεφθαλί), Jos., xx, 7, etc.; — 4° Même à de simples *collines*, comme « le mont Sion » (*har Ṣiyôn;* ὄρος Σιών), IV Reg., xix, 31; Ps. ii, 6; « la montagne des Oliviers » (*har haz-zêṭim;* τὸ ὄρος τῶν ἐλαιῶν). Zach., xiv, 4; Matth., xxiv, 3. Les Hébreux avaient pourtant un nom spécial pour désigner « la colline »; c'est *gib'âh*, d'une racine inusitée, mais se rapprochant de mots qui signifient « élevé en forme de bosse », et ce mot, en grec βουνός, est le plus ordinairement employé. En plus d'un endroit *gib'âh* est nettement distingué de *har*. Cf. Ps. cxlviii, 9; Is, ii, 14; liv, 10. La colline représente généralement un monticule aux contours arrondis et dont les pentes se confondent doucement avec le sol environnant; détachée au milieu d'une plaine ou d'un plateau, elle s'appelle « tertre » ou « butte », *têl* en hébreu, *tell* en arabe. Cf. Jos., xi, 13. *Gib'âh* est parfois rendu dans les Septante par βίς, βίνος. Deut., xii, 2; Job, xv, 7. D'autre part, le mot *collis*, dans la Vulgate, rend aussi : *gal*, « monceau, » IV Reg., xix, 25; *bâmâh*, « haut-lieu. » Ps. lxxvii (hébreu, lxxviii), 58. L'hébreu *har* est resté uni à certains noms qu'il accompagnait primitivement, au point de ne former avec eux qu'un seul mot. On trouve ainsi 'Αρμαγεδών, Armagedon, Apoc., xvi, 16, pour *har Megiddô* ou *Mageddo*, « la montagne de Mageddo, » et, dans Marinus de Naplouse (ve siècle), 'Αργαριζόν pour *har Gerizîm*, le mont Garizim. Voir Armagédon, t. i, col. 967; Garizim, t. iii, col 106.

II. Montagnes mentionnées dans la Bible. — Voir pour les détails les articles qui concernent chacun de ces noms.

1° Loin de la Palestine.

1. **Montagnes d'Arménie** (hébreu : *hârê 'Arârât;* Septante : τὰ ὄρη τὰ 'Αραράτ), Gen., viii, 4.

2. **Montagnes d'Angé** (mentionnées seulement dans la Vulgate), dans la Cappadoce. Judith, ii, 12.

3. **Montde Séphar** (hébreu : *Sefârâh har haq-qêdêm;* Septante : Σαφηρα ὄρος ἀνατολῶν), dans l'Arabie. Gen., x, 30.

2° Au sud de la Palestine :

4. **Montagnes de Séir** (hébreu : *har Śê'îr;* Septante : τὰ ὄρη Σηείρ), Gen., xiv, 6; xxxvi, 8, 9, etc., dans l'Idumée, avec lesquelles on peut identifier la **Montagne d'Ésaü** (hébreu : *har 'Êśâv;* Septante : ὄρος 'Ησαῦ) ou de l'Idumée. Abdias, 8, 9, 19, 21.

5. **Mont Hor** (hébreu : *Hôr hâ-hâr;* Septante : Ὤρ τὸ ὄρος). Num., xx, 22, 25, 27, etc.

6. **Mont Sinaï** (hébreu : *har Sînâi;* Septante : τὸ ὄρος τὸ Σινᾶ). Exod., xix, 11, 18, 20, etc.

7. **Mont Horeb** (hébreu : *har Ḥôrêb;* Septante : τὸ ὄρος τὸ Χωρήβ). Exod., iii, 1; xxxiii, 6, etc.

8. **Mont Pharan** (hébreu : *har Pâ'rân;* Septante : ὄρος Φαράν). Deut., xxxiii, 2; Hab., iii, 3.

9. **Mont Sépher** (hébreu : *har Śâfêr;* Septante : Σαφάρ). Num., xxxiii, 23, 24.

10. **Mont Gadgad** (hébreu : *ḥôr hag-Gidgâd;* Septante : τὸ ὄρος Γαδγάδ). Num., xxxiii, 32. On lit simplement *hag-Gudgôdâh*, avec *hé* local. Deut., x, 7. Les Septante et la Vulgate, dans le premier passage, ont confondu *ḥôr*, « caverne, » avec *har*, « montagne. » L'existence de ce mont est donc problématique.

3° A l'est de la Palestine, en allant du sud au nord :

11. **Montagnes d'Abarim** (hébreu : *har* ou *harê hâ 'Abârîm;* Septante : ὄρος ou ὄρη 'Αβαρίμ). Num., xxvii, 12; xxxiii, 47, 48, chaîne du pays de Moab, dont les trois sommets principaux sont :

12. **Mont Nébo** (hébreu : *har Nebô* Septante : ὄρος Ναβαῦ). Deut., xxxii, 49; xxxiv, 1

13. **Mont Phasga** (hébreu : *hap-Pisgâh;* Septante : Φασγα). Deut., iii, 17, etc.

14. **Mont Phogor** (hébreu : *hap-Pe'ôr;* Septante : Φογώρ). Num., xxiii, 28.

15. **Montagne de Galaad** (hébreu : *har hag-Gil'âd;* Septante : τὸ ὄρος Γαλαάδ). Gen., xxxi, 21, 23, 25, etc.

16. **Montagne de Basan** (hébreu : *har Bašân;* Septante : ὄρος πιόν; Vulgate : *mons pinguis*). Ps. lxvii (heb. lxviii), 16.

4° Au nord de la Palestine :

17. **Montagne du Liban** (hébreu : *har hal-Lebânôn;* Septante : ὁ Λίβανος). Jud., iii, 3, etc.

18. **Montagne de l'Hermon** (hébreu : *har Ḥermôn;* Septante : 'Αερμών), Deut., iii, 8, etc., appelée aussi **Mont Sion** (hébreu : *har Śi'ôn;* Septante : Σηών), Deut., iv, 48. Un de ses sommets est appelé :

19. **Mont Baalhermon** (hébreu : *har Ba'al Ḥermôn;* Septante : τὸ ὄρος τὸ 'Αερμών). Jud., iii, 3.

5° Dans la Palestine, du nord au sud :

A. 20. **Montagne de Nephthali** (hébreu : *har Naftâli;* Septante : τὸ ὄρος τὸ Νεφθαλί). Jos., xx, 7, etc.

21. **Mont Thabor** (hébreu : *har Ṭâbôr;* Septante : ὄρος Θαβώρ), Jud., iv, 6, 12, 14.

B. 22. **Montagne d'Éphraïm** (hébreu : *har 'Éfraïm;* Septante : τὸ ὄρος τὸ Εφραίμ), Jos., xvii, 15; xix, 50, etc., dont les principaux sommets sont :

23. **Mont Carmel** (hébreu : *har hak-Karmêl;* Septante : ὄρος τὸ Καρμήλιον). III Reg., xviii, 19; IV Reg., ii, 25, etc.

24. **Mont Gelboé** (hébreu : *har hag-Gilbôa';* Septante : τὰ ὄρη Γελβουέ). I Reg., xxxi, 8, etc.

25. **Mont de Samarie** (hébreu : *har Šômrôn;* Septante : τὸ ὄρος τὸ Σεμερών). III Reg., xvi, 24.

26. **Mont Hébal** (hébreu : *har 'Êbal;* Septante : ὄρος Γαιβάλ). Deut., xi, 29.

27. **Mont Garizim** (hébreu : *har Gerizîm;* Septante : ὄρος Γαριζίν). Deut., xi, 29.

28. **Mont Selmon** (hébreu : *har Ṣalmôn;* Septante : ὄρος Σελμών). Jud., ix, 48.

29. **Mont d'Amalec** (hébreu : *har hâ-'Amâlêqi;* Septante : ὄρος τοῦ 'Αμαλήκ). Jud., xii, 15.

30. **Mont Gaas** (hébreu : *har Gâ'aš;* Septante : τὸ ὄρος Γαάς). Jud., ii, 9.

31. **Mont de Béthel** (hébreu : *har Bêṯ-'êl;* Septante : τὸ ὄρος Βαιθήλ). Jos., xvi, 1; I Reg., xiii, 2.

32. **Mont de Modin** (Μωδεείν). I Mach., ii, 1.

33. **Mont Sémeron** (hébreu : *har Ṣemâraïm;* Septante : τὸ ὄρος Σομόρων). I Par., xiii, 4.

C. 34. **Montagne de Juda** (hébreu : *har Yehûdâh;* Septante : ὄρος 'Ιούδα), Jos., xi, 21; xx, 7, etc., dont on mentionne les points suivants :

35. **Mont Éphron** (hébreu : *har-'Êfrôn;* Septante : τὸ ὄρος 'Εφρών). Jos., xv, 9.

36. **Monts de Béther** (hébreu : *hârê Bâṯêr;* Septante : ὄρη κοιλωμάτων). Cant., ii, 17.

37. **Mont Séir** (hébreu : *har Śê'îr;* Septante : ὄρος 'Ασσάρ). Jos., xv, 10.

38. **Mont Jarim** (hébreu : *har Ye'ârîm;* Septante : πόλις 'Ιαρίν). Jos., xv, 10.

39. **Mont de Baala** (hébreu : *har hab-Ba'ălâh;* Septante : ὄρια ἐπι λίβα). Jos., xv, 11.

40. **Mont Harès** (hébreu : *har Ḥêrês;* Septante : ἐν τῷ ὄρει τῷ ὀστρακώδει). Jud., i, 35.

41. **Mont d'Azot** ('Αζώτου ὄρος). I Mach., ix, 15.

42. **Montagne des Amorrhéens** (hébreu : *har hâ-'Êmôrî;* Septante : ὄρος 'Αμορραίων), Deut., i, 7, 19, 20, massif méridional de Juda.

D. Collines de Jérusalem :

43. **Mont Sion** (hébreu : *har Ṣiyyôn;* Septante : ὄρος Σιών). IV Reg., xix, 31; Ps. ii, 6.

44. **Mont Moria** (hébreu : *har ham-Môriyâh;* Septante : ὄρος τοῦ 'Αμωρία). II Par., iii, 1.

45. **Mont des Oliviers** (hébreu : *har haz-zêṭim;* Septante : τὸ ὄρος τῶν ἐλαιῶν). Zach., xiv, 4; Matth., xxiv, 3; Marc., xi, 1 etc.

46. **Mont de l'Offense** (hébreu : *har ham-maŝhiṭ* : Septante : τὸ ὄρος τοῦ Μοσθάθ). IV Reg., XXIII, 13.

III. ORIGINE. — Nous n'avons point ici à entrer dans de longs détails sur la formation des montagnes. Rappelons seulement qu'elle se rattache en général à trois causes, qui suffisent pour expliquer l'origine des montagnes bibliques, que nous venons de mentionner. Ces causes sont : 1° Une *déformation* de l'écorce terrestre, produisant une surélévation plus ou moins étendue. La plupart des chaînes montagneuses ont été ainsi produites à différentes époques géologiques, quelques-unes à intervalles successifs, et ont gardé depuis les premiers âges leurs caractères dominants. A cette catégorie appartient le massif du Sinaï, qui remonte aux premières assises continentales et a maintenu sa position suréminente pendant la submersion générale des contrées voisines, aux époques crétacée et tertiaire. — 2° Une *accumulation* de matériaux provenant d'éruptions volcaniques. Les laves vomies par les cratères ont fini par former autour des cônes de projection des amas plus ou moins larges, qui constituent les flancs plus ou moins raides des montagnes. A ce genre appartiennent les monts du Djôlan et du Hauran, à l'est du Jourdain. Le *Djébel Hauran,* avec sa série de cônes volcaniques, correspond aux montagnes de Basan, Ps. LXVII (hébreu LXVIII), 16-17, et ses éruptions ont donné naissance au singulier pays qu'on appelle le Ledjah, l'ancienne Trachonitide. Voir AURAN, t. I, col. 1253; BASAN, t. I, col. 1486; ARGOB 2, t. I, col. 950. — 3° Le morcellement par *érosion* d'un massif de terrain, isolant des parties qui demeurent comme des éminences au-dessus du pays environnant. Cf. A. de Lapparent, *Leçons de géographie physique,* Paris, 1898, p. 708. Il s'agit ici de plateaux que l'action de l'eau a creusés en vallées plus ou moins larges et plus ou moins profondes, de manière à les diviser en hauteurs détachées. Telles sont les montagnes d'Édom et de Moab; tel le massif méridional de la Judée, etc. Cette troisième cause ne peut devenir efficace que s'il s'est produit, au préalable, un abaissement relatif du niveau de base; la production d'une montagne par simple érosion est donc toujours subordonnée à un mouvement du terrain. Elle peut d'ailleurs, en s'appliquant aux structures de la première et de la deuxième classe, en transformer absolument le caractère.

IV. LES MONTAGNES DANS L'ÉCRITURE. — Les termes dont se sert l'Écriture pour désigner les différentes parties de la montagne en font une sorte de personnification : — 1° *Rôš,* « la tête, » le sommet. Gen., VIII, 5; Exod., XIX, 20, etc. — 2° *'Aznôṭ,* « les oreilles, » allusion possible à quelques saillies de la montagne, se retrouve dans le nom d'une ville frontière de la tribu de Nephthali, près du Thabor, c'est-à-dire *Azanot-Thabor.* Jos., XIX, 34. — 3° *Kâṭêf,* « l'épaule, » le côté. Deut., XXXIII, 12; Jos., XV, 8, 10; XVIII, 16. — 4° *Kislôṭ,* « les flancs, » se retrouve également dans le nom d'une ville de la tribu d'Issachar, *Céséleth-Thabor* ou *Casaloth* (hébreu : *Kislôṭ Ṭâbôr; hak-Kesulloṭ*). Jos., XIX, 12, 18. — 4° *Yarkah,* « la cuisse » ou le côté. Jud., XIX, 1, 18; IV Reg., XIX, 23. — 5° Pour « les côtés », on rencontre aussi : *ṣad,* I Reg., XXIII, 26; II Reg., XIII, 34; *ṣêla',* II Reg., XVI, 13. — La Bible parle des sources et torrents des montagnes, Deut., VIII, 7; des métaux qu'elles renferment en leur sein, Deut., VIII, 9; des pierres de construction qu'elles fournissaient, III Reg., V, 15; II Par., II, 2; des arbres, vignes et herbes qui couvraient leurs flancs, II Par., XXVI, 10; des cavernes et sépulcres qui y étaient creusés, Jud., VI, 2; IV Reg., XXIII, 16; des animaux qu'elles abritaient, I Reg., XXVI, 20; Ps. X (hébreu, XI), 2; Ps. CIII (hébreu, CIV), 18, etc.; de l'écho qui s'y fait entendre, Sap., XVII, 18. Les montagnes, comme les autres parties de l'univers, sont appelées à chanter la gloire de Dieu. Is., XLIX, 13; Ps. CXLVIII, 9. Enfin, c'est la solitude des montagnes que Notre-Seigneur choisissait pour s'abîmer dans la prière, Matth., XIV, 23; c'est sur une montagne qu'il promulgua la charte de son royaume, Matth., V, 1, qu'il se transfigura, Matth., XVII, 1; sur une petite colline de Jérusalem qu'il consomma la rédemption du monde, Matth., XXVII, 33; sur le mont des Oliviers qu'il monta au ciel, Act., I, 9, 12. — Pour les montagnes considérées au point de vue du culte des fausses divinités, voir HAUTS-LIEUX, t. III, col. 449. A. LEGENDRE.

MONTANO, MONTANUS. Voir ARIAS MONTANO, t. I, col. 953.

MONTFAUCON (Bernard de), bénédictin, né au château de Soulage dans le diocèse de Narbonne le 13 janvier 1655, mort à Saint-Germain-des-Prés à Paris, le 21 décembre 1741. Après avoir suivi la carrière des armes pendant quelques années il entra au monastère de la Daurade de Toulouse et y revêtit l'habit des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Il fit profession le 13 mai 1676. Après avoir habité les monastères de Sorèze, de Grasse et de Sainte-Croix de Bordeaux, il vint en 1687 à Saint-Germain-des-Prés. De ses nombreux ouvrages, nous n'avons à mentionner que les deux suivants : *La vérité de l'histoire de Judith,* in-12, Paris, 1690; *Hexaplorum Origenis quæ supersunt multis Patribus auctiora quam a Flaminio Nobilio et Joanne Drusio edita fuerunt : ex manuscriptis et ex libris editis eruit et notis illustravit D. Bernardus de Montfaucon,* 2 in-f°, Paris, 1713. — Voir dom Tassin, *Histoire littéraire de la congr. de Saint-Maur,* p. 585; Vanel, *Nécrologe des religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés,* p. 199; Ch. de Lama, *Biblioth. des écrivains de la congr. de S.-Maur* (1882), p. 151; Ém. de Broglie, *Bernard de Montfaucon et les Bernardins,* 2 in-8°, Paris, 1891. B. HEURTEBIZE.

MOOS (hébreu : *Ma'aṣ,* « colère (?); » Septante : Μαάς), fils aîné de Ram et petit-fils de Jéraméel, de la tribu de Juda. Il eut pour frère Jamin et Achar. I Par., II, 27.

MOPH (hébreu : *Môf*), nom de la ville Memphis dans le texte hébreu. Is., XIX, 13; Jer., II, 16; Ezech. XXX, 13, 16; Ose., IX, 6. Voir MEMPHIS, col. 954.

MOPHIM (hébreu : *Mupim;* Septante : Μαμφίμ (?); *Alexandrinas :* 'Οφιμίν), le huitième des fils de Benjamin énumérés dans la Genèse, lorsque Jacob et sa famille se rendirent en Égypte. Gen., XLVI, 21. Son véritable nom est douteux. Il paraît être le même que celui qui est appelé Supham, Num., XXVI, 39; Sepham, I Par., VII, 12; Sephuphan, I Par., VIII, 5. Voir ces divers noms et SUPHAMITES.

MOQUERIE, actes ou paroles par lesquels on témoigne son mépris d'une manière plaisante. La moquerie traite par le ridicule ce qui est attaqué sérieusement par l'imprécation ou l'injure. Voir t. III, col. 853, 878. La moquerie a des noms différents, suivant qu'elle s'adresse à Dieu ou aux hommes.

I. *La moquerie envers Dieu* (hébreu : *lâṣôn,* Septante : ὕβρις). — 1° Le moqueur s'appelle *lêṣ,* mot que les versions rendent par plusieurs termes différents, Septante : λοιμός, ἀκόλαστος, ἀνήκοος, ἄνομος, ἀπαίδευτος, ἄφρων, κακός, ὑπερήφανος; Vulgate : *derisor, detractor, illusor, indoctus, pestilens, stultus.* Se moquer se dit *liṣ* ou *lûṣ,* et *ni'as,* μυκτηρίζειν, καταγελᾶν, παροξύνειν, ἐκκλίνειν, *illudere, deridere, irritare, incitare.* Il est question du *lêṣ* surtout dans le livre des Proverbes. Les *lêṣim* y apparaissent comme des esprits frivoles et sceptiques, qui n'ont que mépris pour les choses de Dieu et tournent en ridicule ceux qui parlent en son nom. Ils sont hautains et arrogants, Prov., XXI, 11, 24, ne supportent pas la contradiction, Prov., XIII, 1; XV, 12,

n'ont souci ni du péché, Prov., XIV, 9; XXIV, 9, ni de la justice, Prov., XIX, 28, méprisent tous les avis, qu'ils viennent de Dieu, Prov., I, 30; V, 12, ou de leur propre père, Prov., XV, 5, raillent ceux qui les reprennent, Prov., IX, 7, fomentent les querelles, Prov., XXII, 10; XXIX, 8, et, bien loin d'arriver à la sagesse, Prov., XIV, 6, ne se plaisent qu'à leur propre moquerie. Prov., I, 22. L'auteur sacré rapporte plus au long les projets et les discours de ces moqueurs, Prov., I, 10-19, dont le livre de la Sagesse, II, 1-20, retracera un portrait plus détaillé. Saint Jude, 10, dira d'eux : « Ils blasphèment tout ce qu'ils ignorent, et, comme les bêtes sans raison, ils se corrompent dans ce qu'ils connaissent naturellement. » Ils ont été les libertins et les libres-penseurs de l'époque. Comme en définitive on ne se moque pas de Dieu, Gal., VI, 7, c'est Dieu qui se moquera des moqueurs, Prov., III, 34; ils porteront la peine de leur faute, Prov., IX, 12, et trouveront leur châtiment. Prov., XIX, 25, 29. — 2° Les moqueurs dataient de loin. Ceux qui se sont moqués de Dieu au désert ne virent pas la Terre Promise, Num., XIV, 23, et furent châtiés. Num., XVI, 30. Heureux qui fuit la compagnie de ces hommes impies, Ps. I, 1, qui méprisent Dieu. Ps. XI (X), 13. Ils se moquent de Dieu, Is., V, 24, mais Dieu les menace, Is., XXVIII, 22, et les exterminera. Is., XXIX, 20. Une des causes qui attirèrent les malheurs sur Israël fut que les princes eux-mêmes donnaient la main aux moqueurs. Ose., VII, 5. — 3° Notre-Seigneur voulut être lui-même l'objet de la moquerie. On se moqua de lui quand il alla ressusciter la fille de Jaïre. Matth., IX, 24; Marc., V, 40; Luc., VIII, 53. Les pharisiens se moquaient de lui. Luc., XVI, 14. Pendant sa passion, il fut en butte aux moqueries des valets du grand-prêtre, Matth., XXVI, 67, 68; Marc., XIV, 65; Luc., XXII, 63-65; d'Hérode, Luc., XXIII, 11; des soldats de Pilate, Matth., XXVII, 28-30; Marc., XV, 17-19; Joa., XIX, 2, 3; des princes des prêtres, des membres du sanhédrin et des passants, Matth., XXVII, 39-43; Marc., XV, 29-32; Luc., XXIII, 35-37; des larrons, Matth., XXVII, 44; Marc., XV, 32; Luc., XXIII, 39; enfin des soldats de garde au pied de la croix et des autres assistants. Matth., XXVII, 47, 49; Marc., XV, 35.

II. *La moquerie envers les hommes* (hébreu : *la'ag, mistêmâh, qêlês, qallâsâh, šehoq, šeriqôṭ, šerêqâh;* Septante : παιγνία, μυκτηρισμός, ὀνειδισμός, γέλως, χλεύασμα, φαυλισμός, σύριγμα, σύρισμος; Vulgate : *derisus, irrisio, subsannatio, sibilus*). — 1° Plusieurs verbes expriment l'acte de se moquer : hébreu : *mûq, šâḥaq, ḥâtal, 'ânag, ṭâ'a';* Septante : γελᾶν, καταγελᾶν, μυκτηρίζειν, χλευάζειν, διαχλευάζειν, καταφρονεῖν, ἐντρυφᾶν; Vulgate : *ridere, deridere, irridere, illudere, subsannare*. — 2° Jacob craint que, s'il se présente comme étant Ésaü, son père ne pense qu'il se moque de lui. Gen., XXVII, 12. Job, XXX, 1, se plaint d'être la risée des plus jeunes, et ses détracteurs l'accusent de boire la moquerie comme l'eau. Job, XXXIV, 7. Michol se moque de David qui danse devant l'arche. II Reg., VI, 20. Élie se moque des prêtres de Baal, qui ne peuvent faire intervenir leur dieu. III Reg., XVIII, 27. Jérémie, XX, 7,8, constate que ses oracles attirent sur lui les moqueries. La captivité a puni les Israélites de leurs moqueries envers les envoyés de Dieu. II Par., XXXVI, 16. La mère des Machabées se moquait du tyran en exhortant son dernier enfant. II Mach., VII, 27. Les Juifs se moquaient des Apôtres au matin de la Pentecôte, Act., II, 13, et les Athéniens se moquèrent de saint Paul sur l'Aréopage. Act., XVII, 32. — 3° En général, la moquerie est le fait des méchants qui en veulent aux bons. Job, XII, 4; Ps. LXXIII (LXXII), 8; Is., LVII, 4. Mais arrivera un jour où les justes se riront de l'impie. Ps. LII (LI), 8. — 4° Quand ils sont infidèles à Dieu, les Israélites deviennent la risée de ceux qui les entourent. Ps. XLIV (XLIII), 14; LXXIX (LXXVIII), 4. Samarie se moque de Jérusalem, Ezech., XXIII, 32; Israël fait la risée des nations, Ezech., XXXVI, 4; l'Égypte se moque des chefs israélites, Ose., VII, 16; tous rient de Jérusalem à cause de ses crimes, Ezech., XXII, 4; elle est l'objet des sifflets. Jer., XVIII, 16; XIX, 8; XXV, 9; XXIX, 18. Mais ceux qui se moquent de Jérusalem viendront un jour à ses pieds. Is., LX, 14. — 5° On se moque des choses que l'on ne craint pas. La femme forte se moque de l'avenir. Prov., XXXI, 25. L'onagre se rit du tumulte des villes, Job, XXXIX, 7, l'autruche se rit du cheval, Job, XXXIX, 18, le cheval se rit de la peur, Job, XXXIX, 22, et le crocodile se rit des piques. Job, XLI, 20.

H. LESÊTRE.

MORALE, ensemble des règles qui commandent la conduite de l'homme envers Dieu, envers le prochain et envers lui-même.

I. LES PRINCIPES GÉNÉRAUX. — 1° La morale de l'Écriture Sainte suppose tout d'abord un Dieu créateur, qui commande à sa créature et a le droit d'en être obéi. Exod., XX, 2. Ceux qui disent : « Il n'y a pas de Dieu! » sont des insensés qui tombent dans la corruption, commettent des abominations et ne font pas le bien. Le Dieu qu'ils nient tirera vengeance de leur folie volontaire. Ps. XIV (XIII), 1-4. — 2° Dès l'origine, Dieu, qui avait fait l'homme « à son image, selon sa ressemblance », Gen., I, 26, 27, par conséquent intelligent et libre, lui imposa sa volonté d'une manière expresse et positive, en annonçant que la transgression de cette volonté entraînerait une sanction. Gen., III, 3. L'homme désobéit et fut châtié. Gen., III, 17-19. Néanmoins, dans sa déchéance, il ne perdit pas son caractère d'être moral, par conséquent intelligent et libre, et, bien qu'entamé par le mal, il garda le pouvoir et l'obligation de résister aux sollicitations du péché. Gen., IV, 7. Voir LIBERTÉ, col. 237. Dieu, du reste, à l'appel de la prière de l'homme, est là pour l'aider dans sa lutte contre le mal, Ps. CXLI (CXL), 1-4, et, quelque difficile que soit cette lutte, la grâce divine le met toujours à même de triompher. II Cor., XII, 9. Voir GRACE, t. III, col. 290. — 3° Une sanction est assurée à la morale. Cette sanction ne consiste pas seulement dans le sort ménagé sur la terre aux bons et aux méchants, voir IMPIE, t. III, col. 846; MAL MORAL, PHYSIQUE, col. 598-604; elle n'est complète et définitive qu'au moment où l'homme, par son âme immortelle, voir AME, t. I, col. 466-472, entre dans son éternité. C'est pourquoi il est écrit : « En toutes tes actions souviens-toi de ta fin, et tu ne pécheras jamais. » Eccli., VII, 40 (36). Voir JUGEMENT DE DIEU, t. III, col. 1837-1843; CIEL, t. II, col. 751-756; ENFER, t. II, col. 1795.

II. LES DIFFÉRENTES SORTES DE MORALE. — Toute règle des mœurs a son origine dans la volonté souveraine de Dieu s'imposant à la créature. Cette volonté peut être essentielle, déterminant des règles qui découlent de la nature même de Dieu et ne sauraient être autres qu'elles ne sont : de là, la morale naturelle. Cette volonté peut aussi s'exercer librement, déterminant des règles qui découlent de la puissance, de la sagesse, de la bonté ou de la justice de Dieu, mais qui pourraient être autres qu'elles ne sont : de là, la morale positive.

1° *La morale naturelle.* — Cette morale tient à l'essence même de Dieu, à la nature de l'homme et aux rapports nécessaires de l'un vis-à-vis de l'autre. Elle est naturellement inscrite au cœur de l'homme, Rom., I, 18-23; II, 14, 16, et fait partie de sa conscience raisonnable, de sorte que l'homme ne peut l'ignorer, au moins quant à ses préceptes fondamentaux. Dieu d'ailleurs a jugé à propos de formuler cette loi au Sinaï, pour mieux la rappeler à son peuple et en faire la base de toutes ses autres prescriptions. Exod., XX, 2-17. Le Décalogue n'est autre chose en effet qu'un résumé de la loi naturelle. Seul, le troisième précepte, qui fait partie de la loi naturelle en ce sens que l'homme doit consacrer à Dieu une certaine portion de son temps et que lui-même, en vertu de sa constitution native, a besoin d'un repos régulier, est complété par la réglementation positive du temps

à consacrer à Dieu et de la manière d'employer ce temps. Le Décalogue n'est pas le seul endroit des Livres Saints où il soit question de lois naturelles. Les Livres sapientiaux en particulier les rappellent fréquemment. Job, XXXI, 1-34, énumère différents devoirs à remplir vis-à-vis de soi et vis-à-vis du prochain, la chasteté, la justice, la charité, la sincérité, etc. Les Proverbes forment un code assez détaillé de morale naturelle; on y trouve consignés les principaux devoirs envers Dieu, envers le prochain, envers soi-même, ceux de la vie domestique et de la vie civile, les exhortations à la fuite des vices, etc. Cf. Lesêtre, *Le livre des Proverbes*, Paris, 1879, p. 38-44. Il en faut dire autant des Psaumes, de l'Ecclésiaste, de la Sagesse, de l'Ecclésiastique, et même des Prophètes, dans lesquels il est fait très souvent mention de préceptes de la loi naturelle et des conséquences graves que leur violation entraîne pour les individus et pour les sociétés. En permettant que ces préceptes tiennent une si grande place dans la Sainte Écriture, Dieu a voulu montrer qu'il ne jugeait pas indigne de lui de rappeler aux hommes que ces préceptes, si simple qu'en soit parfois l'objet, ont à ses yeux une très grande importance et qu'en somme ils constituent la base première et indispensable de toute la vie morale. Aussi, en plusieurs circonstances, les prophètes déclarent-ils que la pratique des vertus naturelles, justice, bonté envers le prochain, etc., l'emporte sur les préceptes de la morale positive. Is., LVIII, 3-7; Ose., VI, 6; Eccle., IV, 17; Matth., IX, 13; XII, 7. Saint Jacques, I, 27, dira même que la vraie religion, aux yeux de Dieu, consiste à prendre soin des orphelins et des veuves, et à se préserver pur de ce monde, par conséquent à pratiquer surtout deux préceptes naturels, la charité envers les deshérités et la fuite de la corruption.

2° *La morale positive.* — Elle comprend des préceptes ajoutés à la loi naturelle par la libre volonté de Dieu. A vrai dire, Dieu n'a jamais laissé l'homme en face de la seule loi de la nature; mais il a pu arriver souvent que ses préceptes positifs fussent ignorés et que leur transgression n'entraînât par conséquent qu'une responsabilité atténuée sinon nulle. Trois législations successives ont manifesté la volonté divine imposée aux hommes. — 1. *La législation primitive.* Un premier précepte positif fut imposé à nos premiers parents, celui de ne pas toucher au fruit de l'arbre défendu, et ils le transgressèrent. Gen., II, 17; III, 6. Après la chute, Dieu prescrivit à Adam le travail, que la loi naturelle lui imposait déjà; mais la volonté divine intervint à ce sujet, parce qu'au travail s'ajoutait désormais la peine, et par conséquent une certaine répugnance de la nature. Il faut également attribuer à une volonté positive de Dieu l'institution et la réglementation des sacrifices, qui apparaissent dès Caïn et Abel, Gen., IV, 3, 4, ainsi que l'invocation du nom de Jéhovah, mentionnée dès l'époque d'Énos, fils de Seth. Gen., IV, 26. Au temps de Noé existe déjà la distinction des animaux purs et impurs, au point de vue des sacrifices. Gen., VIII, 20. Dieu intervient après le déluge pour ordonner à Noé et à ses enfants de se multiplier et de remplir la terre, leur permettre de se nourrir des animaux, et leur défendre cependant de manger la chair contenant encore le sang. Gen., IX, 1-4. Cette défense n'eut cependant pas le caractère de l'universalité et de la perpétuité, bien que les Israélites l'aient observée rigoureusement et que les Apôtres en aient rappelé l'obligation. Act., XV, 29. Dieu manifesta encore ses volontés particulières à Abraham et aux patriarches, tantôt pour commander au père du peuple choisi des choses qui le concernaient personnellement et requéraient son obéissance en vertu de la loi naturelle elle-même, Gen., XII, 1; XXII, 2, 12, tantôt pour prescrire des institutions qui devaient s'imposer à toute sa race. Gen., XVII, 11-14. — 2. *La législation mosaïque.* Ce fut celle que Dieu fit promulguer par Moïse. Elle ne concernait que le seul peuple hébreu, quant à ses dispositions positives, et perdit son caractère d'obligation après l'accomplissement de la rédemption. Voir LOI MOSAÏQUE, col. 329-347. — 3. *La législation évangélique.* Promulguée par Notre-Seigneur, elle fixa la forme définitive que devait avoir la morale pour conduire l'homme au salut. Voir LOI NOUVELLE, col. 347-353. Cette morale comprend à la fois des préceptes auxquels tous sont rigoureusement tenus d'obéir sous peine de péché, voir PÉCHÉ, et des conseils dont la pratique ne s'impose pas à tous, mais qui sont destinés à mener les âmes à une plus haute perfection. Voir CONSEILS ÉVANGÉLIQUES, t. II, col. 922-924.

III. LE PROGRÈS DES IDÉES MORALES. — 1° *A l'origine.* — Il ressort des premiers récits de la Genèse que la morale n'est pas le résultat d'une évolution de la conscience humaine, prenant peu à peu possession d'elle-même et s'imposant des lois d'abord rudimentaires, puis plus élevées et plus compliquées. Le premier homme apparaît au contraire comme le sujet intelligent d'un Dieu qui lui commande et qui châtie sa désobéissance, tout en lui ménageant le moyen de se relever. L'atteinte à la vie humaine, crime dont le premier fils d'Adam se rend coupable, n'a pas du tout le caractère d'un acte demi-inconscient, comme celui de la brute qui lutte pour la vie sans se soucier du droit que les autres ont à vivre eux aussi. Cf. Horace, *Sat.*, I, III, 99-114. Caïn homicide n'a agi qu'après délibération consciente, Gen., IV, 5-7; il cherche à dégager sa responsabilité en quelque manière, Gen., IV, 9, mais il se rend très bien compte de sa culpabilité et se reconnaît digne du châtiment. Gen., IV, 13, 14. Aussitôt Dieu intervient pour formuler ce principe de haute moralité, qu'à lui seul appartient l'exercice suprême de la justice, et que l'homicide commis par Caïn n'autorise personne à ravir la vie à qui que ce soit. Gen., IV, 15. Ainsi, au point de vue de la moralité, l'homme n'est pas un sauvage qui s'élève peu à peu des régions de l'inconscience et de l'irresponsabilité; c'est un être intelligent, recevant dès le premier instant la loi de son Créateur, y contrevenant ensuite librement, se dégradant lui-même par cette première transgression, mais gardant toujours la claire notion du bien et du mal, avec la possibilité, ménagée par la grâce divine, de maintenir ou de relever sa vie morale à un niveau supérieur.

2° *A l'époque patriarcale.* — Pendant que, chez les peuples idolâtres, le niveau de la morale ne cessait de s'abaisser, Sap., XIV, 22-31, pour aboutir à des excès dont la conscience ne savait même plus s'émouvoir, cf. de Broglie, *La morale sans Dieu*, Paris, 1886, p. 1-65, des idées plus pures et plus élevées sur la nature et l'action de Dieu maintenaient chez les patriarches, ancêtres du peuple hébreu, une moralité bien supérieure. « Marche devant ma face et sois irréprochable, » Gen., XVII, 1, fut-il dit à Abraham. Se conduire en toutes choses avec la conscience d'être vu par Dieu constituait, en effet, une excellente règle de vie morale. Mais encore cette règle n'était-elle pas capable de déterminer et d'empêcher à elle seule dans le détail tout ce que le regard divin pouvait approuver ou réprouver. Aussi, à côté de la grande foi et de l'obéissance des patriarches, la Sainte Écriture signale-t-elle dans leur histoire des actes ou des pratiques répréhensibles. Telles sont les dissimulations d'Abraham à son voyage en Égypte, Gen., XII, 11-16, et pendant son séjour à Gérare, Gen., XX, 2, 3; les procédés employés par Rébecca pour assurer à Jacob la bénédiction d'Isaac, Gen., XXVII, 13-27; les fourberies de Laban à l'égard de Jacob, Gen., XXIX, 21-30; la conduite des fils de Jacob envers leur frère Joseph, Gen., XXXVII, 18-36, conduite dont la culpabilité n'éveille que tardivement les remords de leur conscience, Gen., XLII, 21; le meurtre par Moïse d'un Égyptien qui frappait un Hébreu, Exod., II, 11, 12, dernier cas qui comporte, il est vrai, des circonstances très atténuantes, etc. D'odieux

crimes sont commis par Siméon et Lévi, Gen., XXXIV, 25-31, et d'indignes libertés sont prises par Juda et Thamar, Gen., XXXVIII, 13-26, sans que la pensée de Dieu arrive à contrebalancer l'influence de passions violentes. De plus, c'est à ces ancêtres d'un peuple à tête dure que remontent la polygamie et le divorce, dont la loi mosaïque sera obligée de tolérer l'usage.

3° *Sous les Juges.* — Dès l'époque des Juges, après la disparition de la génération qui avait vu les merveilles dont avait été accompagnée la conquête du pays de Chanaan, il s'éleva d'autres générations oublieuses de Jéhovah et de ses œuvres. Jud., II, 10. Les patriarches n'avaient servi que le vrai Dieu; ils s'étaient détournés fidèlement des fausses divinités adorées par leurs ancêtres ou leurs voisins. Des Chananéens idolâtres et grossièrement immoraux, qui continuèrent à vivre au milieu d'eux, les Israélites reçurent les pires exemples; ils ne furent que trop portés à les imiter. L'idolâtrie entra rapidement dans leurs goûts et dans leurs mœurs. Les châtiments répétés qu'elle leur attira ne les corrigèrent point. Le culte des idoles entraîna naturellement les plus lamentables conséquences pour la moralité des Israélites. Le crime de Gabaa, Jud., XIX, 22-30, mit en mouvement toute la nation. Les Benjamites n'hésitèrent pas à prendre parti pour l'auteur de l'attentat, qui était de leur tribu; les autres Israélites entrèrent en lutte contre eux et exterminèrent presque totalement la tribu. La loi de Moïse ne réussissait pas à prévenir tous les crimes; les interventions divines elles-mêmes n'amenaient que des conversions momentanées. La conduite impie et avare des fils d'Héli et la coupable inertie de leur père montrent que, même parmi les membres les plus qualifiés du sacerdoce, la moralité était descendue à un degré inférieur. I Reg., II, 12-17, 22-29. Toutes ces circonstances étaient peu favorables au progrès de la morale. L'historien sacré résume cette époque en disant que « chacun faisait ce qui lui semblait bon ». Jud., XXI, 24. Ces paroles, sans doute, caractérisent l'état social. Mais on peut, au moins dans une certaine mesure, les appliquer aux mœurs, que devaient régler la loi naturelle et la loi mosaïque, mais dont aucune autorité vivante ne corrigeait efficacement les écarts et ne relevait le niveau.

4° *Sous les rois.* — Avec Samuel, modèle de religion et d'intégrité, I Reg., XII, 3-6, la loi morale reprit faveur en Israël. Samuel inaugurait le ministère que tant de prophètes devaient continuer après lui. Ce ministère exerça sur les mœurs d'Israël une efficace et heureuse influence, qui aurait encore été augmentée par la centralisation religieuse et administrative, si les exemples donnés par les rois n'avaient souvent produit un effet tout opposé. Samuel affirma solennellement la nécessité de l'obéissance à Jéhovah, en appuyant cette obéissance par la promesse des récompenses et l'indication des châtiments. Il prit soin que le roi ne concentrât pas dans ses mains le pouvoir politique et le pouvoir sacerdotal, ce qui eût pu mettre la morale à la merci du prince. I Reg., XIII, 13, 14. Il rappela à Saül, en lui signifiant la sentence qui le rejetait, qu'aux yeux du Seigneur « l'obéissance vaut mieux que le sacrifice », I Reg., XV, 22, principe qui établissait péremptoirement la prééminence de la loi morale sur la loi cérémonielle. Le roi David avait certainement des idées morales très élevées, comme le prouvent beaucoup de ses Psaumes. Voir DAVID, t. II, col. 1323. Il n'en commit pas moins de grands crimes, sous l'empire de la passion. Il resta près d'une année entière sans prendre souci de ses forfaits. Il fallut une intervention du prophète Nathan pour qu'il se décidât à dire : « J'ai péché. » II Reg., XI, 2-XII, 13. On doit admettre, en cette conscience royale, non l'ignorance de la loi morale, puisque David prend toutes les précautions pour cacher sa conduite, mais une inconcevable faiblesse de volonté devant les sommations de la passion. Néanmoins, en David apparaît ce qu'on n'a pas encore vu dans les âges précédents : un repentir profond et sincère, une émouvante expression de ce repentir dans les Psaumes, une résignation humble et constante pour accepter les épreuves qui sont la condition de l'expiation et enfin un effort énergique pour faire remonter sa vie morale au niveau qui convient. On voit que, si le mal est encore puissant, même sur les meilleures âmes, celles-ci comprennent qu'il faut s'en dégager et faire effort pour assurer en soi le triomphe de la loi, expression de la volonté divine. Sur le point de mourir, David exhorte son fils Salomon à la fidélité envers le Seigneur, mais il n'a pas d'autre motif à lui suggérer que celui de la prospérité temporelle. Puis, il lui recommande d'exercer après sa mort certaines vengeances dont lui-même a dû s'abstenir par serment. III Reg., II, 3-9. De la part du « saint roi », instruit de son devoir, pieux, repentant, arrivé au terme d'une carrière dans laquelle l'action de Dieu avait tenu tant de place, il y a là des actes qui montrent que bien des délicatesses commandées par la morale n'étaient encore ni comprises, ni senties. Son fils, Salomon, objet de tant de faveurs singulières de la part du Seigneur, scandalise et démoralise ses sujets par son luxe et ses complaisances inexplicables envers l'idolâtrie étrangère. Après le schisme, les mœurs baissent sensiblement. La Sainte Écriture en fait porter la responsabilité aux rois impies qui ont « fait pécher Israël », Jéroboam, III Reg., XIII, 34; XIV, 16, etc.; Baasa, III Reg., XVI, 2; Éla, III Reg., XVI, 13; Zamri, III Reg., XVI, 19; Amri, III Reg., XVI, 26; Achab, III Reg., XXI, 22; Ochosias, III Reg., XXII, 53, et, en Juda, Manassé, IV Reg., XVII, 21; XXI, 11. Sans doute, durant cette période, il ne manqua pas de vrais Israélites dont la vie eut une grande dignité morale. Chez plusieurs rois même, Josaphat, Joas, Azarias, Joatham, Ézéchias, Josias, pendant tout le cours ou la plus grande partie de leur règne, on constate une piété et une vertu qui égalent celles de David ou ne s'en éloignent guère, sans connaître les graves écarts de ce dernier. Néanmoins, dans l'ensemble de la nation, la morale, peut-être mieux expliquée et mieux comprise, finit pourtant par être de moins en moins pratiquée.

5° *Chez les prophètes.* — C'est surtout dans les paroles et les écrits des prophètes que l'on peut constater, durant la période royale, le mouvement progressif des idées morales chez les Hébreux. Les prophètes en sont constitués les gardiens et les promoteurs. « Empêcher la Loi de tomber dans l'oubli, en recommander sans cesse l'exacte observation, réprimer l'idolâtrie et toutes les autres violations de la Loi, préparer ainsi Israël à la venue du Messie, qui est la fin de la Loi, telle était la mission des prophètes. Ils l'ont accomplie avec une parfaite impartialité; n'ayant en vue que l'honneur de Dieu et le bien du peuple, ils s'adressaient aux grands et aux petits... Presque toujours ils avaient à braver l'opinion de leur temps; mais ils étaient munis d'un courage invincible. » J.-B. Pelt, *Hist. de l'Ancien Testament,* Paris, 4e édit., 1904, t. II, p. 144. Dieu prit soin de les envoyer aussi bien à Israël qu'à Juda.

1. Le prophète Élie, à une époque où l'idolâtrie exerce une influence prépondérante, a mission de restaurer le sentiment de la crainte de Dieu en annonçant ou en faisant exécuter les châtiments mérités. III Reg., XVII, 1; XVIII, 40; IV Reg., I, 16. En même temps, il récompense magnifiquement la charité d'une pauvre femme du peuple, III Reg., XVII, 14, 23, et a des ménagements pour le repentir momentané d'Achab. III Reg., XXI, 29. Élisée continue le ministère d'Élie, de manière à confirmer l'idée des conséquences temporelles attachées par Dieu au bien, IV Reg., IV, 5-7, 35; V, 14, ou au mal. IV Reg., V, 27, etc. — 2. Les prophètes écrivains insistent également sur l'idée de la sanction temporelle qui suit le bien ou le mal, surtout quand il s'agit des nations. Joël, I, 13-15, invite les pécheurs au repentir

et à la pénitence effective, mais toujours en considération du châtiment à craindre. Il veut qu'on prie pour obtenir le pardon, et fait intervenir dans cette prière la notion déjà plus désintéressée de la gloire de Dieu : « Épargnez votre peuple, » car les autres diraient : « Où est leur Dieu? » Joel, II, 17; cf. Ps. CXV (CXIII), 1, 2. De fait, il ajoute immédiatement : « Jéhovah a été ému de jalousie pour sa terre. » Joel, II, 18. — 3. Avec Jonas s'introduit, d'une manière très concrète, cette autre idée, que Dieu s'intéresse au sort de tous les hommes et qu'il est sensible à leur repentir, quels que soient d'ailleurs leurs méfaits, leur nationalité, leur croyance. Jonas est personnellement rebelle à l'acceptation de cette idée de la pitié divine envers tous; il faut que Dieu lui fasse sévèrement la leçon. Jon., IV, 10, 11. — 4. Amos remet en lumière la pensée déjà formulée par Samuel, I Reg., XV, 22, que l'obéissance ponctuelle aux préceptes liturgiques ne signifie rien et ne sauve pas du châtiment, si l'on n'y joint la pratique des vertus morales. Am., IV, 4-12; V, 4-6, 21-25; VI, 12. — 5. Osée va plus loin; il montre que le culte lui-même est profané, spécialement par les prêtres et les chefs du peuple, qu'on ne saurait par conséquent compter sur lui pour suppléer aux vertus absentes. Ose., IV, 1-V, 12; VII, 3-7. Et pourtant, observe-t-il, Dieu a témoigné à son peuple un amour incomparable, Ose., XI, 1-4; ce peuple ne devrait-il pas comprendre l'obligation d'aimer ce Dieu qui l'a prévenu depuis Abraham et Jacob? Ose., XII, 5-7. — 6. Isaïe proclame lui aussi la supériorité de la loi morale sur la loi cérémonielle. Is., I, 10-20. Il provoque la reconnaissance d'Israël envers un Dieu qui a tout fait pour lui. Is., V, 1-7. Tout en annonçant les châtiments prochains, il fait entrevoir le Messie futur, modèle de bonté et de justice, Is., XLII, 1-4, sauveur de son peuple et de tous les habitants de la terre, Is., XLV, 14-25, par ses souffrances et sa mort volontaire et expiatrice. Is., LIII, 1-12. Tel est le divin idéal placé sous les yeux d'Israël; pour en approcher, il faut se rendre digne de la rédemption par la pénitence qui expie, par la pratique loyale de la justice et de la charité, Is., LVIII, 5-7, et par cette largeur de vue qui, loin de restreindre aux seuls Israélites la possibilité du salut, l'étend à toutes les nations et à tous les hommes. Is., LX, 4-9. Avec le grand prophète, la morale commence donc déjà à être éclairée de quelques-unes des lueurs de l'Évangile. — 7. Après avoir attiré l'attention des grands et des riches sur la responsabilité que leurs exemples pervers leur font encourir, Michée, VI, 8, reprend le thème de ses prédécesseurs sur l'insuffisance des observances rituelles et conclut que Jéhovah demande avant tout à son peuple « de pratiquer la justice, d'aimer la miséricorde et de marcher humblement avec son Dieu ». — 8. Ces prophètes ont écrit pendant la période des invasions assyriennes. Ils travaillaient à élever le niveau des idées morales, mais ne paraissent pas avoir été toujours compris. — 9. Pendant la période des invasions chaldéennes, Sophonie, II, 3, annonce encore les châtiments, mais recommande aux humbles du pays, restés fidèles à la loi divine, de rechercher la justice et l'humilité, afin d'échapper à la colère de Jéhovah. — 10. Cependant les mœurs ne s'amendent pas. Jérémie, VII, 1-28, reproche à ses compatriotes leur vaine confiance dans leur Temple et dans leurs sacrifices. Leur grand crime est d'avoir foi en l'homme et non en Jéhovah. Jer., XVII, 5-7. Un temps viendra cependant où Dieu mettra sa loi au dedans d'eux, l'écrira sur leur cœur et sera leur Dieu comme ils seront son peuple. Jer., XXXI, 30. Ce sera le temps du Messie, par l'action duquel la morale atteindra sa perfection. Cf. II Cor., III, 3-11. — 11. Ézéchiel, XVIII, 25-29, établit cette règle que « la voie du Seigneur » procure seule la justice et la vie, même pour le pécheur, et que ce n'est pas à l'homme à opposer sa prétendue rectitude à celle de Dieu. Dans sa description du royaume messianique, il montre Dieu paissant lui-même son troupeau avec justice, Ezech., XXXIV, 15, 16, 31, le sauvant « par pitié pour son saint nom », donnant à ses enfants un cœur nouveau et un esprit nouveau, Ezech., XXXVI, 16-27, et régnant dans la cité restaurée qui s'appellera : « Jéhovah est là. » Ezech., XLVIII, 35. C'est l'annonce de la loi de grâce, qui comportera la résidence du Dieu Sauveur au milieu de son peuple et dans le cœur même de ses enfants.

6° *De la captivité au dernier prophète.* — 1. Au sein de la captivité, Daniel élève très haut par ses exemples l'idéal de la morale. On le voit refuser les mets de la table royale pour ne pas se souiller, Dan., I, 8, prendre en main, avec une singulière énergie, la défense de la justice, Dan., XIII, 48-62, garder fidélité à la loi de ses pères au péril de sa vie et prier trois fois le jour en se tournant vers Jérusalem. Dan., VI, 6-17, etc. Au milieu des grandeurs, le prophète reste un vrai serviteur de Jéhovah, soumis à la loi mosaïque, entendue dans son vrai sens, mais en même temps zélé pour la pratique des grandes vertus morales, charité, justice, humilité, détachement des biens de ce monde, etc. Le même idéal inspire ses trois compagnons, ainsi que Joakim et sa femme Susanne, comme il avait inspiré déjà Tobie et bien d'autres, sans doute. — 2. Zacharie rappelle que les pratiques extérieures, comme le jeûne, n'ont de valeur morale que si elles sont accompagnées d'une vraie justice et d'une charité sincère envers tous. Zach., VII, 4-10; VIII, 14-17. Il promet la venue de l'esprit de grâce et de supplication, et la purification des âmes que procurera le Messie. Zach., XII, 10; XIII, 1. — 3. Enfin Malachie revient encore sur l'inutilité de rites cultuels que n'accompagne pas la pratique des grandes vertus morales; Dieu n'en veut décidément plus, et il se prépare un sacrifice qui sera digne de lui. Mal., I, 6-14; III, 1-4. — 4. Ainsi tout l'effort des prophètes tend à un double but : donner aux œuvres légales et liturgiques, qui sont commandées par Dieu, la valeur qu'elles comportent en y joignant la pratique sérieuse des vertus morales, sans lesquelles rien ne peut plaire à Dieu; puis, montrer dans le règne messianique l'idéal religieux et moral vers lequel doivent tendre les âmes.

7° *Du dernier prophète à l'Évangile.* — 1. Pendant le temps qui s'écoula entre le dernier prophète et la venue du Sauveur, les appels à une vie morale supérieure furent entendus par beaucoup d'Israélites, qui ne se laissèrent détourner du progrès spirituel ni par les exemples que donnaient les plus qualifiés de leurs compatriotes, ni par les séductions ou les violences des étrangers. Dans l'Ecclésiastique, le fils de Sirach rappelait avec autorité les préceptes de la morale traditionnelle et citait en exemple les Israélites illustres qui en avaient fait la règle de leur vie. L'auteur de la Sagesse montrait un idéal encore plus élevé, en entr'ouvrant plus largement les horizons de l'autre vie. Enfin, les Machabées, animés par le zèle de la Loi, pratiquaient certaines vertus au degré héroïque et sacrifiaient leur vie pour assurer à la fois l'indépendance de leur nation et leur liberté religieuse. Ce qui donne le mieux l'idée de ce que pouvait être la morale théorique et pratique chez les pieux Israélites des derniers temps, c'est le spectacle admirable que présentent tant de personnages qui apparaissent dans l'Évangile, après avoir été élevés sous la Loi ancienne, Zacharie et Élisabeth, Joseph, Siméon, Anne, sans parler de Marie et de Jean-Baptiste; puis, plus tard, Nicodème, Nathanaël, Lazare et ses sœurs, et d'autres en grand nombre dont la loi de grâce perfectionna la vertu. D'Abraham et de David à Jean-Baptiste, on sent que d'énormes progrès ont été opérés, bien que l'influence évangélique en prépare de plus grands encore. — 2. D'autre part, tous les efforts des maîtres en Israël tendirent, durant cette période, à confondre

l'idéal du bien avec une fidélité minutieuse et servile à la Loi, cette loi « qui n'amena rien à la perfection ». Heb., VII, 19 Tout se résumait pour eux dans une obéissance scrupuleuse à la Loi, en vue d'une récompense prochaine que devait leur assurer le Messie temporel qu'ils imaginaient. C'était vraiment le zèle de la Loi, non le zèle religieux et désintéressé des Machabées, I Mach., II, 27, mais un zèle qui n'était plus conforme à la sagesse. Rom., X, 2. De là les pratiques dont l'observance méticuleuse devait conduire le vrai Juif à la perfection : le sabbat avec ses multiples conditions, la pureté et l'impureté légales, les marques extérieures de religion, phylactères, prières rituelles, etc., la distinction entre les aliments, etc. « C'était un formidable fardeau qu'une fausse légalité faisait peser sur les épaules du peuple. Matth., XXIII, 4; Luc., XI, 46. Rien n'était abandonné à la liberté individuelle, tout était placé sous le joug de la lettre. A chaque pas, à chaque mouvement, l'Israélite zélé pour la Loi devait se demander : Qu'est-il ordonné? Pour aller et venir, pour le travail d'état, pour la prière, pour le repas, à la maison ou dehors, de l'heure la plus matinale jusqu'à la plus tardive, de la jeunesse à la vieillesse, un formalisme mort et mortel lui imposait sa contrainte. Une saine vie morale ne pouvait se développer sous un pareil faix Au lieu d'obéir à une impulsion intérieure, c'est surtout du dehors qu'elle recevait la règle qui la faussait. Pour celui qui prenait celle-ci au sérieux, la vie était un supplice continuel. Car, à tout instant, il était en danger de transgresser la loi, d'autant plus qu'à cause du formalisme extérieur dont il dépendait, il était souvent dans l'incertitude d'avoir réellement satisfait à la loi. D'autre part, l'orgueil et les ténèbres étaient presque inévitables chez celui que la connaissance et la réglementation de la loi érigeaient en maître. Il pouvait se dire qu'il avait satisfait au devoir, parce qu'il n'avait rien négligé et avait accompli toute justice. Mais il n'en est pas moins certain que cette justice des scribes et des pharisiens, Matth., V, 20, qui regardait de haut les pécheurs avec d'orgueilleuses pensées à l'égard de Dieu, Luc., XVIII, 9-14, et faisait pompeusement parade de ses œuvres aux yeux du monde, Matth., VI, 2; XXIII, 5, n'était ni vraie ni agréable à Dieu. » Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeit J. C.*, Leipzig, t. II, 1898, d. 495, 496. Tel était l'idéal moral substitué à celui des prophètes et des pieux Israélites par les docteurs qui ont précédé immédiatement la promulgation de l'Évangile.

8° *Dans l'Évangile.* — Avec le Nouveau Testament, les lumières et les grâces se multiplient : la morale devient en conséquence plus élevée, d'une pratique plus difficile, et toutefois, à raison des exemples, des mérites et des secours spirituels venant de Jésus-Christ, plus universellement connue, comprise et suivie, non plus seulement parmi le peuple juif, mais chez les nations qui peuplent le monde entier. Il y a progrès au point de vue de l'élévation des préceptes, de l'esprit intérieur qui doit en inspirer la pratique, du nombre et de la diversité des âmes qui en font la règle de leur vie. Cf. S. Irénée, *Adv. hæres.*, IV, 11, 37, 38, t. VII, col. 1002-1003, 1103-1109. La morale évangélique, tout en s'élevant beaucoup plus haut que celles qui l'ont précédée, part pourtant du même principe naturel, le Décalogue. L'Église, interprète de la pensée du Sauveur et de son Évangile, n'apporte que deux modifications, moins à la lettre qu'à la disposition du Décalogue. Pour les Hébreux, le premier précepte commandait de considérer Jéhovah comme le seul Dieu, et le second défendait de faire des images taillées ou peintes pour les adorer. Sous la loi évangélique, le péril de l'idolâtrie est écarté et les deux anciens préceptes peuvent être réunis en un seul, qui commande l'amour et le culte de Dieu. Par contre, le dixième précepte du Décalogue est décomposé en deux, sous la loi évangélique, afin de réprouver distinctement les désirs contraires à la chasteté et ensuite ceux qui sont contraires à la justice. « Au peuple grossier que conduisait Moïse, il fallait interdire par un précepte spécial l'idolâtrie; il n'était pas opportun d'entrer dans trop de détails sur les péchés de pensée. Au peuple chrétien, il n'est plus nécessaire de défendre l'idolâtrie extérieure; en revanche, il faut pénétrer plus avant dans le cœur. Ainsi la nouvelle division est justifiée. » De Broglie, *Confér. sur l'Idée de Dieu dans l'A. T.*, Paris, 1890, p. 178-190. Ainsi le progrès s'accuse jusque dans la formule des préceptes élémentaires.

IV. Les codes de la morale. — 1° La morale mosaïque est codifiée dans le Pentateuque, dont les quatre derniers livres ont précisément pour but de formuler les préceptes imposés aux Hébreux. Voir Pentateuque. Ces préceptes sont rappelés incidemment dans les autres livres de l'Ancien Testament, et surtout dans les écrits des prophètes. Certains autres livres, les livres poétiques et sapientiaux, s'occupent encore davantage de morale et entrent souvent dans le détail des devoirs naturels ou positifs. Voir Ecclésiaste (Le livre de l'), t. II, col. 1537; Ecclésiastique (Le livre de l'), t. II, col. 1550-1553; Job, t. III, col. 1575; Proverbes, Psaumes, Sagesse. — 2° La morale évangélique est beaucoup moins codifiée que celle de Moïse. Le discours sur la montagne en résume les points principaux qui avaient besoin d'être mis en relief au regard de la loi ancienne. Matth., V-VII; Luc., VI, 20-49. Mais les autres préceptes sont épars à travers les écrits des évangélistes. Sur l'ensemble de cette morale, voir Jésus-Christ, t. III, col. 1486-1487. Dans leurs Épîtres, les Apôtres rappellent l'enseignement moral du Sauveur ou touchent à d'autres points passés par lui sous silence. Voir t. II, col. 870, 991, 1861; t. III, col. 75, 550, 1097, 1198. Mais ces documents écrits ne présentent la morale évangélique ni dans son ensemble, ni d'une manière didactique et complète. C'est par voie d'enseignement oral que les Apôtres, et par conséquent l'Église, ont reçu mission d'apprendre aux hommes à garder tout ce que le Sauveur a commandé. Matth., XXVIII, 20. — Consulter aussi, au sujet de la morale, les articles qui traitent des vertus, Aumône, t. I, col. 1244; Charité, Chasteté, t. II, col. 591, 624; Humilité, t. III, col. 777; Miséricorde, t. IV, col. 1130; etc., et ceux qui traitent des vices et des péchés, Adultère, Avarice, Blasphème, t. I, col. 242, 1285, 1806; Colère, Fornication, Fraude, t. II, col. 883, 2314, 2398; Gourmandise, Ignorance, Incontinence, Ingratitude, Injustice, Ivresse, t. III, col. 281, 837, 870, 877, 878, 1048; Luxure, Moquerie, t. IV, col. 436, 1258, etc.

H. Lesêtre.

MORASTHI, MORASTHITE (hébreu : *ham-Môrasṯi;* Septante : ὁ Μωρασθίθης; ὁ Μωρασθεί; Vulgate : *de Morasthi,* Jer., XXVI, 18; *Morasthites,* Mich., I, 1), originaire de Morasthi ou plutôt, selon le nom hébreu, de Morescheth-Gath. C'était la patrie du prophète Michée. Jer., XXVI, 18; Mich., I, 1. Voir Morescheth-Gath.

MORÉH (hébreu : *Môréh; Vaticanus :* Jud., VII, 1; Μωραί; *Alexandrinus :* Ἀεώρ; les mêmes manuscrits traduisent ce mot par ὑψηλά, Gen., XII, 6, et Deut., XI, 30; la Vulgate le rend par *illustris,* Gen., XII, 6; *intrans et tendens procul,* Deut., XI, 30; *excelsus,* Jud., VII, 1), nom d'un chêne avec son territoire et d'une colline. — L'étymologie et la signification de *Môréh* sont incertaines. Le copiste du texte samaritain a lu, Deut., XI, 30, *masfā'*, « observatoire. » La version samaritaine a traduit, Gen., XIII, 6, et Deut., XI, 30, par *ḥazūbāh,* « vision. » La Peschito qui en fait l'équivalent de *mamré* (Mombré), Gen., XII, 6, et Deut., XI, 30, ainsi que l'arabe, Gen., XII, 6, y voit une « élévation », *Ramthā'*, Jud., VII, 1. Ainsi les traducteurs semblent faire dériver *Môréh,* tantôt de *yārah,* « jeter, fonder, élever, arroser, instruire, » tantôt de *rā'āh,* « voir, » ou d'autres racines

encore. On l'a pris aussi pour un équivalent de *morîâh* dont celui-ci serait le féminin. Cf. Math. Poli, *Synopsis criticorum*, Francfort-sur-le-Main, in-f°, 1712, col. 134-135; Gesenius, *Thesaurus*, p. 627, 819; Vercellone, *Variæ lectiones Vulgatæ latinæ Bibliorum*, in-4°, Rome, 1860-1862, t. I, p. 513-514; t. II, p. 106-107.

1. MORÉH (CHÊNE DE) (hébreu : *'Êlôn Môréh*, Gen., XII, 6; *'êlônê* (pluriel), Deut., XI, 30; Septante : δρῦς ὑψηλή; Vulgate : *vallis illustris*, Gen., XIII, 5; *vallis intrans et tendens procul*, Deut., XI, 30), territoire près de la ville de Sichem où était un chêne célèbre.

I. Nom et situation. — Il est évident que *'Êlôn-Môréh* désigne un petit territoire des alentours de Sichem; mais ce nom, pour les Septante, les plus anciens traducteurs de la Bible et les plus à même de connaître la signification du mot *'êlôn*, est tout d'abord celui d'un « chêne » ou d'un « bouquet de chênes », *'êlônê*. C'est le chêne qui aura donné son nom à la région où il était planté. La signification de « vallée », *vallis*, ou « vallée bordée de collines », *convallis*, Gen., XIII, 18, donnée par la Vulgate à ce mot, est celle que lui attribuent le Targum d'Onkélos, le rendant, Gen., XII, 6, par *mêšar*, et Deut., XI, 30, par *mêšrê*, « lieu plat, » et, après lui, généralement tous les interprètes juifs. La version samaritaine a adopté la même traduction. La *Peschito*, la version arménienne, l'ancienne version latine, et celles en général qui suivent les Septante, voient aussi dans *'Êlôn* « un chêne ». La version arabe qui y reconnaît, Gen., XII, « des chênes, » *ballouṭ*, y voit « des prairies » ou des « campagnes », *moroudj*, Deut., XI, 30. La Vulgate elle-même admet la signification de « chêne ». Jud., IX, 6. Le *'êlôn mûṣṣâb 'ăšér bi-Šekém* de ce verset est pour elle *quercum quæ stabat in Sichem*, « le chêne *planté* à Sichem. » Tandis que les autres traducteurs ont lu « le chêne de la station » (Septante), « le chêne de Maspha » ou « de l'observatoire » (Syriaque et Arabe), ou encore « le chêne de la stèle » (Targum de Jonathan); la Vulgate a vu dans *muṣṣâb*, le participe *hophal* de *nâṣâb*, « planter. » Par là saint Jérôme reconnaît que l'Écriture elle-même donne à *'êlôn* le sens de « chêne », car le participe *muṣṣâb*, « planté, dressé, » ne peut convenir à une plaine ou une vallée. Le *'êlôn bi-Šekém*, « le chêne de Sichem, » de ce passage ne paraît pas différent de l'*'êlôn Môréh* du « territoire de Sichem », *meqôm Šekém*, de Gen., XII, 6, ou de l'*Êlôn Môréh* situé « à côté », *'êṣél*, des monts Garizim et Hébal du Deut., XI, 30. Il est, selon toute apparence, identique encore à l'arbre « près de Sichem », *hâ-'êlâh 'ăšér 'im Šekém*, de Gen., XXXV, 4, sous lequel Jacob enterra les emblèmes idolâtriques de ses gens et à l'arbre « qui était au sanctuaire du Seigneur », *hâ-'êlah 'ăšér be-miqdaš Jehôvah*, également « à Sichem », *be-Šekém*, de Jos., XXIV, 26, sous lequel Josué dressa une grande pierre commémorative. Dans le premier cas, *hâ-êlâh* est, dans toutes les versions, « le térébinthe, » et dans le second cas « le chêne », sans que l'on voie d'autre raison de cette distinction sinon que le mot *'êlâh*, comme *'êlôn*, s'employait indifféremment pour désigner les deux espèces d'arbres. Voir Mambré, col. 626, 627. En ces divers cas, sauf Jos., XXIV, 26, où le traducteur, induit en erreur par la présence du « sanctuaire du Seigneur », s'imagine qu'il s'agit de Silo, la version arabe remplace le nom antique de Sichem par le nom moderne de *Nabolus*, témoignant ainsi de l'identité topographique de cette localité avec la ville biblique. Suivant plusieurs interprètes, le nom de *Môréh*, quelle que soit d'ailleurs son étymologie et sa signification, serait ici comme Mambré ailleurs, le nom du possesseur du lieu où se trouvait le chêne ou la chênaie de Sichem. Cf. Gesenius, *Thesaurus*, p. 627, 814. — Le chêne de Môréh se trouvait dans la partie du territoire *hélqaṭ haš-Šâdéh*, situé entre Salem et Sichem, et devant cette dernière ville, où Jacob, arrivant de Succoth de la vallée du Jourdain, à l'est, établit son campement et qu'il donna, avant de mourir, en propriété à son fils Joseph. Gen., XXXIII, 18, 19; XXXV, 4. Le « domaine » de Joseph, renfermant le puits de Jacob, était près de la route passant à l'est de Sichem, conduisant par la Samarie, de Judée en Galilée et au pied de la montagne sainte des Samaritains, c'est-à-dire du Garizim. Joa., V, 3, 6, 20 : Le peuple de Sichem réuni près du chêne, pouvait entendre toutes les paroles de Jonathan, fils de Gédéon, s'adressant à lui de la montagne adjacente, *'êṣel*. Jud., IX, 6-7; cf. Deut., XI, 30. — Au IVe siècle, on montrait « le chêne » (Βάλανος, *Balanus, id est quercus*) des Sichémites où fut créé roi Abimélech, dans la banlieue (Eusèbe; προαστείοις; Jérôme : *in suburbanis*) de Neapolis, près du tombeau de Joseph. *Onomasticon*, édit. Larsow et Parthey, p. 96, 97. *Balanus* semble être le nom du lieu en usage chez les Gréco-Romains; les indigènes parlant le syriaque devaient le nommer dans leur langue *Balouṭa'* et c'est sans doute ce même nom que nous rencontrons sous la forme de *Balâtah*, encore donné aujourd'hui à un petit village situé à moins de deux kilomètres à l'est de *Nâblous* (fig. 351). — La Chronique samaritaine, c. XXVII, édit. Juynboll, Leyde, 1848, p. 27, désigne le *Merdj Balâṭâ*, comme le lieu de la grande réunion de l'armée d'Israël conduite par Josué. Au XIIIe siècle, les Juifs, au témoignage du géographe arabe Yaqout, rattachaient le souvenir d'Abraham, à *Bulâṭah*, « village du district de *Nâblous*, où se trouve une source abondante et près duquel fut enseveli Joseph. » *Mo 'agem el-Boldân*, édit. F. Wüstenfeld, Leipzig, 1866-1870, t. I, p. 710. « *Balâta'* est dans le champ qu'acheta Jacob, » dit le rabbin Estôri ha-Parchi, *Caftor va-Phérach*, édit. Luncz, Jérusalem, 1897, p. 287-288. S'il n'est pas possible de tracer les limites précises du « domaine de Joseph » ou de *'Êlôn-Môréh*, sa situation du moins est parfaitement déterminée par le village de *Balâṭa'*, le puits de Jacob et le sépulcre de Joseph, trois points dont l'authenticité paraît aussi certaine qu'elle peut l'être. Voir Jacob (Puits de), t. III, col. 1075.

II. La chênaie de Môréh du Deutéronome. — L'*'Êlônê Môréh*, près des monts Garizim et Hébal, du Deut., XI, 31, n'est-elle pas différente de l'*'Êlôn Môréh* « près de Sichem », de Gen., XII, 6, et ne faut-il pas la chercher dans la vallée du Jourdain et près de Galgala dans le voisinage de Jéricho? — D'après ce passage, en effet, les monts Garizim et Hébal sont *in campestribus, bâ-'Ârâbâh*, d'après le texte massorétique, c'est-à-dire « dans la vallée du Jourdain », *contra Galgalam, mûl hag-Gilgal*, en face de Galgala, ou près de cette ville, selon les Septante : ἐχόμενον τοῦ Γαλγάλ, *quæ est juxta vallem tendentem et intrantem procul*, c'est-à-dire près, à côté de *'Êlônê Môréh, 'êṣél 'Êlônê Môréh* « la vallée avançant et s'étendant au loin » de la Vulgate. Ce texte a fait le tourment des interprètes et des commentateurs. A cause de lui et du récit de la solennité inséré, Jos., VII, 30-35, entre celui de la prise de Haï et l'épisode de l'ambassade des Gabaonites, Eusèbe, saint Jérôme, saint Épiphane, le mosaïste de Médaba et un grand nombre d'autres se sont crus obligés de chercher avec l'Hébal un Garizim près de Jéricho, à côté duquel il faudrait placer le *'Êlônê Môréh* de ce verset. Cf. Garizim, t. II, col. 106-107. Le Targum d'ailleurs justifie cette interprétation et presque toutes les versions, par leur analogie avec la traduction de la Vulgate. S'il existe déjà deux Môréh certains, l'un en Samarie et l'autre en Galilée, pourquoi n'en admettrait-on pas un troisième en Judée? dit le P. Hummelauer, *Deuteronomium*, Paris, 1901, p. 274-276. Les géographes ne l'admettent cependant pas, et Buhl, avec d'autres, pour résoudre la difficulté, propose *Geographie der alten Palästina*, Fribourg et Leipzig, 1896, p. 202-203, de voir dans la Galgala de ce passage non la Galgala voisine de Jéricho, mais une autre Galgala qu'il identifie avec le petit vil-

lage de *Djebel Ijil*, situé à moins de 4 kilomètres au sud-est de Salem et qui est en réalité à peu près en face de l'antique vallée de Sichem. Seulement aucun déterminatif ajouté au nom de Galgala n'autorise à le distinguer du célèbre Galgala de la vallée du Jourdain qui vient tout d'abord à l'esprit quand on prononce ce nom. Il en est de même de *'Êlôn-Môréh*. L'épisode du livre de Josué, VIII, paraît du reste être une intercalation hors de son ordre chronologique, laquelle devrait avoir plutôt sa place au ch. XXIIe ou au XXIIIe. Le texte en question peut d'ailleurs s'interpréter sans qu'il soit besoin d'aucun des subterfuges auxquels on a eu recours.

351. — *Balâtah*. D'après une photographie de M. L. Heldet.

— D'abord la leçon *bâ-'Arâbâh*, בערבה pourrait être une mauvaise lecture des massorètes ou des copistes et les Septante ont lu *ma'ărâbâh*, מערבה, מ et non ב, ἐπὶ δυσμῶν, « à l'occident. » L'expression *mûl hag-Gilgal* doit, par la convenance du contexte et sans forcer aucunement le sens du mot *mûl* se rendre par « à l'opposé » de Galgala, c'est-à-dire parallèlement à la vallée du Jourdain, la région de Galgala. *'Êṣél* a été à tort attaché à Galgala par le traducteur de la Vulgate ; tous les membres de la phrase se rapportent au sujet exprimé au commencement, les monts Garizim et Hébal que l'auteur a principalement en vue : ce sont Garazim et Hébal qui sont *'eṣél*, « à côté » de *'Êlônê-Môréh* et non Galgala. La traduction veut dire : Le mont Garazim et Hébal... ne sont-ils pas au delà du Jourdain, derrière le chemin [du côté] où se couche le soleil (le grand chemin de la région à l'occident du Jourdain, allant du nord au sud en suivant la ligne de faîte des montagnes), dans le pays des Chananéens qui habitent à l'occident (du Jourdain), à l'opposé de Galgala (ou dans la région montagneuse juxtaposée à la vallée du Jourdain qui est la contrée de Galgala), à côté de *'Êlônê-Môréh*? Il n'y a donc aucune raison de chercher la chênaie de Môréh choisie par Moïse pour la cérémonie des bénédictions et des malédictions loin de Sichem et ailleurs qu'à *Balâṭah*.

III. Description. — ***Balâṭâh*** est un tout petit village de moins de vingt maisons arabes, à voûte et terrasse, bâti au pied du *Djebel Ṭôr*, l'antique Garazim, au nord, là où la montagne vient de fléchir d'est à ouest, en face, du côté au sud, du *Djebel el-Islâmiyéh*, l'ancien Hébal, à l'entrée orientale de la belle vallée de *Nâblous*. Le petit village est traversé par un canal dallé où courent les eaux pures et limpides d'une source abondante prenant naissance du côté oriental et venant aboutir à un petit bassin d'origine antique bien que restauré plusieurs fois. Diverses espèces d'arbres parmi lesquelles on remarque quelques chênes de médiocre développement, rejetons peut-être de l'antique *'Êlôn Môréh*, forment aux alentours un petit bosquet. Des jardins ordinairement plantés de chicorée, de concombres, de poireaux, d'oignons et de tomates, environnent le village. Le jardin où se voit le puits de Jacob et les ruines des monuments qui le recouvraient jadis, aujourd'hui entouré d'un mur, leur est contigu du côté de l'est. Non loin au nord, et sur la lisière de la campagne semée de blé ou de *dourâ*, s'élèvent les deux petites coupoles blanches, qui depuis quelques années abritent le tombeau du patriarche Joseph. Du village le regard embrasse toute la région septentrionale du spacieux et fertile *sahel Maḥnah*, encore appelé en cette partie *sahel el-'Askar*, et s'étend sur les montagnes qui l'enveloppent. Sur les pentes de ces monts s'élèvent, entourés de petits bois d'oliviers et de figuiers, les villages d'*el-'Askar*, dont le nom rappelle peut-être le Sichar de l'Évangile, *'Azmout*, *Deir-Ḥatab Sâlim* dont le nom est identique à la Salem rencontrée par Jacob sur le chemin de Sochot à Sichem et qui paraît avoir donné jadis son nom à la partie septentrionale du *sahel*.

IV. Histoire. — *'Êlôn Môréh* est la première station

mentionnée par la Bible où le patriarche Abraham, venant de Mésopotamie dans la terre de Chanaan, établit son campement pour résider avec sa famille. Le Seigneur lui apparut en cet endroit pour renouveler la promesse qu'il lui avait faite en son pays, en lui disant : « Je donnerai cette terre à tes descendants. » Abraham éleva en ce lieu un autel au Seigneur qui lui était apparu, ajoute la Gen., XII, 6-7. C'est le premier autel élevé à Jéhovah dans la Terre Promise. Ce fut sans doute ce souvenir sacré qui amena Jacob en ce même endroit, après son retour de Mésopotamie. Ayant quitté Socoth, il vint s'établir devant Sichem. Il paraît avoir eu l'intention de s'y fixer définitivement avec les siens, car il acheta des fils d'Hémor, le fondateur de Sichem, pour le prix de cent *qešitâh,* le champ où se trouvait le chêne et où il avait établi son campement. Reprenant la tradition de son ancêtre, il dressa un nouvel autel qu'il nomma *'Êl Ĕlohê Išrâël,* « El, Dieu d'Israël. » Gen., XXXIII, 18-20. La crainte des représailles (à cause des habitants de Sichem), occasionnées par l'aventure de Dina, obligea Jacob à quitter *'Êlôn Môréh* où, avant de partir pour monter vers Bethel, il enterra sous le chêne les idoles que ses gens avaient apportées avec eux de Mésopotamie. Gen., XXXIV, XXXV, 1-5. — Cependant Jacob semble avoir voulu maintenir son droit de propriété sur le territoire de Môréh et c'est vraisemblablement avec cette intention que ses fils venaient faire paître leurs troupeaux dans la campagne de Sichem. Nul endroit n'était plus favorable pour leur campement que la chênaie de Môréh. C'est là sans doute que Joseph, envoyé d'Hébron par son père pour prendre des nouvelles de ses frères, vint les chercher, quand il apprit qu'ils avaient quitté ce lieu pour passer à Dothaïn. Gen., XXXVII, 12-17. Avant de mourir, Jacob transféra ce champ en héritage à son fils bien-aimé, et Joseph sur le point de quitter la vie, fit jurer aux siens de rapporter ses ossements dans la terre de Chanaan, pour les y ensevelir dans le champ de Sichem qui était son domaine. Ce devoir devait être rempli par Josué, après la conquête du pays de Chanaan. Gen., XLVIII, 22; L, 24; Ex., XIII, 19; Jos., XXIV, 32; Act., VII, 16; Joa., IV, 52. — *'Êlôn Môreh* était demeuré, dans le souvenir des fils d'Israël, le premier sanctuaire consacré par leur père à Jéhovah et à son culte, et c'est sans doute pour y renouer le fil de ce culte traditionnel que Moïse prescrivit à son peuple de s'y rendre aussitôt après la conquête de Chanaan, afin d'y élever de nouveau un autel et d'y accomplir la sublime cérémonie des bénédictions et des malédictions. Deut., XI, 29-30; XXVII, 4-26. — Cet autel fut dressé, selon toute vraisemblance, sur le domaine de Joseph, la terre de Môréh, là où devaient être posées les pierres blanchies à la chaux sur lesquelles seraient écrites les paroles de la Loi. Ces pierres semblent, Deut., XXVII, 6-4; Jos., VIII, 32, être les pierres mêmes de l'autel. La grande pierre dressée par Josué « sous le chêne du sanctuaire du Seigneur », *be-miqdaš Yehôvâh,* Jos., XXIV, 26, n'est peut-être pas différente de ces monuments, ou bien les avait remplacés. L'autel et les pierres, il est vrai, devaient être établies « au mont Hébal », mais l'expression *be-har 'Ebâl* peut s'entendre aussi du voisinage de la montagne non loin de laquelle se trouvaient le Garizim et Môréh. — Josué tint trois assemblées à Môréh : la première est la réunion convoquée pour la cérémonie des bénédictions et des malédictions, Jos., VIII, 30, 34, si toutefois elle ne doit pas être confondue avec l'une des deux autres; la seconde eut lieu après la soumission complète du pays, alors que Josué était déjà avancé en âge. Les anciens, les chefs du peuple et des guerriers y avaient seuls été invités. Josué avait voulu les engager à demeurer fidèles observateurs de la loi de Moïse. Jos., XXIII. *'Êlôn Môréh* n'est pas nommé en cette occasion, mais il n'est guère douteux que cette réunion ne se fît au même lieu où devait se tenir la troisième, c'est-à-dire près « du sanctuaire » et du chêne de Môréh. A cette dernière toutes les tribus avaient été appelées. Josué, voyant approcher l'heure de sa mort, avait voulu rappeler à son peuple sa vocation spéciale, les miséricordes de Dieu à son égard et lui faire prendre l'engagement solennel de rester à jamais fidèle à Jéhovah. C'est pour conserver la mémoire de cet événement que fut élevée sous le chêne la grande pierre du *Miqdaš.* Jos., XXIV. — Par ces souvenirs, par sa position centrale, étant à peu près à égale distance de Dân et de Bersabée, et par la commodité de son site, *'Êlôn Môréh* semblait l'endroit prédestiné pour les grandes assemblées du peuple. — Deux de ces réunions seulement sont mentionnées par l'histoire biblique qui en laisse toutefois présumer une troisième. La première est celle de la population sichémite. Elle se réunit près du chêne planté près de Sichem pour proclamer roi Abimélech, fils de Gédeon. Jud., IX, 6. Tout Israël s'assembla de nouveau près de Sichem, après la mort de Salomon, pour établir roi son fils Roboam. III Reg., XII, 1; II Par., X, 1. On sait comment les intrigues de Jéroboam et le refus du fils de Salomon d'alléger les charges du peuple, provoquèrent la scission entre les tribus du nord et celles du sud. III Reg., XII; II Par., X. L'assemblée dans laquelle Jéroboam fut reconnu roi par les Israélites du nord semble, comme la précédente, s'être tenue à Môréh. Cf. III Reg., XII, 20. — Les populations déportées en Samarie, par les rois d'Assyrie, à la place des Israélites, confondirent les souvenirs se rattachant à l'*êlôn Môréh.* Indutt en erreur par le nom, semble-t-il, ils crurent y voir Moriah où Abraham voulut immoler son fils Isaac, puis Mambré et Béthel, « la maison de Dieu. » De là procède sans doute la vénération des Samaritains pour le mont Garizim dont Môréh forme la base. — Les efforts accomplis après la captivité par les chefs des Juifs, pour éloigner toute cause d'idolâtrie et de division, et aussi le sentiment d'hostilité profonde qui s'établit entre les Samaritains et les Juifs ne permirent plus guère à ces derniers de continuer à faire de Môréh un but de pèlerinage comme ils l'avaient fait auparavant de Maspha en Galaad, de Galgala, de Bersabée et de Mambré; son souvenir ne se perdit cependant pas chez eux, on le constate par le récit de l'Évangile. Joa., IV, 5-6. — Au IIIe siècle, « les habitants du pays, honoraient encore, en mémoire des patriarches le chêne prodigieux sous lequel Jacob avait caché les idoles près de la pierre, » assure Jules Africain, *Chronic. fragmenta,* t. X, col. 72. Depuis le triomphe de la religion du Dieu d'Israël sur le paganisme gréco-romain, les pèlerins, tant chrétiens que juifs, tant mahométans que samaritains, n'ont pas cessé de visiter l'emplacement du chêne de Môréh ou le champ de Joseph pour y évoquer ses souvenirs.

Voir S. Jérôme, *Epist. CVIII, ad Eustochium,* t. XXII, col. 888-889; Id., *Quæstiones in Genesim,* t. XXIII, col. 1004; Anonyme (c. 333), *Itinerarium a Burdigla Hierusalem usque,* édit. de l'Orient latin, Genève, 1877-1880, p. 16; Théodosius (c. 330), *De terra sancta, ibid.,* p. 71; Antonin de Plaisance (c. 570), *De locis sanctis, ibid.,* p. 94; Arculphe, *De locis sanctis, ibid.* (c. 670), p. 180-181; S. *Willibaldi Hodœporicon* (785), p. 270; Fretellus (c. 1120), *Liber locorum sanctorum,* t. CLV, col. 1045; Theodoricus (c. 1172), *Libellus de locis sanctis,* édit. Titus Tobler, Saint-Gall et Paris, 1865, p. 93-95; Phocas (1185), *De locis sanctis,* dans Bolland, *Acta sanctorum,* maii t. II, p. 10; *Fragments sur la Galilée* (c. 1187), dans *Itineraire français,* Genève, 1882, p. 73-74; Aly el-Herewy, *Voyage,* dans *Archives de l'Orient latin,* Paris, 1881, t. I, p. 599; Burchard du Mont-Sion (1283), *Descriptio Terræ Sanctæ,* 2e édit. Laurent, Leipzig, 1873, p. 54-56; Rodolphe de Suchem (1336), *Reyse zum heilige Land,* dans *Reyssbuch des heyligen Landes,* Francfort-sur-le-Main, 1583, fol. 452; Gerson de Scarmela (1561), « Sépulcre des Justes, » dans Cor-

moly, *Itinéraires de la Terre-Sainte*, Bruxelles, 1847, p. 386; Uri de Biel (1564), « Tombeaux des Patriarches, » *ibid.*, p. 445. Bargès, *Les Samaritains de Naplus*, Paris, 18 , p. 71; Victor Guérin, *Samarie*, t. I, p. 382; Stanley, *Sinai and Palestine*, Londres, 1871, p. 142, 252, 518-519; Conder, *Balatah*, dans *Palest. Expl. Fund. Quarterly Statements*, 1877, p. 149. L. HEIDET.

2. MORÉH (COLLINE DE) (hébreu : *gibeaṭ ham-Môréh*; *Vaticanus* : Γαϋαθ μωραί; *Sinaiticus* : Γαϋαθα μωρά; *Alexandrinus* : βώμον τοῦ Ἀϋώρ; Vulgate : *collis excelsus*), mont de la tribu d'Issachar, près duquel étaient campés les Madianites, quand Gédéon les battit avec ses trois cents hommes. Jud., VII.

1. NOM ET SITUATION. — « Le mont Moréh, » pour la version syriaque qui traduit son nom par *ramṭa'*, serait, comme pour la Vulgate, « le Haut-Mont » ou « le Grand-Mont »; ce serait à peu près l'équivalent de Maspha, « l'observatoire » comme d'autres interprètes l'ont rendu ailleurs. Pour quelques-uns ce serait « la montagne en état de braver les efforts des ennemis » ou « Mont fort » ou encore « le mont de l'Archer », « le mont du Maître; du Docteur. » Le targum de Jonathan y voit « la colline s'avançant sur la plaine ». — Cette plaine est « la vallée » dans laquelle (*bā-'êmêq*) ou sur la lisière de laquelle le texte et la plupart des versions, Jud., VII, 1, placent la colline de Môréh, c'est-à-dire la grande plaine de Jezraël ou d'Esdrelon, le *Merdj ibn-'Amér* actuel, appelé encore simplement le *Merdj*, où les Madianites, suivant l'indication positive de l'Écriture, Jud., VI, 35, avaient établi leur camp. — La colline était peu distante de la fontaine de Harad près de laquelle Gédéon était venu, suivant le texte hébreu, camper avec les siens, au mont Gelboé, puisqu'il peut aller deux fois, dans un espace de temps nécessairement fort restreint, de son camp au camp des Madianites. Cf. Jud. VII, 1, 3, 8; et VII, 9-19. — Au lieu de Gelboé on lit dans le texte et la plupart des versions Galaad, c'est une erreur des copistes, à moins qu'on ne suppose que ce nom ait été donné aussi à ces monts. Voir GELBOÉ, t. III, col. 157-158. — L'identité de la fontaine de Harad avec l'actuelle *'aïn Djâloud*, ou *Djalouṭ* dans la plupart des écrivains arabes, ne paraît pas contestable : sa situation est indiquée par les récits bibliques et la tradition locale semble l'avoir toujours désignée. Cf. Coran, II, 250-252; Maçoudi, *Les prairies d'or*, édit. Barbier de Meynard, Paris, 1864, t. I, p. 99-102, 108. Les Arabes, il est vrai, confondent Gédéon avec Saül qui campa aux mêmes lieux, I Reg., XXVIII, 4; XXIX, 1; et ce seraient les guerriers de ce dernier qui auraient été choisis quand ils buvaient l'eau à la fontaine. Cf. Jud., VII, 3-6. Ils confondent encore la campagne de Saül contre les Philistins dans laquelle David défit Goliath avec la campagne contre les Philistins dans laquelle le premier roi d'Israël fut défait et tué, et enfin la victoire de Gédéon sur les Madianites avec la victoire de Saül sur les Philistins et celle de David sur Goliath. *Djâlouṭ* est le nom arabe de Goliath. Cette confusion est fort ancienne puisque en 333, on montrait au pèlerin de Bordeaux, près de Stradelon (Jezraël, aujourd'hui *Zéra'in*), « le champ où David tua Goliath. » *Itinerarium a Burdigala Hierusalem usque, Pat. lat.*, t. VIII, col. 790. Cette tradition, malgré la confusion des personnes et des faits ne témoigne pas moins de l'identité de l'*aïn Djâloud* avec la fontaine Harad de la Bible. — Le « champ » ainsi indiqué par cet itinéraire est l'*ouâṭa' Djâloud*, la partie orientale de la vallée de Jezraël dans laquelle était le camp des Madianites, et sur le bord de laquelle s'étendait la colline de Môréh. L'*ouâṭa'* ou « vallée basse », s'étend sur une largeur de cinq kilomètres, de *'Aïn Djâloud*, au sud, jusqu'au *Djebel Dahy* (fig. 352) au nord, au pied duquel est *Soulam*, l'ancienne Sunam près de laquelle était le camp des Philistins, quand ils se préparaient à attaquer Saul. I Reg., XXVIII, 4. — Les Madianites, au temps de Gédéon, avaient établi leur camp au même endroit près de Sunam, au pied du *Dahy* où viendront plus tard les Philistins, et le *Djebel Dahy* actuel est celui désigné comme l'antique colline Môréh.

352. — Le *Djébel Dahy*. D'après une photographie de M. L. Heidet.

Les indications bibliques et la suite du récit ne permettent pas d'en douter. Le texte hébreu, en effet, place le camp de Madian au nord de la fontaine Harad et du camp de Gédéon : « Gédéon se leva, dit-il, et tout le peuple qui était avec lui, et ils campèrent à la fontaine Harad; et le camp de Madian était pour lui au nord, à partir de la colline Môréh, dans la vallée, » *hâyâh-lô miṣ-ṣâfôn*. Jud., VII, 1. Les Septante ont lu de même : παρεμβολὴ Μαδιὰμ ἦν αὐτῷ ἀπο βορρᾶ ἀπὸ Γαβαθμωρὲ ἐν κοιλάνι. C'est le *Djébel Daḥy* clairement indiqué. Le camp de Madian se développait au pied de la colline, entre elle et la fontaine, dans la vallée, c'est-à-dire partie sans doute dans le *Merdj* et partie dans l'*ouâṭa' Djâloud*. — Les allées et venues de Gédéon se comprennent ainsi facilement. Il en est de même de la suite du récit. Quand le bruit des trompettes et l'éclat des lampes de l'armée de Gédéon eurent répandu le trouble et la terreur dans le camp ennemi, les Madianites prirent la fuite en se dirigeant vers Bethsetta et la vallée du Jourdain. Jud., VII, 23-24. Le nom de *Sittah* se retrouve aujourd'hui dans celui du petit village de *Šaṭṭa'*, situé à 12 kilomètres au sud-est de Soulam, au pied des collines qui prolongent le *Djébel Daḥy* vers l'est et sur le chemin qui, suivant leur base méridionale, se dirige toujours au sud-est, vers le Jourdain. C'est la direction que devaient suivre les fuyards pour regagner leur pays; leur point de départ pour fuir était donc au nord-est de *Šaṭṭa'*, là où est *Soulam* et le *Daḥy*.

II. Le récit de la Vulgate. — Le récit de la Vulgate est loin d'être aussi précis. « Gédéon, y lit-on, se levant de nuit, et tout le peuple avec lui, but à la fontaine qui est appelée Harad; le camp de Madian était dans la vallée, au côté septentrional de la grande colline, *in valle ad septentrionalem plagam collis excelsi*. Au lieu de rattacher l'indication, *miṣ-ṣâfôn*, « au nord, » à Gédéon et à son camp, le traducteur la rapporte à la colline et fait de *hâyâh-lô*, « se trouvait » au lieu de « était (avec le complément *lô*), par rapport à lui ». Avec cette interprétation la situation de la colline n'est plus déterminée, alors que le narrateur semble cependant avoir voulu faire connaître la positon respective des deux camps. Et puis, grammaticalement aussi bien que logiquement, *lô*, masculin, se rapporte nécessairement à Gédéon et non à *maḥânéh*, féminin; pour traduire « se trouvait » il faudrait, *hâyâh-lâh;* enfin le récit lui-même ne comporte pas cette traduction.

Malgré tout il faudra toujours chercher la colline de Môréh au *Djébel Daḥy* ou à l'un des sommets du petit massif auquel il appartient. On ne peut en effet supposer une des collines de la chaîne de Carmel ni des monts de Nazareth bordant la plaine où les démarches de Gédéon seraient absolument impossibles; on ne peut davantage s'arrêter au *Djebel Foqou'a* ou mont de Gelboé, où la fuite vers *Šaṭṭa'*, au nord, serait un contresens. Mais en plaçant le camp de Madian au nord du *Djebel Daḥy*, le chemin de 12 kilomètres environ qu'a à faire trois fois Gédéon serait une course un peu longue avant le combat. Puis Gédéon avec sa petite troupe, arrivant du sud, coupait la retraite aux Madianites qui ne devaient plus fuir vers le sud-est, et vers *Saṭṭa*, mais se trouvaient contraints de s'échapper par le nord, pour gagner l'*ouadi Šarrâr* qui sépare le massif du *Daḥy* du Thabor, et aboutit, par l'*ouadi el-Bireh*, à la vallée du Jourdain. De toute manière, il apparaît que le traducteur a été induit en erreur par la particule *mi*, מ, *mig-gibe'aṭ Môréh*, laquelle était peut-être primitivement ב, *be-gib'at*, et qu'on lisait : « le camp de Madian était par rapport à lui (Gédéon) au nord, *près* du mont Môreh, dans la vallée. » En tout cas, et si l'on admet la lecture ב, la seule interprétation possible n'en est pas moins celle des Septante indiquant clairement, avec le texte hébreu, le mont Môréh au *Djebel Daḥy*, ou, si l'on aime mieux (ce à quoi rien ne paraît s'opposer), à tout le petit massif dont le *Daḥy* fait partie.

III. Le nom de « petit Hermon » attribué au Dahy. — Le mont Môréh, si l'on devait s'en rapporter à l'appellation des pèlerins étrangers, qui désignent fréquemment et depuis assez longtemps le *Djébel Daḥy* sous le nom de « petit Hermon », serait identique aux *Hermoniim a monte modico* de Ps. XLI, 7. Cette désignation prétend s'appuyer sur le mot de saint Jérôme, *Epist. CVIII, ad Eustochium*, t. XXII, col. 889, montrant à sainte Paule romaine, du sommet de Thabor, « contemplant au loin, les monts Hermon et Hermoniim et la vaste plaine de la Galilée, » inspiré sans doute par la parole du Psaume LXXXVIII, 13 : « Le Thabor et l'Hermon tressailleront à votre nom. » Outre l'inexactitude de la traduction de l'hébreu : *mê-'éreṣ Yardén ve-Hérmônim, mêhar Miṣ'âr*, « de la terre du Jourdain et des Hermoniim, [et] du mont *Misar* » (hébreu : XLII, 7), la double hypothèse n'est point fondée. Le rapprochement idéal du Thabor et d'Hermon dans le Psaume n'implique aucunement un voisinage physique et saint Jérôme nous montre les Hermoniim « loin », *procul*, du Thabor et du *Djébel Daḥy*. Voir Hermoniim, t. III, col. 637, et Mitsar, t. IV, col. 1135.

IV. Description. — Le *Djébel Daḥy* est le principal sommet d'un petit massif de collines, à base calcaire mais couvertes de pierres volcaniques, complètement séparé du Thabor et des monts de la Galilée inférieure par la large vallée du *Šarrâr*. Il s'avance sur la plaine semblable à un immense promontoire d'où l'on peut surveiller toute la contrée. Sa hauteur au-dessus de la Méditerranée est, d'après la carte de Palestine de l'*Exploration Fund*. de 515 mètres et 460 au-dessus du *Merdj ibn-'Amer*. Le *Tell 'Adjjoul* qui le continue au nord-est n'a plus que 334 mètres d'altitude, la colline de *Qoumèh*, au sud-est, et non loin de laquelle est le village de *Šaṭṭa'*, 255, et celle de *Ṭaiibéh*, à l'est, 126 seulement. A la partie supérieure du mont est un *Maqâm*, ou petit sanctuaire mahométan avec le tombeau d'un santon appelé *nêby Daḥy*. De là le nom donné à un village ruiné, situé tout auprès et à la colline elle-même. De ce point, la vue est des plus étendues et des plus belles. Au pied du mont se déroule l'immense et fertile plaine d'Esdrelon, prolongée vers l'ouest par le spacieux *ouâṭa Djâloud*. Le Thabor, à la forme arrondie, la termine au nord-est. Au nord, se déroulent les montagnes de la Galilée inférieure au milieu desquelles apparaît Nazareth éclatante de blancheur. La chaîne de Carmel, par derrière laquelle étincelle comme un immense miroir d'argent la mer de Syrie, se développe à l'ouest, dominée par le *Muḥraqah*, la montagne du sacrifice d'Élie. Au sud, en avant des montagnes de la Samarie se confondant avec l'azur du ciel, se dresse la *šeiḥ Šibel*, là où il faut chercher la célèbre Béthulie, et plus près le *djebel Foqou'a*, le Gelboé où Gédéon réunit ses braves et où Jonathas tomba, avec son père Saül. A l'est, par delà la large issue de l'*ouâta 'Djaloud* où se développe la campagne verdoyante de *Bessân*, arrosée par de nombreux courants, et au-dessus du *Ghôr* où le Jourdain décrit ses méandres, les monts empourprés du Djaulân et de l'Adjloûn ferment l'horizon.

Les pentes de la colline sont généralement pierreuses et dénudées; mais sa large base sur laquelle s'élèvent les villages de *Nain*, la Naïm des Évangiles, *el-Fouléh*, le *castellum Fabæ* des Croisés, et *Soulam*, la Sunam souvent visité par Élisée, devient de plus en plus fertile à mesure qu'elle s'abaisse vers la plaine.

C'est là, aux abords de cette dernière localité, située en face du Gelboé au pied duquel jaillit la fontaine de Harad, que les Madianites avaient établi leur camp quand Gédéon, avec ses trois cents hommes munis de trom-

pettes et de leurs lampes, vint jeter parmi eux la terreur et le désordre et sauver son peuple de leurs incursions et de leurs déprédations. Jud., VII. Le camp des Philistins était au même endroit, entre Sunam et Aphec, cf. I Reg., XXVIII, 4; XXIX, 1, quand le roi de Geth y vint avec David; mais les chefs des Philistins obligèrent celui-ci à s'en retourner. David attendit la nuit pour s'éloigner de Môréh, tandis que dans le même temps Saul déguisé passait avec deux de ses hommes non loin du camp philistin, à l'est, et franchissait la colline pour aller sur le versant septentrional consulter la pythonisse d'Endor. I Reg., XXVIII, XXIX. — La base du *Djébel Dahy*, à portée de sources abondantes, s'élevant au-dessus des marécages de *'Afoulèh*, se formant au principe de l'ancien torrent de Cison, et des terrains détrempés de l'*ouâta' Djaloud*, était des plus favorables aux armées passant dans la région pour y placer leur camp. Aussi semble-t-il que ce soit là que Débora et Barac, avant les jours de Gédéon, vinrent attaquer l'armée des Chananéens confédérés marchant sous les ordres de Jabin contre les Israélites, Jud., IV, 7, 14; V, 21, et que plus tard Bénadad, avec les Syriens, viendra s'établir pour provoquer le roi Achab. III Reg., XX, 26; cf. APHEC 4 et 5, t. I, col. 729, 730. — Le nom d'*Apoulou* mentionné dans les inscriptions des monuments égyptiens paraît indiquer que dès les temps antérieurs à la conquête de Josué, les Pharaons rencontrèrent plus d'une fois déjà les armées des rois d'Asie postées à la même place, pour leur fermer l'entrée du pays, quand ils débouchaient en face, par les défilés voisins de Mageddo. — A une époque plus rapprochée de la nôtre, les Croisés s'y heurtèrent souvent entre les troupes de l'*ishim*, et au seuil de nos temps, Bonaparte et Kléber y trouvèrent l'immense armée des Turcs à laquelle ils livrèrent, le 26 avril 1790, le combat appelé par eux la « bataille du mont Thabor », mais qui fut en réalité la bataille du mont Môréh.

Voir Rich. von Riess, *Biblische Geographie*, in-f°, Fribourg-en-Brisgau, 1872, p. 65; Id., *Bibel-Atlas*, ibid., 1882, p. 21; Armstrong, Wilson et Conder, *Names and Places in the Old Testament and Apocrypha*, Londres, 1887, p. 29; Bædeker, *Palestine et Syrie*, Leipzig, 1882, p. 363; V. Guérin, *Galilée*, t. I, p. 114-115; Buhl, *Geographie des alten Palästina*, Fribourg et Leipzig, in-8°, 1896, p. 103. L. HEIDET.

MORÉSCHET-GATH (hébreu: *Môréšeṭ Gaṭ*), ville de Palestine, patrie de Michée, I, 1; Jer., XXVI, 18, et nommée seulement une fois par ce prophète, Mich., I, 14, où nous lisons: « C'est pourquoi tu renonceras, [fille de Sion,] [à posséder] Moréscheth-Gath. » Dans les ℣. 10, 15, Michée énumère plusieurs villes qui deviendront la proie des ennemis de Juda et il leur annonce leur malheur en faisant sur leur nom un jeu de mots: *Môréšeṭ Gaṭ* veut dire « possession, héritage de Gath » (Vulgate: *Geth*), et la fille de Sion devra renoncer à la posséder. Les Septante et Vulgate ont traduit le premier élément du nom: κληρονομία Γέθ; *hereditas Geth*, quoiqu'il s'agisse de *Morasthi*, comme l'observe saint Jérôme *In Mich.*, t. XXV, col. 1161. — Les sentiments sont très partagés sur Moréscheth-Gath. Les uns pensent que le nom indique une localité voisine de Geth; d'autres croient que *gaṭ* est ici le nom commun qui signifie « pressoir » et n'a aucun rapport avec la ville de ce nom; d'autres encore supposent que Gath ne fait point partie du nom propre et traduisent: « Tu dois renoncer à Moréscheth, ô Gath (la ville de Geth); » d'autres enfin identifient Moréscheth-Gath avec Marésa. Voir MARÉSA 3, col. 757. Cette identification n'est guère conciliable avec le texte même de Michée, qui, ℣. 25, nomme Marésa séparément, dans son énumération. — Quoi qu'il en soit d'ailleurs des diverses opinions des commentateurs, Moréscheth-Gath était située dans la plaine de Juda, d'après le contexte. Eusèbe et saint Jérôme, *Onomast.*, 1862, p. 292, 293, disent que Morasthi est un village à l'est d'Éleuthéropolis. Il était non loin de cette ville, ajoute saint Jérôme, *In Mich.*, prol., t. XXV, col. 1151, 1152, où il appelle Morasthi: *haud grandis viculus*. Dans son récit du pèlerinage de sainte Paule, *Epist. VIII, ad Eustoch.*, 14, t. XXII, col. 880, le saint docteur nous apprend de plus qu'on avait élevé une église chrétienne sur le tombeau de Michée à *Morasthim*. On ne peut alléguer aucune objection sérieuse contre le témoignage d'Eusèbe et de saint Jérôme. V. Guérin, *Judée*, t. II, p. 328, propose d'identifier Moréscheth-Gath avec le *Khirbet Mâr Hanna* actuel, à vingt minutes au sud-est de Beit-Djibrin, l'ancienne Éleuthéropolis, et il croit retrouver l'église chrétienne dont parle saint Jérôme dans l'église de Sainte-Anne qui donne son nom au *Khirbet Mâr Hanna*. « Elle formait, dit-il, *ibid.*, p. 321, un rectangle long de soixante-deux pas sur cinquante-trois de large, orienté de l'ouest à l'est et terminé de ce côté par une abside formant saillie au dehors. L'église était divisée en trois nefs... Sous [la nef septentrionale] règne, dans la partie nord-ouest, une double crypte voûtée en plein cintre et formant deux chambres souterraines contiguës... Cette remarquable basilique, qui date peut-être des premiers siècles du christianisme, a dû subir des remaniements considérables à l'époque de l'occupation des croisés. » Ed. Robinson, *Biblical Researches in Palestine*, Londres, 1867, t. II, p. 68, avait précédé V. Guérin dans cette identification.

MORELLE (hébreu: *ḥêdêq, ḥêdêq*; Septante: ἀκάνθαι, σής ἐκτρώγων; Vulgate: *spinæ, paliurus*), plante épineuse.

I. DESCRIPTION. — Les Morelles ou *Solanum* forment un vaste genre qui a donné son nom à la famille des

253. — Morelle.

Solanées, et se compose d'espèces très différentes d'aspect. Ce sont tantôt des herbes annuelles ou vivaces, tantôt des arbrisseaux soit dressés soit sarmenteux. Mais une section se distingue entre toutes par les aiguillons qui recouvrent la tige. De ce nombre est une plante de Palestine localisée dans les endroits les plus

arides autour de Jéricho et sur les bords de la mer Morte. C'est un arbrisseau d'aspect blanchâtre à cause du duvet qui recouvre toutes ses parties. Les rameaux sont chargés d'épines courtes, recourbées, à base élargie et comprimée, d'abord velues, puis glabres. Les feuilles pétiolées ont un limbe ovale, à base obliquement cordiforme, superficiellement ondulé-crénelé. Les fleurs disposées en cymes extra-axillaires ont une corolle bleu-pourprée trois fois plus longue que le calice. Elles demeurent stériles, à l'exception d'une seule à la base de l'inflorescence qui produit une baie globuleuse de la grosseur d'une cerise. Les fleurs du sommet ne portent que des étamines à anthères conniventes et s'ouvrant par un pore apicilaire. Linné l'avait appelé *Solanum sanctum*, devenu *S. Hierochontinum* pour Dunal; c'est encore le *S. coagulans* de Forskal (fig. 353). F. Hy.

II. Exégèse. — Le *ḥédéq* se présente deux fois dans la Sainte Écriture, Prov., xv, 19, et Mich., vii, 4. Dans ces deux endroits il est pris comme terme de comparaison :

> Le chemin du paresseux est comme une haie de *hédéq*,
> Mais le sentier des hommes droits est aplani.
> (Prov., xv, 19.)

Michée, après avoir remarqué que les hommes de bien ont pour ainsi dire disparu du pays de Juda, ajoute, vii, 4 :

> Le meilleur d'entre eux est pareil au *hédéq*,
> Le plus droit est pire qu'une haie de ronces.

Le contexte, les versions, les commentaires rabbiniques s'entendent à voir dans le *ḥédéq*, une épine. Mais quelle espèce particulière? Ni le contexte, ni les versions ne l'indiquent. Si les docteurs juifs sont d'accord pour chercher une espèce particulière d'épine, ils la déterminent de façon très diverse. Plus communément et à juste raison on rapproche le *ḥédéq* hébreu du حدق, *ḥadaq*, arabe. O. Celsius, *Hierobotanicon*, Amsterdam, 1748, t. ii, p. 40. C'est une plante épineuse de la famille des Solanées; en Palestine et en Arabie on donne le nom de *ḥadaq* au *Solanum coagulans* de Forskal, le même que le *Solanum Sanctum* de Linné. On le trouve dans la vallée du Jourdain, et autour de la mer Morte. Ibn El Beithar, *Traité des Simples*, dans *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. xxiii, 1re partie, 1877, p. 424, applique aussi ce nom de *ḥadaq* au *Solanum cordatum* de Forskal : « C'est le nom arabe que l'on donne, à Jérusalem et dans les environs, à une espèce d'aubergine sauvage qui croît à Jéricho et dans toute la vallée du Jourdain. Elle porte des piquants recourbés. Le fruit d'abord vert, passe ensuite au jaune. Son volume est celui d'une noix et sa forme celle d'une aubergine, et il en est de même des feuilles et des branches. Il en est de même dans le Yémen, où cette plante est pareillement connue. Il en est une autre espèce moins grande, très épineuse, à feuilles petites, à rameaux grêles, s'élevant à la hauteur d'une coudée. » Les Arabes lui donnent le nom de *chardon du scorpion*. — Si les Septante au lieu de traduire par épine dans Michée, vii, 4, ont rendu par σής ἐκτρώγων, *tinea comedens*, le mot hébreu, c'est qu'à la place de la leçon actuelle כחדק, *keḥédéq, sicut spina*, ils ont dû lire כהרקב, *kehârôqêb*, comme l'animal qui ronge (fait tomber en pourriture) les arbres.

E. Levesque.

MORIAH (hébreu : *Môriyâh*), nom, dans l'hébreu, d'une contrée et d'une montagne de la Palestine. Gen., xxii, 2; II Par., iii, 1. La Vulgate ne mentionne que la montagne, *Moria*. II Par., iii, 1.

1. MORIAH (Terre de) (hébreu *'éreṣ ham-Môriyâh*; Septante : ἡ γῆ ἡ ὑψηλή; Vulgate : *terra visionis*), contrée de la Palestine, où se trouvait la montagne sur laquelle Abraham devait immoler Isaac. Gen., xxii, 2. L'embarras des versions pour rendre le mot מריה, *Môriyâh*, montre combien il est difficile d'en découvrir la véritable étymologie. Les Septante, en le traduisant par ὑψηλή, semblent avoir lu מרום, *mârôm*, « élevé. » Certains auteurs prétendent qu'ils l'ont plutôt rattaché à la racine ראה, *rā'âh*, « voir, » dont le participe féminin hophal מראה, *mor'âh*, correspondant à « ce qui est visible de loin », équivaut à « une chose élevée ». Cf. Rosenmüller, *Scholia in Vetus Testamentum, Gen.*, Leipzig, 1821, p. 369. De même Aquila, en mettant καταφανή, « apparent, évident, » le rapproche de ראה, « voir, » selon les uns, de אור, *'ôr*, « briller, » selon les autres. On reconnaît la racine ראה, *rā'âh*, dans le Pentateuque samaritain, המוראה, que la version samaritaine rend par חזיתה, « vision; » dans Symmaque : τῇ ὀπτασίας; dans la Vulgate : *visionis*. Le Targum d'Onkelos : ארעה פילחנא, *'ar'âh fûlḥânâh*, « terre du culte » ou « de l'adoration », et la version arabe ارض العبادة, *'arḍ el'-abâdat*, qui a le même sens, supposent la racine ירא, *yârê'*, « craindre, honorer. » La version syriaque : ܐܪܥܐ ܕܐܡܘܪܝܐ, « la terre des Amorrhéens, » a lu האמרי, *hâ-'Émôri*, au lieu de המריה, *ham-Môriyyâh*. Les Amorrhéens étaient la plus importante des tribus qui occupaient la Palestine avant l'arrivée des Israélites. Il semble que pour l'auteur sacré lui-même, *Môriyâh*, est un dérivé de *rā'âh*, puisqu'il dit au ℣. 14 : « Abraham appela le nom de ce lieu יהוה יראה, *Yehovâh ir'éh*, Jéhovah voit, » c'est-à-dire « pourvoit » ou « pourvoira », allusion à la réponse faite par le patriarche à son fils, demandant où était la victime, ℣. 8. La difficulté est d'expliquer grammaticalement la formation de ce mot, qui devrait être, avec le participe hophal, מראהיה, *Mor'éh Yâh*, φανερωθεὶς Κύριος, et, avec le substantif « vision », מראה יה, *Mar'éh Yâh*, « vision du Seigneur. » Quelques auteurs cependant expliquent et admettent cette contraction. Cf. Rosenmüller, *Scholia in Genesim*, p. 369. Gesenius, *Thesaurus*, p. 819, suppose que l'étymologie première se rattache plutôt à la racine מרה, *mârâh*, dont *Môriyyâh* serait le participe féminin, avec la signification de « réfractaire, résistant », c'est-à-dire « citadelle, sommet de montagne ». C. J. Ball, *The Book of Genesis*, Leipzig, 1896, p. 74, conclut ainsi : « En tout cas, יה, *Yâh*, ne peut être le nom divin, qui ne se trouva jamais dans les noms de lieu, et comme l'ethnique מרי, מריה, est inconnu, on est tenté de croire avec Bleek que la leçon originale était אֶרֶץ הַמֹּרֶה, *'eréṣ ham-Môréh*, « la terre » ou « la chênaie de Môréh » (près de Sichem, Gen., xii, 6; Jud., vii, 1), qui aura été altérée plus tard intentionnellement à cause du Temple samaritain. Mais, en somme, nous préférons la leçon ou conjecture de la version syriaque (terre des Amorrhéens), malgré l'allusion évidente des ℣. 8 et 14 à l'étymologie de *Môriyâh*. » On voit que le problème est loin d'être élucidé.

La situation de cette « terre de Moriah » n'est pas plus facile à déterminer. La montagne du sacrifice n'était qu'une des montagnes de ce pays. Le texte sacré n'en donne pas le nom ; il nous dit seulement que « le troisième jour [depuis son départ de Bersabée], Abraham, levant les yeux, aperçut l'endroit au loin ». Gen., xxii, 4. L'indication est trop vague pour qu'on puisse même hasarder des conjectures. La tradition juive a identifié le lieu de l'immolation avec le mont Moria ou la colline du Temple, à Jérusalem. Ce n'est qu'une tradition relativement tardive et qui n'a rien de certain. Voir Moriah 2. On a pensé aussi, comme nous venons de le voir, que la contrée de Moriah pouvait être celle où se trouvait « la chênaie de Môréh », אלון מורה, *'élôn Môreh*, c'est-à-

dire près de Sichem. Gen., XII, 6. Les Septante ont rendu *Môreh* et *Môriyâh* par le même mot, ὑψηλή. C'était le premier endroit où Abraham avait planté sa tente en arrivant dans la terre de Chanaan, là qu'il fut favorisé d'une apparition divine et qu'il éleva un premier autel au Seigneur. Les Samaritains d'aujourd'hui vénèrent encore sur le Garizim l'endroit où, d'après eux, Abraham fut appelé à faire son sacrifice. Il y a à cela une grave difficulté, c'est la distance considérable qui existe entre Bersabée et Sichem. A. LEGENDRE.

2. MORIAH (MONT) (hébreu *har ham-Môriyâh;* Septante : ὄρος τοῦ Ἀμωρία ; Vulgate : *mons Moria*), colline de Jérusalem, sur laquelle Salomon bâtit le Temple. II Par., III, 1. C'était, ajoute le texte, le lieu préparé par David sur l'aire d'Ornan le Jébuséen. II Reg., XXIV, 18-25; I Par., XXI, 18-28. Elle se trouvait au nord-est de la ville sainte. Voir JÉRUSALEM, t. III, col. 1317, et TEMPLE. — Une tradition dont Josèphe, *Ant. jud.*, I, XIII, 1, 2; VII, XIII, 4, est déjà l'écho manifeste, et qui a été à peu près universellement acceptée jusqu'à présent, identifie le mont Moria avec la montagne de « la terre de Moriah », sur laquelle Abraham devait immoler son fils. Gen., XXII, 2. Voir MORIAH 1. Le Targum d'Onkelos fait allusion à cette croyance dans sa paraphrase de Gen., XXII, 14, lorsqu'il fait dire au patriarche que les générations futures viendront adorer en ce lieu, parce que lui-même y a adoré Jéhovah. Le Targum de Jérusalem, de son côté, parle de « la montagne de la maison du sanctuaire de Jéhovah » où Abraham offrit son fils Isaac. Comment se fait-il cependant qu'on ne rencontre aucun vestige de cette tradition chez les écrivains de l'Ancien et du Nouveau Testament? Si la croyance qui se révèle dans les dernières années de l'histoire juive a ses racines dans une croyance plus ancienne, il est singulier qu'on n'y fasse aucune allusion dans les récits détaillés qui concernent le lieu sacré : par exemple, l'érection de l'autel primitif par David, II Reg., XXIV, 25; I Par., XXI, 26; la construction du Temple par Salomon, III Reg., VI; II Par., III; sa réédification après la captivité et sa purification sous les Machabées. Ni les prophètes, ni l'auteur de l'Épitre aux Hébreux, ni les orateurs ou écrivains qui se plaisent à mettre en relief les origines religieuses de la nation, n'ont mentionné ce rapport entre le sacrifice de leur père et le lieu privilégié de leur culte. Comment, d'autre part, accorder cette tradition avec le récit de la Genèse? La colline de Moria, sans monuments, perdue au milieu de celles qui environnent Jérusalem, ne pouvait être visible de loin. Cf. Gen., XXII, 4. Ces arguments suffisent pour montrer ce qu'il y a de fragile dans cette opinion. A. LEGENDRE.

MORIN Jean, théologien catholique, né à Blois en 1591, mort à Paris le 28 février 1659. Appartenant à une famille protestante, il fut envoyé à Leyde pour y terminer ses études. Les discussions de ses coreligionnaires sur leurs doctrines firent naître des doutes dans son esprit, et de retour à Paris, il fut amené à l'Église catholique par le cardinal du Perron. Il entra alors dans la congrégation de l'Oratoire et en 1635 accompagna la reine Henriette en Angleterre. Urbain VIII en 1640 l'appela à Rome pour travailler à un projet de réunion des Grecs et des Latins. Mais au bout de neuf mois un ordre de Richelieu le fit revenir en France. De ses nombreux écrits nous ne citerons que les suivants : *Exercitationes ecclesiasticæ in utrumque Samaritanorum Pentateuchum, de illorum religione et moribus...*, in-4°, Paris, 1631; *Exercitationes Biblicæ de hebræi græcique textus sinceritate, germana LXX interpretum translatione dignoscenda, illusque cum Vulgata conciliatione*, in-4°, Paris, 1633; *Diatribe elenctica de sinceritate hebræi græcique textus dignoscenda et animadversiones in censuram Exercitationum ad Pentateuchum Samaritanum*, in-8°, Paris, 1639. Jean Morin publia en outre *Biblia LXX interpretum græco-latina*, 3 in-f°, Paris, 1628 : il y a joint les notes de Nobilius. Il donna une traduction du Pentateuque samaritain pour la *Polyglotte* de Le Jay. — Voir [M. Constantin], *Scenographia vitæ J. Morini Blesensis, congregationis Oratorii presbyteri*, in-4°, Paris, 1660; Nicéron, *Mémoires pour l'histoire des hommes illustres*, t. IX, p. 90; Dupin, *Biblioth. des auteurs ecclésiastiques du XVIIe siècle*, 2e p., p. 250; Richard Simon, *Hist. critique du Vieux Testament*, p. 464; A. Ingold, *Essai de bibliographie oratorienne*, 1880, p. 112. B. HEURTEBIZE.

MORING Gérard, théologien catholique belge, né à Bommel, dans la province de Gueldres, mort à Saint-Trudon, le 9 octobre 1556. Il fut docteur et professeur de théologie à l'université de Louvain, ensuite chanoine et curé de Saint-Trudon, qui appartenait à l'ordre des bénédictins, à Saint-Trond, dans le diocèse de Liège; il remplit ces dernières fonctions jusqu'à sa mort. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels : *Commentarius in Ecclesiasten*, in-8°, Anvers, 1533. A. REGNIER.

MORS (hébreu : *métég, résen;* Septante : χαλινός, κημός; Vulgate : *camus, frenum*), pièce de métal qu'on

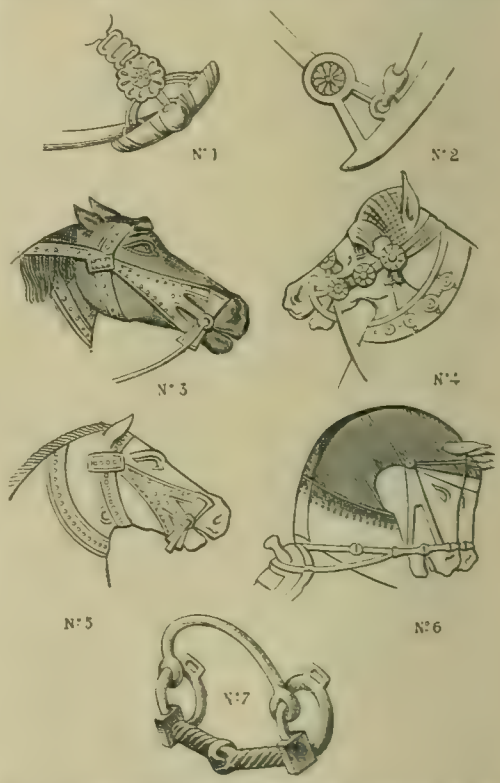

354. — 1. Mors égyptien, probablement en bronze et en cuir. D'après R. Zschille et Forrer, *Pferdetrense*, pl. I, fig. 18. D'après une sculpture égyptienne, vers 1400 av. J.-C.
2-6. Mors assyriens, bas-reliefs sculptés en pierre, pl. II, fig. 18-22. Les n. 21 et 22 se trouvent au British Museum. Entre 800 et 500 av. J.-C.
7. Mors romain de Pompéi en bronze. Pl. V, fig. 5. Musée de Naples, Ier siècle avant J.-C.

passe en travers de la bouche du cheval et sur les extrémités de laquelle on tire pour le diriger. — Les monuments figurés montrent les chevaux menés parfois à l'aide d'une simple bride. Voir t. II, fig. 218, col. 620; fig. 250, col. 680; fig. 430, col. 1151; t. III, fig. 104,

col. 432. Le plus souvent, les chevaux sont pourvus d'un mors. La forme du mors ne paraît pas différer sensiblement chez les anciens peuples, Égyptiens, voir t. I, fig. 226, col. 903; t. II, fig. 193, col. 566; Assyriens, voir t. I, fig. 228, col. 904; fig. 229, col. 905; fig. 235, col. 908; t. II, fig. 91, col. 304; fig. 195, col. 569; fig. 674, col. 1997; Héthéens, voir t. III, fig. 143, col. 673; Perses, voir t. II, fig. 197, col. 573; fig. 481, col. 1307; Cypriotes, voir t. II, fig. 194, col. 568; Romains, voir t. I, fig. 381, col. 1283, etc. Une bride ne pouvait suffire, en effet, pour maîtriser des chevaux fringants. Les deux mots hébreux, *mêṯeg*, *résén*, s'appliquent à la fois à la bride et au mors. Voir HARNAIS, t. III, col. 432. Le mors sert à diriger le cheval, le mulet et l'âne. Ps. XXXII (XXXI), 9; Prov., XXVI, 3; Zach., XIV, 20; II Mach., X, 29; Jacob., III, 3; Apoc., XIV, 20. Au figuré, Dieu met le mors aux lèvres de Sennachérib, pour le faire retourner dans son pays. IV Reg., XIX, 28; Is., XXXVII, 29. Ce passage fait allusion à un usage barbare des rois d'Assyrie qui mettaient un mors aux lèvres des ennemis vaincus. Le père de Sennachérib, Sargon, s'est fait représenter à Khorsabad tenant ainsi un captif auquel il crève les yeux avec sa lance. Voir t. I, fig. 158, col. 637. Ézéchiel, XXIX, 4, dans sa prophétie contre l'Égypte, dit que Nabuchodonosor traitera de la même manière le roi de ce pays. Asarhaddon avait infligé ce supplice au pharaon Tharaca. Voir t. II, fig. 620, col. 2011, et une autre figure semblable, t. II, fig. 601, col. 1914. Ézéchiel, XXXVIII, 4, prédit aussi le même châtiment à Gog, roi des Scythes. Dieu lui-même est comme un mors entre les mâchoires des peuples, afin de les conduire où il veut. Is., XXX, 28. Rejeter le mors ou le frein, c'est ne garder aucune retenue. Job, XXX, 11. Il faut mettre un frein à sa bouche pour parler avec sagesse. Eccli., XXVIII, 29. Voir R. Zschille et R. Forrer, *Die Pferdetrense*, in-f°, Berlin, 1893.

H. LESÊTRE.

MORT (hébreu : *mâvêṯ* ; Septante : θάνατος ; Vulgate : *mors*), séparation de l'âme immortelle d'avec le corps périssable.

I. INTRODUCTION DE LA MORT DANS L'HUMANITÉ. — 1° Puisque Dieu menace l'homme de la mort comme d'un châtiment qui doit l'atteindre s'il désobéit, il s'ensuit que la mort n'eût pas atteint l'homme s'il n'avait pas désobéi. On conçoit très bien que le corps de l'homme, uni à une âme immortelle, eût pu rester indéfiniment uni à cette âme. Sans doute, sa nature matérielle le soumettait aux transformations et aux détériorations qu'impose aux corps ordinaires leur rôle actif ou passif. Mais l'âme pouvait parfaitement être douée par Dieu d'une force telle, qu'elle maintînt le corps dans une vie indéfinie, en réparant continuellement ses éléments usés; et l'homme tout entier, après un temps plus ou moins long passé sur la terre, pouvait ensuite être transporté dans son séjour définitif, où son âme et son corps auraient été soustraits à toute cause de déchéance. Tel fut certainement le dessein primitif de Dieu. Cf. S. Augustin, *De Genes. ad litt.*, IX, 6, t. XXXIV, col. 396. S'il en eût été autrement, la menace de mort intimée à l'homme n'aurait plus eu de sens. La restreindre seulement à une mort spirituelle répugne à tout l'ensemble du récit, dans lequel un châtiment corporel doit correspondre à la part prise par le corps à la faute commise. D'ailleurs la mort corporelle est un châtiment beaucoup plus encore pour l'âme que pour le corps, puisque c'est l'âme qui prévoit, craint et souffre tout ce qui se produit de mauvais dans le corps.

2° La répugnance invincible de l'homme pour la mort indique assez formellement que celle-ci ne lui est pas naturelle, et qu'une cause accidentelle l'a introduite dans l'humanité. L'animal, avec sa nature inférieure, n'a pas la crainte de la mort, qu'il ne prévoit pas; la mort n'est donc pas pour lui un châtiment. D'autre part, le principe vital qui anime son corps, pas plus que le principe végétal qui fait vivre la plante, ne sont nécessairement immortels et ne répugnent à une dissolution définitive. Ils peuvent donc disparaître en même temps que le corps, sans que la constitution naturelle des êtres en soit atteinte. L'âme de l'homme, au contraire, est créée pour animer un corps. La séparation d'avec le corps constitue donc pour elle un état violent, contre nature, et cet état ferait à jamais de l'âme un être anormal, si Dieu ne lui rendait son corps à un moment donné, ou s'il ne modifiait essentiellement la nature de l'âme immortelle. Cette modification n'aura pas lieu; c'est le corps qui, après la résurrection, sera rendu à l'âme. L'état du Sauveur, vivant après sa résurrection avec son âme et son corps réunis ensemble à jamais, est l'indication et la preuve de ce que Dieu veut faire un jour pour l'homme.

3° La nature accidentelle de la mort pour l'homme est formellement enseignée dans plusieurs passages de la Sainte Écriture. Dans la Genèse, II, 17; III, 3, Dieu annonce à l'homme que, s'il mange le fruit défendu, il « mourra de mort », c'est-à-dire mourra très certainement. Adam et Ève purent se faire une certaine idée de ce que serait la mort pour eux, en voyant des animaux mourir sous leurs yeux. Ils se rendirent compte que leur corps, privé de la vie que l'âme lui communiquait, deviendrait subitement inerte, sans mouvement ni sentiment, et serait bientôt saisi par la corruption. La sentence divine : « Tu es poussière et tu retourneras en poussière, » Gen., III, 19, leur fit comprendre encore mieux ce que serait la mort. La parole : « Au jour où tu en mangeras, tu mourras, » Gen., II, 17, n'entraîna pourtant pas l'exécution immédiate de l'arrêt, soit que le mot « jour » doive être pris ici dans un sens très large, soit que Dieu, dans sa miséricorde et pour l'accomplissement de ses desseins ultérieurs, ait voulu accorder un long sursis à l'homme coupable. — L'auteur de la Sagesse, I, 13, 14, dit que « Dieu n'a pas fait la mort et ne prend pas plaisir à la perte des êtres vivants, mais qu'il a tout créé pour subsister et les générations du monde pour se conserver, qu'il n'y a pas un principe d'extermination en elles ni une domination de l'Adès sur la terre ». Ce passage est expliqué clairement par un autre : « Dieu a créé l'homme pour l'incorruptibilité, ἀφθαρσία, il l'a fait à l'image de son propre être, τῆς ἰδίας ἰδιότητος, et c'est par l'envie du diable que la mort est entrée dans le monde. » Sap., II, 23, 24. Si Satan n'avait pas tenté l'homme, ou si l'homme n'avait pas succombé à la tentation, la mort n'aurait donc pas atteint l'humanité. On ne peut pas dire qu'il s'agit seulement ici de la mort spirituelle, car c'est à « l'homme » et non à « l'âme » que l'auteur sacré attribue l'incorruptibilité originelle. — Notre-Seigneur fait allusion à la manière dont la mort a été introduite dans l'humanité quand il dit aux Juifs qu'ils tiennent de leur père, le diable, « homicide dès le commencement. » Joa., VIII, 44. Or, c'est de la mort corporelle qu'il est question, comme l'indique une des paroles qui précèdent : « Vous cherchez à me mettre à mort. » Joa., VIII, 37. — Saint Paul explique très explicitement que « le péché est entré dans le monde par un homme, et par le péché la mort », Rom., V, 12; que les autres « sont morts par le péché d'un seul », Rom., V, 12, 15; que « le salaire du péché, c'est la mort », Rom., VI, 23, non seulement la mort spirituelle, causée immédiatement par l'acte même du péché, mais la mort corporelle, qui s'impose ensuite comme conséquence plus ou moins lointaine, « même à ceux qui n'ont pas péché par une transgression semblable à celle d'Adam. » Rom., V, 14. Saint Paul appelle la mort l'aiguillon du péché, I Cor., XV, 56, ce qu'on peut entendre en ce sens que le péché pousse la mort contre l'homme comme l'aiguillon excite la bête de somme. Ainsi le comprend saint Augustin, *De peccat. merit. et remis.*, III, 11, t. XLIV, col. 197 : « C'est l'aiguillon qui fait la mort, et non pas elle qui le fait. Nous mourons par le

péché, ce n'est pas par la mort que nous péchons. » — Enfin, « il a été décrété pour les hommes qu'ils ont à mourir une fois. » Heb., IX, 27. La mort ne résulte donc pas d'une loi naturelle, mais d'un décret positif, qui aurait pu n'être pas rendu.

II. Différents genres de mort. — 1° La mort la plus naturelle est celle qui est la conséquence de l'âge. Voir Vieillesse. — 2° Beaucoup meurent accidentellement par suite de maladies diverses. Voir Maladie, col. 611. — 3° Un grand nombre périssent de mort violente, victimes d'accidents fortuits, comme ceux que tuent des animaux furieux, Exod., XXI, 28, 29, etc., frappés par une main criminelle, voir Homicide, t. III, col. 742, 743; tombant à la guerre, voir Guerre, t. III, col. 362; emportés par la violence des forces naturelles, comme au déluge, Gen., VII, 21; à Sodome, Gen., XIX, 25; à la mer Rouge, Exod., XIV, 28, etc.; ou par l'effet de la vengeance divine, comme les premiers-nés des Égyptiens, Exod., XII, 29; Coré, Dathan et Abiron, Num., XVI, 32; les soldats envoyés à Élie, IV Reg., I, 10, 12, etc. — 3° Il en est qui, pour certains crimes, sont mis à mort par la justice des hommes. Voir Supplices. — 4° Les Hébreux croyaient qu'on ne pouvait voir Dieu ou son ange sans mourir aussitôt. Gen., XXXII, 30; Jud., VI, 22; XIII, 22. De là l'effroi dont étaient saisis ceux qui étaient favorisés d'une apparition surnaturelle. Tob., XII, 17, Luc., I, 13, 30, etc. Dieu avait dit à Moïse : « Personne ne peut me voir et rester vivant, » Exod., XXXIII, 20; et quand il l'appela sur le Sinaï, il déclara que même celui qui toucherait la montagne mourrait. Exod., XIX, 12, 22. Cette cause de mort fut peu fréquente; elle atteignit cependant les Bethsamites qui regardèrent l'arche d'alliance, I Reg., VI, 19, 20, Oza qui la toucha, II Reg., VI, 6, 7, etc.

En dehors de ces cas particuliers dans lesquels la mort apparaît comme la conséquence d'une transgression positive, la croyance que la vue de Dieu ou de son envoyé faisait mourir n'était pas fondée. Tout d'abord, il n'a jamais été possible à l'homme de voir Dieu directement. Exod., XXXIII, 20; Joa., I, 18. Quant aux anges, ses envoyés, leur vue n'a été mortelle ni à Abraham, Gen., XVIII, 1-10, ni à Tobie, XII, 17, ni à Zacharie, Luc., I, 13, ni à tant d'autres qui ont été favorisés de leurs apparitions. Seulement, sous la loi de crainte, l'homme se rappelait toujours la sentence de mort portée par Dieu en personne contre les premiers parents, et, par une association d'idées que ce souvenir lui imposait et dont la loi de grâce devait seule triompher, il s'imaginait que Dieu ne pouvait guère intervenir visiblement que pour exercer une justice rigoureuse. Aussi, quand ils apparaissent, les anges commencent-ils habituellement par rassurer ceux auxquels ils sont envoyés. Jud., VI, 23; Tob., XII, 17; Dan., X, 19; Luc., I, 13; II, 10; Apoc., I, 17, etc. Dans les manifestations extraordinaires de sa puissance divine, Notre-Seigneur rassure de même ses Apôtres, qui sont sous l'empire du préjugé commun. Matth., XVII, 7; XXVIII, 10; Marc., V, 36; VI, 50; Luc., XXIV, 36; Joa., VI, 20. L'ange Gabriel, en paraissant devant Marie, lui dit aussi de ne pas craindre. Mais l'évangéliste marque expressément que, si la Sainte Vierge est troublée, c'est uniquement à cause des paroles de l'ange. Luc., I, 29-30. La crainte de la mort est donc étrangère au sentiment qui anime Marie.

III. Les hommes en face de la mort. — 1° Ce que David dit de lui-même, dans un péril particulier, peut s'appliquer à tout homme : « Il n'y a qu'un pas entre moi et la mort. » I Reg., XX, 3. La mort est commune à tous, Eccli., IX, 20, elle approche sans cesse, Eccli., XI, 20, et ne saurait tarder. Eccli., XIV, 12. Elle dépend du Seigneur, Ps. LXVIII (LXVII), 21; Sap., XVI, 13, qui envoie la vie ou la mort à son gré. I Reg., II, 6. Il viendra prendre la vie comme un voleur, Luc., XII, 39; I Thess., V, 2; II Pet., III, 10; Apoc., III, 3; XVI, 15, au moment où parfois l'on se promettra de longs jours. Luc., XII, 19-20. La mort entre par les fenêtres, Jer., IX, 21, c'est-à-dire du côté où elle n'est pas attendue. Elle sépare de tout. « Est-ce donc ainsi que sépare la mort amère? » dit à Samuel le roi amalécite Agag, dans la Vulgate. I Reg., XV, 32. La pensée est juste; mais, dans le texte hébreu, Agag dit seulement : « Voici que l'amertume de la mort est passée, » s'imaginant que le prophète va l'épargner. Cette perspective de l'abandon des choses de ce monde rend la pensée de la mort amère, Eccli., XLI, 1, tandis qu'au contraire son arrêt semble bon à ceux qui n'ont ici-bas que privations et misères. Eccli., XLI, 3; cf. Eccle., VII, 2; Eccli., XXX, 17. — 2° Comme la mort ouvre à l'homme un avenir nouveau, la mort est appelée bonne ou mauvaise, selon la nature de l'avenir auquel elle conduit. La mort des justes est désirable. Num., XXIII, 10. La mort de ceux qui aiment Dieu a du prix à ses yeux, Ps. CXVI (CXV), 15, et ceux qui meurent dans le Seigneur, c'est-à-dire en grâce et en amitié avec lui, sont bienheureux. Apoc., XIV, 13. Les impies au contraire ont beau s'imaginer qu'ils peuvent faire un contrat avec la mort, pour qu'elle les épargne encore. Is., XXVIII, 15, 18. Ils se font illusion et leur mort est pire que tout. Ps. XXXIV (XXXIII), 22; Eccli., XXVIII, 25. Le livre de la Sagesse fait un tableau saisissant de la mort du juste et de celle du pécheur, ainsi que du sort qui attend l'un et l'autre dans la vie future. Sap., II, 1-V, 24. — 3° Pour marquer le caractère transitoire de la mort, Notre-Seigneur, Joa., XI, 11, 12, et les Apôtres, I Cor., VII, 39; XI, 30; XV, 6, 18, 20; I Thes., IV, 12, 14; II Pet., III, 4, l'appellent un sommeil.

IV. La mort au sens figuré. — 1° Plusieurs expressions métaphoriques se rapportent à la mort naturelle. Celui qui est digne de mort est appelé « fils de mort ». I Reg., XX, 31; XXVI, 16; II Reg., XII, 5; III Reg., II, 26. « Le premier-né de la mort, » Job, XVIII, 13, est probablement l'ange qui amène la mort, dont il est comme le premier ministre. Cf. Ps. LXXXIX (LXXXVIII), 28; Heb., II, 14. Les « portes de la mort », Job, XXXVIII, 17; Ps. IX, 15; Sap., XVI, 13; les « traits de mort », Ps. VII, 14; les « lacets de la mort », II Reg., XXII, 6; Ps. XVIII (XVII), 6; Prov., XXI, 6; les « douleurs de mort », Ps. XVIII (XVII), 5; les « terreurs de mort », Ps. LV (LIV), 5; CXV (CXIV), 3; la « tristesse jusqu'à la mort », Eccli., XXXVII, 1; Matth., XXVI, 38; Marc., XIV, 34, etc., représentent les diverses causes qui mènent à la mort. « Goûter la mort, » Luc., IX, 27; Joa., VIII, 52; Heb., II, 9, et « descendre dans la mort », Prov., V, 5, c'est mourir. La « réponse de mort », τὸ ἀπόκριμα τοῦ θανάτου, II Cor., I, 9, est l'arrêt de mort auquel il faut s'attendre. Dans l'Apocalypse, VI, 8, la mort est personnifiée par un cavalier monté sur un cheval pâle. — 2° Assez souvent la mort désigne, non plus la séparation de l'âme et du corps, mais la privation de tout ce qui peut contribuer au véritable bonheur, en ce monde ou en l'autre. Ainsi le péché, qui prive de l'amitié de Dieu, amène la mort. Prov., XI, 19. Les chemins tortueux du mensonge et du vice conduisent à la mort. Prov., XII, 28; XIV, 12; XVI, 25; Sap., I, 12. Au contraire, la justice, Prov., X, 2; XI, 4, et l'aumône, Tob., XII, 9, délivrent de la mort. Les « ombres de la mort », si souvent mentionnées dans la Sainte Écriture, désignent soit le malheur qui pèse lourdement sur quelqu'un, Job, III, 5; X, 21, 22; XII, 22; XXIV, 17; XXVIII, 3; XXXIV, 22, soit celui qui menace, Ps. XXIII (XXII), 4; XLIV (XLIII), 20; LXXXVIII (LXXXVII), 7; CVII (CVI), 10, soit la condition malheureuse de ceux qui vivent privés de la vérité, de la vertu et du salut. Is., IX, 2; Jer., XIII, 16; Matth., IV, 16; Luc., I, 79. — 3° D'autres fois, il s'agit de la mort spirituelle, de celle qui atteint l'âme dans son union avec Dieu. Joa., VI, 50; XI, 26; I Joa., III, 14, etc. Saint Paul appelle son corps « un corps de mort », Rom., VII, 24, parce que, par ses convoitises, il entraîne l'âme à la perte de sa vie spirituelle. — 4° La « seconde mort », Apoc., II, 11; XX,

6, 14; XXI, 8, est la mort éternelle, celle qui frappe à jamais l'homme que la mort corporelle, la première mort, a saisi en état de mort spirituelle.

V. JÉSUS-CHRIST ET LA MORT. — 1° Si la mort est la conséquence du péché, Notre-Seigneur, exempt du péché par nature, n'a pas été sujet de la mort. C'est, en effet, ce qu'il déclare lui-même. Personne ne lui ôte la vie, il la dépose lui-même, avec le pouvoir de la reprendre comme il veut. Joa., X, 18. Le prince de ce monde, Satan, l'exécuteur de la sentence de mort contre les hommes coupables, ne peut rien sur lui. Joa., XIV, 30. C'est donc volontairement, sans y être aucunement obligé, que Jésus-Christ subit la mort. — 2° En subissant la mort et en expiant le péché qui méritait la mort, Jésus-Christ « a détruit la mort ». II Tim., I, 10. Par sa mort, il a anéanti celui qui avait la puissance de la mort, c'est-à-dire le diable. Heb., II, 14, 15. Ces paroles signifient que, depuis le sacrifice du Sauveur, la mort, dans quelque sens qu'on l'entende, ne peut plus exercer d'action nuisible contre ceux qui profitent de la rédemption. Finalement, la mort sera jetée dans l'étang de feu, c'est-à-dire que la mort corporelle et la mort spirituelle, unies ensemble, auront abouti sans retour à la mort éternelle, Apoc., XX, 14, et, en vertu de la victoire de Jésus-Christ, « il n'y aura plus de mort. » Apoc., XXI, 4. Voir MORTS. H. LESÊTRE.

355. — Vue de la mer Morte, prise de *'Aïn Djidi* (Engaddi).
D'après le duc de Luynes, *Voyage d'exploration à la mer Morte*, Atlas, pl. 26.

MORTE (MER) (appelée ainsi dans une glose de la Vulgate, Jos., III, 16, mais ordinairement en hébreu : *yâm ham-mêlaḥ*, « mer de sel ; » Septante : ἡ θάλασσα τῶν ἁλῶν ou ἁλυκή, Gen., XIV, 3; Num., XXXIV, 3, 12, etc.), nom usuel du lac méridional de la Palestine, qui reçoit les eaux du Jourdain. Il porte dans la Bible et les auteurs profanes d'autres dénominations; il présente dans sa constitution et ses eaux des phénomènes dont il est intéressant de rechercher la nature et l'origine; il suscite dans l'histoire des Hébreux plus d'un problème qu'il importe d'étudier.

I. NOMS. — 1° La mer Morte est le plus ordinairement appelée, en raison de la qualité de ses eaux, *yâm ham-mêlaḥ*, « mer de sel » ou « mer Salée »; Septante : ἡ θάλασσα τῶν ἁλῶν, Gen., XIV, 3; Jos., XII, 3; XVIII, 19; θάλασσα ἁλός, Jos., III, 16; ἡ θαλάσσα ἡ ἁλυκή, Num., XXXIV, 3, 12; Deut., III, 17; Jos., XV, 2, 5; Vulgate : *mare salis*, Gen., XIV, 3; *mare salsissimum*, Num., XXXIV, 3, 12; Deut., III, 17; Jos., XII, 3; XV, 2, 5 (*salsissimum* est une faute de la Vulgate, Jos., XVI, 8, où il s'agit de la Méditerranée); XVIII, 19. — 2° En raison de sa situation dans la profonde dépression de l'Arabah, elle est nommée *yâm hâ-'Ârâbâh*; Septante : θαλάσσα Ἀραβά, Deut., III, 17; Jos., III, 16; XII, 3; θαλάσσα τῆς Ἀραβά, IV Reg., XIV, 25; Vulgate : *mare deserti*, Deut., III, 17; Jos., XII, 3; *mare solitudinis*, Deut., IV, 49; Jos., III, 16; IV Reg., XIV, 25, le mot *'Arabah* signifiant « plaine, solitude, désert ». — 3° Par opposition à la Méditerranée, elle est dite *yâm haq-qadmôni*, « mer orientale; » Septante : ἡ θάλασσα ἡ πρὸς ἀνατολὰς Φοινικῶνος, Ezech., XLVII, 18; θάλασσα ἡ πρώτη, Joel, II, 20; Zach., XIV, 8; Vulgate : *mare orientale*. — 4° Ézéchiel, XLVII, 8, l'appelle même simplement *hay-yâm*, « la mer, » en la distinguant de « la grande mer », la Méditerranée, XLVII, 10. — 5° Dans les Talmuds, on trouve les deux noms de « mer de sel » et de « mer de Sodome ». Ce dernier, dû à la proximité de la ville de Sodome, se lit également dans le IVe livre d'Esdras, V, 7. Cf. Reland, *Palæstina*, Utrecht, 1714, t. I, p. 237; A. Neubauer, *La géographie du Talmud*, Paris, 1868, p. 24, 26. — 6° Josèphe la nomme, en raison de l'asphalte qu'elle contient, « lac Asphaltite, »

ἡ Ἀσφαλτίτις λίμνη, *Ant. jud.*, I, IX; IV, V, 1; IX, X, 1; *Bell. jud.*, I, XXXIII, 5; III, X, 7; IV, VIII, 2; λίμνη ἡ ἀσφαλτοποιός, *Ant. jud.*, XVII, VI, 5. Pour lui, comme pour le Talmud, elle est aussi ἡ Σοδομῖτις λίμνη, « le lac de Sodome. » *Ant. jud.*, V, I, 22. — 7° Le nom de « mer Morte » semble avoir été mis en usage, chez les Grecs, θάλασσα νεκρά, par Pausanias, V, 7, et Galien, IV, 19, et, chez les Latins, par Justin, XXXVI, 3, ou plutôt par Trogue Pompée, dont il résume l'ouvrage. Il est aussi employé par Eusèbe, *Onomastica sacra*, Gœttingue, 1870, p. 290, et S. Jérôme, *Comment. in Dan.*, XI, 45, t. XXV, col. 574. Il se rencontre dans une glose de la Vulgate, Jos., III, 16, et est motivé par l'absence de tout être vivant dans les eaux du lac. — 8° Au XIIe siècle, le géographe arabe Edrisi, *Géographie*, traduction Jaubert, Paris, 1837, t. I, p. 338, la nomme « mer » ou « lac de *Za'râ* (Zoar ou Ségor) », et ajoute qu'elle s'appelait également « mer de *Sâdôm* (Sodome) et de *Ghâmûra* (Gomorrhe) ». — 9° Enfin les Arabes lui donnent communément le nom de *bahr el-Lût*, « mer de Lot, » patriarche, dont Mahomet a reproduit l'histoire dans le Coran, et dont le nom est resté pour eux comme inséparable de cette région maudite. Cf. Guy Le Strange, *Palestine under the Moslems*, Londres, 1890, p. 54, 64.

II. DESCRIPTION. — 1° *Aspect général.* — La mer Morte représente ordinairement à l'esprit l'image de la désolation, d'un « lieu d'horreur et de vaste solitude », Deut., XXXII, 10, où la nature, devenue l'instrument de la justice divine, a gardé l'ineffaçable empreinte de la malédiction. Tout contribue à donner cette idée : le nom même et les souvenirs qui se rattachent à ce petit coin de terre; les crimes des hommes que les éléments du ciel, unis à ceux de la terre, punissent par la plus effroyable catastrophe. Il est certain que, si l'on compare ce lac perdu dans un désert à ceux près desquels on va, en France, en Italie et en Suisse, chercher des rives enchanteresses, un air pur et la gaieté, on peut dire qu'il y a la différence de la mort à la vie. Deux murailles de montagnes dénudées l'enferment à l'est et à l'ouest. Fig. 355. Nulle ville sur ses bords, aucun mouvement de bateaux sur ses flots (un bateau à voiles fait aujourd'hui un service assez régulier entre l'embouchure du Jourdain et le *Kérak*), nulle vie dans son sein; on croyait même autrefois que les oiseaux du ciel ne pouvaient s'aventurer au-dessus de ce lac empoisonné sans être frappés de mort. C'est faux, mais il n'en est pas moins vrai qu'il y a là le silence du désert, presque un tombeau. Cependant la première impression n'est pas toujours si triste. Il en est ainsi souvent pour les choses dont on s'est fait d'avance un idéal de beauté ou un type de laideur. La réalité apporte un correctif à l'idée préconçue. Cette nappe d'eau tranquille, dont la limpidité, sur les bords, vous tenterait d'en boire, brille au soleil comme un miroir de cristal. Les crêtes qui l'entourent se reflètent dans ses flots tantôt bleus, tantôt verts, et, sous les rayons d'une lumière éblouissante et pure, les rochers prennent une variété de coloris, du rouge sombre à la blancheur éclatante, qui donne au tableau un aspect grandiose. L'aridité des montagnes et la teinte sévère des rochers nus sont adoucies çà et là par des bouquets de verdure, saules, tamaris, acacias, qui forment couronne autour des fontaines ou dans certains bas-fonds bien arrosés.

2° *Situation; forme; bassin.* — La mer Morte est le plus bas et le plus considérable des trois lacs qu'entretiennent les eaux du Jourdain. Elle occupe la partie la plus profonde de cette longue et extraordinaire vallée qui court depuis les pentes méridionales du grand Hermon, au nord, jusqu'au golfe d'Akabah, au sud, et qu'on appelle l'*Arabah* ou le *Ghôr*. Voir ARABAH, t. I, col. 820. Par un phénomène unique sur la surface du globe, son niveau est à 392 mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée et de la mer Rouge. De forme allongée, elle va directement du nord au sud, avec une légère inclinaison de la pointe septentrionale vers le nord-est. Voir fig. 356. Cette forme serait régulière, bien arrondie aux deux bouts, si le bassin n'était divisé dans sa longueur en deux parties inégales par une presqu'île que les Arabes ont appelée d'un nom pittoresque et juste *el-Lisân*, « la Langue. » C'est, en effet, une bande de terre qui se détache de la côte orientale et coupe le lac aux deux tiers, projetant à son extrémité deux pointes orientées du nord-est au sud-ouest, et formant avec la rive opposée un détroit large de 4 à 5 kilomètres. La portion septentrionale est longue de 45 kilomètres; celle du sud constitue un petit bassin ovale, dont nous aurons à étudier la disposition particulière. Dans son ensemble, le lac a une longueur de 75 kilomètres et sa plus grande largeur est de 16 kilomètres. Sa superficie peut être évaluée en moyenne à 926 kilomètres carrés. Deux chaînes de montagnes ou de collines le bornent à l'est et à l'ouest. D'un côté elles tombent à pic jusqu'à ses flots, qu'elles dominent de 1000 à 1200 mètres, profondément déchiquetées par d'étroites fissures, qui servent de passage à de nombreux torrents, ce sont les monts de Moab. De l'autre, elles descendent en plan incliné, moins abruptes, mais plus arides, moins profondément coupées, mais fendillées aussi par les ouadis dont les eaux temporaires courent sur des lits de galets, à travers des ravins sauvages; c'est le désert de Juda. Ses rives en zigzags longent le pied des falaises, ne laissant en certains endroits qu'un peu d'espace où l'on puisse cheminer. Au nord et au sud, il se termine par deux baies dont la grandeur varie suivant les saisons. Au nord-ouest, la montagne se rapproche du rivage, avec lequel elle fait un angle aigu. Le sol de la plaine est formé d'un lit de cailloux, qui s'élève rapidement, et qui est couvert de bois flottés, troncs d'arbres dépouillés de leur écorce, que le flot a poussés çà et là (fig. 357). Le bord de l'eau est marqué par une frange de roseaux qui se rétrécit et vient se terminer à un petit cap nommé *Râs Feschkhah*, dont les rochers abrupts plongent dans la mer, à une hauteur de 400 mètres environ. Au-dessous de ce cap, les roches s'éloignent à l'ouest, et la plaine côtière, s'élargissant peu à peu, se rétrécit ensuite jusqu'au *Râs Mersed*, près duquel on rencontre l'oasis d'*Aïn Djidi*, l'ancienne Engaddi. Voir ENGADDI, t. II, col. 1796. Au delà, une longue plaine, élevée de 30 à 90 mètres au-dessus de la mer, large de 2 à 5 kilomètres, court entre les collines stériles et le rivage découpé en plusieurs petites baies. A peu près en face de la pointe méridionale de la *Lisân*, les montagnes se rapprochent et ne laissent plus qu'un étroit sentier jusqu'au *Djébél Usdum*. Le long de cette côte occidentale, on trouve un certain nombre de sources, les unes fraîches, les autres chaudes, plusieurs saumâtres, d'autres sulfureuses, citons *Aïn Feschkhah, Aïn el-Ghueïr, Aïn Terâbéh; Aïn Djidi*. Les principaux torrents qui descendent à la mer sont, du nord au sud, l'*ouadi en-Nâr* ou torrent de Cédron, l'*ouadi ed-Déradjéh*, l'*ouadi el-Aréidjéh*, l'*ouadi el-Khabera*, l'*ouadi Suféisif*, l'*ouadi Nimréh*, l'*ouadi Hathrurah*, l'*ouadi Zuéirah*. — La baie méridionale confine aux marais salins de la Sebkhah, dont nous parlons plus loin, et à travers laquelle les deux ouadis *Djeib* et *Fiqréh* amènent les eaux de l'Arabah et des plateaux voisins. Au delà des fourrés de roseaux qui bordent le lit de plusieurs ouadis, s'étendent, vers le sud-est, les plaines fertiles du *Ghôr es-Safiyéh* et du *Ghôr el-Mezra'a*. A partir de ce dernier point, les rochers du plateau de Moab tombent à pic dans la mer, et forment une énorme muraille ininterrompue, à travers laquelle quelques torrents se sont creusé un lit. Les plus importants, qui se déversent dans la mer sur cette rive orientale, sont, du sud au nord, l'*ouadi el-Hessi*, l'*ouadi Neméirah*, l'*ouadi Modjib*, l'ancien Arnon (voir ARNON, t. I, col. 1020), l'*ouadi Zerqa Ma'in*, près duquel

se trouvent les sources thermales de *Callirrhoé* (voir CALLIRRHOÉ, t. II, col 69), l'*ouadi Anazéh*, l'*ouadi Ghuéir*. Enfin l'embouchure du Jourdain est située à peu près au milieu de la baie septentrionale, penchant du côté de l'est. La mer Morte reçoit ainsi toutes les eaux d'une région considérable; son bassin présente un développement de 360 kilomètres dans sa longueur, avec une largeur qui va jusqu'à 100 kilomètres. Sur le pourtour de la mer Morte, voir O. Kersten, *Umwanderung des Todten Meeres*, dans la *Zeitschrift des Deutschen Palästina Vereins*, Leipzig, t. II, 1879, p. 201-244.

3° *Dépression.* — Le niveau de la mer Morte, avons-nous dit, est de 392 à 393 mètres *au-dessous* du niveau de la Méditerranée et de la mer Rouge. Ce phénomène géologique, unique au monde, n'avait été soupçonné ni par les anciens ni par les modernes jusqu'en 1837. Au commencement du XIXe siècle, en 1806, Seetzen, explorant à l'ouest et à l'est les bords du lac, disait qu'il serait intéressant de savoir la hauteur de sa surface au-dessus de la Méditerranée. Cf. U. J. Seetzen, *Reisen durch Syrien, Palästina*, édit., Fr. Kruse, Berlin, 1854, t. I, p. 425. Le premier, il a tracé une assez bonne esquisse de la carte. Voir le même ouvrage, à la fin du tome IV, la carte n° 2. Mais il n'a eu une connaissance exacte ni des dimensions de la mer, dont il exagère la largeur, ni de la forme de la Lisân, ni à plus forte raison de la profondeur des eaux. C'est H. Schubert, *Reise in das Morgenland*, Erlangen, 1840, t. III, p. 87, qui, en 1837, a fourni la première indication de l'énorme enfoncement de la vallée en cet endroit. « Nous ne fûmes pas peu étonnés, dit-il, lorsque, déjà près de Jéricho, et encore plus sur les bords de la mer Morte, nous vîmes le vif-argent de notre baromètre, qui n'était pas construit pour une pareille pression, dépasser de beaucoup la limite de l'échelle graduée. Nous fûmes obligés d'évaluer à vue d'œil la hauteur de la colonne de mercure; et bien que nous eussions fait cette estime aussi juste que possible, à cause du résultat si inattendu qui en ressortait, la dépression de la mer Morte au-dessous du niveau de la Méditerranée se trouva cependant être au moins de 598 pieds et demi, ou, en chiffres ronds, 600 pieds français, c'est-à-dire environ 640 pieds anglais (195 mètres). Nous cherchâmes par tous les moyens imaginables à infirmer ce résultat. Nous voulûmes l'expliquer d'abord par une perturbation atmosphérique le jour de notre observation; mais le violent orage de la veille aurait fait baisser plutôt que monter la colonne. Nous rejetâmes ensuite la prétendue faute sur le dérangement de notre baromètre lui-même, qui avait supporté tant d'épreuves; mais pendant notre retour à Jérusalem, le mercure revint à la même hauteur moyenne qu'avant notre départ pour Jéricho. Ce n'est qu'après mon retour en Bavière et avec bien de l'hésitation, que j'osai rendre publique une mesure qui bouleversait tant les idées reçues... A peine cette publication était-elle faite, que la dépression extraordinaire de la mer Morte se trouva confirmée, d'abord par M. Beek, puis par M. Russegger et d'autres observateurs; et notre appréciation même, donnée avec tant de réserve, resta alors beaucoup au-dessous des autres. » En cette même année 1837, MM. Moore et Beek purent faire en bateau, pendant deux semaines, quelques expériences sur le lac. Ils arrivèrent au même résultat que Schubert, en ce qui concerne la dépression bien déterminée, mais la nature très peu certaine de leur moyen d'observation, l'ébullition de l'eau, ne leur donna qu'un chiffre même inférieur à celui de l'explorateur bavarois, c'est-à-dire environ 500 pieds anglais, équivalant à 152 mètres, soit 240 mètres de moins que le chiffre vrai. Un an plus tard, 1838, M. le comte de Bertou, doutant encore de la réalité du fait, de l'exactitude des chiffres que lui avait communiqués M. Moore, vint chercher sur les lieux mêmes la solution du problème. Les résultats barométriques qu'il obtint à Jéricho et à la mer Morte lui causèrent la plus grande surprise. « J'étais préparé, dit-il, à reconnaître une dépression assez considérable; mais j'étais loin de penser qu'elle pût être de 273 mètres dans la première localité et d 406 mètres dans la seconde. Je fus donc conduit à penser que les différences de niveau n'étaient pas les seules causes qui agissaient sur la colonne de mercure, et que peut-être les circonstances atmosphériques, modifiées par d'abondantes évaporations, pouvaient y jouer un rôle important. De retour à Jérusalem, je pus me convaincre que mon baromètre n'avait pas cessé d'être exact, car le mercure y reprit le niveau auquel il s'était maintenu avant que je l'eusse transporté à la mer Morte, et je savais que ce niveau différait peu de celui que d'autres voyageurs avaient remarqué précédemment. » Cf. *Bulletin de la Société de Géographie*, Paris, octobre 1839, p. 113; tirage à part, p. 6. M. de Bertou contrôla, l'année suivante, ce premier nivellement par une seconde opération, qui l'amena à la même conclusion, avec une légère exagération du chiffre, 419 mètres. En regard des évaluations données par les explorateurs plus récents, dans des conditions d'exactitude bien supérieures, celles du savant français ne gardent plus qu'une valeur historique. Les observations barométriques du lieutenant Lynch, de la marine des États-Unis, en 1848, donnèrent 401 mètres 15. M. Vignes, de l'expédition du duc de Luynes en 1864, après des expériences faites à Jaffa, au bord de la mer, à Jérusalem et à *Aïn Feschkhah*, au bord de la mer Morte, conclut au chiffre de 392 mètres. Cf. Duc de Luynes, *Voyage d'exploration à la mer Morte*, Paris, t. II, p. 4. Enfin, peu après, le capitaine Wilson et les officiers de l'*Ordnance Survey*, par une suite de nivellements géodésiques de la Méditerranée à Jérusalem et de Jérusalem à la mer Morte, fixaient le niveau à 1292 pieds anglais, ou 393 mètres. Cf. *Survey of Western Palestine, Memoirs*, Londres, 1881, carte, t. I, p. 23.

4° *Niveau.* — Il est clair que ce niveau n'est pas invariable. Nous verrons plus tard ce qu'il fut dans les temps préhistoriques et historiques. Aujourd'hui ses variations dépendent des saisons pluvieuses ou sèches. Comme la mer Morte n'a pas d'issue, il n'est autre chose que la balance qui s'établit entre la quantité d'eau déversée et la quantité d'évaporation. Or, le Jourdain, à lui seul, verse journellement dans ce bassin, au moins à certaines époques de l'année, 6 500 000 tonnes d'eau. Ajoutons à cela un volume à peu près égal fourni par tous les torrents réunis qui y aboutissent de l'ouest, du sud et de l'est, et nous aurons ainsi douze ou treize millions de tonnes d'eau qui y arrivent chaque jour. D'autre part, la chaleur intense qui règne, en été, dans cette profonde dépression, fermée à l'est et à l'ouest par de hautes parois de rochers, fait du lac une sorte de chaudière dont l'évaporation est extrêmement puissante. Lorsque, à certains moments, on l'observe des hauteurs de Bethléhem et de Jérusalem, on voit pendant le jour d'immenses masses de vapeurs blanchâtres s'en dégager continuellement et se dissoudre lorsqu'elles sont arrivées dans l'atmosphère sèche des régions supérieures. M. Lortet, *La Syrie d'aujourd'hui*, dans le *Tour du monde*, t. XLIII, p. 174, estime cette évaporation à au moins 6 500 000 tonnes d'eau par jour, c'est-à-dire la quantité fournie par le Jourdain. Mais elle est naturellement moins forte en hiver, alors qu'au contraire les torrents, nourris par des pluies plus ou moins abondantes, donnent un apport plus considérable. Le niveau monte donc généralement de décembre à avril. Il baisse progressivement dans l'autre partie de l'année, où les ouadis sont presque toujours à sec et les rayons du soleil brûlants. Les anciens voyageurs ont jugé, d'après les lignes de bois flotté qu'on trouve sur le rivage, que la crue pouvait aller de quatre à six mètres. Des observations faites en ces derniers temps, au moyen

d'une marque pratiquée dans le roc entre *'Aïn* et *Râs Feschkhah*, n'ont pas donné une cote aussi élevée dans le changement de niveau. Du 30 mars 1901 au 31 décembre 1902, on a constaté une baisse d'un mètre environ. En 1903, la crue et la baisse ont été à peu près égales et n'ont guère dépassé 65 centimètres. Certaines années de sécheresse, surtout consécutives, peuvent amener une baisse que des années pluvieuses auront peine à compenser, et vice versa. Cf. E. W. Gurney Masterman, *Observations of the Dead Sea levels*, dans le *Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement*, Londres, 1902, p. 155-160, 297-299, 406; 1903, p. 177-178; 1904, p. 83-95, 163-168. Pour établir une échelle de proportion qui permît d'évaluer les variations importantes de la mer Morte, il faudrait que les expériences s'étendissent à un certain nombre d'années. Il est cependant plusieurs faits qui prouvent que, depuis une cinquantaine d'années, le niveau s'est élevé. L'histoire de l'îlot appelé *Rudjm el-Bahr* et situé tout à fait au nord est curieuse à ce point de vue. A l'époque où Lynch visita la contrée, 1848, c'était une petite presqu'île bien marquée. En 1851, M. de Saulcy le mentionne comme une petite île séparée de la terre par une eau peu profonde, que les chevaux traversent sans difficulté. Le Frère Liévin, *Guide-indicateur de la Terre-Sainte*, Jérusalem, 1887, t. II, p. 282, note 2, dit de son côté : « En 1860, j'ai pu me rendre deux fois à pied sec jusqu'à l'îlot. En 1861, mon cheval avait de l'eau jusqu'aux genoux; en 1862, il en avait, dans certains endroits, jusqu'au ventre, et en 1863 les eaux avaient crû davantage. Depuis lors il m'a été impossible de m'y rendre si ce n'est en nageant. » En 1882, il mesura la distance qui existait entre le rivage et les restes d'un mur placé vers le milieu de l'île, et il trouva 243 mètres. Depuis 1892, l'îlot a disparu. La même crue se manifeste à la digue qui unit la *Lisân* au rivage occidental. On a remarqué également que les passages qui existaient autrefois au pied du *Râs Feschkhah* et du *Djébel Usdum*, du côté de la mer, sont aujourd'hui submergés. Cf. Gray Hill, *The Dead Sea*, dans le *Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement*, 1900, p. 273-282; E. W. Gurney Masterman, dans la même revue, 1902, p. 159.

5° *Profondeur.* — La profondeur de la mer Morte n'est pas moins étonnante que sa dépression; elle présente des phénomènes qui nous aideront singulièrement à découvrir l'origine du lac. Nous la connaissons aujourd'hui, grâce surtout aux sondages pratiqués par l'expédition scientifique de Lynch. Voir la carte qui se trouve à la page 268 de son ouvrage, *Narrative of the United States' Expedition;* les cotes sont marquées en brasses, nous les réduisons en mètres à la figure 356. Plusieurs lignes de sonde ont été établies en forme de zigzags d'une côte à l'autre. Voir fig. 357, 358 (d'après Lynch, p. 268). En suivant le bord occidental, nous trouvons, jusqu'à deux kilomètres de la côte, un fond qui se maintient à 25, 35 et 45 mètres, pour tomber immédiatement à 115, 210, 219, 283, et arriver au point le plus enfoncé de la cavité, à 399 mètres. A moins d'un kilomètre de la côte orientale, au contraire, la profondeur est déjà de 100, 200 mètres, et la progression, beaucoup plus rapide que sur le côté opposé, descend vers le fond de la cuve par des pentes de 331, 336, 347 mètres. La ligne de dépression est donc bien plus accentuée à l'est qu'à l'ouest. C'est aussi sur la rive orientale que les montagnes qui encaissent la mer Morte en sont le plus rapprochées et présentent un escarpement plus raide, ce qui est, du reste, conforme à une loi orographique bien connue. Le point le plus profond est à la hauteur du *Nahr Zerqa Ma'in*, au tiers environ de la largeur du lac à partir de la côte orientale : la sonde accuse là 399 mètres. En descendant vers le sud, du côté de la Lisân, les plus grandes profondeurs sont de 356, 344, 254 et 196 mètres. Elles se terminent à la presqu'île. A l'entrée septentrionale du détroit, en effet, au milieu même de la passe, on n'arrive plus qu'à 102 mètres au maximum, et la dépression diminue graduellement à mesure qu'on avance vers le sud. A l'issue méridionale, elle n'est plus que de 5 à 6 mètres. Enfin, dans la cavité qui termine la mer, au sud de la Lisân, le fond, même au centre, n'est guère

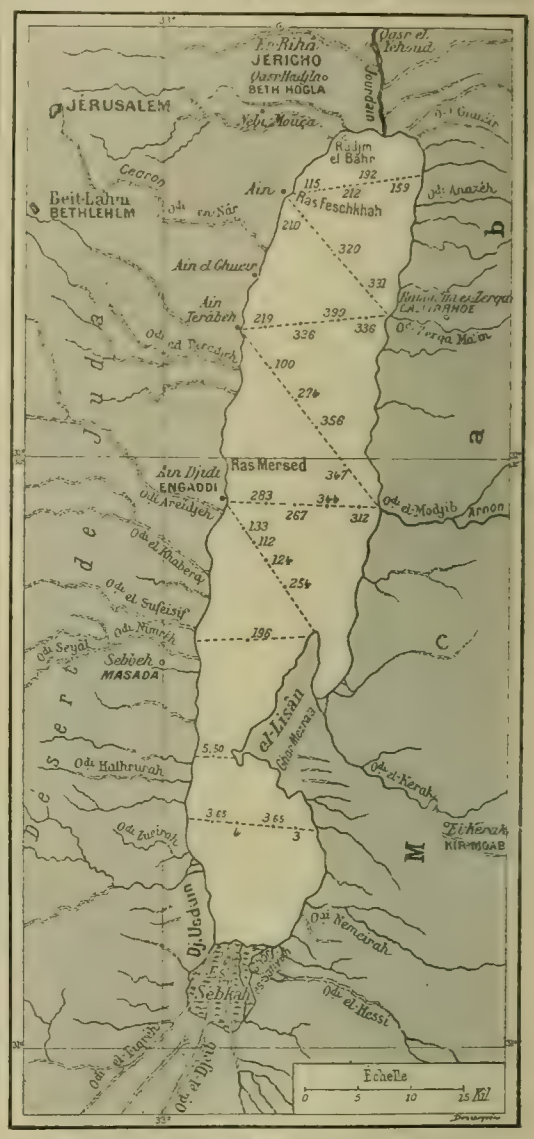

356. — Carte de la mer Morte et de ses alentours.

que de 4 mètres. Ce n'est qu'une nappe d'inondation, prolongement du gouffre qui, seul, par ses abîmes, ses courants et les mouvements de ses flots, mérite le nom de mer. Il y a donc deux parties bien distinctes dans le lac que nous étudions. La première est une cuve très profonde, dont la pente est presque à pic au long de la côte orientale, et plus inclinée vers la côte opposée. La seconde n'est en somme qu'un petit étang. Avant de rechercher la cause de ce fait, étudions la nature des eaux du *Bahr el-Lût*.

6° *Eau.* — Tout est vraiment extraordinaire dans la mer Morte. Ses eaux sont, au premier aspect, d'une limpidité qui surprend; elles n'ont cependant point

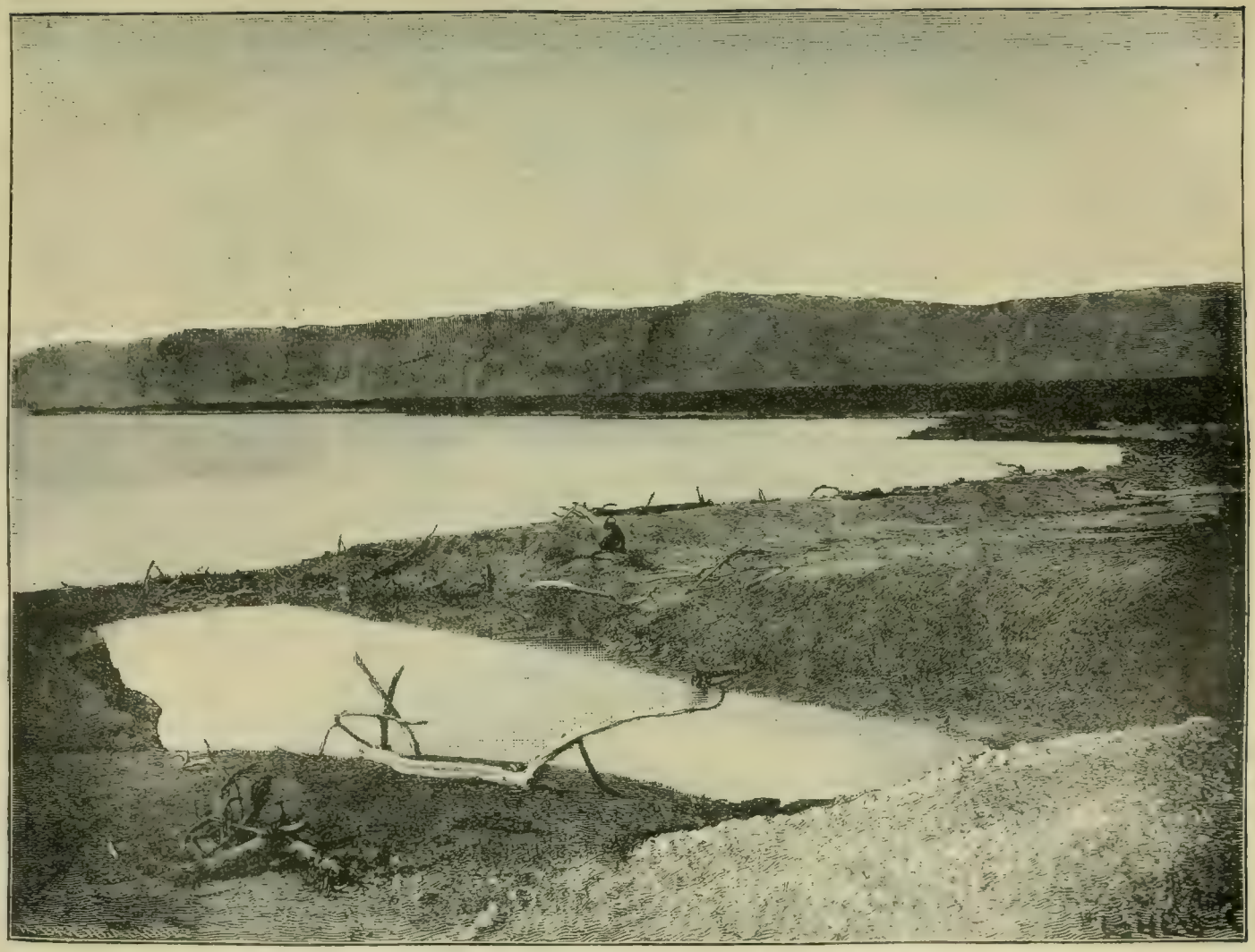

357. — Extrémité septentrionale de la mer Morte. D'après une photographie.

1. De Aïn Feschkhab au bord oriental

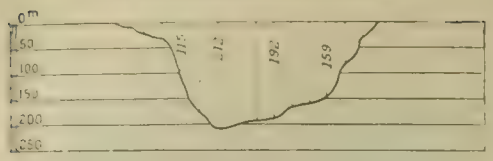

2. De Aïn Feschkhab au Zerqa Ma'in

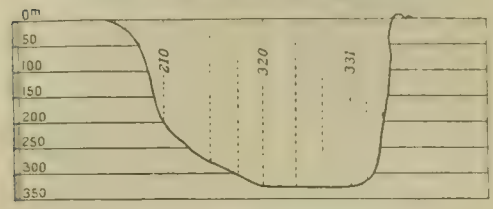

3. De Aïn Terabéh au Zerqa Ma'in

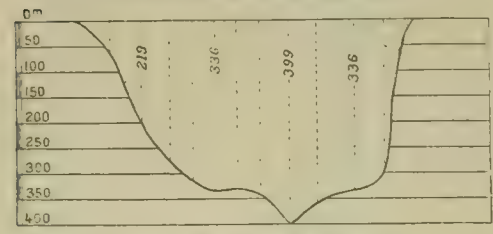

4. De Aïn Terabéh au Medjib

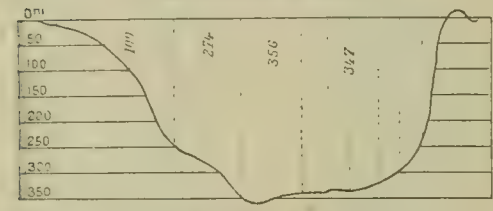

5. De Aïn Djidi au Medjib

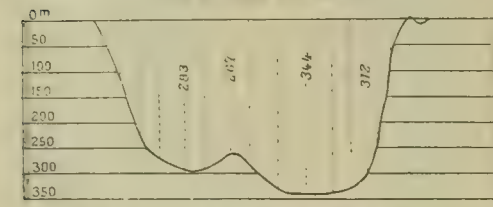

6. De Aïn Djidi à la pointe N. de la Lisân

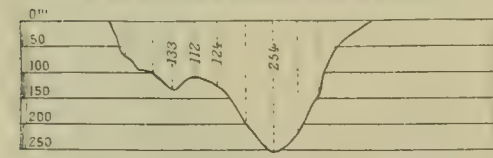

7. Du bord O. à la pointe N. de la Lisân

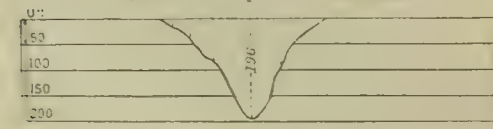

8. Gué près de la pointe sud de Lisân.

9. A travers la lagune méridn. de l'Est à l'Ouest.

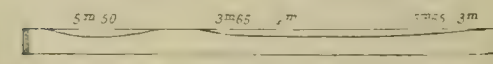

358. — Coupes de la mer Morte.

grande transparence, car le fond reste invisible à une petite profondeur. D'un très beau bleu dans certaines conditions atmosphériques, elles présentent généralement une légère teinte verdâtre, due probablement aux matières salines dissoutes ou tenues en suspension à l'état de fines particules. Si l'on a la curiosité d'en avaler une gorgée, on sent un goût salé, horrible, qui laisse dans la bouche la plus amère saveur. Il semble que ce soit un affreux mélange de sedlitz, d'eau de mer et d'huile de pétrole. Ce goût très désagréable provient de sels de magnésie et de soude dont la quantité paraît varier suivant les différentes époques de l'année. Si l'on s'y lave les mains, à l'instant même elles sont couvertes d'une efflorescence blanchâtre et restent gluantes jusqu'à ce qu'on les trempe dans l'eau douce.

Cette eau a en même temps une densité considérable, qui varie entre 1160 et 1230. Cette dernière est constante à partir d'une certaine profondeur, ce qui prouve que les eaux douces, plus légères, se ramassent dans les couches supérieures. Voir Vignes, *Notes sur la mer Morte,* dans le *Voyage d'exploration à la mer Morte* du duc de Luynes, Paris, t. II, p. 5. Les analyses chimiques qui ont été faites ne donnent pas toutes les mêmes résultats. Voici celle que nous trouvons dans le Dr Lortet, *La Syrie d'aujourd'hui,* dans le *Tour du monde,* t. XLIII, p. 173 :

Sel marin ou chlorure de sodium	6,0125
— — de magnésium . . .	16,349
— — de potassium . .	0,963
— — de calcium . .	1,0153
Bromure de magnésium	0,594
Sulfate de chaux.	0,078
Eau.	74,8890

« La forte proportion de brome, ajoute-t-il, l'absence complète d'argent, de cœsium, de lithium, de rubidium et d'iode est une preuve de plus que le lac n'a jamais communiqué avec les océans. » Les parties salines qui, dans les autres mers, sont dans la proportion de 4 p. 100, sont ici de 26 1/4 p. 100. La pesanteur spécifique de la mer Morte dépasse donc d'un sixième celle de l'eau douce. On voit combien la Bible a raison d'appeler ce lac *Yâm ham-mêlah,* « la mer de sel. » C'est à cause de cette grande densité que l'eau porte le corps d'une façon extraordinaire et qu'il est presque impossible de s'y noyer. Le corps flotte comme un morceau de bois, sans efforts, mais la difficulté qu'on éprouve à bien diriger ses mouvements empêche de nager rapidement. Les éléments corrosifs de l'eau picotent les yeux d'une manière cuisante.

Il est reconnu depuis longtemps que les êtres organisés ne peuvent vivre dans cette mer si justement appelée *Morte.* Aristote, *Meteorologica,* l. III, c. III, rapporte cette tradition; S. Jérôme, *Comment. in Ezech.,* XLVII, t. XXV, col. 473, la confirme. Nous la retrouvons au XIIe siècle avec le géographe arabe Edrisi, *Géographie,* trad. Jaubert, t. I, p. 338. Les voyageurs modernes les plus compétents sont unanimes pour affirmer le fait. Lynch déclare, dans le rapport officiel de son expédition, que, pendant tout le temps qu'il a navigué sur le lac, il n'y a rien vu d'animé, et qu'il a soumis, à son retour en Amérique, de l'eau qui en provenait à un microscope très puissant, sans pouvoir y découvrir le plus petit animalcule ou la moindre trace de substance animale. Cf. Lynch, *Narrative,* p. 377, note. « L'eau de cette mer, dit M. Lartet, *Essai sur la géologie de la Palestine,* 1re partie, Paris, 1869, p. 261, est extrêmement riche en chlorure et en bromure de magnésium, et c'est sans doute à l'abondance de ces sels qu'il faut attribuer l'absence complète, dans cette petite mer, de toute espèce de ces êtres animés qui vivent généralement dans les nappes d'eau salée. Ce qu'il y a de certain, c'est que des animaux accoutumés

à vivre déjà dans une eau fortement salée y meurent instantanément, comme nous avons pu le constater en transportant dans l'eau de la mer Morte de petits poissons qui vivent dans une lagune située au nord du Djébel Usdum, souvent envahie par l'eau de mer et alimentée par une source chaude d'eau salée. » Il ne faudrait cependant pas croire, comme on l'a dit quelquefois, que ces eaux exhalent des vapeurs pestilentielles, capables de faire périr sur le coup les oiseaux mêmes qui oseraient les traverser. Ce qu'il y a de certain, c'est que, durant les mois chauds et l'automne, il se produit des miasmes qui occasionnent des fièvres intermittentes très dangereuses.

Molyneux, en 1847, a constaté sur les eaux du lac un singulier phénomène. « Il y avait à la surface de la mer, dans toute sa longueur, presque directement du nord au sud, une large bande d'écume qui ne partait pas de l'embouchure du Jourdain, mais quelques milles anglais plus à l'ouest, et qui, en agitation constante et avec des bouillonnements, traversait comme un torrent impétueux la nappe immobile des eaux. Deux nuits de suite, nous nous sommes approchés en bateau de cette ligne blanche d'écume et nous avons pu observer au-dessus d'elle, dans les airs, une bande blanche également semblable à un nuage, et qui allait aussi en ligne droite du nord au sud, à perte de vue. » Cf. Ritter, *Die Erdkunde*, 15e partie, t. VIII, 2e édit., 1850, p. 706. M. Lucien Gautier, *Autour de la mer Morte*, Genève, 1901, p. 21, a pu suivre du regard, pendant plusieurs jours, et photographier cette « ligne blanche ». Voir fig. 359. M. Blanckenhorn, *Die Entstehung und Geschichte des Todten Meeres*, p. 59, pense que ce phénomène rend très vraisemblable l'existence d'une fente thermale et asphaltique au fond de la mer Morte.

359. — La ligne blanche de la mer Morte. D'après Lucien Gautier, *Autour de la mer Morte*, pl. 2.

7° *Asphalte.* — On trouve toujours sur les bords du lac *Asphaltite* une grande quantité de fragments de bitume rejetés par les flots, provenant soit de sources situées profondément sous les eaux, soit des gîtes bitumineux environnants. Ce produit, qui renferme des traces de fibres ligneuses, est dû probablement à l'action des sources thermales, voisines du lac, sur certaines couches de lignites. Voir BITUME, t. I, col. 1802. Diodore de Sicile, XIX, 25, décrivant la mer Morte, nous dit : « Il s'élève tous les ans sur sa surface une quantité d'asphalte sec de la largeur de trois arpents, pour l'ordinaire, quelquefois pourtant d'un seul, mais jamais moins... Cette matière, qui change souvent de place, offre de loin l'aspect d'une île flottante; son apparition s'annonce près de vingt jours à l'avance par une odeur forte et désagréable de bitume, qui rouille au loin, à près d'une demi-lieue à la ronde, l'or, l'argent et le cuivre. Mais toute cette odeur se dissipe dès que le bitume, matière liquide, est sorti de cette masse. Les habitants enlèvent l'asphalte à l'envi les uns des autres, comme feraient des ennemis réciproques, et sans se servir de bateaux. Ils ont de grandes nattes faites de roseaux entrelacés qu'ils jettent dans le lac; et, pour cette opération, ils ne sont jamais plus de trois sur ces nattes, deux seulement naviguant avec des rames, pour atteindre la masse d'asphalte, tandis que le troisième, armé d'un arc, n'est chargé que d'écarter à coups de traits ceux qui voudraient disputer à ses camarades la part qu'ils veulent avoir; quand ils sont parvenus à l'asphalte, ils se servent de fortes haches, avec lesquelles ils enlèvent comme d'une terre molle la part qui leur convient; après quoi ils reviennent sur le rivage. Ces barbares, qui n'ont guère d'autre sorte de commerce, apportent leur asphalte en Égypte et le vendent à ceux qui font profession d'embaumer les corps; car, sans le mélange de cette matière avec d'autres aromates, il se-

rait difficile de les préserver longtemps de la corruption à laquelle ils tendent. » Les Arabes voisins de la mer Morte prétendent que l'apparition de l'asphalte est toujours précédée de commotions souterraines. Ainsi, en 1834, à la suite d'un violent tremblement de terre, on en vit une grande masse échouer vers l'extrémité méridionale du lac. De même, après celui de 1837, des masses considérables, semblables à de petites îles, flottèrent sur les eaux, et de nombreux quintaux furent vendus à des marchands de Beyrouth et de Jérusalem. D'après les indigènes, le bitume découlerait, en outre, sur plusieurs points, des roches de la rive orientale. M. Lartet regarde ces gisements comme problématiques ou, en tous cas, peu considérables. Mais il a constaté, sur le bord occidental, plusieurs gisements de cette nature, entre autres, ceux auxquels Strabon, XVI, II, 44, fait allusion, quand il parle de « roches distillant de la poix, aux environs de Moasada (Masada) ». Il a, en effet, remarqué, dans le lit de l'ouadi *Sebbéh*, qui limite au sud la colline de ce nom, des fragments d'asphalte, indiquant le voisinage d'un gisement de cette substance au milieu des calcaires dolomitiques crétacés dans lesquels est entaillé ce profond ravin. Cf. *Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XXIV, p. 20 sq.

III. ORIGINE ET HISTOIRE. — Comment s'est formée cette mer que nous venons de décrire? Son origine se rattache-t-elle, comme on l'a cru souvent, à la catastrophe des villes maudites, Sodome et Gomorrhe? Il y a là des problèmes intéressants à étudier. Disons tout de suite que le lac, au moins dans sa partie septentrionale, la plus profonde, préexistait à la destruction des cités bibliques. C'est là un fait incontestable et facile à prouver au point de vue géologique.

1° *Formation géologique.* — L'étude du terrain a été faite par des savants compétents, comme M. L. Lartet, dans le *Voyage d'exploration à la mer Morte* du duc de Luynes, Paris, t. III, *Géologie*, p. 241-268; M. Max Blanckenhorn, *Entstehung und Geschichte des Todten Meeres*, dans la *Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins*, Leipzig, t. XIX, 1896, p. 1-59. Ce dernier surtout a bien mis en lumière l'origine et l'histoire de la mer Morte. Son travail a été analysé par M. de Lapparent dans la *Revue biblique*, Paris, 1896, p. 570-574. Partons de la Méditerranée (fig. 360) et franchissons en ligne droite le dos d'âne que forment les montagnes de Juda entre la plaine et le lac Asphaltite. Malgré l'ascension constante, nous rencontrerons, jusqu'au point culminant d' *El-Khadr* (860 mètres d'altitude), qui domine Bethléhem (777 mètres), des assises de plus en plus anciennes. Ainsi, près de la côte, le *sénonien* sort de dessous les dépôts marins récents, mais il disparaît quand on atteint 412 mètres, à *Khirbet Zanû'a*, l'ancienne Zanoé, pour céder la place à des couches plus anciennes, celles du *cénomanien*. Au haut du plateau, un lambeau sénonien recommence à se montrer, mais il descend cette fois *vers la mer Morte*. El-Khadr marque donc le sommet d'un pli saillant ou *anticlinal*. A partir de Bethléhem, on suit constamment les couches peu épaisses du sénonien, lesquelles, rejetées par une série de cassures ou de plis brusques en échelons, arrivent ainsi à une altitude voisine de celle du niveau de la Méditerranée. Alors apparaît au-dessous, dominant le lac, une falaise de cénomanien, au pied de laquelle, contre le rivage, se montrent des dépôts disloqués, entremêlés d'asphalte et appartenant tous à l'époque quaternaire. Toute différente est la disposition du terrain sur la rive orientale. A part des ondulations locales de peu d'importance, les couches géologiques se rapprochent, en général, de la position horizontale. A la base, nous trouvons de très anciens *tufs volcaniques*, qui supportent un *grès* surmonté par un calcaire avec fossiles du *carbonifèrien* tout à fait supérieur. Sur ces couches, *qui se relèvent vers le lac*, s'appuie le *grès de Nubie*, invisible de l'autre côté, et supportant 600 mètres de *marnes cénomaniennes* horizontales, avec une couverture d'environ 100 mètres de *sénonien*. La stratification, sur les deux rives opposées, se prête donc bien à l'idée d'une dislocation, postérieure au dépôt des couches crétacées et consistant en une traînée de plis brusques et de cassures, qui accompagnent le flanc oriental de l'anticlinal de Bethléhem. En effet, loin de se correspondre d'une rive à l'autre de la mer Morte, comme dans le cas où son bassin aurait été simplement creusé par érosion, les falaises occidentales et orientales du lac n'appartiennent pas au même niveau géologique, et c'est bien là la disposition générale des failles. La conclusion à tirer, c'est qu'il y a là quelque chose de fort analogue à l'effondrement d'une clef de voût , une rupture survenue dans l'un des versants d'un pli brusque qui tendait à se former.

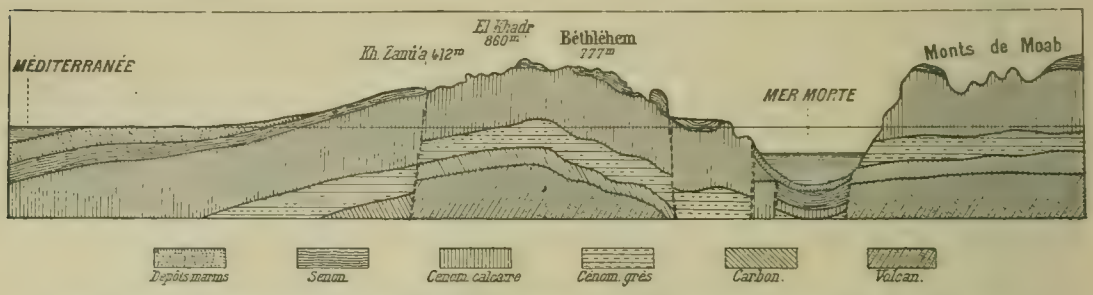

360. — Coupe géologique des montagnes de Juda, prolongée, à travers la mer Morte, jusqu'aux montagnes de Moab.
D'après Blanckenhorn, dans la *Zeitschrift des Deutschen Palastina-Vereins*, t. XIX, pl. III.

On peut, d'après M. Blanckenhorn, distinguer six phases principales dans l'histoire de la mer Morte, depuis son origine jusqu'à nos jours. Vers la fin du pliocène, ce qui correspond à la première époque glaciaire de l'Europe, le lac, moins profondément encaissé qu'aujourd'hui, était beaucoup plus long. Il s'étendait au nord jusqu'au lac de Tibériade, et, grâce à l'extrême abondance des pluies, son niveau s'élevait un peu plus haut que celui de la Méditerranée. Sa largeur variait entre 5 et 25 kilomètres. On voit encore aujourd'hui un des dépôts qui se sont produits sur ses anciens bords et dont plusieurs coquilles sont identiques avec celles qui vivent actuellement dans les eaux douces de la Palestine. Il se trouve assez loin au sud, dans la vallée de l'Arabah, à *Aïn Abu Uéridéh*, sur le flanc occidental du *Samrat el-Fedân*. Il se compose de couches horizontales de marne blanche, de sable et d'argile, renfermant un grand nombre de coquillages, qui appartiennent aux espèces *Melania tuberculata*, Mull., et *Melanopsis Saulcyi*,

Bourg. Cf. E. Hull, *Mount Seir*, Londres, 1889, p. 99-100; *Memoir on the Geology and Geography of Arabia Petræa, Palestine and adjoining districts*, Londres, 1889, p. 80, fig. 13. Après cela, le niveau du lac baissa de 300 mètres, tandis que ses eaux se concentraient au point de déposer le gite de sel et de gypse connu sous le nom de *Djébel Usdum*, qui n'est que le reste d'une masse autrefois plus étendue vers l'est, et dont une partie a dû s'abîmer ultérieurement dans la profondeur. Il existe, en effet, à la pointe sud-ouest de la mer Morte, une croupe singulière, isolée, longue de 11 kilomètres sur un de large à la base, et haute d'environ 45 mètres, mais dominant de plus de 100 mètres le niveau du lac. Les flancs en sont si raides et si crevassés que l'ascension en est difficile. Elle surgit au milieu des plaines basses et fortement imprégnées de sel, sans offrir de liaison apparente avec les derniers chaînons des montagnes de Juda, qui se terminent non loin de là; elle se présente comme un *hors-d'œuvre* au milieu des terrains qui l'entourent. Des bancs de sel gemme forment une base de plus de 20 mètres d'épaisseur. Ils sont recouverts par des argiles bigarrées de rouge et de vert, renfermant souvent de très beaux cristaux prismatiques de gypse et aussi par des couches composées de très petits cristaux lenticulaires de gypse serrés les uns contre les autres de façon à donner un grain grossier à la roche qu'ils constituent. La montagne est creusée de cavernes dont le sol est encombré de blocs de sel gemme et dont la voûte est ornée de stalactites empruntées à la même substance. Voir fig. 362. Cf. L. Lartet, *Géologie*, dans le *Voyage d'exploration à la mer Morte* du duc de Luynes, t. III, p. 87-89; Hull, *Memoir on the Geology*, p. 83-84.

Pendant qu'en Europe sévissait la seconde époque glaciaire, le niveau du lac remonta de 80 ou 100 mètres. Par suite de sa stagnation, il se forma, à cette hauteur, une importante terrasse de cailloutis avec gros blocs, dont il est facile de suivre les traces sur les bords occidentaux, à la passe de *Zuuéirah*, puis près de Masada, dans l'*ouadi Seyal* près d'*Aïn Oméibéh*, dans l'*ouadi Debr* près de *Nébi Mûsa*, au *Djébel Qarantal* près de Jéricho. Sur les bords du lac de Tibériade, on a trouvé des coquilles lacustres appartenant à la faune actuelle de la Judée. Pendant la seconde époque interglaciaire, eurent lieu les épanchements de lave qui ont été signalés à l'embouchure de la vallée du *Yarmûk*, et ceux de l'*ouadi Zerqa*, à travers lesquels le cours d'eau actuel a creusé son lit. L'humidité revenant ensuite, une basse terrasse s'est formée, bien caractérisée dans la presqu'île de la Lisân et dans la basse vallée du Jourdain. Elle consiste en dépôts marneux et arénacés qui paraissent constituer à eux seuls presque toute cette presqu'île, d'où le nom qu'on leur a donné de *dépôts de la Lisân*. Ces sédiments se présentent, en général, sous la forme d'innombrables feuillets de marnes d'un gris clair alternant avec des couches extrêmement minces, de couleur et quelquefois de nature toute différente et souvent exclusivement composées de substances salines, telles, par exemple, que du gypse lenticulaire ou des argiles salifères. Toute la masse se compose, d'ordinaire, de lits peu épais; on y trouve, irrégulièrement distribués, du soufre et de l'asphalte. Ces terrains étant peu cohérents, les eaux les ont découpés dans tous les sens, de façon à leur donner parfois des formes étranges, qui les font comparer tantôt à des cités détruites, tantôt à des forteresses démantelées, d'autres fois à des campements. C'est ce qu'il est facile de remarquer, à l'ouest, près de l'embouchure de l'*ouadi Seyal*, et au nord de la mer Morte, en allant vers Jéricho; le Jourdain a creusé son lit et déposé ses alluvions au milieu de ces dépôts. Cf. Lartet, *Géologie*, p. 175; Atlas, pl. III, coupe des anciens dépôts de la mer Morte; Blanckenhorn, *Entstehung und Geschichte des Todten Meeres*, pl. IV, prof. IV; Hull, *Memoir on the Geology*, p. 84-86. Voir fig. 361. Au midi, les dépôts de la Lisân constituent en grande partie cette ligne arquée d'anciennes falaises qui limite la plaine marécageuse de la Sebkhah. De là, ils s'étendent assez loin dans la vallée de l'Arabah; les entailles considérables au fond desquelles coulent l'*ouadi Djeib* et quelques autres torrents en montrent des coupes fort intéressantes. A l'est, ils ne sont représentés que par quelques lambeaux, accrochés aux accidents de terrain, ce qui tient à la disposition des escarpements de la falaise orientale. — Enfin, le dernier épisode de ces origines consiste dans la destruction ou l'affaissement des anciennes terrasses situées à l'extrémité méridionale du lac. La partie peu profonde située au sud de la Lisân, serait due à la catastrophe qui anéantit Sodome et Gomorrhe. La période historique nous met ainsi en face d'un premier problème, dont il nous faut chercher la solution.

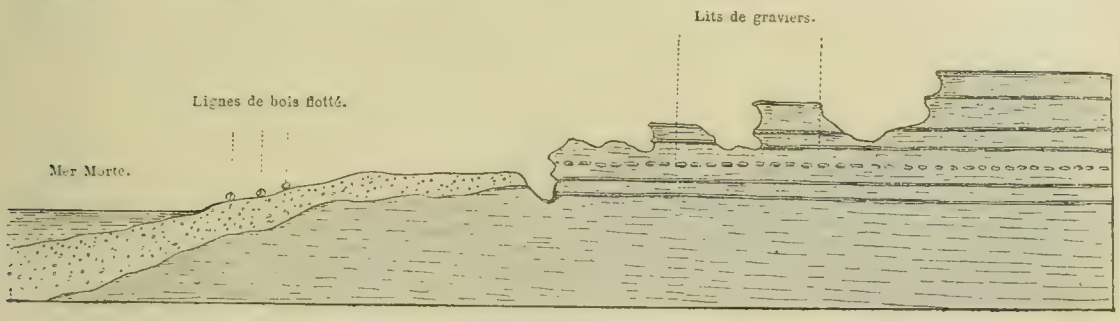

361. — Coupe des anciens dépôts de la mer Morte, près de l'embouchure de l'*ouadi Seyal*.
D'après Lartet, *Géologie*, dans le *Voyage d'exploration à la mer Morte*, publié par le duc de Luynes, Atlas, pl. III.

2° *La mer Morte et la destruction de Sodome.* — En racontant l'expédition de Chodorlahomor et de ses alliés contre les cinq rois de Sodome, de Gomorrhe, d'Adama, de Séboïm et de Ségor, la Genèse, XIV, 3, nous dit que les armées se rencontrèrent « dans la vallée des bois, *qui est maintenant la mer de sel* ». Or, ajoute-t-elle, ℣. 10, « la vallée des bois avait beaucoup de puits de bitume. Et les rois de Sodome et de Gomorrhe tournèrent le dos et tombèrent là. » Plus loin, enfin, XIX, 24, 25, elle nous apprend que ces deux villes et la région d'alentour furent détruites par une pluie de soufre et de feu, tombée du ciel. Le champ de bataille est appelé en hébreu *'émêq haš-šiddim*, « la vallée des champs, » en

supposant que *šiddîm* se rattache à *šâdéh*, « champ. » Les Septante ont traduit, v. 3, par ἡ φάραγξ ἡ ἁλυκή, et, ℣. 10, par ἡ κοιλὰς ἡ ἁλυκή, « la vallée salée, » et la Vulgate par *vallis silvestris*, « la vallée des bois. » Quoi qu'il en soit du nom, cette plaine avoisinait sans doute les villes de la Pentapole, puisque les rois envahisseurs se réunirent en cet endroit, et que les rois menacés y rassemblèrent aussi leurs forces pour défendre leurs cités et le territoire qui en dépendait. L'opinion la plus probable place ces villes au sud de la mer Morte. On a cependant cru autrefois qu'elles occupaient l'emplacement même du lac, qui se serait formé à cette époque par l'effondrement du sol, effet de la catastrophe. Les apologistes du XVIIIe siècle ont soutenu cette fausse théorie. Cf. Bullet, *Réponses critiques*, 1826, t. I, p. 156; du Clot, *La Sainte Bible vengée*, 1824, t. II, p. 186. C'est une erreur qu'il n'est plus permis de défendre aujourd'hui. La géologie, nous l'avons vu, prouve que la mer Morte existait bien longtemps avant l'apparition de l'homme sur la terre. D'ailleurs, dans une pareille hypothèse, que seraient devenues les eaux du Jourdain, ces 6 500 000 tonnes qu'il verse journellement dans le bassin, au moins en certaines saisons de l'année? On pouvait autrefois, dans l'ignorance où l'on était de la nature du terrain, supposer qu'elles allaient, en suivant tout droit l'*ouadi Arabah*, se jeter dans le golfe Élanitique. Mais les explorateurs qui ont parcouru la vallée dans toute sa longueur ont constaté, entre la mer Morte et le golfe d'Akabah, une ligne de faîte dont l'altitude est évaluée à 240 mètres au-dessus de la Méditerranée. Cf. Duc de Luynes, *Voyage d'exploration à la mer Morte*, t. II, p. 10-11. C'est un barrage que le Jourdain n'a jamais pu franchir. Inutile de recourir à l'hypothèse d'affaissements gigantesques, qui auraient, à une certaine époque, arrêté le cours du fleuve et concentré ses eaux dans le fond de la dépression. Elle est également condamnée par l'étude stratigraphique du terrain. Voir ARABAH, t. I, col. 820, et fig. 201, 202, col. 823, 825. Faut-il enfin imaginer un lac souterrain, recouvert d'une puissante couche végétale, qu'auraient fécondée de nombreux canaux dérivés du Jourdain? Les eaux se seraient ainsi perdues à la fois par l'irrigation, l'évaporation et des infiltrations dans le sein de la terre. Au moment de la destruction des villes maudites, le feu du ciel, embrasant les nombreux puits de bitume qui parsemaient la vallée de Siddim, aurait communiqué au sous-sol une conflagration générale, d'où un affaissement des couches supérieures et l'apparition ou la réapparition du lac souterrain. Nous n'avons point besoin de toutes ces inventions pour mettre d'accord l'assertion biblique et les données de la science.

La disposition de la mer Morte, avec les deux parties si distinctes qui la composent, nous offre un élément tout naturel de solution. A l'époque d'Abraham, cette mer existait, mais alors elle ne comprenait que le grand et profond bassin septentrional, qui s'étend jusqu'à la Lisân. La Pentapole devait embrasser dans ses limites cette presqu'île, la lagune méridionale, le canal qui la rejoint à la zone antérieure, c'est-à-dire au lac proprement dit, et peut-être aussi le *Sebkhah*, qui s'arrondit en plaine marécageuse au sud de cette lagune. On peut supposer, si l'on veut, que ce territoire ainsi délimité était également arrosé par le Jourdain, qui aurait traversé le troisième lac comme il traverse ceux de Mérom et de Tibériade, et en serait ressorti à l'ouest de la *Lisân*, pour arroser la vallée de Siddim. Le lieutenant Vignes a remarqué, après Lynch, que les courants occasionnés par le fleuve sont très sensibles dans la partie nord de la mer, et qu'on les retrouve encore avec une vitesse d'un demi-mille à l'heure dans le canal entre la *Lisân* et le *ras Senin*. Le Jourdain, sortant avec un volume d'eau beaucoup moins considérable qu'il n'était entré, pouvait donc arroser, sans l'inonder, la grande plaine qui devint plus tard la lagune et la *Sebkhah*. Ses eaux n'avaient pas contracté assez d'amertume et de salure pour être impropres à féconder la plaine. Réparties de tous côtés, elles pouvaient s'épuiser et se perdre à la longue, en se divisant dans d'innombrables petits canaux, subdivisés eux-mêmes en rigoles, et soumises, par conséquent, à des infiltrations continues et à une évaporation incessante sous cette zone torride. Cf. V. Guérin, *Samarie*, t. I, p. 91. C'est donc cette plaine méridionale, autrefois vallée de Siddim, que la catastrophe de Sodome a pu transformer en un lac peu profond. « Il suffirait d'un abaissement de sept à huit mètres seulement pour que la lagune, c'est-à-dire la portion méridionale du lac, fût mise à sec. Ce faible abaissement de niveau pourrait résulter de changements physiques presque insaisissables par l'attention humaine. Il n'y aurait donc rien d'improbable à ce que la mer Morte ait eu autrefois sa pointe méridionale à la presqu'île de la *Lisân*... Des effets de glissements, comme ceux dont nous avons cru reconnaître la trace sur le flanc oriental du Djébel Usdum, ont pu, à la suite des tremblements de terre, venir ajouter leur action à celle de ces fluctuations de niveau; et, s'il est vrai, comme on s'accorde à le croire, que la montagne de sel porte encore le nom à peine altéré de Sodome, et lui soit voisine, cette ancienne cité a bien pu disparaître par suite de la dénivellation dont nous venons de mentionner les traces, puis se trouver recouverte par les eaux de la mer Morte et les alluvions des affluents méridionaux. » Telle est la conclusion du savant géologue qui a spécialement étudié le lac Asphaltite, M. Lartet, *Géologie*, p. 267. Remarquons-le cependant, la Genèse ne dit pas que les villes coupables ont été submergées dans cette mer; elle

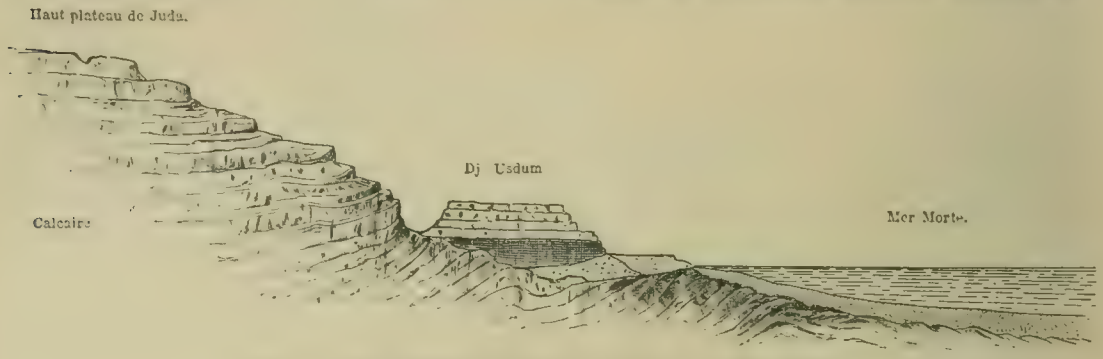

262. — Coupe géologique du plateau de Juda et du *Djébel Usdum*.
D'après Hull, *Memoir on the Geology*, p. 84.

nous assure, au contraire, qu'elles ont été détruites par une pluie de soufre et de feu, Gen., XIX, 24-25. Nous trouvons la même conclusion dans le travail si important de M. Blanckenhorn, *Entstehung und Geschichte des Todten Meeres*, p. 51-59, qui déclare que les indications de la Bible s'accordent très bien avec les données que fournit l'observation. Le récit sacré correspondrait ainsi au dernier des violents épisodes de la formation du *Ghôr*.

3° *La mer Morte à l'époque de Josué.* — Ce dernier problème a été soulevé ces dernières années par M. Clermont-Ganneau, dans son *Recueil d'archéologie orientale*, Paris, t. V, 1902, p. 267-280. Voici comment. La mer Morte est mentionnée dans le livre de Josué à propos des limites des deux tribus de Benjamin et de Juda. Nous lisons, Jos., XV, 5 : « La limite méridionale part de l'extrémité de la mer de Sel, de la langue (hébreu : *min hal-lāšôn*) tournée vers le midi. Et la limite du côté nord est depuis *la langue de la mer* (*mil-lešôn hayyām*), depuis l'extrémité du Jourdain, » c'est-à-dire depuis l'embouchure du fleuve dans la mer Morte. Au sujet de Benjamin, il est dit, Jos., XVIII, 19 : « Et la limite (venant de Jérusalem) traversait jusqu'à l'épaule de Beth-Haglah au nord, et ses issues étaient jusqu'à *la langue de la mer Salée* au nord, jusqu'à l'extrémité du Jourdain au sud. » Voir BENJAMIN 4, t. I, col. 1589, et JUDA 6, t. III, col. 1756, et les cartes. Jusqu'ici l'on avait cru que cette « langue de la mer » désignait l'extrémité actuelle du lac Asphaltite au nord, et sa pointe méridionale, telle que nous la connaissons aujourd'hui. Mais alors la limite sud de Benjamin est obligée, dans la plaine du Ghôr, de fléchir vers le sud-est et forme une sorte de crochet qu'on ne s'explique pas. Le premier jalon qu'elle rencontre, en partant de l'embouchure du Jourdain pour aller vers Jérusalem, c'est Beth-Haglah, localité parfaitement représentée par *Qasr* et *'Aïn Hadjlâ*. C'est le dernier jalon si l'on part de Jérusalem. Or, au lieu de faire dévier la ligne à partir de ce point, si on la prolongeait suivant sa tendance normale vers l'est ou le nord-est, elle aboutirait à peu près à la hauteur de *Qasr-el-Yehûd*, c'est-à-dire à 7 ou 8 kilomètres au-dessus de l'embouchure actuelle du fleuve. Cette rectification est justifiée surtout par le terme de *lāšôn* dont se sert l'auteur biblique. Que signifie, en effet, cette expression, *langue de la mer*, qu'il emploie à trois reprises différentes ? La pointe nord du lac n'offre présentement rien qui puisse correspondre à cette dénomination si expressive. Il ne s'agit pas non plus de la presqu'île à laquelle les Arabes ont donné le nom de *Lîsân*. La *Lāšôn* du livre de Josué n'est pas une langue de terre s'avançant dans la mer, mais bien une « langue de mer » s'avançant dans la terre. M. Clermont-Ganneau aurait pu rappeler ici Is., XI, 15 : *lešôn yam Miṣraim*, « la langue de mer de l'Égypte, » qui désigne probablement un des bras de la mer Rouge, le golfe de Suez. L'expression employée indiquerait donc un prolongement de la mer Morte en forme de langue ou de pointe, au nord et au sud. Il serait facile de la retrouver au nord. Le Jourdain, en effet, s'est creusé dans le *Ghôr* un lit proprement dit, une sorte de rigole relativement étroite, que les Arabes appellent le *Zôr*. Or, à peu près à la hauteur de *Qasr-el-Yehûd*, le Zôr présente, sur la rive occidentale, un élargissement remarquable, qui va en augmentant dans la direction du sud-ouest, et qui s'étend jusqu'au point où les montagnes de Juda se rapprochent de la rive occidentale de la mer Morte, à *'Ain el-Feschkhah*. Voir la carte de BENJAMIN, t. I, col. 1588. Cet évasement triangulaire constitue un bas-fond stérile, imprégné de sel, plus ou moins boueux suivant la saison, qui peut être considéré comme le bassin, aujourd'hui desséché, d'une vaste nappe d'eau étroite et allongée. C'est cette nappe d'eau, d'une faible épaisseur, qui existait au temps où nous reporte le livre de Josué, et que ce livre appelle « la langue de la mer Morte », sorte de lagune formée par le mélange des eaux du lac avec celles du fleuve. Cette langue septentrionale avait pourtant au midi celle de la *Sebkhah*, qui, aujourd'hui, n'est qu'un marais, constituant, en forme de poche plate, comme un appendice de la lagune méridionale, mais anciennement devait être, elle aussi, couverte d'une mince nappe d'eau. Si la *Sebkhah* s'est maintenue plus longtemps à l'état de marécage, cela tient, en partie, à ce que de ce côté il n'y a pas de grand cours d'eau, comme le Jourdain, venant y jeter ses alluvions. Cette dernière langue serait « la *lisôn* tournée vers le sud » dont parle Josué, XV, 2. M. Clermont-Ganneau confirme ces données par le témoignage historique de I Mach., IX, 45, et de Josèphe, *Ant. jud.*, XIII, I, 5, où il est question des *marais du Jourdain*, voisins de son embouchure. — Nous souscrivons volontiers à cette ingénieuse hypothèse du savant professeur. Mais il se trompe, croyons-nous, lorsqu'il dit, p. 273, note 1, que la différence de niveau entre l'état actuel de la mer Morte et son état à l'époque dont il est question « serait à évaluer à une centaine de mètres ». A ce compte, Beth Hoglah n'aurait pas existé, puisque *Qasr Hadjla*, n'étant qu'à 68 mètres au-dessus du lac, aurait été submergé. D'après ce que nous avons exposé plus haut, il faut réserver pour les âges préhistoriques une pareille hauteur des eaux. La différence actuelle entre *Qasr el-Yehûd* et la surface de la mer Morte est de 38 mètres, ce qui suffit pour former, au nord et au sud, les deux langues dont nous avons parlé. Nous croyons aussi que la Lisân émergeait déjà à ce moment. Avec ces réserves, l'hypothèse ne nuit en rien aux explications que nous avons données sur l'emplacement de la vallée de Siddim. Elle pourrait même avoir une importance considérable pour la critique littéraire, « puisqu'elle a pour conséquence, dit M. Clermont-Ganneau, p. 267, de faire attribuer à la rédaction du livre de Josué, ou des sources qui ont pu servir à sa rédaction, une date vraiment ancienne, ce déplacement de l'embouchure du Jourdain, solidaire du retrait de la mer Morte, n'ayant pu s'opérer que progressivement, sous l'action séculaire de grandes forces naturelles dont la puissance égale la lenteur. » Les deux problèmes que nous venons de traiter sont les seuls qui concernent l'histoire de la mer Morte, dont le nom n'est guère employé ailleurs que pour la délimitation de certaines tribus ou de la terre d'Israël. Num., XXXIV, 3, 12; Deut., III, 17; IV, 49; Jos., XII, 3; IV Reg., XIV, 25; Ezech., XLVII, 18.

IV. BIBLIOGRAPHIE. — Nous n'indiquons ici que les ouvrages les plus importants sur la mer Morte. U. J. Seetzen, *Reisen durch Syrien, Palästina*, etc., édit. Kruse, Berlin, 1854, t. II, p. 217-384; comte de Bertou, *Dépression de la vallée du Jourdain et du lac Asphaltite*, dans le *Bulletin de la Société de Géographie*, Paris, oct. 1839; F. Lynch, *Narrative of the United States' expedition to the river Jordan and the Dead Sea*, in-8°, Londres, 1849; *Official Report of the United States' expedition*, in-4°, Baltimore, 1852; De Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte*, Paris, 1853, 2 vol. et atlas; Vignes, *Extrait des Notes d'un voyage d'exploration à la mer Morte*, in-4°, Paris, 1865; *Carte du cours inférieur du Jourdain, de la mer Morte et des régions qui l'avoisinent*, Paris, 1866, 1 feuille, au 240 000e; L. Lartet, *Note sur la formation du bassin de la mer Morte*, in-8°, Paris, 1866 (extrait du *Bulletin de la Société géologique*); E. Robinson, *Biblical Researches in Palestine*, Londres, 1856, t. I, p. 499-537; Id., *Physical Geography of the Holy Land*, in-8°, Londres, 1865, p. 187-216; O. Fraas, *Das Todte Meer*, in-8°, Stuttgart, 1867; Terreil, *Composition des eaux de la mer Morte*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, Paris, 1866, p. 1329-1333; duc de Luynes, *Voyage d'exploration à la mer Morte*, Paris, 3 in-4°, et atlas; G. A. Smith, *The historical Geography of the Holy Land*,

in-8°, Londres, 1894, p. 499-516; de nombreux articles dans le *Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement*, Londres; cf. *Index to the Quarterly Statement*, 1869-1892, p. 64; M. Blanckenhorn, *Entstehung und Geschichte des Todten Meeres*, dans la *Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins*, Leipzig, t. XIX, 1896, p. 1-64, avec cartes; *Noch einmal Sodom und Gomorrha*, dans la même revue, t. XXI, 1898, p. 65-83; Lucien Gautier, *Autour de la mer Morte*, in-8°, Genève, 1901. A. LEGENDRE.

1. MORTIER (hébreu : *medôkâh, maktêš*; Septante : Ὀυΐα; Vulgate : *mortarium, pila*), récipient à parois

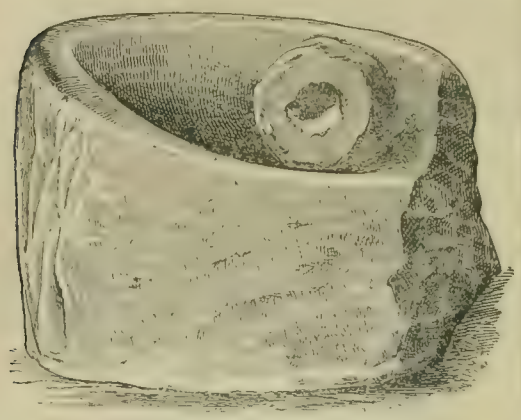

363. — Mortier.
D'après Joly, *L'homme avant les métaux*, p. 185.

épaisses dans lequel on écrase des grains et d'autres corps solides à l'aide d'un pilon. Voir PILON. — Les premiers hommes écrasaient avec une pierre, *frangere axo, Æneid.*, I, 179, les grains dont ils voulaient se nourrir. Pour plus de commodité, ils creusèrent ensuite en forme d'auge la pierre qui portait les grains à concasser, afin de les empêcher de s'échapper. On a retrouvé dans les stations préhistoriques de grossiers mortiers en pierre dure, avec le pilon cylindrique destiné à écraser le blé (fig. 363). Cf. N. Joly, *L'homme avant les métaux*, Paris, 1888, p. 185. Les Hébreux se servaient de mortiers. Ils en avaient au désert pour écraser la manne. Num., XI, 8. Les mortiers sont nommés dans ce passage en même temps que les meules; ils remplissaient un office analogue. Il devait aussi exister des mortiers destinés à concasser des olives pour obtenir de l'huile, Exod., XXVII, 20, à réduire en poudre le parfum qui était présenté devant le Seigneur. Exod., XXX, 36, etc. L'auteur des Proverbes, XXVII, 22, remarque que, « si on pile l'insensé dans un mortier, au milieu des grains avec le pilon, sa folie ne se séparera pas de lui, » sans doute à l'inverse de l'huile qui se sépare de l'olive quand on l'écrase. Les mortiers étaient en usage chez les Égyptiens (fig. 364). A l'époque gréco-romaine, on connaissait un mortier, ὅλμος, *mortarium*, en forme de bassin peu profond, creusé dans la pierre ou quelque autre substance dure, cf. Pline, *H. N.*, XXXIV, 18, 50; Columelle, XII, 57, 1; Caton, *De re rustic.*, 74, et un autre mortier plus profond, ἴγδις, *pila*. Cf. Caton, *De re rustic.*, 63; Ovide, *Ibis*, 573; Pline, *H. N.*, XVIII, 11, 29, etc. La *pila* et le *mortarium* se prennent d'ailleurs assez souvent l'un pour l'autre. — Sur la localité qui porte, dans Sophonie, I, 11, le nom de *Maktêš* et qui est appelée *Pila* dans la Vulgate, voir MACTHESCH, col. 531. — La Vulgate a traduit par *mortaria*, « mortiers, » et *mortariola*, « petits mortiers, » Num., IV, 7 : VII, 14-86, etc.; Jer., LII, 19, le mot *kaffôt*, qui désigne des ustensiles en usage dans le culte mosaïque, et ayant la forme du creux de la main, *kâf*, par conséquent des espèces de tasses ou coupes. H. LESÊTRE.

2. MORTIER, mélange agglutinant servant à retenir ensemble les matériaux d'une construction. Le mortier est ordinairement une composition de chaux, d'argile, de sable et d'eau dans des proportions diverses. Ces matériaux étaient à la disposition des anciens. Voir ARGILE, t. I, col. 949; CHAUX, t. II, col. 642. — Dans la construction de la tour de Babel, ce fut le bitume qui servit de ciment, *ḥomér*, πηλός, *cæmentum*. Gen., XI, 3. Voir BITUME, t. I, col. 1803. En Égypte, les Hébreux fabriquèrent des briques et travaillèrent aux constructions de Phithom et de Ramessès. Exod., I, 11-14. Dans ces constructions, on a retrouvé les couches de briques reliées ensemble par du mortier. Cf. Naville, dans l'*Egypt Exploration Fund, Report of the first general meeting*, 1883, p. 12. Le mortier servait aussi à faire

364. — Égyptiens se servant de mortiers.
D'après Wilkinson, *The Manners and Customs of the ancient Egyptians*, 1878, t. II, p. 240.

des enduits. Voir ENDUIT, t. II, p. 1783. Il est question de cet enduit, *afâr*, χοῦς, *lutum*, Lev., XIV, 42-48, à propos de la lèpre des maisons. Ézéchiel, XIII, 10-15; XXII, 28, en parlant des faux prophètes, dit que le peuple bâtit une muraille, et qu'eux la couvrent de mortier, *tâfêl*, mais que la muraille s'écroulera par le fait des intempéries, sans que le mortier dont on l'a recouverte empêche sa ruine. Les Septante traduisent *tâfêl* par ἀλοιφή, « enduit gras » ou « vernis ». La Vulgate le rend par *lutum absque paleis*, « argile sans paille, » et elle appelle cet enduit *absque temperatura* ou *absque temperamento*, « sans constitution, » c'est-à-dire sans les éléments qui assureraient sa solidité. On lit dans l'Ecclésiastique, XXII, 21 : « Une palissade sur la hauteur ne tient pas contre la force du vent. » La Vulgate ajoute entre les deux membres de la phrase : *cæmenta sine impensa posita*. Les *cæmenta* sont des pierres brutes qu'on employait pour la construction des murailles. Cf. Cicéron, *Pro Mil.*, 27; Vitruve, I, v, 8; II, VII, 1. L'*impensa* est la maçonnerie elle-même, cf. Palladius, I, 13, par conséquent le mortier. Le sens de l'addition est donc : « Un mur en pierres sèches ne tient pas contre la violence du vent. » Les Hébreux ne se servaient de mortier proprement dit que pour les constructions de quelque importance, dont les pierres n'auraient pas suffisamment tenu en place par leur propre poids. Les maisons communes n'avaient que des murs d'argile mêlée de paille. Voir MAÇON, col. 519; MAISON, col. 589. On enduisait de mortier l'intérieur des citernes artificielles creusées dans un sol perméable, afin d'y pouvoir conserver l'eau. Cf. Jer., II, 13; CITERNE, t. II, col. 788,

H. LESÊTRE.

MORTIFICATION, acte volontaire de renoncement ou de pénitence. — 1° Le substantif (grec : νέκρωσις; Vulgate : *mortificatio*), ne se rencontre qu'une fois dans l'Écriture, II Cor., IV, 10, et là même il ne signifie pas la vertu morale désignée par le mot mortification, mais la mort violente, semblable à celle de Jésus-Christ, à laquelle nous expose la haine des persécuteurs. Dans l'Ancien Testament le verbe *mortificare*, opposé à *vivificare*, a toujours le sens de « faire mourir », jamais celui de pratiquer la vertu de mortification. Ainsi Dieu a le pouvoir de donner la vie (*vivificat*) et de l'enlever (*mortificat*). I Reg., II, 6. Dans la même acception, il est dit que l'impie cherche à donner la mort au juste, Ps. XXXVI, 32; cf. XLII, 22; CVIII, 17; Prov., XIX, 16. Le participe *mortificatus* a également le sens de « mis à mort ». Ps. LXXVIII, 11; cf. II Cor., VI, 9. Saint Paul est le premier qui ait employé ce verbe dans le sens de vertu morale, ou de mort mystique par la répression de la concupiscence, des passions et du péché. C'est la doctrine de l'apôtre que la vie de l'homme dans le péché est une vraie mort, Rom., VIII, 13, puisqu'elle exclut la grâce sanctifiante qui est la vie de l'âme et qu'elle conduit à la damnation qui est la mort éternelle. Par contre, s'abstenir du péché, le combattre, en triompher, c'est mourir au péché et cette mort est la vie de la grâce. Rom., VI, 2, 7, 10, 11, 13; Eph., II, 1, 5; cf. V, 14. Aussi le chrétien pour vivre spirituellement doit d'abord entrer dans cette mort, Col., II, 30; III, 3, et mourir non seulement au péché lui-même, mais à la concupiscence qui y conduit, à la vie des sens qui est une occasion permanente de péché, au corps lui-même, si souvent l'instrument du péché. I Cor., IX, 27. De là le mot très caractéristique de *mortification*.

2° Le but de la mortification corporelle est de signifier la mortification intérieure ou de l'exciter. Il doit toujours y avoir harmonie et connexion entre l'une et l'autre, et l'Écriture réprouve expressément la mortification extérieure qui n'est pas accompagnée de la mortification intérieure : c'est une pure hypocrisie. Is., LVIII, 3-7; Jer., XIV, 12; Matth., VI, 16, 17. A plus forte raison réprouve-t-elle la mortification pharisaïque pratiquée par vaine gloire et superstition. Matth., VI, 16-18; Col., II, 23. Dans l'Ancien Testament la fête de l'expiation avec son caractère pénitentiel n'est instituée que pour exciter la mortification intérieure dans le repentir et la componction du cœur. Lev., XVI, 29, 31; XXIII, 27, 32; Num., XXIX, 7.

3° La mortification a sa place dans la vie privée et a pour objet le perfectionnement moral de l'âme, tantôt pour l'exciter à la pénitence, tantôt pour expier les fautes commises ou conjurer la colère de Dieu, III Reg., XXI, 27-29, et obtenir miséricorde. Ps. XXXIV, 13; Tob., III, 10; Dan., IX, 3; Act., III, 2, 3. Elle entre également dans la vie publique avec le caractère de supplication solennelle soit pour détourner un malheur, Judith, IV, 8, 12; Esth., IV, 3, 16, soit pour obtenir l'assistance divine dans une entreprise difficile. Jud., XX, 26; II Par., XXXI, 13; II Mach., XIII, 12. Des privations corporelles des athlètes et des coureurs en vue de la récompense, saint Paul s'élève à la mortification pratiquée en vue de la gloire éternelle, I Cor., IX, 25, et en esprit de foi. Hebr., XI, 37, 38.

4° Les principales pratiques de mortification extérieure mentionnées dans l'Écriture sont l'usage de la cendre qu'on répandait sur la tête et le visage (voir CENDRE, t. II, col. 407); le jeûne, qui tantôt était une pratique publique et légale, tantôt une pratique privée et facultative (voir JEUNE; t. III, col. 1528); l'emploi du cilice. Voir CILICE, t. II, col. 761. Par mortification on faisait abstinence, à l'exemple des Nazaréens qui renonçaient à toute liqueur enivrante, Num., VI, 3 (voir ABSTINENCE, t. I, col. 100); on déchirait ses vêtements (voir DÉCHIRER SES VÊTEMENTS [USAGE DE], t. II, col. 1336); on poussait des soupirs et on versait des pleurs, Joel, II, 12 (voir LARMES, col. 92); on couchait sur la dure, Is., LVIII, 3, 7. Jésus-Christ, dans sa vie entière et particulièrement dans son jeûne au désert s'offre comme un modèle de mortification, Matth., IX, 2; Marc., I, 13, bien que ses détracteurs l'aient accusé d'une vie immortifiée. Matth., XI, 19. Et, bien qu'il déclare lui-même qu'il n'est point venu aggraver le fardeau des traditions pénitentielles, mais plutôt les adoucir, Matth., XI, 19, il recommande l'usage de la mortification corporelle, Matth., IX, 14, 15; Marc., II, 18-20; Luc., V, 33-35. Saint Jean-Baptiste est aussi présenté dans l'Évangile comme un modèle de mortification, Matth., III, 4; XI, 18; Marc., I, 6; saint Paul se présente lui-même aux fidèles de Corinthe, comme ayant embrassé volontairement et pour l'amour de Jésus-Christ une vie très mortifiée. II Cor., VI, 5; XI, 27. La récompense de la mortification est ici-bas la joie intérieure et la surabondance spirituelle, II Cor., VI, 9, 10, et dans l'autre vie la couronne immortelle. I Cor., IX, 25.

P. RENARD.

MORTS (hébreu : *mêt, mêtim;* Septante : νεκροί, κοιμωμένοι; Vulgate : *mortui, defuncti*), ceux qui ont été frappés par la mort.

I. LES IDÉES DES ANCIENS HÉBREUX SUR LES MORTS. — 1° Il est incontestable que les anciens Hébreux ont cru à l'immortalité de l'âme. Voir AME, t. I, col. 466-471. Pour eux donc, au moment de la mort, l'être humain se divisait en deux : le corps, qui retournait à la terre, dans le tombeau, et l'âme, qui se rendait dans un séjour appelé le *sche'ôl*. Voir SCHE'OL. C'est là que ceux qui mouraient étaient réunis à leurs pères. Gen., XXV, 17; XXXV, 29; XLIX, 32; Deut., XXXII, 50; Judith, XIV, 6, etc. On savait qu'il était bon de mourir de la mort des justes. Num., XXIII, 10. Mais on ne se rendait pas compte de ce qu'était le *sche'ôl;* on le considérait comme un séjour d'inaction et de silence, Ps. VI, 6; XXX (XXIX), 10; LXXXVIII (LXXXVII), 11-13; CXIV (CXIII), 17; Eccli., XIV, 17; etc., comme un pays de ténèbres et d'horreur. Job, X, 21, 22. On donnait le nom de *refâ'im*, « faibles, » aux âmes qui habitaient dans ce séjour. Is., XIV, 9, 10; XXVI, 14, 19; Prov., II, 18; IX, 18; XXI, 16.

2° Leur séjour dans le pays d'Égypte permit aux Hébreux d'observer la place très considérable que le culte des morts tenait dans la vie des Égyptiens. Chez ces derniers, les tombeaux étaient les véritables demeures de l'homme, des demeures éternelles, ἀΐδιοι οἴκοι. Diodore de Sicile, I, 51. Les morts, avec leurs corps momifiés, y séjournaient entourés par les représentations des objets et même des serviteurs dont ils avaient besoin pour continuer dans l'autre vie les occupations de la vie présente. L'âme, souvent figuré dans les peintures par un petit être ailé, revenait vers sa momie, et y jouissait du culte que ses proches venaient lui rendre. Un rituel ou *Livre des morts* déposé dans la tombe indiquait à l'âme ce qu'elle devait savoir et faire pour arriver jusqu'aux dieux Horus et Osiris, y subir son jugement, et enfin d'être admise aux jouissances de l'autre vie. Le culte des morts se compliquait de multiples invocations aux dieux, de sacrifices, de festins funèbres et de toutes sortes de pratiques superstitieuses. Cf. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, Paris, 6e édit., t. III, p. 524-527; Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, Paris, t. I, 1895, p. 180-194. Rien n'est plus frappant que la différence qui subsista toujours entre les Égyptiens et les Hébreux, malgré quatre cents ans de voisinage immédiat, dans la manière de concevoir et de pratiquer le culte des morts. Chez les Hébreux, ce culte est réduit à la plus simple expression. Il faut des circonstances exceptionnelles, comme la mort de Jacob, Gen., L, 1-3, 7-11, ou celle de Joseph, Gen., L, 26, pour que ces derniers empruntent aux Égyptiens quelques-uns des détails matériels de leur culte des morts.

3° Chez les Chaldéens, ancêtres des Hébreux, le culte des morts était beaucoup plus sommaire. On croyait à la survivance de l'âme, sans toutefois regarder son sort comme indissolublement lié à celui du corps. On tenait à ne pas laisser ce dernier à l'abandon, mais on lui donnait une sépulture assez simple, ou même on le brûlait. L'esprit du mort abandonné sans sépulture revenait tourmenter les vivants, jusqu'à ce qu'il eût obtenu la nourriture, les vêtements, les armes dont il était censé avoir besoin dans l'autre monde; prières, libations, offrandes s'imposaient également à ses enfants et à ses héritiers. En retour de ces dons divers, il les protégeait. Cf. Maspero, *Histoire ancienne*, t. I, p. 683-689. Dans un rituel babylonien à l'usage des exorcistes, publié par H. Zimmern, *Beiträge zur Kenntnis der babylonischen Religion*, Leipzig, 1901, n. 52, les morts qui tourmentent les hommes reçoivent des libations et même de la viande, au cours d'un sacrifice aux dieux, mais ils n'apparaissent ni bons et puissants comme les dieux, ni méchants et redoutables comme les démons. Il suffit de les apaiser en les rassasiant; il n'est pas question de les prier ni de leur offrir un sacrifice. Cf. Lagrange, *Les prêtres babyloniens*, dans la *Revue biblique*, 1901, p. 401, 402.

4° Moïse dut épurer ces croyances chaldéennes au sujet des morts. Il ordonna aux Hébreux de formuler solennellement cette protestation devant le Seigneur, quand ils prenaient part aux festins qui suivaient l'acquittement des dîmes: « Je n'ai rien mangé de ces choses pendant mon deuil, je n'en ai rien distrait pour un usage impur, je n'en ai rien donné à l'occasion d'un mort. » Deut., XXVI, 14. La pratique chaldéenne de l'offrande d'aliments aux morts était donc interdite. Pour ôter toute idée de culte idolâtrique rendu aux morts, Moïse prit soin de passer presque complètement sous silence la doctrine de l'immortalité de l'âme. Le culte spiritualiste imposé aux Hébreux devait suffire, en effet, pour les détourner du grossier matérialisme et maintenir dans leurs esprits la croyance naturelle à l'autre vie. De fait, c'est seulement dans les derniers temps avant Jésus-Christ que les doctrines matérialistes, accueillies de temps en temps par des esprits superficiels, Is., XXII, 13, eurent des adeptes plus nombreux, Sap., II, 1-11, et prirent corps dans la secte des sadducéens. Enfin, c'est encore pour empêcher toute tentative de culte superstitieux, que Dieu fit ensevelir Aaron au mont Hor, dans la péninsule Sinaïtique, Num., XX, 25-28, et Moïse, dans une vallée du pays de Moab, Deut., XXXIV, 5-6, en un endroit où son sépulcre resta à jamais caché. Moïse avait pris soin d'insérer dans sa législation une prohibition sévère de toutes les pratiques se rattachant à la nécromancie. Voir Évocation des morts, t. II, col. 2128.

II. Le culte des morts chez les Hébreux. — 1° Le culte des morts obligeait les Hébreux à certains devoirs envers la dépouille de ceux qui n'étaient plus. Voir Embaumement, t. II, col. 1728; Ensevelissement, t. II, col. 1816; Funérailles, t. II, col. 2421. La privation de sépulture était considérée comme une malédiction des plus graves. Jer., VIII, 2; XIV, 16; XVI, 4, 6; XXII, 19; I Mach., VII, 17, etc. Il n'était pas permis de laisser un cadavre humain à la surface du sol. Le mort ainsi abandonné était appelé *mêt misvâh*, « mort de précepte, » parce qu'il y avait obligation pour quiconque le rencontrait, fût-il même prêtre, nazaréen ou grand-prêtre, de lui procurer la sépulture. On pouvait l'inhumer là où il se trouvait. Cf. Reland, *Palestina illustrata*, Utrecht, 1714, t. I, p. 261; *Antiquitates sacræ*, Utrecht, 1741, p. 79; Iken, *Antiquitates hebraicæ*, Brême, 1741, p. 613. Aux soins matériels envers les morts se joignait l'expression du chagrin. Voir Deuil, t. II, col. 1396. Les sages recommandaient de ne s'y abandonner qu'avec mesure. Eccli., XXXVIII, 16-24; cf. VII, 37; XXII, 10.

2° Mais il y avait dans la législation mosaïque des prescriptions qui mettaient nécessairement obstacle à toute exagération dans le culte des morts. Au contact d'un mort ou de ses restes, tout Israélite contractait une grave impureté qui le séparait pratiquement de la société de ses semblables pendant sept jours entiers et l'obligeait à des purifications importantes. Num., XIX, 2-22. Voir Lustration, col. 423. Il était difficile à l'Israélite d'éprouver la tentation de rendre des honneurs superstitieux à un cadavre ou à un tombeau qui lui faisaient contracter des impuretés si gênantes. Il devait être porté bien plutôt à s'en éloigner. A l'époque de Notre-Seigneur, les Juifs rebâtissaient les tombeaux des prophètes et les décoraient. Matth., XXIII, 29; Luc., XI, 47. C'est un des rares indices d'un hommage spécial rendu aux morts dans le cours de l'histoire juive. Le Sauveur ne le blâme pas. Il recommande cependant à son disciple de « laisser les morts ensevelir leurs morts ». Matth., VIII, 22. Ce conseil paraît vouloir faire entendre que, sous la loi nouvelle, il n'y aura plus à s'embarrasser des longues formalités qui entravent celui qui a perdu l'un des siens, que ces soins et l'impureté prolongée qu'ils entraînent devront être abandonnés aux morts, c'est-à-dire à ceux qui ne sont pas entrés dans la vie évangélique.

3° Dans l'histoire de Tobie, l'ensevelissement des morts apparaît comme une œuvre de pitié digne de louange. Le saint homme vit dans un pays où la privation de sépulture est regardée comme un grand malheur. Il procure donc une dernière demeure aux morts et aux victimes des persécuteurs. Tob., I, 20, 21. Il est momentanément victime de sa charité, Tob., II, 3-5, 10, 11, mais à la fin l'ange Raphaël lui assure que sa conduite a été agréable à Dieu. Tob., XII, 12.

III. La prière pour les morts. — 1° Il n'est question de la prière pour les morts que dans l'un des derniers livres de l'Ancien Testament. A la suite d'une victoire, Judas Machabée se mit en devoir de procurer la sépulture à ceux de ses compagnons qui avaient péri dans le combat. Mais on s'aperçut que les morts portaient sous leurs tuniques des ex-voto idolâtriques ramassés à Jamnia. Alors même que ce fait n'impliquait aucune adhésion à l'idolâtrie, il y avait là cependant une souillure

et une infraction à la loi mosaïque. On y vit la cause de la mort qui avait frappé ces hommes. Judas Machabée fit alors une collecte dont le produit fut envoyé à Jérusalem, afin que des sacrifices fussent offerts pour les péchés de ces soldats. L'auteur sacré observe ici que cette offrande de sacrifices suppose la foi en la résurrection, et la récompense assurée à ceux qui sont morts dans la piété, mais que ceux-ci toutefois ont besoin d'être délivrés de leurs péchés. II Mach., XII, 39-46. La pratique des sacrifices offerts pour les morts ne se constate dans aucun des livres sacrés antérieurs à cette époque.

2° Dans le Nouveau Testament, il est question de baptême pour les morts, I Cor., XV, 29, baptême que des chrétiens recevaient à la place de personnes mortes sans l'avoir reçu, et auquel ils attribuaient à tort une efficacité. Voir BAPTÊME DES MORTS, t. I, col. 1441. Saint Paul recommande aussi aux chrétiens de ne pas s'affliger, au sujet de leurs morts, comme ceux qui n'ont pas d'espérance. I Thes., IV, 13. Il fait allusion au feu du purgatoire qui doit éprouver la solidité des œuvres de celui qui passe dans l'autre vie. I Cor., III, 13-15. Il ne mentionne pas expressément la prière pour les morts; la pratique de cette prière remonte néanmoins aux origines de l'Église. On trouve le *memento* des défunts dans les plus anciennes rédactions de la messe romaine ou gallicane. Cf. L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, Paris, 1889, p. 174, 201. Les Juifs ont aussi introduit cette prière dans leurs usages. Pendant onze mois, le fils récitait une formule spéciale pour l'âme de son père et, chaque sabbat, à la synagogue, on disait une prière pour les morts. Cf. Iken, *Antiquitates hebraicæ*, p. 615.

IV. LES MORTS SPIRITUELS. — 1° Ce sont ceux qui ont perdu la vie spirituelle de l'âme, celle qui résulte de l'union de l'âme avec Dieu. Dans l'Ancien Testament les morts spirituels sont les pécheurs, qui se détournent du bien pour courir à la mort de l'âme. Prov., VIII, 36; Sap., I, 12; Eccli., XXXVII, 21; Jer., XXI, 8, etc. Dans le Nouveau, ce sont aussi les pécheurs, Col., II, 13, et ceux qui refusent la vie nouvelle apportée par le Sauveur. Joa., III, 36; V, 40; VI, 54; XX, 31; Eph., II, 1, 5, etc. Certains chrétiens s'imaginent avoir cette vie et cependant sont morts. Apoc., III, 1. Ceux dont la foi n'est pas agissante et ne produit pas de bonnes œuvres ont une foi morte. Jac., II, 17, 20, 26. — 2° Les Apôtres parlent aussi de ceux qui sont morts, non plus à la vie surnaturelle, mais au mal, au péché, Rom., VI, 2, 11; I Pet., II, 24, en union avec Jésus-Christ, Rom., VI, 8; Col., II, 20, dont ils partagent la vie cachée, dans la mesure où ils sont véritablement morts aux choses mauvaises de ce monde. Col., III, 3. H. LESÊTRE.

MOSA, nom dans la Vulgate de trois Israélites. Deux d'entre eux s'appellent en hébreu *Môsâ,* « issue, sortie, » le nom du troisième est écrit *Mêša* dans l'original. Un nom de ville dont l'orthographe diffère à peine de celle des deux premiers noms, *Môṣâh,* et qui a la même signification, est traduit dans la Vulgate par AMOSA, t. I, col. 519.

1. MOSA (hébreu : *Môṣâ';* Septante : Μοσά), de la tribu de Juda, le second des trois fils que Caleb, fils d'Hesron (CALEB 2, voir t. II, col. 58) eut d'une de ses femmes de second rang appelée Épha. I Par., II, 46.

2. MOSA (hébreu : *Mêša',* « lieu de retraite, solitaire [?]; » Septante : Μισά; *Alexandrinus :* Μοσα), le troisième des sept fils que Saharaïm, de la tribu de Benjamin, engendra, dans le pays de Moab, de sa femme Hodès. I Par., VIII, 9.

3. MOSA (hébreu : *Môṣâ';* Septante : Μαισά, I Par., VIII, 36, 37; Μασά, I Par., IX, 42, 43; Lucien : Μωσά), descendant du roi Saul, fils de Zamir et père de Banaa. I Par., VIII, 36, 37; IX, 42, 43.

MOSEL (hébreu : *Me'uzzâl;* Septante : ἐξ Ἀσάλ), nom de lieu, dans la Vulgate Ezech., XVII, 19. Saint Jérôme a considéré le *Me* initial comme faisant partie du nom propre. Les commentateurs s'accordent généralement aujourd'hui à voir, comme les Septante, une préposition dans *me,* « de, » et ils traduisent : « de Uzal, » ou « depuis Uzal ». Uzal désigne dans Ezéchiel une localité d'Arabie. Voir UZAL.

MOSER Nonnosus, bénédictin bavarois, né le 13 février 1694, mort le 22 novembre 1756. Il fut abbé du monastère d'Attel et publia : *Psalterium Davidis in tres partes distributum explanatione litterali ac mystica affectuose ac in modum meditationum dilucidatum. Accedunt Cantica canticorum Salomonis,* in-4°, Straubingen, 1741. — Voir Ziegelbauer, *Historia rei literariæ Ordinis S. Ben.,* t. IV, p. 35, 39; [D. François], *Bibliothèque générale des écrivains de l'Ordre de Saint-Benoît,* t. II, p. 335. B. HEURTEBIZE.

MOSÉRA (hébreu : *Môsêrâh;* Septante : Μισαδαί), station des Israélites dans le désert, où mourut et fut enseveli Aaron. Deut., X, 6. Elle est mentionnée entre Béroth des fils de Jacan (hébreu : *Be'êrôṭ Benê Ya'ăqân*) ou simplement Benéjaacan (hébreu : *Benê Ya'ăqân*), d'après Num., XXXIII, 31, 32, et Gadgad. *Môsêrâh* est ou un nom avec *hé* local, *Môsêr-âh,* ou un substantif féminin, dont le pluriel est *Môsêrôṭ.* Quoi qu'il en soit, on le regarde généralement comme identique a *Moséroth,* dont il est question dans le catalogue des stations du désert. Num., XXXIII, 30-31. Mais cette assimilation fait naître une difficulté, une sorte de contradition entre les deux textes. D'après Deut., X, 6, les enfants d'Israël allèrent de Béroth-Benéjaacan à Moséra, puis à Gadgad. D'après Num., XXXIII, 30-31, ils allèrent au contraire de Moséroth à Benéjaacan et à Gadgad. D'après Deut., X, 6, Aaron mourut à la première station après Benéjaacan, tandis que ce fut à la sixième, d'après Num., XXXIII, 31-38. Quelques auteurs ont cherché une solution en imposant aux Israélites des allées et venues assez compliquées et d'ailleurs invraisemblables. La critique littéraire nous fournit probablement la meilleure explication. Le v. 6 de Deut., X, fait partie d'un petit bloc erratique, v. 6-9, encastré dans les discours de Moïse. Il est facile de voir, à la simple lecture, que le morceau ne se rattache ni à ce qui précède ni à ce qui suit. On peut donc, selon toute vraisemblance, pour ne pas dire toute évidence, regarder les v. 6 et 7 comme un fragment de l'itinéraire des Hébreux, correspondant à celui de Num., XXXIII, 30-33. On trouve les mêmes noms dans les deux textes : Moséra=Moséroth, Benéjaacan=Béroth-Benéjaacan, mont Gagdad=Gadgad, Jétébatha. La recension deutéronomique offrirait ainsi une variante rédactionnelle par rapport à l'ordre des stations Moséra et Benéjaacan, à moins qu'on n'aille jusqu'à supposer un aller et retour entre les deux points. Léon de Laborde, *Commentaire géographique sur l'Exode et les Nombres,* in-f°, Paris et Leipzig, 1841, p. 122-123, avait déjà, à la suite de plusieurs exégètes, admis, non sans hésitation, cette interpolation. Elle est aujourd'hui acceptée sans réserve par des auteurs catholiques, comme F. de Hummelauer, *Comment. in Deut.,* Paris, 1901, p. 265. Mais il reste encore à expliquer comment Moséra, qui est identique à Moséroth, peut être le lieu de la mort et de la sépulture d'Aaron, puisque Moséroth est séparé par plusieurs stations du mont Hor. Num., XXXIII, 30-37. Voir MOSÉROTH. A. LEGENDRE.

MOSÉROTH (hébreu : *Môsêrôṭ;* Septante : *Vaticanus :* Μασσουρώθ, Num., XXXIII, 30; Μασσουρούθ,

XXXIII, 31; *Alexandrinus :* Μασορούθ, dans les deux endroits), un des campements des Israélites dans le désert. Num., XXXIII, 30, 31. Il est cité entre Hesmona (hébreu : *Hašmônâh*) et Benéjaacan (hébreu : *Benê Ya'âqân*). *Môsêrôt* est généralement regardé comme le pluriel de *Môsêrâh,* qui indique, Deut., X, 6, le lieu de la mort et de la sépulture d'Aaron, Or, nous savons par d'autres textes, Num., XX, 25-30; XXXIII, 38, qu'Aaron mourut sur le mont Hor. La situation de cette montagne est aujourd'hui discutée. Voir HOR 1, c. III, col. 747. Mais quelle que soit l'opinion qu'on adopte, on doit conclure que *Moséra=Moséroth* était une station voisine de ce lieu célèbre. Cependant Moséroth, dans le catalogue des campements israélites, est éloigné de Hor. Cf. Num., XXXIII, 30-38. Comment résoudre cette difficulté? Par une simple transposition, qui, du reste, est exigée par le contexte lui-même. Si l'on maintient, en effet, l'ordre des stations suivant le texte actuel, les Hébreux sont conduits en une seule étape d'Asiongaber, sur le golfe Elanitique, à Cadès, actuellement *Aïn Qedéis,* loin vers le nord-ouest. L'auteur du catalogue si détaillé ne pouvait ignorer le situation de ces points importants. Il n'a pas dû vouloir non plus s'écarter délibérément de la tradition qui ne conduisait les Israélites à Asiongaber qu'après l'échec de la tentative de Cadès, et pour tourner le territoire iduméen. Pour trouver les stations intermédiaires entre Asiongaber et Cadès, il suffit de transporter les ℣. 36ᵇ-41ᵃ après le ℣. 30ᵃ. De cette façon, Moséroth vient immédiatement après le mont Hor, et l'on explique très bien ainsi comment la tradition pouvait indifféremment désigner le lieu de la mort d'Aaron par Hor ou Moséra=Moséroth. Cf. M. J. Lagrange, *L'itinéraire des Israélites du pays de Gessen aux bords du Jourdain,* dans la *Revue biblique,* 1900, p. 273. — On a proposé d'identifier Moséra ou Moséroth avec le *Djébel Madera,* montagne isolée, située au nord-est d'Aïn Qedéis. Cf. H. Clay Trumbull, *Kadesh-Barnea,* New-York, 1884, p. 132-139. Cette hypothèse demande confirmation. Cf. H. Guthe, *H. Clay Trumbull's Kadesh Barnea,* dans la *Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins,* Leipzig, t. VIII, 1885, p. 213. A. LEGENDRE.

MOSES BEN NACHMAN. Voir NACHMANIDE.

MOSOBAB (hébreu : *Mešôbâb,* « revenu; » Septante : Μοσοβάβ), un des chefs de la tribu de Siméon qui, avec plusieurs de ses compatriotes, se trouvant trop à l'étroit dans leur pays, émigrèrent à Gador, du temps du roi Ézéchias. I Par., IV, 34. Voir GADOR, t. III, col. 34.

MOSOCH (hébreu : *Mêšêk;* Septante : Μοσόχ), mentionné dans la table ethnographique de la Genèse, X, 2; cf. I Par., I, 5, comme le sixième des sept descendants de Japhet, entre Thubal et Thiras, éponyme d'un peuple d'Asie Mineure, désigné par Hérodote et Strabon sous le nom de Μόσχοι, et souvent mentionné dans les inscriptions assyriennes sous la forme *Mu-uš-ki* ou *Mu-us-ki,* contrée et peuple. On voit par ces transcriptions grecque et assyriennes que les Septante et la Vulgate ont mieux conservé la prononciation véritable que le texte hébreu. — Quant au *Mešek, Mosoch,* de I Par., I, 17, c'est une erreur de copiste pour *Maš, Mes,* Gen., X, 23, descendant de Sem par Aram. Voir MÈS, col. 1013. Celui du Psaume CXX, 5, opposé à Cédar dans l'hébreu, est employé au sens métaphorique, pour désigner une population ennemie et barbare du nord le plus lointain, comme Cédar personnifie les pillards nomades du midi; les Septante et la Vulgate l'ont rendu seulement, Ps. CXIX, 5, par (*incolatus meus*) *prolongatus est,* (un exil) long et lointain.

1° Pris au sens propre, Mosoch est presque toujours accompagné de *Thubal,* dans la Bible, les inscriptions cunéiformes et Hérodote. Josèphe y voyait avec raison une nation de l'Asie Mineure, les Cappadociens, *Ant. jud.,* I, VI, 1, qu'il localisait près des Ibères d'Asie. Cette dernière indication, mal comprise, et appliquée aux Ibères d'Espagne, a donné occasion à beaucoup d'auteurs de transporter Mosoch en Europe. Saint Jérôme, *Lib. hebr. quæst. in Gen.,* X, 2, t. XXIII, col. 950, y voit encore après Josèphe les Cappadociens et leur capitale *Mazaca;* mais les Talmuds et le Targum des Paralipomènes y voient la Mœsie Danubienne; Eusèbe, d'après Georges le Syncelle, *Chronogr.,* édit. de Bonn, 1829, t. I, p. 91, y voit les Illyriens. Knobel, *Die Völkertafel, die Genesis,* Giessen, 1850, p. 119-123, y voit enfin les Ligures. Bochart a repris la localisation asiatique de Josèphe, en montrant dans Mosoch les Μόσχοι d'Hérodote, toujours accompagnés dans son texte par les Τιβαρηνοί comme Mosoch dans la Bible par Thubal. Cette identification a été depuis pleinement confirmée par les inscriptions cunéiformes qui placent toujours dans cette région les *Muški* communément accompagnés des *Tabali.* Elles nous apprennent que Mosoch était situé dans la Petite-Arménie, au nord-est de la Cappadoce, au nord de la Mélitène, au delà des frontières septentrionales de l'Assyrie, dans la région montagneuse du cours supérieur de l'Euphrate, entre le *Khumukh* ancien ou Comagène et le *Kas-ki* ou pays des Cholches.

2° D'après Ézéchiel, XXVII, 13, les habitants de ce pays étaient marchands d'esclaves et d'ustensiles d'airain, et Tyr leur servait d'intermédiaire pour les écouler dans tout le bassin de la Méditerranée. Leur présence dans la table ethnographique de la Genèse montre que c'était une nation puissante. Les inscriptions assyriennes du XIIᵉ au VIIᵉ siècle nous montrent les *Muški* comme un peuple redoutable, capable par sa vaillance et par sa situation d'accès difficile, de s'opposer à la conquête assyrienne. Théglathphalasar Iᵉʳ (XIIᵉ siècle) nous dit que les Mosques, qu'aucun roi précédent n'avait jamais soumis, envahirent la Comagène avec une armée de 20 000 hommes conduits par cinq rois; mais il les en chassa et les contraignit à payer tribut. Assur-nasir-habal (883-858) reçut encore leur tribut. Ils ne sont guère plus mentionnés jusqu'à l'époque de Sargon (722-705). Cette fois leur roi Mita s'entendit avec Rousa ou Oursa, roi d'Arménie, pour secouer la domination assyrienne, puis envahit au sud-ouest, la Cilicie, jusqu'à la Méditerranée : les généraux de Sargon les repoussèrent, imposèrent à Mita, avec un tribut, l'abandon de quelques districts que Sargon peupla d'Araméens après en avoir envoyé les habitants en Chaldée. Depuis lors les Mosques ne font plus parler d'eux dans les annales assyriennes. Cependant le coup fatal leur fut porté seulement au VIIᵉ siècle, par les Scythes, qui envahirent tout à la fois l'Arménie, Thubal et Mosoch au temps d'Assurbanipal ou sous ses faibles successeurs, vers l'an 650. Une cinquantaine d'années plus tard, Ézéchiel, XXXII, 26-27, menace l'Égypte d'un sort analogue à celui de « Mosoch et Thubal, et leur multitude..., morts par l'épée pour avoir semé la terreur sur la terre des vivants. » Ils sont descendus dans le *sche'ôl* comme Assur, Élam, Édom, c'est-à-dire que leur pouvoir a été détruit totalement comme celui de ces derniers royaumes. Plus loin, XXXVIII, 2, 3 et XXXIX, 1, le même prophète représente le pays de Thubal et celui de Mosoch comme appartenant en effet à Gog, que les annales d'Assurbanipal nous mentionnent comme chef des Scythes, voisin de l'Arménie. Il est vraisemblable que les vaincus se confondirent avec les envahisseurs, qui les entraînèrent dans leurs différentes expéditions vers le sud. Néanmoins une portion des Mosques résistèrent au torrent et se cantonnèrent dans le nord, ainsi que les Tabal=Thoubal=Τιβαρηνοί, jusqu'aux rives orientales du Pont-Euxin, où ils formèrent, au temps de Darius, une grande

portion de la XIXe satrapie de l'empire perse. Hérodote, III, 94. D'après le même historien, VII, 78, ils donnèrent leur contingent à l'armée de Xerxès marchant contre la Grèce. Strabon, XI, II, 14-18, les place un peu plus avant dans l'intérieur des terres, et dit que leur pays a été partagé entre la Colchide, l'Ibérie et l'Arménie. Voir pour les identifications anciennes, Calmet, *Commentaire littéral, Genèse,* 1715, p. 250, où il ne rejette pas l'opinion de Génébrard, qui voit dans Mosoch le père des Moscovites. — Bochart, *Phaleg.*, III, 12, édit Leusden, Amsterdam, 1692, col. 179; Schrader-Whitehouse, *The Cuneiform Inscriptions and the O. T.*, t. I, 1885, p. 66; Frd. Delitzsch, *Wo lag das Paradies?* 1881, p. 250; Schrader, *Keilinschriften und Geschichtsforschungen,* 1878, p. 155-162; Lenormant, *Les origines de l'histoire,* t. II, part. I, p. 406; part. II, p. 181 et suiv. Voir aussi pour l'histoire de Mosoch, Maspero, *Histoire ancienne,* t. II, p. 591, 643; t. III, p. 3, 16, 56, 239-244, 259; Ménant, *Les Annales des rois d'Assyrie,* p. 36, 72, 165-167, 189; Schrader, *Keilinschriftliche Bibliothek,* t. I, p. 18-19, 64-65, 42-43, 74-75. E. PANNIER.

2. MOSOCH (hébreu : *Mêšêk;* Septante: Μοσόχ), neuvième et dernier fils de Sem, d'après I Par., I, 17. D'après la Genèse, X, 23, qui est plus précise, il était le petit-fils et non le fils de Sem, et elle l'appelle Mès. Voir MÈS, col. 1013.

MOSOLLAM (hébreu : *Mešullâm,* « celui que [Dieu] récompense, » nom, dans la Vulgate, de dix-neuf Israélites. Ce nom fut particulièrement en usage après la captivité. Les personnages appelés *Mešullâm* sont au nombre de vingt dans le texte hébreu. mais notre version latine n'en compte que dix-neuf parce qu'elle a transcrit le nom de l'un d'entre eux Messulam. IV Reg., XXII, 3. Voir MESSULAM, col. 1041. Elle a écrit aussi le nom de Mosollam 9, Mesollam, s'il faut réellement identifier ce dernier, II Esd., X, 125, avec le Mosollam de I Esd., VIII, 16, et II Esd., XII, 25. La forme complète du nom devait être *Mešêlêmyâh.* Voir MESOLLOMIA. Cf. les noms analogues MESOLLAMITH, MESOLLAMOTH.

1. MOSOLLAM (Septante: Μοσολλάμ), fils aîné de Zorobabel. I Par., III, 19.

2. MOSOLLAM (Septante: Μοσολλάμ), un des chefs de la tribu de Gad qui habitaient dans le pays de Basan, sous le règne de Joatham, roi de Juda, et de Jéroboam II, roi d'Israël. I Par., V, 11, 17.

3. MOSOLLAM (Septante: Μοσολλάμ), un des chefs benjamites, de la famille d'Elphaal, qui habita Jérusalem après la captivité. I Par., VIII, 17. Il est le même que le suivant, d'après certains commentateurs.

4. MOSOLLAM (Septante: Μοσολλάμ), de la tribu de Benjamin, père de Salo, et, d'après quelques-uns, le même que le précédent. Salo fut un des habitants de Jérusalem après la captivité. I Par., IX, 7. Ce qui empêche d'affirmer l'identité de Mosollam 3 et 4 avec certitude, c'est que le benjamite Mosollam qui habita Jérusalem après la captivité est appelé fils de Joëd, II Esd., XI, 7, tandis que celui de I Par., IX, 7, est appelé fils d'Oduïa et descend d'Asana.

5. MOSOLLAM (Septante: Μοσολλάμ), chef benjamite, fils de Saphatias, qui habita Jérusalem après la captivité. Il descendait de Jébanias. I Par., IX, 8.

6. MOSOLLAM (Septante: Μοσολλάμ), prêtre, fils de Sadoc et père d'Helcias qui vécut à Jérusalem après la captivité. I Par., IX, 11; II Esd., XI, 11. On admet communément que le prêtre Sellum, mentionné I Par., VI, 12-13, I Esd., VII, 2, n'est pas autre que Mosollam, dont le nom a été abrégé par la suppression de la première syllabe.

7. MOSOLLAM (Septante: Μοσολλάμ), prêtre, fils de Mosollamith et père de Jeza, descendant d'Emmer. Il habitait Jérusalem. I Par., IX, 12.

8. MOSOLLAM (Septante: Μοσολλάμ), lévite, musicien, de la branche de Caath. Il fut chargé, avec d'autres lévites de surveiller les réparations qui furent faites au temple de Jérusalem du temps du roi Josias. II Par., XXXIV, 12.

9. MOSOLLAM (Septante : Μεσολλάμ), un des chefs qui furent envoyés par Esdras à Chasphia auprès d'Eddo pour en ramener en Palestine des lévites et des Nathinéens. I Esd., VIII, 16. Divers commentateurs l'identifient avec les Mesollam, de Esd., X, 15, et le Mosollam de II Esd., XII, 25. Voir MESOLLAM, col. 1022.

10. MOSOLLAM (Septante: Μοσολλάμ), un des fils de Bani, contemporain d'Esdras qui avait épousé une femme étrangère et qui fut obligé de la renvoyer. I Esd., X, 29.

11. MOSOLLAM (Septante: Μοσολλάμ), fils de Barachie, descendant de Mésézébel, qui, du temps de Néhémie, répara en deux endroits différents une partie des murs de Jérusalem. II Esd., III, 4, 40. Il maria sa fille à Johanan, fils de Tobie. II Esd., VI, 18. Tobie, ennemi des Juifs, s'était assuré par ce mariage de son fils et par son propre mariage, une influence considérable à Jérusalem.

12. MOSOLLAM (Septante: Μεσουλάμ), fils de Bésodia, travailla avec Joïada, fils de Phaséa, à la réparation de la porte ancienne, à l'angle nord est de Jérusalem, du temps de Néhémie. II Esd., III, 6.

13. MOSOLLAM (Μεσολλάμ), un des principaux Israélites qui, du temps d'Esdras, se tinrent sur l'estrade à la gauche de ce dernier, lorsqu'il lut au peuple le livre de la Loi. II Esd., VIII, 4. Aucune indication particulière n'est donnée sur Mosollam qui est simplement nommé; il peut ne pas être distinct de quelqu'un des précédents, contemporains comme lui d'Esdras, tels que Mosollam, 9, 11, 12 ou 19.

14. MOSOLLAM (Septante : Μεσουλάμ), prêtre contemporain de Jérémie qui signa l'alliance du peuple avec Dieu. II Esd., X, 7. C'est peut-être le même personnage que Mosollam 16 ou 17.

15. MOSOLLAM (Septante : Μεσουλλάμ), un des chefs du peuple qui signèrent, du temps de Néhémie, l'alliance des Israélites avec Dieu. II Esd., X, 20. Il peut être le même que Mosollam 13.

16. MOSOLLAM (Septante: Μεσουλάμ), chef des prêtres de la famille d'Esdras du temps de Joacim. II Esd., XII, 13.

17. MOSOLLAM (Septante: Μεσολάμ), prêtre, chef de la famille sacerdotale de Genthon du temps de Joacim. II Esd., XII, 16.

18. MOSOLLAM (Septante: Μοσολάμ), lévite qui vivait du temps de Néhémie et était gardien d'une des portes du temple de Jérusalem. II Esd., XII, 25. Il est possible que ce soit le même que Mosollam 9.

19. MOSOLLAM (Septante: Μεσολλάμ), un des chefs du peuple qui firent partie de la procession solennelle organisée par Néhémie pour la dédicace des murs de Jérusalem après leur restauration. II Esd., XII, 33.

MOSOLLAMIA (hébreu : *Mešelêmyāh*, celui que Yah ou Jéhovah récompense ; Septante : Μοσολλαμιά, orthographe, dans I Par., IX, 21, du nom du lévite appelé ailleurs Meselémia. Voir MESÉLÉMIA, col. 1021.

MOSOLLAMITH (hébreu : *Mešillemiṯ*, « rétribution ; » Septante : Μασελμώθ), prêtre, fils d'Emmer et père de Mosollam 7. I Par., IX, 12.

MOSOLLAMOTH (hébreu : *Mešillêmôṯ*, « rétribution »), nom de deux Israélites.

1. **MOSOLLAMOTH** (Septante : Μωσολαμώθ), père de Barachie, de la tribu d'Ephraïm. Voir BARACHIE 5, t. I, col. 1447.

2. **MOSOLLAMOTH** (Septante : Μεσαριμίθ), prêtre, fils d'Emmer et père d'Ahasi. II Esd., VI, 13. Divers commentateurs l'identifient avec Mosollamith, quoique le fils de celui-ci soit nommé Mosollam et non Ahasi.

MOSQUENSIS (CODEX). — I. Manuscrit grec oncial des Évangiles, datant du IXe siècle, maintenant à la bibliothèque du Saint-Synode de Moscou, sous le n. 9 du dernier catalogue (autrefois n. 399). Il avait appartenu au monastère de Vatopédi (Mont-Athos) et n'arriva à Moscou qu'en 1655. Manquent : Matth., V, 44-VI, 12 ; IX, 18-X, 1 ; XXII, 44-XXIII, 35 ; Joa., XXI, 10-25. Mais à partir de Joa., VII, 39 il est cursif. Matthæi le collationna deux fois en 1779 et en 1783 : la première fois, les deux dernières lacunes signalées ci-dessus n'existaient pas encore. Matthæi, *Pauli epist. ad Thessal. Timoth.*, Riga, 1785, p. 265-271. Sa ressemblance avec le *Campianus* M est frappante. On le désigne en critique par la lettre V ou mieux V^{cv}. Von Soden lui attribue le sigle ε 75.

II. Un autre manuscrit grec oncial de saint Paul et des Épîtres catholiques est conservé à la même bibliothèque sous le n° 93 (autrefois 98). Il vient également du Mont-Athos (monastère de Saint-Denys). Manquent : Rom., X, 18-I Cor., VI, 13 ; I Cor., VIII, 7-11. Il a été aussi collationné par Matthæi. *Pauli Epist. ad Rom. Tit. et Philem.*, Riga, 1782. En critique il est désigné par K ou $K^{cath.\ paul}$, pour le distinguer du Cyprius K^{cv}. Von Soden lui affecte le sigle J^1, pour indiquer que le texte est accompagné de scholies de saint Jean Damascène.

F. PRAT.

MOTAIS Alexandre Marie, né à Saint-Méen (Ille-et-Vilaine) le 20 janvier 1837, mort dans la même ville le 19 février 1886. Élevé par une mère profondément chrétienne, A. Motais fit ses études littéraires au petit séminaire diocésain établi dans sa ville natale, et en 1857 entra au grand séminaire de Rennes. Nommé vicaire à Montfort-sur-Meu, puis à Saint-Étienne de Rennes, il exerça le ministère paroissial pendant ses quatre premières années de sacerdoce. Il s'agrégea ensuite à une société de prêtres séculiers fondée à Rennes par M. l'abbé Guitton sous le nom d'Oratoire, afin de s'y consacrer à l'étude des sciences bibliques. Quatre années de travaux préparatoires lui permirent d'acquérir les connaissances indispensables à l'exégète, en particulier celle des langues orientales qu'il vint apprendre à Paris. Nommé en 1872 professeur d'Écriture sainte et d'hébreu au grand séminaire de Rennes, il occupa sa chaire avec beaucoup de succès et de distinction jusqu'à la fin de sa vie. Dans son enseignement très solide et très goûté, le professeur se proposait surtout d'inspirer à ses élèves le goût des études bibliques, de les tenir au courant des controverses actuelles sur l'Écriture sainte, et de les initier à une bonne méthode de travail pour l'avenir. Ses études ne ralentirent jamais son zèle sacerdotal : il prêchait, donnait des retraites, et jusqu'à ses derniers jours il remplit dans un important orphelinat de jeunes filles toutes les fonctions d'aumônier. Il avait été nommé en 1881 chanoine honoraire de Rennes par Mgr Place, qui l'honorait d'une estime particulière et lui avait confié la direction des conférences ecclésiastiques du diocèse et la rédaction du rapport annuel. A. Motais a écrit : *Salomon et l'Ecclésiaste, étude critique sur le texte, les doctrines, l'âge et l'auteur de ce livre*, 2 in-8°, Paris, 1876 ; *L'Ecclésiaste, introduction critique, traduction française d'après l'hébreu, et commentaires*, in-8°, Paris, 1877, dans la collection de *La Sainte Bible avec commentaires* éditée par Lethielleux ; *Moïse, la science et l'exégèse, examen critique du nouveau système d'interprétation proposé sur l'Hexaméron par Mgr Clifford, évêque de Clifton*, in-8°, Paris, 1882 ; *Le déluge biblique devant la foi, l'Écriture et la science*, in-8°, Paris, 1885, le plus connu et le plus discuté de ses ouvrages, où il soutient la non-universalité du déluge relativement à l'espèce humaine. — Après sa mort, M. l'abbé Robert, un de ses élèves, a édité sous le titre *Origine du monde d'après la tradition*, in-12, Paris, 1888, une série d'articles qu'avait publiés M. Motais dans la *Controverse* (1883), la *Revue catholique de Louvain* (1883 et 1884), les *Annales de philosophie chrétienne* (1885) et qu'il s'était proposé de réunir lui-même en volume.

D. LE HIR.

MOUCHE, insecte de l'ordre des diptères (fig. 365). Voir INSECTES, t. III, col. 885. Les mouches sont surtout pernicieuses par la trompe dont elles sont pourvues, et qui leur permet de percer la peau pour sucer le sang de l'homme ou des animaux. En certains pays et en certaines saisons, elles constituent un véritable fléau. Deux noms désignent les mouches dans la Sainte Écriture.

1° *'Arob*, nom des mouches de la quatrième plaie d'Égypte. Exod., VIII, 21, 24, 29 ; Ps. LXXVIII (LXXVII), 45 ;

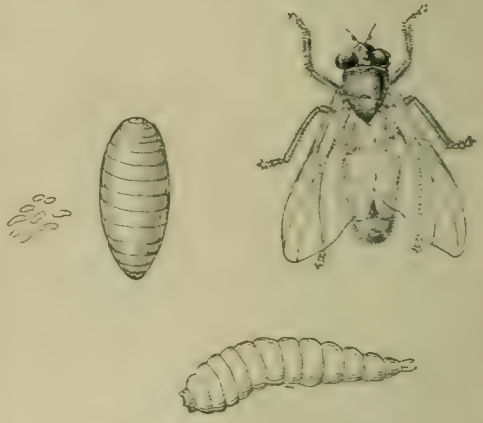

365. — Mouche commune ou domestique.

CV (CIV), 31 ; Sap., XVI, 9. Ce mot est un nom collectif, qui reste toujours au singulier. Il vient probablement de *'érêb*, « mélange, » et suppose un ensemble d'êtres malfaisants fondant sur les Égyptiens. Comme dans les autres plaies, ces êtres doivent appartenir au même genre. Ce sont, d'après les Septante, κυνόμυια, des mouches qui s'attaquent aux chiens et sans doute aux autres animaux, cf. Élien, *Nat. anim.*, IV, 51 ; d'après la Sagesse, μυῖα, la mouche en général ; d'après Aquila, πάμμυια, toute espèce de mouches ; d'après la Vulgate, *omne genus muscarum*, toute espèce de mouches, et *musca gravissima*, une mouche pernicieuse. Les mouches, ordinairement très abondantes en Égypte, y rendent parfois la vie presque intolérable. Les Européens établis dans le pays ne parviennent à s'en défendre qu'en ayant toujours un chasse-mouches à la main. Il y en a de beaucoup d'espèces. Leurs essaims y sont si multipliés qu'on mange des mouches, qu'on boit des

mouches et qu'on respire des mouches. » Wood, *Bible Animals*, Londres, 1884, p. 633; Munk, *Palestine*, Paris, 1881, p. 120. Elles affectent de se poser sur le visage, spécialement au coin des paupières, et donnent ainsi un caractère de virulence aux ophtalmies si fréquentes sur les bords du Nil. Rien n'est pénible comme de voir le très grand nombre de pauvres enfants qui ont ainsi les yeux couverts de mouches, sans pouvoir se défendre contre elles. La mouche commune, *musca* (fig. 365), est beaucoup plus irritante en Égypte que dans les autres pays. Le cousin partage avec elle le soin de tourmenter les habitants. Voir COUSIN, t. II, col. 1093. D'autres espèces, comme le tsetsé (fig. 366), s'attaquent aux ani-

366. — Mouche tsetsé (*Glossina palpalis*).
D'après E. Ed. Austen, *A monography of the Tsetse-flies*, 1903, pl. 1.

maux, le taon, *œstru* (fig. 367), aux quadrupèdes, surtout aux bœufs et aux chevaux, l'*hippoboscida* aux chevaux, le *tabanus marocanus* aux chameaux, etc. Au moment de la quatrième plaie, les mouches d'Égypte devinrent beaucoup plus exaspérantes que d'ordinaire, tant par leur multiplication que par la cruauté de leurs piqûres.

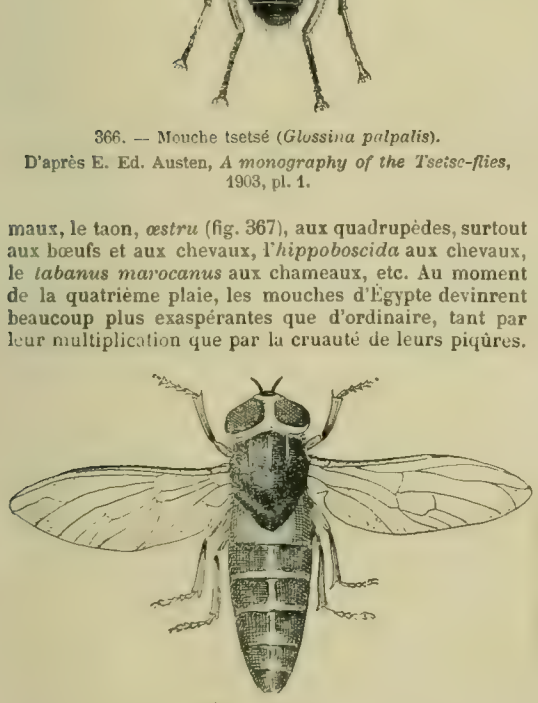

367. — Taon.

Elles pénétraient dans les maisons, Exod., VIII, 21, et le pharaon fut bientôt obligé de céder.

2° *Zebûb*, la mouche de Palestine en général, μυῖα, *musca*. Les mouches de Syrie sont les mêmes qu'en Égypte, mais moins nombreuses et moins importunes. Chauvet-Isambert, *Syrie, Palestine*, Paris, 1890, p. 95. Elles y étaient pourtant assez gênantes pour qu'à Accaron, les Philistins eussent un dieu des mouches, Béelzébub, pour qu'il les préservât de ces insectes, de même que les Grecs avaient leur Ζεὺς Ἀπόμυιος, Pausanias, V, XIV, 2, ou dieu μυίαγρος, « chasse-mouches ». Pausanias, VIII, XXVI, 7. Le Beelzébub d'Accaron fut probablement à l'origine le dieu qui chassait les mouches des sacrifices. Dans l'épopée chaldéenne sur le déluge, tablette XI, l. 162, on lit que « les dieux se ressemblèrent au-dessus du sacrificateur comme les mouches ». On compta ensuite sur le dieu pour protéger contre les mouches même dans l'usage commun de la vie. Cf. Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, Paris, 1905, p. 85. Voir BÉELZÉBUB, t. II, col. 1547. Les mouches pénétraient partout. Leurs cadavres infectaient et faisaient fermenter l'huile du parfumeur. Eccle., X, 1. Isaïe, VII, 18, dit que le Seigneur sifflera les mouches et qu'elles envahiront les vallons désolés, les fentes des rochers, les buissons et les pâturages. Les mouches désignent ici, sous un nom méprisant, les Égyptiens qui doivent venir châtier Juda. Les Arabes appellent encore *dthebab* le *zebûb* ancien. Ils donnent ce nom à la mouche qui suce le sang et spécialement à celle qui tourmente les animaux en Palestine, comme dans la vallée du Nil. Cet insecte pique les hommes comme les animaux; il fait même périr des chameaux, quand ceux-ci ne sont pas suffisamment soignés à la suite des piqûres reçues. Le *dthebab* est une longue mouche grise qui se multiplie surtout dans la saison chaude, en juin et en juillet. Les mouches sont encore fort gênantes dans la vallée du Jourdain, sur le bord de la mer et en maints autres endroits. On a vu parfois des tribus nomades obligées de lever leur camp pour échapper à leur invasion. Cf. Wood, *Bible Animals*, p. 632-634. Parmi les dix miracles permanents qu'ils prétendaient constater dans le Temple, les rabbins comptaient celui-ci : « On ne voyait jamais de mouches dans les abattoirs du Temple. » *Pirké Aboth*, V, 8. H. LESÊTRE.

MOUCHE DE L'OLIVE. Voir DACUS, t. II, col. 1201.

MOUCHERON. Voir COUSIN, t. II, col. 1095, 3°.

MOUCHETTES (hébreu : *mélqâḥayim*, duel provenant du verbe *lâqaḥ*, « prendre; » Septante : λαβίς; Vulgate : *emunctoria*), instrument de métal composé de deux espèces de couteaux s'articulant l'un sur l'autre par le milieu, et servant à manipuler et à couper les mèches des lampes. Moïse et plus tard Salomon firent fabriquer des mouchettes d'or pur pour le service des lampes du sanctuaire. Exod., XXV, 38; XXXVII, 23; Num., IV, 9; III Reg., VII, 49; II Par., IV, 21. — Le même mot hébreu sert à désigner, dans Isaïe, VI, 6, la pincette, λαβίς, *forceps*, avec la quelle l'ange prend le charbon sur l'autel. Voir PINCETTES. H. LESÊTRE.

MOUETTE (hébreu : *šaḥaf*; Septante : λάρος; Vulgate : *larus*), oiseau de mer, de l'ordre des palmipèdes et de la famille des longipennes. Cet oiseau a la tête assez grosse, le bec allongé et pointu, les ailes longues et aiguës (fig. 368). Il vole lourdement, mais avec continuité et malgré les plus fortes tempêtes. Il dépose ses œufs dans les creux des rochers et vit de toutes sortes d'animaux, morts ou vivants, qui flottent sur les eaux, ou échouent au bord de la mer. Ce genre de nourriture donne à la chair de la mouette un mauvais goût et une odeur désagréable. La législation mosaïque la proscrit de l'alimentation. Lev., XI, 16; Deut., XIV, 15. La mouette est caractérisée par ses cris continuels, sa lâcheté devant le moindre ennemi et sa voracité. Aristophane, *Aves*, 567, 591, donne le nom de λάρος à l'homme vorace et rapace. A cause de leur genre de vie, les mouettes sont aussi appelées vautours de mer. Les espèces dont la taille atteint ou dépasse celle du canard, portent le nom de goélands. — Il existe, en Palestine plusieurs espèces de mouettes, qui fréquentent les côtes de la mer et celles du lac de Tibériade, le *larus ichthyaetus*, ou mouette grand aigle, qui dépasse les autres en taille et en beauté, le *larus Andouini*, qui est très abondant, le *larus ridibundus* ou mouette rieuse, ainsi nommée à cause de son cri, le *larus argentatus* et le *larus fuscus*, qui

doivent leur nom à la couleur de leur plumage, etc. Il est probable que, sous le nom de *šaḥaf*, le texte sacré vise d'autres espèces d'oiseaux de mer analogues à la mouette et dont la présence est signalée en Palestine, tels que les pétrels, les puffins et les sternes, tous palmipèdes longipennes, comme les mouettes. Les pétrels ne se plaisent que dans les mers agitées, d'où leur nom scientifique de *procellaria*. Ils ont de longues ailes et

368. — Mouette.

un vol rapide ; ils effleurent les vagues et semblent marcher sur l'eau, comme saint Pierre, ce qui leur vaut leur nom vulgaire de pétrels. On en rencontre de plusieurs espèces sur les côtes d'Égypte et de Syrie et il y en a à vendre sur les marchés. Les puffins ne se distinguent des pétrels que par une disposition particulière de la mandibule inférieure. Le *puffinus cinereus* et le *puffinus anglorum* volent en longues files de plusieurs centaines sur les côtes orientales de la Méditerranée. A cause de leur allure inquiète et de leur sombre plumage, les puffins passent aux yeux des musulmans pour avoir en eux l'âme des condamnés. Les sternes ou hirondelles de mer sont remarquables par la longueur de leur bec effilé et de leurs ailes. Leur queue est fourchue. Ils saisissent leur proie au vol ou à la surface des flots, en poussant des cris aigus. Ils fréquentent aussi les côtes de Palestine. Cf. Tristram, *The natural history of the Bible*, Londres, 1889, p. 210 ; *The Fauna and Flora of Palestine*, Londres, 1884, p. 135. Aussi bien que les mouettes, les pétrels, les puffins et les sternes ont une chair coriace et indigeste, comme en général celle de tous les oiseaux de mer. Ils ne pouvaient donc servir à l'alimentation chez les Hébreux.

H. Lesêtre.

MOUFLON, mouton sauvage de montagne. L'espèce européenne a 1m20 de long et 0m80 de haut. Les cornes,

369. — Moufion.

triangulaires à la base, se terminent en lames. La queue est courte et la toison fauve ou noire et rude au-dessus, grisâtre et laineuse au-dessous (fig. 369). Les moufions habitent par troupes dans les montagnes, surtout en Sardaigne et en Corse, et il est très difficile de les chasser. C'est d'eux que viennent nos moutons domestiques. Le moufion du nord de l'Afrique, *ovis tragelaphus*, appelé *aoudad* par les Arabes, se rencontre sur toute la côte de la Méditerranée. On le trouve représenté dans les anciens monuments égyptiens (fig. 370). C'est le moufion

370. — Chasse à l'*abu* (moufion).
D'après P. E. Newberry, *Beni Hassan*, t. II, pl. IV.

à manchettes, au pelage court et roussâtre, aux cornes longues, se touchant à la base et se recourbant en arrière pour se ramener ensuite en dedans. La taille est celle du mouton ordinaire. Une espèce probablement identique est connue en Arabie Pétrée sous le nom de *kebsch*. Malgré la longueur et le poids de ses cornes, le moufion est singulièrement vif et alerte pour sauter de roc en roc. On regarde comme probable que le moufion qu'on signale dans les régions montagneuses entre la Circassie et la Perse, se trouvait autrefois dans d'autres pays, et particulièrement dans le Liban. Cf. Tristram, *The natural history of the Bible*, Londres, 1889, p. 73 ; Wood, *Bible animals*, Londres, 1884, p. 188. — Le moufion serait désigné sous le nom de *zémer* et rangé parmi les animaux qu'il est permis de manger. Deut., XIV, 5. Ce ne pouvait être, en tous cas, une nourriture très à la portée des Hébreux. Toutefois, il est certain que, pour ce mot qu'on ne lit qu'en ce passage, la traduction des versions : καμηλοπάρδαλις, *camelopardalus*, « girafe, » est absolument inacceptable. Voir Caméléopard, t. II, col. 91, et Chamois, t. II, col. 528.

H. Lesêtre.

MOULE A BRIQUES (hébreu : *malbên ;* Septante : πλινθίον ; Vulgate : *typus laterum*), forme en bois dans laquelle on met l'argile qui doit servir à faire des briques, des tuiles, etc. Actuellement encore, en Égypte, les briquetiers emploient un moule de forme rectangulaire, composé de quatre planchettes en bois dur, dont l'une se prolonge de manière à pouvoir servir de manche. L'ouvrier place le moule sur un sol bien uni, y met de l'argile qu'il égalise avec la main et ensuite soulève le moule pour faire d'autres briques à la suite. Voir Brique, t. II, col. 1932. Des moules de forme analogue sont représentés dans la figure 616 du t. II, col. 1932. Cet instrument si simple, en usage chez les anciens Égyptiens, se retrouve chez les autres peuples qui construisaient avec des briques. — Quand David eut vaincu les Ammonites, il les mit aux scies, aux herses de fer et aux haches de fer, et il les fit passer aux moules à briques. II Reg., XII, 31. Cela ne signifie pas, comme on a souvent traduit, qu'il les mit sous ces instruments ou dans des fours à briques pour les faire périr, mais seulement qu'il les « préposa à » (ב, *be*) ces instruments pour qu'ils devinssent eux-mêmes, au service des Israélites, des esclaves bûcherons, laboureurs, briquetiers, etc. Ce sens, le seul acceptable grammaticalement, a déjà été défendu, contre les anciens traducteurs, par J. A. Danzius, *De Davidis in Ammonitas crudelitate mitigata*, dans le *Thesaurus* de Hase et Iken, Leyde, 1732, t. I, p. 671-675. Voir Four, t. II, col. 2338. Le mot

malbên signifie « moules à briques », ainsi qu'ont traduit les Septante et la Vulgate. Au lieu de *malbên*, signalé en *qeri*, le *chethib* a dans le texte actuel *malkên*, mot qui se rapproche de *milkom*, Moloch, divinité des Ammonites, et qui désignerait une statue de cette divinité. La leçon du *qeri* est préférable et a pour elle l'autorité des versions et le sens général de la phrase. — Nahum, III, 14, s'adresse à Ninive, dont il prédit la ruine, et lui dit : « Répare tes forteresses, entre dans la boue, foule l'argile, rétablis le *malbên*. » Septante : πλινθον; Vulgate : *laterem*. Il s'agit encore ici du moule à briques que les Ninivites auront à rétablir et à utiliser pour réparer leurs fortifications. — Dans Jérémie, XLIII, 9, il est aussi question du *malbên*, dans l'argile duquel le prophète reçoit l'ordre de cacher de grandes pierres, dont la dimension n'est pourtant pas considérable, puisqu'il doit les prendre dans sa main. La version grecque traduit ἐν τῷ κρυφίῳ, « dans la cachette, » mots qui ne sont ni dans le texte du Vatican, ni dans l'Alexandrin, mais proviennent d'autres manuscrits, et la Vulgate : *in crypta quæ est in muro latericio*, « dans la cave qui est dans le mur de briques, » combinant ainsi l'idée exprimée dans l'hébreu avec celle que rend le texte grec. On entend ici par *malbên* soit une place rectangulaire comme un moule à briques, soit un pavage en briques, soit une place faite avec de l'argile à briques. Cf. Buhl, *Gesenius' Handwörterbuch*, Leipzig, 1899, p. 448. C'est en effet au-dessus de ces pierres cachées dans l'argile que Nabuchodonosor doit dresser son trône; mais cette argile figure le sol de l'Égypte, sur laquelle le roi de Babylone doit asseoir sa domination, en l'appuyant sur un fond de pierres, c'est-à-dire d'une manière solide. Pas plus que dans les deux passages précédents, le mot *malbên* ne saurait désigner un four à briques, ainsi que l'ont cru plusieurs commentateurs, cf. Rosenmüller, *Jeremias*, Leipzig, 1827, t. II, p. 249, car en Égypte on ne se servait guère que de briques séchées au soleil. Voir MAÇON, col. 513-514.

L'explorateur anglais Flinders Petrie croit avoir retrouvé à Tell Defenneh, l'ancienne Taphnès, l'emplacement auquel fait allusion Jérémie. Devant un monceau de ruines, composé de briques brûlées et noircies, il constata l'existence d'une surface de 30 mètres sur 18, toute pavée en briques reposant sur le sable. Cette plateforme ne paraît avoir porté aucune construction. Elle était analogue à celles que les habitants du pays se ménagent devant leur maison, au moyen d'une couche de limon battu; et qu'ils entretiennent bien unies et bien propres. Elle ne serait autre que « la plate-forme en briques, à l'entrée de la maison du pharaon, à Taphnès ». Jer., XLIII, 9. C'est là que Nabuchodonosor aurait dressé son trône. Les ruines que précède la plateforme représentent un palais construit par Psammétique Ier, vers 665; on a trouvé un sceau de bronze d'Apriès dans une des chambres. La campagne de Nabuchodonosor contre Apriès eut lieu entre 573 et 571. Cf. Fl. Petrie, *Tanis, Part II, Nebesheh (Am) and Defenneh Tahpanhes*, Londres, 1888, p. 47-15; Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. IV, p. 249-251. H. LESÊTRE.

MOULIN, appareil composé de deux pierres, appelées meules, et servant à écraser le grain, par compression et par frottement, pour le réduire en farine. Voir MEULE, col. 1049.

MOUSSE, famille de plantes cryptogames. Certains auteurs ont voulu, mais sans raison suffisante, identifier quelque espèce de mousse avec le *'ézôb*, qui est dit croître dans les murs. III Reg., IV, 33 (hébreu, V, 13). Pour la *Pottia truncata* que des exégètes ont nommée particulièrement, c'est une mousse terrestre et non murale. Voir HYSOPE, t. III, col. 798. É. LEVESQUE.

MOUSTACHE (hébreu : *śâpâm*; Septante : μύσταξ; Vulgate : *barba*), partie de la barbe qui recouvre la lèvre supérieure. On donnait certains soins à la moustache, on la coupait pour qu'elle ne recouvrît pas la bouche; mais on s'abstenait de ces soins dans les temps de deuil. II Reg., XIX, 24. On tenait la moustache recouverte par le manteau quand on était lépreux, Lev., XIII, 45, quand on ne savait que répondre, Mich., III, 7, ou qu'un deuil obligeait au silence. Ezech., XXIV, 17. Les Septante n'emploient le mot μύσταξ que dans le premier texte; dans les trois autres, les versions traduisent par des équivalents : στόμα, χείλη, *os*, *vultus*. Voir BARBE, t. I, col. 1450. H. LESÊTRE.

MOUSTIQUE. Voir COUSIN, t. II, col. 1092-1095.

MOUT (hébreu : *'âsîs*, *tîrôš*; Septante : γλυκασμός, γλεῦκος, οἶνος νέος; Vulgate : *mustum*, *vinum novum*), jus du raisin ou de quelque autre fruit avant la fermentation. Le sucre n'étant pas encore transformé en alcool par la fermentation, le moût est doux et sucré; il n'en cause pas moins l'ivresse quand il est pris en quantité excessive, la fermentation se produisant alors à l'intérieur de l'estomac. — 1° Il est assez probable que le jus de la vigne bu par Noé n'était encore que du moût. Gen., IX, 21. Isaac souhaite à son fils Jacob du blé et du moût en abondance. Gen., XXVII, 28. Ces deux produits servaient à caractériser une terre fertile. Deut., XXXIII, 28; IV Reg., XVIII, 32; Is., XXXVI, 17. L'épouse du Cantique, VIII, 2, promet à l'époux de lui faire boire du moût de grenades. Quand les apôtres, au jour de la Pentecôte, se mettent à parler diverses langues, plusieurs auditeurs disent par moquerie qu'ils sont « pleins de moût ». Act., II, 13. Bien qu'on trouve déjà des grappes mûres en Palestine dès le mois de juillet, la vendange ne commence qu'avec septembre dans les vallées les plus chaudes et se continue ailleurs jusqu'à la fin d'octobre. Cf. Tristam, *The natural History of the Bible*, Londres, 1889, p. 408. La Pentecôte se célébrait en mai. On n'avait pas alors de grappes mûres et l'on ne pouvait faire de moût. Il faut donc que le mot γλεῦκος, employé ici par saint Luc, désigne simplement une espèce de vin sucré, mais fermenté, comme en savaient fabriquer les anciens. Cf. Aristote, *Meteor.*, IV, 3, 13, etc. — 2° Dans le sens figuré, le moût représente des jouissances et des biens de différentes sortes. Le moût sera enlevé de la bouche des ivrognes d'Israël. Joel., I, 5. Mais à l'époque de la restauration, le moût ruissellera des montagnes. Joel., III (hébreu, IV), 18; Am., IX, 13. Les oppresseurs d'Israël seront enivrés de leur propre sang comme de moût. Is., XLIX, 26. Israël coupable pressera le moût, mais ne boira pas le vin. Mich., VI, 15. Dieu l'épargnera cependant, comme on épargne la grappe qui contient seulement un peu de moût. Is., LXV, 8. Le moût, qui en fermentant fait éclater les outres, représente la pensée qu'on ne peut contenir, Job, XXXII, 19, ou la doctrine nouvelle qu'on ne peut emprisonner dans des pratiques anciennes. Matth., IX, 17; Marc., II, 22. H. LESÊTRE.

MOUTARDE. Voir SÉNEVÉ.

MOUTON, nom générique qui sert à désigner en français les animaux de l'espèce ovine (fig. 371-372). A proprement parler, ce nom ne convient qu'à l'animal que la mutilation a rendu impropre à la reproduction. La loi défendait d'offrir en sacrifice les animaux qui avaient subi la castration, et le texte ajoutait : « Ne faites point cela dans votre terre, » c'est-à-dire dans le pays de Chanaan, quand vous y serez établis. Lev., XXII, 24. Plusieurs auteurs pensent que la chose défendue, c'était la castration elle-même. Cf. Rosenmüller, *Scholia in Levit.*, Leipzig, 1798, p. 127. D'autres croient que le législateur prohibe seulement l'offrande de tels animaux, le

verbe *'âsâh*, « faire, » ayant assez souvent le sens d'« offrir ». Exod., x, 25; xxix, 36, 38, 39, 41; Lev., ix, 7; xv, 15; xvi, 9; III Reg., viii, 64; IV Reg., xvii, 32; II Par., vii, 7. Cf. Fr. de Hummelauer, *Comm. in Exod. et Levit.*, Paris, 1897, p. 511; Buhl, *Gesenius' Handwörterbuch*, Leipzig, 1899, p. 644. Toutefois Josèphe, *Ant. jud.*, IV, viii, 40, et la tradition juive enseignent que la mutilation des animaux était prohibée, aussi bien que celle de l'homme. Le mouton mâle entier s'appelle bélier, et le mouton femelle brebis. Voir Bélier, t. i, col. 1562, et Brebis, t. i, col. 1911.

H. Lesêtre.

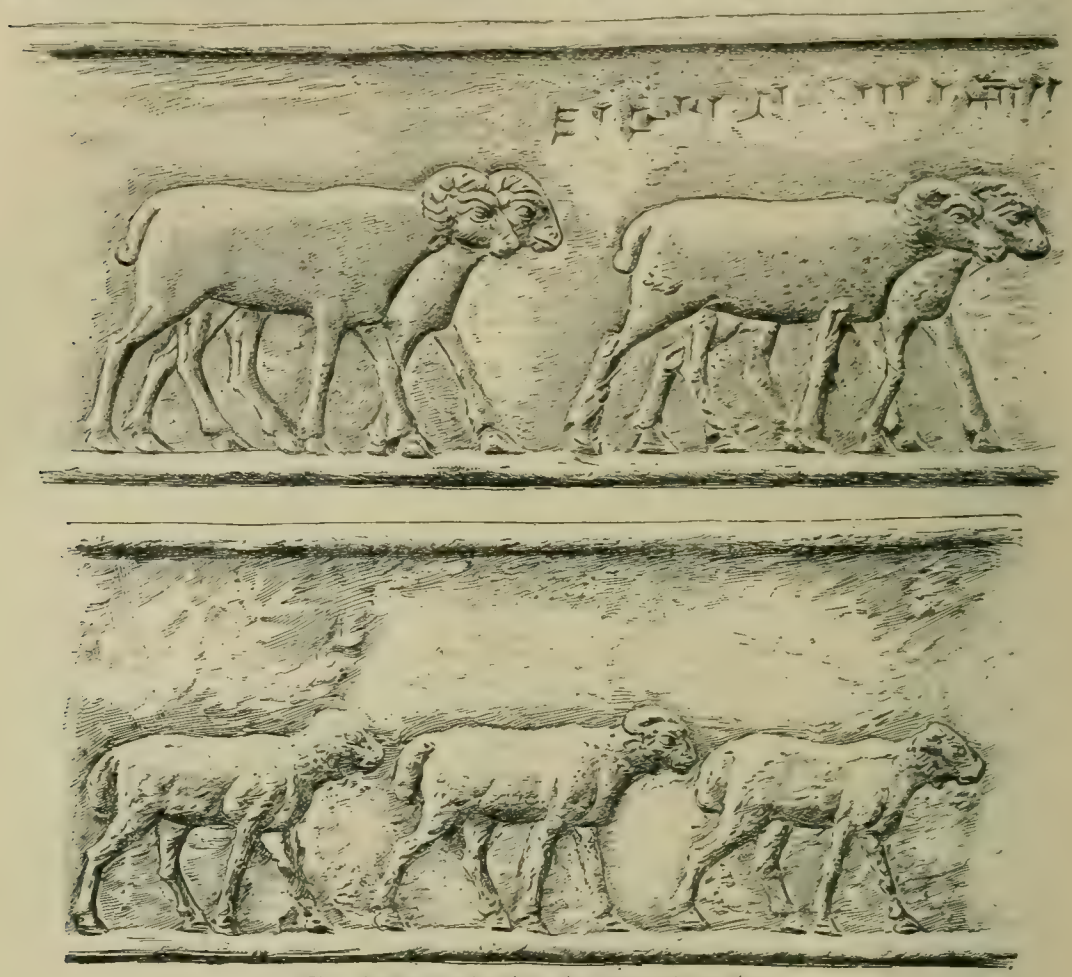

371. — Moutons représentés sur les monuments assyriens.
D'après *The Bronze ornaments of the Palace Gates of Balawat*, pl. 37 et 44.

MUET (hébreu : *'illêm*, de *'âlam*, « lier, » d'où *né'ëlam*, « être muet, » être lié par la langue; Septante : κώφος, ἄλαλος, ἄλογος, ἄφωνος; Vulgate : *mutus*), celui qui ne possède pas l'usage de la parole. — 1° Le mutisme peut être congénital ou accidentel. Le mutisme congénital tient ordinairement à la surdité. Le muet ne parle pas parce qu'il n'entend pas ceux qui parlent autour de lui. Sa langue est si bien conformée comme celle des autres, qu'aujourd'hui l'on parvient, par des exercices prolongés, à faire parler les muets sans qu'ils s'entendent eux-mêmes. En grec, le κώφος est à la fois le muet, Hérodote, i, 47, et le sourd, Eschyle, *Sept.*, 202; κωφάω signifie « rendre muet », κωφόω, « rendre sourd, » et dans les Septante, κωφεύω veut dire « être sourd » ou « muet ». Job, vi, 24; xiii, 13. Saint Jérôme, *In Matth.*, ix, 32, t. xxvi, col. 60, observe que le mot κώφος désigne plus habituellement le sourd que le muet, dans le langage commun, mais que l'Écriture l'emploie indifféremment dans les deux sens. Le mutisme accidentel est produit par la paralysie ou la lésion grave des muscles de la glotte, des cordes vocales, ou même de la langue. Dans ce dernier cas, les sons produits sont inarticulés. Ce résultat peut être dû à une grande frayeur, comme il arriva pour Héliodore dans le Temple, II Mach., iii, 29; à un vif sentiment d'étonnement et de respect, comme celui qui saisit Daniel pendant que l'ange lui parlait, Dan., x, 15, ou à une intervention divine, comme dans le cas de Zacharie, puni de son incrédulité par un mutisme temporaire. Luc., i, 20, 22, 64. — Sur le mutisme volontaire ou commandé, Ps. xxxviii (xxxix), 3, 10; Ezech., iii, 26; xxiv, 27; xxxiii, 22, etc., voir Silence. — 2° C'est Dieu même qui fait le muet et le sourd, Exod., iv, 11, c'est-à-dire que ces infirmités ne se produisent pas sans sa permission. Comme le muet est incapable de parler pour sa propre défense, il est recommandé au roi Lamuel d'ouvrir la bouche en faveur de sa cause. Prov., xxxi, 8. Après le passage de la mer Rouge, la Sagesse ouvrit la bouche des muets et rendit éloquente la bouche des enfants, Sap., x, 21, ce qui signifie que tous les Israélites, sans exception, firent

éclater leur reconnaissance, chacun à sa manière. Le psalmiste souhaite que les lèvres menteuses deviennent muettes. Ps. XXXVII (XXXVIII), 14. Isaïe, XXXV, 6, dit qu'aux temps messianiques « la langue du muet tressaillera de joie ». Dans sa réponse aux envoyés de Jean-Baptiste, Notre-Seigneur ne signale pas la guérison des muets parmi les merveilles qu'il opère; mais il parle de l'ouïe rendue aux sourds, et ce miracle suppose ordinairement que la parole est aussi restituée au sourd-muet qui en a perdu l'usage. Matth., XI, 5; Luc., VII, 22. De fait, Notre-Seigneur guérit souvent des muets. Saint Matthieu, XV, 30, 31, dit que des foules nombreuses lui amenaient des muets et qu'elles étaient ensuite dans l'enthousiasme en voyant les muets parler. Plusieurs guérisons de muets sont racontées avec quelque détail. Un jour, le divin Maître a devant lui un muet qui est possédé du démon; le démon chassé, le muet parle aussitôt et les témoins du miracle manifestent leur admiration. Matth., IX, 32, 33. Le mutisme de cet homme était donc causé par le démon et ne datait probablement pas de la naissance. Aussitôt délivré, cet homme se met à parler, ce qu'il savait sans doute faire avant sa possession. S'il n'avait jamais parlé auparavant, le miracle serait encore plus grand. Une autre fois, il s'agit encore d'un possédé, qui est à la fois aveugle et muet. Le Sauveur le guérit de même par l'expulsion du démon. Matth., XII, 22; Luc., XI, 14. Saint Marc, VII, 32-34, raconte la guérison d'un sourd et muet qui n'est pas possédé du démon. Le Sauveur le prend à part, met ses doigts dans ses oreilles et de la salive sur sa langue; puis levant les yeux au ciel et soupirant, il dit : *Ephpheta*, « ouvre-toi. » Aussitôt l'homme entend, « le lien de sa langue est dénoué et il parle comme il faut. » Cet homme était μογιλάλος, mot qui signifie « parlant difficilement », mais qui, dans le grec des Septante, désigne aussi le muet, *'illêm*. Is., XXXV, 6. Notre-Seigneur lui touche la langue avec de la salive, ce qui indique bien que l'organe de la parole avait besoin de guérison, et que la surdité n'était pas ici l'unique cause du mutisme. Ensuite cet homme parle comme il faut, locution qui n'implique pas la simple disparition d'un bégaiement, mais l'acquisition d'une faculté qui manquait précédemment à ce malheureux. En vertu du miracle, non seulement il peut parler, mais encore il sait parler. C'est ce que suppose l'admiration de la foule, proclamant que le Sauveur fait parler les muets, ἀλάλους, ceux qui ne parlent pas. — 3° Les animaux sont muets, mais ils ne sont pas aphones. Les mauvais pasteurs sont comparés à des « chiens muets, qui ne savent pas aboyer ». Is., LVI, 10. Le Messie ira à la mort comme une brebis muette, qui ne bêle pas quand on la mène à la boucherie. Is., LIII, 7. Une bête naturellement muette, l'ânesse de Balaam, a adressé la parole au faux prophète. II Pet., II, 16. Saint Jude, 10, compare les impies à des bêtes sans raison, ἄλογα. La Vulgate traduit ce mot par *muta*, muettes. Le grec ἄλογος signifie en effet « sans parole », qui ne parle pas, mais bien plus fréquemment « sans raison ». Les deux sens conviennent ici, mais le second est plus expressif et s'applique communément aux animaux. Cf. Sap., XI, 15, 16. — 4° Plus encore que les animaux, les idoles sont muettes, incapables d'entendre et de répondre. Bar., VI, 40; Hab., II, 18; I Cor., XII, 2.

H. LESÊTRE.

372. — Soldats assyriens faisant cuire un mouton. D'après Layard, *Monuments of Nineveh*, t. II, pl. 35-36.

MUIS (Siméon Marotte de), né à Orléans en 1587, mort à Paris en 1644. Il fut nommé *de Muis*, ou plutôt *du Muis*, par son père, qui possédait un vignoble dans le territoire du Muis, entre Orléans et Saint-Mesmin. Dès l'âge de vingt-sept ans, il fut choisi pour enseigner l'hébreu au collège Royal (Collège de France), à la place de Victor Cayet : ses provisions lui furent données à Tours le 24 juillet 1614. Il exerça durant trente ans ces fonctions de « lecteur et professeur royal des Lettres sacrées et hébraïques ». Il reçut le sacerdoce seulement en 1620 ou 1621 : il avait été un peu auparavant nommé chanoine de l'Église de Soissons, et devint plus tard archidiacre de la même Église. Les contemporains louent, outre son érudition, sa piété et l'aménité de son caractère.

Ses ouvrages sont, par ordre de dates : 1° *Commentarii hebræo-latini R. Davidis Kimhi et R. Salomonis Jarhi in Malachiam, interprete S. M. de Muis... Accedit R. D. Kimhi in Psalm. CXII commentarius*, in-4°, Paris, 1618. Sous ce titre général on trouve réunies dans un même volume, dont la pagination n'est pas continue, les publications suivantes : le texte hébreu de Malachie et des commentaires de Kimchi et de Jarchi; la traduction latine de Malachie et des deux commentaires; le texte hébreu et la traduction latine du psaume CXII et du commentaire de Jarchi sur ce Psaume; 2° *In Psalmum XIX trium eruditissimorum rabbinorum* [D. Kimchi, Aben-Ezra, S. Jarchi] *commentarii, hebraice cum latina interpretatione Simeonis de Muis*, in 8°, Paris, 1620; 3° *Roberti Bellarmini Institutiones linguæ hebraicæ; accessit eiusdem exercitatio in Psalmum XXXIV, una cum Simeonis Muisii annotationibus : quibus adjecta est Silva*

radicum hebraicarum, autore J. B. Martignac, S. J. : omnia per eumdem Musium recognita, in-8°, Paris, 1622; les notes ajoutées par S. de Muis sont distinguées par les initiales *S. M.*; 4° *Commentarius litteralis et historicus in 50 Psalmos Davidis priores*, in-8°, Paris, 1623. Essai du commentaire complet; 5° *Varia sacra variis e rabbinis contexta*, in-8°, Paris, 1629. Cet ouvrage, désigné aussi sous le titre de *Varia sacra in Pentateuchum*, contient des notes tirées des rabbins sur le Pentateuque et sur quelques passages des Juges et de Samuel (I et II Reg.). Il a été reproduit dans les *Critici sacri* d'Angleterre; 6° *Commentarius litteralis et historicus in omnes Psalmos et selecta Veteris Testamenti cantica, cum versione nova ex hebraïco*, in-f°, Paris, 1630. Il faut signaler la réédition donnée par Paquot, 2 in-4°, Louvain, 1770, où l'on a réuni les notes de Muis et celles de Bossuet; 7° *Assertio veritatis hebraicæ adversus Joan.-Morini Exercitationes in utrumque Samaritanorum Pentateuchum*, in-8°, Paris, 1631; 8° *Assertio veritatis hebraïcæ altera*, in-8°, Paris, 1634; 9° *Epistola ad C. M. qua defenditur* LXX *et Vulgatæ interpretatio versus 10 Psalmi* XIX *sive* XX: *Domine, salvum fac regem, adversus Joannem Dalliæum*, in-8°, Paris, 1636. *Ejusdem Epistola altera ad eumdem super litteris ad ipsum a Joanne Dalliæo datis de interpretatione versus ejusdem*, in-8°, Paris, 1636. Ces deux lettres, souvent jointes au n° 8, font ensemble 32 pages. Il y a un post-scriptum qui ne se trouve pas dans toutes les éditions; 10° *Castigatio animadversionum M. Joannis Morini Blesensis in censuram exercitationum ecclesiasticarum ad Pentateuchum samaritanum, sive hebraicæ veritatis assertio tertia*, in-8°, Paris, 1639; 11° *Notæ ad librum I Criticæ sacræ Ludovici Capelli*. Publiées dans l'édition de Capel de 1650, pages 635-646. — On cite encore quelques opuscules de S. de Muis publiés dans les ouvrages d'autres écrivains, par exemple : des vers hébreux, en tête du commentaire de Kimchi sur quatre Psaumes publiés par Bourdelot en 1619; une approbation du dictionnaire hébraïque-rabbinique de Philippe d'Aquin, en 1629; des vers hébreux sur la prise de La Rochelle, dans un recueil de poésies en plusieurs langues composées pour célébrer cet événement. — En 1650, Claude d'Auvergne, successeur de Muis au Collège de France, donna une nouvelle édition de ses principaux ouvrages, sous ce titre : *Simeonis de Muis opera omnia in duos tomos distributa*, Paris, 2 en 1 in-f°. — Outre ces ouvrages imprimés, S. de Muis a laissé un manuscrit de 500 feuillets sur les fautes qui se trouvent dans la Polyglotte de Le Jay. Ce travail avait été entrepris par ordre de Richelieu, piqué de ce qu'on ne lui avait pas dédié la fameuse Bible, et désireux de la décrier avant même qu'elle fût livrée au public. Il pourrait être intéressant de rechercher ce manuscrit. Voir les renseignements donnés par le P. Le Long. *Biblia Parisiens. polygl.*, § 15 (dans la *Bibliotheca sacra*, édit. de 1733, p. 34). On conservait aussi dans la bibliothèque de l'ancienne abbaye de Saint-Victor un manuscrit intitulé *Libellus de benedictionibus Patriarcharum*, attribué à S. de Muis. — Tous les ouvrages de Muis témoignent d'une grande érudition, mais que l'auteur sait mettre en œuvre avec beaucoup de méthode et de clarté. Dans la discussion avec le P. Morin, il se fit le défenseur du texte hébreu, que son adversaire disait très corrompu et décriait au profit du Samaritain, des Septante et de la Vulgate. Les arguments donnés de part et d'autre contribuèrent à faire avancer la question de la valeur et de l'autorité relative des versions et des textes anciens.

La meilleure gloire de Muis est dans son commentaire sur les Psaumes. L'auteur s'efforce surtout d'établir le sens littéral par l'étude directe de l'hébreu et par les explications des rabbins. Les Pères et les auteurs chrétiens sont peu cités. Cependant Muis, très attaché au sens catholique, se sert fréquemment de son érudition hébraïque pour défendre la traduction et les interprétations traditionnelles. En regard de la Vulgate est placée une traduction latine nouvelle, œuvre de S. de Muis. Cette version, tout en s'écartant très peu de la Vulgate elle-même, permet de constater toutes les différences dignes d'attention entre celle-ci et l'hébreu : les variantes sans importance sont seulement notées en marge. L'ouvrage de Muis a été très loué par Godeau, Ellies du Pin, Calmet, etc. Valérien de Flavigny exprime bien son mérite en disant dans son *Approbation* « *doctus, facundus, catholicus* ». Bossuet écrit au P. Mauduit (lettre du 7 mars 1691), à propos des commentateurs des Psaumes : « Parmi les catholiques, Muis emporte le prix, à mon gré, sans comparaison. »

Voir R. Simon, *Histoire critique du Vieux Testament*, l. III, c. XVIII, p. 425; l. III, c. XVIII, p. 470-471 (édit. 1685); Ellies du Pin, *Bibliothèque*, XVIIe siècle, seconde partie, p. 320 sq. (édit. 1708). On s'est surtout servi, pour rédiger le présent article, de la notice manuscrite de dom Geron sur S. de Muis. Notices manuscrites de dom Geron, Bibliothèque publique d'Orléans, *ms.* 467, t. II, f° 73 sq. R. DE LA BROISE.

MULET (hébreu : *péréd, pirdâh*, « mule ; » Septante : ἡμίονος; Vulgate : *mulus, mula*), produit hybride de

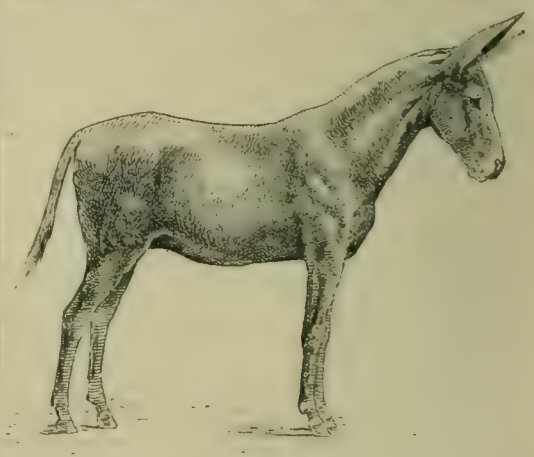

373. — Mulet.

l'âne avec la jument ou du cheval avec l'ânesse. De là le nom grec du quadrupède, ἡμίονος, « demi-âne. » — 1° *Histoire naturelle*. — Le mulet est un produit dû à l'intervention de l'homme. Par sa conformation générale, il tient des deux animaux dont il provient, ayant plus spécialement les jambes du cheval et les oreilles de l'âne (fig. 373). Comme tous les produits issus de croisements entre espèces différentes, le mulet est impropre à la reproduction; cependant l'incapacité de la mule sous ce rapport ne paraît pas être absolue. Le mulet a des qualités qui, dans certaines circonstances, le font préférer au cheval. Il est plus robuste et plus sobre, supporte mieux la chaleur, a la marche plus sûre dans les chemins escarpés et gravit plus aisément les sentiers de montagnes, même avec de pesantes charges. Il vit aussi plus longtemps. Son nom assyrien, *puridu*, le rapide, le courrier, indique à quel usage on l'employait. Les premiers mulets orientaux durent naître dans les contrées qui s'étendent entre le Gange et le littoral méditerranéen de Syrie, quand les chevaux asiatiques se rencontrèrent avec les ânes africains. Cf. Piétrement, *Les chevaux dans les temps préhistoriques et historiques*, Paris, 1883, p. 718-728. On les trouve représentés

sur les monuments assyriens (fig. 374). Il est déjà question de mules portant le fardeau, dans le poème babylonien sur Gilgamès. Cf. Haupt, *Das Babylonische Nimrodepos*, Leipzig, 1884-1892, p. 43. Les auteurs classiques font également remonter assez haut l'apparition du mulet. Cf. Diodore de Sicile, II, 11; Hérodote, I, 188; III, 153; VII, 57; *Iliad.*, X, 115; XXIV, 702; Aristote, *Hist. animal.*, I, 6; VI, 22. 24, etc. Actuellement, en Palestine, le mulet est d'un usage habituel. Il sert souvent de monture ou de bête de charge. Son endurance et l'aisance avec laquelle il chemine à travers les sentiers les plus accidentés le rendent précieux. Les Arabes le dédaignent et ne montent que des chevaux; mais la population sédentaire l'utilise d'autant plus volontiers que la cavalerie militaire et les Bédouins accaparent tous les chevaux. Cf. Tristram, *The natural History of the Bible*, Londres, 1889, p. 124, 125.

2° *Dans la Bible.* — La loi mosaïque défendait les

374. — Mulet chargé.
D'après *The bronze ornaments of the Palace Gates of Balawat*, pl. 27.

croisements entre quadrupèdes d'espèces différentes. Lev., XIX, 19. Cette loi ne fut pas observée à la lettre. Si les Hébreux ne firent pas eux-mêmes ces croisements, ils ne laissèrent pas du moins de se procurer des mulets. Ceux-ci, du reste, n'apparurent en Palestine qu'à l'époque de David, c'est-à-dire peu après l'introduction du cheval dans le pays. Voir CHEVAL, t. II, col. 677. Ils servaient de monture (fig. 375). Les fils de David montaient chacun un mulet, II Reg., XIII, 29, et Absalom fuyait du champ de bataille sur son mulet quand sa chevelure se prit aux branches d'un térébinthe. II Reg., XVIII, 9. David avait sa mule, sur laquelle on fit monter Salomon pour qu'il fût sacré à Gihon. III Reg., I, 33, 38, 44. On amenait en tribut des chevaux et des mulets à Salomon. III Reg., X, 25; II Par., IX, 24. Achab possédait en nombre ces deux sortes d'animaux. III Reg., XVIII, 5. Isaïe, LXVI, 20, prédit qu'on ramènerait les exilés sur des chevaux, des mulets et des dromadaires. De fait, ceux qui revinrent de la captivité avec Zorobabel amenaient 736 chevaux, 245 mulets, 435 chameaux et 6720 ânes. I Esd., II, 66; II Esd., VII, 68. Dans cette énumération, les mulets sont de beaucoup les moins nombreux, ce qui indiquerait qu'ils étaient soit plus rares, soit plus chers en Mésopotamie. Ces animaux servaient souvent comme bêtes de charge. I Par., XII, 40; IV Reg., V, 17 (fig. 371-372). Les Tyriens les faisaient venir de Thogorma, en Arménie. Ezech., XXVII, 14. Zacharie, XIV, 15, prédit une plaie qui doit atteindre chevaux, mulets, chameaux et ânes. Un psalmiste met le cheval et le mulet au même rang, au point de vue de l'inintelligence. Ps. XXXII (XXXI), 9. Ces différents textes montrent que, de David au retour de la captivité, les Hébreux se servaient sans scrupule du mulet aussi bien que du cheval, de l'âne et du chameau. Le mulet n'est pas mentionné dans le Nouveau Testament. — Dans l'énumération des descendants d'Ésaü, il est dit qu'Ana, fils de Sébéon, trouva *hayyêmim* dans le désert. Gen., XXXVI, 24. Ce mot, que la Vulgate traduit par *aquas calidas*, « eaux chaudes, » est rendu différemment par les autres versions, Septante : ἡμιν; Théodot. : ἱαμειν; Aq., Symm.: ἡμιν; Chald. : *gêbbârayâ'*, les géants, probablement les Émim. Voir ÉMIM, t. II, col. 1732. Les anciens auteurs juifs ont traduit par *hêmiônos*, ἡμιόνος, mulet. H. Milne-Edwards, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des sciences*, t. LXIX, 1869, p. 1284, pensait qu'il s'agit probablement ici des hémiones proprement dits, équidés qui, par leur taille et leur forme, sont intermédiaires entre le cheval et l'âne, et qui abondaient dans l'Inde et dans la Perse. Voir ONAGRE. Ces différentes explications, par-

375. — Mulet monté.
D'après Layard, *Monuments of Nineveh*, t. II, pl. 35.

ticulièrement celle qui suppose la découverte de mulets, sont tout à fait problématiques. On se range communément à celle de saint Jérôme, *Lib. quæst. hebr. in Genes.*, t. XXII, col. 994, qui, d'après une étymologie empruntée à la langue punique, traduit par « eaux chaudes », source thermale. La source en question serait celle de Callirrhoé. Cf. Buhl, *Geschichte der Edomiter*, Leipzig, 1893, p. 46. Voir CALLIRRHOÉ, t. II, col. 69-71. — Au livre d'Esther, VIII, 10, 14, il est dit que le roi envoya dans toutes les provinces des courriers à cheval, montant des coursiers, *hâ'ăḥašṭrânim benê hâraммâkîm*, ce qu'on traduit quelquefois par « mulets nés de juments ». Cf. Gesenius, *Thesaurus*, p. 76, et Rœdiger, *Additamenta*, p. 68. Mais le mot *'ăḥašṭrânim* est vraisemblablement un dérivé de l'ancien mot perse *chschatra*, « supériorité. » Il serait donc question seulement de « coursiers de race supérieure, fils de juments », c'est-à-dire provenant des haras où sont élevées des bêtes de choix, capables de grande vitesse. Cf. Buhl, *Gesenius' Handwörterbuch*, Leipzig, 1899, p. 30; Oppert, dans les *Annales de philosophie chrét.*, Paris, 1864, p. 23, 24. Dans les Septante, Esth., VIII, 14, il n'est parlé que de chevaux, et dans la Vulgate, Esth., VIII, 10, 14, que de *veredarii*, « courriers. »

H. LESÊTRE.

MULTITUDE, très grand nombre de personnes ou de choses. — Il est fréquemment question de multitude dans les Livres Saints. L'hébreu se sert d'un certain nombre de noms pour la désigner :

1° *Ancien Testament.* — 1° *Hâmôn*, de *hâmâh*, « frémir, » πλῆθος, λαός, *multitudo, populus*. Is., V, 13; XXXIII, 3, etc. Ce mot désigne la multitude des nations, Gen., XVII, 4, 5; des peuples, Is., XVII, 12; des guerriers

Jud., IV, 7; Dan., XI, 11. — 2° *Kâbôd* et *kobéd*, de *kâbad*, « être nombreux, » βαρεῖα δυνάμις, *multus comitatus*, III Reg., X, 2; πλῆθος, *multitudo*. Nah., III, 3. — 3° *Melo'*, de *mâlâ'*, « remplir, » πλῆθος, *multitudo*. Gen., XLVIII, 19; Is., XXXI, 4. — 4° *Marbéh* et *marbît*, de *râbâh*, « se multiplier, » πλῆθος. Is., XXXIII, 23; II Par., IX, 6. — 5° *Édâh*, de *yâ'ad*, au niphal, « se rassembler, » συναγωγή, *cœtus*, la multitude d'Israël, Exod., XII, 3, 19; Lev., IV, 13; Jud., XX, 1; XXI, 10; III Reg., VIII, 5; XII, 30, etc.; la foule des peuples, Ps. VII, 8; LXVIII (LXVII), 31; ou même des bêtes. Jud., XIV, 8. — 6° *Qâhâl*, de *qâhal*, « convoquer, » συναγωγή, *populus*, ἐκκλησία, *ecclesia*, *cœtus*. Num., XXII, 4; I Reg., XVII, 47; I Esd., X, 1; Jer., XXVI, 17; XXXI, 8. Voir ASSEMBLÉES, t. I, col. 1127. Ce mot s'emploie pour désigner la foule des prêtres, II Par., XXXI, 18; des méchants, Ps. XXVI (XXV), 5; des saints, Ps. LXXXIX (LXXXVIII), 6; des morts. Prov., XXI, 16, etc. — 7° *Rôb*, de *râbab*, « être nombreux, » πλεῖον, πλῆθος, *plures*, *multitudo*. Lev., XXV, 16; Is., I, 11, etc. Le même mot sert souvent pour marquer la multitude, c'est-à-dire la grandeur de la puissance, Ps. XXXIII (XXXII), 16; de la miséricorde, Ps. LI (L), 3; des péchés. Ose., IX, 7, etc. Le mot concret *rabbîm*, πολλοί, *multi*, se rattachant à la même racine, s'emploie pour le collectif, « la multitude. » C'est en ce sens qu'il est employé dans les paroles de l'institution de l'Eucharistie : *sanguis qui pro multis effundetur*. Matth., XXVI, 28; Marc., XIV, 24. — 8° *Rebâbâh*, du même radical, désigne la grande multitude, μυριάδες, *decem millia*. Lev., XXVI, 8; Deut., XXXII, 30; Jud., XX, 10, etc. — 9° *Séf'âh*, πλοῦτος, *inundatio*. Deut., XXXIII, 19. — La porte d'une ville est appelée *baṯrabbîm*, θυγάτηρ πολλῶν, *filia multitudinis*, Cant., VII, 4, parce que c'est par cette porte qu'entre la multitude des habitants, ou mieux parce que les assemblées se tiennent à cet endroit.

2° *Nouveau Testament*. — 1° Les Évangiles mentionnent fréquemment la foule qui se pressait autour de Notre-Seigneur. Cette foule était composée de Galiléens, de Syriens et d'autres habitants des environs de la Palestine, et quelquefois de Juifs. Elle est appelée assez rarement πλῆθος, *multitudo*, Marc., III, 8; X, 46; Luc., VI, 17; VIII, 37, et plus de cent vingt fois ὄχλος, *turba*. Saint Luc, I, 21; VI, 17; VII, 1, 16; XVIII, 43; XX, 6, 9, 26; XXII, 2; XXIII, 13, et saint Matthieu, XXVII, 64, la désignent aussi par le mot λαός, *plebs*, « peuple. » On trouve une fois dans saint Jean, XII, 19 : ὁ κόσμος, *mundus totus*, « tout le monde. » Cette foule accourt auprès de Notre-Seigneur, le presse et ne lui laisse même pas le temps de manger. Marc., II, 4; III, 20; V, 31; IX, 24; Luc., V, 1, 19; VI, 19; VIII, 19, 42; elle l'admire, Matth., VII, 28, IX, 33; XV, 31; XXII, 33; Marc., XI, 18; Luc., XI, 14; l'acclame, Matth., XXI, 8, 9; Joa., XII, 17; s'étonne, Matth., XII, 23; craint, Matth., IX, 8; s'agite, Matth., IX, 23; est méprisée, Joa., VII, 49, et redoutée par les princes des prêtres, Matth., XXI, 26, 46; Marc., XII, 12; Luc., XX, 6; XXII, 2, et pourtant se laisse mener par eux. Marc., XV, 11; Luc., XXIII, 18. — 2° Dans les Actes, les deux mots πλῆθος, *multitudo*, et ὄχλος, *turba*, sont employés conjointement pour désigner les foules. Le premier mot sert soit pour les foules déjà converties, Act., IV, 32; V, 14; VI, 2; XV, 30, etc., soit pour celles qui ne le sont pas encore. Act., II, 6; V, 16; XIV, 4; XVII, 4, etc. Le second mot sert pour les foules non converties, sauf Act., I, 15. — 3° Il n'est plus ensuite parlé de foules que dans les visions de l'Apocalypse, VII, 9; XIX, 1, 6.

H. LESÊTRE.

MUNIM (hébreu : *Me'unim;* Septante : Μοουνίμ, I Esd., II, 50; Μεῖνων, II Esd., VII, 52), Nathinéens originaires de Maon. Voir MAONITES, II, 5°, col. 705.

MUNSTER Sébastien (1489-1552). Voir LATINES (VERSIONS) NON DÉRIVÉES DE LA VULGATE, II, 1, col. 124.

MUR (hébreu : *gâdêr, gedêrâh, gedêrêṯ, ḥômâh, qîr, šûr;* Septante : τεῖχος, περίτειχος, φραγμός; Vulgate : *murus, antemurale, maceria, paries*), ouvrage de maçonnerie s'élevant verticalement avec une épaisseur relativement peu considérable, mais sur une longueur qui peut être très grande. Dans la Sainte Écriture, il est question de différentes sortes de murs.

1° *Murs de clôture*. — Ils étaient ordinairement peu élevés et construits en pierres sèches. Comme ils n'avaient aucun enduit, la tempête pouvait les renverser. Ezech., XIII, 12. Les serpents se réfugiaient dans les intervalles des pierres et mordaient ceux qui démolissaient le mur. Eccle., X, 8. Ces sortes de murs servaient à protéger : — 1. Les *vignes*. L'ânesse de Balaam cheminait ainsi entre deux murs de vigne quand l'ange apparut. Num., XXII, 24. Une vigne qui n'était pas protégée par un mur avait à souffrir toutes sortes de dégats de la part des passants et des bêtes sauvages. Ps. LXXX (LXXIX), 13; Is., V, 5. Une vigne bien tenue était toujours close. Matth., XXI, 33; Marc., XII, 1. — 2. Les *maisons* ou certaines pièces de terre. La postérité de Joseph est comparée aux branches qui s'élèvent par-dessus la muraille. Gen., XLIX, 22. Le bien-aimé vient voir l'épouse par-dessus le mur. Cant., II, 9. Autour du champ du paresseux, le mur est renversé. Prov., XXIV, 31. C'est sur ces sortes de murs que les sauterelles engourdies par le froid s'arrêtent avant de reprendre leur vol. Nah., III, 17. Les aveugles tâtonnent le long de ces murs pour se conduire. Is., LIX, 10. Quand on en élève un nouveau, ils ne reconnaissent plus leur chemin. Os., II, 8. — 3. Les *bercails*. On les entourait de murs de pierres sèches, pour mettre les troupeaux à l'abri des loups et des autres bêtes. Voir t. II, fig. 611, col. 1987. Il est plusieurs fois parlé de ces clôtures de bercails. Num., XXXII, 16, 24, 36; I Reg., XXIV, 4; Soph., II, 6; Jer., XLIX, 3.

2° *Murs des maisons*. — On les construisait en pierres, en briques et souvent en simple torchis facile à percer par les voleurs. Matth., XXIV, 43; Luc., XII, 39. Voir MAISON, col. 589. Ces murs étaient parfois attaqués par l'humidité, et la loi prescrivait certaines mesures à prendre pour faire disparaître cette lèpre des maisons. Lev., XIV, 37-39. Voir LÈPRE, col. 186. Saül, en voulant atteindre David, plantait sa lance dans le mur de la maison. I Reg., XVIII, 11. Le sang de Jézabel rejaillit contre le mur du palais de Jezraël. IV Reg., IX, 33. Ézéchias malade se tournait du côté du mur de sa chambre et priait. IV Reg., XX, 2. Dieu livra aux Chaldéens les murs des palais de Sion. Lam., II, 7, 8. Dans les maisons acquises par la rapine, la pierre crie du milieu de la muraille, Hab., II, 11, c'est-à-dire que toute la maison proclame l'injustice du propriétaire.

3° *Murs des villes*. — Seules, les villes de quelque importance étaient entourées de murailles. Telles furent celles du pays de Basan, Deut., III, 5; III Reg., IV, 13; Jéricho, où la maison de Rahab était voisine de la muraille, Jos., II, 15, et dont les murs tombèrent d'eux-mêmes au son des trompettes israélites, Jos., VI, 5, 20; Heb., XI, 30; Aphec, III Reg., XX, 30; Gaza, Am., I, 17; Ecbatane, Judith, I, 2; Chébron, I Mach., V, 65; Casphin, II Mach., XII, 13-15; Éphron, II Mach., XII, 27; Damas, Act., IX, 25; II Cor., XI, 33, etc. — Un certain nombre de villes de Palestine étaient enceintes de murailles. Lorsqu'une maison de ces villes était vendue, le vendeur conservait pendant un an le droit de la racheter, mais, passé ce temps, elle demeurait à perpétuité la propriété de l'acquéreur, bien que les autres immeubles vendus retournassent au propriétaire primitif l'année du jubilé. Lev., XXV, 29, 31. Dans les villes lévitiques, la propriété des lévites s'étendait de mille coudées autour des murs. Num., XXXV, 4. Dieu annonça aux Israélites que, s'ils se rendaient infidèles à sa loi, les murs de leurs villes seraient renversés. Deut., XXVIII, 52. Il y eut en effet

des alternatives de renversement, II Par., XXVI, 6; II Mach., X, 35, et de relèvement pour les murs de ces villes. Judith, IV, 4; I Mach., XIII, 33. — 3. En cas de siège, c'étaient les murs de la ville qu'on attaquait. II Reg., XI, 20, 21, 24; XX, 15, 21. Les assiégés se tenaient sur ces murs. IV Reg., VI, 30; XVI, 26, 27; II Par., XXXII, 18. Le vainqueur les franchissait, II Reg., XXII, 30; Ps. XVIII (XVII), 30, et en abattait parfois une plus ou moins grande étendue. II Par., XXV, 25. On fixait aux murailles de la ville les dépouilles de l'ennemi vaincu : les Philistins attachèrent le cadavre de Saül aux murs de Bethsan. I Reg., XXXI, 10, et Judith suspendit à ceux de Béthulie la tête d'Holopherne. Judith, XIV, 1, 7. C'est aussi sur la muraille de sa ville que le roi de Moab, désespérant de son salut, immola son propre fils. IV Reg., III, 27.

376. — Ruines des anciens murs de Jérusalem. D'après J. Bliss, *Excavations at Jerusalem*, 1898, p. 29.

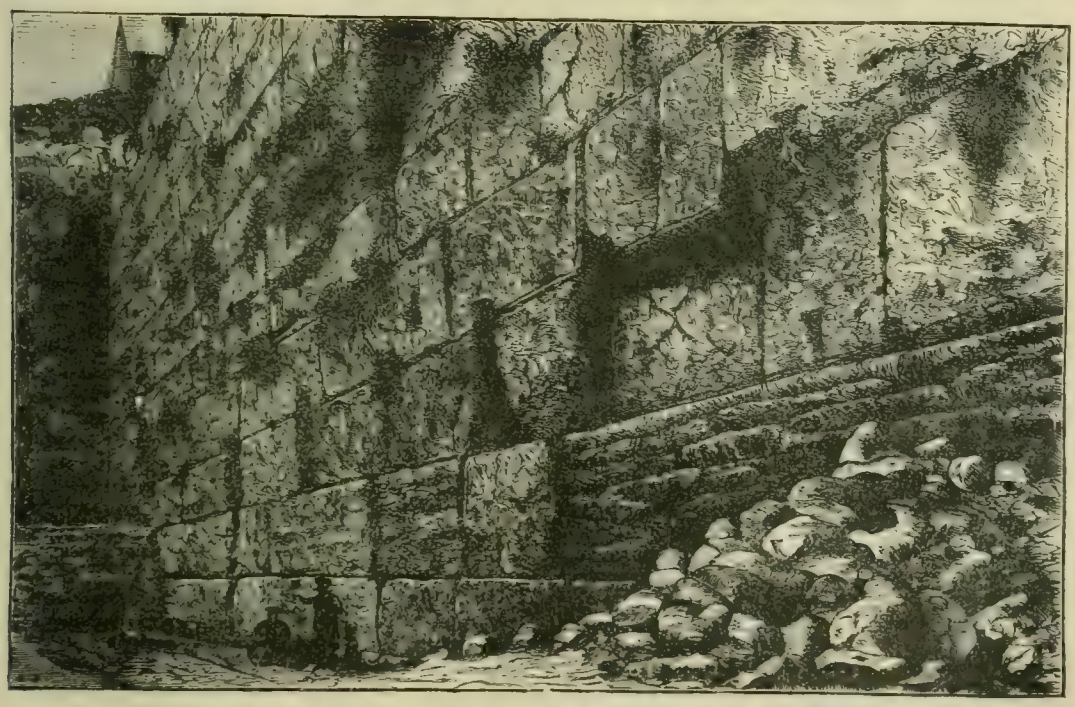

377. — Restes du mur du temple de Jérusalem où vont pleurer les Juifs. D'après une photographie.

4° *Murs de Jérusalem.* — Il est souvent parlé des murs de la ville sainte, bâtis par Salomon, III Reg., III, 1; IX, 15; réparés par Ézéchias, II Par., XXXII, 5, et par Manassé, II Par., XXXIII, 14; détruits par les Chaldéens, II Par., XXXVI, 19; IV Reg., XXV, 10; Jer., L, 15; Ps. LXXXIX (LXXXVIII), 41; Mich., VII, 11; restaurés par Néhémie, I Esd., V, 3; II Esd., III, IV, XII, 27; Ps. LI (L), 20; Eccli., XLIX, 15; détruits de nouveau par Antiochus, I Mach., I, 33; VI, 62, et relevés par les princes Machabées. I Mach., IV, 60; X, 11, 45; XII, 36, 37; XIII, 10, 33; XIV, 37; XVI, 23 (fig. 376). Voir JÉRUSALEM, t. III, col. 1351-1377.

5° *Murs du Temple.* — Ils furent élevés par Salomon, III Reg., VI, 1-38, et, après la captivité, relevés par Zorobabel. I Esd., III, 8-13; V, 2-5; VI, 3-5. Le prophète Ézéchiel, VIII, 7, 10; XXIII, 14; XLII, 10, 12, en parle dans ses visions. Alcime fit détruire les murs du sanctuaire intérieur. I Mach., IX, 54. Les Apôtres firent remarquer à Notre-Seigneur la beauté des murs du Temple bâti par Hérode (fig. 377), et le Sauveur en prédit la ruine, Matth., XXIV, 1, 2; Marc., XIII, 1, 2; Luc., XXI, 5, 6.

6° *Les murs au sens métaphorique.* — Servir de mu raille à quelqu'un, c'est le protéger efficacement. I Reg., XXV, 16; Is., XXVI, 1; Ezech., XIII, 5; XXII, 30. Le riche croit que sa richesse le protège comme une haute muraille. Prov., XVIII, 11. L'épouse du Cantique, VIII, 9, 10, est comparée au mur d'une place forte. Des murs de fer ou d'airain sont des murs irrésistibles. Jer., I, 18; Ezech., IV, 3; II Mach., XI, 9. La mauvaise langue est capable de renverser les murs des puissants, Eccli., XXVIII, 17, c'est-à-dire d'ébranler les situations les plus solides. Une muraille qui penche et se désagrège est

l'image d'un homme réduit à l'impuissance. Ps. LXII (LXI), 4. L'homme qui n'est pas maître de lui-même est comme une ville sans murailles. Prov., XXV, 28. Au passage de la mer Rouge, les Hébreux virent les eaux comme un mur à droite et à gauche. Exod., XIV, 22, 29; Judith, V, 12. — Saint Paul appela le grand-prêtre Ananie « muraille blanchie », à cause de son hypocrisie. Act., XXIII, 3. Les murailles de la Jérusalem céleste sont en pierres précieuses. Tob., XIII, 21; Apoc., XXI, 12-19. — Jésus-Christ a renversé le mur de séparation, c'est-à-dire la loi mosaïque, qui empêchait les Juifs et les gentils de ne faire qu'un seul peuple. Eph., II, 14.

H. LESÊTRE.

MURATORI (CANON DE). Voir CANON DES ÉCRITURES, t. II, col. 169-171.

MURIER (hébreu : *beka'im;* Septante : συκάμινος; Vulgate : *morus*), arbre dont les Israélites n'utilisaient que les fruits; ce n'est qu'à une époque tardive après l'ère chrétienne que les habitants de la Palestine ont cultivé le mûrier pour élever avec ses feuilles des vers à soie.

I. DESCRIPTION. — Les mûriers sont des arbres de la

378. — *Morus nigra.*

famille des Urticées, caractérisés surtout par leurs fruits dont la nature est très complexe, puisqu'ils résultent de la soudure de plusieurs fleurs distinctes, comprenant les péricarpes avec leurs enveloppes, en une sorte de fausse baie qui devient succulente à la maturité. Tous les organes végétatifs sont riches en latex, qui s'écoule par les blessures sous forme de lait blanc. Les feuilles pourvues de stipules petites et caduques ont un limbe rude, ovale, cordiforme, plus ou moins denté ou même lobé. Les fleurs mâles sont disposées en chatons allongés et solitaires, les femelles en épis courts ou capitules, souvent réunis par deux à l'aisselle des feuilles. Les principales espèces sont : 1° le mûrier blanc (*Morus alba* L), qui semble originaire de Chine, mais se cultive partout où l'on élève les vers à soie; ses fruits portés sur des pédoncules distincts restent pâles et insipides; 2° le mûrier noir (*Morus nigra* L) dont les fruits sessiles, noirs, luisants à la maturité, sont gorgés d'une pulpe juteuse et sucrée qui les rend comestibles (fig. 378).

F. HY.

II. EXÉGÈSE. — 1° Saint Luc employant συκομορέα au ch. XIX, 4, et συκάμινος au ch. XVII, 6, paraît vouloir distinguer entre les deux arbres désignés par ces termes. Le premier est certainement le sycomore; le second serait le mûrier noir. « Si vous aviez de la foi comme un grain de senevé, dit Notre-Seigneur à ses disciples, Luc., XVII, 6, vous diriez à ce *mûrier*, συκάμινῳ : Déracine-toi et transplante-toi dans la mer, et il vous obéirait. » En cette circonstance le Sauveur dut employer plusieurs comparaisons dont saint Luc et saint Matthieu ont conservé chacun une. Car dans la formule semblable de saint Matthieu, XXI, 21, au lieu de συκάμινος, « mûrier, » on lit ὄρος, « montagne. » Pour les anciens auteurs grecs le συκάμινος est bien l'arbre que les Latins appelaient *morus*. Dioscoride, I, 181; O. Celsius, *Hierobotanicon*, I, p. 289. — Le nom de la mûre, συκαμινέα, se rencontre certainement une fois dans l'Ancien Testament. Il est dit dans I Mach., VI, 34, qu'on présentait aux éléphants pour les exciter au combat le sang de la grappe et des mûres. On sait que Virgile, *Eglog.*, VI, 22, donne aux mûres l'épithète de *sanguinea*, à cause de la couleur rouge de leur suc. Cependant on constate avec étonnement que les Septante, pour traduire l'hébreu *šiqmîn* ou *šiqmot*, emploient le mot συκάμινος, συκάμινον. I Reg., X, 27; I Par., XXVII, 28; II Par., I, 15; IX, 27; Is., IX, 10; Amos, VII, 14. Car *šiqmîn* est certainement le sycomore.

2° Le terme hébreu qui désigne le mûrier est probablement *beka'im* qu'on trouve employé dans II Reg., V, 24, et dans le lieu parallèle. I Par., XIV, 15. Les Philistins ayant fait irruption dans la vallée des Rephaïm, David consulta le Seigneur pour savoir s'il devait les attaquer. L'oracle lui répondit de ne pas les attaquer de front, mais de faire un détour pour les prendre en flanc : « Marche sur eux du côté des *beka'im*. Quand tu entendras comme le bruit de quelqu'un qui marche sur la cime des *beka'im*, tu t'élanceras au combat. » La Vulgate a rendu ce mot dans les deux endroits parallèles par *pyrus*, « poirier, » les Septante ont aussi traduit par ἄπιον, « poirier, » dans I Par., XIV, 14-15; mais dans II Reg., V, 23-24, ils ont mis κλαυθμῶν, « lieu des pleurs, » rapprochant sans doute *beka'im* de *beki*, « pleur. » La Vulgate a traduit de même le singulier *baka'*, dans Ps. LXXXIV (Vulgate, LXXXIII) : 7: *in valle lacrymarum*, sens qui ne convient guère au contexte. Quelques exégètes, retenant ce rapprochement, ont vu dans *be'êmêq habbâkâ'*, la vallée du baumier; cet arbre suintant une substance odorante comme des pleurs. Voir t. I, col. 1372. Mais il n'est pas nécessaire de rapprocher *bâkâ'* de *beki*, « pleur, » et l'on peut continuer à voir dans ce mot le singulier de *beka'im*, « le mûrier noir. » Les rabbins ont entendu ainsi le mot hébreu *beka'im*.

3° D'après les rabbins et les anciens auteurs juifs, les mûriers auraient abondé autrefois en Palestine, *Tract. Maaseroth*, I, 2; en particulier entre Jérusalem et Sichem. Mais ce n'est que tardivement, et pour ainsi dire de nos jours qu'on a cultivé les mûriers noirs et blancs pour l'élevage des vers à soie. « L'on voit, dit Belon, *Observations de plusieurs singularités*, l. II, c. LXXXVIII, 1588, p. 327, grand nombre de villages qui cultivent les arbres diligemment, mais surtout les mûriers noirs et blancs, et nourrissent quantité de verms (vers) à faire la soie. » D'ailleurs le mûrier était connu depuis longtemps en Égypte. On a trouvé des restes de *Morus nigra*, dans les tombeaux à Haouara. V. Loret, *La flore pharaonique*, 2e édit., 1892, p. 46.

E. LEVESQUE.

MURMURE (hébreu : *ṭelûnâh;* Septante : γογγυσμός; Vulgate : *murmur*), dans l'Écriture, ne signifie pas simplement une plainte, mais une plainte inspirée par l'esprit de désobéissance et de révolte envers Dieu. C'est de cette façon coupable que les Israélites murmurèrent

contre Moïse et Aaron et contre Dieu à Mara, Exod., xv, 24, dans le désert de Sin, xvi, 1-12; Num., xx, 6; à Raphidim, Exod., xvii, 1-3; à *Tabérah* (Embrasement), Num., xi, 1-3; dans le désert de Pharan, Num., xiii, 31; xiv, 2-36, etc., et c'est à cause de leur manque de soumission et de confiance en Dieu qu'ils en furent punis. Ps. lxxi, 30. — Le livre de la Sagesse, i, 11, recommande de ne pas se laisser aller aux murmures; saint Paul les condamne, en rappelant les châtiments qu'ils attirèrent sur les Hébreux dans la péninsule du Sinaï. I Cor., x, 10. Cf. Phil., ii, 14.

MUSACH, mot hébreu, *mûsak,* que la Vulgate reproduit sans le traduire : « Le *musach* du sabbat, qu'il (Achaz) avait bâti dans le Temple, et l'entrée extérieure du roi, il les transporta dans le Temple du Seigneur, à cause du roi des Assyriens. » IV Reg., xvi, 18. Achaz en était à cette période de son règne, où, pour plaire au roi d'Assyrie, il s'efforçait d'introduire dans le Temple de Jérusalem les formes cultuelles en usage dans les temples des dieux d'Assur. Voir Achaz, t. i, col. 135. Le mot hébreu *mûsak* vient du verbe *sâkak,* « couvrir, protéger. » Il désigne donc quelque chose qui couvre et protège, non une simple tente, puisqu'il est question de construction, mais un ouvrage de maçonnerie, un portique. La Vulgate suppose que cette construction était l'œuvre d'Achaz; l'hébreu *'ăšér bânû,* « qu'ils construisirent, » attribue la construction à d'autres. Le texte peut se traduire ainsi : « Il changea le portique du sabbat, qu'on avait construit dans la maison, et l'entrée extérieure du roi dans la maison de Jéhovah, par égard pour le roi d'Assyrie. » On n'a aucun renseignement sur ce portique et sur cette entrée royale, et l'on ne voit pas comment leur modification pouvait flatter le roi assyrien. Le portique servait pour le sabbat, comme son nom l'indique. Il avait sans doute été construit pour ménager l'ombre au roi quand il venait ce jour-là prier dans le Temple ou assister aux cérémonies. L'entrée extérieure était probablement celle qu'avait fait pratiquer Salomon. III Reg., x, 5. Un passage d'Ézéchiel, xlvi, 1, 2, mentionne un portique du parvis intérieur, à l'orient, ouvert seulement les jours de sabbat ou de néoménie, et un vestibule dans lequel le prince arrive du dehors pour pénétrer dans le portique. Il est à croire que ce vestibule et ce portique sont ceux que modifia Achaz. Ils étaient à l'orient, c'est-à-dire du côté de l'entrée du parvis des femmes et du parvis d'Israël. Le portique, sans doute situé dans ce dernier parvis, devait donner sur le parvis des prêtres, dans lequel le roi avait fait changer l'autel et modifier la mer d'airain et ses bassins. IV Reg., xvi, 10-17. De cet endroit, il pouvait assister aux sacrifices et aux cérémonies que les prêtres accomplissaient. L'hiphil *hêsêb,* employé par le texte, ne signifie pas « détruire », mais « changer », comme on change un nom en un autre, IV Reg., xxiv, 17, et aussi « changer de place », comme traduit la Vulgate. L'une et l'autre opération étaient possibles; la première est plus probable, le roi ayant dû procéder pour le portique comme il avait fait pour l'autel et la mer d'airain. Il modifia les édicules dans le goût assyrien. L'hébreu porte en ketib *misak.* La leçon n'était donc pas assurée. Les Septante ont lu *massad,* θεμέλιον, « fondement : » « Il bâtit le fondement du siège dans la maison du Seigneur. » La traduction n'est pas vraisemblable, car, dans tout ce passage, il n'est question que de modifications apportées par Achaz aux choses existantes, et l'on ne peut dire de quel siège il serait fait mention. La Vulgate, ne comprenant pas le sens du mot, a préféré le reproduire tel quel. — *Mûsak* a donc un sens analogue à celui de *mâsâk,* qui revient souvent pour désigner le rideau qui fermait l'entrée du Tabernacle, Exod., xxvi, 36; xxxix, 38; xl, 5, et ceux du parvis, Exod., xxxv, 12, 17; xxxix, 34, 38; xl, 5, 21. Ailleurs, II Reg., xvii, 19, il désigne une couverture qu'on peut étendre sur l'ouverture d'un puits pour dissimuler la présence d'hommes cachés à l'intérieur. La nuée de la sortie d'Égypte s'étendait sur les Hébreux *lemâsâk,* « en couverture, » pour les protéger. Ps. cv (civ), 39. Enfin, dans Isaïe, xxii, 8, il est dit de Juda, menacé par les ennemis qui sont à ses portes, qu'on lui a ôté son *mâsâk.* Rosenmüller, *Jesaiæ vaticinia,* Leipzig, 1793, t. ii, p. 501, regarde comme certain, à la suite de Schultens, que l'enlèvement du voile est ici un symbole de honte et d'ignominie, comme quand on ôte celui d'une femme ou d'une vierge. Mais le mot *mâsâk* ne désigne jamais un voile de toilette; c'est un rideau qui ferme une enceinte, une couverture qui protège contre le froid de la nuit. Si on a ôté à Juda son *mâsâk,* c'est qu'il est maintenant à découvert, que rien ne le sépare plus de ses ennemis, que ses préparatifs de défense sont vains, comme l'indique le contexte. Nous appelons en français troupes de « couverture » celles qui sont postées à la frontière, entre l'ennemi et le pays à protéger. Dans un sens analogue, Juda n'est plus « couvert », ni par ses défenses naturelles, ni par le le Dieu qui « couvrait » les Hébreux à la mer Rouge. Is., xxii, 14. H. Lesêtre.

MUSARAIGNE, petit mammifère nocturne, presque aveugle, et insectivore, assez semblable à la souris, habitant des trous dans la terre ou les vieux murs. Le *mus araneus* n'a guère que huit centimètres de long, sans compter la queue. Son museau est très pointu et ses poils sont doux et soyeux (fig. 379). Il se dégage de son corps une humeur

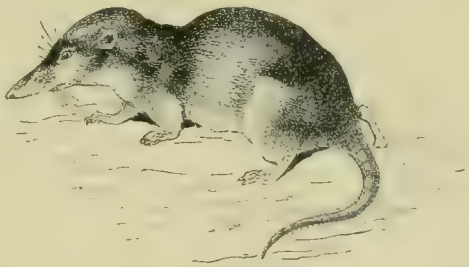

379. — Musaraigne.

grasse et odoriférante. Ce petit animal détruit un grand nombre d'insectes nuisibles. Les Égyptiens traitaient avec honneur les musaraignes et transportaient leurs restes à Buto. Hérodote, ii, 67. — Les Septante ont vu la musaraigne, μυγάλη, *mygale,* dans la *'ănâqâh,* rangée parmi les animaux impurs. Lev., xi, 30. La version chaldaïque y voit la sangsue. La musaraigne existe bien en Palestine. Cf. Tristram, *The Fauna and Flora of Palestine,* Londres, 1884, p. 24. Mais la place qu'occupe le mot *'ănâqâh* dans le texte du Lévitique rend peu probable le sens que lui attribuent les Septante. Dans le verset précédent, le législateur a prohibé la taupe, la souris et une espèce de lézard, selon leurs espèces. Il est à croire que la musaraigne est comprise dans les espèces de la souris et de la taupe. La série suivante, commençant par la *'ănâqâh,* se continue par des noms de sauriens. On infère de là, avec beaucoup de vraisemblance, que la *'ănâqâh* est aussi un saurien, comme l'animal qui précède et celui qui suit. Ce saurien serait le gecko. Voir Gecko, t. iii, col. 144. H. Lesêtre.

MUSCULUS, non latinisé de Meuzel. Voir Meuzel, col. 1055.

MUSELIÈRE (Septante : φιμός), appareil servant à emprisonner la bouche de certains animaux. Le mot

grec désigne la muselière proprement dite, Lucien, *V. auct.*, 22, et la partie inférieure de la tête du cheval. Eschyle, *Sept.*, 463. Les Septante emploient ailleurs ce mot pour nommer le mors ou anneau passé aux naseaux de l'animal qu'on veut dompter. Is., XXXVII, 29. On lit dans l'Ecclésiastique, XX, 31 (28) : « Les présents et les cadeaux aveuglent les yeux des sages, et, comme une muselière (φιμός) à la bouche, arrêtent la réprimande. » Cette muselière, appelée en latin *fiscella*, était un petit panier, en osier ou en jonc tressé, dont on entourait la bouche des bœufs, des chevaux ou des animaux vicieux pour les empêcher soit de mordre, soit de couper les jeunes pousses des vignes pendant qu'on labourait (fig. 380). Caton, *De re rustic.*, 54, 5; Pline, *H. N.*, XVIII, 49, 2. Le φιμος est un obstacle qui met l'animal dans

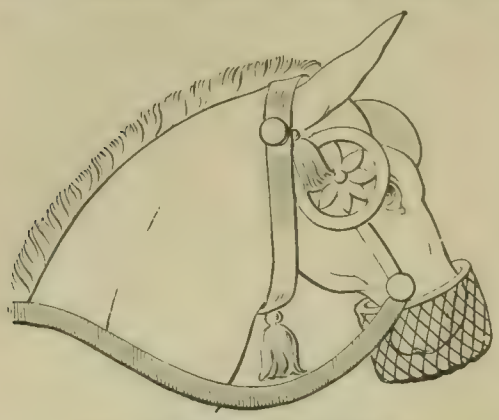

380. — Muselière. Colonne de Théodose.
D'après Rich, *Dictionnaire des antiquités*, 1873, p. 271.

l'impossibilité soit de manger, soit de faire entendre sa voix. De même, les présents ferment la bouche du sage qui devrait parler pour condamner le vice. La Vulgate a traduit le second membre de phrase : « Et comme un muet (*mutus*), il détourne dans leur bouche leurs réprimandes. » Le texte hébreu devait porter ici un substantif dérivé du verbe *'âlam*, « lier, » et le traducteur aura lu *'illêm*, « muet. » Voir MUET, col. 1331. Saint Jérôme, *In Mich.*, III, t. XXV, col. 1183, traduit, en conformité avec les Septante : les présents, « comme un frein (*frenum*) dans la bouche, détournent la réprimande. » La loi mosaïque défendait de mettre une muselière au bœuf qui foulait les épis, *lô' ṭaḥsôm*, οὐ φιμώσεις, *non alligabis os*. Deut., XXV, 4.

H. LESÊTRE.

MUSI (hébreu : *Mûši* [dans I Par., VI, 19, *Muši*] ; Septante : 'Ομουσί, Exod., VI, 19; ailleurs Μουσί), petit-fils de Lévi, le second des fils de Mérari. Exod., VI, 19; Num., III, 20; I Par., VI, 19, 47; XXIII, 21, 23; XXIV, 30. Il eut trois fils, Moholi, Éder et Jérimoth. I Par., XXIII, 23; XXIV, 30. Tous ses descendants furent appelés de son nom Musites. Voir MUSITES, col. 1360.

MUSICIEN (grec : μουσικός ; Vulgate : *musicus*), celui qui joue d'un instrument de musique. Les musiciens ne sont pas nommés dans le texte hébreu ; ils ne le sont que dans les versions de l'Ecclésiastique, XXXII, 7, 8; de I Machabée, IX, 41 ; et dans le grec d'Apocalypse, XVIII, 22. Partout ailleurs, *musicus* est un adjectif, « musical, de la musique, concernant la musique. » Voir MUSIQUE.

MUSIQUE DES HÉBREUX. — I. NOMS. — 1° Le mot *šîr* s'applique aux « voix » des chanteurs en même temps qu'au « son » des instruments : I Par., XV, 16; II Par., V, 13; XXIX, 28; I Reg., V, 12; Ps. CXXXVII, 3, 4. L'expression *kelê šîr* désigne « les instruments de musique ». Amos, VI, 5; I Par., XV, 16; II Par., XXXIV, 12. — 2° *Qôl*, la « voix », désigne spécialement le « chant », dans I Par., XV, 16; II Par., XX, 19; et aussi le « son » des instruments, dans II Reg., XV, 10; II Par., V, 13; Job, XXI, 12; Ezech., XXVI, 13. — 3° *Niggôn*, « palper, toucher » les cordes, ψάλλω. I Reg., XV, 16; Isaïe, XXXVIII, 20, donne le dérivé : — 4° *Neginah*, le « jeu » des instruments à cordes : I Reg., XVI, 6; Ps. IV, 1; Habac., III, 19; Isaïe, XXXVIII, 20; II Esd., XII, 27; puis, par dérivation, aussi bien que le grec ψάλμος, le « chant » accompagné d'un instrument à cordes; enfin, tout thème poétique chanté. Ps. LXXVII, 7; Thren., III, 63; V, 14; Ps. LXXVII, 7; LXIX, 13. Le pluriel *neginôt* peut être pris comme appellation générique des instruments à cordes, Ps. IV, 1; probablement aussi le mot *gittit*. Voir GITTIT, t. III, col. 246. Dans l'hébreu rabbinique *neginâh* est l'ensemble du système d'accents réglant le chant des textes scripturaires. Voir E. David, *La musique chez les Juifs*, dans les *Archives israélites*, Paris, 1873, p. 44; F. Consolo, *Libro dei canti d'Israele*, Florence, 1892, p. 3. — 5° *Zimmêr*, en poésie, signifie « jouer » ou « chanter » ; de la racine זמר, *zâmar*, « diviser » les sons. D'où : — 6° *Mizmôr*, « psaume. » Voir MIZMOR, col. 1137; et : — 7° *Zemîrâh*, équivalent chaldéen de *šîr* et de *neginâh* : Dan., III, 5. — 8° *Zimrâh* a le même sens dans Amos, V, 23; Ps. LXXXI, 3. — 9° *Pâraṭ*, Amos, VI, 5, a la même signification que *zâmar*. — Jouer de la trompette se dit : — 10° *Mâšak*, « prolonger » le son. Exod., IX, 13; et : — 11° *Tâqa'*, « sonner » (coup). I Reg., XIII, 3. — Jouer de la flûte se dit : — 12° *Ḥallêl*, I Reg., I, 40. — 13° *'Anâh*, signifie « chanter », spécialement « répondre en refrain ». Num., XXI, 17; Ps. CXLVII, 7; Ose., II, 17; Exod., XV, 21; XXXII, 18. Voir CHANT, t. II, col. 555. — 14° Chanter se dit encore *hašmi'a qôl*, Deut., IV, 36, ou simplement *hašmi'a*, I Par., XVI, 42, « faire entendre [la voix] ; » — 15° *Rânan*, « crier, chanter. » Levit., IX, 24. — 16° *Terû'âh*, I Sam. (I Reg.), IV, 5, exprime le « bruit », les « clameurs », et aussi le « son » de la trompette. Num., XXIX, 1. — 17° *Têqa'*, Ps. CL, 3, est le « son » de la trompette. Voir *Tâqa'*, 11°. — 18° *Hâmôn*, Amos, V, 25, et : — 19° *hêmyâh*, Is., IV, 11; XVI, 11, signifient la « résonance » de l'instrument, la « vibration » des cordes. — 20° *'Alâmôt*, désigne les sons ou les voix élevées. Voir ALAMOT, t. I, col. 333. — 21° *Nâbâ'*, « improviser, chanter sous l'inspiration. » Exod., XV, 20; I Par., XXV, 2, 31. — — 22° *Higgâyôn*, Ps. IX, 17, semble être comme le syriaque *hegyânâ*, μελέτη, le thème poétique scandé ou rythmé, et sa modulation musicale. Voir Pitra, *Analecta novissima*, Paris, 1876, t. I, p. xlvij. — 23° *Šiggâyôn* serait assez vraisemblablement la désignation d'un rythme ou d'un genre de mélodie, Ps. VII, 1; de même que : — 24° *Miktâm*, Ps. XVI, 1, « chant » ou « poème » ; voir MIKTAM, col. 1084, et encore : 25° *Maskil*, Ps. XXXII, 1, « poème. » Mais ces noms n'ont pas de signification musicale certaine. Voir MASKIL, col. 832. — 26° *Qinâh*, II Reg., I, 17; Jer., VII, 27, II Par., XXXV, 25, signifie, comme *nêhi*, Amos, V, 16, un « chant lugubre ». — 27° *Sêlâh* peut désigner l'interlude musical entre les strophes des psaumes. Voir SÉLAH. — 28° *Saḥar*, Ps. XXII, 1, pourrait être rapproché de l'arabe سحر, « chant, incantation. » — 29° אילת, Ps. XXXII, 1, désigne peut-être le mode éolien de la musique grecque et יונת, Ps. LVI, 1, le mode ionien. Voir AYELET, t. I, col. 1296. — D'autres termes musicaux, spécialement les noms d'instruments, trouveront leur place dans la suite de cet article.

II. MANIFESTATIONS DE L'ART MUSICAL CHEZ LES HÉBREUX. — La Genèse rapporte à Jubal, fils de Lamech, le premier usage des instruments de musique. Gen., IV, 20. La première mention du chant et des instruments après le déluge se réfère à la Syrie. Gen., XXXI, 27. Mais l'Égypte comme la Chaldée, posséda très anciennement l'usage du chant et des instruments. Exod., XV,

20; XII, 35; Num., X, 10. — La musique s'associait, chez les Hébreux comme chez leurs voisins d'Égypte (fig. 381) et d'Assyrie, comme aussi chez les Orientaux modernes, à tous les actes de la vie. Le chant et les instruments sont pour ces peuples une jouissance indispensable. Comme expression de la joie, la musique était inséparable de toute fête. Job, XXI, 12; Ps. XXX, 12; Jer., XXXI, 4, 13. Elle s'identifiait avec la religion et se joignait aux cérémonies du culte. Num., X, 10; II Reg., VI, 5, 12; II Par., VII, 6. Elle faisait le charme des réunions et paraissait aux noces, aux festins. II Reg., XIX, 35; Is., XXIV, 8; I Mach., IX, 39; Eccli., XXXII, 7; XLIX, 2; Cf. Eccle., II, 8; au couronnement des rois. II Reg., XV, 10; III Reg., I, 40; IV Reg., IX, 13; II, 14; II Par., XXIII, 11. On chantait aux moissons et aux vendanges. Jud., IX, 27; Is., IX, 3; XVI, 10; XXV, 6; Jer., XXXI, 4, 5; Ps. IV, 8. Les Hébreux chantent en chœur autour du puits découvert dans le désert, Num., XXI, 17, 18; Samson rythme et chante ses énigmes. Jud., XIV, 14, 18. Les prophètes et les psalmistes modulent musicalement leurs sentences. Ps. LXXVIII, 2; Eccli., XLIV, 4, 5. Voir I Par., II, 57; Eusèbe, *Præp. Ev.*, XI, 5, t. XXI, col. 852; I Reg., X, 5; XIX, 20. Élie appelle un harpiste pour prophétiser, IV Reg., III, 15, voir I Par., XV, 22, 27; et Saül calme par l'audition de la musique les accès de son mal. I Reg., XVI, 16. La musique, d'abord cultivée dans les écoles des prophètes, voir CHANT, t. II, col. 555, entra tout à fait, sous les rois, dans les habitudes de la vie privée et servit à célébrer les réjouissances profanes. Amos, VI, 4-6; Is., V, 12; Eccle., II, 8; Jud., XXI, 21. Les courtisanes l'employaient comme un moyen de séduction. Is., XXIII, 16. On l'associait enfin aux deuils et aux funérailles, à cause de sa signification religieuse, comme aussi à cause de la puissance qu'elle exerce sur les sens et qui fait qu'elle peut servir à l'expression des sentiments les plus opposés. Gen., IV, 9-11; II Reg., I, 17; II Par., XXXV, 25. Voir Jer., VII, 27; Amos, V, 16; Matth., XI, 17. Les anciens chrétiens faisaient aussi une part à la musique vocale dans leurs synaxes. Col., III, 16. — L'absence de musique marquait la tristesse et la désolation. Is., XXIV, 8, 9; Ps. CXXXVII, 2; Job, XXX, 31.

III. USAGE RITUEL DE LA MUSIQUE. — Moïse n'avait rien ordonné au sujet de la musique, si ce n'est l'usage de la trompette, destinée à convoquer le peuple, à conduire la guerre, annoncer les calendes, les jubilés, les fêtes et accompagner l'offrande des sacrifices. L'usage de cet instrument était réservé aux prêtres. Num., X, 2-11. Mais, en n'établissant pas d'ordonnances, le législateur n'avait rien proscrit; aussi, plus tard, les circonstances s'y prêtant, David put mettre les instruments de musique au service du tabernacle. Il donna à l'organisation musicale du culte ses commencements, et fit fabriquer des instruments en grand nombre pour les lévites, I Par., XXIII, 5, qui devaient accompagner les psaumes. Il régla l'ordre du chant dans les cérémonies. I Par., XXIII, 31; Eccle., XLVII, 11, 12. D'après Josèphe, David formait lui-même les musiciens. *Ant. jud.*, VII, XII, 3. Il organisa les classes des chanteurs et instrumentistes. I Par., XV, 22; XVI, 5, 6; XXV, 1-7. Voir CHANTEURS DU TEMPLE, t. II, col. 557. — A l'époque de la construction du Temple, les arts mécaniques n'étaient pas avancés chez les Hébreux. I Reg., XIII, 19. Il leur fallait recourir sans cesse à leurs voisins. Salomon fit fabriquer des instruments musicaux avec les bois précieux rapportés d'Ophir. II Par., IX, 10, 11. — Le service quotidien ainsi établi dura jusqu'à la captivité. Néhémie le reconstitua après le retour. II Esd., XII, 36.

IV. CARACTÈRE DE LA MUSIQUE DES HÉBREUX. — L'imperfection de nos connaissances sur la musique dans l'Asie ancienne ne nous permet pas de déterminer suffisamment le caractère de l'ancienne musique hébraïque, ni de connaître, sinon dans une mesure très restreinte, leurs idées sur cet art. Quelques points seulement peuvent être proposés, avec une extrême réserve.

381. — Égyptiennes jouant de la harpe, du luth, de la double flûte, de la lyre et du tambourin.
D'après Champollion, *Monuments de l'Égypte*, pl. CLXXV.

1° Les Hébreux ne possédèrent ni système, ni pratique musicale qui leur appartint en propre. Ils eurent moins à prêter à leurs voisins qu'à recevoir d'eux. La musique fut en Palestine ce qu'elle était dans le reste de l'Orient. Quoi qu'il en soit, la pratique musicale de l'ancienne Asie semble n'offrir aucune prise à la recherche historique; les Sémites ne nous ont pas légué, en effet, comme l'ont fait plus tard les Grecs, de documents authentiques, fragments musicaux ou traités théoriques. La tradition orale est trop incertaine à pareille distance de temps, et il ne nous reste, à défaut de bases plus solides, que les hypothèses des théoriciens.

2° L'art musical proprement dit débuta par la culture des instruments à cordes. Ce fait est exprimé dans la légende antique, par le mythe de la lyre de Mercure. L'accord des instruments anciens donnait différentes échelles tonales, limitées à quatre ou cinq termes. A. Gevaërt, *Histoire et théorie de la musique dans l'antiquité*, t. I, Gand, 1875, p. 3-5. Avant l'invasion en Syrie de la musique arabe, la tonalité était purement diatonique. Mais les instruments à cordes conservés de l'antiquité ne peuvent, dans l'état où ils se retrouvent, fournir de résultat sur la nature de ces systèmes. Les flûtes et hautbois égyptiens ont permis à V. Loret de reconstituer des tonalités; voir *Les flûtes égyptiennes antiques*, dans le *Journal asiatique*, 1889, t. XIV, p. 111, dont la valeur est de beaucoup réduite si l'on considère que ces instruments étaient construits avec si peu de

précision que, sur quarante modèles étudiés, il n'y en a pas deux qui offrent des résultats identiques. V. Loret, *L'Égypte au temps des Pharaons*, Paris, 1889, p. 165, 166. D'ailleurs les conclusions de l'auteur ne s'étendraient pas au delà de l'Égypte. — Dans l'Asie ancienne, l'Inde était en possession d'une échelle tonale, qui représentait à peu près celle des physiciens modernes. Voir J. Weber, *La musique ancienne des Hindous*, dans le journal *Le Temps*, 10 juin 1880. Les tonalités arabes qui possèdent d'autres intervalles, dus à des altérations, n'apparurent en Syrie qu'à la suite de la conquête musulmane. Voir Land, *Recherches sur l'histoire de la gamme arabe*, Leyde, 1894, p. 63, 65; Carra de Vaux, *Le traité des rapports musicaux de Safi-eddin*, dans le *Journal asiatique*, 1892, p. 279. Aussi est-ce la tonalité diatonique, partie constituante des systèmes musicaux de l'ancienne Asie, qui doit se retrouver à l'origine de la musique hébraïque, avec cette première différence, toutefois, constatée par l'étude des échelles employées de nos jours en Asie, que la tierce majeure est sensiblement plus basse que le troisième degré de notre gamme. Voir J. Parisot, *Musique orientale* (extrait de la *Tribune de Saint-Gervais*), Paris, 1878, p. 13, 14; *Essai sur le chant liturgique des Églises orientales*, dans la *Revue de l'Orient chrétien*, juillet 1898, p. 226; *Rapport sur une mission scientifique en Turquie et en Syrie*, dans les *Nouvelles archives des Missions scientifiques et littéraires*, Paris, 1902, t. x, p. 169, 172.

3° Dans les systèmes orientaux, chacune des notes de l'échelle est apte à servir de note finale. Ce procédé produit des modes variés, dont le plus grand nombre sont des modes mineurs; d'où le caractère doux et mélancolique de cette musique.

4° La reconstitution des mélodies serait hors de notre portée. La tradition ou la routine a pu les conserver dans une certaine mesure; mais la musique, comme l'architecture et le langage lui-même, s'altéra avec le temps : nous n'en voulons que cet indice de l'introduction de la musique grecque dans l'antique Orient et peut-être des modes grecs dans les titres des Psaumes. Voir Ayelet, t. i, col. 1296. Il nous faudrait en outre connaître le système rythmique des textes, sur lesquels se formait la mélodie. La tradition syrienne nous présente des successions de pieds toniques où les syllabes atones alternant avec les syllabes accentuées, donnent des mesures régulières à deux temps : 2 𝅗𝅥 𝅘𝅥 | 𝅗𝅥 𝅘𝅥 | 𝅗𝅥 𝅘𝅥 | 𝅗𝅥 𝅘𝅥; où encore, la note forte étant doublée de valeur, le rythme devient ternaire : 3 𝅗𝅥 𝅘𝅥 | 𝅗𝅥 𝅘𝅥; 3 𝅗𝅥 𝅘𝅥 | 𝅗𝅥 𝅘𝅥; enfin, le même procédé peut servir à varier davantage ces rythmes. Voir J. Parisot, *Essai d'application de mélodies orientales*, dans la *Tribune de Saint-Gervais*, septembre 1900, p. 292.

5° Un autre procédé oriental, applicable peut-être à la musique hébraïque, consiste à donner sous la dernière syllabe du vers une modulation finale, composée de plusieurs notes. C'est dans ce sens que plusieurs auteurs anciens semblent interpréter le *diapsalma* des Psaumes. Voir Vincent, *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, t. xvi, 1847, p. 218, note O. Voir Sélah.

6° Nous pouvons encore distinguer, par le rapprochement de la musique traditionnelle des Orientaux, deux sortes de chants dans la musique hébraïque : le récitatif et le chant orné. Le récitatif s'est conservé dans la lecture modulée, avec accents et cadences, qui se fait dans les synagogues. Fort antique dans son origine, il a son analogue dans la récitation du Coran dans les mosquées, et mieux encore dans les lectures des églises de tous rites en Orient. C'est le développement de ce récitatif qui a produit les chants ornés, appliqués aux textes en vers. Le chantre oriental scande et mesure les vers, auxquels il donne en même temps la mélodie; celle-ci, d'abord courte et irrégulière, est amenée à l'unité par son application au texte rythmé, pour se développer ensuite plus richement. Les vers forment les strophes, qui se répètent semblables, et auxquelles l'assistance répond par l'acclamation ou le refrain. Ps. cxxxvi; Dan., iii, 57-88. Voir M. Grünwald, *Ueber der Einfluss Psalmen auf die Entstehung der katholischen Liturgie*, Francfort, 1890. Voir Refrain.

V. Instrumentation. — Nous devons juger de la musique instrumentale des Hébreux par celle des Égyptiens, des Assyriens, et, pour la dernière époque, par celle des Grecs. L'archéologie nous permet de substituer des conclusions satisfaisantes à beaucoup des données incertaines que l'on possédait autrefois.

L'antiquité orientale a connu trois catégories d'instruments : celles des instruments à cordes, pincées ou frappées, des instruments à vent, et des instruments de percussion. L'archet, qui prit origine dans l'Inde, ne pénétra dans l'Asie occidentale qu'à une époque tardive. Les Hébreux ne paraissent pas en avoir fait usage, et les monuments égyptiens ou assyriens n'en donnent pas de représentation. L'Écriture contient des instruments de chacune des trois classes indiquées.

1° *Instruments à cordes.* — Les instruments à cordes, usités chez les Hébreux, furent tous de la famille des harpes. Ils se distinguaient par leur forme, leur étendue et leur mode de maniement, obtenant ainsi des noms différents. — 1. Le premier mentionné est le *kinnôr*. Gen., iv, 21; xxxi, 27. On l'assimile au *trigone* égyptien. Voir Harpe, t. iii, col. 435. Mais le nom hébreu a pu s'appliquer à plusieurs variétés de harpes. — 2. A l'époque des rois apparaît le *nébél*. I Reg., vi, 5; x, 15; Ps. lvii, 9; Is., v, 12; Amos, v, 23. En hébreu, נֵבֶל, *nébél*, signifie « outre », ce qui permet de se figurer cet instrument comme pourvu d'une partie rebondie, formant corps de résonance. Voir Nable. C'était en tous cas un instrument distinct du *kinnôr*. Voir I Reg., x, 5; Ps. xxxiii, 2; lvii, 9; II Esd., xii, 27. — 3. L'Écriture mentionne aussi le nable à dix cordes, (*nébél*) *'âsor*. Ps. xxxiii, 2; cxliv, 9; xcii, 4. Ce peut être aussi une harpe à huit cordes que désigne le terme de *šeminiṯ*. I Par., xv, 20; Ps. vi, 1; xii, 1. Voir Harpe, t. iii, col. 438. Les progrès successifs caractérisés par la disposition nouvelle des instruments et par l'augmentation du nombre des cordes firent époque dans les traditions musicales des anciens. Il n'y a donc rien d'étonnant à voir ces instruments perfectionnés mentionnés à leur apparition par les écrivains bibliques. — 4. Nous ne savons quelles dénominations les auteurs hébreux donnèrent aux instruments à manche du type de la guitare, du luth ou de la mandoline. Voir Édut, t. ii, col. 1598. Ces instruments étaient en usage chez les Égyptiens, et les Hébreux les connurent sans doute, de même que les instruments grecs, à une époque postérieure. Voir Luth, col. 430, et Lyre, col. 450. Ils se retrouvent dans le texte chaldéen de Daniel, sous leurs noms grecs. Ce sont la *šabbekâ'*, ou *ṣabbekâ'*. Dan., iii, 5-15, σαμβύκη, autrement appelée « lyre phénicienne », Athénée, iv, 23 (voir Ducange, au mot *Sambuca*), qui donnait des sons très aigus; *pesanterin*, le ψαλτήριον (voir Psaltérion); la *qiterôs*, ou cithare, qui différait de la lyre principalement par la disposition et la matière de la boîte sonore. Voir A. Gevaërt, *Histoire et théorie de la musique dans l'antiquité*, Gand, 1881, ii, p. 250; Guhl et Köhner, *La vie antique*, t. i : *La Grèce*, Paris, 1884, p. 290, 291. On trouve des représentations de la cithare ou de la lyre sur les monnaies juives du premier siècle de notre ère. Originaires de l'Asie, perfectionnés par les Grecs, ces instruments retournaient à leur premier berceau, à la suite des conquêtes de la civilisation hellène. Voir Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. v, p. 319. — 5. Les cordes s'appelaient *minnîm*. Voir

ci-dessus. Elles étaient faites non de métal, mais de boyaux d'animaux. On les touchait avec la main : I Reg. XVI, 23. Voir Sap., XIX, 17; plus tard on connut le plectre. Voir PLECTRE.

2° *Instruments à vent.* — Ceux-ci appartiennent à deux classes, celle des trompettes et celle des flûtes. Ce dernier nom comprenait chez les anciens la famille des flûtes proprement dites et celle des hautbois. Voir FLUTE, t. II, col. 2291. — 1. Les cornes d'animaux durent servir très anciennement à faire des trompettes; d'où le nom de *qérén,* « corne, » donné à cet instrument. Jos., VI, 4. 5. Il semble que le *šôfar* fût synonyme du *qérén,* ou du moins lui ressemblât par sa forme. Voir TROMPETTE, CORNE, t. II, col. 1011. *Ḥaṣôserah,* Num., X, 2, était une autre sorte de trompette en métal, analogue aux trompettes égyptiennes, droite ou recourbée, et évasée en forme de pavillon. — 2. Les flûtes et hautbois sont appelés *ḥâlil,* I Reg., X, 5; *neḥîlôṭ,* Ps. V, 1; *'ûgâb,* Gen., IV, 21; Job, XXI, 12; mais l'exacte détermination de ce dernier nom est encore à faire. Voir FLUTE, t. II, col. 2291. Ce peut être la flûte de Pan, l'instrument des bergers, ou la syrinx ou sifflet, comme l'instrument appelé *maśrôqîṭâ,* dans Daniel, III, 5, et, d'après quelques-uns, *šerîkôṭ,* dans Juges; mais ce dernier mot signifie simplement « sifflement ». *Ṣumpônîâh,* Dan., III, 5, et *simpônîâh.* Dan., III, 10, serait la cornemuse ou musette des arabes modernes, أَرْغُول, qui est encore appelée *sambônyâ,* dans les dialectes syriaques vulgaires. Le terme grec de συμφωνία, dans Luc, XV, 25, aurait peut-être le sens de « concert », réunion de voix et d'instruments.

3° *Instruments de percussion.* — Cette catégorie appartient à l'antiquité la plus reculée et se trouve dans les civilisations les plus rudimentaires, comme accompagnement obligé de la danse rythmée. — 1. L'Écriture mentionne le tambourin, *tôf,* dont le nom, en arabe, دُفّ, comprend diverses variétés de tambours ou tambourins légers, montés en bois en terre ou en métal (timbales). — 2. Les cymbales, *ṣelṣelim,* II Reg., VI, 5, et *meṣilṭâim,* cymbales doubles, I Par., XIII, 8; les castagnettes, dont le nom sémitique n'est pas certain; les sonnettes ou grelots, *pa'ămon,* que la Bible ne présente pas toutefois comme employées en guise d'instrument musical, Exod., XXVIII, 33; les sonnailles ou lamettes de métal, *mĕṣillôṭ,* servant d'ornement, Zach., XIV, 20; le sistre, *mena'nâim,* II Reg., VI, 5; puis un autre instrument, qui reste indéterminé, *šâlîs,* I Reg., XVIII, 6, sont les différents types de cette catégorie. Voir CLOCHETTES, t. II, col. 807.

VI. EXÉCUTION MUSICALE. — L'exécution musicale était fort différente de celle à laquelle notre éducation nous habitue. A la vérité, l'inspection des monuments donne à conclure que les harpistes et flûtistes devaient jouer à notes rapides. Les premiers sont représentés dans l'attitude nécessaire au jeu fatigant des muscles, voir HARPE, t. III, col. 439; les doigts étendus pour l'exécution de passages rapides et de notes répétées. Les flûtistes soutiennent leur instrument à l'aide du pouce, les quatre autres doigts de chaque main restant libres pour ouvrir et boucher rapidement les trous. Ces procédés ont persévéré jusqu'à nos jours dans le monde musical oriental. Voir M. Fontanes, *Les Égyptes,* Paris, 1882, p. 356, 357; Salvador Daniel, *La musique arabe,* Alger, 1879, p. 73. La multiplicité des notes supplée ainsi au manque de puissance des instruments, qui ne servent pas d'ailleurs à produire d'effets d'harmonie simultanée, caractéristique de la musique occidentale. L'accouplement des instruments, ou « le concert », Eccli., XL, 21, loin de former comme parmi nous une partie intégrante de la musique, ne constituait qu'un accessoire; les voix d'hommes et les voix de femmes ou d'enfants chantaient à l'unisson ou à l'octave; les instruments suivaient à peu près les voix pour les guider ou les soutenir, ou pour marquer le rythme; tout au plus pratiquait-on un contre-chant ou des ornements mélodiques, analogues au procédé en usage en Grèce au VIIe siècle avant notre ère, et que les Arabes modernes exécutent, sans autre règle que celle de la fantaisie ou de la routine. Cette pratique, connue aussi des « chanteurs de luth » du XVe siècle, semble avoir été celle des musiciens populaires, à toutes les époques.

382. — Musiciens de Suse, du temps d'Assurbanipal. Koyoundjik. D'après Layard, *Monuments of Nineveh,* t. II, pl. 48-49.

C'est précisément parce que les instruments ainsi accouplés ne produisaient pas d'effets polyphoniques, que les Asiatiques, à Jérusalem comme à Babylone, en réunissaient un si grand nombre dans chaque catégorie. Leurs associations d'instruments comprenaient indifféremment tous les types ensemble (fig. 382; voir la suite de ce bas-relief, t. I, fig. 192, col. 555) ou plusieurs d'entre eux, groupés sans préférence. Nous trouvons, en effet, les nables, les flûtes, les tambourins et les *kinnors,* I Reg., X, 5; Job, XXXI, 12; nables, tambourins, cymbales, trompettes, I Par., XIII, 8; nables, *kinnors* et cymbales, I Par., XV, 16; nables, *kinnors* et trompettes, II Par., XX, 28; cornes et trompettes, I Par., XX, 28; flûtes et tambourins accompagnant la danse, Judith, III, 10 (Vulgate); flûte et voix, III Reg., I, 40; flûte et psaltérion, Eccli., XL, 21; mais le concert de ces deux derniers instruments est ici d'influence gréco-alexandrine. Il importe toutefois de constater que les flûtistes quoiqu'on les trouve partout chez les anciens (fig. 383), manquent dans les nomenclatures des musiciens au service du Temple. I Par., XXV. Voir FLUTE, t. II, col. 2295.

De ces observations nous devons conclure que les Sémites n'élevèrent pas la musique, comme le firent les

Égyptiens, précurseurs des Grecs, au rang des sciences sacrées. Les Sémites la développèrent dans un sens moins austère. Nous en avons la preuve quand nous voyons, sous la XVIIIe dynastie, l'influence asiatique prédominer aux bords du Nil, et changer en l'amollissant le caractère de la musique égyptienne. Nous ne savons si les vices d'exécution de la musique orientale actuelle proviennent de l'influence arabe, ou s'ils existaient plus anciennement. Au dire de Clément d'Alexandrie, les chants hébreux étaient réguliers et harmonieusement cadencés, les mélodies simples et graves : ἐμμελὴς εὐλογία καὶ σώφρων... αὐστηρὰ καὶ σωφρόνικα μέλη. *Pædag.*,

383. — Musiciens étrusques. Tombeau étrusque.
D'après H. Lavoix, *Histoire de la musique*, p. 59.

II, IV, Venise, 1750, p. 194, 195; comme celles des temples égyptiens. L'exécution du chant était cependant bruyante dans certaines solennités extérieures. L'enthousiasme faisait élever la voix, et l'on chantait très fort, *beqôl gâdôl, lema'ălâh*, en élevant [le son]. II Par., XX, 19; I Par., XV, 16. Voir CHANTEURS DU TEMPLE, t. II, col. 557, Les Orientaux aiment les instruments bruyants et les notes hautes. Tandis que notre goût musical applique ordinairement à l'expression de la douleur des mélodies de teinte morne, conçues dans un diapason grave, les Orientaux emploient ici des variétés élevées des modes majeurs. Leurs plaintes s'exhalent en sons aigus. Cette tradition musicale a passé dans le répertoire ecclésiastique ancien de l'Occident. Il en est de même dans les chants populaires de nos provinces. Voir J. Parisot, *Essai sur les tonalités*, dans la *Tribune de Saint-Gervais*, Paris, 1898, p. 196.

Lorsque la musique grecque étendit son prestige en Syrie, les Juifs l'accueillirent. Le chant et l'accompagnement instrumental devinrent un art noble. Eccli., XLIV, 5; XXXV, 3. La musique entra tout à fait dans les mœurs, et les Juifs s'y adonnèrent avec succès. Si l'on voulait retrouver des vestiges de l'ancienne musique juive, c'est moins dans les synagogues européennes, où les traditions musicales se sont depuis longtemps altérées ou perdues, voir E. David, *La musique chez les Juifs*, dans les *Archives israélites*, Paris, 1873, p. 54; que dans les communautés orientales, qu'il faudrait opérer des recherches. Celles-ci, en effet, se prévalent d'un particulier attachement à leurs usages liturgiques, et quelques-unes ont joui jusqu'à nos jours d'une existence ininterrompue.

On nous saura gré de transcrire ici quelques mélodies israélites, recueillies à la synagogue de Damas, dont l'existence n'a jamais été interrompue, et dont les traditions rituelles et musicales peuvent remonter à une haute antiquité. Ce sont quatre récitatifs ou formules de lecture modulée, dont la parenté avec les anciens chants chrétiens est remarquable : deux chants ornés non strophiques, puis deux spécimens d'hymnes. Ces airs nous semblent représenter mieux que les chants israélites occidentaux, l'art judéo-oriental dont nous avons cherché à étudier le caractère. Voir J. Parisot, *Récitatifs israélites et chants de synagogue*, dans les *Nouvelles archives des Missions scientifiques*, t. X, 1902, p. 174, 178-202.

RÉCITATIFS LITURGIQUES

1. JOB, III, 1-4

M. ♩ = 132. *Lent.*

1. 'A-ḥă-rê-kên pâ-taḥ, 'i-yôb 'eṭ pî-hû : va-
ye-qal-lêl 'eṭ yô-mô. 2. Vay-ya-'an 'i - yô - b :
vay-yô - mar : 3. Yô-bad yôm iv-vâ-lêd bô, vehal-
laye-lâh â-mar - - hô-râh gâ - bér. 4. Hay-
yôm ha-hû - - - ye-hî ḥô - šék....

2. CANTIQUE, I, 1-3

M. ♩ = 126.

Šîr haš-ši-rî - - m 'ă-šér li Šel-ômôh.
Iš-â-qê-nî minne-šî-qôṭ pî-hû : ki tô-bîm dô-
dé - - kâ mîy-yâ - - in. le-rê - aḥ
še-mâ-né - kâ tô-bîm : šé-mén ṭû-răq šé-mé-
kâ 'al kê - n 'ă-lâmôṭ 'a-hê-bû -
kâ. 4. Moš-qê-nî 'a-ḥă-ré-kâ nû-rû-ṣâh : hé-bî-'a-ni
hammé-lék ḥă-dâ-râ- - v nâ-gî-lâh ve-niš
me-ḥâh bâ - k...

3. LAMENTATIONS, I, 1-4

Cette mélodie est spéciale aux synagogues de Damas.

M. 120 ♩

1. 'È-kâ yâ-še-bâh bâ-dâ d : hâ-'îr rab-bâ - ṭi

'âm : hâ-ye-ṭâh ke-'almânâh : rabbâ-ṭi bag-gô-îm.

Śa-râ - ṭi bamme-dî-nôṭ hâ-ye-ṭâh lâ-mas.

2. Bâ-kô ṭib-kêh bal-layelah : ve-dim-'â-ṭâh

'al lê-ḥĕ-yâh : 'ên lâh me-na-ḥêm mikkol 'ô - hă-

bé-âh : kŏl rê - 'é - âh bâgdû bâh : hâyû lâh

le - 'ô - yebîm. 3. Gâ-le-ṭâh yehû-dâh mê'ô - nî :

umê - rôb 'â-bô-dâh : hîh yâ-še-bâh bag-gô-

îm : lô' mâṣe-'âh ma - nô-aḥ : kol rod-fé-hâ hiś-

śi-gû-hâ : bên hamme-ṣâ-rîm. 4. Dârkê - ṣi-yô-n

'ă-bê-lôṭ : mibbĕ-lî bâ-'ê mô'ed : kol še-âre - hâ

šô-mêmîn : kohnê-hâ né-'ĕ-nâ-ḥîm.

4. PIRKÊ ABOT. N. 1.

M 112. = ♩ *Lent.*

Ben zô-mâ

Largement.

'ô - mêr :

ê-zê - hû ḥâ - kâ - m

ballômêd mi - k-kol â - dâ -

- m śi-mé- 'e-mar - -

- - - - - mikkol

mé - la-m-mé - da - y

hiṣ - ka - l - tî

ki 'edvô - ṭê - kâ

si - ḥâ li

ê-zê - hû gi - b-bô - - (o)r ha-

kkôbê - š é - ṭ ı - ś-rô...

CHANTS ORNÉS

5. DE L'OFFICE DE LA PENTECOTE (Fragment)

M. ♩ = 122. *p.*

[yarad] dôdî le-gan-nô : la'a-rû-ga - ṭ

rallent.

be - sâ-mô :

6. DE L'OFFICE DE KIPPUR

(*Dicté par Tawfik Sasson, de Damas.*)

M. ♩ = 80. *p.*

Šĕ - ma' qô - li 'ă-šer

i - šĕ - ma' be - qô - -

lô - ṭ... ve - ni - flâ - ô - ṭ ve-ha-

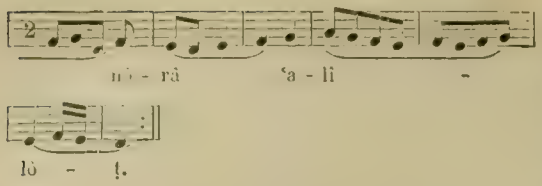

CHANTS STROPHIQUES

7. HYMNE DE L'OFFICE QUOTIDIEN DU MATIN

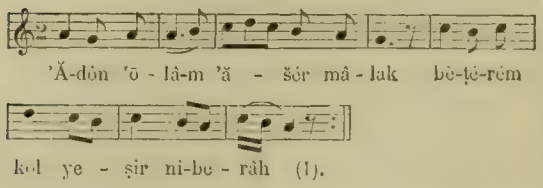

(1) Les accents mélodiques se trouvent placés sur des semi-voyelles. A ce point de vue, l'application est fautive; mais la mélodie tout archaïque prime ici le texte.

8. HYMNE DE L'OFFICE DE ROŠ HAŠANA

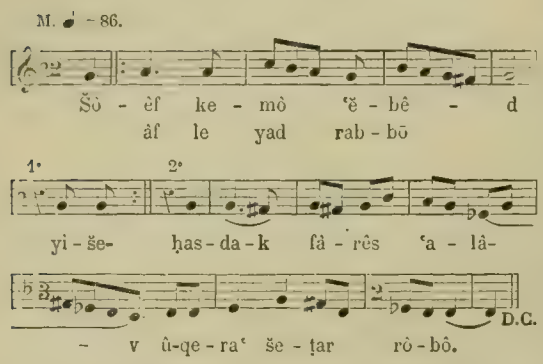

VII. Bibliographie. — J. Brown, *Musical instruments and their homes*, New-York, 1888; Burette, *Dissertation sur la symphonie des anciens*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Paris, 1762, t. iv; *Dissertation sur la mélopée de l'ancienne musique*, dans les *Mémoires de l'Académie*, t. v; T. K. Cheyne et J. Sutherland, *Encyclopædia biblica*, Londres, 1902, t. iii, col. 2325-2344; F. L. Cohen, *Rise and developement of synagogue music. Anglo-jewish historical exhibition*, Londres, 1888; F. Consolo, *Libro dei Canti d'Israele*, Florence, 1892; F. Salvador Daniel, *La musique arabe*, Alger, 1879; Ernest David, *La musique chez les Juifs, Essai de critique et d'histoire*, extrait des *Archives israélites*, Paris, 1873; Frz. Delitzsch, *Physiologie und Musik in ihrer Bedeutung, besonders die Hebraïsche*, Leipzig, 1868; C. Engel, *Music of the most ancient nations*, Londres, 1864; Fétis, *Histoire générale de la musique*, Paris, 1869; F.-A. Gevaërt, *Histoire et théorie de la musique dans l'antiquité*, Gand, 1875-1881; M. Grünwald, *Ueber der Einfluss der Psalmen auf die Entstehung der katholischen Liturgie*, Francfort, 1890; J.-P. Land, *Recherches sur l'histoire de la gamme arabe*, Leyde, 1894; A. Jacquot, *Dictionnaire des instruments de musique*, Paris, 1886; H. Lavoix, *Histoire de la musique*, Paris, 1886; J. Levin Saalschütz, *Geschichte und Würdigung der Musik bei den Hebräern*, Berlin, 1829; J. Mac Clintock and J. Strong, *Cyclopædia of Biblical Literature*, New-York, 1890, t. vi, p. 751-763; S. Naumbourg, *Recueil de chants religieux et populaires des Israélites, précédés d'une étude historique*, Paris, 1874; Pfeiffer, *Musik der Hebraäer*, Erlangen, 1779; J.-B. Pitra, *Hymnographie de l'Église grecque*, Rome, 1867; Id., *Analecta novissima, spicilegio Solesmensi parata*, t. i, Paris, 1876; De Sola, *The ancient melodies of the Spanish and Portuguese Jews* (Londres), 1857; F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., Paris, 1896, t. iv, p. 305-322; Id., *Les instruments de musique de la Bible*, extrait du *Bessarione*, Rome, 1902, et *Bible Polyglotte*, t. iv, p. 631-656; Villotteau, *Recherches sur l'analogie de la musique avec les arts*, Paris, 1807; Id., *De l'état actuel de l'art musical en Égypte*, dans la *Description de l'Égypte publié par ordre du gouvernement français*, t. xiv, Paris, 1807; A. S. H. Vincent, *Notices sur divers manuscrits grecs relatifs à la musique*, dans les *Notices et extraits de manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, t. xvi, Paris, 1847; J. Weiss, *Die musikalischen Instrumente in den heiligen Schriften*, Grätz, 1895. J. Parisot.

MUSITES (hébreu : *ham-Mûši :* Septante : ὁ Μουσί, Vulgate : *Musitæ*), branche lévitique des Mérarites descendant de Musi. Num., iii, 33. Les Musites sont aussi nommés, Num., xxvi, 58, mais en cet endroit la Vulgate a traduit *ham-Mûši* par *familia Musi*, au lieu de *Musitæ*.

MUSSO Corneille, commentateur italien, né à Plaisance, de la noble famille de ce nom, en 1510, mort le 10 janvier 1574. Dès l'âge de douze ans, il donna, en plusieurs villes d'Italie, des prédications qui ravissaient les foules, attirées par la curiosité d'entendre prêcher un enfant. Entré dans l'ordre des mineurs conventuels il y brilla par des vertus, des talents et des services qui le firent élever à l'évêché de Bitonte, dans la Pouille. Les cardinaux Cantareno et Bembo disaient voir en lui moins un orateur et un savant qu'un ange de Dieu, et le cardinal Frédéric Borromée a fait de lui un grand éloge dans son livre sur les orateurs sacrés de son temps. Corneille Musso a produit de nombreux ouvrages, dont quelques-uns d'exégèse, publiés après sa mort : 1° *Commentaria in omnes D. Pauli Epistolas*, in-4°, Venise, 1588; 2° *In Epistolam D. Pauli ad Romanos*, in-4°, Venise, 1588; 3° *In Psalmum cxxix, seu De profundis*, Venise, 1588; 4° *Commentaires sur le Magnificat*, probablement en langue italienne, car ils furent traduits en latin par le P. Philippe Bosquier, du même ordre, et imprimés à Cologne, in-f°, 1621. P. Apollinaire.

MUTILATION, blessure portant gravement atteinte à l'intégrité du corps humain.

I. Les lois. — 1° La mutilation était prescrite par la loi comme réparation d'une autre mutilation infligée à quelqu'un au cours d'une dispute. La vieille loi chaldéenne du talion, si formellement consacrée par le code d'Hammurabi, cf. Scheil, *Textes élamites-sémitiques*, Paris, 1902, art. 194-214, p. 94-99, devait être alors appliquée : œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure, blessure, meurtrissure égales à celles qui avaient été reçues. Exod., xxi, 22-25. Cette pénalité avait pour but d'empêcher les sévices graves dont une colère inconsidérée eût pu être la cause. Il est vrai que cette mutilation légale ne fut pas toujours appliquée. Josèphe, *Ant. jud.*, iv, viii, 35, dit que, si le lésé y consentait, on la remplaçait par une indemnité pécuniaire dont ce dernier fixait le taux. Les deux parties trouvaient ordinairement leur compte à cet accommodement. Si, en frappant son esclave, un maître lui faisait perdre un œil ou une dent, l'esclave avait droit à sa liberté. Exod., xxi, 26, 27. — 2° En dehors des cas

du talion, la loi mosaïque ne prescrit qu'une seule mutilation. Si, au cours d'une rixe entre deux hommes, une femme, même pour défendre son mari, saisit les parties indécentes de l'adversaire, les juges doivent lui couper la main sans aucune pitié. Deut., xxv, 11, 12. — 3° Ces deux cas exceptés, toute espèce de mutilation était sévèrement interdite, surtout celle qui atteint la génération. Voir Castration, t. ii, col. 343; Eunuque, t. ii, col. 2045. Celui qui avait subi une mutilation de cette espèce ne pouvait faire partie du peuple d'Israël. Deut., xxiii, 1. — 4° Certaines mutilations rendaient impropre au sacerdoce. La loi excluait le *harûm* et le *šarûa*. Le premier mot signifie le « fendu » et le second l' « allongé ». Les Septante rapportent ces qualificatifs l'un au nez, l'autre à l'oreille, et la Vulgate tous les deux au nez. Lev., xxi, 18. Il est probable que ces deux qualificatifs ne doivent pas être ainsi spécialisés et qu'il faut traduire simplement : le « mutilé » et le « monstrueux », celui qui a quelque membre coupé, et celui qui a un membre développé anormalement. Cf. Rosenmüller, *In Levit.*, Leipzig, 1798, p. 123; de Hummelauer, *In Exod. et Lev.*, Paris, 1897, p. 505. Le rituel babylonien exclut également du service des dieux celui qui n'est pas accompli dans sa forme et dans ses proportions, qui est louche, édenté, a un doigt coupé, etc. Cf. Martin, *Textes religieux assyriens et babyloniens*, Paris, 1903, p. 235. — 5° Notre-Seigneur abolit la loi du talion; il n'est donc plus permis de mutiler celui par qui on l'a été soi-même. Matth., v, 38, 39. La peine du talion ne devait être appliquée que par les juges, mais les rabbins en avaient étendu le droit aux particuliers. Quand le Sauveur ajoute qu'il faut s'arracher l'œil, se couper la main ou le pied qui portent au mal, Matth., v, 29, 30; xviii, 8, 9; Marc., ix, 46, il ne veut pas parler de mutilations corporelles. Il fait entendre seulement que, pour éviter le péché grave, son disciple doit être prêt à sacrifier même les choses qui lui sont les plus agréables ou les plus utiles. Cf. Knabenbauer, *Evang. sec. Matth.*, Paris, 1892, t. i, p. 224.

II. Les faits. — Il est assez souvent question de mutilations dans la Sainte Écriture. — 1° La tête coupée ne constitue pas une mutilation strictement dite, puisque la mort s'ensuit instantanément. Voir Tête. — 2° D'autres mutilations laissent l'homme vivant. Telles sont celles de la langue, II Mach., vii, 4, voir Langue, col. 73; de l'oreille, Matth., xxvi, 51; Marc., xiv, 47; Luc., xxii, 50; Joa., xviii, 10; du nez, Ezech., xxiii, 25; la perforation des yeux, IV Reg., xxv, 7; la section de l'épaule, II Mach., xii, 35; celle des mains et des pieds, II Mach., vii, 4; xv, 30, 32; celle des doigts, Jud., i, 6, 7; les incisions diverses, voir Incision, t. iii, col. 868, etc.

H. Lesêtre.

MUTINENSIS (CODEX). — Manuscrit oncial des Actes, du ixe siècle, conservé à Modène, Biblioth. d'Este, II. G. 3. Manquent : Act., i, 1-v, 28; ix, 39-x, 19; xiii, 36-xiv, 3; xxvii, 4-xxviii, 31. La dernière lacune est suppléée par une main du xe siècle, les autres par une écriture cursive. Ce même codex contient les Épîtres catholiques et celles de saint Paul en cursive du xiie siècle. Le manuscrit, d'importance secondaire, a été collationné par Scholz; puis, avec plus de soin, par Tischendorf en 1843 et par Tregelles en 1846. On désigne la partie onciale par la lettre H, plus exactement H^{act}. La partie cursive porte le n. 112 pour les Épîtres catholiques et le n. 179 pour saint Paul. Von Soden désigne tout le codex par le sigle α6.

F. Prat.

MYNDE (grec : Μύνδος; latin : Myndus), petite ville maritime de la province de Carie, située entre Milet et Halicarnasse (fig. 384). Mynde est citée dans I Mach., xv, 23, parmi les villes auxquelles fut envoyée la lettre du consul Lucius en faveur des Juifs. Le port de Mynde est mentionné par Strabon, XIV, ii, 28. Hérodote, v, 33, parle de ses navires. Mynde était protégée par de fortes murailles, qui lui permirent de résister à Alexandre le Grand, Arrien, *Anab.*, i, 21. Diogène Laerte, vi, 2, 57, cite un mot de Diogène le Cynique, qui comparant la grandeur des portes à la petitesse de la ville, disait :

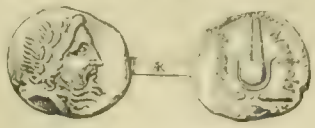

384. — Monnaie de Mynde.
Tête de Zeus, à droite. — ℞. ΜΥΝΔΙΩΝ ΔΗΜΟΦΩΝ. La coiffure d'Isis. Foudre.

« Habitants de Mynde, fermez vos portes pour que votre cité ne se sauve pas. » Le territoire de Mynde contenait des mines d'argent dont le commerce avait attiré une colonie juive. Les ruines qui sont à Gumishlu, entre autres celles d'un ancien port, sont probablement celles de Mynde. Cf. Col. Leake, *Journal of a tour in Asia Minor*, in-8°, Londres, 1824, p. 228; Paton, dans le *Journal of Hellenic Studies*, 1887, p. 66; 1896, p. 204.

E. Beurlier.

MYRE (grec : Μύρα), ville de Lycie (fig. 385). Le nom de Myra ne se trouve pas dans la Vulgate, mais il se rencontre dans le texte grec reçu des Actes, xxvii, 5. Dans son voyage de Césarée à Rome, saint Paul, après avoir traversé la mer de Cilicie et de Pamphylie, parvint à Myre en Lycie. La Vulgate a remplacé Myre par Lystre, nom qui se trouve dans le *Sinaiticus*, dans l'*Alexandrinus* et dans le *Codex Gigas*. Voir Lystre, col. 464.

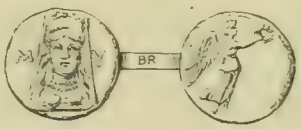

385. — Monnaie de Myre.
ΜΥΡ(ΕΩΝ). Buste d'Artémis Éleuthère, voilée, de face.
℞. Victoire debout, à droite, tenant une couronne.

On trouve aussi le nom de Myre à côté de celui de Patare, autre ville de Lycie, dans le *Codex Bezæ*, dans le *Gigas* et dans l'ancienne version égyptienne. Act., xxi, 1. C'est dans son voyage de Macédoine à Jérusalem par Troade, Assos, Mitylène, Chio, Samos, Milet, Cos, Rhodes, Cypre et Tyr, que saint Paul serait passé par Patare et Myra. Le nom de Myra se présente sous la double forme du singulier féminin et du pluriel neutre, mais cette dernière forme est la plus usuelle. *Corpus inscript. græc.*, n. 4288; Ptolemée, VIII, xvii, 23. Au temps de saint Paul, Myre était une ville maritime de peu d'importance. Elle ne le devint guère que sous le Bas-Empire. Saint Nicolas, évêque de Myre sous Constantin, était né à Patare. Myre est située à 4 kilomètres environ de la mer, sur une colline, près d'une rivière navigable qui se termine par un excellent port nommé Andriæ. Appien, *Bell. civil.*, iv, 82; Strabon, XIV, iii, 7. Voir Lycie, col. 440. Voir Ch. Fellows, *Discoveries in Lycia*, in-8°, Londres, 1841, p. 169; Spratt and Forbes, *Travels in Lycia*, in-8°, Londres, 1847, t. i, p. 131; Ch. Texier, *Asie Mineure*, in-8°, Paris, 1862, p. 691-694; Id., *Description de l'Asie Mineure*, 3 in-f°, Paris, 1839-1849 (vingt planches, 212-231, des ruines de Myre qui comptent parmi les plus belles de l'Asie Mineure); O. Benndorf et G. Niemann, *Reisen in Lykien*, in-f°, Vienne, 1884; Tomaschek, *Historische Topographie von Kleinasien im Mittelalter*, dans les *Sitzungsberichte der Wiener Akademie der Wissenschaften*, 1891; W. Ramsay, *St. Paul, the traveller and the roman citizen*, in-8°, Londres, 1895, p. 297-300, 319.

E. Beurlier.

MYRRHE (hébreu : *môr*; Septante : σμύρνα; Vulgate : *myrrha*), espèce de gomme résine odorante.

I. Description. — Comme le baume de la Mecque, la myrrhe est sécrétée spontanément ou après excision, sous forme d'un liquide visqueux et d'une odeur agréable par un arbrisseau du genre *Balsamodendron*. Elle en diffère par la faible proportion d'huile essentielle et par la prédominance d'une matière gommeuse. C'est donc une gomme-résine en concrétions mamelonnées, qui, à l'état sec, prennent une teinte brun foncé ou rougeâtre : la saveur en est âcre, et l'odeur fortement balsamique. — L'arbre à myrrhe dans son aspect général reproduit le baumier décrit plus haut, t. I, col. 1519; il fait partie de la famille des Burséracées, dont toutes les espèces ont une écorce riche en canaux secréteurs dans sa région profonde au contact des fibres péricycliques. Appelé d'abord *Balsamodendron Myrrha* par Nees d'Esenbeck, il a été plus exactement défini par O. Berg sous le nom de *B. Ehrenbergianum*, en souvenir du naturaliste, qui le premier le rapporta d'Arabie. — Plusieurs autres *Balsamodendron* répandus dans la zone tropicale fournissent des gommes-résines, appelées *Bdellium* d'Afrique ou de l'Inde, très voisines de la myrrhe et souvent mélangées avec elle, mais cette dernière à l'état pur provient exclusivement des régions avoisinant la mer Rouge. F. Hy.

II. Exégèse. — 1° L'identification du *môr* hébreu avec la myrrhe ne présente aucune difficulté : les Septante rendent toujours ce mot par σμύρνα et les Latins par *myrrha*. Le nom même se retrouve en arabe sous la forme مُرّ, *morr*, qui sans nul doute désigne la myrrhe. Les Grecs emploient aussi le synonyme μύῤῥα, qui comme le latin *myrrha* a la même origine que le mot hébreu. O. Celsius, *Hierobotanicon*, in-8°, Amsterdam, 1748, t. I, p. 520-535.

2° Les parfums ont toujours tenu une grande place dans la vie des orientaux; or, dans les compositions aromatiques dont ils parfumaient leurs habitations, leurs vêtements, et dont ils couvraient leur corps, la myrrhe entrait pour une large part. Aussi les textes de l'Ancien et du Nouveau Testament qui font allusion à ces usages, mentionnent fréquemment la myrrhe. A la cour d'Assuérus, les femmes pendant six mois se purifiaient avec de l'huile de myrrhe. Esth., II, 12. On en répandait sur les vêtements, dans les lits :

La myrrhe, l'aloès et la casse s'exhalent de tes vêtements.

est-il dit dans l'épithalame sacré du Ps. XLV (Vulg., XLIV), 9.

J'ai parfumé ma couche
De myrrhe, d'aloès et de cinnamome,

dit la courtisane des Proverbes, VII, 17. La myrrhe revient souvent dans le style imagé et symbolique du Cantique des cantiques. Ici, I, 13, c'est l'époux qui pour l'épouse du Cantique est comme un sachet de myrrhe; là, III, 1, c'est l'épouse « qui monte du désert »,

Comme une colonne de fumée
Exhalant la myrrhe et l'encens,
Tous les aromates du parfumeur.

Plus loin, IV, 14, l'épouse est comparée à un jardin fermé, où l'on trouve la myrrhe et l'aloès et toutes les plantes embaumées, où, IV, 6; V, 1, l'époux vient cueillir sa myrrhe et son baume.

De mes mains a coulé la myrrhe,
De mes doigts la myrrhe répandue sur la poignée du verrou,

dit l'épouse V, 5. Au ℣. 13, les lèvres de l'époux sont comparées à des lis rouges,

D'où découle la myrrhe la plus pure.

De même au chap. XXIV, 15, de l'Ecclésiastique, la sagesse personnifiée exprime son éloge en ces termes :

Comme une myrrhe choisie, j'ai répandu une odeur suave.

Cette substance précieuse était portée par les marchands d'Orient en Occident, à Rome. Mais à l'époque que décrit l'Apocalypse, XVIII, 13, à Rome personne n'achètera plus de myrrhe, d'encens. Elle entrait dans les présents qu'offrent les Orientaux en abordant de grands personnages. Ainsi les mages présentent à l'enfant Jésus de l'or, de l'encens, et de la myrrhe. Matth., II, 11.

3° La myrrhe employée si fréquemment pour parfumer les vivants servait aussi à embaumer les morts. On en faisait un usage journalier en Égypte : Hérodote, II, 86, indique la myrrhe parmi les substances aromatiques, dont on remplissait les corps. *Le rituel de l'embaumement* publié par G. Maspero, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXIV, 1er partie, 1883, p. 31, 56, mentionne « les grains de , *khari*, « myrrhe, » venus en profusion du Tonouter », t. II, col. 1727. Des fragments de myrrhe ont été trouvés dans les tombeaux d'Égypte. V. Loret, *La flore pharaonique*, 2e édit., 1892, p. 95. Les Juifs employaient également la myrrhe dans leurs embaumements. Aussi pour l'embaumement de Jésus-Christ, Nicodème avait apporté cent livres d'un mélange de myrrhe et d'aloès. Joa., XIX, 39. Voir t. III, col. 1729.

4° Un parfum si précieux devait naturellement être employé dans le service du culte. Ainsi entrait-il dans la composition de l'huile parfumée réservée à l'onction sainte, et qu'il était absolument interdit de reproduire pour les usages profanes. « Prends parmi les meilleurs aromates, est-il dit, Exod., XXX, 23, cinq cents sicles de myrrhe vierge, » מר דרור, *môr deror*, myrrhe vierge ou liquide qui coule d'elle-même de l'arbre et supérieure à la myrrhe résineuse ou sèche qu'on obtient au moyen d'incisions. Mélangée dans l'huile d'olive au cinnamome, à la canne odorante, à la casse, cette myrrhe devait former un parfum composé selon l'art du parfumeur. La myrrhe entrait de même en Égypte pour une large part dans la composition du fameux parfum sacré, appelé *kyphi*. V. Loret, *Le kyphi, parfum sacré des anciens Égyptiens*, dans le *Journal asiatique*, juillet-août 1887, p. 128, 132.

5° D'après saint Marc, XV, 23, on offrit à Jésus au moment de le crucifier du vin mêlé de myrrhe, ἐσμυρνισμένον οἶνον. Selon saint Jérôme, *Comm. in Matth.*, XXVII, 48, t. XXVI, col. 212, suivi par Maldonat, Beelen, Bisping et en général la plupart des exégètes modernes, ce breuvage était donné au condamné à mort pour assoupir ses douleurs. Mais la plupart des Pères pensaient que le vin avait été rendu amer en le mélangeant de myrrhe par la malice et la cruauté des Juifs. Ce sentiment leur paraissait vérifier davantage l'accomplissement de la prophétie du Ps. LXIX (Vulgate, LVIII), 22.

Pour nourriture, ils me donnent l'herbe amère,
Dans ma soif, ils m'abreuvent de vinaigre.

La question est de savoir si c'était la coutume de donner aux condamnés une boisson assoupissante. Ce qui est certain, c'est qu'on ne voit nulle part cette coutume chez les Romains et les Grecs. Sans doute ils aimaient à mêler à leurs vins des herbes aromatisées. « Les vins les plus estimés, dit Pline, *H. N.*, XIV, 15, étaient chez les anciens parfumés avec de la myrrhe. » Voir Boisson, t. I, col. 1842. Ils ne mettaient que la quantité de myrrhe suffisante pour aromatiser les vins, et l'on voit que leur intention n'était pas de faire une boisson assoupissante. Au contraire c'était une coutume juive attestée par les anciens rabbins. « A celui qui va à la mort, dit le Talmud de Babylone, *Sanhedrin*, 6, 1, tu donneras à boire un grain d'encens dans un verre de vin, afin qu'il perde conscience de lui-même. » Il ajoute que cette boisson était préparée et offerte souvent par les femmes de Jérusalem. Cf. *Bamidbar-Rabba*, 10, 5,

206, 4. Cette pratique s'autorisait de ce passage des Proverbes, XXXI, 6 :

> Donnez des liqueurs fortes à celui qui périt,
> Et du vin à celui dont le cœur est rempli d'amertume.

Le savant Maimonide dans son traité *In Sanhedr.*, 13, assure qu'à l'heure de la mort on présentait au condamné des grains d'encens dans une coupe de vin, pour lui enlever la connaissance et l'empêcher de sentir la douleur. J. H. Friedlieb, *Archéologie de la Passion*, trad. Fr. Martin, in-8°, Paris, 1897, p. 177. Dioscoride, I, 77, attribue ce pouvoir assoupissant à la myrrhe, lorsqu'elle est mélangée en quantité suffisante. « Comme les gommes-résines fétides..., la myrrhe, dit Dechambre, *Dict. des sciences médicales*, est antispasmodique et calmante ; c'est à l'huile essentielle qu'elle renferme que j'attribue la propriété ontalgique que j'ai souvent constatée dans la myrrhe. » Les soldats, se conformant à cet usage juif, offrirent ce breuvage à Jésus-Christ ; mais l'ayant *goûté*, Matth., XXVII, 34, il ne voulut point boire, résigné à *goûter* au contraire toutes les amertumes de cette mort. — Au lieu de myrrhe, saint Matthieu dans le passage parallèle, XXVIII, 34, met χολή, « fiel : » « ils lui donnèrent à boire du vin, οἶνον, mêlé de fiel. » Il est vrai que les Septante se servent de ce mot pour désigner des choses amères, comme l'absinthe, le pavot. Le premier Évangéliste marquerait par ce terme un vin mêlé d'amertume, et de la sorte il ne différerait pas sensiblement de saint Marc, qui parle « d'un vin mêlé de myrrhe ». On peut dire aussi avec Hengstenberg, *Commentary on the Psalms*, in-8°, Édimbourg, 1867, t. II, p. 374, que saint Matthieu, ayant toujours les yeux fixés sur les prophéties de l'Ancien Testament, a voulu rendre l'allusion au Psaume plus sensible en se servant des termes mêmes qu'il trouvait dans la version grecque des Psaumes. Ce rapprochement est plus marqué encore si on lit avec quelques manuscrits grecs et le texte reçu ὄξος, « vinaigre, » au lieu de οἶνος, « vin : » « ils lui donnèrent du vinaigre mêlé de fiel. » Matth., XXVII, 34. Car la version des Septante traduit ainsi le ℣. 22 du Ps. LXVIII :

> Ils mettent du fiel dans ma nourriture
> Et ils m'abreuvent de vinaigre.

6° L'arbre qui produit la myrrhe, le *Balsamodendron myrrha* de Nees, n'existe pas en Palestine. La myrrhe était un produit importé d'Arabie. C'est le lieu d'origine qu'assignent les anciens, comme Hérodote, III, 107 ; Dioscoride, 1, 77 ; Théophraste, IX, 4 ; Pline, XII, 33-35 ; Strabon, XVI, IV, 4, 19. Elle venait aussi de la Nubie et des contrées voisines. C'est de la terre de Pouânit, la côte des Somalis, que les Égyptiens tiraient ce produit. G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. II, 1897, p. 250. C'est encore en Arabie, « sur les côtes de l'Afrique orientale que croissent les arbres à myrrhe : on les trouve dans l'Yémen, dans l'Hadramaout et dans le pays des Somalis. » Ch. Joret, *Les plantes dans l'antiquité*, 1re partie, dans l'*Orient classique*, in-8°, 1897, p. 355.

E. LEVESQUE.

MYRTE (hébreu : *hădas ;* Septante : μυρσίνη ; Vulgate : *myrtus, myrtetum*), arbrisseau odorant et toujours vert.

I. DESCRIPTION. — Parmi les arbrisseaux qui donnent aux rivages de la Méditerranée leur caractère de région toujours verte, le myrte est le représentant unique d'une famille riche en types variés, répandus dans toute la zone intertropicale et surtout en Australie. Il n'y croît spontanément que dans les localités les plus chaudes et les mieux abritées, mais de temps immémorial son aire de dispersion a été étendue par la culture, à cause de son parfum pénétrant.

Le *Myrtus communis* de Linné (fig. 386) peut atteindre la taille d'un homme : ses rameaux dressés et tomenteux sont tout recouverts de feuilles opposées et sessiles, dont le limbe ovale pointu, entier sur les bords, ponctué-glanduleux, d'un vert brillant plus foncé au-dessus, présente une extrême variété de dimensions et de formes, tantôt plus court et subarrondi, tantôt étroit et presque linéaire. Les fleurs solitaires à l'aisselle des feuilles sont portées par de longs pédoncules filiformes munis de deux bractéoles tout au sommet. Les sépales, coriaces et pointus comme les feuilles, sont largement ovales triangulaires, longuement dépassés par autant de pétales blancs, concaves, et imbriqués dans l'estivation. Les étamines sont nombreuses et libres, blanches à anthères

386. — *Myrtus communis.*

jaunâtres ; l'ovaire infère, d'abord surmonté d'un long style central et d'un disque quinquelobé, devient à la maturité une baie noire bleuâtre de la grosseur d'un pois, couronnée par le calice persistant. Les 2 ou 3 loges de ce fruit sont remplies de graines osseuses, obliquement réniformes, renfermant un embryon courbé en anneau sans albumen.

F. HY.

II. EXÉGÈSE. — Toutes les versions s'accordent pour voir dans *hădas* le nom du myrte. Si dans Zach., I, 8, 10, 11, les Septante traduisent par ὀρέων, « montagne, » c'est qu'ils ont lu en ces trois endroits, ההרים, *héhārîm*, « les montagnes, » au lieu de הדסים, *hădassîm*, « les myrtes. » Dans Is., XLI, 19, et LV, 13, le syriaque traduit *hădas* par ܐܘܣܐ, *'oso'*, qui est le nom du myrte araméen אסא, *'āsa'*. Dans la paraphrase chaldéenne de Jonathan, on a conservé le mot *hădas*, comme dans l'hébreu. L'arabe rend le mot hébreu par آس, *'âs*, qui est un des noms du myrte, aussi commun que *riḥân*. Dans l'Arabie du sud on emploie au lieu de *'âs*, هَدَس, *hadas*, identique au nom hébreu. I. Löw, *Aramäische Pflanzennamen*, in-8°, Leipzig, 1881, p. 50. A la fête des Tabernacles, qui eut lieu au retour de Babylone, Néhé-

mie invita les Juifs de Jérusalem à aller chercher sur la montagne des rameaux d'olivier, d'oléaster, de *hadas*, « myrte, » de palmier et d'autres arbres touffus, afin de construire des tentes selon l'usage antérieur à l'exil. Dans les descriptions symboliques de l'âge messianique, Isaïe n'oublie pas, à côté des cèdres, des cyprès, des oliviers, de mentionner le myrte au feuillage toujours vert.

> Je mettrai dans le désert le cèdre
> L'acacia, le myrte et l'olivier. Is., XLI, 19.

> Au lieu de l'épine s'élèvera le cyprès
> Et à la place de la ronce croîtra le myrte. Is., LV, 13.

Dans la vision de Zacharie, I, 8, 10, 11, le prophète voit un ange sous forme humaine, monté sur un cheval roux, qui se tenait entre des myrtes dans un lieu ombragé. Le texte de Néhémie, VIII, 15, suppose que le myrte poussait sur les montagnes des environs de Jérusalem. Si par *hâhâr*, la montagne, il désigne spécialement le mont des Oliviers et non pas le pays montagneux au sud-est de Jérusalem, il faut avouer qu'actuellement on ne rencontre plus le myrte sur cette montagne. Mais, dit H. B. Tristram, *The natural History of the Bible*, 8e édit., in-8°, Londres, 1889, p. 366, on le trouve dans beaucoup de vallons autour de Jérusalem, et il est très abondant près de Bethléhem, d'Hébron, et de l'ancienne Debir. Il croît en grande quantité dans la Samarie, et la Galilée. Encore aujourd'hui les Juifs de Jérusalem l'emploient pour la fête des Tabernacles. Cf. O. Celsius, *Hierobotanicon*, in-8°, Amsterdam, 1748, t. II, p. 17-22. — Le nom hébreu d'Esther, II, 7, était *hâdassah*, Vulgate, Édissa : il est formé de *hâdas* et signifie « Myrte ». On a comparé l'assyrien *ḫadâsâtu*, fiancée, où l'on reconnaît *ḫadâsu*, « myrte, » avec le nom hébreu *hâdassah*. P. Jensen, *Elamitische Eigennamen*, dans *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, Vienne, 1892, t. VI, p. 209-212. E. LEVESQUE.

MYSIE (grec : Μυσία), contrée située au nord-ouest de l'Asie Mineure (fig. 387).

I. DESCRIPTION ET HISTOIRE DE LA MYSIE. — La Mysie (fig. 388) avait pour limites au nord l'Hellespont et la

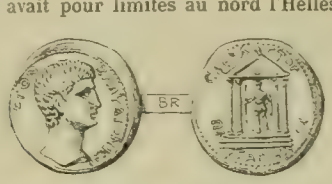

387. — Monnaie de Mysie. ΚΛΑΥΔΙΟΝ ΚΑΙ[ΣΑΡΑ ΣΕΒΑ]ΣΤΟΝ. Tête de Claude à droite. — ꝶ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΠΕΡΓΑΜΗΝΟΙ. Auguste debout dans un temple distyle.

Propontide, à l'est les montagnes de l'Olympe qui la séparaient de la Bithynie et de la Phrygie, au sud les monts Temnus qui la séparaient de la Lydie et à l'ouest la mer Égée. Ses limites n'ont cependant jamais été bien fixées, surtout du côté de la Phrygie; cette incertitude était proverbiale chez les anciens. Strabon, XII, IV, 5; VIII, 2. La Mysie comprenait cinq parties : 1° La Petite Mysie, ou Mysie Olympène, appelée aussi Mysie Hellespontiaque, qui comprenait les districts du nord, sur les bords de l'Hellespont et de la Propontide, jusqu'au mont Olympe. Xénophon, *Agesil.*, I, 14; Ptolémée, V, II, 2, 3, 14; Strabon, XII, IV, 10. Elle était arrosée par le Rhyndacus. — 2° La Grande Mysie, formant la partie sud de la contrée la plus éloignée de la mer. La principale ville de cette région était Pergame, aussi l'appelait-on Mysie Pergaméne. Strabon, XII, VIII, 1; Ptolémée, V, II, 5, 14. — 3° La Troade au nord, sur la côte occidentale depuis le promontoire de Sigée jusqu'à la baie d'Adramyttium. — 4° L'Éolide entre les rivières Caicus et Hermus. — 5° La Teuthranie, sur la frontière du sud ainsi appelée du nom de Teuthras, prince mysien. Strabon, XII, VIII, 1; XIII, I, 69. — Ces divisions et leurs noms changèrent souvent. Sous les Perses, la Mysie faisait partie de la seconde Satrapie et comprenait seulement la partie située au nord-est. Hérodote, III, 90. La partie ouest de la côte de l'Hellespont portait le nom de Basse Phrygie et le district situé au sud de celle-ci, le nom de Troade.

La plus grande partie de la Mysie est montagneuse. Elle est traversée par les rameaux du Taurus, l'Ida et le Temnus. La plaine est arrosée par un grand nombre de rivières, la plupart petites et non navigables. On y trouve des lacs assez considérables et des marais. Le pays était moins fertile que le reste de l'Asie Mineure. Les principales villes de Mysie étaient Assos (voir ASSOS, t. I, col. 1138); Adramyttium ou Adrumète (voir ADRUMÈTE, t. I, col. 241); Alexandria Troade (voir TROADE); Pergame (Voir PERGAME) et Prusa. Homère, *Iliad.*, II, 858; X, 430; XIII, 5; mentionne les Mysiens. Après la

388. — Carte de Mysie.

période de la guerre troyenne, ils entrèrent en lutte avec les Phrygiens, puis ils furent compris dans l'empire des Lydiens, avec qui, d'après Hérodote, VII, 74, ils étaient apparentés. Strabon, XII, IV, 6; VIII, 3. Une autre tradition les fait venir de Thrace. Strabon, XII, VIII, 3. Leur langage était un composé de lydien et de phrygien. Strabon, XII, VIII, 4. Les Mysiens suivirent le sort de toutes les nations de l'Asie Mineure. Après avoir fait partie de l'empire lydien, ils passèrent sous la domination des Perses, puis sous celle d'Alexandre et des Séleucides. En 188 avant J.-C., ils furent incorporés au royaume de Pergame, Tite Live, XXXVIII, 37-39; puis en 133 à la province d'Asie, Tite Live, *Epitome*, LVIII, LIX; Plutarque, *Tib. Gracch.*, 14; Justin, XXXVI, 4. Voir ASIE, t. I, col. 1094.

II. SAINT PAUL EN MYSIE. — Saint Paul passa une première fois en Mysie lorsqu'il alla d'Asie en Macédoine. Empêchés par l'Esprit-Saint de prêcher en Asie, l'apôtre et ses compagnons traversèrent la Phrygie et le pays des Galates. Arrivés près de la Mysie, ils se disposaient à entrer en Bithynie, mais l'esprit de Jésus ne le leur permit pas. Ils franchirent alors la Mysie et descendirent à Troade où ils s'embarquèrent pour la Macédoine. Act., XVI, 7-8, 11; II Cor., II, 12. Saint Paul revint de Macédoine par le même chemin. Act., XX, 5, 6. Il y toucha aussi dans son voyage à Rome. Act., XXVII, 2; cf. II Tim., IV, 13. — Voir H. Kiepert, *Manuel de géographie ancienne*, trad. franc., in-8°, Paris, 1887, p. 64-68.

E. BEURLIER.

MYSTÈRE (grec : μυστήριον; Vulgate : *mysterium*), chose secrète ou impossible à comprendre totalement. — 1° Dans l'Ancien Testament, les versions se servent du mot μυστήριον pour désigner un secret, en hébreu *sôd*. Prov., XX, 19; Judith, II, 2; Eccli., XXII, 27; XXVII,

24; II Mach., XIII, 21. Elles traduisent aussi par « mystère » le mot *ràz*, qui désigne dans Daniel, II, 19, 27-29, 47, le secret inconnu et inintelligible du songe de Nabuchodonosor. — 2° Dans le Nouveau Testament, le mot « mystère » s'applique ordinairement à la vie nouvelle apportée au monde par Jésus-Christ, aux actes divins qui l'établissent, aux vérités qu'elle révèle, aux grâces qu'elle confère et à ses diverses conséquences. Notre-Seigneur appelle « mystères du royaume de Dieu » les vérités qui ne ressortent pas d'elles-mêmes de l'enseignement des paraboles et qui ont besoin d'être spécialement expliquées aux apôtres. Matth., XIII, 11; Marc., IV, 11; Luc., VIII, 10. Voir JÉSUS-CHRIST, t. III, col. 1496. Saint Paul désigne par le même nom l'incarnation du Sauveur, les divers actes de sa vie et sa manifestation par la prédication évangélique, Rom., XVI, 25; Eph., III, 4; VI, 19; Col., I, 26; IV, 3; la relation qui existe entre le Père et le Christ Jésus, Col., II, 2; l'objet de la foi en général, I Tim., III, 9; la résurrection des corps. I Cor., XV, 51, etc. Toutes ces vérités constituent des mystères, dont la connaissance serait inutile sans la charité. I Cor., XIII, 2. On ne peut parler de la sagesse de Dieu qu'en mystère, parce qu'elle est infinie. I Cor., II, 7. L'aveuglement d'Israël, malgré les manifestations qui ont accompagné l'incarnation du Fils de Dieu, est aussi un mystère. Rom., XI, 25. Les apôtres sont les dispensateurs des mystères de Dieu, en tant que chargés de prêcher les vérités et de communiquer les grâces de l'Évangile. I Cor., IV, 1. A leur ministère s'oppose l'action de Satan, dont toute l'étendue est incompréhensible aux hommes, et qui constitue un « mystère d'iniquité ». II Thes., II, 7. Dans un sens restreint, celui qui se sert du don des langues fait entendre des mystères, c'est-à-dire des choses qu'on ne comprend pas. I Cor., XIV, 2. Saint Jean dit qu'à la voix du septième ange sera consommé le mystère de Dieu, c'est-à-dire la manifestation de justice et de puissance qui précédera la fin du monde. Apoc., X, 7. Il appelle encore « mystère » le nom de « grande Babylone » écrit sur le front de la femme maudite, parce que ce nom recèle un abîme de dépravation et de honte. Apoc., XVII, 5. Quand l'Église donne le nom de « mystères » soit en vérités révélées qui dépassent la portée de la raison, soit aux actes de la vie du Sauveur, elle ne fait donc que se conformer à un usage déjà adopté par les écrivains du Nouveau Testament.

H. LÉSÊTRE.

MYSTIQUE (SENS). Les livres inspirés présentent cette particularité que parfois, sous la lettre, se cache un sens plus profond que celui que les mots signifient, une pensée mystérieuse qui révèle un secret dessein de Dieu. Léon XIII, dans l'encyclique *Providentissimus Deus*, a rappelé en ces termes cette particularité des Livres Saints : *Eorum enim verbis, auctore Spiritu Sancto, res multæ subjiciuntur quæ humanæ vim aciemque rationis longissime vincunt, divina scilicet mysteria et quæ cum illis continentur alia multa; idque nonnunquam ampliore quadam et reconditiore sententia, quam exprimere littera et hermeneuticæ leges indicare videantur : alios præterea sensus, vel ad dogmata illustranda vel ad commendanda præcepta vitæ, ipse litteralis sensus profecto adsciscit.* Voir t. I, p. XX-XXI. Ce sens, caché sous la lettre, a été appelé sens mystique, parce qu'il renferme et dévoile les secrets mystères de Dieu. Nous en exposerons successivement la nature, les espèces, l'existence, l'étendue et la valeur dogmatique.

I. NATURE. — Le sens mystique est le sens que le Saint-Esprit, auteur principal de l'Écriture, a voulu manifester, non pas immédiatement par les mots qu'employaient les écrivains sacrés, mais médiatement par quelques-unes des choses qu'expriment ces mots. Il provient directement des faits racontés et indirectement des mots qui les énoncent.

Les divers noms qui lui ont été donnés désignent ses différents caractères. Saint Paul avait distingué, dans les institutions de l'ancienne loi, l'esprit de la lettre, Rom., II, 29; VII, 6, et déclaré la loi mosaïque *spirituelle*, Rom., VII, 14; il avait dit de l'Écriture que la lettre tue et l'esprit vivifie. II Cor., III, 6. Au rapport de Philon, *De vita contemplativa*, les Thérapeutes comparaient la Loi à un être vivant, dont le corps était les mots et l'âme le sens invisible, caché sous les mots. Ces expressions et ces idées ont fait nommer *spirituel* un sens perçu, non par les yeux du corps, mais par l'esprit qui le découvre sous la lettre, un sens qui, pour l'école d'Alexandrie, était l'esprit de l'Écriture, dont la lettre n'était que la chair ou le corps. Il ressort non des mots, mais des faits et des personnages figuratifs de l'avenir; c'est pourquoi il est dit encore sens *figuré*, dénomination équivoque, qui ne distingue pas le sens spirituel du sens littéral métaphorique. Parce qu'il résulte des figures ou des types, il vaut mieux l'appeler sens *figuratif* ou *typique*.

D'après son acception étymologique, « type » signifie empreinte, et offre l'idée d'une marque produite sur un objet par un facteur supérieur. Suivant le langage usuel, le type est une figure, une image qui dessine matériellement un objet dont il est la représentation; c'est aussi un symbole, objet, personne, fait, qui, de sa nature ou par convention, représente une idée, un personnage, un autre objet. Dans les types bibliques, l'institution divine remplace les analogies naturelles ou la convention. Quand des personnes, des événements sont formés et dirigés par Dieu pour figurer, préparer, annoncer des choses futures, des œuvres supérieures, en particulier ce qui concerne la nouvelle alliance, le Christ ou son Église, ils sont des types de l'avenir. Dieu a imprimé en eux la pensée de cet avenir, et ils l'expriment. Le type n'est pas comme la prophétie l'annonce de l'avenir au moyen de la parole ou d'actes qui s'identifient à la parole; c'est une prophétie *per res*, c'est-à-dire par des événements disposés providentiellement en vue d'un objectif appelé *antitype*. Le type diffère donc des actions symboliques, par lesquelles les prophètes prédisaient parfois l'avenir, et des symboles qui ne présentent aucune analogie avec ce qu'ils signifient ou annoncent un effet immédiat. Il diffère aussi du mémorial d'une chose passée et des signes destinés à confirmer les promesses divines. Il prépare et prédit un avenir éloigné, avec lequel il a des ressemblances, et dont il reproduit quelques linéaments. Saint Paul s'est servi le premier de ce terme, quand il a appelé Adam τύπος τοῦ μέλλοντος, « le type de l'homme futur, » Rom., V, 14, et certains événements du séjour des Hébreux au désert des τύποι, « types, » pour notre instruction. I Cor., X, 6, 11. L'objet que le type représente a été nommé par lui, Heb., XI, 24, et par saint Pierre, I Pet., III, 21, ἀντίτυπος, *antitype*.

II. ESPÈCES DIVERSES. — Comme le sens spirituel est fondé immédiatement sur les choses ou types, les exégètes distinguent autant d'espèces de sens spirituel que de sortes de types bibliques. Or, suivant la nature de l'antitype auquel ils correspondent, et qui a rapport soit au dogme, soit à la morale, soit à l'avenir céleste, les types sont *allégoriques, tropologiques* ou moraux, et *anagogiques*. Les premiers, qui sont les plus nombreux, ont pour objectif le Messie et son royaume, l'Église, qu'ils annoncent et préfigurent. Saint Augustin, *De civitate Dei*, XVII, V, 2, t. XLI, col. 533, les a nommés *prophetia facti*, « prophétie de fait. » Ce sont des personnages, Adam, Rom., V, 14; Melchisédech, Heb., VII, etc.; Isaac et Ismaël, Gal., IV, 22-24; Moïse, I Cor., IX, 2, 11; des choses, l'arche de Noé, I Pet., III, 20, 21; la loi ancienne, Heb., X, 1; les victimes et les cérémonies du culte juif, Heb., XI, 9; les jours de fêtes, Col., II, 16, 17; des événements, le renvoi d'Agar et

d'Ismaël, Gal., IV, 30, 31; le passage de la mer Rouge, I Cor., X, 1. Voir t. I, col. 369. Les types anagogiques prédisent la béatitude éternelle, et sont des images du ciel. Voir ANAGOGIQUE (SENS), t. I, col. 531-535. Les types tropologiques contiennent des leçons morales pour la conduite des hommes. La manne recueillie avant le lever du soleil apprenait aux Israélites qu'il convenait d'élever son cœur à Dieu, dès le matin, pour bénir l'auteur de tout bien. Sap., XVI, 28. La nuée, la manne et le rocher signifiaient que les chrétiens ne doivent pas céder à la gourmandise, devenir idolâtres, commettre des fornications, tenter le Christ et murmurer. I Cor., X, 1-11. Le sens allégorique représente donc et prophétise Jésus-Christ ou l'Église, le tropologique présente une leçon morale par l'exemple du passé, et l'anagogique donne une idée de la félicité céleste au moyen des choses d'ici-bas.

III. EXISTENCE. — L'existence du sens mystique n'est pas une conséquence nécessaire de la nature des Livres saints. Elle dépend de la libre volonté de Dieu, leur auteur, qui a préordonné certains événements passés à figurer des événements futurs et supérieurs, et les a fait raconter dans la Bible avec cette signification spéciale, qui constitue le sens spirituel. Nous ne connaissons son existence que parce que Dieu lui-même nous l'a manifestée, et elle ne s'impose à notre foi, que parce qu'il est constant que le Saint-Esprit l'a voulue et réalisée. Seuls donc, les organes infaillibles de la révélation détermineront avec certitude les sens spirituels voulus par Dieu, en affirmant le caractère typique des événements figuratifs.

Or l'Église a toujours reconnu et enseigné l'existence du sens mystique dans la sainte Écriture, et son enseignement s'appuie sur la parole de Dieu elle-même. A la naissance du christianisme, la foi aux types et aux figures de l'Ancien Testament était universelle en Judée. Jésus, ses disciples, les Juifs de toutes les sectes, amis et contradicteurs du Sauveur, tous y croyaient. Jésus, il est vrai, ne donne aucune démonstration formelle et expresse de la légitimité de cette croyance; mais il l'approuve, en la partageant. Pour prouver sa mission messianique, il fait un appel incessant à l'Ancien Testament, et montre en lui la réalisation des types les plus clairs de l'histoire d'Israël, et les plus propres à ouvrir les yeux de ceux qui refusaient de le reconnaître pour le Messie préfiguré dans l'ancienne alliance. Ses auditeurs comprenaient ses applications claires et ses allusions discrètes, Matth., XXI, 42-46; les Pharisiens, revêches et querelleurs, étaient réduits au silence, et vaincus par une argumentation sans réplique, ils n'osaient plus l'interroger. Matth., XXII, 42-46. Qu'on ne prétende pas que Jésus s'accommodait aux idées de ses contemporains, et maniait habilement l'argument *ad hominem*. Toute accommodation à une opinion erronée est indigne de son caractère absolument véridique. Il tirait ses arguments de la vérité même des faits, et les rationalistes eux-mêmes reconnaissent, dans ces citations bibliques, une justesse d'appréciation et une profondeur de vues tout à fait remarquables. D'ailleurs, Jésus ne s'est pas borné à relever le caractère typique de quelques faits isolés de l'Ancien Testament, tels que le serpent d'airain, type de sa croix, Joa., III, 14; Élie, figure de saint Jean-Baptiste, Marc., IX, 10-12; les persécutions des prophètes, annonce prophétique des persécutions de ses disciples, Matth., V, 12; XXIII, 34, 35; Luc., XI, 49-51; il a considéré et présenté l'ancienne alliance, ses institutions et son histoire comme essentiellement figuratifs. Ce n'est pas seulement tel ou tel chapitre qui lui rend témoignage, c'est la Bible entière, dans toutes ses parties. Joa., V, 39, 45, 46; Luc., XXIV, 27.

Les Apôtres, instruits par le Maître et sous l'inspiration du Saint-Esprit, ont signalé à l'occasion le caractère typique de quelques faits de l'Ancien Testament. Les exemples, cités précédemment, sont tous tirés de leurs écrits. Saint Paul, Rom., IX, 24-27, parlant des nations qui doivent se réunir au Christ, insinue la future conversion des Juifs, en interprétant des témoignages d'Osée, II, 24; I, 10, et d'Isaïe, X, 22; I, 9, relatifs, dans le sens littéral, à des événements alors accomplis. Il prouve que le Christ est la fin de la Loi et la justification de tous les croyants, Rom., X, 4-9, par des paroles que Moïse a dites au sujet de l'ancienne loi. Lev., XVIII, 5; Deut., XXX, 12, 14. Il démontre la filiation divine du Christ, Heb., I, 5, en citant ce que Nathan avait prédit de Salomon, type du Messie. II Reg., VII, 14. Et qu'on ne dise pas, comme on l'a récemment prétendu, que cette exégèse allégorique des écrivains inspirés du Nouveau Testament est une exégèse « créatrice », découvrant un sens que Dieu, auteur principal de l'Ancien Testament, n'avait pas mis dans les passages scripturaires qu'ils interprètent ainsi. Si ces écrivains inspirés découvrent dans l'Ancien Testament un sens mystique que les mots n'expriment pas par eux-mêmes, c'est que l'Esprit qui les inspire l'y avait caché et le révèle aux hommes par leur moyen. Même en employant les procédés et en suivant la méthode de l'école juive allégorisante, ils le faisaient sous la direction de l'Esprit inspirateur qui éclairait leur pensée et guidait leur plume. Leur exégèse était donc réellement expositive.

Les premiers chrétiens crurent au caractère figuratif de l'ancienne alliance, les plus anciens écrits des Pères de l'Église en sont la preuve. La lettre attribuée à saint Barnabé, les œuvres de saint Clément de Rome, de saint Irénée et de Tertullien contiennent l'exposition de nombreuses figures bibliques. Dans son dialogue avec le Juif Tryphon, saint Justin démontre la divinité de Jésus-Christ par l'interprétation des prophéties typiques. L'école exégétique d'Alexandrie a poussé trop loin, il est vrai, l'explication allégorique de l'Écriture, en accordant la prépondérance au sens spirituel sur le sens littéral; mais l'abus ne doit pas faire condamner la recherche légitime des sens spirituels. L'école d'Antioche s'est maintenue dans de justes limites, et l'étude du sens littéral ne lui a pas fait négliger celle du sens mystique. Théodore de Mopsueste lui-même ne niait pas l'existence et la vérité des figures bibliques; il rejetait à tort quelques types avérés de l'Ancien Testament. Voir Kihn, *Theodor von Mopsuestia und Junilius als Exegeten*, Fribourg-en-Brisgau, 1880, p. 128. Les théologiens de l'école et les commentateurs chrétiens de tous les siècles ont continué la tradition primitive. L'Église n'a jamais varié dans sa doctrine sur la typologie biblique; ses enfants ont pu la développer plus ou moins largement, l'appliquer plus ou moins heureusement, tous l'ont reconnue et proclamée légitime. Léon XIII ne se borne pas à constater, comme nous l'avons rappelé plus haut, l'existence des sens spirituels certains, exprimés par les écrivains sacrés, organes de l'Esprit-Saint; il recommande encore à l'interprète de l'Écriture de ne pas négliger les explications allégoriques des Pères : *Caveat idem ne illa negligat quæ ab eisdem Patribus ad allegoricam similemve sententiam translata sunt, maxime quum ex litterali descendant et multorum auctoritate fulciantur. Talem enim interpretandi rationem ab Apostolis Ecclesia accepit, suoque ipsa exemplo, ut e re patet liturgica, comprobavit, non quod Patres ex ea contenderent dogmata fidei per se demonstrare, sed quia bene frugiferam virtuti et pietati alendæ nossent experti.* Encyclique *Providentissimus Deus*. Voir t. I, p. XXIII.

Les monuments primitifs de l'Église romaine sont d'irrécusables témoins de l'antiquité de cette doctrine. Dans les peintures et les sculptures des Catacombes, le Christ et l'Église, la résurrection et les vertus chrétiennes sont très souvent figurés sous des images empruntées à l'Ancien Testament. Joseph, Moïse, Samson, symbolisent Jésus-Christ, les sacrifices d'Abel et d'Abraham;

son sacrifice; l'arche de Noé, le passage de la mer Rouge, figurent l'entrée des hommes dans l'Église; la manne, l'eucharistie; l'enlèvement d'Élie, l'histoire de Jonas, la résurrection future; les quatre fleuves du paradis, les quatre vertus morales. Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2e édit., Paris, 1877, à ces mots. Tout dans ces représentations n'était pas laissé au caprice et à l'arbitraire. Le cycle des symboles bibliques était restreint, et le nombre des sujets permis aux artistes soigneusement limité. La manière même de les traiter, au moins au IIIe siècle, ne semble pas avoir été tout à fait libre. « Les peintures empruntées à l'histoire biblique n'offrent, dans l'art des catacombes, ni l'exacte abondance des détails qui convient à la reproduction littérale d'un fait, ni la variété et l'aisance qui appartiennent à une œuvre d'imagination : elles ont la sobriété sévère d'une œuvre dirigée vers un but spirituel, subordonnée à l'expression d'une vérité abstraite. Elles semblent participer à l'immobilité, à la fixité du dogme... L'exécution seule appartenait à l'artiste; les rapports des sujets entre eux, le parallélisme des peintures, leur ordonnance générale, étaient plus ou moins dirigés par l'autorité ecclésiastique. Telle ou telle histoire était choisie, non pour elle-même, mais pour la vérité à laquelle elle était associée dans la pensée de l'Église. » P. Allard, *Rome souterraine*, 2e édit., Paris, 1877, p. 357. Le témoignage de la tradition monumentale en faveur de la typologie sacrée a donc une valeur doctrinale. — La tradition juive est restée parallèle à la tradition catholique. Après l'ère chrétienne, les Juifs ont continué à rechercher l'esprit sous la lettre de l'Écriture, l'histoire de leur exégèse le prouve. Souvent même les rabbins ont fait un abus effréné des sens mystiques.

IV. Étendue. — Si les cabalistes seuls ont cherché un sens mystérieux sous chaque lettre et chaque mot de l'Écriture, quelques écrivains catholiques et protestants prétendirent, aux XVIIe et XVIIIe siècles, que chaque phrase, chaque proposition de la Bible contenait sous la lettre un sens spirituel. Coccéius († 1669) voyait le Christ partout dans l'Ancien Testament. Des jansénistes français, entre autres l'abbé d'Étemare, donnèrent dans ce travers. Toutes les actions, tous les événements, toutes les cérémonies de l'Ancien Testament étaient à leurs yeux des figures prophétiques de ce qui devait arriver dans la loi nouvelle. Les plus exaltés expliquaient par l'Écriture ainsi entendue ce qui se passait de leur temps. Ils sont connus sous le nom de *figuristes*. Les *antifiguristes*, leurs adversaires, répondaient facilement à leurs arguments. Un texte tronqué de saint Paul : *Tout leur arrivait en figures*, I Cor., x, 11, était pour le figurisme un faible appui; car l'Apôtre ne dit pas : *tout*, dans un sens absolu et général, mais : *toutes ces choses*, circonscrivant sa pensée aux faits qu'il avait énumérés dans les versets précédents. La parole de Jésus : « Il est nécessaire que tout ce qui a été écrit sur moi dans la loi de Moïse, dans les prophètes et dans les Psaumes, s'accomplisse, » Luc., XXIV, 44, n'était pas une preuve plus forte; le Sauveur n'affirme pas que tout le contenu de l'Ancien Testament le concerne, il assure seulement que tout ce que l'Écriture dit de lui aura son accomplissement.

Quelques témoignages patristiques, détachés du contexte, paraissent, il est vrai, favoriser le figurisme; mais, remis dans leur cadre naturel et rapprochés d'autres passages des mêmes écrivains, ils perdent le sens allégué. Plusieurs anciens se sont formellement prononcés contre l'universalité du sens mystique de l'Écriture. S. Augustin, *De civitate Dei*, XVII, III, t. XLI, col. 526; S. Basile, *Hom.*, IX, *in Hexaem.*, n. 1, t. XXIX, col. 188; S. Jérôme, *Comment. in Jon.*, I, III, t. XXV, col. 1123-1124; S. Bonaventure, *Breviloquium*, prooem., § 7; Nicolas de Lyre, *Prologus in moralitates Bibliorum*, etc. Tous les Pères grecs et latins ont restreint le sens spirituel à certains passages de l'Écriture. Léonard, *Traité du sens littéral et du sens mystique des Saintes Écritures*, Paris, 1727, c. VII. Les antifiguristes sont leurs successeurs directs. D'ailleurs, si les moindres détails de la Bible étaient figuratifs, que signifieraient les pays, les villes, les fleuves, les montagnes, et les peuples nommés dans les Livres Saints? Que représenteraient les puits creusés par les bergers d'Isaac, le plat de lentilles de Jacob, les chameaux d'Éliézer, les ânesses de Saül, la tour de Phanuel, la chevelure d'Absalom, la graisse du roi Églon, la claudication de Miphiboseth, la goutte d'Asa, la queue du chien de Tobie? L'interprétation allégorique de ces détails, et de beaucoup d'autres semblables, ne peut être que puérile et forcée; ceux qui s'y complaisent portent peu de respect à la parole de Dieu. Le Roy, *Examen du figurisme moderne*, 1736; Mignot, *Examen des règles du figurisme moderne*, 1737; A. J. Onymies, *De usu interpretationis allegoricæ in Novi fœderis tabulis*, Bamberg, 1803. Mais dans quelles limites le caractère figuratif appartient-il aux faits racontés dans l'Écriture? Jésus-Christ et les Apôtres ont clairement enseigné que l'ancienne loi, dans son ensemble, figurait la nouvelle, et il est vrai de dire des deux Testaments avec saint Augustin, *Quæstiones in Heptateuchum*, l. II, t. XXXIV, col. 623 : *In Vetere Novum latet et in Novo Vetus patet*. Tous les sens mystiques indiqués dans le Nouveau Testament sont certains; nous devons les accepter comme vrais, car les auteurs inspirés les ont établis avec une autorité infaillible. Cf. F. de Hummelauer, *Exegetisches zur Inspirationsfrage*, Fribourg-en-Brisgau, 1904, p. 80-84. Mais les écrivains sacrés n'ont pas épuisé la matière; après eux, et à leur exemple, les Pères de l'Église se sont livrés à l'investigation du sens spirituel de l'Écriture. Toutes les interprétations allégoriques des auteurs ecclésiastiques ne s'imposent pas à notre assentiment; seules, celles qui présentent le caractère de la tradition ecclésiastique doivent être admises comme certaines. Fleury, *Discours sur l'histoire ecclésiastique*, 5e discours, n. 11. Or, il faut pour cela que les Pères soient unanimes dans leur affirmation, et qu'ils proposent l'explication typique, non pas seulement comme un sens que l'étude leur a fait découvrir dans le texte sacré, mais comme un enseignement reçu de l'Église. Ils ne sont plus alors interprètes privés de l'Écriture, mais témoins de la tradition apostolique, et leur interprétation est authentique. Proposent-ils des sens allégoriques, anagogiques ou tropologiques, qu'eux-mêmes ont découverts, ils exposent leurs pensées propres, dont la valeur est proportionnée à la science personnelle de ces docteurs, et à l'analogie plus ou moins parfaite que ces sens figurés ont avec le sens littéral. Au jugement des théologiens, rappelé par Léon XIII, leurs interprétations allégoriques de l'Écriture, si elles ne peuvent servir à la démonstration des dogmes, ont été de leur temps et peuvent encore aujourd'hui être utiles à la piété et à l'édification. Toute explication mystique qui contredirait la lettre, eût-elle été exposée par un Père de l'Église, serait dénuée de probabilité intrinsèque. L'autorité des commentateurs est moindre que celle des Pères, et leurs interprétations allégoriques, si elles ne sont pas fondées, peuvent être discutées et même condamnées.

Ces règles s'appliquent à l'interprétation spirituelle de tous les livres sacrés. Mais c'est une question débattue entre les exégètes, de savoir si le Nouveau Testament contient, comme l'Ancien, des sens mystiques. De l'aveu de tous, quoique les écrits du Nouveau Testament ne renferment pas de type messianique, relatif à la personne même du Messie, il est cependant légitime de suivre l'exemple des saints Docteurs, et de tirer des faits évangéliques des sens moraux ou anagogiques, pouvant servir à l'édification des fidèles. Mais y a-t-il dans le Nouveau Testament des types prophétiques au

nonçant et préfigurant l'Église? Les uns le nient au nom de la perfection de la nouvelle alliance. L'Ancien Testament préparait une autre alliance, parce qu'il était incomplet et imparfait. Complète en elle-même, l'économie de la nouvelle loi ne peut être la préparation et la figure d'une autre économie, supérieure et plus parfaite. D'ailleurs, la clarté qui règne dans les écrits du Nouveau Testament est inconciliable avec l'existence de types, qui sont nécessairement obscurs. Patrizi, *Institutio de interpretatione Bibliorum*, Rome, 1876, c. XI, q. III. Les autres pensent que quelques faits de la vie de Jésus-Christ et quelques événements postérieurs à l'Ascension figuraient prophétiquement l'avenir prochain de l'Église. La perfection de la nouvelle alliance n'a pas empêché les Pères, dans leurs commentaires, et l'Église, dans sa liturgie, de reconnaître que la loi de grâce précède, prépare et préfigure la gloire, comme elle-même a été précédée, préparée et préfigurée par la loi de crainte. Les débuts historiques de la religion chrétienne peuvent donc non seulement faire présager, mais prophétiser réellement ses développements futurs et son apogée au ciel. D'autre part, le sens typique n'exige pas toujours et nécessairement une obscurité qui serait incompatible avec la lumière évangélique; du reste, le Nouveau Testament a ses obscurités. Ces raisons, jointes à l'autorité de quelques Pères, rendent au moins probable la présence, dans le Nouveau Testament, de quelques types prophétiques de l'avenir de l'Église. F. Schmid, *De inspirationis Bibliorum vi et ratione*, Brixen, 1885, n. 196-218; Ubaldi, *Introductio in Sacram Scripturam*, Rome, 1881, t. III, p. 100-105.

V. Valeur démonstrative. — Malgré l'indécision de quelques théologiens, il est évident que le sens spirituel, dont l'existence est certaine et démontrée, a par lui-même la valeur de preuve. Notre-Seigneur et les écrivains sacrés l'ont employé dans leur argumentation. Matth., II, 15, 17, 18; XIII, 35; Joa., XIX, 36. Ce sens a la même origine et le même auteur que la lettre, tous deux ont été voulus par le Saint-Esprit; ils ont donc la même autorité. Mais d'où résultera la démonstration de l'existence du sens spirituel? La correspondance du type avec l'antitype ne sera pas une preuve suffisante. Seuls les témoignages de l'Écriture et de la tradition authentique et la proposition infaillible de l'Église détermineront avec certitude les sens spirituels de l'Écriture. Toute interprétation allégorique, dénuée d'une telle attestation, pourra servir à l'édification, elle ne prouvera pas une thèse. Un sens spirituel probable ne fournit qu'un argument probable. Aussi les théologiens emploient-ils rarement le sens spirituel; il serait inutile et inopportun d'y recourir dans la controverse, puisque les rationalistes et les hérétiques nient son existence ou sa valeur démonstrative. D'ailleurs, suivant la remarque de saint Thomas, les preuves provenant du sens spirituel ne sont pas nécessaires à la démonstration de la doctrine de la foi, *quia nihil sub spirituali sensu continetur fidei necessarium, quod Scriptura per litteralem sensum alicubi manifeste non tradat. Sum. theol.*, I^a, q. I, a. 10, ad 1um. Voir Berthier, *Tractatus de locis theologicis*, Turin, 1888, n. 253-255.

VI. Ouvrages a consulter. — La plupart des introductions générales à l'Écriture Sainte; Santo Pagnino, *Isagoge ad mysticos sacræ Scripturæ sensus*, Cologne, 1540; de Bukentop, *Tractatus de sacræ Scripturæ sensibus*, Paris, 1716, c. VI-XII; Acosta, *De vera Scripturas interpretandi ratione*, Rome, 1590, l. II, c. XIV-XVII; Serarius, *Prolegomena biblica*, Mayence, 1604, c. XXI, q. VI-XI; Bonfrère, *Præloquia in totam Scripturam Sacram*, Anvers, 1625, c. XX, sect. II-IV; C. Unterkircher, *Hermeneutica biblica catholica*, 3e édit. par J. V. Hofmann, Inspruck, 1846, p. 18-22, 181-184; J. Danko, *De Sacra Scriptura*, Vienne, 1867, p. 265-272; F. X. Patrizi, *Institutio de interpretatione Bibliorum*, 2e édit., Rome, 1876, p. 162-264; F. Schmid, *De inspirationis Bibliorum vi et ratione*, Brixen, 1885, p. 183-234; Schneedorfer, *Synopsis hermeneuticæ biblicæ*, Prague, 1885, p. 52-66; V. Zapletal, *Hermeneutica biblica*, Fribourg, 1897, p. 34-51; Székely, *Hermeneutica biblica generalis secundum principia catholica*, Fribourg-en-Brisgau, 1902, p. 233-239, 249-254; card. Meignan, *De Moïse à David*, Paris, 1896, Introduction, p. XIII-LX. Les principaux sens mystiques de l'Écriture ont été réunis dans la *Clavis*, attribuée à saint Méliton, Pitra, *Spicilegium Solesmense*, Paris, 1855, t. II, III; *Analecta sacra*, 1883, t. II; S. Eucher, *Formularium spiritalis intelligentiæ liber unus, Patr. Lat.*, t. L, col. 727-772; Lauretus, *Silva seu hortus floridus allegoriarum totius sacræ Scripturæ*, Barcelone, 1570; Antoine de Rampelogo, *Aurea Bibliæ*, édition corrigée, 1623; Huet, *Préparation évangélique*, 9e prop., c. CLXX; Ph. Krementz, *Das Altes Testament als Vorbild des Neuen*, Coblentz, 1866; *Das Evangelium in lib. Genesis, ibid.*, 1867; *Grundlinien zur Geschichtstypik der hl. Schrift*, 1875.

E. Mangenot.

MYTHIQUE (SENS). — I. Notion. — Le sens mythique est celui que l'on donne aux passages de la Sainte Écriture que l'on considère comme de simples mythes. Or, le *mythe* (μῦθος) peut d'une façon générale se définir : un récit qui a les apparences de l'histoire sans en avoir les réalités, et dont toute la vérité réside dans l'idée qui l'a inspiré et à laquelle il sert de vêtement, ou dans le fait primitif qui a été son point de départ et dont il est devenu comme l'illustration. Cette définition générale convient soit au mythe *spontané*, sorte de légende populaire où la foule anonyme incarne inconsciemment ses préoccupations, ses aspirations et ses croyances, soit au mythe *réfléchi*, fiction volontaire que crée un auteur en vue de prouver une thèse ou de faire valoir un enseignement. — Le mythe a joué un rôle important dans la formation des traditions les plus anciennes, communes aux peuples de l'antiquité. Chez les Indous et les Perses, les Grecs et les Latins, les Germains et les Slaves, comme chez les Assyriens et les Égyptiens, nous trouvons un grand nombre de légendes merveilleuses qui paraissent comme autant de solutions données par l'imagination populaire aux questions qui intéressaient l'humanité dans son enfance. D'où vient le monde? Pourquoi le ciel et la terre? Pourquoi les mouvements des astres et les saisons? Comment l'homme est-il venu à l'existence? Quelle est l'origine des peuples, des villes, des arts? Les mythes conçus en réponse à ces diverses questions reposent généralement sur une conception animiste de l'univers, consistant à supposer aux phénomènes naturels des agents conscients et libres et à rapporter toutes choses, dans le monde et dans l'histoire, à une multitude de dieux, demi-dieux et héros. De là ces contes fantastiques, où se sont donné libre carrière, d'abord l'imagination, la curiosité enfantine, la poésie spontanée de la foule, plus tard les combinaisons réfléchies des poètes, harmonisant leurs symboles, ou des scribes sacrés, revêtant leurs leçons morales et religieuses du voile de l'allégorie. D'autre part, à côté de cette *mythologie* proprement dite, se rapportant aux origines des choses, il y a tous les mythes dont abonde l'histoire des ancêtres et des grands hommes de la nation, transformée et idéalisée par l'effet du prestige qui a grandi avec l'éloignement.

L'attention attirée sur les mythes anciens par les nombreuses études entreprises depuis la fin du XVIIIe siècle, et ravivée de nos jours par les découvertes faites dans la littérature primitive de l'Égypte et de l'Assyrie, devait naturellement amener la critique indépendante à se poser la question du mythe par rapport à nos Livres Saints. La Bible contient des récits où sont

racontées les origines du monde et de l'humanité : ces récits ne sont ils pas mythiques, comme ceux que présentent sur les mêmes sujets les annales des peuples païens? Elle nous décrit les origines d'Israël et remet sous nos yeux toute la suite de son histoire : là encore n'est-ce pas au mythe qu'il faut attribuer tant d'événements merveilleux, d'épisodes extraordinaires, d'interventions miraculeuses de Dieu et de ses anges? Enfin, n'est-ce pas encore le mythe qui expliquera ce qu'offre de prodigieux la vie de Jésus racontée en nos Évangiles?

II. Exposé des systèmes d'interprétation mythique. — *I. L'interprétation mythique appliquée a l'ancien testament.* — C'est aux livres de l'Ancien Testament que l'on a d'abord appliqué le système de l'interprétation mythique. Le savant philologue C. G. Heyne, professeur à Gœttingue, venait en 1783 d'exposer cette idée que le mythe doit être regardé comme un symbole expressif des croyances et des mœurs populaires, si bien que, sous son enveloppe imagée, le savant peut découvrir et l'histoire et la philosophie des anciens : *A mythis omnis priscorum hominum cum historia tum philosophia procedit. Apollodori Atheniensis Bibliothecæ libri tres et fragmenta,* Gœttingue, 1782-1783, t. I, p. XVI. En même temps que ces principes étaient appliqués aux légendes sacrées de Rome et d'Athènes, les critiques allemands songeaient à les appliquer aux pages miraculeuses de la Bible. — Dès 1802, G. L. Bauer composait son *Hebräische Mythologie des Alten und Neuen Testaments, und Parallelen aus der Mythologie anderer Völker, besonders der Griechen und Römer,* 2 in-8°, Leipzig, 1802, où la plupart des faits bibliques étaient mis en parallèle avec les fables grecques et romaines. — Peu après, J. S. Vater présentait le Pentateuque en particulier comme une collection de fragments dont il expliquait par le mythe les récits miraculeux. *Commentar über den Pentateuch,* 3 in-8°, Halle, 1802-1805. — Cependant celui qui fut le principal propagateur du mythisme en Allemagne, et que l'on peut regarder comme le père du mythisme biblique dans son application à l'Ancien Testament, fut W. M. Lebrecht de Wette (1780-1849). D'après de Wette, *Kritik der mosaischen Geschichte,* 1807; *Lehrbuch der historisch-kritischen Einleitung in die kanonischen und apokryphischen Bücher des Alten Testaments,* 1817, les livres historiques de l'Ancien Testament, et en particulier le Pentateuque, n'ont été écrits que longtemps après les événements; leurs rédacteurs ont rapporté de bonne foi des légendes populaires, élaborées peu à peu au cours des âges, grossies et embellies tandis qu'elles passaient de bouche en bouche, et qui ont fini par constituer « l'épopée théocratique d'Israël », à peu près comme les multiples fragments de rhapsodes inconnus ont constitué l'*Iliade* et l'*Odyssée*, que l'on attribue à Homère. Le critique avait soin d'ajouter que les Écritures ne laissaient pas d'être pour lui, même dans leurs éléments mythiques, une chose sainte et sacrée, puisque, à défaut de la vérité historique, elles gardaient du moins la vérité idéale, celle des conceptions grandes et nobles qui avaient inspiré leurs mythes pleins de poésie. — Le double procédé de de Wette, consistant à rejeter bien après l'époque des faits racontés la composition des divers livres de l'Ancien Testament, et à mettre sur le compte de l'idéalisation légendaire ou du mythe ce que ces écrits renferment de miraculeux, est le procédé qu'ont suivi depuis lors, en le complétant et perfectionnant, les critiques de l'Allemagne protestante. Tels, H. Ewald, *Geschichte des Volkes Israels,* 1843-1859; Th. Nöldeke, *Die Alttestamentliche Litteratur,* 1868; Eb. Schrader, *Einleitung in das A. T.,* de de Wette, 8e édit. remaniée, 1869; J. Wellhausen, *Geschichte Israels,* 1878; 2e édit., *Prolegomena zur Gesch. Israels,* 1883, etc.

Mais, si nous voulons prendre une idée un peu complète de la manière dont aujourd'hui l'interprétation mythique est appliquée à l'Ancien Testament, il nous faut considérer à part : les descriptions des origines du monde et de l'humanité aux premiers chapitres de la Genèse, les récits de l'histoire des patriarches et des origines du peuple de Dieu, les annales qui nous rapportent le développement de l'histoire d'Israël sous les Juges et sous les Rois, enfin les divers livres qui racontent quelque épisode détaché ou histoire particulière.

1° *Les premiers chapitres de la Genèse.* — Ce que contiennent les premiers chapitres de la Genèse, au dire des critiques indépendants, ce sont des fictions ingénues où l'esprit populaire a traduit sa philosophie et sa théologie enfantines, en réponse aux questions que se posait la curiosité des premiers âges sur l'origine des choses. Ces fictions mythiques appartiennent à un fond de légendes commun à tous les peuples sémitiques; elles sont étroitement apparentées aux mythes primitifs de Babylone. Dans l'ensemble, on peut les considérer comme de vieux mythes polythéistes, purifiés par la tradition israélite et adaptés au point de vue du monothéisme hébreu.

Telle est la thèse exposée par H. E. Ryle, *The early Narratives of Genesis,* Londres, 1892. D'après ce critique, le récit biblique de la Création, l'histoire du Paradis terrestre et celle du Déluge, sans être en dépendance directe vis-à-vis des mythes assyrobabyloniens, ont une commune origine. Les Hébreux étaient frères des Chaldéens; en quittant la Mésopotamie pour la terre de Chanaan, ils emportèrent avec eux leurs légendes ancestrales, qui s'étaient élaborées côte à côte avec celles de Babylone et de Ninive, comme elles, mélangées d'un polythéisme grossier. Plus tard, sous l'influence de l'inspiration, les saints et les prophètes d'Israël débarrassèrent ces légendes de leurs éléments païens, les revêtirent de cette noble simplicité qui caractérise le pur monothéisme, et infusèrent aux vieux mythes un esprit nouveau, leur faisant exprimer, sous l'enveloppe primitive, les sublimes vérités que la révélation destinait au peuple de Dieu. — Ainsi, le récit de la Création reproduit « la cosmogonie très simple qui avait cours dans la branche hébraïque de la race sémitique »; le récit de la Chute remonte en dernière analyse « à la mythologie religieuse » commune aux peuples de Mésopotamie; le récit du Déluge rappelle « quelque cataclysme local qui submergea le berceau originel de la race sémitique ». Quant aux autres récits des premiers chapitres de la Genèse : l'histoire de Caïn et d'Abel est probablement une ancienne légende reçue des ancêtres polythéistes et épurée de ses éléments païens; les Caïnites devaient figurer primitivement des demi-dieux ou des héros, ramenés ensuite aux proportions d'hommes ordinaires; l'épisode des Fils de Dieu et des filles des hommes est sans doute un souvenir d'une légende hébraïque strictement païenne; de même l'histoire de la Tour de Babel doit appartenir à la mythologie hébraïque primitive, où l'on rattachait l'origine de la diversité des langues au mystère qui enveloppait une tour sacrée gigantesque. — En résumé, « ce que nous trouvons dans les onze premiers chapitres de la Genèse, ce sont des récits populaires, nullement scientifiques, qui, dans la tradition hébraïque primitive, exprimaient, sous une forme vivement imagée, les idées courantes touchant les origines de l'univers et celles de la société humaine. L'inspiration n'a point révélé à l'écrivain une connaissance scientifique exacte de choses qu'il ignorait; mais l'auteur israélite a été mû par l'Esprit-Saint à recueillir de différentes sources les matériaux d'une relation suivie, qui, en s'incorporant la tradition ancienne dans sa plénitude et sa variété, fût le moyen voulu par Dieu pour l'instruction des hommes. » P. 135.

L'interprétation de H. E. Ryle a été adoptée de tous points par le *Dictionary of the Bible* de Hastings, Édimbourg, 1898-1903 : art. *Cosmogony* (O. C. Whitehouse), t. I, p. 505 et suiv.; *Fall* (J. H. Bernard), t. II, p. 97; *Flood* (F. H. Woods), t. I, p. 839; *Tongues, Confusion of* (S. R. Driver), t. IV, p. 792; *Abel* et *Cain* (W. P. Paterson), t. I, p. 5 et 339. Cf. Ottley, *A short History of the Hebrews to the Roman Period*, Cambridge, 1901.

Dans l'*Encyclopædia biblica* de Cheyne, Londres, 1899-1903, H. Zimmern, art. *Creation* et *Deluge*, émet l'idée que les récits bibliques de la Création et du Déluge sont en dépendance réelle vis-à-vis des mythes babyloniens correspondants, bien qu'ils ne se rattachent pas directement à ces mythes, dans la forme où nous les possédons aujourd'hui, et qu'ils supposent un long développement des mythes primitifs dans le domaine de l'hébraïsme, antérieurement à la rédaction des premiers chapitres de la Genèse. D'après ce critique, nos récits génésiaques ne se comprennent bien que si l'on voit à leur base la description mythique de phénomènes naturels propres à une terre d'alluvions, telle qu'est la Babylonie. — « La question à laquelle doit répondre une cosmogonie, dit M. Zimmern, art. *Creation*, § 3, t. I, col. 940, est celle-ci : Comment le ciel et la terre sont-ils venus pour la première fois à l'existence? Or, la réponse donnée dans la Genèse est inintelligible de la part d'un Israélite, car elle implique une façon de se représenter les choses strictement babylonienne. Comme le monde se renouvelle chaque année et chaque jour, ainsi, pensait le Babylonien, a-t-il dû apparaître à l'origine. A la suite des longues pluies hivernales, la plaine de Babylone ressemble à la vaste mer (en assyrien, *tiâmtu, tiâmat*). Mais vient le printemps, où le dieu du soleil printanier (Mardouk) fait réapparaître la terre, et de ses rayons puissants divise les eaux de Tiâmat, qui formaient auparavant comme un seul tout, les envoyant, partie en haut sous forme de nuages, partie en bas aux rivières et canaux. Ainsi a-t-il dû en être au premier printemps, au premier nouvel an, quand, après un combat entre Mardouk et Tiâmat, le monde organisé vint au jour. Ou bien (car Mardouk est aussi le dieu du soleil matinal), de même que le soleil chaque matin traverse en vainqueur la mer cosmique (Tiâmat), et du chaos de la nuit fait apparaître, d'abord le ciel, puis la terre, ainsi le ciel et la terre ont-ils dû apparaître pour la première fois au matin de la Création. » En somme, ce qui se laisserait découvrir à l'origine du récit cosmogonique de la Genèse, c'est un mythe naturaliste babylonien, fondé sur l'observation d'un phénomène habituel, à savoir le dessèchement de la plaine babylonienne après les grandes inondations hivernales; ce phénomène aurait été agrandi et reporté aux origines du monde, sous la forme, inspirée par l'animisme polythéiste, d'un combat entre Mardouk, le dieu du soleil, et Tiâmat, la déesse de la mer. — Le récit du Déluge ne serait lui-même qu'une variante du mythe babylonien de la Création : à son point de départ il faut encore placer un mythe naturaliste, le mythe de l'hiver, qui, en Babylonie particulièrement, est un temps de grandes pluies, et du dieu-soleil, avec qui il faut sans doute identifier le héros de l'histoire. Art. *Deluge*, § 8-9, t. I, col. 1059. — Les récits de la Genèse seraient donc en définitive des mythes babyloniens, transformés et adaptés au point de vue monothéiste du peuple hébreu. Cf. Id., *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, de Schrader, 3e édit. remaniée, IIe partie, Berlin, 1902 et 1903.

Telle est aussi l'opinion de H. Gunkel, *Genesis übersetzt und erklärt*, Gœttingue, 1901, avec cette différence toutefois que, pour ce dernier critique, comme pour le Rév. Ryle, le mythe babylonien du Déluge, dont le récit génésiaque ne serait qu'une recension adaptée à l'esprit religieux d'Israël, serait basé sur le fait d'une inondation locale, grossi et transporté aux temps primitifs comme déluge universel.

La même thèse était exposée en 1902 par Frd. Delitzsch, dans sa conférence sur Babylone et la Bible, *Babel und Bibel*, Leipzig, 1902. Cette retentissante conférence, prononcée devant l'empereur d'Allemagne, a provoqué les adhésions ou les protestations de toute une littérature de brochures et articles de revues. — Dans les *Preussische Jahrbücher*, mars 1903, en réponse à la lettre de Guillaume II à l'amiral Hullmann, A. Harnack félicitait Delitzsch « d'avoir prêché au grand jour ce que l'Église et l'École se refusaient à entendre jusque-là, mais que l'on savait déjà depuis longtemps, à savoir l'origine babylonienne de nombre de mythes et de légendes de l'Ancien Testament ». Cf. H. Zimmern, *Keilinschriften und Bibel*, Berlin, 1903.

Les articles de Zimmern sur la Création et le Déluge, dans l'*Encyclopædia biblica*, contiennent des additions de l'éditeur général, T. K. Cheyne, où les récits bibliques sont mis en rapport, non plus seulement avec les mythes babyloniens, mais avec les mythes des autres peuples antiques, en particulier des Égyptiens. Art. *Creation*, § 5 et 11, t. I, col. 941, 945; art. *Deluge*, § 18, t. I, col. 1063. Cf. M. Völter, *Aegypten und die Bibel*, Leyde, 1903. — Les autres récits des premiers chapitres de la Genèse sont interprétés, par le même Cheyne, dans un sens mythique analogue à celui proposé par Ryle. L'histoire de l'Eden reposerait sur un mythe, dont les éléments ont été idéalisés et moralisés, et c'est cet idéalisme moral, infusé dans le vieux mythe, qui lui donne « un intérêt permanent pour les hommes religieux ». Art. *Adam and Eve*, § 4, t. I, col. 62. L'histoire de Caïn représenterait un mythe israélite, ayant pour but « d'expliquer le phénomène étrange de la vie nomade, perpétuellement errante dans le désert, et le développement excessif de la coutume barbare de venger le sang répandu ». « Caïn est mis en contraste avec Abel, parce que la vie pastorale, avec la fixité de domicile, paraissait aux Israélites la vie idéale. » Art. *Cain*, § 4 et 5, t. I, col. 621. Enfin, l'histoire de la Tour de Babel n'est qu'un « vieux mythe où l'on expliquait par la construction interrompue d'une tour la dispersion des nations ». Art. *Babel (Tower of)*, § 3 et 6, t. I, col. 411-412.

2° *Histoire des patriarches.* — *a) Le mythe ethnographique, social, religieux.* — Après les récits relatifs aux origines du monde et de l'humanité, l'histoire des patriarches ou des origines d'Israël. Au jugement de l'école libérale, toute cette histoire doit également s'interpréter par le mythe, et plus particulièrement par le mythe ethnographique. — Dans cette hypothèse, le patriarche est moins un personnage individuel qu'une tribu personnifiée en celui qui est censé son ancêtre ou son héros éponyme. Par exemple, Jacob et ses douze fils représentent les douze tribus israélites, comme Ismaël et les siens représentent les clans du désert. Les rapports matrimoniaux et généalogiques figurent en quelque sorte les relations des tribus. Le mari est la tribu plus importante : Israël, Ismaël, ou Joseph. La femme est la tribu plus faible, absorbée dans le groupe plus fort : telle Dina, Lia, Rachel. Les mariages successifs marquent l'accroissement d'un peuple ou les migrations d'une tribu. Le concubinat est l'agrégation d'un clan secondaire à une tribu supérieure. La naissance d'un enfant représente l'origine d'un groupe nouveau. Ainsi les rapports entre peuples deviennent rapports de parenté. C'est le mythe ethnographique.

D'après un certain nombre de critiques, ces mythes ethnographiques seraient comme une enveloppe légère, à travers laquelle on pourrait suivre toute l'histoire des tribus, de leur origine, de leurs migrations, de leurs mélanges et relations au cours du temps passé. — C'est ainsi qu'aux yeux d'H. Ewald, *Geschichte des Volkes*

Israels, 1843-1859, Abraham, Isaac, Jacob, représentaient les tribus hébraïques émigrant successivement de leur berceau primitif dans la terre de Chanaan, et les douze fils de Jacob, les douze tribus en lesquelles s'était effectivement partagée la nation; le critique admettait même qu'Abraham, Isaac, Jacob, Joseph, avaient été des personnages réels, chefs de migrations aux divers stades de l'histoire. — Telle est encore à peu près l'opinion de de A. Dillmann, *Die Genesis*, 6e édit. 1892, et de R. Kittel, *Geschichte der Hebräer*, 1888.

Mais la tendance des critiques libéraux semble être de réduire de plus en plus la contribution que les anecdotes patriarcales sont censées pouvoir fournir à l'histoire du passé. — Pour eux, ces légendes refléteraient plutôt l'état social et religieux des temps postérieurs; nous aurions affaire en grande partie à des récits mythiques où se serait incarnée la philosophie de l'histoire et de la religion, telle qu'elle avait cours à l'époque, relativement récente, qui les a vus naître. Edom était toujours en guerre avec Israël : de là le mythe d'Esaü et de Jacob se disputant dans le sein de leur mère. Israël avait fini par dominer Edom : de là les ruses de Jacob supplantant Esaü. Les incursions araméennes étaient un danger incessant pour Israël : cela était figuré par les démêlés de Laban avec Jacob. Ainsi se trouvait transportée dans le passé la situation historique du présent.

Cependant le mythe répondait aussi à des questions. On se demandait d'où venait Israël, comment il se trouvait établi en Chanaan, pourquoi telle tribu occupait tel territoire, pourquoi Joseph avait un droit sur Sichem, pourquoi Galaad était limité entre Israël et Aram : la réponse était figurée dans ce qui était censé arrivé aux premiers ancêtres ou accompli par eux, et le mythe donnait satisfaction à la curiosité de l'histoire.

Il contentait aussi l'instinct religieux. Beaucoup de mythes ont pour but d'expliquer les pratiques du culte et d'illustrer les lieux consacrés par la tradition. A cet effet, les sanctuaires populaires de Sichem, Béthel, Bersabée, Hébron, sont mis en rapport avec la personne des patriarches. D'une façon générale, le procédé revient à projeter dans le passé les préoccupations religieuses du présent. Les sacrifices accomplis par les patriarches, leur intimité avec Dieu, les théophanies répétées, sont le reflet des conceptions monothéistes récentes, transportées par le mythe aux époques primitives d'Israël. Cfr. J. Wellhausen, *Prolegomena zur Geschichte Israels*, Berlin, 1883; Stade, *Geschichte des Volkes Israels*, Berlin, 1887; Gunkel, *Die Genesis*, Gœttingue, 1901; Bernh. Luther, *Die israelitischen Stämme*, dans la *Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft*, Giessen, 1901, etc.

Cette thèse radicale parait avoir été adoptée dans son ensemble par l'*Encyclopædia biblica* de Cheyne. A en croire ses divers rédacteurs : « les histoires des patriarches nous font entrer dans le royaume de la pure légende. » G. F. Moore, art. *Historical Literature*, § 2, t. II, col. 2076. Il peut y avoir « un noyau traditionnel » de vérité dans la biographie d'Abraham; « la légende hébraïque peut avoir parlé d'un ancien héros (au sens grec du mot) portant ce nom et relié spécialement avec Hébron; » mais son mariage avec Sara symbolise une union de tribus; sa séparation d'avec Lot représente la séparation entre Israël et Moab; l'expulsion d'Agar répond à la séparation des Ismaélites d'avec les Israélites; Ismaël et ses douze fils sont des éponymes de tribus. T. K. Cheyne, art. *Abraham*, § 4, t. I, col. 25; *Sarah*, § 2, t. IV, col. 4284; Th. Noldeke, art. *Hagar*, § 1, t. II, col. 1933; *Ishmael*, § 2, t. II, col. 2212. De même, Isaac est à la fois un nom de tribu et un héros semi-divin; l'histoire de son sacrifice est conçue en vue de condamner la pratique du sacrifice humain et de justifier le sacrifice de substitution d'une victime animale. Cheyne, art. *Isaac*, § 1, 5, t. II, col. 2175, 2178; Jacob comme Ésaü, Rébecca comme Rachel représentent des tribus. Cheyne, art. *Jacob*, § 1, t. II, col. 2306; *Esau*, col, 1333; *Rebekah*, § 2, t. IV, col. 4019; H. W. Hogg, art. *Rachel*, t. IV, col. 4002. Cependant, Joseph et Moïse sont des personnages réels; les récits où ils figurent contiennent un certain fond historique mêlé de multiples fictions légendaires et embellissements mythiques. Cheyne, art. *Joseph* et *Moses*, t. II, col. 2584, et t. III, col. 3218.

Beaucoup plus modérée est la thèse de S. R. Driver, *The Book of Genesis*, Oxford, 1904. D'après le professeur d'Oxford, les patriarches sont plus probablement des personnages historiques et les récits qui les concernent sont véridiques dans les grandes lignes, quoique leurs caractères aient été idéalisés et leurs biographies nuancées en maints détails par les sentiments et les idées des âges postérieurs. C'est la même pensée que l'on retrouve dans le *Dictionary of the Bible* de Hastings, art. *Abraham, Hagar, Isaac* (H. E. Ryle), t I, p. 15; t. II, p, 277, 484; *Ishmael, Jacob, Joseph* (S. R. Driver), t. II, p. 504, 533, 771; *Moses* (W. H. Bennett), t. III, p. 445.

b) Le mythe astral. — Cependant, l'histoire des patriarches n'a pas été expliquée seulement par le mythe ethnographique, social ou religieux. On a aussi proposé l'explication par le mythe astral, plus ou moins dérivé de la mythologie chaldéenne. — Selon le principe posé par E. Stucken, *Astralmythen der Hebräer, Babylonier und Aegypter*, Leipzig, 1896-1901, les anciens auraient conjecturé le passé comme ils conjecturaient l'avenir, d'après leurs connaissances des astres, de sorte que les traditions se rapportant aux premiers âges seraient un simple produit de la science astrologique et refléteraient le ciel astronomique comme en un miroir. Sur les procédés critiques de Stucken, voir E. Cosquin, *Fantaisies biblico-mythologiques d'un chef d'école*, dans la *Revue biblique*, janvier 1905, p. 5-38. — A la suite de Stucken, H. Winckler, *Himmels und Weltenbild der Babylonier als Grundlage der Weltanschauung und Mythologie aller Völker*, Leipzig, 1901, estime que toutes les mythologies, y compris la mythologie biblique, dérivent de la mythologie chaldéenne, laquelle a une origine purement astrologique et météorologique. L'histoire des patriarches tout entière sera donc soumise à cette interprétation. Les patriarches sont les divinités astrales honorées dans les principaux sanctuaires de la Palestine et transportées dans l'arbre généalogique des Hébreux. Abraham, qui a pour père Téraḥ, probablement Yéraḥ, « la lune, » qui vient d'un centre de culte lunaire, Uru, et qui meurt dans un autre centre de culte lunaire, Haran, n'est pas autre que Sin, le dieu-lune honoré en Chaldée, ou une émanation de ce dieu. Sara, qui veut dire « princesse », doit être pareillement une déesse (les déesses reçoivent en assyrien le titre de « reine » ou de « reine des cieux »), donc probablement la dame Ištar, épouse du dieu Sin. La double relation d'Abraham avec Sara, en qualité d'époux et de frère, est incontestablement d'origine mythique : elle doit exprimer la relation de Tammouz-Adonis avec Ištar, c'est-à-dire le rapport de la lune avec le mois. Jacob sera également un dieu lunaire; Joseph, un dieu solaire, et spécialement le Baal-Berith de Sichem; Moïse, une émanation de Jahvé-Tammouz du steppe. H. Winckler, *Geschichte Israels in Einzeldarstellungen*, IIe Partie, *Die Legende*, Leipzig, 1900. Cf. Stucken, *op. cit.* — Les théories de l'assyriologue de Berlin ont été adoptées dans l'ensemble par H. Zimmern, *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, de Schrader, 3e édit.; IIe partie, remaniée par Zimmern, Berlin, 1903; O. Weber, *Theologie und Assyriologie in Streite um Babel und Bibel*, 1903. — D'autres assyriologues, comme A. Jeremias, *Das Alte Testament im Lichte des Alten Orients*, Leipzig, 1904, limitent l'influence des mythes astrologiques de la Chaldée à la forme seulement, tout au plus à certains détails des récits bibliques.

3° *Les Juges et les Rois.* — La suite de l'histoire d'Israel, sous les suges et sous les Rois, ne serait pas exempte elle-même de toute influence mythique. D'une façon générale, il y aurait un départ à faire entre la substance des récits, qui serait historique, et les multiples détails, qu'aurait ajoutés la tradition, soit en idéalisant les grands héros de l'histoire, soit en projetant dans le passé les formes sociales ou les conceptions religieuses des temps postérieurs. Cf. *Encyclopædia biblica,* art. *Historical Literature* (G. F. Moore), § 5 sq., t. II, col. 2077 sq.; *Judges* (Id.), § 17, t. II, col. 2634 sq.; *Kings* (E. Kautzch), t. II, col. 2665 sq.; *Chronicles* (S. R. Driver), t. I, col. 767 sq. — Ainsi d'après T. K. Cheyne, art. *Prophetic Literature,* § 6, *ibid.,* t. III, col. 3859, « on ne saurait dire dans quelle mesure les scènes si frappantes de la biographie d'Élie peuvent être regardées comme historiques. La narration, dans sa forme actuelle, a évidemment un caractère subjectif. On peut voir sûrement, non seulement dans tel ou tel détail, mais dans la couleur générale des récits, la main d'un narrateur qui idéalise son héros. » — B. Stade, art. *Samuel, ibid.,* t. IV, col. 4270, estime que la biographie de Samuel contient un « noyau d'histoire », mais que « le portrait traditionnel a été embelli sous l'influence des idées religieuses plus récentes ». De même au jugement de T. K. Cheyne, art. *Saul, David, Solomon, ibid.,* t. I, col. 1019; t. IV, col. 4302, 4680, les vies de Saül, de David, de Salomon, sont historiques dans leur substance et dans leurs grandes lignes; ce qui est idéalisation mythique, transformation légendaire, garde la valeur de renseignement sur le caractère de l'époque où s'est accompli ce travail complémentaire.

Les critiques, qui découvrent le mythe astral dans l'histoire des patriarches, prétendent le retrouver jusque dans l'histoire des Juges et des Rois. A en croire E. Stucken, *Astralmythen,* et H. Winckler, *Geschichte Israels,* cf. *Die Keilinschriften und das Alte Testament,* de Schrader, 3e édit., IIe partie, remaniée par Winckler, 1902, les Juges tiennent à la fois de l'histoire et du mythe, du mythe plus que de l'histoire : Josué est le génie du sanctuaire de Benjamin; Samson est un dieu solaire; Débora une Astharté pleurant Adonis près du chêne des Lamentations. — De son côté, T. K. Cheyne, art. *Samson,* § 2, t. IV, col. 4268, croit qu'on peut ramener Samson à un mythe solaire primitif : « Il est possible, dit-il, qu'il y ait eu un héros solaire, analogue à Gilgamesh, et portant le nom ou le titre de Samshan; ce nom se sera attaché à quelque champion réel ou imaginaire des Danites, ou d'Israël lui-même, contre les Philistins oppresseurs. Peut-être aussi certains exploits du Samson légendaire ont-ils quelque affinité avec des mythes naturels. » — Quant aux Rois, Saül, David, Salomon, ce sont sans doute des personnages en chair et en os, et la substance de leur histoire est véritable. Néanmoins, la légende astronomique leur aurait donné une couleur mythique dans les détails. Ainsi, au dire de Winckler, Saül apparaît comme une figure mythologique du dieu-lune. Sin, le dieu lunaire des Babyloniens est appelé « l'oracle »; or Ša'ûl peut signifier « le consulté ». Le symbole du dieu-lune est la lance ou l'épieu; or Saül a toujours la lance à la main. La mélancolie du roi représente l'assombrissement mensuel du disque lunaire. Sa décapitation est un autre symbole de la lune envahie par les ténèbres : elle a lieu près de la ville de Beṯš'ân (Bethsan), où l'on peut voir facilement Bethsin, donc une ville consacrée à Sin, un centre de culte lunaire. David, par contre, sera un héros solaire, plus spécialement Ninib, ou le soleil croissant. Salomon sera également le dieu soleil, probablement Rešeph, un Apollon chananéen, ou Nebo, le soleil d'hiver à son déclin. Sa mère Bethsabée, ou Baṯšéba', « fille de sept, » ne peut être qu'un reflet pseudo-historique de Ištar, la fille mythologique du dieu-lune, dont le symbole numérique était le chiffre sept.

4° *Esther, Tobie, Judith, Job, Jonas, Daniel.* — En dehors des annales proprement dites qui nous relatent la suite de l'histoire nationale (livres des Juges, livres des Rois, Paralipomènes, etc.), nous avons aussi des écrits ayant la forme de l'histoire et qui se rapportent à quelque personnage particulier ou à quelque épisode détaché de la vie d'Israël. Ce sont les livres d'Esther, de Judith, de Tobie, de Job, de Jonas, et de Daniel. Or l'interprétation que les critiques indépendants tendent à donner à ces écrits offre beaucoup d'affinité avec l'interprétation mythique. Nous aurions en ces divers livres des récits fictifs, créés de toutes pièces par l'auteur, ou bien empruntés à la tradition courante, aux contes populaires, à quelque légende sans doute brodée sur un certain fond de réalité. Dans la pensée de l'auteur, comme dans l'esprit de la légende, ces récits fictifs seraient conçus en vue de faire valoir une idée ou de symboliser un enseignement; comme les mythes, ils ne vaudraient que pour la leçon qu'ils contiennent, ou pour le renseignement qu'ils fournissent sur la psychologie du temps qui les a vus naître.

Au jugement de S. R. Driver, *Literature of the Old Testament,* 7e édit., Édimbourg, 1898, p. 483, le livre d'Esther doit avoir seulement une base historique; les éléments du récit ont été fournis à l'auteur par la tradition; aidé par sa connaissance de la vie et des coutumes persanes, il les a combinés en un tableau harmonieux, où il se propose, non seulement d'expliquer l'origine de la fête des Phurim et de la recommander, mais encore d'exalter l'influence des Juifs et de faire valoir leur importance. Cf. G. Wildeboer, *Die Litteratur des Alten Testaments,* Gœttingue, 1895, p. 445 sq.; J. A. M' Clymont, art. *Esther, Dict. of the Bible,* de Hastings, t. I, p. 775. Pour T. Nöldeke, art. *Esther* § 2, *Encycl. bibl.,* t. II, col. 1402, l'ouvrage n'est pas un roman historique, mais une pure fiction, un conte fabuleux, qui a pour but d'encourager les Juifs à l'observance de la fête des Purim.

Mêmes opinions au sujet du livre de Judith. D'après M. Gaster, art. *Judith,* § 5, *Encycl. bibl.,* t. II, col. 2644, « un simple incident d'une guerre de l'antiquité, signalé par l'héroïsme d'une jeune fille, tel est le canevas sur lequel un écrivain récent à brodé ce conte richement orné, dont il a fait une leçon de réconfort et d'encouragement. » Cf. F. C. Porter, art. *Judith,* dans le *Dict. of the Bible,* t. II, p. 823. D'après C. H. Cornill, *Einleitung in das Alte Testament,* Fribourg-en-B., 4e édit., 1896, p. 271, nous avons affaire à « un roman tendancieux »; « la tendance est d'encourager les Juifs à lutter sans crainte, pour l'honneur de Dieu, contre la suprématie païenne. » D'après G. F. Moore, art. *Historical Literature,* § 16, *Encycl. bibl.,* t. II, col. 2086, « la mise en scène est purement fictive; si quelque incident réel a fourni le noyau de l'histoire, les circonstances du fait avaient été complètement oubliées. Ce qui en ressort nettement, c'est la leçon de confiance en Dieu et de fidélité à la Loi. »

Le livre de Tobie, au dire de T. K. Cheyne, art. *Jonah,* § 2, *Encycl. bibl.,* t. II, col. 2566, appartient au genre *midrasch.* Le *midrasch* est « le développement imaginaire d'une pensée ou d'un thème suggéré par l'Écriture, et spécialement une exposition didactique ou homilétique, ou bien encore une histoire religieuse édifiante ». J. T. Marshall, art. *Tobit, Dict. of the Bible,* t. IV, p. 788, estime que ce midrasch doit reposer sur une histoire réelle. W. Erbt, art. *Tobit,* § 7, 8, 17, *Encycl. biblica,* t. IV, col. 5114, 5118, est plutôt d'avis qu'il a sa base dans le domaine du *folk-lore,* ou des contes populaires, en particulier dans le conte étranger d'Ahikar.

On a prétendu autrefois que le livre de Job devait

s'interpréter par le symbolisme et que son héros n'était que la personnification typique d'Israël, comme le Serviteur souffrant d'Isaïe. S. R. Driver, *Literature of the Old Testament*, p. 412, regarde Job comme étant probablement un personnage réel; son histoire aurait un fondement dans la tradition, et l'auteur du livre en aurait fait « le véhicule pour l'exposition de ses idées personnelles touchant la signification religieuse et morale de la souffrance ». G. Wildeboer, *op. cit.*, p. 385, admet cette base historique comme possible. Au sentiment de K. Budde, *Das Buch Hiob*, Gœttingue, 1896, l'auteur aurait exploité un « livre populaire », où l'on s'efforçait de répondre à cette question : « Existe-t-il une vertu désintéressée? » et lui-même aurait combiné ses propres conceptions avec ces éléments préexistants, en vue de résoudre un autre problème, celui de la souffrance du juste. T. K. Cheyne, art. *Job*, § 1, 4, *Encycl. bibl.*, t. II, col. 2464, 2468, parle simplement d'une légende populaire, adaptée par, un sage hébreu à son but didactique; la légende viendrait probablement de Babylonie, et Job pourrait se rattacher à l'Éa-bani ou au Gilgamès des mythes chaldéens. Cornill, *op. cit.*, p. 241, se contente de dire : « Nous avons là purement et simplement un récit librement inventé, où la forme historique ne sert qu'à donner une expression plus énergique aux conceptions de l'auteur. »

L'opinion de Cornill, *op. cit.*, p. 187, est exactement la même au sujet du livre de Jonas. Cf. G. Wildeboer, *op. cit.*, p. 341. Driver, *op. cit.*, p. 324, estime que les matériaux du midrasch ont été empruntés à la tradition et qu'ils servent à faire valoir cette leçon, « que les desseins miséricordieux de Dieu ne sont pas limités à Israël, mais peuvent s'étendre aux païens, s'ils font pénitence. » W. Nowack, *Die kleinen Propheten*, Gœttingue, 1897, p. 175, et E. Kautzsch, *Abriss der Geschichte des Alttestamentlichen Schrifttums*, Tübingue, 1897, p. 120, pensent plutôt à une « légende prophétique », ou « conte populaire », librement exploité. E. König, art. *Jonah, Dict. of the Bible*, t. II, p. 746, préfère également l'hypothèse d'un emprunt au folk-lore à celle d'un fond primitif historique. L'écrit appartiendrait d'ailleurs au genre des « récits symboliques ». Jonas, dont le nom signifie « colombe », représente Israël; il paraît comme prophète, parce qu'Israël est appelé à remplir le rôle de prédicateur vis-à-vis des Gentils; s'il est englouti par la mer, à cause de son infidélité, et ramené ensuite au jour, c'est pour symboliser Israël, puni d'abord par l'exil à Babylone, pour avoir été infidèle à sa mission, et ensuite miséricordieusement rétabli par Dieu. Telle est l'interprétation que fait valoir à son tour Cheyne, art. *Jonah*, § 3, *Encycl. bibl.*, t. II, col. 2567, mais en y joignant une interprétation mythologique : le grand poisson qui engloutit Jonas serait le dragon de l'océan souterrain, symbole de l'empire de Babylone, qui absorba effectivement Israël, non pour le détruire, mais pour le garder et lui donner lieu de faire pénitence.

D'après Driver, *op. cit.*, p. 510, et *The Book of Daniel*, Cambridge, 1901, p. LXVIII, Daniel doit être considéré comme un personnage ayant réellement vécu au temps de l'exil babylonien; son histoire a un fondement véritable dans la tradition. Les données traditionnelles transmises par voie orale, peut-être même déjà mises par écrit, ont été exploitées, sous Antiochus Épiphane, par un auteur qui les a mises en rapport avec les circonstances de l'époque où il écrivait. Par contre, A. Kamphausen, art. *Daniel*, § 10, *Encycl. bibl.*, t. I, col. 1008, ne croit pas en l'existence d'un Daniel contemporain de l'exil, bien que le livre puisse contenir plus ou moins de matière traditionnelle. Pour Cornill, *op. cit.*, p. 214, c'est simplement « l'ouvrage d'un Juif pieux et fidèle à la Loi, qui, sous le règne d'Antiochus Épiphane, voulut encourager ses coreligionnaires, au sein de la persécution, en plaçant dans la bouche d'un prophète exilien des prédictions qui annonçaient l'approche du royaume des cieux ». Cf. Wildeboer, *op. cit.*, p. 443. E. L. Curtis, art. *Daniel, Dict. of the Bible*, t. I, p. 554, trouve que l'écrit offre des parallèles frappants avec les livres de Jonas, de Tobie et de Judith, et voit dans les chap. I-VI « un échantillon de l'*Hagada* juive de la basse époque, qui consistait à inculquer des leçons morales et spirituelles par le moyen de contes imaginaires ». Enfin, au sentiment de H. Gunkel, *Schöpfung und Chaos*, Gœttingue, p. 320 sq., l'appendice sur Bel et le Dragon se trouverait en dépendance du mythe babylonien qui représente le dieu Mardouk, vainqueur de Tiâmat, le monstre du chaos.

II. L'INTERPRÉTATION MYTHIQUE APPLIQUÉE AU NOUVEAU TESTAMENT. — Le Nouveau Testament a été soumis comme l'Ancien à l'interprétation mythique.

1° *Système de Ch. Dupuis.* — Le premier essai important qui en ait été fait est celui de Charles François Dupuis, qui fit imprimer en pleine Terreur un ouvrage sur l'*Origine de tous les cultes, ou la Religion universelle*, 3 in-4°, Paris, an III (1794); Cf. *Abrégé de l'origine de tous les cultes*, in-8°, Paris, an VII (1798), Le système de Dupuis offre de grandes analogies avec celui de Winckler, fondé sur la mythologie astrale. D'après le philosophe français, les anciens auraient donné à leurs descriptions de la nature la forme d'une histoire, où les personnages représenteraient les divers phénomènes dans leurs multiples relations. Le soleil aurait été le principal héros de ces romans merveilleux. Or, c'est une histoire de ce genre qu'il faudrait chercher dans le christianisme. A en croire Dupuis, « la vie de Christ n'est que la légende solaire connu, chez les chrétiens. » Le Christ Agneau, réparateur du mal que le serpent tentateur a introduit dans le monde, c'est le soleil qui, au printemps, dans son passage sous le signe de l'Agneau, répare dans la nature le mal amené par l'hiver ou le serpent d'automne. N'est-il pas appelé « l'Orient », « la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde? » N'est-il pas né de la Vierge céleste, au solstice d'hiver, à l'instant où paraît le soleil nouveau? Ses douze apôtres sont manifestement les douze signes du zodiaque, et Pierre, leur chef, avec sa barque et ses clefs, ne peut être que le vieux Janus, à la tête des douze divinités qui représentent les mois. Ainsi le Christ n'est que le dieu soleil, objet du culte de tous les peuples, et la secte qui l'adore, une secte mithriaque, branche de la religion de Zoroastre, qui a pris le nom de chrétienne.

2° *Mythisme de Strauss.* — Différent est le système que le Dr David Frédéric Strauss inaugurait en 1835, dans *Das Leben Jesu, kritisch bearbeitet*, 2 in-8°, Tübingue, 1835 et 1836 (*Vie de Jésus, ou Examen critique de son histoire*, trad. franç. par E. Littré, 1839). C'était une adaptation au Nouveau Testament du mythisme que de Wette avait appliqué à l'Ancien. Déjà quelques tentatives avaient été faites pour soumettre à cette interprétation mythique certains chapitres de la vie de Jésus, en particulier les récits de son enfance et ceux de l'ascension. Strauss prétendit y réduire toute l'histoire du Sauveur. Le mythe qu'il place ainsi à la base de l'histoire évangélique n'est point une fiction individuelle et réfléchie, une fable inventée à plaisir par quelque poète ou romancier; c'est le produit spontané de la foi primitive de l'Église, incarnant inconsciemment ses croyances et ses préoccupations en une multitude de récits, qui d'abord se sont élaborés dans la tradition orale, puis ont été consignés de bonne foi par les évangélistes. « Le mythe, écrit-il, a pour fondement, non une conception individuelle, mais la conception générale et supérieure d'un peuple ou d'une communauté religieuse. » C'est « la production, non d'un individu, mais de sociétés entières et de générations successives, parmi lesquelles la narration, transmise de bouche en bouche, et recevant

l'addition involontaire d'embellissements, tantôt d'un narrateur et tantôt d'un autre, s'est grossie comme la boule de neige ». *Vie de Jésus, Introd.*, § XIV; trad. Littré, 2e éd., Paris, 1853, t. I, p. 107, 108. Dès lors, peut-il dire, « nous nommons *mythe évangélique* un récit qui se rapporte immédiatement ou médiatement à Jésus, et que nous pouvons considérer, non comme l'expression d'un fait, mais comme celle d'une idée de ses partisans primitifs. » *Ibid.*, § XV, p. 116.

Strauss ne peut prétendre reléguer toute la vie de Jésus dans le royaume des mythes, il est obligé de reconnaître qu'elle tient profondément à l'histoire. Bien plus, il convient que sa critique « ne dépouille pas la vie de Jésus de tous les traits qui purent se prêter à être regardés comme des miracles » (§ 14, p. 113). Le mythe évangélique ne peut, en effet, s'expliquer que par « la puissante impression » produite par le Sauveur, et cette impression elle-même suppose de toute nécessité, dans sa personne et dans ses discours, quelque chose de cet extraordinaire que relatent nos documents. Mais comment faire le départ entre ce qui est mythe et ce qui est histoire? Strauss a fixé sur ce point les règles de la critique. « Un récit n'est pas historique, dit-il, § XVI, p. 118, premièrement quand les événements relatés sont incompatibles avec les lois connues et universelles qui règlent la marche des événements... » Donc, tout ce qui est voix célestes, apparitions divines, miracles, prophéties, apparitions et actes d'anges ou de démons, doit être impitoyablement rayé de l'histoire. *Ibid.* Et voici à quel signe caractéristique on reconnaîtra principalement que le récit non historique doit être ramené à un mythe : « Si le fond d'un récit concorde d'une manière frappante avec certaines idées qui prévalent dans le cercle même où ce récit est né, et qui semblent plutôt être le produit d'opinions préconçues que le résultat de l'expérience, alors il est plus ou moins vraisemblable, d'après les circonstances, que le récit a une origine mythique... Ainsi, nous savons que les Juifs voyaient, dans les écrits de leurs prophètes et de leurs poètes, des prédictions, et, dans la vie des anciens hommes de Dieu, des types du Messie; cela nous suggère le soupçon que ce qui, dans la vie de Jésus, est visiblement figuré d'après de tels dires et de tels précédents, appartient plutôt au mythe qu'à l'histoire. » § XVI, p. 121-122.

Le mythe, ainsi compris, sera, soit un *mythe pur*, s'étendant à la substance même du récit, soit un *mythe mêlé à l'histoire*, lorsque l'élément mythique n'est qu'un accident dans une histoire véritable. Et voici d'après quelles règles on pourra faire le discernement. « Dans les cas où non seulement le détail d'une aventure est suspect à la critique, et le mécanisme extérieur exagéré, etc., mais encore où le fond même n'est pas acceptable à la raison, ou bien est conforme d'une manière frappante aux idées des Juifs d'alors sur le Messie; dans ces cas, non seulement les prétendues circonstances précises, mais encore toute l'aventure, doivent être considérées comme non historiques. Au contraire, dans les cas où des particularités seulement dans la forme du récit d'un événement ont contre elles des caractères mythiques, sans que le fond même y participe, alors du moins il est possible de supposer encore un noyau historique au récit. » § XVI, p. 126.

Il est aisé maintenant de retracer la genèse du mythe évangélique, ainsi exposé. « Le *mythe pur*, dit Strauss, aura deux sources qui, dans la plupart des cas, concourent simultanément à sa formation; seulement, tantôt l'une, tantôt l'autre prédomine. La première de ces sources est l'attente du Messie sous toutes les formes, attente qui existait parmi le peuple juif avant Jésus et indépendamment de lui; la seconde est l'impression particulière que laissa Jésus en vertu de sa personnalité, de son action et de sa destinée, et par laquelle il modifia l'idée que ses compatriotes se faisaient du Messie. C'est presque uniquement de la première source que provient, par exemple, l'histoire de la transfiguration... Au contraire, c'est de la seconde source que dérive le récit où le rideau du temple est décrit se déchirant au moment de la mort de Jésus; car le motif principal qui paraît en avoir dicté la conception est la position de Jésus lui-même, et, après lui, de ses disciples vis-à-vis le culte juif et le Temple. » § XV, p. 116. Peut-être aussi faut-il faire intervenir, dans la formation de ce dernier trait, l'abus d'une métaphore. Il est question dans l'Épître aux Hébreux, X, 19, de la voie du véritable sanctuaire que Jésus-Christ nous a ouverte par son sang sous le *voile* de sa chair. « Un auditeur peut avoir pris ce voile au propre, et imaginé le fait sans soupçonner la fiction. » *Nouvelle vie de Jésus*, trad. Nefftzer et Dollfus, Paris, t. I, p. 203. — Impression profonde laissée par Jésus, besoin de montrer en lui le Messie des prophètes, tels sont aussi les deux facteurs qui ont concouru à former le grand mythe de la résurrection. Les apôtres, malgré le drame du Calvaire, restaient persuadés que Jésus était le Messie; or le Messie devait vivre éternellement : il n'avait donc fait que passer dans sa gloire messianique; le Psalmiste n'avait-il pas d'ailleurs déclaré : « Tu ne me laisseras pas dans le sépulcre, et tu ne souffriras point que ton saint éprouve la corruption? » D'autre part, parmi les attributs du Messie figurait la résurrection corporelle des morts : rien donc de plus naturel que la pensée de son retour à la vie et de sa propre résurrection. Sous l'influence de ces croyances messianiques et de l'impression gardée du Sauveur, l'imagination des Apôtres s'exalte : elle leur fait prendre pour apparitions réelles ce qui n'est que vision intérieure et subjective, provoquée peut-être par quelque objet qui trompe leurs sens et fournit matière à leurs illusions. Enfin, la même exaltation d'esprit, sans doute aussi quelque préoccupation apologétique, au cours de la controverse avec la synagogue, leur suggèrent les circonstances du prétendu miracle : apparitions des anges, garde demandée par les Juifs, sceau apposé sur le tombeau, cicatrices des plaies, montrées par Jésus, vues et touchées par les Apôtres. *Vie de Jésus*, § CXXXVIII, t. II, p. 640-644; cf. *Nouvelle vie de Jésus*, t. I, p. 203.

Dans le *mythe historique*, ou mêlé à l'histoire, interviennent également l'impression faite par le Sauveur et l'idée préconçue de sa personne ou de son œuvre. Sous l'influence de cette impression et de cette idée, l'imagination s'empare d'une donnée particulière de son histoire et brode tout autour ses conceptions mythiques. Quant à la donnée, qui sert ainsi de thème à l'imagination, c'est « tantôt un discours de Jésus, par exemple les discours sur les pêcheurs d'hommes et sur le figuier stérile, discours que nous lisons maintenant transformés en histoires merveilleuses; tantôt c'est un acte ou une circonstance réelle de sa vie : ainsi son baptême, événement réel, a été orné des détails mythiques que racontent les Évangiles; il est possible encore que certains récits de miracles aient pour fondement des circonstances naturelles qui ont été ou présentées sous un jour surnaturel ou chargées de particularités miraculeuses ». Toutes ces diverses conceptions sont des mythes, « en tant qu'une idée est le point de départ de la portion non historique qu'elles renferment. » *Vie de Jésus*, § XV, p. 117.

Strauss s'est enfin posé la question de savoir si « la qualification de mythe, applicable à la poésie légendaire et naïve qui domine dans les trois premiers Évangiles, convient également à des inventions plus ou moins réfléchies, comme celles du quatrième Évangile ». Dans sa *Vie de Jésus*, il observait qu' « une fiction, même quand elle n'est pas complètement sans calcul, peut cependant encore ne comporter aucune fraude... Dans l'antiquité, surtout dans l'antiquité juive, et parmi des cercles soumis à l'action religieuse, l'histoire et la

fiction, la poésie et la prose, n'étaient pas séparées d'une manière aussi tranchée que parmi nous ». Et il se contentait de dire : « En soi, (ces fictions d'un individu) ne sont pas mythiques; elles ne le deviennent qu'autant que, trouvant croyance, elles passent dans la légende d'un peuple ou d'un parti religieux, car alors il est clair que l'auteur les a conçues, non d'après ses propres pensées, mais en accord avec les sentiments d'une foule d'hommes. » § XIV, p. 114-115. — C'est « une querelle de mots », dit-il dans sa *Nouvelle vie de Jésus*, t. I, p. 205. « Dans ce nouveau travail... j'ai fait la part plus large à la fiction voulue et réfléchie, mais je n'ai trouvé aucun motif sérieux de changer de terminologie. Je maintiens que le nom de mythe convient même aux fictions réfléchies d'un individu, dès que ces fictions sont devenues des croyances, dès qu'elles ont passé dans la légende d'un peuple ou d'un parti religieux. » « La plupart des récits du quatrième Évangile, par exemple, offrent, jusque dans les moindres détails, une suite et un plan si rigoureux, qu'à moins d'être franchement historiques, ils ne peuvent guère passer que pour des morceaux combinés en pleine connaissance de cause. » « J'appelle donc *mythe* tout récit dénué d'autorité historique, quelle que soit son origine, dans lequel une communion religieuse reconnaît un élément fondamental de sa foi, parce qu'il contient l'expression exacte de ses principaux sentiments et de ses plus chères idées. » *Ibid.*, t. I, p. 204, 209.

Quelle est la valeur restante de l'Évangile, ainsi interprété par le mythisme? Strauss tient à le définir dans la préface à sa première édition : « L'auteur sait, dit-il, que l'essence interne de la croyance chrétienne est complètement indépendante de ces recherches critiques. La naissance surnaturelle du Christ, ses miracles, sa résurrection, et son ascension au ciel, demeurent d'éternelles vérités, à quelque doute que soit soumise la réalité des choses en tant que faits historiques. » *Vie de Jésus*, t. I, p. 3. En réalité, pour le critique allemand, les vérités qui demeurent sont des vérités abstraites, entièrement indépendantes des faits évangéliques et de la personne de Jésus, n'ayant de relation qu'avec le fait et la personnalité de l'humanité en général. C'est à l'humanité en général qu'il faut rapporter les attributs que l'Église donne au Christ. Il n'y a « d'éternelles vérités » dans l'Évangile que ce qui peut convenir à l'humanité, laquelle est véritablement « le Dieu fait homme, c'est-à-dire, l'esprit infini qui s'est aliéné lui-même jusqu'à la nature finie, et l'esprit fini qui se souvient de son infinité ». T. II, p. 712. Ainsi le mythisme de Strauss aboutit, en fin de compte, au panthéisme d'Hégel, où Dieu ne se distingue pas de l'homme et où l'homme devient Dieu.

3° *Système de Renan.* — Si nous avons longuement analysé le système du célèbre écrivain de Tubingue, c'est que ses principes sont devenus les règles de l'exégèse évangélique, dite indépendante, et que, sauf des variantes dans les détails, les mêmes idées ont inspiré depuis lors les critiques rationalistes, ou protestants libéraux, les plus renommés. — Renan, dans sa *Vie de Jésus*, Paris, 1863; 13e édit., 1867, n'a guère fait que reproduire en français le système mythique de Strauss, en adoptant son panthéisme hégélien. Toutefois, entre 1835 et 1863, de grands travaux critiques s'étaient accomplis, qui avaient abouti, d'une part, à constater définitivement l'authenticité de la plupart des Épîtres de saint Paul, et, d'autre part, à reconnaître aux Évangiles une origine beaucoup plus ancienne et surtout une dépendance vis-à-vis de documents beaucoup plus primitifs que Strauss ne l'avait supposé. On ne trouvait donc plus un temps suffisant pour la formation d'un ensemble de mythes aussi considérable que celui qu'avait imaginé le docteur allemand. Renan dut admettre l'historicité de la grande masse des faits évangéliques, y compris les nombreuses guérisons opérées par Jésus et la croyance des Apôtres en de multiples apparitions de leur Maître ressuscité. Dès lors, tout le procédé du critique français fut de donner, des faits qui s'imposaient comme historiques, un essai d'explication naturelle, un peu selon la méthode de Paulus, perfectionnée; et, pour ce qui était trop évidemment surnaturel, trop absolument réfractaire à toute interprétation naturaliste, d'en nier l'historicité, en l'attribuant au travail mythique de la légende, selon les principes inaugurés par Strauss. — Des « biographies légendaires », tel est le qualificatif qu'il donne à nos Évangiles. *Ibid.*, 13e édit., *Introd.*, p. LXXXIX. Et, comme il place la composition des Synoptiques peu après l'an 70 et qu'il fait dépendre directement saint Marc de la tradition orale de saint Pierre, saint Matthieu et saint Luc de documents écrits remontant à l'époque même des Apôtres, force lui est de supposer que le « travail de métamorphose » mythique s'opéra « dans les vingt ou trente années qui suivirent la mort de Jésus et imposa à sa biographie les tours absolus d'une légende idéale ». *Ibid.*, p. XCI. Bien plus, il en vient à dire que c'est du vivant même de Jésus que s'inaugura ce travail. « Peut-être, dit-il, un œil sagace eût-il pu reconnaître dès lors le germe des récits qui devaient lui attribuer une naissance surnaturelle. » *Ibid.*, p. 250. On peut se demander s'il ne sut pas lui-même « quelque chose des légendes inventées pour le faire naître à Bethléhem ». P. 249. « Sa légende était ainsi le fruit d'une grande conspiration toute spontanée et s'élaborait autour de lui de son vivant. » P. 250.

4° *Systèmes récents.* — Le rationalisme panthéistique de Strauss et de Renan ne semble guère plus de mode aujourd'hui, même en Allemagne. Les critiques libéraux estiment très généralement que leur appréciation de la valeur historique des Évangiles, et l'élimination qu'ils font de tout ce qui s'y trouve de trop manifestement miraculeux, laissent subsister la valeur essentielle du christianisme comme religion véritable et définitive, et la valeur du Christ comme organe de la révélation et médiateur suprême pour aller à Dieu. Mais, à part cette différence d'appréciation d'ensemble et de conclusion pratique pour la foi, c'est bien le même système auquel recourent ces critiques : élimination du surnaturel trop saillant par l'hypothèse d'un travail mythique de la pensée chrétienne, qui se serait opéré antérieurement à la rédaction finale des Évangiles, sous l'influence, soit de l'impression profonde laissée par Jésus, soit des conceptions messianiques héritées de la tradition juive, soit même des mythes étrangers, familiers aux milieux païens. Cf. H. J. Holtzmann, *Einleitung in das Neue Testament*, 3e édit., Fribourg-en-B., 1892; *Die Synoptiker*, 3e édit., Frib., 1901; A. Jülicher, *Einleit. in das N. T.*, 3e édit., Frib., 1901, p. 290 sq.; P. W. Schmiedel, art. *Gospels*, § 137 sq., *Encycl. bibl.*, t. II, col. 1876 sq., etc. — C'est ainsi que l'on prétend expliquer la conception virginale et les épisodes de l'Enfance, le baptême et la tentation, les résurrections de morts et les miracles sur la nature, les déclarations de la dignité messianique faites par Jésus, les démons ou ses disciples, enfin la transfiguration, la résurrection et l'ascension.

A) Récits de la Conception et de l'Enfance. — *a) D'après N. Schmidt.* — Le récit de la conception virginale est rattaché par N. Schmidt, art. *Son of God*, § 17, *Encycl. bibl.*, t. IV, col. 4699, à une méprise de l'Église de la gentilité sur le titre de Fils de Dieu, employé par Jésus. A en croire ce critique, on se représenta d'abord que Jésus avait été adopté particulièrement de Dieu comme Fils à son baptême; la génération du Fils de Dieu était censée s'être opérée par l'investissement de l'Esprit-Saint, survenant en forme de colombe. Or, c'est « ce mythe primitif qui semble avoir fait place ensuite à

celui de la naissance virginale ». La génération divine, supposée d'abord réalisée au baptême, fut reportée à l'origine de sa vie; on s'imagina que Jésus avait dû être Fils de Dieu dès sa naissance, donc qu'il avait dû naître, non d'un homme, mais de Dieu. D'après M. Schmidt, « cette conception mythique, qui se trouvait largement répandue dans l'antiquité, semble être une tradition tardive, formée dans l'Église chrétienne de la gentilité. »

b) D'après H. Usener. — Un autre critique allemand, collaborateur de l'*Encyclopædia biblica*, H. Usener, art. *Nativity*, § 14-20, t. III, col. 3348-3352; cf. Id., *Religionsgeschichtliche Untersuchungen*, 1889, p. 69 sq.; I, *Das Weihnachtsfest*, expose la même idée sous une forme plus complète : « Les plus anciennes rédactions évangéliques, dit-il, connaissaient seulement Jésus comme né à Nazareth, de Joseph et de Marie. Mais elles enseignaient aussi qu'il était le Messie prédit par les prophètes; » ce fut « le germe qui devait donner naissance au dogme de la divinité du Christ, et même à celui de la préexistence du Fils de Dieu ». D'après la croyance juive, « le Messie devait être un descendant de David et l'élu de Dieu. De ce principe découla peu à peu, comme une première et inévitable conséquence, que Jésus avait dû avoir pour père un descendant de David et qu'il avait dû naître à Béthléhem. Une deuxième conséquence nécessaire fut que l'élu de Dieu devait être mis en relation étroite avec Dieu; il était né et avait grandi comme homme : il fallait donc une consécration divine qui l'eût investi de son office de Messie; de là le baptême au Jourdain. » Cependant, « l'idée de la divinité gagnait toujours du terrain, il devint de plus en plus impossible de retarder jusqu'à sa trentième année son adoption comme Fils de Dieu; on sentit qu'il avait dû être dès sa naissance l'instrument choisi du ciel. Ainsi naquit l'histoire de la nativité. »

La première forme de ce récit ne contenait pas l'idée de la naissance surnaturelle : Jésus y était présenté comme le premier né de Joseph et de Marie, investi dès sa naissance de la vocation messianique. C'était une « représentation purement judéo-chrétienne de la naissance du Messie ». On retrouve cette forme primitive du mythe dans le chapitre Ier de Luc, si l'on a soin d'en enlever les versets 34-35, qui renferment l'idée de la virginité de Marie, cf. J. Hillmann, *Die Kindheitsgeschichte Jesu nach Luc*, dans les *Jahrbücher für protestantliche Theologie*, 1891, p. 231 sq., et qui sont probablement un emprunt à la tradition de Matthieu. Cf. A. Harnack, *Zu Luc, I, 34 f.*, dans la *Zeitschrift für die Neutest. Wissenschaft*, 1901, p. 53 sq.

Une deuxième forme élaborée dans les milieux païens, fit valoir l'idée de la conception virginale. D'après Usener, c'est cette deuxième forme que reproduit directement l'Évangile de saint Matthieu. « Cette narration, dit-il, est entièrement dominée par l'idée que Jésus a été conçu par la vertu de l'Esprit Saint dans le sein de la vierge Marie. » « Ici nous entrons sûrement dans un cercle d'idées païennes. » Le thème général a été illustré par les épisode de l'étoile, des mages, du massacre des Innocents, et « la broderie vient de la même source que la chaîne et la trame ». « A toute l'histoire de la naissance et de l'enfance, et pour chacun des détails que rapporte Matthieu, on peut trouver un *substratum* païen. L'histoire a donc dû se former dans les cercles chrétiens de la gentilité, probablement dans ceux de la province d'Asie. » Et c'est ainsi que le récit de la naissance de Jésus « a été mis en rapport avec les demandes de la foi ». Cf. P. W. Schmiedel, art. *Mary*, § 11-16; *Ibid.*, t. III, col. 2960-2964; H. J. Holtzmann, *Lehrbuch der Neutest. Theologie*, Fribourg-en-B., 1897, t. I, p. 414 sq.

c) D'après A. Réville. — Cette interprétation donnée aux premiers chapitres de saint Matthieu et de saint Luc n'est bien, sous une forme d'apparence plus critique, que l'interprétation mythique mise en avant par Strauss. A. Réville, *Jésus de Nazareth*, Paris, 1897, t. I, p. 365, l'exprime nettement, lorsqu'il résume ainsi sa pensée : « Il nous paraît certain que les récits, conservés dans les évangiles de Luc et de Matthieu, concernant la naissance de Jésus, rentrent à peu de chose près dans la catégorie de ces traditions légendaires où les idées qu'on veut exprimer tiennent plus de place que la réalité des faits racontés. » Cf. p. 386. — L'explication que donne ce dernier critique du récit de la fuite en Égypte est particulièrement dans la manière de Strauss. « Son séjour en Égypte, dit-il, p. 402, fait partie, avec la visite des mages, d'une légende inspirée par le genre d'universalisme qui s'accorde avec le point de vue judéo-chrétien. » Ce que nous exprimerions en disant : « L'Évangile fut porté en Égypte dès les premières années de la période apostolique, » se serait traduit dans l'esprit et le langage de la légende mythique sous cette forme : « le Christ dès les premiers jours fut porté en Égypte, » p. 400; « les mages, représentants du monde païen, ont reconnu la royauté sur le monde entier du Messie juif. » P. 396.

d) D'après O. Holtzmann. — O. Holtzmann, *Leben Jesu*, Fribourg-en-B., 1901, p. 68, note 1, résume tout ce point de vue mythique dans cette conclusion : « Le charme de ces histoires de la Nativité ne dépend pas de leur vérité historique, mais de leur signification intérieure : elles expriment la joie du monde divin aux approches du salut de l'humanité; l'attente du Rédempteur, l'hommage des grands de la terre à celui qui, étant dans la pauvreté, leur octroie à tous la vraie richesse; la protection de Dieu à l'égard du Saint que le monde cherche à faire périr. Puisque toutes ces idées sont vraies, nous ne sommes pas obligés de déclarer ces récits faux, alors même qu'ils sont, historiquement parlant, non conformes à la réalité. »

B) Récits de la Tentation. — C'est encore dans le mythe que M. Réville, *op. cit.*, t. II, p. 19, cherche l'explication de la tentation du Christ au désert. « Nous n'avons incontestablement ici, dit-il, que le développement mythique d'un fait historique. La *paradosis* a fait rentrer dans cette retraite au désert les combats intérieurs qui se livrèrent dans l'âme de Jésus, à plusieurs reprises, avant et pendant le cours de son action publique. » « Le chiffre précis de quarante jours semble typique, en rapport avec les quarante ans de séjour du peuple d'Israël dans le désert. » P. 13. « Les bêtes sauvages sont les passions dévorantes qui déchaînent les révolutions violentes; les anges conseillent et donnent les armes pures de la persuasion et de l'appel aux consciences. Selon cette explication que nous croyons vraie, il y a déjà quelque chose de mythique dans la brève et mystérieuse description du second Évangile. » P. 14.

C) Déclarations messianiques et prédictions de la Passion. — D'après W. Wrede, *Das Messiasgeheimnis in den Evangelien*, Gœttingue, 1901, il faudrait aussi attribuer au travail de la pensée chrétienne sous les influences de la foi, en d'autres termes, au mythe, les prophéties qui sont prêtées à Jésus touchant sa mort et sa résurrection, et même les déclarations de sa qualité de Messie qui se trouvent placées dans sa bouche ou sont censées lui être adressées par les démons ou ses disciples. — Jésus, de son vivant, ne se serait aucunement donné pour le Messie, et il n'aurait nullement prédit ni sans doute prévu sa mort tragique. Après sa mort, ses disciples, ayant acquis l'assurance qu'il était ressuscité, de quelque manière que se soit formée leur conviction sur ce point, furent persuadés qu'il était devenu Christ par cette résurrection. Étant le Messie depuis sa résurrection, il leur parut qu'il avait dû être, pendant sa vie, un Messie en expectative, caché et ignoré. De là ce mélange de lumière et d'obscurité, de publicité et de réserve, avec lequel la tradition postérieure finit

par se représenter la manifestation de Jésus comme Christ. De là, en particulier, les déclarations expresses attribuées aux possédés ou aux disciples, et le silence immédiat que leur impose Jésus. De là, pareillement, les prédictions que le Sauveur est censé avoir faites de sa passion prochaine, et l'inintelligence prêtée à ses disciples relativement au sens de ses paroles. Idée du secret messianique, silence imposé aux démons, inintelligence des disciples : autant de moyens suggérés par la foi à l'apologétique des premiers jours, pour concilier le fait de la passion avec la messianité réelle de Jésus, d'autre part pour expliquer comment le Sauveur n'avait pas été reconnu Messie de son vivant, malgré la foi que l'on avait présentement en sa messianité. Sur tous ces points, les Évangiles réfléteraient donc, non l'exactitude de l'histoire, mais les préoccupations de l'Église primitive; ce qu'ils rapportent serait un produit inconscient de la foi chrétienne, c'est-à-dire, à le bien prendre, un mythe.

D) Miracles. — Le mythe expliquerait pareillement les récits d'épisodes miraculeux qui ne paraissent en aucune façon susceptibles d'une explication naturelle. Les critiques libéraux font, en effet, un choix parmi les miracles évangéliques. Ils consentent à admettre comme historiques « les miracles de guérison analogues à ceux que les médecins sont capables d'opérer encore aujourd'hui par les moyens psychiques ». P. W. Schmiedel, art. *Gospels*, § 144, dans l'*Encycl. bibl.*, t. II, col. 1885. Cf. A. Jülicher, *op. cit.*, p. 292; O. Holtzmann. *op. cit.*, p. 58-59; A. Harnack, *Das Wesen des Christentums*, Leipzig, 1900, p. 18; A. Réville, *op. cit.*, t. II, p. 76 et suiv.; etc. Mais ils excluent *a priori* de l'histoire tous les autres et, pour les expliquer, recourent à la théorie du mythe, de la même manière que Strauss.

a) Résurrections. — D'après T. K. Cheyne, art. *Jairus* et *Nain*, dans l'*Encycl. bibl.*, t. II, col. 2316, et t. III, col. 3264, les deux récits de résurrection du fils de la veuve de Naïm et de la fille de Jaïre, viendraient d'une transformation graduelle de données primitives fort simples. — Jésus répond aux messagers de Jean-Baptiste d'aller dire à leur maître : « Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts sont ressuscités, les pauvres reçoivent la bonne nouvelle. » Luc n'a pas compris que « les morts sont ressuscités », devait s'entendre dans un sens allégorique, comme le montre la sentence connexe : « La bonne nouvelle est annoncée aux pauvres. » L'Évangéliste s'est imaginé des résurrections de morts véritables, et comme spécimen il présente celle du fils de la veuve de Naïm. Sans doute aussi faut-il faire intervenir l'influence des souvenirs de l'Ancienne Loi : Élie et Élisée avaient ramené des morts à la vie; Jésus ne pouvait être inférieur aux anciens prophètes. — Quant au récit de la résurrection de la fille de Jaïre, contenu dans les trois Synoptiques, il doit appartenir « aux plus anciennes couches de la tradition évangélique ». Néanmoins, les trois Évangélistes, dont l'idée était troublée par les souvenirs d'Élie et d'Élisée, ont dû se méprendre sur le sens profond de la parole de Jésus : « Elle n'est pas morte, mais elle dort; » ils auront transformé en résurrection de mort ce qui n'était que guérison de malade. — A. Réville, *op. cit.*, t. II, p. 68 sq., explique le même récit par « l'amplification graduelle du merveilleux »; « à la base, dit-il, on a lieu de soupçonner un fait qui peut être intéressant ou même exceptionnel, et qui n'a rien pourtant de miraculeux. »

b) Le figuier desséché. — Les miracles extraordinaires opérés sur la nature auraient également pour origine, selon le principe déjà indiqué par Strauss, un travail de la pensée chrétienne, qui, prenant pour point de départ une sentence de Jésus, l'aurait peu à peu traduite dans un fait prodigieux, qui en serait devenu comme l'illustration concrète. Ainsi, l'épisode du figuier desséché sur le chemin de Béthanie serait dû à une sorte de matérialisation de la parabole du figuier maudit : « L'enseignement de la parabole, dit M. Réville, *ibid.*, p. 70, s'est trouvé transformé en fait matériel et miraculeux, symbolique aussi et de même sens, mais d'une tout autre nature que les paroles qui l'ont suggéré. »

c) Les multiplications de pains. — Les deux multiplications des pains doivent être rangées dans la même catégorie. — D'après M. Réville, *ibid.*, p. 73, Jésus avait dû dire « quelque chose comme cela : Il en est de la doctrine du Royaume comme des cinq ou sept pains qui ont procuré de quoi nourrir des milliers d'hommes; cela ne paraissait rien; non seulement cela a suffi, mais encore il en reste des corbeilles pleines ». Dès lors, « on est conduit à penser que les multiplications miraculeuses ont été suggérées, avec l'aide de réminiscences de l'Ancien Testament, par la tendance à transformer en fait réel et matériel ce qui était originairement et simplement une idée très belle, d'une grande profondeur, exprimée sous forme figurée et comparée à un fait tout récent. » P. W. Schmiedel, art. *Gospels*, § 142, t. II, col. 1883, estime que l'histoire a pu naître d'une sentence figurée, telle que celle-ci, Matth., V, 6 : « Bienheureux ceux qui ont faim, car ils seront rassasiés. »

d) La pêche miraculeuse et le poisson au statère. — Jésus a dit encore : « Je ferai de vous des pêcheurs d'hommes : » tel est, au dire de M. Réville, *ibid.*, p. 74, « le mot qui doit avoir été le générateur du récit » de la pêche miraculeuse. — Quant au « miracle du statère ou de la pièce de monnaie trouvée à point nommé dans la bouche d'un poisson que Pierre a été pêcher tout exprès », il « exhale le parfum de la pure légende et n'a d'importance qu'à titre d'éclaircissement de la position adoptée par Jésus vis-à-vis du régime politique de son temps ». *Ibid.*, p. 75.

e) La marche sur les eaux. — D'après M. Schmiedel, *art. cit.*, § 142, col. 1883, « il n'est pas difficile de conjecturer les expressions employées par Jésus, sur lesquelles on a pu broder le récit de la marche sur les eaux et celui de l'apaisement de la tempête. Ce doit être quelque chose d'analogue à Marc, XI, 22-24, et à Luc, XVII, 6, quelque chose comme ceci : « Si vous avez « de la foi gros comme un grain de sénevé, vous serez « capable de commander à la tempête, et elle vous obéira; « vous serez apte à marcher sans crainte sur la mer « troublée de la vie. » « Nous pouvons être sûrs, dit-il ailleurs, art. *Simon Peter*, § 6, t. IV, col. 4569, que l'histoire de la marche de Jésus sur les eaux était originellement une parabole où était proposée d'une manière graphique cette idée que, si les disciples avaient la foi, ils pourraient marcher avec assurance sur la mer agitée de la vie. L'addition relative à Pierre a pour but d'illustrer la thèse par un contraste : celui qui n'a pas la foi sera nécessairement submergé s'il n'appelle le Seigneur et ne reçoit son aide. On peut même supposer que la raison qui a fait choisir Pierre pour héros de l'histoire est qu'il était regardé comme le chef de l'Église, et que ce qui se rapportait à sa personne devait être considéré comme s'appliquant à l'Église entière. » L'auteur ajoute, à la suite de Strauss, que la même explication peut être apportée pour d'autres miracles que ceux qui sont attribués à Jésus lui-même : tels, le trait du voile du temple déchiré, et celui des tombeaux ouverts à la mort du Sauveur. Art. *Gospels*, § 142, col. 1883. — A. Réville préfère voir dans le récit de la marche sur les eaux « le reflet d'une vision déterminée par l'idée toujours plus exaltée que les disciples se faisaient de leur Maître ». *Op. cit.*, t. II, p. 203. Ce qui était simple objet d'une vision idéale, serait devenu dans la tradition évangélique un événement réel. Cette vision est d'ailleurs « fort belle, d'une grande poésie. Jésus marchant en toute sérénité sur les eaux tumultueuses, c'est la saisissante

image de sa grandeur morale et de sa supériorité sur toutes les oppositions ameutées contre lui ».

f) Transfiguration. — Simple vision également, d'après M. Réville, *Ibid.*, p. 205, le fait primitif que la tradition a traduit par le récit actuel de la transfiguration. « Il est oiseux de prétendre ramener à des faits positifs un récit d'un idéalisme aussi prononcé. Ce qu'il faut en dégager, c'est l'idée, et l'idée revient à ceci que Jésus, dans la conviction des trois apôtres, est confirmé dans son autorité par la Loi et les prophètes, dont Moïse et Élie sont respectivement les types traditionnels, et dont il a dit qu'il venait, non les abolir, mais les accomplir. » — D'après M. Schmiedel, art. *Simon Peter*, § 8, t. IV, col. 4570, l'épisode illustrerait plutôt d'une façon sensible un fait de la conscience intérieure du Sauveur. Jésus aurait pris conscience de sa messianité « à un point particulier au cours de son ministère », sans doute peu avant la confession de Pierre : c'est le fait primitif qui serait traduit symboliquement dans notre récit miraculeux. Plus tard, l'origine de la conscience messianique aurait été reportée au baptême, avec la parole du Père céleste qui l'exprime, jusqu'à ce qu'enfin elle fut avancée à l'époque même de la naissance. Dans cette hypothèse, « le rôle de Pierre, de Jacques et de Jean, a dû être beaucoup moins actif » que ne le rapportent les Évangiles. « Qu'ils aient été présents, on ne doit pas le nier; mais leur activité se serait bornée à ceci, qu'ils furent impressionnés profondément, peut-être au sortir du sommeil, par l'extraordinaire majesté avec laquelle Jésus vint à eux, après avoir ouï la voix du Père céleste. Cette voix, ils ne l'auraient pas entendue directement eux-mêmes, mais ils en auraient eu connaissance par Jésus. »

E) Résurrection et ascension de Notre-Seigneur. — Finalement, le même système d'interprétation est appliqué aux récits de la résurrection et de l'ascension. Nous trouvons la chose résumée au mieux dans P. W. Schmiedel, art. *Resurrection and Ascension narratives*, § 17 sq., *Encycl. bibl.*, t. IV, col. 4061 sq. Avec l'ensemble des critiques, y compris Renan, le professeur de Zurich convient que « les apparitions de Jésus eurent lieu réellement, c'est-à-dire, que ses disciples eurent réellement l'impression de le voir. Pour attribuer purement et simplement ces apparitions à l'invention où à la légende, il faudrait non seulement nier l'authenticité des Épîtres pauliniennes, mais encore refuser tout caractère historique à Jésus ». « Les récits primitifs de la résurrection sont d'ailleurs contemporains des faits auxquels il se rapportent. » « D'autre part, il est tout à fait à croire que les disciples eurent l'impression de voir en pleine réalité les blessures que Jésus avait reçues sur la croix; peut-être même eurent-ils l'impression que lui-même les leur montrait. » « Bien plus, il est tout à fait possible que les apparitions aient eu lieu dans un appartement hermétiquement clos, Joa., XX, 19, 26, et que de cet appartement Jésus ait paru enlevé directement au ciel, Marc., XVI, 14, 19. » § 17, col. 4061. — Tout cela, en effet, paraît à M. Schmiedel susceptible d'une explication par vision subjective. A la suite de Strauss et de Renan, il estime qu'il n'y eut de fait pas autre chose. Jésus n'est pas ressuscité corporellement : seule son âme a échappé au trépas et survit immortelle; le Sauveur n'a donc pu apparaître d'une manière corporelle et objective après sa mort. § 38, col. 4086. Tout ce qui tend à accuser une résurrection corporelle ou une vision objective doit être exclu de l'histoire et attribué à l'influence mythique de la foi. C'est la foi au caractère corporel de la résurrection de Jésus qui a créé les traits objectifs prêtés à ses apparitions. De là cette mention que les témoins oculaires avaient d'abord douté de leurs sens et pour cela avaient tenu à s'assurer le plus soigneusement possible de la réalité de leurs perceptions. De là, ces détails particuliers : que Jésus, non seulement avait été vu, mais avait été entendu et avait prononcé des discours; que non seulement il avait montré les cicatrices de ses blessures, mais qu'on les avait touchées; bien plus, qu'il avait pris de la nourriture avec ses disciples; que les apparitions s'étaient étendues à une période de quarante jours. — Enfin, de même que chaque apparition nouvelle était censée s'achever par une retraite de Jésus au ciel, on s'imagina, comme terme de la période même des apparitions, une ascension solennelle et cette fois définitive. § 27, col. 4072. — La non-historicité de la résurrection corporelle de Jésus, observe M. Schmiedel, ne nuit en rien à la vérité de sa religion. « La cause de Jésus n'a pas péri avec lui sur la croix : nous en sommes assurés par l'histoire, alors même que sa résurrection n'aurait pas eu lieu littéralement comme fait. Il est indéniable que l'Église a été fondée directement, non sur le fait de la résurrection de Jésus, mais sur la croyance en sa résurrection. » § 38, col. 4086. Cf. A. Réville, *op. cit.*, t. II, p. 453-478.

F) Le quatrième Evangile. — Ainsi, d'après les critiques libéraux, les Synoptiques refléteraient en maints endroits un travail de la pensée chrétienne, mettant peu à peu l'histoire du Christ en harmonie avec les exigences de la foi. On voit immédiatement combien cette appréciation des Évangiles synoptiques offre d'analogie avec l'idée que les mêmes critiques tendent à présenter du quatrième Évangile. Le quatrième Évangile serait lui aussi le produit de la foi postérieure au Sauveur. Toutefois, au lieu de représenter, comme les Synoptiques, la pensée chrétienne élaborée d'une manière inconsciente au sein de la multitude anonyme, il offrirait la foi même de l'Église, au début du second siècle, exposée d'une façon réfléchie, par un écrivain conscient, sous le voile du symbole et de l'allégorie. L'auteur s'inspirerait de la tradition synoptique et en exploiterait les éléments, pour la construction d'une grande synthèse doctrinale, où il traduirait la situation de l'Église à son époque, son rapport avec le judaïsme et le paganisme, surtout sa croyance au Christ Sauveur et Fils de Dieu. Dans cette hypothèse, le quatrième Évangile n'a de l'histoire que l'apparence; le fait n'y est rien, l'idée y est tout; les récits ne sont que le vêtement léger qui sert à recouvrir l'enseignement; les personnages ne sont que des types qui représentent quelque chose de présent à l'époque de l'Évangéliste; les détails topographiques, les mentions chronologiques, les nombres, tout est symbole et figure. L'ouvrage ne nous instruit donc pas sur l'histoire réelle de Jésus, mais sur la vie de l'Église au début du IIe siècle; ce qu'il nous présente n'est pas le Jésus de l'histoire, mais le Christ de la foi. Cf. H. J. Holtzmann, *Das Evangelium des Johannes*, 2e édit., Fribourg-en-B., 1893; J. Réville, *Le quatrième Evangile*, Paris, 1901; E. A. Abbott, art. *Gospels*, § 45-63, *Encycl. bibl.*, 1901, t. II, col, 1794 sq.; P. W. Schmiedel, art. *John, Son of Zebedee*, § 16 sq., *Ibid.*, t. IV, col. 2518 sq.

G) Influence des mythes païens. — Les divers éléments mythiques dont nous avons parlé jusqu'ici auraient été élaborés sous l'influence de la foi chrétienne, c'est-à-dire, en définitive, sous l'influence de l'impression profonde laissée par la personnalité de Jésus. Mais il est une autre influence à laquelle un certain nombre de critiques paraissent tendre de plus en plus à faire appel aujourd'hui : c'est celle des mythes religieux, répandus dans les milieux païens où se développa la primitive Église, ou déjà infiltrés des contrées étrangères dans le judaïsme du Nouveau Testament.

a) D'après H. Gunkel et W. Bousset. — Un organe spécial a été créé récemment, 1903, à Gœttingue, par MM. Bousset et Gunkel, sous le titre de *Forschungen zur Religion und Litteratur des Alten und Neuen Testaments*, en vue d'appliquer tant au Nouveau qu'à l'An-

cien Testament la méthode comparative de l'histoire des religions, en faisant large part au syncrétisme religieux. — D'après H. Gunkel, *Zum religionsgeschichtlichen Verständnis des Neuen Testaments*, Gœttingue, 1903, Cf. W. Bousset, *Die jüdische Apokalyptik*, Berlin, 1903, la religion du Nouveau Testament aurait subi, même en certains points d'importance, l'influence des religions étrangères, par l'intermédiaire du judaïsme. Issu du syncrétisme de toutes les religions de l'Orient et de la pensée grecque, le christianisme n'en aurait d'ailleurs été que plus apte à s'adresser à tous les peuples, et il n'en serait pas moins *la* religion. — Ainsi, l'idée de la conception virginale du Messie aurait été connue de la gnose orientale antérieurement à l'ère chrétienne; de même, le thème du dieu sauveur; de même celui du jeune dieu ressuscité. Les disciples n'auraient eu qu'à appliquer à Jésus, sous l'influence de leur enthousiasme pour leur Maître, les idées qu'ils avaient reçues de leur milieu environnant. S'ils font ressusciter le Christ après trois jours, à l'époque de la Pâque, c'est un souvenir d'un ancien mythe solaire, où le soleil était représenté renaissant, après les trois mois et demi de l'hiver, à l'équinoxe du printemps. Et c'est aussi parce que les premiers cercles chrétiens étaient habitués à fêter le dimanche, ou jour du soleil, que l'Église primitive a fait de ce jour-là le jour du Seigneur. De même, la tentation du Christ doit se ramener à un ancien mythe, où de simples discours ont pris la place d'une lutte véritable; et le changement de l'eau en vin aux noces de Cana revient au miracle annuel du dieu de la vendange.

b) D'après H. Zimmern. — H. Zimmern, *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, 2e partie, Berlin, 1903, après avoir montré les analogies de l'Ancien Testament avec les mythes babyloniens, pousse la comparaison jusqu'au Nouveau Testament. Dans son avant-propos, il a soin d'avertir qu'il se contente de proposer au lecteur instruit de simples rapprochements, lesquels peuvent s'expliquer autrement que par une connexion historique, mais, sous le bénéfice de cette observation, la tendance de M. Zimmern semble bien être de présenter le Nouveau Testament comme une mise en œuvre d'idées juives, qui pour une bonne part remonteraient à Babylone. — L'idée du Christ, salut et lumière du monde, est rattachée au mythe de Mardouk, le dieu-soleil des Assyriens; le soleil paraît avoir pour cortège les douze signes du zodiaque : ainsi le Christ est entouré de douze héros, qui sont les Apôtres. Il faudrait voir également dans la figure de Marie, représentée comme Mère de Dieu, une certaine relation mythologique avec l'Isis égyptienne, et surtout avec l'Ištar de Babylone.

c) D'après T. K. Cheyne. — De son côté, T. K. Cheyne, *Bible Problems and the new material for their solution*, Londres, 1905, estime que le récit de la naissance virginale, dont la forme primitive est celle de saint Matthieu, se rattache en dernière analyse au mythe babylonien d'Ištar, la déesse reine du ciel et mère du dieu soleil. C'est cette déesse mère qui nous est représentée dans l'Apocalypse, revêtue du soleil, ayant la lune sous ses pieds, et sur sa tête une couronne de douze étoiles; le dragon qui cherche à dévorer son fils n'est pas autre que le dragon Tiâmat, adversaire du dieu-soleil Mardouk. Mais le mythe a été exploité très librement par les premiers chrétiens : la femme vêtue du soleil devient en saint Matthieu une pauvre femme juive; son fils n'a presque plus pour rôle que le salut spirituel de son peuple; la cité royale est transférée de Babylone à Jérusalem; le dragon menaçant, c'est Hérode qui cherche l'enfant à Bethléhem pour le faire périr. — D'après le même critique, art. *Temptation of Jesus*, § 12, 14, *Encycl. bibl.*, t. IV, col. 4965, le récit de la tentation aurait également une origine mythique. « Il n'y a pas de raison suffisante, dit-il, pour nier que les récits chrétiens primitifs contiennent une broderie mythique plus ou moins transformée, et la tentation de Jésus est l'un des plus précieux de ces récits. » On peut la rapprocher, en effet, de deux histoires parallèles, celle de Zarathustra, tenté par l'esprit malin Angra Mainyu, et celle du Bouddha Gautama, tenté par le démon Mara : non que le récit évangélique dépende littérairement de ces deux histoires étrangères; mais il doit avoir comme elles une base mythique, à savoir le mythe babylonien du dieu-lumière, Mardouk, en conflit avec l'esprit-ténèbres, Tiâmat. Peut-être aussi faut-il voir dans la tentation de Jésus un souvenir des mystères mithriaques, un écho de ces pratiques qui sont connues sous le nom de *cérémonies d'initiation*, et qui avaient pour but d'obtenir puissance sur les génies mauvais. § 8-10, col. 4963.

d) D'après O. Pfleiderer. — Un écrit récent de O. Pfleiderer, *The early christian Conception of Christ*, Londres, 1905, a poussé aux plus extrêmes limites les applications du syncrétisme religieux au Nouveau Testament, déjà largement développées dans son ouvrage antérieur, *Das Urchristentum, seine Schriften und Lehren*, 1887, 2e édit., 1902. Le critique de Berlin trouve de très frappants parallèles aux récits de saint Luc sur l'enfance de Jésus, dans la légende païenne, et surtout dans la légende bouddhique. P. 16 sq. et 155. A son sens, le récit de saint Matthieu sur la persécution du Christ enfant par Hérode et le massacre des Innocents est en relation avec la légende indienne de Krischna. P. 61, 155. De l'histoire évangélique de la tentation il faut rapprocher les histoires analogues de la légende bouddhique, de la légende iranienne, et surtout la légende persane du prophète Zarathustra tenté par Ahriman. P. 51 sq., 155. La purification par le sang de l'Agneau, dont parle l'Apocalypse, offre de l'analogie avec la purification par le sang du bélier chez les Phrygiens. P. 132, 155. L'Eucharistie trouve son pendant dans le sacrement du pain et de la coupe dans la religion de Mithra. La résurrection au troisième jour rappelle la fête égyptienne d'Osiris, ou la fête phrygienne d'Attis, tandis que la célébration du dimanche est en rapport avec la fête de Mithra. P. 129 sq., 144. Enfin le fait même de la résurrection peut être mis en rapport avec la légende égyptienne d'Osiris ou les mystères de Dêmêtèr (Cérès) et de Perséphonè (Proserpine), qui dérivent en dernière analyse d'un mythe naturel, représentant le déclin de la végétation à l'automne et son renouveau au printemps. P. 91. Le critique a pourtant soin d'observer que « le mythe chrétien de la résurrection n'est pas à dériver de ce mythe naturel, parce qu'il a sa source la plus directe dans le fait historique de la mort de Jésus, et dans les visions subséquentes éprouvées par ses disciples ». P. 157. — Ainsi, conclut le professeur de Berlin, « la foi au Christ Seigneur et Esprit, a été enveloppée du vêtement de l'antique mythologie, et trouve son expression sacramentelle dans des cérémonies analogues aux rites païens. » P. 162. Ce vêtement mythique avait sa raison d'être. « Quand l'Évangile fut prêché au monde, il avait besoin, pour être compris, de s'accommoder au courant des idées païennes, c'est-à-dire aux mythes. » P. 166. « Ainsi la foi chrétienne est arrivée à une forme d'expression d'autant plus apte à faire la conquête du paganisme qu'elle était plus étroitement reliée à la forme des mythes païens. Mais qui peut ne pas voir que les anciennes formes sont devenues le réceptacle d'un contenu essentiellement nouveau, et par conséquent ont acquis une portée religieuse beaucoup plus profonde et une signification morale beaucoup plus pure que jamais jusque-là. » P. 160.

III. Critique des systèmes d'interprétation mythique. — *Question de principe.* — La question de l'interprétation mythique de nos Livres Saints, telle que nous venons de l'exposer, revient en somme à celle de leur valeur historique et dépend intimement de la so-

lution donnée à ces deux questions subsidiaires : Les auteurs sacrés ont-ils eu l'intention de relater à proprement parler de l'histoire, et étaient-ils en mesure de le faire exactement. Ont-ls voulu être historiens, et pouvaient-ils l'être? Pour le croyant, le problème se complique de la question même de l'inspiration, à savoir de ses exigences au point de vue de la vérité intrinsèque de la Bible, de sa compatibilité avec l'inexactitude matérielle, le caractère fictif ou légendaire de narrations ayant forme d'histoire.

A) Opinion de divers critiques catholiques. — Un certain nombre de critiques catholiques ont pensé que, la Bible ayant avant tout pour but un enseignement religieux et moral, l'inspiration a pu laisser les écrivains sacrés constituer le cadre historique, ou l'enveloppe matérielle, de cet enseignement suivant de tout autres procédés que ceux qui inspirent de véritables historiens. Les écrits bibliques seraient à peu près dans la condition des paraboles ou des allégories. Dans une parabole, la narration qui sert de support à la leçon morale est sans valeur au point de vue de l'histoire ; la vérité de la parabole n'est pas dans le fait qui appuie la leçon, mais dans la leçon elle-même. Ainsi les divers écrits de la Bible, même les livres historiques, auraient leur vérité absolue dans la doctrine morale qu'ils expriment; les faits, qui constituaient la matière de la narration, n'auraient qu'une vérité relative, celle qui convenait au tempérament intellectuel de l'écrivain, à ses moyens d'information personnels, aux habitudes littéraires de son pays et de son temps.

a) M. Loisy. — « L'inspiration des Écritures, écrivait en 1893 M. Loisy, dans *L'Enseignement biblique,* est à concevoir comme un concours divin dont le but a été de préparer à l'Église une sorte de répertoire pour l'enseignement religieux et moral. » Aussi, « de ce qu'un document inspiré revêt la forme d'histoire, il ne suit pas qu'il ait nécessairement un caractère historique. Il a le caractère qui lui appartient à raison de sa nature et de son contenu. Telle parabole de Notre-Seigneur a la forme d'histoire et n'est pas le récit d'un fait réel. » « On ne nie pas l'inspiration d'une parabole en disant que la vérité de la parabole n'est pas à chercher dans les termes figuratifs, mais dans le sens figuré. » Par exemple, « si les premiers chapitres de la Genèse ne sont pas rigoureusement historiques, c'est qu'ils n'ont pas été inspirés pour contenir une histoire exacte, mais ils ont été inspirés pour être ce qu'ils sont. S'il est vrai que le cadre de certains récits ait été fourni à l'écrivain sacré par d'anciennes légendes venues de la Chaldée, et que ces légendes ne présentent pas un caractère historique, c'est que la mise en scène de la narration scripturaire est destinée seulement à faire valoir l'idée fondamentale, qu'elle revêt d'une forme sensible en rapport avec l'état d'esprit de l'auteur humain et de ses contemporains. » Les choses étant ainsi envisagées, pourquoi chercher un accord positif de la Bible avec les données des sciences historiques, davantage qu'avec les données des sciences naturelles? La vérité absolue de la Bible est dans son enseignement religieux; mais, en histoire, comme en astronomie ou en physiologie, la Bible ne doit avoir qu'une vérité relative, celle du temps et du lieu où elle a été composée. « Toutes les défectuosités qui nous frappent dans l'Écriture, dit M. Loisy, et qui résultent soit des opinions courantes de l'antiquité en matière de cosmologie et de sciences naturelles, soit du manque d'informations historiques sur les temps primitifs ou trop anciens, soit des procédés de composition usités dans le milieu où les Livres Saints ont été écrits, soit enfin du caractère plus simple et plus rudimentaire des croyances religieuses dans les âges très reculés... contribuaient à rendre la Bible vraie pour le temps où elle a paru. Cette vérité purement relative ne porte aucun préjudice à la valeur absolue des principes qui sont à la base de l'enseignement biblique. » Au fond, « les auteurs bibliques ne se sont pas trompés dans les endroits où nous les prenons en défaut, parce qu'ils n'ont pas eu l'intention formelle d'enseigner comme vrai en soi ce que nous trouvons erroné. » A. Loisy, *Études bibliques,* Paris, 1901, p. 28, 54 sq., 70.

b) Le P. Durand. — C'est une théorie à peu près analogue, semble-t-il, qu'exposait le P. Durand, dans son article sur l'*Autorité de la Bible en histoire,* dans la *Revue du Clergé français,* 1er décembre 1902, p. 7 sq. Selon lui, « la Bible est un code religieux et moral, bien plus qu'un livre d'histoire » « L'histoire biblique a été écrite *ad docendum,* en vue d'une leçon à donner, d'une morale à tirer. » L'objet principal de l'inspiration comprend les vérités religieuses et morales : elles ont été consignées pour elles-mêmes. « Tout le reste, y compris l'histoire, constitue l'objet secondaire, qui n'a été accueilli qu'en vue de l'objet principal. » Dès lors, en écrivant l'histoire, les auteurs inspirés ont été réduits aux moyens ordinaires d'information, et le secours d'en haut ne s'est pas occupé de leur faire écrire la vérité en ces matières d'ordre secondaire et accessoire. — « Que restera-t-il de certain dans l'histoire de nos origines?... Il restera tout d'abord l'objet principal des Écritures, qui est la raison même de leur inspiration. Il restera encore intacte la substance de l'histoire biblique. Quant à l'exactitude rigoureuse des détails, nous n'avons pas plus à la nier en général, qu'à la supposer *a priori,* comme si elle était une conséquence nécessaire de l'inspiration. Dans chaque cas particulier, la question à se poser est celle-ci : Avons-nous des motifs suffisants de croire que l'historien inspiré a voulu étendre jusqu'à ces limites extrêmes l'autorité de son témoignage certain? »

c) Le P. Bonaccorsi et le P. Zanecchia. — Les idées du P. Durand ont été approuvées par le P. Bonaccorsi, dans un article des *Studi religiosi,* juillet-août 1902, p. 281-332, sur *La veracità storica dell' Esateuco,* reproduit dans ses *Questione bibliche,* Bologne, 1904. « S'il appartient à la théologie d'affirmer la *pleine vérité* de la Sainte Écriture, parce que Dieu lui-même est auteur de *toute* l'Écriture, d'autre part, il appartient à la critique de déterminer dans chaque livre en particulier *l'espèce* de cette vérité; celle-ci dépend du genre littéraire adopté. » Or, on peut supposer un genre littéraire qui ne sera ni de l'histoire proprement dite, ni de la légende ou du roman pur et simple, mais quelque chose de mixte, une sorte d'histoire légendaire, comme on la trouve chez tous les peuples anciens. Ce genre littéraire peut figurer dans la Bible au même titre que les autres, et il y figure de fait. Pour l'historien biblique, en effet, comme pour tous les historiens de l'antique Orient, l'histoire était un *art* plus qu'une science, une *peinture* plus qu'une photographie. « Raconter les choses comme elles avaient été transmises par tradition du père au fils dans les longs récits du soir, ou peut-être comme elles se trouvaient narrées dans quelque livre, le premier venu, voilà tout l'idéal de l'historien oriental; cet écrivain ne sentait pas le besoin de recherches ultérieures, ni d'examen critique. » D'ailleurs, « les écrivains sacrés n'ont pas écrit pour la satisfaction de la curiosité scientifique des lecteurs, mais pour leur *édification* et leur *instruction religieuse.* L'histoire avait à leurs yeux de l'importance pour autant qu'elle pouvait contribuer à ce but, et c'est cette intention qui a guidé la composition des *livres* dits *historiques.* » — S'il en est ainsi, la vérité historique d'un fait quelconque ne peut se déduire formellement de ce que ce fait est raconté dans la Bible; elle devra être prouvée par d'autres considérations, soit *exégétiques,* s'il y a dans le texte des indices suffisants que l'auteur a l'intention d'affirmer en son propre nom, soit *critico-historiques,* comme l'âge et la nature des documents employés, la comparaison avec d'autres faits historiques certains;

soit *dogmatiques* : ainsi, le dogme du péché originel nous garantit que la chute du premier homme, décrite dans la Genèse, est, sinon dans les circonstances, du moins dans la substance, un fait historique. Cf. *Revue biblique*, juillet, 1903, p. 475 sq. — Ce sont des idées fort semblables qu'expose le P. Zanecchia, *Scriptor sacer sub divina inspiratione juxta sententiam cardinalis Franzelin*, Rome, 1903, p. 88 sq.

B) Sentiment catholique plus général. — Cependant la plupart des écrivains catholiques trouvent ces principes sujets à caution et leurs applications excessives. — Il est très vrai qu'il y a diversité de genres littéraires dans la Bible, et que certains genres d'apparence historique ne comportent pas néanmoins la vérité habituelle de l'histoire. C'est ainsi qu'on s'accorde à reconnaître une certaine part d'idéalisme dans le premier chapitre de la Genèse, un cadre et une ornementation poétiques dans le livre de Job, une fiction littéraire dans le livre de la Sagesse, de simples paraboles dans les récits du bon Samaritain, de Lazare et du mauvais riche. Le P. Prat dit très bien : « Dieu enseigne tout ce qui est enseigné dans la Bible, mais il n'y enseigne rien que ce qui est enseigné par l'écrivain sacré, et ce dernier n'y enseigne rien que ce qu'il veut enseigner. La portée et l'étendue des affirmations d'un auteur nous sont connues par son genre littéraire et les lois qui régissent le langage humain. » *Les historiens inspirés et leurs sources*, dans les *Études* du 20 février 1901, p. 485. Et encore : « Il peut y avoir autant et plus de vérité morale et religieuse dans un récit fictif que dans une histoire réelle. » *Progrès et tradition en exégèse*, dans les *Études* du 5 décembre 1902, p. 628. Cf. P. Lagrange, *La méthode historique*, 3e édit., Paris, 1904, p. 93. — Mais, si l'on posait en principe qu'il n'y a plus à chercher de l'histoire dans aucun de nos Livres Saints, fût-ce dans les livres dits historiques, des Juges ou des Rois, si l'histoire n'était plus à considérer pour elle-même, mais seulement pour l'enseignement moral ou religieux auquel elle contribue, il semble qu'il n'y aurait plus alors qu'un seul genre littéraire dans la Bible : le genre parabolique ou didactique, dans lequel la forme historique ne serait rien, la leçon à faire valoir serait tout. Cette conséquence est d'ailleurs expressément rejetée par les savants religieux nommés dans le paragraphe précédent; ils gardent intacte toute la substance de l'histoire biblique.

Que si l'on continue de distinguer les livres historiques des livres paraboliques proprement dits, mais en posant en principe que dans ces livres la réalité de l'histoire se trouve mêlée à la légende, peut-on vraiment penser que ce mélange d'histoire et de légende constitue un *genre littéraire* spécial? Pour le prétendre, il faudrait pouvoir affirmer *a priori* que l'auteur a voulu positivement cette forme d'histoire, qu'il a entendu simplement reproduire ce qu'il trouvait dans les vieux documents, ce que l'on avait coutume de raconter de père en fils, sans rien affirmer lui-même sur la vérité des choses. Or peut-on apprécier ainsi les intentions des écrivains sacrés? On dit bien que la Bible a un but religieux et moral : cela est vrai; mais n'a-t-elle pas aussi, dans l'ordre religieux et moral, un but historique? L'inspiration n'a-t-elle pas eu en vue d'instruire l'humanité, sur ses origines, sur l'histoire du peuple de Dieu, comme sur la vie de Jésus-Christ et les origines de l'Église? Et si l'on accorde ce but historique de la Bible, pour ce qui est de l'économie fondamentale, soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament, en particulier pour la substance des faits qui supportent le dogme, tel que celui de la chute du premier homme, n'est-il pas vrai aussi que la vérité du fond est grandement intéressée à la vérité des détails, et que le droit de la Bible à notre croyance sur les points de doctrine qui touchent à la région des faits est fortement engagé dans la question de sa vérité générale en matière d'histoire?

Aussi les auteurs catholiques, tout en admettant qu'un historien sacré pourrait avoir utilisé des documents sans valeur, s'il n'en garantit point l'exactitude, ou que des livres ou parties de livres inspirés pourraient n'avoir qu'une valeur didactique, sous les apparences de l'histoire, admettent-ils généralement que l'historicité des faits bibliques doit être reconnue en principe, tant qu'on n'a pas de preuves véritables du caractère non historique de l'écrit en question. Cela paraît conforme aux décisions récentes de la Commission pontificale pour les Études bibliques. — On demandait s'il était permis à un exégète catholique, pour résoudre les difficultés qui se présentent en certains passages de l'Écriture, d'affirmer que dans ces endroits il y avait une citation implicite de quelque document profane, dont l'auteur inspiré n'entendait nullement faire siennes toutes les assertions. Le 13 février 1905, la Commission a répondu : « Négativement, excepté le cas où, le sentiment et le jugement de l'Église étant réservés, il serait prouvé par des arguments solides : 1° que l'hagiographe cite véritablement des paroles ou des documents d'autrui; et 2° qu'il ne les approuve ni ne les fait siens, de telle sorte qu'on peut estimer à bon droit qu'il ne parle pas en son propre nom. » Cf. *Revue bibl.*, avril 1905, p. 161. — On a demandé également si l'on pouvait admettre, comme un principe de saine exégèse, que des Livres Saints, tenus pour historiques, peuvent, en tout ou en partie, ne pas raconter une histoire proprement dite, mais avoir simplement les apparences de l'histoire pour signifier tout autre chose que ce que marque le sens littéral. Le 22 juin 1905, la Commission a répondu : « Négativement, excepté le cas — qu'il ne faut point admettre facilement ni à la légère — où, le sentiment de l'Église ne s'y opposant pas et son jugement étant réservé, il est prouvé par des arguments solides que l'hagiographe a voulu, non raconter une histoire véritable et proprement dite, mais, sous l'apparence et sous la forme de l'histoire, proposer une parabole, une allégorie, ou quelque leçon étrangère au sens proprement littéral ou historique des mots. » Cf. *Revue bibl.*, juillet 1905, p. 321.

On comprend que, suivant la position prise vis-à-vis des questions de principe que nous venons d'exposer, diverses soient les opinions des critiques catholiques sur la façon d'apprécier l'historicité des livres ou passages de l'Écriture, sur la part à y faire à ce que les hétérodoxes qualifient volontiers de *mythe*, à ce que les catholiques préfèrent appeler genre *parabolique*, genre *midraschique*, ou *histoire légendaire*. Nous nous contenterons d'exposer l'attitude des écrivains catholiques relativement aux divers essais d'interprétation mythique, soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament. Nous y joindrons quelques appréciations critiques sur les points principaux; et, pour une critique plus complète, on voudra bien se reporter aux articles spéciaux du *Dictionnaire*.

I. A PROPOS DE L'ANCIEN TESTAMENT. — 1° *Les premiers chapitres de la Genèse.*

A) Opinion de M. Loisy. — En rendant compte de l'ouvrage de Ryle, dans l'*Enseignement biblique*, janv.-févr. 1893, art. sur *Les onze premiers chapitres de la Genèse*, reproduit dans les *Etudes bibliques*, 1901, p. 61 sq., M. Loisy écrivait : « Il y a, touchant l'explication des premiers chapitres de la Genèse, une opinion qui nous paraît à peu près certaine, et une hypothèse que nous croyons très vraisemblable. Notre opinion est que les premiers chapitres de la Genèse ne contiennent pas une histoire des origines du monde et de l'humanité, mais plutôt la philosophie religieuse de cette histoire, bien qu'il y ait dans ces chapitres certains souvenirs traditionnels ayant une signification historique; notre hypothèse est que le cadre dans lequel cette philosophie

religieuse nous est présentée a été fourni en partie par la tradition chaldéenne. » *Etudes bibl.*, p. 70. — Dans son ouvrage sur *Les mythes babyloniens et les premiers chapitres de la Genèse*, Paris, 1901, le même critique suppose la non-historicité de ces premiers chapitres et s'explique plus complètement sur leur rapport avec la mythologie chaldéenne. « Ce que révèle, dit-il, à l'observateur sans parti pris la comparaison des mythes chaldéens avec les premières pages de la Bible est précisément l'origine vraisemblable de certains récits ou de certains éléments de récits, envisagés dans leur structure extérieure et par leur côté descriptif; et c'est aussi la puissante originalité de l'esprit religieux d'Israël, qui a su tirer des vieilles légendes mythologiques de la Chaldée un enseignement moral, en les adaptant à la croyance monothéiste. » Cependant, « le rapport des deux traditions, chaldéenne et israélite, est moins simple qu'on ne l'avait cru d'abord, lorsqu'on se représentait les légendes bibliques comme dérivées tout entières et immédiatement de la littérature religieuse des Chaldéens. Il ne saurait plus être question de prendre en bloc les onze ou douze premiers chapitres de la Genèse et d'y retrouver comme une réduction monothéiste des mythes babyloniens actuellement connus. » « Les récits bibliques ne sont pas de simples décalques, exécutés à un moment donné, sur des traditions ou des textes babyloniens; et, quoique les légendes chaldéennes aient fourni en grande partie la matière des légendes bibliques, un long travail d'assimilation et de transformation, beaucoup de temps, probablement aussi des intermédiaires, c'est-à-dire les traditions phénicienne et araméenne, se placent un peu partout entre les mythes chaldéens et la Bible. » « Les deux traditions, nonobstant la dépendance incontestable de la plus récente à l'égard de la plus ancienne, ont eu chacune leur évolution originale. » P. VI-X.

C'est en somme la thèse formulée par MM. Gunkel et Zimmern. — A la suite de ces critiques, M. Loisy regarde le récit biblique de la création comme une adaptation à la religion monothéiste d'Israël du mythe babylonien de Mardouk, dieu du soleil, luttant contre Tiâmat, monstre du chaos; et lui aussi voit au fond du mythe babylonien, et par conséquent du récit biblique, un mythe naturel, basé sur les phénomènes qui accompagnent chaque jour le retour de la lumière et chaque année le retour du printemps; ces phénomènes auraient été interprétés en aventures divines et transportés à l'origine des choses, comme si la création n'avait été qu'un premier lever du soleil et un premier éveil de la nature. P. XII sq.; 83 sq.

De même, le récit biblique du déluge n'est qu'une adaptation monothéiste du déluge babylonien; le déluge babylonien lui-même est un « vieux mythe de la nature », p. XII, ayant sans doute pour point de départ « l'inondation annuelle de la basse Chaldée par la crue de l'Euphrate, avec le souvenir d'une ou plusieurs catastrophes occasionnées par cette inondation dans les temps primitifs; le tout s'est mêlé et grossi dans la perspective du passé lointain, et le mythe du déluge a été formé, mythe chaldéen, que la tradition biblique doit à la tradition chaldéenne ». P. 170.

Quant au récit biblique de la chute, dans l'état présent de la science assyriologique, rien ne prouve, dit M. Loisy, qu'il soit une forme purifiée d'un mythe sur l'origine de l'homme qui avait cours parmi les peuples sémitiques; c'est un récit analogue pour la forme à certains mythes chaldéens et qui s'en distingue essentiellement par les idées morales qu'il fait valoir. Cf. *Revue d'histoire et de littérature religieuse*, 1900, p. 540.

B) Opinion du P. Lagrange. — Le P. Lagrange renonce, de son côté, à voir dans les premières pages de la Genèse une histoire proprement dite. —Dans l'histoire biblique de la création, dit-il, *Revue biblique*, juil. 1896, art. *Hexaméron*, « il y a un enseignement littéral, c'est la création de toutes choses; un cadre rationnel, c'est l'ordre des œuvres; une allégorie, c'est la durée des jours. » P. 396. « Quelle est l'origine première du récit, révélation ou invention humaine? » « Nous sommes obligés d'admettre l'origine divine de l'enseignement » théologique, « parce qu'il a vraiment un caractère surnaturel. » P. 403. Mais le cadre littéraire doit être attribué à l'invention humaine. « La cosmogonie mosaïque est unique dans son enseignement, parce qu'il vient de Dieu; elle ressemble dans son cadre aux autres cosmogonies sémitiques, parce que ce cadre est le fruit du génie sémite. » L'auteur sacré a « emprunté quelque chose à une explication populaire ou poétique de la création »; le récit a une « origine humaine, divinisée par l'inspiration ». P. 405, 406.

De même faut-il distinguer, dans l'histoire du paradis terrestre, « d'un côté, l'enseignement, de l'autre, le voile qui le recouvre; comme base de l'enseignement, des faits certains, mais représentés d'une manière figurée. » *Revue bibl.*, juillet 1897, art. *L'innocence et le péché*, p. 368. « L'Église ne nous dit pas si les circonstances du récit doivent être prises à la lettre, et aucune doctrine théologique importante n'est fondée sur la réalité historique de ces faits : que la femme a été formée d'une côte de l'homme, ou que le serpent a parlé. » En réalité, l'auteur inspiré a transmis l'histoire de la chute, connue par révélation divine, telle qu'elle se racontait dans la tradition populaire, avec ses détails pittoresques, où lui-même n'a dû voir que de pures métaphores. « Il nous a paru certain qu'il prétendait enseigner une histoire vraie; mais il se montrait trop pénétrant et trop profond pour ne pas comprendre ce qu'elle avait d'étrange dans les détails, et il nous mettait lui-même sur la voie de l'interprétation symbolique. » « Si une histoire vraie, connue par révélation, a pris dans une nation une forme populaire, un homme de génie ne pourra-t-il la revêtir de ces circonstances pittoresques qui figureront dans son récit comme une métaphore ou un symbole? De ce que de son temps la majorité les prenait à la lettre, il ne s'ensuit pas qu'il l'ait entendu ainsi. » P. 378.

D'après le même écrivain, il faut voir, dans l'épisode du déluge, avec la grande majorité des anthropologistes, non la simple traduction en histoire d'un phénomène astronomique, mais « un souvenir plus ou moins altéré d'inondations véritables ». « Le caractère général de la légende biblique indique plutôt une inondation réelle, dont l'interprétation religieuse dépasse d'ailleurs de beaucoup l'importance historique. » *La méthode historique*, p. 214. — De même, l'épisode de Babel est une légende ayant un certain fondement dans la réalité . « La tour de Babel n'est point une pure imagination. L'auteur biblique avait sûrement en vue ce temple gigantesque de Borsippa, demeuré inachevé, et que Nabuchodonosor se fit gloire de conduire à son couronnement. » *Ibid.* — L'épisode de la femme de Lot changée en statue de sel doit appartenir à « l'histoire primitive légendaire ». « L'auteur ne croyait sans doute pas à la réalité du fait. » Mais « la ruine de Sodome et de Gomorrhe ne doit pas sans plus être reléguée au rang des mythes purs ». P. 207, 214.

D'autre part, au sentiment du P. Lagrange, il est probable que cette histoire biblique primitive a gardé dans certains cas la trace des influences babyloniennes. — « S'il est, dit-il, dans la Bible, une page qui ressemble littéralement à une page babylonienne, c'est l'épisode du déluge. » *Ibid.*, p. 200. « Que résulterait-il de fâcheux s'il était prouvé que le peuple hébreu ou qu'Abraham, le grand ancêtre et le dépositaire de la tradition religieuse, n'a connu le déluge que d'après la tradition de Babylone? » *Revue bibl.*, avril 1905, p. 301. — La cosmogonie mosaïque ressemble dans son cadre aux autres cosmogonies sémitiques : or, « le récit babylonien paraît

bien l'ancêtre des autres. » « Le poème chaldéen est tellement complet, tellement original, qu'il a le cachet d'une œuvre personnelle, qui aura donné désormais aux idées populaires une forme déterminée. Les Hébreux ont pu s'en inspirer, non par imitation littéraire directe, mais par influence ambiante. » *Ibid.*, juil. 1896, p. 406. — Enfin, si « on ne peut conclure à une dépendance littéraire entre le récit de la Genèse » relativement au paradis terrestre « et des récits à nous connus », cependant « on se meut, dans le monde sémitique, dans le même cercle de symboles, séjour délicieux des dieux, arbres sacrés de la vie ou de la science, pouvoir merveilleux du serpent ». *Ibid.*, juil. 1897, p. 377.

Récemment le même critique résumait ainsi sa pensée sur ce point : « Entre l'hypothèse absolument gratuite de traditions qui se seraient conservées dans leur pureté primitive en dehors de toute situation historique connue, pour être recueillies par un peuple qui n'existait pas encore, et l'hypothèse, gratuite aussi, de l'emprunt par les Israélites de traditions toutes faites avec leur polythéisme et leur mythologie, il y a, pensons-nous, un moyen terme. On peut supposer une tribu, placée sous la sphère d'influence de la civilisation babylonienne, mais ayant conservé des notions plus pures sur la divinité, qui se serait informée des théories savantes de la grande Babylone sur l'origine des choses. Selon l'usage antique, cette science était moulée dans des poèmes mythologiques, mais les théorèmes n'en avaient pas moins leur valeur propre, par exemple le chaos primordial aqueux, et pouvaient être mis en œuvre par des idées religieuses différentes de celles des Babyloniens. C'est là, peut-être, que gît la conciliation entre les biblistes catholiques et les assyriologues. » *Ibid.*, avril 1905, p. 302.

Faudra-t-il donc admettre des mythes dans la Bible? « Si par mythe, dit le P. Lagrange, on entend une théorie affirmée et fausse sur l'origine des choses, le mythe ne peut se trouver dans la Bible; si par mythe on entend une manière familière et populaire, métaphorique si l'on veut, de dire des choses vraies, le mythe pourra figurer dans la Bible; quelques-uns lui donneront le nom d'allégorie. » *Ibid.*, juil. 1896, p. 393. Plus récemment, le R. P. a repoussé résolument l'appellation, la réservant à la mythologie polythéiste et lui substituant celle d'histoire allégorisée ou d'histoire légendaire. « Y aurait-il des mythes dans la Bible? se demande-t-il. L'opinion commune se soulève à cette pensée et ne veut pas entendre prononcer le mot. Quelques auteurs catholiques, de jour en jour plus nombreux, demandent à distinguer. Naturellement ils ne tiennent pas au mot, si le mot fait de la peine. Mais ils le trouvent commode pour exprimer la ressemblance, du moins extérieure, entre les mythes et l'histoire primitive. Seulement, ont-ils soin d'ajouter, les éléments mythologiques qu'on trouve dans la Bible sont soigneusement « dépouillés « de leur couleur polythéiste, ils servent seulement à re- « vêtir de hautes pensées religieuses » (dom Hildebrand Höpfl, bénédictin, *Die höhere Bibelkritik*, Paderborn, 1902, p. 63)... Je pense, pour ma part, qu'il vaut mieux écarter définitivement le mot, parce que l'usage attache au mot mythe l'idée d'une religion fausse et même puérile. » « Comme le mythe dans l'opinion commune signifie l'histoire des dieux, nous disons qu'il n'y a pas de mythes dans la Bible. » *La méthode historique*, p. 200, 206. « Mais du mythe à l'histoire proprement dite il y a loin. » « Entre le mythe, qui est l'histoire des choses considérées comme des personnes et ensuite comme des dieux, et l'histoire proprement dite, il y a l'histoire primitive légendaire. » *Ibid.*, p. 185, 208.

C) Sentiment catholique plus général. — a) Caractère historique des récits. — Cependant la plupart des savants catholiques, non seulement repoussent le nom de mythes appliqué aux premiers récits de la Genèse, mais encore reconnaissent à l'ensemble de ces récits un caractère proprement historique, se contentant d'admettre une part d'idéalisme dans la description de la création du monde et de discuter le caractère métaphorique de tel ou tel trait des autres récits. — A leur sens, la cosmogonie mosaïque correspond d'une manière étonnante, dans ses grandes lignes, à ce qu'ont révélé les sciences naturelles. L'astronomie a fixé une origine à notre planète; la géologie a retracé l'histoire de notre globe, constatant dans ses terrains les apparitions successives des végétaux, des animaux, et enfin de l'homme : n'est-il pas précisément remarquable que l'écrivain monothéiste, au lieu de montrer Dieu créant d'un seul coup de sa puissance l'univers et tous ses êtres, le fasse procéder par créations distinctes, graduées et progressives, qui d'une façon large s'harmonisent bien avec les conceptions actuelles sur l'origine du monde. — De même, la science anthropologique la plus sûre requiert une intervention spéciale du Créateur pour la formation de l'homme et celle de la femme; la théologie, et on pourrait presque dire la philosophie, nous enseignent le dogme de la déchéance originelle; l'histoire semble témoigner d'un cataclysme primitif exceptionnel, dont le souvenir figure parmi les traditions les plus répandues des peuples anciens : il nous faut donc admettre les faits relatés aux premiers chapitres de la Genèse, au moins dans leur substance. — Dans ces conditions, ne vaut-il pas mieux les prendre tels qu'ils nous sont présentés en ces pages si pénétrées de sens moral et religieux, sauf à y faire la part habituelle, mais seulement habituelle, de l'image et de la métaphore? Ce que ces récits contiennent de détails extraordinaires — qu'Ève ait été formée d'une côte du premier homme, que le démon se soit caché sous la forme d'un serpent, que la chute ait eu lieu par le fruit défendu, que Dieu se soit entretenu familièrement avec Adam au paradis terrestre ou avec Noé au moment du déluge — cela même ne peut-il se concevoir comme croyable, si nous nous dépouillons de nos habitudes modernes de penser, en ces âges primitifs, où Dieu a pu en quelque sorte s'adapter aux conditions originelles et naïves de l'humanité en son enfance? Cf. F. Vigouroux, *Les Livres Saints et la critique rationaliste*, 5e édit., Paris, 1904, t. III, p. 254 sq.; t. IV, p. 139 sq.; *Manuel biblique*, 12e édit., Paris, 1906, t. I, n. 285-286, p. 549-554; J.-B. Pelt, *Histoire de l'Ancien Testament*, 2e édit., Paris, 1898, t. I, p. 39 sq.

b) Rapport avec les mythes babyloniens. — Pour ce qui est du rapport des récits génésiaques avec les mythes de Babylone, la plupart des écrivains catholiques raisonnent ainsi : C'est un fait, admis par M. Loisy comme par MM. Gunkel et Zimmern, que les récits bibliques ne dérivent pas directement des mythes babyloniens actuellement connus. C'est un autre fait, également admis de tous les critiques, que nos récits sont incomparablement plus simples, plus sobres, plus dignes, que tous les récits analogues auxquels on a pu les comparer, qu'ils les dépassent infiniment pour la portée morale et le sens religieux. Dans ces conditions, peut-on encore faire dépendre les récits bibliques des mythes babyloniens, même moyennant un long travail d'assimilation et de transformation? Il paraît bien peu vraisemblable que la tradition israélite, en admettant même toutes sortes d'intermédiaires, ait pu, en fin de compte, transformer des mythes polythéistes, aussi grossiers que les mythes babyloniens du déluge et de la création, en des récits aussi purs, aussi hautement religieux, que les récits génésiaques.

M. Zimmern croit voir à la base de la cosmogonie chaldéenne, et par conséquent de la cosmogonie biblique, une transposition mythique de phénomènes naturels, propres au pays de Babylone. Mais, son hypothèse est fort sujette à caution. — D'une part, le triomphe de Mardouk sur Tiâmat ne paraît pas pouvoir se

rapporter à la lutte du soleil matinal contre les ombres de la nuit : Tiâmat ne représente en aucune façon les ténèbres, c'est simplement la personnification de la mer; comme telle, elle reçoit même le nom de brillante. Le combat mythologique ne peut davantage, semble-t-il, se rapporter à la lutte du soleil printanier contre les inondations hivernales : ces inondations, venant des pluies, pouvaient-elles être regardées comme un envahissement de la mer, et leur disparition être représentée par une victoire de Mardouk sur Tiâmat? L'idée qui est très clairement au fond du poème chaldéen, c'est le triomphe d'une force intelligente sur une force désordonnée, le triomphe du dieu de l'ordre et de l'harmonie cosmiques sur les éléments indomptés et tumultueux. Cf. P. Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, 2e édit., Paris, 1905, p. 378. — D'autre part, il est précisément très remarquable que cette idée fondamentale du mythe babylonien, à savoir le combat entre Mardouk et Tiâmat, est totalement absente du récit biblique, où « le Créateur est maître dès le commencement ». Loisy, *Les mythes babyl.*, p. XIII.

M. Zimmern a prétendu rapporter aux mêmes phénomènes le récit du déluge. Cette hypothèse n'est pas moins invraisemblable. Comment croire que deux récits, aussi distincts que celui de la création et celui du déluge, traduisent un seul et même mythe naturel? Il paraît d'ailleurs impossible que l'histoire du déluge ait pour unique base un phénomène de la nature, habituel et constant. M. Loisy est d'accord avec la presque unanimité des anthropologistes lorsqu'il rattache cette histoire à un cataclysme exceptionnel. Rien donc n'oblige à mettre nos récits génésiaques en rapport nécessaire avec Babylone. — Ne pourrait-on pas aussi vraisemblablement, sinon plus vraisemblablement, faire l'hypothèse que les récits babyloniens dépendraient eux-mêmes d'une tradition primitive, étroitement apparentée à la tradition israélite, dont ils ne seraient en quelque sorte qu'un dérivé, altéré et déformé au cours des âges, sous l'influence du polythéisme? C'est ainsi que la description de la lutte entre Mardouk et Tiâmat semble appartenir à un second stade de la pensée sémitique; on dirait bien la complication d'une pensée primitive, plus sobre et plus saine, telle que celle qui se trouve au fond du récit génésiaque. Le plus simple a dû venir avant le plus complexe; la prose, avant la poésie. Le nom même de *tiâmat*, qui est évidemment à rapprocher du mot hébreu *ṭehôm*, n'a-t-il pas dû désigner la mer, au sens matériel, avant de devenir la mer poétisée et personnifiée? L'assyrien *tiamat* ou *tihamti* est employé comme nom commun, pour signifier la mer ou l'océan, aussi bien que l'hébreu *ṭehôm;* et l'on peut croire que la racine première de ces expressions renferme l'idée d'agitation des eaux, de tumulte des flots, se rattachant ainsi au phénomène naturel qui a dû frapper en premier lieu les humains. Comp. *ṭehôm* avec *yam*, la mer, et *hoûm*, *hâmâh*, *hâmam*, etc., être agité. De même, l'assyrien *bahu* a-t-il dû, comme l'hébreu *bôhû*, désigner le chaos, avant de devenir *Bahu*, la déesse du chaos. — M. Vigouroux résume ainsi sa pensée, touchant le récit de la création : « L'écrivain israélite et les écrivains mésopotamiens nous ont transmis une même tradition, qui a été commune à l'origine, mais qui a pris des couleurs diverses en passant par des canaux différents. » « Les traditions bibliques sont plus pures, plus rapprochées de la source que les traditions chaldéennes. » « Ces dernières, qui ne nous sont parvenues que couvertes d'une épaisse couche de rouille mythologique, ont été altérées et défigurées par la suite des temps. » *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., Paris, 1896, t. I, p. 237. — Et à propos de l'histoire du déluge : Le récit de Moïse « est-il une simple épuration de la tradition chaldéenne, ou bien est-ce la tradition antique conservée dans toute la fleur de son intégrité, par la race d'Abraham? Nous ne saurions le dire, mais nous pouvons l'affirmer sans crainte de nous tromper, si c'est une épuration, ce n'est pas une épuration humaine ». « Quiconque étudiera sérieusement ces deux relations antiques du déluge, si semblables par le côté pour ainsi dire matériel, aussi éloignées l'une de l'autre que le ciel l'est de la terre par le coté dogmatique et théologique, ne pourra s'empêcher de s'écrier, saisi d'admiration devant les pages de la Sainte Écriture : le doigt de Dieu est là. » *Ibid.*, p. 332.

2° *Histoire des patriarches.* — *a*) *Le mythe astral.* — En passant à la suite de l'histoire biblique, nous avons vu l'histoire des patriarches et, en partie, celle des Juges et des Rois, expliquée par le mythe astral. Bien aventureuse est cette interprétation. — La mythologie chaldéenne a-t-elle une origine purement astronomique, comme le prétend Winckler? C'est une première question qui est loin d'être élucidée. Ce qui est encore plus hypothétique, c'est que toutes les mythologies se rattachent originellement à celle de Babylone : une telle conclusion ne peut se tirer de rapprochements isolés et souvent incertains. Cf. K. Budde, *Das Alte Testament und die Ausgrabungen*, Giessen, 1903; E. König, *Altorientalische Weltanschauung und das A. T.*, Berlin, 1904. — Pour ce qui est de l'histoire d'Israël, on n'arrive à la réduire à la mythologique astrale de Babylone que moyennant une exégèse extrêmement arbitraire, subjective, et parfois ridicule. Les textes sont traités avec beaucoup de désinvolture; on torture les noms propres, les nombres, les données géographiques, pour les faire accorder avec le système préconçu; on relève les indices les plus vagues, on opère les rapprochements les plus forcés, les combinaisons les plus fantaisistes; ce qui gêne par trop est purement et simplement éliminé. Le père d'Abraham a pour nom *Téraḥ* (Tharé) : on le change en *Yéraḥ*, pour obtenir « la Lune ». Le jeune Benjamin reçoit trois cents pièces d'argent et cinq habits d'honneur : ce sont les trente jours du mois et les cinq jours épagomènes. Le nom de Saül (*Ša'ûl*) signifie « le demandé », on l'interprète « le consulté », et aussitôt l'on y trouve Sin, le dieu-lune, oracle des Chaldéens; la ville près de laquelle il meurt est *Beṭše'ân*, « la maison de repos, » on la change en Beṭsin, et l'on obtient « la maison de Sin »; la lance dont le roi d'Israël menace David ne peut être que le javelot, insigne du dieu-lune; et l'on n'a pas de peine à trouver dans son humeur noire et sa décapitation finale un symbole de l'assombrissement progressif et enfin de la disparition du disque lunaire! A ce jeu d'esprit on réussit toujours, avec un peu de perspicacité et beaucoup d'imagination. — Cheyne lui-même, tout en disant qu' « on pourrait admettre quelques menus éléments mythologiques en certains récits bibliques », déclare que « les arguments de Winckler paraîtront à beaucoup d'esprits trop laborieusement cherchés pour être convaincants ». Art. *Jacob*, § 8, *Encycl. bibl.*, t. II, col. 2312. — De son côté, M. Jeremias, qui consent à trouver un certain rapport entre les douze fils de Jacob et les douze signes du zodiaque, avoue néanmoins que le nombre pourrait être historique, car, fait-il observer, l'empereur Guillaume, lui aussi, a sept enfants, six fils et une fille, or l'on pourrait bien y voir les sept planètes, y compris Vénus. N'est-ce pas en suivant les mêmes procédés que des écrivains ont fort gravement prétendu trouver dans chacun des contes populaires, recueillis par La Fontaine ou Perrault, un petit drame cosmique, ayant pour acteurs le soleil et l'aurore, la nuit, l'hiver, l'ouragan? — D'après A. de Gubernatis, *Storia delle novelline popolari*, Milan, 1883, p. 83, il faut voir dans la Laitière et le Pot au lait « l'aurore qui rit, danse et célèbre ses noces avec le soleil, brisant, comme on brise en pareille occasion la vieille vaisselle de la maison, le pot qu'elle porte sur la tête et dans lequel est contenu le lait que l'aube matinale verse et répand sur la terre ».

— A. Lefèvre, *Des Contes de Perrault, avec deux essais*, Paris, 1882, p. LX sq., interprète ainsi le petit Chaperon rouge : « Ce chaperon ou coiffure rouge, c'est le carmin de l'aube. Cette petite qui porte un gâteau, c'est l'aurore, que les Grecs nommaient la messagère, *angelieia*. Ce gâteau et ce pot de beurre, ce sont peut-être les pains sacrés, *adorea liba*, et le beurre clarifié du sacrifice. La mère grand', c'est la personnification des vieilles aurores que chaque jeune aurore va rejoindre. Le loup astucieux à la plaisanterie féroce, c'est, ou bien le soleil dévorant et amoureux, ou bien le nuage et la nuit. » Dans Peau d'Ane, « la belle jeune fille, c'est l'aurore ou la lumière. » « La peau d'âne, c'est la brume du matin, ou bien encore l'épaisseur du nuage où le soleil enfermé se révèle par des rayons intermittents. » Quant au petit Poucet, c'est « un dieu aryen conducteur et voleur des bœufs célestes, qu'il faut assimiler à l'Hermès enfant des hymnes homériques ». « Les bottes sont la vélocité de la lumière. » « La forêt, c'est la nuit ou le nuage; la lumière entrevue du haut de l'arbre, c'est l'aube lointaine. Les cailloux et la mie de pain, ce sont les étoiles, la voie lactée. » « L'ogre paraît bien être ici le soleil dévorant. »

B) Le mythe ethnographique. — a) Opinion de divers critiques catholiques. — A côté du mythe astral, on a proposé le mythe ethnographique. Pour prétendre que les personnages qui figurent dans l'histoire patriarcale sont en réalité des personnifications de tribus, il faudrait supposer que les termes du récit biblique ne doivent pas être pris au sens propre, mais dans un sens figuré. C'est une hypothèse que certains auteurs catholiques ont admise en partie. Les patriarches, au moins à partir d'Abraham, auraient réellement existé, mais la tradition qui les concerne aurait été influencée par l'histoire postérieure des tribus. « Il n'est nullement impossible, dit M. Loisy, qu'Abraham ait existé, mais... la plupart des traits de sa légende varient selon les sources, ne conviennent pas à un individu, sont des symboles ethnographiques ou religieux. » *Revue d'hist. et de littérat. relig.*, 1900, p. 543. A propos d'Ismaël : « Les destinées de la nation ou de la tribu, dit-il, se reflètent parfois dans l'histoire du héros éponyme. » « Le sort de ces tribus (arabes), constamment repoussées du territoire palestinien vers le désert, est figuré dans l'expulsion d'Agar et d'Ismaël. Les récits de J et de E sont l'expression populaire d'une réalité historique. Le sens ethnique des mots prime dans ces récits le sens individuel. » *Ibid.*, p. 269. De même, « Jacob est le type d'un peuple. » Ses bénédictions « ont des tribus pour objet, non des personnes; les conditions historiques et géographiques qui s'y reflètent sont celles du temps des Juges, de Samuel, de David; c'est alors qu'elles ont reçu leur forme poétique actuelle. Est-il bien nécessaire d'admettre qu'elles se fondent sur une tradition remontant jusqu'au patriarche lui-même »? *Ibid.*, p. 543. — De son côté, le P. Bonaccorsi, *art. cit.*, p. 305 sq., parlant de « l'histoire primordiale qui embrasse tout l'âge patriarcal et qui est racontée dans la Genèse », déclare qu'il suffit de la comparer à l'histoire primitive des autres peuples, pour constater immédiatement l'affinité du genre littéraire entre ces narrations, bien que, en fait de théologie et de morale, la différence soit immense : or, ajoute-t-il, chez aucun peuple pareille histoire ne se présente comme de l'histoire rigoureuse, c'est plutôt un mélange d'histoire et de légende, ce sont des traditions populaires que l'histoire veut transmettre à la postérité. Cf. *Revue bibl.*, 1903, p. 475. — Le P. Lagrange, tout en déclarant impossible que nous possédions « des souvenirs historiques de ces temps reculés qui ont précédé Abraham », *La méthode historique*, p. 209, semble, pour les récits qui concernent les âges suivants, poser seulement la question de leur historicité parfaite, en insinuant qu'on pourrait, à la façon du *Dictionary of the Bible*, se contenter d'y trouver une historicité substantielle. « Quant au rapport des peuples entre eux, dit-il, au sentiment de la parenté qui les unit, ou de l'hostilité qui les divise, quant aux sanctuaires eux-mêmes, la légende peut très bien faire allusion à un événement historique. Le vrai problème est donc de savoir si Israël a conservé, au sujet des patriarches, des souvenirs assez précis pour qu'on puisse les qualifier d'historiques. » *Revue bibl.*, 1901, p. 619. « Il est constant que l'histoire ne cesse pas d'être de l'histoire, pour être écrite d'une certaine façon. Si Benjamin est un homme, il est historiquement certain qu'il est né au pays de Canaan; si Benjamin est une tribu, la conclusion sera la même. Toute la question sera de s'entendre sur le sens des mots et sur la nature du langage, propre ou figuré, et de conserver le sens général de la tradition. » *Ibid.*, 1902, p. 124.

b) Sentiment catholique plus général. — Cependant la plupart des critiques catholiques continuent d'interpréter l'histoire des patriarches au sens littéral. — Il leur paraît que la question littéraire, dont dépend la question même d'historicité, est loin d'être élucidée au sens que prétendent généralement les critiques indépendants. Ce qui semble établi aujourd'hui, c'est que la Genèse a été composée à l'aide de documents antérieurs; mais cela n'est pas pour diminuer la valeur historique de cet écrit : tout au contraire. On tend, il est vrai, à abaisser l'origine des deux principaux de ces documents, l'Élohiste et le Jéhoviste, au IXe ou VIIIe siècle avant J.-C., environ 500 ans après Moïse, mais, s'il est bien certain, comme on le reconnaît, que ces documents ne sont pas postérieurs à l'époque des prophètes, Amos, Osée (vers 750), rien ne prouve qu'ils ne remontent pas plus haut. Un certain nombre de critiques, entre autres Driver, *Literature of the O. T.*, 1898, p. 125, les assignent approximativement aux premiers siècles de la monarchie (Xe ou XIe siècle) : ne pourraient-ils pas être encore plus anciens? Dans ces documents principaux, on reconnaît des débris de documents primitifs déjà utilisés : pourquoi ces documents primitifs ne remonteraient-ils pas aux temps mêmes des patriarches? Les découvertes assyriologiques prouvent d'une manière incontestable que l'écriture était usitée depuis plusieurs siècles à l'époque d'Abraham. Le Code et les Lettres d'Hammourabi, son contemporain, montrent bien qu'on écrivait alors souvent et longuement. — Sans doute, après avoir distingué des sources multiples dans notre livre, on s'efforce de les mettre en opposition les unes avec les autres, d'en faire ressortir les variantes, de conclure à des modifications tendancieuses, à des transformations mythiques ou légendaires : mais dans ce travail de comparaison il entre trop d'arbitraire, d'esprit de système et d'appréciation subjective, pour qu'on puisseen accueillir sans défiance les résultats. — Par contre, il est très remarquable que partout où les découvertes modernes ont pu entrer en contact avec les faits primitifs de l'histoire biblique, elles en ont montré décisivement la vérité. — L'assyriologie trouve un cachet historique frappant dans l'épisode d'Abraham repoussant l'invasion des quatre princes élamites, parmi lesquels Chodorlahomor, ou Koudour-lagamar, « serviteur du dieu élamite Lagamar, et Amraphel, » identifié avec Hammourabi. « Quoi qu'en aient dit certains exégètes, déclare M. Loisy, l'épisode de Chodorlahomor est un excellent certificat d'existence personnelle décerné au Père des croyants. » *Etudes bibl.*, p. 65. « Il est démontré avec toute la certitude désirable, dit M. Fritz Hommel, qu'Abraham a été contemporain de Hammourabi. Toutes les données relatives à Hammourabi fournissent le cadre naturel de son histoire et confirment en même temps d'une manière surprenante l'exactitude de la tradition biblique qui nous montre l'ami de Dieu fuyant le polythéisme babylonien. » *Die Altisraelitische Ueberlieferung*, p. 199. Cf. F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 1896, t. I, p. 481 sq. — L'égypto-

logie a confirmé pareillement en une multitude de détails l'histoire biblique de Joseph et celle de Moïse : la première a un coloris nettement égyptien, et il est impossible de lire la seconde sans être frappé de la connaissance intime qu'elle suppose du pays des pharaons. Cf. Vigouroux, *op. cit.*, t. II, p. 1 et suiv., 213 et suiv. Cette vérité de la couleur locale et des peintures de mœurs, jointe à la vérité des détails individuels et à la vie des incidents personnels, ne semble pas permettre au critique de voir dans les patriarches une simple personnification des tribus, ni dans leur histoire un reflet appréciable de l'histoire postérieure d'Israël. Cf. Ed. König, *Neueste Prinzipien der Alttestamentlichen Kritik*, Berlin, 1902.

3° *Les Juges et les Rois.* — Ce sont les mêmes remarques qui sont à faire au sujet de l'histoire biblique sous les Juges et sous les Rois. — 1. Les critiques qui attribuent au livre des Juges une date relativement récente, reconnaissent que l'ouvrage a été rédigé à l'aide de documents antérieurs. La partie principale, II, 6-XVI, comprenant l'histoire des Juges proprement dits, se composerait d'une série de vieux récits, arrangés par un rédacteur final, pénétré de l'esprit du Deutéronome. Cf. Cornill, *Einleit. in das A. T.*, p. 91; Driver, *Literature of the O. T.*, p. 164 sq. La compilation serait donc postérieure au VIIe siècle; mais les divers éléments seraient plus anciens, et tout donne à croire qu'ils remontent aux premiers temps de la monarchie, à cette époque, très voisine des faits, à laquelle les critiques catholiques attribuent généralement la composition du livre. Cf. P. Lagrange, *Le Livre des Juges*, Paris, 1903, p. XXXVI. Nous avons donc là un document de premier ordre, présentant les meilleures garanties de vérité historique, et les découvertes modernes ont permis d'en vérifier en maints endroits la sincérité et l'exactitude. Cf. Vigouroux, *op. cit.*, t. III, p. 36 et suiv. — 2. De même, les livres de Samuel (I et II Rois) sont basés sur des documents primitifs; les livres des Rois (III et IV Rois) se réfèrent constamment au « Livre des Annales des rois de Juda » et au « Livre des Annales des rois d'Israël »; ceux des Paralipomènes, outre « le Livre des rois de Juda et d'Israël », utilisent pour l'histoire de David « les récits de Samuel le voyant, de Nathan le prophète, et de Gad le voyant », I Par., XXIX, 29; pour l'histoire de Salomon « les récits de Nathan le prophète, la prophétie d'Ahias le Silonite, et les révélations d'Addo le voyant », II Par., IX, 29; ils citent encore les livres de Séméias, de Jéhu, d'Isaïe. II Par., XII, 15; XX, 34; XXVI, 22; XXXII, 32. Ces historiens ont donc entre les mains nombre de documents, dont ils savent l'origine et la valeur et qu'ils s'attachent à reproduire consciencieusement. — Les divergences de détail, constatées dans les endroits où ils se trouvent en parallèle, en prouvant leur indépendance, ne font que mieux ressortir leur harmonie d'ensemble et la valeur substantielle de leurs renseignements. Enfin leurs données ont reçu, sur une foule de points, une confirmation précieuse des inscriptions cunéiformes récemment découvertes. Cf. Vigouroux, *op. cit.*, t. III, p. 253 et suiv. — Dans ces conditions, n'est-il pas sage d'accueillir avec une extrême réserve les hypothèses d'idéalisations mythiques, ou de transformations légendaires, qui trop souvent sont inspirées par l'esprit de système et le subjectivisme?

4° *Esther, Judith, Tobie, Job, Jonas, Daniel.* — Pour ce qui est des livres d'histoires séparées, la question qui se pose est surtout une question de genre littéraire et d'intention d'auteur. — Un certain nombre de critiques catholiques croient pouvoir les regarder beaucoup plus comme des livres d'enseignement moral et d'édification religieuse que comme des ouvrages proprement historiques. Cfr. A. Scholz, *Commentar zu Tobias*, Wurtzbourg, 1889; *Comm. zum Buche Judith*, 2e éd., 1896; E. Cosquin, *Le livre de Tobie et l'histoire du sage Ahikar*, dans la *Revue bibl.*, 1899, p. 50 sq.; A. Loisy, *Le livre de Job*, Paris, 1892, p. 44 sq.; *Revue d'hist. et de littérat. relig.*, 1899, p. 171, à propos de Tobie, d'Esther et de Daniel; *Ibid.*, 1904, p. 573, à propos de Jonas. — En se plaçant dans cette hypothèse, il ne conviendrait en aucune façon d'appliquer à ces écrits le nom de mythiques. On ne devrait les qualifier de la sorte que si leurs auteurs avaient eu l'intention de narrer comme histoire véritable des faits appartenant en réalité au domaine du folk-lore ou de la légende. Ce n'est point le cas.

La plupart des écrivains catholiques se refusent d'ailleurs à sacrifier l'historicité de ces ouvrages. Ils s'appuient sur le caractère même des récits, la vérité psychologique de la narration, la vie et la précision des détails, qui semblent accuser chez les auteurs la préoccupation de relater l'histoire, plus encore que celle de faire valoir une leçon. Les découvertes modernes ont singulièrement confirmé leur opinion : les fouilles de Suse sont venues jeter un jour remarquable sur les épisodes du livre d'Esther; on a relevé des rapprochements frappants entre l'histoire d'Assurbanipal et le livre de Judith; les inscriptions et les monuments de la Chaldée sont devenus un commentaire vivant du livre de Daniel. Cf. Vigouroux, *La Bible et les découv.*, t. IV, p. 129 et suiv.; 255 et suiv.; 621 et suiv. — Une place à part doit être réservée au livre de Job, qui appartient évidemment à un genre très spécial, puisqu'il se présente presque en entier sous la forme de la poésie. Cependant, « malgré le cadre poétique dans lequel il est placé et les ornements littéraires dont il est embelli, » M. Vigouroux regarde l'ouvrage comme « historique dans son ensemble et dans ses principaux détails ». *Les Livres saints et la critique rationaliste*, 5e édit., 1902, t. V, p. 12. Cf. Pelt, *Hist. de l'A. T.*, 1898, t. II, p. 92.

II. A PROPOS DU NOUVEAU TESTAMENT. — Question générale. Rapport des livres historiques du Nouveau Testament avec la foi de l'Église primitive. — La question du mythe peut être résolue d'une manière particulièrement décisive, si l'on aborde les écrits du Nouveau Testament. De nos jours, en effet, la critique a des moyens suffisamment assurés de vérifier l'origine et la valeur historique de ces écrits, surtout des Évangiles synoptiques, qui en forment la partie principale. Dans l'Introduction à sa *Vie de Jésus*, § XIII, trad. Littré, t. I, p. 79, Strauss supposait cette objection faite à son système mythique : « Tandis que les cercles mythiques, chez les Grecs et les Latins, sont formés par le recueil de légendes sans garantie, l'histoire biblique a été rédigée par des témoins oculaires, ou du moins par des gens qui, d'une part, ont été, en raison de leurs rapports avec des témoins oculaires, en état de raconter la vérité, et, d'autre part, ont une probité si manifeste, qu'il ne peut rester aucun doute sur leur intention de la dire. » Et le docteur allemand faisait, en réponse, un aveu significatif : « Cet argument, disait-il, serait en effet décisif, s'il était prouvé que l'histoire biblique a été écrite par des témoins oculaires, ou du moins par des hommes voisins des événements. » Or, l'hypothèse écartée par Strauss a été depuis reconnue de plus en plus fondée. — On peut dire qu'actuellement les critiques sont unanimes à placer la composition des Synoptiques dans la seconde moitié du premier siècle, unanimes aussi à reconnaître que, si ces Évangiles ont été rédigés seulement au cours de la deuxième génération chrétienne, ils reposent néanmoins sur des traditions orales et des documents écrits appartenant à la première génération, à l'époque où vivaient encore les témoins de la vie de Jésus. Le second Évangile est bien de saint Marc, héritier immédiat des souvenirs de saint Pierre; l'auteur du troisième, sans doute saint Luc, déclare avoir puisé ses renseignements à bonne source, et la critique constate qu'il a de fait utilisé abondamment des documents plus

anciens; enfin l'on s'accorde à reconnaître que le premier Évangile est au moins en un certain rapport avec l'apôtre saint Matthieu. — Dans ces conditions, le champ libre pour l'élaboration du mythe se trouve extrêmement restreint. C'est au cours de la première génération, au sein de la toute première Église, que l'on est contraint de placer le travail d'idéalisation et de transformation prétendu. Cela est-il possible?

a) Opinion de M. Loisy. — Divers catholiques l'ont pensé. Au dire de M. Loisy, les Synoptiques, bien que composés entre 70 et 80, *Les Évangiles synoptiques*, Amiens, 1893, p. 4; cf. *Autour d'un petit livre*, Paris, 1903, p. 76 et suiv., « ne sont pas des documents proprement historiques », mais « un produit et un témoignage de la foi ancienne », « le document principal de la foi chrétienne, pour la première période de son histoire. » *L'Évangile et l'Église*, 2e édit., Paris, 1903, p. 1, 15, 33. « L'enseignement du Sauveur » a été « adapté au besoin des Églises naissantes », et même « un travail d'idéalisation progressive, d'interprétation symbolique et dogmatique s'est opéré sur les faits » : au critique donc de démêler « ce qui est souvenir primitif de ce qui est appréciation de foi et développement de la croyance chrétienne ». *Autour d'un petit livre*, p. 83, 44.

b) Critique de cette opinion. — Mais, on comprend combien doit prêter à l'arbitraire et au parti pris ce discernement entre ce qui est élément authentique de l'histoire et ce qui est censé un travail quelconque d'idéalisation. Il est impossible que le critique ne soit pas influencé dans son choix par ses idées personnelles sur l'évolution historique. Ainsi W. Wrede, *Das Messiasgeheimnis in den Evangelien*, 1901, p. 7, pose en principe que le miracle et la prophétie doivent forcément être exclus de l'histoire. Les critiques qui voient en Jésus un simple homme prétendent ne pouvoir retenir comme historiens que ce qui s'harmonise avec leur conception et mettent invariablement le reste sur le compte de l'idéalisation postérieure. C'est le même parti pris que Renan avouait cyniquement, lorsqu'il écrivait : « Ce n'est pas parce qu'il m'a été préalablement démontré que les évangélistes ne méritaient pas une créance absolue que je rejette les miracles qu'ils racontent; c'est parce qu'ils racontent des miracles que je dis : les Évangiles sont des légendes; ils peuvent contenir de l'histoire, mais certainement tout n'y est pas historique. » *Vie de Jésus*, 13e éd., p. VI.

c) Preuves de l'indépendance des Évangiles synoptiques vis-à-vis des influences de la foi. — Si l'on veut se soustraire au préjugé et vérifier d'une manière impartiale dans quelle mesure les relations synoptiques risquent d'avoir été influencées par la tradition, le seul procédé logique est, semble-t-il, de porter l'examen sur quelques points importants des Évangiles, où l'histoire primitive s'était particulièrement prêtée à subir les influences de la foi, et où nous pouvons nous assurer si de fait elle les a subies ou non, cette foi de l'Église nous étant connue par des documents certains, tels que les Épîtres de saint Paul. Ces points, sur lesquels le travail de vérification critique peut se faire dans des conditions particulièrement favorables, sont, par exemple, la description de l'idéal messianique, le portrait des apôtres, l'idée de la préexistence céleste et de la divinité du Christ. Or, sur tous ces points, l'examen aboutit à des résultats tout à fait significatifs, qui vont à rassurer pleinement sur la fidélité historique de nos documents.

Si quelque perspective ancienne risquait d'être déformée sous l'influence nouvelle de la foi, c'était bien d'abord l'antique perspective messianique. Or, le messianisme que les Synoptiques nous présentent, tant chez les Apôtres qu'au sein de la foule, ce n'est point le messianisme spirituel et idéal dont témoignent, au lendemain de la Pentecôte, les Actes des Apôtres et les Épîtres de saint Paul, c'est le vieux messianisme juif, tel qu'il se trouve décrit dans les documents extracanoniques contemporains, tout revêtu des anciennes couleurs, plein des chimériques espérances d'autrefois. Rien certes de plus remarquable que cette immunité de nos écrits par rapport aux idées ambiantes, sur un point où leur influence devait se faire sentir si puissamment. — De même, il est universellement reconnu que les Évangiles synoptiques, et les documents primitifs sur lesquels ils reposent, sont en dépendance étroite des souvenirs apostoliques et appartiennent à une période où la personne des Apôtres était relevée au plus haut point dans l'Église chrétienne. Or ces mêmes Apôtres s'y trouvent représentés avec toutes leurs faiblesses, toutes leurs lâchetés, tous leurs défauts, aussi bien qu'avec leurs qualités et leurs vertus. Un tel tableau ne peut sans doute provenir que de témoins exacts et sincères, qui savent faire abstraction des réalités présentes et d'eux-mêmes, pour relater uniquement et simplement la vérité de l'histoire. — Enfin, que dire du portrait de Jésus lui-même? On veut que nos Évangiles soient plutôt une expression de la foi chrétienne qu'une exacte reproduction de la réalité. Or, comment se fait-il que la foi bien connue de l'Église primitive au grand dogme de la préexistence céleste et de la divinité du Christ, Fils de Dieu, apparaisse si peu reflétée dans nos écrits, si peu que l'on ne croit précisément trouver dans les Évangiles synoptiques aucune manifestation réelle de la divinité du Sauveur? Comment se fait-il que, nonobstant la foi des premiers jours au Christ glorieux et vrai Fils de Dieu, on ait su maintenir à la manifestation personnelle de Jésus ce caractère de discrétion et de réserve qu'elle a dans les Évangiles, et qu'elle a dû avoir dans la réalité, qu'on l'ait fait se désigner habituellement par le titre de « Fils de l'homme », qu'on n'ait pas laissé de lui attribuer, touchant ses rapports avec Dieu, des déclarations aussi humaines que celles que relèvent complaisamment nos critiques, qu'enfin on ait gardé de son agonie, des tourments de sa passion, de sa mort sur la croix, un souvenir aussi précis et, pour ainsi dire, aussi réaliste, où les détails humiliants, loin d'être dissimulés et idéalisés, sont rendus avec une vérité au plus haut point saisissante? Cela suppose bien que nos évangélistes ont su faire abstraction de leur croyance personnelle et se soustraire à l'influence des idées théologiques de leur temps, pour reproduire l'histoire avec fidélité : et certes la chose est extrêmement significative de la part du troisième Évangéliste, si familiarisé avec la doctrine de saint Paul. Cela suppose que les documents mêmes et les souvenirs dont nos écrivains dépendent avaient su pareillement garder intact le Christ de l'histoire, et conserver avec la réalité de sa physionomie humaine celui qu'au lendemain de sa résurrection on regardait déjà comme le Messie triomphant, participant à la puissance de Dieu. — Ainsi, sur les points où la comparaison entre les Évangiles synoptiques et les idées de la première Église chrétienne se trouve particulièrement aisée à faire et significative, nous constatons d'une manière remarquable l'indépendance des documents vis-à-vis des influences de la foi. Cette constatation paraît tout à fait rassurante en faveur de la fidélité historique de l'ensemble de nos écrits. Cf. M. Lepin, *Jésus Messie et Fils de Dieu d'après les Évangiles synoptiques*, 2e édit., Paris, 1905, p. XLIV-LXXII. — Si nous examinons maintenant les cas particuliers où l'on a voulu appliquer le système de l'interprétation mythique aux récits évangéliques, nous constatons en fait que, d'une manière générale, ces interprétations sont arbitraires et mal fondées.

1° *Les récits de la conception virginale et de l'enfance.* — *a) Opinion de M. Loisy.* — Les critiques libéraux, nous l'avons vu, expliquent les récits de la conception virginale et de l'enfance du Sauveur par une évolution d'idées, qu'auraient amenée la foi messia-

nique grandissante et l'influence des mythes païens. — M. Loisy estime pareillement que « les récits de l'enfance ne sont pour l'historien qu'une expression et une assertion de la foi messianique, de cette foi qui s'affirme au début de l'Évangile de Marc et qui a transfiguré les souvenirs des apôtres, qui s'affirme aussi et se développe dans Paul, puis dans le quatrième Évangile. Cette foi est comme la réponse que les générations de fidèles font successivement à la proposition de l'Évangile de Jésus ; elle grandit en restant toujours la même, comme un écho qui, en se répercutant de montagne en montagne, deviendrait plus sonore, à mesure qu'il s'éloignerait de son point de départ ». *L'Évangile et l'Église*, 2e édit., p. 31. Le critique ajoute : « Cette idéalisation inévitable et légitime du Christ, se produisant spontanément dans la conscience chrétienne, et non par un travail d'observation rigoureuse et de réflexion méthodique, a dû affecter, jusqu'à un certain point, la forme d'un développement légendaire, et elle se présente comme telle au premier regard du critique, bien qu'elle ne soit, en elle-même, qu'une expansion de la foi et un moyen encore insuffisant de placer Jésus à la hauteur qu'il lui convient. » *Ibid.*, p. 21.

b) *Preuves de l'historicité des récits.* — Or, si nous considérons le fait fondamental de la conception surnaturelle de Jésus, il semble bien, d'une part, que ce fait soit attesté par deux récits indépendants, lesquels se confirment l'un l'autre; d'autre part, que ces récits eux-mêmes remontent aux premiers jours de l'Église et ne contiennent rien qui accuse une correction tendancieuse apportée à des relations primitives de signification différente; enfin, que la primitivité de la croyance en la conception surnaturelle du Sauveur soit garantie par la primitivité même de la foi en sa préexistence céleste et en sa divinité : toutes choses qui contredisent formellement les suppositions faites par les critiques. — Tout d'abord, l'indépendance des deux récits de saint Matthieu et de saint Luc résulte des faits suivants : pour le ministère public de Jésus, les deux Évangélistes rapportent les actions et même les discours du Sauveur d'une manière sensiblement différente, et le plus grand nombre des critiques en concluent que, tout en puisant leurs renseignements à des sources communes ou voisines, ils ne se sont pas connus l'un l'autre; à prendre simplement les deux premiers chapitres, il est clair qu'ils ne contiennent aucun épisode commun, ils représentent visiblement deux traditions parallèles, ils offrent même des divergences notables, qui ne se comprendraient pas dans l'hypothèse où l'un des récits serait en dépendance vis-à-vis de l'autre. Les deux récits étant indépendants, il en résulte qu'ils se confirment mutuellement.

Il en résulte aussi qu'on ne peut supposer, avec Hillmann et Harnack, que saint Luc aurait emprunté à saint Matthieu l'idée de la conception virginale. Ces critiques s'efforcent de découvrir les additions et les retouches par lesquelles le troisième Évangéliste aurait introduit cette idée dans un récit primitif qui l'ignorait : ils n'y arrivent que par une sélection opérée dans les textes d'une façon très aventureuse et très arbitraire. — Il faut en dire autant de M. Schmiedel, qui prétend découvrir dans le texte même de saint Matthieu un récit primitif où il n'aurait pas été question de la conception surnaturelle.

En réalité, le récit entier de saint Matthieu devient inintelligible, si l'on en supprime l'idée de la naissance virginale de Jésus. Cette idée pénètre si intimement l'épisode du doute de Joseph, Matth., I, 18-25, qu'elle en fait toute l'économie et le constitue pour ainsi dire en entier; de même, dans les épisodes des mages et de la fuite en Égypte, est-il toujours question de l'enfant et de sa mère, Joseph n'apparaissant que comme le gardien et le protecteur de l'un et de l'autre. Matth., II, 11, 13, 14, 20, 21. — La même idée pénètre d'un bout à l'autre la narration de saint Luc. Non seulement elle est exprimée d'une manière formelle, en dehors de l'entretien de Marie avec l'ange, I, 34-35, lorsque l'Évangéliste donne à la fiancée de Joseph le nom de vierge, I, 27, et lorsque plus loin il spécifie que Jésus était « le fils putatif » de Joseph, III, 23; mais le récit entier de la conception de Jean-Baptiste n'a sa vraie signification que s'il est destiné à préparer et à faire valoir la conception plus extraordinaire encore de Jésus; l'objection que fait Marie à la proposition de l'ange ne se comprend bien que si elle a dessein de rester vierge; elle n'est pas encore mariée à Joseph lorsqu'a lieu la conception du Sauveur; c'est chez elle qu'elle revient, même après la visite à Élisabeth; dans la scène de la Présentation et dans celle du recouvrement de Jésus au Temple, c'est encore elle qui joue le rôle principal, Joseph ne paraissant qu'au second rang. — Rien donc ne permet de croire que nos Évangélistes soient en dépendance de documents plus anciens, d'où aurait été absente l'idée de la conception virginale.

Que si maintenant l'on recherche l'origine de nos deux récits, tout semble bien établir qu'ils remontent aux cercles judéo-chrétiens de la première Église, au lieu d'avoir pris naissance dans le christianisme postérieur de la gentilité. — D'un côté, l'Évangile de saint Matthieu, qui attache tant d'importance à la Loi ancienne, à l'accomplissement des prophéties messianiques, aux pratiques des pharisiens, paraît visiblement écrit pour l'Église judéo-chrétienne des premiers jours, et ce caractère est particulièrement accusé dans les deux premiers chapitres, où par quatre et cinq fois les épisodes de l'enfance du Christ sont rattachés avec soin aux prophéties anciennes. — D'un autre côté, rien de plus remarquable, dans les premières pages de saint Luc, que la place prépondérante qu'occupent le Temple et son service religieux, comme aussi la couleur toute primitive du messianisme juif qui s'y trouve représenté. C'est donc au berceau de l'Église, dans les premières communautés judéo-chrétiennes, que nous sommes invités à chercher la croyance primitive en la conception virginale. D'ailleurs, au début de son Évangile, saint Luc n'a-t-il pas pris soin d'avertir son disciple que, pour lui confirmer ce que lui a déjà appris la catéchèse courante au sujet des origines chrétiennes, il a voulu consigner par écrit les renseignements les plus authentiques, puisés à bonne source et dûment contrôlés? Personne ne songe à suspecter la déclaration de l'Évangéliste, et son ouvrage porte en effet la marque de multiples documents, fragments de mémoires écrits ou témoignages oraux, à l'aide desquels il a été composé. Or, parmi ces documents, celui des Origines de Jésus s'accuse avec un caractère de primitivité particulière, grâce à l'hébraïsme de son style, de ses constructions de phrases, et jusque de ses expressions. Il y a donc tout lieu de croire que la déclaration de l'auteur s'applique avec une vérité spéciale à ces premiers récits : ils doivent faire partie de la tradition originelle, celle des Apôtres et des témoins du Sauveur. — Au surplus, si l'on se place au point de vue d'une évolution naturelle, il semble bien que la conception virginale du Christ aurait dû précéder, plutôt que suivre, l'idée de sa préexistence céleste et de sa divinité : M. Schmiedel l'avoue expressément, art. *Mary*, § 16, *Encycl. bibl.*, t. III, col. 2964. Or, c'est un fait que cette dernière idée se rencontre formellement dans les Épîtres de saint Paul, et il est impossible que sur ce point l'Apôtre ait pu être en désaccord avec la croyance générale de l'Église apostolique. L'Église des premiers jours a vu en Jésus de Nazareth le Messie préexistant et Fils de Dieu : le dogme de la naissance virginale ne peut être postérieur à cette croyance primitive, qui déjà le domine et, d'une certaine manière, le contient. — Enfin, à une époque où l'Église plaçait le Christ au plus haut point de l'humanité et de la création universelle, peut-on croire que la foi se serait représenté sa naissance

dans des conditions aussi humbles et aussi modestes que celles qui figurent en nos récits? La sobriété et l'exquise délicatesse de ces narrations, contrastant si éloquemment avec la manière des Évangiles apocryphes, l'humilité dans laquelle y est représenté le Sauveur, à Bethléem, en Égypte, à Nazareth, paraissent bien une garantie irrécusable d'historicité. Cf. V. Rose, *Études sur les Évangiles*, 2e édit., Paris, 1902, p. 63 et suiv.; M. Lepin, *op. cit.*, 2e édit., p. 57 et suiv.

2° *Les déclarations messianiques et les prophéties de la passion.* — *a) Authenticité des déclarations messianiques de Jésus.* — M. Wrede prétend que Jésus ne se serait aucunement proclamé Messie de son vivant, et voit dans les déclarations messianiques que lui attribuent les Évangiles un reflet de la foi postérieure. Cette hypothèse est en contradiction avec le fait même de la foi messianique aux premiers jours de l'Église. — Il est universellement admis, en effet, que la croyance en la messianité de Jésus date du lendemain de sa mort : or, supprimez les déclarations personnelles du Sauveur relativement à sa dignité messianique, supprimez les preuves qu'il est censé en avoir données d'après nos documents, et l'on ne s'explique plus la foi si ferme et si puissante des disciples, après les événements déconcertants de la Passion. — C'est en vain qu'on cherche à expliquer cette foi par le seul fait de la croyance en la résurrection. La croyance en la résurrection ne peut se comprendre, en effet, au point de vue naturel, sans la persuasion préalable que Jésus ne devait pas rester la proie de la mort, et cette persuasion elle-même sans des déclarations antérieures du Sauveur, assez fortement significatives pour avoir pu imprimer au cœur de ses disciples, sitôt après le drame du Calvaire, une pareille conviction. Mais, s'il faut admettre de la part de Jésus des déclarations positives sur sa résurrection future, et tout un ensemble de faits extraordinaires venant appuyer son témoignage, pourquoi ne pas admettre qu'il y ait eu de sa part déclarations et preuves semblables touchant sa simple messianité? Cela seul pourrait d'ailleurs expliquer que de l'idée de la résurrection on ait passé immédiatement à l'idée de la mission messianique. — Au surplus, s'il est un point ferme dans la tradition évangélique et qu'on ne peut en aucune façon enlever de l'histoire, c'est que Jésus a été condamné à mort comme roi des Juifs, c'est-à-dire Messie : or il est impossible qu'il n'ait pas donné lieu à l'accusation par des aveux personnels sur ce sujet. Pour supprimer la conscience messianique du Sauveur, il faudrait supprimer le fond même de l'histoire évangélique. Cf. Lepin, *op. cit.*, p. 80 sq.

L'hypothèse de M. Wrede, dit M. Loisy, *Revue d'hist. et de littérat. relig.*, 1903, p. 296, « a, pour l'historien, l'inconvénient de rendre, non pas obscure, mais absolument inintelligible, l'apparition et la mort de Jésus, ainsi que la naissance du christianisme. » — Cependant, si M. Loisy n'admet pas, dans son intégrité et sous sa forme radicale, la thèse du professeur de Breslau, il ne laisse pas de la retenir en partie et sous une forme mitigée. « Les lignes générales du récit de Marc, dit-il, *Ibid.*, sont à maintenir comme historiques. Seulement, il y a lieu, pour ce qui est des faits particuliers, allégués par M. Wrede, de distinguer entre les différentes parties et les différentes couches de la rédaction... Les prophéties de la passion et de la résurrection, qui ne sont pas formulées en discours de Jésus, sont calquées sur la catéchèse apostolique; ce qui est dit de l'inintelligence des apôtres peut signifier à peu près ce que veut M. Wrede, à savoir qu'ils ne comprirent qu'après la résurrection certaines choses dont ils n'auraient pu d'ailleurs se douter auparavant... Il peut y avoir également quelque vue systématique dans le témoignage que les possédés sont censés rendre perpétuellement à Jésus. » Cf. *L'Évangile et l'Église*, p. 17-19. — Mais cette théorie encore paraît principalement fondée sur l'esprit de système et d'*a priori*.

b) Authenticité des acclamations messianiques des possédés. — Pour ce qui est des acclamations des démons et de l'attitude du divin Maître à leur égard, il est bien difficile d'y voir un reflet des préoccupations de l'Église. Est-il vraisemblable que la foi primitive se soit traduite d'une façon si circonspecte, en des récits où ne figure même pas le titre exprès de Messie, où la messianité du Sauveur est proclamée fort timidement et paraît de prime abord désavouée par lui-même? Étant donnée la croyance si ferme de l'Église des premiers jours en la messianité de Jésus, étant donnée, d'autre part, sa conviction que Jésus avait proclamé lui-même sa messianité, il est probable que l'intérêt dogmatique ou la préoccupation apologétique auraient donné naissance à des récits d'un tout autre caractère.

c) Authenticité des prédictions de la passion. — Il paraît également impossible d'attribuer à la tradition postérieure les prophéties de Jésus, relatives à sa passion. Pour nier, avec M. Wrede, que le Sauveur ait, même d'une façon générale, prévu sa mort, pour suspecter, comme M. Loisy, ce que les prédictions relatées par les Évangélistes offrent de détails précis et circonstanciés, il faut s'appuyer beaucoup plus sur une opinion préconçue que sur une analyse purement critique de nos documents. C'est ainsi que la prédiction remarquable qui suit la confession de Césarée semble bien garantie par la saillie spontanée de saint Pierre : « A Dieu ne plaise, Seigneur! Il ne vous arrivera rien de cela. » Matth., XVI, 22. On n'attribuera certes pas à la tradition une attitude du chef des Apôtres qui lui attire une si sévère réprimande du Maître : donc, pas davantage la déclaration de Jésus à laquelle elle se trouve étroitement rattachée. De même, ces remarques répétées — que les disciples, en entendant les déclarations du Sauveur, n'en pénétrèrent point du premier coup le sens, qu'ils retinrent les mots sans les comprendre, se demandant ce qu'il avait voulu leur dire, qu'ils étaient en grande tristesse, dans le pressentiment d'un malheur inconnu, et qu'ils n'osaient par crainte interroger leur Maître — sont visiblement des observations prises sur le vif, qui répondent à la réalité de l'état psychologique des Apôtres, beaucoup plus qu'aux préoccupations de l'Église chrétienne primitive. C'est une précieuse garantie d'authenticité.

3° *Le baptême, la tentation, la transfiguration.* — L'interprétation, présentée par les critiques libéraux, des récits du baptême, de la tentation et de la transfiguration, est acceptée, semble-t-il, par M. Loisy. Pour lui, le récit du baptême « est déjà une interprétation théologique et apologétique du fait qui a pu se passer », *Revue d'hist. et de littérat. relig.*, 1904, p. 91; cf. *L'Évangile et l'Église*, p. 89; « le tableau de la tentation présente, en forme symbolique et en raccourci, la psychologie de Jésus et la manière dont il a envisagé son rôle providentiel. Jésus comprenait ce rôle comme il est figuré dans la scène de la transfiguration. » *L'Evang. et l'Égl.*, p. 20. — Ici encore, nous sommes en plein subjectivisme. Toute la question revient à savoir si l'on peut, oui ou non, admettre parmi les faits de l'histoire des phénomènes miraculeux, tels que voix divines, apparitions célestes, interventions diaboliques. La question est d'ordre philosophique et religieux, plus encore que d'ordre critique et exégétique. Mais, ce que l'on peut bien affirmer, c'est que, indépendamment de la solution positive à donner à la question de principe, l'étude impartiale des textes tend à mettre en évidence le caractère réel des faits.

M. Loisy reconnaît, à la suite de tous les critiques, que la circonstance du baptême a dû marquer « un moment décisif dans la carrière du Sauveur » *L'Évang.*

et l'Égl., p. 20, cf. p. 89. Or, le moment n'a pu être décisif pour l'inauguration du ministère de Jésus, que si Jésus a trouvé sur les bords du Jourdain une manifestation expresse de la volonté de son Père et s'est senti investi de pouvoirs en rapport avec sa mission, c'est-à-dire, que si l'événement du baptême a eu substantiellement le caractère surnaturel que décrivent les Évangiles. Et pourquoi ne pas admettre les circonstances évangéliques dans leur intégrité? Les détails paraissent bien garantis par l'historicité du fond; il semblent inséparables de la substance; en tout cas, ils sont en parfaite harmonie avec la personnalité surnaturelle de Jésus et tout le reste de son histoire. — Ne peut-on en dire autant de l'épisode de la tentation? On ne voit pas le motif théologique ou l'intérêt apologétique qui aurait porté la première génération chrétienne à imaginer des épreuves qui accentuent plutôt l'humanité du Sauveur. D'autre part, s'il y a quelque chose de profondément mystérieux dans les divers conflits entre Jésus et Satan, s'il n'y a pas lieu de chercher une identification matérielle à la montagne sur laquelle est transporté le Fils de Dieu, rien n'indique qu'il faille voir symbolisées dans le récit de simples expériences intérieures. — Quant à l'épisode de la transfiguration, c'est encore en partant d'un préjugé qu'on pourrait le ramener à l'expression symbolique d'un pur phénomène de conscience. Le fait est nettement circonstancié, avec des détails qui portent visiblement le caractère de l'histoire : on est au sixième jour après l'incident de Césarée de Philippe; avec Jésus sont trois de ses apôtres, Pierre, Jacques et Jean. La réflexion si caractéristique de saint Pierre à propos des trois tentes, et la remarque de l'Évangéliste qu'il ne savait ce qu'il disait, tant était grand leur saisissement, semblent bien garantir l'apparition de Moïse et d'Élie comme fait extérieur. Enfin, la réalité de la manifestation éclatante se trouve confirmée par la prédiction connexe touchant la proximité de la passion, prédiction dont l'historicité même est attestée par cette observation de l'Évangéliste, que les Apôtres retinrent les paroles du Maître sans les comprendre, se demandant ce qu'il avait bien pu vouloir dire en parlant de sa résurrection d'entre les morts.

4° *Les miracles.* — Rien de plus arbitraire que le départ que font les critiques libéraux entre les miracles de guérison accomplis par Jésus, et, d'autre part, ses miracles de résurrection ou ceux qu'il a opérés sur la nature. — C'est en vain que, contraints d'admettre les premiers comme faits historiques, ils s'efforcent de leur donner une interprétation plus ou moins rationaliste. Ils ont beau faire appel aux théories les plus larges sur la puissance des influences psychiques ou de la suggestion. — Renan parlait lui aussi de ce qu'était capable d'opérer « le contact d'une personne exquise », *Vie de Jésus*, p. 270 — ils ne peuvent éliminer de l'ensemble le plus authentique des guérisons extraordinaires opérées par Jésus le surnaturel proprement dit. « Il y a, dit M. Loisy, *L'Év. et l'Égl.*, p. 24, une part de mystérieux et d'inexplicable dans les miracles les plus solidement garantis. » — Or, cette réalité des miracles de guérison est déjà une garantie positive de la réalité des autres. D'autre part, les moyens employés pour éliminer de l'histoire ces derniers sont trop artificiels et trop violents pour être approuvés de la saine critique. On veut expliquer les miracles sur la nature par la matérialisation de quelque sentence ou parabole : or, cette hypothèse est en contradiction avec le caractère très net des récits, qui, au lieu des larges traits, des lignes vagues et flottantes, propres à l'histoire symbolique, présentent au contraire les circonstances précises et les détails vivants qui caractérisent les souvenirs gardés de la réalité. — Les deux récits de multiplication des pains ne diffèrent que par les circonstances matérielles du temps, du lieu, du nombre des pains et des poissons : pourquoi deux récits analogues, et néanmoins distincts, sinon parce qu'ils n'ont pas été conçus pour faire valoir une idée ou traduire figurativement une sentence, mais qu'ils répondent bien à deux événements réels, auxquels d'ailleurs Jésus fait un peu plus tard expressément allusion? Marc., VIII, 17-20; Matth., XVI, 9-10. Au reste, il suffit de lire, par exemple, le premier récit, pour y saisir, aussi nettement, sinon plus nettement, que dans n'importe quelle scène évangélique, tout le relief de l'histoire vraie. — C'est la même vie, ce sont les mêmes détails minutieux et pittoresques, qui se constatent dans le récit de la marche sur les eaux, étroitement rattaché au récit de la première multiplication des pains, comme dans les épisodes de la pêche miraculeuse, du statère, ou du figuier maudit. A moins de nier, de parti pris contre l'histoire, la personnalité surnaturelle de Jésus, on ne peut refuser au Sauveur les miracles symboliques, qui sont comme des prophéties en action, pas plus qu'on ne peut lui refuser les prophéties en parole. — Quant aux miracles de résurrection, on peut dire que celui de Naïm, que l'on élimine très arbitrairement, est garanti par celui de Capharnaüm, qu'il est impossible de ne pas admettre. Ce dernier miracle, en effet, est raconté par les trois synoptiques; de l'aveu de Cheyne, il doit appartenir à la plus ancienne tradition; il est d'ailleurs si intimement et si naturellement mêlé à l'incident de l'hémorrhoïsse que les deux faits se soutiennent l'un l'autre et s'imposent invinciblement à la confiance. Or, l'épisode de la fille de Jaïre étant admis comme fait, est-il possible de n'y pas voir une véritable résurrection? S'il y a quelque chose de clair dans le récit, c'est que la jeune fille est morte lorsque Jésus arrive à la maison du chef de synagogue; déjà les joueurs de flûte et les pleureuses remplissent l'air de leurs lamentations; tout le monde se récrie, lorsque Jésus déclare : « Elle n'est pas morte, mais elle dort; » il est évident que, par ces paroles, le Sauveur a voulu simplement marquer en termes mystérieux le prochain retour de la jeune morte à la vie. Tout en un mot s'oppose à ce qu'on ramène le fait de la résurrection à une guérison ordinaire. Le secret même dont Jésus veut entourer le miracle tend à garantir que le récit n'est point dû à une transformation légendaire, mais qu'il répond à la vérité de l'histoire.

5° *La résurrection.* — Si nous passons à la résurrection personnelle du Sauveur, les critiques, nous l'avons vu, reconnaissent que les apparitions attribuées au Christ ressuscité reposent évidemment sur un fait historique. Ce fait historique est l'impression qu'eurent réellement les Apôtres de voir Jésus leur apparaître. M. Schmiedel convient même qu'ils eurent l'impression de le voir leur montrant les cicatrices de ses blessures, pénétrant directement dans l'appartement où ils se trouvaient et en sortant toutes portes fermées. Déjà Renan n'avait pu rejeter ce fait des multiples apparitions. *Les Apôtres*, Paris, 1866, p. 10 et suiv. M. Loisy le juge « incontestable ». *L'Évang. et l'Égl.*, p. 119. — Or, étant données, d'une part, la multitude et la diversité des témoins, d'autre part, la disposition d'esprit des disciples après la mort de Jésus, ces apparitions, dans leur ensemble et dans leurs détails, ne paraissent pas pouvoir s'expliquer comme des visions purement subjectives. Ne faut-il pas un esprit de système invraisemblable pour supposer uniformément l'illusion chez Marie Madeleine, chez Pierre et chez Jacques, chez les pèlerins d'Emmaüs et les cinq cents frères réunis, dont parle saint Paul, I Cor., XV, 6, chez tous les disciples assemblés au Cénacle, au lac de Génésareth, à la montagne de l'Ascension? — D'autre part, le caractère objectif des apparitions semble résulter avec pleine certitude des diverses expériences faites par les témoins : ils ont douté d'abord de leurs sens et ne se sont rendus qu'à l'évidence de la réalité; Jésus leur a adressé la parole, et ils ont entend

ses discours : il leur a fait toucher ses plaies de la main, et il a pris de la nourriture avec eux. Quel parti pris étrange que d'éliminer tous ces traits, précisément parce qu'ils accusent l'objectivité des visions ! — Il est très vrai que les impressions sensibles, perçues par les témoins, ne pouvaient correspondre adéquatement aux réalités surnaturelles du corps ressuscité de Jésus; mais cela n'empêche point ces impressions d'avoir été réelles et objectives. Elles ont dû être provoquées véritablement par le corps glorieux du Christ, bien que ce corps n'ait pu leur apparaître selon les pleines réalités de sa gloire, mais seulement dans une condition appropriée aux exigences de leurs sens naturels. — Enfin, la découverte du tombeau vide confirme elle-même la réalité de la résurrection corporelle de Jésus, et par conséquent l'objectivité de ses apparitions : étant données, en effet, les circonstances, la disparition du corps du Sauveur ne saurait avoir d'explication raisonnable que par le fait de la résurrection corporelle.

6° *Influence des mythes païens.* — Si nous étudions maintenant les rapprochements suggérés entre certains faits évangéliques et les mythes religieux de l'antiquité païenne, nous voyons qu'ils ressemblent souvent à des jeux d'imagination ou à des combinaisons arbitraires; d'autres fois, qu'ils sont fondés sur des analogies fort simples, qui ne requièrent aucunement l'hypothèse d'une dépendance véritable ni d'un emprunt. — M. Gunkel esquisse un tableau du syncrétisme religieux qui aurait eu cours en Orient antérieurement à l'ère chrétienne et il y place l'idée de la conception virginale du Messie. Mais, outre que cette dernière idée pourrait fort bien être dérivée de la prophétie d'Isaïe, et que cela ne serait pas pour nuire le moins du monde à la réalité du fait historique par rapport au Sauveur, il faut bien dire que M. Gunkel emprunte les traits de son tableau, non à des documents purs de toute influence chrétienne, mais aux écrits de la gnose, si largement pénétrés par le christianisme. Sa conjecture semble donc pécher par la base. — Que la naissance de Jésus ait été rapportée au 25 décembre parce que les nouveaux convertis auraient eu coutume de fêter au solstice d'hiver le soleil renaissant, que pareillement le jour du Seigneur ait été fixé au dimanche, pour remplacer ce jour-là le culte du soleil, ce sont des choses qui *a priori* peuvent paraître vraisemblables : l'Église primitive aurait fort bien pu substituer aux anciens cultes solaires le culte du Christ, vraie lumière du monde. Ce qui néanmoins fait suspecter même ces simples rapprochements, c'est que la résurrection du Christ se trouve également placée vers la Pâque, donc vers l'équinoxe du printemps : or, cette circonstance n'a évidemment pas le moindre rapport, au point de vue de l'histoire, avec le mythe solaire. De même, la fixation du jour du Seigneur au dimanche semble historiquement motivée par ce fait que la résurrection eut lieu le lendemain du sabbat. Le rattachement même de la résurrection au lendemain du sabbat ne paraît inspirée en aucune façon par le mythe solaire : on ne saurait voir, en effet, dans les jours écoulés entre la mort et la résurrection les trois mois et demi de l'hiver, ni les trois mois qui séparent l'équinoxe d'hiver de l'équinoxe du printemps, puisqu'il n'est question ni de trois jours et demi, ni de trois jours pleins. — Pour consentir à voir dans le Christ un reflet du dieu solaire Mardouk, dans les douze Apôtres une allusion aux douze signes du zodiaque, dans la mère du Sauveur un souvenir d'Istar, il faudrait avoir oublié que J.-B. Pérès, *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé*, 1827, a clairement démontré que Napoléon n'est pas autre qu'Apollon, le dieu du soleil; que sa mère Letitia est Latone; ses trois sœurs, les trois Grâces; ses quatre frères, les quatre saisons de l'année; ses douze maréchaux, les douze signes du zodiaque; que le brillant début de son règne par la campagne d'Égypte et sa fin lamentable par l'exil de Sainte-Hélène, après douze ans, représentent la marche du soleil, qui se lève à l'Orient, pour disparaître dans les mers d'Occident, après les douze heures du jour, pendant lesquelles il brille à l'horizon. — Enfin, les rapprochements entre les récits de l'enfance de Jésus et les légendes bouddhiques ne laissent pas d'être fort suspects. Les écrits bouddhiques sont loin d'avoir une histoire littéraire aussi assurée que nos Évangiles, leur première origine fût-elle ancienne, les manuscrits que nous en possédons sont d'époque relativement récente; il est difficile d'en contrôler l'état antérieur; bien des légendes ont pu être introduites, ou fortement remaniées, sous l'influence du christianisme, prêché de bonne heure en Orient. D'ailleurs, beaucoup de ces analogies avec les légendes bouddhiques, comme avec les légendes persanes et autres, sont purement extérieures et de surface; elles n'impliquent aucunement une dépendance mutuelle, se trouvant en quelque sorte dans l'ordre ordinaire et naturel des choses.

7° *Le quatrième Évangile.* — L'interprétation proposée, touchant le quatrième Évangile, semble se rapporter beaucoup plus à la question du symbolisme qu'à la question du mythe. Cependant, à cause de l'analogie, relevée par Strauss lui-même, nous ne pouvons nous dispenser d'en dire un mot. La théorie de MM. Holtzmann et Réville, adoptée dans son sens le plus absolu par M. Loisy, *Le quatrième Évangile*, Paris, 1903, paraît fondée principalement sur l'esprit de système. — Parmi les sentences du Christ johannique, il en est plusieurs qui ont une signification nettement symbolique : telles les sentences sur le corps de Jésus considéré comme temple, II, 19, sur la nourriture spirituelle, IV, 32, et VI, 32, la moisson des âmes, IV, 35, le sommeil de la mort, XI, 11. Or, il est très remarquable que l'Évangéliste lui-même prend soin de signaler la portée figurative de chacune de ces sentences, ou bien la fait marquer très clairement par Jésus. Cela semble d'abord indiquer qu'il n'y a pas lieu de chercher de l'allégorie dans les autres endroits où l'auteur n'en signale pas, et où de fait on ne voit pas clairement qu'il en existe. A coup sûr, cela garantit bien qu'il n'a point songé à dissimuler partout dans son écrit un symbolisme profond, dont « un petit groupe d'initiés » seul aurait eu la clef à l'origine, Loisy, *op. cit.*, p. 95, 131, et que les critiques du XXe siècle n'arriveraient à découvrir qu'à grand effort. Il n'est pas moins significatif, d'autre part, que ces sentences, proposées comme figuratives, ont précisément dans les Synoptiques leur analogue, sinon leur parallèle. Cf. Joa., II, 19, et Marc., XIX, 58; Matth., XII, 6; Joa., IV, 32, et Matth., IV, 4, XVI, 6; Joa., IV, 35, et Luc., X, 32; Joa., XI, 11, et Marc., V, 39. — Si l'on veut maintenant vérifier sur les récits mêmes le principe du symbolisme, il est intéressant de s'adresser tout d'abord aux passages que le quatrième Évangile a en commun avec les trois premiers. Or, il suffit de soumettre à cet examen les récits de la multiplication des pains, de la marche sur les eaux, de l'onction de Béthanie, pour se rendre compte, premièrement, que saint Jean ne peut dépendre simplement des Synoptiques, mais représente plutôt une tradition parallèle; secondement, qu'il n'en exploite pas du tout les données selon les principes de l'allégorie, les divergences qu'il présente avec eux, additions, omissions, modifications de détails, ne s'expliquant absolument pas par l'intention symbolique. — Que l'on tasse également la comparaison au point de vue des personnages, on ne voit pas que ceux du quatrième Évangile soient des types symboliques plus que les autres. Dans saint Jean, pas plus que dans les Synoptiques, la mère de Jésus n'est figure de « la synagogue » ou de « la communauté d'Israël », Loisy, *op. cit.*, p. 125, 275, etc.; ni les frères du Sauveur, « figures du judaïsme, » p. 101, etc.; ni Jean-Baptiste, symbole de l'ancienne alliance, p. 81; ni saint Pierre,

« type du messianisme judaïsant, » ou de « l'apôtre sujet à défaillance », p. 87; ni Judas, « type du judaïsme incrédule et perfide, » p. 481; ni Joseph d'Arimathie, représentant du « judaïsme officiel », p. 84, 895; ni Pilate, « type des magistrats romains qui condamnaient les chrétiens à regret, » p. 858. — Les détails des récits ne sont ramenés à une signification symbolique que moyennant une exégèse de parti pris et d'arbitraire. Qu'il suffise de songer que, pour M. Loisy, les cinq portiques de la piscine de Bethésda représentent « les cinq livres de la Loi », p. 386, tandis que M. Abbott, art. *Gospels*, § 47, *Encycl. bibl.*, t. II, col. 1797, y voit « les cinq sens de l'humanité non rachetée, c'est-à-dire les passions non régénérées ». Pour M. Loisy, le paralytique, « infirme depuis trente-huit ans, » au moment de sa guérison, aura sans doute quarante ans à la mort de Jésus; il représente donc Israël, qui est resté quarante ans dans le désert, ou bien l'humanité, puisque quarante ans est le nombre biblique qui marque une génération, p. 389. Le jeune homme aux pains et aux poissons semble représenter les diacres, « ministres auxiliaires de la cène eucharistique chez les premiers chrétiens, » p. 427. Le miracle de la marche sur les eaux a pour but d'illustrer le sacrement de l'eucharistie, en montrant que le Christ eucharistique « n'est pas soumis aux lois de la matière, pas plus à la loi de l'étendue qu'à celle de la pesanteur », p. 436. Dans le récit de la résurrection de Lazare, « Marthe, qui rencontre Jésus la première, semble représenter le premier groupe de Juifs convertis, et Marie les fidèles recrutés parmi les Gentils; associés en Jésus, les deux groupes réalisent par lui la résurrection de l'humanité, de l'homme, leur frère, qui gisait dans le tombeau depuis quatre jours, peut-être les quatre mille ans qui ont précédé la venue du Christ, » p. 645. Si Marie de Béthanie oint de parfum les pieds de Jésus et les essuye de sa chevelure, « on doit croire que l'action est symbolique et destinée à montrer comment Marie, l'Église de la gentilité, a recueilli aux pieds de Jésus le parfum de l'Évangile, qui se répand dans tout l'univers. » p. 672. — Il faut avouer que de pareilles licences d'imagination ne sont pas pour nous inspirer absolue confiance aux critiques, qui prétendent nous offrir la clef du quatrième Évangile. Les interprétations extravagantes auxquelles conduit logiquement le système semblent prouver d'une façon péremptoire que l'ouvrage n'a pas son explication fondamentale dans le symbolisme. — D'autre part, les preuves, extrêmement fortes, que l'on a de son rapport avec l'apôtre saint Jean, l'impossibilité où l'on se trouve d'expliquer ce qu'il contient d'histoire par une simple exploitation de la matière synoptique, enfin le naturel, la vie intense, la variété et la précision des détails, qui caractérisent ses narrations, sont des garanties fort sérieuses de son historicité. Sa divergence d'avec les Synoptiques reste sans doute un problème à résoudre, mais à résoudre, semble-t-il, d'une tout autre manière que par l'hypothèse d'une simple méditation religieuse ou spéculation théologique sur la vie de Jésus.

8° *Conclusion.* — Ainsi, l'étude détaillée des Évangiles vérifie ce que garantissaient déjà l'origine de ces livres et les conditions dans lesquelles ils ont été rédigés, à savoir qu'ils ne sauraient être soumis au système d'interprétation mythique, proposé par les critiques indépendants. Le résultat même de cet examen, relativement aux écrits évangéliques, pour lesquels les moyens de contrôle sont multiples et plus à notre portée, ne va-t-il pas à confirmer dans une certaine mesure ce que nous avons dit à propos de l'Ancien Testament, et à nous assurer que, même dans ces livres antiques, le mythe n'occupe point la place qu'on prétend?

M. Lepin.

N

N, quatorzième lettre de l'alphabet hébreu. Voir NUN.

NAALOL (hébreu : *Nahălăl*, Jos., XIX, 15; XXI, 35; *Nahălôl*, Jud., I, 30; Septante : *Vaticanus :* Ναϐαάλ, Jos., XIX, 5; Σελλά (?), Jos., XXI, 35; Δωμανά, Jud., I, 30; *Alexandrinus :* Ναλώλ, Jos., XIX, 15; XXI, 35; Ἐναμμάν, Jud., I, 30), ville de la tribu de Zabulon, Jos., XIX, 15, donnée aux Lévites fils de Mérari, Jos., XXI, 35, et dont les indigènes chananéens ne furent pas expulsés par les vainqueurs israélites. Jud., I, 30. On voit comment ce nom a été défiguré par les Septante. Dans la liste, d'ailleurs incomplète, des villes de Zabulon, Jos., XIX, 15, il est mentionné entre Cathed et Sémeron. Cathed est inconnu, mais Sémeron est généralement identifié avec *Semûniyéh*, village situé à l'ouest de Nazareth. Naalol est également suivi de Bethléhem, qui correspond exactement à *Beit-Lahm*, au nord-ouest et près de *Semûniyéh*. Sa position semble donc bien indiquée au sud-ouest ou au sud de la tribu. D'autre part, le Talmud assimile le נַהֲלָל, *Nahălăl*, biblique à מַהְלוּל, *Mahlûl*. Cf. A. Neubauer, *La géographie du Talmud*, Paris, 1868, p. 189. Or, on trouve encore aujourd'hui au sud-est de *Semûniyéh* une localité dont le nom معلول, *Ma'lûl*, à part la gutturale, répond bien à la désignation talmudique. Il y a en cet endroit quelques vestiges d'antiquité. Cf. V. Guérin, *La Galilée*, t. I, p. 388-389. Le savant explorateur accepte cette identification, qui est admise également par R. J. Schwarz, *Das heilige Land*, Francfort-sur-le-Main, 1852, p. 137; Van de Velde, *Memoir to accompany the Map of the Holy Land*, Gotha, 1858, p. 335, etc. Elle est regardée comme probable par F. Buhl, *Geographie des alten Palästina*, Leipzig, 1896, p. 215. — D'autres préfèrent réserver le site de *Ma'lûl* pour Mérala, ville de la même tribu, Jos., XIX, 11. Voir MÉRALA, col. 988. Dans ce cas, on pourrait placer Naalol à *'Aïn Máhil*, عين ماحل, au nord-est de Nazareth. Cette source coule au bas d'un village du même nom, situé sur une hauteur et réduit à une dizaine d'habitations, qu'entourent des jardins plantés de figuiers, d'oliviers et de grenadiers. Cf. G. Armstrong, W. Wilson et Conder, *Names and places in the Old and New Testament*, Londres, 1889, p. 134; D. Zanecchia, *La Palestine d'aujourd'hui*, Paris, t. II, p. 675. A. LEGENDRE.

NAAMA (hébreu : *Na'âmah*, « douce »), nom, dans le texte hébreu, de deux femmes et d'une ville de Juda. Dans la Vulgate, le nom de l'une des femmes est écrit, à la suite des Septante, Noéma. Gen., IV, 22.

1. NAAMA (Septante : Νααμά, III Reg., XIV, 21; Νοομμά, II Par., XII, 13), femme du roi Salomon et mère du roi Roboam. Elle était Ammonite. III Reg., XIV, 21, 31; II Par., XII, 13. Ce fut peut-être pour elle que Salomon bâtit sur le mont du Scandale un haut lieu en l'honneur de Moloch, le dieu d'Ammon. III Reg., XI, 1, 5. Le *Codex Vaticanus* et l'édition sixtine des Septante, dans une longue addition à III Reg., XII, 24, laquelle ne se lit ni dans l'hébreu, ni dans la Vulgate, ni dans le *Codex Alexandrinus*, dit, entre autres choses, que Naaman (altération de Naama) était « fille d'Ana, fils de Naas, roi des fils d'Ammon ».

2. NAAMA (hébreu : *Na'ămâh;* Septante : *Vaticanus :* Νωμάν; *Alexandrinus :* Νωμα), ville de la tribu de Juda. Jos., XV, 41. Elle fait partie du deuxième groupe des cités de « la plaine » ou de la *Séphélah*, et est mentionnée entre Bethdagon et Macéda, dont l'emplacement n'est malheureusement pas certain. On a proposé d'identifier Naama avec le village actuel de *Na'anéh*, au sud de *Ramléh*. Cf. *Survey of Western Palestine, Memoirs*, Londres, 1881-1883, t. II, p. 408. Mais ce site, croyons-nous, sort des limites de la tribu de Juda et appartient plutôt à celle de Dan. Voir la carte de JUDA, t. III, col. 1760. Il n'est pas question de Naama dans d'autres endroits de l'Écriture. — On trouve dans la liste géographique des pylônes de Karnak, n. 75, un nom qui, au premier regard et surtout par la place qu'il occupe, semblerait l'équivalent de *Na'amah;* c'est *Naunu*. Aussi Mariette avait-il été tenté de faire un rapprochement entre les deux; mais l'absence de la gutturale *'aïn*, ʿ, dans le nom égyptien, lui fit rejeter cette identification. Cf. A. Mariette, *Les listes géographiques des pylônes de Karnak*, Leipzig, 1875, p. 35; G. Maspero, *Sur les noms géographiques de la Liste de Thoutmos III qu'on peut rapporter à la Judée*, extrait des *Transactions of the Victoria Institute, or philosophical Society of Great Britain*, Londres, 1888, p. 7. — Rien n'indique qu'on doive regarder Naama comme la patrie de Sophar le Naamathite, un des amis de Job. Job, II, 11; XI, 1; XX, 1. Voir NAAMATHITE. A. LEGENDRE.

NAAMAN (hébreu *Na'ăman*, « agrément »), nom d'un ou de deux Israélites et d'un général syrien.

1 et **2. NAAMAN** (Septante : Νοεμάν, Gen., XLVI, 21; Νοαμά, I Par., VIII, 4; Νοομά, I Par., VIII, 7). Dans Gen., XLVI, 21, Naaman est énuméré avec Béla parmi les fils de Benjamin; dans I Par., VIII, 4, il est compté parmi les fils de Béla et devient ainsi le petit-fils de Benjamin au lieu de son fils. Certains commentateurs distinguent deux Naaman, le premier fils de Benjamin, le second fils de Béla; d'autres interprètes les identifient et pensent que la Genèse a compté parmi les enfants de Benjamin quelques-uns de ses petits-fils. Cette opinion est probablement la vraie, car les Nombres, XXVI, 28-30, ne nomment pas Naaman (appelé dans ce passage par la Vulgate Noéman) parmi les fils de Benjamin, mais parmi les fils de Béla. Naaman fut le chef de la famille des Naamanites, ou, d'après l'orthographe de la version latine, des Noémanites. Voir NOÉMANITES. — Un passage de I Par., VIII, 7, semble énumérer Naaman parmi les fils d'Ahod, mais il s'agit bien du petit-fils de Benjamin et de ses frères Achia et Géra. Ils paraissent avoir été transportés à Manahath, eux ou leurs descen-

dants. Mais le sens du verset, qui est probablement altéré, est impossible à déterminer avec certitude.

3. NAAMAN (hébreu : *na'ămân*; Septante : Ναιμάν), général syrien guéri de la lèpre par Élisée. — Naaman était le chef de l'armée du roi de Syrie, Bénadad II, contemporain des rois d'Israël Achab, Ochozias et Joram. Voir BÉNADAD II, t. I, col. 1573. Il fut atteint d'une lèpre qui commença par une plaie, IV Reg., v, 11. Il était très en faveur auprès de son maître, parce que « c'était par lui que Jéhovah avait délivré les Syriens », IV Reg., v, 1, soit dans leurs luttes contre les Israélites, III Reg., XXII, 30-36, soit dans leur résistance efficace aux invasions de Salmanasar II, roi d'Assyrie. Cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. III, 1899, p. 78-79. Dans une de leurs razzias, les Syriens avaient pris une jeune Israélite, qui devint esclave de la femme de Naaman. L'esclave parla à sa maîtresse du prophète de Samarie, Élisée, comme fort capable de guérir le général. Le roi s'intéressa lui-même à l'affaire, et donna à Naaman une lettre de recommandation pour le roi d'Israël. Le général partit avec de riches présents, arriva devant le roi d'Israël et lui demanda de le faire guérir. Étonné de cette requête insolite, le roi n'y vit qu'un prétexte à recommencer la guerre. Heureusement, Élisée intervint pour le rassurer, et Naaman, sur son char et avec une escorte de cavalerie, s'arrêta devant la porte du prophète. Celui-ci, pour montrer au général que les grandeurs de ce monde n'avaient pas le don de fasciner un prophète de Jéhovah, se contenta de lui faire dire par un messager que sa guérison résulterait de sept ablutions dans le Jourdain. Naaman fut mortifié de ce procédé. Il s'en retournait furieux, en prétendant que les eaux de son pays valaient bien celles du Jourdain, quand les gens de sa suite lui firent entendre raison. Il se lava sept fois et fut guéri. Reconnaissant, il retourna près du prophète et le pressa d'accepter des présents. Élisée refusa tout. Naaman, comprenant que sa guérison devait être attribuée non aux eaux du fleuve, mais à la puissance de Jéhovah, protesta qu'il n'offrirait plus de sacrifices à d'autres dieux que lui, et sollicita l'autorisation d'emporter deux charges de mulets de terre d'Israël, sans doute pour en faire l'autel sur lequel il se proposait de sacrifier à Jéhovah. Mais, se rappelant que son devoir d'état l'obligeait à accompagner son maître dans le temple du dieu syrien Remmon, il demanda à Élisée la permission de le faire. Élisée se contenta de lui répondre : « Va en paix! » Naaman s'en retourna dans son pays, édifié du désintéressement d'Élisée, malgré l'indiscrète intervention de Giézi, dont par la suite il apprit sans doute la mésaventure. Voir GIÉZI, t. III, col. 237. IV Reg., v, 1-27. — A la synagogue de Nazareth, Notre-Seigneur rappela la guérison de Naaman, Luc., IV, 27, pour montrer que Dieu est libre de ses dons et qu'il peut les accorder aux étrangers aussi bien qu'aux Israélites. Bien qu'étranger et même ennemi d'Israël, Naaman fut guéri, comme le fut plus tard le Samaritain lépreux, aussi reconnaissant que le général syrien. Luc., XVII, 16. Pour obtenir sa guérison, il dut se laver dans les eaux du Jourdain, comme l'aveugle-né eut à le faire à la piscine de Siloé. Joa., IX, 7. Une fois guéri, il rendit hommage à la divinité de Jéhovah, comme l'aveugle-né à la divinité du Sauveur. Joa., IX, 38. H. LESÊTRE.

NAAMATHITE (hébreu : *han-Na'ămâṯî;* Septante : ὁ Μιναίων Βασιλεύς, Job, II, 11; ὁ Μιναῖος, Job, XI, 1; XX, 1; XLII, 9), nom ethnique de Sophar, un des amis de Job. Job, II, 11; XI, 1; XX, 1; XLII, 9. La leçon des Septante, Μιναῖος, fait supposer que, au lieu de נעמתי, *Na'ămâṯi*, ils ont lu מעונתי, *Me'unâṯi*, de מעונים, *Me'ûnîm*, peuple dont il est question dans quelques passages de l'Écriture. Cf. I Esd., II, 50; II Esd., VII, 52. Ils ont, en effet, rendu le même mot *Me'ûnim* par Μιναῖοι, I Par., IV, 41; II Par., XX, 1; XXVI, 8 (dans ces deux derniers passages, le texte massorétique porte : *'Ammônim*, les Ammonites). Mais s'ils ont entendu par là les Minéens, qui habitaient au sud-ouest de l'Yémen, leur traduction est fausse. D'autre part, les variantes de la recension de Lucien montrent que la leçon Μιναῖοι est douteuse en quelques endroits. Les *Me'ûnim* sont plus communément regardés comme une tribu iduméenne. Voir MAONITES, col. 704. Dans ces conditions, il est difficile de savoir quelle était la patrie de Sophar. Il y a bien dans la tribu de Juda une ville de *Na'ămâh*. Jos., XV, 41. Voir NAAMA. Mais la seule identité de nom suffit-elle pour que nous considérions l'ami de Job comme originaire ou habitant de cette ville? *Na'ămâh*, qui veut dire « agréable, plaisante [ville] », est un nom trop commun pour qu'il n'ait pas eu de correspondants en Syrie et en Arabie. D'un autre côté, si l'on fait de Sophar un Maonite, il se trouvait être Iduméen comme Eliphaz de Théman, un autre ami de Job.

A. LEGENDRE.

NAARA (hébreu : *Na'ărâh*, « jeune fille, » Septante : Θοαδά; *Alexandrinus :* Νοορά), une des deux femmes d'Assur, ou Ashur (t. I, col. 1091), fils d'Hésion, de la tribu de Juda. Naara lui donna quatre fils : Oozam, Hépher, Thémani et Ahasthari. I Par., IV, 5-6.

NAARAI (hébreu : *Na'ărai*, « jeune; » Septante : Ναραί; *Alexandrinus :* Νοορά), fils d'Asbaï, un des vaillants soldats de l'armée de David. I Par., XI, 37. Son nom, comme celui de son père, est modifié dans la liste des *gibborîm* de David, II Reg., XXIII, 35, où il est appelé par le changement de deux lettres Paraï (*Pa'ărai*), fils d'Arbé, et il n'est guère possible aujourd'hui de discerner quelle est la vraie leçon.

NAARATHA (hébreu : *Na'ăraṯah*, avec *hé* local; Septante : *Vaticanus :* αἱ κῶμαι αὐτῶν; *Alexandrinus :* Νααραθα), ville frontière de la tribu d'Éphraïm. Jos., XVI, 7. Elle s'appelle *Noran* (hébreu : *Na'ărân;* Septante : *Vat. :* Νααρνάν; *Alex. :* Νααράν), I Par., VII, 28. Dans le tracé des limites de la tribu, elle occupe le dernier point avant Jéricho et le Jourdain. Josèphe, *Ant. jud.*, XVII, XIII, 1, parle d'un village de Νεαρά, d'où Archélaüs, fils d'Hérode, amena l'eau, au moyen d'un aqueduc, dans la plaine de Jéricho, pour en arroser les plantations de palmiers. Le Talmud mentionne *Na'aran* comme ville opprimée par Jéricho. Cf. A. Neubauer, *La géographie du Talmud*, Paris, 1868, p. 163. Eusèbe et saint Jérôme, *Onomastica sacra*, Gœttingue, 1870, p. 142, 283, placent Naaratha au village de Νοοράθ, *Naorath*, à cinq milles (un peu plus de sept kilomètres) de Jéricho, conséquemment au nord, puisqu'elle appartenait à la tribu d'Éphraïm. C'est donc de ce côté que doivent, d'après tous ces détails, se diriger nos recherches. V. Guérin, *La Samarie*, t. I, p. 210-213, 226-227, identifie Naaratha avec *Khirbet Samiyéh*, à deux heures et demie de marche environ au nord-nord-ouest d'*Er-Riha*. La distance dépasse les cinq milles indiqués par Eusèbe; mais les chiffres milliaires marqués dans l'*Onomasticon* ne sont pas toujours d'une exactitude mathématique. Il signale là, près d'une source abondante, des ruines assez considérables. La source, appelée *'Aïn es-Samiyéh*, « coule au-dessous d'une chambre voûtée en plein cintre et bâtie avec de larges blocs; près de là gisent quelques tronçons de colonnes monolithes en pierre et plusieurs chapiteaux imitant le style dorique. Au nord et au-dessus de la source, on remarque les ruines d'un édifice considérable, destiné peut-être jadis à la défendre et construit avec des blocs gigantesques, grossièrement taillés. Les eaux de l'*Aïn es-Samiyéh* arrosent et fertilisent la vallée de ce nom, où croissent

des lentilles, des fèves et du blé. Sur les flancs inférieurs de la montagne qui la borde vers l'est, de nombreuses grottes ont été creusées dans le roc. Quelques-unes sont certainement antiques... Cette source, à cause de la bonté et de l'abondance de ses eaux, a très bien pu, au lieu de se perdre, comme elle le fait maintenant, après avoir arrosé la vallée de Samiyéh, être jadis amenée par un petit canal dans la plaine du Jourdain. » V. Guérin, *La Samarie*, t. I, p. 211, 213. D'autres cependant cherchent plutôt Naaratha à *Khirbet el Audjéh et-Tahtâni*, à l'est de *Khirbet Samiyéh*, et directement au nord de Jéricho. Cf. G. Armstrong, W. Wilson et Conder, *Names and places in the Old and New Testament*, Londres, 1889, p. 133. Il y a là un ruisseau considérable et quelques ruines. Cf. *Survey of Western Palestine, Memoirs*, Londres, 1881-1883, t. II, p. 391. Mais ces ruines sont beaucoup moins importantes que celles de *Khirbet Samiyéh*, où se trouve du reste la source même du ruisseau en question. A. LEGENDRE.

NAARIA (hébreu : *Ne'aryâh*, « serviteur de Yâh ou Jéhovah »), nom de deux Israélites.

1. NAARIA (Septante : Νωαδία), fils de Séchénias, et père d'Élioénaï, d'Ézéchias et d'Ezricam, de la tribu de Juda, descendants de David. I Par., III, 22-23.

2. NAARIA (Septante : Νωαδιά), le second des quatre fils de Jési, qui, à la tête de cinq cents Siméonites, sous le règne d'Ézéchias, chassèrent les Amalécites du mont Séir et s'y établirent. I Par., IV, 42.

NAAS (hébreu : *Nahaš*, « serpent ; » Septante : Ναάς), nom de deux Ammonites, d'un Israélite et d'une ville.

1. NAAS (hébreu : *Nâhâš ;* Septante : Νάας), roi des Ammonites, du temps de Saül. — Peu de temps après l'élection de Saül à la royauté, le roi des Ammonites, Naas, « le Serpent, » monta à la ville de Jabès Galaad pour s'en emparer. Ce n'était pas la première fois, du reste, que les Ammonites attaquaient les Israélites. Voir AMMONITES, t. I, col. 496. Les habitants de Jabès, qui ne se sentaient pas en force pour résister efficacement, proposèrent une alliance à l'assaillant. Mais Naas leur répondit insolemment qu'il ne traiterait qu'après avoir crevé l'œil droit à chaque habitant, pour la honte de tout Israël. Les anciens demandèrent alors un répit à Naas, promettant de se rendre à lui au bout de sept jours, si le secours qu'ils iraient réclamer ne venait pas. Le roi y consentit, persuadé sans nul doute que le secours ne viendrait jamais et qu'il lui était plus avantageux d'obtenir sans coup férir la reddition de la ville que de s'en emparer de haute lutte. Les messagers se rendirent à Gabaa et émurent le peuple au récit du danger qu'ils couraient. Saül, survenant à ce moment, convoqua immédiatement tous les guerriers d'Israël pour aller délivrer Jabès. Les messagers en portèrent la nouvelle à leurs compatriotes, et, par une feinte coutumière aux hommes de cette époque, annoncèrent à Naas que la ville se rendrait le lendemain. Mais, dès l'aube du jour, les Israélites tombèrent sur les Ammonites, les battirent jusqu'à midi et dispersèrent les survivants. I Reg., XI, 1-11 ; XII, 12. — Quand plus tard Naas mourut, David, qui régnait alors à Jérusalem, se proposa de montrer de la bienveillance à son fils Hanon, comme Naas lui en avait témoigné à lui-même. II Reg., X, 2 ; I Par., XIX, 1, 2. On ne trouve nulle part l'indication de ce que Naas aurait fait en faveur de David. L'auteur des *Quæst. hebraic. in libr. Reg. et Paralip.*, faussement attribuées à saint Jérôme, *In II Reg., X, 2*, t. XXIII, col. 1352, prétend qu'après sa fuite de chez Achis, roi de Geth, David rencontra auprès de Naas l'accueil le plus généreux. Ce renseignement est purement hypothétique ; mais il n'est pas invraisemblable que David, poursuivi par Saül, ait été bien accueilli par un roi que Saul avait battu. Toujours est-il qu'après la mort de Naas, David envoya ses condoléances à son fils Hanon. Celui-ci, mal conseillé, prit en mauvaise part la démarche courtoise du roi israélite. Il traita honteusement les envoyés de David, et il en résulta une guerre qui amena la défaite des Ammonites et la prise de Rabbath. II Reg., X, 1-5. Voir t. I, col. 496. — Un autre fils de Naas, Sobi, vint en aide à David à Mahanaïm, pendant la révolte d'Absalom. II Reg., XVII, 27. Mais le nom de Naas était assez commun, et malgré la qualité d'Ammonite attribuée à Sobi, il n'est pas sûr que le Naas nommé dans ce passage soit le même que l'ancien roi d'Ammon. Voir NAAS 3, SOBI. Cf. Buhl, Gesenius' *Handwörterbuch*, p. 522. H. LESÊTRE.

2. NAAS, père d'Abigaïl et de Sarvia, mère de Joab. II Reg., XVII, 25. On identifie généralement ce Naas avec Isaï ou Jessé, père de David. Voir ABIGAÏL 2, t. I, col. 49.

3. NAAS, frère de Sobi l'Ammonite, de Rabbath Ammon. Sobi apporta des vivres à David, à Mahanaïm, lorsqu'il fuyait devant Absalom. II Reg., XVII, 27. Plusieurs commentateurs supposent que le père de Sobi était le roi des Ammonites, *Quæst. heb. in II Reg., XVII, 27*, t. XXIII, col. 1357, mais on ne voit pas pourquoi le texte ne l'aurait pas dit explicitement.

4. NAAS (hébreu : *'Ir-Nâhâš ;* Septante : πόλις Ναᾶς), ville qui, comme beaucoup d'autres, se trouve mentionnée dans les listes généalogiques de Juda. I Par., IV, 12. Elle aurait eu pour fondateur Tehinna, et est complètement inconnue. On a cependant cherché à l'identifier avec *Deir Nahâs*, près de *Beit-Djibrîn*. Cf. *Survey of Western Palestine, Memoirs*, Londres, 1881-1883, t. III, p. 258 ; G. Armstrong, W. Wilson et Conder, *Names and places in the Old and New Testament*, Londres, 1889, p. 92. A. LEGENDRE.

1. NAASSON, orthographe dans le Nouveau Testament, Matth., I, 4 ; Luc., III, 32, du nom d'un descendant de Juda qui, dans l'Ancien Testament, est toujours écrit Nahasson. Voir NAHASSON.

2. NAASSON, nom, dans la Vulgate, d'une localité complètement inconnue, située dans la Haute Galilée, non loin du lieu où était né Tobie, dans la tribu de Nephthali. Tob., I, 1. Au lieu de Naasson, le texte grec porte 'Ασήρ. Voir ASER 5, t. I, col. 1090.

NABAIOTH (hébreu : *Nebâyôt ;* Septante : Ναβαιώθ), fils premier-né d'Ismaël et père d'une tribu arabe. Gen., XXV, 13 ; XXVIII, 9 ; XXVI, 3 ; I Par., I, 29 ; Is., LX, 7. Ce nom est associé à celui de Cédar, autre tribu arabe, descendant du second fils d'Ismaël, dans Isaïe, LX, 7, comme dans les inscriptions assyriennes. Ces dernières, en effet, mentionnent les *Nabaitai* auprès des *Qidrai*, et appellent leur pays *mât Nabaitu* (on trouve aussi *Niba'ati*, qui se rapproche du samaritain נבאת, *Nebâ'ôt*, mis pour נביות, *Nebayôt*). Cf. E. Schrader, *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, Giessen, 1883, p. 147. Les annales d'Assurbanipal nous racontent une expédition de ce monarque contre *Natnu*, roi des *Nabaitu*, qui avait pris part à la révolte des Arabes et fut défait comme eux. Cf. Frd. Delitzsch, *Wo lag das Paradies ?* Leipzig, 1881, p. 296-301 ; G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, Paris, 1895-1899, t. III, p. 439. Il faut distinguer ces *Nebâyôt=Nabaitu* des *Nabatu* dont parlent les inscriptions de Théglathphalasar III, de Sargon et de Sennachérib, et qui appartiennent à la famille des *Aramu* ou

Araméens cantonnés près de Babylone. Pour l'identification des Nabaioth avec les Nabatéens ou Nabuthéens, voir NABUTHÉENS. A. LEGENDRE.

NABAL (hébreu : *Nâbâl ;* Septante : Νάβαλ), Israélite de la race de Caleb. Nabal, dont le nom signifie « fou », était un riche propriétaire qui habitait Maon et possédait trois mille brebis et mille chèvres. Sa dureté et sa méchanceté le rendaient digne du nom qu'il portait, tandis que sa femme, Abigaïl, était remarquable par son intelligence et sa beauté. Voir ABIGAIL, 1, t. I, col. 47. Or, pendant qu'il était poursuivi par Saül, David arriva près du territoire de Carmel, dans la tribu de Juda, voir CARMEL, t. II, col. 290, et apprit que Nabal y veillait à la tonte de ses brebis. Comme ses gens avaient toujours entretenu de bons rapports avec ceux de Nabal, David envoya demander des provisions à ce dernier. Mais Nabal traita David de vagabond, d'esclave échappé à son maître, d'homme venu on ne sait d'où, ne méritant ni pain, ni eau, ni bétail. Justement courroucé de cette réponse outrageante, David laissa deux cents hommes à son campement et s'avança avec quatre cents autres pour demander raison à Nabal. Avertie par un de ses serviteurs du péril qui menaçait sa maison, Abigaïl se hâta de réunir à l'insu de son mari de copieuses provisions et elle se porta au-devant de David. Quand elle l'eut rencontré, elle se prosterna devant lui et s'y prit très adroitement pour l'apaiser et lui faire agréer ses présents. « Que mon seigneur, dit-elle, ne prenne pas garde à cet homme de rien, à Nabal, qui est vraiment ce qu'indique son nom; il s'appelle Nabal et il y a en lui de la folie. » L'ensemble du récit montre que ces paroles ne répondaient que trop bien à la réalité. David fit le meilleur accueil à Abigaïl, accepta les provisions qu'elle amenait et lui promit la paix. De retour dans sa maison, Abigaïl trouva Nabal au milieu d'un royal festin et la raison déjà en déroute. Elle ne lui dit rien. Mais quand, le lendemain matin, Nabal fut redevenu maître de lui-même, elle lui raconta ce qu'elle avait fait. Le malheureux en eut une attaque, dont les suites l'emportèrent une dizaine de jours après. I Reg., XXV, 3-39. Ce fut la punition de son égoïsme, de sa dureté, de son orgueil et de son intempérance. Quant à Abigaïl, elle devint la femme de David. I Reg., XXV, 40-42. H. LESÊTRE.

NABAT (hébreu : *Nebat;* Septante : Ναβάτ), père de Jéroboam Ier qui fut le fondateur du royaume d'Israël. Voir JÉROBOAM 1, t. III, col. 1300. Nabat est souvent nommé dans l'histoire pour distinguer son fils du roi Jéroboam II, mais tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il était Éphrathéen ou Éphraïmite (voir ÉPHRATHÉEN, 2°, t. II, col. 1882), et qu'il habitait Sonéda. Ces brefs détails sont donnés la première fois qu'il est nommé III Reg., XI, 26. Dans les autres passages, III Reg., XII, 2, etc.; IV Reg., III, 3, etc.; II Par., IX, 29, etc.; Eccli., XLVII, 29, nous ne lisons rien autre chose que son nom. Une tradition juive, mais sans fondement, identifie Nabat avec Séméi, fils de Géra, ce Benjamite qui insulta David, lorsque ce prince fut obligé de fuir devant Absalom. *Quæst. heb. in lib. II Reg., XVI, 10,* t. XXIII, 1356.

NABATÉENS, nom ethnique que la Vulgate écrit Nabuthéens. Voir NABUTHÉENS.

NABATH (Septante : Νάββας, Ἀμάν; *Sinaiticus,* Ναβάδ, Ναβάβ; voir Vigouroux, *Bible polyglotte,* t. III, 1902, p. 508, 520), cousin de Tobie d'après la Vulgate, Tob., XI, 17; son neveu, d'après les textes grecs. Voir *Polyglotte,* t. III, p. 508. Nabath n'est nommé qu'une fois dans la version latine, XI, 17; il l'est deux fois, dans le grec, XI, 17, et XIV, 10. Le texte latin le mentionne après Achior et les qualifie tous les deux de « cousins de Tobie ». Les textes grecs sont plus explicites : ils font intervenir quatre fois, de même que la version Italique qui les a reproduits, Achior (sous la forme Achiacar et Achicar, I, 21-22; II, 10; XI, 17; XIV, 10) et s'ils ne sont pas précis sur le degré de parenté qui unissait Achior et Nabath, ils nous apprennent du moins, en plus que la Vulgate, qu'Achior (Achiacar), avait occupé un poste important à la cour de Sennachérib, roi de Ninive, et de son fils Assarhaddon (t. I, col. 143). On y entrevoit aussi confusément que Nabath s'était mal conduit envers Achiacar « qui l'avait nourri »; il avait jeté ou voulu jeter son bienfaiteur vivant dans les ténèbres, mais, par un juste châtiment de sa malice, c'était lui-même qui s'était pris au piège. Tob., XIV, 10 (texte grec). L'obscurité de ce passage serait complètement dissipé par l'*Histoire du sage Achichar,* si l'on pouvait s'en rapporter sûrement à son témoignage. D'après *The Story of Ahikar, from the Syriac Arabic, Armenian, Ethiopic, Greek and Slavonic versions,* publiée par F. C. Conybeare, J. Rendel Harris et Agnes Smith Lewis, in-8°, Londres, 1898, Nabath ou Nadan, comme il est appelé, était le neveu et le fils adoptif d'Achichar. Son oncle le combla de bienfaits, mais l'ingrat ne répondit à tant de bontés que par la plus noire ingratitude, il le fit passer pour traître auprès du roi Sennachérib et condamner à mort, afin d'hériter de ses charges. Achichar réussit à émouvoir l'exécuteur et au lieu d'être tué, il fut caché dans une sorte de cave sous la terre. Plus tard, son innocence fut reconnue et Nadan expia son crime. Voir Vigouroux, *Les Livres Saints et la critique rationaliste,* 5e édit., t. IV, p. 551-572.

NABLE (hébreu : *nêbêl, nébél;* Septante : νάβλας; trois fois : ψαλτήριον, Ps. XXXII, 2; LVII, 9; II Esd., XII, 27; Vulgate, *psalterium*). Instrument de musique de la classe des instruments à cordes pincées, assimilé par les uns au nable grec ou au psaltérion, dérivé de la harpe, voir PSALTÉRION; par d'autres au *néfer* égyptien, sorte de luth ou de guitare.

1° *Description.* — Le nable, qui était, sinon d'origine asiatique, du moins très usité chez les Phéniciens, σιδωνίου νάβλα, Athénée, IV, 23, s'introduisit en Occident et fut principalement en honneur dans la Grande-Grèce, où il était appelé νάβλα, ναῦλα. Athénée, IV, 25. Le même auteur cite ce vers de Philémon qui montre la réputation du nable : οὐκ οἶσθα νάβλαν; οὐδὲν οὖν οἶδας ἀγαθὸν σύ γε. *Ibid.,* 24. Nous ne possédons de cet instrument aucune description certaine, permettant une identification exacte. Il était, selon Josèphe, *Ant. jud.,* VII, 12, 3, pourvu de trous (ouverture de résonnance) et monté de cordes « au nombre de douze », dit le même historien, et on le touchait avec les doigts. Sauf ce dernier point, la description de Josèphe n'est pas conforme aux textes bibliques que l'on va citer. Au surplus, il n'est pas certain que le nable grec fût exactement le *nébél* hébreu.

Des auteurs modernes maintiennent l'identification du *nébél* avec le psaltérion, faite par la plupart des anciens écrivains ecclésiastiques grecs et latins, sur l'autorité des Septante et de la Vulgate. J. Weiss, *Die musikalischen Instrumente in den Heiligen Schriften des A. T.,* Graz, 1895, p. 47-48. D'autre part, les anciens rabbins, mentionnant souvent les ouvertures du nable, qui ne sont cependant que les ouïes de résonnance, ont cru que c'était un instrument à vent. Voir Aben Ezra, *In Is.,* V, 12. Mais une autre tradition hébraïque consignée dans le traité *Siltê haggibbôrîm,* c. V (voir J. Weiss, *Die musikalischen Instrumente,* p. 45), l'assimile au luth. Il est remarquable que les instruments à manche, luth, guitare, mandoline, théorbe, portent en égyptien le nom de *néfer,* *néfri.* Il est vrai que cet instrument n'est figuré dans

les représentations monumentales qu'à partir de l'époque où l'on y trouve le trigone et la lyre asiatiques; toutefois, le signe hiéroglyphique du *nefer*, qui est l'image même de la guitare, , intervient très fréquemment sur les monuments dès l'époque des pyramides. V. Loret, *L'Égypte au temps des Pharaons*, in-12, Paris, 1889, p. 150. Voir Ebers, dans Riehm, *Handwörterbuch der biblischen Alterthums*, 1re édit., Leipzig, 1884, t. II, p. 1035; Uhlemann, *Handbuch der ägyptischen Alterthumskunde*, t. II, p. 302. Si le rapport étymologique très probable entre le mot hébreu et le mot égyptien pouvait se démontrer comme une certitude, on conclurait, non plus à l'adoption par les Égyptiens d'un instrument asiatique, mais à l'emprunt par les Palestiniens de l'instrument égyptien avec son nom hiéroglyphique, à la même époque où s'introduisait aux bords du Nil la petite harpe trigone phénicienne. Voir HARPE, t. III, col. 434.

Quoi qu'il en soit, ces types d'instruments à manche furent très anciennement répandus dans toute l'Asie, et les exemplaires actuels rappellent encore les modèles anciens. Le théorbe égyptien avait en effet, comme la tanbourah moderne, un manche très long, sur lequel étaient tendues deux ou trois cordes, ou souvent une seule. Ces cordes avaient un unique point d'assemblage, au bas de la partie sonore de l'instrument; elles étaient fixées par des chevilles de bois placées à l'extrémité du manche. Le théorbe diffère du luth arabe, son dérivé, par la petitesse du corps de résonnance, la grande longueur du manche et le nombre réduit des cordes. Voir LUTH, t. IV, col. 431. On touchait les cordes avec les doigts de la main droite. Le plectre s'introduisit plus tard. Voir PLECTRE. Primitivement les cordes des divers instruments ne s'utilisaient que pour donner chacune un son. On imagina, dans les instruments à manche, la tablature, consistant en sillets disposés le long du manche, pour marquer la place des notes, constituant pour chaque corde une échelle tonale réduite. Au xe siècle de notre ère, les sillets disparurent, mais les procédés de position des doigts sur le manche ne firent que se perfectionner. L'instrument est soutenu à l'aide de la main gauche, devant la poitrine, mais il est souvent porté en bandoulière, de façon à rendre la main gauche libre de participer au jeu.

Le mot hébreu *nébél*, qui signifie une « outre », Is., XXII, 24, fait sans doute allusion à la partie creuse et rebondie du corps de résonnance. Cette expression a induit en erreur plusieurs écrivains, qui se sont représenté le nable comme composé d'une outre, formant réservoir d'air, et de tuyaux, comme la cornemuse. Villoteau, *De l'état actuel de l'art musical en Égypte*, dans la *Description de l'Égypte*, Paris, 1805, t. XIII, p. 477. Il est hors de doute que le nable était de la famille des instruments à cordes. La version anglaise ancienne rend *nébél* par *psaltery*, mais aussi par *viol*, « viole, » dans Amos, V, 23, et VI, 5.

2° *Usage du nable chez les Hébreux.* — Le nable apparaît à l'époque de Samuel, immédiatement avant la période des rois. Nous le voyons dès lors associé presque toujours à la harpe ancienne, aux flûtes et hautbois, ainsi qu'aux instruments de percussion. On trouve ainsi : *nébél* et *kinnôr*, Ps. XXXIII (XXXII), 2; LXXI (LXX), 22; XCII (XCI), 4; CVIII (CVII), 3; *nébél, kinnôr*, tambourin et flûte : I Sam., X, 5; Is., X, 12; *nébél, kinnôr*, corne, trompette et cymbales; I Par., XV, 28; *nébél, kinnôr*, trompettes : II Par., XX, 28; *nébél*, tambourin, cymbales, trompette : I Par., XIII, 8; *nébél, kinnôr*, cymbales : II Esd., XII, 27, et ces trois instruments spécialisent les trois classes des musiciens dans le service du Temple, I Par., XV, 16; XXV, 1, 6; II Par., V, 12; XXIX, 25.

Lors de la translation de l'arche à Jérusalem, du temps de David, il y avait huit joueurs de nable. Par., XV, 20. C'est au nable que s'applique l'expression *'al 'alâmôt* (Vulgate : *arcana*). *Ibid.*, Voir ALÂMÔT, t. I, col. 333. Les prophètes expriment la vibration des cordes et la résonnance de l'instrument par *hèmyat nebâlékâ*, Is., XIV, 12, le « bruit »; *zimrat nebâlékâ*, Amos, V, 24, le « jeu », ψαλμός; *šir*, II Esd., XII, 27, le « chant » des nables. On dit aussi : *hap-pôrtim 'al pi han-nâbél*, Amos, VI, 5, ceux qui « divisent » les sons, qui multiplient les notes sur le nable.

Ces instruments étaient fabriqués en bois de cèdre et de cyprès, comme les harpes. II Sam., VI, 5. Voir HARPE. Salomon en fit construire avec les bois de santal rapportés d'Ophir, III Reg., X, 12; II Par., IX, 10, 11, et, suivant Josèphe, *Ant. jud.*, VIII, II, il les orna de métal, ἠλέκτρου. La légèreté et la commodité de maniement du nable, sa constitution peut-être moins primitive, lui donnèrent une incontestable supériorité sur la petite harpe qui l'avait précédé, au point qu'il devint comme celle-ci, l'instrument national des Hébreux. Parmi les perfectionnements divers que subit le nable, l'Écriture mentionne indirectement l'étendue plus grande du jeu de cordes. Le nable à dix cordes est appelé *nébél 'âsôr*. Ps. XXXIII (XXXII), 2; XCII (XCI), 4. Dans l'état où l'on se représente l'instrumentation antique, une modification de cette sorte dut faire époque, à l'égal des transformations de la lyre grecque antique ou du luth arabe au xe siècle. Rien d'étonnant à ce qu'une épithète spéciale ait désigné le nouveau type d'instrument.

J. PARISOT.

1. NABO (hébreu : *Nebô*, נְבוֹ; Septante, Ναβαῦ; textes cunéiformes : *Na-bi-u, Na-bu*, 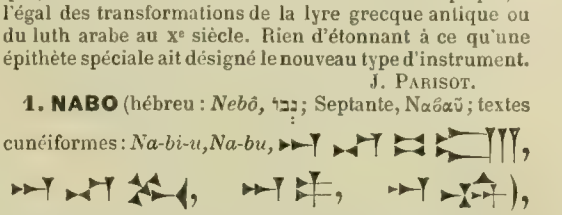), nom d'un dieu babylonien, qui semble apparenté soit étymologiquement, soit artificiellement, à la racine sémitique נבא, *nâbâ'*, d'où dérive le mot hébreu נָבִיא, *nâbî'*, « prophète. » C'était le fils du dieu Mardouk=Mérodach, dont il annonçait les volontés aux hommes, il était aussi le dieu des sciences et des lettres, le dieu particulier des scribes. Primitivement il était adoré, comme grand dieu spécial, à Barsip=Borsippa, où il eut toujours un temple-pyramide célèbre. Quand plus tard Borsippa fut réunie et subordonnée à Babylone, Nabo y fut reçu et considéré comme fils de Bel-Mardouk, le grand dieu babylonien, cf. Is., XLVI, 1; il y jouit toujours d'une vénération spéciale et devint la divinité éponyme de la plupart des souverains de Babylone, *Nabu-kudur-uṣur* (Nabuchodonosor), *Nabu-pal-uṣur* (Nabopalassar), *Nabu-nahid*, etc., qui aiment à se dire dans leurs inscriptions « favori du dieu Nabo ». Nabuchodonosor restaura entre autres son temple à sept étages de Borsippa, nommé « le temple des sept sphères (planètes) du ciel et de la terre ». Les textes assyriens et babyloniens donnent à Nabo les épithètes de « sage, intelligent, auteur de la prophétie, auteur de l'écriture, auteur des tablettes écrites, celui qui ouvre l'oreille (qui donne l'intelligence) », il partage ce dernier rôle avec la déesse *Taš-me-tu*, « celle qui fait entendre, » qui lui est donnée pour épouse. C'est à ce couple divin que rend grâces le roi *Assur-bani-pal*, dans la formule finale des tablettes de toutes sortes de sciences que ce monarque fit transcrire en Babylonie pour sa bibliothèque de Ninive. Nabo était de plus préposé et identifié à la planète Mercure, comme Mardouk son père l'était à celle de Jupiter dans le culte astral babylonien. Dans son rôle cosmogonique on lui donne le titre, fort peu clair, de « lien de l'univers », l'assimilant ainsi, d'après Sayce, *Lectures on the origin and growth of religion, as illustrated by the religion of the ancient Babylonians*, p. 116-117, au grand abîme qui, comme un fleuve, faisait le tour de la terre, et d'où émanait toute science. Comme dieu

des scribes, le culte du Nabo se répandit partout où pénétra la civilisation babylonienne, surtout en Assyrie, où les textes religieux nous le représentent écoutant les prières du roi Assurbanipal, et y répondant par ses oracles. Fr. Martin, *Textes religieux, assyriens et babyloniens,* Paris, 1903, p. 26 et suiv. Comme dieu de la planète Mercure, il trouve sa place dans le panthéon astronomique sémitique, chez les Mandéens et les Sabiens,

389. — Le dieu Nabo. British Museum, D'après une photographie.

les Chananéens et les Amorrhéens, dont une ville, appelée Nebo, I Par., v, 8; cf. Num., xxxii, 38, passa plus tard aux Moabites. Is., xv, 2; Jer., xlviii, 1. Le mont Nébo, où mourut Moïse, lui devait son nom également, et d'autres localités encore. — Le prophète Isaïe, xlvi, 1, prédit que, lors de la chute de Babylone, l'idole de Nabo sera emportée avec celle de Bel par les vainqueurs.

On a retrouvé à Calah-Nimroud en Assyrie et transporté à Londres plusieurs statues de Nabo, debout, coiffé d'une tiare autour de laquelle s'enroule une paire de cornes, les deux mains jointes comme s'il écoutait la révélation de Mardouk, une longue barbe descendant sur la poitrine, une longue robe frangée lui retombant jusque sur les pieds (fig. 389). Voir Eb. Schrader, dans les *Theologische Studien und Kritiken,* 1874, p. 337, dans les *Jahrbücher für protestantischer theologie,* 1875, p. 338; Schrader-Whitehouse, *The cuneiform inscriptions and the Old Testament,* t. ii, 1888, p. 104; Sayce, *Lectures on the origin and growth of religion,* p. 115-120, 488, 491, 514, 520; *The cuneiform inscriptions of the Western Asia,* t. i, pl. li, n. 1, fig. 3, 13, etc.; t. ii, pl. vii, fig. 36, 41, g, h; pl. xlviii, fig. 28, 39; Frd. Delitzsch, *Assyrische Lesestücke,* 1878, *Syllabar* S[a], p. 43, lig. 29; Jeremias, dans Roscher, *Lexicon der Mythologie,* t. iii, 1898, col. 45-68. E. Pannier.

2. NABO (hébreu, *Nebô;* Septante : Ναβαύ, Num., xxxii, 3; Jer., xlviii, 1, 22; I Par., v, 8; Ναβαὺ τῆς Μωαβιτίδος, Is., xv, 2; Vulgate : *Nabo,* Num., xxxii, 38; Is., xv, 2; Jer., xlviii, 1, 22; *Nebo,* Num., xxxii, 3; I Par., v, 8), ville de Moab, appartenant à la tribu de Ruben. Num., xxxii, 3, 38; I Par., v, 8; Is., xv, 2; Jer., xlviii, 1, 22. Elle est mentionnée, Num., xxxii, 3, entre Saban et Béon (ce dernier mot n'est que l'abréviation de Baalméon); Num., xxxii, 38, entre Cariathaïm, aujourd'hui *Qureiyât,* au sud de l'ouadi *Zerqa Ma'in,* et Baalméon, actuellement *Ma'in,* à trois lieues sud sud-ouest d'*Hesbân,* l'antique Hésébon, et à deux lieues sud du *Djébel Néba* ou mont Nébo. Elle est citée avec Béelméon (Baalméon), I Par., v, 8; avec Médaba, *Mâdeba,* au nord-est de *Ma'in,* Is., xv, 2; avec Cariathaïm, Jer., xlviii, 1; avec Dibon, *Dhibân,* au nord de l'*ouadi Modjib,* ancien Arnon, Jer., xlviii, 22. On la trouve au milieu des mêmes noms, avec l'orthographe נבה, au lieu de נבו, sur la stèle de Mésa, ligne 14. Cf. Mésa, col. 1014. Ces indications et surtout le voisinage de Baalméon et de Médaba suffiraient pour guider nos recherches, si elles n'étaient fixées par la montagne de même nom, *har Nebô,* le mont Nébo, témoin de la mort de Moïse, et appelé encore aujourd'hui *Djébel Néba,* au sud-ouest d'*Hesbân,* Deut., xxxii, 49; xxxiv, 1. Voir Nébo (Mont). Mais à quel point précis se trouvait la ville? c'est ce que nous ne savons point, pas plus que nous ne savons si elle tenait son nom de la montagne ou si la montagne lui devait son nom. Eusèbe et saint Jérôme, *Onomastica sacra,* Gœttingue, 1870, p. 141, 142, 283, distinguent les deux, plaçant le mont *Nabau,* Ναβαῦ, à six milles (près de neuf kilomètres) d'Esbus ou Hésébon, vers l'ouest, et la ville de *Nabo,* Ναβώ, dans un lieu désert, nommé *Naba,* Ναβαβά, à huit milles (plus de onze kilomètres) au sud d'Hésébon. Quelques auteurs cependant supposent qu'il faut chercher l'emplacement de la ville dans les ruines que conserve le *Djébel Néba.* Cf. F. Buhl, *Geographie des alten Palästina,* Leipzig, 1896, p. 266.

La ville de Nabo se trouvait dans la contrée fertile, riche en pâturages, que les enfants de Ruben et de Gad demandèrent à Moïse, Num., xxxii, 3. Elle fut rebâtie par les Rubénites. Num., xxxii, 38. Elle était revenue aux Moabites lorsque Isaïe, xv, 2, et Jérémie, xlviii, 1, 22, prophétisaient ses malheurs. Mésa, dans son inscription, lignes 14-18, se vante de l'avoir prise sur Israël. Obéissant à Chamos, il alla de nuit et combattit contre elle depuis l'aurore jusqu'à midi; s'en étant rendu maître, il tua tout, sept mille hommes, jeunes garçons, femmes, jeunes filles et servantes, et emporta les objets religieux consacrés à Yahvéh pour les traîner devant Chamos. Cf. col. 1014-1015. Saint Jérôme, *Comment. in Is.,* xv, 2, t. xxiv, col. 168, dit que Nabo renfermait l'idole de Chamos ou Béelphégor.

A. Legendre.

NABOTH (hébreu: *nâbôt;* Septante: Ναβουθαί; *Alexandrinus :* Ναβούθ), Israélite qui vivait à l'époque du roi Achab. — Naboth possédait à Jesraël une vigne avoisinant le palais du roi. Ce dernier désira la lui échanger ou la lui acheter pour en faire un jardin potager. Mais Naboth ne voulut à aucun prix se dessaisir d'une terre qu'il avait héritée de ses pères. Achab se montra fort

affecté de ce refus. Sa femme, l'impie Jézabel, se chargea de le consoler et de lui donner satisfaction. Au nom du roi, elle écrivit aux anciens et aux magistrats de la ville pour que l'on condamnât et qu'on lapidât Naboth comme blasphémateur. Servilement et honteusement dociles aux instructions royales, les anciens commencèrent par publier un jeûne, en expiation du prétendu blasphème qu'ils allaient attribuer à l'innocent. Puis, deux faux témoins accusèrent en public Naboth d'avoir maudit Dieu et le roi. Une sentence de mort était inévitable, Lev., XXIV, 10-16. Voir BLASPHÈME, t. I, col. 1806. Naboth fut lapidé. Jézabel annonça sa mort à Achab, qui ne put ignorer ce qui s'était passé, et le roi prit possession de la vigne convoitée. Le crime était grand. Le prophète Élie fut chargé d'en prédire le châtiment. Il dit à Achab qu'en punition de sa faute, lui-même serait balayé, que toute sa descendance mâle serait exterminée, que le corps de ses fils serait dévoré dans la ville par les chiens et dans les champs par les oiseaux de proie, et que les chiens lécheraient son sang et celui de Jézabel. Après avoir entendu cette terrible annonce, Achab s'humilia devant le Seigneur, déchira ses vêtements, se couvrit d'un sac et jeûna. En considération de ces actes de pénitence, qui étaient le désaveu public de son crime, le Seigneur fit dire à Achab que le châtiment prédit n'arriverait qu'après sa mort, sous le règne de son fils. III Reg., XXI, 1-24, 27-29. Quand Achab eut été blessé mortellement à Ramoth-Galaad, on le ramena sur son char et il mourut en route. On lava le char teint de sang dans l'étang de Samarie; les chiens léchèrent le sang et les prostituées se baignèrent dans l'étang. III Reg., XXII, 34-38. Jéhu, sacré roi à la place de Joram, fils et second successeur d'Achab, mit à mort Joram, IV Reg., IX, 23-26, et fit précipiter Jézabel du haut d'une maison de Jesraël. Les chiens dévorèrent le cadavre de la reine et l'on ne retrouva d'elle que le crâne, les pieds et les paumes des mains. IV Reg., IX, 30-37. Jéhu fit ensuite périr les soixante-dix fils d'Achab et extermina tout ce qui restait de sa maison. IV Reg., X, 6-11. Toutes ces exécutions sont présentées comme la punition des impiétés et des crimes d'Achab, spécialement du meurtre de Naboth. Dieu montra par là quelle importance il attache au respect de la vie humaine et de la propriété. — Dans cet épisode, on remarque différents traits qui se retrouvent dans d'autres récits, particulièrement le rôle des faux témoins, comme dans l'histoire de Susanne, Dan., XIII, 34-41, et dans celle de la Passion, Matth., XXVI, 61, et le souci de garder les formes légales, même quand on commet un crime odieux. Joa., XVIII, 28; Act., VII, 57, 58.

H. LESÊTRE.

1. NABUCHODONOSOR (hébreu : נְבוּכַדְנֶאצַּר, *Nebûkadnê'ṣṣar*, et נְבוּכַדְרֶאצַּר, *Nebûkadre'ṣṣôr*, Jer., XLIX, 28, et I Esd., II, 1; Septante, Ναβουχοδονοσόρ, Ναβουκοδρόσορος; Vulgate : *Nabuchodonosor;* dans Strabon, Polyhistor, Mégasthène, dans le canon de Ptolémée, etc. : Ναβοκολασσάρος; textes babyloniens caractères idéographiques ou syllabiques : *Nabium-kudurri-uṣur*, nom théophore, analogue à *Nabu-sar-uṣur*, mais dont le deuxième élément est fort diversement interprété : que (le dieu) Nébo protège *kudurri*, avec ou sans pronom suffixe, ma *tiare*, cf. κιδαρις, ma *couronne*, mon *empire* — la *limite* (de mon royaume) — ou mon *travail*. Schrader-Whitehouse, *The cuneiform inscriptions and the Old Testament*, 1888, t. II, p. 47-48, n.). Voici les titres qu'il se donne sur une de ses briques (fig. 390) :

1. *Nabu-kudurri-uṣur* Nabuchodonosor
2. *sar Ba-bi-lu* roi de Babylone
3. *Za-ni-in É-sag-ila* soutien du temple sag-ila
4. *u E-zi-da* et du temple zi-da
5. *abal Nabu-abal-uṣur* fils de Nabopolassar
6. *šar Ba-bi-lu anaku* roi de Babylone je (suis).

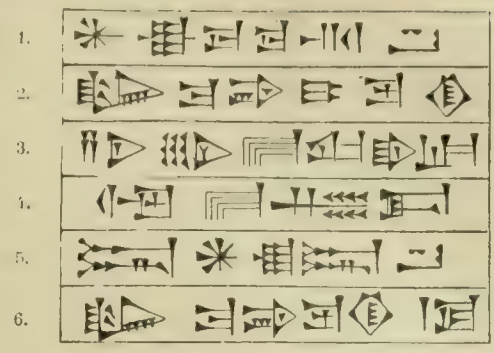

390. — Brique portant les titres de Nabuchodonosor.

I. GUERRES DE NABUCHODONOSOR. — Nabuchodonosor II, roi de Babylone (Nouvel-Empire), régna de 604 à 561 suivant le canon de Ptolémée (ou 605 à 562, le canon ne tenant pas compte des années incomplètes). C'était le fils aîné et successeur de Nabopolassar. Ce dernier, avec l'aide des Mèdes, s'était rendu indépendant et avait détruit Ninive et l'empire assyrien, fondant ainsi le dernier empire babylonien. Nabuchodonosor lui donna toute son extension et toute sa splendeur. L'histoire de son règne ne nous est connue que partiellement, par les inscriptions babyloniennes contemporaines, les textes bibliques, Bérose et des fragments des historiographes grecs. Avant de monter sur le trône, il dirigea personnellement différentes campagnes destinées à régler définitivement le partage de l'empire assyrien : après trois ans de lutte contre les Araméens, les Cimmériens et les Scythes, il donna comme frontière septentrionale à l'empire babylonien le bassin du moyen Euphrate et du Balikh jusqu'à Harran. Comme frontière occidentale, il étendit sa suzeraineté sur la Syrie et la Palestine jusqu'à la Méditerranée. — Néchao II, roi d'Égypte, avait profité de l'affaiblissement, ou même de la disparition de la puissance ninivite, pour essayer d'y rétablir l'antique domination égyptienne. Josias de Juda, ayant voulu s'opposer au passage de Néchao, avait été battu et mis à mort à Mageddo, sans pouvoir empêcher les Égyptiens d'arriver jusqu'à l'Euphrate. Voir JOSIAS 1, t. III, col. 1683. Mais Nabopolassar, aussitôt après la destruction de Ninive, envoya contre les Égyptiens son fils aîné Nabuchodonosor, qui battit Néchao à Carchamis (604) et l'obligea à reprendre la route de l'Égypte, puis il le poursuivit dans sa retraite, s'assurant au passage la soumission de Moab, d'Ammon, des Philistins, et de Joakim de Juda, et emmenant de partout des otages ou des captifs. Jérusalem fut même prise après un siège dont nous ignorons les péripéties, et le Temple dépouillé d'une partie de ses richesses, la 3e-4e année de Joakim. Jer., XLVII, 1-2; Dan., I, 1-2. Ce fut le point de départ des soixante-dix ans de captivité, et Daniel et ses compagnons furent parmi ces premiers déportés. — Nabuchodonosor, précipitant sa marche, allait atteindre Néchao II à son entrée en Égypte, lorsqu'il apprit la mort de Nabopolassar. Craignant des compétitions, peut-être de la part de son frère *Nabu-su-lišir* dont parle une inscription de Nabopolassar, il se hâta de signer un armistice avec Néchao, chacun restant sur ses positions, et Nabuchodonosor conservant toute la côte syrienne et palestinienne; et tandis qu'il laissait derrière lui son armée avec les captifs et le butin faire un long détour pour aller traverser l'Euphrate au passage de Carchamis, lui-même se jeta à travers le désert d'Arabie et arriva à l'improviste à Babylone. Il fut intronisé sans opposition, et inaugura son règne (604), qui fut le seul long et glorieux de tout le dernier empire.

Les parties septentrionale et orientale de l'empire ninivite étaient échues à Cyaxare, roi des Mèdes, qui avait coopéré à la destruction de l'empire assyrien. Sa puissance était redoutable, et Nabuchodonosor avait épousé sa fille. La paix fut donc ininterrompue de ce côté. Les seules complications devaient venir de l'ouest où, sous l'action incessante de l'Égypte, avide de ressaisir son ancienne influence en Asie et de s'en faire un rempart contre les empires mésopotamiens, toutes les nations palestiniennes éprouvaient de continuelles velléités d'indépendance. La Judée était particulièrement le théâtre de toutes ces luttes : les prophètes continuaient à prêcher la subordination envers Babylone comme ils l'avaient prêchée envers l'Assyrie : mais la cour et le peuple subissaient toujours l'attraction égyptienne, quoique le Pharaon eût coutume de ne donner à ses alliés qu'un secours peu énergique et généralement trop tardif, restant toujours le « le roseau sur lequel on ne peut s'appuyer sans se déchirer la main ». Is., XXXVI, 6.

Joakim ne tarda pas à en faire l'expérience : deux ou trois ans après sa première soumission, la huitième année de son règne, il essaya de secouer le joug. Nabuchodonosor, à cause de l'importance de la Palestine dans la lutte séculaire entre la Mésopotamie et l'Égypte, vint en personne rétablir son autorité (601). IV Reg., XXIV, 1-2. Joakim n'opposa pas sans doute grande résistance, et Nabuchodonosor lui laissa le trône, se contentant probablement d'alourdir son tribut annuel. Malheureusement trois ans plus tard, la onzième année de son règne, Joakim céda encore aux mêmes influences, et comptant sur le secours de l'Égypte et d'Ithobal, roi de Tyr, secoua le joug babylonien; Nabuchodonosor reparut, et les Juifs se préparèrent à soutenir le siège de Jérusalem, mais Joakim mourut avant ou pendant les opérations. Le livre des Rois ne donne sur sa fin aucun détail; les Paralipomènes disent qu'il fut chargé de chaînes par Nabuchodonosor qui voulait cette fois l'envoyer prisonnier à Babylone : la Vulgate et les Septante insinuent que la volonté du monarque babylonien fut réalisée, ce qui ne cadre pas avec le récit de sa sépulture hors de Jérusalem. Jer., XXII, 19; IV Reg., XXIV, 6. Josèphe enfin nous donne une dernière version d'après laquelle ce prince aurait reçu Nabuchodonosor sans résistance, mais celui-ci l'aurait fait mettre à mort avec les principaux de ses sujets. On se demande si Josèphe, à l'occasion de quelques erreurs ou variantes numériques du texte sacré, n'a pas multiplié plus que de raison les interventions des Babyloniens en Palestine; en tout cas le récit de IV Reg., XXIV, 1-6, paraît beaucoup plus simple. — Joachin=Jéchonias, son fils, lui succéda et soutint le siège trois mois encore; après quoi, jugeant toute résistance impossible, il se rendit à Nabuchodonosor avec sa mère et toute sa cour. Celui-ci l'envoya, avec dix mille de ses sujets, en captivité à Babylone, mais sans lui infliger aucun mauvais traitement ni détruire Jérusalem (597). Il lui donna pour successeur son oncle Mathanias, fils de Josias, dont le nom fut changé en Sédécias. Durant cette nouvelle crise, l'Égypte n'avait donné aucun secours à Juda. Sédécias, qui devait son trône au vainqueur, et que Jérémie exhortait à la soumission, garda longtemps fidélité à son suzerain, mais il finit, après une dizaine d'années, par céder à l'influence du parti égyptien. En Égypte régnait alors Éphrée, *Ouahab-Râ,* voir t. II, col. 1882, l'armée avait été renforcée et aguerrie par plusieurs campagnes en Afrique, l'occasion parut favorable, Juda, Tyr et les Ammonites secouèrent le joug. Nabuchodonosor revint de nouveau à la tête d'une armée nombreuse composée de Babyloniens, de Chaldéens et des contingents des royaumes tributaires, et pour empêcher la jonction des coalisés, se résolut à faire bloquer Tyr d'un côté, et de l'autre à faire assiéger Jérusalem par ses généraux, lui-même restant au nord, à Riblah (Reblatah) sur l'Oronte au pays d'Hamath, afin de surveiller les opérations et de se porter où sa présence pourrait devenir nécessaire. L'armée babylonienne commença par dévaster toute la Palestine, puis vint mettre le siège devant Jérusalem. Cette fois l'Égypte donna signe de vie : Éphrée apparut aux environs de Gaza. Mais cette diversion, qui ranima un instant les espérances des assiégés, n'eut pas grand succès : les Chaldéens se hâtèrent d'aller à sa rencontre; et de gré ou de force, contraint par une défaite ou par la seule disproportion de ses forces, Éphrée comme l'avait annoncé Jérémie, rebroussa chemin et rentra en Égypte. Le siège fut alors mené avec une nouvelle vigueur, à laquelle les Juifs opposèrent une résistance héroïque : malgré la maladie et la famine, ils tinrent bon pendant un an et demi, après quoi, le onzième mois de la onzième année de Sédécias, les Chaldéens pratiquèrent une large brèche dans les murailles et se rendirent maîtres de la ville (587). Quant au roi, il cherchait à s'évader avec quelques troupes à la faveur de la nuit, lorsqu'il fut arrêté dans sa fuite aux environs de Jéricho, et emmené à Riblah, où Nabuchodonosor prononça sur son sort et sur celui de Jérusalem : il fit égorger les fils de Sédécias, puis crever les yeux à ce dernier et l'envoya dans les prisons de Babylone. Quant à la ville, elle fut brûlée et rasée, ses richesses et celles du Temple furent dirigées vers Babylone, les habitants furent emmenés en captivité, on n'y laissa que les pauvres et les cultivateurs, sous le gouvernement de Godolias, fils d'Ahicam et ami de Jérémie.

Quant au siège de Tyr, il traîna en longueur : pour plus de facilité, les Chaldéens l'avaient rattachée au continent par une digue, mais ils furent impuissants à la bloquer totalement du côté de la mer : de sorte qu'après treize années, Ithobal III se décida à traiter et à reconnaître la suzeraineté de Nabuchodonosor; à ce prix les Babyloniens se retirèrent, et lui conserva son trône. Ézéchiel, XXIX, 18-20, nous atteste que cette suzeraineté fut assez précaire en réalité.

La chute de Jérusalem et le blocus, puis la soumission de Tyr, laissaient à Nabuchodonosor la voie libre pour aller attaquer l'Égypte; c'était une vengeance nécessaire, en même temps que l'unique moyen d'avoir une paix définitive de la Méditerranée à la vallée du Jourdain; de plus Babylone, héritière de Ninive, devait revendiquer la domination que cette dernière avait fini par s'arroger sur la vallée du Nil. Le fait de la conquête de l'Égypte par Nabuchodonosor, prophétisé par Jérémie et Ézéchiel, est indéniable : outre l'accord de Bérose, Mégasthène et Josèphe, nous possédons une inscription, malheureusement très mutilée, dans laquelle Nabuchodonosor racontait l'invasion de l'Égypte, la défaite du pharaon *A-mâ-su,* Ahmès=Amasis II, et son retour avec les dépouilles ou le tribut de l'Égypte (?) et plaçait cette campagne la trente-septième année de son règne, vers 568. Il semble même que cette invasion n'ait pas été la seule : une autre l'aurait précédée sous *Ouahab-Râ*=Apriès=Éphrée, prédécesseur d'Amasis II, si toutefois l'on peut appliquer aux Babyloniens la désignation d'*Amu* et de *Schasu* de l'inscription funéraire de *Nes-Hor,* lequel, étant gouverneur d'Éléphantine, protégea contre eux la Haute-Égypte et la Nubie. Paul Pierret, *Records of the Past,* Ire sér., t. VI, p. 79-84. A l'encontre de Wiedemann, Brugsch, Maspero ne voient dans ce texte qu'une répression des auxiliaires révoltés : on sait que l'armée égyptienne renfermait alors des Grecs et des Sémites. D'après Josèphe, une première invasion de l'Égypte aurait eu lieu quatre ans après la reddition de Tyr, la vingt-troisième année de Nabuchodonosor, c'est même le monarque babylonien qui aurait ôté la couronne à Apriès et l'aurait donnée à Ahmès. A la vérité, Hérodote, II, 162, édit. Didot, p. 126

nous donne de cette succession un récit tout différent, une révolte de l'armée, dans laquelle il n'est pas question des Babyloniens; mais il est peu probable que les Égyptiens aient raconté leurs revers à Hérodote.

Durant ce règne de quarante-trois ans, Nabuchodonosor fit-il encore quelque autre campagne? Les deux seules inscriptions historiques qui nous soient parvenues, celle de la campagne d'Égypte et celle de l'*ouadi Brissa*, ne nous ont pas permis d'en lire davantage, vu leur état de mutilation, et les extraits que Josèphe a faits de Bérose, ne vont pas au delà de l'horizon biblique. Mégasthène, *Hist. græc. fragm.*, édit. Didot, t. II, p. 416, lui attribuait la conquête de la Libye et de l'Ibérie, ce qui est hors de toute vraisemblance. Bérose, *ibid.*, p. 506, nous dit qu'il occupa « l'Égypte, la Syrie, la Phénicie et l'*Arabie* »; mais est-ce autre chose que le sud et l'est de la Palestine, Moab et Ammon, dont Josèphe, *Ant. jud.*, X, IX, 7, t. I, p. 386, lui attribue également la conquête? Les chroniqueurs arabes parlent aussi d'une invasion de l'Arabie, avec prise de la Mecque, déportation en Chaldée des tribus d'Hadhura et d'Ouabar, jusqu'à la frontière Himyarite. Jérémie, XLIX, 28-33, a des oracles qui rendent au moins vraisemblable une expédition contre Cédar et les Nabuthéens, lesquels appartenaient également, à tout le moins par une vassalité nominale, à l'empire assyrien du temps d'Assurbanipal.

II. Travaux et constructions de Nabuchodonosor. — Nabuchodonosor se rendit célèbre moins par ses conquêtes — à part ce qui a trait à la destruction de Jérusalem et de la monarchie juive — que par les grands travaux qu'il exécuta en Babylonie. Le livre de Daniel, IV, 27, dont Fr. Lenormant et J. Ménant ont mis en relief l'historicité, nous le représente, se disant à lui-même : « N'est-ce pas là Babylone la grande que j'ai bâtie comme résidence royale par ma puissance redoutable pour ma glorieuse majesté? » C'est presque exclusivement ce caractère de constructeur qu'il relève lui aussi dans ses propres inscriptions. La ville en effet avait été saccagée à plusieurs reprises et presque détruite par les derniers monarques assyriens, et toute la Babylonie avait souffert des invasions ninivites dans les dernières guerres contre l'Élam et la Chaldée. Nabopolassar avait commencé à réparer tant de ruines : il avait relevé les grands temples de Babylonie, spécialement ceux de Mardouk et de Bélit; il avait remis en bon état les canaux de l'Euphrate. Mais la plupart des briques, séchées au soleil ou cuites au four, extraites des ruines de Babylone, portent à la face inférieure l'estampille de « Nabuchodonosor, restaurateur des temples É-sag-il et É-zida » — « continuellement occupé, ajoute-t-il ailleurs, de Babylone et de Borsippa. » Dans ses nombreuses inscriptions, dont plusieurs sont très longues, fastueusement rédigées en beaux caractères archaïques, et très difficiles à traduire à cause de leurs détails techniques, il énumère une quizaine de temples, pyramides et sanctuaires, qu'il reconstruisit et enrichit en l'honneur des dieux et déesses du panthéon babylonien : Mardouk, Nabo, Ramman, Istar, Sin, Samas, Gula, Samas de Sippar et Samas de Larsa, *Nin-mah* de Babylone, et beaucoup d'autres divinités moins connues. Il mentionne ensuite à plusieurs reprises la construction des grands murs de Babylone qui abritaient dans un immense quadrilatère la ville proprement dite et les localités voisines contenant des sanctuaires vénérés. Cette double enceinte, *Imgur-Bel* et *Nimetti-Bel*, commencée par Nabopolassar, fut achevée, fortifiée et ornée de tours et de portes monumentales; l'intérieur des remparts et la ville elle-même étaient traversés par l'Euphrate et ses nombreux canaux endigués dans des quais soigneusement maçonnés. Les antiques palais auxquels tant de ses prédécesseurs avaient consacré leurs travaux et leurs trésors, il voulut les dépasser par celui qu'il élèverait à Babylone, qu'il nomme « la merveille du monde, le lien de l'empire, le palais sublime, le trône de la royauté », déjà « commencé du reste par Nabopolassar son père le long de la rive de l'Euphrate, mais détérioré par la crue du fleuve ». Il y employa à profusion « le cèdre, le bronze, l'or et l'argent, les pierres rares » et y entassa les trésors des pays conquis. Bérose, Hérodote, I, 185, qui attribue du reste tous ces travaux à une légendaire Nitocris, et les historiographes grecs, nous décrivent très longuement ces merveilles, ce palais bâti en quinze jours et ces jardins suspendus, déjà connus du reste des Assyriens, que l'épouse de Nabuchodonosor, fille d'un roi mède, avait désiré voir construire à Babylone pour lui rappeler les montagnes boisées de son pays, les murs monumentaux où les chars pouvaient circuler et se croiser sans difficulté, et dont les ruines encore subsistantes enferment un espace de 513 kilomètres carrés pour le mur extérieur, et de 290 pour le mur intérieur, c'est-à-dire « beaucoup plus que la ville de Londres ». Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, 2 in-4°, Paris, 1862, t. I, p. 234. Quant aux temples, souvent en forme de pyramides à degrés, le sommet et le sanctuaire terminal étaient parfois plaqués d'or, de sorte qu' « ils brillaient comme le soleil », disent les inscriptions babyloniennes. D'après Diodore de Sicile, II, 95, édit. Didot, t. I, p. 88, le temple de Bel-Mardouk était couronné de trois statues et autels d'or du poids de 5850 talents, plus de 143 000 kilog.; et Hérodote, I, 183, édit. Didot p. 60, y connaissait une statue d'or massif de 12 coudées de haut, avec un trône, un escabeau et une table d'or du poids de 800 talents. Enfin il semble qu'on doive encore attribuer à ce prince le lac de 420 stades de tour, destiné à détourner en cas de besoin les eaux de l'Euphrate, ou à en recevoir le trop plein, le tunnel pour relier sous le lit de l'Euphrate les deux parties de Babylone et les palais royaux, le pont de pierre destiné à remplacer les radeaux ou ponts de bateaux, enfin le *mur médique*, travaux dont Hérodote, I, 185, fait encore honneur à Nitocris. Profitant du resserrement de la Mésopotamie méridionale entre le Tigre et l'Euphrate, Nabuchodonosor voulut rendre son pays inaccessible à tout ennemi venu du nord en construisant cette immense muraille défendue d'avant et d'arrière par plusieurs tranchées profondes où le Tigre et l'Euphrate mêlaient leurs eaux et qu'on ne franchissait que sur des digues ou des ponts faciles à rompre en cas d'invasion. Dans l'inscription du temple de Mardouk publiée par Meissner. Voir *Revue biblique*, avril 1905, p. 305. Nabuchodonosor mentionne comme employés à ses immenses travaux les riverains de la Mer Supérieure et de la Mer Inférieure (la Méditerranée et le golfe Persique), les habitants de la Syrie d'au delà de l'Euphrate, les *Ḥatti*, outre les Assyriens et les Babyloniens.

Quant au caractère de ce prince, il fut assez doux d'après ce que nous savons de lui : dans des cas analogues, les rois assyriens eussent été certainement plus cruels. Contraint de faire plusieurs fois le siège de Jérusalem, il ne détruit la ville qu'à la dernière extrémité, il pardonne assez facilement aux rois rebelles, à l'exception de Sédécias qui était sa créature et dont la révolte lui sembla plus odieuse : encore Jérémie assure-t-il à ce roi que, s'il consent à se rendre à Nabuchodonosor durant le siège, il ne lui sera fait aucun mal. Même le livre de Daniel nous représente ce prince comme assez docile, et écoutant sans colère les reproches ou les prophéties menaçantes qu'on lui adresse. Pour le récit et l'explication de ses songes et de sa folie, voir Daniel, t. II, col. 1248. A l'égard de Jérémie, Nabuchodonosor se montre bienveillant pour sa personne et ses amis, lui laisse le choix d'accompagner les déportés à Babylone ou de demeurer à Jérusalem, et donne pour gouverneur au pays l'un des amis du prophète, Godolias. Envers l'un comme envers l'autre, les

Juifs furent plus cruels que les Babyloniens. Baruch semble même dire que Nabuchodonosor profitait des premières ambassades de Sédécias pour lui renvoyer quelques-uns des vases sacrés emportés durant les premières guerres. Baruch, I, 8-9. Les Juifs transplantés en Babylonie jouissaient d'une liberté relative : on leur permettait d'entretenir des relations avec Jérusalem, d'y envoyer des offrandes, et d'y faire offrir des sacrifices : ils pouvaient se faire bâtir des maisons et planter des jardins en Chaldée, et Jérémie, XXIX, 3-7, leur conseille de s'intéresser à la prospérité de Babylone, Baruch, I, 10-12 les engage à prier pour Nabuchodonosor, sa lignée et son empire. Les supplices, en particulier le supplice du feu, n'étaient employés contre les Juifs que suivant le droit commun, par exemple en cas de rébellion et de lèse-majesté réelle ou juridique, comme pour les faux prophètes mentionnés par Jérémie, XXIX, 20-23, ou les compagnons de Daniel, III, 6, 12.

Un camée du musée de Berlin (fig. 391) nous le représente imberbe, d'un profil très fin, d'une physionomie sans dureté, coiffé d'un casque, fort différent des monarques ninivites dont nous avons les portraits : la légende cunéiforme qui l'entoure porte : *Ana Marduk bil-su Nabukuduruṣur sar Babilu ana balati-su*

391. — Nabuchodonosor. Camée du Musée de Berlin.

ibus. « Au Dieu Mardouk son seigneur, Nabuchodonosor, roi de Babylone, pour sa vie (ceci) a fait. » Malheureusement le travail est grec plutôt que babylonien, et si le camée est authentique, on se demande s'il ne représente pas quelque prince de même nom, mais d'époque plus récente.

Ainsi que Ninive à la mort d'Assurbanipal, Babylone à la mort de Nabuchodonosor (561) était près de sa ruine, malgré tout son éclat et ses richesses : l'empire perse grandissait sous la suzeraineté de la Médie, et devait, un quart de siècle plus tard (538), détruire l'empire babylonien, en dépit de ses formidables défenses. A la tête d'or et au lion symboliques de Daniel devait succéder la poitrine d'argent et l'ours des montagnes. Le fils et successeur de Nabuchodonosor, Amil-Mardouk, l'Évil-Mérodach de Jérémie, LII, 31, et de IV Reg., XXV, 27, passa sur le trône sans rien faire de glorieux : les inscriptions cunéiformes datant de son règne sont des contrats privés sans intérêt historique.

BIBLIOGRAPHIE. — 1° Inscriptions : Eb. Schrader, *Keilinschriftliche Bibliothek*, t. III, 2e partie, p. 10-71, 140-141; t. IV, p. 180-201; *Records of the Past*, Ire sér., t. V, p. 87, 111; t. VII, 69, 73; t. XI, 92; IIe sér., t. III, p. 102; t. V, p. 141; *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, t. X, p. 87, 215, 290 et suiv.; t. XII, p. 116, 159 sq., transl. by Ball; t. XX, p. 164-166, by Boissier; Pognon, *Les inscriptions babyloniennes de Wadi Brissa*, Paris, 1888; J. Ménant, *Babylone et la Chaldée*, p. 197-219.

HISTOIRE : Ménant, *Ibid.*, p. 197-248; G. Rawlinson, Londres, 1879, t. III, p. 48-64; Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient, les Empires*, 1904, p. 517-566, 623-643; Schrader-Whitehouse, *The cuneiform inscriptions and the Old Testament*, 1888, t. II, p. 47-52, 115, 315 et passim; F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. IV, p. 141-154, 244-338; Josèphe, *Ant. jud.*, X, VI-XI, édit. Didot, t. I, p. 376-392; Ctésias, *De rebus Assyriorum*, édit. Didot, p. 19-25; Hérodote, édit. Didot, I, 183-185, p. 58-62; Bérose, *Fragmenta historic. græcor.*, édit. Didot, t. II, p. 506-508; Abydène, t. IV, p. 282-284; *Varior.*, t. II, p. 416; t. III, p. 78.

E. PANNIER.

2. NABUCHODONOSOR, roi d'Assyrie qui avait pour chef de son armée Holoferne, mis à mort par Judith. Comme l'histoire ne nous fait connaître aucun roi d'Assyrie qui ait porté ce nom, on a identifié le Nabuchodonosor de Judith avec divers rois. Voir JUDITH, col. 1830. Les savants catholiques l'identifient aujourd'hui le plus communément avec Assurbanipal. Voir ASSURBANIPAL, t. I, col. 1146.

NABUSEZBAN (hébreu : *Nebušazbân;* omis dans les Septante; mais on le lit dans quelques manuscrits sous la forme : Ναβουσᾶς, Σεὶχιμι, Ναβουσεζβάν; dans Théodotion : Ναβουσαζαβάν, d'après les Hexaples, *Patr. gr.*, t. XVI, col. 2202), un des chefs de l'armée de Nabuchodonosor qui prirent Jérusalem. Il avait le titre de rabsarès (*rabsaris*), « chef des eunuques. » Voir RABSARÈS. La Vulgate met un *et* entre Nabusezban et Rabsarès, comme si c'étaient deux noms propres, mais le *et* est fautif; il ne se trouve pas dans l'hébreu, et *rab-saris* indique le titre officiel de Nabusezban. Sur l'ordre que Nabuchodonosor avait donné à Nabuzardan, général en chef, Nabusezban fit sortir, avec le *rebmag* Nérégel-Séréser, le prophète Jérémie de la prison où le roi de Juda l'avait enfermé, Jer., XXXIX, 13, et il le remit aux mains de Godolias. Au commencement du même chapitre XXXIX, les chefs de l'armée babylonienne, sont également énumérés, au ℣. 3, où il est dit que, lors de la prise de Jérusalem, ils se postèrent à la porte du milieu. Parmi eux est nommé, comme au ℣. 13, le *rabsaris*, mais dans l'état actuel du texte, ce *rabsaris* est appelé Sarsachim (hébreu *Śarsekim*), et non *Nebušazban*. Il est néanmoins peu vraisemblable qu'il y eût deux *rabsaris* et l'on peut supposer par conséquent que, dans l'un des deux passages, le nom véritable a été corrompu. Or la forme *Nebušazban* est celle d'un vrai nom babylonien, sauf en partie la vocalisation. C'est donc probablement la forme *Śarsekim* qui est altérée. Les noms étrangers contenus dans les ℣. 3 et 13 n'étant pas familiers aux copistes et hébreux et surtout grecs et latins, ont été notablement défigurés; ils ont été de plus mal coupés. On peut reconnaître, dans le ℣. 3, le premier élément du nom de *Nebušazbân*, accolé par erreur au nom qui le précède : Semegarnabu (hébreu : *Samgar-Nabu*), et l'on a ainsi : *Nebusarsekim*, *rab-saris*. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, de l'identification de *Nebûšazban* et de [*Nebu*]*sarsekim*, la forme *Nebûšazbân* est authentiquement babylonienne : 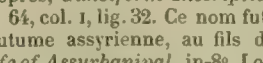 . Le mot se décompose ainsi : *Nabu-sêzib-anni*, « Nébo, sauve-moi. » H. Zimmern et H. Winckler, *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, 1903, p. 408. Il a été retrouvé dans les documents cunéiformes dans une liste de noms propres, *Cuneiform Inscriptions of Western Asia*, t. II, pl. 64, col. I, lig. 32. Ce nom fut aussi donné suivant une coutume assyrienne, au fils de Néchao Ier. G. Smith, *Life of Assurbanipal*, in-8°, Londres, 1871, p. 46, lig. 64. Une trentaine d'années après l'événement raconté dans Jérémie, le même nom de *Nabûsuzibanni* se retrouve dans les inscriptions de Nabonide. F. VIGOUROUX.

NABUTHÉENS (Septante : Ναβαταῖοι), peuple ami des Juifs au temps des Machabées, et vivant à l'est du Jourdain. I Mach., V, 25; IX, 35. Judas Machabée et Jonathas, son frère, après avoir franchi le Jourdain et marché durant trois jours dans le désert, rencontrèrent les Nabuthéens, qui les reçurent amicalement et leur

racontèrent tout ce que les Juifs de Galaad avaient eu à souffrir de la part des habitants de ce pays. I Mach., v, 25-27. Plus tard, Jonathas, pressé par Bacchide, leur envoya demander la permission de laisser chez eux ses bagages, qui étaient considérables. I Mach., ix, 35 (d'après le texte grec). C'est tout ce que la Bible nous apprend sur ce peuple, qui pourtant a eu son rôle dans l'antiquité. Autrefois, il est vrai, peu connu, il nous a été en grande partie révélé par les découvertes épigraphiques modernes. Il s'agit, en effet, comme l'indique le nom grec, des *Nabatéens* mentionnés par les auteurs classiques. Il nous suffira ici d'en rechercher l'origine, d'en esquisser l'histoire et la physionomie.

I. Origine. — Diodore de Sicile, xix, 94-100, nous représente les Nabatéens comme des Arabes, nomades pour la plupart, mais riches par le commerce de la myrrhe et de l'encens, qu'ils entretenaient avec l'Arabie Heureuse. Strabon, xvi, 18, nous montre, non loin du golfe Élanitique, la Nabatée, ἡ Ναβαταία, contrée populeuse et aux gras pâturages. Ailleurs, xvi, p. 760, il semble les confondre avec les Iduméens, qu'ils avaient chassés de l'Arabie Pétrée. Pour Pline, *H. N.*, xii, 17, les Nabatéens sont des Arabes voisins de la Syrie. Josèphe, *Ant. jud.*, XIII, i, 2, rapporte, d'après la Bible, que Jonathas envoya son frère vers les Arabes Nabatéens, πρὸς τοὺς Ναβαταίους Ἄραβας. Il comprend sous le nom de Nabatène, Ναβατηνὴ χώρα, toute la contrée qui s'étend de l'Euphrate à la mer Rouge, mais il l'attribue en même temps à tous les enfants d'Ismaël, dont l'aîné, Nabaïoth, lui aurait donné son nom. Une question se pose précisément ici : Les Nabuthéens Nabatéens sont-ils identiques aux Nabaïoth (hébreu : *Nebâyôṯ*), descendants du premier-né d'Ismaël, et dont il est question Gen., xxv, 13; xxviii, 9; I Par., i, 29; Is., lx, 7? Voir Nabaioth, col. 1430. Quelques-uns ne le croient pas, les Nabatéens étant, d'après eux, Araméens d'origine, et les Nabaïoth appartenant à la race arabe. Cf F. Hommel, *Die altisraelitische Ueberlieferung*, Munich, 1897, p. 208; D. S. Margoliouth, dans Hastings, *Dictionary of the Bible*, Édimbourg, 1900, t. iii, p. 501, d'après Glaser, *Skizze der Geschichte und Geographie Arabiens*, t. ii, p. 12, 248, 267. D'autres l'affirment, comme E. Schrader, *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, Giessen, 1883, p. 147; Frd. Delitzsch, *Wo lag das Paradies?* 2e édit., Leipzig, 1881, p. 297, et la plupart des commentateurs. Ces mêmes auteurs admettent l'identité des Nabaïoth=Nabatéens avec les *Nabaitai* ou *Nabaitu* des inscriptions assyriennes, qui étaient, au temps d'Assurbanipal, une puissante tribu du nord de l'Arabie. On trouve cependant aussi dans les inscriptions de Théglathphalasar II, de Sargon et de Sennachérib des *Nabatu*, qui sont de la famille des *Aramu* ou Araméens cantonnés près de Babylone. Si les Nabatéens sont d'origine araméenne, ne faudrait-il point plutôt les assimiler à ces derniers? Toute la question, on le voit, est de savoir à laquelle des deux races rattacher le peuple dont nous parlons. On a longtemps discuté et l'on discute encore sur ce sujet, qui divise les savants. E. Quatremère, *Mémoire sur les Nabatéens*, dans ses *Mélanges d'histoire et de philologie orientale*, Paris, sans date, p. 58-189, s'appuyant sur de nombreuses citations d'auteurs arabes, a longuement défendu l'origine araméenne. Cette opinion, après avoir été plus ou moins abandonnée, a été reprise par Glaser, *Skizze der Geschichte und Geographie Arabiens*, t. ii, p. 12, 248 sq. et Hommel, *Die altisraelitische Ueberlieferung*, p. 208. Les partisans de l'origine arabe font valoir les raisons suivantes. Le témoignage des géographes et historiens classiques est formel; celui de Diodore est d'autant plus remarquable que cet écrivain reconnaît lui-même, xix, 96, que les Nabatéens écrivaient avec des caractères syriaques. Les Nabatéens des classiques sont cités en compagnie des Arabes de Cédar, *Nabatæi* et *Cedreni*. Pline, *H. N.*, v, 12. Il en est précisément ainsi pour les *Nabaioth*, Is., lx, 7, et les *Nabaitu*, souvent mentionnés auprès des *Qidrai* dans les inscriptions cunéiformes. On ajoute à cela les noms propres et les noms des dieux, qui sont presque tous arabes. Ce fait, il est vrai, d'après les partisans de la première opinion, prouverait simplement que les populations de race arabe exerçaient déjà à cette époque une puissante influence sur leurs voisins araméens; ne voit-on pas les noms propres islamiques portés par des personnes qui ne sont pas de race arabe? Voir Arabie, t. i, col. 862. On objecte encore que les historiens arabes écrivent نَبَط, *Nabaṭ*, avec un *ṭ* emphatique, et que les inscriptions elles-mêmes emploient sans exception l'orthographe נבט, avec un *teth*, tandis que le *ṭ* de *Nebâyôṯ*, נְבָיוֹת et de *Nebaitu* est un *thav*. Mais on répond aussi que cette permutation n'est pas rare dans les différentes branches de l'idiome sémitique; c'est ainsi que l'hébreu קָטַל, *qâtal*, « tuer, » est certainement identique à l'arabe قَتَل. D'ailleurs, si l'argument était juste, il vaudrait aussi contre les *Nabatu* araméens, dont le nom ne comporte pas non plus de *ṭ* emphatique. Quant aux historiens arabes cités par Quatremère, ils ont pu faussement conclure du langage araméen des Nabatéens à leur origine araméenne; mais on sait que la langue n'est pas toujours un indice certain de la race.

II. Histoire. — L'origine des Nabatéens reste donc obscure, bien qu'il soit permis de les faire remonter jusqu'au premier-né d'Ismaël. On les a comparés dans l'histoire à un météore qui brille soudain, et qui, au bout de quelques siècles, rentre de nouveau dans l'obscurité d'où il était sorti, sans qu'on sache d'où il venait et où il allait, mais dont le cours, le point de départ et le point d'arrivée peuvent être sûrement déterminés. Ils font leur première apparition au viie siècle avant J.-C., où leur roi *Natnu*, qui avait pris part à la révolte des Arabes, fut défait par Assurbanipal. Cf. Frd. Delitzsch, *Wo lag das Paradies?* p. 296-301; G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, Paris, 1895-1899, t. iii, p. 439. A ce moment-là, ils formaient donc déjà une importante tribu. A quelle époque devinrent-ils maîtres de l'Arabie Pétrée? On ne sait au juste; ce fut vraisemblablement quelque temps après la captivité de Babylone, lorsque les Perses refoulèrent les tribus arabes qui habitaient sur les bords de l'Euphrate. Pendant que les Iduméens remontaient vers le nord-ouest, les Beni-Nabat se fortifiaient dans l'antique héritage d'Ésaü, le Djébel Scherra, au sud de la mer Morte, fondant un petit royaume, avec l'antique *Séla'*, « le Rocher, » Pétra, comme capitale. Le premier événement daté de leur histoire est l'expédition d'Athénée, envoyée par Antigone, l'un des successeurs d'Alexandre, contre Pétra, en 312. La ville fut prise et pillée, en l'absence des hommes, qui étaient alors à une foire du voisinage. A leur retour, ceux-ci poursuivirent l'ennemi qu'ils taillèrent en pièces. Cf. Diodore de Sicile, xix, 94-100. Le premier prince (τύραννος) dont il soit fait mention est Arétas Ier, contemporain du grand-prêtre Jason et d'Antiochus Épiphane, vers 169 avant J.-C.. Cf. II Mach., v, 8. Voir Arétas Ier, t. i, col. 943. Nous avons vu comment les Nabatéens entretinrent des relations amicales avec les Machabées. I Mach., v, 25; ix, 35. Au déclin de la domination des Séleucides et des Ptolémées, ils virent leur puissance s'accroître, leur roi, Érotime, répandant la gloire du nom arabe à travers l'Égypte et la Syrie (110 à 100 avant J.-C.). Cf. Justin, XXXIX, v, 5-6. Jaloux cependant des progrès des Asmonéens, qui grandissaient en même temps qu'eux, ils eurent des différends avec leurs anciens amis, et Alexandre Jannée fut battu par

Obodas Ier (vers 90). Josèphe, *Ant. jud.*, XIII, XIII, 5. Après ce dernier prince, se place Rabel Ier, dont l'existence a été révélée par une inscription trouvée en 1897 à Pétra, sur le socle d'une statue. Il devait être fils d'Obodas Ier et frère aîné d'Arétas III, comme l'a ingénieusement montré M. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale,* Paris, 1897, t. II, p. 221-234. Avec Arétas III (de 85 à 60 environ), qui prend sur ses monnaies le titre de *Philhellène,* le royaume nabatéen atteignit sa plus grande extension. Ce roi fonda un port à Haouara, sur la mer Rouge, et s'empara de Damas, qui ne tarda pas à recouvrer son indépendance. Il prit parti pour Hyrcan contre Aristobule. Attaqué dans Pétra par Scaurus, qu'avait envoyé Pompée, il obtint la paix à prix d'argent. Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, V, 1. Ses successeurs, placés entre les Romains et les Parthes, embarrassés de choisir entre Antoine et Auguste, eurent à lutter contre de nombreuses difficultés. Ce furent Malichos Ier (ou II, selon Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale,* t. II, p. 375-377), 50 à 28 avant J.-C., et Obodas II (ou III, d'après le même auteur), de 28 à 9 avant J.-C. Arétas IV (vers 9 avant J.-C., à 40 après J.-C.), s'empara du pouvoir sans l'assentiment d'Auguste, qui finit par le reconnaître. Il prit le titre de *Philodème,* « ami du peuple. » Ce fut le contemporain de saint Paul, celui dont il est question II Cor., XI, 32. Voir Arétas IV, t. I, col. 943. Josèphe, *Ant. jud.*, XX, IV, 1, parle ensuite d'un Abias, qui porta la guerre contre Izate en Adiabène. Malichos II (ou III), vers 48 à 71 après J.-C., perdit Damas et dut aider Vespasien dans la guerre contre les Juifs. Enfin Rabel II, connu par les monnaies et les inscriptions, monta sur le trône en l'an 71 de notre ère, et régna au moins 25 ans, c'est-à-dire jusqu'en 95. Onze ans plus tard, en 106, sous Trajan, Cornélius Palma mit fin au royame nabatéen, qui fut réduit en province romaine sous le nom de province d'Arabie. Cf. H. Vincent, *Les Nabatéens,* dans la *Revue biblique,* 1898, p. 567-573. Pour la succession des rois nabatéens, cf. de Gutschmid, dans les *Nabatäische Inschriften* d'Euting, Berlin, 1885, p. 81, et Schürer, *Geschichte des Jüdischen Volkes,* Leipzig, 1901, t. I, p. 731-744. M. Dussaud, dans le *Journal asiatique,* mars-avril 1904, p. 192, établit ainsi la liste de ces rois, d'après la numismatique :

Arétas Ier, 169 avant J.-C. Voir Arétas Ier, t. I, col. 943.

Arétas II (probablement l'Erotime de Justin), 110-96.

Obodas Ier, vers 90.

Rabel Ier, fils d'Obodas, vers 87.

Arétas III, Philhellène, frère de Rabel Ier, vers 87-62.

Obodas II, fils d'Arétas III, vers 62-47.

Malichos Ier, fils d'Obodas II, vers 47-30.

Obodas III, fils de Malichos, 30-9.

Arétas IV, frère du précédent, 9 av. J.-C., 40 ap. J.-C. Voir Arétas IV, t. I, col. 943.

Malichos II, fils du précédent, 40-75.

Rabel II, fils du précédent, 75-101.

Malichos III, 101-106. Voir aussi *Corpus inscriptionum semiticarum,* part. II, Paris, 1893, t. I, p. 181; Eb. Schrader, *Die Keilinschriften und das alte Testament,* 3e édit., p. 152-153.

III. Mœurs. — Les Nabatéens étaient pour la plupart nomades et pasteurs, comme le prouvent les nombreuses inscriptions gravées sur les rochers depuis la péninsule sinaïtique jusqu'aux montagnes du Hauran. Isaïe, LX, 7, parle des béliers des Nabaioth, comme de grasses victimes, dignes de l'autel du Seigneur. Le sol de la Nabatène est peu propice à l'agriculture; aussi, d'après tous les témoignages anciens, ne s'y sont-ils presque pas adonnés. Ils avaient cependant sur leur territoire un certain nombre de villes fortifiées, qui leur servaient de places d'armes en cas d'attaque, et qui, en temps ordinaire, remplissaient surtout le rôle d'entrepôts de commerce. Les principales, dans l'intérieur des terres, étaient Pétra, la capitale, Bostra, Salkhad dans le Hauran, Hégra ou *El Hedjr* sur les limites du Hedjâz. Voir la carte d'Arabie, t. I, col. 857. Sur les bords de la mer, on trouvait les ports importants d'Élath, Asiongaber et Haouara, habités principalement, du reste, par des négociants et des armateurs étrangers. C'est, en effet, surtout par leur commerce que les Nabatéens se sont rendus célèbres dans l'antiquité. Une fois établis en Idumée, ils firent de tels progrès que le trafic de l'Asie occidentale passa presque en entier dans leurs mains. Cf. Diodore de Sicile, II, 48-50; III, 41-43. De Pétra, des routes rayonnaient dans toutes les directions : au nord, vers la Pérée, Damas et Palmyre; à l'est, vers le golfe Persique et la Mésopotamie; au sud, vers les ports du golfe Elanitique et vers l'Égypte; à l'ouest, vers la Palestine et la Phénicie. Ces routes, dont on retrouve encore les traces aujourd'hui, furent achevées et perfectionnées sous les Romains. Comme certaines tribus arabes de l'Afrique actuelle, les Nabatéens durent leur principale richesse aux caravanes qu'ils conduisaient à travers le désert. Toutes les caravanes étrangères qui entreprenaient de transporter les parfums de l'Arabie ou les marchandises de la Perse et de la Syrie par d'autres voies que les leurs, étaient impitoyablement pillées si elles n'étaient pas assez fortes pour se défendre. Cf. Diodore de Sicile, III, 43; Strabon, XVI, 21. La magnificence des ruines de Pétra atteste quel profit ses habitants retiraient de leur commerce.

Nous ne connaissons rien de bien positif sur les lois et les usages particuliers des Nabatéens. Strabon, XVI, 21-26, nous a cependant laissé sur leurs mœurs d'intéressants détails. Il nous les représente comme simples et modérés dans leurs goûts, mais tenant tellement à leurs propriétés qu'on infligeait une peine à quiconque laissait diminuer son bien, tandis qu'on accordait des honneurs à celui qui l'augmentait. Ayant peu d'esclaves, ils se servaient le plus souvent entre parents, ou les uns les autres, ou bien ils se servaient eux-mêmes, et cet usage s'étendait jusqu'aux rois. Quant à la constitution politique, le régime patriarcal en était la base; chaque tribu avait ses chefs, soumis à l'autorité suprême du roi. Dans les inscriptions, il est question d'émirs, d'anciens de tribus; certains personnages prennent le titre de savants, de docteurs et de poètes, ce qui suppose un développement assez notable de culture intellectuelle et littéraire. Le roi, toujours de sang royal, avait un procureur, ἐπιτρόπος, qu'on nommait son frère. Strabon, XVI, 21. Ces nomades avaient fini par bâtir de magnifiques maisons. Strabon, XVI, 26. Cf. Vigouroux, *Mélanges bibliques,* 2e édit. Paris, 1889, p. 308-321; Fr. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient,* Paris, 1888, t. VI, p. 466-470.

IV. Monuments. — Les Nabatéens nous ont laissé de très anciens monuments, creusés dans la paroi des rochers. Ce sont des palais, qui ne furent jamais que des constructions isolées, faites pour servir de centre de ralliement à des populations vivant le plus souvent sous la tente. Ce sont surtout des tombeaux, car, pour les nomades, il n'y a qu'une demeure fixe, « la maison éternelle, » le caveau funéraire. Parfois aussi ce sont des sanctuaires. Ces monuments auxquels s'ajoutent ceux de la civilisation gréco-romaine, ont fait de Pétra, une ville unique au monde. Voir Pétra. Donnons seulement ici une esquisse des tombeaux nabatéens qu'elle renferme. Voir fig. 392. « Le grès a été soigneusement layé de manière à former une façade unie, haute de dix à quinze mètres. En taillant la pierre, on a ménagé deux ou quatre colonnes, qui ne sortent qu'à moitié de la paroi rocheuse. Dans le milieu s'ouvre une porte à fronton triangulaire. Les chapiteaux sont assez frustes, ornés seulement de deux grandes feuilles massives, qui

ressemblent à une paire d'oreilles. Ils supportent une gorge égyptienne, surmontée elle-même de deux escaliers qui se regardent comme des créneaux assyriens et qui comptent cinq marches. Quelquefois la gorge égyptienne est double et les créneaux sont multipliés comme un feston... Quand on a franchi la porte on entre dans une vaste salle. Le plus souvent — et c'est en cela que me paraît résider l'originalité intérieure du tombeau nabatéen — au moins deux parois sur trois ont été évidées de manière à former comme une série de stalles ou de *boxes*, dont les parois montent jusqu'au plafond. Elles sont en général au nombre de cinq sur chaque côté. Cela ressemble à des auges qui seraient placées debout. Cependant, je ne crois pas que le corps y ait été déposé ; il reposait dans le sol, et quelquefois même en avant de cette caisse vide, comme pour être plus

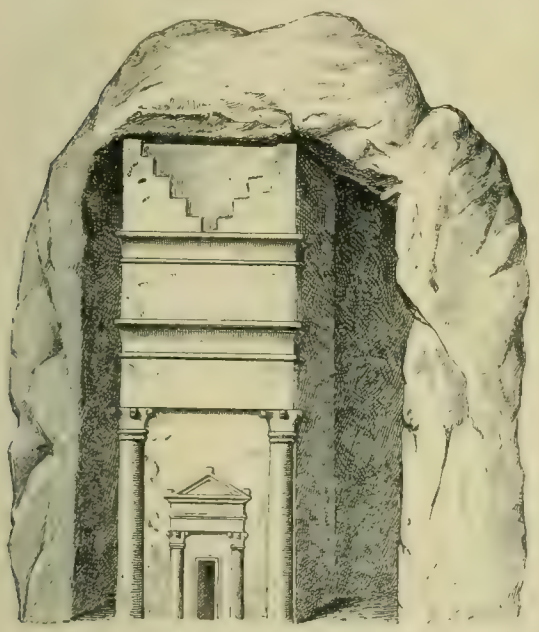

392. — Type du tombeau nabuthéen à Pétra.
D'après la *Revue biblique*, 1897, p. 224.

soigneusement dissimulé. Une dalle le recouvrait, puis une maçonnerie compacte achevait de le préserver. » M. J. Lagrange, *Notre exploration de Pétra*, dans la *Revue biblique*, Paris, 1897, p. 223-224. Il est un autre centre de la civilisation nabatéenne où nous retrouvons les mêmes caractères d'architecture, c'est *Médaïn Sâlih*, ou *el-Hedjr*, au sein d'une région aujourd'hui presque déserte. Là aussi comme à Pétra, nous avons une plaine entourée de rochers en forme de fer à cheval. Sur les rochers, de superbes façades contiennent de belles inscriptions, car si les tombeaux de Pétra sont obstinément muets, ceux d'el-Hedjr parlent, et nous révèlent le nom du propriétaire de la tombe, quelquefois celui du sculpteur, l'année de la construction, etc. L'analogie de ces derniers monuments avec les premiers est frappante ; ce sont les mêmes motifs, la même disposition, le même style parfaitement caractérisé, quoique manquant d'originalité, puisqu'il unit la gorge égyptienne et le créneau assyrien au fronton grec. Voir fig. 393. On a remarqué aussi la ressemblance de ces mausolées avec les tombeaux de la vallée du Cédron et les autres monuments funèbres taillés dans le roc, aux environs de Jérusalem.

Dans cette même vallée de *Médaïn Sâlih*, le sanctuaire sémitique se présente sous une forme qui rappelle les œuvres d'une civilisation déjà plus avancée.

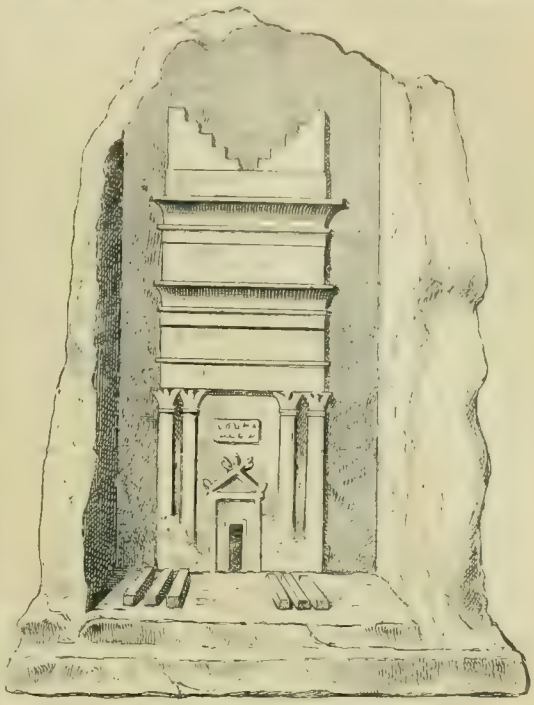

393. — Tombeau de Medaïn Salih.
D'après Perrot, *Histoire de l'Art*, t. IV, p. 344.

« A l'une des entrées de la vallée se trouve une gorge taillée à pic. D'un des côtés, on voit les restes d'une vaste salle, qui est creusée dans le roc ; seulement au lieu d'être fermée par devant, elle est ouverte sur toute la largeur de la façade, que décorent deux pilastres (fig. 394). Elle ne présente pas de niches ; quelques

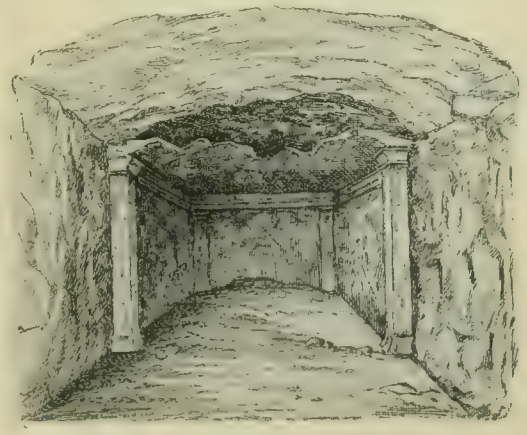

394. — Salle souterraine. Médaïn Salih.
D'après Perrot, *Histoire de l'Art*, t. IV, p. 390.

figures grossièrement dessinées au trait sur les murs, rien de plus. C'est, dans ce district, la seule construction qui n'ait pas de caractère funéraire. On l'appelle le *Divan*. Sur la paroi opposée de la gorge, au même niveau et dominant le précipice, on découvre toute une série de niches dans lesquelles se trouvent des pierres

dressées, tantôt isolées, tantôt réunies par groupe de deux ou trois. » Ph. Berger, *L'Arabie avant Mahomet d'après les inscriptions*, Paris, 1885, p. 19. Téïma, petite ville située au nord-est de *Médain Sâlih*, fut aussi un centre religieux important, comme le prouvent les intéressantes découvertes qu'on y a faites. Voir Téïma. Cf. G. Perrot, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. IV, Paris, 1887, p. 344-346, 389-394.

V. Inscriptions. — Les Nabatéens ont laissé des traces de leur passage tout le long des chemins qu'ils ont parcourus. On connaît les fameuses inscriptions sinaïtiques, dont le déchiffrement et l'explication ont si longtemps préoccupé le monde savant. Voir Sinaï. Le mystère qui les recouvrait a été singulièrement éclairci par les inscriptions nabatéennes qu'on a retrouvées ailleurs, dans les autres pays où se concentra davantage la vie du peuple dont nous résumons l'histoire, l'Arabie Pétrée, le Hauran et les contrées voisines du Hedjâz. L'épigraphie du Hauran ne date réellement que du voyage de MM. Waddington et de Vogüé, dans le cours des années 1861 et 1862. Cf. M. de Vogüé, *Syrie centrale, Inscriptions sémitiques*, Paris, 1869, p. 100-124. Avant eux, Burckhardt, *Travels in Syria and the Holy Land*, Londres, 1822, et Wetzstein, *Reisebericht über Hauran und die Trachonen*, Berlin, 1860, n'avaient pris que des copies très imparfaites de quelques inscriptions. De nos jours encore, de nouvelles explorations ont enrichi les recueils épigraphiques. Cf. Dussaud et Macler, *Mission dans les régions désertiques de la Syrie moyenne*, extrait des *Nouvelles archives des Missions scientifiques*, t. X, Paris, 1903; séparément in-8° de 342 pages avec planches. En 1876-1877, un intrépide voyageur anglais, M. Ch. Doughty, découvrit dans la vallée d'*el-Hedjr*, au milieu des monuments dont nous avons parlé, de nombreuses et longues inscriptions. Cf. E. Renan, *Documents recueillis dans le nord de l'Arabie*, par Ch. Doughty, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions*, t. XXIX, 1re partie; tirage à part, Paris, 1884. Peu après, Ch. Huber visita ces lieux à deux reprises, de 1880 à 1884. Cf. Ch. Huber, *Journal d'un voyage en Arabie*, Paris, 1891, avec atlas. Grâce à eux, nous possédons l'ensemble des inscriptions d'*el-Hedjr*, reprises et publiées par M. Euting, qui accompagnait Ch. Huber lors de son second voyage. Cf. Euting, *Nabatäische Inschriften aus Arabien*, Berlin, 1885. Chose singulière, Pétra a fourni moins d'épis à la moisson épigraphique. Cf. *Revue biblique*, Paris, 1897, p. 231-238; 1898, p. 165-182; 1905, p. 580-590. On trouve les inscriptions nabatéennes réunies dans le *Corpus inscriptionum semiticarum*, t. I, part. II, p. 183 sq.

Ces inscriptions sont de deux sortes. Les unes ne sont que des *graffiti*, qui se composent presque exclusivement de noms propres. Elles se trouvent un peu partout, mais elles sont innombrables dans la péninsule du Sinaï. On les considère généralement comme des proscynèmes, ou même de simples griffonnages de pèlerins, de pâtres, de marchands, de nomades désœuvrés. M. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, t. IV, p. 191, a été amené à se demander si elles n'avaient pas, en général, un objet plus pratique : l'affirmation de droits de propriété ou de jouissance individuelle dans les terrains de pacage, les palmeraies et même les maigres maquis où pouvaient brouter les chèvres. Elles ont sans doute leur intérêt, mais elles ne fournissent que de maigres indices sur la nationalité et le culte de leurs auteurs. Les autres se rencontrent sur les monuments et sont plus importantes. On en a retrouvé depuis l'Italie jusqu'aux contrées désertes de la Syrie et de l'Arabie que nous avons signalées. Ce sont exclusivement des ex-voto religieux ou des souvenirs funéraires; les premiers nous apprennent que tel personnage a élevé une stèle à tel dieu ou bâti ou réparé son temple; les seconds indiquent le nom de celui que renferme la tombe ou de celui qui a fait construire le mausolée, et sont en même temps des titres de propriété. Ce droit de propriété est assuré par une double sauvegarde : la malédiction des dieux et l'amende payée au roi.

VI. Langue et écriture. — La langue de ces inscriptions est l'araméen, qui, sous l'empire perse, prit une très grande extension et devint l'idiome vulgaire de presque toutes les nations fixées entre la Perse et l'Égypte. C'est ainsi que les monuments funéraires nous offrent à chaque instant les mots : קברא, *qabrâ'*, indiquant le tombeau dans son ensemble; נפשא, *nafšâ'*, la stèle ou pyramide qui le recouvre; ארנא, *'arnâ'*, le sarcophage, etc. Outre les noms propres, qui sont arabes, on a cependant relevé dans la langue nabatéenne un certain nombre d'arabismes, que l'on considère, non comme des particularités dialectales qui auraient vraiment pénétré dans l'araméen, mais comme un élément exotique. Les arabismes, qui se manifestent surtout à Hégra, montrent que l'araméen perdait de son influence à mesure qu'on avançait vers le sud. Voir Syriaque (Langue). — La découverte des inscriptions nabatéennes a fait une révolution, non seulement dans l'histoire des peuples sémitiques, mais encore, et du même coup, dans l'histoire de l'écriture. « Le nabatéen franchit le dernier pas qui séparait l'ancien alphabet de l'écriture cursive, par la création des ligatures (fig. 395). L'écriture araméenne avait recourbé les lettres par en-dessous, le nabatéen les soude l'une à l'autre, si bien que désormais la partie essentielle de l'écriture consistera dans la ligne continue qui les rattache par le bas. Ces ligatures ont pour effet de modifier profondément l'aspect des lettres, par la nécessité de chercher un point d'attache commode pour les relier les unes aux autres, si bien qu'un même caractère peut être alternativement très grand et très petit. En même temps, les lettres s'arrondissent par en haut et perdent leurs dernières arêtes; tantôt elles s'élèvent au-dessus de la ligne, tantôt elles descendent au-dessous, mais toujours elles restent unies par ce lien qui groupe les éléments d'un même mot... Ces soudures ne se produisent pas seulement d'une

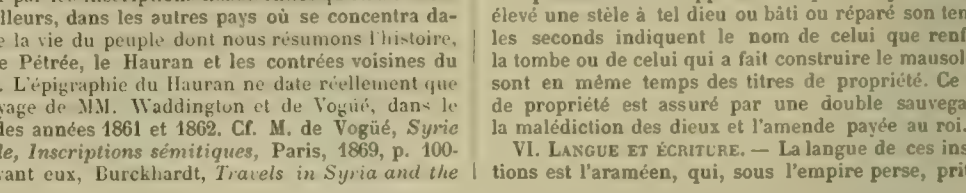

395. — Inscription nabatéenne de Hégra sur la porte d'un tombeau. D'après Ph. Berger, *Histoire de l'écriture*, 1891, p. 274.

Traduction. — Ceci est le tombeau qu'a fait Aïdou, fils de Kohailou, fils d'Elkesai, pour lui-même et ses enfants et ses descendants, et pour quiconque apportera dans sa main un écrit en forme de la main d'Aïdou, valable pour lui et pour tout autre à qui aura accordé d'être enterré ici [Aïdou de son vivant] etc. (Pour l'alphabet nabatéen, voir t. I, col. 409.)

lettre à l'autre, mais souvent dans l'intérieur même d'une lettre, surtout dans les lettres finales. La queue de l'*m*, ne trouvant pas d'autres lettres où s'accrocher, se replie sur elle-même et se ferme par en bas. Le *hé* fait de même; dans les anciens centres nabatéens de Souéidéh, de Siah, découverts par MM. Waddington et de Vogüé, on remarque déjà la tendance des deux branches de la lettre à se rapprocher; à El-Hedjr, la jonction est accomplie et le *hé* prend à la fin des mots la forme d'une pochette. » Ph. Berger, *Histoire de l'écriture dans l'antiquité*, Paris, 1891, p. 277. De l'écriture nabatéenne est sortie l'écriture arabe, par une série de transformations successives. Voir ALPHABET, Tableau de l'alphabet arabe et de l'alphabet nabatéen, t. I, col. 409.

VII. RELIGION. — Les inscriptions funéraires et votives nous fournissent sur la religion nabatéenne des renseignements utiles, bien qu'ils soient encore incomplets. Nous ne connaissons pas toutes les divinités de son panthéon. Le dieu qui semble occuper le premier rang est *Dûšara'*, דושרא que les auteurs grecs et latins nomment Δουσάρης, *Dusares*. Les historiens arabes écrivent ذوالشرى, *Dhû eššara*, c'est-à-dire « le maître du *Schara* ou *Scherra* », district montagneux, qui s'étend de la mer Morte au golfe d'Akaba. Il paraît donc avoir été le dieu particulier du pays d'Édom. Son culte cependant était répandu dans toute l'Arabie, spécialement à Adraa, à Bosra, où des jeux avaient été institués en son honneur. Il était adoré sous la forme d'une pierre rectangulaire, deux fois plus haute que large, et posée sur une base. Cf. M. de Vogüé, *Syrie centrale*, p. 120-122. — 'El, qui appartient au plus ancien fonds des langues sémitiques, représente la nature divine devenue, dans le polythéisme, le partage de plusieurs, mais non une divinité, objet d'un culte spécial. Il se retrouve cependant dans une foule de noms propres nabatéens, comme והבאל *Uahab'el*, correspondant à *Dieu-donné*, נטראל, *Natar'el*, « que El garde, » הנאל, *Hann'el*, « Grâce de El, » semblable à l'hébreu *Ḥănan'êl*, etc. Les inscriptions grecques nous donnent : Ἄννηλος, Οὐαβήλος, Νατάμελος, Ῥάβηλος. Comme tout dieu sémitique, *El* se dédoubla et la forme féminine *'Elât*, *'Ilât* ou *'Allât* a mieux gardé la valeur d'un nom propre que le masculin, qui est le nom impersonnel de l'être divin. Devenue un être distinct comme les autres déesses sémitiques de la Syrie, Astarté, Mylitta, *Allât* avait ses autels spéciaux et ses adorateurs attitrés. Les inscriptions nous montrent qu'elle avait à Salkhad ou dans les environs un temple et un collège de prêtres; de plus, sa présence dans la composition des noms propres et surtout du nom caractéristique *Uahballât* prouve la place qu'elle occupait dans l'esprit du peuple. Son culte, répandu dans toute la péninsule arabique, existait au Ve siècle avant notre ère et ne fut détruit que par Mahomet; son simulacre était une pierre blanche carrée, souvent aussi elle était adorée sous la figure d'un arbre, comme 'Uzza, autre forme de la déesse arabe. Cf. M. de Vogüé, *Syrie centrale*, p. 107-111; M. J. Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, Paris, 1905, p. 70-83. — Avec Dušara, deux autres divinités, *Manûtu*, מנותו, et *Qaišah*, קישה, étaient adorées à Hégra. Cf. *Corpus Inscr. sem.*, part. II, t. I, p. 223. La première est mentionnée dans le Coran avec *Allât*; la seconde devait aussi être connue des Arabes, comme on le suppose d'après le nom d'un poète antérieur à l'hégire, *Amru'l-Qais*. On trouve encore *Mutaba*, que Hommel, *Die altisraelitische Ueberlieferung*, p. 320, rapproche du dieu sabéen *Mûtab-Natijân*, et *Hobal*, qui est également un ancien dieu arabe. Cf. *Corpus inscrip. sem.*, part. II, t. I, p. 225. Il est d'autres noms douteux dont nous ne disons rien.

Le caractère de la religion nabatéenne participe du caractère du peuple lui-même : les dieux y ont une vie sédentaire et une vie nomade, leur culte a quelque chose de plus personnel et de moins local. Ainsi Dušara est « le dieu de notre seigneur », c'est-à-dire du roi. On a trouvé à Salkhad une inscription qui se rapporte à un monument élevé par deux personnages du nom de *Rûḥû*, « à Allât leur déesse. » Cf. M. de Vogüé, *Syrie centrale*, p. 107. Ailleurs on parle du dieu de *Sa'idu*, du dieu de *Qaišu*. La stèle de Téima nous montre un personnage introduisant dans cette ville son dieu *Ṣalmi*; les divinités locales, non seulement agréent le nouveau venu, mais encore lui constituent une redevance. Cf. Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, p. 501-504. La famille aussi bien que la tribu emmène donc avec elle le dieu qu'elle adore spécialement. Les rois nabatéens recevaient, sinon de leur vivant, du moins après leur mort, les honneurs de l'apothéose et étaient traités comme de véritables dieux, si bien que leurs propres noms figuraient comme éléments théophores dans la composition de ceux qui étaient portés par un bon nombre de leurs sujets; tels sont les noms d'*'Abdmaliku*, *'Abd'obodat*, *'Abdḥarétat*, formés sur le type *'Abdba'al*, « serviteur de Ba'al, » *'Abd'alahi*, « serviteur de Dieu. » Cf. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, t. II, p. 368-371. On élevait au dieu des temples, qui étaient sans doute des enceintes sacrées avec un édicule pour recevoir sa statue ou son symbole. On érigeait un peu partout des stèles votives, מסגדא, *mesgida'*, lieu d'adoration, d'où est venu *mosquée*. « Une forme très authentique a été copiée par Euting, *Nabatäische Inschriften*, p. 61, à Hégra. C'est une stèle, surmontée d'un rebord comme un autel, taillée en relief dans le rocher et placée dans une sorte de niche. La largeur est sensiblement plus grande au sommet. Le but n'était pas de placer là une statue; c'est la stèle qui est consacrée et elle l'est à un dieu étranger, comme les cippes votifs phéniciens à un dieu de Bosra... Chez les mêmes Nabatéens, la *mesdjida* a encore plus nettement le caractère d'un autel. Et en effet ils étaient Arabes d'origine et nous avons vu chez les Arabes une tendance à confondre l'autel avec la pierre sacrée elle-même. » Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, p. 209-210. On a l'exemple d'un lit ou siège divin, offert à Dušara, et de deux chameaux peut-être dorés, consacrés au même dieu en action de grâces. Cf. *Corpus inscrip. sem.*, part. II, t. I, p. 184, 188. La stèle et un bas-relief trouvés à Téima nous offrent d'intéressants détails sur le culte religieux nabatéen. Cf. G. Perrot, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. IV, p. 392, 393. Voir THÉMA.

Pour la *numismatique*, cf. duc de Luynes, *Monnaies des Nabatéens*, dans la *Revue numismatique*, 1858, p. 292-316, 362-385, pl. XIV, XV, XVI; de Vogüé, *Monnaies des rois de Nabatène*, même revue, 1868, p. 153-168, pl. V; de Saulcy, *Numismatique des rois nabatéens de Pétra*, dans l'*Annuaire de la Société française de Numismatique et d'archéologie*, t. IV, 1re part., 1873, p. 1-35; Sorlin-Dorigny et Babelon, *Monnaies nabatéennes inédites*, dans la *Revue numismatique*, IIIe série, t. V, 1887, p. 369-377; Dussaud, *Numismatique des rois de Nabatène*, dans le *Journal asiatique*, mars-avril 1904, p. 189-238, avec trois planches.

Les découvertes modernes ont donné lieu à de très nombreuses études sur les Nabatéens, surtout au point de vue épigraphique. Ces études sont disséminées dans les revues scientifiques ou dans les recueils que nous avons signalés; il est impossible de les indiquer ici. Le *Corpus inscrip. sem.* renferme, sous ce rapport, une bibliographie complète. Voir aussi pour l'ensemble de cette histoire, E. Quatremère, *Mémoire sur les Nabatéens*, dans le *Nouveau journal asiatique*, 1835, t. XV, p. 5-55, 97-137, 200-240, ou dans ses *Mélanges d'histoire et de philologie orientale*, Paris, s. d., p. 58-189; Eb. Schrader, *Die doppelten Nabatäer*, dans ses *Keilinschriften und Geschichtsforschung*, in-8°, Leipzig, 1878, p. 99-116; Clermont-Ganneau, *Les Nabatéens dans*

le pays de Moab, dans son *Recueil d'archéologie orientale,* t. II, Paris, 1896, p. 185-219; H. Vincent, *Les Nabatéens,* dans la *Revue biblique,* 1898, p. 567-588; Schürer, *Geschichte des Jüdischen Volkes,* Leipzig, 1901, t. I, bibliographie du sujet, p. 726-728; R. E. Brünnow et A. von Domaszewski, *Die Provincia Arabia,* in-4°, Strasbourg, 1904. A. LEGENDRE.

NABUZARDAN (hébreu : *Nebûzar'ăddân;* Septante : Ναβουζαρδάν), commandant des gardes du corps de Nabuchodonosor. Son nom a été retrouvé dans les documents cunéiformes, ayant été assez commun en Chaldée. La liste des noms propres publiée dans les *Cuneiform Inscriptions of Western Asia,* t. II, pl. 64, col. II, l. 13, le contient sous la forme : 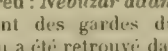

Nabu-zir-iddina, « Nabo a donné une postérité. » On le retrouve aussi dans un certain nombre de contrats. — Nabuzardan est nommé plusieurs fois par Jérémie, XXXIX, 9-13; XL, 1; XLI, 10; XLIII, 6; LII, 12, 15, 16, 26, 30, dans le récit de la dernière campagne de l'armée de Nabuchodonosor contre Jérusalem. Il ne semble pas avoir été personnellement présent au siège de la capitale, mais son rôle n'en fut pas moins important. Il arriva au moment où la ville succomba. IV Reg., XXV, 13 (587 avant J.-C.) et dès lors il prit la direction des affaires. Il incendia le temple, le palais royal et les principales maisons de Jérusalem; il emmena aussi captifs les principaux de la ville en n'y laissant que les pauvres. IV Reg., XXV, 8-12; 18-20; Jer., XXXIX, 8-10. Ce fut lui-même qui choisit les vases sacrés et les objets précieux du Temple qu'il fit transporter à Babylone. IV Reg., XXV, 15. Nabuchodonosor ayant nommé Godolias gouverneur de la Judée, IV Reg., XXV, 22; Jer., XL, 5, il recommanda à Nabuzardan de prendre soin de Jérémie et celui-ci se retira auprès de Godolias. Jer., XXXIX, 14; XL, 6, Le chef babylonien qui l'avait délivré de prison, l'avait traité avec une extrême bienveillance, et lui avait donné pleine liberté. Jer., XL, 1-6. Nabuzardan quitta alors la Judée, emmenant avec lui les principaux captifs de Jérusalem à Nabuchodonosor qui se trouvait en ce moment à Reblatha (Riblah). II Reg., XXV, 18-20. Avant son départ, Nabuzardan, dont le caractère était plein de modération, avait recommandé à Godolias les filles du roi et les restes du peuple. Jer., XLI, 10. Cinq ans plus tard, nous retrouvons Nabuzardan en Judée, lors sans doute de la campagne de Nabuchodonosor contre l'Égypte. Josèphe, *Ant. jud.,* X, IX, 7. Jérémie, LII, 30, nous apprend que Nabuzardan emmena alors sept cent quarante-cinq Juifs en captivité, mais sans nous expliquer à quelle occasion et pour quel motif. F. VIGOUROUX.

NACHMANIDE ou **BEN NAHMAN** (Moïse), né à Girone en Catalogne en 1194, mort à Saint-Jean-d'Acre vers 1268. Les Juifs lui donnent souvent le nom de Ramban, abréviation de Rabbi Moïse ben Naḥman. Intelligence vive, imagination riche, esprit avide de savoir, il fut également poète, philosophe, médecin, exégète, talmudiste et cabaliste. Son influence fut considérable, surtout à ce dernier point de vue : il fit école et eut un grand nombre de disciples. Mais s'il donna une si large part à l'interprétation cabaliste et mystique, il pénétra cependant le sens littéral du texte sacré avec une rare sagacité et il a fait faire des progrès importants à l'exégèse grammaticale et rationnelle. A Barcelone, en 1263, devant le roi d'Aragon, Jacques Ier, il soutint une controverse sur la venue du Messie et quelques autres points de doctrine avec les dominicains Paul Christiani et Raymond Martin, l'auteur du *Pugio fidei,* controverse publiée dans *Tela ignea Satanæ* de Wagenseil, in-4°, Altorf, 1681. En 1267, Nachmanide fit le voyage de Jérusalem, où il fonda une école qui subsistait encore au XVIe siècle : il y demeura peu de temps, et se retira à Saint-Jean-d'Acre où il ne tarda pas à mourir. Parmi ses nombreux ouvrages les suivants seulement se rapportent à l'exégèse sacrée : Un commentaire sur le Pentateuque, *Bî'ûr 'al haṭṭorâh,* « Exposition de la Loi, » selon le sens philosophique et traditionnel, mystique et cabalistique, in-f°, Lisbonne, 1489; Naples, 1490; Salonique, 1521; Constantinople, 1522, etc. Un commentaire sur le livre de Job, imprimé la première fois dans la Bible rabbinique de Bomberg, in-f°, Venise, 1517, avec des tirages à part en in-4°, et dans la grande Bible rabbinique d'Amsterdam, in-f°, Amsterdam, 1724-1727. Pour le commentaire cabalistique sur le Cantique des Cantiques, in-4°, Altona, 1764; Berlin, 1784, etc., il faut dire que selon plusieurs critiques, il serait d'un de ses maîtres, Azriel ben Menaḥem. Voir L. Wogue, *Histoire de la Bible et de l'exégèse biblique,* in-8°, Paris, 1881, p. 276-277; J. Chr. Wolf, *Bibliotheca Hebræa,* in-8°, Hambourg, 1715, t. I, p. 876-881; J. Fürst, *Bibliotheca Judaica,* in-8°, Leipzig, 1863, t. III, p. 2-8. E. LEVESQUE.

NACHON (AIRE DE). Voir AIRE DE NACHON, t. I, col. 328.

NACHOR (hébreu : *Nâḥor;* Septante : Ναχώρ), nom du grand-père et d'un frère d'Abraham.

1. NACHOR, fils de Sarug, père de Tharé et grand-père d'Abraham. Gen., XI, 22; I Par., I, 26. Il engendra son fils Tharé à 29 ans, et il mourut à l'âge de 148 ans après avoir engendré des fils et des filles. Gen., XI, 22-25. Il est nommé par saint Luc, III, 34, dans la généalogie de Notre-Seigneur.

2. NACHOR, fils de Tharé et frère d'Abraham. Gen., XI, 26; Jos., XXIV, 2. D'après l'énumération de la Genèse, Nachor était le frère cadet d'Abraham. Certains commentateurs croient cependant qu'il était son aîné, sans pouvoir l'établir par des raisons suffisantes. Il épousa sa nièce Melcha, fille d'Aran et sœur de Lot. Gen., XI, 29, 31. Ce mariage est mentionné avant l'émigration de Tharé et de sa famille en Mésopotamie. Le nom de Nachor ne figure pas dans l'énumération des émigrants, Gen., XI, 31, qui allèrent s'établir à Haran, mais la suite de l'histoire montre que le frère d'Abraham faisait partie de la caravane, car Haran est appelée, Gen., XXIV, 10, « la ville de Nachor, » c'est-à-dire la ville où habitait Nachor et où se fixa sa famille. Gen., XXVII, 43. Ce patriarche eut douze fils, huit d'entre eux lui furent donnés par sa femme de premier rang, Melcha, et quatre par une femme de second rang, Roma. Les huit fils de Melcha sont Hus, Buz, Camuel, Cased, Asan, Pheldas, Jedlaph et Bathuel; les quatre fils de Roma sont Tabée, Gaham, Tahas et Maacha. Gen., XXII, 20-24. Ces douze fils de Nachor devinrent les pères ou les éponymes d'autant de tribus araméennes qui se répandirent surtout à l'ouest de l'Euphrate et dont quelques-unes descendirent jusqu'au sud dans le voisinage des montagnes de Galaad, mais dont plusieurs ne sont pas identifiées. On peut remarquer que Nachor eut le même nombre de fils que Jacob et qu'Ismaël. Quelques commentateurs ont noté que huit de ses enfants lui étaient nés, comme pour Jacob, d'une femme de premier rang et quatre d'une femme de second rang, mais il y a cette différence entre les deux patriarches, que Jacob eut quatre femmes et non pas seulement deux. — Lorsque Abraham eut quitté son frère Nachor pour aller dans la Terre Promise, tout rapport ne cessa pas entre eux. Abraham reçut en Palestine des nouvelles de la famille de Nachor, Gen., XXII, 20, et il ne voulut pour femme de son fils Isaac qu'une fille de sa parenté. Gen., XXIV, 4. Il envoya son serviteur Éliézer en Mésopotamie pour l'y chercher et il ramena, en effet, Rébecca, fille de Bathuel et petite-fille de Nachor, laquelle devint la mère

de Jacob et d'Ésaü. Gen. XXIV 10-61. Jacob à son tour prit, à Haran, ses deux femmes Lia et Rachel dans la descendance de Bathuel et de Laban, frère de Rébecca. Gen., XXIX, 1-30. — Après le récit de ces événements, Nachor n'est plus nommé que deux fois dans l'Écriture. Lorsque, après la fuite de Jacob de Mésopotamie, Laban, qui s'était mis à sa poursuite, l'atteint dans le pays de Galaad et fait enfin alliance avec lui, il place solennellement cette alliance sous la garde « du Dieu d'Abraham et du Dieu de Nachor ». Gen., XXXI, 53. — Josué, dans son dernier discours à Israël, lui rappelle que ses ancêtres et « Tharé, père d'Abraham et de Nachor », avaient servi les faux dieux au delà, c'est-à-dire à Ur, à l'est de l'Euphrate. Jos., XXIV, 2. Divers commentateurs modernes veulent trouver une preuve de cet idolâtrie des descendants de Tharé dans les paroles de Laban, Gen., XXXI, 53. Ils les traduisent : « Que le Dieu d'Abraham, le Dieu de Nachor et le Dieu de leurs pères *soient juges* entre vous, » et concluent de là que Laban et Jacob adoraient un Dieu différent. Le texte hébreu porte, en effet, le pluriel, *išpetû*, « qu'ils soient juges, » comme s'il s'agissait de plusieurs dieux, mais le texte samaritain, les Septante et la Vulgate, ont tous le verbe au singulier, *judicet*, « soit juge, » et ne voient qu'un seul et même Dieu dans celui qui était l'objet du culte d'Abraham et de Nachor. Le pluriel du verbe s'explique dans le texte massorétique par la forme plurielle du nom de Dieu, *'Elôhîm*, qui s'emploie si fréquemment pour désigner le vrai Dieu, au singulier.

NACLANT Jacques, **NACCHIANTE,** théologien italien, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, né à Florence, mort le 24 avril 1569. Il enseigna la théologie et la philosophie dans les couvents de son ordre. Paul III, en 1544, le nomma évêque de Chioggia dans l'état de Venise et en cette qualité il assista au concile de Trente. Parmi ses nombreux écrits, nous avons à mentionner : *Enarrationes piæ, doctæ et catholicæ in Epistolam D. Pauli apostoli ad Ephesios, in quibus juxta Sacram Scripturam et orthodoxam fidem sunt explicatæ omnes fere difficultates p'etatis christianæ*, in-8°, Venise, 1554 ; *Enarrationes piæ, doctæ et catholicæ in Epistolam D. Pauli apostoli ad Romanos*, in-8°, Venise, 1554 ; *Sacræ Scripturæ medulla, vel arcanorum Christi, quibus singulæ mundi sunt locupletatæ ætates pia, docta ac clara detectio, necnon perexacta discussio*, in-4°, Venise, 1561. Les œuvres de J. Naclant ont été réunies en 2 vol. in-f°, Venise, 1657. — Voir Échard, *Scriptores Ord. Prædicatorum*, t. II, p. 202.

B. HEURTEBIZE.

NADAB (hébreu : *Nâdâb*, « libéral ; » Septante : Ναδάβ), nom de quatre Israélites.

1. NADAB, fils aîné d'Aaron et d'Élisabeth, Exod., VI, 23 ; I Par., VI, 3 ; XXIV, 1, 2. — Avec son père Aaron, son frère Abiu et soixante-dix anciens, Nadab fut appelé à monter sur le Sinaï, à la suite de Moïse, et, sans approcher de Jéhovah, à voir Dieu de loin. Exod., XXIV, 1, 2, 9-11. Il fut choisi pour être prêtre de Jéhovah avec son père et ses frères, Exod., XXXIII, 1, et reçut la consécration sacerdotale. Lev., VIII, 2-36. Une coupable négligence fut bientôt la cause de sa mort tragique et de celle de son frère Abiu. Tous deux avaient à offrir les parfums dans leur encensoir. Or, un feu perpétuel devait brûler sur l'autel sans jamais s'éteindre, Lev., VI, 12, 13, et Jéhovah venait lui-même de joindre un feu miraculeux à celui qui consumait les holocaustes. Lev., IX, 24. C'est à ce feu sacré que Nadab et Abiu devaient alimenter leurs encensoirs. Au lieu de le faire, ils prirent du feu étranger, contrairement aux ordres donnés. Le châtiment les frappa aussitôt ; un feu sortit de Jéhovah, c'est-à-dire de l'Arche, les dévora. Lev., X, 1-5 ; Num., III, 2-4, XXVI, 60-61. Il importait que, dès le début, les fonctions sacerdotales fussent exécutées ponctuellement et d'une manière rigoureusement conforme à la volonté de Dieu. Ainsi l'exigeait la nécessité de faire pénétrer profondément dans l'esprit du peuple l'idée de la majesté divine. Les prêtres avaient aussi à retenir que rien de profane ne peut servir au culte du Seigneur. Voir ABIU, t. I, col. 61. Il est possible que les deux frères aient craint d'approcher du feu miraculeux envoyé sur l'autel par Jéhovah. Il est beaucoup moins probable qu'ils aient agi par ignorance. A la suite des rabbins, plusieurs pensent qu'à ce moment Nadab et Abiu, après les réjouissances qui avaient dû célébrer leur entrée en fonction, n'étaient pas très maîtres d'eux-mêmes. On le conclut de cette recommandation qui suit immédiatement le récit de leur punition : « Jéhovah parla à Aaron et dit : Tu ne boiras ni vin, ni boisson enivrante, toi et tes fils avec toi, lorque vous entrerez dans la tente de réunion, afin que vous ne mourriez pas. » Lev., X, 8, 9. Le coup fut dur pour Aaron et sa famille. Lui-même et ses deux autres fils n'eurent pas le droit de prendre part au deuil général. Ils se devaient tout entiers et exclusivement au Seigneur. Lev., X, 6, 7. Aaron eut probablement à expier ainsi la part qu'il avait prise à la fabrication du veau d'or. Exod., XXXII, 4.

H. LESÊTRE.

2. NADAB, roi d'Israël, fils et successeur de Jéroboam Ier. III Reg., XIV, 20. Il commença à régner la seconde année d'Asa, roi de Juda, et il occupa le trône deux ans à peine (954-953 ou 915-914). III Reg., XV, 25. Il marcha dans la voie impie et schismatique de son père ; il entretint Israël dans le péché, en le tenant éloigné du culte de Jéhovah, tel que Moïse l'avait réglé et tel qu'il se pratiquait à Jérusalem. Il entreprit le siège de Gebbéthon, « ville des Philistins, » appartenant en réalité à la tribu de Dan, mais que les deux peuples se disputaient à raison de sa situation. Voir GEBBÉTHON, t. II, col. 142. Pendant que Nadab, accompagné de tous les guerriers d'Israël, cherchait à reprendre la ville aux Philistins, l'un des officiers de son armée, Baasa, le mit à mort et devint roi à sa place. III Reg., XV, 26-28. Ainsi s'accomplit une prophétie faite par Ahias à Jéroboam. III Reg., XIV, 10.

H. LESÊTRE.

3. NADAB, fils aîné de Séméi, de la tribu de Juda. Il eut pour fils Saled et Apphaïm. I Par., II, 28, 30.

4. NADAB, de la tribu de Benjamin, cinquième fils d'Abigabaon ou Jéhiel. I Par., VIII, 30 ; IX, 36. Voir ABIGABAON, t. I, col. 47 ; JÉHIEL 2, t. III, col. 1219.

NADABIA (hébreu : *Nedabyâh* ; Septante : Ναδαβίας), le huitième fils de Jéchomias, roi de Juda. I Par., III, 18. Certains critiques soutiennent cependant que, dans ce passage, l'auteur des Paralipomènes n'indique pas la filiation naturelle, mais l'ordre de succession, et que Nadabia et ses frères étaient réellement fils de Néri. Voir NÉRI.

NAGE, NATATION (hébreu : *šaḥû*), procédé pour se soutenir et avancer sur l'eau par le seul mouvement du corps. — Les Hébreux, en dehors sans doute des habitants des rives de la Méditerranée et du lac de Tibériade, ne se sont guère exercés à la natation, leur seul fleuve profond, le Jourdain, étant généralement trop rapide pour qu'on puisse s'y aventurer en dehors des gués. Il est raconté cependant qu'après un avantage remporté sur le général syrien Bacchides, Jonathas, qui ne se sentait pas en force, se jeta dans le Jourdain, avec ses compagnons, et ils le traversèrent à la nage. I Mach., IX, 48. Il est encore question de natation dans deux prophètes. Isaïe, XXV, 11, représente Moab plongé dans une mare, et « étendant ses mains comme le nageur (*haššoḥêh, natans*) les étend pour nager (*šâḥâh, natare*) ». Il n'est pas question des pieds parce qu'on ne les aperçoit

pas, surtout dans une mare. Ézéchiel, XLVII, 5, parle d'un torrent dont l'eau était si profonde que, pour le traverser, il fallait aller à la nage (*šaḥû*). Le prophète songe probablement au procédé employé par les Assyriens, qui, pour traverser des cours d'eau, se servaient d'outres remplies d'air (fig. 396) et se dirigeaient avec les mains (fig. 397). Au figuré, Ézéchiel, XXXII, 6, s'adressant au roi d'Égypte, lui dit de la part du Seigneur : « J'arroserai de sang le pays où tu nages (*ṣâfâ, ch*) par allusion aux inondations du Nil qui font que les terres semblent nager sur les eaux. — Élisée fit surnager (*ṣûf*) le fer d'une hache qui était tombé dans l'eau. IV Reg., VI, 6. — Dans saint Jean, IX, 7, 11, la piscine de Siloé est appelée κολυμβήθρα, « piscine, bain, » et dans la Vulgate *natatoria*, « lieu où l'on nage. » Cette piscine a 16 mètres de long, 6 de large et 6 de profondeur. On

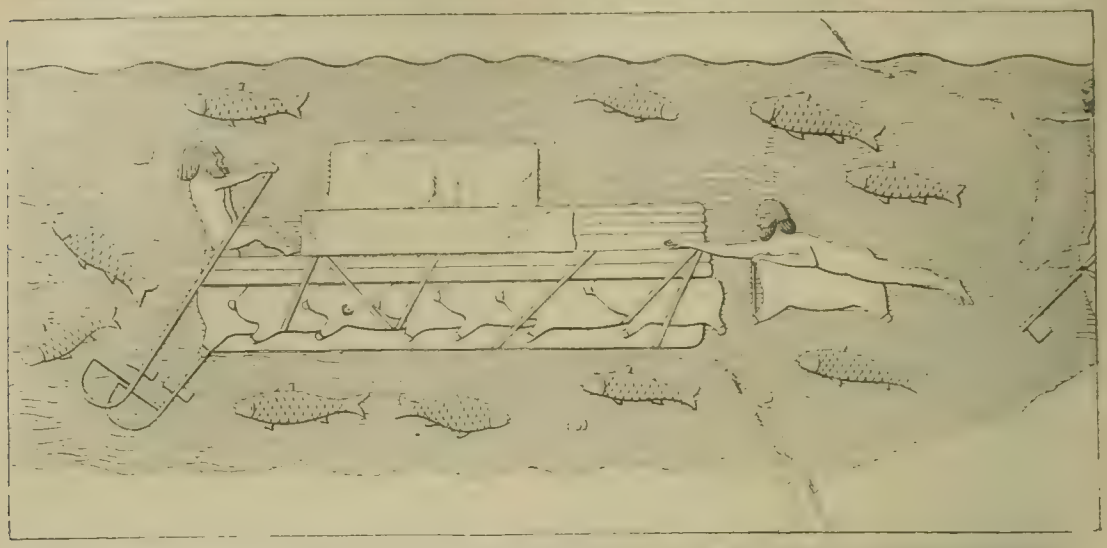

396. — Nageur assyrien sur une outre suivant un kélek posé lui-même sur des outres gonflées et transportant des pierres. British Museum. D'après Place, *Ninive et l'Assyrie*, pl. 43.

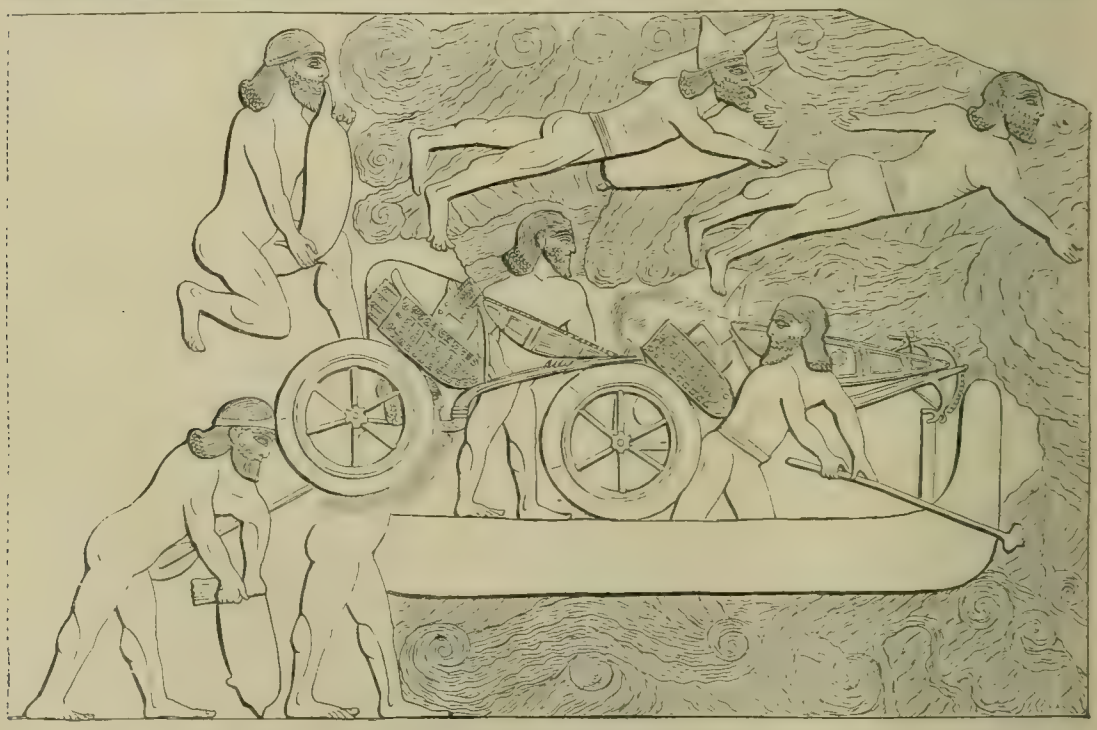

397. — Assyrien nageant. A gauche, deux hommes préparent l'outre sur laquelle ils vont traverser la rivière. D'après Layard, *Monuments of Nineveh*, t. I, pl. 15.

aurait donc pu y nager. Mais aucun texte ne parle de natation dans cette piscine. De nos jours, les habitants de Jérusalem se baignent dans la Fontaine de la Vierge qui alimente la piscine de Siloé. Voir GIHON, t. III, col. 240. — Saint Pierre « se jette à la mer » de Tibériade, lorsqu'il reconnaît Jésus ressuscité. Joa., XXI, 7. — Quand le navire qui porte saint Paul arrive à Malte, à la suite d'une longue tempête, et s'échoue sur la plage, c'est à la nage que beaucoup de passagers gagnent la terre. Act., XXVII, 43. H. LESÊTRE.

NAGEL Paul, astrologue allemand, mort en 1621. Il fut professeur à Leipzig, puis recteur de l'école de Torgau. Livré à l'astrologie, il voulut expliquer l'Apocalypse, renouvelant les erreurs des Millénaires et fixant le commencement d'un âge d'or imaginaire vers l'année 1624. Son ouvrage a pour titre : *Prodromus astronomiæ apocalypticæ de motibus tam stellati firmamenti quam ecclesiastici*, in-4°, Dantzig. 1620. B. HEURTEBIZE.

NAGGE (grec : Ναγγαί), un des ancêtres de Notre-Seigneur, dans la généalogie de saint Luc, III, 25. Il vivait probablement vers l'époque du pontificat d'Onias Ier, au commencement du règne des Séleucides. Quelques manuscrits grecs écrivent son nom Ναγαί. Or, Ναγαί est dans les Septante, I Par., III, 7, la transcription du nom hébreu de *Nôggah*, « splendeur, » Vulgate : *Noge*, qui était fils de David. Voir NOGÉ.

NAHABI (hébreu : *Naḥbi;* Septante : Νασί; *Alexandrinus :* Ναβά), fils de Vapsi, de la tribu de Nephthali, l'un des douze explorateurs qui furent envoyés par Moïse du désert de Pharan dans la terre de Chanaan. Num., XIII, 15 (hébreu, 14).

NAHALIEL (hébreu : *Naḥăli'êl*, « torrent » ou « vallée de Dieu ; » Septante : *Codex Vaticanus :* Μαναήλ ; *Codex Alexandrinus :* Νααλιήλ), station des Israélites se rendant d'Égypte en Palestine. Num., XXI, 19. Elle n'est mentionnée qu'en cet endroit de l'Écriture, entre Matthana et Bamoth. Son emplacement est inconnu, mais nous savons qu'elle se trouvait dans le pays de Moab, au nord de l'Arnon, *ouadi Modjib*. Num., XXI, 13. Eusèbe et saint Jérôme, *Onomastica sacra*, Gœttingue, 1870, p. 141, 282, nous la montrent près de ce torrent, mais il s'agit sans doute ici de la contrée arrosée par ses affluents supérieurs, comme l'*ouadi Ualéh*, par exemple. D'autres ont plutôt pensé à l'*ouadi Zerqa Ma'in*, situé plus au nord. Voir la carte de Moab, col. 1145. Cf. G. Armstrong, W. Wilson et Conder, *Names and places in the Old and New Testament*, Londres, 1889, p. 134; G. A. Smith, *The historical Geography of the Holy Land*, Londres, 1894, p. 561. Nahaliel ne se rencontre pas dans l'itinéraire de Num., XXXIII. A. LEGENDRE.

NAHAM, nom dans la Vulgate, de deux Israélites qui sont appelés en hébreu *Na'am* et *Naḥam*.

1. NAHAM (hébreu : *Na'am;* Septante : Νοόμ), troisième fils de Caleb, fils de Jéphoné, de la tribu de Juda. I Par., IV, 15.

2. NAHAM (hébreu : *Naḥam;* Septante : Ναχαΐμ), frère d'Odaia, femme de Méred. Il eut pour fils Céila, de la tribu de Juda. I Par., IV, 19.

NAHAMANI (hébreu : *Naḥamâni;* Septante : Ναεμαί; *Alexandrinus :* Νασμανει), un des chefs qui revinrent de Babylone en Palestine avec Zorobabel. II Esd., VII, 7. Son nom est omis dans la liste parallèle de I Esd., V, 8.

NAHARAI (hébreu : *Naḥerai;* Septante : Ναχώρ; *Alexandrinus :* Νααραί), écuyer de Joab. Il était originaire de Béroth et l'un des plus braves soldats de David. II Reg., XXIII, 37; I Par., XI, 39.

NAHASSON (hébreu : *Naḥšôn;* Septante : Νασσών), fils d'Aminadab et chef de la tribu de Juda, lors du premier dénombrement des tribus fait dans le désert. Num., I, 7; II, 3; VII, 12; X, 14; I Par., II, 10-11. La femme d'Aaaron, Élisabeth, était une sœur de Nahasson. Exod., VI, 23. Son fils Salmon épousa Rahab de Jéricho. Ruth, IV, 20. C'était un des principaux personnages qui vécurent à l'époque de l'Exode. Num., II, 3; VII, 12; X, 14. Il mourut dans le désert, d'après Num., XXVI, 64-65. Nahasson fut un des ancêtres de David, Ruth, IV, 18-20; I Par., II, 10, 12, et de Notre-Seigneur, et il est mentionné à ce titre, sous le nom Naasson, dans les deux généalogies de saint Matthieu, I, 4, et de saint Luc, III, 32.

NAHATH (hébreu : *Naḥaṭ*), nom d'un Iduméen et de deux lévites.

1. NAHATH (Septante : Ναχόθ; *Alexandrinus :* Ναχόρ ; dans Gen., XXXVI, 13; Ναχώθ; *Alexandrinus :* Ναχόθ, dans Gen., XXXVI, 17; Νάχες; *Alex. :* Ναχέθ, dans I Par., I, 37), un des *'allûf* (chef d'Édom). Il était fils de Rahuël et petit-fils d'Ésaü. Gen., XXXVI, 13, 17; I Par., I, 37.

2. NAHATH (Septante : Καιναάθ; *Alexandrinus :* Κνάθ; Lucien : Ναάθ), lévite de la descendance de Caath, second fils de Sophaï. I Par., VI, 26 (hébreu, 11). Il fut un des ancêtres du prophète Samuel et d'Héman et il figure, d'après certains critiques, dans la généalogie de Samuel sous la forme défigurée de Thohu. I Reg., I, 1. Cf. I Par., VI, 33 ou 34.

3. NAHATH (Septante : Ναέθ), lévite qui vivait du temps d'Ézéchias. Il était chargé, avec quelque autres lévites, sous les ordres de Chonénias et de Séméi, de recevoir les dîmes, les prémices et tout ce qui était voué en l'honneur de Dieu. II Par., XXXI, 13.

NAHUM, nom, dans la Vulgate, de trois Israélites. Ce nom existe aussi dans l'onomastique phénicienne. Gesenius, *Monum. Phæn.*, p. 134; Bœchh, *Inscript. græc.*, t. II, 25, 26; *Corp. inscript. semit.*, t. I, 123a3-b3.

1. NAHUM (hébreu : *Reḥûm;* Septante : Ἰναούμ), un des principaux Juifs qui revinrent de la captivité de Babylone en Palestine, du temps de Zorobabel. II Esd., VII, 7. Dans la liste parallèle, I Esd., II, 2, il est appelé Rehum par la Vulgate. L'hébreu lui donne le nom de *Reḥûm* dans les deux passages.

2. NAHUM (hébreu : *Naḥûm*, « riche en consolation, » et aussi « consolator », comme traduit saint Jérôme; à la forme intensive, de même que *raḥûm*, « riche en pitié, » *ḥannûn*, « riche en grâce; » Septante : Ναούμ), le septième des douze petits prophètes, entre Michée et Habacuc.

I. LA PATRIE DE NAHUM. — Outre son nom et son livre, nous ne connaissons, en ce qui le concerne, qu'une seule circonstance certaine, celle que marque l'épithète הָאֶלְקֹשִׁי, *hâ-'Elqôši* (Septante : τοῦ Ἐλκεσαίου ; Vulgate : *Elcesæi*), ajoutée à son nom dans le sous-titre de sa prophétie, I, 1. Encore est-elle l'objet d'une grande discussion. C'est à tort qu'on a parfois donné à ce nom, surtout dans l'antiquité, un caractère patronymique et qu'on lui a fait désigner le père de Nahum. Voir S. Jérôme, *Proœm. in Nah.*, t. XXV, col. 1290; Pseudo-Épiphane, *De vit. prophetarum*, c. XVII, t. XLIII, col. 409; S. Cyrille d'Alexandrie, t. LXXI, col. 780; déjà le Tar

gum traduisait ce surnom par בֵּית קוֹשִׁי, *mibbet Qôši*, « de la maison, c'est-à-dire de la famille, de *Qôši*. » Il désigne, cela n'est pas douteux, le lieu d'origine ou d'habitation du prophète, et signifie : originaire ou habitant d'*Elqôš*. Cf. les surnoms analogues de *hâ-Annetoti* (Vulgate : *Anathothites*) et de *ham Morašti* (Vulgate : *Morasthites*), donnés à Jérémie et à Michée, parce qu'ils étaient, le premier d'Anathoth, le second de *Morešet Gat*. Cf. Jer., XXIX, 27; Mich., I, 14. Voir aussi III Reg., XI, 29; XVII, 1; Jer., XXIX, 23, etc. Sur le site d'*Elqôš*, voir ELCÉSI, t. II, col. 1617.

Nous ne savons rien de la vie de Nahum. Il n'est mentionné nulle part ailleurs dans la Bible. La légende elle-même raconte peu de chose sur son compte, et dit seulement qu'il avait prophétisé que Ninive périrait par l'eau et le feu, et qu'il mourut et fut enseveli à Begabar. Voir Pseudo-Épiphane, *De vit. proph.*, 17, t. XLIII, col. 409; Huet. *Demonstrat. evangel.*, IV, § 5; Carpzow, *Introductio ad libr. canon. Bibliorum Vet. Test.*, t. III, p. 386 sq. Nahum est mentionné en passant dans le second livre apocryphe d'Esdras, I, 40, et par l'historien Josèphe, *Ant. jud.*, IX, XI, 3. Sur l'époque à laquelle il vivait, voir plus bas, col. 1466.

II. AUTHENTICITÉ ET INTÉGRITÉ DU LIVRE DE NAHUM, SA CANONICITÉ. — 1° Jusqu'à ces dernières années, personne n'avait attaqué l'authenticité de la prophétie de Nahum; les critiques contemporains les plus hardis, Kuenen, Wellhausen, Cornill, etc. (voir col. 1468), l'admettaient eux-mêmes sans hésiter, pour l'écrit tout entier. Si quelques rares interprètes avaient rejeté, comme des gloses apocryphes, la première partie du titre, *Onus Ninive*, « prophétie contre Ninive, » ou encore la description de la ruine de Thèbes, Nah., III, 8-10, on avait laissé tomber leurs objections, qui n'avaient rien de scientifique; d'ailleurs, pour ce qui est de l'oracle relatif à Thèbes, les documents assyriens sont le meilleur garant de son authenticité comme de sa véracité. En effet, les détails historiques que donne l'écrivain sacré sont pleinement confirmés par les Annales d'Assurbanipal. Elles nous disent que le roi d'Egypte, Ourdaman, apprenant que le conquérant égyptien « avait franchi les frontières de l'Égypte,... abandonna Memphis et, pour sauver sa vie, s'enfuit à Thèbes ». L'inscription ajoute : « Je suivis la route qu'avait prise Ourdaman; j'allai à Thèbes, la ville forte. Il vit l'approche de ma puissante armée, et abandonna Thèbes... Cette ville tout entière, au service d'Assur et d'Istar, mes armées la prirent... Un butin grand et innombrable, je l'emportai de la ville de Thèbes. » On lit dans une autre inscription : « Ils (les Assyriens) s'emparèrent en entier de la ville et la détruisirent comme une inondation. » Voir F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. IV, p. 80-86; Eb. Schrader, *Keilinschriftliche Bibliothek*, t. II, p. 166-169.

Une objection plus grave et toute récente porte sur le passage I, 2-II, 3, dont on prétend enlever la paternité à Nahum. Voici les faits. Dans la troisième édition de son *Commentar über die Psalmen*, 1873, p. 117, Frz. Delitzsch attira brièvement l'attention de ses lecteurs sur une remarque du pasteur wurtembergeois G. Frohmeyer, d'après lequel il y aurait des traces d'un arrangement alphabétique dans Nah., I, 3-7. Partant de là, un savant catholique, le Dr Bickell, qui a consacré une partie considérable de ses travaux à la recherche du mètre poétique hébreu, a fait, entre les années 1880 et 1894, plusieurs tentatives pour reconstruire le texte primitif du chap. Ier de Nahum. D'après lui, le poème alphabétique n'aurait pas seulement occupé les versets 2-7, mais les versets 2-10, et ce poème aurait été composé *exquisito artificio*, d'une manière à peu près régulière pour les lettres א à ב, dont chacune commence un vers ou une partie de vers, mais irrégulièrement pour les autres lettres. Voir son article dans le *Zeitschrift der deutschen morgenländ. Gesellschaft*, 1880, t. XXXIV, p. 559 et suiv.; ses *Carmina Veteris Testam. metrice*, 1882, p. 211-213; ses *Dichtungen der Hebräer*, 1882, t. I, p. 72; un autre article, intitulé *Beiträge zur semit. Metrik, das alphabeth. Lied in Nah.*, I, 2-II, 3, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie impériale des Sciences de Vienne 1894, Abhandl. v. Le Dr Gunkel, qui appartient au rationalisme le plus avancé, a fait aussi un essai de reconstruction du prétendu cantique; mais, à part le résultat général, ses conclusions diffèrent notablement de celles de M. Bickell, qu'il déclare inadmissibles. Selon lui, l'acrostiche en question s'étend de Nah., I, 2, à Nah., II, 3 : les lettres א à ד sont représentées dans la première moitié de ce passage, I, 2-8, et les lettres ה à ת dans la seconde moitié, I, 9-II, 3. Il y aurait eu à l'origine 22 distiques, dont chacun commençait par une lettre différente de l'alphabet hébreu; mais le texte a tellement souffert entre les mains des copistes, que la construction alphabétique a presque entièrement disparu en certains endroits, surtout dans la deuxième partie. Voir la *Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft*, 1894, t. XII, p. 223-244, et aussi, du même auteur, l'ouvrage *Schöpfung und Chaos*, 1895, p. 102 sq. C'est M. Gunkel qui, de cette hypothèse, a tiré le premier la conclusion que tout ce passage du livre de Nahum ne lui appartenait pas à l'origine, qu'il est l'œuvre d'un poète juif d'après l'exil, et que le rédacteur l'a placé en tête de la prophétie proprement dite, relative au jugement de Ninive, pour lui servir d'introduction. Plusieurs néo-critiques ont accepté cette opinion. Voir W. Nowack, *die kleinen Propheten übersetzt und erklärt*, Gœttingue, 1897, p. 227 et 231; G. Buchanan Gray, dans *The Expositor*, sept. 1898; K. Marti, *Dodekapropheton erklärt*, Tubingue, 1904, p. 308, etc. Néanmoins, des interprètes aux principes assez larges, tels que MM. A. D. Davidson, *Nahum, Habakkuk and Zephaniah*, Londres, 1896, p. 18-208, et Driver, *Expository Times*, déc. 1897, t. IX, p. 19, se refusent à y souscrire, la regardant très justement comme une simple conjecture, dont la vérité n'a pas été démontrée. Non seulement la théorie de M. Gunkel diffère de celle du Dr Bickell, mais ce dernier a dû transformer la sienne jusqu'à trois fois, et leurs imitateurs sont loin d'être d'accord avec eux sur tous les points. Et quelle violence ne faut-il pas infliger au texte hébreu, « pour faire entrer ce morceau dans le vêtement étroit d'une forme alphabétique! » Davidson, *Nahum*, p. 19. On supprime tels et tels mots gênants; on en ajoute d'autres, requis pour les besoins de la cause. On fait des substitutions, des transpositions, etc., toutes choses « qui nous paraissent intrinsèquement invraisemblables ». Driver, *l. c.* Si l'on trouve çà et là des traces d'un arrangement alphabétique (voir les versets 5-7, où les lettres מ, נ, ס et ע se suivent en tête des propositions), ce fait paraît être purement accidentel. Enfin, alors même que l'hypothèse de MM. Bickell, Gunkel, etc., serait vraie, on se demande pourquoi le prophète Nahum aurait été incapable de composer un tel poème. On a prétendu sans raison que les écrivains bibliques les plus récents furent les premiers et les seuls à goûter ce genre de littérature. Sur cette question, voyez encore O. Happel, *Der Psalm Nahum kritisch untersucht*, 1900, et W. R. Arnold, *The Composition of Nah.*, I-II, 3, dans la *Zeitschrift der alttestam. Wissenschaft*, 1901, p. 225-265.

2° La Synagogue et l'Église chrétienne ont tour à tour admis sans hésitation l'oracle de Nahum parmi les livres canoniques; sous ce rapport, il a joui sans cesse d'une autorité incontestée. Voir J. Fürst, *der Kanon des A. Test. nach den Ueberlieferungen in Talmud u. Midrasch*, 1868, p. 28 sq.; F. Kaulen, *Einleitung in die heilige Schrift*, 1876, §§ 25-37; F. Vigouroux, *Manuel biblique*, 12e édit., t. I, n. 27 sq.; L. Wogue, grand rabbin, *Histoire de la Bible et de l'exégèse biblique*, 1881, p. 12 sq.

III. Plan et analyse de la prophétie de Nahum. — En tête du livre, I, 1, nous trouvons deux titres, qui en indiquent la teneur générale. Le premier consiste en deux mots seulement et résume tout l'écrit : « Oracle (*maśśa'* : probablement ici avec le sens d'oracle menaçant, comme dans Is., XIII, 1; XV, 1; XVII, 1, etc.; Vulgate, *Onus*; dans les Septante, λῆμμα), contre Ninive. » Le second en dénote le caractère inspiré et en désigne l'auteur : « Livre de la vision de Nahum l'Elcésien. » Le sujet, c'est donc Ninive, en tant qu'elle représente l'empire assyrien. Nahum prédit, pour un prochain avenir, la ruine de cette cité coupable et la destruction de l'immense royaume dont elle était la capitale. La menace, d'abord générale, va se précisant de plus en plus, et elle acquiert bientôt une terrible clarté. Jonas aussi avait prophétisé contre Ninive; mais elle s'était repentie, et Dieu lui avait pardonné. Ici, aucune espérance de pardon n'est insinuée; Nahum se borne à proclamer, au nom du Seigneur, un décret d'anéantissement prochain. Ce décret est développé comme il suit, d'après un arrangement d'une frappante unité. — *Première partie,* I, 2-15 : description du plan divin, plan effroyable en ce qui regarde la capitale assyrienne, mais tout miséricordieux par rapport à Israël, que l'Assyrie avait tant fait souffrir; c'est pour délivrer son peuple que Dieu a formé le dessein de détruire Ninive. Dans un majestueux exorde I, 2-6, dont la forme rappelle celle des « Psaumes des Degrés », voir t. II, col. 1340, par sa marche ascendante, l'écrivain sacré signale les principaux attributs du souverain juge qui va châtier Ninive, et les effets redoutables de sa colère : c'est un Dieu tout à la fois jaloux, sévère, parfait, infiniment puissant, dont la vengeance brise tout lorsqu'elle finit par éclater, comme le montrent quelques exemples, soit poétiques, soit historiques, admirablement choisis. Suit un très doux contraste, I, 7-8, par lequel le Seigneur rassure les Israélites qu'opprimait Ninive : c'est pour les sauver qu'il va punir celle-ci avec la dernière rigueur. Puis, la sentence de la ville cruelle est énoncée en un langage métaphorique d'une grande énergie, I, 9-11, qui décrit les effets produits sur la nature, lorsque Dieu apparaît pour juger et pour châtier ses ennemis. Revenant sur les pensées développées dans les versets 7-11, le prophète confirme successivement, I, 12-15, la menace lancée contre Ninive et l'espoir donné à Juda. Malgré leur état florissant, les Assyriens seront soudain « fauchés », comme dit l'hébreu; Dieu n'affligera plus désormais son peuple par l'intermédiaire de Ninive, puisqu'il va détruire celle-ci : que les Juifs se livrent donc à une sainte allégresse, et qu'ils témoignent leur reconnaissance à leur libérateur par de généreux sacrifices.

Seconde partie, II, 1-13 : exécution intégrale de la sentence promulguée par le Seigneur contre Ninive. Sous nos yeux, pour ainsi dire, tant le récit est dramatique, la ville est attaquée, emportée d'assaut, pillée et détruite. Trois tableaux successifs, qu'on pourrait intituler : Avant, pendant et après le siège de Ninive. — 1° La grande cité est avertie qu'une puissante armée s'avance contre elle, pour l'investir et l'assiéger, II, 1-4. — 2° Elle est emportée d'assaut et saccagée, ℣. 5-10. Les Ninivites cherchent à repousser l'attaque; mais leurs efforts demeurent inutiles. Ce passage de la description renferme des beautés de premier ordre. — 3° Ninive n'est plus; c'est le Seigneur lui-même qui l'a renversée, ℣. 11-13. D'abord un cri de triomphe et de joie, poussé par les ennemis de Ninive : le repaire des lions assyriens a été dévasté. Puis la désignation très explicite du véritable auteur de ce châtiment exemplaire; il n'est autre que le Dieu d'Israël, le Seigneur des armées.

Troisième partie, III, 1-19 : les causes et le caractère immuable de la sentence de Ninive. Le prophète revient encore sur l'épouvantable catastrophe, pour insister sur son motif, à un point de vue qu'il n'a pas encore indiqué, et sur son résultat définitif. — 1° Les crimes de Ninive sont la vraie raison de sa ruine, III, 1-7. Ces crimes sont de deux sortes : d'une part, la soif du sang et des conquêtes; de l'autre, la débauche effrénée. A la cité conquérante et homicide, on prédit le carnage qui aura lieu dans son propre sein, III, 1-3; à la cité dissolue, on prophétise l'ignominie, ℣. 4-7. — 2° Rien ne pourra protéger Ninive contre le décret divin, qui l'a condamnée à la ruine (III, 8-13). Faisant tout à coup un rapprochement saisissant, Nahum rappelle, ℣. 8-10, que la ville illustre de *Nô'-'Amôn* (Vulgate, *Alexandria populorum,* à la suite du Targum et des rabbins), dans la Haute-Égypte, avait péri naguère, malgré toute la force de résistance qu'elle possédait. Le fait était d'autant plus saillant, que c'étaient les Assyriens eux-mêmes qui avaient infligé à la cité égyptienne le traitement décrit par le prophète. La découverte des Annales d'Assurbanipal, fils et successeur d'Asarhaddon, a mis ce trait en pleine lumière et a merveilleusement confirmé la parfaite exactitude de Nahum. Voir F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes,* 6e édit., t. IV, p. 80 sq. Application de la comparaison, III, 11-13 : Ninive, quoique pareillement très puissante, éprouvera la même destinée que Thèbes. — 3° Inutilité de la résistance, et joie du monde lorsqu'on apprendra la destruction de Ninive, ℣. 14-19. Bien loin de prendre sa défense, les marchands innombrables, foule égoïste et cosmopolite, qu'enrichissait Ninive, s'enfuient au plus vite au moment du péril, comme s'envole un gigantesque essaim de sauterelles au lever du soleil; tous les peuples qu'elle a écrasés sous son joug sans pitié entonnent des chants de délivrance, et la ville de sang disparaît à jamais de la scène historique.

On le voit, dans l'oracle de Nahum, c'est la première partie qui contient la doctrine, l'enseignement proprement dit; les deux autres font l'application des principes.

IV. Date du livre. — L'époque où vivait le prophète Nahum et où il composa son livre était autrefois l'objet de contestations nombreuses. « Nicéphore (à la fin de l'édition de George le Syncelle, *Chronogr.,* Bonn, 1829, t. I, p. 759) le fait vivre sous Phacée d'Israël; Josèphe, *Ant. jud.,* IX, XI, 3, dans la dernière partie du règne de Joatham; le *Seder Olam Rabba,* édit. Genebrard, in-f°, Lyon, 1608, p. 36, sous le règne de Manassé, en même temps que Joël, Abdias et Jonas; George le Syncelle, *Chronogr.,* édit. de Bonn, t. I, p. 404, également sous le règne de Manassé, Eutychius, *Ann., Patr. gr.,* t. CXI, col. 904, longtemps après le règne de Manassé, c'est-à-dire cinq ans après la ruine de Jérusalem par Nabuchodonosor. Les critiques modernes ne sont pas moins divisés que les auteurs anciens. » F. Vigouroux, *loc. cit.,* p. 80. De nos jours, cette date est relativement aisée à déterminer, grâce aux inscriptions cunéiformes qui viennent d'être mentionnées. Lorsque Nahum prophétisa la ruine de Ninive, cette ville possédait encore toute sa splendeur, toute sa puissance. Cf. I, 12; II, 12; III, 16. De plus, l'antique cité égyptienne de Thèbes avait été récemment conquise et saccagée par les armées assyriennes. Cf. III, 8-10. Or, les Annales d'Assurbanipal nous apprennent que cette conquête eut lieu en 663 ou 664. C'est donc entre la ruine de Thèbes envisagée comme *terminus a quo,* et celle de Ninive par les Mèdes, entre 608 et 606, considérée comme *terminus ad quem,* que Nahum a exercé le ministère prophétique et écrit son petit livre. Comme date moyenne, nous admettons, avec de nombreux interprètes (Cornely, von Orelli, Strack, Kœnig, etc.), le milieu du VIIe siècle avant J.-C., car le souvenir de la prise de Thèbes est demeuré frais et vivant dans la description. D'autres reculent la date de la composition jusque vers 624 (Kuenen); ou même jusqu'en 610 (Wellhausen, Nowack, Marti).

V. L'occasion et le but de l'oracle. — 1° Il n'est pas possible d'indiquer avec certitude l'événement, ou la série d'événements, qui servit d'occasion immédiate à

la prophétie de Nahum. Tout ce qu'on a dit sur ce point ne dépasse pas les limites de la simple conjecture. Ce fut, selon divers auteurs, une grande calamité qui aurait frappé alors le royaume de Juda, en particulier la rude domination d'Asarhaddon et la captivité du roi Manassé (cf. II Par., XXXIII, 11); ne pouvait-on pas craindre, en de telles circonstances, que Juda ne périt comme jadis Samarie? Suivant d'autres, il s'agirait d'un commencement de défaite et d'humiliation déjà subie par l'Assyrie : spécialement, de la marche de Phraorte, roi d'Égypte, contre Ninive, vers l'an 640 av. J.-C. (Hérodote, I, 102); ou bien, du siège de cette ville par le roi de Médie, Cyaxare, vers 623 (Hérodote, I, 103); ou encore, de l'invasion des Mèdes et des Babyloniens, qui se termina par la prise et la destruction de l'orgueilleuse cité. On a mentionné aussi, d'une manière générale, la période de décadence qui, pour l'Assyrie, succéda au règne brillant d'Assurbanipal (668-626). Le tout dépend de la date du livre; or nous avons dit plus haut (col. 1466) qu'on ne saurait la préciser rigoureusement. Ceux qui ont trouvé l'occasion de l'oracle de Nahum dans l'invasion de la Palestine par Sennachérib, cf. IV Reg., XVIII, 13 sq.; Is., XXXVI, 1 sq., ont fait fausse route, car l'écrit est beaucoup plus récent.

2° Le but de la prophétie est marqué soit à la fin du chap. I, ℣. 11-15, soit au commencement du second, ℣. 4 et suiv. Le Seigneur est décidé à se venger des Assyriens superbes et cruels, qui ont maltraité son peuple et qui se proposent de l'exterminer entièrement; au contraire, il consolera les Juifs et les sauvera du joug de Ninive. Le royaume théocratique sera donc maintenu, malgré les efforts de ses puissants ennemis orientaux; ce sont ceux-ci qui périront. Cette pensée, si encourageante pour Juda, est évidemment messianique dans son ensemble, et c'est à cause d'elle que le petit livre de Nahum a reçu une place d'honneur dans la Bible.

VI. Le caractère de Nahum comme écrivain. — L'analyse rapide qu'on a lue plus haut de l'oracle de Nahum ne saurait donner qu'une idée très incomplète du mérite de cet écrit au point de vue littéraire. Sous le rapport du style on le comble à bon droit d'éloges, car c'est vraiment « un chef-d'œuvre poétique » qu'il renferme (Kaulen). Le jugement porté par Lowth dans son ouvrage sur la poésie biblique, qui demeurera toujours classique, est cité et adopté à l'envi par tous les commentateurs : « Ex omnibus minoribus prophetis nemo videtur æquare sublimitatem, ardorem, audaces spiritus Nahumi. Adde quod ejus vaticinium integrum ac justum est poema; exordium magnificum est et plane augustum; apparatus ad excidium Ninive ejusque excidii descriptio et amplificatio ardentissimis coloribus exprimitur, et admirabilem habet evidentiam et pondus. » *De sacra poesi Hebræorum*, 1763, p. 281. Ce qui frappe dans Nahum, c'est « la vivacité de son pinceau, la force de son coloris, la pureté de sa langue, la rareté de plusieurs de ses expressions, l'originalité et la verve qui distinguent toute sa prophétie ». Les phrases sont généralement courtes, vigoureuses, très dramatiques. Il y a beaucoup d'art et aussi beaucoup de naturel dans ses descriptions. On a vanté tantôt sa grandeur et sa dignité, tantôt ses comparaisons pittoresques et hardies (notamment celles des lions, II, 11-13, des sauterelles, III, 17, et des pasteurs, III, 18), tantôt sa vie et son entrain irrésistible, cf. II, 1-3; III, 2-3, etc., tantôt sa brièveté énergique qui rejette tout ornement inutile, tantôt la régularité de son parallélisme (voir O. Strauss, *Nahumi de Nino vaticinium*, p. LXXI et LXXII), tantôt aussi son allitération et ses jeux de mots, I, 10 : *Sebukim ûkesob'âm sebûim;* II, 3, *beqâqûm bogeqîm;* et surtout, II, 11, pour décrire la ruine totale de Ninive, qui est désormais *bûqâh ûmbûqâh ûmbullâqah*, c'est-à-dire, à la lettre, *vanitas et evacuatio et evanidatio*. Bref, Nahum « est, de tous les prophètes, celui qui, en dignité et en force, s'approche le plus près d'Isaïe ». Driver, *Introd. to the literature of the Old Testam.*, 6e édit., p. 336. D'après les meilleurs hébraïsants contemporains, quelques particularités dialectiques de son livre (entre autres, I, 2, רָנָא au lieu de רָנָה; I, 3, שְׂעָרָה au lieu de סְעָרָה; II, 14, מַלְאַכְתָּה au lieu de מַלְאָכָה) s'expliquent par son origine galiléenne. Voir König, *Einleitung in das Alt. Test.*, p. 333, etc.

Le texte hébreu est, çà et là, obscur et incertain; il a besoin d'être soumis en plusieurs endroits à un sérieux examen. Cf. F. Buhl dans la *Zeitschrift für alttestam. Wissenschaft*, 1885, p. 181 sq. Un savant catholique, le Dr L. Reinke, a fait la critique des versions les plus anciennes, en les comparant à l'hébreu massorétique, *Zur Kritik der älteren Versionen des Prophetens Nahum*, Münster, 1867. Voir aussi, en ce qui concerne la traduction des Septante, A. Vollers, *Das Dodekapropheton der Alexandriner*, 1880; pour la version syriaque, Mark Sebok, *Die syrische Uebersetzung der zwölf kleinen Propheten*, Leipzig, 1887.

VII. Bibliographie. — 1° Pour les questions préliminaires, voir les introductions de F. Kaulen et du P. Cornely (auteurs catholiques), de S. Davidson, F. Bleek, F. Keil, Cornill, Driver, Wildeboer (critiques protestants ou rationalistes); l'article Nahum dans les Dictionnaires de Kitto, Smith, Schenkel, Riehm, Herzog, Hastings, Kaulen (tous protestants, à part ce dernier). 2° Pour l'explication détaillée : — *A*) Commentateurs catholiques. Dans l'antiquité, Théodoret de Cyr, t. LXXXI, col. 1545-1988; S. Cyrille d'Alexandrie, t. LXXI, col. 9-1062; t. LXXII, col. 9-364; S. Jérôme, *Comment. in Proph., Minores*, t. XXV, col. 855-1654. Dans les temps modernes : au XVIe siècle, F. Ribera, *Commentarii in librum duodecim Proph.*, Anvers, 1521; Cyprien de la Huerga, *Comment. in proph. Nahum*, Lyon, 1558; Hector Pintus, *Comment. in Danielem, Nahum et Lamentationes*, Cologne, 1582; au XVIIe siècle, Sanchez, *Comment. in Proph. minores et Baruch*, Lyon, 1621; Aug. de Quiros, *Comment. in Nahum et Malach.*, Séville, 1622; au XVIIIe siècle, Calmet, dans son *Commentaire littéral des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*. Dans la première moitié du XIXe siècle, P. F. Ackermann, *Prophetæ minores*, Vienne (Autriche), 1830, p. 467-502; J. Scholz, *Die zwölf kleinen Propheten nach dem hebräischen übersetzt und erklärt*, Francfort, 1833. De nos jours, Breiteneicher, *Ninive und Nahum, mit Beziehung der Resultate der neuesten Entdeckungen*, Munich, 1861; P. Schegg, *Die kleinen Propheten übersetzt und erklärt*, Ratisbonne, 1862, t. III, p. 1-70; Trochon, *Les petits prophètes*, Paris, 1883, p. 297-318; Knabenbauer, *Commentarius in Prophetas minores*, Paris, 1886, t. II, p. 1-50; L.-Cl. Fillion, *La Sainte Bible commentée*, Paris, 1899, t. VI, p. 490-507. — *B*) Principaux commentateurs protestants et rationalistes depuis le milieu du XVIIIe siècle; T. G. Kalinski, *Vaticinia Habacuci et Nahumi observationibus histor.-philolog. illustrata*, Breslau, 1748; E. Kreenen, *Nahumi vaticinium philol. et critice expositum*, Hardervici, 1808; E. F. C. Rosenmüller, *Scholia in Vet. Test.*, t. VII, Leipzig, 1827, p. 245 sq.; F. Hitzig, *Die zwölf kleinen Propheten*, Leipzig, 1838 (4e édition en 1881, publiée par Steiner); H. Ewald, *Die Propheten des Alt. Test. erklärt*, Stuttgart, 1840, t. II, p. 349-360; Umbreit, *Praktischer Commentar über die kleinen Propheten*, Hambourg, 1844, p. 249-270; O. Strauss, *Nahumi de Nino vaticinium explicavit et assyriis monumentis illustravit*, Berlin, 1853; voir aussi, du même auteur, *Ninive und das Wort Gottes*, Berlin, 1855; Pusey, *The minor Prophets*, Londres, 1860, t. II; P. Kleinert, *Obadjah, Jonas, Micha, Nahum*, etc., Bielefeld, 1868; J. A. Lindgren, *Nahum's Prophetia : Œfversættning med Anmærkningar*, Stockholm, 1872; C. F. Keil, *Die*

zwölf kleinen Propheten, Leipzig, 1873, p. 369-405; *The Speaker's Bible*, Londres, 1882, t. VI, p. 634-649; von Orelli, *Das Buch Ezechiel und die zwölf kleinen Propheten*, Nordlingue, 1883, p. 316-324; A. C. Jennings, dans Ellicott, *An Old Test. commentary for English readers*; Wellhausen, *Skizzen und Vorarbeiten*, Heft V, *Die kleinen Propheten übersetzt mit Noten*, Berlin, 1883, p. 31-33, 155-161; A. B. Davidson, *Nahum, Habakkuk and Zephaniah*, Cambridge, 1896, p. 9-44; W. Nowack, *Die kleinen Propheten übersetzt und erklärt*, Gœttingue, 1897, p. 226-246; G. A. Smith, *The minor Prophets*, t. II, Londres, 1898; A. Billerbeck et A. Jeremias, *Der Untergang Ninevehs und die Weissagungsschrift des Nahums von Elkosch*, dans les *Beiträge zur semitischen Sprachwissenschaft* de Frd. Delitzsch et F. Haupt, t. III, 1898, p. 87-188; J. Happel, *Das Buch des Proph. Nahums erklärt*, 1902; C. Marti, *Dodekapropheton erklärt*, Tubingue, 1904, p. 303-325.

L. Fillion.

3. NAHUM (grec : Ναούμ), fils d'Hesli et père d'Amos, un des ancêtres de Notre-Seigneur dans la généalogie de saint Luc, III, 25.

NAÏM (Ναΐν), ville de Palestine où Notre-Seigneur ressuscita le fils unique d'une pauvre veuve. Luc., VII, 11. Elle n'est mentionnée qu'en ce seul endroit de l'Écriture. Il en est question dans le Talmud, où le nom est écrit נעים, *Na'im*, ce qui veut dire « beau, agréable ». Cf. A. Neubauer, *La géographie du Talmud*, Paris, 1868, p. 188. D'autres supposent le nom primitif נאין, *Na'in*, qui viendrait de נאה, *nā'āh*, נוה, *nāvāh*, « beau » et aussi « pâturage ». Le site, nous le verrons, correspond à l'étymologie. Eusèbe, *Onomastica sacra*, Gœttingue, 1870, p. 285, place Ναείν à douze milles (plus de dix-sept kilomètres) au sud du Thabor; la distance est de moitié trop grande. Saint Jérôme, de son côté, *ibid.*, p. 143, en corrigeant Eusèbe, et marquant deux milles (près de trois kilomètres), réduit beaucoup trop cette distance. Il ne peut, en effet, y avoir de doute sur l'identification de cette ville, qui subsiste encore aujourd'hui exactement sous le même nom de نين, *Naïn*, et se trouve sur la pente nord-ouest du *Djebel Dahy* ou petit Hermon. Voir la carte de la Galilée, t. III, col. 88. Ce n'est plus actuellement qu'un pauvre village composé de misérables huttes (fig. 398). Cependant les nombreux monceaux de débris qu'on retrouve aux alentours montrent qu'il avait autrefois plus d'importance. La situation n'en est pas moins gracieuse; en bas, la vue s'étend sur la vaste et fertile plaine d'Esdrelon; plus loin, vers le nord, elle se promène sur les collines boisées de la Galilée, sur le Thabor; elle se porte enfin à l'horizon jusqu'aux pics neigeux du Liban et du grand Hermon. De ce qu'on ne voit pas trace d'anciennes murailles, Conder, *Tent Work in Palestine*, Londres, 1889, p. 63, en conclut que la ville n'avait pas d'enceinte, et que par là même, « la porte, » πύλη τῆς πόλεως, dont il est question dans le texte évangélique, Luc., VII, 12, indique simplement l'entrée ou la partie du chemin qui atteignait les premières maisons, comme on dit « la porte d'une vallée, la porte d'un défilé ». La raison ne semble pas suffisante, la ville n'ayant jamais dû avoir de bien fortes murailles. Quoi qu'il en soit, la montée qui conduit au village est probablement celle que gravissait le Sauveur lorsqu'il rencontra le convoi funèbre. Les tombeaux qu'on aperçoit non loin, creusés dans la paroi du rocher, sont de ceux vers lesquels se dirigeait la foule en deuil. L'expression ἐξεκομίζετο, « le défunt était em-

398. — Vue de Naïm. D'après une photographie.

porté, » est un terme classique pour indiquer la marche vers le cimetière, en dehors des villes et des villages. On croit que l'endroit où Notre-Seigneur ressuscita le jeune homme est marqué par une église qu'on y éleva plus tard, et sur les ruines de laquelle les Pères Franciscains ont bâti une petite chapelle. A peu de distance, on remarque les vestiges d'un second édifice chrétien, dont quelques assises inférieures sont encore en place, avec les traces d'une abside à son extrémité orientale. Auprès se trouve la source de Naïn, recueillie dans une espèce de petite chambre voûtée, où l'on descend par quelques degrés. Non loin de là gisent trois sarcophages antiques très mutilés, placés comme auges le long d'un réservoir en partie détruit. — Malgré l'état de délabrement dans lequel est tombée Naïm, elle demeurera toujours célèbre par la scène touchante qu'a si bien représentée le pinceau de saint Luc, VII, 11-17. Tous les traits y sont marqués avec une admirable expression de couleur : l'affliction de cette mère, de cette veuve, qui perd son fils unique, sa seule joie, son seul espoir; la sympathie dont l'entoure la foule des habitants; le sentiment de compassion, ἐσπλαγχνίσθη, qui déchire le cœur de Jésus à la vue d'une telle douleur; sa parole pleine de bonté : « Ne pleurez pas; » son geste, l'arrêt soudain des porteurs; le commandement à la mort, immédiatement suivi de la résurrection du jeune homme; enfin le dernier acte, d'une ineffable douceur : « Et il le donna à sa mère. » — Cf. E. Robinson, *Biblical Researches in Palestine*, Londres, 1856, t. II, p. 361; Stanley, *Sinai and Palestine*, Londres, 1866, p. 357; V. Guérin, *Galilée*, Paris, 1880, t. I, p. 115-117; W. M. Thomson, *The Land and the Book, Central Palestine*, New-York, 1882, p. 205-207; *Survey of Western Palestine, Memoirs*, Londres, 1881-1883, t. II, p. 86. A. LEGENDRE.

NAÏOTH (hébreu : *kerî : Nâyôṯ; chethib : Nevâyôṯ;* Septante : *Codex Vaticanus :* Ἀυάθ; *Codex Alexandrinus :* Ναυίωθ), lieu où David, fuyant la colère de Saül, se réfugia avec Samuel, en Ramatha. I Reg., XIX, 18, 19, 22, 23; XX, 1. — Le nom présente certaines difficultés. Le *Qeri* porte נָיוֹת, *Nâyôṯ;* de même un certain nombre de manuscrits. Cf. B. Kennicott, *Vetus Testamentum hebraicum cum variis lectionibus*, Oxford, 1776, t. I, p. 545. Le *Ketîb* a נויות qu'on peut lire *Nâvîṯ, Nevâyôṯ,* et *Nâveyaṯ.* Par cette dernière lecture, le mot se rapprocherait de noms propres, comme *Ṣarefaṯ,* Sarephta, III Reg., XVII, 9; *Dâberaṯ,* Dabéreth, Jos., XXI, 28. La racine נוה, *nâyâh,* n'existant pas, il faut chercher l'étymologie dans נוה, *navâh,* dont l'une des significations est : « s'asseoir, se reposer, habiter. » Le substantif dérivé נָוֶה, *nâvéh,* a le sens de « séjour » [des hommes], Is., XXVII, 10; XXXIII, 20, ou « séjour » [des troupeaux], « pâturage. » II Reg., VII, 8; Is., LXV, 10. La forme féminine נְוֵיָה, *Nâveyâh,* semble appuyée par les Septante, *Cod. Vat.*, Ἀυὰθ, mis pour Ναυάθ; comme le nom est, en effet, précédé de la préposition ἐν, le N du commencement aura disparu dans la transcription, de même que, Jud., XVI, 4, ἐν Ἀλσωρὴκ est mis pour *be naḥal Sôrêq,* « dans la vallée de Sorec. » Le *Cod. Alex.* et le texte massorétique appuient le pluriel *Nevâyôṯ.* Mais quelle signification précise donner au mot? La réponse ne peut être que conjecturale. Comme Samuel, à Ramatha, était à la tête d'une école de prophètes, au milieu desquels le trouvèrent les envoyés de Saül et Saül lui-même, on donne le plus généralement au nom le sens d' « habitation », *cœnobium* [des prophètes]. D'après Keil, *Die Bücher Samuels*, Leipzig, 1875, p. 157, le pluriel *Nevâyôṯ* indiquerait même un grand nombre de maisons entourées d'une clôture. Le Targum de Jonathan traduit par בֵּית אוּלְפָנָא, *bêṯ 'ûlfânâ,* « la maison d'instruction, » expression qui semble avoir été plus tard appliquée aux écoles rabbiniques. H. Ewald, *Geschichte des Volkes Israël*, Göttingue, 1866, t. III, p. 70, note 1, a essayé de justifier le sens d' « école » par le rapprochement avec l'arabe نِيَّة *niyyat,* qui désigne un puissant effort de l'esprit. C'est chercher bien loin une raison spécieuse. L'absence de l'article permet, du reste, de croire que *Naioth* ne représente pas un nom commun; les Septante et la Vulgate en ont fait un nom propre. Si nous ne savons pas au juste ce qu'était cette localité, nous savons qu'elle se trouvait « en Ramah » ou Ramatha. C'est tout ce que l'Écriture nous apprend de certain. Voir RAMATHA.

A. LEGENDRE.

NAISSANCE (hébreu : *huḥlédéṯ, hûlédéṯ, môlédéṯ.*, de *yâlad,* « enfanter; » Septante : γενέσις, γένος; Vulgate : *nativitas, patria*), arrivée de l'enfant au monde, et, par extension, conditions de temps, de lieu et de race dans lesquelles elle se produit.

1° *Naissance proprement dite.* — C'est Dieu qui forme l'homme à sa naissance. II Mach., VII, 23, et, sous ce rapport, les rois ne diffèrent pas des autres hommes. Sap., VII, 5. Mettre quelqu'un comme au jour de sa naissance, c'est le dépouiller de tout. Ose., II, 3; cf. Job, I, 21; Eccle., V, 14. Voir ENFANT, t. II, col. 1786; ENFANTEMENT, t. II, col. 1792. « Il y a temps de naître et temps de mourir. » Eccle., III, 2. Eu égard aux épreuves de la vie, « mieux vaut le jour de la mort que le jour de la naissance. » Eccle., VII, 1. C'est pour cela que Job, III, 3, et Jérémie, XX, 14, maudissent le jour où ils sont nés. En vertu d'une raison beaucoup plus grave, il eût mieux valu pour Judas n'être jamais né. Matth., XXVI, 24; Marc., XIV, 21. Isaïe, IX, 6, et les anges, Luc., II, 11, célèbrent la naissance du Sauveur, et l'on se réjouit à celle de saint Jean-Baptiste. Luc., I, 14. A raison de la manière dont il vient au monde, l'homme en général est appelé le « né de la femme ». Job, XIV, 1; XV, 7, 14; XXV, 4; cf. Matth., XI, 11; Luc., VII, 28.

2° *Conditions de la naissance.* — 1. *Temps.* L'ordre de la naissance assure la préséance et certains droits aux aînés. Exod., XXVIII, 10. Voir AINESSE (DROIT D'), t. I, col. 317. L'anniversaire de leur naissance était célébré par les rois, le pharaon contemporain de Joseph, Gen., XL, 20; Antiochus IV Épiphane, II Mach., VI, 7, voir ANNIVERSAIRE, t. I, col. 648, et Hérode Antipas. Matth., XIV, 6. — 2. *Lieu.* Le pays de la naissance est le pays natal, la patrie. Gen., XI, 28; XXIV, 7; Jer., XLVI, 16; Ezech., XXIX, 14. La terre du Chananéen est le pays de naissance de Jérusalem. Ezech., XVI, 3. Le mort ne revoit plus le pays de sa naissance, c'est-à-dire en général la terre des vivants. Jer., XXII, 10. — 3. *Race.* Abraham reçoit l'ordre de quitter sa terre et sa naissance, c'est-à-dire son pays et sa race. Gen., XII, 1. Par contre, Isaac doit prendre une épouse dans sa race. Gen., XXIV, 4. Esther, II, 10, 20, doit taire sa naissance. A la Pentecôte, les étrangers entendent les Apôtres parler les langues dans lesquelles eux-mêmes ils sont nés, c'est-à-dire les langues de leur pays d'origine. Act., II, 8. — 4. *Conséquences.* De naissance, Jésus-Christ est fait pour rendre témoignage à la vérité. Joa., XVIII, 37. Saint Paul est citoyen romain de naissance. Act., XXII, 28. Le « visage de sa naissance » est le propre visage de chaque homme, Jacob, I, 23, et la « roue de la naissance » est le cours même de la vie commencée à la naissance. Jacob, III, 6.

3° *La naissance spirituelle.* — Notre-Seigneur annonce à Nicodème qu'il faut naître de nouveau. Joa., III, 7. Celui qui, par la foi, la grâce et le baptême, est né de Dieu, Joa., I, 13, aime Dieu et le prochain, vainc le monde et ne pèche pas. I Joa., III, 9; IV, 7; V, 1, 4, 18. Voir JUSTIFICATION, t. III, col. 1877. H. LESÊTRE.

NAMSI (hébreu : *Nimśî;* Septante : Ναμεσσί), grand-père de Jéhu, roi d'Israël. Jéhu est appelé fils de Namsi, III Reg., XIX, 16; IV Reg., IX, 20; II Par., XXVII, 2, mais nous apprenons par d'autres passages, IV Reg., IX,

2, 14, que son père s'appelait Josaphat et que ce Josaphat était fils de Namsi. Voir Jehu 2, t. III, col. 1245.

NAMUEL (hébreu : *Nemûël;* Septante Ναμουήλ), nom de deux Israélites.

1. NAMUEL, de la tribu de Ruben, fils d'Éliab et frère aîné de Dathan et d'Abiron. Num., XXVI, 9.

2. NAMUEL, fils aîné de Siméon et petit-fils de Jacob, de qui descendirent les Namuélites. Num., XXVI, 12; I Par., IV, 24. Il est appelé Jamuel, dans Gen., XLVI, 10. D'après les uns, la forme véritable est Namuel; d'après les autres, c'est Jamuel. Voir JAMUEL, t. III, col. 1119.

NAMUÉLITES (hébreu : *han-Nemû'êlî;* Septante : ἡ φυλὴ ὁ Ναμουηλί; Vulgate : *Namuelitæ*), branche de la tribu de Siméon qui descendait de Namuel 2. Num., XXVI, 12.

NANÉE (grec : Ναναία; Vulgate : *Nanæa*), déesse perse. — Le roi Antiochus III le Grand, obligé par les Romains à payer un tribut très onéreux, se rendit en Perse, à la tête d'une forte armée, afin de piller le temple de la déesse Nanée, qui renfermait de riches trésors. Les prêtres du temple agirent de ruse pour préserver leurs richesses. Il savaient que le roi de Syrie prétendait épouser la déesse et ensuite s'adjuger les trésors à titre de dot. Ils le firent donc entrer dans le temple, avec une faible escorte, afin de les lui exposer. Quand il fut dans l'enceinte sacrée, ils fermèrent la porte et, par une ouverture ménagée dans le plafond, l'assommèrent à coups de pierres avec toute sa suite. Ils coupèrent les cadavres en morceaux et jetèrent les têtes à ceux qui étaient dehors. II Mach., I, 13-16. Voir ANTIOCHUS III, t. I, col. 691-692. — Antiochus IV Épiphane tenta à son tour de piller un temple de Perse, situé en Élymaïde, voir ÉLYMAÏDE, t. II, col. 1711; mais il en fut honteusement écarté par les habitants du pays. I Mach., VI, 1-4; II Mach., IX, 1-2. Bien que ces deux derniers textes ne disent pas que le temple en question soit celui de Nanée, il est à peu près certain que le même temple excita les convoitises des deux rois et qu'Antiochus IV voulut d'ailleurs venger la mort de son père. Les textes placent ce temple à Persépolis; mais il est très probable que ce nom signifie ici « la ville des Perses », leur capitale, peut-être Suse, en Élymaïde. Néanmoins, l'emplacement du temple demeure inconnu. Quant à Nanée, les anciens ont cherché à l'identifier avec une divinité grecque. Polybe, XXXI, 11, cité par Josèphe, *Ant. jud.*, XII, IX, 1, et Porphyre, dans saint Jérôme, *In Dan.*, XI, 44, t. XXV, col. 575, assimilent la Nanée d'Élymaïde à Diane Artémis, et Appien, *Syriac.*, 66, la rapproche d'Aphrodite. Döllinger, *Paganisme et judaïsme*, Bruxelles, 1858, trad. J. de P., t. II, p. 231, regarde Nanée comme une déesse de la guerre, qui paraît correspondre à Athéné. D'après lui, c'est dans le sanctuaire qu'elle avait à Pasagardes que les rois de Perse venaient ceindre la couronne. Plutarque, *Artaxerxes*, 3. Strabon, XV, III, 16, appelle Nanée Ἀναΐτις. Cette Anaïtis ou Anahita est bien une divinité perse; Artaxerxès présente comme ses dieux Ahura-Mazda, Anahita et Mithra. Cf. Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, Paris, 1905, p. 454. Anahita est analogue à la Mylitta babylonienne, qu'Hérodote, I, 131, identifie avec Vénus et confond même avec Mithra. Son nom complet est Ardvi-Soûra Anahita, qui paraît signifier la « haute puissante sans tache ». Cf. J. Darmstetter, *Le Zend-Avesta*, Paris, 1892, t. II, p. 363-366. Anahita était la déesse de l'amour et de la fécondité. Tous, même les dieux, réclamaient ses faveurs. Dans la mythologie assyrienne, Istar, déesse de la guerre, était la même que Nana et que Vénus. Cf. Lagrange, *Études*, p. 138. Une monnaie du roi scythe Raniekka représente Nana-Anahita avec la légende NANA (fig. 399). Sous l'influence babylonienne, Anahita finit par devenir une divinité d'un caractère très licencieux. Théglathphalasar appelle Nana *bilit Babilu*, « maîtresse de Babylone. » Cf. Schrader, *Keilinschriften und Geschichtsforschung*, p. 107, 109; cf. *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, 2e édit., p. 136. On a voulu aussi faire de Nanée une déesse lunaire, identique à Méni ou même à Astarthé.

399. — La déesse Nanée sur une monnaie indo-scythe.
PAONANOPAOKA NhPKIKOPANO. Le roi debout, à gauche.
℞. NANA. La déesse Nanée debout, à droite

Les noms et les caractères de Nanée changèrent naturellement avec les pays. Les mêmes noms ou les noms analogues ne désignent pas toujours des divinités absolument identiques. On n'a pas de renseignements précis sur la Nanée du temple visité par les Antiochus. Toutes les indications données à son sujet sont donc approximatives, comme le suppose d'ailleurs la variété des identifications proposées. Nanée devait avoir son caractère particulier, fixé par les anciens Perses qui l'avaient imaginée, caractère assez vague pour se prêter aux additions et aux modifications. H. LESÊTRE.

NANNI Remi, théologien italien de l'ordre des Frères Prêcheurs, né à Florence vers 1521, mort dans cette ville en 1581. Très érudit, il fut appelé à Rome en 1569 par saint Pie V pour travailler à l'édition des œuvres de saint Thomas. Parmi les nombreux écrits de Rémi Nanni nous devons citer : *Epistole e Evangeli con alcuni annotazioni morali*, in-4°, Venise, 1575, ouvrage qui eut de nombreuses éditions. — Voir Échard, *Scriptores Ord. Prædicatorum*, t. II, p. 259. B. HEURTEBIZE.

NANNIUS Florian, théologien catholique italien, né dans le diocèse de Bologne, mort en 1599. Chanoine de Latran et évêque de Scala, il composa un ouvrage ayant pour titre : *Catena argentea ex theologis scholasticis in Genesim*, in-4°, Bologne, 1587; il n'y a d'imprimé que ce qui se rapporte au premier chapitre de la Genèse. B. HEURTEBIZE.

NAPHEG (hébreu : *Néfég;* Septante : Ναφέκ), un des fils du roi David, né à Jérusalem après que son père se fut emparé de cette ville. II Reg., V, 15; I Par., III, 7; XIV, 6. — Un fils d'Isaar, qui porte le même nom en hébreu, est appelé dans la Vulgate *Nepheg*. Exod., VI, 21. Voir NÉPHEG.

NAPHIS (hébreu : *Nafîš;* Septante : Ναφές; Ναφισαῖοι, I Par., V, 19), l'avant-dernier fils d'Ismaël. Gen., XXV, 15; Gen., XXV, 15; I Par., I, 31; I Par., I, 31; V, 19. La tribu arabe à laquelle il donna son nom nous est inconnue.

NAPHTE (Septante : νάφθα; Vulgate : *naphtha*) espèce de bitume liquide, transparent, d'un jaune clair, d'une odeur pénétrante, très fluide, très inflammable même à distance par l'approche d'un corps embrasé. Sa pesanteur spécifique est 0,836. Cette substance est composée de 87,805 de carbone et 12,195 d'hydrogène. Le naphte est mentionné dans Daniel, III, 46, dans la partie de ce chapitre qui ne se trouve qu'en grec. Les

officiers du roi de Babylone, après avoir jeté les trois enfants dans la fournaise, ne cessaient d'entretenir le feu avec du naphte et de la poix, avec des étoupes et des sarments. Les auteurs anciens constatent que le naphte était très abondant aux environs de Babylone : Dioscoride, I, 102; Strabon, XVI, 1, 15; Diodore de Sicile, II, 12. « On appelle naphte, dit Pline, *H. N.*, II, 105, une substance qui coule comme du bitume liquide dans les environs de Babylone; le feu a une très grande affinité pour elle et il s'y jette dès qu'il est à portée. » Cette propriété du naphte de s'enflammer à distance explique le fait mentionné par le texte sacré. Après avoir rapporté que les officiers de Nabuchodonosor ne cessaient de jeter du naphte pour entretenir le feu, l'auteur ajoute que la flamme, en s'élevant au-dessus de la fournaise, « consuma les Chaldéens qui se trouvaient auprès, » qui s'étaient sans doute approchés trop près pour verser le naphte qu'ils apportaient. Dan., III, 46. Voir aussi NEPHTHAR. E. LEVESQUE.

NAPIER John, baron de Merchiston, mathématicien presbytérien écossais, né en 1550 et mort le 3 avril 1617 au château de Merchiston en Ecosse. Il étudia au collège de Saint-Andrews, puis visita une partie du continent. Il revint ensuite habiter Merchiston et se fit remarquer par son fanatisme dans les synodes presbytériens. C'est à ce mathématicien qu'on doit les logarithmes. Non content de se livrer à l'étude des sciences exactes, John Napier voulut encore commenter l'Apocalypse. Pour lui, le pape est l'antéchrist et la fin du monde devait arriver, d'après ses calculs, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Son commentaire a pour titre : *A plaine discovery of the whole revelation of St. John, set down in two treatises: the one searching and proving the true interpretation thereof; the other applying the same paraphrastically and historically to the text: set forth by John Napier, L. of Merchiston, and new revised, corrected and inlarged by him, with a resolution of certain doubts moved by some well affected brethren; whereunto are annexed certains oracles of Sibylla agreing with the revelation and other places of Scripture*, in-4°, Londres, 1611. Une première édition avait paru in-4°, Édimbourg, 1593. Dès 1602 une traduction française fut publiée : *Ouverture de tous les secrets de l'Apocalypse de saint Jean par deux traités : l'un recherchant et prouvant la vraie interprétation d'icelle; l'autre appliquant au texte cette interprétation paraphrastiquement et historiquement par Jean Napier (c'est-à-dire Non Pareil), sieur de Merchiston, revue par lui-mesme et mise en français par Georges Thomson, Écossais*, in-4°, La Rochelle, 1602. Il existe en outre des traductions allemande et flamande de cette explication de l'Apocalypse. — Voir W. Orme, *Biblioth. biblica*, p. 324. B. HEURTEBIZE.

NAPPE (grec : ὀθόνη; Vulgate : *linteum*), pièce de linge d'une certaine étendue, employée dans le service de table. — Pendant que saint Pierre était à Joppé, il eut une vision dans laquelle lui apparut une sorte de réceptacle, σκεῦος, *vas*, semblable à une grande nappe, ὀθόνη μεγάλη, *linteum magnum*, suspendue par les quatre coins, descendant du ciel et contenant des animaux purs et impurs que l'Apôtre était invité à manger. Act., X, 11, 12. Le mot « nappe » donne une idée exacte du réceptacle vu par saint Pierre, mais il n'est pas littéral, parce que les nappes étaient inconnues aux anciens. Le mot ὀθόνη désigne un linge fin, une toile servant à faire des vêtements de femme, *Iliad.*, III, 141; XVIII, 595; *Odys.*, VII, 107; Lucien, *Dial. meretr.*, 5, et même des voiles de vaisseau. Lucien, *Jup. trag.*, 46. Une pareille toile, dont le texte sacré note d'ailleurs la grande dimension, convenait parfaitement à l'usage auquel il est fait allusion. Le latin *linteum* désigne de même une toile dont on peut faire des serviettes, Plaute, *Most.*, I, 3, 109; Suétone, *Cal.*, 26, des rideaux, Martial, II, 57, et des voiles de navires. Tite Live, XXVIII, 45; Virgile, *Æncid.*, III, 686, etc. Quant à la *mappa* des anciens, ce n'était pas une nappe, mais une simple serviette dont on se servait pendant le repas, *Sat.*, II, 8, 63, que l'invité apportait ordinairement avec lui et dans laquelle il remportait quelques-unes des friandises qu'il n'avait pu manger. Martial, II, 37; VII, 20; XII, 29, 11. Comme la serviette du convive, la nappe de saint Pierre renfermait les mets symboliques qu'il avait à manger. H. LESÊTRE.

1. NARCISSE (grec : Νάρκισσος), habitant de Rome. Quelques-uns des membres de sa maison sont mentionnés comme chrétiens par saint Paul. Rom., XVI, 11. Certains commentateurs l'ont identifié avec le Narcisse qui fut secrétaire de l'empereur Claude. Suétone, *Claudius*, 28; Tacite, *Ann.*, XIII, 1. On objecte contre cette identification, que Narcisse avait été mis à mort par Agrippine, peu après l'avènement de Néron à l'empire, trois ou quatre ans avant que saint Paul écrivît aux Romains. Il est vrai que son nom avait pu rester à sa maison, mais ce n'est pas très vraisemblable. Le nom de Narcisse était commun à cette époque. Un affranchi de Néron s'appelait aussi Narcisse; il fut tué par ordre de Galba. Voir W. Smith, *Dictionary of Greek and Roman Biography*, t. II, 1854, p. 1139; W. Pape, *Wörterbuch der griechischen Eigennamen*, Brunswick, 1863-1870, t. II, col. 976. « Saint Paul, dit Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. I, 1701, p. 315, salue ceux de la maison de Narcisse appartenant au Seigneur. On ne saurait tirer de là si Narcisse était chrétien ou non. Mais un ancien auteur assure qu'il était qualifié prêtre en quelques manuscrits; à quoi cet auteur ajoute que saint Paul ne le salue pas lui-même, parce qu'il n'était peut-être pas alors à Rome, mais qu'il était allé exercer autre part les fonctions de son sacerdoce et animer les fidèles à la piété par ses exhortations. Les Grecs et les Latins l'honorent le 31 d'octobre comme un saint martyr et quelques-uns le font évêque d'Athènes ou de Patras. » On en fait même un des soixante-douze disciples de Notre-Seigneur. Pseudo-Hippolyte, *De septuaginta apostolis*, 30, t. X, col. 955. Cf. *Acta Sanctorum*, octobris t. XIII, p. 687. En réalité, on ne peut savoir sur Narcisse rien de précis. Voir Tillemont, *Mémoires*, t. I, p. 587-588.

2. NARCISSE (hébreu : *ḥăbaṣṣéléṭ*; Septante : ἄνθος, Cant., II, 1, et κρίνον, Is., XXXV, 1; Vulgate : *flos*, Cant., II, 1; *lilium*, Is., XXXV, I), fleur.

I. DESCRIPTION. — De la famille des Amaryllidées ces plantes bulbeuses se distinguent des Liliacées par leurs fleurs inférovariées, et de toutes leurs congénères par la couronne simulant une sorte de corolle en forme de cloche ou de coupe et doublant intérieurement le vrai périanthe à six divisions étalées. Celui-ci se resserre au-dessous de la couronne en un long tube qui renferme vers la gorge les six étamines à anthères dorsifixes. L'ovaire trigone et à trois loges internes se prolonge en un style filiforme, et il devient à la maturité une capsule qui s'ouvre en trois valves pour disséminer de nombreuses graines revêtues d'une enveloppe noire crustacée.

La seule espèce qui croisse sur les collines d'Orient est le *Narcissus Tazetta* L. à floraison vernale (fig. 400). Du milieu de cinq à six feuilles linéaires et glaucescentes s'élève une hampe comprimée qui se termine par un bouquet de fleurs. Celles-ci d'abord incluses dans une spathe membraneuse sont étagées après l'épanouissement au sommet de pédoncules d'inégale longueur. La couronne cupuliforme est d'une teinte toujours plus dorée que les divisions du périanthe qui restent d'un jaune pâle ou même presque blanches. Ces fleurs,

déjà très variables à l'état spontané, ont atteint, par la culture, des dimensions exagérées, trois à quatre fois plus grandes que dans le type sauvage. La plus remar-

400. — *Narcissus Tazetta.*

quable à cet égard est la variété *Orientalis* connue dans les jardins sous le nom de Narcisse de Constantinople.

F. Hy.

II. Exégèse. — Le *ḥâbaṣṣêléṭ* est mentionné deux fois dans l'Ancien Testament : dans Cant., ii, 1, où il est indiqué comme une fleur de la plaine de Saron, et dans Is., xxxv, 1, où il s'agit de l'aride désert qui doit se transformer et fleurir comme cette plante. Les versions ont traduit très diversement ce mot. Les Septante le rendent par le terme général de fleur, ἄνθος, dans Cant., ii, 1, et par une expression plus spéciale, mais qui leur sert à traduire divers noms hébreux de plante, κρίνον, « lis, » dans Is., xxxv, 1. La Vulgate ne fait que suivre exactement les Septante : elle rend le mot hébreu par *flos* dans le premier passage et par *lilium* dans le second. Le syriaque porte *ḥamzaloiṭo* qui n'est que le mot hébreu avec le simple changement du *b* en *m*, et qui suivant Payne Smith, *Thesaurus syriacus*, in-f°, Oxford, 1879, t. i, p. 1308, désigne le *Colchicum autumnale*. Ce sens est adopté par un certain nombre d'exégètes qui voient dans le *ḥâbaṣṣêléṭ* hébreu une espèce de colchique, t. ii, col. 831. Les Targums rendent le mot hébreu par נרקוס, *narqos*, ou *narqus*, qui n'est autre que le narcisse ; et le narcisse se rencontre dans la plaine de Saron. Aussi un plus grand nombre d'exégètes et de naturalistes préfèrent cette identification. H. B. Tristram, *The natural History of the Bible*, 8e édit., in-8°, Londres, 1889, p. 476 ; G. E. Post, article *Rose*, dans Hastings' *Dictionary of the Bible*, in-4°, 1902, t. iv, p. 313. L'étymologie ne permet pas de décider. On a voulu expliquer חבצלת, *ḥâbaṣṣêléṭ*, par la composition des deux mots חבר, *ḥâmêṣ*, « aigre, amer, » et בצל, *bêṣêl*, « bulbe : » ce qui est très invraisemblable ; ou plutôt par un ה, *ḥ*, préfixé au mot *bêṣêl*, bulbe, oignon. Gesenius, *Thesaurus*, p. 436. Il s'agirait d'une plante à bulbe comme les liliacées. Mais ce caractère conviendrait aussi bien au colchique qu'au narcisse. On peut noter cependant qu'en Palestine, chez les indigènes de la campagne, le nom de *Buseil*, qui rappelle *Bêṣêl*, est donné à une seule plante, qui est le narcisse, C. R. Conder, *The rose of Saron* dans *Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement*, Londres, 1878, p. 46. On peut remarquer en outre que le *ḥamzaloiṭo* syriaque désigne peut-être aussi bien le *narcisse*, et c'est le sens que lui donne le *Lexicon Heptaglottum* de Castell, Londres, 1669, col. 1287. Le témoignage de la version syriaque se joindrait ainsi à celui des Targums. Le narcisse est encore très recherché en Orient pour ses belles couleurs et sa bonne odeur. En Palestine et en Syrie le *Narcissus Tazetta* fleurit de novembre à mars, et le *N. Serotinus* en automne. O. Celsius, *Hierobotanicon*, Amsterdam, 1748, t. i, p. 488-493. Les fouilles d'Égypte ont montré que le *Narcissus Tazetta* était connu très anciennement dans la vallée du Nil. V. Loret, *Flore pharaonique*, 2e édit., 1892, p. 40.

E. Levesque.

NARD (hébreu : *nêrd ;* Septante : νάρδος ; Vulgate : *nardus*), un des parfums anciens les plus précieux.

I. Description. — Ce parfum végétal, si célèbre chez les anciens, était souvent désigné par eux sous le nom de Nard syriaque, mais on connaît depuis longtemps son origine indienne. Déjà J. Bauhin l'appelait *Nardus*

401. — *Nardostachys Jatamansi.*

indica. Il est produit par une plante des montagnes du Népaul appartenant à la famille des Valérianées, le *Valeriana Spica* de Vahl. Le docteur Jones de Calcutta la fit connaître sous son nom sanscrit de *V. Jatamansi*, enfin de Candolle en fit le type du nouveau genre *Nardostachys* qui diffère des *Patrinia* par ses fleurs pour-

pres, et non jaunes, ainsi que par le limbe du calice accrescent qui persiste au sommet du fruit sous forme de couronne membraneuse à 5 lobes. Ce genre se sépare encore des vraies Valérianes par ses étamines au nombre de 4 et par les lobes calycinaux qui ne se développent pas en aigrettes plumeuses à la maturité.

Le *Nardostachys Jatamansi* (fig. 401) est une herbe vivace ressemblant à la Scorzonère, avec un rhizôme aromatique pourvu de racines et de feuilles lancéolées. Celles-ci persistent longtemps, même après la destruction de leur limbe, sous forme de fibres dressées. Au-dessus la tige aérienne s'allonge portant en bas des feuilles velues et vers le sommet plusieurs inflorescences oppositifoliées avec une principale terminale.

Une espèce voisine croissant dans la même région, le *N. grandiflora*, a les feuilles glabres et porte un capitule unique au sommet de la tige. Le Nard du commerce, formé par la partie souterraine de la plante sèche, a l'aspect d'un petit paquet de fibres brunâtres allongé en forme de fuseau. Son odeur forte et persistante rappelle un peu celle du patchouly. Plusieurs autres Valérianes vivaces exhalent de leur souche des odeurs pénétrantes, mais souvent fétides. Celles dont le parfum est plus agréable constituent des Faux-Nards. Ainsi on a appelé Nard-de-Crète la Grande-Valériane ou *Valeriana Phu* de Linné, originaire de l'Europe méridionale; Nard celtique, le *Valeriana Celtica* Villars, des hauts soms mets alpins. Enfin diverses autres plantes ont été confondues avec le vrai Nard, surtout l'*Andropogon Nardus* de Linné, dont il a été question à l'article de Jonc odorant, t. III, col. 1629. Le Nard d'Italie est le *Lavandula latifolia*, vulgairement Spic, et le Nard sauvage est fourni par la racine de l'*Asarum europeum*. F. Hy.

II. Exégèse. — Le nom de ce parfum n'est pas hébreu, il vient comme le parfum lui-même du pays d'origine, l'Inde, d'où il est passé dans les langues sémitiques et aryennes. En sanscrit le nard se dit *naladà* : en venant par la Perse il a pris la forme *nardin*, plus rapprochée des formes sémitiques et occidentales. — 1° Le nard ne se trouve mentionné que trois fois dans l'Ancien Testament, deux fois au singulier *nêrd*, Cant., I, 12 (Vulgate, 11); IV, 14; et une fois au pluriel, *nerâdîm*, IV, 13. Ces textes présentent le nard comme un parfum exquis. Dans le premier, Cant., I, 12, c'est l'épouse qui parle :

> Tandis que le roi est à son divan
> Mon nard exhale son parfum.

Ce qui fait allusion sans doute à l'usage de répandre le nard sur la tête des convives. Cf. Joa., XII, 3; Horace, l. II, *ode XI*, vers 16; Tibulle, l. III, *Eleg. VIII*, vers 3; Martial, XIII, *Epigr. 51*, vers 1; Prudence, *Psychomachia*, 359, t. IX, col. 49. Au chap. IV, v. 13 et 14 du Cantique, l'époux prend la parole pour faire l'éloge de l'épouse :

> C'est un jardin fermé que ma sœur fiancée;
> . . . . . .
> Un bosquet où croissent les grenadiers,
> Avec les fruits les plus exquis
> Le henné et le nard;
> Le nard et le safran
> Et toutes les plantes embaumées.

2° Dans le Nouveau Testament, le nard est mentionné deux fois : à l'occasion du repas chez Simon, rapporté par saint Marc, XIV, 3, et saint Jean, XII, 3. Marie brise un vase d'albâtre rempli d'un parfum composé de nard pur et précieux pour oindre la tête et les pieds de Jésus. Le texte grec dans ces deux passages parallèles donne au nard l'épithète de πιστικής, que la Vulgate rend dans saint Jean, XII, 3, par le mot même latinisé, *pistici*, et dans saint Marc, XIV, 3, par *spicati*. Par ce dernier mot le traducteur semble avoir voulu indiquer le nard extrait de l'épi du *Nardostachys*, le Spicanard. Mais ce ne saurait être le sens du grec πιστικής, que la Vulgate d'ailleurs, au passage parallèle, Joa., XII, 3, se contente de transcrire en lettres latines. On a beaucoup discuté sur la signification de cette épithète, πιστικής. Les uns avec saint Augustin, *Tract. in Joan.*, L, 6, t. XXXV, col. 1760, ont pensé qu'elle marquait le lieu d'origine et que ce lieu, selon Louis de Dieu, était Pista, ville de l'Inde où le nard aurait été particulièrement recherché; ou Psitace, ville située sur le Tigre, qui aurait donné au nard le nom de *Psitatica*. Pour d'autres le mot viendrait de πίνω, « boire, » ou de πιπίσκω, « faire boire, » d'où la signification de πιστός, πιστίκος, « potable, liquide. » On peut voir ces opinions et d'autres encore moins fondées dans C. Fr. A. Fritzsche, *Evangelium Marci*, in-8°, Leipzig, 1830, p. 594-601, et dans H. Alford, *The Greek Testament*, in-8°, Londres, 1894, t. I, p. 411. Il paraît plus vraisemblable de rapprocher πιστίκος de πιστός, fidèle, authentique, et de donner à cette épithète le sens de pur, non frelaté. C'est le sens d'Euthymius, *Comment. in Matth.*, LXII, t. CXXIX, col. 615 : ἀκράτον καὶ καταπεπιστευμένην εἰς καθαρότητα; de Théophylacte, *Enarr. in Marc.*, XIV, t. CXXIII, col. 645 : ἄδολον καὶ μετὰ πίστεως κατασκευασθεισαν; de saint Jérôme : *Comm. in Matth.*, XXVI, 7, t. XXVI, col. 191 : *verani et absque dolo*. Ce serait l'équivalent du *nardus pura* de Tibulle, l. II, *Eleg. II*, vers 7; du (*genus nardi*) *sincerum* de Pline, *H. N.*, XII, 26. Déjà du temps de Dioscoride, I, 6, et de Pline, *H. N.*, XII, 12; XIII, 1, on cherchait à falsifier le nard, comme toutes les substances précieuses et rares. La seconde épithète qui qualifie le nard dans le repas de Béthanie, est dans saint Marc, XIV, 3, πολυτελοῦς, et dans saint Jean, XII, 3, πολυτίμου, deux expressions synonymes, rendues également et exactement par *pretiosi* dans la Vulgate. Le nard passait en effet pour un des plus précieux parfums; *principale in unguentis*, comme s'exprime Pline, *H. N.*, XII, 26. Il ajoute que le prix des épis du nard montait à 100 deniers (82 fr.) la livre. Celui des feuilles est moindre et varie suivant qu'il s'agit des grandes ou des petites feuilles. Horace, *Carm.*, l. IV, XII, vers 16-17, promettait à Virgile un tonneau entier de bon vin pour une petite fiole de nard. Cf. Dioscoride, I, 72. Cette estimation du nard explique la réflexion intéressée de Judas, Joan., XII, 5 : Pourquoi ce parfum n'a-t-il pas été vendu trois cents deniers (environ 250 fr.)? Pline, *H. N.*, XII, 26, constate aussi l'odeur extrêmement subtile et agréable du nard. L'évangéliste fait allusion à cette qualité en notant que le vase d'albâtre brisé « toute la maison fut remplie de l'odeur de ce parfum ». Joa., XII, 3. Les deux évangélistes remarquent que le nard était contenu dans un vase d'albâtre : les anciens conservaient en effet les parfums les plus précieux dans des vases d'albâtre. Pline, *H. N.*, XIII, 2; Martial, XI, *Epig.*, 9; Athénée, XV, 13; Hérodote, *Thalia*, XX. On reconnaît aujourd'hui que le nard dont il est question dans les textes de l'Ancien et du Nouveau Testament était bien le véritable nard, c'est-à-dire cette huile aromatique fabriquée avec les racines, les feuilles et l'épi d'une plante de la famille des Valérianées, le *Nardostachys jatamansi*, qui pousse dans l'Inde dans la région de l'Hymalaya. G. William Jones, *Asiatic Researches*, Londres, t. II, p. 416. C'est le nard que les Arabes appellent *Sunbul Hindi*, l'épi de l'Inde, le Spicanard. Ibn El. Beithar, *Traité des simples*, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXV, in-4°, 1881, p. 295. C'est par les caravanes et le commerce qu'il était importé dans l'Asie antérieure, dans la Palestine. O. Celsius, *Hierobotanicum*, in-8°, Amsterdam, 1748, t. II, p. 1-11; E. Fr. K. Rosenmuller, *Handbuch der Biblischen Alterthumskunde*, in-8°, Leipzig, 1830, t. IV, p. 165. E. Levesque.

NAREG, commentateur arménien. Voir Grégoire de Nareg, t. III, col. 333.

NARINES. Voir Nez.

NASIA (hébreu : *Nesiah ;* Septante : Νασιά, dans I Esd., II, 54, Νασιζ, dans II Esd., VII, 56), chef d'une famille de Nathinéens dont les descendants revinrent de la captivité de Babylone en Palestine avec Zorobabel. I Esd., II, 54 ; II Esd., VII, 56.

NASOR, orthographe fautive, dans les Septante qui écrivent Νασωρ, I Mach., XI, 67, au lieu d'Asor de Nephthali. Voir ASOR 1, t. I, col. 1105.

NATATION. Voir NAGE, col. 1458.

NATHAN (hébreu : *Nâṯân,* « don [de Dieu] » ou « [celui que Dieu] a donné » ; Septante : Ναθαν), nom de sept Israélites et de plusieurs rabbins.

1. NATHAN, fils de David et de Bethsabée. II Reg., V, 14 ; I Par., III, 5 ; XIV, 4. Dans ces passages, où sont énumérés les quatre fils de David et de Bethsabée, Nathan occupe toujours le troisième rang et Salomon le quatrième, comme s'il était le plus jeune des quatre. Le récit de II Reg., XII, 24, paraît cependant établir clairement que Salomon était le second fils de David et de Bethsabée. Le nom de Nathan, complété par l'addition du nom de Dieu ou de Jéhovah, se retrouve chez d'autres membres de la famille de David : un de ses frères s'appelait Nathan-ael, I Par., II, 24, et un de ses neveux, Jo-nathan. II Reg., XXI, 21 ; I Par., XX, 7. Les descendants de Nathan sont mentionnés dans Zacharie, XII, 12, comme formant une des branches de la famille de David, et saint Luc, III, 31, suit cette branche dans la généalogie de Notre-Seigneur.

2. NATHAN (hébreu : *Nâṯân ;* Septante, Νάθαν), prophète contemporain de David et de Salomon. — 1° La Sainte Écriture ne donne aucun renseignement sur l'origine de Nathan. L'auteur des *Quæst. hebraicæ in I Reg.,* XVII, 12, t. XXIII, col. 1340, en fait un petit-fils d'Isaï et un fils de Sammaa, frère aîné de David. Mais c'est là une conjecture sans preuve. — 2° Nathan le prophète, *han-nâbî',* apparaît pour la première fois au moment où David songe à bâtir un temple à Jéhovah. De la part de Dieu, Nathan vint assurer le roi que les bénédictions divines lui étaient accordées et que sa descendance régnerait à jamais. Mais il l'avertit que la maison du Seigneur ne serait pas bâtie par lui ; son fils était désigné pour exécuter cette œuvre. II Reg., VII, 13 ; I Par., XVII, 1-15. — 3° Après son adultère avec Bethsabée et le meurtre d'Urie, David eut un fils, fruit de son crime. Alors, c'est-à-dire au moins neuf grands mois après le forfait, Nathan se présenta devant le roi et lui raconta l'apologue du riche qui tua la brebis du pauvre pour l'offrir en nourriture à son hôte. David s'emporta vivement contre ce riche ; mais Nathan l'arrêta aussitôt par la terrible parole : « Cet homme-là, c'est toi ! » Ensuite, il lui annonça le châtiment : les guerres qui allaient déchirer sa maison, l'abus qu'on ferait de ses femmes et la mort de l'enfant qui lui était né. David reconnut son péché contre Jéhovah et le prophète l'assura du pardon ; mais les châtiments annoncés n'en suivirent pas moins leur cours, parce que le roi, par sa conduite, avait exposé Jéhovah au mépris de ses ennemis. II Reg., XII, 1-15. L'apologue dont se servit Nathan pour éveiller l'attention de David est un modèle de délicatesse et d'habileté. Il eut pour résultat d'obliger David à se reconnaître et à se condamner lui-même. Le titre du Psaume LI (L) attribue le *Miserere* à David, « lorsque Nathan le prophète vint le trouver, après qu'il eut été avec Bethsabée. » Quand David eut un second fils de Bethsabée, il l'appela Salomon et Nathan lui imposa, de la part de Dieu, le nom de Jedidiah, « aimé de Jéhovah. » II Reg., XII, 24, 25. — 4° Nathan intervint une troisième fois pour assurer la succession de Salomon au trône de David. Adonias, avec l'aide de Joab et du grand-prêtre Abiathar, travaillait à se faire proclamer roi. Dans ce but, il avait réuni ses partisans en dehors de Jérusalem, près de la fontaine de Rogel. Nathan avertit Bethsabée de ce qui se passait. Sur son conseil, celle-ci alla informer David, que Nathan vint trouver à son tour pour le mettre au courant des menées d'Adonias. David renouvela alors le serment qu'il avait fait de laisser son trône à Salomon. Appelant aussitôt le prêtre Sadoc, Nathan et Banaias, il leur commanda de mener Salomon en cortège à la fontaine de Gihon, voir GIHON, t. III, col. 239, de verser l'huile sur sa tête et de proclamer sa royauté. L'ordre fut exécuté, à la grande frayeur d'Adonias et de ses partisans. III Reg., I, 8-45. C'est ainsi que Nathan, par son intervention opportune, servit la cause de David et de Salomon et empêcha la guerre civile qui se fût sans doute déclarée, si la tentative d'Adonias eût réussi. — 5° Le prophète Nathan écrivit une partie de l'histoire de David, comme Samuel et Gad le Voyant, I Par., XXIX, 29, et une partie de l'histoire de Salomon, comme Ahias de Silo et Addo le Voyant. II Par., IX, 29. Bien qu'il soit question dans ces passages des actions des deux rois, « les premières et les dernières, » il ne s'ensuit pas que l'œuvre de Nathan se soit étendue du début de David à la fin de Salomon. Il y avait là un ensemble de récits dont Nathan composa une partie, précédé par Samuel, suivi par Gad, Ahias et Addo. Nathan avait eu aussi à s'occuper, sur l'ordre de Jéhovah, des services liturgiques du Temple. Le souvenir en est rappelé à l'époque d'Ezéchias. II Par., XXIX, 25. L'époque de la mort du prophète n'est pas indiquée. L'Ecclésiastique, XLVII, 1, fait mémoire de lui. H. LESÊTRE.

3. NATHAN (Septante : Ναθανά, Νάθαν), Araméen de Soba, père d'un des vaillants soldats de David appelé Igaal dans II Reg., XXIII, 36 ; et Joël dans I Par., XI, 38. Voir IGAAL, t. III, col. 837.

4. NATHAN, père d'Azarias et de Zabud, qui remplissaient l'un et l'autre des fonctions importantes à la cour de Salomon. III Reg., IV, 5. On identifie généralement ce Nathan avec Nathan 1 le prophète. D'autres l'identifient avec Nathan 2, le fils de David. Voir AZARIAS 2, t. I, col. 1299. Son fils Zabud étant qualifié de *kôhen,* « prêtre, » il faut entendre ce mot dans le sens de « conseiller du roi », pour admettre que Nathan n'était pas de la famille d'Aaron. Le *Codex Alexandrinus* des Septante a le titre de « prêtre » comme l'hébreu et le grec ; il manque dans le *Codex Vaticanus.* Dans la traduction arabe de la Polyglotte de Walton, il est attribué à Nathan. La place qu'occupaient les deux fils de Nathan à la cour de Salomon, indique que le père était un personnage important, mais son identification avec le prophète ou avec le fils de David du même nom ne peut être qu'hypothétique.

5. NATHAN, de la tribu de Juda, de la branche de Caleb, fils d'Hesron. Nathan était fils d'Éthéi et père de Zabad. Son grand-père Jéraa était un esclave égyptien à qui Sésan, qui n'avait que des filles, avait donné l'une d'elles pour femme. I Par., II, 36. Voir JÉRAA, t. III, col. 1256.

6. NATHAN, un des principaux juifs de la captivité de Babylone qui furent chargés par Esdras, lorsqu'ils eurent été assemblés près de la rivière d'Ahava, d'aller chercher parmi les captifs, pour le service du Temple, des lévites et des Nathinéens qui revinrent avec lui en Palestine. I Esd., VIII, 16.

7. NATHAN, un des fils de Bani qui avait épousé une femme étrangère et qui la renvoya sur les ordres d'Esdras. I Esd., X, 39. Il est possible que ce Nathan

soit le même que celui de I Esd., VIII, 16, mais on ne peut l'affirmer avec certitude.

8. **NATHAN HA-BABLI** ou de Babylone, né à Meschan en Babylonie. Son père était le chef des Juifs de Babylonie et il donna une éducation soignée à son fils, qui devint un des plus savants hommes de son temps. Son mérite le fit choisir comme vicaire du patriarche Simon II ben Gamaliel II (140-160 de notre ère). Il est cité comme une autorité dans le Talmud, *Horayoth*, 13 *b*; *Baba Kama*, 23 *a*; *Baba metsiah*, 117 *b*. Il compila une Mischna citée sous le nom de *Mischna de Rabbi Nathan*, que Juda-le-Saint mit à contribution pour la rédaction de la Mischna actuelle. Il est aussi l'auteur du *Pirké 'Abôt* (de Rabbi Nathan), ou sentences et maximes des Pères (juifs), divisées en quarante et un chapitres et placées dans les éditions du Talmud à la suite du traité *Yebamoth*. Voir J. Fürst, *Bibliotheca judaica*, 1849-1863, t. III, p. 19; Id., *Kultur- und Literaturgeschichte der Juden in Asien*, in-8°, Leipzig, 1849, p. 16; Ginsburg, *The Essenes, their History and Doctrines*, in-8°, Londres, 1864, p. 22.

9. **NATHAN BEN YEḤIEL BEN ABRAHAM**, savant rabbin chef de la synagogue, à Rome, où il mourut en 1106. Il est auteur d'un célèbre dictionnaire talmudique et chaldaïque appelé *Aruch* (ערוך, *'ârûk*). Comme le nom l'indique, *'ârûk*, « rangé, disposé, » c'est une explication par ordre alphabétique des mots du Talmud de Jérusalem et de celui de Babylone. Cet ouvrage est regardé par Buxtorf comme indispensable à ceux qui s'occupent de lexicographie chaldaïque, talmudique et rabbinique, J. Buxtorfii *Lexicon chaldaïcum, talmudicum*, etc., édit. Fischer, in-8°, Leipzig, 1875, p. IX. Il a été imprimé pour la première fois vers 1480 (sans lieu ni date), puis à Pesaro, in-f°, 1517; à Venise, 1531 et 1553; à Paris, in-f°, 1629. Ce dictionnaire a été traduit par Santes Pagnino, *Enchiridion expositionis vocum 'Aruch, Targum, Rabbot et aliorum librorum*, in-f°, Rome, 1533. Mal. J. L. Rapaport a composé en hébreu une notice de Nathan, *Ṭoledoṭ rabbênu Natan, ba'al ha'ârûk*. Cf. J. Fürst, *Bibliotheca Judaïca*, in-8°, Leipzig, 1863, p. 20-22. E. LEVESQUE.

10. **NATHAN ISAAC BEN-KALONYMOS** ou fils de Kalonymos, savant juif qui se donnait comme un descendant du roi David. La date exacte de sa naissance et de sa mort n'est pas connue. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il vécut à Avignon, à Montpellier ou à Arles sous le pontificat de l'antipape Benoît XIII (Pierre de Lune), 1394-1424. Il est l'auteur de la première concordance hébraïque qui ait été publiée, laquelle a servi de base à toutes celles qui ont paru depuis. Voir CONCORDANCES DE LA BIBLE, t. II, col. 899.

NATHANAEL (hébreu : *Neṭan'êl*, « don de Dieu, » comme Θεόδωρος, en grec; Septante : Ναθαναήλ), nom de plusieurs Israélites.

1. **NATHANAEL**, fils de Suar et chef de la tribu d'Issachor à l'époque de l'exode. Num., I, 8; II, 5; VII, 18, 23; X, 15. Il fit les mêmes présents que les autres chefs de tribus lors de la construction du Tabernacle. Num., VII, 18-23.

2. **NATHANAEL**, le quatrième fils d'Isaï, un des frères du roi David. I Par., XI, 14. Nous ne connaissons de lui que son nom.

3. **NATHANAEL**, prêtre qui vivait du temps de David. Il sonna de la trompette, lors de la translation de l'arche de la maison d'Obédédom à Jérusalem. I Par., XV, 24.

4. **NATHANAEL**, lévite, père de Séméias, qui vivait du temps du roi David. I Par., XXIV, 6.

5. **NATHANAEL**, lévite, le cinquième des fils d'Obédédom, Caathite, descendant de Coré, un des portiers du sanctuaire, du temps de David. I Par., XXVI, 4.

6. **NATHANAEL**, un des cinq princes que le roi Josaphat envoya dans la troisième année de son règne, avec plusieurs prêtres et lévites, dans les villes de Juda pour instruire le peuple de la loi du Seigneur, dont ils portaient avec eux un exemplaire. II Par., XVII, 7.

7. **NATHANAEL**, un des chefs des lévites, qui, avec son frère Chonénias et Séméias, et trois autres, donna aux Lévites pour célébrer la Pâque, du temps du roi Josias, cinq mille agneaux et cinq cents bœufs. II Par., XXXV, 9.

8. **NATHANAEL**, fils de Salamiel et père d'Éliab, de la tribu de Siméon, un des ancêtres de Judith, dans les Septante. Judith, VIII, 1. Il est appelé Nathanias dans la Vulgate.

9. **NATHANAEL**, un des fils de Pheshur qui avait épousé une femme étrangère. Il la renvoya par ordre d'Esdras. I Esd., X, 22.

10. **NATHANAEL**, prêtre, chef de la famille sacerdotale de Jodaïa, du temps du grand-prêtre Joacim et de Néhémie. II Esd., XII, 21.

11. **NATHANAEL**, un des prêtres, frère de Zacharie, qui jouèrent de la trompette, lors de la dédicace des murs de Jérusalem, du temps de Néhémie. II Esd., XII, 36. Il n'est peut-être pas différent de Nathanaël 10.

12. **NATHANAEL**, un des premiers disciples de Notre-Seigneur. Il n'est mentionné sous ce nom que dans saint Jean, I, 45-49; XXI, 2. On l'identifie avec l'apôtre saint Barthélemy. Voir t. I, col. 1471. « Il y en a qui croient, dit Calmet, *Dictionn. de la Bible*, édit. Migne, t. III, col. 659, que [Nathanaël] était l'époux des noces de Cana en Galilée, » parce qu'il était originaire de cette localité. Joa., XXI, 2.

NATHANIAS (Septante : Ναθανίας), nom de cinq Israélites. Ce nom signifie « don de Yâh ou Jéhovah » et ne diffère de celui de Nathanaël que par la substitution du nom propre divin *Yehôvâh* abrégé, au nom générique de Dieu, *'Êl*.

1. **NATHANIAS** (hébreu : *Neṭanyâh; Neṭanyâhû*, dans Jer., XL, 8; XLI, 9), fils d'Élisama, Jer., XLI, 1, et père d'Ismahel, le meurtrier de Godolias du temps de Jérémie. IV Reg., XXV, 23, 25; Jer., XL, 8, 14, 15; XLI, 1-18. Il était de la famille royale de Juda. Voir GODOLIAS 3 et ISMAHEL 2, t. III, col. 259 et 994.

2. **NATHANIAS**, de la tribu de Siméon, fils de Salathiel et père d'Énan, un des ancêtres de Judith dans la Vulgate. Judith, XIII, 1. Il est appelé Nathanaël, dans les Septante. Voir NATHANAEL 8.

3. **NATHANIAS** (hébreu : *Neṭanyahû*), fils de Sélémias et père de Judi. Judi était un des princes de Juda qui furent envoyés à Baruch, afin qu'il apportât à la cour royale le rouleau des prophéties de Jérémie. Jer., XXXVI, 14.

4. **NATHANIAS** (*Neṭanyâh*), le troisième des fils d'Asaph, de la tribu de Lévi, un des musiciens sacrés du temps de David. Nathanias fut le chef de la cinquième

division, comprenant ses fils et ses frères au nombre de douze. I Par., XXV, 2, 12.

5. **NATHANIAS** (hébreu : *Neṭanyâhû*), un des lévites qui furent envoyés par le roi Josaphat avec deux prêtres et cinq des principaux de sa cour dans les villes de Juda, afin d'instruire le peuple avec le livre de la loi du Seigneur. I Par., XVII, 8.

NATHANMÉLECH (hébreu: *Netân-Mélék*, Septante: Νάθαν βασιλέως, « Nathan du roi »), eunuque qui vivait du temps du roi Josias. Il habitait près de l'entrée du temple et peut-être dans une de ses dépendances (Vulgate : *Pharurim ;* voir ce mot), à côté de l'endroit où les rois de Juda, Achaz, Manassé ou Amon avaient consacré au soleil des chevaux que Josias fit enlever, IV Reg., XXIII, 11. « Comme les chevaux furent simplement enlevés (וישבתם), tandis que les chars (consacrés au soleil) furent brûlés, on ne doit pas voir là des chevaux sculptés, Selden, *De Diis Syr.*, II, 8, mais des chevaux vivants qui étaient donnés (נתנו), c'est-à-dire entretenus pour le culte du soleil, dit Frd. Keil, *Die Bücher der Könige,* in-8°, Leipzig, 1865, p. 361. Chez beaucoup de peuples, les Arméniens, les Massagètes, les Éthiopiens et les Grecs, les chevaux étaient consacrés au soleil et lui étaient offerts en sacrifice (voir les preuves dans Bochart, *Hierozoicon,* I, lib. II, c. x) et les Israélites avaient sans doute tiré ce culte, avec celui du soleil lui-même, de la haute Asie, peut-être par l'intermédiaire des Assyriens. » Nathanmélech avait-il eu à s'occuper des chevaux du soleil, qui servaient probablement à conduire le char du soleil dans les fêtes idolâtriques qu'on célébrait en l'honneur de cet astre? Nous l'ignorons. Nous ne connaissons de lui que son nom.

NATHINÉENS (hébreu : *ham-neṭînîm,* « les donnés, » Septante ordinairement: οἱ Ναθεινίμ; Vulgate : *Nathinæi*), serviteurs du temple. — 1° *Nom.* — En hébreu leur nom est toujours précédé de l'article et il n'est jamais employé au singulier. Les Septante, I Par., IX, 2, le rendent, d'après sa signification, par οἱ δεδομένοι, « les donnés ; » ailleurs, on lit, avec de légères différences dans les divers manuscrits : Ναθινίμ ou Ναθεινείμ, Ναθανίμ ou Ναθανείμ, Ναθιναῖοι, et, par corruption, dans I Esd., VIII, 17, Ἀθανείμ. Dans les dix-sept passages où les nathinéens sont expressément nommés, la Vulgate traduit toujours par *Nathinæi*. Josèphe a rendu *Netînîm* par ἱερόδουλοι, « serviteurs sacrés. » *Ant. jud.*, XI, I, 6, édit. Didot, t. I, p. 411.

2° *Origine des nathinéens.* — Ils n'apparaissent sous ce nom que dans les livres postérieurs à la captivité de Babylone, mais, d'après la tradition juive, leur origine remonte au temps de Josué. *Yebamoth,* 78 *b, Midrasch Yalkut,* sur Jos., IX, 20. Dans la première organisation du culte mosaïque, le service des esclaves ne fut point prévu. Les nathinéens primitifs, ce furent les lévites : ils en eurent les fonctions, étant chargés de « faire le service, *'ăbôdaṭ,* du Tabernacle », Num., III, 8, 9 ; ils en eurent presque le nom, puisque le texte dit en termes formels qu'ils étaient les *netûnîm* des prêtres. Num., III, 9; VIII, 19; I Par., VI, 33 (Vulgate, 48). Mais comme leur service était trop chargé, il fallut trouver un moyen de les soulager et de leur venir en aide.

Après la défaite des Madianites, Moïse donna (*iṭṭên*) 320 prisonniers de guerre aux lévites qui gardaient la nuit le tabernacle. Num., XXXI, 47. Josué fit plus encore. C'est lui qui le premier attacha officiellement et exclusivement des esclaves au service du sanctuaire. Il avait conservé la vie aux Gabaonites par respect pour le serment qu'ils lui avaient arraché en le trompant sur leur origine. Mais il y avait mis pour condition qu'ils porteraient le bois et l'eau nécessaires pour le service de l'autel et des sacrifices. Jos., IX, 23, 26-27. Leur nombre fut augmenté plus tard à diverses époques. Quand David eut organisé dans de plus grandes proportions le culte divin et surtout lorsque Salomon eut construit le temple, les Gabaonites, dont le nombre avait été diminué par les persécutions de Saül, II Reg., XXI, 1-6, ne purent plus suffire aux travaux du service des prêtres et des lévites et à l'entretien de la maison de Dieu et de ses dépendances. David leur « donna » donc des aides nouveaux. Son exemple fut suivi par les principaux de la nation : « Les nathinéens que David avait donnés (hébreu : *nâṭan*) et aussi les princes pour le service des lévites, » lisons-nous dans I Esdras, VIII, 20. Salomon accrut à son tour les esclaves du Temple. I Esd., II, 56-58. Comme ce ne furent plus alors seulement les Gabaonites qui s'occupèrent des soins matériels du sanctuaire, leur nom fut sans doute changé et c'est peut-être depuis cette époque qu'on les appela nathinéens ; ils devinrent ainsi officiellement les serviteurs des lévites, de même que les lévites étaient les serviteurs des prêtres. Num., XIII, 18-19 ; XVIII, 1-6. Dans Josué, IX, 27, il est dit que le successeur de Moïse « donna » les Gabaonites « à l'autel de Jéhovah », tandis qu'il est marqué dans I Esd., VIII, 20, que les nathinéens furent « donnés pour le service des lévites ».

Les nathinéens qui furent ainsi offerts à Dieu par le roi David et ses principaux officiers et aussi probablement par les rois, ses successeurs, devaient être surtout des prisonniers de guerre. La loi prescrivait le partage des prisonniers entre les fils d'Israël et une part spéciale était réservée aux prêtres et aux lévites. Num., XXXI, 25-47. Quoiqu'il ne soit pas marqué que ceux qui deviennent esclaves des lévites doivent être consacrés au Tabernacle de manière à former une sorte de caste à part, et quoique l'origine de leur institution n'apparaisse formellement que dans Josué, IX, 27, on ne peut guère douter cependant, comme on l'a vu plus haut, que les lévites ne se soient fait aider dans leurs fonctions par leurs esclaves et que plus tard ceux qui ont été offerts à Jérusalem comme nathinéens n'aient été pris de préférence parmi les prisonniers de guerre, C'était un usage assez commun dans l'antiquité. On le trouve chez les Phéniciens, chez les Syriens et chez les Grecs ; Pausanias, XI, XIII, 2 ; X, XXXII, 8 ; Hérodote, VI, 134 ; Hermann, *Lehrbuch der griech. Antiq.*, 2e édit., part. II, p. 107 ; il existe aussi en Arabie, où il y a des esclaves qui sont assujettis au service du temple de la Kaaba à la Mecque et du tombeau de Mahomet à Médine. Burckhardt, *Travels in Arabia,* t. I, p. 228 ; t. II, p. 174, 181. Les noms de plusieurs familles nathinéennes semblent bien indiquer qu'elles sont devenues esclaves à la suite de la guerre. Ainsi les Munim ou Maonites, I Esd., II, 50; II Esd., VII, 52, doivent être des nathinéens descendant des Maonites qui avaient été faits prisonniers de guerre par les rois de Juda, sans doute par Ozias. II Par., XXVI, 7-8. Voir MAONITES, col. 705-706. Les nephusim, nommés après les munim, I Esd., II, 50, peuvent être regardés comme des esclaves provenant de la tribu ismaélite de Naphis. Cf. Gen., XXV, 15. Voir NAPHIS, col. 1473. « Les fils des serviteurs de Salomon » qui sont énumérés à la suite des nathinéens, I Esd., II, 55-58, comme s'ils en faisaient partie, devaient descendre de Chananéens attachés au service du Temple par son fondateur.

Quelle que fût d'ailleurs l'origine diverse des nathinéens, on ne peut guère mettre en doute qu'ils pratiquaient au moins pour la plupart, la religion juive. Néhémie les range expressément parmi « ceux qui s'étaient séparés des peuples de la terre pour servir la loi de Dieu ». II Esd., X, 27. — Si l'on doit en croire le Talmud, les nathinéens étaient très méprisés, et il leur était interdit d'épouser une femme juive. *Yebamoth,* II, 4 ; *Kiddouschin,* IV, 1. Cependant la Ghemara de Jérusalem, *Horayoth,* 48 *b,* ne parle pas d'eux avec la même

métavoir. Ce qui est certain c'est que leurs occupations les reléguaient dans une classe inférieure.

3° *Fonctions des nathinéens.* — Ils devaient remplir les plus bas offices du service du Temple. Leur principale occupation consistait à couper le bois nécessaire pour brûler les victimes des sacrifices et faire cuire les viandes sacrés et, de plus, à porter l'eau dont les prêtres faisaient une grande consommation pour laver les victimes et dont on remplissait pour cet usage la mer d'airain. Voir MER D'AIRAIN, col. 982. Quoique ce travail pénible ne soit mentionné expressément que dans Josué, IX, 23, 27, pour les Gabaonites, il n'y a pas de doute qu'il ne fut à toutes les époques la corvée principale des nathinéens. C'était la besogne la plus pénible et en même temps la plus indispensable. Cf. Deut., XXIX, 11. Ils étaient d'ailleurs aux ordres des lévites pour tout ce que ceux-ci voulaient leur commander.

4° *Les nathinéens au temps d'Esdras et de Néhémie.* — C'est au moment du retour de la captivité que nous avons le plus de renseignements sur les nathinéens. Ils avaient été emmenés captifs en Chaldée par Nabuchodonosor. Six cent douze d'entre eux, en y comprenant ceux qui sont appelés « fils de Salomon », retournèrent en Palestine, 392 avec Zorobabel, en 538 avant notre ère, I Esd., II, 43-58; II Esd., VII, 47-60, et 220 avec Esdras, 80 ans plus tard. I Esd., VIII, 20. Sur le point de partir pour Jérusalem, Esdras constata qu'il n'y avait point de descendant des lévitess parmi ceux qui allaient retourner avec lui en Judée. Il s'arrêta donc près du fleuve qui arrose Ahava et chargea quelques-uns de ses principaux compagnons de se rendre à Chasphia auprès d'Eddo, t. II, col. 1587, « le premier » de cette localité, afin qu'ils en ramenassent « des ministres pour la maison de Dieu ». Les fonctions que les nathinéens avaient à remplir au Temple n'était pas sans doute pour eux un encouragement à quitter le pays où ils s'étaient établis et qui était devenu pour eux comme une patrie. L'ambassade néanmoins réussit. Eddo, qui était lévite (et non nathinéen comme l'ont pensé quelques commentateurs), lui prêta son concours et elle décida 220 nathinéens de bonne volonté à la suivre. I Esd., VIII, 15-20.

Les nathinéens, de retour en Palestine, vécurent, comme ils l'avaient fait sans doute sous les rois, les uns dans les villes lévitiques, I Esd., II, 70; II Esd., VII, 73, où ils habitèrent quand ils n'étaient pas de service au Temple, les autres à Jérusalem. Nous savons par Néhémie que ces derniers habitaient le quartier d'Ophel, qu'ils aidèrent à rebâtir, dans le voisinage du Temple. II Esd., III, 26; XI, 20. « La maison des Nathinéens » est expressément mentionnée II Esd., III, 31. « Ils demeuraient sur Ophel, vis-à-vis de la porte des Eaux à l'orient et de la tour Saillante, » dit le texte, II Esd., III, 26, voir JÉRUSALEM, t. III, col. 1365, 1366, et la carte, col. 1355, c'est-à-dire au sud-est de la ville et près de la porte qui conduit à l'unique fontaine de la ville, celle qui est appelée aujourd'hui la Fontaine de la Vierge, où ils pouvaient puiser l'eau nécessaire au service du Temple. — Ils avaient des chefs pris dans leurs rangs. A l'époque de Néhémie, ces chefs s'appelaient Siaha et Gaspha, II Esd., XI, 21; cf. I Esd., II, 43; II Esd., VII, 48, et leur nom semble indiquer une origine non judaïque. Comme les prêtres et les lévites, ils avaient été exemptés de tout impôt par les rois de Perse. I Esd., VII, 24. — Nous ne trouvons plus aucune trace de l'existence des nathinéens dans le Nouveau Testament. — Josèphe, *Bell. jud.*, II, XVII, 6, édit. Didot, t. II, p. 123, mentionne une fête appelée Ξυλοφορία qui consistait en ce que le peuple apportait du bois en grande quantité au Temple, pour entretenir le feu perpétuel sur l'autel des Holocaustes; Calmet et autres ont supposé, *Dictionnaire de la Bible*, édit. Migne, 1846, t. III, col. 660, que cette fête avait été instituée à cause de l'insuffisance du nombre des nathinéens pour remplir leurs fonctions, mais ce n'est là qu'une hypothèse. — Voir J.-J. Schroeder, *De nethinæis*, in-4°, Marbourg, 1749; G. A. Will, *De nethinæis lectarum famulis*, in-4°, Altdorf, 1745.

F. VIGOUROUX.

NATIONS (hébreu : *goîm;* Septante : ἔθνη; Vulgate : *gentes*), peuples différents du peuple juif. Voir GENTILS, t. III, col. 189; GOÏM, col. 266.

NATRON (hébreu : *nétér;* Septante : νίτρον; Vulgate : *nitrum*), carbonate de soude naturel, qui se trouve à l'état solide, sous différentes formes, en Égypte, en Perse, etc. Le natron est un savon minéral qui sert à nettoyer. — Jérémie, II, 22, dit à la nation israélite que, quand même elle se laverait avec du natron et du borith, elle garderait sa souillure. Voir BORITH, t. I, col. 1853. Faire entendre des chants à un cœur attristé, c'est répandre du vinaigre sur du natron. Prov., XXV, 20. Le vinaigre, qui est un acide, fait entrer en effervescence le natron, qui est un sel, de même les chants ne font que surexciter douloureusement un cœur ulcéré.

H. LESETRE.

NATURE (grec : φύσις; Vulgate : *natura*), ensemble de caractères constitutifs communs à tous les êtres d'une même espèce.

I. LA NATURE EN GÉNÉRAL. — 1. L'idée abstraite de nature n'a pas d'expression en hébreu. La Vulgate l'introduit à propos de choses qui sont soit conformes à la condition normale de l'homme, Deut., XXIII, 12; Jud., III, 22, soit contraires. Jud., XIX, 24. Dans le livre d'Esther, XVI, 16, où Artaxerxès mentionne la bienveillante simplicité, ἀκέρατον εὐγνωμοσύνην, des gouverneurs, la Vulgate paraphrase l'expression en disant que les gouverneurs apprécient les autres *ex sua natura*, « d'après leur propre naturel. » — 2. L'idée grecque de nature revient plusieurs fois dans le livre de la Sagesse. L'auteur attribue à un don de Dieu la science des êtres, particulièrement la connaissance de la « nature des animaux ». Sap., VII, 20. Il parle de la méchanceté naturelle, ἔμφυτος, *naturalis*, des Chananéens, Sap., XII, 10, et dit que l'eau oubliait sa nature, δυνάμις, *natura*, et n'éteignait pas le feu dirigé contre les impies par la colère divine. — 3. Les Épîtres des apôtres font quelquefois appel à la notion de nature. Saint Paul parle des vices contre nature, Rom., I, 26, 27, de la constitution naturelle de l'homme, Rom., II, 27, des longs cheveux qui ne conviennent pas à la nature de l'homme, I Cor., XI, 14, de ceux qui sont Juifs par nature, Gal., II, 15, des idoles qui ne sont pas des dieux par nature, Gal., IV, 8, et de l'accomplissement naturel de la loi par les païens. Rom., II, 14. Saint Pierre remarque que les animaux sont destinés par nature à être pris et à périr. II Pet., II, 12. Saint Jacques, III, 17, dit que la nature humaine a le pouvoir de dompter la nature animale. Saint Jude, ℣. 10, reproche aux docteurs impies de se servir de leurs connaissances naturelles pour se corrompre.

II. LA NATURE OPPOSÉE AU SURNATUREL. — 1° *Dans l'Ancien Testament.* — La distinction entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel est nettement indiquée dans l'Ancien Testament, quand il s'agit des faits. Voir MIRACLE, col. 1112. Il en est autrement quand la distinction porte sur la vie même de l'âme humaine dépourvue ou aidée de la grâce. La Genèse, III, 4, 17-19, raconte la chute de l'homme et la sentence qui suit sa prévarication; mais elle ne donne aucune indication sur son état spirituel, avant ou après cette chute; elle n'explique même pas si la menace « Tu mourras », Gen., II, 17, s'étend à l'âme aussi bien qu'au corps, et si la nature de l'homme est atteinte essentiellement, ou seulement d'une manière accidentelle, par la sentence qui le frappe. Les anciens n'avaient pas besoin de ces précisions théoriques pour craindre la justice de Dieu et attendre leur salut de sa bonté. Le récit sacré affirme

pourtant que la nature reste capable de résister au mal, puisque Dieu dit à Caïn, au sujet du désir du péché : « Toi, tu dois dominer sur lui. » Gen., IV, 7. Le texte sacré ne parle pas du secours que Dieu peut prêter à la nature humaine pour l'aider à triompher. Mais il est manifeste que l'homme qui se laisse vaincre est responsable et punissable, et que, par conséquent, sa nature, dans l'état où Dieu la maintenait, pouvait et devait résister au mal. Dieu envoya le déluge, parce que « la méchanceté des hommes était grande sur la terre et que toutes les pensées de leur cœur se portaient chaque jour uniquement vers le mal. Gen., VI, 5. L'entraînement n'était pas fatal pour la nature humaine, puisque Noé et, sans doute, sa famille y avaient résisté. Gen., VI, 9. Les appels incessants au secours et à la miséricorde de Dieu, qui retentissent dans toute la Bible, montrent que les Israélites ont une conscience pratiquement suffisante de leur état naturel. Ils se sentent enclins au mal, même les meilleurs; ils reconnaissent que cette faiblesse fait partie de leur nature : « Je suis né dans l'iniquité et ma mère m'a conçu dans le péché. » Ps. LI (L), 7. Ils invoquent le pardon divin, sans être toujours assurés de n'avoir plus à compter avec la justice de Dieu : « Qui dira : J'ai purifié mon cœur, je suis net de mon péché? » Prov., XX, 9. Mais ils n'ont pas la lumière suffisante pour distinguer entre les deux vies de l'âme, celle de la nature et celle de la grâce. Dans les derniers temps avant Notre-Seigneur, l'auteur de la Sagesse, I, 11, dit bien que la bouche menteuse « donne la mort à l'âme », ce qui suppose en celle-ci une vie distincte de sa vie naturelle et immortelle; mais il ajoute que « toutes les créatures sont salutaires », qu' « il n'y a en elles aucun principe de destruction » et que « la mort n'a pas d'empire sur la terre ». Sap., I, 14. Cette manière de parler laisse dans l'ombre l'idée d'une double vie naturelle et surnaturelle. Le même auteur, parlant de sa naissance identique à celle de tous les autres hommes, Sap., VII, 1-6; se félicite d'avoir été un enfant « d'un bon naturel » et d'avoir reçu en partage « une bonne âme ». Sap., VIII, 19.

2° *Dans le Nouveau Testament.* — La révélation expresse d'une double vie, naturelle et surnaturelle, a été réservée au Nouveau Testament. Le Sauveur parle d'une nouvelle naissance, nécessaire à celui qui possède déjà la vie de la nature, Joa., III, 3, 5; d'une nouvelle vie, surajoutée à la vie de la nature, et qui ne peut être reçue que de lui, Joa., VI, 31, 49-51; d'un nouveau mode d'action, impossible à celui qui n'est pas uni à lui comme le sarment à la vigne. Joa., XV, 1-5. Saint Paul réduit ces notions en théorie très claire. Ayant tous péché en Adam, Rom., V, 12, nous sommes tous, par nature, fils de colère. Eph., II, 3. Mais, par un pur effet de sa miséricorde, Dieu a enté sur l'olivier franc, c'est-à-dire sur son divin Fils qui s'est lui-même comparé à la vigne à laquelle il faut adhérer, les branches de l'olivier sauvage par nature, c'est-à-dire les hommes séparés de lui par le péché. Les grâces ménagées par l'Ancien Testament préparaient les Juifs, mieux que tous les autres, à recevoir cette vie surnaturelle communiquée par le Messie. Comme beaucoup d'entre eux l'ont refusée, Dieu a enté sur l'olivier franc des païens convertis, et cela « contrairement à leur nature », en ce sens que leur condition antérieure ne les prédisposait nullement à ce bienfait. Rom., XI, 17-24. Il y a donc dans l'âme chrétienne non seulement la vie de nature, commune à tous, mais une autre vie surajoutée à la première, de même que dans la branche greffée circule une sève nouvelle qui provient de l'olivier franc. La nature est par elle-même incapable de s'élever à cette vie surnaturelle, d'opérer le bien qu'elle entrevoit, Rom., VII, 18, d'arriver à la foi et au salut par ses actes propres, Phil., V, 8, et de se suffire à elle-même dans les choses les plus simples qui se rapportent à cette vie supérieure. II Cor., III, 5. L'homme animal, c'est-à-dire réduit au pur état de nature, n'est pas capable de les concevoir. I Cor., II, 14. Saint Pierre résume d'un mot toute la doctrine en disant que, par cette vie nouvelle, nous devenons « participants de la nature divine ». II Pet., I, 4. Telle est, en effet, la distinction fondamentale entre le naturel et le surnaturel. Le premier appartient à l'essence même de l'homme, le second vient de Dieu, tient à Dieu, même et unit à Dieu, ajoute à la nature de l'homme quelque chose de la nature de Dieu. Voir JUSTIFICATION, t. III, col. 1878. H. LESÊTRE.

NATURELLE (HISTOIRE), science des choses de la nature.

1° Cette science a existé chez les Hébreux dans une mesure qui peut se déterminer d'après la manière dont leurs écrivains s'expriment à ce sujet. 1° On admet généralement que les auteurs sacrés n'ont pas reçu de révélation particulière pour parler scientifiquement des choses de la nature. Ils s'expriment d'ordinaire comme avaient coutume de le faire leurs contemporains, et leur science reflète celle de leur époque. Salomon disserta sur la botanique et sur la zoologie. III Reg., IV, 33. L'auteur du livre de Job décrit avec une compétence remarquable les animaux ou les phénomènes naturels. Quelques prophètes, surtout Joël, Amos, Zacharie, font preuve d'une observation assez attentive de la nature. Mais, en général, les auteurs sacrés ne touchent qu'en passant aux faits qui intéressent l'histoire naturelle, et ils ne mentionnent guère ces faits que comme des termes de comparaison. Seul, le Lévitique, XI-XV, est amené, par la nécessité de formuler une législation précise, à entrer dans certains détails sur la nature des animaux et les caractères physiologiques de quelques maladies.

2° Quand les écrivains bibliques parlent des choses du monde physique, leurs descriptions montrent qu'ils ont été bons observateurs. Le genre de vie des Hébreux les a maintenus en contact assez constant avec la nature pour qu'ils en aient pu saisir exactement les principales lois. Le premier chapitre de la Genèse mentionne les divisions essentielles du règne végétal, 11, 12, et du règne animal, 20-25. Les mœurs des animaux sont parfois décrites d'une manière très juste et très pittoresque. Ainsi en est-il, par exemple, de l'onagre, Job, XXXIX, 5-8, de l'autruche, 13-18, du cheval, 19-25, de l'hippopotame, Job, XL, 15-24, du crocodile, 25-XLI, 25, de la fourmi, Prov., VI, 6-8, etc. Cf. Munk, *Palestine*, Paris, 1881, p. 424-425. Certains grands phénomènes naturels sont également l'objet de descriptions très détaillées et très exactes, comme le chamsin, Exod., X, 22-23; Sap., XVII, 1-20, les torrents des montagnes, Job, XII, 15; XXVII, 20; Is., XXVIII, 2-18, l'orage, Ps. XXIX (XXVIII), 3-9, les signes du temps, Matth., XVI, 2-4, etc.

3° Comme tous leurs contemporains, les écrivains sacrés parlent assez souvent des choses de la nature d'après les seules apparences. Il serait donc déraisonnable de prendre les descriptions qu'ils en font alors comme l'expression de la réalité objective. Ce point de vue, déjà signalé par les Pères, cf. S. Augustin, *De Gen. ad lit.*, I, 19, 21, t. XXXIV, col. 261, a été mis hors de contestation par l'encyclique *Providentissimus*, dans laquelle Léon XIII s'exprime ainsi, t. I, p. XXIX : « Il faut d'abord considérer que les écrivains sacrés, ou plutôt l'Esprit-Saint parlant par leur bouche, n'ont pas voulu nous révéler la nature du monde visible, dont la connaissance ne sert de rien pour le salut; c'est pourquoi ces écrivains ne se proposent pas d'étudier directement les phénomènes naturels; mais, lorsqu'ils en parlent, ils les décrivent d'une manière métaphorique ou en se servant du langage communément usité de leur temps, langage dont les plus grands savants se servent encore de nos jours dans la vie ordinaire. Or

dans la conversation on désigne les choses comme elles apparaissent aux sens; de même les écrivains sacrés « s'en sont rapportés aux apparences »; c'est le Docteur angélique qui nous en avertit. Dieu, parlant aux hommes, s'est conformé, pour se faire comprendre, à leur manière d'exprimer les choses. » C'est d'après cette règle d'interprétation qu'il faut entendre les passages de la Sainte Écriture où il est parlé des deux grands luminaires, « le plus grand pour présider au jour, le plus petit pour présider à la nuit, » Gen., I, 16; du soleil arrêté par Josué, Jos., X, 12; du soleil qui se lève, se couche, se hâte de retourner à sa demeure pour se lever de nouveau, Eccle., I, 5; des colonnes du ciel, Job, XXVI, 10; des cieux solides comme un miroir d'airain, Job, XXXVII, 17; du daman et du lièvre qui ruminent, Lev., XI, 5, 6, etc. Ces passages, et d'autres analogues, ne sauraient donc susciter aucune antinomie réelle entre les données de la science et la manière de parler des auteurs sacrés. Cf. Cornely, *Introductio in U. T. libros sacros*, Paris, 1885, t. I, p. 584-586. A plus forte raison faut-il se garder de prendre à la lettre des métaphores hardies, familières aux écrivains orientaux, et qui au fond ne constituent que des artifices de style. Tels sont les passages où il est dit que les fleuves applaudissent et que les montagnes poussent des cris de joie, Ps. XCVIII (XCVII), 8; que Dieu appelle les étoiles et qu'elles répondent avec joie : Nous voici! Bar., III, 35, etc.

4° Sur les différentes questions concernant l'histoire naturelle, voir dans le Dictionnaire les articles spéciaux et la bibliographie de chacun d'eux. Sur la constitution du monde en général, voir COSMOGONIE, t. II, col. 1034-1054; CRÉATION, col. 1101-1105. — Sur l'astronomie, voir ASTRONOMIE, t. I, col. 1191-1196; CONSTELLATIONS, t. II, col. 924-925; ÉCLIPSE, col. 1561-1563; ÉTOILE, col. 2036-2037; LUNE, t. IV, col. 419-422; SOLEIL, etc. — Sur la météorologie, voir FIRMAMENT, t. II, col. 2279-2281; GELÉE, t. III, col. 158; GIVRE, col. 247; GLACE, col. 247; GRÊLE, col. 336-337; MIRAGE, t. IV, col. 1122; NEIGE, ORAGE, OURAGAN, PLUIE, VENT, etc. — Sur la géologie, voir PALESTINE. — Sur la minéralogie, voir MÉTAUX, t. IV, col. 1045-1047; MINE, 1099-1102; PIERRE. — Sur la botanique, voir ARBRES, t. I, col. 888-894; FLEUR, t. II, col. 2287-2288; FRUIT, col. 2410-2412; HERBACÉES (PLANTES), t. III, col. 596-600, etc. — Sur la zoologie, voir ANIMAUX, t. I, col. 603-612; INSECTES, t. III, col. 884-885; OISEAUX, POISSONS, REPTILES, etc. — Sur l'anthropologie, voir ADAM, t. I, col. 181-206; CORPS HUMAIN, t. II, col. 1020-1022; MEMBRES, t. IV, col. 952-954; CERVEAU, t. II, col. 448; CŒUR, col. 822-826; ENTRAILLES, col. 1817-1818; NERF, OS, SANG, MALADIE, t. IV, col. 611-613; MÉDECINE, col. 911-914, etc.

H. LESÊTRE.

NAUFRAGE (Vulgate : *naufragium*; en grec : ναυαγεῖν, « faire naufrage »), perte d'un navire, dont les passagers sont alors ou engloutis, ou à la merci des eaux. — Saint Paul dit aux Corinthiens qu'il a fait trois fois naufrage dans ses courses apostoliques, et qu'une fois il a été perdu sur les flots une nuit et un jour. II Cor., XI, 25. Dans son voyage de Césarée à Rome, le navire qu'il montait s'échoua sur une plage de l'île de Malte, et l'Apôtre fut obligé de se mettre à la mer pour gagner le rivage. Act., XXVII, 41-44. — Au figuré, il écrit à Timothée que ceux qui s'écartent de la foi et de la bonne conscience font naufrage au point de vue de la foi, I Tim., I, 19, c'est-à-dire tombent dans l'hérésie. Cette métaphore avait sous la plume de saint Paul un sens particulièrement saisissant, à cause de l'expérience personnelle qu'il avait des naufrages. H. LESÊTRE.

NAUSEA Friedrich, de son vrai nom Grau, théologien catholique allemand, né vers 1480, à Waischenfeld, non loin de Bamberg, d'où son surnom de Blancicampianus, mort à Trente, le 6 février 1552. Fils d'un charron, mais très porté vers l'étude, il entra dans les ordres, et il obtint les grades de docteur en droit (1523) et en théologie (1534). Il fut d'abord secrétaire du cardinal Campeggio, légat du pape, qui l'envoya à Bretten auprès de Melanchthon, en vue d'une entente qui ne put avoir lieu; en 1525, il fut prédicateur de Saint-Barthélemy à Francfort, d'où les protestants l'obligèrent de fuir au bout de peu de temps; nommé prédicateur de la cathédrale de Mayence en 1526, prédicateur de Ferdinand Ier, alors roi des Romains, en 1534, il fut, en 1538, choisi pour coadjuteur de Faber, évêque de Vienne. En 1540-1541, il fut envoyé par Ferdinand aux colloques de Haguenau et de Worms. Le 21 mai 1521, à la mort de Faber, il devint évêque de Vienne. Il assista au colloque de Spire, où le pape Paul III lui écrivit pour lui confier particulièrement la cause des catholiques. Enfin il prit part au concile de Trente, où il employa son talent d'orateur, qui était remarquable, à conseiller la douceur envers les protestants et la discussion plutôt que la violence, mais sans rien sacrifier des intérêts de la vérité. Il mourut à Trente dans un âge avancé. Outre de nombreux ouvrages de théologie et de polémique, nous avons de lui : *In librum Tobiæ enarrationes*, in-8°, Cologne, 1552. — Voir *Allgemeine deutsche Biographie*, t. XXIII, Leipzig, 1886, in-8°, p. 321. A. REGNIER.

NAUSÉE (hébreu : *zârâ'*; Septante : χολέρα; Vulgate : *nausea*), dégoût qui porte à vomir, comme on l'éprouve sur un navire, ναῦς. — Quand les Hébreux au désert réclament de la viande, le Seigneur promet de leur envoyer des cailles pendant tout un mois, de telle façon qu'il leur en sorte par les narines et qu'ils en aient la nausée. Num., XI, 20. Plus tard, en parlant de la manne, les Hébreux disent que leur âme en a assez de cette nourriture de rien, *qâṣâh*, « elle en a fini, » προσώχθισεν, «elle est dégoûtée de cette nourriture, » *nauseat*, « elle en a la nausée. » Num., XXI, 5. Quand l'homme est accablé par l'épreuve, « il prend en dégoût, *zâham*, le pain et les aliments les plus exquis. » Job., XXXIII, 20. Septante : « il ne peut les supporter; » Vulgate : « il lui devient abominable. » Il est recommandé à celui qui trouve du miel de n'en pas trop manger, de peur de la nausée et du vomissement. Prov., XXV, 16. — Au figuré, le chrétien qui est tiède provoque la nausée du Seigneur. Apoc., III, 16. H. LESÊTRE.

NAVÆUS Mathias, théologien catholique belge, né à Liège, vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il était docteur en théologie et chanoine de l'église de Douai. Parmi ses écrits on remarque : *Annotationes in Summæ theologicæ et Sacræ Scripturæ præcipuas difficultates*, in-4°, Tournai, 1640. — Voir Valère André, *Biblioth. Belgica*, p. 662; Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. littéraire des Pays-Bas*, t. XIII, p. 153.

B. HEURTEBIZE.

NAVARRETE Juan Bautista, théologien catholique espagnol, né vers 1550, à Cordoue, mort en 1612. Il entra, en 1572, dans l'ordre des Franciscains. Il professa les humanités à Cordoue, où il fit preuve d'une grande érudition et d'une science profonde des Saintes Écritures. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Commentarium ad lamentationes Jeremiæ*, in-4°, Cordoue, 1602.

A. REGNIER.

NAVARRO Gaspar, religieux carme espagnol du XVIIe siècle, enseigna la théologie à Valence. Il avait composé un commentaire sur l'Évangile de saint Matthieu. Un seul volume a été imprimé qui va jusqu'au chapitre XIV : *Narratio evangelica Matthæi ordinem sequens gesta Christi Domini Salvatoris a prima incarnationis luce, usque ad gloriam Ascensionis attingens, nova methodo per synopsim capitum et divisionem partium literam exponens et quæstiones cum corollariis more*

scholastico dissolvens, in-f°, Béziers, 1681. — Voir N. Antonio, *Biblioth. Hispana nova*, t. I, p. 530.

B. Heurtebize.

NAVÉ, orthographe du nom de Nun, père de Josué, dans un passage de la Vulgate. Eccli., XLVI, 1. Cette orthographe est celle des Septante. Voir Nun.

NAVETTE (hébreu : *'érég*, de *'ârag*, « tisser; » *Alexandrinus* : δρομεύς, « coureur »), petite pièce de

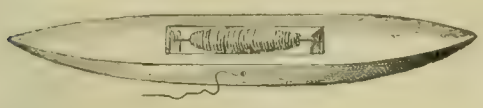

402. — Navette.
D'après Rich, *Dict. des antiq. rom.*, p. 23.

bois contenant le fil dont se sert le tisserand pour faire la trame de sa toile. Cette pièce de bois, de forme allongée et pointue aux deux extrémités, a en son milieu une cavité dans laquelle se trouve logée une bobine dont le fil passe par un trou latéral. La navette, lancée de droite à gauche et de gauche à droite par le tisserand à travers les deux séries verticales des fils de la chaîne, entraîne avec elle le fil de la bobine qui forme ainsi la trame et ensuite est serré entre les fils de la chaîne soit par une pièce de bois plate, soit par un peigne. La forme de ce petit instrument lui a fait donner en français le nom de « navette » ou petit navire (fig. 402). En latin, on l'appelle *alveolus*. Saint Jérôme, *Epist. CXXX*, 15, t. XXII, col. 1119, recommande à Démétriade d'avoir sans cesse la laine aux mains pour la tordre ou la mettre dans les alvéoles du tissage. On ne se servait pas toujours de navette pour lancer le fil; parfois, on lui substituait une grande aiguille appelée *radius*; primitivement, on se contentait de passer le fil de la trame à la main, comme le font encore les Bédouins du Sinaï. Cf. E. H. Palmer, *The desert of the Exodus*, t. I, p. 125-126; Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. II, p. 571. Dans l'épisode de Dalila tissant au métier les cheveux de Samson, Jud., XVI, 13, 14, il n'est pas question de navette. Job, VII, 6, se plaint que ses jours « passent plus rapides que la navette ». Celle-ci, en effet, habilement lancée par le tisserand, accomplit presque instantanément son trajet à travers les fils de la chaîne. Les versions n'ont pas saisi le sens du mot *'érég*, qui d'ailleurs ne se lit qu'une fois dans la Bible hébraïque. Les Septante le rendent (*Alexandrinus*) par δρομεύς, « coureur; » cf. Job, IX, 25, et *Vaticanus* par λόγος, « parole. » La Vulgate traduit : « Mes jours ont passé plus vite que la toile n'est coupée par le tisserand. »

H. Lesetre.

NAVIGATION (grec : πλόος; Vulgate : *navigatio*, Act., XXI, 7; XXVII, 9, 10), art de voyager sur l'eau à l'aide de navires (fig. 403).

I. Dans l'Ancien Testament. — 1° Les Israélites n'ont pas été destinés à devenir un peuple de navigateurs. Le pays de Chanaan, qui leur fut donné par le Seigneur, avait environ cent cinquante kilomètres de côtes, le long de la Méditerranée. Mais la presque totalité de ces côtes fut longtemps occupée par les Philistins et les Phéniciens, et d'ailleurs elles ne présentaient presque nulle part d'endroit propice à l'établissement d'un port. Aussi les allusions à la navigation sont-elles assez rares dans l'Ancien Testament. Jacob dit de Zabulon qu'il « habitera sur la côte des mers et près du séjour des navires », Gen., XLIX, 13, mais la tribu ne fournit pas de navigateurs. — Balaam termine sa prophétie par ces mots : *Ve-ṣîm miyyad Kittîm*, « et des vaisseaux de la région de Céthim » humilieront l'Assyrien, etc. Num., XXIV, 24. D'après la Vulgate, ces vaisseaux sont des trirèmes venant d'Italie; mais *Kittîm* désigne ordinairement Chypre, voir t. II, col. 466-470, et, d'une manière générale, les régions méditerranéennes. Les Septante traduisent autrement : « Il sortira (ἐξελεύσεται) de la main des Citiens, » etc. Cette traduction suppose qu'il y avait dans le texte hébreu le verbe *yâṣâ'*, « sortir, » au lieu du substantif *ṣîm*, « navires. » Les anciens manuscrits grecs et le Samaritain ont un verbe; la version chaldaïque a un substantif : « des foules, » ainsi que le Syriaque : « des légions. » La mention de navires, dans ce passage, est donc fort problématique. Cf. Rosenmüller, *In lib. Num.*, Leipzig, 1798, p. 310, 311; De Hummelauer, *In Num.*, Paris, 1899, p. 307. — Dans les malédictions du Deutéronome, XXVIII, 68, il est dit que le Seigneur ramènera sur des navires les Israélites infidèles en Égypte, où ils ne trouveront pas d'acheteurs. Ces navires ne pouvaient être que ceux des Phéniciens, fournisseurs de denrées, d'objets manufacturés et d'esclaves sur les grands marchés de l'antiquité. — Débora, dans son cantique, Jud., V, 17, reproche à Dan de s'être tenu sur ses navires, au lieu de prendre

403. — Bateaux sur les monuments assyriens. D'après les Portes de Balawat, pl. 15.

part à la bataille. La tribu de Dan possédait en effet le port de Joppé, qui était d'un accès difficile, mais qui, sur toute cette partie de la côte, présentait le seul point

2. Le roi Salomon se construisit une flotte à Asiongaber, sur la mer Rouge. Voir ASIONGABER, t. I, col. 1097. Comme les Israélites étaient loin d'être experts dans

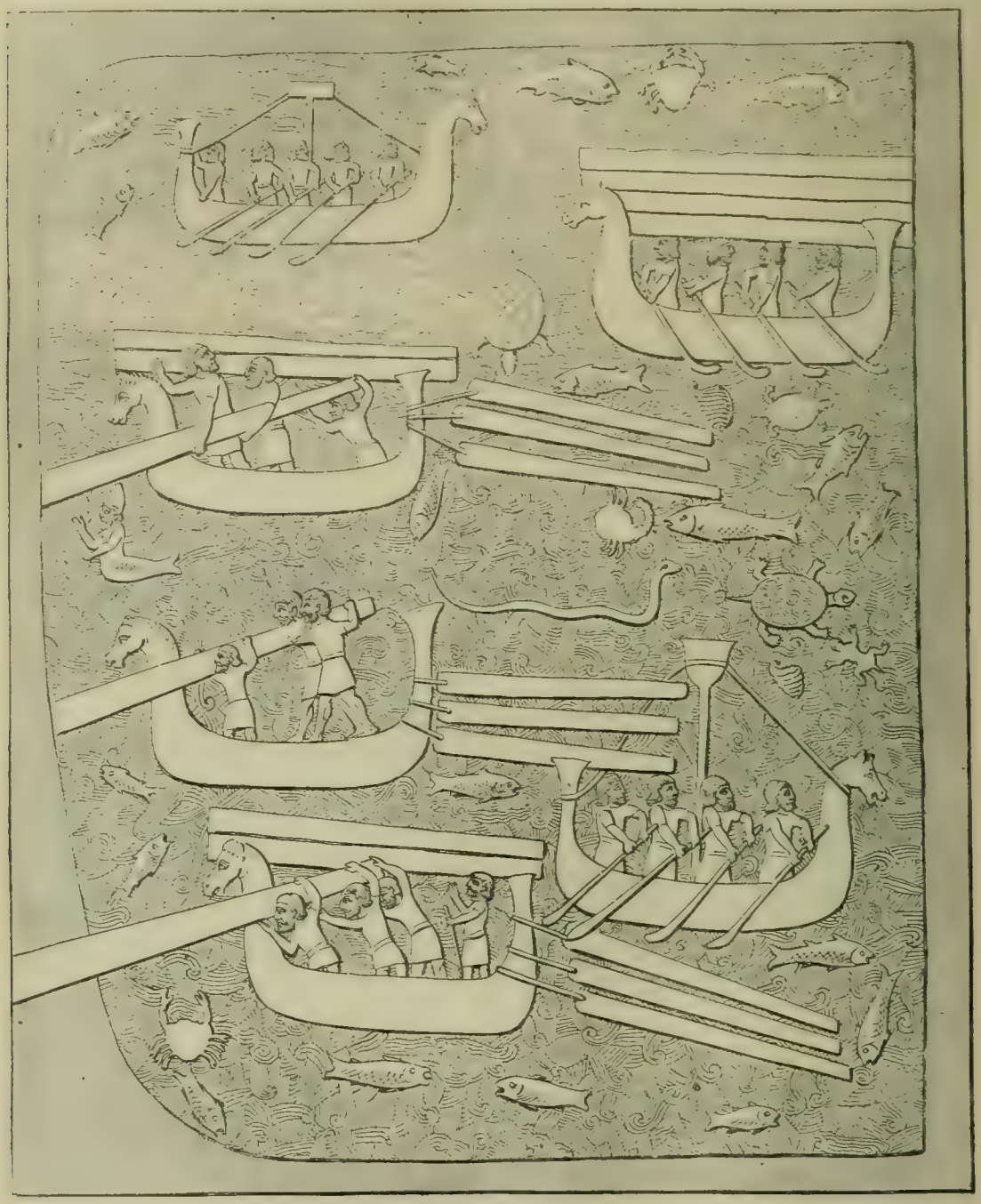

404. — Transport par mer de bois du Liban. Musée assyrien du Louvre.

abordable pour les vaisseaux marchands. On ne voit pas d'ailleurs, dans la suite de l'histoire, que les Danites aient eux-mêmes exploité le commerce maritime avec grand succès. La concurrence de leurs puissants voisins de Phénicie ne pouvait que les écraser. Voir DAN, t. II, col. 1237.

l'art de la navigation, le roi s'entendit avec Hiram, roi de Tyr, qui lui envoya des matelots pour accompagner et former les hommes chargés de voyager sur mer. Les vaisseaux allaient à Tharsis, sur les côtes indiennes. La navigation durait trois ans. On en rapportait de l'or, de

l'argent, de l'ivoire, des singes et des paons. III Reg., IX, 26-28; II Par., VIII, 17, 18; IX, 21. Cette entreprise ne paraît pas avoir survécu à Salomon. C'est déjà par mer et sur des radeaux que, par les soins du roi Hiram, les bois du Liban étaient arrivés jusque sur les côtes de Palestine. III Reg., V, 9 (fig. 404). Les vaisseaux salomoniens étaient sans nul doute construits sur le modèle des galères phéniciennes qui faisaient le trafic sur toutes les côtes (fig. 405). — Plus tard, le roi Josaphat s'associa avec l'impie Ochozias, roi d'Israël, pour renouveler l'entreprise de Salomon et équiper une flotte à Asiongaber. Mais la tempête brisa les vaisseaux dans le port même. Le prophète Éliézer signifia au roi de Juda que ce désastre indiquait la désapprobation de Dieu. Aussi, quand Ochozias parla de reprendre le projet, Josaphat s'y refusa. III Reg., XXII, 49, 50; II Par., XX, 35-37. Le Psaume XLVIII (XLVII), 7, fait allusion au vent violent qui brise les vaisseaux de Tharsis, et le Psaume CIV (CIII), 26, parle de la mer « où se promènent les navires ».

3° L'auteur du Psaume CVII (CVI), 23-30, fait une intéressante description de la navigation sur mer et des dangers que courent les matelots :

Ils descendent en mer sur des navires
Pour faire le négoce sur les vastes eaux;
Ils voient les œuvres de Jéhovah
Et ses merveilles sur l'océan.
Il dit, et fait souffler le vent de la tempête
Qui soulève les flots de la mer;
Ils montent anxieux, descendent dans l'abîme,
Leur âme défaille à la peine.
Ils ont le vertige, chancellent comme un homme ivre,
Et tout leur savoir-faire est à bout.
Ils crient vers Jéhovah dans leur détresse,
Et il les tire de leurs angoisses.
Il change l'ouragan en brise légère
Et les vagues s'apaisent.
Ils se réjouissent quand elles sont calmées,
Et il les conduit au port où ils tendent.

Dans les Proverbes, XXIII, 34, le buveur de vin est comparé à l'homme couché au milieu de la mer et sur le sommet d'un mât. Il est parlé du navire qui ne laisse point de trace au milieu de la mer, Prov., XXX, 19, cf. Sap., V, 10, et du navire marchand qui vient de loin. Prov., XXXI, 14. — Isaïe, II, 16; LX, 9, mentionne les vaisseaux de Tharsis, particulièrement ceux qui se rendent au port de Tyr, Is., XXIII, 1, 14, et les vaisseaux chaldéens. Is., XLIII, 14. — Ézéchiel, dans son chapitre XXVII, parle avec détail du commerce maritime de Tyr, des vaisseaux de Tharsis qui naviguent pour son compte, et de la stupeur de tous les matelots du monde à la ruine de la puissante cité. — Jonas s'embarque à Joppé, sur un navire de Tharsis, qui est assailli par la tempête. Il paie, avant de s'embarquer, le prix du passage, *śâkâr*, ναῦλον, *naulum*. Jon., I, 3. Les marins attribuent à la colère des dieux le péril qui les menace, et Jonas, désigné par le sort, avoue sa désobéissance et est jeté à la mer pour apaiser la divinité. Jon., I, 3-16. — Daniel, XI, 40, représente le roi du nord attaquant le roi du midi avec des chars, des cavaliers et de nombreux vaisseaux.

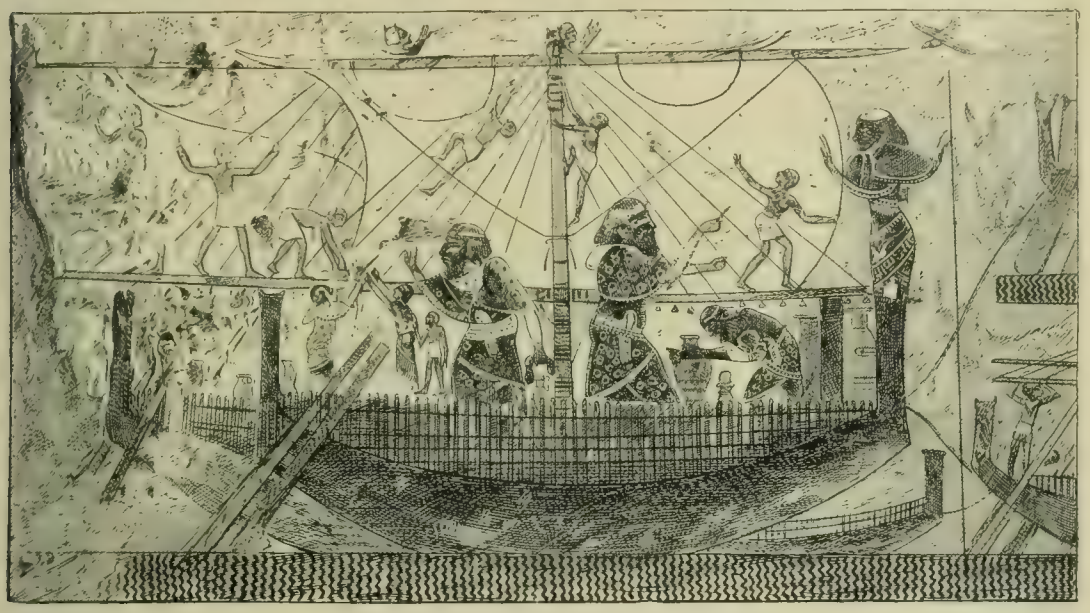

405. — Galère phénicienne. Thèbes. D'après une photographie.

4° Dans son traité d'alliance avec les Romains, Judas Machabée, après leur avoir souhaité la prospérité sur terre et sur mer, s'engage à combattre avec eux, le cas échéant, sur terre et sur mer, et à ne fournir ni vivres, ni munitions, ni vaisseaux à leurs ennemis. I Mach., VIII, 23, 26, 32. Sur le sépulcre paternel, à Modin, Simon Machabée fit dresser des obélisques et sculpter des vaisseaux que pouvaient apercevoir ceux qui naviguaient en mer. I Mach., XIII, 27-29. — Le livre de la Sagesse, XIV, 1-5, par en ces termes de la navigation, telle que la pratiquaient les idolâtres : « En voici un autre qui songe à naviguer; quand il entreprend de faire route à travers les flots sauvages, porté par un morceau de bois, il invoque un bois plus fragile encore (une idole)... Mais c'est votre providence, ô Père, qui gouverne... Aussi les hommes confient-ils leurs vies à un mince bois, et, en traversant la mer, sont sauvés par une barque. » — Enfin, l'auteur de l'Ecclésiastique, XXXIII, 2, rappelle la tempête qui brise le vaisseau, et observe que « ceux qui naviguent sur mer en racontent les dangers, à l'admiration des auditeurs ». Eccli., XLIII, 26. — Là se bornent les allusions de l'Ancien Testament à la navigation. Si on défalque les passages qui se rapportent aux étrangers, on voit qu'en ce qui concerne les Israélites, il

n'est question de navigation réelle qu'à l'époque de Salomon.

II. Dans le Nouveau Testament. — 1° L'Évangile ne mentionne qu'une seule espèce de navigation, celle qui se pratiquait sur le lac de Tibériade. A l'époque de Notre-Seigneur, les barques qui le sillonnaient étaient fort nombreuses. Joa., vi, 23. Beaucoup de Galiléens exerçaient le métier de pêcheurs; mais il ne leur était permis d'employer aucun moyen capable d'entraver la navigation. Cf. *Gem. Bab. Baba Kama*, 80, 2; Reland, *Palæstina illustrata*, Utrecht, 1714, t. i, p. 261. De violentes tempêtes agitaient parfois les eaux du lac et mettaient les bateliers en péril. Matth., viii, 23-27; Marc., iv, 35-40; Luc., viii, 22-25. Ceux-ci, instruits par l'expérience, savaient profiter du vent pour aller à la voile, ou, à son défaut, se servir des rames. Marc., vi, 48; Joa., vi, 19. La batellerie du lac joua un rôle assez important pendant la guerre de Judée. Cf. Josèphe, *Vit.*, 32, 33; *Bell. jud.*, II, xxi, 8-10; III, x, 1, 5, 6, 9.

2° C'est dans l'histoire de saint Paul, racontée par les Actes, qu'il est question de navigation avec le plus de détails. — 1. L'apôtre se rend d'abord à Cypre, avec Barnabé. Act., xiii, 4, puis de Paphos à Pergé, en Pamphylie, Act., xiii, 13, ensuite de Pergé à Antioche, Act., xiv, 25. Barnabé retourne à Cypre avec Marc. Act., xv, 39. Dans un second voyage, saint Paul passe successivement de Troade à Samothrace, à Néapolis et à Philipes. Act., xvi, 11, 12. De Thessalonique, il est conduit par mer à Athènes. Act., xvii, 14, 15. De Cenchrées, il repart pour la Syrie, Act., xviii, 18, fait escale à Éphèse, Act., xviii, 19, et aborde à Césarée. Act., xviii, 22. Il passe ensuite d'Éphèse en Achaïe. Act., xviii, 27. D'Éphèse, il retourne encore en Macédoine, Act., xx, 1, puis en Grèce, Act., xx. 2. Comme il a le dessein de regagner la Syrie par mer, les Juifs lui préparent des embûches, et il se décide à abandonner la route directe, pour naviguer par Philippes, Troade, Act., xx, 6, Assos, Chio, Samos et Milet. Act., xx, 14-15. De Millet, il passe par Cos, Rhodes, Patare, et, trouvant là un vaisseau frété pour la Phénicie, il y prend passage, arrive à Tyr et enfin à Ptolémaïde, où il débarque pour se rendre à Jérusalem. Act., xxi, 2-7. Ces voyages s'exécutaient sur des bateaux de cabotage, qui ne s'éloignaient guère des côtes, et faisaient escale aux différents ports pour y laisser ou y prendre des marchandises. Pourtant le voyage d'Éphèse à Césarée, Act., xviii, 19-22, a pu se faire directement en passant par le sud de Cypre; c'est le trajet qui est formellement indiqué pour la traversée de Patare à Tyr. Act., xxi, 3. — 2. Le principal voyage maritime de saint Paul est celui qui le conduisit de Césarée, t. ii, col. 458, en Italie, après son appel à César. Mais il fut alors embarqué comme prisonnier d'État, en compagnie de soldats qui avaient un certain nombre de détenus à conduire. Un navire d'Adrumète, à bord duquel il prit place, partit de Césarée et fit escale à Sidon. La route directe, pour gagner Adrumète, t. i, col. 251, port de Mysie, passait au sud de Cypre, t. ii, col. 1168; mais le vent contraire obligea le navire à remonter par le nord et à gagner Lystre, ou plutôt Myre, en Lycie, par les côtes de Cilicie et de Pamphylie. Act., xxvii, 2-5. Voir Myre, col. 1362. Là se trouva un vaisseau d'Alexandrie en partance pour l'Italie. Le centurion y transborda ses prisonniers. Mais le temps devint mauvais. De Cnide, t. ii, col. 812, on descendit vers la pointe orientale de l'île de Crète, au cap Salmone, puis, en longeant la côte, on arriva à Bons-Ports. Voir Crète, t. ii, col. 1113; Bons-Ports, t. i, col. 1847. On était déjà à la fin de septembre, et, dans le monde gréco-romain, on considérait la navigation comme impraticable à partir de la fin d'octobre. Cf. Végèce, *De re milit.*, iv, 39; César, *Bell. gall.*, iv, 36; v, 23. On se décida donc à hiverner à Phénice, au sud de l'île. Mais le vent du nord-est se mit à souffler, et poussa le navire au sud-ouest de la petite île de Cauda, t. ii, col. 350. Les matelots, craignant d'être emportés dans les parages dangereux de la Syrte africaine, ceintrèrent le vaisseau et abattirent ses agrès, afin de donner moins de prise au vent. La tempête se déchaînant de plus en plus, on jeta successivement à la mer la cargaison, puis les agrès. Quatorze jours après, toujours poussé par le vent d'est, le navire se trouvait dans l'Adria, nom qui désignait alors la partie centrale de la Méditerranée. Voir Adriatique, t. i, col. 240. On aperçut alors un rivage. Les matelots y firent échouer le navire, en dressant la voile d'artimon de manière que le vent exécutât la manœuvre. Les matelots avaient d'abord voulu se sauver dans une barque, en abandonnant le navire à son sort; après l'échouement, les soldats songèrent à leur tour à massacrer leurs prisonniers, pour les empêcher de fuir. Saint Paul s'opposa avec succès à cette double inhumanité, qui devait se produire fréquemment dans les cas analogues. Act., xxvii, 1-44. On avait abordé dans l'île de Malte. Voir col. 623. Les passagers y demeurèrent trois mois, probablement jusqu'en février. Un autre navire d'Alexandrie, qui avait hiverné dans l'île, prit alors saint Paul à son bord, le mena à Syracuse, en Sicile, passa le détroit de Messine, arriva à Rhegium, puis à Pouzzoles, où se fit le débarquement définitif. Act., xxviii, 1-14. On voit par ce récit que l'administration romaine utilisait les vaisseaux de commerce pour le transport de ses prisonniers. On profitait des occasions, à mesure qu'elles se présentaient, et la navigation était à la merci des vents, des tempêtes et des accidents de toute nature. Dans sa seconde Épitre aux Corinthiens, xi, 25, antérieure à peu près de trois ans à ce dernier voyage, saint Paul nous apprend qu'il avait déjà fait trois fois naufrage, et qu'il avait été un jour et une nuit dans les abîmes de la mer. On croit que cette dernière expression signifie seulement qu'en une circonstance particulière, il se trouva abandonné sur une barque désemparée au milieu des flots et fut ensuite recueilli par un navire de passage. Cf. Cornely, *Epist. ad Corinth. altera*, Paris, 1892, p. 306. — 3. Le récit que fait saint Luc du voyage maritime de saint Paul est d'une exactitude parfaite. Il fournit d'utiles indications sur la navigation des anciens. Pour aller de Palestine en Italie, on se rendait d'abord à Alexandrie, t. i, col. 357, reliée à Césarée par un trafic assez considérable. A Alexandrie, on était sûr de trouver des vaisseaux en partance pour l'Italie. Cf. Suétone, *Titus*, 5. De fait, au cours de son voyage, saint Paul rencontra deux navires alexandrins, un à Myre, Act., xxvii, 6, et l'autre à Malte. Act., xxviii, 11. Il fallut la présence dans le port de Césarée d'un navire d'Adrumète pour qu'on se décidât à passer directement en Asie Mineure où il était facile, comme il arriva en effet, de trouver d'autres vaisseaux faisant route vers l'Italie. Un navire d'un fort tonnage était indispensable, à cause des prisonniers et des soldats qui devaient faire le voyage. Ce navire avait probablement une cargaison qui devait être débarquée par parties dans différents ports. C'est du moins ce que pratiquaient les bateaux montés par saint Paul dans ses précédents voyages. Les gros navires de charge ne pouvaient guère louvoyer quand le vent était défavorable. Ils préféraient allonger leur route et profiter à la fois des vents et des courants. C'est ce que fit habilement le vaisseau d'Adrumète. La difficulté que rencontra le navire alexandrin de Myre pour naviguer dans les parages de l'île de Crète s'est produite de tous temps. On n'a cessé de le constater depuis lors. Les anciens en souffraient beaucoup. Cf. S. Grégoire de Nazianze, *Orat.*, *xviii in patrem*, *31*, t. xxxv, col. 1024; *Poemata histor.*, i, t. xxxvii, col. 993. L'armateur ou « maître du vaisseau » accompagnait ordinairement son navire, pour la conduite duquel il s'adjoignait un capitaine. Act., xxvii, 11. Quand la tempête se déchaînait, il n'y avait

plus qu'à amener les voiles et à se laisser aller au gré des flots. Cf. Euripide, *Troad.*, 686-688. Si elle redoublait, on en venait aux dernières extrémités en allégeant le navire de tout ce qui le chargeait, cargaison et agrès. Sur le danger que les Syrtes faisaient courir aux navigateurs, voir SYRTE. Quand le temps était couvert et que l'on n'était plus en vue des côtes, les marins de l'antiquité, qui n'avaient pas d'autres guides que le soleil et les étoiles, se trouvaient dépourvus de tout moyen de se diriger. Act., XXVII, 20. Ils erraient alors à l'aventure. C'est ce qui fait qu'après quatorze jours de tempête, le navire qui portait saint Paul se trouva en face de Malte, sans que les marins sussent où ils étaient. Ceux-ci exécutent alors une manœuvre intéressante. Au milieu de la nuit, ils jettent la sonde à deux reprises, et, reconnaissant l'approche d'un rivage, ils mouillent quatre ancres, pour éviter d'être portés sur des écueils, et attendent le jour. Au matin, à la vue d'une plage, tous les passagers prennent quelque nourriture, puis on jette à la mer le reste du blé, afin d'alléger encore le vaisseau et de lui permettre de s'échouer sur la plage, aussi près que possible du rivage. Cette proximité était rendue nécessaire par le fait que la chaloupe du bord avait été perdue pendant la nuit, quand les soldats, sur l'avertissement de saint Paul, en coupèrent les amarres, pour empêcher les matelots de se sauver avec elle en abandonnant les autres. Au matin, on lâche les ancres dans la mer, et on détache les gouvernails, pour rendre leur jeu indifférent. Voir GOUVERNAIL, t. III, col. 282. Puis, on dresse une voile d'artimon, dans le voisinage de la poupe, afin que le vent pousse le vaisseau, poupe en avant du côté de la plage. C'est ce qui a lieu en effet. Mais dans un vaisseau capable de contenir deux cent soixante-seize personnes, la longueur de la quille est telle que la poupe est dans le sable alors que la proue flotte encore et est battue par les vagues. Il faut donc débarquer par un fond qui dépasse la hauteur d'un homme. Ceux qui savent nager partent les premiers; les autres gagnent la terre sur des planches ou des épaves. Si les marins ne reconnaissent pas tout d'abord l'île de Malte, c'est que d'habitude les navires qui allaient d'Orient en Italie laissaient cette île très au sud, pour gagner le détroit de Messine. Enfin, le troisième navire qui prit saint Paul à Malte s'arrêta à Rhégium, probablement pour prendre un pilote qui devait le guider à travers les écueils de Charybde et de Scylla, cf. Suétone, *Titus*, 5, et de là il arriva à Pouzzoles, dans la baie de Naples, où abordaient les vaisseaux qui arrivaient d'Égypte. Cf. J. Smith, *The Voyage and Shipwreck of St. Paul*, Londres, 1848; A. Breusing, *Die Nautik der Alten*, Brême, 1886; J. Vars, *L'art nautique dans l'antiquité, d'après A. Breusing*, Paris, 1887; A. Trève, *Une traversée de Césarée de Palestine à Putéoles, au temps de saint Paul*, Lyon, 1887; Vigouroux, *Le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes*, Paris, 1896, p. 321-350. Voir NAVIRE.

H. LESÊTRE.

NAVIRE, construction en bois capable de transporter sur l'eau des hommes et des objets divers.

I. DIFFÉRENTES SORTES DE NAVIRES. — La Sainte Écriture mentionne plusieurs espèces de navires, allant sur la mer, les lacs ou les fleuves. L'arche de Noé a été une sorte de navire de transport, mais d'une nature exceptionnelle. Voir ARCHE DE NOÉ, t. I, col. 923. Voici les noms donnés aux navires ordinaires :

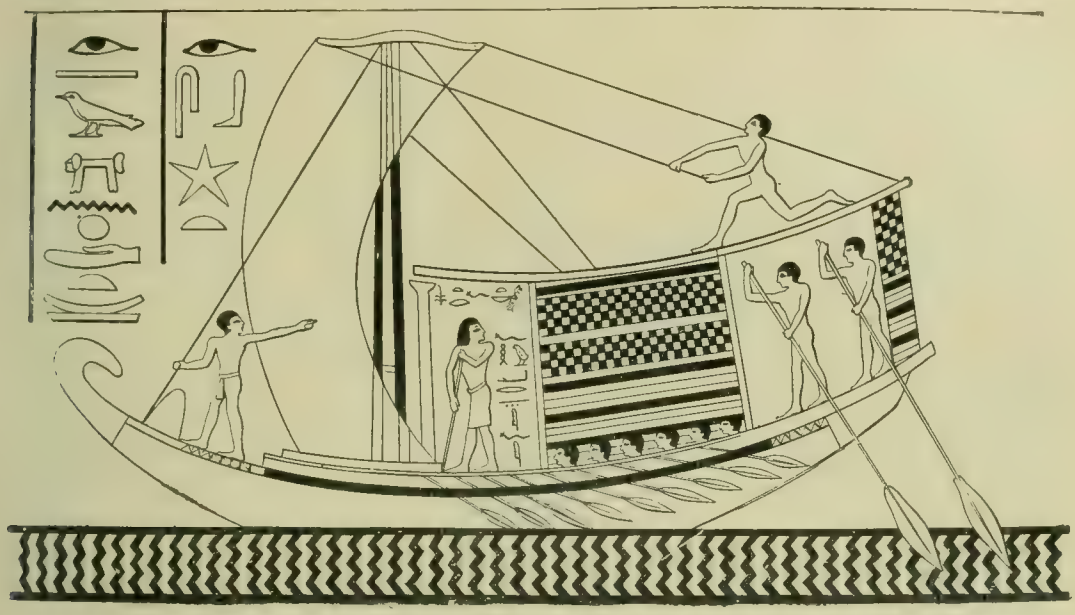

406. — Bateau égyptien sur le Nil. Saqqara. IVe dynastie. D'après Lepsius, *Denkmaler*, Abth. II, Bl. 26.

1° *'Oniyyâh*, ναῦς, πλοῖον, *navis*, nom qui s'applique aux grands vaisseaux marins aussi bien qu'aux petites barques. Gen., XLIX, 13; Jud., V, 17; Prov., XXX, 19; Jon., I, 3, 5. L'*'oniyyâh sôḥèr*, ναῦς ἐμπορευομένη μακρόθεν, « navire au long cours, » *navis institoris*, Prov., XXXI, 14, est le navire du trafiquant, qui parcourt les mers pour transporter les marchandises. Les *'ăniyyôṯ ṯaršîš*, πλοῖα θαλάσσης, « navires de mer, » πλοῖα Καρχηδόνος, « navires de Carthage, » πλοῖα Θαρσίς, *naves Tharsis*, étaient originairement les gros navires qui allaient chercher les denrées de Tharsis, en Espagne. Par extension, le nom de « vaisseaux de Tharsis » fut attribué à tous les navires de fort tonnage, quelle que fût leur destination, de même qu'on donne aujourd'hui le nom de « transatlantiques » même à des paquebots qui parcourent d'autres mers que l'Atlantique. Ps. XLVIII (XLVII), 8; III Reg., X, 22; XXII, 49; II Par., IX, 21; XX, 36, 37; Is., II, 16; XXIII, 1, 14; LX, 9. Une peinture égyptienne représente un vaisseau de cette espèce, avec un chargement d'arbres à encens et d'animaux. Voir

t. II, fig. 561, col. 1771. Dans Job, IX, 26, il est question d'*oniyyôt ébéh*, « bateaux de papyrus, » à la marche rapide. Ce sont les barques égyptiennes, aux formes si légères, souvent représentées sur les monuments (fig. 406). Voir aussi t. I, fig. 473, col. 1553; t. II, fig. 408, col. 1126. Les Égyptiens s'aventuraient en plein courant du Nil, « montés sur des canots légers, ou plutôt sur des paquets de joncs liés en fuseau et surmontés d'un plancher? » Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, Paris, 1895, t. I, p. 60. On voit la fabrication de ces canots figurés sur le tombeau des Ptahhotep. Les Septante traduisent par ναυσὶν ἴχνος ὁδοῦ. *'ŏniyyôt*. Cf. Buhl, *Gesenius' Handwörterbuch*, Leipzig, 1899, p. 58.

3° *Sefinâh*, πλοῖον, *navis*, nom du navire de commerce sur lequel Jonas s'est embarqué à Joppé. Jon., I, 5, et qui d'autre part est appelé *'ŏniyyâh*. Jon., I, 3, 5.

4° *Ṣi*, vaisseau. Num., XXIV, 24; Is., XXXIII, 21; Ezech., XXX, 9; Dan., XI, 30. Les Septante n'ont pas saisi le sens de ce mot; ils ne le rendent pas, ou, dans Ezéchiel, se contentent de reproduire phonétiquement le pluriel *sim*, σιεμ. La Vulgate le traduit par *trieris*, « trireme, » traduction qui n'est qu'approximative.

5° Ναῦς, *navis*, le navire en général. Sap., V, 10;

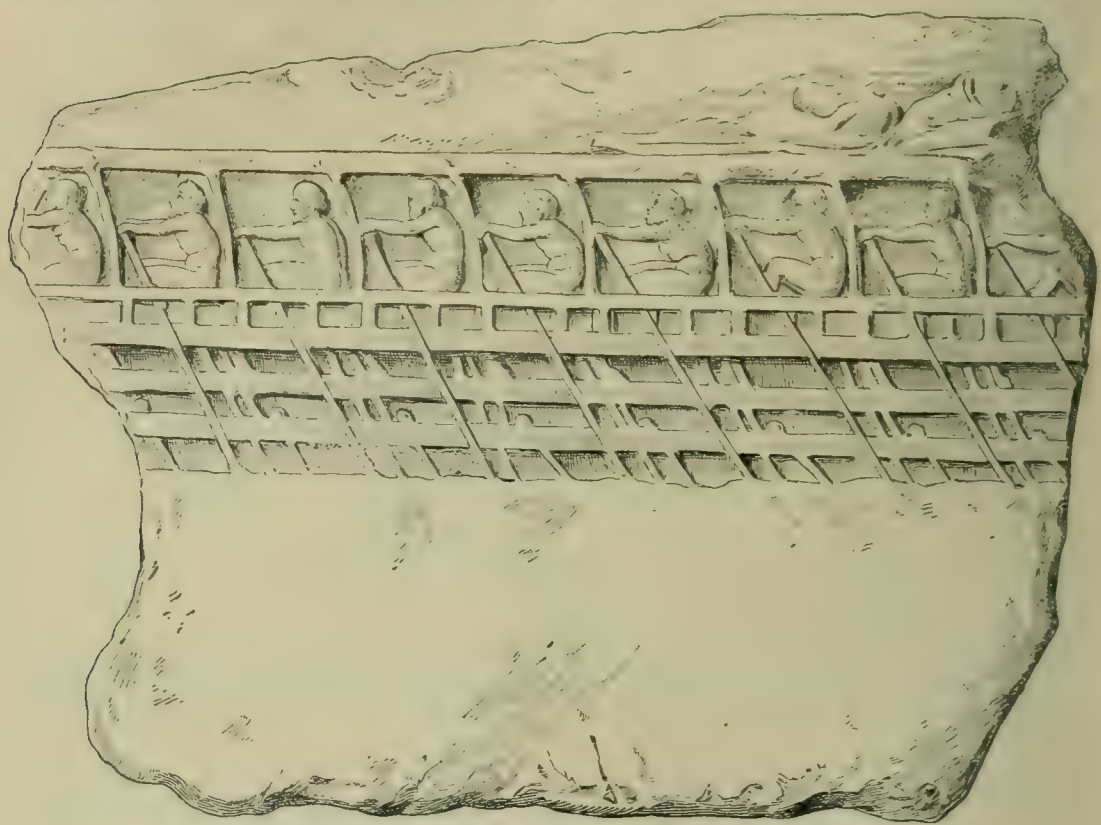

407. — Fragment d'une trière grecque. Bas-relief de l'Acropole d'Athènes.
D'après Baumeister, *Denkmäler der klassischen Altertums*, Leipzig, 1889, t. III, col. 1627.

« trace de route pour les navires, » et la Vulgate par *naves poma portantes*, « navires portant des fruits, » en faisant venir *'ébéh* de *'éb*, « verdure, » ou du chaldéen *'ib*, « fruit. » Isaïe, XVIII, 2, parle aussi de *kelî gomé'*, « instruments de jonc, » ou nacelles de jonc, portant des messagers sur la mer, Septante : ἐπιστολαὶ βιβλίναι, « des lettres de papyrus, » Vulgate : *vasa papyri*, ce qui traduit exactement l'hébreu. Le mot *kelî*, *vas*, employé dans ce seul passage d'Isaïe avec le sens de barque, passe de l'acception de vase, ustensile en général, à celle de vaisseau, comme en français le mot vaisseau passe à celle de vase.

2° *'Oni*, ναῦς, *classis*, *navis*, est un collectif qui a ordinairement le sens de flotte, comme traduit exactement la Vulgate. III Reg., IX, 26, 27; X, 11, 22; Is., XXXIII, 21. Dans les lettres de Tell el-Amarna, le mot *ana'* apparaît comme une glose chananéenne du mot *elippu*, vaisseau. Dans l'ancien égyptien, le vaisseau s'appelle *hani* ou *ana*. Dans les passages parallèles, II Par., VIII, 18; IX, 21, le collectif *ŏni* est remplacé par le pluriel *'ŏniyyôt*. Cf. Buhl, *Gesenius' Handwörterbuch*, Leipzig, 1899, p. 58.

3° *Sefinâh*, πλοῖον, *navis*, nom du navire de commerce sur lequel Jonas s'est embarqué à Joppé. Jon., I, 5, et qui d'autre part est appelé *'ŏniyyâh*. Jon., I, 3, 5.

4° *Ṣi*, vaisseau. Num., XXIV, 24; Is., XXXIII, 21; Ezech., XXX, 9; Dan., XI, 30. Les Septante n'ont pas saisi le sens de ce mot; ils ne le rendent pas, ou, dans Ezéchiel, se contentent de reproduire phonétiquement le pluriel *sim*, σιεμ. La Vulgate le traduit par *trieris*, « trireme, » traduction qui n'est qu'approximative.

5° Ναῦς, *navis*, le navire en général. Sap., V, 10; Act., XXVII, 41. Ce mot désigne ordinairement le grands navires.

6° Τριήρης, *triremis*, navire à trois rangs de rames. II Mach., IV, 20. Les rameurs étaient superposés sur trois rangs et ceux du rang supérieur avaient naturellement les rames les plus longues (fig. 407).

7° Πλοῖον, *navis*, mot désignant toutes espèces de navires de transport, de guerre, I Mach., XV, 3, de pêche, etc., mais de dimensions ordinairement considérables. Eccli., XXXIII, 2; Joa., III, 4; Act., XX, 13, 38; XXI, 2, 3, 6; XXVII, 2-44; XXVIII, 11; Jacob., III, 4; Apoc., VIII, 9; XVIII, 17, 19. Cependant saint Matthieu, VIII, 23, 24; IX, 1; XIII, 2; XIV, 13, 22, 24, 29, 32, 33, XV, 39, et quelquefois saint Luc, V, 3, 7; VIII, 22, l'emploient dans le sens de barque, *navicula*.

8° Πλοιάριον, *navicula*, *navigium*, la barque du lac de Génésareth (fig. 408). Marc., III, 9; IV, 36; Joa., VIII, 22, 24; XXI, 6, 8.

9° Σκάφος, σκάφη, *scapha*, le canot qui circule dans les ports, II Mach., XII, 3, 6, ou qui accompagne les

navires de haute mer pour le débarquement des passagers. Act., XXVII, 16, 32. Josèphe, *Vit.*, 33; *Bell. jud.*, III, x, 1, appelle de ce nom les barques du lac de Génésareth.

II. Construction des navires. — 1° Les navires égyptiens étaient surtout faits pour voguer sur le Nil. Une ancienne peinture représente les constructeurs de bateaux à l'ouvrage (fig. 409). La coque affectait presque toujours la même forme cambrée, avec une poupe très relevée, et une proue qui se recourbe élégamment vers l'intérieur. Un mât soutient une voile, et des rameurs occupent la cale (fig. 410). Les navires destinés à transporter par mer des marchandises ou des troupes étaient plus hauts de bordage, avec des formes plus lourdes, un mât plus fort, des cordages beaucoup plus gros et nombreux. Ils portaient une cinquantaine d'hommes. Quant aux marchandises, on les entassait sur le pont, où elles laissaient à peine la place indispensable à la manœuvre. Cf. Maspero, *Histoire ancienne*, t. I, col. 392. Plus tard, sous la XVIIIe dynastie, la construction se perfectionna. La coque mesura de vingt à vingt-deux mètres, mais sans caler plus d'un mètre cinquante au plus creux. La poupe et la proue furent surmontées de balustrades. Les bancs des rameurs furent disposés à babord et à tribord, laissant le milieu libre pour les marchandises, les agrès ou les soldats. La muraille, haute de cinquante centimètres, était surmontée en cas de guerre par un mantelet qui ne laissait exposées que les têtes des rameurs. Le mât, toujours unique, avait huit mètres de haut, et la voile était tendue entre deux vergues de dix-neuf à vingt mètres de longueur (fig. 410). L'équipage comprenait trente rameurs, une dizaine de matelots, autant de soldats, jamais plus d'une cinquantaine d'hommes en tout. Cf. Maspero, *Histoire ancienne*, t. II, p. 197-199.

2° Les Philistins eurent aussi leur marine, à l'aide de laquelle ils écumaient les mers, au moins dans les premiers temps de leur séjour sur la côte méditerranéenne. Un de leurs navires est représenté, fig. 230, col. 861. Il est de forme analogue à ceux des Égyptiens, mais avec deux extrémités relevées perpendiculairement.

3° Les galères phéniciennes avaient également les deux extrémités relevées comme les navires philistins, un faible tirant d'eau, et autour du bordage une balustrade assez élevée, qui permettait de caser beaucoup de marchandises et de les arrimer solidement. On en a une représentation, fig. 405, col. 1497. Les vaisseaux de la flotte de Salomon devaient tenir à la fois des modèles phéniciens et des modèles égyptiens, sans qu'il soit possible de déterminer dans quelle mesure. Quand, plus tard, les Phéniciens se lancèrent dans les expéditions lointaines, ils perfectionnèrent notablement la construction de leurs navires. La poupe continua à se recourber, mais la proue prit la forme d'éperon pour fendre les vagues et, au besoin, fracasser les vaisseaux ennemis. Le navire fut ponté, pourvu de deux rangs de rameurs superposés, avec un seul mât solidement planté et une vergue qui s'abaissait à volonté pour la manœuvre de la voile. Au-dessus des rameurs, un faux pont, abrité de chaque côté par des boucliers, servit à porter les matelots et les soldats (fig. 411). Le navire, bien équilibré, tenait bien la mer et se prêtait avec une sécurité suffisante aux excursions lointaines.

4° Les Assyriens n'eurent longtemps que des barques

408. — Barque actuelle du lac de Génésareth avec ses rameurs, près d'Aïn Tabagha.
Photographie de M. L. Heidet, lors de notre pèlerinage, en 1899.

rudimentaires ou des radeaux pour transporter les matériaux sur leurs fleuves et leurs canaux. Leurs monuments représentent aussi des barques longues et

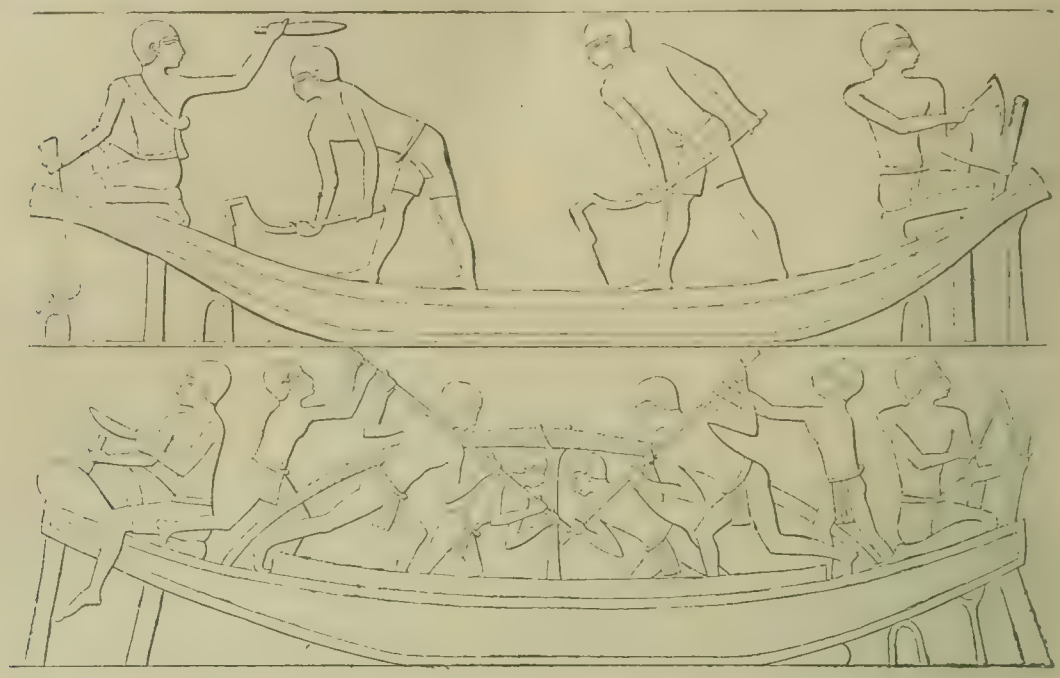

409. Construction de barques en Égypte. Sauiet-el-Meitin, VIe dynastie. D'après Lepsius, *Denkmäler*, Abth. II, Bl. 108.

plates sur lesquelles ils montaient pour poursuivre les ennemis dans les marais (fig. 412). Sennachérib, pour attaquer l'Élam par mer, créa une flotte qui descendit le Tigre et l'Euphrate. Sur le monument qui la représente (fig. 411), on voit deux sortes de navires. Les uns sont identiques aux navires à éperon des Phéniciens, ce qui donnerait à penser que ces derniers ont travaillé pour le compte du roi d'Assyrie. Les autres reproduisent le vieux type babylonien, avec les deux extrémités relevées de même manière, deux rangs de rameurs et point de mât. Cf. Maspero, *Histoire ancienne*, t. III, p. 301.

5° Les navires grecs et romains de l'époque évangélique étaient de différentes formes (fig. 413). Le navire marchand, *navis oneraria*, πλοῖον φορτικόν, était lourd de forme, ordinairement ponté d'un bout à l'autre, à quille ronde et marchant à voiles, sans rames ni avirons. De ce type est celui qui est représenté col. 1515, fig. 214. Cf. Tite Live, XXII, 11; XXX, 24; Corn. Nepos, *Them.*, 2. Le navire de transport, *navis actuaria*, ἐπικωπος, marchant à la fois à rames et à la voile, avait au moins dix-huit avirons, et servait à transporter rapidement des hommes, surtout à la guerre, mais sans entrer en

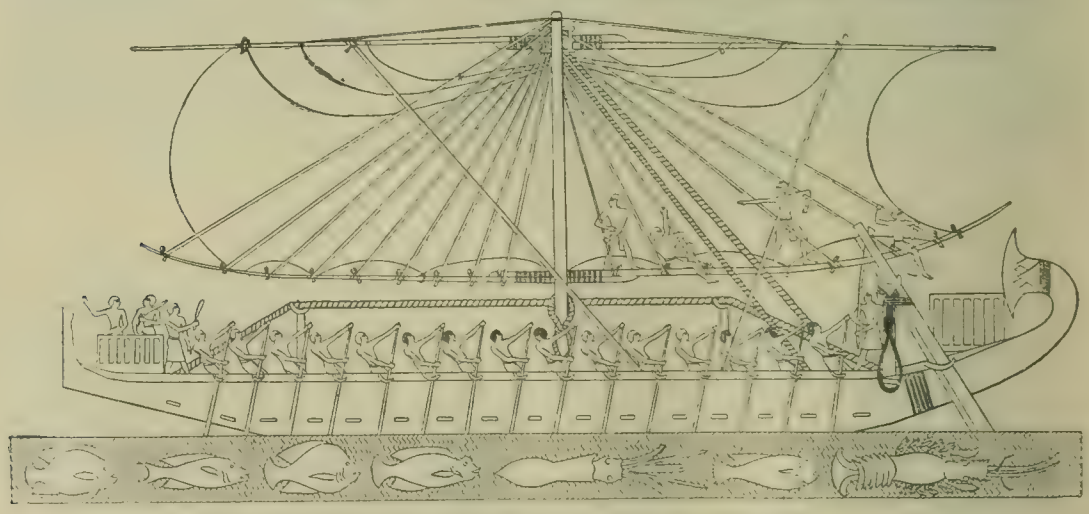

410. — Bateau égyptien de la flotte de Punt. D'après Dümichen. *Die Flotte einer ägyptischen Königin*, pl. I.

ligne. Cf. Tite Live, XXI, 28; XXV, 30; Aulu-Gelle, X, 1; cf. Hérodote, VI, 138, et tenant le milieu entre le navire

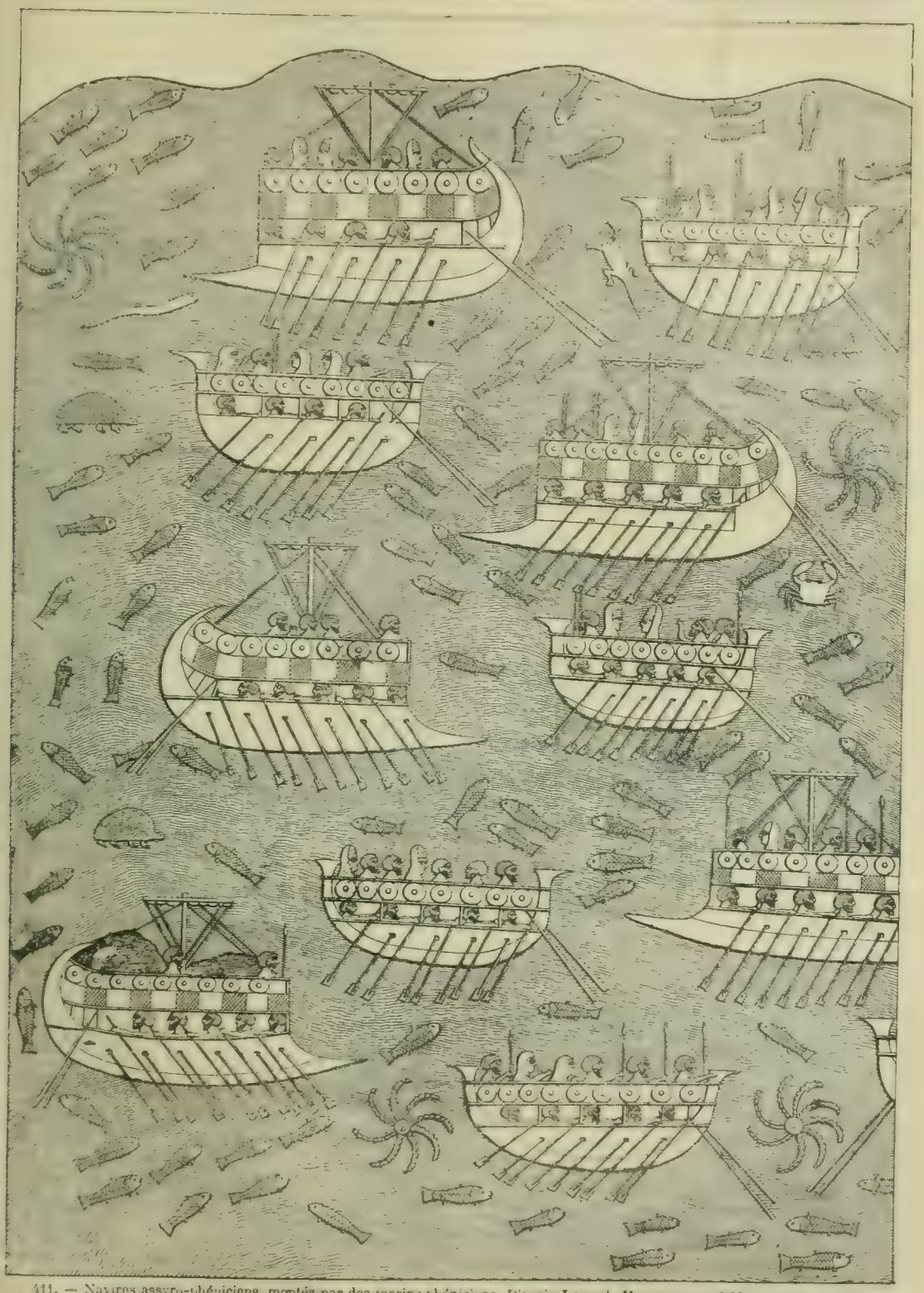

411. — Navires assyro-phéniciens, montés par des marins phéniciens. D'après Layard, *Monuments of Nineveh*, t. II, pl. 71.

25. 3. La galère, *navis longa*, ναῦς μακρά, n'avait qu'un rang de rames, comptait jusqu'à cinquante rameurs, marchand et les birèmes et les trirèmes, présentait une coque effilée et allongée. Cf. Rich, *Dict. des antiq. rom.*,

et grecq., p. 424, 425. Les navires marchands les plus considérables et les mieux conditionnés de cette époque étaient les navires d'Alexandrie. Ils jaugeaient jusqu'à 600 tonneaux, chaque tonneau de mer représentant à peu près un mètre cube et demi d'après l'ancienne évaluation, et près de trois mètres cubes d'après la nouvelle. Lucien, *Navig.*, 1, parle même d'un vaisseau, l'*Isis*, qui aurait eu une capacité de 1 000 à 1 100 tonnes. Mais on croit qu'il exagère. Cf. J. Smith, *The Voyage and Shipwreck of St. Paul*, Londres, 1848, p. 147-150. Le navire alexandrin qui portait saint Paul et échoua à Malte contenait 276 personnes. Celui sur lequel Josèphe fit le voyage de Rome en contenait 600. Cf. Josèphe, *Vit.*, 3. A chaque passager était alloué un espace de trois coudées de long sur une de large, un peu moins de 1m50 sur 0m50. On ne lui fournissait que l'eau; il avait lui-même à assurer sa nourriture, exception faite probablement pour les prisonniers, nourris par les soins du centurion qui les conduisait. Cf. A. Trève, *Une traversée de Césarée de Palestine à Puteoles*, Lyon, 1887, p. 8, 9. Il fallait nécessairement un fort tonnage à un navire qui portait tant de personnes, avec les provisions nécessaires et peut-être des marchandises, puisque même après une assez longue traversée,

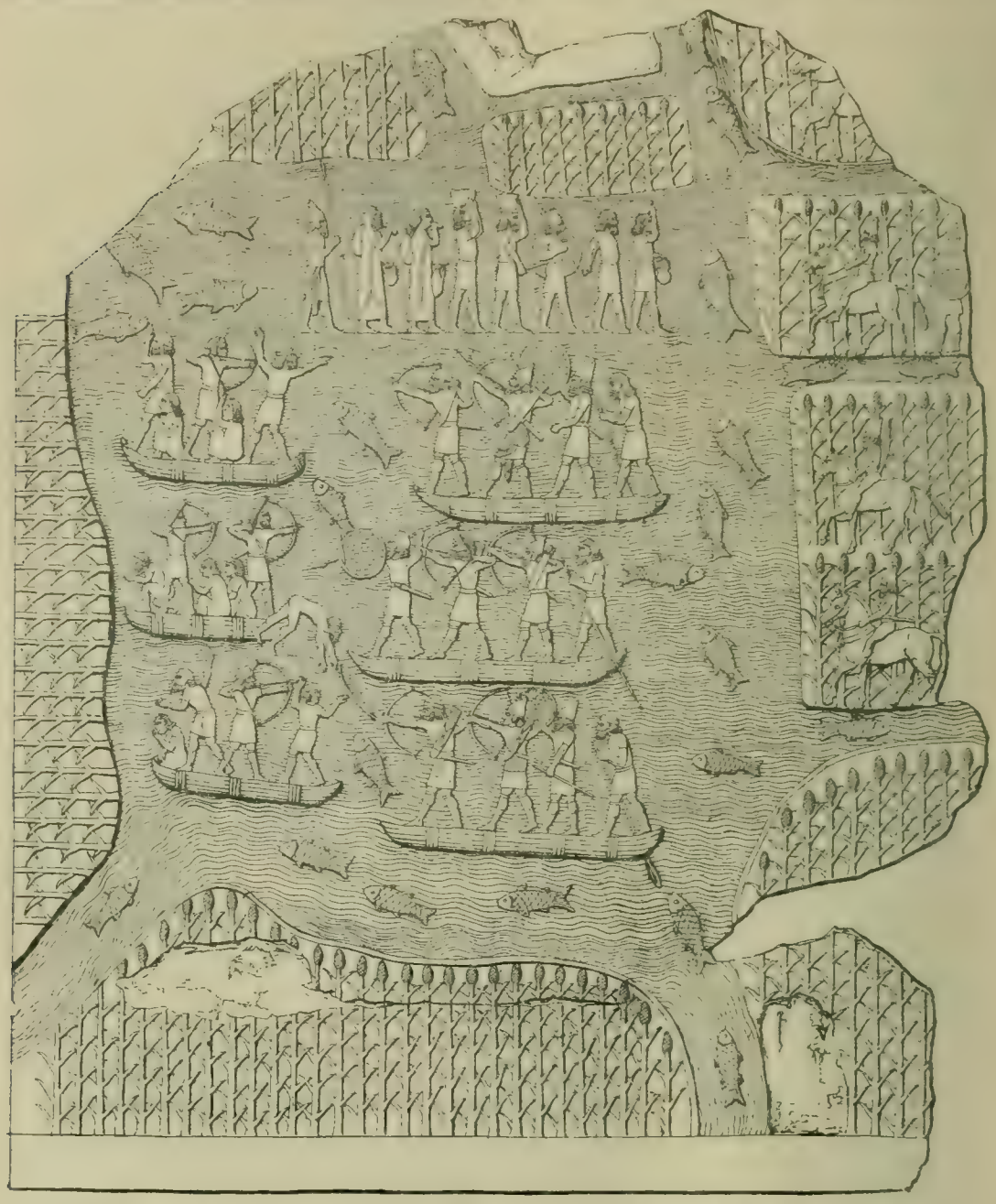

412. — Bateaux plats assyriens dans les marais d'Élam. D'après Layard, *Monuments of Nineveh*, t. II, pl. 27.

PHÉNICIE
Sour
TYR
SAR
SOUR-ROU
Bânias
Ard el-Houleh
Baharet el-Houleh
Eaux de Méroм
Djebel Safed
Djebel Méron
Safed
Sahel el-Battouf
Plaine d'Asochis ou de Zabulon
Vallée de Jephthahel
Tibériade
Mer de Galilée
Lac de Tibériade
Tabariyeh
En-Nasirah
Djebel et-Tour
Mt. Thabor
Oumm Qeis
Djenin
Arbah
Djabboul
Kh. Maqouq
Kh. Ad-mah
Kh. Sakhni
Kh. Oumm Sabom
Kh. Kadisch
Kh. Seiyadeh
Kh. el-Menarah
Kh. el-Akabeh
Kh. el-Kerak
Kh. Hammam
Kh. Nasr ed-Din
Kh. Mesmana
Kh. Oumm
Kh. Mamela
Kh. Sellamich
Kh. Hazzour
Kh. Sikni
Kh. Kerazeh
Kh. Schora
Kh. es-Senarch
Kh. es-Seigarah
Kh. el-Hammam
Kh. el-Okeibeh
Kh. el-Hamra
Kh. Katanah
Kh. el-Mountar
Kh. Ouman
Kh. Albon
Kh. Dieful
Kh. el-Kezaz
Kh. el-Mouhar
Kh. Yanin
Kh. Hatzor
Kh. Ouzaza
Kh. Abou Schouscheh
Kh. el-Tin
Kh. Ibrahim
Kh. Ouzaza
Kh. Ouzaza
Kh. Ouzaza

on peut encore jeter dans la mer une grande quantité de blé pour alléger le navire. Act., XXVII, 38. Cf. Fouard, *Saint Paul, ses missions*, Paris, 1892, p. 511-519.

III. Gréement des navires. — Il est fait mention dans la Bible des parties principales du navire et des agrès dont il est muni : la proue, πρῴρα, *prora*. Act., XXVII, 30, 41; — la poupe, πρύμνη, *puppis*, Marc., IV, 38; Act., XXVII, 29, 41; — la cale du navire, *yarkeṭay hassefinâh*, ἡ κοίλη τοῦ πλοίου, *interiora navis*, Jon., 1, 5. — le mât, *ḥôbêl*, *ṭorên*, ἱστός, *malus*, Prov., XXIII, 34; Is., XXXIII, 23; Ezech., XXVII, 5; — le gouvernail, πηδάλιον, *gubernaculum*, Act., XXVII, 40; — les tillacs et les bancs, *qerâsîm*, *transtra*, qu'Ezéchiel, XXVII, 6, décrit comme étant en buis incrusté d'ivoire; — les rames, *mûsôt*, *sayit*, κώπη, *remus*, Is., XXXIII, 21; Ezech., XXVII, 6, 29; — les cordages, σχοινία, *funes*, Act., XXVII, 32; — les ancres, ἄγκυρα, *anchora*, Act., XXVII, 29, 30, 40; — les voiles, *mifrâs*, *velum*, Ezech., XXVII, 7; — le canot du bord, σκάφη, *scapha*, Act., XXVII, 16, 30, 32; — la sonde, βολίς, *bolis*, Act., XXVII, 28; — le pavillon, *nês*, *velum*, Ezech., XXVII, 7; — les boucliers, *šelâtîm*, φαρέτραι, *pharetræ*, suspendus autour des navires, Ezech., XXVII, 11; — l'enseigne, παρασήμον, *insigne*, Act., XXVIII, 11; — enfin le coussin, προσκεφάλαιον, *cervical*, disposé sur une barque pour s'y appuyer et y dormir. Marc., IV, 38. Voir Ancre, t. I, col. 558; Castors, t. II, col. 342; Gouvernail, t. III, col. 282; Mât, t. IV, col. 861; Poupe, Proue, Rame, Sonde, Voile. Saint Luc donne à l'ensemble des agrès le nom technique de σκεῦος, *vas*. Act., XXVII, 17. Ce sont les *kêlîm* hébreux. Jon., 1, 5. Les vaisseaux avaient de plus une provision de cordages destinés à les ceintrer, ὑποζωννύειν, *accingere*. Act., XXVII, 17. Cette opération s'exécutait en cas de danger. Elle consistait à passer par-dessous la quille du navire une série de cordages parallèles qu'on nouait solidement par leurs extrémités par-dessous le bordage. Ces cordages empêchaient la coque de se disloquer sous l'effort de la tempête; ils pouvaient aussi atténuer la violence des chocs contre les écueils. C'est à tort que quelques auteurs ont cru que le ceintrage se faisait dans le sens horizontal. Le sens du verbe grec suppose le passage des cordages par-dessous le navire. Ce procédé de consolidation est mentionné par les anciens. Cf. Polybe, XXVII, III, 3; Vitruve, X, XV, 6; Athénée, V, 204; Thucydide, I, 29, etc. Il n'est pas absolument hors d'usage. Cf. Conybeare and Howson, *The Life and Epistles of St. Paul*, Londres, 1852, t. II, p. 404-405; Breusing, *Die Nautik der Alten*, Brême, 1886, p. 170-184.

IV. L'équipage. — 1° A la tête de l'équipage est le κυβερνήτης, *gubernator*, Act., XXVII, 11; Apoc., XVIII, 17, le capitaine qui commande le navire. Sur les vaisseaux marchands ayant une cargaison importante, il est accompagné par l'armateur, ναύκληρος, *nauclerus*, Act., XXVII, 11, qui a intérêt à la bonne direction du navire. Un pilote, ὁ εὐθύνων, *dirigens*, a le maniement du gouvernail. Jacob., III, 4. — 2° Les matelots portent différents noms : *'ansê 'ôniyyôt*, ἄνδρες ναυτικοί, *viri nautici*, « hommes des bâteaux, » III Reg., IX, 27; — *ḥôbêl*, κυβερνήτης, Ezech., XXVII, 8, 27-29; πρωρεύς, « timonier, » Jon., 1, 6, *gubernator, nauta;* le *ḥôbêl*, matelot, tire son nom de *ḥêbêl*, « cordage; » — *mallâḥ*, ναυτικός, κωπηλάτης, *nauta*, Ezech., XXVII, 9, 27, 29; Jon., I, 5, matelot; — *šâtîm*, κωπηλάται, *remiges*, « rameurs, » Ezech., XXVII, 8; — *ṭofsê mûsôt*, κωπηλάται, *qui tenent remum*, ceux qui manient la rame, Ezech., XXVII, 29; — ναῦται, *nautæ*, les matelots, Act., XXVII, 27, 30. Il est encore parlé de ceux qui sont couchés sur le haut du mât, Prov., XXIII, 34, pour faire la manœuvre des voiles (fig. 414). Le marin de commerce est appelé *sôḥêr*, *institor*, « marchand. » Prov., XXXI, 14; Is., XXIII, 2. Saint Jean nomme les marins trafiquants : ὅσοι τὴν θάλασσαν ἐργάζονται, *qui in mari operantur*, « ceux qui exploitent la mer, » et πᾶς ὁ ἐπὶ τόπον πλέων, « quiconque navigue vers un lieu. » Apoc., XVIII, 17. La Vulgate traduit cette dernière phrase : *omnis qui in locum navigat*, « quiconque navigue vers un lac. » Il y

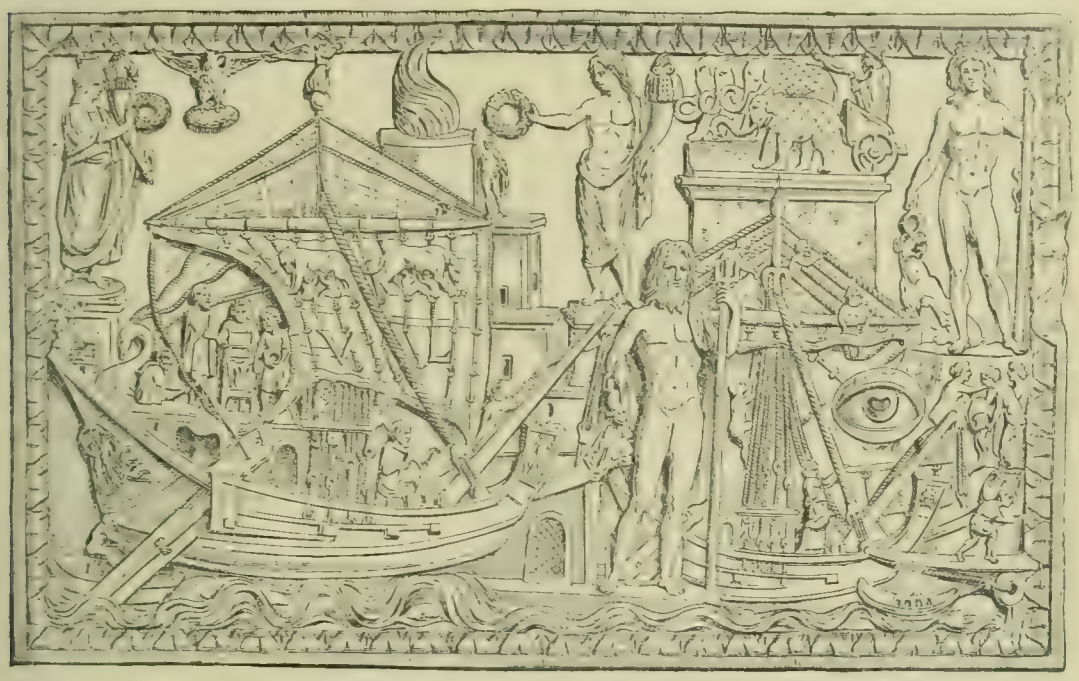

413. — Deux bateaux romains, la *Louve* et le *Lynx*. Bas-relief représentant le port Claudien. D'après Lanciani, *Ancient Rome*, in-8°, Londres, 1888, vis-à-vis la p. 248.

a évidemment une faute de copiste, qui a substitué *lacum*, « lac, » à *locum*, « lieu. » — Enfin il est question dans Ezéchiel, XXVII, 9, 27, de ceux qui réparent les fissures des navires, c'est-à-dire des calfats.

V. EXPRESSIONS MÉTAPHORIQUES. — Elles sont rares, comme il faut s'y attendre dans les écrits d'un peuple

414. — Navire antique, figuré sur un tombeau de Pompéi. D'après Mazois, *Ruines de Pompéi*, Paris, 1804.

qui n'est pas navigateur. Isaïe, XXIII, 1, 14, invite les vaisseaux de Tharsis à pousser des cris, à la vue de la ruine de Tyr. Saint Jean exprime une pensée analogue. Apoc., XVIII, 19. Il dit aussi qu'au son de la seconde trompette, le tiers des navires périront, c'est-à-dire le tiers des hommes qui sont sur mer. Apoc., VIII, 9. Enfin Isaïe, XXXIII, 21, en parlant de Jérusalem restaurée, dit que le Seigneur lui tiendra lieu de fleuve, et que sur ce fleuve ne passeront ni navires à rames, ni grands vaisseaux, c'est-à-dire aucune flotte de guerre capable de troubler la paix. H. LESÊTRE.

NAXERA (Emmanuel de), jésuite espagnol, né à Tolède le 25 décembre 1604, mort à Madrid le 11 septembre 1680. Pendant qu'il professait l'Écriture Sainte au scolasticat de la Compagnie de Jésus à Alcala, il fit paraître à Lyon en 1647 un long commentaire du livre de Josué (in-f° de 794 p.), réimprimé à Anvers en 1650 et à Lyon en 1652. Quelques années plus tard, il expliquait pareillement *Les Juges*, en trois volumes de 594, 640 et 648 p., aussi publiés à Lyon, 1656-1664. L'auteur ne s'attache pas uniquement à donner le sens littéral du texte, il en tire d'abondantes conclusions morales qu'il destinait surtout aux prédicateurs. Son travail sur Josué se termine notamment par un appendice sur l'Arche, considérée comme figure de la Sainte Vierge. Naxera dans ces pages développe les louanges de Marie suivant l'esprit de ses diverses fêtes.

P. BLIARD.

NAZARÉAT, vœu par lequel certains Israélites se consacraient au Seigneur, en s'obligeant à des abstinences déterminées. Celui qui avait fait ce vœu s'appelait *nāzîr* ou *nezîr 'Ĕlōhim*. Ce nom vient du verbe *nāzar* qui veut dire « séparer », puis « consacrer », et consécutivement « s'abstenir ». Le mot assyrien analogue, *nazāru*, signifie « maudire » et « ensorceler ». Les versions rendent *nāzîr* par εὐξαμένος, ἡγυμένος, « celui qui a fait vœu, » ἡγιασμένος, « consacré, » *consecratus, nazaræus*.

I. LA LOI DU NAZARÉAT. — Elle est formulée au chapitre VI du livre des Nombres. — 1° Le nazaréen doit s'abstenir de toute liqueur enivrante, de vin, de vinaigre, et de tout ce qui sert à les faire, raisins frais ou secs, et même de la peau et des pépins de raisins. Num., VI, 1-4. — 2° Il ne doit pas se couper les cheveux. Num., VI, 5. — 3° Il doit éviter toute souillure provenant du contact d'un mort, s'abstenir même d'approcher du cadavre de ses plus proches parents, père ou mère, frère ou sœur. Num., VI, 6-8. — 4° Si quelqu'un meurt subitement à ses côtés, le nazaréen est souillé par le fait même et tout le temps de sa consécration déjà écoulé ne compte pas. Il doit se purifier pendant sept jours, raser ses cheveux le premier et le septième jour; le huitième jour, offrir au sanctuaire deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, que le prêtre sacrifie l'un en holocauste et l'autre en victime expiatoire; enfin renouveler son vœu de nazaréat et offrir un agneau d'un an en sacrifice pour le péché. Num., VI, 9-12. — 5° Le temps de son vœu terminé, le nazaréen se présente de nouveau au sanctuaire et fait offrir un agneau d'un an en holocauste, une brebis d'un an en sacrifice expiatoire, et un bélier en sacrifice d'action de grâces, avec les pains azimes, les gâteaux, l'huile et les libations qui accompagnent ordinairement les sacrifices. Puis le nazaréen rase ses cheveux et les fait consumer par le feu du sacrifice d'action de grâces; il reçoit dans ses mains la partie des offrandes qui doit revenir au prêtre; il peut même, si ses ressources le lui permettent, offrir encore davantage. Enfin il est libre et est autorisé à boire de nouveau du vin. Num., VI, 13-21. — 6° Il est à observer que les nazaréens sont assimilés au grand-prêtre, quant à la défense d'approcher du cadavre même des parents, Lev., XXI, 11, 12, et, en quelque manière, aux simples prêtres, quant à la défense de couper leurs cheveux. Lev., XXI, 5. La défense de boire du vin et des liqueurs enivrantes leur est commune avec le grand-prêtre et ses fils, au moins au temps où ceux-ci ont à exercer leurs fonctions. Lev., X, 8, 9.

II. ORIGINES DU NAZARÉAT. — 1° Il paraît évident que Moïse n'a pas institué le nazaréat, mais qu'il n'a fait que consacrer une coutume qui existait avant lui. Il parle en effet du vœu du *nāzîr* comme d'une chose déjà familière aux Israélites. Il s'agit donc d'un rite remontant à l'époque patriarcale. — 2° S. Cyrille d'Alexandrie, *De adorat. in spir. et verit.*, 16, t. LXVIII, col. 931, regarde le nazaréat comme un emprunt fait aux usages religieux des Égyptiens. Son opinion a été adoptée par Spencer, *De legibus Hebræor. ritual.*, Cambridge, 1685, III, VI, 1; J. D. Michaelis, *Mosaisches Recht*, Francfort-s.-M., 1775-1780, t. III, 145, etc. Chez les Égyptiens, on constate l'usage de sacrifier la chevelure en certains cas. Ainsi on rase la tête des enfants totalement ou en partie, et l'on consacre l'argent équivalent au poids des cheveux coupés à la nourriture des animaux sacrés. Cf. Hérodote, II, 65; Diodore de Sicile, I, 18, 83. Des coutumes analogues se retrouvent chez les Syriens, cf. Lucien, *De Dea syra*, 60, et chez les Sémites en général. Cf. Lagrange, *Le livre des Juges*, Paris, 1903, p. 259. Par contre, dans certains actes religieux, les prêtres égyptiens avaient à se munir d'une barbe postiche. Cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, Paris, t. I, 1895, p. 124. Les Égyptiens ne laissaient guère croître leurs cheveux et leur barbe que dans le deuil. Cf. Hérodote, II, 36. A raison de leur consécration, les prêtres égyptiens devaient aussi s'abstenir de vin, cf. Plutarque, *De Isid. et Osir.*, 6, et de certains aliments. Cf. Porphyre, *De abstin.*, IV, 7. — 3° Mais ces pratiques égyptiennes ne dépendaient nullement d'un vœu. Elles ne s'unissaient pas ensemble pour constituer un genre particulier de vie, perpétuel ou temporaire. Aussi, malgré certaines ressemblances de détail, est-il tout à fait improbable que le nazaréat hébreu ait fait de réels emprunts aux pratiques égyptiennes. Cf. Winer, *Bibl. Realwörterbuch*, Leipzig, 1838, t. II, p. 165; Baur, *Symbolik des mosaischen Cultus*, Heidelberg, 1839,

t. II, p. 439, 440. — 4° Il est donc à croire que le rite du nazaréat était déjà traditionnel dans la famille de Jacob et que son origine doit être cherchée dans les coutumes chaldéennes. Pour faciliter la pratique du nazaréat aux Israélites pauvres, leurs frères plus riches se faisaient un devoir de payer pour eux les frais nécessaires. Act., XXI, 24. Fr. Buhl, *La Société israélite d'après l'A. T.*, trad. de Cintré, Paris, 1904, p. 18, pense que l'abstention du vin était une sorte de protestation contre la vie chanaéenne encore en vigueur au milieu des Israélites. Il est d'ailleurs en soi assez naturel que celui qui veut consacrer sa vie au Seigneur s'abstienne de vin et de toute liqueur fermentée, ces boissons ayant parfois pour effet de faire perdre à quelqu'un la possession de soi-même.

III. Signification des rites du nazaréat. — 1° Le nazaréat comporte deux actes distincts, l'un négatif, se séparer des autres hommes, Num., VI, 2, l'autre positif, se consacrer à Dieu, Num., VI, 8. Au premier correspond l'abstinence du vin et des liqueurs enivrantes, au second la croissance de la chevelure. La consécration qui résultait pour le nazaréen de ces deux actes l'assimilait aux prêtres et l'obligeait même aux règles de pureté imposées au grand-prêtre. — 2° L'abstinence du vin n'était pour lui, par comparaison avec l'obligation imposée au grand-prêtre, Lev., X, 10, qu'un moyen de mieux distinguer ce qui était pur et saint de ce qui ne l'était pas. — 3° La croissance de la chevelure marquait la plénitude de la vie, comme la croissance de la végétation dans la nature. Voilà pourquoi tout contact avec les morts, même les plus proches, était interdit au nazaréen, la mort étant la contradiction formelle de la vie. — 4° Des trois sacrifices offerts par le nazaréen à l'expiration de son vœu, le troisième était le plus important, par la nature de la victime et par la combustion de la chevelure consacrée à Dieu. Les portions de la victime était mises dans les mains du nazaréen, comme il se pratiquait dans les sacrifices offerts pour la consécration des prêtres. Exod., XXIX, 24. Tous ces rites accusaient l'assimilation du nazaréat et du sacerdoce, au point de vue de la consécration à Dieu. — 5° La Loi ne prévoit pas le manquement volontaire au vœu du nazaréat; le cas, sans doute, était regardé comme impossible, parce qu'on ne faisait le vœu qu'en connaissance de cause. Le manquement involontaire exigeait le sacrifice de deux oiseaux et d'un agneau, alors que, pour les impuretés ordinaires, on n'offrait qu'une brebis ou une chèvre, que les pauvres remplaçaient par deux oiseaux. Lev., V, 6-7. C'est qu'en effet la pureté imposée au nazaréen était plus parfaite que celle du simple Israélite. La souillure atteignant à la fois sa personne physique et morale, par conséquent sa chevelure consacrée et le temps écoulé de son vœu, il était de plus obligé de couper à nouveau sa chevelure et de recommencer le temps de son vœu. Toutes ces exigences indiquaient à quel degré devait se maintenir la pureté inséparable de la consécration à Dieu. Cf. Bähr, *Symbolik*, t. II, p. 430-436. — 6° Bien que le nazaréat ne comportât que des pratiques extérieures, la consécration à Dieu dont il était le signe entrainait nécessairement une vie plus religieuse que celle des autres Israélites. Aussi admet-on généralement que les nazaréens se livraient à un certain ascétisme qui les rendait plus parfaits, plus exemplaires et plus agréables à Dieu. Samuel, saint Jean-Baptiste, saint Jacques le Mineur, sont des hommes de haute vertu morale.

IV. La pratique juive. — 1° La Loi autorise les hommes et les femmes à faire le vœu de nazaréat, et elle suppose que ce vœu est temporaire. Num., VI, 2, 13. Par ordre de Dieu, Samson fut voué au nazaréat avant sa naissance, Jud., XIII, 5; Samuel fut également voué par sa mère. I Reg., I, 11. — 2° Au cours des âges, les Israélites interprétèrent les termes de la Loi pour en régler pratiquement l'exécution. Ces interprétations sont consignées dans le traité *Nazir* de la Mischna. On distinguait les nazaréens en perpétuels et en temporaires. Les nazaréens perpétuels étaient de deux sortes; les uns s'en tenaient aux prescriptions de la Loi, mais pouvaient couper leurs cheveux une fois l'an; les autres, à l'exemple de Samson, ne coupaient jamais leurs cheveux, mais n'offraient aucun sacrifice en cas de souillure. Cf. *Nazir*, I, 2. Les nazaréens temporaires faisaient le vœu de nazaréat pour un temps d'au moins trente jours. S'ils se vouaient pour une période plus longue, ils étaient obligés de s'en tenir scrupuleusement aux termes de leur promesse. Cf. *Nazir*, I, 3. — 3° Dix prescriptions s'imposaient au nazaréen : 1. laisser croître ses cheveux; 2. ne pas se raser; 3. ne boire ni vin, ni vinaigre, ni liqueur fermentée; 4. ne manger ni raisin frais, 5. ni raisins secs, 6. ni pépins, 7. ni peau de raisins; 8. ne pas entrer dans la maison d'un mort; 9. éviter la souillure des morts, même des six qui sont mentionnés Lev., XXI, 2, à l'exception du mort laissé sans sépulture, que le grand-prêtre lui-même était tenu d'inhumer, à défaut d'autre; 10. offrir les sacrifices prescrits, soit à la fin du vœu, soit dans le cas de souillure involontaire. Cf. *Nazir*, III, 3; S. Jérôme, *In Amos*, II, 12, t. XXV, col. 1010. On voit que l'usage atténuait, en certain cas, l'obligation de ne jamais couper ses cheveux. — 4° Les cheveux des nazaréens n'étaient définitivement coupés que dans le Temple. Une salle particulière, située dans le parvis des femmes, était destinée à cet usage. C'est là aussi que les nazaréens faisaient cuire leurs offrandes. Cette destination d'un lieu réservé dans le Temple aux préparatifs des nazaréens prouve que le nazaréat temporaire était assez fréquemment pratiqué. Cf. Reland, *Antiquitates sacræ*, Utrecht, 1741, p. 47. Si le nazaréen ne pouvait faire lui-même les dépenses nécessitées par ses sacrifices, il y était aidé par d'autres; ceux-ci accomplissaient même en cela un excellente œuvre de piété. Quand le nazaréen mourait avant la fin de la période qu'il avait vouée, son fils ou son héritier pouvait se faire couper les cheveux et offrir les sacrifices à sa place. Pour la purification de la souillure contractée involontairement au contact d'un mort, on se servait de la cendre de la vache rousse, comme dans les cas analogues. Voir Lustration, col. 423; cf. Iken, *Antiquitates hebraicæ*, Brême, 1741, p. 226-231; Reland, *Antiquitates sacræ*, p. 142-145; G. F. Meinhard, *De Nasiræis*, Iéna, 1676. — 5° C'est à tort qu'on a voulu voir dans les nazaréens des sortes de moines. Cf. Dessovius, *Vota monastica et Nasiræorum inter se collata*, Kiel, 1703; Less, *Progr. super lege mos. de nasiræatu, prima eademque antiquissima vitæ monasticæ improbatione*, Gœttingue, 1789. Rien n'autorise cette assimilation, les vœux des nazaréens ne portant que sur des pratiques extérieures. Ils n'en étaient pas moins obligés de se surveiller de très près et de se tenir quelque peu à l'écart de leurs semblables, puisque le contact même involontaire d'un mort réduisait à néant tout ce qu'ils avaient fait antérieurement pour l'accomplissement de leur vœu.

V. Les nazaréens célèbres. — L'histoire biblique et les annales juives mentionnent un certain nombre de personnages qui ont été liés par le vœu du nazaréat.

1° Samson fut voué par sa mère au nazaréat, sur l'ordre de l'ange qui annonça sa naissance. Les conditions de vie imposées à Samson sont nettement indiquées : ne boire ni vin ni boisson fermentée, ne rien manger de souillé, ne point couper sa chevelure. Les aliments souillés qui lui sont défendus ne sont pas seulement ceux qui ont ce caractère pour tout Israélite, mais encore les raisins et ce qui en vient. Il doit être nazaréen jusqu'à sa mort. Jud., XIII, 3-14. Il n'est pas question pour lui de s'abstenir du contact des morts.

Cette abstention eût d'ailleurs été inconciliable avec sa vocation, puisque Samson était précisément appelé à mettre à mort en grand nombre les ennemis de son peuple. Jud., XIV, 4. Quand Samson révéla à Dalila le secret de sa consécration à Dieu, dont sa longue chevelure était le signe, et que celle-ci eût été coupée par sa faute, cette infraction à la loi du nazaréat entraîna pour lui la suppression du secours divin et la perte de sa force extraordinaire. Jud., XVI, 17-20. Quand ensuite ses cheveux repoussèrent et que le repentir descendit dans son cœur, Samson retrouva sa force et l'assistance de Dieu. Jud., XVI, 22, 28. Josèphe, *Ant. jud.*, V, VIII, 11, ajoute au texte une remarque arbitraire et contraire à la réalité, quand il fait dire à Samson que sa force est en proportion de la longueur de sa chevelure.

2° Samuel fut également voué au nazaréat par sa mère, Anne, qui prit cette détermination de son propre mouvement. Elle stipula seulement que les cheveux de son fils ne seraient jamais coupés, et qu'il serait consacré au Seigneur. I Reg., I, 11, 22. Ces conditions supposaient le nazaréat complet.

3° Amos, II, 11, 12, dit que le Seigneur a suscité parmi les Israélites des jeunes hommes qui se sont voués au nazaréat, mais qu'on leur a fait boire du vin, au mépris de leur vœu solennel. — Les versions mentionnent encore les nazaréens dans trois passages de l'Ancien Testament. Dans la bénédiction de Jacob, il est dit de Joseph : « Que les bénédictions descendent sur la tête de celui qui est *nâzîr*, « prince, » entre ses frères. » Gen., XLIX, 26. Les Septante traduisent : « Sur la tête de Joseph, et sur la tête des frères dont il est le chef. » Il n'y a donc pas lieu d'admettre ici la traduction de la Vulgate : « Sur la tête de celui qui est nazaréen entre ses frères. » Rien en effet ne permet de supposer que Joseph ait fait le vœu du nazaréat. La même expression se trouve reproduite dans la bénédiction de Moïse. Deut., XXXIII, 16. Elle doit être interprétée comme dans la bénédiction de Jacob. Dans les Lamentations, IV, 7, il est aussi parlé des *nezîrîm* d'Israël. Les Septante traduisent par ναζιραῖοι et la Vulgate par *nazaræi*. Malgré l'autorité de ces deux versions, on s'accorde à reconnaître, d'après le contexte, qu'il s'agit dans ce passage de princes et non de nazaréens, le mot *nazîr* s'appliquant à l'un et à l'autre.

4° Quand Judas Machabée vit que Jérusalem était aux mains des gentils et que le culte sacré y avait cessé, il rassembla les Juifs fidèles à Maspha, et faisant comparaître les nazaréens qui avaient terminé leur temps, il dit : « Que ferons-nous d'eux? Où les conduire? » I Mach., III, 49, 50. C'est en effet au Temple, alors inabordable, que devaient se célébrer les sacrifices qui terminaient le nazaréat. — Plus tard, le roi Alexandre Jannée et Siméon ben Schétach donnèrent neuf cents têtes de bétail pour subvenir aux sacrifices de trois cents nazaréens. Cf. *Gem. Hier. Nazir*, 54, 2; *Midrasch Koheleth*, 107, 3. Le nazaréat ne cessait donc pas d'être en assez grand honneur parmi les pieux Israélites.

5° En annonçant la naissance de saint Jean-Baptiste, l'ange Gabriel dit qu'il ne devra boire ni vin, ni liqueur enivrante et qu'il sera rempli de l'Esprit-Saint. Luc., I, 14, 15. Il n'est point parlé de la chevelure à laisser pousser, et quelques auteurs en concluent qu'il ne peut être question ici de nazaréat. Mais l'ange n'était pas tenu de faire une énumération complète. Il omet ce qui regarde la chevelure, de même que la mère de Samuel a omis ce qui concernait le vin et les liqueurs fermentées. Les omissions se suppléent d'elles-mêmes. Saint Jean-Baptiste a été nazaréen dans le sens le plus éminent par sa sanctification surnaturelle et sa vie mortifiée. Cf. Knabenbauer, *Evang. sec. Luc.*, Paris, 1896, p. 49.

6° Josèphe, *Ant. jud.*, XX, VI, 1, raconte qu'Hérode Agrippa, arrivant à Jérusalem avec le titre de roi, fit offrir de nombreuses victimes et couper les cheveux d'un grand nombre de nazaréens, ce qui doit s'entendre probablement en ce sens qu'il fournit ce qui était nécessaire pour que ces nazaréens pussent offrir leur sacrifice final. Il raconte ailleurs, *Bell. jud.*, II, XV, 1, que Bérénice, sœur du roi Agrippa, vint à Jérusalem, sous le procurateur Florus, pour accomplir un vœu de nazaréat. Il remarque à cette occasion qu'on se vouait au nazaréat pour trente jours, pendant lesquels on priait dans l'espérance d'obtenir la guérison d'une maladie ou la délivrance d'un péril. Enfin, la Mischna, *Nazir*, III, 6, dit que la reine Hélène d'Adiabène fit vœu de nazaréat pour sept ans, si son fils revenait heureux de la guerre. Cette condition ayant été remplie, la reine Hélène commença son nazaréat, sur la fin duquel une souillure annula ce qu'elle avait fait; elle recommença, et subit le même accident sur la fin de la seconde période; elle dut recommencer encore, de sorte que son nazaréat dura en tout vingt et un ans.

7° A la fin de sa troisième mission, saint Paul se trouvant en Grèce et tenant à se rendre à Jérusalem, fit un vœu de nazaréat, et, avant de s'embarquer à Cenchrées, coupa ses cheveux. Act., XXIII, 18. Régulièrement, les cheveux du nazaréen devaient être coupés dans le Temple. Mais il est probable que, quand le vœu avait été fait à l'étranger, on pouvait se couper les cheveux là où l'on se trouvait à l'expiration du vœu, à charge de les porter à Jérusalem et d'y accomplir les rites prescrits. Saint Paul, qui se savait si jalousement surveillé par les Juifs, n'aurait pas voulu se permettre la moindre infraction aux usages reçus en pareille matière. Il avait fait ce vœu soit par reconnaissance pour la protection divine qui l'avait préservé de tant de dangers, soit aussi afin de rendre irrévocable son départ pour Jérusalem. Cf. Fouard, *Saint Paul, ses missions*, Paris, 1892, p. 268; Knabenbauer, *Actus Apost.*, Paris, 1899, p. 317, 318. Saint Luc appelle le vœu de saint Paul εὐχήν. Philon, *De victimis*, édit., Mangey, t. II, p. 249, désigne le nazaréat sous le nom de ἡ εὐχὴ μεγάλη, « le grand vœu. »

8° Saint Jacques le Mineur, d'après Hégésippe, se serait astreint à toute la rigueur de la discipline des nazaréens. Cf. Eusèbe, *H. E.*, II, 23, t. XX, col. 197. C'est ce qui expliquerait la vénération que les Juifs eux-mêmes avaient pour lui et la facilité qui lui était laissée de pénétrer dans le Temple. Un Réchabite intervint en sa faveur au moment du martyre. Voir JACQUES (SAINT) LE MINEUR, t. III, col. 1086, 1087. Les Réchabites s'abstenaient de vin, comme les nazaréens. Mais là s'arrêtait la ressemblance entre les uns et les autres. D'ailleurs les Réchabites pratiquaient cette abstinence en la rattachant, non pas à la loi mosaïque, mais à l'ordre de leur ancêtre Jonadab. Jer., XXXV, 6. Voir RÉCHABITES. H. LESÊTRE.

1. NAZARÉEN (hébreu : *nâzîr*, « séparé, consacré; » Septante : εὐξάμενος, ἡγνισμένος dans les Nombres, VI, 2 sq., Ναζίρ [Ναζιραῖος, Ναζηραῖος, Ναζειραῖος, dans divers manuscrits], dans les Juges, XIII, 5, 7; XVI, 17; et dans I Mach., III, 49; ἡγιασμένος, dans Amos, II, 11, 12; Vulgate : *Nazaræus*), 1° celui qui était consacré à Dieu par le vœu du nazaréat. Voir NAZARÉAT. — 2° Le mot hébreu *nâzîr* a aussi le sens de « prince », dans Gen., XLIX, 26, et Deut., XXXIII, 16, où il est dit de Joseph, « prince de ses frères, » et dans les Lamentations, IV, 7, où il est dit des princes de Juda. Dans ces trois passages, la Vulgate a traduit *nâzîr* par *Nazaræus*. — 3° Dans saint Matthieu, II, 23, nous lisons : « [Joseph] vint habiter une ville nommée Nazareth, afin que s'accomplît ce qu'avaient dit les prophètes : Il sera appelé Nazaréen (grec : Ναζωραῖος; Vulgate : *Nazaræus*). » Certains commentateurs pensent, sans exclure la signification « habitant de Nazareth », que « Nazaréen » signifie ainsi ici « consacré à Dieu » par le nazaréat, mais cette explica-

tion est difficile à défendre. Voir J. Knabenbauer, *Comment. in Matthæum*, 1882, t. I, p. 113.

2. NAZARÉEN (grec : Ναζαρηνός et Ναζωραῖος; Vulgate : *Nazarenus*), 1° habitant de la ville de Nazareth. Dans le *textus receptus* grec, Nazaréen est écrit Ναζαρηνός dans Marc., I, 24; XIV, 67; XVI, 6; Luc., IV, 34; Ναζαραῖος dans Marc., X, 47; Ναζωραῖος, dans Matth., II, 23; Luc., XVIII, 37; XXIV, 19; Joa., XVIII, 5; XIX, 19; Act., II, 22; III, 6; IV, 10; VI, 14; XXII, 8; XXVI, 9. L'orthographe varie, du reste, dans les divers manuscrits de ces passages. Le titre de la croix, à l'église de Sainte-Croix de Jérusalem à Rome, porte : NAZAPENO'Z avec les lettres écrites au rebours. Voir Vigouroux, *Le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques*, 2e édit., p. 185, fig. 7. Ce mot n'est employé comme nom ethnique que pour déterminer le nom de Jésus, et marquer qu'il habitait Nazareth, dans les passages cités. Voir NAZARETH. — 2° En un seul endroit, Act., XXIV, 5, le nom de « Nazaréens » est donné par les Juifs aux sectateurs de Jésus-Christ, Ναζωραῖοι, et il leur fut attribué plus d'une fois dans la suite (Tertullien, *Adv. Marcion.*, IV, 8, t. II, col. 372), en particulier par les Juifs. Une secte apparentée aux Ébionites et composée de chrétiens convertis du judaïsme qui voulaient conserver la pratique de la loi mosaïque reçut aussi le nom de Nazaréens. Ils faisaient usage de l'Évangile de saint Matthieu, en araméen, τὸ κατὰ Ἑβραίους Εὐαγγέλιον, *Evangelium juxta Hebræos*. Voir sur cet Évangile, MATTHIEU (ÉVANGILE DE SAINT), col. 881-882. Cf. Wirthmüller, *Die Nazoräer*, Ratisbonne, 1864.

NAZARETH (Ναζαρά, Ναζαρέτ, Ναζαρέθ, Ναζαράτ, Ναζαράθ), petite ville de Galilée, où s'accomplit le mystère de l'Incarnation, où Notre-Seigneur passa son enfance et sa jeunesse jusqu'aux débuts de sa vie publique. Matth., II, 23; IV, 13; XXI, 11; Marc., I, 9; Luc., I, 26; II, 4, 39, 51; IV, 16; Joa., I, 45, 46; Act., X, 38.

I. NOM. — Le nom de Nazareth ne se trouve ni dans l'Ancien Testament, ni dans Josèphe. Il offre, dans les manuscrits du Nouveau Testament, une certaine variété d'orthographe, et son étymologie est douteuse. Nos meilleures éditions critiques même ne sont pas d'accord. Ainsi C. Tischendorf, *Novum Testamentum græce*, édit. 8a, Leipzig, 1869, t. I, sur les douze passages où le mot est cité, emploie trois fois seulement Ναζαρέτ, Marc., I, 9, et Joa., I, 45, 46, tandis que Westcott et Hort, *The New Testament in the original Greek* Londres, 1898, t. I, l'emploient huit fois, Matth., II, 23;, Marc., I, 9; Luc., I, 26; II, 4, 39, 51; Joa., I, 45, 46. Tischendorf a sept fois Ναζαρέθ, Matth., II,23; XXI, 11; Luc., I, 26; II, 4, 39, 51; Act., X, 38; Westcott et Hort, deux fois, Matth., XXI, 11; Act., X, 38. Mais, quelle que soit la lettre finale, la terminaison ρέτ, ρέθ est appuyée par les meilleurs témoins. La forme Ναζαράτ, Ναζαράθ se rencontre principalement dans le *Codex Alexandrinus* (A) et dans un manuscrit du IXe siècle, le *Codex Sangallensis* (Δ). On trouve enfin Ναζαρά en deux endroits, Matth., IV, 13; Luc., IV, 16. Keim, *Geschichte Jesu von Nazara*, Zurich, 1867, t. I, p. 319, t. II, p. 421, a essayé de montrer que cette dernière était la forme originale. Hengstenberg, *Christologie des alten Testaments*, Berlin, 1854, t. II, p. 124, prétend que le nom était proprement et primitivement נֵצֶר, *Nêṣér*, auquel on ajouta en araméen la terminaison féminine א, *a*, et, à l'état emphatique, ת, *ṭ*. Il fait appel pour cela au témoignage des anciens Juifs, pour qui נצרי, *Nôṣerî*, est « celui qui est né dans la ville de *Nôṣér* en Galilée, à trois jours de chemin de Jérusalem ». Dans le Talmud, le Christ est appelé בן נצר, *ben Nêṣér*, ou הנצרי, *han-Nôṣerî*, « le Nazaréen. » Cf. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, p. 1383. Les chrétiens étaient également appelés הנצרים, *han-Nôṣerim*, « les Nazaréens. » Du temps d'Eusebe, *H. E.*, I, 7, t. XX, col. 97, et de saint Jérôme, *Onomastica sacra*, Göttingue, 1870, p. 143, le nom de la ville était *Nazara*. C'est de cette forme en tout cas que dérivent les adjectifs Ναζαρηνός, employé Marc., I, 24; X, 47, etc., et Luc., IV, 34; XXIV, 19, et Ναζωραῖος, employé Matth., II, 23; XXVI, 71; Luc, XVIII, 37; Joa., XVIII, 5, 7; XIX, 19, et Act., II, 22; III, 6; IV, 10, etc. On ne trouve nulle part Ναζαρεταῖος. On peut objecter sans doute que le צ, *tsadé*, est ordinairement rendu en grec par σ, et que le ζ représente plutôt le ז, *zaïn* hébreu. Mais il est des exemples de noms dans lesquels les Septante ont traduit le *tsadé* par ζ; ainsi : עוץ, *'Ûṣ*, Οὖζ, Gen., X, 23; XXII, 21; צֹעַר, *Ṣôʿar*, Ζόγορα. Gen., XIII, 10. Ce qui confirme la racine נצר, *Nêṣér*, c'est le nom actuel de la ville, الناصرة, *En-Nâsirah*, dans lequel le *ṣâd* arabe correspond au *tsadé* hébreu. Le mot *nêṣér* signifie « rejeton »; la Vulgate l'a traduit par *flos*, « fleur, » dans ce passage d'Isaïe, XI, 1, qui s'applique au Messie :

> Un rameau sortira de la tige de Jessé,
> Un *rejeton* poussera de ses racines.

C'est à ce passage que, suivant un grand nombre de commentateurs, saint Matthieu, II, 23, ferait allusion en rappelant le nom prophétique de Ναζωραῖος, « Nazaréen, » qui devait être celui du Sauveur. Le latin *Nazaræus* et le français *Nazaréen*, traduisant également l'hébreu נָזִיר, « séparé, consacré » à Dieu, qui désigne certains ascètes de l'Ancien Testament, ont apporté ici un peu de confusion. Voir NAZARÉEN 1, col. 1520. Quoi qu'il en soit, saint Jérôme, *Onomastica sacra*, p. 62, assignant au mot *Nazareth* l'origine que nous venons de mentionner, lui donne le sens de « fleur, rejeton », et sainte Paule et sa fille Eustochie, écrivant à Marcella, lui disaient : « Nous irons à Nazareth, et, suivant l'interprétation de son nom, nous verrons *la fleur de la Galilée*. » Cf. T. Tobler, *Itinera et descriptiones Terræ Sanctæ*, Genève, 1877, t. I, p. 46. Mais le verbe *nâṣar* a une autre signification, celle de « garder, protéger », et elle est adoptée par certains auteurs. Ainsi Keim, *Geschichte Jesu von Nazara*, t. I, p. 319, et t. II, p. 421, préfère la forme נֹצְרָה, *Nôṣerâh*, « celle qui garde, qui veille. » Delitzsch, dans la *Zeitschrift für lutheranische Theologie*, 1876, p. 401, est pour נְצֵרֶת, *Neṣéret*, qui a le même sens. Enfin Ewald, dans les *Göttingische Gelehrte Anzeigen*, 1867, p. 1602, propose נִצֹּרֶת, *Niṣôret*, « tour de garde. » A. Neubauer, *La géographie du Talmud*, Paris, 1868, p. 189-190, croit retrouver le nom de Nazareth dans celui de צריה, *Ṣeriyéh*, que le Talmud accole à celui de *Bêṭ Léhem* de Galilée pour dire : « Beth-Lehem près de Nazareth ou dans le district de Nazareth. » *Ṣeriyéh* serait mis pour *Naṣeriyéh*, le *nun* initial ayant pu être omis par un copiste. Malgré tout ce que ces conjectures ont de fragile, Nazareth, nous allons le voir, n'en mérite pas moins, par son gracieux aspect, le nom de « fleur de Galilée » et les collines qui l'entourent semblent former autour d'elle une couronne protectrice.

II. SITUATION ET DESCRIPTION. — Nazareth est située sur les derniers contreforts des monts de Galilée, qui, descendant du Liban, viennent fermer au nord la grande plaine d'Esdrelon. Une route carrossable la relie à *Khaïfa* à l'ouest et à *Kefr Kenna* au nord-est; des chemins la rattachent à *Seffuriyéh* au nord, à *Endor* et *Naïn* au sud-est, à la plaine de Jezraël au sud. Voir le plan (fig. 415).

1° *Aspect général*. — Nazareth occupe le côté sud-ouest d'un vaste cirque, qui ressemble à un golfe paisible dont une nappe de verdure remplacerait les eaux disparues. Les collines crétacées qui l'environnent

forment, de leurs croupes arrondies, comme les bords gracieusement contournés de l'immense coquille sur les parois de laquelle elle repose. Quelques-unes de ces hauteurs, élevées en moyenne de quatre à cinq cents mètres au-dessus de la mer, sont dénudées, mais, sur les autres, des fleurs mêlées à des plantes aromatiques percent les broussailles de leurs brillantes couleurs. Sur le versant de la montagne, dont le sommet domine la ville, les maisons, presque toutes bâties en pierre de taille, s'étagent en détachant leur blancheur sur le vert tendre des oliviers et les sombres haies de cactus (fig. 416). Des terrasses soutenues par des murs permettent de cultiver différents arbres, entre autres de magnifiques figuiers et quelques dattiers. Au printemps, comme l'ont remarqué tous les voyageurs, et en particulier un savant naturaliste, M. Lortet. *La Syrie d'aujourd'hui,* dans le *Tour du monde,* t. XLI, p. 54, cette partie de la Galilée est un parterre non interrompu, formé surtout par des myriades d'anémones, de tulipes, d'iris, de scabieuses et de renoncules écarlates (*Ranunculus asiaticus*), qui remplacent là les bleuets et les coquelicots de nos blés. Au nord de la ville, la plus haute colline, le *Nébi Sa'în* (485 mètres d'altitude), offre, de son sommet, un splendide panorama (voir la carte de la Galilée, t. III, col. 88) : en tournant les regards de l'est vers le sud et l'ouest, on aperçoit successivement le dôme arrondi du Thabor, le petit Hermon ou *Djébel Dahy,* les hauteurs du Gelboé, les montagnes de Samarie et la croupe allongée du Carmel, dont la pointe nord-ouest tombe dans les flots de la Méditerranée. Vers le nord s'étend la belle plaine de *Battauf,* dont les eaux alimentent le Cison; puis plus loin, vers le nord-est, une série de dômes étagés est dominée par la blanche et majestueuse tête du Grand Hermon. Le caractère particulier de Nazareth est celui d'une charmante et silencieuse retraite, bien faite pour abriter la vie cachée de l'Homme-Dieu. Elle est, en effet, séparée par sa barrière de collines et de la grande route qui passait par la plaine d'Esdrelon et du mouvement commercial qui donnait tant de vie aux bords du lac de Tibériade.

2° *Population et quartiers.* — La population actuelle de Nazareth est d'environ 7 500 habitants, dont près de 2 000 musulmans, et le reste composé de grecs orthodoxes, de grecs-unis, de latins, de maronites et de protestants. La plupart se livrent à l'agriculture, au jardinage, ou à différentes industries, en particulier à la fabrication de couteaux et au commerce du coton et des grains. Les charpentiers y sont assez nombreux (fig. 417) et travaillent toujours dans un atelier distinct de la maison où demeure leur famille. Cet atelier est toujours au rez-de-chaussée et n'a pas d'appartement destiné à être habité. L'amour du travail amène chez les habitants de Nazareth une aisance relative, mais leur réputation de turbulents et chicaneurs n'a, paraît-il, guère changé depuis le temps de Notre-Seigneur. Leur costume, un peu différent de celui des paysans de la Judée, est assez remarquable par le cordon de poil de chameau et le voile blanc qui constitue la coiffure. Les femmes, en habits de fête, portent une jaquette brodée de diverses couleurs et se parent le front et la poitrine de pièces de monnaie. Matin et soir, les Nazaréennes, dont un auteur ancien attribuait la beauté à un don de la Vierge Marie, viennent en longues files remplir leurs grandes urnes à forme antique à la source de la ville, qui porte encore le nom de *'Aïn Miriam,* « la Fontaine de Marie, » ou « Fontaine de la Vierge » (fig. 418). Rien de plus gracieux que l'attitude de ces canéphores ambulantes, qui rappellent la mère du Sauveur venant là même faire la provision du pauvre ménage. Un pan de leur écharpe enroulé forme une couronne sur laquelle l'amphore est posée en équilibre, légèrement inclinée sur le côté. La main droite saisit une des anses, tandis que le poing gauche s'appuie sur la hanche, pour faire contrepoids.

La ville est divisée en plusieurs quartiers : *hâret el-gharbiyéh,* « quartier occidental, » habité par des grecs-unis, des latins et des musulmans; au-dessous,

415. — Plan de la ville de Nazareth. D'après Bædeker.

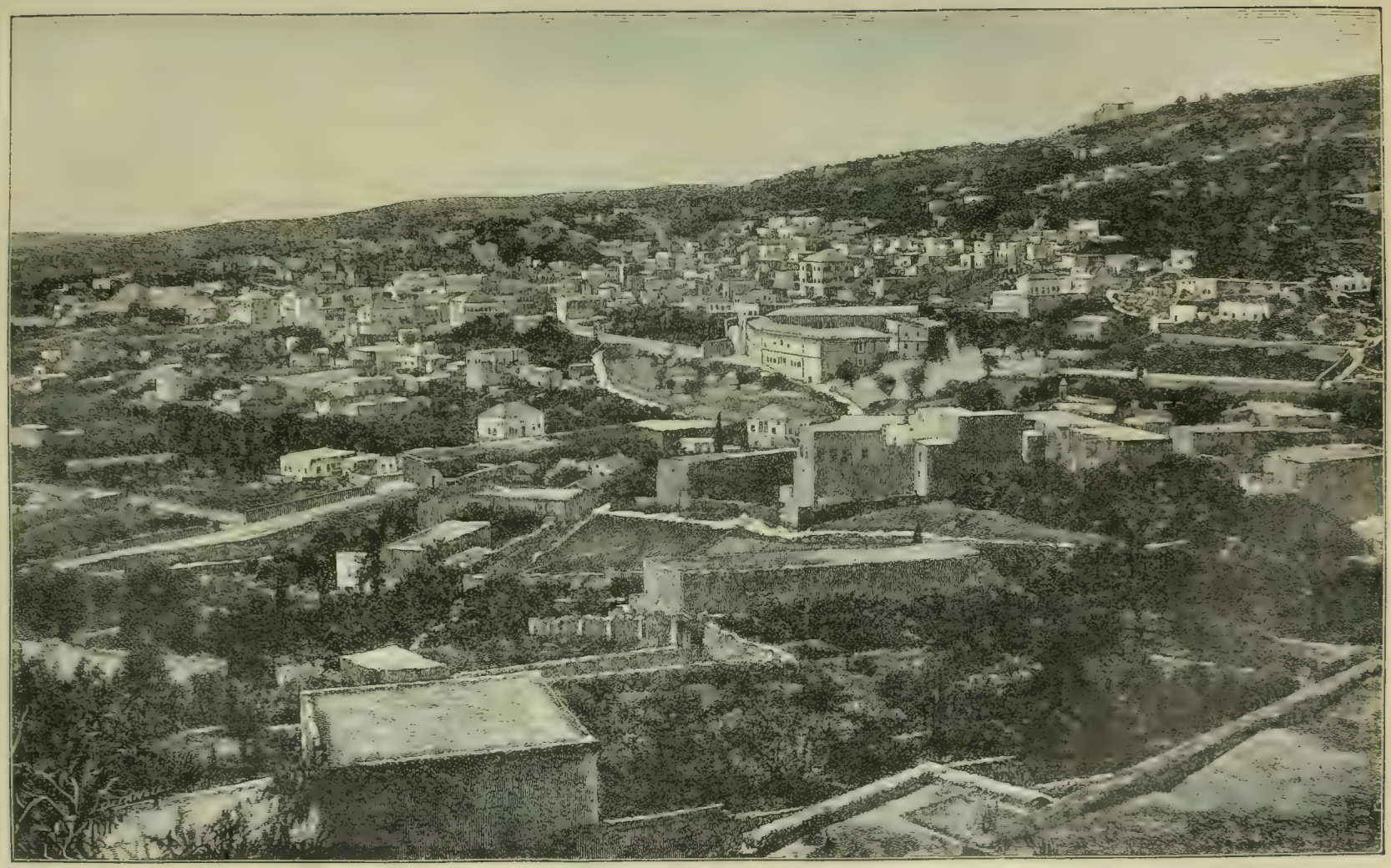

416. — Panorama de Nazareth. D'après une photographie.

hârêt el-gharaba; hâret el-lâtin, « quartier latin, » au sud-ouest : latins et maronites; plus haut, *hâret es-surûdji :* maronites, grecs-unis, latins et musulmans; au centre, *hâret el-islâm,* « quartier musulman, » habité exclusivement par des musulmans; à l'est, *hâret eš-šarqiyéh,* « quartier oriental : » musulmans; au nord, *hâret er-rûm,* « quartier grec : » grecs catholiques, orthodoxes, russes, protestants, musulmans. Chacune de ces différentes confessions a ses édifices ou établissements religieux, églises, couvents, écoles, orphelinats, hospices. Si la ville, à l'extérieur, présente un assez bel aspect avec ses maisons blanches séparées par de petits jardins, elle est moins attrayante à l'intérieur. Ses rues, tracées sans aucun ordre sur des pentes abruptes, sont raides et glissantes; pavées, elles ont au milieu un caniveau qui, au moment des pluies, roule des torrents d'eau. Un certain nombre de maisons sont adossées à la montagne, contre le roc calcaire, et dans ce roc qui est assez tendre, il y a parfois, au fond de la maison, une grotte soit naturelle, soit creusée ou agrandie artificiellement. On habite même de simples grottes (fig. 419). Sur Nazareth actuelle, au point de vue des confessions religieuses et de leurs dépendances, du commerce et de l'industrie, cf. G. Schumacher, *Das jetzige Nazareth,* dans la *Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins,* Leipzig, t. XIII, 1890, p. 235-245, avec un plan, pl. 4, p. 204.

417. — Charpentiers nazaréens. D'après une photographie de M. L. Heidet.

III. Monuments et souvenirs. — C'est à Nazareth que l'ange Gabriel fut envoyé pour annoncer à Marie qu'elle serait mère de Dieu; c'est dans cette humble bourgade que le Sauveur passa les trente premières années de sa vie. Il n'est donc pas étonnant que la tradition ait cherché à localiser les faits qui se rattachent au mystère de l'Incarnation ou certains souvenirs évangéliques. La demeure de la Sainte Vierge devait se composer, comme la plupart des maisons adossées à la montagne, d'une partie creusée dans le roc, et d'une autre bâtie en maçonnerie. Cette dernière, suivant l'enseignement traditionnel, a été transportée à Lorette. Il ne reste donc plus ici, comme objet de la vénération chrétienne, que la grotte qui y était attenante. C'est le lieu le plus important que nous ayons à étudier, avec l'église qui le recouvre.

1° *Sanctuaire de l'Annonciation.* — *A) État actuel.* — L'Église de l'Annonciation (fig. 420) se trouve au sud et au bas de la ville, sur les premières pentes de la montagne. Dans la forme qu'elle présente aujourd'hui, elle ne remonte pas au delà du XVIIe siècle; elle a même subi des remaniements considérables dans la première partie du XVIIIe siècle, et n'offre rien de remarquable dans son architecture. Tournée du sud au nord, elle est partagée en trois nefs par de puissants piliers. L'intérieur est long de 21 mètres sur 15 de large. On monte par deux escaliers de marbre, disposés à droite et à gauche, au maître-autel et au chœur, qui occupent une partie de la nef centrale et s'élèvent au-dessus de la crypte. L'entrée de celle-ci est située entre les deux rampes, et on y descend par un bel escalier de marbre de dix-sept degrés (fig. 421). Avant de franchir les deux derniers, on rencontre une sorte de vestibule appelé la *Chapelle de l'Ange :* c'est un rectangle de huit mètres de long sur 2^m70 de large, ayant à droite un autel dédié à sainte Anne et à saint Joachim, et à gauche, celui de l'archange Gabriel. Chacun de ces autels est orné d'une colonne monolithe en granit, provenant de la basilique primitive. Entre les deux, une arcade ogivale, appuyée sur deux colonnes torses en marbre, donne accès dans le sanctuaire proprement dit de l'Annonciation, où conduisent les deux dernières marches. Dans le principe, cette chapelle était plus grande que celle de l'Ange, mais elle est maintenant divisée en deux par un mur de refend. Entièrement creusée dans le roc, elle a été revêtue de marbre, à l'exception de la voûte. Dans la première partie se trouve la chapelle de l'Annonciation, en marbre blanc élégamment sculpté et décoré de quatre colonnes en marbre gris-vert; sous la

table et dans la paroi du fond sont gravés ces mots : HIC VERBUM CARO FACTUM EST. A gauche de l'entrée sont deux colonnes de granit rouge, l'une brisée dans le bas et suspendue à la voûte, l'autre tout auprès, à moitié engagée dans la maçonnerie d'un pilier. On les appelle quelquefois, la première, colonne de la Vierge, et la seconde, colonne de l'Ange, parce qu'elles représenteraient, d'après certaines croyances, la place respective de l'Ange et de la Vierge au moment de l'Annonciation. A l'extrémité orientale de l'autel, une porte à laquelle on monte par deux degrés conduit à un second sanctuaire, voûté en forme d'abside et qui, primitivement, ne faisait qu'un avec le précédent. Un autel adossé à celui de l'Annonciation est dédié à saint Joseph fuyant en Égypte. Du fond de cette chapelle, un petit escalier conduit, à travers le rocher et le blocage d'un ancien mur, à une petite grotte obscure, qui est une ancienne citerne et qu'on appelle faussement la *Cuisine de la Sainte Vierge*.

B) État ancien. — Les fouilles pratiquées par les Pères Franciscains nous permettent de reconstituer l'antique disposition du sanctuaire (fig. 422). L'ancienne basilique était beaucoup plus grande que l'église actuelle et était orientée de l'est à l'ouest. Des restes des vieux murs sont encore visibles du côté du couvent, dans la cour duquel gisent plusieurs colonnes monolithes de granit gris et divers fragments sculptés. La porte actuelle de cette cour, qui conduit vers la rue, garde encore le large seuil et les bases des deux piés droits de la porte de l'ancienne basilique. La grotte de l'Annonciation se trouvait dans le bas-côté septentrional; mais, comme on le voit, elle avait été taillée, transformée de manière à revêtir l'apparence d'une petite église, avec trois absidioles : celle de l'orient a conservé sur ses parois des traces de mosaïque; c'est là, en effet, qu'était jadis l'autel, comme nous l'apprennent les anciens pèlerins. Au sud, appuyée contre le rocher de la grotte, était la maison de la Sainte Vierge, couvrant, dépassant même en longueur l'espace occupé aujourd'hui par la chapelle de l'Ange, et débordant sur l'escalier actuel. Elle avait ses entrées extérieures à l'ouest, où a été retrouvé un escalier ancien, et à l'est. Elle communiquait avec la grotte par une porte septentrionale, transformée dans les travaux postérieurs, mais découverte par le Fr. Benoît Vlaminck derrière l'autel moderne de l'Ange (*a*). Au sud-ouest de la grotte, le même religieux a mis à jour une chambre ornée de mosaïques byzantines (*b*) avec l'inscription : Κωνωνος ὁταχ[ονου] Ιεροσολυμων; elle contenait encore des débris de la sépulture que les anciens pèlerins vénéraient comme celle de saint Joseph, mais détruite dans les dévastations successives du sanctuaire. Derrière l'abside orientale, il a découvert un gros pilier (*c*) qui devait supporter une colonne de l'église supérieure. De même, les deux colonnes dites maintenant de la Vierge et de l'Ange devaient servir d'appui à celle de la travée suivante. Cf. *Revue biblique*, 1901, p. 489-490, Compte-rendu du résultat des fouilles exécutées par le Fr. Benoît Vlaminck au sanctuaire de Nazareth.

418. — La fontaine de la Vierge. D'après une photographie.

Ces détails sont confirmés par la tradition, que nous pouvons suivre pendant un bon nombre de siècles. Voici ce qu'écrivait, vers le commencement du XVIIe siècle, F. Quaresmius, *Elucidatio Terræ Sanctæ*, Anvers, 1626, t. II, p. 825 : « Il y a la grotte [de l'Annonciation] creusée dans la roche, soit par la nature, soit aussi par un travail humain qui l'a achevée. Elle est soutenue au nord, au midi et à l'ouest par de très vieux murs. A l'est, est le grand autel dédié à l'Annonciation de la sainte Vierge Marie. Le reste a été bâti depuis qu'on a recouvré ce saint lieu... Au midi on a placé une autre chapelle plus élevée, plus longue et mieux travaillée,

qu'on appelle maintenant la *Chapelle de l'Ange*. Jadis, quand j'ai visité ce saint lieu pour la première fois, l'entrée de cette chapelle était à l'est. Mais on a bouché la porte d'alors, et on en a fait une autre par laquelle on entre en descendant six marches, car la chapelle est presque souterraine. » A propos de l'église qui avait été construite au-dessus, le même auteur ajoute : « Cette église tomba presque tout entière, et fut détruite, excepté le mur du nord qui tenait au palais épiscopal aujourd'hui restauré, et où demeurent les Frères de saint François. En nettoyant ces saints lieux on a enlevé beaucoup de terre, et on y a trouvé beaucoup de morceaux de marbre travaillé, des chapiteaux, des socles et des fragments de colonnes. Ces traces du passé et les restes du mur subsistant ont permis de conclure que l'ancienne église était orientée de l'ouest à l'est, et avait deux rangées de colonnes. La sainte grotte et la chapelle de l'Annonciation étaient à gauche en entrant dans l'église, c'est-à-dire dans la nef du nord, et on y descendait par six marches. » Quelques années plus tard, en 1634, un autre franciscain, le P. Roger, *La Terre-Sainte*, Paris, 1664, p. 56-64, signalait également et marquait sur son plan, p. 59, un autel dédié à la Sainte Vierge dans la partie orientale de la grotte. Un autre autel se trouvait au fond, consacré à saint Joseph. Il en est de même pour Doubdan, *Le voyage de la Terre-Sainte*, Paris, 1666, plan, p. 50. Mais celui-ci, à la place de l'autel de saint Joseph, met l'escalier intérieur qui monte au couvent des Franciscains, et qui sans doute était fait depuis peu.

419. — Grotte servant d'habitation. D'après une photographie de M. Heidet.

Au XVIe siècle, en 1533, un pèlerin normand ou manceau, Greflin Affagart, *Relation de Terre-Sainte*, édit. J. Chavanon, Paris, 1902, p. 232, décrit ainsi l'état dans lequel se trouvait le lieu de l'Annonciation : « Sur ceste prédicte chambrette (la chambre de la sainte Vierge) avoyt esté édiffié le temps passé par les chrestiens une grande solennelle église cathédralle et archiépiscopalle. Mays après l'expulsion des chrestiens de la Terre Saincte, par succession de temps, elle est ruynée et les ruynes sont tombées sur la prédicte chambre, laquelle estoyt en forme de chappelle au meillieu de l'Église, et ont faict comme une petite monticolle : la dicte chambre estoyt voultée et faicte de bonne pierre, et est toujours demeurée en son entier, dessoubz la terre et ruynes de l'Église, mays l'on y a faict un pertuys dedans terre pour trouver l'huys, par lequel nous descendismes avecque la lumière, et là sont encore troys autiers pour dire messe. » Au XVe siècle, en 1487, Nicole le Huen (d'après Bernhard de Breidenbach), *Le grant voyage de Hierusalem*, Paris, 1517, f. XXX, signale aussi trois autels dans la chapelle. De même au XIVe, 1321, Marino Sanuto, dans Bongars, *Gesta Dei per Francos*, Hanau, 1611, t. II, p. 253; au XIIIe, 1285, Burchard du Mont Sion, *Descriptio Terræ sanctæ*, Magdebourg, 1587, f. 23. C'est en 1263 que l'église de l'Annonciation avait été complètement détruite par le sultan Bibars, comme il résulte d'une lettre d'Urbain IV à saint Louis. O. Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, Rome, 1648, t. XIV, anno 1263, § VII. Quel était l'état de ce saint lieu au siècle précédent? L'higoumène russe Daniel, 1106-1107, nous le dit : « Une grande et haute église à trois autels s'élève au milieu du bourg [de Nazareth]; en y entrant, on voit à gauche, devant un petit autel, une grotte petite, mais profonde, qui a deux petites portes, l'une à l'orient, et l'autre à l'occident, par lesquelles on descend dans la grotte; et, pénétrant par la porte occidentale, on a à droite une cellule, dont l'entrée est exiguë et dans laquelle la Sainte Vierge vivait avec le Christ... En pénétrant dans cette même grotte par la porte occidentale, on a à gauche le *Tombeau*

de saint Joseph, le fiancé de Marie, qui y fut enterré par les mains très pures du Christ... Au-dessus de cette grotte est érigée une église consacrée à l'Annonciation. Ce saint lieu avait été dévasté auparavant, et ce sont les Francs qui ont renouvelé la bâtisse avec le plus grand soin. » Cf. *Itinéraires russes en Orient*, Genève, 1889, p. 70, 71. Ce témoignage concorde avec celui de Soewulf (1103), *Peregrinatio ad Hierosolymam*, dans les *Mémoires de la Société de géographie*, t. IV, p. 850 : « La ville de Nazareth a été complètement dévastée et

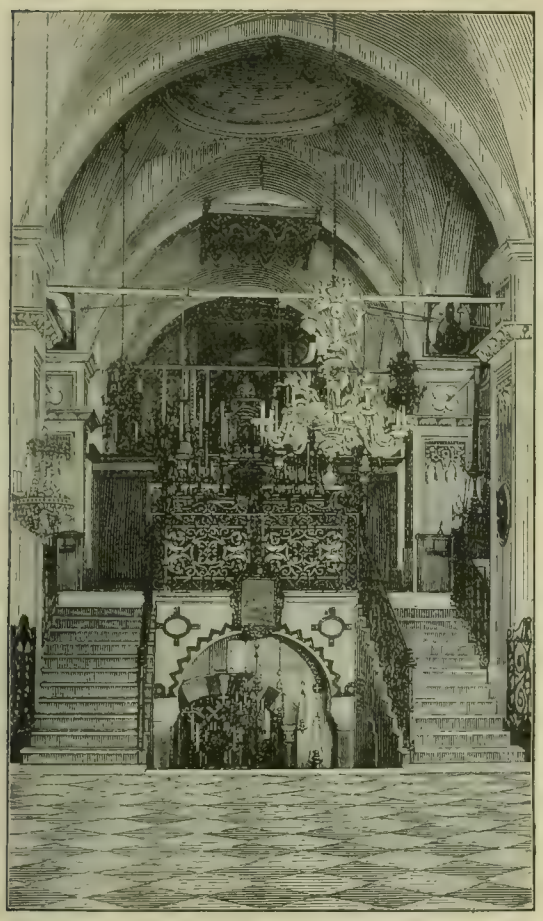

420. — Le sanctuaire de l'Annonciation.
D'après une photographie.

ruinée par les Sarrasins. Mais cependant un très beau monastère indique le lieu de l'Annonciation. » A mesure qu'on avance dans les siècles antérieurs, les détails deviennent moins précis. L'église de l'Annonciation est néanmoins mentionnée, au VIIIe siècle, par S. Willibald, *Hodœporicon*, dans les *Itinera Hierosolymitana* de T. Tobler et A. Molinier, Genève, 1880, t. I, p. 260; au VIIe, par Arculfe, *Relatio de Locis sanctis*, dans le même recueil, t. I, p. 184; au VIe, par le pseudo-Antonin, *ibid.*, p. 93. Dans un petit traité intitulé : *Liber nominum locorum ex Actis*, qu'on trouve parmi les œuvres de saint Jérôme, t. XXIII, col. 1302, on lit au mot *Nazareth* qu'il y avait alors dans ce bourg deux églises, l'une à l'endroit où l'ange était entré pour annoncer à Marie le mystère de l'Incarnation, l'autre sur le lieu où Notre-Seigneur avait été élevé. Mais cet ouvrage est regardé comme apocryphe. L'origine constantinienne de la basilique n'a pas de preuves positives. On peut cependant la conjecturer d'un passage de saint Épiphane, *Adv. hæres.*, t. XLI, col. 426, qui, parlant d'un certain Joseph, de Tibériade, juif d'origine, puis converti au christianisme et élevé à la dignité de comte par Constantin, dit en particulier : « Il ne demanda rien autre (à l'empereur qui lui offrait de lui accorder ce qu'il voudrait), que cette grande grâce d'être autorisé, par édit impérial, à construire des églises pour le Christ dans les villes et les villages des Juifs, là où personne

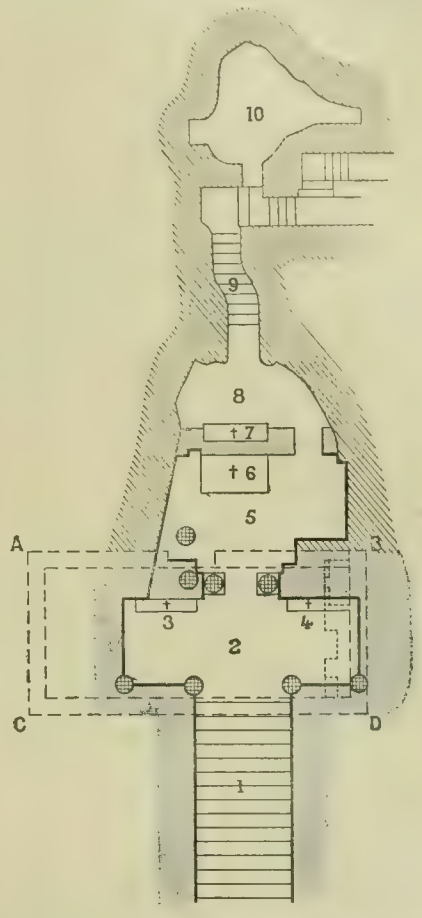

421. — Plan de la crypte de l'Annonciation, d'après un croquis de la *Palestine* des professeurs de N.-D. de France.

A, B, C, D. Lignes pointillées indiquant les dimensions de la sainte Maison de Lorette. — 1. Escalier de l'église à la crypte. — 2. Chapelle de l'Ange. — 3. Autel de saint Gabriel. — 4. Autel des saints Joachim et Anne. — 5. Chapelle de l'Annonciation. — 6. Autel de l'Annonciation. — 7. Autel de saint Joseph. — 8. Abside ancienne. — 9. Escalier conduisant à la grotte. — 10. Grotte, ancienne citerne.

n'avait pu en construire, aucun Grec, Samaritain ou chrétien n'étant supporté au milieu d'eux; principalement à Tibériade, à Diocésarée, à Sepphoris, à *Nazareth* et à Kapharnaum, où les Juifs veillent avec soin à ce que qui que ce soit d'un autre peuple n'habite avec eux. » Et plus loin, le même Père nous dit que le comte Joseph construisit des églises à Diocésarée et en d'autres villes. Cf. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, t. IV, Paris, 1901, p. 353-354. C'est jusqu'à cette époque seulement qu'il nous est permis de suivre la tradition relative au sanctuaire de l'Annonciation.

2° *Église de la Nutrition.* — Les anciens témoignages

signalent encore à Nazareth une autre église dite de la *Nutrition*. Le texte apocryphe de saint Jérôme que nous venons de mentionner l'indique, mais nous avons surtout le texte d'Arculfe : « La ville de Nazareth est, comme Capharnaüm, sans murs d'enceinte ; elle est située sur une montagne. Elle a cependant de grands édifices en pierre : on y a construit deux très grandes églises. L'une, au milieu de la ville, est bâtie sur deux voûtes, là où jadis avait été construite la maison dans laquelle fut élevé (*nutritus*) Notre-Seigneur et Sauveur. Cette église, comme on vient de le dire, appuyée sur deux tombeaux et deux arcs interposés, possède, à l'étage inférieur, entre ces mêmes tombeaux, une fontaine très claire, que fréquentent tous les habitants pour y puiser de l'eau. Dans l'église construite au-dessus, on peut aussi prendre de cette eau avec de petits vases attachés à une poulie. » L'autre église est celle de l'Annonciation. Cf. T. Tobler, *Itinera et descriptiones Terræ Sanctæ*, t. I, p. 184. Des fouilles pratiquées, il y a plusieurs années, dans le couvent des Dames de Nazareth, tout près de celui des Franciscains, ont amené certains savants à penser que là pouvait être l'église de la Nutrition. De la cour du couvent, un escalier conduit à une profondeur d'environ sept mètres. Voir fig. 423, plan. — A côté des six dernières marches est une fosse maçonnée (O), traversant jusqu'à la surface la voûte de l'escalier. Au bas des degrés, une auge circulaire, sur un banc de rocher, reçoit un petit aqueduc. Cette première chambre est creusée dans le calcaire, mais a été maçonnée de tous les côtés, excepté au nord, près de la citerne D. De là, une ouverture dont la partie supérieure, de forme ronde, est creusée dans le roc, conduit par deux marches dans la chambre principale du souterrain, dont le sol est à environ dix mètres au-dessous de la cour. Rectangulaire, celle-ci est divisée en trois parties par des terrasses de niveau différent, celle du sud étant la plus basse et celle du nord la plus haute. Dans la partie septentrionale (citerne C) on trouve, à la paroi de l'ouest, quatre auges creusées dans le roc, à hauteur d'un mètre, unies par de petits canaux. Juste au-dessus d'elles est un orifice rond (O), servant à puiser de l'eau à la citerne ; la partie supérieure, qui traverse des décombres et de la terre, est maçonnée ; la partie inférieure traverse le roc et l'argile, et s'ouvre en entonnoir sur la citerne. La portion centrale, d'un pied plus bas, offre, dans le mur de l'est, les trois premières pierres d'une arche dont l'extrémité opposée s'appuyait sur le mur occidental (au point I) ; on y remarque aussi trois bassins creusés dans le roc et qui se communiquent. Deux autres bassins séparés se trouvent plus bas, près du mur méridional. Le mur occidental de cette dernière chambre est seul maçonné ; il renferme trois niches rectangulaires et une quatrième ouverte sur la pièce suivante, à laquelle on accède par une petite porte située au-dessous du mur. Cette pièce, de forme irrégulière, renferme un bassin au-dessus duquel est un orifice (O), qui communique avec l'extérieur. En revenant un peu en arrière, on se glisse par un passage étroit dans une petite chambre, qui contient les restes les plus importants du souterrain, c'est-à-dire deux tombes (T) ou *kokim*, de dimensions à peu près égales avec plafond arrondi, et toutes deux creusées dans le roc, qui est ici plus compacte. On a retrouvé auprès la porte de pierre qui les fermait ; mais aucun ornement, aucun signe ne peut éclairer l'archéologue. A l'est de la citerne C, une porte conduit à la citerne E, de forme rectangulaire et voûtée ; elle possède encore dans un angle un petit canal de pierre, qui était destiné à amener les eaux de l'extérieur. De là on passe dans la citerne D, qui était alimentée avec le trop-plein de la citerne H au moyen de l'aqueduc dont nous avons parlé dès le commencement. On signale enfin les citernes F et G. Parmi les débris trouvés dans ces caves souterraines, on compte une élégante petite colonne de marbre avec chapiteau sculpté, des colonnes de granit, un fragment de chapiteau ionique, une petite statuette, dont la tête et les jambes sont malheureusement brisées, des fragments de poterie, de vieilles lampes et quelques monnaies. Les habitants de Nazareth disent qu'une mosquée appelée *Djâma' 'Abd es-Samad* s'élevait autrefois sur cet emplacement, et les anciens pré-

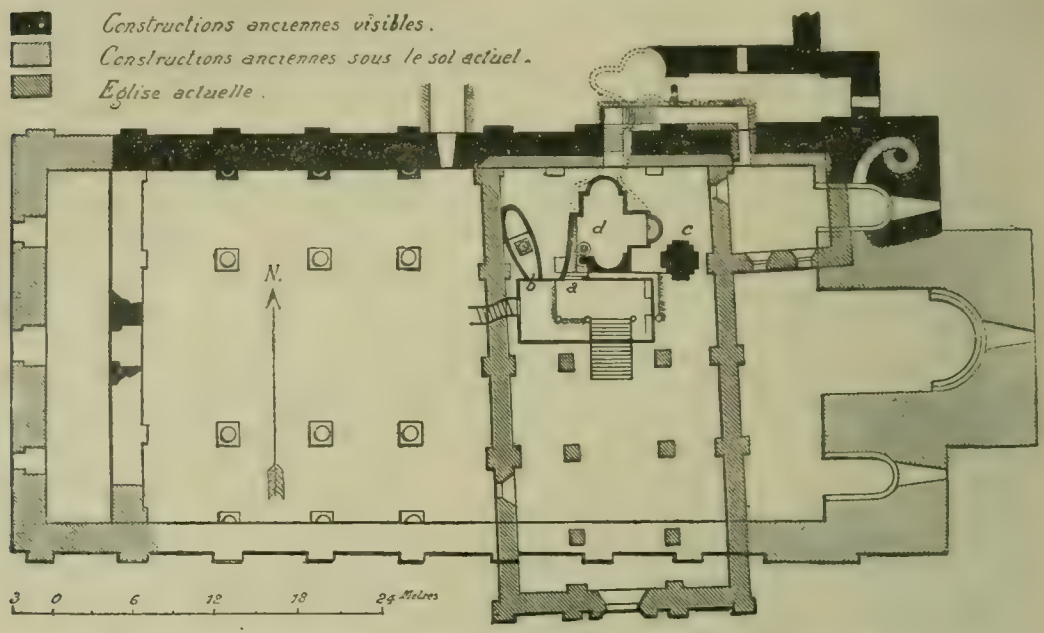

422. — Plan de l'ancienne basilique de l'Annonciation à Nazareth. D'après la *Revue biblique*, 1901, t. X, p. 490.

tendent qu'elle avait été bâtie avec les pierres d'une antique église qui se trouvait au même endroit. Est-ce l'église décrite par Arculfe? C'est possible, bien qu'il soit difficile de l'affirmer. Il y manque, en tout cas, la fontaine limpide près de laquelle tous les habitants se donnent rendez-vous pour renouveler leur provision d'eau. G. Schumacher, à qui nous avons emprunté la description précédente, pense qu'il faut distinguer au moins deux périodes en ce qui concerne ce souterrain : la première et la plus ancienne est représentée par les deux *kokim* qui, en raison des monnaies trouvées, peuvent avoir une origine juive assez reculée et indiqueraient un ensemble de grottes sépulcrales comme on en rencontre en Palestine; la seconde est celle où l'on aura transformé ces grottes en un groupe de citernes, avec une grande chambre centrale, où les femmes descendaient pour remplir leurs cruches dans les moments de pénurie. Cf. G. Schumacher, *Recent discoveries in Galilee,* dans le *Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement,* Londres, 1889, p. 68-74. Ces fouilles sont également décrites dans la *Revue de la Terre-Sainte,* Paris, 15 septembre 1888, p. 279-284, avec plan, p. 281. Des fouilles plus récentes ont fait découvrir, du côté méridional, deux autres tombeaux juifs, précédés d'une grotte sépulcrale, deux gros murs formant un peu l'arceau, des bases de piliers, le commencement d'une abside centrale et une abside latérale plus petite, ce qui prouve qu'une église s'élevait là autrefois. En plaçant en ce lieu le sanctuaire décrit par Arculfe, on aurait ainsi, à côté de la maison de la Sainte Vierge, où s'accomplit le mystère de l'Incarnation, la maison de saint Joseph, où Notre-Seigneur fut élevé et passa la plus grande partie de sa vie. D'autres cependant cherchent plutôt l'église de la Nutrition du côté de la Fontaine actuelle de Nazareth. Cf. *La Palestine,* par des professeurs de Notre-Dame de France, Paris, 1904, p. 436.

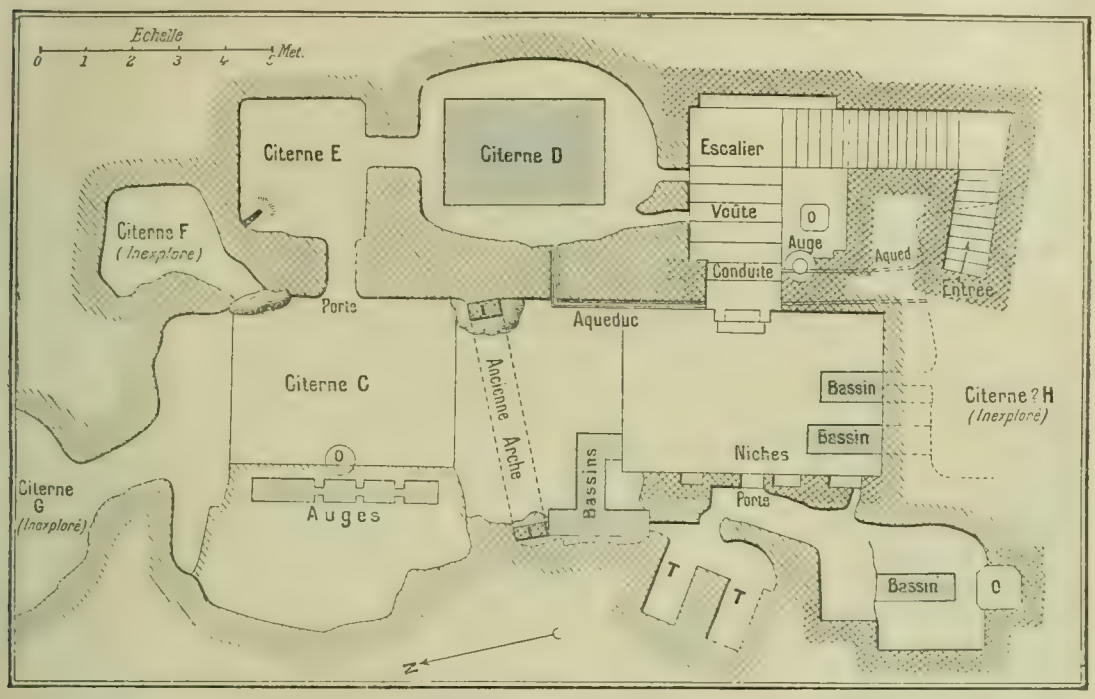

423. — Plan des fouilles faites dans la cour des Dames de Nazareth. D'après *Palest. Expl. Fund. Quart. Stat.,* 1889, p. 68.

3° *Fontaine de la Vierge.* — La fontaine qui alimente Nazareth coule au nord-est de la ville, sur la route de Tibériade. Elle porte chez les chrétiens le nom de *'Ain Sitti Miriam,* « Fontaine de Madame Marie. » De forme voûtée, la construction qui la recouvre a été presque entièrement refaite en 1862 (fig. 418). A côté est un sarcophage antique, aujourd'hui très mutilé; la guirlande sculptée qui serpente autour forme trois festons sur les longs côtés. Près de là aussi est un ancien réservoir en très mauvais état. Cette fontaine n'est que le débouché d'un canal qui vient d'une source située plus haut, au nord-ouest, sur le flanc de la colline. De ce côté, les Grecs schismatiques ont une église dédiée à saint Gabriel; dans la partie septentrionale est une ancienne chapelle souterraine, où l'on descend par plusieurs degrés; on y voit une citerne où sont recueillies les eaux de la source de Saint-Gabriel. A l'époque de Quaresmius, cette chapelle était seule debout, et l'église qui la contenait, ainsi que le monastère de religieuses qui y était contigu, avaient été démolis. C'est là ou plus bas que, suivant les auteurs qui viennent d'être mentionnés, devait se trouver l'église de la Nutrition, bâtie, au témoignage d'Arculfe, sur la fontaine de la ville. Mais il est alors difficile de dire qu'elle était « au milieu de la ville ». Au XIe ou XIIe siècle, Pierre Diacre, *De Locis Sanctis,* Migne, t. CLXXIII, col. 1127, parle de cette fontaine, qu'il place « en dehors du bourg » et qu'il distingue de celle qui existait dans la grande grotte du sanctuaire de la Nutrition. Sœwulf, *Peregrinatio,* publiée par d'Avezac dans les *Mémoires de la Société de géographie de Paris,* p. 38, dit : « Auprès de la ville jaillit une fontaine très limpide, garnie encore comme elle l'était de colonnes et de plaques de marbre. L'Enfant Jésus, comme les autres enfants, y vint souvent puiser de l'eau pour le service de sa mère. » De même Jean de Wirzbourg, *Descriptio Terræ Sanctæ,* Patr. lat., t. CLV, col. 1057. Burchard du Mont-Sion, *Descriptio Terræ Sanctæ,* fol. 23 : « Et il y a encore à l'extrémité de la ville, dans une église dédiée à saint Gabriel, une fontaine très vénérée par les habitants, et où l'on

dit que l'Enfant Jésus venait chercher de l'eau pour le service de sa mère très chérie. » La tradition se poursuit dans les siècles suivants.

4° *Atelier de saint Joseph.* — A 200 mètres au nord-est de la basilique de l'Annonciation s'élève une petite chapelle rectangulaire (fig. 424) qu'on suppose occuper l'emplacement de l'atelier de saint Joseph. Le sanctuaire actuel remonte seulement à 1858, mais il remplace le chevet d'une ancienne église à trois nefs dont l'architecture trahit l'époque des croisades. C'est là que Jésus aurait appris et exercé le métier de charpentier. La tradition est relativement récente.

424. — Chapelle dite de l'atelier de saint Joseph. D'après une photographie.

5° *Ancienne Synagogue.* — Au nord-ouest de ce point, on rencontre l'église des Grecs unis, bâtie là où était l'ancienne synagogue de Nazareth. La vieille salle obscure et voûtée en ogive que l'on voit à l'entrée de l'église moderne, à gauche, ne remonte pas sans doute à l'époque de Notre-Seigneur, mais elle peut marquer le lieu où il se rendait chaque jour de sabbat et où il prit même un jour la parole. Luc., IV, 16-28. Au VIe siècle, Antonin le Martyr mentionne cette synagogue dans un récit où la légende tient malheureusement trop de place. Cf. T. Tobler, *Itinera Terræ Sanctæ,* t. I, p. 93. Mais c'est certainement un des lieux que les chrétiens purent retrouver le plus facilement, quand, au IVe et au Ve siècle, ils succédèrent aux juifs qui avaient été jusque-là les maîtres de Nazareth.

Nous ne citons que pour mémoire une petite chapelle située à peu de distance au nord-ouest de la synagogue, et renfermant ce qu'on appelle la *Mensa Christi,* bloc de calcaire sur lequel Notre-Seigneur aurait pris un repas avec ses apôtres après sa résurrection. Il n'y a rien d'évangélique ni de sérieusement traditionnel dans ce souvenir.

6° *Le précipice.* — Saint Luc, IV, 16-30, raconte qu'un jour les habitants de Nazareth, furieux du discours prononcé par Notre-Seigneur dans la synagogue, « le chassèrent de la ville, et le conduisirent jusqu'au sommet de la montagne sur laquelle leur ville était bâtie, pour le précipiter. » Il serait tout naturel de placer la scène sur le *Nébi Sa'in,* dont nous avons parlé au commencement de cet article, et qui domine la ville assise à ses pieds, ou sur quelque rocher avoisinant. Ainsi l'ont pensé bon nombre d'auteurs. Cf. Stanley, *Sinai and Palestine,* Londres, 1866, p. 367; Robinson, *Biblical Researches in Palestine,* t. II, p. 335, etc. Cependant une tradition locale, dont on peut suivre l'origine jusqu'au moyen âge, nous transporte sur un point plus éloigné, à quarante minutes de marche au sud de Nazareth. Le mont de la Précipitation serait un rocher à pic, qui surplombe un ravin et domine la plaine de 200 mètres. On voit en cet endroit une petite abside d'église creusée dans le roc et des ruines de citernes ou de murs de soutènement. Ce sont sans doute les vestiges d'un petit couvent que mentionne un document de 808, le *Commemoratorium de Casis Dei :* « A un mille de Nazareth, où les Juifs voulurent précipiter le Christ Seigneur, est construit un monastère avec une église en l'honneur de sainte Marie et huit moines. » Cf. Tobler et Molinier, *Itinera Hierosolymitana,* t. I,

p. 303. Au XIIe siècle, Jean de Wirzbourg, *Descriptio Terræ Sanctæ*, t. CLV, col. 1057, place également « le lieu dit *le precipice* » à un mille au sud de la ville. A l'époque des Croisades, le lieu, très visité, s'appelle *Saltus Domini*, « le Sault du Seigneur. » Il porte encore aujourd'hui en arabe le même nom, *Djébel el-Qafzéh*, « la montagne du Saut. » On lit dans les *Pelerinaiges por aler en Iherusalem* (vers 1231) : « De Nazareth au Saut Nostre Seignor si a une lieue. » Cf. H. Michelant et G. Raynaud, *Itinéraires à Jérusalem*, Genève, 1882, p. 100. Dans une très ancienne description arabe chrétienne des lieux saints, du XIIIe siècle, le nom de *Qafzéh* se trouve mentionné, bien que mal ponctué; l'auteur signale en cet endroit l'existence d'un couvent arménien. Cf. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, t. I, p. 340. Cette tradition peut-à la rigueur s'expliquer, dit-on, si par « la montagne » du texte évangélique, on entend, non pas un sommet isolé, mais le massif montagneux sur lequel est bâti Nazareth. Il n'en est pas moins sûr qu'elle est moins conforme à ce texte et à la vraisemblance historique. — Nous avons, du reste, tenu à signaler toutes ces traditions, en raison des souvenirs que rappelle la cité galiléenne; nous l'avons fait avec tout le respect qu'elles méritent, mais sans leur attacher d'autre valeur que celle qu'elles possèdent par elles-mêmes.

IV. Histoire. — L'histoire de Nazareth tient tout entière dans quelques versets de l'Évangile. C'est dans cette obscure « cité de Galilée », que l'ange Gabriel fut envoyé de Dieu pour annoncer à la Vierge Marie le mystère de l'Incarnation. Luc., I, 26. C'est de là que Joseph et Marie partirent pour Bethléhem, « la cité de David, » où devait naître le Messie, Luc., II, 4; là qu'ils revinrent après la présentation au Temple et la fuite en Égypte. Luc., II, 39; Matth., II, 23. Le Sauveur y passa son enfance et sa jeunesse, que l'Écriture résume d'un seul mot : « Il leur était soumis. » Luc., II, 51. Lorsque l'heure fut venue de se manifester au monde, il abandonna sa tranquille retraite pour venir sur les bords du Jourdain, recevoir le baptême des mains de Jean-Baptiste. Marc., I, 9. Quelque temps après, Philippe de Bethsaïde annonçait à Nathanaël le Messie dans la personne de « Jésus, fils de Joseph, de Nazareth ». Et Nathanaël, dans son étonnement, s'écriait : « Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth? » Joa., I, 45, 46. Il y a là une allusion ou à l'obscurité de la ville ou à la mauvaise réputation des habitants ou à quelque autre cause; comme l'Écriture ne dit rien, chaque commentateur apporte ses raisons. La « fleur de Galilée » ne devait cependant pas être le théâtre d'action du Sauveur. Perdue dans un petit coin de la montagne, elle ne pouvait offrir à sa parole et à son zèle les mêmes avantages que les cités des bords du lac de Tibériade. Voilà pourquoi il la quitta et vint s'établir à Capharnaüm. Matth., IV, 13. Ses compatriotes, du reste, n'étaient guère disposés à recevoir les bienfaits de son enseignement. Il retourna, en effet, un jour de sabbat, dans la ville « où il avait été élevé », et, selon sa coutume, entra dans la synagogue dont nous avons parlé. Là, après avoir lu un passage du prophète Isaïe, il se mit en devoir de l'expliquer. Tous les yeux étaient fixés sur lui, et les assistants admiraient la sagesse de l'humble charpentier, « le fils de Joseph. » Mais bientôt la colère succéda à l'admiration, et, le chassant en dehors de la cité, ils l'auraient précipité du haut d'un rocher, si lui-même n'avait su échapper à leurs mains. Luc., IV, 16-30. Nazareth n'en a pas moins attaché son nom à celui de Jésus, « le prophète de Nazareth. » Matth., XX, 11. « Le Nazaréen » ou « le Nazarénien », tel fut le surnom du Christ. Matth., XXVI, 71; Marc., I, 24; X, 47; Luc., IV, 34; XVIII, 37; Joa., XVIII, 5, 7, etc. C'est le titre qu'il porta sur la Croix, avec celui de « roi des Juifs ». Joa., XIX, 19. Saint Jérôme, *Onomastica sacra*, p. 143, fait remarquer que ce nom fut aussi donné par opprobre aux premiers chrétiens. — Ces quelques lignes résument, avec l'histoire de ses sanctuaires, toute la gloire de Nazareth. Elle n'a rien d'humain, mais elle suffit pour que notre piété donne à la bourgade galiléenne le même souvenir de vénération qu'à Bethléhem et à Jérusalem.

On trouvera dans Mgr Le Camus, *Les enfants de Nazareth*, Bruxelles, 1900, d'intéressants détails sur le caractère et les mœurs des habitants actuels de Nazareth, détails qui font revivre la vie d'autrefois dans la patrie du Sauveur.

V. Bibliographie. — E. Robinson, *Biblical Researches in Palestine*, Londres, 1856, t. II, p. 333-343; Stanley, *Sinai and Palestine*, Londres, 1866, p. 442-450; Lortet, *La Syrie d'aujourd'hui*, dans le *Tour du Monde*, t. XLI, p. 53-59; *Survey of Western Palestine, Memoirs*, Londres, 1881, t. I, p. 275-279; W. M. Thomson, *The Land and the Book, central Palestine*, New-York, 1882; p. 310-322; V. Guérin, *La Galilée*, 1880, t. I, p. 83-102; C. R. Conder, *Tent Work in Palestine*, Londres, 1889, p. 72-78; *La Palestine*, par des professeurs de N.-D. de France à Jérusalem, Paris, 1904, p. 428-439; G. Le Hardy, *Histoire de Nazareth et de ses sanctuaires*, Paris, 1905.

A. Legendre.

NÉAPOLIS (grec : Νέα Πόλις), ville et port de Macédoine (fig. 425). Saint Paul et ses compagnons débarquèrent à Néapolis en allant de Troade en Macédoine. Act., XVI, 11. Néapolis était le port de Philippes qui était située en pleine terre, c'est donc aussi à Néapolis que s'embarque Saint Paul quand il retourne à Troade. Act., XX, 6. Les voyageurs identifient généralement Néapolis avec la ville moderne de Kavalla qui compte cinq ou six mille habitants, presque tous musulmans. On a trouvé en effet à cet endroit de nombreuses ruines grecques et romaines. Le port de Kavalla est le meilleur de ces parages. La distance de Kavalla à Philippes est d'environ 12 kil., c'est-à-dire à peu près celle de Cenchrées à Corinthe ou d'Ostie à Rome. Kavalla est exactement au point où Appien, *Bell. civil.*, IV, 106, place Néapolis entre Philippes et Thasos, à environ 12 kil. de la ville et à 16 de l'île. Cf. Dion Cassius, XLVII, 35. Voir W. M. Leake, *Travels in northern Greece*, in-8°, Londres, 1835, t. II, p. 180, cf. p. 217, 224. Cousinéry, *Voyage dans la Macédoine*, in 8°, Paris, 1831, t. II, p. 119, place Néapolis à 12 kil. au sud-est de Kavalla, à Eski-Kavalla, où se trouve un vaste port, mais cette hypothèse a contre elle tous les textes anciens et l'existence des ruines trouvées à Kavalla. Strabon, VII, frag. 39, fait dépendre Néapolis de Daton, riche cité entourée de campagnes fertiles, de lacs, où se trouvaient des mines d'or très productives, et des chantiers de constructions maritimes. Néapolis était un port très fréquenté, parce que la voie Egnatia qui passait auprès, le long de la mer, conduisait en Macédoine et de là aboutissait à Dyrrachium. Sur la rive opposée de l'Adriatique était situé le port d'Apulie, Egnatia, ou finissait la voie Appienne qui conduisait à Rome. Cf. G. L. Tafel, *De via militari Romanorum Egnatia*, in-8°, Tubingue, 1842. Pline, IV, 18 (42), place Néapolis en Thrace. Strabon, VII, frag. 39, et Ptolémée III, 13, la rattachent à la Macédoine. Elle était située sur la frontière des deux provinces, L. Heuzey et H. Daumet, *Mission archéologique en Macédoine*, 2 in-4°, Paris, 1876, t. I, p. 19.

425. — Monnaie de Néapolis de Macédoine.
NEAII[OAIΣ]. Tête de nymphe. — ℞. Gorgonium.

E. Beurlier.

NEAPOLITANUS (CODEX), coté *II. A. 7* à la Bibliothèque nationale de Naples, est un manuscrit du XIIe siècle, d'après Gregory et von Soden. Il comprend 123 feuillets (0,266 × 0,188) de parchemin à deux colonnes de 37 lignes, et renferme les Actes, les Épîtres catholiques et celles de Paul, enfin l'Apocalypse jusqu'à III, 13. Sa notation ordinaire est *83act cath, 93paul*; α *200* dans le système de von Soden. Il a joui d'une certaine célébrité au temps de la controverse des trois témoins célestes (I Joa., V, 7) : *Ex codicibus græcis* (écrivait Franzelin dans sa dissertation sur l'authenticité du fameux verset) *tres nominantur in quibus versiculus exstat : Dublinensis (Montfortianus), Ottobonianus (in Vaticana), Neapolitanus (sæc. XI)*. Nous parlerons en son lieu de l'*Ottobonianus*; le *Montfortianus* est le codex fabriqué au XVIe siècle pour relever le défi d'Érasme qui s'était engagé à imprimer le verset dans son édition du Nouveau Testament si on le lui montrait dans *un seul* manuscrit grec; quant au *Neapolitanus*, l'erreur est inexplicable, car l'auteur du *Catalogue*, Naples, 1826, a soin de noter, p. 22 : *Deest celebre testimonium* (I Joa., V, 7) *quod recentissima manu adscriptum legitur in pagellæ ora*. Tischendorf, *N. T. edit. 8a crit. major*. 1872, t. II, p. 337, croit reconnaître dans cette *manus recentissima* l'écriture d'un bibliothécaire du XVIIe siècle. En tout cas, le verset fut ajouté au XVIIe siècle au plus tôt et copié sur un texte imprimé. Martin, *Introd. à la crit. text. du N. T.*, Paris (lithogr. 1886), t. V, p. 18, sur la foi de Scrivener, *Introduction* etc., 4e édit., t. I, p. 296, qui s'en rapporte lui-même à Tregelles, confond notre codex avec le manuscrit de Naples coté *II. A. 8*. Ce dernier, qui ne présente aucune trace du *Comma Joanneum*, est du XIe siècle et a pour notation *173act cath 211paul*; α *161* dans le système de von Soden.

F. PRAT.

NEBAHAZ (hébreu : *Nibḥaz; Nibhân*, dans quelques manuscrits; Septante : *Vaticanus :* Ἐβλαζὲρ ; *Alexandrinus :* Ἀβασαζὲρ καὶ Ναιβάζ [même nom sous deux formes différentes]; Lucien : Ἐβλαιέζὲρ), idole que les Hévéens ou habitants de 'Avah transportèrent avec eux en Samarie, quand ils y furent transplantés par le roi de Ninive Sargon. IV Reg., XVII, 31. Ce nom a très probablement été corrompu dans les transcriptions, qui sont si différentes dans les manuscrits grecs. On ne l'a pas, en tout cas, retrouvé jusqu'ici dans les documents cunéiformes. Il n'en est fait mention que dans les livres sacrés des Sabiens ou Mendaïtes; ils le représentent comme un dieu infernal, seigneur des ténèbres, qui, assis sur un trône placé sur la terre, touche de ses pieds le fond du Tartare. M. Norberg, *Onomasticon Codicis Nasaræi cui liber Adami nomen*, Lund, 1817, p. 99-101; Gesenius, *Thesaurus*, p. 842. D'après les Rabbins, ce dieu avait une tête de chien, mais leur opinion n'a pas sans doute d'autre fondement que celle de l'étymologie qu'ils attribuent à *Nibhaz*, qu'ils font dériver du verbe *nâbaḥ*, « aboyer. » Talmud de Jérusalem, *Aboda Sara*, III, 243; Talmud de Babylone, *Sanhedrin*, 62 *b*. Aucun document ne nous apprend qu'un culte ait été rendu au chien dans l'Asie antérieure où se trouvait la ville d'Avah, dont le site précis est d'ailleurs inconnu. Wolf Baudissin, dans Herzog, *Real-Encyklopädie*, 2e édit., t. X, 1882, p. 529. — Voir Conrad Iken, *Dissert. de Nibehas, idolo Avvæorum*, dans ses *Dissertationes philologico-theologicæ*, Lugduni Batavorum, 1749, t. I, p. 143-176; P. Scholz, *Götzendienst und Zauberwesen bei den alten Hebräern*, 1877, p. 399.

NÉBAÏ (hébreu : נובי (chetib); נִיבַי (keri), *Nêbâï;* Septante : Νωβαΐ), un des chefs du peuple qui signèrent l'alliance avec Dieu du temps de Jérémie. II Esd., X, 19.

NEBALLAT (hébreu : *Neballat;* Septante : Ναβαλάτ, omis dans plusieurs manuscrits), ville de Palestine; nommée seulement après le retour de la captivité. Elle fut habitée à cette époque par les Benjamites. II Esd., XI, 34. Elle est nommée entre Seboïm et Lod (Lydda). C'est le village actuel de *Beit Nebâla*, à cinq kilomètres et demi au nord-est de Lydda, sur une petite colline. Il a une population d'environ 300 habitants. On y remarque de vieilles citernes et quelques ruines. Voir Ed. Robinson, *Biblical Researches in Palestine*, Boston, 1841, t. III, p. 30; K. Bædeker, *Palestine et Syrie*, 1882, p. 143; Chauvet et Isambert, *Syrie, Palestine*, 1882, p. 233; Conder, *Palestine*, 1889, p. 259.

NÉBEL, instrument de musique. Voir NABLE, col. 1432.

NÉBO (hébreu : *Nebô*), nom divin et nom géographique, que la Vulgate a rendu tantôt par *Nabo* et tantôt par *Nebo*.

1. NÉBO, dieu chaldéen. Voir NABO, col. 1434.

2. NÉBO (MONT) (hébreu : *har-Nebô*; Septante : ὄρος Ναβαῦ), montagne du pays de Moab, témoin de la mort de Moïse. Deut., XXXII, 49; XXXIV, 1. Le nom est également mentionné dans l'itinéraire des Israélites à travers la région moabite. Num., XXXIII, 47. Dans ce dernier passage, il se trouve en relation avec le mont Abarim, comme Deut., XXXII, 49. D'autre part, Num., XXVII, 12, Moïse reçoit de Dieu l'ordre de monter sur l'Abarim, pour contempler de là la Terre Promise, comme Deut., XXXII, 49, où l'on ajoute « le mont Nébo ». L'Abarim étant la chaîne de montagnes qui longe la mer Morte, du côté du nord-est, il faut en conclure que le Nébo est un de ses sommets. La Bible en précise la situation en le plaçant « en face de Jéricho », Deut., XXXII, 49; XXXIV, 1; donc à la pointe septentrionale de la chaîne. Il est aussi associé au « sommet du Phasga ». Deut., XXXIV, 1. Voir PHASGA. Eusèbe et saint Jérôme, *Onomastica sacra*, Gœttingue, 1870, p. 141, 283, le signalent à six milles (près de neuf kilomètres) d'Esbus ou Hésébon, aujourd'hui *Hesbân*, vers l'ouest. Sa situation exacte est cependant restée longtemps inconnue, car jusqu'au milieu du XIXe siècle on l'identifiait généralement avec le *Djébel Attarus*, qui se trouve bien plus au sud. Voir la carte du pays de Moab, col. 1144. En 1863, M. F. de Saulcy, arrivé après une heure de marche au bout de la plaine d'Hesbân, sur la route du *Zerqa Ma'in*, et entrant dans le pays montueux, entendit avec étonnement et joie ses guides lui désigner sous le nom de *Djébel Nébâ* un des sommets voisins. Cf. F. de Saulcy, *Voyage en Terre-Sainte*, Paris, 1865, t. I, p. 289. C'est, en effet, à cette distance au sud-ouest d'Hesbân qu'on reconnaît maintenant la montagne sur laquelle mourut Moïse (fig. 426). Elle s'élève graduellement du plateau de Moab jusqu'à un sommet de 806 mètres d'altitude, ayant à l'ouest le *Ras Siâghah* et au sud le Phasga. De cette hauteur, on a parfaitement la vue qui est ainsi décrite dans le Deutéronome, XXXIV, 1-3 : « Dieu lui montra (à Moïse) toute la terre : Galaad jusqu'à (ou jusque vers) Dan, et tout Nephthali et la terre d'Éphraïm et de Manassé et toute la terre de Juda jusqu'à (ou jusque vers) la mer occidentale, et le Négéb et le cercle (*kikkar*) de la plaine de Jéricho, la ville des palmes, jusqu'à *Ṣô'ar* (*Ségor*). » Les voyageurs ont confirmé l'exactitude de ce récit. Il nous suffit de résumer le témoignage de C. R. Conder, *Heth and Moab*, Londres, 1889, p. 134-139. La vue est la même du Néba et du Siâghah. De ce dernier point cependant le regard plonge plus facilement dans la vallée du Jourdain; du premier, il ne peut s'étendre loin vers l'est à cause du rideau que forment certaines lignes du plateau de Belqa. Au nord-est, apparaissent *Hesbân* et, par derrière, *El-'Al*. Au nord, le *Djébel Oscha* (1096 mètres) ferme l'horizon, cachant entièrement l'Hermon et le lac de

Tibériade. A l'ouest, immédiatement au-dessous du point d'observation, l'on aperçoit la moitié septentrionale de la mer Morte, mais la presqu'île appelée *El-Lisân* est cachée par les sommets de la montagne au sud du Nébo. C'est sur la Palestine occidentale, la Terre Promise proprement dite, que la vue s'étend le plus librement. Les versants de Judée et de Samarie apparaissent clairement; Hébron, Bethléhem, Jérusalem, Tell Asûr, et plus loin le Garizim et l'Hébal forment les points proéminents de cette ligne. On dit que le Gelboé et le Thabor sont visibles par un temps clair. Entre ces hauteurs et celles de Galaad, s'ouvre la vallée du Jourdain, à travers laquelle le fleuve se déroule comme un immense serpent, dont l'œil suit les multiples replis. Tel est, dans son ensemble, l'incomparable panorama qui s'offre au regard des hauteurs du Nébo, et dont les couleurs varient selon les époques de l'année et les conditions atmosphériques. C'est bien celui que Dieu mit sous les yeux de Moïse. Il semble cependant physiquement impossible que l'œil puisse atteindre jusqu'à Dan (*Tell el-Qadi*) au nord et jusqu'à la Méditerranée à l'ouest. Mais le texte sacré ne le dit pas non plus formellement; la particule hébraïque *'ad* ne signifie pas nécessairement « jusqu'à », elle indique aussi une simple direction, « jusque vers. » On peut encore dire que Dan et « la mer occidentale » marquent la limite de Galaad, d'un côté, de Juda, de l'autre, et non la limite extrême de la perspective. Cf. H. B. Tristram, *The Land of Israel*, Londres, 1866, p. 539-543; *The Land of Moab*, Londres, 1874, p. 325-328; G. A. Smith, *The historical Geography of the Holy Land*, Londres, 1894, p. 562-564; F. Birch, *The prospect from Pisgah*, dans le *Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement*, Londres, 1898, p. 110-120. — Au IVe siècle, selon la *Peregrinatio ad Loca Sancta*, édition Gamurrini, Rome, 1888, p. 23, une église s'élevait sur le sommet du mont Nébo. A. LEGENDRE.

426. — Le mont Nébo. D'après une photographie.

3. NÉBO, orthographe, dans la Vulgate, I Par., v, 8, de la ville appelée Nabo dans les Nombres. Voir NABO 2, col. 1436.

4. NÉBO (Septante : Ναβοῦ, dans I Esd., II, 29. Ναβία, dans II Esd., VII, 33). Les Bene-Nebo étaient chefs d'une famille composée de cinquante-deux personnes qui revint de Chaldée en Palestine avec Zorobabel. I Esd., II, 29; II Esd., VII, 33. Dans ce dernier passage, Nébo est appelé « l'autre Nébo » et les *Benê-Nebo*, *'anšê Nebô*, « les hommes du Nébo. » Nébo est donc un nom de lieu, et le mot « autre » suppose qu'il y avait plusieurs Nébo, mais le texte ne fournit pas le moyen de se rendre compte de la distinction. D'après le contexte, Nébo ne peut désigner le Nébo de Nombres, XXXII, 3. Où était donc située cette localité? Tout ce qu'on peut en dire, c'est qu'elle devait se trouver, d'après le contexte, dans la tribu de Benjamin ou peut-être de Juda. Reland, *Palæstina*, 1714, p. 908. On a voulu l'identifier avec *Beit Nûba*, à dix-huit kilomètres au nord-ouest de Jérusalem dans la vallée d'Aïalon, mais cette identification n'est pas généralement acceptée. M. Conder, *Tentwork in Palestine*, t. II, p. 339, propose *Nûba*, à onze kilomètres environ au nord-ouest d'Hé-

bron. « C'est un petit village qui s'élève sur une petite colline avec un puits, situé à 1 600 mètres à l'est. » *Survey of Western Palestine, Memoirs*, t. III, p. 309. Ce site souffre aussi difficulté, car, à cause de la place qu'occupe Nébo dans les listes d'Esdras et de Néhémie, cette localité appartiendrait plutôt à la tribu de Benjamin qu'à celle de Juda. — Quoi qu'il en soit de l'identification, nous apprenons par le livre d'Esdras que sept des Benê-Nebo avaient épousé des femmes étrangères qu'ils furent obligés de renvoyer. I Esd., x, 43.

NÉBRISSENSIS (Antonius). Voir ANTOINE DE LEBRIJA, t. I, col. 709.

NEBSAN (hébreu : *Nibšân;* Septante : Ναφλαζών; *Alexandrinus :* Νεβσάν), ville du désert de Juda, mentionnée entre Sachacha et *'Ir-hammélaḥ* (Vulgate : *Civitas salis*) et Engaddi. Jos., xv, 62. Elle devait donc se trouver dans le voisinage de la rive occidentale de la mer Morte, mais elle n'a pas été jusqu'ici identifiée. Eusèbe et saint Jérôme ont ignoré eux-mêmes sa situation précise; ils se contentent de la mentionner comme ville de Juda sous la forme Νεμψάν et *Nepsam,* sans donner aucune indication à son sujet. *Onomasticon,* édit. Larsow et Parthey, 1862, p. 300-301.

NÉCEB (hébreu : *ham-négéb;* Septante : Ναβόκ; *Alexandrinus :* Ναχέβ), donné comme nom distinct d'une ville de Nephthali par les Septante et par la Vulgate. Voir ADAMI 1, t. I, col. 209.

NÉCHAO II (hébreu : נְכוֹ, *Nekôh,* dans IV Reg., XXIII, 29, 33, 34, 35; נְכֹה, *Nekô,* dans II Par., XXXV, 20, 22; XXXVI, 4; Jér., XLI, 2; Septante : Νεχαώ), fils et successeur de Psammétique, second roi de la XXVIe dynastie égyptienne (610-594). Il n'existe aucun monument égyptien important sur Néchao II. Son cartouche , *Neku,* se trouve seulement sur quelques stèles et sur plusieurs petits objets de bronze, d'albâtre, etc. British Museum, *A guide to the third and fourth Egyptian Rooms,* in-8°, Londres, 1904, p. 33, n. 32; 251, n. 86; 262, n. 141; 181, n. 68. Un scarabée publié par A. Mariette, *Monuments divers recueillis en Égypte et en Nubie,*

427. — Scarabée de Néchao II.

in-fol., Paris, 1872, pl. 4, C, et conservé au musée du Caire, fait allusion à ses victoires (fig. 427).

Néchao, en succédant à Psammétique Ier, Hérodote, II, 158, continua l'œuvre de réorganisation militaire et maritime de son père. Sous son règne furent commencés les travaux du canal du Nil à la mer Rouge. Il construisit de nombreux vaisseaux à trois rangs de rames; tant sur la Méditerranée que sur la mer Rouge. Hérodote, II, 158-159. Par ses ordres, une expédition partit, sur des vaisseaux phéniciens, et descendit la mer Rouge pour doubler le sud de l'Afrique et revenir par les colonnes d'Hercule. Elle accomplit ce trajet en trois ans. Hérodote, IV, 42. Cependant ce fut par terre que Néchao entreprit sa campagne contre les Assyriens en 608 avant J.-C. Hérodote, II, 159. Il voulait atteindre Charcamis sur l'Euphrate. Josias, roi de Juda, vint à sa rencontre pour l'arrêter au passage. Néchao, qui voulait conserver son armée intacte pour sa campagne contre Nabopolassar, envoya des messagers à Josias, pour lui dire que la guerre n'était pas dirigée contre le royaume de Juda et que Dieu le ferait périr s'il combattait contre l'Égypte. Josias n'écouta pas Néchao et lui livra bataille dans la plaine de Mageddo. Blessé par une flèche, Josias fut transporté sur un char à Jérusalem et y mourut, IV (II) Reg., XXIII, 29; II Par., XXV, 20-24. Voir JOSIAS, t. III, col. 1683; MAGEDDO 1, t. IV, col. 559. Cf. MAGEDDO 3, col. 560.

Hérodote, II, 159, raconte brièvement cette campagne; il nomme la ville près de laquelle eut lieu la bataille, Magdotos, et mentionne ensuite la prise de Kadytis, ville dont le nom n'a pas encore été identifié. Après sa victoire, Néchao consacra son armure à Apollon Didyméen, dans le sanctuaire des Branchides, Néchao continua sa route vers l'Euphrate, IV (II) Reg., XXIII, 29, puis revint vers le sud, sans avoir remporté aucun succès décisif en Mésopotamie.

Le roi d'Égypte entra alors à Jérusalem et s'empara de Joachaz, fils de Josias; il le retint prisonnier à Rébla, au pays d'Émath et imposa au royaume de Juda une amende de 100 talents d'argent et d'un talent d'or. Il plaça ensuite sur le trône Éliakim, frère de Josias, à qui il donna le nom de Joakim et emmena Joachaz en Égypte. IV (II) Reg., XXIII, 33-34; II Par., XXXVI, 3-4. Dans la quatrième année du règne de Joakim, Néchao qui s'était avancé de nouveau jusqu'à Charcamis près de l'Euphrate fut battu par Nabuchodonosor, fils de Nabopolassar, roi de Babylone. Jer., XLVI, 2-26. Nabuchodonosor poursuivit l'ennemi vaincu jusqu'à Peluse et s'empara de tout le pays situé entre l'Euphrate et la frontière d'Égypte où il fut arrêté par la nouvelle de la mort de son père. Néchao ne sortit plus de son royaume. IV (II) Reg., XXIV, 7-14. Voir CHARCAMIS, t. II, col. 584; JOACHAZ, 2, t. III, col. 1549; JOAKIM 1, col. 155. Il mourut après un règne de seize ans.

BIBLIOGRAPHIE. — Fr. Lenormant-E. Babelon, *Histoire ancienne de l'Orient,* 9e édition, Paris, 1882, t. II, p. 390-396; G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique,* t. III, Paris, 1899, p. 513-518; F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes,* 6e édit., Paris, 1896, t. IV, p. 133-139; Flinders Petrie, *A History of Egypt from the XIX to XXX Dynasty,* in-8°, Londres, 1905, p. 335-339. E. BEURLIER.

NÉCODA, nom du chef d'une famille nathinéenne et du chef d'une famille dont l'origine israélite ne put être établie.

1. NÉCODA (hébreu : *Neqôdâ';* Septante : Νεχωδά; *Alexandrinus :* Νεχωδάν, dans I Esd., II, 48; Νεχωδά; *Sinaiticus :* Νεχωδάμ, dans II Esd., VII, 50), chef d'une famille de Nathinéens qui retournèrent avec Zorobabel de Chaldée en Palestine. I Esd., II, 48; II Esd., I, VII, 50.

2. NÉCODA (hébreu : *Neqôdâ';* Septante : Νεχωδά), chef éponyme d'une famille qui était revenue de la captivité de Babylone avec Zorobabel, mais qui ne put pas prouver son origine israélite. I Esd., II, 60; II Esd., VII, 62.

NÉCROMANCIE. Voir ÉVOCATION DES MORTS, t. II, col. 2128.

NÉERLANDAISES (VERSIONS) DE LA BIBLE. — D'après une terminologie assez usitée et fondée du reste dans la nature des choses nous comprenons sous ce nom les versions *flamandes* et *hollandaises*. Ces deux branches du néerlandais, sorties d'une souche commune, sont restées toujours assez rapprochées l'une de l'autre, et de nos jours, nonobstant les frontières politiques, elles tendent visiblement à se rapprocher davantage; tandis qu'au contraire le bas allemand, qui autrefois se confondait à peu près avec le néerlandais, est lentement mais sûrement absorbé par le haut allemand, déjà nommé communément l'allemand tout court.

L'histoire des versions néerlandaises de la Bible se divise tout naturellement en quatre parties : 1° Il faut dire un mot sur les restes de versions anciennes dans les trois dialectes, dont la fusion a formé le néerlandais du moyen âge. — 2° Il y a l'époque exclusivement catholique, qui se termine à l'apparition de la première Bible protestante en 1523. — 3° L'époque de tâtonnements et de lutte, on pourrait dire : l'époque de confusion, qui aboutit pour les catholiques à la Bible de Moerentorf (1599), pour les protestants à la version officielle, appelée la Bible des États (Généraux), *Statenbijbel* (1637). — 4° L'époque de la domination de ces deux versions principales, époque qui, malgré bien des travaux postérieurs, ne semble pas encore définitivement terminée.

I. PREMIÈRES VERSIONS. — On a cru qu'il a existé dès le VIIIe siècle, une version des *Psaumes* en dialecte *frison*. C'est que dans la *Vita Ludgeri* d'Altfrid (*Monumenta Germaniæ scriptorum*, t. II, Hanovre, 1821, p. 412) on parle de Bernlef, ménestrel frison, qui après sa conversion chantait à ses compatriotes les Psaumes qu'il avait appris de saint Ludger. Voir W. Moll, *Kerkgeschiedenis van Nederland vóór de hervorming*, Arnhem, 1864, t. I, p. 180, 371. Mais d'autres savants ont contesté la valeur historique du récit, et en tout cas, de cette version frisonne, rien n'est conservé. — De même il ne nous reste pas de version proprement dite dans le dialecte *saxon*. Pour le poème biblique, le *Héliand*, voir VERSIONS ALLEMANDES, t. I, col. 374. En 1894, le professeur K. Zangemeister a trouvé dans la Bibliothèque du Vatican trois fragments d'un poème du même genre et de la même époque, peut-être du même auteur, dont le premier contient un dialogue entre Adam et Ève après la chute, le second a trait à Gen., IV, 9-VII, 4, le troisième à la destruction de Sodome. Gen., XVIII, 1-XIX, 26. Voir K. Zangemeister et W. Braune, *Bruchstücke der altsächsischen Bibeldichtung*, Heidelberg, 1894. — Dans le dialecte *bas-franc* on connaît des restes d'une version des *Psaumes* comprenant Ps. I, 1-III, 5; XVIII; LIII, 7-LXXIII, 9. Elle paraît dater du commencement du dixième siècle. L'auteur est inconnu, mais il semble avoir vécu dans le Limbourg hollandais actuel ou dans les environs. Ces fragments ont été publiés par F. H. von der Hagen, *Niederdeutsche Psalmen aus der Karolinger Zeit*, Breslau, 1816 (Ps. LIII, 7-LXXIII, 9); en entier par M. Heyne dans ses *Kleinere altniederdeutsche Denkmäler*, Paderborn, 1866; 2e édit. 1887. Comp. P. J. Cosijn, *De oudnederlandsche Psalmen*, dans le *Taal- en letterbode*, t. III, p. 25-48, 110-124, 257-270; t. IV, p. 149-176, Harlem, 1872, 1873; A. Borgeld, *De oudoostnederfrankische Psalmen : klank- en vormleer*, Groningue, 1899. Ces fragments n'ont du reste qu'un intérêt philologique, la version comme telle étant très médiocre. Voir J. te Winkel, *Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde*, Harlem, 1887, p. 49. — Il existe une autre série de fragments de Psaumes, trouvés à Paris par Gédéon Huet, et publiés dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLVI, 1885, p. 496-502, sous le titre : *Fragments inédits de la traduction des cantiques du Psautier en vieux néerlandais*. Mais ce titre n'est pas exact : le dialecte n'est pas le bas franc mais plutôt le franc moyen ou rhénan. Voir J. H. Gallée, dans le *Tydschrift van de Maatschappij van Nederlandsche Letterkunde*, t. V, Leyde, 1885, p. 274-289. Les deux séries de fragments sont traitées par W. van Helten dans *Die altostniederfränkischen Psalmenfragmente, die Lipsius'schen Glossen, und die altsüdmittelfränkischen Psalmenfragmente... I. Teil, Texte, Glossen und Indices*, Groningue, 1902.

II. VERSIONS DE 1300-1522. — Les précurseurs des versions proprement dites étaient les *bibles historiales*. La plus ancienne, la « Bible rimée », *Rijmbijbel*, de Jacob van Maerlant (1271), publiée à Bruxelles par J. David en 1858, n'est guère qu'une imitation assez libre en vers de l'*Historia scholastica* de Pierre Comestor. Les ouvrages en prose qui l'ont suivie se rapprochent davantage du texte biblique. Le premier, composé en 1358, est l'œuvre d'un auteur inconnu. Certains détails lexicographiques ont fait penser à une origine hollandaise. Voir P. Leendertz dans *De Navorscher*, 1861, p. 343; S. S. Hoogstra, *Proza-bewerkingen van het leven van Alexander den Groote in het middelnederlandsch*, La Haye, 1898, p. XXXIII sq. Cette *première Bible historiale* est conservée dans six manuscrits. Voir C. H. Ebbinge Wubben, *Over middelnederlandsche vertalingen van het Oude Testament*, La Haye, 1903, p. 3. Peut-être l'auteur s'est servi de la « Bible rimée », en la corrigeant par endroits d'après l'*Histoire scolastique*, mais sa source principale étaient les Livres Saints eux-mêmes, qu'il traduisait correctement et avec une certaine liberté. Tout en voulant donner une histoire continue, il reproduit en entier ou à peu près le Pentateuque, Josué, les Juges, Ruth, les quatre livres des Rois, Tobie, Daniel, Judith, Esdras, Esther, et les livres des Machabées. Pour compléter son histoire il y introduit quelques récits de source profane. Le petit nombre de manuscrits existants a fait penser que l'ouvrage n'a pas été répandu, ou plutôt qu'il a été supplanté de bonne heure par la *seconde Bible historiale*, dont nous possédons trente manuscrits complets ou partiels. Ici nous avons plutôt une version avec commentaires. Sous la rubrique *texte* ou *texte de la Bible* on donne la traduction des différentes péricopes d'après la Vulgate; sous le titre *Scholastica* ou *Scholastica historia* on ajoute des développements ou des explications. En dehors des livres historiques de l'Ancien Testament il y a les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique, la Sagesse, l'Ecclésiastique, le livre de Job, et les parties historiques — « ce qui appartient à l'histoire courante », dit l'auteur — d'Ézéchiel et de Daniel. Dans certains manuscrits on trouve ajoutés soit les péricopes ecclésiastiques tirées de l'Ancien Testament, soit une harmonie des Évangiles et un abrégé des Actes, soit encore des livres bibliques d'une version différente : le Psautier, les Lamentations, le prophète Jonas. La version a le double mérite d'être très fidèle et d'être pleine de force et d'onction. Un auteur allemand, W. Walther, *Die deutsche Bibelübersetzung im Mittelalter*, Brunswick, 1889-1892, col. 650 sq., la préfère à tous les travaux contemporains du même genre en langue allemande. Il est regrettable qu'on ignore le nom de l'auteur. Il doit avoir écrit vers 1360, peut-être dans les environs d'Alost en Flandre. Un détail dans le prologue du Cantique nous fait croire qu'il appartenait au clergé régulier. Il y raconte un fait qu'il dit tenir d'un homme de son ordre : *enen man ...van onser ordenen*. Dans Ebbinge Wubben, p. 88. Quelque temps plus tard, vers 1384, un autre traducteur, également inconnu, traduit en entier les livres d'*Isaïe*, de *Jérémie* avec les *Lamentations*, et très probablement celui d'*Ézéchiel*, quoique ce dernier ne se trouve dans aucun manuscrit connu.

La première Bible néerlandaise imprimée (Delft, 1477) reproduit le texte de la seconde Bible historiale, en

supprimant les additions de source étrangère, et en ajoutant tous les autres livres de l'Ancien Testament excepté les Psaumes. Dès l'année suivante, elle était utilisée par l'éditeur de la Bible en bas-allemand de Quentel à Cologne. Voir Moll, dans les *Verslagen en mededeelingen der koninklyke Academie van Wetenschappen*, II série, t. VII, Amsterdam, 1878, p. 294. Malheureusement la Bible de Delft de 1477 n'a été réimprimée qu'une seule fois, dans l'*Ancien Testament* qui parut en 1525 (à Anvers?) chez Hans van Ruremunde. Ici le texte de Delft est revu sur la Vulgate, le Pentateuque est remplacé par une autre version, et les Psaumes sont ajoutés. Mais dans l'entretemps on avait fait un pas en arrière en publiant à Anvers, 1513, 1516, 1518 (deux fois), chez Claes de Grave et Thomas van der Noot, la *Bibel int Corte*, « Bible abrégée. » C'était une édition de la seconde Bible historiale, plus ou moins corrigée. Isaac Le Long, *Boekzaal der Nederduitsche Bybels*, Amsterdam, 1732, p. 406, la traite de « falsification catholique faite à dessein ». Les Protestants d'aujourd'hui sont plus modérés dans leurs jugements et reconnaissent que l'édition de 1518 était sérieusement corrigée. Mais décidément on avait tort de s'écarter du chemin frayé par les éditeurs de Delft. Voir H. van Druten, *Geschiedenis der Nederlandsche Bybelvertaling*, Leyde-Rotterdam, 1895-1905, t. I, p. 322. — Les *Psaumes* aussi étaient alors traduits depuis longtemps. Une traduction rimée des Psaumes pénitentiaux et quelques autres fragments, publiés par G. J. Meijer dans les *Nieuwe Werken van de Maatschappy van Nederlandsche Letterkunde*, t. V, Dordrecht, 1841, p. 187-240 (voir aussi Ebbinge Wubben, p. 204-209), semblent dater du commencement du XIVe siècle. Une version du Psautier complet a dû suivre bientôt, car ce livre paraît avoir été le premier qui soit traduit en néerlandais. Il est même certain qu'il y a eu plusieurs versions indépendantes; mais sous ce rapport les textes dispersés dans une soixantaine de manuscrits sont encore loin d'avoir livré tous leurs secrets. Dans quatre manuscrits le texte est enrichi de gloses. Toutes ces versions suivent la Vulgate, mais un des traducteurs, probablement le premier, paraît s'être servi aussi d'une version française. Historiquement on connaît comme traducteurs et glossateurs : Geert Groote, le célèbre fondateur des Frères de la vie commune, † 1384, et Jean Scutken, membre éminent de la même confrérie, † 1423. On est porté à leur attribuer la recension, ou plutôt la version la plus remarquable, dont Van Druten ne connut que le seul manuscrit 235 de la *Maatschappy van Nederlandsche Letterkunde* à Leyde, mais qui de fait se retrouve dans plus de vingt autres manuscrits. Voir Ebbinge Wubben, p. 175. Quant à ce Psautier Walther, *Die deutsche Bibelübersetzung...*, col. 700, renchérit encore sur les éloges faits à la Bible historiale de 1360. Aussi c'est cette version seule qui a été propagée par la presse. Elle a eu au moins dix éditions entre 1480 et 1509. Voir Van Druten, *Geschiedenis*, t. I, p. 38-40. — Le *Cantique* était également très goûté dans les cercles pieux du XIVe et du XVe siècle. Il en existe plusieurs versions, encore trop peu connues, dans environ 45 manuscrits, dont plus de trente ajoutent de longs commentaires.

Quant au Nouveau Testament, c'est la partie principale historique, la vie de Notre-Seigneur, qui a été la première à se répandre en langue néerlandaise. Après la Bible rimée de Van Maerlant il y en a deux autres de forme poétique : une de Jean Boendale (1325-1330), dans le livre : *Der Leken Spieghel, le miroir des laïques*, publiée à Leyde en 1845 par M. de Vries, et une autre, d'un auteur inconnu de la même époque, mais d'une valeur poétique supérieure : *Van den levene ons Heren*, publiée par P. J. Vermeulen à Utrecht en 1843. Une Vie de Jésus en prose de 1332 a été éditée à Groningue en 1835 par G. J. Meijer, comp. quelques fragments, publiés par J. J. Nieuwenhuysen dans la *Dietsche Warande*, t. III, Amsterdam, 1857, p. 239-241 ; et l'édition de J. Bergsma dans la *Bibliotheek van Middelnederlandsche letterkunde*, Groningue, 1895-1898. Il en existe plusieurs autres en manuscrit, qui sont toutes des imitations des Vies de Notre-Seigneur de saint Bonaventure et de Ludolphe de Saxe. Voir Moll, *Johannes Brugman*, Amsterdam, 1854, t. II, c. I et Appendices; les registres des sources de J. Verdam, *Middelnederlandsch woordenboek*, La Haye, 1885 sq. (encore inachevé); L. D. Petit, *Bibliographie van Middelnederlandsche taal-en letterkunde*, Leyde, 1888. L'usage général qu'on faisait de ces Vies de Jésus-Christ et de certaines harmonies des Évangiles, explique le fait, à première vue assez étrange, que toutes les Épîtres du Nouveau Testament, les Actes des Apôtres et même l'Apocalypse ont été traduits en néerlandais (vers 1360) avant les Évangiles. Néanmoins ceux-ci étaient déjà traduits avant l'année 1391. Van Druten connaissait quarante-trois manuscrits complets ou partiels du Nouveau Testament, et la liste est évidemment encore incomplète. Voir C. G. N. de Vooys, *Iets over middeleeuwse Bybelvertalingen* dans le *Theologisch Tydschrift*, 1903, p. 113, 114. Mais le Nouveau Testament ne semble pas avoir été répandu par la presse avant le commencement du XVIe siècle. Alors parurent les Actes et l'Apocalypse à Leyde chez Jean Severse (1512?), et à Anvers chez Claes de Grave — et le Nouveau Testament en entier en 1518 à Delft et à Kampen. Voir Le Long, *Boekzaal*, p. 503. Aussi les premières éditions de Jacques van Liesveldt à Anvers, qui publia les Évangiles en 1522, les Épîtres de saint Paul, probablement en 1523, et peu après les Épîtres catholiques, reproduisirent encore la version ancienne avec quelques modifications d'après la Vulgate. — Au contraire les *Epistolaires* et *Evangéliaires*, collections de toutes les péricopes ecclésiastiques de l'année liturgique, ne sont représentés que par d'assez rares manuscrits. Van Druten n'en cite que quatre, dont un de 1348. De Vooys, p. 148, en connaît cinq (ou sept?) autres. Mais dès le XVe siècle, les éditions imprimées étaient nombreuses : on en connaît d'Utrecht (1478), de Delft (1481, 1484), de Cologne (1482), de Harlem (1486), de Zwolle (1487, 1488, 1490), de Leyde (1488), de Déventer (1493, 1496), d'Anvers (1496), etc. Une version ancienne de l'*Apocalypse* est publiée par O. Behagel dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. XXII, Berlin, 1877, p. 97-142. Remarquons en terminant cette partie que toutes les versions de cette époque sont évidemment des versions catholiques. C'est à tort que L. Keller, *Die Reformation und die älteren Reformationsparteien*, 1885, p. 256, en défendant sa fausse hypothèse de l'origine vaudoise de la première version *allemande* du Nouveau Testament, a cru découvrir des « corrections catholiques » dans un manuscrit néerlandais, originaire de Zwolle. Voir Van Druten, *Geschiedenis*, t. I, p. 224-244. Aussi, jusqu'ici, il n'y a aucune trace d'intervention de la part de l'autorité ecclésiastique ou civile.

III. Troisième époque. — Ici s'ouvre une époque d'activité remarquable, de luttes et de confusion. On y trouve bon nombre de versions, de corrections et d'éditions catholiques et protestantes, et plusieurs autres d'origine hybride ou de tendance douteuse, fruits d'un certain esprit de conciliation, ou plus souvent de spéculation purement mercantile. Il est douteux, par exemple, de quel côté il faut ranger la traduction du Nouveau Testament, d'après la troisième édition de la version latine d'Erasme (1522), qui parut à Delft en 1524 chez Corneille Heynrickz, et qui semble avoir eu une dizaine d'éditions, en partie revues de nouveau sur la Vulgate. C'est le cas du moins de l'édition donnée en 1527 par Michel Hillen van Hoogstraten à Anvers. Un travail antérieur, basé sur le texte d'Érasme, l'Évangile

de saint Matthieu, traduit par Jean Pelt, et imprimé à Amsterdam chez Doen Pietersoen, probablement en 1522, avait été proscrit comme hétérodoxe par un placard de Charles-Quint, daté du 23 mars 1524. Guillaume Vorsterman publia à Anvers six éditions de la Bible complète in-folio (1528, 1532, 1533, 1544, 1545, 1546), six autres du Nouveau Testament (1528, 1529, 1530 deux fois, 1531, 1534) et une de l'Ancien Testament (1543). Il avait pris pour base l'édition de Van Liesveldt (Anvers, 1526), qui suivait la traduction allemande de Luther, pour autant qu'elle avait déjà paru, mais il l'avait fait corriger avec soin par des savants catholiques de Louvain. Néanmoins, plusieurs de ces éditions, soit de la Bible entière soit du Nouveau Testament, ont été frappées de condamnation, parce que les typographes, par incurie ou par mauvais vouloir, avaient négligé les corrections, en suivant de trop près l'édition de Van Liesveldt. Du reste les presses catholiques d'Anvers n'avaient plus de repos. Nous connaissons deux éditions catholiques du Nouveau Testament de Michel Hillen van Hoogstraten (1530, 1533), trois autres de Matthieu Crom (1538, 1539, 1541), cinq de Henri Peters van Middelburg (1541, 1542, 1544, 1546, 1548), deux de sa veuve (1553, 1556), et deux de Jean van Loe (1546, 1548?). Ajoutons la double édition, in-f° et in-8°, de Corneille Heynrickz à Delft (1533), celles de Pierre Warneson à Kampen (1543) et de Jean van Remunde à Zwolle (1546) — les Psaumes de Heynrickz (1534) et la Bible complète in-folio de Henri Peters van Middelburg (1535). Une autre édition du même imprimeur, celle de 1541, a été condamnée : c'était probablement une reproduction d'une des Bibles de Vorsterman. Même en pays allemand, à Cologne, se publia en 1548 chez Jasper van Gennep une nouvelle version néerlandaise de la Bible entière, ouvrage d'Alexandre Blanckart, O. C. Les passages qui ailleurs avaient donné lieu à des condamnations étaient soigneusement rendus conformes à l'édition de la Vulgate, que le Père Hentenius, O. P., venait de publier à Louvain (1547). Cependant l'ouvrage n'eut pas de succès. Dans la même année 1548 parut à Louvain chez Barthélemy van Grave une autre traduction de la Vulgate de Hentenius par Nicolas van Winghe. C'est cette version, qui supplanta chez les catholiques des Pays-Bas toutes les versions précédentes. Après au moins dix-sept éditions complètes et une cinquantaine d'éditions du Nouveau Testament, elle fut corrigée sur la Vulgate clémentine, et devint ainsi la célèbre « Bible de Moerentorf ». Depuis que cet imprimeur anversois en donna la première édition, en 1599, elle n'a cessé d'être reproduite en Belgique jusqu'au XIXe siècle, avec des corrections purement orthographiques et grammaticales.

C'était encore à Anvers qu'avait paru en 1523, chez Adrien van Bergen, le premier Nouveau Testament protestant, c'est-à-dire dépendant de la version de Luther. Et depuis cette époque jusque vers la moitié du XVIe siècle, presque chaque année vit paraître des éditions semblables, soit du Nouveau Testament, soit de la Bible entière. Surtout à Anvers où se publiaient vers le même temps des versions ayant plus ou moins une teinte de luthéranisme, en français, en espagnol, en anglais, en danois. Les éditeurs les plus connus sont Adrien van Bergen, Jean van Ghelen, Hans van Ruremunde, Martin de Keyser, Christophe van Ruremunde, Govert van der Haghen, et surtout le fougueux Jacques van Liesveldt, qui, en 1545, paya de sa vie ses attaques incessantes contre le catholicisme. A Amsterdam travaillait pour la « Réforme » Doen Pietersoen, à Leyde Pierre Janszoon et Pierre Claessen, à Kampen Étienne Joessen, à Déventer Dirk van Borne, tandis qu'à l'étranger des textes néerlandais semblables sortaient des presses d'Adam Petri van Langendorff à Bâle, de Pierre Étienne à Genève, et de Hiero Fuchs à Cologne. Il est vrai que dans ces divers textes la dose d'hérésie n'était pas partout la même. Parfois on ajoutait en marge les variantes de la « Bible de Delft » ou d'autres éditions catholiques; parfois on mêlait au texte même de Luther des corrections de ce genre, tirées du texte d'Érasme ou des versions franchement catholiques, soit pour éviter les rigueurs de la justice, soit pour tromper des lecteurs catholiques, soit plutôt pour de simples raisons pratiques de libraire. Ce qui n'empêcha pas, du reste, que bon nombre de ces éditions ne fussent proscrites par l'autorité compétente, guidée le plus souvent par la Faculté théologique de Louvain. Voir Van Druten, *Geschiedenis*, t. II, p. 370-437; Chr. Sepp, *Verboden lectuur*, Leyde, 1889, p. 67-70, 124, 192, 194. En face de cette confusion immense on comprend mieux que partout ailleurs la nécessité des mesures, prises par l'Église au Concile de Trente et depuis, pour assurer aux fidèles un seul texte latin authentique, et pour empêcher la lecture des traductions en langue vulgaire, non approuvées par l'autorité ecclésiastique.

Il est vrai que dans la seconde moitié du XVIe siècle, parmi les protestants aussi la confusion allait en diminuant. Les diverses sectes, déjà constituées plus ou moins régulièrement, commençaient à publier des textes officiels pour leurs adeptes. Les luthériens avaient, au moins dès l'année 1558, une version, faite d'après la traduction en bas-allemand de Bugenhagen, et publiée à Embden. Là aussi était imprimée la Bible des Mennonites (1560), qui en somme n'était guère qu'une reproduction de la précédente, avec subdivision des chapitres en versets. L'Église « réformée » (calviniste), qui fut bientôt l'Église dominante en Hollande, avait elle aussi reçu des éditeurs mêmes de la Bible luthérienne sa *Bibel in duyts* (1556), et d'un autre éditeur (Gellius Ctematius — Gilles van den Erven) le Nouveau Testament de Jean Utenhove (1556), un autre de Godefroi van Winghen (1559) et l'Ancien Testament du même traducteur (1562). Les Bibles luthérienne et mennonite ont été plusieurs fois revisées et réimprimées en Hollande, la première exclusivement d'après la version allemande de Luther. Une édition mennonite du Nouveau Testament, publiée en 1554 à Amsterdam par Matthieu Jacobszoon, a pareillement été reproduite plusieurs fois. Les Calvinistes, tout en reconnaissant les défauts de la Bible de G. van Winghen, ne parvinrent, pendant plus d'un demi-siècle de pourparlers stériles, qu'à modifier leurs notes exégétiques. Ce n'est qu'en 1618 que le synode calviniste de Dordrecht résolut de faire élaborer une révision radicale d'après les textes originaux. Le travail ne commença qu'en 1628. Pour fixer la forme grammaticale de leur version, les auteurs composèrent d'abord une espèce de grammaire néerlandaise. Les livres protocanoniques de l'Ancien Testament étaient l'ouvrage de Baudart, Bogerman, Bucer et Thysius, et les livres deutérocanoniques et le Nouveau Testament celui de Hommius, Roland et Walaeus. A la traduction, qui ne manque pas de mérite, ils ajoutaient des introductions, des résumés de chapitres, et des notes marginales. Ainsi le fameux *Statenbijbel* s'imprima à Leyde en 1636, mais la publication fut différée jusqu'après l'approbation des États-Généraux qui date du 29 juillet 1637. Cette même année vit encore deux autres éditions, à Amsterdam et à Gouda, et depuis elles se succédaient d'année en année. Une liste officielle de corrections typographiques parut en 1655. Depuis environ un siècle et demi on s'est souvent appliqué à renouveler l'orthographe et les formes grammaticales, d'après les changements survenus dans la langue, mais sans modifier le sens. Et après tout la langue retient encore beaucoup de cette saveur antique qui semble faire les délices et l'édification des pieux calvinistes.

IV. Depuis la fin du XVIe siècle. — Depuis cette époque, c'est la Bible de Moerentorf (ou Moretus) plusieurs fois réimprimée qui a dû suffire presque seule

aux besoins des catholiques de langue néerlandaise. Le Nouveau Testament, publié en 1614 par F. Coster, S. J., n'est guère qu'une reproduction de ce texte, orthographiquement rajeunie et enrichie de nombreuses notes. Les travaux de Gilles de Witte (Nouveau Testament, 1696, 1697, etc.; Psaumes, 1697, 1699, etc.; Proverbes, Ecclésiaste, Cantique, Sagesse, Ecclésiastique, 1702; Tobie, Judith, Esther, Job, 1708; Pentateuque, 1709; Bible complète, Utrecht, 1717), d'André van der Schuur (Évangiles, 1689; le reste du Nouveau Testament, 1698; le Nouveau Testament en entier, 1705, 1709, etc.; le Pentateuque, 1715; les livres historiques Josué-Rois, 1717; la Bible entière, complétée par H. van Rhijn, 1732), et de Philippe Laurent Verhulst (Nouveau Testament, 1717, 1721) sont plutôt des versions jansénistes, faites sur la « Vulgate de Mons » et le « Nouveau Testament (français) de Mons ». Voir Van Druten, p. 633-665; M. F. V. Goethals, *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique*, t. I, Bruxelles, 1840, p. 283, 295 sq.; J. A. van Beek, *Lijst van Boeken en Brochuren, uitgegeven in de Oud-Katholieke Kerk van Nederland, sedert 1700 tot 1751*, Rotterdam, 1893, p. 5, 7, 28, 36, 48, 61, 62, 96; *De Oud-Katholiek*, 1895, p. 129-132; 1905, p. 117, 126, 134 sq. — Le Nouveau Testament de De Witte (Candidus) fut sévèrement jugé par H. Bukentop O. F. M. dans son *Examen translationis flandricæ N. T...*, Louvain, 1698. Une version franchement catholique de l'Ancien Testament avec de savants commentaires latins est l'ouvrage des Pères franciscains Guillaume Smits et Pierre van Hove, 21 in-8°, Anvers, 1744-1777. Malheureusement elle est restée incomplète. Il y manque tous les Prophètes et les livres historiques Josué-Paralipomènes avec ceux des Machabées. A partir de ce temps, pendant près d'un siècle entier, nous ne trouvons que des versions des saints Évangiles ou de quelque livre isolé. Mais dès l'année 1859 ont paru simultanément deux versions du Nouveau Testament, avec des introductions et des notes : celles de l'avocat S. P. Lipman, juif converti, Bois-le-Duc, 1859-1866, et du professeur J. Th. Beelen, Louvain, 1859-1866. L'une et l'autre ont de grands mérites; dans la première les introductions et les notes sont plus développées et contiennent plus d'érudition et de polémique contre l'exégèse protestante, mais elle n'est pas achevée : les Épîtres catholiques et l'Apocalypse font défaut. Comme les deux branches du néerlandais dans les derniers siècles se sont écartées davantage, il convient de noter que la langue de Lipman est le hollandais ou néerlandais du nord, tandis que Beelen, hollandais d'origine, mais professeur à Louvain, a plutôt cherché un juste milieu entre le hollandais et le flamand (ou néerlandais du midi). Beelen donna encore les Psaumes et les livres sapientiaux. Voir BEELEN, t. I, col. 1542, où il faudrait ajouter la traduction de la Sagesse (1881) et de l'Ecclésiastique (1882). Quelques années après sa mort plusieurs savants belges se sont réunis pour compléter son œuvre. Le fruit de ce travail est : *Het Oude Testament in 't vlaamsch vertaald en uitgeleid door* J. Th. Beelen, V. J. Coornaert, J. Corluy, O. E. Dignant, P. Haghebaert, A. G. Vandeputte, 6 vol., Bruges, 1894-1896. Ici la langue est plutôt le flamand, — mais avec les livres de Beelen, ceux de Corluy, les *Grands Prophètes*, se rapprochent sensiblement du hollandais. Enfin une dernière traduction catholique de l'Ancien Testament, quoique à peu près achevée, est encore en cours de publication. Elle paraît depuis 1894 à Bois-le-Duc sous le titre : *Biblia Sacra Veteris Testamenti*, dat is : *De Heilige Boeken van het Oude Verbond*. Les auteurs sont les savants hollandais : H. J. Th. Brouwer, P. L. Dessens, Mgr. J. H. Drehmanns, Mgr. A. Jansen, J. M. van Oers, J. Schets, D. A. W. H. Sloet, G. W. J. N. van Zinnicq Bergmann. Tout comme la précédente elle donne le texte de la Vulgate en regard et ajoute des introductions et des notes. Dans la plupart des livres qui ont paru, les notes, sans être de moindre valeur réelle, sont parfois plus concises et d'une *forme* plus populaire que celles de la nouvelle version flamande, en évitant par exemple toute citation en langue étrangère. Ce n'est que dans les volumes les plus récents (les *Juges* de Sloet, les livres de *Samuel* et l'*Ecclésiastique* de Jansen) que les notes sont plus développées et de tournure plus savante. Là aussi une large part est faite à la critique textuelle, littéraire et historique. Voir sur ces deux versions récentes Van Kasteren, dans les *Studiën op godsdienstig, wetenschappelijk en letterkundig gebied*, t. XLIII, 1994, p. 276-292; t. XLV, 1895, p. 208-214; t. XLVII, 1896, p. 107-112; t. L, 1898, p. 79-82; dans *Biekorf*, 1895, p. 95-104; et dans la *Revue biblique*, t. V, 1896, p. 119, 650; t. VI, 1897, p. 328; t. X, 1901, p. 326; L. d'Heere dans *Biekorf*, 1895, p. 49-53, 104-111. Sur la dernière : G. Wildeboer dans les *Theologische Studiën*, 1905, p. 164-172; J. van den Dries, dans *De Katholiek*, t. CXXVIII, 1905, p. 261-275; H. Coppieters dans la *Revue biblique*, nouv. série, t. III, 1906, p. 139-144. — Tout récemment enfin (décembre 1905) on vient d'annoncer une nouvelle traduction (avec notes) des Évangiles et des Actes — qui est encore sous presse.

Parmi les protestants néerlandais le *Statenbijbel* s'est maintenu en usage jusqu'à nos jours. Ce n'est pas à dire toutefois que des traductions plus récentes ont fait défaut. En passant sous silence celles d'un bon nombre de livres isolés, nous devons mentionner le Nouveau Testament de Hartsoeker, de la secte des Remontrants (1681), celui du médecin Rooleeuw, des Collégiants (1694), de Charles Catz (1701), de G. Vissering, pasteur mennonite (1854), de G. J. Vos (1895), et deux versions de la Bible entière, y compris les livres deutérocanoniques : celle de Y. van Hamelsveldt (1800) et de J. H. van der Palm (1818-1830). La dernière a joui pendant quelque temps d'une grande popularité, due à son style de bon goût plutôt qu'à son exactitude scientifique. Pour le Nouveau Testament, il existe même, depuis 1868, une nouvelle traduction plus ou moins officielle de « l'Église réformée néerlandaise », qui comprend la grande majorité des protestants des Pays-Bas. C'est le « Synode général » de cette Église qui en 1848 prit la résolution de faire exécuter une nouvelle version de la Bible complète. Mais le plan n'a réussi que pour le Nouveau Testament, dont la « version synodale » parut vingt ans après. Les traducteurs, W. A. van Hengel, A. Kuenen, J. J. Prins et J. H. Scholten, étaient des critiques assez avancés. Mais pour une raison ou pour une autre ils déclaraient dans la Préface, que leurs introductions et leurs notes « s'abstiennent soigneusement de raisonnements dogmatiques et polémiques, et ne donnent aucune place à des jugements sur des recherches historiques ou critiques ». Néanmoins malgré cette prudente réserve, et malgré le caractère plus ou moins officiel de l'édition, il semble qu'elle est encore loin d'avoir supplanté chez le peuple le vieux *Statenbijbel*. Quant à l'Ancien Testament, le travail a été repris en mains, indépendamment du Synode, en 1885, par A. Kuenen, J. Hooykaas, W. H. Kosters et H. Oort. Ils ont fini par publier (1897-1901) en deux forts volumes les seuls livres protocanoniques de l'A. T. avec introductions, notes et tables. En fait de critique textuelle — dont H. Oort a rendu compte dans l'opuscule *Textus hebraici emendationes, quibus in V. T. neerlandice vertendo usi sunt A. Kuenen*, etc., Leyde, 1900 — le travail n'est pas sans mérite. La version est d'un hollandais pur et correct, souvent même élégant. Les notes exégétiques sont assez sobres et succinctes, mais les introductions, qui précèdent soit les livres entiers soit des parties plus ou moins longues, sont en général très développées. Il s'y étale une critique littéraire et historique d'un radicalisme outré. C'est la vulgarisation des

hypothèses les plus osées sur l'histoire israélite. Il sera difficile de trouver dans les 2000 pages une seule phrase qui trahisse une main chrétienne. Aussi dans un prospectus l'éditeur a annoncé ce commentaire populaire suivi, « d'après les recherches scientifiques du dernier demi-siècle, » comme un travail « qui n'existe encore dans aucun autre pays ». Voir Van Kasteren, dans les *Studiën....* t. LII, 1899, p. 163-167; t. LVI, 1901, p. 72-75; dans la *Revue biblique*, t. X, 1901, p. 326-328.

On nous permettra de passer sous silence les quelques tentatives de versions juives, qui ne datent que du XIXe siècle, et dont une seule, continuée par diverses mains (1826-1862), a fini par comprendre toute la Bible juive.

V. BIBLIOGRAPHIE. — L'ouvrage classique sur les versions néerlandaises, déjà cité plus haut, a le long titre que voici : *Boek-zaal der nederduitsche Bybels, geopent in een Historische Verhandeling van de Overzettinge der Heilige Schriftuure in de Nederduitsche Taale, sedert dezelve eerst wierdt ondernomen; beneffens de Veranderingen, welke daar omtrent door de Gereformeerde, Luthersche, Mennonieten en Roomschgesinde, van tyd tot tyd tot nu toe gemaakt zyn. Met een omstandig bericht, van meer dan Hondert Oude Handschriften, van Bybels en Bybelsche Boeken des Ouden en Nieuwen Testaments, tot op de Vindinge van de Druk-Konst; als mede van meer dan duizent diergelyke exemplaaren van verschillende Drukken, sedert de Vindinge der Druk-Konst tot nu toe; alle in de Nederduitsche Taale. Doormengt met Historische, Taalkundige, Geestelyke en Wereldtlyke Aanmerkingen en met een meenigte van heerlyke en Egte Bewys-stukken gestaaft, daar van veele nooit het licht gezien hebben. Met veel naauwkeurigheid, moeite en kosten, sedert veele jaaren verzameld en beschreven,* door Isaac Le Long, Amsterdam, 1732; Hoorn, 1764. Notons ensuite : H. Hinlopen, *Historie van de Nederlandsche overzetting des Bybels*, Leyde, 1777; H. van Druten, *Geschiedenis der Nederlandsche Bybelvertaling*, Leyde-Rotterdam, 1895-1905. Van Druten voit dans son histoire la preuve « que Dieu a voulu la Réforme », p. 174. Plus d'une fois cependant il n'hésite pas à flétrir les préjugés et la partialité de Le Long. Voir sur l'ouvrage de Van Druten : C. G. N. de Vooys, article cité, *Theologisch Tydschrift*, 1903, p. 111-158. Nous tenons de bonne source que l'auteur prépare une nouvelle édition. — Des détails sur les premières éditions imprimées de la Bible néerlandaise se trouvent dans J. I. Doedes, *Geschiedenis van de eerste uitgaven der Schriften des Nieuwen Verbonds in de Nederlandsche taal 1522, 1523;* Utrecht, 1872; P. C. van der Meersch, *Recherches sur la vie et les travaux des imprimeurs belges et néerlandais*, t. I (seul paru), Gand, 1856; G. Holtrop, *Monuments typographiques des Pays-Bas au XVe siècle*, la Haye, 1868; M. F. Campbell, *Annales de la typographie néerlandaise au XVe siècle*, avec quatre suppléments, La Haye, 1874-1800. Voir encore : J. G. de Hoop Scheffer, *Geschiedenis der Kerkhervorming in Nederland van haar ontstaan tot 1531*, Amsterdam, 1873, p. 256-282; F. P. Lorreins, *Nota's over en tot de geschiedenis der Nederlandsche Bybelvertaling*, dans *Dietsche Warande en Belfort*, 1904, n. 7, p. 10-26. J. VAN KASTEREN.

NEFILIM, NEPHILIM, dans la Vulgate : *gigantes*, Gen., VI, 4; *monstra, de genere giganteo*, Num., XIII, 34 (2 fois). Voir GÉANTS, 1°, t. III, col. 135.

NÉGEB, nom hébreu de la partie méridionale de la Palestine. Gen., XII, 9; XIII, 1, 3; XXI, 1; XXIV, 62, etc. Il représente une contrée qui a ses limites, son caractère et son histoire.

I. NOM. — Le mot *négéb* vient de la racine inusitée *nâgab*, qui veut dire « être sec ». Il caractérise bien, nous le verrons, le pays auquel il s'applique. Mais ce sens étymologique a en quelque sorte disparu pour faire place à un autre, dérivé de la situation même du pays; *négéb* est devenu synonyme de « midi », comme *yâm, yammâh*, « la mer, vers la mer, » a été employé pour désigner « l'occident ». On le trouve ainsi uni aux mots : *gebûl*, « limite, » Jos., XV, 4; *pe'aṯ*, « côté, » Num., XXXV, 5; *ša'ar*, « porte, » Ezech., XLVI, 9, pour y ajouter l'idée de « méridional ». De même, il indique le sud d'une ville, comme Jérusalem, Zach., XIV, 10, d'une contrée, comme le territoire d'Éphraïm. Jos., XVII; 9, 10. Avec le *hé* local, *négbâh*, il détermine « le midi » en général, en tant que distinct du nord, de l'est et de l'ouest. Gen., XIII, 14. Mais, dans une quarantaine de passages de l'Ancien Testament, *Négéb* est devenu le nom propre de la région qui s'étend au sud de la Palestine, à partir des environs d'Hébron jusque vers Cadès; il est ordinairement accompagné de l'article, *han-Négéb*, et c'est dans ce sens que nous le considérons ici. Les versions anciennes semblent ne l'avoir pas compris sous ce rapport. Les Septante rendent *négéb* par λίψ, « sud-ouest, » Gen., XX, 1; XXIV, 62: Num., XXXIV, 4, etc.; νότος, « sud, » Num., XIII, 29; Jud., I, 16; Jer., XIII, 19, etc.; ἐρήμος, « désert, » Gen., XII, 9; XIII, 1, 3, etc.; quelquefois par Ναγέϑ. Jos., X, 40; XI, 16; XV, 19; Jer., XXXII, 44; XXXIII, 13; Ezech., XX, 46; Abd., 19, 20. La Vulgate le traduit par *terra australis*, Gen., XX, 1; XXIV, 62; *plaga australis*, Gen., XIII, 1; Num., XXXIV, 4; Jos., XV, 1, etc.; *auster*, Jer., XIII, 19; XXXII, 44, etc.; *meridies*, Gen., XII, 9; XIII, 3, etc.; *plaga* ou *terra meridiana*, Num., XIII, 17; Jos., XI, 16; *africus*, Is., XXI, 1; *terra arens*, Jud., I, 15. Dans les premiers siècles de notre ère, ce district méridional s'appelait *Daroma*. Voir DAROM, t. II, col. 1307. On trouve un pays de *Ngb* mentionné quelquefois sur les monuments égyptiens; mais il n'est pas prouvé qu'il corresponde au *Négéb* palestinien. Cf. W. Max Müller, *Asien und Europa nach altägyptischen Denkmälern*, Leipzig, 1893, p. 148.

II. SITUATION ET LIMITES. — La Palestine, plus spécialement le territoire de Juda, au point de vue topographique, comprend des contrées différentes, que la Bible distingue nettement : *hâ-hâr*, « la montagne, » c'est-à-dire la chaîne de hauteurs qui forme l'ossature du pays, du nord au sud; *haš-šefêlâh*, « la plaine, » c'est-à-dire la plaine philistine et une partie des basses collines du sud-ouest; *hâ'ârâbâh*, « le désert, » c'est-à-dire les environs de la mer Morte et du Jourdain; enfin *han-négéb*, « le [pays] sec » ou « le sud ». Cf. Deut., I, 7; Jos., XI, 16; Jud., I, 9. Quelles étaient les limites de cette dernière région? Il est difficile de le dire exactement. De l'est à l'ouest, elle allait de l'Arabah à la Méditerranée; au nord et au sud, les lignes sont plus indécises. L'Écriture nous fournit cependant des indications suffisantes pour en donner un tracé approximatif. Elle signale plusieurs divisions géographiques ou ethnographiques du Négéb. A propos d'une invasion des Amalécites dans le sud de Chanaan, elle mentionne : le *negéb hak-Kerêṯî*, « le négéb des Céréthiens, » puis « celui de Juda » (hébreu : *ašér lyhûdâh*), et le *négéb Kâléb*, « le négéb de Caleb. » I Reg., XXX, 14. Or les Céréthiens étaient une tribu des Philistins, habitant par conséquent le sud-ouest de la Palestine. Voir CÉRÉTHÉENS, t. II, col. 441. Nous savons par ailleurs que le territoire assigné à Caleb comprenait Hébron et les villages qui en dépendaient. Jos., XXI, 11, 12. Un de ses descendants, Nabal, habitait Maon (aujourd'hui *Ma'in*) et avait des possessions sur le Carmel (*El-Kermel*), au sud d'Hébron. Voir la carte de JUDA, t. III, col. 1760. Le négéb de Juda, tel qu'il est précisé ici, comprenait la contrée intermédiaire, c'est-à-dire les derniers contreforts du massif montagneux de la Judée. Il est encore question I Reg., XXVII, 10, du *négéb*

ha-Yerahmeʿêli, « négéb des Jéraméélites, » et du *négéb haq-Qêni*, « négéb des Cinéens. » Les Cinéens étaient voisins des Amalécites, mais une de leurs tribus en particulier est signalée au sud d'Arad (*Tell ʿArâd*). Jud., I, 16. Quant aux Jéraméélites, ils demeuraient plus au sud, si l'on admet avec vraisemblance que leur nom est rappelé par celui de l'*ouadi Rakhméh*, au nord-est de Sbaïta; on retrouve, en effet, dans le nom arabe les lettres fondamentales du mot hébreu : רחם, rḥm. Les quatre premières divisions du Négéb que nous venons de mentionner en déterminent suffisamment la partie septentrionale. Mais nous trouvons un point d'appui plus solide encore dans l'énumération des villes de Juda. Jos., XV, 21-32. Les premiers groupes renferment précisément les cités du Négéb. La plupart sont malheureusement inconnues, mais celles qui sont identifiées d'une façon certaine ou probable peuvent servir à délimiter au nord le district dont nous parlons. Nous pouvons signaler : Siceleg, généralement cherchée aujourd'hui à *Kh. Zuheiliqéh;* Remmon, *Kh. Umm-er-Rummâmin;* Carioth ou Carioth-Hesron, *Kh. el-Qureitein;* Adada, *El-ʿAdʿadah;* Molada, *Kh. el-Milh;* Bersabée, *Bir es-Séba*ʿ; Sama ou Sabée, *Tell es-Séba*ʿ. En coordonnant ainsi tous ces renseignements nous arriverions à déterminer à peu près la limite nord du Négéb par une ligne allant de Siceleg à la mer Morte, ce serait la frontière de Siméon, relevée seulement au nord-est. Jos., XIX, 1-8. Du côté du sud, la Bible ne nous donne que quelques points de repère : Harma ou Horma, identifiée avec *Sbaïta,* à environ quarante kilomètres d'*Aïn Qadis,* et Cadès, peut-être la même que Cadèsbarné, *ʿAin Qadis,* à 80 kilomètres au sud de Bersabée. E. H. Palmer, *The Desert of the Exodus,* Cambridge, 1871, t. II, p. 426, résume ainsi toutes ces données : « 1. Dans la plaine, au nord et à l'ouest de Bersabée, nous pouvons reconnaître le Négéb des Céréthéens. 2. Dans la contrée montagneuse au sud d'Hébron, se trouvait le Négéb de Juda, et *Tell Zîf, Maʿîn* et *Kermel* indiquent exactement le Négéb de Caleb. 3. *Tell-ʿArad* et les plaines voisines formaient le Négéb des Cinéens, qui s'étendait probablement jusqu'à l'extrémité sud-ouest de la mer Morte. 4. Le plateau qui est borné au nord par l'*ouadi Rakhméh,* et au sud par les *ouadis El Abyadh, Marréh* et *Maderah,* représente le Négéb de Jérahméel. A ces limites s'arrêtait le district fertile du Négéb. » Si l'on comprend Cadès dans cette région, il faudrait aller plus loin.

III. Description. — Il nous suffit de considérer le Négéb depuis Bersabée. Pour le reste, voir Bersabée, t. I, col. 1629; Juda, 6, 9, t. III, col. 1756, 1774. Le pays comprend une arête montagneuse qui s'étend entre les plaines côtières de la Méditerranée, d'un côté, et, de l'autre les pentes accidentées qui descendent vers l'Arabah. L'ensemble du massif se compose de chaînons enchevêtrés, séparés par de nombreuses et parfois larges vallées. Il est pénétré par une multitude d'ouadis qui se ramifient et viennent former à l'ouest et à l'est quelques grands déversoirs, comme l'*ouadi Ghazzéh,* l'*ouadi el-Abiad,* qui lui-même tombe dans l'*ouadi el-Arisch* ou « Torrent d'Égypte », l'*ouadi Fiqréh* qui débouche au sud de la mer Morte, etc. Ces torrents malheureusement n'amènent aucune fertilité, car ils sont à sec la plus grande partie de l'année. Le Négéb est vraiment le « (pays) desséché ». On trouve cependant dans les vallées quelque végétation, quelques pièces de culture; les arabes nomades qui l'habitent peuvent y élever leurs troupeaux. A de larges prairies plus ou moins verdoyantes succèdent des vallées pierreuses où l'herbe ne pousse pas. Autrefois pourtant, comme nous le verrons, cette contrée eut des centres importants; à la culture des champs se joignait celle de la vigne, comme l'indiquent les terrasses qu'on rencontre encore sur les pentes des montagnes. On voit aussi d'endroit en endroit des puits, des réservoirs, de vastes grottes. Actuellement c'est le désert, avec son aridité, son silence, ses ruines, surtout si l'on compare cette région à celle qui s'étend plus au nord dans les environs d'Hébron, de Bersabée ou de Gaza; mais comparée au *Bâdiet et-Tih*, elle mérite moins ce nom. C'est donc en quelque sorte un pays de transition entre les grandes solitudes sinaïtiques et l'entrée de la Judée, où la vie, pourtant bien amoindrie aujourd'hui, commence à paraître. Le Négéb, du reste, au point de vue topographique, formait à Juda une excellente frontière, du côté du sud; il opposait à l'envahisseur qui aurait voulu atteindre par là Hébron et Jérusalem une barrière difficile à franchir, surtout avec des chariots de guerre.

IV. Histoire. — Le Négéb, par la nature de son sol, est la terre des nomades. Aussi fut-il le séjour préféré des patriarches. Abraham, Isaac et Jacob aimèrent à fixer leurs tentes dans les environs d'Hébron, de Bersabée, de Gérare, le long de la route qui descendait en Égypte. Gen., XII, 9; XIII, 1, 3; XX, 1; XXIV, 62; XXXVII, 1; XLVI, 5. Il fut aussi habité par les *ʿAvvim* ou Hévéens, Jos., XIII, 4 (hébreu, 3), « qui demeuraient dans les douars (hébreu : *ḥâṣêrim*), » Deut., II, 23, c'est-à-dire dans des sortes de campements protégés par une clôture en pierres et branches épineuses entrelacées. Voir Hévéens 3, t. III, col. 687; Hasérim et Haséroth, t. III, col. 445. On rencontre fréquemment dans le pays de ces enceintes de pierre. C'est par cette contrée que les explorateurs hébreux « montèrent » vers la terre de Chanaan. Num., XIII, 17, 22. Le territoire était alors occupé par les Amalécites, Num., XIII, 29, qui, joints aux Chananéens, arrêtèrent les envahisseurs, qu'ils repoussèrent jusqu'à Horma, *Sbaïta.* Num., XIV, 25, 45. Mais, après la conquête, il fut donné à la tribu de Siméon. Jos., XIX, 1-8. A l'époque de Saül et de David, l'Écriture mentionne, à côté des Amalécites, les Gessurites et les Gerzites, I Reg., XXVII, 8. Voir Gerzi, t. III, col. 215; Gessuri 2, t. III, col. 223. Sous les rois, il fut considéré comme une partie du royaume de Juda, dont il suivit les vicissitudes. Nous le voyons par Jérémie, qui, dans ses oracles, associe les villes du Négéb à celles des contrées supérieures. Jer., XIII, 19; XVII, 26; XXXII, 44; XXXIII, 13. Il entre également dans les nouvelles limites de la Terre-Sainte, telles que les établit Ézéchiel, XLVII, 19. Abdias, 19, annonce que les habitants du Négeb s'empareront de l'Idumée, dont ils étaient limitrophes. — En dehors des villes bibliques que nous avons mentionnées sur la frontière septentrionale, nous devons signaler encore, dans l'intérieur : Aroer, *Arʿârah,* Thamar, *Kurnub,* Rehoboth, *Er-Ruhéibéh,* Horma, *Sbaïta.* Les stations romaines sont marquées principalement par Élusa, *Khalasah,* et Éboda, *ʿAbdéh.* Il y a, dans ces différents endroits, ainsi qu'à *El-Audjéh, El-Meschréfeh* et ailleurs, des ruines qui rappellent les antiques civilisations que ce pays vit fleurir. Voir, en particulier sur *ʿAbdéh,* de très intéressantes découvertes dans la *Revue biblique,* Paris, 1904, p. 402-424; 1905, p. 74-89. Ces points jalonnent les quelques routes que suivaient les caravanes pour se rendre de l'Arabie, du golfe d'Akabah, aux ports de la Méditerranée. Dans un pays d'accès aussi difficile, les voies, en effet, ne peuvent être indifféremment tracées; elles le sont naturellement par le terrain lui-même. Il faut suivre les vallées où il y a chance de trouver de l'eau et quelque végétation. Les sommets ne peuvent être franchis que par certaines passes ou *naqbs.* On trouve encore des traces de ces voies antiques. — Nous avons dit que le Négeb faisait l'office de barrière pour la Judée; on ne connaît, en effet, qu'un exemple d'invasion du pays de ce côté, par l'armée de Chodorlahomor, qui, après avoir poussé une pointe jusqu'à Cadès, vint attaquer les rois de la Pentapole. Gen., XIV, 7. — Voir Palestine; Siméon (Tribu de).

V. Bibliographie. — E. Wilton, *The Negeb;* E.

Robinson, *Biblical Researches in Palestine*, Londres, 1856, t. I, p. 173-220; E. H. Palmer, *The Desert of the Exodus*, Cambridge, 1871, t. II, p. 359-428; G. A. Smith, *The historical Geography of the Holy Land*, Londres, 1894, p. 278-286; F. Buhl, *Geographie des Alten Palästina*, Leipzig, 1896, 87-88, 182-185. A. LEGENDRE.

NEGÎNÂH (hébreu : *nĕgînâh;* Septante : ψαλμός, ὕμνος; Vulgate : *carmina*). Le terme de *negînâh* et son pluriel *negînôṭ* se lisent au titre des Psaumes IV, VI, LIV (LIII), LXI (LX), LXVII (LXVI), LXXVI (LXXV), puis au Psaume LVII (LVI), 7, Lamentations, V, 14, au cantique d'Ézéchias, Is., XXXVIII, 20; et dans l'indication musicale qui suit le cantique d'Habacuc, III, 19. — D'après la racine *naggên*, « toucher les cordes, » qui équivaut au grec ψάλλω, voir HARPE, t. III, col. 437, le mot *nĕgînâh* désigne la percussion des cordes et le jeu des instruments à cordes. C'est aussi le sens qu'exprime sans doute Symmaque par la traduction διὰ ψαλτηρίων. Le joueur de harpe est nommé *menaggên*. I Sam., XVI, 18; II Reg., III, 15; Ps. LXVIII (LXVII), 26. — Par dérivation, *nĕgînâh*, aussi bien que ψαλμός, prend la signification de « chant accompagné par les instruments à cordes », ou même le sens plus général de «tout thème poétique accompagné par la musique ». Ainsi s'expliquent les traductions des versions grecques, Septante : ἐν ψαλμοῖς, Ps. IV, VI; ἐν ὕμνοις, Ps. LIII, LIV; Aquila : ἐν ψαλμοῖς; Théodotion : ἐν ὕμνοις, reproduites par saint Jérôme : *in canticis, in psalmis*. Enfin, dans cette dernière signification, *nĕgînâh* a la nuance de « chanson moqueuse » : Ps. LXIX (LXVIII) 13; Job, XXX, 9; Lam., XXX, 14 et 63, où l'on trouve la forme équivalente *manĕgînâh*. — Les Juifs ont transporté ce nom de *nĕgînâh* aux signes d'accents : *negînôṭ, negînôṭ ta'amîm*, qu'ils joignent aux textes bibliques ou liturgiques comme signes de ponctuation, d'accentuation tonique et de modulation. Pour eux la *negînâh* est l'ensemble de ce système d'accents avec les règles de leur emploi.

J. PARISOT.

NÉGLIGENCE (Septante : πλημμέλεια; Vulgate : *negligentia*), manque de soin dans l'accomplissement d'un devoir. Ce manque de soin s'exprime en hébreu par le verbe *bâ'at*, I Reg., II, 29, en chaldéen par le verbe *šenâ'*, en grec par les verbes ἀμελεῖν, ἐπιβλέπειν, ὀλιγωρεῖν, en latin par le verbe *negligere*. La négligence devient assez souvent suffisamment grave pour constituer un péché. Voir PÉCHÉ. — Dans la Sainte Écriture, il est plusieurs fois reproché aux prêtres et aux lévites de négliger leur service religieux et d'autres devoirs qui en sont la conséquence. I Reg., II, 29; II Par., XXIV, 5; XXIX, 11; II Mach., IV, 14. Le peuple est averti de ne pas négliger les ordres du Seigneur. Lev., XX, 4; Deut., VIII, 11; XXII, 3. « Celui qui néglige sa voie, » c'est-à-dire celui qui ne veille pas convenablement sur sa conduite morale, « mourra. » Prov., XIX, 16, Artaxerxès et Darius recommandent qu'on ne néglige pas leurs ordres. I Esd., IV, 22; VI, 11, 12. — Les invités au festin négligent l'appel dont ils ont été honorés. Matth., XXI, 5. Il ne faut pas négliger les grâces qu'on a reçues, I Tim., IV, 14; Heb., II, 3, ni les instructions du Seigneur. Heb., XII, 5; Prov., III, 11. H. LESÊTRE.

NÈGRES, race d'hommes spécialement caractérisés par la couleur noire de leur peau. Cette couleur est due à un pigment qui, sous les climats très chauds, se dépose dans les cellules de la muqueuse épidermique.

1° On distingue deux grandes classes de nègres : les nègres de haute taille, dolichocéphales ou à tête plus longue que large, habitant l'Afrique et la Mélanaisie, et les nègres de petite taille ou pygmées, brachycéphales ou à tête plus large que longue, habitant l'Afrique sous le nom de négrilles, et l'Océanie sous le nom de négritos. On a cru, sur la foi de certains indices, que l'Asie avait été le berceau de la race nègre. Cf. Van den Gheyn, *L'origine asiatique de la race noire*, dans la *Revue des questions scientifiques*, Bruxelles, avril 1891, p. 428-462, et *Congrès scient. internat. des catholiques*, Paris, 1891, *Anthropologie*, p. 132-154. Différentes considérations ne permettent pas de tenir cette conclusion pour certaine. On ne s'explique pas, par exemple, comment, sous un même climat, certaines races seraient restées jaunes ou blanches, tandis que d'autres seraient devenues noires. Aussi le P. Van den Gheyn, *Congr. scient. internat. des catholiques*, Bruxelles, 1895, *Anthropologie*, p. 225, accorda-t-il ensuite moins de crédit à l'hypothèse d'une migration des nègres d'Asie en Afrique. On a cherché pendant longtemps à faire des caractères spécifiques de la race nègre une objection contre l'unité de l'espèce humaine. La plupart des savants n'ont pas admis la valeur de cette objection. Cf. Guibert, *Les origines*, Paris, 3e édit., 1902, p. 215-255; Vigouroux, *Les Livres Saints et la critique rationaliste*, Paris, 5e édit., 1902, t. IV, p. 1-119. Elle a, du reste, singulièrement perdu de son crédit depuis que la théorie de l'évolution est en faveur. Si, physiquement parlant, l'homme peut venir du singe, à plus forte raison le noir peut-il venir du blanc.

2° Les Égyptiens furent en rapport avec les nègres et les négrilles au sud de leur pays; ils eurent parfois à batailler avec eux, et leurs monuments représentent soit des noirs qui apportent leurs tributs aux pharaons, voir t. II, fig. 619, col. 2009; cf. Lepsius, *Denkm.*, Abth. III, Blatt. 117; Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, Paris, t. II, 1897, p. 269, soit des scènes de guerre contre leurs tribus pillardes (fig. 428). Cf. Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, pl. LXXI. En Asie, des négritos ont occupé la Susiane; leur type se retrouve encore dans la contrée. Cf. Dieulafoy, dans la *Revue d'ethnographie*, Paris, 1887, p. 400-414; *L'acro- pole de Suse*, Paris, 1892, p. 7-11, 27-33, 36, 37; Fr. Houssay, *Les races humaines de la Perse*, Paris, p. 28-45, 48; Maspero, *Histoire ancienne*, t. III, p. 32. Ces négritos susiens servirent dans l'armée de Xerxès. Hérodote, VII, 70, les appelle des Éthiopiens orientaux, et les distingue des Éthiopiens d'Afrique par leur langage et par leurs cheveux, qui étaient droits et non crépus.

3° La Bible ne s'occupe pas directement de la race nègre, avec laquelle les Israélites n'ont pas eu de contact immédiat. Il se pourrait cependant qu'il y fût fait allusion dans un passage où Ézéchiel, XXVII, 11, parle de *gammâdîm* postés sur les tours de Tyr. Les Septante traduisent ce mot par φύλακες, ce qui suppose la lecture *šomerîm*, « gardes. » La Vulgate rend le terme hébreu par *Pygmæi*, « pygmées. » La plupart des auteurs font de *gammâdîm* un nom de peuple, peut-être les *Gamdu* égyptiens, les *Kumidi* des lettres de Tell-el-Amarna, peuplade voisine de l'Hermon. Cf. Buhl, *Gesenius' Handwörterbuch*, p. 156. Mais déjà J. D. Michælis, *Supplem.*, Gœttingue, 1784, p. 326, adoptant le sens de la Vulgate, faisait venir *gammâdîm* de *goméd*, « bâton, aune, » d'où hommes hauts d'une aune, hauts comme un bâton, pygmées. Quoi d'étonnant que Tyr, en rapports constants avec Carthage, ait eu à son service des négrilles d'Afrique, ou ait enrôlé des négritos de Susiane? « De fait, on peut facilement admettre que des pygmées ont été enrôlés comme archers pour la défense de Tyr, puisque tel a été et tel est encore leur rôle sur certains points du globe. » Mgr Le Roy, *Les Pygmées*, Tours, s. d., p. 8-10. Quelques auteurs ont tenté d'établir l'identité des nègres avec les Couschites, les Kaššî babyloniens, les Cissiens et les Cosséens. Cf. Dessailly, *Le paradis terrestre et la race nègre*, p. 253-301. Sur cette identification, voir CHUS, t. II, col. 743-746. Le pays de Chus désigne ordinairement l'Éthiopie

africaine, et aussi quelquefois la partie de l'Asie occupée primitivement par les Couschites. Voir ÉTHIOPIE, t. II, col. 2007. Mais, parmi les textes bibliques qui se rapportent à l'Éthiopie, il en est qui pourraient viser l'Éthiopie asiatique, l'Élam la région de Suse, peuplé par les négritos, plutôt que l'Éthiopie africaine. Isaïe, XVIII, 1-3, annonce à l'Éthiopie le futur désastre des Assyriens. L'Éthiopie, *Kûš*, n'est-elle pas plutôt ici l'Élam, d'abord écrasé par Assurbanipal, qui prit et détruisit Suse, mais destiné à reprendre sa revanche contre l'Assyrie à l'avènement des Mèdes? Sophonie, II, 12, décrit le châtiment futur de Moab, d'Ammon, des Éthiopiens et de l'Assyrie, peuples qui ont été les ennemis d'Israël; puis, III, 10, il annonce aux futurs exilés de sa nation que Dieu fera revenir ses serviteurs *classique*, t. III, p. 373, 374. Or, nul doute qu'il n'y eût des nègres parmi ces débris des troupes égyptiennes. Nahum, III, 9, signale les Éthiopiens, les Lybiens et les Nubiens au nombre des défenseurs de l'Égypte. Il en fut probablement de même dans l'armée de Néchao, quand celui-ci traversa la Palestine, sous Josias, pour aller se faire battre par les Chaldéens à Carchemis. — L'épouse du Cantique, I, 4, 5, dit d'elle-même :

> Je suis noire (*šeḥorâh*) et belle, filles de Jérusalem, [mon;
> Comme les tentes de Cédar, comme les pavillons de Salo-
> Ne prenez pas garde que je suis noirâtre (*šeḥarḥoréṭ*),
> Que le soleil m'a brûlée.

Le noir du visage est ici comparé à la couleur des tentes de Cédar, qui sont faites en étoffes de poils de

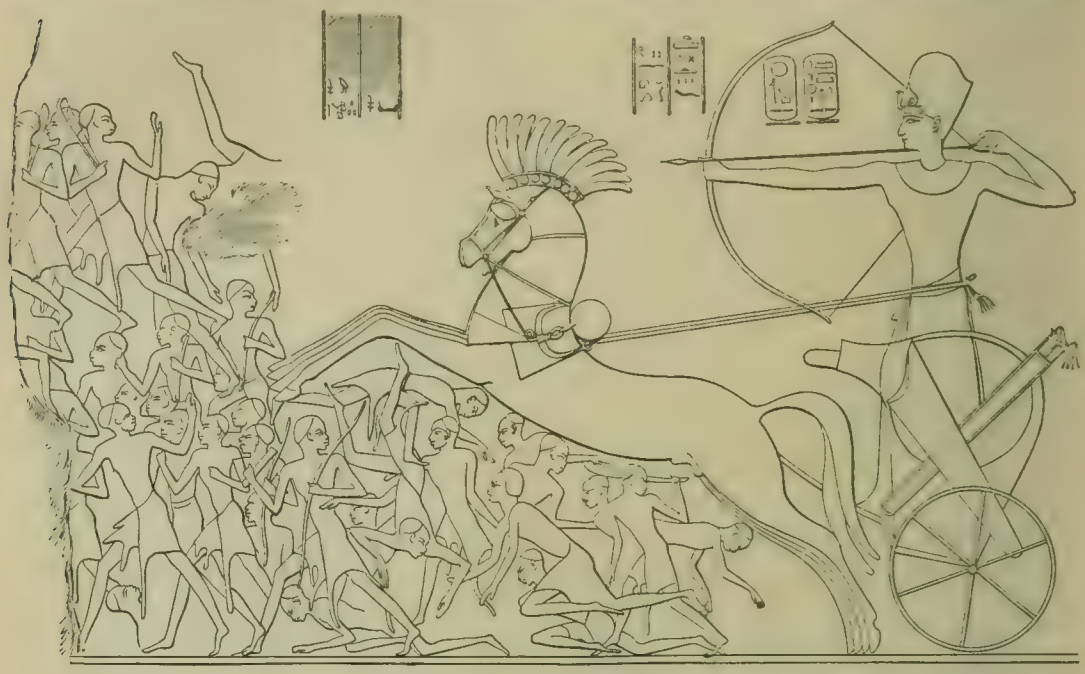

428. — Ramsès II met en fuite une tribu nègre. Beit-Oualli. D'après Champollion, *Monuments de l'Égypte*, pl. LXXI.

d'au delà des fleuves de l'Éthiopie. N'est-ce pas encore le *kûš* asiatique, la Susiane, dont il est question dans ces textes? Ce n'est pas en effet dans l'Éthiopie africaine que les Israélites ont été déportés, c'est en Chaldée et dans les pays situés au delà, particulièrement dans la Susiane.

4° Le *Kûši*, « Éthiopien, » qui ne peut pas changer sa peau, pas plus que le léopard ne peut changer son pelage tacheté, Jer., XIII, 23, est un noir proprement dit, bien plutôt qu'un simple Abyssin. La couleur de ce dernier ne diffère pas notablement de celle du bédouin; or le terme de comparaison employé par le prophète, pour marquer l'incurabilité de Juda dans le mal, a beaucoup plus de relief s'il porte sur une couleur de peau à la fois indélébile et tranchant foncièrement avec la couleur habituelle aux Sémites. Les noirs n'étaient pas inconnus en Palestine à l'époque de Jérémie. Déjà, à la suite de sa campagne contre l'Éthiopien Tharaca, maître de l'Égypte, Asarhaddon, voir t. I, col. 1059, avait ramené avec lui un butin immense et des convois innombrables de prisonniers; il s'était plu à parader avec eux à travers la Syrie, pour faire la leçon aux princes qui avaient cru à l'invincibilité du pharaon. Cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient* chèvre ou de chameau et paraissent toutes noires. Voir CÉDAR, t. II, col. 357. L'épouse ne se présente pas comme une négresse, mais comme une personne qui a vécu en plein air, et que le soleil a brunie, a rendue *šeḥarḥoréṭ*, « noirâtre, » mot qui est un diminutif de *šâḥar*, « être noir. » Il serait bien difficile de s'expliquer ce visage hâlé et noirci, s'il s'agissait de l'épouse de Salomon, qui, malgré ce défaut apparent, prétendrait encore être belle et s'en vanterait auprès des filles de Jérusalem. En donnant au Cantique le sens allégorique qui seul lui convient, les interprètes voient dans ce noir visage de l'épouse l'effet de la persécution, qui ménage à l'Église un nouveau genre de beauté ajoutée à sa beauté native. Cf. Bossuet, *Œuvres compl.*, Bar-le-Duc, t. II, p. 11; Le Hir, *Le Cantique des cantiques*, Paris, 1883, p. 78; Gietmann, *Eccles. et Cant. cant.*, Paris, 1890, p. 439-441. H. LESÊTRE.

NÉHÉLAMITE (hébreu : *han-Néḥêlâmi; han-Neḥlâmi;* Septante : Αἰλαμίτης; *Alexandrinus* et *Siniaticus :* Ἐλαμίτης; *Complute :* Νεελαμίτης), qualificatif qui accompagne le nom du faux prophète Séméias dans Jérémie, XXXIX, 24, 31, 32. Il était avec les captifs à Babylone. Ce surnom de Néhélamite doit venir soit du

lieu de sa naissance ou de son séjour, soit d'un de ses ancêtres, mais il est impossible de résoudre le problème, parce nous ne connaissons aucune localité ni aucune personne du nom de Néhélam. Le Targum voit dans ce nom חלם, *Ḥālām*, ville située entre le Jourdain et l'Euphrate. Voir HELAM, t. III, col. 564. L'orthographe des Septante peut favoriser ce rapprochement, ou celui que font divers commentateurs avec le descendant d'Aser appelé Hélem. Voir HÉLEM, t. III, col. 566. Mais il est purement conjectural — *Ḥālām* en hébreu signifie « songe, rêve » et Jérémie traite plusieurs fois de « rêveries et de songes » les oracles des faux prophètes, Jer., XXIII, 25, 27, 28; il les appelle eux-mêmes *nibe'ê ḥālōmōt*, « des prophètes de songes » (Vulgate : *prophetæ somniantes*), ℣. 32. Cf. XXIX, 8. En rappelant trois fois le surnom de Séméias, il a pu voir dans ce mot de *Néhèlami*, une allusion à ses « rêves », à ses fausses prophéties. De là le sens de « rêveur » qui a été attribué à Néhélamite par quelques rabbins et quelques commentateurs chrétiens. Voir J. Knabenhauer, *Comment. in Jeremiam*, Paris, 1889, p. 359.

NÉHELESCOL ou Vallée d'Escol. Num., XIII, 25. Voir ESCOL 2, t. II, col. 1928.

NÉHÉMIE (hébreu : *Néḥémayāh;* Septante : Νεεμίας; Vulgate : *Nehemias*), nom de trois Israélites.

1. NÉHÉMIE, un des chefs juifs qui revinrent en Palestine avec Zorobabel. I Esd., II, 2; II Esd., VII, 7. Ces chefs sont au nombre de douze en comptant Zorobabel, et ils sont désignés sous le titre de « fils de la province », *ham-medināh*, c'est-à-dire du territoire dont Jérusalem était la capitale, cf. II, Esd., XI, 3, lequel forma la *medināh* ou province de Juda dans l'empire perse. Cf. I Esd., V, 8. Ce Néhémie est différent du fils d'Helcias.

2. NÉHÉMIE, deux fois *athersatha* ou gouverneur des Juifs revenus de l'exil, restaurateur des murs de Jérusalem et réformateur de la communauté juive. Nous sommes renseignés sur ses deux gouvernements et les réformes qu'il a entreprises par ses propres Mémoires, insérés dans le IIe livre d'Esdras, dit de Néhémie. Voir NÉHÉMIE (*Livre de*). Il ne nous a rien appris sur sa famille, qui était, conclut-on de ce silence, peu illustre et peu connue, quoique habitant Jérusalem où se trouvaient les tombeaux des ancêtres, II, 3, 5. Il nous dit seulement qu'il était fils d'Helcias, I, 1 (Hachelai, X, 1), échanson du roi Artaxerxès à la cour de Suse, I, 11. On pense qu'il avait mérité par ses qualités personnelles d'être élevé à cette charge importante. Voir ÉCHANSON, t. II, col. 1559.

Ier GOUVERNEMENT. — 1° *Date.* — Ce fut la vingtième année du roi Artaxerxès, I, 1; II, 1. Cette donnée, fournie par les Mémoires authentiques de Néhémie, a été généralement tenue pour historique. Winckler, *Altorientalische Forschungen*, 2e série, Leipzig, 1899, t. II, p. 473, n'y voit qu'un emprunt mythologique à la légende babylonienne et une allusion à la fête du nouvel an durant laquelle les dieux décident le sort des nations, et par conséquent celui d'Israël. L'unique raison de cette singulière affirmation est que Néhémie adopte le système chronologique de Babylone. Mais si on a communément reconnu l'exactitude de cette date, on l'a fixée de façons bien différentes. Le désaccord provient de ce que Néhémie ne dit pas de quel roi perse, nommé Artaxerxès, il était l'échanson. La plupart des commentateurs reconnaissent dans ce roi Artaxerxès Ier Longuemain (464-424). Voir ARTAXERXÈS Ier, t. I, col. 1040. Quelques-uns cependant y voyaient Artaxerxès II, dont la vingtième année du règne correspondait à l'an 385. Cf. F. de Saulcy, *Étude chronologique des livres d'Esdras et de Néhémie*, Paris, 1868, p. 47 sq.; Kaulen, *Einleitung*, 2e édit., Fribourg-en-Brisgau, 1890, p. 211. J. Imbert, *Le temple reconstruit par Zorobabel*, Louvain, 1889, aboutissait à cette conclusion, parce qu'il rabaissait le retour de Zorobabel au règne de Darius II. Mais son système chronologique est inadmissible, le retour de Zorobabel ayant eu lieu sous Cyrus. A. van Hoonacker, *Zorobabel et le second temple*, Louvain, 1892, p. 12-25. Le P. Lagrange estime aussi que Néhémie reçut sa première mission la vingtième année d'Artaxerxès II. Ses principaux arguments sont tirés des données chronologiques de Josèphe, *Ant. jud.*, XI, VII, 1, 2. *Revue biblique*, octobre 1894. Mais ces données ne sont pas fondées. A. van Hoonacker, *Revue biblique*, avril 1895; Id., *Nouvelles études sur la restauration juive après l'exil de Babylone*, Paris, Louvain, 1896, p. 187-194. L'argument établi sur la succession des grands-prêtres juifs, Neh., XII, 10; cf. XIII, 28, n'a pas plus de valeur. *Ibid.*, p. 194-202. On n'allègue aucune raison sérieuse contre l'opinion générale que Néhémie vint à Jérusalem la vingtième année d'Artaxerxès Ier, par conséquent en 444.

2° *Occasion.* — Cette année-là donc, au mois de casleu, Hanani, un des frères de Néhémie, ou, du moins, un de ses plus proches parents, qui était reparti à Jérusalem, vraisemblablement avec une des caravanes précédentes, revenu à Suse, rendit visite à son frère avec quelques hommes de Juda. Néhémie l'interrogea sur la situation des Juifs, sortis de captivité et rapatriés à Jérusalem. Hanani décrivit leur grande affliction et leur opprobre : les murs de la ville étaient rompus, brisés, et les portes avaient été consumées par le feu, I, 1-3. Cette description correspond à l'essai de reconstruction des murs de la ville, interrompu par ordre d'Artaxerxès. I Esd., IV, 7-23. A. van Hoonacker, *Nouvelles études*, p. 161-181; J. Fischer, *Die chronologischen Fragen in den Büchern Esra-Nehemia*, Fribourg-en-Brisgau, 1903, p. 83-88. En apprenant ces tristes nouvelles, Néhémie s'assit et se mit à pleurer; il demeura plusieurs jours dans une profonde tristesse; il jeûnait et priait nuit et jour le Seigneur tout-puissant, fidèle et miséricordieux. Il reproduit sa prière habituelle, dans laquelle il reconnaissait humblement les fautes de ses pères infidèles et justement punis par leur dispersion au milieu des païens. Il rappelait aussi à Dieu sa promesse de rassembler les captifs convertis et de les ramener à Jérusalem. Deut., XXX, 1-3. Il le suppliait donc de le protéger dans ses desseins et de lui faire trouver grâce aux yeux du roi qu'il servait comme échanson, I, 4-11. La suite du récit dévoile le secret dessein de Néhémie. Il voulait amener le roi à revenir sur la décision prise de faire cesser la reconstruction des murs de Jérusalem. I Esd., IV, 21, 22. Fortifié par la prière, il attendit une occasion favorable pour intervenir et adresser sa requête. Au mois de nisan de la même année, par conséquent après trois mois d'intervalle, il se trouva de service un jour que le roi était seul à table avec la reine, sa femme principale. Il s'y prit habilement pour se faire interroger par son maître. Contrairement à son habitude, il se tint auprès de la table royale, l'air abattu et défait. Le roi s'en aperçut et s'en étonna, puisque l'échanson ne paraissait pas malade. Il voulut connaître la cause de sa tristesse. Dominant sa crainte, Néhémie dit au roi : « Pourquoi mon visage ne serait-il pas abattu, quand la ville où sont les tombeaux de mes pères est dévastée et que ses portes sont brûlées? » Le roi encourageant sa requête, il pria Dieu et demanda expressément d'être envoyé en Judée pour rebâtir la ville de Jérusalem. Il semblait difficile de faire revenir le roi sur sa décision. Grâce peut-être à l'intervention de la reine, la demande de l'échanson fut agréée. Le roi et la reine demandèrent seulement quelles seraient la durée du voyage et la date du retour. Néhémie fixa un délai qui lui fut accordé et qui était de douze ans,

v, 14; XIII, 6. Le roi accorda l'autorisation, II, 1-6. En fait, Néhémie avait le titre d'*athersatha*, VIII, 9; X, 1 avec des pouvoirs étendus. Voir t. I, col. 1221.

Il demanda encore des lettres à présenter aux gouverneurs des provinces situées au delà de l'Euphrate pour qu'ils le fassent passer jusqu'en Judée, et l'autorisation de prendre dans les forêts royales le bois nécessaire aux travaux à faire au Temple et aux murailles aussi bien qu'à sa propre maison à Jérusalem. Parce que Dieu le protégeait, le roi lui accorda les faveurs demandées, II, 7, 8. Il lui donna aussi des officiers et des cavaliers pour l'escorter. Le voyage se fit heureusement grâce aux lettres présentées aux gouverneurs des provinces d'au delà de l'Euphrate, II, 9. Toutefois, Sanaballat et Tobie, de races ennemies des Juifs, ayant appris que Néhémie venait travailler à la prospérité des Israélites, en furent contristés, II, 10. Ils devaient bientôt mettre obstacle à ses projets.

3° *Reconstruction des murs de Jérusalem.* — Prévoyant cette opposition, Néhémie ne fit connaître à personne l'objet de sa mission, avant de s'être rendu compte par lui-même de la situation. Trois jours après son arrivée à Jérusalem, il alla de nuit, avec une faible escorte, inspecter l'état des murs. Le cheval qu'il montait était le seul qu'il y eût à Jérusalem. Il sortit par la porte de la Vallée, s'arrêta devant la fontaine du Dragon pour considérer les murs ébréchés et les portes incendiées. Parvenu à la porte de la fontaine de Siloé et à l'aqueduc royal, il ne put trouver au milieu des ruines un passage libre pour son cheval. Remontant la vallée du Cédron, il continua d'examiner l'état des murailles et rentra par la porte de la Vallée, après avoir ainsi fait le tour de l'enceinte extérieure, II, 11-15. Les chefs qui commandaient au nom du roi ignoraient cette course nocturne et les projets de Néhémie, que celui-ci n'avait pas même révélés aux Juifs. Il les communiqua enfin à ces derniers, leur apprit la protection dont Dieu l'avait favorisé et l'autorisation royale. Il les décida de la sorte à commencer aussitôt la reconstruction des murs de la ville, II, 16-18.

Dès la reprise des travaux, les adversaires des Juifs, Sanaballat, Tobie et Gossem, se moquèrent des travailleurs et présentèrent leur entreprise comme un acte de rébellion et de désobéissance aux ordres du roi de Perse. Néhémie leur répondit que Dieu assistait ses serviteurs, qui continueraient à relever les murs de leur ville. Il en avait le droit et il remplissait un devoir. Quant à eux, étrangers à Jérusalem, ils n'avaient aucun droit sur cette ville. Les travaux ne furent pas interrompus, et le chapitre III du livre de Néhémie trace un intéressant tableau du groupement des ouvriers et de la partie des murs qu'ils relevèrent. Les habitants de Jérusalem et des villages de la province, sauf les principaux de Thécué, ℣. 5, s'employèrent avec ardeur à l'œuvre de la restauration et de l'achèvement des murailles. Ce ne fut pas toutefois sans opposition. Les ennemis d'Israël et les tribus voisines se liguèrent pour entraver la reconstruction. Les moqueries de Sanaballat et de Tobie sur la hâte des travailleurs et sur la qualité des matériaux qu'ils employaient ne firent qu'augmenter la confiance pieuse de Néhémie et l'ardeur des Juifs, IV, 1-6. Déjà, la moitié de la besogne était faite, quand les ennemis en colère passèrent des injures aux actes. Les Arabes, les Ammonites et les habitants d'Azot se joignirent à Sanaballat et à Tobie et résolurent d'attaquer ensemble Jérusalem et de tendre des embûches aux reconstructeurs. Les tribus voisines voulaient par tout moyen s'opposer au relèvement de Jérusalem, parce que la restauration de la capitale juive devait fortifier les rapatriés et ruiner parmi eux l'influence étrangère. Néhémie n'eut pas seulement recours à la prière, il plaça sur la muraille des gardes qui veillaient nuit et jour. Les travailleurs se décourageaient et craignaient de ne pas venir à bout de leur entreprise. Leurs adversaires avaient projeté de les surprendre et de les tailler en pièces; mais les Juifs, qui habitaient au milieu d'eux, vinrent de dix endroits différents prévenir leurs frères. Néhémie rangea tout le peuple en armes autour des murs et l'encouragea à la confiance en Dieu et à la lutte. Mais les ennemis, ayant appris que leur dessein avait été dévoilé, changèrent d'avis, et les Juifs reprirent leur travail. Dès lors, par crainte d'une surprise, la moitié des jeunes serviteurs de Néhémie travaillait et l'autre moitié restait sous les armes avec les chefs. Tous les travailleurs eux-mêmes étaient armés, ils avaient l'épée au côté et ils sonnaient de la trompette auprès de Néhémie. Celui-ci avait, en effet, décidé qu'en raison de l'étendue du chantier et de l'éloignement des équipes, le lieu d'où partirait le son de la trompette serait le centre du ralliement. Le peuple ne devait pas quitter Jérusalem, chacun travaillait à son rang, jour et nuit. Néhémie lui-même, ses parents, ses hommes et ses gardes ne quittaient pas leurs vêtements, pas même de nuit, IV, 7-23.

4° *Plaintes du peuple contre les riches.* — Cependant, au milieu même de ces travaux, Néhémie eut à réprimer de graves abus, qui soulevèrent les plaintes du peuple. Des riches accaparaient les biens de leurs frères et ils ne leur fournissaient les moyens d'existence et les sommes nécessaires au paiement des impôts, que s'ils recevaient en gages leurs champs, leurs vignes, leurs maisons et même leurs enfants, V, 1-5. Néhémie irrité réfléchit sur la conduite qu'il devait suivre. Il réprimanda les grands et les chefs, puis convoqua le peuple en assemblée. Dans sa harangue, il opposa sa manière d'agir à celle des coupables. Tandis qu'il avait racheté le plus possible de Juifs vendus aux païens, eux vendraient-ils leurs frères pour qu'il dût les racheter? Les riches se turent, ne sachant que répondre. Néhémie continua ses reproches. Lui-même, ses frères et ses serviteurs avaient prêté de l'argent et du blé à plusieurs. Que tous, d'un commun accord, s'engagent à ne rien réclamer à leurs débiteurs, et que les riches rendent les biens saisis et les intérêts touchés. Ils prirent généreusement l'engagement proposé. Les prêtres firent la même promesse, et, frappant sa poitrine, Néhémie attira les coups de la vengeance divine sur quiconque ne tiendrait pas son engagement. Le peuple répondit : Amen, et loua Dieu. L'engagement pris avec cette solennité fut observé, V, 6-14. Néhémie rappela à ce propos que ses prédécesseurs et leurs agents subalternes avaient pressuré et exploité les Juifs. Mais lui, il montra plus de désintéressement; non seulement il ne toucha pas, durant les douze années de son premier gouvernement, les revenus de sa charge, il travailla lui-même avec tous ses serviteurs à la réfection des murs, et il n'acheta aucun champ. Il nourrissait à sa table 150 personnes, sans compter les Juifs qui habitaient parmi les tribus voisines et venaient à Jérusalem. Tous les dix jours, il distribuait du vin et beaucoup d'autres denrées. Le peuple était pauvre et Néhémie espérait de Dieu la récompense de sa bonté à l'égard des siens, V, 15-19.

5° *Embûches dressées par Sanaballat, Tobie et Gossem.* — N'ayant pas réussi à entraver la réédification des murs de Jérusalem, alors que les portes n'étaient pas encore terminées, les adversaires de Néhémie lui tendirent de nouvelles embûches. Sanaballat et Gossem lui proposèrent de venir en quelque localité d'Ono pour conclure alliance avec eux; en réalité, ils voulaient s'emparer de lui. Néhémie s'excusa sur la nécessité de surveiller les grands travaux qu'il avait entrepris, de peur qu'ils ne fussent négligés pendant son absence. Par quatre fois, la même proposition fut faite, et la même

réponse donnée. Une cinquième fois, Sanaballat envoya à Néhémie une lettre dans laquelle il rapportait le bruit, répandu par Gossem, que la reconstruction des murs de Jérusalem était une révolte contre le roi perse. Néhémie voulait se déclarer lui-même roi des Juifs, et il avait suscité des prophètes qui proclamaient la nécessité de reconnaître sa royauté. Le roi de Suse devait être averti de ce bruit public, et Sanaballat invitait Néhémie à venir en délibérer avec lui. Néhémie envoya un courrier répondre qu'il n'y avait rien de vrai en tous ces bruits et que Sanaballat inventait ces fausses nouvelles à dessein. Ces démarches n'avaient d'autre but que d'effrayer Néhémie et de lui faire cesser les travaux. Comme il persévérait, au contraire, dans son dessein, ses adversaires ourdirent de nouvelles intrigues, et eurent recours à la faction juive qui leur était favorable. Néhémie était entré en secret dans la maison du prophète Séméias pour le consulter. Celui-ci lui suggéra de s'enfermer dans le Temple, afin d'échapper aux coups des conjurés qui devaient venir de nuit pour le tuer. Néhémie refusa noblement de se cacher et de fuir ainsi le danger, et il comprit que Dieu n'avait pas inspiré à Séméias ce dessein, mais que celui-ci, soudoyé par Tobie et Sanaballat, avait feint d'être inspiré; il était payé pour l'intimider et lui faire commettre une faute qu'on pourrait justement lui reprocher. La prophétesse Noadia et d'autres prophètes avaient cherché aussi à l'épouvanter. Néhémie s'en remet à Dieu de leurs actes et de leurs embûches dressées contre lui par Tobie et Sanaballat, VI, 1-14. Cependant, les murailles furent achevées le 25 du mois d'élul. Les travaux avaient duré 52 jours. Quand ils l'apprirent, les adversaires des Juifs en furent consternés; ils y reconnurent la main de Dieu. Ils avaient été favorisés par plusieurs des principaux Juifs, qui correspondaient avec Tobie et qui avaient juré d'être de son parti, parce qu'il était allié, lui et son fils, à des familles juives. Ils venaient le louer devant Néhémie, et ils transmettaient à Tobie les paroles de Néhémie, VI, 15-19.

6° *Peuplement de la ville et dédicace des murs.* — Les murs achevés et les portes posées, Néhémie fit le recensement des portiers, des chantres et des lévites. Puis, il donna à Hanani, son frère, et à Hananias, chef d'une famille de Jérusalem, ses ordres concernant la garde de la ville : les portes en seraient fermées de nuit et on ne les ouvrirait que lorsque le soleil serait déjà chaud. Ce soir-là, on les ferma et on les barra en leur présence, et les habitants de Jérusalem veillèrent tour à tour, chacun devant sa maison. La ville était étendue, mais elle contenait peu d'habitants et de maisons bâties, VII, 1-4. Elle n'était pas encore reconstituée comme cité. Dieu suggéra à Néhémie de faire le recensement des habitants rassemblés. Le gouverneur voulait donner à Jérusalem une population suffisante de véritables Israélites, afin d'avoir une cité réellement nationale, à l'exclusion d'éléments étrangers. Il retrouva la liste des familles revenues de Babylone avec Zorobabel, VII, 5-73, et reproduite I Esd., II, 1-70; III Esd., V, 7-39. Quelques familles, même des familles sacerdotales, n'avaient pu faire la preuve de leur origine juive ou aaronique. Néhémie reproduisit cette liste dans ses *Mémoires,* parce qu'elle contenait le nom des familles israélites officiellement reconnues. Le recensement projeté était dès lors inutile et ne fut pas exécuté; à l'aide de cette liste, le gouverneur pouvait discerner les personnes capables de prendre rang dans la population nouvelle de la ville sainte. Il ne restait plus qu'à les grouper et à les séparer entièrement de tout élément étranger.

J. Nikel, *Die Wiederherstellung des jüdischen Gemeinwesens nach dem babylonischen Exil,* Fribourg-en-Brisgau, 1900, p. 196, tient pour vraisemblable que, nonobstant l'éloignement du récit transporté, XII, 27-46, la fête de la dédicace des murs de Jérusalem eut lieu peu après l'achèvement de leur reconstruction. Le récit, dont le début n'est pas relié aux précédents, semble hors de sa place naturelle. Tous les lévites et les chantres furent rassemblés à Jérusalem. Les prêtres et les lévites, s'étant purifiés, purifièrent le peuple, les portes et les murailles. Néhémie fit monter les princes de Juda sur les murs, et il constitua deux chœurs de chantres qui, suivis chacun d'une partie de la foule, partirent du même point en sens opposé pour se rejoindre, après avoir fait le tour de la moitié des murs, devant le Temple. Néhémie suivait le second chœur. Les prêtres offrirent de nombreux sacrifices au milieu de la joie universelle. Ce même jour, on établit des chefs pour veiller à la conservation des offrandes, des prémices et des dîmes, destinées à l'entretien des prêtres et des lévites. Cependant, la dédicace des murs a fort bien pu suivre les réformes religieuses et civiles, prises en commun par Néhémie et Esdras, le récit se trouverait alors à sa place chronologique. Quoi qu'il en soit, le scribe Esdras y figurait à la tête des prêtres qui sonnaient de la trompette, XII, 35.

7° *Réformes religieuses opérées en commun par Néhémie et Esdras.* — Les chapitres VIII-XII, qui relatent ces réformes, constituent dans le récit actuel un tout lié et expressément rapporté au premier séjour de Néhémie à Jérusalem. Tandis que la majorité des commentateurs maintient cette date, quelques critiques replacent les faits dans un autre cadre historique. Schlatter, *Zur Topographie und Geschichte Palästinas,* Stuttgart, 1893, p. 405, a prétendu que les événements racontés, VIII-X, se seraient produits du temps de Zorobabel et que leur récit aurait primitivement fait partie d'un document qui décrivait la réorganisation de la communauté juive après le retour de la première caravane. Néhémie l'aurait reproduit dans ses *Mémoires,* parce qu'il contenait la charte religieuse de la restauration israélite. On crut par suite que les événements ainsi encadrés s'étaient produits de son temps, et on fut ainsi amené à lui donner un rôle à lui-même et à Esdras. Ainsi le nom de Néhémie aurait été inséré, VIII, 9, où le texte primitif ne présentait que le titre d'athersatha convenant à Zorobabel. Cf. III Esd., IX, 50. Au même passage, les mots : « Esdras et les lévites, » paraissent être une addition, puisque le verbe est au singulier. Au verset 13, les mots : « auprès d'Esdras et, » semblent avoir été interpolés, tant la construction actuelle de la phrase est étrange. Les prêtres et les lévites qui signent l'alliance, X, 3-27, sont en grande partie les mêmes que ceux du temps de Zorobabel, XII, 1-21. L'assemblée tenue à Jérusalem convient mieux à la situation de l'époque de Zorobabel qu'à celle de Néhémie. Les circonstances mentionnées s'y rapportent plus naturellement, ainsi la tristesse du peuple, VIII, 9; cf. I Esd., III, 12; la découverte de la loi concernant la fête des Tabernacles, VIII, 14. Le jeûne du 24e jour du 7e mois, IX, 1, est le jour de pénitence institué au début de la captivité en expiation du meurtre de Godolias, et peu probablement usité encore à l'époque de Néhémie. Cf. Zach., VIII, 19. Enfin, les résolutions prises sur les mariages mixtes et l'entretien du culte supposent le début de la restauration et se rapportent à la première réorganisation de la communauté.

Ces arguments ne suffisent pas à prouver l'hypothèse. Il n'y a aucune raison de considérer le nom de Néhémie comme interpolé, VIII, 9; X, 2; dans le premier de ces deux passages, ce serait plutôt le titre : athersatha, exprimé dans une phrase incidente, qui aurait été ajouté, et il manque dans la version des Septante. Ed. Meyer, *Die Enstehung des Judentums,* Halle, 1896, p. 200. III Esd., IX, 50, n'a pas conservé le texte primitif; c'en est plutôt un remaniement, dont l'auteur omet le nom du gouverneur dans un récit consacré tout entier

à l'œuvre d'Esdras. D'autre part, même si le nom d'Esdras devait disparaître de VIII, 9, 13, il resterait en d'autres passages qui affirment l'activité commune des deux réformateurs. L'identité des noms des prêtres signataires de l'alliance s'explique parce que, dans la plupart des cas, ces noms représentent, non pas des individus, mais les classes sacerdotales qui étaient les mêmes sous Zorobabel et Néhémie. Le peuple pouvait s'attrister à la lecture de la Loi qu'il n'avait pas observée aussi bien au temps de Néhémie qu'à celui de Zorobabel. Rien ne prouve que le jeûne, célébré au lendemain de la fête des Tabernacles, fut le jeûne commémoratif du meurtre de Godolias; il fut plutôt observé comme préparation au renouvellement de l'alliance, dont le récit suit. La réforme des mariages mixtes n'avait pas été complète et Néhémie qui, durant la reconstruction des murs, en avait constaté les graves inconvénients, fit prendre des mesures plus sévères. Les généreuses promesses, faites par les Juifs rapatriés lors de la restauration du culte, ne furent pas régulièrement tenues. La ferveur première diminua, et il n'est pas étonnant qu'il fut nécessaire d'assurer la régularité du service et du paiement des dîmes et des revenus sacerdotaux. Les événements des ch. VIII-X se sont donc produits au temps de Néhémie et pas à l'époque de Zorobabel. A. van Hoonacker, *Nouvelles études*, p. 237-254.

M. Kosters, *Het Herstel van Israël in het perzische tijdvak*, Leyde, 1894, p. 76-87, reporte les mêmes événements au second gouvernement de Néhémie après ceux qui sont racontés, XIII, 4-31. Le critique hollandais transpose aussi les récits en plaçant celui du ch. VIII après ceux des ch. IX et X. Ceux-ci décrivent l'organisation de la communauté juive et exposent ses préliminaires et ses conditions fondamentales. Or, selon M. Kosters, l'alliance solennelle fondée sur la pratique exacte de la Loi, aurait été contractée entre les Juifs rapatriés et ceux qui n'étaient jamais allés en exil. Mais cette distinction n'est pas fondée, voir t. II, col. 1940-1941, et les nobles du ℣. 30 sont les princes de Juda, les chefs des familles rapatriées, qui ont signé le pacte écrit et dont l'engagement a été ratifié par le reste du peuple. Les preuves de la postériorité des ch. IX, X et XIII, 4-31, ne sont pas plus péremptoires. Si les lévites sont chargés eux-mêmes de lever les dîmes, en dehors de Jérusalem, X, 38, il n'en résulte pas que cette constitution soit postérieure aux abus réprimés, XIII, 10-14. Ces abus ne concernent pas le prélèvement des dîmes, mais leur partage. Les lévites n'ayant pas reçu leur part, nonobstant la levée régulière, se retirèrent dans leurs maisons et ne vinrent plus faire leur service à Jérusalem. Néhémie les convoqua dans la ville sainte et les rétablit dans leurs fonctions; puis, il nomma une commission chargée de la juste répartition des dîmes. L'engagement de respecter le sabbat, X, 31, n'empêcha pas la violation constatée et réprimée, XIII, 15-22. Les Juifs avaient promis de ne pas acheter ce jour-là aux marchands étrangers, X, 31. Mais ces marchands continuèrent à offrir leurs marchandises, et des Juifs oublièrent leurs promesses. Néhémie, revenu de Suse, dut fermer les portes de Jérusalem à ces marchands et leur interdire de vendre, même en dehors de la ville, XIII, 15-22. De même, la fourniture du bois pour le Temple fut réglée une première fois, X, 34. Des négligences et des irrégularités s'étant produites, Néhémie dut, une seconde fois, établir une commission pour veiller à la fourniture du bois aux époques déterminées, XIII, 31. Quant aux mariages des Juifs avec les étrangers, Néhémie constate, à son premier retour, leur existence et leurs funestes conséquences. Il les fait interdire, X, 30. Mais la réforme ne fut pas complète, ou bien les abus recommencèrent, et après son retour, Néhémie s'indigna de la violation de l'engagement pris antérieurement et sévit contre l'exemple donné dans la famille du grand-prêtre, XIII, 23-28. La transposition du ch. VIII à la suite des ch. IX et X n'est ni nécessaire ni démontrée. La succession des faits, telle qu'elle se présente dans le récit actuel, est naturelle, et le déplacement exige de prétendues altérations du texte ou se fonde sur des hypothèses gratuites. Voir A. van Hoonacker, *op. cit.*, p. 204-237. Nous pouvons donc suivre la série des événements telle qu'elle est racontée. Cf. Fischer, *Die chronologischen Fragen*, p. 89-91.

Au septième mois, celui de tischri, d'une des années qui suivirent la reconstruction des murs, voir A. van Hoonacker, *op. cit.*, p. 267-270, les Israélites, qui, après l'achèvement des murs, étaient rentrés dans leurs domiciles, se réunirent à Jérusalem. Le premier jour, le scribe Esdras lut solennellement la Loi. Néhémie consola le peuple que cette lecture faisait pleurer et le congédia en l'invitant à se réjouir en ce jour de fête, VIII, 1-12. Le lendemain, Esdras lut ce qui concernait la fête des Tabernacles, qui fut célébrée très solennellement, VIII, 13-18. Le 24e jour du même mois, eut lieu le jeûne préparatoire au renouvellement de l'alliance, alliance qui fut signée en première ligne par le gouverneur Néhémie, X, 1. Diverses dispositions furent prises relativement à la reconstitution religieuse de la communauté, X, 29-39. Le sort décida quels seraient ceux qui habiteraient Jérusalem, les habitants de la ville devant former la dixième partie de la population juive totale, XI, 1-19. La dédicace solennelle des murs, XII, 27-42, avec les réglementations faites le même jour, XII, 43-XIII, 3, eut lieu peut-être seulement après le choix des habitants de Jérusalem. Voir t. II, col. 1930. Cf. Nikel, *Die Wiederherstellung*, etc., p. 196-218.

IIe GOUVERNEMENT. — 1° *Date*. — Ayant atteint le terme de son gouvernement, après douze années de séjour et de réformes à Jérusalem, la 32e année du règne d'Artaxerxès Ier (433), XIII, 6, Néhémie était retourné à Suse. Combien de temps reprit-il à la cour son office d'échanson et à quelle date revint-il une seconde fois à Jérusalem? on ne peut le fixer avec certitude. L'expression hébraïque לְקֵץ יָמִים peut désigner un long espace de temps. M. A. van Hoonacker, *Nouvelles études*, p. 195, la porte à cinq ou six ans. Comme Artaxerxès Ier a régné 40 ans (464-424) et comme Néhémie obtint de lui un nouveau congé, XIII, 6, son séjour à Suse ne put se prolonger au delà de huit années.

2° *Abus existant à Jérusalem*. — A son retour, Néhémie constata le mal extrêmement grave qu'avait causé le grand-prêtre Eliasib par sa conduite à l'égard de Tobie. Pendant l'absence de Néhémie, il s'était allié à la famille de cet étranger, XIII, 4, et lui avait donné un appartement dans le parvis du Temple. Le gouverneur jeta hors du trésor, auquel le grand-prêtre était préposé, les meubles de la maison de Tobie. Il fit reporter au trésor tout ce qu'Eliasib en avait enlevé pour donner un logement à Tobie, XIII, 4-9. Les lévites, n'ayant pas reçu leur part des revenus sacrés, avaient quitté Jérusalem et étaient retournés chez eux. Néhémie reprocha fortement aux magistrats leur négligence à veiller au service régulier du Temple. Il convoqua les lévites à Jérusalem et leur fit reprendre leurs offices ordinaires. Il établit une commission d'hommes fidèles pour surveiller les greniers du Temple et les revenus qu'on y déposait. Il espérait recevoir du Seigneur la récompense de sa sollicitude pour la maison de son Dieu et les cérémonies saintes, XIII, 10-14. Des Juifs violaient le repos du sabbat et amenaient à Jérusalem ce jour-là des fruits qu'ils mettaient en vente. Néhémie leur interdit le commerce défendu. Les Tyriens apportaient aussi au marché ce jour-là des poissons et d'autres denrées. Néhémie reprocha aux chefs de la ville cette profanation, qui avait attiré autrefois sur leurs pères la colère divine. Il fit fermer les portes

de Jérusalem dès le commencement du sabbat jusqu'à la fin de la journée et il y plaça des serviteurs de sa maison pour empêcher tout porteur de fardeau de pénétrer dans la ville. Une fois ou deux, les marchands restèrent hors des murs. Néhémie leur défendit de revenir, les menaçant de les punir s'ils revenaient encore. Ils ne reparurent plus. Les lévites furent chargés de garder les portes et de veiller à la sanctification du sabbat, et Néhémie demandait à Dieu de se souvenir de la mesure qu'il avait prise à cet effet, XIII, 15-22. Malgré les défenses précédentes, des Juifs épousaient encore des femmes d'Azot, d'Ammon et de Moab, et leurs enfants parlaient à moitié la langue d'Azot et ne savaient plus parler l'hébreu ou l'araméen. Néhémie les maudit, en battit quelques-uns, en fit raser d'autres et leur fit jurer devant Dieu de ne plus tolérer ces mariages mixtes, leur rappelant le mauvais exemple de Salomon qui avait violé la loi divine. Il chassa un petit-fils du grand-prêtre Eliasib, qui était le gendre de Sanaballat, XIII, 23-28. Il espérait recevoir de Dieu la récompense de son zèle pour la pureté de l'ordre sacerdotal et lévitique et pour le service du Temple, XIII, 29-31.

III. Autres renseignements de la tradition juive. — En outre des faits précédents que Néhémie lui-même a racontés dans ses Mémoires, insérés dans le livre dit de Néhémie, voir Néhémie (*Livre de*), la tradition juive a gardé le souvenir du célèbre gouverneur et de quelques autres de ses actes. L'Ecclésiastique, XLIX, 15 (13), célèbre la mémoire de celui qui « a relevé nos murs détruits, restauré nos ruines et rétabli les portes et les verrous » de Jérusalem, et d'après les Septante « a bâti nos maisons ». On lui a même attribué plus tard la restauration du Temple et du sacrifice, II Mach., I, 18-36, en lui donnant la qualité de prêtre. On l'a sans doute confondu avec le personnage du même nom, qui a fait partie de la caravane de Zorobabel. I Esd., II, 2. On lui a attribué des écrits et donné une part dans la formation du recueil des Livres Saints. Il avait établi une bibliothèque qui comprenait les livres sur les rois et les prophètes avec les livres de David et les lettres des rois perses sur les dons faits au Temple. II Mach., II, 13. Voir Canon, t. II, col. 139, et Esdras (Premier livre d'), *ibid.*, col. 1942. L'historien juif Josèphe, *Ant. jud.*, XI, V, 6-8, résume à sa façon les actes de Néhémie qu'il place sous le règne de Xerxès Ier par une erreur manifeste et en contradiction avec le livre de Néhémie, et il ajoute que le célèbre restaurateur de Jérusalem mourut dans un âge avancé et comblé de gloire. On a attribué à Néhémie le Ps. CXXX (CXXXI).

Dans tous ses actes, Néhémie se montre à nous comme un Israélite rempli de piété et d'une fidélité inébranlable à son Dieu et à sa patrie malheureuse. A la cour royale, il n'oublia pas Jérusalem et les Juifs rapatriés, pas plus que Joseph chez Pharaon n'oubliait ses frères persécutés. Par ses prières et son habileté, il obtint du roi l'autorisation de rebâtir la ville du tombeau de ses pères. Prudent et intrépide, il surmonta tous les obstacles, évita les pièges qui lui étaient tendus et réussit dans toutes ses entreprises. Ses Mémoires nous révèlent son zèle pour la gloire de Dieu, pour la pureté et la régularité du culte, et sa filiale confiance dans la récompense du Seigneur pour qui il agissait et luttait. Sa principale mission fut de relever les murs de Jérusalem et de réparer les abus. Dans le domaine religieux, il s'unit au scribe Esdras et recourut à son concours pour la reconstitution de la communauté israélite. Cf. C. Holzhey, *Die Bücher Ezra und Nehemia*, Munich, 1902, p. 33-45; P. Riessler, *Ueber Nehemias und Esdras*, dans la *Biblische Zeitschrift*, 1903, t. I, p. 232-245; 1904, t. II, p. 15-27.

E. Mangenot.

3. NÉHÉMIE, fils d'Azboc, de la tribu de Juda. Il était chef de la moitié du district (*pélék;* Vulgate: *vicus*) de Bethsur. Il vivait du temps de Néhémie et répara les murs de Jérusalem, au sud-est de la ville, depuis le voisinage de la piscine de Siloé dont Sellum, II Esd., III, 15, avait réparé les murs, et depuis les degrés qui descendaient de la cité de David jusqu'aux tombeaux de la famille de David et jusqu'à la piscine qui avait été construite « avec un travail considérable », ajoute la Vulgate, piscine dont la situation n'est pas connue avec certitude, et jusqu'à la maison des Forts. II Esd., III, 16. Voir Maison 3, col. 594.

4. NÉHÉMIE (LIVRE DE). Hébreu : *Nehémayâh;* Septante : Λόγοι Νεεμία υἱοῦ Ἀχαλια ou Χελκία; Vulgate : *Liber Nehemiæ qui et Esdræ secundus dicitur.*

I. Contenu et analyse. — Le livre de Néhémie, qui pendant longtemps n'a pas été distinct du Ier livre d'Esdras, dont il est la continuation, et qui en a été séparé à une époque inconnue et probablement par les chrétiens, voir t. II, col. 1933-1934, raconte le retour de Néhémie à Jérusalem pour relever les murs de cette ville, ses efforts pour aboutir, malgré les obstacles suscités par les ennemis de Juda, à l'achèvement de cette restauration et au repeuplement de l'ancienne capitale du royaume de Juda, l'action combinée du gouverneur et du scribe Esdras pour les réformes religieuses et la reconstitution de la communauté israélite dans toute sa pureté, enfin le second gouvernement de l'échanson royal et la correction des abus, qui s'étaient introduits pendant son absence.

Ce livre qui, dans son état actuel, est une compilation de documents divers, ne se partage pas logiquement en sections distinctes. Si on tient compte de la forme littéraire et du contenu, on peut y établir le sectionnement suivant : *Ire section.* Extrait des Mémoires de Néhémie qui parle à la première personne, I-VII. — Néhémie y raconte : 1° le retour de son frère Hanani à Suse et les informations qu'il en reçut sur la situation actuelle de Jérusalem, I, 1-3, sa propre douleur, sa prière, I, 4-11, la manière habile par laquelle il attira sur lui l'attention du roi Artaxerxès Ier, dont il était l'échanson, et obtint l'autorisation de relever les murs de Jérusalem avec les moyens de remplir sa mission, II, 1-9; 2° son arrivée à Jérusalem, son enquête nocturne autour des murs de la ville, la manifestation de son dessein et sa réalisation malgré les railleries des adversaires de Juda, II, 10-20; 3° la distribution des Juifs dans l'œuvre de la reconstruction des murs et la part que chaque famille releva, III, 1-31; 4° les railleries des adversaires et la prière de Néhémie, leur conjuration armée et les préparatifs pour leur résister et éviter une surprise, IV, 1-23; 5° la répression des accaparements des riches qui prêtaient à usure aux pauvres, le désintéressement de Néhémie et sa générosité à l'égard du peuple, V, 1-19; 6° les pièges tendus au gouverneur, quand les travaux touchaient à leur terme, et le reproche de rébellion contre le roi, la tentative de Séméias, complice des ennemis de Juda, et le complet achèvement des murs, nonobstant les oppositions suscitées à Jérusalem par une faction de Juifs alliés aux tribus voisines, VI, 1-19; 7° la garde des portes et le repeuplement de la ville, facilité par la découverte du recensement des familles rapatriées avec Zorobabel, VII, 1-73. — *IIe section.* Continuation du récit, qui est fait dès lors à la troisième personne, VIII-X. — 1° Assemblée du septième mois, durant laquelle Esdras lit la Loi au milieu des larmes du peuple, VIII, 1-12; le lendemain, à la réunion pour l'interprétation de la loi, lecture des ordonnances qui concernent la fête des Tabernacles, VIII, 13-15; 2° célébration de cette fête avec une solennité extraordinaire et continuation de la lecture de la Loi, VIII, 16-18; 3° le 24e jour du même mois, jeûne préparatoire au renouvellement de l'alliance

et lecture de la Loi, IX, 1-3; 4° prière des lévites, rappelant au Seigneur ses anciens bienfaits à l'égard d'Israel, les fautes du peuple et ses châtiments et renouvelant l'alliance avec Dieu, IX, 4-38, signée par les chefs, les prêtres et les lévites, X, 1-27; 5° promesses faites par tous d'observer la loi, de ne plus permettre les mariages mixtes, de ne pas acheter aux jours de sabbat et de fête, d'observer l'année sabbatique, de payer une imposition pour les sacrifices, d'offrir le bois nécessaire au service du Temple et de donner les prémices et les dîmes, X, 28-39. — *III° section.* Morceaux de nature et d'origine différentes, XI-XII. — 1° Liste des habitants qui repeuplèrent Jérusalem, des lévites et du peuple, qui demeurèrent dans leurs localités particulières, XI, 1-36; 2° liste des prêtres et des lévites revenus avec Zorobabel et Josué, XII, 1-26; 3° récit de la dédicace des murs rebâtis de Jérusalem, XII, 27-42; 4° commission nommée pour distribuer les revenus du Temple et séparation de tout élément étranger, XII, 43-XIII, 3; 5° mémoires de Néhémie sur son second gouvernement, XIII, 4-31.

II. Caractère composite du livre nonobstant l'unité de plan. — Bien que le livre actuel de Néhémie présente une unité incontestable, tant par son contenu, puisqu'il raconte le double gouvernement de l'échanson royal et les réformes religieuses exécutées soit par lui seul soit avec la collaboration d'Esdras, que par son but qui est d'exposer la suite de la restauration sociale et religieuse des Juifs revenus de l'exil, il apparaît à la simple analyse comme une compilation de documents divers. L'unité de contenu et de plan révèle la main d'un auteur ou rédacteur, qui groupe les documents, les relie, les complète en les adaptant à son but. Tout en donnant à l'ensemble son empreinte propre, ce rédacteur a laissé aux documents qu'il utilisait leurs caractères distinctifs, qui les rendent encore aujourd'hui aisément reconnaissables.

Les sept premiers chapitres se distinguent des trois suivants par le ton, le genre d'exposition et le style. L'auteur y parle à la première personne, et le récit présente une originalité qui décèle l'écrivain contemporain et l'acteur des faits racontés. C'est Néhémie lui-même qui a tenu la plume et qui a laissé, dans des Mémoires d'une authenticité inattaquable et avec un accent personnel très fort, l'exposé des actes de son premier gouvernement et l'expression saisissante de ses sentiments intérieurs. Son individualité s'y reflète, et la formule : « Souvenez-vous de moi, Seigneur, » etc., répétée, V, 19; VI, 14, est comme sa véritable signature. Lui-même a ajouté, VII, 6-73, un document de l'époque de Zorobabel, qu'il venait de retrouver. A partir du ch. VIII jusqu'à la fin du ch. X, il y a interruption brusque, le ton change; le récit à la première personne cesse, et il n'est plus parlé de Néhémie qu'à la troisième personne, VIII, 9; X, 1. On lui donne aussi le titre perse d'*athersatha,* porté par Zorobabel. I Esd., II, 63; II Esd., VII, 65, 70. Bien plus, le célèbre gouverneur cède presque la place au scribe Esdras, qui joue, comme scribe et comme prêtre, le rôle principal. Dans le récit lui-même, la personnalité de l'écrivain n'est plus si apparente; la forme est moins individuelle et moins plastique. La plupart des critiques ont conclu de ces différences que les ch. VIII-X étaient d'une autre main, et faisaient partie soit des Mémoires d'Esdras, soit d'autres Mémoires contemporains, X, 29-39. Ceux qui les rapportent à Esdras considèrent qu'ils contiennent un récit vivant et détaillé comme les autres parties des Mémoires d'Esdras, et ils rapprochent I Esd., X, 6, de II Esd., XII, 23, où il est parlé de Jonathan, fils d'Éliasib. Stade pense que IX, 9-X, 40, ont été extraits directement de ces Mémoires, parce que dans les Septante on lit : Καὶ εἶπεν Ἐσδρας, IX, 6. Cependant M. A. van Hoonacker, *Nouvelles études sur la restauration juive après l'exil de Babylone,* Paris, Louvain, 1896, p. 258-263, estime que ces chapitres figuraient dans les Mémoires authentiques de Néhémie. Selon lui, Néhémie avait des raisons spéciales de ne pas se donner comme l'inspirateur des mesures et des décisions prises dans l'assemblée de Jérusalem. C'est la communauté elle-même qui prend des engagements et qui établit des réformes. En sa qualité de laïque, Néhémie n'avait pas mission pour restaurer le culte et pour agir comme chef spirituel. Rapportant les faits, il s'efface et fait parler et agir la communauté. Son récit prend tout naturellement un tour plus objectif et plus impersonnel. Le document, contenant la liste des compagnons de Zorobabel, VII, 6-73, qu'il avait reproduit, servit de transition à la narration faite à la troisième personne. L'exorde lui-même, VIII, 1, fut imité du récit d'Esdras, I Esd., III, 1, qui fait suite à la liste des premiers rapatriés. I Esd., II, 1-70. D'ailleurs, n'écrivant pas cette partie de ses Mémoires au moment où les événements s'accomplissaient, Néhémie a pu donner à l'expression de sa pensée une spontanéité moindre que dans la narration des faits, dont il avait été le principal acteur. Enfin, la suite des Mémoires authentiques de Néhémie, XIII, 4-31, suppose les décisions qui ont été prises à l'assemblée de Jérusalem et dont elle ne raconte que les applications à l'exécution desquelles le gouverneur civil apportera plus tard l'énergique concours de son autorité. Cf., pour les termes eux-mêmes dans l'original, X, 40; XIII, 11. Un autre morceau des Mémoires, XII, 27-43, présente de nouveau le passage de la troisième personne, ℣. 27, à la première, ℣. 31. Il n'y aurait donc pas de raison suffisante d'attribuer les ch. VIII-X à un auteur distinct du rédacteur des Mémoires.

Les ch. XI-XIII contiennent des documents d'origine différente. Le ch. XI se rattache par le contenu au recensement décidé, VII, 5, et continue immédiatement le ch. VII, quoique le récit ne soit pas de la même teneur. Les critiques ne sont pas d'accord sur l'époque à laquelle se rapporte cette liste d'habitants de Jérusalem et de la Judée. Cette liste est en partie identique à celle qui se trouve I Par., IX, 3-17. Désigne-t-elle des contemporains de Zorobabel ou de Néhémie? La place qu'elle occupe dans le livre de Néhémie permet de la rattacher aux dispositions prises à l'assemblée de Jérusalem pour la repopulation de la capitale. A. van Hoonacker, *op. cit.,* p. 263-267. Aussi les critiques admettent-ils généralement que cette liste, dont le texte ne nous est pas parvenu intact, a fort bien pu figurer dans les Mémoires de Néhémie. La liste des prêtres et des lévites, XII, 1-26, n'a pas fait partie de ces Mémoires. Les cinq grands-prêtres nommés, ℣. 10, 11, dépassent l'époque de Néhémie, quelle que soit, d'ailleurs, l'époque de Jeddoa, que Josèphe, *Ant. jud.,* XI, VII, 2, fait contemporain de Darius Codoman, le dernier roi des Perses (336-332). Voir Jeddoa. De plus, la liste des lévites aurait été dressée sous le règne de ce prince, XII, 22. Enfin, la situation décrite est rapportée « aux jours de Néhémie, le gouverneur, et d'Esdras, le prêtre et le scribe », XII, 26. Cette formule est l'indice d'une époque postérieure. Les critiques y découvrent des parties de documents anciens, 1-7, 8, 9, 12-21, dont l'un serait nommé au ℣. 23, mais complétées, 10, 11, 22-26, par le dernier rédacteur. Cf. F. Vigouroux, *Manuel biblique,* 12e édit., Paris, 1906, t. II, p. 165. La fin du livre, XII, 27-XIII, 31, où le récit reprend à la première personne, est regardée comme une partie des Mémoires de Néhémie; la formule si caractéristique : « Souvenez-vous de moi, etc., » s'y retrouve, XIII, 14, 22, 31; quelques critiques y reconnaissent toutefois, XII, 27-30, 42-43, des modifications de forme introduites par le rédacteur, ou même de courtes gloses.

III. Auteur et date. — 1° Les commentateurs anciens pour la plupart attribuaient à Néhémie lui-même la composition de tout le livre qui porte son nom. La tradition rabbinique, consignée dans le *Baba Bathra,* lui

attribuait la fin du livre d'Esdras, qui comprenait les deux livres d'Esdras du canon actuel. Voir t. II, col. 140, 1938. La considération du texte lui-même confirmait à première vue ce sentiment. Le titre, I, 1, annonçait un écrit de Néhémie. Le récit, qui débutait à la première personne du singulier, se terminait par la prière si confiante : « Souvenez-vous de moi, Seigneur, » qui était pour ainsi dire la signature finale de l'auteur, XIII, 31. Le caractère de compilation du livre ne faisait pas une grave objection à cette conclusion. Néhémie lui-même avait inséré dans ses *Mémoires* les documents qui confirmaient ou complétaient son récit, et les critiques modernes concèdent qu'il en est certainement ainsi pour la liste des rapatriés du temps de Zorobabel, VII, 6-73, et probablement pour l'autre liste, XI, 1-36. Les arguments des premiers critiques, qui distinguèrent les sources, étaient réfutés, et le plus grave, celui qui est fondé sur la liste des grands-prêtres, XII, 10-11, 22-23, dont le dernier, Jeddoa (Jaddus), était contemporain d'Alexandre le Grand, disparaissait par le fait que l'on tenait cette énumération comme une addition faite à l'œuvre primitive par une main étrangère. F. Vigouroux, *Manuel biblique, loc. cit.* Dès lors que le livre entier, sauf quelques additions postérieures, était considéré comme écrit par Néhémie, sa date était approximativement fixée. Il ne pouvait être que de peu postérieur aux événements relatés dans le dernier chapitre. Comme le second gouvernement de Néhémie commença avant la fin du règne d'Artaxerxès Ier (461-425), les *Mémoires* qui le racontaient avaient donc été rédigés dans la seconde moitié du Ve siècle avant Jésus-Christ, vers 425.

2° Mais les critiques récents, qui ont poussé plus loin l'analyse des sources, ne reconnaissent pour l'œuvre même de Néhémie que ses *Mémoires* personnels, c'est-à-dire les récits où il parle à la première personne du singulier, et les morceaux plus anciens qu'il y avait insérés. Ils y placent donc les *Ichstücke*, I, 1-VII, 5; XIII, 4-41, avec les listes et récits qui s'y rattachent, VII, 6-73; XI, 1-24 (pour la plus grande partie, car le texte actuel a été retouché); XII, 27-32, 37-40, 43, 44. (L'accord toutefois n'est pas fait pour quelques détails.) Ces *Mémoires* de Néhémie ont été rédigés vers 425. On rapporte à la même date, ou même un peu auparavant, les morceaux que l'on croit avoir été extraits des *Mémoires* d'Esdras, ou, au moins, des Mémoires contemporains, VIII, 1-X, 39; XII, 1-27 (au moins en partie), et pour quelques-uns, XIII, 1-3. Cornill, *Einleitung in das A. T.*, 3e et 4e édit., Fribourg-en-Brisgau, 1896, p. 133, pense, en outre, que les *Mémoires* de Néhémie et d'Esdras ont été retouchés par un écrivain qui vivait un siècle après leur composition. Cette retouche était peut-être le סֵפֶר דִּבְרֵי הַיָּמִים. Neh., XII, 23. Bertholet pense aussi que les modifications rédactionnelles du texte sont en grande partie antérieures à la compilation définitive. Le dernier rédacteur aurait utilisé cette retouche, en combinant les documents dans l'ordre actuel, en remaniant quelques versets, I, 1; IV, 1; VII, 5, 7, 68, 69; VIII, 4, 7, 8, quelques mots, 9-11; IX, 4, 5, 29a; XI, 10b, 11, 13, 17, 22 (en partie), 25-36; XII, 1-11, 33-36, 41, 42, 45, 56 (il aurait ajouté XII, 1-26, en retravaillant cette liste); encore XIII, 1-3 (selon les uns). Pour ces critiques, le dernier rédacteur des livres d'Esdras et de Néhémie serait le chroniste de Jérusalem, ou l'auteur des Paralipomènes. Voir t. II, col. 1934-1935, 1938-1939. Attribuant donc au chroniste la rédaction actuelle du livre, ils la placent aux environs de l'an 330 avant Jésus-Christ, puisque c'est à lui qu'ils attribuent la mention du grand-prêtre Jeddoa, XII, 11, 22, contemporain d'Alexandre le Grand, selon Josèphe, *Ant. jud.*, XI, VII, 2; VIII, 2. Voir PARALIPOMÈNES. Écrivant après la fin de la domination perse, en Palestine, il a dit : « Darius le Perse, » XII, 22, tandis que Néhémie disait simplement « le roi », I, 11; II, 1-9, 18, 19; V, 4, 14; VI, 7; XIII, 6. Il parlait du temps de Néhémie et d'Esdras comme d'une époque lointaine, XII, 26, 46. Ces conclusions sont admises en tout ou en partie par des critiques catholiques. Voir Kaulen, *Einleitung in die heilige Schrift*, 2e édit., Fribourg-en-Brisgau, 1890, p. 212; Pelt, *Histoire des livres de l'A. T.*, 3e édit., Paris, 1902, t. II, p. 377; Gigot, *Special introduction to the study of the Old Testament*, New-York, 1901, t. I, p. 323; C. Holzhey, *Die Bücher Esra und Nehemia*, Munich, 1902, p. 59-64. S'ils n'admettent pas explicitement tous que ce rédacteur soit le chroniste, ils attribuent la dernière rédaction du livre à un compilateur inconnu des environs de 330. Voir Torrey, *The composition and historical value of Ezra-Nehemiah*, Leipzig, 1896.

IV. BUT. — Il diffère un peu selon que l'on considère les *Mémoires* de Néhémie et la dernière rédaction du livre qui les contient. — 1° Néhémie, en écrivant ses *Mémoires*, ne s'était pas proposé de composer une sorte d'autobiographie, puisqu'il ne parle ni de sa famille ni de ses antécédents. Il voulait seulement faire connaître la part qu'il a prise à la restauration complète et à l'achèvement des murs de Jérusalem, nonobstant l'opposition des tribus voisines aidées par la connivence d'une faction adverse dans la ville elle-même, à la repopulation de cette ancienne capitale du royaume de Juda, et à la répression, pendant son second gouvernement, des abus religieux qu'il avait constatés à son retour. — 2° Quant au compilateur ou dernier rédacteur, il a voulu donner l'histoire complète de la reconstitution religieuse de la communauté israélite; c'est pourquoi il a joint aux *Mémoires* de Néhémie des Mémoires contemporains, provenant d'Esdras ou d'un autre écrivain et racontant l'activité commune des deux réformateurs pour la promulgation de la loi mosaïque et son accomplissement exact dans la vie publique des Israélites rapatriés. Il se préoccupait donc spécialement de tout ce qui concernait la religion et le culte; mais il aurait pensé aussi à polémiser contre les Samaritains et à justifier leur exclusion de la communauté juive. C'est pourquoi il aurait inséré le récit de Néhémie touchant les obstacles qu'ils avaient soulevés contre le relèvement des murailles de Jérusalem. D'ailleurs, si ce rédacteur a été l'auteur des Paralipomènes, son but sera précisé davantage à l'article PARALIPOMÈNES.

V. LANGUE ET STYLE. — Les *Mémoires* de Néhémie sont écrits en hébreu et dans un style facile et naturel. On y remarque cependant quelques mots récents et des tournures tardives : II, 6, זמן; IV, 17, אִישׁ avec le nominatif; V, 7, נגרך; V, 15, שלט; XIII, 6, לרץ; XIII, 24, עם יעם. Toutefois, ces expressions modernes sont moins fréquentes que dans l'œuvre du chroniste. La syntaxe de Néhémie est aussi plus classique que celle de ce dernier. On a relevé quelques expressions souvent répétées dans ses *Mémoires* : « mon Dieu, » « notre Dieu, » II, 8, 12, 18; V, 19; VI, 14; VII, 5; XIII, 14, 22, 29, 31, qui ne sont jamais employées par le chroniste; *Elohé haš-šamaim*, I, 4, 5; II, 4, 20 (dénomination divine usitée seulement après la captivité); « gens de Juda, » II, 16; IV, 8, 13; V, 7; VII, 5; usage fréquent de אשר, etc. Rappelons encore la formule caractéristique : « Souvenez-vous de moi, Seigneur, etc., » déjà citée. — 2° Pour les particularités du style du chroniste, cf. C. Holzhey, *Die Bücher Esra und Nehemia*, p. 65-68. Voir PARALIPOMÈNES.

VI. AUTORITÉ HISTORIQUE ET DIVINE DU LIVRE. — Les *Mémoires* de Néhémie sont d'une authenticité indiscutable et respirent une sincérité d'accent qui rend très sympathique un écrivain racontant avec simplicité ce qu'il a fait. Les autres Mémoires contemporains présentent le même degré de vérité. Aussi n'a-t-on jamais discuté les faits historiques qu'ils racontent; on a discuté seulement sur la date à laquelle ils s'étaient produits. Voir NÉHÉMIE 2. Les critiques estiment cepen-

dant que les rédacteurs les ont un peu retouchés en les utilisant et en les compilant. Le dernier les a combinés, reliés, complétés et remaniés conformément à son but; mais néanmoins, il n'en a pas altéré ni modifié le fond. On discute donc au plus sur la vérité historique de quelques détails. Du reste, la discussion peut résulter en plus d'un endroit de l'état actuel du texte, qui n'est pas très pur. Le reproche le plus grave qu'on fait au chroniste, c'est d'avoir passé délibérément sous silence les fautes et les déconvenues des chefs religieux de la communauté. Mais ce reproche n'est-il pas le résultat d'une pétition de principe plutôt qu'une constatation de fait? Quoi qu'il en soit, il ne se concilie guère avec ce que le rédacteur emprunte aux *Mémoires* de Néhémie sur la conduite du grand-prêtre Éliasib, XII, 4, 5. Voir PARALIPOMÈNES. Rien ne prouve que le rédacteur ait tronqué ses sources; il est plus vraisemblable, au contraire, qu'il les a reproduites intégralement avec de simples modifications de forme. — 2° L'autorité divine du livre de Néhémie, fondée sur la tradition juive et chrétienne, n'a jamais été mise en contestation. Il a été longtemps réuni au premier livre d'Esdras et a été inséré avec lui dans la Bible canonique. Il figure donc ainsi dans toutes les listes anciennes des Livres Saints. Voir t. II, col. 1933-1934.

VII. ÉTAT DU TEXTE. — Le texte hébreu de ce livre nous est parvenu en assez mauvais état. Il est facile de s'en rendre compte en comparant les documents qui ont été reproduits en d'autres passages de la Bible. Cf. VII, 6-73, avec I Esd., II, 1-70; XI, 3-20, avec I Par., IX, 3-17. Il n'est pas étonnant que de pareilles listes de noms propres et de chiffres aient été altérées par les copistes. Kaulen, *Einleitung*, p. 214, a signalé quelques fautes, V, 16; VI, 9; IX, 17; XII, 11. Voir Böhme, *Ueber den Text des Buches Nehemia*, Stettin, 1871; R. Smend, *Die Listen der Bücher Esra und Nehemia*, Bâle, 1881. Aussi les commentateurs proposent-ils assez souvent des corrections du texte.

VIII. COMMENTAIRES. — Ils sont généralement les mêmes que ceux du premier livre d'Esdras. Voir t. II, col. 1943; cf. col. 1981. Nous complétons la liste précédemment dressée. * V. Ryssel a réédité E. Bertheau, *Die Bücher Esra, Nehemia und Esther*, Leipzig, 1887; * H. Guthe et L. W. Batten, *The books of Ezra and Nehemiah* (Bible en couleurs), Leipzig, 1901; * D. C. Siegfried, *Esra, Nehemia und Esther*, Gœttingue, 1901; M. Seisenberger, *Esdras, Nehemias und Esther*, Vienne, 1901; * Bertholet, *Die Bücher Esra und Nehemiah*, Tubingue, 1902.

IX. BIBLIOGRAPHIE. — F. Vigouroux, *Manuel biblique*, 11e édit., Paris, 1901, t. II, p. 164-168; F. Kaulen, *Einleitung in die heilige Schrift*, 2e édit., Fribourg-en-Brisgau, 1890, p. 211-213; R. Cornely, *Historica et critica introductio in libros V. T.*, Paris, 1887, t. II, p. 351-370; C. Holzhey, *Die Bücher Esra und Nehemia*, Munich, 1902, p. 59-68; Nöldeke, *Histoire littéraire de l'A. T.*, trad. franç., Paris, 1873, p. 79-94; Cornill, *Einleitung in das A. T.*, 3e et 4e édit., Fribourg-en-Brisgau, 1896, p. 128-136; Driver, *Einleitung in die Litteratur des alten Testaments*, trad. Rothstein, Berlin, 1896, p. 576-592. E. MANGENOT.

NÉHIEL (hébreu : *Neʿîêl*, « demeure de Dieu; » Septante : Ἰναήλ; *Alexandrinus* : Ἀνιήλ), ville d'Aser. Jos., XIX, 27. Elle était située près de la frontière sud-orientale de cette tribu à *Khirbet Yanin*, à l'est de Ptolémaïde, au nord de Cabul, suivant les explorateurs anglais. Armstrong, Wilson et Conder, *Names and Places in the Old and New Testament*, Londres, 1889, p. 136; Conder, *Palestine*, 1889, p. 259. D'autres placent Néhiel à *Miar* près du *Khirbet Yanim*. Voir la carte d'ASER. Eusèbe et saint Jérôme, *Onomasticon*, édit. Larsow et Parthey, 1862, au mot *Aniel*, p. 42-43, placent Néhiel au village de Βαιτοαναία, *Βαιτοανα*, où se trouvent des eaux thermales, sur la montagne du Carmel, à quinze milles de Césarée. Ce site, d'après la carte de Van de Velde, convient au village moderne de *Bistan*, près duquel se trouve la source d'*Ain-Haud*, dans le voisinage d'Athlit, à l'est. Cette identification repose peut-être seulement sur l'orthographe du nom dans les Septante, qu'Eusèbe a pu décomposer en *'Ain El*, « source de Dieu » ou « source divine », et considérer comme signifiant une source thermale, douée de propriétés thérapeutiques.

NEHILÔT (Septante : ὑπὲρ τῆς κληρονομούσης; Vulgate : *pro ea quæ hereditatem consequitur*) : ce nom qui ne se lit qu'au titre du Psaume V, désigne vraisemblablement les flûtes, comme *ḥâlîl*. La forme plurielle indiquerait peut-être la flûte double, à moins que ce terme ne soit, comme *nĕgînôṯ* appliqué aux instruments à cordes, l'appellation collective des αὐλοί, flûtes et hautbois. Voir FLUTE, t. II, col. 2291. Les Septante et la Vulgate ont pensé dans leur traduction au peuple d'Israël qui est l'héritage de Dieu, Deut., IV, 20; IX, 26; Ps. XXXVII, 9, et à l'Église. Act., XX, 28; Rom., VIII, 17; Gal., IV, 26. J. PARISOT.

NEIGE (hébreu : *šĕlĕg*; chaldéen : *ṯelag*; Septante : χιών; Vulgate : *nix*), eau qui ayant traversé, en tombant des nuages, des régions d'une température inférieure à 0°, s'est congelée sous forme de petits cristaux étoilés, d'une blancheur éclatante. Ces cristaux, en s'accrochant les uns aux autres, composent de légers flocons dont le volume est d'autant plus considérable que la neige tombe de plus haut. La neige fond dans les couches inférieures de l'atmosphère, si la température y monte au-dessus de 0°. Sinon elle recouvre la terre d'une couche blanche qui fond plus ou moins rapidement suivant la température du sol ou de l'air. Sur les hauts sommets les neiges sont éternelles, parce que la chaleur des rayons solaires n'est jamais assez élevée ni assez prolongée pour fondre des couches épaisses.

I. LA NEIGE EN PALESTINE. — 1° Il y a des neiges perpétuelles sur les montagnes du nord, dans le Liban, dont le nom signifie « blanc » à cause des neiges qui le recouvrent, et dont le plus haut sommet atteint 3052 mètres; dans l'Anti-Liban, dont un sommet s'élève à 2075 mètres, et plus au sud-est, dans l'Hermon, dont le point culminant est à 2800 mètres. De presque toutes les hauteurs de la Palestine on aperçoit les sommets neigeux de l'Hermon. La neige tombe assez rarement dans le reste du pays. En Galilée, elle reste quelquefois deux ou trois jours avant de fondre complètement. A Jérusalem, elle dure rarement plus de quelques heures. Elle est à peu près inconnue dans les plaines basses et dans la région méridionale. — 2° Les livres historiques ne font que deux fois mention d'une chute de neige. L'un des vaillants hommes de David, Banaias, tua un lion dans une citerne un jour de neige. II Reg., XXIII, 20; I Par., XI, 22. C'est sans doute aux traces du lion sur la neige qu'il avait reconnu sa présence dans la citerne. Sous Simon Machabée, le général syrien Tryphon se disposait à partir de nuit avec de la cavalerie pour aller dégager la garnison de Jérusalem, quand la neige se mit à tomber et l'empêcha d'exécuter son projet. I Mach., XIII, 22. — 3° Les écrivains sacrés font plusieurs remarques sur le phénomène de la neige. C'est Dieu qui dit à la neige : Tombe sur la terre. Job, XXXVII, 6; Eccli., XLIII, 14. Mais personne ne sait où en sont les amas. Job, XXXVIII, 22. Elle tombe des cieux et n'y retourne pas. Is., LV, 10. Celle qui descend sur le Liban y reste. Jer., XVIII, 14. Sa chute est comparée à celle de la laine, Ps. CXLVII, 16, à celle de l'oiseau qui se pose doucement à terre. Eccli., XLIII, 19. A cause de sa rareté relative, la neige est ainsi comparée à des

choses qui sont plus familières aux Hébreux. Elle se précipite dans les torrents, surtout dans ceux qui courent sur le flanc des montagnes, Job, VI, 16, et la chaleur en absorbe les eaux. Job, XXIV, 19. La neige est invitée, avec les autres météores, à louer le Seigneur. Ps. CXLVIII, 8; Dan., III, 70. La femme forte ne craint pas la neige pour sa maison, parce qu'elle a préparé ses vêtements en prévision du froid. Prov., XXXI, 21.

II. LA NEIGE DANS LES COMPARAISONS. — 1° L'époque de la neige donne lieu au proverbe : La gloire sied à l'insensé comme la neige en été. Prov., XXVI, 1. — 2° La fraicheur de la neige suggère cet autre proverbe : Un messager fidèle est comme la fraicheur de la neige au jour de la moisson. Prov., XXV, 13. Quand souffle le vent du nord en Palestine, il apporte la fraicheur que lui ont communiquée les neiges du Liban et de l'Hermon. Il est plus probable cependant que le proverbe fait allusion à l'usage où étaient les anciens de mêler de la neige à leur boisson pour la rafraîchir. Cf. Xénophon, *Memorab.*, II, I, 30; Pline, *H. N.*, XIX, 4. La chose n'était pas impraticable en Palestine, surtout au nord du pays. Cf. Rosenmüller, *Das alte und neue Morgenl.*, Leipzig, 1818, t. IV, p. 149. — 3° C'est principalement à cause de sa blancheur éclatante que la neige sert de terme de comparaison. Le psalmiste demande à Dieu de devenir pur comme la neige, Ps. LI (L), 9, et Job, IX, 30, parle même de se laver dans la neige pour se rendre blanc comme elle. — La lèpre apparaît blanche comme la neige sur la main de Moïse, Exod., IV, 6, sur le corps de Marie, sa sœur, Num., XII, 10, et de Giézi, serviteur d'Élisée. IV Reg., V, 27. — La manne est comparée à la neige et au givre. Sap., XVI, 22. — Des vêtements blancs comme la neige sont attribués à l'ancien des jours, Dan., VII, 9, au Sauveur à sa transfiguration, Matth., XVII, 2; Marc., IX, 2, et à l'ange de la résurrection. Matth., XXVIII, 3. — Le personnage que voit saint Jean dans sa vision a la tête et les cheveux blancs comme la neige, ce qui marque sa haute dignité, son âge et sa sagesse. Apoc., I, 14. — Les princes de Jérusalem étaient plus éclatants que la neige. Lam., IV, 7. Enfin, il est dit au Psaume LXVIII (LXVII), 15 :

> Quand le Tout-Puissant dispersa les rois en elle,
> Il neigea sur le Selmon.

Le Psaume fait allusion aux sorties triomphantes de Jéhovah pour défendre son peuple, et les rois dispersés sont probablement ceux du temps de Débora. Jud., V, 19. Le Selmon est une montagne peu importante, dans le voisinage de Sichem, Jud., IX, 48, par conséquent à peu près au centre de la Palestine. On n'est pas d'accord sur le vrai sens de la comparaison employée par le Psalmiste. La neige sur le Selmon pourrait représenter la gloire et la joie de la victoire, l'éclat des armes et du butin, les ossements blanchis des vaincus, etc. Cf. Fr. Delitzsch, *Die Psalmen*, Leipzig, 1873, t. I, p. 471, 472.

H. LESÊTRE.

NEMRA (hébreu : *Nimràh;* Septante : Ναμρά), nom, dans les Nombres, XXXII, 3, d'une ville de la tribu de Gad, qui est appelée ailleurs, sous sa forme complète, Bethnemra. Voir t. I, col. 1697.

NEMRIM (EAUX DE) (hébreu : *Mê-Nimrim,* « eaux limpides ou salutaires, » d'après Gesenius, *Thesaurus*, p. 195, au mot *Bêt-Nimrah;* d'après Bochart et autres : « eaux des *Nemêrim* ou des panthères; » Septante : τὸ ὕδωρ τῆς Νεμρείμ; *Alexandrinus* : Νεμρειμ, dans Is., XV, 6; τὸ ὕδωρ Νεβρείν; *Alexandrinus* : Νεβρίμ, dans Jer., XLVIII, 34), eaux du pays de Moab, mentionnées dans les deux passages cités d'Isaïe et de Jérémie.

I. NOM. — Le mot *maîm, mê* à l'état construit, indique souvent dans la Bible, un cours d'eau : ainsi Is., III, 8 et 13, *mê hay-Yardên,* « les eaux » pour « le fleuve du Jourdain »; Is., VIII, 6, *mê haš-Šiloah,* « les eaux » pour « le ruisseau de Siloé ». Parfois, il semble plutôt désigner un réservoir d'eau soit naturel, comme « les eaux de Mérom », *mê Mérôm,* Jos., XI, 5 et 7, pour « le lac Mérom », « les eaux de Gennésar, » τὸ ὕδωρ τοῦ Γεννησάρ, I Mach., XI, 67, pour « le lac Génézareth »; soit artificiel, comme « les eaux de Dibon », *mê Dimôn,* Is., XV, 9, pour « les piscines et les citernes de Dibon » et, probablement « les eaux de Gihon », *mêmê Gihôn,* II Par., XXXII, 30, pour « le réservoir de Gihon ». Il paraît encore signifier « une région arrosée » ou « marécageuse » : ainsi « les eaux de Mageddo », *mê Megiddô,* Jud., V, 19, pour « le territoire mouillé par les cours d'eau de Maggedo »; « les eaux de Maserephat, » *Mišrefôt maîm,* Jor., XI, 8, pour « le territoire arrosé de Maserephoth ». C'est cette dernière signification qu'il semble avoir, Is., XV, 6, et Jer., XLVIII, 34. — Bien que les prophètes ne le disent pas expressément, il n'est pas douteux que le nom de Nemrin n'ait été portée par une ville ou bourgade établie sur le territoire auquel la prophétie fait allusion et que celle-ci ne s'adresse pas à la fois à l'un et à l'autre.

Les « eaux de Nemrim » désignent celles de la rivière appelée aujourd'hui *Nemeirâ* qui se jette dans la mer Morte au sud-est (voir MOAB, col. 1151, et carte, col. 1145), et non celles de l'ouadi *Nimrim,* qui se jettent dans le Jourdain après avoir arrosé Bethnemra. Voir la carte de Moab, col. 1145, et la carte du Jourdain, t. III, col. 1726. Isaïe, XV, 6, dans sa prophétie contre Moab, prédit que les eaux de Nemrim tariront et que le gazon et la verdure qu'elles entretenaient seront desséchés. Jérémie, XLVIII, 34, annonce également le desséchement des eaux de Nemrim. Les deux prophètes placent les eaux du Nemrim dans le voisinage de Ségor, par conséquent au sud-est de la mer Morte, et on ne peut les confondre avec celles de l'ouadi Nimrin qui sont au nord de cette mer.

II. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION. — Les prophéties d'Isaïe et de Jérémie, où Nemrim est nommée, regardent exclusivement Moab et les villes de Moab, il ne peut y avoir le moindre doute que cette localité et son territoire n'appartiennent eux-mêmes au pays de Moab. Mais de quel Nemrim s'agit-il? car on trouve dans l'ancienne Moabitide deux localités auxquelles convient ce nom : l'une à l'extrême nord connue autrefois sous le nom de Bethnemra et Nemra, Num., XXXII, 36, et Is., XIII, 26, aujourd'hui *tell-Nimrin* sur l'*ouâdi Nimrin* et l'autre presque à l'extrême sud et au-dessous de Kérak, l'ancien Kir-Moab, appelé *Khirbet-Nemeirâ,* à l'embouchure de l'*ouâdi Nemeirâ.* Dans les deux endroits l'eau est abondante et dans les deux on signale la présence du léopard ou du guépard et de la panthère. — Le courant d'eau qui arrose le *tell-Nimrim* (fig. 429) prend son origine près du *Salt,* la capitale du *Belqa,* au cœur des montagnes de Galaad méridional. La source est abondante et forme immédiatement un ruisseau qui bientôt est grossi par une multitude d'autres petits courants. La rivière, sur un parcours de six à sept kilomètres, arrose de nombreux vergers d'arbres fruitiers plantés sur ses rives et fait tourner plusieurs moulins. Il en est de même de plusieurs de ses affluents. En approchant du Ghôr, le courant devient plus rapide, mais il n'arrose plus qu'une double haie de lauriers-roses. Au delà d'une gorge étroite, située entre des rochers à pic, à travers laquelle la rivière se précipite en grondant, la vallée s'élargit pour laisser son courant pénétrer dans la plaine du Jourdain. Appelé jusqu'ici, l'espace de vingt-cinq kilomètres environ, *ouâdi Ša'ib,* du nom donné par les Arabes au beau-père de Moïse, il prend dorénavant sur le territoire du *tell-Nimrim,* et jusqu'au Jourdain où il se jette, dix kilomètres plus loin, le nom de *nahar-Nemrim* et son lit celui d'*ouâdi Nimrim.* Les bédouins *'Adouân* qui occupent ces régions utilisent ces eaux

pour arroser quelques oliviers et les champs de blé ou de *doura*, dont ils ensemencent toute la région. Les *seder* (*Zizyphus Spina Christi*), les *Zaqqûm* (*Eleagnus angustifolius*), et les *ošer* (*Asclepias gigantea*), arbustes spontanés du sol, en bénéficient en même temps. Jadis elles devaient entretenir de superbes plantations de palmes et d'arbres fruitiers de toutes espèces, car le territoire de Nimrin pouvait se prêter aux cultures les plus variées et les plus riches. Plusieurs palestinologues ont pensé que les allusions d'Isaïe convenaient admirablement à ce quartier dans lequel on pourrait entretenir une verdure perpétuelle. Voir Robinson, *Biblical Researches in Palestine*, Boston, 1842, t. II, p. 249; Socin-Baedeker, *Palestine et Syrie*, Leipzig, 1882, p. 411; Armstrong, Wilson et Conder, *Names and Places in the Old Testament*, Londres, 1887, p. 134; BETHNEMRA, t. I, col. 1697 — Toutefois la plupart des explorateurs inclinent plutôt à reconnaître le territoire et la ville dont parlent les prophètes dans l'*ouâdi-Nemeirâ* et des ruines situées à l'issue de la vallée et désignées du nom de *Khirbet-en-Nemeirâ*. Cette vallée commence, sous le village des Dja'afar, à quinze kilomètres au sud du *Kérak*. Le *Djebel-el-Khanâzîr*, « la montagne des sangliers », la domine au sud. Elle suit la direction du nord-ouest. La rivière qui la baigne est abondante, non toutefois comme le nahar Nimrin, et son parcours n'atteint pas vingt kilomètres. La région qu'elle arrose, belle et fertile dans sa partie orientale, devient plus rocheuse et plus stérile en se rapprochant de la mer Morte. A l'issue des montagnes, la rivière se divise en plusieurs branches. La bande de terrain qu'elle traverse est de plus d'un kilomètre et est connue sous le nom de *ghôr* ou *sahel-Nemeirâ*. Parmi les mimosas dont la plaine est recouverte, on heurte à chaque pas des débris de constructions. On remarque spécialement, au sud de la rivière, un tertre couvert de ruines et, dans son voisinage, un édifice carré de six mètres de côté, bâti avec de grandes pierres. Plus loin, est un autre mamelon également couvert de décombres et au nord de la rivière parmi les débris, on rencontre un second édifice carré flanqué de quatre tours à ses angles et appelé *Bordj en-Nemeirâ* et plus haut un troisième édifice carré, mais de moindres dimensions. Bien que l'*ouâdi Nemeirâ* et le *Ghôr* ne puissent être comparés pour la fertilité à l'*ouâdi Sa'ib* ou *Nimrim*, ils sont cependant supérieurs sous ce rapport à la plupart des vallées qui s'ouvrent sur la mer Morte. — En nommant Nemrim avec Segor, Luith, et entre Oronaïm et Gallim, villes qui paraissent toutes appartenir à Moab méridional, il semble bien que le prophète Isaïe la place dans la même partie. Jérémie est peut-être plus catégorique encore. En l'unissant à Ségor et à Oronaïm il paraît la mettre en opposition avec le groupe certainement situé au nord formé par Hésébon, Elealéh, et Jassa. Eusèbe et saint Jérôme voient aussi la *Nemerim* (Eusèbe : Νεβηρείμ) dont parlent Isaïe dans la vision contre Moab, et Jérémie, dans le « bourg appelé Bennamarin (Βηνναμαρείμ), situé au nord de Zoara », la Ségor de la Bible. *Onomasticon*, édit. Larsow et Parthey, Berlin, 1862, p. 298 et 299. Ségor ou Zoara est constamment indiquée par les anciens à l'extrémité sud-est de la mer Morte. Voir SÉGOR. L'*ouâdi Nemeirâ*. est distant à son embouchure de six kilomètres seulement de ce point. La ruine dont il a été parlé paraît occuper le site de la Bennamarim de l'*Onomasticon* dont le nom est sans doute une transcription pour Beth-Nemérim, et dont l'identité étymologique avec *Nemeirâ* est incontestable. Voir F. de Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte*, t. I, p. 281-289; Tristram, *Bible places*, p. 353; E. H. Palmer, *The desert of the Exodus*, 1871, t. II, p. 465.

L. HEIDET.

429. — *Ouadi Nemrin*. D'après une photographie de M. L. Heidet.

NEMROD (hébreu : *Nimrôd;* Septante : Νεβρώδ), nom d'un descendant de Chus (asiatique) fils de Cham, présenté dans Genèse, x, 8-12, comme fondateur de l'empire babylonien, chasseur puissant devant Jéhovah — ce qui peut s'entendre au sens littéral, les rois babyloniens et assyriens ayant été de grands destructeurs de fauves, ou dans le sens métaphorique, chasseur d'hommes, conquérant, le terme hébreu *gibbôr* ayant communément le sens de « héros, vaillant homme de guerre ».

Ce nom n'a pas encore été découvert dans les textes cunéiformes : les identifications proposées renferment

toujours une grande part de conjectures. Une ancienne liste babylonienne des « rois qui ont régné après le déluge » incomplète et sans chronologie, il est vrai, omet Nemrod. *Cuneiform Inscriptions of the Western Asia*, t. v, pl. XLIV, l. 20 *c*. Les textes et la glyptique assyro-babylonienne mentionnent et représentent souvent un héros dont le nom, écrit en caractères idéographiques *Gis-du-bar*, doit se lire *Gilgamès :* il appartient à l'époque primitive, presque à l'époque du déluge, c'est à la fois un prince puissant, qui dompte Éa-bani, l'homme à face de taureau, et en fait son compagnon, puis triomphe du tyran Humbaba, et égorge un monstre envoyé contre lui par Anu et Ištar; comme le Nemrod biblique, il règne aussi sur la ville d'Érech : mais les textes ne disent pas qu'il ait régné sur les autres villes de la tétrapole du Sennaar, Babylone, Achad et Chalné. Tous ces détails sont empruntés au poème babylonien nommé communément l'épopée de Gilgamès. La figure colossale de ce héros (fig. 430) ornait l'entrée des palais assyriens, à côté des *nirgal-i* et des *qirubi*, lions et taureaux ailés a face humaine : on le retrouve également sur un granp nombre de cylindres-cachets babyloniens fort anciens, tels que le sceau de Sargon l'ancien (voir t. I, fig. 18, (col. 125. On le représentait portant une barbe et une chevelure longues et soigneusement frisées, luttant contre le taureau de la déesse Ištar, ou bien tenant à la main droite une massue, et enserrant et étouffant du bras gauche un lionceau. — La difficulté devient plus grande quand on tente de rapprocher les deux noms, Nemrod et Gilgamès. Frd. Delitzsch et Hommel ont essayé de donner aux caractères idéographiques, la lecture *Namra-uddu* ou *Namratsit*, lumière de l'Orient, mais c'est une lecture purement conjecturale, et rien ne prouve que le composé idéographique se soit jamais lu autrement que Gilgamès. P. Haupt essaie d'arriver à l'identification en se basant sur un détail donné par l'épopée babylonienne : après sa victoire sur le taureau d'Anu, le héros en consacra les cornes, pour servir de coupes à libations, au dieu de Marad, soit qu'il fût lui-même originaire de cette ville, soit que le Dieu de Marad ait été sa divinité protectrice : Nemrod serait donc un surnom signifiant : le (héros) de la ville de Marad. Malheureusement les noms ethniques ou les appellations d'origine ne se forment pas par le préfixe N, mais par la désinence *aa*, etc. Delitzsch propose de lire *nu-Marad*, le héros de Marad. Quant à la ville elle-même, après G. Smith, il l'identifie avec la localité de Ptolémée Ἀμορδοκαία, au sud de Borsippa : *Wo lag das Paradies*, p. 220.

M. Sayce avait tenté d'assimiler Nemrod au roi kassite Nazi-Murutas; la ressemblance onomastique est loin d'être frappante; de plus les conditions historiques de temps et de situation sont totalement différentes : Nazi-Murutas appartenait à la troisième dynastie de Babylone et fut vaincu par le monarque assyrien Ramman-nirari vers l'an 1330. T. Pinches, dans le *Dictionary of the Bible*, de Hastings, t. III, p. 552, s'est rallié à l'opinion de J. Grivel, qui confondait Nemrod avec Mardok, le grand dieu babylonien, dont il lisait le nom *Amar-ut* ou *Amar-utuk*, forme accadienne sémitisée dans la Bible, par l'adjonction du N préfixe. Cela est purement conjectural. Tout ce qu'on peut alléguer, c'est que Mardouk est représenté comme le roi du panthéon babylonien, et comme un guerrier qui triomphe de la déesse du chaos Tihamât; il est aussi le protecteur sinon le fondateur de Babylone : mais cela ne peut suffire pour identifier les deux personnages.

La notice hébraïque ajoute une seconde partie à l'histoire de Nemrod : elle nous apprend qu'après avoir établi son empire sur la tétrapole du Sennaar, Babylone, Arach, Achad, Chalné, il gagna l'Assyrie, où il fonda aussi Ninive, Rehoboth-Ir, Calach et Résen. A la vérité on peut expliquer cette phrase d'une tout autre façon, comme fait la Vulgate, en prenant Assur non comme une appellation géographique, mais pour un nom personnel ou ethnique, et traduire : « de (Sennaar) sortit Assur qui bâtit Ninive, etc. » Quelle que soit la traduction admise, nous y apprenons un fait reconnu comme exact par la science assyriologique, que l'Assyrie fut à l'origine une colonie babylonienne, que son em-

430. — Gilgamès étouffant un lion. Bas-relief de Ninive. Musée du Louvre.

pire fut fondé par Nemrod, qui représente ici la puissance et la civilisation chaldéenne. Langue, écriture, science, religion, beaux-arts, etc., l'Assyrie n'eut rien en propre, tout lui vint de la Babylonie. De temps en temps elle secoua la prépondérance politique de Babylone, elle soumit même sa métropole sous ses derniers rois, mais elle finit par succomber elle-même sous les coups d'un nouvel empire babylonien. Voir ASSYRIE, NINIVE, BABYLONE, et les autres noms des villes assyriennes.

Le récit biblique donna naissance à quantité de

légendes orientales, ainsi qu'à l'explication de son nom par la racine hébraïque *Marad*, « se révolter. » Il serait l'instigateur de la construction de la tour de Babel et l'auteur de l'idolâtrie babylonienne : Abraham, ayant refusé d'adorer son idole, aurait été jeté par lui dans une fournaise ardente, d'où il serait sorti sain et sauf : la Vulgate fait allusion à cette légende quand elle traduit qu'Abraham a été tiré par Dieu *de igne Chaldæorum*, II Esd., IX, 7, au lieu de « tiré de (la ville) d'Ur des Chaldéens ». Sa renommée de grand constructeur lui a fait attribuer toutes les ruines importantes de Mésopotamie, *Birs-Nimrud*, à Borsippa, *Tell-Nimrud*, près de Bagdad, *Nimrud*, les ruines de l'ancienne ville de Calach sur le Tigre, etc. Il semble même qu'on retrouve ce nom jusqu'en Égypte et en Lybie; l'un des ancêtres de Sésac Ier de la XXIIe dynastie, se nomme Namraṭu. S. Birch, dans les *Records of the past*, Ire série, t. XII, p. 93.

BIBLIOGRAPHIE. — J. Grivel, dans les *Transactions of the Society of biblical Archælogy*, 1874, t. III, p. 136-144; Smith-Delitzsch, *Chaldäische Genesis*, Leipzig, 1876, p. 154 sq.; 311-312; Schrader-Whitehouse, *The cuneiform Inscriptions and the Old Testament*, 1885, t. I, p. 75; t. II, 1888, p. IX, 296; Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e éd., t. I, p. 344 sq.; 344 sq.; *Proceedings of the Society of biblical Archæology*, t. XV, p. 291-300; t. XVI, p. 13-15; P. Jensen, *Mythen und Epos*, dans *Keilinschriftliche Bibliothek*, t. VI, p. 116; Pinches, dans Hastings, *A dictionary of the Bible*, t. III, p. 552; Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 1904, p. 182-184, 419, 480; G. Rawlinson, *The five great monarchies*, 1879, t. I, p. 18, 118, 153, 175. E. PANNIER.

NÉNUPHAR, nom donné à plusieurs plantes de la famille des Nymphéacées. Voir LOTUS, col. 367.

NÉOCORE (grec : νεωκόρος; Vulgate : *cultrix*). Le grammate de la ville d'Éphèse donne à cette ville le titre

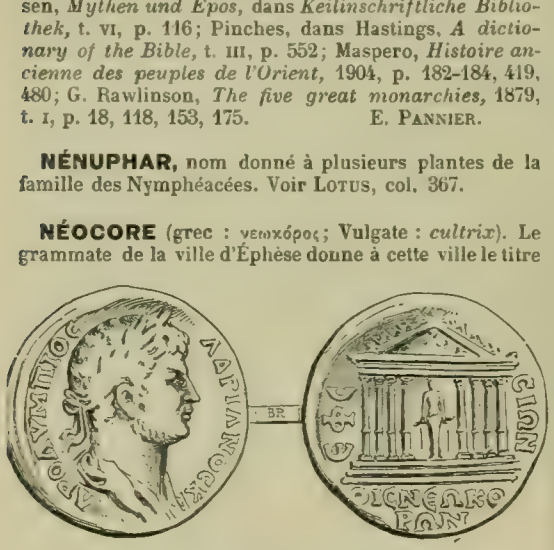

431. — Monnaie du néocorat d'Artémis à Éphèse.

ΑΔΡΙΑΝΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΟΛΥΜΠΙΟΣ. Buste d'Adrien à droite, lauré. ꝶ. ΕΦΕΣΙΩΝ. Temple octostyle avec la statue d'Artémis. Ο ΙΣ ΝΕΩΚΟΡΩΝ.

de néocore de la grande Diane (Artémis). Act., XIX, 35. Ce mot signifie étymologiquement celui qui est chargé de nettoyer et d'entretenir le temple. Il désignait à l'origine des officiers subalternes du temple. Euripide, *Ion*, v. 116, 794. Leurs fonctions devinrent par la suite plus importantes, ils furent les véritables administrateurs des sanctuaires. E. Beurlier, art. *Néocore*, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, de Saglio, fasc. 36, Paris 1904, p. 55-56. C'est alors que le néocorat désigna d'une manière générale l'acte de rendre un culte à une divinité. Platon, *Leg.*, VI, p. 759 *a*; Plutarque, *De Iside et Osiride*, 2, l'emploient dans ce sens. Josèphe, *Bell. jud.*, V, IX, dit de même que les Juifs étaient néocores du vrai Dieu. Le texte des Actes des Apôtres est le plus ancien qui donne ce titre à une ville. Ce n'est qu'au IIe et au IIIe siècle qu'on le trouve sur les monnaies et sur les inscriptions. Il s'applique presque toujours au culte des empereurs, cependant certaines villes s'appellent néocores de divinités locales, de Jupiter, d'Artémis, etc. Lebas et Waddington, *Inscriptions d'Asie Mineure*, t. III, n. 669, 674, 988; Mionnet, *Description des médailles*, suppl., t. V, n. 247; t. III, n. 89. La ville d'Éphèse en particulier porte dans les inscriptions le titre de νεωκόρος Ἀρτεμιδος, néocore d'Artémis ou Diane. Wood, *Discoveries at Ephesus*, in-8°, Londres, 1877, Appendice VI, n. 6, p. 50-52. Les médailles (fig. 431) donnent à Éphèse le même titre. *Revue numismatique*, 1859, p. 305, pl. XII, n. 4; Mionnet, *Supplément*, t. VI, n. 524. Cf. G. Buchner, *De neocoria*, 148, Giessae, 1888, E. Beurlier, *Le culte impérial*, in-8°, Paris, 1890, p. 239. E. BEURLIER.

NÉOMÉNIE (hébreu : *ḥôdéš, r'ôš ha-ḥôdéš*; Septante : νεομηνία, νουμηνία; Vulgate : *neomenia, calendæ*), premier jour du mois chez les Hébreux. Le mot *ḥôdéš* signifie « nouveau, nouvelle lune » et « mois » commençant à la nouvelle lune : *r'ôš ha-ḥôdéš* signifie « commencement du mois ».

I. *La célébration religieuse.* — 1° Par une première loi, Moïse ordonne de sonner des trompettes aux néoménies, comme on le faisait aux jours de fêtes, pendant l'offrande des holocaustes et des sacrifices d'action de grâces. Num., X, 10. Le son de la trompette était caractéristique de la néoménie, si bien que la néoménie solennelle du septième mois en prenait le nom de « fête des Trompettes ». Lev., XXIII, 24; Num., XXIX, 1. « Sonnez de la trompette à la nouvelle lune, » chantait un psalmiste. Ps. LXXXI (LXXX), 4. — 2° Des sacrifices particuliers devaient être offerts au Temple à chaque néoménie : deux jeunes taureaux, un bélier et sept agneaux d'un an, en holocauste, avec les offrandes habituelles de farine pétrie à l'huile et les libations de vin; on ajoutait, en sacrifice d'expiation, un bouc et des libations. Num., XXVIII, 11-15. C'était le même nombre de victimes que dans l'octave de la Pâque et à la Pentecôte. Quand la néoménie tombait un jour de sabbat, ses victimes s'ajoutaient à celles des sabbats ordinaires. Elles s'ajoutaient également aux victimes spécialement prescrites pour la grande néoménie du septième mois. Num., XXIX, 6. — 3° Les Hébreux furent fidèles à offrir les sacrifices des néoménies. Salomon les avait en vue quand il se proposa d'élever le Temple, II Par., II, 4, et il ne manqua pas de les offrir quand l'édifice fut consacré. II Par., VIII, 13. Ézéchias fournissait des victimes pour ces holocaustes. II Par., XXXI, 3. On rappelait aux prêtres et aux lévites le devoir qui leur incombait au sujet des néoménies. I Par., XXIII, 31. La célébration de ces sacrifices fut rétablie après la captivité, I Esd., III, 5; II Esd., X, 33, et on les continua jusqu'à la ruine définitive du Temple. Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, III, X, 1. — 4° Comme toutes les autres solennités d'Israël, les néoménies cessèrent de plaire au Seigneur, à cause de l'esprit avec lequel on les célébrait. Is., I, 13; Ose., II, 11. Le prophète annonce qu'après la restauration messianique, « à chaque nouvelle lune et à chaque sabbat, toute chair viendra se prosterner devant Jéhovah, » Is., LXVI, 23, c'est-à-dire qu'il y aura alors des solennités qui remplaceront les néoménies et les sabbats, et auxquelles toute l'humanité sera conviée. Dans sa description du Temple restauré, Ézéchiel, XLVI, 1, prédit aussi que la porte orientale du parvis intérieur, fermée les jours ordinaires, sera ouverte les jours de sabbat et de néoménie, pour que le prince vienne offrir son holocauste. — 5° Hors du Temple, il y eut un service religieux dans les synagogues à l'occasion des néoménies. Aux prières accoutumées, on en ajoutait de spéciales à ce jour, et quatre lecteurs étaient désignés pour lire des passages de la Loi, mais sans lecture de prophéties. Cf. *Megilla*, IV, 2. Dès les anciens temps, on s'était appliqué à solenniser la néoménie par quelque exercice religieux. Quand

la Sunamite parle d'aller trouver le prophète Élisée, son mari s'en étonne en disant : « Ce n'est pourtant ni la nouvelle lune ni le sabbat. » IV Reg., IV, 23. On se rendait donc ces jours-là près du prophète pour entendre parler de Dieu et de sa loi.

II. *La célébration civile.* — 1° La néoménie était considérée comme une fête, mais elle n'entraînait pas l'obligation d'un repos rigoureux. Il est nommément prescrit de ne faire aucune œuvre servile à la néoménie du septième mois. Num., XXIX, 1. Ces œuvres n'étaient donc pas défendues aux autres néoménies. Néanmoins on s'abstenait généralement des plus considérables. Le gros commerce était suspendu. « Quand la néoménie sera-t-elle passée, pour que nous vendions du blé? » disaient les accapareurs du temps d'Amos, VIII, 5. C'étaient surtout les femmes que l'on exemptait de tout travail ce jour-là. Par cette exemption on prétendait rappeler le souvenir des femmes qui avaient livré leurs anneaux d'or à Aaron pour la fabrication du veau d'or. Exod., XXXII, 2, 3. De diverses indications du texte sacré, Exod., XIX, 1, 16; XXIV, 18, on conclut que la livraison des anneaux se fit à peu près à l'époque de la néoménie. Cf. Iken, *Antiquitates hebraicæ*, Brême, 1741, p. 304. — 2° Le jour de la néoménie, on se livrait à la joie et aux festins. Il y avait réception à cette occasion à la cour de Saül. I Reg., XX, 5, 18, 24. Judith, VIII, 6, s'abstenait de jeûner aux néoménies. Ces jours étaient si bien connus comme jours de fête pour les Juifs que, pour se concilier leur amitié, le roi Démétrius Ier leur promettait d'ériger les sabbats, les néoménies et les solennités en jours d'immunité et de franchise. I Mach., X, 34. — 3° Les Juifs de la dispersion célébraient les néoménies comme on le faisait en Palestine, hors de Jérusalem, par des lectures de la Loi dans les synagogues, cf. *Mischna Megilla*, III, 5, 6; IV, 2, et par des réjouissances. Horace, *Sat.*, I, IX, 69, et Commodien, *Instr.*, I, 40, 3, parlent des *tricesima sabbata* des Juifs, qui ne sont autre chose que les néoménies. Cf. Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeit J. C.*, Leipzig, t. III, 1898, p. 95.

III. *Raison de l'institution des néoménies.* — 1° Quelques auteurs, à la suite de Maimonide, *Moré Nebouchim*, III, 46, ont pensé que les néoménies furent instituées en opposition avec le culte qui était rendu à la nouvelle lune par certains peuples, et particulièrement par les Égyptiens. Cf. Spencer, *De leg. Hebræor.*, Cambridge, 1685, III, 4, p. 1045; J. D. Michaelis, *Mosaisches Recht*, Francfort-s.-M., 1775, t. IV, p. 170. La lune était l'objet d'un culte en Égypte, en Syrie, en Chaldée, etc. Voir LUNE, col. 420. Mais il n'apparaît nulle part que ce culte ait été rendu à la lune précisément à l'époque où elle devient invisible. Rien d'ailleurs, ni dans les textes sacrés ni dans la tradition juive, ne permet d'établir une relation positive entre la néoménie et une opposition quelconque à des cultes lunaires. — 2° L'institution des néoménies s'explique simplement par la nature du calendrier en usage chez les Hébreux. Les mois étaient lunaires. C'est donc le cours de la lune qui réglait la vie religieuse et la vie civile. Is., LXVI, 23. La même division du temps faisait que les Germains fixaient leurs assemblées à la nouvelle lune ou à la pleine lune, comme à des jours favorables, Tacite, *Mor. Germ.*, 11, et que les Romains célébraient par des festins les calendes, les ides et les nones. Aulu-Gelle, *Noct. Attic.*, II, 24. Dès lors il était naturel qu'au début de chaque mois la pensée des Israélites fût ramenée à Dieu par des holocaustes qui rendaient hommage à son souverain domaine, par un sacrifice d'expiation qui reconstituait la nation en état de pureté légale devant Dieu, et par des réjouissances qui étaient une forme de la reconnaissance pour les bienfaits reçus. — 3° Bien que la néomenie ne fût pas à proprement parler une fête, puisqu'elle n'est pas inscrite au catalogue des fêtes, Lev., XXIII, 2-43, mais qu'elle est seulement indiquée comme occasion de sacrifices, l'usage s'en perpétua parmi les Juifs et les judaïsants que saint Paul trouva en face de lui en Asie-Mineure. Aux Galates, IV, 10, il reproche des observances de jours, de mois, de saisons et d'années, toutes choses qui se rattachaient au judaïsme, et n'avaient plus de raison d'être dans la religion nouvelle, alors surtout que les sacrifices mosaïques constituaient le fond essentiel de la néoménie. Aux Colossiens, II, 16, il recommande de ne pas se laisser juger et inquiéter au sujet des fêtes, des néoménies et des sabbats. Peut-être les néoménies étaient-elles rattachées par les hérétiques au culte asiatique du dieu Lunus. Voir LUNE, col. 420. A la fin du VIIe siècle, le concile *in Trullo*, can. 62, croit encore devoir prohiber les fêtes des calendes, dont l'usage s'était conservé en certains pays. Cf. Héfélé, *Hist. des Conciles*, trad. Delarc, Paris, 1870, t. IV, p. 219.

IV. *Fixation de la néoménie.* — 1° Il était très important pour les Hébreux de fixer le premier jour de la lune, parce que de ce jour dépendait la date de fêtes solennelles. Ainsi la Pâque se célébrait le quinzième jour de nisan et la Pentecôte dépendait d'elle; la fête de l'Expiation tombait le dixième jour du septième mois et la fête des Tabernacles cinq jours après, etc. Pour qu'il y eût uniformité dans la célébration des fêtes, il était donc indispensable que le premier jour de la lune et du mois fût indiqué officiellement. — 2° Comme la révolution de la lune dure 29 jours, 12 heures et 44 minutes, les phases ne se reproduisent jamais après un cycle entier de jours. Les anciens Hébreux étaient incapables de déterminer l'apparition de la nouvelle lune par le calcul astronomique. Ils procédaient donc empiriquement. Voici comment se passaient les choses à l'époque des traditions consignées dans la Mischna, par conséquent encore du temps de Notre-Seigneur. Le trentième jour de la lune, des membres du sanhédrin se tenaient dans un endroit déterminé depuis le matin jusqu'au sacrifice du soir, attendant les témoins qui auraient pu découvrir la nouvelle lune la veille au soir. C'est en effet au soir du vingt-neuvième jour qu'on pouvait commencer à l'observer, si les conditions atmosphériques étaient favorables, et si la nouvelle révolution lunaire datait déjà d'un nombre d'heures suffisant pour que le croissant pût être aperçu. Quand deux témoins capables et sérieux attestaient l'avoir vu, le président du sanhédrin s'écriait : *meqûddoš*, « consacré; » le peuple répétait deux fois l'exclamation, et, si la journée n'était pas trop avancée, on offrait les sacrifices et on célébrait la néoménie. Si, au contraire, le trentième jour les témoins faisaient défaut, ou n'étaient pas dignes de foi, ou arrivaient trop tard, c'est à la journée du lendemain que la néoménie était fixée de droit, sans qu'il fût besoin d'autre constatation. Les Assyriens attachaient eux aussi une grande importance à la constatation de la disparition ou de la réapparition de la lune, à la fin du mois, et leurs observatoires s'en occupaient avec soin. Les néoménies et les pleines lunes étaient l'occasion de fêtes à Babylone, ce qui explique l'absence d'une fête annuelle en l'honneur du dieu Lune. Cf. Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, Paris, 1905, p. 291. Macrobe, *Saturnal.*, I, 15, parlant des institutions religieuses de l'ancienne Rome, raconte également que, « dans les anciens temps, un pontife subalterne était chargé d'observer l'apparition de la nouvelle lune et d'informer le grand sacrificateur quand il l'avait vue. » — 3° Quand le jour de la néoménie était fixé à Jérusalem, on le faisait connaître au reste du pays au moyen de grands feux allumés sur les hauteurs, ou de torches fixées à l'extrémité de longues perches. *Rosch-Hasschana*, fol. 22, 23. De la montagne des Oliviers, on correspondait ainsi avec le mont Sartabéh, à peu près à quarante kilomètres à vol d'oiseau, sur les bords du Jourdain, au nord-est de Jérusalem. Cette hauteur n'a que 379 mètres au-dessus de la mer, et 679 au-dessus de la plaine du Jourdain; mais la

vue qu'on a du sommet est des plus étendues, et l'on comprend que ce point ait été choisi, comme le rapporte le Talmud, pour transmettre les signaux des néoménies. Cf. *Revue biblique*, 1895, p. 615. Trois autres hauteurs servaient à constater l'apparition de la nouvelle lune, les monts Gerophna, Chavran et Baltin. Mais on n'en connaît pas l'emplacement; on ignore même s'ils se trouvaient tous en Palestine. Cf. Reland, *Palæstina illustrata*, Utrecht, 1714, t. I, p. 346. Lorsque les Samaritains, pour tromper les Juifs, se furent mis à faire de faux signaux, il fallut prendre un autre moyen pour notifier les néoménies. On expédiait des courriers dans les provinces. Cf. *Rosch Hasschana*, II, 2, 4, *Gem. Betza*, 4, 2. Mais comme ceux-ci avaient peine à arriver à temps dans les endroits éloignés, on se résignait, dans beaucoup de localités, à célébrer deux jours de néoménie, afin de se trouver d'accord avec Jérusalem. Le second jour n'était pourtant pas considéré comme aussi saint que le premier. On a cru trouver dans I Reg., XX, 24-27, l'indice d'une célébration de la néoménie pendant deux jours. De la double célébration de la néoménie de nisan serait dérivé, conjecture-t-on, l'usage de consacrer deux jours à la célébration de la Pâque, afin que cette fête coïncidât toujours avec le quinzième jour de la lune. Cf. A. Zanolini, *De fest. et sect. Judæor.*, 1, 2, dans le *Theol. curs. compl.* de Migne, Paris, 1842, t. XXVI, col. 24. Les divergences ou les incertitudes qui se présentaient fatalement avec ce système n'avaient pas grande importance. C'était seulement à Jérusalem qu'on offrait les sacrifices; puis, s'il y avait erreur d'un jour pour la néoménie, on avait tout le temps d'être renseigné avant le jour où une solennité devait être célébrée, s'il en tombait quelqu'une dans le mois. Cf. Iken, *Antiquitates hebraicæ*, p. 131, 132; Reland, *Antiquitates sacræ*, Utrecht, 1741, p. 256; Munk, *Palestine*, Paris, 1881. p. 183; Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeit J. G.*, t. I, 1901, p. 750. Plus tard, bien postérieusement à l'ère chrétienne, les rabbins se servirent du calcul astronomique pour fixer les néoménies; mais les Caraïtes s'en tinrent toujours à la méthode empirique.

H. LESÊTRE.

NÉOPHYTE (Grec : νεόφυτος; Vulgate : *neophytus*), celui qui est nouvellement planté dans la foi. — Le mot est emprunté aux Septante, qui l'emploient pour traduire *néta'*, « jeune plant, » νεόφυτον, *cum primum plantatum est*. Job, XIV, 9; Ps. CXLIII, 12; Is., V, 7, etc. La foi et la vie chrétienne sont comparées à une plantation. Matth., XV, 13; I Cor., III, 6. Le chrétien est enraciné dans le Seigneur Jésus, Col., II, 7; il participe à sa racine et à sa sève divines. Rom., XI, 17. Il est donc naturel d'appeler néophyte ou jeune plant celui qui n'est entré dans la vie chrétienne que depuis peu de temps. — Saint Paul ne veut pas qu'on élève un néophyte aux dignités ecclésiastiques, de peur que, peu affermi encore dans la vertu, il ne cède à l'orgueil et n'encoure condamnation. I Tim., III, 6. C'est le seul passage de l'Écriture où se lise le mot « néophyte ».

H. LESÊTRE.

NÉPHATH-DOR, la ville de Dor, aujourd'hui *Tantourah*. Voir DOR, t. II, col. 1487.

NÉPHEG (hébreu : *Néfég*), nom de deux Israélites.

1. NÉPHEG (Septante : Ναφέκ), second fils d'Isaar, frère de Coré, de la tribu de Lévi. Exod., VI, 21.

2. NÉPHEG (Septante : Ναφέκ, II Reg., V, 15; Par., III, 7; Ναζάθ, I Par., XIV, 6), fils de David, né à Jérusalem. On ne connaît de lui que le nom. II Reg., V, 15; I Par., III, 7; XIV, 6.

NÉPHI (grec : Νεφθαεί), nom dans la Vulgate, I Mach., I, 36, du lieu ou plutôt du liquide qui est appelé aussi Nephthar. *Néphi*, comme le grec Νεφθαεί, est probablement une corruption de Naphtha. Voir NEPHTHAR.

NEPHTHALI, nom d'un patriarche, de la tribu qui en descend, et d'une montagne de Palestine. Ce nom est uniformément en hébreu *Naftâli* (pour l'étymologie, voir NEPHTHALI I) et généralement en grec Νεφθαλεί ou Νεφθαλί. On trouve cependant Νεφθαλείμ ou Νεφθαλίμ dans quelques endroits de l'Ancien Testament, Gen., XXXV, 25; III Reg., IV, 15; VII, 14, Is., IX, 1; Ezech., XLVIII, 3, 4, 34, et dans l'Évangile de S. Matthieu, IV, 13, 15. Josèphe, *Ant. jud.*, I, XIX, 8, donne la même orthographe, qui vient du pluriel hébreu : *Naftalîm*. La Vulgate porte également *Nephthalim*, Matth., IV, 13, 15; partout ailleurs elle a *Nephthali*. Dans les manuscrits et certaines éditions de la version latine on lit aussi *Neptali*, *Nephtali* : mais les éditions clémentines, après Robert Estienne ont constamment écrit *Nephthali*. Cf. C. Vercellone, *Variæ lectiones Vulgatæ latinæ*, Rome, 1860, t. I, p. 106.

A. LEGENDRE.

1. NEPHTHALI, sixième fils de Jacob, le second qu'il eut de Bala, servante de Rachel, Gen., XXX, 8. Son nom, comme celui de ses frères, repose sur la paronomase qui fut faite au moment de sa naissance. Rachel, qui avait tant porté envie à la fécondité de sa sœur, et heureuse de se dire, même par substitution, mère pour la seconde fois, s'écria (d'après l'hébreu) : *Naftûlê 'Elôhîm nifṭalṭî 'im-ăḥôṭî gam-yâkôlṭî*. Et elle appela le nouveau-né *Naftâlî*. La difficulté de connaître l'étymologie exacte de ce nom vient de l'obscurité des mots *naftûlê*, *nifṭalṭî*, ou plutôt de la racine *fâṭal*. Il est facile de constater ici l'embarras des versions. La Vulgate traduit : « Dieu m'a comparée avec ma sœur, et j'ai prévalu. » Elle omet donc le troisième mot, puis, faisant du premier un verbe, elle le met à la troisième personne avec le suffixe de la première, enfin elle donne à *fâṭal* le sens de « comparer » Telle n'est pas la signification du verbe, qui, en chaldéen, en syriaque, en éthiopien et en arabe, veut dire : « tordre, tresser, entrelacer; » à la forme *niphal* : « se tordre, s'entrelacer, » d'où l'idée de « combattre » qu'on lui attribue généralement ici. Comme dérivé de la racine, l'on a *fâṭil* ou *pâṭil*, « fil, corde. » La Vulgate a-t-elle tiré de là le sens d' « unir, comparer »? Peut-être; mais *pâṭil* se rattache plutôt au sens de « tordre ». On lit dans les Septante : Συναντελάβετο μου ὁ Θεός, καὶ συνανεστράφην τῇ ἀδελφῇ μου, καὶ ἠδυνάσθην, « Dieu m'a aidée, et j'ai lutté avec ma sœur, et j'ai prévalu. » Ils ont donc vu dans le premier mot un verbe à la troisième personne avec suffixe, et lui ont sans doute donné le sens de : « Dieu a lutté pour moi. » Le Targum d'Onkelos offre la paraphrase suivante : « Dieu a exaucé ma supplication, lorsque j'ai supplié dans ma prière; j'ai désiré d'avoir un fils, comme ma sœur, et il m'a été donné. » La version syriaque s'en rapproche; omettant les deux premiers mots, au moins dans certaines éditions, elle traduit : « J'ai supplié avec ma sœur, et j'ai obtenu également. » Cette supplication est-elle simplement synonyme de « combat par la prière »? Faudrait-il voir ici une confusion de mots, par exemple entre נִפְתַּל, *niftal*, et הִתְפַּלֵּל, *hitpallêl*, « prier, supplier? » Nous restons dans les conjectures. Josèphe, *Ant. jud.*, I, XIX, 8, trouve aussi dans Nephthali l'idée de combat, mais par la ruse, allusion au moyen que prit Rachel pour avoir des enfants. Les auteurs modernes traduisent généralement la phrase hébraïque citée plus haut : « Des combats de Dieu j'ai combattu avec ma sœur, et j'ai prévalu ». Il s'agirait de combats pour obtenir la grâce et les bénédictions divines. Cf. Frz. Delitzsch, *Die Genesis*, Leipzig, 1887, p. 385; A. Dillmann, *Die Genesis*, Leipzig, 1892, p. 343. *Naftâli* aurait donc le sens de

« ma lutte » ou « lutteur », comme les Romains disaient *Luctatius*, d'après J. Simonis, *Onomasticum Veteris Testamenti*, Halle, 1741, p. 320. Nous ne savons rien de la vie de ce patriarche. Frère de Dan par Bala, Gen., XXXV, 25, il eut quatre fils : Jasiel, Guni, Jéser et Sallem. Gen., XLVI, 24 ; I Par., VII, 13. C'est tout ce que la Bible nous apprend ; ailleurs le nom s'applique à la tribu. Voir NEPHTHALI 2. A. LEGENDRE.

2. NEPHTHALI, une des douze tribus d'Israël.

I. GÉOGRAPHIE. — Le territoire de la tribu de Nephthali s'étendait au nord-est de la Palestine, borné au nord par le *Nahr el-Qasimiyéh* ou Léontès, à l'ouest par les tribus d'Aser et de Zabulon, au midi par celle d'Issachar, à l'est par le Jourdain et le lac de Tibériade. Voir la carte (fig. 432).

1. LIMITES. — Les limites de Nephthali sont tracées Jos., XIX, 33-34. Malheureusement le texte a des obscurités et l'identification des villes présente plus d'une difficulté ; dans ces conditions, nous ne pouvons émettre que des conjectures. Voici ce que porte l'hébreu : « Leur frontière allait de Héleph (hébreu : *Ḥéléf ;* Septante : *Codex Vaticanus :* Μοολάμ ; *Codex Alexandrinus :* Μελέφ, provenant de l'union fautive du *mem* hébreu et du nom ; peut-être *Beit-Lîf,* au sud-est de Tyr), du térébinthe de Ṣa'ănannîm (hébreu : *mê-'Allôn be-Ṣa'ănannîm ;* Septante : *Cod. Vat. :* Μωλὰ καὶ Βεσεμιείν ; *Cod. Alex. :* Μηλὼν καὶ Βεσεναανίμ, par l'union des prépositions hébraïques et l'addition de la particule conjonctive ; peut-être (mais très problématique), « la « vallée de Sennim » que le livre des Juges, IV, 11, place près de Cadès, aujourd'hui *Qadès,* au nord-ouest du lac Houléh), et Adami han-Néqéb (hébreu : *'Ádâmî han-Néqeb ; Cod. Vat. :* 'Αρμὲ καὶ Ναβόκ ; *Cod. Alex. :* 'Αρμαὶ καὶ Νακέβ, avec confusion dans le premier mot entre ד, *daleth,* et ר, *resch,* et distinction des deux noms : Adami est probablement *Khirbet Dâmiyéh,* au sud-ouest du lac de Tibériade ; Neqeb, s'il faut le distinguer du précédent, est identifié par beaucoup d'auteurs avec la Ṣiadaṭa du Talmud et *Khirbet Seiyadéh,* à la pointe sud-ouest du même lac et Jebnaël (hébreu : *Yabne'êl ;* Septante : *Cod. Vat. :* 'Ιεφθαμαί ; *Cod. Alex. :* 'Ιαβνήλ ; actuellement *Yemma,* au sud de *Kh. Seiyadéh*) jusqu'à Lecum (hébreu : *Laqqûm ;* Septante : *Cod. Vat. :* Δωδάμ : *Cod. Alex. :* ἄκρου ; absolument inconnu), et elle aboutissait au Jourdain. Puis elle revenait à l'ouest vers Azanot-Thabor (hébreu : *'Aznôṭ-Ṭábôr,* « les oreilles du Thabor ; » Septante : *Cod. Vat. :* 'Ενὰθ Θαβώρ ; *Cod. Alex. :* 'Αζανὼθ Θαβώρ ; dans les environs de la célèbre montagne galiléenne), tirait de la vers Hucuca (hébreu : *Ḥuqqôq ;* Septante : *Cod. Vat. :* 'Ιακκᾶνα ; *Cod. Alex. :* 'Ικώκ ; bien identifié avec *Yaqûq,* à environ 9 kilomètres au sud-sud-ouest de Safed), touchait au sud à Zabulon, à l'ouest à Aser, et au Jourdain à l'est (l'hébreu porte ici : « et à Juda du Jourdain, » ce qui ne signifie rien ou est au moins très difficile à expliquer ; *Yehûdâh* est plutôt à retrancher, comme l'a fait le texte grec). » Dans ces conditions, nous aurions donc, au nord, *Beit-Lîf* et peut-être la vallée de Sennim ou les environs de *Qadès,* et, au sud, *Kh. Damiyéh* et *Yemma,* qui fixeraient quelques jalons ; puis une ligne, partant du Jourdain, remonterait des environs du Thabor jusqu'à *Yaqûq,* ferait un coude qui laisserait Zabulon au midi, et s'en irait dans la direction du nord, en longeant Aser à l'ouest ; enfin le Jourdain formerait la frontière orientale. L'obscurité porte principalement sur le ℣. 33, où le point de départ reste mal défini, et le point d'arrivée inconnu. L'énumération des villes nous permettra cependant de compléter cette délimitation.

II. VILLES PRINCIPALES. — Ces « villes fortifiées » sont énumérées à la suite des limites que nous venons de décrire, dans les versets 35-38.

1. Assedim (hébreu : *haṣ-Ṣiddîm ;* Septante : τῶν Τυρίων, « des Tyriens, » en lisant *haṣ-Ṣôrîm,* par une confusion de lettres facile à comprendre), placée hypothétiquement par les uns à *Hattîn,* par les autres un peu plus loin, au nord, à *Eṣ-Ṣattiyéh,* par d'autres enfin, plus bas, à *Kh. Seiyadéh.*

2. Ser (hébreu : *Ṣêr ;* Septante : Τύρος), inconnue.

3. Emath (hébreu : *Ḥammaṯ ;* Septante : *Cod. Vat. :* 'Ωμαθαδαχέθ, par l'union avec le mot suivant, *Rāqqaṯ,* et le changement du *resch* en *daleth ; Cod. Alex. :* 'Αμάθ), probablement *El-Hammâm,* au sud et tout près de Tibériade.

4. Reccath (hébreu : *Raqqaṯ ;* Septante : *Cod. Vat. :* δαχέθ compris dans le nom précédent ; *Cod. Alex. :* Ρεκκάθ), serait, d'après le Talmud de Jérusalem, un ancien nom de Tibériade (cf. A. Neubauer, *La géographie du Talmud,* Paris, 1868, p. 208) ; elle devait, en tout cas, se trouver dans le voisinage de cette ville.

5. Cénéreth (hébreu : *Kinnéréṯ ;* Septante : *Cod. Vat. :* Κενερέθ ; *Cod. Alex. :* Χενερόθ), serait, d'après les uns, *Abu-Schuschéh,* sur les confins de la plaine de Génésareth, d'après les autres, *Sinn-en-Nabrah,* l'ancienne Sennabris, à la pointe sud-ouest du lac de Tibériade.

6. Édéma (hébreu : *'Adâmâh ;* Septante : *Cod. Vat. :* 'Αρμαίθ ; *Cod. Alex. :* 'Αδαμί), peut être reconnue dans *Khirbet Admah,* un peu au-dessous de l'embouchure du *Yarmûk* dans le Jourdain.

7. Arama (hébreu : *hā-Rāmāh ;* Septante : *Cod. Vat. :* 'Αραήλ *Cod. Alex. :* Ραμά), bien identifiée avec *Er-Raméh,* à 10 kilomètres environ au sud-ouest de Safed.

8. Asor (hébreu : *Ḥāṣôr ;* Septante : 'Ασώρ), doit être cherchée à *Tell Khureibéh,* à l'ouest et non loin du lac Houléh, d'après Robinson, *Biblical Researches in Palestine,* Londres, 1856, t. III, p. 365-366 ; à *Tell el-Harraui* ou *Harrah,* à une heure et au nord-est de la colline précédente, d'après V. Guérin, *Galilée,* t. II, p. 363-368.

9. Cédès (hébreu : *Qédéš ;* Septante : *Cod. Vat. :* Κάδες ; *Cod. Alex. :* Κέδες), porte encore aujourd'hui le même nom de *Qadès* ou *Qédès,* et se trouve au nord-ouest du lac Houléh.

10. Édrai (hébreu : *'Edrê'î ;* Septante : *Cod. Vat. :* 'Ασσὰρει ; *Cod. Alex. :* 'Εδράει), problablement le village de *Ya'ter,* au nord de *Beit-Lif.*

11. Enhasor (hébreu : *'Ên Ḥāṣôr ;* Septante : πηγὴ 'Ασόρ), généralement reconnue dans *Khirbet Haziréh,* au sud-est de *Beit-Lif.*

12. Jéron (hébreu : *Ire'ôn ;* Septante : *Cod. Vat. :* Κερωέ ; *Cod. Alex. :* 'Ιαριών), aujourd'hui *Yarûn,* au sud-est de *Kh. Haziréh.*

13. Magdalel (hébreu : *Migdal-'Êl ;* Septante : *Cod. Vat. :* Μεγαλααρείμ, par l'union avec le mot suivant, Horem ; *Cod. Alex. :* Μαγδαλιή), identifiée avec *Medjeidel,* au nord de *Ya'ter.*

14. Horem (hébreu : *Ḥŏrêm ;* Septante : *Cod. Vat. :* αρείμ du nom précédent ; *Cod. Alex. :* Ωράμ), probablement *Khirbet Harah* ou *Hûrah,* au nord-est de *Ya'ter.*

15. Bethanath (*Bêṯ-'Anâṯ ;* Septante : *Cod. Vat. :* Βαιθθαμέ ; *Cod. Alex. :* Βαιναθάθ), actuellement *'Ainîtha* ou *'Anatha,* au sud de *Kh. Harah.*

16. Bethsamès (hébreu : *Bêṯ-Šemeš ;* Septante : *Cod. Vat. :* Θεσσαμυς ; *Cod. Alex. :* Θασμούς) ; son emplacement n'est pas connu.

Comme on le voit, plusieurs de ces villes marquent assez exactement la frontière occidentale de Nephthali, et, unies à celles que nous avons signalées précédemment, permettent de la suivre depuis Magdalel, au nord, jusqu'à Édéma, au sud. Cette ligne de démarcation correspond à celle qui ferme de ce côté les tribus d'Aser et de Zabulon. Fr. de Hummelauer, *Josue,* *Paris,* 1903, p. 440, s'appuyant sur le texte grec, voit

dans ces cités les forteresses que le Tyriens ou les Phéniciens possédaient à travers le pays pour protéger leurs marchands. Quelles que soient les difficultés qui se rencontrent ici et dont nous nous rendons parfaitement compte, nous préférons les explications qui viennent d'être données à l'exégèse très originale du savant auteur en ce qui concerne la tribu de Nephthali.

III. DESCRIPTION. — La tribu de Nephthali occupait ainsi, au sud, une étroite bande de terre longeant la rive occidentale du lac de Tibériade. Ce sont les pentes du massif galiléen, qui descendent assez brusquement vers la dépression où s'étend le *Bahr Tabariyéh*. Le terrain est coupé par de courts ouadis qui viennent tomber dans le grand réservoir formé par le Jourdain. Au nord, la possession s'élargissait et venait s'appuyer à l'ouest, sur les sommets les plus élevés de la Galilée, *Djébel Zabûd* (1114 mètres), *Djébel Djarmuk* (1198 mètres), *Djébel Adâthir* (1025 mètres), *Râs Umm Qabr* (715 mètres), qui jalonnaient la frontière. Le reste de cette partie septentrionale est un labyrinthe de hauteurs qui vont encore de 400 à 800 mètres, séparées par de fertiles vallées, sillonnées par de nombreux torrents. On peut y distinguer trois versants : à l'est, les ouadis se dirigent vers le Jourdain et le lac Houléh; au nord, à partir du *Djébel Hadiréh*, plusieurs se ramifient pour aboutir au *Nahr el-Qasimiyéh;* enfin, à l'ouest, un très grand nombre ont leur point de départ sur la ligne de faîte que nous avons mentionnée et descendent vers la Méditerranée. Les nombreux sommets du massif ont servi autrefois et servent encore d'assiette à des villes et des villages, donnant au pays l'aspect d'une série de forts. Mais ce qui caractérise surtout la contrée, et jadis encore plus qu'aujourd'hui, c'est sa fertilité; aussi formait-elle une des douze préfectures chargées de subvenir à l'entretien de la maison royale de Salomon, III Reg., IV, 15. Les pluies plus abondantes en Galilée que dans le reste de la Palestine, des sources nombreuses, le voisinage du Jourdain, la température, chaude sur les bords du fleuve et fraîche dans la montagne, faisaient de ce petit coin de terre un séjour délicieux. « Le pays de Nephthali, dit le Talmud de Babylone, *Megillah*, 6*a*, est partout couvert de champs féconds et de vignes; les fruits de cette contrée sont reconnus pour être extrêmement doux. » Cf. A. Neubauer, *La géographie du Talmud*, Paris, 1868, p. 180. Les environs du lac de Tibériade passaient pour une sorte de paradis sur terre. Est-ce à cette prospérité que fait allusion la prophétie de Jacob, Gen., XLIX, 21? On peut le croire. Le texte hébreu porte :

Naftâli 'ayyâlâh (אַיָּלָה), *šeluḥah*
han-nôṭên 'imré (אִמְרֵי), *šâfér*.

Avec cette ponctuation il faudrait traduire :

Nephthali est une biche en liberté
Proférant de belles paroles.

C'est ainsi que la Vulgate a entendu ce passage, qui, avec ses deux images incohérentes, se rapporte on ne sait comment à la tribu. Les Septante ont lu différemment :

Νεφθαλὶ στέλεχος ἀνειμένον,
ἐπιδιδοὺς ἐν τῷ γεννήματι κάλλος

Nephthali est un tronc qui pousse ses branches
Produisant de beaux rejetons (ou rameaux).

C'est d'après cette version que les exégètes modernes restituent ainsi le texte :

Naftâli 'êlâh (אֵילָה) *šeluḥâh*
han-nôṭên 'âmiré (אֲמִרֵי) *šâfér*.

Nephthali est un térébinthe qui projette ses rameaux
Il fournit des branches splendides.

Cf. Rosenmüller, *Scholia in Vetus Testamentum, Genesis*, Leipzig, 1821, p. 714; Fr. de Hummelauer, *Commentarius in Genesim*, Paris, 1895, p. 609; J. M. Lagrange, *La prophétie de Jacob*, dans la *Revue biblique*, Paris, 1898, p. 527, 534, etc. Le térébinthe représente, au sein de cette riche nature, l'épanouissement de la vie et de la force. Moïse promettait à Nephthali la même prospérité. Deut., XXXIII, 23 :

Nephthali, rassasié de faveurs,
Plein des bénédictions de Dieu,
Possède la mer et le midi.

Que faut-il entendre ici, par la « mer »? Beaucoup pensent qu'il s'agit du lac de Tibériade; d'autres traduisent *yâm* par « occident ». Qu'indique *dârôm*, « le midi? » Il n'est pas facile de le savoir. Voir les commentaires. Le territoire que nous venons de décrire à grands traits renferme encore de nombreuses ruines des civilisations anciennes. Voir GALILÉE, t. III, col. 87; MÉROM (EAUX DE), t. IV, col. 1004; TIBÉRIADE (LAC DE).

II. HISTOIRE. — Dans le dénombrement qui fut fait au désert du Sinaï, la tribu de Nephthali comptait 53 400 hommes en état de porter les armes. Num., I, 42. Elle occupait ainsi le sixième rang au point de vue de la force, et avait pour chef Ahira, fils d'Énan. Num., II, 29. Dans les marches à travers le désert, elle était au nord du tabernacle avec Aser et Dan. Num., II, 25, 31. C'est par les mains de son prince, Ahira, qu'elle fit ses offrandes au sanctuaire. Num., VII, 78-83. Celui qui la représentait parmi les explorateurs envoyés au pays de Chanaan était Nahabi, fils de Vapsi. Num., XIII, 15. Au second recensement, elle ne comptait plus que 45 400 guerriers, en ayant ainsi perdu 8000, ce qui la faisait tomber au huitième rang. Num., XXVI, 48-50. L'un de ses membres, Phedaël, fils d'Ammiud, fut parmi les commissaires chargés d'effectuer le partage de la Terre Promise. Num., XXXIV, 28. Après l'entrée en Palestine, elle se tint au pied du mont Hébal pour la cérémonie des bénédictions et des malédictions, Deut., XXVII, 13, et elle obtint le sixième lot dans la division du pays. Jos., XIX, 32. Une de ses villes les plus importantes, Cédès, fut désignée comme cité de refuge. Jos., XX, 7. Elle était en même temps ville lévitique, avec Hammoth-Dor ou Émath (aujourd'hui *El-Hammâm*, sur le lac de Tibériade) et Carthan (inconnue). Jos., XXI, 32; I Par., VI, 62, 76. — Comme plusieurs autres tribus, Nephthali ne chassa pas les Chananéens qui habitaient le pays; on cite en particulier ceux de Bethsamès et de Bethanath, qui devinrent simplement tributaires ou soumis à la corvée. Jud., I, 33. L'élément étranger fut d'ailleurs toujours considérable dans cette région, appelée *Gelil ha goyîm*, « le district des étrangers » en Galilée des nations. Is., VIII, 23. Ces Chananéens devinrent même un danger pour les tribus du nord, au temps des Juges. Nephthali et Zabulon réunis fournirent à Barac dix mille hommes pour les combattre. Jud., IV, 6, 10; V, 18. Nephthali aida également Gédéon contre les Madianites. Jud., VI, 35; VII, 23. Par sa situation géographique, il se trouvait exposé aux invasions venant du nord. Aussi, à l'époque de Baasa, roi d'Israël, et d'Asa, roi de Juda, les troupes de Benadad, roi de Syrie, envahirent-elles le territoire, s'emparant des villes d'Ahion, dans la petite plaine nommée *Merdj Ayûn*, de Dan (*Tell el-Qadi*), d'Abel-Beth-Maacha (*Abil*), et de toute la contrée de Cennéroth. III Reg., XV, 20; II Par., XVI, 4. Plus tard, sous le règne de Phacée, roi d'Israël, Téglath-Phalasar, roi d'Assyrie, prit les mêmes cités, avec Janoé, Cédès, Asor et tout le pays de Nephthali, et en transporta les habitants dans son propre royaume. IV Reg., XV, 29. Mais ces jours d'humiliation devaient se changer plus tard en jours de gloire, puisque la terre de Nephthali fut le principal théâtre de la prédication du Sauveur. « Mais la nuit sera chassée, s'écrie Isaïe, VIII, 22-IX, 1,

car il n'y aura plus d'obscurité pour le pays qui était dans la détresse. Dans le passé, il (Dieu) a humilié la terre de Zabulon et la terre de Nephthali; dans l'avenir il couvrira de gloire la Route de la mer, l'autre rive du Jourdain, le district des nations.

Le peuple qui marchait dans les ténèbres
A vu une grande lumière
Sur les habitants de la terre des ombres
Une lumière a brillé. »

Saint Matthieu, IV, 13-16, a eu soin de montrer l'accomplissement de cette prophétie au début du ministère de Jésus à Capharnaüm et sur les bords du lac de Tibériade. — Après Barac, Tobie est le seul homme marquant de la tribu cité dans la Bible. Tob., I, 1, 4; VII, 3.

IV. CARACTÈRE. — L'histoire que nous venons de résumer ne révèle rien de particulier sur le caractère de Nephthali. Le seul héros de la tribu fut Barac. Cependant l'expédition dont il fut le chef montre chez les Nephthalites de la décision, de l'habileté, du courage. Le cantique de Débora, Jud., V, 18, fait ressortir leur dévouement et leur bravoure en face de l'insouciance de Dan et d'Aser. Lorsque David est à Hébron, sur le point d'être élu roi, ils lui envoient « mille princes avec trente-sept mille hommes armés de lances et de boucliers ». I Par., XII, 34. A ce point de vue guerrier, la biche, dont parle le texte massorétique, Gen., XLIX, 21, serait assez justement le symbole de la tribu, car la biche ou la gazelle est l'emblème du combattant rusé et agile. Cf. II Reg., II, 18; I Par., XII, 8. Elle peut également représenter la libre expansion que Nephthali trouvait au sein de ses montagnes et de ses fertiles vallées, la vigilance qu'il exerçait aux avant-postes de la terre d'Israël.

A. LEGENDRE.

3. NEPHTHALI (MONTAGNE DE) (hébreu : *har Naftâli :* Septante : ἐν τῷ ὄρει τῷ Νεφθαλεί), montagne mentionnée, Jos., XX, 7, à propos de Cédès ou Cadès, ville de refuge. Elle représente la partie septentrionale du massif montagneux de la Palestine, comme, dans le même verset, « la montagne d'Éphraïm » en désigne la partie centrale, et « la montagne de Juda », la partie méridionale. Voir NEPHTHALI 2; CÉDÈS I, t. II, col. 360; GALILÉE, t. III, col. 87. A. LEGENDRE.

NEPHTHAR (grec : Νεφθάρ), nom donné à la substance liquide qui ralluma le feu sacré du temps de Néhémie. II Mach., I, 36.

1° *Récit des Juifs de Jérusalem.* — Dans la seconde lettre reproduite au commencement du second livre des Machabées et adressée par les Juifs de Jérusalem à Aristobule et aux Juifs d'Égypte, il est raconté que lorsque les Juifs furent emmenés captifs en Perse (c'est-à-dire en Chaldée, qui, du temps de Néhémie, faisait partie du royaume de Perse), les prêtres prirent le feu sacré sur l'autel et le cachèrent dans une vallée, au fond d'un puits (ἐν κοιλώματι φρέατος) profond et à sec. Quand Néhémie se fut rendu en Judée, il fit chercher le feu par les descendants de ceux qui l'avaient caché. Ils revinrent en disant qu'ils n'avaient point trouvé de feu, mais seulement « une eau épaisse », ὕδωρ παχύ. Néhémie donna aux prêtres (la Vulgate porte : *Nehemias sacerdos;* il faut corriger *sacerdotibus* comme on le lit dans le grec), l'ordre d'apporter de cette eau et d'en asperger le bois et les sacrifices. « Cet ordre ayant été exécuté au moment où le soleil qui avait été jusque-là voilé par les nuages, resplendit, un grand feu s'alluma, en sorte que tous furent dans l'admiration... Quand le sacrifice fut consommé, Néhémie fit verser le reste de l'eau sur de grandes pierres, et lorsque cela eut été fait, une flamme s'alluma et elle fut consumée par le feu qui rejaillit de l'autel. Quand le bruit de cet événement se fut répandu, on rapporta au roi de Perse que, dans le lieu où les prêtres qui avaient été emmenés captifs avaient caché le feu (sacré), était apparue une eau dont Néhémie et ceux qui étaient avec lui avaient sanctifié les sacrifices. Le roi rendit ce lieu sacré, en le faisant enclore (et non pas en y faisant un temple, comme porte la Vulgate), après avoir vérifié le fait... Or les compagnons de Néhémie appelèrent cette [eau] (et non pas *ce lieu*, comme a traduit la Vulgate), Nephthar, qui signifie purification. La plupart l'appellent Nephthaei (Vulgate : Néphi. ») II Mach., I, 18-36.

2° *Noms.* — Le nom de Nephthar se lit dans les divers manuscrits grecs et latins. Le second nom est écrit dans les manuscrits grecs. Νεφθαί, Νεφθεί, Νεφθά, L'*Alexandrinus,* par une répétition singulière, écrit Νεφθάρ, la seconde fois comme la première. La Vulgate porte au second passage *Nephi;* c'est probablement une altération de Νεφθαί ou Νεφθά. Dans la version syriaque le premier nom est : ܓܢܦܬܪ, *guneftar,* et le second ܢܦܬܝ, *nefti*. — Les critiques sont en désaccord sur le point de savoir lequel des deux noms est une corruption de l'autre, supposé même que les deux noms ne soient pas altérés l'un et l'autre. On ne s'accorde pas davantage pour expliquer comment Nephthar peut signifier καθαρισμός, « purification. » D'après Th. Benfey et M. A. Stern, *Ueber die Monatsnamen einiger alten Völker,* 1836, p. 204-216, Νεφθάρ correspond au zend *naptar; naptar apanm,* p. 213, est l'eau primitive appelée aussi *Arduiçura,* laquelle possède un très grand pouvoir de purification. *Avesta,* traduction C. de Harlez, *Yaçna,* LXIV, 1-10, t. III, p. 173. D'après P. de Lagarde, *Gesammelte Abhandlungen,* p. 177, cf. p. 224, le syriaque *guneftar* répond au bactrien *vidâv[a]tra,* « purification. » Que Néhémie et ses compagnons, qui venaient de Perse, eussent donné à « l'eau épaisse » un nom zend, il n'y aurait là rien de surprenant. Néanmoins d'autres commentateurs préfèrent une origine sémitique, qui est, pour ceux-ci, une dérivation de la racine טהר, *tâhêr,* « être pur; » en lisant *nitehâr,* un lieu du Νεφθάρ; pour ceux-là une dérivation de פטר, *pâtar,* « ouvrir, rendre libre, » en lisant *niftâr,* « délivrance (du feu), » etc. Ces étymologies sont plus ingénieuses que solides. Voir aussi Bruston dans la *Zeitschrift für die alttestamentiche Wissenschaft,* 1890, p. 116.

Quant au second nom, celui qui était donné par « la plupart » à « l'eau épaisse », il est difficile de ne pas y voir le naphte. « Ce mot, dit l'abbé Gillet, *Les Machabées,* Paris, 1880, p. 211, ne serait-il pas dérivé de νάφθα, l'huile de naphte?... dont le nom vient assurément du persan... D'après cette interprétation, ajoute-t-il, quelques commentateurs ont cherché à expliquer l'origine de la légende du feu sacré : l'huile minérale, ont-ils dit, dont était saturée la boue retirée de la caverne, a pu s'enflammer aux rayons du soleil. » — Qu'on regarde le fait comme naturellement explicable ou qu'on le tienne comme un prodige, il faut remarquer que plusieurs exégètes catholiques soutiennent, depuis Emmanuel Sa, qu'on n'est pas obligé d'admettre la véracité des récits rapportés dans les deux lettres que nous lisons en tête du IIe livre des Machabées, parce qu'elles ne sont pas l'œuvre de l'auteur sacré, mais seulement citées et reproduites par lui. Voir Frz. Kaulen, *Einleitung in die heilige Schrift,* t. I, 2, 1882, p. 244; cf. R. Cornely, *Historica et critica Introductio in Libros Sacros,* t. II, part. I, p. 469, 471; H. Herkenne, *Die Briefen zu Beginn des zweiten Makkabäerbuches,* Fribourg, 1904.

3° *Lieu où fut trouvé le nephthar.* — La lettre des Juifs ne dit point où fut trouvée « l'eau épaisse ». La tradition locale place aujourd'hui le lieu de la découverte au puits qu'on appelle maintenant *Bir-Éyûb,* au sud de Jérusalem, au confluent de la vallée de Cédron et de la vallée d'Hinnom. Liévin de Hamme, *Guide indicateur de Terre-Sainte,* 4e édit., 1897, t. I, p. 416.

De là le nom de Puits de Néhémie qu'on lui donne également. La première trace de ce nom, d'après Ed. Robinson, *Biblical Researches*, 1841, t. I, p. 491, se trouve dans Quaresmius, *Elucidatio Terræ Sanctæ*, Anvers, 1639, t. II, p. 270, lequel disait, en 1616-1625, décrivant la vallée de Géhennom : *ubi celebris ille et nominatus puteus, Nehemiæ et ignis appellatus*. La vallée où il est situé porte le nom d'ouadi *En-Nâr*, « vallée du feu, » mais rien n'indique que ce soit en souvenir du feu de Néhémie. Le *Bir-Éyûb* est la fontaine ou plutôt le puits biblique de Rogel. Voir ROGEL. Puisque c'est un puits d'eau vive, comme l'était Rogel; on ne pouvait donc y trouver de l'huile de naphte; on n'en rencontre pas davantage dans le voisinage de Jérusalem; il y en a dans les environs de la mer Morte. Cf. Blanckenhorn, *Enstehung und Geschichte des Todten Meeres*, dans la *Zeitschrift der deutschen Palästina-Vereins*, t. XIX, 1896, p. 51; voir BITUME, t. I, col. 1803, 1894; NAPHTE, col. 1474; mais où était « l'eau épaisse » puisée par les prêtres, on ne saurait le dire. — Voir G. B. Winer, *Biblisches Realwörterbuch*, 3e édit., 1848, t. II, p. 147-148. F. VIGOUROUX.

NEPHTHUIM, NEPHTUIM (hébreu : *Naftuhîm*; Septante : Νεφθαλείμ, Gen., X, 13; Complute : Ναφθωριμ, I Par., I, 11; Vulgate : *Nephtuim*, Gen., X, 13; *Nephthuim*, I Par., I, 11), nommé le quatrième parmi les enfants de Mesraïm. Gen., X, 13; I Par., I, 11. La forme plurielle de Nephtuim indique sans doute une tribu descendant de Mesraïm, mais on ne connaît avec certitude aucun lieu ni aucune province de ce nom. Le Targum de Jonathan explique Nephtuim par פנטשכנון, *Pentaschœni*, les habitants de *Pentaschœnum*, ville du Delta, à vingt milles romains de Péluse. On a rapproché ce nom, mais avec peu de probabilité, de celui de Napata, capitale de l'Éthiopie. Ptolémée, IV, 7, 19. Voir ÉTHIOPIE, t. II, col. 2008. Bochart, *Phaleg.*, IV, 29, *Opera*, Liège, 1692, t. I, col. 280, l'avait comparé avec celui de la déesse Nephthys, sœur et femme de Tryphon, dont le nom, selon Plutarque, *De Iside*, 38, édit. Parthey, Berlin, 1850, p. 66, désignerait « l'extrémité du pays », c'est-à-dire le rivage de la mer. Plusieurs modernes croient retrouver les Memphites dans les Naphtuim, c'est-à-dire les habitants de *No-Ptah* ou *Phtah*, « demeure du Dieu Ptah, » le dieu égyptien de la ville de Memphis. Voir MEMPHIS, col. 955. Cf. G. Ebers, *Aegypten und die Bücher Mose's*, Leipzig, 1868, p. 112-115; Miss F. Corbaux, *Rephaïm*, dans le *Journal of sacred Literature*, 1851, p. 151. « Naphtouhim (*No-Phtah*), dit M. Maspero, s'établit dans le Delta au nord de Memphis. » *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 4e édit., 1886, p. 14. E. Brugsch veut que les Naphtuim soient les habitants « de la terre de Thuhi », *Na-Pa-Thuhi*. *Geschichte Aegyptens*, 1877, p. 262.

NEPHTOA (hébreu : *Neftôah*; Septante : Ναφθώ), localité de Palestine. « La fontaine de Nephtoa » est mentionnée dans Jos., XV, 9, et XVIII, 15-16, comme une des limites entre la tribu de Juda et de Benjamin. On identifie généralement, malgré quelques contradicteurs, Nephtoa avec *Lifta* à trois quarts d'heure au nord-ouest de Jérusalem. « De ces passages, dit V. Guérin, *La Judée*, t. I, p. 253-254, il résulte que la fontaine Nephtoah doit être cherchée entre la montagne située à l'ouest de la vallée de Ben-Hinnom et au nord de celle des Rephaïm, et les villes de la montagne d'Éphron, au delà desquelles venaient Kiriath-Jearim. C'est donc vers l'ouest-nord de Jérusalem qu'elle se trouvait. Quelques voyageurs modernes, entre autres le Dr Barclay, *The city of the great King*, p. 544, et le Dr Sepp, *Jerusalem und das heilige Land*, t. I, p. 58, identifient cette antique fontaine avec l'*'Aïn Lifta*. Je crois qu'ils sont dans le vrai. D'abord la position de l'*'Aïn Lifta* se prête à cette conjecture; en second lieu, le nom que porte cette source semble une corruption de celui de *Nephtoah*. En effet, rien plus fréquent, dans la transcription des noms hébreux en noms arabes que le changement du *lamed* en *noun* et réciproquement. » Lifta est un petit village entouré d'oliviers. L'*'Aïn Lifta* (fig. 433) est une source abondante, dont l'eau est recueillie dans un bassin antique. « Elle se répand de là, dit Guérin, *ibid.*, p. 252, dans des jardins plantés de citronniers, d'orangers, de figuiers, de grenadiers, d'amandiers et d'abricotiers. Non loin de la fontaine, je remarque plusieurs anciens tombeaux pratiqués dans le roc. » — D'autres explorateurs identifient la fontaine de Nephtoa soit avec *'Aïn-Karim*, soit avec *'Aïn el-Hanièh*, soit avec *'Aïn Yalo*, mais sans grande vraisemblance. — Selon le Talmud, Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 146, la fontaine de

433. — Fontaine d'*Aïn Lifta*. D'après une photographie.

Nephtoa est l'*'Aïn Étam* actuel ou la Fontaine scellée qui alimente les vasques de Salomon, au sud de Bethléhem. Conder a accepté cette identification, *Palestine*, 1889, p. 259, mais Étham n'était pas sur la limite de Benjamin et de Juda. — L'une des dix toparchies de Judée dont parlent Pline, *H. N.*, V, 14, et Josèphe, *Bell. jud.*, IV, VIII, 1, *Bethleptephene toparchia*, Βεθλεπτηφῶν τοπαρχια, avait peut-être pour chef-lieu Nephtoah-Lifta. En supprimant le *Beth* initial « maison », il reste Leptepha qui a pu devenir facilement Lifta. — L'étymologie qu'a donnée F. Hitzig de la fontaine de Nephtoa, « source de naphte, » *Geschichte und Mythologie der Philistäer*, Leipzig, 1845, p. 272; *Geschichte des Volkes Israel*, Leipzig, 1869, est purement imaginaire.

NÉPHUSIM, NÉPHUSSIM (hébreu : *Nefîsîm* [chetib]; *Nefûsîm* [keri], dans I Esd., II, 50; *Nefûšesîm* [chethib]; *Nefîšesîm* [keri], dans II Esd., VII, 52; Septante : Νεφουσίμ, I Esd., II, 50; Νεφωσασι, II Esd., VII, 52; Vulgate : *Nephusim*, I Esd., II, 50; *Nephussim*, II Esd., VII, 52), famille de Nathinéens, appelée « fils

de Nephusim », qui revint de Babylone en Palestine avec Zorobabel. I Esd., II, 50; II Esd., VII, 52. Quelques exégètes soupçonnent que les Nephusim étaient les descendants de Naphis, fils d'Ismael, mais c'est une simple conjecture. Voir NAPHIS, col. 1474.

NER (hébreu : *Nêr*, « lampe; » Septante : Νήρ), Benjamite, père de Cis et grand-père de Saul, I Reg., XIV, 50; I Par., VIII, 33; IX, 36, 39; père aussi d'Abner. I Reg., XIV, 51; XXVI, 5, 14; II Reg., II, 8, 12; III, 6, 23, 25, 28, 37; III Reg., II, 5, 32; I Par., XXVI, 28. De nombreux commentateurs admettent deux Abner, l'un père d'Abner et l'autre père de Cis, afin de concilier les divers passages des Rois et des Paralipomènes. Voir ABIEL 1, t. I, col 47; CIS 1, t. II, col. 780.

NÉRÉE (grec Νηρεύς), chrétien de Rome, à qui saint Paul envoie ses salutations, ainsi qu'à sa sœur. Rom., XVI, 15. Comme Nérée et sa sœur sont nommés à la suite de Philologue et de Julie, sous cette forme : « Saluez Philologue et Julie, Nérée, sa sœur et Olympas et tous les saints qui sont avec eux, » Origène, *Comm. ad Rom.*, X, 32, t. XIV, col. 1282, a supposé que Nérée et sa sœur pouvaient faire partie de la maison de Philologue et de Julie. — Le nom de Nérée se trouve dans les inscriptions de la maison impériale. *Corpus inscript. lat.*, t. VI, n. 4344. Un martyr du nom de saint Nérée est célèbre dans l'histoire de l'Église primitive, avec son compagnon Achillée. Une basilique leur fut dédiée; elle fut restaurée par Baronius à la fin du XVIe siècle. Marucchi, *Basiliques de Rome*, 1901, p. 162-168. Saints Nérée et Achillée furent soldats et probablement prétoriens. Marucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne*, 1900, p. 13, 45. Une inscription de saint Damase atteste qu'ils quittèrent l'armée après leur conversion : *Militiæ nomen dederant... Conversi fugiunt, ducis impia castra relinquunt.* Dans Marucchi, *Guide des catacombes romaines*, 1900, p. 107. D'après les Actes de leur martyre, ils furent esclaves de sainte Domitille. *Ibid.*, p. 45. « Les Actes des saints Nérée et Achille, dit M. Marucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne*, p. XVII, histoire légendaire, hérétique même, ont été justement rejetés par la critique; cependant les découvertes faites sur la voie Ardéatine ont prouvé qu'ils disent vrai sur plusieurs points, que ces deux martyrs ont été vraiment en relation avec sainte Domitille et qu'ils ont reçu la sépulture dans un cimetière dépendant de sa propriété, *in prædio Domitillæ.* » Cf. aussi *ibid.*, p. 254, 322; Id., *Guide des Catacombes romaines*, 1900, p. 104. J.-B. de Rossi a établi (contre Mommsen, *Corpus inscript. lat.*, t. IV, p. 172-173), *Bullettino di archeologia cristiana*, 1875, p. 69-77, qu'il y avait eu deux Flavia Domitilla, l'une femme de Flavius Clemens, consul en 95, laquelle fut exilée par Domitien dans l'île de Pandataria, probablement parce qu'elle était chrétienne (Dion Cassius, *Epitome*, LXVII, 13), l'autre mentionnée par Eusèbe, *H. E.*, III, 16, t. XX, col. 252, et par saint Jérôme, *Epist. CVIII ad Eustoch.*, t. XXII, col. 882, qui fut exilée dans l'île de Pontia. C'est de cette seconde Flavia Domitilla que Nérée et Achillée furent esclaves.

D'après leurs Actes, « ces deux saints auraient été baptisés par saint Pierre; ils suivirent Domitille en exil; décapités à Terracine, leurs corps furent rapportés à l'endroit où fut construite plus tard la basilique de la voie Ardéatine. » Marucchi, *Catacombes*, p. 104. Leur fête se célèbre le 12 mai. Voir *Acta sanctorum*, maii t. III, édit. Palmé, 1866, p. 4-13. Leur tombeau fut très vénéré. — Une inscription païenne trouvée dans le cimetière de Sainte-Domitille, en 1772, nous apprend qu'elle était la nièce de l'empereur Vespasien. *Flaviæ. Domitill[æ] [divi] Vespasiani. neptis ejus. beneficio. hoc. sepulcr[um] meis. libertis. libertabus. po[sui].* Marucchi, *Catacombes*, p. 103. Cette inscription prouve que la maîtresse des saints Nérée et Achillée vivait au premier siècle de notre ère, mais la date précise de leur martyre est inconnue.

Des savants modernes identifient le compagnon d'Achillée avec le Nérée de l'Épître aux Romains, XVI, 12. L'époque où a vécu le martyr ne s'oppose pas, il est vrai, à cette assimilation, mais rien ne l'établit; elle ne s'appuie que sur une coïncidence de nom qui peut être purement fortuite et on ne trouve dans la tradition ancienne aucune trace de ce rapprochement. Les Actes des martyrs saints Nérée et Achillée disent qu'ils furent convertis avec Plautilla et Domitilla par saint Pierre, en 67, l'année même où le prince des Apôtres subit le martyre. *Acta sanctorum*, t. III, p. 8. Si l'on s'en rapporte à ce témoignage, le Nérée, esclave de Domitille, ne peut être celui de l'Épître aux Romains, XVI, 15, qui était déjà chrétien en l'an 58 ou 59, date où fut écrite cette Épître. F. VIGOUROUX.

NÉRÉGEL-SÉRÉSER (hébreu : *Nergal Šar'ésér;* Septante : Μαργανασαρ; *Alexandrinus :* Νηργελσασησάρ; *Sinaiticus :* Μαργαννασάρ, Jer., XXXIX, 3; Νηργὲλ Σαρασάρ, Jer., XXXIX, 13), grand officier de Nabuchodonosor. Ce nom, à cause de son origine étrangère et d'une forme insolite pour les Grecs et les Latins, a été altéré dans un grand nombre de manuscrits grecs, et sa longueur est cause que dans la Vulgate il a été coupé en deux, Nérégel et Séréser étant séparés par une virgule, Jer., XXXIX, 3, et par la conjonction *et*. Jer., XXXIX, 13. Il est répété deux fois au ℣. 3, il aurait été porté, par conséquent, par deux personnages de la cour de Nabuchodonosor, si la répétition n'est pas fautive. On pense cependant aujourd'hui qu'il n'y a qu'un seul Nérégel-Séréser, et que c'est par erreur qu'un copiste a écrit deux fois son nom dans ce verset qui a beaucoup souffert dans les transcriptions. Les consonnes du nom de Nérégel-Séréser ont été d'ailleurs exactement conservées dans les texte hébreu et latin, la vocalisation seule est défectueuse. Ce nom est incontestablement le nom propre babylonien bien connu par les monuments 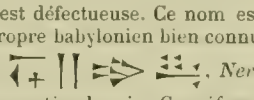 , *Nergal-sar-uṣur*, « (dieu) Nergal, protège le roi, » *Cuneiform Inscriptions of Western Asia*, t. I, pl. 67, I, 1, lequel a été porté par le roi de Babylone que nous appelons Nériglissor.

Nérégel-Séréser était *Rab-Mag* (Vulgate : *Rebmag*). Ce mot, qui a été pris à tort comme un nom propre par les anciens traducteurs et commentateurs de Jérémie, est certainement un titre de dignité. Il a été cependant impossible jusqu'ici d'en déterminer avec certitude la signification. Voir REBMAG. Quoi qu'il en soit de ce point, il résulte du passage de Jérémie, XXXIX, 13, que *Nergal-sar-uṣur* = Nérégel-Séréser était un des principaux personnages de la cour de Nabuchodonosor. On peut donc supposer avec vraisemblance, mais toutefois sans preuve directe, que ce *rabmag*, qui s'établit avec deux autres grands officiers chaldéens à la porte du Milieu, à Jérusalem, lors de la prise de la ville, en 587 avant J.-C., Jer., XXXIX, 3, et délivra avec eux le prophète Jérémie de sa prison, XI, 13, n'est pas autre que celui qui devint plus tard, en 459, roi de Babylone où il régna quatre ans. Nériglissor était fils de Bel-sumiskun. Il épousa une des filles de Nabuchodonosor et fut ainsi le beau-frère d'Évilmérodach, fils et successeur immédiat de Nabuchodonosor. Évilmérodach ne régna que deux ans (561-559). Il périt victime d'une conjuration à la tête de laquelle était Nériglissor qui recueillit sa succession, mais n'en jouit que quatre ans (559-555). Nériglissor fut remplacé sur le trône par son fils Labušimardouk; celui-ci fut tué au bout de neuf mois de règne et remplacé par Nabonide qui fut le dernier roi de Babylone. Bérose, dans Josèphe, *Cont. Apion.*, I, 20, édit. Didot, t. II, p. 351. Cf. Bezold,

Inschriften Neriglissar's, dans Eb. Schrader, *Keilinschriftliche Bibliothek*, t. III, part. 2, p. 10-29; L. Messerschmidt, *Die Inschrift der Stele Nabuna'ids*, in-8°, Berlin, 1896, p. 17-22. F. VIGOUROUX.

NERFS, cordons fibreux qui relient les différents organes du corps à l'axe cérébro-spinal, et servent, les uns, appelés sensitifs, à transmettre au centre nerveux les impressions ressenties aux extrémités, les autres, appelés moteurs, à porter aux muscles les excitations motrices parties du centre. — 1° Bien que déjà 300 ans avant J.-C. Hérophile, médecin d'Alexandrie, ait entrevu le rôle des nerfs, le langage vulgaire, chez les anciens et même encore de nos jours, a désigné sous le nom de nerfs les parties blanches et fibreuses du corps, les tendons, les aponévroses, les muscles, etc. C'est en ce sens qu'en parlent les auteurs sacrés. Le seul terme qui pourrait se rapporter au système nerveux proprement dit serait celui qui désigne la moelle, *moaḥ*, μυελός, *medulla*, en l'appliquant à la moelle épinière, bien qu'il ait un sens plus général dans les deux passages où il est employé. Job, XXI, 24; Heb., IV, 12. Voir MOELLE, col. 1187; Frz. Delitzsch, *System der biblischen Psychologie*, Leipzig, 1861, p. 233. — 2° Pour terminer sa lutte avec Jacob, l'ange le toucha *bekaf yérêk*, « à l'emboîture du fémur, » τὸ πλάτος τοῦ μηροῦ, « à la largeur de la cuisse, » *nervum femoris*, « au nerf de la cuisse, » et l'atrophie se produisit aussitôt. C'est en souvenir de ce fait que les Israélites ne mangeaient pas dans les animaux le *gîd han-nāšéh*, le «muscle ischiatique », celui qui relie la hanche au fémur. L'atrophie de ce muscle obligea Jacob à boiter. Gen., XXXII, 25, 31, 32. — 3° Dans les autres passages de la Sainte Écriture, le nerf est habituellement appelé *gîd*, νεῦρον, *nervus*, mais désigne toujours un muscle. Ainsi Job, X, 11, dit que, pour former l'homme, Dieu l'a composé d'os et de nerfs. L'hippopotame a les nerfs des cuisses solidement entrelacés. Job, XL, 12. Dans sa vision de la résurrection des morts, Ézéchiel, XXXVII, 6, 8, voit successivement revenir sur les os desséchés les nerfs, la chair, la peau, l'esprit. Isaïe, XLVIII, 4, reproche à Israël d'avoir un cou semblable à un nerf de fer. Le mot *šôr* est employé dans les Proverbes, III, 8, avec le sens de muscles, dans lesquels la sagesse entretient la santé aussi bien que dans les os. Les versions ont rendu ce mot par σῶμα, « corps, » et *umbilicus*, « nombril. » sens que *šôr* a également. Dans Job, XL, 11, le mot *šarîr* sert aussi à désigner les nerfs ou les muscles vigoureux du ventre de l'hippopotame. Les versions l'ont rendu par ὀμφαλός, *umbilicus*, « nombril. » — 4° Pour empêcher les chevaux de courir, on leur coupait les nerfs, c'est-à-dire les tendons des muscles des jambes. Cette action est exprimée par les verbes *'iqqêr*, νευροκοπεῖν, *subnervare*. Jos., XI, 6, 9; II Reg., VIII, 4; I Par., XVIII, 4. Jacob, faisant allusion à la destruction des Sichémites, Gen., XXXIV, 1-31, dit de Siméon et Lévi : « Dans leur méchanceté, ils ont coupé les jarrets des taureaux. » Gen., XLIX, 6. Septante : « Ils ont énervé un taureau. » Vulgate : *Suffoderunt murum*, « ils ont renversé un mur, » traduction qui suppose *šûr*, « mur, » au lieu de *šôr*, « taureau. » H. LESÊTRE.

NERGAL (hébreu : *Nêrgal;* Septante, Ἐργέλ, Νιργέλ; textes cunéiformes : 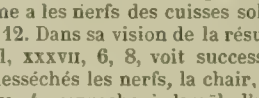), divinité adorée primitivement dans la localité babylonienne *Gu-du-a, Kûtû*, la Cutha biblique. Les Rois, IV, XVII, 30, rapportent précisément que les Cuthéens transplantés en Samarie par le roi d'Assyrie après la destruction du royaume d'Israël, s'y firent une idole du dieu Nergal. Son nom *Ne(r)-uru-gal, Ne-unu-gal*, signifie dieu de la grande cité, l'*Arali*, le séjours des morts; on l'appelle aussi *ilu ša qabri*, dieu du tombeau : Cutha renfermait en effet une nécropole célèbre depuis la plus haute antiquité. On donnait à ce dieu une épouse du nom de *La-az*, d'ailleurs totalement inconnue. Cutha ayant été englobée dans l'empire babylonien, on fit entrer Nergal, comme les autres divinités locales, dans le panthéon babylonien; on lui donna pour père Mul-lil, « le dieu des esprits de la terre, » « Seigneur de Nippur. » De Babylonie, son culte passa en Assyrie, où Nergal jouit de grands honneurs : il est mentionné parmi les douze grands dieux par Assurbanipal, Sennachérib, Salmanasar, Assur-nasir-habal, Teglathphalasar Ier, etc. Il apparaît, comme divinité protectrice, dans les noms assyriens et babyloniens, *Nergal-šar-uṣur*, Nériglissor, Nergilos, (Nergal)-saréser, l'un officier de Nabuchodonosor, l'autre successeur d'Évil-mérodach, le troisième vraisemblablement fils révolté et meurtrier de Sennachérib. Son rôle de dieu infernal le fit représenter peu à peu comme « le dieu destructeur », « exterminateur des méchants » (*The Cuneiform Inscriptions of the Western Asia*, t. II, pl. 54, lig. 73, c. d.; t. IV, pl. 2, lig. 1 *b;* pl. LI, c. IV, lig. 10, « champion des dieux, maître des combats » et enfin dieu de la chasse. C'est principalement comme dieu de la guerre et de la chasse qu'il est mentionné dans les inscriptions des monarques assyriens; J. Ménant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 44, 203, 290, etc.; 235, 253, 254; Eb. Schrader, *Keilinschriftliche Bibliothek*, t. II, p. 106, 216, 17, etc. Son entrée dans le panthéon babylonien lui valut enfin d'être identifié avec la planète Mars, encore honorée sous le nom de *Nergil* par les Mandéens.

Ce dieu était représenté avec le corps d'un lion. Voir t. I, fig. 69, col. 313. Les textes cunéiformes donnent alternativement le nom de *nir-gal* ou la désignation idéographique de *ur-mah*, comme aux lions tués à la chasse par les monarques assyriens, aux lions allégoriques, ailés et à face humaine, qui protégeaient les portes du palais. On peut voir les hypothèses des anciens commentateurs, actuellement dépourvus d'intérêt du reste, dans Selden, *De diis Syris Syntagma*, Leipzig, 1668, p. 313, et dom Calmet, *Commentaire littéral* sur le IVe livre des Rois, 1721, p. 629.

BIBLIOGRAPHIE. — Fr. Lenormant, *Les origines de l'histoire*, t. I, p. 346, n. 2; 527; Frd. Delitzsch, *Chaldäische Genesis*, p. 59, 97, 269, 274-276; *Wo lag das Paradies*, p. 217-218; Sayce, *Lectures on the origin and growth of Religion*, p. 194-199; les hymnes à Nergal, *ibid.*, p. 128, 496, 509, 511, 530; F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 5e édit., t. III, p. 577-578; Eb. Schrader, *Nergal*, dans Riehm, *Handwörterbuch des biblischen Altertums*, t. II, p. 1075; Schrader-Whitehouse, *The cuneiform inscriptions and the Old Testament*, 1885, t. I, p. 275; P. Jensen, *Mythen und Epen*, dans Eb. Schrader, *Keilinschriftliche Bibliothek*, t. VI, part. I, p. 74, 242, 389, 390, 396, 466, 524, 557.
E. PANNIER.

NÉRI, nom de deux Israélites. Voir NÉRIAS.

1. NÉRI, père de Baruch. La Vulgate écrit ainsi deux fois, Jer., XXXII, 12, 16, le nom du père du secrétaire de Jérémie qu'elle écrit partout ailleurs Nérias. Voir NÉRIAS.

2. NÉRI (grec : Νηρί), nom d'un des ancêtres de Notre-Seigneur dans la généalogie de saint Luc, III, 27. Néri était le fils de Melchi, le père de Salathiel et le grand-père de Zorobabel.

NÉRIAS (hébreu : *Nêriyâh*, « lampe de Jéhovah; » Septante : Νηρίας), fils de Maasias et père du prophète Baruch et de Saraïas. Jer., XXXII, 12, 16; XXXVI, 4, 8, 14, 32; XLIII, 3, 6; XLV, 1; LI, 9; Baruch, I, 1. Le verset 59 du ch. LI de Jérémie montre que Saraïas était le frère

de Baruch, puisqu'il est appelé comme lui fils de Nérias et petit-fils de Maasias. Les deux frères eurent des rapports particuliers avec Jérémie. — La Vulgate écrit deux fois « Néri » le nom de Nérias. — Quelques commentateurs identifient le père de Baruch avec le Néri dont le nom se lit dans la généalogie de Notre-Seigneur en saint Luc, III, 27, mais ce n'est qu'une hypothèse basée sur la similitude des noms.

NÉRON, *Nero Claudius Cæsar Drusus Germanicus,* cinquième empereur romain (54-68 de notre ère) (fig. 434). Il n'est pas nommé par son nom dans l'Écriture,

434. — Monnaie de Néron.
ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΝΕΡΩΝ. Tête de Néron. — ℞. ΕΠΙΤΙ ΔΑΜΑ (nom de magistrat). Apollon assis, son arc à la main.

mais il y est désigné par son titre de César ou empereur. Néron est en effet le « César » auquel saint Paul fit appel lorsqu'il était jugé à Césarée, Act., XXV, 11; les « saints » « de la maison de César » dont le même apôtre envoie les salutations aux Philippiens, IV, 22, sont aussi des chrétiens qui faisaient partie de la maison de Néron. Voir CÉSAR, t. II, col. 449. Son histoire est mêlée à celle des commencements du christianisme dans l'empire et spécialement à Rome.

Son premier nom fut *Lucius Domitius Ahenobarbus.* Il naquit en l'an 37 de notre ère à Antium; par son père Domitius Ahenobarbus, qui était petit-fils d'Octavie, sœur d'Auguste, et aussi par sa mère Agrippine, fille de Germanicus et arrière-petite-fille d'Auguste, il appartenait à la famille des Césars. Son ambitieuse mère voulut en faire un empereur et, pas à pas, elle le prépara à ceindre la couronne impériale. Elle épousa d'abord en troisièmes noces son oncle l'empereur Claude, en 49; puis, elle fiança son fils avec Octavie, fille de Claude et de Messaline, et en l'an 50, elle le fit adopter par l'empereur comme son fils et son successeur, au détriment de Britannicus, le propre fils de Claude. Quatre ans plus tard, à la mort subite de celui-ci (54), qui fut attribuée au poison d'Agrippine, Tacite, *Ann.,* XII, 66; Pline, *H. N.,* XXII, 22; Suétone, *Claud.,* 44, Néron fut proclamé empereur et accepté par l'armée, le sénat et le peuple. Tacite, *Ann.,* XII, 68-69. Il avait dix-sept ans. Son éducation avait été très soignée par Sénèque et par Burrhus, mais l'excès de la puissance et les funestes exemples de sa mère qui ne reculait devant aucun crime, devaient faire de lui un monstre du genre humain. Il se débarrassa par le poison de Britannicus. Tacite, *Ann.,* XIII, 15; Suétone, *Nero,* 22; Dion Cassius, LXI, 7, 4; Josèphe, *Bell. jud.,* II, XIII, 1. Néanmoins les cinq premières années de son gouvernement étaient loin de présager ce qu'il deviendrait un jour. Il se rendit tout d'abord agréable au peuple par ses largesses, Suétone, *Nero,* 10-11; il reconnut l'autorité du sénat, Tacite, *Ann.,* XIII, 45; il s'efforça de modérer les impôts, Tacite, *Ann.,* XIII, 50-51; il recueillit le bénéfice des succès militaires de Corbulon dans sa guerre contre les Parthes, en 55, Tacite, *Ann.,* XIII, 6-9, 34-41; XIV, 23-26, et des succès de Stenonius Paulus, en 61, dans la soumission complète de la Grande-Bretagne. Tacite, *Ann.,* XIV, 29. On ferma aussi les yeux sur les vices auxquels il donna dès lors carrière, sur sa vanité puérile, sur son immoralité et sur son inconduite. Tacite, *Ann.,* XIII, 12, 25, 46. Cependant ses crimes se multiplièrent peu à peu; il n'eut plus bientôt aucune retenue; il ne respecta ni les lois de l'État, ni les lois de la nature. Dès l'an 58, il se lia avec Poppée, la femme du futur empereur Othon. Elle voulait devenir impératrice, et pour y parvenir, elle lui fit répudier sa femme Octavie et le poussa jusqu'au parricide, parce qu'elle redoutait l'influence d'Agrippine sur son fils. Il devait tout à sa mère et il la fit périr. Tacite, *Ann.,* XIV, 3-8; Suétone, *Nero,* 34.

Pendant que ces événements se passaient à Rome, saint Paul était prisonnier à Césarée et faisait appel à César, c'est-à-dire à Néron. Il arriva dans la capitale de l'empire peu après le meurtre d'Agrippine. Poppée était alors toute-puissante et bien disposée en faveur des Juifs. Josèphe, *Ant. jud.,* XX, VIII, 11; *Vit.,* 3. On ne saurait dire si elle s'occupa elle-même de saint Paul, mais il dut bénéficier de la protection qu'elle accordait d'une façon générale à ses compatriotes. On ne voyait alors en lui qu'un Juif. Il fut traité avec douceur et ménagement et finalement acquitté au bout de deux ans. Act., XXVIII, 30. La sentence fut-elle prononcée par l'empereur en personne? Il est impossible de l'affirmer avec certitude, mais plusieurs historiens le croient volontiers. Néron tenait à rendre exactement la justice, surtout quand, des provinces, on avait fait appel à son tribunal. Suétone, *Nero,* XV.

Néanmoins ses instincts vicieux se donnaient de plus en plus libre carrière et provoquaient un mécontentement général qui se manifesta peu à peu ouvertement. Sur ces entrefaites il se produisit, en juillet 64, un événement désastreux qui devait avoir de graves conséquences pour le christianisme naissant : l'incendie de la ville de Rome. Le feu fit rage pendant six jours et six nuits; on le croyait éteint lorsqu'il éclata de nouveau et continua encore ses ravages pendant deux jours. Des quatorze quartiers de la cité, trois furent totalement détruits, sept autres ne furent guère plus qu'un amas de maisons à demi ruinées. Nombre de temples et de monuments publics, des bibliothèques et des chefs-d'œuvre d'art furent la proie des flammes, et le fléau fit beaucoup de victimes parmi les habitants. L'empereur était alors à Antium, et il ne revint à Rome que lorsque le fléau menaça son palais. Mais on avait une telle idée de sa scélératesse que la rumeur publique l'accusa d'être l'auteur volontaire de l'incendie et d'être monté sur la tour de Mécène pour jouir de l'affreux spectacle et réciter des vers sur la chute de Troie. Tacite, *Ann.,* XV, 38-42; Suétone, *Nero,* 38. Il avait voulu, semblait-il, détruire de fond en comble l'ancienne Rome pour bâtir une ville nouvelle à laquelle il donnerait son nom. Tacite, *Ann.,* 40.

Néron est-il coupable de l'incendie de Rome? *Forte, an dolo principis incertum,* a écrit Tacite. *Ann.,* 38. M. Attilio Profumo, qui a étudié à fond le problème et étudié minutieusement tous les documents dans *Le Fonti ed i tempi dello incendio Neroniano,* in-4°, Rome, 1905, arrive à la conclusion que les témoignages contemporains établissent la culpabilité de l'empereur, p. 3-185, 715.

L'incendie de Rome eut de graves conséquences pour les chrétiens. Comme le mécontentement contre celui que la rumeur publique accusait d'en être l'auteur allait toujours croissant, Néron, espérant ainsi donner le change à l'opinion, chargea les chrétiens de ce crime et en fit périr « une grande multitude » dans d'affreux supplices, d'après Tacite, *Ann.,* XV, 44. Cf. S. Clément romain, I *Cor.,* VI, édit. Gebhart, *Pat. apost.,* t. I, 1876, p. 16. Divers critiques croient cependant que les chrétiens ne furent pas condamnés comme incendiaires, mais comme violateurs des lois romaines. Quel que fût le prétexte, Dieu permit que l'un des hommes les plus

vicieux et les plus odieux que nous fasse connaître l'histoire fût le premier des persécuteurs de son Église.

Bientôt il n'épargna plus personne. Les riches furent mis à mort à cause de leurs richesses, les hommes les plus populaires, à cause de leur popularité, les plus honnêtes, à cause de leur vertu. Tacite, *Ann.*, xv, 21. Même le voyage que la vanité et la soif des applaudissements lui fit faire en Grèce, en 66-67, n'interrompit pas les exécutions à Rome. Dion Cassius, LXIII, 12, 17. Saint Pierre et saint Paul furent au nombre des victimes. P. Allard, *Histoire des persécutions*, t. I, 1885, p. 73-77.

Une première tentative d'insurrection, en 65, contre Néron avait été étouffée dans le sang. Tacite, *Ann.*, xv, 48-70. Quand le mouvement de révolte se propagea dans les provinces, quand Galba se prononça contre lui en Espagne, Néron fut impuissant à le réprimer. Après avoir formé les projets les plus contradictoires, il s'enfuit, déguisé, de Rome pour se réfugier dans la villa d'un de ses affranchis, et là il se donna la mort, sans courage, pour échapper à une fin plus ignominieuse. Suétone, *Nero*, 40-49. Il avait 31 ans (68). Ainsi périt le premier persécuteur de l'Église, *primus omnium persecutus Dei servos*, dit Lactance, *De mort. pers.*, 2, t. VII, col. 196.

La terreur qu'il avait inspirée, la crainte que chacun éprouve de devenir sa victime étaient si vives qu'on ne put d'abord croire à une délivrance si désirée et à la réalité de sa mort. On s'imagina qu'elle était feinte, qu'il se cachait en un lieu inconnu ou qu'il s'était échappé chez les Parthes et qu'il allait revenir pour reprendre les rênes de l'empire. Il se trouva de faux Nérons qui tentèrent de profiter de la crédulité publique. Suétone, *Nero*, 57; Tacite, *Hist.*, I, 2; II, 8. Ces bruits se répandirent parmi les Juifs et les chrétiens. *Orac. Sybill.*, IV, 119, 137 sq. (d'origine juive et datés communément de l'an 80); on crut à sa résurrection, cf. *ibid.*, v, 33, 91, 216, 363 (d'origine chrétienne), quand on ne put plus douter de sa mort, et l'on attendit son retour comme Antéchrist. Commodien, *Carmen apologeticum, in fine*, dans Pitra, *Spicilegium Solesmense*, 1852; Victorinus, *Scholia in Apoc.*, XIII, 3, cf. 1, 11, t. v, col. 338; Lactance, *loc. cit.* Cf. S. Augustin, *De Civ. Dei*, XX, 19, t. XLI, col. 686.

Des critiques modernes prétendent retrouver ces fausses croyances populaires dans l'Apocalypse. Ce livre repose d'après eux sur cette erreur de fait que Néron n'était point mort en l'an 68; il prédit un événement qui ne s'est jamais réalisé, car il annonce que Néron va reparaître et reprendre le gouvernement de l'empire. La preuve de ces assertions, c'est, entre autres, que Néron est désigné dans l'Apocalypse d'une façon très transparente. Le fameux nombre de la bête, le nombre 666, Apoc., XIII, 18, calculé d'après la valeur des lettres hébraïques, donne נרון קסר = Νερων Καισαρ = Néron César ou empereur. Voir Renan, *L'Antechrist*, p. 415-417; N. Mangold, dans Frd. Bleek, *Einleitung in das Neue Testament*, 3e édit., Berlin, 1875, p. 715. Mais l'Apocalypse a été écrit en grec, non en hébreu, et les lettres doivent être comptées d'après leur valeur en grec; aussi aucun auteur ancien n'a vu Néron dans le chiffre 666. Pour rendre leur explication acceptable, les exégètes qui soutiennent cette opinion, sont obligés de faire composer l'Apocalypse en 69, plusieurs années avant la date que lui assignent les témoignages anciens. F. Vigouroux, *Les Livres Saints et la critique rationaliste*, 5e édit., t. v, p. 575-584. Voir APOCALYPSE, t. I, 746-748. Saint Jean dit formellement, Apoc., XVII, 8, que la bête 666 « a été, mais qu'elle n'est plus ». F. VIGOUROUX.

NERPRUN. Voir RHAMNUS et PALIURE.

NESIB (hébreu : *Neṣîb;* Septante : Νασίβ; *Alexandrinus :* Νεσιβ), ville de la tribu de Juda, dans la Séphélah, mentionnée entre Esna et Céila. On l'identifie généralement avec le *Beit-Nasib* actuel, au sud de Céilah. Eusèbe, dans l'*Onomasticon*, édit., Larsow et Parthey, 1862, p. 300, place Nesib à neuf milles (que saint Jérôme, *ibid.*, p. 301, corrige en sept milles) d'Éleuthéropolis. « La correction, dit V. Guérin, *La Judée*, t. III, p. 345, est justifiée par l'intervalle qui s'étend entre *Beit-Djibrin*, l'ancienne Éleuthéropolis, et le *Khirbet Aeit-Nesib.* » Les ruines de Nesib sont sur le sommet d'une colline. On y voit un certain nombre de citernes, des tombeaux antiques, des magasins souterrains, un *birket* ou piscine creusée dans le roc et des restes de constructions assez importantes, mais ces dernières postérieures à l'ère chrétienne. Voir Ed. Robinson, *Biblical Researches in Palestine*, 1841, t. II, p. 398; t. III, p. 12-13; Porter, *Handbook for travellers in Syria and Palestine*, 1868, p. 265-266.

NESROCH (hébreu : *Nisrôk;* Septante, Ἐσδράχ, Ἐσθράχ, Ἀσαράχ, Νασαράχ, Μεσεράχ; Josèphe, *Ant. jud.*, édit. Didot, t. I, p. 369, Ἀράσκη), dieu adoré par Sennachérib et dans le temple duquel il fut tué par ses fils Adrammélech et (Nergal)-saréser. IV Reg., XIX, 37. Ce nom n'a pas encore été retrouvé dans le panthéon assyrien ou babylonien. Les anciennes transcriptions croyaient pouvoir le placer parmi les douze grands dieux, J. Ménant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 203, 254, etc., et même le lire dans les inscriptions de Sennachérib, *ibid.*, p. 233, 235; mais c'est une fausse lecture, que rien ne justifie, du nom de *É-a*, dieu de l'abîme et père de Mardouk. On ne peut donc présenter jusqu'ici que des conjectures. Parmi les noms des douze grands dieux, le dernier de ceux mentionnés par Assurbanipal, *The Cuneiform Inscriptions of the Western Asia*, t. v, pl. 1, lig. 17, 43, etc., peut se transcrire Nuzku, 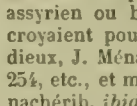 , une divinité solaire, devenue plus tard, par une sorte d'assimilation avec Nabiu-Nébo, le patron des scribes : Sayce, *Lectures on the origin and growth of the Religion*, p. 118-120, et assimilé d'autres fois à Nergal : P. Jensen, *Mythen und Epos*, p. 466, dans Eb. Schrader, *Keilinschrifliche Bibliothek*, t. VI, part. I. Pour la lecture de l'idéogramme, voir *The Cuneif. Inscr.*, t. II, pl. II, col. III, lig. 344. Mais, outre la divergence des formes Nuzku et Nesroch, il faut remarquer que le nom de cette divinité ne se trouve guère dans les textes de Sennachérib, dont les dieux protecteurs sont surtout Assur et Istar, auxquels il joint rarement Sin, Samaš, Bel, Nabû et Nergal « *ilani tiklia*, les dieux à qui je me confie ». Prisme de Taylor, col. v, lignes 50-52; Schrader, *Keilinsch. Bibliothek*, t. II, p. 106-107. Le dieu Assur étant la divinité éponyme de l'Assyrie, le protecteur spécial des monarques assyriens et l'instigateur de toutes leurs conquêtes, Eb. Schrader, abandonnant la transcription hébraïque et se déterminant d'après les multiples et variables transcriptions grecques, a cru pouvoir y reconnaître précisément ce nom d'Assur, tel qu'on le retrouve dans le nom même du fils de Sennachérib, *Assur-aḫ-iddin*, Asaraddon, mais complété par une désinence *aku* dont on ne voit pas bien ici le rôle, Ἀσαρ(άχ). — T. G. Pinches y voit, dans Hastings, *A Dictionary of the Bible*, t. III, p. 555, un composé du nom du dieu Assur et de celui du dieu lunaire Sin, qu'on retrouve comme élément initial du nom de Sennachérib (*Sin-aḫi-irba*, « que Sin multiplie ses frères ») et qu'il faudrait lire en accadien Aku, Ašur-Aku. Mais nulle part le dieu Sin n'est identifié au dieu Assur, et l'on ne trouve pas d'exemple d'un pareil composé dans l'onomastique assyrienne. — Voir F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. III, p. 577; Schrader-Whithouse, *The cuneiform inscriptions and the Old Testament*, 1888, t. II, p. 13-14.

E. PANNIER.

NÉTHUPHATI, orthographe, dans II Esd., XII, 28, du nom de lieu qui est écrit ailleurs Nétophati et Nétupha. Voir NÉTOPHATI.

NÉTOPHATI (hébreu : *Netôfâh;* Septante : Νετωφά; *Alexandrinus,* Νεφωτα, I Esd., II, 22; Ἀτωφά; *Alexandrinus :* Ἀνετωφά, dans II Esd., VII, 26), village de la tribu de Juda. La Vulgate l'appelle Nétupha, I Esd., II, 22; II Esd., VII, 26; partout ailleurs, elle emploie la forme ethnique du nom, qui signifie proprement « Nétophatite », *Netuphati,* dans II Esd., XII, 28; *Netophati,* comme nom de lieu, I Par., II, 54; IX, 16; Jer., XL, 8; et *Netophatites,* comme nom ethnique, I Reg., XXIII, 28, 29; IV Reg., XXV, 33; I Par., XI, 30; XXVII, 13, 15. Nétophati-Netophah était dans la tribu de Juda, dans le voisinage de Bethléhem. I Par., II, 54; I Esd., II, 22; II Esd., VII, 26.

I. IDENTIFICATION. — 1° *Umm-Toba.* — Conder, *Palestine,* 1889, p. 259, identifie Netophah avec *Umm-Tôba,* ruines antiques situées dans une vallée entre Jérusalem et Bethléhem, non loin de la route de Jérusalem à Bethléhem, à l'est, à peu près vis-à-vis du tombeau de Rachel. « Il y avait en ce lieu, dit V. Guérin, *La Judée,* t. III, p. 83-84, un village dont il subsiste encore quelques arasements de maisons, des souterrains, des citernes et des tombeaux creusés dans le roc... Quant au nom de la vallée et des ruines qui s'y trouvent, nom qui signifie « mère de béatitude », il viendrait, d'après une ancienne tradition, de ce que sainte Marie de Cléophas, mère de saint Jacques le Mineur, aurait séjourné et aurait été ensevelie dans l'une des grottes, soit naturelles, soit artificielles, qu'on rencontre en cet endroit. »

2° *Beit-Nettif.* — D'autres palestinologues identifient Netopha avec le *Beit Nettif* actuel, et V. Guérin est du nombre : « Comme Netophah, dit-il, *La Judée,* t. II, p. 375, est mentionnée (dans II Esd., VII, 26) avec Bethléhem, on en a conclu qu'il fallait la chercher dans le voisinage de celle-ci, et que dès lors il était impossible de l'identifier avec le village actuel de Beit-Nettif, malgré la coïncidence singulière des noms, un intervalle de quatre heures de marche environ séparant Beit-Nettif de Bethléhem. Mais cette raison ne me paraît pas suffisante pour s'opposer à cette identification, car, dans le même chapitre du livre II d'Esdras, au ℣. 25, les enfants de Gabaon sont cités immédiatement avant ceux de Bethléhem. Or, trois heures de marche au moins forment entre ces deux points une distance trop grande pour qu'on puisse les dire voisins; toutefois ils sont mentionnés à côté l'un de l'autre, comme s'ils étaient plus rapprochés. » L'éloignement de Beit-Nettif, par rapport à Bethléhem, est l'argument capital qu'on fait valoir contre son identification avec Netopha et il n'est pas sans valeur. Le nom moderne rappelle cependant si bien le nom hébreu qu'on admet communément qu'il y a eu là une Nétophah dont il est question dans le Talmud. La Mischna mentionne « l'huile de Nétophah », *Peah,* VII, 1, 12; il est parlé, *Schebiith,* IX, 7, des artichauts de la vallée de Beth Netophah, et quoique aucune indication ne soit donnée sur sa position, on identifie tout naturellement le *Beth Netophah* talmudique avec le *Beit Nettif* actuel.

Beit Nettif, située à l'ouest de Bethléhem, au nord-est de *Beitdjibrin* (Éleuthéropolis) (voir la carte de Juda), à 6 heures de marche environ de Jérusalem, sur la route de cette ville à Éleuthéropolis et à Gaza, se dresse sur une crête rocheuse, d'où l'on jouit d'une vue magnifique qui embrasse les montagnes de Juda, la plaine des Philistins et les restes ou les ruines d'un grand nombre de villages dont une dizaine sont nommés dans l'Écriture. Le village renferme aujourd'hui un millier d'habitants. Il possède un khan en forme de tour carrée. Dans les maisons grossièrement bâties, on voit encastrées des pierres travaillées provenant d'anciens monuments. Deux puits, plusieurs citernes, des silos et des magasins creusés dans le roc sont encore aujourd'hui en usage. Sur les pentes de la vallée, une belle verdure et de grands chênes.

II. HISTOIRE. — Le nom de Nétophah apparaît pour la première fois dans l'Écriture comme étant la patrie de deux des trente *gibborîm* de David, Maharaï et Héled. II Reg., XXIII, 28, 29; I Par., XI, 30. Nous apprenons par I Par., II, 54, que Nétopha avait été peuplée comme Bethléhem, par les descendants de Selma, de la tribu de Juda, Moharaï et Héled appartenaient en effet à cette tribu, le premier étant de la famille de Zaraï et le second de celle d'Othoniel (ou Gothoniel), l'une et l'autre de la postérité de Juda. I Par., XXVII, 13, 15. Maharaï (Maraï) et Héled (Holdaï) distingués pour leur bravoure, furent placés à la tête du dixième et du douzième corps d'armée par David. I Par., XXVII, 13, 15. Les Nétophatites paraissent avoir eu l'esprit belliqueux. Une tradition dont on n'a pas de motif de rejeter l'authenticité rapporte que les habitants de Nétopha mirent à mort les gardes placés par Jéroboam sur les routes qui conduisaient à Jérusalem, afin d'arrêter les Juifs fidèles qui portaient au Temple les prémices de leurs récoltes. *Targum* sur I Par., II, 34; sur Ruth, IV, 20; sur Eccl., III, 11. Le souvenir de la mesure prise par Jéroboam, laquelle fut maintenue par ses successeurs (M. Frd. Beck, *Targum seu Paraphrasis chaldaica, in I* et *II librum Chronicorum et notis,* sur I Par., II, 54, Augsbourg, 1680-1683), est consacré dans le calendrier juif par un jeûne qui se célèbre le 22 du mois de sivan. — Un autre chef militaire nétophatite nous est connu par Jérémie, XL, 8, et par le quatrième livre des Rois, XXV, 23; c'est Saréas (Saraïa), fils de Thanehumeth, un des commandants de l'armée juive; il vivait du temps de Godolias, qui avait été nommé gouverneur de Juda par Nabuchodonosor après la prise de Jérusalem. Jérémie, XL, 8, énumère aussi « les fils d'Ophi » de Nétopha parmi les guerriers qui se rendirent avec Saréas auprès de Godolias. Le prophète remarque que ces Nétophatites n'avaient pas été emmenés en captivité. Tous leurs compatriotes n'avaient pas été aussi heureux. Cinquante-six d'entre eux revinrent de Chaldée avec Zorobabel. I Esd., II, 22 (d'après II Esd., VII, 26, leur nombre était de 188; il est impossible de savoir quel est le chiffre authentique). — Nous apprenons par les Paralipomènes et par Néhémie que les *ḥâsêrîm* ou *douars* de Nétopha étaient habités par des lévites, I Par., IX, 16; II Esd., XII, 28. Ces lévites étaient des chanteurs. II Esd., XII, 28. Il résulte de ces deux passages que les Lévites n'habitaient pas seulement les villes qui leur avaient été assignées lors du partage de la Terre Promise. Voir LÉVITIQUES (VILLES), col. 216. Cf. *Survey of Western Palestine, Memoirs,* t. III, 1883, p. 24; Tobler, *Dritte Wanderung nach Palästina,* Gotha, 1859, p. 117. — Des anachorètes chrétiens menèrent la vie monastique dans un désert voisin de Nétopha, *Natupha. Acta sanctorum,* die 20 januarii, t. II, p. 674, note *e,* édit. Palmé. F. VIGOUROUX.

NÉTUPHA, orthographe dans I Esd., II, 22, et II Esd., VII, 26, du nom de lieu qui est écrit ailleurs Néthuphati et Nétophati. Voir NÉTOPHATI.

NEUBAUER Ignace, né à Bamberg en 1724, mort à Œllingen en 1795, entra dans la Compagnie de Jésus en 1745. Il professa notamment la théologie à Wurzbourg et les langues orientales à Heidelberg. Neubauer prend place au nombre des exégètes par des commentaires en hébreu des Psaumes de David, commentaires qui parurent à Wurzbourg en 1771.

P. BLIARD.

NEVEU, NIÈCE, le fils ou la fille d'un frère ou d'une sœur. — L'hébreu n'a pas de terme spécial pour dési-

gner ce degré de parenté. Quelquefois le neveu est appelé « fils du frère », Gen., XII, 5, et la nièce « fille du frère ». Gen., XXIV, 48; Esth., II, 7. D'autres fois, le mot *'ăḥ*, « frère, » est employé avec le sens de neveu. Abraham donne ce nom, Gen., XIII, 8, à Lot qui n'est que son neveu. Gen., XII, 5; cf. XIV, 16. Laban le donne à Jacob, Gen., XXIX, 15, qui est le fils de sa sœur. Gen., XXIX, 10. Amasa, fils d'Abigail, sœur de David, est appelé par ce dernier « son os et sa chair ». II Reg., XIX, 12. C'est donc habituellement par des périphrases qu'on désignait le neveu ou la nièce. Quant aux mots ἔκγονος, *nepos, neptis*, employés assez souvent par les versions, Gen., XXXI, 43; Exod., X, 2; Lev., XVIII, 10; I Tim., V, 4, etc., ils s'appliquent, non à des neveux ou des nièces, mais aux petits-enfants en ligne directe.

H. LESÊTRE.

NEWCOME William, prélat anglican, né dans le Bedfordshire, mort le 11 janvier 1800. Ses études terminées à Oxford, il entra dans les ordres et devint, en 1766, évêque de Dromore. Après avoir gouverné successivement plusieurs diocèses, il fut appelé en 1795 au siège d'Armagh en Irlande. Il composa plusieurs ouvrages parmi lesquels nous mentionnerons : *An attempt towards and improved version, a metrical arrangement and a explanation of the twelve minor prophets*, in-4°, Londres, 1785; *An attempt towards and improved version, a metrical arrangement and a explanation of the propheta Ezechiel*, in-8°, Dublin, 1788. — Voir W. Orme, *Biblioth. biblica*, p. 326.

B. HEURTEBIZE.

NEWTON Isaac, mathématicien anglais, protestant, né à Woolshope dans le Lincolnshire le 25 décembre 1642, mort à Kensington le 20 mars 1727. Il étudia au collège de Grantham, puis de la Trinité à Cambridge et prit ses grades à l'Université de cette ville où, en 1669, il obtint une chaire de mathématiques qu'il occupa pendant vingt-six ans. En 1689, il fut envoyé au Parlement où il ne resta qu'un an, et en 1699 il était nommé directeur de la monnaie. La même année il devenait membre associé de l'Académie des sciences de Paris. De 1703 à sa mort il fut président de la Société royale de Londres. Nous n'avons pas à nous occuper ici des découvertes scientifiques de Newton, mais seulement à mentionner un commentaire sur Daniel et l'Apocalypse où se retrouve le protestant très attaché à toutes ses erreurs et s'efforçant de les justifier. Ce travail ne parut qu'après la mort de son auteur : *Observations upon the prophecies of Daniel and the Apocalypse of St. John*, in-4°, Londres, 1733. Guill. Sudeman en publia une traduction latine, in-4°, Amsterdam, 1737. Les œuvres d'Isaac Newton ont été publiées en 5 in-4°, Londres, 1779-1785. — Voir Brewster, *Memoirs of the life, writings and discoveries of Sir Isaac Newton*, 2 in-12, Edimbourg, 1860; W. Orme, *Biblioth. biblica*, p. 329. B. HEURTEBIZE.

NEZ, NARINES (hébreu : *'af*, ou au duel : *'appayim*; une fois, dans Job, XLI, 11 : *neḥirâyim;* Septante : μυκτήρ, ῥίς; Vulgate : *nasus, nares*), organe de l'odorat, formant une saillie cartilagineuse au milieu du visage, et renfermant deux conduits verticaux, appelés narines, qui servent également à la respiration. La Sainte Écriture emploie le mot *'af* dans plusieurs acceptions.

1° *La forme du nez.* — Il est dit de l'Épouse que son nez est « comme la tour du Liban qui regarde du côté de Damas », Cant., VII, 4, c'est-à-dire qu'il est droit, bien tourné et solidement planté. D'après les versions, il faudrait exclure du sacerdoce lévitique celui qui a le nez mutilé, κολοβόρριν, ou de travers, *torto naso*. Le texte hébreu parle seulement de l'homme qui est *ḥarûm*, « mutilé » en général, sans désigner spécialement aucun organe. Lev., XXI, 18. Ézéchiel, XXIII, 25, annonce aux Israélites coupables que les Assyriens leur couperont le nez et les oreilles. Cette mutilation était usuelle chez les Égyptiens. Les Grecs prétendaient même que la ville de Rhinocoroura ou Rhinocoloura devait son nom au grand nombre de forçats au nez coupé qu'elle renfermait. Cf. Diodore de Sicile, I, 60, 78; Strabon, XVI, II, 31; Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 337; t. II, p. 124.

2° *L'organe de la respiration.* — C'est dans les narines de l'homme que Dieu met le souffle de vie. Gen., II, 7. Le mot *'affayim* ayant aussi le sens de « visage », c'est ce dernier que les versions ont choisi : πρόσωπον, *facies*. Le premier sens convient mieux néanmoins. Le souffle de vie, qui constitue l'homme à l'état d'être vivant, a en effet pour signe sensible la respiration, qui passe par l'organe des narines. Cf. Frz. Delitzsch, *System der biblischen Psychologie*, Leipzig, 1861, p. 82, 83. Tout ce qui avait souffle de vie dans les narines et se trouvait hors de l'arche, mourut au déluge. Gen., VII, 22. Jérémie appelle le roi de Juda le « souffle de nos narines », c'est-à-dire celui qui nous faisait respirer et vivre. Lam., IV, 20. Les impies disent que « le souffle de nos narines est comme une fumée », Sap., II, 2, c'est-à-dire que la vie se dissipera complètement un jour et qu'il faut en profiter dans le présent.

3° *L'organe de l'odorat.* — Amos, IV, 10, rappelle aux hommes de Samarie que Dieu a fait monter à leurs narines l'infection de leur camp. Les idoles ont des narines, mais elles ne sentent point. Ps. CXV (CXIII), 6; Sap., XV, 19. Les femmes de Jérusalem, pour flatter leur odorat, avaient parmi leurs objets de toilette des *baṭê han-néfêš*, « filles de respiration, » *olfactoriola*, c'est-à-dire des boîtes de senteur. Is., III, 20. Voir ODEUR. — Ézéchiel, VIII, 17, parlant des hommes de Jérusalem qui se livrent à l'idôlâtrie, dit qu' « ils approchent le rameau de leur nez ». Il s'agit ici d'un rite idolâtrique dont on n'a pas l'explication. Il est souvent question, dans les textes babyloniens, du cèdre cher aux grands dieux que le devin doit avoir en main pendant les incantations. Cf. Martin, *Textes religieux assyriens et babyloniens*, Paris, 1903, p. 233, 235, etc. Saint Jérôme, *In Ezech.*, III, 9, t. XXV, col. 84, pense que le rameau en question est analogue à la branche de palmier, βαία, que les Grecs portaient devant les idoles. Le texte hébreu l'appelle *zemôrâh*, « rameau de vigne. » On ignore pour quelle raison on l'approchait du nez. Peut-être n'y a-t-il là que l'expression ironique d'un geste analogue à celui des Perses qui, en priant le soleil, tenaient en main une branche d'arbre, le *bareçman*. Cf. Buhl, *Gesenius' Handwörterbuch*, Leipzig, 1899, p. 219.

4° *Le siège de la colère.* — Dans la colère, les narines se dilatent et la respiration se précipite. Le sang d'ailleurs afflue aisément au nez. Prov., XXX, 33. Aussi, en hébreu, les mots *'af, 'affayim*, servent-ils de nom à la colère. Exod., XV, 8; Deut., XXXII, 22; Job, IV, 9; II Reg., XXII, 9; Dan., XI, 20; etc. Voir COLÈRE, t. II, col. 833. Au Psaume X, 4, *'af* désigne l'orgueil, l'arrogance du pécheur.

5° *Narines des animaux.* — L'auteur du livre de Job parle des narines de l'hippopotame, qu'on ne peut se hasarder à perforer, Job, XL, 19, et de celles du crocodile, qu'on ne saurait traverser avec un jonc, Job, XL, 21, et qui lancent une vapeur brillante aux rayons du soleil. Job, XLI, 11. Un anneau d'or ne sied pas aux narines d'un pourceau, Prov., XI, 22. On passait des anneaux aux narines des animaux pour les conduire plus aisément. Voir ANNEAU, t. I, col. 636. Dieu fait dire à Sennachérib qu'il lui passera un anneau aux narines pour le reconduire dans son pays. IV Reg., XIX, 28; Is., XXXVII, 29. Voir t. I, fig. 158, col. 637, un prisonnier auquel on passe un anneau à travers les lèvres. — Dans la Vulgate, il est dit du cheval : « La gloire de ses narines est la terreur, » ce qui peut signifier que son fier hennissement est effrayant. Il y a dans le texte hébreu : « La fierté de son frémissement est terreur. »

et dans les Septante : « Redoute la gloire de son poitrail. » Job, XXXIX, 20. Il n'est point question de narines dans ce texte, sinon en ce sens implicite que les narines du cheval sont en mouvement quand il frémit.

H. LESÊTRE.

NÉZEM, nom hébreu d'un anneau porté en Orient par femmes et quelquefois par les hommes (fig. 435).

435. — Nézem. Musée Lavigerie, à Carthage.

Voir ANNEAU, t. I, col. 692[3], et aussi *ibid.*, fig. 151, col. 693.

NICANOR (grec : Νικάνωρ, « vainqueur »), nom de deux Syriens et d'un des premiers diacres établis par les Apôtres.

1-2. NICANOR (grec : Νικάνωρ), fils de Patrocle. II Mach., VII, 9. Général syrien, il commanda les armées d'Antiochus IV Épiphane et de Démétrius Ier dans les expéditions contre les Juifs. Il était éléphantarque, ou chef des éléphants du roi sous Antiochus, II Mach., XIV, 12, et portait le titre honorifique d'ami du roi que les princes Syriens donnaient à leurs principaux officiers. I Mach., III, 38. En 166 avant J.-C., Lysias, chancelier du roi de Syrie, lui confia en même temps qu'à Gorgias et à Ptolémée, fils de Dorimène, la conduite d'une armée destinée à réprimer la révolte des Juifs contre le roi de Syrie. Nicanor voulut d'abord faire une razzia de captifs Juifs pour fournir par le produit de leur vente les 2000 talents que le roi de Syrie devait payer comme tribut aux Romains. I Mach., III, 38-41; II Mach., VIII, 8-11; Josèphe, *Ant. jud.*, XII, VII, 3. Les Syriens furent battus et Nicanor s'enfuit sous un déguisement à Antioche. II Mach., VIII, 30-36. Voir *Judas*, 3, t. III, col. 1791-1792. — Le Nicanor qui fut ensuite gouverneur de Cypre et qui continua à tracasser les Juifs est probablement la même personne. II Mach., XII, 2. Lorsque Démétrius Ier Soter succéda à Antiochus IV Épiphane, Nicanor fut en grande faveur auprès de lui. Il avait accompagné le roi dans sa captivité à Rome et s'était échappé avec lui. Polybe, III, 11; Josèphe, *Ant. jud.*, XII, X, 4. Quand, à l'instigation d'Alcime, Démétrius résolut de s'emparer de Judas Machabée, Nicanor fut mis à la tête des troupes envoyées contre lui. I Mach., VII, 26; II Mach., XIV, 12. Nicanor essaya d'abord de s'emparer de la personne de Judas en l'attirant traitreusement dans une embûche, mais sa trahison fut découverte, I Mach., VII, 28-30; II Mach., XIV, 30-31. Nicanor eut alors recours à la force et livra bataille à Judas près de Capharsaloma. Les Syriens furent battus. Sur cette bataille et sur ses suites, voir JUDAS 3, t. III, col. 1799-1801. Nicanor y fut mortellement blessé. Judas lui fit trancher la tête et institua une fête solennelle en souvenir de sa défaite, la veille du jour de Mardochée. I Mach., VII, 39-50; II Mach., XV, 20-40; Josèphe, *Ant. jud.*, XII, X, 5.

E. BEURLIER.

3. NICANOR, nom d'un des sept premiers diacres institués par les Apôtres pour s'occuper des pauvres de Jérusalem. Act., VI, 5. Il est nommé le quatrième parmi les sept. On ne sait guère de lui que son nom. Le Pseudo-Dorothée dit qu'il fut un des soixante-douze disciples, *Pat. gr.*, t. XCII, col. 1061, et le fait mourir le même jour que le diacre Étienne. De même le Pseudo-Hippolyte, t. X, col. 953. D'après le martyrologe romain, il mourut martyr dans l'île de Chypre le 20 janvier. Les Grecs célèbrent sa fête le 28 juillet. Voir *Acta sanctorum*, januarii t. I, édit. Palmé, t. I, p. 601.

NICCOLAI Alphonse, né à Lucques le 31 décembre 1706, mort à Florence en 1684, entra dans la Compagnie de Jésus le 14 février 1723. Ses talents pour la prédication lui acquirent la réputation d'un des meilleurs orateurs de son temps et le titre de théologien impérial. Parmi ses nombreux et savants ouvrages, on doit distinguer plusieurs dissertations et leçons d'Écriture Sainte. Ses études sur la Genèse en 7 volumes in-4°, Florence, 1750-1763, se remarquent spécialement, grâce surtout à une érudition large et abondante. Cet ouvrage fut suivi d'un long commentaire sur l'Exode et de dissertations fort érudites sur Daniel, Tobie, Esther et Judith. On lui doit enfin une *Explication littérale du texte sacré*, parue à Gênes en 2 in-4°, 1770.

P. BLIARD.

NICETAS SERRON, appelé aussi Nicetas Heracleensis, exégète, fleurissait vers l'année 1070. D'abord, diacre de l'église de Constantinople, il fut ensuite, à ce qu'on croit, évêque de Serron, en Macédoine, puis évêque d'Héraclée, en Thrace. Plusieurs ouvrages de lui ont été imprimés dans la suite, parmi lesquels : *Catena græcorum Patrum in beatum Job collectore Niceta, ex II Mss. Bibl. Bodlejanæ codd. græce nunc primum in lucem edita et latine versa*, studio Patricii Junii, in-f°, Venise, 1587, et Lond., 1637. — *Catena Patrum græcorum XXX in Matthæum.* Prodit nunc primum ex Bibl. elect. Bavar. Ducis, in-f°, Toulouse, 1647. (Forme le 2e vol. des *Symbolæ in Matthæum*, impr. à Toulouse en 1646-47.) — *In Epist. I Pauli ad Corinth. enarratio, gr. e cod. Mediceo cum interpret. lat. et annott.*, ed. Jo. Lamius, in *Delitiis eruditorum*, in-8°, Florent., 1738. — Dupin, dans son *Hist. des controverses et des matières ecclésiastiques traitées dans l'onzième siècle*, p. 388, attribue la *Catena græc. Patr.* à Olympiodore. — Voy. aussi J. J. Hofmann, *Lexicon universale*, t. III, art. *Nicetas, Heracleæ Episcopus.* A. REGNIER

NICKES Jean Anselme, bénédictin de l'abbaye de Saint-Paul-hors-les-Murs à Rome, né dans le diocèse de Cologne et mort en 1866, a publié : *De libro Judithæ*, in-8°, Breslau, 1854; *De libro Estheræ et ad eum quæ pertinent vaticiniis libri III*, in-8°, Rome, 1856. — Voir Hurter, *Nomenclator literarius*, t. III, col. 1032.

B. HEURTEBIZE.

1. NICODÈME (grec Νικόδημος). Un des chefs principaux des Juifs du temps de Notre-Seigneur. Joa., III, 2. — Le nom de *Nicodème* est d'origine grecque νίκη, δῆμος,

passé aux Juifs par l'intermédiaire de la langue qu'on parlait dans la plus grande partie des pays de la dispersion. Cf. Vigouroux, *Le Nouveau Testament et les découvertes modernes*, Paris, 1896, p. 27. On le trouve dans le Talmud, *Taamith*, 20, 1, sous la forme pleine de *naqdimôn*, et défective de *naqdim*, dérivée des racines *nâqi*, « innocent, » et *dâm* « sang. » Dans Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, III, 2, Νικόδημος est le nom d'un des ambassadeurs d'Aristobule à Pompée.

Saint Jean, parmi tous les écrivains sacrés du Nouveau Testament, est le seul qui parle dans son Évangile de cet éminent personnage juif. Joa., III, 1, 4, 9; VII, 50; XIX, 39. Nicodème appartenait à la secte des Pharisiens. Joa., III, 1. Voir PHARISIENS. Il était un des premiers, un chef (ἄρχων) des Juifs, Joa., III, 1, en tant que membre du Sanhédrin. Joa., VII, 50. Jésus-Christ, dans son premier entretien avec lui, l'appelle *maître en Israël* (ὁ διδάσκαλος τοῦ Ἰσραήλ), Joa., III, 10, faisant probablement allusion à sa double qualité de pharisien et de sanhédrite, et plus sûrement à sa qualité de scribe ou docteur de la Loi. Nicodème à en juger par Joa., XIX, 39, devait être assez riche, et jouissait d'une certaine influence dans le Sanhédrin. Quelques-uns pensent qu'à l'époque de son premier entretien avec le Sauveur, Joa., III, 2, Nicodème était d'un âge déjà avancé, Joa., III, 4 : « Comment un homme peut-il naître lorsqu'il est vieux? » mais on s'appuie sur ce passage trop général sans raison suffisante. Cet entretien eut lieu au moment de la manifestation publique de Jésus-Christ à Jérusalem, lorsque déjà les premiers ferments de la révolte des Juifs contre le Messie se faisaient jour; il montre combien peu, même les meilleurs d'entre eux, étaient ouverts aux clartés de la foi nouvelle. Nicodème avait reconnu en Jésus l'Envoyé de Dieu, Joa., III, 2, mais sa connaissance était imparfaite; il était certain que celui qui accomplissait le miracle dont il était le témoin, disposait d'une puissance surnaturelle, mais là se bornait sa science. Il venait donc à Jésus pour s'instruire. Cf. Th. Calmes, *L'Évangile selon S. Jean*, Paris, 1904, p. 180. — Suivant le texte sacré, III, 3, Jésus, répondit à la pensée intime de son interlocuteur, qui associait aux miracles de Notre-Seigneur l'idée de l'avénement très prochain du royaume de Dieu et du Messie. La question posée par Nicodème peut se formuler ainsi : « Que faut-il faire pour avoir la vie éternelle? » Jésus répond : « Il faut naître de nouveau, il faut naître d'en haut, ἄνωθεν, si on veut voir le royaume de Dieu. » Voilà la condition nécessaire : la régénération ou la transformation radicale de l'être intérieur. Nicodème ne comprend pas ce langage, Joa., III, 4, 9, mais le divin Maître insiste, et dans ces explications, Joa., III, 5, on doit voir le signe sensible de l'initiation, cette régénération intérieure, c'est-à-dire le baptême chrétien. — Dans cet entretien, dont l'évangéliste ne donne probablement qu'un résumé fort restreint, le caractère intime de Nicodème apparaît : pharisien croyant, qui ne le cédait ni en intelligence, ni en savoir à aucun des sanhédrites, mais en même temps timide et peu susceptible d'être initié aux mystères de la foi nouvelle. — Cependant son âme était droite, car on peut déduire de Joa., VII, 50, que, dès qu'il connut la vérité, il s'y donna.

Dans cette seconde circonstance, l'hostilité systématique du monde officiel des Juifs se montre à découvert. Les gens du peuple se déclarent en grande partie favorables à Jésus, Joa., VII, 40-41; mais la haine des sanhédrites éclate; ils maudissent cette foule ignorante qui se prononce à l'encontre des prêtres et des docteurs de la Loi. Joa., VII, 49. Nicodème, dont la foi en Jésus de Nazareth depuis le premier entretien avait grandi, s'élève contre ces dispositions hostiles de ses collègues : « Notre loi condamne-t-elle un homme sans qu'on l'entende d'abord, et sans qu'on sache ce qu'il a fait? » Joa., VII, 51. Mais son observation ne change rien aux dispositions des sanhédrites : « Serais-tu Galiléen, toi aussi? Scrute les Écritures, et tu verras que de la Galilée il ne sort pas de prophète. » Joa., VII, 52.

Nicodème, le docteur qui, Joa., III, 1, était venu d'abord auprès de Jésus pendant la nuit, reparaît dans l'histoire évangélique, Joa., XIX, 39, dès que le Christ eut expiré sur la croix; et on le voit s'occuper activement à l'ensevelissement de Jésus en compagnie de Joseph d'Arimathie. Nicodème avait apporté environ cent livres d'une composition de myrrhe et d'aloès pour l'embaumement : et tous les deux réunis prirent le corps de Jésus, et l'enveloppèrent de linceuls, avec les aromates, comme c'est la coutume d'ensevelir chez les Juifs. Joa., XIX, 40.

Le reste de sa vie est très incertain. Il joue un rôle particulier dans la première partie d'un ancien écrit apocryphe, les *Acta Pilati*. Cf. Tischendorf, *Evangelia apocrypha*, p. 210-332; Conybeare, *Studia biblica*, t. IV, Oxford, 1896, p. 59-132. La deuxième partie de cet écrit apocryphe contient le récit grec de la descente du Christ aux enfers. Ces deux récits, en réalité indépendants, depuis le XVIe siècle ont été publiés sous le titre d' *Evangelium Nicodemi*. Voir ÉVANGILES APOCRYPHES, Ire classe, t. II, col. 2116. Un document légendaire du Ve siècle relate que l'ancien sanhédrite Gamaliel apparut au prêtre Lucien et lui révéla qu'il s'était converti au christianisme avec son fils Abib et *avec Nicodème*. Celui-ci, en apprenant de la bouche du Sauveur la nécessité de renaître par le baptême, Joa., III, 2, se fit baptiser par les disciples de Jésus. Alors les Juifs lui ôtèrent sa charge de sanhédrite et le chassèrent de Jérusalem, parce qu'il croyait en Jésus-Christ. Ils l'eussent même fait mourir si Gamaliel n'eût intercédé en sa faveur. Gamaliel l'aurait recueilli chez lui jusqu'à la fin de ses jours, et l'aurait fait enterrer à côté de saint Étienne à Caphargamala distante de vingt milles de Jérusalem, où dans l'endroit indiqué par Gamaliel furent retrouvés ses restes mortels. Cf. *Epistola Luciani ad omnem Ecclesiam, Patr. Lat.*, t. XLI, col. 807. — On ne connaît pas l'époque de sa mort. Le martyrologe romain mentionne l'invention de ses reliques avec celles de saint Étienne, de Gamaliel et d'Abibon au 3 août. Cf. *Acta Sanctorum*, augusti t. I, p. 199. Les Ménologes grecs et le Ménologe de Sirlet au contraire en font mention le 15 septembre. Cf. *Acta Sanctorum*, septembris t. V, p. 5. — Une légende chrétienne nous représente Nicodème comme sculpteur. On lui attribue le *Volto Santo*, très vénéré à Lucques, en Italie. Cf. Dobschütz, *Christusbilder*, dans *Texte und Untersuchung.*, 1899, p. 280 et suiv.

On a aussi essayé d'identifier Nicodème avec *Bunai* ou *Nicodème Ben Gorion* dont on parle fréquemment dans le Talmud, et qui vécut jusqu'à la destruction de Jérusalem; mais il n'y a pas de preuves suffisantes de cette identification. Cf. Lightfoot, *Horæ Hebraicæ in Joa.*, III, 1 et suiv., Cambridge, 1658.

A. MOLINI.

2. NICODÈME (ÉVANGILE DE) ou Actes de Pilate. Voir ÉVANGILES APOCRYPHES, t. II, col. 2116.

NICOLAÏTES (Grec : Νικολαΐται; Vulgate : *Nicolaitæ*), hérétiques dont saint Jean signale la présence et l'action à Éphèse et à Pergame. Apoc., II, 6, 15. A Éphèse, il y en a qui se disent apôtres et ne le sont pas; leur mensonge a été constaté. L'ange de cette église a cela de bon qu'il déteste les actes des Nicolaïtes, odieux à Dieu même. A Pergame, il y a des sectateurs de Balaam, qui apprit aux fils d'Israël à manger les viandes idolâtriques et à commettre la fornication. Il y a aussi dans cette ville des sectateurs des Nicolaïtes. — 1° D'après saint Irénée, *Cont. hæres.*, I, 26, 3, t. VII, col. 687, le nom de ces hérétiques leur viendrait de Nicolas, l'un des sept diacres ordonnés par les Apôtres.

Act., VI, 5. Le saint docteur se contente de dire d'eux que *indiscrete vivunt*, « ils vivent dans le dérèglement. » Tertullien, *De præscript.*, 46, t. II, col. 63, et tous les Pères qui s'occupent des Nicolaïtes attribuent à leur nom la même origine. Cf. S. Épiphane, *Hær.*, XXV, t. XLI, col. 321; S. Augustin, *De hæres.*, 5, t. XLII, 26. — 2° On peut aussi se demander si le diacre Nicolas a été lui-même un hérésiarque. Saint Irénée, tout en rattachant les Nicolaïtes au diacre Nicolas, ne dit pas positivement que celui-ci ait erré. L'auteur des *Philosophumena*, VII, 8, édit. Cruice, Paris, 1860, p. 392, est plus explicite. Il accuse Nicolas d'avoir été l'auteur d'une secte pernicieuse, en s'écartant lui-même de la vraie doctrine et en enseignant l'indifférence de la vie et de la nourriture, ἀδιαφορίαν βίου τε καὶ βρώσεως. Ce sont ses disciples que saint Jean aurait eu en vue dans l'Apocalypse. Clément d'Alexandrie, *Strom.*, III, 4, t. VIII, col. 1232, suivi par Eusèbe, *H. E.*, III, 29, t. XX, col. 277, atteste l'immoralité de la secte, mais il dégage le diacre de toute paternité vis-à-vis d'elle. Il raconte qu'on reprochait au diacre d'être trop épris de sa femme, et que, pour se justifier, Nicolas amena celle-ci dans l'assemblée en disant : Quiconque la veut peut l'épouser, car, ajoutait-il, παραχρῆσθαι τῇ σαρκὶ δεῖ. Le verbe παραχρῆσθαι, qui veut dire « abuser », signifie aussi « maltraiter », Hérodote, III, 92, et « faire peu de cas d'une chose ». Hérodote, I, 108; II, 141; VIII, 20. Le même auteur, IV, 159; VII, 223, appelle παραχρεώμενοι, ceux qui sont « insouciants » de leur vie ou de leur sort. Plus tard, les Nicolaïtes lui empruntèrent sa maxime, mais en la prenant dans un sens tout différent : Il faut abuser de la chair, c'est-à-dire en user comme on l'entend, au gré de ses passions. Ils interprétaient l'offre du renoncement du diacre en ce sens que, d'après lui, chacun était en droit d'user de la femme d'un autre, la fornication et l'adultère étant choses indifférentes. Ce que l'on sait de la famille de Nicolas ne permet pas de penser qu'il ait ainsi interprété sa maxime. Il est à croire que s'il fût devenu lui-même un apostat et un chef de secte immorale, saint Luc, en le nommant, Act., VI, 5, l'eût qualifié d'un mot comme il l'a fait pour Judas. Luc., VI, 16. — 3° Il n'est même pas absolument certain que les Nicolaïtes aient emprunté leur nom au diacre. Saint Jean les assimile à Balaam et suppose l'existence d'une secte se rattachant par son nom à ce faux prophète. Cf. Jud., 11; II Pet., II, 15. Döllinger, *Christenthum und Kirche*, Munich, 1860, p. 131, croit devoir distinguer les Nicolaïtes et les Balaamites. On les regarde généralement comme identiques. Cf. Lange, *Die Judenchrist. Ebion. und Nicol.*, Leipzig, 1828. — 4° L'école de Baur a prétendu reconnaître, dans les Nicolaïtes, des chrétiens de saint Paul poursuivis, sous ce nom, par l'apôtre saint Jean. Ainsi s'expliqueraient les allusions du premier à ceux qui se disent apôtres sans l'être, I Cor., IX, 1-5; II Cor., XI, 5; Gal., I, 1; aux profondeurs de Satan opposées aux profondeurs de Dieu, I Cor., II, 10; aux viandes idolâtriques que saint Paul permet en certains cas. I Cor., X, 23. Dans la personne de ces chrétiens peu scrupuleux à l'égard des préceptes de la loi juive, saint Jean viserait l'apôtre des gentils lui-même. Il faudrait de fortes preuves pour établir une pareille thèse. Ces preuves font défaut. Les immoralités que saint Jean dénonce n'ont rien de commun avec ce que saint Paul permettait aux chrétiens venus de la gentilité. Rien ne prouve non plus que la fornication, πορνεία, stigmatisée par l'Apocalypse, II, 14, vise les mariages entre Juifs et personnes étrangères à la race d'Israël. Cette fornication est l'immoralité déjà flétrie par saint Jude, 4, 10, et par saint Pierre. II Pet., II, 2, 10. D'ailleurs, il n'existe aucune espèce de donnée historique qui permette de rattacher les Nicolaïtes à saint Paul ou à son entourage. — 5° En somme, cette secte se distinguait par son immoralité, par son mépris pour la loi concernant les viandes offertes aux idoles, par la prétention de ses chefs à se dire juifs et apôtres, par ses spéculations aventureuses et incompréhensibles que saint Jean appelle les profondeurs de Satan. Apoc., II, 24. La secte se perpétua assez longtemps après saint Jean, et sur son enseignement compliqué se greffèrent plus tard les absurdités du système ophite. Cf. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, Paris, 1906, t. I, p. 76-77.

H. LESÊTRE.

1. NICOLAS (grec : Νικόλαος, de νίκη et λαός « vainqueur du peuple; » Vulgate : *Nicolaus*), un des sept diacres de la primitive Église, le dernier nommé dans la liste, à qui les Apôtres confièrent le soin des pauvres et des veuves de Jérusalem. Act., VI, 5. C'était un prosélyte d'Antioche, par conséquent d'origine païenne. Dans l'antiquité, plusieurs Pères ont vu en lui le chef de la secte des Nicolaïtes, d'autres au contraire ont fait son éloge. Voir NICOLAÏTES. D'après saint Épiphane, *Hær.*, I, 25, 1, t. XLI, col. 320, et le Pseudo-Dorothée, *Patr. gr.*, t. XCII, col. 1062, n° 12, dans le *Chronicon pascale*. Nicolas était un des soixante-douze disciples. Le Pseudo-Dorothée le fait évêque de Samarie. Sa réputation n'a pas néanmoins été celle d'un saint, et ni l'Église grecque ni l'Église latine n'ont honoré d'un culte sa mémoire comme celle des autres premiers diacres. Les anciens Pères, ceux qui le condamnent comme ceux qui le défendent, sont d'accord pour reconnaître que sa femme fut la cause indirecte des griefs qu'on lui reprocha. Il avait une épouse fort belle, raconte saint Épiphane, *Hær.*, I, 25, t. XLI, col. 321, et il la quitta pour vivre dans la perfection, mais il la reprit plus tard et se plongea dans le désordre. L'évêque cypriote est appuyé sur ce point par saint Irénée, *Cont. hær.*, I, 26, 3, t. VII, col. 687; Tertullien, *De præscript.*, XLVI, t. II, col. 63; l'auteur des *Philosophumenæ*, VII, 36, t. XVI, col. 3443; saint Hilaire, *In Matth.*, XXV, t. IX, col. 1053; saint Grégoire de Nysse, *In Eunom.*, XI, t. XLV, col. 880; saint Philastre, *De hær.*, XXXIII, t. XII, col. 1148; saint Jérôme, *Epist.*, CXLVII, *ad Sabin.*, 4, t. XXII, col. 1108-1109; Cassien, *Coll.* XVIII, 16, t. XLIX, col. 1120; saint Grégoire le Grand, *Hom. XXXVIII in Evang.*, 7, t. LXXVI, col. 1286.

Clément d'Alexandrie, qui est un témoin plus ancien que saint Épiphane, présente les faits sous un autre jour. D'après son récit, *Strom.*, III, 4, t. VIII, col. 1129, les Apôtres reprochèrent un jour à Nicolas d'être trop jaloux de sa femme. Pour se justifier, le diacre la fit venir et déclara publiquement qu'il permettait de l'épouser à quiconque la voudrait. Cette parole était inconsidérée et répréhensible, mais néanmoins Nicolas mena une vie chaste et ses fils et ses filles qui vécurent longtemps, gardèrent la virginité perpétuelle. Clément cite aussi une autre parole attribuée à Nicolas et dont les hérétiques firent mauvais usage. Il avait dit qu'il faut maltraiter la chair et en abuser, παραχρῆσθαι. Clément, *Strom.*, II, 20, t. VIII, col. 1061. Il entendait par là qu'il faut réprimer la concupiscence et mortifier la chair, mais les hérétiques qui usurpèrent son nom l'interprétèrent dans un mauvais sens. La version de Clément d'Alexandrie, favorable quant au fond au diacre Nicolas, a été acceptée par l'historien Eusèbe qui reproduit tout au long, *H. E.*, III, 29, t. XX, col. 276, les paroles du docteur alexandrin, par Théodoret, *Hæret. fab.*, III, 1, t. CXXXIII, col. 401. Cf. Victorin de Pettau, *In Apoc.*, II, 6, t. V, col. 321. Cf. aussi les épîtres interpolées de saint Ignace, *Ad Trall.*, XI; *ad Philad.*, VI, dans les *Patres apostolici*, édit. O. de Gebhart, etc., Leipzig, 1876, t. II, p. 192, 238; *Constit. apost.*, VI, 8, t. I, col. 928, et la note de Cotelier, *ibid.* Il résulte de tous ces témoignages que, d'après l'opinion des plus anciens écrivains ecclésiastiques, si la conduite de Nicolas n'a pas été blâmable, comme l'ont dit plusieurs d'entre eux, son langage avait du moins manqué de

prudence et que les Nicolaïtes en profitaient pour le regarder comme le père de leur secte. Cassien, *Coll.*, XVIII, 16, t. XLIX, col. 1121, est le seul qui cite l'opinion d'après laquelle les Nicolaïtes auraient eu pour fondateur un autre Nicolas; même les Lettres ignatiennes et les Constitutions apostoliques reconnaissent que ces gnostiques se réclamaient, quoique à tort, de Nicolas : Νικολαΐτας τους ψευδωνύμους, ὁ ψευδώνυμος Νικολαΐτης. Les lettres ignatiennes et les Constitutions apostoliques emploient également le mot ψευδώνυμοι. *Loc. cit.* Ce sont des « pseudonymes », lisons-nous *Ad Trall.*, p. 192, « parce que le Nicolas des Apôtres ne fut pas tel qu'eux. » Voir NICOLAÏTES.

2. NICOLAS DE LYRE. Voir LYRE 2, col. 454.

NICOPOLIS (grec : Νικόπολις, « ville de la Victoire »). La ville de Nicopolis est indiquée à la fin de l'Épître à Tite, III, 12, comme étant le lieu ou saint Paul se propose de passer l'hiver qui suivra la date de la lettre... L'apôtre dit à son disciple de se hâter, ce qui suppose que l'hiver devait être proche. Plusieurs villes portaient ce nom, mais selon toutes les probabilités,

436. — Monnaie de Nicopolis d'Épire.
ΝΕΡΩΝΟ[Σ] ΝΙΚΟΠΟΛΙΣ Η ΠΡΟΣ ΑΚ[ΤΙΩΝ]. Buste de la Victoire, à droite. — ℞. ΝΕΡΩΝΟΣ ΕΠΙΦΑΝΙΑ. Galère.

c'est de Nicopolis d'Épire qu'il s'agit dans ce passage (fig. 436).

Nicopolis fut fondée par Auguste en souvenir de la bataille d'Actium sur l'emplacement où campaient ses troupes avant la bataille, dans l'Isthme étroit qui sépare l'Adriatique de la baie d'Actium. Dion Cassius, LI, 1; Strabon, VII, VII, 6; Suétone, *Octav.*, 18. Sur l'emplacement où avait été située sa propre tente, il bâtit un temple de Neptune et de Mars. Dion Cassius, LI, 12; Suétone, *Octav.*, 18. La ville fut peuplée d'habitants venus de divers villes du voisinage. Dion Cassius, LI, I; Suétone, *Octav.*, 12; Strabon, VII, VII, 6; Pausanias, V, XXIII, 3, VII, XVIII, 8; X, XXXVIII, 4. Auguste institua des jeux qui se renouvelaient tous les cinq ans et qu'on appelait *Actia*, en souvenir de sa victoire. Ils étaient dédiés à Apollon et comprenaient des concours poétiques et musicaux, des courses et des combats de tout genre. Ils rivalisèrent bientôt avec ceux d'Olympie; Strabon, VII, VII, 6; Suétone, *Octav.*, 18. Nicopolis fut admise sur l'ordre d'Auguste dans le conseil amphictyonique et reçut le titre de colonie romaine. Pausanias, X, XXVIII, 3; Pline, *H. N.*, IV, I, 2; Tacite, *Annal.*, V, 10. La nouvelle ville s'enrichit rapidement de beaux monuments en particulier de ceux qu'y fit construire Hérode le Grand. Josèphe, *Ant. jud.*, XVI, V, 3. Strabon, VII, VII, 5-6, décrit la situation de Nicopolis. Elle avait deux ports, dont le plus petit et le plus rapproché s'appelait Comore, le plus éloigné et le plus vaste était à l'entrée du golfe ambracique. Au moyen âge, la ville de Nicopolis fut abandonnée et une nouvelle cité fut construite à l'extrémité sud du promontoire. Les ruines de Nicopolis se trouvent à l'endroit appelé Paléoprévesa. Ce sont des débris de murailles, des bains, des restes d'aqueducs, et surtout un vieux château appelé Paléokastron bâti sur l'emplacement de l'acropole et dans les murailles duquel sont encastrés de nombreux fragments de marbre et des inscriptions. Au nord de Paléoprévesa se voient encore un théâtre très bien conservé et un stade. Cl. Col. W. Leake, *Travels in Northern Greece*, in-8°, Londres, 1835, t. I, p. 185-190; James Wolfe, dans le *Journal of the Roy. geogr. Society*, t. III, 1833, p. 77. E. BEURLIER.

NID (hébreu : *qên*; Septante : νοσσία, νοσσιόν; Vulgate : *nidus, nidulus*), abri que l'oiseau se ménage pour y déposer ses œufs et y élever ses petits. Il y a des oiseaux qui ne se construisent pas de nids; tels sont beaucoup de palmipèdes, d'échassiers et de gallinacés. L'aigle se fait une aire, nid vaste et découvert dans le creux d'un rocher. L'autruche dépose ses œufs dans le sable. Beaucoup d'oiseaux se contentent de quelques plumes ou autres matériaux légers et flexibles déposés dans le creux d'un arbre, d'autres travaillent leur nid avec beaucoup plus de soin. Pour construire le leur, les hirondelles font une sorte de ciment qu'elles maçonnent avec leurs becs. Les nids des oiseaux sont placés, suivant les différentes espèces et la conformation des lieux, dans les branches des arbres, les creux des rochers, les saillies abritées des maisons, les trous des ruines, ou même des cavités pratiquées dans le sol. — Les Orientaux ont grand respect pour les nids des oiseaux. Ceux-ci peuvent en toute liberté nicher dans les édifices sacrés, et l'on croirait commettre un sacrilège en les délogeant. Hérodote, I, 159, raconte que l'oracle d'Apollon Didyméen, chez les Branchides d'Asie-Mineure, ayant ordonné de livrer Pactyas aux Perses, Aristodicus se mit à détruire tous les nids d'oiseaux qui s'étaient établis autour du temple. Une voix sortie du sanctuaire lui dit alors : « O le plus scélérat des hommes, as-tu bien l'audace d'arracher de mon temple mes suppliants? » Aujourd'hui encore, les corbeaux nichent et perchent en foule autour des sanctuaires qui occupent l'emplacement de l'ancien Temple. Voir t. II, col. 959. Bien que partageant ces sentiments de bienveillante tolérance vis-à-vis des oiseaux, les anciens Israélites ne leur permirent certainement pas de nicher autour du Temple. Josèphe, *Bell. jud.*, V, V, 6, dit que le toit du monument sacré était hérissé de broches d'or très aiguës, χρυσεοι ὀδεῖοι, pour empêcher les oiseaux de s'y poser et de le souiller. La Mischna, *Middoth*, IV, 6, appelle cet appareil *kelé 'orêb*, « appareil aux corbeaux. » A plus forte raison devait-on avoir grand soin d'empêcher les nids de se construire. — Sur les nids des pigeons, voir t. II, col. 847, 850.

I. LES NIDS D'OISEAUX. — 1° Les oiseaux ont leur nid. Matth., VIII, 20; Luc., IX, 58. Cf. Ps. CIII (CIV), 17; Jer., XLVIII, 28; Ezech., XVII, 23. L'hirondelle dépose ses petits dans le sien. Ps. LXXXIV (LXXXIII), 4. Tobie, II, 11, devint aveugle par le fait d'une fiente tombée d'un nid d'hirondelle. L'aigle place son nid dans les hauteurs. Job, XXXIX, 27. — 2° Pour inspirer aux Hébreux la douceur, même envers les animaux, comme aussi pour affirmer le souverain domaine de Dieu sur tout ce qui a vie, la Loi défendait à celui qui trouvait un nid sur un arbre ou à terre de prendre la mère en même temps que les petits. Il devait se contenter de ces derniers. Deut., XXII, 6-7. Dans le prophète Isaïe, X, 14, le roi d'Assyrie se vante d'avoir mis la main sur les richesses des peuples comme sur un nid, et de les avoir ramassées comme des œufs abandonnés. — 3° Le même mot *qên* sert aussi pour désigner le contenu du nid, la nichée. L'aigle sur son nid, c'est-à-dire sur sa nichée, éveille sa couvée, voltige au-dessus de ses petits, déploie ses ailes et les prend pour leur apprendre à voler. Deut., XXXII, 11. Isaïe, XVI, 2, compare les filles de Moab à une nichée effarouchée. Voir t. I, fig. 473, col. 1553-1554, des nids d'oiseaux aquatiques, dans lesquels plusieurs nichées sont menacées par des quadrupèdes carnassiers. Notre-Seigneur dit qu'il a voulu ras-

sembler ses enfants comme l'oiseau rassemble son nid, c'est-à-dire sa nichée sous ses ailes. Luc., XIII, 34. L'oiseau qui erre loin de son nid est comme un exilé. Prov., XXVII, 8. — 4° Par assimilation, les cases que Noé devait ménager dans l'arche sont appelées des *qinnim*, « des nids, » νοσσίαι, *mansiunculæ*. Gen., IV, 14.

II. COMPARAISONS TIRÉES DES NIDS. — La demeure des Cinéens est comparée à un nid placé dans le roc. Num., XXIV, 21. Voir CINÉENS, t. II, col. 768. La même comparaison est employée au sujet des Iduméens, qui vivaient dans un pays de rochers. Jer., XLIX, 16; Abd., 4. Voir IDUMÉE, t. III, col. 833. L'Assyrie est comparée à un cèdre, dans les branches duquel nichent les oiseaux du ciel, figures des nations qui vivent sous la domination de cet empire. Ezech., XXXI, 6. Le nid est l'image de la demeure paisible dans laquelle l'homme de bien espère mourir. Job, XXIX, 18. Placer son nid trop haut grâce à des gains iniques, c'est-à-dire édifier sa fortune par l'injustice, c'est s'attirer le malheur. Hab., II, 9. Celui qui n'a pas de nid à soi, le vagabond, ne mérite pas confiance. Eccli., XXXVI, 28. H. LESÊTRE.

NIELLE DES BLÉS. Voir CHARBON DES BLÉS, t. II, col. 580.

NIEREMBERG Jean Eusèbe, né à Madrid en 1595, d'une famille allemande fixée en Espagne, mort dans cette ville le 7 avril 1658. Admis au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Salamanque, en 1614, il remplit, sa formation religieuse achevée, diverses fonctions dans son Ordre, notamment celle de professeur d'Écriture sainte à Madrid. Nous devons au P. Nieremberg plusieurs ouvrages d'exégèse dans lesquels la piété et l'érudition s'appuient et se fortifient. C'est d'abord un traité *De origine Sacræ Scripturæ*, in-f°, Lyon, 1641. Il y expliquait plusieurs passages de l'Écriture, s'attachant surtout à mettre en lumineux relief ce qui touchait aux *Antiquités*. L'année suivante, 1642, également à Lyon, il faisait paraître ses *Stromata S. Scripturæ*, in-f°, éclairant par des commentaires littéraux et des réflexions morales la vie et l'histoire de Caïn, Nabuchodonosor, Jézabel, Jonathas, Susanne, Mardochée, Esther, etc. Pendant ce temps il commentait, en un petit volume, et appliquait à la perfection religieuse, le verset du Cantique *Veni de Libano*. Un peu plus tard il traduisait du grec en latin, avec notes courtes, mais substantielles, les Psaumes de Salomon. P. BLIARD.

NIFANIUS, commentateur luthérien allemand, mort en 1689. Licencié en théologie, il fut superintendant de Ravensberg. Il publia : *S. Joannis Evangelium commentario perpetuo illustratum atque ab Hugonis Grotii imprimis et aliorum corruptelis vindicatum*, in-4°, Francfort-sur-le-Main, 1684. — Voir Walch, *Biblioth. theologia*, t. IV, p. 648. B. HEURTEBIZE.

NIGELLE ou **NIELLE.** Voir GITH, t. III, col. 244.

NIGER (grec : Νίγερ), surnom latin, « le noir, » donné à un chrétien d'Antioche appelé Simon, pour le distinguer de ses homonymes. Act., XIII, 1. Voir SIMON NIGER.

437. — Le Nil personnifié. Statue du jardin des Tuileries.

NIL (hébreu : *Ye'ôr; Šiḥôr*), fleuve d'Égypte (fig. 437).

I. NOM. — Le mot grec Νεῖλος, qui est, dans le langage courant, le nom du fleuve qui parcourt l'Égypte du sud au nord, est d'origine inconnue. On le rencontre pour la première fois dans Hésiode, *Theog.*, 338; Strabon, I, II, 22. Il se retrouve dans les historiens et dans les géographes, Hérodote, IV. 45, etc.; Strabon, XVII, I, 2, etc. Les Égyptiens l'appelaient la grande rivière, Iatour-âou ou Iaour-âou, qui est devenu en copte ⲓⲁⲣⲟ. E. Brugsch, *Geographische Inschriften*, Leipzig, in-8°, 1857-1880, t. I, p. 78-79; *Dictionnaire géographique* in-8°, Leipzig, 1879-1881, p. 84-88. Le nom de Nil ne se rencontre ni dans le texte hébreu, ni dans les Septante, et une seule fois dans la Vulgate, Is., XXIII, 3. En hébreu le Nil est désigné par les mots *Šiḥôr* et *Ye'ôr*. — 1° *Šiḥor*, « le noir, » « le trouble, » Is., XXIII, 3; Jer., II, 18. Ce nom indique la couleur des eaux bourbeuses du fleuve au moment des crues. — 2° *Ye'ôr*, la rivière; ce nom, qui est d'origine égyptienne, *iaour* désigne la rivière par excellence du pays. Gen., XLI, 1, 2, 3, 17, 18; Exod., I, 22; II, 3; IV, 9; VII, 15, 18, 20, 21, 24, 25, 28; VIII, 5, 7; XVII. 5; IV Reg., XIX, 24; Is., VII, 18; XIX, 8; XXIII, 10; Jer., XLVI, 7, 8; Am., VIII, 8; IX, 5, etc. — Exod., VII, 19; Ps. LXVIII, 14; Is., XIX, 6, 7, 8; XXXVII, 5; Ezech., IX, 3, 4, 5, 10, entendent par ce mot l'ensemble des canaux qui portent l'eau du fleuve aux différentes parties de l'Égypte. Isaïe, XIX, prophétise le desséchement du fleuve et des

canaux et, par suite, la ruine du pays. Cf. IV Reg., XIX, 24.

II. Le Nil dans la Bible. — Le Nil, sous son nom de *Ye'ôr*, est souvent mentionné dans le Pentateuque. C'est du Nil que sortent les vaches vues en songe par le pharaon de Joseph. Gen., XLI, 1-3. C'est dans le Nil que le pharaon ordonne de précipiter tous les enfants mâles des Hébreux. Exod., I, 22. Moïse y est exposé dans une corbeille de jonc et recueilli par la fille du prince. Exod., II, 3-6. C'est au Nil que Moïse prend l'eau qu'il répand sur la terre et qui se change en sang. Exod., IV, 9; Ps. LXXVII (LXXVIII), 44. Le serviteur de Dieu change bientôt après en sang toute l'eau du fleuve. Exod., VII, 17-22. Il en fait sortir les grenouilles qui ravagent la terre d'Égypte, Exod., VIII, 5-13. Voir Plaies d'Égypte. — Les prophètes parlent aussi souvent du Nil. Isaïe, XIX, 6, appelle ses eaux « les eaux de la mer », il nous montre, ℣. 8, les pêcheurs qui y jettent l'hameçon, XVIII, 2, les barques de papyrus qui fendent ses ondes, VIII, 8, les mouches qui abondent sur ses bords; Jérémie, XLVI, 7-8, décrit la marche majestueuse du fleuve; Amos, IX, 4, fait allusion à la crue et à la baisse du Nil; Nahum, III, 8, dit que cette « mer » servait de « rempart » à Thèbes; Ézéchiel, XXIX, 3, représente le pharaon comme un grand crocodile qui se tient couché au milieu du fleuve et qui dit : Mon fleuve est à moi, mais que Dieu en arrachera. Cf. XXXII, 2. — Le livre de Job qui est plein d'allusions à l'Égypte, décrit l'hippopotame et le crocodile du Nil. Job, XL, 10-28.

III. Cours du Nil. — L'Égypte, dit Hérodote, II, V, est un don du Nil. C'est au Nil en effet et à ses inondations régulières que l'Égypte doit toute sa fécondité. C'est par la partie inférieure de son cours que le Nil fut d'abord connu et, jusqu'à ces dernières années, les sources de ce fleuve étaient inconnues. La partie la plus rapprochée de la Méditerranée porte le nom de Delta parce que le fleuve s'y divise en plusieurs branches qui forment la figure d'un Δ grec dont la base serait la Méditerranée. Les trois branches principales sont la Canopique à l'ouest qui aboutit près du cap d'Aboukir; la Pelusiaque qui descend le long de la chaîne arabique à l'est, et enfin la Sébennityque qui divise en deux parties à peu près égales le triangle compris entre la branche Pelusiaque et la branche Canopique. Ces trois artères principales sont réunies l'une à l'autre par une quantité considérable de canaux, de fossés naturels ou artificiels qui répandent partout la fécondité. Au sud du Delta une bande de terre végétale s'étend le long des rives du fleuve entre deux chaînes de collines distantes d'environ 20 kilomètres. Le Nil coule au milieu. C'est moins un fleuve qu'un lac sinueux, coupé de bancs de sable et d'îlôts, au milieu duquel serpente un chenal. La plaine se resserre de plus en plus. A Thèbes elle a encore 15 à 16 kilomètres de large; au défilé de Dgébéléin ou Djébel Silsiléh, il ne reste que le lit même du fleuve entre deux escarpements de pierre. Au delà le fleuve est traversé de l'Est à l'Ouest entre le 24e et le 18e degré de latitude par cinq bancs de granit qui forment des rapides et qu'on appelle les cataractes.

La première, sorte de couloir sinueux, va du port d'Assouân à l'île de Philæ. La seconde, au sud d'Ouadi-Halfah étend ses rapides sur une largeur de 16 kilomètres environ et forme un archipel de 350 îlots. A Kkartoum le cours du fleuve se dédouble. Le principal qu'on appelle le Nil blanc ou Bahr-el-Djebel, vient du lac Albert-Nyanza à l'ouest, le second, le Nil bleu ou Bahr-el-Azrek, descend des montagnes d'Éthiopie. G. Maspero, *Histoire ancienne*, t. I, p. 1-16; Élisée Reclus, *Nouvelle Géographie*, t. X, p. 49-111; Sir Harry Johnston, *The Nile question*, in-8°, Londres, 1903, p. 160-174, 276-293, 299-319. Les anciens Égyptiens ignoraient quelles étaient les sources du Nil. Cf. Papyrus Sallier, II, 12.

IV. L'inondation du Nil. — Chaque année, au mois de février, le Nil blanc, grossi par les pluies qui tombent dans la région des grands lacs, coule précipitamment vers le nord entraînant dans son cours toutes les mares restées de l'inondation précédente. Il se grossit des eaux du Bahr-el-Ghazâl, à l'ouest, qui lui apporte les eaux des plaines situées entre le Darfour et le Congo et de celles du Sobat, à l'est, qui apporte les eaux des montagnes d'Abyssinie. Vers la fin d'avril, le niveau du fleuve s'élève à Khartoum d'environ 30 centimètres et s'écoule lentement vers l'Égypte. Le courant conserve jusqu'au Delta une teinte verte qui provient des débris des plantes qu'il ramasse sur son passage. C'est ce qu'on appelle le Nil vert; on dit qu'alors le Nil est empoisonné et donne d'atroces douleurs à ceux qui boivent ses eaux. Trois ou quatre jours après le Nil vert commence la crue véritable. Le Nil bleu amène les eaux du plateau central de l'Abyssinie et son cours a une telle impétuosité qu'il reste séparé du Nil blanc jusqu'à 500 kil. environ au delà de Khartoum. Les cataractes mettent un frein à la fureur du fleuve et forment comme six étages de bassins à travers lesquels l'eau se tamise peu à peu. L'arrivée de l'inondation est signalée à Syène vers le 8 juin et au Caire du 17 au 20. C'est ce qu'on appelle la *nuit de la goutte;* deux jours après

438. — Le dieu Nil. — D'après *A Guide to the third and fourth Egyptian Room*, Londres, p. 158.

elle est dans le Delta. Cette nuit de la goutte est le souvenir d'une tradition égyptienne d'après laquelle, vers le milieu de juin, Isis pleurant son frère Osiris laisserait tomber dans le fleuve une larme qui serait cause de l'inondation. Pausanias, X, XXXII, 10. Cf. Lane, *Manners and Customs of modern Egyptians*, Londres, 1871, t. II, p. 224. Le Nil monte peu à peu et atteint sa pleine hauteur vers le 15 juillet. Pendant cette crue le limon qu'il charrie lui donne une couleur rouge, qui ressemble parfois à celle du sang, mais qui ne nuit pas à la qualité de l'eau. Quand la hauteur est suffisante pour inonder les terres, les Égyptiens ouvrent les digues et l'eau se répand partout. Les anciens Égyptiens mesuraient la hauteur du Nil par coudées de 0m54; à 14 coudées la crue était considérée comme excellente. L'Égypte est alors une nappe d'eau trouble divisée par les chaussées qui relient les villages. Le fleuve reste stationnaire environ huit jours, puis décroît peu à peu. G. Maspero, *Histoire ancienne*, t. I, p. 22-24; Élisée Reclus, *Nouvelle Géographie*, t. X, p. 111-118.

V. Le dieu Nil. — Les Égyptiens adoraient le Nil comme une divinité bienfaisante, *Hapi*. Ils le représentaient sous la figure d'un homme vigoureux et bien portant. Ses seins étaient développés comme les seins d'une femme et pendants. Sur la tête, il portait un bonnet surmonté de plantes aquatiques. Sur les bas-reliefs on le représente tenant à la main des vases à libation, des croix ansées, des tables couvertes d'offrandes, des

poissons, des épis, etc. Cf. Pierret, *Pantheon égyptien*, 1881, p. 9. Les inscriptions l'appellent : « Hâpi, père des dieux, maître des aliments, qui fait naître les substances et inonde les deux Égyptes de ses richesses, donne la vie et remplit les greniers. » Deux Hâpi, l'un peint en rouge et portant sur sa tête des fleurs de Lotus est le Nil du Sud, l'autre peint en bleu et coiffé d'une touffe de Papyrus est le Nil du Nord. Ils lient ensemble les deux plantes dans le symbole qui signifie unir (fig. 438). British Museum, *A Guide to the third and fourth Egyptian rooms*, in-8°, Londres, 1904, p. 158. Cf. p. 176, n. 2. Le Nil avait de nombreuses chapelles où les prêtres ensevelissaient les cadavres d'hommes ou d'animaux que rejetaient le courant. Hérodote, II, 90. D'après la tradition égyptienne il habitait une grotte située en Thébaïde, d'où il sortait au moment de l'inondation. Chaque année on y célébrait une fête et on y chantait des hymnes au son des instruments. G. Maspero, *Histoire ancienne*, t. I, p. 36-41; A. Palanque, *Le Nil à l'époque pharaonique, son rôle et son culte en Égypte*, in-8°, Paris, 1903.

VI. La flore et la faune de la vallée du Nil. — La flore des rives du Nil est très pauvre. Les plantes des marais sont abordantes dans le Delta. Dans l'antiquité le papyrus et les variétés du lotus bleu y prospéraient. Elles ont presque entièrement disparu aujourd'hui. Le Sycomore et le Dattier y sont au contraire toujours en pleine prospérité. Les autres arbres meurent à mesure qu'on néglige leur culture. Les animaux y sont presque tous d'origine étrangère. L'espèce la mieux conservée est celle des ânes qui garde une pureté de forme et une vigueur inconnues ailleurs. Un grand nombre de serpents sont propres aux pays, entre autres l'Uræus, si fréquemment représenté sur les monuments. On rencontre aussi de nombreux scorpions, dont les piqûres sont très douloureuses. Les pythons gigantesques qui sont représentés sur les monuments funèbres avaient disparu à l'époque historique. L'hippopotame resta dans le Delta jusqu'au moyen âge. Les crocodiles très nombreux dans l'antiquité sont remontés peu à peu vers le sud. On n'en voit presque plus au nord d'Assouân. — Les oiseaux sont extrêmement nombreux dans la vallée. Beaucoup d'entre eux traversent la Méditerranée pour y venir hiverner, tels sont par exemple les hirondelles, les cailles, les canards sauvages, les hérons, etc. Les ibis blancs et noirs, les flamands roses, les pélicans, les cormorans pêchent en longues files sur les bancs de sable; les oiseaux de proie trouvent dans les rochers des retraites inaccessibles d'où ils fondent sur la plaine. — Certaines espèces de poisson de mer viennent frayer dans l'eau douce du fleuve. D'autres descendent avec la crue; quelques-uns atteignent une très grande taille, le bayad a souvent près de 1 mètre, le latus jusqu'à 3 mètres. Un des poissons les plus curieux est le fahaka qui naît au delà des cataractes et descend le Nil porté par une poche d'air. On rencontre aussi des tortues de grande taille. G. Maspero, *Histoire ancienne*, t. L, p. 27-36; Sir Harry Johnston, *The Nile question*, p. 133, 177, 204, 218-221, 253-257, 294. Cf. Strabon, VII, II, 4-6; Diodore de Sicile, I, XXXV-XXXVI; Pruner, *Aegyptische Naturgeschicte*, in-8°, Munich, 1848.

Bibliographie. — G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, in-4°, t. I, 1895, p. 3-43. — Élisée Reclus, *Nouvelle géographie*, in-4°, t. X, 1885, p. 49-119; Fr. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, 9e édit., t. II, 1882, p. 5-27; Wilcoks, *Egyptian irrigation*, in-8°, Londres, 1889; Johnston, *The Nile question*, in-8°, Londres, 1903.

E. Beurlier.

NINIVE (hébreu : *Nineveh*; Septante : Νινευή [Νινευί dans le Nouveau Testament]; auteurs grecs et latins : Νῖνος, *Ninus*; assyrien : , *Ninâ*, *Ni-nu-a*, d'étymologie fort douteuse; voir Frd. Delitzsch, *Wo lag das Paradies*, 1881, p. 260; Sayce, *Lectures on the Origin and Growth of Religion*, p. 57), l'une des principales villes d'Assyrie, capitale du royaume assyrien à différentes époques. Elle était située sur la rive gauche du Tigre, au confluent du Khauser, qui la traversait d'est en ouest, en face de la ville actuelle de Mossoul, placée sur l'autre rive du fleuve (fig. 439). Deux collines formées de monceaux de ruines, Koyoundjik et Nébi-Younous, et une enceinte de murs de forme irrégulière indiquent présentement l'étendue de la ville ancienne : elle formait une sorte de rectangle allongé du nord-ouest au sud-est, dont la portion sud-est aurait subi des érosions : deux angles ont conservé leur orientation primitive, ceux du nord et de l'ouest. Le Tigre longeait autrefois le côté sud-ouest des murs; les alluvions du Khauser l'en ont présentement un peu éloigné. L'enceinte était formée de briques crues sur des assises de

439. — Vue de Mossoul, port sur le Tigre.
D'après Layard, *Discoveries*, p. 365.

pierre, fort large et fort élevée, percée de portes fortifiées et protégée par un grand nombre de tours; le Tigre et le Khauser, avec les canaux y aboutissant, complétaient la défense : l'est et le sud-est, moins bien défendus, étaient protégés par plusieurs ouvrages extérieurs. La ville pouvait passer pour imprenable : elle n'avait guère à redouter qu'une crue subite et trop forte du Tigre et du Khauser, la brique assyrienne n'étant, au moins dans l'épaisseur des murs, que de l'argile moulée séchée au soleil : à plusieurs reprises les annales des rois d'Assyrie mentionnent des accidents de ce genre (fig. 440).

De la ville elle-même et de ses faubourgs rien n'a guère été exhumé jusqu'à présent, les fouilles ont porté principalement sur les deux monticules, qui étaient en réalité des cités royales. Sur celui du nord, où se trouve le village de Koyoundjik, haut de 20 mètres, long de 800 et large de 400, on a retrouvé les palais de Sennachérib et d'Assurbanipal, élevés sur l'emplacement d'autres plus anciens; ainsi que celui d'Assur-étil-ili, plus exigu et demeuré inachevé. Le monticule du sud-est, nommé Nébi-Younous, à cause d'un tombeau supposé du prophète Jonas, renfermait un second palais, plus petit, de Sennachérib, et celui d'Asarhaddon.

Les classiques font remonter la fondation de Ninive à un légendaire roi Ninus; la Bible en fait honneur à Nemrod, ou bien, selon une autre traduction du même texte, à Assur, Genèse, X, 12, sous les noms desquels on peut voir une personnification des races babylonienne et assyrienne. L'origine babylonienne et la haute antiquité

de Ninive sont pleinement confirmées par l'assyriologie. A la vérité les textes les plus anciens proviennent, non de cette ville, mais d'Assur (actuellement *Kalèh-Schergat*) et de Calach (actuellement *Nimrud*) qui furent les premières capitales du royaume d'Assyrie; ils ne mentionnent même nulle part la fondation de Ninive, mais seulement de nombreuses restaurations. Le renseignement précis le plus ancien émane du roi Assur-nasir-apal (885-860) : « le temple E-barbar, temple (*ki*) dans les inscriptions du très ancien roi de Tell-Loh *Gudéa*, a donné occasion à Hommel et à Sayce (ce dernier d'une façon dubitative), dans Hastings, *A dictionary of the Bible*, t. III, p. 554, d'essayer de remonter beaucoup plus haut encore : mais il s'agit évidemment dans ces textes d'une localité chaldéenne, et nullement assyrienne, comme l'a fait observer depuis longtemps A. Amiaud, *The Inscriptions of Telloh*, dans les *Records of the Past*, nouv. sér., t. I, p. 45. Peut-être Ninive

440. — Plan des ruines de Ninive et carte des environs.

d'Istar de Ninive, que Samsi-Ramman... avait construit, était tombé en ruines; des fondations au faîte je le réparai, je l'achevai. » *The Cuneiform Inscriptions of the Western Asia*, t. III, pl. 3, n.10, l. 39-43; *Records of the Past*, 2e série, t. IV, p. 94. Or Samsi-Ramman Ier régnait au XIXe siècle avant J.-C. : nous l'apprenons de Théglathphalasar Ier (vers 1100), lequel répara un second temple, celui d'Anou et Ramman, également « construit par Samsi-Ramman, depuis 641 ans ». *The Cun. Inscr. of the W. A.*, t. I, pl. 15, col. VII, lig. 60-75; Eb. Schrader, *Keilinschriftliche Bibliothek*, t. I, p. 42-43. Il est évident que la fondation de Ninive est antérieure à la construction du temple de Samsi-Ramman. La mention d'un temple de la déesse *Ninâ*, et d'une localité *Ninâ* doit-elle son nom à la déesse chaldéenne *Ninâ*, assimilée en effet à la déesse Istar, Beltis, l'Astarté ou Vénus assyrienne, nommée dans les inscriptions *Ištar ša Ninua*, Istar de Ninive, opposée à *Istar ša Arba-ilu*, déesse guerrière. Au XVe siècle, Dousratta de Mitanni envoie même en Égypte une statue de cette « Istar de Ninive ». H. Winckler, *Die Thontafeln von Tell-el-Amarnah*, dans Schrader, *Keilinsch. Bibliot.*, t. V, n. 20, p. 48-49.

Pendant ce temps les souverains de l'Assyrie résident cependant non à Ninive, mais plus au sud, d'abord à Assur, puis à Calach, s'éloignant toujours davantage de la Babylonie, avec laquelle ils étaient souvent en guerre : les monuments ou inscriptions de ces princes

trouvés à Ninive ont pu y être transportés plus tard, comme ceux des anciens princes de la basse Chaldée. Nous constatons cependant que, au IXe ou Xe siècle, les rois assyriens ont une résidence à Ninive : c'est là que Assur-nasir-pal (885-860) et son fils Salmanasar II (860-825) passent successivement les premières années de leur règne, Calach ayant été leur résidence durant leurs dernières années; nous y trouvons ensuite des inscriptions de Ramman-Nirari III, petit-fils de ce dernier (812-783). Sargon (722-705) le destructeur du royaume d'Israel, bien que s'étant bâti une nouvelle capitale plus au nord, *Dur-Sarrukin*, actuellement *Khorsabad*, « pour remplacer Ninive, » fit cependant exécuter des travaux à Ninive, y restaura en particulier le temple de Nébo et Marduk; J. Ménant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 211 : c'est à Ninive que le livre de Tobie, I, 11-12, fait résider toute la tribu de Nephthali sous Salmanasar — c'est-à-dire en réalité Sargon — père de Sennachérib. Tob., I, 18-19. Il est certain que ce dernier fit de Ninive « la résidence de sa royauté et l'admiration des peuples »; il « releva ses murs aussi haut que des montagnes », il l'approvisionna d'eau, en creusant le canal qu'il appela *suqta Sin-akhi-irba*, enfin s'y bâtit deux palais : au nord, sur les ruines d'un plus ancien sur le tertre de Koyoundjik, le grand palais, sa résidence, où il accumula sculptures, statues, bronzes, cèdres et cyprès odoriférants, avec tous les trésors des nations conquises; au sud, à Nebi-Younous, un autre plus petit, *bit Kutalli*, sorte d'arsenal, où il amassait armes, chars, provisions, chevaux, etc. Schrader, *Keilinsch. Bibliothek*, t. II, p. 110-111, 116-117, etc. Ses sculpteurs, au lieu de nous donner comme les précédents, des abrégés des scènes qu'ils veulent reproduire, dessinent des tableaux d'une complexité, d'une netteté et d'un réalisme frappants : Sennachérib, on le voit par les scènes de ses bas-reliefs, aimait à présider en personne aux travaux de ses architectes et de ses sculpteurs. Asarhaddon (681-668) imita son père; bien qu'ayant habité Calach, il résida le plus souvent à Ninive, « la ville de sa royauté, » où il recevait les rois et les tributs des peuples vaincus : il y construisit un nouveau palais, plus magnifique que les précédents, et qu'il nomma *hekallu paqidat kalamu*, « palais qui gouverne l'univers; » en même temps il reconstruisait le *bit kutalli* sur un plan plus vaste; tout cela se fit avec les tributs des 22 rois du pays des Ḫatti et des riverains de la Méditerranée, Ba'al de Tyr, Manassé de Juda, dix rois de Chypre, etc. Schrader, *ibid.*, p. 134-135 sq.; J. Ménant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 245-246. L'Égypte, conquise par Asarhaddon, dut aussi contribuer à l'ornementation de la capitale. Mais c'est surtout Assurbanipal (668-626) qui donna à Ninive toute sa splendeur : ses constructions dépassent pour leur étendue, leur splendeur, la variété et le fini des bas-reliefs, tout ce qui s'était vu jusqu'alors : les multiples campagnes du roi contre l'Élam, la Susiane, la Babylonie, les ambassades de l'Arabie, de l'Arménie, les chasses royales, les plaisirs de la cour, etc., y sont représentés avec une véritable perfection, analogue à celle des meilleurs bas-reliefs égyptiens. Les campagnes que Asarhaddon et Assurbanipal firent en Égypte expliquent facilement cette direction nouvelle de l'art assyrien. Ce dernier répara et agrandit à Ninive, sur le tertre de Koyundjick, le palais de Sennachérib : ce qui est encore d'un plus grand intérêt, à l'imitation des bibliothèques des temples et des palais babyloniens, il y réunit « *akhuz nimeqi Nabu*, la sagesse de Nabu (le dieu des sciences), *kullat dupsarruti sa gimir ummani mala bašû*, la totalité des tablettes écrites de tout genre, tant qu'il y en a ». Ménant, *ibid.*, p. 254, 275, 276; Schrader, *ibid.*, p. 154-155, 230-231, etc. Layard trouva là les milliers de tablettes d'argile, alors soigneusement copiées sur les exemplaires babyloniens, puis classées et cataloguées, d'où le British Museum de Londres a tiré ses plus belles richesses. Lui-même rappelle parmi ses plus beaux titres de gloire la reconstruction du *Bit ruduti*, le harem? du palais de Ninive « la grande ville chère à Belit (Istar) »; les bas-reliefs qui ornaient ces constructions nouvelles sont certainement ce que l'art assyrien a produit de plus parfait.

Ninive et l'empire assyrien semblaient alors à l'apogée de leur puissance : leur ruine était cependant fort proche : sur les successeurs d'Assurbanipal, nous avons peu de renseignements. Nous possédons seulement, exhumée de Ninive, une inscription mutilée du dernier, *Sin-šar-iškun*, le Sarakos des Grecs, en même temps que leur Sardanapale : on en est réduit, sur la fin de Ninive, à des conjectures et aux récits des historiens classiques. Depuis longtemps déjà les Mèdes de Cyaxare la menaçaient : mais l'invasion et l'occupation de la haute Asie par les Scythes, ne permit pas aux Mèdes d'exécuter leur dessein jusqu'au bout. Sin-šar-iškoun, nous l'apprenons par une inscription de Nippour, était encore reconnu roi jusqu'en Babylonie la septième année de son règne. Pesser, *Texte juristischen und geschäftlichen Inhalts*, dans Schrader, *Keil. Bibl.*, t. IV, p. 176-177. Cependant Nabopolassar qui gouvernait Babylone en son nom, finit par vouloir se rendre totalement indépendant : en 607-606, il s'unit aux Mèdes et aux Scythes, et vint bloquer Ninive : et au bout d'un siège dont les documents ne nous apprennent ni la durée, ni les péripéties, cette ville succomba et fut prise et totalement ruinée, les Babyloniens rendant ainsi à Ninive tout le mal que celle-ci leur avait fait sous Assur-bani-pal. Quant aux Mèdes et aux Scythes leurs alliés, ils se laissèrent surtout attirer par les trésors accumulés dans les palais et dans les temples : « ils anéantirent les sanctuaires des dieux d'Assur, les détruisirent sans en laisser un seul, » comme l'écrira soixante ans plus tard le roi babylonien Nabonide. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, t. III, p. 484-485. La destruction fut si complète que, deux siècles après, Xénophon, à la retraite des Dix Mille, traversa ce pays sans même relever le nom de l'antique capitale disparue. Toutefois la tradition locale conserva son souvenir; sur les ruines il se bâtit même une petite ville qui porta le nom de la grande cité, et qui est mentionnée plusieurs fois dans l'histoire durant les démêlés des Romains et des Parthes, au temps de la révolte de Méherdates contre Gotarzès sous Claude, puis sous Trajan qui l'enleva à Mebarsapes, ensuite durant les guerres entre Héraclius et Chosroès, en 627, quand l'empereur y défit le général perse Rhazathes; G. Rawlinson, *The Sixth Monarchy*, p. 257, 310; *The Seventh Monarchy*, p. 522; elle est encore mentionnée dans l'histoire des croisades, mais elle disparut peu à peu ne laissant derrière elle que les deux villages de Koyoundjik et Nébi-Younous, ce dernier nom faisant allusion à la prédication de Jonas et à son prétendu tombeau.

Des ruines de Ninive, on n'a guère retrouvé et exploré que les restes des palais royaux (fig. 441), de sorte qu'il nous est difficile de nous faire une idée de sa population : les conjectures sur ce point sont fort divergentes : Jones et G. Rawlinson la portent à 175000 habitants; Maspero, d'après Billerbeck-Jeremias, va jusqu'à 300000. Pour l'auteur du livre de Jonas, elle renferme plus de 120000 habitants *qui nesciunt quid sit inter dexteram et sinistram*, ce qui suppose un total d'environ 600000 âmes, Jonas, III, 3, et il faut trois jours pour la parcourir *civitas magna itinere trium dierum*, IV, 11. Si ces données sont historiques et primitives, il faut expliquer les trois jours du parcours des principales rues de la ville, et étendre l'appellation de Ninive à tout le triangle assyrien compris entre le Tigre et le Grand Zab, et renfermant ainsi Calach, Dur-Sarrukin, et plusieurs autres cités importantes : il est vrai qu'aucun texte ne nous fournit d'exemple du nom de Ninive ainsi étendu. Pour

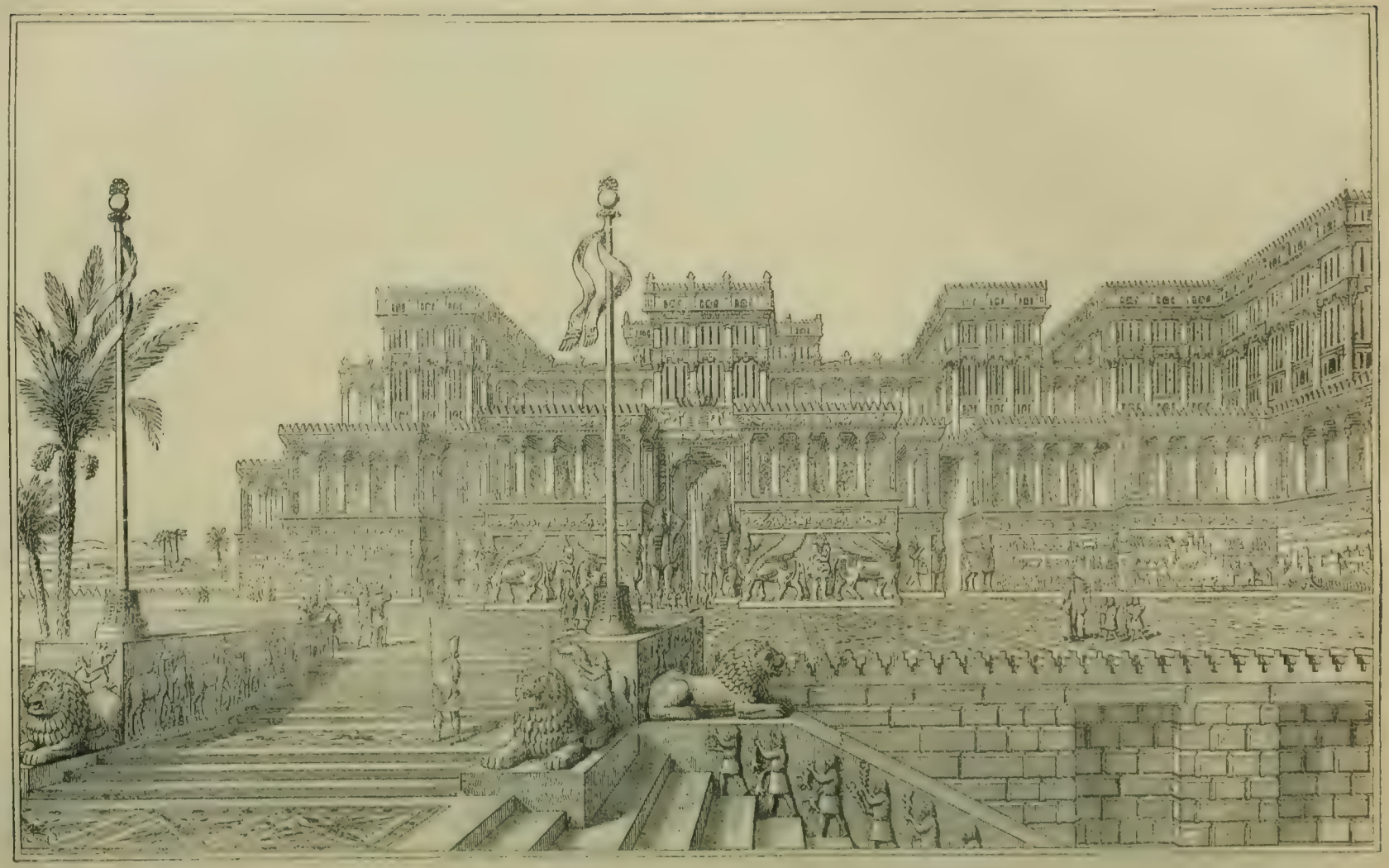

441. — Palais de Sennachérib. Essai de reconstitution. D'après Layard, *Discoveries*, frontispice.

Diodore de Sicile, II, 3, édit. Didot, t. I, p. 82; la ville est plus grande encore, elle a vingt-cinq lieues de circuit, et est entourée d'un mur haut de cent pieds, défendu par quinze cents tours; il la transporte même du Tigre sur l'Euphrate. Pline *H. N.*, VI, 16, édit. Lemaire, 1828, p. 619, se contente de la placer sur la rive gauche du Tigre, au lieu de la rive droite; Strabon, XVI, I, 3, édit. Didot, p. 628, nous assure qu'elle était beaucoup plus vaste que Babylone. On lui fait de même une histoire toute légendaire, avec Ninus, Sémiramis et Ninyas à l'origine, et Sardanapale se brûlant au milieu de ses trésors pour conclusion. Ctésias fut l'auteur ou du moins le vulgarisateur de ces fictions. Eb. Schrader, *Keilinschriften und Geschichtsforschung*, 1878, p. 492; Abydène, *Historicorum græcorum fragmenta*, édit. Didot, t. IV, 282-283.

Outre la Genèse, X, 11-12, et les livres historiques, IV Reg., XIX, 36; Is., XXXVII, 37; Tob., I, 11; VII, 3; XI, 1; XIV, 2, 6, 14; Judith, I, 5, Ninive est encore mentionnée par Jonas (voir JONAS, t. III, col. 1604), les prophètes Nahum et Sophonie. Ces deux derniers annoncent sa ruine. D'après Sophonie, II, 13-15, cette ville « qui disait : Moi, et rien que moi », qui vivait dans une absolue sécurité, sera dépouillée de ses lambris de cèdre, et se changera en un désert, à l'étonnement du monde entier. Nahum annonça le même événement : le joug d'Assur sera brisé, il ne laissera même aucune postérité de son nom : devant l'ennemi terrible qui l'attaque, les troupes d'Assur préparent en vain la défense : les portes du fleuve s'ouvriront (peut-être l'assiégeant sera-t-il favorisé par une de ces crues du Tigre qui ont plusieurs fois dévasté Ninive) et le palais s'effondrera : on détruira le repaire des lions (c'est-à-dire la demeure des rois d'Assyrie) rempli qu'il était de dépouilles. Nahum donne comme raison de cette destruction de Ninive ses conquêtes sanglantes et son ambition, puis ses prostitutions, c'est-à-dire son idolâtrie, la plupart des conquêtes des monarques assyriens se faisant en l'honneur et sous la protection du dieu Assur : nous voyons même que son culte fut introduit jusqu'à Jérusalem sous Achaz : l'allusion faite à No-Amon ou Thèbes d'Égypte, prise et saccagée par Assurbanipal vers 660, sous Urdamen, fils de Tharaca, sert à dater la prophétie de Nahum, avec une approximation très satisfaisante, au temps de la grandeur de Ninive. Isaïe peut être entendu du même événement dans ses menaces contre Assur, X, 16-19; XXX, 30-33, bien que le nom de Ninive n'y soit pas prononcé. — Notre-Seigneur dans l'Évangile rappelle la pénitence des Ninivites. Matth., XII, 41; Luc., XI, 30, 32.

Les ruines de Ninive furent explorées d'abord par E. Botta, puis et surtout par A. Layard, W. K. Loftus, Cf. Smith, H. Rassam; c'est à ces fouilles que le Musée Britannique doit ses principales richesses, en bas-reliefs et en tablettes cunéiformes assyriennes.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Layard, *Nineveh and its remains*, 2 in-f°, 1848; *Discoveries in the ruins of Nineveh and Babylon*, in-8°, 1853; Botta, *Monument de Ninive*, 5 in-f°, 1846-1850; V. Place, *Ninive et l'Assyrie*, 3 in-f°, 1866-1869; Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, t. III, p. 310, 468, 470, 480, 482-485, etc.; Id., *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 1904, p. 342, 428, 518, 596; G. Rawlinson, *The five great Monarchies*, 1879, t. I, 248-253; 259; t. II, p. 179, 196, 213, etc.; J. Ménant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 151, 211, 32, 55, 71, 213, 230, etc.; F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. I, p. 347, 361; t. III, p. 492-496; t. IV, p. 135-140; G. Smith-Delitzsch, *Chaldäische Genesis, Erläuterungen*, p. 262-268; Schrader-Whitehouse, *The Cuneiform Inscriptions and the O. Test.*, t. I, p. 81-86; t. II, p. 44-47, 146-147; Eb. Schrader, *Keilinschriftliche Bibliothek*, t. I, p. 42, 78, 168; t. II, p. 110, 154, 230, etc., et les ouvrages mentionnés à l'article ASSYRIE. E. PANNIER.

NINIVITES (hébreu : *'Anšê Ninevéh;* Septante : ἄνδρες Νινευή; Nouveau Testament : Νινευῖται, ἄνδρες Νινευί; Vulgate : *Ninivitæ*), habitants de Ninive. Jon., III, 5; Matth., XII, 41; Luc., XI, 30, 32.

NISAN (hébreu : נִיסָן, *Nisân;* Septante : Νισάν), premier mois de l'année hébraïque. Esther, VII, 7. Il est nommé deux fois dans le texte hébreu, II Esd., II 1; Esther, III, 7, et deux fois en plus dans la Vulgate. Esther, III, 12; XI, 2. Ce mois, dans les livres plus anciens de l'Écriture, est appelé Abib. Voir t. I, col. 46. Il commençait à la première lune de mars et finissait à la nouvelle lune d'avril. Il était de trente jours. Comme le nom de Nisan ne se lit dans la Bible qu'après la captivité de Babylone, il paraît être un emprunt fait par les Juifs à leurs vainqueurs. Le premier mois de l'année babylonienne s'appelait *ni-sa-an-nu*. Eb. Schrader, *Die Keilinschriften und das alte Testament*, 2e édit., 1883, p. 247; cf. p. 379-380. Il correspondait au premier signe du zodiaque, le Bélier, pendant lequel avait lieu l'équinoxe du printemps. Nisan correspond au mois macédonien appelé Xanthicus. Josèphe, *Ant. jud.*, I, III, 3, édit. Didot, t. I, p. 9.

NITRE. Voir NATRON, col. 1488. Ce mot désigne aujourd'hui un sel formé d'acide nitrique et de potasse, mais le νιτρον, *nitrum*, est le *natron* des anciens.

NITRIENSIS (CODEX), coté *Additional 17211* au Musée britannique, est un des 550 manuscrits rapportés en 1847 d'un monastère syrien du désert de Nitrie : de là son nom. Tout le manuscrit était palimpseste et quarante-huit de ses feuillets contiennent 21 fragments de l'Évangile de saint Luc formant environ 516 versets, en une belle onciale du VIe siècle, sous un traité de Sévère d'Antioche traduit en syriaque et écrit au VIIIe ou au IXe siècle. En critique, ce très important manuscrit est désigné par la lettre R — par ε 22 dans le système de notation de von Soden. Il a 0,296 × 0,235, est à deux colonnes de 25 lignes, et ne porte ni accents ni esprits; toute la ponctuation consiste en un point simple soit sur la ligne soit en haut. Les lettres onciales, simples, fermes et carrées, sont d'une dimension peu ordinaire car la ligne de sept ou huit centimètres en contient seulement de 7 à 12. — Pour la paléographie, il ressemble assez aux codex J, N et P. Le texte a été édité par Tischendorf, *Monum. sacra ined.*, t. II, Leipzig, 1857, p. 1-92. On trouvera des fac-similés dans *Catalogue of ancient Manuscripts in the British Museum*, part. I, Londres, 1881, p. 22, pl. X; Kenyon, *Biblical Mss. in the British Mus.*, Londres, 1900, pl. III. — Pour le contenu exact voir Scrivener, *Introduction*, t. I, p. 145; Gregory, *Textkritik*, t. I (1900), p. 64; Von Soden, *Die Schriften des N. T.*, t. I (1902), p. 122. F. PRAT.

NIVEAU (hébreu : *mišqôlêṯ* et *mišqêlêṯ;* Septante : στάθμιον, « balance, » et σταθμός, « poids; » Vulgate : *pondus*, « poids, » et *mensura*, « mesure »), instrument servant à établir un plan horizontal, et, par extension, à niveler. Le mot ne se lit que dans deux passages; les versions n'en ont saisi le sens que vaguement. — Des prophètes du temps de Manassé annoncent que le Seigneur va étendre sur Jérusalem le cordeau de Samarie et le niveau de la maison d'Achab, c'est-à-dire qu'il va ruiner la ville comme il a ruiné Samarie et la faire disparaître de fond en comble comme il a fait disparaître la maison d'Achab. La suite du texte explique le sens de la prophétie : Jérusalem sera comme un plat qu'on nettoie et qu'ensuite on renverse sens dessus dessous. IV Reg., XXI, 13. La ville sera donc rasée au niveau du sol. Parlant également de Jérusalem, Isaïe, XXVIII, 17, dit que le Seigneur fera de la droiture une règle, et de la justice un niveau. Ce niveau sera

une suite de fléaux qui feront disparaître les refuges du mensonge et de la fausseté, pour ne laisser que la pierre de choix qui sert de fondement à Sion. — Sur plusieurs passages où les traducteurs font intervenir le niveau, voir FIL À PLOMB, t. II, col. 2244.

H. LESÊTRE.

NO, nom, dans le texte hébreu, de la ville de Thèbes. Jer., XLIV, 25; Ezech., XXX, 14, 16. La Vulgate l'a traduit par *Alexandria populorum*. Voir NO-AMON, et ALEXANDRIE, t. I, col. 357.

NOA, nom d'une femme israélite et d'une ville, dans la Vulgate. Les noms sont vocalisés différemment en hébreu.

1. NOA (hébreu : *No'âh;* Septante : Νουά), la seconde des filles de Selphaad, de la tribu de Manassé. Elle obtint comme ses sœurs le droit d'hériter de son père parce qu'elle n'avait pas de frère, à la condition de se marier dans sa tribu. Num., XXVI, 33; XXVII, 1; XXXVI, 11; Jos., XVII, 3.

2. NOA (hébreu : *han-Nê'âh;* Septante : omis ou défiguré dans le *Vaticanus; Alexandrinus :* Ἀννουά), ville frontière de Zabulon. Jos., XIX, 13. Le texte hébreu porte, d'après la traduction générale des modernes : « [La frontière de Zabulon] continuait par Rimmon qui confine à Néah. » *Rimmôn ham-meṭo'ar han-Nê'âh.* Le *Vaticanus* a rendu ces mots par Ῥεμμιωναὰ Μαθαραοζά; l'*Alexandrinus* par Ῥεμμωνὰμ Μαθαρὶμ Ἀννουά; la Vulgate par *Remmon, Amthar et Noa.* Voir AMTHAR, t. I, col. 526. La situation de Noa est inconnue. Elle était ignorée d'Eusèbe et de saint Jérôme qui se bornent à indiquer qu'elle appartenait à la tribu de Zabulon. *Onomast.*, édit. Larsow et Parthey, 1862, au mot Ἀνουά, *Anna,* p. 44, 45. Quelques-uns ont proposé d'identifier *Nê'âh* = Noa avec Néhiel, mais sans autre raison qu'une vague ressemblance des noms.

NOADAÏA (hébreu : *Nô'adeyâh;* Septante : Νωαδία), lévite, fils de Bennoï. Il vivait du temps d'Esdras et revint avec lui de captivité à Jérusalem, où il fut chargé, avec plusieurs autres, de peser l'or, l'argent et les vases précieux qui avaient été rapportés de Chaldée, pour le service du Temple. I Esd., VIII, 33.

NOADÏA, nom, en hébreu, *Nô'adeyâh,* de deux personnes que la Vulgate appelle, l'une Noadaïa, l'autre Noadias.

NOADIAS (hébreu : *No'adeyâh;* Septante : Νωαδία), fausse prophétesse qui, de concert avec les Samaritains et les ennemis des Juifs, voulut empêcher, par la terreur, Néhémie de reconstruire les murs de Jérusalem. Les Septante et la Vulgate font de Noadias « un prophète », mais le texte hébreu l'appelle expressément « une prophétesse », *nebî'âh.* II Esd., VI, 14.

NO-AMON, NO (hébreu : *Nô', Nô'-'Amôn;* Septante : Θῆβαι, Διόσπολις, μερὶς Ἀμμῶν; Vulgate : *Alexandria*), capitale de l'Égypte.

I. NOM. — נא אמון, *Nô'-'Amôn,* Nahum, III, 8, est la transcription exacte de l'égyptien , *Nout* ou *Nouit Amen,* « la ville, le domaine d'Amon » (*Papyr. Sallier,* III, 6, 8), comme נא, Jer., XLVI, 25; Ezech., XXX, 14, 15, 16, est la transcription également de , *Nout,* « la ville par excellence. » C'est la , *Ni'a,* des textes cunéiformes. G. Smith, *History of Assurbanipal,* Londres, 1871, *Cyl. A,* col. II, lig. 65, etc., p. 53. Les Grecs, en vertu de l'identification de leur Jupiter avec Amon, traduisirent ce nom au pied de la lettre par Diospolis, Διόσπολις, « la ville de Jupiter, » qu'ils appelèrent la Grande, ἡ μεγάλη, pour la distinguer de plusieurs autres Diospolis, en particulier du chef-lieu du XVIIe nome dans le Delta, le Diospolite ou Sébennyte inférieur. J. de Rougé, *Géogr. de la Basse-Égypte,* Paris, 1891, p. 115-118. Avant eux les Égyptiens citaient constamment Nout sous ses différents noms en parallélisme avec la Nout du Delta. Elle était pour eux « la ville du midi », , *Nout risit,* l'autre « la ville du nord », , *Nout meḥetj.* Cf. Brugsch, *Dictionnaire géogr. de l'Égypte ancienne,* Leipzig, 1879, p. 705. Pour cette dernière, on ne cite aucun exemple certain de la forme Nout-Amen. — Nout avait d'autres noms. On l'appelait encore : , *Per* ou *Pi Amen,* « la demeure d'Amon, » nom sacré de la ville et de ce chef l'équivalent de Nout-Amen; — , *Ouast,* en sa qualité de métropole civile du IVe nome de la Haute-Égypte; — , *Apet,* pour désigner le quartier monumental qui comprend sur la rive droite du fleuve le Louxor et le Karnak de nos jours; — , *Apet-asout,* pour marquer spécialement Karnak. Pourquoi les Grecs lui donnèrent-ils le nom de Thèbes? Les uns, comme Steindorff, voir Bædeker, *Égypte,* Leipzig, 1903, p. 236, renoncent à l'expliquer; d'autres, comme Chabas, *Œuvres diverses,* t. II, p. 250, dans la *Bibliothèque égyptologique,* t. X, s'y sont essayés sans satisfaire personne. Brugsch écrit bien, *Dict. géogr.,* p. 946, que la partie habitée de la ville se disait , Dimaiou, et Mariette ajoute que Thèbes était pour tous « la ville par excellence», , *Tema.* Or, dit-il, « rien n'est plus fréquent dans l'antiquité que la permutation de l'*m* et du *b*... Homère a connu une Tema (Teba) dont le nom sonnait à son oreille comme celui de Θῆβαι de Béotie, et il a adopté ce nom. » *Voyage dans la Haute-Égypte,* in-16, 1903, p. 151-152. Mais aucun égyptologue ne semble avoir pris en considération cette étymologie. Peut-être pourrait-on penser avec certains que par l'adjonction de l'article féminin , *ta,* devant le nom féminin Apet, on a obtenu Ta-Apet, Tape, Θῆβαι, tout comme les Coptes dérivèrent directement du même mot leur ⲧⲁⲡⲉ, Thèbes.

II. SA TOPOGRAPHIE. — A Thèbes, le Nil achève la courbe qu'il décrit vers Erment : il coule donc ici plutôt du sud-est au nord-ouest. Suivant l'usage, et pour simplifier, nous supposons qu'il va du sud au nord. Quand Strabon visita Thèbes à la fin de l'ère ancienne, il n'y rencontra que des temples en ruines et quelques bourgades éparses sur les deux rives du Nil. C'est encore aujourd'hui à peu de chose près le même spectacle (fig. 442). La grandeur des ruines nous laisse toutefois deviner qu'une ville immense était assise là jadis sur les deux bords du fleuve. Mais après les ravages qu'elle a subis à travers les longs siècles qui nous séparent de sa splendeur, il est difficile d'en retrouver les limites exactes, et, sur ce point, les renseignements des anciens semblent contradictoires. Si nous faisons le tour des ruines en commençant par Louxor qui forme la partie sud de la rive droite, nous rencontrons d'abord sur ce même côté Karnak et la série des temples groupés autour du grand temple d'Amon, puis Médamout situé dans les terres vers la chaîne arabique et qui paraît avoir été le quartier nord de la Thèbes orientale. Revenant à Karnak et franchissant le fleuve nous atteignons Qournah qui commence la ligne des temples dont le Ramesseum occupe à peu près le centre et Medinet-Habou l'extrémité sud. Si maintenant, négligeant Médamout, nous faisons passer une ligne par tous ces monuments, nous obtenons d'après les calculs des savants de l'Expédition

française (1798-1801), un circuit de quatorze kilomètres environ. Or, Diodore de Sicile, I, 45, donne à la ville de Thèbes un circuit (περίβολον) de cent quarante stades. Diodore, ayant tiré ses récits des Annales des prêtres égyptiens ou des écrits des voyageurs plus anciens que lui qui paraissent avoir puisé à la même source (*l. c.*, I, 46), « il n'y a point de doute qu'il ne fasse mention de stades égyptiens qui doivent être évalués à cent mètres. Il résulte de là que le circuit donné par Diodore à la ville de Thèbes serait de quatorze mille mètres. Cette mesure convient très bien au contour d'une ligne qui envelopperait Karnak, Louxor, Medinet-Habou, le Memnonium, le tombeau d'Osymandias (Ramesseum) et Qournah sans y comprendre Médamout... Ce contour est plus grand que quatorze et moindre que quinze mille mètres..., le résultat approche de trop près de la vérité pour que nous ne le regardions pas comme entièrement exact. » Jollois et Devilliers, *Dissertation sur la position géographique et l'étendue de Thèbes*, dans la *Description de l'Égypte*, Paris, 1821, t. II, p. 234. De son côté, « Strabon rapporte que de son temps, on retrouvait des vestiges de la grandeur de Thèbes dans une étendue en longueur d'environ quatre-vingts stades » (*loc. cit.*, p. 235) : καὶ νῦν δ' ἔτι δείκνυται τοῦ μέγεθους αὐτῆς ἐπὶ ὀγδοήκοντα σταδίους τὸ μῆκος. *Geogr.*, XVII, 46. Le stade de Strabon est de 158m73, ce qui fait donc 12698 mètres. « C'est en effet là, à peu près, l'étendue qu'occupent, le long des bords du fleuve, toutes les ruines que l'on peut considérer comme appartenant à Thèbes, depuis Médamout jusqu'au petit temple situé au sud de l'Hippodrome de Medinet-Habou. » Jollois et Devilliers, *loc. cit.*, p. 235. Il est à remarquer que Diodore et Strabon ne parlent que de la ville qu'ils ont vue et qui n'était plus Thèbes, mais Diospolis. « Il paraît qu'au temps des Romains cette dénomination de *Diospolis* n'était plus donnée à tout ce qui, dans la haute antiquité, avait porté le nom de *Thèbes;* mais qu'elle devait être plus particulièrement appliquée à la partie de l'ancienne ville qui comprend Karnak et Louxor, et à tout l'espace qui existe entre ces deux endroits sur la rive orientale du fleuve. En effet, Strabon dit positivement que c'était là qu'était la ville à l'époque où il voyageait en Égypte, et il a soin d'observer que, sur la rive opposée il existait une autre partie de Thèbes où se trouvait le Memnonium. » *Loc. cit.*, p. 248. Deux autres auteurs nous ont donné des chiffres sur l'étendue de Thèbes : Étienne de Byzance et Eustathe. Le premier, citant Caton, déclare que la ville, avant qu'elle ne fût ruinée par les Perses, avait quatre cents stades de longueur. *De Urbibus et populis*, édit. 1678, p. 240. Eustathe, *Commentar. in Periegetem*, v, 250, sans parler de longueur ou de circuit, lui attribue quatre cent vingt stades. D'Anville, *Mémoires sur l'Égypte ancienne et moderne*, Paris, 1766, p. 201-202, est arrivé à concilier ces deux derniers auteurs avec Diodore et Strabon, mais en substituant, dans Diodore, au mot περίβολον celui de μῆκος, et au mot μῆκος dans la citation de Caton, celui de περίβολον. « Cette explication est ingénieuse, sans doute, disent Jollois et Devilliers; mais elle n'est guère probable. Commen supposer, en effet, qu'une altération de texte, de la nature de celle qu'il faut admettre, ait pu avoir lieu dans trois écrivains différents? » *Loc. cit.*, p. 236. Et les deux savants déclarent s'en tenir aux témoignages plus anciens de Diodore et de Strabon et abandonnent Étienne de Byzance et Eustathe. Dans une étude récente, M. Legrain a repris le problème. *Note sur Nouit-Risit*, dans le *Recueil des Travaux relatifs à la Philologie et à l'Archéologie égyptiennes et assyriennes*, t. XXVI, 1904,

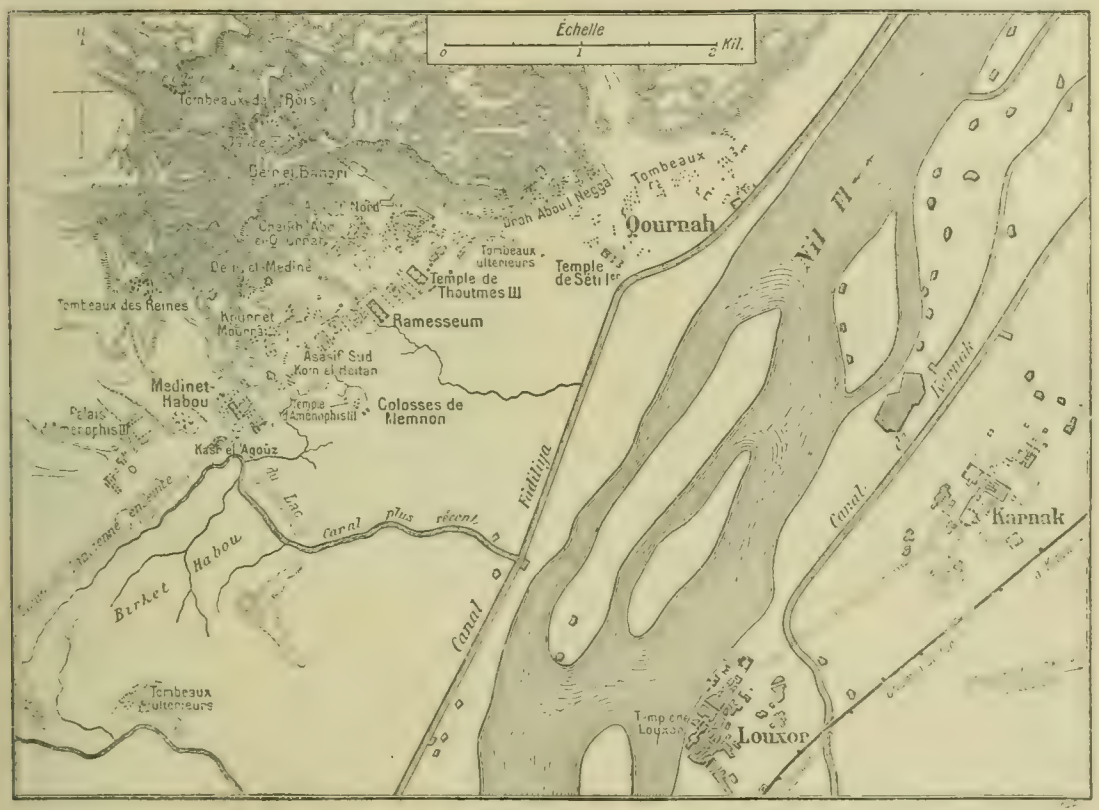

442. — Plan d'ensemble de Thèbes.

p. 84-88; *Seconde note sur Nouit-Risit, loc. cit.*, t. XXVII, 1905, p. 183-187. De son travail, il résulte que la Nout du Sud, que nous avons rendue par ville ou *domaine*, désignait dans les textes hiéroglyphiques Thèbes et son district. Thèbes fut bien pendant longtemps la métropole du sud et la capitale des souverains, mais elle eut toujours sa vie communale propre et son territoire. De ce chef elle jouissait d'une administration particulière. Legrain, Note, *loc. cit.*, p. 85-86. Son étendue paraît avoir répondu à la commune actuelle de Louxor, c'est-à-dire mesurer une longueur d'environ 45 kilomètres. M. Legrain le déduit d'un texte de la tombe de Rekhmara où sont énumérées toutes les communes de la province du sud. La commune de Thèbes aurait été comprise entre Rizagat au midi et Gamoulah au nord. Note, *loc. cit.*, p. 86-88. Cf. Newberry, *The life of Rekhmara*, pl. III et p. 24, pl. V-VI et p. 26-29. C'était là le domaine d'Amon, régi par un gouverneur et un maire sous la haute autorité du vizir qui administrait toutes les communes de Siout à Assouan. « Au-dessous de ces trois fonctionnaires principaux, se rangent des cheikhs, des employés municipaux de grades différents et des bourgeois. Viennent ensuite les gens du commun, serfs ou esclaves, n'ayant aucun droit municipal ni vie politique. Tout ce monde appartenait au fief d'Amon, en vivait et le faisait valoir. C'est ce que semble indiquer la Version des Septante qui pour rendre exactement le No-Amon hébreu, Nahum, III, 8, la , des textes hiéroglyphiques, traduit par τὴν μερίδα Ἀμμών, *portion* ou *possession d'Amon.* » Seconde note, *Loc. cit.*, p. 183. Il en fut ainsi tant que Thèbes n'eut pas été ruinée par les Perses et qu'on n'eut pas usurpé les biens des temples. C'est précisément de l'époque antérieure aux Perses que parlent de façon explicite Étienne de Byzance et Eustathe. Ils paraissent donc nous donner l'étendue du fief d'Amon; et leurs 400 et 420 stades, soit 40 ou 42 kilomètres, ne s'écartent point trop, pense M. Legrain, des 45 kilomètres assignés à la Nout-Risit. En résumé, d'après ce qui précède, nous connaîtrions la longueur de Diospolis au temps de Diodore et de Strabon : 14 kilomètres environ; nous connaîtrions aussi l'étendue du domaine d'Amon. Mais les temples n'étaient que des centres, la ville proprement dite rayonnait au delà; au sud de Medinet-Habou, par exemple, il y eut le palais d'Aménophis III : il reste donc encore, et peut-être qu'il restera toujours, de connaître la véritable étendue de la Thèbes *hécatompyle* ou aux cent portes d'Homère.

III. Thèbes monumentale et le dieu Amon. — A l'origine Thèbes ne fut qu'une bourgade aussi obscure que son dieu. « Sur les monuments des six premières dynasties publiées jusqu'à ce jour, dit Maspero, j'ai trouvé une seule fois, dans un nom propre, le nom du grand dieu de Thèbes, Amon, le seigneur des deux mondes, le patron de l'Égypte au temps des conquêtes syriennes. » *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, 6e édit., Paris, 1904, p. 108. En 1903, Percy E. Newberry découvrit dans la nécropole thébaine, au sud-est de l'Assassif, une tombe de la fin de la VIe dynastie. Il remarqua ce fait étrange que dans ce tombeau d'un prince de Thèbes on ne mentionne ni le nom d'Amon, ni le nom de la ville de Thèbes. Par contre on y cite Erment et Dendérah avec leurs divinités respectives, Mentou et Hathor. *A sixth dynasty Tomb at Thebes*, dans les *Annales du Service des Antiquités de l'Égypte*, t. IV, 1903, p. 99-100. Mais Thèbes était admirablement située, à 720 kilomètres du Caire, sur la rive droite du fleuve, au centre d'une vaste et fertile plaine. Sur la rive opposée, « juste en face d'elle, la chaîne libyque lance un rameau escarpé, entrecoupé de ravines et de cirques arides, et séparé de la berge par une simple langue de terre cultivée, facile à défendre. » Maspero, *Histoire de l'Orient classique*, t. I, p. 453. C'était une capitale toute désignée, un centre et un point d'appui d'où l'Égypte jetterait ses armées au sud pour conquérir le Soudan, au nord pour asservir, chasser les envahisseurs et atteindre l'Euphrate. Vers elle affluerait le commerce des bords du Golfe persique et de la mer Rouge par la route de Coptos, de l'Afrique par le Nil, les routes du désert et les oasis. C'est ce que semble avoir vaguement deviné la famille des Antef et des Mentouhotep qui organisa la lutte contre les dynasties héracléopolitaines, finit par mettre la main sur toute l'Égypte et fonda la XIe dynastie. Du coup Amon

443. — Le dieu Khonsou.
Portrait de la fin de la XVIIIe dynastie, représentant vraisemblablement Horemheb ou Harmhabi.

se dégage de l'ombre et partage les hommages avec Mentou. Sous la XIIe dynastie, celle des Aménémhat et des Osortésen, il prend décidément le premier rang comme dieu local thébain : il est déjà celui que Jérémie, XLVI, 25, appellera plus tard Amon de No. Mentou n'est plus que le second membre de la triade de Thèbes, encore est-il vite détrôné par le dieu lunaire Khonsou (fig. 443). Cf. E. de Rougé, *Étude des monuments du massif de Karnak*, dans les *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne*, t. I, p. 38. Associé désormais à Mout, la mère, et à Khonsou, le fils, Amon est identifié au soleil, devient Amon-Ra et a le pas sur tous les autres dieux de la région. Voir une reproduction de la triade thébaine, t. I, fig. 118, col. 487. A la suite des Antef, tous les pharaons du Moyen Empire « élèvent dans Karnak leurs monuments à leur père Amon, Seigneur des deux mondes ». Les fragments de colonnes polygonales à seize pans, les piliers, les tables d'offrandes aux reliefs exquis, les statues en granit d'un beau travail, mis au jour ces dernières années, nous disent assez que nous sommes loin de l'édicule primitif qui abrita le dieu « né dans Karnak dès le commencement ». *Stèle du Louvre A. 68*, dans Pierret, *Études égyptologiques*, t. I, p. 8; E. de Rougé, *Textes géographiques d'Edfou*, pl. XXI et p. 58. Ils nous disent aussi que la fortune du dieu et celle de Thèbes sont en raison directe de la fortune de la famille royale qui, sous la XIIe dynastie, mena si haut et si loin la civilisation égyptienne. Pour tout

ce qui concerne les souvenirs du Moyen Empire à Karnak, voir surtout les *Rapports* de M. Legrain sur ses fouilles remarquables, dans *Annales du Service des Ant.*, par exemple, t. IV, 1903, p. 12-13, 26-30, et t. V, 1904, p. 27 sq.

L'invasion des Hyksos vient arrêter l'essor de Thèbes et d'Amon. Ils reculent devant le dieu Soutekh. Mais les descendants de la famille thébaine ne désespèrent ni d'eux-mêmes ni de leur dieu. Ils se serrent autour de lui et, après plusieurs siècles de lutte, Thèbes et Amon-Ra rayonnent de nouveau sur toute l'Égypte avec Ahmès Ier, le fondateur de la XVIIIe dynastie. Bientôt même le Nouvel Empire s'étend, sous les Thoutmès, des plaines du Sennaar sur le Nil Bleu jusqu'aux sources de l'Euphrate. Les Pharaons attribuent toutes les victoires à Amon. C'est lui qui a conduit l'Égypte au sommet de sa puissance et réuni dans la main de Pharaon tout le monde alors connu. « J'ai fait de toi une merveille, dit Amon à Thoutmès III, dans un morceau cé-

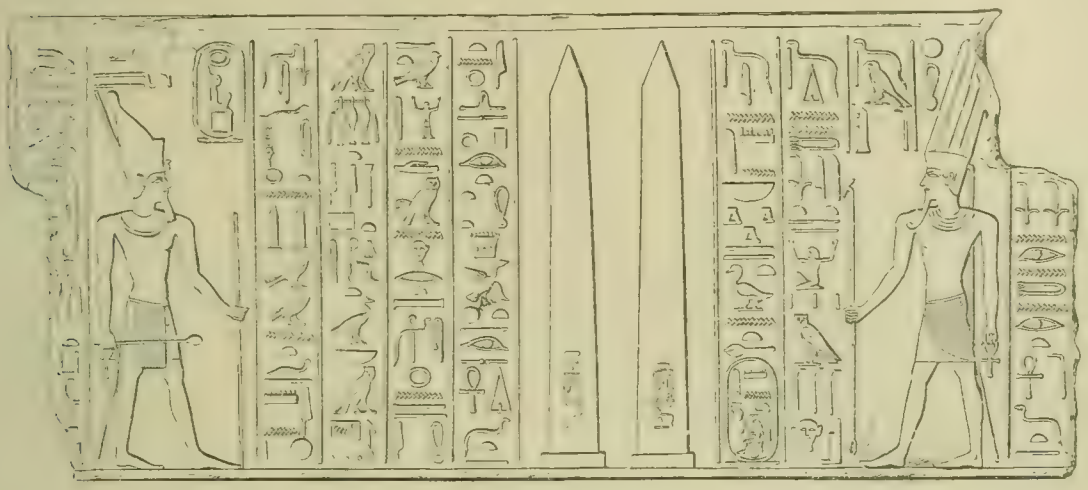

444. — Bas-relief du temps de la reine Hatchepsou (Hatasou) à Karnak, représentant les deux obélisques avec les inscriptions.

lèbre; je t'ai donné force et puissance sur toutes les terres étrangères, j'ai répandu tes esprits et ta terreur sur toutes les contrées, ton effroi jusqu'aux quatre piliers du ciel; j'ai multiplié l'épouvante que tu jettes dans les cœurs, j'ai fait retentir le mugissement de ta Majesté parmi les chefs des neuf arcs (les nations ennemies de l'Égypte) : tous les chefs des nations étrangères sont dans ton poing. » Suit l'hymne bien connu qui n'est qu'une reprise et un développement en grand style égyptien de ce qu'on vient de lire, *Stèle de Karnak*, dans Mariette, *Karnak*, pl. XI. Cf. Maspero, *Hist. de l'Orient classique*, t. II, p. 268, 269. L'Égypte reconnaissante place Amon au sommet de son panthéon. Ra d'Héliopolis, le dieu de l'Ancien Empire, ne monta jamais si haut. Amon l'efface ou l'absorbe, comme il a déjà effacé ou absorbé les dieux voisins de Thèbes. Si le protocole royal garde le titre de « Fils du Soleil », ce n'est qu'en vertu de l'usage. Amon-Ra est vraiment le dieu national de l'Égypte et Pharaon est « le fils de ses entrailles », comme l'attestent les théogamies conservées dans les temples de Deir el-Bahari et de Louxor. Cf. A. Moret, *Du caractère religieux de la royauté pharaonique*, Paris, 1902, c. II, p. 39-73. Aussitôt l'ancien sanctuaire est restauré et agrandi : son enceinte recule, les chapelles s'y multiplient, les pylones s'ajoutent aux pylones, les portes dorées aux portes dorées, les obélisques aux obélisques. En ce dernier genre, nul ne fait plus grand que la reine Hatchepsou. Par son ordre deux aiguilles de granit, hautes de trente-deux mètres, s'élèvent dans le vestibule de Thoutmès Ier. L'inscription du socle enseigne « aux hommes à venir » que c'est elle, Hatchepsou, qui est l'auteur de ces merveilles. Elle le rappelait aussi sur une pierre d'un mur voisin, *Musée du Caire*, n. 360 : « Le roi lui-même (la reine) dresse deux grands obélisques (fig. 444) à son père Amon-Ra, à l'intérieur du portique auguste; ils sont couverts d'électrum en grande quantité, leur pointe se perd dans le ciel, ils éclairent le monde comme le disque solaire; rien de pareil n'a été fait depuis que la terre existe. » Et sur le socle encore : « J'ai commencé à tailler l'ouvrage l'an XV, le Ier méchir jusqu'à l'an XVI, le 30 mesori, ce qui fait sept mois depuis qu'on attaqua la montagne. » « L'un des monolithes est encore debout au milieu des ruines de Karnak, et la pureté de ses lignes, le fini de ses hiéroglyphes, la beauté des figures qui le recouvrent, nous expliquent l'orgueil que la reine éprouvait à les admirer, son frère et lui. » Maspero, *Hist. de l'Or. cl.* t. II, p. 244. Ce n'est pas tout : par la volonté d'Aménophis III et toujours pour la gloire d'Amon, le temple de Louxor ne tarde pas à sortir de terre avec son imposante colonnade; dans la mouvance de Karnak, Mout a son édifice, sans compter nombre d'autres chapelles qui surgissent partout, comme le Promenoir de Thotmès III, immédiatement à l'est du sanctuaire de la XIIe dynastie. Sur une longueur de trois kilomètres, une allée de béliers relia Louxor à Karnak et, par une bifurcation, au temple de Mout, relié lui-même à Karnak par une allée semblable (fig. 445).

Toutefois, pour des causes demeurées obscures, Thèbes et son dieu subirent une éclipse momentanée. On vit Aménophis IV, le neuvième roi de la XVIIIe dynastie, rompre subitement en visière avec le culte et la capitale de ses ancêtres. Laissant derrière lui le nom d'Amon martelé sur tous les monuments thébains, il vint fonder entre la Haute et la Moyenne Égypte une nouvelle capitale à un nouveau dieu : le Disque solaire. Mais il allait contre le sentiment de la nation, et ses successeurs, moins d'un siècle après, revinrent à Thèbes, relevèrent ses ruines et réhabilitèrent le dieu national. Celui-ci fut plus puissant que jamais; et les grands Ramessides de la XIXe dynastie, jusqu'à Ramsès III de la XXe, firent de Karnak le temple le plus prodigieux et de Thèbes la ville qui fut l'étonnement de toute l'antiquité. C'est le moment où les poètes chantent : « Hommage à toi, Amon-Ra, seigneur de Karnak, l'ancien

unique des cieux, le plus ancien sur la terre, maître de vérité, père des dieux, auteur des choses d'en haut et des choses d'en bas, toi qui éclaires le monde et traverses le ciel en paix, Ra, bienheureux roi; chef suprême de l'univers, riche en force et en puissance... O roi, le plus grand des dieux, nous t'adorons parce que tu nous as créés, nous t'exaltons parce que tu nous as façonnés, nous te bénissons parce que tu demeures parmi nous. » Mariette, *Papyr. de Boulak*, t. II, n. 17, pl. XI et p. 7 et 8. C'est le moment aussi de la grande salle hypostyle que dessina Ramsès Ier, qu'éleva Séti Ier, qu'acheva et décora Ramsès II (fig. 446). Nous ne pouvons que l'indiquer ici. Sur cent trois mètres de largeur et cinquante-deux de profondeur, soit sur une superficie de cinq mille mètres carrés, c'est une forêt de cent trente-quatre colonnes, lotiformes dans les bas-côtés, campaniformes dans l'allée centrale. Ces dernières, au nombre de douze, montent jusqu'à vingt-quatre mètres, leurs fûts ont plus de dix mètres de circonférence, et, par suite, égalent la colonne Vendôme ou la colonne Trajane; soixante personnes tiendraient à l'aise sur une seule de leurs campanes. Les colonnes des bas-côtés montent à treize mètres et leur circonférence est de huit mètres quarante. « Les entre-colonnements n'étant pas beaucoup plus larges que le diamètre de ces prodigieuses colonnes, il en résulte une demi-obscurité qui ajoute le prestige du mystère à la puissance cyclopéenne des constructions. On est comme perdu dans une épaisse forêt; le monde des figures qui sont peintes en vives couleurs et qui tournent sur la convexité des colonnes vous donnent le vertige. » Ch. Blanc, *Voyage dans la Haute-Égypte*, Paris, 1876, p. 158. « Je me garderai bien de rien décrire, dit Champollion; car ou mes expressions ne vaudraient que la millième partie de ce qu'on doit dire en parlant de tels objets, ou bien, si j'en traçais une faible esquisse, même fort décolorée, on me prendrait pour un enthousiaste, peut-être même pour un fou. Il suffira d'ajouter qu'aucun peuple ancien ni moderne n'a conçu l'art de l'architecture sur une échelle aussi sublime, aussi large, aussi grandiose que le firent les vieux Égyptiens. Ils concevaient en hommes de cent pieds de haut, et l'imagination qui, en Europe, s'élance bien au-dessus de nos portiques, s'arrête et tombe impuissante au pied des cent quarante colonnes de la salle hypostyle de Karnak. » *Lettres écrites d'Égypte*, Paris, 1833, p. 98.

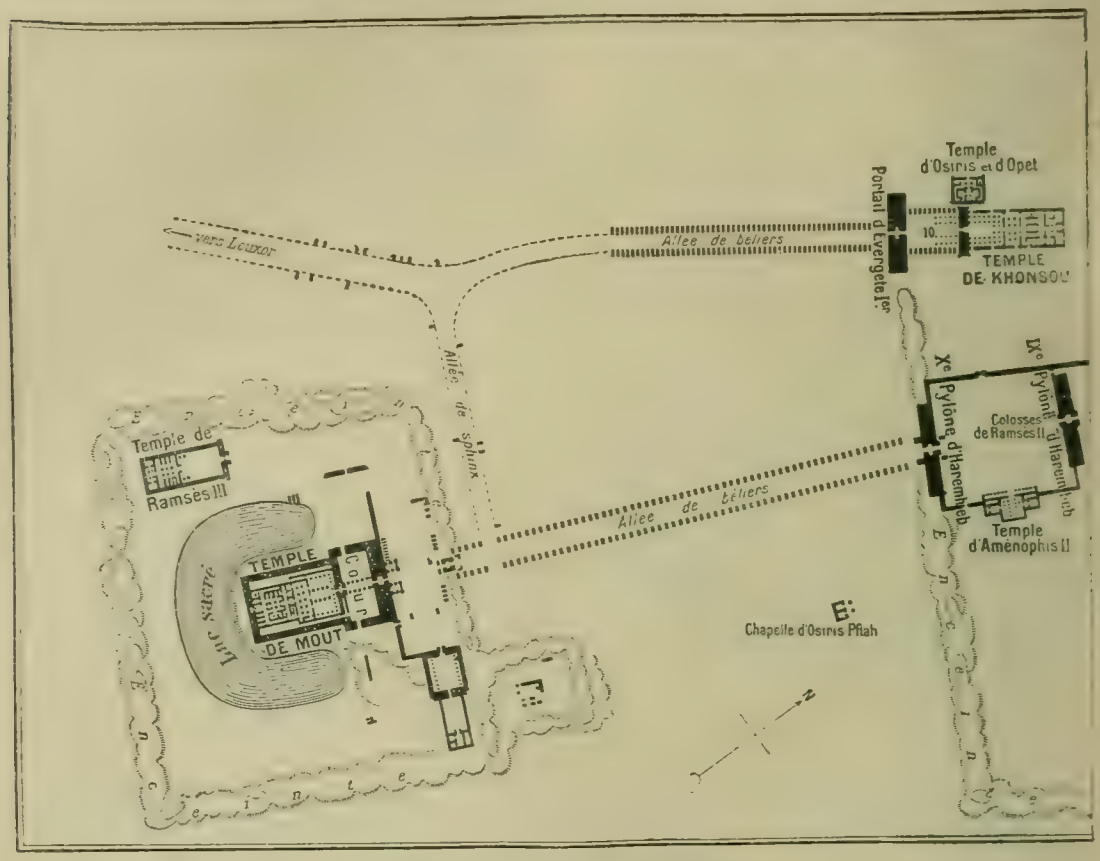

445*a*. — Groupe des temples de Karnak,

Si l'on réduit le temple égyptien du Nouvel Empire à ses éléments essentiels, on voit qu'on y accédait par une allée de sphinx, au bout de laquelle on rencontrait deux obélisques sur le front d'un pylone; derrière le pylone, en enfilade, une cour à portiques, la salle hypostyle et enfin le sanctuaire et ses dépendances. Mais les cours, les pylones, les salles, les obélisques pouvaient se multiplier. C'est ce qui est arrivé à Karnak qui se développa jusque sous les Ptolémées. On leur doit le grand pylone inachevé de l'Ouest. Le temple, d'ouest en est, compta six pylones et mesura, en y comprenant au fond le Promenoir de Thotmès III, plus de huit cents mètres de longueur. Au sud quatre autres pylones, comme autant de portes triomphales, partaient de la cour centrale dans la direction du temple de Mout,

laissant à gauche le Lac sacré. A faire le tour de la grande enceinte, on marche près d'une lieue. Ramsès II, « le roi pariétaire, » ajouta une cour et un pylone en avant du temple de Louxor et dressa ses colosses, vingt trois au moins, à l'intérieur et à l'extérieur. Le tout était précédé de deux obélisques dont le plus petit s'élève aujourd'hui sur la place de la Concorde. Le second membre de la triade thébaine, Khonsou, n'avait pas été oublié par les grands bâtisseurs, mais son temple tombait en ruines. Ramses III, le dernier d'entre eux, y remédia en érigeant à l'angle sud-ouest de la grande enceinte le sanctuaire que devaient terminer ses successeurs (fig. 447). Plus heureux, Montou, devenu le dieu de la guerre pour le compte d'Amon, eut de bonne heure deux temples, l'un à l'extérieur de l'enceinte de Karnak, au nord, l'autre, à Médamout.

Jetons un regard sur la rive gauche. En hiver, lorsque de la Thèbes des vivants on passe dans la Thèbes des morts, ce que d'abord on aperçoit des berges du Nil c'est une plaine verte et lumineuse : elle s'allonge au sud et au nord, entre la montagne et le fleuve. Là-bas, en face, à la lisière, mais encore dans les champs d'orge, se profilent les deux colosses de Memnon : ils annonçaient le temple disparu d'Aménophis III. Et tout de suite, ce sont les régions de la mort, marquées à leur extrémité septentrionale par le temple de Qournah, monument de Séti Ier, et à leur extrémité méridionale par les pylones de Medinet-Habou, monument de Ramsès III. Voilées d'un léger rideau de tamarisques, les colonnades du Ramesseum, monument de Sésostris, sont au centre, un peu au nord des colosses. Derrière la ligne des temples — ils durent être plus de quarante et répondre au nombre des tombes de la Vallée des Rois — derrière la ligne des temples, sur une longueur de cinq kilomètres, montent les blondes terrasses libyques avec leurs noirs syringes, alignées, étagées par rayons. Dans leur milieu, ces terrasses s'ouvrent en un vaste amphithéâtre au fond duquel se déploie et se dresse une falaise abrupte de cent cinquante mètres, couronnée là-haut comme d'une immense pyramide à degrés. Au fond de cette solitude de calcaire, contre cette grande paroi, la reine Hatchepsou vint adosser sa chapelle, perçant la roche pour y enfoncer son sanctuaire au bout de trois terrasses, à côté d'une autre chapelle de la XIe dynastie. Dans le contrefort de l'aile nord du cirque, on trouva en 1891 les cent soixante-trois cercueils des prêtres d'Amon. En 1881, on avait déjà découvert dans l'aile sud les momies royales soustraites sous la XXIe dynastie aux profanateurs de la *Vallée des Rois* ou gorge profonde qui s'ouvre brusquement derrière la paroi de Deir el-Bahari et va déboucher par une étroite et sinueuse issue trois kilomètres plus loin, au-dessus du temple de Qournah. Si la Vallée des Rois était bien faite pour abriter les syringes royales, elle n'était pas assez vaste pour contenir les cénotaphes qui font partie intégrante de toute grande sépulture égyptienne. Cela nous explique que nous ayons rencontré de ce côté de la montagne, en bordure de la plaine, les temples funéraires des grands pharaons de la XVIIIe à la XXe dynastie. Tous ces temples étaient consacrés à Amon.

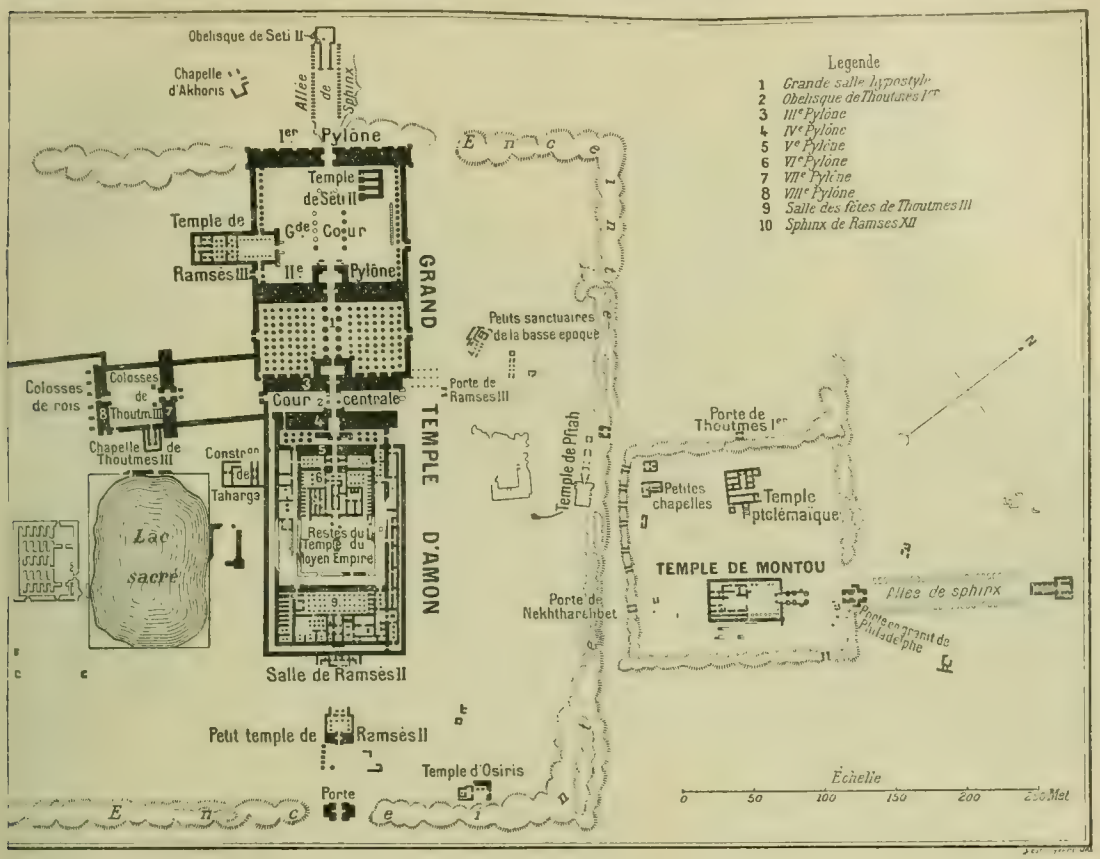

445 *b*. — d'après Mariette et Legrain.

La fortune de l'Égypte devait profiter à un dieu si honoré. L'énumération de ses richesses nous a été conservée par le grand *Papyrus Harris* qui nous ramène à la fin du règne de Ramsès III, c'est-à-dire vers l'an 1150 avant notre ère. Nous y voyons que dans le total immense des donations faites aux dieux par les prédécesseurs de Ramsès III, confirmées et augmentées par ce prince, Amon de Karnak avait eu la part du lion. Il détenait 86.486 esclaves, 481.362 têtes de bétail, 898.168 aroures de terre à blé, 433 vignobles, 56 villes d'Égypte, 9 villes syriennes, sans compter d'innombrables trésors et provisions entassés dans les dépendances du temple. On a calculé, qu'à lui seul, Amon possédait un dixième du sol égyptien et qu'un centième (77 tonnes). Je fis prévaloir mes armes sur l'Égypte et l'Éthiopie; j'y accomplis de hauts faits. Je retournai sain et sauf, les mains pleines, à Ninive, ma capitale. » *Cyl. A*, col. II, lig. 71-83, dans G. Smith, *History of Assurbanipal*, p. 53-55, et *Assyrian Discoveries*, p. 328-329. Puis vinrent Nabuchodonosor et les Perses. Toutefois, tant qu'il y eut en Égypte des souverains nationaux et que la guerre civile ou étrangère leur laissa quelque répit et des ressources, on travailla au temple de Karnak. Le dernier Nectanèbe y éleva la porte orientale du grand mur d'enceinte. Peu après les Ptolémées, ce fut l'abandon complet. Thèbes ne fut plus qu'un lieu de pèlerinage visité par les voyageurs : les chrétiens logèrent leurs églises dans les temples, les moines s'y aména-

446. — Salle hypostyle de Karnak. D'après une photographie.

de la population était sa chose. Cf. Erman, *Aegypten und ägyptisches Leben*, édition anglaise, Londres, 1894, p. 299-303. Les grands-prêtres d'un tel dieu ne pouvaient que bénéficier de la gloire de leur maître. Aussi dès que les derniers Ramessides dégénérés eurent disparu de la scène, ils se trouvèrent prêts pour ceindre la couronne des deux Égyptes. Les rois-prêtres remplissent la XXIe dynastie. Ils disparaissent ensuite et la capitale est transférée dans le Delta. Thèbes abandonnée ne fut bientôt plus que l'ombre d'elle-même. Les troupes assyriennes la rançonnèrent une première fois sous Tharaca (668). Montoumhat, le gouverneur de Thèbes, avait à peine eu le temps de purifier les temples et de réparer les désastres sur le passage de l'ennemi, E. de Rougé, *Étude sur les mon. du massif de Karnak, loc. cit.*, p. 18-19, que celui-ci reparut (664). Cette fois Thèbes fut mise à sac. « Mes mains, dit Assurbanipal, prirent la ville dans sa totalité. Je saisis l'or, l'argent, les pierres précieuses, tous les trésors du palais royal, les étoffes teintes en berom, de grands chevaux, la population mâle et femelle. J'enlevai de leur base, à la porte d'un temple, pour le pays d'Assur, deux grands obélisques du poids de deux mille cinq cents talents gèrent des couvents, une partie des habitants de la rive gauche demanda un abri aux tombes profanées. Mais ses ruines sont restées si imposantes jusqu'à nos jours, malgré le tremblement de terre de l'an 27 avant J.-C. et les vandalismes de toute provenance, qu'elles n'ont cessé d'exciter la plus vive admiration. On sait qu'en 1799 les soldats de l'armée française s'arrêtèrent muets devant la majesté des ruines de Thèbes, qu'ils présentèrent les armes et que les tambours battirent aux champs.

IV. Thèbes et la Bible. — La ville de Nout est nommée par les prophètes Nahum, Jérémie et Ézéchiel, dans le texte hébreu de la Bible. — 1° Nahum, III, 8-10. Le prophète vient d'annoncer la chute de Ninive. Il poursuit, s'adressant à la ville coupable, ℣. 8 : « Vaux-tu mieux que No-Amon, assise au milieu des fleuves, que les eaux environnent, qui avait la mer pour rempart et dont les eaux étaient la muraille? Kousch était sa force, ainsi que l'Égypte, et ils étaient innombrables; Phut et les Libyens étaient ses auxiliaires. Elle aussi est allée en exil, elle a été captive; ses petits enfants aussi ont été écrasés à l'angle de toutes les rues; on a jeté le sort sur ses nobles, et tous ses grands ont été chargés de chaînes. » Saint Jérôme, dans la Vulgate, a

rendu נא אמין par *Alexandria populorum*. Il y fut induit par son maître d'hébreu : *Hebræus qui me in Scripturis erudivit, ita legi posse asseruit : numquid es melior quam No-Amon, et ait, hebraice No dici Alexandriam; Amon autem multitudinem sive populos. In Nahum*, III, 8, t. XXV, col. 1260. Il était d'ailleurs persuadé que No était une ville du Delta située sur la place que devait occuper plus tard la capitale des Ptolémées, et il la baptisa, en vertu d'une prolepse, du nom d'Alexandrie : *Nos autem pro No, Alexandriam posuimus per anticipationem. In Ezech.*, XXX, 4, t. XXV, col. 289. Il ne s'avisa pas de songer que le prophète parlait d'une grande ville qu'il opposait à Ninive et qu'il fallait la chercher ailleurs que dans le voisinage de la Méditerranée et de l'humble Rakotis qui précéda Alexandrie. Tous les interprètes anciens s'en tinrent à l'explication de saint Jérôme. Même de nos jours, Brugsch après avoir dit, *Dict. géogr.*, p. 28, que « Nai-Amun, la ville d'Amon », était « un des noms de la ville de Thèbes très exactement transcrit par נא אמין », se reprend un peu plus loin au souvenir du passage de Nahum. « Ville fortifiée, ville située sur la mer et entourée de canaux, » ces expressions l'embarrassent. « Ces indications, dit-il, perdent toutes leurs valeurs, si on voulait reconnaître la ville de Thèbes de la Haute-Égypte dans le nom cité de No-Amun. » *Loc. cit.*, p. 291. M. J. de Rougé dit à son tour de la *Per-Amen* du Delta : « C'est la No-Amun du Prophète, » *Géogr. de la Basse-Égypte*, p. 118, et il renvoie à Champollion qui, lui aussi, a soutenu que la description de Nahum ne convient pas à la Diospolis de la Haute-Égypte. *L'Égypte sous les Pharaons*, t. II, p. 131-133.

Récemment encore, W. Spiegelberg, *Aegyptologische Randglossen zum Alten Testament*, 1904, p. 31-36, a tenté de situer No-Amon, la μερίδα Ἀμμών des Septante, dans le Delta, à Balamoun. Mais il suppose que les envahisseurs s'aventuraient dans cette région; il suppose surtout que la *Diospolis inferior* portait le nom de Nout-Amen, ce qu'il n'établit que par analogie avec la nomenclature des noms de Thèbes, les textes faisant défaut. Qu'il n'objecte pas que les inscriptions du Delta ont péri. Ailleurs que dans le Delta, et en les citant sous leurs divers noms, on parlait des villes de ce même Delta. Spiegelberg perd aussi de vue qu'au temps des prophètes Israël avait les mêmes ennemis que l'Égypte : les Assyriens. Or, parmi les villes principales nommées dans les textes cunéiformes (Cyl. A. de Rassam, col. I, lig. 90-109) on ne rencontre pas *Diospolis inferior* et nulle part n'apparaît son importance *politique*. Par contre, au premier regard, le texte de Nahum nous montre qu'il ne peut y être question que d'une grande métropole, capable pour le moins de rivaliser avec Ninive dont le prophète vient de prédire la chute. Mais comment une ville si forte que Ninive et si considérable pourra-t-elle tomber ? C'est l'objection

447. — Portail d'Évergète Ier devant le temple de Khonsou.
D'après une photographie. Dans le lointain, Karnak et l'obélisque d'Hatchepsou.

qu'il faut prévenir et que Nahum prévient en effet : Thèbes est bien tombée, cette Thèbes si renommée, si forte, assise sur les eaux et au milieu des eaux; elle est tombée à la stupéfaction de l'Égypte et du monde, et Ninive ne tomberait pas! La topographie ancienne de Thèbes différait sensiblement de l'actuelle : le Nil s'est éloigné de Karnak qu'il baignait, les canaux dont la trace est encore visible sillonnaient la ville et l'entouraient; de plus Thèbes était *la seule ville* d'Égypte assise sur les deux rives du Nil : les eaux étaient donc sa muraille. Poussant plus loin, le nom de « mer » en hébreu, comme en égyptien d'ailleurs, est souvent donné aux grands fleuves. Cf. Is., XXVIII, 1; XVIII, 2; XIX, 5, etc. Il y a là tous les éléments voulus pour expliquer le langage d'un prophète qui se sert de l'hyperbole pour frapper plus vivement les esprits, comme lorsqu'on nous dit des armées assyriennes prêtes à dévaster l'Égypte qu'elles en feront un « désert » et une « solitude », Ézech. XXIX, 10 : la description de Nahum convient donc très bien à Thèbes.

Déjà Samuel Bochart l'avait affirmé, *Phaleg*, 4, 27. *Opera*, 3 in-f°, Utrecht, 1692, t. I, col. 278. Les cylindres d'Assurbanipal sont venus enlever toute incertitude à ce sujet et du même coup fixer l'époque où vivait Nahum : il parle d'un fait qu'on n'a pas encore oublié. « Par la protection d'Assur, de Sin, et des grands dieux, mes maîtres, dit Assurbanipal, ils (mes généraux) engagèrent une bataille dans une vaste plaine, et dispersèrent ses forces (celles de Tanoutamen). Tanoutamanou s'enfuit seul et entra dans Ni'a, sa capitale. Dans un voyage d'un mois et dix jours, sur une route difficile, ils (mes généraux) arrivèrent après lui, au milieu de Ni'a. Cette ville ils la prirent dans sa totalité et passèrent sur elle comme un ouragan. » *Tablette K 2675*, recto lig. 70-74, verso lig. 1-5, dans Georges Smith, *History of Assurbanipal*, p. 55-56. Vient ensuite la description du pillage, donnée plus haut et dans laquelle Assurbanipal dit qu'il « saisit la population mâle et femelle ». Nous voilà à peu près fixés sur la position de Ni'a : on s'est battu à l'entrée de l'Égypte, et quarante jours en remontant le fleuve, à travers un pays ennemi où les routes n'existèrent jamais et où l'on compte du Caire à Louxor sept cent vingt kilomètres, n'étaient pas trop pour franchir la distance qui sépare de Thèbes le Delta oriental. Une seconde inscription sur la même campagne va faire pleine lumière. Ici Assurbanipal s'attribue les exploits de ses généraux. « Dans ma seconde campagne, dit-il, je marchai vers l'Égypte et l'Éthiopie. Tanoutamanou apprit la marche de mes troupes et que je foulais le sol de l'Égypte. Il abandonna Memphis, et, pour sauver sa vie, se réfugia dans Ni'a. Les rois, les préfets, les gouverneurs que j'avais établis en Égypte, vinrent à ma rencontre et me baisèrent les pieds. A la suite de Tanoutamanou je me mis en route; j'arrivai à Ni'a, la cité forte; il vit l'approche de ma puissante armée et s'enfuit à Kipkip (capitale de l'Éthiopie). » *Cyl. A*, lig. 61-72, dans G. Smith, *loc. cit.*, p. 52-53. C'est donc bien vers le midi que se trouve Ni'a, puisque l'armée d'Assurbanipal, venant du nord, passe Memphis que Tanoutamanou vient de quitter fuyant en Éthiopie, et Ni'a ne peut être que Thèbes. Cf. Knabenbauer, *Comment. in Prophetas Minores*, t. I, p. 40-41; Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. IV, p. 83-85.

2° Jérémie, XLVI, 25 : « Je vais visiter Amon de No. » Ainsi parle le Seigneur par la bouche de son prophète. Ici encore, comme plus loin dans le texte d'Ézéchiel, la Vulgate rend No par *Alexandria*. Nous savons maintenant qu'il s'agit de Thèbes. Il s'agit aussi de la première campagne de Nabuchodonosor en Égypte, cette Égypte qui a bercé Israël d'espérances folles et vers laquelle Israël a le tort de regarder. Nommer Nabuchodonosor, c'est dire que Ninive est tombée (608) et que le second empire chaldéen a remplacé le premier. Suivant Josèphe, qui cite le témoignage de Bérose et de Mégasthène, *Contr. Apion.*, I, 19, 20; *Ant. jud.*, X, II, 1; Muller, *Historicorum Græcorum Fragmenta, Indica*, fragm. 20, édit. Didot, t. II, p. 416; cf. Strabon, I, 16, auxquels peut joindre Abydène, Müller, *loc. cit.*, t. IV, fragm. 8 et 9, p. 283, Nabuchodonosor aurait conquis l'Égypte, une grande partie de la Libye et de l'Ibérie. Aussi affirme-t-il que la prophétie contre l'Égypte s'est réalisée. De cette première campagne, avec le témoignage documenté de Josèphe, nous n'avons guère que celui de la Bible. Jérémie nous en donne l'époque : « Je vais livrer le Pharaon Hophra, roi d'Égypte, aux mains de ses ennemis et aux mains de ceux qui en veulent à sa vie, comme j'ai livré Sédécias, roi de Juda, à Nabuchodonosor, roi de Babylone, qui en voulait à sa vie (XLIV, 30). » Il est à remarquer que le texte dit : « Je vais livrer Hophra (Éphrée) aux mains de ses ennemis, » c'est-à-dire il sera vaincu par les Babyloniens; et il ajoute : « et aux mains de ceux qui en veulent à sa vie, » c'est-à-dire à Amasis et à ses partisans; et ce dernier point concorde avec ce que nous savons de l'histoire d'Égypte. Amasis détrôna Hophra et celui-ci fut bientôt étranglé par la populace de Saïs. Hérodote, II, 169. Jérémie, XLVI, 25, donne aussi l'étendue de l'invasion, quand il écrit plus loin : « Jéhovah des armées Dieu d'Israël a dit : Je vais visiter Amon de No, et le Pharaon et l'Égypte, et ses dieux et ses rois. » Hophra (voir ÉPHRÉE, t. II, col. 1882) régna de 589 à 570, et Josèphe place cette invasion en l'an 23 de Nabuchodonosor, cinq ans après le siège de Jérusalem, *Ant. jud.*, X, IX, 7, ce qui nous reporte à 583. Jérémie ajoute : « Et après cela, elle (l'Égypte) sera inhabitée comme aux jours d'autrefois, dit le Seigneur ». Jer., XLVI, 26. En effet, Amasis, qui régna de 570 à 526, s'appuyant sur les Grecs, releva très vite le pays de ses ruines. — M. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. IV, p. 414-248, cite deux cylindres babyloniens au cartouche d'Apriès; pour le moins, « ils attestent les rapports qui ont existé entre ces deux pays (l'Égypte et la Babylonie) du temps de Nabuchodonosor et d'Apriès. »

3° Ézéchiel, XXX, 14 : « J'exercerai mes jugements sur No; » 15 : « J'exterminerai la multitude de No; » 16 : « No sera forcée. » Ces menaces d'Ézéchiel durent se réaliser pendant la seconde campagne de Nabuchodonosor en Égypte, la 37e année de son règne, 568. En général, c'est la seule campagne qu'admettent les égyptologues. Elle fut annoncée par Jérémie à Taphnès, près de Péluse. Après la mort de Godolias, c'est là, à l'entrée de l'Égypte, qu'avait résolu de se réfugier le petit nombre de ceux que les Chaldéens avaient dédaigné d'emmener captifs. En vain, le prophète combattit leur dessein. Ils l'entraînèrent de force avec eux, se croyant désormais à l'abri de Nabuchodonosor. Mais Dieu leur dit par la bouche de Jérémie, XLIII, 10-13 : « Je vais envoyer Nabuchodonosor, roi de Babylone, mon serviteur, et je placerai son trône sur ces pierres que j'ai déposées (les pierres que Dieu ordonna à Jérémie de cacher sous la plate-forme en briques à l'entrée de la maison de Pharaon), il étendra son tapis sur elles. Il viendra et frappera le pays d'Égypte,... il brûlera la maison des dieux d'Égypte. » Cf. Petrie, *Tanis*, part. II, *including Tell Defenneh* (*The Biblical Tahpanhes*), 1888, Ve Mémoire de l'*Egypt Exploration Fund*. La 27e année de son exil, c'est-à-dire en 571, puisqu'il avait été emmené en exil à Babylone avec Jéchonias en 598, Ézéchiel (XXIX, 10) marque les limites qu'atteindra l'invasion : « Et je ferai du pays d'Égypte, un désert aride et désolé, de Migdol à Syène, et jusqu'à la frontière de l'Éthiopie, » c'est-à-dire de la première ville du nord de l'Égypte, jusqu'au delà de No, jusqu'à la première cataracte. Deux documents, l'un

égyptien, l'autre babylonien, combinés ensemble par Wiedemann, *Der Zug Nebucadnezar's gegen Aegypten*, et *Nebucadnezar und Aegypten*, dans la *Zeitschrift fur ägyptische Sprache*, 1878, p. 2-6, 87-89, lui ont permis de conclure à l'exactitude de la prophétie d'Ézéchiel et de celle de Jérémie. Le document égyptien se lit dans une inscription du Louvre (Statue A, *90*, publiée dans Pierret, *Recueil d'Inscriptions*, t. I, p. 21-29; Cf. Vigouroux, *loc. cit.*, p. 413-414). Le texte est de Neshor, fonctionnaire d'Apriès à Éléphantine : « Sa Majesté l'éleva à une très haute dignité... comme gouverneur des régions du sud pour en contenir les peuplades rebelles. Il a établi sa crainte parmi les peuples du sud qu'il a refoulés vers leurs montagnes. Il a obtenu la faveur de son maître Haaabra. » Après avoir raconté tout ce qu'il a fait pour l'embellissement des temples, Neshor poursuit : « J'ai fait élever ma statue pour perpétuer mon nom à toujours, il ne périra pas dans le temple; j'ai eu soin de la demeure des dieux lorsque mal lui advint des tireurs de flèches , *Padit*, des *Hanibou*, , des *Satiou*, . Je marchai contre les Shasou (Bédouins, Nomades) du haut pays, jusqu'au milieu d'eux. Petite (pour eux) était la crainte de Sa Majesté, dans l'exécution du dessein qu'ils avaient conçu. Je ne leur ai pas permis de s'avancer jusqu'en Nubie. Je les ai rejetés vers le lieu où était Sa Majestè qui en fit un grand carnage. » Dans notre texte, sans parler des Bédouins du haut pays, nous avons trois catégories de gens qu'eut à combattre Neshor : les tireurs de flèches, la *Compagnie* des tireurs de flèches ou archers, qui peuvent être des Nubiens ou des habitants de la région du Sinaï, plus probablement des premiers; puis les *Hanibou*, qui sont les Grecs et dont beaucoup servaient alors en Égypte comme mercenaires; et enfin les *Satiou* qui désignaient les Asiatiques en général, ceux que les Égyptiens rencontraient dès leur entrée en Palestine et qu'on appelait aussi *Aamou*. Il est difficile de voir dans une pareille énumération de peuples, les Assyriens de Nabuchodonosor. Aussi Maspero, *Notes sur quelques points de grammaire et d'histoire*, dans la *Zeitschrift*, 1884, p. 87-90; Brugsch, *Beiträge, ibid.*, 1884, p. 93-97, et Flinders Petrie, *History of Egypt*, t. III, 1905, p. 346-347, n'y ont voulu reconnaître qu'une « rébellion des garnisons du sud de l'Égypte, comprenant des auxiliaires grecs et sémites » et peut-être aussi des Nubiens. Cependant Wiedemann a persisté dans son opinion, *Aegyptische Geschichte, Supplément*, 1888, p. 70, et cette opinion a été suivie par Tiele, *Babylonisch-Assyrische Geschichte*, p. 433-438 et par Winckler, *Geschichte Babyloniens und Assyriens*, p. 312-313. Cf. Maspero, *Hist. de l'Orient classique*, t. III, p. 558, n. 5.

Le document babylonien est une tablette d'argile écrite sur les deux faces (*British Mus.*, n. *33041*). Il a été publié d'abord par Pinches, *Transact. Soc. Bibl. Arch.*, t. VII, 1882, p. 218, mais dans un texte fautif, dit Budge, et avec une traduction erronée, puis correctement par le P. Strassmaier, dans *Babyl. Texte*, t. VI (*History of Egypt.*, t. VII, p. 20, n. 1). Le même Budge établit que, dans ce qu'on peut lire de cette inscription, il n'est question ni d'Amasis, ni d'une invasion de l'Égypte entière. Il n'y a d'indiscutables que les lignes 13 et 14 : « L'an 37, Nabuchodonosor, roi (de Babylone), vint (en) Égypte pour livrer bataille. » Budge conclut : « En aucun cas, le fragment ne peut être invoqué comme une preuve ou que Nabuchodonosor conquit l'Égypte ou qu'il l'envahit et s'avança à travers le pays comme avaient fait Assarhadon ou Assurbanipal; tout ce qu'il prouve, c'est que le compilateur de la chronique avait dans l'esprit que Nabuchodonosor assembla ses forces et vint en Égypte la 37e année de son règne. » *Loc. cit.*, p. 20-22. C'est bien déjà quelque chose. Ajoutons qu'il existe au Musée du Caire trois cylindres de Nabuchodonosor. Mais ils ne renferment, outre le protocole ordinaire, que l'énumération de quelques édifices construits par le roi à Babylone. Ils proviennent de l'Isthme de Suez et peuvent nous indiquer que le roi babylonien vint au moins jusqu'à Taphnes et qu'il planta son pavillon royal à l'entrée de la maison de Pharaon, comme l'avait prédit Jérémie. Cf. Maspero, *Guide au Musée de Boulak*, n. 5830-5832, p. 402-403. — En résumé le document babylonien nous donne la date certaine de la seconde entrée en Egypte de Nabuchodonosor : l'an 37 de son règne en 568. Mais ni ce document, ni le document égyptien ne sont assez certains pour en tirer une conclusion plus étendue. Bien que Nabuchodonosor ait eu pour souci principal de nous mettre au courant de ses constructions, et que les Égyptiens ne soient pas dans l'habitude d'enregistrer leurs défaites, espérons que d'autres documents plus décisifs verront le jour.

BIBLIOGRAPHIE. — Outre les ouvrages cités au cours de cet article, on peut consulter : *Description de l'Égypte*, 1821, t. II, et III; Maspero, *Histoire de l'Orient classique*, t. II, p. 305-314, 553-560; Guide Joanne, *Égypte* (Bénédite), 1900, p. 460-545; Bædeker, *Égypte* (Steindorff), édit. française, 1903, p. 234-307; W. Budge, *The Nile*, 1902, p. 378-432; Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*, t. I, c. IV; L. Borchardt, *Zur Baugeschichte d. Amonstempels von Karnak*, Berlin, 1905; Flinders Petrie, *Six Temples at Thebes*, Londres, 1896; Mariette, *Deir el-Bahari*, Paris, 1877; Ed. Naville, *Deir el-Bahari*, Mémoires XII-XIV, XVI, XIX, de l'*Egypt Exploration Fund*; Quibell, *The Ramesseum*, Londres, 1898; G. Daressy, *Notice explicative des ruines du temple de Louxor*, Le Caire, 1893, et *Notice explicative des ruines de Médinet-Habou*, Le Caire, 1897.

C. LAGIER.

NOB (hébreu : *Nôb*; Septante : Νόβ, II Esd., XI, 32; ἐν ὁδῷ, Is, X, 32; Vulgate : *Nob*, II Esd., XI, 32; *Nobe*, Is., X, 32), localité située dans le voisinage et au nord de Jérusalem. II Esd., XI, 32; Is., X, 32. Isaïe, traçant dans un tableau idéal la marche des Assyriens contre Jérusalem, les fait passer par Aïath, l'antique Aï, Magron, Machmas (*Mukhmas*), Gaba (*Djéba*), Rama (*Er-Râmi*), Gabaath de Saül (*Tell el-Fûl*). Voir la carte de BENJAMIN, t. I, col. 1588. Puis, après s'être adressé à Anathoth (*'Anâta*), avoir signalé la fuite des habitants de Médeména et de Gabim, il ajoute (d'après l'hébreu) :

> Encore aujourd'hui il s'arrête à Nob;
> Il agite la main contre la montagne de Sion,
> Contre la colline de Jérusalem.

L'envahisseur est donc en vue de la ville sainte. On a pensé à *El-Isauiyéh* comme pouvant représenter le point en question. Voir le plan des environs de Jérusalem, t. III, col. 1321. Mais Jérusalem n'est pas visible de là. *Scha'fât*, étant à la même latitude qu'Anathoth ne peut répondre non plus aux données du texte biblique. On croit donc généralement que Nob devait se trouver sur le mont Scopus ou le haut plateau d'où l'on aperçoit si bien Jérusalem en venant du nord, et qui est la position stratégique d'où tous les conquérants sont partis pour attaquer la cité juive. Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, XI, VIII, 5; *Bell. jud.*, II, XIX, 4; V, II, 3; F. Buhl, *Geographie des alten Palästina*, Leipzig, 1896, p. 96. Dans le livre de Néhémie, XI, 32, Nob est mentionnée parmi les villes de Benjamin réhabitées après le retour de la captivité. Citée entre Anathoth et Anania (*Beit Hanina*), elle devait donc, d'après ce second passage, être située au même endroit qu'indique le premier. Faut-il l'identifier avec la ville sacerdotale

de Nobé, dont il est question, I Reg., XXI, 1; XXII, 9, 11, 19? C'est possible, sans être certain. Voir NOBÉ 3.
A. LEGENDRE.

NOBÉ, nom d'un Israélite et de deux villes.

1. NOBÉ (hébreu : *Nôbaḥ;* Septante : Ναβαύ), israélite dont la tribu n'est pas indiquée, mais qui était sans doute un descendant de Manassé comme Jaïr et les autres enfants de Machir qui sont nommés dans le même passage. Il vivait du temps de Moïse; il prit la ville de Chanath avec ses dépendances, et lui donna son nom. Num., XXXII, 42. D'après le *Séder Olam Rabba,* IX, il était né en Égypte, il mourut après Moïse et fut enterré près du Jourdain. *Chronologia Hebræorum major quæ Seder Olam Rabba inscribitur,* in-f°, Lyon, 1608, p. 12.

2. NOBÉ (hébreu : *Nôbaḥ; Vaticanus :* Νάβαι; *Alexandrinus :* Ναβέθ), ville située à l'est du Jourdain, et mentionnée dans une expédition de Gédéon contre les Madianites. Jud., VIII, 11. On peut penser qu'elle est identique à Canath, aujourd'hui *Qanawât,* au pied du *Djébel-Hauran,* appelée aussi Nobé. Num., XXXII, 42. Voir CANATH, t. II, col. 121. Cependant, comme ce n'est pas certain, il est possible qu'on doive la chercher dans les montagnes de Galaad, de même que Jegbaa, *El-Djubeihat,* avec laquelle elle est citée. Dans ce cas, son emplacement est inconnu. A. LEGENDRE.

3. NOBÉ (hébreu : *Nôbéh,* I Reg., XXI, 1; XXII, 9; *Nôb,* I Reg., XXII, 11, 19; Septante : *Codex Vaticanus:* Νομβά, I Reg., XXI, 1; XXII, 9, 19; Νομμά, I Reg., XXII, 11; *Codex Alexandrinus :* Νοβά, I Reg., XXI, 1; XXII, 9, 19; Νοβάθ, I Reg., XXII, 11), ville sacerdotale, où David, fuyant Saül, chercha un refuge près du grand-prêtre Achimélech. I Reg., XXI, 1. L'arche d'alliance y résidait alors; et Achimélech, n'ayant pas d'autre pain à offrir au fugitif abattu, lui donna les pains de proposition, qui venaient d'être retirés du Sanctuaire; il lui remit aussi l'épée de Goliath. Trahi par Doëg l'Iduméen, et cité devant Saül, il fut par ordre et en présence de ce roi jaloux, mis à mort avec les 85 prêtres qui l'accompagnaient. Nobé elle-même fut détruite, et les habitants furent passés au fil de l'épée. Seul Abiathar, l'un des fils d'Achimélech, échappa au massacre. I Reg., XXII, 9, 11, 19. Où se trouvait cette ville? L'Écriture ne le dit pas et son emplacement ne peut être que l'objet de conjectures. Cependant le nom est le même que celui de Nob, localité mentionnée par Isaïe, X, 32, entre Anathoth (*'Anâta*) et Jérusalem, et qu'on place sur le Scopus ou dans les environs. Voir NOB, col. 1654. D'autre part, Nobé ne devait pas être loin de Gabaa de Saül (*Tell-el-Fûl*), qui elle-même n'était pas éloignée de Nôb. David, fuyant de la cour de Saül, et prenant le chemin de Bethléhem, devait passer par Nob. Ces raisons semblent permettre d'identifier Nobé avec Nob. On se demande néanmoins si les prêtres vinrent jamais s'établir si près de la forteresse jébuséenne. — Saint Jérôme, *Ep. ad Eustochium,* t. XXII, col. 883, parle de Nobé comme étant dans le voisinage de Lydda (Diospolis). Elle correspondrait alors ou à *Annabéh* (l'ancienne *Bethoannaba*) au sud-est de *Ludd,* ou au village moderne de *Beit Nuba* plus éloigné de *Ludd* et à peu de distance de *Yâlô* (Aialon). Voir la carte de DAN, t. II, col. 1232. Le rapport onomastique peut-il à lui seul justifier cette opinion et oblige-t-il de chercher si loin la ville sacerdotale? Nous ne savons. Cf. E. Robinson, *Biblical Researches in Palestine,* Londres, 1856, t. II, p. 254; t. III, p. 145; V. Guérin, *Judée,* t. I, p. 286-290, 314-317; F. Buhl, *Geographie des alten Palästina,* Leipzig, 1896, p. 198. Eusèbe et saint Jérôme, *Onomastica sacra,* Gœttingue, 1870, p. 142, 284, ont confondu cette ville avec une autre de même nom, du moins dans la Vulgate, et dont il est question dans l'histoire de Gédéon. Jud., VIII, 11. Celle-ci s'écrit en hébreu *Nôbaḥ* avec un *ḥeth* final, et se trouvait à l'est du Jourdain. Voir NOBÉ 2.
A. LEGENDRE.

NOBILIBUS (Christophe de), théologien catholique italien, né à Milan, mort vers 1715. Il entra en 1659 dans l'ordre des Augustins déchaussés, où il prononça ses vœux l'année suivante. Homme d'une grande piété et d'une remarquable érudition, il passa sa vie dans l'étude de la philosophie et de la théologie, et en particulier des Livres Saints. Nous avons de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels : *Oscula cælestia, s. explanatio in Cantica canticorum,* in-4, Milan, 1677. — Voy. Philippi Argelati *Bibliotheca scriptorum mediolanensium,* in-f°, Milan, 1745, t. II, col. 994. A. REGNIER.

NOBILIUS FLAMINIUS, théologien italien, né vers 1530, mort à Lucques, en 1590, fut membre de la congrégation chargée par Sixte V de la revision de la Vulgate. A la demande du Pape, il recueillit tous les fragments de l'ancienne version Vulgate latine qu'il put trouver dans les Pères, les livres liturgiques, etc., et les publia en notes dans sa traduction des Septante parue in-f°, à Rome, en 1588, sous le titre de *Vetus Testamentum secundum LXX latine editum.* Son travail a été depuis complété par Thomasius, Martianay, Bianchi, Sabatier, etc. Voir LATINES (VERSIONS), col. 101. Il avait donné un an auparavant, sur l'ordre du même Sixte V, une édition des Septante : *Vetus Testamentum juxta LXX,* in-f°, Rome, 1587. Ses *Annotationes in Veteris Testamenti LXX Interpretes* ont été insérées par Walton dans sa Polyglotte, t. VI, n. IX, p. 1-196.

NOCES (hébreu : *ḥăṯunnâh;* Septante : γάμος, νυμφεύσις; Vulgate : *nuptiæ, desponsatio*), célébration solennelle du mariage (fig. 448).

I. DANS L'ANCIEN TESTAMENT. — 1° Chez les Hébreux, l'union des époux commençait par les fiançailles, qui donnaient à l'un et à l'autre tous les droits des époux mais n'étaient suivies de la célébration solennelle du mariage et de la cohabitation qu'au bout d'un an ou de plusieurs mois. Voir FIANÇAILLES, t. II, col. 2230. Sur la législation et les coutumes qui présidaient à l'union des époux, voir MARIAGE, col. 758. La célébration du mariage ne comportait aucune cérémonie religieuse. Elle s'accomplissait sous les yeux des parents et de témoins nombreux et était accompagnée de fêtes bruyantes et de festins. — 2° Quand Laban s'engagea à donner Rachel pour femme à Jacob, il réunit tous les gens du lieu et fit un festin. Puis il substitua frauduleusement Lia à Rachel, et Jacob ne s'aperçut de la tromperie que le lendemain matin. Gen., XXIX, 21-25. — 3° Lorsque Samson voulut épouser une Philistine de Thammatha, son père l'accompagna dans cette ville pour la célébration des noces. On donna au jeune marié trente compagnons, selon la coutume du pays, et on fit des festins pendant sept jours. Samson proposa une énigme aux convives, et quand ceux-ci eurent obtenu la réponse, grâce à l'indiscrétion de l'épouse, Samson leur paya le prix convenu, mais aux dépens de leurs compatriotes. Jud., XIV, 10-19. On voit ici apparaître les compagnons spécialement désignés pour faire cortège à l'époux pendant les fêtes nuptiales. On les retrouve à l'époque évangélique sous le nom de « fils de l'époux ». Matth., IX, 15; Marc., II, 19. Sur les énigmes proposées aux convives, voir ÉNIGME, t. II, col. 1807. — 4° On doit remarquer la manière dont agirent les Israélites pour empêcher l'extinction totale de la tribu de Benjamin. Comme ils avaient juré de ne pas accorder aux survivants leurs filles en mariage, ils conseillèrent aux Benjaminites de se cacher dans les vignes et de s'emparer eux-mêmes des jeunes filles de Silo, quand elles vien-

draient pour danser en un jour de fête. C'est ce qui fut fait et personne ne réclama. Jud., XXI, 15-23. Peut-être faut-il voir dans cet événement l'origine de ce simulacre d'enlèvement de la fiancée, qui faisait parfois partie de la cérémonie des noces hébraïques. — 5° Il n'est rien raconté en détail des noces de Salomon avec la fille du pharaon d'Égypte. III Reg., III, 1. Dans le Cantique des cantiques, III, 11, les filles de Sion sont seulement invitées à voir Salomon avec la couronne que sa mère lui a donnée pour le jour de ses noces. Le Psaume XLV (XLIV), 14-16, fait aussi allusion à l'entrée de l'épouse dans la maison du roi. Elle lui est amenée, vêtue d'habits brodés, et suivie de jeunes filles ses compagnes. Des réjouissances les accueillent à leur arrivée. — 6° Pour la célébration du mariage du jeune Tobie avec Sara, fille de Raguel, celui-ci met la main de sa fille dans celle de Tobie et prononce cette bénédiction : « Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob soit avec vous, qu'il vous unisse lui-même et qu'il mette pour vous le comble à sa bénédiction. » Tob., VII, 15. C'est peut-être moins l'usage que les conditions particulières dans lesquelles se trouvait Sara, qui inspiraient cette formule de bénédiction. Elle émanait d'ailleurs du nombre. C'est alors que Jonathas et ses hommes, sortant de leur embuscade, semèrent la mort dans le cortège et changèrent les noces en deuil. I Mach., IX, 36-41. — 9° Les noces du roi Alexandre Bala avec Cléopâtre, fille de Ptolémée Philométor, sont aussi mentionnées comme ayant été célébrées avec une grande magnificence, comme il convenait à la dignité des époux. I Mach., X, 58. — 10° On trouve dans la Sainte-Écriture quelques autres traits qui se rapportent à la célébration des noces. L'épouse se préparait à la cérémonie par un bain. Ruth, III, 3; Ezech., XXIII, 40. Elle répandait sur elle des parfums. Cant., III, 6. Un voile la recouvrait entièrement. Gen., XXIV, 65; XXXVIII, 14. Elle s'ornait de bijoux, Is., XLIX, 18; LXI, 10, et mettait la ceinture que l'époux seul devait délier. Jer., II, 32. Celui-ci portait une couronne. Is., LXI, 10. Les chants et le son des instruments se faisaient entendre pendant la noce. Jer., VII, 34; XVI, 9. Les fiancés se juraient fidélité. Ezech., XVI, 8; Mal., II, 14. La fête se continuait dans des festins, et le lendemain, si l'époux avait trouvé sa fiancée dans l'état où elle devait être, le mariage était définitif. Deut., XXII, 14-21.

II. Dans le Nouveau Testament. — 1° A Cana, Notre-Seigneur lui-même assiste à des noces. Saint Jean, II, 1-10, ne mentionne que le repas, sanctifié par la présence du divin Maître et honoré par l'accomplissement de son premier miracle. — 2° Plusieurs autres détails, se rapportant à la célébration des noces, sont rappelés dans l'Évangile. Pendant la durée des fiançailles, mais surtout pendant les jours qui précédaient immédiatement les noces, les fiancés ne communiquaient entre eux que par l'intermédiaire d'un ami, qui était en même temps l'organisateur de la fête, et dont le rôle ne se terminait que quand l'épouse était dans la demeure de son époux. Saint Jean-Baptiste se donne comme remplissant ce rôle. Il est l'« ami de l'époux », il l'a fait connaître à la nation sainte, que le Sauveur vient épouser, et il se tient pour satisfait maintenant qu'il entend l'époux parler à son épouse. Joa., III, 29. Notre-Seigneur lui-même se présente comme époux. Ses Apôtres sont les « fils des noces », les « fils de l'époux », c'est-à-dire ceux qui font cortège à l'époux pendant les fêtes nuptiales. Ils sont de la fête; il ne convient donc pas qu'ils jeûnent et s'attristent. Matth., IX, 15; Marc., II, 19; Luc., V, 34. Le temps des noces est ici celui pendant lequel Notre-Seigneur demeure au milieu des hommes, pour contracter son union avec eux. Profitant d'une occasion qui lui est offerte, le Sauveur donne en passant un avis utile à ceux qui sont conviés à des festins de noces : c'est de ne pas s'attribuer à eux-mêmes les premières places, mais d'attendre qu'on leur assigne celle qui leur convient. Luc., XIV, 8-10. Ces repas de noces se faisaient la nuit. Il était fort tard quand les conviés rentraient chez eux. C'était parfois à la seconde veille, vers minuit, ou même à la

448. — Mariage grec antique. D'après J. H. Huddilston, *Lessons from Greek Pottery*, New-York, 1902, fig. 8.

père de famille. Il est ensuite question d'un écrit par lequel on dresse acte du mariage, συγγραφή, *conscriptio*. Tob., VII, 16. D'après le code d'Hammurabi, art. 128, un mariage n'était valide qu'autant que les obligations de la femme avaient été fixées. Cf. Scheil, *Textes élamites-sémitiques*, Paris, 1902, p. 64. Peut-être quelque condition analogue était-elle en vigueur dans le pays qu'habitait Tobie, et nécessitait-elle un acte écrit. Des festins suivirent, d'abord le jour même, Tob., VII, 17, puis le lendemain, avec plus d'apparat et en compagnie des voisins et des amis. Tob., VII, 21, 22. Raguel fit alors un autre écrit pour assurer à Tobie la moitié de ses biens, quand lui-même et Anne, sa femme, ne seraient plus. Tob., VIII, 24. Quinze jours après, leur parent Gabélus arriva; il appela de nouveau la bénédiction divine sur les jeunes époux et prit part à un nouveau festin de noces. Tob., IX, 8-12. — 7° Les noces d'Assuérus avec Esther furent célébrées par un festin offert aux princes et aux officiers et par des présents dignes de la magnificence royale. Esth., II, 18. — 8° Un cortège de noce est décrit à l'occasion d'une vengeance exercée par Jonathas, frère de Judas Machabée, contre les fils de Jambri, qui avaient tué traîtreusement son autre frère, Jean. Jonathas apprit que les fils de Jambri allaient célébrer une grande noce et amener de Médaba une fiancée, qui était la fille d'un des principaux chefs amorrhéens. Jonathas et ses hommes se cachèrent, au jour dit, dans un repli de la montagne. Tout d'un coup, on entendit grand bruit; c'étaient les deux cortèges qui se rencontraient. L'époux, ses amis et ses frères arrivaient au-devant de la fiancée avec des tambourins, des instruments de musique et des présents en grand

troisième, de minuit à trois heures du matin. Durant ce temps, le serviteur fidèle veillait à la maison afin d'accueillir son maître à sa rentrée. Luc., XII, 36-38. — 3° Deux paraboles fournissent des détails plus circonstanciés sur la célébration des noces. Un roi célèbre les noces de son fils, fait de grands préparatifs pour le festin et, à l'heure convenable, envoie ses serviteurs pour chercher les conviés. Ceux-ci refusant de venir, le roi, qui ne veut pas que ses préparatifs soient inutiles, fait remplir la salle du festin par des convives de rencontre. L'un de ces derniers n'a pas la robe nuptiale. Il est inexact de dire que cette robe était distribuée aux convives à l'entrée de la salle par les soins du maître de la maison. En pareil cas, le convive en question l'eût reçue aussi bien que les autres. L'usage de donner un vêtement aux invités n'existait pas chez les Hébreux. Les exemples cités, Gen., XLI, 42; XLV, 22; IV Reg., V, 5; Esth., II, 18; Dan., V, 7, sont des exemples se rapportant à des étrangers, et le cas de David, I Reg., XVIII, 4, n'est pas applicable ici. La robe nuptiale est donc tout vêtement suffisamment décent pour la circonstance. Comme le repas avait lieu la nuit, le convive indigne est jeté dehors, par conséquent dans « les ténèbres extérieures ». Matth., XXII, 2-13. — 4° La parabole des dix vierges donne d'autres détails. Il y a là dix vierges qui vont au-devant de l'époux et de l'épouse, ou mieux au-devant de l'époux seulement, d'après la grande majorité des manuscrits grecs. Elles acccompagnent l'épouse, avec des lampes à la main. Cinq d'entre elles, prévoyant une assez longue attente, ont seules pris avec elles une petite provision d'huile. L'époux tarde en effet et les vierges s'endorment. Au milieu de la nuit, le cortège de l'époux est annoncé; il faut aller au-devant de lui. Cinq des vierges garnissent leurs lampes, et les autres sont obligées d'aller courir, à pareille heure, pour acheter de l'huile. L'époux arrive enfin; tout le cortège entre dans la salle du festin, ordinairement dans la maison de l'époux, et la porte est fermée. Celles qui arrivent en retard ne sont pas reçues. Matth., XXV, 1-13. — 5° Ces coutumes sont restées en vigueur en Palestine. On y voit encore les cortèges nocturnes avec les flambeaux pour se rendre à la salle du festin; ils sont même considérés comme la partie constitutive de la cérémonie du mariage. Cf. G. Saintine, *Trois ans en Judée,* Paris, 1868, p. 103-114; Pierotti, *La Palestine actuelle dans ses rapports avec l'ancienne,* Paris, 1865, p. 251-253; Le Camus, *Notre voyage aux pays bibliques,* Paris, 1894, t. II, p. 19, 20. « Quant à la pompe extérieure, aux marches processionnelles qui accompagnent les épousailles, elles ont leur raison d'être; c'est le désir de rendre l'union publique et évidente, d'en faire un acte notoire que puissent attester de nombreux témoins. Cela remplace nos publications. Musulmans, juifs, chrétiens de toutes les sectes n'auraient garde d'y manquer, et nos Latins sont encore moins exagérés que les autres. Ainsi chez les Arméniens non unis la cérémonie doit durer trois jours pleins. Chez les Musulmans, on fait un véritable abus de la marche en cortège. Tout le mobilier, toute la corbeille de la mariée, sont portés en pompe, article par article, sur les pas d'un joueur de musette et d'une grosse caisse. » G. Saintine, *Trois ans en Judée,* p. 113. Ainsi étaient portés, à la noce de Médaba, des ὅπλα, c'est-à-dire des objets en grand nombre. I Mach., IX, 39. Cf. De Basterot, *Le Liban, la Galilée et Rome,* Paris 1869, p. 228; Jullien, *L'Égypte,* Lille, 1891, p. 268.

III. Les coutumes juives. — 1° Aux usages consacrés par les textes de la Sainte Écriture, les Hébreux en avaient ajouté quelques autres dont plusieurs étaient probablement suivis du temps de Notre-Seigneur. Bien que le fiancé et la fiancée pussent se voir, chez le père de cette dernière, durant le temps des fiançailles, ils restaient enfermés chez eux pendant les jours qui précédaient immédiatement le mariage. Les amis du fiancé venaient alors le visiter et se réjouir avec lui. La veille de la cérémonie, les femmes menaient la fiancée au bain en grande pompe. Le même jour, les fiancés s'envoyaient mutuellement une ceinture de noces, à grains d'argent pour le jeune homme et à grains d'or pour la jeune fille. Les noces se célébraient le mercredi, c'est-à-dire la nuit du mardi au mercredi, quand la fiancée était vierge, et la nuit suivante, quant elle était veuve. Cf. *Ketuboth,* I, 1. Les noces ne se célébraient ni les jours de grandes fêtes, excepté celle des Phurim, ni les jours de fêtes moindres, ni pendant les trente-trois jours qui suivaient la Pâque, ni du 17 tammuz (juin-juillet) au 9 ab (juillet-août). On pouvait faire le festin nuptial l'après-midi du sabbat, mais la cérémonie des noces avait dû être terminée la veille, avant le commencement du sabbat. On mettait au front de la fiancée une couronne de myrte, cf. *Kethuboth,* II, 1, et les amis de l'époux tenaient en main des rameaux de palmier. Cf. *Kethuboth,* XVI, 17; *Schabbath,* 110 a; *Sota,* 49 *b*. La cérémonie s'accomplissait sur la place publique, en présence au moins de dix hommes. Durant le repas on se livrait à une grande joie. Les hommes les plus graves y prenaient part. Pour la modérer, on employait un moyen original, qui était de briser quelque vase précieux. Cf. *Berachoth,* 31, 1. Enfin, on conduisait la fiancée dans la chambre nuptiale, où un dais, Ps. XIX (XVIII), 5; Joel, II, 16, ou même une sorte de berceau de fleurs, appelé *hûppâh,* avait été préparé. Cf. *Kethuboth,* IV, 5. Ce dais fut aussi employé, mais sans doute à une époque postérieure, pour couvrir les fiancés sur la place publique, pendant que les assistants leur adressaient leurs vœux et que le rabbin unissait leurs mains. Les fêtes nuptiales duraient ordinairement sept jours; mais les jours de noces étaient portés à trente, quand on tenait à faire les choses en grand. Cf. *Joma,* I, 1; Iken, *Antiquitates hebraicæ,* Brême, 1741, p. 497-601. — 2° Plusieurs de ces usages se sont longtemps conservés dans la célébration des mariages chrétiens, spécialement les fiançailles, la bénédiction des époux pendant qu'on étend un voile au-dessus de leurs têtes, et leur couronnement à la sortie de l'église. Mais cette bénédiction n'était nullement une condition de validité; le mariage proprement dit restait indépendant du rite. Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien,* Paris, 1889, p. 413, 414.

IV. Les noces spirituelles. — Les rapports de Jésus-Christ avec son Église sont souvent décrits sous la figure de l'union conjugale. Voir Cantique des cantiques, t. II, col. 194. Saint Paul parle des noces du Fils de Dieu avec l'Église militante, sanctifiée par la parole divine, purifiée par le baptême, glorieuse sans tache ni ride, sainte et irréprochable. Eph., V, 25-27. Saint Jean parle des noces de l'Agneau avec l'Église triomphante, parée de byssus blanc et resplendissant, qui représente les bonnes œuvres des saints. Heureux ceux qui sont appelés à prendre part au festin de ces noces! Apoc., XIX, 7-9. H. Lesêtre.

NOD (hébreu : נוד; Samaritain : נד, *Nôd;* Septante : Ναΐδ), contrée à l'est de l'Éden où Caïn s'enfuit après avoir tué son frère Abel. Gen., IV, 16. Caïn avait dit au ℣. 14 qu'il serait *nâd,* « fugitif », et la terre où il s'est enfui est en conséquence appelée *Nod.* Elle est tout à fait inconnue. Bohlen y a vu l'Inde; M. Sayce, *Higher Criticism and the Monuments,* in-12, Londres, 1894, p. 146, le *Manda* des inscriptions cunéiformes; Knobel, *Die Genesis,* 2e édit., Leipzig, 1860, la Chine, etc. Saint Jérôme, dans sa traduction, n'a pas pris *nôd* pour un nom propre; il en a fait un adjectif et l'a rendu ainsi : « Caïn... *fugitif* habita dans une contrée située à l'est de l'Éden » ou paradis terrestre. *Nôd* a été également rendu comme un adjectif par la paraphrase

chaldaïque, par Symmaque et par Théodoret. Cf. Fr. von Hummelauer, *Commentarius in Genesim*, 1895, p. 184.

NODAB (hébreu : *Nôdâb ;* Septante : Ναδαβαῖοι), nom d'une tribu ismaélite qui fut chassée du pays qu'elle occupait par les tribus transjordaniques de Manassé oriental, de Gad et de Ruben, I Par., v, 19, lors d'une campagne contre les Agaréens et d'autres tribus de la même région. La date de cet événement est inconnue. Le texte sacré dit seulement que les Israélites habitèrent jusqu'à la captivité dans la contrée qu'ils avaient conquise. I Par., v, 22. La Vulgate n'a pas rendu exactement le sens de l'hébreu (et des Septante). Tandis que le texte original porte : « Ils firent la guerre aux Agaréens, à Jéthur, à Naphis et à Nodab, » la Vulgate traduit : « Ils combattirent contre les Agaréens; mais les Ituréens, Naphis et Nodab leur donnèrent du secours. » I Par., v, 19. Voir AGARÉENS, t. I, col. 263.

Les tribus avec lesquelles Nodab est nommé habitaient à l'est du pays de Galaad. Nodab n'est mentionné que dans ce seul passage de l'Écriture. Tout ce que l'on peut en dire avec certitude, c'est qu'il était dans le voisinage des Agaréens, des Ituréens et des Naphisiens. Voir ITURÉE, t. III, col. 1039, et NAPHIS, col. 1474. Il est aujourd'hui impossible de déterminer quelle contrée elle habitait. Le Kamous, compilé au xve siècle, mentionne comme existante une tribu arabe appelée Nodab. Voir Ch. Forster, *The historical Geography of Arabia*, 2 in-8°, Londres, 1844, t. I, p. 315. Un grand nombre de critiques préfèrent cependant aujourd'hui admettre que le nom de Nodab est altéré. L'auteur des *Quæst. hebr. in I Par.*, v, 19, *Patr. lat.*, t. XXIII, col. 1374, avait déjà émis l'opinion que Nodab est le même que Cedma, le dernier des fils d'Ismaël. Gen., XXV, 15. Elle s'appuie sur le fait que Nodab occupe dans l'énumération des Paralipomènes la place que tient Cedma dans la Genèse : « Jéthur et Céphis et Cedma, » Gen., XXV, 15 = « Jéthur, Naphis et Nodab, » I Par., XV, 19, et sur cet autre fait que Nodab, qui semble être une tribu ismaélite, ne paraît pas dans la liste généalogique d'Ismaël dans la Genèse. M. A. E. Suffrin, dans Hastings, *Dictionary of the Bible*, t. III, p. 558, croit y reconnaître le nom altéré des Nabatéens. Voir NABUTHÉENS, col. 1444.

NODIN Jean, religieux de l'ordre de Saint-François, docteur de la Faculté de Paris, avait commencé un ouvrage : *Victoria Hebræorum adversus Ægyptios catholicorum triumphum contra hæreticos præsignans, hoc est commentaria in priora quindecim Exodi capita per locos communes ad utilitatem concionatorum* : il fut terminé par Didier Richard, religieux du même ordre, in-f°, Lyon, 1611. — Voir Wading, *Scriptores Minorum*, p. 216. B. HEURTEBIZE.

NOÉ (hébreu : *Nôaḥ ;* Septante : Νῶε), fils de Lamech et petit-fils de Mathusalem. Il est compté parmi les dix patriarches antédiluviens, dont il clôt la série, quoiqu'il ait vécu encore trois siècles et demi après le déluge. Lorsque Lamech lui donna le nom de Noé, il dit, en jouant sur ce mot, qui signifie repos : « Celui-ci nous soulagera dans nos labeurs et les travaux de nos mains sur cette terre que Dieu a maudite. » Gen., v, 29. Que ces paroles expriment simplement un souhait de Lamech ou qu'il ait ainsi parlé par une inspiration prophétique, comme le pensent certains interprètes, elles se trouvent vérifiées par la place que le Seigneur fit à Noé dans le plan de la Rédemption. Gen., VI, 13, 22; IX, 1-17; Cf. Eccli., XLVI, 17-19. Voir ARCHE DE NOÉ, t. I, fig. 246, col. 926.

1. CORRUPTION UNIVERSELLE; LE DÉLUGE DÉCRÉTÉ; CONSTRUCTION DE L'ARCHE. — Au temps de Noé une corruption inouïe régnait sur la terre. La descendance de Caïn et celle de Seth s'étaient rapprochées; les Fils de Dieu (voir ce mot, t. II, col. 2255), c'est-à-dire les enfants de Seth, s'étaient unis en mariage aux filles des Caïnites : dès lors les deux cités, celle du démon et celle de Dieu, se trouvèrent confondues, selon la pensée de saint Augustin, *De civit. Dei*, XV, 20, n. 1, t. XLI, col. 462. Le fruit de ces unions fut une race d'hommes violents, impies, livrés aux plus brutales passions, et dont les désordres poussèrent enfin à bout la patience divine. Moïse nous dit que le Seigneur, irrité contre tant de crimes, se repentit d'avoir fait l'homme et se décida à l'exterminer, en le noyant dans un déluge universel, Gen., VI, 17, et non seulement l'homme, mais tous les animaux, qui peuplaient la terre et les airs. Gen., V, 2-7. Cependant, toujours miséricordieux, le Seigneur ne voulut pas perdre l'humanité sans retour en l'anéantissant tout entière; au milieu de la corruption générale, il avait distingué et choisi un homme, qu'il préserva par sa grâce du déluge de l'iniquité avant de le sauver du déluge des eaux. Bossuet, *Disc. sur l'histoire universelle*, Paris, 1828, t. XIV, 2e partie, c. I, p. 169. Celui qui devait être ainsi épargné et devenir en conséquence le germe d'un monde nouveau fut Noé « homme juste et parfait », dont la vertu était encore relevée par le contraste des vices de ses contemporains et qui marcha toujours « avec Dieu ». Gen., VI, 9. Cette dernière louange n'est donnée par l'Écriture qu'à un autre saint patriarche, Hénoch. Gen., V, 22. Le Seigneur fit connaître à Noé son dessein de châtier les coupables et lui ordonna de construire une arche dont il traça lui-même le plan et indiqua la matière et les dimensions; elle devait être, durant l'inondation, un lieu de refuge et de séjour pour lui, pour sa famille et pour les animaux qui seraient épargnés. Voir ARCHE DE NOÉ, t. I, col. 923. Noé devait avoir à ce moment quatre cent quatre-vingts ans, si, comme on est en droit de le conclure du récit sacré, Dieu lui donna l'ordre de construire l'arche au moment même où, en décrétant le châtiment, il déclarait qu'il accordait aux coupables un répit de cent vingt ans avant l'exécution de la sentence. Or, Noé avait six cents ans « lorsque les eaux du déluge inondèrent la terre ». Gen., VII, 6. — Entre ces deux dates se place la naissance de ses trois fils Sem, Cham et Japhet; il avait cinq cents ans à la naissance de l'aîné, Sem. Gen., V, 31.

Cette communication divine fournit à Noé l'occasion de montrer cette foi louée par saint Paul, Heb., XI, 7, dans des termes qui rappellent l'éloge que l'Apôtre donne dans les versets suivants à celle d'Abraham. Plein de confiance « dans la révélation divine touchant des choses qu'il ne voyait pas encore », il se mit aussitôt à l'œuvre et commença de construire l'arche. Devenu par la volonté du Seigneur « le prédicateur de la justice », II Pet., II, 5, il fit connaître aux hommes la sentence portée contre eux; mais ils restèrent « incrédules » à ses paroles aussi bien qu'insensibles à l'autre sorte de prédication muette qu'il leur adressait en préparant sous leurs yeux l'instrument du salut de sa famille. Ces hommes, esclaves de leurs passions, rendirent « vaine l'attente de la patience divine tout le temps que dura la construction de l'arche », I Pet., III, 20 (grec); ils continuèrent « à boire, à manger », à se livrer à leurs affaires et à leurs plaisirs, Matth., XXIV, 38; Luc., XVII, 26, et la foi de Noé, si vive et si constante, ne servit qu'à « condamner un monde » pervers et obstiné dans son incrédulité. Heb., XI, 7. Ses exhortations et l'exemple de sa constance ne furent pas cependant complètement inutiles : lorsque le châtiment vint donner raison à ses prédictions, beaucoup d'entre les coupables se repentirent et obtinrent leur pardon. Saint Pierre nous dit que l'âme sainte du Sauveur alla visiter leurs âmes aux limbes le jour de sa passion. I Pet., III, 20.

II. L'entrée dans l'arche. — Lorsque le terme fixé fut arrivé, Noé avait achevé son œuvre. Dieu lui ordonna alors d'entrer dans l'arche avec sa femme, ses trois fils et leurs femmes, en tout huit personnes, I Pet., III, 20, et d'y faire entrer aussi les animaux, conformément aux prescriptions qu'il lui avait déjà données. D'après les ℣. 1 et 4 de Gen., VII, Noé reçut l'ordre d'entrer dans l'arche sept jours avant le déluge, et selon les ℣. 10 et 11, il y entra le jour même où les cataractes du ciel s'ouvrirent pour inonder la terre (fig. 449). Il y a là une contradiction apparente, mais il est aisé de concilier ces deux indications. Noé et sa famille entrèrent en effet dans l'arche une semaine avant le déluge, Gen., VII, 1 et 4, mais non pour s'y enfermer définitivement, ce qu'ils ne firent que sept jours plus tard, Gen., VII, 10, 13, lorsque le vaisseau eut reçu tous ses habitants. Dans l'intervalle, Noé et les siens durent continuer à s'occuper des derniers préparatifs, compléter peut-être les approvisionnements pour lui et pour les animaux, Gen., VI, 21, et recevoir ces animaux à mesure qu'ils arrivaient, les introduire dans l'arche et les installer à la place qui convenait à chacun.

Deux questions entre bien d'autres ont exercé ici la

449. — Noé dans l'arche, d'après la tradition chaldéenne. Antique cylindre babylonien. — D'après Jeremias, *Der alte Testament im Lichte des Alten Orients*, fig. 43.

sagacité des anciens interprètes. Ils se sont demandé d'abord comment les animaux les plus féroces vinrent à Noé, sans aucun danger pour lui et sans lui causer la moindre crainte. L'Écriture Sainte ne nous apprend rien sur ce point et nous en sommes réduits à des conjectures. Il en est de même pour l'autre question : Comment tous les animaux, appelés des pays les plus lointains et les plus divers, sont-ils venus seulement selon un nombre déterminé et sont-ils arrivés en même temps et au même endroit? Les uns ont invoqué l'intervention des anges; les autres ont recouru à un instinct analogue à celui qui pousse certaines espèces à émigrer vers d'autres climats. Dom Calmet a fait à ce sujet une sage réflexion, qui doit s'appliquer à tous les récits de la Bible, car elle exprime une règle essentielle de l'exégèse catholique : « Chacun, dit-il, peut abonder dans son sens sur la manière dont ceci s'exécuta, pourvu que la certitude du fait n'en souffre pas. » *Commentaire littéral sur la Genèse*, VI, 20, Paris, 1707, p. 169.

III. Le déluge; la bénédiction de Dieu et son alliance avec Noé. — Lorsque tous les animaux furent réunis dans l'arche et au moment où les eaux du ciel allaient commencer de tomber, pour engloutir le monde condamné par la justice divine, le Seigneur donna à Noé une marque touchante de sa bonté. L'auteur sacré nous la fait connaître par ces simples paroles : « Et le Seigneur l'enferma par dehors » (hébreu : ferma derrière lui, ou pour lui). Gen., VII, 16. Par là, il voulait affermir sa foi et lui inspirer une absolue confiance et un entier abandon à Dieu. Enfermé dans ce vaisseau sans voiles, sans gouvernail, sans aucun moyen de se diriger, il ignorait sur quelles terres il aborderait pour y déposer les germes d'un monde nouveau conservé dans l'arche (fig. 450).

Le Seigneur, qui lui avait révélé si longtemps à l'avance l'époque du déluge, lui en laissait maintenant ignorer la durée. Aussi voyons-nous le patriarche chercher à savoir où en était l'inondation lorsque l'arrêt de l'arche sur les montagnes du pays de l'Ararat, dont les sommets étaient déjà émergés, lui fit comprendre que les eaux avaient dû baisser. Gen., VIII, 4, 5. Il fit sortir par une fenêtre d'abord un corbeau qui ne revint pas, puis une colombe qui, n'ayant pas trouvé d'endroit où se reposer, retourna vers lui. Huit jours après, la colombe, lâchée une seconde fois, rapporta dans son bec un petit rameau d'olivier avec ses feuilles vertes. Noé attendit encore sept jours pour tenter une nouvelle expérience et envoya une troisième fois la colombe, qui ne revint pas. Découvrant alors le toit de l'arche, il put s'assurer par lui-même que les eaux se retirant avaient laissé la terre à sec.

Cependant il ne débarqua pas encore; toujours soumis à l'action divine, il attendit que Celui qui l'avait enfermé dans l'arche vînt lui ordonner d'en sortir. Quand il reçut cet ordre, une année entière s'était écoulée depuis

450. — Noé ramant dans la barque, d'après la tradition chaldéenne. Antique cylindre babylonien.
D'après Jeremias, *ibid.*, fig. 44, p. 125.

son embarquement. Il rendit la liberté à tous les animaux, ne retenant auprès de lui que ceux qu'il voulait offrir à Dieu et aussi sans doute ceux qui devaient rester à son service ou lui être de quelque utilité. Gen., VIII, 6-9.

Dès que Noé eut mis les pieds sur la terre purifiée par les eaux du déluge, sa première pensée fut de reconnaître, par un sacrifice solennel, le souverain domaine du Seigneur qui venait de donner une preuve si éclatante de sa puissance et de sa justice contre les méchants en même temps qu'un témoignage si touchant de bonté et de miséricorde envers son serviteur fidèle. Il érigea donc un autel et y offrit en holocauste des victimes prises dans toutes les espèces d'animaux purs, oiseaux ou quadrupèdes, qui avaient été conservés dans l'arche. Gen., VIII, 20.

C'est la première fois que l'Écriture fait mention d'un autel, mais évidemment Noé n'a rien innové, et sous une forme ou sous une autre, les autels ont dû exister dès l'origine du monde, aussi bien que les sacrifices qui les supposent. Voir Autel, t. I, col. 1266. Cf. Gen., IV, 3-5. — On peut faire la même observation sur la distinction entre les animaux purs et impurs; la façon dont s'expriment Dieu lui-même et l'écrivain sacré indique bien qu'il s'agit d'une institution connue, et c'est pourquoi on en parle sans aucune explication. Gen., VII, 2; VIII, 20. Voir Animaux impurs, col. 613.

Le Seigneur agréa ce sacrifice; sa justice, qui venait de s'exercer avec une si terrible rigueur sur les pécheurs par le déluge, se trouva complètement satisfaite par cet hommage du juste Noé. Dieu voulut même mettre à l'avance une barrière à sa juste colère en se dépouillant, en quelque sorte, pour l'avenir, d'une partie de ses

droits contre l'homme coupable : il déclara que désormais, faisant une plus large part à la miséricorde, à cause de la faiblesse naturelle de l'homme, il ne maudirait plus la terre à cause de lui et ne bouleverserait plus, par une pareille catastrophe, le cours régulier des récoltes et des saisons. Gen., VIII, 21-22.

Il daigna sanctionner cette promesse en se liant par un pacte solennel avec Noé et ses fils, ainsi qu'avec les animaux sortis de l'arche et tous les autres répandus sur la face de la terre. Il décréta qu'il resterait de cette alliance nouvelle un signe perpétuel capable par sa nature et son universalité d'être reconnu de tous : ce fut l'arc-en-ciel. Chaque fois qu'il viendrait étendre sur les nuages du ciel son orbe aux brillantes couleurs, Dieu se souviendrait de son alliance et de ses promesses, c'est-à-dire que les hommes y verraient le symbole et le mémorial de la parole que Dieu leur avait donnée de ne plus les châtier en noyant la terre dans un nouveau déluge. Gen., IX, 8-17. Voir ARC-EN-CIEL, t. I, col. 910.

A cette promesse et à ce pacte, dont l'objet, pour ainsi dire tout négatif, était l'exemption d'une peine à encourir, Dieu joignit une triple bénédiction qui assurait à l'homme des avantages positifs. Ces trois bénédictions, comme les commentateurs le font observer, sont le renouvellement et la confirmation de celles qui avaient été données à Adam.

Au moment de ce second commencement du monde, Dieu renouvelle à l'homme les prérogatives dont il l'avait investi aux premiers jours de son existence sur la terre. La première de ces bénédictions est la fécondité de l'homme et la propagation de l'espèce humaine. Gen., IX, 1; cf. I, 28. Par la seconde, l'homme est maintenu dans son empire sur les animaux, tel du moins qu'il lui est resté après le péché. Gen., IX, 2; cf. I, 28. La troisième enfin lui confère le droit de se nourrir de ce qui a vie sur terre, plantes et animaux. Gen., IX, 3; cf. I, 29. Sur ce troisième point, voir CHAIR DES ANIMAUX, t. II, col. 489. Sur la défense de manger le sang, voir SANG.

Les Pères ont vu dans Noé une des principales figures de Jésus-Christ. Comme le Sauveur il a prêché d'abord la pénitence aux hommes; il a construit lui-même l'arche, comme Jésus-Christ a fondé son Église; il a sauvé ceux qui sont entrés avec lui, tandis que tous les autres périssaient, de même que Jésus-Christ propose aux hommes, comme moyen nécessaire de salut, d'entrer dans l'Église et d'y demeurer. A ces grandes lignes générales on peut ajouter un trait particulier fourni par deux passages de l'Écriture, dans lesquels Noé nous apparaît comme le type du Messie médiateur et intercesseur : « Au temps de la colère, dit l'Ecclésiastique, il fut fait réconciliation, et c'est pourquoi, lorsque arriva le déluge, un reste fut laissé sur la terre. » Eccli., XLIV, 17-18. Le mot grec ἀντάλλαγμα, traduit ici par « réconciliation », s'entend dans le Nouveau Testament du prix donné comme équivalent d'une âme. Cf. Matth., XVI, 26; Marc., VIII, 37. Il est encore permis de voir dans Noé une figure de Jésus médiateur par la puissance d'intercession que Ézéchiel lui attribue, bien que l'intercession que suppose le prophète soit représentée comme inefficace dans les circonstances où elle est censée se produire. Ezech., XIX, 16, 18, 20. — Sur la tradition chaldéenne du déluge et du Noé chaldéen, voir DÉLUGE, t. II, col. 1346.

IV. DERNIÈRE PÉRIODE DE LA VIE DE NOÉ. — Noé vécut encore trois cent cinquante ans après le déluge. Gen., IX, 28. Dieu lui accorda cette longue vie pour lui donner le temps d'accomplir jusqu'au bout sa mission de sauveur, en la continuant sous une forme nouvelle. Sur la terre dépeuplée par le déluge, l'humanité renaissante avait en lui son chef et son guide. De même qu'Adam, le premier père du genre humain, en avait été aussi l'instituteur, Noé devait être le père et l'instituteur de l'humanité renouvelée, avec cette différence toutefois qu'Adam avait eu tout à apprendre à ses enfants, tandis que Noé n'avait rien à enseigner aux siens. Sem, Cham et Japhet avaient eu sous leurs yeux, durant le siècle qui précéda le déluge, le spectacle de la brillante civilisation inaugurée par les fils de Lamech le Caïnite. Gen., IV, 21-22. La construction seule de l'arche, à laquelle ils avaient dû participer sous la direction de Noé, suppose des connaissances techniques très variées. Or, ces connaissances et d'autres qui caractérisent la civilisation antédiluvienne n'avaient pas péri dans le grand cataclysme. Noé et ses fils les avaient reçues comme un héritage à transmettre aux générations futures, sauf à en éliminer les éléments corrompus qu'elles renfermaient. « Avec le genre humain, dit Bsssuet, Noé conserva les arts, tant ceux qui servaient de fondement à la vie humaine et que les hommes savaient dès leur origine, que ceux qu'ils avaient inventés depuis. » *Discours sur l'histoire universelle*, 1re partie, 1re époque, Paris, 1828, t. XIV, p. 9.

Mais si Noé n'avait pas à instruire ses fils et ses petits-fils, il devait les diriger dans des voies nouvelles, toutes différentes de celles où l'humanité antédiluvienne s'était égarée. Les hommes, en s'appliquant à la culture des arts et des sciences, n'y avaient cherché qu'un moyen d'accroître leur bien-être et de multiplier leurs jouissances, et ce progrès matériel avait fait progresser en même temps la corruption des mœurs qui avait causé leur perte.

La mission de Noé, dont l'objet principal était de sauver des eaux les restes du genre humain, devait donc avoir pour complément de le préserver pour l'avenir du déluge de corruption où le vieux monde avait sombré. De cette direction nouvelle, l'Écriture ne nous dit qu'un mot, mais il est significatif : « Noé fut un homme adonné à l'agriculture et il se mit à cultiver la terre. » Gen., IX, 20. Il ramena ainsi les hommes aux occupations qui furent celles des premiers jours du monde. Ses enfants avaient été témoins des excès et des désordres de la civilisation corruptrice qui venait de disparaître; il leur inculqua les éléments d'une civilisation toute différente en s'adonnant à l'agriculture; par son exemple, et aussi sans doute par ses conseils, il les établit dans un genre de vie plus approprié à leurs vrais besoins et plus capable d'assurer leur bonheur, parce qu'il leur offrait beaucoup moins d'occasions de pécher et leur laissait plus de liberté pour élever leur pensée vers leur créateur.

Noé paraît avoir voulu s'appliquer à faire progresser l'agriculture en lui ouvrant une voie plus large par la culture de la vigne. « Il planta la vigne, » dit la Genèse, IX, 20. Ces paroles n'indiquent nullement que la vigne fût inconnue dans le pays habité par Noé avant le déluge et qu'elle se soit présentée à sa vue comme un objet tout à fait nouveau. La suite du texte ferait plutôt croire qu'on n'usait alors du raisin que comme des autres fruits destinés à la table, ainsi que cela se pratique encore en certains pays où la vigne n'est pas cultivée en grand. Le patriarche voulut en extraire le vin, et il se laissa surprendre par cette liqueur dont il ne soupçonnait pas les effets. Il en but sans défiance en trop grande quantité et s'enivra. Gen., IX, 21.

Cet accident fut l'occasion d'une scène imposante dont le récit termine l'histoire de Noé. Dans son ivresse le vieux patriarche s'était étendu nu sur le sol de sa tente. Cham le vit dans cet état et s'empressa de sortir pour aller en aviser ses frères. Sem et Japhet se conduisirent dans cette circonstance avec un respect admirable vis-à-vis de leur père. Lorsque celui-ci, ayant repris ses sens, apprit ce qui s'était passé, il maudit Cham dans la personne de son fils Chanaan, et il bénit Sem et Japhet, en prononçant dans un esprit prophétique les solennelles paroles que l'Écriture nous a con-

servées. Elles sont le testament du patriarche et l'histoire anticipée des trois grandes familles issues de Sem, de Cham et de Japhet : « Maudit soit Chanaan, dit-il; il sera l'esclave des esclaves de ses frères. » Et il dit aussi : « Béni soit le Seigneur Dieu de Sem; que Chanaan soit son esclave. Que Dieu dilate Japhet, qu'il habite dans les tentes de Sem et que Chanaan soit son esclave. » Gen., IX, 22-27. Voir CHAM, CHANAAN, t. II, col. 513, 532. « Et tous les jours accomplis (de Noé) furent de neuf cent cinquante ans, et il mourut. » Gen., XX, 29. E. PALIS.

NOÉMA (hébreu : *Na'amâh;* Septante : Νοεμά), fille de Lamech et de Sella, sœur de Tubalcaïn. Gen., IV, 22. Les commentateurs lui ont attribué l'invention de l'art de filer et de faire des étoffes. — D'après les rabbins, la femme de Noé s'appelait Noéma. Mais on lui donne aussi d'autres noms non moins imaginaires. Fabricius, *Apocrypha Veteris Testamentis*, t. I, p. 271. — Une des femmes du roi Salomon, la mère de Roboam, qui était de race ammonite, portait en hébreu le même nom que la fille de Lamech, *Nā'amāh*, Vulgate : *Naama*. III Reg., XIV, 21; II Par., XII, 13. Voir NAAMA 1, col. 1426.

NOÉMAN (hébreu : *Na'ămân;* Septante : Νοεμάν), fils de Béla et petit-fils de Benjamin. De lui sortit la famille des Noémanites. Num., XXVI, 40. Dans la Genèse, XLVI, 21, son nom est écrit dans la Vulgate Naaman. Voir NAAMAN 1, col. 1426.

NOÉMANITES (hébreu : *han-Na'ămî* [pour *Na'ămônî*]; Septante : ὁ Νοεμανί; Vulgate : *Noëmanitæ*), descendants de Noéman. Num., XXVI, 40.

NOÉMI (hébreu : *No'ŏmî;* Septante : Νωεμίν), femme d'Élimélech. — Le livre de Ruth raconte qu'à l'occasion d'une famine, Élimélech, d'Éphrata ou Bethléhem, Noémi, sa femme, et leurs deux fils se retirèrent dans le pays de Moab. Élimélech y mourut. Ses deux fils se marièrent avec des femmes moabites et moururent à leur tour, si bien que Noémi resta avec ses deux brus, Orpha et Ruth. Comme la famine avait cessé, Noémi se décida à retourner dans son pays. Elle dit adieu à ses deux brus et leur recommanda de retourner chez leurs mères afin de pouvoir se remarier. Orpha obéit, mais Ruth, malgré toutes les instances, ne voulut pas se séparer de sa belle-mère. Toutes deux revinrent donc à Bethléhem. Les femmes du pays disaient en la revoyant : « Est-ce là Noémi? » Pour elle, après avoir éprouvé tant de malheurs, elle répondait : « Ne m'appelez pas *no'ŏmî,* » c'est-à-dire « mon agrément » (Vulgate : *pulchram,* « belle »), « mais appelez-moi *mārā',* » c'est-à-dire « amertume » (Vulgate : *amaram,* « amère »), « car le Tout-Puissant m'a remplie d'amertume. » Ruth, I, 1-21. Noémi s'occupa de fixer le sort de Ruth. Celle-ci alla glaner dans le champ d'un homme riche, nommé Booz, et d'ailleurs parent d'Élimélech. Quand la moisson fut terminée, Noémi, se conformant à l'usage du temps et du pays, commanda à Ruth de se parer, de s'approcher du lieu où dormait Booz et de se coucher à ses pieds. Des explications s'ensuivirent naturellement. Ruth fit appel à la coutume du lévirat, qui donnait à Booz le droit de l'épouser. Un autre parent plus proche renonça à ce droit, et Booz épousa Ruth. Voir BOOZ, t. I, col. 1851; LÉVIRAT, t. IV, col. 213; RUTH. Quand celle-ci eut un fils, Obed, qui fut le grand-père de David, les femmes de Bethléhem félicitèrent Noémi. Cette dernière prit soin de l'enfant et se fit sa nourrice, ce qui signifie qu'elle veilla sur lui avec amour et dévouement comme sur son propre enfant. Ruth, II, 1-IV, 16. H. LESÊTRE.

NOGA, NOGÉ, hébreu : *Nôgah,* « splendeur; » Septante : Ναγαί; Ναγέθ, I Par., XIV, 6; *Alexandrinus :* Ναγέ; Vulgate : *Noge,* I Par., III, 7; *Noga,* I Par., XIV, 6), fils de David, né à Jérusalem, I Par., III, 7; XIV, 6. Son nom ne se trouve pas dans la liste parallèle. II Reg., V, 14-15.

NOHAA (hébreu : *Nôḥāh;* Septante : Νωά), le quatrième des fils de Benjamin. Voir la généalogie de Benjamin, t. I, col. 1589..

NOHESTA (hébreu : *Neḥušṭa',* « bronze » ou « serpent » (?); Septante : Νέσθα; Lucien : Νεεσθάν), fille d'Elnathan de Jérusalem, femme du roi Joakim et mère du roi Joachin. Elle fut emmenée captive à Babylone par Nabuchodonosor en 597 avant J.-C. IV Reg., XXIV, 8, 15. Voir ELNATHAN 1, t. II, col. 1701. D'après la vocalisation massorétique de Nohesta, il signifierait « bronze »; d'après les consonnes, נחש, *nāḥāš,* il peut signifier « serpent ». Saint Jérôme, *De nom. hebr.*, t. XXIII, col. 826, l'a dérivé de *neḥŏšét,* « bronze, airain, » et il en a rendu la signification par *æs ejus.*

NOHESTAN (hébreu : *Neḥušṭān,* « de bronze, d'airain; » Septante : Νεεσθάν; *Alexandrinus :* Νεσθάν), nom donné par le roi Ézéchias au serpent d'airain que Moïse avait fait élever dans le désert. Num., XXI, 8-9. D'après le texte massorétique de IV Reg., XVIII, 4, et d'après le texte ordinaire des Septante, ainsi que d'après la traduction de la Vulgate, c'est Ézéchias qui lui aurait donné le nom de Nohestan, mais d'après la leçon de Lucien, καὶ ἐκάλεσαν αὐτὸν Νεεσθάν, le sujet du verbe est indéfini, ce qui revient à dire que Nohestan était le nom populaire du serpent d'airain, et cela paraît plus vraisemblable. — Quoi qu'il en soit, ce nom peut faire aussi allusion à la forme du serpent, *nāḥāš,* autant qu'à la matière dont il avait été fabriqué. — Malgré son origine, Ézéchias fit briser le serpent d'airain, parce qu'il était devenu l'objet d'un culte idolâtrique et que les Juifs brûlaient de l'encens en son honneur. IV Reg., XVIII, 4. Voir SERPENT D'AIRAIN.

NOIR (hébreu : *ḥûm, šeḥor, šeḥarḥor,* « noirâtre, » *šeḥôr,* « noirceur; » Septante : περκνός, μέλας, μελανωμένος; Vulgate : *niger, nigrede*), ce qui est sans lumière, obscur, dépourvu de couleur, par opposition avec le blanc qui est la réunion de tous les rayons lumineux et de toutes les couleurs. Le noir peut résulter de l'absence totale de lumière, ou de la conformation superficielle d'un objet absorbant plus ou moins complètement tous les rayons lumineux. — Il y a des brebis qui ont la toison noire. Gen., XXX, 32, 35, 40. Dans leurs visions, Zacharie, VI, 2, 6, et saint Jean, Apoc., VI, 5, voient des chevaux noirs, sortant vers le septentrion, c'est-à-dire vers le côté du ciel où ne va pas le soleil. Les chèvres et les chameaux ont quelquefois un poil noir avec lequel on fabrique des étoffes pour faire des tentes, des sacs, etc. L'épouse du Cantique, I, 4, 6, brûlée par le soleil, a le teint noir comme les tentes de Cédar. Saint Jean, Apoc., VI, 12, voit le ciel devenir noir comme un sac de poil. L'homme a des poils noirs. Lev., XIII, 31, 37. L'épouse a les cheveux noirs comme le corbeau. Cant., V, 11. Le nom du corbeau, *'orēb,* de *'ārab,* « disparaître, » en parlant du soleil, assyrien : *érêbu,* marque en effet l'obscurité, le noir, comme quand le soleil est couché. L'homme est cependant incapable de rendre naturellement noir ou blanc un seul de ses cheveux. Matth., V, 36. Les idoles ont le visage noirci par la fumée. Bar., VI, 20. La souffrance et le chagrin rendent le visage noirâtre. Job, XXX, 30; Nah., II, 10. Après la prise de Jérusalem, les princes de la ville ont l'aspect plus sombre que la noiceur même. Lam., IV, 8. — Dans nos contrées occidentales, le noir est devenu la couleur du deuil. Chez les Hébreux, on se contentait de porter des vêtements sombres ou le cilice, ordinairement noirâtre.

Voir CILICE, DEUIL, t. II, col. 760, 1396. — Pour le surnom de Simon le Noir, voir NIGER. H. LESETRE.

NOIX. — 1° Fruit du noyer (hébreu : *'ĕgôz ;* Septante : κάρυον ; Vulgate : *nux*). Voir NOYER. — 2° La Vulgate traduit aussi par *nux*, « noix, » Exod., XXV, 33, 34; XXXVII, 19, 20, le mot hébreu *mesuqqâdîm*, qui signifie « fait en forme d'amandes » et se dit de l'ornement en forme de calice du chandelier d'or (Septante : κρατῆρες ἐκτετυπωμένοι καρυΐσκους ; Vulgate : *scyphi quasi in nucis modum*). Voir AMANDE, t. I, col. 437, et CHANDELIER D'OR, t. II, col. 544.

NOM (hébreu ; *šêm ;* chaldéen : *šum ;* Septante : ὄνομα ; Vulgate : *nomen*), mot qui sert à désigner une personne, un être ou un objet quelconque.

I. NOMS DIVINS. — 1° *Les noms de Dieu.* — Dieu, qui est désigné en hébreu par le nom général d'Elohim (voir t. II, col. 1701), révéla à Moïse son nom particulier de Jéhovah ou Yahvéh. Exod., III, 6-16 (voir t. III, col. 1227). Il est appelé de différents autres noms, Adonaï (voir t. I, col. 223), El (voir t. II, col. 1627) ; *šaddai*, παντοκράτωρ, *omnipotens*, le Tout-Puissant, Gen., XVII, 1 ; Job, V, 17, etc. ; *'elyôn*, ὕψιστος, *altissimus*, le Très-Haut, Gen., XIV, 18; Ps. VII, 18, etc. ; Dieu *ṣebā'ôṯ*, δυνάμεων, *virtutum* ou *exercituum*, des armées, Ps. LXXX (LXXIX), 15; Jer., V, 14, etc. ; *qedôš lišrā'êl*, ἅγιος Ἰσραήλ, *sanctus Israel*, le Saint d'Israël, Is., XLVII, 4 ; *go'ēlênû*, ῥῦσαι ἡμᾶς, *redemptor noster*, notre Rédempteur, Is., LXIII, 16 ; *'Êl hag-gādôl hag-gibbôr*, Θεὸς ὁ μέγας ὁ ἰσχυρός, *fortissime, magne et potens*, Dieu grand et fort. Jer., XXXII, 18, etc. — Le Fils de Dieu incarné est appelé Emmanuel, Is., VII, 14 (voir EMMANUEL, t. II, col. 1732), Conseiller admirable, Dieu fort, Père éternel, Prince de la paix, Is., IX, 6 ; Jésus, Matth., I, 21 ; Luc., I, 31 (voir t. III, col. 1423); Messie, Verbe, etc. Voir t. III, col. 1424-1427.

2° *Le nom pris pour la personne.* — Chez les Hébreux, le nom, étant toujours significatif, s'identifiait en quelque sorte avec celui qu'il désignait et s'employait comme synonyme. Dans un assez grand nombre de passages, le nom de Dieu est pris pour la personne même de Dieu. « J'envoie mon ange devant toi,... mon nom est en lui. » Exod., XXIII, 21. Jéhovah choisit une tribu pour y faire habiter son nom. Deut., XII, 5, 11, 21 ; XVI, 2, 6, 11. Le Temple est une demeure bâtie à son nom. II Reg., VII, 13; III Reg., V, 5; VIII, 18, 19. « Là sera mon nom, » dit le Seigneur en parlant de cette demeure. III Reg., VIII, 29; IX, 3. « C'est dans Jérusalem que je placerai mon nom. » IV Reg., XXI, 4, 7; II Esd., I, 9. « Que le nom du Dieu de Jacob te protège. » Ps. XX (XIX), 2. « Le nom de Jéhovah vient de loin. » Is., XXX, 27, etc. Les Hébreux, d'ailleurs dociles aux prescriptions formelles de la loi, Exod., XX, 7 ; XXIII, 13 ; Deut., V, 11, avaient pour le nom de Dieu le même respect que pour sa personne. Pour ne pas manquer de révérence envers le nom de Jéhovah, ils le remplaçaient par celui d'Adonaï dans toutes les lectures publiques ou privées, sauf dans la bénédiction solennelle que le prêtre donnait dans le Temple. Voir ADONAÏ, t. I, col. 223; *Sota*, 7 ; *Joma*, 6 ; Iken, *Antiquitates hebraicæ*, Brême, 1741, p. 280, 290 ; Schurer, *Geschichte des Judischen Volkes in Zeit. J.-C.*, Leipzig, t. II, 1898, p. 297, 458. Les Samaritains professaient le même respect pour le nom sacré, et il est possible que le mot Asimah, dont on a fait le nom d'une idole d'Émath (voir t. I, col. 1097), ne représente autre chose que l'hébreu *haš-šêm*, « le nom, » c'est-à-dire Jéhovah lui-même, honoré d'ailleurs avec d'autres dieux par les habitants importés dans la Samarie. IV Reg., XVII, 30-33. Voir SAMARITAINS. Les livres des rabbins emploient souvent le mot « nom » au lieu de dire « Dieu ». Cf. *Sanhedrin*, 56 a ; *Schebuot*, 36 a ; Drach, *Harmonie entre l'Église et la Synagogue*, Paris, 1884, t. I, p. 408-410. Ils attribuaient à Dieu trois autres noms mystérieux, un de douze lettres, un de quarante-deux et un de soixante-douze. Cf. *Kaddusclin*, 91 a ; *Vayikra Rabba*, 23 ; *Debarim Rabba*, 1. Abenezra a composé un *Sêfer has-sêm*, « livre du nom, » sur le nom de Jéhovah. Voir t. I, col. 35.

3° *Perfections du nom de Dieu.* — Le nom de Dieu est saint, Ps. CXI (CX), 9, grand et terrible, Mal., I, 11, 14, incommunicable, c'est-à-dire ne pouvant convenir qu'à Dieu lui-même. Sap., XIV, 21. Le nom de Dieu est puissant. C'est au nom de Dieu, c'est-à-dire avec l'autorité et la puissance de Dieu, que parlent et agissent ceux que Dieu envoie aux autres hommes. Deut., XVIII, 19 ; Jos., IX, 9 ; I Reg., XVII, 45 ; Eccli., XXXVI, 17 ; XLI, 14 ; Matth., VII, 22 ; Luc., XXIV, 47. Notre-Seigneur lui-même ne vient et ne parle qu'au nom de son Père. Joa., V, 43 ; X, 25. Aussi, « béni celui qui vient au nom de Dieu. » Ps. CXVIII (CXVII), 26 ; Matth., XXI, 9 ; XXIII, 39; Marc., XI, 10; Luc., XIX, 38 ; Joa., XII, 13.

4° *Le nom de Jésus.* — Le nom du Sauveur, « Jéhovah sauve, » participe à la sainteté et à la puissance du nom de Jéhovah. Il est supérieur à tous les autres noms, Phil., II, 9, 10 ; Hébr., I, 4, et, par excellence, le nom qui procure le salut. Act., IV, 12 ; Rom., X, 13. Ce nom est prêché et manifesté. Marc., VI, 14. Croire au nom de Jésus, c'est adhérer à sa doctrine. Joa., I, 12; II, 23 ; III, 18; I Joa., III, 23; V, 13. Pour obtenir la grâce, les disciples de Jésus s'assemblent en son nom, Matth., XVIII, 20, et en son nom s'adressent au Père. Joa., XIV, 13; XV, 16; XVI, 23-26. Au nom de Jésus, les Apôtres et les ministres de l'Église agissent et prêchent, Act., III, 16 ; IV, 10, 17 ; V, 18 ; opèrent des miracles, Marc., IX, 37, 38; XVI, 17 ; Luc., IX, 49 ; X, 17 ; Act., III, 6; IV, 30; XVI, 18 ; baptisent, Act., II, 38 ; VIII, 12, 16 ; X, 48 ; XIX, 5; remettent les péchés, Act., X, 43; XXII, 16 ; I Cor., VI, 11 ; I Joa., II, 12, et administrent l'extrême-onction. Jacob., V, 14. Il est nécessaire, méritoire et heureux de souffrir pour le nom de Jésus. Matth., XXIV, 9; Marc., XIII, 13; Luc., XXI, 17 ; Joa., XV, 21 ; Act., V, 41 ; IX, 16; I Pet., IV, 14.

5° *Devoirs envers le nom de Dieu.* — Il faut jurer par le nom de Dieu, Deut., VI, 13; Jos., IX, 19, et non par celui des faux dieux, Exod., XXIII, 13 ; Jos., XXIII, 7 ; ne pas prendre ce saint nom en vain, Exod., XX, 7 ; Deut., V, 11 ; ne pas le souiller, Lev., XVIII, 21 ; XIX, 12; XX, 2 ; XXI, 6 ; XXII, 32 ; XXIV, 16. Voir BLASPHÈME, t. I, col. 1806. Notre-Seigneur ordonne de demander que ce nom soit sanctifié, c'est-à-dire honoré et traité saintement par tous ceux qui le profèrent et se disent les enfants du Père qui est dans les cieux. Matth., VI, 9; Luc., XI, 2. Le nom divin appelle le respect, Lev., XVIII, 21 ; l'amour, Ps. V, 12 ; la louange, Exod., IX, 16 ; Ps. LXVI (LXV), 2 ; l'invocation, Gen., XIII, 4 ; XXI, 33 ; XXVI, 25 ; III Reg., XVIII, 24 ; Judith, XVI, 2, etc. ; la bénédiction, Tob., III, 13, 23 ; Job, I, 21 ; Ps. LXXII (LXXI), 17 ; XCVI (XCV), 2 ; CXIII (CXII), 2 ; Eccli., XXXIX, 41 ; Dan., II, 20, etc. L'expression de ces divers sentiments revient continuellement dans les Psaumes ; il est question du nom de Dieu jusqu'à cent cinq fois dans soixante-quatre Psaumes.

6° *Protection qu'assure le nom de Dieu.* — Dire que le nom du Seigneur est invoqué sur quelqu'un, Num., VI, 27 ; Deut., XXVIII, 10 ; II Reg., VI, 2 ; II Par., VII, 14 ; Eccli., XXXVI, 14 ; Jer., XIV, 9 ; Bar., II, 15 ; Dan., IX, 18 ; Am., IX, 12 ; Jacob., II, 7, etc., c'est dire que ce quelqu'un appartient à Dieu par un titre spécial, qu'il a par conséquent droit d'en recevoir aide et protection, comme l'épouse, par exemple, appartient à l'époux et doit être protégée par lui. Is., IV, 1. Cette situation privilégiée a été autrefois celle du peuple d'Israël, et est maintenant celle du peuple chrétien. « Nous avons le nom d'enfants de Dieu et nous le sommes. » I Joa., III, 1.

II. NOMS DES ÊTRES CRÉÉS. — 1° *Remarques para-*

culières. — Il est dit qu'Adam, sur l'invitation de Dieu, donna des noms aux êtres animés qui l'entouraient dans le paradis terrestre. Gen., II, 19, 20. Il n'est pas nécessaire d'admettre que tous les animaux aient alors reçu un nom, ni que tous les noms donnés par Adam aient exprimé les qualités essentielles de l'animal. Les caractères saillants suffisaient amplement pour établir une distinction pratique entre ces différents êtres. Pour donner un nom à la première femme, Adam se contenta de marquer son origine, Gen., II, 23, ou sa maternité, Gen., III, 20, sans recourir aux qualités essentielles de sa compagne. Il lui suffit pareillement de constater dans chaque animal un trait distinctif quelconque et de s'en inspirer pour lui donner un nom. — En vertu de la loi du lévirat, le premier-né du second mariage portait le nom du frère défunt et continuait légalement sa lignée. Gen., XXXVIII, 9; Deut., XXV, 7; Ruth, IV, 5. Voir LÉVIRAT, col. 213. — Les noms des douze tribus d'Israël étaient gravés sur deux pierres d'onyx, attachées à l'éphod du grand-prêtre, pour rappeler que celui-ci invoquait le Seigneur au nom des douze tribus et qu'il appelait sur elles les bénédictions divines. Exod., XXVIII, 10, 29. — Se faire un nom, c'est accomplir des actions d'éclat afin de s'attirer l'attention, l'estime ou l'admiration des hommes. Gen., XI, 4; XII, 2; I Mach., V, 57. Un bon nom vaut mieux que la richesse et les autres avantages temporels. Prov., XXII, 1; Eccle., VII, 2.

2° *Identité du nom avec la personne ou la chose.* — Comme le nom de Dieu, le nom de l'homme est souvent pris pour la personne elle-même. Deut., II, 25; VII, 24; IX, 14; XXIX, 20; Jos., VII, 9; Prov., X, 7; Apoc., III, 4; XI, 13, etc. Dire que Dieu connaît quelqu'un par son nom, Exod., XXXIII, 12, 17, que Jésus connaît ses brebis par leur nom, Joa., X, 3, c'est indiquer la faveur et la protection particulières dont ces êtres sont l'objet. — Avoir son nom écrit au livre de vie, c'est être assuré du bonheur éternel. Phil., IV, 3; Apoc., III, 5; XIII, 8. — Dans les textes prophétiques, « être appelé » *nigrâ'*, signifie tout simplement « être », parce que le nom est toujours significatif, comme il a été déjà remarqué. Le Messie futur sera appelé, c'est-à-dire sera en réalité le Conseiller admirable, le Dieu fort, etc. Is., IX, 5. Le Dieu d'Israël est appelé Dieu de toute la terre. Is., LIV, 5. Jésus-Christ sera appelé, par conséquent sera Fils du Très-Haut, Luc., I, 32, Fils de Dieu, Luc., I, 35, Nazaréen, Matth., II, 23, fidèle, Apoc., XIX, 11, et Verbe de Dieu. Apoc., XIX, 13. Jean-Baptiste sera appelé et sera prophète du Très-Haut. Luc., I, 76. Le premier né est appelé saint, c'est-à-dire est consacré à Dieu. Luc., II, 23. Les pacifiques seront appelés, c'est-à-dire seront enfants de Dieu. Matth., V, 9. Suivant leur fidélité à la loi de Dieu, les disciples seront appelés et par conséquent seront petits ou grands dans le royaume des cieux. Matth., V, 19. De même, les restes d'Israël seront appelés saints, Is., IV, 3, et Israël lui-même sera appelé réparateur des brèches et restaurateur des chemins. Is., LVIII, 12. La maison de Dieu sera appelée, c'est-à-dire devra être et sera la maison de la prière. Is., LVI, 7; Matth., XXI, 3; Marc., XI, 17. Jérusalem sera appelée et sera « ville fidèle », Is., I, 26; non plus « délaissée », mais « mon plaisir en elle », Is., LXII, 4; « recherchée, ville non délaissée, » Is., LXII, 12; « ville de vérité, montagne sainte, » Zach., VIII, 3. Par contre, Babylone cessera d'être appelée et par conséquent d'être « souveraine des royaumes ». Is., XLVII, 5. On remarquera que cette locution ne se trouve guère que dans Isaïe, et dans la partie des Évangiles qui a une couleur plus spécialement hébraïque. La conception d'une relation très étroite entre le nom et l'être qu'il désigne se retrouve d'ailleurs chez tous les peuples sémitiques.

3° *Signification des noms.* — 1. Pour les Hébreux comme pour les autres peuples sémitiques, les noms propres avaient toujours un sens, qui servait à fixer un fait, un détail plus ou moins important, ou constituait une invocation religieuse ou une sorte de profession de foi. Quand des récits passaient d'un peuple à un autre, ce dernier avait soin de transposer les noms propres dans sa propre langue, afin de leur prêter un sens et d'en faire des éléments mnémotechniques. Il est certain, par exemple, que le premier homme et la première femme n'ont pas porté des noms hébreux, pas plus que leurs descendants nommés jusqu'à Abraham. Pourtant, les noms d'Adam, d'Ève, de Caïn, d'Abel, de Seth, de Jubal, de Noé, etc., ont une forme hébraïque et un sens dans la langue des Hébreux. C'était une nécessité. Des noms étrangers n'auraient pas été conservés par la tradition populaire.

2. Les auteurs sacrés, surtout dans les plus anciens temps, indiquent fréquemment la signification des noms. Quand ces noms désignent des personnes, le sens de ces noms a été inspiré par des circonstances très diverses, mais presque toujours sans rapport avec le caractère ou le rôle historique du personnage, puisque ces noms étaient donnés à la naissance. La Genèse explique ainsi les noms d'Ève, III, 20; de Caïn, IV, 1; de Seth, IV, 25; de Noé, V, 29; d'Abraham, XVII, 5; d'Isaac, XXI, 6; d'Ésaü et de Jacob, XXV, 25; des fils de Jacob, XXIX, 32, 33, 34, 35; XXX, 6, 8, 11, 13, 18, 20, 24, et de Joseph, XLI, 51, 52; de Pharès, XXXVIII, 29. Le nom de Moïse est également expliqué au commencement de l'Exode, II, 10. Noémi trouve que le nom de Mara « amertume », se justifierait mieux pour elle. Ruth, I, 20. Le nom de Samuel, I Reg., I, 20, est aussi expliqué. Ensuite, cet usage disparaît des livres historiques. Dans les prophètes, on trouve encore des noms propres dont le sens prophétique est spécialement noté. Is., VIII, 8; Ose., I, 4, 6, 9. Dans le Nouveau Testament, le nom de Jésus est expliqué par l'ange, Matth., I, 21, et le Sauveur explique lui-même le nom de Pierre, quand il le donne à son apôtre. Matth., XVI, 18. Presque tous les autres noms d'hommes et de femmes qui se rencontrent dans la Bible ont un sens en hébreu. Ce sens est indiqué dans les articles du *Dictionnaire,* quand il est connu; mais ils proviennent quelquefois de racines dont nous ignorons le sens. Sur le nom de MARIE, voir t. V, col. 774.

3. Les noms propres de lieux sont, au point de vue de l'histoire, plus importants encore que les noms d'hommes; car ils fixent pour toujours des traditions et tirent eux-mêmes leur signification d'un fait que l'on a trouvé digne de mémoire. Ces noms sont fréquemment expliqués par les auteurs sacrés. Il en est ainsi, par exemple, pour Babel, « confusion, » Gen., XI, 9; Segor, « petite, » Gen., XIX, 20, 22; Bersabée, « puits du serment, » Gen., XXI, 31; Éseq, « querelle, » et Rechoboth, « largeur, » noms de deux puits. Gen., XXVI, 20, 22; Bethel, « maison de Dieu, » Gen., XXVIII, 17, 19; XXXV, 7; Abel-Misraïm, « deuil de l'Égypte, » Gen., L, 11; Mara, « amertume, » Exod., XV, 23; Massah et Meribah, « contestation, » Exod., XVII, 7; Thabéera, « incendie, » Num., XI, 3; Horma, « anathème, » Num., XXI, 3; Galgala, de *gâlal* « rouler, » Jos., V, 9; Achor, de *'âkar*, « troubler, » Jos., VII, 25, 26; Bokim, « les pleurs, » Jud., II, 5; Ramath Léchi, « hauteur de la mâchoire, » Jud., XV, 17; Ében-Ézer, « pierre du secours, » III Reg. VII, 12; *Séla'-Hammaḥleqôt,* « rocher de l'évasion, » I Reg., XXIII, 28; *Ḥelqaṭ Haṣûrim* « champ des tranchants, » II Reg., II, 16; Baal Pharasim, « mont des divisions, » II Reg., V, 20; Is., XXVIII, 21; Phéretz-Oza, « percussion d'Oza, » II Reg., VI, 8, etc. Dans le Nouveau Testament, on ne voit expliqués, à l'usage des étrangers, que Golgotha, « lieu du crâne, » Marc., XV, 22; Siloé, « envoyé, » Joa., IX, 7, et Haceldama, « champ du sang. » Matth., XXVII, 8; Act., I, 19.

4. Très souvent, les noms propres des Hébreux n'ont aucun rapport avec le personnage qu'ils désignent. Ainsi Agabus, Act., XI, 28, peut venir de *ḥâgâb*, « sauterelle, »

le nom de Rachel veut dire « brebis »; celui de Débora, « abeille; » le nom du prophète Jonas vient de *yônah*, « colombe, » et Barjona veut dire « fils de Jona » ou de « la colombe »; Églon, roi de Moab, tire son nom de *'ęgęl*, « veau; » Oreb, prince madianite, tire le sien de *'orêb*, « corbeau, » et son compagnon Zeb, Jud., VII, 25, porte celui du loup, *ze'êb*. Aja, Gen., XXXVI, 24, emprunte son nom au vautour, *'ayyâh;* Sual, I Par., VII, 36, au chacal, *šû'âl;* Séphor, prince de Moab., Jos., XXIV, 10, à l'oiseau, *ṣippôr*, et Tabitha, Act., IX, 36, à la gazelle, *tebitâ'* (en araméen). Thamar, qui est le nom de trois femmes de l'Ancien Testament, veut dire « palmier »; Élon est le nom du chêne, Gen., XLVI, 14, et Susanne celui du lis. Job, XLII, 13-14, donne à ses trois filles, les noms de Jémima, « colombe, » Qetsia, « parfum, casse, » et Kéren-Happouk, « boîte d'antimoine. » D'autres noms sont suggérés par des qualités ou des défauts corporels : Héled, « le gras, » II Reg., XXIII, 29; Laban, « le blanc, » Gen., XXIV, 29; Édom, « le roux, » Gen., XXV, 25; Suar, « le petit, » Num., I, 8; Gaddel, Geddel, « le grand, » I Esd., II, 47, 56; Aram, « le haut, » Gen., XXII, 21; Phessé, « le boiteux, » I Par., IV, 12; cf. Josèphe, *Bell. jud.*, V, XI, 5; Sépho, « le chauve, » Gen., XXXVI, 23; Amasaï, « le fort, » I Par., VI, 35, etc. Il y a des noms qui se rapportent au caractère moral : Nabal, « le fou, » I Reg., XXV, 3; Hachamoni, « le sage, » I, Par., XI, 11, Réu, « l'ami, » Gen., XI, 18, etc. D'autres rappellent des métiers : Somer, « gardien, » I Par., VII, 34; Berzellaï, « qui s'occupe du fer, » II Reg., XVII, 27; Obed, « serviteur, » Jud., IX, 26; Charmi, « vigneron. » Gen., XLVI, 9, etc. Comme chez tous les autres peuples anciens et modernes, beaucoup de noms hébreux ne sont donc que des noms communs, affectés à la désignation de tel ou tel homme.

5. On trouve aussi beaucoup de noms d'hommes dans la composition desquels entre le nom de Dieu. Eldad, « que Dieu aime, » Num., XI, 26; Eldaa, « que Dieu a appelé, » Gen., XXV, 4; Éliab, « dont Dieu est le père, » Num., I, 9; Élioda, « dont Dieu prend soin, » II Reg., V, 16; Éliézer, « dont Dieu est le secours, » Gen., XV, 2; Éliphaz, « dont Dieu est la force. » Job, II, 11, etc. D'autres fois, le mot *El* est à la fin du nom : Daniel, « Dieu est mon juge; » Ézéchiel, « que Dieu fortifie; » Israël, « le fort de Dieu, » etc. Le nom de Jéhovah entre également dans la formation de beaucoup de noms : Josabad, « que Jéhovah a donné, » I Par., XXVI, 4; Joiada, « dont Jéhovah prendra soin, » IV Reg., XI, 4; Joakim, « que Jéhovah établira, » IV Reg., XXIV, 8; Joarib, « que Jéhovah défende. » I Par., IX, 10, etc. Il est parfois placé à la fin du nom : Ézéchias, « que Jéhovah fortifie, » II Reg., XVIII, 1; Ananie, « que Jéhovah ait pitié, » I Par., IX, 30; Azarias, « que Jéhovah aide. » III Reg., IV, 2, etc. On voit que le nom de Jéhovah entre dans la composition des noms propres sous une forme syncopée; quelquefois il n'est pas même exprimé, mais sous-entendu.

6. Les noms des divinités étrangères servent à former les noms de plusieurs personnages mentionnés dans la Bible. — 1. *Noms égyptiens :* Putiphar, « consacré à Phra, » *pa-Ra*, nom du soleil, Gen., XXXIX, 1; Aseneth, « demeure de Neith, » ou « qui est à Neith », Gen., XLI, 45, etc. — 2. *Noms phéniciens :* Balanan, « Baal fait grâce » (voir t. I, col. 1400); Esbaal, « homme de Baal » (voir ISBOSETH, t. III, col. 986); Jérobaal, « qui lutte contre Baal » (voir t. III, col. 1300); Mérib-Baal, « que Baal se défende » (voir col. 996), etc. Le premier de ces noms est porté par un roi d'Édom et par un officier de David, probablement chananéen; le second est remplacé par un autre plus usuel; les deux autres indiquent l'hostilité contre Baal. Ces noms ne prouvent donc rien en faveur de l'influence du culte de Baal parmi les Israélites, pas plus d'ailleurs que les noms de lieux de composition analogue et qui sont antérieurs à la conquête de Chanaan par les Hébreux. Voir BAAL, t. I, col. 1315. — 3. *Noms assyriens :* Assurbanipal, « le dieu Assur a donné un fils » (voir t. I, col. 1144); Baltassar, « que le dieu Bel protège le roi » (voir t. I, col. 1420); Nabuchodonosor, « que le dieu Nabo protège la couronne » (voir col. 1437); Sennachérib, « le dieu Sin a multiplié les frères, » etc. — 4. *Noms grecs :* Apollos, dérivé du nom d'Apollon (voir t. I, col. 774); Épaphrodite, d'Aphrodite (voir t. II, col. 1820); Hermès, fils de Zeus ou Jupiter, Rom., XVI, 14; Nymphas, de νυμφή, « épouse, » Col., IV, 15; Olympas, don de l'Olympe, Rom., XVI, 15; Phœbé, fille d'Ouranos, personnification du ciel, Rom., XVI, 1; Nérée, fils de Poseidon, dieu de la mer, Rom., XVI, 15; Diotréphès, « nourrisson de Zeus » ou Jupiter, III Joa., 9; Démétrius, de Dèmèter, déesse des biens de la terre, III Joa., 12; Linus, fils d'Apollon. II Tim., IV, 21, etc.

7. On a cherché à tirer de la signification des noms propres des conclusions relatives aux croyances de ceux qui les portaient. Ces conclusions sont légitimes en ce qui concerne les noms hébreux, égyptiens, assyriens, à condition de ne les étendre qu'à ceux de ces noms qui par leur caractère ou leur généralité sont vraiment aptes à exprimer les sentiments d'un peuple. Chez les Israélites, en particulier, certains noms sont très expressifs au point de vue de la foi, de la confiance et de la reconnaissance envers Dieu. Tels sont, outre ceux qui ont été cités plus haut, les noms suivants, dans lesquels entrent comme composants les deux noms habituels de Dieu, *'Êl* et *Yâh*, contraction de Jéhovah : Abdias, « serviteur de Jéhovah; » Adonias, « Jéhovah est mon seigneur; » Béséléel, « à l'ombre de Dieu; » Élie, « Jéhovah est mon Dieu; » Éliézer, « mon Dieu est secours; » Élimélech, « Dieu est roi; » Élisée, « Dieu est mon salut; » Elnathan et Nathanaël, « que Dieu donne; » Ézéchiel, « que Dieu rend fort; » Ezriel, « Dieu est mon secours; » Gamaliel, « Dieu récompense; » Hananias, « Jéhovah fait grâce; » Isaïe, « Jéhovah est sauveur; » Ismaël, « Dieu exauce; » Joel, « Jéhovah est Dieu; » Jéraméel, « Dieu est miséricorde; » Jésus et Josué, « Jéhovah est salut; » Johanan et Jean, « Jéhovah est grâce; » Jonathan et Nathanias, « Jéhovah a donné »; Josaphat, « Dieu juge; » Josias, « Dieu guérit; » Lamuel, « à Dieu; » Melchias, « Jéhovah est mon roi; » Michas, « qui comme Jéhovah; » Samuel, « que Dieu écoute; » Zacharie, « dont Jéhovah se souvient, » etc. — Les noms théophores de femmes sont plus rares : Athalie, « Jéhovah est ma force; » Élisabeth, « dont Dieu est le serment, » qui jure par Dieu; Josabeth, « dont Jéhovah est le serment; » Jahel, « Jéhovah est Dieu, » etc. — Il est clair que, dans la suite des temps, beaucoup de ces noms ont été attribués par habitude et sans qu'on fît grande attention à leur signification, comme il arrive parmi nous pour les noms d'Emmanuel, de Théodore, de Théophile, etc. Il n'en est pas moins vrai qu'à l'origine, c'est une pensée religieuse qui les a incontestablement inspirés. — Voir sur les noms propres théophores : Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, Paris, 1905, p. 73, 76, 89, 102, 111; Eb. Nestle, *Die israelitischen Eigennamen nach ihrer religionsgeschitlichen Bedeutung*, Harlem, 1876; M. Grundwald, *Die Eigennamen des Alten Testamentes in ihrer Bedeutung fur die Kenntnis des hebräischen Volksglaubens*, Breslau, 1895; E. Renan, *Sur les noms théophores dans les langues sémitiques*, dans la *Revue des études juives*, 1882, p. 161-177; Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. IV, p. 459. — Sur les noms chrétiens empruntés aux croyances païennes, aux nombres, aux animaux, aux fleurs, aux localités, à l'histoire, aux croyances chrétiennes, etc., voir Martigny, *Dict. des antiquités chrétiennes*, Paris, 1877, p. 504-516.

8. Les noms de lieux ont fréquemment, comme élément composant, un mot indiquant une particularité

naturelle ou artificielle : Aïn ou En, « source, » d'où Endor, Engaddi, Engallim, Engannim, Enhasor, etc. ; Be'er, « puits, » d'où Bersabée, etc. ; Beth, « maison, » qui fournit une foule de composés, Béthanie, Bethléhem, etc., voir t. I, col. 1647-1764; Caphar, « village, » d'où Capharnaüm, etc.; Géba, « colline, » d'où Gabaa, Gabaat, Gabaon, etc.; Kir, « mur, » d'où Kir Haraseth, Kir Moab, etc.; Rama, « hauteur, » d'où Rama, Ramath, Ramatha, etc.

9. D'autres noms propres sont composés de deux noms communs, comme Abimélech, « père roi; » Abraham, père de multitude; Benjamin, « fils de la droite; » Melchisédech, « roi de justice, » etc.

10. A l'époque évangélique, les noms hébreux sont naturellement nombreux en Palestine; mais les éléments étrangers s'introduisent de plus en plus. L'araméen fournit Thomas, « jumeau; » Caïphe, « pierre » ou « dépression »; Saphire, « belle; » Marthe, « dame; » Céphas, « pierre; » Boanergès, « fils du tonnerre; » Tabitha, « biche, » et tous les noms dans lesquels entre comme préfixe le substantif *bar*, correspondant à l'hébreu *ben*, « fils : » Barabbas, « fils du père; » Barthélemi, « fils de Tholmaï; » Barnabé, « fils de consolation; » Bartimée, « fils de Timée, » etc. A l'araméen appartienent aussi les noms de lieux, Bethesda, Gabbatha, Golgotha, Haceldama.

11. Avec les Séleucides, la mode des noms grecs s'était introduite en Palestine. On avait vu des grands-prêtres changer leur nom hébreu pour un nom grec, Jésus ou Josué pour Jason, Onias pour Ménélas, Joachim pour Alcime. Les noms d'Aristobule, d'Alexandre, d'Antigone, apparaissent dans la lignée des princes asmonéens. Voir t. III, col. 306. Les noms grecs portés par des Israélites sont assez rares dans l'Évangile : Nicodème, André, Philippe. Saint Thomas a un second nom grec : Didyme, « jumeau, » équivalent de son nom hébreu. Les Juifs hellénistes portent souvent des noms grecs comme les sept premiers diacres. Voir t. III, col. 583. On trouve aussi Αἰνέας, Énée, Act., IX, 33; Ῥόδη, de ῥόδον, « rose, » Rhodè, Act., XII, 13; Σαπφείρη, « de saphir, » Saphire, Act., V, 1, etc. Beaucoup d'autres noms grecs se lisent dans le Nouveau-Testament, mais appartiennent à des chrétiens de la gentilité : Ἀρίσταρχος, « maître souverain, » Aristarque, Col., IV, 10; Ἀρχίππος, « maître des chevaux, » Archippe, Col., IV, 17; Ἀσύγκριτος, « incomparable, » Asyncrite, Rom., XVI, 14; Ἐραστός, « aimable, » Éraste, Rom., XVI, 23; Εὔβουλος, « de bon conseil, » Eubule, II Tim., IV, 21; Εὐωδία, « bonne odeur, » Évodie, Phil., IV, 2; Καρπός, « fruit, » Carpus, II Tim., IV, 13; Ὀνησίμος, « profitable, » Onésime, Col., IV, 9; Ὀνησίφορος, « portant profit, » Onésiphore, II Tim., I, 16; Περσίς, « de Perse, » Persis, Rom., XVI, 12; Στάχυς, « épi, » Stachys, Rom., XVI, 9; Τιμόθεος, « qui honore Dieu, » Timothée, Rom., XVI, 21; Τρόφιμος, « nourricier, » Trophime, II Tim., IV, 20; Τυχικός, « fortuné, » Tychique, Eph., VI, 21; Φιλήμων, « aimant, » Philémon, Philem., 1; Χλόη, « verdure, » Chloé. I Cor., I, 11, etc.

12. Les noms latins sont plus rares en Palestine. Tels sont Marc, « le mâle; » Justus, « le juste, » Act., XVIII, 7; Niger, « le noir, » Act., XIII, 1; Paul, « le petit, » nom substitué à celui de Saul. « le demandé. » Parmi les chrétiens de la gentilité se rencontrent les noms suivants : Ampliatus, « illustre, » Rom., XVI, 8; Aquila, « aigle, » Act., XVIII, 2; Clemens, « clément, » Phil., IV, 3; Crescens, « qui grandit, » II Tim., IV, 10; Crispus, « crépu, » I Cor., I, 14; Fortunatus, « favorisé, » I Cor., XVI, 15; Prisca et Priscilla, « l'ancienne, » Rom., XVI, 3; I Cor., XVI, 19; Pudens, « modeste, » II Tim., IV, 21; Secundus, Tertius et Quartus, « le second, » « le troisième » et « le quatrième » dans la famille, Act., XX, 4; Rom., XVI, 22, 23; Rufus, « le roux, » Rom., XVI, 13; Sylvanus, « de la forêt, » II Cor., I, 19; Urbanus, « de la ville, » Rom., XVI, 9, etc. On voit que ces noms grecs et latins ressemblent, dans leur genre, à ceux qui sont en usage chez tous les peuples anciens et modernes. Beaucoup d'autres n'ont pas de signification précise, sans doute par suite de leur déformation.

4° *Imposition des noms.* — 1. Certains noms sont imposés sur l'ordre même de Dieu : Ismaël, Gen., XVI, 11 ; Abraham, XVII, 5 ; Isaac, Gen., XVII, 19 ; Israël, Gen., XXXV, 10 ; Jean, Luc., I, 13; Jésus, Matth., I, 21; Luc., I, 31; Pierre, Marc., III, 16; Boanergès, Marc., III, 17. — 2. Ce sont ordinairement les parents qui donnent le nom à l'enfant. La mère remplit préférablement cet office. Ainsi procèdent Ève, Gen., IV, 1, 25; les femmes de Jacob, Gen., XXIX, 32-XXX, 24; Rachel, Gen., XXXV, 18; la mère de Samson, Jud., XIII, 24; Anne, mère de Samuel, I Reg., I, 20; la belle-fille d'Héli, I Reg., IV, 21; Élisabeth, Luc., I, 60. Le père intervient aussi. Abraham donne le nom à Isaac, Gen., XXI, 3; Jacob appelle son dernier fils Benjamin, Gen., XXXV, 18; David nomme son fils Salomon, II Reg., XII, 24, et Zacharie veut, comme Élisabeth, qu'on appelle son fils Jean. Luc., I, 63. Il est à remarquer que saint Joseph est chargé, conjointement avec Marie, de donner le nom de Jésus au divin Enfant. Matth., I, 21 ; Luc., I, 31. Parfois l'entourage de la famille prend l'initiative du nom à attribuer. Les voisines de Noémi donnent le nom d'Obed au fils de Ruth et de Booz. Ruth, IV, 17. Les voisins et les parents d'Élisabeth voudraient que son fils s'appelât Zacharie. Luc., I, 59. — 2. Primitivement, le choix du nom était inspiré par une circonstance quelconque de la naissance. Lorsque, par la suite, le nombre des noms propres fut devenu considérable, on reprit des noms déjà portés, soit par le père même de l'enfant, Tob., I, 9; Luc., I, 59; cf. Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, I, 3, soit du moins par quelqu'un de sa parenté. Luc., I, 61. Les mêmes noms propres étant ainsi attribués à beaucoup de personnes, on distinguait celles-ci entre elles par des additions faites à leur nom. Quelquefois, le nom du lieu de naissance est ajouté au nom de la personne : Jason de Cyrène, II Mach., II, 24; Marie-Madeleine ou de Magdala, Judas Iscariote ou de Kérioth, Joseph d'Arimathie, etc. D'autres fois, à la manière arabe, on indique la filiation : Joram, fils d'Achab, et Joram, fils de Josaphat, IV Reg., VIII, 16; Joas, fils de Joachaz, et Joas, fils d'Ochozias, IV Reg., XIV, 8, 3; Jéroboam, fils de Nabat, II Par., IX, 9, et Jéroboam, fils de Joachaz, IV Reg., XIV, 23; Zacharie, fils de Barachie, Matth., XXIII, 25; Jean, fils de Zacharie, Luc., III, 2; Simon de Jean, Joa., XXI, 15; Joseph Barsabas, Act., I, 23, etc. Jacques le Majeur et Jean sont fréquemment appelés « fils de Zébédée », Matth., XXVI, 37; Marc., X, 35, etc., pour les distinguer de Jacques le Mineur et de Jean-Baptiste. Jacques le Mineur est appelé Jacques d'Alphée. Luc., VI, 15. D'autres degrés de parenté servent aussi à établir l'identité des personnages. Jude de Jacques est Jude frère de Jacques. Luc., VI, 16. Marie de Cléophas, Joa., XIX, 25, est la femme de Cléophas; elle est également appelée Marie, mère de Jacques et de Joseph, Matth., XXVII, 56, Marie de Joseph, Marc., XV, 47, et Marie de Jacques. Marc., XVI, 1. Jeanne est désignée comme femme de Chusa. Luc., VIII, 3. Marie est appelée mère de Jésus, pour la distinguer des autres Maries. Act., I, 14. Jacques, Joseph, Simon et Jude sont nommés frères, c'est-à-dire cousins de Jésus. Matth., XIII, 55. Simon de Cyrène, déjà suffisamment distingué par ce double nom, est présenté comme père d'Alexandre et de Rufus, afin que les lecteurs de l'Évangile le reconnaissent mieux. Marc., XV, 21. D'autres particularités caractérisent certains noms : Jean-Baptiste ou le baptiseur; Matthieu le publicain, Matth., X, 3; Simon le cananéen ou le zélote, Matth., X, 4; Marc., III, 18; Luc., VI, 15; Marie-Madeleine, de qui sept démons étaient sortis, Luc., VIII, 2; Simon le lépreux, Matth., XXVI, 6; Marc., XIV, 3, etc. Quelquefois

deux noms indiquent le même personnage : Joseph Barsabas le juste, Act., I, 23; Jean Marc, Act., XII, 25, etc. Matthieu et Lévi désignent le même apôtre. Matth., IX, 9, Marc., II, 14. — Dans les premiers temps, le nom était imposé à l'enfant au moment de sa naissance. Quand Dieu prescrivit la circoncision, ce fut seulement à l'occasion de cet acte que le nom fut donné, parce que c'était par la circoncision que l'enfant naissait à la vie sociale et religieuse et prenait rang dans le peuple de Dieu. Luc., I, 59; II, 21.

5° *Changement des noms.* — 1. Pour différentes raisons, les noms primitifs sont quelquefois changés. Dieu change le nom d'Abram, « père élevé, » en Abraham, « père de multitude, » Gen., XVII, 5, pour mieux indiquer la vocation du patriarche. Il change de même celui de Saraï en Sara, princesse. Gen., XVII, 15. Jacob reçoit de l'ange le nom d'Israël, Gen., XXXV, 10, qui deviendra le nom patronymique de la nation future. Rachel appelle son second fils Benoni, « fils de ma douleur; » Jacob substitue à ce nom celui de Benjamin, « fils de la droite. » Gen., XXXV, 18. Le pharaon donne à Joseph le nom égyptien de Tsaphnath-Panéach, « pourvoyeur de la vie, » Gen., XLI, 45, pour marquer la fonction dévolue au jeune Hébreu. Plus tard, à la cour de Babylone, on change de même les noms des compagnons de Daniel, Ananias, Misaël et Azarias, en ceux de Sidrac, Misach et Abdénago, Dan., I, 7, puis celui de Daniel en Baltassar. Dan., V, 12. Moïse attribue le nom de Josué à Osée, fils de Nun. Num., XIII, 17. A Salomon, ainsi nommé par son père, le prophète Nathan assigne, de la part de Dieu, le nom de Jédidiah, « bien-aimé de Jéhovah. » III Reg., XII, 25. Le premier nom prévalut à l'usage. Néchao, en plaçant Eliacim, fils de Josias, sur le trône de Jérusalem, change son nom en Joakim. IV Reg., XXIII, 34. Voir t. III, col. 1552. Pour des motifs peu honorables, les grands-prêtres Josué, Onias et Joachim abandonnent leurs noms hébreux et prennent les noms grecs : Jason, Ménélas et Alcime. Voir t. III, col. 306. — 2. Notre-Seigneur change le nom de Simon en celui de Céphas, « pierre, » qui indique le rôle assigné à l'apôtre. Joa., I, 42. Les fils de Zébédée, Jacques et Jean, reçoivent le surnom de Boanergès, « fils du tonnerre. » Marc., III, 17. Mais ce nom est plutôt un qualificatif qu'une appellation usuelle. Joseph, lévite de Chypre, est appelé par les apôtres Barnabé, « fils de consolation, » Act., IV, 36, et n'est plus connu ensuite que sous ce nom. Lors de la conversion du proconsul Sergius Paulus, Saul abandonne son nom hébreu pour le nom latin de Paul, Act., XIII, 9, qui facilitera ses rapports avec les Gentils. — Voir Leusden, *Onomasticum sacrum*, Leyde, 1664; Hiller, *Onomatiscum sacrum*, Tubingue, 1706; Simonis, *Onomasticum V. T.*, Halle, 1741; *N. T.*, 1762; B. Michaelis, *Observat. phil. de nomin. propriis Ebreor.*, Hale, 1729; *Nomina quædam propria V. et N. T.*, 1754.

H. LESÊTRE.

NOMBRE (hébreu : *mispâr;* une fois *kâsas*, Exod., XII, 4; chaldéen : *minyân*, I Esd., VI, 17; Septante : ἀριθμός; Vulgate : *numerus*), expression de la quotité, ayant pour base l'unité, ses multiples et ses fractions. Les différents termes hébreux qui se rapportent aux opérations faites sur les nombres sont : *sâfar*, ἀριθμεῖν, *numerare*, « compter; » *mânâh*, en chaldéen : *menâh*, ἀριθμεῖν, *numerare*, « dénombrer; » *sefôrâh*, ἐπαγγελία, *promissio*, le « livre de comptes »; *sefâr*, ἀριθμός, *dinumeratio*, le « dénombrement »; *pequdâh*, ἐπίσκεψις, *computati sunt*, la « recension », le « dénombrement »; dans saint Luc, XIV, 28, ψηφίζειν, « compter avec des cailloux, » calculer, *computare*. Cf. Act., XIX, 19.

I. LA SCIENCE DES NOMBRES CHEZ LES HÉBREUX. — 1° Les anciens Orientaux n'ont pas été de grands calculateurs. La science pratique des quatre opérations élémentaires, addition, soustraction, multiplication, division, suffisait à leurs besoins, et ils s'en tinrent là. Les Égyptiens se servaient presque exclusivement du système décimal, qui prend pour base de calcul les cinq doigts de la main. Ce système, auquel s'arrêtèrent les ancêtres de la race aryenne, fut adopté, avec les noms de nombre sanscrits, par les Grecs et les Latins. Cf. Max Muller, *Essais sur la mythologie comparée*, trad. G. Perrot, Paris, 1874, p. 64-67. Chez les Chaldéens, le système décimal se combinait avec le système duodécimal, dont l'idée semble avoir été suggérée par les douze mois de l'année. Il nous en est resté la division du cercle en 360 degrés. On comptait par dizaines, centaines, mille, etc., mais aussi par multiples ou subdivisions de 60. Ainsi, toute unité pouvait se subdiviser en soixante fractions égales, et chacune de ces fractions en soixante autres. Pour les grandes quantités en nombre, en longueur, en superficie, en contenance, en poids, etc., le multiple 60 était beaucoup plus usité que le multiple 100. Ainsi 60 unités faisaient un sosse, 60 sosses faisaient un nère, 60 nères faisaient un sare, et ces multiples s'appliquaient aux quantités de toute nature. Le nombre 60 est le produit du 5 décimal et du 12 duodécimal. La combinaison des deux systèmes permettait de diviser à la fois par 10 et par 12 les grandes quantités, ce qui rendait plus facile la tâche de ceux qui avaient à calculer. Cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, Paris, 1895, t. I, p. 772, 773.

2° Les Hébreux ont gardé sur ce point, comme sur tant d'autres, la tradition des Chaldéens, leurs ancêtres. Quand Abraham demande au Seigneur d'épargner Sodome si la ville renferme 50 justes, il réduit peu à peu ce nombre, suivant le système décimal, à 45, à 40, à 30, à 20 et à 10. Gen., XVIII, 26-32. Au désert, le Seigneur promet à Moïse que le peuple pourra manger de la viande non pas un jour, ni 2, ni 5, ni 10, ni 20, mais 30. Num., XI, 19. Ici encore, la gradation est décimale. Le système duodécimal apparaît dans l'importance qu'ont chez les Hébreux les chiffres 12, 60, et leurs multiples ou leurs divisions. Dans une des paraboles de Notre-Seigneur, celle du semeur, le gain est de 100, de 60 ou de 30 pour un. Matth., XIII, 8; Marc., IV, 8. On a ici un multiple décimal et un multiple duodécimal avec sa moitié. Le système duodécimal règle les mesures de longueur. Ainsi le doigt vaut 2 grains d'orge, le palme 8, le *zéreth* 15, l'empan 24, le pied 32, la coudée 48, et la canne vaut 4 coudées. Tous ces chiffres sont des divisions ou des multiples de 12. Pour les mesures de capacité, le *cab* vaut 4 *log*, le *gomor* 1/2, le *hin* 12, le *séah* 24, le *bath* 72, et le cor ou *chomer* 720. Ici encore, il y a application des deux systèmes. Les poids se multiplient d'abord d'après une règle décimale : le *béqah* vaut 10 *gérah*, le sicle 20, le mine 1,000; puis intervient un multiple duodécimal : le talent vaut 60 mines. Voir MESURE, col. 1044. L'influence chaldéenne est donc incontestable dans la numération hébraïque. Quant à la manière dont les Hébreux traitaient les nombres, on n'a aucune donnée positive. Leur science n'allait certainement pas plus loin sous ce rapport que celle des Chaldéens ou des Phéniciens. Elle se bornait aux comptes les plus simples, selon la nécessité des affaires courantes, d'ailleurs assez peu développées chez un peuple surtout agricole. Les règles élémentaires suffisaient pour cela. Le calcul n'était pas beaucoup plus compliqué quand il fallait estimer le prix d'une propriété d'après le nombre d'années à courir jusqu'à l'année jubilaire. Lev., XXV, 15, 16. Quand le commerce et l'industrie prirent quelque extension, comme à l'époque de Salomon, il dut exister des spécialistes plus habitués à calculer. D'ailleurs il y avait des trésors à surveiller et à évaluer, tant dans le Temple que dans la maison du roi, des propriétés royales ou particulières que géraient des intendants,

des journées d'ouvriers à payer le soir, et, au moins à partir des Machabées, le change de l'argent à Jérusalem même, la pratique de la banque, le fermage et la perception des impôts, etc., opérations qui nécessitaient une certaine habitude du calcul. Il est vrai qu'avec les Séleucides, les méthodes grecques commencèrent à s'introduire en Palestine; mais elles ne furent jamais à l'usage du commun des Israélites, qui ne poussèrent pas leurs connaissances arithmétiques au delà de ce qu'exigeait la routine des transactions locales.

3° De deux passages bibliques, III Reg., VII, 23; II Par., IV, 2, on a conclu que les Hébreux ne possédaient qu'une notion sommaire du rapport qui existe entre le diamètre et la circonférence. Si la mer d'airain avait 10 coudées de diamètre et 30 coudées de circonférence, c'est que les Hébreux identifiaient ce rapport à celui de 1 à 3. Archimède l'estimait par la fraction 22/7, qui est trop forte à partir de la troisième décimale. Ce rapport est exprimé par la fraction continue 3, 14159... Il suit de là que, dans le cas de la mer d'airain, un diamètre de 10 coudées ou 5m 25 supposait une circonférence, non de 30 coudées ou 15m 75, mais en réalité de 16m 48, c'est-à-dire de 0m 73, soit d'une coudée et demie de plus. Si la circonférence était réellement de 30 coudées ou 15m 75, elle supposait un diamètre de 5m, soit seulement de 9 coudées et demie. Il est évident que dans la pratique on ne descendait pas à ces précisions, et que, spécialement dans une description, on se contentait d'une simple approximation.

4° Certains calculs plus importants s'imposaient aux autorités religieuses d'Israël. Il leur fallait d'abord déterminer l'époque de la Pâque, qui se célébrait normalement le 15 du mois de nisan, mais qu'il y avait lieu parfois de retarder par suite de l'état des récoltes et de l'intercalation d'un second mois de adar avant celui de nisan. Voir ANNÉE, t. I, col. 642. D'après la date de la Pâque, on fixait aisément celle de la Pentecôte. Il y avait aussi à déterminer le commencement officiel de chaque mois. Voir NÉOMÉNIE, col. 1588. Mais le calcul qui préoccupa le plus les Juifs, fut celui de la venue du Messie, d'après la prophétie de Daniel. Voir DANIEL, t. II, col. 1277-1282. Ils supputèrent longtemps l'époque à laquelle devait apparaître le Messie, tel qu'ils l'imaginaient. Toujours déçus dans leur espérance, ils finirent par constater officiellement leur déception et la fin de leur inutile attente. « Tous les termes marqués pour la venue du Messie sont passés... Combien d'années sabbatiques écoulées où sont apparus les signes nécessaires du Messie, et cependant il n'est pas venu!... Puisque la fin est arrivée et que le Messie n'est pas venu, il ne viendra plus! » *Sanhedrin*, 97 *a, b*. Quelques-uns pensaient que les péchés des hommes arrêtaient seuls cette venue et que la pénitence attirerait le Messie. D'autres disaient : « Maudits soient ceux qui supputent le temps du Messie! » *Gem. Babyl. Sanhedrin*, f. 97. « Que leur cœur éclate et que leurs calculs s'évanouissent! » Maimonide, *Iggereth Hatteman*, f. 125, 4. Les Juifs ne s'étaient pas trompés dans leurs calculs, mais dans l'idée qu'ils se faisaient du Messie.

II. LA REPRÉSENTATION DES NOMBRES. — 1° Les anciens peuples éprouvèrent vite le besoin d'exprimer les nombres par des signes spéciaux, permettant d'indiquer des sommes considérables sous une forme beaucoup plus abrégée que par le détail en toutes lettres. Bien avant qu'Abraham quittât la Chaldée, il existait en ce pays tout un système de signes conventionnels destinés à exprimer les nombres. On employait dans ce but les coins qui servaient déjà pour l'écriture. Des clous verticaux, juxtaposés ou superposés, indiquaient les unités : | = 1; || = 2; ||| = 3; 𒁹𒁹𒁹𒁹 = 4; 𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹 = 5; 𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹 = 6, etc. Les dizaines étaient représentées par des crochets : 𒌋 = 10; 𒌋𒌋 = 20; 𒌋𒌋𒌋 = 30, etc. A partir de 60, on pouvait continuer à se servir des crochets : 𒌋𒌋𒌋 𒌋𒌋𒌋 ou remplacer 50 par un clou vertical, avec des crochets pour les dizaines suivantes : | 𒌋 = 60; | 𒌋𒌋 = 70, etc. La centaine était indiquée par un clou vertical barré d'un trait horizontal et précédé d'un clou simple pour chaque centaine : | |— = 100; || |— = 200; ||| |— = 300, etc. On exprimait 1000 par 10 fois 100 : 𒌋 |—, et ainsi de suite en combinant les signes précédents. Cf. Fr. Lenormant, *Études accadiennes*, Paris, 1873, t. III, p. 225, 226; Pinches, *The Akkadian Numerals*, dans les *Proceedings of the Society of bibl. Archæol.*, t. IV, 1881-1882, p. 111-117; Maspero, *Histoire ancienne*, t. I, p. 772. Ces notations numériques se retrouvent dans le code d'Hammurabi. Cf. Scheil, *Textes élamites-sémitiques*, 2e série, Paris, 1902, col. VI, 63; VIII, 17, 19, 56; X, 62, etc.

2° Les Hébreux eux aussi ont dû chercher de bonne heure le moyen d'écrire les nombres sous une forme abrégée. On ne voit pas trace chez eux de signes particuliers inventés dans ce but. Mais, à l'époque des Machabées, on trouve quelquefois, sur les monnaies juives, les chiffres des années exprimés par des lettres. Cf. Eckhel, *De doctrin. num. veter.*, t. III, p. 468; Cavedoni, *Numismatica biblic.*, Modène, 1850, p. 19. On en conclut avec assez de vraisemblance que cette manière d'écrire les nombres était usitée antérieurement. Un bon nombre de variantes qu'on signale dans les textes primitifs ou dans les versions des Livres saints ne s'expliquent même, que si on suppose les nombres exprimés par des lettres qui, à raison de leur similitude de forme, se changeaient aisément l'une pour l'autre. Cf. Reinke, *Beiträge zur Erklärung des A. T.*, Munster, 1851, t. I, p. 10; Corluy, *Nombres (Expression des) chez les Hébreux*, dans le *Dict. apologét.* de Jaugey, Paris, 1889, col. 2222-2225. Voici la valeur numérique qui était assignée à chaque lettre de l'alphabet :

א = 1	י = 10	ק = 100
ב = 2	כ = 20	ר = 200
ג = 3	ל = 30	ש = 300
ד = 4	מ = 40	ת = 400
ה = 5	נ = 50	תק = 400 + 100 = 500
ו = 6	ס = 60	תר = 400 + 200 = 600
ז = 7	ע = 70	תש = 400 + 300 = 700
ח = 8	פ = 80	תת = 400 + 400 = 800
ט = 9	צ = 90	תתק = 400 + 400 + 100 = 900

Les massorètes exprimaient les dernières centaines au moyen des lettres finales : ך = 500; ם = 600; ן = 700; ף = 800; ץ = 900; mais les rabbins préféraient se servir des lettres ordinaires, combinées comme on le voit dans le tableau. Dans les chiffres composés, celui des dizaines précédait celui des unités : יד = 14; כט = 29, etc.; celui des centaines précédait celui des dizaines : קמח = 138; תשדז = 747, et ainsi de suite. Toutefois au lieu d'écrire : יה = 15 et יו = 16, les Juifs mettaient טו = 9 + 6 = 15, et ט = 9 + 7 = 16, les deux formules זה et ין pouvant être prises pour des abréviations du nom sacré de Jéhovah. Les milliers s'énonçaient au moyen des mêmes lettres de l'alphabet, qu'on reprenait en les surmontant de deux points : א״ = 1000; ב״ = 2000; ק״ = 100000; ת״ת = 800 000, etc. Ces deux points pouvaient d'ailleurs être omis dans les nombres composés de plusieurs chiffres. Enfin, pour indiquer qu'une lettre ou un groupe de lettres représentaient une valeur numérale et ne devaient pas recevoir de voyelles, on surmontait la première lettre du groupe de deux traits en forme d'obèles : ת״ק = 500; א״תתקה = 1905, etc. Voir HÉBRAÏQUE (LANGUE), t. III, col. 467; Preiswerk, *Gram-*

maire hébraïque, Genève, 1864, p. 133-134; Touzard, *Grammaire hébraïque*, Paris, 1905, p. 76.

3° A l'époque évangélique, la numération grecque devait aussi être, sinon usitée, du moins connue en Palestine. Comme en hébreu, les nombres y étaient représentés par les lettres de l'alphabet. Ce système apparaît dès le IVe siècle av. J.-C.; les grammairiens d'Alexandrie l'adoptèrent ensuite, et, à partir de 250 av. J.-C., on le trouve en usage sur les monnaies et dans les documents écrits. De α à θ, les lettres marquent les unités, avec le digamma F, le *vav* des Hébreux et des Phéniciens, pour marquer 6 de ι à π les dizaines, avec le κόππα, ϙ ou ϟ, *coph* des Hébreux et des Phéniciens, *q* des Latins, pour marquer 90; les lettres de ρ à ω marquent les centaines, avec le σάμπι, ϡ (σίγμα et πῖ) pour représenter le nombre 900. Toutes ces lettres, employées comme valeurs numérales, sont sur-

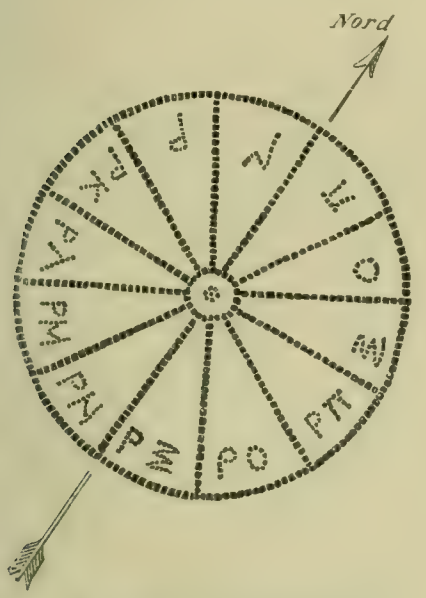

451. — Rosace en mosaïque de Hosn.
D'après la *Revue biblique*, 1900, p. 119.

montées d'un accent à droite : α′,β′,γ′, etc. Avec un iota souscrit à gauche, leur valeur est multipliée par 1000 : ͵ε = 5000; ͵π = 80 000; ͵ω = 800 000, etc. Une rosace en mosaïque (fig. 451), découverte en 1899 à Hosn, en Pérée, est ornée de lettres grecques majuscules, Ξ, O, Π, Ϻ(κόππα), P, PK, PΛ, etc., qui représentent les nombres 60, 70, 80, 90, 100, 120, 130, etc. Dans le grand théâtre de Gérasa, en Palestine transjordanienne, le P. Germer Durand a constaté qu'un certain nombre de places étaient numérotées. Les chiffres sont ainsi écrits : CIB — CIΓ — CIΔ — CIЄ — CK — CKA — CKB — CKΓ, ce qui correspond, en lisant de gauche à droite, à 212, 213, 214, 215, 220, 221. Sur une autre série : ϡIΦ — ΔIΦ — ⅂IΦ — ꓭIΦ — AIΦ — IΦ, les chiffres sont à lire de droite à gauche : 515, 514, 513, 512, 511, 510. Cf. *Revue biblique*, 1895, p. 377. — Pour les inscriptions, surtout dans la Grèce proprement dite, on se servait de I, II, III, IIII, Γ (pour πέντε = 5; Δ (pour Δέκα) = 10; H (pour Hεκατόν) = 100; X (pour Χίλιοι) = 1000; M (pour Μύριοι) = 10 000. On rendait 50 par ⊓Δ (10 × 5), et 500 par ⊓H (100 × 5). Les chiffres les plus élevés se plaçaient à gauche. — 4° La numération latine était à l'usage de l'administration romaine établie en Palestine. Elle se composait de traits verticaux, I, II, III, et des signes suivants : X = 10; V (probablement moitié de X) = 5; L = 50; C (*centum*) = 100; D = 500; M (Mille) = 1000; puis, pour les multiples de 1000 : ⋔, ⋔, etc.

III. Altération des nombres bibliques. — 1° Que les anciens Hébreux, dans leurs transcriptions du texte sacré, aient écrit les noms de nombre en toutes lettres ou en notation alphabétique, il est certain que beaucoup des nombres consignés dans les Livres saints ont souffert et ne nous sont arrivés que plus ou moins altérés. La chose est manifeste en ce qui concerne les listes patriarcales. Des différences notables apparaissent entre les chiffres de l'hébreu, du samaritain et des Septante. Voir Longévité, t. IV, col. 355, 359. Souvent, ces différences portent sur un seul chiffre, celui des centaines. Il en est ainsi pour Seth et ses descendants jusqu'à Lamech, et ensuite pour tous les descendants de Sem. En se reportant aux anciens alphabets, t. I, col. 407, on voit, par exemple, que la différence de forme n'est pas grande entre ד = 4 et ר = 200; entre ו = 6, ז = 7, et י = 10; entre ק = 100 et ר = 200; etc. Il était bien plus facile de confondre ד avec ר, que אַרְבַּע, « quatre, » avec מָאתַיִם, deux cents; » ו, ז et י, que שֵׁשׁ, « six, » שֶׁבַע, « sept, » et עֶשֶׂר, « dix, » etc. Cette constatation donnerait à penser qu'au moins à une certaine époque les nombres bibliques ont été écrits alphabétiquement, ce qui a rendu les confusions faciles. On s'expliquerait ainsi comment, Gen., II, 2, l'hébreu, la Vulgate et le chaldaïque disent que Dieu termina son œuvre le septième jour, tandis que les Septante, le samaritain, le syriaque et Josèphe, *Ant. jud.*, I, I, 1, marquent le sixième jour. La différence graphique serait d'un ז = 7 à un ו = 6. Néanmoins, ces remarques ne suffisent pas à prouver que les chiffres bibliques aient été habituellement transcrits sous forme de lettres. Sur la stèle de Mésa, lignes 2, 8, 16, 20, 28, 29. 33, les nombres sont écrits en toutes lettres. Cf. col. 1015-1017; Lagrange, *L'inscription de Mésa*, dans la *Revue biblique*, 1901, p. 523-525.

2° Beaucoup d'autres causes pouvaient contribuer à l'altération des nombres par les transcripteurs : la mauvaise façon du texte à transcrire, l'intention de corriger une leçon regardée comme fautive, la confusion d'un passage avec un autre, et en général le caractère même des noms de nombres, surtout des nombres un peu élevés. Le sens et le contexte peuvent aider le copiste à déchiffrer exactement un mot mal écrit, mais cette ressource lui manque pour les chiffres. De là des divergences multiples que l'on signale entre des chiffres qui devraient s'accorder. Ainsi, au temps de David, on compte d'une part 800 000 hommes portant les armes en Israël, et 500 000 en Juda, II Reg., XXIV, 9, et d'autre part, 1 100 000 hommes en Israël et 470 000 en Juda. I Par., XXI, 5. Salomon avait 40 000 stalles pour ses chevaux de chars d'après III Reg., IV, 26, et seulement 4 000 d'après II Par., IX, 25. Quand il commença à régner, Joachin avait 18 ans d'après IV Reg., XXIV, 8, et 8 ans d'après II Par., XXXVI, 9. Phinées frappe 24 000 Israélites, d'après Num., XXV, 9, et 23 000, d'après I Cor., X, 8, etc. Les chiffres varient aussi entre l'hébreu et les versions. Les Israélites sont restés en Égypte 430 ans, Exod., XII, 40; les Septante comprennent dans ces 430 ans le séjour en Égypte et le séjour en Chanaan; et comme le temps passé par Abraham, Isaac et Jacob en Chanaan s'élève à 215 ans, il n'en reste plus que 215 pour le séjour des Israélites en Égypte. De son côté, saint Paul, Gal., III, 17, compte 438 ans, entre la promesse faite à Abraham et la loi du Sinaï. A Bethsamès, le Seigneur frappe ceux qui ont jeté un regard irrespectueux sur l'arche, I Reg., VI, 19; les victimes sont au nombre de 70 et de 50 000, d'après l'hébreu,

les Septante et la Vulgate, de 5 070, d'après le syriaque et l'arabe, et de 70 seulement d'après Josèphe, *Ant. jud.*, VI, I, 4, dont la leçon est préférée. Les textes ayant conservé côte à côte les deux leçons 70 et 50 000 nous montrent sur le vif l'embarras où étaient les copistes quand ils transcrivaient les chiffres. Voir BETHSAMÈS, t. I, col. 1735. Des altérations analogues sont à constater dans les chiffres qui constituent la chronologie des rois de Juda et d'Israël. Ainsi Ochozias commence son règne, tantôt la 12e, IV Reg., VIII, 25, tantôt la 11e année de Joram, roi d'Israël. IV Reg., IX, 29. Joram d'Israël devient roi la seconde année de Joram, roi de Juda, IV Reg., I, 17, et d'autre part, IV Reg., VIII, 16, Joram de Juda commence à régner la 5e année de Joram d'Israël. Joatham et Achaz règnent 16 ans chacun, l'un après l'autre, IV Reg., XV, 32, 33; XVI, 2; II Par., XXVII, 1; XXVIII, 1; cependant, le règne d'Osée, roi d'Israël, est daté à la fois de la 20e année de Joatham, IV Reg., XV, 30, et de la 12e d'Achaz. IV Reg., XVII, 1. Cf. Prat, dans les *Études religieuses*, 1902, p. 617. D'autres divergences séparent encore ces deux chronologies dissemblables entre elles d'avec la chronologie assyrienne, ce qui suppose de fréquentes fautes de copistes dans la transcription des nombres. Cf. Pelt, *Hist. de l'Ancien Testament*, Paris, 1904, t. II, p. 131-140; Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. III, p. 433.

IV. IMPRÉCISION FRÉQUENTE DES NOMBRES BIBLIQUES. — 1° En général, la précision numérique n'est pas dans les habitudes des Orientaux. Il ne faut donc pas s'étonner si on ne la trouve pas toujours chez les écrivains sacrés. D'ailleurs certaines données numériques comportent par elles-mêmes une assez notable latitude. Ainsi il est naturel que Moïse estime d'abord à environ 600 000, Exod., XII, 37, une population masculine qu'un recensement plus précis portera ensuite à 603 550 hommes. Exod., XXXVIII, 26. Beaucoup de chiffres ronds doivent être regardés comme approximatifs. Tels sont les 800 000 hommes d'Israel et les 500 000 de Juda, II Reg., XXIV, 9; les 70 000 victimes de la peste, II Reg., XXIV, 15; les 1 160 000 hommes de l'armée de Josaphat, II Par., XVII, 14-18; les 3 000 maximes de Salomon. III Reg., IV, 32, etc. Il est possible que plusieurs de ces nombres aient à être réduits; rien du moins n'oblige à les prendre à la lettre. — 2° Il y a des nombres conventionnels qui, sous une forme précise, sont en réalité indéfinis. Cf. S. Augustin, *De civ. Dei*, XV, 24, t. XLI, col. 471. Tels sont les nombres 7, 10, 70, 100, 1 000, 10 000, dans certaines circonstances. — Caïn sera vengé 7 fois et Lamech 77 fois. Gen., IV, 24. Le juste tombe 7 fois et se relève. Prov., XXIV, 16. Il faut pardonner non pas 7 fois, mais 70 fois 7 fois. Matth., XVIII, 22; Luc., XVII, 4. — Voilà 10 fois que vous m'insultez. Job, XIX, 3. Cf. Gen., XXXI, 7, 41; Num., XIV, 22, etc. — Que tu aies vécu 10 ans, 100 ans, 1000 ans, dans le séjour des morts on n'a pas souci de la vie. Eccli., XLI, 6 (4). — Saül a tué ses 1000 et David ses 10 000. I Reg., XXI, 11. — Que 1000 tombent près de toi et 10 000 à ta droite, tu ne seras pas atteint. Ps. XC(XCI), 7, etc. — 3° Les Hébreux se servaient encore des nombres dans des formules purement approximatives, pour signifier seulement quelques unités. — Voilà ce que Dieu fait 2 fois, 3 fois, pour l'homme, Job, XXXIII, 29 — 2 villes, 3 villes couraient à une autre ville. Am., IV, 8 — 2, 3 olives, 4, 5 aux branches. Is., XVII, 6. — A cause de 3 crimes et à cause de 4. Am., I, 3, 6. — 6 fois il te délivrera, et la 7e fois le mal ne t'atteindra pas. Job, V, 19. — Nous ferons lever contre lui 7 pasteurs et 8 princes. Mich., V, 4. — Donne une part à 7 et même à 8. Eccle., XI, 2, etc. — Il y a aussi des formules dans lesquelles deux nombres se suivent, l'un renchérissant sur l'autre, pour les besoins du parallélisme. Dieu a dit une parole, deux que j'ai entendues. Ps. LXII (LXI), 12. — Il y a 6 choses que hait Jéhovah, 7 qu'il a en horreur. Prov., VI, 16. — La sangsue a 2 filles, 3 sont insatiables, 4 ne disent jamais assez. Prov., XXX, 15. De même aux versets 18, 21, 24, 29 du même chapitre. — Mon cœur estime 9 choses, ma langue en proclame 10. Eccli., XXV, 9 (7). De même Eccli., XXVI, 5, 25 (19). Ces formules ne sont pas toujours usitées, puisque parfois les choses différentes sont énoncées par des nombres simples. Prov., XXX, 24; Eccli., XXV, 1.

V. LOCUTIONS BIBLIQUES SUR LES NOMBRES. — 1° Une foule très nombreuse est appelée infinie. Eccle., IV, 16. Elle est comparée à la poussière, Gen., XVI, 16; Num., XXIII, 10; au sable de la mer, Ose., I, 10; Rom., IX, 27; Apoc., XX, 7; aux étoiles, Gen., XV, 5, que Dieu seul peut compter. Ps. CXLVI, 4. N'avoir point de nombre, ne pouvoir être compté, sont des expressions qui marquent la très grande quantité des personnes ou des objets en question. Gen., XVI, 10; XXXII, 12; II Par., V, 6; XII, 3; Judith, II, 8; XV, 8; Job, V, 9; IX, 10; Ps. XXXIX (XL), 13; CIII (CIV), 25; CIV (CV), 34; CXLVI, 5; Cant., VI, 7; Eccle., I, 15; Jer., XLVI, 23; I Mach., V, 30. Au contraire, pouvoir compter les arbres d'une forêt, c'est dire qu'ils sont peu nombreux. Is., X, 19. — 2° Le troupeau passe sous la main qui le compte. Jer., XXXIII, 13. Compter les jours, c'est attendre avec impatience Tob., IX, 4; X, 9. Ne vouloir pas qu'un jour soit compté, c'est le maudire. Job, III, 6. « Être au nombre » signifie faire partie d'un ensemble. Judith, X, 8; XI, 10; XVI, 31; Esth., II, 8; Eccli., XIX, 3; Job, III, 6; Sap., V, 5; Act., I, 27. Celui qui remplit le nombre de ses jours, Exod., XXIII, 26, atteint les limites normales de la vie; celui qui n'en remplit que la moitié, Job, XXI, 21, a une vie écourtée. A Baltassar, qui avait vu sur la muraille les mots : *Mené, mené*, Daniel dit : « Dieu a compté ton règne et y a mis fin. » Dan., V, 26. Ceux qui ont à faire des dépenses considérables commencent par compter. Lev., XXV, 50; XXVII, 18, 23; Luc., XIV, 28; Act., XIX, 19. — 3° Dieu a tout réglé avec mesure, nombre et poids, Sap., XI, 20, c'est-à-dire que, par sa providence, il fait régner l'harmonie parmi ses créatures. Cf. S. Bernard, *Serm. de divers.*, LXXXVI, t. CLXXXIII, col. 703. Il compte les cheveux de notre tête, Matth., X, 30; Luc., XII, 7, c'est-à-dire se préoccupe des plus infimes détails qui concernent l'homme.

VI. LES DÉNOMBREMENTS CHEZ LES HÉBREUX. — 1° Le premier compte qui soit consigné dans la Bible est celui de la famille de Jacob, au moment où le patriarche s'établit en Égypte. Le total des personnes venues en Égypte avec Jacob est de 70. Gen., XLVI, 8-27. Ce nombre est répété, Exod., I, 5, et Deut., X, 22. Les Septante ajoutent d'autres noms, de manière à porter le nombre à 75. Saint Étienne s'en tient à ce dernier chiffre. Act., VII, 14. Josèphe, *Ant. jud.*, II, VII, 4, garde le chiffre de 70. Mais ce nombre même de 70 ne répond pas à la réalité. D'abord il ne comprend que des hommes, comme le texte même le remarque. Gen., XLVI, 26. Or, parmi ces derniers, on compte Her et Onan, déjà morts en Chanaan, Gen., XLVI, 12, et dix fils de Benjamin, Gen., XLVI, 21, qui à cette époque était encore tout jeune. De plus, le verset 18 annonce un total de 16 personnes, alors que 15 hommes seulement sont nommés, et après que le verset 26 a conclu à un total de 66, le verset 27 ajoute Joseph et ses deux fils et conclut à un total général de 70. Ces difficultés ont été résolues de différentes manières. Cf. S. Jérôme, *Quæst. in Genes.*, t. XXIII, col. 1001; S. Augustin, *De civ. Dei*, XVI, 40, t. XLI, col. 518; Reinke, *Beiträge zur Erklär. des A. T*, Munster, 1851, t. I, p. 100-109; Crelier, *La Genèse*, Paris, 1889, p. 421-423; Fr. de Hummelauer, *Comm. in Genes.*, Paris, 1895, p. 571-574. En somme, il ne faut pas chercher ici plus de précision qu'on n'en trouve dans les autres passages de la Bible qui citent des chiffres un peu compliqués. On doit se rappeler ensuite que l'auteur du récit veut obtenir au total le nombre 70, qui est un nombre mystique, et que, pour y parve-

nir, il ajoute ou retranche des noms. On peut appliquer au nombre 70 la remarque de saint Augustin, *Quæst. in Heptat.*, I, 152, t. XXXIV, col. 589, au sujet du chiffre admis par les Septante : « Les Septante n'ont pas fait erreur en complétant ce nombre avec une certaine liberté prophétique, en vue de la signification mystique... Je ne sais pas si tout peut s'entendre à la lettre, surtout pour les nombres qui, dans l'Écriture, sont sacrés et pleins de mystères. »

2° Sur l'ordre du Seigneur, Moïse fit au désert le dénombrement de la population israélite sortie d'Égypte. On trouva 603 550 hommes en état de porter les armes, sans compter les Lévites. Num., I, 45-47. Ce total se décomposait ainsi par tribus :

Ruben	46 500	Éphraïm . . .	40 500
Siméon . . .	59 300	Manassé . . .	32 200
Gad	45 650	Benjamin. . .	35 400
Juda	74 600	Dan	62 700
Issachar . . .	54 400	Aser	41 500
Zabulon. . . .	57 400	Nephthali. . .	53 400

Num., I, 20-43. Les Lévites mâles, d'un mois et au-dessus, furent au nombre de 22 000. Num., III, 39. Ce dernier total se décomposait en 7 500 Gersonites, 8 600 Caathites et 6 200 Mérarites. Num., III, 22, 28, 34. La somme de ces trois nombres donnant 22 300, il faut en conclure que le premier total de 22 000 est donné en chiffres ronds, ou bien qu'il a été altéré. Il est vrai qu'un des chiffres partiels aurait pu aussi subir une altération, de sorte que, par exemple, au verset 28, il fallût lire *šeloš* (שלש) *me'ôt*, 300, au lieu de *šêš* (שש) *mê'ôṯ*, 600. Cependant le chiffre de 22 300 est le plus probable, parce que les Lévites sont destinés à remplacer les premiers-nés de tout Israël et que ces derniers sont au nombre de 22 273. Num., III, 43. Parmi ces Lévites, il y en eut 8 580 au-dessus de trente ans. Num., IV, 48. En ajoutant le nombre des Lévites à la population des autres tribus, on obtient un total de 625 850 hommes et une proportion d'un premier-né sur 28. Il faut en conclure qu'à ce moment beaucoup de premiers-nés ne furent pas comptés comme tels, parce qu'ils étaient déjà mariés ou parce que dans beaucoup de familles le premier enfant avait été une fille. Cf. Rosenmüller, *In Lib. Numer.*, Leipzig, 1798, p. 171-174.

3° A la fin du séjour dans le désert, quand eurent péri tous les hommes qui avaient 20 ans et plus au moment de la révolte, Num., XIV, 29-34, le Seigneur ordonna un nouveau dénombrement. Le résultat fut le suivant :

Ruben	43 730	Manassé. . . .	52 700
Siméon	22 200	Éphraïm . . .	32 500
Gad.	40 500	Benjamin . . .	45 600
Juda	76 500	Dan.	64 400
Issachar. . . .	64 300	Aser	53 400
Zabulon. . . .	60 500	Nephthali . . .	45 400

Au total : 601 730 hommes de vingt ans et au-dessus, auxquels il faut ajouter 23 000 Lévites d'un mois et au-dessus. Num., XXVI, 1-62. En comparant ce tableau au précédent, on constate une diminution de 1 820, sans tenir compte des Lévites qui augmentent de 700 ou 1 000. La tribu de Siméon est la plus éprouvée, probablement parce que les 24 000 hommes qui venaient de périr, à la suite des immoralités dont le Siméonite Zamri avait donné l'exemple, lui appartenaient. Num., XXV, 9-14. Siméon perdait 37 100, Nephthali, 8 000, Éphraïm, 8 000, Gad, 5 150 et Ruben, 2 770. Par contre, Manassé gagnait 20 500, Aser, 11 900, Benjamin, 10 200, Issachar, 9 900, Zabulon, 3 100, Juda, 1 900 et Dan 1 700. Ce dénombrement avait son importance, parce que la Palestine allait être partagée entre les tribus au prorata de la population de chacune. Num., XXVI, 54.

4° Dans la dernière année de son règne, David eut l'idée de faire le dénombrement de son peuple et il confia à Joab le soin d'exécuter cette opération. Joab augurait mal de ce dénombrement ; il le fit opérer cependant par les officiers de l'armée. Mais on s'arrêta avant d'avoir recensé la tribu de Benjamin et la tribu de Lévi, cette dernière, du reste, étant exempte d'un recensement qui concernait les hommes capables de porter les armes. Le total obtenu fut, d'après II Reg., XXIV, 9 : 800 000 hommes en Israël et 500 000 en Juda, et d'après I Par., XXI, 5 : 1 100 000 en Israël et 470 000 en Juda. Le roi comprit qu'il avait commis une faute. Voir DAVID, t. II, col. 1318. La punition fut une peste qui causa la mort de 70 000 hommes. II Reg., XXIV, 15 ; I Par., XXI, 14. De Josué à David, la population militaire des Israëlites avait donc passé de 601.730 hommes à 1 300 000 ou 1 570 000, d'où une augmentation de 700 000 à 970 000 hommes environ. Les 601 730 hommes du dénombrement mosaïque représentent l'accroissement de la population militaire d'Israël pendant 470 ans, de l'arrivée de Jacob en Égypte (1923) à l'entrée daas la Terre Promise (1453) ; les 700 000 ou 970 000 hommes représentent l'accroissement pendant 438 ans, de Josué à la fin de David (1015). Toutefois, à ce dernier total, manque le dénombrement de Benjamin, d'où un déchet probable d'environ 400 000 hommes. — Sur l'effectif des armées pendant la période royale, voir ARMÉE CHEZ LES HÉBREUX, t. I, col. 979-980.

5° Il n'est pas possible de faire le dénombrement des Israélites qui furent conduits en exil à l'époque de la captivité. Voir CAPTIVITÉ, t. II, col. 227-232. En ce qui concerne le royaume d'Israël, aucun chiffre n'est donné. IV Reg., XV, 29 ; XVII, 23 ; I Par., V, 26. Quant au royaume de Juda, on n'a que des chiffres incomplets. Il est une fois question de 10 000 hommes ou peut-être de 18 000, IV Reg., XXIV, 14, 16. Jérémie, LII, 28-30, parle de 4 600 personnes en trois déportations de 3 023, de 832 et de 745. Comme ces chiffres ne comprennent de part et d'autre que les notables, les hommes de guerre et les artisans, les éléments font défaut pour établir un compte, même approximatif. Josèphe, *Ant. jud.*, X, VI, 3 ; VII, 1, mentionne un premier convoi de 3 000 prisonniers et un second de 10 832.

6° On a des renseignements plus positifs sur la population qui revint en Palestine après la captivité. Le dénombrement de ceux qui revinrent avec Zorobabel se trouve dans les trois listes suivantes :

	I Esd., II, 2-60.	II Esd., VII, 7-66.	III Esd., V, 7-27.
Hommes d'Israël.	24 144	25 406	26 390
Prêtres	4 289	4 289	2 388
Lévites	341	360	341
Nathinéens et serviteurs	392	392	372
Hommes de descendance incertaine.	652	642	652
TOTAL. . . .	29 819	31 089	30 143

Les trois textes ajoutent ensuite un même total identique de 42 360 personnes, supérieur de plus d'un quart aux totaux partiels dont le détail avait été fourni. La différence représenterait le nombre des anciens habitants du royaume d'Israël qui s'étaient joints aux Juifs. Cf. *Séder Olam rabba*, 29, in-f°, Lyon, 1608, p. 31. Mais cette explication n'est point certaine. Toujours est-il que le total général doit être regardé comme authentique, puisqu'il est le même dans les différents textes. Josèphe, *Ant. jud.*, XI, III, 10, a des chiffres fantastiques : 4 628 000 personnes au-dessus de 12 ans, se décomposant en 74 Lévites, 40 742 femmes et enfants, 128 chantres, 110 portiers, 392 servants, 662 de descendance douteuse, 525 prêtres ayant renoncé à leur sacerdoce, 7 337 esclaves, 245 chanteurs et musiciens. Le seul chiffre de 392 servants est d'accord avec celui des livres d'Esdras.

7° Avec le scribe Esdras revint une nouvelle caravane ainsi composée :

	I Esd., VIII, 2-20.	III Esd., VIII, 32-50.
Prêtres et Israélites. . . .	1 514	1 574
Lévites	38	38
Nathinéens	220	220
TOTAL. . . .	1 772	1 832

Enfin, parmi ceux qui avaient épousé des femmes étrangères, Esdras compta 17 prêtres, 10 lévites et 86 Israélites, en tout 113. I Esd., x, 18-43.

8° A l'époque évangélique, il est fait mention du recensement de Cyrinus, Luc., II, 1-5; mais les résultats n'en sont pas donnés. Voir CYRINUS, t. II, col. 1188-1190, et Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes*, Leipzig, t. I, 1901, p. 508-543. — Quelques autres renseignements numériques sont fournis à l'occasion, pour signaler les 5 000 hommes de la première multiplication des pains; ils avaient été rangés au préalable par groupes de 50 et de 100, Matth., XIV, 21 : Marc., VI, 40, 44 ; Luc., IX, 14 ; Joa., VI, 10; — les 4 000 hommes de la seconde multiplication, Matth., XV, 38; Marc., VIII, 9; — les 500 disciples qui virent le Christ ressuscité, I Cor., XV, 6; — les 120 disciples du cénacle, Act., I, 15; — les 3 000 premiers convertis de saint Pierre, Act., II, 41; — les 5 000 convertis à la suite du second discours, Act., III, 4; etc.

9° Saint Jean donne le nombre symbolique des serviteurs de Dieu : 144 000, dont 12 000 de chaque tribu. Apoc., VII, 3-8; XIV, 3. Les tribus sont nommées dans l'ordre suivant :

Juda	Nephthali	Issachar
Ruben	Manassé	Zabulon
Gad	Siméon	Joseph
Aser	Lévi	Benjamin

Dans les nomenclatures qui sont faites des tribus, quand il s'agit des partages de territoires, Lévi n'est pas nommé; par contre, Joseph est représenté par Éphraïm et Manassé. Ici, Lévi est mentionné, mais Dan est omis et Joseph est nommé, bien que Manassé le soit aussi. On a donné diverses explications à ce sujet, entre autres que l'Antéchrist devant naître de la tribu de Dan, il convenait que cette tribu fût passée sous silence par saint Jean. Voir ANTÉCHRIST, t. I, col. 660. S. Irénée, *Adv. hær.*, V, 30, t. VII, col. 1 205; S. Augustin, *In Heptat.*, VI, 22, t. XXXIV, col. 788; S. Grégoire, *Moral.*, XXXI, 24, t. LXXVI, col. 596. Comme Joseph représente déjà Manassé, il est beaucoup plus probable que l'omission de Dan est due à des copistes qui auront confondu Δαν avec Μαν, commencement du nom de Manassé.

10° Un dernier dénombrement, extra-biblique mais intéressant la nationalité juive et justifiant une des prophéties du Sauveur, est celui des victimes que fit la guerre de Judée, sous Vespasien et Titus. En additionnant les nombres partiels que Josèphe donne dans son livre sur la guerre de Judée, on arrive à un total de 1 362 660 tués, dont principalement 20 000 à Césarée, *Bell. jud.*, II, XXVIII, 1 : 60 000 en Égypte, VII, VIII, 7 ; 15 000 à Japha, III, VII, 31; 40 000 à Jotapata, III, VII, 36; et enfin, 1 100 000 à Jérusalem, VI, IX, 3. Le nombre des prisonniers faits pendant toute la guerre fut de 97 000, *Bell. jud.*, VI, IX, 3, dont 36 400 à Tarichée, III, X, 9. Cf. de Champagny, *Rome et la Judée*, Paris, 1876, t. II, p. 182, 183. Les Juifs auraient ainsi perdu pendant cette guerre près d'un million et demi des leurs. Tacite, *Hist.*, V, 13, réduit à 600 000 le nombre des assiégés de Jérusalem, et dans ce chiffre il comprend les hommes et les femmes de tout âge. Sur l'exagération des chiffres fournis par Josèphe, voir F. de Saulcy, *Les derniers jours de Jérusalem*, Paris, 1866, p. 91, 417-420.

VII. LES NOMBRES HISTORIQUES ET MYSTIQUES DE LA BIBLE. — Il y a dans la Sainte Écriture des nombres qui appellent l'attention, à raison de la fréquence avec laquelle ils sont employés, de l'importance qu'on leur prête ou du caractère mystique qui leur est assigné. Ces nombres sont principalement les suivants :

1° *Un.* — L'unité est la caractéristique de Dieu, Deut., VI, 4; Mal., II, 10; de son sanctuaire, Deut., XII, 5; du Pasteur qu'il enverra à son peuple, Ezech., XXXIV, 24; du Christ, maître des hommes, Matth., XXIII, 10; de la Trinité divine, Joa., X, 30; XVII, 22; de l'Église, Eph., V, 25-27, etc.

2° *Deux.* — Il y a, parmi les choses profanes, les 2 grands luminaires du ciel, Gen., I, 16; les 2 êtres humains en une seule chair, Gen., II, 23; les 2 fils d'Abraham, Gal., IV, 22; les 2 fils de Rébecca, Gen., XXV, 23; les 2 royaumes de Juda et d'Israël, I Reg., XII, 19; les 2 poissons de la multiplication des pains, Matth., XIV, 19; les 2 glaives de Pierre, Luc., XXII, 38; les 2 larrons, Matth., XXVII, 38, etc.; et parmi les choses sacrées, les 2 chérubins de l'Arche, Exod., XXV, 18; les 2 tables de la loi, Exod., XXXI, 18; les 2 boucs expiatoires, Lev., XVI, 8; les 2 colonnes du Temple, III Reg., VII, 15; les 2 veaux d'or de Jéroboam, III Reg., XII, 28; les 2 oliviers et les 2 verges de Zacharie, IV, 3; XI, 7; les 2 anges d'Héliodore, II Mach., III, 26; les 2 tourterelles et les 2 colombes de la purification, Luc., II, 24; les 2 anges du Tombeau, Joa., XX, 12; les 2 anges de l'Ascension, Act., I, 10; les 2 Testaments, Gal., IV, 24; les 2 témoins de l'Apocalypse, XI, 3, 4, etc.

3° *Trois.* — La Sainte Écriture mentionne les 3 fils de Noé, Gen., VI, 10; les 3 amis de Job, II, 11; les 3 justes d'Ezéchiel, XIV, 14; les 3 compagnons de Daniel, III, 23; les 3 villes de refuge, Deut., XIX, 2; les 3 ans de famine et les 3 jours de peste sous David, II Reg., XXI, 1; XXIV, 18; les 3 jours de chemin à faire dans le désert par les Hébreux, Exod., III, 18; XV, 22; les 3 jours de jeûne de Sara, fille de Raguel, Tob., III, 10, et des Juifs de Suse, Esth., IV, 16; les 3 semaines de deuil de Daniel, X, 2; les 3 reniements de saint Pierre, Matth., XXVI, 34; les 3 témoins terrestres, I Joa., V, 8; etc. Dans l'ordre des choses saintes, les 3 anges qui apparaissent à Abraham, Gen., XVIII, 2; les 3 pèlerinages annuels à Jérusalem, Exod., XXXIV, 23; les 3 prières quotidiennes de Daniel, VI, 10; les 3 jours de Jonas, II, 1, figurant les 3 jours de la sépulture du Sauveur, Matth., XII, 40; XXVII, 63; les 3 personnes de la Sainte Trinité, Matth., XXXVIII, 19; les 3 vertus théologales, I Cor., XIII, 13; la triple vision de saint Pierre, Act., X, 16, etc.

4° *Quatre.* — Ce nombre n'est signalé que par les 4 fleuves de l'Éden, Gen., IV, 10; les 4 vents ou 4 extrémités du monde, Is., XI, 12; Jer., XLIX, 36; Marc., XIII, 27; les 4 animaux d'Ezéchiel, I, 5, figures des 4 évangélistes; les 4 empires, Dan., II, 37-40, et les 4 animaux de Daniel, VII, 3, et de l'Apocalypse, IV, 6; les 4 chars de Zacharie, VI, 1; les 4 anges de l'Apocalypse, VII, 1; les 4 jours de Lazare au tombeau, Joa., XI, 17; les 4 parts des vêtements du Sauveur crucifié, Joa., XIX, 23, etc.

5° *Cinq.* — Ce nombre a peu d'importance. Il faut rendre 5 bœufs pour un qu'on a dérobé. Exod., XXII, 1. Les princes d'Israël offrent, dans leurs sacrifices pacifiques, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux, Num., VII, 17-83, et les Philistins renvoient 5 ex-voto d'or avec l'Arche. I Reg., VI, 5. David demande 5 pains à Achimélech, I Reg., XXI, 3, et 5 pains servent au miracle de la multiplication. Matth., XIV, 17. Une parabole met en scène 5 vierges sages et 5 vierges folles. Matth., XXV, 2. Le Seigneur promet que 5 Israélites fidèles poursuivront 100 ennemis, Lev., XXVI, 8, et saint Paul préfère 5 paroles intelligibles à 10 000 en langue incomprise. I Cor., XIV, 19.

6° *Six.* — Il n'y a à signaler que les 6 jours de travail par semaine et les 6 années consécutives de culture permis aux Israélites, Exod., XX, 9; XXIII, 10, les

6 ailes des séraphins, Is., VI, 2, et les 6 urnes de pierre de Cana. Joa., II, 6.

7° *Sept.* — C'est le nombre qui revient le plus souvent dans l'usage ordinaire de la vie religieuse ou civile des Hébreux. Son importance lui vient de la division du temps en périodes de 7 jours, consacrée par la première page du Livre sacré. Gen., I, 5-31; II, 2. Aussi est-il très usité dans les choses saintes. Abraham donne 7 brebis pour garantir un serment. Gen., XXI, 30. Il y a 7 jours des azymes, Exod., XII, 15; 7 jours de fête des Tabernacles, Lev., XXIII, 34; le 7e jour à consacrer au Seigneur, Exod., XX, 10; 7 jours pour la consécration d'Aaron et de ses fils, Exod., XXIX, 35; 7 pour la consécration de l'autel, Exod., XXIX, 37; II Par., VII, 8, 9. Il y a 7 semaines entre la Pâque et la Pentecôte. Lev., XXIII, 15. Les sacrifices comprennent fréquemment 7 animaux de la même espèce. Lev., XXIII, 18; Num., XXIII, 1; XXVIII, 11; Job, XLII, 8, etc. Les aspersions se répètent ordinairement 7 fois. Lev., IV, 6, 17; XIV, 7; XVI, 14; Num., XIX, 4. Le chandelier du sanctuaire a 7 branches. Exod., XXV, 37. Il y a 7 anges devant le Seigneur, Tob., XII, 15; 7 louanges quotidiennes adressées à Dieu, Ps. CXVIII (CXIX), 164; 7 dons du Saint-Esprit, Is., XI, 2, 3; 7 églises auxquelles écrit saint Jean. Apoc., I, 4. De plus, le nombre 7 est souvent employé dans les visions prophétiques. Is., IV, 1; XXX, 26; Jer., XV, 9; XXXII, 9; Ezech., XXXIX, 9; XL, 22; XLIII, 25; XLV, 21; Dan., IV, 13, 22, 29; XIV, 31; Mich., V, 1; Zach., III, 9; IV, 2, etc. Dans l'Apocalypse en particulier, saint Jean mentionne 7 candélabres, I, 12; 7 étoiles, I, 16; 7 esprits, III, 1; 7 lampes, IV, 5; 7 sceaux, V, 1; 7 cornes et 7 yeux, V, 6; 7 anges et 7 trompettes, VIII, 2; 7 tonnerres, X, 3; 7 têtes et 7 diadèmes, XII, 3; 7 anges et 7 plaies, XV, 1; 7 montagnes et 7 rois, XVII, 9, etc. — Au point de vue profane il faut citer les 7 ans de service de Jacob chez Laban, répétés une seconde fois, Gen., XXIX, 18, 30, et ses 7 salutations à Ésaü, Gen., XXXIII, 3; les 7 vaches et les 7 épis des songes expliqués par Joseph, Gen., XLI, 26; les 7 jours durant lesquels Marie, sœur de Moïse, est exclue du camp, Lev., XII, 14; les 7 nations exterminées devant Israël, Deut., VII, 1; les 7 immersions de Naaman dans le Jourdain, IV Reg., V, 10; les 7 maris de Sara, fille de Raguel, Tob., III, 8, 10, et les 7 frères morts successivement, Matth., XXII, 25; les 7 frères Machabées, II Mach., VII, 1; les 7 diacres, Act., VI, 3; les 7 chutes du juste, Prov., XXIV, 16; les 7 démons de la rechute, Matth., XII, 47, et les 7 démons de Madeleine, Marc., XVI, 9; les 7 pardons à accorder 70 fois, Matth., XVIII, 22; Luc., XVII, 4; le septuple châtiment de l'infidélité, Lev., XXVI, 28; les 7 jours que durent le deuil, Gen., L, 10; Judith, XVI, 29; Eccli., XXII, 13; Ezech., III, 15; certains jeûnes, I Reg., XXXI, 13; I Par., X, 12; les noces et les réjouissances, Jud., XIV, 17; Tob., XI, 21; Esth., I, 15; certaines impuretés, Lev., XII, 2; XIII, 4, 26, etc.; la 7e année ou année sabbatique, Lev., XXV, 4, etc.

8° *Huit.* — Ce chiffre ne marque que l'octave des fêtes, Lev., XXIII, 36; Joa., XX, 26, etc., et le jour où doit se pratiquer la circoncision. Gen., XXI, 4; Lev., XII, 3; Luc., II, 21.

9° *Dix.* — Il y a 10 commandements. Exod., XXXIV, 28. Il y eut 10 plaies d'Égypte. Exod., VII, 14-XII, 29. Les Israélites doivent payer la dîme de leurs produits. Exod., XXII, 29. Booz prend 10 témoins pour épouser Ruth. Ruth, IV, 2. Notre-Seigneur guérit 10 lépreux, Luc., XVII, 12, et met en scène, dans ses paraboles, 10 vierges, Matth., XXV, 1, et 10 serviteurs recevant 10 mines à faire valoir. Luc., XIX, 13.

10° *Douze.* — Ismaël a 12 fils, qui deviennent chefs de tribus. Gen., XXV, 13-16. Jacob a 12 fils, Gen., XXIX, 32-XXX, 24, qui deviennent les chefs des 12 tribus d'Israël. Gen., XLIX, 28. De ce nombre des tribus dépend celui de certaines institutions et de certains faits. Il y a 12 pierres à l'autel de l'alliance bâti par Moïse, Exod., XXIV, 4; 12 noms gravés sur le pectoral, Exod., XXVIII, 21; 12 pains de proposition, Lev., XXIV, 5; 12 verges pour déterminer la confirmation divine du choix d'Aaron, Num., XVII, 2; 12 explorateurs envoyés en Chanaan, Deut., I, 23; 12 pierres choisies par 12 hommes dans le lit du Jourdain, pour en faire un monument commémoratif, Jos., IV, 3; 12 morceaux de la femme du lévite, Jud., XIX, 29; 12 intendants de Salomon sur Israël, III Reg., IV, 7; 12 bœufs de bronze soutenant la mer d'airain, III Reg., VII, 25; 12 morceaux symboliques faits avec le manteau d'Ahias, III Reg., XI, 30; 12 pierres à l'autel bâti par Élie, III Reg., XVIII, 31; 12 hommes par famille de chantres, I Par., XXV, 9-31; 12 portes et 12 pierres fondamentales à la Jérusalem céleste. Apoc., XXI, 12-14. Dans les sacrifices, 12 animaux de même espèce sont assez souvent immolés. Num., VII, 87, XXIX, 17; I Esd., VI, 17; VIII, 35. — Il y avait 12 sources à Élim. Exod., XV, 27. Élisée labourait avec 12 paires de bœufs. III Reg., XIX, 19. L'Écriture mentionne encore les 12 petits prophètes, Eccli., XLIX, 12; les 12 signes du zodiaque, IV Reg., XXIII, 5; les 12 heures du jour, Joa., XI, 9; les 12 ans de Jésus à son premier pèlerinage à Jérusalem, Luc., II, 42; les 12 ans de la fille de Jaïre, Luc., VIII, 42; les 12 corbeilles qui restent après la première multiplication des pains, Joa., VI, 13; les 12 étoiles à la couronne de la femme de l'Apocalypse, XII, 1; les 12 récoltes de l'arbre de vie, Apoc., XXII, 2, et surtout les 12 Apôtres, dont le nombre correspond à celui des 12 patriarches de l'ancienne loi. Matth., X, 1, 2.

11° *Trente.* — Ce nombre est celui des 30 sicles d'argent à payer pour un esclave frappé par un bœuf, Exod., XXI, 32, des 30 sicles d'argent payés au pasteur, Zach., XI, 12, 13, et des 30 pièces d'argent payées à Judas pour prix de sa trahison. Matth., XXVI, 15; XXVII, 3-9. Le deuil d'Aaron et celui de Moïse durèrent 30 jours. Num., XX, 30; XXXIV, 8. Au désert, les Lévites commencèrent leur service à 30 ans, Num., IV, 23; Notre-Seigneur commença son ministère à environ 30 ans. Luc., III, 23. Samson avait 30 compagnons, Jud., XIV, 11, et David 30 vaillants chefs. I Par., XI, 11.

12° *Quarante.* — La sainte Écriture mentionne 40 jours de pluie pour le déluge, Gen., VII, 12; 40 jours employés à l'embaumement de Jacob, Gen., L, 3; les 40 ans de séjour au désert, Exod., XVI, 35; Num., XIV, 33; les 40 jours que Moïse passe par deux fois sur le Sinaï, Exod., XXIV, 18; XXXIV, 28; les 40 jours que dure le défi de Goliath, I Reg., XVII, 16; les 40 jours de marche du prophète Élie, III Reg., XIX, 8; les 40 jours donnés à Ninive pour faire pénitence, Jon., III, 4; les 40 jours durant lesquels de brillants cavaliers apparurent dans les airs au-dessus de Jérusalem, II Mach., V, 2; les 40 jours du jeûne de Jésus, Matth., IV, 2, et les 40 jours de ses apparitions après sa résurrection. Act., I, 3.

13° *Soixante-dix.* — Les Hébreux qui vont en Égypte avec Jacob sont au nombre de 70. Gen., XLVI, 27. Les Égyptiens portent 70 jours le deuil de Jacob. Gen., L, 3. Des anciens, au nombre de 70, ont à se prosterner au pied du Sinaï, Exod., XXI, 4, et sont ensuite associés à Moïse. Num., XI, 16. Ezéchiel, VIII, 11, voit 70 anciens adorer les idoles. Adonibézec tenait enchaînés 70 rois qu'il avait mutilés. Jud., I, 7. A Bethsamès, 70 hommes furent frappés pour manque de respect à l'arche. I Reg., VI, 19. De même, 70 prêtres de Bel furent punis de mort pour leur supercherie. Dan., XIV, 9. Gédéon avait 70 fils, Jud., VIII, 30, Abdon 70 fils et petits-fils, Jud., XII, 14, et Achab 70 fils à Samarie. IV Reg., X, 1. La durée ordinaire de la vie est de 70 ans. Ps. XC (LXXXIX), 10. Tyr sera réduite en servitude 70 ans. Is., XXIII, 15. La captivité infligée aux Israélites a duré 70 ans. Jer., XXV, 11; II Par., XXXVI, 21; Dan.,

IX, 2. Daniel, IX, 24, prédit les 70 semaines d'années qui s'écouleront jusqu'à la venue du Messie.

14° *Cent.* — Ce nombre est relativement rare dans la Bible. Celui qui accuse à tort une vierge d'Israël paie 100 sicles d'argent. Deut., XXII, 19. Jacob avait acheté un champ des fils d'Hémor au prix de 100 qésitas. Gen., XXXIII, 19. Saul promit sa fille Michol en mariage à qui rapporterait les dépouilles de 100 Philistins. I Reg., XVIII, 25. Abdias sauva 100 prophètes des coups de Jézabel. III Reg., XVIII, 4. L'homme vit au plus 100 ans, Eccli., XVIII, 8, âge qui ne sera que jeunesse dans le royaume futur. Is., LXV, 20. Le bon Pasteur qui a 100 brebis en laisse 99 pour courir après celle qui s'égare. Matth., XVIII, 12. Nicodème apporta 100 livres d'aromates pour embaumer le Sauveur. Joa., XIX, 39. Le centuple est promis à celui qui quitte tout pour Notre-Seigneur. Matth., XIX, 29; Marc., XI, 30.

15° *Mille.* — Le nombre 1000 est quelquefois employé dans son sens numérique exact. Abimélech donne à Abraham 1000 pièces d'argent en dédommagement. Gen., XX, 16. Joab se trouve en face d'un Israélite qui, à ce prix, n'aurait pas voulu tuer Absalom. II Reg., XVIII, 12. Les fruits de la vigne de Salomon vaudraient 1000 sicles d'argent. Cant., VIII, 11. Cf. Is., VII, 23. Salomon offre 1000 holocaustes à Gabaon. III Reg., III, 4. Daniel, III, 40, parle d'holocaustes de 1000 brebis. Chaque tribu fournit 1000 hommes contre les Madianites. Num., XXXI, 4. On compte 1000 personnes qui périssent dans la tour de Sichem. Jud., IX, 49. Samson tue 1000 Philistins avec la mâchoire d'âne. Jud., XV, 15. David est établi par Saül chef de 1000 hommes. I Reg., XVIII, 13. Baltassar donne un festin à 1000 de ses princes. Dan., V, 1. Dans la tour de David sont suspendus 1000 boucliers. Cant., IV, 4. — Mais souvent le nombre 1000 est mis pour une quantité indéfinie. Dieu étend sa miséricorde à 1000 générations. Exod., XX, 6; Deut., VII, 9; Jer., XXXII, 18. Ses commandements sont pour 1000 générations. Ps. CIV (CV), 8; I Par., XVI, 15. Fidèles à Dieu, les Israélites poursuivront leurs ennemis un contre 1000, Jos., XXIII, 10; infidèles, 1000 fuiront devant un seul. Is., XXX, 17. On ne peut répondre à Dieu en un cas sur 1000. Job, IX, 3. Pour Dieu, 1000 ans sont comme un jour. Ps. LXXXIX (XC), 4. Pour trouver ce qu'il y a de meilleur, on choisit un entre 1000. Eccle., VII, 29; Cant., V, 10; Eccli., VI, 6; XVI, 3; XXX, 15; etc. L'accroissement de 1 à 1000 caractérisera le temps messianique. Is., LX, 22. Pour son châtiment, une ville de 1000 sera réduite à 100. Am., V, 3. A cause de la naissance du Messie, Bethléhem ne sera pas la moindre parmi les 1000 de Juda. Mich., V, 2. Que celui qui est forcé de marcher 1000 pas en marche 2000. Matth., V, 41. Sur les 1000 ans du règne du Christ avec les saints, Apoc., XX, 2-7, voir MILLÉNARISME, col. 1090-1097.

16° *Dix mille.* — L'emploi de ce nombre à propos de troupes est relativement fréquent. Jud., I, 4; III, 29; IV, 6; VII, 3; XXI, 10; I Reg., XV, 4; III Reg., V, 14; I Mach., IV, 29; X, 74; II Mach., XII, 19; Luc., XIV, 31. Il sert aussi pour les sommes d'argent, Esth., III, 9; Matth., XVIII, 24, pour les animaux, II Par., XXX, 24, pour les mesures. II Par., XXVII, 5, etc. Il est également usité pour exprimer une quantité très considérable, mais indéfinie. Deux Israélites fidèles poursuivront 10 000 ennemis. Deut., XXXII, 30. David a tué ses 10 000. I Reg., XVIII, 7. Le peuple disait à David : « Roi, tu es comme 10 000 d'entre nous. » II Reg., XVIII, 3. Il y en a 10 000 qui tombent à droite de celui que Dieu protège. Ps. XC (XCI), 7. Saint Paul dit aux Corinthiens que, même s'ils avaient 10 000 maîtres, ils n'ont qu'un père. I Cor., IV, 15, etc.

17° Enfin, dans l'Apocalypse, XIII, 18, saint Jean donne le chiffre de 666 comme devant être celui de la bête qui viendra dans les derniers temps combattre le royaume du Christ sur la terre. L'apôtre remarque que ce nombre sera celui d'un homme. Le nombre de 666 apparaît déjà comme celui des fils d'Adonicam qui revinrent avec Zorobabel. I Esd., II, 13. Ce nombre est porté à 667 dans II Esd., VII, 18. Le nom de *ādoniqām* signifierait « seigneur des ennemis ». Cf. Gesenius, *Thesaurus*, p. 329. Mais on ne voit pas ce qu'on pourrait tirer de là. — Le nombre 666 s'écrirait en hébreu : רסר, en grec : ΧΞϛ'; en latin : DCLXVI. Y a-t-il à former un nom avec ces lettres, au moins celles de l'hébreu? Est-on assuré d'ailleurs de la langue dans laquelle saint Jean suppose la transcription numérique? — On a aussi cherché des noms d'hommes dont la somme des lettres, prises numériquement, donnât le chiffre voulu. De là les hypothèses faites sur AATEINOS, l'empire latin, TEITAN, noms proposés par saint Irénée, *Adv. hær.*, V, 30, t. VII, col. 1206; נרון קסר, Néron César, cf. t. I, col. 748; DIoCLes aVgVstVs, Dioclétien Auguste; C. F. IVLIANVS. CÆS, AVG., C. F. Julien, César, Auguste, etc. D'après la *Gematria* d'Abenesra, dans le nom de Jéhovah, י = 10, ה = 5, ו = 6; la somme des deux premières lettres est 15, qui donne au carré 225; la somme des trois lettres est 21, qui donne au carré 441; or 225 + 441 = 666. Il est vrai que, dans ce calcul, Abenesra n'a nullement l'intention d'expliquer le nombre apocalyptique. Cf. Karppe, *Etud. sur les orig. et la nature du Zohar*, Paris, 1901, p. 200. On pourrait multiplier indéfiniment les combinaisons semblables, à l'aide des différents alphabets, sans qu'aucune certitude en découlât logiquement. Il s'agit ici d'un fait qui, étant donnée la place que saint Jean lui assigne dans son livre, précédera d'assez peu le jugement de Dieu. Ce fait appartient donc encore à l'avenir, et il ne paraît pas qu'il y ait utilité pour nous à en avoir la clef. Saint Irénée, *Adv. hær.*, V, 30, t. VII, col. 1207, dit à ce sujet : « Il n'y a pas de péril en la demeure et nous n'affirmons pas d'une manière positive qu'il portera tel ou tel nom. Nous savons que si ce nom avait eu à être publié actuellement, il aurait été révélé par celui qui avait vu l'Apocalypse. »

VIII. SYMBOLISME DES NOMBRES. — 1° *Réalité de ce symbolisme.* — 1. Comme on vient de le constater, certains nombres reviennent avec affectation dans la Sainte Écriture. C'est donc qu'on leur prêtait une signification particulière. Il est dit d'ailleurs que « Dieu a disposé toutes choses avec mesure, nombre et poids », Sap., XI, 21, c'est-à-dire avec cette harmonie parfaite qui a porté les pythagoriciens à donner au monde le nom de κόσμος, « bon ordre. » Cf. Plutarque, *Moral.*, édit., Dübner, Paris, 1846-1855, p. 886. Déjà, chez les Chaldéens, « les notions positives s'entremêlaient bizarrement à des considérations mystiques sur la puissance des nombres, sur les liens qui les attachaient aux Dieux. » Maspero *Histoire ancienne*, t. I, p. 774. Les Hébreux conservèrent quelque chose de ce goût pour l'interprétation mystique des nombres. — 2. Après avoir voyagé en Orient et surtout en Égypte, pour se rendre compte des doctrines des différents peuples, Pythagore, vers le milieu du VIe siècle avant Jésus-Christ, par conséquent pendant la captivité des Juifs à Babylone, formula son principe philosophique que « les nombres sont les principes des choses ». Dieu, l'unité absolue, est l'origine suprême de tous les nombres. On se demande si, pour Pythagore, les nombres sont des éléments substantiels et des causes efficientes, ou seulement des archétypes ou des symboles. Toujours est-il que ces nombres se composent de deux principes, le *un*, ou monade, principe non produit et essentiellement parfait, et le *deux*, ou dyade, principe produit par l'intervention du « vide » ou « intervalle » et essentiellement imparfait. Cf. Aristote, *Phys.*, IV, 6; Wendt, *De rerum principiis sec. Pythag.*, Leipzig, 1827; Chaigne, *Pythagore et la philos. pythag.*, Paris, 1873; Josèphe, *Cont. Apion.*, I, 22; S. Justin, *Cohort. ad. Græc.*, 14, t. VI. col. 270, et l'auteur des *Philoso-*

phumena, IX, 4, édit. Cruice, Paris, 1860, p. 466, affirment que des emprunts ont été faits par Pythagore aux doctrines juives. D'autre part, le premier signale l'influence des idées de ce philosophe sur le genre de vie des Esséniens. *Ant. jud.*, XV, X, 4. Cf. Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeit J.-C.*, Leipzig, t. II, 1898, p. 574, 583. Philon, que les Pères rattachent à la fois à Platon et à Pythagore, cf. Clément d'Alexandrie, *Stromat.*, I, 15, 72; II, 19, 100, t. VIII, col. 814, 1040; Eusèbe, *H. E.*, II, 4, 3, t. XX, col. 145; S. Jérôme, *Epist. LXX ad Magn.*, 3, t. XXII, col. 667, avait écrit un livre aujourd'hui perdu περὶ ἀριθμῶν, « sur les nombres, » dans lequel il expliquait la vertu des nombres et auquel il fait lui-même allusion. *Vit. Mosis*, III, 11; *De opific. mundi*, append., édit. Mangey, t. II, p. 152; t. I, p. 43. On ne peut évidemment prétendre que les écrivains sacrés postérieurs à Pythagore aient emprunté quoi que ce soit à ce philosophe. Mais les écrivains juifs et chrétiens se sont certainement inspirés de ses idées sur l'importance des nombres. — 3. Ainsi Athénagore, *Legat. pro christ.*, 6, t. VI, col. 902, cite l'opinion des pythagoriciens sur la valeur du nombre 10, qui renferme toutes les raisons et toutes les harmonies des autres. D'après l'auteur des *Philosophumena*, IV, 7, dans le système de Pythagore, utilisé par les hérétiques, les nombres 1 et 3 étaient mâles, les nombres 2 et 4 étaient femelles, et 10, somme de ces quatre nombres générateurs, était un nombre parfait. Cf. *Philosophumena*, I, 2, p. 8-14; VI, 11, p. 269-278. Saint Justin, *Cohort. ad Græc.*, 4, t. VI, col. 248, et saint Irénée, *Adv. hær.*, II, 14, t. VII, col. 752, admettent le principe pythagoricien sur l'importance des nombres et sont obligés de suivre les hérétiques sur ce terrain. Saint Ambroise, *Epist. XLIV*, t. XVI, col. 1136, entreprend d'expliquer les nombres « non à la manière de Pythagore et des autres philosophes, mais selon la forme et les divisions de la grâce spirituelle ». Il ne convenait pas en effet d'interpréter les nombres de la Sainte Écriture d'après des principes qui lui fussent étrangers. — 4. Ce sont surtout les Pères occidentaux qui cherchent l'explication symbolique des nombres. Saint Irénée, *Adv. hæres.*, I, 14; II, 24, t. VII, col. 603-608, 788-795, suppose la réalité de ce symbolisme; il observe toutefois, II, 28, col. 810, que souvent les conclusions tirées des nombres sont vaines, et déclare, II, 25, col. 798, que ce ne sont pas les nombres qui font la règle, mais la règle qui commande les nombres. Saint Augustin est, de tous les Pères, celui qui s'attarde le plus volontiers, le plus longuement et le plus subtilement à l'explication des nombres. Cf. *De music.*, I, 12; t. XXXII, col. 1095; *Epist. LV, ad inquis. Januar.*, 15-17, t. XXXIII, col. 218-220; *In Ps. VI, 1, 2*; XLIX, 9, t. XXXVI, col. 90, 91, 570-572; *In Ps. CL, 1*, t. XXXVII, col. 1961, etc. Ailleurs, *De doctr. christ.*, II, 16, t. XXXIV, col. 48, il pose en principe que « l'inintelligence des nombres empêche d'entendre beaucoup de passages figurés et mystiques des Écritures », et que, « dans beaucoup de formes des nombres, sont cachés certains secrets de similitude qui, à cause de l'inintelligence des nombres, restent inaccessibles pour le lecteur. » — 5. En fait, il ne paraît pas que les nombres aient par eux-mêmes une valeur symbolique. Celle que les Pères leur attribuent vient uniquement des choses dénombrées, si bien que, suivant la qualité de ces dernières, le même nombre a des symbolismes divers ou même opposés. Il suit de là que le symbolisme des nombres n'a qu'une importance très secondaire pour l'interprétation des textes sacrés. Malgré son observation sur la nécessité de l'intelligence des nombres, saint Augustin en tire plus de choses curieuses que de choses utiles. Les autres Pères ne sont pas plus heureux que lui. En cherchant des mystères dans les nombres, ils obéissent à une sorte de mode en vigueur de leur temps, mais ils n'apportent aucune contribution vraiment sérieuse à l'explication des textes sacrés. Aussi saint Jérôme, *In Gal.*, I, 1, t. XXVI, col. 329, parle-t-il, sans les blâmer, de ceux qui regardent comme « tout à fait superflu de considérer les nombres qui sont dans l'Écriture ». Les symbolismes attribués à différents nombres sont simples ou composés, suivant qu'ils résultent du nombre lui-même ou des nombres dont il se compose.

2° *Symbolismes simples.* — Les Pères assignent à plusieurs nombres une signification symbolique.

1. *Un.* — Conformément à la nature des choses, à la théorie pythagoricienne et surtout à l'indication de la Sainte Écriture, l'unité est le symbole et la caractéristique du Dieu suprême, principe de toutes choses. Cf. S. Augustin, *De vera religione*, XXXVI, t. XXXIV, col. 151; *De Gen. ad litt.*, 10, t. XXXVI, col. 234.

2. *Deux.* — Ce nombre n'est pas bon, parce qu'il marque l'exclusion de l'unité, la division, l'imperfection et la conjonction charnelle. Cf. S. Hilaire, *In Ps. CXL*, t. IX, col. 828; S. Ambroise, *De Noe et arca*, 12, t. XIV, col. 378; S. Jérôme, *Epist.*, XLVIII, 19, t. XXII, col. 508; *Adv. Jovin.*, I, 16; t. XXIII, col. 236; *In Zach.*, I, 1, t. XXV, col. 1422, etc. Cependant, le nombre 2 est pris quelquefois dans un sens favorable. Cf. S. Ambroise, *De XLII mans.*, t. XVII, col. 11. Dans le Nouveau Testament, il symbolise la charité, dont la pratique nécessite au moins deux termes. Cf. S. Augustin, *Quæst in Evang.*, II, 14, t. XXXV, col. 1339; S. Grégoire le Grand, *Hom. XVII in Evang.*, t. LXXVI, col. 1139. De la défaveur attachée au nombre 2 résulterait le caractère favorable du nombre impair. Cf. Virgile, *Eclog.*, VIII, 75; S. Jérôme, *Epist.*, XLVIII, 19, t. XXII, col. 509; *In Eccl.*, t. XXIII, col. 1046.

3. *Trois.* — Ce nombre avait déjà un caractère sacré dans le paganisme; c'était le nombre impair par excellence, par conséquent un nombre heureux et d'usage fréquent dans le culte des dieux. Il garda ce caractère chez les Juifs, à cause du Dieu trois fois saint, Is., VI, 3, qui était, qui est et qui sera. Apoc., I, 4; IV, 8. La révélation du mystère de la sainte Trinité acheva de rendre ce nombre sacré entre tous. Cf. S. Ambroise, *De Abrahamo*, 1, t. XIV, col. 446; *In Luc.*, I, 36, t. XV, col. 1548.

4. *Quatre.* — Certains regardaient ce nombre comme néfaste et à éviter, sans doute parce qu'il doublait le nombre 2. Saint Ambroise, *Hexaem.*, IV, 9, t. XIV, col. 205, déclare cette idée sans fondement. Pour toute l'antiquité, le nombre 4 symbolise l'univers, composé des 4 éléments, eau, terre, air et feu. Cf. S. Jérôme, *In Agg.*, 2, t. XXV, col. 1401; S. Ambroise, *De XLII mans.*, t. XVII, col. 11; *De Abrah.*, II, 9, t. XIV, col. 487. Le monde est la révélation extérieure de Dieu, et Dieu s'est révélé aux Hébreux sous son nom de יהוה, le τετραγράμματον, Jéhovah, le nom à 4 lettres, de même que sous le Nouveau Testament, il s'est révélé par les 4 Évangiles. Le nombre 4 symbolise donc aussi la révélation. Du nombre 4 vient encore l'idée de carré et de cube, par conséquent de stabilité. Cf. S. Jérôme, *In Matth.*, II, 15, t. XXVI, col. 112.

5. *Cinq.* — Ce nombre symbolise la loi mosaïque, contenue dans les 5 livres du Pentateuque, le peuple juif vivant sous cette loi, cf. S. Irénée, *Adv. hær.*, II, 24, t. VII, col. 794, 795; S. Augustin, *In Ps. XLIX, 9*, t. XXXVI, col. 571; *Serm.*, XXXI, t. XXXVIII, col. 198, et aussi la continence des 5 sens. Cf. S. Augustin, *In Ps. XLIX, 9*, t. XXXVI, col. 570.

6. *Sept.* — Le nombre 7, particulièrement sacré chez tous les peuples, symbolise l'union de la divinité, représentée par 3, avec le monde, représenté par 4, et spécialement avec le peuple d'Israël. Il est à remarquer qu'en hébreu le même mot שבע signifie « sept » et « faire serment ». Le nombre 7 intervenait en effet dans les cérémonies accompagnant le serment et l'alliance. Gen., XXI, 28; Hérodote, III, 8, etc. Il est écrit : « Dieu n'ou-

bliera pas l'alliance qu'il a jurée, *nišba'*, à vos pères. » Deut., IV, 31 ; VIII, 18. Le caractère mystérieux et sacré du nombre 7 est reconnu par les Pères. Cf. S. Hilaire, *In Ps. CXVIII*, XXI, 5, t. IX, col. 637 ; S. Ambroise, *Epist. XLIV*, t. XVI, col. 1136 ; S. Jérôme, *In Am.*, II, 5, t. XXV, col. 1037 ; S. Grégoire de Nazianze, *Orat. in Pent.*, 2-4, t. XXXVI, col. 431 ; S. Bernard, *Serm. de temp. pasc.*, 3, t. CLXXXIII, col. 288, etc. Il est sacré à cause des 7 couples d'animaux purs de l'arche, voir t. I, col. 614 ; cf. S. Jérôme, *Adv. Jovin.*, I, 16, t. XXIII, col. 236 ; du sabbat et des 7 dons du Saint-Esprit. Cf. S. Jérôme, *In Is.*, II, 5, t. XXIV, col. 72 ; S. Augustin, *Serm. CCXLVIII*, 5, t. XXXVIII, col. 1161. Il symbolise la perfection et la plénitude. Cf. S. Augustin, *Quæst. XLII, In Heptat.*, V, 42, t. XXXIV, col. 765 ; *In Ps. LXXVIII, 16*, t. XXXVI, col. 1019. S. Bernard, *Serm. LII, de divers.*, t. CLXXXIII, col. 675, y voit l'union de la foi, indiquée par le nombre trinitaire, et des mœurs, représentées par les quatre vertus cardinales. C'est un nombre vierge, parce qu'il n'engendre pas d'autres nombres. Cf. S. Ambroise, *De Noe et arca*, 12, t. XIV, col. 378.

7. *Huit.* — C'est le chiffre de l'octave. Il marque le passage de la synagogue, représentée par 7, nombre du sabbat, à l'Église, cf. S. Jérôme, *In Ezech.*, XII, 40, t. XXV, col. 338, fondée sur la résurrection glorieuse du Christ, le lendemain du sabbat ou huitième jour. Cf. *Epist. Barnabæ*, 15, t. II, col. 771 ; S. Augustin, *Epist.* LV, 11, 13, t. XXXIII, col. 215. C'est aussi le symbole de la vraie circoncision, à cause de la circoncision judaïque pratiquée le huitième jour après la naissance, cf. S. Hilaire, *In Ps. CXVIII*, t. IX, col. 503 ; S. Jérôme, *Adv. Lucifer.*, 22, t. XXIII, col. 176 ; *In Agg.*, 2, t. XXV, col. 1401, et le symbole de la perfection, parce que le 8e jour complète la solennité. Cf. S. Ambroise, *In Ps. CXVIII*, prol., t. XV, col. 1198 ; S. Augustin, *Epist. LV*, t. XXXIII, col. 215.

8. *Dix.* — Ce nombre est heureux et parfait, à cause de son rapport avec l'unité et des dix préceptes de la loi. Cf. S. Ambroise, *De XLII mans.*, t. XVII, col. 11 ; S. Jérôme, *Adv. Jovin.*, I, 22, t. XXIII, col. 240 ; S. Augustin, *Serm. XXXI*, t. XXXVIII, col. 198. D'après Tertullien, *De anim.*, 37, t. II, col. 714, le 10e mois étant celui de la naissance, le nombre 10 marque la renaissance spirituelle à la loi du Décalogue.

9. *Douze.* — Nombre sacré, à cause de la division du peuple de Dieu entre 12 tribus. Cf. S. Augustin, *In Ps. CIII, 3*, t. XXXVII, col. 1359.

10. *Quinze.* — Ce nombre symbolise la plénitude de la science, d'après S. Jérôme, *In Gal.*, I, 1, t. XXVI, col. 329.

11. *Vingt.* — Le nombre 20 participe à la défaveur qui frappe le nombre 2. Il est néfaste dans la Sainte Écriture. Cf. S. Jérôme, *Adv. Jovin.*, I, 22, t. XXIII, col. 240.

12. *Quarante.* — Ce nombre est le symbole de la pénitence et de la prière. Cf. S. Hilaire, *In Matth.*, 3, t. IX, col. 928 ; S. Jérôme, *In Jon.*, 3, t. XXV, col. 1140 ; S. Augustin, *In Ps. CX, 1*, t. XXXVII, col. 1463. Il indique aussi l'ensemble des siècles. Cf. S. Augustin, *In Ps. XCIV, 14*, t. XXXVII, col. 1226 ; *Serm.*, CCX, t. XXXVIII, col. 1051.

13. *Cinquante.* — Le nombre 50 rappelle l'année jubilaire et la descente du Saint-Esprit à la Pentecôte. Il symbolise donc la rémission du péché et l'effusion de la grâce. Cf. S. Hilaire, *In Ps.*, prol., 10, t. IX, col. 238 ; S. Ambroise, *De Noe et arca*, 33, t. XIV, col. 415 ; S. Jérôme, *In Ezech.*, XII, 40, t. XXV, col. 387.

14. *Soixante-dix.* — Ce nombre a une signification mystique, comme multiple de deux autres nombres symboliques, 7 et 10. Cf. S. Augustin, *Quæst. in Heptat.*, I, 152, t. XXXIV, col. 589.

15. *Mille.* — Par ce nombre sont symbolisés l'ensemble des générations et la perfection de la vie. Cf. S. Augustin, *In Ps. CIV, 7*, t. XXXVII, col. 1394 ; S. Grégoire le Grand, *Moral.*, IX, 3, t. LXXV, col. 860.

3° *Symbolismes composés.* — Ces symbolismes résultent des combinaisons d'idées fournies par les nombres partiels dont se compose une totalité. — 1. Un premier exemple de ce genre de symbolisme se rencontre dans l'*Épître de Barnabé*, 9, t. II, col. 751. L'auteur veut rendre compte du nombre de 318 hommes circoncis par Abraham. Gen., XIV, 14 ; XVII, 27. D'après la numération grecque, H = 8 et I = 10 ; les deux premières lettres du nom de Jésus, IH, valent donc 18. La lettre T = 300 et en même temps est la figure de la croix. Le nombre 318 indique ainsi que les hommes sont sauvés par Jésus en croix. — 2. S. Augustin est celui des Pères qui goûte le mieux ce symbolisme compliqué, et il multiplie les appels à l'attention de ses auditeurs pour qu'ils saisissent le sens de ses calculs. Voici quelques exemples de sa méthode. Le nombre 12, qui est celui des Apôtres jugeant les 12 tribus d'Israël, Matth., XIX, 28, signifie que l'Église est composée d'hommes appelés des 4 vents au moyen du baptême conféré au nom des 3 personnes divines ; car 4 × 3 = 12. *In Ps. LXXXVI, 4*, t. XXXVII, col. 1104. Le nombre 15, formé de 7, nombre du sabbat, et de 8, nombre de la résurrection, représente les deux Testaments, *In Ps. LXXXIX*, 10 ; *CL*, 1, t. XXXVII, col. 1144, 1959, et le nombre 20, produit des 5 livres de Moïse par les 4 Évangiles, désigne les justes des deux Testaments. *In Heptat.*, IV, 2, t. XXXIV, col. 718. La signification du nombre 15, représentant l'union des deux Testaments, est également admise par saint Hilaire, *In Ps. CXVIII*, t. IX, col. 644, et S. Ambroise, *Epist. XLIV*, t. XVI, col. 1138. Saint Jérôme, *In Agg.*, 2, t. XXV, col. 1401, sacrifie aussi à la même méthode en expliquant le nombre 24 comme le produit des 4 éléments par les 6 jours de la création. — Pour saint Augustin, 40, temps de la vie humaine, se décompose en 7 + 3 = 10 ; et 10 × 4 = 40, 7 symbolisant la créature, 3, le créateur, 10, la plénitude de la sagesse, et 4, les saisons de l'année. De même, 50, symbole de l'Église triomphante, est la somme de 40, nombre de la vie humaine, et de 10 ou denier, récompense de l'ouvrier. Matth., XX, 10 ; *Serm. CCLII*, 10, 11, t. XXXVIII, col. 1177, 1178. — Les 38 ans du paralytique, Joa., V, 5, représentent le nombre 40, qui est la plénitude de la loi, c'est-à-dire le produit des dix commandements par les 4 Évangiles, moins les 2 préceptes de la charité envers Dieu et le prochain. On comprend que le saint Docteur, pour faire entendre ce symbolisme à ses auditeurs, leur ait dit : « Je vous veux attentifs ; le Seigneur nous aidera, moi à m'expliquer comme il faut, vous à saisir suffisamment. » *In Joa.*, XVII, 5, t. XXXV, col. 1529-1531. — Les 77 générations énumérées par saint Luc, III, 23-38, représentent les hommes pécheurs qui ont vécu avant la venue du Sauveur, parce que 77 est le produit de 7, nombre de la créature, par 11, nombre de la transgression ; or 11 a ce caractère parce qu'il transgresse ou dépasse de 1 le nombre 10, qui est celui du Décalogue. *Serm. LII, 34*; LXXXIII, 6, t. XXXVIII, col. 353, 517. — Enfin les 153 poissons de la pêche miraculeuse, Joa., XXI, 11, fournissent le symbolisme suivant. Le Saint-Esprit et ses dons sont figurés par 7, et 10 représente la loi accomplie par la grâce du Saint-Esprit, ce qui forme 17 au total. Si maintenant on additionne les nombres de 1 à 17, c'est-à-dire 1 + 2 + 3 + 4, etc., on obtient au total 153, nombre qui figure les fidèles et les saints admis au paradis où Dieu les récompense. *Serm. CCXLVIII*, 5, t. XXXVIII, col. 1161. Il serait difficile de pousser plus loin la subtilité. Aussi Richard Simon, *Hist. critique du Vieux Testament*, Rotterdam, 1685, p. 388, après avoir cité le passage de saint Augustin, *De doctr. christ.*, II, 16, t. XXXIV, col. 48, se croit-il en droit de dire : « J'avoue que ces nombres contiennent quelquefois des mystères, mais ils ont jeté souvent les interpretes de la Bible

dans des sens allégoriques qui sont entièrement inutiles pour connaître le sens littéral. Il arrive même quelquefois qu'on néglige le sens littéral pour débiter ces sortes de mystères. Saint Augustin, qui était savant dans la philosophie des platoniciens, est sujet à ce défaut, et il le fait même paraître à cet endroit. » — Sur le symbolisme des nombres dans la Bible, voir Bähr, *Symbolik des mosaischen Cultus*, Heidelberg, 1837, t. I, p. 119-208; Auber, *Hist. et théorie du symbolisme religieux*, Paris, 1884, t. I, p. 97-155; — dans les anciens monuments chrétiens, voir Martigny, *Dict. des antiquités chrétiennes*, Paris, 1877, p. 503-504.

4° Les Kabbalistes ont étendu au delà de toute limite raisonnable le rôle des nombres dans l'interprétation de la Bible. Le principe de leur *Gematria*, est que la valeur numérique des lettres recèle d'importants mystères et que les mots et les phrases de même valeur numérique peuvent se prendre légitimement les uns pour les autres. Outre que rien n'appuie ce principe, ses conséquences sont trop arbitraires et trop fantaisistes pour conduire à des conclusions utiles au point de vue de l'intelligence des textes sacrés. Voir KABBALE, t. III, col. 1883. Il y a donc là une prétendue science des nombres bibliques qui porte à faux et n'est d'aucun profit. — Dans son *Livre du nom*, Abenezra applique toutes sortes de spéculations pythagoriciennes sur les nombres. Il mentionne ce qu'on a appelé plus tard le carré magique (fig. 452), dans lequel les 9 premiers

6	7	2
1	5	9
8	3	4

452. — Carré magique.
D'après Karppe, *Étude*, p. 202.

chiffres sont disposés de telle sorte que leur total donne 15 dans tous les sens. Ce nombre représente les deux premières lettres du nom de Jéhovah, יה. Le chiffre central 5 représente le Verbe divin qui gouverne tout, et les nombres pairs des angles figurent les 4 éléments. Cf. S. Karppe, *Étude sur les origines et la nature du Zohar*, Paris, 1901, p. 195-203. — Les Kabbalistes font ainsi grand état des dix *Sephirôth* qui caractérisent le Dieu infini, *Ên-soph*, « sans fin. » Le mot *sephirôth* peut signifier en hébreu « nombres » ou « numération », ce qui a fait naturellement penser aux nombres de Pythagore. Mais les *sephirôth* sont plutôt des attributs divins, comme l'indiquent leurs noms : 1, *kéṯér*, « couronne ; » 2, *ḥokmâh*, « sagesse ; » 3, *bînâh*, « intelligence ; » 4, *ḥésed*, » grâce, » ou *gedûlâh*, « grandeur ; » 5, *dîn*, « justice, » ou *gebûrah*, « force ; » 7, *nêṣaḥ*, « triomphe ; » 8, *hôd*, « gloire ; » 9, *yesôd*, « fondement ; » 10, *malkût*, « royauté. » Cf. Franck, *La Kabbale*, Paris, 1843, p. 147 ; Munk, *Palestine*, Paris, 1881, p. 523, 524 ; Karppe, *Étud.*, p. 365-421. Avec Abulafia, au XIIIe siècle, « apparaissent les premiers éléments de ce qu'on appellera l'arithmomancie, qui consiste à associer un nombre à chaque élément, à chaque astre, et à fonder sur cette base une astrologie en quelque sorte mathématique, qui met la puissance attachée aux astres au pouvoir des combinaisons de nombres... La science où la logique doit régner en souveraine est embauchée pour être l'humble servante d'une folle... traînée à la remorque des fantaisies les plus puériles. » Karppe, *Étude*, p. 302, 303. On ne peut mieux caractériser la valeur des élucubrations des kabbalistes à propos des nombres. H. LESÊTRE.

NOMBRES (LIVRE DES), quatrième livre du Pentateuque. Voir PENTATEUQUE.

NOMBRIL (hébreu : *sôr*, *sôrêr* ; Septante : ὀμφαλός ; Vulgate : *umbilicus*), cicatrice arrondie qui reste au centre de l'abdomen après la section du cordon ombilical par lequel l'embryon était mis en communication avec sa mère. — Ezéchiel, XVI, 4, parle de cette section, qui se fait immédiatement après la naissance. Le nombril de l'Épouse est comparé à une coupe arrondie. Cant., VII, 3. — Sur deux passages où la Vulgate porte le mot *umbilicus*, Job, XL, 11 ; Prov., III, 8, voir NERFS, col. 1603. — Dans un sens figuré, le mot *tabbûr* signifie aussi « nombril », c'est-à-dire « centre » du pays. C'est ainsi que l'ont traduit les versions. Jud., IX, 37 ; Ezech., XXXVIII, 12. Il a ce sens dans le Talmud. Cependant, d'après le phénicien, le samaritain et l'éthiopien, il faudrait donner à *tabbûr* le sens de « montagne ». Les versions chaldaïque et syriaque le traduisent par « forteresse ». Cf. de Hummelauer, *In libr. Judic.*, Paris, 1888, p. 196 ; Rosenmüller, *Ezechiel*, Leipzig, 1810, t. II, p. 539. Les deux sens sont possibles, car le nombril peut être considéré comme le sommet de la protubérance abdominale, et une montagne être regardée comme le centre d'un pays. H. LESÊTRE.

NON-MON-PEUPLE, nom donné par le prophète Osée, I, 9, à un de ses fils, en hébreu : *Lô'-'ammî*. Voir LO-AMMI, col. 317.

NOPH (hébreu : *Nôf* ; Septante : Μέμφις ; Vulgate : *Memphis*), nom de la ville de Memphis en hébreu, dans Is., IX, 6 ; Jer., II, 16 ; Ezech., XXX, 16. Dans le texte original d'Osée, IX, 6, au lieu de *Nôf*, nous avons *Môf*, et cette leçon doit être plus correcte, car Memphis s'appelait en égyptien *Men-nofir*, d'où, par contraction, en copte, *Memfi*, *Menfi*, en arabe, *Menf*. La forme *Nôf* peut être dérivée de *nofir*, le *m* étant tombé. Voir MEMPHIS, col. 954.

NOPHÉ (hébreu : *Nôfaḥ* ; Septante : αἱ γυναῖκες), ville moabite dont on ne retrouve ailleurs aucune trace, au moins sous cette forme, en dehors de Num., XXI, 30, et dont l'existence même est contestée par un certain nombre de critiques. Elle est nommée avec Hésébon, Dibon et Médaba, dans le chant qui est cité. Num., XXI, 27-30. On lit en hébreu :

> Nous avons porté la dévastation jusqu'à *Nofaḥ*
> Et jusqu'à Médaba.

Ce que les Septante traduisent de la manière suivante : « Les femmes ont encore allumé le feu dans Moab, » et la Vulgate : « Ils sont arrivés fatigués à Nophé et jusqu'à Médaba. » Nophé et Médaba ne paraissent point dans la version grecque et divers critiques, à leur suite, refusent de voir, les uns Nophé, les autres Médaba, dans ce texte. Les premiers traduisent : « Nous avons tout ravagé, de sorte que le feu s'est allumé jusqu'à Médaba ; » les seconds : « Nophé, qui est près du désert. » Ils lisent : *midbar*, « désert, » au lieu de *Mêdbā*, « Médaba. » Plusieurs de ceux qui conservent le nom de *Nofaḥ* supposent que ce nom est pour *Nôbaḥ* (voir NOBÉ 2, col. 1655), la ville qui est mentionnée deux fois dans l'Écriture, Num., XXXII, 42, et Jud., VIII, 11. Ce sont là tout autant d'hypothèses en faveur desquelles on ne peut alléguer aucune raison bien sérieuse. La traduction des Septante suppose un texte hébreu en partie différent : ils ont traduit *naššim* (qui vient de *šāmēm* et signifie « nous avons dévasté »), comme si c'était le pluriel *nāšim*, « femmes, » de *'iššāh*. La racine *nāfaḥ* veut dire « souffler » ; elle peut signifier souffler le feu ; mais *nôfaḥ* ne peut se rendre, comme l'ont fait les traducteurs grecs, par προσέκαυσαν. Ils ont lu enfin *Mô'āb*, au lieu de *Mêdabā'*.

NOPHETH (hébreu : *han-nâfeṭ ;* Septante : Μαφετά), ville de Manassé, d'après la Vulgate, qui dit expressément *urbs Nophet,* quoique le mot « ville » ne se lise pas en hébreu. Jos., XVII, 11. Le terme de l'original *hannéfêṭ* (*han-nafeṭ* à cause de la pause) ne désigne pas une ville. La Vulgate a pris un nom commun pour un nom propre. Elle a traduit : « Manassé eut... la troisième partie de la ville de Nopheth. » Il faut traduire : « Manassé eut... trois districts montagneux. » Gesenius, *Thesaurus,* p. 866. Ces trois districts montagneux qui furent attribués à Manassé dans le territoire des tribus d'Aser et d'Issachar, sont ceux de Bethsan, de Mageddo et de Dor. Voir Fr. de Hummelauer, *Comment. in Josue,* 1903, p. 392.

NORAN (hébreu : *Na'ărân ;* Septante : Νοαράν ; *Alexandrinus :* Νααράν), ville d'Éphraïm, ainsi appelée I Par., VII, 28. Elle est appelée Naaratha dans Josué, XVI, 7. Voir NAARATHA, col. 1428.

NORD (hébreu : *ṣâfôn ;* Septante : Βορέας, Βορρᾶς ; Vulgate : *septentrio*), la partie du ciel opposée au midi, le côté où le soleil ne va pas, sauf dans les latitudes polaires. Comme les anciens s'orientaient du côté du soleil levant, le mot *ṣemô'l,* « gauche, » sert aussi quelquefois à désigner le nord. Job, XXIII, 9. Voir CARDINAUX (POINTS), t. II, col. 257. Hoba est à gauche, c'est-à-dire au nord de Damas. Gen., XIV, 15. — Le mot *ṣâfon* indique ordinairement la situation géographique, Num., XXXIV, 7 ; Ezech., XLII, 17 ; la direction, Exod., XXVI, 21 ; la partie septentrionale de la terre, Ps. LXXXIX (LXXXVIII), 13 ; Is., XLIII, 6, et poétiquement le vent du nord. Prov., XXV, 23 ; Cant., IV, 16. Il désigne aussi les monarchies asiatiques dont les armées arrivaient en Palestine par le nord, Is., XIV, 31 ; Jer., I, 14 ; IV, 6 ; VI, 22 ; X, 22 ; l'Assyrie, Soph., II, 13 ; la Babylonie, Jer., III, 18 ; XVI, 15 ; XXXI, 8 ; XLVI, 10 ; Zach., II, 10 ; VI, 6, et en général les royaumes septentrionaux par rapport à la Palestine. Jer., XXV, 26 ; Ezech., XXXII, 30 ; XXXVIII, 15 ; XXXIX, 2. Dans Daniel, XI, 6, les rois du septentrion sont les Séleucides de Syrie. Le nord est considéré comme la partie principale du ciel, Job, XXVI, 7, la demeure des dieux, dans l'idée des idolâtres, Is., XIV, 13, et le point du ciel d'où Jéhovah fait éclater sa gloire. Ezech., I, 4. — Sur l'or qui vient du septentrion, Job, XXXII, 22, voir OR. H. LESÊTRE.

NORVÉGIENNE (VERSION) DE LA BIBLE. Voir SCANDINAVES (VERSIONS) DE LA BIBLE.

NOTKER, moine de Saint-Gall, surnommé *Balbulus* ou le Bègue, né entre 830 et 840 à Elyg dans le canton de Zurich, ou à Jonswill dans le canton de Saint-Gall, fut en 890 bibliothécaire du monastère de Saint-Gall. Il y mourut le 6 avril 912. Il a laissé entre autres écrits, un opuscule de bibliographie scripturaire : *De Interpretibus divinarum Scripturarum liber. Patr. lat.,* t. CXXXI, col. 993-1004. Voir son *Elogium historicum,* par Mabillon, *ibid.,* col. 983-994 ; W. Bäumker, dans Wetzer et Welte, *Kirchenlexikon,* 2e édit., t. IX, 1895, col. 531-533.

NOURRICE, NOURRICIER (hébreu : *mênêqêṭ,* de l'hiphil, *hêniq,* « allaiter ; » *'oméneṭ,* de *'âman,* « entretenir ; » Septante : τροφός, τιθηνός ; Vulgate : *nutrix ;* nourricier : *'omên,* τιθηνός, *nutritius*), celle qui nourrit de son lait un petit enfant, celle ou celui qui lui donne ses soins.

1° *La nourrice.* — La Sainte Écriture mentionne Débora, nourrice de Rébecca, Gen., XXIV, 59 ; XXXV, 8 ; voir DÉBORA, t. II, col. 1331 ; la mère de Moïse, que la fille du Pharaon chargea d'être la nourrice de l'enfant, en lui disant : *hêniqihû li,* θήλασόν μοι, *nutri mihi* « nourris-le pour moi, » Exod., II, 9 ; Noémi qui se fit nourrice de l'enfant de Ruth, *nutrix et gerula,* « nourrice et porteuse, » dit la Vulgate, Ruth, IV, 16 ; la nourrice de Miphiboseth, fils de Jonathas, qui, en apprenant la mort de ce dernier et de Saül, s'enfuit précipitamment et laissa tomber l'enfant qui devint boiteux, II Reg., IV, 4 ; la nourrice du jeune roi Joas, qui fut soustraite avec lui à la fureur d'Athalie, IV Reg., XI, 2 ; II Par., XXII, 11. Notre-Seigneur plaint celles qui, au moment du siège de Jérusalem, seront θηλαζούσαι, *nutrientes,* nourrissant de petits enfants. Matth., XXIV, 19 ; Marc., XIII, 17 ; Luc., XXI, 23. Il s'agit ici à la fois des mères qui nourrissent elles-mêmes, et des nourrices qui allaitent les enfants des autres. Les nourrices proprement dites étaient d'ailleurs très rares chez les Hébreux, les mères se faisant un devoir d'allaiter elles-mêmes leurs enfants. Cf. *Ketuboth,* 64 *a.* Encore est-il possible que les nourrices mentionnées par les auteurs sacrés n'aient eu, dans la plupart des cas, qu'à soigner et à garder les petits enfants, comme dut faire Noémi. Voir ENFANT, t. II, col. 1786. Les Juifs recommandaient aux femmes qui nourrissaient des enfants de ne prendre elles-mêmes que des aliments très sains, de ne pas jeûner, surtout le matin, et de ne pas trop se découvrir la poitrine. Cf. Iken, *Antiquitates hebraicæ,* Brême, 1741, p. 515. D'après le code d'Hammurabi, 194, cf. Scheil, *Textes élamites-sémitiques,* Paris, 1902, p. 94, si un enfant mourait aux mains de sa nourrice, celle-ci, sous peine d'avoir les seins coupés, ne pouvait se charger d'un autre enfant sans l'autorisation des parents du premier. Rien ne rappelle cette pénalité dans la législation hébraïque.

2° *Le nourrisson.* — Le petit enfant encore au sein est appelé *yônêq,* « celui qui tête, » θηλάζων, *lactens.* Deut., XXXII, 25 ; I Reg., XV, 3 ; Ps. VIII, 3, etc. Jérémie donne aussi aux nourrissons le nom de *'ĕmunîm,* τιθηνούμενοι, *qui nutriebantur.* Lam., IV, 5.

3° *Le nourricier.* — A Samarie, les soixante-dix fils d'Achab avaient des nourriciers qui prenaient soin d'eux. IV Reg., X, 1, 5. Mardochée remplissait cette fonction auprès d'Esther. Esth., II, 7. L'arabe Émalchuel prenait soin, au même titre, d'Antiochus, fils d'Alexandre. I Mach., XI, 39. Saint Joseph eut la gloire d'être le nourricier de l'enfant Jésus. Matth., II, 14, 21 ; Luc., II, 48 ; III, 23.

4° *Au figuré.* — Moïse se plaint que Dieu lui commande de porter le peuple hébreu sur son sein comme la nourrice porte son petit enfant. Num., XI, 12. Isaïe, XLIX, 23, promet à Israël qu'après sa restauration les rois seront ses nourriciers et les reines ses nourrices, figure de l'empressement avec lequel les rois de la terre accourront au foyer de la vérité. Baruch, IV, 8, reproche aux Israélites d'avoir oublié Dieu, leur nourricier, et d'avoir contristé Jérusalem, leur nourrice. Dans Osée, XI, 3, Dieu dit qu'il a été le nourricier d'Éphraïm ; hébreu et Septante : *ṭiregalṭî,* συνεπόδισα, « je lui ai appris à marcher. » La bonté de Dieu est la nourricière de tous les êtres, παντοτρόφος, *nutrix omnium.* Sap., XVI, 25. Saint Paul atteste qu'il a eu pour les chrétiens de Thessalonique les soins qu'une nourrice a pour ses enfants. I Thess., II, 7. H. LESÊTRE.

NOURRITURE (hébreu : *'okêl, 'oklâh,* « ce qui se mange, » de *'âkal,* « manger ; » *lêḥem,* la nourriture en général, et particulièrement le pain, *leḥûm ; bârûṭ, téréf, ma'ăkal, mâzôn, makkolêṭ, ma'ădannîm, maššmannîm,* les diverses nourritures en général ; *bâri', dêšên,* la nourriture grasse et succulente ; *tibḥâh, ṣaîd, še'ĕr,* la nourriture d'origine animale ; *biryâh,* la nourriture préparée pour un malade ; *ḥallâmût,* la nourriture insipide ; *paṭ-bag,* la nourriture royale, Dan., I, 5, 8 ; chaldéen : *leḥêm, mâzôn ;* Septante : ἄρτος, βρῶμα, βρώματα, βρῶσις, σῖτα ; Vulgate : *alimentum, alimonia, cibus, esca, epulæ, epulatio, panis.* Dans S. Jean, XXI,

5, προσφάγιον, *pulmentarium*, « provision de bouche »), substance étrangère qu'un corps vivant s'assimile pour entretenir sa vie.

I. A L'ÉPOQUE PATRIARCALE. — 1° *Au paradis terrestre.* — L'organisation de l'homme lui permet de se nourrir également soit de végétaux, soit de la chair des animaux. Cependant, quand Dieu eut placé l'homme dans le paradis terrestre, il lui assigna pour aliments les fruits de tous les arbres à l'exception d'un seul. Gen., II, 16, 17; III, 2, 3. Il ne s'agissait évidemment que des fruits comestibles. D'autre part, la chair des animaux n'est pas mentionnée. Il ne s'ensuit pas qu'elle ait été interdite aux premiers hommes ; au moins leur était-il permis de se nourrir du lait qui provenait des animaux ; autrement l'élevage, dont s'occupe déjà Abel, Gen., IV, 2, n'aurait guère eu de raison d'être. — 2° *Après le déluge.* — Dieu déclara à Noé qu'il lui permettait de se nourrir de tous les animaux vivants aussi bien que des végétaux. Gen., IX, 2. Cette autorisation ne faisait que confirmer l'usage, car déjà, avant le déluge, était en vigueur la distinction des animaux purs et impurs, Gen., VII, 2, distinction qui vise les sacrifices, sans doute, mais se rapporte surtout à l'alimentation. Voir ANIMAUX IMPURS, t. I, col. 613. En permettant de manger la chair des animaux, Dieu défendit sévèrement de se nourrir de leur sang. Gen., IX, 4. Voir CHAIR DES ANIMAUX, t. II, col. 490, 495; SANG. — 3° *Dans le pays de Chanaan.* — Les patriarches se nourrissaient de pain, Gen., XVIII, 5 ; XXI, 14; XLII, 2, voir PAIN; de lait et de beurre, Gen., XVIII, 8 ; de légumes. Gen., XXV, 28. La plus grande frugalité présidait ordinairement à leurs repas.

II. CHEZ LES ANCIENS HÉBREUX. — 1° *Dans la terre de Gessen.* — Les Hébreux se servirent en Égypte de la nourriture habituelle au pays, pain et galettes de céréales, animaux domestiques, animaux pris à la chasse ou à la pêche, herbes, légumes et fruits qui abondaient autour d'eux. Voir Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, Paris, t. I, 1895, p. 61-66. Plus tard, ils regrettèrent les pots de viande et le pain, Exod., XVI, 3, les poissons, les concombres, les melons, les poireaux, les oignons et les aulx qu'ils avaient sans peine et en abondance dans la terre de Gessen. Num., XI, 4, 5.

2° *Au désert.* — Privés de la nourriture si facile à obtenir en Égypte, les Hébreux furent réduits au désert au lait et à la chair de leurs troupeaux, aux produits du sol alors plus cultivé et plus fertile, aux aliments achetés aux nomades, etc. Ils murmurèrent. Par deux fois, Dieu leur envoya des cailles, Exod., XVI, 13; Num., XI, 31-32, voir CAILLE, t. II, col. 33, et, pendant quarante ans, il fit tomber la manne pour leur servir de nourriture principale. Exod., XVI, 14, 31. Voir MANNE, col. 656.

3° *En Palestine.* — Une fois fixés dans leur pays définitif, les Hébreux eurent à leur disposition les produits naturels d'un sol fertile, ceux de l'élevage et de la chasse : les céréales, blé (voir t. I, col. 1811), épeautre (voir t. II, col. 1821), orge, etc., servant à faire le pain et les gâteaux (voir t. III, col. 114) ; les légumes (voir t. IV, col. 160), les fruits (voir t. II, col. 2412) ; les produits naturels ou travaillés des animaux, lait (voir t. IV, col. 37), beurre (voir t. I, col. 1767), fromage (voir t. II, col. 2406), miel (voir t. IV, col. 1080) ; la chair des animaux (voir t. II, col. 488), quadrupèdes, oiseaux, poissons, bêtes prises à la chasse (voir t. II, col. 616), etc. Sur la manière d'accommoder ces divers aliments, voir CUISINE, t. II, col. 1146-1150 ; GRAISSE, t. III, col. 293; HUILE, t. III, col. 770; SEL. Sur la manière de les prendre, voir FESTIN, t. II, col. 2212 ; REPAS. Les Hébreux étaient généralement sobres au point de vue de la nourriture, et la Sainte Écriture signale peu d'excès à cet égard. Voir GOURMANDISE, t. III, col. 281. Dans les temps de famine, on en était naturellement réduit à une nourriture très insuffisante et quelquefois répugnante. Voir COLOMBE, t. II, col. 849 ; FAMINE, t. II, col. 2173. Les pauvres se contentaient parfois de racines, Job, XXX, 4; Luc., XV, 16, et les assiégés de pis encore. IV Reg., XVIII, 27; II Mach., V, 27. — On n'aimait pas les mets insipides. Job, VI, 6. On les assaisonnait au moyen du sel, I Esd., IV, 14 ; Eccli., XXXIX, 31 ; voir SEL ; du cumin, Is., XXVIII, 25, 27, voir CUMIN, t. II, col. 1158 ; de la coriandre, voir t. II, col. 973 ; de l'anis, voir t. I, col. 625; de la menthe, Matth., XXIII, 23, voir MENTHE, col. 976; de la rue, Luc., XI, 42, voir RUE, etc. La câpre, Eccle., XII, 5, voir t. II, col. 221, servait à stimuler l'appétit.

III. A L'ÉPOQUE ÉVANGÉLIQUE. — 1° La nourriture était la même que dans les anciens temps. Dans les repas plus importants, on voyait figurer des viandes de toutes sortes. Matth., XXII, 4. Mais le menu peuple se bornait habituellement aux mets les plus simples, le pain, les poissons desséchés ou même frais, Matth., VII, 10; XIV, 17; XV, 36 ; Marc., VI, 38; Luc., IX, 13; XI, 11 ; XXIV, 42; Joa., VI, 9; XXI, 9, 13 ; les œufs, Matth., VII, 9 ; Luc., XI, 11 ; le miel, Matth., III, 4; Luc., XXIV, 42 ; les sauterelles, Matth., III, 4, etc. — 2° Notre-Seigneur prend la nourriture ordinaire, et quelques-uns lui en font un reproche. Matth., XI, 19 ; Luc., 7, 34. Il recommande à ses disciples d'avoir confiance en la Providence au sujet de la nourriture, Matth., VI, 25, 31 ; Luc., XII, 22, 29, et à ses envoyés d'accepter ce qu'on leur sert, Luc., X, 8, parce que l'ouvrier mérite qu'on le nourrisse. Matth., X, 10. Il dit que la vie est plus que la nourriture, Matth., VI, 25; Luc., XII, 23, et que par conséquent il faut, à l'exemple du Père éternel, attacher plus d'importance à la première qu'à la seconde. Il prescrit de donner la nourriture à ceux qui ont faim, et déclare que cette charité s'adresse à lui-même. Matth., XXV, 35, 42. — 3° Saint Paul dit que le chrétien doit se contenter d'avoir l'essentiel pour se nourrir et se couvrir. I Tim., VI, 8. A propos des viandes offertes aux idoles, il pose en principe que « le royaume de Dieu n'est ni le manger, ni le boire », Rom., XIV, 17, et que ce sont là des choses indifférentes en elles-mêmes au point de vue du salut. Voir IDOLOTHYTE, t. III, col. 830.

IV. REMARQUES SUR LA NOURRITURE. — 1° La nourriture la plus simple est conseillée. Prov., XXVII, 27. L'excès sous ce rapport a de fâcheuses conséquences. Eccli., XXXI, 12-25; XXXVII, 30-34. — 2° Dans le chagrin, on s'abstient de nourriture. I Reg., I, 7; Tob., III, 10, etc. Il en est de même en d'autres circonstances graves. Voir JEÛNE, t. III, col. 1528. Parfois, en vue de l'accomplissement d'une résolution importante, on défendait de manger quoi que ce fût, I Reg., XIV, 24, ou l'on s'y obligeait par serment. Act., XXIII, 12, 21. Il fallait se trouver dans une condition bien misérable pour en être réduit à manger, comme les chiens, ce qui tombait sous la table des maîtres. Jud., I, 7 ; Marc., VII, 28 ; Luc., XVI, 21. — 3° Des nourritures miraculeuses sont plusieurs fois mentionnées : la manne, Exod., XVI, 14 ; la farine et l'huile de la veuve de Sarepta, III Reg., XVII, 16 ; le pain présenté à Élie par un ange, III Reg., XIX, 6, et celui que lui apportaient les corbeaux dans la vallée de Carith, III Reg., XVII, 4-6; l'huile et les pains multipliés par Élisée, IV Reg., IV, 5, 6, 43, 44; les pains multipliés par Notre-Seigneur au désert, Matth., XIV, 19, 20; XV, 36, 37; Marc., VI, 41, 42 ; VIII, 6-8; Luc., IX, 16, 17 ; Joa., VI, 11, 12, etc. — 4° Métaphoriquement, « manger la moelle de la terre », c'est avoir une nourriture abondante et succulente. Gen., XLV, 18. Par contre, pour marquer l'épreuve, on dit qu'on se nourrit de larmes, Ps. LXXX (LXXIX), 6 ; d'absinthe, Jer., IX, 15 ; XXIII, 15 ; de cendre, Ps. CII (CI), 10; Lam., III, 6; de fiel, Ps. LXIX (LXVIII), 22; du pain de douleur, Ps. CXXVII (CXXVI), 2, etc. Donner la chair de quelqu'un en nourriture, Ps. XLIV (XLIII), 12; LXXIV (LXXIII), 14; Is., XLIX, 26; Jer., XIX, 9, etc., c'est l'abandonner à ceux qui le font périr,

et dévorer un peuple comme une nourriture, c'est le persécuter violemment. Ps. XIV (XIII), 4.

V. LA NOURRITURE SPIRITUELLE. — 1° Notre-Seigneur dit que sa nourriture est de faire la volonté de son Père. Joa., IV, 32, 34. Il se propose lui-même comme la nourture de l'âme, par la vérité qu'il enseigne, Joa., VI, 35-40, et par son propre corps dont il fait le vrai pain de vie. Joa., VI, 48-52. — 2° Saint Paul présente aux fidèles récemment convertis un enseignement élémentaire qui est comme le lait qu'on donne aux enfants, I Cor., III, 2, mais qui n'est pas encore la nourriture substantielle d'une doctrine complète. Cf. Heb., V, 12, 13 ; I Pet. II, 2.

VI. LA NOURRITURE DES ANIMAUX. — 1° Dieu a créé pour les animaux une nourriture appropriée à leur organisation. Gen., I, 30. Il la leur donne libéralement, sans qu'ils aient besoin de travailler pour l'obtenir. Ps. CIV (CIII), 21, 27 ; CXXXVI (CXXXV), 25; CXLIV, 15, 16; CXLVI, 9 ; Job, XXXVIII, 41 ; Prov., VI, 8; Matth., VI, 26 ; Luc., XII, 24. — 2° C'est une malédiction pour un être humain que de devenir, de son vivant ou après sa mort, la nourriture des animaux, oiseaux, chiens, etc. Deut., XXVIII, 26; III Reg., XIV, 11 ; XVI, 4 ; XXI, 23, 24 ; IV Reg., IX, 10 ; Ps. LXXIX (LXXVIII), 2 ; Jer., XVI, 4; XIX, 7 ; XXIV, 20, etc. Goliath et David se souhaitent mutuellement ce sort. I Reg., XVII, 44. 46. Chez les Égyptiens, on laissait les corps de certains ennemis « étendus sur le sol pour être mangés des bêtes sauvages et des oiseaux de proie ». Maspero, *Les contes populaires de l'Égypte ancienne,* Paris, 3e édit., p. 177. C'était en effet une malédiction pour quelqu'un que de ne pas reposer tout entier dans un tombeau. Voir MORTS, col. 1316. Ce sort fut réservé à Jégabel. IV Reg., IX, 35, 36. Dieu s'est cependant engagé à réclamer à l'animal le sang de l'homme, Gen., IX, 5, sans doute en ordonnant de faire périr la bête qui a causé la mort d'un homme. Exod., XXI, 28, 29. H. LESÊTRE.

NOUVEAUTÉ (grec : καινότης; Vulgate : *novitas*), ce qui apparaît pour la première fois. La chose nouvelle s'appelle en hébreu *ḥâdâš,* et une fois *zâr* et *nâkrî,* « chose étrangère, inouïe, » Is., XXVIII, 21; en chaldéen : *ḥâdaṯ,* I Esd., VI, 4; en grec καινόν, et en latin *novum.*

1° Au point de vue matériel, il est question dans la Sainte Écriture des objets nouveaux que Béséléel exécute avec l'esprit que lui communique le Seigneur, Exod., XXXV, 35; de maisons neuves, Deut., XX, 5; XXII, 8; Jer., XXVI, 10; XXXVI, 10; II Mach., II, 30; de nouvelle cour, II Par., XX, 5; de sépulcre neuf, Matth., XXVII, 60; Joa., XIX, 41; de chariots neufs, I Reg., VI, 7; II Reg., VI, 3; I Par., XIII, 7; Is., XLI, 15; d'outres neuves, Jos., IX, 13; Job, XXXII, 19; Matth., IX, 17; Marc., II, 22; Luc., V, 37; de vases neufs, IV Reg., II, 20: I Mach., IV, 49; de nourriture nouvelle, Sap., XVI, 2, 3; de vin nouveau, Eccli., IX, 14, 15; Luc., V, 39; de manteau, III Reg., XI, 29-30, et d'habits neufs, Judith., XVI, 10; d'autel, I Mach., IV, 47; de cordes, Jud., XVI, 11; XV, 13, de glaives, II Reg., XXI, 16; de bois neufs, I Esd., VI, 4; de nouveaux phénomènes naturels, Sap., XI, 19; XVI, 16; XIX, 5, 11; de nouvelles lettres, Esth., VIII, 5, 10; de langues nouvelles, Marc., XVI, 17, etc. Sur les fruits nouveaux, voir PRÉMICES.

2° Au point de vue moral, Dieu manifeste parfois son action dans le monde par des actes dont la nouveauté et la grandeur attirent l'attention des hommes. Num., XVI, 30; Is., XLIII, 19; XLVIII, 6; LXV, 17; LXVI, 22; Jer., XXXI, 22; Apoc., XXI, 5. Cependant, en général, il n'y a rien de nouveau sous le soleil, Eccle., I, 10, parce que ni les lois de la nature ni le caractère des hommes ne changent. Le retour de la prospérité est une nouvelle lumière. Esth., VIII, 16. On tire du même trésor le vieux et le neuf, c'est-à-dire ce que chaque époque a apporté de bon. Cant., VII, 13; Matth., XIII, 52. L'Évangile constituait une doctrine nouvelle, Marc., I, 27 ; Act., XVII, 19; mais il y avait des nouveautés contre lesquelles il fallait se tenir en garde. I Tim., VI, 20. Les nouveautés plaisaient beaucoup aux Athéniens. Act., XVII, 21. Aux nouveaux bienfaits de Dieu, on répond par des cantiques nouveaux. Judith, XVI, 2, 15; Ps. XXXIII (XXXII), 3; XL (XXXIX), 4; XCVI (XCV), 1, etc.; Is., XLII, 10; Apoc., V, 9; XIV, 3.

3° Au point de vue spirituel, Dieu promet à l'homme un esprit nouveau, c'est-à-dire l'effusion de grâce qu'apportera le Messie. Ezech., XI, 19; XVIII, 31; XXXVI, 26. Il contracte avec lui une nouvelle alliance. Jer., XXXI, 31; Matth., XXVI, 28; Marc., XIV, 24; I Cor., XI, 25; II Cor., III, 6; Heb., VIII, 8. Il le régénère et fait de lui une nouvelle créature, c'est-à-dire un être vivant de la vie même de Jésus-Christ. II Cor., V, 17; Gal., VI, 15; Eph., II, 15; IV, 24; Col., III, 10; Heb., X, 2. Il lui communique une nouvelle vie, la vie surnaturelle ou d'union intime avec les trois personnes divines, Rom., VI, 4; VII, 6; XII, 2, et lui impose un nouveau commandement, celui de l'amour. Joa., XIII, 34; I Joa., II, 7, 8; II Joa., 5, Il crée pour le récompenser de nouveaux cieux et une nouvelle terre, c'est-à-dire l'Église, royaume de Dieu sur la terre, et le ciel, lieu de la récompense éternelle pour les élus. II Pet., III, 13; Apoc., III, 12; XXI, 1, 2. H. LESÊTRE.

NOUVEAU TESTAMENT (grec : Καινή Διαθήκη; Vulgate : *Novum Testamentum*), nom donné à la révélation évangélique et, par extension, aux livres inspirés qui s'y rapportent.

I. SENS DU MOT. — 1° Le mot *Testamentum* a été choisi par la Vulgate pour rendre le mot hébreu *berîṯ,* qui sert à désigner l'alliance contractée par Dieu avec l'ancien peuple, Gen., VI, 18; XV, 18 ; Exod., XXIV, 7 ; Deut., IX, 9; etc., voir ALLIANCE, t. I, col. 387, et celle qu'il devait renouveler à l'époque messianique. Is., LV, 3; LXI, 8; Jer., XXXI, 31 ; XXXII, 40; Ezech., XVI, 60 ; XXXIV, 25; XXXVII, 26. Le *berîṯ* commençait par un acte solennel et entraînait une obligation impérieuse liant les deux contractants l'un à l'autre. Dieu s'engageait à protéger Israël et Israël s'engageait à servir Dieu. — 2° Les Septante rendent ordinairement *berîṯ* par διαθήκη. Gen., VI, 18; XV, 18; XVII, 2, etc. Ce mot signifie « disposition, arrangement », d'où « disposition testamentaire », Aristophane, *Vesp.,* 584, 589, et « convention ». Aristophane, *Av.,* 439. Le *berîṯ* était donc, pour les Septante, l'arrangement conclu par Dieu avec son peuple, la convention faite avec lui. La διαθήκη nouvelle est celle que Jésus-Christ est venu conclure avec l'humanité rachetée par lui. Matth., XXVI, 28; Marc., XIV, 24; Luc., XXII, 20; I Cor., XI, 25; Heb., IX, 15. — 3° La Vulgate emploie le mot *testamentum,* « testament, » expression des dernières volontés de quelqu'un, volontés exécutables après sa mort et sur lesquelles lui-même ne peut revenir. Ce sens est impliqué dans le grec διαθήκη. La Vulgate l'a spécialement affirmé à cause de la manière dont la nouvelle alliance a été conclue à la dernière Cène et aussi à cause de la théorie développée dans l'Épître aux Hébreux, IX, 15, 17.

II. L'INSTITUTION DU NOUVEAU TESTAMENT. — 1° Cette institution avait été promise par les prophètes. Isaïe, LV, 3; LXI, 8, annonce que la nouvelle alliance sera éternelle. Jérémie le redit à son tour et explique que cette alliance ne sera plus seulement extérieure, mais écrite au fond des cœurs. Jer., XXXI, 31-33; XXXII, 40. Il l'appelle, XXXI, 31, « alliance nouvelle ». Ézéchiel, XVI, 60; XXXVII, 26, parle aussi d'alliance éternelle et pacifique, et Osée, II, 18, représente cette alliance sous la figure de l'union conjugale. — 2° A la dernière Cène, Notre-Seigneur institue l'alliance promise ou plutôt il promulgue à l'avance l'alliance qui ne sera contractée qu'au moment de sa mort sur la croix.

Il présente à ses Apôtres le calice en leur disant : « Voici mon sang de la nouvelle alliance, » Matth., XXVI, 28; Marc., XIV, 24; « Ce calice est la nouvelle alliance dans mon sang. » Luc., XXII, 20; I Cor., XI, 25. L'Église, dans sa formule de consécration, reprend la donnée des prophètes et dit : « Voici le calice de mon sang, du nouveau et éternel Testament. » L'ancienne alliance avait été scellée par le sang, Exod., XXIV, 8; la nouvelle se conclut dans les mêmes conditions, mais d'une manière incomparablement supérieure, puisque c'est le sang de l'Homme-Dieu qui est répandu dans le calice, ἐκχυννόμενον, et qui bientôt sera répandu sur la croix, *effundetur*, pour la rémission des péchés. Matth., XXVI, 28. Le caractère contractuel de cette effusion du sang résulte de la déclaration même de Notre-Seigneur, qui l'appelle le « sang de la nouvelle alliance », c'est-à-dire le sang versé pour rendre possible, réaliser, manifester et commémorer cette alliance. Le sang des anciennes victimes n'avait qu'une valeur symbolique et figurative, le sang du Sauveur a une valeur effective et sans limite, à cause de la personne divine à laquelle il appartient. — 3° Cette alliance nouvelle porte à bon droit le nom de testament. Car c'est seulement après la mort de Jésus-Christ que les hommes entreront en possession de l'héritage qu'il leur a acquis par l'effusion de son sang. Et de même que le testateur ne peut plus revenir, une fois mort, sur la décision qu'il a prise, ainsi Dieu ne dénoncera jamais, non par impuissance, mais par volonté, l'alliance contractée par son Fils. L'Épître aux Hébreux prend le mot διαθήκη dans e sens de « testament », comme d'ailleurs traduit la Vulgate. D'après l'écrivain sacré, Jésus-Christ est le médiateur de la nouvelle alliance, par conséquent celui qui prépare le testament nouveau et lui donne force exécutoire. « Car là où il y a testament, διαθήκη, il est nécessaire qu'intervienne la mort du testateur, διαθέμενος, parce qu'un testament n'a son effet qu'après la mort, et qu'il est sans valeur tant que le testateur est en vie. » Heb., IX, 15-17. La condition de l'homme pécheur depuis Adam s'opposait à une alliance définitive et totale avec Dieu, tant que le péché n'était pas efficacement expié par l'effusion du sang. Notre-Seigneur a sacrifié sa vie pour assurer cette expiation. C'est donc en mourant qu'il scellait l'alliance, et dès lors, cette alliance prend le caractère d'un testament, puisque la volonté du Sauveur n'est exécutée qu'après sa mort. — 4° Les auteurs sacrés donnent le nom de « Nouveau Testament » à l'alliance contractée par l'intermédiaire de Jésus-Christ, par opposition avec les anciennes alliances du temps de Noé, d'Abraham et de Moïse. II Cor., III, 6; Heb., VIII, 8; IX, 15; XII, 24. Ils l'appellent aussi « testament éternel ». Heb., XIII, 20. Voir LOI NOUVELLE, col. 347-353.

III. LE NOUVEAU TESTAMENT ÉCRIT. — 1° *Sa composition.* — On donne encore le nom de Nouveau Testament à l'ensemble des livres inspirés qui se rapportent soit à la vie soit à la doctrine de Notre-Seigneur. Ces livres sont au nombre de vingt-sept, dont cinq historiques : les quatre Évangiles et les Actes des Apôtres ; vingt et un doctrinaux : les Épîtres des Apôtres, et un prophétique : l'Apocalypse. Ces écrits ont pour auteurs six Apôtres ; saint Matthieu, saint Jean, saint Jacques, saint Pierre, saint Jude et saint Paul, converti après la disparition du Sauveur, deux disciples, saint Marc et saint Luc. Pour l'Épître aux Hébreux, voir HÉBREUX (ÉPITRE AUX), t. III, col. 544-546. Sur la manière dont ces écrits ont été envisagés et reçus dans l'Église primitive, voir CANON DES ÉCRITURES, t. II, col. 167-182. Dès le temps des apôtres, on considérait ces différents écrits comme revêtus d'un caractère sacré. Déjà saint Pierre met en parallèle les Épîtres de saint Paul et « les autres Écritures ». II Pet., III, 16. Saint Jean parle de son Apocalypse comme d'une prophétie à laquelle il n'est permis à personne de rien retrancher ni de rien ajouter. Apoc., XXII, 18-19.

2° *Son unité.* — L'Ancien Testament renferme des livres de toute nature, historiques, législatifs, doctrinaux, liturgiques et prophétiques, ayant des auteurs très divers, connus ou inconnus, dont la composition s'espace sur près de quatorze siècles, et qui contiennent une multitude de choses qui ne se rapportent qu'indirectement à la révélation. C'est l'histoire d'un peuple, dans les principales phases de son existence, et, à travers cette histoire, des enseignements très variés concernant la religion du passé et celle de l'avenir. Le Nouveau Testament a une unité beaucoup plus accusée. Jésus-Christ en est pour ainsi dire l'objet exclusif. Les Évangiles racontent sa vie et exposent ses enseignements. Les Actes rapportent ce que les apôtres ont fait de plus important pour propager la foi en lui. Les Épîtres expliquent sa doctrine. L'Apocalypse montre dans l'avenir les destinées de son Église et le triomphe final du Sauveur. Tous ces écrits ont été composés dans un espace de temps relativement court, puisque soixante ans au plus, et peut-être beaucoup moins, se sont écoulés entre l'apparition du premier Évangile et celle du dernier. Voir ÉVANGILES, t. II, col. 2062. Encore cet espace se réduit-il à vingt ou trente ans, si l'on met à part les écrits de saint Jean composés à la fin du siècle.

3° *Son caractère occasionnel.* — Pourtant tous les livres qui composent le Nouveau Testament n'ont été composés que par occasion. Notre-Seigneur avait commandé aux Apôtres de prêcher sa doctrine. Matth., XXVIII, 9; Marc., XVI, 15. Il ne leur avait pas défendu d'écrire, mais il ne le leur avait pas non plus prescrit, et il faut bien avouer que le genre de vie primitif des Apôtres ne les prédisposait pas à devenir écrivains. Tout au plus saint Luc, simple disciple, avait-il une préparation sérieuse, Quant à saint Paul, la teneur de ses Épîtres fait assez comprendre qu'il ne prend la plume qu'occasionnellement. La formule : « Que celui qui lit, comprenne, » qui se trouve une fois dans l'Évangile, Matth., XXIV, 15; Marc., XIII, 14, ne donne nullement à entendre, comme on l'a prétendu, que Notre-Seigneur suppose son enseignement mis par écrit, car, dans ce passage, le Sauveur vise uniquement la prophétie écrite de Daniel sur l'abomination de la désolation. Le Sauveur, au contraire, ne connaît que des auditeurs, jamais de lecteurs. Matth., XI, 15; XIII, 9, 43; Marc., IV, 9, 20, 23; VII, 14; Luc., VI, 37; VIII, 8, 21; XI, 28; XIV, 35; Joa., VIII, 47; X, 16, etc. A chacun des articles concernant les Évangiles ou les Épîtres, on trouvera l'indication de l'occasion certaine ou présumée qui a porté l'auteur à écrire.

4° *Sa langue.* — Le Nouveau Testament tout entier est composé dans une même langue, la langue grecque, comprise à cette époque dans tout le monde civilisé. L'Évangile de saint Matthieu, originairement écrit dans une langue sémitique, l'araméen a été de bonne heure traduit dans la langue commune à tous les autres livres. Voir col. 882. Sur la langue du Nouveau Testament, voir GREC BIBLIQUE, t. III, col. 319-330. A part l'Apocalypse, dans laquelle abondent les figures et les symboles, tous les autres livres du Nouveau Testament sont écrits sous forme narrative ou didactique, par conséquent à la portée du commun des lecteurs auxquels ils s'adressaient. C'est la forme qui convenait le mieux à l'expression de la révélation évangélique, définitive et destinée à tous les hommes de tous les temps et de tous les pays. Ce caractère simple et lucide des écrits du Nouveau Testament a permis de les traduire successivement dans toutes les langues du monde sans trop leur faire perdre de leur valeur originale. Dans l'Ancien Testament, au contraire, les livres poétiques et prophétiques, coulés dans le moule purement sémitique, ont grand'peine à passer dans les langues étrangères sans perdre notablement de leur valeur littéraire. Les écrivains du Nouveau Testament sont des Sémites écrivant dans une langue classique. Cette situation qui, de prime abord, semblait

être pour eux une cause d'infériorité et d'insuccès, devint au contraire favorable à la propagation de leur œuvre. Celle-ci, en effet, saisit les Juifs et les Asiatiqnes par son tour sémitique, et les Grecs par la forme relativement classique qu'elle était obligée de revêtir. Le Nouveau Testament réalisa ainsi ce que saint Paul tâchait d'être lui-même, « débiteur vis-à-vis des ignorants comme des savants, » Rom., I, 4, et « tout à tous ». I Cor., IX, 22.

5° *Son contenu incomplet.* — Le caractère occasionnel des écrits du Nouveau Testament ne permet pas de dire qu'il contient d'une manière complète la révélation transmise aux Apôtres par Notre-Seigneur. Saint Jean termine son Évangile en déclarant qu'il a laissé de côté beaucoup d'autres choses accomplies par le Sauveur. Joa., XXI, 25. Cette déclaration porte sur les récits des synoptiques aussi bien que sur son propre Évangile, puisque saint Jean avait leur œuvre sous les yeux et qu'il parle de livres sans nombre qu'on pourrait encore écrire en utilisant ce qu'il omet. Dans les Épîtres, les Apôtres ne font que traiter certaines questions, pour répondre aux difficultés qui leur ont été posées, ou expliquer certains points du dogme et de la morale dont l'intelligence ou la pratique laissaient à désirer parmi les destinataires de leurs lettres. Aussi le concile de Trente, sess. IV, dont les termes sont reproduits par celui du Vatican, *Const. de fide,* II, déclara-t-il que la vérité révélée par Notre-Seigneur est « contenue dans les livres écrits et dans les traditions non écrites qui, reçues de la bouche du Christ par les apôtres, ou transmises de main en main par les apôtres eux-mêmes, sous la dictée du Saint-Esprit, sont arrivées jusqu'à nous ». On n'est pas en droit de dire que la tradition ne fait que répéter ce qui est déjà dans les écrits sacrés. Saint Paul recommande à son disciple d'enseigner et de faire transmettre par des hommes capables, non ce qu'il a lu, mais ce qu'il a entendu. II Tim., II, 2. En effet, tout ce qui a été enseigné n'a pas été inséré dans les livres du Nouveau Testament, et la tradition contient bien des choses dont l'Écriture ne fait pas mention. Cf. Franzelin, *De divin. tradit. et Scriptura,* Rome, 1875, p. 245-260. Le Nouveau Testament écrit ne reproduit donc pas dans son intégralité la révélation évangélique.

6° *Son utilité relative.* — Le Nouveau Testament écrit n'a pas été nécessaire à la propagation primitive de la foi. Les premiers fidèles ont été convertis sans le secours d'aucun écrit, et ceux qui les ont suivis n'ont connu qu'assez tardivement les différents livres du Nouveau Testament. La doctrine évangélique a donc été connue par tradition avant de l'être par les écrits inspirés. Cf. Franzelin., *Op. cit.,* p. 261-267. Aujourd'hui encore, comme du temps de saint Irénée, *Cont. hær.,* III, IV, 1, 2, t. VII, col. 855, beaucoup s'en rapportent à l'enseignement de la tradition, parmi ceux « qui croient au Christ, en ayant le salut écrit par le Saint-Esprit dans leur cœur sans parchemin ni encre, et en gardant avec soin l'antique tradition ». Quelque précieux et quelque utiles que soient les écrits du Nouveau Testament, la tradition peut les suppléer et les supplée en réalité pour beaucoup d'âmes, qui ne sont dépourvues malgré cela ni de la connaissance de Jésus-Christ ni de sa grâce. Il en a été ainsi pour la majeure partie des premières générations chrétiennes.

7° *Son caractère définitif.* — La révélation contenue dans l'Ancien Testament a été bornée, progressive et finalement incomplète ; en dehors des écrits sacrés, il n'existait pas de tradition authentique de cette révélation. La révélation évangélique est définitive et totale, non pas en ce sens que Dieu a révélé tout ce qu'il pouvait révéler, mais en ce sens qu'il a révélé tout ce qu'il jugeait à propos de révéler pour le salut de l'humanité. L'Esprit devait enseigner aux Apôtres « toute vérité ». Joa., XVI, 13. Bien que les livres du Nouveau Testament n'aient pas un contenu aussi riche que la tradition, ils renferment cependant les points principaux de cette révélation, avec une multitude d'indications utiles à la croyance et aux mœurs chrétiennes. De cette révélation, l'Église tire, par voie de développement, des vérités qui s'y trouvaient implicitement contenues ; mais rien ne peut être ajouté au trésor primitif. Le progrès n'est possible que par une perception plus explicite de la vérité déjà possédée, et non, comme dans l'Ancien Testament, par des additions successives à la vérité antérieurement révélée.

8° *Son développement historique.* — Il importe enfin de remarquer que, d'après les écrits du Nouveau Testament, les Apôtres sont en possession des articles fondamentaux de la foi chrétienne dès qu'ils commencent leur prédication évangélique, et que le développement qui apparaît dans la doctrine à travers les écrits sacrés n'a rien que de naturel et de logique. Ces articles fondamentaux de la foi chrétienne sont l'existence de la Trinité divine, l'incarnation et la divinité de Jésus, Fils de Dieu, la rédemption de l'homme par sa mort volontaire, la nécessité pour l'homme de croire en lui et de recevoir de lui a vie de l'âme pour pouvoir atteindre sa fin, l'éternité bienheureuse. Or, dès les premiers discours des Apôtres, tels que les rapportent les Actes, ces points de doctrine apparaissent aussi nettement définis qu'on peut l'attendre, étant données les circonstances. La divinité de Jésus-Christ, en particulier, y est affirmée d'une manière formelle. Act., III, 15 ; IV, 11, 12 ; V, 31 ; X, 36, 42, etc. « L'absence de toute trace d'une théorie générale concernant la personne du Christ est une des marques d'historicité que présentent les premiers chapitres des Actes. Mais les descriptions qu'ils offrent du caractère et de l'œuvre absolument uniques du Christ me paraissent tout à fait inconciliables avec l'hypothèse d'une personne purement humaine. » Stevens, *The Theology of the N. T.,* 1901, p, 267. Les Épitres de saint Paul, dont les premières au moins sont indépendantes de tout Évangile écrit, à raison même de leur date, rappellent quelques faits que raconteront les synoptiques, mais surtout démontrent que l'Apôtre « connut non pas seulement la doctrine mais la vie publique et certains discours du Sauveur. A vrai dire il n'en indique rien que les points saillants; mais avec assez d'autorité pour laisser entrevoir qu'ils possède pleinement tout le reste, tout, depuis la préexistence divine de Jésus et sa naissance d'une femme jusqu'à sa mort et à sa résurrection, depuis l'angoisse de Gethsémani jusqu'à l'apothéose dans le ciel. Il parle de sa vie pauvre et humiliée, de son caractère doux et miséricordieux, de son pouvoir sur la nature, de son enseignement si nouveau et si surprenant, de son rôle de médiateur et de législateur souverain, de son sacrifice expiatoire, et si, une fois ou l'autre, il veut entrer dans le détail, on voit qu'il sait très bien, et que l'on ne racontera pas mieux que lui ». Le Camus, *La vie de N.-S. J.-C.,* Paris, 1901, t. I, p. 19. Toute la substance du Nouveau Testament est donc déjà dans les écrits de saint Paul, comme elle était dans l'enseignement oral des autres apôtres. C'est l'application ferme de la doctrine du Sauveur et l'adaptation de ses leçons et de ses exemples à la pratique de la vie chrétienne. Les synoptiques paraissent ensuite, sous une forme purement historique qui tranche fortement avec le caractère dogmatique et parénitique des écrits de saint Paul. Ils font connaître le détail des faits et des enseignements que l'Apôtre n'ignorait pas et qu'il supposait arrivés déjà, par voie orale, à la connaissance des chrétiens, au moins dans leurs éléments principaux. Mais ici et là, c'est toujours le même Christ, la même doctrine, la même règle de vie, la même espérance. Les Épitres des autres Apôtres s'inspirent des circonstances pour mettre en lumière certains détails de l'enseignement évangélique et de la règle des mœurs nouvelles.

Enfin paraissent, à la fin du siècle, les Épîtres et l'Évangile de saint Jean, qui présentent un portrait du Christ enrichi de traits multiples et souverainement intéressants, mais de ressemblance parfaite avec le Christ de saint Paul et celui des synoptiques. Dans tout le Nouveau Testament règne ainsi une vivante unité, dont Jésus-Christ, Fils de Dieu, est lui-même le principe et le centre. Toutefois, ce ne sont pas les synoptiques qui sont la source du développement doctrinal; c'est l'enseignement oral sur la personne et la doctrine de Jésus, enseignement utilisé d'abord par saint Pierre, dans ses discours des Actes, par saint Paul dans ses Épîtres, et ensuite par les Évangélistes. Cf. Lepin, *Jésus Messie et Fils de Dieu*, Paris, 1905, 2e édit., p. 338-363. — Sur les questions qui se rapportent au texte et à la doctrine du Nouveau Testament, voir CANON DES ÉCRITURES, t. I, col. 167-183; MANUSCRITS BIBLIQUES, t. IV, col. 682-698; ÉVANGILES, t. II, col. 2058-2114, et les articles sur chacun des livres du Nouveau Testament.

H. LESÊTRE.

NOVARINI Aloysius, théologien italien, né à Vérone en 1594, mort dans cette même ville le 14 janvier 1650. Il fit profession en 1614 dans la congrégation des clercs réguliers théatins. Parmi ses écrits nous avons à mentionner : *Matthæus et Marcus expensi, notis monitisque sacris illustrati*, in-f°, Lyon, 1642; *Lucas expensus...*, in-f°, Lyon, 1643; *Johannes expensus...*, in-f°, Lyon, 1643; *Paulus expensus...*, in-f°, Lyon, 1643; *Moses expensus...*, 2 in-f°, Verone, 1645-1648. — Voir Ant. Fr. Vezzosi, *I scrittori de' chierici regolari detti Teatini*, Rome, 1780, t. II, p. 100.

B. HEURTEBIZE.

NOYER, arbre qui produit la noix dont le nom hébreu *'ĕgôz* est rendu par les Septante : κάρυον; et la Vulgate *nux*. Cant., VI, 11.

I. DESCRIPTION. — Les Juglandées, dont cet arbre est le type, forment une famille des plus naturelles tenant

453. — Noyer : rameau, fleurs et fruit.

à la fois des Amentacées par leurs fleurs mâles groupées en chatons, et des Térébinthacées par leurs feuilles composées-pennées ainsi que par leurs principes résineux-aromatiques. Le Noyer cultivé, *Juglans regia* L (fig 453), est originaire des forêts d'Asie, mais a été introduit dès les âges les plus reculés dans toutes les régions tempérées du globe, à cause de la diversité de ses produits utiles. Son bois est un des meilleurs pour les arts; brun, compact, d'un grain fin, agréablement veiné, il n'est sujet ni à se fendre ni à se tourmenter. L'enveloppe verte des fruits (brou de noix) riche en tanin fournit à la teinture une couleur brune solide. L'amande est comestible avant comme après la maturité : l'on en extrait une huile douce, sapide et siccative dont le défaut est de rancir assez vite à l'air. Enfin la sève peut donner par évaporation une assez grande quantité de sucre cristallisable ou se convertir en boisson fermentée.

Le Noyer est un grand arbre à cime touffue et arrondie : le tronc épais et assez court est recouvert d'une écorce grise crevassée. Les feuilles alternes et sans stipules se composent de 7 à 9 folioles ovales, glabres, coriaces et d'un vert sombre. Les chatons mâles sont solitaires et pendants, insérés vers la base des rameaux de l'année : chaque fleur est formée par un calice à divisions inégales, membraneuses, soudé avec la bractée axillante, protégeant de nombreuses étamines à filets raccourcis et terminés par de grosses anthères Les fleurs femelles solitaires ou plus souvent géminées, parfois même ternées, terminent les rameaux : l'ovaire infère ovoïde supporte un limbe calicinal 4-lobé. Le fruit à maturité est un drupe dont l'enveloppe externe peu charnue finit par se déchirer irrégulièrement. Le noyau lui-même se sépare à la germination en 2 valves ou coques convexes, et rugueuses à la surface. Sa cavité intérieure incomplètement divisée en 4 cloisons est occupée par une seule graine volumineuse, sans albumen, à cotylédons charnus, huileux, bilobés et bosselés. F. HY.

II. EXÉGÈSE. — Bien que ce nom *'ĕgôz* ne se présente qu'une seule fois dans l'Écriture, Cant., VI, 11, la signification n'en est cependant pas douteuse. Ce mot, emprunté vraisemblablement d'une langue aryenne, a passé dans les idiomes sémitiques. Le persan l'appelle جوز, *Khaus, Ghuz*, et dans le dialecte du Ghilan *aghuz;* l'arménien *ĕngoyz;* l'arabe جوز, *Djaus, Gjaus;* le syriaque *Gûzô, Gauza*. Abulfaradj convient que les Arabes ont emprunté ce nom aux Persans. O. Celsius, *Hierobotanicon*, in-8°, Amsterdam, 1748, t. I, p. 28; Gesenius, *Thesaurus*, p. 20, et les add. de Rœdiger, p. 64; A. Pictet, *Les origines indo-européennes*, 2e édit., in-8, Paris, s. d., t. I, p. 290; Im. Löw, *Aramäische Pflanzennamen*, in-8°, Leipzig, 1881, p. 84. Les Septante ont interprété exactement le mot par κάρυον, « noix, » et la Vulgate par *nux*. Le Talmud l'entend de même *Maaseroth*, I, 2; *Schebiith*, VII, 5; *Schabbath*, VI, 7; IX, 5; *Peah*, I, 5. Les langues anciennes et les traductions de l'Écriture s'accordent donc à voir dans *'ĕgoz*, le fruit du noyer. La noix (et indirectement l'arbre qui la produit) n'est signalée qu'une fois dans la Bible : c'est dans la bouche de l'épouse des Cantiques, VI, 11 : « J'étais descendue au jardin des noix. » Elle vient sous les frais ombrages des noyers du jardin de Salomon « contempler les herbes de la vallée, et voir si la vigne pousse, si les grenadiers sont en fleur ». Cet arbre est cultivé en Orient, surtout dans la région du Liban, où l'on apprécie son fruit et surtout l'huile qu'on en extrait. H. Tristram, *The natural History of the Bible*, in-12, Londres, 1889, p. 413. Au temps de Josèphe, *Bell. jud.*, III, X, 8, les noyers étaient abondamment cultivés dans la plaine de Génésareth. Ils étaient évidemment plus rares, à mesure qu'on s'avançait dans le midi de la Palestine. Cependant ils n'étaient pas inconnus à l'Égypte. Des noix ont été trouvées dans la nécropole d'Hawara; et les *scalæ* coptes donnent à ce fruit le nom de *Koïri*, ou *Kaïre*, emprunté, semble-t-il, au grec κάρυον. V. Loret, *La flore pharaonique*, 2e édit., in-8, 1892, p. 45. Cf. E. Fr. Rosenmüller, *Handbuch der biblischen Alterthumskunde*, t. IV, p. 224; O. Celsius, *Hierobotanicon*, t. I, p. 28-34.

E. LEVESQUE.

NUAGE, NUÉE, NUE (hébreu : *'ăb, 'ănânâh, 'ănân, 'arâfel, šaḥaq;* chaldéen : *'ănan;* Septante :

νεφέλη; Vulgate : *nubes, nebula, nubecula*), amas de vapeur condensée, affectant des formes très diverses, suspendu dans l'atmosphère à différentes hauteurs, obéissant à l'impulsion des vents, et souvent se résolvant en pluie.

I. Les nuages au point de vue physique. — 1° L'auteur du livre de Job, dans ses descriptions des merveilles de la nature, parle plusieurs fois des nuages, de leur formation, de leurs effets. Les nuages sont l'œuvre de Dieu; l'homme ne peut ni les produire, ni même les compter. Job, xxxv, 5; xxxviii, 37. Dieu enferme l'eau dans les nuages, Job, xxxvii, 11, et ils ne se rompent pas. Job, xxvi, 8. Ils laissent couler la pluie, Job, xxxvi, 28; mais l'homme ne peut leur commander pour qu'ils la versent. Job, xxxviii, 34. Les nuages font à la mer comme un vêtement, en s'élevant tout autour d'elle, Job, xxxviii, 9, et ils se balancent dans les airs. Job, xxxvii, 16, 21. C'est en eux qu'éclate le fracas du tonnerre. Job, xxxvi, 29. — 2° Pour les aûtres écrivains sacrés, c'est Dieu qui fait les nuages et les appelle des extrémités de l'horizon. Ps. cxxxv (cxxxiv), 7; Prov., viii, 28; Jer., x, 13; li, 16; Eccli., xliii, 16; Bar., vi, 61. Les nuages volent dans le ciel comme des oiseaux, Eccli., xliii, 15; versent la pluie, Ps. cxlvii (cxlvi), 8; Eccle., xi, 3; Prov., iii, 20; Is., v, 6; Eccli., xliii, 24; procurent l'ombre, Is., xxx, 5, ou laissent passer les rayons du soleil, II Reg., xxiii, 4, et produisent le phénomène de l'arc-en-ciel. Gen., ix, 14; Ezech., i, 28. Les nuages sont invités à bénir le Seigneur, par l'obéissance physique aux lois qui les gouvernent. Dan., iii, 73. — 3° Du haut du Carmel, le serviteur d'Élie aperçoit le petit nuage qui annonce la pluie. III Reg., xviii, 44. En Palestine, le vent d'ouest, arrivant de la mer, amenait les nuages et la pluie. Luc., xiii, 54.

II. Les nuages dans les théophanies. — Les nuages, interposés entre la terre et le ciel, sont considérés par les auteurs sacrés comme le support et l'enveloppe de Dieu dans ses apparitions. — 1° De fait, les nuées accompagnent les manifestations divines à la sortie d'Égypte, Exod., x[illegible] 21, 22, voir Colonne de nuée, t. ii, col. 854; au Sinaï, Exod., xix, 9; xx, 21; xxiv, 15, 16; xxxiv, 5; Deut., iv, 11; v, 22; Eccli., xlv, 5; dans le Temple de Salomon, III Reg., viii, 2; II Par., vi, 1; cf. Ezech., x, 3, 4; dans les visions prophétiques, Ezech., i, 4; Dan., vii, 13; Apoc., i, 7; x, 1; xiv, 14-16; à la Transfiguration. Matth., xvii, 5; Marc., ix, 6; Luc., ix, 34; à l'Ascension, Act., i, 9. — 2° Les nuées accompagneront la venue du Fils de l'homme au dernier jour, Dan., vii, 13; Matth., xxiv, 30; xxvi, 64; Marc., xiii, 26; xiv, 62; Luc., xxi, 27; Apoc., i, 7, et les justes le rejoindront dans les nuées, c'est-à-dire seront transportés au-devant de lui dans les hauteurs, pour l'accompagner ensuite dans le ciel. I Thes., iv, 16; Apoc., xi, 12. — 3° Dieu est porté sur les nuées, Deut., xxxiii, 26; il les a sous les pieds, II Reg., xxii, 12; Ps. xviii (xvii), 10; elles sont comme la poussière de ses pieds. Am., i, 3. Elles lui servent de char rapide. Is., xix, 1; Ps. civ (ciii), 3. — 4° Les nuées sont l'enveloppe de Dieu et comme le manteau de sa majesté. II Reg., xxii, 12; Job, xxii, 13, 14; xxvi, 19; Ps. xviii (xvii), 12; xcvii (xcvi), 2; II Mach., ii, 8; Act., i, 9. — 5° Elles manifestent, par tous les phénomènes dont elles sont le théâtre, la grandeur, la puissance et la sagesse de Dieu. Jud., v, 4; Ps. lxviii (lxvii), 35; lxxvii (lxxvi), 18; Eccli., xxiv, 6.

III. Les nuages dans les comparaisons. — 1° Par leur légèreté, leur mobilité, leur nature éphémère, les nuages sont l'image des choses qui passent et disparaissent rapidement. Les morts, comme la nuée qui se dissipe, ne reviennent pas du tombeau. Job, vii, 9. Le bonheur de Job a passé comme un nuage. Job, xxx, 15. La piété d'Éphraïm et de Juda a disparu comme la nuée du matin que fait évaporer le soleil; Éphraïm sera dissipé de même. Ose., vi, 4; xiii, 3. Dieu fera disparaître les péchés d'Israël comme un nuage. Is., xliv, 22. Notre vie passe comme un nuage. Sap., ii, 3. — 2° Les nuages épais, qui produisent les ténèbres, figurent le malheur. Job, iii, 5, voudrait que les nuées eussent fait disparaître le jour où il a été conçu. Pendant que tous les peuples seront ensevelis dans les nuages, la lumière brillera sur Jérusalem. Is., lx, 2. Les nuées recèlent les pluies torrentielles, la grêle, la foudre, et sont ainsi l'image des calamités déchaînées par la colère de Dieu. Les jours de nuages et de ténèbres sont les jours de la vengeance divine. Jer., xiii, 16; Ezech., xxx, 18; xxxii, 7; xxxiv, 12; xxxviii, 9, 16; Jo., ii, 2, Soph., i, 15. Des nuées partiront les traits qui extermineront les impies. Sap., v, 22. — 3° Les nuages qui s'avancent pressés les uns contre les autres figurent les envahisseurs qui marchent contre Jérusalem, Jer., iv, 13, et aussi les Israélites qui reviennent de la captivité. Is., lx, 8. — 4° Il y a des nuées bienfaisantes; telle est celle qui couvrira Sion. Is., iv, 5. La miséricorde de Dieu est comme une nuée qui apporte la pluie. Eccli., xxxv, 26. Isaïe, xlv, 8, demande que les nuées versent la justice sur la terre. C'est des nuées, c'est-à-dire du ciel, que tombait la manne du désert. Ps. lxxviii (lxxvii), 23. — 5° La prière du juste monte jusqu'aux nues, c'est-à-dire jusqu'au trône de Dieu. Eccli., xxxv, 20. Mais quand Dieu ne veut pas écouter la prière, il s'entoure de nuées impénétrables. Lam., iii, 44. — 6° Des nuages sans eau représentent celui qui se vante sans raison, Prov., xxv, 14, et aussi les docteurs de mensonge qui ne peuvent donner la vérité et sont le jouet de l'erreur. II Pet., ii, 17; Jud., 12. — 7° De même que l'obscurité des nuées fait ressortir l'éclat de l'étoile du matin et de l'arc-en-ciel, ainsi brille au milieu du monde la vertu des saints. Eccli., l, 6, 8. — 8° On dit d'une chose qu'elle s'élève jusqu'aux nues quand elle atteint un haut degré de grandeur. La bonté et la fidélité de Dieu s'élèvent jusqu'aux nues. Ps. xxxvi (xxxv), 6; lvii (lvi), 11; cviii (cvii), 5. Jusqu'aux nues monte l'orgueil du méchant, Job, xx, 6, et celui du roi de Babylone. Is., xiv, 14. Jusqu'aux nues s'élèvera le châtiment de ce dernier. Jer., li, 9. La flatterie fait qu'on porte jusqu'aux nues la parole du riche. Eccli., xiii, 28. — 9° La mention des nuages revient encore dans quelques locutions métaphoriques ou proverbiales, qui s'expliquent d'elles-mêmes. Il est ainsi question de nuées d'encens, Ezech., viii, 11, et de nuées de témoins. Heb., xii, 1. Celui qui regarde les nuages ne moissonnera pas, Eccle., xi, 4, parce qu'il se livre à des observations inutiles au lieu de travailler. Ce n'est pas des nuages qu'on tire la sagesse. Bar., iii, 29.

H. Lesètre.

NUDITÉ (hébreu : *'êrôm, 'érvâh, 'éryâh;* Septante : γυμνότης, γύμνωσις; Vulgate : *nuditas*), absence plus ou moins complète de vêtements. Celui qui est dans cet état s'appelle *'ârôm,* une fois *šolâl* ou *'ârar,* et, avec l'abstrait pour le concret, *ma'ărummim,* II Par., xxviii, 15, γυμνός, *nudus.* L'idée de nudité comporte dans la Sainte Écriture des sens et des degrés différents.

1° *La nudité complète.* — C'est celle d'Adam et Ève au paradis terrestre, Gen., ii, 25; iii, 10, 11, et celle de l'enfant qui vient au monde. Job, i, 21; Eccle., v, 14; Ose., ii, 5. Il est probable que le jeune homme saisi peu après l'arrestation de Notre-Seigneur, s'échappa en cet état des mains des Juifs. Marc., xiv, 51, 52. Voir Linceul, col. 266.

2° *La nudité obscène.* — Elle est souvent appelée dans les versions ἀσχημοσύνη, *turpitudo,* « honte. » Il en est question dans les textes législatifs qui défendent certains crimes contre les mœurs, Lev., xviii, 6-18; xx, 17-21, et dans les textes prophétiques qui assimilent l'idolâtrie à l'adultère et à la prostitution. Jer., xiii, 26; Ezech., xvi, 7, 22, 37, 39; xxiii, 29; Nah., iii, 5; Ose., ii, 11; Hab., ii, 15; Apoc., iii, 18; cf. I Reg., xx, 30. Les Hé-

breux se montraient fort sévères au sujet de cette sorte de nudité et ils prenaient toutes les précautions pour en éviter le danger, même quand il s'agissait des suppliciés. Voir Caleçon, t. II, col. 60; Langes, t. IV, col. 90; Latrines, col. 125. Sous le procurateur Cumanus, un soldat romain, en faction dans les portiques du Temple pendant les fêtes de la Pâque, s'étant permis une obscénité, il en résulta une terrible émeute qui causa la mort de plusieurs milliers de Juifs. Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, XX, v, 3; *Bell. jud.*, II, XII, 1.

3° *La nudité incomplète.* — On appelle nus ceux qui sont découverts d'une manière anormale, comme Noé dans son ivresse, Gen., IX, 22, 23, et surtout ceux qui sont incomplètement vêtus ou qui ont quitté leurs vêtements de dessus. Les malheureux sont nus, sans vêtement, c'est-à-dire insuffisamment vêtus. Job, XXIV, 7, 10. Saül était nu, c'est-à-dire sans vêtements de dessus, pour prophétiser, I Reg., XIX, 24, et David était dans le même état pour danser devant l'arche. II Reg., VI, 20. On est nu quand on porte le cilice de pénitence, Is., XXXII, 11; Mich., I, 8; quand on s'enfuit d'un champ de bataille où l'on a été vaincu, Is., XX, 2-4; Am., II, 16; II Mach., XI, 12; Act., XIX, 16; quand on a quitté son vêtement de dessus pour pêcher, comme saint Pierre. Joa., XXI, 7. Ce sens relatif du mot « nu » n'est pas particulier à l'hébreu. Il appartient également à γυμνός, cf. Hésiode, *Op. et dies*, 389; Xénophon, *Anab.*, I, X, 3; IV, IV, 12, etc., et à *nudus*. Cf. Virgile, *Georg.*, I, 299; Pétrone, *Sat.*, 92, etc. On s'est demandé en quel état Jésus-Christ fut crucifié, quand les soldats l'eurent dépouillé de ses vêtements. Matth., XXVII, 35. Il n'y a pas de documents directs permettant de résoudre la question. Certains auteurs païens semblent supposer la nudité complète chez les crucifiés. Artémidore, *Oneirocrit.*, II, 58; Arrien, *Epist.*, IV, 26. D'autres auteurs permettent de croire à un dépouillement moins absolu. Cicéron, *De offic.*, I, 35; Denys d'Halicarnasse, I, 80; VII, 72; Valère Maxime, II, 2, 9. L'Évangile de Nicodème, I, 10, raconte que le Sauveur fut crucifié avec un linge autour des reins. L'autorité romaine, qui tolérait l'usage juif de présenter aux condamnés à mort le vin stupéfiant, Matth., XXVII, 34; Marc., XV, 23, ne devait sans doute pas se montrer plus difficile à accorder la permission de couvrir le supplicié. Plusieurs Pères, S. Cyprien, *Epist.*, LXIII, 3, t. IV, col. 375; S. Augustin, *De civ. Dei*, XVI, 2, t. XLI, col. 478; *Cont. Faust.*, XII, 23, t. XLII, col. 266, etc., mentionnent, il est vrai, la nudité du Christ en croix, mais en l'opposant typiquement à celle de Noé, ce qui n'exige nullement qu'elle ait été absolue. Benoît XIV, *De fest.*, 88, admet cependant qu'elle l'a été et il cite un certain nombre d'auteurs de son avis. Cf. Lipsius, *De cruce*, Anvers, 1595, II, 17. En somme, on ne peut rien affirmer de précis. Il est bon d'observer cependant que le corps du Sauveur, à la suite de la flagellation et du crucifiement, était tout recouvert de plaies et comme revêtu de son sang. Cf. Fouard, *La vie de N.-S. J.-C.*, Paris, 1880, t. II, p. 409; Knabenbauer, *Ev. sec. Matth.*, Paris, 1893, t. II, p. 522; Friedlieb, *Archéol. de la passion*, trad. Martin, Paris, 1897, p. 180; Le Camus, *La vie de N.-S. J.-C.*, Paris, 1901, t. III, p. 370.

4° *La nudité indigente.* — Souvent la nudité ne désigne pas autre chose que l'extrême indigence à laquelle sont réduits soit un peuple, Deut., XXVIII, 48; Lam., IV, 21, soit des persécutés ou des malheureux. Job, XXII, 6; Tob., I, 23; Rom., VIII, 35; I Cor., IV, 11; II Cor., XI, 27. Vêtir ceux qui sont nus, c'est-à-dire secourir ceux qui sont dans le besoin sous quelque forme que ce soit, est une œuvre fréquemment conseillée ou louée dans la Sainte Écriture. II Par., XXVIII, 15; Ezech., XVIII, 7, 16; Tob., I, 20; IV, 17; Jacob., II, 15. Notre-Seigneur déclare faite à lui-même la charité exercée à l'égard du prochain sous cette forme particulière. Matth., XXV, 36-44.

5° *La nudité spirituelle.* — C'est celle de l'âme qui n'a su acquérir ni vertus ni mérites. II Cor., V, 3; Apoc., III, 17; cf. XVI, 15; XVII, 16. Pour couvrir cette nudité, il faut se revêtir de Jésus-Christ. Rom., XIII, 14; Gal., III, 27; Eph., IV, 24; Col., III, 10. H. Lesêtre.

NUÉE. Voir Nuage, col. 1710.

NUIT (hébreu : *layîl, layelâh,* et rarement *'éméš, nešêf;* chaldéen : *lêleyâ';* Septante : νύξ, σκότος; Vulgate : *nox, tenebræ*), temps durant lequel le soleil, descendu au-dessous de l'horizon, n'envoie plus directement sa lumière. Voir Ténèbres.

La Sainte Écriture parle souvent de la nuit, mais d'ordinaire simplement pour indiquer le temps où une chose se fait. Dans un certain nombre de passages cependant, la mention de la nuit a une signification particulière.

1° *Création de la nuit.* — Au premier jour de la création, Dieu sépara la lumière d'avec les ténèbres et donna à celles-ci le nom de « nuit ». Gen., I, 5; cf. Jer., XXXIII, 20. Au quatrième jour, il fit les astres qui devaient présider à la nuit. Gen., I, 16. Voir Cosmogonie, t. II, col. 1046. La nuit, étant une créature de Dieu, le loue à sa manière, Dan., III, 71. Les cieux racontent la gloire de Dieu, et chaque nuit en transmet la connaissance à la suivante. Ps. XIX (XVIII), 3.

2° *Divisions de la nuit.* — Les anciens Hébreux divisaient la nuit en trois veilles. Le commencement des veilles de la nuit, c'est-à-dire la première veille a sa mention dans Jérémie. Lam., II, 19. Il est question de la veille du matin dans Exod., XIV, 24, et I Reg., XI, 11. Enfin, la veille du milieu est mentionnée dans Jud., VII, 19. Pour qu'il y ait une veille du milieu de la nuit, il en faut une qui précède et une qui suive. A l'époque évangélique, les Juifs avaient adopté la division romaine de la nuit en quatre veilles, énumérées par saint Marc, XIII, 35 : ὀψέ, *sero,* le soir; μεσονυκτίον, *media nox,* minuit; ἀλεκτοροφωνία, *galli cantus,* le chant du coq, et πρωΐ, *mane,* le matin. Cf. Matth., XIV, 25; Marc., VI, 48; Luc., II, 8; Act., XXIII, 23; Tite-Live, V, 44; Cicéron, *Epist. ad famil.*, III, VII, 4; César, *Bell. gal.*, I, XII, 2; II, 14; II, XXXIII, 2; S. Jérôme, *Epist.* CXL, 8, t. XXII, col. 1172. Le commencement de la veille du milieu, dont parle le livre des Juges, VII, 19, est ramené par Josèphe, *Ant. jud.*, V, VI, 5, aux environs de la quatrième veille. En réalité, le commencement de la seconde veille hébraïque correspondait au milieu de la seconde veille romaine, et non de la quatrième. Ces veilles étaient plus ou moins longues, selon la longueur de la nuit. En Palestine, à la latitude de 33°, la plus longue nuit et la plus courte diffèrent environ de quatre heures. Les veilles nocturnes duraient donc à peu près une heure de plus au solstice d'hiver qu'au solstice d'été. — Les Samaritains et les Caraïtes appelaient *'éréb,* « soir, » le temps qui s'écoule entre le coucher du soleil et l'obscurité complète, tandis que les Pharisiens et le Talmud réservaient ce nom aux dernières heures du jour. Voir Soir et Gesenius, *Thesaurus*, p. 1065. La *'ălâtâh, caligo,* était l'obscurité complète. Gen., XV, 17; Ezech., XII, 6, 7, 12. Le milieu de la nuit était appelé *ḥâṣôṭ hal-layelâl,* μέση νύξ, *media nox,* Exod., XI, 4; Job, XXXIV, 20; Ps. CXIX (CXVIII), 62, et *'îšôn layelâl,* « pupille de la nuit, » c'est-à-dire nuit noire comme le centre de l'œil. Prov., VII, 9; XX, 20.

3° *L'emploi de la nuit.* — La nuit est : — 1. le temps favorable à la méditation, Ps. LXXVII (LXXVI), 7; CXIX (CXVIII), 55, 62; Is., XXVI, 9; cf. Gen., XXIV, 63; — 2. le temps où se produisent ordinairement les visions et les communications divines, Gen., XL, 5; XLVI, 2; I Reg., XV, 16; III Reg., III, 5; I Par., XVII, 3; II Par., I, 7; VII,

12; Job, IV, 13; XX, 8; XXXIII, 15; Ps. XVII (XVI), 3; Is., XXIX, 7; Dan., II, 19; VII, 2, 7, 13; Zach., I, 8; Act., XVI, 9; XVIII, 9; XXIII, 11; XXVII, 23; voir SONGE; — 3. le temps ordinaire de la conception, Job, III, 3-7; Sap., VII, 2; — 4. le temps pendant lequel les voleurs aiment à opérer, Job, XXIV, 14; Jer., XLIX, 9; I Thes., V, 2; cf. Matth., XXVIII, 13; — 5. le temps favorable aux embûches et à l'attaque des ennemis, Jud., VII, 9; I Reg., XIV, 36; IV Reg., VIII, 21; II Par., XXI, 9; II Esd., VI, 10; Judith, XIII, 18; Ps. XCI (XC), 5; Cant., III, 8; Jer., VI, 5; II Mach., XIII, 15; — 6. le temps que Dieu choisit parfois pour exécuter les arrêts de sa justice. Exod., XII, 12; Sap., XVIII, 14; IV Reg., XIX, 35, etc. — Sur la lampe qui ne s'éteint pas durant la nuit, Prov., XXXI, 18, voir LAMPE, col. 59; sur la lune qui brûle pendant la nuit, Ps. CXXI (CXX), 6, voir INSOLATION, t. III, col. 886.

4° *Sens figurés.* — La nuit figure le malheur, Job, XXXV, 10; la mort, Joa., IX, 4; la privation de la lumière surnaturelle. Rom., XIII, 12; I Thes., V, 5. Aussi est-il dit que, dans le ciel, il n'y a pas de nuit. Apoc., XXI, 25; XXII, 5.

5° *Locutions diverses.* — Dire qu'une chose se fait « jour et nuit », c'est dire qu'elle se fait sans interruption aucune. Deut., XXVIII, 66; II Esd., I, 6; IV, 9; Ps. LXXXVIII (LXXXVII), 2; Jer., XVI, 13; Act., IX, 24; II Thes., III, 8; Apoc., IV, 8; VII, 15, etc. La pluie du déluge tombe « quarante jours et quarante nuits », Gen., VII, 4, 12; Moïse est sur le Sinaï « quarante jours et quarante nuits », Exod., XXIV, 18; XXXIV, 28; Deut., IX, 9-25; X, 10; Élie marche « quarante jours et quarante nuits », III Reg., XIX, 8; David et Tobie jeûnent « trois jours et trois nuits », I Reg., XXX, 12; Tob., III, 10, et Notre-Seigneur « quarante jours et quarante nuits », Matth., IV, 2; Marc., I, 13; les amis de Job se tiennent silencieux auprès de lui « sept jours et sept nuits », Job, II, 13, etc. — « Se lever de nuit » pour accomplir un acte, c'est consacrer à cet acte sa diligence et ses soins. Gen., XX, 8; XXII, 3; XXXI, 55; Jos., III, 1; Jud., VI, 38; XIX, 5; I Reg., XV, 12; XXIX, 11; IV Reg., VII, 12; II Par., XXXVI, 15; II Esd., II, 12; Prov., XXXI, 15; Jer., XXV, 3; XXVI, 5; XXIX, 19; XLIV, 4. Cette diligence convient surtout quand il s'agit de louer Dieu. Ps. LXIII (LXII), 7; Sap., XVI, 28.

H. LESÊTRE.

NUMÉNIUS (grec : Νουμήνιος), fils d'Antiochus. Numénius fut un des ambassadeurs envoyés à Rome par Jonathas vers 144 avant J.-C, pour renouveler le traité d'alliance conclu entre les Juifs et les Romains, et, sur leur chemin, porter des lettres du grand-prêtre et de la nation juive aux Spartiates. I Mach., XII, 16-17. Les ambassadeurs furent bien reçus à Sparte et à Rome, I Mach., XII, 17; XIV, 22. Numénius fut aussi chargé par Simon d'offrir aux Romains un grand bouclier d'or du poids de mille mines pour assurer l'alliance, I Mach., XIV, 24. Il revint avec ses compagnons, porteur d'une lettre circulaire qui fut envoyé à tous les peuples en relations avec les Juifs pour leur annoncer leur alliance avec Rome, et dont un exemplaire était destiné au grand-prêtre Simon. I Mach., XV, 15-24. Voir BOUCLIER, t. I, col. 1883; LACÉDÉMONIENS, t. III, col. 7; LUCIUS 1, t. III, col. 409.

E. BEURLIER.

1. NUN, נ, ן, quatorzième lettre de l'alphabet hébreu, exprimant la consonne *n*. *Nun* signifie « poisson » et sa forme allongée, dans les alphabets sémitiques, rappelle celle du poisson. Voir ALPHABET, t. I, col. 407.

2. NUN (hébreu : *Nûn;* une fois *Nôn,* I Par., VII, 27, « poisson; » Septante : Ναυή, et dans divers manuscrits : Ναέή, Ναέέ), de la tribu d'Éphraïm, père de Josué, le conquérant de la Terre Promise, qui est appelé ordinairement *Bin-Nûn* ou « fils de Nun ». Exod., XXXIII, 11. Num., XI, 28; XIV, 6, etc.; Jos., I, 1, etc. On ne sait rien de sa vie, il n'est jamais mentionné que comme père de Josué. Dans la Vulgate, Eccli., XLVI, 1, son nom est écrit une fois Navé, d'après l'orthographe grecque.

NYCTICORAX. Voir CHEVÊCHE, t. II, col. 683.

NYMPHAS (grec : Νυμφᾶς), chrétien ou chrétienne de Laodicée. Le plus grand nombre en font un chrétien, comme l'indique le contexte, et comme le portent la plupart des manuscrits, οἴκου αὐτοῦ. D'après le *Codex Vaticanus,* c'est une femme, οἴκου αὐτῆς. De même pour les versions syriaques. Les *Codex Alexandrinus, Sinaticus, Ephræmi rescriptus* lisent οἴκου αὐτῶν, en rapportant le pronom à ceux qui composent la maison, et ne déterminent point si Nymphas était un homme ou une femme. Col., IV, 15. L'Ambrosiaster, *In Col.,* IV, 15, t. XVII, col. 442, voit en elle une chrétienne *devota.* Mais saint Jean Chrysostome, *Hom. XII in Col.,* IV, 1, t. LXII, col. 381, l'appelle μέγαν τὸν ἄνδρα, « un homme important, » et Théophylacte, *Expos. in Col.,* IV, 15, t. CXXIV, col. 1276-1282, reproduit à peu près ses paroles. Théodoret, *In Col.,* IV, 15, t. LXXXII, col. 626, voit aussi en lui un homme de Laodicée. Les Grecs honorent Nymphas comme apôtre avec saint Eubule, voir t. II, col. 2042, le 28 février. Voir *Acta sanctorum,* februarii t. III, édit. Palmé, 1865, p. 725. Nous ne connaissons aucun détail sur sa vie. Son nom est probablement une contraction de Nymphodoros. J. Ellicot, *St. Paul's Epistles to the Philippians, the Colossians,* 4e édit., Londres, 1875, p. 206; J. B. Lightfoot, *St. Paul's Epistles to the Colossians,* Londres, 1875, p. 308-309.

O

OBADIA (hébreu : *'Obadyâh,* « serviteur de Yâh ; » Septante : 'Αβδιοῦ), le second des cinq fils d'Izrahia, de la tribu d'Issachar, qui sont qualifiés « tous chefs ». Le texte est altéré dans ce passage. Il mentionne cinq fils d'Izrahia et n'en nomme que quatre. I Par., VII, 3. Obadia vivait du temps de David.

OBADIAS BEN JACOB SPHORNO, d'où le nom latin de Siphronius ou Ziphronæus, théologien juif italien, né à Césène dans la seconde moitié du XVe siècle, mort à Bologne en 1550. Il pratiqua la médecine à Bologne, puis il enseigna l'hébreu à Rome, où il eut pour élève J. Reuchlin. Il est l'auteur des commentaires suivants : *Illustratio seu explanatio Cantici Canticorum et Ecclesiastæ,* in-4°, Venise, 1567. — מִשְׁפַּט צֶדֶק. *Judicium justum, ex Deuteronomio, XVI, 18* (commentaire sur le livre de Job, publié en même temps que celui de Siméon bar Zemach), in-4°, Venise, 1590. — פֵּרוּשׁ עַל תְּהִלִּים. *Commentarius in Psalmos,* in-4°, Venise, 1586. — On a attribué à Obadias d'autres ouvrages dont il paraît douteux qu'il soit l'auteur. Voir Wolf, *Bibliotheca hebræa,* in-4°, Hambourg et Leipzig, 1715-1733, t. I, p. 938 sq. A. REGNIER.

OBDIAS (hébreu : *'Obadyâh,* « serviteur de Yâh »), nom de sept Israélites dans la Vulgate. Le nom de *'Obadyâh* est porté en hébreu par douze Israélites. La Vulgate a transcrit ailleurs ce nom par Abdias et par Obdias. Elle l'a écrit Obadia dans I Par., VII, 3. Les Septante ont également transcrit ce nom de manières différentes.

1. OBDIAS (Septante : 'Αβδία), fils d'Arnan et père de Séchénias, de la tribu de Juda, d'après les Septante et la Vulgate. I Par., III, 21. Ils ont lu en hébreu *benô,* « son fils, » au lieu de *benê,* « les fils de, » que porte le texte massorétique, lequel, au lieu d'individus, énumère des familles descendant de David.

2. OBDIAS (Septante : 'Αβδία), cinquième fils d'Asel, de la tribu de Benjamin, descendant de Saül. I Par., VIII, 38; IX, 16.

3. OBDIAS (Septante : 'Αβδία), fils de Séméias, descendant d'Idithum, qui habita Jérusalem au retour de la captivité de Babylone. I Par., IX, 44. Plusieurs commentateurs l'identifient avec l'Obdias de II Esd., X, 5.

4. OBDIAS (Septante : 'Αβδία), le second des onze vaillants Gadites qui allèrent rejoindre David fugitif, dans le désert de Juda, pendant la persécution de Saül. I Par., XII. 9.

5. OBDIAS (Septante : 'Αβδία), le second des cinq de ses principaux officiers que Josaphat envoya avec des prêtres et des lévites dans les villes de Juda pour instruire le peuple de la loi du Seigneur. II Par., XVII, 7.

6. OBDIAS (Septante : 'Αβδία), prêtre, un des signataires de l'alliance entre Dieu et le peuple du temps de Néhémie. II Esd., X, 5. Il peut être le même qu'Obdias 3, d'après plusieurs commentateurs, mais il faut remarquer contre cette identification, qu'Obdias est compté parmi les prêtres dans II Esd., X, 5, cf. 7, tandis que l'Obdias qui revint de captivité et habita Jérusalem n'était qu'un lévite, descendant d'Idithun. I Par., IX, 16.

OBED (hébreu : עֹבֵד, *'Obéd*), nom de six Israélites. *Obed* signifie « servant (participe présent), serviteur ». Le nom divin est sous-entendu et par conséquent Obed a la même signification qu'Abdias ou Obdias. L'hébreu vocalise Obed 1 : *'Ébéd,* et aussi un septième Israélite de même nom, I Esd., VIII, 6, que la Vulgate appelle *Abed.* Voir t. I, col. 26.

1. OBED (Hébreu : *'Ebed;* Septante : Ιωβήλ ; *Alexandrinus :* 'Αβέδ), père de Gaal qui se mit à la tête des Sichémites révoltés contre la tyrannie d'Achimélech, fils de Gédéon. Jud., IX, 26, 28, 30, 31, 35. Il n'est nommé que comme père de Gaal. Quelques manuscrits hébreux écrivent son nom *'Ébér,* et les versions syriaque et arabe ont suivi cette orthographe.

2. OBED (Septante : 'Ωβήδ), fils de Booz et de Ruth, de la tribu de Juda, ancêtre de David et de Jésus-Christ. Ruth, IV, 17, 21, 22 ; I Par., II, 12, Matth., I, 5; Luc., III, 32. Les voisines de Noémi, qui avait fait faire le mariage de sa belle-fille Ruth avec Booz, la félicitèrent de cette naissance et donnèrent à l'enfant le nom d'Obed. Noémi le prit sur son sein et le soigna comme une nourrice. Dans la généalogie d'Obed, qui est donnée de Pharès à David, Ruth, IV, 18, 22, et qui est répétée dans I Par., II, 10-12 ; Matth., I, 3-6 ; Luc., III, 32-33, plusieurs noms intermédiaires ont été omis, car elle ne renferme que dix noms pour plusieurs siècles, cinq pour le séjour en Égypte et cinq depuis la sortie d'Égypte jusqu'à David, c'est-à-dire pour une période de huit à neuf cents ans. Voir CHRONOLOGIE, t. II, col. 737-738.

3. OBED (Septante : 'Ωβήδ ; *Alexandrinus :* 'Ιωβήδ), de la tribu de Juda, descendant de Sésan et de l'esclave égyptien Jéraa, à qui Sésan, qui n'avait pas de fils, avait donné une de ses filles, Oholaï, en mariage. Son père s'appelait Ophlal et il eut pour fils Jéhu. I Par., II, 34-38. Son grand-père était Zabad qui fut un des soldats de David distingués par leur bravoure. I Par., XI, 41.

4. OBED (Septante : 'Ωβήδ ; *Alexandrinus;* 'Ιωβήδ ; *Sinaiticus :* 'Ιωβήθ), un des vaillants soldats de l'armée de David. I Par., XI, 46 (hébreu, 47).

5. OBED (Septante : 'Ωβήδ ; *Alexandrinus;* 'Ιωβήβ), lévite, le troisième fils de Séméia, un des petits-fils d'Obédédom, portier du Temple. I Par., XXVI, 7.

6. OBED (Septante : Ὠβήδ; *Alexandrinus :* Ἰωβήδ), père d'Azarias qui vivait du temps de la reine Athalie, II Par., XXIII, 1. Voir AZARIAS 16, t. I, col. 1301.

OBÉDÉDOM (hébreu : *Ôbêd 'Ĕdôm,* « serviteur d'Édom »), nom d'une ou plusieurs personnes dont le nombre est difficile à déterminer. La signification même du nom est obscure. Quelques modernes prétendent avec B. Stade, *Geschichte Israels,* p. 121, qu'Édom désigne ici une divinité. Voir W. Müller, *Asien und Europa nach altägyptischen Denkmälern,* 1893, p. 315. Mais il n'est pas croyable que des lévites aient porté un nom idolâtrique.

1-3. OBÉDÉDOM (Septante : Ἀβεδδαρα, II Reg., VI, 10-12; I Par., XIII, 13-14; Ἀδεδόμ, II Par., XXV, 24; *Alexandrinus :* Ἀβεδδαδόμ, Ἀβεδδαράν, Ἰαδδοδομ), propriétaire de la maison dans laquelle fut déposée l'arche d'alliance, lorsque David la transportait de Cariathiarim à Jérusalem. Quand elle fut arrivée près du lieu où habitait Obédédom, Oza l'ayant témérairement touchée, parce qu'il la croyait en danger de tomber, fut frappé subitement de mort. Effrayé de cet accident, David n'osa point transporter l'arche dans l'endroit qu'il lui avait préparé dans sa propre maison et il la laissa en dépôt dans celle d'Obédédom. Elle devint pour ce dernier une source d'abondantes bénédictions, ce que voyant David, il revint à son premier projet et la transporta solennellement trois mois après dans sa capitale. II Reg., VI, 8-17; I Par., XIII, 13-14.

La personalité d'Obédédom soulève de nombreuses difficultés qu'on ne peut résoudre avec une pleine certitude. Il est qualifié de « Géthéen ». II Reg., VI, 10, 11; I Par., XIII, 13. Plusieurs commentateurs concluent de là que c'était un Philistin, originaire de Geth. D'autres pensent qu'il est appelé Géthéen parce que, quoique israélite d'origine, il avait séjourné longtemps à Geth. Le plus grand nombre croient qu'il était lévite, et que Géthéen signifie qu'il était originaire de Geth-Remmon, ville lévitique de la tribu de Dan assignée aux fils de Caath. Jos., XXI, 24; I Par., VI, 69. — L'opinion qu'il était lévite est la plus vraisemblable. Le premier livre des Paralipomènes, I Par., XV, 18, 24, nomme un Obédédom, qui vivait du temps de David et qui était portier de l'arche. Le texte, cf. ℣. 25, ne le distingue en aucune façon de celui chez qui l'arche avait été déposée, et il est donc naturel de ne voir là qu'un seul et même personnage. — D'Obédédom, portier du Temple, était issue une nombreuse famille, composée de soixante-deux personnes, d'après I Par., XXVI, 4-8, et le texte remarque expressément, ℣. 5, au sujet des nombreux enfants d'Obédédom, que « Dieu l'avait béni », ce qui paraît être une allusion à la bénédiction de II Reg., VI, 11; I Par., XIII, 14. — D'après I Par., XVI, 38, un Obédédom, également lévite, fut aussi chef à la même époque d'une famille de soixante-deux portiers, mais cet Obédédom est appelé fils d'Idithun, ℣. 38, et était par conséquent Mérarite (voir IDITHUN, t. III, col. 807), tandis que l'Obédédom de I Par., XXVI, 4, était Corite, ℣. 1, et par conséquent Caathite. Voir CORITE, t. II, col. 1005. Il y eut donc deux lévites, chefs de portiers, appelés l'un et l'autre Obédédom, à moins d'admettre une faute dans le texte actuel, ce que l'on ne peut établir. — Outre les Obédédom portiers, il est encore question d'un Obédédom musicien qui prit part en cette qualité au transfert de l'arche à Jérusalem. Il est nommé deux fois avec Jéhiel. I Par., XV, 21; XVI, 5. Comme Obédédom le portier avait été déjà mentionné en cette qualité, XV, 18, et qu'il l'est de nouveau au ℣. 24, il est peu probable qu'il reparaisse comme musicien dans la même série d'énumération au ℣. 21, quoique cette opinion compte des partisans qui s'appuient sur cette circonstance, qui ne laisse pas que d'être embarrassante, qu'Obédédom le portier est associé à Jéhiel aussi portier, ℣. 18, et qu'il en est de même au ℣. 21 et XVI, 5, où ils sont nommés également l'un à côté de l'autre comme jouant du *kinnôr.*

4. OBÉDÉDOM (Septante : Ἀβεδόμ), gardien des vases sacrés du temps d'Amasias, roi de Juda. Joas, roi d'Israël, ayant vaincu Amasias, prit à Jérusalem « tout l'or et l'argent et tous les vases qui se trouvaient dans la maison de Dieu et chez Obédédom ». II Par., XXV, 24. On peut à la rigueur entendre ce texte en ce sens que la maison d'Obédédom est celle qui avait appartenu au personnage de ce nom qui vivait du temps de David et ne désigne par un contemporain du roi Amasias.

OBÉDIA (hébreu : *'Ôbadyâh,* voir OBDIAS, col. 1717; Septante : Ἀβαδία), fils de Jéhiel, descendant de Joab, qui, sous Esdras, ramena avec lui, de la captivité en Judée, deux cent dix-huit hommes de sa parenté.

OBÉISSANCE (hébreu : *yeqâhâh, šemo'a;* Septante : ἐπακρόασις, ὑπακοή; Vulgate : *obedientia, obeditio*), vertu qui porte à exécuter les ordres de celui qui a le droit de les donner.

1° *A Dieu.* — 1. Abraham a obéi à Dieu et en a été récompensé par la promesse d'une postérité innombrable. Gen., XXII, 18; XXVI, 5; Heb., XI, 8. Dieu préfère l'obéissance aux victimes. I Reg., XV, 22; Eccle., IV, 17. Aussi, selon l'exemple donné par les Machabées, I Mach., II, 20; II Mach., VII, 30, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Act., V, 29. La race des justes est obéissante et amour, Eccli., III, 1 (seulement dans la Vulgate), et celui qui obéit au Seigneur console sa mère. Eccli., III, 7. La lumière elle-même obéit à Dieu. Bar., III, 33. Obéir à Dieu c'est obéir à sa loi. Exod., XV, 26; Lev., XXVI, 18; Deut., XI, 13, 27; XXVI, 14, 17, etc. Cette obéissance, promise à Dieu par son peuple, Exod., XXIV, 7; Jer., XLII, 6, etc., devait avoir sa récompense. Deut., XXX, 2, 20. Mais souvent c'est la désobéissance qui a prévalu, I Reg., XXVIII, 18; Jer., XXXVII, 2; Act., VII, 39, etc., et qui a entraîné le châtiment divin. Jer., XLIII, 7. — 2. Il a été prédit du Messie qu'à lui serait l'obéissance (*yeqâhâh*) de tous les peuples. Gen., XLIX, 10 (dans les versions : προσδοκία, *expectatio,* « attente »). Daniel, VII, 27, reproduit la même annonce. Quand le Fils de Dieu parut, il fut lui-même obéissant à son Père jusqu'à la mort, Phil., II, 8, et, par ses propres souffrances, il apprit ce que c'est qu'obéir. Heb., V, 8. — 3. La mer, les vents et les démons obéissaient au Fils de Dieu. Matth., VIII, 27; Marc., I, 27; IV, 40; Luc., VIII, 25. Les disciples du Sauveur doivent être des « fils d'obéissance ». I Pet., I, 14, 22. Obéir à l'Évangile, Rom., I, 5; VI, 17; X, 16; XV, 18; II Cor., IX, 13; II Thes., I, 8, à la vérité, Gal., III, 1; V, 7, à la foi, Rom., XVI, 26; I Pet., I, 2, c'est obéir à la loi nouvelle apportée par le Fils de Dieu.

2° *Aux hommes.* — 1. La Sainte Écriture signale l'obéissance de Jacob à ses père et mère, Gen., XXVIII, 7; des Égyptiens à Joseph, sur l'ordre du pharaon, Gen., XLI, 40; des enfants d'Israël à Moïse, Deut., XXXIV, 9; Jos., I, 17; des Réchabites à leur ancêtre Jonadab. Jer., XXXV, 8-18, etc. Il est prescrit aux Israélites d'obéir aux prêtres et aux juges, Deut., XVII, 12, et aux enfants d'obéir à leurs parents, sous peine d'être traduits devant les anciens. Deut., XXI, 18. Le châtiment frappera celui qui dédaigne l'obéissance (*yeqâhâh*) vis-à-vis de sa mère. Prov., XXX, 17 (dans les versions : γῆρας, « la vieillesse, » *partum,* « l'enfantement »). A propos de l'intervention divine à la bataille de Gabaon, l'historien sacré dit que Dieu obéit à la voix de l'homme. Jos., X, 14. — D'après la Vulgate, « tout obéit à l'argent, » c'est-à-dire à celui qui est riche, tandis que, d'après le texte hébreu, « l'argent répond à tout, » c'est-à-dire procure

toutes les jouissances. Eccle., x, 19. « L'esprit du juste médite l'obéissance, » d'après la Vulgate, tandis qu'il y a en hébreu : *'ănôt*, « pour répondre, » et dans les Septante : πίστεις, des choses dignes de foi. Prov., xv, 28. Enfin, la Vulgate dit que « l'homme obéissant racontera sa victoire », alors qu'il y a en hébreu : « l'homme qui écoute pourra parler toujours, » *lânêṣaḥ*, « à perpétuité. » Plusieurs versions anciennes ont dérivé ce dernier mot du verbe chaldéen *neṣaḥ*, « vaincre. » Prov., xxi, 28. — 2. Dans le Nouveau Testament, Notre-Seigneur dit que celui qui a la foi pourrait se faire obéir par un mûrier. Luc., xvii, 6. Saint Paul stigmatise la désobéissance des païens à l'égard de leurs parents. Rom., i, 30; II Tim., iii, 2. Il recommande aux chrétiens d'obéir à leurs parents et à leurs maîtres, Eph., vi, 1, 5; Col., iii, 20, 22, aux pouvoirs établis, Tit., iii, 1, et à leurs pasteurs, à l'égard desquels, du reste, il reconnaît et loue l'obéissance des fidèles. II Cor., ii, 9; vii, 15; x, 6; II Thes., iii, 14; Philem., 21; Heb., xiii, 17. H. Lesêtre.

OBÉLISQUE (hébreu : *maṣṣâbâh;* Septante : στήλη, στύλος; Vulgate : *titulus, statua*), monument ordinairement monolithe et à base quadrangulaire, terminé en pointe et servant à l'ornementation des temples égyptiens. — On a attribué aux obélisques égyptiens différentes significations. Cf. Lagrange, *Études sur les religions sémitiques,* Paris, 1905, p. 212. « A dire le vrai, ils ne sont que la forme régularisée de ces pierres levées, qu'on plantait en commémoration des dieux et des morts chez les peuples à demi sauvages. Les tombes de la IVe dynastie en renferment déjà qui n'ont guère plus d'un mètre, et sont placés à droite et à gauche de la stèle, c'est-à-dire de la porte qui conduit au logis du défunt; ils sont en calcaire, et ne nous apprennent qu'un nom et des titres. A la porte des temples, ils sont en granit et prennent des dimensions considérables, 20m75 à Héliopolis, 23m59 et 23m03 à Louxor. Le plus élevé de ceux que l'on possède aujourd'hui, celui de la reine Hatchepsou à Karnak, monte jusqu'à 33m20... Les obélisques étaient presque tous établis sur plan carré, avec les faces légèrement convexes et une pente insensible de haut en bas. La base était d'un seul bloc carré, orné de légendes ou de cynocéphales en ronde bosse, adorant le soleil. La pointe était coupée en pyramidion et revêtue, par exception, de bronze ou de cuivre doré... Le plus souvent les quatre faces verticales n'ont d'autre ornement que des inscriptions en lignes parallèles consacrées exclusivement à l'éloge du roi. » Maspero, *L'archéologie égyptienne,* Paris, 1887, p. 102, 103. De colossales statues ornaient l'entrée des temples égyptiens. La place des obélisques était en avant de ces statues de chaque côté de la porte; car les obélisques n'allaient que par paire, et souvent n'avaient pas la même hauteur. On en trouve à Karnak, il est vrai, plusieurs qui sont perdus au milieu des cours. Celui de la reine Hatespou est même encastré dans une maçonnerie de 5 mètres de haut qui en cache la base (fig. 454). Cela tient à ce que des constructions nouvelles ont été successivement ajoutées, et que les plus récentes masquaient les façades antérieures. Plusieurs de ces obélisques égyptiens ont été transportés en Europe. Celui de Paris vient de Louxor. Il est en granit rose de Syène. Sa hauteur est de 22m83 et son poids est estimé à 250000 kilogrammes. Il avait été érigé par Ramsès II. Il contient l'éloge plusieurs fois répété du roi et ses actes d'adoration à Ammon-Ra. Cf. Chabas, *Records of the past,* t. iv, p. 17; Perrot, *Histoire de l'art,* t. i, p. 348-351; Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes,* 6e édit., t. ii, p. 242. A Rome, l'obélisque de Saint-Jean de Latran est en granit rouge et date de Thotmès III. Il provient du temple du soleil à Thèbes. Il a été brisé en trois morceaux et, après restauration, mesure encore 32m de haut. Son poids est évalué à 440000 kilogrammes. L'obélisque de la place Saint-Pierre a été apporté d'Héliopolis sous Caligula et pèse près de 327000 kilogrammes. Sur les procédés employés par les Égyptiens pour dresser ces masses, voir Maçon, col. 515, 519. D'autres obélisques moins considérables affectaient la forme d'une stèle rectangulaire arrondie dans le haut et quelquefois surmontée d'un objet de métal. — Il est question deux fois d'obélisques dans la Sainte Écriture. Isaïe, xix, 19, après avoir fait allusion à la Ville du soleil, c'est-à-dire

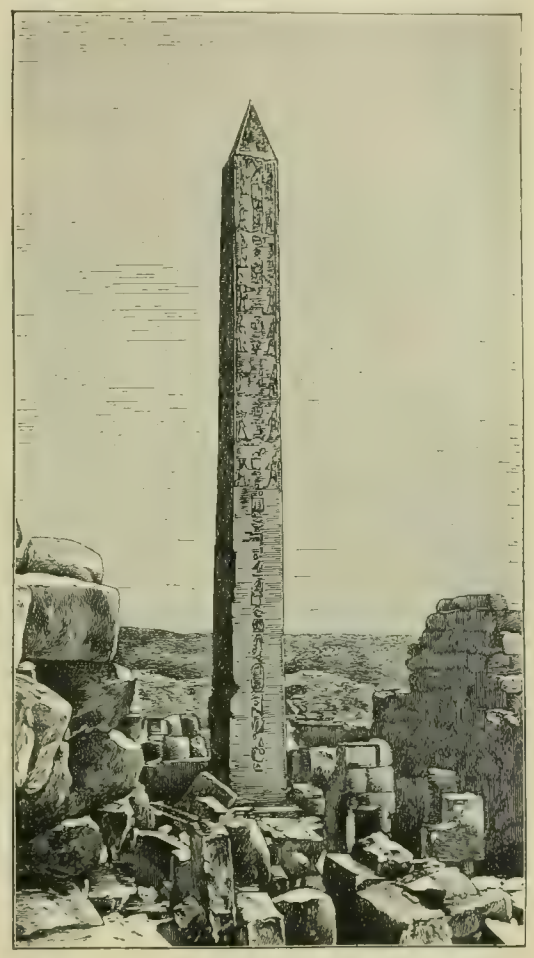

454. — Obélisque de la reine Hatchepsou à Karnak. D'après une photographie.

On ou Héliopolis, dit que, près de la frontière d'Égypte, « un obélisque (*maṣṣêbâh*) sera consacré à Jéhovah. » Cette prophétie signifie qu'un jour, surtout après la venue du Messie, Dieu sera connu et servi en Égypte à meilleur titre que les fausses divinités en l'honneur desquelles se dressent des obélisques. Voir Onias IV; Josèphe, *Bell. jud.,* VII, x, 3; *Ant. jud.,* XIII, iii, 3. Onias, fils du pontife Onias III, s'autorisa de cette prophétie pour relever, en l'honneur de Jéhovah, un vieux temple égyptien tombant en ruines à Léontopolis. Il y adjoignit une tour ou un pylone. Ses moyens ne lui permettaient évidemment pas d'y dresser un obélisque proprement dit. Voir l'obélisque qui subsiste encore à Héliopolis, t. i, fig. 528, col. 1737. Sur le séjour de la

Sainte Famille en cette région, voir HÉLIOPOLIS, t. III, col. 571, et Jullien, *L'Égypte*, Lille, 1891, p. 241-251; Id., *L'arbre de la Vierge à Matariéh*, Le Caire, 1904. Jérémie, XLIII, 13, annonce au contraire que Nabuchodonosor brisera les obélisques (*maṣehôt;* Vulgate : *statua*) de la Maison du soleil, en Égypte, et brûlera les demeures des dieux. Ézéchiel, XXIX, 19; XXX, 10, prédit aussi la conquête de l'Égypte par Nabuchodonosor. Voir NABUCHODONOSOR, col. 1440. L'état actuel des découvertes historiques ne permet pas de déterminer de quelle manière se sont accomplies les prophéties, spécialement en ce qui concerne le temple d'Héliopolis. Mais une inscription jointe à la statue d'un personnage égyptien, nommé Nes-Hor, fait allusion à ce qui passa, sous le règne d'Apriès, à Éléphantine, dans la Haute-Égypte. Nes-Hor y dit : « J'ai pris soin de la maison (des dieux), quand elle eut à souffrir des troupes étrangères des Amu (les Sémites), des peuples du nord, de ceux de l'Asie, les misérables... » Cf. Pierret, *Recueil d'inscriptions hiéroglyphiques inédites*, p. 21-26; *Records of the past*, t. VI, p. 79-84. Que les agresseurs mentionnés dans l'inscription soient seulement des rebelles, comprenant des auxiliaires grecs et sémites, comme le pensent Maspero, *Notes sur quelques points de grammaire et d'histoire*, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1884, p. 87-90, et Brugsch, *Beiträge, ibid.*, p. 93-97, ou que ce soit une armée chaldéenne arrivée jusqu'à Syène, comme l'admettent Wiedemann, *Der Zug Nebucadnezar's genen Aegypten* et *Nebucadnezar und Aegypten*, dans la *Zeitschrift*, 1878, p. 2-6, 87-89, qui maintient son interprétation dans *Aegyptische Geschichte, Supplement*, p. 70, puis Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. IV, p. 246-253; Tiele, *Babylonisch-assyrische Geschichte*, p. 433-438; Winckler, *Geschichte Babyloniens und Assyriens*, p. 312-313, il est certain que les temples égyptiens avaient à craindre, quand des Sémites en armes s'abattaient sur le pays. Par conséquent, Nabuchodonosor ne dut pas plus respecter les demeures des dieux et les obélisques, à Héliopolis et ailleurs, qu'il ne respecta le temple de Jérusalem. H. LESÊTRE.

OBITER DICTA. On donne ce nom, qui signifie « choses dites en passant », à de petits détails qu'on lit dans l'Écriture et qui n'ont par eux-mêmes aucune importance, tels que le mouvement de la queue du chien de Tobie : *Blandimento caudæ suæ gaudebat.* Tob., XI, 9. Quelques théologiens ont pensé que ces minuties n'étaient pas inspirées, mais il n'y a aucun motif d'en contester l'inspiration. Voir Vigouroux, *Manuel biblique*, 12e édit., 1906, t. I, p. 79-80; Corluy, *Y a-t-il dans la Bible des passages non inspirés?* dans la *Science catholique*, 15 mai 1893, p. 481-507; Ch. Pesch, *De inspiratione Sacræ Scripturæ*, Fribourg-en-Brisgau, 1906, p. 335-337.

OBJETS TROUVÉS, objets perdus par le propriétaire légitime et rencontrés par un étranger. — 1° La loi devait nécessairement s'occuper d'un cas aussi fréquent que celui-là. Voici ce qu'elle prescrit : « Si tu rencontres le bœuf de ton ennemi ou son âne égaré, tu ne manqueras pas de le lui ramener. » Exod., XXIII, 4. La prescription est ici formulée en faveur de tous, même de l'ennemi; et il ne suffit pas de ne point s'emparer de l'animal perdu, on doit le ramener à son propriétaire, par conséquent s'imposer une peine spéciale pour l'accomplissement de cette démarche. La loi visait peut-être à ménager ainsi une réconciliation entre Israélites ennemis. Portée au désert, où les troupeaux n'avaient pas de demeure longtemps fixe et où ils pouvaient aisément s'égarer, cette prescription avait son importance. Elle fut plus tard libellée sous une forme un peu différente : « Si tu vois égarés le bœuf ou la brebis de ton frère, tu ne t'en détourneras pas, mais tu les ramèneras à ton frère. Si ton frère habite loin de toi et que tu ne le connaisses pas, tu recueilleras chez toi l'animal et il y restera jusqu'à ce que ton frère le recherche; alors tu le lui rendras. Tu feras de même pour son âne, et aussi pour son manteau et tout objet qu'il aura perdu et que tu trouverais; tu ne dois pas t'en désintéresser. » Deut., XXII, 1-3. Ici, il n'est plus question de l'ennemi, mais du frère, c'est-à-dire de l'Israélite, sans tenir compte de l'inimitié qui peut séparer de lui. En possession de la terre de Chanaan, les Israélites ne seront plus groupés comme dans le désert; il se pourra donc qu'on vive assez loin de celui qui a perdu un objet et que même on ne le connaisse pas. En pareil cas, il est juste que celui qui a trouvé l'animal le garde provisoirement, jusqu'à ce que le légitime propriétaire, qui a intérêt à faire des recherches, se présente pour rentrer en possession de son bien. Le dépositaire, sans doute, avait alors à nourrir l'animal. Mais la charge n'était pas lourde, parce que l'animal pouvait vivre sur les pacages communs, que son utilisation compensait la dépense faite par le dépositaire et que celui-ci avait droit d'obtenir du propriétaire les dédommagements nécessaires. Le Lévitique, VI, 3, déclare qu'il y a péché à garder une chose perdue qu'on a trouvée et à faire un faux serment à son sujet. Pour son châtiment, celui qui a commis cette faute doit restituer la chose trouvée, avec un cinquième de sa valeur en sus, et offrir en même temps un sacrifice de réparation. Lev., VI, 4, 5. — 2° Le code d'Hammourabi, art. 9-13, s'occupe de la question des objets trouvés, mais seulement au point de vue de la restitution et des dommages et intérêts. Il ne dit rien de la conduite à tenir au sujet de l'objet perdu. La loi mosaïque est ici plus explicite, puisqu'en toute hypothèse elle prescrit de s'y intéresser. Le code babylonien suppose un propriétaire retrouvant son bien chez un détenteur qui prétend l'avoir acheté à un vendeur. Des témoins sont appelés pour confirmer devant les juges les dires de chacun. De là plusieurs sentences prévues. Art. 9, le vendeur est convaincu d'être le voleur : le vendeur est digne de mort, le propriétaire reprend son bien, l'acheteur se dédommage sur la maison du vendeur. Art. 10 : l'acheteur prétendu ne peut produire son vendeur; convaincu ainsi d'être lui-même le voleur, il est digne de mort et le propriétaire reprend son bien. Art. 11 : le propriétaire ne peut produire de témoins pour justifier ses prétentions; donc il trompe, il est digne de mort. Art. 12 : le vendeur meurt entre temps; l'acheteur peut prendre sur la maison du vendeur cinq fois ce qu'il a dépensé. Art. 13 : les témoins invoqués par les uns et les autres peuvent être éloignés; le juge acccorde alors un délai de six mois, au bout desquels celui qui n'a pas ses témoins est condamné. Cf. Scheil, *Textes élamites-sémitiques*, 2e sér., Paris, 1902, p. 26-28, 134. Une législation pareille, avec ses pénalités graves, suppose évidemment que les objets perdus sont de valeur assez considérable. Les conséquences sont notablement plus sévères que chez les Hébreux, chez lesquels la fraude avec serment n'entraîne que la restitution avec majoration d'un cinquième, tandis qu'à Babylone elle entraînait la mort. Le chiffre cinq sert à la fois à marquer le taux de la majoration chez les Israélites et celui de la compensation chez les Babyloniens. Il y a peut-être là un souvenir gardé par la tradition hébraïque et appliqué par le législateur. La législation chaldéenne a été considérablement adoucie sur plusieurs points par Moïse, sans doute parce que les cas de ce genre étaient peu fréquents chez les Hébreux, que les choses perdues étaient difficiles à recéler ou de peu de valeur chez un peuple agricole et qu'enfin le délinquant paraissait assez châtié et déshonoré par la sentence portée contre lui. D'autre part, les sévérités d'Hammourabi s'expliquent par la condition de ses sujets

vivant côte à côte dans une grande ville, et les graves pénalités infligées par le code pourraient être l'indice d'une probité assez défectueuse, à moins que leur gravité même fût un obstacle à leur application. — 3° Il n'est pas question, dans la suite de la Bible, de la législation sur les objet trouvés, sans doute parce que l'obéissance à ses prescriptions ne souffrait aucune difficulté. Saul a perdu ses ânesses et Samuel lui dit qu'elles sont retrouvées, mais il n'indique pas dans quelles conditions. I Reg., IX, 18-20. Il ne résulte pas clairement du récit que l'on s'adressât au voyant pour retrouver les objets perdus; car c'est seulement sur le chemin à prendre pour le retour à la maison paternelle que le serviteur propose de consulter l'homme de Dieu. I Reg., IX, 6. La femme de la parabole évangélique perd sa brebis et sa drachme, mais c'est elle-même qui les cherche et les retrouve. Luc., XV, 4, 8. Voici comment Josèphe, *Ant. jud.*, IV, VIII, 29, formulait la loi : « Si quelqu'un trouve sur le chemin de l'or ou de l'argent, il cherchera celui qui l'a perdu, et fera indiquer par un crieur l'endroit où il l'a trouvé, afin de le restituer, bien assuré que le profit qu'on tire au détriment d'autrui n'est jamais bon. De même pour les troupeaux; si quelqu'un en rencontre qui soient égarés dans le désert, et s'il ne trouve pas immédiatement le propriétaire, il les gardera près de lui, en attestant Dieu qu'il n'entend pas détourner ce qui ne lui appartient pas. » Josèphe consigne ici ce qui se pratiquait de son temps; c'est à ce titre qu'il introduit la mention d'un crieur public dont le texte sacré ne parle pas. Les docteurs juifs interprétaient cette loi comme ils faisaient pour toutes les autres. D'après eux, *Baba mezia*, 1, 2, l'objet trouvé qui appartient à un Juif doit lui être rendu, à moins que ce dernier ne désespère de le retrouver et semble ainsi déclarer qu'il l'abandonne. On n'est pas tenu de rendre l'objet trouvé s'il appartient à un infidèle. Les objets trouvés qui n'ont aucune marque de propriété peuvent être gardés, parce que le propriétaire est censé les avoir abandonnés. S'ils ont une marque, on les fait proclamer à la criée trois ou quatre fois; si le propriétaire ne se présente pas, il est censé abandonner l'objet, cheval, habit, etc., à celui qui l'a trouvé. Le crieur, paraît-il, faisait sa proclamation dans un faubourg de Jérusalem, sur une haute pierre appelée *'ébén tô'ûî*, « pierre de l'égaré, » c'est-à-dire de la chose égarée. On voit que, dans leur interprétation, les docteurs atténuaient singulièrement les obligations imposées par la loi mosaïque, puisque, la plupart du temps, le légitime propriétaire était laissé dans l'ignorance au sujet de ce qu'il avait perdu. H. LESÊTRE.

OBLATION (hébreu : *minḥâh, qorbân, qurbân*, mots qui tous signifient « don »; Septante : προσφορά, δῶρον, et quelquefois θυσία, ἀπαρχαί; Vulgate : *oblatio, donum, munus*, et quelquefois *sacrificium, primitiæ*), être animé ou inanimé présenté à Dieu dans le culte liturgique. Quand l'oblation consistait en animaux destinés à l'immolation, elle prenait le nom de *zébaḥ*, θυσία, *sacrificium*, « sacrifice; » voir SACRIFICE; dans les autres cas, c'était la *minḥâh* proprement dite, προσφορά, δῶρον, *oblatio, donum*, le don ou l'offrande. Les deux genres d'oblations sont nettement distingués. Cf. Ps. XLI (XL), 7; LI (L), 20; Jer., XVII, 26; Heb., V, 1, etc.

I. L'OBLATION EN GÉNÉRAL. — 1° *Son antiquité.* — Dès son origine, l'humanité a offert à Dieu une partie des biens qu'elle recevait de lui. Caïn offrait les produits de la terre, Abel les premiers-nés de son troupeau et leur graisse. Gen., IV, 3, 4. Ces offrandes n'étaient que l'expression des sentiments mêmes de l'âme toute dévouée à Dieu, puisque Dieu agréait l'offrande extérieure dans la mesure où les sentiments intérieurs lui plaisaient. Gen., IV, 4, 5. Plus tard, Melchisédech offrait, en qualité de prêtre, le pain et le vin, destinés ensuite à ravitailler la troupe d'Abraham. Gen., XIV, 18. Chez tous les anciens peuples, on trouve en usage ces offrandes à la divinité. Les textes babyloniens parlent souvent de pain, de vin, de miel, de beurre, de farine, de lait, de dattes, de sel, etc., placés sur les autels pour être offerts aux dieux. Cf. Fr. Martin, *Textes religieux assyriens et babyloniens*, Paris, 1903, p. 243, 253, 259, etc.; Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, Paris, t. I, 1895, p. 680; Zimmern, *Ritualtafeln*, Berlin, 1903, p. 95. Les Arabes offraient quelquefois le lait. On cite un cas dans lequel ils répandaient la farine à poignées devant Oquaiṣir, divinité peut-être récente, si, comme on l'a dit, elle représentait César. Cf. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, t. II, p. 247. Chez les Chananéens, spécialement les Phéniciens-Carthaginois, les céréales, l'huile, le lait, la graisse, les fruits, le pain, l'encens, le miel étaient matière à oblations. Cf. *Corpus inscript. semit.*, 165-170; Bähr, *Symbolik des mosaischen Cultus*, Heidelberg, 1839, t. II, p. 217-268; Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, Paris, 1905, p. 254, 262. — 2° *Sa composition chez les Hébreux.* — 1. Tandis que la plupart des peuples présentaient en oblation à la divinité toutes sortes d'objets comestibles, les Hébreux étaient strictement limités dans leur choix par la Loi. Tout d'abord, celle-ci excluait les substances fermentées, *ṣê'or*, ainsi que le miel. Lev., II, 11. Le miel exclu n'était pas seulement le miel végétal, fait avec du raisin, mais aussi le miel animal, à cause des impuretés que pouvaient lui faire contracter son origine. Voir MIEL, col. 1083. Les substances alimentaires prévues par le rituel mosaïque pour les oblations sont des épis et du grain, Lev., II, 14; la fleur de farine, le pain et les gâteaux qui en sont faits, l'huile, et l'encens, Lev., II, 1, 4, et enfin le vin. Voir LIBATION, col. 234. La fermentation naturelle qui donne au vin sa teneur définitive n'était pas un obstacle à l'usage de ce liquide dans les oblations; autrement celles-ci, s'il eût fallu se servir de moût, n'eussent été possibles que durant quelques jours après la vendange. Le sel et l'encens faisaient aussi partie des substances employées dans les sacrifices et les oblations. Voir ENCENS, t. II, col. 1772-1775. Le sel était indispensable; on devait en répandre sur chaque oblation. Il marquait l'alliance de Dieu avec son peuple. Lev., II, 13. Voir SEL. — 2. En réalité, la farine à l'état naturel ou à l'état de pâte cuite faisait le fond des oblations ordinaires. Sauf exception, l'huile était répandue sur cette farine ou servait à la pétrir, et l'encens était étendu à la surface, ainsi que le sel. Quand l'oblation consistait en farine, le prêtre en prenait une poignée avec l'huile et l'encens, et il la brûlait sur l'autel. Quand il s'agissait de gâteaux, cuits au four, à la poêle ou dans un autre ustensile, le prêtre en prenait une partie, qu'il faisait brûler sur l'autel. Tout ce qui restait de la farine ou des gâteaux appartenait aux prêtres, qui d'ailleurs ne pouvaient le manger que dans le lieu saint. Lev., II, 1-10; VI, 14-18.

II. SA SIGNIFICATION. — La simple oblation a la même signification symbolique que le sacrifice sanglant. Dans ce dernier, c'est le sang, véhicule de la vie, qui est répandu en l'honneur du Dieu Créateur; dans l'oblation lui sont consacrés les aliments qui entretiennent la vie, sans lesquels le sang perd sa vigueur et devient aussi impuissant que s'il était versé. De part et d'autre, c'est donc la vie même de l'homme qui est comme sacrifiée en reconnaissance du souverain domaine et en réponse aux exigences de l'infinie justice de Dieu. Seulement, cette vie est remplacée, dans le sacrifice, par la vie d'un animal, et, dans l'oblation, par les éléments mêmes qui l'entretiennent. Aussi, en certains cas, l'oblation remplace-t-elle équivalemment le sacrifice. Lev., V, 11. Cf. Bähr, *Symbolik des mo-*

saischen Cultus, t. II, p. 215, 216. En se mêlant aux divers éléments de l'oblation, l'encens, par sa bonne odeur, symbolise le nom de Dieu et sa présence, ainsi que l'hommage rendu à ce nom par celui qui présente l'oblation. Cf. Bähr, *Symbolik*, p. 327.

III. Différentes sortes d'oblations. — 1° *Oblations jointes à des sacrifices.* — 1. Chaque jour, une oblation était jointe à l'holocauste. Elle se composait de fleur de farine, d'huile et d'encens. Après qu'on avait brûlé sur l'autel une poignée de cette offrande et l'encens, les prêtres prenaient pour eux le reste de la farine, mais ne pouvaient la manger ni avec du levain, ni hors du lieu saint. Lev., VI, 14-18; Num., VIII, 8; XV, 4-10. — 2. Dans les sacrifices pacifiques, on offrait avec la victime diverses sortes de gâteaux pétris à l'huile ainsi que des pains fermentés. Parmi ces diverses offrandes, une de chaque espèce était réservée pour Jéhovah et destinée au prêtre qui avait fait l'aspersion avec le sang de la victime. Lev., VII, 11-14. Les pains fermentés n'étaient ni placés ni brûlés sur l'autel. Lev., II, 12. — 3. Le lépreux guéri offrait en sacrifice des victimes auxquelles il devait joindre, s'il était aisé, trois dixièmes d'éphi (de cinq à dix litres) de fleur de farine pétrie à l'huile, et, s'il était pauvre, un dixième d'éphi seulement (deux ou trois litres). Lev., XIV, 10, 21. — 4. Celui qui terminait son nazaréat joignait aux différentes victimes qu'il avait à offrir une corbeille de pains sans levain, différents gâteaux pétris à l'huile et les oblations ordinaires. Num., VI, 14, 15. — En somme, les oblations ne devaient être jointes qu'aux holocaustes et aux sacrifices pacifiques dans lesquels on immolait des quadrupèdes. Les sacrifices pour le péché ou pour le délit n'en comportaient pas. Seul le sacrifice du lépreux faisait exception; on y présentait des oblations, et cela, même dans le cas où, pour raison de pauvreté, on remplaçait les quadrupèdes par des oiseaux. Lev., XIV, 10, 12, 31.

2° *Oblations séparées.* — Ces oblations pouvaient être publiques ou privées. — 1. *Publiques.* Chaque jour le grand-prêtre présentait ou devait faire présenter, en son nom et au nom des prêtres, un dixième d'éphi de fleur de farine, dont moitié le matin et moitié le soir. Cette farine, pétrie avec l'huile, était frite dans la poêle et entièrement brûlée sur l'autel, parce que les prêtres ne pouvaient manger de ce qu'ils avaient offert en leur propre nom. Lev., VI, 19-23. Le texte sacré n'est pas ici très clair. Josèphe, *Ant. jud.*, III, X, 7, dit que cette oblation se faisait quotidiennement et que le prêtre, c'est-à-dire probablement le grand-prêtre, en supportait les frais. Le lendemain du sabbat de la Pâque, on apportait au sanctuaire une gerbe, comme prémices de la moisson. Cette offrande était suivie du sacrifice d'un agneau d'un an, d'une autre oblation de deux dixièmes d'éphi de fleur de farine et d'une libation de vin. Lev., XXIII, 10-14. Cette fleur de farine était accompagnée d'huile et d'encens, selon la règle générale. Lev., II, 1-3. — A la Pentecôte, on présentait en oblation deux pains faits avec deux dixièmes de fleur de farine et cuits avec du levain. L'holocauste qui venait ensuite était accompagné des oblations ordinaires. Lev., XXIII, 17, 18. Ces pains fermentés pouvaient être présentés en offrande de prémices, mais on ne les plaçait pas sur l'autel et ils n'étaient pas brûlés. Ainsi était respectée la prohibition de faire brûler quoi que ce fût qui contînt du levain. Lev., II, 11, 12. — Chaque jour de sabbat, on disposait sur une table du sanctuaire douze pains, faits chacun avec deux dixièmes d'éphi de fleur de farine. Ces pains de proposition étaient placés sur deux piles, dont chacune devait être récouverte d'encens pur. Au sabbat suivant, les prêtres renouvelaient les pains et mangeaient les anciens en lieu saint. Lev., XXIV, 5-9. — 2. *Privées.* Le jour de son initiation, le prêtre faisait une oblation d'un dixième d'éphi de fleur de farine cuite avec de l'huile. Lev., VI, 20, 21. C'est cette même oblation que le grand-prêtre répétait chaque jour. — Celui qui péchait comme faux témoin ou qui contractait une impureté avait à offrir un sacrifice de menu bétail ou au moins d'oiseaux. Si ses ressources ne lui permettaient pas d'en faire la dépense, il se contentait d'une oblation d'un dixième d'éphi de fleur de farine, mais sans y ajouter d'huile ni d'encens, car ces substances étaient exclues des sacrifices pour le péché. Lev., V, 1-4, 11, 12; cf. Num., V, 15. — Quand une femme était accusée à tort ou à raison par son mari, on la soumettait à une épreuve au cours de laquelle elle présentait en oblation un dixième d'éphi de farine d'orge, sans huile ni encens; le prêtre en brûlait une poignée sur l'autel. Num., V, 15, 26. — Enfin les particuliers pouvaient aussi présenter des oblations par vœu ou par dévotion. Num., XXIX, 39.

3° *Autres oblations.* — On présentait encore en oblation les prémices, Lev., II, 14-16, les premiers-nés, Exod., XIII, 12, et certaines dîmes. Num., XVIII, 26. Voir Dîme, t. II, col. 1432; Prémices, Premier-né.

IV. L'agitation des oblations. — Le texte sacré parle assez souvent d'un mouvement particulier que l'on imprimait aux victimes et aux oblations avant de les employer au service liturgique. En hébreu, ce mouvement est désigné par l'hiphil du verbe *nûf, hênîf*, et par le substantif *ṭenûfâh*. Exod., XXIX, 27; XXXVIII, 24; Lev., VII, 34. Voici en quoi consistait ce mouvement, d'après les traditions rabbiniques. Cf. *Gem. Kidduschin*, 36, 2, *Gem. Succa*, 37, 2; *Menachoth*, V, 6; *Siphra*, f. 40, 2, etc. Le prêtre s'avançait jusqu'à l'entrée du parvis dans lequel se trouvait l'autel et venait auprès de celui qui portait entre ses mains soit la victime, soit quelqu'un de ses membres, soit la matière d'une oblation. Il posait ses mains sous les mains de celui qui présentait l'objet, et il imprimait quatre mouvements successifs : d'avant en arrière, d'arrière en avant, de bas en haut et de haut en bas. Les deux mouvements de va et vient constituaient à proprement parler la *ṭenûfâh*, le balancement, et les deux autres la *ṭerûmâh*, l'élévation. Les deux mots sont employés conjointement, Lev., X, 15, l'un pour l'autre, Exod., XXXVIII, 24; Num., XXXI, 52, et parfois pour l'oblation elle-même. Lev., VII, 34; Exod., XXV, 2, 3, etc. A ces quatre mouvements, quelques-uns en ajoutent deux autres, de gauche à droite et de droite à gauche. Les anciens auteurs juifs ne parlent que de quatre. D'autres ont vu dans ces mouvements la figure d'une croix. Cf. Smits, *Proleg. in Levit.*, 1763, p. 366; H. Zschokke, *Historia sacra*, Vienne, 1888, p. 125. — On comprend que les traducteurs n'aient pas pu rendre les mots hébreux par des équivalents bien précis. Les Septante se servent du verbe ἐπιτιθέναι, et des substantifs ἀφαίρεμα, ἀφόρισμα, ἐπίθεμα, la Vulgate des verbes *levare, elevare, offerre*, et du substantif *elevatio*. — Toutes les oblations n'étaient pas soumises à ces mouvements; on en exemptait tout d'abord celles qui étaient présentées par des femmes ou par des gentils. On balançait et ensuite on apportait au coin sud-ouest de l'autel l'oblation de la gerbe pascale et l'oblation pour la femme accusée par son mari. On balançait, mais on n'apportait pas à l'autel les deux pains de la Pentecôte et le log d'huile présenté par le lépreux. Lev., XIV, 20, 21. On ne balançait pas, mais on apportait à l'autel l'oblation pour le péché de faux témoignage ou d'impureté, celles des prêtres et les oblations volontaires. On ne balançait et on n'apportait à l'autel ni les libations ni les pains de proposition. Cf. *Menachoth*, V, 5; *Siphra*, f. 76, 2. — Gesenius, *Thesaurus*, p. 866, voit dans le rite de la *ṭenûfâh* comme une manière de montrer à Dieu l'oblation sous tous ses aspects. D'après le P. de Hummelauer, *In Exod. et Levit.*, Paris, 1897, p. 296, la *ṭenûfâh* tire son nom de l'hiphil *hênîf*, qui indique le mouvement de la faucille

dans les blés, Deut., XXIII, 25, de la scie dans le bois, Is., X, 15, de la main qui s'agite, Job, XXXI, 21; elle marquerait donc les gestes divers par lesquels l'oblation est présentée à Dieu. L'hiphil *hêrîm*, de *rûm*, d'où vient *terûmâh*, joint au sens d'« élever », celui d'« enlever », Ezech., XXI, 31, d'« ôter », de « prélever ». Lev., II, 9; I Reg., IX, 24, etc. La *terûmâh* impliquerait donc l'idée de séparation. Le traité *Terumoth* de la Mischna s'occupe des « levées » à faire pour les prêtres; l'objet de ce traité indique ainsi le sens que peut prendre le mot *terûmâh*.

IV. Les oblations dans le cours de l'histoire israélite. — 1° La loi sur les oblations a été en vigueur jusqu'à l'époque évangélique. L'auteur de l'Ecclésiastique, XIV, 11, recommande de faire à Dieu de riches offrandes avant qu'on ne meure, et en proportion des biens que l'on possède. C'est surtout quand on est malade qu'il importe d'offrir l'encens et la fleur de farine. Eccli., XXXVIII, 1. Il faut présenter ses oblations avec joie. Eccli., XXXV, 8. Cf. II Cor., IX, 7. Il est toutefois nécessaire de se souvenir que l'oblation n'est agréée de Dieu que si celui qui l'apporte se conduit comme il le doit. « L'obéissance à la loi vaut de multiples offrandes... Rendre grâces équivaut à une oblation de fleur de farine. » Pourtant, « ne te présente pas devant le Seigneur les mains vides, car toutes ces oblations sont prescrites et doivent être faites... Le Seigneur paie de retour et te rendra sept fois autant. » Eccli., XXXV, 1-10. Les prêtres présentent solennellement à Dieu ces oblations. Eccli., L, 13; Heb., V, 1. — Notre-Seigneur réprimande sévèrement ceux qui consacrent à l'oblation ce qu'ils devraient garder pour leur père ou leur mère. Matth., XV, 5; Marc., VII, 11. Il parle de ceux qui jurent par l'oblation qui est sur l'autel et se croient liés, tandis qu'ils s'estiment libres s'ils n'ont juré que par l'autel. Matth., XXIII, 18-20. — Saint Paul, ayant fait vœu de nazaréat, vint présenter ses oblations à Jérusalem et fit les frais des oblations pour quatre hommes que saint Jacques et les anciens lui recommandèrent. Act., XXI, 24, 26; XXIV, 17. — 2° Les écrivains sacrés reviennent souvent sur cette idée que Dieu n'agrée pas les oblations des impies, Job, XXXVI, 18; Eccli., VII, 11; XXXIV, 23, ni de ceux qui lui sont infidèles. Dieu fait dire par Isaïe, XLIII, 23, 24, à son peuple prévaricateur :

> Je ne t'ai pas été à charge pour des offrandes,
> Je ne t'ai pas fatigué pour de l'encens,
> Il ne t'en a pas coûté cher pour un roseau odoriférant...
> Mais toi, tu m'as été à charge par tes péchés.

Quant à celui qui apporte des oblations sans un cœur humble et contrit,

> Il présente une oblation, mais offre du sang de porc,
> Il fait brûler l'encens, mais bénit une idole.

Les deux actes se valent aux yeux de Dieu. Is., LXVI, 3. Amos, IV, 5, reproche à Israël de se faire illusion sur ses oblations sans levain et ses dons volontaires, qu'il annonce à grand fracas. Dieu ne prend pas plaisir à de telles oblations, il ne les regarde pas. Am., V, 22. Notre-Seigneur ordonne à celui qui est en désaccord avec son frère de laisser son offrande devant l'autel et d'aller tout d'abord se réconcilier avec son frère. Matth., V, 23, 24. — 3° Les Israélites s'abaissèrent jusqu'à présenter des oblations aux idoles. Jérémie, VII, 18; XLIV, 19, parle du gâteau, *kavvân*, que les femmes préparaient pour la reine du ciel, Istar. C'est le *kamânu*, pâtisserie cuite au four, des textes assyriens, cf. Fr. Martin, *Textes religieux assyriens et babyloniens*, p. XIX, 60, 67, le χαυών des Septante. Voir Gâteau, t. III, col. 114. Ézéchiel, XX, 28, 31, parle d'oblations faites aux idoles, spécialement à Moloch. — 4° Pendant la captivité, les oblations furent interrompues. Dan., III, 38. Jérémie, XVII, 26, avait annoncé qu'elles recommenceraient. Mais Daniel, IX, 27, prédit qu'un jour le sacrifice et l'oblation cesseront tout à fait. Par elles-mêmes d'ailleurs, ces oblations n'étaient pas capables de plaire à Dieu. Ps. XL (XXXIX), 7; Heb., X, 5, 8. Aussi Malachie, I, 11, annonce-t-il que le Seigneur se prépare une oblation pure, universelle et digne de son saint nom. Le Sauveur incarné vint en effet prendre la place des anciennes victimes, et, dans son oblation eucharistique, il se servit du pain et du vin, les deux éléments les plus habituels des oblations et des libations mosaïques. Unis à lui, ses fidèles serviteurs constituent comme une oblation vivante qui est présentée à Dieu. Is., LXVI, 20; Rom., XV, 16.

V. Les usages juifs. — Les usages des Juifs, par rapport aux oblations, sont consignés principalement dans le traité *Menachoth*, le 42e de la Mischna. — 1° *La préparation*. La farine employée devait provenir de froment, sauf pour la gerbe de la Pâque, parce l'orge mûrissait le premier, et pour le sacrifice de la femme soupçonnée, auquel ne convenait qu'une oblation de qualité inférieure. *Sota*, II, 1. Le froment pouvait être ancien ou récent, pourvu qu'il fût très bon. Sa provenance était indifférente, sauf pour la gerbe de la Pâque et les pains de la Pentecôte, qui réclamaient du grain de terre israélite. Le meilleur venait de Michmas et de Mézonécha, près de Bethaven, à une quinzaine de kilomètres au nord-est de Jérusalem. *Menachoth*, VIII, 1. Cf. Reland, *Palæstina illustrata*, Utrecht, 1714, p. 897. La farine devait être passée à travers divers cribles, quelquefois douze ou treize, jusqu'à ce qu'elle fût devenue très fine. L'orge de la Pâque était d'abord grillé dans une poêle à trous, puis exposé au vent, avant de passer par la meule et les cribles. On pouvait moudre et passer la farine hors du parvis des prêtres; mais la cuisson devait se faire dans ce parvis, où se trouvaient les fourneaux et les ustensiles nécessaires. Certains lévites étaient préposés à ces opérations. I Par., IX, 28-32. Les pains de proposition et les gâteaux du grand-prêtre se préparaient dans des locaux particuliers. La préparation des oblations privées était permise à tout Israélite en état de pureté légale. — 2° *Les achats et les mesures*. Les achats nécessaires pour les oblations publiques se faisaient aux frais du trésor. Si les oblations provenaient de la récolte spontanée de l'année sabbatique, le trésor indemnisait celui qui avait gardé cette récolte. Les particuliers pouvaient soit apporter leurs oblations du dehors, soit les acheter au Temple même. Ils en payaient le prix au préposé « aux cachets », qui leur donnait des jetons pour obtenir en échange ce qui leur était nécessaire. *Schekalim*, V, 3. Ces jetons portaient quatre noms différents, d'après lesquels on réglait la mesure des oblations jointes aux sacrifices : *gedî*, « chevreau, » pour agneaux et chevreaux, 1/10 d'éphi de farine, 1/4 de hin d'huile et autant de vin; *zâkâr*, « mâle, » bélier ou brebis, 2/10 d'éphi de farine, 1/3 de hin d'huile et autant de vin; *'égel*, « veau, » grands quadrupèdes, 3/10 d'éphi de farine, 1/2 hin d'huile et autant de vin; *hôtê'*, « pécheur, » le lépreux, 3/10 ou 1/10 d'éphi de farine, selon qu'il était riche ou pauvre. Il fallait trois éphis de farine pour la gerbe de la Pâque, autant pour les deux pains de la Pentecôte, et deux pour chacun des douze pains de proposition. La farine présentée dans les oblations volontaires ne pouvait être d'une quantité inférieure à 1/10 d'éphi, ni supérieure à 60/10; les oblations publiques étant de 61/10, il ne convenait pas que les oblations privées les égalassent. On ajoutait un log d'huile pour chaque dixième d'éphi de farine. *Menachoth*, XII, 4; XIII, 1. On prenait une poignée d'encens pour chaque oblation, grande ou petite. On ne l'offrait jamais seul à l'autel des sacrifices. Les Juifs regardaient comme une exception ce qui est mentionné Num., VII, 14. — 3° *La cuisson*. L'huile pouvait être jointe à la farine de trois manières : on mettait l'huile dans un vase et on y ajoutait la farine;

on mettait la farine d'abord, on ajoutait l'huile et on mélangeait, ou bien on se contentait de verser l'huile sur la farine. Quelquefois on additionnait le mélange d'eau chaude, pour rendre la pâte moins épaisse. Le Lévitique, II, 4, 5, 7, parle de trois vases différents pour la cuisson : le *tannûr* ou four, pour cuire les gâteaux de pâte épaisse avec ou sans huile, le *maḥăbaṭ*, vase plat et sans rebords pour cuire la pâte épaisse, et le *marḥéšét*, vase profond et à rebords, pour cuire la pâte plus liquide. Quand les gâteaux ne renfermaient pas d'huile, on les marquait avec de l'huile d'une croix ayant la forme d'un X. *Menachoth*, v, 8; *Siphra*, f. 75, 2. — 4° *La réception*. Les oblations de farine non cuite étaient reçues par le prêtre dans un vase qui les sanctifiait; celles de la femme soupçonnée l'étaient dans une corbeille. Les gâteaux, d'abord réduits en morceaux, étaient placés dans le vase de sanctification. Sur la farine ou les morceaux, on versait ce qui restait d'huile non employée, et on mettait l'encens qui était requis; puis on balançait, s'il y avait lieu. Quand une partie de l'oblation devait être brûlée sur l'autel, le prêtre en retirait une poignée, avant que l'encens eût été ajouté, et il mettait la portion enlevée dans un autre vase avec l'encens. Les Juifs entendaient par poignée la cavité formée par les trois doigts du milieu repliés sur la paume de la main; le pouce et le petit doigt faisaient retomber ce qui était en excès. Cette opération passait pour être difficile à bien exécuter. *Siphra*, f. 71, 1. Lorsque des gentils offraient des sacrifices comportant des oblations et ne prévoyaient pas ces dernières, on les ajoutait aux frais du trésor. Les oblations des gentils réclamaient, aussi bien que les autres, l'huile et l'encens. — 5° *Le partage*. Une fois l'encens brûlé sur l'autel, le prêtre entrait en possession de ce qui lui revenait des oblations. Celles-ci appartenaient aux prêtres de service ce jour-là. Les pains de proposition se partageaient entre les prêtres de la semaine qui finissait et ceux de la semaine qui commençait. Tous les prêtres avaient droit aux oblations des jours de fête, ordinairement beaucoup plus nombreuses. Cependant le grand-prêtre pouvait toujours prélever ce qu'il voulait, par exemple un des pains de la Pentecôte, quatre ou cinq des pains de proposition, etc., sans que jamais sa part dût excéder la moitié des oblations. Seuls les prêtres et leurs descendants mâles, en état de pureté, avaient droit de se nourrir des oblations, pourvu qu'ils le fissent dans le parvis intérieur, le jour même de l'oblation ou la nuit suivante. — Dans les sacrifices pacifiques, Lev., VII, 11-13, le partage était plus compliqué. On y avait employé 20/10 d'éphi de farine; dix servaient à faire dix gâteaux fermentés, et avec les dix autres, on préparait trois séries de dix gâteaux non fermentés, soit trente en tout. Pour le sacrifice du nazaréen, on fabriquait dix gâteaux mélangés d'huile, et dix autres seulement graissés d'huile, les uns et les autres sans levain. De ces deux sortes d'oblations, rien n'allait à l'autel. Les prêtres prélevaient, dans le sacrifice pacifique, un des gâteaux fermentés, et un de chacune des trois autres espèces, et, dans le sacrifice du nazaréen, un seul gâteau. Ils pouvaient manger ces gâteaux en ville et avec toute leur famille, le jour du sacrifice et la nuit suivante. Les autres gâteaux revenaient à ceux qui avaient offert les sacrifices; ils pouvaient les manger le jour et la nuit suivante. Ces différents mets, en effet, n'étaient pas considérés comme oblations, mais comme parties de sacrifices. Lev., II, 11; *Menachoth*, v, 1; *Siphra*, f. 77, 1. Cf. Reland, *Antiquitates sacræ*, Utrecht, 1741, p. 193-199; Iken, *Antiquitates hebraicæ*, Brême, 1741, p. 192-210.

H. LESÊTRE.

OBOLE. Voir MINUTUM, col. 1108.

OBOTH (hébreu : *'Obôṭ ;* Septante : Ὠβώθ ; le *Codex Vaticanus*, Num., XXXIII, 43, 44, porte Σωβώθ, faute qui tient probablement à la préposition précédente), une des stations des Israélites dans le désert. Num., XXI, 10 (et 11 dans l'hébreu et les Septante) ; XXXIII, 43, 44. Elle est citée après Phunon, bien reconnu aujourd'hui dans *Khirbet Fenân*, à l'est de l'Arabah, à l'appui de *Djebel-esch-Schera*. Voir la carte d'Idumée, t. III, col. 830. Or, au-dessus de ce point, se trouve un ouadi appelé *Uéibéh*, qui correspond bien à l'ancien Oboth. Wetzstein, en effet, dans ses Remarques sur le Cantique des Cantiques, jointes au *Biblischer Commentar* de Frz. Delitzsch, Leipzig, 1875, a montré, p. 168, que l'arabe وَيْبَة, *Uéibéh*, est une abréviation de אוֹבוֹת, et ce dernier nom le diminutif de אוֹבֹת, *'Obôth*. Cette vallée renferme quelque verdure, avec de nombreux petits palmiers, arbustes et plantes. Cf. E. Hull, *Mount Seir*, Londres, 1889, p. 163 ; M.-J. Lagrange, *L'itinéraire des Israélites du pays de Gessen aux bords du Jourdain*, dans la *Revue biblique*, Paris, 1900, p. 286.

A. LEGENDRE.

OCCASION (hébreu : *ṭo'ănâh;* Septante : ἀφορμή, εὐκαιρία; Vulgate : *occasio, opportunitas*), moment favorable à l'exécution d'une action. — Samson cherchait une occasion de querelle aux Philistins. Jud., XIV, 4. Quand le roi de Syrie envoya Naaman au roi d'Israël, ce dernier s'imagina qu'il cherchait occasion (*miṭ'annâh*, προφασίζεται, *occasiones quærit*) pour lui faire la guerre. IV Reg., V, 7. Les ministres et les satrapes cherchaient contre Daniel l'occasion de l'accuser. Dan., VI, 4, 5. Le roi Démétrius voulait honorer Jonathas, à l'occasion, I Mach., XI, 42. Ménélas saisit l'occasion pour prendre des vases du Temple, II Mach., IV, 32; Alcime profita de l'occasion pour desservir les Juifs auprès de Démétrius, II Mach., XIV, 5, et Nicanor épiait l'occasion de saisir Judas Machabée. II Mach., XIV, 29. Hérodiade profita d'une fête célébrée au palais d'Hérode et en prit occasion pour réclamer la tête du précurseur. Marc., VI, 21. Les Juifs cherchaient l'occasion de prendre Jésus sans exciter de tumulte. Matth., XXVI, 16; Marc., XIV, 11; Luc., XXII, 6. — Il y a pour toutes choses « temps et opportunité » (hébreu : « temps et jugement, » καιρὸς καὶ κρίσις). Eccle., VIII, 6. Le deuil n'est pas une occasion favorable pour faire de la musique. Eccli., XXII, 6. Qu'on donne l'occasion au sage (hébreu : « donne au sage »), il deviendra plus sage. Prov., IX, 9. La loi ancienne était une occasion de péchés. Rom., VII, 8. 11. Saint Paul veut donner occasion aux Corinthiens de se glorifier à son sujet, II Cor., V, 12, mais il n'en veut pas fournir aux faux docteurs de lui ressembler. II Cor., XI, 12. La liberté chrétienne ne doit pas être une occasion de vivre selon la chair. Gal., V, 13. Les jeunes veuves doivent se remarier, pour ne pas donner occasion à la médisance. I Tim., V, 14. Timothée a le devoir de prêcher, εὐκαίρως, ἀκαίρως, *opportune, importune*, que l'occasion soit favorable ou non. II Tim., IV, 2.

H. LESÊTRE.

OCCIDENT (hébreu : *mebo' haš-šémeš*, « coucher du soleil, » *ma'ărâb, ma'ărâbâh, 'âḥôr*, « ce qui est par derrière, » *yâm*, « mer ; » Septante : δυσμή, ἡλίου δυσμαί; Vulgate : *solis occasus* ou *occubitus, occidens*), partie de l'horizon du côté de laquelle le soleil se couche. — En Palestine, la Méditerranée se trouve à l'occident du pays, ce qui fait qu'assez souvent la mer est prise pour l'occident lui-même. Gen., XII, 8; XXVIII, 14; Exod., XXVI, 22; XXXVIII, 12; Deut., XXXIII, 23; Jos., VIII, 9, etc. Comme l'orient était le point de repère vers lequel se tournaient le plus habituellement les Israélites, l'occident se trouvait par derrière, d'où son nom de *'âḥôr*. Job, XXIII, 8; Is., IX, 11. La locution « de l'orient à l'occident », qui revient si souvent, Ps. CXIII (CXII), 3; Mal., I, 11, etc., désigne toute la terre, d'une

extrémité à l'autre. Cf. Matth., VIII, 11; XXIV, 27; Luc., XIII, 29. — Le vent qui souffle de l'occident sur la Palestine y arrive chargé des vapeurs qu'il a recueillies en passant au-dessus de la Méditerranée. Notre-Seigneur observe que, quand on voit la nuée se lever du côté du couchant, on peut dire à coup sûr : « La pluie vient. » Luc., XI, 54. C'est, en effet, à l'occident, du côté de la mer, que commencèrent à se lever les nuages, pour mettre fin à la sécheresse prédite par Élie. III Reg., XVII, 1; XVIII, 42-45. — Les pays occidentaux sont appelés assez souvent les « îles ». Voir ILE, t. III, col. 841.

H. LESÊTRE.

OCHIN Bernardin, ou plutôt Ochino, portait ce nom parce que, disent les uns, c'était celui de ses parents; parce que, disent d'autres, il était né à Sienne (1487), dans le quartier dit *dell'Oca* (en francais de l'Oie). Il entra jeune dans l'ordre des mineurs observants, d'où il passa chez les capucins en 1534. Ceux-ci l'élurent, en 1538 et 1541, général de leur congrégation, qui sortait du berceau. Médiocrement savant, il était doué d'un talent oratoire merveilleux, qui le fit admirer en beaucoup de villes d'Italie; en même temps, l'austérité apparente de sa vie le faisait considérer comme un très saint personnage. Charles V, passant à Naples, y prolongea son séjour pour se donner le plaisir de l'entendre. Mais Ochin n'avait pas assez de science ni assez de véritable vertu pour ne point succomber sous le poids de ses succès. Ce fut, paraît-il, pendant sa prédication à Naples que de secrètes relations avec Pierre Martyr (Vermigli) lui firent faire les premiers pas vers le protestantisme. Ses progrès dans l'erreur furent ensuite rapides; il quitta son ordre, puis l'Italie, se retira à Genève, à Bâle, etc., se maria, eut plusieurs enfants, produisit une quantité d'ouvrages empreints de toutes les erreurs et de toutes les haines protestantes, finit par être en horreur à ses coreligionnaires eux-mêmes, et dut mener, pendant ses dernières années, une vie de misère et d'aventures. Boverius, l'annaliste des capucins, le fait mourir à Genève, après rétractation de ses erreurs. Tous les autres historiens affirment qu'il persista dans son apostasie jusqu'à la fin. Le P. Nicéron, les résumant, dit que, le cardinal Commendon l'ayant fait chasser de Pologne, il vit mourir de la peste, à Pinczow, ses deux fils et sa fille. Sa femme était morte longtemps auparavant, en Suisse. Malade en même temps que ses enfants, il guérit malgré son grand âge; mais il ne leur survécut que trois semaines. La peste le frappa de nouveau à Slaucow, où il mourut dans l'impénitence. Tous ses ouvrages sont extrêmement rares, quelques-uns même au point de n'avoir pas de prix, au dire de Brunet, c'est là aujourd'hui leur unique mérite. Parmi leur nombre, il y a : 1° *Expositione sopra la Epistola di san Paolo alli Romani*, s. l. n. d. in-12 (1545); 2° *Expositione sopra la Epistola alli Galati*, in-12, s. l. n. d. (1546). Ces deux livres, écrits dans un sens protestant, ont été probablement imprimés à Bâle. P. APOLLINAIRE.

OCHOZATH (hébreu : *Ăḥuzaṭ;* Septante : Ὀχοζάθ), ami (hébreu : *rêʿa*) d'Abimélech, roi de Gérare, qui l'accompagna dans sa visite à Isaac. Gen., XXVI, 26. Les Septante traduisent *rêʿa* par νυμφαγωγός, « paranymphe, » signification inadmissible dans ce passage. — La terminaison féminine *aṭ* se retrouve dans d'autres noms philistins tels que Goliath. Cf. l'iduméen Genubath. III Reg., XI, 20.

OCHOZIAS (hébreu : *'Aḥazyâh* ou *'Aḥazyâhû*, « celui que tient Jéhovah; » Septante : Ὀχοζίας), nom porté successivement par un roi d'Israël et par un roi de Juda.

1. OCHOZIAS, roi d'Israël (en 904, 897 ou 879, suivant les divers systèmes chronologiques), était fils d'Achab et de Jézabel. Il ne régna que deux ans, pendant que Josaphat était roi de Juda. Il continua les impiétés de son père et du premier roi schismatique Jéroboam. III Reg., XXII, 52-54. Le dieu Baal avait toute sa confiance; mais cette confiance lui fut fatale. La Sainte Écriture raconte avec quelque détail ce qui advint au roi en punition de son idolâtrie. Un jour qu'il se trouvait dans sa chambre haute, à Samarie, Ochozias tomba de sa fenêtre à travers le treillis, sur lequel il s'était sans doute imprudemment appuyé. Voir FENÊTRE, t. II, col. 2202; MAISON, t. IV, col. 590. Devenu malade à la suite de sa chute, il envoya consulter Beelzébub à Accaron, pour savoir s'il relèverait de sa maladie. Voir BEELZÉBUB, t. I, col. 1547. Dans le fond, cependant, l'intention d'Ochozias devait être probablement d'obtenir sa guérison du dieu chasse-mouches, dont le pouvoir s'étendait à chasser les esprits mauvais, Matth., XII, 24, et, par voie de conséquence, à écarter les maux dont ceux-ci étaient la cause. Cf. Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, Paris, 1905, p. 85. Sur l'ordre de Dieu, Élie se porta à la rencontre des envoyés du ro pour leur reprocher l'oubli coupable dans lequel on tenait le Dieu d'Israël en pareille circonstance et leur annoncer que le prince mourrait de son mal. Aux renseignements que lui donnèrent ses envoyés, Ochozias reconnut l'intervention du prophète Élie. Il chargea successivement trois de ses officiers de le lui amener. Les deux premiers furent frappés de mort avec leurs hommes, en punition de leur insolence et aussi probablement pour donner un avertissement salutaire au roi qui avait sans doute conçu de criminels projets contre le prophète. Voir ÉLIE, t. II, col. 1673. Celui-ci suivit le troisième officier, rendu plus circonspect par le châtiment dont avaient été victimes les deux autres, et il signifia à Ochozias en personne la mort imminente qui l'attendait. L'événement ne tarda pas à vérifier la prophétie d'Élie et Ochozias mourut la seconde année de son règne, sans laisser d'enfants. IV Reg., I, 1-18.

H. LESÊTRE.

2. OCHOZIAS, roi de Juda (en 884 ou 887, suivant les diverses chronologies), succéda à son père Joram la douzième année du roi d'Israël Joram, fils d'Achab. Il avait alors vingt-deux ans et fut mis sur le trône par les habitants de Jérusalem, parce que tous ses frères aînés avaient été emmenés et tués par des brigands philistins et arabes. II Par., XXI, 16, 17. Voir JORAM, t. III, col. 1645. Il portait aussi le nom de Joachaz, sur lequel prévalut celui d'Ochozias. Voir JOACHAZ, t. III, col. 1550. Il avait pour mère Athalie, fille d'Achab et de Jézabel, que son père Joram avait épousée. Voir ATHALIE, t. I, col. 1207. Le jeune prince ne régna qu'un an, mais, par son impiété, se montra digne de sa parenté. Il se laissa guider par sa mère et par de perfides conseillers. Trop docile à leurs avis, il s'allia avec Joram, roi d'Israël, pour faire la guerre contre Hazaël, roi de Syrie. Joram, blessé à Ramoth de Galaad, se retira à Jézraël, pour se faire soigner. Ochozias crut de son devoir d'aller le visiter. Ce fut pour sa perte. Jéhu avait été suscité par le Seigneur pour exterminer toute la maison d'Achab. Voir JÉHU, t. III, col. 1245, 1246. Quand il se présenta devant Jézraël, Joram et Ochozias se portèrent à sa rencontre. Le roi d'Israël fut percé d'une flèche. A cette vue, Ochozias s'enfuit du côté de Beth-Haggan ou Engannim. Voir BETH-HAGGAN, t. I, col. 1685. Jéhu le poursuivit et dit : « Frappez-le, lui aussi, sur son char! » Ochozias, blessé à la montée de Gaver, près de Jéblaam, se réfugia à Mageddo, où il mourut. Ses serviteurs le mirent sur son char et le transportèrent à Jérusalem pour l'inhumer dans le sépulcre de ses ancêtres. IV Reg., VIII, 25; IX, 29. D'après un autre récit, Ochozias se serait réfugié à Samarie, d'où Jéhu l'aurait fait tirer pour le mettre à mort. II Par., XXII, 1-9. On concilie les deux narrations en supposant que, dans la seconde, Samarie désigne non pas la ville de ce nom, mais le royaume ou

la contrée, comme IV Reg., XVII, 24. De Jézrael, le roi, fuyant vers le sud, aurait cherché à gagner Samarie; mais atteint à une douzaine de kilomètres de là, à Jéblaam, il aurait été blessé, se serait porté au nord-ouest, par la route qui va de Jéblaam à Mageddo, villes distantes d'une vingtaine de kilomètres, et aurait expiré dans cette dernière localité. Voir la carte de MANASSÉ, col. 644. Si l'on préfère voir dans le nom de Samarie celui de la ville-elle-même, il faudrait admettre que, dans sa fuite, Ochozias avait réussi à gagner cette ville et à s'y cacher, mais qu'ensuite dépisté par les envoyés de Jéhu, il était remonté vers Jéblaam et y avait été blessé. En tous cas, quand il est dit que Jéhu le fit mourir, il faut entendre ces paroles dans un sens assez large; en réalité, Jéhu le fit poursuivre par ses émissaires et ce furent ceux-ci qui le blessèrent à mort.

H. LESÊTRE.

OCHRAN (hébreu : *'Ôkrân*, « affligé; » Septante : Ἐχράν), de la tribu d'Aser, père de Phégiel qui était le chef de cette tribu au temps de l'Exode. Ochran n'est nommé dans l'Écriture que comme père de Phégiel. Num., I, 13; II, 27; VII, 72, 77; X, 26.

OCTAVE (hébreu : *šemînî*, et au féminin *šemîniṭ*; Septante : ὀγδόη; Vulgate : *octava*), ce qui vient en huitième lieu.

I. *Emploi du mot šemînî.* — Ordinairement, ce mot est employé pour marquer le huitième jour, qui était le jour de la circoncision, Gen., XXI, 4; Act., VII, 8; Lev., XII, 3; Luc., I, 59; II, 21; Phil., III, 5; le jour où l'on offrait les premiers-nés des quadrupèdes admis dans les sacrifices, Exod., XXII, 30 (hébreu, 29); Lev., XXII, 27; le jour le plus solennel de la fête des Tabernacles, Lev., XXIII, 36, 39; Num., XXIX, 35; II Esd., VIII, 18; le jour où se terminait la consécration du grand-prêtre, Lev., IX, 1, où se célébraient les sacrifices pour la purification du lépreux, Lev., XIV, 10, 23, de l'impur, Lev., XV, 14, 29, du nazaréen, Num., VI, 10; le jour où fut achevée la dédicace du Temple sous Salomon, II Par., VII, 9, et sa purification sous Ézéchias. II Par., XXIX, 17. Les autres fêtes juives n'avaient pas d'octave; la Pâque ne durait que sept jours. Lev., XXIII, 8.

II. *La locution 'al-haš-šemînîṭ.* — Cette locution « pour la huitième » revient trois fois dans la Sainte Écriture. Parmi les chantres institués par David, il en est qui ont à chanter sur le kinnor *'al-haš-šemînîṭ lenaṣṣêaḥ*, « sur la huitième pour diriger » ou « pour jouer ». I Par., XV, 20. Cf. Buhl, *Gesen. Handwörterb.*, Leipzig, 1899, p. 540. Les Septante ont rendu le mot d'une manière approximativement phonétique : ἀμασενίθ, et la Vulgate : *pro octava*. Deux Psaumes, l'un pour instruments à cordes, Ps. VI, et l'autre sans désignation d'instruments, Ps. XII (XI), portent en titre *'al-haš-šemînîṭ*, ὑπὲρ τῆς ὀγδόης, *pro octava*. De multiples explications ont été données de cette locution. Voici les principales :

1° « Pour l'octave, » c'est-à-dire pour le jour de l'octave. C'est le sens admis par beaucoup de Pères et de commentateurs, qui voient dans cette octave le symbole de la résurrection du Sauveur et de la vie future. Cf. Origène, *In Ps.*, t. XII, col. 1061; Eusèbe, *In Ps. VI, IX*, t. XXIII, col. 120, 132; S. Athanase, *Expos. in Ps. VI*, et *De titul. Psalm. VI*, t. XXVII, col. 75, 666; S. Grégoire de Nysse, *In Ps. II*, 5, t. XLIV, col. 504, etc. Mais, tout d'abord, les deux Psaumes en question ne se rapportent nullement à ce sujet. Ensuite, la liturgie mosaïque ne connaît qu'une octave, celle de la fête des Tabernacles, désignée par les mots *yôm haš-šemînî*, « le huitième jour, » Lev., XXIII, 36, 39, et non par un simple adjectif féminin. De plus, on ne s'expliquerait pas bien que David eût institué un groupe de chantres uniquement en vue de cette octave. I Par., XV, 20.

2° « Pour l'instrument à huit cordes, » que l'on suppose appelé du nom de *šemîniṭ*. Ainsi l'ont compris les anciens auteurs juifs, le Targum du Psaume VI : *'al-kinnârâ' diṯmaniyâ' nimayyâ'*, « sur la harpe à huit cordes, » David Kimchi, S. Jarchi, Abenezra, etc. Cf. Jahn, *Archæol. biblic.*, I, 5, dans le *Cursus compl. Script. Sacr.* de Migne, t. II, col. 887; J. Parisot, *Exégèse musicale de quelques titres des Psaumes*, dans la *Revue biblique*, 1899, p. 120, 121. Josèphe, *Ant. jud.*, VII, XII, 3, dit que le *kinnor* avait dix cordes et que le *nébel* fournissait douze sons. Cette assertion n'empêche pas de supposer un *kinnor* ou d'autres instruments à huit cordes. Mais il est difficile d'admettre qu'un pareil instrument soit désigné par un adjectif ordinal, et que, *nébel 'âšôr* signifiant « nébel à dix » cordes, Ps. XXXIII (XXXII), 2; CXLIV (CXLIII), 9, l'expression *kinnôrôṯ 'al-haš-šemînîṭ*, « kinnors sur la huitième, » puisse se rapporter grammaticalement à des instruments munis de huit cordes.

3° « Pour la huitième » classe des chantres. Les chantres institués par David furent divisés en vingt-quatre séries, dont un tirage au sort fixa les fonctions. I Par., XXV, 8-31. Le mot qui désigne la classe ou série, *maḥăloqéṯ*. I Par., XXIII, 6; XXIV, 1, est masculin; il ne peut donc être sous-entendu après *šemîniṭ*. Le mot *mišmérêṯ*, I Par., XXIII, 32; XXV, 8, qui marque le « service », la fonction, est du même genre. On ne voit donc pas comment *šemîniṭ* pourrait à lui seul impliquer l'idée de série ou de fonction, comme le pense Calmet, *In duos Paralip. libr.*, I, XV, 21, dans le *Curs. compl. Script. Sacr.* de Migne, t. XI, col. 985. Il ne paraît pas, d'autre part, que les chantres désignés pour jouer du kinnor *'al-haš-šemînîṭ* à la translation de l'Arche, I Par., XV, 21, soient identiques aux chantres désignés plus tard par le « huitième sort », *hag-gôrâl haš-šemînî*. I Par., XXV, 15.

4° « A l'octave. » On appelle octave tout son dont le nombre de vibrations est, par comparaison avec les vibrations d'un son donné, dans le rapport de 1 à 2, ou de 1 à 1/2. Ainsi le son *ut* normal correspond à 522 vibrations par seconde; le son qui correspond à 261 vibrations en est l'octave grave, et le son qui correspond à 1044 vibrations en est l'octave aigu. Dans un instrument, si une corde vibrante donne un son, une corde de longueur double en donne l'octave grave, et une corde de longueur moitié moindre en donne l'octave aigu. Or, dans le texte de I Par., XV, 21, il est question de trois sortes de chantres. Les premiers sont munis de cymbales d'airain *le-hašmi'a*, « pour faire entendre, » probablement pour marquer la mesure; d'autres ont à jouer sur des *nébel 'al 'ălamôṯ*, « en jeunes filles, » probablement sur les tons élevés du soprano; enfin les derniers ont des *kinnor 'al-haš-šemînîṭ*, « à l'octave, » ce qu'on entend de l'octave grave, de la basse. De fait, le Psaume XLVI (XLV), indiqué *'al 'alamôṯ*, est un Psaume de joie et de triomphe, tandis que les Psaumes VI et XII (XI), marqués *'al-haš-šemînîṭ*, sont des chants de tristesse. Cf. Gesenius, *Thesaurus*, p. 905, 1439; Buhl, p. 856; Fr. Delitzsch, *Die Psalmen*, Leipzig, 1873, t. I, p. 96; Hupfeld-Riehm, *Die Psalmen*, Gotha, 1867. avec cette remarque, t. I, p. 166, que le nom de Jéhovah est répété huit fois dans le Psaume VI; Cornely, *Introd. in U. T. Libr. Sacr.*, t. II, 2, Paris, 1887, p. 92, etc. Patrizi, *Cento Salmi*, Rome, 1875, p. 28, 29, entend différemment les notations de l'auteur des Paralipomènes. D'après lui, les chantres *lehašmi'a*, « pour faire entendre, » sont des basses destinées à donner du corps au chant; les *'al 'alamôṯ* sont des voix de sopranos, et les *'al-haš-šemînîṭ*, « à l'octave, » destinés à diriger le chant, sont des voix de ténors, tenant le milieu entre les deux autres. Il est à remarquer que la traduction grecque ὑπὲρ τῆς ὀγδόης n'est que la reproduction littérale de l'hébreu. Les Grecs exprimaient ce que nous appelons « octave » par διαπασῶν ou διὰ πασῶν (χορδῶν), toute l'échelle des

cordes ou des notes, et la dernière ou huitième note de cette échelle. Cf. Plutarque, *Moral.*, édit. Dubner, 1019 *b*, etc. Mais si l'expression hébraïque désigne réellement l'octave, ce ne peut être dans le sens que nous attachons à ce mot. Nous appelons octave le son qui a la moitié ou le double des vibrations d'un son donné. Comme notre gamme se compose de sept notes, la huitième note descendante ou ascendante constitue l'octave grave ou aigu. Dans notre musique, basée sur la polyphonie, la valeur en vibrations des sept notes a été calculée scientifiquement de manière à rendre les accords possibles entre deux ou plusieurs notes résonnant à la fois. Chez les Orientaux, on ne se préoccupe que de la mélodie. Il est très probable que chez les Hébreux, comme chez les anciens Arabes, l'échelle des tons avait été établie d'après la division d'une corde vibrante en douze parties égales, division conforme au système duodécimal en usage, conjointement avec le système décimal. Voir Nombre, col. 1678. En conséquence, les intervalles séparant les notes étaient plus grands que ceux de notre gamme, qui d'ailleurs comprend deux demi-tons. Il suit de là que la huitième note hébraïque ou octave devait être plus distante de la note fondamentale que dans notre gamme. Cette huitième note correspondait à peu près au *mi* ♭ au-dessus de notre octave, ou, en partant de l'*ut* supérieur, descendait jusqu'au *la* ♭. On ne peut d'ailleurs déterminer à partir de quel ton les musiciens hébreux auraient fait partir cette octave, ni si elle était ascendante ou descendante. Voir Musique, col. 1351; J. Parisot, *Musique orientale*, Paris, 1898, p, 9-12.

5° On pourrait enfin supposer que l'adjectif *šemîniṯ* se rapporte à un substantif sous-entendu. Assez souvent des adjectifs ordinaux féminins indiquent la division, avec les mots *ḥélqâh*, « portion, » ou *mânâh*, « partie, » sous-entendus : *šelîšîṯ*, le tiers, Num., xv, 6, 7; *rebî'îṯ*, le quart, Exod., xxix, 40; *ḥămîšîṯ*, le cinquième, Gen., xlvii, 24; *šîšîṯ*, le sixième, Ezech., iv, 11; *'âšîrîṯ*, le dixième, Lev., v, 11, etc. Mais on ne voit guère pourquoi un Psaume serait adressé à la huitième partie des chanteurs. On ne peut non plus, en gardant à l'adjectif son caractère ordinal, songer à une exécution ou à un prélude sur la « huitième corde » du *kinnor*, comme le passage des Paralipomènes pourrait en donner l'idée; car les mots qui signifient « corde », surtout *qâv*, pris une fois dans le sens de corde instrumentale, Ps. xix (xviii), 5, sont masculins. Il en est autrement de plusieurs mots féminins qui signifient « chant », c'est-à-dire « jeu » des instruments à cordes, comme *zimrâh*, Am., v, 23; *negînâh*, Is., xxxviii, 20; Lam., v, 14, ou *qînâh*, « chant lugubre. » Jer., vii, 29; ix, 9. Les deux Psaumes vi et xii seraient à exécuter sur la « huitième » mélodie ou la « huitième » *qînâh*. Les chanteurs de David auraient eu à jouer du *kinnor* sur la « huitième » mélodie, pour préluder au chant ou le guider. I Par., xv, 21. Mais cette explication devient plus conjecturale encore quand on l'applique à ce dernier cas. Le mot *qôl*, « voix, » son, ton, ne peut être sous-entendu avec *šemîniṯ*, à cause de son genre masculin. — En somme, le sens de l'expression *'al-haššemîniṯ* demeure problématique. Sa forme grammaticale ne se justifie pas si on l'entend d'un instrument à huit cordes. Il paraît plus probable qu'elle désigne un mode de chant particulier. H. Lesêtre.

ODAÏA (hébreu : *Hôdîyâh*, « Yâh est gloire; » Septante : Ὠδουΐα, nom de trois Israélites et d'une femme dont c'est plutôt le surnom. Voir Odaïa 1. Dans II Esd., viii, 7, la Vulgate écrit Odia le nom hébreu *Hôdîyah*.

1. ODAÏA (hébreu : *Hôdîyâh*; Septante : ἡ Ἰουδία), femme de Méred, de la tribu de Juda. I Par., iv, 19. Odaïa signifie probablement « la Juive », c'est-à-dire la femme juive de Méred, Judaïa, pour la distinguer de sa femme égyptienne. Voir Judaïa, t. iii, col. 1778.

2. ODAÏA (Septante : Ὠδουΐα; omis dans I Esd., viii et ix, 5), lévite, un de ceux qui firent garder le silence au peuple quand Esdras lui fit la lecture de la Loi, qui prièrent ensuite à voix haute sur l'estrade, I Esd., viii, 7; ix, 5, et qui signèrent enfin l'alliance entre Dieu et Israël sous Néhémie, x, 10. La Vulgate, dans I Esd., viii, 7, écrit le nom de ce lévite Odia.

3. ODAÏA (Septante : Ὠδούμ), autre lévite qui signa l'alliance entre Dieu et son peuple au temps de Néhémie. II Esd., x, 13. Certains commentateurs le confondent avec Odaïa 2.

4. ODAÏA (Septante : Ὠδουΐα), un des chefs du peuple qui signèrent l'alliance entre Dieu et Israël au temps de Néhémie. II Esd., x, 18.

ODAREN ou **ODARÈS** (Septante : Ὀδοαάρρην ou Ὀδοαάρρής; *Alexandrinus :* Ὀδομηρά), chef d'une tribu bédouine qui vivait dans les environs de Bethbessen (t. i, col. 1667), dans le désert de Juda, probablement non loin de Jéricho. Jonathas Machabée le défit avec sa tribu. I Mach., ix, 66.

ODED (hébreu : *'Ôdêd*, « rétablissant; » Septante : Ὠδήδ), nom de deux Israélites.

1. ODED, père du prophète Azarias qui vivait du temps d'Asa et exhorta ce prince à rester fidèle à Dieu qui venait de lui faire remporter la victoire contre Zara l'Éthiopien. II Par., xv, 1, 8. Voir Azarias 11, t. i, col. 1300.

2. ODED, prophète de Samarie, du temps de Phacée, roi d'Israël. Il alla au-devant du vainqueur qui venait de faire de nombreux prisonniers en Juda et le détermina par ses paroles à renvoyer les captifs. Plusieurs chefs d'Éphraïm l'appuyèrent; hommes et butin furent rendus, les pauvres furent pourvus de tout ce qui leur était nécessaire, et les malades et les faibles, ramenés sur des chevaux jusqu'à Jéricho. II Par., xxviii, 9-15.

ODEUR (hébreu : *rîaḥ*, une fois *bêśêm*, Exod., xxx, 23; *rîaḥ niḥoaḥ*, « odeur de suavité; » chaldéen : *riaḥ, nîḥoḥîn;* Septante : ὀσμή, εὐωδία; Vulgate : *odor*), impression produite sur l'odorat par les gaz ou les particules très subtiles qui se dégagent de certaines substances. Le verbe *rûaḥ*, « respirer, » signifie à l'hiphil *hêriaḥ*, « sentir l'odeur, » ὀσφραίνεσθαι, *odore perfrui, odorem recipere.*

1° *Bonne odeur.* — 1. Quand Jacob se présente à Isaac avec les vêtements d'Ésaü, le patriarche sent une odeur comme celle d'un champ béni de Dieu, c'est-à-dire l'odeur de la campagne à travers laquelle Ésaü courait sans cesse pour chasser. Gen., xxvii, 27. Voir Ésaü, t. ii, col. 1910. — 2. Il y a des objets qui dégagent naturellement une odeur agréable, les parfums, Cant., iv, 10; vii, 3; Dan., ii, 46; Eccli., xlix, 1; le baume, Eccli., xxiv, 21; le nard, Cant., vii, 11; Joa., xii, 3; voir Parfum; les lis, Eccli., xxxix, 19; les fruits, Cant., vii, 8; la mandragore, Cant., vii, 13; la vigne, Cant., ii, 13; le Liban, célèbre pour la senteur de ses cèdres et des autres essences balsamiques. Cant., iv, 11; Eccli., xxxix, 18; Ose., xiv, 7. Voir Liban, col. 228. — 3. Une bonne odeur caractérisait particulièrement le parfum employé dans le sanctuaire, Exod., xxx, 23; Eccli., xlv, 20, et la loi défendait de fabriquer ce parfum pour en respirer l'odeur en dehors des cérémonies liturgiques. Exod., xxx, 38. — 4. Dans un sens métaphorique, il est parlé de l'odeur de l'eau, c'est-à-dire de

son voisinage, Job, XIV, 9, et de l'odeur du feu, c'est-à-dire de son atteinte. Jud., XV, 14; XVI, 9; Dan., III, 94. Moab, resté toujours dans sa région native, est comparé à un vin qui s'est reposé sur sa lie, de sorte que son odeur n'a pas changé. Jer., XLVIII, 11. — 5. Spirituellement, Dieu fait répandre par les apôtres « l'odeur de sa connaissance »; ils sont « la bonne odeur du Christ », odeur mortelle pour ceux qui refusent de croire, mais odeur de vie pour les autres. II Cor., II, 14-16.

2° *Odeur des sacrifices.* — 1. Quand Noé fut sorti de l'Arche, il offrit à Dieu des holocaustes d'animaux purs, et ce fut pour Jéhovah une « odeur de suavité », *rîaḥ niḥoaḥ*, ὀσμὴ εὐωδίας, *odor suavitatis*. Gen., VIII, 21. Il y a là une expression anthropomorphique destinée à marquer le bon accueil fait par Dieu au sacrifice, comme s'il en éprouvait une jouissance personnelle. Cette expression équivaut à celle qui est employée à propos des dons d'Abel : *yiša' yehovâh 'él-hébél ve'él minḥatô*, ἐπεῖδεν ὁ Θεὸς ἐπὶ Ἄβελ καὶ ἐπὶ τοῖς δώροις αὐτοῦ, *respexit Dominus ad Abel et ad munera ejus*, « Jéhovah jeta les yeux sur Abel et sur ses dons, » c'est-à-dire les considéra avec bienveillance. Gen., IV, 4. Dans le récit babylonien du déluge, Samas-napistim raconte comment

455. — Le dieu Samas saisit de la main la fumée du sacrifice.
D'après Heuzey-Sarzet, *Découvertes en Chaldée*, pl. 30 *bis*, n. 17 *bis*.

il offrit aux dieux un sacrifice et une libation après sa sortie du vaisseau. Aussitôt,

> Les dieux sentirent l'odeur,
> Les dieux sentirent la bonne odeur,
> Les dieux se réunirent comme des mouches au-dessus du [sacrificateur.

Col., III, 160-162. Cf. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, Paris, 1896, t. I, p. 324; Loisy, *Les mythes babyloniens*, Paris, 1901, p. 157. Dans la pensée des Chaldéens, les dieux se rassasiaient réellement des victimes qu'on leur offrait et vers lesquelles la bonne odeur les attirait. Une intaille chaldéenne (fig. 455) montre même le dieu Shamash saisissant de la main gauche la fumée du sacrifice. Pour rendre les dieux aptes à se nourrir, les Chaldéens, comme d'ailleurs les Égyptiens, ouvraient solennellement la bouche aux statues divines au moment de leur consécration. Cf. H. C. Rawlinson, *The cuneiform Inscriptions of Western Asia*, Londres, t. IV, 1891, pl. XIII, II, 1-5; pl. XXV, col. III, 15, 16; Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. I, 1895, p. 680; Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, Paris, 1905, p. 266. La prohibition faite aux Hébreux de sculpter des images, Exod., XX, 4, écartait pour eux le danger de céder à une tentation aussi grossière. L'esprit de la Loi était radicalement opposé à une pareille conception, et Asaph pourra dire plus tard au nom de Dieu :

> Si j'avais faim, je ne te le dirais pas.
> Car le monde est à moi avec tout ce qu'il contient.
> Est-ce que je mange la chair des taureaux?
> Est-ce que je bois le sang des boucs?
> Ps. L (XLIX), 12, 13.

2. C'est donc dans un sens purement métaphorique qu'il faut entendre cette « odeur de suavité », qui est attribuée avec instance aux sacrifices lévitiques. Exod., XXIX, 18, 25, 41; Lev., I, 9, 13, 17; II, 2, 9, 12; III, 5, 16; IV, 31; VI, 15, 21; VIII, 21, 28; XVII, 6; XXIII, 13, 18; XXVI, 31; Num., XV, 3, 7, 10, 24; XVIII, 17; XXVIII, 2, 6, 8, 13, 24, 27; XXIX, 2, 8, 13, 36; I Esd., VI, 10. — 3. L'« odeur de suavité » est également attribuée aux parfums et aux autres offrandes faites au sanctuaire, I Reg., XXVI, 19; Eccli., XLV, 20; L, 17; à l'offrande du juste, Eccli., XXXV, 8; au sacrifice spirituel, Eph., V, 2, et même à l'offrande faite à un ministre de Dieu. Phil., IV, 18. Dieu déclare aux Israélites que, s'ils deviennent infidèles, il ne respirera plus l'odeur de leurs parfums. Lev., XXVI, 31. — 4. Ézéchiel, VI, 13; XVI, 19, parle d'offrandes qui sont d'agréable odeur pour les idoles, c'est-à-dire qui sont de nature à plaire aux esprits mauvais qui reçoivent le culte idolâtrique.

3° *Mauvaise odeur.* — Elle se nomme en hébreu *be'oš* et *ṣaḥânâh*, ce que les versions rendent par βρῶμος, σαπρία, *fœtor, putredo*. — 1. La manne se corrompait et devenait infecte le lendemain du jour où on l'avait recueillie, excepté cependant le jour du sabbat où celle de la veille se conservait. Exod., XVI, 24. Pour les filles de Sion idolâtres, la mauvaise odeur remplacera un jour le parfum. Is., III, 24. Une mouche morte suffit à rendre infect un parfum. Eccle., X, 1. Certaines blessures répandent l'infection. Ps. XXXVIII (XXXVII), 6. Quand Antiochus fut rongé par les vers, voir HELMINTHIASE, t. III, col. 585, il exhalait une si violente odeur de pourriture que toute son armée en était incommodée. II Mach., IX, 9, 10, 12. — 2. L'odeur qui se dégage des cadavres humains est particulièrement désagréable. Cette infection s'élèvera des corps des ennemis vaincus, Joel, II, 20; Is., XXXIV, 3, et même du camp d'Israël devenu infidèle et maudit. Am., IV, 10. La mauvaise odeur s'échappait du tombeau de Lazare, le quatrième jour après sa mort. Joa., XI, 39.

H. LESÊTRE.

ODIA, orthographe, dans la Vulgate, II Esd., VIII, 7, du nom du lévite qui est écrit ailleurs dans le même livre Odaïa. Voir ODAÏA 2, col. 1738.

ODOÏA (hébreu : *Hôdavyâh*, « louange de Yâh; » Septante : Ὠδουΐα), un des chefs de la demi-tribu de Manassé à l'est du Jourdain. D'après quelques commentateurs, il aurait vécu, de même que les autres chefs nommés avec lui, I Par., V, 24, à l'époque ou Phul=Thelgathphalnasar, c'est-à-dire Théglathphalasar III, roi de Ninive, emmena les tribus transjordaniennes en captivité, ℣. 26, mais cela n'est pas certain. — Deux autres Israélites, appelés aussi en hébreu *Hôdaviyâh*, portent, dans la Vulgate, les noms de Oduïa, I Par., IX, 7, et d'Odovia, I Esd., II, 40. Ce dernier porte aussi le nom d'Oduïa dans II Esd., VII, 43. Enfin, un des descendants de Zorobabel, dont le nom est écrit en hébreu *Hâdayeyâhû*, est appelé également dans la Vulgate Oduïa, I Par., III, 24.

ODOLLAM (hébreu : *'Ăḏullâm*; Septante : Ὀδολλαμ), nom d'une ville et d'une caverne de Palestine.

1. ODOLLAM, ville de la tribu de Juda. Son nom est écrit *Adullam* dans Josué, XV, 35, et *Odullam* dans Josué, XII, 15.

1° *Site.* — Le site n'est pas certain. On le place communément aujourd'hui à *'Id-el-Miyé* ou *'Aid-el-Mâ*, ruines situées au nord-est de *Beit-Djibrin*, l'ancienne Éleuthéropolis. Eusèbe et saint Jérôme disent, *Onomastic.*, édit. Larsow et Parthey, 1862, p. 176, 177, qu'Odollam était de leur temps un grand village à dix milles ou quinze kilomètres d'après Eusèbe, douze milles, d'après saint Jérôme, à l'est d'Éleuthéropolis, par con-

séquent sur le versant des montagnes de Juda du côté de la plaine des Philistins. Le livre de Josué, xv, 35; cf. II Esd., xi, 30, le place dans la Séphéla, entre Jérimoth d'une part, Socho et Azéca de l'autre. Odollam était voisin de Kézib ou Achazib, Gen., xxxviii, 5 (hébreu) (voir Achazib 2, t. i, col. 136-137; Kezib, t. iii, col. 1890), située plus bas que Thamna, Gen., xxxviii, 12, dans le voisinage de Marésa. II Par., xi, 7; Mich., i, 15; II Mach., xii, 38; cf. 35; Josèphe, *Ant. jud.*, VIII, x, 1.

1. M. Clermont-Ganneau identifie Odollam avec *Khirbet Id-el-Miyé* ou *'Aid-el-Miah* ou *Miyé*, à une heure au sud de *Schuûkéh*, dans la partie supérieure de l'ouradi *es-Sûr*. Voir la carte de Juda. Il y a là des grottes qui sont encore aujourd'hui habitées. Clermont-Ganneau, *L'emplacement de la ville d'Adoullam*, dans la *Revue archéologique*, nouv. sér., t. xxx, 1875. p. 231-245; IIIe série, t. xxvii, sept.-oct. 1895, p. 262.

V. Guérin, *Judée*, t. iii, p. 338-339, n'a pas identifié Odollam, mais il donne une description des ruines du *Khirbet 'Aïd el-Miâh* : « Une soixantaine d'habitations renversées formaient dans l'*oued* un village qui existait encore à l'époque musulmane, car on y observe les restes d'une mosquée. Dans l'antiquité, les ruines qui couvrent le plateau de la colline du *Cheikh Madkour* et celles qui s'étendent dans la vallée constituaient probablement une seule et même ville divisée en deux quartiers, la partie haute et la partie basse. Près du *Khirbet 'Aïd el-Miâh* s'élève, au milieu de l'*oued*, un superbe térébinthe, dont le tronc mesure au moins cinq mètres de circonférence » (fig. 456). Le village était au pied et sur le plateau d'une colline raide et presque isolée, dont les pentes sont aujourd'hui disposées en terrasses. La colline est entourée au nord et à l'ouest par une étroite vallée qui débouche à l'est en une vallée large. La colline s'élève de 3 à 400 pieds au-dessus de la vallée. La position est très forte, n'étant rattachée à la chaîne des collines environnantes que par un col étroit. Les ruines du village, « comme la plupart de celles des antiques cités de Palestine, n'ont pas de caractère bien déterminé, mais paraissent occuper une assez grande surface, dit M. Clermont-Ganneau, dans la *Revue archéologique*, t. xxx, 1875, p. 241, autant que j'en puis juger à travers les hautes herbes où elles sont noyées; il y a un grand puits entouré d'auges nombreuses où l'on vient abreuver les troupeaux. Le lieu est absolument inhabité, sauf dans la saison des pluies, où les pâtres viennent s'y réfugier. »

2° *Histoire.* — Odollam était une ville royale chananéenne, avant la conquête de la Palestine par Josué. Jacob et sa famille avaient fréquenté ces parages; c'est là que Juda avait épousé la fille de Sué, Gen., xxxviii, 1-2, et elle devint une des possessions de ses descendants, Jos., xv, 35, lorsque, à l'époque de l'invasion de la Terre Promise, son roi eut été vaincu par les Hébreux. Jos., xii, 15. Il n'est plus question d'elle qu'à l'époque de la persécution de David par Saül. Le vainqueur de Goliath se réfugia dans une caverne du voisinage, voir Adullam 2, pour échapper à son ennemi. — Son petit-fils, le roi Roboam, fortifia Odollam, lorsqu'il voulut mettre la partie méridionale de son royaume en état de défense contre les attaques des pharaons d'Égypte. II Par., xi, 7. — Michée, i, 15, prédit que la gloire d'Israël, c'est-à-dire ses princes et ses chefs, iront à Odollam, seront obligés d'y fuir et de s'y cacher pour ne pas tomber entre les mains de leurs ennemis. — Le nom de cette ville ne reparaît plus qu'après la captivité de Babylone. Parmi les descendants de Juda qui revinrent en Palestine, quelques-uns, sans doute les fils de ses anciens habitants, établirent leur résidence à Odollam. II Esd., xi, 30. — Cette ville est mentionnée pour la dernière fois dans l'Écriture pendant les guerres de Judas Machabée contre les Syriens. Après avoir battu les troupes de Gorgias, dans les environs de Marésa (164 avant J.-C.), le général juif alla à Odollam où il célébra le sabbat avec son armée. II Mach., xii, 38. Voir Judas Machabée, t. iii, col. 1795-1796. — Un ami de Juda, fils de Jacob, qui s'appelait Hiras, était de la ville d'Odollam. Voir Hiras, t. iii, col. 717. Les Septante et la Vulgate font de lui le « berger » de Juda, au lieu de son « ami ». Gen., xxxviii, 1, 12, 20.

F. Vigouroux.

456. — *Khirbet 'Aïd el-Miah.* D'après une photographie du *Palestine Exploration Fund.*

2. ODOLLAM (CAVERNE D'), caverne dans laquelle se réfugia David, pendant la persécution de Saul. Lorsque le vainqueur de Goliath fut sérieusement menacé par le roi jaloux, il se réfugia à la cour d'Achis, roi philistin de Geth, pour sauver sa vie. Là il courut de nouveaux dangers, auxquels il n'échappa qu'en simulant la folie. Il se hâta de chercher un asile ailleurs et il alla se cacher dans la caverne d'Odollam, où ses frères, la maison de son père et quatre cents partisans vinrent le rejoindre. I Reg., XXII, 1-2; cf. II Reg., XXIII, 13. On peut supposer, d'après ces détails, que la caverne n'était pas très éloignée de Geth et de Bethléhem. La proximité de cette dernière ville résulte plus clairement encore de l'épisode rapporté, I Par., XI, 15-19. Pendant que David était à Odollam, ayant exprimé un jour le désir de boire de l'eau de la citerne située à la porte de Bethléhem, trois de ses braves allèrent lui en chercher en passant à travers le camp des Philistins. La distance ne devait donc pas être extrêmement considérable, quoique leur acte soit cité comme un grand exploit.

C'est sans doute à cause de cette circonstance que l'on a souvent placé la caverne d'Odollam à *Mogaret Khareitoun* (fig. 457), à huit kilomètres environ à l'est de Béthléhem. Voir CAVERNES, IV, 2°, t. II, col. 356. Guillaume de Tyr, *Hist. rerum transmarin.*, XV, 6, t. CCI, col. 617, paraît être le premier auteur de cette identification qui a été acceptée jusqu'à ces derniers temps par un grand nombre de commentateurs et de voyageurs. Ils ont cru que le voisinage de Bethléhem et les dimensions considérables de la caverne qui a 220 mètres de long, sept salles, dont l'une mesure 23 mètres sur 11 en moyenne, et deux entrées, sont des raisons décisives pour placer là l'asile de David et de ses partisans. Mais il est impossible de découvrir au milieu des rochers de *Kkareitoun* le site de la ville d'Odollam. Voir V. GUÉRIN, *Judée*, t. III, p. 136-137; Liévin de Hamme, *Guide-indicateur de Terre Sainte*, 4e édit., 1897, t. II, p. 83-84. Quelques-uns, il est vrai, ont essayé de distinguer la ville et la caverne et d'en faire deux localités situées à une grande distance l'une de l'autre. Cette séparation violente est contraire au texte sacré. Josèphe, *Ant. jud.*, VI, XII, 3, dit expressément que « la caverne était près de la ville d'Odollam », ἐν τῷ πρὸς Ἀδουλλάμῃ πόλει σπελαίῳ. C'est la ville qui donnait son nom à la caverne et la caverne où s'était réfugiée David est près d'*Aïd-el-Mâ*. Il y a là dans la colline des grottes habitables. Le F. Liévin les a trouvées occupées « par des familles entières avec des chameaux et d'autres bêtes de somme » à qui elles servent de demeure. *Guide-indicateur de Terre Sainte*, 4e édit., 1897, t. II, p. 84. Une caverne de grandeur moyenne, est sur le côté septentrional de la colline; à l'ouest, on remarque toute une série de grottes sur les flancs de l'étroite vallée. « Il est facile, dit Clermont-Ganneau, *Revue archéologique*, t. XXX, 1875, p. 242, de loger dans ces vastes cavernes David et ses sauvages compagnons; de là on domine et l'on commande à une grande distance les plaines et les vallées d'alentour; les *ghazzias* une fois opérées, on pouvait trouver dans cette forteresse naturelle une retraite sûre et commode. » Cf. Conder, *Tent Work in Palestine*, 1878, t. II, p. 158-159; F. Buhl, *Geographie des alten Palästina*, 1896, p. 193.

457. — *Ouadi Khareitoun*, d'après une photographie.

Aïd el-Miâh est à environ quatre heures ouest-sud-ouest de Bethléhem. C'est une distance considérable pour aller y chercher de l'eau, comme le firent les trois braves de David. Mais leur action est citée comme un exploit, précisément parce qu'elle fut extraordinaire, à cause de l'intrépidité avec laquelle ils traversèrent le camp des Philistins et aussi à cause de la distance. Quand

David s'était écrié : « Qui me donnera à boire de l'eau de la citerne qui est à la porte de Bethléhem? » II Reg., XXIII, 15, il avait dû penser qu'il exprimait un de ces désirs irréalisables dont on croit l'accomplissement impossible, et lorsqu'il vit qu'on l'avait pris au mot, il ne voulut point boire et offrit l'eau à Dieu en libation à cause du danger auquel s'étaient exposés pour lui ses trois héros et de la fatigue qu'ils avaient endurée; il refusa de « boire le sang de ses guerriers ».

Tant qu'on a placé la caverne d'Odollam à *Khareitoun*, beaucoup d'interprètes ont pensé que c'était là que s'était passé l'épisode raconté dans I Reg., XXIV, 1-8, lorsque Saül, s'arrêtant à l'entrée de la caverne où était couché David, eut la vie sauve grâce à la générosité de celui qu'il voulait faire périr. Ce qui vient d'être dit montre que cette identification est fausse; la difficulté d'accès de Khareitoun suffit d'ailleurs à le montrer. Liévin, *Guide*, t. II, p. 81-82. Au surplus, le texte sacré ne place pas la scène à Odollam, mais du côté d'Engaddi. I Reg., XXIV, 1. « Les Bédouins de la contrée et quelques Bethlémitains, dit Liévin, *ibid.*,

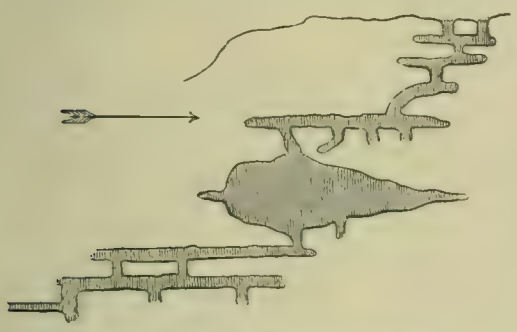

458. — Plan de la caverne de Khareitoun.
D'après O. Fraas, *Aus dem Orient*, Stuttgart, 1867, p. 80.

p. 82, montrent la grotte de Saül, qu'ils appellent Moghâret-Chaoul, à Oum et-Talâa (la mère de la Montée), point culminant qui se trouve du côté de l'Orient, à une heure 35 minutes de Bethléhem. Il y a là des citernes, des grottes, des parcs de brebis et quelques ruines, probablement celles d'une forteresse... Il n'y avait là aucun village... On (y) voit encore aujourd'hui des parcs (de brebis, I Reg., XXIV, 4) et des grottes, » et elle est sur le chemin d'Engaddi, que David avait dû quitter lorsqu'il avait appris que son ennemi l'y poursuivait. Quoi qu'il en soit de la véritable position de la caverne où entra Saül, ce n'est certainement pas celle d'Odollam.

F. VIGOUROUX.

ODOLLAMITE (hébreu : *'Adullâmî; hâ-Ădullâmî;* 'Οδολλαμίτης), habitant d'Odollam, ou originaire de cette ville. Gen., XXXVIII, 1, 12, 20. Hiras, ami de Juda, fils de Jacob, était Odollamite. Voir HIRAS, t. III, col. 719.

ODON d'Asti, moine bénédictin en Piémont, vivait vers l'an 1120. Il est auteur d'un commentaire sur les Psaumes, *Expositio in Psalmos*, publié d'abord parmi les œuvres de Brunon, évêque d'Asti, auquel il est dédié. Il se trouve au t. CLXV (col. 1141) de la *Patrologie latine* de Migne. Clair et précis, ce commentaire s'arrête après le CXe Psaume. — Voir dom Ceillier, *Hist. générale des auteurs ecclésiastiques*, t. XXI (1757), p. 110; Ziegelbauer, *Hist. rei lit. Ord. S. Benedicti*, t. I, p. 60; t. IV, p. 35, 83; Fabricius, *Biblioth. latina mediæ ætatis*, t. V (1858), p. 147.

B. HEURTEBIZE.

ODOVIA (hébreu : *Hôdavyâh* [voir ODOÏA]; Septante : 'Ωδουία), lévite dont les descendants, au nombre de soixante-quatorze, revinrent de Babylone en Palestine avec Zorobabel. I Esd., II, 40; II Esd., VII, 44. Dans ce dernier passage, la forme hébraïque de son nom est contractée en *Hodvâh (chethib), Hodyâh (keri)* (Septante : Οὐδουία; Vulgate, *Oduia*). Le Juda de I Esd., III, 9, peut être le même qu'Odovia, sous une forme altérée, parce qu'il est nommé avec les mêmes personnes dans I Esd., II, 40; II Esd., VII, 43. Voir JUDA 2, t. III, col. 1756.

ODUÏA, nom dans la Vulgate de trois Israélites. Sur ce nom, voir ODOÏA.

1. ODUÏA (hébreu : *Hôdavyâh;* Septante : 'Ωδουία), fils d'Adana et père de Mosollam, de la tribu de Benjamin. Un de ses descendants, Salo, habita Jérusalem au retour de la captivité. I Par., IX, 7; cf. ℣. 3.

2. ODUÏA (hébreu : *Hôdayevâhû* [*chethib*], *Hôdavyâhû* [*keri*]; Septante : 'Οδολία; *Alexandrinus :* 'Ωδουία), fils aîné de Élioénaï, descendant de Zorobabel. I Par., III, 24.

3. ODUÏA, forme, dans II Esd., VII, 44, du nom qui est écrit ailleurs Odovia. Voir ODOVIA.

ODULLAM, orthographe dans la Vulgate, Jos., XII, 15, du nom de la ville de Juda qui est appelée ailleurs Odollam. Voir ODOLLAM, col. 1740.

ŒCOLAMPADE Jean, théologien allemand, l'un des fondateurs du protestantisme, né en 1482 à Weinsberg, petite ville qui appartenait au Palatinat, mort le 24 novembre 1531, à Bâle. Son vrai nom, dont on n'a pas pu fixer l'orthographe avec certitude (peut-être Hussgen ou Heussgen), fut transformé en *Hausschein* par ses amis, désireux de lui donner un sens (*lumière de la maison*) qui fût facile à traduire en grec, suivant la coutume de l'époque. Il fit ses études d'abord dans sa ville natale, puis à Heilbronn, à Bologne et à Heidelberg. Il prit en octobre 1503 le grade de maître ès arts, et peu après l'électeur palatin Philippe lui confia l'éducation de ses enfants. Après avoir été ordonné prêtre, il revint à Weinsberg, où ses parents lui procurèrent une prébende. Mais désirant ardemment poursuivre l'étude de l'hébreu et du grec, il se rendit d'abord à Stuttgart, où il fut accueilli par J. Reuchlin, puis à Tubingue, où il fit la connaissance de Mélanchthon. En 1515, l'évêque de Bâle, Christophe von Utenheim, l'appela dans cette ville comme prédicateur : c'est là qu'il fréquenta Érasme, et que, grâce à sa connaissance de l'hébreu, il put l'aider de ses conseils dans la composition de ses commentaires du Nouveau Testament; c'est là aussi qu'il prit ses grades en théologie, de 1515 à 1518. Cette année même, il fut nommé prédicateur de la cathédrale d'Augsbourg. C'est dans cette ville qu'il commença à être troublé par les idées des réformateurs, et même à défendre les doctrines de Luther dans quelques polémiques auxquelles il prit part, entre autres avec le dominicain Jean Eck. Il hésita néanmoins quelque temps avant de se décider tout à fait. Il eut même un retour vers le catholicisme, pendant lequel il entra au couvent d'Altenmunster, de l'ordre de Sainte-Brigitte (23 avril 1520). D'abord heureux dans la paix du cloître, il ne tarda pas à être sollicité de nouveau par les luttes extérieures. Il publia divers écrits fort peu orthodoxes (pour la défense de Luther, sur le culte de la sainte Vierge, sur l'eucharistie, sur la confession), qui faillirent compromettre l'ordre dont il faisait partie. Enfin, à l'occasion d'une maladie grave qui lui rendit les austérités impossibles, il quitta le monastère, avec la permission de ses supérieurs, en février 1522. Dès lors, il mena une vie agitée. En novembre 1522, il arriva à Bâle. Là il s'em-

ploya activement à faire triompher la réforme. Œcolampade se maria dans cette ville, et fut placé à la tête de l'église réformée, qu'il organisa, de concert avec le conseil de la ville. C'est là qu'il mourut quelques semaines plus tard. — Ses écrits sont nombreux; nous ne citerons que ses commentaires de la Bible : *Demagoriæ, id est conciones 21 in Epist. Joannis I*, Bâle, 1524; *Theophylacti in IV Evangelia enarrationes, ex græco in latinum versæ*, in-f°, Bâle, 1524 et 1531; Cologne, 1541; *Commentarii in Esaiam, Jeremiam et Ezechielem*, in-4°, Bâle, 1525; Cologne, 1525; Bâle, 1548; in-f°, Genève, 1558; *Annotationes in Epistolam ad Romanos*, in-8°, Bâle, 1526; *Annotationes in Epistolam Joannis I*, in-8°, Bâle, 1524; Nuremberg, 1524; Bâle, 1525; *Theophylacti commentarii in IV Evangelia, Œcolampadio interprete*, in-f°, Bâle, 1525; Cologne, 1528; *Annotationes in postremos III prophetas, Haggæum, Zachariam et Malachiam*, Bâle, 1527; Genève, 1578; *Commentariorum in Danielem I, II*, in-4°, Bâle, 1530; id. *cum exeg. in Jobum*, in-f°, Genève, 1567; *Exegemata in Jobum*, in-4°, Bâle, 1532; *Annotationes in Evangelium Joannis*, in-8°, Bâle, 1533 et 1585; *Commentarii in Jeremiæ I, 3, et enarrationes in Threnos Jeremiæ*, in-4°, Strasbourg, 1533; *Commentarii in Ezechielem*, in-4°, Strasbourg, 1534; *Explanatio in Epistolam ad Hebræos*, in-8°, Strasbourg, 1534; *Annotationes in Hosæam, Joelem, Amos, Abdiam et 2 capita Michææ*, in-8°, Strasbourg, 1535; Genève, 1578; *Annotationes in Genesin*, in-8°, Bâle, 1536; *Enarrationes in Evangelium Matthæi cum concionibus popularibus in aliquot loca Novi Testamenti*, in-8°, Bâle, 1536; *Commentarii in Jobum, Danielem, Hoseam, Joelem*, in-f°, Genève, 1553 et 1555; *Commentarii in Esaiam, Jeremiæ Threnos et Ezechielem*, in-f°, Genève, 1558; *Hypomnemata in Jesaiam prophetam*, in-4°, Bâle, 1548. A. REGNIER.

ŒCUMENIUS, théologien byzantin, dont la vie est à peu près inconnue, était, d'après Montfaucon, évêque de Tricca en Thessalie, et vécut vers la fin du xe siècle. On a sous son nom des commentaires des Actes des Apôtres, des Épîtres de saint Paul et des Épîtres catholiques. Ces commentaires, qui ne sont pas seulement une compilation d'un grand nombre de Pères grecs, mais qui contiennent de plus des remarques personnelles intéressantes, ont été imprimés pour la première fois à Vérone (in-f°, 1532), en même temps que le commentaire de l'Apocalypse de saint Jean par Aréthas. Parmi les éditions suivantes, on peut citer celle de Frédéric Morel (2 in-f°, Paris, 1631) et celle de Migne (2 in-4°, Paris, 1864; t. CXVIII-CXIX de la *Patrologie grecque*). A. REGNIER.

OEDER, Georg Ludwig, exégète protestant, rationaliste mitigé, né à Schopfloch près Dinkelsbühl, le 28 janvier 1694, mort le 24 avril 1760. Il étudia à Iéna (depuis 1712). Après y avoir été reçu *magister* en théologie (1714), il aida d'abord dans le ministère son vieux père qui était pasteur protestant à Schopfloch. G. Ludw. Oeder fut ensuite nommé professeur au gymnase de Heilbronn. Il passa en la même qualité à Ansbach, où il devint directeur du gymnase en 1730. En 1737 il rentra dans le ministère comme pasteur de Feuchtwangen.

Ses écrits sont très nombreux, quoique peu considérables. Voici ceux qui regardent les Saintes Écritures : *Disputatio de lege sub Christi adventum cessante (sur Gal., III, 19 et 20)*, in-4°, Iéna, 1715; *Disputatio de Bileamo veniam eundi non obtinente ad Num., XXII, 20*, in-4°, Iéna, 1715. — Ces deux écrits, il les réédita dans les *Observationes sacræ ad varia eaque difficiliora Scripturæ Sacræ loca*, in-8° (deux parties), Iéna, 1715-1716. — *De latronibus absque miraculis humi procumbentibus*, dans les *Miscellan. Lipsiens*, Leipzig, 1721, t. X. — *De loco sacro, ibidem*, t. XII, 1723. Ces deux dissertations et *tous* les écrits mentionnés ci-dessus, il les réédita de nouveau dans son *Syntagma Observationum sacrarum*, in-8°, Ansbach, 1729. — *Programma de pane Angelorum ad Psalm. XXXVIII, 25*, Ansbach, 1731. Ce Progr. forma plus tard le n° 88 de ses *Conjecturæ*. — *De scopo evangelii Johannis adversus Lampium*, in-8°, Leipzig, 1732. — *Conjecturarum de difficilioribus Sacræ Scripturæ locis centuria*, in-8°, Leipzig, 1733. — *Vorrede eines ungenannten Verfassers von dem Wertheimischen Buche so unter dem Titel : Der göttlichen Schrifften vor den Zeiten des Messiæ Jesus, herauskommen mit nöthigen Anmerkungen begleitet von Sincero Pistophilo*, in-4°, Schwobach et Leipzig, 1736. — *Disputatio de raptu non Pauli Apostoli, sed alterius cuiusdam in paradisum et de palo carni dato, ad II Cor., XII, 1, 9*, in-4°, ibid., 1737. — *Sinceri Pistophili neue und gründliche Erläuterungen schwerer Stellen heil. Schrift* Francfort et Leipzig (parut en réalité à Ansbach), 1735 et suiv. — *Dissertatio de sensu mystico Scripturæ Sacræ* forme un appendice aux *Conjecturæ*. — *Observatio exegetico-critica de tempore et loco scriptarum Epistolarum Pauli Apostoli ad Philippenses et Corinthios* (se trouve dans ses *Conjecturæ*). — *Gedancken vom letzten Oster-Feste Christi; — Erklärung des 53. Capitels Esaiæ wider den Socinianer Eschrich....* et d'autres dissertations qui ont toutes paru dans les *Programmes du gymnase d'Ansbach*. — Ce fut surtout sa *Freie Untersuchung über einige Bücher des Alten Testaments*, qui fit sensation. Ce livre, composé en 1756, n'a été édité qu'en 1771 par G. I. L. Vogel. Cf. Michaelis, *Orientalische und exegetische Bibliothek*, t. II, p. 44; t. II, 1-58; t. VI, 24-154. — Voir Grosses, *Vollständiges Universallexicon*, Leipzig et Halle, 1740, t. XXV, col. 539-543.. — *Allgemeine deutsche Biographie*, Leipzig, t. XXIV, 1887, p. 147. — Rosenmüller, *Handbuch für die Literatur der biblischen Kritik und Exegese*, 4 in-8°, Gœttingue, 1797-1800, t. I, p. 109-111. M. BIHL.

ŒIL (hébreu : *'ayin;* Septante : ὀφθαλμός; Vulgate : *oculus*), organe de la vue. Le mot *'ayin*, qui désigne l'œil dans toutes les langues sémitiques, est aussi le nom de la lettre ע, *aïn*, qui avait la forme d'un œil dans les anciens alphabets. Voir ALPHABET, t. I, col. 406-414.

I. DANS LE SENS PROPRE. — 1° C'est Dieu qui a formé l'œil. Ps. XCIV (XCIII), 9; Prov., XX, 12. Les yeux voient les choses extérieures et permettent au corps, dont ils sont le flambeau, Matth., VI, 22; Luc., XI, 34, de se diriger. On loue la beauté des yeux, comme ceux de David, I Reg., XVI, 12, ou ceux de l'Épouse. Cant., IV, 1. Ceux du crocodile sont comparés aux paupières de l'aurore, Job, XLI, 9, c'est-à-dire aux rayons lumineux qui annoncent le lever du soleil. Le soleil lui-même éblouit les yeux. Eccli., XLIII, 4. Les yeux pleurent. Job., XVI, 21, Lam., I, 16; III, 48; Ps. CXIX (CXVIII), 136; Jer., IX, 1, 18, etc. La fumée les incommode, Prov., X, 26; le sommeil les appesantit, Matth., XXVI, 43; Marc., XIV, 40, mais aussi les fuit quelquefois. I Mach., VI, 10, etc. Le chagrin les voile, Job, XVII, 7, et les consume, Ps. VI, 8; le bien-être les illumine. I Reg., XIV, 27, 29. Les idoles ont des yeux qui ne voient pas, Ps. CXIV (CXIII), 5; CXXXV (CXXXIV), 16; Sap., XV, 15, et que la poussière remplit impunément. Bar., VI, 16. Les femmes mettaient du fard à leurs yeux. IV Reg., IX, 30; Jer., IV, 30; Ezech., XXIII, 40. On recouvrait les yeux d'un bandeau pour les empêcher de voir. III Reg., XX, 38. — 2° Les yeux peuvent subir divers accidents. Ils sont quelquefois malades, Gen., XXIX, 17; Lev., XXI, 20; XXVI, 16, et cette maladie peut avoir le caractère du châtiment. Deut., XXVIII, 65. La vieillesse les obscurcit ou les éteint, Gen., XXVII, 1; XLVIII, 10; I Reg., III, 2; IV, 15; III Reg., XIV, 4; Eccle., XII, 3,

infirmité qui fut épargnée à Moïse. Deut., XXXIV, 7. Quand une personne est morte, on lui passe la main sur les yeux pour les fermer. Gen., XLVI, 4; Tob., XIV, 15. Tobie perdit la vue par accident, puis la recouvra miraculeusement. Tob., II, 11; VI, 9; XI, 8-15. Isaïe, XXXV, 5; XLII, 7, avait annoncé qu'au temps du Messie les yeux des aveugles seraient ouverts. Notre-Seigneur accomplit la prophétie non seulement spirituellement, en éclairant les âmes, mais aussi physiquement, en touchant les yeux des aveugles pour les guérir. Matth., IX, 29, 30; XX, 34; Marc., VIII, 23, 25; Joa., IX, 6. Quand l'œil est frappé, il pleure. Eccli., XXII, 24. Celui qui, par un coup, faisait perdre l'œil à son esclave, lui devait accorder la liberté en compensation. Exod., XXI, 26. Les Philistins arrachèrent les yeux à Samson. Jud., XVI, 21. Naas l'Ammonite voulait crever l'œil droit à chacun des habitants de Jabès. I Reg., XI, 2; cf. Zach., XI, 17. Les Chaldéens crevèrent les yeux du roi Sédécias. IV Reg., XXV, 7; Jer., XXXIX, 7; LII, 11. Voir t. I, fig. 158, col. 637. Les corbeaux crèveront l'œil de l'enfant révolté contre ses parents. Prov., XXX, 17. Voir CORBEAU, t. II, col. 960. — 3° « Lever les yeux » est une expression qui revient

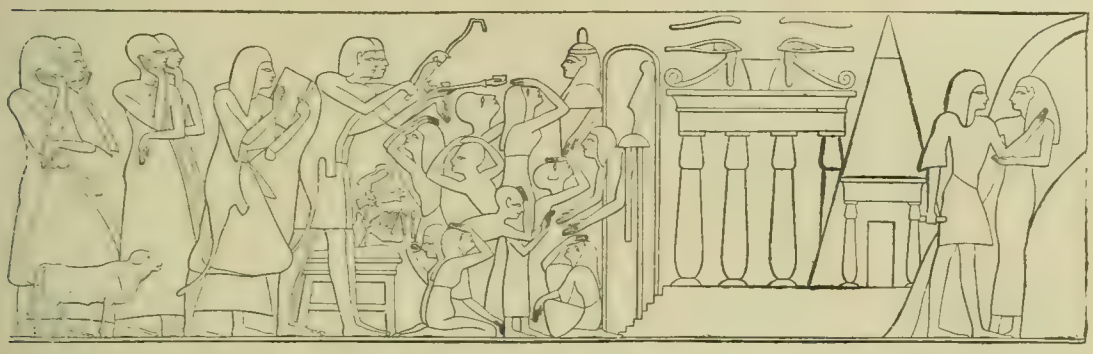

459. — Yeux divins au-dessus des tombeaux. D'après Rosellini, *Monumenti civili*, pl. CXXIX.

très fréquemment pour signifier « regarder » un spectacle qui a une certaine étendue. Gen., XIII, 10; Exod., XIV, 10; Is., LX, 4; Jer., III, 2; Ezech., VIII, 5; Dan., VIII, 3; Zach., I, 18; Matth., XVII, 8; Luc., VI, 20; Joa., IV, 35, etc. On lève aussi les yeux pour prier. Dan., IV, 31; Luc., XVI, 23; XVIII, 13; Joa., XI, 41; XVII, 1, etc. « Voir de ses yeux, » c'est être spectateur direct d'une chose, qu'on se rappellera ensuite et dont on sera un témoin irrécusable. Deut., III, 21; IV, 34; XXI, 7; IV Reg., VII, 2, 19; Job, XIX, 27; XXIX, 11; Eccli., LI, 35; Is., XXX, 20; Mal., I, 5; Matth., XIII, 16; Luc., II, 30; Gal., III, 1; I Joa., I, 1, etc. Job, XIX, 27, a la certitude qu'un jour, ressuscité de son tombeau, il verra de ses yeux son vengeur éternellement vivant. « Entre les yeux » désigne le front, Exod., XIII, 9, 16; Deut., VI, 8; XI, 18, ou le haut de la tête. Deut., XIV, 1.

II. DANS LE SENS FIGURÉ. — 1° Des yeux sont attribués à Dieu comme symbole de sa vigilance sur ses créatures. Jéhovah a l'œil sur les hommes. Jer., XXXII, 19; Zach., IX, 1. Il a même sept yeux qui parcourent toute la terre. Zach., IV, 10. Mais il les détourne de ceux qui l'offensent, Is., I, 15, c'est-à-dire qu'il n'a plus pour eux ce regard paternel qui assurerait leur bonheur. Les Égyptiens représentaient les yeux divins au-dessus de leurs tombeaux (fig. 459). Cf. t. II, fig. 705; Champollion, *Monuments de l'Égypte*, pl. CLXXVIII; Rosellini, *Monumenti civili*, pl. CXXIX, CXXXII. L'œil divin de Râ était chargé de châtier les hommes coupables. Cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, Paris, 1895, t. I, p. 164-165. — 2° Dans l'homme, les yeux ouverts signifient la connaissance des choses. Le serpent promet à Ève que, si elle et Adam mangent du fruit, ils auront les yeux ouverts et connaîtront le bien et le mal. Gen., III, 5, 7. Ouvrir les yeux à quelqu'un, c'est attirer son attention sur une chose importante, Gen., XXI, 19; Num., XXII, 31; XXIV, 3, 4; IV Reg., VI, 20; Luc., XXIV, 31, etc.; et en particulier le convertir à la vraie foi. Act., XXVI, 18. Des yeux qui voient sont la même chose qu'un cœur qui comprend. Deut., XXIX, 4. Les yeux du cœur sont la conscience. Eph., I, 18. Le voile mis sur les yeux est l'obstacle à l'intelligence des choses. Gen., XX, 16; Ezech., XII, 12; II Cor., III, 13-16. Rendre quelqu'un aveugle, c'est l'empêcher de porter son attention sur ce qu'il devrait connaître. Num., XVI, 14; Lev., XXIV, 16. Les présents aveuglent les yeux des sages. Deut., XVI, 19; Eccli., XX, 31. Détourner les yeux d'une chose équivaut à vouloir l'ignorer. Deut., XV, 9; Ps. CXIX (CXVIII), 37; Cant., VI, 4; Eccli., IV, 5; XXVII, 1, etc. Dieu lui-même, dans sa justice, intervient pour fermer les yeux de ceux qui, par leur faute, ne veulent pas connaître la vérité. Is., VI, 10; XXIX, 10; Matth., XIII, 15; Joa., XII, 40; Act., XXVIII, 27; Rom., XI, 8, 10. — L'œil du vautour, pourtant si puissant, ne connaît pas les chemins qui conduisent à la mine souterraine. Job, XXVIII, 7. — 3° L'œil, à raison de sa vivacité expressive, manifeste les pensées et les sentiments de l'âme. Il y a ainsi l'œil orgueilleux, Ps. XVIII (XVII), 28; CI (C), 5; Prov., VI, 17; l'œil de pitié, I Reg., XXIV, 11; Ezech., XX, 17, et l'œil sans pitié, qui n'épargne personne, Deut., VII, 16; XIII, 8; Is., XIII, 18; Ezech., VIII, 18; IX, 5; l'œil ardent de colère, Job, XVI, 10; Esth., XV, 10; l'œil dont les roulements sont un signe de fureur, Job, XV, 12; l'œil dont les clignements marquent la moquerie ou la méchanceté, Ps. XXXV (XXXIV), 19; Prov., VI, 13; X, 10; Eccli., XXVII, 25; Is., III, 16; l'œil insatiable, Prov., XXVII, 20; Eccle., I, 8; Eccli., XIV, 9, 10, par suite de cette curiosité et de cette cupidité que saint Jean appelle la concupiscence des yeux, I Joa., II, 16; l'œil qui languit dans l'attente, Job, XXXI, 16, ou qui se lasse à regarder vers le ciel, Is., XXXVIII, 14; l'œil des serviteurs fidèles qui se fixe sur les mains du maître, pour mieux saisir ses moindres ordres. Ps. CXXIII (CXXII), 2. — 4° Comme l'œil met l'âme en communication avec les spectacles extérieurs, il est souvent pour celle-ci une cause de tentations. Num., XV, 39; Judith, IX, 13; X, 17; XVI, 11. Job, XXXI, 1, avait fait un pacte avec ses yeux pour éviter ces tentations. Notre-Seigneur conseille d'arracher l'œil qui scandalise, Matth., V, 29; XVIII, 9; Marc., IX, 46, c'est-à-dire de s'imposer les plus grands sacrifices pour écarter l'occasion du mal. Parlant des faux docteurs, saint Pierre dit qu'ils ont les yeux pleins d'adultères et insatiables de péchés. II Pet., II, 14. — 5° L'œil mauvais, dont il est fréquem-

ment question dans la Sainte Écriture, est l'œil envieux et jaloux, indice d'une méchanceté injustifiée contre le prochain. Deut., xv, 9; I Reg., xviii, 9; Tob., iv, 7; Eccli, xxxi, 14, 15; Matth., xx, 15; Marc., vii, 22, etc. Mais nulle part il n'est parlé de « mauvais œil », dans le sens d'un sort jeté à quelqu'un par un simple regard. Sur la superstition du « mauvais œil », voir O. Jahn, *Ueber den Aberglauben des bösen Blicks bei den Alten*, dans les *Berichte der Verhandlungen der königl. sächsisch. Gesellschaft der Wissenschaften*, 1855, p. 28-110; Leclercq, *Amulettes*, dans le *Dict. d'Archéol. chrét.*, t. i, col. 1843-1846. Le mauvais œil, si redouté aujourd'hui en Orient, en Égypte et dans le sud de l'Europe, effrayait également les anciens Égyptiens. Pour s'en préserver, ceux-ci attachaient par une cordelette, à leur bras ou à leur poignet l'*ouza* ou œil mystique (fig 460), sorte de bijou taillé dans une pierre de prix. Cf. Maspero, *L'archéologie égyptienne*, Paris, 1887, p. 235. Les Arabes peignent encore une main ouverte en noir sur la chaux blanche dont leur maison est enduite; cette main éloigne le mauvais œil. Cf. Babelon, *Manuel d'archéologie orientale*, Paris, 1888, p. 282; *Revue biblique*, 1903, p. 247. Voir Main d'Absalom, col. 585. — Plusieurs personnages de

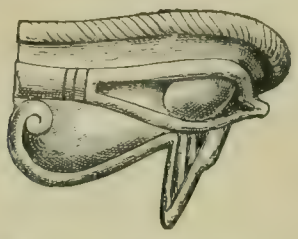

460. — L'*ouza*, ou œil mystique.
D'après Maspero, *Archéologie égyptienne*, p. 235.

l'Apocalypse, i, 14; ii, 18; xix, 12, ont des yeux qui brillent comme la flamme.

III. Locutions diverses. — 1° Les yeux étant un des principaux moyens de se rendre compte des choses extérieures, on les nomme pour indiquer différentes relations de présence, de connaissance, de jugement, etc. Ainsi « devant les yeux », Gen., xxxiii, 11, 18; Exod., vi, 30; Deut., i, 30, etc., ou « aux yeux », Gen., xviii, 3; xxiii, 11, 18; Exod., iv, 30; vii, 20; xix, 11, etc., signifient « en présence ». — « Œil à œil » veut dire face à face. Num., xiv, 14; Matth., v, 38. — Ceux qui « servent à l'œil », Eph., vi, 6; Col., iii, 22, sont les mauvais serviteurs qui ne s'acquittent de leur devoir que sous la surveillance effective du maître. — « Hors des yeux » de quelqu'un signifie à son insu. Num., xv, 24; Is., lxv, 16. — C'est « aux yeux » que les choses paraissent telles ou telles, Gen., iii, 6; xix, 14; xxix, 20; II Reg., x, 3; etc; c'est « à ses propres yeux » qu'on se juge de telle ou telle manière. Job, xxxii, 1; Prov., iii, 7; xxvi, 12; Is., v, 21, etc. On plaît « aux yeux » de quelqu'un, Jud., xiv, 3, ou on lui déplaît. Exod., xxi, 8. — « Trouver grâce aux yeux » d'un autre est une locution qui revient très fréquemment pour indiquer la faveur dont on est l'objet. Gen., xxxiii, 10; Exod., xxxiii, 13; Num., xi, 15; Deut., xxiv, 1; Ruth, ii, 10; I Reg., i, 18; xvi, 22; Esth., vii, 3; Luc., i, 30, etc. — 2° On jette les yeux sur quelqu'un, quelquefois pour le traiter défavorablement, Gen., xxxix, 7; Am., ix, 4, 8, mais bien plus ordinairement pour exercer la bienveillance envers lui. Gen., xliv, 21; Deut., xi, 12; Job, xiv, 3; xxiv, 23; III Reg., viii, 29, 52; I Esd., v, 5; Ps. xxxiii (xxxii), 18; xxxiv (xxxiii), 16; Jer., xxiv, 6; xxxix, 12; xl, 4; Zach., ix, 1; I Pet., iii, 12, etc. — Garder comme la prunelle de l'œil est la marque d'une vigilance très dévouée. Deut., xxxii, 10; Ps. xvii (xvi), 8; Prov., vii, 2. — Toucher la prunelle de son œil, c'est s'exposer à un grand danger, Zach., ii, 8, comparable à celui d'une épine dans les yeux. Num., xxxiii, 55; Jos., xxiii, 13. — Arracher ses yeux pour les donner à un autre, c'est porter le dévouement jusqu'aux plus durs sacrifices. Gal., iv, 15. — 3° L'expression « œil pour œil » est une des formules du talion. Exod., xxi, 24; Lev., xxiv, 20. — Être l'œil pour quelqu'un c'est lui servir de guide, Num., x, 31, particulièrement s'il s'agit d'un aveugle. Job, xxix, 15. Chez les Perses, on appelait « œil du roi », celui qui le représentait dans les provinces et voyait en son nom. Hérodote, i, 114; Xénophon, *Cyrop.*, VIII, ii, 7; Eschyle, *Pers.*, 979. — Les parents de Tobie appellent leur fils « la lumière de nos yeux ». Tob., x, 4. Chez les Grecs, ὀφθαλμός désigne aussi une chose chère ou précieuse, Pindare, *Olymp.*, ii, 11; Sophocle, *Œdip. rex*, 987; Euripide, *Androm.*, 407, etc., et les Latins emploient comme terme de tendresse *oculus*, Plaute, *Pseud.*, I, ii, 46; *Curc.*, I, iii, 47, et même *oculissimus*. Plaute, *Curc.*, I, ii, 28, etc. — Notre-Seigneur parle de la paille et de la poutre dans l'œil, Matth., vii, 3-5; Luc., vi, 41, 42, pour indiquer qu'on voit plus aisément les petits défauts du prochain que ses grands défauts à soi. — Un clin d'œil est un court instant, le temps de cligner la paupière. I Cor., xv, 52. — Le mot *'ayîn* se prête encore aux diverses acceptions de regard, Cant., iv, 9; Zach., iv, 5; de visage, Ps. vi, 8, et d'aspect. Num., xi, 7; Lev., xiii, 5, 55; Ezech., i, 4, 5; x, 9; Dan., x, 6. — L'œil de la terre est la surface ou l'aspect de la terre. Exod., x, 5, 15; Num., xxii, 5, 11. — L'œil du vin, Prov., xxiii, 31, désigne soit son aspect, soit les bulles qui se forment à sa surface quand on le verse. Il est dit de Juda que ses yeux sont rouges de vin, Gen., xlix, 12, parce que le territoire de cette tribu était fertile en vignes. — Le mot *'ayîn* a aussi le sens de « source ». Voir Aïn, t. i, col. 315; Fontaine, t. ii, col. 2302. La Vulgate a traduit par *oculus Jacob*, « œil de Jacob, » l'hébreu *'ên ya'ăqob*, qui signifie « source de Jacob », et que les Septante ont rendu par ἐπὶ γῆς Ἰακώβ, « sur la terre de Jacob, » probablement pour πηγὴ Ἰακώβ, « source de Jacob. » Deut., xxxiii, 28. — Dans Osée, x, 10, le *qeri* indique qu'il faut lire *'ăvonôṯām*, « leurs iniquités, » au lieu de *'ênotam*, « leurs yeux, » עינ devant être lu pour עונ. Les Septante et la Vulgate traduisent d'après ce *qéri*. H. Lesètre.

ŒSTRE, insecte diptère, dont les différentes espèces forment la tribu des œstrides (fig. 461). Les œstres sont

461. — L'œstre du cheval.

de grosses mouches, beaucoup plus velues que les mouches ordinaires. Voir Mouche, col. 1324. Il existe un œstre spécial pour différents quadrupèdes; le cheval, le chameau, le bœuf, l'âne, le mouton, etc., ont chacun le leur. L'œstre du cheval fixe ses œufs sur les jambes ou les épaules du quadrupède, de manière qu'en se léchant

celui-ci les introduise dans son estomac. Là, les œufs deviennent larves, s'échappent ensuite avec les détritus de la nutrition, tombent à terre et y poursuivent leur développement jusqu'à ce qu'ils soient devenus des mouches. L'œstre du bœuf et du mouton procède autrement. La femelle de l'insecte, à l'aide d'une tarière spéciale, perce la peau du quadrupède et y introduit son œuf. Celui-ci est couvé naturellement dans une sorte de petite bosse qui se forme sous la peau et lui sert d'abri. Il s'en échappe au moment convenable pour achever sa transformation au dehors. Les quadrupèdes redoutent les œstres, et quand ils les entendent bourdonner, ils entrent dans la plus vive agitation. En Orient, ces insectes sont bien plus irritants que dans les climats tempérés, surtout à certaines époques de l'année. La Sainte Écriture ne les désigne pas nommément; mais il est fort probable que les œstres étaient au nombre des mouches dont il est quelquefois parlé, surtout à propos de l'Égypte. Exod., VIII, 21-24; Ps. LXXVIII (LXXVII), 45; CX (CIV), 31; Is., VII, 18, etc. — Voir N. Joly, *Recherches sur les œstrides en général*, Lyon, 1846.

H. LESÊTRE.

OETINGER Friedrich Christoph, exégète protestant, théosophe, né à Goeppingen, le 6 mai 1702, mort le 20 février 1782. Il fit ses études de théologie aux séminaires de Blaubeuren et de Bebenhausen 1717-1722 et ensuite à l'université de Tubingue : 1722-1727. Pendant qu'il y était *repetent*, il entreprit plusieurs voyages. Puis il fut nommé pasteur à Hirsau (1738-1743). Il exerça les mêmes fonctions à Schnaitheim 1743-1746, à Walddorf 1746-1752, à Weinsberg, comme *dekan* (doyen), 1752-1759 et à Herrenberg 1759-1766, et enfin, depuis 1766, comme *prélat* à Murrhardt, où il mourut. Il subit surtout l'influence du célèbre Bengel et des deux théosophes Jak. Boehme et Swedenborg. Étant persuadé, que les auteurs sacrés avaient été de profonds philosophes, il s'efforça, dans ses écrits exégétiques, de découvrir *la philosophie de l'Écriture*. Cette *philosophia sacra*, selon lui, devait nous aider à contrôler les données de la philosophie et de la science profanes. — Il a laissé à peu près 70 écrits, parmi lesquels nous n'avons à signaler que ceux qui se rapportent à l'exégèse. — *Fester und schriftmässiger Grund einiger theologischen Hauptwahrheiten*, in-4°, Francfort-s.-l.-M., 1731. — *Etwas Ganzes vom Evangelio nach les : 40-60*, in-8°, Tubingue, 1739. — *Inquisitio in sensum communem et rationem*, in-8°, Tubingue, 1753. — *Theologia ex idea vitæ deducta*, Francfort, 1763 et 1765, in-8°, traduite en allemand et annotée par Hamberger, in-8°, Stuttgart, 1852. — *Unterricht vom Hohenpriestertum Christi*. in-12, Francfort et Leipzig, 1772. — *Gute Botschaft vom Koenigreich Jesu Christi* (c'est-à-dire : les prophéties messianiques), in-8°, Tubingue, 1773. — *Biblisch-emblematisches Wörterbuch*. L'édition originale, qui parut 1776, *s. loco*, a été rééditée par Hamberger, in-8°, Stuttgart, 1848. — *Beihilfe zum reinen Verstande der Schrift*, in-8°, Schwäbisch-Hall, 1777. — *Herzenstheologie*, 3e édit., in-8°, Francfort, 1778. — *Abhandlung, wie man die hl. Schrift lesen solle.*, éd. par Hamberger, Stuttgart, 1858. — K. Fr, Chr. Ehmann publia les *Œuvres complètes* de Oetinger en 2 séries, dont l'une (en 5 vol.) comprend ses ouvrages *homilétiques*, et l'autre (en 7 vol.) ses écrits *théosophiques*. Cette édition parut à Stuttgart, 1858-1867. Les écrits d'*exégèse* sont rangés dans la deuxième série. Le tome IIIe de cette série; Stuttgart, 1860, contient : *Die Psalmen Davids* et *Etwas vom Evang. nach Jer. 40-60*; le IVe vol. : *Sprüche und Prediger Salomo, das Hohelied, Hiob*, — et une nouvelle édition de ses opuscules exégétiques déjà mentionnés. — Voir Auberlen, *Die Theosophie Oetingers nach ihren Grundzügen*, Tubingue, 1847; Ehmann, *Oetingers Leben und Briefe*, Stuttgart, 1859 (Ehmann y énumère tous les écrits d'Oetinger); Wächter, *Bengel und Oetinger*, Gütersloh, 1886; J. Hamberger, dans la *Real Encyklopädie für protest. Theologie und Kirche*, 2e édit., Leipzig, 1883, t. XI, p. 1-4; J. Herzog, *ibidem*, 3e édit., Leipzig, 1904, t. XIV, p. 332-339; Kleffner, dans le *Kirchenlexicon*, 2e édit., Fribourg-en-B., 1895, t. IX, col. 761-766; J. Herzog, *Fr. Chr. Oetinger : Lebens-und Charakterbild : Calw.*, 1905, *Familien-Bibliothek*, t. LV.

M. BIHL.

ŒUF (hébreu : *bêṣâh*, qui ne se lit qu'au pluriel : *bêṣîm;* Septante : ᾠόν; Vulgate : *ovum*), produit de la fécondation des animaux dits ovipares, oiseaux, reptiles, poissons, mollusques et insectes, à quelques exceptions près. La Sainte Écriture ne mentionne que les œufs d'oiseaux et de serpents.

1° *Œufs des oiseaux*. — L'œuf des oiseaux se compose de cinq parties différentes et concentriques : l'ovule ou cellule centrale qui, après la ponte, forme un élément plus clair au milieu de la masse du jaune et évolue en vertu d'une activité propre; le jaune, qui est une partie nutritive; le blanc d'œuf, composé d'albumine; la membrane coquillière ou pellicule qui enferme le blanc; la coque ou enveloppe calcaire et ovoïde qui protège le tout. A raison des éléments divers qui sont contenus dans la coque, l'œuf constitue pour l'homme un aliment très substantiel, mais à condition de rester frais. La chaleur permet à la cellule centrale de se développer en se nourrissant aux dépens des éléments qui l'entourent, jusqu'à ce que le petit oiseau soit formé et puisse briser la coquille pour en sortir vivant. Cette chaleur est fournie en quantité suffisante par le soleil dans les régions très chaudes; l'oiseau peut alors abandonner ses œufs dans le sable jusqu'à leur éclosion. C'est ce que fait l'autruche. Job, XXXIX, 14. Voir AUTRUCHE, t. I, col. 1280. Mais le plus ordinairement c'est la femelle de l'oiseau qui entretient elle-même la chaleur nécessaire en recouvrant les œufs de son corps pendant la période d'incubation, qui dure de douze à soixante jours, suivant les espèces. La poule, qui tient la place principale parmi les espèces domestiques, couve de vingt à vingt-quatre jours. — Dans un but d'utilité pour l'homme et de bienveillance pour les animaux, celui qui trouvait un nid avec la mère sur ses petits ou sur ses œufs devait laisser la mère en liberté. Deut., XXII, 6, 7. — Assur s'est emparé des peuples comme on s'empare d'œufs abandonnés, sans que qui que ce soit ait remué l'aile, ouvert le bec ou poussé un cri. Is., X, 14. — Jérémie, XVII, 11, dit que l'homme qui acquiert des richesses injustement ressemble à une perdrix qui couve des œufs et ne les fait pas éclore, *yâlad*. Elle ne profite pas de sa couvée. Voir PERDRIX. — Au moment où Tobie recouvra la vue, des pellicules, semblables à celle d'un œuf, tombèrent de ses yeux, Tob., XI, 14. — Notre-Seigneur demande si un père donnerait un scorpion à son fils qui désire un œuf. Luc., XI, 12. Le scorpion blanc, enroulé sur lui-même, a en effet quelque ressemblance avec un œuf. Voir SCORPION. L'enfant désire un œuf au même titre que le pain et le poisson, afin de s'en nourrir. Luc., XI, 11. Les œufs tenaient une telle place dans l'alimentation des Juifs, que le septième traité du second livre de la Mischna, le *Beza* ou *Yom tob*, est en grande partie consacré à l'examen de cette question : Peut-on manger un œuf pondu un jour de fête? L'école de Schammaï tenait pour l'affirmative et celle d'Hillel pour la négative, quand le jour de fête suivait le sabbat. Dans ce dernier cas, en effet, l'œuf était censé préparé le jour même du sabbat et c'eût été violer la loi du repos que de le manger. Pratiquement, on finit par interdire l'usage de tous les œufs pondus un jour de fête, que le sabbat précédât ou non. Cette défense fit partie de la haie mise autour de la Loi. Cf. Surenhusius, *Mischna sive totius Hebræorum juris systema*, Amsterdam, 1698, t. II, p. 282. Le traité *Schabbath*, II,

à propos des lampes qu'on doit allumer pour le sabbat, s'occupe même des coquilles d'œufs. On ne peut les utiliser pour faire une lampe, parce qu'elles flamberaient même sur un chandelier en argile; on le peut toutefois si, au sommet du chandelier, le potier a ménagé une cavité dans laquelle l'huile se déversera. — Job, VI, 6, parlant de mets fades et sans sel, dit qu'on ne peut trouver de goût au jus de *ḥallāmûṭ*. Dans le Targum, *Terumoth*, X, 12; *Aboda zara*, 40 *a*, le mot hébreu est identifié avec les mots rabbiniques *ḥélmōn* ou *ḥélbôn*, « jaune d'œuf, » alors que le sens de « blanc d'œuf » répondrait mieux au mot *rîr*, « salive, » qui précède *ḥallāmûṭ*. L'albumine du blanc d'œuf ressemble en effet à la salive, quand elle est fouettée, et elle n'a pas de goût. Cf. Rosenmüller, *Iobus*, Leipzig, 1805, t. I, p. 192-194. Le syriaque rend le mot hébreu par *ḥallamoṭ*, qui désignerait, d'après Fr. Delitzsch, *Das Buch Iob*, Leipzig, 1876, p. 96, une sorte de pourpier du genre *portulaca*, et d'après Buhl, Gesenius' *Handwörterb.*, Leipzig, 1899, p. 255, une borraginée du genre *anchusa*, les plantes potagères sont charnues, laissent échapper une sorte de salive quand on les coupe et constituent une nourriture assez fade quand manque l'assaisonnement. Les autres versions ne traduisent pas le mot hébreu littéralement; Septante : « paroles vaines ; » Vulgate : « ce qui apporte la mort, » dernière traduction qui suppose que *ḥallāmûṭ* a été probablement lu *hālah māvēṭ*, « amène la mort. »

2° *Œufs des serpents.* — Isaïe, XXXIV, 15, annonce que, dans les palais d'Édom, le serpent fera son nid, pondra (*millēt*) ses œufs et les fera éclore. C'est dire que ces palais seront assez ruinés et assez déserts pour que les serpents y trouvent un tranquille abri. — Le même prophète compare Israël prévaricateur à celui qui couve des œufs de basilic; si on les mange, ils donnent la mort; si on les écrase, il en sort une vipère. Is., LIX, 4. Voir BASILIC, t. I, col. 1495. Le basilic dont il est ici question est le *ṣif'onî*, grande vipère jaune très dangereuse, et le reptile qui sort de l'œuf est le *'éf'éh*, probablement la vipère de sable, aussi fort venimeuse. Voir VIPÈRE. Les vipères portent ordinairement douze ou vingt-quatre œufs, qui sont couvés et éclosent dans le ventre même de la mère, d'où les vipéreaux sortent tout vivants, avec une taille de cinq ou six centimètres. Le texte d'Isaïe suppose donc que, du ventre d'une vipère tuée, quelqu'un a extrait des œufs pour les couver. Si l'on presse l'enveloppe membraneuse d'un de ces œufs, il en sort une vipère vivante et déjà suffisamment agile pour être dangereuse. Si l'on avale l'un de ces œufs, contenant et contenu, ce qui est possible, puisqu'il n'y a pas de coque solide comme pour les œufs des oiseaux, le vipéreau déjà formé peut mordre la paroi stomacale et causer la mort par son venin. S'il n'était pas encore formé, le contenu de l'œuf ne pourrait empoisonner par lui-même, puisque le venin du serpent est sans action sur les voies digestives et n'entre dans l'organisme que par une blessure. Le texte hébreu dit que celui qui mange de ces œufs mourra, *yāmûṭ*. D'après les Septante, « celui qui va manger de leurs œufs, écrase un œuf stérile (οὔριον, cf. Aristote, *Generat. anim.*, III, 2), et trouve dedans un basilic. » D'après saint Jérôme, *In Is.*, XVI, 59, t. XXIV, col. 578, « s'il le presse avant de le manger, il n'y trouvera qu'abominable pourriture et puanteur. » Le prophète emploie la comparaison au sujet de celui qui « conçoit le mal et enfante le crime ». Is., LIX, 4. Celui-là doit s'attendre aux conséquences de ses actes coupables. Cf. W. Carpenter, *Script. histor. nat.*, III, 2, dans le *Script. Sacr. curs. complet.* de Migne, Paris, 1857, t. III, col. 755. H. LESÊTRE.

ŒUVRE (hébreu : *melā'kâh, ma'ăśéh, mif'âl, po'al, po'ullāh ;* chaldéen : *ma'bad, 'ăbidā'*; Septante : ἔργον ; Vulgate : *opus*), produit de l'activité d'un être intelligent.

I. LES ŒUVRES DE DIEU. — 1° Ce sont tout d'abord le ciel et la terre créés par lui. Gen., II, 2, 3; Eccle., VII, 14; Ps. VIII, 4, 7; Eccli. XI, 4; XXXIX, 21, 39, etc. Ces œuvres sont invitées à bénir Dieu à leur manière, Dan., III, 57, et le firmament publie la gloire du Créateur. Ps. XIX (XVIII), 2. L'œuvre de Dieu révèle son existence et ses perfections; mais les insensés n'ont pas su le comprendre, Sap., XIII, 1, et les sages du paganisme s'y sont trompés par leur faute. Rom., I, 19-21. — 2° Dieu intervient dans le monde par d'autres œuvres extraordinaires, qui constituent des miracles et manifestent, dans des cas particuliers, la volonté et la protection divines. Deut., XI, 7; Jos., XXIV, 31; Jud., II, 7; Ps. XLVI (XLV), 9; XCII (XCI), 6; CV (CIV), 1; Is., XXVI, 12, etc. Il est honorable de publier ces œuvres de Dieu. Tob., XII, 7. Habacuc, III, 7, demande à Dieu de faire revivre son œuvre, c'est-à-dire son intervention miraculeuse, au milieu des temps. Voir MIRACLE, col. 1119. — 3° Les œuvres du Christ sont sa prédication et ses miracles. Matth., XI, 2; Joa., VII, 3, 21; XV, 24. Le Sauveur fait profession de n'accomplir que les œuvres du Père, c'est-à-dire celles que le Père lui a commandées et pour l'accomplissement desquelles il lui assure son concours. Joa., IV, 34; V, 36; IX, 4; X, 25, 32; XIV, 10.

II, LES ŒUVRES DE L'HOMME. — 1° *Œuvres matérielles.* — 1. L'homme est fait pour travailler et s'occuper de mille manières différentes au milieu de la création. Gen., II, 15. Les « œuvres de ses mains » sont les actes divers qui résultent de son activité. Voir MAIN, col. 582. Il lui est prescrit de s'abstenir de toute œuvre le jour du sabbat. Exod., XX, 9, 10; Luc., XXIII, 3-36, etc. — 2. Il est spécialement question d'œuvres d'art ou d'industrie, exécutées par l'homme. Telles sont les œuvres d'art destinées au service du Tabernacle, Exod., XXXV, 29, 35; XXXVI, 35; XXXVIII, 10, 24, etc., et du Temple de Salomon. III Reg., VI, 25; VII, 14-51, etc. Quelques espèces d'œuvres sont nommément désignées : *melā'kâh*, ἐργασίμον, *confectum*, le travail de tout ouvrier, Lev., XIII, 48; voir ARTISANS, t. I, col. 1045; *maḥăšābâh*, ἔργον, *opus*, toute espèce d'œuvre d'art, Exod., XXXI, 4, etc.; *yeṣēr*, ποίημα, *figmentum*, toute espèce d'œuvre, surtout l'œuvre obtenue par la fonte, Is., XXIX, 16, etc.; *ma'ăśéh hārāš*, ἔργον τέκτονος ou τεχνίτου, *opus artifícis*, l'œuvre du sculpteur ou du fondeur, Jer., X, 3, 9, etc.; *mikbār* ou *ma'ăśéh rēšēṭ*, ἔργον δικτυωτόν, *opus in modum retis*, œuvre réticulée ou en forme de treillis, Exod., XXVII, 4, etc.; *'ărubbâh*, œuvre en forme de treillis, Ose., XIII, 3; *ṣebābâh*, δικτυωτόν, *cancelli*, œuvre en forme de grillage, IV Reg., I, 2; *ma'ăśéh mōrâd*, ἔργον καταβάσεως, *lora dependentia*, œuvre pendante, festons, III Reg., VII, 29; *miqšāh*, χρυσοτορευτόν, *productile*, œuvre en torsade, Exod., XXV, 18, comme une chevelure frisée, *miqšéh*, Is., III, 24; *gedîlîm*, στρεπτά, *funiculi*, œuvre de même nature, Deut., XXII, 12; *gablûṭ*, ἔργον ἀλυσιδωτόν, *cohærens*, œuvre analogue, Exod., XXVIII, 22; *ṣa'ăṣu'îm*, ἔργον ἐν ξύλων, *opus statuarium*, œuvre de statuaire, II Par., III, 10; ἠριθεύετο, « elle filait, » *opus textrinum*, œuvre de tissage. Tob., II, 19, etc. — 2° *Œuvres morales.* — 1. Les bonnes œuvres sont les actions conformes à la volonté de Dieu. Matth., XXVI, 10; Marc., XIV, 6; Act., IX, 36; II Cor., IX, 8; Col., I, 10; I Tim., V, 10; VI 18; II Tim., III, 17; Tit., II, 7, 14; III, 1; II Pet., I, 10. Notre-Seigneur recommande que les bonnes œuvres de ses disciples puissent être vues par les hommes, pour la gloire du Père. Matth., V, 16. Ces œuvres sont nécessaires à la vie chrétienne, Jacob., I, 25; II, 14-26, spécialement les œuvres de pénitence. Act., XXVI, 20. Il faut que ces œuvres soient pleines devant Dieu, c'est-à-dire animées par la charité. Apoc., III, 2. Un homme puissant en œuvres et en paroles est celui qui exerce une grande action sur les autres par ses œuvres naturelles et surnaturelles et par

sa prédication. Tels furent surtout Moïse, Act., VII, 22, et Jésus-Christ. Luc., XXIV, 19. Quant aux œuvres de la Loi ancienne, elles ont absolument cessé d'être légitimes et utiles à partir de la promulgation de l'Évangile. Rom., III, 20, 28; Gal., II, 16. Voir JUSTIFICATION, t. III, col. 1878-1880; LOI MOSAÏQUE, t. IV, col. 345. L'œuvre de l'évangélisation est le travail accompli par les Apôtres et leurs collaborateurs pour la propagation de l'Évangile. Act. XIII, 2; XIV, 25; Rom., XIV, 20; Phil., II, 30; II Tim., IV, 5. — 2. Les œuvres mauvaises sont les actions contraires à la volonté de Dieu. Joa., III, 19. Elles sont appelées « œuvres de ténèbres », Rom., XIII, 12; « œuvres de la chair, » Gal, V, 19; « œuvres mortes, » Heb., VI. 1; IX, 14; « œuvres d'impiété, » Jud., 15; « œuvres du diable, » Joa., VIII, 41; I Joa., III, 8. — 3. Les œuvres de l'homme le suivent à la mort. Apoc., XIV, 13. C'est alors que Dieu juge et traite chacun selon ses œuvres. Prov., XXIV, 12, 29; Eccli., XVI, 15; Is., III, 11; Jer., XXV, 14; Lam., III, 64; Matth., XVI, 27; Rom., II, 6; II Cor., XI, 15; II Tim., IV, 14; I Pet., I, 17; Apoc., II, 23; XX, 12-13; XXII, 12. Le feu éprouvera les œuvres de chacun, pour que son sort soit réglé en conséquence. I Cor., III, 13-15.

H. LESÊTRE.

OFALIM (hébreu : *'ofâlîm*), tumeur à l'anus. Ce mot est toujours remplacé en *qéri* par *teḥôrîm*, « tumeurs hémorroïdales. » Les versions traduisent *'ofâlîm* d'une manière moins précise. Septante : ἕδρα, « fondement, » partie du corps qui sert à s'asseoir; Vulgate : *anus*, ou circonlocutions désignant la même chose. Les *'ofâlîm*, en assyrien : *uplu*, sont généralement reconnus comme étant des tumeurs à l'anus. Cf. Bochart, *Hierozoicon*, Leipzig, 1793, t. II, p. 381; Buhl, *Gesenius' Handwörterb.*, p. 630. Autrement dit, ce sont des hémorroïdes. Voir HÉMORROÏDES, t. III, col. 587. Le Seigneur les énumère parmi les maux dont les Hébreux seront frappés s'ils lui sont infidèles. Deut., XXVIII, 27. — Quand les Philistins se furent emparés de l'Arche d'alliance, les habitants d'Azot, de Geth et d'Accaron furent successivement atteints de différents maux, et, en particulier, d'*'ofâlîm*. Les Philistins en appelèrent alors à leurs prêtres et à leurs devins pour être délivrés. Ceux-ci leur conseillèrent de renvoyer l'Arche avec des ex-voto expiatoires. Parmi ces derniers devaient se trouver cinq *'ofâlîm* d'or, selon le nombre des princes qui avaient subi la contagion. Le conseil fut suivi et les ex-voto d'or placés dans un coffret, pour être transportés avec l'Arche jusqu'à Bethsamès. I Reg., V, 6, 9, 12; VI, 5, 8, 11, 15, 17. Il est à croire qu'à dater de ce moment la contagion cessa de sévir parmi les Philistins. Hérodote, I, 105, raconte un fait qu'il est intéressant de rapprocher du récit biblique. Quand les Scythes parurent en Palestine avec le dessein de marcher contre l'Égypte et qu'ensuite ils s'en retournèrent sans avoir réalisé leur dessein, un certain nombre d'entre eux pillèrent le temple d'Atergatis, à Ascalon, dans le pays des Philistins. Voir ASCALON, t. I, col. 1064. En punition de leur brigandage, la déesse leur aurait envoyé une « maladie de femme », θήλεια νοῦσος, qui passa à leur descendance et les fit appeler désormais 'Ενάρεες, « hommes-femmes. » La θήλεια νοῦσος désigne d'ordinaire des mœurs efféminées et débauchées. Cf. Hérodien, IV, XII, 4, etc. Sur son caractère spécifique, voir HIPPOCRATE, trad. Littré, t. II, p. 184. Le scholiaste d'Aristophane, *Acharn.*, 242, raconte également comment les Athéniens, frappés d'une maladie honteuse pour avoir manqué de respect à une statue de Bacchus, ne furent délivrés qu'après avoir envoyé au dieu des *ex-voto* rappelant leur mal. Cf. Winer, *Bibl. Realwörterbuch*, Leipzig, 1838, t. II, p. 303. L'usage de faire hommage aux dieux de représentations des membres guéris ou à guérir était général chez les anciens. Voir t. I, fig. 526, col. 1731; t. IV, fig. 235, col. 911. Cf. Diodore de Sicile, I, 22; J.J. Frey, *De more diis simulacra membrorum conseverandi*, Altorf, 1746; Nourry, *Le culte d'Esculape en Grèce*, dans la *Chronique médicale*, Paris, déc. 1905, p. 774, 776. Il n'est pas étonnant de le trouver en vigueur chez les Philistins.

H. LESÊTRE.

1. OFFENSE. Voir INJURE, t. III, col. 878; PÉCHÉ.

2. OFFENSE (MONT DE L') (hébreu : *har-ham-maš-ḥît*, « mont de la perdition; » Septante : ὄρος τοῦ Μοσθάθ), prolongement méridional du mont des Oliviers, au sud-est de Jérusalem. On l'appelle aujourd'hui mont du Scandale. La Vulgate lui donne le nom de *Mons Offensionis*, IV Reg., XXIII, 13, et l'hébreu celui de perdition, parce que c'est là que Salomon, pour faire plaisir à ses femmes étrangères, éleva des temples aux faux dieux qu'elles adoraient. III Reg., XI, 7. Le mont du Scandale n'est guère qu'un monceau de rochers nus, sur lesquels on a bâti de nos jours quelques habitations.

OFFICIERS, nom générique qu'on emploie pour désigner ceux qui remplissent des fonctions au nom du roi, et spécialement des fonctions militaires. Aucun mot hébreu spécial ne correspond à ce terme. — Voir les divers titres particuliers, hébreux et grecs, donnés à ceux qui exercent un pouvoir quelconque, GOUVERNEUR, t. III, col. 283. Pour les officiers militaires, voir CHEF, I, 30; II, 3° et 4°, t. II, col. 644 et 645; ARMÉE, t. I, col. 977. — Voir aussi ÉCONOME, t. II, col. 1570; ÉCHANSON, col. 1558; PANETIER; COUR et les titres des divers officiers de la cour énumérés dans cet article, t. II, col. 1079; ÉCUYER, t. II, col. 1585.

OFFRANDE (hébreu : *nedâbâh;* Septante : ἑκούσιον, κατὰ αἵρεσιν; Vulgate : *oblatio voluntaria* ou *spontanea*), ce qu'on offre à Dieu sans y être obligé par la loi ou par un vœu. Sur l'offrande obligatoire et liturgique, voir OBLATION, col. 1727. Sur l'offrande faite à un homme, voir PRÉSENT.

1° Avant la loi mosaïque, les premières offrandes faites à Dieu sont celles de Caïn et d'Abel. Gen., IV, 3, 4. Sur l'offrande du pain et du vin par Melchisédech, Gen., XIV, 18, voir MELCHISÉDECH, col. 939. — 2° Au désert, des offrandes d'objets précieux de toute nature sont faites pour la construction du Tabernacle par tout le peuple et par ses chefs. Exod., XXXV, 5-9, 21-29; XXXVI, 5-7; Num., VII, 2-83. Des offrandes analogues se reproduisent sous David, pour la construction du Temple, I Par., XXIX, 5-9, sous Esdras pour sa reconstruction. I Esd., I, 4, 6; VII, 15, 16; VIII, 28. — 3° La loi mosaïque autorise et même encourage les offrandes volontaires à Jéhovah. A ces offrandes s'applique spécialement le nom de *nedâbâh*, du verbe *nâdab*, « agir spontanément. » Lev., XXIII, 38; Num., XV, 3; XXIX, 39; Deut., XII, 17; Am., IV, 5. Elles convenaient surtout à la fête de la Pentecôte. Deut., XVI, 10. Quand on offrait un animal, il devait être sans défaut. Lev., XXII, 18, 21. La loi tolérait cependant, pour ce genre d'offrandes, un animal privé d'une oreille ou de la queue. Lev., XXII, 23. La victime de l'offrande volontaire devait être mangée le jour même ou le lendemain. Lev., VII, 16. — 4° Le lévite Coré fut préposé dans le Temple à la garde des offrandes volontaires, et sa fonction dut passer à ses descendants. II Par., XXXI, 14. Judith, XVI, 23, offrit au Seigneur les dépouilles d'Holoferne. Certaines familles offraient volontairement à tour de rôle le bois nécessaire au service du second Temple. II Esd., X, 34; XIII, 31. Les offrandes en argent étaient gardées dans le trésor. Voir GAZOPHYLACIUM, t. III, col. 133. — 5° Les psalmistes annoncent que les rois viendront apporter leurs offrandes à Jéhovah. Ps. LXVIII (LXVII), 30; LXXII (LXXI), 10. Les mages présentèrent les leurs à l'enfant Jésus. Matth., II, 11.

H. LESÊTRE.

OG (hébreu : *'Ôg;* Septante : Ὤγ), roi de Basan. L'étymologie de son nom est inconnue. Gesenius, *Thesaurus*, p. 997. Il était Amorrhéen, de la race des Rephaïm. Jos., XIII, 12; Deut., III, 11. Son royaume renfermait soixante villes, Deut., III, 4, entourées de murs, ℣. 5, dont les deux principales étaient Astaroth Carnaïm, sa capitale, et Édréi. Jos., XIII, 12. C'était, avec Séhon, roi des Amorrhéens, le roi le plus puissant et le plus redoutable des pays à l'est du Jourdain, lorsque Moïse arriva dans ces contrées. Sa taille de géant et sa force l'avaient rendu célèbre. La manière dont les Nombres, XXI, 33-35, et le Deutéronome, III, 11, rendent compte de sa défaite, montrent quelle importance les Hébreux attachèrent à leur victoire. Le roi Séhon avait été déjà battu, Num., XXI, 21-30, mais la conquête de son royaume était précaire, tant que Og restait maître d'une partie du pays. Une bataille suffit pour l'abattre; il y périt avec ses fils et une grande partie de son peuple, et toutes ses villes tombèrent au pouvoir des assaillants. Num., XXI, 35; Deut., III, 1-11; XXXI, 4; Jos., II, 10; XIII, 12; cf. III, Reg., IV, 19. Le territoire des deux rois amorrhéens fut donné aux tribus de Gad et de Ruben et à la demi-tribu de Manassé. Num., XXXII, 33; Deut., IV, 47; III, 12-18; Jos., XIII, 7-12, 15-31. Le bruit de cet exploit se répandit promptement dans la terre de Chanaan et y jeta la terreur. Jos., IX, 10. Longtemps après l'événement, le Psalmiste glorifiait Dieu de la victoire qu'il avait fait remporter à son peuple sur Séhon, roi des Amorrhéens, et sur Og, roi de Basan. Ps. CXXXIV (CXXXV), 11; CXXXVI (CXXXV), 19-20. Cf. II Esd., IX, 22.

Nous lisons dans le Deutéronome, III, 10 : « Og, roi de Basan, était resté seul de la race des Rephaïm. Son lit en fer se voit à Rabbath Ammon; il a neuf coudées de long et quatre coudées de large, en coudées d'homme, » c'est-à-dire, quatre mètres et demi environ de longueur et deux environ de largeur. On admet assez généralement aujourd'hui qu'il ne s'agit pas d'un lit proprement dit, mais d'un sarcophage, qui était le lit du mort, et que ce sarcophage était en basalte noir, qui ressemble au fer, dont il contient jusqu'à 20 pour 100. Les Arabes de nos jours regardent encore le basalte comme du fer, ce qui se comprend facilement, parce que c'est une pierre *ferrei coloris atque duritiæ*, comme s'exprime Pline, *H. N.*, XXXVI, 11. Voir BASALTE, t. I, col. 1485. Le basalte abonde dans l'ancien royaume d'Og, et on y a trouvé de très grands sarcophages en cette matière. Le Deutéronome, VIII, 9, parlant du pays « où les pierres sont de fer », fait sans doute allusion au basalte. Voir FER, t. II, col. 2205. Quant aux dimensions, il faut remarquer qu'on faisait les sarcophages beaucoup plus grands qu'il n'était nécessaire, surtout pour les grands personnages. On ne saurait dire pourquoi le sarcophage d'Og se trouvait à Rabbath Ammon. Le passage du Deutéronome qui en parle est considéré par plusieurs critiques comme une addition postérieure au texte sacré, ce qui est possible, mais non prouvé. Ce sont, sans doute, les expressions du Deutéronome qui ont fait imaginer les fables qui ont cours à son sujet dans les livres orientaux et rabbiniques et d'après lesquelles il était un des géants antédiluviens à qui sa haute taille permit d'échapper aux eaux du déluge, et il vécut trois mille ans, etc. Voir *Le Coran*, traduct. Sale, c. V, p. 86; d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, in-f°, Paris, 1697, aux mots *Falasthin, Anac*, p. 336, 113. J. MONTAGNE.

OGIAS (LIVRE D'), livre apocryphe, connu seulement par le catalogue des livres apocryphes de saint Gélase, voir t. I, col. 769, et qu'on croit avoir contenu l'histoire fabuleuse d'Og, roi de Basan. Voir APOCRYPHES, t. I, col. 771.

OGNON, plante potagère. Voir OIGNON.

OHAM (hébreu : *Hôhâm;* Septante : Ὠάμ), roi d'Hébron, un des cinq rois du sud de la Palestine qui attaquèrent les Gabaonites et furent battus par Josué à la bataille de Béthoron. Jos., X, 3-14. Il fut pris avec les autres rois confédérés dans la caverne de Macéda où ils s'étaient cachés; Josué ordonna aux chefs de son armée de leur mettre le pied sur le cou et il les fit ensuite attacher à des poteaux où ils moururent. Jos., X, 14-27. Voir MACÉDA, col. 472.

OHOL (hébreu : *'Ôhél*, « tente; » Septante : Ὀόλ; *Alexandrinus :* Ὀοά; Lucien : Ἀθά), descendant de David, le cinquième des sept fils de Zorobabel. I Par., III, 20.

OHOLAÏ (hébreu : *'Aḥelaï;* Septante : Δαδαί), fille de Sésan, de la tribu de Juda. Elle n'avait pas de frère. Son père, dont elle était par conséquent l'héritière, la maria à un de ses esclaves, Jéraa, qui était d'origine égyptienne, et elle en eut un fils appelé Éthéi. I Par., II, 31, 34-35. Le père de Zabad, l'un des *gibborim* de David, porte en hébreu le même nom que la fille de Sésan; la Vulgate l'appelle Oholi. I Par., XI, 41.

OHOLI (hébreu : *Aḥelâï;* Septante : Ἀχαϊά; *Alexandrinus :* Ὀλί), père de Zabad, l'un des soldats de David remarquables par leur bravoure. I Par., XI, 41.

OIE, oiseau palmipède, type de la tribu des anséri-nées (fig. 462). L'oie a le corps plus volumineux que le

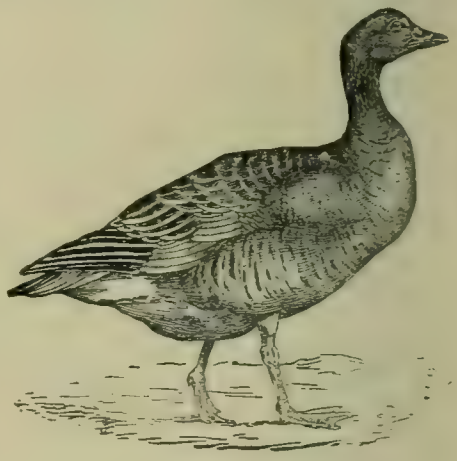

462. — Oie.

canard, le cou plus court et plus raide que le cygne, les tarses plus élevés et plus portés en avant, ce qui lui permet de marcher assez facilement. Aussi l'oiseau est-il plus souvent sur terre que dans l'eau. L'oie est remarquable par la finesse de son ouïe et par sa vigilance. Elle vit longtemps, se nourrit de graines et de plantes aquatiques, est bonne à manger, surtout quand elle est engraissée. L'oie ordinaire, *anas anser*, est originaire de l'Europe orientale; l'oie sauvage diffère peu de la précédente. — Les oies d'Europe étaient bien connues en Égypte, où elles se rendaient pendant l'hiver. On les chassait dans les marais au moyen de filets (fig. 463), on gardait les plus jeunes pour les apprivoiser, on tuait et on salait les autres (fig. 464), et il n'en manquait jamais sur les marchés. Cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, Paris, 1895, t. I, p. 35, 60, 322; *Lectures historiques*, Paris, 1890, p. 110. On nourrissait dans le temple de Karnak l'oie d'Amon. L'oie est l'emblème du dieu Seb. Voir Wilkin-

Limites de la tribu de Juda
MANASSÉ
MER GRANDE
MEDITERRANÉE
Ascalon
ASCALON
Ghazzeh
GAZA
Agrabéh
AKRABATTA
Dj. Sartabeh
SARTABA
ANUATH
SILO
BIT-SCHAILOU?
THORMASIA
REHOBOTH
PHASAELIS
BETONIM
Djébel
Djilad
Jourdain
Mer Morte
Djébel Oor
Djébel Labrousch
Désert de Bethaven
Mont de la Quarantaine
Vallée d'Achor
Montée d'Adommim
Chor el-Feifeh
Ouadi el-Abiad
Ouadi Tafilèh
TOPHEL
Tafilèh
Ed-Debbéh
Ain el-Arous
Ain el-Qaserein
Hammam Souleiman
Aimèh
El-Kerr
Ed-Derbadjéh
Ain el-Hedjar
Ain el-Bozi
Ain Soueimeh
BETHJESTMOTH
Ain Souleimeh
Tell el-Mazar
Tell Mallahah
Tell Mountar
Tell Damiyeh
ADOM?
Dj. Mezarah
Ras Oumm el Kharroubeh
Tell el-Maxar
Dj. el-Kebir
Beit Dedjan
THANATHSELO
Yanoun
JANOE
Beita
El-Orneh
Qabalan
Qasrah
Medjdel
Beit Fadil
Kh. Ain Ainah
Djaloud
Ed-Domeh
Meteil edh-Dhib
Kh. Fasail
Fasail
El-Arakeh
El-Mougheir
Kh. Abou Felad
Tourmous Aya
Ain Samiyeh
Kh. Samiyeh
NAARATHA
Djebel
En-Nedjmeh
OPHRA
Kh. Nasqual
RAMMON
Kh. es-Soumrah
SAMARAIM
Ain ed-Douk
DOCH
Qorontoul
Kh. el-Kefrein
Tell er-Rameh
BETHARAM
Tell Nimrin
BETHNEMRA
Yerko
El-Ghoraniyeh
Kh. el-Kiha
JERICHO
GALGALA
Tell Djeldjoul
Qasr Hadjla
BETHHAGLA
Kh. Almit
ALMON
Tal el-Demm
Kahret ed-Debr
DESERA
ENSEMES
Dj. Ekteif
Nebi Mousa
Kh. Labrousch
Naouamis
Ain Ghouwr
Ain Souleimeh
Ain el-Ouadi
Ain el-Tamar
Ouadi Zerka
Ouadi Mahin
Ouadi Ishtarah
Ouadi Abou Mouhour
Ouadi Baqr
Ouadi Fasail
Ouadi Nouaïmeh
Ouadi Aoudjeh
Ouadi Ayoun
Ouadi Ishtarah
Ouadi Mezarah
Ouadi Sebaan
Ouadi Seyal
Ouadi Sorek
Ouadi Zerka
Ouadi Mahin
Ouadi Ishtarah
Ouadi Abou Mouhour
Ouadi Aoudjeh
Ouadi Ayoun
Ouadi Ghouwr
Ouadi Bozi
Ouadi Tafilèh
Ouadi el-Abiad
Ouadi Arabah
Ouadi Djeib
Ouadi Qaseieh
Ouadi Fa
Ouadi el-Aw
Ouadi Qaseieh

Letouzey et Ané. Paris

Limites de la tribu de Juda
Les noms d'après la Vulgate sont écrits en caractères droits rouges. — Les noms bibliques qui se trouvent sur les monuments égyptiens et assyriens sont en caractères penchés bleus; ceux qui ne sont pas bibliques en caractères droits bleus
Échelle
0 5 10 15 Kilom
MEDITERRANÉE
GRANDE MER
MER MORTE
EL OODS
JERUSALEM
Bethlehem
El Khalil
HEBRON
Ghazzéh
GAZA
Ascalon
Rehoboth
Jaffa
Yafa
Lydda
Er-Ramleh
ARIMATHIE?
Naplouse
SICHEM
SICHAR
MANASSÉ
Aqrabéh
AKRABATTA
Dj. Sartabeh
SARTABA
Jourdain
Dj. el-Kahmoun
Beit-Lahm
Esdoud
AZOT
Yebna
JABNIA, JAMNIA
Beit Djibrin
ELEUTHEROPOLIS
Montée de Sis
Désert de Thécue
Désert de Ziph
Désert de Maon
Vallée d'Achor
Montée d'Adommim
Quarantaine
Mont Abarim
Mont Hor
Lac Asphaltite
Mer Morte
Djebel Ch'ô
Djebel Djil'ad
Nahr Roubin
Nahr Sukrein
Wadi Ghazzeh
Wadi el-Arish
Torrent d'Égypte
Ain Qadis
CADESBARNE
Ain el-Weibeh
Montée de Scorpions
Dj. Hadireh
Abdéh
Ruines
Ain el-Muweileh
Ain Guseimeh
Umm Seimour
Ruman
Ain el-Mouar
Ain Guseimeh
Ain el-Weibeh
Ain el-Mouar
Ain Sarsar
Ain Sarsar
Ain Sars

CARTE
DE LA JUDÉE
et
DE LA TRIBU DE JUDA
MER MORTE
LAC ASPHALTITE
Désert de Thécué
Montée de Sis
Désert de Ziph
Désert de Maon
Désert de Juda
Montée du Scorpion
Acrabatha
ÉDOM
ARABAH
Région inexplorée
Ghazzeh
GAZA
Ashdod
ASHDOD
Ashkelon
ASCALON
Ekron
EKRON
Gath
GATH
Jabneh
JAMNIA
Lachis
LACHIS
Eglon
ÉGLON
Libnah
LIBNAH
Maresa
MARESA
Hebron
HEBRON
Kiriath-Arbé
CARIATH-ARBÉ
Ziph
ZIPH
Carmel
CARMEL
Maon
MAON
Arad
ARAD
Masada
MASADA
Engaddi
ASASONTHAMAR
Kir-Moab
KIR-MOAB
Rabbath-Moab
AREOPOLIS
Aroer
AROER
Thamar
THAMAR
Tophel
TOPHEL
Elusa
ÉLUSA
Berseba
BERSABÉE
Molada
MOLADA
Beth-Marchaboth
BETHMARCHABOTH
Remmon
REMMON
Anim
ANIM
Jether
JETHER
Jesué
JESUÉ
Sahel Oumm Boatéin
Sahel Farah
Dj. Oumm Roudjoum
Dj. Scheqaïb
Dj. Zibbiyeh
Dj. Oasdoum
Dj. Hadiréh
Dj. Roubaï
Dj. Maderah
Dj. Labrousch
Djébel Labrousch
Djébel el-Haditeh
Djébel et-Tour
Dj. el-Monzeiqah
Dj. el-Karra
Dj. Eraq
Ras el-Khanzireh
Ras Hisch
Ras Abou Taraïfi
Ras Zoueirah
Ras Mersed
Ras Sebkah
Sebkah
Chor el-Keifeh
Chor el-Safiyeh
Ain el-Arous
Ain el-Yémen
Ain Houyab
Ain el-Khouvar
Ain el-Doserein
Ain es-Sarah
Ain Zeboub
Ain Téraïbéh
Ain Didi
Ain Djemmam
Ain Hanâm
Ain Sarah
Ain Sebbeh
Ain Tamar
Ain Ouadi
Ain Ouadi
Ain Ouadi

son, *Manners and Customs of the ancient Egyptians*, édit. Birch, t. III, p. 60 (fig. 465).

Il n'est presque pas question de volailles dans l'Ancien Testament. L'oie n'était pas absolument inconnue en Palestine; mais elle n'est jamais nommée. Elle pouvait cependant être comprise au nombre de ces animaux engraissés qui étaient servis à la table de Salomon, III Reg., IV, 23 (hébreu, V, 3), et qui sont désignés sous le nom de *barburim*. Voir t. I, col. 1458. Le Samaritain rend par le même terme, ברברי, le mot *yansûf*, Lev., XI, 17, qui désigne des oiseaux aquatiques. A Jérusalem, Néhémie traitait chaque jour à ses frais cent cinquante hommes, sans compter les hôtes de passage, et, outre la viande de boucherie, et il leur donnait de la volaille, dont des oies faisaient sans doute partie. II Esd., V, 18. Cf. Tristram, *Natural History of the Bible*, Londres, 1889, p. 220. H. LESÊTRE.

463. — Chasse aux oies sauvages. D'après Lepsius, *Denkmäler*, Abth. II, Blatt 131.

464. — Égyptiens préparant des conserves d'oie. D'après Champollion, *Monuments de l'Égypte*, pl. CLXXXV.

OIGNON (hébreu : *beṣâlîm;* Septante : κρόμμυα Vulgate : *cæpe*), plante potagère.

I. DESCRIPTION. — Ce terme s'applique souvent aux bulbes que possèdent la plupart des Liliacées, sortes de tiges courtes et souterraines entourées par la base persistante de feuilles transformées en écailles. Mais il désigne particulièrement un légume dont l'usage comme condiment remonte à la plus haute antiquité, *Allium Cepa* (fig. 466). Tous les aulx se reconnaissent à l'odeur spéciale et pénétrante qui s'exhale de leurs diverses parties : celle de l'oignon suffirait à le distinguer de ses congénères. Mais son bulbe est non moins caractéristique, très renflé, arrondi ou même déprimé, et restant ordinairement simple jusqu'à la fin, alors que dans la plupart des autres espèces il devient multiple en produisant sur son pourtour de petits bulbes secondaires ou caieux qui s'en détachent tôt ou tard pour multiplier la plante. Les écailles se recouvrent entièrement les unes les autres comme autant de tuniques, les plus internes demeurant épaisses, charnues, gorgées de matières nutritives, protégées par celles de la surface bientôt sèches et membraneuses. Les feuilles qui en partent sont disposées sur deux rangs, à limbe creux et très dilaté puis progressivement aminci jusqu'à l'extrémité. Au centre s'allonge la hampe florifère, elle-même fistuleuse et ventrue, surtout vers le tiers inférieur, dépassant la longueur des feuilles et terminée par une ombelle fournie de forme globuleuse. Chacun des nombreux pédicelles supporte une fleur blanche ou teintée de violet, puis une capsule obscurément triquètre remplie à la maturité de graines noires, aplaties-anguleuses. Celles-ci sous un tégument crustacé renferment un embryon logé dans un albumen charnu-huileux. L'oignon originaire des montagnes de l'Asie centrale s'est répandu partout grâce à la facilité de sa culture sous les climats les plus extrêmes, et, par suite, a fourni des variétés fort nombreuses. A l'exception de celle qu'on nomme oignon-patate, et qui est franchement vivace par ses caieux, toutes sont bisannuelles et périssent après la floraison : elles doivent donc être

465. — Le dieu Seb. D'après Wilkinson, *Manners and Customs*, t. III, fig. 516.

multipliées par le semis. Dans la race vulgairement appelée oignon d'Égypte ce sont au contraire des bulbilles qui se forment au sommet de la hampe à la place des graines, et qui en remplissent les fonctions.

II. Exégèse. — Les *beṣâlim* que les hébreux au désert regrettaient si vivement de ne plus trouver comme en Égypte (Num., xi, 5) et qui sont mentionnés entre les poireaux et l'ail, sont certainement des oigons (*Allium Cepa*). Le nom de cette plante qui en arabe, en syriaque, en éthiopien, conserve les mêmes lettres radicales, les

466. — *Allium Cepa.*

traductions des Septante, de la Vulgate, des Targums, ne laissent pas de doute à cet égard. I. Löw, *Aramäische Pflanzennamen*, in-8°, Leipzig, 1881, p. 74. Les Égyptiens modernes désignent encore l'*Allium Cepa* par le nom de *basal* ou *bussul*, qui rappelle les *beṣâlim* hébreux (singulier *bâṣel*).

Les Égyptiens, dont les Hébreux regrettent les succulents oignons, ont cultivé cette plante potagère dès les temps les plus reculés. Hérodote, II, xxv, raconte même qu'on dépensa pour les ouvriers de la grande pyramide la somme fabuleuse de seize cents talents d'argent en radis, en oignons et en aulx. Mais ces chiffres qu'on montra à l'historien grec dans une inscription des pyramides sont probablement, selon M. Maspero, *Nouveau fragment d'un commentaire sur le livre II d'Hérodote*, dans l'*Annuaire de la société pour l'encouragement des études grecques en France*, 1875, p. 16, « les chiffres des *milliers* qui dans beaucoup de proscynèmes, servent à marquer les quantités de choses diverses présentées à un dieu pour qu'il les transmette au mort. » Cf. G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, t. i, p. 380, note 1. La représentation de ce légume est très fréquente dans les monuments. Ici, à Beni-Hassan, nous assistons à la récolte des oignons : un jardinier les arrache et les lie en bottes. Voir t. iii, fig. 181, col. 927. Là sur un bas-relief de Saqqarah, c'est une marchande qui se rend à la ville, une corbeille de légumes sur la tête, et trois bottes d'oignons sur l'épaule. Fr. Wönig, *Die Pflanzen in alten Aegypten*, in-8°, Leipzig, 1886, p. 196. Ailleurs, Leipsius, *Denkmäler*, Abth. ii, Bl. 96, une des scènes d'un marché égyptien, représente un fellah exposant des oignons et du blé dans un panier, et en face deux pratiques apportant en échange l'un deux colliers de verroterie, l'autre un éventail. Cf. fig. 512, t. ii, col. 1556, au registre d'en bas à droite. On peut voir au Musée Guimet reproduit d'après une peinture des tombeaux un marchand d'oignons et de concombres attaqué par

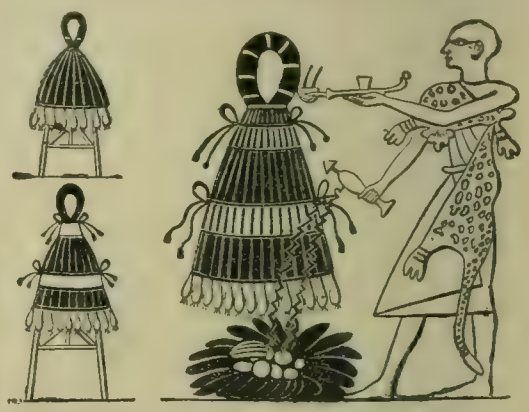

467. — Prêtre égyptien offrant des oignons. Thèbes. D'après Wilkinson, *Manners and customs*, 2e édit., t. i, fig. 9.

un singe. Mais le plus fréquemment ce qu'on trouve dans les tombeaux ce sont des tables d'offrande, chargées d'oignons, souvent attachés en botte. Comme les Égyptiens estimaient beaucoup cet aliment, ils ne pouvaient manquer de l'offrir habituellement à leurs défunts. Pour les offrir aux dieux on les disposait en bottes ayant la forme de couronne ou de bonnet, Wilkinson, *The Manners and Customs*, t. i, p. 181, t. ii; p. 515 (fig. 467). Au Louvre, parmi les végétaux antiques du Musée Égyptien, se trouve un carton renfermant une centaine d'oignons (*allium cepa*) torréfiés, comme on le faisait pour les offrandes d'orge et de blé, V. Loret et J. Poisson, *Études de botanique égyptienne*, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et archéol. égypt.*, t. xvii, 1895, p. 184. Du reste on les rencontre souvent bien conservés dans les tombeaux. Rien de plus doux, de plus savoureux que les oignons d'Égypte qu'on mangeait crus ou cuits. Wilkinson, t. ii, p. 26, Dans ces pays chauds ils étaient un excellent excitant de l'appétit et souvent la nourriture habituelle. Il semblerait que le nom d'une plante si commune devrait avoir été reconnu avec certitude dans les textes : on est cependant encore réduit à des conjectures. Comme le signe égyptien qui représente un oignon ⍋ se prononce *houdj*, on en a conclu que ce devait être le nom de la plante. Ce pourrait être cependant un nom générique signifiant *bulbe* et s'appliquant

aux plantes à bulbe. Le nom copte de l'oignon, il est vrai, ϩⲓⲧⲓ, *hitit*, rappelle l'égyptien *houdj*. Dans un tombeau de Thèbes à côté d'un personnage qui porte une botte d'oignons, M. Maspero a lu le mot , *badjar, badjal*, qui donne, semble-t-il, l'origine du *bésél* hébreu et du *baṣal* arabe, l'*allium cepa*. V. Loret, *La Flore pharaonique*, 2e édit., 1892, p. 36; O. Celsius, *Hierobotanicon*, in-8°, Amsterdam, 1748, t. II, p. 83-89.

E. Levesque.

OINT. Messie en hébreu et Christ en grec signifient « oint ». Voir Messie, col. 1032; Christ, t. II, col. 717.

OISEAU (hébreu : *ṣippôr*, de *sâfar*, « siffler; » *gôzâl*, « jeune oiseau; » *'efroah*, « petit oiseau; » *ba'al kânâf*, « possesseur d'ailes; » *'ôf*, « aile, » désignant collectivement les oiseaux; chaldéen : *ṣippar, 'ôf* : Septante : ὄρνεον, ὄρνις, ὀρνίθιον, πετεινόν, πτερωτόν; Vulgate : *avis, volatile, volucris, pennatum*), animaux vertébrés, revêtus de plumes, et dont les membres antérieurs sont conformés pour le vol. Leur bouche est pourvue d'un bec dont la forme varie beaucoup, selon les espèces. Tous les oiseaux sont ovipares, voir Œuf, col. 1754, et la plupart construisent des nids pour y déposer leurs œufs et leurs petits. Voir Nid, col. 1620.

I. Les oiseaux de Palestine. — 1° L'ornithologie palestinienne est très riche. Tristram a collectionné dans ce pays 322 espèces, auxquelles une trentaine d'autres peuvent être ajoutées. Sur ce nombre, 26 sont particulières à la Palestine ou aux pays limitrophes; 8 appartiennent à l'Asie orientale; 32 sont communes à l'Arabie et à l'Afrique orientale, et enfin 260 se retrouvent en Europe. Les oiseaux de proie sont remarquables par leur variété et leur grande quantité. Bien que d'une superficie assez limitée, la Palestine a des côtes maritimes très étendues, sur lesquelles se rencontrent en abondance les oiseaux de mer. Les oiseaux des plaines se donnent rendez-vous dans les riches contrées de Saron et d'Esdrelon. Les collines, les bois, les rochers, les montagnes, les déserts ont leurs hôtes particuliers et fort nombreux. Le climat appelle dans le pays, pendant l'hiver, les oiseaux du nord, et pendant l'été ceux de l'Afrique. L'élévation exceptionnelle de la température qui règne dans la vallée du Jourdain et autour de la mer Morte permettent à des oiseaux de type tropical d'y séjourner habituellement. Toutes ces conditions réunies expliquent la richesse de la Palestine en oiseaux de tant d'espèces. Cf. Tristram, *The natural History of the Bible*, Londres, 1889, p. 165-167. — 2° Les oiseaux mentionnés dans la Bible et cités dans ce Dictionnaire sont les suivants, d'après la classification de Linné et de Cuvier :

I. *Rapaces*, oiseaux carnassiers, qui ont un bec fort et crochu, des serres puissantes et acérées et une vue très perçante, soit au grand jour, soit au crépuscule, d'où deux familles : *Diurnes* : Aigle, t. I, col. 298. — Aigle de mer ou Orfraie, t. I, col. 305. — Busard, t. I, col. 1974. — Circaète, t. II, col. 772. — Crécerelle, t. II, col. 1105. — Émouchet, t. II, col. 1764. — Épervier, t. II, col. 1829. — Faucon, t. II, col. 2181. — Gypaète, t. III, col. 371. — Milan, t. IV, col. 1084. — Vautour. — *Nocturnes* : Chat-huant, t. II, col. 627. — Chevêche, t. II, col. 683. — Chouette, t. II, col. 716. — Duc, t. II, col. 1508. — Effraie, t. II, col. 1598. — Hibou, t. III, col. 702.

II. *Grimpeurs*, ayant les doigts conformés pour grimper sur les plans verticaux ou inclinés : Coucou, t. II, col. 1059.

III. *Palmipèdes*, oiseaux aquatiques dont les doigts sont palmés pour faciliter la nage; ils sont divisés en quatre familles : *Cryptorhines*, à narines peu visibles : Cormoran, t. II, col. 1006. — Pélican. — *Longipennes*, avec des ailes appropriées au long vol : Mouette, t. IV, col. 1326. — Pétrel. — *Lamellirostres*, dont le bec a des lamelles cornées sur les bords : Canard, t. II, col. 120. — Cygne, t. II, col. 1162. — Oie, t. IV, col. 1760. — *Plongeurs*, à ailes courtes en forme de nageoires : Plongeurs.

IV. *Échassiers*, oiseaux à longues pattes, formant quatre familles : *Coureurs*, disposés pour courir, plutôt que pour voler : Autruche, t. I, col. 1279. — *Hérodiens*, oiseaux de rivage, à vol puissant : Butor, t. I, col. 1979. — Cigogne, t. II, col. 756. — Demoiselle de Numidie, t. II, col. 1365. — Grue, t. III, col. 354. — Héron, t. III, col. 654. — *Limicoles*, oiseaux de marais, vivant surtout de vers : Ibis, t. III, col. 802. — Pluvier. — *Macrodactyles*, à doigts longs et très fendus, pour marcher sur les herbes des marais : Porphyrion.

V. *Gallinacés*, oiseaux granivores et lourds d'allure, parmi lesquels se rangent la plupart des oiseaux domestiques; ils forment deux familles : *Colombidés*, volant aisément et perchant sur les arbres ou dans des endroits élevés : Colombe ou pigeon, t. II, col. 846. — Tourterelle. — *Gallinacés* proprement dits, volant difficilement et perchant assez bas : Caille, t. II, col. 33. — Coq, t. II, col. 951. — Paon. — Perdrix. — Poule.

VI. *Passereaux*, oiseaux en général de petite taille, parmi lesquels se rangent tous ceux qui ne sont pas compris dans les classes précédentes : Corbeau, t. II, col. 958. — Corneille, t. II, col. 1013. — Engoulevent, t. II, col. 1804. — Grive, t. III, col. 351. — Hirondelle, t. III, col. 719. — Huppe, t. III, col. 779. — Martinet t. III, col. 720. — Passereau.

Outre les traits particuliers qui se rapportent à chacune de ces espèces d'oiseaux et qui sont décrits dans les articles qui les concernent, la Sainte Écriture renferme encore un assez grand nombre de remarques sur les oiseaux en général.

II. Place des oiseaux dans la création. — 1° Le récit de la création assigne au cinquième jour l'apparition des oiseaux sur la terre. Gen., I, 21. Dans la série géologique, on reconnaît leurs traces dès le commencement de l'époque secondaire, durant la période triasique. Cf. Cosmogonie, t. II, col. 1043; Tristram, *The natural History*, p. 156. Adam eut à donner des noms aux oiseaux. Gen., II, 19, 20. L'homme reçut formellement le pouvoir de les dominer. Gen., I, 26, 28. Ce pouvoir fut confirmé après le déluge, Gen., IX, 2, et plusieurs fois rappelé par la suite. Ps. VIII, 9; Bar., III, 17; Eccli., XVII, 3. — Saint Jacques, III, 7, remarque que toutes les races d'oiseaux peuvent être domptées par l'homme. — 2° A l'époque du déluge, Dieu voulut exterminer tous les êtres, jusqu'aux oiseaux du ciel, Gen., VI, 7; il ordonna à Noé de faire entrer dans l'arche sept paires de chacun d'eux, Gen., VII, 2, ce qui fut fait. Gen., VII, 14. Tous les autres périrent. Gen., VII, 21, 23. Le déluge passé, les oiseaux de l'arche sortirent, Gen., VIII, 17, 19. Si on admet l'universalité absolue du déluge, il faut supposer toute une série de miracles pour expliquer le rassemblement dans l'arche des sept paires d'oiseaux de chaque espèce. Avec la théorie de l'universalité restreinte, cf. t. II, col. 1351, il suffit d'admettre que Noé n'a eu à s'occuper que de certaines espèces d'oiseaux plus faciles à rassembler et plus utiles à conserver. D'ailleurs le patriarche ne se borna pas aux oiseaux qui peuvent être mangés, puisque des corbeaux furent admis dans l'arche. Gen., VIII, 7. Noé se sert successivement de deux oiseaux, le corbeau et la colombe, pour se rendre compte de l'état du sol après la décroissance des eaux. Gen., VIII, 6-9. Le même trait se retrouve dans le récit chaldéen du déluge, col. 111, 147-155. Cf. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. I, p. 320. Les anciens navigateurs emportaient avec eux des oiseaux destinés à leur indiquer la proximité ou la direction du rivage. Voir Colombe, t. II, col. 847. — 3° Dieu, maître des oiseaux,

comme de toutes les créatures, les connaît tous. Ps. L (XLIX), 11. Il les a faits moins sages que l'homme, Job, XXXV, 11, et la sagesse leur est cachée, Job, XXVIII, 21; ils n'en sont pas moins capables d'apprendre à l'homme que Dieu a fait toutes choses. Job, XII, 7. Ils tremblent devant Dieu, Ezech., XXXVIII, 20, et lui ont obéi en pleuvant au désert comme le sable pour nourrir es Hébreux. Ps. LXXVIII (LXXVII), 27; Sap., XIX, 11. Aussi est-ce à bon droit qu'ils sont invités à bénir le Seigneur. Ps. CXLVIII, 10; Dan., III, 80. — 4° Les oiseaux sont souvent associés au sort de l'homme, ainsi que les autres animaux. Dieu fait alliance avec l'homme et avec les oiseaux qui dépendent de lui. Gen., IX, 9; Ose., II, 18. Par contre, les oiseaux sont châtiés avec l'homme ou disparaissent pour sa punition. Jer., IX, 10; XII, 4; Ose., IV, 3; Soph., I, 3.

III. Les oiseaux dans la législation mosaïque. — 1° La loi défend de manger certaines espèces d'oiseaux. Lev., XI, 13-19; XX, 25; Deut., XIV, 11-18; cf. Act., X, 12; XI, 6. La défense porte sur les rapaces, les palmipèdes, les échassiers, et, parmi les passereaux, sur tous les corvidés et sur la huppe. De fait, la chair de tous ces oiseaux est répugnante ou indigeste, à raison du genre d'aliments dont ils se servent, et les tribus de Syrie et d'Arabie ont sur ce point les mêmes idées que les anciens Israélites, à quelques exceptions près. Il restait à ces derniers l'usage des gallinacés et d'un bon nombre de passereaux. La Loi ne s'inspirait pas seulement d'une pensée d'hygiène; elle tendait surtout à préconiser l'idée de la pureté qui doit présider à tous les actes de l'Israélite. Cf. t. III, col. 861. Ezéchiel, XLIV, 31, rappelle aux prêtres la défense de manger la chair des oiseaux morts ou déchirés. Cette défense est renouvelée de Lev., XXII, 8, qui ne parle que des bêtes en général. — 2° Le sang de l'oiseau comestible pris à la chasse devait être répandu sur le sol et recouvert de terre. Lev., XVII, 13. Voir Sang. — 3° Quand on prenait un nid avec les petits ou les œufs, il fallait laisser la mère en liberté. Deut., XXII, 6. Cette prescription était destinée à maintenir parmi les Israélites des habitudes de douceur et de bienveillance, même envers les animaux. — 4° Le Décalogue défendait expressément toute image taillée et toute figure « de ce qui est en haut dans le ciel ». Exod., XX, 4. Il s'agissait de « toute image d'oiseau qui vole dans le ciel ». Deut., IV, 17. Cette défense devait couper court à toute tentative de culte idolâtrique, et ce n'est pas sans raison que saint Paul reproche aux gentils d'avoir adoré des images d'oiseaux. Rom., I, 23. On sait que beaucoup de divinités égyptiennes étaient représentées avec des figures d'oiseaux, Horus avec celle de l'épervier, cf. t. II, col. 1829; Thot avec celle de l'ibis, cf. t. III, col. 801; Seb avec celle de l'oie. Cf. col. 1761, etc. Les Hébreux avaient été en Égypte témoins de ce spectacle, contre lequel il importait de les prémunir. C'est à raison de cette loi que la présence à Jérusalem des aigles romaines constituait pour les Juifs un attentat sacrilège. Voir Abomination de la désolation, t. I, col. 71. Hérode avait placé sur la grande porte du Temple, contrairement à cette même loi, un grand aigle d'or, symbole de la domination romaine. Les docteurs juifs virent là un outrage à leur religion. Pendant la dernière maladie du roi, deux d'entre eux, Judas et Matthias, excitèrent les jeunes gens qu'ils instruisaient à faire disparaître l'emblème prohibé. Ceux-ci, en plein midi, abattirent l'aigle à coups de haches. Une quarantaine d'entre eux furent saisis. Par ordre du roi, les deux docteurs et les principaux exécuteurs de l'acte furent brûlés vifs et les autres égorgés. Josèphe, *Ant. jud.*, XVII, VI, 2, 3; *Bell. jud.*, I, XXXIII, 2-4.

IV. Les oiseaux dans les sacrifices. — 1° Au sortir de l'arche, après le déluge, Noé offrit à Dieu des holocaustes d'animaux et d'oiseaux purs. Gen., VIII, 20. — 2° Abraham, sur l'ordre de Dieu, offrit aussi un sacrifice comprenant une génisse, une chèvre, un bélier, une tourterelle et une jeune colombe. Les quadrupèdes furent partagés et leurs deux moitiés mises en face l'une de l'autre; mais les oiseaux furent laissés entiers. Gen., XV, 9, 10. Cet usage de ne pas mettre les oiseaux en morceaux dans les sacrifices, probablement à cause de leur faible volume, fut plus tard consacré par la Loi. Lev., I, 17. — 2° On ne pouvait admettre pour les holocaustes que des colombes ou des tourterelles. Lev., I, 14. Voir Colombe, t. II, col. 848; Tourterelle. Pour la purification du lépreux, il fallait « deux oiseaux vivants purs ». Lev., XIV, 4. Ces oiseaux, *ṣipporim*, sont appelés ὀρνίθια par les Septante et *passeres* par la Vulgate. Il ne s'agit pas ici nécessairement de colombes ou de tourterelles, réservées pour le sacrifice que le lépreux offrira dans le sanctuaire, Lev., XIV, 22, mais d'oiseaux purs quelconques, gallinacés ou passereaux. Cf. *Gem. Jerus. Nazir*, 51, 2. Dans les sacrifices publics, on n'offrait jamais d'oiseaux, *Siphra*, f. 64, 1, et dans les autres sacrifices qui comportaient des offrandes d'oiseaux, il n'y avait pas à s'inquiéter de leur sexe ni de leurs défauts, *Siphra*, f. 239, 9, parce que la Loi ne parlait de ces choses qu'à propos des quadrupèdes. Lev., XXII, 19.

468. — Oiseau en bois, à roulette.
D'après Fl. Petrie, *Hawara, Biahmu and Arsinoe*, pl. XIII, 21.

— 3° Des règles spéciales déterminaient la manière dont les oiseaux destinés aux sacrifices devaient être immolés. Le prêtre les égorgeait avec l'ongle. Lev., I, 15. Dans ce but, il prenait l'oiseau de la main gauche, les deux derniers doigts saisissant les pattes, le pouce et l'index tenant le cou retourné. Puis, avec le pouce de la main droite, il coupait le cou de l'oiseau, de manière à le séparer pour les holocaustes, Lev., I, 15, et à le laisser adhérent au corps pour les sacrifices expiatoires. Lev., V, 8. Cf. *Sebachim*, 64, 2. Les prêtres seuls exécutaient cette immolation, et elle passait pour une de leurs fonctions les plus difficiles. Cf. *Siphra*, f. 66, 2; *Gem. Joma*, 47, 2; 49, 2. Bien que cette immolation pût se faire d'un côté quelconque de l'autel, l'usage était de se tenir, pour les holocaustes, au sud-est, près de l'endroit où devaient être jetées les entrailles et les plumes, Lev., I, 16, et au sud-ouest pour les autres sacrifices. Cf. *Siphra*, f. 67, 1; *Sebachim*, VI, 2; Iken, *Antiquitates hebraicæ*, Brême, 1741, p. 175; Reland, *Antiquitates sacræ*, Utrecht, 1741, p. 159. Dans la Mischna, le traité *Kinnim* s'occupe des offrandes d'oiseaux dans les sacrifices des pauvres.

V. Mœurs des oiseaux. — Différents traits bibliques se rapportent aux mœurs des oiseaux en général, sans compter ceux qui concernent chaque espèce en particulier. — 1° *Leur vol*. Le vol est la caractéristique des oiseaux, d'où les noms de *baʿal kânâf*, « maître d'ailes, » Prov., I, 17; Eccle., X, 20, de *kol kânâf*, « toute aile, » tous les oiseaux, Gen., VII, 14, et de *ʿof*, « aile, » Gen., I, 21, 30; Lev., XVII, 13; Dan., II, 38, etc., pour désigner les oiseaux en général. Éliphaz, voulant démontrer à Job que ses malheurs ne sont pas naturels, lui demande

si l'homme est né pour la peine comme les *benê rešef*, les fils de la foudre pour voler. Job, v, 7. Par ces fils de la foudre, les Septante entendent les petits du vautour, νεοσσοὶ γυπός, et la Vulgate les oiseaux, *aves*. Les modernes croient que ces « fils de la foudre » ou « fils de la flamme » sont les étincelles, les anges, etc. La traduction adoptée par les versions se base sur ce fait que, quand il est question de vol, c'est tout d'abord aux oiseaux que l'on pense. — Le livre de la Sagesse, v, 11, décrit ainsi le vol des oiseaux : « L'oiseau s'envole à travers les airs sans qu'on puisse trouver trace de son passage; on n'entend que le bruit de ses ailes qui frappent l'air léger et s'y frayent un chemin avec effort; il le traverse par le mouvement de ses ailes et l'on ne trouve plus ensuite par où il a passé. » Osée, ix, 11, dit que la gloire d'Israël s'envole comme l'oiseau. S'appuyer sur les mensonges, c'est poursuivre l'oiseau à travers les airs. Prov., x, 4 (Vulgate). Les malédictions injustifiées sont comme l'oiseau qui vole, Prov., xxvi, 2, elles ne laissent pas plus de traces que le vol de l'oiseau. Les nuées sont comparées à des oiseaux qui volent, et la neige à des oiseaux qui s'abattent. Eccl., xlv, 15, 19. Les filles de Moab seront comme des oiseaux qui fuient, comme une nichée que l'on disperse. Is., xvi, 2. Comme l'oiseau, dans son vol, se rend de tous côtés, en dépit des obstacles, l'Ecclésiaste, x, 20, recommande de ne pas maudire le roi, même en secret, « car l'oiseau du ciel emporterait ta voix et l'animal ailé publierait tes paroles. » C'est l'équivalent de notre proverbe : « Les murs ont des oreilles, » mais sous une forme plus gracieuse et d'ailleurs appropriée à un pays de vie en plein air. Baruch, vi, 21, 70, remarque que les oiseaux volent sur la tête des idoles et même se posent sur elles. — 2° *Leur séjour*. Les oiseaux ont leur nid, dans lequel ils habitent pendant qu'ils couvent et élèvent leurs petits. Voir Aire, t. i, col. 329, 6; Nid, t. iv, col. 1620. Matth., viii, 20; Luc., ix, 58. Ils déploient leurs ailes sur leur couvée, Is., xxxi, 5, et ressemblent à l'exilé quand ils errent loin de leur nid. Prov., xxvii, 8. Ils habitent aussi dans les branches des arbres, et la Sainte Écriture compare volontiers à un arbre assez développé pour abriter les oiseaux dans ses branches soit un puissant royaume, Ezech., xxxi, 6, 13, soit un grand monarque, Dan., iv, 9, 11, 18, soit surtout le royaume messianique. Ezech., xvii, 23; Matth., xiii, 32; Marc., iv, 32; Luc., xiii, 19. Les oiseaux aiment à fréquenter le bord des ruisseaux, Ps. civ (ciii), 12, et à se réunir avec ceux de la même espèce. Eccli., xxvii, 10. Les oiseaux sauvages s'établissent dans les ruines solitaires. Apoc., viii, 2. — 3° *Leur nourriture*. A part les oiseaux

469. — La stèle des vautours. Musée du Louvre.

de proie, qui se nourrissent de chair, les palmipèdes et les échassiers, dont beaucoup se nourrissent de poisson, cf. I Cor., xv, 39, la plupart des autres oiseaux sont granivores. Le panetier du pharaon voyait en songe les oiseaux du ciel manger les pâtisseries contenues dans la corbeille qu'il portait sur la tête. Gen., xl, 17. Les oiseaux ne sèment point, mais Dieu les nourrit. Matth., vi, 26. Voir Corbeau, t. ii, col. 960. Ils mangent le grain qu'ils aperçoivent sur le sol. Matth., xiii, 4; Marc., iv, 4; Luc., viii, 5. — 4° *Leur chant*. Les oiseaux font résonner leur voix dans le feuillage. Ps. civ (ciii), 12; Cant., ii, 12. Le livre de la Sagesse, xvii, 17, parle du « chant mélodieux des oiseaux dans les rameaux épais des arbres ». Les oiseaux chanteurs, fauvettes, merles, rossignols, etc., abondent dans les arbres de la vallée du Jourdain et des autres vallées boisées. Cf. Tristram, *The natural History*, p. 161. Le vieillard se lève au chant de l'oiseau. Eccle., xii, 4. Voir Coq, t. ii, col. 952.

VI. Chasse des oiseaux. — Voir Chasse, t. ii, col. 621; Filet, col. 2245; Piège. 1° La Sainte Écriture compare l'homme prémuni contre la tentation, aux oiseaux sous les yeux desquels on tend en vain des filets, Prov., i, 17; l'homme qui doit se dégager d'une caution, à l'oiseau qui s'échappe de la main de l'oiseleur, Prov., vi, 5; le jeune homme qui se laisse séduire par la courtisane, à l'oiseau qui se précipite dans le filet sans savoir qu'il y va pour lui de sa vie, Prov., vii, 23; celui qui froisse un ami, à celui qui fait fuir les oiseaux en leur jetant une pierre, Eccli., xxii, 25 (18); xxvii, 21 (19); l'homme sur qui fond le malheur, aux oiseaux sur lesquels s'abat tout d'un coup le filet, Eccle., ix, 12; les ennemis de Jérusalem, au chasseur qui poursuit le passereau à coups de pierres, Lam., iii, 52, 53; Éphraïm coupable, aux oiseaux du ciel qu'abat le filet, Ose., vii, 12: enfin la justice de Dieu qui fond sur Israël infidèle, à l'oiseau qui se précipite sur l'appât du piège. Am., iii, 5. Cf. Van Hoonacker, dans la *Revue biblique*, 1905, p. 171.

Pour entendre leur chant et contempler leurs ébats, on aimait à tenir les oiseaux captifs, Job, xl, 24, et à les mettre en cage. Jer., v, 27. Voir Cage, t. ii, col. 30. A défaut d'oiseaux vivants, les enfants jouaient avec des imitations en bois, comme ce pigeon à roulettes qu'on a retrouvé en Égypte (fig. 468). — 2° Les chasseurs se proposaient surtout la capture des oiseaux comestibles. Les petits oiseaux étaient en Orient un objet très commun de commerce et de consommation. Cf. Matth., x, 29; Luc., xii, 6. Aujourd'hui encore, dans les marchés, on voit de longs chapelets de moineaux et d'autres oiseaux mis en vente par les oiseleurs. Les gargotiers syriens les vendent souvent tout plumés, troussés, alignés sur de petites brochettes de bois, et rôtis. En dehors des engins communément employés pour la chasse aux oiseaux, flèches, pierres, filets et pièges, rien ne prouve que les Hébreux se soient servis des chiens, comme les Égyptiens et les Assyriens, ni des faucons, comme les Grecs, les Arabes et beaucoup d'autres peuples orientaux. Le chien étant un animal impur, il est peu probable que les Israélites aient jamais consenti à manger un oiseau qu'il aurait souillé de son contact. Cf. Exod., xxii, 31; Lev., xxii, 8. Quant à la fauconnerie, la Sainte Écriture n'y fait aucune allusion et, à vrai dire, la conformation du sol en Palestine est fort peu favorable à ce genre d'exercice. Cf. Tristram, *The natural History*, p. 161-165. Sur la chasse des cailles, voir t. ii, col. 36.

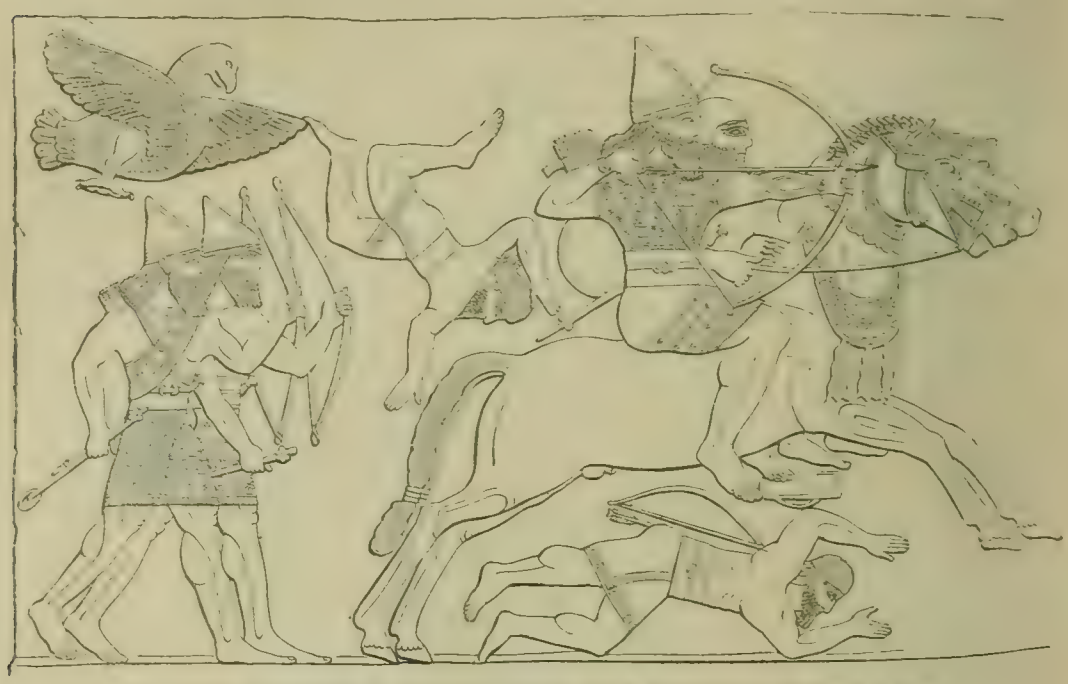

470. — Oiseau de proie attiré par les cadavres. D'après Layard, *Monuments of Nineveh*, t. i, pl. 26.

VII. Les oiseaux de proie. — Il est souvent fait mention des oiseaux de proie en général, désignés par le mot *'ayît* en hébreu. Gen., xv, 11; Is., xviii, 6; Ezech., xxxix, 4. — 1° Quand Abraham eut divisé les victimes de son sacrifice, les oiseaux de proie accoururent pour en prendre leur part et le patriarche fut obligé de les chasser. Gen., xv, 11. Joseph annonça au panetier du pharaon qu'il serait pendu et que les oiseaux déchiqueteraient son corps. Gen., xl, 19. Pendant plusieurs mois, Respha demeura auprès des cadavres des sept fils de Saül pour empêcher les rapaces de les dévorer. II Reg., xxi, 10. — 2° On trouve assez souvent

dans la Sainte Écriture cette malédiction portée contre les coupables : qu'après leur mort ils soient dévorés par les oiseaux du ciel et les animaux des champs! Moïse annonce aux Israélites que, s'ils sont infidèles au Seigneur, leurs cadavres seront la pâture des oiseaux et des bêtes que personne ne chassera. Deut., XXVIII, 26. Jérémie, VII, 33, répète la même annonce. Il revient plusieurs fois sur ce sujet avec grande insistance. Jer., XV, 3; XVI, 4; XIX, 7; XXXIV, 20. La menace se réalisa. Les Israélites purent se plaindre que leur ville et leur Temple fussent en ruines et que les cadavres des leurs aient été livrés en pâture aux oiseaux du ciel. Ps. LXXIX (LXXVIII), 1, 2. — Le même sort est prédit aux ennemis d'Israël, aux Éthiopiens, Is., XVIII, 6; aux Égyptiens, Ezech., XXIX, 5; XXXII, 4; à Gog., XXXIX, 4. Le prophète invite, de la part de Dieu, les oiseaux de toute sorte à venir se rassasier au sacrifice des ennemis immolés. Ezech., XXXIX, 17. Saint Jean reproduit cette invitation pathétique à tous les oiseaux qui volent à travers le ciel : « Venez, rassemblez-vous pour le grand festin de Dieu, pour manger la chair des rois, la chair des chefs de guerre, la chair des vaillants! » Apoc., XIX, 17-21. — A plusieurs grands coupables, il est annoncé que les oiseaux du ciel dévoreront leur cadavre. Ainsi en arriva-t-il pour les descendants de Jéroboam, III Reg., XIV, 11; pour ceux de Baasa, III Reg., XVI, 4, et pour ceux d'Achab. III Reg., XXI, 24. — Quand David et Goliath sont en présence, ils ne manquent pas de vouer mutuellement le cadavre de l'adversaire aux oiseaux du ciel. I Reg., XVII, 44, 46. — Antiochus Épiphane, frappé par la vengeance divine, promettait d'égaler aux Athéniens ces mêmes Juifs « qu'il avait jugés indignes de sépulture, et dont il avait dit qu'il livrerait leurs cadavres en proie aux oiseaux du ciel et aux bêtes féroces ». II Mach., IX, 15. — Quand le général syrien, l'impie Nicanor, eut été défait et mis à mort, Judas Machabée fit couper sa langue en morceaux pour qu'on la donnât en pâture aux oiseaux. II Mach., XV, 33. — 3° L'idée d'abandonner le cadavre d'un ennemi en pâture aux oiseaux de proie est commune à tous les anciens peuples de l'Orient, et même aux Grecs et aux Latins. Cf. *Iliad.*, I, 4; Virgile, *Æneid.*, IX, 485. Après avoir fait périr des gens de Babylone, près d'un taureau-colosse aux environs duquel son grand-père Sennachérib avait été assassiné, Assurbanipal abandonna leurs cadavres aux chiens et aux oiseaux de proie. Cf. Schrader, *Keilinschriftliche Bibliotek*, t. II, p. 192. Une stèle de Lagasch, dont les débris sont au Louvre, montre les vautours dépeçant les cadavres après la bataille (fig. 469), et sur un monument assyrien, on voit l'oiseau de proie planer au-dessus des combattants en attendant sa proie (fig. 470). Dans toute l'antiquité, on attachait la plus grande importance à la sépulture du cadavre. Chez les Sémites, en particulier, on croyait que l'âme ne pouvait descendre en paix dans les enfers qu'autant que le corps jouissait de sa sépulture. Autrement elle se trouvait forcée d'errer sur la terre, dans un domaine qui n'était plus le sien. Voir SÉPULTURE; Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, Paris, 1895, t. I. 589; Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, Paris, 1905, p. 326-336; Loisy, *Les mythes babyloniens*, Paris, 1903, p. 202, 203. C'était donc infliger un déshonneur et un châtiment à quelqu'un que de livrer son cadavre aux rapaces et d'abandonner ses os sur le sol. Ce sort était plus redoutable encore pour les Israélites, car les rapaces étaient des animaux impurs, dont on ne pouvait devenir la nourriture que par suite d'une malédiction terrible. De plus, la présence des ossements abandonnés à la surface du sol constituait pour les survivants une occasion de souillure permanente. D'après Hérodote, I, 140, il en était tout autrement chez les Perses et surtout les mages qui n'enterraient un corps qu'après qu'il avait été déchiré par un oiseau ou par un chien.

Il est dit que Salomon avait disserté sur les oiseaux par conséquent sur ce que l'on savait alors de leurs espèces et de leurs mœurs. III Reg., IV, 33.

H. LESÊTRE.

OISELEUR (hébreu : *yâqôš, yâqûš, yôqêš;* Septante : ἰξευτής, θηρευτής; Vulgate : *auceps, venans*), celui qui prend des oiseaux à l'aide d'engins divers. Voir FILET, t. II, col. 2245; PIÈGE. Prendre les oiseaux à la chasse s'exprime par le verbe *ṣûd*, θηρεύειν, *capere aucupio.* Lev., XVII, 13. — L'oiseleur épie et se baisse pour dresser ses pièges. Jer., V, 26. Il met son filet sur le chemin par où passeront les oiseaux. Ose., IX, 8. Mais parfois l'oiseau s'échappe de sa main, Prov., VI, 5, ou du filet. Ps. CXXIV (CXXIII), 7. Dieu lui-même délivre la victime du filet de l'oiseleur. Ps. XCI (XC), 3. Dans ces différents textes, l'oiseleur représente le méchant qui prépare ses machinations contre le juste qu'il veut perdre. — Les versions nomment encore l'oiseleur, ἰξευτής, celui qui prend les oiseaux à la glu, *auceps*, dans un passage où Amos, III, 5, parle seulement du lacet que l'oiseleur caché tient à la main pour abattre le filet au moment propice. Voir t. II, col. 2245.

H. LESÊTRE.

OISIVETÉ (Septante : ἀργία; Vulgate : *otiositas*), état d'un homme inoccupé. Quand cet état succède légitimement au travail, c'est le repos; quand on s'y maintient volontairement alors qu'on devrait travailler, c'est la paresse. Voir PARESSE. — L'oisiveté enseigne beaucoup de malice, Eccli., XXXIII, 29, car elle laisse libre carrière à toutes les pires tentations. La femme forte ne mange pas le pain *'aṣlôṭ*, « des paresses, » ὀκνηρά, « lente, » *otiosa*, « oisive. » Prov., XXXI, 27. Insensé est celui qui recherche *rêqîm*, μάταια, « les futilités, » *otium*, « l'inaction. » Prov., XII, 11; XXVIII, 19. Dans ce second passage, les Septante remplacent μάταια par σχολή, « le loisir. » Celui qui se fatigue à travailler beaucoup laisse son bien à qui ne s'est occupé de rien, Vulgate, « à un oisif. » Eccl., II, 21. Quand vient la vieillesse, les dents « sont oisives, » *bâtlû*, ἤργησαν, *otiosæ*. Eccl., XII, 3. Parmi les causes des péchés de Sodome, Ezéchiel, XVI, 49, signale l'orgueil, la bonne chère, et *šalvaṭ ḥašqêt* « la sécurité du repos, » εὐθηνία ἐσπατάλων, « l'abondance des délices, » *abundantia et otium*, « l'abondance et le repos. » Quand le roi de Babylone tire au sort la ville qu'il va assiéger et que le sort tombe sur Jérusalem, les habitants de cette cité disent que ce sera *šebu'ê šebu'ôṭ lâhêm*, « serments de serments pour eux, » expression obscure qui paraît vouloir dire que les Israélites ont pour eux les serments par lesquels Dieu s'est engagé en leur faveur. Les Septante ne rendent pas ces mots. La Vulgate a lu *šébé šabbeṭôṭ lâhêm*, « repos des sabbats pour eux, » ce qui peut signifier que, malgré les menaces du roi de Babylone, ce roi ou eux-mêmes resteront aussi tranquilles qu'on l'est un jour de sabbat. Ezech., XXI, 23 (28). — Notre-Seigneur dit qu'on rendra compte d'une parole oiseuse, ἀργόν, qui ne contribue pas au bien en quelque manière et reste stérile. Matth., XII, 36. Le père de famille trouve sur la place des ouvriers oisifs, images de ceux qui ne travaillent pas à l'œuvre de Dieu. Matth., XX, 3, 6. Saint Paul blâme les jeunes veuves oisives qui courent les maisons. I Tim., V, 13. — Dans les synagogues juives était requise la présence d'au moins dix Israélites pour le service divin. Ce nombre n'était pas difficile à obtenir le jour du sabbat. Les autres jours, il en était autrement, surtout dans les petites localités. De là l'institution des « dix oisifs », *'âšrâh batlânîn*, dont parlent fréquemment les anciens écrivains juifs. Cf. *Jer. Megilla*, I, 6; *Bab. Megilla*, 5ᵃ; *Baba kamma*, 82ᵃ; *Sanhedrin*, 17ᵇ, etc. La première mention s'en trouve dans la Mischna, *Megilla*, I, 3, qui qualifie de localités importantes celles dans lesquelles se rencontrent « dix oisifs ».

Dans les autres, on donnait un salaire à dix hommes chargés d'assurer une assistance convenable à la synagogue au moment de la prière. Cf. Buxtorf, *Lexicon chal. talm. rabb.*, Bâle, 1640, col. 292; Reland, *Antiquitates sacræ*, Utrecht, 1741, p. 69. Ces « dix oisifs » n'étaient ni des lettrés, ni des dignitaires, que d'ailleurs on aurait eu peine à rencontrer dans les villages. Cf. Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter J. C.*, Leipzig, t. II, 1898, p. 442. H. LESÊTRE.

1. OLEARIUS Godefroi, théologien protestant, né à Halle le 1er janvier 1604, mort dans cette ville le 20 février 1685. Après avoir enseigné la philosophie à Wittenberg, il fut ministre, puis surintendant à Halle. Parmi ses écrits : *Erklärung des Buches Hiob in LV Predigten*, in-4°, Leipzig, 1633; *Bibliotheca theoreitico-practica adnotata*, in-4°, Halle, 1676. — Voir Walch, *Biblioth. theologica*, t. IV, p. 407, 982, 1071.
B. HEURTEBIZE.

2. OLEARIUS Jean, frère du précédent, théologien protestant, né à Halle le 17 septembre 1611, mort à Weissenfels le 14 avril 1684. Il fut docteur en théologie de l'université de Wittenberg, surintendant de Querfurt, conseiller du consistoire et enfin surintendant général à Weissenfels. Parmi ses nombreux écrits : *Biblische Erklärung*, 5 in-f°, Leipzig, 1678-1681.

OLEASTER (Jérôme), théologien catholique portugais, appelé aussi Jérôme de Azambuja, du nom d'un bourg de Portugal, mort en 1563. Il entra, le 6 octobre 1520, dans l'ordre des Frères prêcheurs, au célèbre couvent de Batalha. Très versé dans la connaissance du latin, du grec et de l'hébreu, il fut un habile jurisconsulte et un très savant théologien. En 1545, sur la demande de Jean III, roi de Portugal, il se rendit en Italie, avec plusieurs religieux de son ordre, pour assister au concile de Trente. A son retour, le même souverain lui proposa l'évêché de l'île de Saint-Thomas (São Thomé), dans le golfe de Guinée; mais il refusa, pour ne pas interrompre ses travaux. Peu de temps après, il fut nommé inquisiteur par le cardinal Henri et il exerça successivement les principales charges de son ordre dans sa province; au moment de sa mort il était provincial. On a de lui : *Commentaria in Pentateuchum Moysi, hoc est in quinque primos Bibliorum libros; quibus juxta Magistri sancti Pagnini Lucensis interpretationem Hebraica veritas cum ad genuinum literæ sensum, tum ad mores informandos ad unguem enucleatur*, in-f°, Lisbonne, 1556; in-f°, Anvers, 1568; in-f°, Lyon, 1586 et 1589. — *In Esaiam commentaria*, in-f°, Paris, 1623 et 1658. — Il avait, croit-on, composé aussi des commentaires des livres des Rois, des Psaumes, de Jérémie et des petits prophètes; mais ils n'ont pas été publiés. Voir dans Nicolas Antonio, *Bibliotheca hispana*, in-f°, Rome, 1672, t. I, p. 448; Echard, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, in-f°, Paris, 1719-1721, t. II, p. 182 et 335. A. REGNIER.

OLIVE, fruit de l'olivier. Le fruit porte le même nom que l'arbre en hébreu, en grec et en latin. Voir OLIVIER 1. Il est mentionné, Is., XVII, 6; XXIV, 13; Mich., VI, 15, etc. Les noyaux d'olives sont appelés dans la Vulgate : *ossa olivarum*. Baruch., VI, 42. Les Septante ont dans ce passage τὰ πίτυρα, « son » du blé, ce qui désigne sans doute des espèces de gâteaux de son que les femmes babyloniennes faisaient brûler comme un charme pour attirer les hommes en l'honneur de la déesse Istar. Voir Schleusner, *Novus thesaurus philologicus*, t. VI, 1821, p. 547.

OLIVETAN Pierre Robert, parent et compatriote de Calvin, né vers la fin du XVe siècle à Noyon, mort à Ferrare, en Italie, en 1538. Il habita successivement Genève et Neufchâtel en Suisse. C'est à Neufchâtel qu'il commença la première traduction française protestante de la Bible. Sur cette traduction, voir t. II, col. 2363.

1. OLIVIER (hébreu : *zaiṭ*; Septante : ἐλαία; Vulgate : *oliva*), arbre dont la culture était très répandue en Palestine.

I. DESCRIPTION. — Dans la série végétale, les Oléacées forment une famille des plus naturelles à fleurs gamopétales régulières pourvues de deux étamines. Ce sont des arbres et arbrisseaux à feuilles opposées répandus dans les parties tempérées-chaudes de l'hémisphère boréal. Leur nom vient des oliviers qui en constituent le principal genre, et spécialement de l'*Olea europea* (fig. 471) spontané dans une foule d'endroits rocailleux de la région méditerranéenne dont il caractérise bien

471. — *Olea Europea.*

la végétation. Ce type est très variable, et il faut sans doute lui rattacher comme simple race propre à l'Asie centrale l'*O. cuspidata* décrit à part dans le Prodrome par de Candolle. La plante sauvage et rabougrie, connue sous le nom d'Oléastre, a ses rameaux latéraux souvent terminés en pointe épineuse avec des feuilles petites et coriaces, tandis que l'espèce améliorée par la culture et par des sélections méthodiques a fourni des races plus vigoureuses, à feuilles larges, et surtout plus fertiles. L'olivier sans atteindre jamais les dimensions d'un grand arbre, est doué d'une extrême longévité : son bois jaune veiné de brun est dur et susceptible de prendre un beau poli. Du tronc assez inégal s'élancent de fortes branches dressées d'un blanc grisâtre. Les feuilles persistantes ont un limbe ovale lancéolé, entier, atténué en court pétiole, glabre et d'un vert cendré en dessus, blanc-soyeux en dessous avec la nervure médiane seule saillante. De nombreuses petites fleurs blanches sont groupées en inflorescences axillaires ou terminales, formées d'un calice campanulé, d'une corolle en roue, et d'un ovaire libre à deux loges devenant à la fin un fruit charnu, penché sur son pédon-

cule, oblong avec noyau central osseux à surface réticulée. C'est ce fruit d'abord vert, puis noir, connu sous le nom d'olive, qui rend l'arbre précieux et l'a fait cultiver dès l'antiquité la plus reculée dans toutes les contrées de l'ancien monde jouissant d'un climat approprié, surtout d'étés assez longs et secs pour assurer habituellemen la maturité de la récolte. A cet état la chair de l'olive fournit par expression l'huile douce la plus estimée pour les usages de la table et de l'industrie. La drupe elle-même devient comestible, récoltée avant la maturité et soumise à la macération dans l'eau salée. F. Hy.

II. Exégèse. — 1° *Nom et identification.* — *Zaiṭ* est sans aucun doute le nom de l'olivier : ainsi traduisent les Septante, la Vulgate, toutes les versions; les langues sémitiques ont conservé le même nom sous la forme *zaiṭo* en syriaque, *zêṭā'* en chaldéen, *zeitûn* en arabe, etc. I. Löw, *Aramäische Pflanzennamen,* in-8°, Leipzig, 1881, p. 94. Ce mot *zaiṭ* désigne également l'arbre et l'olive, son fruit, comme en grec et en latin ἐλαία et *oliva.* Pour l'arbre le texte sacré emploie ordinairement le mot *zaiṭ* seul, Jud., ix, 9, ou quelquefois une locution comme *zaiṭ šémén,* olivier à huile, Deut., viii, 8, ou *'ēṣ haz-zaiṭ,* arbre à olives. Agg., ii, 19. Il est à remarquer que *'ēṣ šémén,* arbre à huile, ne désigne pas l'olivier, dont il est nettement distingué dans II Esd., viii, 15, mais le chalef ou *Elæagnus angustifolius,* t. ii, col. 511. L'olive s'appelle comme l'olivier *zaiṭ,* Agg., ii, 19; Mich., vi, 15, et l'huile qu'on en tire se dit *šémén zaiṭ,* huile d'olive, Exod., xxvii, 20; xxx, 24; Lev., xxiv, 12. Les Septante et la Vulgate rendent par ἐλαιών, *olivetum,* plantation ou lieu planté d'oliviers, olivette, le mot hébreu *zaiṭ* pris au sens collectif, des oliviers. Le texte massorétique dans Jud., xv, 5, porte כרם זית, *kérém zaiṭ,* verger, plantation d'oliviers; mais *kérém* désigne un vignoble et il est plus probable qu'il manque une conjonction avant *zaiṭ,* כרם וזית, *kérém ve-zaiṭ,* les vignes et les oliviers, comme ont lu les Septante et la Vulgate; les deux noms sont ainsi fréquemment réunis, Deut., vi, 11, etc. *Šeṭilê zêṭim,* Ps. cxxviii, 3, sont des plants ou rejetons d'oliviers; *šibālê hazzêṭim,* Zach., iv, 12, sont des rameaux chargés d'olives; *gargar* « baie », désigne l'olive. Is., xvii, 6. Voir t. i, col. 1386.

2° *Culture et récolte.* — L'olivier était cultivé dans toute la Palestine, plus abondamment même que la vigne. La terre promise était un pays de froment, d'orge, de vignes et d'oliviers. Deut., vi, 11; viii, 7, 8; IV Reg., xviii, 32; II Esd., ix, 25. C'était un des biens annoncés par Dieu à son peuple, en si grande abondance qu'il croîtrait pour ainsi dire dans les rochers. Deut., xxxii, 13; mais s'il était infidèle, l'olivier ne produirait plus son fruit et périrait, Deut., xxviii, 40; Jos., xxiv, 13; Amos, iv, 9; Habac., iii, 17. — Avant la complète maturité de l'olivier, les Juifs faisaient la récolte soit en secouant les branches, soit en frappant les arbres avec un long bâton (חבט, *ḥâbat),* Deut., xxiv, 20; Is., xxvii, 12; cf. Tr. *Peah,* vii, 2. Saint Cyrille d'Alexandrie, *In Is.,* ii, 3, t. xx, col. 426, constate les mêmes procédés de son temps. Ils sont semblables à ceux de la Grèce. Voir t. iii, fig. 156, col. 771. Cf. Varron, i, 5; Pline, *H. N.,* xv, 3. Les quelques olives qui restent attachées au sommet des arbres, sont glanées ensuite par les orphelins et les indigents. Is., xvii, 6; xxiv, 13. Toutes ces coutumes se retrouvent encore en Orient. W. M. Thomson, *The Land and the Book,* in-8°, Londres, 1885, p. 56. Les olives étaient placées dans des mortiers où on les pressait, on les écrasait pour en extraire une première huile : huile pure, huile כתית, *Keṭiṭ, pilo contusum,* traduit la Vulgate, Exod., xxviii, 20; xxix, 40; Lev., xxiv, 2, dont on se servait pour les lampes du sanctuaire. Si au lieu d'une simple pression des olives, on les foule au pressoir, Mich., vi, 15, l'huile qu'on en retire est moins pure, moins douce, d'un goût moins fin et prenant parfois un peu d'amertume : cependant elle suffit aux usages ordinaires et l'emporte encore sur les autres huiles. On voit encore en Palestine plusieurs anciens pressoirs creusés dans le roc, dans des endroits où maintenant on ne trouve plus d'oliviers : ce qui suppose qu'autrefois ils croissaient dans la région, comme par exemple au sud d'Hébron. Certains pressoirs étaient formés de deux pierres, dont l'une était concave et recevait les olives, l'autre comme une meule était roulée dessus pour les écraser et en exprimer l'huile. Voir Huile, t. iii, fig. 157, col. 773. Cunningham Geikie, *The holy Land and the Bible,* in-8°, New-York, 1888, t. i, p. 92. Le jardin de Gethsémani (*Gaṭ šémén*) tire son nom d'un de ces pressoirs d'huile, creusé au bas de la montagne des Oliviers, t. iii, col. 229-234, et les fig. 46 et 47, *ibid.,* col. 230, 231.

3° *Usages et commerce.* — Pour la fête des tabernacles on coupait des rameaux aux oliviers très abondants autour de la ville pour en dresser des tentes de feuillages. II Esd., viii, 15. Plusieurs commentateurs disent que les chérubins et les portes du sanctuaire dans le temple de Salomon, III Reg., vi, 23, 33, étaient en bois d'olivier. Cependant le terme employé n'est pas *zaiṭ,* mais bien *'ēṣ sémén* qui désigne plutôt le *chalef.* Quelques auteurs cependant voient dans le *'ēṣ sémén,* l'olivier sauvage : on n'avait pas la même raison que pour l'olivier cultivé, de le conserver pour son huile; mais on l'utilisait pour son bois d'un beau poli.

Les olives étaient employées comme maintenant à l'alimentation : on les mangeait crues ou cuites, sans condiment, ou avec du sel, de l'huile, ou diversement préparées. Pour l'huile d'olive qui entrait dans l'alimentation, dans les onctions, dans les sacrifices, ou qui était employée pour l'éclairage, voir Huile, t. iii, col. 770.

Les récoltes d'olives étaient si abondantes en Palestine qu'elles étaient loin d'être consommées sur place. On exportait l'olive et l'huile par le commerce; c'était une des principales ressources du pays. Osée, xii, 2, fait allusion à ce commerce d'Israël avec l'Égypte. L'olivier était cependant connu en Égypte : des noyaux d'olives provenant d'offrandes desséchées, des couronnes de rameaux d'olivier, ont été trouvées dans des tombeaux. Il est vrai que ces tombeaux ne sont pas antérieurs à la XXe dynastie. Le nom de l'olivier même, *Djad* ou *Zat,* (cf. le *zaiṭ* hébreu), ne se rencontre dans les textes qu'à partir des Ramessides. Aussi des égyptologues, comme Pleyte, croient que l'olivier n'a été introduit en Égypte qu'à l'époque des grandes conquêtes des Pharaons en Asie, c'est-à-dire sous la XVIIIe dynastie. Ce qui avait porté certains auteurs à regarder son introduction comme plus ancienne, c'est qu'on prenait le nom égyptien *baq* pour l'olivier, tandis qu'il a été démontré par V. Loret, *Recherches sur plusieurs plantes connues des anciens Égyptiens,* dans *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptienne,* in-4°, Paris, t. vii, p. 101, que *Baq* est le nom du *Moringa.* Les Égyptiens faisaient grande consommation d'olives, comme fruits comestibles, et d'huile d'olives pour l'entretien des lampes surtout dans les temples, les simples particuliers se servant de l'huile du sésame, du ricin, de laitue, de lin, de carthame. V. Loret, *La flore pharaonique,* in-8°, Paris, 2e édit., 1892, p. 59; Fr. Wönig, *Die Pflanzen im alten Aegypten,* 2 édit., Leipzig, 1886, p. 253, 327. Les textes sacrés nous indiquent aussi que le commerce des olives ou de l'huile se faisaient avec d'autres contrées que l'Égypte : les Phéniciens venaient en acheter en Palestine. III Reg., v, 11; I Esd., iii, 7; Ezech., xxvii, 17.

4° *Comparaisons et symbolisme.* — Éliphaz, Job, xv, 33, compare le méchant à un olivier dont les fleurs tombent prématurément sans produire de fruit. Les enfants autour de la table du père de famille sont comparés à des rejetons d'oliviers qui s'élèvent autour du

tronc principal. Ps. CXXVII, 3. L'olivier étant pour l'oriental un bel arbre, aux feuilles toujours vertes, chargé de fruits, fournit plusieurs comparaisons. Ainsi la sagesse, Eccli., XXIV, 14, est comparée à un bel olivier au milieu de la plaine. Simon, fils du grand-prêtre Onias est comme un olivier chargé de fruits. Eccl., L, 10. D'après Jérémie, XI, 16, Juda est comme un bel olivier, chargé de fruits, mais que le feu de la fondre a consumé. — L'olivier toujours vert est un symbole de prospérité, Ps. LII (LI), 8; Is., XLI, 19; un emblème de protection pacifique, II Mach., XIV, 4. Les deux rameaux d'olivier, chargés de fruits que Zacharie dans sa vision contemple à droite et à gauche du candélabre, symbolisent les deux oints du Seigneur, Jésus et Zorobabel. Zach., IV, 3, 11-13. Dans l'Apocalypse, XI, 4, les deux oliviers représentent les deux témoins du Christ. C'est à cause des nombreux avantages de cet arbre qu'il est choisi par les autres arbres pour être leur roi dans l'apologue de Joatham. Jud., IX, 8. Le rameau vert d'olivier rapporté par la colombe montre à Noé que les eaux du déluge s'était retirées des terres inondées. — D'après la Vulgate, Baruch, VI, 42, les femmes de Babylone qui se prostituaient en l'honneur de leurs dieux, étaient assises dans les avenues du temple brûlant des noyaux d'olives, c'est-à-dire une sorte de gâteau ou entraient des noyaux concassés. Mais dans le texte grec il est question de gâteaux de farine grossière. — O. Celsius, *Hierobotanicon*, in-8°, Amsterdam, 1748, t. II, p. 330-350; Th. Fisher, *Der Oelbaum*, dans Petermans *Mittheilungen*, Nr. 147.

5° *Olivier sauvage.* — L'olivier sauvage, ἀγριέλαιος, *oleaster*, dont parle saint Paul, Rom., XXXI, 17-24, ne doit pas être confondu avec le chalef, *Elæagnus angustifolius*, arbre d'une espèce différente, qu'on appelle quelquefois olivier sauvage, oléaster, et qui est désigné dans l'Ancien Testament sous le nom d'*arbre à huile*, t. II, col. 511. Il s'agit ici de l'olivier véritable, mais non cultivé. La métaphore dont l'Apôtre se sert au ℣. 16, en comparant les patriarches à la racine et les chrétiens aux branches, l'amène à développer une image connue des prophètes, Jer., XI, 16; Ose., XIV, 6, et à comparer le peuple du Christ à un olivier. Mais pour faire comprendre le rejet des Juifs et l'admission des Gentils, il introduit l'idée de la greffe. Parmi les rameaux de cet olivier, les uns, les Juifs, qui étaient les rameaux naturels, κατὰ φύσιν, ont été retranchés en grande partie, les autres, les Gentils, rameaux d'olivier sauvage, ont été contre nature, παρὰ φύσιν, greffés à leur place sur l'olivier cultivé. Saint Paul ne prétend pas que les choses se passent ainsi en horticulture; il est donc inutile d'en appeler à Columelle, *De re rustica*, V, 9, parlant de la pratique employée pour redonner de la vigueur à un arbre cultivé languissant qui est de greffer sur lui des rejetons sauvages pleins de vie. Cette idée serait même contraire à l'intention de l'apôtre en ce passage, qui ne veut pas faire ressortir les avantages procurés par les Gentils à l'Église. Il s'agit ici de l'ordre surnaturel, de l'ordre de la grâce, où les choses ne se passent pas comme dans la nature, et saint Paul a soin de dire que cette greffe est παρὰ φύσιν, contre nature. Il se contente de se servir de l'idée générale de la greffe. Origène le fait remarquer dans son *Comment. in Epist. ad Rom.*, VIII, 11, t. XIV, col. 1195.

E. LEVESQUE.

2. OLIVIER DE BOHÊME. Voir CHALEF, t. II, col. 511.

3. OLIVIER SAUVAGE. Voir OLIVIER, II, 5°.

1. OLIVIERS (JARDIN DES). Voir GETHSÉMANI, t. III, col. 229.

2. OLIVIERS (MONT DES) (hébreu : *har haz-Zêtîm*; grec : ὄρος τῶν Ἐλαιῶν; Vulgate : *mons Olivarum* et *mons Olivetus*), hauteur voisine de Jérusalem, à l'est de cette ville (fig. 472-474, 476-478).

I. SITUATION ET DESCRIPTION. — La montagne des Oliviers est en face de Jérusalem, du côté de l'orient, Zach., XIV, 4, au delà du torrent de Cédron; Joa., XVIII, 1, et Luc., XXII, 39, « près de Jérusalem, à une marche de sabbat, » ἐστὶν ἐγγὺς Ἱερουσαλὴμ σαββάτου ἔχον ὁδόν. Act. I, 12. La montagne des Oliviers, ajoute Josèphe, *Bell. jud.*, V, II, 3, fait face, du côté de l'orient, à la ville dont elle est séparée par le torrent du Cédron. Le sommet était distant de la ville de cinq ou six stades. *Ant. jud.*, XX, VIII, 6, et *Bell. jud.*, V, II, 3. Appelée *Ṭûr ez-Zeitoûn*, dont la signification est identique, par les anciens écrivains arabes chrétiens, la montagne des Oliviers est nommée *Ṭûr Zeitâ* ou *Djébel Ṭûr Zeitâ*, par les auteurs musulmans, et aujourd'hui le plus ordinairement simplement *Djébel eṭ-Ṭûr*, bien que le nom de *ṭur*, comme *djébel*, signifie également « montagne ». Si ces noms se donnent plus particulièrement à la cime qui fait face au *Ḥaram eš-Šérîf*, emplacement de l'Ancien Temple, il comprend cependant aussi toute la ramification à laquelle ce sommet appartient, et qui se rattache à l'arête des monts de Judée, au sud-est de *Ša'afât*, et au nord-est de Jérusalem. Cette ramification se dirige du nord au sud, sur un espace de trois kilomètres et demi de longueur et de deux kilomètres de largeur. Elle se compose de trois sommets principaux en forme de mamelons séparés par de légères dépressions. Celui du nord, le plus élevé, a 830 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la Méditerranée, le moyen en a 820, et la cime en face de Jérusalem 818 ou 1212 mètres au dessus de la mer Morte. Ce sommet domine ainsi de 76 mètres la montagne du Temple. Le panorama embrassé de ces cimes, surtout du haut de la tour russe bâtie sur la dernière, est des plus vastes, des plus majestueux et des plus riches par la multitude des villes et des lieux célèbres qu'il offre aux regards. C'est d'abord la Judée tout entière dont la montagne occupe à peu près le centre, avec le désert de Juda, au sud-est, aux formes extraordinaires et tourmentées. A l'est les *araboth* de Jéricho et de Moab que sépare le Jourdain semblable à une bande sombre serpentant au milieu de la plaine jaunâtre, puis la mer Morte, presque tout entière; enfin, fermant l'horizon à l'orient, les monts de Galaad depuis le *Rabbad*, près d'Adjloûn, et les monts de la Moabitide que le soleil du soir colore des plus riches teintes du safran et de la pourpre, jusqu'aux collines du *Djebâl* et de l'Arabie Pétrée. Deux collines se rattachent à la montagne et l'appuient à sa base comme des contreforts : au sud-ouest, le *Djébel Baṭen el-Haûâ* dont l'altitude est de 740 mètres et sur le flanc occidental duquel se développe le village de *Silûân*; au sud-est, le *Djébel el-'Azarîéh* ainsi appelé du village de Lazare où se trouve le tombeau de l'ami du Sauveur, qui se dissimule à sa base dans un pli de terrain. *El-'Azarîéh* remplace l'ancienne Béthanie qui, avec Bethphagé, semble indiquée comme appartenant au mont des Oliviers. Luc., XIX, 29; cf. XXIV, 50; Act., I, 12. La masse de la montagne est formée de couches de calcaire blanc, plus ou moins compactes, sur lesquelles se sont déposées, par endroits, d'autres couches de formation plus récente, et particulièrement des silex. Ce roc est perforé d'innombrables cavernes, citernes et grottes sépulcrales. Deux d'entre ces cavernes sont célèbres entre toutes, celle de Gethsémani et celle où le Seigneur enseignait ses disciples au sommet de la montagne et dont nous aurons à parler. La plupart des citernes remontent à la plus haute antiquité, et plusieurs d'entre elles, isolées çà et là, semblent avoir été creusées pour des jardins et des domaines privés. D'autres, ramassées en groupes, indiquent la présence de bourgades aujourd'hui disparues. Un de ces groupes accompagné d'excavations

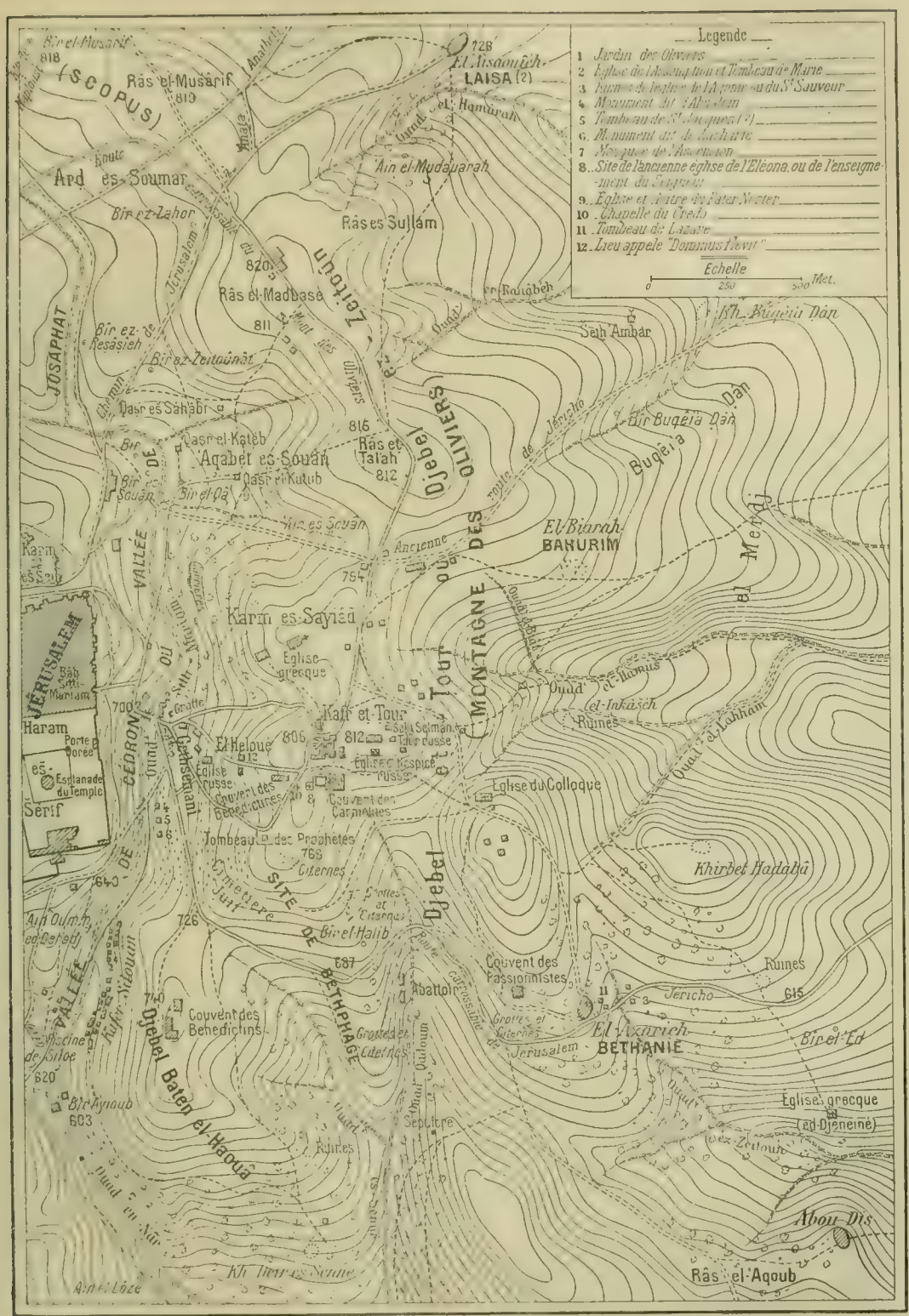

472. — Carte du mont des Oliviers.

régulières semblables à des chambres paraît marquer, à l'ouest d'*el-'Azariéh* et tout près, le site de la Béthanie évangélique. Un second groupe sur le pied méridional de la montagne, entre la colline d'*el-'Azariéh* et *Djébel Baṭen el-Haûâ*, indique peut-être le noyau primitif de Bethphagé dont le développement a dû s'opérer graduellement sur l'extrémité sud de la montagne et jusqu'au sommet. Un troisième groupe plus considérable se trouve à la base du revers oriental de la montagne, au nord d'*el-'Azariéh*. Les indigènes lui donnent aujourd'hui le nom d'*el-Biârah*, « le lieu des puits ; » c'est, pensons-nous, l'emplacement de l'antique Bahurim que nous allons retrouver bientôt. Un quatrième groupe garde encore la réserve d'eau de pluie nécessaire aux habitants d'*el-'Aïsaouiéh*, petit village situé à deux kilomètres au nord-est de Jérusalem, près du chemin d'Anathoth, et au nord d'*el-Biârah* dont il est séparé par le contrefort de la montagne au pied duquel se trouve ce dernier endroit. El-'Aisaouléh passe pour être Nobé, Is., x, 32, ou Laïsa, ỳ. 30. Le mont des Oliviers, qui forme le côté oriental de la vallée de Josaphat, a presque toujours été le grand cimetière de Jérusalem. Le village de *Silûân* n'est qu'une vaste nécropole antique dont les chambres sépulcrales auxquelles ont été rattachés des appartements construits, servent de demeure à la population et d'étable pour son bétail. Deux monuments annexés à des cavernes sépulcrales se voient au nord. Le plus méridional entièrement taillé dans le roc vif est un grand cube de cinq mètres vingt-cinq centimètres de côté, orné sur ses faces de deux demi-colonnes ioniques et de deux pilastres du même ordre aux angles, surmonté d'une pyramide de quatre mètres de hauteur. Les indigènes, le connaissent sous le nom de *Kûfiéh bent Fara'ûn* ou *Kûfiéh Zaûdjet Fara'ûn*, « la coiffe de la fille » ou « de l'épouse de Pharaon ». Les chrétiens et les juifs le tiennent pour le tombeau du prophète Zacharie. Le second monument que l'on rencontre cinquante mètres plus au nord, haut de quatorze mètres et demi, est appelé par les indigènes *Tantur Fara'oûn*, « le bonnet de Pharaon. » Les chrétiens et les juifs ont cru reconnaître en lui le monument appelé, I (III) Reg., « la main d'Absalom. » Voir ABSALOM, t. I, col. 98 ; MAIN D'ABSALOM, t. III, col. 585-586. Derrière ce monument, à l'est, on voyait, il y a quelques années, la façade d'un sépulcre ornée d'un fronton sculpté désigné du nom de Josaphat, roi de Juda, voir t. III, col. 1654 et fig. 284 ; elle a disparu ensevelie sous la terre et les pierres. Ces monuments paraissent du moins antérieurs à l'ère chrétienne. Il en est de même de la caverne sépulcrale située entre les deux, et appelée « tombeau de saint Jacques ». Voir t. III, col. 1087-1088 et fig. 201.

473. — Le mont des Oliviers. D'après un plan du moyen âge, dans les *Gesta Dei per Francos*, de Bongars.

Les variations et contradictions perpétuelles dans l'attribution de ces monuments démontrent qu'il n'est resté aucune tradition certaine à leur sujet. Une caverne des plus curieuses est celle connue sous le nom de « tombeau des prophètes » (fig. 475), située au-dessus de celle-ci à 450 mètres, à l'est, vers le sommet de la

montagne. Voir Schick, dans le *Quarterly Statement*, 1883, p. 128; Clermont-Ganneau, dans la *Revue critique*, 1878, p. 184, 199, 216; *Archæological Researches*, t. I (1889), p. 347-374; H. Vincent, *Le tombeau des prophètes*, dans la *Revue biblique*, 1901, p. 72-88. Deux de ces grottes sépulcrales sont illustres entre toutes : le tombeau de Lazare à Béthanie et surtout celui de la Mère du Sauveur, au jardin des Oliviers.

La montagne des Oliviers, si l'on excepte sa partie la plus méridionale où le roc est souvent à découvert, et le flanc occidental du *Djébel Baṭen el-Haouâ*, qui ne paraît pas différent du rocher ou « pierre de Zoh életh », III Reg., I, 9, est couverte d'une couche de terre relativement épaisse, très apte à la culture des grands arbres. Il en était jadis entièrement revêtu. Matth., XXI, 8; Marc., XII, 8. L'olivier, comme l'indique le nom même de la montagne et celui de Gethsémani porté par un de ses quartiers, y a prospéré dès les temps les plus anciens. Une grande partie du versant occidental, les alentours d'*el-'Azariéh* et le versant occidental de *Baṭen el-Haûâ* ont encore aujourd'hui de belles plantations d'oliviers. Le nom de Bethphagé, « la localité des figues, » indique que la culture du figuier y florissait aussi. C'est près d'un des chemins qui sillonnaient la montagne, qu'un jour le Sauveur demandant des fruits à un arbre de cette espèce et n'en trouvant point, le maudit. Matth., XXI, 19-21, Marc., XI, 1, 13-14. On voit encore, mêlé à l'olivier et au figuier, l'amandier, le grenadier, le pêcher, l'abricotier, et çà et là de grands caroubiers. La parole de Jésus à ses disciples après la Cène, alors qu'il se rendait avec eux à Gethsémani : « Je suis la vigne véritable, » Joa., XV, 1, était probablement suggérée par la vue des vignobles de la montagne des Oliviers. La présence de la vigne est signalée par le pèlerin de Bordeaux, au IVe siècle, près du jardin des Oliviers,

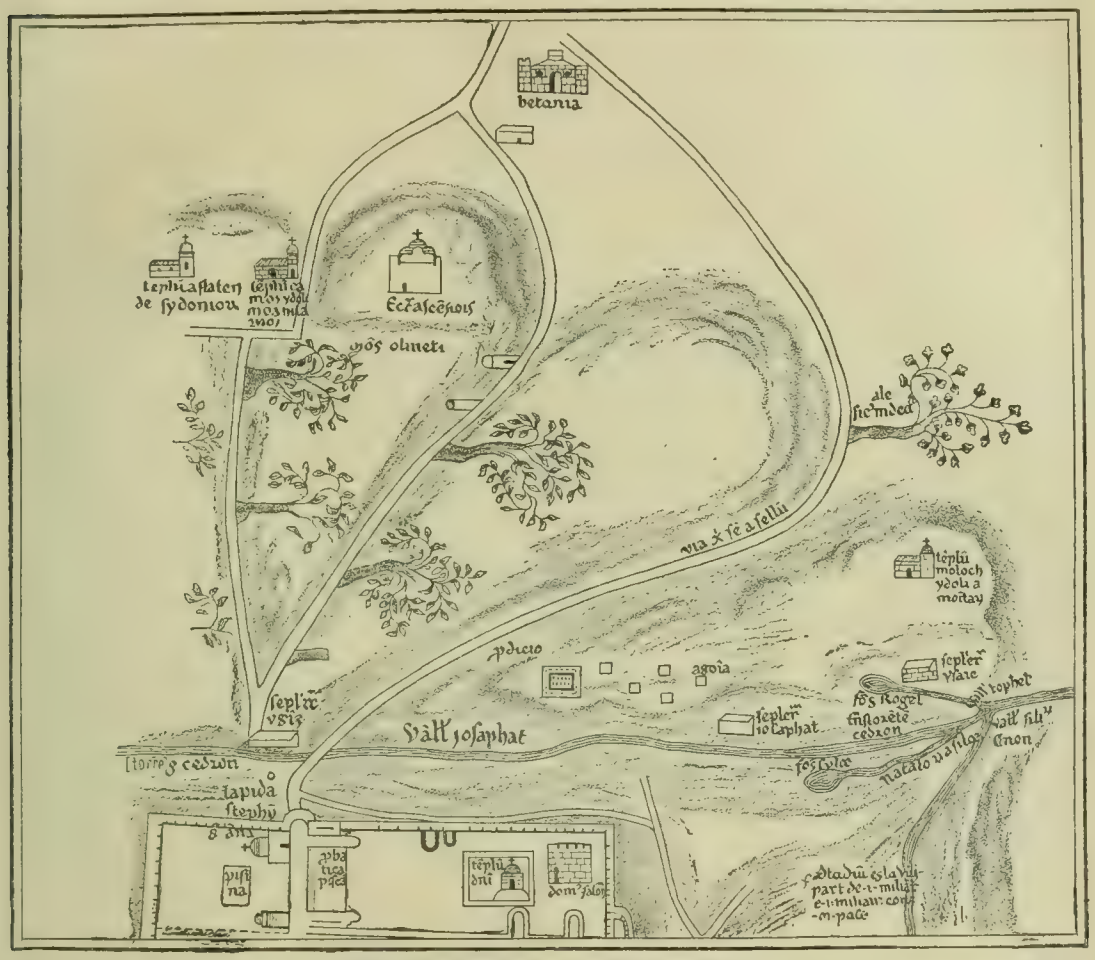

474. — Mont des Oliviers et vallée de Josaphat.
D'après un plan de 1308, tiré des *Voyages en Terre Sainte*, de Marino Sanudo Torselli.

II. Histoire. — 1° *Dans l'Ancien Testament.* — La montagne des Oliviers apparaît d'abord comme une montagne sainte où, avant la construction du Temple, les Israélites allèrent parfois adorer Dieu. Le roi David, fuyant devant Absalom qui s'avançait vers Jérusalem, gravit la montagne des Oliviers et alla au sommet adorer le Seigneur. II Reg., XV, 32-36. Le sommet où David se rendait pour prier est vraisemblablement la cime Un large quartier situé au-dessus est encore désigné actuellement sous le nom de « vigne du chasseur ». *Karem es-Seyiâd.*

Parmi les arbres d'ornement plantés autour des établissements construits par les Occidentaux, on remarque surtout le pin et le cyprès. Les pentes moins abruptes et les concavités des plus larges vallons sont ordinairement semés de blé, d'orge, de lentilles, de fèves ou de kersenné.

opposée à la montagne du Temple par où devait passer le chemin antique allant directement de Jérusalem vers la vallée du Jourdain. David quittait à peine le sommet de la montagne, lorsqu'il rencontra Siba, serviteur de Miphiboseth, fils de Saül, qui s'avançait au-devant de lui avec deux ânes chargés de provisions. Le roi, induit en erreur par le rapport fallacieux de Siba, lui conféra la propriété de tous les biens de son maître. *Ibid.*, XVI, 1-4. David, suivant le versant oriental de la montagne, était arrivé près de la petite ville de Bahurim, lorsqu'en sortit Séméi de la maison de Saül; se mettant à poursuivre de ses injures et de ses malédictions le roi et ses compagnons; Abisaï, fils de Sarvia, voulait se jeter sur l'insulteur et lui faire payer son audace en lui tranchant la tête, David l'en empêcha. II Reg.,

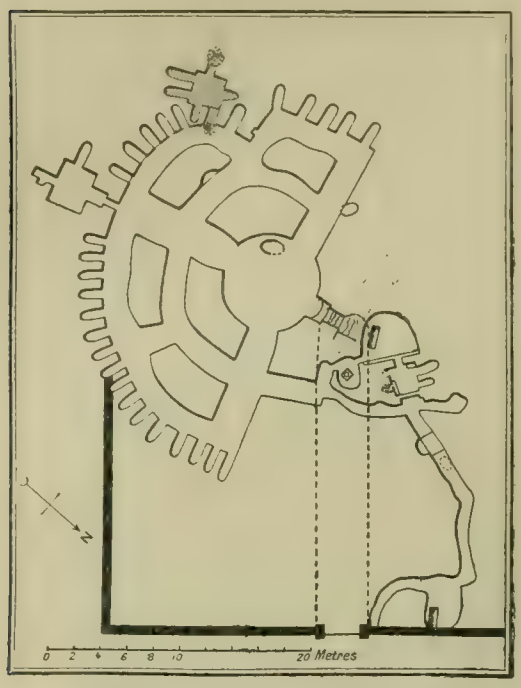

475. — Le tombeau des prophètes.
D'après la *Revue biblique*, 1901, pl., entre les p. 74-75.

XVI, 5-13. Voir BAHURIM, t. I, col. 1384. — Quand Salomon, guidé par son aveugle complaisance pour ses femmes idolâtres, fit élever des bamoth à leurs idoles sur les hauteurs des alentours de Jérusalem, le mont des Oliviers fut principalement souillé par ces impies sanctuaires. III Reg., XI, 7. Ces cultes infâmes s'y perpétuèrent, du moins par intermittence, jusqu'au temps du roi Josias. Plein de zèle pour extirper l'idolatrie et rétablir dans toute sa pureté la religion de Moïse, le roi « souilla les *bāmōṭ* élevés en face de Jérusalem, à la droite du mont du Scandale, par Salomon, roi d'Israël, à Astaroth, idole des Sidoniens, à Chamos, dieu de Moab et à Melchom, dieu d'Ammon ». IV Reg., XXIII, 13-14. Depuis le XVIe siècle, les Européens ont coutume de donner le nom de « mont du Scandale » au *Djébel Baṭen el-Hawā*. Auparavant on indiquait plus généralement aux pèlerins les divers sommets du mont des Oliviers qui sont directement en face de la montagne du Temple et de la ville; on désignait spécialement le plateau de *Karm es-Seyiād*. L'expression « à la droite de la montagne » peut signifier dans la partie le plus au sud. Le mont des Oliviers était, suivant les rabbins qui lui donnent le nom à peu près synonyme de *har ham-Mishaḥ*, « la montagne de l'onction » ou « de l'huile », le lieu en dehors du Temple où était immolée et consumée la vache rousse dont les cendres devaient être mêlées à l'eau des purifications employées après les funérailles. Num., XIX; Maimonide, *Traité de la vache rousse*, c. III, 1; Carmoly, *Itinéraire de Palestine*, Bruxelles, 1847, p. 128. Cf. S. Jérôme, *Epist. CVIII*, t. XXII, col. 887. Annonçant la grande attaque des peuples contre Jérusalem, le prophète Zacharie, XIV, 3-5, ajoute : « Le Seigneur sortira et combattra toutes ces nations, comme il a combattu au jour de la mêlée. En ce jour, ses pieds reposeront sur la montagne des Oliviers qui est en face de Jérusalem, à l'orient, et la montagne des Oliviers se séparera par le milieu, du côté de l'orient et du côté de l'occident, et [formera] une immense vallée, une moitié de la montagne reculera vers le nord, et une moitié vers le midi. Et vous vous sauverez à la vallée de ces deux montagnes parce que la vallée (formée par ces montagnes) se trouvera tout à côté. Et vous fuirez comme vous avez fui devant le tremblement de terre, au temps d'Ozias, roi de Juda. » Quelques interprètes ont pris ce passage dans un sens littéral et il aurait son accomplissement aux derniers jours du monde ; la plupart l'ont entendu dans un sens purement allégorique et spirituel.

2° *Dans le Nouveau Testament.* — Pendant le cours de sa vie publique, quand Jésus venait à Jérusalem, à l'occasion des solennités, la montagne des Oliviers paraît avoir été le lieu de son logement ordinaire. Le matin, accompagné de ses disciples, le Sauveur se rendait à la ville. « Il passait ses journées à enseigner dans le Temple d'où il sortait le soir, et il passait les nuits à la montagne des Oliviers. » Luc., XXI, 37; cf. XXII, 39. Trois endroits de la montagne avaient ses préférences : Béthanie, la bourgade de Lazare et de ses sœurs, Marthe et Marie; le jardin des Oliviers et un autre lieu situé plus haut en face du Temple.

En son dernier voyage, Jésus venant de Bethabara (ou Béthanie) au delà du Jourdain, Joa., X, 40; cf. I, 28, arriva au mont des Oliviers, par la voie de Jéricho, et s'arrêta non loin de Béthanie. Marthe apprenant l'arrivée du Maître, courut au-devant de lui. C'était le quatrième jour depuis la mort de Lazare. « Seigneur, si vous aviez été ici, mon frère ne serait pas mort, » soupira la sœur du défunt. Jésus l'assura de la double résurrection de son frère, la temporelle et l'éternelle. Marthe appela sa sœur Marie, « car Jésus n'était pas encore arrivé au bourg, mais était encore en l'endroit où Marthe l'avait rencontré. » Joa., XI, 30. Marie se jeta en pleurant aux pieds de Jésus en répétant la plainte de Marthe. Le Sauveur, ému jusqu'aux larmes, se fait conduire de là au tombeau de Lazare et le rend vivant à ses sœurs. Joa., XI, 1-45. Jésus, avant de monter à Jérusalem, passa la nuit « à Béthanie au mont des Oliviers », non loin de Bethphagé. Joa., XII, 12; Matth., XXI, 1; Marc., XI, 1; cf. X, 46, et Matth., XX, 29. Le lendemain, Jésus envoya deux de ses disciples à Bethphagé lui chercher une ânesse, attachée à cet endroit, et son ânon pour le monter. Le peuple sachant que Jésus arrivait se porta en foule au mont des Oliviers, pour lui faire une ovation. Les uns étendaient leurs vêtements sur le chemin, les autres répandaient sous ses pas le feuillage arraché aux arbres de la montagne, ou agitaient les palmes qu'ils tenaient à la main. La multitude précédait et suivait Jésus en criant : Hosanna, ô fils de David, ô vous qui êtes béni et venez au nom du Seigneur, ô roi d'Israël, Hosanna! Joa., XII, 13-18; Matth., XXI, 1-9; Marc., XI, 1-10; Luc., XIX, 29-40. A la descente de la montagne les regards de Jésus se portèrent sur la ville et il se prit à pleurer sur les malheurs qui l'attendaient à cause de l'infidélité de ses habitants. Luc., *ibid.*, 41-44.

Le soir, Jésus retournait à Béthanie où il demeurait et revenait le matin de bonne heure à la ville. Matth., XXI,

17. En s'y rendant un jour, alors que la faim le pressait, il aperçut, à quelque distance du chemin, un figuier couvert de feuilles, mais sans fruits, car ce n'était pas la saison des figues. « Tu n'en produiras plus jamais, » dit le Sauveur, préparant une leçon pour ses disciples. Le lendemain matin comme ses disciples s'émerveillaient de trouver le figuier complètement desséché, Jésus leur dit : « En vérité si vous aviez une foi sans hésitation, non seulement vous feriez la même chose pour ce figuier, mais si vous disiez à cette montagne (indiquant sans doute le mont des Oliviers où ils passaient), lève-toi et va te jeter à la mer, elle le ferait. » Matth., XXI, 18-22, Marc., XI, 11-27; Luc., XXI, 37. — Dans ses séjours à Jérusalem, le Sauveur se retirait encore fréquemment au jardin des Oliviers, en l'endroit appelé Gethsémani. C'est là qu'il vint, après la dernière cène, avec Pierre, Jacques et Jean, pour prier son Père et attendre l'heure de se livrer pour le salut du monde. — Sur le flanc de la montagne, au-dessus de ce jardin, on se trouvait en face du Temple et le regard embrassait toute l'esplanade sur laquelle s'élevait le majestueux édifice avec toutes ses dépendances, et au delà la ville entière formant autour du sanctuaire un hémicycle de l'aspect le plus imposant. Peu de jours avant sa Passion, le Seigneur, pour se reposer sans doute de la fatigue de ses prédications, était venu s'asseoir en cet endroit qui était probablement en la possession de l'un de ses disciples ou de ses amis. Quelqu'un de sa suite venait de lui faire remarquer en sortant du Temple la grandeur des pierres et la splendeur des constructions. « De tout cela, avait dit le Sauveur, il ne restera pas pierre sur pierre. » Pierre, Jacques, Jean et André s'étant approchés du Maître lui demandèrent : Quand donc cela arrivera-t-il? Jésus leur exposa les indices précurseurs de la grande guerre, qui devait surgir et amener la ruine de la ville sainte et du Temple qu'ils avaient sous les yeux. Il leur parla en même temps de la dernière période du monde et de ses dangers. Matth., XXIV; Marc., XIII; Luc., XXI, 5-37. Plusieurs autres enseignements paraissent avoir été donnés par le Maître à ses disciples en cet endroit. Cf. Matth., XXV.

Le quarantième jour après sa résurrection, Jésus se retrouvait au mont des Oliviers, non loin de l'endroit dont nous venons de parler, au milieu de ses disciples. Il venait de prendre avec eux son dernier repas et de leur donner ordre de ne pas s'éloigner de Jérusalem pour y attendre l'effusion de l'Esprit-Saint qu'il leur avait promis. « Vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée, en Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre. » Comme il venait de dire ces choses, à la vue de tous il commença à s'élever et bientôt un nuage le déroba aux yeux des disciples. Tandis qu'ils regardaient encore, deux hommes vêtus de blanc apparurent devant eux, leur disant : « Pourquoi continuez-vous à regarder le ciel? Ce Jésus qui vient de monter au ciel en reviendra de la même manière. » Du mont des Oliviers les apôtres retournèrent à Jérusalem et allèrent s'enfermer au Cénacle pour attendre la réalisation de la promesse du Maître. Act., I, 2-14. Cf. Luc., XXIV, 45-53; Marc., XVI, 15-20.

Quelques années plus tard, sous le procurateur Félix (52-60), un de ces faux messies, contre lesquels Jésus avait voulu prémunir ses disciples, quand il leur indiquait les signes de la ruine de Jérusalem, venu d'Égypte réunissait ses sectateurs à cette même montagne, leur annonçant qu'à son commandement seul les murs de Jérusalem tomberaient comme autrefois les murs de Jéricho. Le procurateur avait envoyé ses troupes

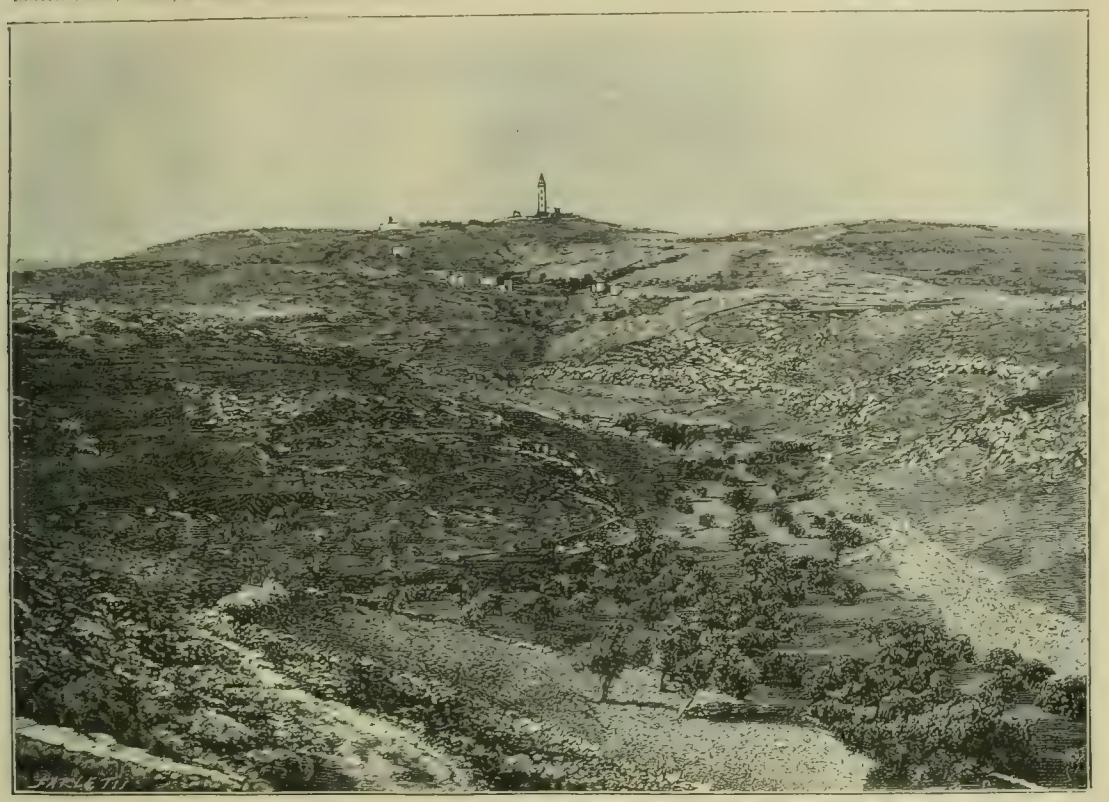

476. — Le mont des Oliviers vu du sud-est. D'après une photographie de M. L. Heidet.

et les avait dispersés, tuant un grand nombre d'entre eux. Act., XXI, 38; Josèphe, *Bell. jud.*, II, XIII, 5; *Ant. jud.*, XX, VIII, 6. — Aux pronostics succéda bientôt le commencement de la réalisation. Titus avait pris en main le commandement de l'armée et s'était avancé vers Jérusalem. Les troupes étaient insuffisantes pour former l'investissement complet de la ville. Il appela la Xe légion, alors à Jéricho. Elle vint s'établir au mont des Oliviers. Une sortie hardie des Juifs jeta un instant le trouble dans le camp de la légion, mais ne réussit pas à briser le cercle qui les renfermait. *Bell. jud.*, V, II, 3-4. Le mur de circonvallation coupait le Cédron en face du quartier neuf du Bézétha, et s'étendait sur toute la longueur du mont des Oliviers, jusqu'au rocher appelé Péristéréon, Περιστερεῶνος καλουμένης πέτρας. *Bell. jud.*, V, XII, 2. — On a cru reconnaître cette pierre au tombeau des Prophètes; il serait peut-être plus juste d'y voir « la pierre Zohéleth », III Reg., I, 9, ou quelqu'un des monuments qui s'y trouvaient. Les jours de malheur annoncés, au même endroit, par le Sauveur pleurant sur Jérusalem, commençaient et la désolation était proche. Quand déjà les horreurs de la faim se faisaient sentir, les plus courageux d'entre les assiégés essayèrent une seconde fois, en se précipitant avec fureur sur les soldats qui formaient au mont des Oliviers le cercle d'investissement, de se faire une trouée et de s'échapper. Ils luttèrent longtemps avec une indomptable énergie, mais ils durent se replier sur la ville pour y attendre la mort ou l'esclavage. *Bell. jud.*, VI, II, 8. Cf. Luc., XXI, 20.

477. — Le mont des Oliviers, vu du sud-ouest. D'après une photographie de M. L. Heidet.

3° *Depuis la ruine de Jérusalem.* — L'ordre du Maître donné à ses apôtres sur la montagne des Oliviers de porter l'Évangile jusqu'aux extrémités de la terre, Marc., XVI, 15, et Act., I, 8, avait été exécuté et la religion du Christ commençait à triompher; le monde, arraché aux ténèbres de l'idolâtrie, ne pouvait manquer de porter avec reconnaissance ses regards vers la montagne sainte d'où lui était venue la lumière. Cette montagne lui apparaît tout d'abord comme l'école où ont été formés ses propres éducateurs. « Le mont des Oliviers à l'orient de Jérusalem, dit saint Jérôme, dans sa traduction de l'*Onomasticon* d'Eusèbe, est celui où Jésus instruisait ses disciples. » *De situ et nomin.*, t. XXIII, col. 911. Cf. *Epist. CVIII*, t. XXII, col. 887.

Parmi les souvenirs nombreux dont a été illustré le mont des Oliviers, celui-là est le premier dont se préoccupe la mère de Constantin, Hélène, envoyée par son fils à Jérusalem pour honorer, par de somptueux monuments, les principaux lieux qui ont été les témoins des mystères de la Rédemption. « La mère de l'empereur, dit Eusèbe, fit construire, au sommet du mont des Oliviers, un temple, à la grotte même où le Seigneur de tous dévoila à ses disciples les inscrutables fins dernières, comme l'atteste l'histoire véritable. » *Vita Constantini*, t. XX, col. 1102-1103. Cf. *Se Silviæ peregrin.*, Rome, 1887, p. 99; Pèlerin de Bordeaux, *Itinerarium*, dans *Itinera latina*, édit. Tobler, Genève, 1877-1880, p. 18; S. Eucher (vers 440), *ibid.*, p. 53; Théodosius (vers 530), *De Terra Sancta*, *ibid.*, p. 66-67; Adamnan, *Relatio Arculfi*, p. 166-167; S. Sophrone († 638), *Anacreontica*, XIX, t. LXXXVII, col. 3811; *Commemoratorium de Casis Dei* (c. 808), édit. Tobler, p. 302; *Kitâb el-Burhân*, attribué à saint Athanase, manuscrit arabe de la bibliothèque orientale des PP. Jésuites à Beyrouth, p. 216. Dans le principe la basilique élevée par sainte Hélène à la grotte où le Seigneur avait enseigné ses disciples devait rappeler en même temps le souvenir de l'Ascension. Cf. Eusèbe, *Laus Constantini*,

t. xx, col. 1370-1371; *Demonstratio evangelica*, vi, 18, t. xxii, col. 457; Sozomène, *H. E.*, ii, 2, t. lxvii, col. 934.

L'emplacement où le Seigneur était monté au ciel, situé non loin, un peu plus haut, et qui n'avait pas de sanctuaire spécial, en 333, quand l'anonyme de Bordeaux faisait son pèlerinage, ne tarda pas à être honoré d'un monument superbe. Cf. *Itinerarium, ibid.*; Eusèbe, *Vita Constantini, ibid.* Dès avant la fin du ive siècle, tous les endroits auxquels se rattachait quelqu'un des souvenirs principaux du mont des Oliviers, le lieu de la prière et de l'agonie au jardin des Oliviers, l'endroit voisin de Béthanie où Marthe et Marie étaient accou-

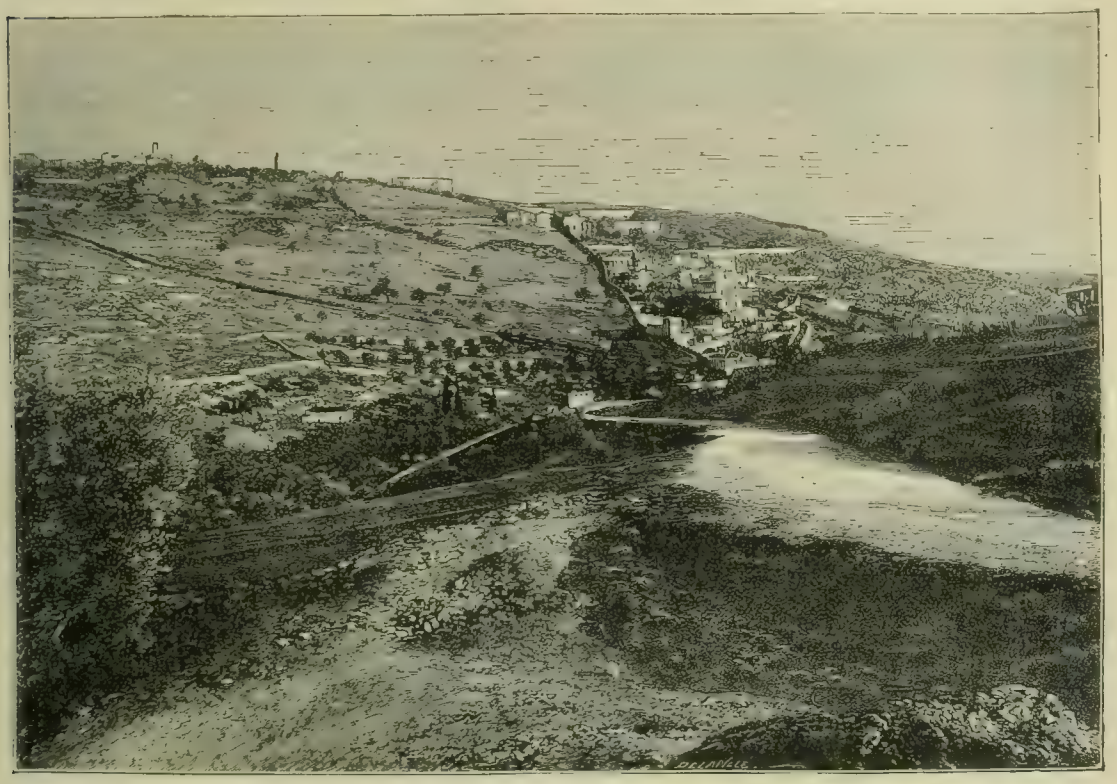

478. — Le Mont des Oliviers, vu du nord-ouest. D'après une photographie de M. L. Heidet.

rues à la rencontre du Sauveur, le tombeau de Lazare et d'autres encore étaient marqués par des constructions religieuses. Voir Mgr Mislin, *Les Saints Lieux*, 3 in-8°, Paris, 1858, t. ii, p. 466-479; Bædeker, *Palestine et Syrie*, Leipzig, 1882, p. 225-238; Fr. Liévin de Hamme, *Guide-Indicateur de la Terre-Sainte*, 3e édit., Jérusalem, 1887, t. i, p. 335-363. L. Heidet.

OLLA (hébreu : *'Ullâ'*, « joug; » Septante : 'Ολά), de la tribu d'Aser, père d'Arée, d'Haniel et de Résia, qui comptèrent parmi les principaux de leur tribu. I Par., vii, 39.

OLON (hébreu : *Hôlon*), orthographe, dans la Vulgate, Jos., xv, 51, du nom de la ville sacerdotale de la tribu de Juda appelée ailleurs Hélon, I Par., vi, 58, et Holon, Jos., xxi, 15. Voir Hélon 2, t. iii, col. 586.

1. OLSHAUSEN Hermann, exégète protestant orthodoxe, né à Oldeslœ, le 30 mars 1766, mort à Erlangen, le 4 septembre 1839. Il fréquenta d'abord le gymnase de Gluckstadt. Après avoir étudié deux années la théo-

logie à l'université de Kiel (1814-1816), il poursuivit ces études à l'université de Berlin. Schleiermacher et surtout Neander y exercèrent une influence marquée sur les idées du jeune H. Olshausen. Il débuta comme *Privatdocent* à Berlin en 1820. Dès 1821 il fut promu à l'extraordinariat et en 1827 à l'ordinariat à l'université de Konigsberg. En 1834 il passa dans la même qualité à Erlangen où il mourut.

Ame foncièrement religieuse, H. Olshausen était opposé au rationalisme, sans être pour cela luthérien exagéré. Il estimait et employait la méthode exégétique grammatico-historique, mais il donnait la préférence à une sorte d'exégèse allégorique (typologique). — Il publia, outre quelques écrits d'histoire ecclésiastique et d'autres ayant rapport à des questions religieuses de son temps, plusieurs ouvrages sur le Nouveau Testament. — *Historiæ ecclesiæ veteris monumenta*, in-8°, Berlin, 1820 et 1822. — *Die Aechtheit der vier kanonischen Evangelien aus der Geschichte der zwei ersten Jahrhunderte erwiesen*, in-8°, Kœnigsberg, 1823. — *Ein Wort über tieferen Schriftsinn*, in-8°, 1824. — *Die biblische Schriftauslegung; noch ein Wort über tieferen Schriftsinn*, in-8°, Hambourg, 1825. — H. Olshausen avait entrepris un grand commentaire du Nouveau Testament, dont lui-même ne publia cependant que les quatre premiers volumes : *Biblischer Commentar über sämmtliche Schriften des Neuen Testamentes zunächst für Prediger und Studierende, Königsberg 1830-1834*, 7 in-8°, Hambourg, 1837, 3e édition en partie. Ebrard et Wiesinger ont continué cet ouvrage. Ibidem 1850-62 (t. v à viie). — Voir la biographie de H. Olshausen par sa femme Agn von Prittwitz-Gaffron, dans Rheinwalds *Allgemeines Repertorium für theologische Litteratur*, 1840, 7 fasc., p. 91-94; Sieffert, dans l'*Allgemeine deutsche Biogra-*

phie, t. XXIV, p. 323-328, Leipzig, 1887; L. Pelt, dans la *Realencyklopädie für protest. Theologie und Kirche*, 3e édit., Leipzig, t. XIV, 1904, p. 366-368.

2. OLSHAUSEN Justus, orientaliste, exégète protestant, frère du précédent, né à Hohenfelde le 9 mai 1800, mort à Berlin le 28 décembre 1882. Après avoir parcouru les classes du gymnase de Glückstadt et de celui d'Eutin, il étudia de 1816 à 1819 à l'université de Kiel et de 1819 à 1820 à l'université de Berlin. En 1820 il alla à Paris, il y resta trois ans (1820-1823); il y suivit le cours de langues orientales de Sylvestre de Sacy et noua amitié avec Alex. de Humboldt. Après son retour à Kiel, il fut nommé professeur extraordinaire des langues orientales (1823.) En 1830 il fut promu à l'ordinariat. En 1852 le gouvernement du Danemark lui ayant enlevé cette chaire, Olshausen alla à Königsberg comme professeur des mêmes langues et comme bibliothécaire en chef (1853.) De là il fut appelé à Berlin comme conseiller au ministère du culte. Il prit sa retraite en 1874. J. Olshausen qui a laissé quantité d'ouvrages remarquables était plutôt philologue que théologien. Il publia d'abord : *Emendationen zum alten Testamente mit grammatischen und historischen Erörterungen*, in-8°, Kiel, 1826. Il édita ensuite en collaboration avec J. Mohl, *Fragments relatifs à la religion de Zoroastre*, extraits des manuscrits persans de la bibliothèque du Roi, in-4°, Paris, 1829. — *Vendidad Zend-Avestæ pars XX adhuc superstes. E codicibus manuscript. Parisiens. edit.* Pars I, in-4°, Hambourg, 1829. Cette publication qui aurait dû comprendre 7 à 8 fascicules ne fut pas poursuivie. — *Zur Topographie des alten Jerusalems*, in-8°, Kiel, 1833. — *Observationes criticæ ad Vet. Test.* in-4°, Kiel, 1836 (*Programme* de cette université). L'année suivante il publia, avec l'aide de J. N. Gloyer, *Niebuhrs Reisebeschreibung nach Arabien und den umliegenden Ländern.*, in-4°, 1837. — *Ueber den Ursprung des Alphabets und über die Vocalbezeichnung im Alten Testament*, in-8°, Kiel, 1841. Ce traité parut dans les *Kieler Philologische Studien*. — En 1852 il publia la deuxième édition du *Commentar zu Hiob* de Hirzel, dans le *Kurzgefasstes exegetisches Handbuch zum Neuem Testament*. — L'année suivante il fournit pour la même collection (vol. XVe) le *Commentar zu den Psalmen*, Leipzig, 1853. — *Ueber phönicische Ortsnamen*, dans le *Rheinisches Museum für Philologie*, 1853, p. 321 sq. — *Lehrbuch der he bräischen Sprache*, t. I (*Laut- und Schriftlehre*), t. II (*Formenlehre*), in-8°, Brunswick, 1861. Il y regarde l'arabe comme la plus ancienne langue sémitique. La IIIe partie, qui aurait dû traiter la Syntaxe, n'a jamais paru. Depuis 1860, membre de l'Académie des sciences de Berlin, il publia dans les *Mémoires* de cette docte corporation : *Prüfung des Characters der in den assyrischen Keilinschriften enthaltenen semitischen Sprache*, dans les *Abhandlungen der Berliner Akademie der Wissenschaften 1864*, in-4°. (Un tirage à part parut à Berlin 1865.) — *Parthava und Pahlav, Mada und Mah*, in-4°, Berlin, 1864. — *Ueber das Vocalsystem der hebräischen Sprache nach der sogenannten assyrischen Punktuation*, in-4°, Berlin, 1865. — *Ueber die Umgestaltung einiger semitischer Ortsnamen bei den Griechen*, in-4°, Berlin, 1879. — Voir Eb. Schrader, *Gedächtnisrede auf Justus Olshausen*, dans les *Mitteilungen der kgl. preuss. Akademie der Wissenschaften*, Berlin, 1883; Carstens, dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*, t. XXIV, p. 328-30, Leipzig, 1887; Ad. Kamphausen, dans la *Realencyklopädie für protest. Theologie und Kirche*, 3e édit., t. XIV, Leipzig, 1904, p. 368-371. M. Bihl.

OLTRAMARE Marc Jean Hugues, exégète protestant suisse, né à Genève le 27 décembre 1813, mort dans cette ville le 23 février 1891. Il y avait commencé ses études qu'il termina à Tübingue et à Berlin. Après avoir exercé en passant le ministère pastoral, il occupa la chaire d'exégèse du Nouveau Testament à la faculté de théologie protestante de Genève; poste où il resta jusqu'à sa mort. Sans parler de nombreuses publications de polémique ou de théologie et d'une traduction du Nouveau Testament, on a de lui : *Commentaire sur l'Épître aux Romains*, 2 in-8°, Paris, 1881-1882; *Commentaire sur les Épîtres de saint Paul aux Colossiens, aux Éphésiens et à Philémon* (avec une notice sur l'auteur en tête du t. II), 3 in-8°, Paris, 1891-1892. D'après M. Bovon, *Théologie du Nouveau Testament*, 2 in-8°, Lausanne, 1905, t. II, p. 112, « pour tout ce qui concerne ces trois écrits et leur authenticité, » l'auteur « traite ce sujet avec une telle ampleur qu'il épuise la matière et qu'il reste peu de chose qui lui échappe ».
O. Rey.

OLYMPIADE (grec : Ὀλυμπᾶς, probablement forme contractée de Ὀλυμπόδωρος), chrétien de Rome, salué par saint Paul, dans l'Épître aux Romains, XV, 15. Le pseudo-Hippolyte, *De LXX Apost.*, 42, t. X, col. 955, le compte parmi les soixante-dix disciples du Sauveur et dit qu'il souffrit le martyre à Rome. Sa fête est célébrée par les Grecs le 10 novembre.

OLYMPIEN (grec : Ὀλύμπιος), épithète de Jupiter, dieu de l'Olympe en Thessalie. Voir Jupiter, t. III, col. 1866. Antiochus IV Épiphane lui dédia le temple de Jérusalem en décembre 168 avant Jésus-Christ. II Mach., VI, 2. Cf. I Mach., I, 57.

OLYMPIODORE d'Alexandrie, diacre de cette ville, vivait dans la première moitié du VIe siècle. Il fut ordonné par l'archevêque monophysite d'Alexandrie, Jean III, surnommé Nikiotès, lequel mourut en mai 516. Migne a publié sous le nom d'Olympiodore dans la Patrologie grecque, t. XCIII, des commentaires sur Job, les Proverbes, l'Ecclésiaste, Jérémie, les Lamentations, Baruch et saint Luc. Le commentaire sur Job, col. 13-469, n'est pas dans son ensemble l'œuvre d'Olympiodore comme l'avait cru son traducteur latin P. Comitolus; l'éditeur du texte grec, P. Junius, *Catena Patrum græcorum*, in-8°, Londres, 1637, a établi que la *Catena in Job* est l'œuvre de Nicétas Serron (voir col. 1614) qui vivait au XIe siècle. Le commentaire de Jérémie existait au manuscrit dans la bibliothèque Barberini, mais n'a pas été publié. Les fragments sur Jérémie (col. 627-726), sur les Lamentations (col. 725-762), sur Baruch (col. 761-774), sur la lettre de Jérémie (col. 773-780), sont tirés de la *Catena* de Michel Ghislerius, Lyon, 1653, où ils figurent sous le nom d'un Olympiodore qui n'est pas autrement déterminé. Quelques fragments sur les Proverbes (col. 469-478), dont on a seulement le texte latin, traduit par Th. Pelte, S. J., et un fragment de saint Luc, VI, 23, col. 779, publié par le cardinal Mai, *Scriptorum nova collectio*, t. IX, p. 666, peuvent être du diacre d'Alexandrie, mais on n'en a pas la certitude. Le commentaire sur l'Ecclésiaste (col. 477-628) est publié d'après l'*Auctarium Bibl. græc. Patr.*, Paris, 1624. Les commentaires anciens sur ce livre sont rares. Celui-ci est surtout moral. F. Vigouroux.

OMAR (hébreu : *'Ômâr*, « éloquent (?) ; » Septante : Ὠμάρ), le second des sept fils d'Éliphaz et petit-fils d'Esaü, un des *'allûf* ou chefs de tribu iduméens. Gen., XXXVI, 11, 15; I Par., I, 36. Voir Allouph, t. I, col. 390. La tribu qui a dû porter son nom n'a pas été identifiée.

OMBRE (hébreu : *ṣêl, ṣêlél, ṣélém, ṣalmâvéṯ;* chaldéen : *telal;* Septante : σκιά ; Vulgate : *umbra*), absence des rayons directs du soleil sur un corps quelconque pendant le jour. Tout agent lumineux peut être l'occa-

sion d'une production d'ombre ; dans la Bible, il n'est question d'ombre que par rapport au soleil. Un corps opaque exposé aux rayons de l'astre à une partie éclairée directement et l'autre partie éclairée seulement par des rayons diffus ; cet éclairage restreint constitue l'ombre propre du corps. Ce corps, grâce à son opacité arrêtant les rayons directs du soleil, empêche les objets qui sont au-delà, sur la même ligne droite, de recevoir ces rayons : c'est son ombre portée. Quand le corps exposé au soleil est en mouvement, son ombre se meut également selon certaines règles géométriques ; quand le corps est au repos, l'ombre se meut cependant à cause du déplacement du soleil, mais dans un sens contraire au mouvement de l'astre. — Le mot hébreu *ṣalmâvêṭ* a été décomposé par les versions en deux autres mots, *ṣêl*, « ombre, » et *mâvêṭ*, « mort, » d'où « ombre de la mort », σκιὰ θανάτου, *umbra mortis*, ombre comme celle qui règne dans le séjour de la mort. Mais les anciens hébraïsants n'ont pas tous admis cette étymologie. Cf. Gesenius, *Thesaurus*, p. 1169. Plusieurs préfèrent faire venir le mot de *ṣâlam*, « être sombre, » sens qu'on retrouve dans l'assyrien *ṣalmu*, l'arabe *ṣaléma* et l'éthiopien *ṣaléma*. On observe d'ailleurs que, dans bien des cas, Job, XXIV, 17 ; XXVIII, 3 ; Ps. CVII (CVI), 10, 14 ; Is., IX, 2, etc., le mot *ṣalmâvêṭ* ne se rapporte nullement au séjour des morts, et que *ṣel*, « ombre, » est pris la plupart du temps dans la Bible avec un sens agréable. Le mot *ṣalmâvêṭ* voudrait donc dire simplement « obscurité », par conséquent ombre épaisse. Cf. Buhl, Gesenius' *Handwörterbuch*, Leipzig, 1898, p. 704. Voir TÉNÈBRES.

1° *Au sens propre.* — 1. Les montagnes projettent des ombres, d'abord courtes et pouvant être prises pour des troupes d'hommes, Jud., IX, 36, puis s'allongeant de plus en plus, à mesure que le soleil baisse sur l'horizon, Jer., VI, 4, enfin fuyant elles-mêmes et disparaissant dans la nuit. Cant., II, 17 ; IV, 6. — 2. Les arbres fournissent aussi une ombre très appréciée en Palestine, où le soleil est ardent. Les oiseaux cherchent cette ombre, Marc., IV, 32, et l'esclave accablé par le labeur soupire après le moment où il la trouvera. Job, VII, 2. Voir *Magasin pittoresque*, 12e année, p. 314. Les lotus couvrent l'hippopotame de leur ombre. Job, XL, 17 (22). Dans ce texte, la Vulgate a confondu *ṣe'êlim* des « lotus » et *ṣelâlim*, des « ombres », d'où une tautologie dans la traduction. L'ombre de la vigne couvrait les montagnes d'Israël. Ps. LXXX (LXXIX), 11. Élie dormit à l'ombre d'un genêt, III Reg., XIX, 5, et Jonas s'abrita à l'ombre d'un ricin qui sécha bientôt. Jon., IV, 5, 6. Pour s'adonner à l'idolâtrie, les Israélites recherchaient l'ombrage épais des arbres, sous lesquels ils trouvaient des retraites mystérieuses. Ose., IV, 13. Voir BOIS SACRÉ, t. I, col. 1840. — 3. Le serpent réunit ses petits à son ombre, Is., XXXIV, 15, afin de les garantir contre les ardeurs du soleil. Une ombre épaisse règne dans les galeries où les mineurs vont chercher les métaux et les pierres précieuses. Job, XXVIII, 3. Plus profonde encore est l' « ombre de la mort », l'obscurité qui enveloppe le séjour des morts. Job, X, 22. Voir SCHE'OL. — 4. Le prophète Isaïe fit rétrograder l'ombre de dix degrés sur le cadran solaire d'Achaz, aux yeux d'Ézéchias malade. IV Reg., XX, 9-11 ; Is., XXXVIII, 8. Voir CADRAN SOLAIRE, t. II, col. 27. — 5. A Jérusalem, on mettait les malades sur le passage de saint Pierre, afin que son ombre au moins les couvrît. Act., V, 15. On espérait ainsi obtenir leur guérison. Le *Codex Bezæ* ajoute au texte : « Car ils étaient délivrés de la maladie que chacun d'eux avait. » Quelques autres manuscrits ont une addition analogue.

2° *Au sens figuré.* — Un certain nombre des propriétés de l'ombre fournissent aux écrivains sacrés des images ou des comparaisons. Ainsi l'ombre figure : 1. *La sécurité.* En Orient, il est toujours dangereux de s'exposer sans abri aux rayons du soleil. Voir INSOLATION, t. III, col. 885. On cherche donc l'ombrage d'un arbre, d'un rocher, de tout ce qui peut empêcher le rayonnement direct. Alors on est en sécurité. Dans l'apologue de Joatham, le buisson élu roi dit aux autres arbres de se confier à son ombrage. Jud., IX, 15. Assur a été comme un grand arbre au feuillage épais, à l'abri duquel des nations nombreuses se sont mises à l'ombre ; mais, à l'heure du châtiment, les peuples s'éloignent de l'ombre d'Assur, et avec lui descendent au *sche'ôl* ceux qui étaient assis à son ombre. Ezech., XXXI, 2, 6, 12, 16. Malheur aux Israélites qui voudront s'abriter à l'ombre de l'Égypte. Is., XXX, 2, 3. Un bon prince est pour Israël comme un grand rocher à l'ombre duquel il se tient. Is., XXXII, 2. Les Israélites comptaient vivre ainsi à l'ombre de leur roi. Lam., IV, 20. Il leur fallut pourtant vivre à l'ombre de Nabuchodonosor. Bar., I, 12. Cf. Dan., IV, 9. Mais un jour Israël refleurira, on reviendra vivre à son ombre, Ose., XIV, 8, et, plus tard, le royaume messianique deviendra un grand arbre dont les rameaux abriteront les oiseaux, Ezech., XVII, 23, comme autrefois les forêts abritaient Israël de leur ombre sur l'ordre de Dieu. Bar., V, 8. Après leur châtiment, les Moabites en fuite voulaient s'arrêter à l'ombre de Hésébon, Jer., XLVIII, 45, mais ils en furent chassés. Pour se cacher, les fugitifs demandent l'ombre de la nuit au milieu du jour. Is., XXI, 3. — 2. *La protection divine.* Elle a été manifestée quand l'ombre de la nuée couvrait les Hébreux au passage de la mer Rouge. Sap., XIX, 7. Dieu défend contre les oppresseurs comme l'ombre du nuage protège contre le soleil. Is., XXV, 4-5. Il est un ombrage contre les feux du midi, Eccli., XXXIV, 19, une tente qui donne de l'ombre. Is., IV, 6. Les Psalmistes demandent à Dieu de les protéger à l'ombre de ses ailes. Ps. XVII (XVI), 8 : LVIII (LVII), 2. Le serviteur de Jéhovah est couvert par l'ombre de sa main. Is., XLIX, 2 ; LI, 16. L'épouse désire s'asseoir à l'ombre de son bien-aimé. Cant., II, 3. Les trois Apôtres, sur la montagne de la transfiguration, sont à l'ombre de la nuée, Matth., XVII, 5 ; Marc., IX, 6 ; Luc., IX, 34, et ainsi introduits dans le mystère des secrets divins. La vertu du Très Haut couvre Marie de son ombre, Luc., I, 35, pour opérer en elle le mystère de l'incarnation. En Égypte, pour dire que quelqu'un était sous la protection et sous l'autorité d'un plus puissant, on se servait d'une locution comme celle-ci : « L'ombre de Pharaon, ton maître, tombe sur toi. » Cf. Maspero, *Les contes populaires de l'ancienne Égypte*, Paris, 3e édit., p. 198. — 3. *L'abandon.* L'ombre marque également l'état de ce qui n'est pas éclairé par la vérité, la grâce, la vie, etc. Il n'y a point d'ombre de la mort où l'on puisse se cacher pour faire le mal, Job, XXXIV, 22, car la lumière du regard divin éclaire tout et Dieu met à la lumière ce qui est à l'ombre. Job, XII, 22. Dans une vallée d'ombre, refuge d'êtres malfaisants qui se cachent, rien n'est à craindre pour celui qui a Dieu avec soi. Ps. XXIII (XXII), 4. Les prisonniers habitent l'ombre de la mort, d'où la Providence les tirera. Ps. CVII (CVI), 10, 14. Il faut glorifier Dieu avant que la lumière de la vie soit remplacée par l'ombre de la mort dans l'autre monde. Jer., XIII, 16. Les fils de Coré, soumis à l'épreuve malgré leur fidélité, demandent si Dieu veut les écraser et les couvrir de l'ombre de la mort. Ps. XLIV (XLIII), 20. Job, III, 5, voudrait que le jour de sa naissance fût revendiqué par les ténèbres et l'ombre. A ceux qui habitaient à l'ombre de la mort, c'est-à-dire dans l'ignorance, le vice et la menace de l'éternel malheur, le Messie a apporté la délivrance, Is., IX, 2 ; Matth., IV, 16, et la lumière. Luc., I, 79. — 4. *L'insignifiance* physique ou morale. Job, XVII, 7, miné par la maladie et le chagrin, se plaint que tout son corps n'est plus qu'une ombre. S'arrêter aux songes c'est vouloir saisir une ombre. Eccli., XXXIV, 2. Pour les voleurs, le matin équivaut à l'ombre de la mort, Job, XXIV, 17, parce que

la lumière du jour empêche l'exécution de leurs mauvais desseins. En Dieu, il n'y a pas même l'ombre d'un changement, Jacob., I, 17, c'est-à-dire pas de variation si insignifiante qu'elle soit. Les anciennes institutions mosaïques n'ont été que l'ombre des choses futures. Col., II, 17; Heb., VIII, 5; X, 1. Ici l'idée exprimée est double : les choses de l'ancienne loi ont été insignifiantes, sans valeur pour le salut, si on les compare à celles de la loi nouvelle; elles en ont cependant été la figure, de même que l'ombre portée par un objet reproduit quelque chose des contours de cet objet. En hébreu le même mot *ṣélém* signifie « ombre » et « image », parce que les premières figures ont été dessinées d'après les contours de leur projection sur une surface plane. Le texte de la Sagesse, XV, 4, appelle le peintre σκιαγράφος, « celui qui trace d'après l'ombre; » Vulgate : *umbra picturæ*, « ombre de peinture. » Le texte hébreu de Ps. XXXIX (XXXVIII), 7, dit que l'homme passe « comme une ombre », et les versions traduisent « comme une image », en prenant l'un pour l'autre les deux premiers sens de *ṣélem*. — 5. *L'inconsistance*. La vie de l'homme passe comme l'ombre. Cette image est fréquente dans la Sainte Écriture. I Par., XXIX, 15; Job, VIII, 9; Ps. XXXIX (XXXVIII), 7; CXLIV (CXLIII), 4; Eccle., VII, 1; Sap., II, 5. Les jours de l'homme sont comme l'ombre qui s'allonge, Ps. CII (CI), 12, comme l'ombre à son déclin, Ps. CIX (CVIII), 22, comme l'ombre qui ne s'arrête pas. Job, XIV, 2. Le soir surtout, l'ombre s'allonge de plus en plus et semble précipiter sa marche implacable pour faire bientôt place à la nuit, qui, en Palestine, n'est séparée du jour que par un court crépuscule. Les méchants et les faux biens de ce monde participent naturellement à la condition de l'homme et passent comme l'ombre. Eccle., VIII, 13; Sep., V, 9.

H. LESÊTRE.

OMÉGA, nom de la dernière lettre de l'alphabet grec, Ω, employé dans l'Apocalypse, I, 8; XXI, 6; XXII, 13, pour signifier fin, le dernier. Cf. Is., XLIV, 6; XLVIII, 12. Dieu est le premier et le dernier, le commencement et la fin, Apoc., I, 8; Jésus-Christ l'est de même, Apoc., XXI, 6; XXII, 13; « celui par qui tout commence, celui à qui tout se termine, que nul ne précède, à qui nul ne succède, » comme le dit Bossuet, *L'Apocalypse*, I, 8, dans ses *Œuvres*, Versailles, 1818, t. III, p. 158. Voir A ET Ω, t. I, col. 1.

OMER, mesure. La mesure hébraïque appelée עֹמֶר, *ḥômér*, est rendue ordinairement dans la Vulgate par *corus* et celle qui est appelée עֹמֶר, *'ômér*, par gomor. Voir COR, t. II, col. 954, et GOMOR, t. III, col. 273.

OMRAI (hébreu : *'Imrî*, « éloquent (?); » Septante : 'Αμσραΐμ), fils de Bonni et père d'Amri, de la tribu de Juda. Un de ses descendants, Othéi, habita Jérusalem après le retour de la captivité de Babylone. I Par., IX, 4. — Un autre Israélite, père de Zachur, qui travailla à la reconstitution des murs de Jérusalem du temps de Néhémie, II Esd., III, 2, s'appelle aussi en hébreu *'Imrî*, mais la Vulgate a écrit son nom Amri.

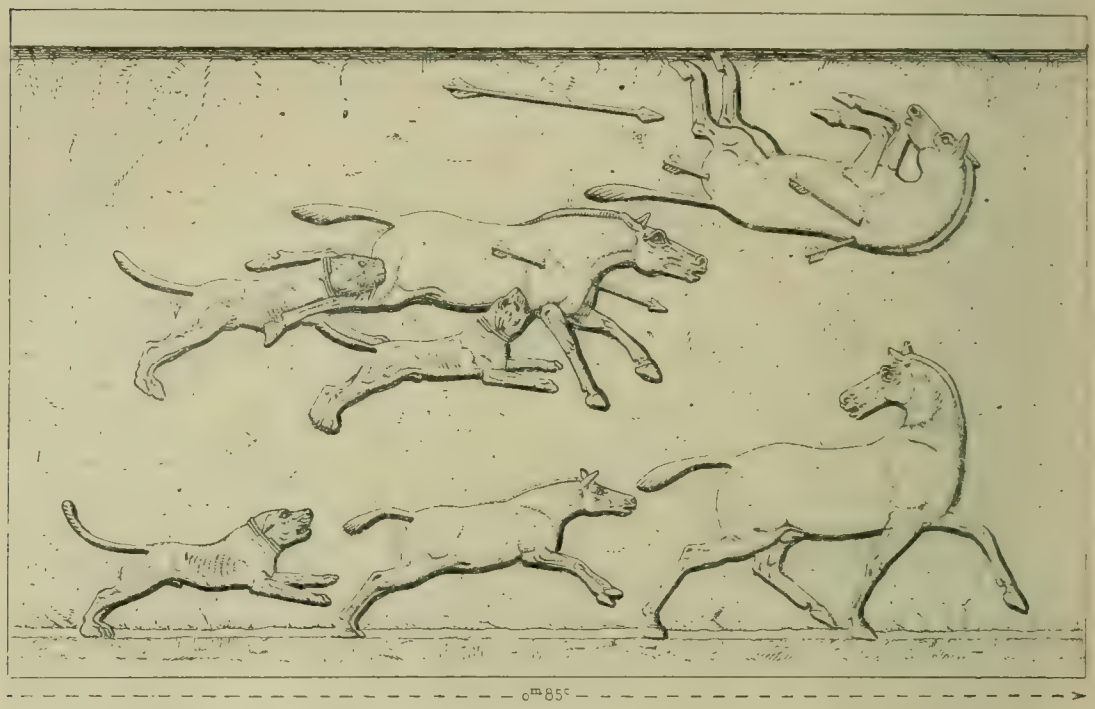

479. — La chasse à l'onagre. Bas-relief assyrien du British Museum.

ON (hébreu : *'Ôn;* Septante : 'Ηλιούπολις), nom hébreu de la ville d'Égypte que les Septante et la Vulgate appellent Héliopolis d'après le nom que lui avaient donné les Grecs. Gen., XLI, 45, 50; Ezech., XXX, 17. Voir HÉLIOPOLIS 1, t. III, col. 571.

ONAGRE (hébreu : *pérê'*, et une fois *'ârôd*, Job, XXXIX, 5; chaldéen : *'ârod;* Septante : ὄναγρος, ὄνος ἄγριος, ὄνος ἐρημίτης; Vulgate : *onager*), quadrupède de l'ordre des jumentés, souvent confondu avec l'âne sauvage. Voir ANE, t. I, col. 566.

1° *Histoire naturelle*. — 1. Les anciens ont connu sous le nom d' « onagre », et beaucoup de modernes désignent par le même nom, équivalant à celui d'âne sauvage, un quadrupède presque indomptable, même quand il naît en captivité ou qu'on le prend tout jeune,

cf. Aristote, *Hist. anim.*, VI, 36; Oppien, *Cyneget.*, III, 184; remarquable par la beauté de ses proportions, cf. Martial, XIII, 98; dont la rapidité défie celle des chevaux les plus agiles, cf. Aristote, *Hist. anim.*, VI, 29; Élien, *Nat. anim.*, XIV, 10; Xénophon, *Anab.*, I, V, 2; vivant par troupes nombreuses en Perse, en Arabie et dans l'Asie centrale, cf. Pline, H. N., VIII, 16; Varron, *De re rust.*, II, 6; Ammien Marcellin, XXIV, 8; Strabon, VII, 312; XII, 568; poursuivi comme gibier de chasse, Strabon, VII, 312, et d'une chair délicate au goût. Les monuments assyriens représentent cette chasse à l'onagre, traqué par les chiens et percé de flèches (fig. 479), ou pris au lacet (fig. 480). « On le force difficilement avec des chiens, mais on l'abat à coups de flèches, ou bien on le prend vivant au piège. On lui ajuste au cou un nœud coulant, dont deux hommes tiennent les extrémités. L'animal se débat, rue, essaie de mordre, mais ses efforts n'aboutissent d'ordinaire qu'à serrer le lacet, et il s'affaisse à demi étranglé; après quelques alternatives de révolte et de suffocation, il finit par se calmer tant bien que mal et se laisse emmener. On l'apprivoisait et il se pliait sinon aux travaux de l'agriculture, du moins à ceux de la guerre. » Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, Paris, 1895, t. I, p. 769. Cette dernière conclusion se tire du poème babylonien où le soleil est représenté sur un char attelé d'onagres vigoureux dont les jarrets ne se lassent jamais. Cf. Jensen, *Die Kosmologie der Babylonier*, Strasbourg, 1890, p. 111. Tristram, *The natural History of the Bible*, Londres, 1889, p. 43, appelle *Asinus hemione* l'onagre de l'Asie centrale et le distingue de l'*Asinus hemippus* ou onagre de la Syrie orientale. Mais Milne Edwards, dans les *Compt. rend. de l'Acad. des sciences*, Paris, t. LXIX, 1869, p. 1259, considère « comme bien démontré que l'âne est une espèce essentiellement africaine, qui ne s'est répandue en Asie qu'à l'état domestique; car tout ce que les anciens, ainsi que les voyageurs modernes, ont dit des ânes sauvages ou onagres de la Syrie, de la Perse, etc., est applicable à l'hémippe, au gour, au ghor-khur, au kiang ou dshiggétei, c'est-à-dire à diverses variétés de l'*Equus hemionus* et non à l'*Equus asinus* ». L'hémione est un jumenté qui tient le milieu entre le cheval et l'âne, d'où son nom de « demi-âne »; il a les parties antérieures du premier et les parties postérieures du second, la tête de même forme que celle du cheval, mais grosse comme celle de l'âne, les oreilles intermédiaires entre celles des deux précédents animaux, et il réunit les qualités assignées par les anciens à l'onagre. Ce serait donc en réalité l'hémione que les anciens auraient connu sous le nom d'onagre, le *pérê'*, « rapide, » des Hébreux, assimilé à l'âne à raison de ses formes générales, mais n'ayant pu, en aucune manière, devenir la souche des ânes domestiques, si différents par le caractère, la lenteur, la domesticabilité, etc. Du reste, les animaux représentés par les artistes assyriens sont des hémiones. Cf. C. A. Piètrement, *Les chevaux dans les temps préhist. et histor.*, Paris, 1883, p. 708-711. — 2. L'*Asinus vulgaris*, souche des ânes domestiqués, a été aussi regardé par les anciens comme un onagre. Il est originaire des déserts de l'Afrique. On le rencontre encore par petites troupes de quatre ou cinq dans ces régions. Ses caractères sont à peu près les mêmes que ceux de l'âne domestique. Il ne se montre sur les confins de l'Égypte qu'en été; l'hiver, il se retire dans les déserts du Haut Nil. — 3. Quelques auteurs ont pensé que le mot *pérê'* désigne l'onagre asiatique, tandis que *'ârôd* serait le nom de l'âne sauvage d'Afrique. Cette supposition manque de fondement. Le mot *'ârôd* n'apparaît en effet qu'une seule fois dans la Bible, pour servir de parallèle au mot *pérê'* :

> Qui a lâché le *pérê'* en liberté,
> Qui a brisé les liens du *'ârôd*? Job, XXXIX, 5.

Le mot *'ârôd* n'est que le chaldéen *'ârad*, employé par Daniel, V, 21, et ne pouvant, par conséquent, servir

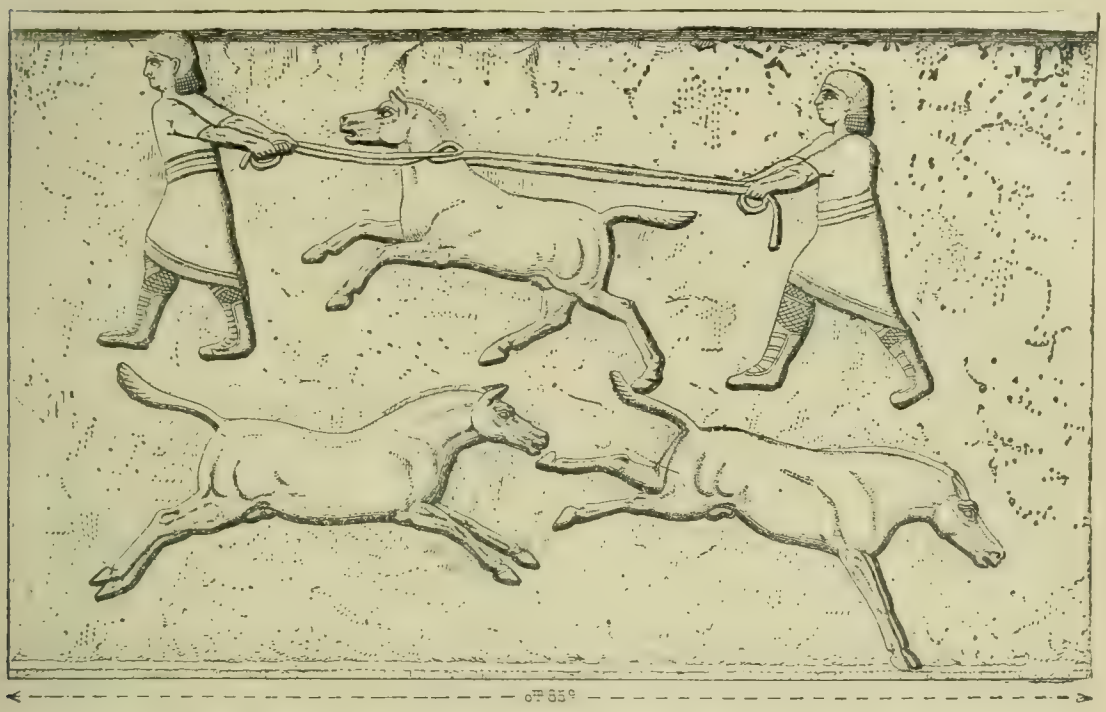

480. — Chasse à l'onagre. Bas-relief assyrien de Nimroud. D'après Place, pl. 54, n. 3.

à nommer l'âne sauvage d'Afrique, inconnu en Babylonie. C'est par suite des exigences du parallélisme que l'auteur sacré oppose, comme deux termes synonymes, le *pérê'* au *'ârôd*. Les deux noms se rapportent à l'onagre asiatique, c'est-à-dire à l'hémione. Cf. Bochart, *Hierozoicon*, Leipzig, 1793-1796, t. II, p. 214; Rosenmüller, *Iobus*, Leipzig, 1806, t. II, p. 913. Wetzstein, dans Frz. Delitzsch, *Das Buch Iob*, Leipzig, 1876, p. 507, identifie le *pérê'* avec le *farâ* du désert d'Arabie, qui ressemble assez à l'âne par la tête, les oreilles et la queue, mais est pourvu de deux cornes, et n'est plus dès lors un jumenté, mais un bovidé analogue à l'antilope. Cette identification n'est pas probable; elle a contre elle les anciennes versions qui font du *pérê'* un âne sauvage, le *purimu* assyrien, par conséquent un animal semblable à l'âne et dépourvu de cornes. — 4. L'*Asinus hemippus* est l'hémione de Syrie (fig. 481). Comme l'âne sauvage d'Afrique, l'animal change de place suivant les saisons.

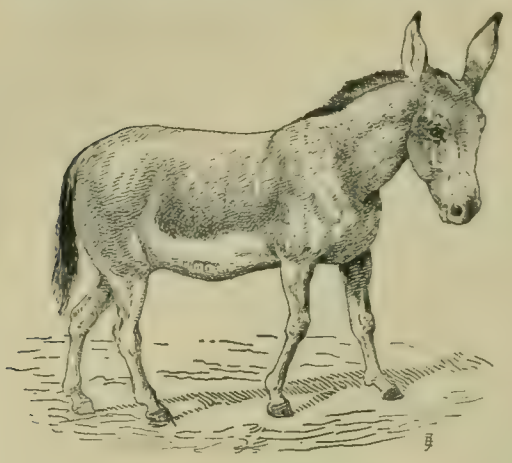

481. — L'hémione de Syrie.

Il habite encore en été au nord de l'Arménie et descend en hiver dans les parages du golfe Persique. On le rencontre aussi dans le Haouran ou pays de Basan. L'*Asinus hemione* ou hémione de l'Asie centrale fréquente en grand nombre les plateaux de la Perse, et, dans l'Inde anglaise, le pays de Katch, d'où le nom de dshiggétéï qu'on lui donne en cette contrée. Les Tartares prennent l'hémione à l'aide de pièges et de lacets, comme les Assyriens d'autrefois, mangent sa chair et utilisent sa peau pour la préparation du chagrin. Cf. Tristram, *The natural History of the Bible*, p. 41-43; Wood, *Bible animals*, Londres, 1884, p. 279-284.

2° *L'onagre dans la Bible.* — 1. Il est question du *pérê'* une douzaine de fois dans les textes sacrés. L'animal était donc bien connu des Hébreux, surtout de l'auteur de Job. L'ange de Jéhovah caractérise Ismaël, avant sa naissance, en disant qu'il sera un *pérê'*, que sa main sera contre tous et que la main de tous sera contre lui. Gen., XVI, 12. La vie d'Ismaël, qui fut vagabonde et aventureuse, et le caractère de ses descendants, qui furent belliqueux et peu sociables, justifient cette comparaison. En traduisant *pérê'* par ἄγροικος, *ferus*, « sauvage, » les versions ne rendent que le sens général de la comparaison. — Job, VI, 5, demande si l'onagre rugit devant l'herbe tendre, pour signifier que s'il se plaint lui-même, c'est qu'il n'a pas ce qu'il désirerait et reçoit au contraire en nourriture ce qui cause son tourment. De son côté, Sophar reproche à Job de se buter contre la justice de Dieu et de ne pas comprendre ce que comprendraient un fou et un onagre. Job, XI, 12. L'onagre, en effet, vit dans les déserts, loin des hommes qui pourraient l'apprivoiser, et, quand, il est pris par eux, il se montre indocile. C'est donc un type d'inintelligence. Job, XXIV, 5, compare encore à l'onagre dans la solitude les malheureux qui, traqués par les brigands, en sont réduits à errer dans les déserts et à vivre misérablement. Enfin, l'auteur sacré décrit en ces termes les mœurs de l'onagre, Job, XXXIX, 5-8 :

> Qui a lâché le *pérê'* en liberté,
> Qui a brisé les liens du *'ârôd*,
> A qui j'ai donné le désert pour maison,
> Et pour demeure la plaine aride?
> Il méprise le tumulte des villes
> Et n'entend pas la voix d'un maître.
> Il court les montagnes pour trouver sa pâture,
> Il y cherche les moindres brins de verdure.

Ces traits rappellent l'indépendance, la sauvagerie, l'indomptabilité de l'onagre, qui ne songe qu'à se procurer sa nourriture et la rencontre même dans les régions les plus arides. — Un Psalmiste parle de l'onagre qui vient aux sources pour y étancher sa soif. Ps. CIV (CIII), 11. — Osée, VIII, 9, pour reprocher à Israël son penchant envers les Assyriens, le compare à l'onagre indompté qui cherche fortune dans le désert. — Isaïe, XXXII, 14, dit que Jérusalem châtiée à cause de ses infidélités, deviendra un repaire où s'ébattront les onagres. — Jérémie, II, 24, reprend l'idée d'Osée et assimile la nation coupable à une onagre habituée au désert; elle aspire l'air, dans l'espoir d'assouvir sa passion, et ceux qui la recherchent la trouvent sans peine. Le prophète dit encore, en décrivant une sécheresse :

> Les onagres se tiennent sur les hauteurs,
> Aspirant l'air comme des chacals,
> Leurs yeux s'éteignent, faute de verdure. Jer., XIV, 6.

Daniel, V, 21, raconte que, pendant sa lycanthropie, voir FOLIE, t. II, col. 2301, Nabuchodonosor vécut avec les onagres. Les rois d'Assyrie s'étaient ménagé des parcs immenses auprès de leurs palais d'été. Dans ces parcs, on rassemblait des bêtes sauvages et même des animaux féroces que le souverain se donnait le plaisir de chasser à ses heures. Cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, Paris, t. III, 1899, p. 401. Les bêtes sauvages y vivaient seules en liberté, tandis que les animaux féroces, retenus en cage, n'étaient lâchés que pour la chasse. Nabuchodonosor pouvait donc ainsi vivre dans la compagnie des onagres. — Enfin, l'Ecclésiastique, XIII, 23, dit que le pauvre est la proie des riches, comme l'onagre est la proie des lions dans le désert. Le lion poursuivait et atteignait l'onagre aussi aisément que le cerf. Voir fig. 84, col. 269. — 2. Tous ces traits bibliques conviennent parfaitement aux hémiones, c'est-à-dire aux animaux que les auteurs sacrés avaient sous les yeux et qu'on rencontrait assez fréquemment de leur temps en Mésopotamie et en Syrie, particulièrement dans le Hauran, patrie de Job. Ils ne sauraient convenir au même degré à l'âne sauvage proprement dit, qui, de nos jours, n'a jamais été trouvé ailleurs que dans le nord de l'Afrique et qui n'est passé en Asie qu'à l'état domestique. Les auteurs sacrés n'auraient guère eu l'occasion de le connaître autrement que par ouï-dire. Il en faut conclure que les onagres de la Bible sont des hémiones. — Sur la machine de guerre appelée « onagre », voir BALISTE, t. I, col. 1415. H. LESÊTRE.

ONAM (hébreu : אוֹנָם, *'Ônâm*, « fort »), nom d'un Horréen et d'un Judéen.

1. ONAM (Septante : Ὠμάρ, dans Gen., XXXVI, 23, et Ὠνάν, dans I Par., I, 40), le plus jeune des cinq fils de Sobal l'Horréen.

2. ONAM (Septante : Ὀζόμ), de la tribu de Juda, fils de Jéraméel et d'Atara, et père de Séméi et de Juda. I Par., II, 26, 28. Voir JÉRAMÉEL 1, t. III, col. 1256.

ONAN (Hébreu : אונן, *Ônân*, « fort ; » Septante : Αὖναν), second fils de Juda et de sa femme chananéenne Sué. Gen., XXXVIII, 2-4 ; XLVI, 12 ; Num., XXVI, 19 ; II Par., II, 3. Son frère aîné, Her, étant mort sans enfants, la coutume du lévirat l'obligea à prendre Thamar, sa belle-sœur, pour femme, mais Onan l'empêcha criminellement de devenir mère et il fut pour cela frappé de mort par le Seigneur. Gen., XXXVI, 7-10. Voir LÉVIRAT, col. 213.

ONCTION (hébreu : *mišḥâh*, de *mâšaḥ*, « oindre, consacrer ; » *ṭamrûq*, de *mâraq*, « polir, purifier ; » Septante : χρῖσμα, χρῖσις, ἄλειμμα ; Vulgate : *unctio*), action qui consiste à frotter ou à arroser d'huile. — Le premier mot hébreu n'est employé qu'à propos des onctions liturgiques et est toujours joint au mot *šémen* : « huile d'onction, » Exod., XXV 6 ; XXIX, 7, etc., « huile sainte d'onction, » Exod., XXX, 25, 31 ; Lev., X, 7. Le second mot, rendu vaguement par les versions, se rapporte aux onctions de toilette. Esth., II, 3, 9, 12. Cf. Prov., XX, 30. — La Sainte Écriture mentionne différentes espèces d'onctions.

1° *Onctions liturgiques.* — 1. La première onction de ce genre est celle que fit Jacob à Bethel. Jéhovah lui étant apparu pendant son sommeil, le patriarche prit la pierre sur laquelle sa tête avait reposé, la dressa en stèle et versa de l'huile sur le sommet, en souvenir de la présence de Dieu. Gen., XXVIII, 16-18 ; XXXI, 13. Voir BETHEL, t. I, col. 1673. Le rite qui consistait à oindre avec de l'huile des pierres commémoratives était très ancien, et commun à tous les peuples chez lesquels prospérait la culture de l'olivier. Sept ou huit siècles après Jacob, Téglathphalasar Ier découvrait les stèles commémoratives de son père Samsi-Ramman, les oignait d'huile, les remettait en place et demandait qu'on en fît autant pour les siennes. Cf. Schrader, *Keilinschriftliche Bibliothek*, t. I, p. 44 ; Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, Paris, 1905, p. 198, 205. Il y a là un rite destiné à signaler une sorte d'intervention divine en faveur de l'homme et à en perpétuer le souvenir. L'huile servait à consacrer la pierre par l'application d'un des produits naturels les plus précieux, et la consécration était d'autant plus durable que ce liquide pénétrait la pierre même et ne se laissait pas entraîner par l'eau de pluie. Cf. Bähr, *Symbolik des mosaischen Cultus*, Heidelberg, 1839, t. II, p. 176. Il n'y a pas à s'étonner que Jacob ait eu de l'huile avec lui, même pendant son voyage. Cette substance servait à tant d'usages divers qu'un Sémite ne pouvait s'en passer et en portait toujours dans ses provisions. La coutume d'oindre d'huile certaines pierres de caractère idolâtrique se retrouve chez les Grecs. Clément d'Alexandrie, *Strom.*, VII, t. IX, col. 433, parle de πᾶς λίθος λιπαρός, « toute espèce de pierres ointes d'huile » devant lesquelles ils se prosternaient. Arnobe, *Adv. Gent.*, I, 19, t. V, col. 767, confesse que lui-même il avait souvent vénéré des pierres semblables le long des routes. — 2. Le grand-prêtre, au moment de sa consécration, recevait une onction d'huile spécialement composée dans ce but. Exod., XXX, 25-32 ; XXXI, 11 ; XXXV, 15. Voir HUILE, t. III, col. 775. Cette onction fut abondante pour Aaron ; elle fut versée sur sa tête et coula jusque sur sa barbe. Exod., XXIX, 7, 36 ; Lev., XVI, 32 Num., XXXV, 25 ; Ps. CXXXIII (CXXXII), 2 ; Eccli., XLV, 18. Les anciens rabbins prétendaient distinguer, d'après Lev., VIII, 12, deux actes dans l'onction du grand-prêtre, l'effusion de l'huile e l'onction proprement dite. Cette onction se faisait avec le doigt, selon les uns en forme de ב, première lettre du mot *kohên*, « prêtre, » et selon les autres en forme de χ grec. Cf. *Gem. Kerituth*, 77 ; Ugolini, *Thesaurus*, t. XII, p. 954. On renouvelait l'onction pour tous les grands-prêtres, successeurs d'Aaron. Toutefois, au dire des rabbins, l'huile d'onction fut perdue du temps de Josias ; à partir de cette époque, on aurait cessé d'oindre les pontifes. Quant aux autres prêtres, appartenant tous à la descendance d'Aaron, il est question d'onction à eux conférée, mais seulement dans la personne des fils du premier grand-prêtre. Exod., XXVIII, 41 ; XXX, 30 ; XL, 13 ; Lev., VI, 20 ; VII, 36 ; VIII, 2 ; X, 7 ; XXI, 10, 12 ; Num., III, 3. Cette onction, croit-on, aurait suffi pour consacrer toute la race aaronique. Les lévites ne recevaient aucune onction. En somme, dans la suite des temps jusqu'à Josias, le grand-prêtre fut seul à recevoir l'onction. C'est pourquoi il est distingué par le nom de *hak-kohên hammâšiaḥ*, « le prêtre oint. » Lev., IV, 3, 16 ; XVI, 32 ; Num., III, 3 ; XXXV, 25. Cf. Reland, *Antiquitates sacræ*, Utrecht, 1741, p. 74, 75 ; Iken, *Antiquitates hebraicæ*, Brême, 1741, p. 112 ; Bähr, *Symbolik*, t. II, p. 166-168 ; H. Zschokke, *Historia sacra*, Vienne, 1888, p. 112, 114. Il est probable que cette onction, tout en consacrant officiellement le grand-prêtre, lui ménageait certains secours spirituels pour le digne accomplissement de son ministère. — 3. Les onctions d'huile sont aussi en usage dans le rituel babylonien. Le *bârû* ou devin doit en particulier tremper dans l'huile la plante *ši-ši* et s'en oindre. Cf. Fr. Martin, *Textes religieux assyriens et babyloniens*, Paris, 1903, p. 251, 253, 297. — 4. L'onction d'huile servit aussi à consacrer certains objets destinés au service du culte divin, le Tabernacle, l'autel et les divers ustensiles du sanctuaire. Cette onction fut faite par Moïse. Exod., XL, 9-11 ; Lev., VIII, 10, 11 ; Num., VII, 1, 10, 88. Moïse aspergea également d'huile d'onction et de sang pris sur l'autel les vêtements d'Aaron et de ses fils. Lev., IX, 30. Il est à remarquer qu'il n'est fait aucune mention d'onction ni dans la dédicace du Temple de Salomon, III Reg., VIII, 3-11 ; II Par., V, 1-14 ; ni dans le dédicace de celui de Zorobabel, I Esd., VI, 16-22 ; ni pour l'inauguration du nouvel autel des holocaustes, après la profanation d'Antiochus Épiphane. Il est dit seulement que cet autel ἐνεκαινίσθη, *renovatum est*, « fut renouvelé, » c'est-à-dire consacré à nouveau par une cérémonie appelée ἐγκαινισμός, *dedicatio*, « dédicace. » II Mach., IV, 54, 56. Même pour l'autel du temple d'Ezéchiel, XLIII, 20, 26, il n'est parlé que de mettre du sang du sacrifice aux quatre cornes, et de le consacrer pendant sept jours. Cette consécration est exprimée par la formule *umil'û yâdâv*, les prêtres « empliront leurs mains », qui indique une fonction sacerdotale, voir MAIN, col. 583, comme l'offrande de dons ou de sacrifices, mais non une onction faite par les prêtres.

2° *Signification de l'onction.* — 1. D'après plusieurs passages bibliques, I Reg., X, 1, 6 ; XVI, 13, 14 ; Is., LXI, 1, l'huile d'onction symbolise « l'esprit de Jéhovah ». L'huile d'olive sert de nourriture, de lumière, de fortifiant, de remède. Voir col. 773-774. Elle est donc un principe de lumière et de vie, et rien dans les produits de la nature ne représente mieux l'« esprit de Jéhovah », qui est lumière et vie. Cette lumière et cette vie produisent dans l'âme la sainteté, que l'huile symbolise aussi par sa pureté. De là le nom de *rûaḥ qodéš*, « esprit de sainteté, » donné à l'esprit de Dieu, Ps. LI (L), 13 ; Is., LXIII, 10, 11, et le nom de *šémen qodéš*, « huile de sainteté, » donné à l'huile d'onction. Exod., XXX, 25, 31 ; Lev., X, 7. Cf. Bähr, *Symbolik*, t. II, p. 171-174. — 2. Il suit de là que, quand l'onction sainte est appliquée, l'esprit de Jéhovah est sur la personne qui a été ointe, c'est-à-dire exerce à son égard des droits spéciaux de puissance et de bonté. Réciproquement, la simple effusion de l'esprit de Jéhovah suffit à faire de

quelqu'un un « oint », bien qu'il n'y ait pas eu d'onction sensible. Is., XLV, 1; LXI, 1, etc.

3° *Onction des rois.* — 1. Les Hébreux avaient pu voir en Égypte, pendant leur séjour dans la terre de Gessen, que, lors de l'avènement d'un roi au trône, il était oint d'huile. Les monuments (fig. 482) représentent les dieux eux-mêmes versant l'huile sur le nouveau roi. Wilkinson, *Manners and Customs*, 1879, t. I, p. 436. La première mention d'onction royale chez les Hébreux, se trouve au livre des Juges, IX, 8, dans l'apologue de Joatham : « Les arbres se mirent en route pour oindre un roi qui les gouvernât. » Leur première proposition s'adressa à l'olivier, qui lui-même produit l'huile servant à l'onction. Ceci suppose qu'Abimélech, proclamé roi par les Sichémites, avait été oint par eux. Jud., IX, 6. En tous cas, il résulte des termes de l'apologue que l'usage de l'onction était en vigueur à cette époque chez les peuples voisins des

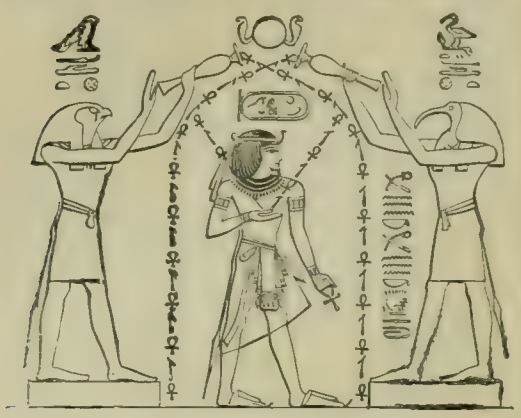

482. — Onction du roi par les dieux.
D'après Wilkinson, *Manners and Customs*, 2e édit., t. III, pl. LXII.

Hébreux. — 2. La Sainte Écriture parle de plusieurs onctions royales. Samuel sacra Saül en versant sur sa tête une fiole d'huile. I Reg., IX, 16; X, 1; XV, I, 17; II Reg., I, 21; Eccli., XLVI, 16. La cérémonie n'eut aucun témoin, et quand ensuite Saül fut reconnu roi par tout le peuple, I Reg., X, 20-24, il ne fut pas question d'onction. — Samuel sacra de même David au milieu de ses frères, en lui versant la corne d'huile. I Reg., XVI, 3, 12, 13. Plus tard, les hommes de Juda l'oignirent eux-mêmes pour régner sur eux. II Reg., II, 4, 7; III, 39. Enfin, tous les anciens d'Israël l'oignirent à Hébron, afin qu'il régnât sur tout le peuple. II Reg., V, 3, 17; XII, 7; I Par., II, 3; XIV, 8; Ps. LXXXIX (LXXXVIII), 21. — Absalom, révolté contre son père, fut oint par ses partisans afin de prendre la place de David. II Reg., XIX, 10. — Quand Adonias voulut se faire proclamer roi, David chargea le prêtre Sadoc et le prophète Nathan d'aller oindre Salomon à la fontaine de Gihon. Le prêtre Sadoc prit donc dans le Tabernacle la corne d'huile et il oignit Salomon. III Reg., I, 34, 39, 45; V, 1; I Par., XXIX, 22 — Élie reçut de Dieu l'ordre d'oindre Hazaël comme roi de Syrie, Jéhu comme roi d'Israël et Élisée pour lui succéder comme prophète. III Reg., XIX, 15, 16; Eccli., XLVIII, 8. Il ne paraît pas qu'il ait exécuté personnellement cet ordre. Ce fut Élisée qui, à Damas, prédit la royauté à Hazaël. IV Reg., VII, 13. Quant au sacre de Jéhu, ce fut un jeune homme, un fils de prophète, qui l'exécuta. Sur les indications d'Élisée, il se rendit à Ramoth-Galaad, prit Jéhu à part, lui versa sur la tête la fiole d'huile que lui avait donnée le prophète, et lui dit de la part de Jéhovah : « Je t'oins roi d'Israël. » IV Reg., IX, 3, 6, 12; II Par., XXII, 7. — Le grand-prêtre Joïda et ses fils, après avoir ménagé la reconnaissance de Joas, dépossédé du trône par Athalie, lui mirent le diadème et lui firent l'onction dans le Temple en disant : « Vive le roi! » II Par., XXIII, 11. — Après la mort de Josias, le peuple voulut avoir pour roi Joachaz, bien qu'il eût deux ans de moins que son frère Éliacim ou Joakim, et afin de légitimer cette substitution, on oignit Joachaz pour le faire roi. IV Reg., XXIII, 30, 31, 36. — 3. Il résulte de ces données historiques que l'onction royale n'était qu'exceptionnelle. On y recourait soit pour établir une nouvelle dynastie, comme c'est le cas pour Saül, David, Jéhu, soit pour consacrer en faveur de quelqu'un un pouvoir contesté ou contestable, comme c'est le cas pour Absalom, Salomon, Joas et Joachaz. Cf. Munk, *Palestine*, Paris, 1881, p. 409. David lui-même, après son onction secrète, en reçoit deux autres pour l'inauguration de sa royauté sur Juda, puis sur tout Israël. Il en était donc de l'onction royale comme de l'onction sacerdotale; celle que recevait le chef de la dynastie suffisait pour toute sa descendance. Il est remarquable que l'onction royale, même conférée en secret, constituait un droit qu'on ne songeait pas à contester. Ainsi, dès que Salomon est oint, le parti d'Adonias tombe dans un complet désarroi. II Reg., I, 43-50. Quand Jéhu raconte à ses compagnons ce que vient de faire l'envoyé d'Élisée, ceux-ci aussitôt le traitent en roi. IV Reg., IX, 11-13. — 4. Le roi désigné par le Seigneur est fréquemment appelé *mašiaḥ*, χριστός, *christus*, celui qui a reçu l'onction. Cette expression, qui conviendra par excellence au Messie, voir CHRIST, t. II, col. 717, MESSIE, t. IV, col. 1032, est appliquée à Saül, I Reg., XII, 3, 5; XVI, 6; XXIV, 7, 11; XXVI, 9, 11, 16, 23; II Reg., I, 14, 16; à David, II Reg., XIX, 21; XXII, 51; XXIII, 1; Ps. XVIII (XVII), 51; XX (XIX), 7; XXVIII (XXVII), 8; Eccli., XLVI, 22; à Salomon, II Par., XI, 42; à différents rois, Ps. LXXXIV (LXXXIII), 10; LXXXIX (LXXXVIII), 39, 52; Lam., IV, 20; Hab., III, 13; et même à Cyrus. Is., XLV, 1. Il est certain que Cyrus n'a pas reçu d'onction des mains d'un prêtre juif. Il en faut dire probablement autant d'Hazaël, roi de Syrie, qui devait être « oint » par Élie. III Reg., XIX, 15. Le verbe *mâšaḥ* signifie, d'après l'arabe, « effleurer avec la main, » d'après l'assyrien *mašâḥu* et l'araméen *mâšah*, « mesurer, » c'est-à-dire mettre la main sur un objet pour juger de sa dimension. Cf. Buhl, Gesenius' *Handwörterb.*, Leipzig, 1899, p. 489. Il marque primitivement une imposition de la main qui, par addition d'huile, peut devenir une onction. Le *mašiaḥ* est donc, en principe, l'homme sur lequel Dieu a mis la main pour l'investir d'une fonction. L'idée d'huile et d'onction est ici accessoire, parce qu'elle n'appartient pas au sens radical du mot. L'onction n'était que la manifestation extérieure du choix divin; mais ce choix constituait essentiellement le *mašiaḥ*, et plusieurs personnages portent ce titre sans jamais avoir reçu d'onction d'huile; tels Cyrus, le Messie des rois et des prophètes. — 5. Il est probable que l'huile employée pour l'onction royale était une huile sainte, et non une huile profane. Pour oindre Salomon, Sadoc alla prendre l'huile dans le Tabernacle. III Reg., I, 39. Il est à croire que Samuel, pour oindre Saül et David, et Joïada, pour oindre Joas, firent de même. Quant aux onctions de David par les hommes de Juda et les anciens d'Israël, d'Absalom par le peuple, de Jéhu par l'envoyé d'Élisée, et de Joachaz par le peuple, rien n'indique la provenance de l'huile employée. En tous cas, il ne paraît pas que la Loi permît l'onction d'un roi avec l'huile sainte destinée à la consécration du grand-prêtre. Exod., XXX, 32. L'huile qui servit à oindre David est appelée « huile sainte ». Ps. LXXXIX (LXXXVIII), 21. Pour qu'elle méritât ce nom, il suffisait qu'elle prevînt du sanctuaire, par exemple, des lampes qui brûlaient devant le Saint des saints. Les rabbins distinguaient entre « l'huile d'onc-

tion » contenue dans une corne, III Reg., I, 39, et l'huile parfumée contenue dans la fiole. I Reg., X, 1. Cf. *Gem. Jer. Schekalim*, 9, 1; *Gem. Horaioth*, 12, 1; *Midr. Koheleth*, 104, 4. Cette distinction n'est que conjecturale. Les rabbins prétendent aussi que, pour faire l'onction royale, on versait un peu d'huile sur la tête, et on l'étendait avec le doigt en forme de cercle ou de couronne. La Sainte Écriture est muette à ce sujet. Cf. Reland, *Antiq. sacr.*, p. 129, 130; Iken, *Antiq. hebr.*, p. 379, 380.

4° *Onction des prophètes.* — Élie reçut l'ordre d'oindre Élisée à sa place, III Reg., XVI, 16, et au Ps. CV (CIV), 15; I Par., XVI, 22, les « oints » sont mis en parallèle avec les prophètes. Néanmoins, il n'apparaît nulle part que les prophètes aient inauguré leur ministère par une onction. On ne constate qu'un simple appel de Dieu pour Samuel, I Reg., III, 4-11, pour Nathan, II Reg., XII, 1, pour Isaïe, VI, 6-9, pour Jérémie, I, 5-9, pour Ezéchiel, II, 1-3, pour Jonas, I, 1, 2, etc. L'onction doit donc ici se prendre dans le sens général de mission, et d'effusion de l'esprit de Dieu sur celui qu'il envoie. On voit du reste qu'Élisée, le seul prophète au sujet duquel il soit parlé d'onction, fut investi de sa mission quand Élie jeta sur lui son manteau. III Reg., XIX, 19. Si d'ailleurs une onction avait été nécessaire pour constituer le prophète, les vrais prophètes eussent toujours été facilement distingués des faux prophètes, et ces derniers eussent cherché à se faire accréditer en obtenant que leurs partisans les oignissent. Cf. Reland, *Antiq. sacr.*, p. 135; Iken, *Antiq. hebr.*, p. 15.

5° *Onction messianique.* — 1. Il était prédit que le Verbe incarné serait l'« oint » par excellence, « oint d'une huile d'allégresse, » Ps. XLV (XLIV), 8; Heb., I, 9, oint par l'Esprit de Jéhovah descendu sur lui. Is., LXI, 1. Daniel, IX, 24, annonce que soixante-dix semaines ont été décrétées pour « oindre le Saint des saints ». L'expression *qodéš qādāšim*, « Saint des saints, » désigne ordinairement le *debir*, la partie la plus sacrée du sanctuaire. Exod., XXVI, 33; III Reg., VI, 16, etc. Mais elle s'applique aussi à tout ce qui est spécialement consacré à Jéhovah, l'autel, Exod., XXIX, 37, les oblations, Lev., II, 3, 10, les sacrifices, Lev., VI, 18; VII, 1, 6; Num., XVIII, 9, les victimes. II Par., XXIX, 33; II Esd., X, 34, etc. Aaron lui-même est appelé *qôdéš qodāšim*, I Par., XXIII, 13, comme étant l'oint le premier et le plus solennellement consacré. Daniel n'a donc pas en vue le sanctuaire du Temple, qui d'ailleurs n'a jamais été oint après lui, mais un personnage, le Messie, que la Vulgate appelle *Sanctus sanctorum*. Le Syriaque traduit : « Jusqu'au Messie, le Saint des saints, » les Septante Vatic. : χρίσαι ἅγιον ἁγίων, « pour oindre le Saint des saints. » Les rabbins Aben-Esra, Abarbanel, Moïse ben Nachman, etc., admettent que ce « Saint des saints » est le Messie. Mêmes des auteurs qui prennent l'expression dans le sens abstrait, avouent qu'elle peut s'entendre du Messie, comme le τὸ γεννώμενον ἐκ σοῦ ἅγιον, *quod nascetur ex te sanctum*, de saint Luc, I, 35. Cf. Scholl, *Comment. LXX hebdom. Danielis*, Francfort-s.-M., 1831, p. 12; Corluy, *Spicileg. dogm. bibl.*, Gand, 1884, t. I, p. 479. L'histoire éclairant ici la prophétie, on peut donc conclure que le Saint des saints appelé, d'après Daniel, à recevoir l'onction, n'est autre que le Messie. Cf. Fabre d'Envieu, *Le livre du prophète Daniel*, Paris, 1897, t. II, 2e part., p. 915-924. — 2. L'onction reçue par le Messie ne fut pas matérielle, mais purement spirituelle. Elle lui était due à raison de son triple titre de prêtre, de roi et de prophète. A son baptême, l'Esprit de Dieu, que l'Église appelle *spiritalis unctio*, descendit sur lui. Matth., III, 16; Marc., I, 10; Luc., III, 22; Joa., I, 32. A Nazareth, faisant allusion à plusieurs textes d'Isaïe, XI, 2; XLII, 1; LXI, 1, le Sauveur dit dans la synagogue : « L'Esprit du Seigneur est sur moi, et c'est pourquoi il m'a oint. » Luc., IV, 18. Il est encore parlé de cette onction dans les Actes, IV, 27; X, 38. Saint Augustin, *De Trinit.*, XV, 47, t. XLII, col. 1093, fait remonter l'onction du Christ à son incarnation même, opérée par le Saint-Esprit. Saint Hilaire, *De Trinit.*, XI, 18, t. X, col. 412; saint Athanase, *Orat. I cont. Arian.*, 47, t. XXVI, col. 110; saint Jérôme, *In Is.*, XVII, 61, t. XXIV, col. 599, etc., disent qu'elle n'eut lieu qu'au moment où le Saint-Esprit descendit sur le Sauveur à son baptême. C'est alors en effet que sa mission divine devint publique. Lui-même semble l'insinuer quand il dit, peu de temps après, aux Nazaréens : « Aujourd'hui vos oreilles entendent l'accomplissement de cet oracle, » l'oracle d'Isaïe. Luc., IV, 21.

6° *Onction spirituelle.* — Saint Paul dit que Dieu a oint les chrétiens et les a marqués d'un sceau en faisant descendre le Saint-Esprit dans leurs cœurs. II Cor., VII, 21, 22. Saint Jean, I, II, 20, 27, rappelle aussi aux chrétiens qu'ils ont reçu l'onction du « Saint », c'est-à-dire de l'Esprit que leur a communiqué Jésus-Christ, et que cet onction leur permet de connaître la vérité, sans qu'il soit besoin qu'on la leur enseigne. Cf. Joa., XVI, 13.

7° *Onction sacramentelle.* — Il n'en est question que dans saint Jacques, V, 14, qui recommande d'appeler les prêtres de l'Église auprès du malade, « afin que

483. — Esclave égyptien parfumant la tête de son maître.
D'après Wilkinson, *Manners*, t. I, p. 426.

ceux-ci prient sur lui, en l'oignant d'huile au nom du Seigneur. » Voir EXTRÊME-ONCTION, t. II, col. 2140. Pour préluder à cette onction, le Sauveur voulut que ses Apôtres guérissent beaucoup de malades en les oignant d'huile. Marc., VI, 13. Mais ces onctions ne produisaient pas de grâce spirituelle; elles n'étaient pas le sacrement dont parle saint Jacques, mais elles l'annonçaient et le figuraient. C. Knabenbauer, *Evang. sec. Marc.*, Paris, 1894, p. 163. Le Concile de Trente, sess. XIV, *De extrem. unction.*, I, dit que, dans le passage de saint Marc, le sacrement est « insinué ».

8° *Onctions corporelles.* — 1. Les onctions d'huile parfumée étaient en grand usage dans la toilette des Orientaux (fig. 483). Elles ont leur raison d'être au point de vue hygiénique. Dans les climats très chauds, l'évaporation cutanée est souvent excessive; elle peut provoquer divers accidents et causer un affaiblissement progressif. Les onctions d'huile ont pour effet de fermer en partie les pores de la peau, ce qui empêche la transpiration sudorifique de se produire aussi abondamment. Les Hébreux pratiquèrent les onctions d'huile dès les plus anciens temps. Parmi les malédictions que leur fait entendre Moïse, il est dit qu'ils ne pourront s'oindre d'huile, parce que les olives tomberont. Deut., XXVIII, 40. Michée, VI, 15, dit également aux Israélites infidèles qu'ils presseront l'olive, mais ne s'oindront pas d'huile Ruth, III, 3, et David, II Reg., XII, 20, complètent leur toilette en s'oignant après s'être lavés. La veuve qui recourt à Élisée n'a plus qu'un peu d'huile, « pour

s'oindre, » ajoutent les versions. IV Reg., IV, 2. Les Israélites de Samarie ayant fait un grand nombre de prisonniers dans une bataille contre leurs frères de Juda, se laissent persuader de les renvoyer chez eux; mais auparavant ils prennent soin de les vêtir, de les nourrir et de les oindre. II Par., XXVIII, 15. — 2. Les riches se parfumaient d'huile fine. Am., VI, 6. Avant d'entreprendre son exploit, Judith, X, 13; XVI, 10, s'oint d'huiles parfumées. A Suse, les futures épouses du roi subissaient une année de préparation pour leur toilette avant de lui être présentées; elles devaient s'oindre pendant six mois d'huile de myrrhe, et pendant six autres mois de parfums et d'aromates. Esth., II, 12. Cf. Hérodote, I, 195. Ezéchiel, XVI, 8, suppose que l'onction suit le bain, dans la toilette d'une épouse. — 3. L'onction étant considérée comme une chose agréable, il était d'usage de se l'interdire dans le deuil et la tristesse. II Reg., XIV, 2; XII, 20; Dan., X, 3. Cf. *Taanith*, I, 4-7; *Yoma*, VIII, 1. Notre-Seigneur recommande à ses disciples de se laver et de s'oindre la tête les jours de jeûne aussi bien que les jours ordinaires. Matth., VI, 17. Il n'entend pas blâmer l'abstention de l'onction dans les jours de pénitence; il veut seulement que, quand on se mortifie, on ne cherche pas à le faire savoir à tout le monde en prenant une mine défaite et négligée, comme le pratiquaient les pharisiens. L'ascétisme essénien avait horreur des onctions. Un essénien qui en recevait une malgré lui s'essuyait avec soin, de manière à garder toujours un extérieur grossier. Cf. Josèphe, *Bell. jud.*, II, VIII, 3. — 4. A l'époque évangélique, l'usage voulait que, quand on recevait un hôte de distinction, on exerçât envers lui certains devoirs et qu'on répandît l'huile parfumée sur sa tête. Cet usage paraît remonter assez haut chez les Israélites. Cf. Ps. XXIII (XXII), 5; CXLI (CXL), 5. L'introduction en Palestine de certaines coutunes gréco-romaines n'avait pu que le raviver et le répandre dans la société aisée. Quand la pécheresse eut oint les pieds du Sauveur chez Simon, le Sauveur reprocha au pharisien de n'avoir pas oint sa tête d'huile. Luc., VII, 38, 46. A Béthanie, Marie-Madeleine versa de nouveau l'huile précieuse sur la tête et sur les pieds de Jésus, qui loua cette action et défendit Marie-Madeleine contre ses détracteurs. Matth., XXVI, 7, 10; Marc., XIV, 3, 6; Joa., XII, 3. — 5. On oignait d'huile parfumée le cadavre des morts. Notre-Seigneur accepta en prévision de sa sépulture l'onction de Madeleine. Matth., XXVI, 12; Marc., XIV, 8. Au matin de la résurrection, les saintes femmes vinrent au sépulcre avec l'intention d'oindre le corps de Jésus, Marc., XVI, 1; Luc., XXIV, 1. — 6. Pour inviter les Babyloniens à la lutte, Isaïe, XXI, 5, dit : « Debout, capitaine ! Oignez le bouclier ! » Les Assyriens se servaient de boucliers en métal ou aussi en cuir. Ces derniers réclamaient un entretien particulier. On les oignait d'huile pour les empêcher de se fendiller, les rendre plus souples et faciliter le glissement des traits. Voir BOUCLIER, t. I, col. 1880, 1885. Dans son élégie sur la mort de Saül et de Jonathas, David dit que le bouclier de Saül fut jeté bas, « comme s'il n'était pas oint d'huile, » c'est-à-dire comme s'il n'avait pas été préparé pour un combat victorieux, ou comme si Saül n'avait pas été oint par ordre du Seigneur. II Reg., I, 21. D'après les Septante : « Le bouclier de Saül n'est pas oint d'huile, mais du sang des blessés. » Dans la Vulgate, *unctus oleo* pourrait se rapporter à Saül aussi bien qu'à son bouclier. Le parallélisme de l'hébreu ne permet pas de décider lequel des deux sens est à préférer, celui des Septante ou celui de la Vulgate. — Voir S. B. Scheid, *De oleo unctionis*, et D. Weymar, *De unctione sacra Hebræor.*, dans Ugolini, *Thesaurus*, t. XII; F. Scacchi, *Sacror. olaeo-chrismat. myrothecia tria*, Amsterdam, 1710; Verwey, *De unctionibus*, dans Ugolini, *Thesaurus*, t. XXX. H. LESÊTRE.

ONÉSIME (grec : Ὀνήσιμος, « utile, profitable »), esclave chrétien de Colosses, Col., IV, 9, en faveur duquel saint Paul écrivit son Épître à Philémon. Phil., ℣. 10, 16. Onésime s'était enfui de la maison de Philémon dont il était esclave, moins probablement par amour de la liberté que par crainte du châtiment qu'il redoutait à cause de quelque faute ou crime qu'il avait commis, εἰ δέ τι ἠδίκησέ σε ἢ ὀφείλει, *si aliquid nocuit tibi aut debet*, écrit saint Paul à Philémon, ℣. 18, soit vol, soit dommage qu'il avait causé à son maître. Il s'était réfugié à Césarée ou plutôt à Rome où il lui était plus facile de se cacher, d'échapper aux poursuites au milieu de la multitude et en même temps de gagner sa vie. Là il rencontra saint Paul, qui était prisonnier et attendait d'être jugé. L'Apôtre le convertit, *quem genui in vinculis*, ℣. 10. Peut-être Onésime avait-il déjà entendu parler du christianisme dans la maison de son maître en Phrygie, où il y avait une « église » chrétienne, ℣. 2. Depuis combien de temps l'esclave fugitif était-il à Rome quand il embrassa la vraie foi, nous l'ignorons. Le mot πρὸς ὥραν, *ad horam*, du ℣. 15, ne peut déterminer exactement la durée.

Le nouveau chrétien, quoique esclave et quoique coupable d'une faute envers son maître, était généreux, dévoué, intelligent, capable de sentiments élevés, que la foi chrétienne éveilla au fond de son cœur. Il rendit des services à saint Paul, qui les qualifie en faisant un jeu de mots sur la signification de son nom. Cet Onésime, au lieu d'être « utile » à son maître, conformément à son nom, lui avait été ἄχρηστος, *inutilis*, mais il est maintenant devenu εὔχρηστος, *utilis*, à l'un et à l'autre, à Philémon et à Paul. Paul s'est profondément attaché à lui et il en parle avec une grande tendresse, il l'aime comme son « fils », comme ses propres « entrailles », ℣. 10, 12; il l'aurait gardé volontiers à son propre service, mais il le lui renvoie parce qu'il est son bien et il lui demande, non seulement de lui faire bon accueil, mais de le recevoir et de le traiter comme « un frère », ℣. 16, parce qu'il est devenu tel en Jésus-Christ.

Onésime fut chargé avec Tychique de porter la lettre de saint Paul à Philémon, en même temps que l'Épître aux Colossiens. Col., IV, 7-9. On ne doute pas que son ancien maître ne lui ait pardonné et n'ait pleinement répondu aux désirs de l'Apôtre ; il lui rendit probablement la liberté. Le soin avec lequel il conserva ces quelques lignes montre l'impression qu'elles avaient produite sur son esprit. L'intervention de saint Paul en faveur d'Onésime peut être considérée comme le premier acte d'émancipation fait par le christianisme en faveur des esclaves. La doctrine nouvelle devait supprimer la servitude en proclamant l'unité du genre humain et en prêchant que tous les hommes sont frères. Comme conséquence de ces vérités, le maître, devenu chrétien, affranchirait un jour son esclave. Mais cette grande révolution ne devait pas s'opérer brusquement ni par des moyens violents. « La guérison de cette plaie si invétérée, si étendue, dit le cardinal Rampolla, *Santa Melania giuniore*, in-f°, Rome, 1905, p. 220, était réservée au christianisme, par la force de la doctrine, de la persuasion, de l'exemple et du renouvellement social dans les mœurs, dans les lois, dans la vie. » Cf. *ibid.*, p. 219-222. L'Apôtre ne déclare pas à Onésime qu'il est libre ; il le rend à Philémon, parce qu'il était sa propriété; mais en lui rappelant ce qu'ils sont désormais l'un et l'autre, c'est-à-dire « frères », et ce mot seul était l'abolition de l'esclavage, et le relèvement de cette classe dégradée. Onésime était le type et la personnification de l'esclave, et il s'était conduit comme tel ; le baptême l'a transfiguré et il est devenu par là le sauveur de tous ses malheureux compagnons. Son cas, relevé par saint Paul, est le signal de la libération, et le billet écrit à Philémon est comme la charte d'affranchissement des millions d'esclaves que renfermait l'empire

romain. Voir J. B. Lightfoot, *St. Paul's Epistles to the Colossians and to Philemon*, 1875, p. 376-380; Paul Allard, *Les esclaves chrétiens*, 2e édit., Paris, 1876, p. 201.

Sur la suite de la vie d'Onésime, nous n'avons que des données peu certaines et même contradictoires. D'après les *Constitutions apostoliques*, VII, 46, *Patr. gr.*, t. I, col. 1056, il fut établi par saint Paul évêque de Bérée en Macédoine. D'après les martyrologes, il fut, au contraire, évêque d'Éphèse en Asie-Mineure et succéda à saint Timothée sur le siège de cette ville. *Acta Sanctorum*, februarii t. II, édit. Palmé, p. 857. On sait par la lettre de saint Ignace aux Éphésiens, I, 3, *Patrum apostol. Opera*, édit. Gebhart, 1876, t. II, p. 4, que l'évêque d'Éphèse, son contemporain, s'appelait Onésime, et on en a fait la même personne que l'esclave converti de Philémon, mais ce nom d'Onésime était commun, et, quoiqu'il fût possible que l'ancien esclave phrygien vécût encore du temps de saint Ignace, celui-ci semble parler de l'évêque d'Éphèse comme d'une personne dont l'autorité n'est pas parfaitement établie et probablement encore jeune. On a fait prêcher aussi le disciple de saint Paul en Espagne et les actes apocryphes des deux saints Xantippe et Polynice sont écrits en son nom. *Texts and Studies*, II, 3. — Les traductions anciennes sur son martyre et sur sa mort sont également discordantes. Les unes, consignées dans le martyrologe romain, le font conduire à Rome comme saint Ignace, où il meurt lapidé; les autres, à Pouzzoles, où il termine sa vie dans les supplices. D'après les Bollandistes, *ibid.*, p. 859, le martyr du Pouzzoles n'est point l'Onésime de l'Épître à Philémon, mais un autre chrétien qui portait le même nom, fort commun de son temps. Nicéphore Callixte, *H. E.*, III, 11, t. CXLV, col. 928, place le martyre du disciple de saint Paul sous Néron; Cédrénus, *Hist. Compend.*, t. CXXI, col. 469, sous Domitien. F. VIGOUROUX.

ONÉSIPHORE (grec : Ὀνησίφορος, « porte-profit »), chrétien d'Éphèse. Saint Paul le nomme deux fois dans sa seconde Épître à Timothée. Il nous apprend qu'Onésiphore lui avait rendu de grands services à Éphèse, comme peut le savoir mieux que personne Timothée qui est dans cette ville. Depuis, pendant que l'Apôtre est prisonnier à Rome, les autres chrétiens d'Asie (Mineure) qui étaient dans la capitale, tels que Phygelle et Hermogène, l'ont abandonné; Onésiphore, au contraire, n'a point rougi des chaînes du captif; quand il est venu à Rome, il l'a cherché, l'a trouvé et l'a souvent réconforté (ἀνέψυξε). II Tim., I, 15-18. Par reconnaissance, l'Apôtre souhaite la miséricorde divine à sa maison et aussi à lui-même au jour du jugement, ℣ 16, 18. Le second souhait ou plutôt la seconde prière suppose qu'Onésiphore n'est plus vivant et fournit une preuve de la pratique des premiers chrétiens de prier pour les morts. A la fin de son Épître, IV, 19, saint Paul salue la maison d'Onésiphore qui devait continuer les traditions de piété du défunt. — En dehors de ce que nous apprend saint Paul sur Onésiphore, les traditions antiques sont confuses et contradictoires. Les Ménologes grecs font de lui un des soixante-douze disciples, ce qui est peu croyable, et ils l'honorent comme évêque à des jours divers, le 29 avril comme évêque de Colophon en Asie, le 8 décembre comme évêque de Césarée, mais sans spécifier de quelle Césarée, le 2 décembre comme évêque de Coronée en Messénie, etc. Baronius, dans le Martyrologe romain, dit qu'il subit le martyre dans l'Hellespont avec saint Porphyre (son esclave); il fut attaché à la queue d'un cheval qui le traîna jusqu'à ce qu'il rendît l'âme. Les Ménées grecques font aussi mourir ces deux saints du même supplice au 8 novembre. Le nom d'Onésiphore ayant été assez commun à cette époque, on peut supposer qu'on a attribué à plusieurs la qualité de disciple de saint Paul. Les Bollandistes admettent comme probable qu'Onésiphore a prêché la foi dans l'Hellespont, qu'il y est devenu évêque de Parium et qu'il y a été martyrisé. *Acta Sanctorum*, septembris t. II, édit. Palmé, p. 665. F. VIGOUROUX.

ONGLE, substance cornée qui termine l'extrémité supérieure des doigts. Cette substance, principalement composée d'albumine et de phosphate de chaux, est regardée soit comme un durcissement du corps muqueux de la peau, soit comme le résultat d'une agglutination de poils. Chez l'homme, les ongles ont la forme de lamelles convexes, qui croissent par l'addition successive de couches intérieures et dépassent la pulpe digitale. Chez les animaux, les ongles prennent des formes diverses, suivant qu'ils sont destinés à la préhension et à l'attaque, comme les griffes des carnassiers, les serres des oiseaux de proie, ou à la station et à la marche, comme les sabots des chevaux et des ruminants.

I. ONGLES DE L'HOMME. — 1° Quand un Israélite introduisait dans sa maison une captive prise à la guerre, il devait lui « faire les ongles », *ṣiforén*. Deut., XXI, 12. La version d'Onkelos suppose qu'il s'agit ici de laisser pousser les ongles en signe de deuil, puisque le texte ajoute que la captive allait avoir à porter pendant un mois le deuil de ses parents. D'après les Septante : περιονυχίεις, la Vulgate : *circumcidet*, et la Peschito, il est au contraire prescrit de les couper. Dans le deuil, les Israélites se coupaient les cheveux, alors que d'autres peuples les laissaient pousser. Voir CHEVEUX, t. II, col. 690. Couper les ongles serait donc, par analogie, une marque de deuil. D'autre part, le texte dit immédiatement après que la captive quittera les vêtements de sa captivité, ce qui ferait considérer la coupe des cheveux et des ongles comme un abandon de tout ce qui rappellerait à la femme son ancienne condition. Cf. Gesenius, *Thesaurus*, p. 1075. L'expression *'âṣṭâh 'ét-ṣiffornéyâh* aurait donc le même sens qu'en français « faire ses ongles ». Cf. Buhl, *Gesen. Handwörterb.*, Leipzig, 1899, p. 644. — Le mot *ṣiforén* est employé une autre fois par Jérémie, XVII, 1, pour désigner une sorte de burin à graver en forme d'ongle, ὄνυξ, *unguis*. — Chez les Chaldéens, ce n'est pas d'un ongle de métal, c'est de l'ongle même de l'homme qu'on se servait pour signer les contrats. On trouve souvent, à la fin de ces derniers, les mots : *zu-pur-šu-nu*, « leurs ongles, » puis la marque des ongles des signataires empreints dans l'argile. Cf. Scheil, *Textes élamites-sémitiques*, 2e sér., Paris, 1902, p. 172, 174, 176. Cet usage n'était possible que dans un pays où l'on écrivait sur l'argile. Voir CONTRAT, t. II, col. 930. — 2° Pendant que Nabuchodonosor fut atteint de lycanthropie, ses ongles (chaldéen : *tefar*, ὄνυξ, *unguis*) poussèrent comme des griffes d'oiseaux. Dan., IV, 30. — Le verbe *mâlaq*, « couper avec l'ongle, » sert à indiquer l'acte du prêtre qui égorge un oiseau pour le sacrifice, soit en détachant complètement le cou avec l'ongle, Lev., I, 15, soit en le laissant adhérent. Lev., V, 8. Voir OISEAU, col. 1765. Les versions rendent ce verbe par ἀποκνίζειν, « égratigner, » *retorquere*, « retourner. »

II. ONGLES DES ANIMAUX. — 1° Le mot *'âqêb*, πτέρνα, *ungula*, est employé dans deux textes poétiques pour nommer le sabot du cheval. Gen., XLIX, 17; Jud., V, 22. Le sabot n'est qu'un ongle qui s'est développé sur toute la dernière phalange des doigts des animaux. Chez le cheval, tous les doigts sont réunis en un seul. C'est pourquoi dans Job, XXXIX, 21, et dans Isaïe, XXXVIII, 28, les versions confondent le pied avec le sabot. — 2° Les ruminants et les porcins sont bisulques, c'est-à-dire ont le pied fourchu ou divisé en deux doigts. Ce pied des ruminants est désigné en hébreu par le mot *parsâh*,

« sabot fendu, » ὁπλή, *ungula*, venant du verbe *pâras*, « fendre, » comme l'assyrien *parâsu*, « séparer; » Septante : ὀνυχίζειν, « avoir le sabot fendu, » Vulgate : *ungulam dividere*, « fendre le sabot. » Moïse, ayant reçu l'ordre de conduire son peuple dans le désert avec tous ses troupeaux, déclare au pharaon que pas un ongle, pas un seul sabot de ces derniers ne restera en Égypte. Exod., x, 26. — La législation mosaïque range parmi les animaux purs, qu'il est permis de manger, tous ceux qui ont la corne divisée, le pied fourchu, et qui ruminent. Le porc, qui a le pied fourchu mais ne rumine pas, est compté parmi les animaux impurs. Lev., xi, 3-7, 26; Deut., xiv, 6-8. — Dieu préfère la louange au sacrifice d'un animal ayant cornes et sabots. Ps. lxviii (lxvii), 32. — Après le châtiment de l'Égypte, le sabot de ses bestiaux ne se fera plus entendre sur ses rives. Ezech., xxxii, 13. — Le mauvais pasteur prend si peu de soin de ses brebis ou les exploite si durement qu'il leur brise les ongles, soit en les menant à travers les rocs, soit en les leur arrachant pour en tirer parti. Zach., xi, 16. — 3° Malgré sa signification étymologique, le mot *parsâh* est plusieurs fois employé pour désigner le sabot des chevaux. Isaïe, v, 28, dit que les chevaux assyriens ont le sabot dur comme le caillou. Les anciens ne ferraient pas leurs chevaux; ceux-ci devaient donc avoir la corne du sabot très solide, pour fournir les longues courses des campagnes militaires, surtout dans des pays rocheux où les routes faisaient à peu près défaut. Plusieurs fois, des armées furent arrêtées par le mauvais état des sabots de leur cavalerie. Alexandre le Grand et Mithridate souffrirent de cet obstacle. Cf. C. Magne, *Le fer à cheval dans l'antiquité*, dans le *Bulletin de la montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, Paris, 1904, p. 303-325. En tous cas, le ferrement des chevaux n'était pas connu des Orientaux antérieurs à l'ère chrétienne. Il est dit que Sion aura des sabots d'airain, c'est-à-dire très durs, pour broyer les peuples. Mich., iv, 13. Les sabots de la cavalerie ennemie retentissent contre les Philistins, Jer., xlvii, 3, jusque dans les rues de Tyr. Ezech., xxvi, 11. — 4° Daniel, vii, 19, voit dans une de ses visions une bête qui a des griffes d'airain, et il donne à ces griffes le nom chaldéen de *tefar*, qui désigne aussi les ongles de l'homme.

H. Lesêtre.

ONIAS (Grec : Ὀνίας), nom de plusieurs pontifes juifs à l'époque des Lagides et des Séleucides.

1. ONIAS Ier. Il était fils et successeur de Jaddus, le grand-prêtre qui avait reçu Alexandre le Grand à Jérusalem. Josèphe, *Ant. jud.*, XI, viii, 5. Il remplaça son père peu de temps après la mort d'Alexandre, Josèphe, *Ant. jud.*, XI, viii, 7, et occupa le pontificat pendant vingt-trois ans (323-300). Il vit successivement la Palestine attribuée à Laomédon de Mitylène (323), conquise par Nicanor, pour le compte du roi d'Égypte, Ptolémée Soter (320), reconquise par Antigone, roi de Syrie (314), reprise par Ptolémée (312), remise par traité à Antigone (311) et enfin rendue à Ptolémée (301), dont les successeurs la gardèrent presque tout un siècle. Au cours de ces guerres, beaucoup de Juifs furent transportés en Égypte, en Cyrénaïque et en Lydie. Un grand nombre s'établirent dans la ville nouvelle d'Alexandrie où Alexandre avait fixé déjà une colonie juive assez considérable. Les mêmes droits leur furent accordés qu'aux Macédoniens, Josèphe, *Cont. Apion.*, ii, 4, ce qui contribue à les attirer de plus en plus. — La faveur avec laquelle les Juifs étaient traités à Alexandrie, à la suite de l'accueil qu'Alexandre avait trouvé à Jérusalem, voir Alexandre le Grand, t. i, col. 346, 347, ne manqua pas de fixer l'attention des Grecs. Ainsi s'explique l'initiative que prit le roi de Sparte, Arius (309-265), voir Arius, t. i, col. 965, d'écrire au pontife Onias pour se mettre en rapports avec la nation juive et lier amitié avec elle. Onias accueillit avec honneur l'envoyé de Sparte. On ne sait s'il répondit par lettre ou seulement verbalement à l'invitation qui lui était faite de renseigner les Spartiates sur l'état des affaires juives. I Mach., xii, 7, 8, 20-23. Onias n'est plus nommé que comme père de Simon, surnommé le Juste, qui lui succéda dans le souverain pontificat. Eccli., l, 1. H. Lesêtre.

2. ONIAS II, fils de Simon le Juste, était encore trop jeune pour succéder à son père à la mort de ce dernier. Deux de ses oncles, Éléazar et Manassé, occupèrent donc avant lui le pontificat suprême. La Sainte Écriture ne fait pas mention d'Onias II. Josèphe, *Ant. jud.*, XII, iv, 1-6, fournit quelques renseignements à son sujet. C'était un homme avare et cupide, qui se refusa à payer au roi Ptolémée Évergète le tribut de vingt talents d'argent que les grands-prêtres précédents avaient coutume d'acquitter au nom du peuple. Le roi menaça de mettre la main sur le territoire de la Judée, dont jusque-là les grands prêtres avaient gardé l'administration à peu près indépendante. Onias ne voulut rien entendre, malgré les instances de son neveu Joseph, jeune homme intelligent et énergique. Ce dernier finit par se rendre en personne à la cour du roi d'Égypte, se fit bien venir du prince et en obtint, moyennant seize mille talents annuels, la ferme des impôts de Phénicie, de Célésyrie, de Samarie et de Judée. Il revint avec deux mille soldats chargés de protéger ses opérations et exerça sa charge avec grand succès pendant vingt-deux ans. L'administration financière de Joseph fut très favorable à ses compatriotes. Néanmoins, sous le pontificat d'Onias, les Juifs eurent beaucoup à souffrir des incursions des Samaritains qui commirent contre eux toutes sortes de brigandages. Josèphe, *Ant. jud.*, XII, iv, 2. Ceci prouve que les rois égyptiens se contentaient de percevoir le produit des impôts de Palestine, sans s'inquiéter d'y maintenir l'ordre, et que les grands-prêtres n'avaient pas le pouvoir suffisant pour défendre leurs concitoyens. Onias mourut peu de temps après son neveu Joseph. Josèphe, XII, iv, 10. H. Lesêtre.

3. ONIAS III. Il était fils de Simon II, fils lui-même d'Onias II, et il lui succéda dans le souverain pontificat (185-174). C'est à tort que Josèphe, *Ant. jud.*, XII, iv, 10, le met en relations avec Arius de Sparte. Un siècle de distance séparait les deux personnages. Onias III fut remarquable par sa piété et son amour de la justice. C'était « un homme de bien, d'un abord modeste et de mœurs douces, distingué dans son langage et adonné dès l'enfance à toutes les pratiques de la vertu ». II Mach., xv, 12. Le roi de Syrie, Séleucus, fournissait à cette époque, tout ce qui était nécessaire pour les sacrifices offerts dans le temple de Jérusalem. L'administrateur du Temple était alors un certain Simon, de la tribu de Benjamin, qui entra en conflit avec le grand-prêtre au sujet de l'intendance du marché de la ville. Ne pouvant l'emporter sur Onias, il voulut se venger bassement, en signalant à Apollonius, gouverneur militaire de la Célésyrie et de la Phénicie, les immenses richesses qui remplissaient le trésor du Temple. Voir Apollonius 4, t. i, col. 777. Celui-ci en parla à son maître, le roi Séleucus Philopator, dont la cupidité fut aussitôt excitée et qui chargea son ministre des finances, Héliodore, d'aller mettre la main sur le trésor indiqué. Voir Héliodore, t. iii, col. 570. Héliodore se présenta au grand-prêtre qui le reçut amicalement et lui fit remarquer que le trésor renfermait d'importants dépôts, que les richesses dont il se composait avaient été considérablement exagérées et que d'ailleurs leur caractère sacré les rendait intangibles. Le ministre syrien persista néanmoins à vouloir exécuter l'ordre royal. Onias fut profondément affligé de cette résolution. Ce qui paraît l'avoir inquiété surtout, d'après le texte sacré, c'était la

saisie des dépôts confiés au Temple. De concert avec les prêtres et toute la population de Jérusalem, il recourut au seul moyen de préservation que lui permit la situation : il en appela à la protection du Tout-Puissant. Son espoir ne fut pas déçu. La vengeance divine s'abattit miraculeusement sur Héliodore. Onias, imploré par les satellites de ce dernier, pria le Seigneur d'accorder la vie au spoliateur ; il offrit même un sacrifice dans ce but, de manière qu'on ne pût accuser les Juifs de complot contre le ministre du prince et que celui-ci fût à même de renseigner Séleucus sur la manière dont les choses s'étaient passées. Héliodore eut la vie sauve ; il fit offrir un sacrifice d'actions de grâces, assura Onias de son amitié, partit avec les troupes qui l'accompagnaient et, bien convaincu du caractère surnaturel de la vengeance qui s'était exercée contre lui, fit comprendre au roi qu'il n'y avait rien à tenter contre le Temple de Jérusalem. II Mach., III, 1-40. Simon n'en poursuivit pas moins ses intrigues contre Onias ; il alla même jusqu'à l'accuser d'hostilité contre le pouvoir établi. Le grand-prêtre se décida alors à aller trouver le roi afin de lui expliquer la situation et de préserver son peuple de toutes représailles. Sur ces entrefaites, Séleucus mourut et eut pour successeur Antiochus Épiphane. Jason, frère d'Onias, se fit alors attribuer, à prix d'argent, le souverain pontificat et s'appliqua, avec un zèle sacrilège, à introduire en Judée les mœurs et les coutumes païennes de l'hellénisme. Voir JASON, t. III, col. 1141. Un frère de Simon, Ménélas, supplanta celui-ci à son tour, et n'hésita pas, pour se maintenir dans sa dignité usurpée, à donner ou à vendre des vases d'or du Temple. Voir MÉNÉLAS, t. IV, col. 964. Onias vivait alors retiré à Daphné, près d'Antioche. Il reprocha à Ménélas le crime qu'il venait de commettre, crime d'autant plus odieux qu'un Juif osait se permettre ce que le païen Héliodore avait été empêché d'exécuter. Pour se venger, Ménélas engagea Andronique, laissé par Antiochus Épiphane comme vice-roi à Antioche, à le débarrasser du vieux pontife. Voir ANDRONIQUE, t. I, col. 565. Andronique, usant de ruse, tira Onias de son asile et le mit à mort. Les Juifs ne furent pas seuls à s'indigner de ce meurtre odieux. Beaucoup d'étrangers partagèrent leurs sentiments. Antiochus lui-même prit part au deuil général ; il versa des larmes sur la mort de cet homme de bien et dégrada Andronique au lieu même où il avait commis son crime. II Mach., IV, 1-38. La mémoire d'Onias resta en vénération parmi les Juifs. Pendant que Judas Machabée luttait pour l'indépendance de sa nation, il eut un songe dans lequel il vit Onias « les mains étendues, priant pour toute la nation des Juifs », et lui montrant à son tour Jérémie, « l'ami de ses frères, qui prie beaucoup pour le peuple et pour la ville sainte. » II Mach., XV, 12-14. Onias était ainsi mis à peu près sur le même rang que Jérémie, à raison de son dévouement pour la nation.

H. LESÊTRE.

4. ONIAS, dit MÉNÉLAS. D'après Josèphe, *Ant. jud.*, XII, V, 1, les deux frères du pontife Onias III, Jason et Ménélas, qui usurpèrent successivement sa fonction, s'appelaient primitivement Jésus et Onias. Ils auraient donc précisé leurs noms en Jason et Ménélas, les seuls que transcrit l'auteur du livre des Machabées. Ce changement de noms est très admissible, étant données les circonstances. Mais ce qu'on ne peut admettre sur la foi de Josèphe, c'est que Ménélas ait été frère de Jason et par conséquent d'Onias III, car alors il y aurait eu, contre toute vraisemblance, deux frères du nom d'Onias dans la même famille. Cf. Schürer, *Geschichte des judischen Volkes im Zeit. J. C.*, Leipzig, t. I, 1901, p. 195. D'après II Mach., IV, 23, Ménélas était frère de Simon, l'accusateur d'Onias III.

H. LESÊTRE.

5. ONIAS IV. Il était fils d'Onias III, mais se trouvait encore en bas âge à la mort de son père. Après Jason et Ménélas, ce fut Alcime, appelé précédemment Joachim, qui obtint de Lysias, gouverneur d'Antiochus Eupator, le souverain pontificat, bien qu'il n'appartînt pas à la famille des grands-prêtres. Voir ALCIME, t. I, col. 338. Onias IV, se voyant évincé, se retira en Égypte auprès du roi Ptolémée Philométor, qui lui fit bon accueil et lui accorda un terrain dans le nome d'Héliopolis, à quelque distance au nord de la ville d'Héliopolis ou On. Voir la carte, t. II, col. 1604, et HÉLIOPOLIS, t. III, col. 571. Le lieu s'appelait Léontopolis, différent du Léontopolis qui formait un nome beaucoup plus au nord d'Héliopolis. Strabon, XVII, 1, 19 ; Pline, H. N, V, 9, 49 ; Ptolémée, IV, 5, 51. Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, VIII, 1 ; *Bell. jud.*, I, IX, 4, parle d'un « district dit d'Onias » qu'il place entre Peluse et Memphis, et qui se rapporte probablement à la région dans laquelle Onias s'établit avec ses compatriotes. Cf. Naville, *Lecture on Bubastis and the city of Onias*, dans *The Academy*, 1888, p. 49, 50, 140-142, 193-194 ; Schürer, *Geschichte*, t. I, p. 97, 98. Le lieu s'appela successivement Pirâ, Onias et Tell-el-Yahoudiéh. Cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, Paris, 1895, t. I, p. 75. Il y avait là un vieux temple appelé « Bubaste des champs », dédié à la déesse Bastît, à tête de lionne, d'où le nom de Léontopolis donné à la ville hellénique. Le temple tombait en ruines. Onias éleva en cet endroit un édifice analogue au Temple de Jérusalem, mais bien plus petit et fort modeste, orné cependant d'une tour de soixante coudées. L'autel ressemblait à celui de Jérusalem. Le candélabre était remplacé par un lustre d'or suspendu à une chaîne d'or. Une enceinte de briques, avec porte en pierre, entourait l'édifice. Le roi concéda aux environs beaucoup de terres dont le revenu devait servir à l'entretien des prêtres et aux dépenses du culte. Onias en effet attira auprès de lui un bon nombre de prêtres et reproduisit dans son sanctuaire ce qui se faisait dans le Temple de Jérusalem. Josèphe, *Ant. jud.*, XIII, III, 1-3 ; *Bell. jud.*, VII, X, 2, 3. — Cette entreprise avait été inspirée à Onias par la situation scandaleuse qui se perpétuait à Jérusalem, avec des grands-prêtres usurpateurs et sanguinaires qui favorisaient honteusement la propagation des mœurs païennes. Le roi Ptolémée seconda de tout son pouvoir la fondation d'Onias ; il avait un intérêt politique à favoriser les Juifs en Égypte pour les détacher des rois de Syrie. Au point de vue religieux, il fallait légitimer le nouvel établissement. Onias crut en trouver la justification dans ce passage d'Isaïe, XIX, 18-19 :

> En ce jour-là, il y aura au pays d'Égypte cinq villes
> Qui parleront la langue de Chanaan,
> Et prêteront serment à Jéhovah des armées ;
> L'une d'elles s'appellera Ville du Soleil.
> Et ce jour-là, Jéhovah aura un autel
> Au milieu du pays d'Égypte,
> Et auprès de la frontière
> Un obélisque sera consacré à Jéhovah.

On lit maintenant dans l'hébreu, au lieu de « Ville du Soleil », *'îr hahéres*, « ville de destruction. » Les Septante lisent ville d'Asédek, et dans le texte de Complute, ville d'Achérès, Ἀχερές, ce qui suppose en hébreu *îr hahérés*, « ville du Soleil ; » Symmaque : πόλις ἡλίου ; Vulgate : *civitas solis*. Il est fort probable que les Juifs de Palestine ont modifié le texte hébreu par hostilité envers Onias et son entreprise. De fait, Onias semblait réaliser la pensée d'Isaïe : Jéhovah était adoré dans plusieurs villes égyptiennes, particulièrement dans le nome d'Héliopolis, et un autel s'élevait en son honneur, avec un pylône qui en signalait la présence. Néanmoins, Josèphe, *Bell. jud.*, VII, X, 3, ne voit pas la fondation d'Onias d'un bon œil. Il ne fait que reproduire le jugement des docteurs de Jérusalem, consigné dans la Mischna,

Menachoth, XIII, 10. Il n'était point assuré, aux yeux de ces derniers, que les actes liturgiques accomplis dans le temple de Léontopolis fussent valides et que les prêtres qui y servaient eussent les mêmes droits que ceux de Jérusalem. Beaucoup penchaient pour la négative. L'entreprise d'Onias encourut en somme le même discrédit que la traduction en grec de la Bible hébraïque. Sans doute, on ne prescrivit pas de jeûne en expiation de la construction du temple égyptien, comme on l'avait fait à l'occasion de la traduction des Septante. Voir JEUNE, t. II, col. 1531. Mais, bien que le culte y fût exercé par un descendant légitime du souverain pontife et par de véritables prêtres, on ne laissait pas que d'être défavorablement impressionné par cette infraction à la loi qui n'autorisait les sacrifices que dans le lieu choisi par Jéhovah au milieu des tribus. Deut., XII, 5-7. Il faut ajouter cependant que ni Onias ni ses prêtres n'obéissaient à des vues schismatiques. Les relations avec Jérusalem étaient soigneusement conservées, les pèlerinages à la ville sainte s'accomplissaient comme par le passé et les prêtres avaient soin de fournir à leurs collègues de la capitale les preuves documentaires de leur légitime descendance. Cf. Josèphe, *Cont. Apion.*, I, 7; Philon, *De Provident.*, édit. Mangey, t. II, p. 646. — Le temple d'Onias fut bâti vers l'an 160 avant J.-C. Il dut être fréquenté par beaucoup de Juifs, car Philon, *In Flaccum*, 6, t. II, p. 523, porte à un million le nombre de ceux qui habitaient l'Égypte. Pourtant les écrivains du Nouveau Testament n'y font aucune allusion. Il est possible que, pendant son séjour en Égypte, la Sainte Famille ait passé ou séjourné dans les environs de Léontopolis; mais on ne sait rien de certain à ce sujet. Après la ruine de Jérusalem, le préfet d'Alexandrie, Lupus, dépouilla en partie et ferma le temple d'Onias. Son successeur, Paulin, obligea les prêtres à lui livrer tout ce qui restait, interdit l'accès de l'édifice et prit des mesures pour y empêcher désormais tout exercice du culte. C'était en l'an 73. Cf. Josèphe, *Bell. jud.*, VII, X, 4. L'examen des ruines qui subsistent aujourd'hui montre que le temple avait été bâti à l'aide des vieux matériaux trouvés sur place. On voit enchassées dans les murs d'anciennes pierres à hiéroglyphes plus ou moins effacés et recouvertes de plâtre. Cf. Le Camus, *Notre voyage aux pays bibliques*, Paris, 1894, t. I, p. 129; Jullien, *L'Égypte*, Lille, 1891, p. 112. H. LESÊTRE.

6. ONIAS, juif pieux, qui vivait à Jérusalem au temps du grand-prêtre Hyrcan. Par ses prières, il avait obtenu la pluie pendant une sécheresse. Cf. Mischna, *Thaanith*, III, 8. Pendant que les Arabes d'Arétas et les Juifs du parti d'Hyrcan assiégeaient le roi Aristobule, frère d'Hyrcan, réfugié avec les prêtres dans l'enceinte du Temple pendant les fêtes de la Pâque de l'an 65, on somma Onias de proférer des imprécations contre Aristobule et ses partisans. Onias fit cette prière: « O Dieu roi de l'univers, ceux qui sont de mon côté sont ton peuple et ceux qui sont assiégés sont tes prêtres; aussi je te prie de ne pas exaucer ceux-ci contre ceux-là et de ne pas réaliser ce que ceux-là demandent contre ceux-ci. » Il fut aussitôt lapidé par les Juifs qui l'entouraient. Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, II, 1. Cet exemple montre qu'à cette époque, malgré l'avilissement du sacerdoce suprême, les violences fréquentes et les efforts tentés pour introduire les mœurs païennes dans le pays, il y avait encore en Israël des hommes de haute vertu, comme les Zacharie, les Siméon et les autres qui apparaîtront aux temps évangéliques. H. LESÊTRE.

ONKELOS, un des docteurs de la Mischnah, de la fin du premier siècle. On lui a longtemps attribué un Targum ou traduction chaldéenne du Pentateuque, mais à tort selon l'opinion générale des critiques. Cette attribution doit son origine à un passage souvent cité du Talmud de Babylone, *Meghillah*, 3ª : « R. Jérémie dit que le Targum du Pentateuque fut composé par le prosélyte Onkelos avec l'approbation de R. Eliézer et de R. Josué. » Mais il y a là une confusion faite dans les écoles de Babylone, qui ont appliqué à Onkelos et au Targum du Pentateuque ce que les traditions palestiniennes disaient d'Aquila et de sa version grecque. En effet le Talmud de Jérusalem, *Meghillah*, I, 11, après avoir remarqué que la seule langue étrangère permise pour traduire la loi était le grec, ajoute : « Aquila le prosélyte a traduit le Pentateuque avec l'approbation de R. Eliézer et de R. Josué qui le louèrent par le passage du Psaume XLV, 3 : יפיפית מבני אדם » (dont le sens littéral dans le texte sacré est sans doute, *Tu es plus beau que les enfants des hommes*, mais qui était dans la bouche des rabbins un jeu de mot faisant allusion à la langue de Japhet, יפת, la langue grecque : *Tu japhétises mieux que les autres hommes*). D'ailleurs עקילס et אונקלוס (en grec ἀγκύλος), selon Luzzato et d'autres grammairiens, ne sont qu'un seul et même nom, avec la différence de prononciation des Palestiniens et des Babyloniens. L. Vogue, *Histoire de la Bible et de l'exégèse*, in-8°, Paris, 1881, p. 149. De plus le Talmud de Babylone ne donne jamais, en dehors du passage indiqué, le nom de Targum d'Onkelos au Targum du Pentateuque qu'il cite cependant fréquemment. Les attributions à Onkelos de cette version araméenne sont toutes post-talmudiques et s'appuient uniquement sur le passage du Talmud que nous avons rapporté et qui est dû à une méprise. Le premier qui ait cité ce Targum sous le nom d'Onkelos, est, selon G. Dalman, *Grammatik des Jüdisch-Palästinischen Aramäisch*, in-8°, Leipzig, 1894, p. 9, le Gaon Sar Schalom au IXe siècle. Il ne s'ensuit pas qu'il n'a jamais existé de personnage du nom d'Onkelos et différent d'Aquila, le traducteur grec de la Bible. Vers la fin du premier siècle il a existé un Onkelos, souvent mentionné dans les *Tosaphoth* ou gloses des rabbins, disciples de Raschi; c'était un tannaïte (de l'araméen תנה, répéter, enseigner) ou docteur de la Mischnah, et disciple de Gamaliel II. De nombreuses légendes ont circulé sur lui, qui l'ont fait fils de Kalonymos ou Kalonikos, l'ont regardé comme un prosélyte en le confondant avec le prosélyte Aquila, et l'ont mis en rapport avec l'empereur Hadrien. — Voir *The Jewish Encyclopædia*, t. II, 36; IX, 405; XII, 58; Anger, *De Onkelo*, Leipzig, 1846; Friedmann, *Onkelos und Akylas*, in-8°, Vienne, 1896; A. Berliner, *Targum Onkelos* Bealin, 1884; H. Barnstein, *Das Targum of Onkelos to Genesis*, in-8°, Londres, 1806. Voir TARGUM DE BABYLONE. E. LEVESQUE.

ONO (hébreu : אונו (dans II Esd., VII, 57, אנו), *'Ônô*), nom d'une ville de Palestine et de la plaine voisine de cette ville.

1. ONO (Septante : 'Ωνάν, I Par., VIII, 12; 'Ωνῶ, I Esd., II, 33; II Esd., VI, 2 : VII, 37; *Alexandrinus :* 'Ωνών, dans ce dernier passage), ville de Benjamin, dans le territoire de la tribu de Dan. Elle n'est nommée que dans les livres postérieurs à la captivité de Babylone. Elle est toujours placée à côté de Lod (Lydda) et de Hadid (Haditéh; voir ADIADA, t. I, col. 217). I Par., VIII, 12; I Esd., II, 33; II Esd., VII, 37; XI, 34-35.

1° *Description.* — L'antique Ono porte aujourd'hui le nom de *Kefr-'Ana*. « C'est, dit V. Guérin, *Judée*, t. I p. 319-320, un village de 500 habitants [à neuf kilomètres au nord-ouest de Lydda (voir la carte de la tribu de DAN, t. II, col. 1233)]. Les maisons sont grossièrement bâties avec des briques cuites au soleil, formées de terre et de paille hachée (comme en Égypte). Sur divers points s'élèvent des palmiers, dont les panaches verdoyants dominent gracieusement cet amas informe

d'habitations. Près du village, deux bassins peu profonds, creusés dans le sol, mais non construits, recueillent pendant l'hiver les eaux pluviales. Plusieurs puits à norias alimentent, en outre, cette localité et permettent d'arroser les jardins qui l'entourent. A côté de l'un de ces puits, je remarque quelques tronçons de colonnes de marbre qui paraissent antiques. » Pour dépeindre la fertilité du pays d'Ono, le Talmud raconte que Jacob ben Dosthai étant allé à Ono de grand matin marchait au milieu des figues qui lui allaient jusqu'aux talons. Reland, *Palæstina*, 1714, p. 913.

2° *Histoire.* — Ono fut fondée ou plutôt restaurée et peuplée par un Benjamite, ainsi que Lod ou Lydda. Il s'appelait Samad et était fils d'Elphaal. I Par., VIII, 12. (D'après le texte original, le fondateur d'Ono et de Lod peut être tout aussi bien Elphaal que son fils Samad, mais cette dernière interprétation est généralement celle qui est admise.) Ono devint ainsi la possession de la tribu de Benjamin, quoiqu'elle fût située en plein territoire de la tribu de Dan, de même que cela eut lieu pour Aïalon. Jos., XIX, 42; XXI, 24; I Par., VIII, 13. L'existence d'Ono, avant sa restauration par les Benjamites, est constatée par les listes du pharaon d'Égypte, Thotmès III, qui vivait avant Moïse et qui nomme cette ville , *Aounaou*. W. Max Müller, *Asien und Europa nach altägyptischen Denkmälern*, 1893, p. 83. Elle n'est pas mentionnée dans le livre de Josué, mais si l'on peut s'en rapporter aux Targumistes, elle avait été conservée intacte par le successeur de Moïse; elle fût brûlée seulement pendant la guerre que les autres tribus firent aux Benjamites pour venger le crime de Gabaa, cf. Jud., XX, 48, et c'est de sa restauration après cet événement qu'il est question dans I Par., VIII, 12. Voir le Targum sur ce passage. — Une partie des habitants d'Ono fut emmenée en captivité à Babylone par les troupes de Nabuchodonosor. Ils revinrent avec les captifs de Lod et d'Hadid, comprenant en tout 725 personnes, d'après I Esd., II, 33; 721 d'après II Esd., VII, 37. — Sanaballat et les ennemis des Juifs pressèrent à plusieurs reprises Néhémie d'aller les trouver dans la plaine d'Ono, afin de l'empêcher de relever les murs de Jérusalem, mais Néhémie ne se laissa pas prendre au piège. II Esd., VI, 2. — Voir Neubauer, *Géographie du Talmud*, Paris, 1868, p. 86; *Survey of western Palestine, Memoirs*, t. II, feuille XIII, p. 251.

F. VIGOUROUX.

2. ONO (PLAINE D') (hébreu : *Biq'aṭ 'Ônô;* Septante : πεδίον Ὠνώ. Vulgate : *campus Ono*), plaine dans laquelle était situé le village d'Ono. II Esd., VI, 2. Cette plaine, ou cette vallée, comme elle est aussi appelée, *gê'*, semble être la même que celle qui est nommée, II Esd., XI, 35, *gê' ha-ḥarāšim*, « la vallée des artisans. » Le texte porte : « Lod et Ono (dans) la vallée des Artisans. » Quelques manuscrits des Septante ont amalgamé tous ces mots en un seul : Ὠνωγηαρασείμ (Complute); la plupart les ont omis. Cette même vallée est mentionnée, I Par., IV, 14, où nous lisons : « Saraïa (fils de Cénez, de la tribu de Juda) engendra Joab, père de la Vallée des Artisans, *gê' ḥarāšim*, car il y avait là des artisans, *ḥarāšim*. » La Vulgate l'appelle dans les deux endroits : *Vallis artificum*. Dans le second, les Septante unissent encore les deux mots en un : Ἀγεαδάαϊρ; *Alexandrinus :* Γωραασείμ. Le Talmud, *Megillah*, I, 1, place aussi Lod et Ono dans la vallée des Artisans. — Cette vallée débouche dans la plaine de Saron. Les Benjamites s'y établirent au retour de la captivité de Babylone. II Esd., XI, 35. Les ennemis des Juifs, Sanaballat et Gossem, cherchèrent vainement à y attirer Néhémie pour l'empêcher de rebâtir les murs de Jérusalem, II Esd., VI, 2.

F. VIGOUROUX.

ONOCENTAURE (Septante : ὀνοκενταύρος; Vulgate : *onocentaurus*), animal fabuleux (fig. 484) dont le nom ne se trouve pas dans l'hébreu, mais dans les versions. Is., XXXIV, 14. Cf. t. I, col. 613. Le centaure est lui-même un être mythologique dont le corps est moitié homme, moitié cheval. Dans l'onocentaure, une des moitiés composantes serait un âne au lieu d'un cheval. Dans le texte hébreu, il est question de la dévastation de l'Idumée, dans laquelle « les *ṣiyyim* se rencontreront avec les *'iyyim* »;

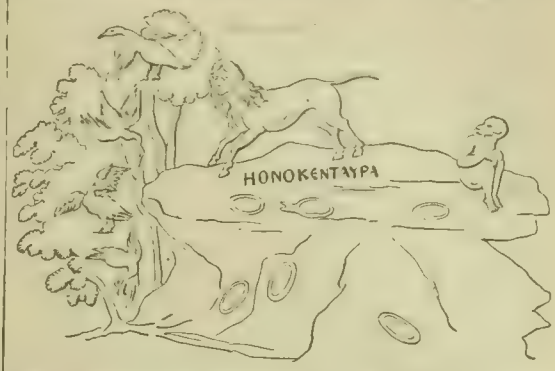

484. — Onocentauresse représentée au milieu d'autres animaux Fragment de la mosaïque de Palestrine.

d'après les versions, « les démons se rencontreront avec les onocentaures. » Les *ṣiyyim* sont des bêtes sauvages du désert, et les *'iyyim*, « les hurleurs, » sont les chacals. Voir CHACAL, t. II, col. 474. H. LESÊTRE.

ONOMASTIQUE SACRÉE. Voir NOM, col. 1670-1676.

1. ONYX (hébreu : *šeḥêlêṭ;* Septante : ὄνυξ; Vulgate : *onyx, ungula*), substance animale entrant dans la composition des parfums. L'onyx était un des éléments employés pour préparer le parfum du sanctuaire. Exod., XXX, 34. La sagesse se compare elle-même à un parfum dont fait partie l'onyx. Eccli., XXXIV, 21 (15). Dioscoride,

485. — Le *Strombus* et son opercule.

II, 10, décrit ainsi cette substance : « L'onyx est l'opercule d'un coquillage semblable à celui de la pourpre. Il se trouve dans les marais de l'Inde qui produisent le nard, et il est aromatique parce que les coquillages prennent du nard. On le recueille lorsque les marais sont desséchés par la chaleur. Celui qu'on prend dans la mer Rouge n'est pas pareil, il est blanchâtre et brillant. Celui de Babylone est noir et plus petit. Tous deux sont odoriférants quand on les brûle; leur parfum rappelle en

quelque manière l'odeur du castoréum. » Cf. Pline, *H. N.*, XXXII, 10. Le castoréum est une substance sécrétée par le castor; d'une odeur pénétrante, elle est employée en médecine comme antispasmodique. L'onyx est fourni par l'opercule d'un mollusque gastéropode de l'ordre des pectinibranches et du genre *Strombus* (fig. 485). Cet opercule est appelé ὄνυξ à cause de sa ressemblance avec un ongle. La Ghemara, *Kerithoth*, f. 6 *a*, le nomme également *ṣiforén*, « ongle. » De cet opercule on tire un parfum qui dégage une odeur forte et pénétrante quand on le brûle. On l'utilise encore en Orient pour la composition de plusieurs espèces d'encens. Il y a différentes espèces de *Strombus*. Le mollusque atteint parfois des dimensions considérables, qui peuvent aller jusqu'à 0m30; aussi le coquillage devient-il alors un objet d'ornement. Dioscoride suppose que l'onyx peut se trouver sur des coquillages d'eau douce; mais on ne sait ce qu'il veut dire quand il parle de marais produisant le nard, dont le parfum se communique aux coquillages. Aujourd'hui, plusieurs espèces de *Strombus* se rencontrent dans la Méditerranée; mais la mer Rouge sert d'habitat au plus grand nombre, et c'est à ces dernières qu'on emprunte l'onyx. Les Arabes appellent l'onyx *dofr-el-afrit*, « ongle du diable, » comme en allemand *Teufelsklaue*, et les Abyssins *doofu*. On lui donne les noms d'*ostracium*, *unguis odoratus*, et, en médecine, *blatta byzantina*. Bochart, *Hierozoicon*, Leipzig, t. III, 1796, p. 797, a pensé que les Septante pouvaient entendre par ὄνυξ le bdellium, auquel Dioscoride, I, 80, trouve quelque ressemblance avec l'onyx, et que Pline, *H. N.*, XII, 19, gratifie d'ongles blancs. Voir BDELLIUM, t. I, col. 1527. Mais le bdellium ne paraît pas avoir été utilisé par les anciens pour la composition des parfums, et l'identification du *šeḥēlēṭ* avec l'onyx est trop appuyée par la tradition des anciennes versions et par ce qu'on connaît des usages de l'antiquité pour qu'on puisse l'abandonner. Cf. Gesenius, *Thesaurus*, p. 1388; Tristram, *The natural History of the Bible*, Londres, 1889, p. 297; Wood, *Bible animals*, Londres, 1884, p. 590. H. LESÊTRE.

2. ONYX (hébreu : *šôham*, traduit diversement par les Septante et la Vulgate), variété d'agate à plusieurs teintes. — L'onyx (fig. 486) est une agate composée de plusieurs couches plus ou moins épaisses et de diffé-

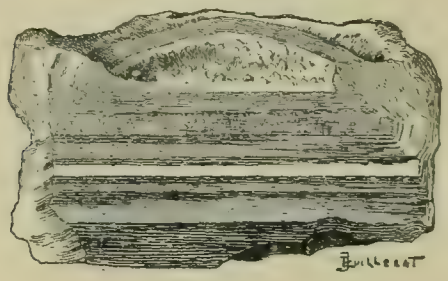

486. — L'onyx.

rentes couleurs, disposées par bandes régulières et circulaires. Cette pierre diffère de l'agate rubanée en ce que les bandes, au lieu d'être droites et parallèles, sont curvilignes et concentriques. Le prix en varie suivant la dureté, la finesse du grain et la vivacité des couleurs, en même temps que d'après le volume. Cette pierre précieuse (qu'il ne faut pas confondre avec l'albâtre onyx qui est un calcaire et non une agate) a, dit Pline, *H. N.*, XXXVII, 24, une partie blanche dont la couleur rappelle l'ongle, d'où son nom ὄνυξ. L'onyx, d'après Théophraste, est mélangé alternativement de blanc et de brun. Les anciens tiraient cette pierre de l'Arabie, de l'Égypte, de l'Inde. Sa pesanteur spécifique est 2,376.

Le *šôham* est une pierre qu'on trouve dans la terre d'Havilath, Gen., II, 12; pierre très précieuse, Job, XXVIII, 16; qui est mentionnée parmi les offrandes des Israélites pour le temple, Exod., XXV, 7; XXXV, 9, 27; qui faisait partie des trésors accumulés par le roi David pour aider à la construction de la maison de Dieu, I Par., XXIX, 2; qui sertie dans un chaton d'or servait à retenir les épaulières de l'Ephod, Exod., XXVIII, 9; XXXIX, 6; qui était du nombre des 12 pierres du Pectoral, la 2e du quatrième rang, Exod., XXVIII, 20; XXXIX, 13; et dont le roi de Tyr rehaussait l'éclat de ses vêtements. Ezech., XXVIII, 13.

Quelle est cette pierre de *šôham* ? Les différentes versions du texte sacré, au lieu d'aider dans cette recherche, ne font que rendre l'identification plus difficile à cause de la variété de leurs traductions. Il est juste cependant, pour procéder plus sûrement, de prendre d'abord les textes où la pierre *šôham* se présente isolément. Car dans les énumérations, comme dans celle des pierres du pectoral, Exod., XXVIII, 20; XXXIX, 13, ou les pierres précieuses du roi de Tyr, Ezech., XXVIII, 19, les manuscrits sur lesquels les traducteurs ont fait leur version, ont pu n'avoir pas toujours ces pierres rangées dans le même ordre; et de même les manuscrits de la traduction ont pu souffrir des copistes quelque déplacement dans les noms. La Vulgate traduit par *lapis onychinus*, sauf dans Job, XXVIII, 16, où on lit *lapis sardonychus*. Les Septante ont la plus grande inconstance, traduisant différemment suivant les livres, et suivant même les versets à très peu d'intervalle et dans le même contexte. Ainsi on a λίθος πράσινος dans Gen., II, 12; σάρδιος dans Exod., XXV, 7, et XXXV, 9, et σμάραγδος dans Exod., XXVIII, 9; XXXV, 27; XXXIX, 6; σοάμ, qui n'est que la transcription du mot hébreu, dans I Par., XXIX, 2, et ὄνυξ dans Job, XXVIII, 16. Les autres traducteurs grecs n'ont pas cette diversité : Aquila traduit par σαρδόνυξ; Symmaque et Théodotien par ὄνυξ. La paraphrase d'Onkelos tient pour *bûrlâ*, le syriaque pour *bêrûlô'* : ce qui évidemment rappelle le mot grec βηρύλλιον, le béryl.

Si nous considérons maintenant les énumérations de pierres précieuses, comme dans la description du rational, Exod., XXVIII, 17-20; XXXIX, 10-13, nous remarquons en comparant le texte hébraïque, les Septante, la Vulgate et l'historien Josèphe, *Ant. jud.*, III, VI, 5; *Bell. jud.*, V, V, 7, que les pierres ne sont pas toutes disposées dans le même ordre (voir RATIONAL); il ne faut donc pas s'en tenir rigoureusement au rang qu'occupe une pierre en hébreu pour avoir sa traduction au même rang dans les LXX et la Vulgate : ce qui donnerait des résultats invraisemblables, comme par exemple le 12e nom des Septante ὀνύχιον traduisant יָשְׁפֵה, *yašféh* de l'hébreu. Ἴασπις, qui est évidemment la traduction de *yašféh*, occupe la 6e place : ce qui suppose que le traducteur devait lire *yašféh* à cette place ou que l'ordre des noms de sa version a été renversé par les copistes. La même chose a pu se produire entre la 11e et la 12e place, qui seraient peut-être interverties, en sorte qu'au lieu de regarder βηρύλλιον comme la traduction de *šôham*, et ὄνυχιον celle de *yahălôm*, ce dernier mot grec, c'est-à-dire l'onyx, serait en réalité la traduction de *šôham*. Si l'on compare le texte hébraïque d'Ezéchiel, XXVIII, 10-13, avec le même passage dans les Septante, qui reproduisent l'énumération des pierres du Rational, on constate que probablement ce texte hébreu est défectueux et qu'il ne reste plus que 9 pierres sur les 12 qu'on devrait y trouver; mais la disposition du texte permet de reconnaître peut-être dans βηρύλλιον, et plus probablement dans ὀνύχιον, la traduction du mot *šôham*, et non pas certainement dans σάπφειρος, comme le disent beaucoup d'auteurs qui ne tiennent compte que de la place matérielle qu'occupent les mots hébreux et grecs.

En face de cette diversité de traduction, les commentateurs et les lexicographes se sont aussi divisés. G. B. Winer, *Biblisches Realwörterbuch*, in-8°, Leipzig, 1848, t. I, p. 283; E. Fr. K. Rosenmüller, *Handbuch der biblischen Alterthumskunde*, 1re partie, *Biblische Mineralreich*, p. 41, et d'autres tiennent pour le béryl. Pour J. Braun, *Vestitus sacerdotum hebræorum*, in-8°, Leyde, 1680, p. 728-739, le *šôham* est plutôt le *sardonyx*; de même W. F. Jervis, *Minerals and Metals mentioned in the Old Testament*, in-8° (Londres, 1905). Gesenius, *Thesaurus*, in-4°, Leipzig, 1829, p. 1369, et J. D. Michaelis, *Supplementa ad lexica hebraica*, in-8°, Gœttingue, 1792, t. II, p. 2290, préfèrent l'*onyx*. L'étymologie du mot *šôham* diversement expliquée par ces auteurs n'a donné jusqu'ici rien de bien satisfaisant. En l'absence d'indications caractéristiques dans les textes sacrés mentionnés plus haut, et en face de la diversité des anciennes versions, et des opinions variées des critiques, il est difficile de déterminer avec certitude la nature de la pierre appelée *šôham*. On peut hésiter entre le *béryl*, l'*onyx*, et le *sardonyx*. Dans l'hypothèse où *šôham* serait le béryl (selon la disposition des pierres de rational d'après le texte actuel des Septante), le *yahălom* serait alors vraisemblablement l'onyx. Mais la traduction de *šôham* par *onyx* a pour elle un peu plus d'autorités. Quant à décider si l'on doit voir dans *šôham* un *onyx* proprement dit, ou un *sardonyx*, cela est difficile. On sait que les deux pierres ont le même genre de stries ou bandes concentriques, la seule différence est qu'une ou deux des couches dans le sardonyx sont rouge cornaline au lieu des couleurs noires ou brunes de l'onyx. Les anciens Hébreux pouvaient désigner les deux pierres par le même nom. Ce qui confirmerait ce sentiment, c'est que dans le texte de l'Apocalypse, XXI, 18, l'énumération des 12 pierres précieuses, qui s'inspire du rational, contient le *sardonyx* mais pas l'*onyx*.

É. LEVESQUE.

OOLIBA (hébreu : *'Oholîbâh*, « ma tente est en elle ; » Septante : 'Ολιβά; *Alexandrinus :* 'Ολιβά), personnification de Jérusalem et du royaume de Juda, dans Ezéchiel, XXIII, 4, 11, 22, 36, 44, sous la figure d'une courtisane dont l'inconduite représente l'idolâtrie des Juifs. Sa sœur Oolla (hébreu : *'Ohôlâh*, « sa tente »), sous une figure analogue, personnifie Samarie et le royaume d'Israël. Les deux sœurs, selon une coutume assez commune en Orient, ont des noms à peu près semblables : Ooliba est ainsi nommée parce que c'est à Jérusalem qu'est la tente ou le temple de Dieu; Oolla est appelée « sa tente », parce qu'elle s'était fait un temple à elle, contrairement aux préceptes du Seigneur. Elles sont filles d'une même mère, Sara, femme d'Abraham. Oolla est la sœur aînée, parce que le royaume d'Israël était plus grand que celui de Juda. L'une et l'autre, dans leur jeunesse, c'est-à-dire quand Israël commençait à devenir un peuple, se sont livrées à l'idolâtrie en Égypte. Puis Oolla s'est donnée aux Assyriens. Cf. Ezech., XVI; Ose., V, 13; VII, 11; VIII, 9; XII, 1; IV Reg., XV, 19, et elle est devenue leur victime. Ooliba a imité les débordements de sa sœur et les a aggravés. Cf. Jer., III, 8-11; Ezech., XVI, 47; IV Reg., XVI, 7, etc. Non seulement elle s'est livrée aux Assyriens, mais aussi, après eux, aux Chaldéens.

> Elle vit des hommes peints sur la muraille,
> L'image des Chaldéens peinte au vermillon[1].
> Des ceintures autour des reins
> Et des tiares avec des diadèmes sur la tête (fig. 487),
> Ayant tous l'air de grands personnages.
> C'était le portrait des fils de Babylone. Ezech., XXIII, 14-15.

[1] Le bas-relief représentant Sargon, qui ornait un des murs du palais de Khorsabad et qui est conservé aujourd'hui au musée du Louvre, porte encore des restes de peinture au vermillon. Voir SARGON.

Ooliba sera punie de ses crimes. Ces Chaldéens, ces Assyriens, pour lesquels elle a abandonné son Maître, seront les instruments de la vengeance divine, elle et sa sœur seront châtiées comme des adultères. Ezech.

487. — Assyro-Chaldéens. Brique émaillée en couleurs ornant un des murs du palais de Kalakh. Les vêtements sont de couleur jaune de deux nuances, avec des ornements blancs et jaune foncé. — D'après Layard, *Monuments of Nineveh*, t. II, pl. 55.

XXIII, 1-49. Dans tout ce chapitre, l'idolâtrie est représentée comme un adultère, selon la métaphore commune. Voir ADULTÈRE, t. I, col. 242.

OOLIBAMA (hébreu : *'Ohôlibâmâh*), nom d'une femme d'Esaü et d'un chef édomite.

1. OOLIBAMA (Septante : 'Ολιβεμά), fille d'Ana (voir ANA 2, t. I, col. 532) et femme d'Ésaü. Gen., XXXVI, 2, 5, 14, 18, 25. Voir aussi BÉÉRI 1, t. I, col. 1547. Dans la Gen., XXVI, 34, Oolibama porte le nom de Judith. L'explication des deux passages de la Genèse est obscure et difficile. Les commentateurs admettent un double nom des femmes d'Ésaü, soit qu'elles aient reçu le second en épousant le fils d'Isaac, soit que ce nom ait un rapport avec leur descendance ou avec le pays qu'habitèrent les tribus auxquelles elles donnèrent naissance. Oolibama eut trois fils, Jéhus, Ihélon et Coré, Gen., XXXVI, 5, 14, 18, qui furent tous les trois *'allûf* ou chefs de tribus iduméennes. Oolibama était Horréenne d'origine, voir IHÉLOM, t. III, col. 840, et elle put être l'occasion ou même la cause de l'établissement d'Ésaü dans le mont Séir

2. OOLIBAMA (Septante : 'Ολιβεμάς), un des chefs *'allûf*, d'Édom. Gen., XXXVI, 41; I Par., I, 52.

OOLLA (hébreu : *'Oôlah;* Septante : 'Ολλά; *Alexandrinus :* 'Ολλά), personnification, dans Ezéchiel, XXIII, 4, 5, 36, 44, sous la forme d'une courtisane, de Samarie idolâtre, comme sa sœur Ooliba personnifie Jérusalem. Voir OOLIBA.

OOZAM (hébreu : *'Aḥuzzâm*, « leur possession, » ou « le tenace »; Septante : 'Ωχαία; *Alexandrinus :* 'Ωχαξαμ), le premier des quatre fils que Naura donna

à Assur, surnommé « père de Thécua », de la tribu de Juda. I Par., IV, 6.

OPHAZ (hébreu : *'Ûfâz*, Jer., X, 9; Dan., X, 5; on doit lire *'Ufir*, d'après une note conjecturale des Massorètes, sur Jer., X, 9; Septante : Μωφάζ, Jer., X, 9; 'Ωφάζ, Dan., X, 5; Vulgate : *Ophaz*, Jer., X, 9; [*aurum*] *obryzum*, Dan., X, 5), nom d'une contrée aurifère, comme semble l'indiquer le contexte dans Jérémie, X, 9, où l'or d'Ophaz fait pendant à « l'argent de Tharsis ». Tharsis désignant une contrée, il est naturel de prendre aussi Ophaz pour un nom géographique. Comme on ne connaît pas de pays ainsi appelé, beaucoup d'interprètes ont cru de tout temps qu'il fallait lire Ophir (voir ce mot), le pays de l'or, si célèbre en Palestine depuis le roi Salomon. Gesenius, *Thesaurus*, p. 136-137. D'autres, comme Bochart, *Phaleg.*, l. II, c. XXVII, *Opera*, t. I, 1692, col. 141, ont pensé qu'Ophaz est l'île de Taprobane (Ceylan), où Ptolémée, VII, 4, 7, 8, place le fleuve et le fort de Phasis. — Pour d'autres commentateurs, le mot *'ûfaz* n'est pas un nom propre, mais un qualificatif indiquant la qualité de l'or, sa pureté. Ils s'appuient sur la traduction de la Vulgate qui a rendu dans Daniel, X, 5, *'ûfaz* par *obrizum*, « pur, » en le rapprochant de פַּז, *pâz*, qui, joint à *kéṭém*, Cant., V, 11, ou bien seul, Cant., V, 15; Ps. XXI (XX), 4; Job, XVIII, 17, etc., signifie « or pur ». On allègue aussi en faveur de cette explication la lecture Μωφάζ des Septante, dans Jérémie, X, 9. Il est question I (III) Reg., X, 18, de זהב מופז, *zâhâb mûfâz*, qui a pour équivalent dans II Par., IX, 17, זהב טהור, *zâhâb tâhôr*, « or pur. » *Mûfâz* peut être regardé comme le participe *hôphal* du verbe *pâzaz* inusité à *kal*, et signifiant « purifié », quoique les Talmudistes, *Yoma*, IV, 2, croient que *mûfâz* est pour *mê'ufâz*, « d'Ophaz. » Gesenius, *Thesaurus*, p. 1097. Hitzig a imaginé que Ophaz venait du sanscrit *vipaça*, « libre, » et désignait une colonie hindoue qui, partie du voisinage de l'Hyphase (*'Ufâz*) ou Indus, en sanscrit : *vipaça*, s'était établie en Arabie dans l'Yémen où il y a de l'or. — Toutes les hypothèses se ramènent à deux, savoir, si *ûfâz* est un nom propre ou s'il est un adjectif. Pour résoudre la question, on peut répondre seulement que le contexte dans Jérémie, X, 9, paraît demander un nom de lieu. Voir J. Knabenbauer, *Comment. in Jeremiam*, 1889, p. 152. F. VIGOUROUX.

OPHEL (hébreu : *hâ-Ôfél*, avec l'article; Septante; 'Οπέλ; *Vaticanus :* Ὄπλα, II Par., XXVII, 3; XXXIII, 14: 'Ωφάλ; II Esd., III. 26; 'Οφοάλ, II Esd., XI, 21; *Alexandrinus :* 'Οφλά, II Par., XXVII, 3; XXXIII, 14), colline sud-est de Jérusalem, prolongement méridional du mont Moriah. II Par., XXVII, 3; XXXIII, 14; II Esd., III, 26; XI, 21. Le mot *'ôfél* signifie « colline » et est employé dans ce sens IV Reg., V, 24; Is., XXXII, 14; Mich., IV, 8. Avec l'article, il désigne, dans les passages cités de II Par., et II Esd., l'une des hauteurs sur lesquelles était bâtie la ville sainte. Nous lisons, II Par., XXVII, 3, que Joatham « fit beaucoup de constructions sur la muraille d'Ophel », et, II Par., XXXIII, 14, que Manassé « bâtit le mur extérieur de la cité de David à l'occident de Gihon, dans le torrent, et dans la direction de la porte des Poissons, et autour d'Ophel, et il l'éleva beaucoup ». Ce dernier texte est obscur; voir l'explication dans l'article JÉRUSALEM, t. III, col. 1363. Il fixe néanmoins suffisamment la situation d'Ophel. Voir le plan de Jérusalem ancienne et de ses différentes enceintes, t. III, col. 1355. D'après II Esd., III, 26; XI, 21, les Nathinéens, qui constituaient une classe inférieure des ministres du sanctuaire, habitaient à Ophel jusqu'en face de la porte des Eaux, à l'orient, et jusqu'à la tour Saillante. En suivant ce qui est dit, II Esd., III, 15-28, de la reconstruction des murs de Jérusalem à l'est, depuis la porte de la Fontaine jusqu'à la porte des Chevaux, travail auquel prirent part les habitants de Thécué, « depuis la tour Saillante jusqu'au mur d'Ophel » (la Vulgate dit : « jusqu'au mur du temple »), II Esd., III, 27, il est facile de conclure que la colline dont nous parlons est bien celle qui fait suite au Moriah. La même conclusion résulte de la description que Josèphe, *Bell. jud.*, V, IV, 2, fait de la première enceinte de Jérusalem, et dans laquelle il mentionne « un lieu qu'on appelle *Ophla* ». Voir JÉRUSALEM, t. III, col. 1357. Ophel est une colline triangulaire resserrée entre le Cédron à l'est et la vallée de Tyropœon à l'ouest. Plane à sa partie supérieure, elle s'incline rapidement au sud par une série d'étages; sa longueur est d'environ 500 mètres et sa largeur moyenne d'une centaine de mètres. Mais le relief en était beaucoup plus accentué autrefois, les ravins qui l'entourent ayant été en partie comblés par les décombres qui s'y sont accumulés au cours des siècles. Voir JÉRUSALEM, t. III, col. 1352, et les fig. 247, 248. Elle fut le point initial de Jérusalem, puisqu'elle porta primitivement la forteresse des Jébuséens et devint la cité de David ou Sion. Voir SION. A. LEGENDRE.

OPHER, nom, dans la Vulgate, d'un fils de Madian et d'une ville. La Vulgate a écrit, dans les Paralipomènes, Épher, le nom du fils de Madian et de deux Israélites appelés tous les trois *'Éfér* dans le texte hébreu. Voir ÉPHER, 1, 2, 3, t. II, col. 1830-1831.

1. OPHER (hébreu : *'Éfér*, « jeune cerf; » Septante : 'Αφείρ, dans Gen., XXV, 4; 'Οφέρ, dans I Par., I, 33), le second des cinq enfants de Madian, le fils d'Abraham et de Cétura. Gen., XXV, 1, 2, 4; I Par., I, 32-33. La Vulgate l'appelle Épher, I Par., I, 33. Voir EPHER 1, t. II, col. 1830-1831.

2. OPHER (hébreu : *Ḥéfér*, « creux, puits; » Septante : Ἔφερ, dans Jos., XII, 17; Ὄφέρ, dans III Reg., IV, 10), ville royale chananéenne. Elle est mentionnée entre Taphua et Aphec, Jos., XII, 17-18, et, d'après III Reg., IV, 10, elle était voisine de Socho. Eusèbe et saint Jérôme la nomment dans l'*Onomasticon*, édit. Larsow et Parthey, 1862, p. 306-307, mais sans indiquer sa position. Elle n'a pas été jusqu'ici identifiée; il résulte cependant des données bibliques qu'elle était dans le territoire de la tribu de Juda, au sud-ouest de Bethléhem, probablement entre *Foukin* et *Schoueikêh*. Elle fut prise par Josué et son roi mis à mort. Jos., XII, 17. Sous le règne de Salomon, « la terre d'Épher » fut partie de la préfecture de Benhésed. III Reg., IV, 10. Dans ce dernier passage, la Vulgate écrit *Epher* au lieu d'*Opher*. — Elle a également orthographié *Hépher* le nom de trois Israélites appelés *Ḥéfer* dans le texte hébreu, comme la ville chananéenne. Voir HÉPHER 1, 2, 3, t. III, col. 595. — Hépher entre aussi comme élément dans le nom de Gethhépher. Voir GETHHÉPHER, t. III, col. 228.

3. OPHER, second élément du nom de Gethhépher, dans IV Reg., XIV, 25 (Vulgate). Au lieu de traduire comme le porte l'hébreu : « Jonas... qui était de Gethhépher, » saint Jérôme a traduit : « Qui était de Geth qui est en Opher. » Voir GETHHÉPHER, t. III, col. 228.

OPHÉRA (hébreu : *'Ofrâh*), nom dans la Vulgate, Jos., XVIII, 23, de la ville de Benjamin appelée ailleurs Éphraïm, Éphrem, Éphron, Éphra; Maison de poussière. Voir ÉPHREM 1, t. II, col. 1885.

OPHI (hébreu : *'Ôfaï* [*chethib*], *'Êfaï* [*keri*]; Septante : 'Ιωφέ; *Alexandrinus :* 'Ωφέ; *Sinaiticus :* 'Ωφή). Nétophatite dont les fils étaient officiers (*sârîm*) dans l'armée qui avait été laissée en Judée lors de la déportation des Juifs en Chaldée. Ils allèrent à Masphath faire avec plusieurs autres leur soumission à Godolias, établi gou-

verneur du pays par Nabuchodonosor, Jer., XL, 8, 13, et le prévinrent qu'Ismahel, fils de Nathanias, voulait le tuer. Jer., XL, 13-16. Il refusa de les croire et ils furent probablement massacrés avec lui par Ismahel. Jer., XLI, 1-3.

OPHIM (hébreu : *Ḥuppim*; omis dans les Septante), fils ou descendant de Benjamin. Voir BENJAMIN, t. I, col. 1589; HAPHAM, t. III, col. 420.

OPHIOMACHUS (hébreu : *ḥorgôl* ; Septante : ὀφιομάχης), espèce de sauterelle comestible que la Vulgate, d'après les Septante, et par suite, les versions françaises de la Vulgate, ont ainsi appelée de ce nom qui signifie « celui qui combat contre les serpents », parce que Aristote, *Hist. animal.*, IX, 6, et Pline, *H. N.*, XI, 29, mentionnent une grande sauterelle qui attaque les serpents. Voir SAUTERELLE.

OPHIOMANCIE, divination par les mouvements des serpents. — Le verbe *nâḥaš* est employé au *pihel*, *niḥêš*, avec le sens d' « exercer la magie » ou « faire de la divination ». Lev., XIX, 26; Deut., XVIII, 10; IV Reg., XVII, 17; XXI, 6; II Par., XXXIII, 6. Une fois, Gen., XLIV, 15, l'auteur sacré s'en sert même à propos de cyathomancie ou d'hydromancie. Voir COUPE, t. II, col. 1075. Les versions le traduisent pas des mots qui signifient « tirer des présages d'après les oiseaux ». Voir DIVINATION, t. II, col. 1445. Mais comme le radical *nâḥaš* est identique à *nâḥâš*, « serpent », un certain nombre d'auteurs ont pensé que le verbe *niḥêš* se rapportait plus spécialement à la divination par le moyen des serpents, dont les mouvements étaient censés capables de livrer aux devins les secrets de l'avenir. Cf. Bochart, *Hierozoicon*, Leipzig, 1793, t. I, p. 21, qui cite de nombreux exemples d'ophiomancie chez les peuples de l'antiquité; Rosenmüller, *In Levit.*, Leipzig, 1798, p. 114; Winer, *Biblisches Realwörterbuch*, 3e édit., 1848, t. II, p. 719, etc. Mais le sens de divination par les serpents ne s'impose nulle part dans les passages où le verbe *niḥêš* est employé. Aussi est-on plus généralement porté à attribuer à *nâḥaš* le même sens qu'à *lâḥaš*, « siffler, » murmurer doucement comme on fait dans les incantations, d'où le sens de *laḥaš*, « murmure » et « incantation ». Le verbe *kâšaf* a de même le double sens de « murmurer » et de « faire des incantations ». Il est donc fort probable que le verbe *nâḥaš* représente une idée différente de celle qu'exprime le substantif *nâḥâš*. Cf. Gesenius, *Thesaurus*, p. 875; Buhl, Gesenius' *Handwörterb.*, Leipzig, 1899, p. 521. Ainsi, il ne serait pas question d'ophiomancie d'une manière spéciale dans la Bible. Les Hébreux ont surtout connu les psylles. Voir CHARMEUR DE SERPENTS, t. II, col. 595.

H. LESÊTRE.

OPHIR, nom d'un fils de Jectan et d'un pays aurifère.

1. OPHIR (hébreu : אופיר, *'Ôfir*, Gen., X, 29; אופיר, *'Ôfir*, I Par., I, 23; Septante : Οὐφείρ), le onzième des treize fils de Jectan, fils d'Éber et petit-fils de Sem. Il est nommé entre Saba et Hévila, Gen., X, 28-29; I Par., I, 22-23, ce qui montre que la tribu qui porta ce nom habitait l'Arabie méridionale, mais il est impossible de préciser où était situé son territoire. Voir Bochart, *Phaleg.*, II, 15, *Opera*, t. I, col. 97. Cf. JECTAN, t. III, 11, col. 1215.

2. OPHIR (hébreu : *'Ôfir*; Septante : Σωφιρά; *Alexandrinus* : Σωφαρά, III Reg., IX, 28; Σουφίρ, III Reg., X, 11, et II Par., IX, 10; Ὀφίο, III Reg., XXII, 49; Σωφιρά, II Par., VIII, 18), pays aurifère.

I. OPHIR DANS LA BIBLE. — La flotte de Salomon alla chercher à Ophir de l'or et de l'argent. Les vaisseaux, grands comme ceux qui faisaient le voyage de Tharsis en Espagne, furent construits à Asiongaber, près d'Élath, sur le golfe d'Akaba et montés par des matelots phéniciens, fournis par Hiram, roi de Tyr. III Reg., IX, 26-28; II Par., VIII, 17-18. Le voyage d'Asiongaber à Ophir, aller et retour, durait trois ans. III Reg., X, 22. La flotte apporta à Salomon quatre cent vingt talents d'or, III Reg., IX, 28 (quatre cents, I Par., VIII, 18), de l'argent, du bois de santal, des pierres précieuses, de l'ivoire, des singes et des paons. III Reg., X, 11, 22. II Par., IX, 10; Il fit faire avec l'or deux cents grands boucliers et trois cents petits. III Reg., X, 16-17, voir BOUCLIER, t. I, col. 1881; avec le bois de santal des *kinnor* et des nables pour les musiciens du Temple, et des *mis'âd* (III Reg., X, 12) ou des *mesillôt* (II Par., IX, 11), « balustrades » ou « degrés », pour le Temple et pour le palais royal. III Reg., X, 12; II Par., IX, 11. Nous ignorons combien de fois les vaisseaux de Salomon firent le voyage d'Ophir. — Plus tard, un de ses successeurs, Josaphat, conçut le projet de renouveler ses voyages fructueux à Ophir, mais les vaisseaux qu'il avait fait construire furent détruits par une tempête à Asiongaber avant même d'avoir pu prendre la mer. III Reg., XXIX, 40. — A partir de l'époque de Salomon, « Ophir, » Job, XXII, 24 (Vulgate : *aureos*), « or d'Ophir, » devint en hébreu synonyme d'or très pur. Job, XXVIII, 16 (Vulgate : *tinctis Indiæ coloribus*); Ps. XLV (XLIV), 10 (Vulgate : *in vestitu deaurato*); Is., XIII, 12 (Vulgate : *mundo obrizo*). Voir aussi OPHAZ. Dans I Par., XXIX, 4 (Vulgate : *de auro Ophir*). Ophir est employé pour désigner un or excellent comme celui d'Ophir.

II. SITUATION D'OPHIR. — Elle est discutée depuis des siècles et aujourd'hui encore elle est un sujet de controverse. Les opinions sur ce sujet peuvent se ramener à trois classes, la première plaçant Ophir en Arabie, la seconde en Afrique, la troisième dans l'Inde.

1° *Ophir en Arabie.* — Cette opinion a été pendant longtemps dominante et elle compte encore des partisans, quoiqu'ils ne s'accordent pas entre eux sur la partie de l'Arabie où se trouvait Ophir. M. Ed. Glaser la soutient dans sa *Skizze der Geschichte und Geographie Arabiens*, t. II, 1890, p. 358-387, et place Ophir sur la côte arabe du golfe Persique. Voir aussi Vivien de Saint-Martin, *Année géographique*, XIe année, 1872, p. 45; Id., *Histoire de la géographie et des découvertes géographiques*, Paris, 1875, p. 25; H. Guthe, *Kurzes Bibelwörterbuch*, Tubingue, 1903, p. 489 (qui rejette l'opinion de M. Glaser et place Ophir dans l'Arabie méridionale); A. Sprenger, *Die alte Geographie Arabiens als Grundlage der Entwickelungsgeschichte des Semitismus*, in-8°, Berlin, 1875, p. 56-58. — 1. La première raison qu'on allègue en faveur de l'Ophir arabe, c'est que la Genèse, X, 28-29, place la descendance d'Ophir le jectanide entre celle de Saba et d'Hévila, voir t. III, col. 688, c'est-à-dire dans l'Arabie méridionale, mais il n'est pas certain que l'Ophir salomonien tire son nom de l'Ophir jectanide. — 2. La seconde raison, c'est qu'on trouve dans l'Arabie du sud et du sud-est les produits qu'allaient chercher les vaisseaux de Salomon. L'Arabie était très célèbre dans l'antiquité comme contrée aurifère, ainsi que l'attestent Agatharchide, dans Photius, *Codex* CCL, 50, t. CIV, col. 69; Diodore de Sicile, II, 50, III, 44, 47; Strabon, XVI, 4, 22; Pline, *H. N.*, VI, 28, 32, et l'Écriture elle-même. Num., XXXI, 22, 50; Jud., VIII, 24, 26; III Reg., X, 1-2; Ps. LXXII (LXXI), 15. Cf. Gen., II, 11 et I Par., I, 9. Elle abondait aussi en pierres précieuses. Diodore de Sicile, II, 54; III, 46. Cf. Gen., II, 12; III Reg., X, 2; II Par., IX, 1. Enfin on y trouvait également des singes. Pline, *H. N.*, VIII, 19. Il est vrai qu'elle ne produit pas le bois de santal, ni l'ivoire, ni les paons, mais on pouvait néanmoins se les procurer dans ses ports où se faisait un grand commerce et où ils étaient apportés de l'Inde et de l'Éthiopie. Cf. Hérodote, III, 114. Voir Ezech., XXVII, 21-22; Strabon, XVI;

Diodore de Sicile, II, 54. — 3° Les documents cunéiformes, les uns antérieurs à l'an 1000 avant notre ère, les autres du VIIIe siècle avant J.-C., attestent que le territoire compris entre la Susiana et le golfe Persique portait le nom d'*Apirra* ou *Apir*. Voir Frd. Delitzsch, *Wo lag das Paradies?* p. 131, 231; Fr. Hommel, *Geschichte Babyloniens und Assyriens*, p. 720. Ce nom peut se transcrire en hébreu par Ophir. Des navires partant d'Asiongaber devaient mettre trois ans, aller et retour, en tenant compte des moussons, pour faire le voyage au golfe Persique. — Telles sont les principales raisons alléguées en faveur de l'Arabie. Mais si Ophir était réellement situé en Arabie, on ne s'explique pas facilement pourquoi le commerce ne se serait pas fait par caravanes, ce qui était moins dangereux et plus conforme aux habitudes du pays.

2° *Ophir en Afrique.* — Une opinion moins ancienne, mais qui a recruté de nombreux partisans dans les temps modernes, place Ophir sur la côte orientale de l'Afrique, vis-à-vis de Madagascar. Huet, le savant évêque d'Avranches, a trouvé Ophir dans Sofala. *Commentaires sur les navigations de Salomon*, dans [Bruzen de la Martinière], *Traités géographiques et historiques pour faciliter l'intelligence de l'Écriture Sainte*, 2 in-12, La Haye, 1730, t. II, p. 8-255. Le célèbre géographe d'Anville dit, dans son *Mémoire sur le pays d'Ophir où les flottes de Salomon allaient chercher de l'or* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXX, 1764, p. 90) : « Le canton que l'on dit être le plus abondant en mines (d'or) est une montagne dont le nom d'Afura ou Fura (en Afrique) présenterait peut-être à quelques critiques un rapport avec celui d'Ophir. » Quatremère est plus affirmatif encore dans son *Mémoire sur le pays d'Ophir* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*), t. XV, 1842, 2e part., p. 370, où il s'exprime ainsi : « Il faut admettre que la contrée d'Ophir était située sur la côte orientale de l'Afrique, aux lieux où existe encore aujourd'hui le royaume de Sofala. » M. C. Peters, *Das goldene Ophir Salomo's*, in-8°, Munich, 1895, identifie Ophir avec les ruines de Zimbaboué, dans le Mashonaland, entre le Zambèse et le Limpopo, où l'on trouve des restes d'anciennes exploitations de l'or. Il croit, de plus, qu'Ophir ne diffère pas du Punt des inscriptions égyptiennes. D'après R. N. Hall et W. G. Neal, *The ancient Ruins of Rhodesia*, in-8°, Londres, 1902, p. 25-44, Rhodesia=Monomotapa=Ophir. Malgré les affirmations contraires, cette partie de l'Afrique paraît bien avoir été inconnue des Phéniciens et des Égyptiens. — D'autres savants, sans confondre le Punt égyptien avec la moderne Rhodesia, croient cependant que c'est l'Ophir biblique et le placent sur la côte éthiopienne de la mer Rouge et sur la côte correspondante de l'Arabie, mais ce pays, quoique l'or n'en fût pas absent, n'a cependant jamais été « la terre de l'or ».

3° *Ophir dans l'Inde.* — 1. L'identification d'Ophir avec une contrée de l'Inde est fort ancienne. C'est dans l'Inde que les Septante font naviguer les vaisseaux de Salomon. Dans tous les passages relatifs à cet événement, ils transcrivent Ophir par Σουφίρ, Σωφίρ, Σωφάρα; or ⲥⲟⲫⲓⲣ est le nom copte de l'Inde. Peyron, *Lexicon linguæ copticæ*, in-4°, Turin, 1835, p. 218; Champollion, *L'Égypte sous les pharaons*, 2 in-8°, Paris, 1814, t. I, p. 98. — Josèphe, qu'on a bien le droit considérer ici comme un témoin de la tradition juive, dit expressément, *Ant. jud.*, VIII, VI, 4, édit. Didot, t. I, p. 437 : « Le roi fit construire de nombreux vaisseaux... à Asiongaber..., qui appartenait aux Juifs... Hiram, roi de Tyr, lui envoya des pilotes et des hommes entendus dans la navigation, autant qu'il en eut besoin, et Salomon leur commanda de se rendre, avec ses gens, dans cette contrée de l'Inde appelée autrefois Sophir et aujourd'hui Terre de l'or. Εἰς τὴν παλαι μὲν Σωφίραν, νῦν δὲ Χρυσῆν γῆν καλουμένην, τῆς Ἰνδικῆς ἐστὶν αὕτη. » — Saint Jérôme, dans la Vulgate, a conservé ordinairement le nom d'Ophir, mais il l'a traduit une fois dans Job, XVIII, 16, par « Inde », et il place expressément Ophir dans l'Inde, avec Eusèbe. *Onomast.*, aux mots *Ophir*, *Sophera*, *Sophir*, édit. Larsow et Parthey, 1862, p. 376-379; 346, 347, 350, 351. Le commentaire fort ancien qui se trouve dans les Œuvres de saint Basile, *Is.*, XIII, 12, n. 208, t. XXX, col. 592; Procope, *Comm. in Is.*, XII, 12, t. LXXXVII, part. 2, col. 2084; Suidas, *Lexicon*, édit. Bernhardy, 1853, t. II, col. 834; Hésychius, *Glossæ sacræ*, édit. Ernesti, 1785, p. 250, et en général, tous les écrivains grecs, placent Ophir dans l'Inde. On peut donc affirmer que c'est là l'opinion traditionnelle et la plus ancienne.

2. Elle est confirmée par le fait, aujourd'hui universellement admis, que l'Inde est le seul pays qui produise toutes les marchandises apportées par les marins de Salomon, et le nom de plusieurs d'entre elles est sanscrit, c'est-à-dire appartient à la langue qu'on parlait dans l'Inde. Les mots *qôf*, *tukkyim* et *almûg* ou *algum*, qui désignent les singes, les paons et le bois de santal sont sanscrits; les paons et le bois de santal ne sont indigènes que dans l'Inde, en sorte que les partisans de l'Arabie ou de l'Afrique sont obligés d'admettre que ces produits étaient exportés de l'Inde dans les comptoirs arabes ou africains. Cela n'est pas impossible, mais n'est-il pas plus naturel d'admettre que les Phéniciens qui étaient de grands commerçants préféraient aller les chercher dans leur pays d'origine? Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. III, p. 382-395. On peut donc regarder comme la plus probable l'opinion de Josèphe, des Septante et des plus anciens Pères, d'après lesquels Ophir était situé dans l'Inde.

3. Il est plus difficile de déterminer exactement la partie de l'Inde où abordaient les vaisseaux de Salomon. On l'a placée sur les côtes de Malabar, à Ceylan dans le district de Goa où une antique cité, Supara ou Uppara, rappelle le nom d'Ophir, en Malaisie. L'opinion de Max Müller, *Leçons sur la science du langage*, 2e édit. franç., p. 256, sans être certaine, est néanmoins fort vraisemblable : « Si Ophir, c'est-à-dire le pays du bois d'algum, dit-il, doit être cherché dans l'Inde et si le point d'où la flotte de Salomon rapportait des paons, des singes et de l'ivoire, doit être aussi cherché dans une contrée où on parlait sanscrit, l'endroit auquel il est le plus naturel de songer, c'est l'embouchure de l'Indus. Ce fleuve offrait aux habitants du nord toutes les facilités pour porter jusqu'à la côte leur or et leurs pierres précieuses, et les marchands du sud et du centre de l'Inde pouvaient bien désirer profiter d'un marché si heureusement situé pour y vendre leurs paons, leurs singes et leur bois de santal. Dans cette même localité, Ptolémée, VII, 1, 6, nous donne le nom d'*Abiria* au-dessus de Pattalène, et les géographes indiens y placent une population qu'ils appellent *Abhira* ou *Âbhira*. Non loin de là, Mac-Murdo trouva, ainsi qu'il le raconte dans sa description de la province de Cutch, une race d'Abhîrs, qui sont, selon toute probabilité, les descendants de ceux qui vendirent à Hiram et à Salomon leur or et leurs pierres précieuses, leurs paons et leur bois de santal. » Abhîra, situé à l'embouchure de l'Indus, était, comme le remarque Lassen, *Indische Alterthumskunde*, 1866-1874, t. I, p. 653; cf. t. II, p. 557, l'endroit de la côte le plus proche comme le plus commode pour les Phéniciens.

4. Les vents qu'on appelle moussons soufflent régulièrement dans la mer de l'Inde, alternativement pendant six mois, d'avril en octobre, du sud-ouest, et d'octobre en avril du nord-est. Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. I, p. 251. La flotte phénicienne devait nécessairement arriver à Ophir pendant la première saison et repartir pendant la seconde. Voir le calcul de la durée du voyage de trois ans de la flotte de Salomon à Ophir

(Malacca), dans C. R. Low, *Maritime Discovery*, in-8°, Londres, 1881, t. I, p. 74-75.

BIBLIOGRAPHIE. — Bellermann, *Handbuch der biblischen Literatur*, Erfurt, 1787-1799, t. IV, p. 416-440; W. Gesenius, *Ophir*, dans Ersch et Gruber, *Encyklopädie der Wissenschaften*, III sect., 1833, IV Th., p. 201-204; C. Ritter, *Endkunde*, t. XIV, 1848, *Die Fahrt nach Ophir*, p. 348-431; Georgens, *Das alttestamentliche Ophir*, dans les *Theologische Studien und Kritiken*, 1878, p. 458-475; Soetbeer, *Das Goldland Ophir*, 1880; J. Lieblein, *Handel und Schifffahrt auf den rothen Meer in alten Zeiten*, in-8°, Leipzig, 1886, p. 142; Herzfeld, *Handelsgeschiche der Juden der Alterthums*, 1879.

F. VIGOUROUX.

OPHLAL (hébreu : *'Eflāl;* Septante : 'Αφαμήλ; *Alexandrinus :* 'Οφλάδ), fils de Zabad et père d'Obed, de la tribu de Juda et de la famille d'Hesron et de Jéraméel. I Par., II, 37.

OPHNI, nom, dans la Vulgate, d'un des fils du grand-prêtre Héli et d'une ville de la tribu de Benjamin. Le texte hébreu les écrit d'une manière différente.

1. OPHNI (hébreu : *Ḥofni;* Septante : 'Οφνὶ), fils aîné du grand-prêtre Héli, frère de Phinées. I Reg., I, 3; II, 34; IV, 4; XI, 17. Les deux frères remplissaient à Silo leurs fonctions sacerdotales auprès du Tabernacle d'une manière indigne de leur caractère sacré. C'étaient des fils de Bélial. I Reg., II, 12. Ils violaient les prescriptions rituelles relatives aux sacrifices, s'emparaient de force de la part des victimes qui leur convenait, I Reg., II, 12-17, et ils ne respectaient pas davantage les lois de la morale, ℣. 22. (Ce dernier trait manque dans les Septante.) Leur conduite indignait les Israélites. Héli, instruit de leurs débordements, leur en fit à la vérité des reproches, mais avec mollesse, de sorte que Dieu lui fit annoncer d'abord par un prophète inconnu, ℣. 27-36, et ensuite par le jeune Samuel, voué au service du Tabernacle, I Reg., III, 11-12, que les deux coupables mourraient le même jour et que le souverain sacerdoce passerait de sa famille dans une autre. Ophni et Phinées périrent en effet quelque temps après sur le champ de bataille où ils avaient apporté l'arche d'alliance dans une guerre contre les Philistins; l'arche fut prise en même temps. En apprenant cette nouvelle, Héli tomba de son siège à la renverse et se tua; la femme de Phinées fut saisie des douleurs de l'enfantement et mourut en donnant le jour à Ichabod (t. III, col. 803). I Reg., IV, 1-22. Le sacerdoce suprême resta encore dans la famille d'Héli jusqu'à la fin du règne de David, mais la seconde partie de la prophétie s'accomplit au commencement du règne de Salomon, où le pontificat passa de la descendance d'Héli à Sadoc, qui était de la branche aaronique d'Éléazar. III Reg., IV, 4. Voir HÉLI 1, t. III, col. 569.

2. OPHNI (hébreu : *hā-'Ofnī*, avec l'article; omis dans les Septante), ville de la tribu de Benjamin, mentionnée une seule fois dans l'Écriture. Jos., XVIII, 24. Elle est citée entre « le village d'Emona » (hébreu : *Kéfar hā'Ammônāi*), qui est inconnu, et Gabée (hébreu : *Gāba'*), bien identifié avec *Djéba'*, un peu au sud-ouest de *Mukhmas*. Voir la carte de Benjamin, t. I, col. 1588. Plusieurs auteurs la reconnaissent volontiers dans *Djifna*, ou *Djifnéh*, au nord-ouest de Béthel. Cf. E. Robinson, *Biblical Researches in Palestine*, Londres, 1856, t. II, p. 264, note 2; Mühlau, dans Riehm's *Handwörterbuch des Biblischen Altertums*, Leipzig, 1884, t. II, p. 1125. Il y aurait, d'après eux, correspondance assez exacte entre l'hébreu עָפְנִי, *'Ofnī*, et l'arabe جفنا *Djifna*, le ע, *'aïn*, se changeant parfois en Γ grec, comme dans עַזָּה, *'Azzāh*, devenu Γάζα, *Gaza*, Jos., XV, 47, et le Γ se changeant en *djim*, comme dans Γαζέρ, جزر, *Djézer*. Jos., X, 33. L'antique cité d'Ophni se retrouverait ainsi dans une ville importante de Judée, Γόφνα, dont parle Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, XI, 2, et qui est aujourd'hui le village de *Djifna*. Cette explication n'est pas admise par d'autres. Gophna serait plutôt le représentant de גֻפְנָא, *Gufna'* ou *Gofna'*, ville populeuse dont il est question dans le Talmud. Cf. A. Neubauer, *La géographie du Talmud*, Paris, 1868, p. 157. Eusèbe, *Onomastica sacra*, Gœttingue, 1870, p. 300, cherchant, faussement d'ailleurs, à identifier la vallée d'Escol, Num., XIII, 24, 25, avec celle de Gophna, dit que ce dernier nom signifie « vigne », ce qui nous ramène à l'hébreu גֶּפֶן, *géfén*, et à l'araméen *Gofna'*. C'est donc de *Gofna'*, et non de *'Ofnī*, que dériverait le nom actuel de *Djifna*. Cf. G. Kampffmeyer, *Alte Namen im heutigen Palästina und Syrien*, dans la *Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins*, Leipzig, t. XVI, 1893, p. 57-58. F. de Saulcy, *Voyage en Terre-Sainte*, Paris, 1865, t. II, p. 222, fait valoir un autre argument en disant que Djifna rentre difficilement dans le territoire de Benjamin. Cette raison n'a pas grande force, car le point en question peut aisément être compris dans les limites de la tribu. L'identification d'Ophni avec *Djifna* reste donc possible, sans être certaine. Le village actuel est situé dans une vallée fertile, plantée de vignes, de figuiers, d'oliviers et d'abricotiers. Un certain nombre de maisons sont adossées à une colline et forment la partie haute du bourg. Il est alimenté d'eau par une excellente source, appelée *'Aïn Djifna*, à laquelle on descend par plusieurs degrés. On y trouve les débris d'une ancienne église byzantine et les restes d'un vieux château, qui ne remonte peut-être pas au delà de l'époque des croisades. Cf. V. Guérin, *Judée*, t. III, p. 28. C'est là certainement l'emplacement de l'ancienne Gophna, qui fut la capitale d'une des dix toparchies de la Judée. Cf. Pline, *H. N.*, V, 15. Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, XI, 2, la met au nombre des plus puissantes cités (δυνατώτατοι) du pays; il en parle encore *Ant. jud.*, XIV, XII, 2, 5; *Bell. jud.*, II, XX, 4; V, II, 1; VI, II, 2, 3.

A. LEGENDRE.

OPHRA (hébreu : *'Ofrāh;* Septante : Γοφερά; *Alexandrinus :* Γοφορά), fils de Maonathi, de la tribu de Juda. I Par., IV, 14. Voir MAONATHI, col. 704. — Dans le texte hébreu, deux villes, l'une de Benjamin, Jos., XVIII, 23; I Sam., XIII, 17 Mich., I, 10 (texte hébreu), *Bêṭ le 'afrāh*; l'autre de Manassé, Jud., VI, 11; VIII, 27; IX, 5, portent le nom de *'Ofrāh*, « gazelle ». La Vulgate appelle la première *Ophera* (voir ÉPHREM 1, t. II, col. 1885), dans Jos., XVII, 23; *Ephra* dans I Reg., XIII, 17 (voir ÉPHRA 2, t. II, col. 1872); *Domus pulveris* dans Mich., I, 10 (voir APHRAH, t. I, col. 735). Elle appelle la seconde *Ephra*. Voir ÉPHRA 1, t. II, col. 1869.

OPHTALMIE, maladie des yeux qui prive plus ou moins complètement de la vue. — 1° L'ophtalmie peut tenir à l'âge, qui affaiblit peu à peu la vue et parfois la supprime totalement. Cet affaiblissement est signalé chez Isaac, Gen., XXVII, 1; Jacob, Gen., XLVIII, 10; Héli, le grand-prêtre, I Reg., III, 2; IV, 15; Ahias, le prophète, III Reg., XIV, 4, tandis que Moïse conserve jusqu'à la fin l'intégrité de ses yeux. Deut., XXXIV, 7. L'Ecclésiaste, XII, 3, remarque que, dans la vieillesse, « s'obscurcissent ceux qui regardent par les fenêtres, » c'est-à-dire les yeux. — 2° Il y a des ophtalmies qui tiennent à des causes pathologiques ou accidentelles. Lia avait les yeux malades. Gen., XXIX, 17. Tobie, II, 11, devint aveugle par accident. Zacharie, XIV, 12, dit que les yeux des ennemis de Jérusalem pourriront dans leurs orbites. La Loi déclarait impropres au service du culte les lévites qui avaient une tache dans l'œil. Lev., XXI,

20. Les ophtalmies étaient fréquentes en Palestine par suite de la vivacité de la lumière, de la sécheresse du climat qui développait des poussières nuisibles, des mouches qui se posaient fréquemment autour des yeux et souvent du manque d'hygiène. Voir AVEUGLE, t. I, col. 1289; MOUCHE, t. IV, col. 1325. — Les animaux eux-mêmes sont atteints. Les yeux des onagres s'éteignent quand la sécheresse détruit la verdure. Jer., XIV, 6. — 3° D'autres ophtalmies sont attribuées à des causes morales, comme le chagrin, Job, XVII, 7; Ps. XXXI (XXX), 10; XXXVIII (XXXVII), 11; LXXXVIII (LXXXVII), 10; Lam., II, 11, ou l'attente prolongée d'un bien qui ne vient pas. Ps. LXIX, (LXVIII), 4; CXIX (CXVIII), 82, 123; Is., XXXVIII, 14; Lam., IV, 17. — Sur les moyens de guérison de l'ophthalmie, voir COLLYRE, t. II, col. 842.

H. LESÈTRE.

OPPROBRE (hébreu : *ḥérpâh, 'érvâh, qâlôn;* Septante : ἀσχημοσύνη, ὄνειδος, ὀνειδισμός; Vulgate : *opprobrium, turpitudo*), ce qui cause une grave honte à quelqu'un. L'opprobre peut provenir de différentes causes.

1° *L'indécence.* — L'opprobre qui en résulte est caractérisé surtout par les mots *'érvâh,* γύμνωσις, ἀσχημοσύνη, *turpitudo.* Gen., IX, 22, 23; Exod., XX, 26; XXVIII, 42; Lev., XVIII, 6-18; XX, 17-21; Is., XLVII, 2, 3; Ezech., XVI, 37; I Reg., XX, 30; Apoc., XVI, 15; Rom., I, 27.

2° *La stérilité.* — A la naissance de son fils Joseph, Rachel constate que Dieu lui a ôté son opprobre. Gen., XXX, 23. Élisabeth, mère de Jean-Baptiste, parle de même. Luc., I, 25. A l'époque du châtiment divin, sept femmes diront à un homme : Laisse-nous porter ton nom, ôte notre opprobre. Is., IV, 1.

3° *L'humiliation.* — A propos de la circoncision, Dieu dit à Josué qu'il a ôté à son peuple l'opprobre de l'Égypte. Jos., V, 9. Voir CIRCONCISION, t. II, col. 776. Le défi de Goliath est un opprobre pour les Hébreux, I Reg., XVII, 26; David le fera disparaître. Eccli., XLVII, 4. Thamar est couverte d'opprobre par l'attentat de son frère Amnon. II Reg., XIII, 13, Le Messie, pendant sa passion, sera l'opprobre des hommes et le rebut du peuple. Ps. XXII (XXI), 7. Saint Paul veut qu'un évêque soit considéré au dehors, afin de ne pas tomber dans l'opprobre. I Tim., III, 7.

4° *La défaite.* — Naas l'Ammonite, croyant qu'il sera vainqueur, veut infliger l'opprobre à tout Israël. I Reg., XI, 2. Le roi de Babylone emmènera les Égyptiens captifs pour leur honte. Is., XX, 4. Les Israélites qui veulent se réfugier en Égypte seront couverts d'opprobre. Jer., XLII, 18. Les Édomites de Bosra seront un jour un objet d'opprobre. Jer., XLIX, 13.

5° *Les vices.* — L'opprobre est le châtiment de l'insensé, Prov., III, 35; du corrupteur, Prov., VI, 33; de l'indocile, Prov., XIII, 18; de celui qui fréquente les méchants, Prov., XVIII, 3; XXII, 10; du menteur, Eccli., XX, 26; de la race des impies, Eccli., XLI, 9, 10; du père qui ne surveille pas sa fille, Eccli., XLII, 11; du fabricant d'idoles. Bar., VI, 47, etc. Les méchants seront confondus dans un opprobre éternel. Jer., XXIII, 40. Les morts se réveilleront un jour, les uns pour la vie éternelle, les autres pour l'opprobre éternel. Dan., XII, 2.

6° *L'infidélité à Dieu.* — Israël infidèle à Dieu, deviendra l'opprobre des nations. Jer., XXIV, 9; XXIX, 18; XLIV, 8; Ezech., V, 14, 15; XXII, 4; Mich., VI, 16; Soph., III, 18; Judith, V, 18; VII, 16. Les auteurs sacrés demandent la délivrance de cet opprobre qui les avilit aux yeux des nations. Ps. XLIV (XLIII), 14; LXXIX (LXXVIII), 4; Judith, IV, 10; Lam., V, 1; Jo., II, 17 19. Dieu exauce cette prière. Is., XXV, 8; LIV, 4; Jer., XXXI, 19; Ezech., XXXIV, 29; XXXVI, 15, 30. Dieu a infligé autrefois aux ennemis d'Israël une honte éternelle. Ps. LXXVIII (LXXVII), 66.

7° *La fidélité à Dieu.* — Elle attire l'opprobre sur les bons de la part des méchants. Les amis de Job invoquent son opprobre pour le convaincre de crime. Job, XIX, 5. Assez souvent, les Israélites fidèles subissent l'opprobre à cause de leur attachement à Dieu. Ps. LXIX (LXVIII), 8, 10; Jer., XV, 15; XX, 8; cf. VI, 10; Dan., III, 33; IX, 16; II Esd., I, 3; II, 17. Au temps des Machabées, les ennemis changent le sabbat en opprobre et souillent honteusement l'autel des holocaustes. I Mach., I, 41; IV, 45. Les premiers chrétiens furent aussi soumis à l'opprobre à cause de leur foi. Heb., X, 33.

8° *La méchanceté individuelle.* — David subit l'opprobre de la part de Nabal. I Reg., XXV, 39. Le juste la souffre de la part de l'insensé. Ps. XXXIX (XXXVIII), 9; CIX (CVIII), 25; CXIX (CXVIII), 39. Il ne doit pas s'en effrayer, car il n'en sera pas toujours ainsi. Is., LI, 7; Lam., III, 30. Sobna a été l'opprobre de la maison de son maître. Is., XXII, 18. L'homme de bien ne jette pas l'opprobre sur son prochain. Ps. XV (XIV), 3.

H. LESÈTRE.

OR (Hébreu : *zâhâb, ḥarûṣ, kétém;* chaldéen : *dehab;* Septante : χρυσίον, χρυσός; Vulgate : *aurum*), métal précieux, d'une brillante couleur jaune, très ductile, inaltérable à l'air, et n'entrant en fusion qu'à une température de 1200°, supérieure à la température de fusion de l'argent et du cuivre. La Sainte Écriture mentionne l'or très souvent, à différents points de vue.

I. ORIGINE ET TRAITEMENT DE L'OR. — 1° Les auteurs sacrés assignent à l'or plusieurs lieux d'origine : Hevilath, Gen., II, 11, voir t. III, col. 689; Ophir, III Reg., IX, 26-28; II Par., VIII, 17, 18; III Reg., XXII, 49, voir col. 1829; Ophaz, Jer., X, 9, probablement identique à Ophir, voir col. 1827; Tharsis, Is., LX, 9; Jer., X, 9, voir THARSIS; Parvaïm, II Par., III, 6, voir PARVAIM; l'Espagne, déjà désignée vraisemblablement par le nom de Tharsis, I Mach., VIII, 3, voir ARGENT, t. I, col. 945, 946; ESPAGNE, t. II, col. 1951. Dans Job, XXXVII, 22, il est dit que « l'or vient du septentrion ». Telle était, en effet, l'opinion des anciens. Cf. Hérodote, III, 116; Pline, *H. N.*, VI, 11; XXXIII, 4; Frd. Delitzsch, *Wo lag das Paradies,* Leipzig, 1881, p. 118. Les monts Altaï, « montagne d'or » en turc, dans l'Asie septentrionale, sur les limites de la Sibérie et de la Mongolie, passaient pour la région aurifère par excellence. Les mines de l'Altaï ont toujours été célèbres; l'or y abonde dans les torrents qui se jettent dans l'Obi et le Jénisséï. « Veux-tu devenir riche, tourne-toi vers le nord, » disaient les Talmudistes, *Bathra,* 25 *b.* Cf. Frz. Delitzsch, *Das Buch Iob,* Leipzig, 1876, p. 489. L'or se trouve aussi assez abondamment dans l'Oural, qui, par rapport à la région palestinienne, est dans le nord.

2° L'or se présente sous trois aspects différents. — 1. Dans les gîtes particuliers, il apparaît en grains ou en cristaux au sein d'une gangue de quartz dont il faut le dégager par le broiement et ensuite la fonte. — 2. Dans les dépôts métallifères, il est disséminé sous forme de menus cristaux ou de parcelles infimes au milieu des filons d'argent, de cuivre ou de fer pyriteux. — 3. Enfin, dans les terrains d'alluvion et les sables de transport, qui fournissent la plus grande partie de l'or utilisé, le métal affecte la forme de paillettes, de grains ou même de masses plus volumineuses appelées pépites. Cf. de Montessus, *L'industrie de l'or,* dans la *Revue des questions scientifiques,* Bruxelles, janv. 1906, p. 73-114. L'or arrivait aux Hébreux dans un état de pureté plus ou moins défectueux. Il fallait l'épurer par coupellation, au moyen du creuset. Voir CREUSET, t. II, col. 1116. Cf. Job, XXVIII, 1, 6. Cette opération devait être très usitée; car les écrivains bibliques font de fréquentes allusions à l'épreuve du feu subie par l'or, comme symbole des épreuves imposées au juste par la Providence afin de le perfectionner. Job, XXIII,

10 ; Prov., XVII, 3 ; XXVII, 21 ; Sap., III, 6 ; Eccli., II, 5 ; Zach., XIII, 9 ; Mal., III, 3 ; I Pet., I, 7.

3° L'or prenait différents noms, qui avaient été primitivement des qualificatifs, suivant l'état dans lequel il se présentait. Le *zâhâb sâgûr*, ou simplement le *segôr*, Job, XXVIII, 15, est l'or pur, sans alliage, par opposition avec l'or à l'état vulgaire ou mélangé. Les versions traduisent ce mot par χρυσίον συγκεκλεισμένον, συγκλειστόν, καθαρόν, *aurum purissimum, purum*, III Reg., VI, 20, 21 ; VII, 49, 50 ; X, 21 ; II Par., IV, 20, 22 ; IX, 20 ; et dans Job, XXVIII, 15, par συγκλεισμόν, « enfermé, » et *obrizum*. Les participes grecs empruntés au verbe συγκλείειν, « enfermer, » traduisent littéralement *sâgûr*, participe du verbe *sâgar*, « enfermer. » L'or serait par excellence la chose qu'on enferme, la chose précieuse, quand il est pur. Quant au mot *obrizum*, dans le Targum *'ôbrizîn*, il désigne en latin l'or qui a subi l'*obrussa* ou ὄβρυζον, c'est-à-dire l'épuration. Cf. Pline, *H. N.*, XXXIII, 3, 9 ; Suétone, *Ner.*, 44. — Le *paz* est l'or pur, et le *zâhâb mûfaz* l'or épuré, δόκιμον, *fulvum nimis, mundissimum*. III Reg., X, 18 ; II Par., IX, 17. Il est à remarquer que trois fois *paz* est rendu par τοπάζιον, *topazus*, Ps. CXIX (CXVIII), 127, ou par λίθος τίμιος, *lapis pretiosus*, Ps. XX (XIX), 11 ; Prov., VIII, 19, à cause de la similitude des mots. — Le *zâhâb šâḥût*, de *šâḥat*, « frapper, » est l'or martelé, ἐλατόν, « ductile, » *purissimum, probatum*. III Reg., X, 16, 17 ; II Par., IX, 15, 16.

4° L'or n'abondait pas en Chanaan à l'époque d'Abraham. Il n'est pas mentionné parmi les biens du patriarche. Quand celui-ci veut acquérir la caverne de Makpelah, il en donne le prix en argent. Gen., XXIII, 15, 16. En Égypte, les descendants de Jacob se familiarisèrent avec la vue et aussi, à l'occasion, avec la manipulation industrielle de l'or. Les Égyptiens recevaient primitivement le précieux métal, dont le nom *nub*, se retrouve constamment sur leurs monuments, de l'Éthiopie septentrionale, appelée pour cette raison pays de *Nub*, c'est-à-dire de l'or, ou Nubie. Il y avait des fonctionnaires qui rapportaient de là le « minerai d'or », et qui portaient les titres de « surveillant de la maison de l'or » et d' « intendant des pays de l'or ». Ce pays en effet renfermait les gisements aurifères les plus riches que l'Égypte ait connus. « L'or s'y trouve en pépites, dans des poches perdues au milieu du quartz blanc ; il y est mêlé à des oxydes de fer et de titane dont les anciens n'ont point tiré parti. L'exploitation, commencée de temps immémorial par les Ouaouaiou qui habitaient la région, était des plus simples : on en rencontre partout la trace au flanc des ravins. Les galeries s'enfoncent à cinquante ou soixante mètres de profondeur en suivant la direction naturelle des filons. Le quartz détaché, on en jetait les débris dans des mortiers de granit, on les pilait, on pulvérisait ensuite les débris sur des meules analogues à celles qu'on employait pour broyer le grain, on triait les résidus sur des tables en pierre, puis on lavait le reste dans des sébiles en bois de sycomore, jusqu'à ce que les paillettes se fussent déposées. » Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, Paris, 1895, t. I, p. 480. Cf. Agatharchide, dans Müller-Didot, *Geographi Græci minores*, t. I, p. 123-129 ; Diodore de Sicile, III, 12-14. Les Égyptiens n'avaient pas de colonies permanentes dans le pays de l'or ; mais, presque chaque année, un détachement de troupes allait chercher le métal recueilli depuis le voyage précédent. D'autres expéditions se rendaient au Pouanit, sur la côte sud-ouest de la mer Rouge. Là, « les indigènes récoltaient l'or dans les terrains d'alluvion que le Tacazzé, le Nil Bleu et ses affluents arrosent. Leurs femmes s'occupaient à recueillir les pépites, qui sont souvent assez grosses ; elles les serraient dans de petits sachets en cuir, les échangeaient aux marchands contre les produits de l'industrie égyptienne, ou les livraient aux orfèvres pour en façonner des boucles d'oreilles, des anneaux de nez, des bagues, des bracelets d'une facture assez fine. L'or se trouve associé à plusieurs autres métaux, dont on ne savait pas le séparer ; le plus pur avait une teinte jaune clair qu'on estimait pardessus tout ; mais l'or allié à l'argent, dans la proportion de 80 p. 100, l'électrum, était encore recherché, et les ors grisâtres mêlés de platine servaient à fabriquer des bijoux communs. » Maspero, *Histoire ancienne*, t. I, p. 492 ; cf. Cailliaud, *Voyage à Méroé*, t. III, p. 16-19. Les rois d'Égypte employaient cet or pour le culte des dieux et pour la dotation de leurs serviteurs dévoués. Il n'est pas étonnant qu'après son voyage en Égypte, Abraham soit devenu riche en or. Gen., XIII, 2. Les princes de la XIIe dynastie, ses contemporains, exploitaient depuis longtemps la Nubie et le Pouanit. L'exploitation avait d'ailleurs commencé dès la Ve et la VIe dynasties. Sous la XIXe, il y eut une recrudescence d'activité dans les mines voisines de la mer Rouge. Séti Ier envoya des ingénieurs pour renouveler l'exploitation. On lit dans une inscription d'un temple de la région, celui du bourg de Radésiéh : « Désormais nous pouvons cheminer en paix et atteindre vivants notre but ; maintenant que les sentiers difficiles sont ouverts et que la route est devenue bonne, on peut amener l'or, comme notre seigneur et maître nous l'a ordonné. » Cf. Chabas, *Les inscriptions des mines d'or*, in-4°, Chalon-sur-Saône, 1862, p. 5-6. Des plans reproduisaient l'état des mines. Sur l'un d'eux, qui constitue la plus ancienne carte qui nous soit parvenue (fig. 488), les terrains sont peints en rouge vif, les montagnes en ocre sombre, les chemins marqués de pas indiquant la direction, tandis que des légendes font connaître les noms locaux. Cf. Chabas, *Les inscriptions des mines d'or*, p. 30-32 ; Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. I, p. 472-474 ; t. II, p. 551-557.

5° Les Égyptiens surent de bonne heure traiter l'or par des procédés variés. On ne recourait directement à la fusion que quand les objets à obtenir n'avaient qu'un faible volume. Par le martelage, on exécutait les reliefs désirés et l'on fabriquait les plaques destinées à recouvrir différents ouvrages de bois. L'or se prête aisément à ces transformations, grâce à sa très grande ductilité et à sa faible dureté, inférieure à celles de l'argent et du cuivre. La nature des travaux importants exécutés au désert prouve que les ouvriers hébreux s'étaient initiés en Égypte à l'art de traiter l'or. « L'idée d'appliquer l'or et les métaux nobles sur le bronze, sur la pierre ou sur le bois, était déjà ancienne en Égypte, au temps de Khéops... Ils recouvraient d'or les portes des temples, le soubassement des murs, les bas-reliefs, les pyramidions d'obélisque, les obélisques entiers... C'étaient des lames forgées à grands coups de marteau sur l'enclume. Pour les objets de petite dimension, on se servait de pellicules, battues entre deux morceaux de parchemin. Le musée du Louvre possède un véritable livret de doreur, et les feuilles qu'il renferme sont aussi fines que celles des orfèvres allemands au siècle passé. On les fixait sur le bronze au moyen d'un mordant ammoniacal. S'il s'agissait de quelque statuette en bois, on commençait par coller une toile fine ou par déposer une mince couche de plâtre, et l'on appliquait l'or ou l'argent par-dessus ce premier enduit... Le bronze et le bois doré ne suffisaient pas toujours aux dieux : c'était de l'or massif qu'il leur fallait et on leur en donnait le plus possible... La quantité de métal ainsi consacrée au service de la divinité était considérable. Si on y trouvait beaucoup de figures hautes de quelques centimètres à peine, on en trouvait beaucoup aussi qui mesuraient trois coudées et plus. Il y en avait d'un seul métal, or ou argent ; il y en avait qui étaient partie en or, partie en argent ; il y en avait enfin qui se rapprochaient de la statuaire chryséléphantine des Grecs, et où l'or se combinait avec l'ivoire sculpté, avec l'ébène, avec les

pierres précieuses. » Maspero, *L'archéologie égyptienne,* Paris, 1887, p. 296-299. En Égypte, on ne frappait ni monnaies ni médailles. L'or pris en butin était donc fondu en lingots ou employé à fabriquer de la vaisselle et des bijoux. Voir t. II, fig. 387, col. 1075, la coupe d'or donnée par Thothmès III à l'un de ses officiers, Amenhotep III, avait reçu d'un gouverneur d'Éthiopie un surtout en or (fig. 489), en partie reproduit, t. II, fig. 34, col. 91, et représentant la cueillette des dattes dans un bois de palmiers, avec des hommes conduisant deux girafes, d'autres qui implorent la pitié des soldats égyptiens et des prisonniers nègres. « La passion des métaux précieux était poussée si loin sous les Ramessides, qu'on ne se contenta plus de les employer au service de la table. Ramsès II et Ramsès III avaient des trônes en or, non point plaqués sur bois, mais massifs et garnis de pierreries. » Maspero. *L'archéologie égyptienne,* p. 304.

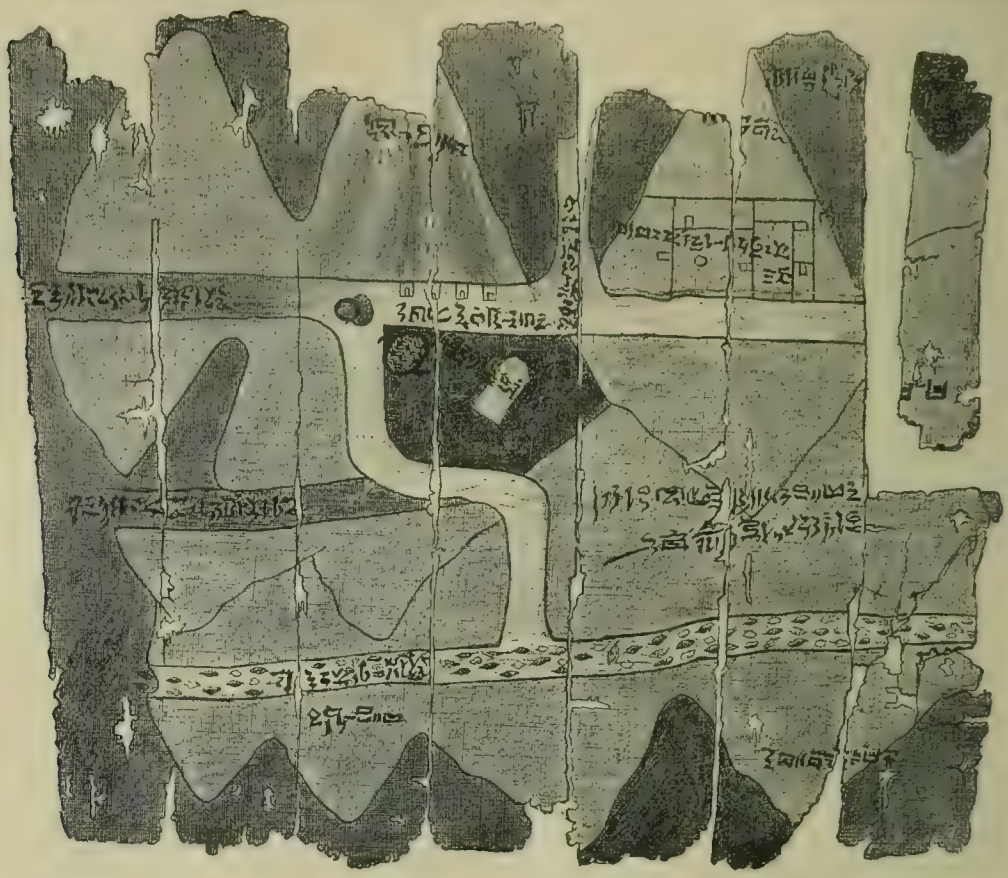

488. — Carte égyptienne des pays aurifères. D'après Chabas, *Inscriptions des mines d'or,* pl. II.

6° Dès l'époque du désert, on voit les Hébreux utiliser l'or en plaque, *zâhâb miqšäh,* « l'or tourné, » τορευτόν, *ductile,* pour la fabrication des chérubins de l'Arche, Exod., XXV, 18; XXXVII, 7, et du candélabre d'or. Exod., XXV, 31, 36; XXXVII, 17, 22; Num., VIII, 4. Il est question de placages d'or à propos de l'Arche, Exod., XXV, 11, 12; de la table des pains de proposition, Exod., XXV, 24, 28; des colonnes soutenant le rideau du Tabernacle, Exod., XXXVI, 38; des statues idolatriques. Is., XXX, 22; XL, 19; Bar., VI, 23; Hab., II, 19, etc. — Le premier travail exécuté par les ouvriers hébreux fut le veau d'or, pour la fabrication duquel les femmes et les enfants israélites sacrifièrent leurs boucles d'oreilles. On le façonna *baḥérét,* « au burin, » et on fit un veau *massékäh,* « fondu. » Exod., XXXII. 4. Il est probable que les deux termes sont intervertis et qu'il faut traduire : « Aaron façonna l'or au burin après avoir fait un veau à la fonte. » Les Septante traduisent : « Il les façonna au burin, γραφίδι, et en fit un veau fondu. » La Vulgate rend différemment le texte : « Il le façonna par un travail du fusion, *opere fusorio,* et leur fit un veau de fonte, *conflatilem.* » Les versions syriaque et chaldaïque rendent le mot *ḥérét,* qui ne se retrouve plus que dans Isaïe, VIII, 1, avec le sens de « stylet », par des mots qui signifient « forme », c'est-à-dire moule dans lequel on coule le métal en fusion. C'est le sens reproduit équivalemment par la Vulgate. Plus loin, Exod., XXXII, 20, il est dit que Moïse brûla le veau d'or, le broya pour le réduire en poudre et fit boire par les Israélites cette poudre mélangée à l'eau. C'était faire comprendre aux coupables que leur idole n'avait pas plus de valeur que le veau vivant qui sert de nourriture à l'homme. Pour expliquer que le veau d'or ait pu être réduit en poudre, plusieurs auteurs ont supposé qu'il était de bois plaqué d'or. Cf. Rosemmüller, *In Exod.,* Leipzig, 1795, p. 627. Mais le texte se prête peu à cette explication, et d'ailleurs la difficulté se réduit à une question de plus ou de moins, puisqu'il fallut pulvériser le placage d'or de même façon que la figure entière. Cf. Deut., IX, 21. Il ne peut être ici question de calcination, ou traitement du métal par le feu au contact de l'air, ayant pour effet de l'oxyder et de le réduire en poudre; l'or est un des rares métaux qui résistent à cette opération. Guénée, *Lettres de quelques Juifs,* Paris, 1821, 11e édit., t. I, p. 304, oppose à Voltaire un procédé pour rendre l'or

potable. Si on fait fondre dans un creuset trois parties de sel de tartre et deux parties de soufre, une partie d'or se fond parfaitement dans ce mélange. Le composé ainsi obtenu peut être ensuite pulvérisé et dilué dans une eau qui devient rougeâtre, a mauvais goût, mais peut se boire. Le sel de tartre est un dépôt produit par le vin. Il est de toute évidence que ce procédé n'a pu être employé par Moïse au désert. Encore moins pouvait-il connaître l'eau régale, composée d'acide sulfurique et d'acide chlorhydrique et dissolvant l'or. Ces moyens chimiques étaient alors totalement inconnus. Il ne peut donc s'agir que d'une pulvérisation mécanique, ainsi que l'indique le verbe *'ékoṭ*, « broyer » comme dans un mortier. Deut., IX, 21. Chacun sait que, par un battage suffisant, l'or peut être réduit en feuilles minces facilement réductibles en poussière. Au désert, ni les pierres dures, ni les bras, ni le temps ne manquaient pour amener à l'état de poussière le veau d'or, quel qu'ait été son volume. — Sur la valeur relative de l'or, voir ARGENT, t. I, col. 946.

II. L'OR OBJET DE POSSESSION ET DE CONQUÊTE. — 1° L'or, que ses qualités rendent si précieux, a toujours été regardé par les hommes comme un élément de richesse, à raison de la possibilité qu'il ménage de pouvoir se procurer par l'échange toutes sortes d'objets utiles. Il est parlé de la richesse en or d'Abraham, Gen., XIII, 2; XXIV, 35; de Joseph, Gen., XLIV, 8; des Israélites, s'ils restent fidèles à Dieu, Deut., VIII, 13; Jos., XXII, 8; des princes en général, Job, III, 15; des rois d'Israël, auxquels il est recommandé de n'avoir pas trop d'or, Deut., XVII, 17; de Salomon, Eccle., II, 8, qui a amassé l'or comme l'étain, Eccli., XLVII, 20; d'Ézéchias, qui mit une vaine complaisance à montrer ses trésors, IV Reg., XX, 13; II Par., XXXII, 27; Is., XXXIX, 2; des rois de Tyr, Ezech., XXVIII, 4, ville dans laquelle l'or est commun comme la boue des rues, Zach., IX, 3; cf. Is., XIII, 12; de Ptolémée, fils d'Abobus. I Mach., XVI, 11, etc. Il y avait beaucoup d'or dans le temple d'Élymaïde, I Mach., VI 1, et surtout dans le Temple de Jérusalem. II Mach., III, 11. Les Juifs avaient tant d'estime pour cet or de leur sanctuaire que, d'après eux, le serment fait par cet or liait, tandis que le serment fait par le Temple lui-même ne comptait pas. Notre-Seigneur leur fit honte en leur rappelant que c'est le Temple qui sanctifie l'or et, par conséquent, lui est supérieur. Matth., XXIII, 16, 17. Isaïe, II, 7; LX, 17, avait prédit qu'à l'époque de la restauration, le pays serait rempli d'or et d'argent, ce qui doit s'entendre dans le sens spirituel. — 2° A la guerre, l'or constituait un butin que le vainqueur s'appropriait avec soin. La loi mosaïque avait prévu le cas; l'or, ainsi que les autres métaux pris à la guerre, devaient être passés par le feu pour pouvoir être gardés légitimement par les Israélites. Num., XXXI, 22, 23. Exception était faite pour l'or provenant des idoles; il n'était pas permis de le conserver. Deut., VII, 25. L'or pris à Jéricho dut être consacré à Jéhovah, Jos., VI, 19, 24, sans doute comme prémices de la conquête du pays de Chanaan, et Achan paya de sa vie le détournement d'un lingot d'or qui l'avait tenté dans le butin. Jos., VII, 21. Après sa victoire sur les Madianites, Gédéon réclama pour sa part de butin les anneaux d'or pris sur l'ennemi, et il y en eut un poids de dix sept cents sicles. Gédéon employa cet or à se faire un éphod. Jud., VIII, 24-27. A Rabbath, David s'empara de la couronne d'or du roi des Ammonites; elle pesait un talent. II Reg., XII, 30. Benadad, roi de Syrie, se promettait de mettre la main sur l'or et l'argent d'Achab, roi d'Israël; mais il fut vaincu par ce dernier. III Reg., XX, 3, 7. L'or se trouvait dans le butin laissé par les Syriens devant Samarie, IV Reg., VII, 8; dans le pillage que Joas, roi d'Israël, exerça à Jérusalem, IV Reg., XIV, 14; II Par., XXV, 24; dans le butin de Judith sur Holoferne, Judith, XV, 14; dans le pillage des idoles par les voleurs, Bar., VI, 57. Les prophètes annoncent que l'or sera pris ou convoité par Gog, Ezech., XXXVIII, 13; par les ennemis de l'Égypte, Dan., XI, 8, 43; les Phéniciens et les Philistins, Jo., III, 5; les conquérants de Ninive, Nah., II, 9, et les Israélites triomphants de leurs voisins. Zach., XIV, 14. Antiochus s'empara de tout ce qu'il y avait d'or à Jérusalem. I Mach., I, 24. Judas enleva beaucoup d'or et d'argent aux troupes de Gorgias. I Mach., IV, 23. Lysimaque et Ménélas pillaient les vases d'or de Jérusalem. II Mach., IV, 39. — 3° D'autres fois, il fallait donner de l'or aux ennemis pour se débarrasser d'eux. Asa, roi de Juda, livre à Bénadad, roi de Syrie, tout ce qu'il y a d'or dans son palais et dans le Temple. III Reg., XV, 18, 19; II Par., XVI, 2, 3. Achaz agit de même pour se

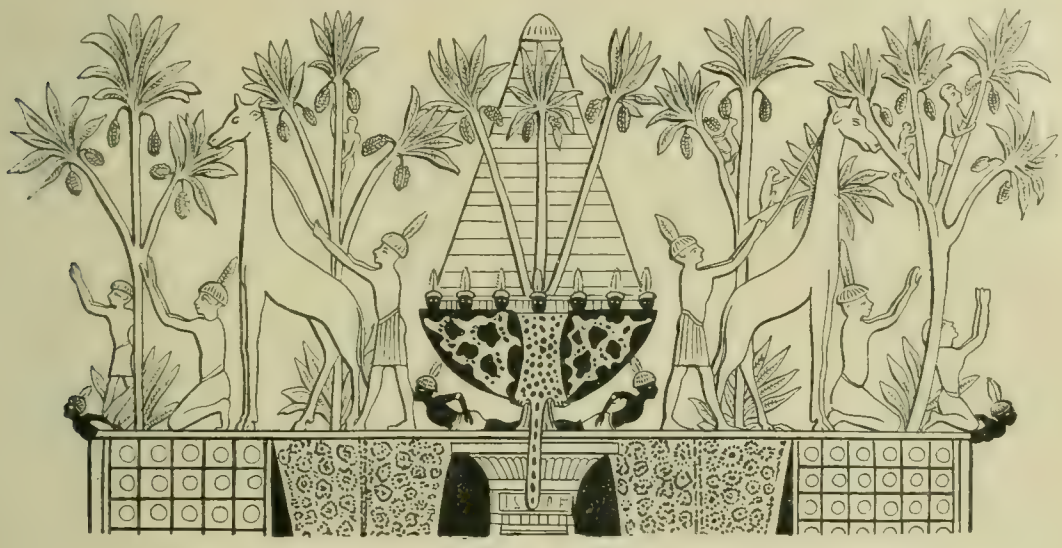

489. — Surtout en or. Tombeau de Houi. D'après Lepsius, *Denkmäler*, Abth. III, Blatt. 118.

ménager les bonnes grâces de Téglathphalasar, roi d'Assyrie. IV Reg., XVI, 8. Ezéchias livre à Sennachérib une partie de son or et de celui du Temple. IV Reg., XVIII, 14, 16. Joachaz est obligé de payer à Néchao, roi d'Égypte, une forte contribution d'or. IV Reg., XXIII, 33, 35; II Par., XXXVI, 3. — 4° Une préoccupation contraire se manifeste en quelques rares circonstances. Les Gabaonites, au temps de David, assurent qu'ils ne disputent pas pour de l'or ou de l'argent, II Reg., XXI, 4; Isaïe, XIII, 17, dit que les Mèdes ne font pas cas de l'argent et ne convoitent pas l'or, pour signifier que Babylone, menacée par eux, ne pourra les éloigner en leur payant une rançon. — 5° Notre-Seigneur recommande à ses apôtres de ne prendre avec eux ni or ni argent, Matth., X, 9, pour marquer que les richesses ne doivent pas compter parmi leurs moyens d'action. Saint Pierre n'avait ni or ni argent, Act., III, 6, et saint Paul ne convoitait l'or de personne. Act., XX, 33.

III. L'OR EMPLOYÉ DANS LE CULTE MOSAÏQUE. — 1° « A moi est l'argent, à moi est l'or, dit Jéhovah des armées. » Agg., II, 9. Il était donc naturel que l'or fût employé à son service, pour donner aux Hébreux une haute idée de son culte et leur montrer que la majesté de Jéhovah ne le cédait en rien à celle des dieux de l'Égypte et de la Chaldée. Suivant les prescriptions de Dieu même, Exod., XXV-XXX, l'or fut largement utilisé dans le mobilier sacré du Tabernacle. Les Israélites furent d'abord invités à en apporter dans ce but. Exod., XXXV, 5, 22. Béséléel fut rempli de l'esprit de Dieu pour le travailler, Exod., XXXV, 32, et les offrandes furent si abondantes qu'on fut obligé de les arrêter. Exod., XXXVI, 6. On fit en or le placage des planches et des traverses du Tabernacle et les anneaux des barres, Exod., XXXVI, 34, 36, 38; le revêtement intérieur et extérieur de l'Arche, toute sa garniture, le propitiatoire et les chérubins, le revêtement de la table des pains et tous ses accessoires, le chandelier et ses ornements, le revêtement de l'autel des parfums et ses accessoires. Exod., XXXVII, 2-28. L'or employé à ces différents ouvrages se monta à vingt-neuf talents et sept cent trente sicles. Exod., XXXVIII, 24. Cette quantité représente, d'après une appréciation probable, 1243 kilogrammes 823 grammes d'or, qui vaudraient aujourd'hui 4 284 304 francs. D'après de Hummelauer, *In Exod.*, Paris, 1897, p. 348, la valeur ne serait que de 3 855 733 francs. L'or fut encore employé pour l'éphod du grand-prêtre, la ceinture, le pectoral et leurs accessoires, ainsi que la lame ou diadème. Exod., XXXIX, 2-30. — Dans les temples idolâtriques de l'époque, l'or était employé avec une prodigalité bien plus grande encore. Il est accumulé aujourd'hui dans les temples de l'Inde, sous toutes sortes de formes, dans des proportions qui défient l'évaluation. Cf. P. Loti, *L'Inde*, Paris, s. d., p. 204-208, 430-432. Par son éclat et ses autres qualités, l'or symbolisait chez les Hébreux la lumière divine avec sa pureté et sa majesté; il était comme une image visible des attributs de Jéhovah. Cf. Bähr, *Symbolik des mosaischen Cultus*, Heidelberg, 1837, t. I, p. 256-261, 281-283. — 2° Dans le Temple de Salomon, des placages d'or à profusion ornaient la construction elle-même et son mobilier. III Reg., VI, 20-35. Hiram fabriqua en or l'autel des parfums, la table des pains, les chandeliers, les bassins et la plus grande partie des ustensiles. III Reg., VII, 48-50. David avait préparé les modèles de tous ces objets et laissé l'or nécessaire à leur fabrication. I Par., XXII, 14; XXVIII, 14-18. Il avait amassé dans ce but 100 000 talents d'or, somme qui représenterait aujourd'hui plus de 14 milliards. I Par., XXII, 14. Le chiffre a évidemment souffert dans les transcriptions. Une pareille quantité d'or est sans proportion avec les autres évaluations mentionnées à cette époque. Ainsi, sur son propre trésor, David avait donné pour le Temple 3 000 talents d'or, et les princes d'Israël 5 000 talents. I Par., XXIX, 4, 7. La flotte de Salomon ne rapporta d'Ophir la première fois que 420 talents d'or, et les autres années 666 talents. III Reg., IX, 28; X, 14. Plus tard, il est vrai, à en croire les historiens, Alexandre aurait trouvé à Ecbatane 120 000 quintaux (12 000 000 de livres) d'or, à Persépolis 120 000 talents d'or, 50 000 à Suse, etc. Cf. Diodore de Sicile, XVI, 57; Quinte Curce, 5, 6, 9; Pline, *H. N.*, XXVII, 3. Mais il s'agissait là de cités appartenant à des empires qui avaient fait de nombreuses guerres de conquêtes. D'ailleurs, la valeur du talent d'or n'est pas déterminée avec une suffisante précision. Il n'en est pas moins certain que le Temple de Salomon était extraordinairement riche en ustensiles, en meubles et en ornements d'or. — 3° Au retour de la captivité, les Israélites rapportèrent avec eux pour le temple 5 400 objets d'or et d'argent. I Esd., I, 4. Les chefs de familles offrirent pour la construction 61 000 dariques d'or, soit plus de 1 800 000 francs. I Esd., II, 69. Artaxerxès et les grands de Babylone firent d'autres offrandes d'or pour le Temple. I Esd., VII, 15-18. Esdras put remettre ainsi 100 talents d'or et vingt coupes d'or valant mille dariques. I Esd., VIII, 26, 27, 32-34. Des offrandes volontaires montèrent encore à 41 000 dariques d'or. II Esd., VII, 70-72. — 4° Le Temple d'Hérode avait neuf portes toutes plaquées d'or et d'argent. Josèphe, *Bell. jud.*, V, V, 3. A l'intérieur, tout était éclatant d'or, la porte du parvis, ses lambris, et la vigne d'or qui la surmontait. *Ibid.*, 4. La toiture était faite de pesantes lames d'or, qui tranchaient sur la blancheur du marbre et brillaient au soleil. Des tiges d'or empêchaient les oiseaux de se poser sur cette toiture. *Ibid.*, 6. Après la prise de Jérusalem, on vit paraître à Rome, pour le triomphe de Vespasien et de Titus, la table d'or, qui pesait plusieurs talents, et le chandelier d'or. *Ibid.*, VII, V, 5.

IV. L'OR EMPLOYÉ DANS LES CULTES IDOLATRIQUES. — 1° Chez les Hébreux, la Loi défendait expressément de faire des dieux d'argent et d'or. Exod., XX, 23. Cette loi n'était pas encore promulguée quand Aaron fabriqua le veau d'or, pour satisfaire les désirs du peuple. Exod., XXXII, 4, 24, 31. Plus tard, Jéroboam fit deux veaux d'or qu'il plaça l'un à Béthel, l'autre à Dan, aux deux extrémités de son royaume schismatique, pour détourner les Israélites de se rendre à Jérusalem. III Reg., XII, 28; Tob., I, 5. — 2° Les idolâtres offraient de l'or à leurs dieux, Dan., XI, 38; Ose., II, 8, et se fabriquaient des idoles d'or et d'argent dont les écrivains sacrés font fréquemment mention avec moquerie. Deut., XXIX, 17; Ps. CXIV (CXIII), 4; CXXXV (CXXXIV), 15; Sap., XIII, 10; Is., II, 20; XXXI, 7; XLVI, 6; Jer., X, 4, 9; Bar., VI, 3, 8, 9; Ezech., XVI, 17; Ose., VIII, 4; Act., XVII, 29, etc. En renvoyant l'Arche, les Philistins offrirent en ex-voto au Dieu d'Israël cinq tumeurs d'or et cinq souris d'or. I Reg., VI, 5. Dans leur pensée, ces présents ne s'adressaient qu'au Dieu d'Israël, qui n'était pas pour eux le vrai Dieu, mais simplement un dieu particulier protégeant le peuple qui l'invoquait. — 3° Il faut encore ranger parmi les œuvres idolâtriques la statue d'or, que le roi Nabuchodonosor fit dresser dans la plaine de Doura et qu'il commanda à ses sujets d'adorer. Dan., III, 1-6. La statue avait soixante coudées (environ trente mètres) de haut et six (trois mètres) de large. Il est de toute évidence qu'en appelant ce colosse « statue d'or », Daniel ne songe pas à une statue d'or massif. Hérodote, I, 183, mentionne, dans le grand temple de Babylone, une statue d'or représentant le dieu assis, et près d'elle une table, un trône et un marchepied en or, le tout valant 800 talents d'or (environ 60 588 000 francs d'aujourd'hui, d'après la valeur du talent euboïque employé par l'historien). Il parle ensuite d'un autel d'or, puis d'une statue d'or massif de douze coudées de haut. Mais rien n'oblige à admettre que la statue de soixante coudées ressemblât à cette dernière. Les écrivains sacrés, se conformant d'ailleurs en cela au langage courant, appel-

lent objets d'or des objets qui ne sont que plaqués d'or. Ainsi l'autel des parfums, qui est en bois couvert de lames d'or, est appelé « autel d'or ». Exod., XXXVII, 25; XL, 5, 26. Il est donc légitime de penser que la statue de Nabuchodonosor n'était qu'une statue d'argile étayée avec du bois et plaquée d'or, comme celles dont parle Isaïe, XL, 19, 20. Mais, même en cet état, elle représentait encore une valeur énorme. « Ces statues colossales d'or étaient tout à fait dans les usages babyloniens. Diodore de Sicile, II, 9, décrit, avec des détails d'une précision qui ne peut s'expliquer que provenant d'un document réel, et en conformité avec les règles de la représentation des divinités chaldéo-babyloniennes, les trois statues qui, jusqu'au pillage de Xerxès, couronnaient la pyramide de Babylone, Ê-saggadhou, et qui, avec les autels placés devant et les autres accessoires, formaient une masse d'or de 5850 talents, 143559 kilogrammes, c'est-à-dire en poids 430 millions 677000 francs de notre monnaie... Sous Nabuchodonosor, la masse de métaux précieux que le pillage d'une grande partie de l'Asie antérieure avait fait affluer à Babylone, et que le roi, d'après le témoignage de Bérose, *Fragm.*, 14, employa pour la décoration des édifices sacrés, dépasse l'imagination, d'après les documents les plus authentiques. Prenons, par exemple, la grande inscription de la Compagnie des Indes, où ce monarque a raconté une partie de ses travaux dans sa capitale. H. Rawlinson, *Cun. Insc. W. A.*, t. I, pl. 53-58. Nous y voyons qu'il a fait plaquer « en or pur d'un poids immense » un autel monumental transporté par ses soins devant la pyramide de Babylone, et revêtir intérieurement « d'or battu au marteau, brillant comme le levant et le couchant », tout le sanctuaire supérieur de la pyramide de Borsippa. C'est dans ce sanctuaire qu'Hérodote vit lui-même les objets d'or dont il parle plus haut. « L'érection de la statue d'or, au chapitre III de Daniel, devient un fait parfaitement vraisemblable au milieu de tous ces autres faits. Il a pleinement le cachet de l'époque. » Fr. Lenormant, *La divination et la science des présages chez les Chaldéens*, Paris, 1875, p. 192-196. Cf. Fabre d'Envieu, *Le livre du prophète Daniel*, Paris, 1890, t. II, 1re part., p. 215-222; Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. IV, p. 297-304. Il n'est pas impossible que l'or emporté de Jérusalem ait contribué à l'érection de la statue. Les Talmudistes prétendent même que, en accomplissement d'une prophétie d'Ézéchiel, VII, 19, l'or provenant du Temple fut placé tout à fait à la base. Mais c'est là une allégation fantaisiste.

V. L'OR DONNÉ EN PRÉSENT OU EN PAIEMENT. — L'or est souvent offert en hommage à quelqu'un que l'on révère, que l'on craint ou dont on attend quelque avantage. II Par., IX, 24; Ps. LXXII (LXXI), 15; Is., LX, 6; I Mach., X, 60; XI, 24; XV, 26, etc. C'est l'un des trois présents des mages à Notre-Seigneur. Matth., II, 11. — 2° On l'offre ou on le donne à quelqu'un pour qu'il accomplisse une chose que l'on désire, Num., XXII, 18; XXIV, 13; pour le doter, II Par., XXI, 3; pour payer un achat. I Par., XXI, 25; Ezech., XXVII, 22; I Mach., III, 41, etc. A leur sortie d'Égypte, les Hébreux emportèrent avec eux des objets d'or et d'argent mis entre leurs mains par les Égyptiens. Exod., III, 22; XI, 2; XII, 35; Ps. CV (CIV), 37. Ces objets constituaient une légitime rémunération des travaux exécutés par eux au bénéfice de leurs oppresseurs. Voir EMPRUNT, t. II, col. 1765. — 3° L'or ne peut pourtant racheter de la colère de Dieu. Ezech., VII, 19; Soph., I, 18. Ce n'est pas par l'or, mais par le sang de Jésus-Christ que les fidèles ont été rachetés. I Pet., I, 18. — Sur l'or employé dans les monnaies, voir MONNAIE, col. 1234.

VI. L'OR DANS L'USAGE DOMESTIQUE. — 1° Salomon le premier, parmi les Israélites, employa l'or en grande quantité dans l'ameublement de ses palais. De son temps, est-il dit hyperboliquement, « l'or était commun comme les pierres à Jérusalem. » II Par., I, 15. Il se fit faire un trône d'ivoire couvert d'or pur avec un marchepied d'or, III Reg., X, 18; II Par., IX, 17, 18; cinq cents boucliers d'or, dont deux cents grands et trois cents petits, III Reg., X, 16, 17; II Par., IX, 15, 16, et toute une vaisselle d'or pour la maison du Bois-Liban. III Reg., X, 21; II Par., IX, 20. Les boucliers furent bientôt après pillés par Sésac, roi d'Égypte, III Reg., XIV, 26; II Par., XII, 9, et plus tard, tout ce qui restait de l'or accumulé par Salomon dans ses palais et dans le Temple devint la proie de Nabuchodonosor et des Chaldéens. IV Reg., XXIV, 13; XXV, 15. — 2° Les auteurs sacrés mentionnent encore un grand nombre d'objets servant au luxe, à la parure, à différents usages, et dans la confection ou la composition desquels entre l'or : des anneaux, Jud., VIII, 24, 26; Prov., XI, 22; des couronnes, II Reg., XII, 30; Esth., VIII, 15; I Mach., X, 20; Apoc., XIV, 14; des colliers, Gen., XLI, 42; des boucles d'oreilles, Gen., XXIV, 22; Exod., XXXII, 2; Job, XLII, 11; des bijoux, Gen., XXIV, 53; Prov., XXV, 11; Ezech., XVI, 13; I Mach., II, 18; des ceintures, Dan., X, 5; Apoc., XV, 16; des vêtements tissés d'or, Esth., XV, 9; II Mach., V, 2; de la vaisselle, I Mach., XV, 32; des coupes, Esth., I, 7; I Mach., XI, 58; des lits, Esth., I, 6; des pavillons tissus d'or et de pourpre, Judith, X, 19; des sceptres, Esth., IV, 11; des chandeliers, Apoc., I, 12, 13; des encensoirs. Heb., IX, 4; Apoc., VIII, 3, etc. — 3° Daniel, II, 32, 35, 45, parle d'une statue à tête d'or vue en songe par Nabuchodonosor. Zacharie, IV, 12, voit dans une vision un entonnoir d'or d'où l'or découle, etc. — 4° Saint Paul ne veut pas que l'or figure dans la parure des chrétiens. I Tim., II, 9. Saint Pierre fait la même recommandation. I Pet., III, 3.

VII. L'OR AU POINT DE VUE MORAL. — 1° Malgré la valeur de l'or, il y a des biens d'un ordre très supérieur : la loi de Dieu, Ps. XIX (XVIII), 11; CXIX (CXVIII), 72, 127; la sagesse, Job, XXVIII, 15; Prov., VIII, 10, 19; XVI, 16; XX, 15; XXII, 1; Sap., VII, 9; Eccli, XL, 25; Bar., III, 30; l'aumône, Tob., XII, 8; l'assistance du prochain, Eccli., XXIX, 14; l'épouse vertueuse, Eccli., VII, 21; l'ami, Eccli., VII, 20; et même la santé. Eccli., XXX, 15. — 2° On compare aussi à l'or la sagesse, Prov., III, 14; l'instruction, Eccli., XXI, 24; la musique dans un festin, Eccli., XXXII, 7, 8; la tête du bien-aimé, Cant., V, 11; le grand-prêtre Simon. Eccli., L, 10. Les fils de Jérusalem pris par les Chaldéens sont assimilés à l'or, mais à l'or terni. Lam., IV, 1, 2. Il faut garder ses paroles comme on garde son or, c'est-à-dire les surveiller de très près. Eccli., XXVIII, 29. L'or avec lequel on bâtit l'édifice spirituel au-dessus du fondement, qui est Jésus-Christ, représente les œuvres les plus excellentes de la vie chrétienne. I Cor., III, 12. — 3° L'or exerce une fascination dont le serviteur de Dieu doit se défier. Il perd beaucoup de personnes et même des rois. Eccli., VIII, 3. Celui qui l'aime se défend difficilement du péché. Eccli., XXXI, 5-8. Il en est qui mettent leur confiance dans l'or. Bar., III, 18. Job, XXXI, 24, agissait tout autrement. Cf. Eccli, XXXI, 8. L'or des riches se rouille, c'est-à-dire se perd et ne les suit pas dans l'autre vie. Jacob., V, 3. Cependant, il y a une acquisition légitime de l'or, et l'instruction le procure en abondance. Eccli., LI, 36. — Voir AVARICE, t. I, col. 1285; RICHESSE. H. LESÊTRE.

ORACLE (hébreu : *debîr;* Septante : τὸ δαβίρ; Vulgate : *oraculum*), le lieu du sanctuaire dans lequel Jéhovah se faisait entendre à Moïse et ensuite au grand-prêtre. — A proprement parler, Jéhovah faisait entendre sa voix entre les chérubins placés sur le propitiatoire de l'Arche. Exod., XXV, 22; XXX, 6. L'Arche elle-même était placée dans le *debîr*, petit sanctuaire qui occupait la partie la plus retirée du Tabernacle et ensuite du Temple. Les Septante se contentent de

rendre phonétiquement le mot hébreu, comme représentant une chose qui n'avait pas son équivalent chez les Grecs. Aquila et Symmaque le traduisent par χρηματιστήριον, « résidence d'un oracle. » Cf. Diodore de Sicile, I, 1. Saint Jérôme le rend dans la Vulgate par *oraculum*. Ailleurs, *In Epist. ad Ephes.*, I, t. XXVI, col. 476, il dit que *debir* serait traduit plus exactement par λαλητήριον, *locutorium*, que notre mot « parloir » rendrait littéralement. Saint Jérôme fait venir *debîr* du verbe *dâbar*, « parler. » C'est pourquoi, à propos du propitiatoire, il ajoute « c'est-à-dire l'oracle », Exod., XXXVII, 6, ou appelle directement « oracle » le propitiatoire. Exod., XXV, 18, 20; XL, 18; Lev., XVI, 2; etc. Là où l'hébreu dit « parler avec Jéhovah » il traduit « consulter l'oracle ». Num., VII, 89; II Reg., XXI, 1. Le saint docteur s'exprimait ainsi pour donner aux lecteurs de la Bible quelque idée de ce qui se passait auprès de l'Arche, en rapprochant ce phénomène divinement surnaturel de l'*oraculum* idolâtrique. Cf. Cicéron, *De divinat.*, I, 19. Mais il est loin d'être certain que *debîr* emprunte au verbe *dâbar* le sens de parole. La même racine, en arabe et en syriaque, a aussi le sens d' « être en arrière », et dans les lettres de Tell-el-Amarna, l'assyrien *dubburu* veut dire « repousser, chasser ». Le *debîr* serait donc simplement la « partie postérieure », l'arrière du Temple. Cf. Gesenius, *Thesaurus*, p. 318; Buhl, *Gesenius' Handwörterb.*, p. 166. C'est là du reste ce qui ressort clairement de l'identification faite par le texte sacré entre *debîr hab-bâyit*, « l'arrière de la maison, » et *qodêš haq-qŏdâšîm*, « le Saint des saints. » III Reg., VIII, 6. Là encore saint Jérôme traduit l'hébreu *debîr hab-bâit* par « l'oracle de la maison ». En réalité, il y avait entre le *debîr* et le propitiatoire ou oracle proprement dit la différence qui sépare le contenant du contenu. Voir PROPITIATOIRE. — Le *debîr* du Tabernacle avait dix coudées dans tous les sens, Exod., XXVI, 22; cf. Josèphe, *Ant. jud.*, III, VI, 4, et celui du Temple de Salomon vingt coudées. II Par., III, 8. Il ne contenait absolument que l'Arche et était fermé par un voile, en avant duquel on plaçait la table des pains de proposition, le chandelier et l'autel des parfums. Exod., XXVI, 33-35. Le grand-prêtre ne pénétrait à l'intérieur qu'une fois l'an, à l'occasion de la fête des Expiations. Num., XVI, 13; Heb., IX, 17. Mais il s'agit ici d'une cérémonie solennelle. Le grand-prêtre et les prêtres entraient dans le Saint des saints quand il y avait nécessité, comme, par exemple, pour l'entretien du lieu, le soin de l'Arche, etc. Le second Temple ne possédait plus l'Arche d'alliance; le *debîr* était donc vide. Pompée y pénétra après la prise de Jérusalem, « d'où l'information qu'il n'y avait à l'intérieur aucune image de dieux, mais un emplacement vide et de vains mystères. » Tacite, *Hist.*, V, 9. Quand Titus entra dans le Temple à son tour, il ne put que jeter un rapide regard sur le Saint, τὸ ἅγιον, et les objets qui s'y trouvaient; il n'est pas dit qu'il se soit avancé jusqu'au Saint des saints. Josèphe, *Bell. jud.*, VI, IV, 7. A la place de l'Arche, il y avait seulement dans le *debîr* une pierre appelée *'ébén šiṯiyâh*, « pierre de position, » qui s'élevait de trois doigts au-dessus du sol. *Yoma*, V, 2. Les Musulmans prétendent que cette pierre est conservée dans la mosquée d'Omar, appelée pour cette raison El-Qoubbet es-Sakrah, « coupole du rocher. » Cf. Chauvet-Isambert, *Syrie, Palestine*, Paris, 1890, p. 278. Ce rocher, qui occupe presque toute la surface située sous la coupole, n'est autre chose que le sommet du mont Moriah, et servait probablement de base à l'autel des holocaustes. Cf. V. Guérin, *Jérusalem*, Paris, 1889, p. 368; Reland, *Antiquitates sacræ*, Utrecht, 1741, p. 26, 39, 63; C. Iken, *Antiquitates hebraicæ*, Brême, 1741, p. 56. Voir TEMPLE. — Dans Ézéchiel, XXI, 23, la Vulgate emploie le mot « oracle » dans un passage où il n'est question que de divination. Voir t. II, col. 1444. — Pour l'oracle de Béelzébub, IV Reg., I, 2-3, voir BÉELZÉBUB, t. I, col. 1547. — L'Écriture condamne la consultation des oracles idolâtriques. Ose., IV, 12; Hab., II, 19; Sap., XIII, 17. H. LESÊTRE.

ORAGE (hébreu : *galgal, sôfâh, sa'ar, s'ârâh, ša'ărâh, šô'âh*; Septante : καταιγίς, συσσεισμός, χειμών; Vulgate : *procella, tempestas, turbo*), perturbation atmosphérique, accompagnée de grand vent, de pluie, de grêle, d'éclairs et de tonnerre, ou seulement de quelques-uns de ces phénomènes. L'orage a son siège dans des nuées épaisses amenées par un vent fort, que l'auteur de Job, XXXVII, 10, appelle *nišmaṭ'ël*, « souffle de Dieu, » πνοῇ Ἰσχυροῦ, *flante Deo*. Voir VENT.

1° *Les orages en Palestine.* — 1. D'avril à novembre, il ne pleut pour ainsi dire jamais en Palestine; il est même très rare, durant cette période, que quelques nuages apparaissent dans le ciel. En hiver, pendant la saison des pluies, de novembre à la fin de mars, les orages ne sont pas rares; en dehors de cette saison, ils sont inconnus. Aussi les Israélites regardent-ils comme une merveille que Samuel ait pu obtenir la production d'un orage pendant la moisson des blés, c'est-à-dire en avril ou en mai. I Reg., XII, 17, 18. Ce sont les vents d'ouest qui amènent la pluie en Palestine; des orages éclatent soit quand ces vents se rencontrent avec des vents opposés, soit quand l'air chaud et humide s'élève dans les hauteurs de l'atmosphère et s'y condense. Quelquefois l'orage a son contre-coup sur des régions qui ne l'ont pas subi. L'eau déversée en abondance par les nuées orageuses roule torrentiellement dans les vallées et peut aller causer des désastres à une assez grande distance. Voir INONDATION, t. III, col. 883. — 2. Les auteurs sacrés parlent assez souvent des orages et énumèrent les différents phénomènes qui les composent. David décrit ainsi un orage, dont il fait l'accompagnement d'une théophanie. C'est Jéhovah qui se manifeste :

Il incline les cieux et descend;
Un nuage sombre est sous ses pieds.
Porté sur le chérubin, il s'élance,
Il plane sur les ailes du vent.
Des ténèbres, il fait son manteau,
Sa tente est d'eaux obscures et de nuages épais.
De la splendeur qui l'entoure partent les nuées,
Avec la grêle et les charbons ardents.
Alors Jéhovah tonne dans les cieux,
Le Très-Haut fait retentir sa voix.

Ps. XVIII (XVII), 10-14. Un autre Psaume, XXIX (XXVIII), 3-9, décrit plus spécialement le tonnerre et ses effets. Voir TONNERRE. Les auteurs ont observé le développement des orages et des ouragans. Ils n'en savent pas l'origine : l'ouragan sort de retraites cachées, Job, XXXVII, 9, et il échappe à l'œil de l'homme. Eccli., XVI, 21. On pouvait cependant les présager. Un ciel qui dès le matin paraît rouge et chargé, πυρράζει στυγνάζων, *rutilat triste*, annonce de l'orage pour la journée. Matth., XVI, 3. Au commencement, il s'élève un vent violent qui chasse devant lui la poussière et tous les objets légers, Job, XXI, 18; Ps. LVIII (LVII), 10; LXXXIII (LXXXII), 14; Is., XVII, 13; XXIX, 5; XL, 24; Sap., V, 15; et parfois brise tout sur son passage. Job, IX, 17. Puis soudain, en un instant, c'est le fracas, le tonnerre, la pluie, la grêle, le tourbillon, le feu de la foudre. Is., XXVIII, 3; XXIX, 6; XXX, 30; Ezech., XIII, 11, 13. Tous ces effets sont si terrifiants, surtout dans un pays chaud et montagneux, que les écrivains sacrés y reconnaissent comme une intervention directe de Dieu. Ps. L (XLIX), 3; Nah., I, 3. Il y a ordinairement orage dans les cas où les auteurs sacrés mentionnent la chute de la grêle, comme à la septième plaie d'Égypte, Exod., IX, 24; à la bataille de Gabaon. Jos., X, 11, etc. Voir GRÊLE, t. III, col. 336. Saint Jean s'inspire des idées des anciens écrivains de la Bible, quand il décrit la manifestation

de Dieu au milieu des phénomènes de l'orage. Apoc., IV, 5.

2° *Les orages dans la Bible.* — 1. Au sens propre et historique, les Livres Saints ne parlent guère des orages, tant ce phénomène était à leurs yeux commun et passager. Il est au contraire tout à fait exceptionnel en Égypte, où il ne se produit à peu près jamais d'orages proprement dits, et où l'on ne connaît guère que des averses de pluie et des éclairs de chaleur. Cf. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes,* 6e édit., t. II, p. 333. C'est ce qui rendit plus effrayante pour les Égyptiens la septième plaie, durant laquelle tombèrent sur le pays « la grêle et du feu mêlé à la grêle », Exod., IX, 24, c'est-à-dire avec la grêle des coups de foudre fréquents et meurtriers. Dans la presqu'île Sinaïtique, de violents orages se déchaînent de temps en temps, entre décembre et mai. « Parfois, après des mois de sécheresse absolue, un orage éclate dans les parties hautes du désert. Le vent se lève soudain et souffle en bourrasque, des nuages épais, venus on ne sait d'où, crèvent aux grondements incessants du tonnerre; il semble que le ciel fonde et s'écroule sur les montagnes... Au bout de huit ou dix heures, l'air s'éclaircit, le vent tombe, la pluie s'arrête. » Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique,* Paris, 1895, t. I, p. 348. Quand Dieu donna sa loi à Moïse sur le mont Sinaï, il voulut qu'un grandiose orage signalât sa présence. Nuées épaisses, éclairs, tonnerre, tremblement de terre, projection d'une fumée qui semblait jaillir du sein d'une fournaise, la montagne paraissant en feu et la flamme s'élevant jusque dans les profondeurs du ciel, Exod., XIX, 16, 18; Deut., IV, 11, tout était combiné pour inspirer au peuple une profonde idée de la puissance du divin législateur et lui faire redouter les châtiments qu'attirerait la désobéissance. Les Hébreux craignirent de mourir si Dieu continuait à leur parler dans un si formidable appareil. Exod., XX, 18-20. On était alors au troisième mois depuis la sortie d'Égypte, Exod., XIX, 1, cinquante jours après la Pâque, d'après la tradition juive, par conséquent vers la fin de mai, c'est-à-dire à une époque à laquelle ne se produisaient plus guère les orages naturels. Mais cette circonstance du temps n'étonnait pas par elle-même, parce que les Hébreux n'étaient pas encore habitués au climat de la presqu'île. — 2. Le Nouveau Testament ne mentionne pas d'orages. Un jour, peu avant la Pâque, des Juifs crurent entendre le tonnerre dans le Temple; c'était seulement une voix venue du ciel pour glorifier Jésus. Joa., XII, 28, 29. On a voulu expliquer par un orage l'apparition des langues de feu au jour de la Pentecôte, Act., II, 2, 3, et la conversion subite de saint Paul sur le chemin de Damas. Act., IX, 3. Cf. Renan, *Les Apôtres,* Paris, 1866, p. 63-67, 179-183. Mais les textes ne mentionnent pas d'orages en ces occasions, et les orages ne produisent pas les effets énumérés par les écrivains sacrés, don des langues, changement d'hommes ignorants et timides en apôtres intrépides et instruits, transformation d'un persécuteur acharné en humble disciple, etc. Cf. Lescœur, *La science et les faits surnaturels contemporains,* Paris, 1897, p. 25-42. — 3. Au sens figuré, l'orage est l'image soit du châtiment qui fond inopinément sur les impies, Jer., XXIII, 19; XXX, 23; Sap., V, 24, 28, soit des ennemis qui surviennent à l'improviste et dévastent tout. Is., XXVIII, 2.

H. LESÊTRE.

ORANGER. On a cherché quelquefois à identifier l'oranger avec le *ṭappuaḥ,* arbre aux fruits parfumés et savoureux. Cant., II, 3, 5; VII, 9; VIII, 5; Prov., XXV, 11. Mais l'oranger ne fut connu dans la région méditerranéenne qu'après l'ère chrétienne, et même ne paraît pas avoir été introduit dans l'Asie occidentale avant la domination des Arabes. Alph. de Candolle, *Origine des plantes cultivées,* in-8°, Paris, 1886, p. 146, 148. Voir POMMIER.

ORATOIRE (Vulgate : *oratorium*), lieu où l'on se retire pour prier. — Il est dit de Judith qu'avant d'aller trouver Holoferne, elle entra dans son oratoire pour prier. Judith, IX, 1. Les textes grecs ne mentionnent pas d'oratoire dans ce passage. En réalité, les Israélites qui voulaient prier en particulier accomplissaient cet acte dans une chambre de leur maison, ordinairement dans la chambre haute. III Reg., XVII, 19-23; IV Reg., IV, 10, 33; Dan., VI, 10; Act., X, 9; etc. Voir MAISON, col. 589, 590. L'oratoire de Judith n'était pas d'autre nature. Notre-Seigneur recommande à celui qui veut prier en particulier d'entrer dans sa chambre, d'en fermer la porte et de s'adresser en secret au Père qui l'écoutera. Ces conditions seront favorables au recueillement et à la ferveur de la prière. Mais la recommandation du Sauveur a surtout pour but de faire éviter l'ostentation qui rend la prière stérile. Le disciple du divin Maître ne doit pas imiter les hypocrites qui prient publiquement dans les synagogues et au coin des places pour se faire voir. Matth., VI, 5, 6. — La synagogue servait aussi d'oratoire aux Juifs, d'où le nom de προσευχή, « prière, » qu'ils lui donnaient. Cf. Act., XVI, 13; Philon, *In Flacc.,* 6, édit. Mangey, t. II, p. 523; Josèphe, *Ant. jud.,* XIV, X, 23; *Vita,* 54; III Mach., VII, 20; Juvénal, *Sat.,* III, 296, etc. — La προσευχή, que Philon, *Vita Mosis,* III, 27, t. II, p. 168, appelle aussi προσευκτήριον, « oratoire, » était souvent établie au bord d'un cours d'eau, pour la facilité des ablutions légales. Les Juifs y faisaient, ordinairement en plein air, ce que Tertullien, *Ad nation.,* I, 13, t. I, col. 579, appelle des *orationes littorales.* Cf. Tertullien, *De jejun.,* 16, t. II, col. 976; S. Épiphane, *De hæres.,* LXXX, 1, t. XLI, col. 757. Tel était l'oratoire dont parlent les Actes, XVI, 13. Situé hors de la ville de Philippes, probablement sur la voie Égnatia, il avoisinait les bords du Gangitès. — Maimonide, *Hilchoth Tephilla,* IV, 1, dit que « cinq choses sont à observer quand arrive le moment de la prière : la pureté des mains, le soin de se couvrir, la pureté du lieu où se fait la prière, l'éloignement de tout ce qui pourrait distraire et la ferveur du cœur ». Il fallait donc que, même en plein air, l'oratoire fût exempt de toute impureté. Une inscription grecque de la Basse-Égypte constate que Ptolémée Évergète, probablement Ptolémée III, accorda le droit d'asile à une προσευχή. A l'inscription grecque sont ajoutés les mots latins : *Regina et rex jusser(unt),* « ordre de la reine et du roi, » dus, croit-on, à l'intervention de Zénobie et de Vaballathus. Cf. *Corp. inscript. lat.,* t. III, suppl. n. 6583; Mommsen, *Ephemeris epigraphica,* t. IV, 1881, p. 25. D'après la manière dont s'expriment les anciens auteurs juifs, il ne paraît pas qu'il ait existé de différence essentielle entre la προσευχή et la synagogue, qui était, elle aussi, un oratoire en certaines occasions. La προσευχή, des Actes, XVI, 13, est visiblement le lieu où les Juifs s'assemblent le jour du sabbat et où saint Paul peut prêcher, et Philon entend toujours ce nom dans le sens de synagogue. Voir SYNAGOGUE. Cf. J. Ayre, *The Treasury of Bible Knowledge,* Londres, 1879, p. 732; Vigouroux, *Le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes,* 2e édit., p. 224-225; Schürer, *Geschichte des jüdisches Volkes im Zeitalter J. C.,* Leipzig, t. II, 1898, p. 443-448.

H. LESÊTRE.

ORATORIENS (TRAVAUX DES) SUR LES SAINTES ÉCRITURES. Dans son oraison funèbre du P. Bourgoing, Bossuet disait des oratoriens : « Ils ont toujours en mains les Saints Livres pour en rechercher sans relâche la lettre par l'étude, l'esprit par l'oraison, la profondeur par la retraite, l'efficace par la pratique, la fin par la charité à laquelle tout se termine et qui est l'unique trésor du chrétien. » Batterel, *Mémoires,* t. II, p. 325. En effet, l'étude de l'Écriture Sainte devait à l'Oratoire passer avant toutes les autres. « En établissant dès l'origine que chaque jour les membres

de sa compagnie liraient quelques pages du texte sacré, sans traduction, sans commentaires, sans aucun appareil scientifique, avec le seul secours du Saint-Esprit pieusement invoqué et de leur attention fidèlement appliquée, M. de Bérulle avait préparé admirablement ses disciples à une science approfondie des saintes Lettres. Comment, en effet, ne point sortir de cette lecture journalière avec l'ardent désir de s'y plonger de nouveau pour en mieux saisir le sens, pénétrer la moelle, goûter l'esprit? » Houssaye, *Le Père de Bérulle*, t. III, p. 392. Aussi, dès le début, parmi les premiers oratoriens, plusieurs se distinguèrent par leurs travaux sur la Sainte Écriture. Le fondateur de l'Oratoire lui-même, ses ouvrages le prouvent, avait une connaissance approfondie des saintes Lettres. Il faut noter aussi que c'est grâce à son intervention que put paraître la *Polyglotte* de Le Jay. Par la fondation des grands séminaires à laquelle l'Oratoire eut tant de part, fut aussi favorisée l'étude de l'Écriture Sainte : les conférences, entre autres, du séminaire de Saint-Magloire, furent célèbres dans la France entière. Enfin l'arrivée à Paris des manuscrits « hébreux, chaldaïques, arabes, syriaques sur l'Écriture », Batterel, t. I, p. 181, rapportés d'Orient par un des premiers oratoriens, le P. Achille de Harlay, fut une des causes de l'essor que prirent en France au XVIIe siècle les études en question.

On trouvera dans les notices particulières qui leur sont consacrées dans ce *Dictionnaire* des renseignements détaillés sur les principaux exégètes oratoriens. Ici nous voulons seulement donner une vue d'ensemble de ces travaux.

I. TRAITÉS D'INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE L'ÉCRITURE SAINTE. — *I. RÈGLES D'HERMÉNEUTIQUE.* — Bence, *Manière de lire utilement l'Écriture Sainte*, à la suite de son *Manuale in S. Evangelium*, Lyon, 1626; Neercassel, *Tractatus de lectione scripturarum... Accedit dissertatio de interprete Scripturarum*, Utrecht, 1667 (traduit en français); Eymery, *Dissertation sur les prolégomènes de Walton très utiles à ceux qui veulent entendre les Saintes Écritures*, Liège, 1699; Lamy, *Apparatus ad biblia sacra*, Grenoble, 1687 (traduit en français et en anglais); Rufin, *Exhortation à la lecture de l'Écriture Sainte*, Amsterdam, 1718; Houbigant, *Prolegomena in Scripturam Sacram*, Paris, 1746; de Valroger, *Introduction historique et critique aux livres du N. T.*, Paris, 1861.

II. ÉDITION ET CRITIQUE DES TEXTES. — Morin, *Biblia græca sive Vetus Testamentum secundum Septuaginta...*, Paris, 1628; *Pentateuchus hebræo-samaritanus...*, Paris, 1632 (dans la *Polyglotte* de Paris); *Exercitationes biblicæ de hebræi græcique textus sinceritate*, Paris, 1633; Lelong, *Bibliotheca sacra*, Paris, 1709; *Discours historique sur les... Bibles polyglottes*, Paris, 1713; de Bysance († en 1722), *Notice sur les mss. hébreux de la bibliothèque de l'Oratoire*; Houbigant, *Biblia hebraïca*, Paris, 1753; *Veteris Testamenti versio nova ad hebraicam veritatem facta*, Paris, 1753; *Proverbia, Ecclesiastes*, 1763; *Notæ criticæ in universos V. T. libros*, Francfort, 1777; *Psalmorum versio vulgata et versio nova ad hebraicam veritatem facta*, Paris, 1746; de Valroger, *Étude sur une ancienne version syriaque des Évangiles... découverte par Cureton*, Paris, 1859.

III. TRADUCTION EN LANGUES VULGAIRES. — Amelotte, *Le N. T. de N.-S. J.-C., traduit en français sur l'ancienne édition latine*, Paris, 1666-70; réédité des centaines de fois; Passavant († 1713), *Le livre de la Genèse, Les psaumes de David, Le N. T.*, traduit en français; Lalouette, *Histoire des traductions françaises de l'Écriture Sainte... avec les changements que les protestants y ont faits*, Paris, 1692.

IV. GRAMMAIRES ET LEXIQUES. — Morin, *Opuscula hebræo-samaritana scilicet grammatica samaritana*, Paris, 1657; Thomassin, *La méthode d'étudier les grammaires ou les langues par rapport à l'Écriture Sainte, en les réduisant toutes à l'hébreu*, Paris, 1650; *Glossarium universale hebraicum*, Paris, 1697; Renou, *Methodus hebraicus et radices hebraicæ... ad instar radicum græcarum*, Paris, 1708, édité par Lelong qui publia aussi un *Supplément à l'histoire des dictionnaires hébreux de Wolfius*, dans le *Journal des Savants* du 17 janvier 1707; Houbigant, *Racines hébraïques sans points voyelles ou dictionnaire hébraïque par racines*, Paris, 1732.

V. CONCORDANCES. — Vignier (Jérôme), *Concorde évangélique*, Paris, 1662; Leprevost d'Herbelay, *Vie de J.-C. ou concorde des 4 évangélistes*, Paris, 1653; Mauduit, *L'Évangile analysé suivant l'ordre historique de la concorde*, Paris, 1762.

II. COMMENTAIRES SUR L'ÉCRITURE. — *I. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX.* — De Carrières, *La Sainte Bible traduite en français avec un commentaire littéral*, Paris, 1701-1716. Indéfiniment réédité. Notons ici que le P. de Carrières fonda à l'Oratoire une bourse d'études d'Écriture Sainte dont le premier titulaire devait être le P. Houbigant.

II. COMMENTAIRES PARTICULIERS. — Senault, *Paraphrase sur Job*, Paris, 1637; Daniel, *Analyse du livre de Job*, Lyon, 1710; Guilleminet, *Le livre de la Sagesse en français, avec des réflexions sur chaque sujet*, Paris, 1712; Dorron, *Jésus-Christ révélé dans les Saintes Écritures, principalement dans les Prophètes*, Paris, 1658; Cadenet, *Paraphrase dévote, pieuse, littérale et mystique sur les Psaumes*, Paris, 1660; Leprevost d'Herbelay, *Paraphrase littérale des Psaumes*, Paris, 1665; Loriot, *Les Psaumes de David expliqués par des considérations morales*, Paris, 1700; Vignier (Henry), *Les Psaumes de David avec des sentiments de piété sur chaque verset, pour en faciliter la méditation*, Paris, 1703; Molinier, *Les Psaumes de David interprétés selon l'hébreu*, Paris, 1717; Duranty de Bonrecueil, *Psaumes de David expliqués par Théodoret, saint Basile et saint Jean Chrysostome*, Paris, 1741; Calabre, *Homélie ou paraphrase du Psaume L Miserere*, Paris, 1695; Bizault, *Explication du Psaume L Miserere*, Paris, 1754. — Bence, *Manuale in sanctum J. C. D. N. Evangelium*, Lyon, 1626; Bourgoing, *Veritates et sublimes excellentiæ Verbi Incarnati...*, Anvers, 1629 (la 3e partie est une explication des Évangiles de l'année); Amelote, *Notae in Evangelium Matthæi*, Paris, 1688; Levassor, *Paraphrase sur l'Évangile de saint Matthieu*, Paris, 1688; *Paraphrase sur l'Évangile de saint Jean*, Paris, 1689; Mauduit, *Analyse de l'Évangile*, Paris, 1694; Bourée, *Explications des épîtres et des évangiles des dimanches et fêtes*, Lyon, 1697; Guibaud, *Explication du N. T.*, Paris, 1785; Gratry, *Commentaire sur l'Évangile selon saint Matthieu*, Paris, 1863, 1865. — Bence, *Manuale in omnes S. Pauli Epistolas, in omnes Epistolas catholicas*, Lyon, 1628; Marchetty, *Paraphrase sur les Épîtres de saint Pierre*, 1639; Levassor, *Paraphrase sur les Épîtres*, Paris, 1689; Mauduit, *Analyse des Épîtres...*, Paris, 1691. — Mauduit, *Analyses des Actes des Apôtres*, Paris, 1637. — Hervé, *Apocalypsis... explicatio historica*, Lyon, 1684; Mauduit, *Analyse de l'Apocalypse*, Paris, 1714.

III. HISTOIRE SACRÉE, APOLOGÉTIQUE, ARCHÉOLOGIE BIBLIQUE. — *I. HISTOIRE SACRÉE.* — Lebrun, *Essai de la concordance du temps avec des tables pour la concordance des ères et des époques*, Paris, 1700; Reyneau, *Histoire des premiers temps du monde d'accord avec la physique et la loi de Moyse*, Paris, 1784; Mérault, *Rapport sur l'histoire des Hébreux, rapprochée des temps contemporains*, Orléans, 1815; de Valroger, *L'âge du monde et de l'homme d'après la Bible et l'Église*, Paris, 1869. — Lamy, *Traité historique de l'ancienne Pâque des Juifs...*, Rouen, 1693 cet ouvrage fut le point

de départ de nombreuses polémiques); Lebrun, *Dissertation sur l'apparition du prophète Samuel à David, et sur les moyens par lesquels on consultait Dieu dans l'ancienne loi*, Paris, 1737. — Amelotte, *La Vie de Jésus-Christ*, Paris, 1669; de Bralion, *Histoire chrétienne, laquelle comprend celle des vies de J.-C. et de la Sainte Vierge*, Paris, 1650; Jourdain, *Verbi incarnati J. C. D. N. verba*, Paris, 1654.

II. APOLOGÉTIQUE ET ARCHÉOLOGIE BIBLIQUE. — De Valroger, *Les doctrines hindoues... mises en rapport avec les traditions bibliques*, dans les *Annales de philosophie de 1839; Essai sur la crédibilité de l'histoire évangélique*, Paris, 1847. E. Gault († 1640) a édité la *Description de la Terre Sainte* d'Adrichomius et publié une *Généalogie des Hérodes*, d'après Batterel, I, 123; de Souvigny, *Trattato del computo ecclesiastico*, Rome, 1641; Lamy, *Apparatus ad Biblia sacra in quo de Hebraeorum gente, legibus*, Grenoble, 1687; *De tabernaculo fœderis*, Paris, 1720, édité par le P. Desmolets qui y a ajouté une *De templo Salomonis historicis critici dissertatio*. — Peut-être sera-t-on surpris de ne voir mentionnés ici ni Quesnel, ni Richard Simon, mais l'un et l'autre ne faisaient plus partie de l'Oratoire quand parurent leurs trop fameux ouvrages qui ont fait de l'un le père de l'exégèse rationaliste et de l'autre le chef de file du second jansénisme. Voir leurs articles respectifs.

APPENDICE. — *Liste alphabétique des oratoriens philippins qui ont écrit sur les choses bibliques.* — Barcellona, *Parafrasi dei Profeti*, 1827; *Parafrasi dei Evangelisti*, 1831; Becillo, *Evangeliorum connexio*, 1622; Bianchini, *Vindiciæ canonicorum scripturarum*, 1740; *Evangeliorum quadruplex latinæ versionis antiquæ*, 1749; Bozio (Th.), *Annales Antiquitatum ab orbe condito*, 1637; Ferretti Mastai (A.), *Gli Evangelii uniti tradetti e commentati*, 1817; Giustiniano, *De S. Scriptura ejusque usu ac interpretibus commentarius*, 1614; *Tobias explanationibus historicis... illustratus*, 1622; Lanceo (A.), *Monita moralia sacræ scripturæ ad suos titulos reducta*, 1652; de Magistris, *Daniel secundum 70ex tetraplis Origines nunc primum editus*, 1772; Magri, *Hierolexicon*, 1677; Massini, *Vite de' santi dell' antico Testamento*, 1786; Ant. Pereira de Figueiredo, *O Velho e Novo Testamento*, traduction portugaise de la Bible, 23 in-8°, Lisbonne, 1778-1790; Speranza, *Scripturæ Sacræ variis translationibus... elucidatus*, 1641. A. INGOLD.

ORDINATION, rite au moyen duquel est conféré le sacrement de l'ordre. — 1° L'imposition des mains est le signe extérieur employé pour la collation du sacrement. Il n'apparaît pas à ce titre dans l'Évangile; mais les Apôtres s'en servent pour la première fois quand ils veulent ordonner les diacres. Act., VI, 6. Les ministres d'Antioche imposent les mains à Saül et à Barnabé pour les ordonner. Act., XIII, 2. Saint Paul rappelle à Timothée la grâce qu'il a reçue quand l'assemblée des prêtres (πρεσβυτέριον) lui a imposé les mains. I Tim., IV, 14. Il était au nombre de ces prêtres, ou bien il avait lui-même conféré à Timothée l'ordination épiscopale, car il dit à son disciple : « Je t'avertis de ranimer la grâce de Dieu que tu as reçue par l'imposition de mes mains. » II Tim., I, 6. — 2° Comme l'imposition des mains a des significations multiples, voir IMPOSITION DES MAINS, t. III, col. 850, des paroles spéciales devaient en déterminer le sens quand il s'agissait de l'ordination. Aussi est-il dit que ceux qui ordonnent prient avant d'imposer les mains, c'est-à-dire qu'ils confèrent les pouvoirs d'ordre sous forme déprécatoire. Act., VI, 6; XIII, 3. — 3° L'imposition des mains apparaît déjà dans l'Ancien Testament comme le signe de la transmission d'un pouvoir. Num., VIII, 10; XXVII, 18; Deut., XXXIV, 9. Dans le Nouveau, elle sert à faire descendre le Saint-Esprit, Act., VIII, 17; XIX, 6; dans l'ordination, en particulier, elle indique la transmission du pouvoir d'ordre et le don du Saint-Esprit. Act., XX, 28. — 4° On pouvait désirer l'ordination, I Tim., III, 1, à condition d'avoir entendu l'appel divin. Heb., V, 4. Mais l'évêque ne devait ordonner qu'après examen. I Tim., V, 22. Saint Paul indique en détail les conditions que doit remplir celui qui veut être ordonné. Il exclut le bigame, celui qui est adonné au vin, le violent, le néophyte, l'arrogant, l'homme d'argent, le mauvais administrateur de sa propre maison, celui qui ne jouit pas d'une considération suffisante au dehors. Il réclame du candidat l'habitude des vertus, et la possession des qualités naturelles, le sens rassis, la circonspection, la bonne tenue, l'hospitalité, la capacité pour l'enseignement, la douceur, le désintéressement, le zèle, la justice, la sainteté, l'empire sur ses passions, l'attachement à la vraie doctrine. I Tim., III, 1-10; Tit., I, 5-9. Tous les pasteurs ne réalisèrent pas cet idéal de leur ordination, témoins Diotréphès, III Joa., 9, et les évêques de Sardes et de Laodicée. Apoc., III, 1-4, 15-17. H. LESÊTRE.

ORDRE, sacrement par lequel sont consacrés les ministres de l'Église.

1° *Ministres distincts des fidèles.* — 1. On voit par le saint Évangile que Jésus-Christ s'entoure d'un certain nombre de disciples qu'il distingue des autres et qu'il appelle Apôtres. Matth., X, 2-4; Marc., III, 13-19; Luc., VI, 12-16; Marc., IV, 10; etc. Il les initie à l'avance à la fonction de prédicateurs qu'ils auront à remplir, Matth., X, 1-42; Marc., VI, 7-11; Luc., IX, 1-5; il s'assure de leur fidélité quand tous les autres l'abandonnent, Joa., VI, 68-71; il les prend seuls avec lui pour célébrer la dernière Pâque, Matth., XXVI, 17-29; Marc., XVI, 12-25; Luc., XXII, 7-20; Joa., XIII, 1-30, etc.; en un mot, il les met visiblement à part de tous les autres qu'il appelle simplement ses disciples. Voir APÔTRES, t. I, col. 782-785. — 2. Les Apôtres parlent et agissent en hommes qui occupent un rang et exercent des fonctions particulières dans l'Église. Ils se donnent comme les témoins choisis d'avance par Dieu pour prêcher au peuple et attester la divinité de Jésus-Christ. Act., X, 41-42. Ils font des règlements qui s'imposent aux fidèles. Act., XV, 28, 29; I Cor., XI, 17, 34, etc. Ils écrivent en qualité de chefs par la volonté de Jésus-Christ. I Tim., I, 1; II Tim., I, 1, etc. Ils se présentent comme les ambassadeurs du Christ, Dieu lui-même exhortant par leur bouche. II Cor., V, 20. Saint Paul écrit aux fidèles de Corinthe qu'ils sont le corps et les membres du Christ, mais que Dieu a établi dans son Église des apôtres en première ligne, ensuite des prophètes, puis des docteurs, des pasteurs, des évangélistes, par conséquent des ministres chargés de gouverner spirituellement et d'instruire les simples fidèles. I Cor., XII, 28; Eph., IV, 11. Il recommande aux pasteurs de l'église d'Éphèse de veiller sur tout le troupeau à la tête duquel le Saint-Esprit les a établis évêques (ἐπισκόπους). Act., XX, 28. Voir ÉVÊQUE, t. II, col. 2125. Paul et Barnabé instituent des prêtres (πρεσβυτέρους) dans chaque église qu'ils fondent. Act., XIV, 22. Saint Paul rappelle à Tite le devoir qu'il a d'établir des prêtres dans chaque ville de Crète. Tit., I, 5, etc. De tous ces textes, il ressort nettement que Jésus-Christ a voulu qu'il y eût dans son Église un corps constitué de pasteurs distincts des fidèles par leur charge et leur dignité. — 3. A ces textes, on en oppose d'autres qui semblent nier toute distinction entre les membres de l'Église. Saint Paul écrit aux Galates, III, 28 : « Il n'y a plus ni Juif ni Grec, ni esclave ni homme libre, ni homme ni femme, car vous n'êtes tous qu'une personne dans le Christ Jésus. » Mais il est clair, par le contexte, que l'Apôtre parle ici de l'égalité de tous au regard de la foi et de la vie en Jésus-Christ, et non de l'égalité au point de vue des pouvoirs et des emplois dans l'Église. L'Apôtre ne peut se contredire et supposer en cet endroit une éga-

lité contraire aux principes hiérarchiques qu'il a rappelés dans les textes précédents. En dehors de ce seul point de vue de la foi et de la vie en Jésus-Christ, il est manifeste qu'il y a toujours distinction entre Juif et grec, entre homme libre et esclave, entre homme et femme, par conséquent aussi entre pasteur et simple fidèle. — Saint Pierre écrit de son côté que les fidèles sont des pierres vivantes, destinées à entrer dans la structure de l'Église, « pour former un temple spirituel, un sacerdoce saint, afin d'offrir des sacrifices spirituels, agréables à Dieu, par Jésus-Christ », qu'ils sont « une race choisie, un sacerdoce royal, une nation sainte ». I Pet., II, 5, 9. Saint Jean ajoute que Jésus-Christ « nous a faits rois et prêtres de Dieu ». Apoc., I, 6. Mais ce sacerdoce ne doit pas plus se prendre dans le sens strict que la royauté. Déjà le Seigneur avait dit à tous les enfants d'Israël : « Vous serez pour moi un royaume de prêtres et une nation sainte. » Exod., XIX, 6. Ces paroles ne promettaient nullement le sacerdoce proprement dit à chaque Israélite. La preuve en est qu'aussitôt après Dieu institua le sacerdoce aaronique et lui assigna ses fonctions liturgiques. Exod., XXVIII-XXIX. Il en est de même du sacerdoce dont parle saint Pierre; c'est une certaine participation à la vie spirituelle de Jésus-Christ, souverain prêtre, participation qui permet d'entrer dans la structure du temple spirituel qui est l'Église, qui donne le pouvoir d'offrir des sacrifices spirituels, mais non celui d'offrir le sacrifice eucharistique, d'enseigner, de commander dans l'Église, etc. C'est ce qui fait dire à saint Augustin, *De civ. Dei*, XX, 10, t. XLI, col. 676, expliquant le texte de l'Apocalypse, XX, 6 : « Ils seront prêtres de Dieu et du Christ et régneront avec lui mille ans : cela n'est point dit seulement des évêques et des prêtres, qui déjà sont proprement appelés prêtres dans l'Église; mais de même que tous les chrétiens tirent leur nom du chrême mystique, ainsi tous sont prêtres en tant que membres de ce prêtre » qui est Jésus-Christ. Cf. Hurter, *Theol. dogmat. compend.*, Inspruck, 1879, t. III, p. 414-415. Sur la distinction des prêtres et des laïques dans l'Église, voir Petau, *De eccles. hierarch.*, III, II, III.

2° *Pouvoirs attribués à ces ministres.* — 1. Notre-Seigneur donne à ses ministres le pouvoir de lier et de délier, c'est-à-dire d'exercer l'autorité dans son Église avec l'assurance que leurs décisions seront ratifiées dans le ciel, par conséquent consacrées par l'autorité de Dieu même. Voir LIEN, col. 248. Ce pouvoir est attribué à saint Pierre, Matth., XVI, 19, et à tous les autres Apôtres. Matth., XVIII, 18. A la dernière Cène, Jésus, après avoir changé le pain en son corps, dit aux Apôtres : « Faites ceci en mémoire de moi. » Luc., XXII, 19; I Cor., XI, 25. Le soir même de sa résurrection, il leur communique le Saint-Esprit, avec le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés. Joa., XX, 22, 23. Avant de monter au ciel, il leur commande de s'en aller enseigner les nations, de les baptiser, de leur apprendre à garder ses préceptes. Il ajoute : « Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du temps, » montrant par là que les pouvoirs qu'il confère ne finiront pas avec la vie des Apôtres, mais qu'ils doivent se perpétuer autant que l'humanité sur la terre. Matth., XXVIII, 18-20; Marc., XVI, 15; Luc., XXIV, 47. Enfin, il les constitue ses témoins officiels pour prêcher en son nom dans tout l'univers. Luc., XXIV, 48; Act., I, 8. — 2. Avec le temps, les Apôtres sont amenés à créer une classe de ministres qui prennent le nom de diacres et exercent dans l'Église des fonctions déterminées. Act., VI, 1-6. Voir DIACRE, t. II, col. 1401. Puis, quand la foi nouvelle se propage, le ministère des simples prêtres apparaît distinct de celui qui est réservé aux évêques. Voir ÉVÊQUE, t. II, col. 2122-2125. Ainsi quand les Samaritains sont baptisés par ceux qui leur ont apporté la foi, Pierre et Jean vont leur imposer les mains pour qu'ils reçoivent le Saint-Esprit. Act., VIII, 14-17. Philippe instruit et baptise l'eunuque de la reine Candace; mais là s'arrête son pouvoir, et il ne fait pas descendre le Saint-Esprit sur le néophyte. Act., VIII, 39.

3° *Sacrement de l'ordre.* — 1. D'après la doctrine de l'Église, *Conc. Trid., Sess. VII, can.* 1, Jésus-Christ a institué tous les sacrements, ce qu'on entend d'une institution immédiate, mais avec une certaine latitude, en ce sens que Jésus-Christ aurait laissé à son Église le soin de fixer le détail du rite sacramentel, ce qui paraît assez probable pour le sacrement de l'ordre. Les Évangiles ne fournissent aucune indication précise sur l'institution du rite extérieur de ce sacrement. A la Cène, Jésus-Christ dit aux Apôtres : « Faites ceci en mémoire de moi. » Le soir de sa résurrection, Notre-Seigneur souffle sur eux, leur communique le Saint-Esprit et leur confère le pouvoir de remettre les péchés. Joa., XX, 21-23. Il semblerait au premier abord qu'il y a là un rite sacramentel, avec signe extérieur et collation d'une grâce *gratis data*. Mais il n'en est rien; le souffle n'a pas été retenu par les Apôtres comme signe sacramentel, et le pouvoir que Notre-Seigneur confère en cette occasion n'est que l'un de tous ceux que comporte le sacrement de l'ordre. — 2. Avant la Pentecôte, les Apôtres n'exercent aucun pouvoir sacerdotal. Saint Pierre parle et agit en chef, sans doute; mais lui et les autres se contentent de prier en attendant le Saint-Esprit. Act., I, 14, 15. C'est seulement après la Pentecôte qu'ils exercent effectivement leur ministère de prédicateurs, Act., II, 14, et d'évêques qui baptisent, Act., II, 41, confirment, Act., VIII, 17, etc. Ils savaient donc qu'ils étaient investis du pouvoir de faire toutes ces choses, et ce pouvoir, ils n'avaient pu le recevoir que de Jésus-Christ. Autrement, nous trouverions l'origine de l'institution de l'épiscopat et du sacerdoce dans les Actes des Apôtres, comme nous trouvons celle du diaconat. Il importe donc peu que nous ne rencontrions dans l'Évangile aucune mention expresse du rite du sacrement destiné à transmettre les pouvoirs ecclésiastiques. Nous savons que l'Évangile est loin de contenir tout ce que Jésus a fait. Joa., XXI, 25. D'autre part, nous constatons que Notre-Seigneur a ordonné à ses Apôtres d'exercer ces pouvoirs, en prêchant, en baptisant, en consacrant, en remettant les péchés, etc.; que les Apôtres les ont exercés ensuite et qu'ils les ont communiqués à d'autres, Act., VI, 6; XIV, 22; I Tim., IV, 14; V, 22; II Tim., I, 6, etc., toutes choses qui ne pourraient se constater si l'institution divine n'avait précédé. — Sur le rite sacramentel qui sert à conférer l'épiscopat, le sacerdoce ou le diaconat, voir ORDINATION, col. 1853.

H. LESÊTRE.

OREB (hébreu : *'Ôrêb*, « corbeau; » Septante : Ὠρήβ), nom d'un des chefs madianites qui envahirent la Palestine du temps de Gédéon et du rocher auprès duquel il fut massacré.

1. OREB, scheik madianite, qui, avec Zeb, « le loup, » et les deux rois Zébée et Salmana, ravageait la Palestine et fut battu par Gédéon. Zébée et Salmana étaient à la tête des Madianites et le texte leur donna le titre de *melakîm* ou rois. Jud., VIII, 5. Oreb et Zeb sont seulement appelés *śarîm*, « princes. » Jud., VII, 25; VIII, 3. Lorsque les Madianites eurent été battus par les trois cents soldats de Gédéon, Oreb et Zeb s'enfuirent avec les leurs, mais les gués du Jourdain par lesquels ils devaient nécessairement passer pour retourner dans leurs pays, furent interceptés par les Éphraïmites qui en firent un grand carnage. Oreb fut tué au rocher qui prit son nom et Zeb au pressoir qu'on appella « le pressoir de Zeb ». Jud., VII, 25; VIII, 3. Le livre des Juges ne mentionne expressément dans ces passages que la mort d'Oreb et de Zeb, mais Isaïe, X, 26, com-

pare le désastre de Madian en cette circonstance à celui des Égyptiens poursuivant les Hébreux au passsage de la mer Rouge. Cf. Ps. LXXXIII (LXXXII), 12. Voir GÉDÉON, t. III, col. 148.

2. OREB (ROCHER D') (hébreu : *Ṣûr 'Ôrêb;* Septante : Σοὺρ Ὠρήβ. Jud., VII, 25; τόπος θλίψεως, Is., X, 26; Vulgate : *Petra Oreb*), nom donné au rocher auprès duquel fut tué le chef madianite Oreb. Il n'est pas possible aujourd'hui de l'identifier. Quelques exégètes, comme Gesenius, *Thesaurus,* p. 1064, l'ont placé à l'est du Jourdain, mais le texte des Juges, VII, 25, indique clairement que ce rocher était à l'ouest du fleuve et probablement non loin de ses rives.

OREILLE (hébreu : *'ozén;* Septante : οὖς, ὠτίον; Vulgate : *auris, auricula*), organe de l'audition.

I. *L'organe extérieur.* — 1° L'oreille est faite pour percevoir les sons. Elle saisit les plus faibles bruits, Judith, XIV, 14; Job, IV, 12, et distingue les paroles. Job, XII, 11; XXXIV, 3. C'est Dieu qui lui a donné cette faculté, Prov., XX, 12, et qui la lui a donnée libéralement, car l'oreille ne se lasse pas d'entendre. Eccle., I, 8. Cependant, pour le vieillard, « disparaissent toutes les filles du chant, » parce qu'il devient sourd avec l'âge. Eccle., XII, 4. Pour éviter d'entendre, les oreilles ne peuvent pas se fermer d'elles-mêmes, comme les yeux se ferment au moyen des paupières; il faut les boucher avec les mains. C'est ce que firent les Juifs en entendant le discours de saint Étienne. Act., VII, 56. Obligés par l'usage à déchirer leurs vêtements quand ils entendaient un blasphème, voir BLASPHÈME, t. I, col. 1807; DÉCHIRER SES VÊTEMENTS, t. II, col. 1337, les Juifs s'exemptaient des conséquences de cette prescription en se bouchant les oreilles et en poussant des cris. — 2° Les oreilles des sourds devaient s'ouvrir à l'époque du Messie. Is., XXXV, 5. Notre-Seigneur réalisa la prophétie en guérissant des sourds, ce qu'il fit spécialement quand une fois il mit les doigts dans les oreilles d'un sourd et leur commanda de s'ouvrir. Marc., VII, 33, 34. — 3° On ornait l'oreille au moyen de boucles d'or. Gen., XXXV, 4; Exod., XXXII, 2; Ezech., XVI, 12, etc. Dans la consécration d'Aaron et de ses fils, Moïse dut mettre sur le lobe de leur oreille droite du sang du bélier offert en sacrifice. Exod., XXIX, 20; Lev., VIII, 23, 24. Une cérémonie semblable avait lieu pour la purification du lépreux. Lev., XIV, 14, 17, 25, 28. Le rite employé pour le grand-prêtre et ses fils indiquait qu'ils devaient être toujours prêts à écouter Jéhovah et à obéir à ses ordres. Cf. Bähr, *Symbolik des mosaischen Cultus,* Heidelberg, 1839, t. II, p. 425. Sur le rite employé pour le lépreux, voir LÈPRE, col. 184. — 4° Les oreilles pouvaient subir différents accidents extérieurs. On les perçait naturellement pour y suspendre divers ornements. Quand un esclave désirait rester à perpétuité chez son maître, sans profiter de la libération que lui assurait le retour de l'année jubilaire, le maître le menait devant Jéhovah, comme pour prendre Dieu à témoin de l'engagement contracté, puis il le faisait revenir à la maison et, auprès de la porte, il lui perçait l'oreille avec un poinçon. Exod., XXI, 6; Deut., XV, 17. D'après ce second texte, l'oreille était fixée sur la porte avec le poinçon. C'était une manière d'indiquer que l'esclave était pour toujours attaché à la maison par l'oreille, c'est-à-dire l'obéissance. Ce rite était usité chez d'autres peuples pour signifier la sujétion à laquelle se vouait quelqu'un soit envers un maître, soit envers les dieux. Cf. Arbiter Pétrone, *Satir.,* LXIII; Juvénal, *Sat.,* I, 102; Plutarque, *Sympos.,* II, 1; Rosenmüller, *In Exod.,* Leipzig, 1785, p. 532-533. Au Psaume XL (XXXIX), 7, le serviteur de Dieu lui dit, d'après l'hébreu : « Tu m'as percé les oreilles... Je veux faire ta volonté. » Il est possible qu'il y ait là une allusion à la condition d'esclave volontaire et perpétuel, qui n'existe plus que pour faire la volonté de son maître. Mais les textes législatifs ne parlent que d'une oreille, et ici il est question des deux. L'expression serait donc plutôt à prendre dans un sens général : Tu m'as creusé des oreilles, tu m'as fait capable de t'entendre et de t'obéir. Cf. Delitzsch, *Die Psalmen,* Leipzig, 1873, t. I, p. 323. La Vulgate confirme ce second sens : *Aures autem perfecisti mihi,* « tu m'as façonné des oreilles. » Mais on lit dans les Septante : σῶμα δὲ κατηρτίσω μοι, et dans le Psautier romain : *corpus autem perfecisti mihi,* « tu m'as façonné un corps. » Il est fort peu probable que, par une confusion de lecture, on ait substitué CΩMA à ΩTIA, car déjà dans l'Épître aux Hébreux, X, 5, on trouve reproduit le texte des Septante. Le sens ne diffère pas, quant au fond, entre les deux textes. Les Septante, reconnaissant le caractère messianique du passage, ont remplacé une métaphore peu intelligible en elle-même par une expression plus aisée à saisir. En venant sur la terre, le Messie reçoit un corps, une nature humaine, qui doit lui permettre d'obéir à la volonté du Père. Cf. V. Thalhofer, *Erklärung der Psalmen,* Ratisbonne, 1880, p. 246. — Ézéchiel, XXIII, 25, annonce à Jérusalem que les Chaldéens lui couperont le nez et les oreilles. Saint Jérôme, *In Ezech.,* VII, 23, t. XXV, col. 220, reconnaît ici le châtiment d'une femme adultère que l'on défigure pour qu'elle cesse de plaire aux complices de ses désordres. Les mutilations de cette nature étaient fréquemment infligées aux vaincus par les Assyriens, les Chaldéens, les Perses et les autres peuples asiatiques. On sait que le mage Gaumâta, qui avait une ressemblance étonnante avec Smerdis, fils de Cyrus, réussit à régner pendant quelques mois à la place de ce dernier, et ne fut démasqué que grâce à sa privation d'oreilles, celles-ci lui ayant été coupées antérieurement pour quelque méfait. Cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique,* Paris, t. III, 1899, p. 673. Chez les Égyptiens, on coupait le nez et les oreilles à ceux qui s'étaient rendus coupables de certains délits. Cf. Diodore de Sicile, I, 60, 78; Hérodote, II, 162; Dévéria, *Le Papyrus judiciaire de Turin,* p. 64-65, 116-121; Maspero, *Une enquête judiciaire,* p. 86; *Histoire ancienne,* t. I, p. 337; t. II, p. 288. Chez les Assyriens, on procédait de même. Cf. Maspero, *Histoire ancienne,* t. II, p. 638. — A Gethsémani, saint Pierre coupa d'un coup d'épée l'oreille d'un serviteur du grand-prêtre, Malchus, que Notre-Seigneur guérit aussitôt. Matth., XXVI, 51; Marc., XIV, 47; Luc., XXII, 50, 51; Joa., XVIII, 10, 26. — 5° Le berger arrache quelquefois un bout d'oreille de sa brebis à la gueule du lion. Am., III, 12. Il était fort imprudent de prendre un chien, surtout un chien d'Orient, par les oreilles, ou, d'après les Septante, par la queue. Prov., XXVI, 17. — Les idoles ont des oreilles, mais sont incapables d'entendre. Ps. CXIV (CXIII), 6; Sap., XV, 15. — Il faut entourer d'une haie d'épines son domaine, d'après les Septante, ses oreilles, d'après la Vulgate. Eccli., XXVIII, 28. Le second sens paraît plus en harmonie avec le contexte. Il y aura eu confusion, dans la lecture de l'hébreu, entre אֹן, *'ôn,* « possession, » et אֹזֶן, *'ozén,* « oreille. »

II. *L'organe intérieur,* c'est-à-dire l'attention et l'intelligence pour écouter, comprendre et même exécuter ce qu'énoncent les paroles perçues par l'organe extérieur. 1° Différentes locutions se rapportent à ces actes. « Parler à l'oreille » de quelqu'un, c'est s'adresser directement à lui. Gen., XX, 8; XLIV, 18; L, 4; Exod., X, 2; XVII, 44; Deut., V, 1; XXXII, 44; Jos., VI, 5, 20; Jud., V, 3; I Reg., VIII, 21; XXV, 4, etc. C'est ainsi que le cri de la prière vient aux oreilles de Dieu, II Reg., XXIII 7; Ezech., VIII, 18; IX, 1; Jacob., V, 4, etc.; et qu'une nouvelle monte aux oreilles, IV Reg., XIX, 28; Is., XXXVII, 29, ou arrive aux oreilles. Act., XI, 22. — 2° « Ouvrir l'oreille » de quelqu'un, c'est lui faire un

révélation, l'informer d'une chose. I Reg., IX, 15; XX, 13; II Reg., VII, 27; I Par., XVII, 25; Job, XXXIII, 16; XXXVI, 10, 15, etc. Un mythe chaldéen présente une expression analogue : « Éa a fait une large oreille à Adapa, » c'est-à-dire lui a donné l'intelligence. Jensen, *Mythen und Epen*, Berlin, 1900, p. 92-101. « Entendre de ses oreilles, » c'est être averti directement et personnellement d'une chose. II Reg., VII, 22; I Par., XVII, 20; Job, XXVIII, 22; Ps. XLIV (XLIII), 2, etc. Une chose « accomplie aux oreilles » est celle dont les oreilles constatent la réalisation. Luc., IV, 21; VII, 1. Ce qu'on a « entendu à l'oreille » est un enseignement reçu en particulier et destiné à être ensuite publié. Matth., X, 27; Luc., XII, 3. Chaque matin, le Seigneur éveillait l'oreille du prophète, c'est-à-dire le rendait attentif à ses révélations. Is., L, 4, 5. — 3° L'oreille peut se comporter de différentes manières par rapport aux paroles qui lui parviennent. « Prêter l'oreille, » Job, VI, 28; XIII, 17; Eccli., VI, 34, etc., ou « incliner l'oreille », IV Reg., XIX, 16; II Par., VI, 40; II Esd., I, 6, 11; Ps. XXXI (XXX), 3; XLV (XLIV), 11; Jer., XVII, 23; XXXV, 15; Bar., II, 16, etc., marque l'attention bienveillante avec laquelle on accueille une parole ou une demande. Ainsi Dieu, II Par., VI, 40; VII, 15; Ps. V, 2; XVII (XVI), 1, 6, etc., et quelquefois l'homme, II Esd., VIII, 3, etc., ont l'oreille attentive à la prière. L'oreille qui entend est prise pour l'intelligence qui comprend. Deut., XXIX, 4. De là l'expression fréquente dans le Nouveau Testament : « Entende qui a des oreilles pour entendre. » Matth., XI, 15; XIII, 9, 43; Marc., IV, 9, 23; VII, 16; Luc., VIII, 8; XIV, 35; Apoc., II, 7; III, 6; XIII, 9, etc. Par contre, « fermer les oreilles, » Prov., XXI, 13; Is., XXXIII, 15, comme la vipère sourde ferme les siennes à la voix de l'enchanteur, Ps. LVIII (LVII), 5; « détourner ses oreilles, » Prov., XXVIII, 9; Lam., III, 56; « avoir les oreilles alourdies, » Is., VI, 10; LIX, 1; Zach., VII, 11; Matth., XIII, 15; « avoir des oreilles et ne pas entendre, » Ezech., XII, 2; Marc., VIII, 18; Act., XXVIII, 26, 27; Rom., XI, 8, etc., sont des expressions qui marquent la mauvaise volonté avec laquelle on refuse d'apprendre, de croire ou d'obéir. — 4° Quelques autres locutions bibliques sont empruntées aux fonctions de l'oreille. « L'oreille jalouse entend tout, » Sap., I, 10, ce qui se rapporte à Dieu auquel rien n'échappe. L'oreille qui cherche la sagesse indique un esprit curieux de s'instruire. Prov., XVIII, 15; XXIII, 12. « Obéir à l'audition de l'oreille, » II Reg., XXII, 45; Ps. XVIII (XVII), 45, c'est obéir sur-le-champ. « Ce que l'oreille n'a pas entendu, » c'est-à-dire ce dont l'homme ne peut recevoir même l'idée, c'est le bonheur du ciel. I Cor., II, 9. — Quand on apprend une nouvelle qui jette dans la stupeur, on dit que « les oreilles tintent », I Reg., III, 11; IV Reg., XXI, 12; Jer., XIX, 3, ou en « sont assourdies ». Mich., VII, 16. Sous l'empire d'une violente émotion, le cœur a des mouvements brusques qui refoulent le sang avec violence aux extrémités et produisent des tintements dans les oreilles. L'oreille du méchant entend des bruits effrayants, Job, XV, 21, parce que le remords lui est une cause de menaces et de terreurs. Des « oreilles incirconcises » indiquent la mauvaise disposition du cœur à l'égard de la vérité. Jer., VI, 10; Act., VII, 51. L'oreille ne doit pas se désintéresser du reste du corps, I Cor., XII, 16, c'est-à-dire que le chrétien, en communion avec ses frères, ne doit pas vivre comme s'il n'avait qu'à s'occuper de soi. — Il est dit de Banaïas que David le mit *'al-mišma'tô*, « à son audition. » II Reg., XXIII, 23; I Par., XI, 25, c'est-à-dire en fit son confident, son conseiller. D'après les Septante, il le mit πρὸς τὰς ἀκοὰς αὐτοῦ, « à ses audiences, » et, dans les Paralipomènes, ἐπὶ τὴν πατρίαν αὐτοῦ, « vers sa patrie, » traduction qui suppose un tout autre texte hébreu. D'après la Vulgate, il fit de lui son *auricularius*, son auditeur, le plaça *ad auriculam suam*, « près de son oreille, » ce qui rend bien le texte hébreu. Dans un sens un peu différent, les rois de Perse avaient « beaucoup d'yeux et beaucoup d'oreilles ». On appelait de ce nom des fonctionnaires qui parcouraient les provinces pour en contrôler ou en réformer l'administration. Voir ŒIL, col. 1748; Xénophon, *Cyropæd.*, VIII, 2, 10. — Le mot *'ozén* entre dans la composition de plusieurs noms propres : Azanias, *'ăzanyâh*, « Jéhovah entend, » lévite du temps de Néhémie, II Esd., X, 9; *Azanoth-Thabor*, « oreilles du Thabor, » ville de la tribu de Nephthali, Jos., XIX, 34; voir t. I, col. 1298; Ozni, *'ozni*, « l'homme aux oreilles, » nom d'un fils de Gad, Num., XXVI, 16; et Ozensara, *'uzzên šĕ'ĕrâh*, « oreille de Sara, » fille d'Éphraïm, nom donné à une ville. I Par., VII, 24. H. LESÊTRE.

490. — Orfèvres. D'après Wilkinson, *The Manners and Customs*, t. II, p. 234, fig. 413. — 1 et 2 fabriquent des bijoux, — 3 souffle le feu pour fondre l'or, — 4 et 5 pèsent l'or, — 6. Scribe, — 8 et 9 lavent l'or. A leur droite est le directeur des travaux. Les autres ouvriers à droite préparent l'or avant qu'il soit mis en œuvre.

ORFÈVRE (hébreu : *ṣorêf*, *meṣârêf*, du verbe *ṣâraf*, « fondre et épurer les métaux; » Septante : χρυσοχόος, χρυσουργός, ἀργυροχόος, ἀργυροκόπος, χωνεύων, « fondeur, » πυρωτής; Vulgate : *aurifex*, *argentarius*), ouvrier qui travaille les métaux précieux (fig. 490). —

Après la sortie d'Égypte, dès le séjour au désert, il se trouve déjà parmi les Israélites des ouvriers capables de faire le veau d'or, Exod., XXXII, 4, et les différents objets en or destinés au service du Tabernacle. Exod., XXXVIII, 24-27. Voir BÉSÉLÉEL, t. I, col. 1639. A l'époque des Juges, Michas charge un orfèvre de lui fondre une idole d'argent. Jud., XVII, 4. L'orfèvre dégageait l'argent des scories et en fabriquait un vase. Prov., XXV, 4. Isaïe, III, 18-21, parle en détail des objets de bijouterie dont se paraient les femmes de Jérusalem et qui supposent assez avancé l'art des orfèvres. Ceux-ci sont pris à parti à cause des idoles d'or ou plaquées d'or qu'ils fabriquaient. Is., XL, 19; XLVI, 6; Bar., VI, 45; Sap., XV, 9. Au retour de la captivité, les orfèvres prirent part comme les autres à la reconstruction des murs de Jérusalem. II Esd., III, 8, 30, 31. Malachie, III, 2, 3, compare le Messie futur au fondeur qui épure l'or et l'argent. — A Éphèse, une émeute contre saint Paul fut suscitée par l'orfèvre Démétrius, qui fabriquait de petits temples de Diane en argent. Act., XIX, 24. Voir DIANE, t. II, col. 1408; ARGENT, t. I, col. 945; OR, col. 1836. H. LESÊTRE.

ORFRAIE, oiseau de proie, le même que l'aigle de mer ou pyrargue. Voir AIGLE DE MER, t. I, col. 305. Le nom d'orfraie lui est plus particulièrement donné pendant ses deux premières années, alors que sa queue d'abord noirâtre ne passe pas encore au blanc. Il y a deux sortes d'orfraie, l'*haliaëtus albicilla,* extrêmement rare sur les côtes syriennes, quoique se trouvant parfois dans la Basse-Égypte, et le *pandion haliaëtus,* qui se trouve, bien qu'en petit nombre, dans tous les endroits de la Palestine où il rencontre des conditions favorables à son genre de vie. On le voit près des rivières qui coulent dans le voisinage de la côte, au milieu des rochers du rivage, dans la vallée du Jourdain et autour du lac de Génésareth. C'est l'aigle pêcheur proprement dit; mais il préfère pêcher au bord de la mer. Cf. Tristram, *The natural history of the Bible,* Londres, 1889, p. 183; Wood, *Bible animals,* Londres, 1884, p. 356. H. LESÊTRE.

ORGE (hébreu : *šeʿôrâh;* Septante : κριθή; Vulgate : *hordeum*), une des céréales de Palestine.

I. DESCRIPTION. — De toutes les céréales, c'est celle dont la culture remonte à la plus haute antiquité et qui se trouve encore actuellement la plus répandue à la surface du globe. Elle doit cet avantage à l'extrême rapidité de sa croissance, qui lui permet d'atteindre sa maturité au bout de quelques mois après le semis, se contentant des étés courts du Nord, et pouvant être récoltée avant la saison brûlante du Midi.

Le genre *Hordeum* est caractérisé entre toutes les autres graminées par son épi dont l'axe porte un groupe de trois épillets uniflores sur chacune de ses dents. Dans l'orge sauvage un seul de ces épillets est fertile, et les grains se trouvent ainsi superposés sur deux rangs, d'où le nom de *H. distichum.* Mais la culture a obtenu des races dans lesquelles les épillets collatéraux sont plus ou moins développés, de façon que l'épi porte quatre ou six rangées de grains. Toutes ces orges étaient connues des anciens, mais celle dont la culture a dû précéder les autres, au moins chez les peuples sémitiques, est l'orge à deux rangs, dont le type spontané, décrit par Boissier sous le nom de *H. Ithaburense* (fig. 491), ne se sépare de l'*H. distichum* que par la fragilité du rachis de l'épi, par les glumes ordinairement plus velues et dépassant les glumelles, enfin par les arêtes plus longues atteignant 15 centimètres. Elle habite les régions désertiques de l'Arabie Pétrée, autour du Sinaï, du Thabor, ainsi que les montagnes du Liban. F. HY.

II. EXÉGÈSE. — 1° *Nom et identification.* — En hébreu l'orge se dit *šeʿôrâh,* d'une racine qui signifie « être velu, couvert de poils », par allusion à la longue barbe de son épi. L'identification ne souffre aucune difficulté, les langues sémitiques ayant conservé le même nom : en araméen *seʿârâ', seʿortâ';* en syriaque *seʿorto';* en arabe *šaʿir,* et les versions, comme les Septante et la Vulgate, rendant toujours le mot hébreu par κριθή et *hordeum.* I. Löw, *Aramäische Pflanzennamen,* in-8°, Leipzig, 1881, p. 277. D'ailleurs le contexte des passages où se rencontre le mot *šeʿôrâh* demande cette signification. Le pluriel *šeʿorîm* se dit des grains d'orge. Ils sont également désignés quelquefois par le collectif hébreu *bar,* le grain séparé de la paille, terme il est vrai qui convient aussi et plus souvent au grain de blé. Il y

491. — *Hordeum Ithaburense.*

a lieu de remarquer qu'en persan le mot *bâr* désigne l'orge. Cf. le cymrique *barlys* c'est-à-dire « herbe-bar », et l'anglais *barley* pour l'orge. A. Pictet, *Les origines indo-européennes,* 2e édit., Paris, s. d., t. I, p. 335. Sous le terme général *dâgân,* les céréales, l'orge se trouve parfois comprise, cf. t. II, col. 437.

2° *Pays bibliques producteurs de l'orge.* — 1. La première mention, qui est faite de l'orge dans la Sainte Écriture, se rapporte à l'Égypte. C'est au sujet de la septième plaie. Exod., IX, 31. Un terrible orage accompagné de grêle ravagea la vallée du Nil et détruisit les récoltes d'orge et de lin. On était à la saison où l'orge monte en épis, c'est-à-dire au mois de mars. Les conséquences du fléau durent être considérables l'orge étant abondamment cultivée dans toute l'Égypte. C'est encore la céréale la plus répandue dans ce pays. P. S. Girard, *Mémoire sur l'agriculture, l'industrie et le commerce de l'Égypte,* dans la *Description de l'Égypte; État moderne,* t. II, Paris, 1812, p. 525. Dans des tombeaux de la XIIe dynastie, et même dans des sépultures con-

temporaines des pyramides ont été trouvés des grains et des pains d'orge. V. Loret, *La Flore pharaonique*, 2e édit., Paris, 1892, p. 23. Les espèces ainsi découvertes sont l'*Hordeum vulgare* et l'*H. hexastichum*. Le nom égyptien de l'orge n'est pas *bôti*, comme l'ont cru quelques égyptologues (c'est le nom de l'épeautre ou du doura), mais bien *ati*, , devenu ϊωτ en copte. D'après Hérodote, II, 36, 77, les anciens Égyptiens se gardaient de manger du pain d'orge ou de blé, mais se nourrissaient d'épeautre. Athénée, III, 29, Diodore de Sicile, I, 14, disent le contraire, et d'après ce dernier, I, 34, nous savons que les habitants de la vallée du Nil n'avaient aucune répugnance pour la boisson fermentée faite avec de l'orge. Du reste les peintures funéraires témoignent contre Hérodote (t. I, col. 1815). La remarque de cet historien pourrait bien ne s'appliquer qu'à certaines provinces où la défense tiendrait à des pratiques superstitieuses et à la consécration de ces céréales à quelque divinité.

2. La Bible fait également allusion à l'orge de Babylonie c'est sur les bords du fleuve Kebar que le prophète Ézéchiel, IV, 9, reçoit l'ordre de mélanger à du blé une certaine quantité d'orge, de fèves, de lentilles, de millet et d'épeautre, cinq espèces de grains de nature inférieure, dont plusieurs ne servent à faire du pain que dans les cas de détresse. Plus loin, XIII, 19, Jéhovah reproche aux faux prophètes de l'avoir déshonoré auprès de son peuple pour une poignée d'orge. Si l'on en croit Hérodote, I, 193, les rives du Tigre et de l'Euphrate étaient extraordinairement fertiles en blé et en orge, qui y atteignaient des dimensions considérables. Cf. t. I, col. 1814. D'après plusieurs explorateurs modernes, Hérodote n'aurait pas exagéré. Car on voit en ces régions jusqu'à 30 et 40 épis naître d'un seul grain d'orge. Delattre, *Travaux hydrauliques en Babylonie*, dans la *Revue des questions scientifiques*, Bruxelles, 20 octobre 1888, p. 451.

3. La Palestine est célébrée comme une terre féconde en blé et en orge. Deut., VIII, 8. Elle produisait des céréales en abondance, *rôb dâgân*. Gen., XXVII, 28, 37. Ce terme général qui revient fréquemment, convient à l'orge aussi bien qu'au blé. Cf. t. I, col. 1815. Fréquemment aussi le nom spécial de l'orge *śe'orâh* est mentionné dans les textes. Quand Ruth s'en va glaner dans les champs de Booz, c'est de l'orge qu'elle ramasse. Ruth, I, 22; II, 17, 23; III, 2, 15. Absalom envoie mettre le feu dans le champ d'orge de Joab situé à côté du sien. II Reg., XIV, 30. Élisée annonce qu'après la levée du siège de Samarie par les Syriens, les Israélites qui avaient tant souffert de la famine auront deux *se'ah* d'orge pour un sicle. IV Reg., VII, 1.

Dans un champ d'orge, à Phésdomim, Éléazar, un des trois chefs des *gibborim* battit les Philistins. I Par., XI, 13. Pour la nourriture des ouvriers d'Hi am employés à couper le bois destiné aux constructions d Salomon, celui-ci faisait donner vingt mille *cors* d'orge et autant de froment. II Par., II, 10. Après la défaite des Ammonites, Joatham leur impose en tribut dix mille *cors* d'orge, II Par., XXVII, 5. Maintenant encore, même sous la domination musulmane, « la Palestine offre quantité de plaines fertiles en blé, en orge, en doura, etc., là où les bras ne manquent point à l'agriculture. » A. J. Delattre, *Le sol en Égypte et en Palestine*, dans les *Études religieuses* des Jésuites, nov. 1892, p. 403. On peut juger de ce qu'elle devait produire lorsqu'elle était soigneusement cultivée par une popul. tion nombreuse. Mais des fléaux comme celui des sauterelles pouvaient anéantir en un instant la plus belle récolte. Joel, I, 11.

3° *Semailles et moissons*. — 1. Dans la vallée du Nil on semait l'orge en novembre, avec quelques jours de différence en plus ou en moins suivant les régions. P. S. Girard, *Mémoire sur l'agriculture*, dans *Description de l'Égypte. État moderne*, t. II, Paris, 1812, p. 525. C'est à peu près à la même époque en Palestine, un mois avant le blé. Talmud de Babylone, *Berakoth*, 18 2. L'orge est semé soit à la volée, soit avec soin par rangées en distançant les grains. Is., XXVIII, 25. La moisson se faisait dès le premier mois de l'année : elle s'ouvrait par une cérémonie le 16 Nisan ou deuxième jour de la Pâque. Au premier soir du 16 Nisan, à la manière juive de compter, aussitôt après le coucher du soleil, on fauchait une gerbe d'orge dans un champ voisin de Jérusalem, et le 16 au matin on l'offrait dans le temple comme prémices de la moisson de l'année. Lev., XXIII, 10-12. L'époque régulière de la moisson servait de date : « Au temps de la moisson des orges. » Ruth, I, 22; II, 23; II Reg., XXI, 9; Judith, VIII, 2.

2. La moisson de l'orge se faisait comme celle du blé, t. I, col. 1817. On coupait l'orge à la faucille et on la mettait en gerbes. Le mari de Judith, Manassès surveillait les moissonneurs qui liaient les gerbes dans les champs. Judith, VIII, 2. On fait allusion au battage et au vannage de l'orge. Ruth., II, 17; III, 2. La récolte était ensuite renfermée dans des greniers; on avait aussi la coutume de cacher l'orge dans des fosses creusées au milieu des champs. Jer., XLI, 8. P. S. Girard, *Mémoire sur l'agriculture*, dans la *Description de l'Égypte, État moderne*, t. II, p. 525.

4° *Usages domestiques et oblations*. — Le pain d'orge est un des plus anciens aliments, observe Pline, *H. N.*, XVIII, 14. Les hébreux en faisaient usage, comme en témoignent plusieurs textes de l'Écriture. Ainsi on apporte à David dans sa fuite de l'orge en nature ou en farine. II Reg., XVII, 28. Durant la famine on apporte à Élisée vingt pains d'orge et des épis dans un sac. IV Reg., IV, 43. Salomon fournissait du blé et de l'orge aux serviteurs du roi Hiram qui travaillaient pour lui. II Par., II, 15. Les pains multipliés par Jésus-Christ pour les cinq mille hommes qui l'avaient suivi au désert étaient cinq pains d'orge. Joa., VI, 9. On mangeait l'orge comme le blé sous plusieurs formes. Ou bien on grillait les grains au feu et on les mangeait sans autre accommodement, Lev., II, 14; IV Reg., IV, 43; ou bien on les réduisait en farine qu'on appelle *qémaḥ śe'ôrîm*. Num., V, 15. (Le mot *qémaḥ* employé seul, sans détermination spéciale, se dit de la farine de froment.) Et la farine pétrie et cuite au four donnait le pain d'orge, pain qui n'était pas très estimé, et était la nourriture des pauvres ou du temps de détresse. L'orge est évaluée deux fois moins que le blé, IV Reg., VII, 1, 16, 18, et trois fois moins dans l'Apocalypse, VI, 6. Jud., VII, 13; IV Reg., IV, 42; Ezech., IV, 9; XIII, 19; Joa., VI, 13. On l'employait surtout pour la nourriture des animaux. Les intendants de Salomon faisaient venir l'orge et la paille pour les chevaux de trait et de course. IV Reg., IV, 28. C'est la nourriture habituelle des chevaux en Palestine, en Égypte et en général en Orient où l'on ne cultive pas l'avoine. Aussi les Rabbins appellent-ils l'orge la nourriture des bêtes. *Mischna Pesach.*, 3. Cf. Pline, *H. N.*, XVIII, 14. C'est à cause de l'infériorité de cette céréale, qu'au lieu de l'oblation ordinaire de fleur de farine de blé, on ne devait offrir pour la femme soupçonnée d'adultère que de la farine d'orge. Num., V, 15. Pour racheter un champ consacré à Dieu, si l'on voulait payer le prix en argent, on faisait l'estimation d'après la quantité de grain nécessaire pour l'ensemencer, à raison de cinquante sicles d'argent pour un *ḥomer* d'orge. Lev., XXVII, 16. D'après Ezech., XLV, 13, dans le temple à venir, au sujet des offrandes à prélever, pour un *ḥomer* d'orge on devait prendre le sixième d'un épha. Cf. O. Celsius, *Hierobotanicon*, in-8°, Amsterdam, 1748, t. II, p. 239-247. E. Levesque.

ORGUEIL (hébreu : *gê'âh, ga'ăvâh, gâ'ôn, gê'ûṭ, gôbah, gabhûṭ, gêvâh, zâdôn, mârôm, 'ébrâh, rahab,*

šaḥaṣ; chaldéen : *gêvâh;* Septante : ὑπερηφανία, ὕβρις, ἀλαμία; Vulgate : *superbia, arrogantia, jactantia*), sentiment exagéré de sa propre valeur. Les douze noms qui servent à désigner ce vice en hébreu indiquent que, chez les Israélites, l'orgueil comportait beaucoup de nuances et de formes différentes. La Sainte Écriture parle fréquemment de l'orgueil et des châtiments qui l'attendent. — 1° *Ses caractères.* 1. L'orgueil est naturel à l'homme. II Tim., III, 2. Il est au-dedans du cœur, Marc., VII, 22, et constitue l'une des trois concupiscences. I Joa., II, 16. Il commence à se manifester quand on se détourne de Dieu et qu'on commet le péché. Eccli., X, 14, 15. Chez le méchant, il s'élève jusqu'aux nues. Job, XX, 6; II Thes., II, 4. — 2. Il est souvent joint à la sottise, Prov., XIV, 3, à l'incrédulité, I Tim., VI, 4, à l'insouciance, Eccli., XXXII, 22, et surtout à la méchanceté. Ps. XXXI (XXX), 19; CXIX (CXVIII), 51; CXXIII (CXXII), 4; Prov., XXI, 24; I Mach., II, 47, 49. Job, XXXV, 12, mentionne l'orgueilleuse tyrannie du méchant, pour qui l'orgueil est une parure et la violence un vêtement, Ps. LXXIII (LXXII), 6, et qui, comme la perdrix enfermée dans une cage pour attirer les autres oiseaux, travaille à faire tomber les autres dans le mal. Eccli., XI, 32. Pendant que le méchant s'enorgueillit ainsi, le malheureux se consume. Ps. X, 2. — 2° *Ses conséquences.* L'orgueil entraîne après lui l'ignominie, Prov., XI, 2; l'humiliation, Prov., XXIX, 23; des querelles, Prov., XIII, 10, qui font couler le sang, Eccli., XXVII, 16, et la ruine. Prov., XVI, 18. Cette ruine s'étend à l'autre vie et fait dire aux méchants : « A quoi nous a servi l'orgueil? » Sap., V, 8. Ils sont ainsi pris dans leur propre orgueil. Ps. LIX (LVIII), 13. — 3° *Haine de Dieu pour l'orgueil.* Cette haine est souvent affirmée soit de la sagesse, Prov., VIII, 13; Eccli., XV, 7, soit de Dieu lui-même. IV Reg., XIX, 28; Is., XXXVII, 29; Judith, IX, 16; Ps. CI (C), 5; Prov., XVI, 5; Eccli., X, 7; XVI, 9; Am., VI, 8; Rom., I, 30. Il est dit dans les Proverbes, III, 34, que Dieu « se moque des moqueurs et donne sa grâce aux humbles ». En reproduisant ce verset d'après les Septante, saint Jacques, IV, 6, et saint Pierre, I, V, 5, disent que « Dieu résiste aux orgueilleux ». — 4° *La vengeance divine.* 1. Elle est fréquemment appelée contre les ennemis orgueilleux. Ps. LXXIV (LXXIII), 23; XCIV (XCIII), 2; CXIX (CXVIII), 78, 122; Eccli., LI, 14; Judith, VI, 15; VIII, 17; IX, 12; XIII, 28; II Mach., I, 28; etc. — 2. Dieu porte la peine de mort contre celui qui, par orgueil, n'écoute pas le prêtre. Deut., XVII, 12, 13. Il menace les orgueilleux, Ps. CXIX (CXVIII), 21; Is., XIII, 11; leur annonce son jugement futur, Eccli., XXI, 5; les punit sévèrement, Ps. XXXI (XXX), 24; renverse leur maison, Prov., XV, 25; les abaisse à son jour, Is., II, 12; Dan., IV, 34; Matth., XXIII, 12; Luc., XIV, 11; XVIII, 14; et les disperse. Luc., I, 51. — 3. La vengeance divine éclate en particulier contre l'orgueil d'Israël rebelle, Lev., XXVI, 19; d'Ephraïm, Is., XXXIII, 1, 3; Ose., VII, 10; de Juda et de Jérusalem, Jer., XIII, 9, 17; Ezech., VII, 10, 24; XVI, 56; XXIV, 21; XXXIII, 28; de Sodome, Ezech., XVI, 49; de Tyr, Is., XXIII, 9; de Moab, Is., XVI, 6; Jer., XLVIII, 29; de Moab et d'Ammon, Soph., II, 10; d'Édom, Abd., 3; des Chaldéens, Is., XIII, 11; de l'Égypte, sur le secours de laquelle on a tort de compter, Is., XXX, 7; Ezech., XXX, 6, 18; XXXII, 12; des Philistins, Zach., IX, 6; de l'Assyrie, Zach., X, 11; des Syriens, I Mach., III, 20; d'Antiochus qui, dans l'enivrement de son cœur, s'imaginait pouvoir rendre navigable la terre ferme et faire marcher sur la mer. II Mach., V, 21; VII, 36; IX, 7, 8; de Capharnaüm, Matth., XI, 23; de la grande Babylone. Apoc., XVIII, 7, 8. Cf. Is., XIV, 13-15. — 5° *Fuite de l'orgueil.* L'orgueil n'est pas fait pour l'homme, Eccli., X, 22, puisque celui-ci n'est que terre et poussière. Eccli., X, 9; cf. XXV, 4. Éliu pense que Dieu éprouve l'homme précisément pour le retirer de l'orgueil. Job, XXXIII, 17. Tobie, IV, 14, recommande de ne céder à l'orgueil ni dans son cœur ni dans ses paroles. Il faut éviter la compagnie des orgueilleux, car, en les fréquentant, on leur devient semblable. Eccli., XIII, 1. Les ministres de l'Église doivent surtout être exempts d'orgueil. I Tim., III, 6; Tit., I, 7. Voir HUMILITÉ, t. III, col. 777. H. LESÊTRE.

1. ORIENT (hébreu : *'ûr,* de *'ôr,* « lumière, » le côté d'où vient la lumière à la suite de la nuit; *môṣâ',* « sortie, » et *mizrâḥ,* « sortie du soleil; » *qâdîm,* « ce qui est devant; » *lifnê,* « ce qui est en face, » et surtout *qêdêm;* Septante : ἀνατολή, souvent employé au pluriel ἀνατολαί, ἔξοδος; Vulgate : *ortus solis, oriens*), partie de l'horizon du côté de laquelle le soleil se lève. — Pour s'orienter, les Israélites se tournaient du côté du soleil levant, d'où les expressions, *qâdîm,* « ce qui est devant soi, » Ezech., XLVII, 18; XLVIII, 1; *lifnê,* « en face, » Gen., XXIII, 17; *'al penê,* « vis-à-vis, » Gen., XVI, 12; XXV, 18, etc., pour désigner l'orient; *'aḥôr,* « par derrière, » Job, XXIII, 7, 8; Is., IX, 11, pour désigner l'occident; *šem'ol,* « à gauche, » Gen., XIV, 15; Job, XXIII, 9, pour désigner le nord. Comme la lumière du soleil apparaît d'abord à l'orient, celui-ci est appelé *'ûr* (Vulgate : *in doctrinis*), par opposition aux « îles de la mer », qui indiquent l'occident. Is., XXIV, 15. Le lever du soleil et son coucher, c'est-à-dire l'orient et l'occident, marquent les deux extrémités de l'horizon et figurent des choses très éloignées l'une de l'autre. Gen., XXVIII, 14; Ps. XIX (XVIII), 7; CIII (CII), 12; CXIII (CXII), 3; Is., XLIII, 5; Zach., VIII, 7; Bar., IV, 37; Matth., VIII, 11; Luc., XIX, 29. Les « fils de l'Orient », *benê qêdêm,* υἱοὶ τῶν ἀνατολῶν, υἱοὶ Κεδέμ, *orientales, filii orientis,* sont les peuples qui, par rapport aux Israélites, se trouvaient à l'orient, et particulièrement les Arabes. Job, I, 3; Jer., XLIX, 28, etc. Les Mages venaient d'orient, c'est-à-dire de Perse et de Médie. Matth., II, 1. Voir MAGES, col. 546. La mer orientale est la mer Morte. Jos., II, 20; Zach., XIV, 8. — Deux fois, dans Zacharie, III, 8; VI, 12, le Messie est caractérisé par le nom de *ṣêmaḥ,* « germe, » le rejeton par excellence de David. Les versions traduisent par ἀνατολή, *oriens,* « orient, » en prenant le mot hébreu dans le sens de petite plante qui commence à apparaître. Zacharie, père de Jean-Baptiste, appelle le Sauveur ἀνατολή, *oriens,* Luc., I, 78, le comparant ainsi au soleil qui apparaît à l'orient pour illuminer la terre.

H. LESÊTRE.

2. ORIENT (hébreu : *ṣêmaḥ,* « germe, rejeton; » Septante : ἀνατολή), nom donné par la Vulgate au Messie futur, dans la traduction de Zacharie, III, 8; VI, 12. Cf. Luc., I, 78. Voir GERME, t. III, col. 212.

ORIENTAUX (hébreu : *benê-Qêdêm,* « les fils de l'Orient : » Septante : γῆ ἀνατολῶν, Gen., XXIX, 1; οἱ υἱοὶ ἀνατολῶν, Jud., VI, 3, 33; VII, 12; οἱ ἀφ' ἡλίου ἀνατολῶν, Job, I, 3, et Is., XI, 14; οἱ υἱοὶ Κεδέμ, Jer., XLIX, 28, et Ezech., XXV, 4, 10; ἀρχαῖοι ἀνθρώποι, III Reg., IV, 30 (hébreu, V, 10); Vulgate : *Orientales,* généralement; *filii orientis,* Is., XI, 14; Jer., XLIX, 28; Ezech., XXV, 10; *filii orientales,* XXV, 4), nom donné aux nomades vivant à l'orient du pays de Chanaan.

I. DONNÉES BIBLIQUES. — 1° *Indications géographiques et ethnographiques.* — D'après son acception ordinaire, l'Orient, *Qêdêm,* embrassant en général toutes les contrées situées à l'orient du pays habité par les Israélites, le nom d'« Orientaux » devrait de même désigner indistinctement tous les peuples de ces contrées, et il gardait sans doute cette signification dans l'usage; toutefois, dans le langage des auteurs et des personnages bibliques, « les fils de l'Orient » et « le pays d'Orient », *'érêṣ-Qêdêm,* a une signification beaucoup plus restreinte. Quand Abraham voulant séparer les fils d'Agar et de Cétura de son fils Isaac auquel il

réservait l'héritage de la Terre Promise, en leur remettant une part de ses troupeaux et de ses autres richesses, Gen., XXV, 6, et les envoyait à la terre d'Orient, il ne leur désignait sans doute pas d'autre pays que celui où l'histoire montrera constamment les descendants d'Ismaël et les diverses tribus descendues ou nommées des enfants de ces deux femmes du patriarche, la région où n'ont cessé de se tenir les nomades communément sémites, à l'est du pays de Chanaan. Le territoire le plus éloigné où la Bible nous fait voir « les fils de l'Orient » est le district mésopotamien de Paddan-Aram, au nord-est de Chanaan, sur la rive gauche de l'Euphrate, où s'était développée la descendance d'Aram et où se trouvait la famille de Nachor, frère d'Abraham :

492. — Bédouin oriental.
D'après une photographie de M. L. Heidet.

c'est là « la terre des fils d'Orient », *'éréṣ benê-Qédém,* où vécut Jacob, quand il fut obligé de s'éloigner de Chanaan, pour se soustraire au ressentiment de son frère Ésaü. Gen., XXIX, 1. On retrouve les fils de l'Orient descendants d'Aram avec Job, le plus grand parmi tous les *benê-Qédém,* dans la terre de Hus, Job, I, 3.

2° *Caractère des Orientaux.* — Les auteurs sacrés ne semblent pas attacher au nom *benê-Qédém* uniquement la signification d' « habitants de la région orientale », en rangeant parmi eux les Amalécites et les Madianites qui habitaient au sud du pays d'Israël, ils indiquent qu'ils lui attribuent un sens plus étendu. Ont-ils entendu dire aussi « le peuple ancien », signification comportée par l'étymologie du nom et à cause de leur antiquité relative et à cause de leur genre de vie qui paraît celui des peuples primitifs? Rien dans l'Écriture ne l'indique positivement. Ce qui est certain c'est que le *bén-Qédém* est, parmi les fils d'Adam, un homme de caractère et de mœurs spéciales : c'est l'habitant du désert adonné à la vie pastorale, vivant sous la tente qu'il transporte à son gré, se servant dans ses voyages et ses courses, ses guerres et ses razzias qui sont une partie de sa vie, du chameau pour monture, et toujours armé de l'arc, en un mot, c'est le nomade scénite des écrivains classiques, le Bédouin d'aujourd'hui, dont l'appellation plurielle et collective est *el-'Arab,* « les Arabes, » le même nom qui dans la Bible est le synonyme le plus ordinaire, le plus général de *benê-Qédém.* Cf. Gen., XVI, 12, XXXVII, 25; Exod., II, 16-17; III, 1; Num., XXXI, 9; Jud., VI, 5; VIII, 11, 21; I Reg., XV, 15; I Par., V, 10; XXVII, 30; II Par., XVII, 11; XXI, 16, XXII, 1; Job, I, 3; Cant., I, 4; Is., XIII, 20; XXI, 13, 17; LX, 6; Jer., XXV, 23-24; XLVIII, 28-29; Ezech., XXVII, 21. Voir ARABE, t. I, col. 828.

II. GÉOGRAPHIE. — *Étendue et limites de la terre des benê-Qédém.* — Le pays des Orientaux, d'après les indications précédentes, comprenait toute la contrée s'étendant depuis Harran et la Mésopotamie, jusqu'à et y compris le pays des Madianites au sud, situé sur le rivage de la mer Rouge, et depuis le désert de Sur et les pays de Galaad et de Basan à l'ouest, jusqu'à l'Euphrate à l'est. Ce fleuve qui paraît être la frontière la mieux déterminée de ce territoire, ne l'est cependant pas en tant que limite précise et extrême, puisque les *bénê-Qédém* occupent la Mésopotamie sur la rive gauche ou orientale, au moins dans la partie la plus septentrionale. S'il était possible d'assigner des bornes fixes à la

493. — Bédouin oriental.
D'après une photographie de M. L. Heidet.

Mésopotamie, aucune indication certaine ne le permettrait pour la partie de la rive droite. Au sud, faut-il considérer le Néged actuel comme contrée laissée aux tribus orientales ou déjà comme district de la terre de *Kuš* ou d'Éthiopie? Le nom de *Hénathia* que l'on trouve aujourd'hui attaché à une région du Néged et qui rappelle celui d'Hénoch, petit-fils de Céthura, permet du moins d'attribuer la partie septentrionale de ce district aux fils de l'Orient. La frontière occidentale dut être d'une constante mobilité; le désert de Sur qui marque de ce côté la limite du territoire occupé par les fils d'Ismaël, se trouva possédé tantôt par des peuplades recensées parmi les *benê-Qédém,* comme les Amalécites, tantôt par d'autres qui en paraissent exclues. Si nous les trouvons, avec les Madianites, dans les pays de Moab et de Séhon, l'occupation de cette dernière contrée par les Israélites les fera reculer plus à l'orient. Il en sera de même au pays de Basan et sans doute sur tout le périmètre de la terre des *benê-Qédém,* quand les populations qui les entourent sont assez fortes pour leur faire respecter les bornes qu'elles se sont posées. Quand au contraire elles sont affaiblies, les *benê-Qédém* les débordent soit pour occuper simultanément les terres limitrophes dans lesquelles ils s'avancent plus ou moins soit pour en faire leur domaine exclusif, comme il est arrivé pour tout le pays de Galaad, la vallée même du Jourdain et aux régions au sud d'Hébron, à la captivité de Babylone et depuis les croisades jusqu'à nos jours. La plus grande partie des contrées où nous voyons circuler les *bénê-Qédém* peut cependant être considérée comme leur terre propre, elle demeure dès les

temps les plus reculés en leur constante possession.

C'est la partie désignée simplement dans les Livres Saints sous les noms de « désert ». Cf. Jos., I, 4; I Par., V, 9; II Par., VIII, 4; Judith II, 13 (grec, 23); Job, I, 19; Jer., XXVII, 24. Cette contrée les Grecs et les Romains l'appelèrent « l'Arabie déserte » et elle est connue aujourd'hui sous celui de *Ḥamâd* ou de *Badiêt eš-Šâm*, « le désert de Syrie, » auquel il faut ajouter la région désignée du nom de *Sammar* avec la partie septentrionale du *Nedjed*, s'étendant environ du 26° degré de latitude nord au 36° degré et du 36° de longitude orientale de Paris au 48°, ou d'Alep au Hedjâz et au Nedjed, et du chemin du pèlerinage musulman de Damas à la Mecque jusqu'à l'Euphrate et aux abords du golfe Persique. Ce territoire embrasse un espace à peu près double de celui de la France et de près d'un million de kilomètres carrés de superficie.

III. Relations des *Bene-Qêdêm* avec les Israélites. — Abraham et Jacob, dans leur voyage de Mésopotamie à Chanaan, durent traverser une grande partie de la terre des *benê-Qêdêm*. Ces patriarches, pasteurs et nomades vivant sous la tente, avec leurs chameaux et leurs troupeaux, ils durent être considérés comme des frères à la recherche de pâturages. Cf. Gen., XII, XXIV, XXXI. — Moïse fuyant de l'Égypte fut bien accueilli par le prêtre pasteur de Madian. Exod., II, 15-21; XVIII; Num., X, 29-32; I Reg., XV, 6. — Les Amalécites avaient inauguré contre Israël les hostilités qui devaient être l'état presque constant entre le peuple de Dieu et les tribus du désert, en attaquant la caravane des fils d'Israël se dirigeant vers le Sinaï. Exod., XVII, 8, 16; Deut., XXV, 17-19. La même tribu, avec les Madianites, est à la tête de tous les *benê-Qêdem*, dans la campagne d'incursion qu'ils poursuivent pendant sept années sur le territoire d'Israël, jusqu'à ce que Gédéon, suscité par l'Ange de Dieu, y mette fin par l'extermination des guerriers orientaux. Jud., VI-VIII. Voir Gédéon, t. III, col. 146. La première expédition de Saül, après avoir brisé l'orgueil des Philistins à Machmas, fut de se porter au désert entre Hévila et Sur, pour y exercer la vengeance du Seigneur et y poursuivre Amalec jusqu'à l'extermination. I Reg., XV. Vers la même époque, les Israélites de la Transjordane attaqués par les tribus de l'est, les Agaréens, les Ituréens, Naphis et Nadab, s'unissent pour marcher contre eux. Ils les vainquirent, en firent un terrible carnage, s'emparèrent de tous leurs troupeaux et des personnes qui restaient et s'établirent à leur place dans toute la partie du désert qui est en face de Galaad. Ils en jouirent ainsi jusqu'à leur déportation en Assyrie, au temps d'Achaz, roi de Juda. I Par., V, 8-22. David, en soumettant tous les pays jusqu'à l'Euphrate, II Reg., VIII, 12, 14, et I Par., XVIII, 3, 11-13, comprit dans son empire la terre des *benê-Qêdem*. Amalec et Édom sont spécialement inscrits, *ibid.*, parmi les peuples tributaires, ou les pays où le roi établit des garnisons. Les meilleures relations s'établirent entre les fils de l'Orient et le successeur de David, leur suzerain. Leurs rois lui apportaient en abondance l'or et l'argent. III Reg., IV, 30 (hébreu, V, 10), 34; X, 1, 15; cf. IV, 24 (hébreu, V, 4); II Par., IX, 1, 14; Eccli., XLVII, 17-18. — Aujourd'hui encore Salomon est souvent le sujet des entretiens des fils du désert et l'objet de leur admiration. — On les trouve ensuite soumis au roi Josaphat à qui ils servent un tribu en nature de 700 béliers et autant de boucs. II Par., XVII, 11. Cette déférence était sans doute particulière à quelques tribus du sud et transitoire, car les Orientaux n'avaient pas dû négliger l'occasion du schisme entre Israël et Juda, pour reprendre leur indépendance. De fait, on les voit ordinairement disposés à continuer leurs incursions sur le territoire de leurs voisins, comme au temps des Juges, ou alliés à leurs ennemis. Ps. LXXXII, 6-8; IV Reg., XXIV, 2; II Par., XX, 10; XXI, 16-17; XXII, 1; XXVI, 7; II Esd., II, 19; IV, 1-8; VI, 1-16; I Mach., V, 39; XII, 31.

Judas Machabée ayant rencontré, près de Jamnia, un groupe de cinq mille nomades, Νομάδες, avec cinq cents cavaliers, alliés des Gréco-Syriens, et les ayant battus, ils implorèrent la commisération du héros et lui demandèrent de faire alliance avec lui, s'engageant à lui payer un tribut en bétail et à lui prêter leur concours. Considérant les avantages qu'il pouvait retirer d'eux, Judas accepta la proposition; l'alliance fut conclue et les nomades retournèrent à leurs campements. II Mach., XII, 10-12.

IV. Les Orientaux dans les prophètes. — En portant leurs regards sur les peuples entourant la terre d'Israël, les prophètes ne pouvaient manquer de les arrêter sur les fils de l'Orient. Leurs prophéties concernant les habitants du désert semblent avoir en vue deux périodes : la période contemporaine ou voisine et les temps messianiques. Les prophéties d'Isaïe regardant Duma, XXI, 11-12, celle contre l'Arabie, *ibid.*, 13-17, où sont visées spécialement les tribus de Dadan, Théma (hébreu) et Cédar, paraissent faire allusion aux attaques que ces groupes eurent à subir de la part des Assyriens. Le livre de Judith mentionne brièvement quelques-unes de ces attaques, I, 8; II, 13; III, 14. Jérémie reprend les mêmes prédictions, mais pour la partie qui sera accomplie par les Chaldéens et Nabuchodonosor. Il s'adresse aussi à Dadan et à Théma et il leur adjoint Buz et tous ceux qui ont la chevelure coupée en rond, à tous les rois des Arabes et de l'Arabie et à tous ceux qui habitent le désert, XXV, 23-24; cf. IX, 26. « Pour Cédar et le royaume de Hazor, » le prophète a une mention spéciale, XLIX, 28-33.

Les documents assyriens et l'histoire depuis le IXe siècle au VIe avant Jésus-Christ, sont en quelque sorte le commentaire de ces prophéties. Voir Arabie, *Histoire*, 2° et 3°, t. I, col. 864-866, Cédar, t. II, col. 359-360; Dadan, col. 1203; Asor 5, t. I, col. 1110, et Théma. Ézéchiel présente, XXVII, 15, 20, 22, les fils de Dadan, Cédar et toute l'Arabie en pleine prospérité dans leur commerce avec Tyr, et sa prophétie annonce le développement territorial des fils de l'Orient, qui seront l'instrument de Dieu contre Ammon et Moab, Séir ou Édom. Ezech., XXV, 1-11. Voir Ammonites, t. I, col. 498; Moab, col. 1171-1177; Nabuthéens, col. 1446.

V. Bibliographie. — Maçoudi, *Les prairies d'or*, arabe et français, édit. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, 8 in-8°, Paris, 1861-1864, t. I, ch. XXXVII-XXXVIII; t. III, p. 78-114; Ed-Dimišqy, *Cosmographie*, édit. M. A. F. Mehrer, in-4°, Saint-Pétersbourg, 1866, l. IX, p. 246-255; S. O. Kley, *The history of the Saracens*, 3e édit., 2 in-4°, Cambridge, 1754; Gust. Le Bon, *La civilisation des Arabes*, in-4°, Paris, 1884; Élisée Reclus, *Nouvelle géographie universelle*, t. IX, *L'Asie antérieure*, c. VI, *Arabie*, Paris, 1884, p. 827-928, et les ouvrages indiqués à Arabe, t. I, col. 835.

L. Heidet.

ORIGÈNE (Ὠριγένης). Par le nombre et l'importance de ses écrits, par l'impulsion qu'il donna à la science biblique, comme chef du Didascalée d'abord puis de l'école de Césarée, par l'influence prodigieuse qu'il exerça sur les écrivains ecclésiastiques des âges suivants et aussi par les controverses dont il fut l'objet, Origène occupe une place unique dans l'histoire de l'exégèse. Nous n'avons à parler ici que de l'exégète. Il ne sera donc question, si ce n'est en passant, ni du théologien, ni de l'apologiste, ni du prédicateur, ni du critique. Voir Hexaples, t. III, col. 689-701.

I. Biographie sommaire et chronologie des œuvres. — *1. Origène a Alexandrie.* — 1° *Points de repère.* — La source principale pour la biographie d'Origène est le sixième livre de l'*Histoire* d'Eusèbe, t. XX, col. 521-601. Celui-ci, avec la collaboration de saint Pamphile, avait composé en six livres l'*Apologie* de son héros; il avait réuni plus de cent de ses lettres et il possédait à Cé-

sarée ses écrits autographes, munis d'annotations précieuses de sa propre main. Il était donc très bien informé et le soupçon de partialité dont il peut être l'objet porte sur les appréciations et non sur la suite ou la date des faits eux-mêmes. Les renseignements complémentaires fournis par saint Jérôme, saint Épiphane, Rufin, Photius et autres, quelque intéressants qu'ils puissent être, ont beaucoup moins d'importance et dérivent probablement en majeure partie de l'*Apologie*. — Des témoignages concordants nous permettent de fixer la naissance d'Origène à l'année 185 (ou 186), sa mort à l'année 253 (ou 254) et son départ définitif d'Alexandrie à l'année 231. Au moment où il devint orphelin par le martyre de Léonide, la dixième année de Septime-Sévère (commencée le 2 juin 202), il était « très jeune, tout enfant, n'ayant pas plus de dix-sept ans ». Eusèbe, *H. E.*, VI, 1 et 2. Il mourut à Tyr, sous Gallus, âgé de soixante-neuf ans révolus. Eusèbe, *H. E.*, VII, I. Il y a là un léger désaccord : Gallus fut tué en 253 et les *soixante-neuf ans révolus* d'Origène, même en le faisant naître en 185, nous mèneraient en 254. Cette dernière date est à préférer, car il est probable qu'Eusèbe a fait plus d'attention à l'âge exact de son héros qu'à l'année précise où il est mort. Quant au départ d'Alexandrie il eut lieu la dixième année d'Alexandre Sévère et peu de temps avant la mort du patriarche Démétrius, Eusèbe, *H. E.*, VI, III, 6, c'est-à-dire en 231.

2° *Les maîtres d'Origène.* — Le premier fut Léonide son père qui, non content de lui enseigner les belles-lettres, lui faisait chaque jour apprendre par cœur et réciter des passage de l'Écriture. Il est certain que l'enfant suivit les leçons de catéchèse de Clément, mais seulement jusqu'à la persécution de 202, époque à laquelle Clément quitta Alexandrie pour n'y plus revenir. Au contraire il est douteux qu'il ait jamais entendu Pantène, bien que ce dernier soit rentré, dit-on, à Alexandrie après ses missions parmi les Indiens. Cependant la lettre d'Alexandre de Jérusalem à Origène où il lui rappelle qu'il doit à Pantène et à Clément de l'avoir connu, favorise cette hypothèse, Eusèbe, *H. E.*, VI, 14. Porphyre dit qu'Origène fréquenta l'école d'Ammonius Saccas, Eusèbe, *H. E.*, VI, 19, et qu'il y profita beaucoup. Le fait est très vraisemblable et l'on n'a aucune raison de le contester. Le même Porphyre donne la liste suivante des auteurs préférés d'Origène : Platon en première ligne; puis Numénius et Cronius, Apollophane et Longin, Modérat, Nicomaque et autres pythagoriciens, enfin Chérémon le Stoïcien et Cornutus. Origène cite en effet assez souvent Platon et quelquefois Numénius et Chérémon. Dans une lettre dont Eusèbe, *H. E.*, VI, 12, nous a conservé un fragment, il expliquait pour quelles raisons il s'était adonné à l'étude de la philosophie et disait avoir trouvé à l'école du *Maître*, sans doute Ammonius Saccas, son successeur Héraclas qui la fréquentait déjà depuis cinq ans. Il apprit aussi l'hébreu dès sa jeunesse. S. Jérôme, *De Vir. ill.* 54, t. XXIII, col. 665. Son maître, auquel il fait maintes fois allusion, *De princip.*, I, 3, 4; IV, 26, t. XI, col. 148, 400, est inconnu. Saint Jérôme nous apprend, *Adv. Rufin.*, I, 13, qu'il avait entendu le patriarche des Juifs, Huillus. Dans Origène ce nom est écrit Ἰουλλος. Un autre mot de saint Jérôme, *Epist. XXXIX*, 1, t. XXII, col. 466, a fait supposer que sa mère elle-même était juive et savait l'hébreu. Quoi qu'il en soit, Origène ne semble pas avoir acquis une connaissance très approfondie de cette langue. Cependant ses étymologies fautives et le peu de soin qu'il a de recourir au texte original, en cas de divergence avec le grec, ne prouvent rien. La version des Septante faisait seule autorité dans l'Église et, quant aux étymologies, l'exemple de Platon et de Varron nous montre avec quelle liberté les anciens, même les plus savants, traitaient la science des mots. Cf. Redepenning, *Origenes*, t. I, p. 458-461.

3° *Enseignement au Didascalée* (202-231). — Tout en poursuivant ses études philosophiques et théologiques, Origène s'occupait activement des catéchumènes que l'éloignement de Clément avait laissés sans maître. Cette charge qu'il avait prise spontanément durant la persécution de l'an 202 lui fut officiellement confirmée l'année suivante par le patriarche Démétrius. Douze ou quinze ans plus tard, il s'associa un de ses condisciples à l'école d'Ammonius du nom d'Héraclas, afin de vaquer plus librement à ses propres études. Vers la même époque (218), il convertit Ambroise qui mit généreusement à sa disposition une armée de secrétaires et de calligraphes, avec toutes les ressources que pouvait exiger la diffusion de ses ouvrages. Jusque-là Origène, bien que déjà célèbre comme professeur, n'avait encore rien publié. Eusèbe, *H. E.*, VI, 17-18. — Cinq longs voyages interrompirent l'enseignement au Didascalée : 1. Voyage à Rome vers 213 (sous Zéphyrin et Caracalla, Eusèbe, *H. E.*, VI, 14) « pour voir la plus ancienne des églises ». A Rome, où il demeura peu de temps, Origène aurait assisté à une homélie de saint Hippolyte. On suppose que la découverte à Nicopolis d'une cinquième version des Septante date de cette époque. Eusèbe, *H. E.*, VI, 16. — 2. A peine de retour, Origène dut se rendre en Arabie, sur les instances du gouverneur qui, désireux de le voir et de l'entendre, avait écrit à cet effet au patriarche. Eusèbe, *H. E.*, VI, 12. — 3. Pendant que la persécution de Caracalla ensanglantait l'Égypte (215 ou 216), il vint à Césarée de Palestine où l'évêque Théoctiste l'invita à prêcher dans l'église, quoiqu'il fût encore simple laïque. — 4. Probablement en 218, Mammée, mère de l'empereur Alexandre-Sévère, le manda auprès d'elle à Antioche. Eusèbe, *H. E.*, VI, 21. — 5. Enfin vers 230 (sous Pontien de Rome et Zébinus d'Antioche, Eusèbe, *H. E.*, VI, 23) des affaires ecclésiastiques l'appelèrent en Grèce. C'est en passant à Césarée qu'il fut ordonné prêtre par Théoctiste, évêque de cette ville, assisté de l'évêque de Jérusalem, saint Alexandre. Au cours de ce voyage il visita Éphèse et Antioche. Mais, à son retour à Alexandrie, il trouva Démétrius vivement irrité contre lui et résolu à le perdre. Deux conciles rassemblés par le patriarche prononcèrent l'un son exil, l'autre sa déposition. Photius, *Biblioth.*, 118, t. CIII, col. 397. Origène n'attendit pas la seconde sentence; il devança même probablement la première, en se réfugiant à Césarée.

4° *Ouvrages composés à Alexandrie.* — Jusqu'en 218, Origène s'occupa surtout de travaux critiques. Saint Épiphane dit expressément que les *Hexaples* furent son premier ouvrage. *Contra hær.*, LXIV, 3, t. XLI, col. 1073. S'il écrivit, ce fut pour son propre compte et non en vue de la publicité. Entre 218 et 231 il composa, sans qu'on puisse dire exactement dans quel ordre, les deux livres sur la Résurrection, le *Periarchon*, les *Stromates*, un commentaire sur les Lamentations, une explication des 25 premiers Psaumes, huit livres du commentaire sur la Genèse et cinq livres du commentaire sur saint Jean. Il menait sans doute de front plusieurs de ces ouvrages et nous savons que le commentaire sur saint Jean et les Hexaples l'occupèrent presque toute sa vie.

II. ORIGÈNE A CÉSARÉE. — 1° *Enseignement à Césarée.* — 1. Accueilli avec honneur par Théoctiste de Césarée qui l'avait ordonné prêtre Origène fut invité à continuer dans la métropole de la Palestine l'enseignement si brillamment inauguré à Alexandrie. La nouvelle école fut bientôt très fréquentée. Au nombre des disciples d'Origène on compta entre autres saint Athénodore et son frère saint Grégoire le Thaumaturge qui prononça en quittant son maître, après un séjour de cinq ans, le célèbre panégyrique où il retrace, au milieu d'éloges d'un enthousiasme et d'une exubérance juvéniles, un intéressant portrait d'Origène professeur. Quatre voyages interrompirent l'enseignement d'Ori-

gène à Césarée. 1. Vers 235 il céda aux instances de son ami saint Firmilien, métropolitain de Césarée en Cappadoce, qui le retint longtemps auprès de lui. S. Jérôme, *De viris ill.*, II, 54, t. XXIII, col. 665. Peut-être ce voyage coïncida-t-il avec la persécution de Maximin. Ainsi s'expliquerait le détail fourni par Pallade, *Hist. Laus.*, 147, t. LXXIII, col. 1213, qu'Origène passa deux ans dans la maison d'une dame chrétienne de Césarée de Cappadoce nommée Julienne et y trouva les écrits du traducteur Symmaque. — 2. Vers 240 il se rendit à Athènes et vit à Nicomédie son ami Ambroise. Eusèbe, *H. E.*, VI, 32. — 3. Vers la même époque il fut invité par les évêques réunis en concile à Bostra qui avaient condamné l'évêque de cette ville, appelé Bérylle, sans réussir à le convaincre. Origène fut plus heureux. Eusèbe, *H. E.*, VI, 33. — 4. Entre 246 et 249 il gagna de nouveau l'Arabie pour réfuter et convertir certains hérétiques qui prétendaient que l'âme meurt avec le corps et ressuscite avec lui. Eusèbe, *H. E.*, VI, 37. En outre ses lettres et ses écrits signalent sa présence à Jérusalem, à Jéricho, à Antioche, à Éphèse, etc. Le renseignement donné par saint Épiphane, *Cont. hær.*, LXIV, 3, t. XLI, col. 1073, qu'il aurait passé 28 ans à Tyr, est absolument controuvé. Origène mourut à Tyr, mais il y résida peu de temps. D'ailleurs 23 ans tout au plus s'écoulèrent entre son exil et sa mort.

2° *Ouvrages composés à Césarée.* — D'abord le commentaire sur saint Jean, à partir du livre VI. Au commencement de ce livre, Origène fait une touchante allusion aux tempêtes soulevées contre lui et au calme qui leur succéda. Pendant la persécution de Maximin, vers 235 ou 236, fut composée l'Exhortation au martyre adressée à Ambroise et à Protoctète, prisonniers pour la foi. Origène écrivit ensuite son commentaire sur Isaïe. Pendant son voyage en Grèce, entre 238 et 244, il acheva son commentaire sur Ezéchiel et commença l'explication du Cantique des cantiques. A la même époque, il envoya de Nicomédie sa réponse à Jules Africain. Mais ses ouvrages les plus célèbres datent de sa vieillesse. Ce fut après l'âge de soixante ans, quand il eut autorisé les sténographes à recueillir ses homélies, Eusèbe, *H. E.*, VI, 36, faute de temps pour les dicter, qu'il composa son Commentaire sur saint Matthieu en 25 livres, son Commentaire sur les petits Prophètes et sa réfutation de Celse (probablement en 248). Après la persécution de Dèce il n'écrivit plus que des lettres.

II. Principes d'exégèse. — Il ne sera pas inutile d'énumérer ici les principaux passages ayant trait à l'inspiration, au sens et à l'interprétation de l'Écriture, la plupart des critiques commettant la double faute de juger le système d'Origène sur des citations tronquées et sans tenir compte de sa terminologie. — 1. *Textes conservés en grec : Periarchon*, IV, 1-27, t. XI, col. 341-402; *Contra Cels.*, IV, 49-51; VII, 20, t. XI, col. 1108-1113, 1449-1452 (défense de l'allégorie scripturaire); *In Matt.*, XV, 1-3; XVI, 12-13, t. XIII, col. 1253-1261, 1409-1417 (la lettre et l'esprit, avec application aux aveugles de Jéricho); *In Joa.*, X, 2-4, t. XIV, col. 309-316 (solution des antilogies). De plus les quatorze premiers chapitres de la *Philocalie* composés en très grande partie d'extraits d'ouvrages aujourd'hui perdus. — 2. *Textes conservés seulement dans une traduction latine. In Gen.*, hom. II, 6, t. XII, col. 173-174 (les trois sens); *In Gen.*, hom. XVII, t. XII, col. 253-262; *In Levit.*, hom. V, 1-5, t. XII, col. 447-456 (les trois sens); *In Levit.*, hom. VII, 4-7, t. XII, col. 483-492 (le sens spirituel de la Loi); *In Num.*, hom. IX, 7, t. XII, col. 632-633 (les trois sens); *In Num.*, hom. XI, 1-3, t. XII, col. 640-647 (règles pour le sens spirituel de la Loi); *In Is.*, hom. VI, 3-4, t. XIII, col. 240-243 (nécessité du sens spirituel); chap. VI de l'*Apologie* de saint Pamphile, t. XVII, col. 590-595 (l'Écriture se vérifie le plus souvent à la lettre).

I. Inspiration de l'Écriture. — Le fait même de l'inspiration est sans cesse affirmé. Les Livres Saints sont inspirés de Dieu (θεοπνευστοι, ἔμπνευστοι); ils sont saints et sacrés (ἅγια βιβλία, ἱερὰ γράμματα); ils sont divins (θεῖοι λόγοι, θεία γραφή, θεῖα βιβλία ou γράμματα). Inspiration et divinité des saints Livres sont pour Origène deux notions équivalentes : aussi a-t-il coutume de prouver l'inspiration par la divinité et il aime à prouver la divinité de l'Écriture par la divinité du christianisme. Le titre du quatrième livre du Periarchon est : Περὶ τοῦ θεοπνεύστου τῆς θείας Γραφῆς et le but déclaré de l'auteur est de montrer que l'Écriture est divine (περὶ τῶν γραφῶν ὡς θείων... ὡς περὶ θείων γραμμάτων), *Periarch.* IV, 1, t. XI, col. 341-344; la conclusion est qu'en démontrant la divinité de Jésus on a démontré que les Écritures qui le prophétisent sont inspirées, *Ibid.*, IV, 6, t. XI, col. 352, et Origène a bien confiance d'avoir ainsi prouvé sa thèse (Μετὰ τὸ εἰρηκέναι περὶ τοῦ θεοπνεύστους εἶναι τὰς θείας Γραφάς). *Ibid.*, IV, 8, t. XI, col. 356. Du reste l'équation divinité = inspiration se trouve énoncée ailleurs. Cf. *In Num.*, hom. XXVI, 3, t. XII, col. 774, etc. En résumé, d'après Origène, l'Écriture est inspirée parce qu'elle est la parole de Dieu et l'œuvre de Dieu. Peut-être la meilleure définition des Livres sacrés est-elle qu'ils sont divins en tant qu'écrits par la grâce céleste (ὡς οὐρανίῳ χάριτι ἀναγεγραμμένα, *Periarch.*, IV, 6, t. XI, col. 352) ou qu'à la différence des ouvrages humains ils sont le produit d'une motion spéciale de Dieu (θείων καὶ ἐκ θεοφορίας ἀπηγγελμένων, *Contra Cels.*, III, 81, t. XI, col. 1028). — Quant au *mode* de l'inspiration, la question n'est pas traitée *ex professo* et il est difficile de tirer un système des indications répandues çà et là. C'est Dieu le Père qui est la source première de l'inspiration comme de tout le reste, mais c'est le Fils en tant que médiateur universel et c'est proprement le Saint-Esprit en tant que l'inspiration, œuvre de sainteté et de salut, entre dans sa sphère spéciale. On reconnaît là le subordinatianisme au moins apparent d'Origène. La formule la plus caractéristique est celle-ci : Les Livres sacrés ne sont pas des ouvrages humains, ils ont été écrits *par* (ἐξ) inspiration de l'Esprit-Saint, *par* (en grec datif) la volonté du Père universel, *par* (διὰ) Jésus-Christ : Μὴ ἀνθρώπων εἶναι συγγράμματα τὰς ἱερὰς βίβλους, ἀλλ' ἐξ ἐπιπνοίας τοῦ ἁγίου Πνεύματος, βουλήματι τοῦ Πατρὸς τῶν ὅλων, διὰ Ἰησοῦ Χριστοῦ ταύτας ἀναγεγράφθαι. *Periarch.*, IV, 9, t. XI, col. 360. En vertu de cette théorie, l'Esprit-Saint parle directement dans l'Écriture bien qu'elle soit aussi à un autre point de vue la parole et l'œuvre du Père et du Fils. Cf. *Fragment. in Act.*, hom. IV, t. XIV, col. 832. — Origène suppose toujours que le *sujet* de l'inspiration est saint et c'est une conséquence de ses idées sur l'habitation du Saint-Esprit. L'hagiographe est *rempli* du Saint-Esprit et voilà ce qui constitue principalement son inspiration, laquelle est surtout, au gré d'Origène, une illumination de l'intelligence. *Contra Cels.*, I, 48, t. XI, col. 749. Mais le catéchiste alexandrin s'élève partout avec vigueur contre la théorie qui assimile les prophètes aux devins et leur attribue la fureur sacrée (μανία) dont ces derniers étaient possédés. Il ne repousse pas avec moins de force l'extase prophétique des montanistes. Tout mouvement désordonné du corps et tout état anormal de l'âme, indignes du Dieu inspirateur, manifestent la présence des esprits mauvais.

II. Les trois sens de l'Écriture. — L'exposition la plus complète du triple sens scripturaire se lit dans le *Periarchon*, IV, 11-22, t. XI, col. 364-392, dans l'homélie V, 1 et 5, sur le Lévitique, t. XII, col. 447 et 455, et dans l'homélie XI, 1-2, sur les Nombres, t. XII, col. 641-645. « L'homme se compose d'un corps, d'une âme et d'un esprit : de même l'Écriture octroyée par Dieu pour le salut des hommes : Ὥσπερ ὁ ἄνθρωπος συνέστηκεν ἐκ σώματος καὶ ψυχῆς καὶ πνεύματος, τὸν αὐτὸν τρόπον καὶ

ἡ, οἰκονομηθεῖσα ὑπὸ τοῦ Θεοῦ εἰς ἀνθρώπων σωτηρίαν Γραφή. » T. XI, col. 365. *Triplicem in divinis Scripturis intelligentiæ inveniri sæpe diximus modum, historicum, moralem et mysticum : unde et corpus inesse ei, et animam, ac spiritum intelleximus. In Levit.*, homil. V, 5, t. XII, col. 456. Dans ce dernier passage le triple sens biblique est figuré par les trois instruments qui servaient à cuire la viande des sacrifices : le four, le gril et la poêle. Ailleurs nous trouvons d'autres symboles, par exemple les trois étages de l'arche, *In Gen.*, hom. II, 6, les trois pains prêtés par l'ami. Luc., XI, 5, etc. Il est notoire que cette terminologie a été inspirée à Origène par la trichotomie de Platon. On ne peut guère douter que la gradation des sens scripturaires ne réponde à la gradation du composé humain : corps, âme et esprit. Cependant, chose curieuse, l'ordre est différent dans plusieurs homélies traduites par Rufin et le sens moral qui est l'*âme* de l'Écriture occupe le troisième rang, le plus élevé. *In Gen.*, hom. II, 5, t. XII, col. 173 (*expositio historica, mystica, moralis*); hom. XI, 3, t. XII, col. 224 (*secundum litteram, secundum spiritum, et si moralem locum contigero*); hom. XVII, 9, t. XII, col. 262 (*secundum historiam, secundum mysticum intellectum, etiam moralem sermonem*). — Origène n'a jamais dit bien nettement ce qu'il entend par le corps, l'âme et l'esprit de l'Écriture. La définition la plus claire se trouve, à notre avis, dans un passage tiré de l'homélie V sur le Lévitique et conservé en grec par les auteurs de la *Philocalie*, t. XII, col. 421 (rapporté par erreur à l'homélie II; la traduction de Rufin se lit col. 447) : « Puisque l'Écriture se compose, pour ainsi dire, d'un corps visible, d'une âme intelligible et d'un esprit qui contient les figures et l'ombre des choses célestes, invoquons Celui qui a donné à l'Écriture le corps, l'âme et l'esprit, le corps pour ceux qui nous ont précédés, l'âme pour nous, l'esprit pour ceux qui, au siècle futur, doivent hériter de la vie éternelle » (σῶμα μὲν τοῖς πρὸ ἡμῶν, ψυχὴν δὲ ἡμῖν, πνεῦμα δὲ τοῖς ἐν τῷ μέλλοντι αἰῶνι κληρονομήσουσι ζωὴν αἰώνιον).

1° *Le sens corporel.* — Origène le désigne par divers synonymes : κατὰ τὸ γράμμα, κατὰ τὸ ῥητόν, κατὰ λέξιν, κατὰ ἱστορίαν, κατὰ τὴν σάρκα, κατὰ τὴν αἴσθησιν, etc. C'est le corps, la chair et la lettre de l'Écriture, le sens grammatical, le sens historique, le sens sensible. Rufin traduit : *corpus, littera, historia, caro litteræ, historialis consequentia, secundum litteram, expositio corporea*, etc., sans qu'on distingue entre ces divers termes aucune nuance de signification. Mais ce qu'il importe de noter c'est que le sens corporel d'Origène ne répond nullement à notre sens littéral. Ce n'est notre sens littéral que lorsque celui-ci est exprimé sans figures, par des mots qui conservent leur signification propre. Origène affirme souvent qu'il y a des endroits dans l'Écriture où le sens corporel n'existe pas; s'il se servait de notre terminologie son assertion serait non seulement absurde mais totalement inintelligible. Les exemples nombreux qu'il allègue expliquent sa pensée. Ce sont les anthropomorphismes qu'il faut prendre pour des métaphores, les récits qui, entendus à la lettre, exprimeraient quelque chose d'indigne du Dieu révélateur et où il faut par conséquent chercher une allégorie, enfin les préceptes impossibles à observer ou déraisonnables dès qu'on les interprète au sens obvie. Nous dirions, en langage moderne, que dans tous ces cas le sens *littéral* est *figuré*. Origène parle autrement en voulant dire la même chose. Cf. *Periarchon*, IV, 12-19, t. XI, col. 365-385.

2° *Le sens psychique.* — Ce sens intermédiaire, répondant à l'*âme* de la trichotomie platonicienne, a fort peu de relief. Un exemple de ce sens *psychique* ou *moral* nous est fourni par saint Paul, I Cor., IX, 9, appliquant aux ouvriers évangéliques le précepte de la Loi : « Tu ne muselleras pas le bœuf qui dépique sur l'aire. » *Periarchon*, IV, 12, t. XI, col. 368. Le but de ce sens est ainsi défini dans l'homélie XVII, 9, sur la Genèse, t. XII, col. 262 : *Ut Scripturarum studiosi, non solum quid in aliis, vel ab aliis gestum sit, sed etiam ipsi intra se quid gerere debeant doceantur.* En général ce qui est capable d'édifier le commun des lecteurs ou des auditeurs appartient à ce sens moral; et voilà peut-être pourquoi dans les homélies, dont l'objet principal est l'édification des fidèles, le sens moral occupe souvent la troisième place, la première en dignité. Mais, dans la pratique, Origène néglige presque toujours le sens intermédiaire et sa trichotomie se réduit à deux termes : la lettre et l'esprit. C'est d'ailleurs plus conforme à la psychologie chrétienne et à la tradition juive. Les thérapeutes, suivant Eusèbe, *H. E.*, II, 17, t. XX, col. 184, comparaient la législation mosaïque à un animal, dont le corps répondrait à la lettre et l'âme à l'esprit de l'Écriture (σῶμα μὲν ἔχειν τὰς ῥητὰς λέξεις. ψυχὴν δὲ τὸν ἐναποκείμενον ταῖς λέξεσιν ἀόρατον νοῦν).

3° *Le sens pneumatique ou spirituel.* — Ce sens, qui comprend le plus souvent le sens psychique lui-même, est désigné par une foule de synonymes, entre lesquels il est difficile de découvrir une différence : ἀναγωγή, ἀλληγορία, περίνοια, πνευματικὴ ἐκδοχή, *sensus mysticus, allegoricus, spiritalis intelligentia*, etc. Voir Redepenning, *Origenes*, t. I, p. 365. Un grand défaut de la terminologie d'Origène c'est qu'il range dans la catégorie du sens *spirituel* les notions les plus diverses : 1. Le sens *métaphorique*, ou plus généralement, le sens *figuré*, est un sens spirituel, tandis que le sens propre rentre dans le corps ou la lettre de l'Écriture. — 2. Le sens *typique* est aussi un sens spirituel; et à cela il n'y a rien à dire. — 3. Le sens *conséquent* et même le sens *accommodatice* sont également attribués au sens spirituel, et ici le langage est complètement abusif et n'a pour excuse que l'usage ordinaire des Pères de l'Église. Il est évident que la signification matérielle des mots, indépendamment de l'intention de l'hagiographe ou du Saint-Esprit, n'est pas un sens de l'Écriture; et il faut en dire autant du sens que l'interprète ou le lecteur peut extraire, par voie d'analogie ou de conséquence, de la parole inspirée. — Origène rapporte toujours à saint Paul sa théorie du sens spirituel et cite à maintes reprises les textes suivants : Rom., XI, 4 (application *accommodatice*); I Cor., X, 4 (breuvage *spirituel*); X, 11 (significations *typiques*); Gal., IV, 21 (interprétation *allégorique*); Col., II, 12 (la Loi, *ombre* des réalités à venir); Heb., VIII, 5 (l'Ancien Testament est, par rapport au Nouveau, τύπος, εἰκών et σκιά). Nous avons vu plus haut que I Cor., IX, 9 (sens *conséquent*), était donné comme exemple du sens psychique. On voit par là que le sens *spirituel* embrasse à la fois l'accommodation, l'allégorie, la métaphore et le type proprement dit.

III. RÈGLES D'INTERPRÉTATION. — 1° *Règles générales.* Elles peuvent se réduire à trois. — *A*) Expliquer l'Écriture d'une manière digne de Dieu, auteur de l'Écriture. — Cette règle est souvent formulée. *In Jer.*, hom. XII, 1, t. XIII, col. 377 : Ὁ προστάσσεται ὁ προφήτης λέγειν ὑπὸ Θεοῦ, ὀφείλει ἄξιον εἶναι τοῦ Θεοῦ. *Periarchon*, IV, 9, t. XI, col. 361 : Ἄξιος τῆς Γραφῆς. *In Numer.*, hom. XXVI, 3, t. XII, col. 774 : *Conveniens videtur hæc secundum dignitatem, immo potius secundum majestatem loquentis intelligi.* La raison en est bien simple. L'Écriture n'est pas l'œuvre des hommes mais de Dieu : il faut donc qu'elle reflète la vérité, l'unité, la plénitude et aussi la sainteté de son auteur. Par conséquent, l'interprète ne doit rien admettre de faux, rien de contradictoire, rien d'opposé à la sagesse, à la justice et aux autres perfections de Dieu. Deux passages remarquables conservés dans la Philocalie, chap. VI, t. XIII, col. 832, et chap. V, t. XIV, col. 192, mettent bien en relief l'harmonie divine des Livres Sacrés. Mais c'est le

caractère de plénitude qui frappe le plus Origène. Il en déduit la nécessité du sens spirituel, sans lequel les Écritures seraient indignes de Dieu et ne paraîtraient point toujours au-dessus des conceptions humaines. En vertu de cette plénitude il n'y a pas dans la Bible un iota ni un seul trait vide de sens. *Philoc.*, I, t. XIV, col. 1310 : μηδεμίαν κεραίαν κενὴν σοφίας Θεοῦ. Cf. *In Jer.*, hom. XXXIX, t. XIII, col. 544; *In Ps.*, I, 4, t. XII, col. 1081 : θεόπνευστον μέχρι τοῦ τυχόντος γράμματος. Voir encore *In Num.*, hom. XXVII, 1, t. XII, col. 782 : *Non possumus dicere quod aliquid in eis sit otiosum aut superfluum.*

B) Abandonner la lettre ou le sens corporel de l'Écriture toutes les fois qu'il en résulterait quelque chose d'impossible, d'absurde ou d'indigne de Dieu. — Cette règle n'est pas moins incontestable que la précédente dont elle peut être regardée comme un corollaire. La seule question qui se pose est de savoir ce qu'on entend par absurde, impossible et indigne de Dieu. On pourra examiner en détail les nombreux exemples où il faut abandonner, suivant Origène, le *corps* ou la *lettre* de l'Écriture pour recourir à la métaphore, à l'hyperbole, à l'allégorie ou à d'autres figures. *Periarchon*, IV, 12-17, t. XI, col. 365-375. En général les raisons données sont satisfaisantes. C'est le cas spécialement pour les anthropomorphismes qu'il faut entendre au sens figuré et pour certaines prescriptions qu'on ne doit point prendre à la lettre, comme le précepte de s'arracher l'œil qui scandalise, de tendre la joue gauche à qui vient de frapper la droite. Mais quelquefois elles sont faibles et peu décisives ou même dénuées de valeur, parce qu'elles ne se fondent que sur une prétendue impossibilité. Ainsi la permission de manger du *tragélaphe* ou du *griffon* ne peut pas, dit-il, se prendre à la lettre parce que le premier animal est fabuleux et que le second n'a jamais été capturé. La comparaison du texte original ferait évanouir cette difficulté. Il arrive aussi, quoique très rarement, qu'Origène désespérant de résoudre une antilogie se rejette sur le sens spirituel comme sur le moyen unique de sauvegarder la vérité de l'Écriture. L'exemple le plus caractéristique et le plus connu de cette exégèse hardie est le début du tome X du Commentaire sur saint Jean. L'étude de ce texte fameux exigerait des développements qui ne peuvent trouver place ici. Voir notre *Origène*, appendice II, p. 186-187. Assez souvent l'exégète alexandrin recourt encore au sens spirituel, pour rendre un récit ou un précepte dignes de Dieu.

C) Avoir toujours présent, comme principe directeur, l'enseignement de l'Église. — Cette obligation est expressément formulée dans le *Periarchon*, IV, 9, t. XI, col. 360 : ἐχομένοις τοῦ κανόνος τῆς Ἰησοῦ Χριστοῦ κατὰ διαδοχὴν τῶν ἀποστόλων οὐρανίου Ἐκκλησίας. Le fils sincère de l'Église ne doit point prêter foi aux conclusions que les hérétiques tirent de l'Écriture, *In Matth.*, ser. 46, t. XIII, col. 1667 : *Sed nos illis credere non debemus, nec exire a prima et ecclesiastica traditione, nec aliter credere nisi quemadmodum per successionem Ecclesiæ Dei tradiderunt nobis.* Voilà pourquoi Origène fait si souvent appel à la prédication ecclésiastique (κήρυγμα ἐκκλησιαστικόν), à l'enseignement ecclésiastique (ὁ ἐκκλησιαστικὸς λόγος), à la règle de foi ecclésiastique (ὁ ἐκκλησιαστικὸς κανών), et voilà pourquoi il propose ses interprétations particulières avec tant de modestie, de réserve et de circonspection. Cf. *Selecta in Ps.*, IV, 1, t. XII, col. 1351.

2° *Règles de l'allégorie.* — « L'allégorisme est moins un système qu'une tendance. C'est la tendance à substituer au sens propre une métaphore ou un symbole, à superposer au sens naturel une accommodation arbitraire tirée de quelque analogie lointaine, au sens littéral un prétendu sens spirituel que ni la tradition ni l'Écriture n'autorisent. Le milieu dans lequel vivait Origène devait fatalement l'entraîner dans l'allégorisme, où le poussait déjà son goût instinctif, nourri par ses lectures philosophiques. Pourtant il est juste de remarquer qu'il ne se réclame ni de Philon ni d'aucun écrivain profane; c'est aux auteurs sacrés et surtout à saint Paul qu'il rapporte, avec ses idées sur le sens spirituel, son exégèse allégorique. » *Origène*, 1907, p. 133. L'explication allégorique n'est pas laissée non plus à l'arbitraire de l'exégète.

A) La première règle à suivre est l'*analogie biblique.* — Nous voyons dans l'Écriture qu'il y a une Jérusalem terrestre et une Jérusalem céleste, un Israël selon la chair et un Israël selon l'esprit. Il faut en conclure que les ennemis du peuple juif représentent les ennemis du Sauveur, en général, que l'Église est préfigurée par la Synagogue. Si, peu satisfaits du sens charnel, nous attribuons un sens mystique aux prophéties concernant la Judée, Jérusalem, Israël, Juda et Jacob, nous devrons, pour être logiques, entendre aussi au sens spirituel celles qui ont pour objet l'Égypte et les Égyptiens, Babylone et les Babyloniens, Tyr et les Tyriens, Sidon et les Sidoniens, et ainsi des autres peuples. Car si les Israélites ont ce caractère figuratif, leurs ennemis l'auront également. *Periarchon*, IV, 20-22, t. XI, col. 385-392. Le principe est parfaitement juste mais l'application peut être arbitraire et le sera nécessairement dès qu'on n'aura pour se guider aucun indice tiré de la Bible, ou lorsqu'on prendra pour des indices des accidents sans portée ou sans signification, comme la répétition d'un mot, l'emploi d'une expression peu usitée, l'omission d'un détail jugé nécessaire.

B) La seconde règle à suivre est l'*analogie naturelle.* — Ici Origène — et après lui les Pères qui ont marché sur ses traces, surtout les Pères latins — est principalement redevable à Philon et à Aristobule, dont il loue volontiers la méthode allégorique, *Contra Cels.*, IV, 51, t. XI, col. 1112. C'est à Philon qu'est emprunté le symbolisme des noms, des nombres et des choses, bien que le développement, chez Origène, soit souvent indépendant et original. Le nombre *deux* est l'emblème du dualisme, de la division et du mal; *cinq* représente les sens, la chair opposée à l'esprit; *dix* est le nombre parfait du Décalogue et des fruits du Saint-Esprit. Les étymologies sont encore une source inépuisable d'allégories, grâce à une assez curieuse théorie sur la signification des noms. *Fragm. in Gen.*, t. XII, col. 116. Mais c'est dans les mœurs et la nature des êtres que réside le principal fonds d'applications mystiques. On en trouvera un exemple caractéristique dans l'homélie sur ce texte de Jérémie : « La perdrix pousse des cris; elle rassemble autour d'elle des petits qui ne sont pas les siens. » *Hom.*, XVIII, 1, t. XIII, col. 453. Tout ce morceau a été traduit par saint Ambroise, *Epist.*, XXXII, t. XVI, col. 1069-1071, qui imite largement la méthode allégorique du catéchiste d'Alexandrie, comme font aussi saint Augustin et saint Grégoire le Grand, sans parler des orateurs sacrés ou auteurs ascétiques plus rapprochés de nous.

III. Canon d'Origène. — 1° *Ancien Testament.* — Les mots « canon » et « canonique », au sens qui nous occupe ici, semblent étrangers à la terminologie d'Origène et ne se trouvent que dans les traductions latines de ses œuvres. Un livre canonique se distingue des autres par le fait d'être « inspiré », θεόπνευστος, d'appartenir au Testament (αἱ ἐν διαθήκῃ βίβλοι, ou en un seul mot, αἱ ἐνδιάθηκοι βίβλοι). Les Livres Sacrés ont pour critérium d'être reçus comme tels par les Églises, d'être κοινὰ καὶ δεδημευμένα, *In Matth.*, X, 18, t. XIII, col. 831, d'être ὁμολογούμενα, *In Matth.*, XIV, 21, t. XIII, col. 1240; c'est l'opposé du livre *apocryphe*, *In Matth.*, ser. 118, t. XIII, col. 1769. Dans son commentaire sur

le Psaume I, Origène donnait une liste des écrits de l'Ancien Testament d'après les idées judéo-palestiniennes et la théorie rabbinique des vingt-deux lettres de l'alphabet hébreu, égales en nombre aux vingt-deux Livres Sacrés. Cette liste nous a été conservée par Eusèbe, *H. E.*, VI, 25, t. XX, col. 580 : cinq livres du Pentateuque, Josué, Juges avec Ruth, Samuel, Rois, Paralipomènes, Ezras comprenant les deux livres d'Esdras, Psaumes, Proverbes, Ecclésiaste, Cantique, Isaïe, Jérémie avec les Lamentations et l'Épître, Daniel, Ezéchiel, Job, Esther. « En dehors de ces livres sont les Machabées, intitulés en hébreu Σαρβηθ Σαρβανὲ Ἐλ. » La citation d'Eusèbe s'arrête là. Le nombre des livres énumérés n'est en réalité que de 21, les douze petits prophètes étant omis par inadvertance. La place de quelques-uns est remarquable : Daniel vient avant Ézéchiel parmi les prophètes et ces derniers coupent en deux la série des hagiographes. Mais il ne faut pas croire que ce catalogue, où se reflète la tradition judaïque, exprime la vraie pensée d'Origène relativement au canon. Il s'en tient pour sa part au canon alexandrin. Il cite comme Écriture le deuxième livre des Machabées, *In Joa.*, XIII, 57, t. XIV, col. 509; *Periarchon*, II, I, 5, t. XI, col. 186, ainsi que Baruch, *In Exod.*, homil. VIII, 2, t. XII, col. 342, et l'Ecclésiastique, *In Joa.*, XXXII, 14, t. XIV, col. 805. Dans sa lettre à Jules Africain, il défend expressément les parties deutéro-canoniques d'Esther et de Daniel et reconnaît que les églises se servent de Tobie : ce qui est pour lui une autorité décisive, malgré l'opposition des Juifs, t. XI, col. 80. Cf. *Comment. in Rom.*, VIII, 12, t. XIV, col. 1198; *De orat.*, 11, t. XI, col. 448. Il fait également usage de Judith, t. XIII, col. 573, et l'appelle même Écriture, *In Jer.*, hom. XIX, 7, t. XIII, col. 516. Enfin il emploie fréquemment le livre de la Sagesse tout en émettant parfois quelques doutes sur sa canonicité. Cf. *In Joa.*, XXVIII, 13, t. XIV, col. 712; *Periarchon*, IV, 33, t. XI, col. 407.

2° *Nouveau Testament.* — Pour l'inspiration et la canonicité, Origène met souvent le Nouveau Testament à côté de l'Ancien et au-dessus quant à la dignité. Sanday, *Inspiration*, Londres, 1896, p. 65, a prouvé par de nombreux exemples, contre Redepenning, Jülicher et autres, qu'il n'est pas le premier à se servir de ce terme de « Nouveau Testament » mais qu'il est le premier à l'appeler « sacré » (ἱερά) bien que son maître Clément ait l'équivalent θεόπνευστος, *Strom.*, VII, 16, t. IX, col. 544, et Théophile d'Antioche le synonyme ἁγία. *Ad Autol.*, II, 22, t. VI, col. 1088. Origène, *In Jos.*, hom. VII, 1, t. XII, col. 857, énumère tous les Livres du Nouveau Testament, sans omission ni addition, à propos des trompettes de Jéricho : *Sacerdotali tuba primus in Evangelio suo Matthæus increpuit. Marcus quoque, Lucas et Joannes, suis singulis tubis sacerdotalibus cecinerunt. Petrus etiam duabus Epistolarum suarum personat tubis. Jacobus quoque et Judas. Addit nihilominus adhuc et Joannes tuba canere per Epistolas suas et Apocalypsim, et Lucas Apostolorum Acta describens. Novissime autem ille* (*Paulus*)... *in quatuordecim Epistolarum suarum fulminans tubis*, etc. Dans un passage rapporté par Eusèbe, *H. E.*, VI, 25, et tiré du Prologue au tome V des commentaires sur saint Jean, Origène élève quelques doutes sur la *IIe Petri* (Μίαν ἐπιστολὴν ὁμολογουμένην καταλέλοιπεν. Ἔστω δὲ καὶ δευτέραν· ἀμφιβάλλεται γάρ) et sur la 2e et la 3e de saint Jean (Καταλέλοιπε δὲ καὶ ἐπιστολὴν πάνυ ὀλίγων στίχων· ἔστω δὲ καὶ δευτέραν καὶ τρίτην· ἐπεὶ οὐ πάντες φασὶ γνησίους εἶναι), t. XIV, col. 188-189. Mais son but en cet endroit étant de montrer que les Apôtres ont très peu écrit, il devait réduire le plus possible le nombre des livres non contestés. Du reste, *In Levit.*, hom. IV, 4, t. XII, col. 437, il cite la *IIe Petri* sous le nom de Pierre, sans aucune hésitation; il cite de même l'Épître de Jacques, *In Joa.*, XIX, 6, et celle de Jude, *In Matth.*, X, 17; XVII, 30. On connaît son opinion sur l'Épître aux Hébreux : elle est de Paul pour le fond, mais un autre l'a rédigée. La tradition nomme soit Luc, soit Clément de Rome : Dieu seul sait ce qui en est, t. XIV, col. 1309 (d'après Eusèbe, *H. E.*, VI, 25. Cf. *Epist. ad Afric.*, 9, t. XIV, col. 68). Mais assez souvent Origène la cite sans réserve sous le nom de Paul. Il n'a jamais révoqué en doute l'origine johannique de l'Apocalypse. Il n'hésite pas non plus sur l'ordre chronologique des Évangélistes : Matthieu, Marc, Luc, Jean. Cf. *Comment. in Matth.*, t. XIII, col. 829 (passage conservé par Eusèbe, *H. E.*, VI, 25 ; *Comment. in Joa.*, VII, 16, t. XIV, col. 256. Saint Jean le dernier en date est le premier en dignité, il forme les prémices (ἀπαρχή) de l'Évangile, t. XIV, col. 32. Le Nouveau Testament d'Origène est donc exactement le nôtre.

3° *Apocryphes.* — Dans son prologue au Commentaire du Cantique des cantiques, Origène se prononce fortement contre les apocryphes, quelque autorité que semble leur conférer l'usage qu'en ont pu faire les Apôtres : *Illud tamen palam est, multa vel ab apostolis vel ab evangelistis exempla esse prolata et Novo Testamento inserta quæ in his scripturis, quas canonicas habemus, nunquam legimus, in apocryphis tamen inveniuntur et evidenter ex ipsis ostenduntur assumpta. Sed ne sic quidem locus apocryphis dandus est: non enim transeundi sunt termini quos statuerunt patres nostri.* Les Apôtres savaient discerner le vrai du faux et nous ne le pouvons plus. — Pour l'Ancien Testament les apocryphes suivants sont cités ou mentionnés : 1. *Livre d'Enoch; Contra Cels.*, V, 54-55, t. XI, col, 1268 (ἐν ταῖς Ἐκκλησίαις οὐ πάνυ φέρεται ὡς θεῖα); Periarchon, I, III, 3, t. XI, col, 148; IV, 35, t. XI, col. 409; *In Num.*, hom. XXVIII, 2, t. XII, col. 802 (*sed quia libelli ipsi non videntur apud Hebræos in auctoritate haberi...*); *In Joa.*, VI, 25, XIV, col. 273 (εἰ τῷ φίλον παραδέχεσθαι ὡς ἅγιον τὸ βιβλίον). — 2. *Ascension ou Assomption de Moïse, Periarchon*, III, II, 1, t. XI, col. 303 (citée dans l'Épître de Jude); *In Jos.*, hom. II, 1, t. XII, col. 834 (*licet in canone non habeatur*). — 3. *Ascension d'Isaïe : In Matth.*, X, 18, t. XIII, col. 881 (apocryphe). — 4. *Prière de Joseph : In Joan.*, II, 25, t. XIV, col. 168 (apocryphe). — *Histoire apocryphe d'Élie; In Joan.*, VI, 7, t. XIV, col. 224; *In Matth.*, ser. 117, t. XIII, col. 1769. — 6. *Apocryphe de Jérémie : Ibid.* (*videat ne alicubi in secretis Jeremiæ hoc prophetetur*), à propos des trente deniers prédits par Zacharie, XI, 13, et non pas le Jérémie canonique comme semble le dire saint Matthieu, XXVII, 9.

Pour le Nouveau Testament nous trouvons mentionnés les livres extra-canoniques suivants. — 1. Le *Pasteur* d'Hermas est souvent cité avec éloge et presque égalé aux écrits inspirés. *Periarchon*, I, III, 3, t. XI, col. 148; IV, 11, t. XI, col. 365 (ἐν τῷ ὑπό τινων καταφρονουμένῳ βιβλίῳ τῷ Ποιμένι); *In Matth.*, XIV, 21, t. XIII, col. 1240; *In Rom.*, X, 31, t. XIV, col. 1282 (*quæ scriptura valde mihi utilis videtur et ut puto divinitus inspirata*); *In Joa.*, I, 18, t. XIV, col. 53. — 2. Clément Romain, *Periarchon*, II, III, 6, t. XI, col. 194. — 3. Ép. de Barnabé, *Contra Cels.*, I, 63, t. XI, col. 777 (γέγραπται δὴ ἐν τῇ Βαρνάβᾳ καθολικῇ ἐπιστολῇ). — 3. Évangiles apocryphes. Dans la première homélie sur saint Luc, t. XIII, col. 1803 (fragment grec, col. 1801), Origène a le mot célèbre : *Ecclesia quatuor habet Evangelia, hæreses plurima*, Πολλοὶ μὲν οὖν ἐπεχείρησαν καὶ κατὰ Ματθαῖον καὶ ἄλλα πλείονα· τὰ δὲ τέτταρα μόνα προκρίνει ἡ Θεοῦ Ἐκκλησία. Parmi ces Évangiles, il cite en particulier l'Évangile selon les Égyptiens, l'Évangile des Douze, les Évangiles selon Thomas, selon Basilide et selon Matthias. Seul, l'Évangile des Hébreux est traité avec plus d'honneur. *In Joa.*, II, 6, t. XIV, col. 131. —

4. La *Doctrine de Pierre* est expressément rejetée comme non canonique. *Periarchon*, préface, 8, t. XI, col. 119-120. — 5. Les *Actes de Paul* sont cités aussi, mais non comme écrit canonique. *Periarchon*, I, II, 3, t. XI, col. 132; *In Joa.*, XX, 12, t. XIV, col. 600.

IV. BIBLIOGRAPHIE. — *I. SOURCES A CONSULTER.* — Huet, *Origeniana* (en tête de l'édition d'Origène), Rouen, 1668. Ce savant ouvrage, réimprimé dans les éditions de Delarue, t. IV, de Lommatzsch, t. XXII-XXIV, de Migne, t. XVII, reste l'étude la plus importante sur la vie, la doctrine et les œuvres d'Origène. — Westcott, article *Origenes* dans le *Dictionary of Christian Biography*, t. IV, Londres, 1887, p. 96-142; Dale, *Origenistic Controversies, ibid.*, p. 142-146. Ces deux études, surtout celle de Westcott, sont très consciencieuses. — Harnack, *Geschichte der altchrist. Litteratur, Ueberlief. und Bestand*, Leipzig, 1893, p. 332-405 (liste des manuscrits d'Origène par Preuschen), *Chronologie*, t. II, Leipzig, 1904, p. 26-54. — Bardenhewer, *Geschichte der altkirchl. Literatur*, t. II, Fribourg-en-Brisgau, 1903, p. 68-158. — Chevalier, *Répertoire des sources histor. du moyen âge, Bio-bibliographie*, 2e édit., fasc. VII, Paris, 1906, p. 3428-3432 (indication d'un grand nombre d'articles de revue). — Ehrhard, *Die altchrist. Litteratur und ihre Erforschung von* 1884-1900, Fribourg-en-Brisgau, 1900, p. 320-351 (examen critique des travaux plus récents).

II. NOMBRE ET CATALOGUE DES ÉCRITS D'ORIGÈNE. — Saint Épiphane, *Contra hæres.*, LXIV, 63, nous apprend que la renommée attribuait à Origène la composition de 6000 livres (βίβλοι) et ce chiffre a été souvent répété depuis ou changé en 5000. Rufin en prend occasion pour se moquer de saint Épiphane. Saint Jérôme, *Contra Rufin.*, III, 23, dans sa réplique, atteste que la liste des écrits d'Origène dressée par saint Pamphile ne comprenait pas même 2000 numéros, *Ibid.*, II, 22; mais cette liste n'était sans doute pas complète. Eusèbe l'avait insérée au troisième livre de sa vie de saint Pamphile (*H. E.*, VI, XXXII, 3); elle a péri avec l'ouvrage qui la contenait. Saint Jérôme, de son côté, dans une lettre à sainte Paule, énumérait les œuvres d'Origène en regard de celles de Varron, pour montrer que le catéchiste d'Alexandrie avait plus écrit que l'auteur profane réputé le plus fécond. Rufin, *Apol. adv. Hieron.*, II, 20, t. XXI, col. 599-600, ou *Epist. ad Paulam*, XXXIII, t. XXII, col. 446-449, en cite quelques passages. Heureusement la partie la plus intéressante de cette lettre, retrouvée dans un manuscrit d'Arras du XIIe siècle (*n° 854*), a été publiée par Philipps, F. Ritschl, Redepenning, Pitra, Harnack. On a découvert depuis trois nouveaux manuscrits à peu près du même âge que le précédent (Paris, Biblioth. nation., *lat. 1628* et *1629*; Bruxelles, Biblioth. royale, n° *11065*). Klostermann a donné une édition critique du fragment d'après les quatre manuscrits (tiré à part d'un article paru dans les *Sitzungsberichte der... Akad. der Wiss. zu Berlin*, 1897, p. 855-870), Harnack le réimprime d'après Klostermann, dans *Die Chronol. der altchristl. Litteratur*, t. II, p. 37-48. Cette liste fourmille d'erreurs, les quatre manuscrits dérivant d'un même archétype incorrect et probablement incomplet. Cependant comme elle est notre unique autorité pour un certain nombre d'ouvrages, nous croyons indispensable de la reproduire ici en respectant scrupuleusement le texte et la syntaxe, mais en rétablissant l'orthographe usuelle. Nous l'appellerons en abrégé *Cat.* Les fragments transcrits par Rufin nous permettent de la compléter et de la corriger en quelques endroits (*op. cit.*, t. XXI, 599) : « *Scripsit in Genesim libros tredecim; mysticarum homiliarum libros duos; in Exodo excerpta; in Leviticu excerpta.* » *Et post multa :* « *Item, inquit, Monobiblia;* Περὶ ἀρχῶν *libros duos; de Resurrectione libros duos et alios de Resurrectione dialogos duos.* »

Voici maintenant la liste en question, avec les rares variantes des quatre manuscrits :

Quorsum Varronis et Chalcenteri mentio facta sit quæritis; videlicet ut ad nostrum Adamantium nostrumque Chalcenterum veniamus : qui tanto in Sanctarum Scripturarum commentariis sudore laboravit, ut juste adamantis nomen acceperit. Vultis nosse quanta ingenii sui reliquerit monimenta? Sequens titulus ostendet :

SCRIPSIT *in Genesi libros XIV; mysticarum* [ainsi lit Rufin, mais les manuscrits du *Catalogue* ont : *locarum* et *localium*] *homiliarum, lib. II; In Exodum excerpta; in Leviticum excerpta; Stromatum, lib. X; in Isaiam lib. XXXVI; item in Isaiam excerpta; in Osee de Ephraim lib. I; in Osee commentarium; in Joel lib. II; in Amos lib. VI; in Jonam lib. I; in Michæam lib. III; in Nahum lib. II; in Habacuc lib. III; in Sophoniam lib. II; in Aggæum lib. I; in principio Zachariæ lib. II; in Malachiam lib. II; in Ezechiel lib. XXIX; excerpta in Psalmos a primo usque ad quintum decimum.*

RURSUM : *in Psalmo primo lib. I; in 2° lib. I; in 3° lib. I; in 4° lib. I; in 5° lib. I; in 6° lib. I; in 7° lib. I; in 8° lib. I; in 9° lib. I; in 10° lib. I; in 11° lib. I; in 12° lib. I; in 13° lib. I; in 14° lib. I; in 15° lib. I; in 16° lib. I; in 20° lib. I; in 24° lib. I; in 29° lib. I; in 38° lib. I; in 40° lib. I; in 43° lib. II; in 44° lib. III; in 45° lib. I; in 46° lib. I; in 50° lib. II; in 51° lib. I; in 52° lib. I; in 53° lib. I; in 57° lib. I; in 58° lib. I; in 59° lib. I; in 62° lib. I; in 63° lib. I; in 64° lib. I; in 65° lib. I; in 68° lib. I; in 70° lib. I; in 71° lib. I; in principio 72° lib. I; in 103° lib. II; in Proverbia lib. III; in Ecclesiasten excerpta; in Canticum canticorum lib. X et alios tomos II quos superscripsit* [peut-être : *insuper scripsit*] *in adolescentia; in Lamentationes Jeremiæ tomos V.*

RURSUM : *Periarchon lib. IV; de Resurrectione lib. II et alios de Resurrectione dialogos II; de Proverbiorum quibusdam quæstionibus lib. I; dialogum adversus* [*Candidum Valentinianum; de Martyrio librum.*

DE NOVO TESTAMENTO : *In Matthæum lib. XXV; in Joannem lib. XXXII; in partes quasdam Joannis excerptorum lib. I; in Lucam lib. XV; in epistolam Pauli apostoli ad Romanos lib. XV; in epistolam ad Galatas lib. XV; in epistolam ad Ephesios lib. III; in epistolam ad Philippenses lib. I; in epistolam ad Colossenses lib. II; in epistola ad Thessalonicenses 1a lib. III; in epistola ad Thessalonicenses 2a lib. I; in epistola ad Titum lib. I; in epistola ad Philemonem lib. I.*

RURSUS HOMILIARUM IN VETUS TESTAMENTUM ; *In Genesi homiliæ XVII; in Exodo hom. VIII; in Levitico hom. XI; in Numeris hom. XXVIII; in Deuteronomio hom. XIII; in Jesu Nave hom. XXVI; in libro Judicum hom. IX; de Pascha hom. VIII; in primo Regum libro hom. IV; in Job. hom. XXII; in Paræmias hom. VII; in Ecclesiasten hom. VIII; in Cantico canticorum hom. II; in Isaiam hom. XXXII; in Jeremiam hom. XIV; in Ezechiel hom. XII.*

DE PSALMIS : *In Psalmo 3° hom. I; in 4° hom. I; in 8° hom. I; in 12° hom. I; in 13° hom. I; in 15° hom. II; in 16° hom. I; in 18° hom. I; in 22° hom. I; in 23° hom. I; in 24° hom. I, in 25° hom. I; in 26° hom. I; in 27° hom. I, in 36° hom. V; in 37° hom. II; in 38° hom. II; in 39° hom. II; in 49° hom. I; in 51° hom. I; in 52° hom. II; in 54° hom. I; in 67° hom. VII, in 71° hom. II; in 72° hom. III; in 73° hom. III; in 74° hom. I; in 75° hom. I; in 76° hom. III; in 77° hom. IX; in 79° hom. IV, in 80° hom. II; in 81° hom. II; in 82° hom. III; in 83° hom. I; in 84° hom. II; in 85° hom. I; in 87° hom. I; in 108° hom. I; in 110° hom. I; in*

118° hom. III; in 120° hom. I; in 121° hom. II; in 122° hom. II; in 123° hom. II; in 124° hom. II; in 125° hom. I; in 127° hom. I; in 128° hom. I; in 129° hom. I; in 131° hom. I; in 132° hom. II; in 133° hom. II; in 134° hom. II; in 135° hom. IV; in 137° hom. II; in 138° hom. IV; in 139° hom. II; in 144° hom. III; in 145° hom. I; in 146° hom. I; in 147° hom. I; in 149° hom. I. Excerpta in totum Psalterium.

Homiliæ in Novum Testamentum : Κατὰ Μαθθαῖον *Evangelium hom.* XXV ; κατὰ Λουκᾶν *hom.* XXXIX, *in Actus apostolorum hom.* XVII; *in epistola ad Corinthios secunda hom.* XI; *in epistola ad Thessalonicenses hom.* II; *in epistola ad Galatas hom.* VII; *in epistola ad Titum hom.* I; *in epistola ad Hebræos hom.* XVIII; *de Pace hom.* I; *exhortatoria ad Pioniam* [Paris *lat. 1628 :* Proniam]; *de jejunio; de monogamis et trigamis hom.* II; *in Tharso hom.* II; *Origenis, Firmiani* [Arras *849 :* Frumani. Klostermann conjecture *Africani;* ce serait plutôt : *Firmiliani*] *et Gregorii; item excerpta Origenis et diversarum ad eum epistolarum lib. II; epistola esifodorum* [peut-être : *synodorum*] *super causa Origenis in libro II°; epistolarum ejus ad diversos lib. IX; aliarum epistolarum lib. II; item epistola pro apologia operum suorum lib. II. — Videtisne et Græcos pariter et Latinos unius labore superatos?*

III. LISTE DES ÉCRITS D'ORIGÈNE. — 1. *Commentaires suivis,* τόμοι, *volumina.* — *A*) Sur la Genèse (quatre premiers chapitres) treize livres. Eusèbe, *H. E.*, VI, 24, dit douze livres, le *Cat.* a XIV et Rufin, XIII. Saint Jérôme, *Epist. ad Damas.*, XXXVI, 9, mentionne le XIII° livre. — *B*) Sur les Psaumes au moins quarante-six livres, d'après le *Cat.*, savoir : *un* livre sur chacun des Psaumes suivants I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XX, XXIV, XXIX, XXXVIII, XL, XLV, XLVI, LI, LII, LIII, LVII, LVIII, LIX, LXII, LXIII, LXIV, LXV, LXVIII, LXX, LXXI, LXXII, *deux* livres sur les Psaumes XLIII, L, CIII, *trois* livres sur le Psaume XLIV. Mais cette liste est sans doute incomplète. Saint Jérôme, *Epist. ad Marcel.*, XXXIV, 1, t. XXII, col. 448, dit que saint Pamphile n'a pas retrouvé le commentaire sur le Psaume CXXVI, mais sans être bien sûr que ce commentaire ait été composé et Eusèbe affirme, *H. E.*, VI, 24, t. XX, col. 577, que les commentaires sur les *vingt-cinq* premiers Psaumes ont été composés à Alexandrie. — *C*) Sur les Proverbes trois livres. En outre, d'après le *Cat. : De Proverbiorum quibusdam quæstionibus lib. I.* — *D*) Sur le Cantique des cantiques dix livres, sans compter deux autres livres composés dans sa jeunesse, d'après le *Cat.* La Philocalie, chap. VII, ne mentionne qu'un seul petit tome composé ἐν τῇ νεότητι. — *E*) Sur les Prophètes au moins quatre-vingt-cinq livres, savoir : trente sur Isaïe, (jusqu'à Is., XXX, 6), le chiffre du *Cat.* est certainement fautif, car Eusèbe, *H. E.*, VI, 32, t. XX, col. 592, et saint Jérôme, *Prol. comment. in Is.*, t. XXIV, col. 21, ne comptent que trente livres; sur les Lamentations de Jérémie cinq livres; sur Ézéchiel vinq-cinq livres, d'après Eusèbe, *H. E.*, VI, 32, et les notes du codex *Marchalianus :* le chiffre du *Cat.* est donc fautif; sur les petits Prophètes vingt-cinq livres. C'est le chiffre du *Cat.* et d'Eusèbe; mais celui-ci en remarquant qu'il n'a retrouvé que vingt-cinq livres fait entendre qu'il y en avait primitivement davantage. De fait saint Jérôme, *Prol. comment. in Malachiam*, t. XXV, col. 1543, mentionne *trois* livres d'Origène sur Malachie. Il y avait en outre un petit traité sur Osée, dont saint Jérôme, *Prol. comment. in Osee*, t. XXV, col. 819, parle ainsi : *Origenes parvum de hoc propheta scripsit libellum, cui hunc titulum imposuit* περὶ τοῦ πῶς ὠνομάσθη ἐν τῷ Ὠσηὲ Ἐφραΐμ. — *F*) Sur les Évangiles soixante-deux livres au moins, savoir : vingt-cinq sur Matthieu (c'est le chiffre concordant du *Cat.*, d'Eusèbe et de saint Jérôme, bien que les manuscrits de ce dernier portent trente-six ou vingt-six dans le *Prol. hom. Orig. in Lucam*, t. XXV, col. 219), cinq sur Luc (c'est le chiffre de saint Jérôme, *loc. cit.*, mais le *Cat.* porte quinze); trente-deux sur Jean (S. Jérôme, *loc. cit.*, d'accord avec le *Cat.*). Le chiffre de 22 fourni par Eusèbe, *H. E.*, VI, 24, est évidemment fautif, puisque le 32° livre subsiste encore. Comme le commentaire ne va que jusqu'à Joa., XIII, 33, et qu'Origène, *In Matth.*, ser. CXXXIII, t. XIII, col. 1781, parle d'une explication donnée, dans le commentaire sur saint Jean, au sujet des deux voleurs crucifiés avec Jésus-Christ, il est possible que le commentaire comprit plus de trente-deux livres, peut-être trente-neuf. Cependant les extraits des Chaînes ne vont pas au delà de Joa., XIII, 33. — *G*) Sur saint Paul au moins trente-trois livres, savoir : quinze sur l'épître aux Romains; cinq sur l'Épître aux Galates (le nombre XV du *Cat.* est fautif ainsi qu'il appert du codex de l'Athos, découvert par von der Goltz); trois sur l'Épître aux Éphésiens; trois sur l'Épître aux Colossiens (nombre établi par le manuscrit de l'Athos contre le chiffre 2 du *Cat.*); trois sur I Thess.; un sur chacune des Épîtres aux Philippiens, à Tite, à Philémon et II Thess. Aucun commentaire sur l'Épître aux Hébreux n'est mentionné et les fragments cités dans les Chaînes peuvent provenir des homélies.

2. *Homélies,* ὁμιλίαι, *homiliæ* ou *tractatus.* — *A*) Sur la Genèse, dix-sept. On n'en mentionne quelquefois que seize, parce que la dernière : *De benedictionibus patriarcharum*, est comptée à part. Le *Cat.* signale encore deux homélies sur la Genèse, qualifiées de *locarum* ou de *localium* dans les manuscrits et de *mysticarum* dans Rufin, *Apol.*, II, 20. — *B*) Sur l'Exode, treize; le chiffre VIII du *Cat.* est certainement erroné, car nous possédons encore les treize hom., traduites par Rufin. — *C*) Sur le Lévitique, seize; le chiffre XI du *Cat.* est fautif pour la même raison. — *D*) Sur les Nombres, vingt-huit. — *E*) Sur le Deutéronome, treize; Cassiodore en connaissait en latin IIII ou VIII, ce qui doit être une erreur de copiste pour XIII; quoiqu'elles n'aient pas été traduites par Rufin, leur existence est prouvée par les extraits des Chaînes. — *F*) Sur Josué, vingt-six. — *G*) Sur les Juges, neuf. — *H*) Sur le premier livre des Rois, quatre. — *I*) Sur Job, vingt-deux. — *J*) Sur les Proverbes, sept. — *K*) Sur le Cantique des cantiques, deux. — *L*) Sur Isaïe, trente-deux; saint Jérôme, *Prol. comment. in Is.*, n'en connaissait que vingt-cinq ou, d'après un manuscrit, vingt-six. — *M*) Sur Isaïe, quarante-cinq; le *Cat.* dit par erreur XIIII, qui doit être pour XLV ou XLVI; nous en possédons encore vingt en grec et la XXXIX° est citée deux fois dans la *Philocalie*, chap. I et X. — *N*) Sur Ézéchiel, au moins quatorze; c'est le nombre des homélies traduites par saint Jérôme, de sorte que le chiffre XII du *Cat.* est évidemment fautif. — *O*) Sur les Psaumes, cent vingt homélies au moins : une sur chacun des Psaumes suivants : III, IV, VIII, XII, XVI, XVIII, XXII, XXIII, XXIV, XXV, XXVI, XXVII, XLVIII, LI, LIV, LXXIV, LXXV, LXXXI, LXXXIII, LXXXV, LXXXVII, CVIII, CX, CXX, CXXV, CXXVII, CXXVIII, CXXIX, CXXXI, CXLV, CXLVI, CXLVII, CXLVIII; deux sur chacun des Psaumes suivants : XXXVII, XXXVIII, XXXIX, LII, LXXI, LXXX, LXXXIV, CXXI, CXXII, CXXIII, CXXIV, CXXXII, CXXXIII, CXXXIV, CXXXVII, CXXXIX; trois sur les Psaumes XV, LXXII, LXXIII, LXXVI, LXXXII, CXVIII, CXLIV; quatre sur les Psaumes LXXVIII, CXXXV, CXXXVIII; cinq sur le Psaume XXXVI, sept sur le Psaume LXVII, neuf sur le Psaume LXXVII. — *P*) Sur les Évangiles, soixante-quatre homélies au moins : vingt-cinq sur Matthieu, trente-neuf sur Luc (toutes, sauf six, ont pour thème les six premiers chapitres et il est possible que saint Jérôme qui les a traduites ait fait un choix). — *R*) Sur les Actes, dix-sept homélies. — *S*) Sur saint Paul le *Cat.* mentionne trente-neuf homélies : onze sur II Cor., deux sur Thess., sept sur Gal., une sur Tite, dix-huit sur Heb. — Il est singulier que le *Cat.* ne signale sur I Cor. ni commentaire ni

homélie, puisque saint Jérôme met Origène au nombre de ceux qui ont expliqué longuement cette épître, *Epist. ad Pammach.*, XLIX, 3, et qu'on retrouve encore dans les Chaînes de fréquentes explications de I Cor. — *T*) Enfin le *Cat.* mentionne huit homélies *De Pascha*, une hom. *De pace*, deux hom. *In Tharso*, et de plus *Exhortatoria ad Pioniam*, *De jejunio et monogamis et trigamis hom. II*. On n'a sur ces ouvrages aucun autre renseignement et l'on ne sait pas davantage ce que Rufin entend par *Monobiblia*.

3. *Scolies*, σχόλια, σημειώσεις, *excerpta*, *commaticum interpretationis genus*. — Nous connaissons par le *Cat.* les *excerpta* sur l'Exode, sur le Lévitique, sur les quinze premiers Psaumes, sur l'Ecclésiaste, sur quelques parties de saint Jean, sur tout le Psautier. Ces derniers ne sont sans doute pas autre chose que l'ouvrage appelé ailleurs *enchiridion*, le manuel annoté des Psaumes dont Origène faisait usage. Saint Jérôme signale encore des *excerpta* sur saint Matthieu et sur l'épître aux Galates (*Comment. in Matth. Prolog.*; *Comment. in Gal. Prolog.*), Rufin, des *excerpta* sur les Nombres (*Homil. in Numer.*, *Prolog.*), et le manuscrit de l'Athos découvert par von der Goltz des σχόλια sur la Genèse.

4. *Ouvrages divers*. — *A*) *De principiis*, Περὶ ἀρχῶν, en quatre livres. — *B*) *Stromates* en dix livres. — *C*) *De resurrectione*, en deux livres et de plus deux dialogues sur la résurrection. — *D*) *Contra Celsum*, en huit livres. — *E*) *De martyrio*, adressé à son ami Ambroise. — *F*) *De oratione*. — *G*) Un dialogue contre le valentinien Candide.

5. *Lettres*. — Il n'en reste plus que deux en entier, l'une adressée à Jules Africain, l'autre à saint Grégoire le Thaumaturge. Mais on a des fragments de quelques autres: *A*) Sur Ambroise, dans Suidas, édit. Bernhardy, t. II, col. 1279. — *B*) Apologie adressée à ses accusateurs, Eusèbe, *H. E.*, VI, 19. — *C*) A ses amis d'Alexandrie, S. Jérôme, *Adv. Rufin.*, II, 18, et Rufin, *De adult. libror. Origenis*. — *D*) A Firmilien, d'après Victor de Capoue, dans Pitra, *Spicil. Solesm.*, t. I, p. 268. — *E*) *Ad Gobarum de undecima* (?). *Ibid.*, p. 267. — *F*) A certains prêtres, dans Galland, *Biblioth. Patr.*, t. XIV, appendice, p. 10. — D'autres lettres sont simplement mentionnées. — *A*) A son père pour l'exhorter au martyre, Eusèbe, *H. E.*, VI, 2. — *B*) Réponse à l'empereur Philippe. *Ibid.*, VI, 36. — *C*) A Severa, femme de Philippe. *Ibid.* — *D*) Au pape saint Fabien. S. Jérôme, *Epist.*, LXXXIV, 10. — *E*) A divers évêques, Eusèbe, *H. E.*, VI, 36. — *F*) A Bérylle de Bostra. S. Jérôme, *De vir. illustr.*, 60. Saint Pamphile avait réuni plus de cent lettres d'Origène, Eusèbe, *H. E.*, VI, 36, et le *Cat.* compte 14 ou 16 livres de lettres écrites par Origène ou le concernant.

6. *Ouvrages apocryphes ou faussement attribués à Origène*. — 1. Le traité *De recta in Deum fide* contre les Marcionites, traduit par Rufin et déjà cité dans la Philocalie, chap. XXIV, sous le nom d'Origène. — 2. *De visione* τετραπόδων (S. Jérôme, *Adv. Rufin.*, I, 13). — 3. *Comment. in Job* (Paris, Bibl. nat., *grec. 454*). — 4. *Comment. in Job*, en latin (Paris, Bibl. nat., *lat. 14464*). — 5. *Comment. in Marc.* (Paris, Bibl. nat., *grec. 939*). — 6. *Scholia in orationem dominicam et cantica*, Paris, 1601. — 7. *Planctus Origenis*, existe en de nombreux manuscrits et a été publié, traduit en français, par René Benoist, Paris, 1563. — 8. *De singularitate clericorum*. — 9. *Quis dives salvetur* de Clément d'Alexandrie. — 10. Les *Philosophumena* de saint Hippolyte. — 11. Le Περὶ τοῦ πάντος de saint Hippolyte. — 12. *Le petit Labyrinthe*, Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 28. — 13. *L'exposition du Symbole*, Pitra, *Analecta sacra*, t. III, p. 584. — 14. *L'Épitaphe d'Origène composée par lui-même*, reproduite en de nombreux manuscrits. — 15. Les vingt *Tractatus Origenis de libris SS. Scripturarum*, publiés par Mgr Batiffol, Paris, 1900. Voir dans Ehrhard, *Die altchristl. Litter.*, etc. Fribourg-en-Brisgau, 1900, p. 328-332, les conjectures à ce sujet. — 16. Plusieurs prétendues *Homélies d'Origène* contenues dans les lectionnaires latins du moyen âge et publiées dans l'*Homiliarius Doctorum*, Bâle, 1511-1513, ainsi que par Combefis, *Biblioth. Patrum concionatoria*, Paris, 1662. Les plus célèbres et les plus évidemment inauthentiques sont l'homélie sur la Madeleine : *Maria stabat*; et l'homélie sur le prologue de S. Jean : *Vox spiritualis aquilæ*.

IV. OUVRAGES PARVENUS JUSQU'A NOUS ET PRINCIPAUX MANUSCRITS. — 1. *Texte grec*. — *A*) *Philocalie*, recueil de morceaux choisis d'Origène par saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, comprenant des extraits du *Periarchon*, du *Contra Celsum*, des Commentaires sur la Genèse, l'Exode, les Psaumes, le Cantique des cantiques, Ezéchiel, Osée, Matthieu, Jean, l'Épître aux Romains, des Homélies sur le Lévitique, Josué, Jérémie, les Actes, plus la lettre à saint Grégoire le Thaumaturge et un fragment d'origine inconnue. On en connaît un assez grand nombre de manuscrits dont les plus anciens et les meilleurs sont : Patmos *270*, Xe siècle; Venise, Marcienne, *47*, XIe s.; Paris, Bibl. nat., *suppl. grec 615*, XIIIe s. — *B*) *Contra Celsum*. Subsiste en entier; mais tous les manuscrits connus (24) dérivent d'un même archétype qui ne remonte pas au delà du XIIIe siècle (Vatican, *grec 386*). — *C*) *Comment. sur S. Matthieu*. On en possède en grec huit livres, X à XVII. Le plus ancien des manuscrits, d'ailleurs peu nombreux, date du XIIIe siècle (Munich, *grec 191*). — *D*) *Comment. sur S. Jean*. Il n'en reste que les neuf livres suivants I, II, VI, X, XIII, XIX, XX, XXVIII, XXXII. L'archétype de tous les manuscrits est le *Monacensis 191*, ci-dessus nommé. — *E*) *Homélies sur Jérémie*, au nombre de vingt, retrouvées dans un codex de l'Escurial (Ω, *III, 19*) du XIe ou du XIIe siècle. Les homélies XVIII et XIX, mutilées l'une à la fin l'autre au commencement, semblaient n'en faire qu'une, de sorte qu'avant Klostermann on n'en comptait que dix-neuf. — *F*) *Exhortation au martyre* conservée dans un manuscrit de Venise du XIVe siècle et dans un manuscrit de Paris (Bibl. nat., *grec* 616) de la même époque, sur lequel fut copié le codex de Bâle *A. III, 9*. — *G*) *De oratione*. Ce petit traité n'existe complet — à part quelques lacunes — que dans un manuscrit de Cambridge. — *H*) *Homélie sur la Pythonisse* dont l'archétype paraît être le *Monacensis 331* du Xe siècle. — *I*) *Lettre à Jules Africain*, conservée en de nombreux manuscrits. — *J*) *Lettre à S. Grégoire le Thaumaturge*, insérée dans la Philocalie. — *K*) Les chaînes — riche mine encore trop peu exploitée — nous rendent, à l'état fragmentaire il est vrai, un grand nombre d'œuvres perdues d'Origène. Il en sera question ci-dessous, à propos des éditions.

2. *Traductions latines*. — *A*) *Periarchon* traduit par Rufin. Il ne reste de la traduction de saint Jérôme que les extraits insérés par lui dans sa lettre à Avit, t. XXII, col. 1059-1072. — *B*) *Cent dix-huit homélies* traduites par Rufin (dix-sept sur la Genèse, treize sur l'Exode, seize sur le Lévitique, vingt-huit sur les Nombres, vingt-six sur Josué, neuf sur les Juges, neuf sur les Psaumes). — *C*) *Soixante dix-huit homélies* traduites par saint Jérôme (deux sur le Cantique des cantiques, neuf sur Isaïe, quatorze sur Jérémie — dont douze existent dans le texte original — quatorze sur Ezéchiel, trente-neuf sur S. Luc). — *D*) *Une homélie sur le Ier livre des Rois* (*De Elcana et Samuel*) traduite par un anonyme. — *E*) La traduction par Rufin des trois premiers livres du *Commentaire sur le Cantique des cantiques*, avec le commencement du quatrième. — *F*) La traduction fortement abrégée et remaniée du Commentaire sur l'*Épître aux Romains*. Des quinze livres primitifs Rufin a fait dix livres plus courts. — *G*) Une traduction anonyme

du *Commentaire sur saint Matthieu*, de XIV, 13, à XXVII, 3.

V. ÉDITIONS. — Si l'on ne tient pas compte d'un recueil d'homélies publié sans lieu ni date, le premier ouvrage imprimé d'Origène est une traduction latine du *Contra Celsum* par Persona, Rome, 1481 (Venise, 1514). Puis vint la traduction par Rufin des homélies sur l'heptateuque, Venise, 1503 et 1512, du Commentaire sur l'Épître aux Romains, Venise, 1506 et 1512. (Ces deux ouvrages furent publiés sous le nom de saint Jérôme qu'ils portent dans certains manuscrits.) Peu après parurent à Venise les homélies traduites par saint Jérôme (1513), le *Periarchon* (1514) et divers autres ouvrages encore inédits (1516). Les éditions des œuvres latines complètes, telles qu'on pouvait se les procurer alors, sont celles de Merlin, Paris, 1512 (1519, 1522, 1530, Venise, 1516), d'Érasme, Bâle, 1536 et 1545 (1571 avec additions par Grynæus), de Génébrard, Paris, 1574 (1604 et 1619). — Quant au texte grec, ce fut aussi le *Contra Celsum* qui fut publié tout d'abord par Hœschel, Augsbourg, 1605, ensuite la *Philocalie* par Tarin, Paris, 1618-1619 (1624), l'*Homélie sur la Pythonisse* par Léon Allatius, Lyon, 1629, les *Homélies sur Jérémie* par Cordier, Anvers, 1648. G. Spencer réédita le *Contra Celsum* et la *Philocalie* à Cambridge, 1658 (grec-latin avec notes) et 1677. La première édition générale fut celle de Huet, Rouen, 1668 (3 vol., avec longue introduction biographique, théologique et critique, *Origeniana*), réimprimée à Paris, 1679, à Cologne, 1685. Beaucoup plus complète est celle de Charles Delarue, 1er et 2e vol., Paris, 1733; 3e vol., Paris, 1740 (après la mort de l'éditeur); 4e vol., Paris, 1759 (par les soins de Charles Vincent Delarue, neveu du précédent). Depuis Huet, le traité *De oratione* avait paru à Oxford, 1686 (Amsterdam, 1694), l'*Exhortatio ad Martyrium* avait été publiée à Bâle par Wetstein, 1694, et Montfaucon avait donné une bonne édition des restes des *Hexaples* (Paris, 1715), après celles de Flaminius Nobilius (Rome, 1587) et de Drusius (Arnheim, 1622). Toutes les éditions postérieures des œuvres d'Origène, celles d'Oberthür (Wurzbourg, 1780, 1794), de Lommatzsch (Berlin, 1831-1838, en 25 vol.), de Migne (Paris, 1857), n'ont été que des reproductions plus ou moins correctes des éditions précédentes, en particulier du texte de Delarue. Il en est de même de l'édition du *Periarchon* par Redepenning (traduction de Rufin, fragments grecs et notes), Leipzig, 1836. — Il a paru depuis quelques éditions partielles : A. E. Brooke, *Commentaire sur S. Jean*, 2 vol., Cambridge, 1896; A. Jahn, *Des h. Eustathius Beurtheilung des Origenes*, Leipzig, 1886 (dans *Texte und Unters.*, t. II, avec le texte de l'*Homélie sur la Pythonisse* d'après le manuscrit de Munich, *grec* 331).

La nouvelle édition d'Origène, qui fait partie de la Patrologie grecque de Berlin, utilise toutes les ressources dont on dispose en ce moment et sera pour longtemps l'édition type. Ont déjà paru les volumes suivants : t. I et II (*Exhortation au Martyre, Contra Celsum, De oratione*), Leipzig, 1899, par P. Kœtschau; t. III (*Homélies sur Jérémie, sur la Pythonisse d'Endor, et fragments sur les Lamentations, Samuel et les Rois*), Leipzig, 1901, par E. Klostermann; t. IV (*Commentaires sur S. Jean, fragments compris*), Leipzig, 1903, par E. Preuschen. Chaque volume s'ouvre par une étude des manuscrits et contient trois tables : index des citations et allusions, des noms propres, de tous les mots intéressants au point de vue théologique, philologique, etc.

Il reste encore à étudier les innombrables fragments des chaînes bibliques, publiés en grande partie mais d'une manière insuffisante par Galland, *Biblioth. vet. Patrum*, t. XIV (supplément), par Mai, *Nova Patrum Biblioth.*, t. VII, et par Cramer, *Catenæ in Evangelia, Catenæ in Epistolas*, Oxford, 1840-1844. Une bonne édition des scolies sur les Proverbes a été donnée par Tischendorf, dans *Notitia edit. cod. Sinaitici*, Leipzig, 1860, p. 74-122. Les textes relatifs à l'Épître aux Éphésiens ont été très bien réédités par Gregg, *Journal of theol. Studies*, t. III, 1902, p. 398-420, 554-576.

VI. TRADUCTIONS. — Nous avons parlé des versions latines de Rufin et de saint Jérôme et d'un traducteur anonyme du *Comment. sur S. Matthieu. Le Contra Celsum* fut traduit en latin par Persona, Rome, 1481, par Gelenius, Augsbourg, 1605; le *Comment. sur S. Jean* par Ferrari du Mont-Cassin et Perionius; le *Comment. sur S. Matthieu* par Huet, Rouen, 1668; le *De oratione* par Morel, Paris, 1601, par Wetstein, Bâle, 1694, par Reading, Londres, 1728; la *Philocalie* par Génébrard, Paris, 1574, par Tarin, Paris, 1618. — L'édition latine de Caillau en 7 in-8°, Paris, 1829, contient les principaux ouvrages d'Origène mais avec des coupures.

Il a paru en français une traduction du *Contra Celsum* par E. Bouhereau, ministre protestant, Amsterdam, 1700, par l'abbé de Gourcy, Paris, 1785-1786 (dans la collection *Anciens apologistes*, t. I et II), par l'abbé de Genoude (*Les Pères de l'Église, traduits en français*, t. VIII). On la trouve dans Migne, *Démonstrations évangél.*, t. I, Paris, 1843. — La collection *Ante-Nicene christian Library*, Édimbourg, contient, t. X, 1869, et t. XXIII, 1872, la traduction anglaise par Crombie du *Periarchon*, de la lettre de Jules Africain et de la réponse d'Origène et du *Contra Celsum*; le volume supplémentaire, 1897, renferme la traduction par Menzies des Comment. sur S. Matth. et sur S. Jean.

VII. OUVRAGES SUR ORIGÈNE. — La bibliographie complète de ce qui s'est écrit sur Origène remplirait un volume. Nous laisserons de côté les ouvrages généraux, tels que patrologies, histoires de l'Église, histoires des dogmes, histoires des hérésies, etc., ainsi que la plupart des articles de revue. On trouvera l'indication d'un certain nombre d'articles dans Chevalier, *Bio-bibliographie*, 2e édit., fasc. VII, 1906, p. 3428-3432. Pour l'époque des Pères nous renvoyons à notre livre *Origène*, appendice III, p. 188-213; *Origène et la tradition catholique jusqu'à la fin du VIe siècle.*

1. *Biographie et théologie mêlées.* — Lenain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclés.*, t. III; Redepenning, *Origenes, eine Darstellung seines Lebens und seiner Lehre*, 2 vol., Bonn, 1841-1846; Freppel, *Origène* (cours d'éloquence professé à la Sorbonne en 1866 et 1867), 2 vol., Paris, 1868; 2e édit., 1875; Böhringer, *Klemens und Origenes*, Zurich, 1869; W. Fairweather, *Origen and greek patristic Theology* (dans *The World's Epoch-Makers*), Édimbourg, 1901.

2. *Origène théologien et exégète.* — G. Lumper, *Historia theologico-critica SS. Patrum*, Augsbourg, 1792-1793 (t. IX et X de la collection); Schnitzer, *Origenes über die Grundlehren der Glaubenswissenschaft*, Stuttgart, 1835; G. Thomasius, *Origenes, ein Beitrag zur Dogmengeschichte des 3 Jahrhunderts*, Nuremberg, 1837; P. Fischer, *Commentatio de Origenis Theologia et Cosmologia*, Halle, 1845; E. Joly, *Étude sur Origène*, Dijon, 1860; Ernesti, *Commentatio de Origene, interpretationis... grammaticæ auctore*, Leyde, 1776; C. R. Hagenbach, *Observationes historico-hermeneuticæ circa Origenis methodum interpretandi Scriptur.*, Bâle, 1823; J. J. Bochinger, *De Origenis allegorica ...interpretatione* (dissert.), Strasbourg, 1829-1830; Contestin, *Origène exégète*, dans la *Revue des sciences eccl.*, 1866-1867; Klostermann, *Die Ueberlieferung der Jeremiahomilien des Origenes*, dans *Texte und Untersuch. N. F.*, t. I, fasc. 3, Leipzig, 1897; Zöllig, *Die Inspirationslehre des Origenes*, Fribourg-en-B., 1902; F. Prat, *Origène, le théologien et l'exégète*, Paris, 1907.

3. *Points particuliers.* — S. Parker, *Origenian hypothesis concerning the preexistence of souls*, etc., Londres, 1667; Hœfling, *Origenis doctrina de sacrificiis christianorum*, etc., Erlangen, 1841; C. Ramers, *Des*

Origenes Lehre von der Auferstehung des Fleisches, Trèves, 1851; Moller, *Gregorii Nyss. doctrina de hominis natura cum Origeniana comparata*, Halle, 1854; F. Harrer, *Die Trinitätslehre des Origenes*, Stadtamhof, 1858; U. Fermaud, *Opinion d'Origène sur l'origine du péché* (dissert.), Strasbourg, 1859; Fournier, *Idées d'Origène sur la Rédemption* (dissert.), Strasbourg, 1861; Rambouillet, *Origène et l'infaillibilité*, Paris, 1870; Dartigue, *Théodicée d'Origène* (dissert.), Genève, 1873; Lang, *Die Leiblichkeit der Vernunftwesen bei Origenes*, Leipzig, 1892; G. Anrich, *Clemens und Origenes als Begründer der Lehre vom Fegfeuer*, Tubingue, 1902 (dans *Theol. Abhandl. f. H. J. Holtzmann*).

4. *Origénisme et controverses origénistes.* — J. H. Horbius, *Historia Origeniana sive de ultima origine et progressione hæreseos*, Francfort, 1670; Doucin, *Histoire des mouvements... arrivés au sujet d'Origène et de ses doctrines*, Paris, 1700; Anonyme, *Examen de l'origénisme*, etc., Paris, 1733; (Rust,) *A letter of resolution concerning Origen*, etc., Londres, 1661; P. Halloix, *Origenes defensus*, etc., Liége, 1648; Gaupp, *Vindiciæ Orig.*, Iéna, 1827; B. Eberhard, *Die Betheiligung des Epiphanius am Streite über Origenes*, Trèves, 1859; L. Vincenzi, *In S. Greg. Nyss. et Origenis scripta et doctrinam*, etc., 5 vol., Rome, 1864-1869; Diekamp, *Die origenist. Streitigkeiten im sechsten Jahrhundert*, Munster, 1899.

5. *Origène philosophe.* — Gaudentius, *De dogmatum Origenis cum philos. Platonis comparatione*, Florence, 1639; Huber, *Philosophie der Kirchenväter*, Munich, 1859; Laforêt, *Philosophie des Pères : Origène*, dans la *Revue cath. de Louvain*, 1870; J. Denis, *La philosophie d'Origène*, Paris, 1884. Cf. *Journal des savants*, 1884, et *Mémoires de l'Acad. des sciences mor.*, 1887; Bigg, *The Christian Platonists of Alexandria*, Oxford, 1886; G. Capitaine, *De Origenis ethica*, Munster, 1898.

6. *Origène controversiste.* — Mosheim, *Origenes... wider den Weltweisen Celsus*, Hambourg, 1745; F. Cunningham, *A dissertation on the books of Origen against Celsus*, 1812; Lagrange, *Étude sur la controverse entre Celse et Origène*, Paris, 1856; A. Kind, *Der Kampf des Origenes gegen Celsus* (dissert.), Iéna, 1875; J. Patrick, *The Apology of Origen in reply to Celsus*, Londres, 1892. De plus les ouvrages de Fenger, Philippi, Jachmann, Keim, Aubé, Pélagaud, Heine et Muth sur Celse et son *Discours véritable*.

7. *Origène professeur et orateur.* — Werther, *De schola Origenis sacra* (dissert.), Wittemberg, 1744; Weickmann, *De schola Origenis sacra et Gregorio Thaumaturgo* (dissert.), Wittemberg, 1744; Karsten, *De Origene oratore sacro* (dissert.), Groningue, 1824.

8. *Origène critique.* Voir HEXAPLES. F. PRAT.

ORIOL Pierre, que tous les écrivains du moyen âge ont appelé *Aureolus*, naquit à Verberie, dans le diocèse de Senlis, au XIIIe siècle, entra dans l'ordre des Frères Mineurs, et suivit à Paris les leçons du Docteur subtil. Sbaraglia, s'appuyant sur Barthélemy de Pise, prétend que Pierre Oriol était né dans la région pyrénéenne et appartenait à la province d'Aquitaine. Il serait peu utile de discuter ici ce point d'histoire. Ses succès lui méritèrent le bonnet de docteur avant qu'il eût été élevé à la prêtrise. Il enseigna, lui aussi, à l'Université de Paris, et y fut appelé le Docteur éloquent, *Doctor facundus*. Jean XXII le promut à l'archevêché d'Aix en 1321; il eut à peine le temps d'occuper ce siège, car il mourut l'année suivante, après une vie de vertus non moins éclatantes que ses talents. Quelques biographes assurent qu'il avait été élevé au cardinalat; d'autres le contestent de la façon la plus absolue. Il a laissé beaucoup d'ouvrages, parmi lesquels nous avons à distinguer : *Breviarium Bibliorum*. C'est un commentaire abrégé de la Sainte Écriture, dont les copies ont été répandues dans quantité de bibliothèques. Il fut imprimé pour la première fois sans lieu, sans date et sans nom d'imprimeur, en un vol. in-folio, sous le titre de *Compendium litteralis sensus Bibliorum*, que Sbaraglia dit avoir vu dans la bibliothèque des Frères Mineurs de Florence. D'autres éditions suivirent : Venise, Lazare Soard, 1507, in-4°, sur le titre de laquelle l'auteur est qualifié de cardinal; de nouveau, Venise, 1508, in-4°; Paris, 1508, in-8°; Strasbourg, Jean Schotte, 1514, in-4°; Paris, 1565, in-4°; Venise, 1571, in-4°; Paris, 1585, in-8°; Rouen, 1596 et 1649; Paris, 1610 et 1613; Louvain, 1647.

(P. APOLLINAIRE).

La Bibliothèque nationale de Paris possède l'édition donnée par Nouvellet : *Petri Aureoli franciscani doctissimi sanctæque Romanæ Ecclesiæ Cardinalis dignissimi commentaria vere aurea et compendiosa in universam Sacram Scripturam Cl. Steph. Novelletius Thallorinus, S. Theol. D. libellum hunc vere aureum, diu desideratum in lucem emitti curavit, mille mendis deturpatum repurgavit, tabulisque analyticis singula capita methodice illustravit.* Rothomagi, *Apud Jacobum Besongue.* M.DC.XLIX. (coté A 6648). L'éditeur, comme il l'annonce dans le titre, a placé en tête de chaque chapitre un tableau synoptique mettant sous les yeux toutes les divisions et subdivisions qu'Oriol développe dans l'analyse de chacun des livres de l'Écriture. — La bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice a une autre édition : *Breviarium Bibliorum sive compendium sensus litteralis totius S. Scripturæ*, auctore Rdo P. F. Petro Aureolo, ordinis Minorum, Archiepiscopo Aquensi, S. R. E. Cardinali. Editio quarta. Per FF. Minores Lovanienses. Lovanii, Typis Petri van der Heyden prope Fratres Minores, 1647 (coté A 1256). L'auteur de la préface ne connaît que 3 éditions antérieures à la sienne, la 1re de Paris, 1508, la 2e de Nouvellet, 1583, la 3e de Jacobus Wimphelingus, dédiée à Jean Eck, qu'il n'a pas vue. Cette édition ne reproduit pas les tableaux synoptiques de Nouvellet, mais elle a ajouté l'indication numérique des versets qu'Oriol n'avait pu indiquer. Cet ouvrage d'Oriol, sorte de manuel biblique analytique, est historiquement important.

Mentionnons un autre ouvrage d'Oriol, à cause des renseignements qu'on peut en tirer pour sa biographie jusqu'à présent assez obscure : *Commentariorum in primum librum Sententiarum pars prima*, auctore Petro Aureolo Verberio, ordinis Minorum, archiepiscopo Aquensi, S. R. E. Cardinali. Ad Clementem VIII Pont. Opt. Max., in-f°, Rome, 1596. Ce premier volume a été édité par le cardinal Constantin Sarnanus, de l'ordre des Mineurs de S. François, comme l'indique sa Dédicace à Clément VIII; mais il n'a pas mis une vie de l'auteur dans son édition, comme le dit la *Nouvelle Biographie générale*, t. III, 1861, col. 772; Sarnano dit seulement dans sa Dédicace que Pierre Aureolus a été frère mineur et cardinal, et que, en qualité de cardinal, il avait dédié ses écrits théologiques, dont il fait un grand éloge, au pape Jean XXII, alors régnant. Ce premier volume est imprimé par la Typographie vaticane. Le second l'est par la typographie d'Aloysio Zannetti, aux frais de la *Societas Bibliopolarum D. Thomæ Aquinatis de Urbe*, sous ce titre : *Petri Aureoli Verberii ordinis Minorum, Archiepiscopi Aquensis, S. R. E. Cardinalis, Commentariorum in secundum librum Sententiarum tomus secundus.* In-f°, Rome, 1605. Il est dédié par la Société des libraires de Saint-Thomas d'Aquin au cardinal d'Albano Asculano, Fr. Hieronymus Bernerius, leur protecteur, qui favorisa spécialement la publication des œuvres théologiques des cardinaux. A la fin de ce volume sont placés, avec un titre particulier et une pagination spéciale, *Quodlibeta sexdecim Petri Aureoli Verberii, ordinis Minorum, archiepiscopi Aquensis, S. R. E. Cardinalis.* Même imprimeur et même date. La Société des libraires dédie les *Quod-*

libeta à Claude Aquaviva, général de la Compagnie de Jésus, et dit qu'on avait attribué à Jean Capreolus les écrits du cardinal Pierre Auréolus, *edita post mortem ejus volumina, ...quæ diutius apud Joannem Capreolum diversata, tandem propria illis attributa quasi domo, sua hodie in Regia magnificentius invisuntur.* Bibliothèque nationale, D. 33 (ancien 87).

Voir Wadding, *Annales Minorum*, Rome, 1733, t. VI, p. 245; *Biographie toulousaine*, 2 in-12, Paris, 1823, t. I, p. 405; elle prétend à tort qu'Oriol est né à Toulouse; B. Gams, *Series Episcoporum*, 1873, p. 482. Cf. Fr. Stratonik, *Ueber den äusseren Lebensgang und die Schriften des Petrus Aureoli*, dans *Der Katholik*, 1882, t. LXII, p. 315-327, 415-426, 479-500.

F. VIGOUROUX.

ORION (hébreu : *kesîl;* Septante : Ὠρίων; Vulgate : *Orion*), nom d'une constellation. Cette constellation forme un grand parallélogramme dont deux angles opposés sont marqués par une étoile de première grandeur; vers le centre, trois belles étoiles sur une même ligne sont appelées le Baudrier ou les trois Rois (fig. 495)

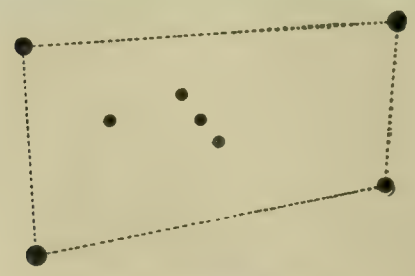

495. — Constellation d'Orion.

Outre les deux étoiles de première grandeur, la constellation en renferme quatre de deuxième, deux de troisième, etc. Elle est située au-dessous de la constellation du Taureau, en regardant vers le sud. Sous notre latitude, elle reste au-dessous de l'horizon de mai à octobre; en Palestine, elle est de 17° plus élevée au-dessus de l'horizon et se voit durant une plus grande partie de l'année. L'auteur de Job, IX, 9, dit que Dieu a créé *'aš*, voir OURSE (GRANDE), *kesîl* et *kimâh*, voir PLÉIADES. Amos, V, 8, répète la même idée. Isaïe, XIII, 10, emploie le mot au pluriel pour désigner les constellations en général. Le mot *kesîl*, qui paraît avoir donné son nom au mois assyrien *kisilivu*, « casleu, » désigne certainement Orion, ainsi que l'ont entendu les versions. Le Syriaque l'appelle *gaboro* et le Targum *mflâ'* ou *nefilâh*, « le géant. » C'est en effet sous la figure d'un géant armé d'un glaive qu'on représente cette constellation. Comme Orion est voisin de la constellation du Grand Chien, qui marche à sa suite, et que Sirius, l'une des plus brillantes étoiles du ciel, fait partie de cette constellation, les Égyptiens représentaient Orion ou Sâhou debout dans la barque sur laquelle il navigue à travers le firmament; il est entouré de ses huit étoiles princi-

494. — Orion et la vache Sothis séparés par l'Épervier. Zodiaque de Denderah.
D'après Dümichen, *Resultate*, pl. XXXVI.

pales, et, de la main, s'adresse à Sothis ou la Vache, qui est assise dans sa barque et avec Sirius ou Sopdit entre les cornes (fig. 494) Abulwalid et d'autres commentateurs juifs ont pensé que le pluriel *kesîlim*, dans Isaïe, XIII, 10, désigne Canopus, étoile de première grandeur située dans la constellation Argo ou le Vaisseau. Cf. Gesenius, *Thesaurus*, p. 701. Cette constellation se trouve entre le Grand Chien et l'Hydre, et est plus souvent visible dans l'hémisphère austral que dans le nôtre. D'après une antique légende, encore bien connue dans le Hauran, *Gedi*, l'étoile polaire, aurait tué *N'as*, la Grande Ourse, dont le cadavre serait porté sur une litière funèbre et suivi de ses fils et filles. *Suhêl*, Canopus, au lieu de venir au secours de *N'as*, se serait contenté de jeter au-dessus de l'horizon un regard tremblant. De là son nom de *kesîl*, en hébreu « stupide », et en arabe « paresseux ». Voir OURSE (GRANDE). Cf. Frz. Delitzsch, *Das Buch Iob*, Leipzig, 1876, p. 501, 502. Il est peu probable cependant que, sous le nom de *kesîl*, Canopus ait occupé une telle place dans la pensée des Hébreux, à l'exclusion d'Orion, plus habituellement visible et d'aspect bien plus imposant. Il n'y a donc pas lieu de s'écarter de la traduction des anciennes versions. Dans la légende orientale, *kesîl*, le fou, par conséquent l'impie, ne serait autre que Nemrod, qui aurait fondé Babylone et ensuite aurait été transporté parmi les

étoiles, afin de continuer à chasser dans les champs du ciel. Cf. *Chronicon pascale*, t. XCII, col. 145; Cedrenus *Hist. compend.*, t. CXXI, col. 53. Mais il y serait enchaîné, d'où la parole de l'auteur de Job, XXXVIII, 31 :

> Est-ce toi qui serres les liens des Pléiades,
> Ou pourrais-tu relâcher les chaînes d'Orion?

Il n'est pas nécessaire de donner à ces chaînes une signification aussi concrète. Elles marquent simplement l'effet de la puissance divine qui retient toujours à la même place les étoiles qui composent les constellations.

H. LESÊTRE.

ORME (hébreu : *ṭidhâr*, Is., XLI, 19; LX, 13; Septante : λεύκη, Is., XLI, 19, et πεύκη, Is., LX, 13; Vulgate : *ulmus*, Is., XLI, 19, et *pinus*, Is., LX, 13), arbre touffu.

I. DESCRIPTION. — Les ormes forment une petite tribu très distincte dans la vaste famille des Urticées.

496. — *Ulmus campestris.*

Ce sont des arbres faciles à reconnaître aux feuilles simples, en séries distiques, comme les rameaux qui naissent à leur aisselle, avec un limbe irrégulièrement denté en scie, inéquilatéral à la base, et pourvu de stipules caduques. Les fleurs naissent avant les feuilles en fascicules latéraux presque sessiles : leur calice campanulé à 4 ou 5 dents porte 5 à 8 étamines insérées à la base interne de la coupe, et protège au centre l'ovaire terminé en 2 becs par le prolongement des stigmates. A la maturité, qui suit de très près la floraison, le fruit sec et uniloculaire développe de chaque côté une aile membraneuse qui le transforme en une samare arrondie ou elliptique dans son pourtour et échancrée au sommet. L'espèce principale, et la seule qui croisse en Syrie, est *Ulmus campestris* (fig. 496) dont l'écorce crevassée-subéreuse s'hypertrophie souvent sur les rameaux, en même temps que la taille générale diminue, dans la variété qui a été appelée *U. suberosa*. Au contraire la variété *U. montana* est un grand arbre à feuilles élargies, mais que l'on a pris, à tort aussi, pour une espèce séparée.

F. HY.

II. EXÉGÈSE. — Le *ṭidhâr* n'est mentionné qu'en deux passages de l'Écriture. Dans le premier, Is., XLI, 19, le prophète annonce qu'à l'heure de la délivrance de son peuple, Dieu fera jaillir des sources sur le sol aride et que le désert se couvrira de frais ombrages.

> Je mettrai dans le désert le cèdre,
> L'acacia, le myrte et le chalef,
> Je placerai dans les steppes le cyprès,
> Le *ṭidhâr* et le buis tout ensemble.

Plus loin, LX, 13, parlant de la gloire de la nouvelle Jérusalem, il dit :

> La gloire du Liban viendra chez toi,
> Le cyprès, le *ṭidhâr*, et le buis tout ensemble.
> Pour embellir le lieu de mon sanctuaire.

Le second texte unit ensemble avec le *ṭidhâr* le cyprès et le buis comme dans le premier. Pour découvrir ce bel arbre, une des gloires du Liban, il faut d'abord interroger les versions. Les Septante traduisent *ṭidhâr* par πεύκη dans Is., LX, 13; quant à XLI, 19, il est difficile de reconnaître le terme correspondant à *ṭidhâr*, parce qu'ils ont réduit à une seule les deux phrases parallèles du texte hébreu, et n'ont conservé que cinq noms d'arbres sur sept. Plus probablement il faut prendre le dernier nom de leur traduction qui est actuellement λεύκη, « peuplier, » mis par faute de copiste, pour πεύκη comme dans Is., LX, 13. Les Septante auraient donc vu dans le *ṭidhâr* une espèce de pin. La Vulgate traduit une fois par orme dans Is., XLI, 19, et elle aussi une fois par pin dans Is., LX, 13. Théodotion ne fait que transcrire le nom et met θαδδάρ; Symmaque rend le mot hébreu par πτελαΐαν, c'est-à-dire πτελέαν, « orme. » La paraphrase chaldéenne a *murneyân* qui signifie orme selon les uns, frêne selon d'autres. Il en est sans doute pour ce mot chaldéen *murneyan*, ce qui est arrivé pour le mot arabe دردار, *derdar*, qui en Orient, dans la Palestine, signifie orme, tandis que dans l'Afrique occidentale il s'entend du frêne. Ibn-El-Beithar, *Traité des simples*, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, in-8°, 1881, t. XXV, 1re partie, p. 83; *dardar* rappelle le *Dadoro* syriaque, nom de l'orme. I. Löw, *Aramäische Pflanzennamen*, in-8°, Leipzig, 1881, p. 70. La traduction de *ṭidhâr* par orme semble donc plus probable. L'orme est un arbre qui croît en Palestine, en particulier sur le Liban; c'est un des plus beaux arbres et qui donne largement de l'ombrage. Il remplit donc les exigences des textes du Prophète.

E. LEVESQUE.

ORNAN (hébreu : *'Ornan*, Septante : Ὀρνά), Jébusien, propriétaire de l'aire qui fut acquise par David et sur laquelle fut bâti le temple de Jérusalem. I Par., XXI, 15, 18, 20-25, 28; II Par., III, 1. Voir AIRE D'ORNAN, t. II, col. 328-329. Dans II Reg., XXIV, 16-23, où le texte hébreu, II Sam., XXIV, 16-24, porte אורנה, ℣. 16, 20, 21, 22, 23, 24; et ארניה, ℣. 18, la Vulgate a écrit le nom *Areuna*. Josèphe, *Ant. jud.*, XII, XIII, 4, l'appelle Ὀρούνας, et il dit, *Ibid.*, III, 3, que ce Jébuséen était un homme riche à qui David avait laissé la vie sauve lors de la prise de Jébus, « à cause de sa bienveillance envers les Hébreux. » La Vulgate, II Reg., XXIV, 23, en fait un roi et plusieurs commentateurs ont cru que c'était l'ancien roi de Jébus (voir Kaulen, dans Wetzer et Welte, *Kirchenlexicon*, 2e édit., t. IX, 1895, col. 1084), mais cette assimilation paraît fondée sur une fausse interprétation du texte hébreu que l'on doit traduire : « Areuna (Ornan) dit à David : Que mon seigneur le roi prenne (l'aire), etc. Tout cela, ô roi, Areuna le donne au roi; » et non, comme l'a fait la Vulgate, interrompant le discours du Jébuséen avant ces derniers mots : « Le roi Areuna donna tout au roi. » Le mot roi, devant le nom d'Areuna, ne se lit ni dans les Septante ni dans le syriaque, et divers interprètes croient qu'il a été ajouté dans le texte hébreu par une méprise de copiste.

F. VIGOUROUX.

ORNEMENT (*ṭif'ârâh, ṭif'éréṭ, hâdâr, hâdârâh, 'âdi, šiṭ;* Septante : κόσμος, δόξα, ὡραιότης, ὡραϊσμός; Vulgate : *ornamentum, ornatus*), ce qui sert à embellir une personne ou une chose. — 1° Il faut ranger parmi les ornements dont parle la Sainte Écriture les vêtements sacrés d'Aaron et des prêtres, Exod., XXVIII, 2, 40; I Esd., III, 10; Ps. XXIX (XXVIII), 2; XCVI (XCV), 6, 9; ceux que le peuple met aux jours de fête, Ps. CX (CIX), 3; Is., LII, 1, et qu'il quitte aux jours de deuil, Exod., XXXIII, 5, 6; le brillant costume du héros, Ps. XLV (XLIV), 4; la parure de la jeune fille, Jer., II, 32; Bar., VI, 8, de la femme qui veut plaire, Judith, X, 3; Esth., V, 1; XV, 4; Prov., VII, 10; Jer., IV, 30, et de l'épouse, Apoc., XXI, 2, 19; les différents objets de toilette qui servent à orner une personne, anneaux, Is., III, 18; boucles d'oreilles, Gen., XXIV, 47; Ose., II, 13; colliers, Jud., V, 30; Is., LXI, 10; Jer., IV, 3; bracelets, Ezech., XVI, 11, 13; bijoux d'or et d'argent, Ezech., XVI, 17, etc., toutes choses dont une femme chrétienne doit user avec modestie. I Tim., II, 9; I Pet., III, 5. — 2° Les monuments comportent aussi des ornements. Le Temple en avait beaucoup, Is., LX, 13; I Mach., IV, 57; II Mach., IX, 16; Luc., XXI, 5, et Antiochus se permit d'enlever ceux qui en décoraient la façade. I Mach., I, 23. Les temples des faux dieux en possédaient également, II Par., XXIV, 7; Bar., VI, 10, et les idoles avaient les leurs. II Mach., II, 2. Les Perses et les Lydiens qui servaient dans les armées de Tyr ornaient la ville en y suspendant leurs casques et leurs boucliers. Ezech., XXVII, 10. Les Juifs aimaient à orner les tombeaux des anciens justes, Matth., XXIII, 29, et l'on ornait les maisons, Matth., XII, 44; Luc., XI, 25, quelquefois d'après certains principes artistiques. II Mach., II, 3. Orner une table, Eccli., XXIX, 33; Ezech., XXIII, 41, ou des lampes, Matth., XXV, 7, c'est les préparer pour le repas ou pour l'éclairage. — 3° Dans un sens métaphorique, Jérusalem, dépouillée de tout ornement à son origine, a été parée des dons de Dieu. Ezech., XVI, 7, 11. Un jour, les étrangers qui affluéront en elle seront son ornement. Is., XLIX, 18. Un peuple nombreux est l'ornement du roi. Prov., XIV, 28. L'instruction est un ornement pour l'homme sensé. Eccli., XXI, 24. Le méchant au contraire cherche son ornement et sa parure dans la violence et l'orgueil. Ps. LXXIII (LXXII), 6. La force est l'ornement du jeune homme, et les cheveux blancs celui du vieillard. Prov., XX, 29. Orner la science, Prov., XV, 2, c'est la rendre aimable par la sagesse de ses propos, et orner la doctrine de Jésus-Christ, Tit., II, 10, c'est lui faire honneur par sa conduite. Job, XXVI, 13, dit que l'esprit de Dieu, c'est-à-dire sa sagesse et sa puissance, a orné les cieux. Les versions parlent du ciel et de la terre et de « tout leur ornement », Gen., II, 1, en hébreu : *kôl ṣebâ'âm,* « toute leur armée. »

H. LESÊTRE.

ORNITHOGALE. Voir t. II, col. 849-850.

ORONAÏM (hébreu : *Ḥôrônaïm,* « les deux cavernes; » Septante, Is., XV, 5 : Ἀρονιείμ; *Alexandrinus :* Ἀδωνιείμ; Jer., XLVIII (XXXI); Ὠρωναίμ; variantes : Ὀρωναΐμ, Ἀρωναίμ), ville de Moab.

Oronaïm est particulièrement visée parmi les localités sur lesquelles doit s'appesantir la colère du Seigneur, quand il châtiera Moab à cause de son idolâtrie et de ses autres crimes. « Par la montée de Luith, on s'avancera en pleurant; par le chemin d'Oronaïm, ils feront entendre des cris déchirants, » dit Isaïe, XV, 5. Reprenant la même prophétie et la développant, Jérémie répète à trois reprises, le nom de cette localité, XLVIII, 3, 5 et 34 : « Voix de clameur depuis Oronaïm, dévastation et grande défaite... Par la montée de Luith, on s'est avancé en pleurant et sur la descente d'Oronaïm, les ennemis ont entendu les clameurs de la destruction... Ils ont élevé la voix de Ségor à Oronaïm. » — Dans l'inscription de sa stèle de victoire élevée à Dibon, le roi de Moab, Mésa, après avoir raconté la campagne contre les Israélites établis dans les villes bâties sur le bord de la vallée de l'Arnon, fait mention d'une expédition spéciale contre Oronaïm, écrit *Ḥorônên* ou *Ḥorônin,* חרונן, dont les lacunes laissent malheureusement le récit incomplet : « Et Horônên, ou habitait... Et Chamos me dit : Descends, combats contre Ḥorônên. Et je suis descendu et Chamos l'a [rendu] en même temps. » Lignes 31-33; cf. col. 1015. — Dans Josèphe, *Ant. jud.,* XIV, I, 4, Oronaïm est recensée entre Ésébon, Médaba, Lemba d'une part, et Telithon (variantes : Thona Athoné) et Zoara d'autre part, parmi les villes de la Moabitide, conquises par Alexandre Jannée sur les Arabes, qu'Hyrcan s'engage ensuite de rendre à Arétas, s'il veut l'aider à occuper le trône. *Ant. jud.,* XIII, XV, 4, et *loc. cit.* — Dans le document intitulé : *Notitia dignitatum Romani imperii,* on trouve inscrit, après Ziza et Aréopolis, de la province d'Arabie, un poste militaire occupé par des cavaliers indigènes et désigné du nom de *Speluncæ,* « les cavernes » équivalent de *Ḥôrônim,* pluriel de *Ḥôrônaïm.* Oronaïm est le duel. Reland, *Palæstina,* Utrecht, 1714, p. 231.

F. de Saulcy est convaincu de l'identité de lieu. *Dictionnaire topographique abrégé de la Terre Sainte,* Paris, 1877, p. 246. Selon cet écrivain, Eusèbe et saint Jérôme désigneraient la même localité, quand au mot *Arnon,* ils parlent d' « un endroit de cette vallée, presque à pic, assez horrible, et dangereux que montrent les habitants du pays, où était établie une garnison et appelée Arnona ». *Onomasticon,* édit. Larsow et Parthey, Berlin, 1862, p. 62, 63.

Aroniim ou Oronaïm est pour ces auteurs ecclésiastiques le nom d'un chemin, ὁδός, *viæ nomen,* mais rien n'indique qu'ils le voient dans la descente méridionale de l'Arnon. Cf. *loc. cit.,* p. 66, 67. L'identité du poste des « Cavernes », avec l'Oronaïm biblique ne peut être établie non plus dans un pays ou les grottes sont nombreuses, sur cette simple coïncidence de signification des noms, bien qu'il semble que ce soit dans la même région qu'il faille chercher l'une et l'autre. — C. R. Conder croit pouvoir reconnaître le nom d'Oronaïm dans celui de l'*ouâdi Ghoueir.* C'est un ravin aboutissant à l'angle nord-est de la mer Morte, passant entre le *Khirbet Soueiméh* et la source du même nom. Il fait suite au *seil el-Ḥéry* qui descend du plateau de Mâdaba et court à la base méridionale du mont Nébo. Un des affluents de la rive droite du torrent (*seil*), venant du Nébo, porte le nom de *ṭal'at el-Ḥeisah* (ou *Ḥeiṭâh*) et serait la montée de Luith, non loin de laquelle devrait être la descente d'Oronaïm, mentionnée en même temps par le prophète. Voir LUITH, col. 414-415. Une ancienne voie venant de la montagne de la rive gauche de ce torrent et aboutissant au Ghoueir, pourrait être la descente d'Oronaïm. *Heth and Moab,* Londres, 1889, p. 143; Armstrong, Wilson et Conder, *Names and Places in the Old Testament, ibid.,* 1887, p. 87. — La transformation du *ḥ* (ח) hébreu en la gutturale (ע) ou le gh (غ) arabe n'est sans doute pas rare dans les noms géographiques de la Palestine, et *ghoueir* ou *ghôr* ne sont pas plus sans analogie de son et même de signification avec *ḥôr,* racine d'Oronaïm; dans le cas présent toutefois, le nom *ghoueir* n'est, semble-t-il, que le diminutif de *ghôr,* donné fréquemment par les Arabes aux territoires peu étendus, susceptibles de culture, qui bordent le rivage de la mer Morte. Voir MOAB, col. 1149. Si Oronaïm appartenait à la région s'étendant au nord de l'Arnon, ne devrait-elle pas être recensée parmi les villes conquises sur Séhon et attribuées ensuite aux Gadites et aux Rubénites? Num., XXXIII, 33-38; Jos., XIII, 16-20. Le récit de Mésa où Oronaïm est nommée n'entraîne pas sa situation parmi les villes conquises en cette région : l'entreprise concernant cette

ville paraît, même dans ce récit, distinct de la conquête des autres. La lacune de l'inscription laisse ignorer entre les mains de qui était alors Oronaïm. Faut-il supposer les Iduméens ou les Arabes ? Ceux-ci habitaient au sud de Moab, il faudrait dans ce cas chercher Oronaïm dans le voisinage de Ségor ou Soar avec laquelle elle est nommée par les prophètes, et qui formait la limite méridionale de la Moabitide. L'inscription de la stèle de Dibon ne paraît avoir d'autre but que de célébrer les succès de son auteur sur le roi d'Israël, il semble qu'Oronaïm fut reprise sur celui-ci. Dans ce cas, et si cette ville doit être cherchée au sud de l'Arnon, elle ne pouvait être éloignée de cette ville qui avait formé auparavant la frontière entre Moab et Israël, et il paraît bien que « le chemin, la descente d'Oronaïm », n'est pas différente du chemin escarpé, suivant la rampe méridionale de la vallée. La ville qui lui donna son nom devait être bâtie soit sur la rampe elle-même dans laquelle étaient creusées des cavernes remarquables, soit sur le bord de la vallée. Quoi qu'il en soit, aucun nom n'a encore été retrouvé pour autoriser une identification certaine ou probable et permettre de donner une solution à ces diverses difficultés.

L. Heidet.

ORORI (hébreu : *ha-Hărâri;* Septante : ὁ Ἀρωδίτης; certains manuscrits portent : ὁ Ἀρωρίτης), patrie de Semma, un des braves de David, d'après la traduction de la Vulgate. II Reg., xxiii, 33. L'orthographe véritable de ce mot est douteuse. Voir Arari, t. i, col. 882; Élica, t. ii, col. 1670; Harodi, t. iii, col. 435; Semma.

OROSIO (Alphonse de), théologien espagnol, né en 1500 à Oropesa dans le diocèse d'Avila, mort en odeur de sainteté le 19 septembre 1591. De l'ordre de saint Augustin, il fut le prédicateur des empereurs Charles-Quint et Philippe II. Nous avons de cet auteur : *Commentaria quædam in cantica canticorum et doctorum dictis congesta : accessere annotationes xliv in eadem cantica Deiparæ Virginis festivitatibus accommodatæ,* in-4°, Bruges, 1581; *Annotationes in canticum Beatæ Virginis Magnificat,* in-4°, Bruges, 1581. — Voir N. Antonio, *Bibliotheca Hispana nova,* t. i (1783), p. 29.

B. Heurtebize.

ORPHA (hébreu : *'Orpâh,* peut-être, par métathèse, le même mot que *'ofrâh,* « gazelle; » Septante : Ὀρφά), femme moabite qui épousa Chélion, fils d'Élimélech et de Noémi, et fut ainsi la belle-sœur de Ruth. Quand Noémi, ayant perdu son mari et ses deux fils, retourne du pays de Moab à Bethléhem de Juda, d'où elle était venue, Ruth refusa de quitter sa belle-mère, mais Orpha resta dans sa patrie. Ruth, i, 3-14.

ORPHELIN (hébreu : *yâṯôm;* Septante : ὀρφανός; Vulgate : *orphanus, pupillus*), l'enfant qui n'a plus ni père ni mère, et parfois celui auquel manque seulement son père, Job, xxiv, 9; Lam., v, 2, par conséquent son protecteur le plus autorisé et le plus fort.

1° *Son infortune.* — Quand un enfant avait le malheur de perdre à la fois son père et sa mère, il trouvait sans doute un abri et une protection auprès de ses autres parents. Mais ces derniers avaient déjà à prendre soin de leurs propres enfants, et, l'adoption juridique n'existant pas chez les Hébreux, voir t. i, col. 229, c'est uniquement par charité qu'ils s'occupaient de l'orphelin. La manière dont les auteurs sacrés interviennent en faveur de celui-ci prouve que son sort était loin d'être toujours enviable. L'orphelin de parents pauvres ne vivait que grâce à la bienveillance des autres parents ou des voisins. L'orphelin dont les parents possédaient quelques biens en héritait. Voir Héritage, t. iii, col. 611. Mais il était par lui-même incapable de les utiliser et de les défendre. Chez les nomades, Job, vi, 27, se compare lui-même à un orphelin sur lequel on jette le filet comme sur une proie. Éliphaz lui reproche, par simple supposition, d'avoir renvoyé les orphelins les bras brisés, c'est-à-dire de les avoir durement maltraités et ensuite abandonnés à leur triste sort. Job, xxii, 9. Lui-même parle des hommes violents et injustes, qui poussent devant eux l'âne de l'orphelin, après le lui avoir pris, et qui vont jusqu'à arracher l'orphelin à la mamelle. Job, xxiv, 3, 9. En Israël, il y avait des méchants qui faisaient périr l'orphelin. Ps. xciv (xciii), 6. Au temps d'Isaïe, on foulait aux pieds ses droits, Is., i, 21, et les juges, qui auraient dû les défendre, faisaient au contraire leur butin des biens de l'orphelin. Is., x, 2. Jérémie, v, 28; vii, 6, reproche également à ses contemporains l'oppression des orphelins. Ézéchiel, xxii, 7, parle dans le même sens. Même après la captivité, il faut encore que Malachie, iii, 5, revienne sur ce sujet. — Aussi, pour maudire un traître, souhaite-t-on que ses enfants soient orphelins et que nul n'ait pitié d'eux. Ps. cix (cviii), 9, 12. Dieu même déclare qu'il n'aura pas compassion des orphelins de son peuple prévaricateur. Is., ix, 17. De fait, ce peuple en est réduit à l'abandon comme un orphelin. Lam., v, 3.

2° *La protection divine.* — Dieu maintient le droit de l'orphelin et de la veuve, ces deux faiblesses habituellement associées dans la Sainte Écriture, Deut., x, 18, et il maudit ceux qui violent ce droit. Deut., xxvii, 19. Dieu est le père de l'orphelin, Ps. lxviii (lxvii), 6; il le fait vivre, Jer., xlix, 11; il est son soutien, Ps. xi (x), 14; cxlvi (cxlv), 9; il écoute sa supplication, Eccli., xxxv, 17, a compassion de lui, Ose., xiv, 4, ne veut pas qu'on le maltraite, Jer., xxii, 3; Zach., vii, 10, lui rend justice, Ps. xi (x), 18, et ordonne aux juges de faire de même. Ps. lxxxii (lxxxi), 3. Les vaines idoles ne peuvent rien pour l'orphelin. Bar., vi, 37. Saint Jacques, i, 27, dit que, pour avoir une religion pure et sans tache aux yeux de Dieu, il faut prendre soin des orphelins. — Avant de mourir, Notre-Seigneur assure à ses Apôtres qu'il ne les laissera pas orphelins. Joa., xiv, 18.

3° *Les prescriptions de la loi.* — La loi naturelle commande à tout homme d'avoir égard au malheur de l'orphelin. Job fut particulièrement fidèle à l'observation de ce devoir : il venait en aide à l'orphelin dénué de tout secours, lui donnait de son pain et se gardait bien de lever la main contre lui. Job, xxix, 12; xxxi, 17, 21. — La loi mosaïque précisa les obligations de l'hébreu à l'égard de l'orphelin. Elle défendit d'abord de le contrister, sous peine, pour ceux qui se rendraient coupables en cet égard, d'être châtiés par Dieu et de devenir eux-mêmes orphelins et malheureux. Exod., xxii, 22, 24. Il y avait à se préoccuper de l'entretien des orphelins pauvres. La loi prescrivit de leur donner part au produit des dîmes, Deut., xvi, 29; xxvi, 12, 13, de les associer aux réjouissances et aux festins qui avaient lieu à l'occasion des grandes fêtes religieuses, Deut., xvi, 11, 14, de leur laisser de quoi glaner et grapiller, et de ne pas violer leurs droits. Deut., xxiv, 17-21 Les livres sapientiaux renouvellent la recommandation de ne pas entrer dans le champ de l'orphelin, c'est-à-dire de respecter sa propriété, Prov., xxiii, 10, et d'être un père pour lui. Eccli., iv, 10. — A l'époque des Machabées, on destinait aux veuves et aux orphelins une part du butin. II Mach., viii, 28, 30. Les sommes qui leur appartenaient étaient gardées dans le trésor même du Temple, II Mach., iii, 10, ce qui les mettait à l'abri de toutes les rapacités.

H. Lesêtre.

ORTEIL (hébreu : *bôhen régél,* « pouce du pied; » Septante : ἄκρον τοῦ ποδός; Vulgate : *pollex pedis*), gros doigt du pied. Dans le rite de la consécration sacerdotale d'Aaron et de ses fils, Dieu ordonna de leur mettre du sang d'un bélier offert en sacrifice sous le lobe de l'oreille droite, sur le pouce de la main droite

et sur l'orteil du pied droit. Exod., XXIX, 20; Lev., VIII, 23-34. La même cérémonie avait lieu pour la purification des lepreux. Lev., XIV, 14, 25, en y joignant une onction d'huile. Lev., XIV, 17, 28.

ORTHOSIADE (grec : Ὀρθωσιάς). Port situé au nord de la Phénicie sur la frontière même de cette région. Tryphon assiégé par Antiochus Sidète dans Dora s'enfuit sur un vaisseau à Orthosiade. I Mach., XV, 37. Pline, *H. N.*, V, 17, place Orthosiade au nord de Tripoli de Phénicie et au sud du fleuve Éleuthère, près duquel la met Strabon, XVI, II, 12. La table de Peutinger compte 13 milles romains entre Orthosiade et Antaradus au nord et 20 milles d'Orthosiade à Tripoli au sud. On n'a pas encore pu identifier cette ville, quoiqu'on ait trouvé sur les bords de l'Éleuthère des monnaies frappées à Orthosiade (fig. 497). Elles sont du règne d'An-

497. — Monnaie d'Orthosiade.

ANT . KAI . TI . AIA . AAP . ANTωNEINOC CEB. Buste d'Antonin le Pieux à droite, tête laurée, la poitrine couverte du *paludamentum*. Grenetis. — ℞. ΟΡΘωCIEωN. Astarté, debout, la tête tourellée, le pied gauche sur une proue de navire. De la main droite elle s'appuie sur un long style cruciforme et de la main gauche elle maintient sur son genou le bord de sa robe. A droite une colonne surmontée d'une Victoire. Dans l'exergue le buste d'un fleuve.

tonin le pieux et portent au revers la déesse phénicienne Astarté marchant sur un fleuve. Josèphe, *Antiq. jud.*, X, VII, 2, raconte que Tryphon s'enfuit à Apamée, et un fragment de Charax, Müller, *Fragm. Hist. Grec.*, t. III, p. 644, fragm. 14, dit qu'il se rendit à Ptolémaïde. Il est très possible que Tryphon se soit enfui d'abord à Orthosiade, puis de là à Ptolémaïde et enfin à Apamée, où il fut tué. E. BEURLIER.

ORTIE (Hébreu, *qimmoš* et *qîmoš;* pluriel, *qimmešonim;* Septante : χερσωθήσεται, Prov., XXIV, 31; omis dans Is., XXXIV, 13; ὄλεθρος, Ose., IX, 6; Vulgate : *urtica* dans ces trois passages et dans Is., LV, 13), herbe piquante.

I. DESCRIPTION. — Le genre *Urtica,* type de la famille des Urticées, comprend des herbes à feuilles opposées, toutes couvertes de poils à piqûre brûlante : la base de ces poils, en effet, est une glande secrétant une liqueur corrosive qui s'insinue dans les blessures faites à la peau des animaux et y provoque une inflammation très douloureuse. Les fleurs petites et unisexuées sont groupées en grand nombre à l'aisselle des feuilles supérieures : les mâles avec 4 étamines à filets élastiques insérés en face et à la base des sépales, dans les fleurs femelles le fruit se développe en achaine comprimé à l'intérieur du calice accrescent.

L'*Urtica dioica* L est une herbe vivace pourvue de longues racines traçantes. Les autres sont des espèces annuelles et monoïques : *U. urens* L (fig. 498) très fréquente dans les cultures s'est répandue dans le monde entier, autour des habitations, car c'est une des plantes qui s'attache le plus aux traces de l'homme : *U. pilulifera* L (fig. 499) plus spéciale à la région méditerranéenne se reconnait aisément aux glomérules arrondis que forment ses fructifications. F. HY.

II. EXÉGÈSE. — Le *qimoš* se rencontre dans trois textes bibliques. Décrivant le champ du paresseux, Prov., XXIV, 30-31, l'écrivain sacré le montre envahi par les mauvaises herbes.

Les *qimmesōnim* y croissaient partout
Et les bugranes en couvraient la surface.

498. — *Urtica urens.*

Dans la peinture du jugement divin sur Édom, Isaïe, XXXIV, 13, annonce que :

Les épines pousseront dans ses palais
Le *qimoš* et le chardon dans ses forteresses.

499. — *Urtica pilulifera.*

Dans le jugement d'Israël, Ose., IX, 6, fait une prédiction semblable :

Leurs objets les plus précieux en argent seront l'héritage du *qimoš*
Et le chardon envahira leurs tentes.

Les Septante ne peuvent être d'aucun secours pour découvrir la nature de cette herbe. Dans Prov., XXIV, 31, ils rendent par des verbes les deux noms de plante; dans Osée, IX, 6, ils emploient le terme général ὄλεθρος, ruine; dans Isaïe ils comprennent sous la formule ἀκανθινα ξυλα les trois termes hébreux, *sirim*, « épines, » *qimoš* et *ḥoaḥ*, « chardon. » Au contraire la Vulgate traduit constamment par *urtica*, « ortie. » Il est vrai qu'elle le met à tort dans un autre endroit, Is., LV, 13, pour rendre le mot *sirpad*. Les anciens commentateurs sont en général d'accord pour voir dans le *qimoš*, l'ortie, O. Celsius, *Hierobotanicon*, in-8°, Amsterdam, 1748, t. II, p. 207, et c'est à bon droit. Le *qimoš* est présenté comme une des mauvaises herbes qui poussent dans les ruines et sont le signe d'une terre abandonnée. Is., XXXIV, 13; Ose., IX, 6; Prov., XXIV, 31. D'autre part ce n'est pas un terme général pour indiquer les ronces et les épines ou les mauvaises herbes, mais une plante particulière, placée en parallèle avec le *ḥoaḥ* ou chardon. Is., XXXIV, 13; Ose., IX, 6. Cette mauvaise herbe et herbe qui pique, selon l'étymologie du nom, paraît donc bien être l'ortie, que désignent la Vulgate et les anciens interprètes. L'ortie est très commune en Palestine dans les endroits abandonnés; une des plus répandues dans la vallée du Jourdain, dans les ruines de Tell-Hum et de Bethsan est l'*Urtica pilulifera*, qui atteint jusqu'à six pieds de haut et produit des piqûres très irritantes. H. B. Tristram, *The natural history of the Bible*, 8e édit., in-12, Londres, 1889, p. 474.

E. LEVESQUE.

ORTON Job, théologien anglais non conformiste, né à Shrewsburg en 1717, mort en 1783. On a publié de lui : *A short and plain Exposition of the Old Testament : with devotional and practical reflections*, 6 in-8°, Londres, 1788-1791. — Voir W. Orme, *Biblioth. biblica*, p. 333.

B. HEURTEBIZE.

ORYX (hébreu : *ṭe'ô, ṭô;* Septante : ὄρυξ; Vulgate : *oryx*), une des espèces du genre antilope. Voir ANTILOPE, t. I, col. 669. — L'oryx est un grand quadrupède (fig. 500) qui a de 1m20 à 1m50 de haut. Bien qu'assez gros, il se meut avec rapidité, bondit et saute comme l'ibex. Il est d'une couleur analogue à celle du sable blanc, avec de larges taches brunes ou fauves à la face, aux flancs et à l'arrière. L'oryx est surtout remarquable par ses cornes, qui ont près d'un mètre de long et quelquefois plus, et sont largement recourbées en arrière. Ces cornes constituent pour l'animal une arme formidable. Au premier abord, il semblerait que leur forme dût les rendre impuissantes. Il n'en est rien. Quand l'oryx blessé et poursuivi veut se défendre, il incline la tête jusqu'à ce que son museau touche le sol, met ainsi la pointe de ses cornes en avant et tient l'adversaire à distance. D'autres fois, il ne se contente pas de la défensive, mais se porte en avant avec une étonnante rapidité et fait fuir l'ennemi ou le frappe. Par un coup subit et bien dirigé, il peut transpercer un chasseur. Le lion lui-même se tient sur ses gardes en face de ces formidables cornes; il n'est pas sans exemple que des lions aient été traversés et tués par les cornes de l'oryx. Celles-ci, d'autre part, sont plus nuisibles qu'utiles à l'animal, quand il est pris au piège; elles ne servent qu'à l'embarrasser de plus en plus dans le réseau des filets et à le réduire à l'impuissance. Ces cornes sont souvent en vente dans les bazars de Damas. L'oryx ou *Antilope leucoryx* est un habitant des déserts. On le trouve encore sur les confins de la Palestine. Il fréquente le nord de l'Afrique, le Sahara, l'Arabie, le désert de Mésopotamie et la Perse. Dans le sud de l'Afrique, on ne rencontre que l'*Oryx gazella*, à cornes droites. — La Sainte Écriture parle deux fois du *ṭe'ô*, d'abord pour le ranger parmi les animaux dont on peut manger la chair, Deut., XIV, 5, et ensuite dans Isaïe, LI, 20, qui l'appelle *ṭô'*, et compare Jérusalem maudite d Dieu à l'animal pris dans le filet. Les anciennes versions ne sont pas d'accord pour traduire ces mots. D'après les Septante : ὄρυξ, la Vulgate : *oryx*, et le Syriaque, il s'agit de l'antilope oryx. Le Grec Vénète : ἀγριόβους, et la version chaldaïque : *ṭûrbālā'*, y voient un bœuf sauvage ou bubale. Il est à noter que, dans le passage d'Isaïe, les Septante traduisent par σευτλίον ἡμίεφθον, « bette moitié cuite, » la bette étant une plante herbacée au genre de laquelle appartient la betterave. Cette traduction est tout à fait fantaisiste. D'après la place qu'il occupe dans l'énumération du Deutéronome, l'animal en question appartient certainement soit au genre bœuf, soit au genre antilope. Ce ne peut être ni l'aurochs, *re'êm*, voir AUROCHS, t. I,

500. — Antilope leucoryx.

col. 1260, ni le bison, voir t. I, col. 1799, ni le bubale, *yaḥmûr*, voir t. I, col. 1956, ni le buffle, voir t. I, col. 1963. On admet généralement aujourd'hui l'identification du *ṭe'ô* et de l'antilope oryx. Cf. Bochart, *Hierozoicon*, Leipzig, 1796, t. III, p. 28; Tristram, *Natural History of the Bible*, Londres, 1889, p. 56-58; Wood, *Bible animals*, Londres, 1884, p. 119-121.

H. LESÊTRE.

OS (hébreu : *'ésém*, de *'âṣam*, « être solide, » et, dans les textes poétiques, *gérém;* chaldéen : *gérém;* Septante : ὀστέον; Vulgate : *os*), pièce solide faisant partie de la charpente du corps chez les vertébrés. L'assemblage de toutes les pièces de cette nature forme le squelette. Les os sont composés d'un tissu solidifié, plus ou moins compact suivant la fonction de chacun d'eux. Les plus allongés ont à l'intérieur un canal rempli de substance médullaire. Voir MOELLE, col. 1187.

Les os humains donnent à l'analyse 53,04 de phosphate de chaux, et 11,30 de carbonate de chaux. Aussi Amos, II, 1, peut-il dire que les os du roi d'Édom ont été brûlés et ont donné de la chaux. Les os, du vivant même du vertébré, peuvent être brisés à la suite de coups violents ou de faux mouvements. Une affection tuberculeuse, la carie, les atteint quelquefois et les rend friables. Comme les os constituent la partie la plus résistante du corps humain, ce sont eux qui restent les derniers et même peuvent être conservés

presque indéfiniment, quand tous les autres tissus ont été decomposés par le travail de dissolution qui suit la mort.

1° *Au sens propre.* — 1. Dieu a tissé le corps de l'homme d'os et de nerfs. Job, x, 11. Mais on ignore comment les os de l'enfant se forment dans le sein de la mère. Eccle., xi, 5. Dieu seul le sait. Ps. cxxxix (cxxxviii), 15. Un esprit pur n'a ni os ni chair. Luc., xxiv, 39. Les os de l'hippopotame sont comme des tubes d'airain. Job, xl, 13. Quand les accusateurs de Daniel furent jetés dans la fosse, les lions leur brisèrent les os. Dan., vi, 24. Dans les grandes épreuves, le corps s'amaigrit tellement que la peau semble adhérer aux os mêmes. Job, xix, 20; Ps. cii (ci), 6; Lam., iv, 8. Le Messie devait être si cruellement torturé qu'il aurait pu compter tous ses os. Ps. xxii (xxi), 18. — 9. La loi défendait expressément de briser aucun des os de l'agneau pascal. Exod., xii, 46; Num., ix, 12. Saint Jean, xix, 36, signale le respect de cette défense à l'occasion du supplice de Jésus-Christ, le véritable agneau pascal. — 3. Joseph mourant recommanda instamment aux Israélites d'emporter avec eux ses ossements dans la Terre promise. Ses intentions furent scrupuleusement exécutées. Exod., xiii, 19; Jos., xxiv, 32; Eccli., xlix, 18; Heb., xi, 22. Les habitants de Jabès, I Reg., xxxi, 13; I Par., x, 12, et ensuite David, II Reg., xxi, 12-14, inhumèrent honorablement les ossements de Saül et de ses fils. Le prophète de Béthel, contemporain de Jéroboam, commanda à ses fils de placer ses os, quand il serait mort, près des os du prophète de Juda qu'il avait trompé et qui avait été tué par un lion. III Reg., xiii, 31. Un mort jeté dans le sépulcre d'Élisée ressuscita au contact des os de ce prophète. IV Reg., xiii, 21. Dans une de ses visions, Ézéchiel, xxxvii, 1-11, décrit comment, à la fin des temps, les os des morts reprendront vie sur l'ordre de Dieu et se retrouveront à leur place dans les corps ressuscités. — 4. Au lieu d'être inhumés, les os des adorateurs des idoles, rois, princes, prêtres, prophètes et simples Israélites, seront exposés sur le sol et engraisseront la terre. Jer., viii, 1-3; Bar., ii, 24. — 5. D'après la Loi, Num., xix, 16, les ossements humains étaient une cause d'impureté pour ceux qui les touchaient. Afin de souiller et de déshonorer l'autel schismatique élevé par Jéroboam à Béthel, des ossements humains y furent brûlés. III Reg., xiii, 2; IV Reg., xxiii, 18. Josias employa le même moyen pour rendre abominables les lieux où avait été pratiqué le culte des idoles. IV Reg., xxiii, 14-20; II Par., xxxiv, 5; Ezech., vi, 5. Sous le procurateur Coponius, pendant les fêtes de la Pâque, des Samaritains s'introduisirent dans le Temple au milieu de la nuit et répandirent partout des ossements humains, ce qui obligea à faire sortir du Temple tous ceux qui s'y rassemblaient alors en grand nombre. Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, XVIII, ii, 2. Notre-Seigneur compare les scribes et les pharisiens, pleins d'iniquité au fond du cœur, à des sépulcres remplis d'ossements, c'est-à-dire de choses impures. Matth., xxiii, 27.

2° *Au sens figuré.* — 1. Adam appelle sa femme l'os de ses os, Gen., ii, 23, c'est-à-dire un être tiré du plus intime de sa substance et étroitement uni avec lui. Être l'os de quelqu'un, c'est en conséquence lui être uni par des liens étroits de parenté ou d'affection. Gen., xxix, 14; Jud., ix, 2; II Reg., v, 1; xix, 12, 13; I Par., xi, 1; Eph., v, 30. — 2. Comme les os constituent la partie solide et résistante du corps humain, briser les os, c'est réduire à l'impuissance. Dieu brise les os des ennemis d'Israël, Num., xxiv, 8, et les disperse, Ps. liii (lii), 6, tandis qu'il garde les os des justes pour qu'aucun ne soit brisé. Ps. xxxiv (xxxiii), 21. La maladie, comme un lion, a brisé les os d'Ezéchias. Is., xxxviii, 13. Nabuchodonosor a brisé les os d'Israël, Jer., l, 17, et les persécuteurs brisent les os de leurs victimes. Ps. xliii (xlii), 11; Lam., iii, 4. Les magistrats infidèles arrachent la chair des os du peuple et brisent ces os. Mich., iii, 2, 3. Le coup de la mauvaise langue brise les os, Eccli., xxviii, 21; par contre, une langue douce brise aussi les os, c'est-à-dire triomphe de toutes les résistances. Prov., xxv, 15; cf. xvi, 24. — 3. Les os sont encore considérés, surtout dans les textes poétiques, comme le siège des sensations et des sentiments causés par les choses extérieures. Satan demande à toucher les os et la chair de Job, c'est-à-dire à le faire souffrir dans tout son être physique et moral. Job, ii, 5. Sous l'empire de la douleur, les os sont mis à nu, c'est-à-dire exposés à toutes les atteintes, Job, xxxiii, 21; ils sont desséchés, Ps. xxii (xxi), 15; xxxi (xxx), 11; Prov., xvii, 22, et comme dévorés par un feu intérieur. Job, xxx, 30; Ps. xxxii (xxxi), 3; cii (ci), 4, 6; Jer., xx, 9; Lam., i, 13. Pour donner une idée des calamités du siège de Jérusalem, Ézéchiel, xxiv, 4, 5, 10, représente la ville sous la figure d'une chaudière dans laquelle le feu consume de la chair et des os. La frayeur agite et fait trembler les os. Job, iv, 14; Ps. vi, 3; Jer., xxiii, 9. Les os du malheureux appellent le trépas. Job, vii, 15. Les ossements du persécuté sont comme semés au bord du *sche'ôl*, Ps. cxli (cxl), 7, parce que la mort le menace sans cesse. Une femme sans honneur, Prov., xii, 4, l'envie, Prov., xiv, 30, la crainte, Hab., iii, 16, sont comme la carie dans les os; elles démoralisent et ôtent toute énergie. — 4. Les os sont parfois pris pour la conscience. Le serviteur de Dieu confesse qu'il n'y a rien de sauf dans ses os à cause de ses péchés. Ps. xxxviii (xxxvii), 4. Les iniquités des méchants sont sur leurs os, Job, xx, 11; Ezech., xxxii, 27, c'est-à-dire remplissent leur âme. Aussi la malédiction pénètre comme l'huile dans leurs os. Ps. cix (cviii), 18. Voir Huile, t. iii, col. 776. — 5. Les os sont encore pris comme le siège de la vigueur, de la joie, etc. Les méchants ont souvent la moelle des os remplie de sève, Job, xxi, 24, ce qui signifie qu'ils prospèrent. Une bonne nouvelle engraisse les os, Prov., xv, 30; une femme intelligente met la vigueur dans les os de son mari, Eccli., xxvi, 16, et Dieu donnera la vigueur aux os de son peuple, à l'époque messianique. Is., lviii, 11. Alors, les os des Israélites reprendront vigueur comme l'herbe, Is., lxvi, 14, et un jour les os des saints refleuriront dans leur tombeau. Eccli., xlvi, 14. Les os que Dieu a brisés par le châtiment se réjouiront au jour du retour en grâce, Ps. lii (li), 10, et ils diront dans leur reconnaissance : « Jéhovah, qui est semblable à toi ? » Ps. xxxv (xxxiv), 10. — 6. Baruch, vi, 42, représente les femmes de Babylone offrant à leurs divinités et brûlant en leur honneur τὰ πίτυρα, ce que la Vulgate traduit par *ossa olivarum*, « os, » c'est-à-dire noyaux « d'olives ». Le traducteur paraît avoir lu πιτυρίδες, « petites olives. » Le πίτυρον est le son, la partie la plus grossière du blé moulu. Baruch désigne sans doute ici les offrandes que les Babyloniennes faisaient à la déesse Istar, la Vénus assyrienne; d'après son texte, elles brûlaient du son devant son image en guise de parfums. Cf. Hérodote, i, 199; Strabon, xvi, 1; Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, Paris, 1895, t. i, p. 640. En somme, il n'est pas question d'os ni de noyaux en cet endroit.

H. Lesêtre.

OSAÏAS (hébreu : *Hôša'eyāh*, « (celui) que sauve Yâh ou Jéhovah »), nom de deux ou trois Israélites.

1. OSAÏAS (Septante : Ὡσαΐα), un des princes du peuple, qui marcha après les princes de Juda, lorsqu'ils se dirigèrent vers la porte du Fumier, lors de la procession par laquelle on célébra la dédicace des murs de Jérusalem relevés par Néhémie. II Esd., xii, 32.

2 et 3. **OSAIAS** (Septante : Μαασαίας). Ce nom se lit deux fois dans Jérémie, XLII, 1, et XLIII, 2, la première fois comme celui du père de Jézonias et la seconde, comme celui du père d'Azarias. Il est probable qu'il désigne les deux fois le même personnage. Les Septante appellent son fils Ἀζαρίας dans les deux passages. Voir AZARIAS 29, t. I, col. 1302, et JÉZONIAS 1, t. III, col. 1537.

OSÉE (hébreu : הוֹשֵׁעַ, *Hôšêa'*; [Jéhovah] sauve, délivre; c'est à tort que quelques hébraïsants ont regardé ce mot comme un impératif *hiphil*, qui signifierait : Sauve! Septante : Ὡσηέ, et c'est de là que vient la forme latine *Osee*), première forme du nom de Josué qui introduisit les Hébreux dans la Terre Promise, et nom de quatre autres israélites.

1. **OSÉE**, forme primitive du nom de Josué, qu'on lit Num., XIII, 9 (hébreu, 8); Septante : Αὐσή, et Deut., XXXII, 44, dans le texte hébreu (Septante : Ἰησοῦς; Vulgate : *Josue*). Moïse, Num., XIII, 17 (hébreu, 16), lorsqu'il l'envoya avec les autres explorateurs en Palestine, « appela Osée, *Hôšê'a*, fils de Nun, Josué, *Yehôšu'a'*, » par l'addition expresse du nom divin au radical de son nom. Voir JOSUÉ, t. III, col. 1684.

2. **OSÉE** (hébreu : *Hôšêa'*; Septante : Ὡσηέ; Vulgate : *Osee*), le dernier roi d'Israël (730-722). Osée était fils d'un certain Éla, d'ailleurs inconnu. Lorsque le roi d'Assyrie, Théglathphalasar III, se fut emparé d'une grande partie du royaume d'Israël et eut transporté sur les rives de l'Euphrate les anciens habitants du pays qu'il venait de conquérir, Osée ourdit une conspiration contre le roi de Samarie, Phacée, le mit à mort et régna à sa place. Ceci suppose qu'Osée occupait dans le royaume une situation en vue, qui lui permettait de rallier à sa cause d'assez nombreux partisans. IV Reg., XV, 29, 30. Il fit le mal, comme ses prédécesseurs, sans pourtant aller aussi loin qu'eux. IV Reg., XVII, 2. En Assyrie, Salmanasar V avait succédé à Théglathphalasar. Soit pour affirmer sa suzeraineté au commencement de son règne, soit pour réprimer une tentative d'indépendance de la part d'Osée, le nouveau monarque assyrien fit une première campagne contre le roi d'Israël et l'assujettit à lui payer le tribut. IV Reg., XVII, 3. Salmanasar régna de 727 à 722. Ce serait donc seulement la troisième année de son règne qu'Osée aurait été rappelé à l'ordre par le roi d'Assyrie. Cependant une inscription de Théglathphalasar suppose que déjà le roi d'Israël avait eu affaire à ce dernier. Il y est dit : : « La terre de la maison d'Omri..., ses principaux habitants, leurs biens, je transportai en Assyrie. Phacée, leur roi, ils frappèrent; je mis à sa place Osée, *A-u-ši*; je reçus d'eux dix talents d'or, mille talents d'argent... » Cf. Schrader, *Die Keilinschriften und das A. T.*, Giessen, 1872, p. 145, 150; Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. III, p. 523. La Bible ne dit rien de cette intervention de Théglathphalasar pour confirmer la royauté d'Osée et l'assujettir au tribut; d'autre part, nous ne possédons pas d'inscriptions historiques de Salmanasar. Ce n'est que par IV Reg., XVII, 3-5, que nous connaissons ses deux campagnes contre Israël. Le tribut qu'il avait imposé aux Israélites leur paraissait d'autant plus lourd que le royaume de Samarie était plus restreint, à la suite des campagnes précédentes, et ne comprenait plus guère que les tribus centrales d'Éphraïm et de Manassé. Trop faibles pour assurer leur délivrance par eux-mêmes, les sujets d'Osée tournèrent les yeux du côté de l'Égypte, le seul pays que n'eût pas encore entamé la puissance assyrienne. Osée envoya donc des messagers à Sua, roi éthiopien, qui devint roi de toute l'Égypte en 725, sous le nom de Schabak. Voir SUA. Celui-ci n'était sans doute pas en mesure d'entrer de suite en campagne; aussi Osée ne se proposait-il de secouer le joug qu'au moment opportun. Mais Salmanasar ne lui laissa pas le temps de profiter de son alliance. Il apparut soudain en Samarie, se saisit d'Osée et le fit jeter dans une prison, en Assyrie où il le relégua. IV Reg., XVII, 4. Il commença ensuite, contre la ville même de Samarie, un siège qui devait durer trois ans. A partir de sa capture, Osée ne reparut plus; les inscriptions ne font de lui aucune mention. Le dernier roi d'Israël s'éteignit ainsi, en exil, dans la misère et l'oubli. H. LESÊTRE.

3. **OSÉE** (Septante : Ὡσή), fils d'Ozaziu, chef de la tribu d'Éphraïm sous le règne de David. I Par., XXVII, 20.

4. **OSÉE** (Septante : Ὡσηέ), un des chefs (*ra'šîm*) du peuple, qui signèrent l'alliance avec Dieu du temps de Néhémie. II Esd., X, 23.

5. **OSÉE**, le premier des petits prophètes, entre Ézéchiel et Joël dans la Bible hébraïque, entre l'Ecclésiastique et Amos dans l'édition sixtine des Septante, entre Daniel et Joël dans la Vulgate latine.

I. ORIGINE ET PATRIE D'OSÉE. — Le prophète nous apprend lui-même, I, 1, qu'il était fils de *Be'éri* (בְּאֵרִי); mais on ne sait absolument rien de ce personnage, identifié à tort par quelques anciens rabbins (*Iuchasin*, fol. 12 *a*), sans autre motif que la ressemblance du nom, à *Be'érah* (בְּאֵרָה), prince de la tribu de Ruben, qui fut emmené captif en Assyrie par Théglathphalasar. Cf. I Par., V, 6. Il faut regarder comme plus arbitraire encore une autre opinion rabbinique citée par Nicolas de Lyre, *In Ose.*, I, 1, d'après laquelle Beéri aurait été lui-même prophète, en vertu du principe suivant : *Habent... Hebræi pro regula quod, cum in principio alicujus prophetæ patris nomen exprimitur, prophetam fuisse intelligitur.* Divers écrivains juifs vont même jusqu'à attribuer à Beéri l'oracle Is., VIII, 19-20.

Suivant une ancienne tradition, qui n'est cependant pas certaine, Osée aurait appartenu à la tribu d'Issachar. Saint Jérôme, *l. c.*, le fait naître à Bethsamès, ville de cette tribu, Jos., XIX, 22; mais saint Isidore de Séville, *De vita et obitu sanct.*, XLI, 3, t. LXXXIII, col. 144, lui donne pour berceau une autre localité demeurée inconnue, qu'il nomme Bélémoth (Balamon, ou Belamon, d'après une variante de Pseudo-Dorothée, *De prophetis*, c. I). Voir *Patr. gr.*, t. XCII, col. 364. Voir aussi S. Éphrem, *Opera syr.*, t. II, p. 234, et Pseudo-Épiphane, *De vitis prophet.*, 11, t. XLIII, col. 406.

Du moins, une étude attentive du livre rend à peu près indubitable le sentiment, très général aujourd'hui, d'après lequel le prophète Osée aurait été citoyen du royaume des dix tribus, dont faisait d'ailleurs partie la tribu d'Issachar. — En effet, 1° comme l'ont remarqué plusieurs habiles hébraïsants (voir en particulier König, *Einleitung in das Alt. Test.*, Bonn, 1893, p. 311; F. Keil, *Lehrbuch der hist.-krit. Einleitung*, 2e édit., p. 276; A. Scholtz, *Commentar zu Hoseas*, p. XXVIII), son style a parfois une saveur araméenne, qui rappelle le langage de la Palestine septentrionale. C'est ainsi qu'il emploie le שׂ, *sin*, ou le ס, *samech*, au lieu du שׁ, *schin*, cf. Ose., II, 8; VIII, 4; IX, 12, et aussi Jud., XII, 6; le mode causatif *ṭiphil*, au lieu de l'*hiphil* ordinaire, Ose., XI, 3 : *ṭirgalṭi*; l'aspiration très douce א, à la place du ה, Ose., XIII, 15; des formes rares ou anormales, comme יִגְהָה, V, 13, הִכָּה, VI, 9, שִׁבְבִים, VIII, 16, קָפוּשׁ, IX, 6, קָאַם, XII, 14, רִתֵּת, XIII, 1, אַהִי, XIII, 14, etc. — 2° La manière dont Osée mentionne les localités du royaume schismatique du nord montre que la topographie de cette région lui était particulièrement familière. En fait, la plupart de celles qu'il a l'occasion de citer apparte-

naient à ce royaume : à l'est, *Miṣpâh*, v, 1 (d'après l'hébreu ; Vulgate, *speculationi*), et Galaad, vi, 8; xii, 11; à l'ouest, Jezrahel, i, 4, 5, 11; ii, 22, Rama, v, 8; ix, 9; x, 9, Béthel, sous le nom ironique de Bethaven, iv, 15; v, 8; x, 5, etc.; Galgala, iv, 15; ix, 15; xii, 11, Sichem, vi, 9, Samarie, vii, 1; viii, 5-6; x, 5, le Thabor, v, 1, le Liban, xiv, 6, 7, 8, etc. — 3° Ses allusions historiques sont aussi celles d'un homme parfaitement au courant de l'histoire contemporaine du royaume du nord. Il en connaît à fond l'état politique, moral et religieux : il parle des intrigues de la cour, des agissements égoïstes des grands et des prêtres, des défauts caractéristiques du peuple, à la manière d'un témoin, qui a contemplé de ses propres yeux tout ce qu'il décrit (voir ce qui sera dit plus bas du message d'Osée et de l'authenticité de son livre). Notez en particulier ce trait, vi, 10 : « Dans la maison d'Israël, *j'ai vu* une chose horrible. » Pour lui, le royaume d'Éphraïm est, ainsi qu'il le nomme environ quatre fois, « le pays » (הָאָרֶץ) par antonomase, Ose., iv, 3, ou « le royaume de la maison d'Israël », i, 4. C'est presque uniquement ce royaume qui est l'objet de ses reproches, de ses espérances ou de ses profondes inquiétudes. Au contraire, il ne fait aucune mention directe ni de Jérusalem, ni du temple; celles de ses allusions, d'ailleurs assez nombreuses, qui concernent le royaume de Juda (cf. i, 7, 11; iii, 5; iv, 15; v, 5, 10, 12-14; vi, 4, 11; viii, 14; x, 11; xi, 12; xii, 2) ne sont présentées qu'incidemment, de sorte que l'on sent, en les lisant, que cette contrée n'était pas la sienne, bien qu'il la regardât comme le vrai centre de la théocratie. Au reste, elles sont en général brèves et rapides. En somme, tout le long du livre nous voyons que l'Israël des dix tribus était à la fois la patrie chère au prophète et la sphère de sa propre activité. C'est donc à tort que Jahn, *Einleitung*, t. ii, p. 413, et Maurer, *Comment. theolog.*, t. ii, pars 1, p. 291 sq., font de lui un citoyen du royaume de Juda (voir la réfutation détaillée de cette hypothèse dans Hengstenberg, *Christologie des Alt. Test.*, t. i, p. 183 sq., et dans Simson, *Comment.*, p. 3 sq.); à tort aussi que Umbreit, *Comment. über die kleinen Prophet.*, p. 5, et Ewald, *Die Prophet. des Alten Bundes*, t. i, p. 118 sq., supposent qu'Osée, persécuté par ses compatriotes, aurait quitté son pays et se serait réfugié sur le territoire de Juda, où il aurait écrit ses oracles.

II. Époque du prophète Osée. — Si c'est lui qui ouvre, dans la Bible hébraïque, comme dans les Septante et dans la Vulgate, la liste des petits prophètes, cela ne veut pas dire qu'il soit le plus ancien de tous; on lui a sans doute attribué le premier rang, parce que son livre a plus d'étendue que les autres. Amos, auquel il fait plusieurs emprunts, ainsi qu'on l'admet communément (cf. Ose., iv, 3, et Am., viii, 8; Ose., iv, 15, et Am., v, 5; Ose., v, 5; vi, 10, et Am., viii, 8; Ose., viii, 14, et Am., ii, 5; Ose., x, 4, et Am., vi, 13), devint prophète à une date antérieure et acheva plus tôt son ministère, quoiqu'ils aient été contemporains pendant quelque temps. Cf. Am., i, 1. Les premières lignes de la prophétie d'Osée, i, 1, nous font connaître d'une manière générale la période durant laquelle il exerça sa mission : ce fut « dans les jours d'Ozias, de Joatham, d'Achaz, d'Ézéchias, rois de Juda, et dans les jours de Jéroboam, fils de Joas, roi d'Israël ». Or, cette période, d'après la chronologie antérieure à la découverte des monuments assyriens, correspondait aux dates suivantes : dans le royaume de Juda, Ozias ou Azarias, 810-759 avant J.-C. (Oppert, *Salomon et ses successeurs*, p. 99 : 809-758); Joatham, 759-544 (Oppert, 758-743); Achaz, 744-728 (Oppert, 743-727); Ézéchias, 728-699 (Oppert, 727-698); dans Israël, Jéroboam, c'est-à-dire Jéroboam II, troisième successeur de Jéhu, 825-784. Mais, évidemment, le titre du livre ne signifie pas qu'Osée a prophétisé depuis la première année de Jéroboam II, en 825, jusqu'à la dernière année d'Ézéchias, en 699 : des mots « encore un peu de temps et je visiterai le sang de Jezrahel sur la maison de Jéhu », Ose., i, 4, on conclut à bon droit qu'Osée inaugura son ministère vers la fin du règne de Jéroboam II, qui fut l'avant-dernier prince de la dynastie fondée par Jéhu, et qu'il l'acheva au commencement du règne d'Ézéchias; ce qui fait une durée d'environ soixante années. Pendant ce temps, notre prophète vit passer les rois éphémères qui se succédèrent sur le trône d'Israël peu après la mort de Jéroboam, au milieu d'une effroyable anarchie. Cf. IV Reg., xv, 8-31. Zacharie, fils et successeur de Jéroboam II, fut assassiné, après six mois de règne, par un usurpateur nommé Sellum, qui tomba lui-même, un mois plus tard, sous les coups de Manahem. Celui-ci se maintint sur le trône pendant dix ans, et eut pour successeur son fils Phacéia, qui ne régna que deux ans et qui périt assassiné par Phacée. Le dernier roi d'Israël fut Osée, homonyme de notre prophète, qui fut vaincu par le roi d'Assyrie Sargon, en 722. Cf. IV Reg., xvii, 1-6. C'en fut fait alors du royaume d'Israël, et il est possible que le prophète Osée ait été témoin de sa ruine, qu'il avait depuis longtemps annoncée.

De nos jours, il est vrai, on a réduit et rapproché de nous, dans des proportions notables, en s'appuyant sur la chronologie des monuments assyriens, la période qui correspond aux règnes mentionnés dans le titre de notre petit livre. Ainsi, pour nous en tenir à deux savants catholiques qui se sont particulièrement occupés de cette question, MM. Al. Schæfer, *Die biblische Chronologie*, Munster, 1879, p. 140, et B. Neteler, *Zusammenhang der alttestamentl. Zeitrechnung mit der Profangeschichte*, 2e fascic., 1885, p. 9, Ozias aurait régné de 789 à 757 (Schæfer), ou de 787 à 736 (Neteler); Joatham, de 757 à 741, ou de 736 à 721; Achaz, de 741 à 726, ou de 721 à 706; Ézéchias, de 726 à 685, ou de 706 à 679; Jéroboam II, de 790 à 750 (Neteler). Voir aussi Chronologie biblique, t. ii, col. 731. Mais, dans le cas même où cette transformation chronologique serait certaine, il resterait vrai qu'Osée a vécu et prophétisé durant une partie considérable du viiie siècle avant J.-C. Personne ne songe à contester son ancienneté.

Ce qu'on a mis en doute depuis quelque temps, c'est l'exactitude et l'authenticité du titre du livre, en ce qui concerne les rois de Juda : d'un côté, parce que ces monarques étaient étrangers au royaume d'Israël; d'un autre côté, parce que le règne de Jéroboam II, seul prince mentionné parmi les rois d'Israël, ne couvre pas, il s'en faut de beaucoup, la période qui correspond au gouvernement d'Ozias, de Joatham, d'Achaz et d'Ézéchias. D'où l'on a conclu, tantôt que la note chronologique placée en tête de l'écrit d'Osée est partiellement inexacte, tantôt (et ce cas est fréquent dans les plus récents commentaires de l'école dite critique) qu'elle a été amplifiée après coup par un scribe qui vivait pendant ou après la captivité babylonienne, et qui était désireux de montrer qu'Osée avait été contemporain d'Isaïe et de Michée. Comp. Ose., i, 1, avec Is., i, 1, et Mich., i, 1. Le titre primitif aurait donc simplement consisté dans les mots : « Parole du Seigneur qui fut (adressée) à Osée, fils de Beéri, aux jours de Jéroboam, fils de Joas, roi de Juda. » Mais rien n'est plus arbitraire que de tels procédés, et « on peut affirmer qu'il n'a encore été produit aucun argument concluant, capable de mettre en doute l'exactitude historique » du titre. Reynolds, dans *Ellicott's Old Testament Commentary*, t. iv, p. 411. Sans doute, il est surprenant, à première vue, que Jéroboam II soit seul nommé parmi les rois d'Israël sous lesquels Osée prophétisa, surtout si l'on se rappelle que celui-ci a spécialement écrit pour le royaume du nord; mais ce fait s'explique par la rapidité avec laquelle, pour la plupart, les successeurs de

Jéroboam passèrent sur le trône. Ils furent d'ailleurs presque tous des usurpateurs violents et criminels. Voir Havernick, *Einleitung in das Alte Testament*, t. II, 2, p. 278. Il est probable que Jéroboam lui-même n'est mentionné qu'à la façon d'une date : pour Osée, qui insiste sur ce fait que la maison de David était seule en possession légitime de la royauté, cf. Ose., III, 5, ce prince aussi était un usurpateur, et la vraie liste royale était celle des monarques de Juda. Hengstenberg, *Christologie des Alten Testam.*, t. III, p. 3; Krabbe, *Quæstiones de Hoseæ vaticin.*, p. 18; F. Keil, *Einleitung in das Alte Testament*, p. 276-277; en sens contraire, Driver, *An Introd. to the Literature of the Old Testament*, p. 283; Wildeboer, *Die Litteratur des Alt. Test.*, p. 117; W. Nowack, *Der Prophet Hosea*, p. x sq.

On ajoute, pour prouver que la donnée chronologique Ose., I, 1, est inexacte, que le prophète parle de Galaad comme d'une province qui faisait encore partie du royaume d'Israël, cf. Ose., V, 1; VI, 8; XII, 11, tandis que, d'après I Par., V, 26, Phul ou Théglathphalasar III en avait d'assez bonne heure déporté les habitants en Assyrie. On fait aussi valoir l'*argumentum e silentio*, si aisé, mais si faible d'ordinaire : Osée ne signale pas l'alliance conclue contre Juda entre les rois Phacée d'Israël et Rasin de Syrie, IV Reg., XVI, 5-6; Is., VII, 1, non plus que la ruine de Samarie; d'où l'on déduit qu'il n'a pas prophétisé si tardivement que l'indique le titre. On voit combien tout cela est peu concluant. Au surplus, le livre lui-même réfute en partie ces raisonnements, puisque sa seconde partie, chap. III-XIV, ne se rapporte plus au règne de Jéroboam II, mais à ceux de ses successeurs : le titre signifierait donc peu de chose, s'il fallait regarder comme une interpolation tout ce qui y concerne les rois de Juda.

III. Histoire personnelle d'Osée. — Nous n'en savons que ce que le prophète nous apprend lui-même dans les trois premiers chapitres de son livre, car il n'est parlé de lui dans aucun autre écrit biblique. Cette histoire se ramène à quelques faits domestiques d'une nature très intime, à un très cuisant chagrin de famille, dans lequel Osée, divinement éclairé, vit l'image des relations qui existaient alors entre le royaume d'Israël et le Seigneur. Sur l'ordre de Dieu, il épousa une femme aux mœurs légères, Gomer, fille de Diblaïm (Vulgate, « Deblaïm »), qui ne tarda pas à le tromper. Ose., I, 2. Elle eut successivement trois enfants, auxquels, sous l'inspiration du ciel, Osée donna des noms symboliques : un fils, *Izre'êl* (Vulgate, « Jezrahel »); une fille, *Lô'-ruḥâmâh*, pas aimée, et un second fils, *Lo'-'ammi*, pas mon peuple. Ose., I, 4, 6, 9. Ces noms n'exprimaient que trop bien la tension des rapports qui existaient entre Jéhovah et les Israélites du nord. Un ordre analogue fut adressé plus tard au prophète, d'après le chap. III : il devait prendre une femme perdue de mœurs et lui imposer une vie de réclusion, pour la faire rentrer en elle-même et l'amener à se convertir. Cette tragédie domestique est exposée simplement, noblement, sans que l'écrivain sacré songe un seul instant à mettre en relief ses souffrances personnelles. Il insiste, en revanche, cf. I, 4-11; II, 1-24; III, 3-5, sur le sens de cette double action symbolique : Israël, cette épouse mystique du Seigneur, ne cesse pas de lui être infidèle; Dieu le châtiera sévèrement; puis, pressé par un amour qui n'a jamais défailli malgré les ingratitudes de son peuple, il lui pardonnera, dès que le coupable témoignera qu'il se repent de sa triste conduite.

Ce mariage d'Osée a donné naissance à toutes sortes d'opinions, qu'on trouvera résumées dans Marck, *Diatribe de uxore fornicationum*, Leyde, 1696, dans H. Kurtz, *Die Ehe des Propheten Hosea*, Dorpat, 1859, et dans A. Rohling, *Die Ehe des Proph. Hosea* (*Theol. Quartalschrift* de Tubingue, 1867, p. 555-602). Voir aussi Hengstenberg, *Christologie des Alt. Test.*, t. III, p. 1-136; Schmoller, *Die Propheten Hosea, Joel und Amos*, p. 16-22; F. Vigouroux, *Les Livres Saints et la critique rationaliste*, 5e édit., t. V, p. 229-231; les commentaires de A. Scholz, Nowack et Knabenbauer. Les deux questions principales que soulève ce passage, sont certainement les suivantes : 1° Les faits racontés furent-ils réels, objectifs? ou bien ne devons-nous y voir qu'une simple allégorie, ou qu'un phénomène interne, qui se serait seulement passé dans l'âme du prophète? 2° Les récits des chapitres I et III sont-ils relatifs à deux mariages distincts, ou à un seul et même mariage? Ces deux points ont de tout temps partagé les interprètes, qui ont émis, sans distinction d'écoles, des avis divers à leur sujet.

Pour ce qui est du premier problème, la paraphrase chaldaïque, quelques rabbins, saint Jérôme (qui, du reste, adopte aussi à l'occasion le sentiment contraire), et d'assez nombreux commentateurs plus ou moins récents se déclarent partisans de l'interprétation figurée (parmi les plus connus nous pouvons citer Maimonide, Kimchi, Calvin, Hitzig, MM. Keil, Reuss, Kœnig, Wünsche). Ils allèguent les raisons suivantes : — *a*) Si les faits avaient eu lieu d'une manière concrète, littérale, Dieu aurait placé Osée dans une situation choquante, pour ne pas dire scandaleuse, et le scandale aurait été encore plus grand dans l'hypothèse d'un double mariage. — *b*) Les incidents que raconte le chap. Ier exigent un intervalle de plusieurs années; le peuple n'aurait donc été que fort peu frappé de leur signification symbolique. — *c*) Les prophètes, dit-on, reçurent plus d'une fois de Dieu l'ordre d'accomplir des actes qui, par leur nature même, étaient d'une exécution difficile (on cite comme exemple Ezech., IV, 4-8), et qui, pour ce motif, ne s'accomplissaient pas à la lettre, mais surtout d'une façon idéale. Les chap. I et III ne contiendraient donc qu'une sorte de *mâšal* ou parabole.

Il est aisé de réfuter ces arguments. — *a*) Si les actes commandés au prophète avaient été contraires à la morale, Dieu ne les lui aurait pas même suggérés en vision, et ils n'auraient pas pu servir de base à une allégorie. En fait, l'ordre donné à Osée, loyalement expliqué, ne contenait en lui-même rien qui fût indigne de Dieu ou de son représentant. — *b*) Pour que la narration orale des faits par Osée fût capable d'impressionner la foule, il fallait qu'ils correspondissent à la réalité historique, et on ne conçoit pas que le prophète se soit mis en scène comme un homme soumis à la plus rude épreuve domestique, si la conduite de sa femme avait toujours été honorable. — *c*) Les prophètes recevaient parfois de Dieu l'ordre d'accomplir des actions symboliques très réelles, quoique très difficiles en elles-mêmes. Cf. Jer., XIII, 1-7; Ezech., IV, 9-17, etc.

Les raisons pour lesquelles d'autres commentateurs très nombreux (dans l'antiquité, saint Irénée, saint Éphrem, Théodoret de Cyr, saint Cyrille d'Alex., saint Augustin et plusieurs autres Pères; dans les temps modernes, Estius, Cornelius a Lapide, etc.; de nos jours, les PP. Cornely et Knabenbauer, MM. Vigouroux, A. Scholz, Pusey, Ewald, Kuenen, Wellhausen, Nowack, Marti, etc., et, en somme, la plupart des interprètes les plus récents) admettent la réalité du mariage d'Osée sont surtout les suivantes : — 1° Rien, dans la narration de l'écrivain sacré, n'indique qu'il parle en termes allégoriques, et qu'il se borne à exposer un phénomène interne, subjectif; au contraire, il donne à son récit une forme tout objective, appuyant sur le caractère extraordinaire de l'ordre qu'il reçoit, citant le nom de la femme et celui de son père, cf. I, 2-3; on a essayé vainement de donner à ces noms une signification symbolique, l'ordre irrégulier des naissances (un fils, I, 3; une fille, I, 6, et de nouveau un fils, I, 8), etc. D'ordinaire, les auteurs inspirés fournissent à leurs lecteurs quelque moyen pour reconnaître qu'il s'agit seulement de visions ou

d'allégories. — 2° Plus la chose commandée à Osée était étrange et difficile, plus elle était capable de faire impression sur la masse des Israélites et de secouer leur torpeur religieuse, en leur manifestant la grièveté de leurs crimes, et en leur montrant avec la plus grande clarté, d'une part, ce qu'ils avaient à redouter de l'amour offensé du Seigneur, s'ils persévéraient dans leurs infidélités, et, d'autre part, ce qu'ils pouvaient espérer de l'affection divine, si tendre et si profonde, s'ils s'amendaient courageusement. Or, avertir son peuple d'une manière retentissante, tel était précisément le but que Dieu se proposait en ordonnant à ses prophètes d'accomplir certaines actions symboliques. Cf. Is., xx, 2-4; Jer., xiii, 1-11; xix, 1-11; xxvii, 2-11; Ez., iv, 1-13; v, 1-4, etc. Voir aussi saint Irénée, *Adv. hær.*, IV, xx, 12, t. vii, col. 1042. — 3° Les dénominations allégoriques des trois enfants de Gomer ne prouvent pas qu'il faille prendre au figuré tout l'ensemble de la narration. Ces enfants ne jouent qu'un rôle secondaire par eux-mêmes; Osée et Gomer sont les deux personnages principaux, et les noms des enfants devaient seulement présager les sentiments réservés à Israël coupable. Isaïe aussi donna à ses deux fils des appellations symboliques, et personne n'a jamais contesté leur existence. Cf. Is., vii, 3; viii, 4. Cette solution littérale du problème nous paraît être de beaucoup la meilleure et la plus naturelle. Comme on l'a remarqué, « les difficultés inhérentes à l'interprétation allégorique sont bien plus grandes que celles qui s'attachent à l'explication littérale. » Cheyne, *Hosea with Notes*, p. 17.

On a discuté sur ce point spécial : Est-ce avant ou après son mariage que Gomer se livra à l'inconduite? Quelques commentateurs (entre autres, saint Augustin) adoptent de préférence le premier de ces sentiments et supposent que la femme d'Osée, de mœurs très légères avant de lui être unie, serait ensuite demeurée chaste. Mais si, de prime abord, cette opinion paraît rendre plus acceptable l'acte commandé à Osée, elle accroît en réalité les difficultés d'interprétation, car elle fait disparaître en grande partie le symbolisme. En effet, c'est en tant qu'elle fut une épouse infidèle que Gomer représente la conduite d'Israël envers Jéhovah; or, dans tout son livre, Osée parle avant tout des crimes du peuple théocratique postérieurs à l'alliance du Sinaï. L'expression énergique « une femme de prostitutions », אֵשֶׁת זְנוּנִים, semble exiger aussi cette interprétation; car elle est expliquée, Ose., i, 2, par les mots qui suivent, יַלְדֵי זְנוּנִים, « des enfants de prostitutions, » et ces mots désignent des enfants qui n'existaient pas encore. Si Gomer avait été une courtisane vulgaire au moment où Dieu commanda à Osée de l'épouser, elle serait sans doute appelée simplement זֹנָה, le nom ordinaire en pareil cas. Divers interprètes ont supposé à tort que le titre « une femme de prostitutions » désignerait au moral une femme livrée à l'idôlatrie.

Le second problème, qui ne demande pas des développements aussi considérables, est celui-ci : S'agit-il, dans les chapitres i et iii, de deux femmes distinctes, et par conséquent de deux mariages successifs, ou d'une seule femme et d'un seul mariage? Ici encore, les commentateurs se sont partagés en deux camps opposés, et cette question, de même que la précédente, ne sera jamais élucidée d'une manière entièrement satisfaisante. Ceux qui sont partisans d'un double mariage supposent que le second fut contracté, soit après la mort de Gomer, soit auparavant, et dans ce dernier cas, Osée aurait épousé une femme de second rang, comme la loi le permettait. Voir Kaulen, *Einleitung*, p. 343; Knabenbauer, *Comment. in Proph. minores*, t. i, p. 48. Mais, d'après le sentiment le plus probable et le plus commun de nos jours, la femme du chap. i et celle du chap. iii sont identiques. Il paraît peu vraisemblable que Dieu, à deux reprises, ait enjoint à Osée de se marier dans des circonstances si extraordinaires. De plus, le symbolisme, pour être parfait, exige qu'il soit question de la même femme; car rien n'indique que Gomer fût morte, et, si Osée l'avait répudiée en vue d'une autre union, ces secondes noces auraient signifié que Jéhovah allait se choisir un nouveau peuple à la place d'Israël. D'ailleurs, la description très brève, mais caractéristique, de la femme que le prophète est invité à aimer malgré tout, iii, 1, ne convient que trop à Gomer. Cf. i, 2. La forme de l'ordre divin est à noter. Le Seigneur ne dit pas, la seconde fois : « Va encore, et prends une femme...; » mais : « Va encore, et aime...; » par conséquent : « Reprends-la, malgré son indignité, et sois-lui attaché quand même. » Le récit nous renvoie donc à i, 2. On peut supposer, avec de nombreux exégètes contemporains, que Gomer, mettant le comble à son inconduite, aurait quitté le foyer d'Osée, pour être encore plus libre; puis, qu'abandonnée par ceux qu'elle avait follement suivis, elle se trouva dans une profonde misère matérielle; Osée la reprit, mais la tint à l'écart pour la faire réfléchir et la ramener à de meilleurs sentiments.

Telles sont les principales difficultés auxquelles a donné lieu le mariage de notre prophète. Heureusement, quelque opinion que l'on adopte à leur sujet, l'interprétation du livre demeure au fond la même, bien qu'elle ait une forme beaucoup plus saisissante dans l'hypothèse d'un mariage réel et unique. Quoi qu'il en soit, l'image d'Israël représenté sous la forme d'une femme infidèle à son mari n'apparaît pas seulement dans le livre d'Osée : on la rencontre dès le Pentateuque, cf. Exod., xxxiv, 16; Lev., xvii, 7; xx, 5; Num., xiv, 33, etc., puis dans plusieurs autres prophètes, cf. Is., ii, 1-3; liv, 1-6; Jer., ii, 2; Ezech., xvi, 1-63, etc. Saint Jean-Baptiste et Jésus-Christ ont aussi employé une image analogue, cf. Joa., iii, 29; Matth., xxii, 1; xxv, 1 sq.; Marc., ii, 19-20; de même saint Paul, cf. II Cor., xi, 2; Eph., v, 25-27, et saint Jean, Apoc., xix, 7-8; xxi, 1. Mais nulle part, si ce n'est dans le Cantique, cette idée n'est développée en traits aussi vifs et détaillés que dans le livre d'Osée.

On a conjecturé naguère, Duhm, *Theologie der Propheten*, Bonn, 1875, p. 130-131, que le prophète Osée appartenait à la famille sacerdotale. Les raisons alléguées (entre autres : la connaissance parfaite de l'histoire ancienne d'Israël; l'emploi d'expressions liturgiques, telles que « la loi de Dieu », iv, 6, et viii, 12, « impur » légalement, v, 3, et vi, 10, « abominations, » ix, 10; la mention relativement fréquente des prêtres légitimes; la cessation des sacrifices légaux regardée comme un grand châtiment pour Israël, iii, 4; ix, 3 sq.) sont trop générales pour rendre certaine l'hypothèse en question. Maint laïque instruit pouvait connaître l'histoire et parler des choses liturgiques aussi bien que beaucoup de prêtres. Du moins, il est évident que, si l'auteur du livre n'appartenait pas aux classes supérieures, il était doué d'une intelligence peu commune, et qu'il se rendait parfaitement compte de ce qui se passait autour de lui. Comme Amos et Jérémie, il paraît avoir été un objet de haine et de persécution pour ses compatriotes, irrités de ses reproches sévères et de ses terribles menaces. Cf. Ose., ix, 7-8.

On ne sait rien d'authentique sur sa mort. Suivant une tradition juive, elle aurait eu lieu à Babylone, et de là, selon son désir formel, son corps aurait été transporté à dos de chameau dans la Galilée supérieure, à Safed, où serait son tombeau. Voir Robinson, *Palästina und die südlich angrenzenden Länder*, t. iii, p. 597. Pseudo-Épiphane et pseudo-Dorothée, *l. c.*, le font mourir tranquillement dans son pays. D'après Burckardt, *Reisen in Syrien*, t. ii, p. 696 sq., les Arabes croient posséder le tombeau d'Osée sur l'emplacement

de l'antique Ramoth-Galaad, à l'est du Jourdain. Voir aussi Bædeker, *Palæstina und Syrien*, 1875, p. 351. Une autre légende arabe place le lieu de sa sépulture à Almenia, dans l'Afrique septentrionale. Sur ces renseignements contradictoires, voir J. Friderici, *De Hosea et vaticiniis ejus*, Leipzig, 1715; Carpzow, *Introductio ad libros canon. Vet. Testam.*, t. III, p. 268 sq.; A. Scholz, *Comment.*, p. XXV-XXVI.

IV. Thème du livre d'Osée. — On l'a vu par ce qui précède, c'est le royaume d'Israël qui est l'objectif immédiat, principal, presque unique même de cet écrit. Le message d'Osée est double : il consiste à exposer, d'un côté, le crime que les Israélites ont commis en brisant l'alliance théocratique, et de l'autre, l'amour de Jéhovah, qui demeure fidèle quand même, et qui, lorsque son épouse mystique, actuellement si coupable, aura été convertie par les châtiments nécessaires, se manifestera de nouveau avec éclat. Durant la longue période de l'activité prophétique d'Osée, la condition religieuse et morale des dix tribus schismatiques du nord nécessita constamment les mêmes reproches; c'est pour cela qu'on entend, à travers l'écrit tout entier, l'accent uniforme soit du blâme, soit de l'exhortation, au sujet de l'idolâtrie, de l'injustice, des agissements anti-théocratiques, comme aussi l'accent de la menace. Le peuple israélite a rompu en pratique le contrat passé avec le Seigneur; celui-ci punira les coupables, s'ils ne reviennent à de meilleurs sentiments : voilà le thème perpétuel des oracles d'Osée.

Les lamentations sur l'idolâtrie et sur l'immoralité d'Israël remplissent, à elles seules, une grande partie du livre. Le prophète revient souvent sur le culte idolâtrique, qui consistait tout à la fois dans les pratiques grossières, sensuelles des nations chananéennes, et dans l'adoration du veau d'or, installé à Béthel par Jéroboam Ier. Cf. Ose., IV, 12-14, 15, 17; V, 1-3; VIII, 4-6, 11; IX, 1, 10, 15; X, 1, 5, 8, 15; XI, 2; XII, 11; XIII, 1 sq. Il dépeint aussi sous des couleurs très vives, non seulement la profonde corruption des masses, mais aussi celle de toutes les classes dirigeantes : l'égoïsme des prêtres, l'ambition des grands, la faiblesse et la mollesse des rois, les luttes perpétuelles entre les factions opposées. Tout cela est mis tour à tour sous nos yeux avec une grande fidélité de pinceau. Cf. Ose., IV, 1-3, 18; V, 1, 3; VII, 16; VIII, 6, 8-10; IX, 15; X, 3; XIII, 10, etc.

L'infidélité d'Israël se manifestait également par ses relations politiques, dont notre prophète trace aussi un tableau très exact. Comme nous l'apprenons IV Reg., XV, 19-20, le roi Manahem acheta au prix de 1 000 talents d'argent (8 500 000 fr.) la faveur de n'être point attaqué par le roi d'Assyrie Théglathphalasar III, et les annales du grand conquérant assyrien citent en effet « Manahem de Samarie » parmi les princes qui lui payaient le tribut. Nous savons que cette politique fut suivie de même par le dernier roi d'Israël, Osée, qui, d'après les mêmes annales, n'obtint son élévation au trône que grâce au concours de l'Assyrie. Plus tard, sous la pression d'une partie des grands de son royaume, il se tourna vers l'Égypte; mais ce double jeu le conduisit directement à la ruine. Cf. IV Reg., XVII, 1-6; F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. III, p. 532-540. D'ailleurs, envisagée en elle-même, une politique qui consistait à se mettre sous la dépendance des empires païens du voisinage était en opposition flagrante avec les principes théocratiques, suivant lesquels Jéhovah était seul le vrai roi et protecteur du pays. Cf. Ose., VII, 8, 11; XI, 1 *a*; XIV, 1-3, etc. Le résultat d'une telle conduite était donc aisé à prévoir : le Seigneur cessera de regarder le royaume d'Israel comme faisant partie de son peuple, et il le « chassera de sa maison ». Ose., IX, 15.

Malgré le caractère menaçant du livre d'Osée, les promesses en sont aussi un élément très important. Elles apparaissent très nettes, et relativement fréquentes, à côté des plaintes et des objurgations sévères. Cf. II, 1, 14-24; III, 5; V, 15; VI, 1-3; XI, 8-11; XIV, 2-10, etc. Il faut signaler, entre toutes, celles qui se rapportent au Messie et à son règne glorieux. Bien qu'Osée ne prédise qu'un seul fait de la vie du Christ, et cela d'une manière typique, indirecte (cf. Ose., XI, 1b, et Matth., II, 15; voir L.-Cl. Fillion, *L'Évangile selon S. Matth.*, Paris, 1878, p. 59, et Knabenbauer, dans ses notes sur ces deux passages), il annonce du moins très clairement que le Messie naîtra de David, Ose., III, 5, et il trace un brillant tableau de l'âge d'or qui sera inauguré par lui. Ose., II, 1, 16-24; III, 5; XIV, 2-9.

On a fait observer, surtout à notre époque (voir en particulier Davidson, dans *The Expositor*, 1879, p. 258 sq.; T. K. Cheyne, *Hosea with Notes*, p. 27-30), que « les menaces terribles et les consolantes promesses du prophète Osée s'appuient sur une base identique, qu'il a la gloire d'avoir mise très spécialement en relief : à savoir, l'amour de Jéhovah pour son peuple; l'amour outragé, saintement jaloux, qui s'irrite et se venge; l'amour malgré tout, qui pardonne et qui sauve ». Cf. III, 1; IX, 10; XI, 1b, 8-11; XIV, 5, 9, etc. C'est là ce qu'on a très justement appelé « la note dominante de la plaidoirie d'Osée ». A ce même point de vue, on a aussi nommé Osée « le prophète des peines tragiques de l'amour ». Si on le compare avec Amos, son contemporain, on voit que celui-ci regarde surtout Jéhovah comme le roi et le juge d'Israël, tandis qu'Osée contemple surtout en Dieu l'époux et le père de son peuple. En ce sens, notre prophète a contribué de la façon la plus noble au développement de l'idée religieuse; mais on ne doit pas oublier que déjà le Deutéronome avait clairement présenté cette belle et grande pensée du divin amour. Cf. Deut., 14, X-15; XXII, 6, 10-11, etc.

Nous devons noter encore l'insistance avec laquelle Osée relève les obligations avant tout morales que l'alliance théocratique imposait à Israël. Ce dernier s'imaginait bien à tort, comme le dit un texte célèbre, Ose., VI, 6; cf. V, 6, et VIII, 13, qu'il réussirait à s'attirer le pardon et la bienveillance de Jéhovah par un culte purement extérieur, en lui immolant des troupeaux entiers de victimes. Non; c'est par la miséricorde qu'on se rend le Seigneur propice c'est par la connaissance pratique de Dieu qu'on mérite ses bienfaits.

On a aussi établi, pour mieux comprendre le caractère spécial d'Osée, un rapprochement intéressant entre lui et Jérémie. L'un et l'autre ils virent approcher, celui-ci pour Juda, celui-là pour Israël, la catastrophe inévitable, et ils eurent la douloureuse mission de l'annoncer, d'en justifier le décret. Osée fut donc comme « le Jérémie du royaume du Nord ». Voir Stanley, *Lectures on the History of the Jewish Church*, édit. de 1885, t. II, p. 317. Le prophète d'Anathoth fait d'ailleurs de fréquentes allusions au livre d'Osée. Cf. Ose., I, 2, et Jer., III, 6, 8; Ose., I, 11, et Jer., III, 18; Ose., II, 24, et Jer., III, 19; Ose., III, 5, et Jer., XXX, 9; Ose., IV, 2, et Jer., VII, 9; Ose., VIII, 13; IX, 9, et Jer., XIV, 10, etc. Voir Kueper, *Jeremias Sacrorum Librorum interpres et vindex*, p. 67-70.

Un autre fait intéressant à signaler, c'est qu'il existe des coïncidences assez remarquables, non seulement de pensées, mais aussi d'expressions, entre notre prophète et le Pentateuque, et l'intérêt est encore plus avivé, si l'on se souvient qu'Osée lui-même, VIII, 12, atteste que la loi avait été mise par écrit et que les prêtres en étaient les interprètes. Cf. IV, 6. On a composé sur ce point des listes considérables. Voir Curtis, *The Levitical Priest*, 1877, p. 176-178; A. Scholz, *Comment. zum Buche des Proph. Hosea*, p. XXXI-XXXII; Sharpe, *Hosea*, 1884, p. 72-84, et aussi Hengstenberg, *Authentie*

des Pentateuchs, t. I, p. 48-83; L. Reinke, *Beiträge zur Erklärung des Altes Testam.*, t. VIII, p. 158 sq. Qu'il suffise de noter les passages suivants : Ose., I, 2, et Deut., XXXI, 16; Ose., I, 9, et Lev., XXVI, 12; Ose., I, 10, et Gen., XXII, 17; Ose., II, 2, et Ex., I, 10; Ose., II, 5, et Deut., XXVIII, 48; Ose., II, 17, et Ex., XXIII, 3; Ose., II, 20, et Gen., IX, 2; Ose., III, 1b, et Deut., VII, 8; Ose., III, 3, et Deut., XX, 15; Ose., IV, 4, et Deut., XVII, 12; Ose., IV, 10, et Deut., XXVI, 17; Ose., V, 14, et Deut., XXXII, 39; Ose., VI, 3b, et Num., XXIV, 17; Ose., VIII, 3, et Lev., XXVI, 17; Ose., IX, 4, et Deut., XXVI, 14; Ose., IX, 10, et Deut., XXXII, 10; Ose., XI, 1, et Deut., XXVIII, 66; Ose., XII, 13, et Deut., XVIII, 15, etc. Si tout n'est pas frappant dans ces rapprochements, leur ensemble ne saurait manquer de faire impression; aussi divers critiques rationalistes ont-ils cité loyalement le fait. A une époque où l'on recule si hardiment la composition du Pentateuque jusqu'à une date tardive, il n'était pas superflu d'attirer l'attention sur ce point.

V. Plan et division du livre. — Il est évident que nous ne possédons, dans les quelques pages qui nous restent d'Osée, qu'un résumé très concis de son enseignement prophétique; mais ce résumé nous révèle fort bien ce qu'était sa parole. Toutefois, on reconnaît presque à l'unanimité que, précisément à cause de leur grande concision, il est assez difficile de diviser et surtout de subdiviser ses oracles en diverses portions logiques. On peut cependant fixer quelques points de repère, quelques idées mères qui les jalonnent pour ainsi dire.

Osée, en rédigeant son livre, très probablement vers la fin de son ministère, l'a divisé en deux parties, dont chacune exprime des pensées analogues, mais sous une forme extérieure différente. Il est incontestable, en effet, que d'un côté les chap. I-III, de l'autre les chap. IV-XIV, composent un tout complet et ont en quelque sorte leur vie à part.

1° Dans la première partie, I, 1-III, 5, qu'on peut appeler, à cause de sa nature même, le livre des symboles, le prophète raconte et explique deux actions figuratives, l'une dans les chap. I et II, l'autre au chap. III, empruntées à sa propre vie domestique, qui prédisent aux Israélites du Nord les malheurs que leur attireront leurs infidélités envers le Seigneur, s'ils ne se convertissent promptement, mais qui leur promettent en même temps une restauration idéale, dans le cas contraire. Ces trois chapitres présentent un intérêt très spécial, à cause de l'élément personnel qui y abonde. On peut les regarder comme une sorte d'introduction au livre entier, car ils en contiennent le principe et l'essence même. Voici la subdivision de cette première partie : — 1° Première action symbolique, empruntée à la vie d'Osée, I, 1-II, 1; — 2° Petit discours, qui expose en propres termes ce que le paragraphe précédent a décrit au figuré, II, 2-23; — 3° Deuxième action symbolique : tentative pour ramener à de meilleurs sentiments l'épouse infidèle, III, 1-5.

2° La seconde partie, IV, 1-XIV, 10, renferme deux discours prophétiques, dans lesquels Osée blâme vertement les crimes de ses concitoyens et annonce aux coupables les représailles vengeresses du Seigneur : c'est le livre des discours, qui se termine, comme le précédent, par de glorieuses promesses d'avenir. Le premier discours va de IV, 1, à XI, 11; le second, de XI, 12, à XIV, 10. Les commentateurs ne sont pas tous d'accord au sujet de cette subdivision, car le second livre d'Osée forme une série continue, sans points d'arrêt bien marqués, et les mêmes pensées sont reproduites un peu partout : nous la croyons néanmoins préférable à toutes les autres qui ont été proposées. Kaulen, par exemple, *Einleitung*, p. 343-344, compte dans la seconde partie d'Osée jusqu'à neuf petits discours, qui correspondent aux chapitres IV, V-VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII-XIV; Ewald, *Die Proph. des Alten Bundes*, t. I, p. 138 sq., partage les chapitres IV-XIV en trois sections : l'accusation, VI, 1-VI, 11a; le châtiment, VI, 11b-IX, 9; un retour rétrospectif sur l'histoire ancienne d'Israël, avec l'exhortation et la promesse, IX, 10-XIV, 13. Voir aussi Cornely, *Introductio*, t. II, pars 2, p. 529 sq.; B. Neteler, *Gliederung des Buches der zwölf Propheten*, p. 13 sq. On peut partager comme il suit le premier discours : 1° Tableau de la corruption désolante qui règne dans Israël, sans exception de classes, IV, 1-VII, 16; 2° nécessité et annonce d'un châtiment sévère, VIII, 1-XI, 1a; 3° promesses de salut, XI, 1b-11. — Le second se subdivise de la même manière : 1° L'accusation, XI, 12-XII, 14; 2° prédiction des vengeances divines, XIII, 1-XIV, 1; 3° glorieuses promesses pour l'avenir, XIV, 2-10. — On le voit, le fond des pensées et le sens général sont bien essentiellement les mêmes dans les deux discours. Chacun d'eux se compose de variations sur ce triple élément, qui s'y trouve plus ou moins développé : la constatation des fautes et les reproches, les menaces, les promesses.

Les indications qui précèdent ont montré qu'il existe une unité et un ordre très réels dans le livre d'Osée. Lowth, *De sacra Hebræorum poesi*, édit. d'Oxford, p. 280, a donc beaucoup exagéré, lorsqu'il regarde ce livre comme formant *sparsa quædam Sibyllæ folia*, sans aucune connexion logique. D'après ce principe, Eichhorn comptait seize fragments; von der Hardt, jusqu'à 29; Dathe, 27, etc.

La plupart des interprètes reconnaissent que les deux parties du livre ne décrivent pas la même époque. La première, qui suppose que la dynastie de Jéhu existait encore, cf. I, 6, représente les événements qui doivent avoir eu lieu avant 743, année vers laquelle, d'après les calculs basés sur la chronologie assyrienne, fut assassiné Zacharie, le dernier représentant de cette race. La seconde partie expose ce qui se passa sous les rois usurpateurs qui se succédèrent rapidement après la mort de Zacharie. La première remonte donc certainement au règne de Jéroboam II, et c'est pour cela qu'elle nous montre le pays comme jouissant encore d'une grande prospérité matérielle. Cf. II, 5, 11-12. Mais on ne saurait déterminer avec précision les dates auxquelles correspondent les divers chapitres qui suivent. Les tentatives qu'on a faites parfois pour les fixer n'ont pas abouti à des résultats sérieux.

VI. Osée envisagé comme écrivain. — Le plus ancien jugement que nous possédions sur lui à ce point de vue est celui de saint Jérôme, qui disait de lui, *Præf. in duodecim Prophetas*, t. XXXVIII, col. 1015 : *Commaticus est* (c'est-à-dire, aux phrases courtes et brisées), *et quasi per sententias loquens*. Rien n'est plus exact. En effet, dans l'émotion que lui cause la vue des iniquités d'Israël et des châtiments qu'elles attireront infailliblement sur ce peuple ingrat, Osée s'exprime d'ordinaire en des propositions brèves et saccadées. Très souvent les phrases ne sont reliées entre elles par aucune particule copulative. Cf. IV, 7, 18; V, 3b, 6b, 10; VI, 10; VII, 12, 16; IX, 6, 9, 15; X, 1, 2b, 6, 11b; XIV, 4, etc. Les images se précipitent d'une manière abrupte, s'accumulent, se heurtent même, cf. V, 9 sq.; VI, 1 sq.; VII, 8 sq.; X, 11 sq.; XIII, 3, 7 sq., de sorte qu'on a pu comparer le langage de notre prophète à un torrent impétueux. D'autre part, son style est habituellement très condensé, plein de vigueur, de pensées. Il y a dans son âme un conflit perpétuel entre son amour pour ses compatriotes et la colère qu'il ressent, comme ministre du Seigneur, en voyant leur dépravation morale. Cette lutte est une source de beautés littéraires très réelles. Osée flotte sans cesse entre la crainte et l'espérance, entre les accusations et les consolations, l'indignation et l'amour qui bouillonnent à la fois dans son cœur. Cet inces-

sant va-et-vient des pensées, ce brusque passage d'une figure à une autre, joints à sa grande concision dans l'expression, le rendent parfois énigmatique, souvent difficile à interpréter. Il est, en tant qu'écrivain, un homme d'émotion plutôt que de logique et il contraste, sous ce rapport, avec son contemporain Amos, dont on aime à le rapprocher, et qui est le prophète de l'argumentation bien agencée. Sa tendresse égale par instants celle d'une mère; sa tristesse est çà et là si poignante, qu'il pleure et gémit plutôt qu'il ne parle. On ne peut lire sans être soi-même vivement ému certains passages tragiques ou dramatiques, tels que VI, 4; VII, 13; IX, 10, 14; XI, 2-4, 8 sq.

Les traits qui suivent peuvent être cités comme caractérisant le style d'Osée d'une manière plus spéciale. — 1° Si les nombreuses images qu'il emploie sont souvent très suggestives (par exemple : Jéhovah, en tant que Dieu terrible et vengeur, est comparé à un lion, V, 14, à une panthère et à un ours, XIII, 7-8, à la teigne qui dévore les vêtements, V, 12, et, en tant que Dieu de bonté, à la pluie bienfaisante, VI, 3, et à la rosée, XIV, 6), il est rare qu'elles soient développées. Le prophète se contente fréquemment de les indiquer en quelques mots rapides. Cf. IV, 16; V, 14; VI, 3[b] et 4[b]; VII, 4, 6, 7, 11, 16; VIII, 7; IX, 10; X, 7; XIII, 3; XIV, 6, 7, 8. Quelques-unes de ces images sont peut-être extraordinaires et hardies; mais beaucoup d'entre elles sont vraiment belles, originales et appropriées à l'idée qu'elles ont pour but de mettre en relief (par exemple, le bonheur futur du peuple théocratique représenté par le lis qui croît si abondamment dans la Palestine du Nord, par les solides racines du cèdre, XIV, 6, et par le pin toujours vert du Liban, XIV, 9). — 2° Osée a volontiers recours aux paronomases expressives. C'est ainsi qu'il joue sur les mots Jezrahel, I, 4, 11; II, 22-23, Éphraïm, IX, 16; XIV, 9, Bethaven, nom ironique donné à Béthel, IV, 15; X, 5. Voir aussi, dans le texte hébreu, VIII, 7; IX, 15; X, 5; XI, 5, XII, 11[b], etc. Il aime les inversions, cf. VII, 8, 9; XI, 12; XII, 8, etc., les ellipses, IX, 4; XIII, 9, etc., les antithèses, IV, 10, 16, etc. — 3° Il emploie un nombre assez considérable d'expressions particulières, plus ou moins rares. On peut citer entre autres : נֹאפִים, II, 4; נִבְלוּת, II, 12; חֲלִיתָה, II, 15; לֵהַד, III, 2; יָנָהּ, V, 13; עֶקְבָּה, VI, 8; דֶּרֶקָה, VII, 9; שִׁבֹּלֶת, VIII, 6; הַבְהֵבִי, VIII, 13; כִּשְׁטֻמָה, IX, 8; רֶתֶת, XIII, 1; תַּלְאוּבוֹת, XIII, 5; נֶחָם, XIII, 14; הַרְיוֹן, XIV, 1, etc. Voir F. Keil, *Lehrbuch der historisch-kritischen Einleitung in die kanon. und apokr. Schriften des Alt. Testam.*, 1859, p. 277; W. Harper, *A critical and exeget. Commentary on Amos and Hosea*, Édimbourg, 1905, p. CLXXII, CLXXIII. — 4° Son vocabulaire est riche, varié; aussi, quoiqu'il revienne constamment sur les mêmes thèmes, il trouve toujours des mots nouveaux pour exprimer sa pensée; il ne se répète presque jamais. — 5° Parmi ses constructions favorites, on peut citer l'usage fréquent de אֵין, surtout avec la signification de « sans » (cf. III, 4; IV, 1; V, 14; VII, 7, 11; XIII, 4), de עַתָּה, (cf. IV, 16; V, 7; VII, 2; VIII, 13; X, 2), etc.

Le texte primitif d'Osée ne nous est malheureusement parvenu que sous une forme assez imparfaite, comme l'admettent la plupart des hébraïsants. Des passages assez nombreux ont été visiblement altérés par les copistes; quelques-uns, sans doute, d'une manière irrémédiable : entre autres, IV, 4, 18; V, 2; 7, 11; VI, 7; VII, 4; VIII, 10[b], 13; IX, 8, 13, etc. La seconde partie du livre a souffert plus que la première, parce qu'elle est en général plus difficile à comprendre. Néanmoins, quoi qu'on ait dit en sens contraire, le texte massorétique est encore de beaucoup supérieur à celui des Septante, « dont les leçons ne méritent qu'exceptionnellement la préférence. » Von Orelli, *Das Buch Ezechiel und die zwölf kleinen Proph.*, p. 201. Pour la critique du texte hébreu, voir Strack, *Hosea et Joel prophetæ ad fidem codicis Babylonici Petropolitani*, Saint-Pétersbourg, 1875; Tœttermann, *Varianten zum Proph. Hosea*, Helsingfors, 1878; Bær, *Liber duodecim Prophet.*, Leipzig, 1878, p. 59 sq.; Oort, dans le *Theol. Tydschrift*, 1890, p. 365 sq., 480 sq.; Patterson, dans *Hebraica*, t. VII, p. 190 sq.; Harper, *l. c.*, p. CLXXIII sq. Les conjectures faites par les critiques pour améliorer le texte sont très souvent dénuées de bases solides.

VII. Authenticité et canonicité du livre d'Osée; son intégrité. — 1° L'authenticité est si bien démontrée par les preuves extrinsèques accoutumées, qu'elle est admise à peu près unanimement aujourd'hui, même par l'école rationaliste la plus avancée. En effet, indépendamment des témoignages de la Synagogue (voir J. Fürst, *der Kanon des Alt. Testam., nach den Ueberlieferungen in Talmud*, Leipzig, 1868, p. 28-29; L. Wogue, *Histoire de la Bible et de l'exégèse biblique*, Paris, 1881, p. 36 sq.) et de l'Église chrétienne (voir F. Vigouroux, *Manuel biblique*, t. I, n. 34-36), qui lui ont toujours accordé une place dans le canon des Saints Livres, des descriptions si vivantes, si caractéristiques que celles qu'on trouve dans cet écrit, ne peuvent dater que du temps auquel elles se rapportent; elles sont le fruit immédiat des douloureuses circonstances qu'elles exposent en termes émus et dramatiques. Un témoin oculaire était seul capable de tenir un pareil langage. En outre, les allusions fréquentes qui sont faites à l'histoire contemporaine nous conduisent à la même conclusion, car elles supposent récents et connus de tous, les événements qu'elles signalent. Or, on ne voit guère à quel écrivain on pourrait attribuer tout cela, sinon à celui qu'une tradition constante et le livre lui-même, cf. Ose., I, 1; III, 1, désignent très clairement comme l'auteur. On le comprend sans peine, le résumé de ce qui avait été prêché pendant une période de cinquante ans (au moins) put difficilement être entrepris par un autre que le prédicateur lui-même, surtout, comme c'est ici le cas, lorsque ce résumé porte le sceau d'un caractère si individuel.

2° L'emploi que plusieurs écrivains sacrés, postérieurs à Osée, ont fait de son livre est aussi un garant de son ancienneté, de son authenticité, en même temps que de sa canonicité. Nous avons vu plus haut (col. 1914) que Jérémie lui a fait plusieurs emprunts. Il est permis de conjecturer, d'après des ressemblances assez frappantes, qu'Isaïe l'a également connu. Cf. Ose., I, 3, et Is., VIII, 3; Ose., II, 17, et Is., II, 14; Ose., IV, 9, et Is., XXIV, 2, etc.; voir A. Stolz, *Commentar*, p. XXX. Le Nouveau Testament le cite jusqu'à neuf fois; ce qui est beaucoup pour des pages si courtes. Cf. Matth., II, 15, et Ose., XI, 1; Matth., IX, 13, et Ose., VI, 6; Matth., XII, 7, et Ose., VI, 6; Luc., XXIII, 30, et Ose., X, 8; Rom., IX, 25-26, et Ose., II, 24; I Cor., XV, 55, et Ose., XIII, 14; Heb., XIII, 15, et Ose., XIV, 3; I Pet., II, 10, et Ose., II, 24; Apoc., VI, 16, et Ose., X, 8.

3° M. Nowack écrivait en 1880, dans son premier commentaire sur le prophète Osée, p. 27 : « L'intégrité du livre est aujourd'hui partout admise; la tentative isolée de Redslob, qui prétend que le passage Ose., VII, 4-10, a été plusieurs fois interpolé, doit être abandonnée comme tout à fait avortée. » Voir Redslob, *Die Integrität der Stelle Hosea IV*, 4-10, Hambourg, 1842. Et pourtant, M. Nowack lui-même, moins de vingt ans plus tard (1897), affirme dans son commentaire abrégé des petits Prophètes, p. 11, que les chapitres IV-XIV n'ont pas été arrangés par Osée lui-même, bien qu'ils soient de lui pour l'ensemble, et qu'ils contiennent des fragments rapportés, sans liaison avec le contexte (entre autres, VI, 5; VII, 3, 8; IX, 7, 10, 15; XII, 11-13). Il en serait de même, dans la première partie du livre (chap. I-III),

des passages I, 7 ; II, 1-3, 6, 8-9, 16-18, 20-25, ainsi que des mots « et David son roi », III, 4. M. Nowack regarde aussi comme des additions postérieures les versets ou partie de versets énumérés ci-après, sans compter mainte expression isolée : IV, 6ᵃ, 11, 14 (la fin du verset), 15ᵃ ; V, 3ᵇ ; VI, 11 ; VII, 4 ; VIII, 1ᵇ ; IX, 9 (en partie, du moins) ; X, 3, 4, 5 ; XI, 3ᵇ-11 ; XII, 1ᵇ, 4ᵇ-7, 13-14 ; XIV, 10, etc. C'est bien aller « jusqu'à l'extrême », comme l'a reproché à bon droit au hardi critique A. B. Davidson, dans le *Dictionary of the Bible*, de Hastings, t. II, p. 425. MM. Wellhausen, *Prolegomena zur Geschichte Israels*, p. 417, et *Skizzen und Vorarbeiten*, t. V, 1892, p. 97 ; Stade, *Geschichte des Volkes Israels*, t. I, p. 577 ; Cornill, *Einleitung in das Alte Testam.*, p. 173, et dans la *Zeitschrift für alttestam. Wissenschaft*, 1887, p. 287-289 ; Schwelly, *ibid.*, 1890, p. 227, et Oort, *Theolog. Tijdschrift*, 1890, p. 345 sq., 480 sq., l'avaient précédé dans cette voie, pour des motifs purement intrinsèques. MM. Marti et Harper, les plus récents commentateurs d'Osée, l'y ont suivi très largement. M. Marti, *Dodekapropheton*, Ire partie, p. 2-10, distingue le livre original d'Osée, composé de la partie de beaucoup la plus considérable de l'écrit, et les éléments secondaires, ajoutés par une autre main ou même par plusieurs autres, M. Harper, *Amos and Hosea*, 1905, p. CLIX et CLX, établit une distinction analogue, et, de part et d'autre, les passages éliminés ne sont pas moins nombreux que ceux que signale M. Nowack. Mais c'est un savant juif, le Dr Grætz, qui s'est avancé le plus loin sous ce rapport, *Geschichte der Juden*, t. II, Ire partie, 1875, p. 93 sq., p. 214 sq., p. 439 sq., puisque, d'après lui, la seconde partie du livre, chap. IV-XIV, aurait été tout entière faussement attribuée à Osée. Cela revient presque à nier l'authenticité du livre, puisque la majeure partie est enlevée au prophète dont elle porte le nom.

Ces critiques ont prétendu agir avec quelque méthode en faisant leurs suppressions multiples. Ils ont rejeté d'abord comme apocryphes tous les passages qui se rapportent au royaume de Juda et à la maison de David : par conséquent, Ose., I, 7 ; II, 2 ; IV, 15 ; V, 5, 10, 12-14 ; VI, 4, 11 ; VIII, 14 ; X, 11 ; XII, 1, 3. On a ensuite supprimé ceux qui décrivent les bénédictions temporelles dont jouira le nouvel Israël après sa restauration : notamment II, 15-25 ; III, 1-5 ; V, 15-VI, 3, 5ᵇ ; XI, 10-11 ; XIV, 2-10. Tout cela pour des motifs entièrement subjectifs, qu'il suffit presque d'exposer pour en démontrer l'inanité. D'après Cornill, *l. c.*, « l'image qu'Osée se fait de l'avenir ne sait rien d'un roi messianique issu de la race de David ; il ne connaît que Jéhovah et Israël, sans aucune autre personne intermédiaire. » Stade, *Geschichte des Volkes Israels*, t. I, p. 557, tient à peu près le même langage. Selon lui, l'idée qu'Osée se faisait de l'avenir différait, sur les points essentiels, de la manière de voir qui devint plus tard typique, grâce à Isaïe et à la conception qu'il s'était faite de la royauté ; on a donc cherché après coup à insérer cette conception dans les endroits où elle manquait. On nous apprend dans le détail comment cela eut lieu. Pendant ou même après la captivité de Babylone, un citoyen du royaume de Juda, lisant le livre d'Osée, le trouva très conforme à ses propres idées sur la théocratie ; mais un point était incomplet : Israël ne pouvait revivre qu'à la condition de se réunir à Juda, ou plutôt de se soumettre d'une manière absolue à la royauté de Juda, et c'est uniquement à Jérusalem, au centre de la théocratie, que le Seigneur consentirait désormais à accepter des sacrifices. De là les interpolations indiquées.

Cette façon de raisonner a paru très justement contestable, subjective et arbitraire à de nombreux partisans de la critique biblique plus ou moins avancés. Voir Kœnig, *Einleitung in das Alte Testam.*, p. 309-310. A. B. Davidson, dans le *Dictionary of the Bible* de Hastings, t. II, p. 425, et surtout Kuenen, *Histor.-krit. Einleitung*, 2e édit., t. II, § 67, n. 9, qui en ont démontré la grande faiblesse. Le mot « arbitraire » suffit pour la caractériser pleinement. Ceux qui attaquent si gravement l'intégrité du livre d'Osée commencent par dire : Il contient telles et telles idées ; mais ces idées n'ont été émises pour la première fois qu'à une époque postérieure, par Isaïe ou d'autres ; d'où il suit que les passages qui les expriment ont été ajoutés après coup. Chose facile à affirmer, mais que nos critiques sont incapables de démontrer, puisque le livre d'Osée est là, avec toutes les garanties extrinsèques et intrinsèques d'authenticité pour le détail comme pour l'ensemble, et que les passages relatifs soit à Juda, soit au glorieux rétablissement d'Israël, s'harmonisent fort bien avec le reste de l'écrit. Comme le dit M. Kœnig, *Einleitung in das Alte Testament*, p. 309-310, le prétendu citoyen de Juda par lequel on fait compléter le livre à l'avantage de ses propres compatriotes n'aurait-il pas supprimé les prophéties d'Osée qui sont menaçantes pour eux, ou du moins ne les aurait-il pas transformées en oracles favorables ? D'ailleurs, par elles-mêmes, les allusions au royaume de Juda dans le livre d'Osée ne doivent pas plus exciter nos soupçons que celles qu'Isaïe fait, de son côté, au royaume d'Israël. Il est vrai que, çà et là, Juda est mentionné par Osée d'une manière assez abrupte, qui surprend (par exemple, V, 10) ; mais on doit avoir égard au genre brisé et saccadé du prophète. En outre, en maint endroit qu'on voudrait éliminer, les raisons particulières apportées pour la suppression ne démontrent absolument rien (voir le commentaire du P. Knabenbauer, *passim*) ; ou bien, d'autres passages, regardés comme authentiques, supposent et confirment ceux que l'on accuse d'avoir été interpolés. L'authenticité de II, 6-7, est confirmée par V, 6, 15, et VI, 1 sq. ; celle de II, 20, par V, 1, etc.

Quant aux raisons alléguées par Grætz, elles reviennent seulement à dire : 1° que les chap. I-III sont remplis de symbolismes, tandis que les chap. IV-XIV n'en contiennent presque pas ; 2° que, dans la première partie, la diction est beaucoup plus calme, tandis qu'elle est très ardente et brisée dans la seconde. Mais ces dissemblances, nous l'avons vu, étaient dans la nature même des choses, et M. Grætz a simplement montré que les deux parties du livre d'Osée diffèrent l'une de l'autre : ce que personne ne conteste. Voir Kuenen, *l. c.*, n. 11-14. On peut donc conclure avec Davidson lui-même, *An Introduction to Old Testament*, t. III, p. 236, « qu'Osée ait disposé les prophéties (du livre qui porte son nom) telles qu'elles sont à présent, on ne saurait en douter. »

VIII. Auteurs a consulter. — 1° Pour les questions préliminaires, voir Ch. Bruston, *Histoire critique de la littérature prophétique des Hébreux depuis les origines jusqu'à la mort d'Isaïe*, Paris, 1881, p. 82 sq. ; *Stanley, *Lectures on Jewish Church*, édit. de 1885, Londres, t. II, p. 317 sq. ; *W. R. Smith, *The Prophets of Israel*, 2e édit., 1875, lect. IV, 2 ; *Lœwe, *Beiträge zum Verständniss des Proph. Hoseas*, 1863 ; *Duhm, *Theologie der Propheten*, Bonn, 1875, p. 126 sq. ; *B. Kueper, *Das Prophetenthum des Alten Bundes*, Leipzig, 1870, p. 183 sq. ; *von Orelli, *Die altestamentliche Weissagung*, 1882, p. 254 sq. ; *W. Nowack, *Die Zukunftshoffnung Israels in der assyr. Zeit*, dans les *Theolog. Abhandlungen*, 1902, p. 33-59 ; O. Procksch, *Geschichtebetrachtung bei den vorexil. Propheten*, 1902, p. 14-28, 118-134 ; *J. Meinhold, *Studien zur israelit. Religionsgeschichte*, t. I, Ire partie : *Elias, Amos, Hosea, Jesaja*, 1903 ; *P. Kleinert, *Die Propheten Israels in socialer Beziehung*, Leipzig, 1905, p. 38-47. — 2° Pour l'explication détaillée, on peut consulter les auteurs suivants : *A*) Commentateurs catholiques. Dans l'antiquité, saint Éphrem, *Opera sy-*

riaca, t. II, p. 234-345, Théodoret de Cyr, t. LXXXI, col. 1545 et suiv., saint Cyrille d'Alexandrie, t. LXXI, col. 1 et suiv., saint Jérôme, t. XXV, col. 815 et suiv.; au moyen-âge, Théophylacte, t. CXXVI, col. 563 et suiv.; dans les temps modernes, Ribera, Sanchez, Cornelius a Lapide, Calmet, qui ont expliqué tous les petits prophètes; dans la première moitié du XIXe siècle, P. F. Ackermann, *Prophetæ minores perpetua annotatione illustrati*, Vienne (Autriche), 1830, et J. Scholz, *Die zwölf klein. Propheten*, Francfort, 1833. De nos jours, P. Schegg, *die klein. Propheten übersetzt und erklärt*, Ratisbonne, 1854; 2e édit., 1862, t. I; Ant. Scholz, *Commentar zum Buche des Proph. Hoseas*, Wurtzbourg, 1884; Trochon, *Les petits Prophètes*, Paris, 1883; J. Knabenbauer, *Commentar. in Prophetas minores*, Paris, 1886, t. I; L.-Cl. Fillion, *La sainte Bible commentée*, t. VI, p. 339-387, Paris, 1897. — *B*) Les principaux commentateurs protestants et rationalistes du prophète Osée depuis la fin du XVIIe siècle sont les suivants : E. Pocock, *Commentary on Hosea*, 1685; H. von der Hardt, *Hoseas cum Targ. et commentar. Rabbin.*, 1703, 2e édit., 1775; Rosenmüller, *Scholia in Vet. Testamen.*, t. VII, 1re partie, 1812, 2e édit., 1827; H. Ewald, *Die Propheten des Alt. Testam. erklært*, Stuttgart, 1840, 2e édit., 1867, t. I, p. 171-247; F. Hitzig, *Die zwölf klein. Propheten*, Leipzig, 1838; 4e édit. publiée par Steiner, en 1881; Umbreit, *Practischer Commentar über die kl. Propheten*, Hambourg, 1844; H. Simson, *Der Prophet Hosea erklärt und übersetzt*, 1851; Pusey, *The Minor Prophets with a Commentary explanatory and practical*, Londres, 1860; A. Wünsche, *Der Prophet Hosea übersetzt und erklärt mit Benutzung der Targumim und der jüdischen Ausleger*, Leipzig, 1868; F. Keil, *Die zwölf kleinen Propheten*, Leipzig, 1866; von Schmoller, *Die Propheten Hosea Joel und Amos*, Bielefeld, 1872; A. Elzas, *The Minor Prophets*, Londres, 1873, t. I, p. 12-92; W. Nowack, *Der Prophet Hosea erklärt*, Berlin, 1880; K. A. B. Tœttermann, *Die Weissagungen Hoseas bis zur erstem assyrisch. Deportation* (Ose., I, 1-VI, 3), Würzbourg, 1882; E. Huxtable, dans le *Speaker's Commentary*, t. VI, Londres, 1882, p. 388-491; T. K. Cheyne, *Hosea with Notes and Introduction*, Cambridge, 1884; J. Sharp, *Notes and Dissertations on Hosea*, 1884; von Orelli, *Das Buch Ezechiel und die zwölf kl. Propheten*, Nordlingue, 1888; *La Bible annotée par une société de théologiens et de pasteurs*, Paris, s. d.: *Les Prophètes*, t. III; J. T. de Visser, *Hosea de man des Geestes*, Utrecht, 1886; Reynolds et Whitehouse, dans Ellicott, *An Old Testam. Commentary*, t. V, p. 411-434; *Hosea translated from the Hebrew, with Notes explanatory and critical*, Londres, 1892; J. Wellhausen, *Die kl. Propheten übersetzt mit Noten*, 2e édit., 1893, p. 12-26, 95-131; J. P. Valeton Junior, *Amos en Hosea*, Nimègue, 1894 (une traduction allemande a été donnée en 1898, par P. R. Echternacht); W. Nowack, *Die kl. Propheten übersetzt und erklärt*, Gœttingue, 1897; J. Marti, *Dodekapropheton erklärt*, 1re partie, Tubingue, 1903; W. R. Harper, *A critical and exegetical Commentary on Amos and Hosea*, Édimbourg, 1905.

L. FILLION.

1. OSIANDER, André, théologien protestant, né à Guntzhausen, près de Nuremberg, le 18 décembre 1498, mort à Kœnigsberg le 17 octobre 1552. A 22 ans il commença à professer l'hébreu qu'il avait appris au couvent des Augustins de cette ville. Dès l'an 1522, il se mit à prêcher les principes de la Réforme : aussi en 1529 fut-il député au colloque de Marbourg et plus tard il prit une part très active aux conférences où furent discutés les articles de la confession d'Augsbourg. Après la publication de l'Intérim en 1548, il quitta Nuremberg et il était sur le point de se rendre en Angleterre lorsqu'on lui offrit une chaire de théologie à l'université de Kœnigsberg, qui venait de se fonder. Il se sépara des luthériens par ses doctrines sur la justification et son enseignement fut déféré au synode de Wittemberg. Parmi les écrits d'Osiander nous avons : *Harmoniæ evangelicæ libri quatuor, in quibus Evangelica historia ex IV evangelistis ita in unum est contexta, ut nullius verbum ullum omissum, nihil alienum immixtum, nullius ordo turbatus, nihil non suo loco positum*, in-f°, Bâle, 1537; in-8°, Anvers, 1540; *Biblia sacra quæ, præter antiquæ latinæ versionis necessariam emendationem, et difficiliorium locorum succinctam explicationem, multas insuper utilissimas observationes continet*, in-f°, Tubingue, 1600. — Voir Walch, *Biblioth. theologica*, t. IV, p. 858; C. H. Wilken, *A. Osiander's Leben, Lehren und Schriften*, in-4°, 1844.

B. HEURTEBIZE.

2. OSIANDER Jean Adam, exégète luthérien allemand, né à Vaihingen, dans le Wurtemberg, le 3 décembre 1626, mort à Tubingue le 26 octobre 1697. Il fut en 1680 chancelier de l'Université de cette dernière ville. Parmi ses ouvrages, on remarque *Commentarius in Pentateuchum*, 5 in-f°, Tubingue, 1676-1678, qui jouit longtemps d'une grande réputation; *In Josuam*, in-f°, Tubingue, 1681; *In Judices*, in-f°, Tubingue, 1682; *In librum Ruth*, in-f°, Tubingue, 1682; *In primum et secundum librum Samuelis*, in-f°, Stuttgart, 1687; *Primitiæ evangelicæ seu dispositiones in Evangelia dominicalia et festivalia*, 14 parties in-4°, Tubingue, 1665-1691; *Disputationes academicæ in præcipua et maxime controversa Novi Testamenti loca*, in-8°, 1680.

3. OSIANDER Lucas, surnommé l'ancien, fils d'André Osiander, controversiste et exégète luthérien allemand, né à Nuremberg le 16 décembre 1534, mort à Stuttgart, le 7 septembre 1604. Il devint en 1596 surintendant général des églises de Wurtemberg, mais ses attaques contre les Juifs l'obligèrent à renoncer à sa charge en 1598. Parmi ses publications, nous mentionnerons seulement *Biblia latina ad fontes hebraici textus emendata, cum brevi et perspicua expositione illustrata*, 7 in-4°, Tubingue, 1573-1586; 13e édid., 1635. David Forster en a donné une traduction allemande. Stuttgart, 1609, laquelle a eu aussi plusieurs éditions.

OSIER. Voir SAULE.

OSIRIS, un des dieux du Panthéon égyptien (fig. 501). Quelques critiques croient trouver son nom dans un texte d'Isaïe, X, 4, en le ponctuant, il est vrai, différemment de la tradition massorétique. Dans le jugement porté par le Seigneur contre Éphraïm, le prophète demande aux Israélites ce qu'ils feront au jour de la catastrophe, en qui ils chercheront du secours et où ils déposeront leurs trésors. Il ajoute :

> Il ne reste qu'à se courber parmi les captifs
> Ou à tomber parmi les tués.

C'est bien le sens du premier vers, tel qu'il est ponctué dans le texte massorétique, *Bilṣi kara' ṭaḥaṭ 'assir*, בלתי כרע תחת אסיר. Bien qu'il y ait brusque changement de personnes en passant du verset 3 au verset 4 (la 3e personne du singulier au lieu de la 2e du pluriel, comme le met du reste la Vulgate), et qu'on donne au mot *ṭaḥaṭ*, « sous, à la place de, » le sens de « parmi, » la traduction de ce verset donnée plus haut peut se défendre et s'harmonise assez bien avec le contexte. Cependant ces difficultés ont amené plusieurs critiques à supposer une autre lecture du texte. Le premier qui l'a proposée est Paul de Lagarde, *Symmicta*, 1870, in-8°, p. 105, qui cite un certain nombre d'adhésions à son hypothèse, *Mittheilungen*, in-8°, Gœttingue, 1884, t. I, p. 210. Th. Cheyne, dans *Polychrome Bible, Isaiah, English translation*, p. 10, 137, défend

cette opinion. D'après ces critiques, il faudrait ainsi couper et ponctuer les mots du texte : בלתי כרעת חת אסיר, *Bêlti kara'aṭ, ḥaṭ 'osir*, c'est-à-dire : *Beltis est tombée, Osiris est brisé.* Inutile aux Israélites de se fier dans les divinités des Phéniciens, elles ne leur seront d'aucune utilité; car elles ne se sauveront pas elles-mêmes de la ruine. Il n'est pas étrange de trouver ci Osiris associée à Beltis. Beltis ou Baaltis est une déesse phénicienne, spécialement honorée à Gebal ou Byblos, dont le culte a beaucoup emprunté à celui de 'Isis égyptienne, comme la légende d'Osiris a pénétré e mythe de Baal ou d'Adonis. Ch. Vellay, *Le culte et*

501. — Statuette d'Osiris. Musée du Louvre.

les fêtes d'Adonis Thammouz dans l'Orient antique (*Annales du musée Guimet*, t. XVI), in-8°, Paris, 1904, p. 9, 52, 65, 167, 172. On sait d'ailleurs que l'influence égyptienne s'est fait sentir le long des côtes phéniciennes : la légende faisait aborder à Byblos le corps d'Osiris. Les inscriptions araméennes donnent aussi bien מלכאסיר, *milkosiris* que מלכבעל, *Milkbaal Corpus Inscript. Semit, 123;* M. J. Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, in-6, Paris, 1903, p. 103. Des Israélites, habitant près de la Phénicie, auraient mis leur confiance dans Isis et Osiris, honorés dans ces régions, et Isaïe, x, 4, leur reprocherait la vanité de leurs espérances. Cf. Amos, v, 25.

Comme Baal est le dieu solaire des Araméens, *Osiris* est aussi pour les Égyptiens le dieu soleil, mais dans sa révolution nocturne, tandis qu'il se nomme *Ra* lorsqu'il parcourt les douze heures du jour. Set, le dieu des ténèbres et de la nuit, veut tuer le dieu soleil, mais c'est en vain, celui-ci reparaît le lendemain sous la forme d'Horus, ou soleil levant. Comme pour Osiris, l'existence de chaque homme était comparée à celle du soleil : sa naissance est comme le lever du soleil à l'Orient, sa mort, comme la disparition du soleil à l'Occident. Par la mort, chaque Égyptien devenait un Osiris et descendait dans la nuit du tombeau et du royaume inférieur jusqu'au jour où il devra renaître à une autre vie comme Hor-Osiris.

Ce mythe solaire, qui joue un si grand rôle dans la religion égyptienne a été humanisé dans la légende suivante : Osiris et Set étaient frères. Ce dernier, jaloux d'Osiris, l'avait assassiné, avait coupé son corps en morceaux qu'il renferma dans un coffre et jeta à la mer. Après de multiples recherches, Isis avait retrouvé le corps de son mari et frère, par ses larmes et ses baisers elle avait ranimé son cadavre au point qu'elle avait pu en avoir un fils Horus, qui n'est qu'Osiris réincarné. Cette légende était reçue en Phénicie, puisque, comme on l'a vu, les Phéniciens faisaient aborder à Byblos le corps d'Osiris. Tout ceci peut servir à autoriser la lecture et la traduction nouvelle de ce passage d'Isaïe, sans que cependant, tout bien considéré, elles paraissent devoir l'emporter sur le sens communément reçu.

E. Levesque.

OSMA DELGADO (Rodrigue d'), théologien espagnol, né à Badajoz le 21 juillet 1533, mort dans cette même ville en 1607. Prêtre et chanoine, cet auteur très versé dans la théologie et les langues orientales a laissé de nombreux écrits parmi lesquels : *De auctoritate S. Scripturæ libri III*, in-4°, Valladolid, 1594; *Opera ad sanctorum IV Evangeliorum cognitionem spectantia, scilicet IV Evangeliorum recens recognita translatio, cui e regione vetus et vulgata editio respondet. Præcedit chronographia ab O. C. ad excidium Hierosolymitanum : Topographia locorum ad sacras Literas pertinentium; de consensu et ordine Evangelistarum liber. Sequuntur IV Evangelicæ Historiæ coagmentatæ libri; paraphrasis Evangelicæ Historiæ libri IV*, 2 in-f°, Madrid, 1601; *Expositio sive paraphrasis in sacros CL Psalmos et in Cantica Canticorum cum annotationibus et scholiis*, in-4°, Madrid, 1601. — Voir N. Antonio, *Biblioth. Hispana nova*, t. II, p. 265.

B. Heurtebize.

OSORIO Jérôme, théologien catholique portugais, né à Lisbonne en 1506, mort à Tavilla, le 20 août 1580. Il appartenait à une famille illustre, qui prit grand soin de son éducation : à treize ans, on l'envoya à Salamanque pour y étudier le latin et le grec; à dix-neuf ans, il vint à Paris, où il étudia la philosophie; mais il y demeura peu, et passa de là à Bologne, où il suivit avec autant d'intérêt que de profit les leçons d'hébreu et d'Écriture sainte. Revenu en Portugal, il fut chargé par le roi Jean III d'un cours d'exégèse biblique : aussi savant qu'éloquent, il expliqua avec grand succès le prophète Isaïe et l'épître de Saint-Paul aux Romains. Ordonné prêtre peu de temps après, il fut, grâce à la protection de l'infant Louis de Portugal, nommé curé de Tavara; mais bientôt le cardinal Henri, frère du roi Jean et évêque d'Evora, le fit archidiacre de ce diocèse. Enfin Catherine d'Autriche, veuve du roi Jean et régente du royaume pendant la minorité de Sébastien son petit-fils, le fit nommer évêque de Silves. Il chercha vainement à détourner le roi Sébastien de l'expédition d'Afrique qu'il méditait. Il fit à Rome un court séjour, pendant lequel il fut traité avec la plus grande faveur par le pape Grégoire XIII, qui estimait singulièrement son savoir et sa vertu. De retour dans sa patrie, il employa l'autorité morale qu'il avait sur les populations à les empêcher de se mêler aux troubles qui agitèrent le pays après la mort du roi. Dès lors, il demeura dans son diocèse jusqu'à sa mort. Ses œuvres complètes ont été publiées par son neveu, appelé comme lui Jérôme

Osorio, sous ce titre : *Opera omnia Hier. Osorii nepotis diligentia in unum collecta*, 4 petits in-f°, Rome, 1552. Une autre édition a paru à Rome, également en 4 in-f°, en 1592, sous un titre un peu différent. Il s'y trouve plusieurs commentaires des livres de la Bible : dans le tome II : *In Epistolam B. Pauli ad Romanos;* dans le tome III : *Paraphrasis in Job libri III; Paraphrasis in Psalmos; Commentaria in Parabolas Salomonis; Paraphrasis in Salomonis Sapientiam;* dans le tome IV : *Paraphrasis in Isaiam libri V* (imprimé séparément à Bologne, 1577, in-4°, et à Cologne, 1584, in-8°); *Commentarius in Oseam prophetam; Commentarius in Zachariam; In Evangelium Joannis orationes XXI.* — Voir Nicéron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, in-16, Paris, t. XI, 1730, p. 202, et t. XX, 1732, p. 30. C'est par erreur qu'André Schott, *Hispaniæ bibliotheca*, p. 532, attribue plusieurs de ces ouvrages à Jérôme Osorio le neveu.

A. REGNIER.

OSTERVALD Jean Frédéric, théologien protestant suisse, né à Neuchâtel en 1663, mort dans cette ville le 14 avril 1747. Il avait étudié à Zurich, à Saumur, à Orléans, à Paris et à Genève. Il exerça les fonctions de pasteur dans sa ville natale. Il est surtout connu par son édition de la traduction française de la Bible, de Genève, revisée par lui et publiée pour la première fois, 2 in-f°, à Amsterdam, en 1724 : *La Sainte Bible avec les nouveaux arguments et les nouvelles réflexions.* Elle a eu de très nombreuses éditions et a été en vogue chez les protestants français. Voir FRANÇAISES (VERSIONS) DE LA BIBLE, t. II, col. 2264-2265. Cf. *Particularitez concernant la vie et la mort de M. J. F. Ostervald*, dans *Unpartheiische Kirchenhistorie Alten und Neuen Testament's*, Iéna, 1754, t. III, p. 1095 et suiv.

OTAGE (hébreu : *ben ṭa'ărûbâh;* grec : ὅμηρον; Vulgate : *obses*), personne que l'on remet aux mains des étrangers ou des ennemis, en garantie de l'exécution d'une promesse. — Joas, roi d'Israël, ayant vaincu et pris Amasias, roi de Juda, entra à Jérusalem et s'empara des trésors du Temple et du palais royal. Puis il rendit à Amasias sa liberté et son royaume; mais, en gage de sa soumission et pour couper court à toute idée de revanche, il emmena avec lui à Samarie des otages choisis sans doute parmi les familles les plus considérables du royaume de Juda. II Reg., XIV, 14; Par., XXV, 24. Voir AMASIAS, t. I, col. 445. Les Septante traduisent *benê ṭa'ărûbâh,* « fils de caution, » par υἱοὶ τῶν συμμίξεων, « fils des mélanges, » en rattachant le mot hébreu au verbe chaldéen *'ărab,* « mêler. » La Vulgate rend l'hébreu par *obsides* dans le livre des Rois, et trop servilement par *filios obsidum,* « fils d'otages, » dans le livre des Paralipomènes. En dehors de ce cas, il n'est pas question d'otages dans l'histoire d'Israël avant la captivité. Les Assyriens et les Chaldéens, au lieu d'emmener des otages, faisaient des déportations en masse et envoyaient des populations entières d'un pays dans un autre. Voir CAPTIVITÉ, t. II, col. 227, 229. — A l'époque des Machabées, il est fait mention de plusieurs otages. Antiochus Épiphane fut otage à Rome. I Mach., I, 11. Voir t. I, col. 693. Antiochus le Grand avait été obligé, après sa défaite par les Romains, de leur livrer des otages. I Mach., VIII, 7. Voir t. I, 691. Bacchide, général syrien du temps de Jonathas Machabée, devint maître de toute la Palestine, prit en otages les fils des principaux du pays et les retint prisonniers dans la citadelle de Jérusalem. I Mach., IX, 53. Vaincu à son tour, Bacchides sut faire la paix avec Jonathas. Pour obtenir le concours de ce dernier contre Alexandre Balas, son compétiteur, Démétrius Soter, roi de Syrie, offrit différents avantages à Jonathas, et, entre autres choses, lui fit remettre les otages détenus dans la citadelle. Jonathas les rendit à leurs parents. I Mach., X, 6, 9. A son tour celui-ci, après avoir reçu la ville de Gaza à composition, prit les fils des chefs comme otages et les envoya à Jérusalem. I Mach., XI, 62. Enfin, quand Simon eut pris le commandement à la place de son frère, le général syrien, Tryphon, lui demanda, en vue de la paix et de la délivrance de Jonathas, de lui envoyer comme otages deux des fils de ce dernier. Simon y consentit à contre-cœur, se doutant bien qu'on agissait de mauvaise foi. Le perfide Syrien garda en effet les enfants et ensuite tua Jonathas. I Mach., XIII, 15-23.

H. LESÊTRE.

OTHÉÏ (hébreu : *'Utaï,* « qui porte secours; » Septante : Γνωθί), fils d'Ammiud, de la tribu de Juda, de la famille de Pharès. C'est le premier nommé des enfants de Juda qui habitèrent Jérusalem après le retour de la captivité de Babylone. I Par., IX, 4. Beaucoup de commentateurs le confondent avec Athaïas (hébreu : *'Aṯâyâh*), parce qu'il est nommé le premier parmi les descendants de Juda (et de Pharès, selon le texte hébreu, qui s'établirent à Jérusalem après la captivité, II Esd., XI, 4, mais quoique les consonnes du nom soient à peu près les mêmes, la généalogie des deux personnages est différente, excepté pour leur ancêtre commun Juda (et Pharès). Un autre Israélite qui s'appelle aussi *'Uṯaï* dans le texte hébreu, I Esd., VIII, 14, est appelé *Uthaï* dans la Vulgate, qui s'est ici plus rapprochée de la ponctuation hébraïque que pour Othéi. Voir UTHAÏ.

OTHIR (hébreu : *Hôṯir;* Septante : Ὠθηρί), le treizième des fils d'Héman, de la tribu de Lévi. I Par., XXV, 4. Il fut le chef de la vingt et unième division des chanteurs, composée de douze de ses fils et de ses frères, du temps de David. I Par., XXV, 28. Voir HÉMAN 3, t. III, col. 587.

OTHNI (hébreu : *'Oṯnî;* Septante : Ὀθνί), l'aîné des six fils de Séméi, qui sont appelés « des hommes vaillants ». Ils étaient de la tribu de Lévi, de la branche de Coré, et furent chargés de la garde des portes de la maison de Dieu. I Par., XXVI, 7, 12.

OTHOLIA (hébreu : *'Âṯalyâh;* Septante : Γοθολία), de la tribu de Benjamin, des « fils de Jéroham », un des chefs de famille qui résidèrent à Jérusalem. I Par., VIII, 27. — Le texte hébreu donne le même nom à deux autres personnages, la fille d'Achab et le père d'un des captifs qui revinrent de Babylone. La Vulgate les appelle Athalie et Athalia. Voir ces noms, t. I, col. 1207.

OTHONIEL (*'oṯnî'êl,* « lion de Dieu; » Septante : Γοθονιήλ, le γ grec remplaçant ici le ע hébreu, comme dans Γάξα pour *'azzâh,* Σηγώρ pour *ṣô'ar,* etc.; Vulgate : *Othoniel* et une fois *Gothoniel,* I Par., XXVII, 15), le premier des Juges d'Israël après Josué. — Othoniel était fils de Cénez, frère de Caleb. Ce dernier avait reçu pour son lot un territoire situé dans la tribu de Juda. Dans ce territoire se trouvait la ville de Cariath-Sépher, encore occupée par une population chananéenne. Voir CARIATH-SÉPHER, t. II, col. 278. Caleb promit de donner en mariage sa fille Axa à qui s'emparerait de la ville. Othoniel accomplit cet exploit et prit pour femme Axa. Celle-ci avait reçu de son père un domaine qui lui parut trop aride. Elle excita Othoniel à demander à Caleb un champ mieux arrosé; mais en fin de compte, elle se décida à intervenir elle-même et obtint adroitement ce qu'elle souhaitait. Jos., XV, 13-19; Jud., I, 12-15. Voir AXA, t. I, col. 1294. La Vulgate fait d'Othoniel un jeune frère de Caleb, qui lui-même, d'autre part, Num., XXXII, 12, est appelé fils de Jéphoné et Cénézéen, c'est-à-dire descendant de Cénez. Voir CÉNÉZÉEN, t. II, col. 421. Cénez serait ainsi un ancêtre commun à Caleb et à Othoniel, et ce dernier ne serait

fils de Cénez et jeune frère de Caleb que dans un sens large, par conséquent cousin de Caleb et d'Axa et, par son âge, plus rapproché de celle-ci que de son père. Les Septante voient en Cénez un frère de Caleb, Γοθονιὴλ υἱὸς Κενὲζ ἀδελφοῦ Χάλεβ, ce qui supposerait deux Cénez, l'un ancêtre patronymique et l'autre, frère de Caleb et père d'Othoniel; ce dernier serait alors le propre neveu de Caleb et le cousin germain d'Axa. Le texte hébreu se prête à l'un et à l'autre sens; il ne peut par conséquent servir à élucider la difficulté. Cf. F. de Hummelauer, *In libr. Judicum et Ruth*, Paris, 1888, p. 45. Quelle que soit la solution adoptée, il est certain qu'Othoniel était cousin d'Axa; il pouvait même être cousin germain sans que la Loi mît opposition à son mariage. — Après la mort de Josué, les Israélites de la génération qui n'avait pas vu les merveilles de l'entrée en Chanaan et de la conquête du pays, oublièrent Jéhovah et se mirent à adorer les Baals et les Astartés des Chananéens qui les entouraient. Mal leur en prit, car, pour leur châtiment, Jéhovah les laissa opprimer par les peuples dont ils partageaient l'idolâtrie. Jud., II, 10-III, 6. Durant la vie d'Othoniel, assez peu d'années par conséquent après la mort de Josué et de Caleb, un roi de Mésopotamie, Chusan-Rasathaïm, descendit jusqu'en Palestine, battit les Israélites et leur imposa un tribut. Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, V, III, 2. Ce roi n'est encore connu que par la Bible; les documents cunéiformes n'ont rien révélé à son sujet. Cf. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. III, p. 96. La sujétion des Israélites dura huit ans, au bout desquels ils se tournèrent vers Jéhovah, comme vers leur Dieu unique, et lui demandèrent secours. L'esprit de Jéhovah vint alors sur Othoniel, qui jugea Israël et marcha à la guerre, ce qui signifie que, sur l'inspiration de Dieu, l'ancien conquérant de Cariath-Sépher prit le commandement des guerriers Israélites et commença la campagne contre les oppresseurs. Josèphe, *loc. cit.*, suppose qu'Othoniel mit à mort la garnison laisée par Chusan-Rasathaïm et qu'à l'aide des partisans nombreux qui se rangèrent sous ses ordres à la suite de ce premier exploit, il put faire face au roi mésopotamien, accouru pour maintenir sa suzeraineté, le battit et le força à regagner l'Euphrate. L'auteur sacré ne dit rien ni sur le genre d'oppression que Chusan-Rasathaïm exerçait contre Israël, ni sur la manière dont Othoniel entreprit et mena sa campagne victorieuse. En somme, les Israélites furent délivrés du joug étranger; la tranquillité régna ensuite dans leur pays pendant quarante ans et Othoniel mourut. Jud., III, 7-11. Ces événements se passèrent vers 1409-1400 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire à une époque où les rois d'Assyrie, n'ayant rien à craindre des rois de Babylonie avec lesquels ils avaient fait alliance, pouvaient impunément pousser leurs pointes dans les pays du sud-ouest. Voir ASSYRIE, t. I, col. 1165.

H. LESÊTRE.

OTTOBONIANUS (CODEX). — I. Le manuscrit cursif du Vatican coté *Ottoboni grec 298* doit sa célébrité au fait qu'il est le seul témoin grec du *Comma Joanneum* (I Joa., V, 7); car le *Ravianus* de Berlin, copié au XVIe ou au XVIIe siècle sur la Polyglotte d'Alcala, le *Neapolitinus* (*Bibliot. Naz.* II, Aa, 7), où le verset est ajouté en marge d'une main du XVIIe siècle, et le *Montfortianus* de Dublin (*Trinity Coll.*, G. 97), fabriqué au XVIe siècle pour relever le défi d'Érasme, ne comptent pas et n'auraient jamais dû compter. C'est un petit in-12 (0,171 × 0,121) du XVe siècle, ayant 263 feuillets à deux colonnes de 27 lignes et contenant les Actes, les Épîtres catholiques et celles de saint Paul. Gregory et Scrivener le désignent par les numéros 162act 200paul, von Soden par le sigle α 460. — Il est grec-latin ou plutôt latin-grec, le latin ayant été écrit d'abord à gauche de chaque page et le grec ajouté après coup et trop souvent accommodé au latin. On s'en fera une idée par ces deux exemples du f° 120 recto :

Ignoratis fres qa qcqe	Ἀγνοεῖτε ἀδελφοί ὅτι ὅσοι
baptizati sum. + Cõse	ἐβαπτίσθημεν. + συνε
pulti en sum cu illo p	τάφημεν οὖν αὐτῷ διὰ τοῦ
+ ī X̄ ihu ī	+ εἰς χν ιν εἰς
morte ipsius	τὸν θάνατον αὐτοῦ
baptizati	ἐβαπτ!
sumus	σθημεν.
(*note marginale*)	(*note marginale*)

Et quelques lignes plus bas avec renvoi à la marge inférieure :

ult no sviamus pecc u	μηκέτι δουλεύειν ἡμᾶς τῇ [ἁμαρ u
Si ē mortui sum cũ XPo	Εἰ δὲ ἀπεθάνομεν σὺν χῷ
u q̄ enī mortuus ē justificat ē a peccato.	u ὁ γὰρ ἀποθα· δεδικαίωτ ἀπὸ τῆς ἁμαρτίας.

Un pareil codex n'a pour le grec aucune valeur critique et il ne méritait pas l'honneur que lui fit le cardinal Wiseman en reproduisant en fac-similé le passage qui contient le verset des trois témoins célestes, f° 105 verso :

ritas. Quia tres sunt	τεια. Ὅτι τρεῖς εἰσὶν
qui testimoniũ dāt in	οἱ μαρτυροῦντες ἀπὸ τοῦ
cœlo. pat. vbu et sp scs	οὐνοῦ· πηρ· λόγος καὶ πνα [ἅγιον
et hii tres unũ sūt. Et	καὶ οἱ τρεῖς εἰς τὸ ἕν εἰσι καὶ
tres sūt qui testimoniũ	τρεῖς εἰσὶν οἱ μαστυροῦντες
dant ī tra. sps. aqua et	ἀπὸ τῆς γῆς· τὸ πνα τὸ ὕδωρ [καὶ
sanguis. Si testimoniũ	τὸ αἷμα. Εἰ τὴν μαρτυρίαν

On savait déjà que les codex bilingues sont très sujets à caution; tantôt c'est le latin qui est modifié d'après le grec, tantôt le grec d'après le latin. L'*Ottobonianus 258* nous offre de nombreux exemples du premier phénomène; car le grec avait été écrit tout d'abord à l'intérieur des pages, attendant le latin qui a été naturellement calqué sur le grec. En voici un exemple caractéristique :

Καὶ τὸ πνα ἐστιν τὸ μαρτυ- [ροῦν	Et sps ē qui testificatur
ὅτι τὸ πνα ἐστιν ἡ ἀλήθεια· [ὅτι τρεῖς	qm sps ē veritas. Qm tres
εἰσὶν οἱ μαρτυροῦντες· τὸ [πνα τὸ	sūt qui testimoniu dat. sps
ὕδωρ καὶ τὸ αἷμα· καὶ οἱ [τρεῖς εἰς	aqua et sanguis. et hii [tres unũ
ἕν εἰσιν· εἰ τὴν μαρτυρίαν	sūt. Si testimoniũ

Au XIVe s. — car l'*Ottob. 258* (Gregory-Scrivener : *161*act, *198*paul *69*apoc, von Soden α *400*) est de la fin du XIVe s. — presque tous les textes *latins* avaient le *Comma Joanneum* et la variante singulière *quoniam Spiritus est veritas* ne peut guère dériver que du grec.

F. PRAT.

OUBLI (hébreu : *nešiyâh*, de *nâšâh*, « oublier; » Septante, une fois : ἐπιλησμονή, Eccli., XI, 27 (29); S. Pierre, II, I, 9, une fois : λήθη; Vulgate : *oblivio*) manque de mémoire sur un point donné.

1° *Au sens littéral.* — La Loi dispose que celui qui a oublié une gerbe dans son champ doit la laisser pour les malheureux. Deut., XXIV, 19. Le chef des échansons oublia Joseph dans sa prison. Gen., XL, 23. Les Apôtres oublièrent de se munir de pain avant de traverser le lac. Matth., XVI, 5; Marc, VIII, 14. La mort fait qu'on est bien vite oublié. Eccle., II, 16; VIII, 10; IX, 5; Sap., II,

4. Il ne faut pas s'éloigner des puissants si l'on ne veut pas en être oublié. Eccli., XIII, 13. Moïse donna aux Israélites un cantique que la postérité ne devait pas oublier, Deut., XXXI, 21, et Jérémie remit aux déportés un exemplaire de la Loi pour qu'ils ne l'oubliassent pas. II Mach., II, 2.

2° *Au sens figuré.* — 1. On oublie certaines choses en ce sens qu'on n'en tient plus compte. Les années de disette devaient faire oublier les années d'abondance, Gen., XLI, 30, de même qu'au jour du bonheur on oublie le malheur, et réciproquement. Eccli., XI, 29. Cf. Job, XI, 16. Dieu fera venir sur son peuple coupable une honte qu'il n'oubliera pas. Jer., XXIII, 40; mais un jour, Israël régénéré oubliera la honte de sa jeunesse, Is., LIV, 4, et les angoisses d'autrefois. Is., LXV, 16. Joseph donna à son premier-né le nom de Manassé, parce qu'il lui faisait oublier sa peine. Gen., XLI, 51. — 2. L'oubli est quelquefois l'insouciance. Le fidèle Israélite veut que sa droite oublie de se mouvoir si lui-même oublie Jérusalem. Ps. CXXXVII (CXXXVI), 5. L'affligé se sent mis en oubli, loin des cœurs, comme un mort. Ps. XXXI (XXX), 13. Job, XIX, 14, se plaint aussi que ses proches l'oublient. Il est recommandé de donner du vin à celui qui va périr, afin qu'il oublie sa misère. Prov., XXXI, 7. L'enfant ne doit pas oublier les douleurs de sa mère, Eccli., VII, 29, ni l'emprunteur celui qui a répondu pour lui. Eccli., XXIX, 20. Dans la prospérité, il ne faut pas oublier son ami, Eccli., XXXVII, 6, ni sa fin dernière pendant le cours de la vie. Eccli., XXXVIII, 22. Une jeune fille n'oublie pas sa parure. Jer., II, 32. La nation israélite a été oubliée de ses amants, Jer., XXX, 14, et elle-même a oublié les crimes de ses pères. Jer., XLIX, 9. Saint Paul oublie ce qui est derrière lui, pour se donner tout entier au présent et à l'avenir. Phil., III, 13. L'impie dit : « Dieu a oublié, » il ne se soucie pas des actes de l'homme. Ps. IX, 11. Pourtant, même un passereau n'est pas en oubli devant Dieu. Luc., XII, 6. Certains chrétiens oubliaient l'exhortation de Dieu à la patience. Heb., XII, 5. Dieu n'oublie pas leurs œuvres, Heb., VI, 10; cf. Eccli., III, 15; qu'eux-mêmes n'oublient ni l'hospitalité ni la bienfaisance. Heb., XIII, 2, 16. — 3. L'oubli peut encore marquer le renoncement inspiré soit par le devoir, comme quand l'épouse est invitée à oublier son peuple et la maison de son père, Ps. XLV (XLIV), 11, soit par la grande affliction, comme quand l'homme durement éprouvé oublie de manger son pain, Ps. CII (CI), 5, ou quand l'Israélite, après la ruine de Jérusalem, oublie le bonheur. Lam., III, 17. — 4. L'oubli est aussi l'abandon. Jéhovah a fait oublier les solennités dans Sion. Lam., II, 6. Judith, XVI, 23, livre le conopée d'Holoferne en anathème « d'oubli », d'après la Vulgate. Le *šeʾôl* est la terre de l'oubli, Ps. LXXXVIII (LXXXVII), 13, et le sein maternel oublie le pécheur qui y est descendu. Job, XXIV, 20. La cité de Tyr sera oubliée durant soixante-dix ans. Is., XXIII, 15; cf. Sap., XVII, 3. — 5. L'oubli est même prêté aux animaux et aux êtres insensibles. L'autruche oublie ses œufs sous les pieds de ceux qui passent dans le désert. Job, XXXIX, 17. Le pied des vivants oublie le chemin que suivent les mineurs, c'est-à-dire ne le suit pas. Job, XXVIII, 4. Le feu et l'eau ont oublié leur vertu naturelle pendant les plaies d'Égypte. Sap., XVI, 23; XIX, 19.

3° *L'oubli de Dieu par l'homme.* — 1. Dieu a tout fait pour n'être pas oublié de son peuple, Sap., XVI, 11; Ps. LIX (LVIII), 12; et pourtant cet oubli coupable est fréquemment reproché à Israël. Ps. LXXVIII (LXXVII), 7, 11; CVI (CV), 13, 21; Deut., XXXII, 18; Jud., III, 7; I Reg., XII, 9; Is., XVII, 10; LI, 13; LXV, 11; Jer., III, 21; XIII, 25; XVIII, 15; XXIII, 27; Bar., IV, 8; Ezech., XXII, 12; XXIII, 35; Ose., II, 13; IV, 6; VIII, 14; XIII, 6; I Mach., I, 51, etc. — 2. Nombreuses sont les exhortations à ne pas oublier Dieu, Deut., IV, 9, 23, 31; VI, 13; VIII, 11, 19; XXV, 19; Ps. CIII (CII), 2; Prov., III, 1; IV, 5, etc., et les menaces contre ceux qui l'oublient. Job, VIII, 13; Ps. IX, 18; L (XLIX), 22. Il est prescrit de ne pas faire boire le roi, de peur qu'il n'oublie la loi de Dieu. Prov., XXXI, 5. Le méchant oublie cette loi. Ps. CXIX (CXVIII), 139; le juste ne l'oublie pas, Ps. CXIX (CXVIII), 16, 61, 83, 93, 109, 141, 153, 176, et il s'étonne parfois d'être éprouvé sans avoir oublié Dieu. Ps. XLIV (XLIII), 18, 21. Israël, qui avait oublié son bercail, reviendra à Dieu pour une alliance qui ne sera jamais oubliée. Jer., L, 5, 6. — 3. Saint Jacques, I, 25, compare celui qui écoute la parole et l'oublie à celui qui se regarde dans un miroir et oublie ce qu'il y a vu. Le mauvais chrétien oublie de quelle manière il a été purifié. II Pet., I, 9.

4° *L'oubli de l'homme par Dieu.* — En principe, Dieu ne peut oublier sa créature que par un abandon volontaire; il a pour elle des sentiments de bonté et de compassion. Dans sa miséricorde et sa justice, il n'oublie ni le cri du pauvre ni la clameur de l'ennemi. Ps. LXXIV (LXXIII), 19, 23. Le juste se demande parfois si Dieu ne l'a pas oublié. Ps. XIII (XII), 1; XLII (XLI), 10; XLIV (XLIII), 24; LXXVII (LXXVI), 10; Lam., V, 20. Dieu n'oubliera pas toujours les mauvaises actions de son peuple. Am,, VIII, 7. Il oubliera même Israël devenu infidèle, Jer., XXIII, 39, il l'abandonnera. Mais cet oubli ne sera pas définitif. Le malheureux ne sera pas toujours oublié et son cri sera entendu. Ps. IX, 13, 19. Jéhovah n'oubliera pas les affligés, Ps. X, 12, et surtout il n'oubliera pas Israël. Is., XLIV, 21.

Sion dit : « Jéhovah m'a abandonnée,
Le Seigneur m'a oubliée ! »
Une femme oubliera-t-elle son nourrisson,
Sans pitié pour le fruit de ses entrailles?
Quand les mères oublieraient,
Moi, je ne t'oublierai point! Is., XLIX, 15.

H. LESÊTRE.

OUEST, point cardinal. Voir OCCIDENT.

OURAGAN (hébreu : *sôfâh, šaʿârâh, šaʿăvâh, šôʾâh :* Septante : καταιγίς συσσεισμός; Vulgate : *tempestas, turbo*), violente agitation atmosphérique produite par un vent furieux. Dans les immenses espaces, comme les grands déserts d'Afrique et d'Asie, des mouvements de l'air sont excités par l'élévation de la température et les variations de la hauteur barométrique. Les courants qui se forment alors, ne rencontrant aucun obstacle sur un sol sans relief, s'accélèrent jusqu'à atteindre une vitesse qui peut aller à 2 700 mètres par minute, soulèvent et ravagent tout sur leur passage. Quand un vent violent souffle ainsi sur mer ou sur une nappe d'eau assez étendue, il y cause une tempête. Voir TEMPÊTE. Sur terre, dans les pays chauds, ce vent violent s'appelle sirocco, khamsin, simoun, selon les contrées, ou la direction qu'il suit, et devient très funeste à la végétation et parfois aux êtres vivants.

I. LES OURAGANS DANS LA BIBLE. — 1° La neuvième plaie d'Égypte consista dans un formidable ouragan qui dura trois jours et couvrit le pays occupé par les Égyptiens de ténèbres si épaisses qu'on aurait pu les palper, si bien que les malheureux ne se voyaient pas les uns les autres et durent rester immobilisés à leur place. L'auteur de la Sagesse, XVII, 2-20, décrit cette plaie avec plus de détail. Il montre les Égyptiens « enchaînés tout à coup par les ténèbres, prisonniers d'une longue nuit, enfermés sous leur toit et étendus sur leur couche, retenus là comme dans une prison sans chaîne de fer ». Il parle du laboureur, du berger, de l'ouvrier, surpris dehors par le fléau et enchaînés par les mêmes ténèbres pendant que les serpents et les autres animaux, eux aussi frappés de terreur, font entendre leur voix effrayante. En même temps, les malheureux Égyptiens aperçoivent comme des fantômes et des spectres lugubres, des lueurs et des flammes qui les épouvantent, sans que rien puisse éclairer la sombre nuit dans la-

quelle ils sont plongés. — Cette description convient très bien au terrible phénomène dont l'écrivain sacré a dû être témoin lui-même, celui du simoun africain, vent du sud-ouest qui souffle du désert de Libye sur l'Égypte, et parfois soulève des montagnes de sable dans lesquelles sont ensevelies des caravanes entières. Les Arabes l'appellent *khamsin,* c'est-à-dire « cinquante », parce que ce vent souffle pendant une période de cinquante jours, entre mars et mai, mais durant des intervalles de deux, trois ou quatre jours, suivis d'un calme plus ou moins long. « Il s'annonce par une chaleur d'une nature particulière, que connaissent très bien les indigènes et qui commence à les remplir d'effroi. Bientôt un point imperceptible tache au loin l'horizon; il grandit à vue d'œil, et, comme un immense voile qui se déploie, il envahit le ciel tout entier. L'air, d'abord tranquille, s'agite, la tempête se déchaîne, quelquefois des tourbillons se forment et ces cyclones terrestres emportent tout dans leurs cercles gigantesques. Plus souvent, l'ennemi approche sans perturbation sensible de l'air : on dirait une armée d'esprits qui s'avance silencieusement et ne manifeste sa présence que par ses dévastations. Le ciel tout d'un coup se rembrunit, l'espace est rempli de poussière, le disque solaire devient rouge comme le sang, puis livide; tout le firmament pâlit et se colore de teintes violacées et bleuâtres. D'épais nuages de sable fin, rouges comme la flamme d'une fournaise, enveloppent toute l'atmosphère et l'embrasent comme un immense incendie. Ils brûlent tout sur leur passage; ils aspirent la sève des arbres, ils boivent l'eau renfermée dans les outres. Lorsque le thermomètre marque de 20 à 25 degrés, le khamsin élève aussitôt la température à 40 et 50 degrés. Peu à peu les ténèbres deviennent plus épaisses; bientôt tout est sombre, plus sombre que nos plus noires journées d'hiver, obscurcies par les plus épais brouillards; on ne peut rien distinguer à quelques pas devant soi, on ne peut sortir, on ne peut marcher. Même jusqu'au fond des maisons, impossible d'échapper à cette poussière imperceptible qui pénètre partout, dans les appartements les mieux fermés, dans les vases les mieux couverts. Elle se dépose sur le visage comme un masque enflammé, elle s'insinue dans les narines et dans la bouche; chargée de molécules sulfureuses, elle produit dans tout l'organisme une irritation violente, et, atteignant jusqu'aux poumons qu'elle brûle, elle peut en arrêter le mouvement et occasionner la mort. La respiration est courte et pénible, la peau se dessèche et se crispe, la transpiration s'arrête, le sang afflue à la tête et à la poitrine, on est plongé dans une prostration profonde, on se sent impuissant et désarmé contre un si terrible ennemi. Le chameau se jette à terre et enfonce le nez dans le sable, les animaux se cachent, les hommes s'enveloppent la tête d'un pan de leur manteau, ils abandonnent leurs huttes ou leurs tentes, ils descendent dans les souterrains, dans les puits et dans les tombeaux, où ils sont comme « enchaînés par les ténèbres ». Sap., XVII, 2... On est réellement plongé dans une atmosphère ou une mer de sable brûlant, de sorte que les ténèbres qui vous enveloppent sont véritablement des ténèbres palpables. Exod., X, 21. » Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes,* 6e édit., t. II, p. 343-345. A la neuvième plaie d'Égypte, le fléau fut d'autant plus terrible que Dieu lui-même le déchaînait pour vaincre l'obstination du pharaon. A en croire Hérodote, III, 26, Cambyses aurait envoyé de Thèbes, en Égypte, une armée de cinquante mille hommes, pour réduire les habitants de l'oasis d'Ammon, à sept journées de marche au nord-ouest, à travers les sables. A mi-chemin, le vent du sud, le khamsin, s'éleva et ensevelit toute l'armée sous les sables amoncelés par la violence de l'ouragan. Cette catastrophe n'est pas incroyable, étant donnée la puissance destructive du khamsin et l'inertie par laquelle il paralyse tout d'abord ses victimes. Des caravanes ont souvent péri, entièrement ou partiellement, au milieu d'ouragans déchaînés dans les déserts de sable. — 4° Des effets analogues sont produits par le simoun dans le grand désert d'Arabie, qui occupe la plus grande partie de la presqu'île Arabique, de l'Euphrate à l'océan Indien. Les caravanes de la Mecque ont beaucoup à en souffrir. Cf. Didot, *Univers pittoresque, Égypte moderne,* 3e part., p. 96-98. Asarhaddon, plus heureux que Cambyse, put faire traverser de l'est à l'ouest le désert d'Arabie par son armée pour aller soumettre les chefs arabes du pays de Bâzou. Cf. ARABIE, t. I, col. 866; Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique,* Paris, t. III, 1899, p. 359. La Sainte Écriture mentionne l'action de ce simoun dans le Hauran, Job, I, 19, aux environs de Babylone, Is., XXI, 1, et en Palestine, sur laquelle il souffle de l'est. Ose., XIII, 15. La Palestine, en effet, située entre les deux grands déserts d'Afrique et d'Asie, subit le contre-coup atténué des ouragans qui s'y développent. « Le simoun est un vent semblable au khamsin, mais propre au désert d'Arabie : il visite la Syrie et la Palestine et souffle pendant tout le temps chaud, et non à une époque exactement déterminée, comme le khamsin. » Ebeling, *Das Ausland,* 12 mars 1878, p. 636. Voir VENT.

II. COMPARAISONS TIRÉES DES OURAGANS. — 1° Osée, VIII, 7, pour prédire à Israël le châtiment qui va lui arriver par sa faute, dit que « ceux qui ont semé le vent récolteront la tempête ». Cependant, après la tempête, Dieu ramène le calme, Tob., III, 22, en faisant succéder la consolation à l'épreuve. — 2° Le jour de Jéhovah, c'est-à-dire le moment de sa vengeance contre Babylone, va venir avec la rapidité et la violence de l'ouragan dévastateur. Is., XIII, 6. Pour exercer son jugement rigoureux contre les nations, Jéhovah accourra « sur son char semblable à l'ouragan ». Is., LXVI, 15. C'est aussi du sein du tourbillon, c'est-à-dire dans l'attitude de la puissance à laquelle rien ne résiste, que Dieu répond à Job pour le rappeler à l'humble soumission. Job, XXXVIII, 1; XL, 1. — 3° Le tourbillon qui passe est l'image du méchant et du peu de durée de sa fortune. Prov., X, 25. Le malheur fond parfois sur l'homme comme l'ouragan et l'enveloppe comme le tourbillon. Prov., I, 27. L'ouragan, par sa soudaineté et sa fureur, est encore le symbole des armées ennemies, Ezech., XXXVIII, 9; Dan., XI, 40; Hab., III, 14, et des chars qui les amènent. Is., V, 28; Jer., IV, 13. Les caractères de l'ouragan conviennent bien à ces armées des anciens qui apparaissaient soudain sans déclaration de guerre, sans que rien avertît de leur approche, et qui s'appliquaient précisément à surprendre leur proie à l'improviste.

H. LESÊTRE.

OURS (hébreu : *dob* ou *dôb;* chaldéen : *dob;* Septante : ἄρκτος; Vulgate : *ursus*), mammifère carnivore, type de la famille des ursidés.

1° *Histoire naturelle.* — 1. L'ours est d'assez grande taille, mais ses formes sont trapues, ses membres épais, sa tête forte, avec un museau pointu, ses yeux petits et vifs, ses oreilles courtes et mobiles, ses pieds terminés par cinq doigts pourvus d'ongles puissants, son pelage composé de poils longs et d'une seule couleur. Sa démarche est lourde et lente, d'où son nom de *dob* en hébreu et de *dub* en arabe, venant du verbe *dâbab,* « marcher lentement. » L'ours peut se tenir droit sur les pattes de derrière et il grimpe aux arbres avec agilité. Bien que carnivore, il n'est point sanguinaire, se nourrit surtout de graines et de fruits et ne mange de chair que quand il a grand faim. Il est intelligent et facilement apprivoisable. L'ours met bas d'un à cinq petits, en prend grand soin et les défend avec grand courage. — 2. L'ours de Syrie, *ursus syriacus* (fig. 502), est le même que l'ours brun d'Europe, *ursus arctos,* dont il ne diffère que par la couleur plus claire de son

pelage. Il se nourrit également de graines et de fruits, et, très friand de lentilles, cause de grands dommages aux récoltes au bas des pentes de l'Hermon, ce qui ne l'empêche pas à l'occasion de rendre visite aux brebis et aux chèvres des villages. On rencontre fréquemment ses traces sur la neige de l'Hermon et du Liban; en dehors de là, on ne l'aperçoit plus guère en hiver que dans les ravins qui avoisinent le lac de Tibériade. Lortet, *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, 1884, p. 559, 649,

502. — *Ursus syriacus.*

signale sa présence en grand nombre dans les rochers de l'Hermon, dans les forêts d'Afka et dans les gorges de l'Adonis, et remarque qu'il est grand amateur de miel, mais peu redoutable pour les hommes. Cf. Tristram, *The natural History of the Bible*, Londres, 1889, p. 46-69. — 3. Autrefois il y avait beaucoup plus d'ours qu'aujourd'hui en Palestine, comme le donnent à penser les allusions, relativement fréquentes, de la Bible. Les Syriens les chassaient dans le Liban et les amenaient en tribut aux Égyptiens (fig. 503). Aux portes de Ninive,

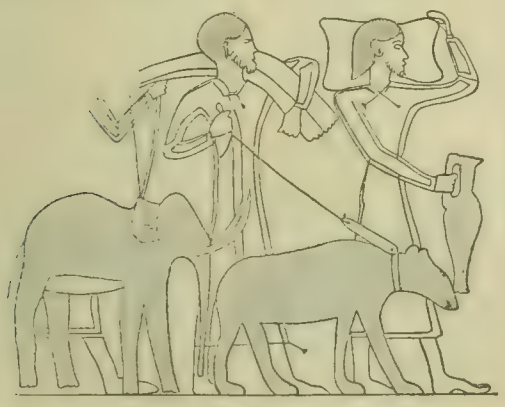

503. — Ours et éléphant amenés en tribut. Peinture du tombeau de Rekhmara.

D'après Wilkinson, *Manners and customs*, t. I, pl. II.

il y avait des ours gardés en cage, avec des chiens et des sangliers, pour l'amusement de la populace. Cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, Paris, t. III, 1899, p. 351.

2° *Les ours dans la Bible.* — David, quand il était berger, poursuivait l'ours, lui arrachait la brebis qu'il avait saisie, le prenait par la mâchoire et le tuait. I Reg., XVII, 34, 36, 37. Cf. Eccli., XLVII, 3. Il n'y a pas lieu de s'étonner de cette vigueur, puisqu'il pouvait traiter le lion de la même manière. — Le cas des deux ours qui sortent de la forêt voisine de Béthel et déchirent quarante-deux enfants, insulteurs d'Élisée, est extraordinaire. IV Reg., II, 24. C'est sans doute par l'ordre de Dieu que les deux animaux font preuve d'une férocité qui ne leur était pas habituelle. Il en eût été de même des ours que Dieu aurait pu envoyer contre les Égyptiens. Sap., XI, 18. — Il n'y a sérieusement à craindre que l'ours *šakkûl*, « privé de ses petits, » II Reg., XVII, 8; Prov., XVII, 12; Ose., XIII, 8, ou l'ours affamé, Prov., XXVIII, 15, qui se tient aux aguets pour saisir une proie, Lam., III, 10, et qui est alors à redouter comme le lion. Am., V, 19. — Au temps du Messie, on verra la vache et l'ours dans le même pâturage. Is., XI, 7. — Israël repentant doit faire entendre des gémissements comme les grondements de l'ours. Is., LIX, 11. — L'ours apparaît dans une vision de Daniel, VII, 5, et, dans une autre de saint Jean, il y a une bête pourvue de pieds d'ours. Apoc., XIII, 2. — Il est dit de la méchante femme qu'elle a le visage sombre comme celui d'un ours. Eccli., XXV, 24. Les Septante ont « comme un sac ». Mais le texte hébreu donne raison à la Vulgate.

H. LESÊTRE.

OURSE (GRANDE-), nom d'une constellation. — Au livre de Job, IX, 9, on lit que Dieu a créé *'âš*, *kesîl*, voir ORION, col. 1891, et *kîmâh*, voir PLÉIADES. Les Septante traduisent par les « Pléiades, Vesper et Arcturus », et la Vulgate par « Arcturus, Orion et les Hyades ». Dans un autre passage, Job, XXXVIII, 32, on lit encore : « Conduis-tu *'ayiš* avec ses petits ? » Les Septante et la Vulgate traduisent *'âyiš*, par Ἕσπερος, *Vesper*, « l'étoile du soir. »

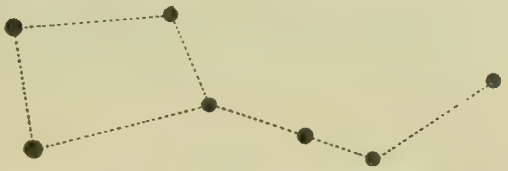

504. — Constellation de la Grande-Ourse.

Les deux formes *'âš* et *'ayiš* ont la même signification; le néo-hébreu *yûtâ'*, *Berachoth*, 58 *b*, donne même à croire que la seconde forme est primitive. Le mot hébreu se rattacherait à l'arabe *n'aš*, « litière » à porter les morts, et, à ce titre, désignerait la Grande-Ourse et la Petite-Ourse. On sait que les deux constellations (fig. 504), se composent chacune de quatre étoiles disposées en rectangle à peu près régulier. Elles représentent, aux yeux des Arabes, une litière funèbre. De l'un des angles de chaque rectangle partent trois autres étoiles qui paraissent former cortège à la litière, et que l'auteur de Job, XXXVIII, 32, appelle les *benôt*, les « filles » de *'ayiš*. Cf. Niebuhr, *Beschreibung von Arabien*, Copenhague, 1772, p. 114, 115; Wetzstein, dans Frz. Delitzsch, *Das Buch Iob*, Leipzig, 1876, p. 501; Gesenius, *Thesaurus*, p. 895; Hommel, dans *Zeitschrift der deutsch. morgenländ. Gesellschaft*, t. XLV, p. 594, etc. A la suite des Septante, Job, IX, 9, et du Targum, *zaġtâ*, Job, XXXVIII, 32, quelques auteurs regardent *'ayiš* comme le nom des Pléiades. Cf. Hoffmann, dans la *Zeitzschrift für die alttest. Wissenschaft*, t. III, p. 108, 279; etc. Mais la Grande-Ourse est une constellation trop importante pour qu'il n'en soit fait nulle mention dans la Bible, et c'est à la Grande, bien plutôt qu'à la Petite, que fait allusion l'auteur de Job. Parmi les étoiles qui la composent, il y en a quatre de deuxième grandeur, et elle ne disparaît jamais de l'horizon, tandis que la constellation des Pléiades est beaucoup moins importante et qu'en été, dans notre hémisphère, elle demeure sous l'horizon. Le nom de « filles » convient aussi bien mieux aux étoiles qui semblent suivre la Grande-Ourse, tandis que les Pléiades forment un groupe compact. Voir HYADES, t. III, fig. 162, col. 789. Enfin le nom de *'aš*, donné aux quatre étoiles majeures de la Grande-Ourse par les Arabes et les Juifs du golfe Persique, au rap-

port de Niebuhr, *Beschreibung von Arabien*, p. 114, est une indication qui suppose une tradition ancienne sur la valeur des termes hébreux *'aš* et *'ayiš*. Dans Job, IX, 9, la Vulgate traduit *'aš* par *Arcturus*, qui est une étoile de première grandeur, faisant partie de la constellation du Bouvier, voisine de la Grande-Ourse ; cette étoile se trouve d'ailleurs sur le prolongement des trois étoiles qui se détachent du rectangle de la Grande-Ourse, d'où son nom d''Αρκτοῦρος, « queue de l'Ourse. » Voir ARCTURUS, t. I, col, 937. Dans l'autre passage de Job, XXXVIII, 32, les versions traduisent *'ayiš* par « étoile du soir », c'est-à-dire la planète Vénus, à laquelle on ne peut attribuer des « filles ». Dans le langage populaire, les deux Ourses se nomment le Grand-Chariot et le Petit-Chariot, appellation qui se justifie par la forme des constellations, comme celle de « litière », adoptée par les Arabes. Pour les Égyptiens, la Grande-Ourse représentait la cuisse postérieure du bœuf, *masχait*, et c'est sous cette forme qu'ils la figuraient, posée sur le bord septentrional de l'horizon (fig. 505). Elle est en-

505. — La Grande-Ourse figurée chez les Égyptiens.
D'après Dümichen, *Resultate*, t. II, pl. 39.

chaînée à l'hippopotame, qu'on identifie avec la constellation du Dragon et d'autres étoiles environnantes. Biot, *Sur les restes de l'ancienne Uranographie égyptienne*, p. 51, dans le *Journal des savants*, 1854, a confirmé l'identité de la Cuisse égyptienne et de la Grande-Ourse précédemment découverte par Lepsius, *Einleitung zur Chronologie der Aegypter*, Leipzig, 1848, p. 184. Aujourd'hui encore les Bédouins des Pyramides appellent *er-Rigl*, « la cuisse, » la constellation que les anciens Égyptiens appelaient du même nom. Cf. Brugsch, *Die Aegyptologie*, Leipzig, 1891, p. 343. H. LESÊTRE.

OUTRAGE (hébreu : *ḥerpâh, kelimmâh, qâlôn;* Septante : ἀτιμια, ὀνειδισμός, ὕβρις ; Vulgate : *contumelia ignominia, injuria, opprobrium*), insulte qui dépasse les bornes, en paroles ou en actes. — 1° Dans l'Ancien Testament, la Sainte Écriture signale les outrages infligés à Dina, fille de Jacob, par Sichem, Gen., XXXIV, 2-5 : à Joseph par la femme de Putiphar, Gen., XXXIX, 12-20 ; à Job par sa femme, Job, I, 9, ses amis, Job, IV, 2-11 ; XI, 2-12, etc., et ses ennemis, Job, XVI, 11 ; à David par Nabal, I Reg., XXV, 10, 11, et Séméi, II Reg., XVI, 5-12 ; à Urie par David, II Reg., XI, 3-13 ; à Thamar par Amnon, II Reg., XIII, 10-17 ; aux habitants de Jérusalem par l'échanson assyrien, II Reg., XVIII, 19-35 ; à Jérémie par ses ennemis, Jer., XI, 19-21 ; XX, 1-3 ; XXVI, 7-11 ; XXXVIII, 4-6 ; aux Israélites par leurs voisins hostiles ou jaloux, Ps. LXXIX (LXXVIII), 12 ; Jer., LI, 51 ; Ezech., XXXV, 12 ; aux justes par les méchants. Prov., XXII, 10 ; Sap., II, 10-20 ; Ps. LXIX (LXVIII), 10 ; Lam., III, 30. Le juif Razis, renommé pour sa grande bienfaisance, se tua de la manière la plus tragique plutôt que de subir les outrages dont le menaçait Nicanor. III Mach., XIV, 7-46. — 2° Dans le Nouveau Testament, Notre-Seigneur est l'objet de nombreux outrages, de la part des gens de Nazareth, Luc., IV, 28-29 ; de ses propres parents, Marc., III, 21 des Samaritains, Luc., IX, 53 ; des pharisiens Matth. XI 24 Marc., III, 22 ; Luc., XI, 15 ; cf. Luc., XI, 45 ; des Juifs et des scribes de Jérusalem. Joa., V, 16 ; VII, 30 ; VIII, 48, 59 ; X, 20, 39 ; Marc., XI, 18 ; Luc., XIX, 47 ; Matth., XXI, 40 ; Marc., XII, 12 ; Luc., XX, 19, et, pendant sa passion, de la part de ceux qui l'arrêtent au jardin de Gethsémani, Matth., XXVI, 50-55 ; Marc., XIV, 46, 48 ; Luc., XXII, 52 ; Joa., XVIII, 12 ; du valet de Caïphe, Joa., XVIII, 22 ; des valets des grands-prêtres, Matth., XXVI, 67, 68 ; Marc., XIV, 65 ; Luc., XXII, 63, 65 ; des Juifs devant Pilate, Luc., XXIII, 2, 5 ; Joa., XVIII, 30 ; d'Hérode, Luc., XXIII, 11 ; des Juifs lui préférant Barabbas, Matth., XXVII, 21-23 ; Marc., XX, 13, 14 ; Luc., XXIII, 18, 21-23 ; Joa., XVIII, 40 ; des soldats de Pilate, Matth., XXVII, 26-29 ; Marc., XV, 16-19 ; Joa., XIX, 1-3 ; des Juifs et des larrons à la croix, Matth., XXVII, 39-44 ; Marc., XV, 29-32 ; Luc., XXIII, 35-39, et, même après sa mort, des membres du sanhédrin. Matth., XXVII, 63. Notre-Seigneur lui-même avait parlé des outrages infligés aux serviteurs du père de famille par les invités aux noces, Matth., XXII, 6 ; Marc., XII, 4, et par les vignerons homicides. Luc., XX, 11. Il avait aussi annoncé à ses Apôtres les outrages qu'ils auraient à subir à cause de lui. Matth., XXIV, 9 ; Marc., XIII, 9 ; Luc., XXI, 12-17 ; Joa., XVI, 2. Les Apôtres les endurèrent avec joie. Act., V, 41. Saint Paul en eut sa large part. Act., XIV, 5 ; II Cor., XII, 10 ; I Thess., II, 2. Tous les chrétiens y sont exposés. Heb., X, 33.

H. LESÊTRE.

OUTRE (hébreu : *'ôb, ḥêmêṭ, n'ôd, nêbêl;* Septante : ἀσκός, et deux fois νέβελ, reproduction phonétique du

506. — Femme battant le beurre dans une outre.
D'après H. S. Osborne, *Palestine past and present*, p. 441.

mot hébreu; Vulgate : *uter*), récipient fait avec une peau de bête. — L'outre est destinée à contenir différents liquides, et même de l'air. 1° *L'eau*. Telle est l'outre dont Abraham pourvut Agar, quand il la chassa au désert. Gen., XXI, 14, 15, 19. Les Gabaonites, pour se présenter à Josué, se munirent de vieilles outres, afin de simuler un long voyage. Jos., IX, 4, 13. Voir t. II, fig. 341, col. 963, un enfant assyrien buvant à une outre qu'on lui tend. Au figuré, Job, XXXVIII, 37, compare les nuages à des outres qui versent la pluie. Les Psalmistes disent que Dieu rassemble les eaux de la

mer comme dans une outre, Ps. XXXIII (XXXII), 7, et qu'à la mer Rouge il retint les eaux dressées comme en une outre. Ps. LXXVIII (LXXVII), 13. Cette comparaison traduit d'une manière populaire la loi par laquelle Dieu a assigné leur domaine aux eaux supérieures du firmament et aux eaux inférieures de la mer. Gen., I, 7; Prov., VIII, 27-29. — 2° *Le lait.* Pour donner à boire à Sisara, Jahel ouvre l'outre du lait et la lui présente. Jud., IV, 19. Cf. V, 25. On conserve encore aujourd'hui en Palestine le lait aigri dans des outres et l'on s'en sert aussi pour battre le beurre (fig. 506). — 3° *Le vin.* Il est plusieurs fois parlé d'outres servant à contenir et à transporter le vin. I Reg., I, 24; X, 3; XVI, 20; XXV, 18; II Reg., XVI, 1; Jer., XIII, 12. Les anciens exposaient à la fumée les outres remplies de vin, afin de faire vieillir ce dernier et de le rendre plus doux. Voir FUMÉE, t. II, col. 2413. Un psalmiste, en butte aux vexations de ses persécuteurs, se compare à l'outre de vin exposée à la fumée qui se dégageait dans la maison hébraïque, dépourvue de cheminée. Ps. CXIX (CXVIII), 83. Cf. Fr. Delitzsch, *Die Psalmen,* Leipzig, 1874, t. II, p. 248. Dans Job, XXXII, 19, Éliu, pressé de parler après les trois interlocuteurs qui l'ont précédé, dit que son cœur « est

507. — Femme vidant une outre.
D'après Rich, *Dict. des antiq. rom. et grecques,* p. 692.

comme un vin renfermé, comme une outre remplie de vin nouveau qui va éclater »; littéralement « comme des outres nouvelles », mais par synecdoque, car c'est le vin qui est nouveau et non les outres, autrement elles résisteraient à la pression. Le vin nouveau fermente et dégage des gaz qu'une peau imperméable ne laisse pas échapper. Il faut donc qu'à un moment donné l'outre éclate, si son orifice reste lié. Notre-Seigneur emprunte la comparaison d'Éliu et observe qu'on ne met pas le vin nouveau dans de vieilles outres, incapables de résister à la pression intérieure, mais dans des outres neuves, assez résistantes pour garder le vin. Matth., IX, 17; Marc., II, 22; Luc., XXXVII, 38. Même chez les Grecs et les Romains, on se servait habituellement d'outres pour transporter le vin, et, dans les plus anciens temps, pour le verser directement dans les coupes, comme le montre une peinture de Pompéi (fig. 507). — 4° *L'air.* La Sainte Écriture ne parle pas d'outres gonflées d'air. Mais les Israélites, pendant la captivité, virent souvent les outres gonflées servir de moyen de transport sur l'eau. Les monuments montrent des Assyriens gonflant eux-mêmes leurs outres à la bouche, se mettant à cheval dessus pour traverser les cours d'eau, voir NAGE, fig. 397, col. 1459; cf. S. Jérôme, *Vit. Malchi mon.,* 8, t. XXIII, col. 57, ou en formant le fond de radeaux destinés à porter des pierres à bâtir (fig. 396, col. 1459). Une inscription de Salmanasar II raconte que ce monarque passa l'Euphrate débordé sur des radeaux d'outres gonflées. Cf. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes,* Paris, 1896, t. III, p. 459. Les Assyriens employaient d'ailleurs aussi les outres au transport des liquides (fig. 508). — 5° Les anciens faisaient des outres avec des peaux de chèvre, de porc, de bœuf, etc., dont on lutait soigneusement les coutures avec de la poix. Cf. Pline, *H. N.,* XXVIII, 72; Ovide, *Am.,* III, 12, 29; César, *Bell. civ.,* I, 48. Les riverains du Tigre et de l'Euphrate se servent encore d'asphalte et de bitume pour imperméabiliser les outres utilisées par la batellerie. Ces minéraux abondent dans les collines miocènes qui bordent es deux fleuves, et

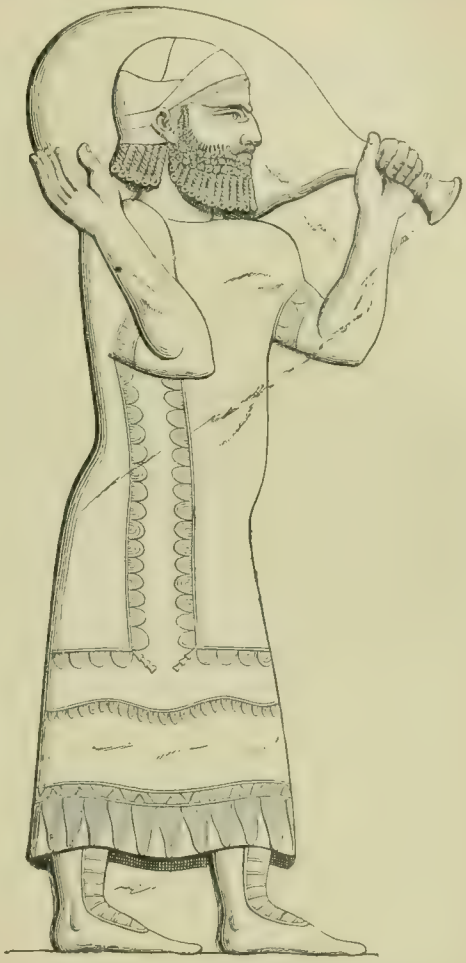

508. — Assyrien portant une outre pleine.
D'après Botta, *Monument de Ninive,* t. I, pl. 38.

déjà on les voit employés par Noé pour rendre son arche étanche, Gen., VI, 14, et par Samas-napistim pour luter les parois de son bateau. Cf. Vigouroux, *La Bible et les déc. mod.,* t. I, p. 313, lig. 66-67; *Revue des questions scientifiques,* Bruxelles, oct. 1902, p. 580. L'industrie de la fabrication des outres prospère encore aujourd'hui en Palestine, spécialement à Hébron, où « plusieurs grands ateliers fabriquent des outres en cuir destinées aux caravanes. Ces récipients sont faits avec des dépouilles entières de bouc et de chèvre que l'on a retournées jusque sur la nuque; les ouvertures laissées par la queue et les jambes sont ensuite cousues avec soin. Ces peaux, d'abord bourrées pendant un certain temps avec des copeaux et des débris de bois de

chêne, sont remplies de nouveau avec de l'écorce du *quercus Palæstina*, qui est très chargée en tannin, jusqu'à ce que les poils restent solidement fixés et que le cuir soit suffisament tanné. Lorsqu'elles ont subi toutes les préparations nécessaires pour les rendre souples et incorruptibles, elles se vendent de 2 fr. 40 à 6 fr. 40 la pièce. Ces outres sont recherchées dans toutes les contrées arides du Sinaï, de Pétra et de l'Arabie. » Lortet, *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, 1884, p. 329. En Égypte, on n'a pas cessé de se servir des outres pour le transport de l'eau, soit de celle qu'on vend, soit de celle avec laquelle on arrose.

H. LESÊTRE.

OUVRIER (grec : ἐργάτης; Vulgate : *operarius, opifex*), celui qui travaille à un métier. Voir ARTISANS, t. I, col. 1044. — Le mot est quelquefois employé pour désigner ceux qui travaillent à une œuvre morale ou immorale. Devant Judas Machabée reculent et tremblent les ouvriers d'iniquité, c'est-à-dire les Juifs impies qui adoptaient et propageaient les mœurs païennes. I Mach., III, 6. Notre-Seigneur appelle du même nom ceux qui seront un jour condamnés par le Juge suprême. Luc., XIII, 27. Saint Paul donne le nom d'ouvriers astucieux et mauvais aux prédicateurs judaïsants qui le poursuivent partout. II Cor., XI, 13; Phil., III, 2. — Il recommande à Timothée d'être un ouvrier qui n'ait pas à rougir, II Tim., II, 15, et remarque d'ailleurs que l'ouvrier, c'est-à-dire le prédicateur de l'Évangile, mérite son salaire. I Tim., V, 18.

H. LESÊTRE.

OZA (hébreu : *'Uzzâh*, « force »), nom de quatre Israélites.

1. OZA (Septante : Ὀζά), lévite, fils d'Abinadab, dans la maison duquel l'arche demeura pendant vingt ans, sur la colline (Gabaa) de Cariathiarim, lorsqu'elle eut été renvoyée par les Philistins. I Reg., VII, 2. Abinadab avait trois fils, dont l'aîné s'appelait Éléazar, et les deux autres Oza et Ahio. Éléazar avait été chargé de la garde de l'arche pendant le séjour qu'elle fit dans la maison de son père. I Reg., VII, 1. Quand David eut résolu de la faire transporter à Jérusalem, elle fut placée sur un char neuf, et Oza et Ahio conduisirent le char. Ahio précédait l'arche ; Oza se tenait sans doute à son côté. David et ses musiciens lui faisaient cortège en jouant de leurs instruments. Arrivé à l'aire de Nachon (ou Chidon; voir ces mots), le char pencha, glissant sans doute sur le sol, « Oza étendit la main vers l'arche de Dieu et la saisit, parce que les bœufs s'emportaient. La colère de Jéhovah s'enflamma contre Oza et Dieu le frappa sur place à cause de sa faute, et il mourut là à côté de l'arche de Dieu... Et ce lieu a été appelé jusqu'à ce jour *Pérés 'Uzzah* (brèche d'Oza). » II Reg., VI, 6-8. Josèphe, *Ant. jud.*, VII, IV, 2, dit qu'Oza fut frappé, parce qu'il avait porté les mains sur l'arche n'étant pas prêtre. Cf. Num., IV, 15. Il avait sans doute manqué de respect envers elle, comme autrefois les Bethsamites. I Reg., VI, 19. Le texte original dit, selon la traduction la plus probable, qu'il fut frappé « à cause de sa faute », *'al haṣ-ṣâl* (Vulgate : *super temeritate*). D'après Théodoret, *Quæst. in II Reg.*, interr. XIX, t. LXXX, col. 611, la faute consista en ce que l'arche était portée sur un char et non sur les épaules des prêtres, comme le prescrivait la loi. Exod., XXV, 14. Cf. ARCHE D'ALLIANCE, IV, t. I, col. 919. Plus tard, le roi David eut soin de ne pas commettre la même illégalité dans la seconde translation. I Par., XV, 11-15. Quand Oza fut frappé, sa mort produisit une telle émotion que le roi renonça à son projet et fit déposer l'arche dans la maison d'Obédédom. Voir OBÉDÉDOM, col. 1719. II Reg., VI, t. I, 3-8; I Par., XIII, 7-11.

Quelques commentateurs ont cru qu'Oza n'était pas de la tribu de Lévi, mais leur opinion n'est pas admissible. On n'en peut guère douter : c'est parce que son père Abinadab était lévite que l'arche fut déposée dans sa maison à Cariathiarim et ce n'est que parce que son fils Éléazar était lévite qu'il pût être « consacré » (hébreu : *qiddš ;* Vulgate : *sanctificaverant*) pour garder l'arche. I Reg., VII, 1. Si Abinadab est le même qu'Amminadab. I Par,, XV, 10, un des chefs des lévites qui furent chargés du transport de l'arche, de la maison d'Obédédom à Jérusalem, le père d'Oza et ses fils descendaient d'Oziel et étaient par conséquent des Caathites. Cette identification peut se confirmer par les Septante qui écrivent, non Abinadab, mais 'Αμιναδάβ, I Reg., VII, 1, et par Josèphe qui écrit aussi 'Αμμινάδαβος, *Ant. jud.*, VI, I, 4, et dit qu'il était lévite. On comprend alors facilement pourquoi David chargea Amminadab de présider au transport de l'arche de la maison d'Obédédom à Jérusalem ; ce lévite était de la famille de Caath, dont une des fonctions consistait à porter l'arche, Num., IV, 15, cf. 5, et, s'il est le même qu'Abinadab, il était juste et naturel qu'ayant gardé l'arche pendant vingt ans dans sa maison, il l'accompagnât dans sa nouvelle demeure.

2. OZA (Septante : 'Οζά), probablement le nom de l'ancien propriétaire d'un jardin mentionné IV Reg., XXI, 18, 26, et dans lequel furent ensevelis les rois de Juda Manassé et Amon, son fils. On peut conclure qu'il était situé à Jérusalem du fait qu'il est appelé « le jardin de la maison » du roi Manassé. IV Reg., XXI, 18 ; II Par., XXXIII, 20. Ce n'était pas le lieu ordinaire de la sépulture des rois de Juda et c'est peut-être Manassé qui l'avait acheté à Oza. Nous ignorons où se trouvait le palais de Manassé.

3. OZA (Septante : 'Οζά), lévite, fils de Séméi, de la famille de Mérari. I Par., VI, 29 (hébreu, 14).

4. OZA (Septante : 'Αζά), de la tribu de Benjamin, fils de Géra. I Par., VIII, 7. Voir GÉRA 2, t. III, col. 197.

OZAN (hébreu : *'Azzân ;* Septante : 'Οζάν), de la tribu d'Issachar, père de Phaltiel. Phaltiel reçut de Moïse, au nom de Dieu, la mission de représenter la tribu d'Issachar dans le partage de la Terre Promise. Num., XXXIV, 26.

OZAZIU (Hébreu : *'Ăzazyâhû*, « fortifié par Jéhovah »), nom de trois Israélites dans le texte hébreu. La Vulgate écrit le nom du troisième Azarias. II Par., XXXI, 13. Voir AZARIAS 22, t. I, col. 1301.

1. OZAZIU (Septante : 'Οζίας), lévite, qui jouait de la harpe (*kinnôr*) dans les cérémonies sacrées, du temps de David. I Par., XV, 21.

2. OZAZIU (Septante : 'Οζίου). père d'Osée. Son fils fut placé à la tête de la tribu d'Éphraïm, sous le règne de David et de Salomon. I Par., XXVII, 20.

OZENSARA (hébreu : *'Uzzên-Šé'ĕrâh*, « l'oreille » ou « l'ongle de Sara », localité fondée, ainsi que les deux Béthoron, par Sara, fille de Béria, fils d'Éphraïm. I Par., VII, 24. La traduction des Septante καὶ υἱοὶ Ὀζὰν Σηρά, montre qu'ils ont lu בני אזן שארה, au lieu de בית חורון שארה, que porte le texte massorétique. La plupart des versions rendent le passage des manières les plus diverses. Le contexte justifie plutôt les massorètes et ne permet pas de douter qu'il s'agit d'une localité.

Quelques palestinologues ont cru reconnaître le double nom d'*Uzzên-Šé'ĕrâh*, dans ceux de deux villages voisins du district de Naplouse, l'ancienne Sichem : *Beit-'Êden*, situé à quatre kilomètres et demi à

l'ouest-nord-ouest de cette ville, et Serrâ à trois kilomètres et demi, au sud-ouest du dernier. Cf. Rich. von Riess, *Bibel-Atlas*, Fribourg-en-Brisgau, 1887, p. 29. Les noms ne sont pas, il est vrai, sans similitude; mais ces localités distantes d'environ cinquante kilomètres de Béthoron ne sauraient avoir appartenu au territoire qui forma l'apanage de la fille de Béria, et où il semble qu'il faille chercher la localité bâtie par elle, dans le voisinage des deux autres. A quatre kilomètres à l'ouest légèrement sud de *Beit'Our et-taḥtâ*, Béthoron-le-bas, situé lui-même à trois kilomètres au nord-ouest de *Beit'Our el-fôqâ*, Béthoron-le-haut, on trouve, répondant parfaitement à cette condition, une localité connue sous le nom de *Beit-Sirâ*, dont la seconde partie du composé est évidemment identique à *Šē"ĕrâh*, légèrement déformé par la prononciation arabe. Les palestinologues voient aujourd'hui en cet endroit l'*Ozensara* de la Bible. Cf. Armstrong, Wilson et Conder, *Names and Places in the Old Testament*, Londres, 1887, p. 178.

Beit-Sirâ (fig. 509) est bâtie sur une colline en forme de mamelon s'élevant de quarante mètres environ au-dessus de la belle vallée d'Aïalon qu'elle commande au nord, comme la commande au sud le village de Yâlô l'antique Aïalon, située en face à six kilomètres. La colline est rocheuse ainsi que toutes les montagnes qui l'entourent en hémicycle. Dans les interstices des rochers garnis de terre végétale, croissent d'assez nombreux oliviers et des plantations étendues de cactus. Des grottes sépulcrales et des citernes entièrement creusées dans le roc, attestent l'antiquité de la localité.

Un *ouély* à coupole est dédié à *nébi-Sirâ*. On peut se demander si le souvenir du « prophète » Sira qui passe pour le fondateur du village, ne serait point celui de la fille d'Ephraïm alteré? Le village actuel se compose d'une trentaine de masures toutes construites en pierre et à voûtes. Dans les murs, on voit d'assez beaux blocs régulièrement taillés ayant appartenu à d'anciennes constructions. Dans le village, on remarque les vestiges de la voie romaine montant de Nicopolis, l'ancienne Emmaüs, à Jérusalem par les deux Béthoron. Elle fut construite elle-même à la place du chemin antique suivant la descente de Béthoron par où les Chananéens coalisés, vaincus par Josué à la bataille de Gabaon, s'enfuyaient quand ils furent atteints par la pluie de pierres qui acheva leur défaite. La population de *Beit-Sirâ*, toute musulmane, est d'environ 200 âmes. Voir V. Guérin, *Description à la Judée*, t. I, p. 138; *The Survey of Western Palestine, Memoirs*, t. III, p. 16.

L. Heidet.

509. — *Beit-Sirâ*. D'après une photographie de M. L. Heidet.

OZI (hébreu, *'Uzzî*, probablement abréviation de *'Uzziyâh* ou *'Uzzî'êl*, « Jéhovah ou Dieu est ma force, » voir Oziel), nom, en hébreu, de six Israélites. Dans la Vulgate, quatre d'entre eux sont appelés Ozi et les deux autres Azzi. Voir Azzi 1 et Azzi 2, t. I, col. 1314. La Vulgate a un cinquième Ozi qui est nommé en hébreu *'Uzaï*.

1. OZI (Septante : 'Οζί), descendant d'Aaron et d'Éléazar, fils de Bocci et le sixième des grands-prêtres juifs. I Par., VI, 5, 6, 51. Il fut un des ancêtres d'Esdras. I Esd., VII, 4. Nous ne savons rien de son pontificat. Voir Grand-Prêtre, t. III, col. 304; Bocci 2, t. I, col. 1823.

2. OZI (Septante : 'Οζί), fils aîné de Thola et petit-fils d'Issachar. il eut un fils appelé Izrahia. I Par., VII, 2, 3.

3. OZI (Septante : 'Οζί), fils de Béla et l'un des principaux et des plus vaillants de la tribu de Benjamin. I Par., VII, 7. Les cinq chefs des familles benjamites énumérés dans ce ℣. 7 ne sont pas des fils proprement dits, mais des descendants de Béla. Voir Benjamin 1, t. I, col. 1589.

4. OZI (Septante : 'Οζί), fils de Mochori et père d'Éla, de la tribu de Benjamin. Ses descendants s'établirent à Jérusalem après le retour de la captivité de Babylone. I Par., IX, 8.

5. OZI (hébreu : *'Uzaï*, « fort »; Septante : Εὐζαί; *Sinaiticus :* Εὐεί), père de Phalel. Ce dernier vivait du temps de Néhémie et travailla à la reconstruction des murs de Jérusalem. II Esd., III, 25.

OZIA (hébreu : (*'Uzzîâ'*, probablement pour *'Uzziyâh*, « Jéhovah est ma force; » Septante : 'Οζιά), un des *gibbôrîm* de David. Il était Astarothite, c'est-à-dire originaire d'Astaroth. I Par., XI, 44.

OZIAS, nom de six Israélites dans la Vulgate. Le nom est écrit en hébreu, tantôt sous la forme complète

'Uzziyâhu, tantôt sous la forme apocopée *'Uzziyâh,* « Jéhovah est ma force. » — Le nom hébreu est transcrit dans la Vulgate par Aziam, II Esd., XI, 4; par Ozia. I Par., XI, 44.

1. OZIAS (hébreu : *'uzziyyâh* et *'uzziyyâhû,* « Jéhovah est force; » Septante : Ὀζίας), roi de Juda (809-757 ou 811-760, suivant les systèmes chronologiques). Dans IV Reg., XV, 1-7, ce roi porte le nom d'Azarias, *'Azaryâh* ou *'Azaryâhû,* « Jéhovah aide». Comme il est assez peu probable qu'un roi de Juda ait eu deux noms à la fois, Gesenius, *Thesaurus,* p. 1011, pense qu'il y a eu erreur des copistes, à cause de la similitude des deux noms עזיה et עזריה, le second ne différant que par l'addition d'un ר. Le nom d'Azarias ne se lit que dans IV Reg., XIV, 21; XV, 1-27; I Par., III, 12, tandis que celui d'Ozias est employé plus fréquemment et par des écrivains postérieurs, ce qui tendrait à montrer qu'il avait prévalu comme étant le véritable. IV Reg., XV, 30-34; II Par., XXVI, 1-23; XXVII, 2; Is., I, 1; VI, 1; Ose., I, 1; Am., I, 1; Zach., XIV, 5; Matth., I, 8, 9. — 1° Quand Amasias, à la suite d'un règne d'abord glorieux, puis déshonoré, eut péri victime d'un complot, voir AMASIAS, t. I, col. 443-446, le peuple de Juda fut unanime à prendre pour roi son fils Ozias, âgé seulement de seize ans. Le jeune roi n'avait donc connu, du règne paternel, que les années malheureuses, et il avait été témoin de la prise de Jérusalem par Joas, roi d'Israël. IV Reg., XIV, 13; II Par., XXV, 23. Sa mère Jéchélia, de Jérusalem, lui expliqua sans doute la relation providentielle qui existait entre cette catastrophe et la chute d'Amasias dans l'idolâtrie. II Par., XXV, 14-16. D'autre part, Ozias était conseillé par un prophète du nom de Zacharie, qui eut, tant qu'il vécut, une heureuse influence sur le prince. Voir ZACHARIE. Docile aux leçons qui lui étaient données, Ozias ne succomba jamais à l'idolâtrie, durant son long règne de cinquante-deux ans. Il suivit fidèlement les préceptes divins, comme son père l'avait fait durant ses premières années. Seulement, soit indifférence, soit impuissance, il ne détruisit pas les hauts lieux qui servaient au peuple de rendez-vous idolâtriques où l'on offrait des sacrifices et où l'on brûlait des parfums. IV Reg., XV, 4. Le même reproche est d'ailleurs adressé à d'autres rois dont plusieurs ont été bons toute leur vie. Voir HAUTS-LIEUX, t. III, col. 456. Il est à croire que, s'il l'avait pu, Ozias se serait rendu sur ce point aux avis que le prophète Zacharie ne dut pas manquer de lui faire entendre. Contrairement à ce qu'avait fait son père, le nouveau roi n'allia jamais au culte de Jéhovah celui des idoles. C'est pourquoi Dieu le fit prospérer, aussi longtemps du moins qu'il ne tomba pas dans une faute grave d'un autre genre. II Par., XXVI, 4, 5.

2° Ozias déploya une grande activité militaire. Dans une première campagne, dont on ne peut fixer la date exacte, mais qui n'eut probablement lieu que quand le jeune roi fut en âge de faire la guerre, il poussa jusqu'à Élath, à la pointe septentrionale du golfe Élanitique. Voir la carte, t. I, col. 1099. Cette ville iduméenne, jadis utilisée par Salomon comme port pour sa flotte, III Reg., IX, 26, avait été réoccupée par les Iduméens sous le roi Joram. IV Reg., VIII, 20-22. Voir ÉLATH, t. II, col. 1645. Ozias la reprit, la rebâtit et la garda sous sa puissance. II Par., XXVI, 2. L'entreprise dénotait une certaine vigueur, car il y avait 270 kilomètres de désert à traverser pour aller de Jérusalem à la ville en question. Le roi était sans doute dans l'intention de se créer une flotte nouvelle et de reprendre les voyages d'Ophir. Rien n'indique qu'il ait pu donner suite à ce projet. Jadis le prophète Abdias, 17-19, avait prédit que Juda rentrerait en possession de la montagne d'Ésaü. Ozias se tourna ensuite contre les Philistins. Il démantela les villes de Geth, de Jabnia et d'Azot, et il construisit de nouvelles villes dans le pays philistin, afin de dominer plus sûrement la contrée. Au sud de la Palestine, il réduisit les Arabes de Gurbaal. En territoire iduméen, il soumit les Maonites. Voir MAONITES, t. IV, col. 704. A l'est du Jourdain, les Ammonites, autrefois vaincus par Josaphat, II Par., XX, 2-23, payèrent tribut à Ozias. Le roi de Juda affermissait ainsi sa domination sur tous les pays d'alentour. A cette même époque, Jéroboam II, qui régnait en Israël (824-783 ou 783-743), tenait ferme en face du royaume de Syrie et étendait aussi ses conquêtes, voir JÉROBOAM II, t. III, col. 1303, de sorte que la nation entière jouissait d'une grande sécurité. Pendant ce temps, les rois d'Assyrie tournaient l'effort de leurs armes contre l'Arménie et les pays du nord. Voir ASSYRIE, t. I, col. 1166. Rien ne faisait donc obstacle à la prospérité matérielle d'Israël et de Juda. Entre les deux rois, le texte sacré ne signale d'ailleurs ni hostilité ni entente. Néanmoins, en roi prévoyant, Ozias eut soin de mettre sa capitale hors d'atteinte. Sous le règne de son père Amasias, Joas, roi d'Israël, s'était rendu maître de Jérusalem et avait abattu quatre cents coudées des murailles, de la porte d'Éphraïm à la porte de l'Angle. II Par., XXV, 23. Ozias s'empressa naturellement de réparer le dommage. Cette partie de la première enceinte était la plus exposée, car elle s'étendait sur le côté nord de la ville, qui n'est point défendu, comme les trois autres, par de profondes vallées. Voir JÉRUSALEM, t. III, col. 1358. Des tours furent bâties sur la porte de l'Angle, sur la porte de la Vallée et sur l'angle lui-même. Voir le plan, t. III, col. 1355. Cet angle était probablement celui que la muraille de la ville formait avec la muraille du Temple. Cf. Séjourné, *Les murs de Jérusalem,* dans la *Revue biblique,* 1895, p. 43. Josèphe, *Ant. Jud.,* IX, X, 3, est plus explicite au sujet de ces constructions. D'après lui, Ozias rebâtit toutes les parties des murs qui tombaient en ruines par vétusté et grâce à l'incurie des rois précédents, ainsi que ce qui avait été démoli sous Amasias. Il éleva aussi beaucoup de tours de cent cinquante coudées de haut. Ces indications sont probablement exagérées. Le roi mit tout son soin à tenir son armée sur un bon pied de guerre. Cette armée, divisée en sections, avait ses officiers au nombre de 2600, et comptait un effectif de 307 500 guerriers, dont la force imposante tenait les ennemis en respect. Les armes ne manquaient pas à ces soldats : boucliers, lances, casques, cuirasses, arcs et frondes, tout était préparé pour la guerre. De plus, sur les tours de l'enceinte de Jérusalem et sur les angles des murs, Ozias fit installer des machines pour lancer des traits et de grosses pierres. Ces machines n'étaient pas imitées de celles qui pouvaient se trouver chez les étrangers; leur construction était l'œuvre d'un habile inventeur du pays. Voir MACHINES DE GUERRE, t. IV, col. 505. On ne peut dire à quel modèle appartenaient ces catapultes et ces balistes. Elles ne paraissent pas avoir fait grande impression sur les envoyés de Sennachérib, quand, sous le roi Ézéchias, ceux-ci se présentèrent au pied des murs de Jérusalem pour sommer les habitants de se rendre. II Par., XXXII, 18. Elles pouvaient cependant rassurer contre des envahisseurs moins puissamment outillés, comme par exemple, les Israélites. Grâce à cet armement et à cette activité militaire, le roi de Juda se fit respecter de ses voisins, affermi, sa puissance et étendit au loin sa renommée. II Par., XXVI, 2, 6-9, 11-15.

3° Le roi Ozias fut aussi un grand agriculteur et un grand éleveur de troupeaux. Au sud de la capitale, dans le désert de Juda, il creusa beaucoup de citernes pour les troupeaux qu'il possédait en grand nombre, et il bâtit des tours pour permettre aux gardiens de se défendre contre les pillards. Il se rappelait sans doute ce qu'un de ses prédécesseurs, Joram, avait eu à souffrir des brigands philistins et arabes. II Par., XXI, 16, 17. Il prit les mêmes précautions défensives dans la plaine de Sé-

phéla, le long de la mer, en pays philistin, sur les plateaux, dans les montagnes et au Carmel de Juda, voisin de l'Idumée. Dans ces diverses régions, des laboureurs et des vignerons travaillaient pour son compte. II Par., XXVI, 10. Ozias renouvelait ainsi les traditions de David, qui avait eu dans tout le pays ses vignerons et ses cultivateurs. I Par., XXVII, 25-31. Les autres rois, ses prédécesseurs, avaient sans nul doute continué à faire exploiter leurs propriétés. Mais, par incurie ou par impuissance, il n'avaient pas toujours su les protéger suffisamment. De l'élevage et de la culture, le roi de Juda tirait donc d'abondants revenus, dont il paraît avoir fait un judicieux usage.

4° Par malheur, sur la fin de son règne, Ozias usurpa les fonctions sacrées et oubliant ce qui était arrivé au roi Saül, I Reg., XIII, 9-14, il pénétra dans le sanctuaire du Temple et y brûla des parfums sur l'autel. Le grand-prêtre Azarias, accompagné de quatre-vingts prêtres, accourut pour faire au roi ses remontrances et l'adjurer de sortir du sanctuaire, en lui faisant sentir que sa transgression ne tournerait pas à son honneur. Le prince, qui avait l'encensoir à la main, fut saisi de colère. Mais aussitôt, dans le sanctuaire même, il fut atteint de la lèpre. L'horrible mal apparut sur son front. Les prêtres, habitués par état à reconnaître les signes de cette maladie, s'en aperçurent immédiatement et repoussèrent le roi dehors. Lui-même se sentit frappé de Dieu et se hâta de quitter le Temple. La lèpre se montre tout d'abord sous forme de taches. Voir LÈPRE, t. IV, col. 176. Il est à croire que, dans le cas présent, elle se manifesta instantanément à l'état tuberculeux, de manière à bien marquer l'intervention divine, attirer sur-le-champ l'attention des prêtres et à convaincre le roi lui-même sans autre examen. Le châtiment était effroyable. Ozias, qui jusqu'à ce jour avait vécu en roi, et qui, par suite de ses goûts militaires et agricoles, devait se donner beaucoup de mouvement à travers son royaume, se vit subitement obligé, conformément à la Loi, Lev., XIII, 44-46; Num., V, 2-4; XII, 14, 15, à se séparer de la société des humains, à ne plus entrer dans le Temple et à se réfugier dans une maison isolée. II Par., XXVI, 16-21. Josèphe, *Ant. jud.*, IX, X, 4, qui dramatise beaucoup le récit des Paralipomènes, dit qu'Ozias vécut dans une maison située hors de la ville, mourut consumé de remords et de chagrin et fut inhumé seul dans ses jardins. Il est présumable que la demeure qui servit de refuge à Ozias se trouvait dans une propriété royale, peut-être dans les jardins royaux voisins de Siloé. IV Reg., XXV, 4. On ne peut admettre cependant que le roi ait été inhumé dans ses jardins, comme le dit Josèphe. D'après le texte sacré, II Par., XXVI, 23, Ozias fut inhumé près des rois ses ancêtres. Seulement, comme il était lépreux, on déposa son corps non dans le sépulcre même, mais dans le champ qui entourait le monument. Le prince s'était montré fidèle à Dieu durant la plus grande partie de son règne; on peut donc légitimement penser que le châtiment dont sa faute fut suivie le fit rentrer en lui-même et compta, aux yeux de Dieu, comme une expiation salutaire. Josèphe prétend encore qu'au moment où le roi fut frappé dans le Temple, il y eut un grand tremblement de terre et que, près de Jérusalem, en un lieu appelé Érogé (*En-Rogel*), une partie de montagne s'écroula et obstrua le chemin et les jardins royaux. On ne sait si l'historien se fonde ici sur une tradition certaine ou s'il amplifie, comme il fait quelquefois. Amos, I, 1, parle d'un tremblement de terre qui eut lieu au temps d'Ozias, roi de Juda, et de Jéroboam, roi d'Israël. Zacharie, XIV, 5, fait aussi mention du même phénomène et ajoute qu'il mit tout le monde en fuite à Jérusalem. Mais il est impossible de déterminer la date de ce cataclysme, Ozias et Jéroboam ayant régné en même temps soit de 809 à 783, soit de 783 à 757. Quand le roi Ozias devint incapable d'administrer, son fils Joatham prit le commandement de la maison royale et gouverna le pays. II Par., XXVI, 21. Or Joatham avait vingt cinq ans quand son père mourut. II Par., XXVII, 1. Il ne pouvait guère avoir moins de quinze ans quand il le suppléa dans la fonction royale. Ozias, qui régna en tout cinquante-deux ans, ne dut pas être à l'écart plus d'une dizaine d'années; peut-être même son épreuve fut-elle beaucoup moins longue. Rien, en tous cas, ne l'empêchait de conseiller son fils pour la bonne administration des affaires. — Isaïe, I, 1; VI, 1, était contemporain d'Ozias; mais il n'inaugura son ministère que l'année de la mort de ce roi. Osée, I, 1, prophétise également sous le même règne, mais seulement vers la fin, puisqu'il rendit encore des oracles sous les trois rois suivants. Amos, I, 1, se fit entendre aussi sous Ozias, deux ans avant le tremblement de terre. Voir AMOS 1, t. I, col. 511.

H. LESÊTRE.

2. OZIAS (Hébreu : *'Uzzyâh;* Septante : 'Οζία), fils d'Uriel et père du lévite Saül, de la branche de Caath. I Par., VI, 24 (hébreu, 9). Comme nous trouvons plus loin ℣. 36-37 (hébreu, 21-22) une autre généalogie dans laquelle, au lieu des quatre noms Thahath, Uriel, Ozias, Saül, nous lisons des noms différents, on a supposé que Ozias est le même qu'Azarias et que c'est une double orthographe du même nom, comme pour le ro-Ozias=Azarias, mais comme les autres noms sont diffé, rents, on peut admettre qu'il y a deux généalogies différentes partant de Thahath, dont l'une descend de lui par Uriel, ℣. 24, et l'autre, par son autre fils Sophonie, ℣. 36, qui fut un des ancêtres du chef de chœur Héman.

3. OZIAS (hébreu : *'Uzzîyâhû;* Septante : 'Οζίου), père de Jonathan. Ce dernier, du temps de David, fut chargé de la garde des biens que possédait le roi hors de Jérusalem. I Par., XXVII, 25. Voir JONATHAN 5, t. III, col. 1615.

4. OZIAS (hébreu : *'Uzzîyâh;* Septante : 'Οζία), un des prêtres des « fils d'Hârim », qui avait épousé une femme étrangère et qui dut la répudier du temps d'Esdras. I Esd., X, 21.

5. OZIAS (Septante : 'Οζίας), fils de Micha, de la tribu de Siméon. Il gouvernait la ville de Béthulie du temps de Judith. Il fit bon accueil à Achior l'Ammonite (voir ACHIOR 2, t. I, col. 143), Judith, VI, 11-18; mais sur les instances de ses compatriotes assiégés par Nabuchodonosor, il promit de rendre la ville au général assyrien, si elle n'était pas secourue dans l'espace de cinq jours. Judith la délivra avant ce terme. Judith, VII-XIII, et il fit annoncer la nouvelle dans tout Israël. Judith, XV, 5. Voir JUDITH 2, t. III, col. 1822.

6. OZIAS (Septante : 'Οζιήλ), un des ancêtres de Judith, de la tribu de Ruben. Judith, VIII, 1.

OZIAÜ (hébreu *Ya'âziyâhû*, « fortifié par Jéhovah; » Septante : 'Οζία), lévite, fils de Mérari. La Vulgate lui donne un fils qu'elle appelle Benno, mais le mot hébreu *benô* dont elle fait un nom propre paraît bien être un nom commun, *benô*, « son fils. » Le texte original est d'ailleurs défectueux dans sa forme actuelle, voir BENNO, t. I, col. 1600, et on ne peut rétablir la leçon véritable. I Par., XXIV, 26-27, semble donner Oziaü comme un troisième fils de Mérari, mais Exod., VI, 19; Num., III, 33; I Par., XXIII, 21, ne mentionnent que deux fils de Mérari. La répétition de « fils de Mérari », au ℣. 26 et au ℣. 27, de I Par., XXIV, ne peut s'expliquer que par une altération du texte. Il n'y a rien qui corresponde au mot *benô* dans les Septante.

OZIEL (hébreu : *'Uzzî'êl,* « Dieu est ma force »), nom de six Israélites dans le texte hébreu; de cinq, dans la Vulgate, qui appelle le sixième Eziel. II Esd., III, 8.

1. OZIEL (Septante : 'Οζιήλ), lévite, le quatrième fils de Caath, Exod., VI, 18; Num., III, 19; I Par., VI, 2. 18; XXIII, 12, et père de Misaël, d'Élisaphan et de Séthri, Exod., VI, 22; Lev., X, 4; Num., III, 30. Aaron était son neveu. Lev., X, 4. Ses descendants furent appelés de son nom Oziélites. Num., III, 27; I Par., XXVI, 23. Ils eurent pour chef du temps de Moïse Élisaphan, Num., III, 30, et Aminadab du temps de David. I Par., XV, 10. Sur les fonctions sacrées des Oziélites, voir CAATHITES, t. II, col. 3; OZIÉLITES.

2. OZIEL (Septante : 'Οζιήλ), fils de Jési, de la tribu de Siméon, qui, avec ses trois frères aînés, conduisit cinq cents hommes de sa tribu à la montagne de Séir, c'est-à-dire en Idumée, du temps du roi Ézéchias. Là, ils battirent les restes des Amalécites, qui avaient survécu aux défaites de leurs ancêtres sous le règne de Saül, I Reg., XIV, 48, et de David, II Reg., VIII, 12, et s'étaient réfugiés en Idumée. Les Siméonites prirent possession de leur pays et s'y établirent. I Par., IV, 42-43.

3. OZIEL (Septante : 'Οζιήλ), le troisième des cinq fils de Béla, de la tribu de Benjamin, qui furent tous remarquables par leur force et leur vaillance et chefs de famille dans leur tribu. I Par., VII, 7.

4. OZIEL (Septante : 'Οζιήλ), lévite, nommé le troisième parmi les quatorze fils d'Héman, qui furent établis par David comme musiciens du sanctuaire. I Par., XXV, 4. Oziel est énuméré parmi ceux qui jouaient du *nébel.* I Par., XV, 20. Il paraît être le même qu'Azaréel, qui fut le chef de la douzième classe de musiciens. I Par., XXV, 18. Le nom d'Azaréel ne diffère en hébreu de celui d'Oziel que par le changement de l'*iod* en *resch,* י et ר, et comme les fils d'Héman devinrent chefs des diverses classes de musiciens, il est naturel de reconnaître Oziel dans Azaréel.

5. OZIEL (Septante : 'Οζιήλ), lévite, descendant d'Idithun, qui travailla, avec les prêtres et d'autres lévites, à purifier le Temple, sous le règne d'Ézéchias, des profanations du roi Achaz. II Par., XXIX, 14.

OZIÉLITE, OZIHÉLITE (hébreu : *hâ-'Azî'êli;* Septante : δῆμος ὁ 'Οζιήλ; Vulgate : *Oziélitæ,* Num., III, 27; *Ozihelitæ,* I Par., XXVI, 23), descendants d'Oziel. Dans le désert du Sinaï, ils furent chargés avec les autres Caathites, tous placés sous la direction d'Élisaphan, fils d'Oziel, de camper du côté méridional du Tabernacle et de garder l'arche, la table, le chandelier, les autels, les vases du sanctuaires et le voile. Num., III, 27-31. Quand David fit transporter l'arche à Jérusalem, les Oziélites étaient au nombre de cent douze et avaient pour chef Aminadab. I Par., XV, 10. Ils furent chargés de la garde d'une partie des trésors du sanctuaire, quand David organisa en détail le service lévitique. I Par., XXVI, 23, Voir OZIEL 1.

OZNI (hébreu : *'Oznî;* Septante : 'Αζενί), le quatrième des sept fils de Gad, d'où est issue la famille des Oznites. Num., XXVI, 16. Son nom est écrit Ésébon dans la Genèse, XLVI, 16, par suite d'une altération de forme orthographique qui se remarque aussi, dans les deux chapitres cités, pour d'autres noms : Jamuel et Sohar, Gen., XLVI, 10, = Namuel et Zaré, Num., XXVI, 12-13 Séphion et Arodi, Gen., XLVI, 16, = Séphon et Arod, Num., XXVI, 15, 17; Ophim, Gen., XLVI, 21, = Huppam Num., XXVI, 39, etc.

OZNITES (hébreu : *hâ-'Oznî;* Septante : δῆμος ὁ 'Αζενί; Vulgate : *Oznitæ*), descendants d'Ozni, une des familles de la tribu de Gad. Num., XXVI, 16.

OZRIEL (hébreu : *'Azrî'êl,* « Dieu est mon secours; » Septante : 'Οζιήλ), père de Jérimoth. Ce dernier fut à la tête de la tribu de Nephthali du temps de David. I Par., XXVII, 19. — Dans le texte hébreu, deux autrese Israélites portent aussi le nom de *'Azrî'êl.* La Vulgate les appelle Ezriel, I Par., V, 24, et Jer., XXXVI, 26. Voir EZRIEL 1 et 2, t. II, col. 2164.

P

P, dix-septième lettre de l'alphabet hébreu. Voir PÉ, PHÉ.

PACRADOUNI Arsène, religieux mékithariste de Venise, né à Constantinople en 1790, mort au couvent de Saint-Lazare le 24 décembre 1866. Un des plus illustres polyglottes de son Ordre et le premier arméniste du XIXe siècle, il a publié un grand nombre de traductions fort estimées du grec, du latin, du français et de l'italien en arménien littéraire. — Parmi ses travaux relatifs à la Bible, nous citerons 1° la version classique découverte par lui dans un manuscrit arménien, de l'Ecclésiastique ou la Sagesse de Jésus fils de Sirach avec la Lettre de Jérémie aux Juifs captifs en Babylonie, petit vol. in-16 de 173 pages, Venise, 1833 et 1878. Il y manque les chapitres VIII, XXXVI, XXXVII, ainsi que les ch. XLIII-LI de la fin, 2° Une édition complète de la Bible, Venise, 1860, in-folio de 1224 pages à deux colonnes, illustrée de belles gravures; cette édition, soigneusement confrontée avec les Septante, corrige bien des inexactitudes qui s'étaient glissées dans la version de la Bible arménienne. J. MISKGIAN.

PADDAN ARAM, פַּדַּן אֲרָם, littéralement « plaine d'Aram ou de Syrie », Mésopotamie. Voir MÉSOPOTAMIE, col. 1022.

PAGANISME, PAIENS. Les païens sont désignés dans l'Écriture sous le nom de gentils. Voir GENTILS, t. III, col. 189.

PAGNINO SANTES, en latin Sanctes ou Xantes Pagninus, célèbre hébraïsant, de l'ordre de Saint Dominique, né à Lucques, vers 1470, mort à Lyon le 24 août 1541, ou, selon d'autres, le 21 août 1536. Il entra dès l'âge de 16 ans chez les Dominicains de Fiésole, où il eut pour maître Savonarole. Léon X ayant fondé à Rome une école de langues orientales y appela Pagnino comme professeur. Après la mort de ce pape (1521), il accompagna le cardinal légat à Avignon et résida ensuite jusqu'à sa mort à Lyon, où il fonda un hôpital et combattit avec ardeur le protestantisme. Il est surtout connu par sa traduction latine littérale du texte hébreu et du texte grec original de l'Ancien et du Nouveau Testament, à laquelle il travailla pendant trente ans. Son but fut de rendre le texte original mot à mot et aussi exactement que possible. Son œuvre parut sous le titre de *Veteris et Novi Testamenti nova translatio,* in-4°, Lyon, 1528. Elle eut un très grand succès. C'est la première Bible dans laquelle ont été numérotés tous les versets chapitre par chapitre, et sa numérotation est celle que nous avons encore aujourd'hui pour les livres protocanoniques de l'Ancien Testament. Quant à sa traduction elle-même, on l'a louée et dépréciée à l'excès. Elle a des défauts, mais ils ne doivent pas faire méconnaître ses mérites, et elle a rendu de grands services pour la diffusion de l'étude de l'hébreu. On l'a souvent réimprimée avec plus ou moins de modifications. On peut distinguer trois classes d'édition. — 1° Michel Servet fit paraître à Lyon en 1542 une nouvelle édition avec des corrections attribuées à Pagnino lui-même. — 2° Robert Estienne donna à Paris, 1557 et 1577 une autre édition, qui a été souvent reproduite; la traduction de l'Ancien Testament y a été corrigée, surtout d'après les notes de François Vatable, et la traduction du Nouveau Testament a été remplacée par celle de Bèze. — 3° La troisième est formée par les éditions de Plantin, à Anvers, qui ont été éditées et rendues plus littérales encore par Arias Montano : *Biblia latina Pagnini ab Aria Montano recognita,* Anvers, 1572. Voir ARIAS MONTANO, t. I, col. 953. — On a aussi de Pagnino *Thesaurus linguæ sanctæ seu Lexicon hebraicum,* in-f°, Lyon, 1529; in-4°, Paris, 1548; in-f°, Genève, 1614 (édition défectueuse donnée par J. Mercier et A. Cavalleri). Ce Thesaurus est un ouvrage estimé. Voir W. Gesenius, *Hebräisches Handwörterbuch,* in-8°, Leipzig, 1823, Vorrede, p. XIX. Pagnino s'est surtout servi pour cet ouvrage, comme pour ses autres travaux de Kimchi et des rabbins. On a publié un *Thesauri* Pagnini *Epitome,* in-8°, Anvers, 1616. Il a été souvent réimprimé. — *Isagoges seu Introductionis ad Sacras Litteras liber unus,* in-4°, Lyon, 1628; in-f°, Lyon, 1536. — *Catena argentea in Pentateuchum,* 6 in-f°, Lyon, 1536, etc. — Voir Péricaud, *Notice sur Santes Pagnino,* Lyon, 1850. F. VIGOUROUX.

PAILLE (hébreu : *galgal,* « ce qui roule, » *môṣ, mapâl,* « ce qui tombe, » *qaš, ṭébén;* chaldéen : *'ûr;* Septante : ἄχυρον, καλάμη, χορτάσμα, χνοῦς, κάρφος; Vulgate : *palea, festuca*), tige végétale qui supporte l'épi des céréales.

I. USAGES. — 1° La paille sert de litière aux animaux. Gen., XXIV, 25; Jud., XIX, 19; III Reg., IV, 28. — 2° Elle constitue aussi leur nourriture. Aux temps messianiques, le lion mangera la paille comme le bœuf, Is., XI, 7; LXV, 25, ce qui signifie que les hommes les plus opposés par le caractère et les mœurs s'uniront ensemble sous la loi du Sauveur. La paille ne peut servir de nourriture à l'homme, car il n'y a rien de commun entre elle et le froment. Jer., XXIII, 28. Aussi Amos, VIII, 6, reproche-t-il à bon droit aux riches avares de vendre aux pauvres *mapâl,* « ce qui tombe » du froment quand on le passe au crible, la balle, qui peut tout au plus nourrir les animaux. D'après la Vulgate, Isaïe, XXV, 10, dit que Moab sera écrasé comme la paille sous un chariot. Le texte hébreu doit plutôt se traduire : « Moab sera foulé sur place comme la paille dans la mare à fumier. » Voir FUMIER, t. II, col. 2415. Il s'agirait donc ici de paille triturée et hachée moins pour la nourriture des animaux que pour servir d'engrais, ou plus probablement pour être rejetée comme inutile. — 3° En Égypte, on mêlait la paille à l'argile dont on fabriquait les briques, afin de leur donner plus de consistance avant de les faire sécher au soleil. Exod., V, 7-18. Voir BRIQUE, t. I, col. 1931.

II. Comparaisons. — 1° A cause de sa légèreté, la paille, surtout quand elle est desséchée, est aisément emportée par le vent. Elle représente souvent, dans la Sainte Écriture, les ennemis ou les méchants qui sont emportés par le tourbillon de la justice de Dieu. Job, xxi, 18; Ps. xxxv (xxxiv), 5; lxxxiii (lxxxii), 14; Is., xvii, 13; xl, 24; xli, 2, 15; Dan., ii, 35. Job, xiii, 25, se plaint que Dieu le poursuit comme le vent pourchasse une feuille desséchée. — 2° La paille est rapidement consumée par le feu; ainsi les impies seront consumés par le feu de la colère divine; Is., v, 24; xlvii, 14; ainsi périront dans le feu inextinguible ceux dont les actes sont mauvais. Matth., iii, 12; Luc., iii, 17. — 3° La paille emportée par le vent figure la rapidité du jour qui passe. Soph., ii, 2. Son inconsistance donne l'idée d'une chose très faible. Job, xli, 18. Cependant, quand elle est projetée dans un organe aussi délicat que l'œil, la paille peut l'empêcher de remarquer les objets même les plus considérables. C'est ainsi que Notre-Seigneur reproche à certains de ne pas s'apercevoir de la poutre qui est dans leur œil et de remarquer très bien le fêtu de paille, κάρφος, qui se trouve dans l'œil du prochain, comparaison hyperbolique signifiant que souvent on est aussi perspicace sur les petits défauts des autres qu'aveugle sur les siens propres, si grands qu'ils soient. Matth., vii, 3-5; Luc., vi, 41-42. H. Lesêtre.

PAIN (hébreu : *léḥém* : Septante : ἄρτος; Vulgate : *panis*), nourriture faite de farine pétrie à l'eau (fig. 510)

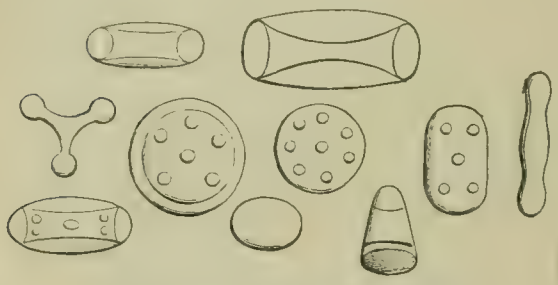

510. — Diverses ormes du pain en Égypte.
D'après Ermann, *Aegyptisches Leben*, t. i, p. 269.

et cuite à une température de 200° à 250°. Le mot hébreu vient du verbe *lâḥam*, « manger; » le *léḥém* désigne donc tout d'abord la nourriture en général; c'est le sens qu'a conservé le chaldéen *leḥém*, Dan., v, 1; de là vient que, dans plusieurs passages, Gen., xxiv, 33; xxxi, 54; xxxvii, 25; Exod., ii, 20; etc, les versions traduisent par « pain » le mot qui doit être pris dans le sens de « nourriture » en général. Mais comme le pain était la nourriture la plus commune, le mot *léḥém* désigne plus habituellement le pain en hébreu, en phénicien et en araméen, alors qu'en arabe il est devenu le nom de la viande. Le *ḥôrî* est un pain en usage chez les Égyptiens, Gen., xl, 16, χονδρίτης, « de gruau; » cf. *Eduyoth*, iii, 10. Le *maṣṣâh*, « doux, » est le pain non fermenté. Voir Azyme, t. i, col. 1311. « Cuire le pain » se dit *'ûg*. Ezech., iv, 12.

I. Le pain matériel. — 1° *Son origine*. — Différentes céréales, le blé, l'épautre, l'orge, le seigle, etc., fournissent des grains qui, réduits en farine au moyen des meules, peuvent servir à faire du pain. Voir Farine, t. iii, col. 2179. Or ces céréales, le pain, par conséquent, sont le produit de la terre, Job, xxviii, 5; Ps. civ (ciii), 14, et de la pluie qui la féconde. Is., lv, 10. A la suite de son péché, l'homme fut condamné à manger son pain à la sueur de son front, Gen., iii, 19, c'est-à-dire à ne tirer sa nourriture de la terre qu'au prix d'un travail pénible. Néanmoins le pain est assuré à celui qui cultive la terre, Prov., xii, 11; xxviii, 19, et travaille diligemment, Prov., xx, 13; xxxi, 14, 27. Le Seigneur promit même à son peuple fidèle de bénir son pain pour qu'il en eût à satiété, Exod., xxiii, 25; Lev., xxvi, 5; Deut., viii, 9, d'envoyer ses ondées sur le grain pour qu'il fournît un pain délicieux et abondant, Is., xxx, 23, et que la terre de Palestine fût un pays de pain et de vignes. Is., xxxvi, 17. Par contre, le pain devait manquer à l'Israélite infidèle. Lev., xxvi, 26. Le territoire d'Aser était, en Palestine, celui qui fournissait le meilleur pain. Gen., xlix, 20. Voir Aser, t. i, col. 1088. L'Égypte produisait le pain abondamment. Exod., xvi, 3.

2° *Sa fabrication*. — 1. En Égypte, le pain se fabriquait d'une manière assez sommaire et peu hygiénique. La femme commençait par broyer le grain. Voir Meule, et la figure 273, col. 1050. « La farine, ramenée à plusieurs reprises sur le mortier rustique, est lourde, inégale, mélangée de son et de grains entiers qui ont

511. — Égyptienne pétrissant du pain.
Statuette en calcaire du musée du Caire.

échappé au pilon, souillée de poussière et d'éclats de pierre. Elle la pétrit avec un peu d'eau (fig. 511), y incorpore en guise de levain un morceau de pâte rassise de la veille, et en façonne des galettes rondes, épaisses comme le pouce, larges d'environ dix centimètres, qu'elle étale sur un caillou plat et qu'elle recouvre de cendre chaude. Le pain, mal levé, souvent mal cuit, emprunte au combustible animal, sous lequel il est resté enterré, un fumet particulier et un goût sûr auquel les étrangers ne s'accoutument pas sans peine. Les impuretés qu'il contient triomphent à la longue de la denture la plus solide : on le broie plus qu'on ne le mâche, et il n'est pas rare de rencontrer des vieillards dont les dents se sont usées graduellement jusqu'au ras des gencives... L'effet a été observé directement sur les momies des plus hauts personnages. » Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, t. i, p. 320. Parfois les hommes préparaient la pâte. Les peintures les montrent pétrissant la pâte deux à deux tantôt avec leurs mains et tantôt avec leurs pieds. Cf. Hérodote, ii, 36 (fig. 512). Voir aussi t. i, fig. 590, col. 1891. Pour le service du pharaon, on fabriquait un pain particulièrement blanc, appelé *ḥorî*, terme probablement égyptien qui ne se lit que Gen., xl, 16, et que les versions tra-

duisent par χονδρίτης, « pain de gruau, » et *farina*. On rattache *horî* à *hâvar*, « être blanc. » La Mischna, *Eduyoth*, III, 10, l'emploie dans le sens de « pain ». Dans les sépultures égyptiennes, on a trouvé du pain bien conservé, tantôt levé, tantôt sans levain. Il renferme à peu près les mêmes éléments que notre pain moderne, 10 p. 100 de gluten et 65 p. 100 d'amidon, avec des traces de nitre mêlé au sel qu'on employait alors en ce pays. Cf. Lindet, sur la composition chimique du pain ancien, dans *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 27 oct. 1903. — 2. Chez les Hébreux, la fabrication du pain n'était pas plus compliquée. Le soin de préparer le pain incombait aux femmes. Gen., XVIII, 6; Lev., XXVI, 26; I Reg., VIII, 13; XXVIII, 24; II Reg., XIII, 8; Jer., VII, 18; XLIV, 19; Matth., XIII, 33. Cf. *Challa*, II, 7. Plus tard, il y eut, au moins à Jérusalem, des boulangers qui faisaient le pain pour le compte des autres. Jer., XXXVII, 20. Voir BOULANGER, t. II, col. 1892. On délayait la pâte avec de l'eau et souvent on la faisait cuire immédiatement sans y ajouter de levain. On la faisait lever lorsqu'on avait le temps et qu'on tenait à conserver le pain. Voir LEVAIN, col. 197. — 3. Quand la pâte était préparée, on en prélevait une petite quantité qui devait être offerte en prémices à Jéhovah et mangée par les prêtres. Num., XV, 18-21. Ce prélèvement s'appelait *ḥallâh*, « gâteau. » Il fait l'objet du traité *Challa* de la Mischna. Les docteurs réglèrent que le prélèvement serait de 1/24 pour les particuliers et de 1/48 pour les boulangers. Depuis qu'ils n'ont plus de prêtres, les Juifs brûlent cette partie réservée ou la gardent pour la jeter dans les incendies. Saint Paul fait allusion à cette prescription de la Loi quand il écrit : « Si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi. » Rom., XI, 16. Cf. Iken, *Antiquitates hebraicæ*, Brême, 1741, p. 553. — 4. Pour faire cuire la pâte, on employait différents procédés. On pouvait se servir du four, quand on possédait une installation suffisante, voir FOUR, t. III, col. 2335, comme on le faisait à Pompéi où l'on a retrouvé une fournée de pains encore en place dans le four (fig. 513). Cf. H. Thédenat, *Pompéi*, Paris, 1906, t. II, p. 122. Ordinairement on cuisait le pain sous la cendre, Gen., XVIII, 6, sur la braise, Is., XLIV, 15, 19; Joa., XXI, 9, ou sur des pierres chauffées. III Reg., XIX, 6. Ces procédés de cuisson se retrouvent chez les Arabes. Cf. de la Roque, *Voyage en Palestine*, Amsterdam, 1718, p. 192-195. Les Bédouins « font brûler des broussailles, mettent la galette de pâte sur la braise, la recouvrent de cendres chaudes et la retournent fréquemment, à l'aide d'un bâton vert, pour égaliser la cuisson ». Cela nous rappelle une malédiction du prophète Osée, VII, 8 : « Éphraïm est devenu comme un pain cuit sous la cendre qui n'a pas été retourné. » Jullien, *L'Égypte*, Lille, 1891, p. 265. En divers endroits on n'avait pour tout combustible que les excréments desséchés des animaux, ce qui communiquait au pain un goût peu agréable. Sur l'ordre donné à Ézéchiel, IV, 9-17, de cuire son pain de cette manière, voir EXCRÉMENTS, t. II, col. 2135. — 5. « Le pain oriental ne ressemble guère au nôtre. Il n'a ni mie, ni croûte; ce n'est qu'une peau simple ou double, jamais plus épaisse que le petit doigt de la main. Chaud, il est bon; sec, il est sans saveur et se dissout mal. Aussi dans la

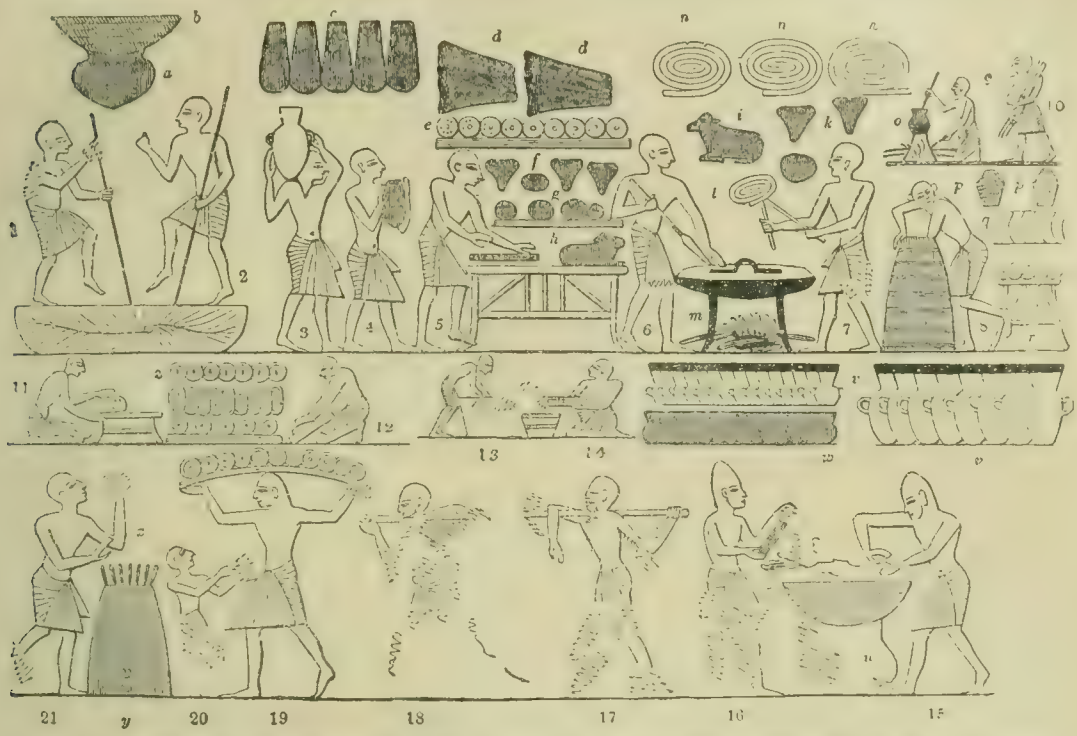

512. — Boulangers égyptiens. Tombeau de Ramsès III à Thèbes. D'après Wilkinson, *Manners and Customs*, t. II, fig. 301.

1 et 2. Égyptiens pétrissant le pain avec leurs pieds. — 3 et 4. On apporte la pâte à un boulanger qui la roule. — 6 et 7. Elle est préparée de diverses façons en pain et en pâtisseries, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*, *k*, *l*, *n*, *q*, *r*, et cuite sur une sorte de poêle, *m*. — Une scène d'un genre différent est représentée 9 et 10 : des lentilles, placées dans des corbeilles, *p*, *p*, sont cuites dans un pot, *o*, sur le feu par le n° 9 avec le bois qu'apporte le n° 10. — Le n° 8 prépare le four. — 11 et 12 font des pâtisseries avec de la pâte mélangée de graines aromatiques. — 15 et 16 pétrissent avec les mains. — 17 à 20 portent les pains au four, *y*, qui est allumé par *x*.

famille orientale fait-on le pain tous les jours... Ces pains ne se coupent pas, ils se déchirent ou se rompent, comme fit notre divin Sauveur à la dernière Cène. Le couteau de table est inconnu... La forme la plus commune du pain en Palestine et en Syrie est celle d'une galette ronde de 20 centimètres de diamètre, pesant 130 à 150 grammes. Trois de ces pains suffisent pour un repas. Cf. Luc., XI, 5. Les pains, surtout quand ils sont encore chauds et gonflés, ressemblent aux gros galets plats de la grève et du torrent; ils ont la même couleur que beaucoup de pierres jaunâtres de Jérusalem. N'y a-t-il pas une allusion à cette ressemblance dans ces paroles du Sauveur : En est-il un parmi vous qui donnerait une pierre à son enfant quand il lui demande du pain? Matth., VII, 9. » Jullien, *ibid.*, p. 264. On signale également une certaine ressemblance de forme et de couleur entre les pains palestiniens et les pierres du désert de la Quarantaine, auxquelles Satan fait allusion dans sa tentation. Matth., IV, 3; Luc., IV, 3. Cf. Fillion, *Évang. selon S. Matthieu*, Paris, 1878, p. 82. — 6. Les pains anciens affectaient une forme ronde ou ovale. Il est plusieurs fois question de *kikkar lèḥém*, « rond de pain » ou pain rond. Exod., XXIX, 23; I Reg., II, 36; Prov., VI, 26. On faisait des pains de différentes autres formes et parfois avec mélange d'huile. Voir GÂTEAU, t. III, col. 114. Ces pains n'avaient qu'un volume très médiocre. David pouvait porter dix pains avec d'autres provisions. I Reg., XVII, 17. Un enfant en transportait cinq facilement pendant une longue course. Joa., VI, 9. Un pain n'était donc guère couteux. Un « morceau de pain » passait pour la chose la plus insignifiante. Prov., VI, 26; XXVIII, 21; Ezech., XIII, 19. La dureté du mauvais riche est mise en relief par ce trait, qu'il ne songeait même pas à accorder au pauvre Lazare, qui les désirait, les miettes qui tombaient de sa table. Luc., XVI, 21.

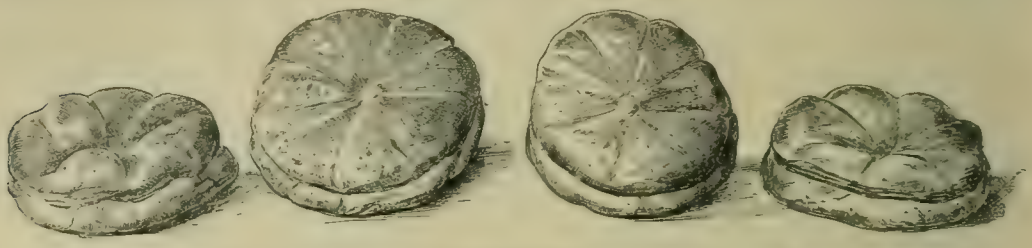

513. — Pains trouvés à Pompéi. D'après Thédenat, *Pompéi*, t. II, p. 122.

3° *Son utilisation.* — 1. Le pain est l'élément le plus habituel et le plus indispensable de la nourriture chez les Hébreux. Eccli., XXIX, 28 (21); XXXIX, 31 (24). Il donne la force à l'homme, Ps. CIV (CIII), 15; il est comme le bâton qui le soutient. Ezech., V, 16; XIV, 13. Il fait partie de tous les repas mentionnés par les auteurs sacrés. Gen., XXV, 34; XXVII, 17; XXVIII, 20; Jud., VI, 19; I Reg., X, 3; III Reg., XVII, 6; XVIII, 4; IV Reg., VI, 22; Joa., XXI, 9, etc. Quand on quitte sa maison pour quelque temps, on emporte des provisions de pain. Jud., XIX, 19; Judith, X, 5; Matth., XIV, 17; XV, 34; XVI, 5, etc. Avant de renvoyer Agar au désert, Abraham lui donne du pain et une outre d'eau. Gen., XXI, 14. Quand les Gabaonites veulent faire croire à Josué qu'ils viennent de très loin, ils portent avec eux du pain desséché et en miettes. Jos., IX, 5, 12. — 2. Le pain est assuré à chacun par le père de famille, le mari ou le maître. La concubine reçoit le pain de ses amants. Ose., II, 5. Il faut un temps de grande misère pour qu'une femme demande un mari en stipulant qu'elle vivra de son propre pain. Is., IV, 1. Souvent on mangeait le pain sec; d'autres fois, on le mangeait avec de la viande, des raisins, des aliments divers. II Reg., VI, 19, trempé dans une espèce de bouillie, Dan., XIV, 32, ou dans la sauce. Joa., XIII, 26. On en donnait à des animaux domestiques, II Reg., XII, 3, ou on leur abandonnait les miettes. Matth., XV, 27; Marc., VII, 28. Mais l'avare se refuse le pain à lui-même. Eccli., XIV, 10.

4° *La privation et l'acquisition du pain.* — 1. La privation du pain est volontaire dans le jeûne, Exod., XXXIV, 28; Deut., IX, 9, 18, et dans le deuil. I Esd., X, 6. Elle est la suite forcée de la famine. Gen., XLVII, 13; Ps. CV (CIV), 16; Jer., XXXVIII, 9; Am., IV, 6; Luc., XV, 17. Alors le peuple et les petits enfants demandent en vain du pain. Lam., I, 11; IV, 4; V, 6. Quand on veut maudire quelqu'un, on lui souhaite de manquer de pain. II Reg., III, 29. Les rejetons des méchants en sont privés. Job, XXVII, 14. Rien de misérable comme l'orgueilleux sans pain. Prov., XII, 9; Eccli., X, 30. Au contraire, on ne voit pas les justes sans pain, Ps. XXXVII (XXXVI), 25; le pain leur est assuré, Is., XXXIII, 16, en dépit de quelques exceptions. Eccle., IX, 11. — 2. Pour se procurer du pain, on donne de l'argent, Gen., XLI, 54-57; XLII, 2, 25; XLIII, 2, 12, 21; Is., LV, 2, on se loue soi-même, I Reg., II, 5, on risque même sa vie. Lam., V, 6. Comme d'ordinaire on ne garde pas de provisions de pain chez soi, Is., III, 7, dans les besoins imprévus, on en emprunte à un voisin. Luc., XI, 5. En certaines circonstances, d'importantes demandes de pain furent adressées à ceux qui pouvaient en fournir. Les Israélites au désert demandèrent du pain aux Ammonites et aux Moabites; ceux-ci refusèrent et, en souvenir de cette dureté, il fut défendu aux Israélites de contracter aucune union avec eux. Deut., XXIII, 3, 4; II Esd., XIII, 2. Le pain fut encore refusé à Gédéon par les gens de Soccoth, Jud., VIII, 6; à David par Nabal, dont la femme, Abigaïl, se montra heureusement plus généreuse. I Reg., XXV, 11. — 3. Souvent, au contraire, des pains sont offerts en présent, par Melchisédech aux compagnons d'Abraham, Gen., XIV, 18; par Joseph à Jacob, Gen., XLV, 23; par Isaï à Saül, I Reg., XVI, 20, et à ses propres fils, I Reg., XVII, 17; par Siba à David, II Reg., XVI, 1; par Jéroboam à Ahias, III Reg., XIV, 3, etc. — 4. Il est considéré comme odieux de refuser du pain à qui en manque, Job, XXII, 7, et d'établir des impôts pour rendre plus difficile au peuple l'acquisition du pain. II Esd., V, 15. Mais c'est faire œuvre excellente que donner du pain aux malheureux. Ps. CXXXII (CXXXI), 15; Prov., XXII, 9; Eccle., XI, 1; Is., LVIII, 7; Ezech., XVIII, 7; Tob., IV, 17; Matth., XXV, 35. — 5. Notre-Seigneur nous commande de demander au Père céleste notre pain ἐπιούσιον, Matth., VI, 11; Luc., XI, 3, c'est-à-dire, d'après la Vulgate « quotidien », dans S. Luc, et « supersubstantiel », dans S. Matthieu. Les Pères l'expliquent par ἐφήμερον, « d'aujourd'hui, » S. Grégoire de Nysse, *De orat. dom.*, or. IV, t. XLIV, col. 1168; S. Basile, *Reg. brev.*, 252, t. XXXI, col. 1252; S. Cyrille d'Alexandrie, *In Luc.*, XI, 3, t. LXXII, col. 693, etc.; ou bien par nécessaire εἰς τὴν οὐσίαν, « pour notre subsistance. » S. Cyrille de Jérusa-

lem, *Catech. myst.*, v, 15, t. xxxiii, col. 1120, etc.; ou encore ἐπιούσιον, pour « bientôt », pour l'avenir prochain, d'après d'autres, et même « pour demain », d'après la version copte et l'Évangile selon les Hébreux, etc. Le sens le plus généralement adopté est celui de « pain quotidien ». Cf. Knabenbauer, *Evang. sec. Matth.*, Paris, 1892, t. i, p. 261-264. La demande de pain quotidien s'explique par l'usage oriental de cuire le pain chaque jour. « C'est donc un bon pain, un pain frais que nous demandons au Seigneur. » Jullien, *L'Égypte*, p. 265. — Pourtant, Dieu veut rappeler à l'homme « qu'il ne vit pas seulement de pain mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu », Deut., viii, 3, c'est-à-dire de tout aliment que produit la volonté de Dieu exprimée par sa parole, tel que fut autrefois la manne. Notre-Seigneur oppose cette sentence à Satan qui le tente au désert, pour lui faire entendre qu'il n'a pas besoin de changer les pierres en pain afin d'avoir de la nourriture, mais que Dieu peut le sustenter de toute autre manière, comme il arriva en effet par le ministère des anges. Matth., iv, 3, 11.

II. Le pain dans la liturgie. — 1° *Pains dans les sacrifices.* — Sur le pain offert par Melchisédech, voir Melchisédech, col. 940. On offrait des pains levés dans les sacrifices pacifiques, Lev., vii, 13, et deux pains levés à la fête de la Pentecôte. Lev., xxiii, 17. Les prêtres seuls pouvaient manger les pains offerts au Seigneur. Lev., xxi, 22. — 2° *Pains de proposition.* — La plus importante offrande était celle des pains de proposition, *lehém hap-pánim*, « pains de la face, » mis en face du Seigneur, ἄρτοι ἐνώπιοι. — 1. Sur une table de bois d'acacia (fig. 514) revêtue d'or pur et placée devant l'Arche d'alliance, on devait placer des pains qui demeuraient sans cesse en présence du Seigneur. Exod., xxv, 23-30. Ces pains étaient faits de fleur de farine, et au nombre de douze, chacun d'eux ayant le volume de deux dixièmes d'éphi, soit d'environ sept litres et demi. Chaque jour de sabbat on les renouvelait, on les plaçait sur la table en deux piles de six, et les prêtres seuls pouvaient manger ceux qu'on avait retirés. Lev., xxiv, 5-9. Le rite des pains de proposition se perpétua jusqu'à la ruine du Temple. I Mach., iv, 51; II Mach., i, 8; x, 3; Heb., ix, 2. Pendant qu'il fuyait devant Saül, David se présenta à Nobé, devant le grand-prêtre Achimélech, et lui demanda cinq pains pour lui et ses gens. Achimélech n'avait sous la main que les pains de proposition qu'on venait d'ôter de la présence du Seigneur. S'étant assuré que David et ses hommes ne se trouvaient pas dans quelque cas d'impureté légale, il n'hésita pas à leur donner les pains consacrés. I Reg., xxi, 1-6. Notre-Seigneur rappela ce fait aux pharisiens, pour leur faire comprendre que certaines prescriptions rituelles doivent céder le pas aux nécessités d'ordre naturel. Matth., xii, 4; Marc., ii, 26; Luc., vi, 4. — 2. Voici les règles particulières que suivaient les Juifs au sujet des pains de proposition. Ces pains se faisaient aux frais du trésor du Temple, II Esd., x, 33, sous la conduite d'un préposé à cette fabrication, par les prêtres de semaine, dans une salle affectée à cet usage. *Middoth*, i, 6; *Tamid*, iii, 3. Les pains avaient dix palmes de long et cinq de large. *Menachoth*, xi, 4. Les deux extrémités de chaque pain devaient être rabattues de manière à former une élévation d'environ sept doigts. L'épaisseur de chaque pain était d'un doigt. Le levain ne pouvait jamais entrer dans sa composition. Les pains étaient disposés sur la table de façon que l'air circulât entre eux et qu'ils ne pussent s'écraser mutuellement. On employait dans ce but un système de tringles d'or, qu'on enlevait la veille du sabbat et qu'on remettait le lendemain, de peur de rompre le repos sabbatique par cet arrangement. *Siphra*, fol. 263, 1. A raison de cette disposition en deux rangées, les pains sont quelquefois appelés *ma'ăréket lehém*, « rangées des pains, » II Par., xiii, 11, et le même nom est attribué à la table. II Par., xxix, 18. Avec les pains, on plaçait sur la table, entre les deux rangées ou au-dessus d'elles, deux vases d'or remplis d'encens. *Siphra*, fol. 263, 1. Voir Encens, t. ii, col. 1773. Le jour du sabbat, on changeait les pains. Quatre prêtres enlevaient les anciens pains, ainsi que l'encens qu'on brûlait le jour même avec un peu de sel sur l'autel des parfums; quatre autres apportaient les pains nouveaux avec l'encens et les plaçaient sur la table. Puis les anciens pains étaient partagés entre les prêtres qui prenaient le service et ceux qui le quittaient. Comme ces pains devaient être mangés dans le lieu saint, les prêtres sortants devaient consommer leur part dans le sanctuaire même avant le milieu de la nuit qui suivait le sabbat. *Menachoth*, xi, 7. Cf. Reland, *Antiquitates sacræ*, Utrecht, 1741, p. 24, 53, 91, 113. — 3. Le rite

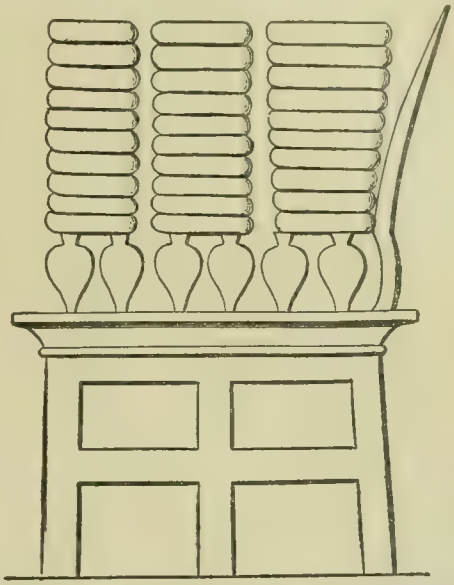

514. — Table d'offrandes égyptienne portant des pains disposés symétriquement au-dessus de vases de vin. Stèle de Tell el-Amarna. — D'après M. de Vogüé, *Le Temple de Jérusalem* in-f°, Paris, 1864, fig. 16, p. 33.

des pains de proposition avait une signification symbolique. Le pain, qui est ordinairement le symbole de la vie, représente ici une vie supérieure, parce qu'il est le pain de la face de Dieu, venant de lui et destiné à ceux qui ont contracté alliance avec lui. Les douze pains marquent la vie destinée aux douze tribus. Ils sont accompagnés d'encens, symbole de la louange adressée à Dieu et de la gloire qu'il tire de tous ses bienfaits. Cf. Bähr, *Symbolik des Mosaischen Cultus*, Heidelberg, 1837, t. i, p. 425-433.

III. Le pain miraculeux. — 1° Comme, au désert, les Hébreux n'ont plus de pain et regrettent celui qu'ils mangeaient à satiété en Égypte, Exod., xvi, 3; Num., xxi, 5, le Seigneur promet de leur faire pleuvoir du pain du haut du ciel. Ce pain n'est pas comme celui qu'on prépare ordinairement, c'est la manne. Exod., xvi, 4; Ps. lxxviii (lxxvii), 24, 25; cv (civ), 40; Sap., xvi, 20; Joa., vi, 31, 32. Voir Manne, col. 656. — 2° Élie multiplie la farine de la veuve de Sarepta, pour qu'elle ait du pain pendant longtemps. I Reg., xvii, 16. Lui-même, au torrent de Carith, est nourri par le pain que lui apportent les corbeaux matin et soir, I Reg., xvii, 6, et plus tard il mange le pain que l'ange de Jéhovah lui a préparé. I Reg., xix, 6. Élisée multiplie vingt pains d'orge de manière à rassasier cent personnes et au delà. IV Reg., iv, 42-44. — 3° Notre-Seigneur

multiplie deux fois les pains. Une première fois, il nourrit avec cinq pains cinq mille hommes, sans compter les femmes et les enfants. Matth., XIV, 17-21; Marc., VI, 38-44; Luc., IX, 13, 14, Joa., VI, 9, 10. Une autre fois, avec sept pains, il nourrit quatre mille hommes, non compris les femmes et les enfants. Matth., XV, 34-38; Marc., VIII, 5-9.

IV. Le pain eucharistique. — 1° Notre-Seigneur se présente aux Juifs comme étant lui-même le « pain de vie descendu du ciel », qu'il faut manger pour ne point mourir, et le pain qu'il promet de donner, c'est sa chair. Joa., VI, 41, 48-51. — 2° A la dernière Cène, il se donne lui-même en nourriture, mais en laissant à son corps les apparences du pain. Matth., XXVI, 26; Marc., XIV, 22; Luc., XXII, 19; I Cor., XI, 23, 24. — 3° Saint Paul dit que le pain que rompent les fidèles est la communion au corps du Christ et que ce pain unique est un symbole d'union entre les fidèles. I Cor., X, 16, 17. Il ajoute que manger ce pain sans discerner le corps du Seigneur, c'est se rendre coupable envers ce corps lui-même. I Cor., XI, 27-29. — 4° La « fraction du pain » désigne ordinairement le sacrifice eucharistique chez les auteurs sacrés et les premiers écrivains ecclésiastiques. Luc., XXIV, 35; Act., II, 42, 46; XX, 7, 11; XXVII, 35; I Cor., X, 16. Cf. *Didaché*, XIV, 1; S. Ignace, *Ad Ephes.*, XX, 15, t. V, col. 661; Batiffol, *Études d'histoire et de théologie positives*, 2e sér., Paris, 1905, p. 34-39. Voir Fraction du pain, t. III, col. 2345.

V. Le pain au sens figuré. — 1° Le pain figure d'abord la nourriture de l'âme. C'est ce pain qu'offre la sagesse, Prov., IX, 5, le pain de l'intelligence. Eccli., XV, 3. Notre-Seigneur ne veut pas donner le pain des enfants aux chiens, c'est-à-dire sa doctrine et ses bienfaits aux païens. Matth., XV, 26; Marc., VII, 27. Il s'appelle lui-même « pain de vie », en tant qu'objet et auteur de la foi. Joa., VI, 35. — 2° On donne aussi le nom de pain à ce dont une âme méchante se repaît, l'impiété, Prov., IV, 17; le mensonge, Prov., XX, 17; XXIII, 3; la volupté, Eccli., XXIII, 24 (17). Le peuple est comme un pain que dévorent les méchants. Ps. XIV (XIII), 4; LIII (LII), 5. — 3° Pour signifier qu'on est en butte aux épreuves, on dit qu'on mange le pain des larmes, Ps. XLII (XLI), 4; LXXX (LXXIX), 6; un pain de cendre, Ps. CII (CI), 10; le pain de la douleur, Ps. CXXVII (CXXVI), 2 : le pain du deuil, Jer., XVI, 7; Ose., IX, 4; le pain de l'affliction et de l'angoisse, c'est-à-dire en quantité insuffisante. III Reg., XXII, 27; Ezech., XII, 18, 19. — 4° Manger son pain quelque part, c'est s'y arrêter pour y séjourner. III Reg., XIII, 8; Am., VII, 12. Manger le pain de quelqu'un, c'est être son ami. Ps. XLI (XL), 10; Joa., XIII, 18. Cf. Matth., XXVI, 23; Marc., XIV, 20; Luc., XXII, 21; Joa., XIII, 26. Ne pouvoir manger son pain, c'est être accablé par les occupations, au point de ne pas disposer d'un instant. Marc., III, 20. — La « pose du coude sur le pain » paraît désigner l'avarice. Eccli., XLI, 24 (19), — Dans Jérémie, XI, 19, les mots *našḥîṭāh 'ēṣ belaḥmô* sont traduits par les versions : « Jetons du bois dans son pain, » du bois empoisonné, comme traduit le chaldéen. Mais c'est *našîṭāh* qui signifie « mettons », jetons, tandis que *našḥîṭāh* vient de *šāḥaṭ*, « faire périr. » Aussi beaucoup traduisent-ils l'hébreu : « Faisons périr l'arbre (le bois) avec son fruit (ce qui se mange, *lêḥém*), » expression proverbiale qui s'harmonise mieux que la première avec le contexte, et exprime d'ailleurs la même idée de destruction. H. Lesêtre.

PAITRE (FAIRE) (hébreu : *rā'āh;* Septante : βοσκεύω, βόσκω; Vulgate : *pasco*), faire brouter l'herbe à un troupeau, le nourrir. Voir Berger, II, 2°, t. I, col. 1616. — Notre-Seigneur confia à saint Pierre le soin de faire paître ses agneaux et ses brebis. Voir Pasteur et Pierre 1.

PAIX (hébreu : *šālôm; berâkāh* (deux fois IV Reg., XVIII, 31; Is., XXXVI, 16); chaldéen : *selôm;* Septante : εἰρήνη; Vulgate : *pax*), absence de tout ce qui peut gravement troubler l'homme, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur.

I. Dans les relations de peuple à peuple. — 1° La paix est la sécurité dont jouit un peuple quand il n'a rien à craindre de ses voisins. La Loi prescrivait aux Israélites d'offrir la paix à une ville ennemie avant de l'attaquer. Deut., XX, 10. Elle était promise aux Israélites, à la condition qu'ils seraient fidèles à Dieu. Lev., XXVI, 6. Aussi était-ce à Jéhovah que l'on attribuait le bienfait de la paix. Num., VI, 26; III Reg., II, 33; II Par., XIV, 6; XX, 30; Ps. XXIX (XXVIII), 11; Is., XXVI, 12; Agg., II, 10. — 2° La paix fut souvent troublée par la guerre dans le cours de l'histoire d'Israël. Ordinairement, suivant la coutume des anciens peuples, la paix était rompue à l'improviste, sans que celui qu'on attaquait pût s'en douter. En voyant accourir Jéhu et ses guerriers, le roi Joram lui fit demander par trois fois : « Est-ce la paix? » IV Reg., IX, 17, 19, 22. Celui qui voulait éviter la guerre faisait des propositions de paix. Deut., II, 26; Luc., XIV, 32; Act., XII, 20. On concluait la paix pour faire cesser la guerre ou l'empêcher. Jos., IX, 15; X, 1, 4; IV Reg., XVIII, 31; Is., XXXVI, 16; I Mach., VI, 49; IX, 70, etc. Car il y avait temps pour la guerre et temps pour la paix, Eccle., III, 8, et il était indigne de verser le sang en temps de paix. III Reg., II, 5. Des messagers apportaient la bonne nouvelle de la paix. Jud., XXI, 13. — 3° La paix est plusieurs fois signalée comme régnant chez un peuple ou entre deux peuples, Jud., IV, 17; I Reg., VII, 14; II Reg., XVII, 3; III Reg., V, 12; IV Reg., XX, 19, et elle fait l'objet de tous les vœux. I Par., XII, 18; Ps. CXXII (CXXI), 6, 7, 8; CXXV (CXXIV), 5; CXXVIII (CXXVII), 6, etc. Les faux prophètes l'annoncent en vain. Jer., VI, 14; VIII, 11; XIV, 13; XXIII, 17; Ezech., XIII, 10, 16.

II. Dans les relations sociales. — 1° La paix est chère à tous les mortels. Esth., XIII, 2. Dans l'Écriture elle signifie l'ensemble de tous les biens. Comme dans l'antiquité on n'avait jamais une sécurité complète et qu'on était à tout moment exposé à devenir la victime de ses ennemis, souhaiter la paix à quelqu'un, c'était lui souhaiter la jouissance de tous les biens. Pour saluer quelqu'un, on lui disait : *šālôm lekā*, « paix à toi, » le mot *šālôm* signifiant à la fois « santé » et « paix ». Gen., XLIII, 23; Jud., VI, 23; XIX, 20; Tob., XII, 17; Dan., X, 19, etc. Notre-Seigneur emploie lui-même cette forme de salutation vis-à-vis de ses Apôtres. Luc., XXIV, 36; Joa., XX, 21, 26. En arabe, la formule devient *salâm 'aleik*, « salut sur toi, » ou *salâm 'aleikoum*, « salut sur vous, » d'où le mot *salamalec* pour désigner les longues et démonstratives salutations à la manière des Orientaux. On laisse « partir en paix » les amis qui s'en vont, Exod., IV, 18; Jud., XVIII, 6; I Reg., I, 17; XX, 13, 22, 42; XXIX, 7; II Reg., XV, 9; IV Reg., V, 19; Judith, VIII, 34, et on leur souhaite d'aller en paix à leur destination. II Par., XVIII, 16, 26; Act., XV, 33; XVI, 36; III Joa., 14. Notre-Seigneur aime à dire : « Va en paix! » à ceux qu'il a guéris. Marc., V, 34; Luc., VII, 50; VIII, 48. Il veut que ses disciples disent, en entrant dans une maison : « Paix à cette maison! » Si elle est habitée par un homme de paix, la paix se reposera sur lui; sinon, elle reviendra au disciple. Luc., X, 5, 6; Matth., X, 13. — 2° Les pacifiques, ceux qui aiment la paix et la font régner autour d'eux, sont particulièrement loués par la Sainte Écriture. Gen., XXXIV, 21; XLII, 11-33; I Reg., XVI, 4, 5. Ils ont les promesses de la prospérité, Ps. XXXVII (XXXVI), 37, et de la joie. Prov., XII, 20. Notre-Seigneur dit qu'ils seront appelés les fils de Dieu, Matth., V, 9, qui est le Dieu de paix, II Cor., XIII, 11, ce qui suppose qu'ils seront traités en conséquence ici-bas et dans l'autre vie.

Cf. Ps. XXXVII (XXXVI), 11. — 3° Il est recommandé de rechercher la paix, Ps. XXXIV (XXXIII), 15, de maintenir la paix entre les frères, c'est-à-dire entre les disciples du Sauveur, Marc., IX, 49, et avec tous les hommes. Rom., XII, 18; XIV, 19; Eph., IV, 3; I Thess., V, 13; II Thess., II, 22; Heb., XII, 14; I Pet., III, 11; II Pet., III, 14. Saint Paul souhaite la paix aux frères. Eph., VI, 23. — Les méchants, au contraire, parlent de paix et ont la malice au cœur. Ps. XXVIII (XXVII), 3; Mich., III, 5. — 4° Le juste se couche en paix. Ps. IV, 9. Il va en paix à ses pères, c'est-à-dire il a une mort tranquille. Gen., XV, 15; IV Reg., XXII, 20; Tob., III, 6; XIV, 4; Eccli., XLIV, 14; Luc., II, 29. L'Église, dans sa liturgie, souhaite souvent la paix aux âmes de ses fidèles défunts, et fait répéter fréquemment la prière : *Requiescant in pace.*

III. La paix divine. — 1° Dieu est le Dieu de paix. Jud., VI, 24; I Thes., V, 23; II Thes., III, 16; Heb., XIII, 20. Il dirige les pas des hommes dans la paix. Luc., I, 79. Il accorde à Israël son alliance de paix. Num., XXV, 12. Il la donne à qui il veut, Job, XXXIV, 29, surtout à ceux qui aiment sa loi, Ps. CXIX (CXVIII), 165; Bar., III, 13-14, qui pratiquent la justice, Is., XXXII, 17; Jacob., III, 18, et se conduisent par les inspirations de la sagesse divine. Jacob., III, 17. La paix coule pour eux comme un fleuve, Is., XLIII, 18; LXVI, 12, et les suit dans l'autre vie. Sap., III, 3. — 2° En conséquence, il n'y a pas de paix pour les impies, Deut., XXIX, 19; Is., XLVIII, 22; LVII, 21, pour ceux qui sont éloignés de Dieu, Job, IX, 4; Is., XXVII, 5, pour les idolâtres qui donnent à leurs maux le nom de paix. Sap., XIV, 22. Aussi, même au sein de la paix extérieure, le méchant a peur, parce qu'il n'est pas en paix avec Dieu. Job, XV, 21.

IV. La paix évangélique. — Avant la rédemption, la paix divine n'est que partielle, parce que le fond du dissentiment entre Dieu et l'homme subsiste toujours. Une paix complète, profonde, intime, est promise pour l'époque messianique. Alors la justice et la paix s'embrasseront. Ps. LXXXV (LXXIV), 9, 11. Les montagnes produiront la paix, comme une eau bienfaisante qui vient du ciel. Ps. LXXII (LXXI), 3. Le Messie sera appelé « Prince de la paix ». Is., IX, 6. Il justifiera ce nom en prenant sur lui le châtiment qui permet à l'homme de rentrer en paix avec Dieu. Is., LIII, 5. — 2° En venant au monde, le Sauveur fait annoncer la paix aux hommes de bonne volonté. Luc., II, 14; Gal., VI, 16. Cf. Luc., XIX, 38. Il leur apporte la paix, non pas la paix extérieure avec les parents qui méconnaissent la rédemption, Matth., X, 34; Luc., XII, 51, ni la paix telle que le monde l'entend et la donne, Joa., XIV, 27, mais sa paix à lui, celle dont il est l'auteur et la substance même, Joa., XIV, 27; XVI, 33; Eph., II, 14-17, celle que Jérusalem coupable n'a pas voulu reconnaître au moment propice, Luc., XIX, 42, alors qu'elle eût dû justifier son nom de « paix de la justice ». Bar., V, 4. Cf. Heb., VII, 2. — 3° Les Apôtres prêchent cette paix en Jésus-Christ qui réconcilie avec Dieu. Act., VII, 26; X, 36. Les auteurs sacrés saluent sur les montagnes les pieds de ceux qui viennent annoncer cette paix. Is., LII, 7; Nah., I, 4; Rom., X, 15. C'est la paix de Dieu par excellence, et les Apôtres ne se lassent pas de l'appeler sur les fidèles. Rom., I, 7; V, 1; XV, 33; XVI, 20; I Cor., I, 3; XIV, 33; II Cor., I, 2; XIII, 11; Gal., I, 3, etc.; I Pet., I, 2; II Pet., I, 2; II Joa., 3; Jud., 2; Apoc., I, 4. Elle est le fruit du Saint-Esprit, Rom., VIII, 6; XIV, 17; XV, 13; Gal., V, 22, et dépasse tout sentiment, à cause de son caractère surnaturel. Phil., IV, 7. Aussi est-ce à bon droit que la prédication apostolique est appelée « évangile de paix ». Eph., VI, 15. — Sur les sacrifices pacifiques, voir Sacrifice.

H. Lesêtre.

PAL (hébreu : *'ēṣ*, « bois; » Septante : ξύλον; Vulgate : *lignum, patibulum*), poteau fixé en terre pour y attacher des suppliciés. — Ce poteau servait pour les pendaisons. Num., XXV, 4; II Reg., XXI, 6, 9. On y attachait les cadavres de ceux qui avaient été lapidés, mais il était défendu de les y laisser après le coucher du soleil. Deut., XXI, 22, 23. Voir Lapidation, col. 90; Pendaison, Potence. — Le pal proprement dit était un poteau aiguisé à sa partie supérieure et sur la pointe duquel on fixait le corps de celui qu'on voulait faire périr. Ce supplice cruel n'était point en usage chez les Hébreux; mais il était fréquent chez les Assyriens, dont les monuments le représentent assez souvent (fig. 515). Voir aussi fig. 4, col. 16, la représentation du siège de Lachis par l'armée de Sennachérib. Au bas, au milieu de la figure, on voit trois Juifs empalés. Cf. Botta, *Monuments de Ninive*, pl. 55; Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, t. III, p. 203, 357. Le roi de Perse, Darius, dans son décret en faveur de la

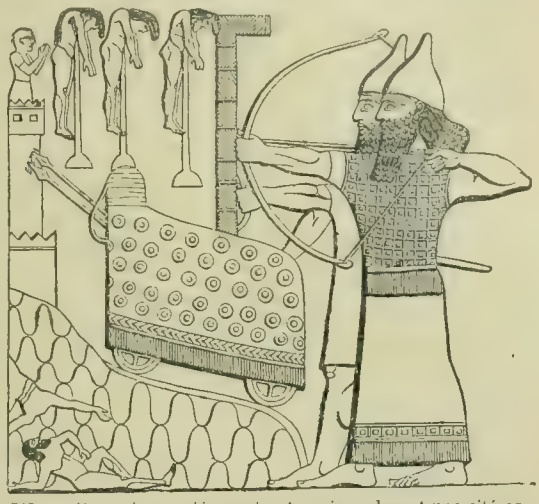

515. — Ennemis empalés par les Assyriens devant une cité assiégée par Théglathphalasar III. Nimroud. — D'après Layard, *Nineveh and its Remains*, 1849, t. II, p. 369.

reconstruction du Temple, ordonne que, si quelqu'un entrave l'exécution de ses ordres, ou prenne une poutre dans sa maison, et *zeqîf iṭmeḥê' 'ālohi*, « qu'élevé il soit fixé dessus, » ὡρθωμένος πληγήσεται ἐπ' αὐτοῦ, *erigatur et configatur in eo.* I Esd., VI, 11. Les versions traduisent comme si ce supplice était celui de l'empalement. Dans le texte chaldéen, le verbe *meḥâ'* signifie « frapper, clouer, attacher ». Le supplice en question pouvait donc être tout aussi bien la pendaison ou le crucifiement.

H. Lesêtre.

1. PALACIOS (Michel de), théologien espagnol de la seconde moitié du XVIe siècle, né à Grenade, mort à Ciudad-Rodrigo. Il professa la théologie à Salamanque. Chanoine de Léon et de Ciudad-Rodrigo, il enseigna l'Écriture Sainte dans cette dernière ville où il mourut et fut enseveli dans le monastère des ermites de Saint-Augustin. Parmi ses écrits nous mentionnerons : *Dilucidationum et declamationum tropologicarum in Esaiam prophetam libri XV*, 3 in-f°, Salamanque, 1572; *In Joannis Apostoli Evangelium et in Epistolas canonicas*, 2 in-f°, Salamanque, 1581; *Enarrationes in Epistolam B. Pauli ad Hebræos ad sensum litteralem, historicum et mysticum*, in-f°, 1590, Salamanque; *Explanationes in duodecim prophetas minores secundum omnes Sacræ Scripturæ sensus*, in-f°, Salamanque, 1593. Voir N. Antonio, *Biblioth. hispana nova*, t. II, p. 143.

B. Heurtebize.

2. PALACIOS (Paul de), frère du précédent, théologien espagnol, né à Grenade, mort en 1587 à Villaverde. Il fut professeur d'Écriture Sainte à l'Université de Coïmbre et chanoine théologal d'Évora. Il mourut à Villaverde,

dont le roi Henri de Portugal lui avait donné le prieuré. On a de cet auteur : *Enarrationum in sacrosanctum Jesu Christi Evangelium secundum Matthæum t. II : quorum prior selectiores interpretationes plusquam viginti Patrum qui super Matthæum scripserunt, posterior nova auctoris continet commentaria*, in-f°, Coïmbre, 1564; *In Ecclesiasticum commentaria*, in-f°, Villaverde, 1581; *In XII prophetas minores commentaria*, in-f°, Villaverde, 1835. Voir N. Antonio, *Biblioth. hispana nova*, t. II, p. 162. B. HEURTEBIZE.

hēkal; Septante : βᾶρις, οἶκος τοῦ βασιλέως, ὀχυρώμα τοῦ βασιλέως; Vulgate : *palatium, castrum, domus regis* ou *regia, ædes regis*), édifice spacieux et riche, servant habituellement d'habitation royale.

I. PALAIS ÉGYPTIENS. — Les anciens palais royaux d'Égypte étaient de vraies cités. Un mur en brique leur formait une enceinte assez forte pour résister aux attaques du dehors. Une seule porte, étroite et haute, y donnait entrée; de là, un long couloir entre deux murs menait dans une vaste cour encombrée par les habi-

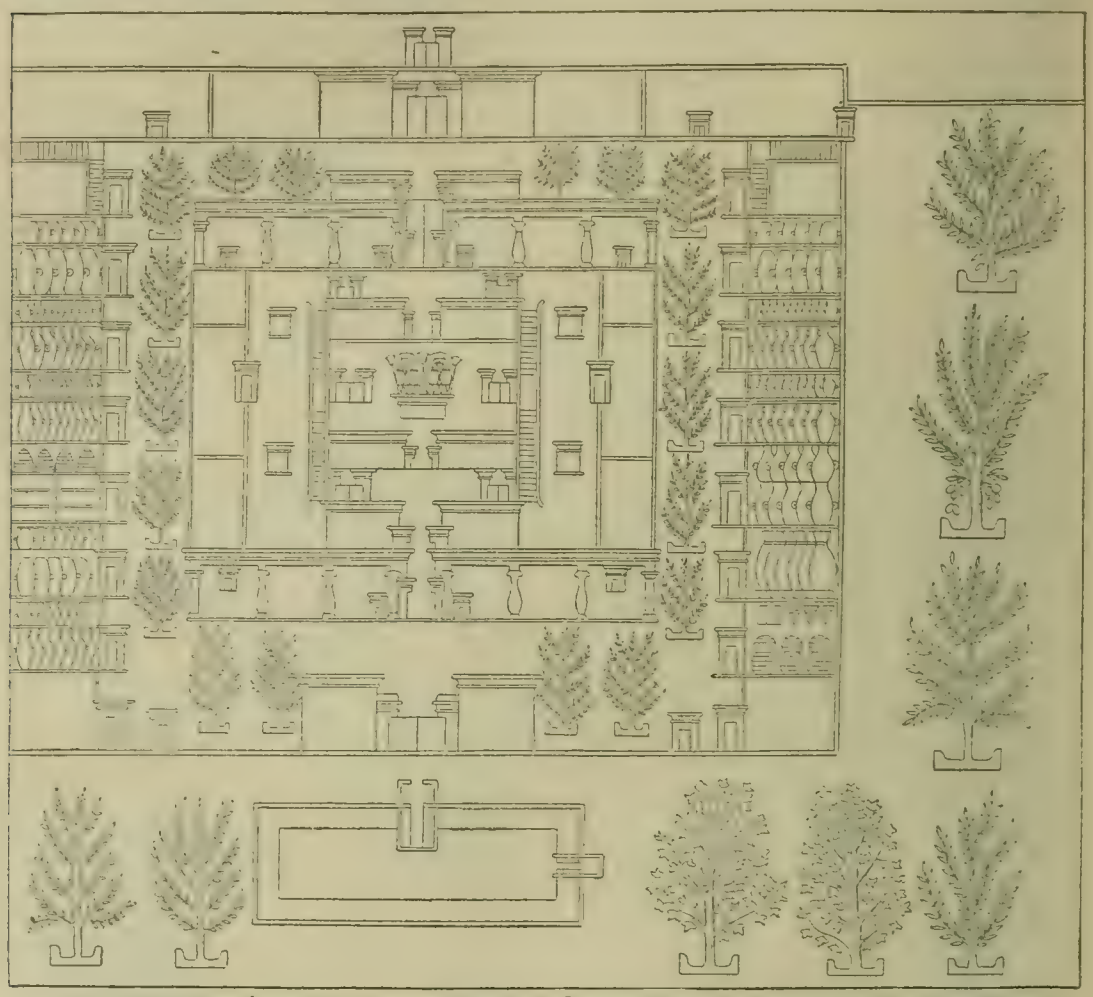

516. — Palais d'Aï, en Égypte. Tell el-Amarna. D'après Prissé d'Avesne, *Histoire de l'art égyptien*, 2 in-f°, Paris, 1878.

PALAIRET Élie, théologien protestant, né à Rotterdam, en 1713, mort en 1765. Après avoir desservi plusieurs églises dans les Pays-Bas et dans les Flandres, il passa en Angleterre où il devint le vicaire de l'évêque de Bangor. Parmi les écrits de cet auteur, on remarque : *Observationes philologico-criticæ in sacros Novi Fœderis libros quorum plurima loca ex auctoribus potissimum græcis exponuntur, illustrantur, vindicantur*, in-8°, Leyde, 1752; *Specimen of philological and critical observations on the New Testament*, in-8°, Londres, 1755. Voir Walch, *Biblioth. theologica*, t. IV, p. 330; W. Orme, *Biblioth. biblica*, p. 336.

B. HEURTEBIZE.

PALAIS (hébreu : *bêṯ ham-melēk, hēkāl, bîṯān, bîrāh, 'almānōṯ, 'appēdēn, 'armôn;* chaldéen : *baïṯ,*

tations. Celle du roi était pourvue de galeries, du haut desquelles le pharaon assistait aux évolutions de sa garde. A l'intérieur, on avait ménagé de grandes salles servant aux conseils, aux jugements et aux banquets. Les portes qui y donnaient accès et les colonnes qui les supportaient étaient richement décorées. Les appartements privés, soigneusement séparés des salles officielles, communiquaient avec la demeure de la reine et le harem des épouses secondaires. Les enfants royaux habitaient un quartier particulier dans l'enceinte du palais; les services administratifs étaient relégués en dehors. Le bois et la brique entraient presque exclusivement dans ces constructions, assez peu durables; d'ailleurs, un pharaon n'aimait guère habiter là où son prédécesseur avait vécu et était mort. Il allait cons-

truire ailleurs un palais qui devait être aussi éphémère que ceux qu'il remplaçait. On voyait partout, aux environs de Memphis, les restes des anciennes constructions royales. Cf. Maspero, *Histoire ancienne*, t. I, p. 275-277. A son arrivée en Égypte, Abraham vit un palais de ce genre. Gen., XII, 15. Celui que plus tard Joseph habita avait certainement le même aspect. Gen., XLIV, 1. On a trouvé à Tell el-Amarna le plan d'un palais de grand seigneur, celui d'Aï, gendre du pharaon Khouniaton, et plus tard lui-même roi d'Égypte.

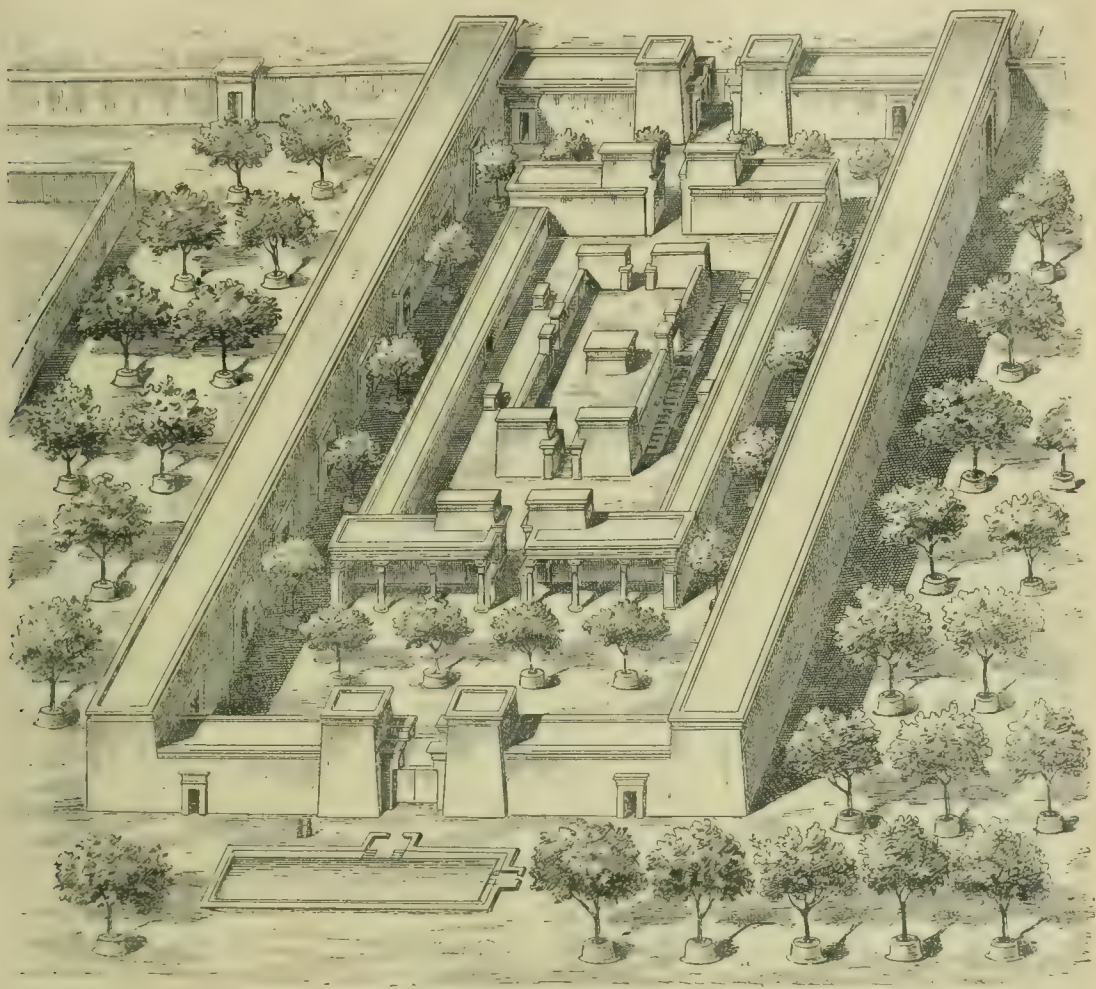

517. — Vue perspective du palais d'Aï.
Restauration de Ch. Chipiez, d'après Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. I, fig. 260, p. 467.

« Un bassin oblong s'étend devant la porte; il est bordé d'un quai en pente douce muni de deux escaliers. Le corps de bâtiment est un rectangle plus large sur la façade que sur les parois latérales (fig. 516). Une grande porte s'ouvre au milieu et donne accès dans une cour plantée d'arbres et bordée de magasins remplis de provisions : deux petites cours placées symétriquement dans les angles les plus éloignés servent de cage aux escaliers qui mènent sur la terrasse. Ce premier édifice sert comme d'enveloppe au logis du maître. Les deux façades sont ornées d'un portique de huit colonnes, interrompu au milieu par la baie du pylône. La porte franchie, on débouchait dans une sorte de long couloir central, coupé par deux murs percés de portes, de manière à former trois cours d'enfilade. Celle du centre était bordée de chambres; les deux autres communiquaient à droite et à gauche avec deux cours plus petites, d'où partaient les escaliers qui montent à la terrasse. Ce bâtiment central était ce que les textes appellent l'*âkhonouti*, la demeure intime du roi et des grands seigneurs, où la famille et les amis les plus proches avaient seuls le droit de pénétrer. Le nombre des étages, la disposition de la façade différaient selon le caprice du propriétaire. Le plus souvent la façade était unie; parfois elle était divisée en trois corps, et le corps du milieu était en saillie... Les façades sont décorées assez souvent de ces longues colonnettes en bois peint qui ne portent rien et servent seulement à égayer l'aspect un peu sévère de l'édifice (fig. 517). » Maspero, *L'archéologie égyptienne*, Paris, 1887, p. 17, 18. En Égypte, la splendeur architecturale était réservée pour les temples des dieux. Sur les palais égyptiens, voir G. Perrot, *Histoire de l'art*, t. I, p. 458-476.

II. Palais israélites. — 1° *Rois de Juda*. — Saül n'avait qu'une simple maison, à Gabaa. I Reg., XV, 34. David, à Jérusalem, en occupait une qui avait une terrasse et pouvait abriter un certain nombre de serviteurs. II Reg., XI, 2, 9. Salomon fut le premier prince israélite qui se fit construire un palais proprement dit. II Par., II, 12. Ce palais se composait de trois édifices, corres-

pondant exactement à ceux des palais égyptiens. Il y avait d'abord la maison du Bois-Liban, qui comprenait la salle du trône, le tribunal royal et un arsenal. Voir MAISON DU BOIS-LIBAN, t. IV, col. 594-597. De cette maison, un portique conduisait dans une seconde cour, où s'élevait la maison d'habitation de Salomon. Enfin, au delà, était celle de la reine, fille du pharaon d'Égypte. Tous ces édifices avaient été construits en bonnes et belles pierres, sciées sur toutes leurs faces. Celles des fondations avaient huit et dix coudées de large. Le cèdre fournissait le matériel nécessaire pour compléter la construction. La grande cour dans laquelle s'élevaient les divers édifices était entourée d'un mur à trois rangées de pierres de taille et de poutres de cèdre formant un portique comme celui du Temple. III Reg., VII, 1-12. La décoration intérieure des édifices comportait des incrustations d'ivoire, Ps. XLV (XLIV), 9, et tout le luxe résultant de la richesse du roi et de l'habileté artistique des entrepreneurs phéniciens. Il est probable que, comme dans les palais égyptiens, les portiques entourant la cour abritaient les communs et les magasins de provisions. Des parterres, des bosquets et des bassins devaient occuper une partie des espaces vides. L'ensemble empruntait quelque chose de plus pittoresque à l'emplacement du palais sur les pentes d'Ophel. Salomon soigna ces constructions, car il mit environ treize ans à les terminer. III Reg., VII, 1. Le palais communiquait avec le Temple. IV Reg., XI, 16. Le trésor royal y était enfermé. IV Reg., XII, 18; XX, 13; Is., XXXIX, 2. Mais les rois de Jérusalem n'avaient pas, comme ceux d'Égypte, la facilité de transporter leur résidence ailleurs que dans la demeure de leurs pères. Les successeurs de Salomon habitèrent donc le palais construit par lui; mais vingt fois ils le remanièrent ou le reconstruisirent avec des modifications notables, jusqu'à sa ruine définitive. Cf. Babelon, *Manuel d'archéologie orientale*, Paris, 1888, p. 245, 246. Isaïe, XXXIII, 14, avait prédit cette ruine et annoncé que les animaux sauvages établiraient leurs repaires sur l'emplacement du palais d'Ophel. Cf. Prov., XXX, 28. Amos, II, 5, prophétise aussi l'incendie du palais de Jérusalem. Mais Jérémie, XXX, 18, dit que les palais de Jacob seront rétablis, et l'auteur du Psaume XLVIII (XLVII), 4, 14, proclame que Dieu protège les palais de Sion. — Jérémie mentionne, XXXVI, 22, un palais d'hiver où habitait Sédécias. Cf. Amos, III, 15.

2° *Rois d'Israël.* — Les rois d'Israël avaient aussi leurs palais. Il en existait un à Thersa. Zambri, après avoir tué Éla, régna pendant sept jours à Thersa, et, assiégé par Amri et tout le peuple d'Israël, se retira dans la citadelle de la maison du roi, mit le feu au palais et périt dans les flammes. III Reg., XVI, 18. Achab possédait un palais à Jezraël. III Reg., XXI, 1; IV Reg., IX, 30-34. Il y en avait un autre à Samarie, IV Reg., VII, 11; Phacée y frappa à mort Phacéia, dans la tour de la maison du roi. IV Reg., XV, 25.

3° *Après le retour de la captivité.* — Il est fait alors mention de la forteresse voisine du Temple. II Esd., II, 8. Cette forteresse, appelée d'abord βάρις, devint ensuite l'Antonia, à la fois palais et citadelle. Voir ANTONIA, t. I, col. 712. Il existait à cette époque une haute tour, en avant de la maison du roi, l'ancien palais de Salomon, sur Ophel. II Esd., III, 25. — A Arâq-el-Émir, à l'est du Jourdain, à peu près à la hauteur de Jéricho, on voit encore sur une colline les restes d'un ancien palais, dont Josephe, *Ant. jud.*, XII, IV, 4, donne la description, et dans lequel vécut plusieurs années Hyrcan, fils de ce Joseph, fermier des impôts, qui domina la Judée de 190 à 176. Il est probable qu'Hyrcan se contenta d'embellir ce lieu, et qu'il profita des substructions et des constructions exécutées anciennement, sans doute par les Ammonites, qui avaient longtemps possédé cette région. Cf. *Revue biblique*, 1893, p. 138-140; 1894, p. 617, et le plan d'Arâq-el-Émir, d'après de Saulcy, dans Chauvet et Isambert, *Syrie, Palestine*, Paris, 1890, p. 521. — Les princes Asmonéens eurent à Jérusalem un palais voisin du Xystus et communiquant directement avec le Temple. Plus tard, Agrippa II bâtit à la place un magnifique édifice qui dominait toute la ville et permettait de voir ce qui se passait dans le Temple. Les prêtres élevèrent une haute muraille pour obstruer la vue, et, grâce à Poppée, obtinrent l'approbation de Néron. Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, XX, VIII, 11; *Bell. jud.*, II, XVI, 3. — Hérode se bâtit à Jérusalem un palais royal, le long de l'enceinte occidentale de la ville, au sud des tours Hippicus et Phasaël. Voir la carte, t. III, col. 1355. Les deux principaux édifices reçurent les noms de Cesarium et d'Agrippium. Josèphe prétend que la magnificence de ce palais surpassait celle du Temple. Cf. *Bell. jud.*, I, XXI, 1. Le monument connu sous le nom de Tour de David, voir t. III, fig. 259, col. 1374, est tout ce qui en reste. Dans la suite, les procurateurs romains habitèrent ce palais. Cf. Josèphe, *Bell. jud.*, II, XIV, 8; XV, 5; Philon, *Leg. ad Caj.*, 38, édit. Mangey, t. II, p. 589. D'après plusieurs auteurs, c'est dans ce palais, qui était en même temps une forteresse pouvant contenir beaucoup de troupes, que Pilate aurait eu son prétoire et que le Sauveur aurait été amené pendant sa passion. Cf. Schürer, *Geschichte des jüd. Volkes im Zeit. J. C.*, Leipzig, t. I, 1901, p. 458. Voir PRÉTOIRE. Hérode éleva d'autres palais à Césarée, dont il avait fait un port de mer et la capitale civile de la Judée, voir CÉSARÉE, t. II, col. 457, 458, à Hérodion, au sud de Jérusalem, à Machéronte et à Massada. Cf. Josèphe, *Bell. jud.*, I, XXI, 10; VII, VI, 2. — Josèphe mentionne encore les palais du grand-prêtre Ananias, d'Agrippa et de Bérénice, qui furent incendiés pendant les émeutes de Jérusalem, à l'époque du siège, cf. *Bell. jud.*, II, XVII, 6, celui de la reine Hélène d'Adiabène, devenue prosélyte, cf. *Bell. jud.*, V, VI, 1; VI, VI, 3, et celui de Grapté, parente d'Izates, roi du même pays. Cf. *Bell. jud.*, IV, IX, 11. Hélène était venue s'établir à Jérusalem vers 48 après J.-C. — Au début de sa passion, le Sauveur eut à comparaître devant Anne et devant Caïphe. Joa., XVIII, 13, 24. La tradition place le palais de Caïphe sur le mont Sion, non loin du cénacle. Mais on ignore si les grands-prêtres habitaient le même palais ou des palais contigus, bien que certains croient trouver la demeure d'Anne à 175 mètres de celle de Caïphe. Cf. Azibert, *La nuit de la Passion*, dans la *Revue biblique*, 1892, p. 282, 283; Le Camus, *Notre voyage aux pays bibliques*, Paris, 1894, t. I, p. 471-473; JÉRUSALEM, t. III, col. 1341.

III. PALAIS SYRIENS, PHILISTINS, etc. — Les voisins des Israélites avaient aussi, dans leurs villes principales, des habitations royales plus ou moins luxueuses, mais dont il ne reste rien et sur lesquelles on manque de renseignements. Amos, I, 4, 7, 10, 12, 14; II, 2, annonce la destruction par le feu des palais de Damas, chez les Syriens, voir t. II, col. 1213; de Gaza, chez les Philistins, voir t. III, col. 118; de Tyr, chez les Phéniciens; de Bosra, chez les Iduméens, voir t. I, col. 1859; de Rabbah, chez les Ammonites; de Carioth, chez les Moabites, voir t. II, col. 283.

IV. PALAIS ASSYRIENS. — 1° Par leur masse, leur étendue et leur décoration, les palais assyriens et babyloniens ont été les plus importants de l'ancien monde. Ils étaient invariablement bâtis au sommet d'une butte artificielle en briques sèches. A Lagasch, le palais de Goudéa repose sur un soubassement qui domine la plaine de douze mètres et n'est accessible que par un escalier raide et étroit, facile à défendre ou à couper. Il a une forme rectangulaire, sans que pourtant les côtés suivent une ligne exactement droite. Les constructions étaient en briques, formant des murs massifs

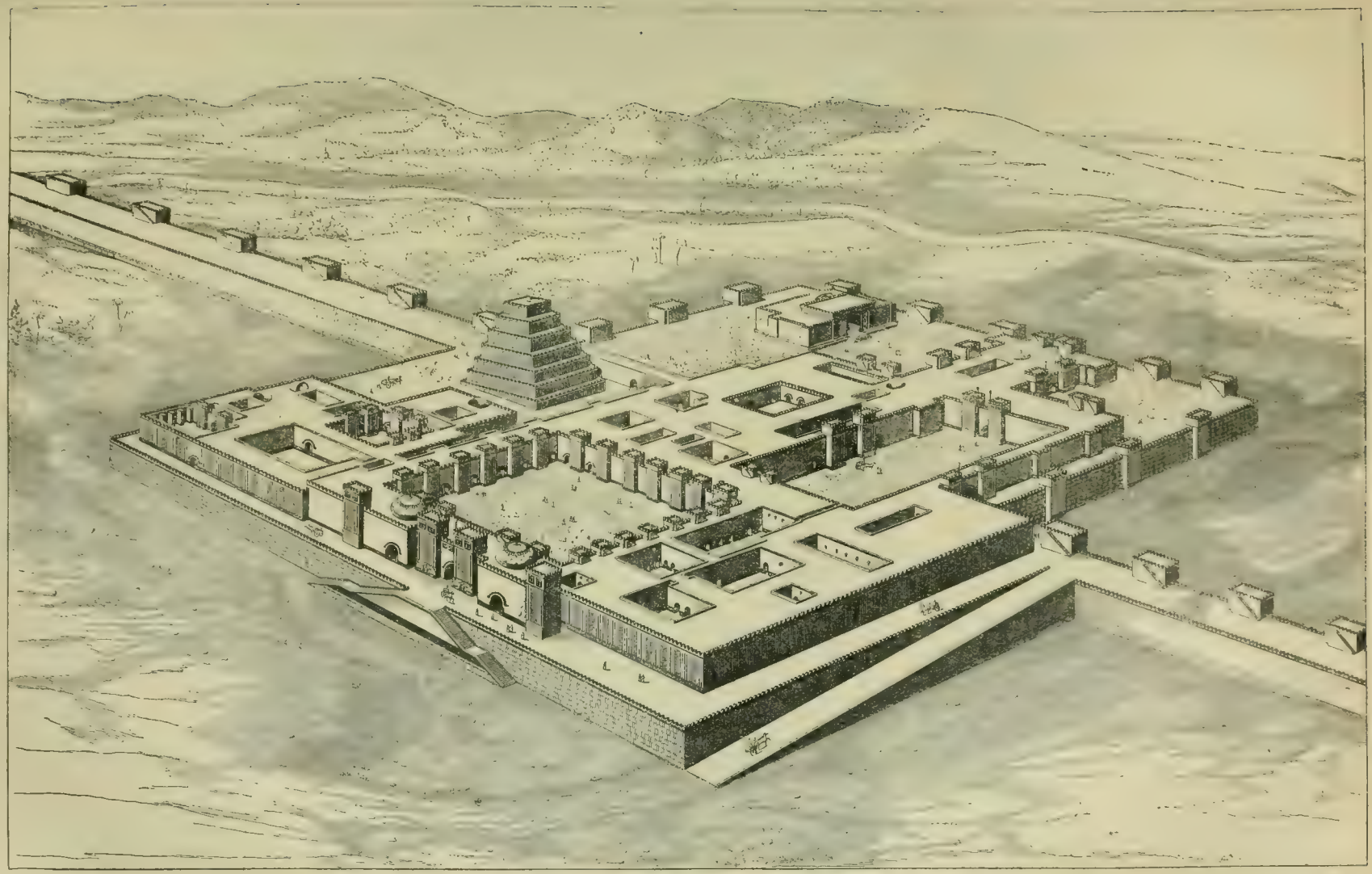

518. — Vue d'ensemble de Dour-Sarroukin. D'après Place, *Ninive et l'Assyrie*, pl. 18 *bis*.

contrebutés par des pilastres saillants. Les portes d'entrée, rares et basses, donnaient accès à l'intérieur où l'habitation du souverain s'élevait au milieu des constructions secondaires, destinées aux différents services royaux. Tout était combiné pour la défense plutôt que pour l'agrément de la vie. Cf. Maspero, *Histoire ancienne,* t. I, p. 710-718. Au IXe siècle, Assurnasirpal se construisit un palais à Kalakh, sur le Tigre, au sud de Ninive. Suivant l'usage assyrien, il érigea à l'un des angles une *ziggurât* ou tour à étages en l'honneur de son dieu protecteur, Ninip, dieu de la guerre. Cette tour avait de 60 à 70 mètres de haut.

519. — Propylées de Xerxès.
D'après M. Dieulafoy, *L'art antique de la Perse,* t. II, pl. XII.

« Le palais se déployait vers le sud, le dos au fleuve, la façade à la ville, long de 120 mètres, large de 100 : au centre, une cour énorme, flanquée de sept ou huit belles salles destinées aux fonctions solennelles, puis, entre elles et la cour, un nombre considérable de pièces variables par les dimensions, assignées à l'habitation ou aux services de la maison royale, le tout en grosses briques sèches cachées sous un parement de pierres. Trois portails flanqués de taureaux ailés à tête humaine prêtaient accès à la plus vaste, celle où le souverain donnait audience à ses sujets, ou aux légats de l'étranger. Le cadre des portes et les parois de certaines d'entre elles étaient égayés de briques émaillées; des bandes de bas-reliefs peints se développaient dans la plupart, qui retracent les épisodes de la vie du roi. » Maspero, *Histoire ancienne,* t. III, p. 46, 47; Layard, *Nineveh and Babylon,* p. 149-170; *Nineveh and its Remains,* t. I, p. 381-390; t. II, p. 4-14. A Dour-Sarroukin, ou Khorsabad, Sargon II bâtit une ville dont l'enceinte mesurait 1760 mètres sur 1685. Les murailles de l'enceinte ont 14m50 de haut, sont flanquées de tours crénelées qui font saillie de 4 mètres et sont percées de huit portes, chacune entre deux tours. Au nord-est de la ville s'élevait le palais royal (fig. 518), avec double escalier pour les piétons et rampes d'accès pour les cavaliers et les chars. C'est aux portes de ce palais que se trouvaient les taureaux ailés reproduits t. II, fig. 246, col. 667-670. Le roi avait employé à la décoration tous les matériaux précieux qui constituaient le butin de ses campagnes. L'intérieur se divisait en deux parties distinctes, celle où se déroulaient les réceptions et les cérémonies publiques, et la demeure royale proprement dite, comprenant une vingtaine de chambres et des salons pour l'usage du souverain, le harem des reines et des princesses et la demeure des enfants parvenus à l'adolescence. Tout autour s'étendait un parc dans lequel le roi pouvait chasser des animaux sauvages et même des lions. Cf. Place, *Ninive et l'Assyrie,* t. I, p. 47-105, 116-127. Une *ziggurât* ou tour à sept étages, en l'honneur des sept dieux planétaires, montait à 43 mètres de hauteur. Cf. Place, *Ninive et l'Assyrie,* t. I, p. 137-148; Maspero, *Histoire ancienne,* t. III, p. 261-270; Id., *Lectures historiques,* Paris, 1890, p. 204-225; Perrot, *Histoire de l'art,* t. II, p. 422-448. Le successeur de Sargon, Sennachérib, voulut aussi avoir son palais à lui, et il l'éleva à Ninive même. Il y mit en œuvre une telle profusion de matériaux et un tel luxe de décoration qu'il l'appela lui-même le « palais sans second ». Voir l'essai de reconstitution de ce palais fig. 441, col. 1631. Sur le palais de Babylone, voir t. I, col. 1355, et fig. 407, 408, col. 1355, 1357.

2° Les prophètes mentionnent les palais de Ninive et de Babylone. Isaïe, XIII, 22, prédit qu'un jour les chacals hurleront dans les palais déserts de Babylone. Il annonce à Ézéchias que le temps viendra où ses descendants serviront d'eunuques dans le palais (*kêkâl,* assyrien : *êkallu*) du roi de Babylone. Is., XXXIX, 7. Daniel et ses compagnons furent élevés dans un de ces palais. Dan., I, 4. Le prophète interpréta dans le palais de Nabuchodonosor le songe de ce prince. Dan., IV, 1, 26. Nahum, II, 6, prophétise l'effondrement du palais de Ninive. Cf. Soph., II, 13-15.

V. Palais mèdes et perses. — 1° Cyrus possédait un palais à Pasargades, édifice rectangulaire et assez mesquin, avec des porches à quatre colonnes sur deux de ses faces, une pièce à chaque angle, et au centre une salle hypostyle, divisée en quatre nefs par des colonnes supportant le toit. Des bas-reliefs et des inscriptions en décoraient les parois. Cf. Perrot-Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité,* t. V, p. 665-670. Ce palais est probablement celui qui est mentionné I Esd., VI, 4.

2° Darius édifia le sien à Persépolis. On y accédait par une rampe double, dont le mur latéral était historié de curieux bas-reliefs. On rencontrait immédiatement les chambres de réception, dont plusieurs étaient antérieures à Darius, spécialement celle que précédaient les gigantesques propylées de Xerxès Ier, avec leurs taureaux ailés (fig. 519). Venaient ensuite l'*apadana,* salle d'honneur pour les cérémonies habituelles, et la salle aux cent Colonnes, pour les occasions les plus solennelles.

3° Artaxerxès Ier préféra s'établir à Suse, où ses devanciers avaient fréquemment séjourné, même après la construction du palais de Persépolis. Celui de Suse était en même temps une forteresse, comme on le voit par le plan, t. II, fig. 607, col. 1974. Artaxerxès y bâtit un *apadana* de 100 mètres sur 50 de côté (fig. 520). La caractéristique de cette architecture était la haute et grêle colonne, dont le chapiteau se termine par deux avant-corps de taureaux entre lesquels repose l'extrémité de la poutre qui soutient la toiture (fig. 521). Cf. Marcel Dieulafoy, *L'acropole de Suse,* Paris, 1891; Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art,* t. V, p. 695-750; Babelon, *Manuel d'archéologie orientale,* p. 157-171; Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes,* 6e édit., t. IV, p. 626-634.

4° Une des visions de Daniel, VIII, 2, a pour théâtre la forteresse de Suse. Néhémie était à Suse, dans le palais, quand Artaxerxes lui permit d'aller relever les murs de Jérusalem. II Esd., I, 1; II, 6. En cet endroit, dide tombeau. Le prophète donne ensuite quelques détails sur les fonctions du successeur Éliacim. Il porte une tunique et une écharpe qui marquent sa dignité. Il a sur son épaule la clef de la maison de David et est

520. — Apadana de Suse, restauré. D'après M. Dieulafoy, *L'acropole de Suse*, pl. XV.

les traducteurs grecs n'ont pas saisi le sens de *bîrâh*, « palais, forteresse, » en assyrien, *birtu*, en grec, βάρις, *castrum*, et ont rendu l'hébreu par Σουσάν Ἀβιρά. Enfin, c'est ce même palais de Suse qui vit se dérouler les événements racontés dans le livre d'Esther. Voir ASSUÉRUS, t. I, col. 1141; ESTHER, t. II, col. 1973. L'*apadana* d'Artaxerxès n'était pas encore construit à cette époque. Ce nom, qui devient *'apadnâ'* en araméen, est employé par Daniel, XI, 45, sous la forme *'appédén*, pour désigner le palais que le roi du nord, Antiochus Épiphane, doit ériger en Judée, près de la montagne sainte.

VI. INTENDANTS DES PALAIS. — L'administration de ces vastes palais réclamait un homme habile. Il est plusieurs fois parlé dans la Sainte Écriture de l'intendant du palais, *ăšèr 'al hab-baît*, « celui qui est préposé à la maison, » et une fois, Esth., I, 8, *rab baît*, « le préfet de la maison. » Les versions l'appellent ὁ ἐπὶ τοῦ οἴκου ou τῆς οἰκίας, « le préposé à la maison, » οἰκονόμος, *præpositus, præfectus, dispensator*. Joseph avait un intendant dans son palais égyptien. Gen., XLIV, 1. Ahisar était préfet du palais de Salomon, III Reg., IV, 6, Arsa, préfet de la maison royale d'Éla, à Thersa, et le roi buvait et s'enivrait chez lui quand Zambri vint le tuer. III Reg., XVI, 9. Le préfet du palais d'Achab, à Samarie, se mit aux ordres de Jéhu après la mort de son maître. IV Reg., X, 5. Quand le roi Ozias fut frappé de la lèpre et dut vivre à part, son fils Joathan devint préfet du palais et gouverna à la place de son père. IV Reg., XV, 5. La charge d'intendant du palais constituait donc une situation assez importante pour qu'on pût l'attribuer à un fils de roi. Éliacim fut intendant du palais d'Ézéchias. IV Reg., XIX, 2; Is., XXXVI, 3. En même temps que lui est nommé Sobna, le secrétaire. Or Éliacim avait succédé à un autre intendant portant le même nom de Sobna. Is., XXII, 20. Ce dernier avait dû être destitué et Isaïe, XXII, 15-25, a toute une prophétie contre lui. Il est peu probable qu'il soit devenu ensuite secrétaire du roi et que celui-ci l'ait envoyé en mission auprès d'Isaïe en compagnie d'Éliacim. IV Reg., XIX, 2. Il s'agit donc vraisemblablement de deux personnages différents. Isaïe accuse l'intendant Sobna d'être l'opprobre de la maison de son maître et de se montrer dur et injuste pour les habitants de Jérusalem et de Juda. Il était sans doute également rapace, car il possédait des chars magnifiques et se faisait alors tailler dans le roc et bien en vue un splen-

seul à pouvoir ouvrir ou fermer. Il dispose de tout dans la maison et de tous les ustensiles « depuis la coupe jusqu'aux jarres ». Is., XXII, 21-24. — Enfin, dans le

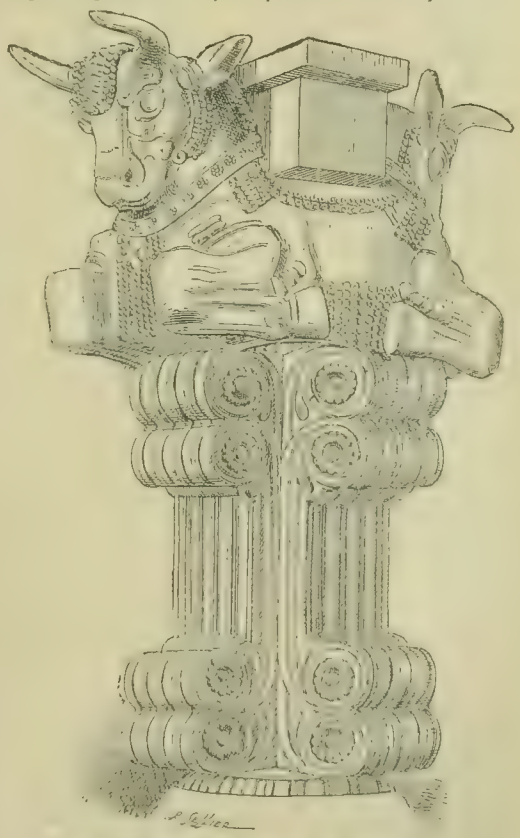

521. Chapiteau susien restauré. Musée du Louvre.

palais de Suse, plusieurs intendants surveillaient l'ordonnance des fêtes. Esth., I, 8. H. LESÊTRE.

PALATINUS (CODEX). C'est un des principaux manuscrits onciaux de l'ancienne version latine des

Évangiles, datant du vᵉ siècle, désigné en critique par la lettre *e*, et conservé depuis 1806 à la Bibliothèque impériale de Vienne sous la cote *lat. 1185*. Un feuillet se trouve à Dublin (Trinity College, N. 4, 18). Le codex était d'abord à Trente d'où il fut envoyé à Rome en 1762 pour l'édition de Bianchini. Celui-ci en fit prendre une copie qui fut déposée à la Vallicelliana et y est cotée U. 66. — Le *Palatinus* renferme les parties suivantes des Évangiles : Matth., XII, 49-XXIV, 49 (mais XIII, 13-23, appartient au feuillet de Dublin et XIV, 11-21, n'existe plus que dans la copie de Rome); Matth., XXVIII, 2-20 : Joa., I, 1-XVIII, 12; XVIII, 25-XXI, 25; Luc., I, 1-VIII, 30; VIII, 48-XI, 4; XI, 24-XXIV, 53; Marc., I, 20-IV, 8; IV, 19-VI, 9; XII, 37-40; XIII, 2-3, 24-27, 33-36. — La partie conservée à Vienne fut éditée par Tischendorf, *Evangelium Palatinum*, Leipzig, 1847; le feuillet de Dublin, par Abbott à la suite de son *The Codex rescriptus Dublinensis*, Z, Londres, 1880, enfin le fragment que la copie de Rome présente en plus des manuscrits précédents par Linke, *Neue Bruchstücke des Evangelium Palatinum*, dans les *Sitzungsber. der Akad. der Wissenschaften zu München*, 1893, fasc. II, p. 281-287. Le tout a été réédité par J. Belsheim, *Evangelium Palatinum* etc., Christiania, 1896, avec une préface donnant l'historique du célèbre codex. D'après Hort, *The New Testament in Greek, Introduction*, Londres, 1896, p. 81, le *Palatinus*, ainsi que le *Bobiensis*, si éprouvé par l'incendie de la Bibliothèque de Turin, offre un texte *africain* en substance, souvent absolument identique aux citations de saint Cyprien là où elles diffèrent du texte européen. F. PRAT.

PALESTINE, partie méridionale de la Syrie, qui correspond à l'ancien pays de Chanaan, à ce que nous appelons la Terre-Sainte. La connaissance de cette contrée est de première nécessité pour comprendre la Bible. Chacune de ses divisions, de ses villes, fleuves, montagnes, etc., a son article spécial dans le corps du Dictionnaire. Nous n'avons à donner ici qu'une étude d'ensemble sur son état actuel et son état ancien, au double point de vue géographique et historique.

I. NOMS. — Le pays que nous étudions a porté, au cours des âges, dans la Bible et chez les peuples anciens, des noms différents, tirés de ses habitants, principalement des Hébreux, et des événements religieux dont il fut le théâtre.

1° *Palestine*. — Ce nom, dans son extension actuelle, c'est-à-dire en tant qu'il désigne la contrée tout entière, n'est pas biblique, bien qu'il ait ses racines dans la Bible. La Vulgate connaît les *Palæstini*, Gen., XXI, 33, 34; XXVI, 1, 8, 14; Exod., XXIII, 31; Ezech., XVI, 27, 57; XXV, 15, 16, ou *Palæsthini*. I Par., X, 1; Jer., XLVII, 1, 4; Joel, III, 4; Am., VI, 2; IX, 7. Les manuscrits et même les éditions imprimées offrent une certaine variété d'orthographe; la première est la meilleure. Cf. Vercellone, *Variæ lectiones Vulgatæ latinæ*, Rome, 1860, t. I, p. 74. Mais ce mot traduit l'hébreu פְּלִשְׁתִּים, *Pelišṯim*, « les Philistins, » que les Septante rendent par Φυλιστιείμ, Gen., XXI, 33, 34; XXVI, 1, 8, 14, etc., et par ἀλλόφυλοι. I Par., X, 1; Jer., XLVII, 1, 4, etc. Il ne s'applique donc qu'au peuple qui habitait la région sud-ouest de la Palestine actuelle, le *mât Palastu, Pilistu, Pilista* des inscriptions assyriennes. Cf. Frd. Delitzsch, *Wo lag das Paradies?* Leipzig, 1881, p. 288; E. Schrader, *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, Giessen, 1883, p. 102. C'est dans ce sens restreint que Josèphe lui-même, *Ant. jud.*, I, VI, 2; II, XV, 3; XIII, V, 10, emploie les dénominations de Παλαιστίνοι, Παλαιστίνη. Dans quelques endroits cependant, *Ant jud.*, VIII, X, 3; *Cont. Ap.*, I, 22, il parle, d'après Hérodote, de la Παλαιστίνη Συρία, des « Syriens qui sont dans la Palestine », Σύριοι οἱ ἐν τῇ Παλαιστίνῃ, expressions qui étendent le territoire jusqu'à la Phénicie. Hérodote, en effet, II, 104; III, 5, 91; VII, 89, distingue les Phéniciens des Syriens qui sont ἐν τῇ Παλαιστίνῃ ou appelés Παλαιστίνοι; tout ce qui va de leur district jusqu'à l'Égypte se nomme, d'après lui, Palestine. Les écrivains grecs firent d'abord de Παλαιστίνη un adjectif déterminant Συρία, pour distinguer « la Syrie Palestine » ou méridionale, y compris la Judée, de la Phénicie et de la Cœlé-Syrie. L'expression ἡ Παλαιστίνη Συρία devint ainsi, principalement depuis Hérodote, d'un usage commun. On la rencontre dans Philon, *De nobilitate*, 6, édit. Mangey, t. II, p. 443. Elle passa dans dans la langue officielle des Romains, à partir d'Antonin le Pieux, comme le prouve un diplôme militaire de l'armée de Judée (139 après J.-C.), d'après lequel la province ainsi appelée autrefois est nommée *Syria Palæstina*. Cf. Héron de Villefosse, *Diplôme militaire de l'armée de Judée*, dans la *Revue biblique*, Paris, 1897, p. 598-604. Elle se trouve aussi fréquemment sur les monnaies de Flavia Neapolis. Cf. F. de Saulcy, *Numismatique de la Terre-Sainte*, Paris, 1874, p. 248. Cependant le nom de Παλαιστίνη, *Palæstina*, était également connu comme substantif, ainsi qu'on le voit dans les auteurs classiques et sur les monnaies, chez les Pères et les écrivains ecclésiastiques. Vers le IVᵉ siècle, il s'étendait même au delà des limites de l'ancien pays de Chanaan. Eusèbe et saint Jérôme, *Onomastica sacra*, Gœttingue, 1870, p. 84, 88, 91, 125, 214, 219, 228, placent dans la Palestine des villes telles que Ailath, Pétra, Pella, Hippus. A partir du Vᵉ siècle, on mentionne la *Palæstina prima*, comprenant la Judée et la Samarie; la *Palæstina secunda*, c'est-à-dire une partie de la Galilée, les contrées voisines du lac de Tibériade et du haut Jourdain, à l'ouest et à l'est; la *Palæstina tertia* ou *salutaris*, avec l'Idumée, depuis Bersabée jusqu'au golfe Élanitique, et l'ancien pays de Moab. On trouve trois fois le nom de « Palestine », פלסטינו, dans les *Midraschim;* mais, d'après A. Neubauer, *La géographie du Talmud*, Paris, 1868, p. 2, il se rapporte plutôt au pays des Philistins. Disons enfin que, pour les Arabes, le *djund* ou district militaire de *Filasṭin*, فلسطين, correspondait à la Palestine première, avec une partie de la Palestine troisième jusqu'au désert de *Tîh*. Cf. Guy Le Strange, *Palestine under the Moslems*, Londres, 1890, p. 25-29. C'est ainsi que le nom de *Palestine*, appliqué d'abord à une petite portion du pays, placée entre l'Égypte et la Phénicie, et plus connue des étrangers qui venaient de l'Occident, s'est ensuite étendu au pays tout entier, comme celui d'*Afrique*, qui ne désignait primitivement pour les Romains que la contrée libyenne, voisine de l'Italie, a fini par s'étendre à l'immense continent.

2° *Terre de Chanaan; Chanaan*. — Le plus ancien nom biblique de la Palestine est celui de כְּנַעַן, *Kena'an; 'éréṣ Kena'an;* Septante : γῆ Χαναάν; Vulgate : *terra Chanaan*, Gen., XI, 31; XIII, 12; XVI, 3; XVII, 8, etc.; *regio Chanaan*, Lev., XVIII, 3, ou simplement *Kena'an*, « Chanaan. » Jos., XXII, 9, 32; Jud., IV, 2, 23, 24; V, 19; Ps. CV (hébreu, CVI), 38, etc. On trouve aussi *'éréṣ hak-Kena'âni*, « la terre du Chananéen; » Septante : γῆ τῶν Χαναναίων, « la terre des Chananéens. » Exod., III, 17; XIII, 5, 11; Deut., I, 7, etc. Ce même nom apparaît, au XIVᵉ siècle avant notre ère, dans les lettres de *Tell el-Amarna*, sous les formes de *Kinaḫḫi* et *Kinaḫni* (*na*). Cf. H. Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, Berlin, 1896, p. 26, 28, 118, 210, 276, 282, 391. La première suppose une forme primitive כנע, *Kâna'*. Voir CHANAAN, t. II, col. 531. Dans les inscriptions égyptiennes, le pays est appelé 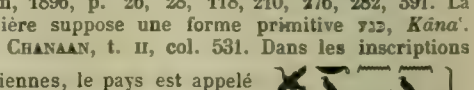 *p-Ka-n'-na*, transcription exacte de l'hébreu, renfermant l'aspiration qui se trouve dans le corps du mot, et précédée de l'article, « le Chanaan. » Cf. H. Brugsch, *Geographische Inschriften altägyptischer Denkmäler*,

Leipzig, 1857, t. I, p. 59, 261; pl. VIII, n. 319; W. Max Muller, *Asien und Europa nach altägyptischen Denkmalern*, Leipzig, 1893, p. 205. La « terre de Chanaan » n'indique dans l'Ecriture que le pays situé à l'ouest du Jourdain. Cf. Reland, *Palæstina*, Utrecht, 1714, t. I, p. 3-8.

3° *Terre des Amorrhéens.* — On trouve dans certains passages de la Bible, Jos., XXIV, 8; Am., II, 10, l'expression : *'éréṣ hā-'Ĕmōri;* Septante : γῆ Ἀμορραίων, « terre des Amorrhéens, » du nom d'un ancien peuple qui occupa le pays avant l'arrivée des Israélites. Voir AMORRHÉENS 1, t. I, col. 504. Les Lettres d'*El-Amarna* désignent de même le territoire palestino-phénicien par le terme *mât Amurri*. Cf. H. Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 98, 120, 132, 152, etc. Depuis la découverte de ces tablettes, on s'est demandé s'il ne faudrait pas remplacer par *Amuru, Amurru*, la lecture *Akharru* (« ce qui est par derrière, » l'ouest), nom par lequel les Assyriens auraient désigné l'ensemble des marches méditerranéennes. Quelques-uns se prononcent, avec plus ou moins d'assurance, pour l'affirmative. Cf. A. Delattre, *Aziru*, dans les *Proceedings* de la *Society of Biblical Archeology*, Londres, 1890-1891, t. XIII, p. 233-234; Morris Jastrow, *On Palestine and Assyria in the days of Joshua*, dans la *Zeitschrift für Assyriologie*, Berlin, t. VII, 1892, p. 2, note 2. D'autres pensent qu'il faut conserver l'ancienne lecture. Cf. Halévy, *Notes géographiques*, § 34, dans la *Revue sémitique*, t. II, p. 185. D'autres croient que la valeur *Amurru* des anciennes époques a été remplacée par *Akharru* dans les textes cunéiformes de date plus basse. Cf. Sayce, *Correspondence between Palestine and Egypt*, dans les *Records of the Past*, 2e sér., t. V, p. 95, note 4; p. 98, note 2. Enfin F. Hommel, *Die altisraelitische Oberlieferung in inschriftlicher Beleuchtung*, München, 1897, p. 172, prétend que *Martu*, qui est dans les anciens documents babyloniens le nom de la Palestine (y compris la Cœlé-Syrie), est une abréviation d'*Amartu*, c'est-à-dire *Amar* avec la terminaison féminine des noms dans les idiomes chananéens; *Martu* signifierait donc en réalité « le pays des Amorrhéens ». — Les monuments égyptiens mentionnent aussi « le pays des Amorrhéens », *Amaura, Amor;* mais ils désigent plutôt par ces mots la contrée située au nord de la Palestine. Cf. W. Max Müller, *Asien und Europa*, p. 177, 218-219, 229-231.

On trouve de même, Jos., I, 4 : « la terre des Héthéens, » hébreu : *'éréṣ ha-Ḥiṭṭîm*, pour l'ensemble du territoire promis aux Israélites « depuis le désert et le Liban jusqu'au grand fleuve de l'Euphrate, et jusqu'à la grande mer (la Méditerranée) ». Mais les Septante n'ont pas cette indication, qui semble, du reste, avoir été faussement ajoutée au texte; elle n'existe pas, en effet, dans le passage du Deutéronome, XI, 24, auquel ce texte est emprunté. Elle n'est, en outre, justifiée par aucun témoignage historique. Il y a bien eu dans le sud de la Palestine quelques tribus héthéennes, Gen., XXIII, 3, 5, 7, etc., dont le nom est joint à celui des autres peuplades qui habitaient le pays dans la formule plusieurs fois répétée : « la terre du Chanânéen, de l'Héthéen, de l'Amorrhéen, etc. » Exod., III, 17; XIII, 5, etc. Mais le territoire proprement dit des Héthéens était au nord de Chanaan. Voir HÉTHÉENS, t. III, col. 670.

4° *Terre des Hébreux.* — Joseph appelle le pays d'où il a été enlevé *'éréṣ hā-'Ibrîm;* Septante : γῆ Ἑβραίων, « la terre des Hébreux. » Gen., XL, 15. On suppose qu'il entend par là, non pas la région chananéenne tout entière, qui ne fut conquise que plus tard par ceux de sa race, mais cette portion méridionale où avaient séjourné Abraham, Isaac et Jacob. Il est possible aussi que cette expression soit mise dans sa bouche par l'auteur de la Genèse.

5° *Terre d'Israël* (hébreu : *'éréṣ Yiśrā'ēl*, I Reg., XIII, 19, etc.; *'admaṭ Yiśrā'ēl*, Ezech., VII, 2, etc.; Septante : γῆ Ἰσραήλ). — Ce nom se trouve parfois appliqué à l'ensemble de la Palestine. Cf. I Reg., XIII, 19; Ezech., XII, 19, etc. Mais d'autres fois il n'indique que le royaume du nord. II Par., XXX, 25; Ezech., XXVII, 17. C'est une des expressions dont les Talmuds se servent le plus fréquemment pour désigner toute la région palestinienne. Cf. A. Neubauer, *La géographie du Talmud*, Paris, 1868, p. 1. On la rencontre également dans le Nouveau Testament. Matth., II, 20, 21. Le nom d'Israël ayant continué de représenter tous les descendants de Jacob, il était naturel qu'il se rapportât aussi à leur pays.

6° *Judée.* — Comme le nom de *Juifs* devint, après la captivité, l'appellation courante des Israélites en général, le nom de *Judée*, tout en désignant d'une manière habituelle une province spéciale (voir JUDÉE, t. III, col. 1814), fut cependant parfois appliqué à la Palestine. C'est, du moins, dans ce sens que certains exégètes prennent Ἰουδαία. Luc., XXIII, 5; Act., X, 37; XXVI, 20. Il est sûr que Josèphe, *Ant. jud.*, IX, XIV, 1; XII, IV, 11, etc., donne au mot cette même extension. Strabon, XVI, 749, place également « la Judée » immédiatement au sud de la Phénicie et de la Cœlé-Syrie.

7° *Terre du Seigneur* (hébreu : *'éréṣ Yehôvāh;* Septante : γῆ τοῦ Κυρίου). — La Palestine est ainsi appelée Ose., IX, 3, non pas seulement comme l'univers est dit appartenir à Dieu, Ps. XXIII (hébreu, XXIV), 1, mais en ce sens que le Seigneur y a établi sa demeure spéciale, et que les Hébreux en sont seulement les usufruitiers, les colons. Lev., XXV, 23. Parfois même elle est simplement appelée *La Terre*, la terre par excellence. Ruth, I, 1; Jer., XII, 11. Il en est ainsi dans les Talmuds, où les autres pays du monde sont réunis sous la dénomination générale de « hors de la Terre », חוצה לארץ. Cf. A. Neubauer, *La géographie du Talmud*, p. 1. C'est également en raison de son rapport avec Dieu qu'elle est nommée dans l'Épître aux Hébreux, XI, 9, γῆ τῆς ἐπαγγελίας, *la terre de la promesse*, et dans les Nombres, XXXII, 11 : « la terre que j'ai jurée » ou *la terre du Serment*, en souvenir de la promesse solennelle faite par le Seigneur à Abraham en plusieurs circonstances. Gen., XIII, 15; XVII, 8, etc.

8° *Terre Sainte* (hébreu : *'admaṭ haq-qôdeš;* Septante : ἡ γῆ ἡ ἁγία). — Tel est le nom que nous rencontrons dans Zacharie, II, 16 (Vulgate, 12), et qui caractérise si bien, aux yeux des Juifs et des Chrétiens, le pays des merveilles divines. Nous le retrouvons Sap., XII, 3; II Mach., I, 7, et dans Philon, *Legat. ad Caium*, édit. Mangey, Londres, 1742, t. II, p. 586. Mais il devint d'un usage constant au sein du christianisme dès le second siècle. Cf. Justin, *Dial. cum Tryphone*, 113, t. VI, col. 735. C'est celui qu'on emploie encore le plus fréquemment de nos jours, et à juste titre; si, en effet, la Palestine fut, sous l'Ancien Testament, une terre privilégiée, ne l'est-elle pas bien plus depuis que le Fils de Dieu l'a foulée de ses pieds et arrosée de son sang? « Autrefois, écrivait sainte Paule à Marcella, les Juifs vénéraient le saint des saints, parce qu'il renfermait les chérubins, le propitiatoire et l'arche d'alliance... Le sépulcre du Seigneur ne te paraît-il pas plus vénérable? Chaque fois que nous y entrons, nous voyons le Sauveur couché dans son linceul, et, pour peu que nous nous y arrêtions, nous voyons l'ange de nouveau s'asseoir à ses pieds. » Cf. S. Jérôme, *Epist. XLVI*, t. XXII, col. 486. — Sur ces différents noms, on peut voir Reland, *Palæstina*, t. I, p. 3-47.

Signalons enfin certains noms que les peuples voisins ont donnés à la Palestine, en dehors de ceux que nous avons déjà indiqués. Au début de la conquête égyptienne, cette partie de la Syrie s'appelait [ ],

Ḥa-ru. C'est du moins l'avis de Max Müller, *Asien und Europa*, p. 148-156, qui restreint l'extension de ce mot au pays de Chanaan, tandis que H. Brugsch, *Geographische Inschriften altägyptischer Denkmäler*, Leipzig, 1857, t. I, p. 59-60, l'applique à la Syrie tout entière. L'identification de ce nom avec celui des *Ḥôrîm* de la Bible, Gen., XIV, 6; XXXVI, 20-30, etc., a été proposée par plusieurs auteurs, mais elle est combattue par Max Müller, *op. cit.*, p. 155-156. G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, Paris, 1895-1899, t. II, p. 121, place le *Ḥarû* au sud, dans le massif du Séir. — Pour les Assyriens, la Palestine faisait partie du *mât Akharri*, « pays de l'Ouest, » c'est-à-dire de la côte méditerranéenne, mais ils connurent aussi ses deux grandes divisions, le royaume de Juda, *mât Yaudu*, et le royaume d'Israël, qu'ils appelaient *mât Bit-Ḫumri*, « le pays de la maison d'Omri, » ou *mât Ḫumri*, « le pays d'Omri. » Voir AMRI 1, t. I, col. 524. Cf. E. Schrader, *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, p. 90, 188.

II. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — A prendre strictement les noms qui viennent d'être examinés, nous n'aurions à étudier que l'étroite bande de terre comprise entre le Jourdain et la mer Morte à l'est, et la Méditerranée à l'ouest. Celui de Palestine a la plus grande extension; mais, s'il englobe des pays qu'on peut appeler bibliques, il dépasse les limites de la contrée où s'est proprement concentrée la vie du peuple hébreu. Aucun donc ne désigne parfaitement dans toute son étendue le territoire où ont si longtemps vécu les tribus d'Israël. Si la région cisjordane a pour elle les noms les plus glorieux, les souvenirs les plus chers au cœur du juif et du chrétien, la transjordane n'en a pas moins sa part dans l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament. Notre étude, pour être complète, doit donc porter sur la double bande de terrain qui avoisine le Jourdain et la mer Morte à l'ouest et à l'est, et qui constitue vraiment *le pays biblique*, dans les limites que nous allons déterminer.

1. SITUATION, LIMITES ET ÉTENDUE. — Ce pays appartient à la Syrie, dont il forme l'extrémité méridionale. Dans son ensemble et ses lignes générales, il se trouve placé entre le Liban et l'Anti-Liban au nord, le plateau du Hamad ou steppe syrien à l'est, la péninsule sinaïtique au sud, et la Méditerranée à l'ouest. Si nous voulons préciser ses contours, nous n'arriverons évidemment pas à la rigueur de nos frontières européennes; l'état actuel de nos connaissances nous permet cependant une délimitation assez exacte. Cette délimitation n'est autre que celle des tribus israélites. Voir les cartes des tribus. Or, au nord, Aser et Nephthali ont une frontière que la nature elle-même semble avoir établie, c'est le fossé profond du *Nahr el-Qasimiyéh;* aucune de leurs villes ne franchit cette barrière, que l'on peut prolonger par une ligne idéale vers l'est, jusqu'au pied du grand Hermon. Voir ASER 3, t. I, col. 1084, et NEPHTHALI 2, t. IV, col. 1593, avec les cartes. En poursuivant cette ligne dans la même direction, on ferme, du côté du septentrion, le territoire de Manassé oriental. A l'est, cette dernière tribu, qui contenait les régions de Basan et d'Argob, Deut., III, 12; Jos., XII, 4; XIII, 11, 30; XVII, 5, suivait les bords extérieurs du Ledjah, puis venait s'appuyer au *Djébel Haurân*, où deux points extrêmes marquaient sa limite : Chanath, aujourd'hui *El-Qanaûât*, et Salécha, *Salkhad*, plus au sud. Num., XXXII, 42; Jos., XII, 4; XIII, 11. De là, la frontière, revenant vers l'ouest, descend ensuite vers le sud avec le *Derb el-Hadj* ou « Route des Pèlerins », qui en dessine le tracé et clôt de ce côté les tribus de Gad et de Ruben. On arrive ainsi au torrent d'Arnon, *ouadi Modjib*, qui forme la limite méridionale de la région transjordane. Voir MANASSÉ 7, col. 644; GAD 4, t. III, col. 27, et RUBEN. La frontière sud de la cisjordane se confond avec celle de la tribu de Juda : partant de l'extrémité méridionale de la mer Morte, elle constitue un arc de cercle qui, après avoir atteint Cadès (*'Aïn Qedis*), rejoint vers l'ouest le « Torrent d'Égypte », *ouadi el-Arisch*, et se termine à l'embouchure de celui-ci dans la Méditerranée. Cf. Jos., XV, 1-4. Voir JUDA 6, t. III, col. 1756, et la carte. L'ensemble de ce tracé correspond, au nord, au sud et à l'ouest, avec celui de la terre de Chanaan, tel que nous le trouvons Num., XXXIV, 1-12, et Ezech., XLVII, 15-20. La partie septentrionale seule présente des difficultés. S'il fallait en croire certains auteurs, on devrait reporter cette ligne frontière cent soixante-dix ou cent quatre-vingts kilomètres plus au nord; on aurait ainsi une limite « idéale » qui n'aurait jamais été atteinte. Nous croyons qu'il est beaucoup plus naturel de ne pas quitter le terrain sur lequel nous avons dressé nos jalons. Quels que soient les embarras du texte et des identifications, l'on a réussi à faire rentrer dans un tracé normal cette ligne de démarcation. Voir CHANAAN 2, t. II, col. 533. Cf. J. van Kasteren, *La frontière septentrionale de la Terre Promise*, dans la *Revue biblique*, 1895, p. 23-36. L'Écriture, en plusieurs endroits, Gen., XV, 18; Exod., XXII, 31; Jos., I, 4, étend les limites de la Terre Promise jusqu'à l'Euphrate. Ce développement du pays israélite au nord-est, aussi bien qu'au sud, ne fut que passager, sous David et Salomon; nous n'avons pas à en tenir compte ici.

Le pays que nous venons de délimiter ainsi se trouve donc compris entre 30° 30' et 30° 18' de latitude nord, 31° 30' et 34° 20' de longitude est. La Palestine cisjordane est une zone qui va en s'élargissant du nord au sud. D'une largeur de 37 kilomètres au début, elle arrive à 65 kilomètres au parallèle de *Qaisariyéh* ou Césarée (32° 30'), à 78 kilomètres à celui de Jaffa (32° 3'), à 94 kilomètres à celui de *Ghazzéh* ou Gaza (31° 30'), et elle finit par atteindre au 31° près de 150 kilomètres sur une bande de latitude très étroite. La longueur de la frontière occidentale est ainsi de 260 kilomètres. La région transjordane, large de 90 kilomètres environ entre le lac de Tibériade et le *Djébel Haurân*, se resserre à 50 et 40 kilomètres le long du Jourdain et de la mer Morte jusqu'à l'Arnon. Sa longueur est de 200 kilomètres. Les ingénieurs anglais ont calculé la superficie de la cisjordane, depuis le *Nahr el-Qasimiyéh* jusqu'à *Bir es-Seba'* ou Bersabée, c'est-à-dire sur une longueur de 228 kilomètres, et l'ont estimée à 15643 kilomètres carrés; celle de la transjordane équivaut à 9 481 kilomètres. L'ensemble du pays, à part la pointe méridionale de Bersabée à Cadès, comprend donc 25 124 kilomètres carrés, à peu près l'équivalent de quatre départements français.

II. CONFIGURATION GÉNÉRALE. — Le trait caractéristique de la Palestine, c'est cette énorme et longue fissure qui la coupe dans toute sa longueur, du nord au sud, et la sépare en deux comme un vaste fossé. De son point de départ, qui est à 563 mètres au-dessus de la Méditerranée, elle descend jusqu'à une profondeur de 392 mètres *au-dessous*, s'enfonçant pour ainsi dire en terre par un phénomène géologique unique au monde. Voir ARABAH, t. I, col. 820. Un fleuve, le Jourdain, qui a ses sources dans les flancs de l'Hermon, y a creusé son lit sinueux et y promène son cours rapide, formant d'abord le petit lac *Hûléh*, à peu près au niveau de la mer, puis, plus bas, le lac de Tibériade, à 208 mètres au-dessous, déversant enfin ses eaux dans l'immense cuve de la mer Morte, dont le niveau est à 392 mètres, dont le fond atteint près de 400 mètres et se trouve ainsi à près de 800 mètres au-dessous de la Méditerranée. Voir JOURDAIN, t. III, col. 1704. De cette vallée, assez étroite par endroits et qui va s'élargissant vers le sud, monte de chaque côté, à l'ouest et à l'est, un double rang de hauteurs, dont les points les plus

élevés ne diffèrent pas sensiblement. La ligne orientale s'élève plus brusquement; elle forme comme une muraille à pic le long de la mer Morte. La ligne occidentale a des pentes plus douces. Il est facile de voir que les deux chaînes ont été violemment séparées par la brisure qui a constitué l'Arabah. Chacune d'elles, fendillée par les torrents, laisse écouler les eaux par une multitude de rivières ou ruisseaux qui se rattachent au Jourdain et à la mer Morte, avec une direction presque régulière. A l'ouest, un autre versant descend vers la Méditerranée, et tombe dans la plaine côtière, qui s'élargit à mesure qu'elle se prolonge vers le sud. A l'extrémité nord-est, le pays biblique est fermé par un massif de montagnes volcaniques, dont l'axe se dirige à peu près du sud au nord; c'est le *Djébel Haurân*. Là prennent naissance de nombreux ouadis, qui s'en vont, à travers la plaine *En-Nuqra*, grossir le *Schéri'at el-Menâdiréh*, affluent du Jourdain. Tel est l'aspect général de la Palestine; c'est, dans son ensemble, une région montagneuse, coupée par quelques plaines plus ou moins étendues, arrosée par des torrents le plus souvent temporaires, par un fleuve dont le cours offre plus de singularité qu'il n'apporte de fécondité à la terre. Nous aurons à montrer plus tard l'importance de sa situation au point de vue historique. Cette vue à vol d'oiseau ne suffit pas pour en avoir une connaissance exacte; sans entrer dans les détails que comporte chacune des parties, nous devons donner une description sommaire des deux contrées qui avoisinent le Jourdain.

III. DESCRIPTION. — **1. Palestine cisjordane.** — *A) Orographie.* — Le système montagneux de la Palestine cisjordane peut être considéré comme un prolongement du Liban, coupé seulement au premier tiers de sa longueur par la grande plaine d'Esdrelon. Descendant en ligne droite, parallèlement au Jourdain, il plonge ses racines jusqu'à l'extrémité méridionale de la contrée. Avec le Carmel, il pousse une pointe, dans la direction du nord-ouest, jusque sur le bord de la Méditerranée. Il comprend, sans compter le *négéb*, trois massifs, qui ont sans doute physiquement leurs caractères particuliers, mais sont surtout distincts historiquement.

Le *massif galiléen* s'étend depuis le *Nahr el-Qasimiyéh* jusqu'à la plaine d'Esdrelon. On y distingue deux groupes, de niveau et d'aspect différents, qui ont servi de base à la division du territoire en *Haute* et *Basse Galilée*. Le premier est formé par les montagnes qui dominent au nord la vallée de *Medjdel Kerum*, située à 250 mètres au-dessus de la mer. C'est un enchevêtrement de hauteurs, au milieu duquel s'élève une arête principale de trois sommets, le *Djébel Adâthir* (1025 mètres), le *Djébel Djarmuk* (1198 mètres) et le *Djébel Zabud* (1114 mètres). D'autres sont épars, comme le *Djébel Hunin* (900 mètres), le *Djébel Djamléh* (800 mètres), le *Ras Umm Qabr* (715 mètres), le *Tell Belât* (616 mètres), les monts de Safed (838 mètres), etc. Les contreforts occidentaux se profilent parfois jusque sur le bord de la Méditerranée. C'est ainsi qu'au *Râs el-Abiad* et au *Râs en-Naqûrah*, la plaine côtière est fermée par une ligne de roches qui vont de 300 à 400 mètres d'élévation. Des sentiers raides, parfois taillés en escaliers, courent le long de ces chaînons, dont les flancs abrupts sont boisés, portant des terrasses successives soutenues par de gros murs. Le second groupe, celui de la Basse-Galilée, est beaucoup moins élevé; ses plus grandes hauteurs atteignent à peine 600 mètres. Les principaux sommets sont : le *Djébel el-Kummanéh* (570 mètres), le *Djébel Tur'ân* (541 mètres) et le *Djébel et-Tûr* ou Thabor (562 mètres). Cette dernière montagne, aux flancs réguliers, est un cône tronqué, qui commande la plaine d'Esdrelon. Vers l'est, au milieu des terrasses qui descendent vers le lac de Tibériade, se distinguent les *Qurûn Hattîn* ou « Cornes de Hattîn », colline rocheuse, de forme arrondie, dont l'altitude est de 346 mètres, et que deux éminences terminent au nord-ouest et au sud-est. Voir t. I, fig. 367, col. 1529. Au sud-est, le *Djébel Dahy* (515 mètres) relie le massif galiléen, dont il est un fort avancé, au système central.

Le système central est formé par les *monts de Samarie*. Séparé du précédent par la plaine d'Esdrelon, il ne fait qu'un physiquement avec celui de Judée. Il porte au nord-est comme une sorte de corne, décrivant un arc de cercle irrégulier dont la convexité est tournée vers la vallée du Jourdain; c'est le *Djébel Fuqû'a*, le Gelboé biblique. I Reg., XXVIII, 4; XXXI, 1, 8, etc. Cette petite chaîne a environ 13 à 14 kilomètres de longueur, sur 5 à 8 kilomètres de largeur, avec 516 mètres de hauteur, en réalité trois à quatre cents mètres au-dessus de la plaine, mais six à sept cents au-dessus de la vallée du Ghôr. Escarpée au nord, elle a, vers l'est, des pentes extrêmement raides, tandis qu'à l'ouest elle s'abaisse doucement. Voir GELBOÉ, t. III, col. 155. De la pointe sud-ouest du *Djébel Fuqû'a*, le massif se dirige vers le nord-ouest par des mamelons dont le plus élevé, *Scheikh Iskander*, atteint 518 mètres. Il aboutit, toujours dans la même direction, au *Djébel Mâr Eliâs*, ou *Carmel*, qui est la chaîne la plus régulière de la Palestine, s'étendant sur une longueur de 20 à 25 kilomètres. Isolée au sud-est par l'*ouadi Malih*, elle s'abaisse vers la mer en promontoire escarpé, qui forme le môle de la partie méridionale de la baie de Saint-Jean-d'Acre. Elle a 552 mètres de hauteur au sud d'*Esfiyéh*, 514 mètres à *El-Muhraqah*, et 150 mètres seulement là où est le couvent. Abrupte du côté de la plaine d'Esdrelon, elle descend plus doucement du côté de l'ouest, en collines boisées d'un charmant aspect, entremêlées de pâturages, de parties cultivées et coupées de vallées sinueuses. Elle est recouverte presque partout d'une terre végétale abondante et riche. Voir CARMEL 3, t. II, col. 291. De l'extrémité méridionale du Gelboé part une arête qui se dirige vers le sud-sud-ouest, avec le *Râs Ibziq* (733 mètres), le *Râs el-'Aqra* (680 mètres), le *Djébel Eslâmiyéh* (938 mètres), et le *Djébel et-Tûr* (868 mètres), comme sommets principaux. Ces deux derniers, à peu près au centre de la chaîne montagneuse de la Palestine, se font vis-à-vis, dominant, l'un au nord, l'autre au sud, la belle vallée où s'étend Naplouse. Le *Djébel Eslâmiyéh* est l'*Hêbal* biblique. Plus élevé de 70 mètres que l'autre, il est, en général, beaucoup plus dénudé, bien qu'il ait, jusqu'à une certaine hauteur, une bordure de jardins. Les rochers hérissent ses pentes abruptes, autrefois cultivées par étages. Le sommet forme un plateau assez étendu, d'où la vue embrasse un magnifique horizon. Le *Djébel et-Tûr* est le *Garizim;* il domine de sa partie septentrionale la ville de Naplouse, borde à l'est la plaine d'*el-Makhnah*, et projette assez loin ses racines vers le sud. Il se termine en un petit plateau qui s'abaisse par une pente douce à l'ouest. Du point culminant, le regard peut atteindre les cimes neigeuses du Grand-Hermon, les flots bleus de la Méditerranée et les hauteurs qui resserrent le Jourdain. Les deux montagnes ne sont guère élevées de plus de 300 à 360 mètres au-dessus de la vallée qui les sépare. Voir HÉBAL 2, t. III, col. 461; GARIZIM, t. III, col. 106. Des chaînons latéraux se rattachent à cette arête principale. Du côté de l'est, ils s'abaissent, avec leurs ramifications, vers le Jourdain, dont ils rétrécissent beaucoup la vallée. Signalons, parmi les sommets, le *Râs Djâdir* (709 mètres), le *Djébel Tammûn* (579 mètres), le *Djébel el-Kébir* (795 mètres); puis viennent dans une ligne inférieure le *Râs Umm Zôqah* (256 mètres), le *Zahret Homsah* (218 mètres), le *Râs el Umm-Kharrûbéh* (210 mètres), enfin le *Djébel Şarṭabéh* (379 mètres), avec ses deux cimes ou cornes, *qurnéin*, de hauteur inégale. Du côté occidental, un chaînon part du *Djébel*

Eslâmiyéh, formant la paroi septentrionale de l'*ouadi Scha'ir*, et a son point culminant à *Scheikh Beyâzid* (724 mètres), au nord-est de *Sebastiyéh*, l'ancienne Samarie. Au sud du Garizim, jusqu'à l'*ouadi Deir Ballût*, que l'on regarde comme une ligne de démarcation entre la Samarie et la Judée, l'enchevêtrement des montagnes continue avec des hauteurs de 805 mètres, à *Scheikh Selmân*; 517 mètres à *Djémain*; 668 mètres à *Berukin*. De ces terrasses supérieures descendent assez régulièrement à l'ouest les terrasses successives, coupées de petits chaînons et de vallées, qui forment la transition entre la côte et les hauts sommets.

Le *massif judéen* n'est séparé du précédent que par une ligne fictive; il a cependant son caractère particulier. Il présente le spécimen le plus complet du « pays haut » palestinien. Sa ligne de faîte court presque directement du nord au sud, avec une légère déviation cependant vers le sud-sud-ouest, se rapprochant beaucoup plus du Jourdain et de la mer Morte que de la Méditerranée. Aussi le versant est-il escarpé à l'est, tandis qu'il s'incline doucement vers l'ouest. Les points les plus élevés sont au nord et au sud. Nous pouvons distinguer un premier groupe de hauteurs jusqu'à l'*ouadi es-Surar*, qui découpe profondément le terrain à l'ouest de Jérusalem. Au-dessous de *Tell Asûr*, qui va jusqu'à 1011 mètres, le niveau supérieur du plateau est de sept cents à près de neuf cents mètres. C'est une série de collines proéminentes, de tertres arrondis, aux flancs desquels s'étagent des vergers et des vignes, et dont un village couronne le sommet: *Beitîn* (881 mètres), *El-Biréh* (893 mètres), *Er-Râm* (792 mètres), *Nébi-Samuïl* (895 mètres), *Tell el-Fûl* (839 mètres), *El-Djib* (710 mètres). Ce sont là comme les forts avancés de Jérusalem, assise elle-même sur une éminence dont le point culminant est à 775 (ou 790) mètres, et entourée immédiatement de hauteurs comme le mont *Scopus* au nord (831 mètres) et la montagne des Oliviers à l'est (818 mètres). Dans les contreforts orientaux, nous trouvons encore des sommets de 729 mètres, comme le *Djébel en-Nedjméh*; mais, à la limite de la vallée du Jourdain le *Djébél Qaranṭal* n'est plus qu'à 98 mètres, le *Djébel Ektéif* à 287 mètres. A l'ouest, nous rencontrons un premier étage de 500 à 600 mètres: *Tibnéh* (590 mètres), *Deir Ammar* (530 mètres), *Beit 'Ur el-Fôqa* (617 mètres); puis un second de 200 à 300 mètres: *Na'lin* (262 mètres), *Beit Nûba* (203 mètres), etc. Au-dessous de Jérusalem, la crête se maintient au même niveau qu'au-dessus, avec *Beit-Djala* (820 mètres), *Beit-Lahm* ou Bethléhem (777 mètres), le *Djébel Fureïdis* (759 mètres). Mais bientôt commence le massif hébronien, dont plusieurs points dépassent 900 mètres: *Khirbet Teqû'a* (850 mètres), *Halhûl* (997 mètres), *El-Khalîl* ou Hébron (927 mètres), *Yutta* (837 mètres), *El-Kurmul* (819 mètres), *Es-Semû'a* (734 mètres). En descendant vers le sud, il s'abaisse à 622 mètres. *Khirbet 'Attîr*, pour rejoindre progressivement les grandes vallées, *Bir es-Séba'* ou Bersabée (240 mètres), *Khirbet el-Milh* (369 mètres). Les contreforts à l'est, assez rapprochés de la mer Morte, atteignent encore une hauteur moyenne de plus de 400 mètres: *Qarn el-Hadjar* (445 mètres), *Er-Ruéikbéh* (447 mètres), *Rudjm el-Kurrât* (422 mètres), *Khašm Ṣufr eṣ-Ṣâni'* (427 mètres), *Ẓahret el-'Arâ'iméh* (439 mètres). A l'ouest nous retrouvons la même altitude à *Sara'a* (412 mètres), *Beit Nettif* (462 mètres); *Beit 'Aûuâ* (456 mètres); puis le terrain descend à 212 mètres à *Tell es-Safiyéh*, à 287 mètres à *Beit Djibrîn*. Voir fig. 524, l'aspect accidenté et dénudé des environs de Jérusalem.

Le massif du *Négéb*, beaucoup moins connu, est un enchevêtrement de chaînons, séparés par de nombreuses

523. — Liftah. D'après une photographie.

et larges vallées. Il s'incline dans la direction du sud-ouest; longeant à l'est l'Arabah, qu'il domine parfois de hauteurs assez considérables. Tandis que *Khalasah* (215 mètres) est à peu près au niveau de *Bir es-Séba'*, *Er-Ruhéibéh* est à 325 mètres, et l'on atteint, vers *Kurnub* 494 mètres, plus loin à l'est 563 mètres. Citons seulement, parmi les principaux chaînons, en allant du nord au sud : *Djébel et-Tulûl, Dj. Scheqa'ib, Dj. Umm Rudjum, Dj. et-Tûr, Dj. El-Muzéiqah, Dj. Hadiréh, Dj. Maderah* et enfin le *Djébel Mâqrah*, au pied duquel est *'Ain Qedis*, et à l'ouest le *Djébel Muéiléh*.

Sans tenir compte de ce dernier prolongement, la Palestine a, comme on le voit, ses points les plus élevés au nord, avec les monts de la Haute Galilée, et au sud, avec le massif hébronien. Ils encadrent ainsi le centre même du pays. Voir fig. 525 et 526.

B) Plaines et vallées. — Le système montagneux que nous venons de décrire est coupé par de nombreuses vallées, plus ou moins étendues. Nous indiquerons les principales, avant de parler des grandes plaines. A l'est de 'Akka ou Saint-Jean d'Acre, se trouve la vallée de *Medjdel Kerûm*, qui, comme nous l'avons vu, forme une frontière toute naturelle entre la haute et la basse Galilée. Bordée au nord par d'âpres montagnes, plus élevées que celles qui la limitent au sud, elle s'étend d'ouest en est, sa longueur est de plusieurs heures de marche. D'une très grande fertilité, elle est en partie couverte de vieux oliviers plusieurs fois séculaires, ou cultivée en blé, en doura, en coton et en sésame. Plus au sud est la plaine dite autrefois d'Asochis ou de Zabulon, *Sahel el-Baṭṭauf*, marécageuse à l'est, mais très fertile, longue de 14 à 15 kilomètres, et large de près de 4 kilomètres. Située à 120-150 mètres au-dessus de la mer, elle est dominée par des monts de 400 et même plus de 500 mètres. Au sud-est, parmi les gradins qui descendent vers le lac de Tibériade, on rencontre le *Sahel el-Ahma*, plateau jonché de laves. Les monts de Samarie commencent par une succession de terrasses qui se relèvent à mesure qu'on avance vers le sud. Au sud-ouest de Djenin, le *Sahel 'Arrabéh*, à une altitude de 200 à 240 mètres, est une vallée assez bien cultivée, qui se relie au sud-est au *Merdj el-Gharaq*, dont le sol est fertile, mais devient un marais en hiver. Au-dessous du Garizim, s'étend la belle plaine d'*El-Makhnah*, qui forme à son extrémité septentrionale un large amphithéâtre, à environ 500 mètres d'altitude. Mais le pays est ensuite moins ouvert, on entre dans la région des hauts plateaux; les grandes vallées deviennent rares; on trouve encore cependant au sud de Jérusalem et à l'est de Bethléhem certaines plaines qui portent simplement le nom arabe d'*El-Buqéi'a*.

524. — Aspect des montagnes de Judée. Sur la route de Jérusalem à Jéricho. D'après une photographie.

Les principales dépressions que nous avons signalées se trouvent, en somme, entre les deux massifs qui encadrent la Palestine, au nord et au sud. Mais celle qui constitue un des traits caractéristiques de la cisjordane, c'est la *plaine d'Esdrelon*, appelée aujourd'hui *Merdj ibn 'Amîr*, « Prairie du fils d'Amîr. » Elle forme un triangle irrégulier dont la base est, au sud-ouest, la chaîne du Carmel et les monts de Samarie; ce côté a environ 35 kilomètres. Le côté oriental, de Djenin au Thabor, a à peu près 25 kilomètres; la ligne septentrionale en compte autant jusqu'à la gorge par laquelle le Cison s'engouffre dans la plaine de Saint-Jean-d'Acre. Bordée à l'est par le *Djébel Dâhy* et le *Djébel Fuqû'a*, elle se prolonge de ce côté en plusieurs vallées latérales : l'une, comprise entre le Thabor et le *Djébel Dâhy* l'autre entre cette dernière montagne et le *Djébel Fuqû'a*, une troisième formant cul-de-sac au sud-est. Son altitude moyenne est de 80 mètres; mais, vers le Jourdain, le sol s'affaisse rapidement. Le torrent de Cison, qui la traverse d'un bout à l'autre, en transforme quelques coins en marais. L'aspect général est celui

d'une campagne unie, parsemée de quelques tertres. Le terrain noirâtre est formé d'une argile fine, qui se détrempe facilement sous l'action des pluies; d'une grande fertilité, il offre tantôt d'interminables champs de blé, tantôt de vastes espaces recouverts de grandes herbes. Voir ESDRELON, t. II, col. 1945.

La *plaine côtière* commence au nord par celle qui avoisine la ville de Tyr. Large en moyenne de deux kilomètres, elle est bientôt fermée par les rochers qui forment le *Râs el-Abiad* ou « Cap Blanc » et le *Râs en-Naqûrah*. La route qui passe à ce dernier endroit a été bien nommée autrefois *Scala Tyriorum*, « l'Échelle des Tyriens; » ce n'est, en effet, qu'une suite de marches taillées dans le roc. A partir de ce point, la plaine s'élargit à 6 kilomètres, parfois un peu plus, et, sur une longueur d'environ 8 lieues, descend vers le Carmel, où elle rencontre une nouvelle barrière. Cette *plaine de Saint-Jean d'Acre*, dans laquelle débouche, au sud-est, celle d'Esdrelon, est ainsi resserrée entre les montagnes et la mer; elle est fertile et bien cultivée, avec d'immenses champs de blé, de tabac et de coton. Le sol est tantôt argileux, tantôt formé par un terrain noirâtre semblable à celui du Delta égyptien; près du rivage cependant, il est souvent inculte et sablonneux. La plaine côtière reprend au-dessous de la pointe du Carmel avec une largeur d'à peine 200 mètres; puis elle s'élargit bientôt : à *Athlit*, elle a plus de 3 kilomètres et elle se continue ainsi par *Ṭanṭûrah* jusqu'à l'embouchure du *Nahr ez-Zerqa*, où elle est barrée par un petit éperon bas du Carmel, *El-Khaschm*. Là commence, à proprement parler, la *plaine de Saron*, Is., XXXV, 2, large de 13 kilomètres à *Qaisariyéh*, et d'une vingtaine autour de Jaffa. Sa pente, coupée de quelques buttes, remonte doucement vers la montagne jusqu'à une altitude de 60 mètres. Elle est, par endroits, bien cultivée; ce ne sont, en dehors des jardins qui entourent les villes et les villages, que champs de blé, de courges et de concombres. On sait comment Jaffa est entourée, dans un rayon de plusieurs kilomètres, d'une ceinture verdoyante, qui en fait une admirable oasis, un vrai jardin des Hespérides. Le sol est recouvert, à la surface, d'une légère couche de sable fin, qui cache un humus excellent et très profond. Cette arène rougeâtre est extrêmement fertile quand l'eau du ciel vient la féconder. Au-dessous de Jaffa, la plaine continue sous le nom de *Séphélah*, hébreu : *haš-šefêlâh*, « le pays bas, » le *lowland*. Parsemée de légers mamelons, elle est comme le prolongement du Delta égyptien, à part les canaux; on y voit les mêmes villages, cachés dans un fourré d'arbres, avec des maisons bâties en pisé ou en briques simplement séchées au soleil. C'est cette région qui faisait tout à la fois la richesse et l'orgueil des Philistins.

Au sud, se trouvent encore de grandes plaines, comme le *Sahel Umm Butéin* et le *Sahel Far'a*. *Bir es-Séba'* occupe le coin occidental de la première, large surface ondulée, semblable au bassin desséché d'un ancien lac, et coupée en différents sens par de nombreux ouadis. Le terrain serait fertile, s'il était bien arrosé; au printemps seulement, on aperçoit de nombreux troupeaux de chèvres et de moutons, des bandes de chameaux qui viennent pâturer dans ces steppes une maigre végétation. Nous sommes ici à la même altitude que dans les premières plaines du massif samaritain, 200 à 240 mètres et plus loin, à *Khirbet el-Milh*, au sud du *Sahel el-Far'a*, à 369 mètres. Les collines qui bordent ces vallées vers le nord dessinent les limites qui séparent les populations sédentaires des nomades ou Bédouins.

La *vallée du Jourdain*, dont nous avons déjà indiqué le trait saillant, commence au nord par le *Merdj 'Ayûn*, ou « plaine des sources », qui doit son nom à des sources formant des ruisseaux bordés çà et là de saules, de peupliers et de mûriers. Vient ensuite la dépression qui porte le nom de *ardh el-Hûléh*, et qui s'étend depuis *Tell el-Qadi* jusque vers le *Djisr Benât Ya'qûb*. Elle n'est guère qu'un immense marais, et elle se creuse au sud pour former le lac *Hûléh*. Cependant entre celui-ci et les montagnes occidentales, un terrain assez vaste est propre à la culture; des champs de blé et des pâturages sont séparés par de grands espaces laissés en friche, couverts de roseaux et de carex. Au-dessous, la vallée se rétrécit tellement qu'elle n'est plus qu'un étroit canal qui livre passage aux eaux du Jourdain jusqu'au lac de Tibériade. Au bord septentrional de celui-ci se trouve la plaine d'*El-Baṭiḥah*, et, sur le bord occidental, celle d'*El-Ghûeir*, « le petit *Ghôr*, » autrefois appelée de *Gennésar*, large de 3 kilomètres, et longue de plus d'une lieue. Voir GÉNÉSARETH (TERRE DE), t. III, col. 174. Au sud du lac, la vallée devient large de près de 6 kilomètres et prend le nom d'*El-Ghôr*, « terre basse, crevasse, » qu'elle garde jusqu'à la mer Morte. Après s'être rétrécie avant d'arriver à *Béisân*, elle s'ouvre aux environs de cette ville jusqu'à 13 kilomètres; mais, en avançant vers le midi, elle se rétrécit de nouveau et est réduite à 3 kilomètres. En se rapprochant de la mer Morte, elle s'élargit et finit par atteindre de 19 à 23 kilomètres. Elle se développe ainsi comme une plaine extrêmement allongée, déprimée vers son centre, où serpente le lit tortueux du Jourdain. Le fleuve, en effet, l'a creusée au point d'y créer des étages successifs. Au delà du fourré verdoyant qui le borde des deux côtés d'une manière presque ininterrompue, règne une bande de terre généralement étroite et naturellement très fertile, composée d'un terrain limoneux, que baignent les grandes crues et qu'enserre une chaîne plus ou moins élevée de mamelons blanchâtres. Ces mamelons, couverts d'arbustes salifères, sont coupés, de distance en distance, par les lits de nombreux ouadis, qui descendent des montagnes latérales. Au delà de cette ligne, la vallée se relève graduellement jusqu'à ce qu'elle atteigne le pied des deux chaînes parallèles, entre lesquelles elle s'étend. Il résulte de cette configuration que, à l'exception d'une bande assez étroite de terre fécondée par les eaux du fleuve, elle ne peut être arrosée dans sa partie supérieure que par des irrigations, au moyen de canaux et de rigoles dérivant des sources qui jaillissent du sein des montagnes. Avec ces sources, elle est encore très fertile là où elle est cultivée. On moissonne déjà en avril dans la plaine de *Béisân* et dans celle de Jéricho. Mais, dans la partie méridionale, en amont de l'embouchure du Jourdain, c'est la stérilité la plus complète par suite des matières salines mêlées au sol.

C) Hydrographie. — La constitution du pays, telle que nous venons de la décrire, nous montre bien, avec les deux versants, qu'il n'y a que deux bassins, celui de la Méditerranée et celui du Jourdain.

1. *Fleuves et rivières.* — Le mot arabe *ouadi* désigne en même temps la vallée et le cours d'eau qui la traverse. Disons tout de suite que la plupart de ces rivières ne sont que temporaires, c'est-à-dire coulent seulement à l'époque des pluies.

a) Bassin de la Méditerranée. — Le faîte des montagnes de la Haute Galilée donne aux eaux qui en descendent non seulement une direction orientale et occidentale, mais encore septentrionale; plusieurs ouadis viennent se déverser dans le *Nahr el-Qasimiyéh*, qui lui-même débouche dans la Méditerranée. Sur le versant de l'ouest, on rencontre, du nord au sud, les ouadis *el-Humraniyéh*, *el-Ezziyéh*, *el-Qurn*, le *nahr Mefschukh* et le *nahr Sémiriyéh*. Au sortir de Saint-Jean d'Acre, on franchit le *Nahr Na'amân*, l'ancien *Belus*, qui prend sa source à quelques kilomètres, dans un marais environné d'une épaisse ceinture de roseaux, appelé par Pline, *H. N.*, XXXVI, 26, *palus Cendevia*. L'été, le marais est presque à sec et le fleuve sans eau; mais après les pluies de l'hiver et du printemps, le pre-

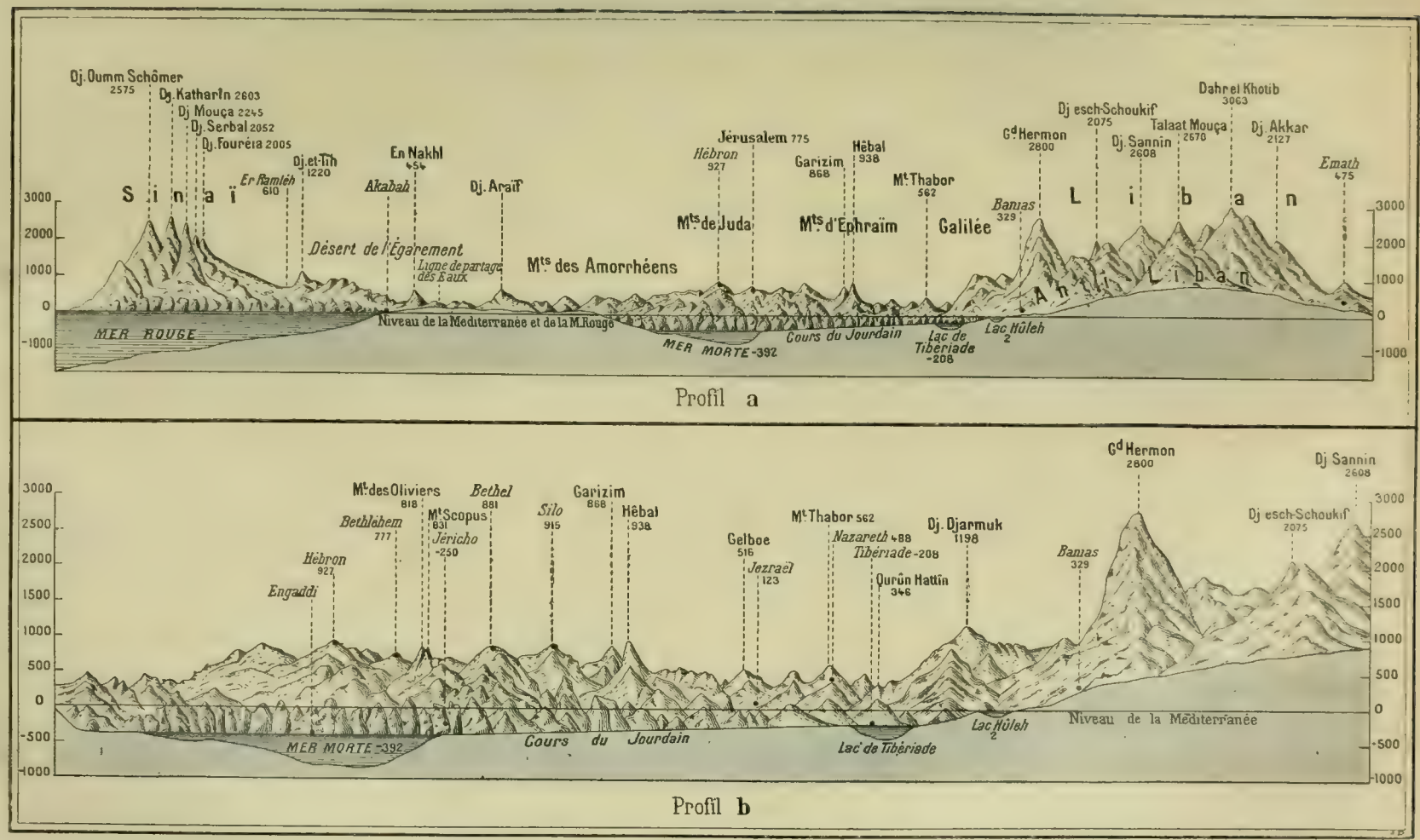

525-526. — Profils des montagnes de la Palestine — Profil *a*, du Sinaï au Liban. — Profil *b*, du sud de la Palestine au Djébel Sannin.

mier se transforme en lac et le second en un torrent difficile à passer. Le *Nahr Na'amân* est alimenté par quelques branches qui descendent des monts de la Basse Galilée, les *ouadis Scha'ib, el-Halazun* et *'Abilin*. Plus bas, au fond de la baie, est l'embouchure du *Nahr el-Muqatta'*, le fameux torrent de Cison, qui est le produi du drainage des eaux de la grande plaine d'Esdrelon et des montagnes environnantes. Formé de deux branches principales, dont l'une part du sud-est et l'autre du nord-est, il est encore entretenu par des sources assez abondantes. Avant d'arriver à la mer, il reçoit les eaux d'*'Aïn es-Sa'âdéh* et de l'*ouadi el-Malek*. A sec dans sa partie supérieure, excepté pendant l'hiver et après de de grandes averses, il ne devient permanent que six à sept kilomètres au-dessus de son embouchure. Voir CISON (TORRENT DE), t. II, col. 781. — Au-dessous du Carmel, les ouadis qui découpent les montagnes samaritaines s'allongent peu à peu, suivant que la ligne de faîte s'éloigne de la mer. Leurs nombreuses ramifications forment plusieurs fleuves. Auprès de *Ṭanṭûrah* est le *nahr ed-Difléh*, qui serpente en de nombreux replis à travers la plaine. Puis viennent : le *Nahr ez-Zerqa*, le *flumen Crocodilon* de Pline, *H. N.*, v, 17, et au sud de *Qaisariyéh*, le *nahr el Akhdâr* ou *el-Mefdjîr*, qui, non loin de son embouchure, forme un étang dont les rives sont couvertes de joncs et de roseaux; plus bas encore le *nahr Ishanderûnéh*. En descendant vers Jaffa, l'on rencontre le *Nahr el-Fâléq*, c'est-à-dire « la rivière de la fente ou de la coupure »; ce nom lui vient d'une coupure artificielle pratiquée à travers une colline rocheuse, qui lui barrait autrefois toute issue vers la mer, ainsi qu'au vaste étang, *Basset el-Fâléq*, dans lequel ses eaux se perdaient. Les historiens des croisades l'appellent *Rochetailie*, « roche taillée. » Il est bordé et même rempli d'une forêt de roseaux de diverses espèces; aussi est-il nommé par un historien arabe, Bohaeddin, *Nahr el-Kassab*, « rivière des Roseaux. » C'est pour cela également que plusieurs auteurs l'identifient avec le *naḥal Qânâh*, Vulgate : *vallis arundineti*, « vallée des roseaux, » qui formait la limite entre la tribu d'Éphraïm, au sud, et de celle de Manassé, au nord. Jos., XVI, 8; XVII, 9. Voir CANA 1, t. II, col. 105. Plus bas est le *nahr el-Audjéh*, dont les nombreux affluents, avec leurs ramifications, prennent naissance au centre des montagnes, et drainent une assez grande étendue de terrain; citons, parmi les principaux, les ouadis *Qanah, Rabah, Deir Ballît*, et *Nusrah*. — Les montagnes de Judée sont, elles aussi, coupées par une multitude de torrents temporaires, qui finissent par s'unir dans de grands ouadis, comme ceux appelés *es-Surâr, es-Samt, el-Burschein, el-Ghuéit, el-Hésy*. Tous ces cours d'eau se déversent dans la Méditerranée, de Jaffa à Gaza, par trois canaux seulement. Le premier est le *nahr Rûbîn*, dont les rives sont bordées de divers arbustes et notamment de lentisques et d'agnus-castus. Le second est le *nahr Sukréir*, et le troisième l'*ouadi el-Hésy*. Les pentes méridionales de ce massif s'égouttent par des ouadis qui s'en vont dans la direction de l'ouest, du sud-ouest et du nord-ouest en former de plus considérables, comme l'*ouadi esch-Scherî'a* et l'*ouadi es-Séba'*. Ces deux branches s'unissent pour constituer l'*ouadi Ghazzéh*, qui se jette dans la mer au-dessous de Gaza; très large à son embouchure, il arrête quelquefois les caravanes à la saison des grandes pluies. La seconde branche a une énorme étendue; elle plonge ses ramifications jusqu'à la ligne de faîte qui, assez rapprochée de la mer Morte, s'incline, dans le Négeb, vers le sud-ouest. De ces hauteurs partent, en différentes directions, de nombreux torrents qui se rejoignent et finissent par trouver un même écoulement. Enfin des montagnes qui sont à l'ouest de *'Aïn Qedis* descendent des ouadis dont la réunion se fait en grande partie dans l'*ouadi el-Abiâd*, lequel se jette à son tour dans l'*ouadi el-'Arîsch*. Ce dernier forme la frontière naturelle entre la Palestine et l'Égypte; c'est le *Šiḥôr* ou « le Torrent d'Égypte » de la Bible. Jos., XIII, 3; XV, 4. Le mot *šiḥôr* veut dire « noir, trouble », expression qui convient parfaitement à ce fleuve, lorsqu'il recueille, à l'époque des grandes pluies, dans son lit extrêmement large, les eaux de ses divers affluents, et qu'il se précipite vers la mer, agité et d'un aspect sale et limoneux. A ce moment, il est quelquefois très difficile de le traverser; il ronge ses rives et entraîne souvent des arbres déracinés. En d'autres saisons, il ne renferme pas une goutte d'eau.

b) Bassin du Jourdain et de la mer Morte. — La ligne de faîte du massif montagneux de la Palestine est, comme nous l'avons dit, plus rapprochée de la vallée du Jourdain que de la Méditerranée; la pente est aussi plus raide. Nous trouverons donc de ce côté des torrents en général plus courts et plus rapides, avec moins de ramifications. Les premiers ouadis, au nord, descendent vers les branches du Jourdain, puis, plus bas, viennent aboutir au lac *Hûléh*. Parmi ces derniers citons les *ouadis 'Arûs, Hendâdj* et *Uaqqâṣ*. Le lac de Tibériade reçoit, de son côté, une foule de petits cours d'eau, que lui envoient les hauteurs de Safed au nord, et les montagnes de l'ouest : les ouadis *el-'Amud, er-Rabadiyéh, el-Hamâm*. Au sortir de ce lac, le Jourdain reçoit l'*ouadi Fedjâs*, dont le cours, après une direction sud-est, fait un brusque détour vers l'est; puis viennent l'*ouadi el-Bîréh* et l'*ouadi el-'Eschschéh*. Dans la plaine de *Beïsân*, merveilleusement arrosée, coulent : le *nahr Djalûd*, qui prend naissance sur les pentes septentrionales du *Djébel Fuqû'a* et les pentes méridionales du *Djébel Dâhy*, puis descend dans une belle et large vallée et passe au nord de la ville pour rejoindre le fleuve; plus bas, l'*ouadi el-Humra*. Au-dessous de l'*ouadi el-Mâlih*, dont le cours est en zigzag, la montagne qui serre de près le Jourdain se fendille de courtes rigoles. Les torrents tombent ensuite des monts samaritains dans la direction du sud-est; ce sont les ouadis *el-Buqéï'a* et *el-Far'a*; ce dernier, dans la partie inférieure de son cours, prend le nom d'*ouadi Djuzeléh*, sa source est abondante et intarissable, ses bords sont couverts de superbes touffes de lauriers-roses et de roseaux gigantesques. En avançant vers Jéricho, dans la plaine, sont les ouadis *el Humr, Faṣâïl, el-Mellâhah, el-'Audjéh*. Enfin, au sud de Jéricho, l'*ouadi el-Kelt* ou *el-Qelt* débouche d'une vallée profondément creusée entre des rochers à pic, et aboutit au Jourdain à un kilomètre au-dessous de *Qasr el-Yehûd*. — Dans la mer Morte se déversent un certain nombre de torrents qui ajoutent leurs eaux à celles du Jourdain. Au sud de *Râs Feschkhah* tombe le Cédron, *ouadi en-Nâr*, qui a son origine vers le nord-ouest de Jérusalem, passe à l'est de la ville en creusant son lit de plus en plus, puis prend la direction du sud-est et vient, entre deux murailles de rochers abrupts presque verticaux, se jeter dans le grand lac. Voir CÉDRON (TORRENT DE), t. II, col. 380. Viennent ensuite les ouadis *ed-Déradjéh, Aréidjéh, el-Khabera, el-Suféisif, Nimréh, Hathrurah* et *Zuéirah*. Enfin le versant oriental des montagnes du Négeb dirige ses cours d'eau vers la baie méridionale de la mer Morte, par deux canaux principaux, l'*ouadi Fiqréh* et l'*ouadi Djéib*.

c) Le Jourdain. — Le vrai, pour ne pas dire le seul fleuve de la Palestine, c'est le Jourdain, que les Arabes appellent *Scherî'at el-Kebîréh*, « le grand abreuvoir. » Il a trois sources principales : celle d'*Hasbeya*, près du village du même nom, sur le flanc occidental de l'Hermon; celle de *Tell el-Qadi*, petite éminence de forme quadrangulaire, au pied de la même montagne, à deux ou trois kilomètres de l'angle sud-ouest; celle de *Banias*, à 40 minutes environ de la précédente. Les trois rivières, dont la première est appelée *Nah Hasbani*

la seconde *Nahr el-Leddan*, et la troisième *Nahr Banias*, se réunissent à 12 kilomètres avant d'arriver au lac *Hûléh*. Le cours du fleuve, contourné à travers la plaine marécageuse qui avoisine ce lac, continue en ligne droite, au sortir de la nappe d'eau, sur un espace de 16 kilomètres, jusqu'au lac de Tibériade. Sa pente est rapide, puisque de deux mètres au-dessus de la Méditerranée il tombe à 208 au-dessous. Sa course se ralentit et devient sinueuse lorsqu'il entre dans la petite plaine d'*el-Baṭîḥah*, au nord du *Bahr Tabariyéh*. Sortant du lac à son extrémité sud-ouest, il se dirige d'abord vers l'ouest, puis vers le sud, et coule, avec de nombreuses sinuosités, jusqu'à la mer Morte. La distance ainsi parcourue est directement de 104 kilomètres, mais ses méandres triplent bien la longueur de son cours. Ses eaux agitées et toujours plus ou moins limoneuses courent dans la plaine que les Arabes ont appelée *ez-Zôr*, « la coupure, » et qui paraît avoir été formée par les déplacements du lit du fleuve, rongeant à droite et à gauche les flancs du *Ghôr*. Un double et épais rideau d'arbres, tamaris, peupliers blancs, saules, térébinthes, etc., les encadre. Les rapides sont nombreux; on n'en compte pas moins de 27 dangereux, sans parler des brisants et des écueils très multipliés. D'où viennent les innombrables méandres du Jourdain dans sa moitié inférieure? C'est que là son inclinaison, assez forte pour lui donner de la rapidité, est très faible relativement à celle de la moitié supérieure. Ce fait ressort des chiffres suivants :

	mètres.		
Source d'Hasbeya . .	563	*au-dessus*	de la Méditerranée.
Source de Banias . .	369	—	—
Lac Houléh	2	—	—
Lac de Tibériade . .	208	*au-dessous*	de la Méditerranée.
Mer Morte	392	—	—

En prenant le lac de Tibériade comme terme de la première moitié du cours, on a entre la source la plus éloignée et ce lac, pour une distance de 85 kilomètres, une chute de 771 mètres, c'est-à-dire 0m00907 par mètre, tandis que du lac à la mer Morte, la chute n'est que de 184 mètres pour une distance de 104 kilomètres, soit 0m00176 par mètre. Il faut remarquer aussi que la pente n'est pas absolument régulière, mais qu'elle est coupée de distance en distance par des brisants qui modèrent en certains endroits la rapidité du cours. Le Jourdain unit ainsi le régime de rivière à celui de torrent. Large de 25 mètres au Pont des filles de Jacob, *Djisr benât Ya'qûb*, au-dessous du lac *Hûléh*, il atteint de 37 à 38 mètres au sud de *Qarn Sartabéh* et 75 mètres à son embouchure. On estime à 6500000 tonnes la quantité d'eau qu'il déverse journellement dans la mer Morte, au moins à certaines époques de l'année. Voir JOURDAIN, t. III, col. 1704.

2. *Lacs*. — Le Jourdain forme trois lacs, dont deux lui servent de régulateurs, et le troisième de déversoir. Le premier est le *Bahr el-Hûléh* ou lac de Mérom. En forme de poire ou de triangle, il a de 5 à 6 kilomètres de long, et, en moyenne, autant de large, pendant la période des basses eaux; sa profondeur va de 3 à 5 mètres. Il est entouré d'épais fourrés de roseaux et de papyrus. Voir MÉROM (EAUX DE), col. 1004. — Le second est le *Bahr Tabariyéh* ou lac de Tibériade. Sa forme est celle d'un ovale irrégulier; sa plus grande longueur est de 21 kilomètres, sa plus grande largeur de 10 kilomètres; sa profondeur varie de 20 à 45 mètres dans la direction du sud au nord; M. Lortet, *La Syrie d'aujourd'hui*, in-4°, Paris, 1884, p. 505, dit cependant qu'elle est en moyenne de 50 à 70 mètres, et que vers le milieu du grand bassin du nord, en face de l'embouchure du Jourdain, il y a des gouffres qui descendent à 250 mètres. Voir TIBÉRIADE (LAC DE). — Le troisième est le *Bahr el-Lût*, « mer de Lot, » ou mer Morte. De forme allongée, il va directement du nord au sud, avec une légère inclinaison de la pointe septentrionale vers le nord-est. Il est divisé dans sa longueur en deux parties inégales par une presqu'île appelée *El-Lisân*, « la Langue. » La portion septentrionale est longue de 45 kilomètres; celle du sud constitue un petit bassin ovale d'une disposition particulière. Dans son ensemble, le lac a une longueur de 75 kilomètres; sa plus grande largeur est de 16 kilomètres. Sa profondeur varie beaucoup; le point le plus enfoncé est à 399 mètres. Cependant, au sud de la *Lisân*, le fond, même au centre, n'est guère que de 4 mètres. L'eau a une densité considérable. Voir MORTE (MER), col. 1289.

3. *Sources*. — La Palestine fait à presque tous les voyageurs l'impression d'un pays aride et désolé; telle était déjà celle qu'éprouvait saint Jérôme, *In Amos*, IV, 17, t. XXV, col. 1029. Les pèlerins qui visitent la Terre-Sainte sont obligés de régler leurs étapes, non d'après leurs convenances, mais d'après les rares fontaines qu'ils pourront rencontrer sur leur route. Les sources cependant sont encore assez nombreuses, surtout au pied des collines et dans certaines vallées. Mais les petites tarissent facilement pendant l'été, puis le déboisement et l'état d'abandon dans lequel est tombée la région ont influé sur le régime des eaux. Malgré cela, il y a encore des coins bien arrosés. Beaucoup de ces sources sont la vie de certaines localités et un indice de leur antiquité. D'autres donnent naissance ou un tribut plus ou moins large à plusieurs des fleuves que nous avons mentionnés. Signalons les principales. — 1. *Dans la plaine maritime*. Au sud de Tyr, après le *Râs el-Abiad*, on en trouve une, non loin du rivage, près de *Khirbet Iskanderûnéh*, puis plus bas, au-dessous de *Râs en-Naqûrah*, l'*Aïn el-Muschéiriféh* arrose de frais jardins. En descendant vers S. Jean d'Acre, on rencontre à *El-Kabry* deux fontaines abondantes, dont l'une alimente l'aqueduc qui, tantôt souterrain, tantôt à fleur du sol, tantôt porté sur des arcades, fournit d'eau la ville de *'Akkâ*; une troisième même, peu éloignée, féconde le territoire, dont la fertilité est proverbiale. Au sud-est de la cité maritime, au *Basset et-Kurdanéh*, sont les sources du *Nahr Na'mân*, qui, dès leur origine, forment un cours d'eau considérable. Plusieurs autres, à la base du Carmel, portent leur appoint au *Nahr el-Muqatta'* ou Cison, et les pentes occidentales de la montagne en possèdent quelques-unes qui contribuent à la beauté du pays. Certains groupes se trouvent le long de l'*ouadi el-Mâléh* et dans les environs de *Nahr Iskanderûnéh*. Au nord-est de Jaffa, le *Râs el-'Aïn* est un marais formé par des sources dont les eaux s'en vont dans le *Nahr el-Audjéh*, et la ville elle-même a la gracieuse fontaine d'*Abu Nabbût*. La plaine de *Séphélah* a moins de sources apparentes, mais l'eau est à quelques mètres seulement de profondeur. — 2. *Dans la montagne*. La Galilée est la région la mieux arrosée, en raison de sa proximité du Liban, qui emmagasine les neiges de l'hiver et disperse autour de lui les trésors cachés en son sein. Aussi les sources sont-elles nombreuses. Elles sont éparses sur tout le terrain; on les rencontre sur les hauteurs de *Tibnîn*, au-dessous et au nord du vieux château, d'*El-Djisch*, de *Safed*, de *Meirôn*, de *Qadés*, comme sur celles de la basse Galilée, près de *Seffuriyéh*, à *Nazareth*, à *Kefr Kenna*, etc. La plaine d'Esdrelon, par sa nature même, en est largement fournie; elle en possède à la base des collines galiléennes et des monts samaritains. Le groupe le plus remarquable, de ce dernier côté, est celui qui existe aux environs et au-dessus d'*El-Ledjdjûn* et dont les eaux contribuent à entretenir le Cison. A *Djenin*, une belle source jaillit en véritable torrent, se divise en petits ruisselets, et répand la fraîcheur dans les jardins et les champs, rappelant ainsi le nom de l'antique cité biblique, *'Ên-Gannîm*, « la source des jardins. » Voir ENGANNIM 2,

t. II, col. 1802. Plus haut, deux autres sont sur la pente septentrionale du *Djébel Fuqû'a :* la première, *'Aïn el Maïtéh,* « la source morte, » ainsi appelée par les Arabes depuis qu'à la suite d'un éboulement elle semblait avoir disparu, coule au pied de la colline où se trouve *Zér'in,* l'ancienne Jezraël, vers le nord-est. La seconde, *'Aïn Djalûd,* est à une demi-heure plus loin, vers le sud-est. Toutes deux sont assez abondantes pour créer le *Nahr Djalûd,* qui descend vers le Jourdain. La dernière est la plus importante et correspond bien à la fontaine de Harad, près de laquelle campa Gédéon. Jud., VII, 1. Voir HARAD, t. III, col. 421. Sur les flancs de la montagne opposée, c'est-à-dire le *Djebel Dâhy,* on en voit autour d'*El-Fûléh,* de *Sôlâm,* de *Naïn* et d'*Endôr.* Dans les montagnes de Samarie, elles paraissent à *Tell-Dothân,* à *Djeba',* à *Fendaqumiyéh,* et dans les environs; l'*'Aïn el-Far'a* jaillit de terre en formant immédiatement un ruisseau très abondant, dont une partie s'en va dans l'ouadi du même nom, qui descend vers le Jourdain. Mais c'est Naplouse et le territoire avoisinant qui sont le plus remarquables sous ce rapport. On compte une quinzaine de fontaines dans l'intérieur de la ville; d'autres coulent en dehors et arrosent de magnifiques jardins. A l'est, au pied du Garizim, on rencontre l'*'Aïn Dafnéh,* puis l'*'Aïn Balâṭah;* plus loin, au pied de l'Hébal, l'*'Aïn 'Askar;* enfin, à l'entrée de la vallée qui se dirige vers l'antique Sichem, le Puits de Jacob, *Bîr Ya'qûb,* ou le Puits de la Samaritaine. Joa., IV, 6. A l'ouest, le pays n'est pas moins favorisé. En descendant vers Jérusalem, signalons l'*'Aïn Séilûn,* près de l'antique Silo, et les deux sources de *Sindjil;* plus bas, l'*'Aïn el-Haramiyéh,* aux eaux fraîches et entourées de verdure, les sources qui avoisinent *Béitin,* l'ancienne *Béthel;* la fontaine d'*El-Biréh,* etc. Dans un rayon qui va de ce dernier point au nord jusque vers *Khirbet Téqu'a,* l'ancienne Thécué, au sud, et *Yâlô,* l'ancienne Aïalon, à l'ouest, les environs de Jérusalem, quoique pierreux et dénudés, comptent encore un certain nombre de sources : à *El-Djib, Qariet el-'Énab, Bittir, 'Aïn Karim, 'Aïn Lifta, 'Aïn el-Ḥaûd,* à environ 1600 mètres et au-dessous de Béthanie, etc. La ville sainte n'a que deux sources d'eau potable : la première est celle qu'on appelle *'Aïn Umm ed-Deredj* ou encore *'Aïn Sitti Mariam* ou « Fontaine de la Vierge », l'antique Fontaine de Gihon, située sur le flanc oriental de la colline d'Ophel. Voir GIHON, t. III, col. 239. La seconde est le *Bîr Éyûb* ou « Puits de Job », l'ancienne *'En-Rogel,* III Reg., I, 9, situé au confluent des deux vallées du Cédron et de Hinnom; encore est-ce un puits plutôt qu'une source proprement dite. Il faut aller au sud de Bethléhem pour trouver l'eau vive qui, au moyen d'aqueducs, alimentait Jérusalem; elle venait de *Râs el-'Aïn* ou *'Aïn Saléh,* de l'*'Aïn Moghâret* plus loin vers Hébron, et de l'*'Aïn Arûb* plus loin encore dans la même direction. Les belles eaux de l'*'Aïn 'Urtâs* se rendaient jadis, par un canal dont les restes sont visibles en plusieurs endroits, jusqu'au *Djébel Fureidis,* l'antique Hérodium. Voir AQUEDUC, t. I, col. 797. A mesure qu'on avance vers le sud, le nombre des sources diminue. A deux heures au nord d'Hébron, dans les environs de *Beit-Sûr* et de *Halhûl,* il y en a plusieurs, en particulier l'*'Aïn Dirûéh,* qu'une ancienne tradition regarde comme la fontaine de saint Philippe. Act., VIII, 26-39. Voir BETHSUR 1, t. I, col. 1746. A une heure à l'ouest de la même ville, sur le chemin de *Dûra,* est l'*'Aïn Nunkûr* ou *Unqûr,* qui descend d'un petit plateau dans une riante et fertile vallée. *El-Khalil* en possède quelques-unes dans son voisinage immédiat, entre autres *'Aïn Qeschqaléh* au nord, et *'Aïn el-Djedid* à l'ouest. Plus bas, vers le sud-ouest, l'*ouadi ed-Dilbéh* offre une provision d'eau assez rare, surtout dans cette partie de la Palestine; il y a là trois groupes de sources qui pourraient bien représenter « les sources supérieures et inférieures » ajoutées par Caleb au patrimoine de sa fille. Jos., XV, 19. Voir DABIR 2, t. II, col. 1197. Fait plus singulier encore, sur les confins du désert, la région d'*'Aïn Qedîs* est arrosée par quatre sources dans un rayon d'une petite journée, *'Aïn Muéiléh, 'Aïn Keseïméh, 'Aïn Qodeirat* et *'Aïn Qedis.* — La vallée du Jourdain surtout est admirablement pourvue par endroits. Sans parler des origines du fleuve, qui présentent ce qu'on peut rêver de plus frais, il y a, depuis le *Merdj 'Ayûn* jusqu'au lac *Hûléh,* une succession de sources qui surgissent du pied des montagnes occidentales : *'Aïn Talhah, 'Aïn edh-Dhaheb, 'Aïn Harb, 'Aïn el-Belâtah, 'Aïn el-Mellâhah,* etc. Sur les bords du lac de Tibériade, on trouve *'Aïn et-Ṭabaghah, 'Aïn et-Tîn, 'Aïn el-Medaûuarah, 'Aïn el-Fûliyéh.* Elles se multiplient aux environs et au sud de *Béisân;* il y a, en particulier à deux heures et demie au sud de cette ville, à *El-Fâtûr, Ed-Deir, El-Beda,* un groupe remarquable, qui fait placer en cet endroit l'Ennon (Αἰνών, araméen : *'Énâvân,* « les sources ») où baptisait saint Jean. Joa., III, 23. Voir ENNON, t. II, col. 1809. Elles reparaissent lorsque la plaine, un instant rétrécie, reprend de la largeur, au nord et au sud de *Qarn Ṣarṭabéh;* un peu au-dessus de *Khirbet el-Faṣâil,* l'ancienne *Phasaélis,* une source jaillit du sein des rochers, se partage en deux ruisseaux et fertilise ce coin de la vallée. Quelques minutes au-dessous de l'endroit où l'*ouadi Nua'iméh* débouche des collines occidentales, sont deux sources très abondantes : la première, appelée *'Aïn en-Nua'iméh,* sourd de terre avec une grande force et forme immédiatement un ruisseau, qui coule dans l'ouadi du même nom; à quinze pas au sud, jaillit la seconde, *'Aïn ed-Dûk* ou *Dûq,* dont le nom rappelle celui de Doch. I Mach., XVI, 15. Voir DOCH, t. II, col. 1454. A une petite distance au nord-ouest du village actuel de Jéricho, au pied d'un monticule qui se rattache au *Djébel Qaranṭal,* on voit l'*'Aïn es-Sulṭân,* dont l'eau claire coule en abondance dans un vieux bassin de pierres de taille. Jadis elle alimentait plusieurs aqueducs, qui partaient de là pour répandre au loin dans la vallée la fertilité et la vie. On l'appelle encore *Fontaine d'Élisée.* Voir ÉLISÉE (FONTAINE D'), t. II, col. 1696. Plus bas dans la plaine est l'*'Aïn Hadjlah,* qui jaillit au milieu d'un petit bassin de forme circulaire, qu'environne un fourré de broussailles et d'arbres nains; le ruisseau qu'elle forme était autrefois canalisé et fertilisait le sol où elle se perd maintenant. Voir BETHHAGLA, t. I, col. 1685. Sur le bord occidental de la mer Morte, se trouvent plusieurs sources : l'*'Aïn el-Feschkhah,* dont l'eau est claire, mais un peu chaude, saumâtre et sulfureuse, l'*'Aïn el-Ghuéir,* l'*'Aïn et-Terâbéh.* Mais la plus remarquable est l'*'Aïn Djedi,* l'ancienne *Engaddi,* Jos., XV, 62, etc., qui naît sous un rocher presque plat et peu épais, et dont les eaux, très pures, ont une température de vingt-sept degrés. Voir ENGADDI, t. II, col. 1796. On en rencontre également plus bas, autour de la *Sebkhah,* et sur les bords de l'*ouadi el-Djeib.* Plusieurs de celles qui avoisinent la mer Morte sont chaudes, comme celle d'*El-Hammâm,* au sud de Tibériade. Voir ÉMATH 3, t. II, col. 1720.

D) Le littoral méditerranéen. — Cet ensemble de géographie physique ne serait pas complet si nous n'examinions le littoral méditerranéen, qui a bien son caractère à part. Du *Nahr el-Qasimiyéh* au Carmel, il est dentelé, avec des pointes peu proéminentes, mais assez saillantes pour former deux parties opposées. Au nord et au sud des promontoires *Râs el-Abiad* et *Râs en-Naqûrah,* deux de ces pointes avancées ont servi d'assiette à deux villes célèbres, Tyr et Saint-Jean-d'Acre. La première, bâtie d'abord sur un rocher séparé du continent, est depuis Alexandre réunie à la terre ferme par un isthme artificiel, qui en fait une presqu'île. Voir TYR. La seconde s'élève sur une langue

de terre qui s'avance du nord au sud dans la Méditerranée, en forme de triangle. La baie qui l'avoisine et porte son nom est le trait caractéristique du rivage dont nous parlons. Arrondie à ses deux extrémités, mais beaucoup plus large au sud, où elle s'appuie sur le Carmel, cette échancrure produit l'aspect d'un refuge providentiellement ménagé aux vaisseaux. Cependant la rade d'*'Akka*, très peu abritée, est extrêmement dangereuse en hiver et au printemps; lorsque souffle le vent d'ouest, bien souvent les navires à voiles ne peuvent s'éloigner à temps et sont jetés à la côte par la tempête. Celle de *Khaïfa* est plus sûre, bien que le port actuel soit également peu profond. Voir ACCHO, t. I, col. 108. Au-dessous du Carmel, la côte n'offre plus qu'une ligne presque absolument unie, avec quelques petites baies et criques ensablées; c'est une barrière uniforme et nue, composée de dunes de sable, contre laquelle la mer dépose un long ruban d'écume. A *Athlit*, un petit promontoire rocheux s'avance dans la mer, assez semblable à celui de Tyr, portant un pauvre village construit au milieu des ruines. C'était jadis une île, au moins d'après une opinion très vraisemblable, car, à l'orient, la colline s'abaisse beaucoup, et les baies qu'elle divise pouvaient autrefois se rejoindre; nous aurions ici, comme en plusieurs endroits, un exemple de l'exhaussement par l'accumulation du sable. Plus bas, en avant de *Ṭanṭûrah*, l'ancienne *Dor*, Jos., XI, 2; XII, 23, etc., s'arrondit une anse peu profonde, protégée, du côté du large, contre les vents d'ouest, par trois ou quatre îlots, qui brisent la violence des vagues, et défendue au nord par une pointe rocheuse. Le port antique de Dora est au nord et à une faible distance de cette anse. Voir DOR, t. II, col. 1487. Tout le monde sait les merveilles qu'Hérode avait accumulées autour de l'anse naturelle formée par les terres rocheuses qui supportaient la tour de Straton. Aujourd'hui le vieux port de Césarée, *Qaisariyéh*, est entièrement ruiné, et le bassin lui-même ne laisse voir sous la transparence des eaux, quand elles sont calmes, qu'une foule de débris. Voir CÉSARÉE DU BORD DE LA MER, t. II, col. 456. Le port de Jaffa, petit, peu profond, est formé par une ligne de brisants qui laissent une passe excessivement étroite. La mer s'engouffre par cette ouverture entre deux murs parallèles de récifs, contre lesquels on court risque de se briser, quand la houle est tant soit peu forte, ce qui arrive souvent. La rade, en effet, est largement ouverte à tous les vents, qui soufflent avec violence sur cette côte basse et sans golfes. Voir JOPPÉ, t. III, col. 1631. En avançant vers le sud, nous ne trouvons plus que des apparences de port. Un peu au-dessous du *Nahr Rubîn*, se développe une petite baie entourée de rochers formant une sorte de jetée naturelle. Cette anse constituait autrefois l'établissement maritime de Jamnia, représentée aujourd'hui par *Yebnéh*, à une certaine distance de la côte. Voir JAMNIA, t. III, col. 1115. Plus bas, quatre kilomètres à l'ouest d'*Esdûd*, l'ancienne Azot des Philistins, Jos., XIII, 3, on aperçoit les ruines d'une petite ville et d'une forteresse commandant une rade solitaire. Cet endroit porte le nom de *Minet Esdûd*, et répond à « l'Azot maritime », 'Αζῶτος παράλιος de certains auteurs. Voir AZOT 1, t. I, col. 1307. Ascalon avait aussi son port, protégé par deux môles et ouvert du côté de l'ouest; c'était plutôt une rade, et encore assez peu sûre. Voir ASCALON, t. I, col. 1060. Enfin, vers le nord-nord-ouest de *Ghazzéh*, dans un endroit appelé *El-Minéh*, le littoral décrit une petite courbe, une anse peu prononcée, qui voit cependant encore aujourd'hui aborder quelques barques. On ne remarque aucune apparence de digue dans cette rade, qui d'ailleurs devait offrir, elle aussi, peu de sécurité, étant ouverte à tous les vents, excepté à ceux de l'est et du nord-est. C'est là que se trouvait sans doute le comptoir maritime de Gaza. Voir GAZA, t. III, col. 118. Cette configuration de la côte méditerranéenne a eu dans l'histoire ses conséquences, que nous étudierons plus loin. Pour sa formation, voir MÉDITERRANÉE (MER), col. 927.

2. Région transjordane. — *A*) *Orographie*. — Le pays qui s'étend à l'est du Jourdain et de la mer Morte n'est qu'un immense plateau parsemé d'éminences isolées, où s'élève sur un seul point un massif de montagnes volcaniques, le *Djébel Haurân*. Mais ce plateau, vu de la Palestine cisjordane, a l'aspect d'une véritable chaîne. Cette disposition physique est très sensible surtout lorsque, du fond de la vallée du *Ghôr*, on gravit les pentes abruptes qui l'encaissent à l'est. Après avoir, par exemple, traversé le Jourdain en face de Jéricho, il faut franchir les deux gradins de la montée avant d'atteindre le niveau supérieur où se montrent les grandes plaines, c'est-à-dire que de 300 à 250 mètres au-dessous de la Méditerranée on arrive à une hauteur de 800 à 900 mètres au-dessus (Voir fig. 527). Si l'on passe le fleuve au *Djisr el-Mudjâmi'*, au sud du lac de Tibériade, on va successivement de 150 ou 130 mètres au-dessous de la Méditerranée à 364 mètres au-dessus (*Umm Qeis* ou *Mqéis*), 460 mètres (*Abil*), 490 mètres (*Eṭ-Ṭurra*), 550 mètres (*Der'ât*) et 982 mètres (*'Aere*, au pied du *Djébel Haurân*). (Voir fig. 528). La bande du plateau qui s'étend de l'Hermon au nord à l'Arnon au sud, du Jourdain et de la mer Morte à l'ouest au *Derb el Hadj* ou « Route des Pèlerins » à l'est, est divisée en trois parties par deux fossés profonds, le *Scheri'at el-Menâḍiréh* et le *Nahr ez-Zerqa*. La première porte le nom de *Djôlân*; c'est l'ancienne *Gaulanitide*. La région septentrionale, qui a une altitude moyenne de 700 à 800 mètres, est caractérisée par une chaîne volcanique d'un aspect singulier. Cette chaîne se compose de plusieurs groupes de monts isolés, cratères de volcans éteints. L'un se trouve à l'est, près du *Nahr er-Ruqqâd*; il commence au sud avec le *Quléï'ah* (711 mètres), se continue avec le *Tell el-Fâras* (948 mètres) et se termine au nord avec le *Hâmi Qurṣuh* (1198 mètres), dont la lave atteint *El-Qunéiṭrah*. L'autre, qui est comme le prolongement de celui-ci, va dans la direction du nord-ouest et s'élève à 1294 mètres au *Tell esch-Scheikhah*. Un troisième, qui rejoint le second au nord, court parallèlement au premier et comprend *Tell el-Ahmar* (1238 mètres), *Tell Abu en-Neda* (1257 mètres) et *Tell Abu Yusef* (1029 mètres). On peut y rattacher le *Tell Abu el-Khanzîr* (1164 mètres), qui s'écarte un peu à l'ouest. Mais, pour se faire une idée exacte de ces hauteurs, il ne faut pas perdre de vue le niveau du plateau, qu'elles ne dépassent guère en somme que de quelques centaines de mètres. Cette partie septentrionale du *Djolân* est une contrée âpre et sauvage, couverte de masses de lave, de rochers basaltiques, au milieu desquels cependant les troupeaux des Bédouins trouvent, au printemps, d'excellents pâturages. Au sud, le terrain plus uni et mieux cultivé, descend graduellement vers le *Schéri'at el-Menâḍiréh*; l'altitude moyenne va de 491, 476 mètres à 350 et 330 mètres environ. — La seconde partie du plateau oriental s'appelle l'*Adjlûn*, fermé au nord-est par un rebord, le *Djébel Ez-Zumléh* (607 mètres). En descendant vers le sud, la bande de terre reprend peu à peu un niveau supérieur : 528 mètres à *Irbid*, 614 mètres à *Tibnéh*, 863 mètres à *'Aïn Djennéh*. Les hauteurs s'accentuent avec le *Djébel Kafkafa* (988 mètres), *Turrat el-Aṣfûr* (930 mètres) et le *Djébel Ḥakârt* (1085 mètres). — La troisième est le *Belqâ*, dont l'altitude moyenne est de 700 à 800 mètres. Ce chiffre est même dépassé dans la région septentrionale, où l'ensemble du pays est plus élevé : *Es-Salt* (835 mètres), *Khirbet Sâr* (972 mètres), *El-'Al* (934 mètres), *Ḥesbân* (900 mètres). Les sommets sont également plus hauts, *Djébel Oscha'* (1096 mètres), *Râs el-Merqeb* (957 mètres): *Râs el-Muschéirféh* (1013 mètres), *Djébel Zabûd*

(1140 mètres), d'autres points vont à 1035, 1052, 1086 mètres. Au sud, le niveau général se maintient à 7 ou 800 mètres : *Mâdeba* (785 mètres), *Ma'in* (872 mètres), *Djébel Djelûl* (823 mètres); le *Djébel Néba* ou mont *Nébo*, d'où la vue s'étend si loin vers l'ouest, n'est lui-même qu'une butte de rebord se dressant à 806 mètres. Du côté de l'ouest, les rochers, fendus par les torrents, tombent à pic dans la mer Morte, le long de laquelle ils forment une énorme muraille.

Le *Djébel Haurân*, appelé encore *Djébel ed-Drûz*, est un massif long de 80 kilomètres environ sur 45 kilomètres dans sa plus grande largeur, et dont l'axe se dirige à peu près du nord au sud. Assez escarpé du côté de l'est, il descend plus doucement du côté de l'ouest. La partie méridionale est en général moins élevée que celle du nord. L'ensemble est une chaîne volcanique, qui rappelle celle des Puys d'Auvergne. Elle se compose d'un assez grand nombre de cônes, dont la hauteur va de 1200 à près de 1800 mètres. Ceux du nord, *Tell Schihan, Tell Gharârat esch-Schemâliyeh, Tell Djémal, Tell Gharârat el-Qibliyéh*, alignés sur une longueur de dix kilomètres, paraissent avoir vomi la vaste nappe basaltique qui compose le *Ledjah*. En descendant vers le sud, nous trouvons sur une même ligne les cônes suivants : *Abu Ṭuméis* (1551 mètres), *Abu Ṭâséh* (1736 mètres), *Djuélîl* (1782 mètres), *Djeina* (1839 mètres), *Djefnéh* (1737 mètres), *eṣ-Ṣuféh* (1475 mètres). Un autre groupe se rencontre au nord-est : *Tell el-'Alia, Tell el-Ḥabîs* (1130 mètres), *Tell el-Hisch* (1231 mètres), etc. Signalons enfin, à l'est, le *Tell Scha'f* (1657 mètres), et à l'ouest, le *Djébel el-Quleib* (1716 mètres), le seul sommet ombragé de quelques arbres à la cime.

Au *Djébel Haurân* se rattache la région singulière qui l'avoisine au nord-ouest et qu'on nomme *Ledjah*, « refuge. » C'est l'ancienne *Trachonitide*. Luc., III, 1. Ce grand plateau, dont la surface générale est élevée de huit à dix mètres au-dessus des plaines environnantes, n'est qu'une immense coulée de lave vomie par la montagne volcanique. De forme ovale irrégulière, il est sillonné d'innombrables crevasses plus ou moins profondes, qui se coupent dans toutes les directions et forment un inextricable labyrinthe de ravins et de précipices. Voir ARGOB 2, t. I, col. 950.

B) Plaines et vallées. — A l'ouest du *Ledjah* et du *Djébel Haurân* s'étend la grande plaine appelée *En-Nuqra*, ondulée et coupée par de nombreux ouadis. Le sol, composé de lave, de dolérite granulée et de scories rouge-brun ou vert-noirâtre, est en général d'une grande fertilité. Il produit un froment de beaucoup supérieur à celui des autres contrées; l'orge y est également cultivée. Malgré les nombreux cours d'eau qui l'arrosent, il renferme peu de plantations et pas de forêts; quelques vergers, vignes et jardins seulement sont entretenus autour des villages. Voir AURAN, t. I, col. 1253; BASAN, t. I, col. 1486. — La vallée du Jourdain garde à l'est les mêmes caractères qu'à l'ouest. Un peu plus large cependant au-dessus du lac *Hûléh*, elle s'ouvre aussi davantage au nord-est du lac de Tibériade avec la plaine d'*El-Baṭîhah*, et au sud, dans la partie où serpente le *Scherî'at el-Menâḍîréh*. Beaucoup plus étroite, au contraire, en face et au-dessous de *Béisân*, elle regagne ensuite du terrain, garde une largeur uniforme jusqu'à ce qu'elle s'agrandisse avec le *Ghôr eṣ-Ṣeiṣbân*. Enfin, à une petite distance de l'embouchure du *Zerqâ Ma'in* est le petit plateau de *Ṣârah*, incliné vers la mer Morte, entouré de hautes collines de pierre volcanique, rangées en hémicycle, et dont le fond de lave est en partie recouvert d'une terre noire. — Les vallées dont est semé le haut plateau du *Djôlân*, de l'*Adjlûn* et du *Belqa'*, n'ont rien qui les distingue; plusieurs seront signalées en même temps que les rivières.

C) Hydrographie. — 1° *Rivières.* — La région transjordane est également coupée par de nombreux ouadis, qui appartiennent tous au bassin du Jourdain et de la mer Morte. — Le *Djôlân* est particulièrement sillonné de torrents qui descendent de la ligne de faîte formée par les *tells* dont nous avons parlé. Le lac Hûléh reçoit l'*ouadi Bedârûs* et l'*ouadi Dabûra*. Au nord-est du lac

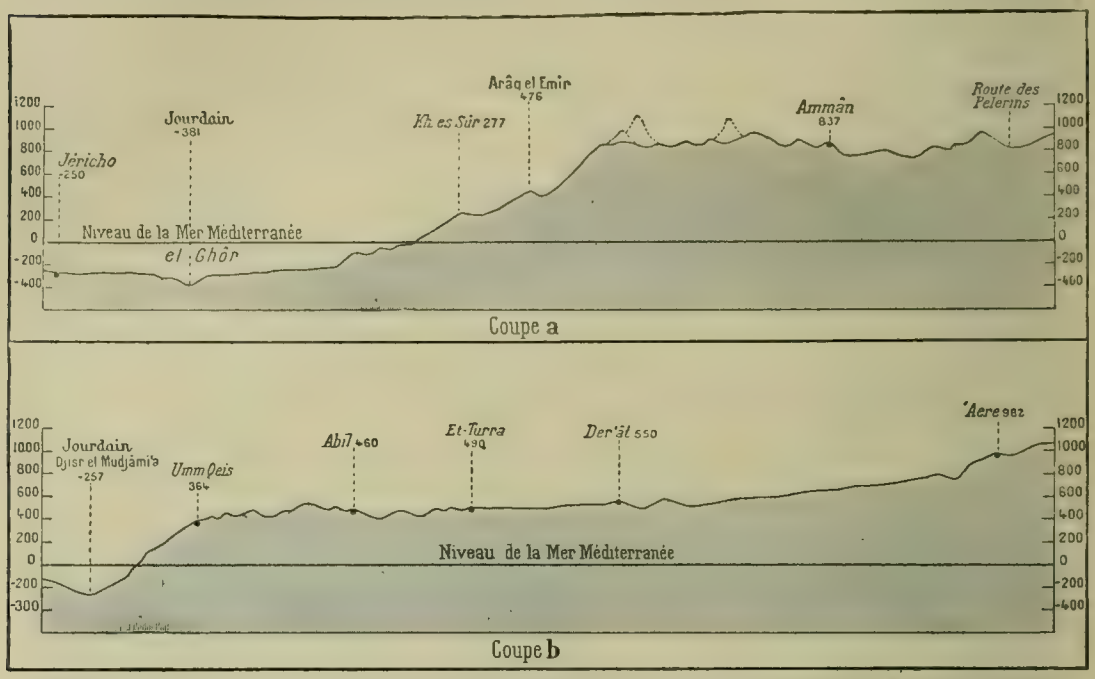

527-528. — Coupes du terrain dans la région transjordane. — 527. Coupe *a*. Du Jourdain a Ammân et à la route des Pèlerins. — 528. Coupe *b*. Du Jourdain au Djébel Hauran.

de Tibériade, à travers la plaine d'*El-Bâṭihah*, qu'ils inondent en hiver, quatre canaux, les ouadis *eṣ-Ṣaffah*, *ed Dâlyéh*, *es-Semâk*, et *Djoramâyeh*, déversent les eaux que leur envoient une foule d'embranchements dans la direction du sud-ouest et du sud. Sur la côte orientale, on rencontre l'*ouadi esch-Schuqéiyif*, puis l'*ouadi es-Semak*, qui coule au fond d'une large et importante vallée, et, plus bas, l'*ouadi Fiq*, appelé *Enghib* à son embouchure. Mais la rivière la plus importante du *Djôlân* est le *Nahr er-Ruqqâd*, qui le contourne dans toute son étendue du côté de l'est. Parti des dernières pentes de l'Hermon, à une altitude de plus de 1000 mètres, il reçoit bientôt les eaux de l'*'Ain el-Beiḍâ*. Son lit, d'abord peu profond, n'est plus assez large au moment de la fonte des neiges et des grandes pluies; il se creuse profondément au-dessous de *Djisr er-Ruqqâd*, où il est formé comme par deux murailles perpendiculaires. La vallée s'élargit ensuite, et la rivière coule assez rapidement jusqu'à ce qu'elle s'unisse au *Scheri'at el-Menâḍiréh;* en été cependant, ses eaux s'évaporent avant d'arriver là. Le *Nahr er-Ruqqâd*, dont le cours inférieur est bordé de lauriers-roses et d'autres arbustes, reçoit à l'est l'*ouadi Seisûn*. — Le *Scheri'at el-Menâḍiréh*, ou « abreuvoir des Menâdireh », est ainsi appelé du nom d'une tribu qui campe sur ses rives; c'est l'ancien *Hiéromax* ou *Yarmûk*, la plus grande rivière de la Transjordane et le plus puissant affluent du Jourdain. Il joue à l'est le même rôle que le Cison à l'ouest, c'est-à-dire qu'il est le produit du drainage des eaux de la grande plaine du Haurân. Son rayon est beaucoup plus étendu, car ses ramifications les plus extrêmes partent du *Djébel Haurân* et viennent se rattacher à lui dans la direction de l'ouest; d'autres descendent du nord; d'autres viennent du sud ou du sud-est. Avant de recevoir ses principaux tributaires, il porte le nom d'*El-Ehréir*. Ceux-ci sont le *Nahr el-'Allân*, qui descend du nord, du plateau du *Djedûr*, l'*ouadi Zeizûm*, qui vient de l'est, et l'*ouadi esch-Schelaléh*, du côté du sud. Après sa jonction avec le *Nahr er-Ruqqâd*, il court rapidement vers le sud-ouest, débouche dans le *Ghôr*, et se jette dans le Jourdain, dont il égale presque la grandeur à cet endroit. L'eau du *Scheri'at el-Menâḍiréh* est seulement un peu plus claire que celle du Jourdain et plus fraîche. — Les torrents de l'*'Adjlûn* sont courts, n'étant que les fossés par où s'égoutte l'extrémité occidentale du plateau syrien. Signalons, en avançant vers le sud, l'*ouadi el-Arab*, l'*ouadi el-'Amûd*, l'*ouadi Siklab*, l'*ouadi Abu Sa'id*, l'*ouadi Fahl*, et l'*ouadi Yâbis*. Ce dernier, que plusieurs regardent comme le *torrent de Carith*, III Reg., XVII, 3, coule, bordé de platanes et de lauriers-roses, dans une vallée profonde et peu large, fermée à droite et à gauche, sur une grande partie de son étendue, par des rochers perpendiculaires, dont les flancs recèlent de nombreuses grottes. Les canaux qui en dérivent arrosent en maints endroits des vergers d'arbres fruitiers. Voir CARITH (TORRENT DE), t. II, col. 285. Plus bas, l'on rencontre l'*ouadi Madhabia*, l'*ouadi Adjlûn* et l'*ouadi Radjib*. Vient ensuite le *Nahr ez-Zerqa*, ou « la rivière bleue », l'ancien Jaboc, Gen., XXXII, 22; Jos., XII, 2, etc., le plus puissant affluent du Jourdain après le *Scheri'at el-Menâḍiréh*. Cette rivière commence un peu à l'ouest de *'Ammân*, se dirige au nord-est jusqu'au *Qal'at ez-Zerqa*, où elle reçoit les eaux abondantes de l'*'Ain ez-Zerqa*, fléchit ensuite au nord-ouest jusqu'à sa jonction avec l'*ouadi Djérasch*, décrit ses sinuosités d'est en ouest jusqu'à sa sortie des montagnes, incline enfin au sud-ouest pour aller, à travers le *Ghôr*, se jeter dans le Jourdain. Outre l'*ouadi Djérasch*, elle reçoit encore sur son parcours plusieurs courants permanents, et, en hiver, de nombreux torrents; pendant cette saison, elle devient même souvent infranchissable. Voir JABOC, t. III, col. 1056. — La partie supérieure du *Belqa* est coupée par des torrents qui contournent ses hauteurs: l'*ouadi Sidr*, l'*ouadi el-Abyad*, l'*ouadi er-Retem*, l'*ouadi Abu Târa*. Plus important est l'*ouadi Nimrin*, qui prend naissance près du *Salt*, au cœur des montagnes du Galaad méridional, à une source abondante. Il porte le nom d'*ouadi Scha'ib* avant d'entrer sur le territoire de *Tell-Nimrin*. Cette rivière, sur un parcours de six à sept kilomètres, arrose de nombreux vergers plantés sur ses rives; en approchant du *Ghôr*, son courant, plus rapide, n'arrose plus qu'une double haie de lauriers-roses. Voir NEMRIM (EAUX DE), col. 1581. Plus bas est l'*ouadi Kefrein*, qui a pour affluents l'*ouadi eṣ-Ṣîr* et l'*ouadi Ḥesbân*. Sur la côte orientale de la mer Morte, la seule rivière un peu considérable avant l'Arnon est le *Zerqâ Ma'in*, ainsi appelé de *Ma'in*, l'ancienne *Baalméon*, au-dessous de laquelle il prend sa source. Ses ramifications s'étendent très loin vers le nord-est. Enfin l'*ouadi Modjib* ou l'Arnon ferme au sud le territoire que nous étudions. Son bassin occupe la plus grande partie de la région moabite. Son principal affluent est l'*ouadi Ḥeidân*, qui, descendant du nord-est, l'égale presque en longueur et en importance. Du côté de l'est, il reçoit l'*Enkéiléh*, formé lui-même du *Ledjûm* et du *Balû'a*, et, du côté du sud, le *seil es-Sa'idéh*. La vallée du *Modjib*, qui ressemble à une faille énorme, creusée par quelque tremblement de terre, a, au-dessous d'*Ara'ir*, une largeur de quatre à cinq kilomètres d'une crête à l'autre, et sa profondeur, du côté sud, est d'environ 650 mètres. Au fond, sur un lit de cailloux, coule le ruisseau, dont le cours est marqué par une bordure d'arbres et d'arbrisseaux. Après avoir traversé comme un corridor sinueux, creusé dans la montagne, l'eau vient s'épancher dans la mer Morte au milieu d'une jungle d'arbustes divers. Voir ARNON, t. I, col. 1020.

2° *Lacs*. — La région transjordane ne possède qu'un seul lac important, le *Birket er-Rân* ou *er-Râm*, généralement regardé comme étant le lac *Phiala* de Joséphe, *Bell. jud.*, III, X, 7. Il est situé au sud-est de *Banias*. De forme elliptique (fig. 529), il est assez profondément encaissé entre des berges inclinées, qui peuvent avoir une soixantaine de mètres d'altitude au-dessus du niveau de l'eau; le rivage sud-ouest est presque à pic; l'autre côté est au contraire argileux et peu élevé. Entourée de roches basaltiques et de laves, la cuvette dont il remplit le fond a dû être formée par un ancien cratère. La circonférence de ce bassin est de deux kilomètres. Malgré la présence de plusieurs sources dans le voisinage, il ne doit probablement son origine qu'à l'accumulation des eaux pluviales. Une ceinture verte de joncs et de carex s'étend à quelques mètres du bord, tandis que la partie centrale de la nappe, libre de végétation, paraît remplie d'une eau profonde. Cette eau, quelquefois d'un beau bleu foncé, est le plus souvent, surtout en hiver et au printemps, absolument trouble et boueuse. Elle ne renferme pas de poissons, mais est peuplée par des myriades de grenouilles et de sangsues. On croyait autrefois qu'il y avait une communication souterraine entre ce lac et la source de Banias. Cf. Joséphe, *Bell. jud.*, III, X, 7. Il y a longtemps que cette hypothèse est rejetée; la tradition du reste n'existe pas parmi les habitants actuels de la contrée. Nous ne parlons pas des petits lacs ou marais comme ceux qu'on rencontre, par exemple, auprès de *Dilly*, *Tell el-Asch'ari*,, *El-'Adjami*, *El-Mzeirib*.

3° *Sources*. — A l'est du Jourdain, les sources sont, comme à l'ouest, inégalement réparties. Le *Djôlân*, comme la Galilée, doit à son voisinage des grandes montagnes syriennes les nombreuses sources qu'il possède. Dans son pourtour oriental, en suivant le cours du *Nahr er-Ruqqâd*, nous en trouvons plusieurs qui contribuent à alimenter la rivière. Outre la fontaine

initiale, *'Aïn el-Beida*, citons *'Aïn el-'Asal*, *'Aïn Kôdana*, *'Aïn er-Rafid*, *'Aïn el-Baṣâléh;* plus bas, sur les bords de l'*ouadi Hétal*, tout un groupe qui s'échappe à travers des buissons de lauriers-roses; plus bas encore *'Aïn el-'Arâis*, *'Aïn es-Fedjdjéh*, etc. Dans l'intérieur du plateau : *'Ayûn ez-Zuân*, au milieu d'une belle et fertile vallée; *'Ayûn Yûsef*, trois belles sources au pied du *Tell Abu Yûsef*, dont les eaux s'en vont dans l'*ouadi ed-Delhamiyéh;* d'autres, *'Ayûn Mukhladi*, forment un ruisseau qui descend vers le lac *Hûléh;* *'Ayûn el-Fahm*, à l'entrée de l'*ouadi Djoramâyéh;* plusieurs existent sur les bords de l'*ouadi es-Semak* et de ses affluents, etc. A l'extrémité occidentale, en se rapprochant du Jourdain : *'Aïn Fît*, au nord; plus bas, non loin du lac *Hûléh*, *'Aïn et-Tineh*, *'Aïn ed-Durdâra*. Mais c'est principalement le territoire nord-est du lac de Tibériade qui est bien arrosé, grâce aux sources *'Aïn Musmâr*, *'Aïn 'Aqel*, *'Aïn Umm el-Ledjdjah*, qui se répandent à travers la plaine. Quatre autres jaillissent, non loin du rivage, au-dessous de pour rencontrer des sources. Là, dans certains endroits, elles jaillissent nombreuses et abondantes. Beaucoup, par leurs eaux réunies, donnent naissance à des ruisseaux ou des rivières assez considérables, eu égard surtout à l'inclinaison de leur lit et à la brièveté de leur parcours. On en rencontre dans le voisinage du *Salt*, d'*'Ammân*, de l'*ouadi Na'aur*, de l'*ouadi Hesbân*, etc. Les plus célèbres sont celles qui jaillissent du pied du mont Nébo et portent le nom de *'Ayûn Mûsâ*, « Fontaines de Moïse. » Elles forment, en deux groupes principaux, une oasis de fraîcheur et de verdure dans une contrée aride. Voir ASÉDOTH, t. I, col. 1076. Dans le *Ghôr eṣ-Ṣeiṣbân*, on trouve *'Aïn el-Kharrâr*, qui sourd à un kilomètre du Jourdain, cf. BETHABARA, t. I, col. 1650, et, plus bas, *'Aïn 'Arûs*, environnée de roseaux, puis *'Aïn Sueiméh*, dont les eaux sont chaudes. Voir BETHJÉSIMOTH, t. I, col. 1686. Les sources thermales les plus connues sont celles de l'*ouadi Zerqâ Ma'in*. Au nombre d'une dizaine, et disposées sur une longueur de quatre kilomètres environ

529. — Le lac Phiala.

Kefr Hârib. Dans la plaine *en Nuqra*, on en signale aux environs de *Nauâ*, *Tell el-Asch'ari*, *El-'Adjami*, *Mzeirib*, *Der'ât*, *Zeizûn*, entre *Sahem el-Djôlân* et *Beit-Akkar*. Sur la frontière méridionale du *Ledjah*, sur le bord de l'*ouadi Qanauât*, une prairie est arrosée par l'*'Aïn Keratéh*. Le *Djébel Haurân* en renferme aussi quelques-unes : trois au sud-est de *Qanauât*, *'Aïn Musa* au pied du *Quleib*, et plusieurs autres qui donnent à un village situé au nord de *Salkhad*, son nom de *'Iyûn*, « sources. » On en trouve également à *Bosra*. Sur le cours inférieur du *Scherî'at el-Menâdiréh*, au coude très prononcé qu'il fait avant de tomber dans la plaine du Jourdain, l'endroit appelé *El-Hammeh* est remarquable par ses sources thermales. Ces eaux sulfureuses, dont la température est d'environ 55 degrés centigrades, sont très renommées chez les Arabes, comme elles l'étaient chez les Romains. Les trois réservoirs principaux se nomment *Birket el-Djerab*, *Hammet es-Selîm*, *Hammet er-Rih;* l'eau potable est fournie par l'*'Aïn es-Sakhnéh* ou *'Aïn Sa'âd el-Fâr*. L'*Adjlûn*, quoique moins bien arrosé que le *Djolân*, renferme cependant un certain nombre de sources, aux environs de *Mqeis*, puis non loin des rives de l'*ouadi el-Hammâm*, sur les bords de l'*ouadi Zerqa*, etc. Le plateau du *Belqa*, comme au temps de Séhon et de Moïse, n'est pas riche en sources et en eau courante; les habitants ont toujours dû, pour les divers usages de la vie, recourir au système des citernes et des piscines, en dehors des rares puits qu'ils creusaient. Il faut descendre dans les ravins et les vallées elles sortent du fond d'un ravin abrupt, presque inabordable, sur la rive droite du *Zerqâ;* leur température est de 65 à 70 degrés centigrades. Voir CALLIRRHOÉ, t. II, col. 69. Non loin sont celles de *Ṣâiah*, dont le nombre ne peut être facilement déterminé; leurs eaux vont de 40 à 60 degrés et paraissent mêlées de substances minérales. Voir MOAB, col. 1152.

3. Cisjordane et Transjordane. — Les deux régions que nous venons de décrire ont des traits physiques communs qu'il nous est maintenant facile de déterminer. Il suffit de remarquer les cotes indiquées pour voir que le plateau oriental et le sommet du plateau occidental se maintiennent dans leur ensemble à peu près au même niveau. Le premier cependant est un peu plus élevé, au moins dans les crêtes dont il est parsemé. Ainsi dans le *Djôlân*, trois *tells* dépassent de 40, 70 et près de 100 mètres le plus haut point de la Galilée. Dans l'*Adjlûn* et le *Belqa*, le *Djébel Kafkafâ*, le *Dj. Hakart* et le *Dj. Oscha'* sont de 50 et environ 150 mètres au-dessus du mont Hébal, qui domine Naplouse. Cependant le *Djôlân* a sa partie haute et sa partie basse comme la Galilée : au-dessous de la région des *tells*, il descend vers le *Schérî'at el-Menâdiréh: Fiq*, par exemple, se trouve à la même hauteur que *Nimrin;* mais *el-Hammeh* tombe à 176 mètres. Dans le Haurân, *El-Mzeirib*, *Eṭ-Ṭurra*, *Der'ât* se rapprochent du niveau des hautes collines qui avoisinent Nazareth. Au sud du *Yarmuk*, le terrain remonte peu à peu, et certains endroits, comme *Beit er-Râs*, *Irbid*, *Tibnéh*, dépassent même les points les plus élevés du *Djébel*

Dahy et du *Djébel Fuqû'a*. *Djérasch* est au-dessus de Naplouse. *Es-Salt*, *'Ammân*, *Khirbet Sâr*, *El-'Al*, *Hesbân*, *Mâdeba*, restent, en la surpassant le plus souvent, dans l'altitude des sommets qui vont de *Beitîn* à Bethléhem. Cependant la partie du plateau de Moab qui correspond au massif hébronien n'égale pas celui-ci en hauteur; mais, tandis que ce dernier s'abaisse graduellement au sud, vers *Bir es-Seba'* et *Khirbet el-Milh*, le premier remonte vers *Kérak* et plus loin. Si la ligne montagneuse qui ferme la vallée du Jourdain et la mer Morte à l'est est plus abrupte que celle de l'ouest, les deux pentes cependant sont fendues par des torrents assez courts. On trouve à l'est et à l'ouest, tendant vers le *Ghôr*, de profondes crevasses, comme les ouadis *Scheri'at el-Menâdiréh*, *ez-Zerqa*, *Modjib*, *el-Kelt* et *en-Nâr*. Enfin des deux côtés nous avons rencontré des sources thermales. D'où viennent ces caractères communs? Quelle est l'origine de cette double région? C'est ce que la géologie nous apprendra.

Les principaux ouvrages à consulter, au sujet de la description physique, sont : Pour la Palestine cisjordane : *The Survey of Western Palestine, Memoirs of the topography, orography, hydrography and archæology*, 3 vol. in-4°, Londres, 1881-1883, avec la liste des noms, *Arabic and english Name Lists*, in-4°, Londres, 1881; E. H. Palmer, *The Desert of the Exodus*, 2 in-8°, Cambridge, 1871, t. II, p. 349-428. Pour la Transjordane : *The Survey of Eastern Palestine*, in-4°, Londres, 1889; G. Schumacher, *Der Dscholan*, dans la *Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins*, Leipzig, t. IX, 1886, p. 169-368; traduction anglaise, *The Jaulân*, in-8°, Londres, 1888; *Across the Jordan*, in-8°, Londres, 1886; *Ergebnisse meiner Reise durch Haurân, Adschlûn und Belqa*, dans la *Zeitschrift der Deut. Pal. Ver.*, t. XVI, 1893, p. 72-83; 153-170; J. G. Wetzstein, *Reisebericht über Hauran und die Trachonen*, in-8°, Berlin, 1860; L. Oliphant, *The Land of Gilead*, in-8°, Edimbourg et Londres, 1880; H. B. Tristram, *The Land of Moab*, 2e édit., in-8°, Londres, 1874. Pour les deux régions : E. Robinson, *Physical Geography of the Holy Land*, in-8°, Londres, 1865; F. Buhl, *Geographie des alten Palästina*, in-8°, Leipzig, 1896, p. 9-51. Nous n'indiquons que les ouvrages les plus essentiels, en quelque sorte les plus techniques; ceux que nous aurons à signaler plus tard renferment souvent les mêmes détails géographiques, mais épars au milieu de récits de voyage, de questions historiques et de discussions archéologiques. Pour les monographies concernant, en particulier, le Jourdain, le lac de Tibériade et la mer Morte, voir, au point de vue bibliographique, les articles relatifs à ces noms.

IV. GÉOLOGIE. — *1. Les terrains. — A) Roches primitives.* — La Palestine proprement dite n'offre qu'un petit spécimen des roches primitives, qui constituent le massif sinaïtique, les bords du golfe d'Akabah et une partie de la chaîne montagneuse située à l'est de l'Arabah. Dans toutes ces régions, la roche fondamentale des massifs cristallins est le granite; celui des montagnes de l'Idumée appartient généralement à cette variété qu'on appelle *granite oriental*, le *marmor syenites* des anciens. Il est recouvert par des schistes cristallins qui débutent par un gneiss à petits grains et composé de feldspath gris, de quartz et de mica noir ou bronzé. Ces formations ont été traversées, depuis leur dépôt, par des roches éruptives, telles que les granites pegmatites, porphyres quartzifères, diorites, porphyrites. La série de ces schistes anciens se termine généralement par des couches de conglomérats polygéniques, c'est-à-dire de cailloux parfois anguleux, le plus souvent roulés, de granite, de porphyre, de diorite, de gneiss, de schistes cristallins, de pétrosilex, etc. Le dernier prolongement de ces massifs cristallins et schisteux qui, du Sinaï, s'en vont en montant du côté de la Palestine, se trouve au bord sud-est de la mer Morte. On a rencontré dans l'*ouadi Safiyéh*, tout autour de dykes de porphyrite, un conglomérat composé de granites à grains fins, de porphyre quartzifère rouge, de porphyre pétrosiliceux d'un brun rougeâtre avec cristaux blanchâtres de feldspath, de diorite et d'une roche épidotifère. Tout près, le base du *Djébel Schomrah* ou *Schomar* est formée des mêmes éléments. Voir fig. 530, d'après E. Hull, *Memoir on the Geology and Geography of Arabia Petræa, Palestine*, in-4°, Londres, 1889, p. 38.

B) Carbonifèrien à cénomanien. — 1° *Le grès du désert.* — Au granite et aux schistes cristallins est parfois superposée une formation assez difficile à déterminer, qu'on appelle le *grès du désert*. Au Sinaï, M. Bauermann a recueilli dans ce grès le *Lepidodendron Mosaicum* avec des *Sigillaires*, et comme, pardessus, il existe des bancs calcaires à *Productus* avec les genres *Rhodocrinus* et *Poteriocrinus*, dont la faune,

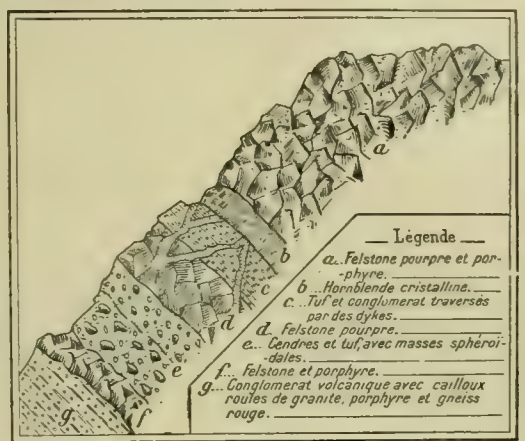

530. — Coupe d'anciennes roches volcaniques sur les flancs du *Djébel Schomrah*. D'après Hull, *Geology*, p. 38.

retrouvée au désert égyptien, appartient vraisemblablement au sommet du carbonifèrien, on croit rationnel d'attribuer au Moscovien ou Westphalien la formation dont nous parlons. On l'a retrouvée dans les mêmes parages que les précédentes, au *Khirbet Lebrusch*, sur les bords de l'*ouadi el-Hessi*. Là, la roche, d'une épaisseur de 45 à 60 mètres, est composée d'un calcaire dur, gris foncé et brun, avec fossiles, qui repose sur le grès du désert et est surmonté par des couches de grès de Nubie, couronnées elles-mêmes par le calcaire crétacé.

2° *Le grès de Nubie.* — Cette assise, qui doit son nom à l'importance de son développement en Nubie, est remarquable par la variété de sa coloration, due à la présence d'oxydes de fer, de manganèse, parfois même de carbonate de cuivre. Sa puissance aux environs de Pétra et les merveilleuses teintes jaune, orange, rouge et pourpre qu'elle y présente pourraient, à défaut de l'épithète reçue, rattacher sa dénomination à ce point célèbre. C'est, en somme, le premier étage bien représenté en Palestine, comme on peut le constater sur la carte. Voir fig. 531. Il forme, avec les massifs cristallins, la chaîne de l'Idumée, puis il se prolonge directement au nord tout le long de la côte orientale de la mer Morte et même plus haut. Suivons-en les affleurements, en reprenant la direction du nord au sud. Le grès de Nubie commence à être visible à l'entrée de l'*ouadi Zerqa*, puis il se développe du côté de l'*ouadi Nimrin* et de l'*ouadi Hesbân*, au pied des montagnes du *Belqa*. Il constitue en grande partie la base des falaises orientales de la mer Morte, où il se

présente en couches presque horizontales ou faiblement ondulées. Voir fig. 532 et la carte géologique. Il apparaît d'abord près de l'*ouadi Ghûéir*, avec une couleur rouge et une légère inclinaison vers le sud. Plus loin, on aperçoit des grès blanchâtres superposés à des psammites rougeâtres; puis, jusqu'à l'*ouadi Zerqa Ma'in*, le banc continue sans interruption avec une épaisseur qui va sans cesse en augmentant et doit atteindre plus de cent mètres. Les ouadis de la région ont tous leurs entrées taillées dans ces rochers qui, à certains endroits, présentent, de bas en haut, une succession de grès rouge, de grès verdâtre, de grès rouge et de psammites verdâtres. Du *Zerqa Ma'in* jusqu'à la plaine de *Ṣârah*, ces grès perdent leur horizontalité et plongent vers le sud; à la base de la falaise, on trouve des grès blancs auxquels succèdent des alternances de grès et de psammites bigarrés de rouge et de vert et séparés en petites couches par des lits très minces d'argile; viennent ensuite des grès rouges, puis des grès blancs couverts par des éboulis de basalte. La plaine de *Ṣârah*, où, comme nous l'avons vu, jaillissent des sources chaudes, est formée par des dépôts d'incrustation qui recouvrent les grès; mais ceux-ci reparaissent plus loin et constituent les falaises, en reprenant leur horizontalité première, jusqu'à l'*ouadi Modjib*.

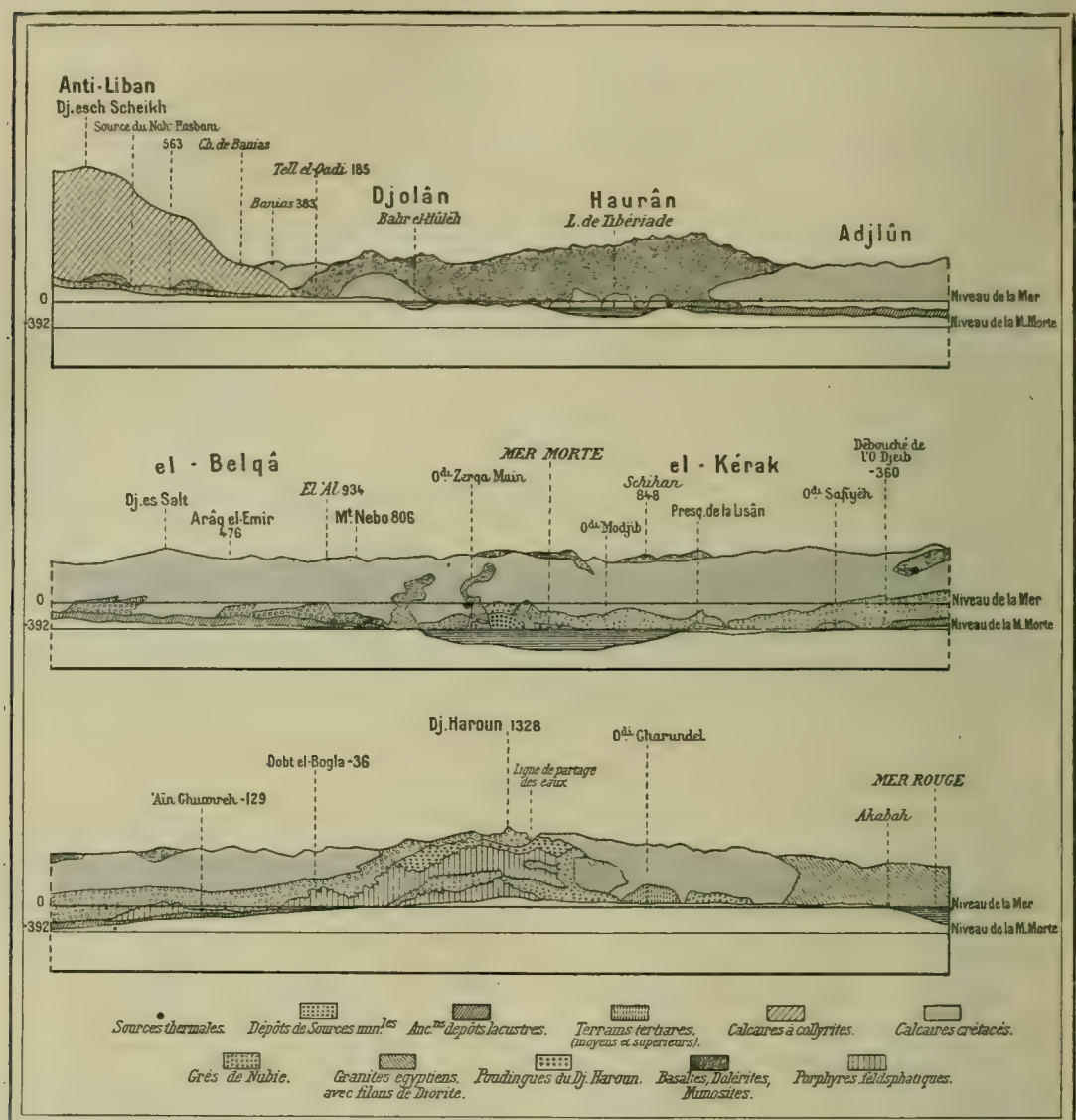

532. — Profil du bassin de la mer Morte dans toute sa longueur et vue des montagnes qui le bordent à l'est, depuis l'Anti-Liban jusqu'à la mer Rouge. — D'après le duc de Luynes, *Voyage d'exploration à la mer Morte*, Atlas, pl. I.

Ce dernier coule dans une entaille étroite, profonde et tortueuse, au milieu de ces roches auxquelles la dégradation atmosphérique a donné ces formes bizarres et pittoresques. Voir ARNON, t. I, col. 1020. De ce point à la *Lisân*, les grès inclinent légèrement vers le sud, disparaissent même aux approches de la presqu'île, mais se relèvent ensuite peu à peu et forment le pied des escarpements qui bordent le *Ghôr* méridional au débouché des ouadis *Safiyéh* et *Djeib*. De là ils vont rejoindre le massif du *Djébel Haroun*.

C) *Crétacé à éocène*. — 1° *Calcaire crétacé*. — La

formation du grès de Nubie révèle la submersion de vastes espaces sous les eaux d'estuaires ou de bassins restreints; celle des terrains que nous allons décrire indique un développement graduel, en étendue et en profondeur, de l'aire maritime, recouvrant tout à l'exception des plus hauts points des anciennes roches cristallines. La période à laquelle nous sommes arrivés est celle qu'on appelle *néocrétacique*. Le sédiment qui la caractérise est la *craie*, roche blanche friable, composée de menus débris d'organismes calcaires, globigérines, polypiers, échinodermes, bryozoaires, etc., devenus plus ou moins méconnaissables par l'action dissolvante qu'a exercée la circulation prolongée des eaux dans cette masse poreuse. Les principales divisions de cette série sont : le *cénomanien*, le *turonien* et le *sénonien*, dont nous signalerons les types en plusieurs endroits de la Palestine. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour voir comment le système crétacique forme le double plateau de la Cisjordane et de la Transjordane.

a) *Cisjordane*. — Et d'abord les couches de marnes et de calcaires crayeux blanchâtres, avec ou sans silex, dominent dans toute la Galilée. Le *Râs el-Abiad* ou « cap Blanc » tire son nom de la couleur de ces roches, qui constituent la chaîne de collines qu'il termine. On a recueilli là une grande huître, probablement l'*Ostrea vesicularis*, une Janire, *Janira tricostata*, un *Hemiaster*, des baguettes fort allongées de *Cidaris* et un *Pecten*. Les mêmes couches se retrouvent aux environs de Nazareth, qui est adossée à des collines de craie blanche très tendre et sans silex, au Carmel, où elles renferment des silex à certains niveaux. Au point où cette dernière chaîne se rattache aux montagnes de Samarie, le terrain prend un grand développement. A *Djenin*, ces calcaires friables contiennent de nombreux nodules de silex. Aux alentours de *Sébastiyeh* et de *Naplouse*, comme en d'autres points du massif samaritain, les marnes blanches sont recouvertes par des calcaires gris compacts avec nummulites. Les silex se développent de plus en plus vers le sud et forment des bancs assez épais. Dans la Judée, le grès de Nubie supporte une puissante assise de calcaires gris, de marnes et de dolomies, avec des fossiles en partie identiques à ceux qui, en Algérie et en Europe, caractérisent le *cénomanien*: les oursins, *Heterodiadema lybicum*, *Holectypus Larteti*, *Hemiaster batnensis*, etc., les huîtres, *Exogyra Marmeti*, *flabellata* et *olisiponensis*; les ammonites, *Acanthoceras rotomagense* et *harpax*; à la partie supérieure sont des calcaires à *rudistes* et *nérinées*. C'est dans ces couches que sont creusées les grottes naturelles du pays, qu'on a taillé les chambres sépulcrales, et qu'en certains endroits les ermites ont établi leurs demeures souterraines; c'est de là qu'on a extrait la pierre à bâtir de Jérusalem. A l'horizon des *rudistes* et des *nérinées* succèdent des couches qui, par leur riche faune, représentent bien l'étage *sénonien*. Elles dominent comme enveloppe du terrain, au moins sur les pentes qui s'abaissent vers la mer Morte. La partie inférieure se compose de marnes crayeuses tendres, d'un blanc jaunâtre, qui alternent avec des bancs de calcaire de même couleur, ou, comme dans le désert de Juda, des bancs dolomitiques gris. Dans la partie supérieure de puissants lits de silex se trouvent souvent entre les marnes crayeuses blanches. Ces bancs de marne renferment en certains points une extraordinaire richesse de restes organiques, particulièrement des fossiles des genres *Leda*, *Nucula*, *Dentalium*, *Baculites*, etc., et de poissons. La présence de tels débris dans cet horizon a son importance, parce qu'elle peut être en relation de causalité avec les substances bitumineuses qu'on rencontre en Palestine, spécialement sur la côte occidentale de la mer Morte. Là, en effet, dans les parties inférieures et moyennes du *sénonien*, existent des calcaires bruminieux noirs, plus ou moins riches en bitume. La plus connue de ces roches est celle que les Arabes appellent *hadjar Mûsa*, « pierre de Moïse, » et que les chrétiens de Bethléhem travaillent sous le nom de *pierre de la mer Morte*. Au milieu des marnes crayeuses blanches qui apparaissent, par exemple, dans les environs de *Zûëirah el-fôqâ*, on voit des bancs de gypse compacte, terreux, coloré en jaune très clair ou en brun et parsemé en certains endroits de quelques veinules d'un vert très vif et très beau. Entre le cénomanien et le sénonien, le *turonien*, autant qu'on peut le distinguer des précédents, donne, aux environs de Jérusalem, la pierre qu'on appelle le *mizzi* supérieur ou *mizzi ḥelu*, c'est-à-dire « doux, tendre ». C'est un calcaire à *rudistes*, principalement *Sphærulites syriacus*, mais plus encore à *nérinèes*, comme *Nerinea Requieniana* d'Orbigny, *N. cf. Fleuriausa* d'Orb. et *Trochactæon* (*Actæonella*) *Salomonis* Fraas, etc. Voici, en effet, comment, au point de vue géologique, on range les couches du terrain crétacique sur lesquelles est bâtie la ville sainte, et qui s'étendent aux alentours.

Au cénomanien appartiennent :

I. Le *mizzi* (ou *mezzéh*) *inférieur*, ou la zone de l'*Ammonites* (*Acanthoceras*) *Palæstinensis n. sp.* (= A. Newboldi).

II. Le *mélékéh* ou marbre à *rudistes*.

Au turonien :

III. Le *mizzi supérieur* ou calcaire à *nérinées*.

Au sénonien :

IV. Le *ka'kûléh inférieur* ou la zone de l'*Ammonites* (*Schlœnbachia*) *olivetin. sp.* (= *S. quinquenodosa* Redt).

V. Le *ka'kûléh supérieur* ou calcaire crayeux tendre avec *Leda perdita* Conr., *Baculites* et débris de poissons.

VI. Bancs de silex alternant avec calcaires bitumineux, gypse et marne.

Le *nâri* ou la croûte calcaire superficielle appartient à une époque plus récente. Pour cette étude du terrain de Jérusalem, cf. Max Blanckenhorn, *Geologie der näheren Umgebung von Jerusalem*, dans la *Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins*, Leipzig, t. XXVIII, 1905, p. 75-120, avec carte. Les dérangements qui ont affecté le massif judéen permettent de suivre en plus d'un endroit les couches crétacées dont nous venons de parler. Ainsi, avec M. Blanckenhorn, *Entstehung und Geschichte des Todten Meeres*, dans la *Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins*, t. XIX, 1896, pl. III, établissons une coupe allant en droite ligne du rivage de la Méditerranée, près d'*Esdûd*, jusqu'à la mer Morte, en passant par Bethléhem. Voir MORTE (MER), col. 1289, fig. 360. Nous verrons, à la hauteur de *Meghullis*, 177 mètres, le *sénonien* sortir de dessous les dépôts marins récents, puis disparaître à *Khirbet Zanû'a*, 412 mètres, pour faire place au *cénomanien*. Au point culminant du plateau, *El-Khadr*, 860 mètres, le sénonien redevient visible, puis, à partir de Bethléhem, l'on suit ses couches peu épaisses, disposées en échelons, jusqu'à une altitude voisine de celle du niveau méditerranéen. Alors, au-dessous, réapparaît le cénomanien, au pied duquel se montrent des dépôts plus récents. Il est facile de faire les mêmes constatations en examinant le cours du Cédron, *ouadi en-Nâr*, depuis Jérusalem jusqu'à son embouchure dans la mer Morte, et en allant d'Hébron à la pointe sud-ouest du même lac, par *Zuëirah et-tahta*. Voir plus loin fig. 537. Le cénomanien longe ainsi le pied des falaises occidentales de la mer Morte d'un bout à l'autre; il se prolonge au nord jusqu'au delà du *Djébel Qarantal*, et, au sud, il contourne le bas de la montagne jusqu'au-dessous de *Kurnub*. Le sénonien occupe ensuite une large bande qui rencontre le cénomanien à Jérusalem, Bethléhem, *Khirbet Tequ'a*, Hébron, etc. Cf. Blanckenhorn, *Zeitschrift des Deut. Pal. Ver.*, t. XIX, pl. 2, carte géologique de la mer Morte et de ses environs.

b) Transjordane. — Le *Djolân* et le *Hauràn* sont des terrains volcaniques dont nous aurons à nous occuper plus tard. Nous n'avons donc à étudier que l'*Adjlûn* et le *Belqa;* nous y rencontrerons, pour la série crétacique, les mêmes éléments qu'à l'ouest du Jourdain. Voir fig. 532 et la carte. Ainsi, entre *Sûf* et *Djérasch,* on marche sur des marnes d'un blanc jaunâtre qui renferment, en grande abondance, des *Hemiaster Orbignianus,* associés à l'*Ostrea flabellata,* à une *Janire,* à un *Cardium* très voisin du *Cardium sulciferum,* etc. On trouve encore l'*Ostrea flabellata* au nord de *Sûf,* dans un calcaire compacte et rosé qui contient également un *Pecten* de grande taille et, près de ce même point, on voit affleurer des calcaires à plicatules, *Plicatula Reynesi.* Dans les carrières qui ont fourni les gigantesques matériaux d'*Aràq el-Emîr,* apparaissent des couches d'un beau calcaire blanc cristallin superposé à des assises de calcaire compact à nérinées et à exogyres. En montant vers *El 'Al* et *Ḥesbân,* qui sont à 900 mètres d'altitude, on traverse des alternances de calcaires et de marnes en lits minces, blanchâtres, très faiblement ondulées et contenant à leur partie supé-

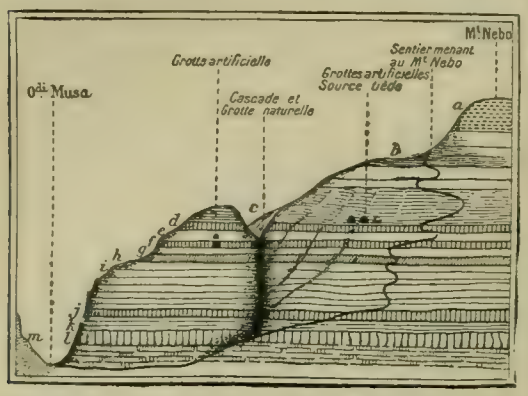

533. — Coupe des marnes et calcaires crétacés dans le ravin d'Aïn-Mouça, au pied du Nébo. D'après de Luynes, *Voyage d'exploration à la mer Morte,* Atlas, pl. v, fig. 2.

a Calcaires en bancs minces avec lits de silex. — *b* Marnes à exogyres. — *c* Marnes jaunes en lits très minces. — *d* Calcaire gris jaunâtre à *Ostrea flabellata, Cyphosoma* Delamarrei. — *e* Calcaire gris compact avec nombreux débris de rudistes. — *f* Calcaire compact gris à turritelles, natices gastéropodes de grande taille, *Pecten, Holectypus excisus, Janira tricostata,* Coq. — *g* Calcaire subcristallin, blanc un peu magnésien. — *h* Calcaire dolomitique avec nombreuses empreintes d'*Ammonites.* — *i* Marnes grises et jaunes à *Ostrea flabellata, Luynesi, Mermeti; Mermeti,* var. *sulcata, Holectypus serialis, Hemiaster Fourneli, Heterodiadema Lybicum.* — *j* Calcaire compact avec *Cardium Pauli, Combei.* — *k* Marnes blanches. — *l* Calcaire à *Ostrea Mermeti,* var. *major.* — *m* Grès blanc moucheté de brun et grès blanc veiné de rouge.

rieure de nombreux lits de silex. Un des sites les plus pittoresques de la contrée, *'Ayûn Mûsa,* au pied du mont Nébo, est en même temps plein d'intérêt au point de vue géologique pour la superposition et la disposition des assises crétacées qu'on y remarque et leur richesse en fossiles. Voir fig. 533.

Le *Zerka Ma'in* coule également sur des lits alternés de marnes et de calcaires assez fossilifères et dont la succession est particulièrement aisée à étudier. Cf. L. Lartet, *Géologie,* dans l'ouvrage du duc de Luynes, *Voyage d'exploration à la mer Morte,* Paris, s. d., t. III, p. 64-65, et Atlas, pl. VI, fig. 9. On peut voir dans le même volume les coupes de l'*ouadi Héidân,* de l'*ouadi Modjib* (cf. ARNON, t. I, col. 1020), du *Djébel Schihân,* de l'*ouadi Modjib* à *Kerak* et de *Kerak* à la mer Morte, p. 68-74; Atlas, pl. v, fig. 4, 5, 6; pl. VI, fig. 8. Comme dans la Cisjordane, la partie supérieure de ces terrains appartient au *sénonien.* On voit ainsi, à l'est de la mer Morte, au-dessus du grès de Nubie, une puissante assise de *cénomanien,* qui affleure comme une bande irrégulière, projetant ses ramifications le long des principaux ouadis et couronnée ailleurs par des couches sénoniennes beaucoup moins épaisses. Cf. Blanckenhorn, *Zeitschrift des Deut. Pal. Ver.,* t. XIX, carte géologique de la mer Morte et de ses environs, pl. II, III, IV.

2° *Calcaire nummulitique.* — Dans plusieurs endroits de la Palestine, les calcaires crétacés sont recouverts par des calcaires à *nummulites.* Ainsi, en Samarie, entre Sébastiyéh et Naplouse, on a trouvé la *Nummulites Guettardi* d'Archiac répandue en abondance dans des calcaires blanchâtres assez tendres. A Naplouse, les blocs accumulés au pied du mont Garizim en sont pétris; ce calcaire est gris clair, dur, compact, à cassure esquilleuse, cireuse et translucide sur les bords; les nummulites font saillie sur les surfaces de la roche exposées depuis longtemps aux agents atmosphériques. On a également rapporté des environs de Jérusalem la *Nummulites variolaria.* Cf. O. Fraas, *Aus dem Orient,* Stuttgart, 1867, p. 82. Voir cependant

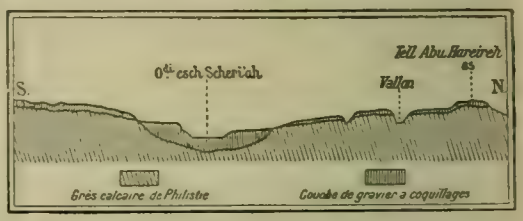

534. — Coupe prise à Tell Abou Haréiréh à travers le grès calcaire de Philistie et les couches plus récentes de graviers à coquillages. D'après Hull, *Geology,* p. 64.

Blanckenhorn dans la *Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins,* t. XXVIII, 1905, p. 96 sq. On rencontre la même formation dans les environs de *Tell el-Milh* et dans le massif auquel appartient *'Aïn Qedis.* Elle forme, en outre, depuis le Carmel jusqu'au-dessous de Bersabée, une bordure dont la limite est difficile à déterminer.

3° *Grès calcaire de Philistie.* — A la base des collines qui forment le plateau central de la Palestine, et principalement dans l'ancien pays des Philistins, on a reconnu une formation particulière, à laquelle on a donné le nom de grès calcaire de Philistie. Cette couche se compose, en général, de grains de quartz cimentés par du carbonate de chaux taché de jaune, en raison de la présence d'oxyde de fer. La roche, parfois plutôt massive, est généralement poreuse, disposée en lits distincts, et de caractère uniforme. Elle est recouverte immédiatement par une couche de gravier à coquillages, d'époque plus récente, comme on l'a constaté à *Tell Abu Hareireh,* près de l'*ouadi esch-Scheri'ah.* Voir fig. 534. Le grès de Philistie se rencontre ainsi jusqu'aux environs de *Ramléh,* puis on le retrouve auprès et au-dessus de Jaffa, au-dessous de *Qaisariyéh,* et entre le Carmel et la mer. E. Hull, *Memoir on the Geology and Geography of Arabia Petræa, Palestine,* Londres, 1889, p. 63-66, le rapporte, au moins par conjecture, à l'éocène supérieur. Mais Blanckenhorn, dans la *Zeitschrift des Deut. Pal. Ver.,* t. XIX, p. 19, note 2, rejette cette hypothèse et attribue au diluvium les dépôts de la plaine côtière.

D) Pliocène à post-pliocène et récent. — 1° *Dépôts marins.* — Il y a, sur les bords de la Méditerranée, une formation marine qui correspond à une véritable plage soulevée et, à certains endroits, se poursuit assez loin

dans l'intérieur de la plaine. Elle s'élève à un niveau de 60 à 67 mètres au-dessus de la mer; mais elle est en grande partie couverte par des collines de sable qui forment un trait remarquable du pays depuis les bords de l'Égypte jusqu'à la base du mont Carmel. Les graviers que nous venons de signaler à *Tell Abu Harëiréh* en donnent une idée. Leurs lits s'étendent des deux côtés de *l'ouadi esch-Scheri'ah* en couches horizontales. On y trouve la succession suivante : terre glaise, grès calcaire tendre en couches minces, lit de coquillages, principalement en empreintes, grès calcaire tendre avec petits cailloux et petites huîtres, lit de la rivière — grès calcaire dur. Les coquillages mentionnés appartiennent aux genres : *Turritella, Dentalium, Artemis* (?), *Pecten, Cardium,* etc. Sur les collines de sable rougeâtre qui dominent Jaffa et servent de sol aux jardins, on a recueilli de nombreuses coquilles identiques à celles qu'on rencontre sur le rivage actuel de la Méditerranée, notamment : *Pectunculus violacescens,* Lamk., *Purpura hemastoma,* Lamk.; *Murex brandaris,* Linn.; *Columbella rustica,* Lamk., etc. Cette formation s'étend jusqu'à *Ramléh;* entre *Jaffa* et *Qaisariyéh,* elle se prolonge souvent jusqu'à la limite du calcaire nummulitique; elle se retrouve dans la plaine d'Esdrelon, dans celles de Saint-Jean-d'Acre et de Tyr.

2° *Anciens dépôts de la mer Morte.* — On sait que, à une certaine époque, les eaux de la mer Morte remplissaient la longue vallée dont elle occupe aujourd'hui le fond, s'étendant ainsi depuis le lac de Tibériade jusque vers le milieu de l'Arabah. Les traces qu'elles ont laissées sur les côtés de cette vallée montrent que leur niveau le plus élevé alla jusqu'à 425 mètres au-dessus du niveau actuel, c'est-à-dire 30 mètres au-dessus de la Méditerranée. Malgré cela, elles ne communiquèrent jamais avec l'Océan. L'absence, dans l'Arabah, de toute formation marine, postérieure aux terrains qui l'entourent, prouve que, depuis leur soulèvement, leur émersion et la naissance de la dépression au fond de laquelle se trouvent le Jourdain et la mer Morte, il n'y a pas eu communication entre ce bassin et la mer Rouge. Le lac primitif a donc laissé des dépôts qui permettent de suivre les principales phases de son histoire. C'est ainsi qu'on voit sur le flanc occidental du *Samrat el-Fedân* des couches horizontales de marne blanche, de sable et d'argile, renfermant un grand nombre de coquilles, dont plusieurs sont identiques avec celles qui vivent actuellement dans les eaux douces de la Palestine. Ainsi se forma le gîte de sel et de gypse connu sous le nom de *Djébel Usdum.* On trouve également, sur le bord occidental de la mer Morte, à la hauteur de 80 ou 100 mètres, une terrasse de cailloutis avec gros blocs, dont on peut suivre les traces depuis le sud jusque vers le *Djébel Qarantal.* On a recueilli, sur les bords du lac de Tibériade, des coquilles lacustres appartenant à la faune actuelle de la Judée. Enfin s'est formée une basse terrasse, consistant en dépôts marneux et arénacés, bien caractérisée dans la presqu'île de la *Lisân* et dans la basse vallée du Jourdain. Voir MORTE (MER), *Formation géologique,* col. 1303-1306. C'est, en effet, au milieu de ces dépôts que le fleuve a creusé son lit, et l'on peut y distinguer plusieurs étages successifs, voir fig. 535. Ainsi, aux environs de Jéricho, le plus haut étage va de 191 à 182 mètres, le second de 158 à 76 mètres, le troisième de 60 à 39 m., et la plaine alluviale, exposée à l'inondation, de 27 à 6 mètres. Tous ces étages, qui sont formés de lits de graviers, de boue et de marne, inclinent vers les bords du Jourdain, de sorte que la surface supérieure de chacun d'eux varie de hauteur à différents points, comme il arrive dans le cas de lits lacustres successifs.

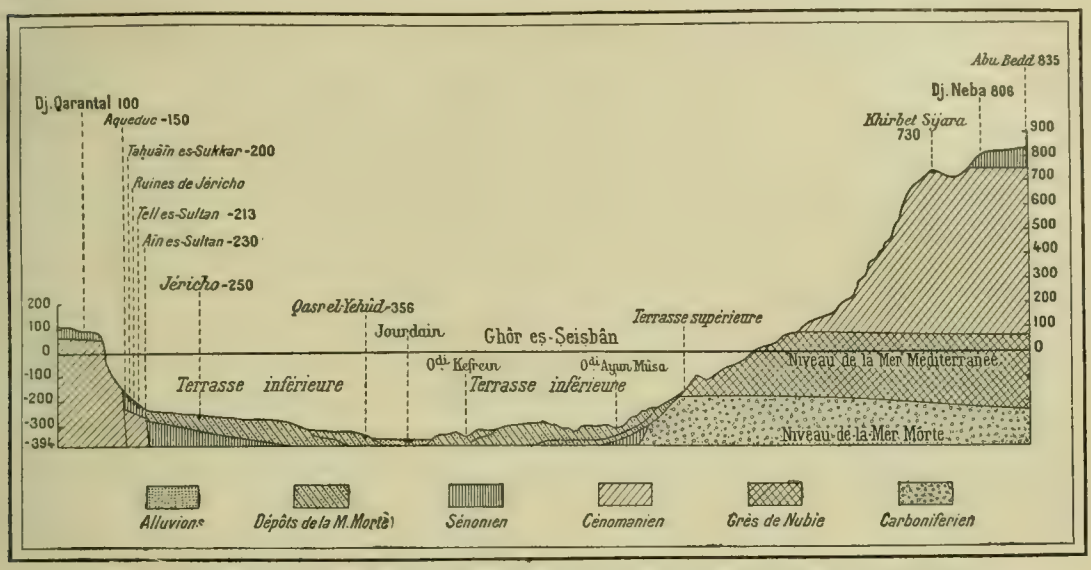

535. — Coupe des anciens dépôts de la mer Morte à travers la vallée la vallée du Jourdain, près de Jéricho.
D'après M. Blanckenhorn, dans la *Zeitschrift des Deutsch. Palest. Vereins,* 1896, pl. 4, profil 4.

E) Terrains volcaniques. — Les roches volcaniques sont très répandues à l'est de la grande fissure qui s'étend du golfe d'Akabah au Liban; celles qu'on trouve à l'ouest ne constituent que des accidents de moindre importance. De ce dernier côté, c'est surtout en Galilée qu'on les rencontre. Le point le plus méridional où l'on ait observé des basaltes est près de *Zer'in,* dans la plaine d'Esdrelon, dont le sol gras est parsemé de débris basaltiques, particulièrement abondants à *El-Fûléh.* Des découvertes récentes ont même prouvé l'existence d'une énorme coulée de lave dans la partie septentrionale et dans le centre de cette plaine. Cf. Schumacher, *The Lava Streams of the Plain of Esdraelon,* dans le *Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement,* 1900, p. 357; voir aussi 1899, p. 342.

Des coulées basaltiques existent aussi sur les flancs occidentaux et septentrionaux du *Djébel Dahy*, et, plus loin, aux environs de Nazareth. Une autre, qui semble partir de *Qurun Hattin*, vient atteindre les bords du lac près de Tibériade; le basalte qui la constitue renferme les éléments suivants: silice, alumine, fer oxydé, carbonate de chaux, magnésie et alcalis. Mais le plus important massif volcanique est celui de *Safed*, que Russegger regarde comme le centre des éruptions de la contrée. Existe-t-il des coulées de lave à l'occident de la mer Morte? C'est un point qui a été discuté entre MM. Hörmann et Blanckenhorn, dans les *Mittheilungen* de la *Zeitschrift des Deut. Palästina-Vereins*, t. XXI, 1898, p. 87-88. La question est de savoir d'où provient réellement le morceau de lave trouvé dans ces parages. Cf. F. Zirkel, *Das Lavastück des Pfarrers Hörmann in Brixen*, dans les *Mittheilungen*, 1899, p. 61-62. — Ce ne sont là cependant que de faibles échos des phénomènes volcaniques qui ont couvert de lave le Djôlan et le Haurân, dans la Transjordane. Voir fig. 532 et la carte. Toute la rive orientale du lac de Tibériade est couverte de débris basaltiques, et plusieurs coulées descendent presque sous les eaux, comme aux débouchés des ouadis *Sik* et *Semak*. Ces coulées sont répandues sur tout le Djôlan; elles viennent se terminer brusquement au pied de l'Hermon, qui est comme le cap avancé contre lequel se sont brisés les flots vomis par les cratères. Les scories et les blocs de laves, parfois entassés les uns sur les autres, donnent un caractère étrange à cette région et y rendent la marche très pénible. Le basalte est généralement assez compact, d'une couleur noirâtre tirant sur le bleu et parsemé de nombreux cristaux de péridot d'un jaune clair. — C'est encore dans le Haurân que les phénomènes volcaniques ont atteint leur plus grand développement. On ne voit dans cette contrée, comme nous l'avons dit plus haut, que cônes et cratères et d'immenses coulées volcaniques recouvertes, en partie, d'un terreau gras que perce à chaque instant le basalte. Le basalte qui constitue le tell *Abu Tuméis*, en particulier, est remarquable par ses propriétés magnétiques. Il diffère d'ailleurs d'aspect avec celui de la Moabitide et celui du Djôlan; plus compact, il est d'un gris bleuâtre, taché de zones violacées et chargé de nombreux grains de péridot; chaque morceau forme une sorte d'aimant naturel, ce qui est dû sans doute à une forte proportion de fer oxydulé titanifère répandue dans sa masse. Le Ledjah n'est qu'une vaste nappe basaltique vomie par les cônes du Haurân. Le sol rougeâtre de la plaine *En-Nuqrah* est composé de scories de laves et de cendres répandues par les volcans et désagrégées par les agents atmosphériques. Les ruines des anciennes villes renferment de nombreux blocs de basalte, qui ont été utilisés pour l'architecture; on en a fait des autels votifs, des sarcophages, de linteaux de porte, des colonnes. Il faut descendre ensuite sur les bords de la mer Morte pour retrouver les roches volcaniques, qui se montrent sur plusieurs points du plateau oriental. A l'extrémité septentrionale du lac, près du débouché de l'*ouadi Ghuéir*, une coulée de lave s'avance vers les eaux, sous lesquelles elle disparaît; elle est formée de basalte noirâtre, un peu scoriacé, dont les vacuoles sont tapissées de carbonate de chaux et dans lequel on distingue, à la loupe, des cristaux de pyroxène. Sur le flanc septentrional du *Djébel Attarus* se trouvent des amas considérables de scories et brèches basaltiques qui paraissent recouvrir la tête d'une coulée moderne; celle-ci descend d'abord vers le lit du *Zerqa Ma'in*, le traverse, passe sur sa rive droite, qu'elle longe pendant un certain temps, puis revient sur la rive gauche et se dirige vers la mer Morte en passant près des sources chaudes de Callirrhoé. Dans le lit de l'*ouadi Modjib* sont de nombreux cailloux de basalte, probablement charriés par ce cours d'eau des régions où il prend sa source. Ce basalte est d'un gris assez clair, présentant quelques grandes vacuoles tapissées d'aragonite, à pâte très feldspathique sur laquelle se détachent de nombreux grains de péridot.

F) Terrains récents. — Ces terrains doivent leur formation à des dépôts marins, fluviatiles, lacustres, fontinaux et atmosphériques.

1° *Dépôts marins.* — L'étude du littoral méditérranéen nous a montré, sur la côte palestinienne, des phénomènes d'exhaussement qui sont dus à l'action de la mer et des agents atmosphériques. La plage exhaussée des anciennes villes de Tyr et de Sidon provient des dépôts qui datent de l'époque historique. Du Carmel à la frontière égyptienne, comme sur toutes les côtes plates, la mer a rejeté et rejette encore, sous la forme d'un cordon littoral, les graviers, sables et limons que peut charrier le courant qui longe le rivage. D'autre part, les vents s'emparent des sables légers arrachés, par la désagrégation, au grès et au calcaire et les chassent sans cesse dans la direction de leurs courants dominants. De là ces couches légères qui ont fini par combler les vieux ports, ces collines sablonneuses qui longent la Méditerranée; de là ce linceul qui, comme en Égypte, est en train de recouvrir les antiques cités de la côte. Un autre phénomène plus curieux est celui que présentent ces lignes de rochers qui courent parallèlement au rivage et constituent tantôt des brise-lames, tantôt des écueils dangereux, comme à Jaffa. Ces rochers, qui se trouvent à quelques centaines de mètres du rivage, et le plus souvent à fleur d'eau, sont des grès calcaréo-siliceux, de formation moderne, remplis de pétoncles (*Pectunculus violacescens*, Lamk). Ils sont ainsi produits par l'agglutination du sable et d'un grand nombre de coquillages, au moyen d'un ciment siliceux déposé par les eaux de la mer. Une action chimique particulière leur donne une extrême dureté.

2° *Dépôts fluviatiles.* — Les seules alluvions fluviatiles un peu considérables sont celles du Jourdain. Ce fleuve, nous l'avons vu, a creusé son lit au milieu des dépôts de la mer Morte, mais il l'a en partie comblé par un limon dont la couleur jaune et la fertilité font contraste avec les bandes stériles et blanchâtres des marnes gypseuses qui l'encadrent. A son embouchure dans le lac Asphaltite, il accumule des déjections, qui ont la forme d'une surface conique et finiront par produire un delta, dont la naissance se fait déjà sentir sous les eaux. L'*ouadi Zerqa Ma'in* et l'*ouadi Modjib* forment eux-mêmes de petits deltas en miniature, sur lesquels poussent de nombreux arbrisseaux.

3° *Dépôts lacustres.* — Les dépôts lacustres les plus intéressants sont ceux qui sont formés de nos jours sous les eaux de la mer Morte. Ils ressemblent beaucoup à ceux que nous avons déjà signalés sous le nom de *marnes de la Lisân*. Ils constituent principalement la grande plage appelée *Sebkhah*, située au sud et parfois encore, c'est-à-dire dans les crues exceptionnelles, envahie par les eaux, qui y déposent des argiles salifères. Ce sont des alluvions de cette nature qu'on retrouve sur les bords du lac, un peu partout, en particulier autour de la presqu'île de la Lisân, dont les petites falaises sont formées de dépôts plus anciens. Du fond même de la mer Morte la sonde rapporte des échantillons d'une argile bleuâtre renfermant de petits cristaux cubiques de sel et d'autres lenticulaires de gypse. Dans la partie méridionale, où la profondeur est très faible, on ne retire qu'une vase salée.

4° *Dépôts fontinaux.* — Les sources thermales laissent le plus souvent sur leurs bords des dépôts qui ne manquent pas d'intérêt pour le géologue. Celles de *Hammâm*, près de Tibériade, qui sortent d'un calcaire bitumineux brun, semblable à celui de la mer Morte, dégagent de l'hydrogène sulfuré et ont un dépôt jaunâtre de soufre, mêlé à des carbonates de chaux et de magné-

sie. Celles de Callirrhoé donnent leur haute température aux eaux de l'*ouadi Zerqa Ma'in*, à l'embouchure duquel on voit, sur la hauteur, quelques dépôts d'incrustation cimentant une brèche à éléments basaltiques. Le sol de la petite plaine de *Ṣârah* est presque entièrement constitué par des calcaires incrustants, reposant sur le grès de Nubie. Il en est de même à l'occident du lac, à *'Aïn Feschkhah*, *'Aïn Djidi*, etc.

5° *Dépôts atmosphériques.* — Nous avons signalé tout à l'heure la contribution que l'atmosphère apporte, comme l'eau, à la formation des nouveaux terrains. — Sur cette géodynamique externe, cf. A. de Lapparent, *Traité de géologie*, Paris, 1906, p. 136-318.

2. *Formation de la Palestine.* — La géologie a fait de la Terre un livre ouvert, où dans chaque couche du sol nous lisons une page de l'histoire de notre globe. Le chapitre qui concerne la Palestine a des lacunes et des incertitudes. Cependant la description des terrains, que nous venons de donner avec toute l'exactitude possible, nous permet de suivre les différentes phases par lesquelles a passé le pays biblique, au moins depuis une certaine époque.

A) 1re période d'émersion. — Les origines, en effet, sont assez obscures. Avant le carbonifère moyen, on ne connaît en Palestine, à part quelques lambeaux de roches cristallines, aucun terrain d'âge déterminable, permettant d'établir l'état de la région aux premières périodes de l'ère primaire. La Méditerranée primitive, la Théthys de M. Suess, devait passer au nord pour aller rejoindre la région himalayenne et le Pacifique. On trouve, en particulier dans l'Anti-Taurus, une série marine continue, allant de l'ordovicien au carbonifère inférieur inclusivement. Plus au sud, c'est-à-dire en Palestine, au Sinaï, en Arabie et en Égypte, le premier point de repère est fourni par la puissante série des grès de Nubie, recouvrant immédiatement les granites et les schistes cristallins. L'assise de base, dite *grès du désert*, contient au Sinaï le *Lepidodendron mosaïcum* et des *sigillaires*, indice d'un premier épisode à tendance continentale, datant de l'époque westphalienne (carbonifère moyen). Au-dessus, une invasion marine, d'époque ouralienne (carbonifère supérieur), est indiquée au sud-est de la mer Morte par une puissante assise de dolomies et de calcaires avec *Productus* et *Crinoïdes*, que l'on retrouve dans l'ouadi Arabah et au Sinaï. Les fossiles ont certaines affinités avec ceux du dinantien; mais leur caractère général est ouralien, et même certains d'entre eux sont identiques à ceux du permien inférieur d'Australie. Ces ressemblances avec l'Australie et aussi le Salt-Range de l'Inde montrent les relations de la Théthys carbonifère, la mer à fusilines, avec la région indo-pacifique. Au-dessus, en Palestine, le grès de Nubie reprend et le régime continental qu'il indique dure, sans qu'on ait pu établir de subdivision, jusqu'au cénomanien exclusivement. On y trouve du bois fossile, en particulier *Araucarioxylon*, qui, pour certains géologues, appartient aux assises de base, c'est-à-dire permiennes. Pendant cette longue période stable, la mer, faisant communiquer la Méditerranée actuelle avec l'Himalaya et le Pacifique, passe au nord de la Syrie. A partir de l'époque toarcienne, un grand fait géologique, la séparation du massif formé par l'Afrique, la Palestine et l'Arabie d'avec celui formé par l'Inde péninsulaire et Madagascar, se produit sans contrecoup apparent sur la contrée qui nous occupe. Au mont Hermon, à partir de l'époque callovienne, une série continue jusqu'au crétacé supérieur nous montre la présence de la mer avec des facies qui rappellent successivement ses relations avec l'Inde et l'Europe occidentale.

B) L'invasion marine cénomanienne; sa durée jusqu'au tertiaire. — La mer n'atteint la Palestine qu'à époque cénomanienne, et, depuis lors jusqu'au sommet du crétacé, la limite du grès de Nubie, marquant le rivage, recule vers le sud, jusqu'à atteindre, à l'époque maestrichienne, la latitude d'Assouan. Nous avons vu comment sont représentés en Palestine les étages cénomanien, turonien et sénonien. Ce sont les pages les plus développées de l'histoire géologique du pays. Les étages de passage du crétacé à l'éocène, c'est-à-dire du danien au landénien, n'ont pas laissé de traces connues en Palestine, mais ce qu'on en connaît en Égypte indique une transition progressive du secondaire au tertiaire, et aussi la persistance des relations avec la faune indienne.

C) 2e période d'émersion. — *a) De l'oligocène au pliocène.* — Du lutétien au bartonien, la mer devait baigner encore le Liban et la Mésopotamie, ainsi que l'Égypte, et les fossiles indiquent des relations avec l'Algérie. Mais dès la base de l'oligocène, la Théthys devait subir un asséchement qui allait supprimer les communications par le nord de l'Inde entre la Méditerranée européenne et le Pacifique. Au nord du Fayoum apparaît déjà le régime continental avec de curieux mammifères intermédiaires entre les *Dinotherium* et les *Dinoceras*, ou précurseurs des rhinocéros et des mastodontes. A l'époque miocène, la mer n'occupe plus qu'un golfe s'avançant dans la région de Suez jusqu'au 27e degré de latitude au maximum. La mer Rouge n'existe pas, et, sur le continent formé par la Syrie, la Palestine, l'Arabie et l'Afrique, s'établit, grâce sans doute aux premiers plissements nord-sud, un immense réseau fluvial comprenant les grands lacs africains avec le bassin du Nil, et dont le bassin du Jourdain avec l'ouadi Arabah forme l'extrémité septentrionale. Cet état dura jusqu'au pliocène inclusivement, la mer Rouge étant de formation récente, et la faune du bassin du Jourdain lui doit le caractère africain, en tout cas nullement méditerranéen, qu'elle garde encore. La fin de l'histoire de la région jusqu'à nos jours est, en effet, celle de deux séries de fractures ou de plissements pouvant se rompre à la clef ou se briser en failles, les unes se propageant du sud au nord, prolongeant la ligne de faîte de l'Afrique au niveau du Tanganyka, les autres nord-ouest sud-est, coupant les premières et donnant passage tantôt à la Méditerranée, tantôt à l'océan indien, jusqu'à former la mer Rouge actuelle. Les deux côtes de la presqu'île du Sinaï offrent un exemple frappant de l'intersection de ces deux directions. Ce qu'on appelle le Fossé syrien (voir fig. 535) : côte de Kosséir, golfe d'Akabah, ouadi Arabah, bassin de la mer Morte et du Jourdain, partie du bassin de l'Oronte venant buter au nord contre les plis du Taurus, est un exemple de la première et demande un examen spécial.

535. — Carte schématique du Fossé syrien. D'après Suess, *La face de la terre*, t. I, p. 472.

b) Formation de la grande dépression palestinienne. — L'énorme dépression qui constitue le trait caractéristique de la Palestine se rattache donc à un phénomène géologique qui a ébranlé une immense étendue de terrain. Mais, pour nous en tenir à la ligne spéciale qui nous occupe, voici comment s'explique sa formation. Nous avons montré, dans la géographie physique, comment le plateau de la Cisjordane et celui de la Transjordane se maintiennent dans leur ensemble au même niveau. D'autre part, nous venons de constater que les couches supérieures du terrain sont les mêmes des deux côtés. Seulement, tandis qu'à l'est elles sont horizontales, à l'ouest elles sont bombées, inclinant du côté de la Méditerranée et descendant, par une série de cassures ou de plis brusques, du côté du Jourdain et de la mer Morte. En outre, du côté oriental, apparaissent, sous ces couches crétacées, des roches anciennes invisibles à l'occident. On a remarqué enfin que la ligne de dépression est beaucoup plus accentuée à l'est qu'à l'ouest; d'un côté, elle plonge presque perpendiculairement dès le début; de l'autre, elle s'infléchit davantage. C'est aussi sur la rive orientale que les montagnes sont le plus rapprochées de la mer Morte et présentent un escarpement plus raide. Voir MORTE (MER), *Profondeur*, col. 1295 et fig. 358. Tous ces faits prouvent qu'il y a eu dans l'unique plateau primitif une dislocation, postérieure au dépôt des couches crétacées et faite suivant une ligne droite du nord au sud. Si ce n'est pas le résultat de l'effondrement d'une clef de voûte, c'est du moins quelque chose de fort analogue. Il y a donc ici plus qu'une faille. En effet, dit Ed. Suess, *La face de la terre* (*Das Antlitz der Erde*), traduction faite sous la direction de E. de Margerie, Paris, 1905, t. I, p. 477 : « Une faille simple peut former à la surface du sol un gradin, mais non une vallée; ce gradin peut être évidé en vallée par l'érosion, mais alors cette vallée aura une pente déterminée par l'écoulement des eaux, et son niveau ne descendra jamais au-dessous de celui de la mer. Une vallée dont le fond descend à 800 mètres au-dessous de la mer, pour remonter un peu plus loin à 230 mètres d'altitude, puis redescendre encore sous le niveau de la mer, ne peut être ni le produit d'une faille unique, ni celui d'une faille accompagnée d'érosion. Il faut que des bandes de terrain se soient affaissées suivant des cassures parallèles, sur une grande longueur et à une profondeur inégale. On retrouve ici ces variations dans l'amplitude du rejet que révèlent les failles des hauts plateaux de l'Utah et les grandes cassures des Alpes méridionales. C'est ainsi seulement que de larges dépressions, comme l'ouadi

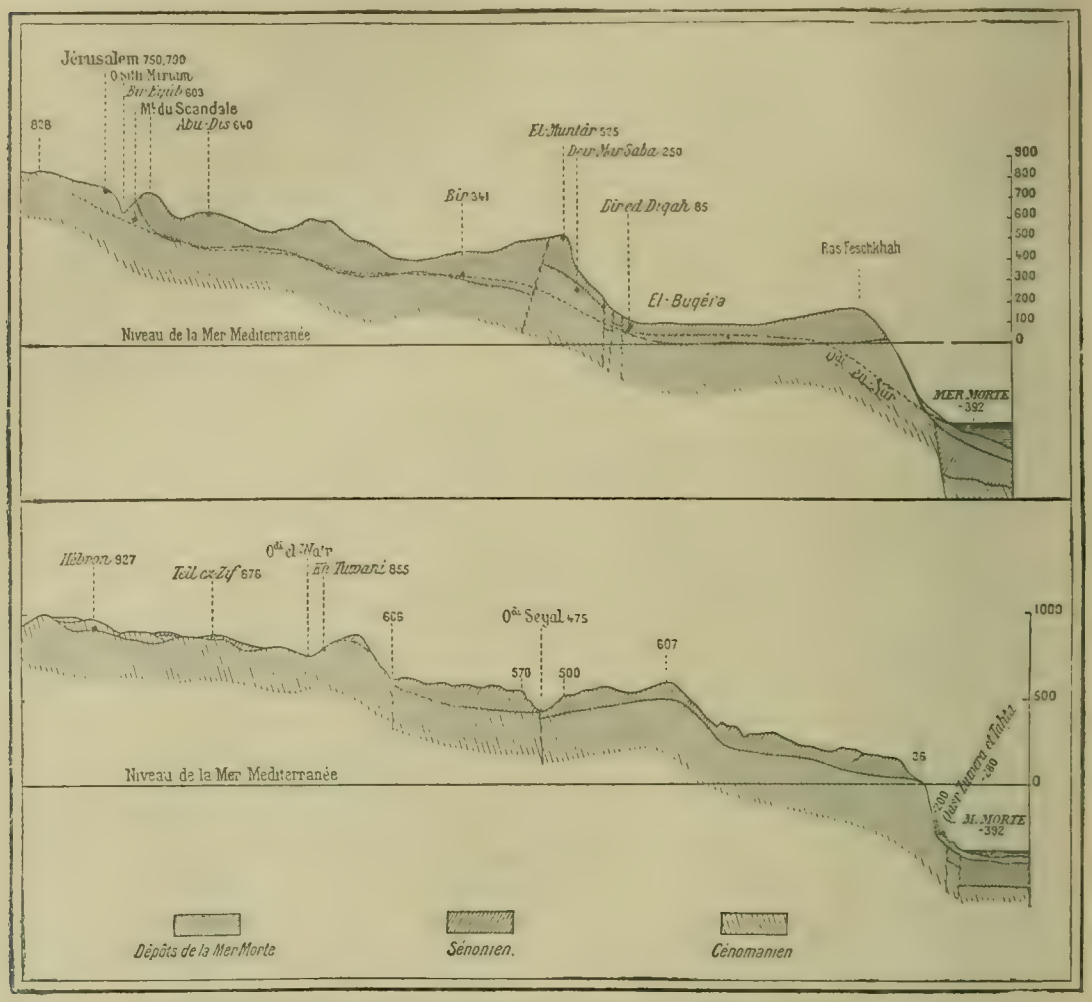

536. — Coupe : 1° de Jérusalem à la mer Morte; 2° d'Hébron à la pointe S.-O. de la mer Morte.
D'après Blanckenhorn, dans la *Zeitschrift des Deut. Pal. Ver.*, 1896, pl. 3.

Arabah et l'ouadi Akabah, ont pu se former, et l'inégal affaissement des diverses parties peut s'expliquer par la compression qu'elles ont subie. »

c) Relief montagneux. — La dislocation dont nous venons de parler a eu naturellement sa répercussion sur le système montagneux. C'est à elle que sont dus en particulier les plissements de la chaîne occidentale. Tandis qu'à l'est l'effondrement s'est produit suivant une seule grande ligne, il s'est formé à l'ouest plusieurs fentes parallèles, de telle sorte que la région s'est affaissée non pas en bloc, mais par gradins successifs. C'est ce qu'il est facile de constater principalement lorsqu'on va de Jérusalem à la mer Morte en longeant l'*ouadi en-*

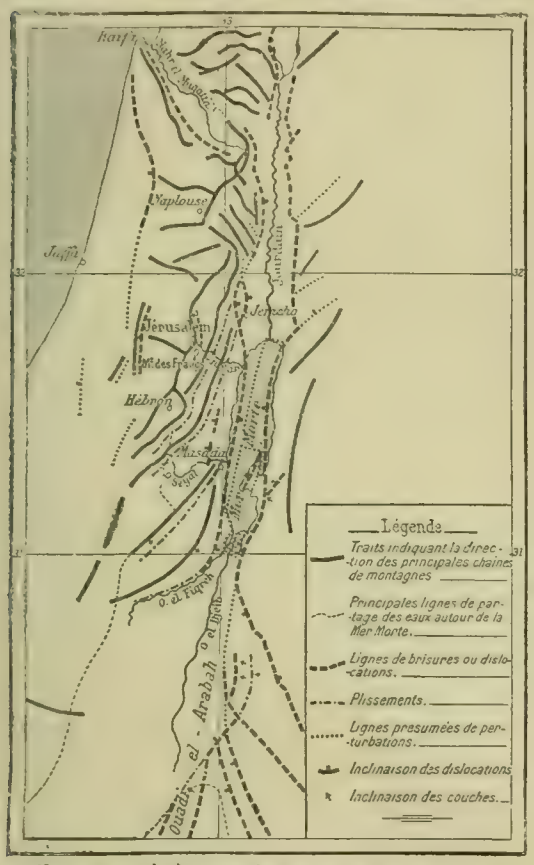

537 — Ligne de structure des montagnes palestiniennes.
D'après Blanckenhorn, dans la *Zeitschrift des Deut. Pal. Ver.*, 1896, pl. 1.

Nâr, ou d'Hébron à la pointe sud-ouest du même lac. Voir fig. 536. On voit que le terrain, tout en s'inclinant vers ce dernier point, descend comme par échelons; il y a eu en plusieurs endroits des cassures qui ont maintenu aux couches une direction presque horizontale. Le même affaissement s'est répété vers la Méditerranée; mais ici toute trace de lèvre opposée a disparu. Qu'on jette les yeux sur une carte et qu'on examine les principales lignes qui constituent le relief montagneux de la Palestine cisjordane (voir fig. 537), et l'on verra comment, dans la Judée surtout, elles se suivent parallèlement sur le versant oriental, avec inclinaison plus ou moins prononcée du nord-est au sud-ouest. Elles constituent ainsi comme trois marches qui descendent vers la mer Morte. A chacune de ces lignes correspond une ligne de brisure ou de plissement, avec affaissement du même côté. On peut suivre également celles qui marquent la dislocation du côté du Carmel et de la plaine d'Esdrelon, comme du côté de la vallée du Jourdain en Samarie et en Galilée.

d) Du pliocène à nos jours. — Transformations du sol palestinien; érosions, alluvions. — Antérieurement à cette dislocation qui ébaucha le relief définitif de la Palestine, le pays avait déjà commencé de subir certaines transformations. Lorsque, au moment de la période miocène, la mer quitta, au moins en partie, le continent palestinien pour ne plus le reconquérir, celui-ci se présentait sous la forme d'un haut plateau, couvert par des couches horizontales du calcaire à *nummulites*. Mais, sous l'action des grandes pluies de cette phase continentale, l'aspect du plateau se modifia. L'érosion fit disparaître en grande partie le calcaire nummulitique. De même une grande partie de la craie à silex fut enlevée par l'action chimique des eaux, ne laissant subsister que les silex qui s'y trouvaient contenus. Pendant ce temps, le pli anticlinal de la montagne commençait sans doute à se dessiner; puis, la tension imprimée au flanc oriental du pli s'étant trouvée trop forte, des fractures s'y ouvrirent, laissant sortir des laves basaltiques qui ont recouvert le plateau à l'est de la mer Morte, où des lambeaux de ces coulées ont seuls été conservés. Pendant le pliocène, survint l'effondrement du *Ghôr* et de l'*Arabah*. L'histoire de la Palestine peut ensuite se diviser en plusieurs phases, à l'époque quaternaire, pendant la période *pluviale* ou *pluvio-glaciaire*. Tandis qu'à l'orient les hauts plateaux du *Belqa* et du *Haurân* avaient déjà leur physionomie presque définitive, à l'occident la Méditerranée couvrait encore, sur une hauteur considérable, la plaine côtière, dite aujourd'hui de Saron et de Séphélah, avec une bonne partie du *Négeb*. En construisant, en effet, le chemin de fer de Jaffa à Jérusalem, on a trouvé dans une tranchée près de *Ramléh*, à une cinquantaine de mètres d'altitude, une couche de gravier épaisse de 1 à 4 mètres, et de même nature que les dépôts côtiers. Cf. *Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins*, t. XIV, 1891, p. 135. La mer Morte s'étendait aussi depuis le lac de Tibériade au nord jusqu'au *seuil* de l'Arabah, un peu plus bas que la latitude de Pétra, formant un long bassin d'un niveau supérieur même à celui de la Méditerranée. On comprend, en effet, que les pluies abondantes de l'époque, trouvant un déversoir naturel dans la grande dépression palestinienne, en aient fait un immense lac. Survint ensuite une phase sèche, pendant laquelle le niveau de la mer intérieure baissa de 300 mètres, et la concentration des eaux produisit le gîte de sel et de gypse connu sous le nom de *Djébel Usdum*. Voir MORTE (MER), col. 1305. Une recrudescence des pluies fit remonter le lac de 80 ou 100 mètres, hauteur à laquelle se construisit une importante terrasse de cailloutis avec gros blocs. Sous l'action violente des eaux, de nombreux torrents se creusèrent dans la chaîne occidentale; de même à l'orient furent créés par l'érosion de profonds ravins, par lesquels les flots entraînaient les débris arrachés au plateau. A cette période tourmentée succéda une époque d'activité volcanique, pendant laquelle auraient eu lieu les épanchements de lave qu'on trouve dans la vallée du *Schéri'at el-Ménâdiréh*, près des sources thermales d'*El-Hammeh*, et ceux de l'*ouadi Zerqa Ma'in*. La température générale s'abaissant de nouveau, le relief continental acheva de se façonner par érosion et par alluvion. La plus importante des formations alluviales de cette période est la basse terrasse si bien caractérisée contre le pied oriental de la *Lisân* et près de *Masada*, comme dans toute la vallée du Jourdain. A ce moment aussi, on croit qu'il a dû se produire un redoublement d'activité dans les sources thermales de la contrée. Les flots de la Méditerranée s'étant retirés vers l'ouest, le littoral se trouva à peu près à la limite générale qu'il possède aujourd'hui. Cependant, sous le choc des masses liquides, le rivage

se modifia, certaines parties se creusant plus ou moins profondément selon le degré de résistance ou l'état de fendillement des roches; ces modifications, du reste, nous l'avons vu, ont continué pendant les âges historiques. Dans l'intérieur des terres, s'achevèrent les grands phénomènes d'érosion. Avec le concours des agents atmosphériques, les sédiments et les roches perdirent tout ce qui pouvait leur être enlevé, les torrents et les ravins creusèrent leur lit définitif, et souvent leurs bords largement rongés montrent que leur écoulement fut autrefois ce qu'il n'a jamais été depuis. Non seulement les eaux corrodèrent la surface du sol, mais celles qui ne trouvèrent pas de voie ouverte à l'extérieur s'infiltrèrent à l'intérieur à travers les fissures ou les roches plus friables, creusant ainsi des canaux, de petits lacs et des cavernes jusqu'à ce que leur action constante ou quelque mouvement du sol leur ait permis de s'échapper. Ainsi ont été formées ces nombreuses grottes dont est percé le sol palestinien, souvent énormes et aux formes capricieuses. L'époque historique est inaugurée en Palestine par un événement qui a laissé une très vive impression dans les traditions contemporaines, dont la Bible est l'écho; nous voulons parler de la catastrophe qui détruisit les villes de la Pentapole. C'est alors que s'affaissa le terrain qui constitue aujourd'hui la partie méridionale de la mer Morte. Voir MORTE (MER), col. 1306. Depuis ce cataclysme, la Palestine a été fréquemment secouée par les tremblements de terre, mais aucun phénomène géologique n'y a apporté de changement notable. Les conditions physiques et biologiques que nous allons décrire sont, malgré quelques modifications superficielles, celles qui saluèrent la première apparition de l'homme dans ces contrées.

Voir, au point de vue géologique : Pour les notions générales, A. de Lapparent, *Traité de géologie*, 5e édit., Paris, 1906, 3 in-8°; Ed. Suess, *La face de la terre* (*Das Antlitz der Erde*), trad. sous la direction de E. de Margerie, 3 in-8°, Paris, 1905. — Pour l'histoire des recherches géologiques faites en Palestine jusque vers 1880 : L. Lartet, *Géologie*, t. III du *Voyage d'exploration à la mer Morte* du duc de Luynes, in-4°, Paris, s. d., p. 9-22; Huddleston, *The geology of Palestine*, dans le *Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement*, Londres, 1883, p. 166-170. — Pour la géologie proprement dite : E. Robinson, *Physical geography of the holy Land*, in-8°, Londres, 1865, p. 284-299; O. Fraas, *Aus dem Orient*, in-8°, Stuttgart, 1867; L. Lartet, *Géologie*, tout le volume que nous venons d'indiquer, ouvrage des plus importants, mais à compléter par les études plus récentes; Id., *Essai sur la géologie de la Palestine et des contrées avoisinantes, telles que l'Égypte et l'Arabie*, dans les *Annales des sciences géologiques*, t. I, 1869, reproduit dans la *Bibliothèque des Hautes Études*; seconde partie, consacrée à la paléontologie, imprimée en 1872 dans le t. III des *Annales des sciences géologiques* et également reproduite dans la *Bibliothèque des Hautes Études*; Ed. Hull, *Memoir on the geology and geography of Arabia Petræa, Palestine and adjoining districts*, in-4°, Londres, 1889, publié par le comité du *Palestine Exploration Fund*, et résumant les notes éparses, sur ce sujet, dans le *Quarterly Statement*; Id., *Mount Seir*, in-8°, Londres, 1889; M. Blanckenhorn, *Syrien in seiner geologischen Vergangenheit*, dans la *Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins*, Leipzig, t. XV, 1892, p. 40-62; *Entstehung und Geschichte des Todten Meeres, ibid.*, t. XIX, 1896, p. 1-59, avec 4 planches; *Noch einmal Sodom und Gomorrha, ibid.*, t. XXI, 1898, p. 65-83; *Geologie der näheren Umgebung von Jerusalem, ibid.*, t. XXVIII, 1905, p. 75-120, avec carte et planche; F. Nœtling, *Geologische Skizze der Umgebung von el-Ḥammi, ibid.*, t. X, 1887, p. 59-88, avec planche. — Pour la minéralogie, analyse des eaux, etc. : R. Sachsse, *Beiträge zur chemischen Kenntnis der Mineralien, Gesteine und Gewächse Palästinas, ibid.*, t. XX, 1897, p. 1-33; M. Blanckenhorn, *Die Mineralschätze Palästina's*, dans les *Mittheilungen und Nachrichten* de la même revue, 1902, p. 65-70.

V. CLIMAT ET FERTILITÉ. — *1. Climat.* — La météorologie de la Palestine n'a guère été étudiée scientifiquement que de nos jours. Une étude scientifique sous ce rapport, en effet, réclame des instruments de précision, des observations exactes et régulières, faites non seulement sur un point particulier du territoire, mais en différentes stations, surtout si la situation, l'altitude ou d'autres conditions doivent, en certaines parties du pays, déterminer des différences climatériques. Or les instruments ont longtemps fait défaut, et les observations n'ont eu ni la méthode rigoureuse ni l'étendue suffisante. Sans doute les voyageurs ont bien constaté des changements atmosphériques plus ou moins sensibles correspondant au relief du sol lui-même, ceux que l'on remarque, par exemple, en passant de la plaine à la montagne, en descendant de la montagne dans le *Ghôr*. Longtemps aussi les études se sont bornées au climat de Jérusalem ou à des expériences de quelques années faites à Nazareth et à Gaza. On peut voir, en particulier, dans le *Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement*, 1883, p. 8-40, le rapport de Th. Chaplin, exposant le résultat d'observations faites dans la ville sainte pendant un espace de 22 ans, de 1860 à 1882; reproduit dans la *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, 1891, p. 93-112. La même revue a publié et continue de publier les résultats obtenus depuis. Mais, pour établir des points de comparaison et en arriver à un jugement d'ensemble sur la Palestine, il fallait augmenter le nombre des stations météorologiques. C'est ce qui a été fait, grâce surtout aux soins de l' « Association allemande pour l'exploration de la Palestine », *Deutscher Palästina-Verein*. On trouve maintenant des stations plus ou moins complètes : le long de la côte, à Gaza, Sarona près de Jaffa, Khaïfa et au Carmel; — dans la montagne, à Bethléhem, Aïn Karim, Jérusalem, Naplouse, Nazareth, Safed; — dans la vallée du Jourdain, à Jéricho et à Tibériade; — à l'est du fleuve, au Salt. Cf. M. Blanckenhorn, *Die meteorologischen Beobachtungs-Stationen des deutschen Palästina-Vereins in Palästina im Jahre 1904*, dans les *Mittheilungen und Nachrichten des deut. Pal. Ver.*, 1904, p. 20-32; voir aussi 1906, p. 71-78. Sans entrer dans les minutieux détails que comporte cette étude climatologique, nous nous bornerons à des données générales sur la température, les vents, la pluie sous ses différentes formes, et les saisons.

1° *Température.* — Par sa situation géographique, la Palestine appartient, au point de vue du climat, à la zone subtropicale; au solstice d'été le soleil n'est qu'à 10° sud du zénith. La température varie naturellement selon les différentes régions; la région voisine de la mer est plus chaude que celle de la montagne, moins chaude que celle du *Ghôr*. Les observations n'ont malheureusement pas été faites en même temps sur tous les points; nous manquons donc des éléments d'appréciation nécessaires pour établir un tableau comparatif général. Les indications suivantes suffiront cependant pour donner une idée des rapports thermométriques qui existent entre les quatre régions de la Palestine. Prenons d'abord sur la côte les trois stations de Khaïfa, de Wilhelma (colonie située dans la plaine à l'est de Jaffa) et de Gaza. Les observations faites pour l'année 1904 nous offrent, pour les deux premiers mois, les plus froids avec décembre, et les trois mois les plus chauds, les résultats ci-joints. La température moyenne est prise à deux heures de l'après-midi; nous traduisons toujours en degrés centigrades.

	JANVIER.	FÉVRIER.	JUIN.	JUILLET.	AOUT.
Khaïfa	14,7	18,8	28,4	31,0	31,3
Wilhelma. . .	14,1	17,7	27,8	29,9	30,4
Gaza	14,9	16,9	26,9	29,4	28,9

Comparons maintenant les températures *maxima* et *minima* de ces trois points avec celle de Jérusalem pour les mêmes mois :

	JANVIER.		FÉVRIER.		JUIN.		JUILLET.		AOUT.	
	Max.	Min.	Max.	Min.	Max	Min.	Max.	Min.	Max.	Min
Khaïfa . .	20	3	25	6	32	17,5	34,5	23,5	38,5	19,6
Wilhelma.	20,5	6	25	8	31	20	36	22,5	34	22,2
Gaza . . .	21,5	5	23	8,5	29	19	34,5	21,2	31	22
Jérusalem.	10	4	14	7	27	16	29	18	29,7	18,6

Cf. M. Blanckenhorn, *Wetterberichte aus Palästina,* dans les *Mittheilungen* de la *Zeitschrift des Deut. Pal. Vereins,* 1904, p. 59-62; 1905, p. 29-32, où l'on trouve les tableaux complets; A. Datzi, *Meteorological observations taken in Jerusalem,* dans le *Palestine Exploration Fund, Quart. St.,* avril 1905, p. 151. Ces chiffres, qui naturellement varient selon les années sans s'écarter beaucoup d'une certaine moyenne, marquent bien les deux zones de la plaine et de la montagne. Dans la première, le voisinage de la mer atténue les extrêmes de la température. Dans la seconde, la moyenne, représentée par celle de Jérusalem, est de 16°6 ou 17°2, par 8°5, moyenne de janvier, et 24°5, moyenne de juillet, mais avec des extrêmes qui descendent parfois de quelques degrés au-dessous du point de glace, quoique la gelée et la neige ne durent pas longtemps. Le climat du haut plateau est en somme tempéré; il n'en est pas de même de celui du *Ghôr,* où les rayons du soleil se concentrent dans une vallée que deux murailles de montagnes mettent à l'abri des vents de l'ouest et de l'est. Les températures extrêmes peuvent aller de 0° à + 50°. La plus ordinaire, en hiver, est de + 15° à + 22°. La moyenne de l'année est d'environ 25°. On y a vu, aux premiers jours de mai, le thermomètre à 43° à l'ombre; près d'*Aïn-Djidi,* au commencement de juillet, un soir après le coucher du soleil, on a constaté 35°. Cf. *Survey of West. Pal., Memoirs,* t. III, p. 386. La moisson s'y fait beaucoup plus tôt que dans le reste de la Syrie, à la fin d'avril ou au commencement de mai. La chaleur diminue vers le nord. L'hiver est souvent froid sur les bords du lac de Tibériade; mais pendant la première moitié du mois de mai 1884, le thermomètre accusait une température moyenne de 25° à midi, de 22° avant et après. Cf. A. Frei, *Beobachtungen vom See Genezareth,* dans la *Zeitschrift des deut. Pal. Vereins,* t. IX, 1886, p. 100. Près du lac Hûléh, la différence entre la température du jour et celle de la nuit est souvent très sensible; ainsi le 20 avril 1889, la chaleur diurne monta à 42° pour descendre, pendant la nuit, à + 26°. Cf. G. Schumacher, *Von Tiberias zum Hûle-See,* dans la *Zeitschrift des deut. Palästina-Vereins,* t. XIII, 1890, p. 75. Le plateau à l'est du Jourdain est également sujet à de fortes variations; les écarts y sont même plus brusques qu'à l'ouest, la mer étant trop loin pour régulariser la température. La nuit, le thermomètre descend souvent au-dessous du point de glace, et le lendemain il monte à près de 27°. Les extrêmes vont de — 3° à + 35°. Cependant le climat le plus ordinaire de l'hiver est de + 8° à + 16°, au moins dans la partie la plus méridionale. La neige persiste souvent plusieurs jours. On voit, d'après ce que nous venons de dire, que la Palestine a un climat de contraste, par zones méridiennes alternantes. Pour la comparaison avec les autres pays, on peut voir les cartes d'isothermes dans A. Angot, *Traité élémentaire de météorologie,* in-8°, Paris, 1899, p. 56, 62, 64.

2° *Vents.* — Les différences de température à la surface du globe et dans l'atmosphère sont, on le sait, la cause première des vents. Or en Palestine, plus qu'en d'autres pays, le vent exerce une influence immédiate sur la santé et le bien-être des habitants, comme sur la fertilité du sol. Celui du nord apporte le froid, celui du sud la chaleur, celui de l'est la sécheresse, celui de l'ouest l'humidité; ceux qui viennent des points intermédiaires participent en proportion à ces différentes qualités. Pendant les mois d'été, ce sont les vents du nord et du nord-ouest qui dominent; n'amenant jamais de pluie, ils sont rafraîchissants, modérément secs, ne sont accompagnés d'aucun nuage, si ce n'est parfois de quelques cirrus ou cumulus. Ceux du nord, pendant l'hiver, sont d'un froid vif, secs ou humides selon qu'ils soufflent du nord-est ou du nord-ouest; quand ils arrivent de cette dernière direction, ils entraînent souvent des masses de cumulus, dont les apparences sont vraiment belles sur le bleu profond du ciel. Cependant, frais et vifs, ils sont redoutés, même en été, spécialement des habitants de la plaine maritime, en raison des maux de gorge, fièvres et dysenteries qu'ils produisent. Lorsque, durant l'été, il y a peu de vent pendant plusieurs jours, la chaleur devient très grande et l'air presque aussi sec, aussi dépourvu d'ozone que dans le *sirocco,* même si le petit souffle vient du nord. Ordinairement ce défaut est corrigé par une forte brise qui s'élève de l'ouest, se fait sentir vers 9 ou 10 heures du matin à Jaffa et le long de la côte, mais n'atteint habituellement Jérusalem et la montagne que vers 2 ou 3 heures de l'après-midi, quelquefois plus tard. Elle baisse après le coucher du soleil, mais pour reprendre ensuite et continuer une grande partie de la nuit, rafraîchissant, avec l'abondance d'humidité dont elle est chargée, le pays brûlé par la chaleur du jour. Il est facile de comprendre tout ce qu'elle a de bienfaisant; lorsqu'elle ne souffle pas, ou qu'elle souffle très doucement, ou ne se relève pas après le calme qui suit le coucher du soleil, les nuits sont chaudes, déprimantes, sans rosée, et les matinées sans fraîcheur. Ce vent de mer constitue une des principales différences entre le climat de la montagne et celui de la plaine côtière; il arrive ainsi que, dans les grandes chaleurs, Jérusalem, sous le vent d'est, est d'un séjour presque insupportable, alors que Jaffa jouit d'une fraîcheur relative. Lorsqu'il rencontre un courant d'air chaud, sec et lourd venant de l'est, la lutte entre les deux est intéressante à étudier. Parfois il se produit des tourbillons, des nuages et des colonnes de poussière, et il faut au premier plus d'une heure pour triompher du second. D'autres fois, l'arrivée ou la prédominance du vent d'ouest a lieu sans trouble et ne se manifeste que par ses effets. D'après les observations faites à Jérusalem, ce vent, quoique plus fréquent en juillet et août, est plus également réparti que les autres sur les différents mois.

Les vents de l'est sont communs en automne, en hiver, au printemps et au mois de mai; ils sont rares en été. Sur une moyenne de seize ans, on a calculé qu'ils ont soufflé, de juin à septembre inclusivement, trois jours par mois, et, d'octobre à mai inclusivement, onze jours par mois. Mais il n'est pas extraordinaire, pendant les chaleurs, qu'un vent d'est s'élève durant trois ou quatre heures au milieu du jour, et que le soir il cède la place à un vent d'ouest, qui continue jusqu'à 10 ou 11 heures du lendemain. En hiver, il est accom-

pagné de la clarté du ciel bleu, avec quelques cirrus; il est sec, stimulant, et, s'il n'est pas trop fort, vraiment agréable; dans les mois chauds au contraire, sa sécheresse brûlante, la brume et la poussière qu'il entraîne, le rendent désagréable et énervant. C'est au vent du sud-est qu'on applique le nom de *sirocco*. Le ciel peut alors être sans nuage ou avec quelques cirrus et stratus; la température est élevée, l'air privé d'ozone et extrêmement sec. Il peut y avoir du calme, mais quelquefois le vent s'élève et tourne entre est, sud-est et sud. Plus il tend vers le sud, plus le ciel s'assombrit et l'atmosphère devient pénible; plus il tend vers l'est, plus le ciel s'éclaircit et l'air se rafraîchit. Aux plus mauvais jours, le *sirocco* produit de véritables troubles dans l'organisme humain, maux de gorge, maux de tête avec sentiment de pression autour des tempes, lassitude morale et physique, oppression, accélération du pouls, fièvre, etc. Son action se fait également sentir sur la végétation qu'il dessèche, sur le jeune blé qu'il flétrit. Peu violent d'ordinaire, il engendre quelquefois des tourbillons de vent et de fine poussière; l'air chaud semble sortir d'un four, des nuages de sable volent dans toutes les directions. Ce sont les vents de l'ouest et du sud-ouest qui, en hiver, amènent la pluie, dont nous montrerons tout à l'heure l'importance. A ces détails que nous empruntons au rapport de Th. Chaplin, *Pal. Explor. Fund, Quart. St.*, 1883, p. 14-16, il faudrait ajouter une étude comparative de la force et de la direction des vents, comme aussi des variations barométriques sur les différents points de la Palestine. Les données sont encore insuffisantes; on en trouvera certains éléments, en ce qui concerne Gaza, Wilhelma, Khaïfa, Jérusalem, pour l'année 1904, dans les *Mittheilungen* de la *Zeitschrift des Deut. Pal. Ver.*, 1904, p. 59-62, 78-80; 1905, p. 29-32, 45-48, et le *Pal. Expl. Fund, Quart. St.*, 1905, p. 151. Il nous suffit d'indiquer, d'après Th. Chaplin, *Pal. Expl. Fund, Quart. St.*, 1883, p. 39, table xv, le nombre de jours d'une année pendant lesquels a prédominé chacun des vents dans une moyenne de seize ans : N. 36 j., N.-E. 33, E. 40, S.-E. 29, S. 12, S.-O. 46, O. 55, N.-O. 114. On voit que ce sont les vents d'ouest qui dominent, et que ceux du sud ont la moindre action. Les vents du nord-ouest se font surtout sentir pendant les mois les plus chauds, de mai à septembre. Ceux du sud-ouest et de l'ouest correspondent aux périodes pluvieuses; c'est ainsi que sur 506 de ces périodes, de 1860 à 1882, le vent sud-ouest compte pour 238 et l'ouest pour 156. Cf. *Pal. Expl. Fund*, 1883, p. 29, table IV.

3° *Pluie.* — Les agents atmosphériques que nous venons d'étudier, température, pression de l'air, vents, contribuent à la formation de la pluie, qui a une influence capitale sur la richesse du pays. Cherchons d abord à nous rendre compte, d'après les observations récentes, des différences qui existent, sous ce rapport, entre les diverses régions de la Palestine. Le tableau suivant nous le fera saisir, en nous présentant la moyenne annuelle de la quantité d'eau tombée dans les principales stations. Les hauteurs données en millimètres comprennent toute l'eau tombée, sous quelque forme que ce soit, ce que les Allemands appellent *Niederschlag*, « précipitation. »

COTE.		MONTAGNE.		VALLÉE DU JOURDAIN.	
	mm		mm		mm
Gaza . .	447,4	Bethléhem. .	592.8	Tibériade.	432,9
Jaffa . .	558,7	Jérusalem II .	547.2		
Sarona .	516,8	Jérusalem I .	661,8		
Khaïfa .	603,8	Orphelinat syrien .	579,4		
Carmel .	611,3	Nazareth. . .	709,3		

Viennent donc en premier lieu avec les plus gros chiffres deux points de la montagne : le plus septentrional, Nazareth, et Jérusalem I (station située à l'intérieur de la ville, au sud-ouest, à l'altitude de 762 mètres). Viennent ensuite les deux stations de la côte le plus au nord : Carmel (à l'altitude de 297 mètres) et Khaïfa; puis, dans la montagne : Bethléhem, l'orphelinat syrien (en dehors de la ville, au nord-ouest, à l'altitude de 810 mètres) et Jérusalem II (en dehors de la ville, au sud-ouest, à l'altitude de 750 mètres). Cette dernière est surpassée par Jaffa, mais, sur la même côte, Sarona et Gaza ont des quantités bien inférieures. Enfin Tibériade occupe le dernier rang, de sorte que, entre les deux chiffres extrêmes, il y a une différence de 276mm4, et pourtant Nazareth et Tibériade sont bien rapprochées l'une de l'autre. Si l'on veut établir une proportion qui marque nettement les différences entre les diverses stations, il suffit de supposer que Tibériade égale 1, et l'on aura :

COTE.		MONTAGNE.		VALLÉE DU JOURDAIN.	
	mm		mm		
Gaza. . .	1,03	Jérusalem II .	1,26	Tibériade. . .	1
Sarona. .	1.19	Orphelinat syrien .	1,34		
Jaffa. . .	1,29	Bethléhem . .	1,37		
Khaïfa. .	1,39	Jérusalem I. .	1,53		
Carmel. .	1,41	Nazareth . . .	1,64		

On est sans doute étonné de constater des chiffres si différents pour les trois stations de Jérusalem, distantes seulement de 1 et 2 kilomètres 1/2. Si la disposition et la nature des instruments n'y sont pour rien, il faut chercher l'explication de ce fait dans les conditions locales, orographiques ou autres. Quoi qu'il en soit de ce détail, nous avons dans l'ensemble le phénomène des pluies dites de *relief*, c'est-à-dire causées par l'influence des reliefs du sol. Quand un courant d'air humide vient heurter une chaîne de montagnes, il est forcé de s'élever; de là production d'un mouvement ascendant local, d'une détente de l'air et par suite d'un refroidissement qui amène la pluie. Le plus souvent, lorsque la chaîne n'est pas très haute, cette ascension locale ne suffit pas à elle seule pour provoquer la chute de la pluie, mais elle agit comme un facteur important pour augmenter la quantité d'eau qui tombe sur le flanc de la montagne exposé au vent. Après avoir traversé la chaîne de hauteurs, l'air, débarrassé d'une certaine quantité d'eau, devient plus sec, et, par suite, derrière le maximum de pluie doit se trouver un minimum. C'est ainsi, par exemple, que derrière le maximum des montagnes d'Auvergne se trouve le minimum de la vallée de l'Allier. Les pluies de relief produisent donc, non pas tant une augmentation de la quantité totale de pluie qui tombe sur l'ensemble de la région, qu'une irrégularité dans la distribution de cette pluie. Cf. A. Angot, *Traité élémentaire de météorologie*, p. 224, 226. C'est pour cela qu'en Palestine, d'une façon générale, le maximum de *précipitation* se trouve dans la chaîne montagneuse, et le minimum dans le *Ghôr;* entre les deux se place le pays côtier, dont la partie septentrionale cependant, en raison sans doute de la montagne du Carmel, dépasse en quantité certains points de la ligne de faîte. Nous remarquerons aussi une décroissance sensible du nord au sud (à part les deux stations voisines de Jérusalem); elle existe dans la vallée du Jourdain comme dans les autres régions, d'après quelques observations faites pendant l'hiver 1905-1906. Cf. *Mittheilungen* de la *Zeitschrift des Deut. Pal. Ver.*, 1907, p. 5-6.

La pluie se répartit dans les différents mois de l'année, et dans les diverses stations, de la manière suivante. Juillet en est complètement exempt; on peut

en dire autant de juin et août, les quantités relevées étant insignifiantes. Septembre ne compte que quelques millimètres, et encore pas dans toutes les stations. La saison pluvieuse va donc, en somme, d'octobre à mai. Partout la quantité d'eau augmente de mois en mois jusqu'à janvier, puis diminue de même jusqu'à la période de sécheresse. Janvier est le mois le plus pluvieux; viennent ensuite décembre et février. Il est à remarquer qu'en octobre et novembre la région montagneuse a relativement moins de pluie que la côte méditerranéenne et Tibériade; c'est le contraire au printemps, mars, avril et mai. La moyenne des jours de pluie pour chaque station donne la proportion suivante : Gaza, 26,8; Tibériade, 49,6; Jérusalem II, 50,1; Orphelinat syrien, 50,7; Khaïfa, 53,9; Jérusalem I, 56,1; Sarona et Carmel, 58,5, Bethléhem, 63; Nazareth, 65,1. En comparant avec les tableaux précédents, l'on verra que la quantité d'eau n'est pas tout à fait proportionnelle au nombre des jours. Voir, pour les détails de cette étude, H. Hilderscheid, *Die Niederschlagsverhältnisse Palästinas in alter und neuer Zeit,* dans la *Zeitschrift des Deut. Pal.-Ver.,* t. XXV, 1902, p. 5-82, avec 40 tableaux et 4 graphiques.

Quels rapports y a-t-il entre la chute de la pluie et la direction des vents? Nous ne pouvons nous appuyer ici que sur les expériences faites à Jérusalem, de 1860 à 1882. Tous les vents, dans la saison, peuvent amener de l'eau, mais les pluies abondantes viennent presque invariablement d'un des vents de l'ouest. Ainsi, pendant les 506 périodes pluvieuses des 22 ans, le vent a soufflé du nord 8 fois, du N.-E., 14, de l'E. 12, du S.-E., 10, du S. 19, du S.-O. 238, de l'O. 156 et du N.-O. 49. C'est donc la Méditerranée qui est la principale source de pluie pour la Palestine. Cf. *Pal. Expl. Fund, Quart. St.,* 1883, p. 10, table IV. Les pays qui avoisinent celle-ci à l'est et au sud, c'est-à-dire le désert de Syrie et celui du Sinaï, sont à moins de 250 millimètres comme hauteur moyenne de pluie. — Voir ce que nous ajoutons plus loin à propos des *Saisons.*

4° *Neige.* — Le plus souvent la neige ne tombe qu'en petite quantité et elle fond bientôt, mais on en voit parfois de vraies tempêtes, et elle peut alors rester dans le creux des collines pendant deux ou trois semaines. Dans la Transjordane, elle recouvre le plateau tout entier environ deux années sur trois, et elle se maintient quelquefois au delà d'une semaine, surtout dans les points dont l'altitude est plus considérable. Les derniers jours de décembre, les mois de janvier et de février, et la première partie de mars sont les périodes neigeuses. Le 13 mars 1893, nous avons vu nous-même tomber de la neige et de la grêle à Jérusalem.

5° *Rosée.* — Dans le beau temps de l'hiver, la rosée se forme en Palestine sous l'influence des mêmes causes qu'en Europe. Mais, dans les mois d'été, lorsque tout le pays est aride et que l'eau manque pour l'évaporation, les rosées abondantes sont entièrement apportées par les vents d'ouest. Si la brise de mer ne s'élève pas vers le soir, ou si elle est très légère, il n'y a pas de rosée. Les fortes rosées d'été diffèrent de celle qui se produit ordinairement, en ce sens qu'elles sont en grande partie précipitées dans l'air sous forme de brouillard avant de se déposer sur la terre. Les soirs d'été, on voit ordinairement quelques nuages se lever à l'ouest, aussitôt après le coucher du soleil; plus tard leur nombre augmente, et ils volent assez bas, souvent avec une certaine vitesse. Vers minuit, ils se développent et s'abaissent encore, effleurant le sommet des collines, où ils déposent une bonne partie de leur humidité. Mais il faut pour cela que le vent d'ouest continue à souffler pendant la nuit; s'il vient à tomber ou à tourner du côté de l'est, le résultat de l'évaporation disparaît. La rosée est le plus abondante au printemps, en septembre et en octobre, excepté durant le *sirocco,* où il n'y en a pas. Après une nuit où elle a été très forte, le ciel est, au point du jour, obscurci par un épais brouillard; le sol, les plantes, les pierres et en particulier les tentes sont humides comme si la pluie avait tombé. Au lever du soleil, le brouillard commence à s'éclaircir, et il se forme de larges masses de nuages floconneux entre lesquelles brille çà et là le ciel bleu. Elles deviennent plus petites et plus denses lorsque la chaleur augmente, produisant de beaux cumulus, qui disparaissent à leur tour. Fréquemment le ciel est entièrement pur vers neuf heures du matin.

6° *Saisons.* — D'après ce que nous venons de dire, la Palestine ne connaît guère que deux saisons, celle des pluies et celle de la sécheresse. La saison pluvieuse se divise elle-même en trois périodes. La première est celle de la pluie *hâtive* ou automnale, qui humecte la terre, la dispose à recevoir la semence et prépare le labour. La seconde est celle des abondantes pluies d'hiver, qui saturent le sol, remplissent les bassins et les citernes et alimentent les sources. La troisième est celle de la pluie *tardive* ou printanière, qui favorise le développement des épis, rend le froment et l'orge capables de supporter les premières chaleurs de l'été, et sans laquelle la moisson est compromise. Durant cette saison, l'eau tombe un ou plusieurs jours, suivis d'un ou plusieurs jours de beau temps, qui, en hiver et au début du printemps, comptent parmi les plus délicieux que puisse offrir le climat de Palestine. L'insuffisance de la pluie entraîne invariablement celle de la moisson; mais il ne s'ensuit pas que la surabondance de l'une amène la surabondance de l'autre. Les conditions les plus favorables pour une bonne récolte sont une généreuse pluie d'hiver, tombant en plusieurs jours, avec des intervalles non prolongés de beau temps, et une large provision d'eau printanière. L'époque de la moisson varie; dans les contrées basses, celle du froment a lieu en mai; dans les parties hautes, durant la première quinzaine de juin. Fréquemment l'orge se moissonne déjà en avril. La saison la plus agréable est le printemps, qui dure du milieu de mars au milieu de mai. L'arrière-saison, en novembre, ne manque pas de charme, mais la nature est alors presque complètement morte. Le mois de décembre est orageux, ceux de janvier et février sont froids et pluvieux. La sécheresse commence avec les vents d'été. Cf. *Pal. Expl. Fund, Quart. St.,* 1883, p. 9, 11. — Pour les rapports de ces différents éléments, vents, pluie, neige, etc. avec la Bible, voir les articles spéciaux qui leur sont consacrés dans le Dictionnaire, et H. Hilderscheid, *Die Niederschlagsverhältnisse Palästinas,* dans la *Zeitschrift des Deut. Pal. Ver.,* 1902, p. 82-97.

7° *Orages et tremblements de terre.* — Les orages n'ont pas lieu, comme dans nos pays, pendant les grandes chaleurs de l'été, mais en hiver, c'est-à-dire durant la saison des pluies. L'Ancien Testament, I Reg., XII, 17, les présente comme un phénomène extraordinaire au temps de la moisson. On en signale cependant dans les premiers jours de mai. Cf. E. Robinson, *Biblical Researches in Palestine,* Londres, 1856, t. I, p. 430. Lynch, *Narrative of the United States' expedition to the Dead Sea,* Londres, 1849, p. 352, décrit ainsi celui dont il fut témoin, à la même époque de l'année, dans une vallée sauvage au sud-est de la mer Morte : « Une nuée sombre et menaçante enveloppa soudain les sommets de la montagne; les éclairs brillaient à travers sans interruption, pendant que le fracas du tonnerre était répercuté d'un côté à l'autre de l'épouvantable abîme. Entre ses éclats, nous entendîmes tout à coup le bruit d'un mugissement continu; c'était le torrent formé par le nuage pluvieux qui se précipitait en longue ligne d'écume en bas de la pente escarpée,

entraînant d'énormes fragments de roches qui, en s'entre-choquant, résonnaient comme le tonnerre. Dans un endroit où le torrent faisait ses sauts les plus furieux, un palmier, courbé par le vent, agitait étrangement ses branches; on aurait dit le génie du lieu pleurant la dévastation de sa retraite favorite. » Cette description représente bien, avec le fracas des orages, la chute des torrents dans les ravins de la montagne. Voir TONNERRE.

A ces perturbations atmosphériques nous pouvons joindre les perturbations telluriques assez fréquentes dans la Palestine, qui, nous l'avons vu, est en partie volcanique. L'histoire a consigné un grand nombre de tremblements de terre qui ont atteint la Syrie et la région palestinienne. Pour nous borner à cette dernière contrée, signalons celui de l'an 31 av. J.-C., qui se fit sentir en Cœlé-Syrie, dans la vallée du Jourdain, dans la Judée; ceux de 1201, 1204, 1212, 1339, 1402, 1546, 1666, 1759 après J.-C., qui ébranlèrent Alep, le lac de Tibériade, Safed, Damas, la Cœlé-Syrie, Saint Jean d'Acre. Un des plus terribles fut celui de 1837, qui détruisit une partie de la ville de Safed et ensevelit sous les débris de leurs demeures près de six mille habitants; il étendit son action jusqu'à Tibériade, Jéricho et la mer Morte. De 1860 à 1882, Jérusalem en a ressenti douze : 22 avril et 24 septembre 1863, 24 mars 1864, 24 janvier, 19 février et 7 octobre 1868, 24 juin 1870, 29 juin 1873, 3 mars 1874, 15 février et 14 mars 1877, 31 décembre 1879. Il est à remarquer que, sur ce nombre, neuf ont eu lieu pendant la saison des pluies, c'est-à-dire : un en octobre, un en décembre, un en janvier, deux en février, trois en mars et un en avril; quatre pendant la neige, presque tous par un vent d'ouest. On en a également signalé plusieurs en ces dernières années : le 29 juin 1896, Jérusalem, Khaïfa, Tibériade, Safed; le 5 janvier 1900, Jérusalem, Khaïfa, Nazareth; le 29-30 mars et le 19 décembre 1903, Gaza, Jaffa, Sarona, Latrûn, Jérusalem, Jéricho, Naplouse, Carmel, Nazareth. — Cf. Th. Chaplin, *Observations on the climate of Jerusalem,* dans le *Pal. Expl. Fund, Quart. St.,* 1883, p. 11, 32, table VIII; M. Blanckenhorn, *Ueber die letzten Erdbeben in Palästina und die Erforschung etwaiger künftiger,* dans la *Zeitschrift des deut. Pal. Ver.,* t. XXVIII, 1905, p. 206-221; G. Arvanitakis, *Essai d'une statistique des tremblements de terre en Palestine et en Syrie* (communication à l'Institut égyptien au Caire, séance du 2 mars 1903).

2. Fertilité. — La Palestine est décrite dans la Bible comme un pays d'une extrême fertilité, comme « une terre bonne, riche en ruisseaux, en fontaines, en sources d'eaux qui jaillissent dans la plaine et la montagne; une terre qui produit le blé, l'orge, la vigne, le figuier, le grenadier, l'huile et le miel ». Deut., VIII, 7, 8. Et cependant le voyageur qui la parcourt de nos jours a l'impression d'une contrée dénudée, pierreuse, desséchée, dont la désolation actuelle, comparée à son antique richesse, semblerait presque un signe de malédiction. Disons tout de suite qu'on juge trop souvent le pays entier d'après certaines régions plus fréquemment visitées, comme la Judée, et d'après l'aspect qu'il présente dans certaines saisons, où, faute de pluie, la nature commence à mourir ou est déjà morte. Alors les plaines sont partout arides, les montagnes ne présentent aux rayons du soleil qui les brûle que les flancs nus et noircis de leurs roches calcaires. A part quelques vignobles et les bouquets d'arbres qui entourent les villages, rien, pas un brin d'herbe verte ne réjouit la vue. Mais viennent les pluies, et la campagne revêt sa plus brillante parure; vallées et plateaux se couvrent d'une verdure émaillée de lys, de jacinthes, de tulipes, d'anémones, de renoncules et de mille autres fleurs; lorsque la moisson se dessine et grandit, il y a encore de jolis coins en Palestine. Pour avoir une idée de l'ancienne fertilité, il suffit de voir des plaines comme celles d'Esdrelon et du Haurân, certaines parties de la plaine côtière, des jardins comme ceux de Jaffa (fig. 538), même certaines vallées de la montagne. Partout où la main de l'homme remue le vieux sol, elle le ramène à sa première vigueur. Nous ne nions pas pour cela les changements qui se sont produits et que l'on constate actuellement dans l'antique terre d'Israël. Si elle a gardé foncièrement sa richesse, il n'en est pas moins vrai qu'elle est loin d'avoir aujourd'hui l'éclat d'autrefois et qu'elle n'a que trop l'air d'un pays désolé.

Quelles sont les causes de cette décadence? Les uns l'attribuent à un changement de climat, et principalement à la diminution des pluies, amenée par le déboisement du pays, d'où, par voie de conséquence, l'appauvrissement de l'humus. Cf. E. Hull, *Memoir on the Geology and Geography of Arabia Petræa, Palestine,* p. 123-127; O. Fraas, *Aus dem Orient,* p. 196 sq. D'autres pensent que rien n'a changé essentiellement dans la Palestine, sinon les conditions politiques et économiques, qui ont diminué la main-d'œuvre et favorisé l'abandon de la culture. Cf. C. R. Conder, *Tent Work in Palestine,* Londres, 1889, p. 364-374; Ankel, *Grundzüge der Landesnatur des Westjordanlandes,* Frankfurt-a.-M., 1887, p. 117. Voyons ce qu'il en est réellement, en comparant l'état ancien et l'état actuel du pays. Ne convient-il point d'abord de ramener à ses justes proportions l'enthousiasme des Hébreux pour la Terre après laquelle ils avaient si longtemps soupiré? Au sortir du désert, dans lequel ils avaient enduré bien des privations, elle devait, en effet, leur paraître un jardin de délices. Mais, à côté des endroits fertiles, champs, vallées, pâturages, n'y avait-il pas, comme aujourd'hui, « une terre aride, stérile et sans eau, » Ps. LXII (LXIII), 2, en un mot le « désert »? La région désolée où David mena sa vie errante, le désert de Juda, était-il bien différent de la contrée actuelle, c'est-à-dire le versant oriental de la montagne judéenne, en face de la mer Morte? Nous ne le croyons pas. Le *Négeb* n'était-il pas « le [pays] desséché »? Sans doute le « désert » n'était pas ce que le terme français représente ordinairement à notre imagination, une sorte de Sahara, et le « steppe » ou la « lande » auxquels il répond plutôt ont pu perdre encore, depuis les temps anciens, de leur maigre végétation. Voir DÉSERT, t. II, col. 1387. Mais ce n'est là qu'une question de degrés. Sans doute aussi le *Négeb,* à en juger d'après les ruines qu'on y rencontre, eut autrefois des centres importants, avec des champs cultivés et des vignes dont les terrasses se remarquent encore sur les pentes des montagnes. Mais l'état actuel provient de l'abandon dans lequel a été laissé le district, qui ne fut jamais, du reste, qu'un pays de transition entre les solitudes sinaïtiques et les riches contrées de Chanaan. Voir NÉGEB, col. 1557. Cette dernière cause, l'abandon, peut s'appliquer aux changements survenus dans les différentes parties du territoire.

Est-il nécessaire de recourir au déboisement pour résoudre la question? Nous ne nions pas l'influence des arbres et des forêts sur l'humidité favorable à la fécondité de la terre. Sans parler de la vapeur d'eau qui se dégage de leurs masses, il est certain que la pluie, en tombant d'abord sur la voûte de feuillage, descend moins précipitamment sur le sol, et le pénètre doucement, au lieu de le raviner, comme lorsqu'elle le frappe directement par les grandes averses. Ensuite, les feuilles dont l'automne jonche la terre, mouillées par les pluies de l'hiver et du printemps, forment, en se décomposant, une nouvelle couche d'humus ou engraissent les couches anciennes. Mais les forêts étaient-elles donc si nombreuses autrefois en Palestine? Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la Bible en cite très peu; à part les forêts de chênes de Basan, Is., II,

13; Ezech., XXVII, 6, etc., elle mentionne celle d'Éphraïm, probablement à l'est du Jourdain, II Reg., XVIII, 6, 8, 17, puis celle de Haret, sur le territoire de Juda, I Reg., XXII, 5, celle du désert de Ziph, I Reg., XXIII, 15-19, une autre qui se trouvait entre Béthel et Jéricho, IV Reg., II, 24, et la forêt du midi. Ezech., XX, 46, 47. D'ailleurs le mot *ya ar* en hébreu n'a pas toute l'étendue de notre terme « forêt »; il correspond plus souvent à notre « bois ». Voir FORÊT, t. II, col. 2307. Il est donc juste ici encore de ne rien exagérer; tout en reconnaissant, d'un côté, que la main de l'homme a détruit sans replanter, et que la dent des animaux a arrêté l'essor des pousses naturelles, on peut croire, de l'autre, que la Palestine, au moins depuis les Hébreux, n'a jamais été un pays très boisé. Si la dénudation a eu de pernicieux effets, elle ne saurait être l'unique cause de la désolation actuelle.

La pluie, d'ailleurs, était-elle plus abondante autrefois qu'aujourd'hui? Il serait difficile de l'affirmer. D'après la Bible et le Talmud, les saisons paraissent bien les mêmes; le manque d'eau se faisait sentir alors comme maintenant. Il suffit de voir l'immense quantité de citernes, de réservoirs que les anciens habitants ont creusés, pour comprendre avec quel soin jaloux ils emmagasinaient, comme ceux d'aujourd'hui, l'eau que leur envoyait le ciel. On peut se rappeler aussi comment les tribus pastorales se disputaient les puits. Le régime des vents n'a pas changé. Il est vrai, comme nous l'avons vu plus haut, que Nazareth reçoit plus d'eau que Jérusalem, qui est pourtant à une altitude supérieure, et l'on explique ce fait par la situation des deux villes, la première étant dans un pays boisé, la seconde au contraire dans un pays absolument dénudé. Cf. L. Anderlind, *Der Einfluss der Gebirgswaldungen im nördlichen Palastina auf die Vermehrung der wässerigen Niederschläge daselbst*, dans la *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, t. VIII, 1885, p. 101-116. La raison peut être valable; il est possible que la pluie printanière fût plus abondante autrefois, beaucoup de nuages légers qui venaient de l'ouest étant arrêtés par les bois et arrosant le pays haut. Mais ici encore il y a une question de dégrés et non pas un changement essentiel dans le climat.

538. — Jardins de Jaffa. D'après une photographie.

Sans donc méconnaître complètement l'influence de ces causes, il faut en chercher d'autres, et elles se trouvent dans l'état d'abandon auquel le pays est livré depuis longtemps, état qui lui-même a ses causes. Que sont devenus les aqueducs qui jadis, en différents endroits, portaient l'eau et la fertilité? Leurs débris marquent encore le chemin qu'ils suivaient, comme certains squelettes d'animaux marquent la route du désert. Les canaux destinés à régulariser les cours d'eau ont été détruits et sont souvent remplacés par des marais malsains. Les murs qui, sur le flanc des collines, retenaient les terrasses, sont en partie démolis. C'est ainsi que les environs de Jéricho qui, du temps d'Hérode, étaient une sorte de θεῖον χώριον, ou « domaine des dieux », pour employer l'expression de

Josèphe, ont perdu leur antique splendeur, et l'on en peut dire autant d'une foule d'autres lieux. Mais si la Palestine était autrefois beaucoup mieux cultivée, si les limites de la culture s'étendaient bien au delà de celles d'aujourd'hui, jusqu'en plein désert, si la contrée méridionale, pierreuse actuellement, était couverte de terrasses comme celles de la Ligurie et de la Provence, n'est-ce pas que le pays était quatre ou cinq fois plus peuplé que maintenant, avec des villages et des villes florissantes dans des régions presque désertes de nos jours? Et puis, au lieu de l'incurie gouvernementale qui règne depuis longtemps en cette malheureuse région, qu'on se rappelle le soin avec lequel les anciens cherchaient à y développer l'industrie et la prospérité. Les exactions d'aujourd'hui, jointes peut-être à l'indolence naturelle des habitants, n'ont pu que contribuer à l'appauvrissement d'une terre naturellement fertile. Concluons donc que le vieux sol biblique, malgré sa déchéance, n'a rien ou presque rien perdu de son fonds de richesse, et que, sous l'effort d'une industrieuse activité, il récompenserait encore abondamment le travail de l'homme. C'est ce qu'ont bien compris les nombreuses colonies étrangères qui sont venues lui redemander le lait et le miel d'autrefois.

Outre les ouvrages que nous avons cités au cours de cette étude sur le climat et la fertilité de la Palestine, on peut voir encore : J. Glaisher, *On the fall of rain at Jerusalem in the 32 years from 1861 to 1892,* dans le *Palestine Exploration Fund, Quart. St.,* 1894, p. 39-44; Zumoffen, *La météorologie de la Palestine et de la Syrie,* dans le *Bulletin de la Société de géographie,* Paris, 1899, t. xx, p. 344 sq. et 462 sq.; G. Arvanitakis, *Sur un argument d'Arago,* à propos d'un calcul pour déterminer la « température moyenne de la Palestine », et *Essai sur le climat de Jérusalem,* deux communications faites à l'Institut égyptien au Caire, le 2 mars et le 29 décembre 1903, tirages à part de 6 et 64 pages; C. R. Conder, *The fertility of ancient Palestine,* dans le *Pal. Expl. Fund, Quart. St.,* 1876, p. 120-132.

VI. FLORE. — La végétation palestinienne est naturellement en rapport avec les conditions climatériques que nous venons de décrire. La lumière éclatante du soleil contribue elle-même à embellir à nos yeux les arbres et les plantes, dont les teintes variées se détachent d'une manière plus tranchée grâce à la pureté de l'atmosphère. D'autre part, ce qui détermine le régime de la vie végétale dans ce domaine méditerranéen, ce n'est pas seulement la température plus élevée, c'est la marche des saisons différente de celle du nord de l'Europe. Tandis que, dans le nord, les phases de la végétation coïncident avec la période plus chaude de l'année, dans le midi les plantes se développent au printemps, demeurent stationnaires tant qu'elles sont privées d'humidité, et se ravivent de nouveau sous l'action des pluies d'automne. Enfin l'action de la chaleur sur les végétaux se manifeste moins par l'augmentation de la température estivale que par la diminution du froid hivernal. Après avoir étudié les origines du pays biblique au point de vue géologique, les analogies de ses premiers êtres vivants avec ceux des autres contrées de même formation, nous avons à examiner les caractères de la vie actuelle et leurs rapprochements avec la flore d'abord et ensuite la faune des autres pays. Il ne s'agit pour nous que d'un coup d'œil général, sans envisager spécialement la flore biblique. La nomenclature des ARBRES mentionnés dans la Bible a été donnée t. I, col. 889-894, et celles des HERBACÉES (PLANTES), t. III, col. 596-599; en outre chaque nom a son article particulier. Les notions suivantes auront cependant leur utilité pour l'ensemble de la botanique sacrée.

1. Géographie botanique. — La flore de la Syrie et de la Palestine diffère peu de celle de l'Asie-Mineure, qui est une des plus riches et des plus variées du globe; elle en forme la limite sud-est. Celle-ci appartient elle-même au domaine méditerranéen, qui comprend la Grèce, l'Italie, le sud de la France, l'Espagne, le nord de l'Afrique, sans parler des îles. Cependant, si la flore de Palestine est en grande partie méditerranéenne, elle se rattache aussi à celle d'autres pays, de la Perse sur la frontière orientale, de l'Arabie et de l'Égypte sur la frontière méridionale, de l'Arabie et de l'Inde dans la vallée du Jourdain et les environs de la mer Morte. Sur les 3000 espèces de plantes phanérogames qu'elle renferme, 250 lui sont particulières, bien qu'étroitement apparentées à d'autres espèces ou variétés, 161 appartiennent à la région éthiopienne, 27 à la région indienne, sans en compter un grand nombre qui sont communes à l'Éthiopie et à l'Inde. Cf. H. B. Tristram, *The fauna and flora of Palestine,* dans le *Survey of Western Palestine,* Londres, 1884, p. vi. On peut, en somme, croyons-nous, établir trois grandes divisions du règne végétal en Palestine.

1° Tout le littoral, c'est-à-dire côtes, vallées et petites collines, appartient à la *flore méditerranéenne.* La végétation a les mêmes caractères qu'en Espagne, en Algérie et en Sicile, mais toutefois avec des modifications qui sont plus considérables à mesure qu'on avance vers le sud, du côté de l'Égypte. Elle se distingue par la prédominance des beaux arbres toujours verts, à feuilles persistantes, tels que l'olivier, le chêne vert ou yeuse, *Quercus ilex,* le chêne kermès, *Quercus coccifera,* le pin pignon, *Pinus pinea,* les lauriers, *Laurus nobilis,* les tamaris, *Tamarix syriaca, T. etragyna,* les lentisques, *Pistachia lentiscus,* et les térébinthes, *Pistachia palæstina* ou *P. terebinthus.* On peut ajouter d'autres espèces plus humbles, mais non moins caractéristiques, comme les cistes, *Cistus villosus,* particulièrement abondant au Carmel, *C. creticus,* la forme la plus commune sur les collines du sud, *C. salviifolius;* les lavandes, *Lavandula stæchas, L. coronopifolia;* le myrte, *Myrtus communis,* etc. Citons encore les plantes suivantes : clématites, *Clematis cirrhosa, C. flammula, C. vitalba;* anémones, *Anemone coronaria;* renoncules, *Ranunculus calthæfolius;* dauphinelles, *Delphinium rigidum,* propre à la Palestine, *D. peregrinum;* papavéracées, *Glaucium corniculatum, G. luteum;* fumariacées, *Ceratocapnos palæstina,* propre à la Palestine, *Fumaria judaica;* crucifères, *Matthiola tricuspidata, M. crassifolia,* propre à la Palestine; scilles, *Scilla autumnalis, Sc. hyacinthoides,* etc.

Nous rattachons à cette première région une partie de la chaîne montagneuse, dont la flore peut être dite *de basse montagne.* Cette flore est caractérisée par divers chênes, dont plusieurs à feuilles caduques : *Quercus infectoria,* dans la région du nord; *Quercus Calliprinos,* mont Thabor; *Qu. pseudococcifera,* Carmel, Galilée; *Qu. palæstina,* Hébron, trois variétés du *Quercus coccifera; Quercus cerris; Quercus Ithaburensis,* variété du *Qu. ægilops,* Carmel, Thabor, toutes les collines de Galilée et de Samarie. Ajoutons les frênes, *Fraxinus oxyphilla, F. parvifolia,* dans les montagnes du nord; les cyprès, *Cupressus sempervirens,* et, sur le bord des eaux, les peupliers, *Populus alba, P. nigra;* les platanes, *Platanus orientalis.* On trouve également près d'Hébron, sur les hauteurs du désert de Juda, comme sur la côte, le pin d'Alep, *Pinus halepensis.*

2° Le sud de la Palestine ou le *Négéb* et le désert de Juda, c'est-à-dire le flanc oriental des monts judéens, appartiennent plutôt, pour une bonne partie, à la *flore désertique.* Le pays se distingue par une grande variété, mais aussi par la sécheresse et les épines de ses arbustes, ainsi que par le nombre beaucoup moins grand des arbres. Les traits caractéristiques de cette flore sont une quantité de petits buissons gris et épi-

neux, *Poterium*, de genêts, *Retama rætam*, de labiées grises aromatiques, *Eremostachys*, de plantes du printemps brillantes, mais petites et qui durent peu; une quantité de chardons qui prédominent en été, lorsque la verdure a disparu. Les montagnes n'ont plus que des groupes clairsemés d'arbres, de chênes au feuillage épineux, d'arbousiers, etc.; on voit çà et là des genévriers, des buissons nains à épines. Au milieu des rochers l'on rencontre des sauges, *Salvia graveolens*, *S. controversa*, des borraginées, *Heliotropium persicum*, *Anchusa hispida*, *Echium sericeum*, etc. Parmi les plantes désertiques, appartenant au Sahara ou au nord de l'Afrique, signalons : des crucifères, *Eremobium lineare*, *Farsetia ægyptiaca*, *Hussonia uncata;* des résédacées, *Reseda propinqua*, var. *Eremophila*, *R. arabica*, *Oligomeris subulata;* des cistinées, *Hedianthemum Kahiricum;* des paronychiées, *Robbairea prostata*, *Polycarpæa fragilis;* des géraniacées, *Erolium hirtum*, *Monsonia nivea;* de nombreuses astragales, *Astragalus tenuirugis*, *A. hispidulus*, *A. peregrinus*, etc.

3° La vallée du Jourdain et les bords de la mer Morte ont, en raison du climat, une végétation à part, qui se rapproche le plus de la *flore tropicale*. On y rencontre bon nombre de plantes qui sont complètement étrangères à la contrée occidentale de la Palestine. La plus commune est le *Zizyphus Spina-Christi*, le *nabk* des Arabes, couvert d'épines aiguës comme de fines aiguilles, formant des buissons impénétrables, et propre au Sahara, à la Nubie, à l'Abyssinie, à l'Arabie tropicale, au nord-ouest de l'Inde. Presque aussi répandue est celle qu'on appelle *Balanites ægyptiaca*, dont le fruit donne l'huile nommée *zuk* par les Arabes. On trouve en abondance : l'*Ochradenus baccatus*, arbuste touffu, presque sans feuilles, avec de petites baies blanches; différentes sortes d'acacia, *Acacia nilotica*, *A. tortilis*, et l'*Acacia seyal*, le « bois de *setim* » de la Bible; le caprier, *Capparis spinosa*, qui forme des groupes remarquables dans le creux aride des rochers; le *Mimosa unguis-cati*, qui est pourvu d'épines très longues et qui se couvre au printemps des fleurs les plus élégantes et les plus odorantes; l'*Alhagi Maurorum;* la pomme de Sodome ou *Solanum Sodomæum*, dont le fruit, de la grosseur d'une pomme d'api, laisse échapper, lorsqu'on l'écrase, une quantité innombrable de fines graines. Aïn-Djidi, l'ancienne Engaddi, offre encore de beaux groupes d'une asclépiadée appelée *Calotropis procera*, qui peut atteindre les dimensions d'un figuier de moyenne grandeur. Voir fig. 223-225, t. III, col. 1287-1289. Sur les hauteurs désertes qui avoisinent la mer Morte, du côté d' *'Aïn Djidi*, se trouve la célèbre crucifère appelée à tort rose de Jéricho, *Anastatica hierochuntina*, qui, une fois desséchée, se contracte en une boule que le vent roule dans les sables; mais, si l'on trempe l'extrémité de la racine dans un peu d'eau, grâce à un système vasculaire très développé, la plante absorbe le liquide et s'épanouit bientôt en une cupule des plus gracieuses, même après un grand nombre d'années d'une dessiccation complète. Voir t. III, fig. 227, 228, col. 1291, 1293. C'est encore dans les environs de la mer Morte qu'on rencontre la *Salvadora persica*, regardée comme étant le sénevé de la parabole évangélique. Au sud-ouest, dans le petit *ouadi Zuéiréh*, on a recueilli plus de 160 espèces de plantes, et sur ce nombre 135 sont africaines. On a remarqué ce contraste singulier dans la répartition de certaines plantes : parmi les légumineuses, on ne compte pas moins de 50 espèces de *Trifolium* et 74 espèces d'*Astragalus* connues en Palestine; or, un seul *Trifolium*, le *T. stenophyllum* se trouve dans le sud, et pas un dans la vallée du Jourdain, tous étant européens ou ayant des affinités européennes; des *Astragales*, au contraire, 3 seulement ont des affinités palæarctiques, les autres se rattachent à l'Inde ou appartiennent exclusivement à la région orientale ou éthiopienne. Cependant les *Astragales* ne sont pas confinées dans la vallée du Jourdain; il n'y en a pas moins de 35 espèces qui sont limitées à la montagne et aux régions sub-alpines du Liban et de l'Anti-Liban. La masse du reste appartient à la vallée du Jourdain et au désert méridional. Cf. H. B. Tristram, *The Fauna and Flora of Palestine*, p. xv. Parmi les plantes tropicales de la contrée, nous pouvons citer encore : *Abutilon fruticosum*, *A. muticum*, *Zygophyllum coccineum*, *Indigofera argentea*, *Boerhaavia plumbaginea*, *Conyza dioscoridis*, *Trichodesma africana*, et, près d'Engaddi, la haute et curieuse *Moringa aptera*, etc. Enfin le papyrus, *Papyrus antiquorum*, le *Babir* des Arabes, forme d'épais fourrés sur les bords du lac de Tibériade et du lac Houléh. Ce dernier marque la limite orientale de l'aire de dispersion de cette remarquable cypéracée africaine. Les espèces que nous venons de mentionner constituent un ensemble qui rappelle la végétation de l'Abyssinie ou de la Nubie et donnent un grand intérêt au *Ghôr*, comme à l'oasis tropicale la plus rapprochée de l'Europe. — Les bords du Jourdain sont, comme on le sait, un véritable fourré d'arbres et d'arbustes : de tamaris, *Tamarix jordanis;* de peupliers, *Populus euphratica*, arbres gigantesques et dont les fins rameaux sont chargés de graines blanches et soyeuses; d'*Agnus-castus;* d'*Arundo donax* élevés; d'*Eleagnus;* de saules aux troncs noueux, etc. Dans les petites dunes du cours inférieur, en approchant de la mer Morte, fleurissent des myriades d'une jolie statice à fleurs jaunes, *Statice Thouinii*.

La flore de la région transjordane rentre dans la triple division que nous venons d'exposer. La végétation méditerranéenne y est représentée par les espèces suivantes : *Cistus villosus* et *C. salviifolius*, montagnes de Moab et de Galaad; *Rhus coriaria*, Djébel Oscha' et Djébel ed-Drûz; *Pistachia terebinthus*, var. *palæstina*, Moab, Galaad, Djébel ed- Drûz; *Punica granatum*, Galaad; *Myrtus communis*, Galaad; *Arbutus Andrachne*, var. *serratula*, monts de Moab et de Galaad; *Olæa Europæa*, Moab; *Vitex agnus-castus*, Dj. ed- Drûz; *Celtis australis*, Galaad; *Ficus carica*, Moab et Galaad; *Quercus coccifera*, Moab, Galaad, Haurân, avec les espèces forestières, *Qu. cerris*, Dj. Qulelb, et *Qu. ægilops*, Moab, Galaad; *Pinus Halepensis*, Moab, Galaad; *Asparagus acutifolius; Smilax aspera*, Moab; *Adiantum capillus-Veneris*, fougère qu'on trouve dans les endroits humides, et, en particulier, dans une grotte à 'Ayûn Mûsa. — Comme représentants de la flore désertique, nous signalerons : *Tamarix mannifera*, Callirrhoé; le *Retama ratam*, sur les basses montagnes qui bordent le Ghôr; l'*Acacia tortilis*, Callirrhoé; *Pallenis spinosa*, Moab; *Salicornia fructicosa; Atraphaxis spinosa*, montée du Ghôr vers 'Ayûn Mûsa; *Emex spinosus*, sur les flancs du Ghôr; *Phœnix dactylifera*, dans les vallées aux environs de la mer Morte; *Stipa capillata*, Haurân. — La flore tropicale existe à l'est comme à l'ouest du Jourdain et de la mer Morte. Cf. *Palestine Exploration Fund, Quart. Statement*, 1888, p. 211-237.

Après ce coup d'œil géographique, il nous suffit d'indiquer quelles sont les familles les plus abondantes en Palestine. Ce sont : 1° *Légumineuses*, 358 espèces parmi lesquelles les genres *Trifolium*, *Trigonella*, *Medicago*, *Lotus*, *Vicia* et *Orobus* croissent dans les terrains plus riches, et les *Astragales* dans les terrains plus secs et plus dénudés. — 2° Les *Composées* (340); aucune famille ne frappe davantage l'observateur par l'abondance des charbons, centaurées et autres plantes printanières, qui fourmillent dans les plaines fertiles comme sur les collines pierreuses et dominent souvent de leur hauteur toute autre végétation herbacée. Les principaux genres sont *Centaurea*, *Echinops*, *Onopor-*

dum, Cirsium, Cynara et *Carduus*. — 3° Les *Labiées* (175) sont caractérisées par le parfum qu'elles répandent pour la plupart et dont elles embaument les collines de Galilée et de Samarie, odeur de marjolaine, de thym, de lavande, de menthe, de calament, de sauge, de romarin. — 4° Les *Crucifères* (195) croissent généralement dans les lieux déserts, stériles, dans les montagnes; parmi les plus remarquables est une très haute moutarde, qui ne diffère guère de la commune *Sinapis nigra*, excepté en grandeur, et l'*Anastatica hierochuntica*. — 5° Les *Umbellifères* (141) abondent en fenouils et *Bupleurum*; elles forment pour une bonne partie les hautes rangées d'herbes qui se trouvent sur le bord des taillis et dans les creux humides. — 6° Les *Silénées* (86) se distinguent par une multitude d'œillets, *Silene* et *Saponaria*. — 7° Les *Borraginées* (92) sont pour la plupart des plantes annuelles, à l'exception des *Echium*, *Anchusa* et *Onosma*, qui comptent parmi les plus belles de la contrée. — 8° Les *Scrophulariacées* (91) offrent comme genres principaux *Scrophularia*, *Veronica*, *Linaria* et *Verbascum*. — 9° Les *Graminées*, quoique d'espèces très nombreuses (158), présentent rarement le gazon des contrées humides et froides. L'*Arundo donax*, le *Saccharum ægyptiacum* et l'*Erianthus Ravennæ* sont remarquables par leur taille et les plumes soyeuses de leurs fleurs. — 10° Enfin les *Liliacées* (113) ont une variété et une beauté qui n'est peut-être surpassée nulle part, spécialement dans les genres bulbeux, lis, tulipes, fritillaires, scilles, gagées, etc. Les fougères sont extrêmement rares, à cause de la sécheresse du climat, et la plupart des espèces appartiennent à la flore du Liban.

2. Plantes cultivées. — A ces plantes naturelles que Dieu a semées en Palestine selon le sol qui leur était propice, il faut ajouter celles que l'homme a cultivées, développées, améliorées et même introduites de pays étrangers. Il importe de distinguer, sous ce rapport, celles que le terrain a toujours produites et celles que l'industrie humaine a apportées d'ailleurs. La division s'applique aux arbres fruitiers, aux céréales, aux plantes potagères.

A) Arbres fruitiers. — 1° *Indigènes.* — En premier lieu vient l'olivier, *Olea europæa*, arabe : *schadjarat ez-zeitûn*, dont les fruits sont une des principales productions de la Syrie. Viennent ensuite : le figuier, *Ficus carica*, ar. : *schadjarat et-tîn*, dont le fruit se mange frais ou après avoir été pressé et séché; l'amandier, *Amygdalus communis*, ar. : *lôz*; le grenadier, *Punica granatum*, ar. : *rummân*, dont les fruits cependant ne valent pas ceux d'Égypte ou de Bagdad; le genévrier, *Juniperus phænicea*; le pistachier, *Pistacia vera*, ar. : *fustûq*; le caroubier, *Ceratonia siliqua*, ar. : *kharrûb*, dont les gousses servent de nourriture aux pauvres et dont les feuilles persistantes répandent une ombre agréable; le sycomore, *Ficus sycomorum*, ar. : *djummeiz*, au tronc robuste, aux longues branches horizontales, et dont les fruits, semblables à de petites figues de couleur verte et insipides, sont apportés en quantités considérables aux marchés de Gaza et d'Ascalon; le pommier, *Malus communis*, ar. : *schadjarat et tuffah*, et le poirier, *Pirus communis*, ar. : *schadjarat el-indjâs*, quoique moins répandus. On trouve des cognassiers, *Cydonia vulgaris*, ar. : *es- safardje*, en Galilée, en particulier près de Nazareth, et en Judée, près d'Hébron. Les noyers, *Juglans regia*, ar. : *djôz*, étaient, au temps de Josèphe, *Bell. jud.*, III, x, 8, abondamment cultivés dans la plaine de Génésareth; ils se rencontrent aujourd'hui surtout dans la région du Liban. L'abricotier, *Armeniaca vulgaris*, ar. : *Mischmisch*, donne des fruits excellents en Syrie; séchés au soleil, ils sont l'objet d'un commerce très important à Damas; mais l'arbre est beaucoup moins répandu en Palestine, on le trouve surtout sur la côte et en différents endroits de la montagne. Le pêcher, *Persica vulgaris*, ar. : *durrâq*, est également moins commun qu'en Syrie. Le palmier, *Phœnix dactylifera*, ar. : *nakhl*, ne prospère que dans la région sud du littoral; il croît à l'état sauvage, sans fruits, dans les gorges situées à l'est de la mer Morte, et çà et là dans l'intérieur du pays. Enfin la vigne a encore une culture florissante en plusieurs endroits; elle donne d'excellentes et magnifiques grappes, avec lesquelles on fabrique un vin agréable ou une espèce de sirop cuit, *dibs*, ou l'on prépare des raisins secs. Cette culture s'est beaucoup développée depuis un certain temps, grâce aux colonies qui sont venues s'établir en Palestine.

2° *Introduits.* — Le bananier, *Musa paradisiaca*, ar. : *môz*, est un arbre importé de l'Inde. Cultivé à la fin du XVIe siècle sur les bords du lac de Tibériade, il n'existe plus que sur la côte. Le mûrier, *Morus alba*, ar. : *schadjarat et-tût*, qui semble originaire de Chine, n'a été cultivé en Palestine qu'à une époque tardive après l'ère chrétienne; il en est souvent fait mention au temps des croisades. On voit également le mûrier noir, *Morus nigra*. Le cédratier, *Citrus medica*, qu'on dit originaire de Perse et de Médie, était certainement très commun en Palestine un siècle avant notre ère, puisqu'à la fête des Tabernacles, sous Alexandre Jannée, les Juifs avaient tous à la main des cédrats. Josèphe, *Ant. jud.*, III, x, 4. Le citronnier, *Citrus limonum*, ar. : *leimûn*, qu'on peut à peine séparer spécifiquement du précédent, ne paraît avoir été, comme lui, connu des Hébreux que vers l'époque de la captivité de Babylone. Le cactus, *Opuntia vulgaris*, fut introduit de l'Amérique centrale en Europe vers le commencement du XVIe siècle; il abonde en Palestine, où il atteint de grandes proportions et forme autour des jardins et des champs des haies impénétrables; le fruit est d'un goût sucré mais fade, quoique assez apprécié des Arabes. Enfin un autre arbre transplanté d'Extrême-Orient, c'est l'oranger, qui fait la gloire des jardins de Jaffa.

B) Céréales. — Les Hébreux, en arrivant dans la Terre Promise, y trouvèrent les principales céréales, importées par l'homme de son berceau d'origine, mais dont la vraie patrie est encore ignorée, comme le blé, l'épeautre, l'orge et le millet. Le blé, *Triticum sativum*, hébreu : *ḥittâh*, a dans la plaine d'Esdrelon un grain long et mince, tandis que celui du Haurân, plus estimé, est court et gros. L'épeautre, *Triticum Spelta*, héb. : *kussémêt*, est une plante très voisine du vrai blé, probablement une simple race artificielle obtenue par la culture à une époque qu'il est impossible de préciser. L'orge, *Hordeum vulgare*, héb. : *śe'ôrâh*, sert aux pauvres à faire du pain; mais on l'emploie principalement comme nourriture pour les animaux. Le millet, *Panicum miliaceum*, hébreu : *dôḥân*, est une herbe originaire de l'Inde, mais cultivée dans toutes les régions chaudes et tempérées du globe. Le maïs, *Zea maïs*, est d'origine américaine.

C) Plantes potagères. — 1° *Indigènes.* — Les principales sont : les pois, *Pisum sativum*; les fèves, *Faba vulgaris*, héb. : *pôl*; ar. : *fûl*; les lentilles, *Lens esculenta*, héb. : *'ăddâsim*; ar. : *'adas*; l'ail, *Allium sativum*, héb. : *śûm*; ar. : *tûm*; l'espèce la plus commune en Palestine est celle que nous appelons échalotte, *Allium Ascalonicum*, parce qu'elle fut apportée d'Ascalon en Europe par les croisés; l'oignon, *Allium Cepa*, héb. : *beṣâlîm*, ar. : *baṣal*; le poireau, *Allium Porrum*, héb. : *ḥâṣîr*; ar. : *kurrâth*. Citons encore parmi les espèces indigènes que les jardins recueillirent de de très bonne heure : l'hysope, la laitue, le pavot, le safran, le cumin, le carvi, la coriandre, la rue, la colocase.

2° *Introduites.* — A ces plantes furent ajoutés les concombres, les pastèques, les melons, introduits des

régions tropicales. Aujourd'hui les plaines de Saron et de Séphélah sont riches en ce genre de culture.

Quelques arbres ont disparu de la flore palestinienne, entre autres le baumier de Galaad, *Balsamodendron opobalsamum*, qui était autrefois cultivé à Jéricho et à Engaddi. Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, VIII, VI, 6; IX, I, 2; XIV, IV, 1. Enfin c'est à l'état de simples matières commerciales que les Hébreux connurent la cannelle, le nard, l'encens, la myrrhe et la gomme, le bois d'ébène, de santal et d'aloès, car on ne peut supposer que les plantes qui leur donnent naissance aient jamais pu croître sur la terre de l'Palestine.

Voir, sur la flore méditerranéenne en particulier, A. Grisebach, *La végétation du globe*, trad. par P. de Tchihatchef, 2 in-8°, Paris, 1875, t. I, p. 339-556; sur la flore actuelle de Palestine : H. B. Tristram, *The Fauna and Flora of Palestine*, in-4°, dans le *Survey of Western Palestine*, Londres, 1884, ouvrage capital, qui peut être complété par C. et W. Barbey, *Herborisations au Levant*, avec 11 planches et carte, in-4°, Lausanne, 1882 (cf. H. B. Tristram, *Addenda to the Flora of Palestine*, dans le *Palestine Exploration Fund, Quart. St.*, 1885, p. 6-10; P. Ascherson, *Barbey's Herborisations au Levant und Dr. Otto Kersten's botanische Sammlungen aus Palästina*, dans la *Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins*, t. VI, 1883, p. 219-229); H. Chichester Hart, *A naturalist's journey to Sinaï, Petra and south Palestine*, dans le *Pal. Expl. Fund. Quart. St.*, 1885, p. 231-286; G. E. Post, *Narrative of a scientific expedition in the Transjordanic region in the spring of 1886*, dans le *Pal. Expl. Fund, Quart. St.*, 1888, p. 175-237; *Flora of Syria, Palestine and Sinaï... and from the Mediterranean sea to the Syrian desert*, Beirut, s. d. (cf. H. Christ, *Zur Flora der biblischen Länder*, dans la *Zeitschrift des Deut. Pal.-Ver.*, t. XXIII, 1900, p. 79-82; L. Anderlind, *Ackerbau und Thierzucht in Syrien, insbesondere in Palästina*, dans la *Zeitschrift des Deut. Pal. Ver.*, t. IX, 1886, p. 1-73; *Die Fruchtbäume in Syrien, insbesondere in Palästina, ibid.*, t. XI, 1888, p. 69-104; *Die Rebe in Syrien, insbesondere Palästina, ibid.*, t. XI, 1888, p. 160-177). Pour la flore biblique, voir à l'article BOTANIQUE SACRÉE, t. I, col. 1867-1869, la *Bibliographie*, à laquelle on peut ajouter : L. Fonck, *Streifzüge durch die biblische Flora*, Fribourg-en-Brisgau, 1900 (cf. H. Christ, *Zur Flora der biblischen Ländes*, dans la *Zeitschrift des Deut. Pal.-Ver.*, t. XXIII, 1900, p. 82-90). — Pour les plantes bibliques dans leurs rapports avec l'agriculture, l'art et la religion, et dans leur comparaison avec celles qui étaient connues chez les Égyptiens et les Sémites, voir Ch. Joret, *Les plantes dans l'antiquité et au moyen âge, 1re partie, Les plantes dans l'Orient classique*, in-8°, Paris, 1897.

VII. FAUNE. — Les conditions de climat ou d'immigration ont également influé sur la répartition de la vie animale au sein de la Palestine. Mais, avant d'exposer ce côté de la question, nous jetterons un coup d'œil sur les principaux animaux que ce pays renferme actuellement. Pour la nomenclature des animaux mentionnés dans la Bible, voir t. I, col. 604-611.

1. Les animaux. — *A*) *Mammifères.* — *1° Animaux domestiques.* — Aujourd'hui, comme dans l'antiquité, les troupeaux de *moutons* et de *chèvres*, ce que les Hébreux appelaient le menu bétail, *ṣô'n*, constituent une partie importante de la richesse des particuliers. Le *Belqâ*, à l'est du Jourdain, est aussi, comme autrefois, la contrée la plus favorable à l'élevage des brebis. Cependant le désert et les parties montagneuses du pays tout entier offrent à ce précieux animal une nourriture suffisante. La race la plus répandue est celle qu'on nomme *Ovis laticaudata* ou à grosse queue, distinguée ainsi de l'espèce commune, *Ovis aries*. Ce qui la caractérise, en effet, c'est l'énorme développement de graisse qui s'amasse autour des vertèbres caudales. Voir BREBIS I, t. I, col. 1911. Le lait de brebis est également très estimé et à juste titre. La chèvre commune, *Capra hircus*, est représentée par deux variétés, dont la principale est celle de la *Capra membrica*, reconnaissable à ses fortes cornes, à sa taille plus grande et surtout à ses oreilles pendantes qui ont un pied de longueur. Dans le nord, au voisinage de l'Hermon, on rencontre la *Capra angorensis*, aux oreilles et aux cornes plus courtes, au poil plus long et plus soyeux, mais aux formes plus massives. La couleur prédominante dans les deux est le noir. Voir CHÈVRE, t. II, col. 692. — Le *bœuf* de Palestine, *Bos taurus* (le *bâqâr* hébreu est un nom collectif désignant le gros bétail), est généralement de petite taille, à jambes courtes et assez frêles. La plus belle race se trouve dans la plaine côtière, où l'animal est employé aux divers travaux d'agriculture; il est plus rare dans la région montagneuse, sauf dans quelques plaines. La Galilée entretient également une belle race de bœufs arméniens, et ceux de Galaad et de Moab font la principale richesse des Arabes. Voir BŒUF, t. I, col. 1826. Dans la partie septentrionale de la vallée du Jourdain, spécialement dans la région marécageuse du lac Hûléh, on rencontre le *buffle, Bos bubalus*, qui a la taille plus haute et les proportions plus massives que le bœuf ordinaire, avec un front plus bas et un mufle plus large. Originaire de l'Inde, il n'a pénétré dans l'Asie occidentale qu'à une époque assez tardive. Voir BUFFLE, t. I, col. 1963.

Chez les Hébreux, la principale monture, pour les riches comme pour les pauvres, était l'*âne*, héb. : *ḥamôr;* aujourd'hui il ne sert plus guère qu'aux pauvres, ou bien il est employé comme bête de somme. L'âne domestique appartient à deux variétés : le grand âne du désert syrien, généralement de robe blanche, et qui se rapproche de l'âne du Caire, et l'âne vulgaire, supérieur à nos espèces d'Europe, plus haut et plus fort, moins beau cependant, moins vif et moins patient que celui d'Égypte. Voir ANE, t. I, col. 566. Le *cheval*, héb. : *sûs*, ne fut, on le sait, introduit qu'assez tard chez les Israélites; il est surtout réservé à la selle par les Arabes. Les plus beaux chevaux sont ceux des Bédouins 'Anézéh. Voir CHEVAL, t. II, col. 674. Le *mulet*, héb. : *péréd*, est actuellement d'un usage ordinaire en Palestine; il sert souvent de monture ou de bête de charge. Dédaigné des Arabes, il est utilisé par la population sédentaire pour son endurance et l'aisance avec laquelle il marche à travers les sentiers les plus accidentés. Voir MULET, col. 1336. Le *chameau*, héb. : *gâmâl*, est tout à la fois bête de somme, de monture, de labour, parfois même de boucherie. Celui qu'on emploie aujourd'hui en Palestine est le chameau à une bosse ou *Camelus dromadarius*. Il constitue la grande source de richesse des Bédouins, qui en ont des troupeaux. Voir CHAMEAU, t. II, col. 519.

2° Animaux sauvages. — *a*) *Carnivores.* — En Orient, le *chien* et le *chat* tiennent le milieu entre les animaux domestiques et les animaux sauvages. Le chien, héb. : *kéléb*, ne diffère pas aujourd'hui de celui d'autrefois; c'est la même race qui sert aux bergers et qui erre dans les villes et les campagnes. Mais, chose singulière, les Hébreux et les habitants de la Syrie ne lui ont jamais accordé la place que lui ont donnée presque tous les autres peuples. On en rencontre dans les villes et les villages des bandes errantes, qui vivent à l'état de nature, sans avoir de maîtres particuliers. Dans les rues, ces animaux se chargent du service sanitaire en dévorant rapidement les débris de toute sorte qu'on y jette. Voir CHIEN, t. II, col. 697. Il n'existe pas de nom hébreu pour désigner le chat. Si le chat domestique est aujourd'hui plus commun qu'autrefois en Palestine, il n'y est presque jamais

complètement apprivoisé. Voir CHAT, t. II, col. 625. L'animal qui se rapproche le plus du chien est le *chacal*, héb. : *šū'al*, dont le pelage gris-jaune, foncé en dessus et blanchâtre en dessous, lui a fait donner le nom de *Canis aureus*. Il a de tout temps abondé dans la Palestine. Il tient le milieu entre le loup et le renard. Voir CHACAL, t. II, col. 474. Ce dernier est représenté par deux espèces : le *Vulpes nilotica* ou renard égyptien, commun dans le sud et le centre de la Palestine, extrêmement abondant en Judée et à l'est du Jourdain, et dont les habitudes, tout à fait distinctes de celles du chacal, de diffèrent pas de celles de notre renard; le *Vulpes flavescens*, qui habite les districts boisés de la Galilée et le nord de la contrée. Le *loup* commun, *Canis lupus*, se rencontre encore assez souvent dans les plaines maritimes, dans les ravins de Galilée et surtout du territoire montagneux de Benjamin, quelquefois aussi dans les forêts de Basan et de Galaad. On trouve également dans le sud le loup d'Égypte, *Canis lupaster*, plus petit de taille, au museau plus aigu, aux membres plus grêles, au poil d'un jaune doré, d'un système musculaire peu développé, qui ne lui permet guère de s'attaquer aux gros animaux. Voir LOUP, col. 372.

Le *lion*, héb. : *'ārî*, *'aryêh*, *lâbî'*, avait autrefois de nombreux repaires en Palestine, surtout dans les épais fourrés de la vallée du Jourdain, mais il en a disparu depuis longtemps. Voir LION, col. 267. Le *léopard*, héb. : *nāmēr*, le *Felis pardus*, existe encore dans les environs de la mer Morte, dans les anciens pays de Galaad et de Basan; bien qu'il soit rare en Galilée, on peut cependant constater ses traces sur le Thabor et le Carmel. Au même genre appartiennent : le *guépard*, *Felis jubata*, ou tigre des chasseurs, qui est rare, mais se voit quelquefois sur les collines boisées de Galilée et dans le voisinage du Thabor, et est plus commun à l'est du Jourdain; le *lynx* caracal, *Felis caraca*, très rare en Palestine. Voir LÉOPARD, col. 172. La *panthère*, *Pardalis*, a beaucoup de ressemblance avec le léopard, mais s'en distingue par une taille en général moins grande, des taches plus larges et moins rapprochées et quelques détails anatomiques. On rencontre aussi plusieurs espèces de *chats sauvages* : le *Felis chaus*, qui deux fois plus grand que le chat domestique, ressemble plutôt au lynx, et se tient spécialement dans les fourrés des bords du Jourdain; le *Felis maniculata*, rare à l'ouest du fleuve, mais commun à l'est. L'*hyène*, héb. : *ṣabua'*, est, en Palestine, la carnassier qui existe en plus grand nombre après le chacal. Ces animaux, qui vont jusqu'à déterrer les cadavres humains pour s'en repaître, établissent principalement leurs demeures dans les anciennes cavernes sépulcrales, dont le pays est rempli. Voir HYÈNE, t. III, col. 790. L'*ours*, héb. : *dōb*, l'*Ursus syriacus*, est devenu très rare en Palestine, mais se rencontre encore fréquemment sur l'Hermon et dans les parties boisées du Liban; il existe également à l'est du Jourdain. Le pays renferme d'autres petits carnassiers, comme la *belette*, *Mustela vulgaris*, le putois, *Mustela putorius*, l'ichneumon, *herpestes ichneumon*. Voir BELETTE, t. I, col. 1560; ICHNEUMON, t. III, col. 803.

b) *Pachydermes*. — Le *sanglier*, héb. : *ḥazîr*, le *Sus scrofa*, est répandu dans tout le pays, principalement dans les endroits marécageux et couverts de fourrés. L'*âne sauvage*, *Asinus onager*, héb. : *'ârôd*, et *Asinus hemippus*, héb. : *pérâ'*, s'aventure parfois dans le Haurân, au dire des Arabes. A cet ordre appartient un animal dont l'identification présente quelque difficulté, c'est le *šāfān* hébreu, qu'on assimile généralement aujourd'hui au *daman*, l'*Hyrax syriacus*. Il ressemble extérieurement au lapin et à la marmotte, et se rencontre fréquemment en Palestine, surtout dans les gorges du Cédron, dans les plaines d'Acre et de Phénicie, au nord de la Galilée et dans le Liban. Voir CHŒROGRYLLE, t. II, col. 712.

c) *Ruminants*. — Le *cerf*, héb. : *'ayyāl*, le *Cervus elaphus*, abondait autrefois en Palestine, mais il y est devenu rare, à cause de l'aridité du sol. Voir CERF, t. II, col. 445. Le *chevreuil*, ou *Cervus capreolus*, s'y voit également très peu; la Palestine forme, du reste, la limite sud-est de la région où il vit. Voir CHEVREUIL, t. II, col. 697. C'est à peine si l'on aperçoit quelques *daims*, *Cervus dama*, dans les parties boisées du nord entre le Thabor et le Liban. Voir DAIM, t. II, col. 1207, Le genre antilope est beaucoup mieux représenté, en particulier par la *gazelle*, *Gazella dorcas*, héb. : *ṣebi*, qui se montre quelquefois dans le sud, par centaines. A l'est du Jourdain, on trouve communément la *Gazella arabica*, plus belle que la gazelle ordinaire. Voir GAZELLE, t. III, col. 125. Le *bubale*, *Antilope bubalis*, probablement le *yaḥmûr* hébreu, existe encore sur la frontière orientale de Galaad et de Moab. Voir BUBALE, t. I, col. 1956. L'*Antilope addax*, héb. : *dišōn*, approche des frontières sud et est de la Palestine. Enfin l'*Antilope leucoryx*, le *ṭe'ô* hébreu, commun dans le nord de l'Arabie, se trouve dans le Belqâ et le Haurân. Le bouquetin, *Capra beden*, ou *Ibex Sinaïtica*, héb. : *yā'ēl*, vit non seulement dans les ravins de Moab, mais dans le désert de Juda, aux environs de la mer Morte; c'est un superbe animal, d'une merveilleuse agilité. Voir BOUQUETIN, t. I, col. 1893.

d) *Rongeurs*. — La famille des *léporidés* est représentée par les espèces suivantes : le *Lepus syriacus*, héb. : *'arnébet*, commun dans les parties boisées et cultivées de la Palestine, le long de la côte et dans la plaine d'Esdrelon; semblable à celui de nos pays, excepté la tête qui est plus large et les oreilles qui sont plus courtes; le *Lepus sinaiticus*, plus petit que le précédent, avec une tête plus longue et plus étroite, et le poil de couleur plus claire; se voit du côté de Jéricho et de la mer Morte; le *Lepus ægyptius*, qui habite le désert de l'Égypte touchant la Palestine, la région méridionale de la Judée et la vallée du Jourdain; le *Lepus isabellinus*, ou lièvre nubien, très rare; le *Lepus Judææ*, qui fréquente le sud de la Palestine et la vallée du Jourdain. Voir LIÈVRE, col. 250. Le *lapin* est excessivement rare, et le silence de la Bible au sujet de cet animal prouve qu'il en était de même autrefois. A cette famille se joint celle des *hystricidés*, avec le *porc-épic*, *Hystrix cristata*, héb. : *qippôd*, commun dans les rochers et les vallons des montagnes, spécialement abondant dans les gorges qui aboutissent à la vallée du Jourdain.

Les *muridés* sont nombreux : *Acomys cahirhinus*, confiné aux environs de la mer Morte; *Acomys dimidiatus*; *Acomys russatus*, trouvé seulement jusqu'ici près de Masada, vers la pointe méridionale de la mer Morte; *Mus alexandrinus*, dans les villes de la côte; *Mus sylvaticus*, dans les plaines; *Mus prætextus*, dans la plaine de Génésareth, la vallée du Jourdain et le voisinage de la mer Morte; *Mus musculus*, dans toutes les villes; *Cricetus phœus*, le hamster, très commun aux approches des terrains cultivés. Signalons encore plusieurs espèces de *gerbilles*, *Gerbillus tæniurus*, *G. melanurus*, *G. pygargus*, puis le *Psammomys obesus*, espèce de gros rat à queue courte, à grosse tête, ressemblant à une petite marmotte, extrêmement abondant dans les endroits sablonneux autour de la mer Morte, dans les plaines et sur le plateau de la Judée méridionale. Nombreux aussi sont les *campagnols*, surtout l'espèce commune, *Arvicola arvalis*. Voir CAMPAGNOL, t. II, col. 103. Le *rat-taupe*, *Spalax typhlus*, est très répandu à travers la contrée, où notre taupe, *Talpa europæa*, n'existe pas. La *gerboise*, *Dipus ægyptius*, se trouve fréquemment dans les contrées désertiques; *Dipus hirtipes*, dans les déserts à l'est du Jourdain

Voir GERBOISE, t. III, col. 209. L'*écureuil* syrien, *Sciurus syriacus*, se voit très souvent dans les bois au sud de l'Hermon; le *loir*, *Myoxus glis*, habite dans la vallée du Jourdain, principalement aux environs de Jéricho; le *Myoxus nitela* préfère les champs cultivés et les plants d'oliviers.

e) Insectivores et Cheiroptères. — Parmi les insectivores, citons la musaraigne, *Sorex araneus*, et le hérisson, *Erinaceus brachydactylus*, commun dans le sud de la Palestine, *Erinaceus europæus*, dans le nord. Enfin les cavernes de la région sont remplies de *chauves-souris*, dont les espèces sont nombreuses : *Cynonycteris ægyptiaca; Rhinolophus ferrum-equinum*, la plus commune en Palestine; *Rh. blasii, euryale, tridens; Plecotus auritus, Vesperugo Kuhlii, Taphozous nudiventris, Rhinopoma microphyllum*, etc. Voir CHAUVE-SOURIS, t. II, col. 641.

B) Oiseaux. — Les espèces d'oiseaux sont nombreuses en Palestine; on en compte près de 350. Nous signalerons les principales.

a) Passereaux. — Famille des *turdidés*. — La *grive* ordinaire ou chanteuse, *Turdus musicus*, n'est pas rare sur le plateau. Le *merle* commun, *Turdus merula*, est répandu dans tout le pays. Les *traquets* comprennent une dizaine d'espèces : *Saxicola œnanithe, S. aurita, S. melanoleuca, S. deserti, S. finschii*, originaire de Palestine, *S. leucomela*, etc. Plusieurs *rouge-queue, Ruticilla phœnicurus, R. titys*, etc. Le *rouge-gorge, Erithacus rubicula*, se rencontre partout en hiver, mais ne reste guère après la fin de février. L'*Erithacus gutturalis* est un oiseau remarquable, mais rare même dans les pays qu'il habite, c'est-à-dire la côte abyssinienne, l'Asie-Mineure, la Palestine et la Perse. Le *rossignol, Erithacus luscinia*, établit son nid principalement dans les fourrés d'arbres des bords du Jourdain; mais on le trouve aussi sur le Thabor et dans différents ouadis boisés. — Famille des *sylviidés*. — Nombreuses espèces de *fauvettes* : la grisette, *Sylvia cinerea*, très abondante partout et demeurant toute l'année; la babillarde, *S. curruca*, en été seulement; la fauvette à tête noire, *S. atricapilla*, un des oiseaux les plus communs en Palestine; la fauvette des jardins, *S. hortensis*, au printemps, etc. Plusieurs *Phylloscopus, superciliosus, rufus, trochilus, sibilatrix, bonellii*, etc. — *Motacillidés* : hochequeues et bergeronnettes, *Motacilla alba*, abondante partout en hiver; *M. sulphurea, M. flava, M. cinereo-capilla*; plusieurs pipits, *Anthus pratensis, A. trivialis, A. campestris*, — Le *Pycnonotus xanthopygus*, le *Bulbul* de Palestine, est un des oiseaux les plus caractéristiques des régions chaudes du pays. — *Laniidés* ou pies-grièches : *Lanius aucheri, L. minor, L. collurio, L. auriculatus, L. nubicus*. — *Hirundinées*. L'hirondelle commune, *Hirundo rustica*, abonde en Palestine de mars à novembre; l'hirondelle orientale, *Hirundo cahirica*, demeure pendant l'hiver dans les parties plus chaudes, la côte et la vallée du Jourdain. On trouve encore l'hirondelle rousse, *hirundo rufula*, celle des rochers. *Cotyle rupestris*, celle des marais, *Cotyle palustris*, etc. Le martinet noir, *Cypselus apus*, arrive en Palestine au commencement d'avril et s'y rencontre en très grand nombre; le *Cotyle affinis* ne se trouve que dans la vallée du Jourdain, où il habite toute l'année. Voir HIRONDELLE, t. III, col. 719. — *Nectariniidés* : pour le naturaliste, l'espèce peut-être la plus intéressante des oiseaux de Palestine est le *Cynnyris oseæ*; il appartient à une famille vraiment tropicale, puis il est, autant qu'on peut savoir, absolument particulier à la Terre-Sainte, où encore il est confiné dans des limites restreintes. — *Fringillidés*. Le chardonneret, *Carduelis elegans*, se trouve partout et en tout temps de l'année. Le serin, *Serinus hortulanus*, n'est qu'un hôte de l'hiver dans les endroits boisés et les petits vallons près de la mer. Le *Serinus canonicus* est une des formes particulièrement intéressantes de la Palestine, bien qu'appartenant au Liban et à l'Anti-Liban. Le *moineau* domestique, *Passer domesticus*, est aussi abondant et effronté que chez nous; on le rencontre aussi en bandes dans le désert de Bersabée en hiver. Le *Passer hispaniolensis* est principalement confiné dans la vallée du Jourdain. Le *Passer moabiticus* de Tristram, très joli, n'a été rencontré qu'en quelques endroits aux environs de la mer Morte. Le pinson, *Fringilla cœlebs*, apparaît par bandes, en hiver, dans les plaines maritimes et sur le plateau méridional. La linotte, *Linota cannabina*, erre dans les contrées basses pendant l'hiver, et, en été, s'en va dans la région montagneuse. Plusieurs espèces de bruants : l'*Euspiza melanocephala* ou *roi des ortolans*, d'un beau jaune-serin avec les ailes fauves et la tête noire; l'*Emberiza miliaria, E. hortulana, E. striolata, E. cia, E. cæsia*. — Parmi les *sturnidés* signalons surtout l'*Amydrus Tristrami*, oiseau très singulier, de la grosseur et de la forme d'une grive, que la plupart des voyageurs nomment à tort merle de Mar-Saba. Il a le corps d'un bleu noirâtre très éclatant, les ailes jaunes couleur de rouille, le bec long, arqué et très aigu; il habite les escarpements de la vallée du Cédron, des bords de la mer Morte, les rochers du Sinaï et de Petra. — *Corvidés*. Nombreux corbeaux : le choucas, *Corvus monedula; C. agricola; C. cornix; Corvus affinis*, ne se trouve qu'aux environs de la mer Morte, dans les rochers les plus sauvages; *Corvus corax*, commun partout; *C. umbrinus*, commun à Jérusalem et dans la vallée du Jourdain. Voir CORBEAU, t. II, col. 958; CORNEILLE 2, t. II, col. 1013. — *Alaudidés*. L'alouette huppée, *Alauda cristata*, un des oiseaux les plus communs dans les plaines et vallées de la côte, du centre et du nord; *Alauda isabellina, A. arvensis*, etc. — *Caprimulgidés*. L'engoulevent, *Caprimulgus europæus*, visite la Palestine au printemps et à l'été. A noter surtout le *Caprimulgus tamaricis*, découvert par Tristram aux deux extrémités nord et sud de la mer Morte. — *Alcédinidés*. Le martin-pêcheur, *Ceryle rudis*, est l'espèce la plus commune partout où il y a de l'eau fraîche ou salée. Parmi les oiseaux de même ordre, signalons seulement : le rollier, *Coracias garrula*; le guépier, *Merops apiaster*; la huppe, *Upupa epops*.

Parmi les *grimpeurs*, nous citerons seulement : le *Picus syriacus*, la seule espèce de pic trouvée en Palestine, dans quelques districts boisés; cet oiseau ne descend jamais dans la vallée du Jourdain; le coucou *Cuculus canorus*.

b) Rapaces. — *1. Nocturnes.* — Pour les oiseaux genre Chouett, *Striges*, voir CHOUETTE, t. III, col. 716 CHAT-HUANT, t. II, col. 627; CHEVÊCHE, t. II, col. 683; DUC, t. II, col. 1508; EFFRAIE, t. II, col. 1598; HIBOU, t. III, col. 702.

2. Diurnes. — Les principaux représentants de cet ordre sont : le gypaète barbu, *Gypaetus barbatus* ou vautour des agneaux, fig. 90, t. III, col. 372, dont les demeures favorites sont les gorges qui ouvrent sur la mer Morte et la vallée du Jourdain, spécialement les ravins de l'Arnon et de Callirrhoé; le griffon, *Gyps fulvus*, qu'on voit dans l'ouadi *Qelt*, près de Jéricho, dans les ravins du *nahr ez-Zerqa*, à l'est du Jourdain, et dans les ouadis *Hamâm* et *Leimûn*, qui ouvrent sur la plaine de Génésareth; le vautour d'Égypte, *Neophron percnopterus*, qui se nourrit de cadavres et d'immondices; le busard, *Buteo vulgaris*, abondant sur la côte, dans les plaines et dans le Liban en hiver, voir BUSARD, t. I, col. 1974; l'aigle, *Aquila chrysætus, A. heliaca, A. elanga*, etc., voir AIGLE 1, t. I, col. 298; le milan, *Milvus ictinus, M. migrans, M. ægyptius*, voir MILAN, col. 1084; plusieurs espèces de faucons, *Falco peregrinus, F. lanarius, F. subbuteo*, etc., voir FAUCON, t. II,

col. 2181; l'épervier, *Accipiter nisus*, voir ÉPERVIER, t. II, col. 1829.

c) *Échassiers.* — Le héron est commun en Palestine; le héron ordinaire, *Ardea cinerea*, se rencontre partout, spécialement aux environs du lac Houléh, du Jourdain, du lac de Tibériade, du Cison et sur la côte. L'*Ardea purpurea* habite les mêmes contrées, mais en moins grand nombre. A signaler encore l'*Ardea alba*, l'*A. garzetta*, l'*A. bubulcus*, l'*A. ralloïdes*, l'*A. minuta*. Voir HÉRON, t. III, col. 654. Le butor, *Botaurus stellaris*, vit dans les marais du lac Houléh et probablement dans d'autres endroits semblables. Voir BUTOR, t. I, col. 1979. La cigogne blanche, *Ciconia alba*, est commune à certaine époque de l'année; la cigogne noire, *Ciconia nigra*, plus sauvage, habite les lieux déserts, comme les bas-fonds de la mer Morte. Voir CIGOGNE, t. II, col. 756. La grue, *Grus communis*, passe l'hiver dans les plaines du sud. L'outarde, *Otis tarda*, vit encore dans la plaine de Saron. Plusieurs espèces de bécassines : *Gallinago major*, *G. cœlestis*, *G. gallinula*.

d) *Palmipèdes.* — Le cormoran, *Phalacrocorax carbo*, est abondant sur la côte maritime, fréquente le Cison, le Jourdain et le lac de Génésareth. Le cormoran de la petite espèce, *Phalacrocorax pygmæus*, se trouve aussi sur le Cison et le Léontès. Voir CORMORAN, t. II, col. 1006. Le pélican, *Pelecanus onocrotalus*, se voit fréquemment sur le lac de Tibériade; le *Pelecanus crispus* se tient généralement sur le lac Houléh. L'hiver amène en Palestine l'oie sauvage, *Anser cinereus*, *A. segetum*, *A. brenta*; le cygne, *Cygnus olor*, de passage; le canard sauvage, *Anas boschas*. L'*Anas angustirostris* réside toute l'année dans les marais du lac Hûléh. On peut citer encore : le flamant, *Phœnicopterus roseus*; le grèbe huppé, *Podiceps cristatus*, etc.

Pour le genre colombe, voir COLOMBE, t. II, col. 846.

e) *Gallinacés.* — Les gallinacés comprennent : la perdrix rouge, *Caccabis chukar*, le gibier par excellence de la Palestine, d'après Tristram; une autre ravissante petite perdrix, *Ammoperdix Heyii*, grosse à peu près deux fois comme une caille, d'un gris jaunâtre, couleur du sol, et qui remplace la précédente dans le bassin de la mer Morte et les ravins de la vallée du Jourdain; la caille, *Coturnix communis*, qui en mars revient par myriades.

C) *Reptiles.* — Les reptiles sont nombreux en Palestine, le terrain et le climat de la contrée étant particulièrement favorables à cette classe d'animaux. Les rochers calcaires et les collines crayeuses leur offrent abri et sécurité; la chaleur tropicale et l'atmosphère sèche de la vallée du Jourdain favorisent leur reproduction; les dunes de sable et le désert de Judée voient courir une multitude de lézards. *1° Ophidiens.* — Parmi les *Colubridés*, nous citerons : l'*Ablabes coronella*, couleuvre commune dans les différentes parties de la région; l'*Ablabes modestus*, trouvé à travers la Galilée et dans le Liban; le *Coluber quadrilineatus*, dans le nord de la Palestine; *Zamenis ventrimaculatus*, aux environs de la mer Morte; *Zamenis viridiflavus*, abonde dans les broussailles un peu partout, dans le Ghôr et sur les collines; *Zamenis dahlii*, se trouve, non sur les collines, mais dans les herbes et les buissons, dans les lieux humides; *Tropidonotus tessellatus*, qui atteint une taille considérable, vit parmi les chardons et les herbages, généralement dans les lieux marécageux. Parmi les *Vipéridiés* : *Vipera euphratica*, une des plus venimeuses, trouvée en Galilée et près de Jéricho; *Daboia xanthina*, serpent venimeux, trouvé dans la plaine d'Acre et près de Tibériade, particulier à l'Inde; *Cerastes hasselquistii*, bien connu en Égypte et dans le désert de Libye, se rencontre aussi dans le désert de la Judée méridionale, voir CÉRASTE, t. II, col. 432; *Echis arenicola*, dans le sable au nord et à l'ouest de la mer Morte, espèce africaine. Pour le *Naja haje*, ou cobra des Égyptiens, qu'on trouve dans le sud de la Palestine, voir ASPIC, t. I, col. 1124. — *2° Sauriens.* — Les *Lacertiens* sont représentés par de nombreuses espèces de lézards : *Lacerta viridis*, fig. 56, t. III, col. 224, très abondant partout : *Lacerta judaica*, du Liban à Jérusalem, mais seulement sur le plateau; *Lacerta lævis*; *Zootoca muralis*, commun dans le nord de la Palestine; *Acanthodactylus savignii*, trouvé en différentes localités sur la côte; *Ophiops elegans*, très commun partout, excepté dans la vallée du Jourdain; *Monitor niloticus*, qui habite le sud de la mer Morte et du désert judéen. Voir LÉZARD, col. 223. Plusieurs espèces de *Scincoïdiens*; *Euprepes fellowsii*, partout; *Euprepes savignii*, sur la côte; *Eumeces pavimentatus*, trouvé près de la mer Morte, sur la côte et à Jérusalem, etc. Parmi les *Geckotiens* : *Ptyodactylus hasselquistii*, le gecko, très abondant partout, voir GECKO, t. III, col. 143; *Hemidactylus verruculatus*, partout; *Stenodactylus guttatus*, dans le Ghôr, au nord de la mer Morte; *Gymnodactylus geckoïdes*, trouvé au mont Carmel. Le caméléon, *Chamelos vulgaris*, est très commun dans toute la contrée, spécialement dans le Ghôr. Voir CAMÉLÉON, t. II, col. 90. — *3° Crocodiliens.* — Le crocodile existe encore en Palestine, dans le *Nahr ez-Zerqa*, le *flumen crocodilon* de Pline, *H. N.*, V, 17, qui se jette dans la Méditerranée au nord de *Qaïsariyéh*. M. Lortet, *La Syrie d'aujourd'hui*, p. 174, pense que le crocodile de Syrie est d'une autre espèce que celui d'Égypte. Voir CROCODILE, t. II, col. 1120. — *4° Chéloniens.* — La *Testudo ibera*, est une tortue commune en Palestine. On trouve également de nombreuses tortues d'eau, *Emys caspica*, *E. sigris*, *E. europæa*.

D) *Amphibiens.* — Le crapaud vert, *Bufo viridis*, pullule en Palestine, dans tous les lieux humides. Voir CRAPAUD, t. II, col. 1101. La grenouille ordinaire, *Rana esculenta*, foisonne également dans le pays. Voir GRENOUILLE, t. III, col. 347.

E) *Poissons.* — Les poissons sont extrêmement communs et variés dans les lacs et cours d'eau; même les petites sources en renferment souvent plusieurs espèces. *1° Acanthoptérygiens.* — Le *Blennius varus* est abondant dans le lac de Tibériade, spécialement à l'embouchure des cours d'eau thermale qui s'y déversent. Le *Blennius lupulus* se trouve dans le même lac, dans le Cison et les petits ruisseaux de la baie de Saint-Jean d'Acre. Le mulet doré, *Mugil auratus*, est très commun dans toutes les rivières de la côte syrienne. Mais, parmi les poissons qui abondent dans la mer de Galilée, les plus caractéristiques et les plus nombreux sont les *Chromis*; on n'en compte pas moins de huit espèces. La plupart incubent leurs œufs gros et verdâtres et élèvent leurs petits dans l'intérieur de la bouche. On trouve souvent, dans la gueule d'un poisson long de vingt centimètres à peine plus de deux cents petits d'une couleur argentée, qui tombent sur le sable comme des gouttelettes de mercure. Une de ces espèces, le *Chromis paterfamilias*, Lortet, a une gueule énorme, comparée aux dimensions de son corps, et au printemps les joues du mâle sont toujours gonflées par les œufs ou le fretin, qu'il transporte ainsi partout avec lui. Ces poissons sont très bons à manger. Cf. Lortet, *La Syrie d'aujourd'hui*, p. 507. Les espèces sont : *Chromis niloticus*, une des plus répandues dans tout le bassin du Jourdain; *Chromis tiberiadis*; *Chr. andreæ*; *Chr. simonis*; *Chr. flavii-josephi*; *Chr. microstomus*; *Chr. magdalenæ*; *Hemichromis sacer*. — *2° Physostomes.* — Le *Clarias macracanthus* est un poisson remarquable, très abondant dans les fonds bourbeux ou dans les fourrés de papyrus du lac de Tibériade et du lac Houléh : il a été décrit par Josèphe, *Bell. jud.*, III, x, 8, sous le nom de *Coracinus* du Nil.

Le *Cyprinodon dispar* est un petit poisson que l'on trouve par myriades dans les petites sources thermales et salines qui bordent la mer Morte. On rencontre le *Cyprinodon cypris* dans le Jourdain, dans l'Ain Feschkhah, le Jaboc, etc. Le *Discognathus lamta* est très abondant dans le Jaboc, l'Arnon et les affluents du Jourdain du côté de l'est; il existe également dans le lac de Tibériade. On signale également plusieurs espèces de *Capoeta* : *C. damascina, C. syriaca, C. socialis, C. amir, C. sauvagei*. Le *Barbus canis* est un des plus abondants parmi les nombreuses espèces que renferment le lac de Génésareth et le Jourdain.

F) Mollusques. — « Cette partie de la faune palestinienne offre la même variété que les autres branches. Elle présente cependant moins d'exceptions au caractère général du bassin méditerranéen et moins de traces de mélange des formes africaines et indiennes. Les types du nord, spécialement du genre *Clausilia*, sont fréquents dans le Liban et son prolongement galiléen. Les mollusques des plaines maritimes et de la côte n'ont pas de traits distincts de ceux de la Basse Égypte et de l'Asie Mineure. Les coquillages de la région centrale sont rares et généralement peu intéressants, tandis que, sur les bords de la vallée du Jourdain et dans le désert méridional, on rencontre des groupes très distincts d'*Helix* et de *Bulimus*, d'espèces particulières ou communes en quelques cas au désert d'Arabie. Les mollusques fluviatiles sont d'un type beaucoup plus tropical que ceux de terre; ils offrent peu d'espèces semblables à celles de l'est de l'Europe. La plupart d'entre elles sont identiques ou semblables à celles du Nil et de l'Euphrate; quelques-unes du genre *Melanopsis* et seize au moins du genre *Unio* sont particulières au Jourdain et à ses affluents. Il semble probable que les habitants des eaux ont été plus capables de supporter le froid de l'époque glaciaire que les mollusques terrestres, et des restes post-tertiaires trouvés près de la mer Morte, il est permis de conclure que les espèces actuelles viennent d'une période antérieure à l'époque glaciaire, tandis que les formes plus septentrionales introduites à cette époque ont maintenu leur existence dans les contrées plus froides du nord de la Palestine à l'exclusion des espèces méridionales, qui n'ont pas réussi à se rétablir. Le beau groupe *Achatina*, qui demande un degré d'humidité qu'on ne trouve pas généralement en Palestine, n'est représenté que par quelques espèces insignifiantes et presque microscopiques. » H. B. Tristram, *The Fauna and Flora of Palestine*, p. 178-179.

G) Insectes. — Voir INSECTES, t. III, col. 884.

2. *Aire géographique de la Faune.* — Comme la flore, la faune de Palestine a des affinités géographiques qu'il est très intéressant d'étudier. La Palestine forme une province méridionale extrême de la région palæarctique, qui comprend l'Europe, l'Afrique au nord de l'Atlas, l'Asie occidentale (mais non l'Arabie, qui est éthiopienne), le reste de l'Asie au nord de l'Himalaya, la Chine septentrionale et le Japon. L'analyse des différentes classes d'animaux montre que si la grande majorité des espèces appartient à la région palæarctique, il y a dans chaque classe un groupe d'exceptions et de formes particulières qui ne peuvent être rapportées à cette région, et dont la présence ne peut convenablement s'expliquer que par l'histoire géologique du pays. Exceptions et formes particulières sont presque toutes confinées dans la vallée du Jourdain et le bassin de la mer Morte. Ainsi, sur les 113 espèces des mammifères, 55 sont palæarctiques, 34 éthiopiennes, 16 indiennes, et 13 propres à la Palestine. La faune éthiopienne entre donc presque pour un tiers dans celle des mammifères palestiniens; elle comprend en particulier 4 espèces d'antilopes, 2 de lièvres, et 8 de petits rongeurs des genres, *Acomys, Gerbillus* et *Psammomys*, qui sont strictement désertiques et ont ainsi pu traverser les déserts de sable de l'Afrique et de l'Arabie pour venir s'établir sur leur frontière septentrionale. Les *Félidés* ont pu arriver par l'Égypte ou la vallée de l'Euphrate. Comme sur les 16 espèces indiennes, 9 sont également éthiopiennes, la faune de l'Inde tient en somme peu de place. Des 13 formes particulières, 3, *Ursus syriacus, Lepus syriacus* et *Sciurus syriacus* sont de simples modifications de types palæarctiques; 6, *Lepus sinaiticus, Gerbillus tæniurus, Psammomys myosurus, Acomys russatus, Mus prætextus, Gazella arabica*, sont de caractère éthiopien et s'étendent probablement plus loin en Arabie et dans l'est de l'Afrique. *Eliomys melanurus* et *Dipus hirtipes* semblent bien propres à la Palestine. L'*Hyrax syriacus* fait partie d'un genre strictement éthiopien.

La faune des oiseaux est extraordinairement riche pour une aire si peu étendue. Sur les 348 espèces qu'elle comprend, 271 sont palæarctiques, 40 éthiopiennes, 7 indiennes et 30 particulières. Les espèces palæarctiques appartiennent presque toutes à la côte et au plateau qui avoisine le Jourdain à l'ouest et à l'est. Les types éthiopiens et indiens sont presque exclusivement renfermés dans le bassin de la mer Morte, qui, à l'exception de quelques émigrants d'hiver, offre très peu d'espèces palæarctiques. Les plus remarquables de la faune éthiopienne sont : *Cypselus affinis, Merops viridis, Cotyle obsoleta, Corvus affinis, Saxicola monacha*. Dix autres sont des formes désertiques, probablement communes à l'Arabie, et atteignant là leur limite septentrionale, comme *Calandrella deserti, Certhilauda alaudipes, Pteroclas exustus, Honbara undulata*. La plus intéressante des espèces indiennes, non éthiopiennes, est le *Ketupa ceylonensis*. Des 30 espèces classées comme particulières à la Palestine, 13 sont de simples modifications des types palæarctiques, plusieurs autres sont étroitement apparentées aux formes désertiques ou orientales et se trouvent dans le bassin de la mer Morte. — Les reptiles et amphibiens comptent 92 espèces, sur lesquelles 49 sont palæarctiques, 27 éthiopiennes, 4 indiennes, 11 particulières. La faune herpétologique présente moins d'anomalies que les autres, les reptiles étant plus localisés et stationnaires. — La faune ichthyologique, quoique restreinte comme nombre d'espèces, est de beaucoup la plus distincte dans ses caractères. Elle comprend 43 espèces, dont 8 seulement appartiennent à la faune ordinaire des rivières méditerranéennes. Dans le système du Jourdain, une seule, le *Blennius lupulus*, se rattache à la faune de la Méditerranée. Deux autres, le *Chromis niloticus* et le *Clarias macracanthus*, sont du Nil. Seize appartenant aux familles *Chromidés, Cyprinodontidés* et *Cyprinidés* sont propres au Jourdain, à ses affluents et à ses lacs. Voir POISSONS.

En résumé, la flore et la faune du bassin de la mer Morte nous révèlent un fait intéressant, à savoir que ce coin de terre isolé et restreint renferme une série de formes vivantes qui diffèrent absolument de celles de la région environnante et ont une étroite affinité avec le domaine éthiopien, en même temps que des traces de mélange indien. Comment expliquer ce fait? En présence de l'identité de beaucoup de ces espèces végétales et animales avec celles qui vivent sur le continent africain, il serait peu raisonnable d'admettre une création spéciale ou une origine indépendante. D'autre part, l'hypothèse d'une migration a contre elle l'isolement dans lequel la Palestine se trouve mise par le désert qui l'enveloppe au sud et à l'est et qui forme une barrière pire que la mer ou les montagnes. Il faut donc en venir à cette conclusion que les espèces dont nous parlons sont arrivées là avant que la contrée avoisinante ne présentât les obstacles actuels à leur

transport, ce qui nous ramène à l'histoire géologique du pays. Nous remontons ainsi jusqu'à l'époque où la chaleur du climat permettait à la flore et à la faune éthiopiennes, plus anciennes comme types que la flore et la faune palæarctiques, d'étendre leur domaine plus loin. Pendant la période glaciaire, seules subsistèrent les formes qui trouvèrent dans la vallée du Jourdain les éléments nécessaires à la lutte pour la vie, et elles ont constitué jusqu'à présent un groupe tropical isolé. Voir *Géologie*, col. 2018.

Pour la bibliographie de la faune biblique, voir ANIMAUX, t. I, col. 603. Nous ajouterons : H. B. Tristram, *The Fauna and Flora of Palestine*, dans le *Survey of Western Palestine*, Londres, 1884, p. 1-204; O. Böttger, *Die Reptilien und Amphibien von Syrien, Palästina und Cypern*, in-8°, Francfort-s.-le-M., 1880; Lortet et A. Locard, *Études zoologiques sur la faune du lac de Tibériade*, t. III des *Archives du Muséum d'histoire naturelle de Lyon*, p. 99-293, avec 17 planches, Lyon, 1883; L. Anderlind, *Ackerbau und Thierzucht in Syrien, insbesondere in Palästina*, dans la *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, t. IX, 1886, p. 55-73; voir TIBÉRIADE (LAC DE).

VIII. POPULATION. — C'est ainsi que Dieu forma et orna la terre qui devait être le théâtre de ses merveilles. Le peuple qu'il appela à en être le témoin et l'objet y fut transplanté, et, après en avoir été violemment arraché, il semble vouloir aujourd'hui y prendre de nouvelles racines. Il fut le seul à donner à ce pays une certaine unité, et cela seulement sous la royauté israélite et les Machabées. En dehors de ces époques, le sol palestinien n'a connu qu'un amalgame de races distinctes, dont la cohésion est venue d'une main étrangère. La même variété existe encore aujourd'hui, plus étrange peut-être qu'autrefois. Turcs, Arabes, Juifs, Syriens, Européens y vivent côte à côte, divisés par le sang, les coutumes, la religion, sans l'union de patrie, de drapeau, n'ayant guère d'autres liens que la langue, c'est-à-dire l'arabe généralement usité, et la puissance ottomane qui les gouverne. Nous n'avons point à décrire ces éléments divers; nous nous bornerons aux deux qui constituent, inégalement d'ailleurs, le fond ethnique de la population : les Syro-arabes ou *fellâhîn* et les *Bédouins* ou nomades. La population syro-arabe, qui n'a d'arabe que son dialecte et peut-être une légère infusion de sang avant l'hégire, descend des anciennes races qui ont successivement occupé la contrée : Chananéens, Israélites, Philistins, Moabites, Araméens, Grecs et Romains. Tous ces éléments s'étaient fondus ensemble lorsque les Arabes, déjà influents avant l'hégire, devinrent les maîtres du pays. Le fellah est méprisé par le Bédouin, surtout à cause de sa prétendue servilité, celui-ci n'estimant que la liberté dont il jouit, et les mariages sont rares entre les deux parties de la population. Celui-là n'en est pas moins d'une race frugale, intelligente, digne d'un sort plus heureux si elle était suffisamment protégée et aidée. Les Arabes nomades habitent surtout à l'est du Jourdain. Pour leur origine, leurs coutumes, etc., voir ARABES, t. I, col. 828. Les Juifs qui occupent aujourd'hui la Terre-Sainte au nombre de près de cent mille, sont venus des différentes parties du monde. Ce n'est donc pas chez eux qu'il faut aller pour voir revivre plus ou moins les usages de la vie ordinaire de leurs ancêtres, mais chez les *fellâhîn* et les Bédouins. Il y a dans les habitudes de ceux-ci une foule de traits qui illustrent singulièrement les récits bibliques, et qu'on trouve indiqués dans le Dictionnaire à propos des sujets qui concernent la vie civile, sociale et religieuse. Il nous suffit de donner ici quelques indications bibliographiques : E. Pierotti, *La Palestine actuelle dans ses rapports avec la Palestine ancienne*, in-8°, Paris, 1865; Thomson, *The Land and the Book*, Londres, 1860; H. J. van Lennep, *Bible Lands, their modern customs and manners*, 2 in-8°, Londres, 1875; C. R. Conder, *Tent Work in Palestine*, in-8°, Londres, 1889, p. 298-363; E. Le Camus, *Notre voyage aux pays bibliques*, 3 in-12, Paris, 1890; Mrs. Finn, *The Fellaheen of Palestine*, dans le *Palestine Exploration Fund, Quart. St.*, 1879, p. 33-48, 72-87; Ph. Baldensperger, *Peasant Folklore of Palestine*, *ibid.*, 1893, p. 203-219; *Birth, marriage and death among the Fellahin of Palestine*, *ibid.*, 1894, p. 127-144; S. Bergheim, *Land tenure in Palestine*, *ibid.*, 1894, p. 191-199; P. J. Baldensperger, *Morals of the Fellahin*, *ibid.*, 1897, p. 123-134; J. Zeller, *The Bedawin*, *ibid.*, 1901, p. 185-203; Ph. G. Baldensperger, *The immovable East*, *ibid.*, 1903, p. 65-77, 162-170, 336-344, 1904, p. 49-57, 128-137, 258-264, 360-367; 1905, p. 33-38, 116-126, 199-205; 1906, p. 13-23, 97-102, 190-197; 1907, p. 10-21; F. A. Klein, *Mittheilungen über Leben, Sitten und Gebräuche der Fellachen in Palästina*, dans la *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, t. III, 1880, p. 100-115; t. IV, 1881, p. 57-84; t. VI, 1883, p. 81-101; traduit et reproduit dans le *Pal. Expl. Fund, Quart. St.*, 1881, p. 111-118, 297-304; 1883, p. 40-48; Lydia Einsler, *Arabische Sprichwörter*, dans la *Zeitschr. des deut. Pal. Ver.*, t. XIX, 1896, p. 65-101; L. Bauer, *Arabische Sprichwörter*, *ibid.*, t. XXI, 1898, p. 129-148; Enno Littmann, *Eine amtliche Liste der Beduinenstämme des Ostjordanlandes*, *ibid.*, t. XXIV, 1901, p. 26-31; L. Bauer, *Kleidung und Schmuck der Araber Palästinas*, *ibid.*, p. 32-38; A. Jaussen, *Coutumes arabes aux environs de Mâdaba*, dans la *Revue biblique*, t. X, 1901, p. 592-608; *Les tribus arabes à l'est du Jourdain*, *ibid.*, t. XI, 1902, p. 87-93; 419-425; *Coutumes arabes*, *ibid.*, t. XII, 1903, p. 93-99, 244-266; *L'immolation chez les nomades à l'est de la mer Morte*, *ibid.*, 1906, p. 91-114.

La population palestinienne n'a ni industrie, ni commerce qu'il soit utile de mentionner. Les transactions sont devenues et deviendront plus faciles par les lignes de chemin de fer de Jaffa à Jérusalem, de Khaïfa à Damas, de Damas à travers la Transjordane. Mais le pays reste encore trop fermé du côté de la mer. Nous avons montré plus haut ce qu'est aujourd'hui le littoral méditerranéen. Il eut cependant un rôle important dans l'histoire. Les moindres saillies dont la nature l'a orné furent utilisées, et des villes comme Sidon, Tyr, Saint-Jean-d'Acre, Césarée, Jaffa, devinrent de magnifiques centres d'activité en même temps que des portes ouvertes à cette partie du continent asiatique sur le continent européen. Les Hébreux, il est vrai, n'étaient pas destinés à être un peuple marin, et la mer n'a pas été pour eux, comme pour d'autres peuples, un moyen d'expansion, ni une source de richesses. Il y eut néanmoins des temps où la côte palestinienne, avec ses petits ports, présentait animation et vie. Au moyen âge encore, ces ports étaient assez bien aménagés et entretenus pour l'époque. Mais actuellement ils ne sont plus suffisants aux vaisseaux de fort tonnage. Il faudrait donc, de ce côté, remanier et agrandir, comme il faudrait, du côté de l'agriculture, refaire et perfectionner, pour apporter aux habitants une prospérité qu'ils ne connaissent pas. Pour les *routes* qui sillonnent la Palestine, voir GALILÉE, JUDÉE, et les articles concernant les tribus d'Israël.

Nous terminerons en disant que les trois grandes religions qui ont pris naissance au sein des peuples sémites et dont la Palestine peut être regardée comme le berceau, c'est-à-dire le judaïsme, le christianisme et l'islamisme y sont représentées. Et, à côté de la joie que procure au pèlerin la Terre du Christ avec ses impérissables souvenirs, c'est une grande tristesse de la voir livrée aux divisions de l'erreur, du schisme et de l'hérésie.

A. LEGENDRE.

V. GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA PALESTINE. — Lorsque Abraham arriva dans la Palestine, elle était habitée :

1° par les Chananéens proprement dits ; 2° les Héthéens ; 3° les Amorrhéens ; 4° les Phérézéens ; 5° les Hevéens ; 6° les Jébuséens ; 7° les Gergésiens. Sur ces diverses tribus et les pays qu'elles habitaient voir les articles qui leur sont consacrés et cf. CHANANÉENS 1, t. II, col. 539. — Quand Josué fit la conquête de la Palestine la plupart des villes avaient à leur tête un petit roi indépendant. Le successeur de Moïse partagea entre les diverses tribus d'Israël le pays conquis. Pour la géographie des douze tribus, voir les articles et les cartes relatifs à chacune d'elles. — La distinction des douze tribus se conserve jusqu'à la prise de Jérusalem par Titus, mais après avoir été à peu près indépendantes les unes des autres sous les Juges, elles reconnurent une autorité unique sous le règne de Saül, de David et de Salomon. L'unité fut brisée dès le règne de Roboam, fils de Salomon, et la Palestine partagée en deux royaumes, celui du nord ou d'Israël et celui du sud ou de Juda. Cet état de choses dura jusqu'à la prise de Samarie par les Assyriens (721 avant J.-C.) voir JUDA (*Royaume de*) et ISRAËL (*Royaume d'*), t. III, col. 1771 et 1000. A la suite de la ruine du royaume d'Israël par Sargon, roi de Ninive, ce prince déporta dans la Palestine centrale pour la repeupler divers peuples qu'il avait vaincus en Babylonie et en Syrie et qui devinrent les Samaritains. IV Reg., IV, 24. A partir de cette époque et jusqu'au temps de Notre-Seigneur et des Apôtres, la Palestine forme trois parties distinctes à l'ouest du Jourdain : la Judée au sud, voir JUDÉE, t. III, col. 1814 ; la Samarie au centre, voir SAMARIE 2 ; la Galilée au nord, voir GALILÉE, t. III, col. 87. Le territoire à l'est du Jourdain, au temps de Notre-Seigneur, s'appelait la Pérée, voir PÉRÉE. Sur la géographie de la Palestine au temps des Machabées et des Hérodes et sous la domination romaine, voir MACHABÉES, t. IV, col. 481 ; HÉRODE 5, t. III, col. 650 ; ABILA et ABILÈNE, t. I, col. 50-52 ; BATANÉE (Basan), t. I, col. 1486-1490 ; ITURÉE, t. III, col. 1040 ; TRACHONITIDE ; PROCURATEURS ROMAINS.

PALESTRE (grec : παλαίστρα, latin : *palæstra*), école de gymnastique. Antiochus Épiphane voulant introduire les coutumes helléniques en Judée, fonda dans la citadelle de Jérusalem un gymnase et une palestre. Les prêtres, violant la loi, montraient peu de zèle pour le temple et prenaient part dans la Palestre aux exercices proscrits. II Mach. IV, 14. Le mot palestre désignait plus particulièrement la partie du Gymnase où se faisaient les concours divers et où siégeaient les juges des divers combats. Voir GYMNASE, t. III, col. 369 ; ATHLÈTES, t. I, col. 1222.

E. BEURLIER.

PALEY William, théologien anglican, né à Peterborough en 1743, mort à Bishop-Wearmouth le 25 mai 1805. Il termina son éducation à l'université de Cambridge et devint un répétiteur de Christ College. Il embrassa l'état ecclésiastique, et en 1794 il obtint un canonicat à la cathédrale de Saint-Paul. Bientôt après il renonçait à plusieurs bénéfices pour se retirer dans la petite paroisse de Bishop-Wearmouth où il mourut. Parmi les ouvrages de cet auteur nous ne citerons que : *Horæ Paulinæ, or the Truth of the Scripture history of St. Paul evinced*, in-4°, Londres, 1789 ; ouvrage traduit en français, in-8°, Nîmes, 1809. Le R. Edmond Paley a écrit la vie de son père, W. Paley, et l'a placée en tête de ses œuvres qu'il publia à Londres en 1848, 4 in-8°. Voir W. Orme, *Biblioth. biblica*, p. 337.

B. HEURTEBIZE.

PALIMPSESTES BIBLIQUES. Bien que d'après l'étymologie (πάλιν, « de nouveau, » et ψάω, « gratter, effacer en grattant ») le mot *palimpseste* ait dû s'appliquer d'abord aux parchemins qu'on grattait au canif ou qu'on frottait à la pierre ponce dans le but de les réécrire, il se disait aussi des tablettes de cire dont on égalisait de nouveau la surface pour effacer l'ancienne écriture et des papyrus qu'on pouvait faire resservir en les soumettant à un lavage, quand l'encre était encore fraîche ou peu caustique. Catulle, XXII, 4 ; Cicéron à Trébatius, *Epist. ad. famil.*, VII, 18. Plutarque, le premier auteur grec connu qui emploie ce mot, dit que Platon comparait Denys le Tyran à un palimpseste (ὥσπερ βιβλίον παλίμψηστον, telle est l'orthographe de Plutarque) sur lequel il est malaisé d'écrire parce que les anciens traits sont difficiles à effacer (δυσέκπλυτος). Le papyrus gratté n'était guère utilisable ; au contraire, ce qui fit préférer d'abord le parchemin, pour les brouillons, c'était la facilité d'effacer et de remplacer ce qu'on venait d'écrire.

A partir du VIIe siècle, date de l'occupation de l'Égypte par les Arabes, le papyrus devenant de plus en plus rare et le parchemin ne suffisant plus à la consommation, on se mit à récrire les anciens manuscrits. La préparation des palimpsestes fut un art très cultivé pendant le moyen âge. Voici une recette donnée par Mone, *De libris palimpsestis*, Carlsruhe, 1855, p. 38, d'après un manuscrit de Munich du XIe siècle *lat. 18628) : Quicumque in semel scripto pargameno necessitate cogente iterato scribere velit, accipiat lac imponatque pergamenum per unius noctis spatium. Quod postquam inde sustulerit, farre aspersum, ne ubi siccari incipit in rugas contrahatur, sub pressura castiget quoad exsiccetur. Quod ubi fecerit, pumice cretaque expolitum priorem albedinis suæ nitorem recipiet.* Ce fut principalement dans les cloîtres, où la pénurie du parchemin se faisait surtout sentir et où la transcription de nouveaux livres était indispensable, que cet art fut cultivé. On a beaucoup crié contre le vandalisme des moines qui auraient détruit sciemment les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique pour copier des ouvrages médiocres de liturgie ou de patrologie. Mais ces déclamations ne soutiennent pas un examen impartial des faits. D'abord il y a proportionnellement autant d'écrits profanes recouvrant un texte biblique que d'écrits bibliques recouvrant un texte profane ; ensuite les manuscrits qu'on sacrifiait existaient alors en plusieurs exemplaires et l'on ne pouvait pas soupçonner qu'ils deviendraient un jour l'unique exemplaire d'un auteur ; enfin on ne se servait guère que de manuscrits frustes, incomplets, ou hors d'usage, dont il était impossible de prévoir quelle serait la valeur aux yeux de la postérité. C'est ainsi que le fameux codex de Wolfenbüttel (*Weissenburg, 64*), dont deux cent douze feuillets sur trois cent trente sont palimpsestes, n'a pas absorbé, selon Knittel, *Ulphilæ versio Gothica*, p. 118, moins de dix-sept débris d'ouvrages et les cent quarante-huit feuillets palimpsestes du *Vaticanus, lat. 2061*, sont empruntés à six anciens manuscrits. Un des palimpsestes les plus précieux, celui qui fut découvert en 1892, à Sainte-Catherine du Sinaï, par Mme Lewis, se compose de cent quatre-vingt-deux feuillets, tous récrits. Dans ce nombre cent quarante-deux feuillets sont empruntés à un ancien codex syriaque des Évangiles, quatre à un manuscrit grec du IVe siècle, douze à un autre manuscrit grec du VIIIe siècle dont le texte n'a pas été identifié, et le reste à un recueil syriaque d'apocryphes (*Actes de Thomas* et *Dormition de Marie*). — La pénurie du parchemin dura jusqu'au XIe ou XIIe siècle, époque de la diffusion du papier de chiffons et de coton. Lorsqu'un parchemin a été gratté au canif, la première écriture est d'ordinaire irrémédiablement perdue ; mais lorsqu'il a été simplement frotté à la pierre ponce ou traité par un procédé moins radical, il est encore possible de la déchiffrer, surtout à l'aide de quelque réactif chimique. A vrai dire, la chimie a été souvent appliquée trop indiscrètement. En Italie, on a surtout employé la noix de galle qui brunit le manuscrit et le noircit même à la longue jusqu'à le rendre illisible et

PRINCIPAUX MANUSCRITS BIBLIQUES PALIMPSESTES

NOM.	SIGLE.	SIECLE.	SITE ACTUEL.	CONTENU.	EDITEURS.
			VERSION DES SEPTANTE ET D'AQUILA		
Ephræmi rescriptus.	C	V^e	Paris, Bibl. nat., *grec 9.*	Fragm. des livres sap. et du N. T.	Tischendorf [1].
Petropolitanus. . .	H	VIe	Saint-Pétersbourg.	Livre des Nombres (fragm.).	Tischendorf [2].
Lipsiensia fragm. .	K	VIIe	Leipzig, Univ., *Tisch. II.*	Heptateuque (fragm.).	Tischendorf [3].
Dublinensia fragm	O	VIIIe	Dublin, Trinity, *K. 3. 4.*	Isaie (fragm.).	Abbott [4].
Tischendorf. fragm.	Z	V^e à IXe		Rois, Prophètes (fragm.).	Tischendorf [5]
Cryptoferratensis. .	Γ	VIIIe-IXe	Grottaferrata, *E. β. VII.*	Prophètes (fragm.).	Cozza-Luzzi [6].
Fragments d'Aquila.	ᵭ	VIe		I Reg., XX, 9-17 ; II Reg., XXIII, 12-27	Burkitt [7].
Nouv. frag. d'Aquila.	ᵭ	VIe		Ps. XC-CIII (fragm.).	Taylor [8].
			NOUVEAU TESTAMENT GREC		
Ephræmi rescriptus.	C δ 3	V^e	Paris, Bibl. nat., *grec 9.*		Tischendorf [1].
Petropolitanus . . .	J { ι. 1.23. 15.16	V^e-VIe	Saint-Pétersbourg		Tischendorf [9].
Guelferbytanus A .	P ι 33	VIe	Wolfenbüttel, *Weiss.*, 64.	518 versets des quatre Évang.	Knittel, Tischendorf [10].
Guelferbytanus B .	Q		Id.	247 versets de Luc et Jean.	Knittel, Tischendorf [10].
Nitriensis	R ι 22	VIe	Brit., Mus. *addit. 17211.*	Environ 516 versets de Luc.	Tischendorf [11].
Neapolitanus. . . .	W^a ι 58	VIIIe-IX	Naples. Bibl. nat., *II. C. 15*	Synoptiques (fragm.).	Tischendorf [12].
Dublinensis	Z ι 26	VIe	Dublin, Trinity, *K. 3. 4.*	295 versets de Matthieu.	Abbott [13].
Porphyrianus . . .	P α 3	IXe	S. Pétersb., Bibl. imp., *225.*	Actes, Épitres, Apoc. (fragm.).	Tischendorf [14].
Patiriensis.	⊃ α 1	V^e-VIe	Vatican, *grec 2061.*	Actes, Cath., Paul (fragm.).	Encore inédit.
			ANCIENNE VERSION LATINE		
Bernensia fragm. .	t	V^e	Berne, *n. 611.*	Marc (fragm. des chap. I, II et III).	Hagen [15].
Palimps. de Fleury .	h	VIe-VIIe	Paris, Bibl. nat., *lat. 6400* G.	Actes, Cathol. Apoc. (fragm.).	Berger [16].
Bobiensis	s	V^e-VIe	Vienne, Bibl. imp., *lat. 16.*	Actes, Cathol. (fragm.).	White [17].
Guelferbytanus. . .	gue	VIe	Wolfenbüttel, *Weiss.*, 64.	Romains, I Tim. (fragm).	Knittel, Tischendorf [18].
Wirceburgensis . .			Wurzbourg.	Pentat. Prophètes (fragm.).	Ranke [19].
Pal. de Freising. .		VIIe	Munich, *lat. 6225.*	Pentateuque (fragm.).	Ziegler [20].
			VULGATE		
Pal. de l'Escurial. .		VIIe	Escurial, *R. II, 18.*	Nombres, Juges (fragm.).	Ewald et Lœwe [21].
Pal. de Léon. . . .		VIIe		Fragm. de l'A. et du N. T.	Inédit (?)
			TEXTES DIVERS		
Pal. du Sinaï. . . .	Syriaque.		Sinaï, *Syriaque*, 30.	Évangiles.	Bensly, Harris, Burkitt [22].
Pal. du Caire. . . .	Syriaque.		Univers. de Cambridge.	Fragm. divers de l'A. et du N. T.	Lewis et Gibson [23].
Carolinus Codex. .	Gothique.		Wolfenbüttel, *Weiss.*, 64.	Romains (40 versets)	Knittel [24].
Ambrosiani Cod.. .	Gothique.		Ambrosienne, Milan.	Divers fragments.	

[1] Le *Codex Ephræmi*, qui contient soixante-quatre feuillets palimpsestes pour l'Ancien Testament et cent quarante-cinq pour le Nouveau, a été édité par Tischendorf, *Codex Ephræmi rescriptus.*

[2] *Monumenta sacra inedita*, t. I, Leipzig, 1855. La partie palimpseste comprend quatre-vingt-huit feuillets.

[3] *Mon. sacra ined.*, t. I, Leipzig, 1855. Vingt-deux feuillets palimpsestes.

[4] *Par palimpsestorum Dublinensium*, Dublin, 1880. Huit feuillets.

[5] *Mon. sacra ined.*, t. I et II, pour les fragments des Rois.

[6] *Sacrorum bibliorum vetustissima fragmenta*, Rome, 1867.

[7] *Fragments of the Books of Kings according to the translation of Aquila*, Cambridge, 1877.

[8] *Hebrew-Greek Cairo Genizah Palimpsests*, Cambridge, 1900.

[9] *Monum. sacra ined.*, t. I, Leipzig, 1855.

[10] Knittel, *Ulphilæ versio Gothica*, etc., 1762 (pour les deux); Tischendorf, *Monum. sacra ined.*, t. III, Leipzig, 1860 (pour Q), et t. VI, Leipzig, 1869 (pour P). P a quarante-quatre feuillets, Q en a treize.

[11] *Monum. sacra ined.*, t. II, Leipzig, 1857. Quarante-huit feuillets palimpsestes.

[12] *Monum. sacra ined.*, t. III, Leipzig, 1860. Quatorze feuillets palimpsestes.

[13] *Codex rescriptus Dublinensis*, Dublin, 1880. Barrett l'avait déjà publié en fac-similé dès 1801 et Hansell dans ses *Texts of the oldest existing manuscripts of the N. T.*, Oxford, 1864, avait imprimé les fragments déchiffrés depuis. La partie palimpseste comprend trente-deux feuillets sans compter les huit feuillets d'Isaïe.

[14] *Monum. sacra ined.* (t. V, pour les Épitres catholiques et celles de Paul, t. VI pour les Actes et l'Apocalypse).

[15] *Ein Italafragment aus einem Berner Palimpsest*, dans *Zeitschrift für wissenschaftl. Theol.*, t. XXVII (1884), p. 470. Cf. *Old-Latin biblical Texts*, n. II, Oxford, 1886, p. CCXLIX-CCLVI et 89-94.

[16] *Le Palimpseste de Fleury*, Paris, 1889. Cf. *Journal of theol. Studies*, Oxford, t. VII (1906), p. 454.

[17] *Portions of the Acts of the Apostles*, etc., dans *Old-latin biblical Texts*, n. IV, Oxford, 1897.

[18] Knittel, *Ulphilæ versio Gothica*, etc.; Tischendorf, *Anecdota sacra et profana*, p. 155-158.

[19] *Par palimpsestorum Wirceburgensium*, etc., Vienne, 1871.

[20] *Bruchstücke einer vorhieron. Uebersetzung*, Munich, 1883. Trente-neuf feuillets palimpsestes.

[21] *Exempla scripturæ visigothicæ*, Heidelberg, 1873, p. 3-5, pl. IV et V.

[22] *The Four Gospels in Syriac transcribed from the Sinaitic Palimpsest*, Cambridge, 1894, avec une préface par Mme Lewis.

[23] *Palestinian Syriac Texts from palimpsest fragments in the Taylor-Schechter collection*, Londres, 1900.

[24] Pour les deux derniers articles, voir Scrivener, *Introduction*, 4e édit., 1894, t. II, p. 146-148.

qui en outre corrode le parchemin. Il est facile de le constater sur les codex de l'Ambrosienne et du Vatican traités ainsi par Mai. Le *Patiriensis*, par exemple, a été fort maltraité. Voir PATIRIENSIS (CODEX). En France, la teinture de Gioberti a été préférée comme moins corrosive, mais elle colore en bleu les manuscrits. Témoin le *Codex rescriptus Ephræmi*. L'hydrosulfate d'ammoniaque, tout aussi efficace, est peut-être moins nuisible, à condition de ne point l'appliquer sur un autre réactif et de laver ensuite les feuillets ainsi traités. Il y a d'autres procédés qu'on trouvera dans Chassant, *Paléographie des chartes et manuscrits*, 7e édit., 1876, p. 68, dans Wattenbach, *Das Schriftwesen im Mittelalter*, 3e édit., Leipzig, 1896, p. 315, dans Pertz, *Archiv.*, t. v, p. 512, etc. Mais on constate que les moyens préconisés comme les plus inoffensifs manifestent avec le temps des inconvénients de plusieurs sortes. Il est donc prudent, après avoir traité un manuscrit par un procédé quelconque, de le photographier dès que l'ancienne écriture est visible. Il serait même préférable de ne pas employer les réactifs au cas où la photographie, sous un jour favorable, ou un simple nettoyage des feuillets à la potasse, pourraient assurer la lecture. — Certains manuscrits, par exemple le *Cryptoferratensis*, sont doublement palimpsestes, c'est-à-dire que l'écriture primitive a été remplacée par une autre et celle-ci à son tour par un texte plus récent. Mais alors les traits se confondent et il est difficile de rien tirer des écritures précédentes.

Une liste des principaux manuscrits bibliques en montrera toute l'importance. On y verra des textes de premier ordre, tels que le *Codex Ephræmi*, le *Nitriensis*, les Évangiles syriaques du Sinaï, les fragments d'Aquila. Ceux qui sont marqués d'un astérisque ont un article à part dans ce Dictionnaire. Dans la deuxième colonne des manuscrits grecs du Nouveau Testament le second sigle est celui qu'emploie von Soden.

F. PRAT.

PALIURE (hébreu : *šāmîr ;* Septante : χέρσος, χόρτος, ἄγρωστις, ὕλην ; Vulgate : *vepres, spina, spinæ*). arbrisseau aux tiges très rameuses et épineuses.

I. DESCRIPTION. — Le *Paliurus aculeatus* (fig. 539) est épineux comme plusieurs autres espèces de la famille des Rhamnées répandues dans la région méditerranéenne. A cet égard il ressemble aux jujubiers sauvages, notamment au *Zizyphus Spina-Christi*, pour les deux stipules acérées que présente à sa base chacune des feuilles, l'une allongée et droite, l'autre plus courte et très recourbée. Il en diffère surtout par son fruit qui ne devient pas charnu à la maturité, mais développe une aile circulaire ondulée-crénelée imitant le rebord d'un chapeau. Les tiges très rameuses à branches étalées, avec des feuilles alternes-distiques et coriaces, atteignent jusqu'à 3 ou 4 mètres de hauteur, formant des buissons impénétrables. F. HY.

II. EXÉGÈSE. — La plante appelée *šāmîr* ne se rencontre que dans Isaïe. Elle y est nommée huit fois et ordinairement jointe à une autre plante *šayiṭ* dont le nom aussi ne se présente que dans ce prophète. On les trouve formant une locution *šāmîr vāsayiṭ*, équivalente à celle que nous employons fréquemment : « les ronces et les épines. » Is., v, 6; vii, 23, 24, 25; ix, 17; x, 17; xxvii, 4. Elles viennent dans les descriptions comme un symbole de ruine et de désolation. Une fois le *šāmîr* est joint à une autre espèce d'épines appelée *qôṣ*. Is., xxxii, 13. Faut-il ne voir dans cette expression qu'un terme général pour désigner les épines? Il semble bien, par la diversité de leurs traductions ou par les termes généraux qu'ils emploient, que les Septante et la Vulgate n'ont vu dans *šāmîr* aucune espèce déterminée. Cependant comme dans notre locution « les ronces et les épines » le premier nom désigne un genre particulier d'épines, les *Rubus*, *šāmîr* pourrait signifier une espèce ou un genre spécial d'épines, comme les Rhamnées très abondantes en Palestine. H. B. Tristram, *The Fauna and Flora of Palestine*, in-4°, Londres, 1884, p. 263. En arabe سَمُر, *samûr*, qui rappelle de très près le *šāmîr* hébreu, désigne une espèce particulière d'épines de la famille des Rhamnées, le *Paliurus aculeatus*. Quelquefois les Arabes appellent aussi *samûr*, le *Rhamnus oleoïdes*, le nerprun, H. B. Tristram, *The natural History of the Bible*, in-12, Londres, 1889, p. 428. O. Celsius, *Hierobotanicon*, in-8°, *Amsterdam*, 1748, t. ii, p. 188, se range au sentiment d'Abulfeda, d'après lequel le *samûr* est une plante épineuse du genre des *Sidr*, non de l'espèce qui porte le fruit *Nabaq* et qui est le jujubier, mais de l'espèce qui ne porte pas de fruit et qui est le *Paliurus aculeatus*, J. Kitto, *Cyclopædia*, in-8°, Édimbourg, 1856, t. iii, p. 814. Le *šāmîr* peut donc être vraisemblablement identifié à cette dernière plante. Quelques auteurs ont pensé que les épines de la couronne du Christ étaient tirées du *Paliurus aculeatus*. Il est possible que des épines de diverses espèces de Rhamnées aient été employées; mais celles qui ont pu être étudiées appartiennent au jujubier *Zizyphus Spina-Christi*, t. iii, col. 1863. — La Vulgate traduit par le mot *Paliurus* deux mots hébreux désignant des épines d'espèces différentes : dans Mich., vii, 4, pour rendre le mot *hēdéq*, qui est plutôt la Morelle, cf. t. iv, col. 1281 ; et dans Isaïe, xxxiv, 13, pour rendre *ḥôaḥ*, qui est le chardon. Cf. t. ii, col. 588.

539. — *Paliurus aculeatus*. Rameau, fleurs et fruit.

E. LEVESQUE.

1. PALME, rameau de palmier. Voir PALMIER.

2. PALME, mesure de longueur. On distingue le grand palme et le petit palme. — 1° Le grand palme, appelé aussi empan, porte en hébreu le nom de *zéréṭ* (Septante : σπιθαμή; Vulgate : *palmus*), est la moitié de la coudée, c'est-à-dire 0m262. Exod., xxviii, 16; xxxix, 9; I Sam. (I Reg.), xvii, 4; Is., xl, 12; Ezech., xlii, 13. *Zéréṭ* désigne la distance comprise entre le petit doigt et le pouce étendus. Voir MESURE, ii, 2°, *Empan*, col. 1042. — 2° Le petit palme, en hébreu, *tôfaḥ* (*tôfaḥ*, dans Ezéchiel) est le tiers du *zéréṭ* ou 0m0875, égalant la largeur de la main ou quatre doigts. Exod., xxv, 25; xxxvii, 12; III Reg., vii, 26; II Par., iv, 5;

Ps. XXXIX (XXXVIII), 6; Ezech., XL, 5, 43; XLIII, 13; cf. Jer., LII, 21. Le Psalmiste emploie métaphoriquement le mot *téfaḥ* pour un temps très court (Vulgate : *mensurabiles*). Saint Jérôme a toujours traduit *zéréṭ* par *palmus* et il a rendu quatre fois *téfaḥ* ou *tofaḥ* par le même terme, sans tenir compte de la différence réelle des deux mots, II Par., IV, 5; Ezech., XL, 5, 43; XLIII, 13; dans trois autres passages, afin qu'on ne confondit point le grand palme ou *spithama*, qui a douze doigts, Vitruve, III, 1, avec le petit, il a traduit *téfaḥ* par « quatre doigts », Exod., XXV, 25; XXVII, 12, et par *tres unciæ*, équivalant à quatre doigts, III Reg., VII, 26; enfin, dans Ézéchiel, XLIII, 13, où il est dit que la coudée dont on se sert pour mesurer l'autel a un *tôfaḥ* de plus que la coudée ordinaire, et que le rebord du contour de l'autel a un *zéréṭ*, il a traduit les deux noms de mesure, malgré leur diversité, également par *palmus*.

PALMERSTON Thomas, exclusivement connu de son temps sous le nom de Thomas Hibernicus, né à Kildare, dans le comté de Leicester, entra dans l'ordre des Frères Mineurs et fut envoyé par ses supérieurs à Paris, où il devint docteur en l'Université. De là il se retira en Italie pour y mener une vie obscure, car il était homme de grande piété et humilité, au point que, dit-on, il se coupa le pouce de la main gauche afin qu'on ne pût pas l'ordonner prêtre. On le croit mort en l'an 1270. Il laissait *Flores Bibliorum, sive loci communes omnium fere materiarum e novo et veteri Testamento excerptæ*. Cet ouvrage, au dire de Sbaraglia, parlant surtout d'après d'autres bibliographes, fut imprimé à Paris en 1556, in-16; de nouveau à Paris en 1662; à Lyon en 1678, et encore en 1679. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer en discussion avec Échard, qui a prétendu que Thomas Hibernicus n'était point Frère Prêcheur, comme plusieurs l'avaient dit, ni Frère Mineur comme le disaient les Franciscains.

P. APOLLINAIRE.

PALMES (VILLE DES) ou plutôt des **PALMIERS** (hébreu : *'Ir hat-Tamarîm;* Septante : πόλις τῶν φοινικων; Vulgate : *civitas palmarum*), nom donné à Jéricho. Jud., I, 16; III, 13. Voir JÉRICHO, t. III, col. 1282.

PALMIER (Hébreu : *ṭâmâr;* Septante : φοίνιξ; Vulgate : *palma*), terme générique qui ne s'applique dans les textes bibliques qu'au palmier-dattier.

I. DESCRIPTION. — De tous ces arbres que pour leur élégance Linné appelait les princes du règne végétal, la seule espèce qui croisse en Palestine est le Dattier ou *Phœnix dactylifera*, fig. 540. Son stipe élancé atteint jusqu'à 20 mètres de hauteur sans se ramifier, mais porte à son sommet une couronne de 40 à 50 feuilles très amples, découpées suivant le mode penné. Leur rachis épais et comprimé porte sur toute sa longueur des folioles lancéolées-linéaires, acuminées, pliées longitudinalement et apprimées avant leur complet développement : c'est à cet état qu'on les cueille sous le nom de palmes. Les fleurs sont portées en très grand nombre sur des panicules ou régimes à branches flexueuses, protégées par une spathe dans l'aisselle des feuilles. Ces fleurs sont dioïques, et pour favoriser la pollinisation les Arabes qui cultivent le Dattier ont coutume de détacher les régimes de fleurs mâles pour aller les secouer sur les régimes des fleurs femelles au moment de l'anthèse. La fécondation peut transformer en autant de baies les 3 carpelles libres de chaque fleur, mais 1 ou 2 avortent le plus souvent. Ces fruits cylindracés ont la grosseur du doigt, d'où vient leur nom : la chair ferme plus ou moins sucrée suivant le degré de maturation entoure l'albumen corné qui simule un noyau. L'arbre, à la condition de trouver à ses racines des eaux souterraines, peut supporter le climat le plus désertique.

F. HY.

EXÉGÈSE. — 1° *Noms*. — Le mot hébreu *tâmâr* ne souffre aucune difficulté d'identification : les versions sont unanimes à voir dans ce nom le palmier-dattier. Les langues chaldéenne et syriaque qui ont conservé le mot *ṭemar* avec la même signification, emploient plus volontiers le synonyme *déqél, diqla'*, qui rappelle le grec δάκτυλος, l'espagnol *dactiles*, l'italien *dattili*, le français *datte*. L'arabe qui désigne par *nakhl* notre palmier, a conservé la racine *tamr* pour la datte. Le nom hébreu fait allusion au port élancé de l'arbre; le nom araméen

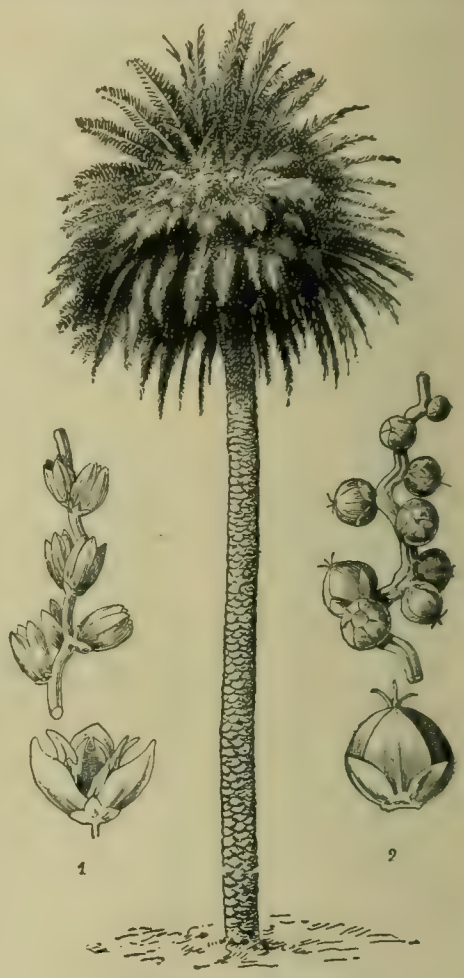

540. — *Phœnix dactylifera*.
1° Rameau de fleurs mâles et fleur mâle ouverte.
2° Rameau de fleurs femelles et fleur femelle.

déqel paraît tiré du fruit; le nom latin *palma* rappelle la forme recourbée des feuilles. Quant au grec φοίνιξ il pourrait bien n'être que la transcription grecque du nom égyptien du palmier, *Bouannou*. — Le mot hébreu *ṭômér*, qui ne se distingue du précédent que par les voyelles, désignerait selon les uns le *palmier*, mais selon d'autres une colonne, un pilier. De même en Égypte *Ben*, « palmier », désigne avec un déterminatif spécial une colonne en forme de palmier, c'est-à-dire avec un chapiteau en imitant les feuilles. Dümichen, *Tempel-Inscriften*, 87. 1. C'est en ce sens particulier qu'il faudrait entendre *ṭômér* dans Jer., X, 5, et même dans Jud., IV, 5. M. J. Lagrange, *Le livre des Juges*, in-8°, Paris, 1903, p. 67. — *Ṭimorah* et *ṭimmôrâh* s'entendent

des palmiers sculptés, c'est-à-dire des figures de palmier aux formes conventionnelles, ou bien des palmettes, motif connu de l'architecture égyptienne et phénicienne. I Reg., VI, 29, 32, 35, 36; Ezéch., XL, 16, 22, 26, 31, 34; XLI, 18, 19, 20, 25, 26. — Les feuilles du palmier *'ālē temārim*, II Esd., VIII, 15, s'appellent proprement *kappot temārim*, Lev., XXIII, 40, 42, du mot *kaf*, paume de la main, à cause de leur forme recourbée, formant une sorte de dôme, ou simplement *kippāh*, Is., IX, 14, fronde de palmier. — Βάϊν, I Mach., XIII, 37 (Vulgate : *bahem, bahen, baen*), de l'égyptien *bai*, désigne proprement la nervure médiane des frondes du palmier-dattier, et dans l'usage « un rameau de palmier », t. I, col. 1383. — *Sansinnim*, Cant., VII, 9, est

541. — Régimes du *Phœnix dactylifera*. Dattes. Noyau.

rendu dans Symmaque par βαΐα, donc avec le sens de rameau de palmier, et c'est ainsi que l'entendent plusieurs auteurs. Ern. Fr. C. Rosenmüller, *Scholia in Vetus Testamentum, Canticum*, in-8, Leipzig, 1830, p. 407; mais d'autres préfèrent y voir la grappe ou régime de dattes, et c'est la même signification qu'ils donnent au mot assyrien, *sisinnu*, Fr. Delitzsch, *Assyrisches Handwörterbuch*, in-8, Leipzig, p. 507. — Les *ṭalṭallim*, Cant., V, 11 (cf. l'assyrien *taltallu*, Delitzsch, *Handwörterbuch*, p. 708, et l'arabe طلو, *thal'*) sont l'enveloppe ou gaîne des régimes de dattes, qui en s'ouvrant forment une sorte de chevelure (fig. 541); ou bien ces filaments qui restent adhérents au tronc du dattier, à la base des feuilles quand celles-ci sont tombées, et que les Égyptiens appelaient *šou nou bounnou* 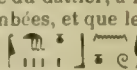 , cheveux de dattier.

2° *Le palmier dans la Palestine et les pays bibliques.* — Le palmier, maintenant fort peu répandu en Palestine, y était autrefois très commun. Il est énuméré parmi les arbres dont la destruction par les sauterelles est une calamité pour le pays. Joel., I, 12. Il dominait sur le littoral de Canaan, à ce point que les Grecs auraient désigné par son nom la côte nord-ouest, Φοινίκη, Phénicie, comme s'ils avaient voulu l'appeler « le pays des Palmiers » du nom de ce qui les avait frappés surtout en abordant. C'est le nom que le pays porte dans Act., XI, 19; XV, 3. Les témoignages des anciens s'accordent tous sur cette caractéristique de la Palestine. Théophraste, *Hist. Plant.*, II, 8, affirme que les palmiers sont très abondants en Judée. Pour Pline, *Hist. Nat.*, XIII, VI, la Judée est célèbre surtout par ses palmiers. Strabon XVII, 15, 51; Pausanias IX, XIX, 5; Tacite *Hist.* V, 6; Aulu Gelle, *Noct. Attic.* VII, 16, et nombre d'auteurs classiques portent le même témoignage. Aussi voyons-nous le palmier ou la palme représentés sur les médailles et les monnaies juives au temps des Machabées et ensuite sous les procurateurs (fig. 542). Lorsque Simon Machabée en 138 reçut le droit de battre monnaie, il fit graver sur le revers un palmier portant des dattes et de chaque côté une corbeille remplie de fruits avec ces mots : « Affranchissement de Sion. » Voir t. III, fig. 261, col. 1389. On peut voir dans Saulcy, *Numismatique juive*, pl. I, 6; pl. VIII, II, plusieurs autres types du temps des Machabées ou des procurateurs. Quand Vespasien eut pris Jérusalem, il fit représenter sur ses médailles la Judée captive sous la figure d'une femme en pleurs assise sous un palmier avec ces

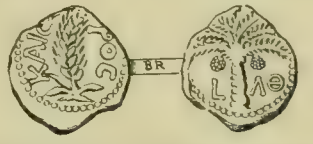

542. — Monnaie d'Auguste, frappée sous Coponius, premier procurateur de la Judée. — KAICAPOC. Un épi de blé. — ℞. Un dattier en fruit. A droite et à gauche la date L — ΛΘ.

mots *Judæa capta*. Voir t. III, fig. 263, col. 1394. Cependant le choix du palmier sur cette dernière pièce, pourrait, suivant quelques auteurs, avoir une autre signification. D'après eux, le palmier ayant été adopté par les anciens comme symbole de victoire, aurait été souvent employé par les graveurs pour indiquer la conquête d'une province. Ainsi s'explique une médaille frappée en l'honneur de Trajan. Ant. Rich, *Dict. des antiq. romaines*, in-12, Paris, 1861, p. 453. Ce qui aurait fait prendre le palmier comme symbole de la victoire, selon Aulu Gelle, III, 6, serait sa grande élasticité et force qui le fait résister sans se rompre. Quoi qu'il en soit de ce fait particulier, il résulte des témoignages précédents que le Palmier était autrefois répandu partout en Palestine. Cependant quelques localités en produisaient en plus grande abondance. Jéricho surtout était renommée pour cette raison et appelée la « cité des palmiers ». Deut., XXXIV, 3; Jud., I, 16; III, 13; II Par., XXVIII, 15. Dans la plaine au milieu de laquelle elle est bâtie, se trouvait dit Strabon, XVI, II, 41, ὁ φοινικών, la palmeraie, ou sorte de verger de cent stades de long, arrosé d'eau courante et planté principalement de palmiers, mélangés à des arbres fruitiers de diverses espèces, et fournissant une abondante récolte. Là seulement et en Babylonie, l'on recueillait l'espèce célèbre de dattes appelées caryotes. Au temps de Josèphe, c'était encore la localité la plus fertile en palmiers. *Bel. jud.*, I, VI, 6; IV, VIII, 2; *Ant. jud.*, XV, IV, 2. Cette renommée de Jéricho est attestée également par Pline, *H. N.*, V, XV; XIII, IX; Justin, XXXVI, 2; Tacite, *Hist.*, V, 6; Horace, *Ep.*, II, 2, 184; Galien, *De aliment. facult.*, 11; les talmudistes dans le *Baba Bathra*, et le *Bereschit Rabba*, d'après Celsius, *Hierobotanicon*, II, p. 484. On trouve les mêmes témoignages dans les relations de pèlerinage en Terre Sainte

à diverses époques; et au XVIIe siècle, E. Roger dans la *Terre Sainte ou la Description topographique des saints lieux et de la terre de Promission*, in-4°, Paris, 1664, p. 175, mentionne encore la présence de nombreux palmiers à Jéricho. Mais depuis ils ont presque totalement disparu : il ne reste plus que quelques pieds, tristes vestiges d'une antique fertilité. H. B. Tristram *The natural History of the Bible*, 8e édit., in-12, Londres, 1889, p. 382.

Pour la même raison qu'à Jéricho, la vallée encaissée du Jourdain où se déploie la végétation des tropiques et les environs de la mer Morte, ont été autrefois fertiles en palmiers. On citait en particulier quelques localités, comme Engaddi, dont l'ancien nom *Asasontamar, Ḥăṣaṣon-ṭāmar*, « coupe des palmiers », est significatif. Gen., XIV, 7; II Par., XX, 2, t. II, col. 1796. Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, IX, I, 2; Pline, *H. N.*, V, VII; Solinus, 38; S. Jérôme, *Quæst. in Gen.*, XIV, 7, t. XXIII, col. 960. Il n'en reste plus de trace aujourd'hui. A cet endroit se rapporte vraisemblablement le texte de l'Ecclésiastique, XXIV, 14 (Vulgate, 18), dans l'éloge de la Sagesse, d'après quelques manuscrits :

Je me suis élevée comme le palmier d'Engaddi.

La Vulgate porte *Cadès* en cet endroit. Le grec actuel d'après le texte sinaïtique et l'alexandrin a ἐν αἰγιαλοῖς. « sur les rivages. » La lecture Ενγαδδοις ou ενγαδδι de certains manuscrits doit être la vraie leçon : elle met dans ce verset de l'Ecclésiastique Engaddi en parallèle avec Jéricho, deux stations des environs de la mer Morte. *In god*, du syriaque, et *ain giadin* de l'arabe rappellent Engaddi. D'ailleurs Josèphe nous dit *Ant. jud.*, IX, I, 2, que le plus beau palmier croît à Engaddi; pour Pline, *H. N.*, V, 17 (73), Engaddi est célèbre par sa fertilité et ses bois de palmiers.

Au temps de Néhémie, les habitants de Jérusalem pouvaient se procurer facilement des palmes sur le mont des Oliviers pour célébrer la fête des Tabernacles. II Esd., VIII, 15. Le nom de Béthanie (אתינא, *'ĕhina'*, datte), « maison ou lieu des dattes, » indique la présence de nombreux palmiers. Il y en avait donc sur les versants du mont des Oliviers. Sur la route de Béthanie et de Bethphagé à Jérusalem, les foules qui accompagnèrent Jésus, purent facilement trouver des rameaux de palmier pour les porter à la main en acclamant le Messie. Joa., XII, 13.

En remontant vers la Samarie, entre Rama et Béthel, nous rencontrons Baaltamar, Jug. XX, 33, dont le nom « Baal du palmier » ou mieux « possesseur de palmiers », c'est-à-dire lieu de palmiers (cf. βηθθαμάρ d'Eusèbe), est significatif. Près de là, si ce n'est à cet endroit même, d'après quelques auteurs, Stanley, *Sinaï and Palestine*, in-8°, Londres, 1858, 5e édit., p. 146, s'élevait le palmier ou le bouquet de palmiers sous lequel Debora jugeait Israël. Jud., IV, 5. Certains exégètes, comme nous l'avons indiqué plus haut, traduisent ici *ṭomér* par colonne en forme de palmier, pilier.

Dans la Samarie on trouve encore des palmiers à Djenin (Engannim), à Naplouse (Sichem) à Beisan (Betsan), d'après Tristram, *loc. cit.*, p. 388. La Galilée, selon Josèphe *Bel. jud.*, III, III, 3, et en particulier les bords du lac de Génésareth, *Bell. jud.*, III, III, 8, produisaient le palmier avec abondance.

En dehors de la Palestine, la sainte Écriture signale le palmier en plusieurs pays. C'est d'abord à Elim dans la presqu'île du Sinaï. Après être sortis d'Égypte les Israélites s'arrêtent à Elim, Exod., XV, 27; Num., XXXIII, 9, où ils trouvent douze fontaines et soixante-dix palmiers. Le lieu est appelé *Elim*, « les grands arbres, » sans doute à cause de ces palmiers qui sont l'arbre par excellence du désert. On trouve encore en cet endroit des palmiers sauvages qu'entretient un ruisseau qui au printemps se subdivise et forme plusieurs étangs. En 1855, des voyageurs ont encore trouvé dans ce lieu plus de 80 palmiers. Stanley, *Sinai and Palestine*, p. 20; F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. II, p. 456. La Bible ne fait allusion que dans une comparaison du prophète Isaïe, XIX, 15, au palmier d'Égypte. On sait que c'est l'arbre par excellence de la vallée du Nil. « Où qu'on tourne les yeux, les palmiers sont partout en Égypte, isolés, assemblés par deux ou trois à l'entrée des ravins, autour des villages, le long des berges, éloignés en files régulières comme des rangées de colonnes, plantés symétriquement en forêts claires, ils forment le fond toujours le même sur lequel les autres arbres se groupent en proportions diverses pour varier le paysage. » G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*,

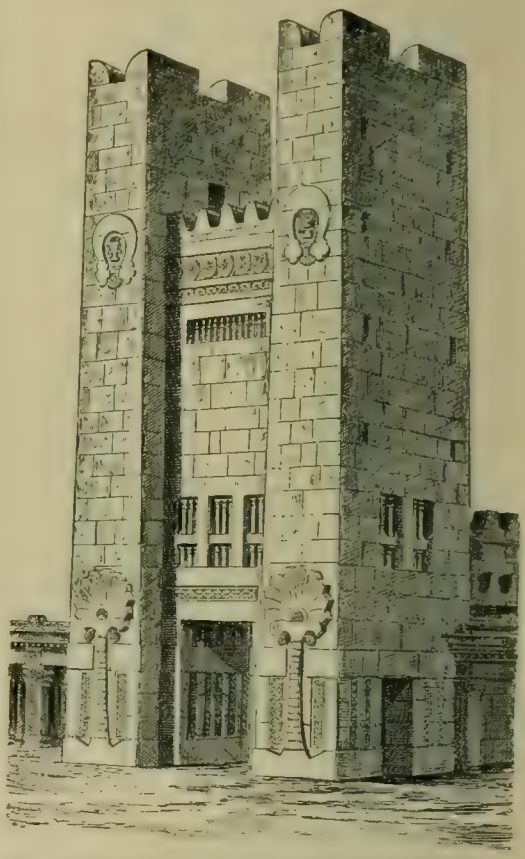

543. — Palmiers en bas-reliefs sur une des portes des parvis d'Israël. — D'après Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. IV, pl. 4.

t. I, *Les Origines*, p. 28. Cf. *Description de l'Égypte*, t. XX, *Flore d'Égypte*, p. 435-448. Le palmier-dattier revient fréquemment dans les textes égyptiens. On l'employait à l'ornementation du jardin. Voir Rosellini, *Monumenti*, t. II, pl. 40. 69. Cf. t. III, fig. 204, col. 1129. Le prophète met en opposition deux productions caractéristiques de l'Égypte, la palme qui se balance gracieusement sur la tige élancée du palmier, et l'humble roseau, pour désigner les puissants et les faibles.

Rien ne profitera à l'Égypte
De ce que pourra faire la tête ou la queue,
La palme ou le roseau.

Au lieu du chêne qu'en nos régions on met d'ordinaire en opposition avec le roseau, en Égypte on choisit naturellement le palmier qui est le plus grand, le plus bel arbre du pays; le tronc s'élance d'un seul jet jusqu'à 12 ou 15 mètres; peu d'arbres ont le port aussi élégant.

Si au lieu de descendre vers le Nil, nous remontons vers l'Euphrate, nous rencontrons encore le palmier. « D'après les antiquités égyptiennes et assyriennes, ainsi que les traditions et les ouvrages les plus anciens, le dattier existait en abondance dans la région qui s'étend de l'Euphrate au Nil. » Alph. de Candolle, *Origine des plantes cultivées*, in-8°, Paris, 1886, 3e édit., p. 241. Le nom d'une ville, bâtie par Salomon entre Damas et l'Euphrate, *Ṭadmôr*, II Par., VIII, ou d'après III Reg., IX, 18, *Ṭamâr*, indique un lieu riche en palmiers. A ce nom *Tadmor*, palmier, les Grecs et les Romains ont donné un équivalent, Palmyre, « la cité des palmiers. »

feuilles de palmier disposées symétriquement, qu'on appelle palmette. Sur les murs du temple Salomon fit sculpter des chérubins, des *ṭimmoroṭ* (Septante : φοίνικας; Vulgate : *palmas*, des figures de palmier) et des fleurs épanouies (lotus ou rosaces). III Reg., VI, 26. De même sur les deux battants de la porte en bois d'olivier sauvage qui formait l'entrée du Saint et aussi à l'entrée du Saint des Saints, il fit sculpter des chérubins, des *ṭimmoroṭ*, et des fleurs épanouies, et il fit revêtir de plaques d'or les chérubins et les *timmoroṭ*, « figures de palmier. » III Reg., VI, 31-35. Au IIe livre des Paralipomènes III, 5-7, le texte moins détaillé fait allusion aux chérubins et aux *ṭimmôrim* (pluriel masculin au lieu du féminin) et à la place des fleurs épanouies mentionne des chainettes ou guirlandes. Dans la description du temple d'Ézéchiel les dispositions de l'ornementation sont expliquées avec plus de détail et de précision. Ainsi aux portes qui donnaient accès dans le parvis d'Israël, sur les pilastres se voyaient sculptés des *ṭimmôrim* (Septante : φοίνικες; Vulgate :

544. — Palmette entre deux taureaux affrontés. — D'après Layard, *Monuments of Nineveh*, t. I, pl. 43.

545. — Palmiers en pied de chaque côté de la porte d'un palais assyrien. D'après Place, *Ninive et l'Assyrie*, pl. 24.

3° *Ornement d'architecture.* — Le palmier entrait comme motif de décoration dans l'ornementation du temple de Salomon et dans celui d'Ézéchiel. Mais l'expression employée par le texte sacré n'est plus *ṭimâr*, qui signifie le palmier, mais *ṭimôrah* un ornement rappelant le palmier, soit un palmier sculpté aux formes en partie conventionnelles, soit une composition de

pictura palmarum). Ezech., XL, 16, 22, 26, 31, 34, 37. Dans le temple même étaient sculptés sur les murs des chérubins et des *ṭimmorim*, « figures de palmier » disposées de façon à ce qu'une « figure de palmier » était placée entre deux chérubins, XLI, 18-20. Que faut-il entendre par *ṭimmôrâh* (pluriel *ṭimmôrim*, ou *ṭimmôrôṭ*)? Était-ce un palmier figurant en pied avec sa tige droite et régulière, sa tête formée de feuilles

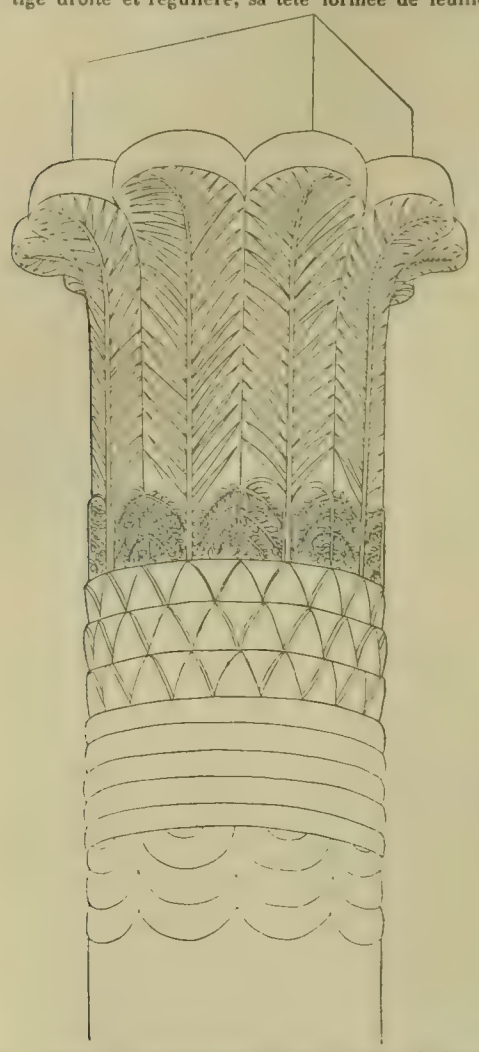

546. — Colonne de Philæ ornée de feuilles et de fruits de dattier. D'après Lepsius, *Denkmäler*, Abth. I, Bl. 117.

disposées symétriquement en éventail, et laissant tomber de chaque côté du sommet de la tige deux régimes de dattes, en un mot un palmier non pas au naturel, mais selon un type conventionnel, tel que le montre la restitution du temple de Jérusalem par Ch. Chipiez, dans G. Perrot et Ch. Chipiez, *Histoire de l'art*, t. IV, *Judée*, planche. IV, fig. 544? Des deux côtés de la porte méridionale, sur les piliers se dressent deux palmiers appliqués en bas-relief contre le mur (fig. 543). Ou bien faut-il entendre par *ṭimorah* la palmette qu'on rencontre fréquemment dans les motifs de décoration en Chaldée et en Assyrie? On peut voir dans Layard, *Monuments*, 1re série, pl. 43, la palmette s'étalant en large éventail entre deux animaux (fig. 544). Qu'au lieu de chèvres ou de taureaux affrontés, on suppose des *kerubim* et on aura la disposition indiquée par Ézéchiel. La planche 44, Layard, *loc. cit.*, nous offre même une combinaison d'un animal, de la palmette et de la rosace (ou fleur épanouie), disposition peut-être différente de celle que fit exécuter Salomon, III Reg., VI, 29, 31-35, mais qui comprend les trois mêmes éléments : un animal (dans Layard un cerf, dans le temple un *kerub*), une palmette et une fleur épanouie.

La palmette conventionnelle figurait également dans les décorations phéniciennes. *Histoire de l'art*, t. III, p. 131 et 133, fig. 76 et 81. On la rencontre sur des cachets trouvés à Jérusalem, par exemple sur le sceau d'Hananyahou, *Hist. de l'art*, t. IV, p. 439, fig. 226. Voir t. III, col. 310, fig. 67. Qu'était donc la *ṭimorâh*? figure de palmier en pied, ou simple palmette? Il est difficile de se prononcer avec certitude. Le palmier en pied semble mieux convenir pour la décoration des portes, et d'après Place, *Ninive et l'Assyrie*, pl. 24, le palmier en pied était représenté des deux côtés de la porte d'entrée (fig. 545), comme aux portes du temple de Jérusalem. D'autre part la palmette avec des *kerubs* affrontés pour la décoration des murailles du temple

547. — Égyptiens portant des palmes dans une cérémonie de funérailles. — D'après Wilkinson, *Manners and customs*, t. III, pl. LIX.

trouverait des termes de comparaison dans les décorations assyriennes qui ont eu une grande influence sur l'art phénicien. Et l'on sait que les artistes employés par Salomon étaient de Phénicie.

En Égypte nous ne voyons pas les figures de palmier ou la palmette employées dans la décoration comme en Assyrie. Mais le palmier, si abondant dans le pays, a fourni un autre motif de décoration; il a eu son influence sur le style des colonnes. La colonne imite souvent la forme du palmier. Cf. Dümichen, *Tempelinschriften*, t. I, p. 107, où il est question de fûts de colonne en forme de dattiers. « Les colonnes sont en forme de dattiers et de papyrus avec des chapiteaux en forme de lotus, » est-il dit du temple d'Edfou. Brugsch, *Dict.*, p. 354. V. Loret, *Étude sur quelques arbres égyptiens*, dans le *Recueil de travaux relatifs à l'archéologie égyptienne*, 1870, t. II, p. 26. Le motif des chapiteaux a été souvent emprunté au bouquet de palme qui couronne la haute tige du palmier. Lepsius, *Denkmäler*, Abth. I, Bl. 117. Dans cette colonne de Soleb (XVIIIe dynastie), la forme végétale est librement imitée. Voir t. II, col. 857, fig. 322. « Dans les temples ptolémaïques l'imitation a été bien plus littérale. A Esnéh, le chapiteau est composé de branches de palmier, groupées par étages autour du chapiteau et copiées feuille à feuille. Quelquefois même, comme à Philæ, des grappes de dattes sont mêlées au feuillage du palmier (fig. 546). » *Hist. de l'art*, t. I, p. 558. C'est sans doute dans ce sens qu'il faut entendre Hérodote, II, 169, lorsqu'il nous dit qu'au temple de Sais les colonnes imitaient le pal-

mier. Si *ṭômér* a le sens de colonne, de pilier, dans Jud., IV, 5, comme le pensent quelques exégètes, c'est sans doute une colonne du type égyptien. A cette époque la Palestine avait plutôt subi l'influence égyptienne.

4° *Usages.* — « Le dattier, Strabon, XVI, 14, fournit à tous les besoins de la population de la Chaldée. On en tire une sorte de pain, du vin, du vinaigre, du miel, des gâteaux et toute espèce de tissus. Les forgerons font usage de ses noyaux en guise de charbon; ces mêmes noyaux concassés et macérés servent de nourriture aux bœufs et aux moutons qu'on engraisse. On dit qu'il y a une chanson perse qui énumère 360 usages différents du dattier. » Cf. Théophraste, *Hist. plant.*, II, 2; Pline, *H. N.*, XIII, 4; Fr. Lenormant, *Hist. anc. de l'Orient*, 1885, t. IV, p. 7; Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. I, p. 440. Il devait en être de même en Égypte où le palmier est si abondant. Il est curieux de constater que la datte ne paraît pas dans la Bible comme un fruit recherché pour la nourriture. Serait-ce, comme le croit A. de Candolle, *Origine des plantes cultivées*, p. 241, que les dattes ne mûrissaient guère en Palestine? Cependant dans toute la région chaude du Jourdain, la température était très favorable. Il semble donc probable que chez les Hébreux comme en Chaldée ou en Égypte, les dattes devaient servir à la nourriture des habitants. Elles devaient être mangées soit fraîches, soit pressées en petits gâteaux. On tirait du palmier une espèce de vin très connu en Orient. Saint Jean Chrysostome et Théodoret croient que le *šêkâr* ou boisson interdite aux prêtres par le Lévitique, X, 9, était le vin de palmier. Mais le *šêkâr* n'est pas exclusivement du vin de palmier; c'est une boisson fermentée qui peut être fabriquée avec de l'orge ou d'autres céréales, avec divers fruits sucrés aussi bien qu'avec des dattes, t. I, col. 1842. Cf. S. Jérôme, *Epist. LII*, 11, *ad Nepotianum*, t. XXII, col. 536.

Le vin de dattes était connu dans tout l'Orient. Pour le fabriquer, dit Pline, *H. N.*, XIV, XIX, 3, « on jette un muid de dattes appelées chydées, qu'on prend mûres, sur trois conges (9lit72) d'eau; on fait macérer et on presse. » Strabon, XVI, I, 14. Au lieu de laisser fermenter le jus de dattes, on peut en faire un sirop, qu'on appelle miel de dattes. Josèphe, *Bell. jud.*, IV, VIII, 3, donne le nom de miel à cette liqueur ou sirop exprimé des palmiers de Jéricho et il affirme que ce miel le cède à peine en douceur à celui des abeilles. Ce miel de palme serait compris, d'après plusieurs exégètes, sous la dénomination générale de *debaš*, miel dans plusieurs textes bibliques. Ainsi Deut., VIII, 8; II Par., XXXI, 5. Dans ce dernier passage on voit les enfants d'Israël offrir en abondance les prémices du blé, du vin nouveau, de l'huile, du miel et de tous les produits des champs. Comme on doute que le miel des abeilles fût soumis à l'impôt des prémices, on a pensé qu'il s'agissait peut-être ici du miel de dattes. Les Arabes d'ailleurs appellent ce sirop de ce nom, *dibs*.

Les branches du palmier étaient employées par les Israélites pour les tentes de feuillage de la fête des Tabernacles. Lev., XXIII, 40, 42; II Esd., VIII, 15.

5. *Symboles et comparaisons.* — La palme est regardée chez les anciens comme un symbole de réjouissance et de triomphe. Simon Machabée fit son entrée dans la citadelle de Jérusalem conquise sur les Syriens, au milieu des chants de louanges accompagnés des cithares, des cymbales et des harpes et avec des rameaux de palmiers à la main, « parce qu'un grand ennemi d'Israël était brisé. » I Mach., XIII, 51. Quand on purifia le temple sous Judas Machabée, II Mach., X, 7, on fit une fête semblable à celle des tabernacles. « Portant des rameaux verts et des palmes, les Juifs chantèrent des hymnes à la gloire de Celui qui les avait heureusement amenés à purifier son temple. » Reconnu par Démétrius, roi de Syrie, victorieux de ses adversaires, Simon lui envoya une palme d'or comme symbole de la victoire et une allusion délicate à son surnom de Nicator. I Mach., XIII, 37. Cf. Bahem, t. I, col. 1383. Alcime avait offert une semblable palme d'or au roi Démétrius Ier. II Mach., XIII, 4. Une foule de Juifs venus à Jérusalem pour la fête de Pâques, voulant acclamer Jésus comme le Messie et le roi d'Israël, allèrent au devant de lui avec des rameaux de palmiers, Joa., XII, 13. Les élus que saint Jean contemple dans son Apocalypse, VII, 9, portent des palmes à la main en symbole de leur victoire. Cf. IV Esd., II, 45-46. Chez les Égyptiens, on en portait aussi aux funérailles (fig. 547).

La tige droite, élancée du palmier, terminée par un gracieux bouquet de rameaux élégamment recourbés, offre un spectacle agréable aux regards et devait naturellement être prise comme terme de comparaison. Ainsi la taille de l'Épouse du Cantique VII, 8, est comparée au palmier. Dans l'éloge de la Sagesse, le fils de Sirach la compare au palmier qui se dresse à Engaddi (grec : *sur les rivages*, Vulgate : *à Cadès*). Eccli., XXIV, 18. En comparant le juste au palmier, Ps. XCII (Vulgate, XCI), 13, le psalmiste l'oppose aux méchants qui croissent comme l'herbe pour un moment, tandis que le palmier toujours vert passait pour un des arbres les plus durables. O. Celsius, *Hierobotanicon*, part. II, p. 534-538. Le palmier produit de sa racine de nombreux rejetons qui se dressent et forment bientôt un bouquet d'arbres. Pline, *H. N.*, XIII, VIII. Ainsi les prêtres et les enfants d'Aaron entouraient le grand-prêtre Simon, fils d'Onias, comme des palmiers. Eccli., L, 14. Dans Job, XXIX, 18, la Vulgate traduit par *palmier* le mot hébreu *ḥol* : « Je multiplierai mes jours comme le palmier, » tandis que le texte hébreu est habituellement traduit : « J'aurai des jours nombreux comme le sable. » La Vulgate suit évidemment la traduction des Septante : ὥσπερ στέλεχος φοίνικος, « comme une tige de palmier ». Quelques exégètes pensent que le mot στέλεχος est une glose d'un commentateur qui se serait glissée dans le texte et qu'il y avait primitivement ὥσπερ φοίκινος, « comme le phénix ». Ce serait une comparaison tirée de cet oiseau fabuleux qu'on disait vivre des milliers d'années et renaître de ses cendres. S. Bochart, *Hierozoïcon*, part. II, l. VI, c. V, in-fol., Leipzig, t. III, p. 805. Vivre comme le phénix était un proverbe grec pour exprimer la longévité de celui-ci. La petite Massore remarque que וְכַחוֹל, *vekaḥôl*, revient deux fois dans la Bible en deux sens très différents. Or dans Gen., XXII, 17, *ḥôl* signifie évidemment sable, donc ici, Job, XXIX, 18, il n'aurait pas ce sens d'après la tradition juive, mais celui de phénix. — Voir Im. Löw, *Aramäische Pflanzennamen*, in-8°, Leipzig, 1881, p. 109-125; O. Celsius, *Hierobotanicon*, in-8°, Amsterdam, 1748, t. II, p. 444-579; Fr. Wönig, *Die Pflanzen im alten Aegypten*, in-8°, Leipzig, 1886; p. 304-314.

E. Levesque.

PALMYRE (Hébreu : *Ṭadmôr;* Septante : Θεδμόρ, Θοεδμόρ; Vulgate : *Palmyra, Palmira*), ville de Syrie (fig. 548) située « dans le désert ». I (III) Reg., IX, 18; II Par., VIII, 4. Dans le texte des Rois, le *chetib* porte *ṭâmâr*, mot qui veut dire palme; Septante : θερμάθ ou θαμμώρ; le *keri* lit Tadmor. C'est la ville des palmiers, en hébreu *ṭâmâr*. Josèphe, *Ant. jud.*, VIII, VI, 1. On dit qu'elle portait le nom de Tadmor chez les Syriens et de Palmyre chez les Grecs. Le nom de Tammor ou Tadmor se retrouve souvent dans les inscriptions araméennes et grecques découvertes dans les ruines de cette cité. De Vogüé, *Syrie centrale*, in-f°, Paris, 1865-1877, *Inscriptions sémitiques*, p. 1-88.

Palmyre fut construite ou rebâtie et agrandie par Salomon au moment de la conquête qu'il fit de la terre d'Émath et en même temps que les autres « villes des magasins », *'ârê ham-miskenôt*, c'est-à-dire les entrepôts très importants qu'il établit dans cette région.

I (III) Reg. IX, 18; II Par. VIII, 4. Voir ÉMATH 1, t. II, col. 1715. La situation de cette ville en faisait un point commercial très important, car elle reliait la Palestine avec la région de l'Euphrate. — Après le règne de Salomon il n'est plus question de Palmyre dans la

548. — Monnaie de Palmyre. Buste de Tyché, de face, entre deux bustes impériaux radiés. — ℞. ΠΑΛΜΥΡΑ. Victoire debout, à gauche, tenant une balance au-dessus du bétyle.

Bible. Pline, *H. N.*, V, 88, la décrit comme une cité opulente, riche par son climat et ses eaux, entourée d'un désert de sable. C'est une oasis fertile. Les ruines gigantesques qui y couvrent le sol sont du temps d'Hadrien, notamment les colonnes du temple de Baal ou du Soleil, qui étaient au nombre de 390. Palmyre reçut sous l'empire romain une constitution grecque.

Les inscriptions mentionnent le conseil et le peuple de la ville. W. Waddington, *Inscriptions grecques et latines de Syrie*, in-4°, Paris, 1870, n. 2585, 2578, 2627. En 129, elle reçut la visite d'Hadrien et le nom d'Ἀδριανὴ Πάλμυρα. Ce fut la période la plus brillante de son histoire. Au temps des guerres contre les Parthes, Palmyre devint un important poste militaire. Après la défaite de Valérien par Sapor, Odenathe fonda une dynastie indépendante et le Sénat romain lui conféra le titre d'Auguste. A sa mort, sa veuve Zénobie lui succéda en 267 et maintint d'abord son indépendance entre Rome et les Parthes, puis elle fut battue par Aurélien en 273 et emmenée captive à Rome. Presque toute la population de Palmyre fut alors détruite, Vopiscus, *Aurelian.*, XXVI.

BIBLIOGRAPHIE. — R. Wood, *Les ruines de Palmyre, autrement dite Tadmor*, in-4°, Paris, 1819; L. de Laborde, *Voyage de la Syrie*, in-f°, Paris, 1837, pl. VIII et IX, et p. 10-22; Cassas, *Voyage pittoresque de la Syrie*, in-f°, Paris, an VI, pl. (26 [101-180 sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale O²e10]); von Sallet, *Die Fürsten von Palmyra*, in-8°, Berlin, 1866; W. Wright, *Palmyra and Zenobia*, in-8°, Londres, 1895; F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., p. 359-360; Heeren, *De la politique et du commerce des peuples de l'Antiquité*, trad. Suckau, in-8°, Paris, 1830-1838, t. V, p. 308-332; Lucien Double, *Les Césars de Palmyre*, in-12, Paris, 1877; Th. Mommsen et J. Marquardt, *Manuel des antiquités romaines*, trad. franç., t. IX, *Organisation de l'Empire romain*, t. II, in-8°, Paris, 1892, p. 360, 363, 378; Th. Mommsen, *Histoire romaine*, trad. franç., Paris, 1888, p. 269-295; B. Moritz, *Zur antiken Topographie der Palmyrene*, in-4°, Berlin, 1889; *American Journal of Archæology*, 1890, p. 534; *Revue biblique*, 1893, p. 627.

E. BEURLIER.

549. — Ruines de Palmyre. D'après L. de Laborde, *Voyage de la Syrie*, frontispice.

PAMPHYLIE. Province d'Asie Mineure. La Pamphylie est mentionnée dans I Mach., XV, 23, parmi les contrées auxquelles fut envoyée la lettre du consul Lucius en faveur des Juifs. — Des Juifs de Pamphylie étaient présents à Jérusalem le jour de la Pentecôte et assistèrent au discours de saint Pierre. Act., II, 10. Saint Paul et Barnabé, en revenant de Paphos, abordèrent en Pamphylie. Act., XIII, 13. Ils revinrent dans ce pays à leur retour d'Antioche de Pisidie, annoncèrent

la parole de Dieu à Pergé et descendirent à Attalie d'où ils firent voile vers Antioche de Syrie. Act., XIV, 23-24. Dans son voyage à Rome, saint Paul passa le long des côtes de Pamphylie, Act., XXVII, 5.

La Pamphylie (fig. 550) est située sur la côte sud de l'Asie Mineure entre la Lycie à l'ouest, la Pisidie au nord et la Cilicie trachée ou Isaurie à l'est. Le Taurus entoure la Pamphylie de hauteurs et s'approche très près de la mer aux deux extrémités. Entre la Lycie et la Pamphylie, la route qui gravit les flancs de Taurus porte le nom de Climax ou échelle. Il reste à peine entre la montagne et la mer un étroit passage souvent recouvert par les flots; Alexandre y fit passer son armée. Strabon, XIV, III, 9. C. Lankoronski, *Les villes de la Pamphylie et de la Pisidie*, t. I, p 5, 21; t. II, p. 127-130. Le climat de la Pamphylie est anémiant. La fièvre dans les plaines y est à l'état endémique et très dangereuse surtout pour les étrangers. Les hauteurs du Taurus empêchent les vents du nord de rafraîchir et d'assainir le pays. C'est peut-être là que saint Paul

550. — Carte de Pamphylie.

contracta la maladie à laquelle il fait allusion, Gal., IV, 13. W. Ramsay, *The Church in the Roman Empire*. 3e édit., Londres, 1894, p. 61-64; Lankoronski, *Les villes de la Pamphylie*, t. I, p. 1-7.

La Pamphylie fut colonisée de bonne heure par les Grecs de toutes tribus, de là son nom. Ils y dominèrent l'élément indigène. Attalie y fut fondée par les rois de Pergame au second siècle avant J.-C. Voir ATTALIE, t. I, col. 1227. Au premier siècle, la ville la plus importante était Sidé. Pergé était le centre de la population indigène.

La Pamphylie fut envahie pour la première fois par les Romains en 190 avant J.-C. Polybe, XII, 18; Tite Live, XXXVIII, 15. En 103 avant J.-C., elle fut jointe à la province de Cilicie. En 13 avant J.-C., on trouve un gouverneur de Pamphylie, mais probablement c'était une annexe à une autre province. Dion Cass., LIII, 26, Claude organisa en 43 après J.-C. une province de Lycie-Pamphylie. Dion Cass., LX, 17. Sous Néron ou Galba, la Pamphylie était réunie à la Galatie. Tacite, *Hist.*, II, 9. En 74, Vespasien créa véritablement la province de Lycie-Pamphylie et la plaça sous l'administration impériale; Hadrien la rendit au Sénat. Dion Cass., LXIX, 14. La Pamphylie conserva sa nationalité distincte, elle eut son organisation religieuse, Θέμις Παμφυλιακή, présidée par un Παμφυλιάρχης. *Corpus inscript. græc.*, n. 4352-4355; Waddington, *Inscriptions d'Asie Mineure* (*Voyage archéologique*, t. III), n. 1224. Les ports de Pamphylie servaient de marché aux pirates de l'Isaurie. Les principales villes étaient Sidé, Pergé, Aspendus et Attalie.

BIBLIOGRAPHIE. — C. Lankoronski, Niemann et Petersen, *Les villes de Pamphylie et de Pisidie*, 2 in-f°, Paris, 1890-1892; W. Ramsay, *The Church in the Roman empire*, in-8°, Londres, 1893, p. 16, 61, 108, 110, 138, 149; Th. Mommsen et J. Marquardt, *Manuel des antiquités romaines*, t. IX, *Organisation de l'Empire romain*, t. II, Paris, 1892, p. 303-310; Th. Mommsen, *Histoire romaine*, trad. franç., t. X, Paris, 1888, p. 94, 107-109.

E. BEURLIER.

PANETIER (GRAND) (hébreu : *śar hâ-'ofim*; Septante : ἀρχισιτοποιός; Vulgate : *pistorum magister*), fonctionnaire de la cour du pharaon d'Égypte. Le texte sacré le qualifie d'eunuque, Gen., XL, 1, 2; toutefois ce terme peut se prendre, à la rigueur, dans un sens large. Voir EUNUQUE, t. II, col. 2044. Le grand panetier n'était pas un artisan, mais un grand dignitaire. Voir BOULANGER, t. I, col. 1892. C'est lui qui surveillait la préparation de tous les aliments faits avec la farine, pains, biscuits, soufflés, pelotes, galettes, etc., spécialités confiées à autant de personnages organisés hiérarchiquement. Cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, Paris, 1895, t. I, p. 280. Le grand panetier commandait à tout ce monde et avait la responsabilité du service. C'est lui qui en personne portait dans des corbeilles, placées sur sa tête, le pain blanc et les pâtisseries au pharaon. Gen., XL, 16, 17. Un papyrus de la XIXe dynastie lui donne le nom de *djadja*. Sa charge était considérable, puisqu'il est dit qu'il avait 114 064 pains en magasin. Cf. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. II, p. 87. Il fournissait évidemment non seulement le pharaon, mais encore toute sa cour fort nombreuse. Un grand panetier, contemporain de Joseph, irrita le prince contre lui et fut mis dans la prison dont Putiphar avait la garde. Le grand échanson partageait son sort. Dans un songe, le grand panetier s'imagina porter sur sa tête trois corbeilles de pain blanc et de pâtisseries, et les oiseaux venaient les manger. Joseph, son compagnon de prison, interpréta ce songe. Il annonça au grand panetier que, dans trois jours, le pharaon lui enlèverait la tête, le ferait pendre et que les oiseaux viendraient dévorer sa chair. C'est en effet ce qui arriva. Gen., XL, 1-5, 16-22. Voir PENDAISON.

H. LESÊTRE.

PANETIÈRE (grec : πήρα, σπυρίς, κόφινος; Vulgate : *pera, sporta, cophinus*), récipient destiné à porter le pain et la nourriture en voyage. — La *sporta* et le *cophinus* étaient ordinairement en osier ou en tissu végétal. On y mettait le pain et les quelques aliments nécessaires quand on voyageait. On les voit figurer aux deux multiplications des pains. Matth., XIV, 20; XV, 37; XVI, 9; Marc., VI, 43; VIII, 8, 19, 20; Luc., IX, 17; Joa., VI, 13. Voir CORBEILLE, t. II, col. 963. Un Israélite ne circulait pas dans le pays sans emporter avec lui sa *kefifâh* ou panetière à provisions. Cf. *Schabbath*, f. 31, 1. C'est ce qui explique comment il fut si aisé de trouver un certain nombre de ces récipients au moment de la multiplication des pains. La *pera* était une besace ou sacoche de cuir, soutenue à l'épaule par une courroie, et dans laquelle les voyageurs et les mendiants mettaient leurs provisions. La figure 551 représente un paysan avec sa besace et son bâton. Notre-Seigneur veut que ses Apôtres et ses disciples,

551. — Paysan avec son bâton et sa besace. D'après Rich, *Dictionnaire des antiquités romaines*, p. 472.

quand ils vont prêcher l'Évangile, n'aient avec eux ni bâton ni besace, Matth., x, 10; Marc., vi, 8; Luc., ix, 3; x, 4, parce que l'ouvrier est digne de son salaire et qu'il doit recevoir les aliments nécessaires dans les maisons qu'il évangélise. H. Lesètre.

PANIER, ustensile d'osier ou de matière analogue, tressé de manière à contenir de menus objets, grains,

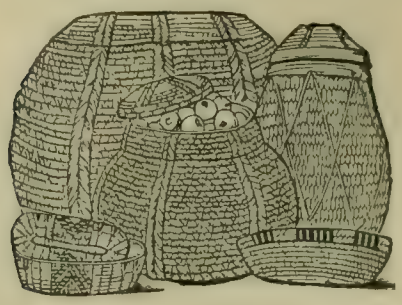

552. — Paniers employés aujourd'hui en Orient.

gerbes, provisions, etc, et à rendre facile leur transport (fig. 552). Le nom du panier ne diffère pas de celui de la corbeille. Voir Corbeille, t. ii, col. 962. En Égypte, l'argile à briques était transportée dans des espèces de

553. — Anciens paniers égyptiens à couvercle.

paniers. Voir t. i, figure en couleurs, col. 1932. Des paniers figurent aussi dans les scènes de la moisson. Voir t. iv, fig. 304, 305, col. 1216, 1217. D'anciens paniers égyptiens sont pourvus de couvercles mobiles

554. — Paniers égyptiens à anse.

(fig. 553) ou d'anses (fig. 554). Leur forme est tantôt arrondie, tantôt rectangulaire. — La σαργάνη ou *sporta* dans laquelle saint Paul fut descendu du haut des murs de Damas, II Cor., xi, 33, était un panier tressé en bois ou en paille et ordinairement muni de deux anses (fig. 555). On l'employait à différents usages. Cf. Columelle, viii, 7, 1; Pline, H. N., xxi, 49. On comprend que saint Paul ait pu être aisément descendu debout au bas du mur, les pieds posés sur le fond de la *sporta* et les mains se tenant à la corde attachée aux anses. Pour réduire les brigands réfugiés dans les grottes d'Arbèle, auxquelles on ne pouvait accéder du dehors que par une paroi verticale, voir Arbèle, t. i, col. 886, Hérode avait jadis employé un moyen analogue. Du sommet du rocher, il avait fait descendre des soldats dans des paniers ou coffres à provisions, λάρναχες, jusqu'aux ouvertures des grottes, et ceux-ci

555. — *Sporta*. D'après une statue du musée de Naples représentant un jeune pêcheur.

avaient pu, par ce moyen, massacrer les brigands et incendier les refuges dans lesquels se tenaient leurs familles. Cf. Josèphe, *Bell. jud.*, I, xvi, 4.

H. Lesètre.

PANTHÈRE, carnassier de la famille des félidés, analogue au léopard. C'est, d'après certains commentateurs, cet animal carnassier qui est désigné par le mot hébreu *nâmêr*. Voir Léopard, col. 172. Cet animal diffère du léopard par sa taille moins grande et son pelage plus foncé, quelquefois entièrement noir. Il grimpe aux arbres pour y poursuivre sa proie. Sa queue a vingt-huit vertèbres tandis que celle du léopard n'en a que vingt-deux. La panthère se trouve surtout dans les régions les plus chaudes de l'Asie et dans l'archipel indien. Les écrivains sacrés n'ont pas eu à en parler. Mais comme son nom a été longtemps regardé comme synonyme de léopard, bien des auteurs ont attribué ce nom à des animaux qui n'étaient autres que des léopards. Cf. F. de Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte*, Paris, 1853, t. ii, p. 148, etc. H. Lesètre.

PAON (hébreu : *ṭukkiyîm* ou *ṭûkkiyîm;* Septante, dans quelques manuscrits seulement : ταώνες; Vulgate : *pavi*), oiseau de l'ordre des gallinacés, remarquable surtout par l'aigrette qu'il porte sur sa tête et par sa queue magnifique (fig. 556). Celle-ci se compose de dix-huit longues plumes, peintes des plus riches couleurs et constellées de sortes d'yeux éclatants. Ces plumes peuvent se dresser en forme d'éventail et produire alors un merveilleux effet. Le plumage, déjà très vif chez le paon domestique, l'est encore davantage quand l'animal vit à l'état sauvage. La femelle est dépourvue de cette parure. D'ailleurs le mâle lui-même perd ses belles plumes, au moins en partie, à l'époque de la mue, vers la fin de juillet. Les pattes de l'oiseau sont difformes et son cri disgracieux. Les paons se nourrissent de graines de toutes sortes. — Il n'est question de paons que dans l'histoire du règne de Salomon. III Reg., x, 22; II Par., ix, 21. A l'exemple des autres monarques orientaux, ce prince était curieux d'objets et d'animaux étrangers. Ses marins lui rapportèrent d'Ophir des *ṭukkiyîm*. Ce mot, qui n'appartient pas à la langue hébraïque, n'est que la reproduction du mot *tôgai* ou *tôghai,* qui est le nom du paon en malabare. Voir Ophir, col. 1830. Les auteurs indiens font grand éloge du paon, à cause de la variété et de la vivacité de ses couleurs. Au ve siècle avant notre ère, on importa l'oiseau d'Asie à Athènes, où il excita grande admiration. Une paire de paons se vendait plus de neuf cents francs. Quand Alexandre le Grand vint dans l'Inde, il défendit de tuer les paons. On consacrait cet animal aux dieux, spécialement à Junon; on le regardait comme sacré

chez les Libyens. Il était également en grand honneur à Babylone. Cf. Élien, *De animal.*, v, 21; xi, 33; Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. iii, p. 383, 384, 398-402; Tristram, *The natural history of the Bible*, Londres, 1889, p. 223. Les premiers chrétiens regardaient le paon comme le symbole de l'immortalité, à cause de la renaissance de ses plumes chaque année et, à ce titre, ils l'ont plusieurs fois

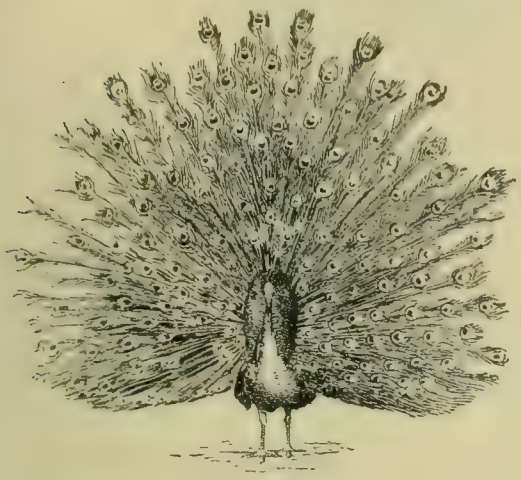

556. — Le paon.

représenté. Cf. Martigny, *Dict. des Antiq. chrétiennes*, Paris, 1877, p. 569; Cré, *Une découverte eucharistique*, dans la *Revue biblique*, 1893, p. 631; 1894, p. 277-291.
H. Lesêtre.

PAPHLAGONIENS. Le mot Paphlagoniens ne se rencontre pas dans la Bible. Cependant dans Gen., x, 3, se trouve le mot Riphath que Josèphe, *Ant. jud.*, i, 61, d'après l'ancienne traduction juive, traduit par Paphlagoniens. La Paphlagonie est en effet placée entre les pays appelés Askenaz ou la Phrygie septentrionale et Thogarmath ou l'Arménie occidentale. Fr. Lenormant, *Les origines de l'histoire*, in-12, Paris, 1882, t. ii, p. 295. Cf. Bochart, *Geographia sacra*, Caen, 1846, t. iii, p. 165. E. Beurlier.

PAPHOS (grec : Πάφος), capitale de l'île de Cypre (fig. 557). Dans sa première mission saint Paul, accompagné de saint Barnabé et de Jean Marc, fit voile vers Cypre. A Paphos ils trouvèrent un magicien nommé Barjésus et surnommé Élymas, c'est-à-dire le sage, qui résidait auprès du proconsul Sergius Paulus. Ce dernier fit appeler auprès de lui Paul et Barnabé afin d'entendre la parole de Dieu, malgré les efforts de Barjésus pour l'en détourner. Paul le frappa d'un aveuglement temporaire et le proconsul touché de ce prodige se convertit à la foi. De Paphos les Apôtres firent voile vers Pergé en Pamphylie. Act., xiii, 6-16. Voir Sergius Paulus.

La cité où se trouvait la résidence du proconsul, était la nouvelle Paphos, capitale de la province romaine, dont les ruines sont à Baffo. Elles comprennent un petit théâtre, un amphithéâtre, les restes d'un temple, de la muraille et du port. E. Pottier, *Bulletin de correspondance hellénique*, t. iv (1880), p. 497. La vieille Paphos abandonnée en faveur de la nouvelle se trouvait à Konklio sur la rive droite de la rivière Diorizo, le Bocarus des anciens, à environ 15 kil. ouest-sud-ouest de Baffo. La vieille Paphos devait sa célébrité au temple d'Astarthé, déesse phénicienne que les Grecs avaient identifiée à Aphrodite ou Vénus. Les prêtres qui desservaient le temple descendaient de Cingras, qui malgré son nom grec était d'origine phénicienne. Ils restèrent en fonctions jusqu'à la conquête romaine. Titus visita le temple de la vieille Paphos, y remarqua les richesses accumulées et en particulier l'image de la déesse, représentée sous la forme d'une pierre conique. Tacite, *Hist.*, ii, 3. Une série de monnaies cypriotes datées des empereurs et d'Auguste à Macrin représentent le temple de Paphos et la déesse sous la forme d'une pierre ou bétyle. Voir Bétyle, t. i, col. 1765, M. di Cesnola a publié un plan du temple, d'après les fouilles qu'il a faites. Cesnola, *Cyprus, its ancient cities, tombs and temples*, in-8°, Londres, 1877, p. 210-213; G. Perrot et Ch. Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. iii, in-4°, Paris, 1885, p. 264-275, fig. 299-203. De nouvelles fouilles ont été faites en 1888,

557. — Monnaie de Paphos.

ΑΥΤΟΚ. ΚΑΙΣ. Α. ΣΕΠΤ. ΣΕΟΥΗΡΟΣ. Tête laurée de l'empereur Septime-Sévère.— ℞. ΚΟΙΝΟΝ ΚΥΠΡΙΩΝ. Temple d'Aphrodite-Astarthé à Paphos. Au fond, au milieu, le cippe de la déesse et, à droite et à gauche, une étoile. De chaque côté, un candélabre. Au haut, le croissant et une étoile. Sur le toit plat du temple, à droite et à gauche, une colombe, l'oiseau consacré à Astarthé.

aux frais du *Cyprus Exploration Fund*. Voir *Journal of Hellenic Studies*, t. ix (1888), p. 158-271. Le temple à l'époque romaine comprenait une cour, entourée de chambres et de portiques, dans lesquelles on entrait par un portail. Au sud se trouvent les restes d'un temple plus ancien. Sous la domination romaine, chaque année à l'époque de la fête, une longue procession se rendait au temple, venant de la nouvelle Paphos et des autres villes de l'île. — Voir J. T. Hutchinson et Cl. D. Cobham, *A Handbook of Cyprus*, in-16, Londres, 1905, p. 11.
E. Beurlier.

PAPIER (grec : χάρτης; Vulgate : *charta*), papyrus, matière servant de papier à écrire et formée avec le tissu intérieur du roseau de ce nom. Saint Jean, dans sa seconde Épître, v. 12, dit qu'il aurait encore beaucoup de choses à écrire à celle à qui il s'adresse, mais qu'il ne veut pas le faire διὰ χάρτου, *per chartam*, ce que les versions françaises traduisent : « avec du papier. » Le mot χάρτης désigne le papyrus, par opposition au parchemin. Il ne peut signifier ce que nous appelons aujourd'hui le papier, fait avec des chiffons ou autres matériaux divers, qui était inconnu des anciens. A l'époque de saint Jean, on se servait surtout du parchemin pour écrire les livres, en Asie Mineure, en Grèce et en Italie, mais on employait de préférence le papyrus d'Égypte pour écrire les lettres missives. Pline, *H. N.*, xiii, 21-22. Voir Papyrus, col. 2079; Parchemin, col. 2158.

PAPILLON, insecte à métamorphoses, de l'ordre des lépidoptères. Voir Insectes, t. iii, col. 885. Les papillons sont des lépidoptères diurnes, et la Sainte Écriture ne parle que d'un lépidoptère nocturne, la teigne. Voir Teigne. Les papillons sont d'ailleurs relativement rares en Palestine, à cause de la sécheresse du climat et de l'absence de bois. Ils appartiennent à 280 espèces, analogues à celles du sud-est de l'Europe, sauf dans la région de la mer Morte, où quelques-unes se rapprochent des espèces nubiennes ou abyssiniennes. Cf. Tristram, *The natural History of the Bible*, Londres, 1889, p. 326. H. Lesêtre.

PAPYRUS (hébreu : *gomé'*; Septante : πάπυρος, βίβλινος, ἕλος; Vulgate : *scirpus, papyrus, juncus*), espèce de roseau d'Égypte.

I. Description. — La famille des Cypéracées qui n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt médiocre pour ses chaumes rudes donnant un mauvais fourrage, a pendant plusieurs siècles fourni à l'humanité une des plantes les plus utiles, le *Papyrus*, dont on tirait les éléments du papier. C'est une herbe robuste dont l'épais rhizome rampe dans la vase des marais, et produit des tiges dépassant 2 mètres de haut. Leur base qui atteint le diamètre du bras est entourée de gaines foliaires à limbe nul ou brièvement lancéolé; le sommet triquètre se termine par une ombelle florifère globuleuse, très ample, un peu penchée, formée de nombreux rayons qui dépassent les bractées de l'involucre.

Parlatore distinguait dans l'ancien *Cyperus Papyrus* de Linné (fig. 558) deux races : celle d'Égypte autrefois abondante dans la basse région du Nil, mais qui n'existe plus aujourd'hui qu'en Abyssinie, aurait les rayons de l'ombelle tous dressés et étagés autour des plus longs occupant le centre; celle de Syrie, transportée en Sicile, différerait de la précédente par les rayons extérieurs de plus en plus divergents jusqu'à devenir réfléchis tout en dehors vers la base. Mais ces caractères différenciels paraissent manquer de fixité.

Le papyrus se trouve encore à l'état spontané, en diverses localités de la Palestine, dans les marécages du lac Houléh, sur les bords du lac de Tibériade, et dans la région littorale près de Jaffa. F. Hy.

II. Exégèse. — Le mot hébreu *gomé'* désigne une plante qui croît dans l'eau, dans les marécages, Job, viii, 11; Is., xxxv, 7; se rencontre spécialement en Égypte et en Éthiopie, sur le Nil, Exod., ii, 3; Is., xviii, 2, et sert à fabriquer des corbeilles, des nacelles. Exod., ii, 3; Is., xviii, 2. Cette plante dont le nom se présente quatre fois dans la Bible est le papyrus. Les Septante traduisent par πάπυρος dans Job, viii, 11, ou par l'équivalent βίβλινος, dans Is., xviii, 2 (cf. Théophraste, Hérodote, Homère, où βύβλος est le nom du papyrus); dans Is., xxxv, 7, les traducteurs grecs en mettant ἕλος traduisent moins exactement, mais ils voient encore une cypéracée. Dans Exod., ii, ils ont omis de rendre le mot *gomé'*. La Vulgate traduit aussi par *papyrus*, dans Is., xviii, 2, par le nom d'une cypéracée, *scirpus*, employé quelquefois pour désigner vulgairement le papyrus dans Exod., ii, 3, et Job, viii, 11, et par le terme général et populaire de « jonc » dans Is., xxxv, 7. Le nom hébreu s'est conservé sous la forme *gemé* dans la Mischna, avec le même sens. Dans la version arabe on emploie dans Exod., ii, 3, le mot *berdi* qui est bien le nom du papyrus Im. Löw, *Aramäische Pflanzennamen*, in-8°, Leipzig, 1881, p. 55.

Le papyrus est la plante par excellence de l'antique Égypte. « Le papyrus, dit Pline, *H. N.*, xiii, 22, naît dans les marécages de l'Égypte ou dans les eaux dormantes du Nil, lorsque débordées elles demeurent stagnantes en des creux dont la profondeur n'excède pas deux coudées. » C'est la plante du pays, selon Strabon, xvii, 15; pour Ovide le Nil est le fleuve *papyrifer*. *Metam.*, xv, 753. On

558. — *Cyperus Papyrus*. Plante et fleur et rhizome.

peut dire, du reste, que l'antiquité classique fait du papyrus une plante égyptienne. Il était tellement répandu, surtout dans le Delta, que pour désigner cette région ou la basse Égypte on employait dans l'écriture hiéroglyphique le papyrus 𓇋. Aujourd'hui cette plante a disparu de l'Égypte, comme l'avait annoncé Isaïe, xix, 6-7, tandis qu'on la trouve sur les bords du Jourdain et du lac de Tibériade et surtout au lac Méroin, t. iv, col. 1007, c'est-à-dire dans la région chaude de la Palestine. Pour expliquer sa disparition de la vallée du Nil, on peut sans doute supposer un refroidissement du climat. Mais en outre, il faut remarquer que sous la domination romaine l'administration fiscale monopolisa cette culture; et comme il fut interdit, en dehors de certains cantons déterminés, de cultiver cette précieuse plante, les agents du fisc la firent arracher de tous les endroits où elle poussait spontanément, si bien que la culture ayant cessé dans les quartiers réservés, vers le ixe siècle, devant l'invention du papier de coton par les Arabes, le papyrus disparut complètement de

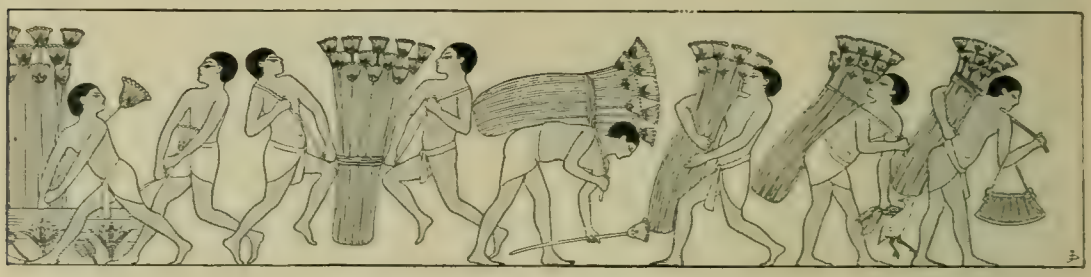

559. — Récolte du papyrus en Égypte. Musée Guimet.

l'Égypte. Au contraire il se trouve encore en abondance dans la Nubie, l'Abyssinie, l'Éthiopie, où il croît spontanément. Peut-être les Égyptiens l'avaient-ils tiré de ces régions du Haut Nil pour le répandre dans tout leur pays jusqu'au Delta. Chose étonnante, d'une plante si commune, et qui figure si souvent dans les inscriptions, on n'a pas encore trouvé le nom d'une façon certaine. C'est qu'on se contentait de représenter dans les hiéroglyphes le papyrus lui-même, sans accompagner ce signe idéographique des éléments phonétiques qui permettent de déterminer la prononciation. « Pourtant, dit V. Loret, *La flore pharaonique*, 2e édit., Paris, 1892, p. 29, le signe du papyrus, qui est très employé pour symboliser le Delta, avait par lui-même la valeur de la syllabe *Ha*, d'où l'on peut conclure que *Ha* fut le nom ou l'un des noms du papyrus. » Il se nommerait donc , *ha*. D'autre part quelques autres noms paraissent bien s'appliquer aussi au papyrus ou à des parties de cette plante. Ainsi , *tuf*, qui rappelle le nom copte du papyrus ϫοοϥ, *djoouf*, est un des noms égyptiens de cette plante. On peut le rapprocher du mot hébreu *sûf*, qui est le nom général et vulgaire des joncs, et désignerait aussi en particulier le jonc du Nil, le papyrus, t. III, col. 1627. , *ouadj*, est encore la tige de papyrus surmontée de son élégant panicule en ombelle, comme aussi la colonne au chapiteau en forme de papyrus et *ouadjit*, , c'est la région du papyrus, la Basse Égypte. Le papyrus est fréquemment figuré sur les monuments égyptiens. Dans les représentations de scènes de chasse aux oiseaux aquatiques, on voit les chasseurs montés sur des bateaux plats les poursuivre au milieu d'épais fourrés de ces plantes. Lepsius, *Denkmäler*, t. II, pl. 106, à Saouïet-el-Meijitin (VIe dynastie). Figure-t-on des pièces d'eau dans les parcs ou jardins égyptiens, on y trouve des touffes de papyrus. On peut voir la villa de l'officier d'Amenhotep II, Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, pl. 261, ou les jardins d'Apouï, *Mémoires publiés par les membres de la Mission française au Caire*, t. V, in-4°, 1894, pl. 1. Les peintures des tombeaux les plus anciens comme celui de Ptah-Hotep de la Ve dynastie, nous représentent la récolte du papyrus (fig. 559). On voit les ouvriers aux vêtements retroussés descendre dans l'eau, arracher ou couper les tiges, puis les serrer en gerbes et les transporter sur leur dos. Mariette, *Mastabas*, 314; Dumichen, *Resultate*, t. I, pl. VIII; Rosellini, *Monumenti civili*, pl. XXXVI, 3.

Tout était utilisé dans le papyrus et pour les usages les plus divers. Dans un pays où il y avait peu de bois les racines servaient de combustible. Pline, *H. N.*, XIII, 22. La partie inférieure de la tige fournissait une nourriture assez sucrée; on la mâchait crue pour en absorber le jus ou on la faisait cuire. Diodore de Sicile, I, 80; Hérodote, II, 92; Théophraste, IV, 9; Pline, *H. N.*, XIII, 22. Avec les fibres on fabriquait des cordages,

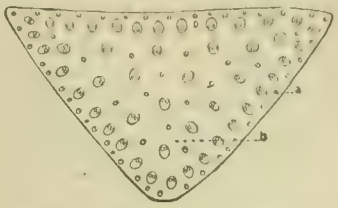

560 A. — Schéma d'une section de la tige du *Cyperus Papyrus* : a) faisceaux libéro-ligneux, b) parenchyme lacuneux.

Hérodote, VII, 34, des nattes, des tapis, des toiles à voiles, des sandales. *Odyss.*, XXI, 392; Hérodote, VII, 25, 26; Pline, *H. N.*, XIII, 22. Cf. t. II, col. 636. Les musées conservent de nombreux spécimens de ces sandales, ou de ces autres objets. Les tiges longues, lisses et flexibles, étaient employées à la fabrication de paniers, de cages, de corbeilles, de barques légères. Lorsque la mère de Moïse voulut sauver son enfant, elle le déposa dans une corbeille ou coffre de papyrus, *têbaṭ gomê'*, enduit de bitume et de poix et le plaça parmi les roseaux des bords du Nil. Exod., II, 3. Il est à remarquer que le mot employé dans cette circonstance *têbâh* est un nom d'origine égyptienne (cf. *deb*, coffre, arche, ṯêbâh, θέβεν). Les longues et plus fortes tiges des papyrus servaient aussi à la construction de barques légères. Théophraste, IV, 9; Pline, *H. N.*, VI, 24; VII, 57. Dans sa prophétie sur l'Éthiopie, Isaïe, XVIII, 2, fait allusion à ces nacelles de papyrus. Bien qu'il emploie un autre mot, *'ébâh* au lieu de *gômê'* (sans doute un nom vulgaire de roseau ou de jonc au lieu du nom précis), Job IX, 26, parle évidemment des mêmes barques de papyrus. Les peintures des tombeaux de l'Ancien et du Moyen Empire figurent fréquemment la construction de ces barques. Ici des Égyptiens descendent dans l'eau pour arracher ou couper des tiges de papyrus; là les tiges

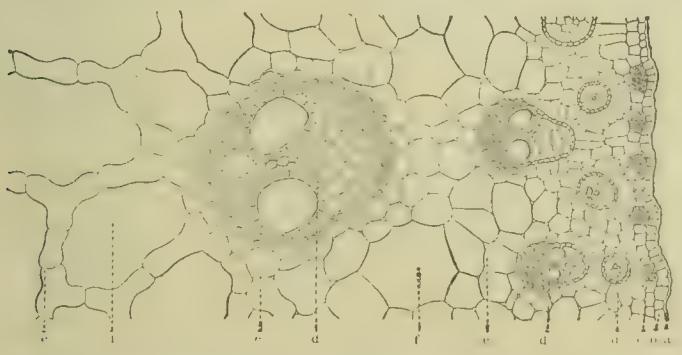

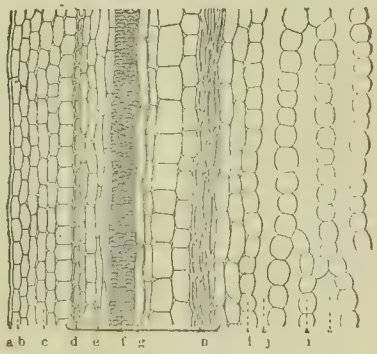

560 B. — Coupe transversale de la tige : a cuticule, b) épiderme, c) îlots de sclérenchyme, d) faisceau libéro-ligneux, e) parenchyme de plus en plus lacuneux à mesure que l'on s'avance vers le centre de la tige, f) lacunes.

560 C. — Coupe longitudinale de la tige : a) cuticule, b) épiderme, c) parenchyme, d) cellules scléreuses entourant le faisceau libéro-ligneux, e) tubes criblés (liber), f) vaisseau réticulé, g) vaisseau annelé, h) fibres scléreuses du bas du faisceau, i parenchyme de plus en plus lacuneux à mesure que l'on s'avance vers le centre, j) lacunes. *N.-B.* Le trait de *d* à *h* délimite le faisceau libéro-ligneux, dont le détail des éléments qui le composent est donné par les lettres d, e, f, g, h. Dessin de M. E. Bonard, préparateur de botanique au Museum d'histoire naturelle. (Grossi environ 300 fois).

sont réunies comme en faisceau pour former une nacelle pointue et recourbée à ses deux extrémités. Avec les fibres de la plante on fait des cordes dont on se sert pour l'avant, l'arrière et le milieu de la coque; les tiges entrelacées étaient enduites de bitume. Lepsius, *Denkmäler*, t. III, pl. 22; Wilkinson, *Manners*, t. II, p. 20. Mais le principal usage du papyrus était la fabrication du papier. Pline, *H. N.*, XIII, 33,a décrit en détail le procédé qu'on employait à l'époque romaine, comme aussi les différentes qualités de ce papier. Mais son texte peu précis a été diversement interprété. On a souvent prétendu jusque dans ces derniers temps que le papier était fabriqué avec les fines membranes concentriques semblables à la pelure d'oignon, qu'on aurait détachées au-dessous de l'écorce du *Cyperus papyrus*. Une observation plus attentive de la plante et l'étude au microscope des anciens papyrus ont montré qu'on employait la partie intérieure de la tige. Ce fut le résultat des analyses faites par Schenk, professeur de botanique à l'Université de Leipzig, à la demande de G. Ebers, *Papyros Ebers*, Leipzig, in-f°, 1875, t. I, p. 3. A la même conclusion aboutissent les observations qu'a très obligeamment faites à notre prière M. H. Lecomte, professeur au Muséum d'histoire naturelle. Il n'est pas impossible cependant qu'on se soit également servi de la partie interne de la gaine des feuilles qui entoure la tige à la base : ce qui expliquerait l'erreur que nous signalions plus haut. Mais en faisant de la partie intérieure de la tige la matière ordinaire du papier, il faut se garder de n'y voir qu'une substance molle et parenchymateuse, comme la moelle du sureau ou du jonc. Si on appelle vulgairement moelle cette partie intérieure du *Cyperus papyrus*, c'est par abus : car il n'y a pas de moelle proprement dite. Cette partie intérieure est composée, entre autres éléments, d'un parenchyme lacuneux qui entoure des faisceaux libéro-ligneux comme le montrent le schéma d'une section de la tige (fig. 560 A) et plus clairement par le détail un fragment grossi 300 fois d'une coupe transversale (fig. 560 B) et un fragment d'une coupe longitudinale (fig. 560 C). Ce sont ces fibres, très visibles dans les papyrus conservés, qui donnent au papier sa consistance. Elles sont plus abondantes et plus serrées à mesure qu'on approche de l'écorce, mais on les rencontre, plus clairsemées sans doute, jusqu'au centre de la plante. Lorsqu'on a retranché de la tige triangulaire du papyrus, par une section faite sur ses trois faces, non seulement l'écorce, mais encore la partie voisine composée de sclérenchyme et de fibres trop denses, il reste un prisme de substance mélangée qu'on sectionne avec un rasoir en tranches longitudinales. Ces bandes disposées parallèlement sur une table humectée d'eau du Nil, sont recouvertes d'autres bandes placées transversalement, à peu près comme la chaîne et la trame d'un tissu, d'où le mot *texere* appliqué par Pline, *H. N.*, X, 10, 13, à cette opération; puis ces bandes superposées sont battues, polies, encollées, de façon à donner le papyrus dont nous voyons tant de spécimens dans nos musées. Voir pour la fabrication du papier, col. 2085. Les tranches ou bandes de la tige qui servaient à fabriquer le papier se nommaient , *ater*, et le papier lui-même s'appelait 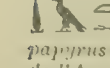 , *djamâ*. Dureau de la Malle, *Sur le papyrus et la fabrication du papier*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XIX, part. I, 1858, p. 140-183; V. Loret, *L'Égypte au temps des Pharaons*, in-12, Paris, 1889, p. 107-109. On fabriquait ainsi le papier dès les temps les plus anciens, puisqu'on a des papyrus datant de la Ve dynastie. Sur ancienneté et l'importance de la préparation de ce dapier, voir Lepsius, *Chronol. der alten Aegypter*, in-8°, Berlin, 1840, p. 32-39.

Les Juifs comme les Phéniciens et les autres peuples de l'Asie, Syriens, Assyriens, Babyloniens en rapport si fréquents avec les Égyptiens, surtout à l'époque de la XVIIIe dynastie, n'ont pu ignorer le parti qu'ils tiraient du papier de papyrus et apprirent à s'en servir. Quand il se répandit dans le monde grec, il fut l'occasion d'un essor extraordinaire de la littérature de ce pays. Egger, *De l'influence du papyrus égyptien sur le développement de la littérature grecque*. Les colons grecs qui vivaient dans le Delta s'en servirent de bonne heure; ma le premier document qui en constate l'usage officiel dans la Grèce propre est du Ve siècle. D. Mallet, *Les premiers établissements des Grecs en Égypte*, dans *Mémoires de la mission archéologique française au Caire*, t. XII, in-4°, 1893, p. 300. On se servit en France de ce papier jusqu'au Xe siècle.

C'est à ce papier de papyrus que fait allusion saint Jean dans sa IIe Épître, 12. Il emploie le mot χάρτης χαράσσω, inscrire) dont les Latins ont fait *charta, carta*, d'où dérivent notre mot *charte* et *carte*. Voir PAPIER, col. 2078. C'est par ce mot χάρτης ou χάρτιον que les Septante rendent le mot hébreu *Megillâh*, rouleau, volume, dans Jérémie, XLIII (hébreu et Vulgate, XXXVI), 2, 4, 6, 14, 21, 23 etc. Il est plus probable qu'il s'agit ici d'un rouleau de parchemin ; le roi Joakim n'eût pas eu besoin du canif du scribe pour le déchirer, si le volume eût été un papyrus. Cf. Ch. Joret, *Les plantes dans l'antiquité*, 1re partie, *Dans l'Orient classique*, in-8°, Paris, 1897, p. 160-161, 199-201; V. Loret, *La flore pharaonique*, 2e édit., in-8°, Paris, 1892, p. 28-24; *Description de l'Égypte*, t. IV, p. 68 sq.; O. Celsius, *Hierobotanicon*, in-8°, Amsterdam, 1748, t. II, p. 137-152; Fr. Wönig, *Die Pflanzen im Alten Aegypten*, in-8°, Leipzig, 1886, p. 74-135. E. LEVESQUE.

PAPYRUS BIBLIQUES. La papyrologie est une science toute jeune, comptant à peine quelques dizaines d'années, mais elle possède déjà une bibliographie très considérable et elle a pris tant d'importance, par les services qu'elle a rendus et par ceux qu'elle promet de rendre encore, qu'il n'est plus permis au bibliste de la négliger. Après un exposé historique sommaire, nous donnerons une liste aussi complète que posssible des papyrus bibliques récemment découverts et nous indiquerons les principaux résultats de l'étude des papyrus pour la connaissance du grec biblique et pour l'exégèse du Nouveau Testament.

I. HISTORIQUE. — 1° *Extension géographique et chronologique du papyrus*. — L'Égypte a connu l'usage du papyrus dès la plus haute antiquité. Nous possédons encore des papyrus qui datent du quatrième millénaire avant J.-C. Hors d'Égypte la diffusion en fut tardive. Hérodote, V, 58, nous apprend que les Ioniens de son temps appelaient διφθέραι les rouleaux de papyrus parce qu'autrefois ils se servaient pour écrire de peaux préparées. Au Ve siècle, le papyrus était encore rare et cher à Athènes. Cependant, à partir de cette époque, il devint d'un usage général dans tout le monde grec, puis dans l'empire romain. Le parchemin inventé par le roi de Pergame, Eumène (IIIe siècle avant J.-C.), ne lui fit pas d'abord une sérieuse concurrence. La Palestine seule fut longtemps fermée au papyrus, car la tradition voulait que les livres sacrés fussent exclusivement écrits sur des rouleaux de cuir. Il est douteux que le papyrus, comme matière à écrire, soit mentionné dans l'Ancien Testament. Le mot πάπυρος des Septante, Job, VIII, 11 ; XL, 16 (21); Is., XIX, 6, désigne la plante et répond à trois termes hébreux différents. Les mots χάρτης et χαρτίον, qui signifient proprement le papyrus préparé pour écrire, reviennent plusieurs fois dans un chapitre de Jérémie, XXXVI (XLIII), où ils traduisent l'hébreu *megillâh*, mais les archéologues et les exégètes ne sont pas d'accord sur la matière de ce rouleau. Dans le Nou-

veau Testament, le papyrus (χάρτης)est mentionné une seule fois, II Joa., 12, par son nom; mais il est probable que les livres (βίβλος et βιβλίον), dont il est fait si souvent mention, étaient en papyrus. La chose est tout à fait certaine pour les livres brûlés à Éphèse, Act., XIX, 19, à la suite de la prédication de saint Paul et pour les livres (τὰ βιβλία) que l'Apôtre, II Tim., IV, 13, réclame en même temps que les parchemins laissés chez Carpus. — L'usage du papyrus persista dans tout le monde gréco-romain jusqu'à la conquête de l'Égypte par les Arabes (640). Dès lors il devint de plus en plus rare et fut remplacé par le parchemin qu'on lui substituait partiellement depuis deux ou trois siècles. Cependant la chancellerie pontificale continua à se servir du papyrus, et cet exemple fut suivi par quelques municipalités italiennes. Voir H. Marucchi, *Monumenta papyr. Latina Biblioth. Vaticanæ*, Rome, 1895, Préface. D'après M. Marucchi, le plus ancien diplôme sur parchemin de la chancellerie romaine serait une bulle de Benoît VIII datée de 1022. — Dès son apparition, le papier, moins cher et plus commode, fit au papyrus une concurrence qui aboutit à la disparition rapide de ce dernier. Cf. J. Karabacek, *Das arabische Papier*, Vienne, 1887. D'après ce savant, le dernier papyrus daté de la collection de l'archiduc Renier est de 935 et le premier papier daté n'est antérieur que d'une vingtaine d'années, *op. cit.*, p. 10-14.

2° *Fabrication du papyrus. Dimensions du rouleau.* — Le papier de papyrus provient, comme il a été dit, col. 2079, de la partie intérieure de la tige du *Cyperus papyrus*. L'écorce et la partie encore trop fibreuse qui la touche, une fois enlevées, on coupait au rasoir la partie interne en tranches plus ou moins minces, selon la qualité de papyrus qu'on voulait obtenir, et l'on rangeait ces tranches côte à côte sur une table humectée d'eau du Nil. On les recouvrait d'une seconde série de tranches pareilles, mais posées transversalement. C'est ce qui donne au papyrus cet aspect quadrillé ou réticulé que tout le monde a pu observer. On soumettait le tout à une pression prolongée et on le battait au maillet de bois pour abattre les aspérités et augmenter la cohésion. Quand la feuille était sèche, on achevait de la polir au moyen d'une dent ou d'un coquillage et on l'encollait pour empêcher l'absorption de l'encre. Ces feuilles se vendaient séparément et servaient pour les lettres, les comptes, les contrats ou les opuscules de peu d'étendue. En général les feuilles (σελίδες, *paginæ, plagulæ, schedæ*) étaient collées les unes aux autres (κολλᾶν, διακολλᾶν, *glutinare, adglutinare, conglutinare*) de manière à former un rouleau (*scapus*).

Pline, *H. N.*, XIII, XXIII, 12, dit qu'un rouleau ne contenait pas plus de vingt feuilles. Il parle sans doute des rouleaux ordinaires que les fabricants tenaient toujours à la disposition des auteurs et des éditeurs et auxquels les écrivains de l'antiquité font souvent allusion quand ils parlent du *modus voluminis;* par exemple Quintilien, *Instit.*, V et IX, fin; Augustin, *De civit. Dei*, fin du livre IV, 24, t. XLI, col. 140, etc. Saint Jérôme se plaint souvent d'être gêné par les faibles dimensions du rouleau (*voluminis angustia*); l'on trouve chez un grand nombre d'auteurs anciens des plaintes semblables. Ils sont obligés de finir soit parce que le rouleau est achevé (Varron, *De ling. lat.*, V, fin : *neque, si amplius velimus, volumen patietur*) soit parce que leur composition suffit à remplir un rouleau de dimensions moyennes. Sextus Empir., Πρὸς λογικοὺς, I, fin : μέτρον αὔταρκες; Athénée, IV et VI, fin : ἱκανὸν μῆκος. Cf. Cicéron, *De invent.*, I et II fin; Origène, *In Joa.*, XXXII, 19, fin, t. XIV, col. 829; *Contra Cels.*, VI, 81; VII, 70 fin, t. XI, col. 1421, 1520, etc. Effectivement, on connaît des rouleaux égyptiens où le nombre 20 est marqué après chaque vingtième feuille. Ce serait peut-être la longueur type e pour ainsi dire de l'unité de mesure. Du reste il était toujours loisible à l'écrivain de coller lui-même de nouvelles feuilles et d'allonger ainsi son rouleau. Les Égyptiens donnaient des dimensions beaucoup plus considérables aux rouleaux destinés à être déposés dans les tombeaux. Ainsi le papyrus Harris mesure près de 44 mètres.

C'est à Pline que nous devons les renseignements sur la fabrication du papyrus dans l'antiquité. Sa description, *H. N.*, XIII, XXI-XXVI, n. 11-12, qui abonde en obscurités de détail, a été éditée à part et soigneusement étudiée par K. Dziatzko, *Untersuchungen über ausgewählte Kapitel des antiken Buchwesens*, Leipzig, 1900, IV : *Die Zubereitung der Charta*, p. 49-103. Du temps de Pline, on distinguait neuf sortes de *charta* qui suivaient cette progression décroissante : *Claudia*, ainsi nommée de l'empereur Claude; *Augusta*, du nom d'Auguste, très fine et transparente, employée de préférence pour les lettres; *Liviana*, du nom de Livie, femme d'Auguste; *hieratica*, qui anciennement était la plus estimée; *Amphitheatrica*, du lieu de fabrication; *Fanniana*, du nom du fabricant; *Saitica* et *Leneotica*, du nom des localités où on les fabriquait; *emporetica*, trop grossière pour l'usage littéraire et servant aux emballages. On ne peut identifier avec certitude à ces diverses espèces les papyrus existants. Mais les procédés de fabrication sont décrits par Pline avec assez de clarté pour permettre aux amateurs de fabriquer eux-mêmes des feuilles de papyrus qui ont pu servir. Du reste, la tradition s'en est conservée en Sicile où l'on confectionne encore aujourd'hui du papyrus.

3° *Découvertes modernes.* — Les rouleaux de papyrus carbonisé découverts à Herculanum en 1752 y avaient été ensevelis par les éruptions du Vésuve de l'an 79 de notre ère. Le déchiffrement, très lent et très difficile, fut une déception. C'est sur la bibliothèque d'un philosophe épicurien qu'on avait mis la main. En 1778, une cinquantaine de rouleaux grecs furent trouvés dans le Fayoum : un seul fut acheté par un amateur qui le porta en Europe où il fit partie du Musée Borgia; les autres furent réduits en cendres. Ce n'est qu'à partir de 1820 que les papyrus commencèrent à affluer dans les musées de Paris, de Londres, de Leyde, de Turin, de Rome et de Dresde; mais on les y traita d'abord comme des curiosités, sans se mettre autrement en peine de les publier. L'année 1877 marque une nouvelle phase dans l'histoire des découvertes : une énorme quantité de papyrus découverts à Arsinoé, dans le Fayoum, enrichit la collection de l'archiduc Renier, à Vienne. Depuis, les musées publics, les sociétés savantes et les particuliers ont redoublé d'efforts pour recouvrer les trésors littéraires enfermés dans les tombeaux égyptiens ou ensevelis sous les décombres des villes en ruine. Les explorateurs se sont mis en campagne et les trouvailles se sont succédé d'année en année, aussi nombreuses qu'imprévues. — Depuis 1882 les fouilles ont été exécutées avec plus de méthode et d'esprit scientifique par la société anglaise *Egypt Exploration Fund* et l'on connaît désormais exactement — ce qui était jadis souvent impossible — la provenance des diverses pièces découvertes. La société publie annuellement un *Archæological Report*, indispensable pour l'historique des fouilles. Voir encore Grenfell, Hunt et Hogarth, *Fayûm Towns and their Papyri* (résultat des fouilles de 1895-1896 et de 1898-1899), Londres, 1900.

4° *Logia de Behnesa.* — Une des découvertes les plus sensationnelles fut la trouvaille de Behnesa, l'antique *Oxyrhynchus*, située sur la limite du désert de Libye, à 180 kilomètres environ au sud du Caire. Les premiers *Logia* furent retirés du sable qui les recouvrait le 12 janvier 1897. Voir *Egypt Exploration Fund, Archæological Report*, 1896-1897, p. 6. Ils furent publiés la même année par Grenfell et Hunt, ΛΟΓΙΑ ΙΗΣΟΥ, *Sayings of our Lord*, et l'année suivante dans *The Oxyrhynchus Papyri*, t. I, et étudiés presque simultanément par Harnack, *Ueber die jüngst entdeckten*

TABLEAU DES PRINCIPAUX PAPYRUS BIBLIQUES

	CONTENU.	DATE.	COLLECTION OU LIEU ACTUEL	EDITEURS
	ANCIEN TESTAMENT GREC			
1	Gen., I, 1-5, d'après Sept. et Aquila	IVe s.	Coll. Amherst, Pap. III c.	Grenfell et Hunt [1].
2	Genèse, fragments	IIIe s.	Pap. d'Oxyrhynchus n° *656*.	Grenfell et Hunt [2].
3	Gen., XIV, 17	IIIe s.	Musée Brit. Pap. CCXII.	[3].
4	Exod., XIX, 1-2, 5-6	VIe s.	Coll. Amherst, Pap. CXCI.	Grenfell et Hunt [1].
5	Deut., XXXII, 3-6, 8-10	VIe s.	Id. Pap. CXCII.	Id. [1].
6	II Sam., XV, 36-XVI, 1	IVe s.	Strasbourg, Pap. *911*.	Plasperg [4].
7	Job, I, 21-22; II, 3	VIIe s.	Coll. Amherst, Pap. IV.	Grenfell et Hunt [1].
8	Ps. V, 6-12	Ve-VIe s.	Id. Pap. V.	Id. [1].
9	Psaumes, fragments	VIIe s.	Musée Brit., Pap. XXXVII.	Tischendorf [5].
10	Psaumes, fragments	IIIe-IVe s.	Id., Pap. CCXXX.	Kenyon [6].
11	Psaumes, fragments	VIIe s.	Musée de Berlin.	Blas [7].
12	Psaumes, fragments	Ve s.	Coll. Amherst, Pap. VII.	Grenfell et Hunt [1].
13	Psaumes, fragments	VIIe s.	Id., Pap. VI.	Id. [1].
14	Prov., X, 18-29	VIe s.	Id., Pap. CXCIII.	Id. [1].
15	Cantic., I, 6-9	VIIe-VIIIe s.	Oxford, Bodl. Gr. Bibl., *Ms. g. 1 (P)*.	Grenfell [8].
16	Is., XXXVIII, 3-5, 13-16	IIIe s.	Vienne, arch. Renier, Guide n° *536*.	Id. [9].
17	Ezéch., V, 12-VI, 6	IVe s.	Oxford, Bodl. Gr. Bibl., *Ms. d. 4 (P)*.	Grenfell [8].
18	Zach., IV-XIV; Mal. I-IV	VIIe s.	Univ. de Heidelberg.	Deissmann [10].
	NOUVEAU TESTAMENT			
19	Matth., I, 1-9, 12, 14-20	IIIe-IVe s.	Pap. d'Oxyrhynchus n° *2*.	Grenfell et Hunt [2].
20	Luc, fragments divers	Ve-VIe s.	Paris, Biblioth. nation.	Scheil [11].
21	Luc, VII, 36-43; X, 38-42	VIe	Vienne, arch. Renier, Guide n° *539*.	[9].
22	Jean, fragments	IIIe s.	Pap. d'Oxyrhynchus n° *208*.	Grenfell et Hunt
23	I Jean, IV, 11-12, 14-17	Ve s.	Id. n° *402*.	Id. [2].
24	Rom., I, 1-7	IVe s.	Id. n° *209*.	Id. [2].
25	I Cor., fragments	Ve s.	S. Pétersbourg, Bibl. Imp., *CCLVIII*	[12].
26	I Cor., fragments	Ve s.	Sinaï, Sainte-Catherine.	Rendel Harris [13].
27	Hebr., I, 1	IIIe-IVe s.	Coll. Amherst, Pap. III *b*	Grenfell et Hunt [1].
28	Hebr., (un tiers environ)	IVe s.	Pap. d'Oxyrhynchus n° *657*.	Id. [2].
	LIVRES APOCRYPHES ET EXTRA-CANONIQUES			
29	Premiers Logia	IIIe s.	Oxford, Bodl. *Ms. Gr. th. e. 7 (P)*.	Id. [2].
30	Nouveaux Logia	IIIe s.	Pap. d'Oxyrhynchus n° *654*.	Id. [2].
31	Ascension d'Isaïe	Ve-VIe s.	Coll. Amherst, Pap. I.	Id. [1].
32	Apocalypse de Baruch	Ve s.	Pap. d'Oxyrhynchus n° *403*.	Id. [2].
33	Fragment d'Évangile	IIIe s.	Id. n° *655*.	Id. [2].
34	Fragment d'Évangile	IIIe s.	Vienne, Coll. arch. Renier.	Bickell et Savl [14].
	VERSIONS COPTES DE LA BIBLE			
35	Psautier copte	VIIe s.	Musée Brit., Ms. Or. *5000*, copte *940*.	Budge [15].
36	Sapientiaux coptes	VIIe s.	Id., Ms. Or. *5984*, copte *951*.	Crum [16].
	APOCRYPHES COPTES			
37	Évangile de Nicodème	?	Turin, Pap. *2* (Peyron).	Rossi [17].
38	Fragment d'Évangile	Ve-VIe s.	Strasbourg.	Jacoby [18].
39	Evangile de Marie	IVe-Ve s.	Musée de Berlin. P. *8502*.	Schmidt [19].
40	Acta Petri	IVe-Ve s.	Id. Ibid.	Id. [19].
41	Acta Pauli	VIIe s.	Univers. d'Heidelberg.	Id. [19].
42	Actes des apôtres		Saint-Pétersbourg.	Von Lemm [20].
43	Le Christ et Abgar		Leyde, Musée d'antiquités.	Pleyte et Boeser [21].
44	Papyrus Bruce		Oxford.	Amélineau, Schmidt [22].
45	Apocalypses	IVe-VIe s.	Berlin et Paris.	Steindorff [23].

[1] B. P. Grenfell et A. S. Hunt, *The Amherst Papyri*, etc. 1re partie : *The Ascension of Isaiah and other theological fragments*, Londres, 1900. L'Ascension d'Isaïe existait en éthiopien et avait été publiée par Laurence (1819) et par Dillmann (1877). On avait encore les six derniers chapitres en latin et en slavon. Le nouveau papyrus grec, en forme de codex, se compose de trois doubles feuillets et demi, soit quatorze pages et contient environ le sixième de l'ouvrage entier, chap. II, 4-IV, 4. — L'*hymne chrétienne*, publiée dans le même recueil, comprend vingt-cinq lignes rythmées divisées en trois parties commençant chacune par la même lettre. — La 2e partie : *Classical fragments and documents of the Ptolemaic, Roman and Byzantine periods*, Londres, 1901 contient aussi des textes bibliques. — La 3e partie éditée par Newberry, Londres, 1899, se rapporte aux papyrus égyptiens et n'intéresse pas la Bible. — La collection de Lord Amherst of Hackney, dont presque toutes les pièces furent acquises en Égypte après 1897 est maintenant une des plus riches collections privées. Les fragments de Psaumes contenus dans le Pap. VII sont : Ps. LVIII (LIX), 7-13; 17-18; LIX (LX), 1-3; Le Pap. VI contient : Ps. CVIII (CIX), 1, 12-13; CXVIII (CXIX), 115-122 127-135; CXXXV (CXXXVI), 19-26; CXXXVI (CXXXVII) 1, 6-8; CXXXVII (CXXXVIII), 1-3; CXXXVIII (CXXXIX), 21-24; CXXXIX (CXL), 1-6, 10-14; CXL (CXLI), 1-4.

[2] Grenfell et Hunt, *The Oxyrhynchus Papyri*, 4 vol., Londres, 1898-1904. Le tome I contient les premiers *Logia* (p. 1-3) et les fragments de Matthieu (p. 4-6). Le tome II contient les fragments de Jean, I, 23-31, 33-41; XX, 11-17, 19-25 (p. 1-8), et le

fragment de l'Épître aux Romains. Le tome III contient un fragment de la première Épître de Jean (p. 2-3) et le fragment de l'Apocalypse de Baruch (p. 3-7); le tome IV contient les nouveaux *Logia* (p. 1-22), les fragments de la Genèse, XIV, 21-23; XV, 5-9; XIX, 32-XX, 11; XXIV, 28-47; XXVII, 33-33; 40-41 (quelques mots); les longs fragments de l'Épître aux Hébreux, II, 14-V, 5; X, 8-XI, 13; XI, 28-XII, 17.

[4] *Greek Papyri in the Brit. Museum, Catalogue with texts*, 2 vol., 1893-1898.

[5] Dans *Archiv fur Papyrusforschung und verwandte Gebiete*, t. II, fasc. 2 (1903), p. 227-227.

[6] Dans *Monumenta sacra inedita, nova coll.*, Leipzig, t. I (1855), p. 217-278.

[6] Dans *Facsimiles of Biblical Manuscripts in the Brit. Museum*, Londres, 1900, pl. I.

[7] Dans *Zeitschrift fur ægyptische Sprache*, t. XIX (1881), p. 22-23. C'est une simple notice.

[8] Grenfell, *An Alexandrian... and other Greek Papyri chiefly Ptolemaic*, Oxford, 1846.

[9] *Führer durch die Amstellung*, Vienne, 1894. En dehors du *Guide* et des *Mittheilungen* signalés plus bas la collection Régnier est éditée sous le titre général de *Corpus Papyrorum Raineri* par Wessely pour les textes grecs, par Krall pour les textes coptes, par Karabacek pour les textes arabes.

[10] Deissmann, *Die Septuaginta-Papyri und andere altchristl. Texte der Heidelberger Papyrus-Sammlung*, avec soixante photographies) Heidelberg, 1905. Cette Université a acquis en 1897 un riche fonds de papyrus grecs, coptes, arabes, hébreux, syriaques, latins, perses, égyptiens (collection Reinhardt) et plus tard encore d'autres collections. Le papyrus des Septante, cédé par Th. Graf en 1900, a la forme de codex et comprend vingt-sept feuillets simples, soit cinquante-six pages.

[11] Dans la *Revue biblique*, t. I (1892), p. 113-115. Les fragments de Luc contenus dans le célèbre papyrus de Philon sont : I, 74-80; V, 3-8; V, 30-VI, 4. Sur ce même papyrus de Philon on lit quelques mots de Matthieu. Cf. Scheil, *Mémoires... de la Mission archéol. française au Caire*, t. IX (1893).

[12] Ces fragments (I Cor., I, 17-20; VI, 13-15, 16-18; VII, 3-4, 10-14) sont désignés en critique par la lettre Q. Cf. Gregory, *Textkritik des N. T.*, Leipzig, 1900, p. 119.

[13] R. Harris, *Biblical Fragments from Mount Sinaï, n° 14*. Ces fragments comprennent I, 25-27; II, 6-8; III, 8-10, 20.

[14] Bickell, dans *Zeitschrift fur kath. Theol.*, t. IX (1885), p. 498-504; t. X (1886), p. 208-209; *Mittheilungen aus der Sammlung der Pap. Rainer*, t. I, p. 53-61; t. II, p. 41-42; t. V, p. 78-82. — Savi, *Le fragment évangélique du Fayoum, Revue biblique*, t. I (1892), p. 321-344.

[15] Budge, *The earliest known Coptic Psalter*, Londres, 1898. C'est un Psautier complet en dialecte sahidique.

[16] Crum, *Catalogue of the Coptic Mss. in the Brit. Museum*, Londres, 1905, p. 395-398. Le *Catalogue* mentionne d'autres fragments bibliques sur papyrus, par exemple le n. 24 (18 feuillets d'un Psautier).

[17] Rossi, *Trascrizione di un codice Copto* etc., Turin, 1883. C'est la première partie de l'*Évangile de Nicodème*, correspondant aux *Gesta Pilati* de Tischendorf, *Evangelia apocrypha*, 2e édit., Leipzig, 1876.

[18] Jacoby, *Ein neues Evangelienfragment*, Strasbourg, 1900.

[19] Schmidt, dans *Sitzungsber. der Preuss. Akadem. Wissensch.*, 1896, p. 839-847. C'est une simple notice de l'*Évangile de Marie* contenu dans un codex de soixante-cinq feuillets qui renferme aussi un ouvrage gnostique : Σοφία Ἰησοῦ Χριστοῦ, et la Πράξις Πέτρου. Le dernier ouvrage a été depuis publié par Schmidt, *Die alten Petrus-Akten nebst einem neuentdeckten Fragment*, Leipzig, 1903, dans *Texte und Unters. N. F.*, t. IX. Le même savant a aussi publié *Acta Pauli aus der Heidelberger koptischen Papyrushandschrift*, Leipzig, 1904 (avec un volume de phototypies).

[20] Von Lemm, dans *Bulletin de l'Acad. des sciences de Saint-Pétersbourg*, nouvelle série, t. X, n. 4.

[21] Pleyte et Boeser, *Manuscrits coptes du Musée d'antiquités à Leide*, 1897, p. 441.

[22] Amélineau, dans *Notices et extraits des man. de la Biblioth. nation.*, Paris, t. XXI (1891), p. 176-215; Schmidt, *Gnostische Schriften in koptischen Sprache aus dem Codex Brucianus*, Leipzig, 1892 (*Texte und Untersuch.*, t. VIII).

[23] Steindorff, *Die Apokalypse des Elias... und Bruchstücke der Sophonias-Apokalypse*, Leipzig, 1899 (avec deux phototypies), dans *Texte und Unters. N. F.*, t. II.

Sprüche Jesu, Fribourg-en-B., 1897, et par Mgr Batiffol, *Revue biblique*, t. VI, 1897, p. 501-515. Les travaux parus depuis sont innombrables. Il est certain que ces *Logia* ne sont pas ceux dont parle Papias; ils ne sont pas non plus un fragment d'un évangile quelconque, car il n'y a entre eux aucune suite. Ce sont des extraits; et comme ils ne proviennent pas de nos Évangiles canoniques il faut en conclure qu'ils sont tirés de quelque évangile apocryphe. M. Harnack pensait à l'évangile des Égyptiens; Mgr Batiffol songe plutôt à l'évangile des Hébreux; M. Zahn a proposé depuis l'évangile des Ébionites. — Les nouveaux *Logia* ont moins fait parler d'eux, parce que toutes les lignes en sont incomplètes et que dès lors toute restitution est plus ou moins conjecturale. Voir Grenfell et Hunt, *New sayings of Jesus*, etc., Londres, 1904; Batiffol, *Nouveaux fragments évangéliques de Behnesa*, dans la *Revue biblique*, 1904, p. 481-493. Comme essais de restitution, voir Swete, *The new Oxyrhynchus sayings*, dans *Expository Times*, 1904, p. 488-495, et Hilgenfeld, dans *Zeitschrift für wissensch. Theologie*, 1906.

II. Les papyrus et la critique biblique. — 1. *Les nouveaux onciaux bibliques.* — Le nombre des textes de la Bible en écriture onciale, c'est-à-dire antérieurs au IXe siècle, est relativement si restreint que toute nouvelle addition à la liste des onciaux est d'une importance considérable pour la critique textuelle. Nous possédons maintenant des papyrus bibliques, très courts il est vrai, pour la plupart, qui datent du IIIe siècle, tandis que nos plus anciens manuscrits sur parchemin ne sont que du IVe. Il ne faut point exagérer la valeur de ces trouvailles, mais on constatera, en parcourant la liste ci-jointe, que plusieurs numéros ne manquent pas d'intérêt. Nous avons fait entrer dans notre liste les apocryphes grecs et coptes, mais nous en avons exclu tous les fragments qui consistent seulement en quelques mots sans suite et ceux dont on ne sait encore à peu près rien, par exemple un fragment de saint Matthieu qui se lit sur le papyrus de Philon, au Louvre, quelques menus fragments d'Évangiles signalés dans la collection de l'archiduc Renier, un fragment de II Thess., I, 1-II, 2, qui se trouverait au musée de Berlin P 5013. — Des listes analogues ont été compilées par F. Mayence, *Note papyrologique*, dans la *Revue d'histoire ecclés.*, Louvain, 1903, p. 231-240; Aug. Bludau, *Papyrusfragmente des neutestam. Textes*, dans la *Biblische Zeitschrift*, t. IV, 1906, p. 25-33; Ad. Deissmann, dans *Encyclopædia biblica*, t. III, article *Papyri*; F. G. Kenyon, *Dictionary of the Bible* de Hastings, *Extra volume*, p. 354-354. Voir le tableau ci-dessus, col. 2087.

III. Les papyrus et l'exégèse. — 1. *Données historiques et archéologiques.* — La découverte des papyrus a profité à l'exégèse plus encore qu'à la critique, par les nombreuses données historiques, archéologiques et linguistiques qu'elle nous fournit. Nous avons sous les yeux des documents d'une authenticité certaine qui nous reportent au siècle apostolique et nous initient aux mœurs, aux usages, aux traditions, à la vie entière des populations grecques contemporaines des Apôtres. Plusieurs faits ont sur l'exégèse du Nouveau Testament une répercussion directe. L'énorme quantité de papyrus magiques trouvés en Égypte nous aide à comprendre que saint Paul ait pu faire brûler à la fois pour cinquante mille drachmes de ces sortes d'écrits

dans une ville aussi célèbre par ses *Ephesiæ litteræ*. Act., XIX, 19. Le double nom de Paul, Act., XII, 9 : Σαῦλος ὁ καὶ Παῦλος, cesse d'être un problème quand nous voyons beaucoup de ses contemporains porter deux noms, l'un indigène, l'autre grec ou romain, unis par la formule invariable ὁ καὶ et ayant souvent entre eux une certaine ressemblance : Σαταβοῦς ὁ καὶ Σάτυρος, etc. L'exemple suivant montre bien le profit que l'exégèse peut retirer de l'étude des papyrus. Saint Paul, I Cor., VIII-X, eut à résoudre plusieurs cas de conscience relatifs aux idolothytes ou viandes consacrées aux idoles. Il permet aux néophytes d'accepter les invitations des parents païens malgré la crainte trop fondée qu'on ne serve des victimes offertes aux dieux. Il veut cependant qu'on s'abstienne de toucher à ces viandes dès que quelqu'un aura expressément signalé leur consécration aux fausses divinités. Enfin il interdit absolument de prendre part aux banquets sacrés qui accompagnaient l'immolation des victimes. Les trois invitations à dîner suivantes, dont on possède maintenant l'original, sont le meilleur commentaire de ces prescriptions de l'Apôtre. Nous les transcrivons d'après Grenfell et Hunt, *The Oxyrhynchus Papyri*, Londres, t. I (1898) et t. III (1903).

N° CX. IIIe siècle.

Ἐρωτᾷ σε Χαιρήμων δειπνῆ-
σαι εἰς κλείνην τοῦ κυρίου Σαρά-
πιδος ἐν τῷ Σαραπείῳ αὔριον,
ἥτις ἐστὶν ιε̅, ἀπὸ ὥρας θ.

N° CXI. IIIe siècle.

Ἐρωτᾷ σε Ἡραῖς δειπνῆσαι
εἰς γάμους τέκνων αὐτῆς
ἐν τῇ οἰκίᾳ αὔριον, ἥτις ἐστὶν
πέμπτη, ἀπὸ ὥρας θ.

N° 523. IIe siècle.

Ἐρωτᾷ σε Ἀντώνιο(ς) Πτολεμ(αίου) δειπνῆσ(αι)
παρ' αὐτῷ εἰς κλείνην τοῦ κυρίου
Σαράπιδος ἐν τοῖς Κλαυδ(ίου) Σαραπιω(νος)
τῇ ις̅ ἀπὸ ὥρας θ̅.

Traduction. N° CX : Chérémon t'invite à dîner à la table du Seigneur Sérapis, au Sérapéum, demain, quinzième du mois, à neuf heures.

N° CXI : Héraïs t'invite aux noces de ses enfants dans sa maison, demain, cinquième du mois, à neuf heures.

N° 523 : Antoine, fils de Ptolémée, t'invite à dîner avec lui à la table du Seigneur Sérapis, dans la maison de Sérapion, le seize courant, à neuf heures.

Il est évident que, selon les principes de Paul, un chrétien aurait dû décliner la première invitation, puisqu'il s'agissait de dîner à la table (κλείνη, c'est l'orthographe des papyrus pour κλίνη) du Seigneur Sérapis et cela dans le temple même du Dieu, au Sérapéum. I Cor., X, 21 : « Vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur et le calice (ποτήριον) des démons; vous ne pouvez pas prendre part à la table du Seigneur et à la table (τράπεζα synonyme de κλίνη) des démons. » Comparer toute la théorie de la communion, *ibid.*, 14-20. Un autre obstacle à l'acceptation était le lieu où devait se faire le banquet sacré : Σαραπεῖον, Paul dit εἰδωλεῖον. I Cor., VIII, 10. — L'invitation d'Héraïs au contraire pouvait être acceptée par un chrétien malgré la crainte assez fondée qu'on ne servît au festin nuptial des victimes immolées aux idoles si Héraïs était païenne, comme son nom le ferait supposer. Cependant le chrétien devait s'abstenir d'un plat formellement signalé comme provenant d'un sacrifice. Cf. I Cor., X, 27-29. — Enfin la troisième invitation aurait dû être repoussée, car bien que le festin eût lieu dans une maison privée, c'était un banquet idolâtrique, le banquet de Sérapis. Cf. I Cor., X, 7; 21-22.

2. *Données linguistiques et philologiques.* — Il y a dix ans on se faisait encore du grec biblique une idée qu'il faut abandonner aujourd'hui par suite des récentes découvertes. M. Moulton dans son excellent ouvrage, *Grammar of New Testament Greek*, t. I, *Prolegomena*, Édimbourg, 1906, p. 1-2, raconte assez plaisamment l'histoire de sa propre conversion. Il avait composé en 1895 une grammaire élémentaire où il définissait le grec du Nouveau Testament : « *Hebraic* Greek, *colloquial* Greek, and *late* Greek. » Maintenant il supprime le premier membre « *Hebraic* Greek » et le remplace par « *common* Greek ». Ce fait, ajoute-t-il, « n'est pas une révolution purement théorique. Il touche à l'exégèse en une infinité de points. Il exige qu'on modifie les grammaires les plus récentes et qu'on revoie à nouveau les meilleurs commentaires. » Voici en peu de mots quelles sont les causes de ce revirement. On sait qu'aux environs de l'ère chrétienne tous les écrivains se servaient d'une langue uniforme, qui diffère notablement du grec des Apôtres. Les différences consistent en vocables spéciaux, qu'on s'était habitué à nommer mots *bibliques*, et en tournures ou locutions qu'on qualifiait de *sémitismes*. Les découvertes de ces derniers temps ont montré que les auteurs classiques employaient la langue littéraire, idiome artificiel et conventionnel qui n'était point parlé, tandis que les Apôtres faisaient usage du grec vulgaire, dédaigné des littérateurs. Autant qu'on peut le constater et sans qu'on puisse bien rendre compte de ce phénomène, la langue vulgaire était la même dans tous les pays; seulement elle était plus ou moins correcte selon le degré de culture de ceux qui l'employaient.

A) Mots bibliques. — Le nombre des mots prétendus bibliques diminue de jour en jour grâce aux *ostraca*, aux inscriptions et surtout aux papyrus. Kenyon, dans le *Dictionary of the Bible* de Hastings, *Extra vol.*, 1904, p. 355, donne de ces vocables *retrouvés* une liste trop longue, parce qu'elle comprend des mots et des locutions déjà constatés dans la Bible. A. Deissmann, *Encyclopædia biblica*, article *Papyri*, t. III, col. 3562, réduit sa liste à vingt-deux mots : ἀγάπη, ἀκατάγνωστος, ἀντιλήμπτωρ, ἐλαιών, ἔναντι, ἐνώπιον, εὐάρεστος, εὔθετος, ἱερατεύω, καθαρίζω, κυριακός, λειτουργικός, λογεία, νεόφυτος, ὀφειλή, περιδέξιον, ἀπὸ πέρυσι, προσευχή, πυρράκης, σιτομέτριον, φιλοπρωτεύω, φρεναπάτης. Mais cette liste elle-même demande à être soigneusement vérifiée. Le mot ἀγάπη, qui vient des Septante et que Philon emploie une fois, *Quod Deus immutabilis*, 14, n'a pas été retrouvé chez les auteurs profanes; on croyait l'avoir lu dans un papyrus, mais la lecture a été reconnue fausse. Cf. Deissmann, *Bibelstudien*, Marbourg, 1895, p. 80; *Neue Bibelstudien*, 1897, p. 26-37. Le mot ἀκατάγνωστος était déjà connu par II Mach., IV, 47, et comme κατάγνωστος est fréquent, sa rareté est purement accidentelle. On pourrait en dire autant de ἀντιλήμπτωρ, car ἀντίληψις n'est pas rare. Ἐλαιών, *olivetum*, très régulièrement formé, était le nom propre du Mont des Oliviers et Josèphe le mentionne à plusieurs reprises. Ἔναντι et ἐνώπιον sont en effet adoptés par les Septante comme traduction littérale de לִפְנֵי, בְּעֵינֵי, mais l'adjectif ἐνώπιος est classique et le composé ἀπέναντι se lit dans Polybe. C'est hasard que εὐάρεστος n'eût pas encore été trouvé en dehors de la Bible, puisque Xénophon et Épictète emploient l'adverbe εὐαρέστως. Ἱερατεύω est dans les écrivains contemporains des apôtres et καθαρίζω dans Josèphe. Νεόφυτος est attribué à Aristophane par le lexicographe Pollux et ὀφειλή à Xénophon par l'*Etymologium magnum*. Si la locution ἀπὸ πέρυσι, avant les découvertes des papyrus, était particulière à saint Paul, on connaissait le simple πέρυσι et les composés ἐκπέρυσι et προπέρυσι. Quant à σιτομέτριον, il n'est pas sûr que

les papyrus en offrent des exemples : peut-être, au lieu du pluriel neutre, faut-il lire σιτομετρια dont témoigne Diodore de Sicile. Ces remarques étaient nécessaires pour mettre au point les nouvelles découvertes lexicologiques et pour montrer qu'elles ne révolutionnent pas l'étude de la langue sacrée, comme le prétendent quelques chercheurs un peu trop enthousiastes.

B) Sémitismes. — Jusqu'à ces derniers temps, on qualifiait de sémitismes toutes les locutions et tournures qu'on ne rencontrait pas chez les écrivains classiques. Or on a constaté maintenant que beaucoup de ces locutions et de ces tournures étaient d'un usage courant dans la langue vulgaire. La langue vulgaire elle-même, par un phénomène encore inexpliqué, semble avoir été uniforme dans les divers pays, et il est impossible d'y discerner des dialectes bien marqués. Elle devait présenter des différences de prononciation; mais on n'y relève pas de différences dialectales proprement dites. Un autre fait avéré, c'est que la langue grecque moderne dérive en droite ligne de cet antique idiome vulgaire. Au lieu de considérer le grec du Nouveau Testament comme une langue à part ou de le rapprocher du grec artificiel des écrivains contemporains, Philon, Josèphe, Arrien, Plutarque, etc., on le compare aujourd'hui plus volontiers à la langue vulgaire d'alors, telle que nous la connaissons par les papyrus, par les inscriptions et aussi par le grec moderne. Cette comparaison a éliminé un bon nombre de prétendus sémitismes. Je dis *sémitismes* pour comprendre sous un mot général les hébraïsmes et les aramaïsmes. Par exemple, la tendance à substituer au datif simple une préposition était alors universelle, surtout dans la langue vulgaire et ne doit pas être attribuée à une influence sémitique. La répétition du mot avec sens distributif (Matth., VI, 7 : δύο δύο, Marc., VI, 39 : συμπόσια συμπόσια) qu'on regardait comme un sémitisme, se trouve parfois dans les classiques, est fréquente dans les papyrus et commune dans le grec moderne. Il en est de même du pronom personnel pléonastique après un relatif. Marc., I, 7; VII, 25; Luc., III, 16. On trouvera un grand nombre d'exemples semblables dans Moulton, *A grammar of N. T. Greek*, t. I, *Prolegomena*, Édimbourg, 1906; 2e édition augmentée, 1907. Cet auteur a très bien vu le danger d'une réaction exagérée qui porterait les philologues modernes à nier les sémitismes les plus évidents. Il veut qu'on distingue soigneusement entre les citations et les réminiscences inconscientes ou voulues ainsi qu'entre les morceaux provenant directement ou indirectement de sources araméennes, où l'on doit s'attendre à rencontrer des sémitismes, et les passages composés librement par des écrivains sacrés. Ici les sémitismes seront très rares et consisteront surtout dans un emploi beaucoup trop fréquent de locutions grecques qui correspondent par hasard à des idiotismes sémitiques, par exemple ἰδού.

Sur l'utilité des papyrus pour l'exégèse du Nouveau Testament, on lira avec intérêt cinq récents articles de Deissmann, *The New Testament in the light of recently discovered texts of the Græco-Roman World*, dans *The Expository Times*, octobre, novembre et décembre 1906, février et avril 1907.

IV. Bibliographie. — N. Hohlwein, *La Papyrologie grecque, bibliographie raisonnée* (ouvrages publiés avant le 1er janvier 1905), Louvain, 1905. Cette liste qui comprend 819 numéros, signale un grand nombre d'articles de revues. On y trouvera aussi l'indication des collections que nous n'avons pas mentionnées parce qu'elles n'ont rien qui intéresse directement la Bible, par exemple : *Griechische Urkunden aus den königl. Museen zu Berlin*, en cours de publication depuis 1895; J. P. Mahaffy, *On the Flinders Petrie Papyri*, Dublin, 1893; *Tebtunis Papyri*, t. I, Londres, 1902; Grenfell et Hunt, *New classical Fragments and other Greek and Latin Papyri*, Oxford, 1891. *The Hibeh Papyri*, t. I, des mêmes, a paru depuis, Londres 1906. — *Pour l'étude des papyrus :* F. G. Kenyon, *The Palæography of Greek Papyri*, Oxford, 1899 (c'est l'ouvrage classique sur la matière); Erman et Krebs, *Aus den papyrus der königl. Museen* (zu Berlin), Berlin, 1899 (notions de paléographie, d'archéologie, etc. sur les papyrus égyptiens, grecs, coptes, arabes, et autres à propos des collections de Berlin); O. Gradenwitz, *Einführung in die Papyruskunde*, 1er fasc., *Erklärung ausgewählter Urkunden*, Leipzig, 1900 (trop spécial et d'un intérêt trop restreint). — *Revues et bulletins :* U. Wilcken, qui avait montré la nécessité de fonder une revue spéciale de papyrologie (*Die griechischen Papyrusurkunden*, 1897), en publie une depuis 1900, à Leipzig, sous ce titre : *Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete*. En 1901 a paru aussi à Leipzig le premier volume d'un recueil analogue, *Studien zur Paläographie und Papyruskunde*, publié par C. Wessely. La publication la plus pratique pour s'orienter dans la bibliographie des papyrus et se tenir au courant des découvertes nous semble être le *Bulletin papyrologique* publié de temps en temps par S. de Ricci dans la *Revue des études grecques* (depuis 1901). L'auteur donne dans son premier *Bulletin*, 1901, p. 164-170, un aperçu rapide mais suffisant des travaux antérieurs à cette date avec renvoi aux recueils spéciaux d'après lesquels est compilé son résumé.

F. Prat.

PAQUE, la principale fête des Juifs.

I. Ses noms. — Le premier nom donné à la Pâque se présente sous la forme suivante : *pésaḥ hû' la-Yehovâh*, πάσχα ἐστὶ κυρίῳ, ce que la Vulgate explique ainsi : *Est enim Phase (id est transitus) Domini*, « car c'est la Pâque (c'est-à-dire le passage) du Seigneur. » Exod., XII, 11. Le mot *pésaḥ* vient du radical *pâsaḥ*, « passer ». En judéo-araméen, il prend la forme *pasḥâ'*, d'où le grec πάσχα. Le texte emploie le verbe *pâsaḥ* pour désigner le passage du Seigneur au delà des maisons des Hébreux, au moment de la dixième plaie, Exod., XII, 13, 23, tandis que le verbe *'âbar* désigne le passage du Seigneur par la terre d'Égypte pour y exercer sa vengeance. Exod., XII, 13. Ce que la fête commémorait directement, c'était donc le passage qui épargnait les Hébreux, et non le passage qui châtiait les Égyptiens. Dans l'Épître aux Hébreux, XI, 28, il est dit que Moïse célébra la Pâque et fit l'aspersion du sang « afin que l'exterminateur des premiers-nés ne touchât pas à ceux des Israélites. » On a voulu faire venir *pésaḥ* de l'assyrien *pašâḫu*, « apaiser la divinité ». Cf. Zimmern, *Beiträge zur Kenntniss der babylonischen Religion*, Leipzig, 1901, p. 92. Cette étymologie est inaccceptable. Le texte sacré rattache manifestement à la Pâque l'idée de « passage », et non pas celle d'apaisement de la divinité, qui n'est qu'accessoire dans le rite pascal. Subsidiairement, l'idée s'étendit au passage de l'Égypte au désert, de la servitude à la liberté. Dans le Pentateuque, Josué, les Rois et les Paralipomènes, la Vulgate rend *pésaḥ* par *Phase*, dans Esdras, Ézéchiel et tout le Nouveau Testament, par *Pascha*. Le mot a désigné, dès le principe, non seulement le passage du Seigneur, mais aussi tantôt la fête qui perpétuait le souvenir de ce passage, Exod., XXXIV, 25; Num., IX, 2; II Par., XXXV, 1; Matth., XXVI, 2; Joa., VI, 4, etc., tantôt l'agneau qu'on y mangeait. Exod., XII, 21; Deut., XVI, 2; I Esd., VI, 20; Matth., XXVI, 17; Joa., XVIII, 28, etc. — 2° La nature des aliments permis pendant la Pâque lui a fait encore attribuer le nom de *ḥag ham-maṣṣôt*, « fête des azymes ». Exod., XXIII, 15; Deut., XVI, 16, etc. Voir Azyme, t. I, col. 1313. Elle est appelée par saint Luc, XXII, 1, et par Josèphe, *Bell. jud.*, II, I, 3, ἑορτὴ τῶν ἀζύμων, « fête des azymes »; par saint Marc, XIV, 1, et par saint Matthieu, XXVI, 17, τὰ ἄζυμα, « les azymes »; dans les Actes, XII, 3, αἱ ἡμέραι τῶν ἀζύμων, « les jours des azymes ».

II. Son institution. — 1° La Pâque fut instituée et prescrite par le Seigneur en Égypte, entre la neuvième et la dixieme plaie. Les Hébreux reçurent l'ordre de prendre un agneau ou un chevreau par famille ou par maison, le dixième jour du mois, de l'immoler le quatorzième jour entre les deux soirs, de teindre de son sang les montants et le linteau de la porte, de le manger cette nuit-là rôti au feu, avec des pains sans levain et des herbes amères, les reins ceints, les sandales aux pieds, le bâton en main et à la hâte, et enfin de brûler tout ce qui en resterait. Exod., xii, 2-11. Ces prescriptions concernaient la première Pâque, à célébrer pendant la nuit même durant laquelle devaient être exterminés les premiers-nés des Égyptiens, et à la suite de laquelle ceux-ci allaient presser les Hébreux de partir. Exod., xii, 29-33. Ainsi s'expliquent les pains azymes, parce qu'on n'avait pas le temps de faire lever la pâte, l'attitude à prendre en mangeant l'agneau et la hâte avec laquelle on procédait, parce que le départ était imminent. Le sang de l'agneau mis sur les montants et le linteau des portes devait servir de signe pour que le Seigneur « passât par-dessus » les maisons des Hébreux, sans que la plaie meurtrière les frappât. Exod., xii, 13. Ce rite se retrouve dans le rituel babylonien, avec une signification analogue. Dans un sacrifice offert par le roi pour que ses fautes soient effacées aux yeux de Samas, le magicien devait sacrifier un agneau à la porte du palais et ensuite teindre de son sang les montants de cette porte. Cf. Fr. Martin, *Textes religieux assyriens et babyloniens*, 1re série, Paris, 1903, p. 257.

2° A l'occasion de ce récit, le Pentateuque insère la législation qui devra par la suite régler la célébration de la Pâque. Voici les différents articles de cette législation : 1. La fête de la Pâque sera célébrée à perpétuité. Exod., xii, 14, 17, 24-27, 42. — 2. Elle aura lieu le premier mois de l'année, le mois d'*abib*, appelé depuis mois de *nisan*. Exod., xxxiv, 18. — 3. La victime pascale doit être immolée le quatorzième jour, « entre les deux soirs, » Exod., xii, 6; Lev., xxiii, 5; Num., ix, 3, 5, 11, ou « le soir, au coucher du soleil ». Deut., xvi, 6; Jos., v, 10. — 4. La fête de la Pâque dure sept jours. Exod., xii, 15. — 5. Durant tout ce temps, on ne peut manger que des pains azymes et l'on ne doit pas conserver de levain à la maison. Exod., xii, 15, 18-20; xxxiv, 18, 25; Lev., xxiii, 6; Num., xxviii, 17; Deut., xvi, 3, 4. — 6. On ne doit briser aucun des os de l'agneau pascal. Exod., xii, 46. — 7. On n'en peut rien emporter hors de la maison. Exod., xii, 46. — 8. Il faut qu'il soit consommé tout entier avant le matin ou que ce qui en reste soit brûlé. Exod., xii, 10; xxxiv, 25. — 9. La victime pascale ne peut être immolée et mangée que dans le lieu choisi par le Seigneur. Deut., xvi, 5-7. — 10. Ceux-là seuls ont le droit d'y prendre part, qui sont circoncis et en état de pureté. Exod., xii, 44, 45, 48, 49; Num., ix, 6, 7. — 11. Il y a assemblée du peuple le premier et le septième jour de la fête. Exod., xii, 16; Lev,, xxiii, 7, 8; Num., xxviii, 18, 25. — 12. Ces deux jours, aucun travail n'est permis, sauf pour la préparation des aliments. Exod., xii, 16; Lev., xxiii, 7; Num., xxviii, 18; Deut., xvi, 8. — 13. Pendant les sept jours, des holocaustes spéciaux doivent être offerts. Lev., xxiii, 8; Num., xxviii, 19-25. — 14. Le lendemain du sabbat pascal, le prêtre offre les prémices de la moisson. Lev., xxiii, 10-14. — 15. Ceux qui, pour cause d'impureté légale, n'ont pu célébrer la Pâque au jour marqué, la célébreront le quatorzième jour du second mois. Num., ix, 10-12. — 16. La peine du retranchement ou excommunication est prononcée contre quiconque mange du pain levé l'un des sept jours de la Pâque. Exod., xii, 15. — 17. La même peine frappe celui qui ne célèbre pas la Pâque. Num., ix, 13. — 18. Enfin, pour que le rite pascal fût compris, les Hébreux devaient dire à leurs enfants : « C'est un sacrifice de Pâque en l'honneur de Jéhovah, qui a *passé* par-dessus les maisons des enfants d'Israël en Égypte, lorsqu'il frappa l'Égypte et sauva nos maisons. » Exod., xii, 27.

III. La célébration de la Pâque dans l'Ancien Testament. — 1° La première Pâque fut célébrée en Égypte même. Cette célébration présenta quelques particularités qui ne se retrouvent pas dans les Pâques suivantes : la mise à part de l'agneau dès le dixième jour, l'aspersion du linteau et des montants des portes avec l'hysope teint de sang, la manducation de l'agneau en lieu profane, à la hâte, sans hymne, par tous les Hébreux sans exception, purs ou non. Exod., xii, 21-28. — 2° Une seconde Pâque fut célébrée un an après, au Sinaï, conformément aux prescriptions édictées précédemment. A cette occasion fut portée la loi concernant ceux que rendaient impurs le contact d'un cadavre. Num., ix, 1-14. La prescription de l'Exode, xii, 25 : « Lorsque vous serez entrés dans le pays que Jéhovah vous donnera, selon sa promesse, vous observerez ce rite sacré, » ne signifie pas que la Pâque ne devait ensuite être célébrée qu'en Palestine. La célébration au Sinaï prouve le contraire, et les divers règlements formulés au désert au sujet de la Pâque, Exod., xxxiv, 18; Lev., xxiii, 4-8; Num., xxviii, 16-25; Deut., xvi, 1-8, ne comportent aucune restriction. — 3° A l'entrée de la Terre Promise, Josué circoncit les Israélites et, à Galgala, on célébra la Pâque, sans que rien, dans le récit, fasse soupçonner que l'interruption de la circoncision, pendant le séjour au désert, se soit étendue à la célébration des fêtes pascales. Jos., v, 10-12. — Il est probable que le voyage accompli chaque année par Elcana et ses femmes, Anne et Phénenna, pour adorer Jéhovah à Silo et lui offrir des sacrifices, se rapporte à la célébration de la Pâque. I Reg., i, 3, 7. — 4° Plus de sept cents ans après Josué, le roi Ézéchias fit célébrer une Pâque très solennelle à Jérusalem. Dans l'intervalle, la fête avait continué régulièrement chaque année, sans nul doute. Mais, à certaines époques, bien des négligences s'étaient produites et beaucoup d'Israélites se dispensaient trop facilement de l'obligation qui s'imposait à eux de se rendre annuellement à Jérusalem. Sous les rois impies, l'abstention était devenue plus générale. Du royaume schismatique, on venait beaucoup moins au Temple; dans Juda même, on se négligeait d'autant plus que des rois comme Joram, Athalie, Joas, Achas, décourageaient plus efficacement la piété des Israélites fidèles. Ézéchias envoya dans tout son royaume et dans les tribus d'Éphraïm et de Manassé des messagers pour inviter à la Pâque. Mais les prêtres eux-mêmes ne furent pas prêts pour le premier mois. Un grand nombre d'entre eux ne se trouvaient pas dans les conditions requises de pureté légale. On remit donc la fête au second mois, comme la Loi en laissait la faculté. Num., ix, 10-12. L'invitation d'Ézéchias fut mal accueillie dans l'ancien royaume d'Israël. Quelques hommes d'Aser, de Manassé et de Zabulon vinrent seuls à Jérusalem. Ceux de Juda s'y portèrent en grand nombre. Beaucoup mangèrent la Pâque sans avoir été purifiés, tant était grande encore l'ignorance des anciennes prescriptions du Seigneur. Ézéchias pria pour que Jéhovah accordât son pardon à ces violateurs plus ou moins inconscients de la loi. L'enthousiasme fut si grand et le nombre des pèlerins si considérable qu'on se décida à prolonger la fête de sept autres jours. Les réjouissances furent telles qu'on n'avait rien vu de pareil depuis Salomon. Cette Pâque devint le signal d'une réaction vigoureuse contre l'idolâtrie. II Par., xxx, 1-27. — 5° Environ cent ans plus tard, la Pâque fut encore célébrée avec une solennité exceptionnelle sous Josias, à l'occasion du renouvellement de l'alliance. Pendant les cinquante cinq ans de son règne, en effet, le fils d'Ézéchias, Manassé, avait multiplié les efforts

pour faire tomber dans l'oubli la loi de Moïse. Le texte des Rois fait la remarque suivante, au sujet de ce qui fut fait sous Josias : « Aucune Pâque pareille à celle-ci n'avait été célébrée depuis le temps des Juges qui jugèrent Israël, et pendant tous les jours des rois d'Israël et des rois de Juda. » IV Reg., XXIII, 21, 22; II Par., XXXV, 16-19. Le texte hébreu dit littéralement : « Car ne fut point faite cette Pâque depuis le temps des Juges... comme, la dix-huitième année du roi Josias, fut faite cette Pâque à Jéhovah à Jérusalem, » ce qui revient à dire que jamais on n'avait célébré de Pâque pareille. Ce texte n'exclut donc en aucune manière les Pâques du temps passé. Celle-ci sortit de l'ordinaire non par sa solennité, qui n'avait peut-être pas égalé celle des Pâques de Salomon, II Par., VIII, 13, et d'Ézéchias, mais par l'exactitude avec laquelle on avait suivi toutes les prescriptions de la Loi. On a vu, en effet, qu'à la Pâque d'Ézéchias, certaines de ces prescriptions avaient été transgressées. — 6° Pendant la captivité, il ne pouvait être question de la célébration solennelle de la Pâque à Jérusalem. Néanmoins l'interruption n'était que momentanée. Dans la description du nouveau culte de Jéhovah, Ézéchiel, XLV, 21-24, mentionne la Pâque avec ses rites accoutumés. — 7° Après la captivité, la fête de la Pâque fut rétablie et célébrée à la fois par ceux qui étaient revenus et par tous les Israélites qui, restés en Palestine, ne s'étaient pas souillés au contact des idolâtres. I Esd., VI, 19-22. — 8° A la suite de la profanation du Temple sous Antiochus Épiphane, Judas Machabée, vainqueur des Syriens, rétablit le culte et célébra la fête de la Dédicace. I Mach., IV, 54-59. Plus tard, Jonathas, devenu grand-prêtre, célébra celle des Tabernacles. I Mach., X, 21. Ces faits ne permettent pas de douter qu'à partir du rétablissement du culte, les solennités pascales n'aient été célébrées à Jérusalem conformément à la Loi.

IV. USAGES JUIFS RELATIFS À LA PÂQUE. — *I. ÉPOQUE DE LA PAQUE.* — 1° Les Juifs distinguaient entre la Pâque proprement dite, appelée par Josèphe, *Ant. jud.*, II, XIV, 6 : ὑπερβασία, « passage », par Philon, édit. Richter, 1828, I, 174; II, 292 : διαβατήρια, « traversée, » et par saint Grégoire de Nazianze, *Epist.* CXX, t. XXXVII, col. 213 : ἑορτὴ διαβατήριος, « fête de la traversée », et la fête des azymes, qui durait sept jours. Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, III, X, 5. Quand ils rapprochent le grec πάσχα du verbe πάσχειν, « souffrir, » pour identifier la Pâque et la Passion du Sauveur, Tertullien, *Adv. Jud.*, 10, t. II, col. 630, et bon nombre d'autres, remarque saint Jérôme, *In Matth.*, IV, 26, t. XXVI, col. 190, ne s'appuient que sur la similitude phonétique de deux mots très différents d'origine et de sens. Saint Augustin, *In Joa.*, LV, 1, t. XXXV, col. 1784, dit plus correctement que *Pascha* ne vient pas du grec πάσχειν, mais d'un mot hébreu qui signifie « passage ».

2° Dans la suite des temps, les Juifs distinguèrent la première Pâque, celle du mois de nisan, et la seconde ou petite Pâque, celle du mois suivant ou de *iyar*. Cf. *Challa*, I, 11; *Midr. Megillath Esth.*, 132, 2. Pour les Caraïtes, les choses devaient se passer identiquement de même à ces deux Pâques; d'autres laissaient de côté quelques détails à la seconde Pâque, la suppression préalable de tout levain, l'hymne, la défense d'emporter ailleurs une partie de l'agneau pascal et les sacrifices appelés *ḥagigâh*.

3° La Pâque était une fête à date fixée par le Seigneur; elle avait donc le pas sur le sabbat, comme d'ailleurs la circoncision et le sacrifice perpétuel. Si le 14 nisan tombait le jour du sabbat, on ne laissait pas d'immoler les agneaux ce jour-là et de faire toutes les cérémonies préparatoires à la solennité. Cf. *Mechilta*, 5, 1; *Gem. Pesachim*, 33, 1; 66, 1.

II. RITES PARTICULIERS. — Le traité *Pesachim* de la Mischna s'occupe de tout ce qui concerne la fête de la Pâque. Il détermine l'application des règles formulées dans le Pentateuque.

1° *La perpétuité.* — A certaines époques de l'histoire, la célébration de la Pâque fut négligée par un grand nombre d'Israélites. Plusieurs fois, elle fut interrompue pendant un temps plus ou moins long, quand le lieu choisi par le Seigneur, le Temple, fut interdit au culte divin, comme sous plusieurs des rois impies et plus tard sous Antiochus Épiphane, et, à plus forte raison, quand il fut détruit, comme pendant la captivité de Babylone. Sous le procurateur Coponius, qui gouverna la Judée après Archélaüs, la solennité pascale dut être interrompue par la faute de Samaritains qui s'introduisirent de nuit dans le Temple, dès l'ouverture des portes, et semèrent de tous côtés des ossements humains dont la présence souillait le lieu saint. Josèphe, *Ant. jud.*, XVIII, II, 2. Sous le procurateur Cumanus (48 après J.-C.), le quatrième jour de la Pâque, un des soldats qui veillaient à maintenir l'ordre sous les portiques du Temple se permit une indécence qui révolta à bon droit les Juifs. Redoutant une émeute, le procurateur fit prendre les armes à la garnison de l'Antonia. Il en résulta une panique telle parmi les Juifs, qu'en voulant s'échapper du Temple, ils s'écrasèrent mutuellement en grand nombre, d'où interruption des fêtes et deuil général dans la ville. Josèphe, *Ant. jud.*, XX, V, 3; *Bell. jud.*, II, XII, 1. Depuis la destruction du Temple, en 70, les Juifs ne peuvent plus immoler l'agneau pascal dans les conditions prescrites. Ils n'ont gardé des anciens rites que ce qui est compatible avec leur situation actuelle. Cf. *Pesachim*, X, 3.

2° *La date.* — La Pâque continua toujours à être célébrée après le 14 nisan, aux premières heures du 15, selon la façon juive de compter. Sa date dépendait de la fixation de la néoménie du premier mois de l'année. Voir NÉOMÉNIE, t. IV, col. 1590. De plus, il fallait tenir compte de différentes circonstances qui motivaient l'intercalation d'un treizième mois entre le dernier de l'année ou adar et le premier de l'année suivante. Cette intercalation avait lieu quand le 16 nisan tombait avant l'équinoxe du printemps, quand la végétation n'était pas assez avancée pour qu'on pût faire l'offrande des épis nouveaux, quand des pluies prolongées n'avaient pas permis la réfection des routes et des fours. Rien n'était réglé à l'avance au sujet de cette intercalation et souvent le sanhédrin attendait jusqu'en adar pour prendre une décision. Voir ANNÉE, t. I, col. 642-643.

3° *Le 14 nisan.* — Dès la nuit qui commençait le 14 nisan, le père de famille inspectait toute sa maison, le flambeau à la main, afin de recueillir tout ce qui pouvait s'y trouver de vieux levain, et il le brûlait vers midi. A partir de ce moment, on ne pouvait plus manger de pain levé sous peine de verges. Dès la matinée, les femmes préparaient les pains sans levain et des gâteaux semblables, sans sel et sans huile. Les premiers-nés passaient toute cette journée dans le jeûne; les autres faisaient vers dix heures du matin leur dernier repas avec du pain levé. — On immolait l'agneau pascal « entre les deux soirs ». Exod., XII, 6. Cette expression est nécessairement synonyme de celle qu'on trouve dans le Deutéronome, XVI, 6 : « le soir, au coucher du soleil, » et elle ne peut se rapporter à deux jours différents. Les Caraïtes et les Samaritains entendaient par là le temps qui s'écoule entre la disparition du soleil sous l'horizon et la pleine obscurité. Pour les pharisiens, c'était le temps qui s'écoule entre le moment où le soleil commence à baisser et sa disparition effective, c'est-à-dire, à l'équinoxe, de trois heures à six heures. C'est ce dernier sens qu'adoptent Josèphe, *Bell. jud.*, VI, IX, 3, et les talmudistes. *Pesachim*, 5, 3. On avait ainsi plus de latitude pour l'immolation des victimes, tandis que, dans l'opinion des Caraïtes, on n'eût guère disposé que d'une heure un quart, temps qui ne pou-

vait suffire que quand la Pâque n'était pas très fréquentée. Cf. Gesenius, *Thesaurus*, p. 1065.

4° *L'agneau pascal.* — 1. D'après la Loi, l'agneau ou le chevreau devait être mâle, d'un an accompli et sans tache, c'est-à-dire sans aucun des défauts spécialement signalés par la Loi. Lev., XXII, 22. Pour préserver l'agneau de toute souillure, les Juifs le séparaient du troupeau et l'attachaient à leur lit. Cf. *Kelim*, XIX, 2. La séparation ne se faisait pas obligatoirement le dixième jour du mois, comme en Égypte, mais souvent deux ou trois jours après. Cf. *Pesachim*, IX, 5. — 2. L'immolation avait lieu après le sacrifice du soir, et avant qu'on brûlât l'encens et qu'on allumât les lampes. Cf. *Gem. Pesachim*, 58, 1. Pendant cette opération, les prêtres sonnaient de la trompette et les lévites chantaient les Psaumes CXIII-CXVIII (CXII-CXVII). Les Israélites porteurs d'agneaux étaient introduits dans le parvis du Temple en trois groupes successifs, derrière chacun desquels on fermait les portes. Cf. *Eduyoth*, V, 6; *Gem. Berachoth*, 19, 1. Les agneaux n'étaient pas nécessairement égorgés par les ministres sacrés, prêtres ou lévites. II Par., XXX, 17; XXXV, 11. Le premier de ces deux textes suppose que les lévites immolaient les victimes pascales « pour tous ceux qui n'étaient pas purs. » Il suit de là que chaque Israélite égorgeait d'ordinaire son agneau. C'est d'ailleurs ce qui se pratiquait certainement dans les derniers temps. Cf. *Pesachim*, V, 6; Philon, *Vit. Mos.*, III, 29; *De Decalog.*, 30; *De septenar.*, 18, édit. Mangey, t. II, p. 169, 206, 292. Il ne s'agissait pas de victimes à offrir sur l'autel; l'intervention du prêtre n'était donc pas requise pour leur immolation. Il suffisait que l'Israélite fût en état de pureté légale pour avoir le droit d'y procéder. Des prêtres, disposés par séries, recueillaient le sang des agneaux dans des vases qu'ils se passaient de main en main jusqu'à celui qui versait le contenu à la base de l'autel. Cf. *Pesachim*, V, 6. — 3. Pour écorcher les victimes ordinaires, on les suspendait à des traverses de cèdre que soutenaient huit colonnes de pierre élevées dans le parvis des prêtres. Cet appareil n'aurait pas suffi pour écorcher rapidement le grand nombre des agneaux présentés à la Pâque. On se servait donc, pour les suspendre pendant l'écorchement, de bâtons que des hommes appuyaient sur leurs épaules. Après avoir ouvert le ventre de l'agneau, on lui enlevait la graisse, les reins et tout ce qui devait être brûlé sur l'autel. Puis le corps, enveloppé dans sa peau, était remis à celui qui l'avait apporté. Cf. *Pesachim*, V, 6, 10; *Gem. Pesachim*, 64, 2; 65, 2. Le nombre des agneaux présentés au Temple était énorme. Josèphe, *Bell. jud.*, VI, IX, 3, parle de 256 500, et l'*Echah Rabbath*, fol. 59, 1, 2; 62, 1, porte ce nombre à 600 000 sous le roi Agrippa. En faisant la part de l'éxagération, même dans l'estimation fournie par l'historien juif, et en supposant seulement 30 000 agneaux pour chacun des trois groupes successivement admis dans le parvis du Temple, on a peine à se représenter la manière dont on procédait pratiquement. Les prêtres ne pouvaient s'acquitter de leur tâche qu'à force de dextérité, de célérité et d'ordre parfait. Les Juifs prétendent pourtant que l'immolation s'exécutait avec une telle rapidité par le grand nombre des opérateurs que jamais les lévites ne purent répéter une troisième fois les Psaumes dont le chant leur incombait. Cf. *Pesachim*, V, 7. L'assertion ne laisse pas que d'étonner. Cf. Knabenbauer, *Evang. sec. Matth.*, Paris, 1893, t. II, p. 416. — 4. Rapporté à la maison, l'agneau devait être rôti; on ne pouvait le cuire d'une autre manière. Cf. *Gem. Nedarim*, 49, 1. On le traversait longitudinalement par une tige en bois de grenadier. Saint Justin, *Dial. cum Tryphone*, 40, t. VI, col. 561, parle d'une autre tige qui le traversait d'une épaule à l'autre, de sorte que, par leur disposition, ces deux tiges présentaient la figure d'une croix. Né à Flavia Néapolis, l'ancienne Sichem, le saint martyr connaissait très bien ce qu'il avait vu pratiquer et ce que pratiquent encore les Samaritains, qui continuent à manger chez eux l'agneau pascal. L'usage qu'il mentionne ne devait pas être étranger aux Juifs; autrement il n'en eût pas fait état dans un dialogue avec un savant de cette nation. Pour rôtir l'agneau pascal, on employait des fours de brique, munis d'une ouverture inférieure pour mettre le feu et retirer les cendres, et d'une ouverture supérieure par laquelle on entrait l'agneau, probablement suspendu au-dessus d'un feu de charbons ardents. Afin que les entrailles qui, elles aussi, devaient être mangées, Exod., XII, 9, fussent également rôties, et non bouillies, on les retirait pour les suspendre dans le four à côté du corps.

5° *Le festin pascal.* — Régulièrement, tant que le Temple subsista, l'agneau pascal ne pouvait être immolé qu'au Temple et mangé que dans la Ville sainte. Les Juifs de la dispersion célébraient cependant, là où ils se trouvaient, des festins communs, et en particulier celui de la Pâque. Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, X, 8; Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes*, Leipzig, t. III, 1898, p. 96. A Jérusalem, les Israélites venus d'ailleurs, trouvaient auprès des habitants un accueil fraternel. On mettait gratuitement à leur disposition les chambres dont ils avaient besoin pour manger la Pâque. Cf. *Babyl. Yoma*, 12, 1. En retour de l'hospitalité reçue, ils laissaient la peau de l'agneau et les ustensiles de terre dont ils s'étaient servis. Mais la multitude des pèlerins était telle qu'il n'était guère possible à tous de trouver asile en même temps dans une ville dont les habitants, au dire de Josèphe, *Cont. Apion.*, I, 22, s'élevaient au nombre de 120 000 du temps d'Alexandre le Grand. Aussi, au moment de la Pâque, les rues, les places et les environs immédiats étaient encombrés de tentes. Beaucoup, sans doute, célébraient le festin pascal là même où ils passaient la nuit. Il fallait être au moins dix pour manger l'agneau pascal; le nombre des convives pouvait aller jusqu'à vingt. Cf. Josèphe, *Bell. jud.*, VI, IX, 3. Les femmes avaient droit de prendre part au festin; mais les hommes seuls y étaient obligés. Cf. *Pesachim*, X, 1. Étaient exclus cependant ceux qui avaient contracté une impureté par contact d'un mort, les lépreux, ceux qui étaient affligés d'un flux et ceux qui se trouvaient impurs au moment de l'immolation de l'agneau ou de l'effusion de son sang au pied de l'autel. Leur Pâque était remise au mois suivant. Cf. Josèphe, *Bell. jud.*, VI, IX, 3; *Tosaphta Pesachim*, 8; *Gem. Jerus. Pesachim*, 9. Les convives ne se tenaient plus debout, comme à la Pâque égyptienne. Les Juifs des derniers temps, adoptant les modes nouvelles, s'étendaient sur des divans, « à la manière des rois et avec l'aisance qui convient à des hommes libres. » Cf. *Pesachim*, X, 1. Les femmes se contentaient d'être assises. Voir LIT. t. IV, col. 291. Chaque convive devait manger du pain azyme, ne fût-ce qu'une quantité égale au volume d'une olive. Cf. *Challa*, I, 2. Le repas ne pouvait se prolonger au delà de minuit. On brûlait alors ce qui restait de l'agneau pascal. Cf. *Gem. Berachoth*, 9, 1. Si cependant la Pâque se célébrait un jour de sabbat, on remettait cette combustion au lendemain. Cf. *Pesachim*, X, 7. — Sur le rituel suivi pour la célébration du festin pascal, voir CÈNE, t. II, col. 413-416; HERBES AMÈRES, t. III, col. 600-602.

V. LES SACRIFICES PRESCRITS POUR LA PÂQUE. — L'immolation de l'agneau pascal n'était pas un sacrifice ordinaire, bien qu'elle soit appelée *zébaḥ*, θυσία, Exod., XII, 27; XXXIV, 25, et qu'il soit question de « sacrifier la Pâque », πάσχα θύειν. Marc., XIV, 2. Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, VI, IV, 8. La plupart des rites suivis dans les autres sacrifices, les offrandes, les libations, etc., faisaient défaut dans l'immolation de l'agneau pascal. Mais des sacrifices proprement dits devaient être offerts

pendant les sept jours de la Pâque. Chacun de ces jours, on offrait en holocauste deux jeunes taureaux, un bélier et sept agneaux d'un an, avec des oblations de fleur de farine pétrie à l'huile. On y ajoutait un bouc, en sacrifice d'expiation. Ces sacrifices n'empêchaient pas les holocaustes perpétuels prescrits deux fois le jour. Num., XXVIII, 9-25. Quand on présentait la gerbe nouvelle, on offrait en plus un agneau d'un an en holocauste, avec une oblation de fleur de farine et une libation de vin. Lev., XXIII, 12, 13. Enfin, chaque Israélite venu à la fête offrait des sacrifices particuliers, conformément à la Loi. Deut., XVI, 17. Le premier et le septième jour, où le travail était interdit, il y avait assemblée. Lev., XXIII, 3, 7, 8; Num., XXVIII, 18, 25. Voir ASSEMBLÉE, t. I, col. 1129. Afin qu'on pût assister à ces assemblées et paraître au Temple le dernier jour de la fête, qui était très solennel, on ne permettait pas aux Israélites de s'éloigner de la ville sainte, sinon momentanément, durant ces sept jours. Toutefois l'obligation n'était pas rigoureuse; les docteurs toléraient qu'on partît le troisième jour, s'il y avait nécessité. Voir PÈLERINAGES.

VI. L'OFFRANDE DES PRÉMICES DE LA MOISSON. — 1° D'après la Loi, les prémices de la moisson devaient être offertes le « lendemain du sabbat ». Lev., XXIII, 11. Les Caraïtes entendaient par ce sabbat celui qui tombait au cours des fêtes de la Pâque. Mais les Septante traduisent l'hébreu par τῇ ἐπαύριον τῆς πρώτης, « le lendemain du premier » jour des azymes, et Josèphe, *Ant. jud.*, III, X, 5, dit positivement que cette offrande se faisait « le second jour des azymes, soit le seizième du mois. » Il suit de là que les Juifs d'après la captivité avaient fixé cette offrande au second jour des azymes, en prêtant le nom de sabbat au 15 nisan, dans lequel le gros travail était interdit. Cette interprétation, contraire à la lettre du texte, prévalut parmi eux. Ce jour-là, on présentait au prêtre une gerbe d'épis de la moisson nouvelle, et il la balançait, c'est-à-dire l'offrait à Jéhovah en l'agitant de diverses façons, afin d'attirer la faveur divine. Avant que cette offrande fût faite, on ne pouvait manger ni pain, ni épis frais ou grillés provenant de la moisson nouvelle. Lev., XXIII, 10-14. — Les Arabes ne manquaient pas, au printemps, de faire l'offrande des prémices, avec cette idée qu'avant de se servir des biens il importe de réserver la part de la divinité. Cf. Lagrange, *Études sur les religions primitives*, Paris, 1905, p. 255. On a prétendu que la Pâque des Hébreux dérivait des fêtes pastorales que beaucoup d'anciens peuples célébraient au printemps, comme les fêtes en l'honneur de Déméter, chez les Grecs, de Cérès, chez les Romains, etc. Mais le caractère historique de la fête pascale a trop d'importance dans les textes sacrés pour qu'on puisse le reléguer au second plan. Le caractère agricole n'apparaît au contraire que comme adventice et secondaire.

2° Voici comment les Juifs procédaient pour faire l'offrande des prémices. Au moment où s'achevait la dernière heure du 15 nisan, des délégués du sanhédrin sortaient de la ville avec une corbeille et une faucille, traversaient le Cédron et se rendaient dans un champ voisin, dont la moisson d'orge avait été achetée aux frais du trésor du Temple. Cf. *Schekalim*, IV, 1. On choisissait l'orge, parce que sa maturité devançait celle des autres céréales. Au commencement de la nuit du 16 nisan, l'un des délégués posait par trois fois différentes questions auxquelles on répondait : « Le soleil est-il couché? — Oui. — Avec cette faucille? — Oui. — Avec cette corbeille? — Oui. — Faut-il couper? — Oui. » Et si le 16 nisan était un jour de sabbat : « Même ce jour de sabbat? — Oui. » Cf. *Menachoth*, X, 1, 3. Alors on coupait la gerbe et on l'apportait dans la corbeille jusqu'au parvis des prêtres. Là on la passait par le feu, on vannait le grain dans un endroit du parvis exposé au vent, on le broyait sous la meule, on le tamisait treize fois, jusqu'à ce qu'on eût obtenu un dixième d'éphi, soit de deux à quatre litres de fleur de farine. Le matin, après les sacrifices publics, on prenait une poignée de cette farine, on y ajoutait de l'huile et de l'encens et on la brûlait sur l'autel. Le reste était distribué pour être mangé par les prêtres. Cf. *Menachoth*, VI, 6; X, 3. Avant cette offrande solennelle, il était interdit de mettre la faux dans les récoltes de froment, d'orge, d'épeautre et de seigle. Cf. *Challa*, I, 1. La Loi interdisait seulement de manger du grain nouveau, mais non de le récolter. Lev., XXIII, 14. Aussi les docteurs ne reprenaient-ils pas les habitants de Jéricho, qui récoltaient quelquefois avant la Pâque, dans leur chaude vallée du Jourdain où les moissons mûrissaient plus tôt qu'ailleurs et où il y avait intérêt à ne pas les laisser sur pied. Cf. *Pesachim*, IV, 8. Après la destruction du Temple, on décida qu'on ne mangerait pas de grain nouveau avant que le 16 nisan ne fût passé. Cf. *Siphra*, f. 247, 2.

VII. SYMBOLISME DE LA FÊTE PASCALE. — 1° La Pâque était pour les Israélites la fête par excellence. Elle avait la plus haute signification à toutes sortes de points de vue, historique, religieux, social, familial et agricole. Tout d'abord, elle rappelait annuellement le grand fait qui avait constitué les Israélites à l'état de nation, le passage de Dieu en Égypte pour les délivrer de la servitude par des miracles éclatants, puis la sortie de ce pays d'oppression, la traversée de la mer Rouge et la conquête de l'indépendance pendant le séjour au désert. La manducation de l'agneau pascal commémorait tous ces faits de la manière la plus expressive. Cet agneau ressemblait à celui qu'avait prescrit Moïse; on l'immolait, on le rôtissait, on le mangeait de la même façon que les ancêtres. Les pains azymes, seuls permis pendant la fête, faisaient revivre le souvenir de ces jours où les anciens Hébreux, pressés de partir par les Égyptiens, emportaient dans leurs manteaux les corbeilles contenant la pâte qui n'avait pas eu le temps de lever. Exod., XII, 34. Les herbes amères figuraient les peines souffertes en Égypte, et le *charoseth* (voir t. II, col. 414) l'argile de ces briques que les Hébreux préparaient et employaient avec tant de fatigue, quand ils étaient aux travaux forcés pour le compte du pharaon. Les hymnes qu'on récitait donnaient encore plus de vie à tous ces souvenirs. Rien de ce glorieux passé ne pouvait être oublié quand, chaque année, le chef de la famille en racontait les événements aux plus jeunes et leur faisait entendre que la Pâque célébrée en ce jour avait pour but de rappeler l'antique intervention de Jéhovah en leur faveur. Aussi l'on comprend qu'en certaines circonstances critiques, quand on voulait réveiller dans le peuple le souvenir de ses origines et l'idée des obligations que ce passé lui imposait, on célébrait des Pâques solennelles, comme à l'époque d'Ézéchias et de Josias. La célébration de la Pâque, spéciale au peuple juif, lui rappelait donc ce que Dieu avait fait pour le constituer à l'état de nation indépendante, et, comme la circoncision qui le consacrait à Jéhovah, elle lui remettait continuellement en mémoire ce qu'il devait à l'auteur de sa vie nationale. Quand les Juifs eurent perdu leur indépendance, ces souvenirs du passé suscitèrent et entretinrent dans leurs cœurs de vives espérances en vue d'un avenir meilleur. De là leur attente d'un Messie qui renouvellerait en leur faveur les merveilles accomplies en Égypte par Jéhovah. Ce Messie vint et délivra son peuple nouveau, non pas en déchaînant de terribles plaies sur les oppresseurs, comme avait fait Moïse, mais en se faisant immoler comme l'agneau pascal. I Cor., V, 7.

2° La Pâque avait un caractère essentiellement religieux. Elle appelait toute la nation au Temple de Jéhovah, le Dieu national et le Dieu unique, qu'on venait adorer, remercier, supplier. On ne pouvait prendre

part à la fête qu'après s'être purifié de toute souillure, ce qui obligeait chaque année les Israélites à régler leurs comptes avec la Loi. L'agneau était immolé au Temple et Dieu en prenait sa part, avec le sang répandu au pied de l'autel et les parties de la victime qu'on brûlait dessus. Le festin pascal évoquait toutes sortes de pensées religieuses, par les hymnes qu'on y entendait et les prières qu'on y adressait au Seigneur. Le peuple venait plus particulièrement prier au Temple, le premier et le septième jour, qui étaient des jours d'assemblée. Des sacrifices publics, holocaustes et sacrifices pour le péché, spéciaux à la fête des azymes, étaient offerts chaque jour, et chaque Israélite pouvait de son côté en faire offrir pour son propre compte. Tous avaient ainsi l'occasion d'adresser au Seigneur, selon les règles prescrites par la Loi, leurs adorations, leurs actions de grâces, leurs supplications et l'expression de leur repentir. En réalité, la Pâque était la grande fête religieuse des Juifs, celle dont on s'abstenait le moins facilement, à cause de l'importance qui s'y attachait.

3° De tout le pays de Palestine, de l'étranger, autant qu'il leur était possible, les Juifs accouraient à Jérusalem pour la Pâque. C'était un rendez-vous national. La fête évoquait le souvenir des origines de la nation. On se retrouvait au centre religieux et politique, Jérusalem et le Temple. Ceux qui vivaient éloignés les uns des autres se rencontraient ainsi périodiquement et resserraient par un contact fraternel les liens de leur unité nationale. Tous se sentaient chez eux dans la ville sainte; les habitants de Jérusalem comprenaient parfaitement l'obligation qui s'imposait à eux d'accueillir aimablement leurs frères du dehors. On peut dire qu'en ces jours de la Pâque, c'était la nation entière qui venait se retremper à Jérusalem, accuser et fortifier à la fois son unité, dans une solennité merveilleusement apte à l'entretenir.

4° On arrivait à Jérusalem par familles. Le festin pascal était essentiellement familial. Il réunissait les membres d'une ou de deux familles, suivant leur nombre. Exod., XII, 3, 4. Ceux-ci priaient ensemble, et dans la même chambre ou sous la même tente, se partageaient le même agneau.

5° La Pâque était aussi une fête agricole. On y offrait solennellement les prémices de la moisson, dans des conditions qui mettaient en relief l'intervention de la bonté divine en faveur de l'homme. C'est au Seigneur qu'on devait le grain qui nourrit l'homme, c'est à lui le premier qu'on l'offrait à titre d'hommage et de reconnaissance; on n'y touchait pas avant qu'il n'en eût reçu sa part, et les moissons ne commençaient que quand on avait ainsi satisfait au devoir qui incombe à la créature vis-à-vis du Créateur. Cette offrande rappelait à tous les Israélites que les biens de la terre sont un don de la munificence de Dieu, que c'est de lui qu'on doit les attendre, et que c'est lui qu'il faut remercier quand ils germent du sol en abondance.

6° La Pâque juive n'était pas seulement destinée à symboliser, à faire revivre et à sanctifier pour les Israélites les choses du passé et du présent. Elle figurait en même temps les choses de l'avenir, particulièrement les sublimes réalités de la Loi nouvelle. L'agneau pascal représentait à l'avance, par des traits remarquables, le véritable Agneau de Dieu, le Sauveur destiné à « enlever les péchés du monde », Joa., I, 29, qui, « semblable à l'agneau qu'on mène à la tuerie, » Is., LIII, 7, s'est laissé crucifier, qui a versé son sang pour la rémission des péchés, Matth., XXVI, 28, comme l'agneau d'Égypte avait versé le sien pour marquer les portes des Hébreux, et dont aucun des os n'a été brisé à la croix. Joa., XIX, 36. L'agneau pascal servant de nourriture figurait encore le Sauveur nourrissant les hommes de sa propre chair : *Agnus Paschæ deputatur*, comme le rappelle saint Thomas dans le *Lauda Sion*. Voir AGNEAU DE DIEU, t. I, col. 271. Les herbes amères et le *charoseth* sont aussi l'image des peines et des travaux dont la nourriture eucharistique ne dispense pas le chrétien. Celui-ci, mais dans une mesure plus parfaite que l'Israélite, ne peut prendre part à son festin pascal que s'il est en état de pureté. L'interdiction du travail le premier et le septième jour de la fête montrait que dans la vie présente il faut savoir, à certains moments, mettre de côté tous les intérêts humains pour ne penser qu'à Dieu. La même leçon s'impose au chrétien. Les assemblées pascales, les sacrifices offerts, les cérémonies du Temple n'étaient qu'une image lointaine de ce qui se passe dans l'Église. Les Hébreux célébraient leur délivrance d'autrefois; le chrétien fête le souvenir et la réalité toujours vivante de la grande et définitive délivrance, celle de la rédemption. L'Église résume ces similitudes dans son vieil hymne pascal (texte primitif) :

Ad cœnam agni providi
Et stolis albis candidi,
Post transitum maris rubri
Christo canamus principi.

Cujus corpus sanctissimum
In ara crucis torridum,
Cruore ejus roseo
Gustando vivimus Deo.

Protecti Paschæ vespere
A devastante angelo,
Erepti de durissimo
Pharaonis imperio.

Jam Pascha nostrum Christus est,
Qui immolatus agnus est,
Sinceritatis azyma
Caro ejus oblata est.

Cf. Daniel, *Thesaurus hymnologicus*, Halle, 1841, t. I, p. 88. — Enfin l'offrande des prémices de la moisson figurait celle des prémices de la moisson des âmes que l'Église présente à Dieu le samedi-saint au baptême des catéchumènes. C'est pourquoi, ce jour-là, l'Église appelle le Sauveur *satorem bonorum seminum. Orat post prophet.* VIII.

VIII. LA PÂQUE DANS LE NOUVEAU TESTAMENT. — 1° Il en est question pour la première fois à l'occasion du voyage de l'enfant Jésus et de ses parents à Jérusalem. Marie et Joseph s'y rendaient chaque année. A douze ans, le divin Enfant atteignait l'âge auquel, suivant la recommandation des docteurs, devait être commencée son initiation à la pratique de la Loi. Il fit donc le pèlerinage, sans doute pour la première fois, bien que l'Évangéliste ne l'indique pas positivement. La foule des pèlerins était si nombreuse que l'Enfant put échapper à la garde de ses parents sans que ceux-ci s'en aperçussent immédiatement. Luc., II, 41-44. Voir CARAVANE, t. II, col. 249, 250; PÈLERINAGES.

2° Saint Jean mentionne trois Pâques au cours de la vie publique de Notre-Seigneur, une première à laquelle il assista, Joa., II, 13, une seconde à laquelle il n'alla pas, Joa., VI, 4, et la troisième avec laquelle coïncida sa Passion. Joa., XI, 55. Beaucoup pensent que la fête des Juifs dont parle saint Jean, V, 1, était aussi une Pâque à laquelle le Sauveur alla prendre part.

3° Dans le récit des derniers jours de Notre-Seigneur, bon nombre de détails se rapportent à la Pâque, telle qu'on la célébrait alors à Jérusalem. — 1. A l'approche de cette fête, beaucoup d'Israélites de Palestine montaient à la ville sainte pour se purifier. Joa., XI, 55. On profitait de l'obligation qui s'imposait à tous de venir à Jérusalem, afin d'y faire célébrer différents sacrifices pour le délit, pour l'action de grâces, pour l'acquittement d'un vœu, pour diverses purifications, Lev., V, 15; XIV, 12; XIX, 21; Num., VI, 10, etc. Aussi, pendant les jours qui précédaient la solennité, l'affluence était déjà énorme à Jérusalem. Peut-être est-ce en partie pour cette raison que Notre-Seigneur s'éloigna de Jérusalem pendant ces jours, Joa., XI, 54, et ensuite quitta la ville chaque soir et se retira à Béthanie. Matth., XXI, 17; Marc., XI, 19; Luc., XXI, 37. Pour la même cause, les princes des prêtres craignirent qu'il n'y eût du tumulte parmi le peuple si on arrêtait Jésus le jour de la fête.

Matth., XXVI, 5; Marc., XIV, 2. — 2. Le jeudi soir, Notre-Seigneur mangea vraiment la Pâque avec ses Apôtres, dans une salle mise à sa disposition par un homme de la ville. Matth., XXVI, 17-19; Marc., XVI, 12-17; Luc., XXII, 7-14. Pour un motif que l'on ignore, les Juifs, cette année-là, ne faisaient la Pâque que le lendemain. Sur le jour où Notre-Seigneur a fait la Pâque, voir CÈNE, t. II, col. 408-412. On ne sait pas si Pierre et Jean immolèrent dans le Temple l'agneau qui devait être mangé. Sans doute, on pouvait présenter chaque jour des victimes pacifiques que l'on traitait à peu près comme l'agneau de la Pâque, Lev., III, 3-5, 9-11, 14-16; mais la poitrine et une épaule devaient rester aux prêtres. Lev., VII, 34. L'agneau préparé par les Apôtres était donc probablement ou incomplet, ou immolé en dehors du Temple, à moins que, pour une raison qui nous échappe, l'agneau ait pu être immolé rituellement dans les conditions que suppose l'Évangile. — 3. Arrivés au prétoire de Pilate, les princes des prêtres et les Juifs ne voulurent pas entrer, « pour ne pas se souiller, afin de manger la Pâque. » Joa., XVIII, 28. Saint Pierre même regardait comme une souillure le contact avec les païens. Act., X, 28, C'était l'enseignement des docteurs. Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, XIII, VIII, 3; *Cont. Apion.*, I, 34; II, 10, 14, 36; Justin, XXXVI, 2, 15; Tacite, *Hist.*, V, 5. Pilate se plia à leur manière de voir, conformément aux principes de la politique romaine, toujours tolérante à l'égard des usages nationaux. Légalement, la souillure redoutée ne durait que jusqu'au soir, après purification, et n'empêchait pas de manger la Pâque à partir du coucher du soleil. Voir IMPURETÉ LÉGALE, t. III, col. 858. Mais, comme on l'a vu plus haut, les docteurs interdisaient la Pâque à quiconque était impur au moment de l'immolation des agneaux. Il faut donc supposer que les Juifs craignaient de n'avoir pas le temps de se purifier avant trois heures de l'après-midi. — 4. Le jour de la Pâque, le procurateur avait l'habitude de délivrer aux Juifs un prisonnier à leur choix. Matth., XXVII, 15; Marc., XV, 6; Luc., XXIII, 17. Pilate n'attend pas qu'on le lui rappelle et lui-même prend les devants. Joa., XVIII, 39. Les Évangélistes sont seuls à parler de cet usage. Son existence ne peut étonner. C'est quand ils ôtèrent aux Juifs le droit de vie et de mort, Joa., XVIII, 31, que les Romains durent, en compensation, leur accorder ce privilège. Les Juifs étaient satisfaits que leur fête de la délivrance fût marquée par la libération d'un prisonnier. De leur côté, les Romains voyaient peut-être dans la Pâque juive quelque chose d'analogue à leurs *Lectisternia*, fêtes populaires en l'honneur des dieux, dans lesquelles on tenait table ouverte et l'on exerçait l'hospitalité la plus large. Cf. Tite Live, V, 3; XXII, 10; XL, 59; J. C. Hottinger, *De ritu dimittendi reum in festo Paschatis*, dans le *Thesaurus* de Hase et Iken, Leyde, 1732, t. II, p. 353-364. — 5. Le jour de la mort de Notre-Seigneur est considéré par tous, amis et ennemis, comme la veille d'un sabbat plus solennel que les autres. Joa., XIX, 31. Avec ce sabbat, en effet, coïncidait pour les Juifs la fête même de la Pâque. Aussi, avant le soir, où il allait commencer, les disciples se hâtent de descendre le corps du Sauveur de la croix et de l'ensevelir sommairement. Puis, à partir de six heures, ils se tiennent en repos. Matth., XXVII, 57-60; Marc., XV, 42-46. Luc., XXIII, 50-54; Joa., XIX, 38-42. Il est possible qu'en droit la Pâque de cette année-là ait dû être célébrée le jour même où Notre-Seigneur mangea l'agneau pascal, c'est-à-dire le vendredi, commençant le jeudi à six heures du soir. Mais personne, même parmi les disciples, ne paraît s'en être douté. Il est certain, au contraire, que le vendredi fut traité par tous comme une simple veille de fête, n'interdisant ni les travaux ordinaires, ni les jugements, ni les exécutions. Après le sabbat, le soir du samedi, dès six heures, les saintes femmes achètent ce qui est nécessaire pour parfaire la sépulture du Sauveur, reprenant ainsi le travail permis dans l'après-midi du vendredi et incompatible à la fois avec la première journée des azymes et avec le sabbat. Marc., XVI, 1; Luc., XXIV, 1. — 6. Après avoir mis à mort Jacques, frère de Jean, Hérode Agrippa emprisonna saint Pierre, se réservant de le produire devant le peuple et de le condamner publiquement, mais seulement après les jours des azymes. Act., XIII, 3. Le roi voulait ainsi afficher son respect pour les jours saints, en évitant d'y prononcer une condamnation, et cependant profiter de la grande affluence qui restait encore à Jérusalem, afin de prendre une mesure destinée à plaire aux Juifs. — 7. Saint Paul écrit : « Notre Pâque, le Christ, a été immolé. » I Cor., V, 7. Le Christ a remplacé l'agneau pascal, qui n'était que figuratif. Il a été immolé le vendredi, à trois heures, au moment même où commençait l'immolation des agneaux dans le Temple. Poursuivant son allusion, l'Apôtre recommande aux Corinthiens de « célébrer la fête, non avec du vieux levain ni du levain de malice et de perversité, mais avec les azymes de la pureté et de la vérité. » I Cor., V, 8. — Cf. Reland, *Antiquitates sacræ*, Utrecht, 1741, p. 191-193, 228-237; Iken, *Antiquitates hebraicæ*, Brême, 1741, p. 132-134, 308-316; Bähr, *Symbolik des mosaischen Cultus*, Heidelberg, 1839, t. II, p. 627-644.

IX. LA PÂQUE CHRÉTIENNE. — Dès l'origine, les chrétiens eurent à cœur de célébrer le souvenir de ce que Notre-Seigneur avait accompli pour le salut du monde, l'institution eucharistique, la mort sur la croix et la résurrection. Mais on ne s'entendit pas tout d'abord sur la manière de procéder. Dans la plus grande partie de l'Église, on adopta comme fête principale, correspondant à la Pâque juive, le jour anniversaire de la résurrection, qu'on fixa irrévocablement à un dimanche parce que l'événement avait eu lieu en effet ce jour de la semaine. Dans la province d'Asie, au contraire, on continuait, en s'appuyant sur saint Jean, à célébrer comme fête l'anniversaire de la mort du Christ le 14 nisan, qui tombait un jour quelconque de la semaine et ne coïncidait presque jamais avec la Pâque du reste de l'Église. De là, deux Pâques assez différentes quant à leur objet, la Pâque de la croix, πάσχα σταυρώσιμον, et la Pâque de la résurrection, πάσχα ἀναστάσιμον. A Antioche, on acceptait les déterminations des Juifs pour le 14 nisan, tout en célébrant la Pâque le dimanche suivant. A Alexandrie et à Rome, on calculait la date indépendamment des Juifs et l'on ne fixait jamais la fête avant l'équinoxe. Ce fut l'usage qui prévalut. Mais il resta encore d'autres divergences. A Alexandrie, la fête pouvait être fixée du quinzième au vingt et unième jour du mois lunaire; à Rome, du quatorzième au vingtième, de sorte que la Pâque chrétienne coïncidait avec la Pâque juive, quand le 14 nisan tombait un dimanche. Au IVe siècle, l'usage romain fut modifié et les limites de la fête portées du 16 au 22. C'est le concile de Nicée, en 325, qui prescrivit définitivement de célébrer la Pâque chrétienne le dimanche qui suit la pleine lune d'après l'équinoxe. Il chargea l'évêque d'Alexandrie de faire les calculs préalables et celui de Rome de les notifier à toute l'Église. Cf. Duchesne, *La question de la Pâque au concile de Nicée*, dans la *Revue des questions historiques*, 1880, t. XXVIII, p. 5-42; Hefele, *Histoire des conciles*, trad. Delarc, Paris, 1869, t. I, p. 291-324; Duchesne, *Origines du culte chrétien*, Paris, 1903, p. 234-240; H. Kellner, *Heortologie*, Fribourg-en-B., 1901, p. 26-36. H. LESÊTRE.

PARABOLE (hébreu : *mâšâl;* Septante : παραβολή, παροιμία ; Vulgate : *parabola, proverbium, similitudo, comparatio*), petit récit dont les divers traits représentent, par comparaison, des réalités d'un ordre supérieur.

I. Signification du mot. — 1° Le verbe hébreu *mâšâl*, analogue à l'assyrien *mašâlu*, à l'arabe *mašal*, à l'araméen *matal*, au syriaque *mafal* et à l'éthiopien *masal*, signifie « être semblable » et « comparer ». Le substantif dérivé a donc la signification de « comparaison, similitude ». Il se rencontre parfois avec divers synonymes indiquant les nuances qu'il comporte : *ḥidâh*, « énigme ». Ezéch., xvii, 2; *melîṣaḥ*, « satire », Hab., ii, 6; *šîr*, « cantique », Eccli., xlvii, 17; *dibrê ḥâkamîm*, « paroles des sages », Prov., i, 6; *šenînâh*, « raillerie », Deut., xxviii, 37; *ḥérpâh*, « outrage », et *qelâlâh*, « malédiction », Jer., xxiv, 9; *'ôt*, « signe », Ezech., xiv, 8, et *nehî*, « lamentation ». Mich., ii, 4. Le *mâšâl* serait par conséquent un discours un peu énigmatique, dont le sens obvie en cache un autre, et qui sert à formuler un enseignement élevé, parfois à railler ou à célébrer, à maudire ou à plaindre. — 2° Le grec παραβολή vient de παραβάλλω, « jeter auprès, comparer ». Il est employé dans les auteurs classiques avec le sens de « comparaison » et de « ressemblance ». Παροιμία a habituellement le sens de « proverbe ». Saint Jean emploie toujours ce mot, à l'exclusion du précédent, pour désigner ce que les autres Évangélistes appellent « paraboles. » — 3° Les termes latins identifient la parabole avec la similitude et la comparaison. Il est curieux de remarquer que *parabola*, en passant par *paravla* et *paraula*, a donné en français le mot « parole », cf. A. Darmesteter, *Cours de grammaire historique*, Paris, t. I, p. 102, ce qui prouve que, pour nos pères, les paraboles qu'ils entendaient expliquer constamment sont devenues les « paroles » par excellence. Cf. Littré, *Dict. de la langue franç.*, t. iii, p. 963. — 4° La parabole est donc comme un composé de corps et d'âme. Le corps, c'est le récit lui-même dans son sens obvie et naturel, récit qui se tient par lui-même et ne renferme que des éléments appartenant aux réalités ordinaires. L'âme est une suite d'idées parallèles aux premières, se déroulant dans le même ordre, mais dans un plan supérieur, de sorte qu'il faut être averti et apporter de l'attention pour les saisir. La parabole ne doit donc pas être confondue avec la fable, dans laquelle les êtres ne se comportent pas toujours conformément à leur nature et dont le sens instructif ne dépasse pas le niveau des observations ou des leçons utiles à la vie ordinaire. Voir Apologue, t. i, col. 778. La parabole est également distincte du proverbe. Ce dernier peut parfois contenir en germe une parabole :

Comme des pommes d'or sur des ciselures d'argent,
Ainsi est une parole dite à propos. Prov., xxv, 11.
Vin nouveau, nouvel ami,
Qu'il vieillisse, tu le boiras avec plaisir. Eccli., ix, 10.

Mais la plupart du temps, il exprime une vérité sans faire appel à aucune similitude proprement dite :

On équipe le cheval pour le jour du combat,
Mais de Jéhovah dépend la victoire. Prov., xxi, 31.
Il y a une réprimande qui n'est pas à propos,
Tel, qui se tait, fait preuve de prudence. Eccli., xx, 1.

La parabole n'est pas non plus le mythe, dans lequel le fond et la forme se confondent de telle sorte qu'il faut un long travail pour les distinguer, ou plutôt pour substituer peu à peu un sens acceptable à une vieille légende reconnue absurde. Enfin, la parabole ne se confond pas absolument avec l'allégorie. Celle-ci n'est qu'une métaphore continuée et développée; voir Allégorie, t. i, col. 368, tandis que la parabole est plutôt une comparaison qui se déroule dans toute la suite d'une action. De plus, l'allégorie à besoin d'une explication venant du dehors; la parabole au contraire la renferme en elle-même et se soutient indépendamment de l'idée supérieure qu'elle suppose.

II. Raisons d'être de la parabole. — 1° Le langage imagé a toujours été dans le goût des Orientaux, qui aiment à mettre dans leurs paroles le mouvement, la couleur et la vie. Or, rien de plus vivant qu'une parabole bien faite. C'est toute une action, quelquefois un petit drame, qui se déroule devant l'auditeur, avec des péripéties qui piquent sa curiosité et tiennent son attention en haleine. Quoi de plus frappant, à ce point de vue, que les paraboles du fils prodigue, du bon Samaritain, etc.? — 2° La parabole constitue une forme concrète d'enseignement qui aide puissamment à retenir la leçon. Il y a là un récit simple, mais attachant, qui s'échappe difficilement de la mémoire et ne laisse pas lui-même échapper l'idée supérieure qu'il renferme; le contenant ne perd jamais son contenu, et lui-même se retrouve toujours. Aussi, d'après la remarque de saint Jérôme, *In Matth.*, xviii, 23, t. xxvi, col. 137, « les Syriens et surtout les Palestiniens ont coutume de joindre des paraboles à tous leurs discours, afin que les auditeurs, qui ne pourraient retenir sur une simple recommandation, retiennent au moyen de la similitude et des exemples. » Sénèque, *Epist. ad Lucil.*, lix, 6, avait précédemment fait ressortir l'utilité des paraboles, en disant qu'« elles sont des soutiens pour notre faiblesse, afin que le disciple et l'auditeur pénètrent dans l'idée qu'on leur présente ». — 3° Plus encore que la mémoire, le jugement s'exerce à l'occasion de la parabole. Celle-ci en effet a toujours quelque chose d'énigmatique qu'il faut élucider. Mais ce n'est pas une énigme proprement dite. Voir Énigme, t. ii, col. 1807. L'auteur de la parabole en fournit la clef; l'auditeur peut donc savoir à quelle idée il doit s'élever, mais c'est à lui ensuite de comprendre et d'appliquer les détails de la parabole. Notre-Seigneur prend soin généralement de donner la clef de ses paraboles, à moins que les circonstances ne la fournissent d'elles-mêmes. Beaucoup de ses paraboles commencent par ces mots : « Le royaume des cieux est semblable à... » La clef de la parabole du bon Samaritain est dans cette question : « Qui est mon prochain? » Luc., x, 30; celle de la parabole des conviés au festin dans l'exclamation : « Heureux qui aura part au banquet dans le royaume de Dieu! » Luc., xiv, 15; celle de la parabole du fils prodigue dans la pensée de la joie causée au ciel par la conversion du pécheur. Luc., xv, ℣. 10, etc. — 4° Malgré les analogies qui permettent d'établir une comparaison entre un récit parabolique et une idée d'ordre supérieur, la similitude n'est jamais telle qu'on puisse et qu'on doive la chercher dans tous les détails. Il se trouvera donc dans une parabole des traits qui sont là pour l'ornement du discours, ou qui n'ont pas d'équivalents dans l'autre ordre d'idées. Aussi faut-il se garder d'explications serviles et de conclusions fondées sur de simples analogies. — 5° En réalité, dans la Sainte Écriture, la parabole se compose de trois éléments distincts : une description ayant son indépendance et son intelligibilité propre, une vérité supérieure d'ordre surnaturel, et la superposition des deux premiers éléments, de telle sorte que ce qui est dit du premier se rappporte aussi au second. Il en est de la parabole comme d'un vêtement qui prend la forme du corps, le couvre et le révèle tout à la fois, en demeure distinct cependant et ne peut être confondu avec lui, malgré ce que l'un et l'autre ont de commun ou de semblable. On doit tenir compte de ces divers éléments pour interpréter la parabole. D'ailleurs, la relation entre les deux premiers n'est pas tellement nécessaire et exclusive qu'on n'en puisse imaginer d'autres. Ainsi Notre-Seigneur entend par la semence la parole de Dieu. Matth., xiii, 19. S'il n'avait pas daigné expliquer lui-même sa parabole et en donner la clef, on aurait pu entendre la semence de beaucoup d'autres choses, de la grâce, par exemple, de l'Eucharistie, etc. La perle de grand prix, à laquelle est comparé le royaume de Dieu, Matth., xiii, 46, pourrait aussi figurer divers biens surnaturels. Il suit de là que le

sens de la parabole résulte moins de la possibilité d'adapter le texte à tel où tel sujet que de l'intention de celui qui la propose, et que le sens des termes employés ne doit pas être pressé au delà d'une certaine limite, de façon que le contenu ne soit pas comme gêné et déformé par le contenant.

III. Paraboles de l'Ancien Testament. — 1° Le nom de *mâšâl*, « parabole », y est souvent pris dans un sens large, qui ne suppose pas une parabole proprement dite. Ainsi ce nom est attribué aux oracles de Balaam, Num., xxiii, 7, 18; xxix, 3, 15, 20; aux discours de Job, xxvii, 1; xxix, 1; à des sentences variées, Ps. lxxviii (lxxvii), 2; Prov., i, 1, 6; xxv, 1; xxvi, 7; Eccli., xx, 22; xxxviii, 38; xxxix, 2, 3; Ezech., xviii, 2; Hab., ii, 6; à des propos sarcastiques, II Par., vii, 20; Ps. lxix (lxviii), 12; Jer., xxiv, 9, ou à des chants divers. Ps. xlix (xlviii), 5; Is., xiv, 4; Mich., ii, 4. — 2° Il est dit de Salomon qu'il composa trois mille *mešâlîm* ou paraboles, III Reg., iv, 32, et dans l'Ecclésiaste, xii, 9, il est rapporté qu'il en rédigea un grand nombre. Il est évident qu'il ne s'agit pas ici de paraboles proprement dites, mais surtout de sentences ou de proverbes d'un tour ingénieux, comme ceux qu'on lit sous son nom, Prov., xxv, 1, sans pourtant exclure absolument les vraies paraboles, dont plusieurs sont au moins esquissées. Prov., xxv, 14, 23; xxvi, 2, 11, 17, etc. Cf. Eccli., xlvii, 17, 18. — 3° On range parfois au nombre des paraboles l'apologue de Nathan à David, II Reg., xii, 1-4, celui de la femme de Thécua, II Reg., xiv, 4-7, les paroles du prophète à Achab. III Reg., xx, 39-41. Ce sont là plutôt de simples apologues. Voir t. i, col. 779. A plus forte raison faut-il refuser le titre de paraboles à la fable de Joatham, Jud., ix, 9-15, et à celle de Joas, roi d'Israël. IV Reg., xiv, 9. Dans Isaïe, v, 1-7, le cantique de la vigne a bien les allures d'une parabole, suivie de son explication, non sans quelque ressemblance avec la parabole évangélique des vignerons homicides. Matth., xxi, 33-41. L'exemple du laboureur, Is., xxviii, 24-29, constitue aussi une sorte de parabole. D'autres sont seulement indiquées. Is., xxix, 8, 15, 16; xxx, 13, 14, etc. — 4° Des paraboles plus caractérisées et portant d'ailleurs ce nom, qui n'est pas attribué aux morceaux précédents, se lisent dans Ezéchiel. C'est d'abord la parabole des aigles et du cèdre, appliquée au roi Sédécias, Ezech., xvii, 3-21; mais cette parabole tient en même temps de l'apologue et de l'allégorie. La parabole de la forêt ravagée par l'incendie fait dire du prophète : « Est-ce qu'il ne parle pas en paraboles? » Ezech., xxi, 1-5 (xx, 45-49). La parabole de la chaudière ressemble à un apologue en action. Ezech., xxiv, 3-5. Le roi d'Égypte est interpellé sous la figure d'un grand crocodile, Ezech., xxxii, 3-12, ce qui rentre plutôt dans l'allégorie. Les visions de Zacharie, i, 8-vi, 15, ne peuvent guère être mises au rang des paraboles; elles aussi tiennent beaucoup plus de l'allégorie. — 5° Les livres apocryphes juifs renferment bon nombre de morceaux qualifiés de paraboles. Le *Livre d'Hénoch*, xxxviii, xlv, lviii, donne ce nom à des descriptions du genre allégorique. Elles forment la deuxième partie du livre, appelée « Livre des paraboles ». Cf. Fr. Martin, *Le livre d'Hénoch*, Paris, 1906, p. xvii, 79-162. Dans le quatrième livre d'Esdras, iv, 47; viii, 2; x, 49, etc., plusieurs visions portent le nom de « similitudes », mais ne sont pas des paraboles proprement dites. On y trouve un apologue qui rappelle celui de Joatham, IV Esd., iv, 13-17; l'allégorie de la femme représentant Jérusalem désolée, puis glorieuse, allégorie qui a la forme d'une parabole, x, 7-49, et la vision de l'aigle, xi, 1-46. Une courte parabole bien caractérisée figure le chemin étroit qui conduit à la vie immortelle : à la mer large et profonde, on ne peut accéder que par un passage étroit comme un fleuve. La parabole est répétée sous cette autre forme, presque évangélique : « Une ville est bâtie et placée au milieu de la campagne; tous les biens y affluent. Son entrée est étroite et au-dessus d'un précipice, avec le feu à droite et l'eau profonde à gauche. Il n'y a qu'un seul sentier placé entre les deux, entre le feu et l'eau, et le sentier ne peut laisser passer qu'un seul homme. Si quelqu'un reçoit la ville en héritage, et s'il ne passe jamais par le chemin périlleux, comment entrera-t-il en possession de l'héritage? » IV Esd., vii, 3-9. Sur les paraboles rabbiniques, cf. P. Fiebig, *Altjüdische Gleichnisse und die Gleichnisse Jesu*, Tubingue, 1904. — Enfin, dans le livre chrétien du *Pasteur*, datant probablement de la fin du premier siècle et s'inspirant de l'enseignement évangélique, Hermas intitule sa troisième partie « similitudes » et présente un certain nombre de paraboles : la vigne s'appuie sur l'orme, de même le riche est soutenu par la prière du pauvre; l'hiver, on ne distingue pas les arbres verts de ceux qui sont desséchés, de même qu'en ce monde on ne distingue pas les justes des méchants, mais en été on distingue les arbres vivants de ceux qui ne le sont pas, de même que dans le siècle futur les justes ont un sort différent de celui des méchants, etc. Cf. Hermas, *Pasteur*, iii, 1-10, t. ii, col. 952-1012.

IV. Paraboles du Nouveau Testament. — 1° *Leur unique auteur.* — Les paraboles du Nouveau-Testament ont toutes pour auteur le Sauveur lui-même. En dehors de l'Évangile, le mot « parabole » ne se lit que deux fois, dans l'Épître aux Hébreux, ix, 9; xi, 19, avec le sens de « figure », parce que la figure est une sorte de parabole en action. Les Apôtres, malgré l'exemple donné par le divin Maître, n'ont pas eu l'idée de composer des paraboles; ils se sont contentés de reproduire celles qu'ils avaient entendues, se reconnaissant impuissants à exploiter ce genre d'enseignement après celui en qui ils l'avaient admiré. De fait, les paraboles du Sauveur suffisaient parfaitement aux nécessités de la prédication évangélique. Pour composer ces récits paraboliques, si simples en apparence, si clairs, si vivants, dans lesquels chaque mot porte et qui reproduisent si fidèlement les choses telles qu'elles se passent dans la nature, il fallait une aptitude merveilleuse. Aucun homme n'a jamais abordé ce genre d'enseignement d'une manière aussi parfaite, et cette remarque est d'autant plus significative que souvent Notre-Seigneur improvise sur-le-champ une parabole pour répondre à une question posée dans le cours d'une discussion. Tel est le cas de plusieurs des paraboles rapportées par saint Luc. A la question : « Qui est mon prochain? » le Sauveur répond par la parabole du bon Samaritain, d'une harmonie si admirable et dont les termes sont si merveilleusement choisis qu'on y croirait voir le résultat d'une longue réflexion. Luc., x, 29-37. A l'allusion au banquet céleste, il réplique immédiatement par la parabole des invités aux noces. Luc., xiv, 15-24. Aux murmures des pharisiens sur sa condescendance envers les pécheurs, il oppose les paraboles de la brebis perdue, de la drachme et du fils prodigue. Luc., xv, 1-32. Celle du pharisien et du publicain est une leçon donnée à des orgueilleux qui se trouvent devant lui. Luc., xviii, 9-14. La parabole des mines répond à l'idée de ceux qui comptaient sur l'apparition immédiate du royaume de Dieu. Luc., xix, 11-27. L'occasion historique des autres paraboles n'est indiquée que d'une manière générale et on doit admettre que celles qui sont groupées par les synoptiques, Matth., xiii, 1-53; Marc., iv, 1-34; Luc., viii, 4-21, ont été prononcées en des circonstances diverses. D'ailleurs, à la suite de la première parabole adressée à la foule, on voit les disciples se rassembler à part autour du Sauveur et lui en demander l'explication, Matth., xiii, 10; Marc., iv, 10; Luc., viii, 9, ce qui suppose une interruption et un changement d'auditoire

pour les paraboles suivantes. Beaucoup de paraboles sont dues à la seule initiative de leur auteur; elles constituent des chefs-d'œuvre d'exposition doctrinale et d'adaptation au sujet traité. On comprend qu'un pareil enseignement ait ravi les foules et créé au Sauveur un rang à part parmi les docteurs d'Israël, anciens et contemporains. Cf. Wiseman, *Mélanges religieux*, trad. Bernhardt, Paris, 1858, p. 26, 27.

2° *Double but des paraboles évangéliques.* — 1. Le Sauveur se proposait tout d'abord, au moyen des paraboles, de transmettre sa doctrine à ses disciples, sinon dans sa totalité, du moins dans plusieurs de ses points principaux. Il leur enseigna d'abord ce que devait être le royaume de Dieu, en enveloppant cet enseignement dans des paraboles faciles à retenir, à l'intelligence desquelles il prit d'ailleurs soin de les initier, qu'il proportionnait à leur capacité présente, et qu'ils comprirent certainement mieux plus tard. Voir ROYAUME DE DIEU. « Il les enseignait ainsi par diverses paraboles, selon qu'ils étaient capables de l'entendre. Il ne leur parlait point sans paraboles; mais, en particulier, il expliquait tout à ses disciples. » Marc., IV, 33, 34. Les paraboles qui ont trait aux conditions de la vie chrétienne étaient plus faciles à saisir. Cet enseignement n'en gardait pas moins quelque chose de mystérieux. Quand, à son dernier jour, le Sauveur dit aux apôtres : « Je vous ai dit ces choses en paraboles. L'heure vient où je ne vous parlerai plus en paraboles, mais où je vous parlerai ouvertement de mon Père, » Joa., XVI, 25, ils ne purent s'empêcher de faire cette remarque, qui constatait l'impuissance où ils avaient été de bien comprendre ce genre d'enseignement : « Voilà que vous parlez ouvertement et sans vous servir d'aucune parabole. » Joa., XVI, 29. Pourtant il était fort bien approprié à la situation morale dans laquelle se trouvaient les disciples. Ce qu'ils pouvaient entendre de la parabole, dans sa forme concrète et saisissante, leur suffisait pour la retenir; plus tard, éclairés par les événements et surtout par l'Esprit de Dieu, leur intelligence pénétra mieux ce que conservait leur mémoire. On peut remarquer, du reste, que « Notre-Seigneur lui-même partagea son enseignement en deux parties. Tant qu'il s'occupa de l'Église, de ses devoirs et de ses vicissitudes, en d'autres termes tant qu'il ne traita que de ce qui devait être extérieur et un jour historique, mais qui, au moment où il parlait, n'existait encore qu'en prophéties, il se servit de ce qui constitue l'élément prophétique du Nouveau-Testament, c'est-à-dire de l'enseignement sous forme de paraboles. Mais lorsqu'il vint à parler de ce qu'il était déjà, de lui-même, de son existence antérieure à celle d'Abraham, de son égalité avec le Père, de sa propre divinité, il repoussa toute espèce de parabole et s'exprima en termes clairs et précis ». Wiseman, *Mélanges religieux*, p. 65, 66. — 2. Vis-à-vis de la foule incrédule, les paraboles de Notre-Seigneur tendaient à un autre but, qui est ainsi indiqué : « A vous, il est donné de connaître les mystères du royaume des cieux, mais à eux, il ne leur est pas donné... Je leur parle en paraboles, parce qu'en voyant ils ne voient pas, en entendant ils n'entendent pas et ne comprennent pas (dans S. Marc et S. Luc : afin qu'en voyant ils ne voient pas, en entendant ils n'entendent pas et ne comprennent pas), pour que s'accomplisse en eux la prophétie d'Isaïe : Vous entendrez de vos oreilles et ne comprendrez pas, vous verrez de vos yeux et ne verrez pas. Le cœur de ce peuple s'est endurci, ses oreilles se sont alourdies pour entendre et ils ont fermé leurs yeux, afin qu'ils ne voient pas de leurs yeux, n'entendent pas de leurs oreilles, ne comprennent pas dans leur cœur, de sorte qu'ils se convertissent et que je les guérisse. » Matth., XIII, 11-15; Marc., IV, 11, 12; Luc., VIII, 10. Ce texte est compris de deux manières. Beaucoup de modernes n'admettent pas que Notre-Seigneur parle en paraboles uniquement pour n'être pas compris de la foule et, au contraire, pour l'aveugler. « L'intention prêtée au Sauveur contredit évidemment le choix du sujet traité et la forme simple et familière qu'il emploie. Il a voulu avant tout se mettre à la portée de ses auditeurs qui, bien que matériels, sont avides de l'entendre. L'allusion à la mission d'Isaïe, loin de contredire notre interprétation, semble au contraire la confirmer. Yahvéh ordonne à son prophète de tenter un dernier effort, qui doit être décisif, pour ramener le peuple de son égarement. Si cette démarche suprême, qu'accompagnent des menaces sévères, est sans succès, alors l'aveuglement viendra de lui-même. Il en est ainsi dans notre cas. Si la foule ne comprend pas le mystère de Jésus, proposé sous la forme claire et limpide de la parabole, il faut désespérer d'elle; elle est donc endurcie, aveuglée et partant réprouvée. Dans l'intention de Jésus, l'enseignement parabolique est donc un acte d'amour et de divine condescendance, et non pas un acte de réprobation. » Rose, *Études sur les Évangiles*, Paris, 1902, p. 111. Ce qui empêche les foules de comprendre la prédication du royaume de Dieu, ce sont les idées fausses que les docteurs juifs ont popularisées au sujet de ce royaume. C'est pourquoi, au lieu d'en parler directement, le Sauveur va le décrire en paraboles qui heurteront moins les idées reçues, envelopperont délicatement des révélations auxquelles s'ouvriraient difficilement des esprits pleins de faux préjugés, et en prépareront l'acceptation grâce à l'harmonie qu'on pourra constater entre les choses naturelles et les surnaturelles. Si, malgré ces précautions, la foule persiste à ne pas comprendre, son aveuglement aura été, non pas voulu, mais seulement redouté et prévu par le divin Maître. Cette prévision ne l'empêchera pourtant pas de se servir de paraboles jusqu'à la fin de son ministère. D'ailleurs, « les paraboles n'étaient pas sans aucune utilité pour les foules. Si celles-ci ne saisissaient pas leur sens plus profond, elles pouvaient cependant en tirer des leçons profitables pour la conduite; ainsi ce qui est dit de la semence jetée en terre, convient par une application facile et obvie à tout ce qui est exhortation, règle de vie ou doctrine. Les paraboles qui disent formellement à quoi le royaume des cieux est semblable offrent plus facilement encore l'occasion de tirer un profit; cette manière de parler excite et invite à chercher, à concevoir le désir du royaume, à reconnaître son prix et sa dignité; des autres résulte naturellement un encouragement à faire le bien et à éviter le mal. Le langage parabolique est donc de telle nature que chacun en reçoit profit et science, selon sa disposition d'esprit, sa foi dans le Christ et sa connaissance des choses divines. » Knabenbauer, *Evang. sec. Matth.*, Paris, 1892, t. I, p. 519. — D'autres au contraire pensent que le texte d'Isaïe, VI, 9, 10, et sa citation dans saint Matthieu, marquent non seulement une prévision certaine, mais aussi un effet voulu par Dieu. Il faut reconnaître que, pour les Pères, ce texte implique l'idée d'un châtiment véritable : en n'accomplissant pas la loi ancienne, les Juifs se sont rendus indignes de la loi nouvelle. « On donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance, mais à celui qui n'a pas, on ôtera même ce qu'il a, » Matth., XIII, 12, dit le Sauveur lui-même avant de citer Isaïe. L'enseignement en paraboles aurait donc le caractère de châtiment, pour les Juifs incrédules. Cf. S. Jean Chrysostome, *In Matth.*, homil. XLV, t. LVIII, col. 471; *Opus imperf. in Matth.*, homil. XXXI, t. LVI, col. 796; Théophylacte, *In Matth., etc.*, t. CXXIII, col. 280, 529, 800; Euthymius, *In Matth.*, t. CXXIX, col. 400; S. Augustin, *In Matth.*, quæst. XIV, t. XXXV, col. 1372; Vén. Bède, *In Matth.*, t. XCII, col. 66, etc. Dans sa prophétie, Isaïe, VI, 10, reçoit l'ordre de boucher les yeux du peuple, *pen ir'éh*, μήποτε ἴδωσι, *ne videat*, « pour

qu'il ne voie pas ». Le texte suppose donc un effet voulu et produit. Saint Marc et saint Luc transcrivent : ἵνα μὴ ἴδωσιν ou βλεπώσιν, *ut non videant*, tandis que saint Matthieu atténue : ὅτι οὐ βλέπουσιν, *quia non vident*, « parce qu'ils ne voient pas », sans doute par égard pour les Juifs auxquels il s'adresse; mais sa transcription est moins conforme au texte hébreu. Cf. L. Fonck, *Die Parabeln des Herrn*, Inspruck, 1904, p. 24-35. Il faut observer cependant que « très souvent dans le Nouveau Testament ἵνα est employé de telle sorte qu'il perd sa signification propre pour se rapprocher du mot ὅτι. » Beelen, *Grammat. græcitatis N. T.*, Louvain, 1857, p. 481. Cependant saint Jérôme, *In Is.*, III, 7, t. XXIV, col. 100, prend le texte d'Isaïe d'après l'hébreu; pour le justifier, il le compare à d'autres textes analogues, Exod., X, 27; Ps. LXIX (LXVIII), 24; Act., XXVIII, 25, 26, et, d'après Rom., XI, 25, explique que les Juifs ont dû être aveuglés pour rendre possible le salut du monde; car, reconnaissant le Messie, ils ne l'auraient pas crucifié. — Il est possible de concilier les deux manières de voir, en atténuant ce qui peut paraître trop dur dans la seconde. Le Sauveur, sans nul doute, veut dérober ses mystères à la connaissance d'hommes mal disposés pour les entendre. Cf. Fouard, *La vie de N.-S. J.-C.*, Paris, 1880, t. I, p. 392-394. Toutefois sa manière de procéder, qui laisse aux Juifs le moyen de se convertir en tirant un certain profit de ses paraboles, ne constitue encore qu'un commencement de châtiment. « Ce n'est ni par une volonté première de Dieu, comme on pourrait le croire d'après le texte d'Isaïe, ni par sa volonté dernière, mais par un décret intermédiaire, un jugement de sa providence, que tout cela arrive... Si Jésus inaugure un nouveau mode d'enseignement, c'est qu'on n'a pas voulu comprendre ses discours plus clairs. Il retire la lumière : c'est un châtiment qui commence, mais qui n'est ni complet ni définitif. Les Juifs pourraient, en s'appliquant encore, percer l'écorce des paraboles et inviter la bonté divine à revenir à eux dans toute la manifestation de sa vérité. S'ils ne le font pas, c'est que leurs cœurs de chair sont absolument voués à la mort ». Le Camus, *La vie de N.-S. J.-C.*, Paris, 1901, t. II, p. 57. — On peut se demander s'il est nécessaire d'étendre en rigueur à toutes les paraboles évangéliques ce qui est dit à propos des premières paraboles sur le royaume des cieux. Toutes, sans doute, gardent quelque chose de mystérieux; toutes aussi offrent un sens accessible à tous les auditeurs. Mais il est clair que celles qui portent sur les conditions actuelles du royaume sont plus faciles à saisir que celles qui en tracent l'histoire à venir. A ce point de vue, certaines paraboles, celles du pharisien et du publicain, Luc., XVIII, 9-14, du riche insensé, Luc., XII, 16-21, du bon Samaritain, Luc., X, 30-37, du serviteur impitoyable, Matth., XVIII, 23-35, de la brebis perdue, Matth., XVIII, 12-14, etc., semblent être à la portée de tous. Néanmoins, il ne faudrait pas s'y tromper. Il n'en est pour ainsi dire aucune dont une application individuelle et immédiate épuise tout le sens. Les destinées et les conditions du royaume des cieux y apparaissent toujours à un plan supérieur. Ainsi la parabole du fils prodigue, Luc., XV, 11-32, met dans une lumière éclatante la notion de la miséricorde divine à l'égard de chaque âme; mais n'y a-t-il pas de plus à reconnaître dans ce prodigue le gentil qui s'est éloigné de Dieu et revient à lui, dans cet aîné si jaloux, le Juif resté officiellement au service du Seigneur? La parabole du bon Samaritain est une merveilleuse leçon d'amour du prochain; mais en même temps n'établit-elle pas un contraste entre l'impuissance du sacerdoce lévitique et l'efficacité du sacerdoce de Jésus-Christ? La parabole des dix vierges, Matth., XXV, 1-13, prêche éloquemment la vigilance spirituelle; mais ne classe-t-elle pas les âmes en deux catégories fort distinctes au point de vue du salut, celles qui ont leur provision de foi et de charité et celles qui ne l'ont pas? Le but visé par Notre-Seigneur en commençant ses paraboles peut donc s'appliquer à toutes, plus ou moins complètement, suivant le sujet traité.

3° *Classification des paraboles.* — 1. Les paraboles évangéliques, envisagées au point de vue de leur contenu, peuvent se diviser en trois classes : les paraboles qui se rapportent au royaume des cieux, à son existence, son développement, son action; les paraboles qui se rapportent aux sujets du royaume des cieux et à leurs devoirs; enfin les paraboles qui se rapportent au chef du royaume des cieux et à ses relations avec ses sujets. Voir JÉSUS-CHRIST, t. III, col. 1494-1497. Toutes ces paraboles sont l'œuvre du Sauveur lui-même. D'après Jülicher, *Die Gleichnissreden Jesu*, Fribourg-en-Br., 1899, suivi par Loisy, *Études évangéliques*, Paris, 1902, p. 1-121, le Sauveur se serait servi de fables toutes simples pour aider ses humbles auditeurs à saisir sa pensée religieuse. Par la suite, les derniers rédacteurs de l'Évangile ont dû mêler à ces fables, d'ailleurs assez maladroitement, d'autres paroles de Jésus-Christ et des réflexions inspirées à la première génération chrétienne, habituée à traiter les textes d'après la méthode allégorique. C'est ainsi que les paraboles seraient devenues la révélation prophétique du royaume de Dieu. Cette théorie permet de tout bouleverser dans les paraboles, sous prétexte de les ramener à leur état primitif; elle autorise à regarder comme provenant d'une source commune, exploitée par deux rédacteurs différents, les paraboles des mines et des talents, à déclarer que la première est le produit d'une « fantaisie de l'évangéliste », cf. Jülicher, t. II, p. 485, à soutenir que la parabole des vignerons homicides, rapportée par les trois synoptiques, est un développement théologique dû à des rédacteurs postérieurs, t. II, p. 405, et ainsi de suite pour la plupart des paraboles. Les hypothèses de Jülicher ont été bien appréciées et refutées par un auteur protestant, C. A. Bugge, *Die Hauptparabeln Jesu*, Giessen, 1903. Elles reposent sur des conceptions arbitraires et aboutissent à des affirmations gratuites. Il est toujours possible de prendre un texte ancien, comme celui des Évangiles, de le disséquer phrase par phrase, d'attribuer tel passage à un auteur, tel passage à un autre, et à réduire le canevas primitif à quelques mots. Mais un pareil travail ne prouve absolument rien; on peut l'exécuter sur tout texte, quel qu'il soit. Ses conclusions se heurtent ici à la parfaite harmonie des paraboles et à l'impossibilité où serait une collaboration lente et multiple d'aboutir à un résultat semblable. D'ailleurs pour beaucoup de paraboles, il nous reste le récit conforme de deux ou trois évangélistes, et nulle trace ne se rencontre des ébauches primitives qui auraient dû nécessairement précéder le travail définitif. C'est donc bien l'œuvre du Sauveur que nous ont transmise les synoptiques, et, dans cette œuvre, il a entendu parler du royaume de Dieu. — 2. Au point de vue du nombre des paraboles, les auteurs ne sont pas d'accord. Les uns n'en comptent guère que vingt-cinq, en n'admettant à ce titre que celles qui se présentent avec un certain développement; d'autres vont à plus de cent, en traitant comme paraboles de simples comparaisons, et même des proverbes, comme « médecin, guéris-toi toi-même. » Le P. Fonck, *Die Parabeln*, p. XI-XII, en compte soixante-douze, qui se répartissent ainsi dans les trois classes indiquées plus haut : *Ire classe*, 1, la semence, Matth., XIII, 3-9, 18-23; Marc., IV, 3-9, 13-21; Luc., VIII, 5-8, 11-15; — 2, le grain qui pousse, Marc., IV, 26-29; — 3, l'ivraie, Matth., XIII, 24-30, 36-43; — 4, le sénevé, Matth., XIII, 31, 32; Marc., IV, 30-33; Luc., XIII, 18, 19; — 5, le levain, Matth., XIII, 33; Luc., XIII, 20, 21; — 6, le trésor caché, Matth., XIII, 44; — 7, la perle,

Matth., XIII, 45, 46; — 8, la senne, Matth., XIII, 47-50; — 9, la moisson, Matth., IX, 37, 38; Luc., X, 2; — 10, le temps de la joie, Matth., IX, 14, 15; Marc., II, 18-20; Luc., V, 33-35; — 11, le vieux manteau, Matth., IX, 16; Marc., II, 21; Luc., V, 36; — 12, le vin nouveau, Matth., IX, 17, Marc., II, 22; Luc., V, 37, 38; — 13, le vin vieux, Luc., V, 39; — 14, les enfants qui jouent, Matth., XI, 16-19; Luc., VII, 31-35; — 15, la souillure de l'homme, Matth., XV, 10, 11, 15-20; Marc., VII, 14-23; — 16, la plantation, Matth., XV, 13; — 17, les deux aveugles, Matth., XV, 14; Luc., VI, 39; — 18, le pain des enfants, Matth., XV, 26-27; Marc., VII, 27-28; — 19, 20, 21, les deux royaumes du Christ et de Satan, Matth., XII, 25-30, 43-45; Marc., III, 23-27; Luc., XI, 17-26; — 22, les ouvriers à la vigne, Matth., XX, 1-16; — 23, les deux fils, Matth., XXI, 28-32; — 24, les méchants vignerons, Matth., XXI, 33-46; Marc., XII, 1-12; Luc., XX, 9-19; — 25, le festin royal, Matth., XXII, 1-14; — 26, les invités au festin, Luc., XIV, 16-24; — 27, le figuier, Matth., XXIV, 32, 33; Marc., XIII, 28, 29; Luc., XXI, 29-31; — 28, les aigles, Matth., XXIV, 28; Luc., XVII, 37; — *IIe classe*, 29, le figuier stérile, Luc., XIII, 6-9; — 30, le bon et le mauvais arbre, Matth., VII, 16-20; XII, 33-35; Luc., VI, 43-45; — 31, le pharisien et le publicain, Luc., XVIII, 9-14; — 32, la place au festin, Luc., XIV, 7-11; — 33, l'invitation aux pauvres, Luc., XIV, 12-14; — 34, le riche insensé, Luc., XII, 16-21; — 35, les serviteurs vigilants, Marc., XIII, 33-37; Luc., XII, 25-38; — 36, le serviteur qui veille, Matth., XXIV, 43, 44; Luc., XII, 39, 40; — 37, l'intendant, Matth., XXIV, 45-51; Luc., XII, 41-48; — 38, les dix vierges, Matth., XXV, 1-13; — 39, la porte fermée, Luc., XIII, 25-30; — 40, les cinq talents, Matth., XXV, 14-30; — 41, les dix mines, Luc., XIX, 11-27; — 42, les serviteurs inutiles, Luc., XVII, 7-10; — 43, le bon Samaritain, Luc., X, 30-37; — 44, l'économe infidèle, Luc., XVI, 1-9; — 45, le mauvais riche, Luc., XVI, 19-31; — 46, les deux maîtres, Matth., VI, 24; Luc., XVI, 13; — 47, le serviteur impitoyable, Matth., XVIII, 23-35; — 48, la paille et la poutre, Matth., VII, 3-5; Luc., VI, 41-42; — 49, les choses saintes aux chiens, les perles aux pourceaux, Matth., VII, 6; — 50, l'enfant qui demande à manger, Matth., VII, 9-11; Luc., XI, 11-13; — 51, l'ami qui emprunte, Luc., XI, 5-8; — 52, le juge inique, Luc., XVIII, 1-8; — 53, les deux débiteurs, Luc., VII, 41-43; — 54, le sel de la terre, Matth., V, 13; Marc., IX, 50; Luc., XIV, 34, 35; — 55, 56, la ville sur la hauteur, la lumière sur le chandelier, Matth., V, 14-16; Marc., IV, 21; Luc., VIII, 16; XI, 33; — 57, 58, la tour à bâtir, la guerre à entreprendre, Luc., XIV, 28-33; — 59, 60, 61, le disciple, le serviteur, le maître, Matth., X, 24, 25; Luc., VI, 40; Joa., XIII, 16; XV, 20; — 62, le père de famille prudent, Matth., XIII, 52; — 63, la maison sur le roc ou sur le sable, Matth., VII, 24-27; Luc., VI, 47-49; — *IIIe classe*, 64, la lumière du monde, Joa., III, 19-21; VIII, 12; IX, 5; XII, 35, 36, 46; — 65, le grain de froment, Joa., XII, 24, 25; — 66, la branche de vigne, Joa., XV, 1-8; — 67, le fils du roi et le tribut, Matth., XVII, 23-26; — 68, le médecin, Matth., IX, 12, 13; Marc., II, 17; Luc., V, 31, 32; — 69, le bon pasteur, Joa., X, 1-16; — 70, la brebis perdue, Matth., XVIII, 12-14; Luc., XV, 3-7; — 71, la drachme perdue, Luc., XV, 8-10; — 72, le fils prodigue, Luc., XV, 11-32. — On voit que, dans cette nomenclature, sont entrés plusieurs morceaux dont quelques-uns pourraient être regardés plutôt comme des allégories, tandis que d'autres sont des paraboles indiquées en quelques mots ou à peine esquissées. On trouvera au t. III, col. 1494, 1495, l'indication des vingt-huit paraboles proprement dites, à l'exclusion de tout ce qui peut être considéré, dans la nomenclature précédente, comme une simple comparaison, un proverbe ou une ébauche parabolique. Plusieurs paraboles ont entre elles une assez grande ressemblance, par exemple, 25 et 26, 35 et 36, 40 et 41, ou bien la même parabole est rapportée par les évangélistes à des périodes différentes de la vie publique du Sauveur. Ceci ne doit pas étonner en bonne critique. Il serait impossible de prouver que le divin Maître s'est astreint à ne jamais répéter le même enseignement sous deux formes différentes, ou à ne point redire devant un auditoire nouveau une parabole déjà utilisée ailleurs. Rien au contraire de plus naturel que ces variantes et ces répétitions. — 3. Les sujets des paraboles sont empruntés tantôt à l'agriculture, à la vie pastorale, à la pêche, 1-4, 8, 9, 16, 22, 24, 27, 29, 30, 54, 65, 66, 69, 70, tantôt à la vie domestique, 5, 11-15, 18, 35-37, 42, 44, 46, 50, 62, 72, tantôt à la vie sociale, 10, 17, 19-21, 25, 26, 31-34, 38-41, 43, 45, 47, 51-53, 59-61, 67, tantôt à différents usages ou à certaines situations, 5-7, 11-13, 28, 48, 49, 55-58, 63, 64, 68, 71. Tous les sujets ainsi exploités par le divin Maître étaient populaires, accessibles à l'intelligence des foules, et maintenant encore d'une signification facile à saisir par ceux qu'on a mis au courant des usages du pays et de l'époque. — 4. Il y a enfin à remarquer la répartition des paraboles dans les évangiles synoptiques. « Saint Matthieu, qui écrivait pour les Juifs et dont le but principal était de leur montrer comment le christianisme devait se substituer à leur religion, a, pour ainsi dire, exclusivement rapporté les paraboles qui tendent à prouver l'objet qu'il se propose. Toutes celles qu'il consigne dans son Évangile ont rapport au décret qui rejette les Juifs pour faire place au christianisme. » Wiseman, *Mélanges religieux*, p. 39. Saint Marc n'a qu'une parabole en propre, Marc., IV, 26-29; les seize autres qu'il rapporte lui sont communes avec saint Matthieu (1, 4, 10-12, 15, 18-21, 24, 27, 54-56, 68). Saint Luc « ne s'attaque pas aux Juifs, il ne s'efforce pas de déraciner leur préjugés, ni de prouver à ceux d'entre eux qu'il parvient à convertir que le temps de leur religion et de leur nationalité est passé. Il écrit pour les Grecs et pour les néophytes du peuple hellène, c'est-à-dire pour des gens avec lesquels il n'était pas difficile de s'entendre sur ce dernier point. Aussi son objet est-il de mettre sous leurs yeux la supériorité de la morale de Jésus-Christ et de leur faire sentir la beauté de sa religion, en leur démontrant l'influence qu'elle exerce sur le caractère et la nature de l'homme. » Wiseman, *Mélanges religieux*, p. 43. Saint Luc a trente et une paraboles en commun avec saint Matthieu (1, 4, 5, 9-12, 14, 17, 19-21, 24, 27, 28, 30, 35-37, 46, 48, 50, 54-56, 59-61, 63, 68, 70); il en a dix-neuf qui lui sont propres (13, 26, 29, 31-34, 39, 41-45, 51-53, 57, 58, 71, 72). Ces paraboles sont choisies à dessein par saint Luc pour mettre en relief la miséricorde de Jésus-Christ envers les pécheurs et ainsi attirer à lui les Gréco-Romains auxquels il s'adresse.

4° *Interprétation des paraboles.* — 1. Notre-Seigneur a daigné interpréter lui-même ses paraboles, Marc., IV, 34, et les Évangélistes nous ont conservé deux spécimens de son interprétation. La première parabole expliquée est celle de la semence. Matth., XIII, 18-23; Marc., IV, 13-20; Luc., VIII, 11-15. On voit que le Sauveur attachait une signification non seulement à l'ensemble, mais encore à certains détails qu'on aurait pu être tenté de négliger. Ainsi les oiseaux du ciel qui mangent la semence tombée sur le chemin représentent Satan qui enlève la bonne parole semée dans les cœurs. Le soleil qui dessèche la semence tombée sur le sol pierreux représente les épreuves et les persécutions qui empêchent la bonne parole de fructifier dans les âmes qui ne savent pas résister à la tentation. Les épines qui étouffent la semence quand elle grandit sont les richesses et les plaisirs de la vie, qui ne permettent pas à la parole de Dieu de porter son fruit. Le Sauveur n'applique ses comparaisons que sur un point

principal; en les étendant à des points secondaires, on arriverait à des conséquences inacceptables. Les oiseaux du ciel mangent la semence et en profitent, Satan ne tire aucune espèce de profit de la parole de Dieu enlevée à l'âme. Le soleil n'est le type des persécutions que par son ardeur desséchante. Les épines ne peuvent signifier les richesses et les plaisirs que quand elles sont assez touffues pour arrêter le développement de la semence. — La seconde parabole expliquée est celle de l'ivraie. Matth., XIII, 36-43. Le semeur est le Fils de l'homme, le champ est le monde, la bonne semence, ce sont les fils du royaume, l'ivraie, ce sont les méchants, l'ennemi qui sème l'ivraie, c'est le diable, la moisson est la fin des temps, les moissonneurs sont les anges, la récolte de l'ivraie et sa mise au feu, c'est la condamnation des méchants au châtiment éternel. Ici chaque terme de la comparaison a sa portée. Ces deux leçons données par le divin Maître permettent de fixer certaines règles pour l'interprétation des paraboles. On ne s'assure pas le droit de négliger ces leçons en affirmant, sans aucune preuve, que ces interprétations des paraboles sont l'œuvre postérieure d'écrivains qui ont plus ou moins bien compris les paroles du Christ. Cf. Jülicher, *Die Gleichnissreden Jesu*, t. I, p. 49, 56, 73, etc. — 2. Il faut admettre tout d'abord que les comparaisons qui servent de paraboles représentent des réalités de l'ordre naturel, réalités effectuées ou possibles. Par conséquent chaque parabole a nécessairement un sens littéral qui sert de point d'appui au sens parabolique. « Le sens parabolique est contenu dans le sens littéral. » S. Thomas, *Sum. theol.*, I, q. I, a. 10, ad 3um. Voir LITTÉRAL (SENS), t. IV, col. 296. C'est ce qui fait dire à saint Jérôme, *In Eccles.*, XII, t. XXIII, col. 1113, en parlant des paraboles, « qu'on cherche en elles un sens divin plus profond, de même qu'on cherche l'or dans la terre, l'amande dans la noix, le fruit dans l'enveloppe hérissée de la chataigne. » Il importe donc tout d'abord de bien saisir le sens littéral de la parabole. Certaines d'entre elles empruntent leur thème à des choses ou à des usages connus de tous; telles sont les paraboles de la semence, de l'ivraie, du trésor caché, etc. D'autres ne se comprennent que si certains termes sont expliqués; telles sont celles de la drachme perdue, des mines, des talents, etc. D'autres enfin ne peuvent être bien saisies dans leur sens littéral que si certains usages particuliers des Juifs sont exposés au préalable; telles sont les paraboles du temps de la joie, Matth., IX, 14, 15, du festin royal, du pharisien et du publicain, des dix vierges, etc. Par ignorance de ces usages, on peut quelquefois fausser le sens d'un des traits de la parabole. Ainsi, il faut connaître les règles des Juifs sur l'impureté légale pour ne pas se tromper dans l'intelligence de la parabole de la souillure. Matth., XV, 10. Dans la parabole du mauvais riche, on regarde souvent comme une marque de sympathie le geste des chiens qui viennent lécher les plaies de Lazare. Luc., XVI, 21. En Orient, où le chien est en abomination, voir CHIEN, t. II, col. 702, ce trait accentue au contraire la détresse du pauvre, incapable de se défendre contre les chiens, etc. — 3. Le sens littéral une fois fixé, le sens parabolique doit être cherché, à l'aide de la clef qui est fournie soit par la parabole elle-même, soit par le contexte. « On ne trouve aucune parabole qui ne soit ou expliquée par le Christ lui-même, comme celle du semeur sur la diffusion de la parole, ou éclairée par le rédacteur de l'Évangile, comme celle du juge orgueilleux et de la veuve qui donne l'exemple de la prière persévérante, ou présentant d'elle-même sa signification, comme celle du figuier dont on proroge l'espérance, à l'image de la stérilité judaïque. » Tertullien, *De resur. carn.*, t. II, col. 888. Cf. S. Jérôme, *Epist.*, XXI, *ad Dam.*, 2, t. XXII, col. 380. Lorsque ces indications sont insuffisantes, ce qui du reste n'arrive presque jamais, la tradition sert de guide dans l'interprétation. Saint Irénée, *Cont. hæres.*, II, XXVII, 1-3, t. VII, col. 802-804, reproche aux gnostiques d'interpréter les paraboles à leur façon et d'en tirer toutes sortes de sens arbitraires et condamnables. — 4. Deux excès sont à éviter dans l'interprétation des paraboles. Le premier consiste à vouloir assigner une signification spirituelle à tous les détails du récit. Saint Augustin, *De civ. Dei*, XVI, II, 3, t. XLI, col. 479, dit à propos des fils de Noé : « Il ne faut pas croire que tout ce qui est raconté est figuratif; mais c'est à cause des traits figuratifs que sont rapportés ceux qui ne le sont pas. Le soc est seul à fendre la terre, mais, pour qu'il puisse le faire, les autres parties de la charrue sont indispensables. » Ces observations peuvent être étendues à l'explication des paraboles. Les Pères s'élèvent contre ces interprétations trop minutieuses auxquelles on était porté de leur temps. Cf. S. Jean Chrysostome, *In Matth.*, *Hom.* XLVII, 1; LXIV, 3, t. LVIII, col. 482, 613, etc. Un excès opposé, plus commun chez les modernes, consiste à laisser de côté certains traits qui n'ont pu être introduits dans la parabole sans une intention précise du Sauveur; ainsi n'aurait-on guère le droit de négliger le denier payé à à tous les ouvriers de la vigne, la robe nuptiale fournie aux invités du festin, l'huile de la lampe des dix vierges, l'huile et le vin du bon Samaritain, etc. Ici encore, la tradition indique la route à suivre. — 5. Bien qu'une parabole ne puisse pas, à proprement parler, servir à la démonstration dogmatique, il n'en est pas moins vrai qu'une lumière réciproque se dégage de l'Église et des choses de l'Église sur les paraboles et des paraboles sur l'Église, son développement et ses pratiques. Ce point de vue important a été bien mis en lumière par Wiseman, *Mélanges religieux*, p. 35-48. — 6. En résumé, les règles pour l'interprétation des paraboles pourraient se réduire aux trois suivantes : *a*) Fixer, d'après le texte et le contexte, le sens littéral et le sens parabolique. — *b*) Déterminer le but de la parabole et mettre en lumière la vérité principale qui commande tout le développement. — *c*) Expliquer les détails d'après cette vérité principale, et, par conséquent, tenir compte de tout ce qui contribue à illustrer cette vérité, en traitant le reste de simple ornement littéraire, dépourvu de signification figurée.

V. BIBLIOGRAPHIE. — Sur les paraboles, outre les ouvrages cités, t. III, col. 1497, voir Pseudo-Athanasius, *Quæstiones in N. T.*, t. XXVIII, col. 711-730; Bugge, *Die Hauptparabeln Jesu*, Giessen, 1903; Evers, *Die Gleichnisse Jesu*, Berlin, 1902; Fullerton, *Christ's foreview of this age*, Londres, 1903; Grépin, *Entretiens sur les paraboles évangéliques*, Paris, 1900; Pichenot, *Les paraboles évangéliques*, Paris, 1901; Planus, *Pages d'Évangiles*, Paris, 1902; Ricketts, *The parables from the Gospels*, New-York, 1903; Weinel, *Die Bildersprache Jesu*, Giessen, 1900; Witzmann, *Zur Frage nach der unterrichtlichen Behandlung der Gleichnisse Jesu*, Iéna, 1903; Ch. Lacouture, *Paraboles évangéliques*, Paris, 1906, et surtout L. Fonck, *Die Parabeln des Herrn im Evangelium*, 2e édit., Inspruck, 1904.

H. LESÊTRE.

PARACLET (Grec : παράκλητος; Vulgate : *paracletus, advocatus*), nom donné à Notre-Seigneur et au Saint-Esprit. — Le mot vient du verbe παρακαλέω, « appeler auprès de soi » celui dont on attend secours, conseil, consolation, etc. Le παράκλητος est donc celui qu'on a appelé près de soi et qui, suivant les cas, est une aide, un protecteur, un conseiller, un intercesseur, un consolateur, subvenant en un mot aux diverses nécessités de celui qui l'a invoqué. Saint Jean, dans sa première Épître, II, 1, dit que quand nous avons péché, il y a un paraclet, *advocatus*, « quelqu'un qu'on a appelé », Jésus-Christ, qui, auprès du Père, est la victime de propitiation pour nos péchés. Le Sauveur remplit ici

l'office de paraclet en intercédant pour nous et en s'interposant de manière à nous défendre efficacement contre la justice du Père. — Dans l'Évangile, le Saint-Esprit est nommé un « autre paraclet » que le Père accordera sur la prière du Fils. Joa., XIV, 16. Il y a donc un premier paraclet qui a précédé le Saint-Esprit auprès des hommes, et ce paraclet, c'est Jésus-Christ. Le second paraclet a pour fonction d'enseigner toute vérité, Joa., XIV, 26, de rendre témoignage de Jésus-Christ, Joa., XV, 26, de remplacer le Sauveur auprès des Apôtres et de convaincre le monde de ses torts envers ce dernier. Joa., XVI, 7-11. Le titre de paraclet, attribué au Saint-Esprit, équivaut donc à ceux d'inspirateur, de conseiller, de témoin et de soutien. On traduit souvent *paracletus* par « consolateur », parce que la venue du Saint-Esprit est subordonnée à la disparition du Sauveur, et que cette disparition a mis la tristesse au cœur des Apôtres. Joa., XVI, 6. Mais l'idée de consolateur, tout en étant comprise dans celle de paraclet, restreint trop le sens de ce terme. En traduisant παράκλητος par *advocatus*, « celui qui est appelé » pour conseiller et défendre, la Vulgate a bien rendu le mot grec.

H. LESÊTRE.

1. PARADIS. Ce mot nous vient, par le latin et le grec, du perse; c'est le zend, *pairidaêza*, devenu en hébreu *pardès*, que nous lisons trois fois dans l'Ancien Testament: Cant., IV, 13; Eccle., II, 5 (au pluriel : *pardêsîm*); II Esd., II, 8. Il signifie proprement verger, parc, jardin arrosé et planté d'arbres. Il était passé dans la langue grecque sous la forme παράδεισος. Xénophon *Anab.*, I, 2, 7; III, 4, 14; *Cyrop.*, I, 3, 14; VIII, 1, 138; *Hell.*, IV, 1, 5; *Œcon.*, IV, 13, 14; Diodore de Sicile, XVI, 41; XVIII, 36; Plutarque. *Artax.*, 25; Théophraste, *Hist. plant.*, V, 8, 1, Lucien; *Ver. Hist.*, II, 23; Élien, *Var. Hist.*, I, 33; Pollux, *Onomast.*, IX, 3, etc. Les Septante se sont servis de παράδεισος, non seulement pour traduire le mot *pardês* dans les trois passages de l'Ancien Testament où il est employé, mais aussi pour traduire le terme hébreu *gân, ganâh*, « jardin », Gen., II, 10, etc.; III, 1, etc.; XIII, 10; Num., XXIV, 6; (Eccli., XXIV, 31 [Vulgate, 41], où le mot employé en hébreu ne nous est pas connu): Is., I, 30; Ézech., XXVIII, 13; XXXI, 8 (deux fois), 9, etc. Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, VII, XIV, 4; VIII, VII, 3; IX, X, 4; X, III, 2; *Bell. jud.*, VI, I, 1, etc. Saint Jérôme, dans plusieurs de ces passages, et en particulier dans les chapitres II et III de la Genèse, a traduit *gân* par *paradisus* à l'exemple des Septante, et de là est venu 1° le nom de « paradis terrestre » que nous donnons au jardin de l'Éden où Dieu avait placé Adam et Ève. Voir PARADIS TERRESTRE. — 2° Le sens de parc, bien arrosé et planté d'arbres, s'est conservé dans la Vulgate. Cant., IV, 13. — 3° Dans le Nouveau Testament, une signification nouvelle est donnée à paradis; il s'emploie en grec et en latin pour désigner le séjour de Dieu et des élus, c'est-à-dire le ciel, qui est le véritable séjour de délices dont l'Éden n'était que la figure imparfaite. Luc., XXIII, 43; II Cor., XII, 4; cf. Apoc., II, 7. Voir CIEL, t. II, col. 751. — D'après certains commentateurs, S. Jérôme, *In Amos*, IX, t. XXV, col. 1087; S. Ambroise, *Liber de paradiso*, III, 191, t. XIV, col. 282, le mot *paradisus* a le sens de ciel dans l'Ecclésiastique, XLIV, 16, où il est dit : « Hénoch plut à Dieu et il a été transporté dans le paradis. » D'autres commentateurs, comme saint Thomas, III^a, q. XLIX, a. 5, ad 2um, entendent ici par paradis le paradis terrestre, mais le texte hébreu dit que Hénoch « alla avec Jéhovah ». Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, I, III, 4; ἀνεχώρησε πρός τό θεῖον. Ni le mot « paradis » ni « avec le Seigneur » ou Jéhovah ne se trouve dans le grec, aussi les Pères grecs n'ont-ils point déterminé le lieu où fut transporté Hénoch. S. Jean Chrysostome. *Hom. XXI in Gen.*, 4, t. LIII, col. 180-181; Théodoret, *Quæst. in Gen.*, interr. 45, t. LXXX, col. 145. La traduction latine a précisé le sens et a donné au mot *paradisus* la signification de séjour des élus qui lui est attribué dans le Nouveau Testament. Dans *Le livre d'Hénoch*, les élus avant le jugement séjournent dans le paradis et là sont les premiers pères et les justes des anciens temps. Voir Ad. Lods, *Le livre d'Hénoch*, Paris, 1892, p. 98.

F. VIGOUROUX.

2. PARADIS TERRESTRE, jardin que Dieu donna comme séjour à Adam et à Ève au moment de leur création. Gen., II, 8, 15, 22.

I. NOM. — Le texte original appelle ce jardin עדן, *'Êdén*. Les Septante ont conservé ce mot comme nom propre. Ἐδέμ, dans trois passages, Gen., II, 8, 10; IV, 16; partout ailleurs (excepté Is., LI, 3, où nous lisons παράδεισον; Vulgate, *delicias*), ils le traduisent par τρυφή, « délices ». Saint Jérôme, qui n'a jamais employé le nom d'Éden dans le ch. II de la Genèse, l'a toujours rendu par *voluptas, locus voluptatis, deliciæ*, excepté Gen., IV, 16, qui est le seul passage de notre version latine où le jardin habité par nos premiers parents soit appelé Éden. Notre dénomination de « paradis terrestre » provient de ce fait que les Septante ayant rendu le mot hébreu *gân*, « jardin », par παράδεισος, la Vulgate l'a traduit à son tour par *paradisus*, et « paradis » est ainsi devenu comme le nom propre du lieu où fut créé le premier homme, à défaut du terme Éden que le latin n'a pas conservé.

Le nom d'Éden, d'après plusieurs assyriologues, est d'origine babylonienne. La plaine de Babylone s'appelait en sumérien *Édin* et lorsque les Sémites s'établirent dans le pays, ils en firent *Édinu*. Le nom équivalent en assyrien est *zeru*, qui correspond à l'arabe *zor*, par lequel on désigne encore aujourd'hui la dépression de terrain comprise entre le Tigre et l'Euphrate. — Le terme « Éden » se trouve en arabe comme en hébreu, et le *Kamous* l'explique par « délices, agrément ». C'est aussi le sens que lui ont attribué les lexicographes hébreux, qui l'ont rapproché du grec ἡδονή. Gesenius, *Thesaurus*, p. 995. Il est employé au pluriel dans cette acception de délices. Ps. XXXVI (XXXV), 9 (Vulgate : *torrente voluptatis potabis eos*); II Sam., I, 24; Jer., LI, 34. Cf. S. Jérôme, *De nom. hebr.*, t. XXIII, col. 778: *Eden, voluptas sive deliciæ, vel ornatus*. Voir aussi *Hebr. quæst. in Gen.*, II, 8, t. XXIII, col. 940.

II. SITE DU PARADIS TERRESTRE. — La Genèse décrit l'Éden et sa situation dans les termes suivants, Gen., II, 8: « Jéhovah Élohim planta un jardin à Éden, à l'orient, et il y plaça l'homme qu'il avait formé... 10. Et un fleuve sortait d'Éden pour arroser le jardin et de là il se partageait en quatre bras. 11. Le nom du premier est Phison; c'est celui qui entoure tout le pays de Hévilath où se trouve l'or. 12. L'or de ce pays est excellent; on y trouve aussi le bdellium et la pierre d'onyx. 13. Et le nom du second fleuve est Géhon; c'est celui qui entoure tout le pays de Chus. 14. Le nom du troisième est *Hiddéqel* (le Tigre); c'est celui qui coule à l'orient de l'Assyrie. Le quatrième fleuve est l'Euphrate. » La description, on le voit, est circonstanciée et précise, et on doit la prendre dans un sens littéral, comme on l'a fait généralement.

Origène, il est vrai, admettant que la Bible ne devait pas toujours s'entendre dans le sens littéral, mais s'expliquer souvent d'une manière allégorique, applique en particulier ce principe à l'histoire du paradis terrestre. « Qui pourrait être assez insensé, dit-il, *De princ.*, IV, 16, t. XI, col. 577, pour penser que Dieu, à la façon d'un agriculteur, a planté le jardin d'Éden à l'est et y a placé l'arbre de vie, visible aux yeux et aux sens, de sorte que celui qui aurait goûté à son fruit avec des dents corporelles, reçût ainsi la vie? » Origène suivait en cela Philon dans ses explications allégoriques et les imitateurs ne lui ont pas manqué, ni autrefois ni aujourd'hui. Voir *Paradies*, dans Ersch et Gruber, *Allge-*

meine Encyclopädie, sect III, part. XI, 1838, p. 304. Mais la description du paradis terrestre est tellement concrète qu'on ne peut l'allégoriser qu'en faisant violence au texte. S. Augustin, *De Gen. ad litt.*, VIII, 1, t. XXXIV, col. 371.

« Le récit biblique, dit M. Frd. Delitzsch, *Wo lag das Paradies?* p. 44, ne porte aucune marque de fable, il n'a rien de surabondant, il n'est pas enveloppé dans une demi-obscurité; on ne peut pas non plus hésiter sur le sens et l'on n'est pas obligé, par défaut de clarté, de lire entre les lignes. Pour le narrateur, le jardin d'Éden avec ses quatre fleuves, le Phison, le Géhon, le Tigre et l'Euphrate, est une réalité manifeste et bien connue; il n'est nullement obscur sur la signification des noms du Phison et du Géhon : non seulement il connaît exactement cette signification, aussi exactement que celle du Tigre et de l'Euphrate, mais il veut aussi instruire ses lecteurs à ce sujet; c'est pourquoi il donne des explications et des éclaircissements que ses lecteurs peuvent contrôler. »

La localisation du Paradis terrestre offre néanmoins de graves difficultés, et quoiqu'on ait essayé depuis des siècles de résoudre le problème et publié sur ce sujet des études sans nombre, on n'a pas encore réussi à déterminer le site de l'Éden avec certitude. On l'a placé dans la Mésopotamie, l'Arménie, l'Arabie, l'Inde, en Chine, à Ceylan, dans les îles Canaries, au Pérou et dans diverses parties de l'Amérique, en Europe même. Un astronome allemand, M. Köhl, l'a mis au pôle Nord, comme l'avait déjà fait W. F. Warren, *Paradise found*, in-8°, Londres, 1885. Il est inutile d'énumérer tous les systèmes, dont la plupart ne méritent pas qu'on s'y arrête. Ce qui importe, c'est de fixer quelques points, acceptés par le plus grand nombre des critiques et propres à nous guider dans cette discussion épineuse. Premièrement l'Éden, d'après le texte sacré, était situé à l'est de la Palestine, *miq-qédém*, ỳ. 8. La Vulgate a traduit ce mot par « au commencement », cf. S. Jérôme, *Hebr. quæst. in Gen.*, II, 8, t. XXIII, col. 960, mais cette expression dans la Genèse s'applique toujours à l'espace et non pas au temps. Gesenius, *Thesaurus*, p. 1193-1194. Cf. Huet, *Traité du Paradis terrestre*, III, 4, 2e édit., in-12, Amsterdam, s. d., p. 43. Il faut donc l'entendre ici dans son sens géographique. On est d'accord aujourd'hui là-dessus, quoiqu'un petit nombre prétendent, avec peu de vraisemblance, que l'expression *miq-qédém* désigne ici l'orient de la Babylonie et non l'orient de la Terre Sainte.

Secondement, le pays d'Éden était arrosé par quatre fleuves. On admet assez communément que le Tigre et l'Euphrate désignent les deux grands fleuves de Mésopotamie connus sous ce nom, mais là où l'on cesse de s'entendre, c'est lorsqu'on cherche à identifier le Phison et le Géhon, Hévilath et la terre de Chus qu'ils arrosent. Or, c'est de cette identification que dépend la solution du problème et c'est par la diversité des réponses données sur ce point que se distinguent principalement les systèmes. On peut les ramener à quatre : celui des anciens écrivains ecclésiastiques, qui voyaient, dans le Phison et le Géhon, le Gange et le Nil; celui des modernes qui placent l'Éden dans l'Inde, sur le plateau de Pamir, celui qui le place en Arménie et celui qui le place en Babylonie.

I. SYSTÈME DES ANCIENS ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES. — Les anciens, dont les connaissances géographiques étaient très imparfaites, n'ont pas généralement donné au paradis terrestre un site bien déterminé. Ils ont voulu être plus précis sur les quatre fleuves, mais ils n'ont pas été heureux dans l'identification du Phison et du Géhon. Ils ne se sont pas trompés sur l'Euphrate et le Tigre, qui leur étaient bien connus. Pour les deux autres fleuves, les Juifs et Josèphe les ont induits en erreur. Josèphe, *Ant. jud.*, I, I, 3, comme ses coreligionnaires, croyait que la terre d'Hévilath était l'Inde et le Phison, le Gange; Chus, l'Éthiopie, et le Géhon, le Nil. Il ne voyant aucune difficulté à faire sortir le Gange et le Nil de la source de l'Éden, en même temps que l'Euphrate et le Tigre, parce qu'il confondait cette source avec l'Océan, qui, d'après l'opinion des anciens, entourait la terre, ἐν κύκλῳ γῆν περιρρεῶν, *Ant. jud.*, I, I, 3, et donnait naissance à tous les fleuves. Les premiers écrivains ecclésiastiques partagèrent ces idées erronées. Ils admirent que le Phison était le Gange. Eusèbe, *Onomastica sacra*, édit. P. de Lagarde, 1887, p. 259; S. Épiphane, *Ancor.*, 58, t. XLIII, col. 120; S. Ambroise, *De Parad.*, III, 14, t. XIV, col. 280; S. Jérôme, *Heb. quæst. in Gen.*, II, 11, t. XXIII, col. 941; S. Augustin, *De Gen. ad litt.*, II, X, 13, t. XXXIV, col. 203; S. Éphrem, *Opera syr.*, t. I, p. 23 (il voit en même temps dans le Phison le Gange et le Danube), etc.

Quant au Géhon, on a fait remonter l'opinion qui le confond avec le Nil à un passage des Septante, qui ont traduit l'hébreu *Šiḥôr*, nom qui désigne le Nil, par Γιών, dans Jérémie, II, 18. Quoi qu'il en soit de la traduction grecque, rien dans le texte hébreu du prophète n'autorise l'identification du *Šiḥôr* avec le Géhon. Mais cette interprétation a été acceptée par Josèphe, *Ant. jud.*, I, I, 3, et adoptée par les anciens écrivains ecclésiastiques. Eusèbe, *Onomast. sac.*, édit. P. de Lagarde, 1887, p. 251; S. Jérôme, *De situ et nom.*, au mot *Geon*, t. XXIII, col. 898; S. Augustin, *De Gen. ad litt.*, II, X, 13, t. XXXIV, col. 203. Il est à croire que la raison qui a surtout porté les Pères à confondre aveuglément le Géhon avec le Nil, c'est que la traduction grecque et la traduction latine de Gen., II, 13, portent que ce fleuve arrose l'Éthiopie et qu'ignorant que le Chus hébreu de ce passage n'est pas l'Éthiopie d'Afrique, ils en ont conclu que le Géhon ne pouvait être que le Nil. Ces erreurs n'ont pas besoin aujourd'hui d'être réfutées. Cf. Frd. Delitzsch, *Wo lag das Paradies?* p. 11-32.

II. L'ÉDEN DANS L'INDE SUR LE PLATEAU DE PAMIR. — Quelque extraordinaire que puisse paraître l'identification faite par les anciens du Phison avec le Gange, elle a été cependant renouvelée de nos jour par des savants qui ont voulu placer dans l'Inde l'origine de l'espèce humaine. Ils ont cru découvrir dans les livres hindous l'explication véritable du récit de la Genèse et ils ont ainsi reporté l'Éden à l'orient de la Babylonie. Voici de quelle manière. J.-B.-F. Obry, qui a écrit sur ce sujet un livre, *Du berceau de l'espèce humaine selon les Indiens, les Perses et les Hébreux*, in-8°, Paris, 1858, p. 100, expose son système : « L'auteur sacré fait d'Éden une haute région, placée entre deux autres, *Havilah* et *Kouch*, qu'arrosent les fleuves qui en font le tour; ensuite il place au centre d'Éden le jardin, *Gân*, du même nom, baigné par un fleuve unique; enfin il dirige vers les quatre points de l'horizon les quatre canaux dérivés de la source commune. Cette manière de voir... suppose que la contrée d'Éden reste identique à celle de l'*Airyanem-Vaêdjo*, telle que les Médo-Perses l'entendaient, c'est-à-dire que, tout en partant des sources de l'Oxus, du Kameh et du Tarim, où l'avaient placé les Bactro-Mèdes, cette région se prolonge au sud-ouest. Le jardin de délices est... le district du lac Sir-i-Kaoul, au centre du petit plateau de Pamir, où trois des quatre fleuves ont leurs sources. Je suppose d'ailleurs qu'on y ramenait aussi celles du quatrième à l'aide de l'expédient des conduits souterrains. »

Obry n'identifie pas le Phison avec le Gange, mais Ewald l'a fait, *Geschichte des Volkes Israels*, 2e édit., t. I, p. 376-377. Benfey, article *Indien*, dans Ersch et Gruber, *Allgemeine Encyklopädie*, IIe sect., t. XVII, p. 13-14; Renan, *Histoire générale des langues sémitiques*, 1863, t. I, p. 476-478; *De l'origine du langage*, 4e édit., 1864, p. 229-230, prennent le Phison et le Géhon pour l'Indus et l'Oxus. De même François Lenormant, *Origines de l'histoire*, t. II, part. I, 1882, p. 141. Cf. aussi

Viçwâ-Mitra, *Les Chamites*, in-8°, Paris, 1892, p. 687-725. Ces identifications sont inconciliables avec le récit génésiaque. Singulier paradis terrestre que celui de Pamir! Les rares voyageurs qui l'ont visité nous le représentent comme un des endroits du monde les plus inhabitables à cause de sa température. G. Bonvalot, *Du Caucase aux Indes à travers le Pamir*, in-4°, Paris, 1889, p. 291-355. — Sur le Pamir et ses glaciers, voir R. Pumpelly, *Explorations in Turkestan*, in-8°, Washington, 1905, p. 123-155.

III. L'ÉDEN EN ARMÉNIE. — Un grand nombre de commentateurs ont placé le Paradis terrestre en Arménie, dans les riches vallées de cette région qui est encore aujourd'hui l'une des plus fertiles du monde. « Cette opinion sur la situation du Paradis terrestre, dit H. Brugsch. *Reise der k. preussischen Gesandtschaft nach Persien*, 2 in-8°, Leipzig, 1862-1863, t. I, p. 146, trouve un grand appui dans la tradition populaire de l'Arménie, d'après laquelle l'oasis d'Ordubâd, au-dessous de Djulfa, sur la rive gauche de l'Aras, marque le site du paradis édénique. » Les quatre fleuves mentionnés par la Genèse arrosent cette riche contrée.

1° L'Euphrate, que la Genèse désigne simplement par son nom, comme étant suffisamment connu des lecteurs, tandis que les trois autres fleuves édéniques, y compris le Tigre, sont déterminés par l'indication des contrées qu'ils baignent, l'Euphrate prend sa source en Arménie. Voir EUPHRATE, t. II, col. 2046. — 2° Le Tigre naît à une heure environ de l'Euphrate, au nord de Diarbékir. Voir TIGRE. Le Phison et le Géhon sont le Phase et l'Araxe. — 3° Le Phase, cf. Xénophon, *Anab.*, IV, 6, prend sa source au pied du mont Ararat, non loin des sources de l'Euphrate et du Tigre. Voir Calmet, *Comment. litt. Genèse*, 1715, p. 61; E. F. C. Rosenmuller, *Scholia in Gen.*, 1821, p. 101. La terre d'Hévilath, que baigne le Phase, est la Colchide, le pays des métaux précieux, où les Argonautes allèrent chercher la toison d'or. Calmet, *Gen.*, p. 63. Strabon, XI, II, 19, dit que les fleuves et les torrents de cette contrée roulent des paillettes d'or. Cf. Pline, *H. N.*, XXXIII, 3. Pour le bdellium qu'on trouvait dans le pays d'Havilath, voir BDELLIUM, t. I, col. 1527, et pour l'onyx, voir ce mot, col. 1823. — 4° Le Géhon est l'Araxe des auteurs classiques; son nom arabe actuel *Djeichoun-er-Ras* et son nom persan *Djûn* rappellent encore le nom hébreu de Géhon. Ebers, *Aegypten und die Bücher Moses*, t. I, p. 29. Voir Calmet, *Genèse*, p. 66. Le Géhon sort du voisinage de la source occidentale de l'Euphrate et se jette dans la mer Caspienne. La terre de Chus, qu'arrose le Géhon, ne désigne pas l'Éthiopie africaine, qu'habitèrent plus tard les Couschites, mais la région asiatique où vivaient d'abord les descendants de Chus. Voir ÉTHIOPIE, t. II, col. 2007, 2009, c'est-à-dire le pays des Kossiens, *Cassiotis, regio Cossæorum*. Cf. Diodore de Sicile, XIX, 3; Ptolémée, VI, 3, 3; Polybe, V, 44; Strabon, XI, XIII, 6. Ce sont les *Kaššî* des textes cunéiformes. Voir Eb. Schrader, *Keilinschriften und Geschichtsforschung*, p. 176.

On peut objecter contre le système qui vient d'être exposé qu'il n'explique pas cette partie de la description du Paradis donnée par la Genèse, II, 10, d'après laquelle « un fleuve sortait de l'Éden... et se divisait en quatre bras (*râ'šîm*, littéralement : têtes). » Ces mots signifient naturellement que le Tigre, l'Euphrate, le Phison et le Géhon avaient une source commune et unique. Or, le Phase et l'Araxe n'ont pas la même source que le Tigre et que l'Euphrate. A cette objection on n'a répondu que par une hypothèse contestable, à savoir que des révolutions diverses ont pu modifier notablement la topographie des lieux où était situé le Paradis terrestre. Quoi qu'il en soit, la Genèse, en plaçant l'Éden aux sources de l'Euphrate et du Tigre, nous indique naturellement l'Arménie comme site du Paradis terrestre.

IV. L'ÉDEN EN BABYLONIE. — Une opinion qui a recruté dans ces dernières années de nombreux partisans est celle qui place en Babylonie le paradis terrestre. Elle n'est pas tout à fait nouvelle et remonte à Calvin. Il est le premier qui ait placé l'Éden en Babylonie, sans en préciser le site (fig. 561). Il identifie le Phison et le Géhon avec le Tigre et l'Euphrate : ces deux fleuves portent deux noms différents au-dessus et au-dessous de leur confluent au Schatt-el-Arab. *Duo sunt amnes qui in unum coeunt, deinde abeunt in diversas partes. Ita flumen unum est in confluente; duo autem in superioribus alveis sunt capita, et duo versus mare postquam rursus longius dividi incipiunt. Commentarius in Gen.*, II, 14, *Opera* (édit. du *Corpus Reformatorum*, t. LI), t. XXIII, 1882, col. 43. Sur ce dernier point, Calvin ne prend pas garde que son opinion est inconciliable avec le texte biblique et il ne se préoccupe pas de savoir si la double embouchure de l'Euphrate et du

561. — Carte de l'Éden.
D'après Calvin, dans son *Comm. in Gen.*, p. 42.

Tigre dans le golfe Persique est ancienne. En réalité, elle ne l'est pas. Voir Frd. Delitzsch, *Wo lag das Paradies?* p. 39-40.

Mais quoi qu'il en soit des quatre fleuves, Huet accepta pour le fond l'opinion de Calvin, dans son *Traité de la situation du Paradis terrestre*, 2e édit., Amsterdam, s. d., p. 16-18, de même que Joseph Scaliger, les théologiens de Louvain et beaucoup d'autres. Les découvertes assyriologiques faites depuis un demi-siècle ont fourni des arguments nouveaux en faveur de ce système. On pouvait même espérer qu'elles trancheraient définitivement la question. Elles ont prouvé que les Chaldéo-Assyriens avaient des traditions semblables à celles des Hébreux sur les origines de l'humanité, sur la création, sur le déluge. Il y avait donc lieu de penser qu'on découvrirait aussi dans les documents cunéiformes quelque tablette décrivant le séjour du premier homme. Cet espoir ne s'est pas jusqu'à présent pleinement réalisé. Cependant on a retrouvé quelques traces du premier homme de l'Éden assyrien, et, de plus, les monuments reproduisent souvent l'image de l'arbre sacré qui avait été placé dans le paradis.

Une tablette de Tell el-Amarna, conservée aujourd'hui à Berlin, raconte la légende d'un certain Adapa, où l'on remarque plusieurs traits qui ne sont pas sans analogie avec l'histoire d'Adam. D'abord le nom d'Adapa a quelque ressemblance avec celui d'Adam, voir H. Sayce, *Higher Criticism*, p. 94, et il est aussi le premier homme. Il

est fils du dieu Éa. Son père lui a donné la sagesse, mais non l'immortalité. Il habite le pays d'Éridou, où il prend soin du sanctuaire du dieu. Un jour il se querelle avec le vent du sud et lui brise les ailes. Anou, dieu du ciel, le cite alors à son tribunal. Avant qu'Adapa se rende à la citation, Éa lui recommande entre autres choses de ne point manger le pain de mort qui lui sera offert et de ne pas boire l'eau de mort qui lui sera apportée. En réalité, Anou lui fait présenter un pain de vie et une eau de vie, de sorte qu'Adapa, parce qu'il suit fidèlement les avis que lui a donnés son père, perd l'occasion de devenir immortel. Il se revêt néanmoins du vêtement qu'il reçoit en présent du dieu Anou. *Adapa und der Südwind*, dans la *Keilinschriftliche Bibliothek*, t. VI, 1900, p. 92-101. On ne peut méconnaître quelques points de contact entre l'histoire d'Adam et celle d'Adapa, malgré des différences notables. Le trait principal à retenir ici c'est que le premier homme, d'après la légende babylonienne, habite Éridou. On peut donc se demander si Éden et Éridou ne désignent pas la même contrée et rechercher où était situé Éridou. C'est ce qu'ont fait divers assyriologues, en particulier Frd. Delitzsch qui a étudié la question *ex professo*. Dans son livre intitulé *Wo lag das Paradies?* p. 45-83, il soutient que l'Eden était situé auprès de Babylone et au sud de cette ville, à l'endroit appelé Kar-Dounias ou Gan Dounias, « jardin du dieu Dounias », remarquable par sa fertilité et par l'abondance de ses eaux. Henri Rawlinson avait le premier développé cette identification, *Report of the fortieth Meeting of the British Association for the advancement of science*, Liverpool, p. 173. Kar Dounias est surtout arrosé par l'Euphrate, dont le niveau est là plus élevé que celui du Tigre, mais il jouit aussi des eaux de ce dernier fleuve. Le Phison et le Géhon sont, d'après Delitzsch, deux canaux, dérivés de l'Euphrate en dessous de Babylone. Le premier est le Pallacopas à l'ouest; le pays d'Hévilath qu'il arrose est la partie du désert de Syrie qui confine à la Babylonie et où l'on trouvait autrefois de l'or. Le second, c'est-à-dire le Géhon, est le canal *Araḫtu*, qui baigne les ruines de la ville antique d'Érech. Cousch désigne les Couschites de la Susiane. Pour la critique de l'opinion de Frd. Delitzsch, voir P. Jensen, *Die Kosmologie der Babylonier*, in-8°, Strasbourg, 1890, p. 507-509. — M. Sayce, *The Higher Criticism and the Verdict of the Monuments*, in-12, Londres, 1894, p. 101, a une opinion un peu différente. Il place le Paradis terrestre dans le voisinage d'Éridou, la ville sacrée d'Éa, aujourd'hui Abou-Sharein. Éridou est actuellement au milieu des terres, mais elle était autrefois près de l'embouchure de l'Euphrate sur le bord de la mer et Jensen, *Kosmologie der Babylonier*, p. 213, cite une inscription relative à une localité où « la bouche des fleuves » (de l'Euphrate et du Tigre) est mentionnée à propos d'Éridou.

Dans le voisinage d'Éridou était un jardin, lieu sacre où croissait l'arbre de la vie, un palmier dont les racines de lapis-lazuli étaient plantées dans l'abîme cosmique; sa position marquait le centre du monde; son feuillage formait la couche de la déesse Bahou et le dieu Thammouz habitait dans le sanctuaire placé à l'ombre de ses branches et dans lequel aucun mortel n'était jamais entré. *Cuneiform Inscriptions of Western Asia*, t. IV, pl. 15, verso, lig. 62-64. Cf. Sayce, dans Hastings, *Dictionary of the Bible*, t. I, p. 643; Id., *Higher Criticism*, p. 101. Cet arbre sacré est souvent représenté sur les monuments assyro-chaldéens (fig. 562), et l'on ne peut s'empêcher d'y reconnaître l'arbre du Paradis terrestre de la Genèse, Eb. Schrader, *Semitismus und Babylonismus*, dans les *Jahrbücher für protestantische Theologie*, 1875, p. 124-125, quoiqu'il soit figuré sous des formes différentes (fig. 563). Voir E. Bonavia, *The Flora of the Assyrian Monuments*, Westminster, 1894, p. 45-57. Sur les idées assyro-chaldéennes relatives à l'arbre de vie, voir Wünsche, *Die Sagen vom Lebensbaum und Lebenswasser*, in-8°, Leipzig, 1905.

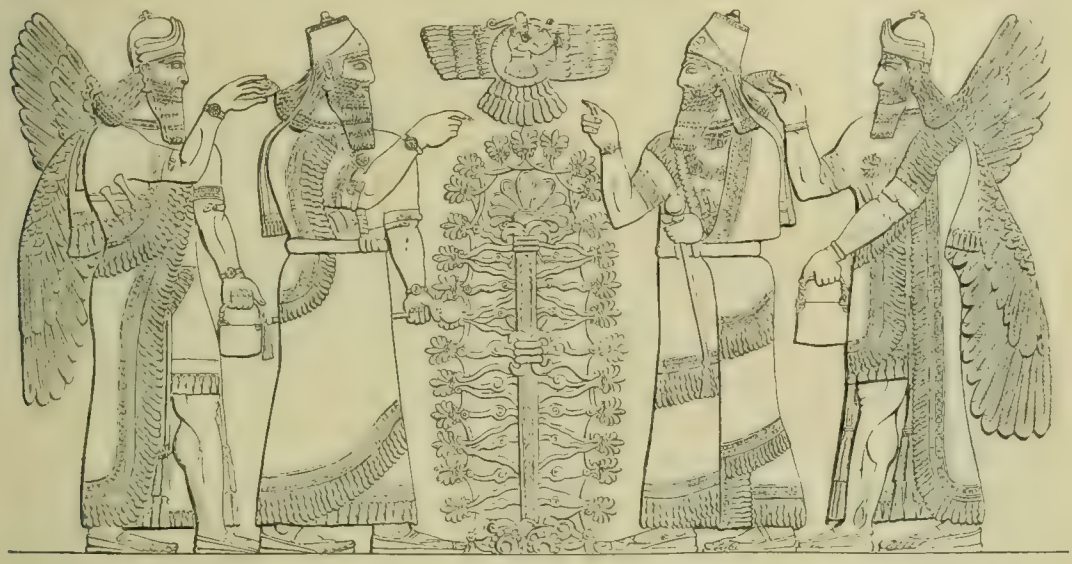

562. — Arbre sacré assyro-chaldéen. D'après Layard, *Monuments of Nineveh*, I, pl. 25.

M. Sayce explique ce que dit la Genèse, de la rivière édénique qui se partageait en quatre fleuves de la manière suivante. L'Éden-Éridou était sur les bords du golfe Persique. Deux mille ans avant notre ère, les Babyloniens considéraient le golfe Persique comme une rivière, qu'ils appelaient *nar marratum*, « la rivière amère », c'est-à-dire la rivière ou l'eau salée. A cette époque, non seulement l'Euphrate et le Tigre, mais aussi d'autres cours d'eau, se déversaient dans le golfe. Comme la marée faisait remonter assez haut l'eau salée dans le lit des rivières, on put donner à l'embouchure de ces rivières le nom de sources et ainsi le Tigre, l'Eu-

phrate, le Phison et le Géhon n'étaient que des branches du golfe Persique. Les noms du Phison et du Géhon n'ont pas été retrouvés dans les inscriptions assyriennes, mais on peut avec plusieurs assyriologues voir des canaux dans ces deux fleuves. Sayce, *Higher Criticism*, p. 95-100.

D'après M. Fr. Hommel, *Vier neue arabische Landschaftsnamen im alten Testament*, avec un *Nachtrag über die vier Paradiesesflüsse in altbabylonischer und altarabischer Ueberlieferung*, dans ses *Aufsätze und Abhandlungen*, in-8°, Munich 1902, p. 326-343, les Babyloniens connaissaient aussi quatre fleuves paradisiaques, comme les Hébreux. Il les identifie d'ailleurs à sa manière. Mais on n'a rien découvert dans la littérature assyrienne qui rappelle le nom du Phison et du Géhon.

L'explication des quatre fleuves est le point vulnérable du système. Malheureusement, comme l'observe J. Obry, *Du berceau de l'espèce humaine*, p. 12, au lieu de quatre fleuves qui sortent d'Éden, cette hypothèse en donne deux qui y entrent. Et elle ne découvre pas les deux autres.

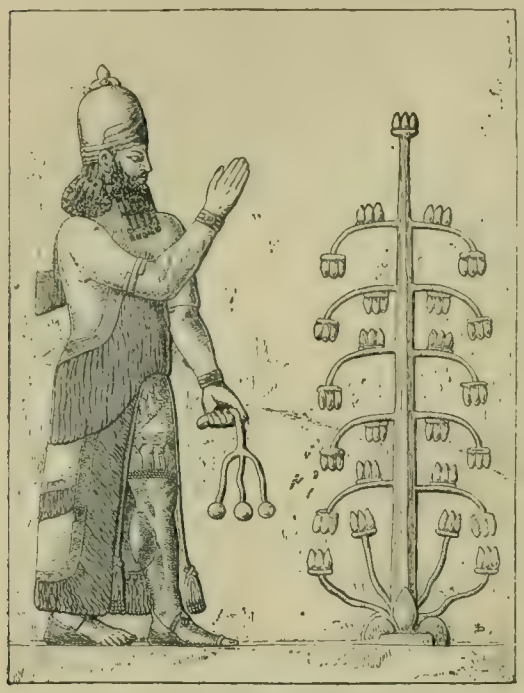

563. — Autre arbre sacré assyrien. Musée du Louvre. A côté de l'arbre est le roi Sagron tenant trois grenades.

Au milieu du Paradis terrestre se trouvait l'arbre de la vie et de la science du bien et du mal. Voir t. I, col. 895-897. Sur la chute de nos premiers parents, voir Ève, t. II, col. 2119, et Péché originel, t. V, col. 12.

III. Traditions sur le paradis terrestre. — Les traditions sémitiques et aryennes ont conservé le souvenir du paradis terrestre. — 1° Nous l'avons déjà vu pour la Babylonie, col. 2120, où, si l'on ne retrouve pas tous les éléments du récit de la Genèse, on en trouve du moins un grand nombre, et même un cylindre représentant la tentation (fig. 564). — 2° Il en est de même pour les Arabes et les musulmans, qui, du reste, ont emprunté beaucoup à la Bible. Ils placent généralement l'Éden en Asie, soit dans les environs de Damas en Syrie, ou en Chaldée, ou en Perse ou dans l'île de Serandib, c'est-à-dire à Ceylan. Voir d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, in-f°, Paris, 1697, article *Gennat*, p. 378, cf. p. 773, 816, etc. — 3° D'après les traditions aryennes, l'homme a vu le jour sur une des grandes montagnes de l'Asie centrale, à côté des sources des grands fleuves. Les Iraniens plaçaient le berceau de l'espèce humaine au nord, sur l'Albordj, pôle et centre du monde, qui s'élève jusqu'au ciel et où prend naissance la source céleste Ardvi-Çoura, appelée le palais des ruisseaux, qui entretient l'arbre de vie *Haoma* et d'où s'épanchent quatre fleuves. Les livres zends nous montrent en Yima le représentant de l'âge d'or, d'une époque idéale où la vie était en tous points jouissance et plaisirs. R. Roth, *Die Sage von Dschemschid*, dans la *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, t. IV, 1850, p. 420; Westergaard, *Beitrag zur altiranischen Mythologie*, dans A. Weber, *Indische Studien*, t. III, Berlin, 1855, p. 410; Spiegel, *Eranische Alterthumskunde*, t. I, 1871, p. 439, 528-529; Fr. Windischmann, *Zoroastrische Studien*, in-8°, Berlin, 1863, p. 19, 165. — 4° Les Grecs et les Latins plaçaient l'âge d'or aux commencements de l'humanité. Hésiode, *Opera et dies*, 109-120, édit. Didot, p. 33, nous le dépeint sous les plus riantes couleurs et l'appelle χρύσεον γένος. Cf. Platon, *Cratyl.*, XVI, édit. Didot, p. 293. Dicéarque, dans un passage conservé par Porphyre, *De abstin.*, IV, 1, 2, lui donne le même nom et le décrit dans des termes analogues. *Historicorum*

564. — Sceau cylindre assyro-chaldéen rappelant la tentation de nos premiers parents par le serpent.

Græcorum fragm., édit. Didot, t. II, p. 233. Cf. la description de l'*aurea ætas* d'Ovide, dans ses *Métamorphoses*, I, 89-112, édit. Teubner, 1873, t. II, p. 3-4; Lucien, *Saturn.*, 7, édit. Didot, p. 719; Tacite, *Ann.*, III, 26, édit. Lemaire, t. I, p. 518; Macrobe, *Somn. Scip.*, II, 10, édit. Teubner, 1893, p. 617.

Voir Had. Reland, *Dissertatio de situ Paradisi terrestris*, dans ses *Dissertationum miscellanearum Pars prima*, in-12, Utrecht, 1706, p. 3-55; Bertheau, *Beschreibung der Lage des Paradieses*, 1848; Frd. Delitzsch, *Wo lag das Paradies?* in-8°, Leipzig, 1881; W. F. Warren, *Paradise found, the Cradle of the human Race at the North Pole*, in-12, Londres, 1886; A. Jeremias, *Das Paradies des erst-geschaffenen Menschen in Eridu*, dans *Hölle und Paradies bei den Babylonien* (*Der alte Orient*), Heft 3, in-4°, Leipzig, 1900, p. 26-30; J. B. Winer, *Biblisches Realwörterbuch*, t. I, p. 284.

F. Vigouroux.

PARALIPOMÈNES (LES DEUX LIVRES DES). — I. Place et unité. — Ces deux livres sont placés dans la Bible hébraïque actuelle à la suite des livres d'Esdras et de Néhémie, et dans les Bibles grecque et latine après les livres des Rois. Saint Méliton, dans Eusèbe, *H. E.*, IV, 26, t. XX, col. 396-397, et Origène, *In Ps. I*, t. XII, col. 1084, reproduisant le canon juif des Livres Saints, mettent cependant les Paralipomènes immédiatement après les Rois. Saint Épiphane, *De ponderibus et mensuris*, n. 4, 23, t. XLIII, col. 244, 277, les nomme même avant ces livres. Saint Jérôme, *Prologus galeatus*, t. XXVIII, col. 554, les place avant Esdras, Néhémie et Esther. Ailleurs toutefois, *Epist.*, LIII, *ad Paulin.*, 7,

t. XXII, col. 518, il met Esther avant les Paralipomènes. Si donc ces livres occupent la dernière place dans la Bible hébraïque actuelle parmi les *ketoubim*, ce n'est que depuis l'époque du Talmud. Ce placement se justifie difficilement, puisqu'il rompt l'ordre chronologique des événements racontés, les Paralipomènes s'arrêtant au moment où commence le récit d'Esdras. Laisse-t-il supposer, comme le pense M. L. Gautier, *Introduction à l'Ancien Testament*, Lausanne. 1906, t. II, p. 307-308, que les Paralipomènes, d'abord mis hors du canon hébraïque parce qu'ils faisaient double emploi avec les Rois, auraient été remis plus tard dans ce canon, mais en dehors de leur ordre primitif? On peut penser plutôt qu'ils ont été considérés comme un résumé de l'histoire sainte, racontée dans toute la Bible hébraïque, et placés pour cette raison à la fin de cette Bible.

Primitivement, ces deux livres ne formaient réellement qu'un seul ouvrage. Les anciens ne les comptaient que comme un seul livre. Josèphe, *Cont. Apion.*, I, 8; Origène, dans Eusèbe, *H. E.*, VI, 25, t. XX, col. 581; S. Jérôme, *Prologus galeatus*, t. XXVIII, col. 554. Une note massorétique désigne I Par., XXVII, 5, comme le milieu du livre, considéré encore comme un ouvrage unique. On attribue généralement aux premiers traducteurs grecs le partage en deux livres, qui a passé dans la Vulgate latine. La longueur de l'ouvrage a occasionné sa division, S. Jérôme, *In libr. Par. præfatio*, t. XXIX, col. 402, et la coupure a été faite rationnellement : le Ier livre se termine avec le règne de David et le IIe commence à l'avènement de Salomon. Cette division n'a été introduite dans la Bible hébraïque qu'en 1517 par Daniel Bomberg. Les critiques modernes pensent même qu'originairement les Paralipomènes ne formaient avec les livres d'Esdras et de Néhémie qu'un ouvrage unique, dont les parties étaient disposées suivant l'ordre naturel de la chronologie. Voir ESDRAS (PREMIER LIVRE D'), t. II, col. 1934-1935.

II. NOMS. — 1° *Nom hébreu.* — Ces livres portent en hébreu le titre de *Dibrê hayyâmîm, Verba dierum*, selon la traduction de saint Jérôme. Mais ce titre serait mieux traduit par *Res gestæ dierum*, « gestes, actes de chaque jour, journal. » Il est identique au début du titre des sources citées fréquemment dans les Rois. Saint Jérôme, *Prologus galeatus*, t. XXVIII, col. 554, l'a expliqué plus clairement par *Chronicon totius divinæ historiæ*, toute l'histoire sainte réduite en annales. C'est pourquoi les protestants allemands désignent ordinairement ce livre sous le nom de « la Chronique », et les protestants anglais et français par celui de « les Chroniques ». Les critiques modernes adoptent encore le titre de « livres des Annales ».

2° *Nom grec.* — Les premiers traducteurs grecs ont donné aux deux livres qu'ils ont séparés le nom de Παραλειπόμενα, qui a été latinisé en *Paralipomena* dans l'Italique et la Vulgate, et d'où vient le nom de Paralipomènes, généralement employé par les catholiques. Bacher, *Der Name der Bücher der Chronik in der Septuaginta*, dans *Zeitschrift der alttestament. Wissenschaft*, 1895, p. 305-308, a conclu du rapprochement des titres du *codex Alexandrinus*, de la Peschito et de la version éthiopienne, que le titre complet était vraisemblablement : Παραλειπόμενα τῶν βασιλέων (βασιλειῶν?) Ἰουδά, « le livre des Chroniques des rois de Juda. » Le nom grec du livre a été interprété de deux manières différentes : 1. Beaucoup de Pères l'ont compris dans le sens de « choses omises » ou de « suppléments », parce que le livre comblait les lacunes des livres des Rois. Théodoret, *In I Par.; In lib. Reg.*, præf., t. LXXX, col. 801, 529; Procope de Gaza, *In lib. I Reg.*, proœm.; *In I Par.*, proœm., t. LXXXVII, col. 1080-1081, 1201; *Synopsis Script. sac.*, attribuée à S. Athanase, XI, 19, t. XXVIII, col. 328; *Synopsis Script. sac.*, attribuée à S. Chrysostome, t. LVI, col. 357. Cette interprétation, résultant vraisemblablement de la place des Paralipomènes dans les Septante, immédiatement après les Rois, ne rend pas compte, quoi qu'en ait dit Théodoret, de tout le contenu du livre; elle n'a non plus aucun rapport avec le titre hébreu. Saint Jérôme, *Epist.* LIII, *ad Paulin.*, 7, t. XXII, col. 548, l'a précisée en reconnaissant dans les Paralipomènes un *Instrumenti veteris epitome*, résumant les livres antérieurs et complétant les livres des Rois. Cf. S. Isidore de Séville, *In lib. V. et N. T. proœmia*, 29, t. LXXXIII, col. 162; *Etym.*, VI, 2, n. 12, t. LXXXII, col. 231. Les anciens ont donc considéré les Paralipomènes surtout comme un ouvrage complémentaire, complétant les livres des Rois. 2. Mais des critiques modernes, à la suite de Movers, voient dans le titre grec παραλειπόμενα l'équivalent du latin *transmissa*. Ainsi compris, ce titre rendrait bien le caractère de l'ouvrage, qui est un recueil de fragments d'anciens écrits, de documents conservés en dehors des livres canoniques, et il serait une bonne interprétation du titre hébreu.

III. ANALYSE. — Le livre des Paralipomènes est, de tous les livres de l'Ancien Testament, celui qui embrasse la période la plus longue : il commence par Adam et il finit par l'édit de Cyrus (538). Il est donc parallèle à toute la série des livres historiques de l'Ancien Testament, au Pentateuque et aux prophètes antérieurs. Il a nécessairement avec eux de nombreux points de contact. Si on considère à la fois la nature du contenu et la méthode suivie, on divise les Paralipomènes en deux parties principales : la première ne contient que des généalogies des temps primitifs et des tribus d'Israël, I Par., I-IX; les talmudistes lui avaient donné des titres spéciaux, J. Fürst, *Der Kanon des A. T. nach den Ueberlieferungen in Talmud und Midrasch*, Leipzig, 1868, p. 118; la seconde raconte l'histoire du peuple de Dieu dans le seul royaume de Juda depuis David jusqu'à l'édit de Cyrus. I Par., X-II Par., XXXVI. En n'envisageant que le contenu seul, on a partagé le livre en trois ou quatre sections : la première, comprenant toujours les généalogies du début, I Par., I-IX, la seconde, le règne de David, I Par., X-XXIX, la troisième, l'histoire des autres rois de Juda, II Par., I-XXXVI, ou si on met à part le règne de Salomon, II Par., I-IX, on obtient une 4e section pour les rois suivants à partir du schisme des dix tribus. II Par., X-XXXVI. La première division en deux parties nous paraît plus logique.

Ire partie. Livre des généalogies. I Par., I-IX. — On peut le subdiviser en trois sections : Ire section, généalogie des patriarches d'Adam à Jacob, I, 1-54. — Elle est extraite de la Genèse; elle laisse de côté la postérité de Caïn et ne s'occupe que des descendants de Seth. A partir de Noé, elle indique cependant, en outre de la ligne directe, les branches latérales, telles que celles de Japheth et de Cham, 5-16, d'Ismaël et des fils de Céthura, 29-34 *a*, et d'Ésaü, 35-54. — IIe section, généalogie des douze fils de Jacob, II, 1-VIII, 40. — Titre, II, 1, 2. L'ordre du titre n'est pas suivi : 1° pour la généalogie des tribus, les descendants de Juda sont énumérés les premiers, II, 3-IV, 23, vraisemblablement parce que de cette tribu est issue la dynastie de David. Il y a sur eux de nombreux détails : 1. les descendants immédiats de Juda, II, 3-9; 2. la postérité des fils d'Hesron : Ram, 10-17, Caleb, 18-21, Segub, 22-23, Hesron par Abia, 24, Jerameel, 25-41, autres descendants de Caleb, 42-50 *a*, fils de Hur, 50 *b*-55; 3. généalogie des fils de David, III, 1-9, suivie de la liste des rois de Juda, descendants de David selon l'ordre de primogéniture, 10-14, avec indication des fils de Josias, 15, de Joakim, 16, de Jéchonias, 17, 18, de Phadaia et de Zorobabel, 19-24; 4. nouveau tableau généalogique de la tribu de Juda, IV, 1-23, qui complète le c. II. 2° Généalogie de Siméon, dont la tribu vivait au milieu de Juda, IV, 24-27, avec des détails topographiques sur les divers habitants de la tribu, 28-

37, et sur ses migrations à Gador et à Séir sous le règne d'Ézéchias, 38-43. 3° Généalogie des tribus transjordaniques : Ruben, v, 1-10, Gad, 11-17, avec des détails historiques, 18-22, et demi-tribu de Manassé, 23-25, avec mention de l'invasion de Théglathphalasar, 26. 4° Généalogie de Lévi jusqu'à la captivité, vi, 1-53, et indication des villes lévitiques, 54-81. 5° Généalogie des autres tribus dans cet ordre : Issachar, vii, 1-5, Benjamin, 6-12, Nephthali, 13, Manassé, 14-19, Éphraïm, 20-29, Aser, 30-40. Zabulon et Dan sont omis, à moins que le verset 12*b* ne soit un reste de la généalogie de ce dernier. En appendice, il y a une longue généalogie de quelques familles de la tribu de Benjamin, viii, 1-40, en particulier, généalogie de Saül, 29-40. — iiie section. Énumération des premiers habitants de Jérusalem après le retour de l'exil, ix, 1-34, cf. II Esd., xi, 3-24, avec répétition de la généalogie de Saül, 35-44. On explique diversement cette répétition. Les uns pensent qu'elle a été faite pour préparer le récit de la mort de ce roi. Les autres estiment que la liste, ix, 1-34, a été empruntée à II Esd., xi, 3-24, et placée soit avant soit après la généalogie de Saül, qui, par suite, a été répétée dans les manuscrits.

IIe partie. Histoire du peuple de Dieu dans le royaume de Juda, de David à l'édit de Cyrus. I Par., x-II Par., xxxvi. — Cette partie narrative du livre comprend trois sections. — Ire section. Règne de David. I Par., x-xxix. — 1° Introduction : récit de la défaite et de la mort de Saül, x; 2° élection de David à Hébron et conquête de Jérusalem, xi, 1-9; 3° listes des vaillants guerriers de David, 10-46, cf. II Reg., xxiii, 8-39, et de ses plus anciens partisans, provenant de différentes tribus, xii, 1-22; contingent des tribus israélites venu à Hébron pour l'élection de David, 23-40; 4° transport de l'arche chez Obédédon, xiii, 1-14; construction du palais du roi, xiv, 1-2; enfants de David nés à Jérusalem, 3-7; guerres contre les Philistins, 8-17; translation de l'arche à Jérusalem, xv, 1-xvi, 3; organisation du culte, xvi, 4-43; 5° projet de construire un temple au Seigneur, abandonné par un ordre de Dieu, transmis par le prophète Nathan, xvii, 1-27; 6° guerres de David : contre les Philistins et les Moabites, xviii, 1-2; contre Adarézer, roi de Soba, et son allié, le roi de Damas, 3-11; contre les Iduméens, 12-13; organisation de la maison du roi, 14-17; première campagne contre les Ammonites et les Syriens, leurs alliés, xix, 1-19; seconde campagne contre les Ammonites, xx, 1-3; autres guerres contre les Philistins, 4-7; 7° dénombrement du peuple, peste qui en est le châtiment, érection d'un autel sur l'aire d'Ornan, xxi, 1-30; 8° préparatifs pour la construction du temple, xxii, 1-19; 9° statistique détaillée des familles sacerdotales et lévitiques au temps de David, xxiii-xxvi : dénombrement des lévites; leurs fonctions, xxiii, 1-32; répartition des prêtres, fils d'Aaron, en 24 classes, xxiv, 1-19; autres lévites, 20-31; organisation des chantres et des musiciens, xxv, 1-31; liste des portiers, xxvi, 1-19; des gardiens des trésors du sanctuaire, 20-28, et autres surveillants, 29-32; 10° organisation militaire et civile : listes des chefs de l'armée, xxvii, 1-15, des princes des tribus, 16-24, des administrateurs des biens et des possessions de David, 25-31, et des conseillers du roi, 32-34; 11° discours de David aux chefs de l'armée et aux princes des tribus, et avis à Salomon au sujet du temple à bâtir, xxviii, 1-10; le roi donne à son fils le plan du temple et les ressources nécessaires pour confectionner les objets du culte, 11-19, avec des avis, 20-21; discours à l'assemblée entière sur les préparatifs du temple, xxix, 1-5; dons des chefs de l'armée et des princes du peuple, 6-9; David en remercie le Seigneur et ordonne au peuple de l'en remercier, 10-20; après les sacrifices offerts, Salomon reçoit l'onction royale, 21-25; résumé du règne de David, mort du roi, 26-28; sources du récit de son règne, 29, 30. — IIe section. Règne de Salomon. II Par., i-ix. — 1° Sacrifice solennel offert par Salomon à Gabaon; apparition divine; le roi demande la sagesse et l'intelligence, et Dieu lui accorde par surcroît les richesses et la gloire, i, 1-13; la puissance et les richesses de Salomon sont décrites, 14-17; 2° construction et dédicace du Temple : préparatifs, recensement des porteurs et des tailleurs de pierre, ii, 1, 2; ambassade à Hiram pour demander un ouvrier habile et des matériaux, et réponse du roi de Tyr, 3-16; dénombrement des étrangers soumis aux corvées, 17, 18; construction du Temple : emplacement, iii, 1; début des travaux, 2; dimensions et description de l'édifice, 3-17; vases et ustensiles sacrés et portes dorées, iv, 1-v, 1; solennité de la dédicace, v, 2-vii, 10; Dieu annonce à Salomon ses faveurs, vii, 11-22; 3° fin du règne de Salomon : 20 ans après la dédicace du Temple, le roi bâtit les villes données par Hiram, viii, 1, 2; s'empare d'Emath Soba, réédifie Palmyre et d'autres places, 3-6; les descendants des Chananéens paient tribut et font les corvées, tandis que les Israélites ne fournissent que des généraux et des chefs, 7-10; palais construit pour la fille de Pharaon, 11; organisation du culte et du service des lévites, 12-16; flotte à Asiongaber, 17, 18; visite de la reine de Saba, ix, 1-12; richesses et magnificences de Salomon, 13-28; sources de son histoire, 29; durée de son règne; mort du roi et avènement de Roboam, 30, 31. — IIIe section. Les rois de Juda. II Par., x-xxxvi. — 1° Histoire du schisme à Sichem, x, 1-19; le Seigneur interdit aux Judéens d'attaquer les Israélites, xi, 1-4. 2° Règne de Roboam : 1re période de fidélité : le roi bâtit des villes fortes, 5-12; les prêtres et les lévites d'Israël passent en Juda et les Israélites fidèles viennent pendant trois ans sacrifier au temple de Jérusalem, 13-17; femmes et enfants de Roboam, 18-23; 2e période d'infidélité, trois ans après le schisme, xii, 1; la 5e année du règne, invasion de Sésac, roi d'Égypte, qui pille Jérusalem, 2-12; résumé et jugement du règne, 13-14; sources de son histoire, 15; mort de Roboam et avènement d'Abia, 16. 3° Règne d'Abia : date, débuts et guerre contre Jéroboam, xiii, 1-20; femmes et enfants d'Abia, source de son histoire, 21, 22; sa mort, xiv, 1*a*. 4° Règne d'Asa : réforme religieuse, xiv, 1*b*-5; forteresses et armée, 6-8; expédition de Zara qui fut battu, 9-15; prédiction d'Azarias, xv, 1-7; extension de la réforme religieuse, 8; renouvellement de l'alliance, 9-15; Maacha, mère du roi, déposée; piété d'Asa et paix de son règne, pendant 35 ans, 16-19; la 36e année, attaqué par Baasa, Asa s'allie avec Benadad et bat les Israélites, xvi, 1-6; reproches du prophète Hanani, qu'Asa fait mettre aux fers, 7-10; sources de cette histoire, 11; maladie et mort du roi, 12-14. 5° Règne de Josaphat : le roi fortifie son royaume, est béni de Dieu, xvii, 1-5; réforme religieuse, 6-9; terreur des peuples voisins; les Philistins paient tribut, 10, 11; Josaphat élève des forteresses et augmente son armée, dont les chefs sont recensés, 12-19; alliance avec Achab, roi d'Israël, xviii, 1-3; après consultation contradictoire du Seigneur, 4-27, les alliés marchent contre Ramoth-Galaad; Josaphat échappe au danger, mais Achab est grièvement blessé et meurt, 28-34; reproches adressés à Josaphat par le prophète Jéhu, xix, 1-3; le roi s'efforce de ramener son peuple à Dieu et réorganise la justice, 4-11; guerre des Moabites et des Ammonites contre Juda; le roi ordonne un jeûne universel, xx, 1-3; grande assemblée à Jérusalem; Josaphat prie le Seigneur, 4-13; heureuse prédiction de Jahaziel, 14-17; le roi, le peuple et les lévites en louent Dieu, 18-19; confiance du roi, 20-21; les ennemis s'entretuent, 22-24; butin enlevé et action de grâces, 25-28; paix du royaume, 29-30; résumé du règne, 31-33; source de son histoire, 34; alliance avec Ochozias; construction d'une flotte, qui fut brisée, 35-37; mort de Josaphat, xxi, 1*a*. 6° Règne de Joram : conduite du roi à l'égard de ses frères, 1*b*-4; résumé du règne, 5-7;

révolte de l'Idumée et de Lobna, 8-10; apostasie de Joram, 11; lettre du prophète Élie contenant des menaces qui se réalisent, 12-15; invasion des Philistins et des Arabes, 16, 17; maladie et mort du roi, 18, 19; résumé du règne, 28. 7° Règne d'Ochozias : avènement du roi, jugement sur son règne, XXII, 1-4; guerre avec Joram contre Hazaël; Joram blessé et visité par Ochozias, 5-7*a*; Jéhu, l'adversaire de la maison d'Achab, tue Ochozias et ses neveux, 7*b*-9. 8° Usurpation d'Athalie; seul Joas est sauvé par Josabeth, 10-12; chute d'Athalie et avènement de Joas, XXIII, 1-21. 9° Règne de Joas : 1re période, pieux débuts du vivant de Joiada, qui fit épouser au roi deux femmes, XXIV, 1-3; restauration du Temple, 4-14; mort de Joiada, 15-16; 2e période, infidélité du peuple et du roi, malgré les reproches des prophètes et en particulier de Zacharie, qui fut tué, 17-22; invasion des Syriens, qui vengent ce meurtre, 23, 24; Joas est tué, 25, 26; source de son histoire, 27. 10° Règne d'Amasias : durée et caractère, XXV, 1, 2; le roi tue les meurtriers de son père, mais pas leurs fils, 3-4; il dénombre ses soldats et prend à sa solde des Israélites, que, sur l'avertissement d'un prophète, il congédie, 5-10; guerre contre les Iduméens, 11-13; apostasie du roi, reproches d'un prophète, 14-16; projet non accepté de faire alliance avec Joas d'Israël; guerre entre Amasias et Joas, victoire des Israélites, 17-24; fin du règne d'Amasias, 25; source de son histoire, 26; mort du roi, 27-28. 11° Règne d'Osias : avènement, construction d'Ailath, XXVI, 1, 2; résumé du règne, 3-5; guerre contre les Philistins et les Arabes, 6, 7; les Ammonites paient tribut, 8; tours élevées à Jérusalem, 9; richesses agricoles, 10; armée, 11-14; fortifications, 15; apostasie du roi qui met la main à l'encensoir malgré l'opposition des prêtres, lèpre du roi, 16-21; source de l'histoire de ce règne, 22; mort du roi, 23. 12° Règne de Joatham : résumé, XXVII, 1, 2; fortifications et guerre contre les Ammonites, 3-5; puissance du pieux roi, 6; source de son histoire, 7; durée du règne et mort du roi, 8, 9. 13° Règne d'Achaz : résumé du règne impie, XXVIII, 1-4; le Seigneur livre Achaz aux rois de Syrie et d'Israël, 5-8; reproches du prophète Obed aux Israélites qui ramenaient des Judéens captifs, 9-11; opposition de quelques chefs aux soldats qui abandonnent le butin et renvoient les captifs, 12-15; Achaz demande alliance aux Assyriens, 16; invasion des Iduméens, des Philistins, 17-19, et de Théglathphalasar, 20-21; Achaz offre des sacrifices aux dieux de Damas, ferme le Temple et élève des autels à Jérusalem et en Juda, 22-25; source de son histoire, 26, sa mort, 27. 14° Règne d'Ézéchias : résumé, XXIX, 1-2; le roi ouvre et restaure le Temple et réorganise le service des prêtres et des lévites, 3-19; il reprend le culte, dont il achève la réorganisation, 20-36; célébration extraordinaire de la Pâque, XXX, 1-27; idoles renversées en Juda, XXXI, 1; réinstallation des prêtres et des lévites dans leurs offices et leurs revenus, 2-19; jugement sur le règne, 20, 21; invasion de Sennachérib, XXXII, 1-23: maladie, prière et guérison du roi, 24; son orgueil, dont il se repent; son repentir éloigne le châtiment, 25, 26; richesses et travaux, 27-30; ambassade du roi de Babylone simplement mentionnée, 31; source de cette histoire, 32; mort du roi, 33. 15° Règne de Manassé : résumé, XXXIII, 1, 2; impiété du roi, 3-10; il est emmené captif à Babylone par le roi des Assyriens, 11; sa pénitence et son retour à Jérusalem, 12, 13; il fortifie cette ville, détruit les idoles et rétablit le culte, 14-17; sources de son histoire, 18, 19; mort du roi, 20. 16° Règne d'Amon : résumé, 21-23; le roi est tué par ses serviteurs, 24; avènement de Josias, 25. 17° Règne de Josias : résumé, XXXIV, 1, 2; la 12e année de son règne, ce pieux roi détruit les idoles en Juda et en Israël, 3-7; à la 18e au cours des opérations faites au Temple, 8-13, on découvre le livre de la loi de Moïse, 14-21, la prophétesse Olda est consultée, 22-28; lecture de la loi et renouvellement de l'alliance, 29-32; le culte continue, 33; célébration de la Pâque, XXXV, 1-19; invasion de Néchao, que Josias veut arrêter, 20-22; blessé à Mageddo, Josias meurt; on le pleure, 23-25; source de son histoire, 26, 27. 18° Récit sommaire des règnes des derniers rois de Juda : avènement de Joachaz, XXXVI, 1; résumé de son règne, 2-3; Éliakim est mis sur le trône par le roi d'Égypte, 4; résumé de son règne, 5; il est emmené en captivité par Nabuchodonosor, 6, 7; source de son histoire, 8; durée et caractère du règne de Joachin, 9; captivité du roi et institution de Sédécias, 10; durée et caractère du règne de ce dernier, 11, 12; révolte et apostasie du peuple, 13-16; sa punition par la captivité de Babylone, 17-21; édit de retour porté par Cyrus, 22, 23.

IV. Caractères du livre. — *I. en lui-même.* — L'analyse du livre aide à saisir les procédés historiques et littéraires de l'auteur. Au premier aspect, ce livre apparaît comme une compilation de documents généalogiques, statistiques et historiques. Le plan n'est pas uniforme et la première partie diffère de la seconde par la marche suivie et la nature du contenu.

1° Plusieurs généalogies ne sont pas données d'une seule pièce; on y revient à deux ou trois reprises différentes. Les trois généalogies de Caleb, I Par., II, 18-20, 24, 42-55, et les deux de la tribu de Juda, I Par., II, 3-55; IV, 1-23, et de Saül, I Par., VIII, 29-40; IX, 35-44, sont les exemples les plus frappants. Tandis que les exégètes catholiques y reconnaissent des suppléments, les critiques rationalistes y voient des doublets divergents et contradictoires. Ces tableaux complémentaires ont pu être reproduits à dessein par le chroniste bout à bout, parce qu'ils provenaient de documents différents qu'il voulait simplement transcrire. Mais il est probable que, dans cette hypothèse, il les aurait systématiquement ordonnés, comme il l'a fait pour les documents de la seconde partie de son livre. Aussi peut-on légitimement penser que quelques-uns de ces morceaux juxtaposés sont des additions postérieures, des compléments surajoutés à une trame primitive. D'autre part, ces listes sont disproportionnées dans leur étendue. Plusieurs ne dépassent pas le règne de David, mais d'autres s'étendent beaucoup plus loin et vont parfois jusqu'à l'époque de la captivité. Ainsi la liste des rois de Juda, III, 10-16. Celle des lévites, VI, 1-53, va jusqu'à Salomon. La liste des premiers habitants de Jérusalem après le retour, IX, 1-34, dépasse même cette date. On s'est demandé si tout ce qui, dans ces généalogies, va au delà du temps de David n'était pas le fait d'additions à l'œuvre du chroniste. Mais cette supposition dépend de l'opinion, qui n'est pas démontrée, selon laquelle les neuf premiers chapitres servent de simple introduction historique au règne de David. En outre, on attribue ainsi au chroniste l'idée rigoureuse de ne pas dépasser dans cette introduction le temps auquel elle conduit. Enfin, ces listes ne sont pas uniformes. Quelques-unes ne sont que des séries de noms, sans lien généalogique; la plupart sont de vraies généalogies. Leur distribution n'est pas ordonnée de la même façon, et leur ordre est composite. Elles ne se bornent pas aux données généalogiques; elles sont complétées parfois par des renseignements topographiques et historiques, par exemple pour la tribu de Siméon, IV, 28-43, et pour les tribus transjordaniques, V, 18-22, 26, et par la mention des villes lévitiques, VI, 54-81. Tout cela est l'indice d'une compilation de documents plutôt que celui d'un résumé de l'histoire ancienne sous forme de généalogies. Voir F. de Hummelauer, *Numeri*, Paris, 1899, p. 173-205. Au sentiment de l'abbé de Broglie, ces généalogies étaient considérées par les Israélites revenant de la captivité comme la preuve de véritables droits. *Les généalogies bibliques*, dans *Congrès scientifique international des catholiques*, Paris, 1889, t. I, p. 113.

2° L'histoire commence seulement au c. x avec le règne de David. La narration a de l'ampleur et fournit de nombreux détails sur certains règnes, notamment sur ceux de David, de Salomon, d'Asa, de Josaphat et d'Ézéchias, rois pieux. Les règnes des rois impies sont ordinairement racontés plus brièvement. On constate dans ces récits des procédés identiques d'exposition. Souvent, la mention de l'avènement du successeur suit dans la même phrase la mort de son prédécesseur. Le récit des règnes débute, ou par des renseignements généraux sur la durée du règne, les femmes et les fils du roi, ou par un résumé qui caractérise et juge favorablement ou défavorablement les actes du roi, sa fidélité à Dieu ou son infidélité. Parfois, ce jugement se trouve à la fin du règne, avant ou après l'indication des sources consultées, transcrites ou résumées. L'histoire de quelques règnes est faite par périodes tranchées, soit par des dates, soit par la différence des relations du roi avec la religion et le culte. Ainsi des règnes de Roboam et de Joas. Enfin, les récits sont coupés par des documents de statistique, des listes, des dénombrements, etc. I Par., xi, 10-46; xxiii-xxvii; II Par., ii, 2, 17, 18. Ces documents semblent bien être des pièces étrangères, insérées par l'historien dans la trame de son récit. S'il en est ainsi, leur insertion confirme le caractère de compilation que présente l'œuvre entière.

II. COMPARATIVEMENT AUX LIVRES HISTORIQUES ANTÉRIEURS. — 1° *Le livre des généalogies.* I Par., i-ix. — Il a avec les livres qui vont du Pentateuque aux deux livres de Samuel de nombreux points de contact. Voici ces rapprochements : I Par., i, 1-4, Gen., v; i, 5-23, Gen., x, 2-29; i, 24-27, Gen., xi, 10 et suiv.; i, 29-31, Gen., xxv, 13-15; i, 32, 33, Gen., xxv, 2-4; i, 35-54, Gen., xxxvi, 10-43; ii, 1, 2, Gen., xxxv, 23-26; ii, 3-5, Gen., xxxviii, 3-30; Gen., xlvi, 12; Num., xxvi, 19-22; ii, 6-8, Jos., vii, 1; I (III) Reg., iv, 31; ii, 9-12, Ruth, iv, 19-22; ii, 13-17, I Sam., xvi, 6-9; II Sam., ii, 18, xvii, 25; iii, 1-9, II Sam., iii, 2-5; v, 14-16; iii, 10-16, I et II Reg.; iv, 24, Gen., xlvi, 10; Exod., vi, 15; Num., xxvi, 12, 13; iv, 28-33, Jos., xix, 2-9; v, 3-8, Gen., xlvi, 9; Exod., vi, 14; Num., xxvi, 5, 6; Jos., xiii, 16, 17; vi, 1-3, Gen., xlvi, 11; Exod., vi, 16, 18, 20, 23; xxviii, 1; Num., iii, 2; vi, 16-19, 22, Exod., vi, 16-19, 24; vi, 26-28, 33-35, I Sam., i, 1; viii, 2; vi, 54-81, Jos., xxi, 10-39; vii, 1-5, Gen., xlvi, 13; Num., xxvi, 23, 24; vii, 6-12, Gen., xlvi, 21; Num., xxvi, 38-40; vii, 12 *b*; Gen., xlvi, 23; Num., xxvi, 42; vii, 13, Gen., xlvi, 24; Num., xxvi, 48, 49; vii, 14-19, Num., xxvi, 29; xxvii, 1; vii, 20-29, Num., xxvi, 34-38; vii, 30-40, Gen., xlvi, 17; Num., xxvi, 44-47; viii, 1-28, Gen., xlvi, 21; Num., xxvi, 38-40; viii, 29-40, ix, 35-44, I Sam., ix, 1; xiv, 49-51; II Sam., ii, 8; iv, 4; ix, 12. Les renseignements généalogiques de ce livre ne sont pas toutefois empruntés de toutes pièces aux livres canoniques antérieurs; ils sont complétés par d'autres données puisées ailleurs, et il y a des morceaux étendus qui dérivent d'autres sources. Voir t. iii, col. 160-161. Cf. abbé de Broglie, *Les généalogies bibliques*, Paris, 1889, t. i, p. 149-151.

2° *L'histoire des rois de Juda.* — Elle présente avec la même histoire, telle qu'elle est racontée dans les livres de Samuel et des Rois, à la fois bien des points de contact et de nombreuses différences. — *A*) Rapprochements. — *a*) *Règne de David.* — I Par., x, 1-12, I Sam., xxxi; xi, 1-9, II Sam., v, 1-3, 6-10; xi, 10-41, II Sam., xxiii, 8-39; xiii, 1-5, II Sam., vi, 1; xiii, 6-14, II Sam., vi, 2-11; xiv, 1-16, II Sam., v, 11-25; xv, 25-xvi, 3, II Sam., vi, 12-19; xvi, 43, II Sam., vi, 19, 20; xvii, xviii, II Sam., vii, viii; xix, II Sam., x; xx, 1-3, II Sam., xi, 1; xii, 26, 30, 31; xx, 4-8, II Sam., xxi, 18-22; xxi, 1-5, II Sam., xxiv, 1-9; xxi, 8-27, II Sam., xxiv, 10-26; xxix, 23, 27, I Reg., ii, 11, 12. — *b*) *Règne de Salomon.* — II Par., i, 3, I Reg., iii, 4; i, 6-13, I Reg., iii, 4-13, 51; iv, 1; i, 14-17, I Reg., x, 26-29; ii, 2, I Reg., v, 15, 16; ii, 3-16, I Reg., v, 2-9; ii, 18, I Reg., v, 15, 16; iii, 1-13, I Reg., vi, 1-3, 5-35; iii, 15-17, I Reg., vii, 15-21; iv, 2-5, I Reg., vii, 23-26; iv, 6-v, 1, I Reg., vii, 38-51; v, 2-11, I Reg., viii, 1-10; v, 13-vi, 39, I Reg., viii, 10-50; vii, 4, 5, 7-12, I Reg., viii, 62-ix, 3; vii, 16-22, I Reg., ix, 3-9; viii, 1, I Reg., ix, 10; viii, 4-11, I Reg., ix, 17-24; viii, 12-16, I Reg., ix, 25; viii, 17, 18, I Reg., ix, 26-28; ix, 1-24; I Reg., x, 1-25; ix, 25-26, I Reg., iv, 26; x, 26, iv, 21; ix, 27, 28, I Reg., x, 27, 28; ix, 30, 31, I Reg., xi, 42-43. — *c*) *Les rois de Juda.* — II Par., x, I Reg., xii, 1-19; xi, 1-4, I Reg., xii, 21-24; xii, 2, 9, I Reg., xiv, 25; xii, 9-11, 13, I Reg., xiv, 26-28, 21; xii, 15, I Reg., xiv, 30; xv, 6; xii, 16, I Reg., xiv, 31; xiii, 1, 2, I Reg., xv, 1, 2, 7; xiii, 23, I Reg., xv, 8; xiv, 1-4, I Reg., xv, 11, 12; xv, 16-18, I Reg., xv, 13-15; xvi, 1-6, I Reg., xv, 17-22; xvi, 2-14, I Reg., xv, 23-24; xvii, 1, I Reg., xv, 24; xviii, I Reg., xxii, 1-35; xx, 31-33, I Reg., xxii, 41-44; xx, 35-37, I Reg., xxii, 49, 50; xxi, 1, I Reg., xxii, 51; xxi, 5-10, II Reg., viii, 17-22; xxi, 20, II Reg., viii, 17, 24; xxii, 1-6, II Reg., viii, 24-29; xxii, 7-9, II Reg., ix, 21; x, 13, 14, ix, 27, 28; xxii, 10-xxiv, 14, II Reg., xi, 1-xii, 14; xxiv, 23-27, II Reg., xii, 17, 18, 20, 21; xxv, 1-4, II Reg., xiv, 2, 3, 5, 6; xxv, 11, II Reg., xiv, 7; xxv, 17-24, II Reg., xiv, 8-14; xxv, 25, 27, 28, II Reg., xiv, 17, 19, 20; xxvi, 1-4; II Reg., xiv, 21, 22; xv, 2, 3; xxvi, 20, 21, 23, II Reg., xv, 5, 7; xxvii, 1-3, 8, 9, II Reg., xv, 33-35, 38; xxviii, 1-5, II Reg., xvi, 2-5; xxviii, 16, 21, 24, 27, II Reg., xvi, 7, 8, 17, 20; xxix, 1, 2, II Reg., xviii, 2, 3; xxxii, 1, II Reg., xviii, 13; xxxii, 9-21, II Reg., xviii, 17-xix, 37; xxxii, 24, II Reg., xx, 1-11; xxxii, 30, II Reg., xx, 20; xxxii, 31, II Reg., xx, 12-19; xxxiii, 1-10, II Reg., xxi, 1-10; xxxiii, 20-25, II Reg., xxi, 18-24; xxxiv, 1, 2, II Reg., xxii, 1, 2; xxxiv, 3-7, II Reg., xxiii, 4-20; xxxiv, 8-12, II Reg., xxii, 3-7; xxxiv, 15-32, II Reg., xxii, 8-xxiii, 3; xxxv, 1, 6, 18, 19, II Reg., xxiii, 21-23; xxxv, 20-24, II Reg., xxiii, 29, 30; xxxvi, 1-4, II Reg., xxiii, 30, 31; xxiv, 1, 6; xxxvi, 9, 10, II Reg., xxiv, 8, 9, 13, 15, 17; xxxvi, 11-13, II Reg., xxiv, 18-20; xxxvi, 17-21, II Reg., xxv, 1, 8-17, 22.

B) **Différences.** — Elles consistent en omissions, en modifications et en additions. — *a*) *Omissions.* — Du règne de Saül, il n'est rapporté que la fin et encore omet-on le détail du cadavre du roi suspendu aux murs de Bethsan. I Sam., xxxi, 10. Dans l'histoire de David, il n'est rien dit du règne de ce prince à Hébron, II Sam., i-iv; des reproches de Michol à David, parce qu'il avait dansé devant l'arche, et de la réponse du roi, II Sam., vi, 20-23; de la conduite de David à l'égard de Miphiboseth et de Siba, II Sam., ix; de l'adultère de David et du meurtre d'Urie, II Sam., xi, 2-xii, 25; de l'attentat d'Ammon sur Thamar, de son meurtre par Absalom, de la fuite, du retour, de la révolte et de la mort de ce dernier, ni de la révolte de Siba, II Sam., xiii-xx; de l'abandon des fils de Saül aux Gabaonites, II Sam., xxi, 1-14; d'une guerre de David contre les Philistins, *ibid.*, 15-17; du cantique d'actions de grâce et des dernières paroles de David, II Sam., xxii-xxiii; de l'usurpation d'Adonias et du sacre de Salomon, I Reg., i; des recommandations suprêmes de David à Salomon, I Reg., ii, 1-9. Si quelques-uns des faits omis sont défavorables à la mémoire du roi, d'autres sont à son honneur. Le silence sur tout ce qui ne serait pas honorable pour son héros n'est donc pas la seule explication de ces omissions. De même, dans l'histoire de Salomon, le chroniste omet la déposition et le bannissement d'Abiathar, ainsi que l'exécution de Joab et de Séméi, I Reg., ii, 26-46; le mariage du roi avec la fille du pharaon, I Reg., iii, 1; le jugement rendu dans l'affaire des deux mères, I Reg., iii, 16-28; les officiers de Salomon, l'étendue de son royaume, la paix de son règne, le nombre de ses chevaux et chariots, I Reg., iv; la construction du palais

royal, I Reg., VII, 1-12; la description des ornements et des ustensiles du Temple, I Reg., VII, 13-39; la prière du roi à la dédicace du Temple, I Reg., VIII, 53. 56-61; ses femmes, son idolâtrie, la prophétie qui lui annonce le schisme des dix tribus, I Reg., XI, 1-13. Ici encore, les omissions ne s'expliquent pas toutes par le désir de ne pas ternir la réputation du sage roi, puisque le jugement qui l'a rendu si célèbre est passé sous silence. A partir du schisme des dix tribus, il n'est parlé du royaume d'Israël qu'au sujet des guerres et des alliances des rois de Juda avec ceux de ce royaume. L'histoire des rois de Juda elle-même présente des lacunes. Ainsi sont omis la prise de Geth par Hazaël durant la guerre contre les Syriens sous le règne de Joas et le tribut payé aux vainqueurs, II Reg., XII, 17, 18; les coups portés aux Israélites par les Assyriens et la destruction du royaume de Damas. II Reg., XVI, 5-18. Enfin, à partir de Manassé, le nom de la mère des sept derniers rois de Juda, quoiqu'il se trouve dans le IIe livre des Rois, n'est pas reproduit, bien que le chroniste ait cité les noms des mères des rois précédents. Ajoutez-y de nombreux détails des récits parallèles des Rois; ils ont disparu par suite de la manière dont les faits sont présentés, ou bien les récits sont abrégés et ne mentionnent que les circonstances principales.

b) *Modifications.* — Elles sont plus ou moins notables selon les cas. Indiquons-en quelques-unes. Le récit de la prise de Jérusalem par David, I Par., XI, 4-9; II Sam., V, 6-10; dans la liste des guerriers de David, I Par., XI, 10-47; cf. II Sam., XXIII, 8-39, le titre est adapté à la place assignée, les noms propres et les chiffres diffèrent; le récit du transfert de l'arche, I Par., XIII, 1-14, est plus développé que celui de II Sam., VI, 1-11; ce qui concerne les guerres de David et les fonctionnaires royaux, I Par., XVIII, diverge en partie du récit, II Sam., VIII. Le récit du dénombrement du peuple, I Par., XXI, comparé avec II Sam., XXIV, présente d'intéressantes variantes : Satan est substitué à Dieu comme ayant incité David à faire le dénombrement; les chiffres ne coïncident pas; selon le chroniste, Lévi et Benjamin n'ont pas été recensés; la durée de la famine n'est pas la même; la description du fléau et de sa cessation n'est pas identique en plusieurs détails. L'architecture et l'aménagement du Temple sont décrits, II Par., III, 3-17, d'une façon plus concise que dans I Reg., VI, 2-VII, 22. Dans le transfert de l'arche, ce sont les lévites, II Par., V, 4, qui la portent, au lieu des prêtres. I Reg., VIII, 3. Le chroniste distingue trois périodes dans le règne de Roboam; il fournit des dates précises pour les faits principaux du règne d'Asa. Les prêtres et les lévites jouent le rôle capital dans le complot qui amena la chute d'Athalie. Pour le règne d'Ézéchias, l'invasion de Sennachérib, la maladie du roi et l'ambassade de Mérodach-Baladan sont très abrégées. Les événements du règne de Josias sont groupés autrement que dans le livre des Rois et classés chronologiquement. Les derniers règnes n'ont donné lieu qu'à une narration sommaire, beaucoup plus brève que celle des Rois et divergente en plusieurs points.

c) *Additions.* — Les plus considérables sont les suivantes : la liste des premiers partisans de David et des personnages qui l'élurent roi à Hébron, I Par., XII; les préparatifs faits par David pour la construction du Temple, I Par., XXII; les listes des prêtres et des lévites à cette époque avec l'indication de leurs fonctions, I Par., XXIII-XXVI; les officiers de l'armée de David et les chefs des tribus, I Par., XXVII, 1-24; les dernières dispositions prises par David au sujet de la construction du Temple; les suprêmes avis de ce roi à Salomon et à l'assemblée générale du peuple, I Par., XXVIII-XXIX; les forteresses élevées par Roboam; la venue des prêtres d'Israël en Juda; les femmes et les enfants du roi, II Par., XI, 5-23; les détails de la guerre d'Abia avec Jéroboam; les femmes et les enfants du roi, II Par., XIII, 2-22, la victoire d'Asa sur Zara, roi d'Éthiopie, II Par., XIV, 8-14; la prophétie d'Azarias qui décide Asa à réprimer l'idolâtrie en Juda, II Par., XV, 1-15; le mauvais accueil fait par le même roi au prophète Hanani, II Par., XVI, 7-10; l'âge d'Asa au moment de sa mort, II Par., XVI, 13-14; les efforts de Josaphat pour mettre son royaume en sécurité, pour en extirper l'idolâtrie et faire instruire son peuple, II Par., XVII; les reproches adressés à ce roi par le prophète Jéhu au sujet de son alliance avec Achab, roi d'Israël, et les avertissements de Josaphat aux juges et aux lévites, II Par., XIX; l'invasion des Moabites, des Ammonites et des Syriens, qui s'entretuent, II Par., XX, 7-30; Joram fait périr ses frères, II Par., XXI, 2-4; l'idolâtrie de ce roi, sa punition annoncée par une lettre du prophète Élie, II Par., XXI, 11-19; l'infidélité de Joas après la mort du grand-prêtre Joiada, et les reproches de Zacharie, qui est mis à mort, II Par., XXIV, 15-22; Amasias dénombre ses soldats et lève en Israël des mercenaires, qu'il renvoie sur l'ordre d'un prophète, II Par., XXV, 5-10; il introduit dans son royaume le culte idolâtrique des Iduméens et il en est blâmé par un prophète, II Par., XXV, 14-16, 20; victoires, constructions et armée d'Osias, II Par., XXVI, 6-15; guerre de Joatham contre les Ammonites, II Par., XXVII, 5, 6; la Pâque est célébrée d'une façon extraordinaire par Ézéchias, II Par., XXX; ce roi réorganise le culte et prend des mesures pour l'entretien des prêtres et des lévites, II Par., XXXI, 2-21; Manassé est emmené captif à Babylone, se repent et est rétabli sur son trône, II Par., XXXIII, 11-13; il fortifie Jérusalem et met des chefs dans toutes les places fortes de Juda. II Par., XXXIII, 14. Cf. F. Vigouroux, *Manuel biblique*, n. 512, 12e édit., Paris, 1906, t. II, p. 152-157. — Ces caractères du livre vont nous servir à déterminer le but de l'auteur.

V. But de l'auteur. — 1° On ne peut guère, avec les anciens exégètes, attribuer au chroniste comme fin unique et principale de compléter les livres historiques antérieurs et de combler leurs lacunes. Les Paralipomènes, en effet, s'ils contiennent un certain nombre d'additions, renferment beaucoup de faits, qu'ils ont en commun avec les livres de Samuel et des Rois. S'ils ne font pas suite à ces livres, ils leur sont parallèles et ils témoignent par leur contenu et leurs tendances un autre souci que celui de les compléter et de les continuer. Leurs omissions, leurs modifications et leurs additions relativement aux livres de Samuel et des Rois convergent vers un autre but, quoiqu'elles dépendent de ces livres et soient faites par comparaison avec leurs récits. — 2° C'est en raison même de cette dépendance qu'on peut indiquer le but précis de l'auteur des Paralipomènes. Étant donné le caractère dépendant de sa narration, il en résulte qu'il n'a pas voulu écrire l'histoire complète de son peuple, mais qu'il s'est proposé plutôt de la récrire d'après les sources antérieures et selon des intentions spéciales. La Chronique est donc un ouvrage à part, quoique dérivé et secondaire, destiné à présenter l'histoire de Juda d'un point de vue déterminé. Son auteur, en effet, est dominé, en la rédigeant, par une série de préoccupations et de préférences : — 1. Il appartient au royaume de Juda auquel il s'intéresse exclusivement, puisqu'il ne parle du royaume d'Israël qu'autant que ses rois sont en relations d'alliance ou de guerre avec ceux de Juda. — 2. Il est un adepte fervent de la dynastie davidique. Si les généalogies ne préparent pas, comme on l'a dit, Mühling, *Über die Genealogien der Chronik, I, I-IX, und deren Verhältniss zum Zweck dieses Buches*, dans *Theologische Quartalschrift*, 1884, p. 403-450, l'histoire du règne de David, la partie historique commence avec ce prince. Le règne de Saül n'est pas relaté, sinon la mort de ce roi qui justifie l'élection de David, pas plus que les règnes des rois d'Israël. L'histoire des deux premiers princes

de cette dynastie, David et Salomon, est longuement racontée. On a prétendu même qu'elle avait été intentionnellement émondée et que c'est par attachement à la royauté de Juda que le chroniste avait passé sous silence les actes blâmables des rois légitimes, les péchés de David et les infidélités de Salomon. Mais, outre que, comme nous l'avons déjà remarqué, on constate l'omission d'actes recommandables de ces deux chefs de la dynastie, les infidélités et l'idolâtrie de plusieurs de leurs descendants sont relatées; parfois même, elles sont plus fortement accentuées que dans les récits parallèles des Rois et elles sont toujours sévèrement jugées. Ce n'est donc pas par légitimisme, par royalisme convaincu, que le chroniste omet de rapporter les fautes de David et de Salomon; c'est plutôt parce que ces faits, comme les autres pareillement omis, ne rentraient pas dans ses vues. — 3. Il envisage continuellement Jérusalem, la ville sainte, avec son culte et son temple, plutôt que la capitale du royaume. C'est pour cela qu'il ne raconte pas en détail le règne de David à Hébron, tandis qu'il s'intéresse à tout ce qui se passe à Jérusalem, à ce qui y concerne la religion. Aussi raconte-t-il longuement les transferts de l'arche, le projet que David avait formé d'élever à Dieu un temple dans sa capitale, les préparatifs qu'il fit pour l'œuvre réservée à son fils, les matériaux rassemblés, les sommes d'argent ramassées, la construction et la dédicace du temple sous Salomon, l'organisation du culte, la célébration des fêtes solennelles et les réformes religieuses sous Josaphat, Ézéchias et Josias. — 4. Il fait encore une mention spéciale du sacerdoce aaronique, des lévites et en particulier des chantres et des musiciens. Tandis que les livres de Samuel et des Rois, faisant l'histoire d'Israël et de ses rois, en parlent très peu, le chroniste en parle avec complaisance, comme s'il était l'un d'eux. Il les fait intervenir dans les fêtes et les réformes; il relate leur organisation, leur service et leurs revenus, leurs droits et leurs fonctions. La plupart des additions, que nous avons constatées dans son œuvre, les concernent et ont trait aux institutions sacerdotales et lévitiques. Aussi parle-t-on couramment du « lévitisme » du chroniste. — 5. Enfin, le chroniste a constamment envisagé l'histoire de Juda dans ses rapports avec la religion monothéiste, révélée par Dieu à son peuple, et dans les sanctions divines, attachées à la fidélité ou à l'infidélité de Juda. Les règnes sont jugés favorablement ou défavorablement, selon que les rois ont été monothéistes ou idolâtres, et conformément aux promesses divines, les princes fidèles à Dieu ont été bénis et récompensés, et les princes infidèles et coupables punis et châtiés. Manassé repentant est sorti de captivité et est remonté sur le trône.

Cela étant, on est généralement d'accord aujourd'hui à reconnaître que le but du chroniste a été d'écrire l'histoire religieuse de Juda ou plutôt celle du culte judaïque. Kuenen appelait son œuvre la chronique du Temple; Reuss, la chronique ecclésiastique de Jérusalem; Wildeboer y voit l'histoire sainte de Juda. Le P. de Hummelauer, *Commentarius in Paralipomenon*, Paris, 1905, t. I, p. 203-205, pense que le chroniste ne voulait rapporter que l'histoire du sanctuaire de Jérusalem. Écrivant après le retour des Juifs captifs à Jérusalem, il a voulu inspirer à ses contemporains le respect du culte récemment restauré et promouvoir chez les prêtres, les lévites et les fidèles, son observation exacte et précise. C'est pourquoi il relate avec détails son organisation sous les pieux rois David et Salomon, ses splendeurs et, après des éclipses regrettables, sa restauration sous Josaphat, Ézéchias et Josias. De son temps, le nombre des rapatriés était peu considérable, peu de lévites étaient revenus de Babylone, le Temple réédifié était moins spacieux et moins riche que l'ancien. Le chroniste veut encourager, sinon à rebâtir ce Temple, du moins à l'honorer et y pratiquer avec religion les cérémonies et les fêtes rétablies comme dans l'ancien Juda. Il propose pour cela les beaux exemples du passé, ceux des rois pieux, et il montre qu'ils ont été récompensés de leur piété, tandis que les rois impies ont été châtiés. D'ailleurs, l'observation des prescriptions du culte était la marque visible de l'obéissance des Juifs au Dieu de l'alliance et des promesses. La communauté postexilienne devait s'instruire aux leçons du passé et observer la loi et le culte, si elle voulait persévérer dans l'alliance contractée par ses ancêtres et avoir part aux bénédictions, promises à la fidélité, et écarter d'elle les malédictions, prédites à l'infidélité. Le chroniste remettait donc sous les yeux de ses contemporains les exemples de l'histoire dans le dessein de favoriser l'observation de la loi et la pratique du culte; secondairement, il se proposait encore, semble-t-il, d'honorer les lévites, leur ministère, leurs fonctions, peu appréciées, et d'encourager le petit nombre des lévites rapatriés à la pratique régulière de leur service. Il revendique aussi leurs droits, contestés peut-être.

Le P. de Hummelauer y ajoute comme but accessoire le soin de recueillir dans son œuvre, *ne pereant*, des documents, n'ayant qu'un rapport éloigné avec ce but. Ainsi, selon lui, *op. cit.*, t. I, p. 47-49, le livre des généalogies, placé en tête de l'histoire religieuse de Juda, n'a pour but ni de préparer cette histoire, ni de résumer sous forme de tableaux généalogiques l'histoire de la tribu de Juda, à laquelle appartenait David, ni de fournir des renseignements chronologiques sur les principales familles juives rapatriées. Le chroniste, en le plaçant en tête de son œuvre propre, a voulu seulement préserver de la ruine et transmettre à la postérité des documents intéressants pour l'histoire et peu connus. De même, les documents statistiques, reproduits dans l'histoire des rois de Juda, sans avoir avec elle un lien étroit et nécessaire, ont été insérés dans sa trame pour être conservés plus sûrement. Ces catalogues de guerriers, de lévites, ces listes de fonctions à remplir sont peut-être d'auteurs différents. Quelle que soit leur origine, le chroniste les a cités intégralement aux endroits où son récit faisait allusion à leur contenu, pour qu'ils ne soient pas perdus, p. 207-211.

VI. Date. — Le livre des Paralipomènes a certainement été écrit après la fin de la captivité des Juifs à Babylone. Une partie de l'édit de Cyrus, autorisant les captifs à rentrer dans leur patrie, est citée à la fin du livre. II Par., xxxvi, 22, 23. Bien que le récit s'arrête antérieurement à l'application de cet édit, sa rédaction est cependant postérieure aux derniers événements racontés. En effet, la généalogie de la race de David est continuée, I Par., iii, 19-24, au delà de Zorobabel, le contemporain de la restauration de 538. Les sommes destinées à la réédification du Temple sont estimées en dariques, monnaie perse. I Par., xxix (héb.). Le point de vue de l'auteur, nous l'avons déjà dit, est postérieur au retour de l'exil, et la langue elle-même trahit l'époque qui a suivi la restauration.

Si les critiques sont d'accord pour la fixation générale de cette date, ils sont d'avis différents lorsqu'il s'agit d'en préciser la limite extrême. Les critiques conservateurs et la majorité des exégètes catholiques ne dépassent pas la domination perse et s'arrêtent à l'époque même d'Esdras. Le but indiqué plus haut correspond à cette date. La mention des dariques est plus naturelle à l'époque perse que sous les Séleucides. Le nom de *birâh* donné au Temple, I Par., xxix, 1, 19, suppose un écrivain antérieur à Néhémie. Celui-ci ayant, en effet, construit à Jérusalem, sur le modèle des forteresses des villes perses, une *birâh*, distincte du Temple, on n'aurait pu après lui, sans créer de confusion et d'équivoque, désigner par ce terme la maison de Dieu. Enfin, si Esdras est l'auteur des Paralipomènes, la composi-

tion du livre a eu lieu à la date indiquée. Mais d'autres critiques descendent jusqu'à la fin de l'époque persane, ou au commencement de la domination macédonienne, ou même à l'âge des Séleucides. La généalogie de la race de David est poussée dans le texte hébreu jusqu'à la sixième génération des descendants de Zorobabel. En comptant trente ans pour chaque génération, ce calcul conduit jusqu'au milieu du IVe siècle. Dans le texte grec, cette généalogie va même jusqu'à la onzième génération, c'est-à-dire vers l'an 200 avant Jésus-Christ. Le livre qui la contient n'est donc pas antérieur à 350, si même il n'est pas postérieur à la chute de l'empire perse. Si le texte continue la généalogie de Zorobabel, I Par., III, 21-24, ce qui est controversé, celle-ci dépasse certainement l'époque d'Esdras. Mais elle a pu être continuée par une main étrangère et la comparaison du texte hébreu et du texte grec fournit la preuve évidente de cette continuation, au moins dans le grec. Des noms ont donc été ajoutés à cette liste. Si le fait est certain pour la recension grecque, il est possible, sinon probable, même pour la recension hébraïque. Le texte est, d'ailleurs, en mauvais état et rempli d'obscurités au point qu'on s'est demandé si les dernières familles mentionnées se rattachaient à Zorobabel ou n'étaient pas des familles contemporaines. Cette généalogie dans son état actuel n'est donc pas un motif suffisant de retarder la composition du livre. La mention des dariques a été présentée comme un indice d'une rédaction tardive, l'emploi de cette monnaie perse ayant continué au commencement de la domination grecque. Une autre confirmation de la composition tardive est tirée de l'ensemble de l'œuvre. On y remarque partout non seulement l'esprit du judaïsme postexilique et l'influence prépondérante de la législation sacerdotale; mais, en outre, les institutions d'Esdras y paraissent anciennes, ayant un caractère stable et définitif. Enfin, si les Chroniques n'ont formé primitivement qu'un écrit avec les livres actuels d'Esdras et de Néhémie, voir t. IV, col. 1577, leur rédaction est postérieure aux Mémoires de ces hommes, Mémoires qui font partie de la compilation. Dans ces conditions, les Paralipomènes ne seraient pas antérieurs au IVe siècle. A cause de la généalogie de Zorobabel, ils n'auraient pas été écrits plus tôt que vers 350 (Driver). Aux yeux de la plupart des critiques, rien n'empêche qu'ils ne l'aient été après 300 (Ewald, Bertheau, Schrader, Dillmann, Ball, Œttli), vers 250 (Kuenen, Cornill, Wildeboer), vers 200, sinon plus tard (Nöldeke).

VII. Auteur. — 1° Une opinion assez répandue regarde Esdras comme l'auteur des Paralipomènes. Elle s'appuie sur le sentiment des rabbins qui, dans le *Baba Bathra,* disaient qu'Esdras a écrit son livre et les généalogies des Paralipomènes jusqu'à lui. Comme les généalogies n'ont jamais été à part du livre entier, Esdras a donc composé le tout. Saint Isidore de Séville, *De offic. eccl.,* I, 12, n. 2, t. LXXXIII, col. 747, déclarait que les sages de la synagogue ont rédigé les Paralipomènes. Or, on pense qu'il s'agit des membres de la Grande Synagogue, dont Esdras était le président. Au moyen âge, si Hugues de Saint-Cher, *In Par.,* prol., *Opera,* Cologne, 1521, t. I, p. 310, ignore le nom de l'auteur du livre, Nicolas de Lyre, se fondant sur la tradition juive, n'hésite pas à proclamer Esdras auteur de ce livre. *In Par.,* arg. Tostat, *In Par., Opera,* t. VII, p. 81, confirma cette affirmation par des arguments internes. A partir de Sixte de Sienne, *Bibliotheca sancta,* t. I, p. 12, ce fut l'opinion commune parmi les catholiques. Quelques protestants s'y sont ralliés. Ce que nous avons dit plus haut du but, de la date et des caractères des Paralipomènes peut servir à confirmer l'attribution du livre à Esdras, puisque tout cela se rapporte à son temps. La citation de l'édit de Cyrus, faite en partie II Par., XXXVI, 22, 23, et intégralement I Esd., I, trahirait aussi la même main. La façon brusque et abrupte dont elle se termine dans le premier cas ne s'explique complètement que dans l'hypothèse suivant laquelle le même historien se proposait de reproduire tout le texte dans un autre ouvrage qui ferait suite au précédent. Enfin, on constate dans les deux livres, les Paralipomènes et le Ier livre d'Esdras, le même goût pour les généalogies, les catalogues et pour tout ce qui tient au culte sacerdotal et à la tribu de Lévi, dont les fonctions sont exprimées en termes presque identiques. La ressemblance du style prouve encore l'unité d'auteur. On remarque dans les deux ouvrages les mêmes mots, les mêmes constructions grammaticales, l'emploi de nombreuses prépositions, certaines locutions particulières, ayant une signification propre, telles que *kamišpat,* « selon la loi de Moïse », I Par., XXIII, 31; II Par., XXX, 16; XXXV, 13; I Esd., III, 4; II Esd VIII, 18, et de nombreux chaldaïsmes.

2° Mais les critiques récents, qui regardent les Paralipomènes comme une compilation de divers documents et qui pensent que primitivement ces deux livres, réunis à ceux d'Esdras et de Néhémie, formaient un seul ouvrage, n'attribuent plus à Esdras le travail de compilation. L'auteur inconnu, insérant dans sa Chronique les Mémoires d'Esdras et de Néhémie, n'est pas un contemporain de ces deux héros, ni un témoin et un collaborateur de leur réforme religieuse. Il appartient à une époque plus récente, assez lointaine pour parler déjà des « jours de Néhémie ». Voir col. 1576. Les ressemblances de fond et de style entre les Paralipomènes et le Ier livre d'Esdras s'expliquent fort bien dans cette hypothèse et restent des indices de l'unité d'auteur. Quant à la double reproduction de l'édit de Cyrus, elle est due à la coupure faite par les premiers copistes qui ont opéré la séparation des écrits. Le nom du rédacteur ne nous a pas été transmis; mais puisqu'il a écrit une Chronique de Juda, on le nomme couramment le chroniste. Sa sollicitude spéciale pour les lévites et les chantres du Temple a fait supposer à plusieurs qu'il était lui-même un lévite et un chantre de Jérusalem.

L'abbé Paulin Martin, *Introduction à la critique générale de l'Ancien Testament* (lith.), Paris, 1887-1888, t. II, p. 153-168, reconnaissait volontiers ce caractère composite et unique de l'œuvre primitive au moins pour les Paralipomètes et le Ier livre d'Esdras. Il pensait que la Chronique isolée, au moins le midrach dont elle dérive, sauf des interpolations postérieures, aurait été composée vers 530, peu après la publication de l'édit de Cyrus. Esdras l'aurait jointe à son livre, et le tout aurait été complété par Néhémie. Le P. de Hummelauer distingue le livre des généalogies, I Par., I-IX, de la Chronique. Le premier a été formé par un benjamite, après la fin de la captivité, comme collection des généalogies dressées avant l'exil : c'est le livre des généalogies des douze tribus. I Par., I-VIII. Il a été continué, c. IX, en vue de dresser la généalogie du peuple élu, mais n'a pas été achevé. Ce n'est peut-être pas le chroniste qui l'a joint à son œuvre propre, qui est l'histoire du sanctuaire de Jérusalem.

VIII. Style. — Le langage du chroniste est des plus caractéristiques. Le vocabulaire et la syntaxe présentent de nombreuses expressions ou formules qui sont tout à fait spéciales et ne se rencontrent pas dans les autres livres de l'Ancien Testament ou ne se lisent isolées que dans les écrits bibliques les plus récents. Ces mots spéciaux et ces particularités de syntaxe sont fréquents dans les Paralipomènes et sont réellement des expressions personnelles du chroniste. Driver, *Einleitung in die Litteratur des alten Testaments,* trad. Rothstein, Berlin, 1896, p. 572-576, a dressé la liste des 46 plus importantes. Cf. Clair, *Les Paralipomènes,* Paris, 1883, p. 53-55. Le style du chroniste se caractérise encore par l'emploi d'archaïsmes. Par exemple, la liaison des phrases par אֲשֶׁר, des expressions rares, des mots et des constructions poétiques. Il comporte aussi des mots

hébreux nouveaux. Ces particularités sont dues au style personnel de l'auteur plutôt qu'elles ne conviennent à l'époque à laquelle il appartenait.

IX. Sources. — 1° *Livres antérieurs et canoniques de l'Ancien Testament.* — Il est hors de conteste que l'auteur du livre des généalogies n'ait extrait ses tableaux généalogiques, I Par., I, 1-II, 2, de la Genèse, puisque ces extraits ou résumés sont dans le même ordre que les récits de la Genèse. Il a fait aussi des emprunts à l'Exode, aux Nombres et au livre de Josué. Il ne dépend en rien du Lévitique ni du Deutéronome. On ne constate non plus aucun point de contact entre son livre et les Juges, de telle sorte qu'il se pourrait, quoique cela soit peu vraisemblable, qu'il ne connaissait pas ces derniers. Les livres de Samuel et des Rois étaient certainement sous les yeux du chroniste lorsqu'il écrivait. Il les a largement utilisés, en faisant un choix, parfois surprenant, de leurs matériaux qu'il appropriait à son but. On a constaté dans 45 passages environ l'accord verbal et réel avec cette source. Voir le tableau dressé par Cornill, *Einleitung in das A. T.*, 3e et 4e éd., Fribourg-en-Brisgau et Leipzig, 1896, p. 121-122, et par F. de Hummelauer, *Comment. in Paralipomenon*, t. I, p. 205-206. On a nié le fait, à cause des divergences que présentent les récits communs, et l'on a supposé que les passages à peu près identiques s'expliquaient suffisamment par la communauté des sources consultées. Mais les Paralipomènes ne ressemblent pas aux livres de Samuel et des Rois sous le rapport du contenu seulement; ils s'en rapprochent aussi au point de vue du groupement des faits et de l'ordre suivi. Le chroniste reproduit aussi certaines particularités, qui n'ont leur raison d'être que dans ces livres. Enfin, il copie souvent des phrases entières de ces sources. Un tel accord ne s'explique pas suffisamment par la communauté des sources consultées de part et d'autre, à moins de prétendre que ces sources ressemblaient parfaitement aux livres de Samuel et des Rois. Si le chroniste n'a pas connu la dernière rédaction de ceux-ci, il était du moins au courant de leur contenu et sous une forme très rapprochée du texte définitif. Driver estime même, à l'encontre de Nöldeke, que la plupart des jugements sur les rois de Juda ont été formulés par le rédacteur du livre des Rois. Il en résulte que le chroniste, qui les reproduit, a consulté ce livre lui-même et pas ses sources.

2° *Autres sources écrites.* — Le chroniste cite les titres des sources qu'il a consultées pour écrire l'histoire de la plupart des rois de Juda. Ainsi, dans l'histoire de David, il signale les Annales de ce roi, I Par., XXVII, 24, les paroles de Samuel le voyant, celles de Nathan le prophète et celles de Gad le voyant. I Par., XXIX, 29. L'histoire de Salomon est racontée d'après les paroles du prophète Nathan, la prophétie d'Ahia de Silo et la vision d'Addo le voyant concernant Jéroboam, fils de Nabat. II Par., IX, 29. Le règne de Roboam est narré d'après les paroles de Séméias le prophète et d'Addo le voyant, II Par., XII, 15; celui d'Abia, d'après le midrasch du prophète Addo, II Par., XIII, 22; celui d'Asa, d'après le livre des rois de Juda et d'Israël, II Par., XVI, 11; celui de Josaphat, d'après les paroles de Jéhu, fils de Hanani, qui sont insérées dans le livre des rois d'Israël, II Par., XX, 34; celui de Joas, d'après le midrasch du livre des Rois, II Par., XXIV, 27; celui d'Amasias, d'après le livre des rois de Juda et d'Israël, II Par., XXV, 26; celui d'Osias, d'après un écrit d'Isaïe, II Par., XXVI, 22; celui de Joatham, d'après le livre des rois d'Israël et de Juda, II Par., XXVII, 7; celui d'Achaz, d'après le livre des rois de Juda et d'Israël, II Par., XXVIII, 26; celui d'Ézéchias, d'après la vision du prophète Isaïe et le livre des rois de Juda et d'Israël, II Par., XXXII, 32; celui de Manassé, d'après les paroles des voyants, qui sont contenues dans les annales des rois d'Israël, et d'après les paroles d'Hozaï, II Par., XXXIII, 18, 19; celui de Josias, d'après le livre des rois de Juda et d'Israël, II Par., XXXV, 26-27; de même que celui de Joakim. II Par., XXXVI, 8. Les sources ne sont pas indiquées pour les règnes de Joram, d'Ochozias, d'Athalie et des trois derniers rois, Joachaz, Jéchonias et Sédécias. Le livre des rois d'Israël et de Juda est encore mentionné, I Par., IX, 1, comme contenant toute l'histoire d'Israël.

Les documents cités sont de deux sortes : les uns sont historiques, les autres prophétiques. Quelques-uns des premiers sont caractérisés par le nom de midrasch. Différentes questions se sont posées à leur sujet. D'abord, toutes ces sources sont-elles distinctes? On reconnaît généralement aujourd'hui que le livre des rois de Juda et d'Israël, le livre des rois d'Israël et de Juda et les Actes ou Annales des rois d'Israël ne sont qu'une seule et unique histoire des rois de Juda et d'Israël, citée sous trois titres différents. Bien que les références soient exclusivement faites à propos des rois de Juda et bien que le titre complet « livre des rois de Juda et d'Israël » soit cité même après la chute du royaume d'Israël, pour les règnes de Josias et de Joakim, il est très vraisemblable que cette source unique contenait l'histoire des rois des deux royaumes. Le nom d'Israël seul pouvait convenir à la collectivité. Le chroniste ne s'occupant que de Juda n'a fait aucun emprunt à l'histoire d'Israël. Les Annales du roi David mentionnées I Par., XXVII, 24, faisaient peut-être partie aussi du livre des rois d'Israël et de Juda, ou formaient un ouvrage indépendant. Quoi qu'il en soit, le livre des rois d'Israël n'était pas, de l'avis général, identique aux Annales citées comme source dans le livre canonique des Rois, nonobstant la ressemblance des titres. Ces Annales, en effet, semblent avoir formé deux ouvrages distincts, racontant séparément l'histoire des deux royaumes, tandis que le livre des rois d'Israël et de Juda paraît être un ouvrage unique sur les deux royaumes.

Quant aux écrits attribués aux prophètes, on les a considérés de diverses manières. Movers voyait dans les *debarim* de Samuel, de Nathan et de Gad les deux livres dits de Samuel. Ce sentiment ne peut se soutenir, puisque le chroniste tire de ces sources des renseignements qui ne se retrouvent pas dans ces deux livres. Pour d'autres, par exemple Driver, les paroles, visions et écrits des prophètes semblent cités par le chroniste comme des œuvres distinctes. Ce seraient alors des monographies, rédigées par les prophètes dont elles portent le nom. Voir col. 1482. Mais on ignore si elles étaient des prophéties proprement dites, qui, comme celles d'Isaïe, XXXVII-XXXIX, contenaient le récit de divers événements des règnes, ou des récits historiques strictement dits. Cependant les critiques modernes pensent généralement que les sources, attribuées à des prophètes, étaient, elles aussi, diverses parties du même ouvrage sur les rois. Toutes, en effet, à l'exception de trois, sont citées au sujet des règnes de David, Salomon, Roboam, Abia, Josaphat, Osias, Ézéchias et Manassé, pour lesquels le chroniste ne renvoie pas au livre des rois Les renseignements, empruntés aux écrits prophétiques, complètent donc ce livre. N'est-ce pas un indice qu'il n'y a pas double emploi et que toutes ces sources ne sont qu'un même livre cité sous des titres différents? Les trois exceptions ne font pas difficulté. Deux, en effet, les « paroles de Jéhu » et la « vision d'Isaïe », sont rapportées comme étant *dans* le livre des Rois. II Par., XX, 34; XXXII, 32. Dans le second cas cependant, quelques manuscrits des Septante ont la conjonction καὶ entre les mots « prophète » et « dans »; cette leçon, si elle était authentique, désignerait deux ouvrages distincts. Dans le troisième cas, au sujet de Manassé, II Par., XXXIII, 18, le texte laisse entendre,

quoique moins clairement, que les paroles des voyants (ou d'Hozai) faisaient partie du livre des rois. Cette identification toutefois n'est qu'une hypothèse, qui serait renversée s'il était démontré qu'un des écrits prophétiques cités, tel que, par exemple, le midrasch du prophète Addo, II Par., XIII, 22, était un ouvrage distinct. L'identité admise, on peut conjecturer que le livre des Rois était divisé en sections, dont la plupart étaient attribuées à un prophète contemporain des faits rapportés.

Quant au *Midraš sêfer ham-melâkim*, cité II Par., XXIV, 27, on ne peut affirmer avec certitude qu'il était identique au livre des rois de Juda et d'Israël ni qu'il formait une œuvre indépendante, dérivée du premier qu'il développait sous forme de midrasch. Dans la première opinion, qui est celle de Bertheau, Hävernick, Keil, Nöldeke, Kuenen et Wildeboer, le chroniste n'aurait eu qu'une source unique, portant le titre de midrasch ou, au moins, en ayant le caractère. Elle aurait été une rédaction plus développée des livres de Samuel et des Rois, faite en vue de l'édification. Dans la seconde, qui est celle de Strack et de Driver, il y aurait eu, à côté du livre des rois de Juda et d'Israël, reposant sur les mêmes documents que les livres canoniques des Rois, un midrasch, qui aurait été l'histoire des mêmes rois envisagée au point de vue religieux. Cf. Budde, *Bemerkungen zum Midrasch des Buches der Könige*, dans la *Zeitschrift für die alttest. Wissenschaft*, 1892, p. 37 sq.

Quoi qu'il en soit, tout en dépendant des livres canoniques de Samuel et des Rois, les Paralipomènes ont eu pour source principale le livre des rois d'Israël et de Juda, qui dérive lui-même des mêmes documents. Driver a résumé ces conclusions dans le schéma suivant :

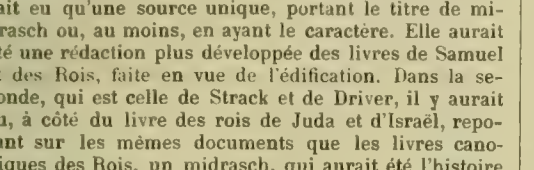

Cependant, il n'est pas démontré absolument que le chroniste ait consulté directement le livre canonique des Rois, et il se pourrait qu'il n'en dépende que médiatement, par le moyen du livre des rois d'Israël et de Juda. Cette dernière source étant perdue, on ne peut trancher la question. Seule, l'influence, directe ou indirecte, du livre canonique des Rois sur les Paralipomènes est certaine.

3° *Sources traditionnelles, écrites ou non.* — En dehors des sources précédentes, le chroniste a consulté encore d'autres sources, soit des souvenirs traditionnels, soit des documents écrits. Ainsi, selon Driver, dans le livre des généalogies, les renseignements fournis I Par., IV, 22, 23, 39-43; V, 10, 19-22, viennent de cette origine. Ces listes étaient peut-être déjà rédigées, étant donné l'intérêt que les exilés portaient aux listes anciennes. De I Par., IX, 1, ce critique conclut que le livre des rois de Juda et d'Israël contenait des généalogies et des statistiques, reproduites ou utilisées par le chroniste.

Le P. de Hummelauer, *op. cit.*, p. 207-211, a ébauché une théorie différente des sources du chroniste. Celui-ci, voulant écrire l'histoire suivie du sanctuaire de Jérusalem, depuis le règne de David jusqu'à la captivité, combine et relie les récits, relatifs à son sujet et empruntés au livre des Rois, avec quelques narrations spéciales concernant le Temple. Peut-être toutes les additions et modifications qu'il fait à sa source principale ne sont-elles pas tirées de documents particuliers, et quelques-unes pourraient, sans détriment pour la vérité historique, avoir la forme du midrasch et n'être que des développements édifiants des récits des Rois. En outre, le chroniste complète son récit par des narrations relatives aux lévites et tirées d'un autre document. Enfin, il y insère, *ne pereant*, des documents statistiques qui n'ont pas un rapport étroit avec son but propre et qui auraient pu être omis sans que la trame de son histoire en fût brisée. Le P. de Hummelauer range encore dans cette dernière catégorie le Psaume chanté à la solennité de la translation de l'arche. I Par., XVI, 8-36. Ces sources se distinguent par leur caractère propre. Les narrations sur le Temple, qui sont très ressemblantes, formaient probablement un écrit unique, composé dans le même style diffus et ample, et contenant un récit non strictement historique, mais plus libre, présentant, sous la forme d'une véritable histoire, quelque liberté épique. Celles qui concernent les lévites ont un autre caractère et proviennent d'un auteur différent qui se complait dans les noms de personnes et de lieux. Elles se rapprochent donc des documents statistiques qui, eux, quoique semblables par la forme extérieure, peuvent être distincts d'origine.

X. Autorité historique ou crédibilité. — Suivant l'expression de Cornill, la question de la valeur historique des récits des Paralipomènes est la question capitale. Pour les faits racontés à la fois dans ce livre ou dans les autres livres canoniques antérieurs, il n'y a pas de grave difficulté. Les termes étant souvent identiques ou à peu près, on en conclut que l'auteur des Paralipomènes a emprunté à ces livres les récits qui allaient à son but. Leur valeur historique est donc la même que celle de la source utilisée. Mais la difficulté naît au sujet des récits propres au chroniste, à propos de ses particularités et des nombreuses additions qu'il a faites au livre des Rois et qui concernent en majeure partie le Temple et les lévites.

D'anciens critiques déclaraient catégoriquement que toutes les particularités du chroniste étaient de son invention, qu'il avait imaginé même les titres des ouvrages auxquels il se réfère, qu'il n'avait pas eu d'autres sources que les livres canoniques antérieurs, et qu'il ne les avait pas compris, les remaniant, les embellissant et les altérant volontairement. Ces critiques rejetaient donc en bloc comme dénués de toute crédibilité tous les renseignements propres au chroniste. Telles étaient les conclusions de de Wette, *Historisch-kritische Untersuchung über die Bücher der Chronik*, dans *Beiträge zur Einleitung in das A. T.*, Halle, 1806, t. I, p. 3-132; *Einleitung*, 7e édit., Berlin, 1852, p. 237-259; de Gramberg, *Die Chronik nach ihrem geschichtlichen Charakter und ihrer Glaubwürdigkeit geprüft*, Halle, 1823; de Graf, *Die geschichtliche Bücher des A. T.*, Leipzig, 1866, p. 114-247; et en partie de Reuss, *Geschichte des A. T.*, p. 517. Wellhausen, *Prolegomena zur Geschichte Israels*, 2e édit., Berlin, 1883, p. 177-239, a accumulé les objections contre les récits du chroniste. Il lui a reproché ses omissions, le silence qu'il garde sur les faits défavorables à David et à Salomon, l'altération de ses sources, la couleur qu'il donne à certains faits, dans lesquels interviennent les prêtres, les lévites, les chantres et les musiciens du Temple. Selon lui, le chroniste juge le passé d'après le code sacerdotal, qui est d'origine récente, idéalise les événements en conformité avec cette loi et façonne un ancien peuple d'Israël à l'image de la communauté juive des temps modernes. Il lui reproche d'exagérer les faits et de grossir les chiffres d'une façon démesurée, notamment dans les affaires militaires. L'armée de David, I Par., XII, 23-40; XXI, 5, atteint des proportions colossales. Les prisonniers de guerre et les victimes immolées aux jours de bataille sont parfois augmentés d'une façon invraisemblable. Au sujet de la construction du Temple, I Par., XXII, XXIX, les proportions de l'édifice sont réduites, tandis que les préparatifs de la construction sont exagérés. D'autres faits sont transformés et

surnaturalisés et beaucoup sont controuvés. Le chroniste ne mérite donc aucune confiance.

Ces conclusions sévères ne sont plus guère adoptées dans leur rigueur par les critiques plus récents, qui les atténuent notablement. Les anciens critiques, en effet, méconnaissaient à tort l'existence de certains documents, listes et recueils, accessibles au chroniste et utilisés par lui. Ils attribuaient à cet auteur une faculté d'invention que rien dans son œuvre n'autorise à admettre si riche et si productive. Il apparaît plutôt comme un compilateur de documents. Le soin avec lequel il indique les sources consultées par lui est une garantie de son exactitude et de la diligence avec laquelle il a recueilli tous les renseignements propres à lui faire connaître la vérité. Il a donc travaillé d'après des documents antérieurs qu'il reproduit parfois textuellement, et il est impossible d'attribuer tous ses récits propres à des fictions ou à des falsifications volontaires. D'ailleurs, la manière dont il utilise les sources est mise en évidence par la comparaison de ses récits avec les récits parallèles du livre des Rois. L'accord est complet pour les points essentiels, et les variantes ne sont, pour le fond, que des détails mieux précisés et plus développés, et pour la forme, des différences d'expression et de style, qui s'expliquent par le but parénétique et didactique de l'historien. Il faut en conclure que le chroniste a mis le même soin à utiliser les autres sources dont il cite les titres et qui ne nous sont pas parvenues, bien que nous ne puissions pas faire le contrôle. Par comparaison avec ce qu'il a fait du livre des Rois, nous pouvons affirmer que, s'il les a modifiés pour les rendre conformes à son but, il n'a pas changé la vérité objective des faits; il a seulement donné à son récit une empreinte subjective et personnelle qui lui est particulière, et le distingue de l'exposition plus objective du livre des Rois.

Ces conclusions ont été soutenues et la véracité du chroniste défendue contre les attaques des anciens rationalistes par des écrivains protestants et catholiques. Voir Dahler, *De librorum Paralipomenon auctoritate atque fide historica*, Strasbourg, 1819; un anonyme catholique, dans *Theologische Quartalschrift*, 1831, p. 201-261; Movers, *Kritische Untersuchungen über die biblische Chronik*, Bonn, 1834; Keil, *Apologetischer Versuch über die Bücher der Chronik*, Berlin, 1833; *Einleitung*, 3e édit., p. 461-476; Dillmann, *Chronik*, dans *Realencyklopädie für Theologie*, de Herzog, 1854, t. II, p. 693; Welte, *Einleitung*, t. II, p. 161-231; E. Nagl, *Die nachdavidische Königsgeschichte Israels ethnographisch und geographisch Beleuchtet*, Vienne, 1905.

Enfin, des faits qui sont relatés dans les Paralipomènes et dont l'authenticité était mise en suspicion par les critiques modernes, ont été heureusement confirmés par les découvertes récentes. Sur la prise de Jérusalem par Sésac, II Par., XII, 2-9, et sur l'invasion des Moabites en Palestine, II Par., XX, voir F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., Paris, 1896, t. III, p. 416-422, 464-474. D'autres faits ont été rendus très vraisemblables par la connaissance plus approfondie que nous avons des choses de l'Assyrie. Sur la captivité de Manassé à Babylone, voir F. Vigouroux, *Les Livres Saints et la critique rationaliste*, Paris, 1890, t. IV, p. 62-67. Cette confirmation inattendue peut donner l'espoir que de nouvelles découvertes justifieront encore sur d'autres points contestés l'exactitude du chroniste.

Cependant, les critiques plus récents cherchent à tenir un juste milieu entre ces deux positions opposées. Ils ne peuvent considérer tous les récits propres du chroniste comme sûrs et authentiques, puisque, prétendent-ils, quelques-uns sont en désaccord formel avec le livre des Rois. Ils ne nient pas que le chroniste ait utilisé des sources antérieures autres que ce livre canonique; ils discutent seulement la valeur historique de ces sources, ou la manière dont le chroniste les a employées. Sans dénier la part de la tradition qu'on ne doit pas négliger, surtout à propos des coutumes religieuses, ils se tiennent sur la réserve relativement à ce que le chroniste rapporte de l'organisation de la tribu sacerdotale et à quelques points particuliers. On ne peut rejeter en bloc les additions du chroniste et chacune d'elles doit être examinée séparément et pour elle-même. Quant aux modifications, abstraction faite de celles qui sont dues aux copistes et qui sont assez nombreuses, au moins dans les généalogies, et de celles qui proviennent de la diversité des sources, il en reste auxquelles l'esprit de tendance ne paraît pas étranger, par exemple celle qui rattache Samuel à la tribu de Lévi. A cette cause ils rapportent aussi le grossissement des chiffres, le classement chronologique des événements de quelques règnes, par exemple ceux d'Asa et de Josias, l'influence des idées théologiques de l'époque postérieure au retour de la captivité, l'importance donnée aux lévites dans les solennités antérieures à l'exil, le patriotisme et le royalisme du chroniste, et sa croyance stricte à la doctrine de la rétribution ici-bas. Le chroniste aurait donc vu parfois l'histoire ancienne à travers un prisme, et il aurait décrit le passé avec les couleurs de son temps. En tout cela, sa bonne foi serait hors de cause. Quoi qu'on pense de ses procédés et de son système, son honnêteté est incontestable. Il n'a pas cru ni voulu tromper ses lecteurs ou fausser l'histoire. Il s'est borné à raconter l'histoire telle qu'elle aurait dû se passer, si les institutions contemporaines avaient déjà existé. Il a transporté en arrière le présent, sur lequel il nous renseigne très fidèlement. Cf. A. Kuenen, *Histoire critique des livres de l'A. T.*, trad. franç., Paris, 1866, t. I, p. 482-495; Cornill, *Einleitung in das A. T.*, p. 122-125; L. Gautier, *Introduction à l'Ancien Testament*, t. II, p. 370-378. Sa méthode n'est pas strictement historique. Il met dans la bouche de ses personnages des discours qu'ils n'ont pas tenus; il juge leurs actes d'après son propre point de vue. Il reproduit fidèlement les idées théocratiques de son temps. Il laisse hors de son cadre tout ce qui est étranger. On se tromperait en pensant qu'il a cru par son silence cacher les faits défavorables à David et à Salomon; ils étaient connus de ses contemporains. Son silence s'explique plutôt par les circonstances de son époque : il fortifie la foi de son temps en traçant une image idéale du passé. Ses contemporains envisageaient l'histoire comme lui. Personne ne doutait alors que les choses se soient passées telles qu'il les décrit. Dans l'ensemble donc, il reproduit les idées traditionnelles, mais développées sous une forme littéraire spéciale et en vue de l'enseignement et de l'édification. Driver, *Einleitung in die Litteratur des alten Testaments*, trad. Rothstein, Berlin, 1896, p. 569-571; Strack, *Einleitung in das A. T.*, 6e édit., Munich, 1906, p. 163-164.

Le P. de Hummelauer, *op. cit.*, t. I, p. 5, se propose d'examiner plus tard si les récits des Paralipomènes sont strictement historiques, ou s'ils exposent l'histoire sous une forme plus libre que celle que suivent les historiens modernes. Il admet déjà, p. 210, que les différences entre les Paralipomènes et le livre des Rois peuvent provenir non pas de sources spéciales, mais de la manière dont le chroniste utilise le livre des Rois, en en faisant, sous l'inspiration divine, une paraphrase ou un midrasch qui, tout en développant le récit primitif, ne le fait pas par des développements étrangers à la vérité historique. D'ailleurs, il a volontairement modifié le texte des Rois en remplaçant des termes obscurs et vieillis par des expressions plus claires et plus modernes, en omettant ou changeant à dessein quelques faits, en employant des euphémismes. Il voulait édifier ses lecteurs; il ne se proposait pas d'écrire une histoire

complète. Il suivait les sources qu'il consultait et il ne forgeait pas les faits qu'il rapportait. Bref, inspiré de Dieu, il ne pouvait s'écarter de la vérité qu'il avait en vue conformément au genre de son récit.

En d'autres termes, les particularités qu'on reproche tant à l'auteur des Paralipomènes s'expliquent ou par les sources qu'il a utilisées ou par son but didactique et parénétique. Il n'avait pas en vue d'écrire une histoire critique, conforme à toutes les règles d'un art qui n'existait peut-être pas encore, au moins tel que le conçoivent les modernes. Il voulait parfois peut-être reproduire seulement les documents qu'il avait sous les yeux; mais en les reproduisant, il pensait qu'ils étaient vrais et Dieu qui l'inspirait garantissait ainsi la vérité des faits tirés des sources consultées. Cf. C. Pesch, *De inspiratione sacræ Scripturæ*, Fribourg-en-Brisgau, 1906, p. 526, 539-540. Il écrivait l'histoire pour édifier ses lecteurs. L'histoire édifiante est-elle nécessairement fausse? Elle ne le serait que si elle façonnait à dessein ses récits; elle ne l'est pas, si elle omet ce qui ne va pas à son but, si elle fait ressortir les circonstances des événements et si elle les décrit complaisamment pour atteindre mieux sa fin propre. Telle est la manière d'agir du chroniste. Ces considérations générales suffisent à justifier sa véracité dans la plupart des cas. Pour les objections particulières, ce n'est pas le lieu de les résoudre. Notons seulement que celles qui concernent le culte au Temple et le service des prêtres et des lévites reposent sur l'hypothèse de l'origine récente et non mosaïque du code sacerdotal. Elles tombent par le seul fait que cette hypothèse n'est pas vérifiée. Quant aux chiffres grossis ou enflés, on peut en expliquer quelques-uns par des fautes de copistes, et rien n'est plus facile que l'altération des nombres dans des copies successives. D'ailleurs, il n'est pas vrai que, comparativement à ceux du livre des Rois, ils soient toujours invraisemblables dans les Paralipomènes. Quelques-uns reproduits dans ce livre sont, au contraire, plus raisonnables et plus conformes à la vérité. Voir F. Vigouroux, *Manuel biblique*, 12e édit., Paris, 1906, t. II, p. 143-150. Pour la solution d'autres objections, voir P. Martin, *Introduction à la critique générale de l'A. T.* (lith.), Paris, 1887-1888, t. II, p. 29-153; R. Cornely, *Introductio specialis in historicos V. T. libros*, part. I, Paris, 1881, p. 335-347; F. Vigouroux, *Les Livres Saints et la critique rationaliste*, Paris, 1890, p. 68-74. Voir aussi col. 1602-1683.

XI. ÉTAT DU TEXTE. — 1° *Hébreu.* — Ce texte ne nous est pas parvenu dans sa teneur primitive. On y constate de nombreux passages altérés, surtout dans le livre des généalogies. Ces tableaux, si peu ordonnés et si peu systématiques, ont eu d'abord à souffrir des gloses complémentaires. De plus, les copistes les ont fort maltraités. Le texte, en effet, des neuf premiers chapitres des Paralipomènes est actuellement dans un état défectueux. Et cela se comprend aisément; les erreurs de copie se produisent facilement dans la transcription des noms propres de personnes et de lieux. Aussi, par la comparaison avec les autres livres de la Bible, on constate de nombreuses altérations de ces noms dans les listes de Paralipomènes. Cf. Friedländer, *Die Veränderlichkeit der Namen in den Stammlisten der Bücher der Chronik*, Berlin, 1903. Dans la suite du livre, le texte est moins remanié et présente moins de fautes, au point de vue critique, que celui de beaucoup d'autres livres bibliques, et en particulier du livre des Rois. Il y a des fautes visibles à l'œil : I Par., XIV, 13; XX, 3; XXIV, 6, II Par., IX, 4; XVIII, 29; XIX, 8; XX, 25; XXVIII, 16; XXXII, 4. L'âge de 42 ans, donné à Ochozias, II Par., XXII, 2, est manifestement le résultat d'une erreur de copie, car un fils n'est pas plus âgé que son père, et le passage correspondant, II Reg., VIII, 26, indique 22 ans. Voir aussi I Par., IX, 5; cf. II Esd., XI, 5; I Par., VI, 28; cf. I Sam., VIII, 2. D'autres fautes proviennent de la différence d'écriture. Plusieurs des chiffres trop élevés s'expliquent par des erreurs de transcription. F. Kaulen, *Einleitung in die heilige Schrift A. und N. T.*, 2e édit., Fribourg-en-Brisgau, 1890, p. 204-205.

2° *Grec et latin.* — Saint Jérôme constatait déjà de son temps leur mauvais état : *Libere vobis loquor, ita et in græcis et latinis codicibus hic nominum liber vitiosus est, ut non tam hebræa quam barbara quædam et sarmatica nomina congesta arbitrandum sit. Nec hoc Septuaginta interpretibus..., sed scriptorum culpæ adscribendum, dum de inemendatis inemendata scriptitant et sæpe tria nomina, subtractis e medio syllabis, in unum vocabulum cogunt, vel e regione unum nomen propter latitudinem suam in duo vel tria vocabula dividunt. In librum Par. præfatio*, t. XXIX, col. 402. Le nombre des fautes de copiste a certainement grandi depuis l'époque de saint Jérôme, au moins dans les manuscrits des Paralipomènes. Les éditions critiques ont réduit le nombre de celles qu'elles indiquent parmi les variantes. Cf. Howorth, *The true LXX version of Chronicles-Ezra-Nehemiah*, dans *Academy*, 1893.

XII. COMMENTAIRES. — Ils ne sont pas nombreux. Leur petit nombre provient vraisemblablement du peu d'intérêt qu'on portait à des livres considérés comme de simples suppléments des autres livres canoniques. — 1° *Des Pères.* — Grecs : Théodoret, *Quæstiones in libros Paralipomenon*, t. LXXX, col. 801-858; Procope de Gaza, *In libros Paralipomenon* (extraits du précédent), t. LXXXVII, col. 1201-1220. — Latins : pseudo-Jérôme, *Quæstiones hebraicæ in Paralipomenon*, t. XXIII, col. 1365-1402 (d'après Martianay, *ibid.*, col. 1329-1330, leur auteur est du VIIe ou du VIIIe siècle); Raban Maur, *Comment. in Par.* (c'est le premier commentaire développé du livre, d'après les Pères), t. CIX, col. 279-540; Walafrid Strabon en a extrait sa *Glossa ordinaria*, t. CXIII, col. 629-692. — 2° *Du moyen âge.* — Hugues de Saint-Cher, dans *Opera*, Cologne, 1521, t. I, p. 310-344, et Nicolas de Lyre ont commenté les Paralipomènes comme les autres livres de la Bible dans leurs *Postillæ*; Denys le chartreux, *Enarratio in libros Par.*, dans *Opera*, Montreuil, 1897, t. IV, p. 105-275; A. Tostat, *Comment. in Par.*, dans *Opera*, Venise, 1728, t. XVI, XVII. — 3° *Dans les temps modernes.* — 1. *Catholiques.* — Serarius, *Comment. posthuma in l. Reg. et Par.*, Lyon, 1613; Mayence, 1617; C. Sanchez, *Comment. in l. Reg. et Par.*, Anvers, 1624; J. Bonfrère, *Comment. in l. Reg. et Par.*, Paris, 1643; J. B. le Brun et N. le Tourneux, *Concordia librorum Reg. et Par.*, Paris, 1691; Calmet, *Commentaire littéral*, 2e édit., Paris, 1724, t. III, p. 1-246; trad. lat. dans le *Cursus completus Scripturæ sacræ* de Migne, t. XI, col. 831-1460; Duguet et d'Asfeld, *Explication des Rois et des Paralipomènes*, Paris, 1738; L. Mauschberger, *Comment. in l. Par., Esdræ, Tobiæ, Judith, Esther*, Olmutz, 1758; B. Neteler, *Die Bücher der Chronik*, Munster, 1872, 1899; Clair, *Les Paralipomènes*, Paris, 1880; F. de Hummelauer, *Commentarius in Paralipomenon*, Paris, 1905, t. I. — 2. *Protestants du XIXe siècle.* — E. Bertheau, *Die Bücher der Chronik erklärt*, Leipzig, 1854, 1874; C. F. Keil, *Nachexilische Geschichtsbücher : Chronik, Esra, Nehemia und Esther*, Leipzig, 1870; trad. anglaise par Harper, dans Cook, *The Holy Bible*, Londres, 1873, t. III, p. 155-384; G. Rawlinson, *Chronicles*, dans *The Speaker's Commentary*, Londres, 1873, t. III, p. 155-384; O. Zöckler, *Die Bücher der Chronik*, Bielefeld, 1874; Ball, dans *Comment. for english readers* d'Ellicott, 1883; S. Œttli, *Die Bücher der Chronik, Esra und Nehemia*, Munich, 1889; H. Bennett, *The Books of Chronicles*, 1894; W. E. Barnes, *The Book of Chronicles*, Cambridge, 1899; J. Benzin-

ger, *Die Bücher der Chronik*, Fribourg-en-Brisgau, 1901; R. Kittel, *Die Bücher der Chronik*, Gœttingue, 1902.

XIII. BIBLIOGRAPHIE. — J. Danko, *Historia revelationis divinæ V. T.*, Vienne, 1862, p. 455-459; F. Kaulen, *Einleitung in die heilig. Schrift. A. und N. T.*, 2e édit., Fribourg-en-Brisgau, 1890, p. 201-207; F. Vigouroux, *Manuel biblique*, 12e édit., Paris, 1906, t. II, p. 138-157; P. Martin, *Introduction à la critique générale de l'A. T.* (lith.), Paris, 1887-1888, t. II, p. 8-167; R. Cornely, *Introductio specialis in historicos V. T. libros*, part. I, Paris, 1887, p. 311-350; Pelt, *Histoire de l'A. T.*, 3e édit., Paris, 1902, t. II, p. 293-296; A. Kuenen, *Histoire critique des livres de l'A. T.*, trad. franç., Paris, 1866, t. I, p. 442-495; Th. Nöldeke, *Histoire littéraire de l'A. T.*, trad. franç., Paris, 1873, p. 79-92; Cornill, *Einleitung in das A. T.*, 3e et 4e édit., Fribourg-en-Brisgau et Leipzig, 1896, p. 119-128; Driver, *Einleitung in die Litteratur des alten Testaments*, trad. Rothstein, Berlin, 1896, p. 553-576; G. Wildeboer, *Die Literatur des A. T.*, 2e édit., Gœttingue, 1905, p. 404-409, 412-420; H. L. Strack, *Einleitung in das A. T.*, 6e édit., Munich, 1906, p. 161-164; L. Gautier, *Introduction à l'A. T.*, Lausanne, 1906, t. II, p. 306-380; J. Hastings, *A Dictionary of the Bible*, art. *Chronicles*, Londres, 1898, t. I, p. 389-397.

E. MANGENOT.

PARALLÉLISME, caractère particulier de la poésie hébraïque, consistant dans la correspondance des pensées et souvent même des mots. Voir HÉBRAÏQUE (LANGUE), IV, 1°, t. III, col. 489.

PARALYSIE, maladie qui atteint les muscles et diminue ou supprime la faculté de les sentir ou de les contracter, dans telle ou telle partie du corps. La suppression de la sensation s'appelle anesthésie; elle est également partielle ou générale, accidentelle ou congénitale. Son nom grec, παράλυσις, indique le relâchement du système musculaire. Ce relâchement est souvent chronique, et la paralysie devient inguérissable quand elle tient à une lésion matérielle du système nerveux. — 1° La Sainte Écriture mentionne quelques cas de paralysie. A Béthel, quand Jéroboam étendit la main pour faire saisir le prophète qui lui annonçait le triste avenir réservé à son entreprise schismatique, sa main se dessécha et il ne put la ramener à soi. Son bras venait d'être frappé de paralysie. Cependant, à la prière du prophète, il en recouvra l'usage. III Reg., XIII, 4-6. — 2° Un cas semblable se rencontre au temps de Notre-Seigneur. Un jour de sabbat, on lui présenta dans une synagogue un homme qui avait la main desséchée, ξηρά, *arida*, c'est-à-dire décharnée et, par suite de l'oblitération de la contractilité dans les muscles, incapable de se mouvoir et de servir. Le divin Maître commanda à cet homme d'étendre la main; celui-ci obéit, bien qu'il se sût naturellement incapable de le faire, et aussitôt il fut guéri d'un mal incurable en lui-même. Matth., XII, 10, 13; Marc., III, 1, 5; Luc., VI, 6, 10. A la piscine de Bethesda, se trouvaient en grand nombre, au milieu des autres malades ou infirmes, des ξηροί, *aridi*, qui avaient un ou plusieurs membres sans vie, atrophiés et paralysés. Joa., V, 3. — 3° La maladie dont mourut Alcime est ainsi décrite : « Alcime fut frappé et ses entreprises furent arrêtées; sa bouche se ferma; atteint de paralysie, il ne put plus prononcer une seule parole, ni donner aucun ordre au sujet des affaires de sa maison. Et Alcime mourut en ce temps-là dans de grandes tortures. » I Mach., IX, 55, 56. Josèphe, *Ant. jud.*, XII, X, 6, dit qu'Alcime, frappé d'un mal soudain, tomba à terre privé de la parole et mourut après de longs jours de tourments. Il est probable que le mal auquel Alcime succomba n'est pas la simple paralysie. Sous le nom de παράλυσις, les anciens comprenaient différents maux, la paralysie, l'apoplexie et le tétanos. On croit que ce dernier fut celui qui frappa Alcime. Le trismus ou convulsion des muscles de la mâchoire inférieure lui ôta l'usage de la parole; la contraction s'étendit peu à peu aux autres muscles, les mouvements de la respiration et de la déglutition furent paralysés et le malheureux mourut dans les douleurs qui accompagnent le tétanos et aboutissent presque toujours à un dénouement fatal. — Cf. Gillet, *Les Machabées*, Paris, 1880, p. 136; J. Daniel, *De paralyticis*, dans le *Thesaurus* de Hase et Iken, Leyde, 1732, t. II, p. 181-182. Dans le Nouveau Testament sont cités plusieurs autres cas de paralysie. Voir PARALYTIQUE.

H. LESÊTRE.

PARALYTIQUE (grec : παραλυτικός; Vulgate : *paralyticus*), infirme atteint de paralysie. — Un jour que Notre-Seigneur enseignait dans une maison de Capharnaüm, on lui apporta un paralytique à guérir. Mais, comme l'intérieur de la maison était inaccessible,

565. — Le paralytique guéri par Notre-Seigneur. Fragment de sarcophage. — D'après Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 3e édit., 1889, p. 558. — Jésus est debout, la main étendue pour bénir. A côté de lui est un personnage tenant des volumes dans la main, probablement un scribe. Le paralytique guéri est représenté plus petit que Notre-Seigneur, pour marquer son infériorité.

à cause de la foule, ceux qui portaient le paralytique sur un grabat montèrent à la terrasse de la maison, en ôtèrent plusieurs tuiles, de manière à pratiquer une ouverture suffisante, et firent descendre devant le divin Maître le grabat sur lequel était étendu le malheureux infirme. Voir MAISON, t. IV, col. 589. Notre-Seigneur commença par lui remettre ses péchés, puis lui dit : « Lève-toi, prends ton grabat et retourne chez toi. » L'infirme se leva aussitôt, prit son grabat et s'en alla devant la multitude (fig. 565). Matth., IX, 1-8; Marc., II, 1-12; Luc., V, 17-26. Voir t. III, fig. 62, col. 289. Une autre fois, le Sauveur fut sollicité à Capharnaüm par un centurion dont l'esclave était atteint de paralysie. Il promit d'aller le guérir, mais, sur les humbles instances de l'officier, il se contenta d'opérer la guérison à distance. Matth., VIII, 5-13; Luc., VII, 1-10. Ces miracles attiraient autour de Notre-Seigneur des malades de toutes sortes, entre autres des paralytiques, et il les guérissait. Matth., IV, 24. L'infirme que le Sauveur guérit à la piscine de Bethesda était probablement aussi un paralytique. On le conclut des détails que fournit le texte sacré : cet homme traînait son in-

firmité depuis trente-huit ans, et, quand il essayait de se mouvoir pour se jeter dans la piscine après l'agitation de l'eau, il était toujours devancé par quelqu'un de plus agile. Ces traits se rapportent à la paralysie. Le Sauveur le guérit et lui commanda d'emporter son grabat, pour prouver ainsi à tous qu'il était à la fois capable de marcher sans soutien et même de porter un fardeau. Joa., v, 5-9. — A Samarie, l'apôtre saint Philippe guérit beaucoup de paralytiques. Act., viii, 8. A Lydda, saint Pierre guérit de même un paralytique, Énée, couché sur un lit depuis huit ans. Act., ix, 33, 34.

H. Lesêtre.

PARANYMPHE, du grec παράνυμφιος, celui qui est auprès de l'époux, νυμφίος, qui fait les honneurs de la noce. L'Écriture n'emploie pas le mot παράνυμφιος, mais elle mentionne celui qui chez les Hébreux remplissait des fonctions équivalentes à celles du paranymphe chez les Grecs, ὁ φίλος τοῦ νυμφίου, *amicus sponsi*. Joa., iii, 29. Voir Ami 2, 6°, t. i, col. 470. — Les trois synoptiques parlent des υἱοὶ τοῦ νυμφῶνος, qu'il ne faut pas confondre avec « l'ami de l'époux ». La Vulgate a traduit ces mots par *filii sponsi*, Matth., ix, 15; Marc, ii, 19; Luc., v, 34, mais ils auraient dû l'être par *filii thalami*, car νυμφών signifie la chambre nuptiale. Cette locution, d'origine hébraïque, désigne les amis et les compagnons de l'époux qui conduisaient la fiancée dans la maison de l'époux.

hauteur d'appui. Le Deutéronome, xxii, 18, porte cette

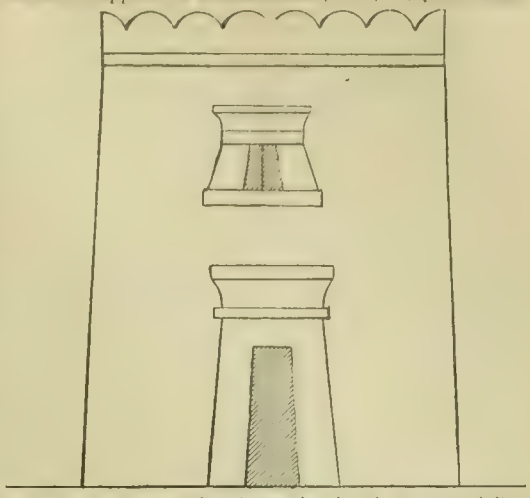

566. — Maison antique égyptienne, dont le toit est entouré d'un parapet. Thèbes. — D'après Wilkinson, *Manners of the ancient Egyptians*, 2ᵉ édit., fig. 132, t. i, p. 362.

prescription : « Quand tu bâtiras une maison neuve,

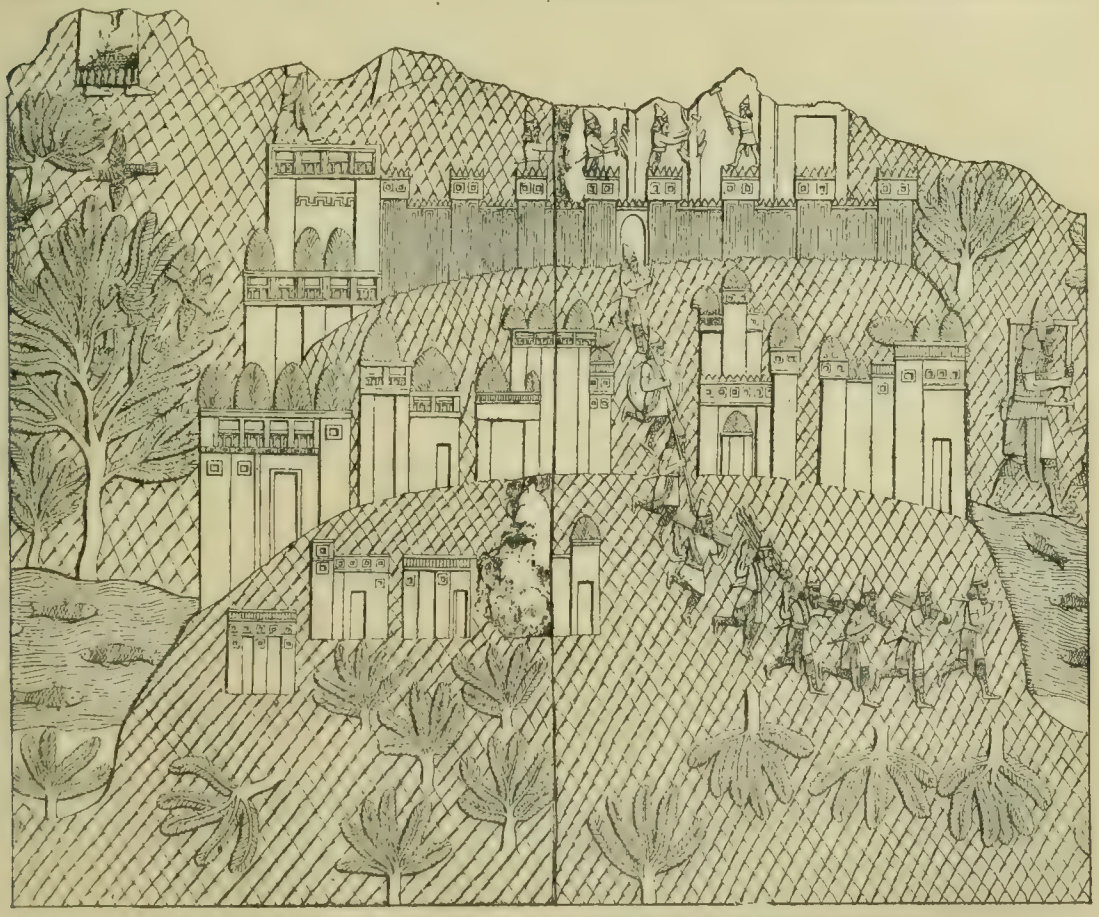

567. — Vue d'une ville phénicienne antique, avec ses toits plats et ses parapets. Koyoundjik. D'après Layard, *Monuments of Nineveh*, t. ii, pl. 40.

PARAPET (hébreu : *ma'ăqéh;* Septante : στεφάνη; Vulgate : *murus tecti*), balustrade ou garde-fou, mur à

tu feras un parapet autour de ton toit, afin de ne pas mettre du sang sur ta maison, si quelqu'un vient à

tomber de là. » Comme les toits des maisons orientales sont plats et servent de terrasse, il est nécessaire de prendre cette précaution, pour éviter les accidents, et on l'a prise dans tous les temps (fig. 566). Voir aussi fig. 180, 189, col. 590, 591; fig. 70, t. III, col. 345. Autrefois comme aujourd'hui le parapet des toits en terrasse était tantôt plein, tantôt à jour, ordinairement uni, quelquefois dentelé ou crénelé (fig. 567). Cf. fig. 441, col. 1631.

PARASCÉVÉ, mot grec, παρασκευή (Vulgate : *parasceve*), qui signifie « préparation. » Dans le Nouveau Testament, ce mot désigne le jour qui précédait le sabbat; il était ainsi appelé parce que les Juifs préparaient ce jour-là ce qui était nécessaire pour la célébration du sabbat. Matth., XXVII, 62; Marc., XV, 42; Luc., XXIII, 54; Joa., XIX, 14, 31, 42. Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, XVI, VI, 2. Saint Marc, VV, 42, l'explique par προσάββατον, « veille du sabbat, » cf. Judith, VIII, 6, et l'on admet sans difficulté qu'il désigne le vendredi dans les quatre Évangélistes; excepté Joa., XIX, 14, où, d'après quelques-uns, il serait question de la veille de la Pâque, mais même dans ce passage, il doit s'entendre du vendredi, comme Joa., XIX, 31, 42. Voir Patrizi, *De Evangeliis*, l. III, dissert. L, n° 30; Fillion, *Évangile selon saint Jean*, 1887, p. 347. Cf. PAQUE, col. 2090.

PARASCHAH (פָּרָשָׁה, *pârâšâh;* pluriel, *paršîyôṯ*) section légale du Pentateuque, marquant la partie des livres de Moïse qui doit être lue à la synagogue les jours de sabbat. Le mot *pârâšâh* signifie « distinction, section ». Les Juifs ayant pour règle de lire tous les ans le Pentateuque entier dans leurs synagogues l'ont partagé en 54 sections ou *paršîyôṯ*, dont le commencement est indiqué dans les Bibles hébraïques par les lettres פפס, abréviation de *paršîyôṯ*, ou bien par סדר, abréviation de *sêdêr* ou *sidrâ'*. On les désigne par le mot initial, ou au moins par l'un des premiers mots. Ainsi la première *pârâšâh* s'appelle *Berê'šîṯ*, Gen., I, 1; la seconde *Nôaḥ*, Gen., VI, 9. Elles sont à peu près d'égale longueur. On les lit à la suite les unes des autres du commencement à la fin. Leur nombre est de 54, parce que certaines années juives comptaient 54 sabbats. Quand il y a moins de 54 sabbats, on réunit en une deux *paršîyôṯ* plus courtes pour que la lecture du Pentateuque soit faite intégralement dans le cours de l'année. La première *pârâšâh* se lit le premier sabbat avant la fête des Tabernacles, le jour même où on lit la dernière. Dans quelques synagogues, on ne lisait le Pentateuque entier que tous les trois ans. — Les Actes, XV, 21, font allusion à la coutume de lire une section du Pentateuque tous les sabbats. Josèphe, *Cont. Apion.*, II, 17, mentionne aussi cet usage comme une coutume particulière aux Juifs. Notre-Seigneur dans l'Évangile, en citant un passage de l'Exode, III, 6, indique dans quelle section il se trouve, dans celle ἐπὶ τῆς βάτου, Marc., XII, 26 (*super rubum*); Luc., XX, 37 (*secus rubum*), c'est-à-dire dans la *pârâšâh* où est racontée l'histoire du buisson ardent. Cf. Rom., XI, 2. — Les sections des livres prophétiques, telles qu'on les lit dans les synagogues, portent un nom particulier, *haphtaroth*. Voir HAPHTAPAH, t. III, col. 421. On les lit à la suite des *paršîyôṯ*. Voir le tableau des lectures des *paršîyôṯ* et des *haftarôṯ* pour les jours de sabbat et les jours de fête dans J. M. Klintock et J. Strong, *Cyclopædia of biblical Literature*, t. IV, 1891, p. 66-67.

PARASITE, celui qui s'impose à quelqu'un pour vivre à ses dépens. — Au Psaume XXXV (XXXIV), 16, il est parlé de *la âgê mâ'ôg*, « railleurs de gâteau, » qui se moquent du juste. Le *mâ'ôg* et une sorte de galette ronde. Voir GATEAU, t. III, col. 114. Les railleurs de gâteau sont ceux qui fréquentent la table des autres et paient de leurs gais et malicieux propos la pitance qu'on leur accorde. Les Talmudistes appellent aussi *lesôn 'âgâh*, « langue de gâteau, » celle du parasite qui achète les bons morceaux au prix de ses plaisanteries ou de ses adulations. Cf. Rosenmuller, *Psalmi*, Leipzig, 1822, t. II, p. 882. L'expression hébraïque n'est pas rendue dans les versions, Septante et Vulgate : « Ils m'ont éprouvé et m'ont raillé de leurs railleries. » — Notre-Seigneur stigmatise les scribes « qui dévorent les maisons des veuves et font pour l'apparence de longues prières, » Marc., XII, 40; Luc., XX, 47, parasites qui n'emploient pas la raillerie et la malice, comme les précédents, mais les semblants de la piété pour vivre aux dépens des autres et s'enrichir à leurs frais. Cette tradition se continua parmi les faux docteurs que saint Paul montre « s'insinuant dans les familles pour captiver des femmelettes chargées de péchés, » I Tim., III, 6, « bouleversant des familles entières et enseignant, pour un vil intérêt, ce qu'on ne doit pas enseigner. » Tit., I, 11. — Le divin Maître tient à ce que ses disciples évitent tout ce qui pourrait les faire confondre avec des parasites. « Demeurez dans la même maison, mangeant et buvant ce qui s'y trouvera; car l'ouvrier mérite son salaire. Ne passez pas d'une maison dans une autre. » Luc., X, 7.

H. LESÊTRE.

PARASOL, appareil pour préserver quelqu'un des rayons du soleil. — Les Grecs connaissaient le σκιάδειον, cf. Aristophane, *Eq.*, 1348; *Av.*, 1508, 1550, et les Latins l'*umbella* ou *umbraculum* (fig. 568), cf. Martial, XIV, 23, 28; Ovide, *Fast.*, II, 311. Le parasol est assez

568. — *Umbraculum*. D'après un vase peint. W. Smith, *Dictionary of Greek and Roman antiquities*, 3e édit., t. II, 1891, p. 976.

souvent représenté sur les anciens monuments. Il est ordinairement tenu au-dessus de la tête de personnages voyageant en char (fig. 569), assyriens, voir t. II, fig. 195, col. 570, cypriotes, voir t. II, fig. 194, col. 567, éthiopiens, voir t. II, fig. 619, col. 2009, etc. — Quelques textes sacrés font peut-être allusion indirecte à cet appareil. Ainsi Isaïe, XXV, 4, dit que le Seigneur est une forteresse pour le pauvre et « un ombrage contre l'ardeur du soleil; » mais cet ombrage est plutôt dû à l'interposition d'un nuage comme le donne à penser la suite du texte. Le Seigneur est de nouveau présenté ailleurs comme « un ombrage contre les feux

du midi », Eccli., XXXIV, 19; mais là encore cet ombrage peut avoir différentes causes. Au psaume CXL (CXXXIX), 8, l'auteur sacré dit à Dieu : « Tu ombrages (*sakkôṭâh*, ἐπεσκίασας, *obumbrasti*) ma tête au jour de la guerre. » Il s'agit ici d'un ombrage mobile, qui couvre le guerrier pendant les péripéties de la lutte et est beaucoup plus probable que, dans ce passage, l'allusion est exclusivement biblique. Cf. Exod., XL, 35; Num., IX, 22. H. LESETRE.

PARBAR, mot qui se lit deux fois (avec l'article *hap-parbâr*), dans le texte hébreu. I Par., XXVI, 18. Les

569. — Assurbanipal sur son char avec son parasol.

par conséquent se meut avec lui. Ce texte fait penser naturellement aux rois assyriens, debout sur leur char de guerre, tandis qu'un esclave tient le parasol au-dessus de leur tête. L'allusion n'est pourtant pas certaine. S'il était démontré que le parasol constituait un insigne de dignité royale en Orient, peut-être pourrait-on encore y chercher une allusion dans les paroles de l'ange à Marie : « La puissance du Très-Haut t'ombragera, ἐπισκιάσει σοι, *obumbrabit tibi.* » Luc., I, 35. Mais il Septante l'ont traduit par διαδεχομένους et la Vulgate par *cellulæ*. Beaucoup de commentateurs croient que le mot *Parbâr* est identique au mot *Parvarim* qui se lit II (IV) Reg., XXIII, 11 (Vulgate : *Pharurim*). Voir PHARURIM.

PARCHEMIN. — 1° *Nom, origine, fabrication.* — En dehors de l'Égypte où, dès la plus haute antiquité, le papyrus fut employé concurremment avec le cuir,

les peaux d'animaux tannées ou préparées d'une autre manière furent la matière généralement usitée pour l'écriture jusqu'au vᵉ siècle avant Jésus-Christ. Hérodote nous apprend, v, 58, que les Ioniens appelaient *peaux* (διφθέραι) les rouleaux de papyrus parce qu'autrefois ils écrivaient sur des peaux de chèvre ou de mouton, comme le faisaient encore de son temps la plupart des barbares. Ctésias, dans Diodore de Sicile, II, 32, dit que les livres sacrés des Persans remplissaient douze cents peaux de bœuf. D'après Strabon, xv, 1, citant Nicolas de Damas, la lettre que les Indiens adressèrent à Auguste était sur peau. Les Juifs ne semblent avoir jamais employé le papyrus au moins pour les saints livres; mais les autres peuples l'adoptèrent successivement à partir du vᵉ siècle avant Jésus-Christ et l'Égypte l'exporta en quantités de plus en plus considérables. S'il faut en croire Pline, *H. N.*, XIII, 11 [XXI], qui cite Varron, un Ptolémée jaloux de la bibliothèque formée par Eumène, roi de Pergame, aurait interdit l'exportation du papyrus et l'invention du parchemin aurait été la suite de cette interdiction. Une note anonyme publiée par Boissonade, *Anecdota græca*, t. I, Paris, 1829, p. 420, raconte la chose d'une autre manière à peine plus vraisemblable. Ptolémée, sur l'avis d'Aristarque, s'étant concilié l'amitié des Romains par un présent de papyrus, Cratès, jaloux d'Aristarque, conseilla au roi de Pergame Attale, d'envoyer à Rome des parchemins dont on venait de découvrir la fabrication. Quoi qu'il faille penser de ces légendes, la tradition qui fixe à Pergame, sous l'un des Attales, l'invention du parchemin, ou plutôt un mode de préparation des peaux non tannées qui les rendît plus commodes pour l'écriture, n'est pas contestable. Le passage de S. Jérôme est classique, *Epist. ad Chromat.*, t. XXII, col. 339 : *Chartam defuisse non puto, Ægypto ministrante commercia, et si alicubi Ptolemæus maria clausisset, tamen rex Attalus membranas a Pergamo miserat, ut penuria chartæ pellibus pensaretur : unde et Pergamenarum nomen.* Nous pouvons conclure de ce passage, qui enregistre la tradition ordinaire relativement à l'invention du parchemin, qu'on se servait généralement de papyrus pour les lettres et exceptionnellement de parchemin à défaut de papyrus. — Le parchemin rappelle par son nom son lieu d'origine : περγαμήνη (sous-entendu διφθέρα ou δέρρις = la peau de Pergame), en latin *pergamena* (sous-entendu *charta* = le papyrus de Pergame). Ce nom, si commun au moyen âge se rencontre pour la première fois dans l'édit de Dioclétien, *De pretio rerum venalium* de l'an 301, puis dans le passage de saint Jérôme transcrit ci-dessus. Le parchemin s'appelait aussi μεμβρανα, en latin, *membrana*, pour *membrana cutis*, du latin *membrum*, « membre. » Le parchemin diffère du cuir en ce qu'il n'est pas tanné mais seulement râclé. On faisait macérer la peau dans le lait de chaux pour l'amollir: en grattait ensuite au canif pour enlever le poil et on achevait de polir à la pierre ponce. Une fois sec et à égalité d'épaisseur, le parchemin est moins souple que le cuir, mais on pouvait lui donner le degré de finesse qu'on désirait. Au moyen âge on l'enduisait quelquefois de blanc d'œuf, peut-être pour le rendre plus brillant; Planude, au XVIᵉ siècle, blâme cette pratique, parce qu'alors l'encre ne mord pas et que l'humidité détruit rapidement travail du scribe.

2° *Usage et diffusion progressive du parchemin.* — Le parchemin a sur le papyrus cinq avantages. 1. Il est beaucoup plus résistant et susceptible d'une durée presque indéfinie, tandis que le papyrus passait pour très vieux à deux cents ans, d'après Pline, à trois cents ans, d'après Galien. — 2. Il s'écrit des deux côtés, bien que le côté du poil soit inférieur en finesse. Au contraire, les papyrus opisthographes sont assez rares, parce que l'écriture était moins aisée sur les fibres longitudinales et qu'un rouleau écrit à l'extérieur est d'un usage peu commode. — 3. Le parchemin peut être gratté et récrit partiellement, ou même remis entièrement à neuf. Le papyrus se prête difficilement aux grattages. — 4. Sur le parchemin l'écriture étant beaucoup plus serrée, on peut faire tenir beaucoup plus de matières sous un moindre volume. — 5. Enfin, le parchemin, qui prend si naturellement la forme de codex, supprime l'incommodité des longs rouleaux. — Malgré tous ces avantages on lui préféra longtemps le papyrus, non seulement en Égypte mais dans tous les pays du monde civilisé. Le parchemin remplaça d'abord les tablettes; aussi Martial l'appelle-t-il *pugillares membranei*. On s'en servait donc surtout pour les brouillons. Pétrone dépeint l'infatigable poète Eumolpus toujours prêt à composer, armé d'une grande pièce de parchemin. Les allusions des auteurs classiques s'expliquent presque toutes par cet usage. Horace, *Sat.*, II, III, 1-2; *Ars poet.*, 388-389; Perse, III, 10, etc. Quintilien, *Instit.*, X, III, 31, conseille le parchemin au lieu des tablettes aux personnes dont la vue est fatiguée, parce que l'écriture y ressort mieux. Le parchemin servait aussi pour dessiner à cause de la plus grande facilité des corrections et des retouches. On en fabriquait ces gaines où étaient enfermés les rouleaux de papyrus et ces étiquettes qu'on suspendait à l'extérieur du rouleau pour indiquer le sujet et le numéro d'ordre du livre. L'emploi du parchemin ne fut qu'exceptionnel pour les ouvrages littéraires avant le IVᵉ siècle de notre ère. On l'utilisait pour les livres qu'on voulait emporter en voyage, Martial I, II, 3; XIV, 184, 186, 188, 190, 192, ou qu'on tenait à posséder sous un très petit format. Cicéron, dans Pline, *H. N.*, VII, 85, parle d'une Iliade sur parchemin qui serait entrée dans une coquille de noix. Plus tard on trouva le parchemin commode pour les ouvrages considérables et sans divisions uniformes : dictionnaires, commentaires, écrits de jurisprudence. C'est au quatrième siècle que l'usage du parchemin se généralisa. Les chrétiens furent les premiers à l'adopter à raison de l'avantage qu'il y avait à réunir l'ensemble de la Bible dans le même recueil. Eusèbe raconte, non sans complaisance, *Vita Const.*, IV, 36-37, t. XX, col. 1185, comment il fit confectionner les cinquante grands codex en parchemin contenant la Bible entière (σωμάτια ἐν διφθέραις) que l'empereur Constantin lui avait demandés. Avant les récentes découvertes de papyrus, tous les onciaux bibliques, soit en grec, soit en latin, et la plupart des minuscules étaient sur parchemin. A partir du VIIᵉ siècle, date de la disparition progressive du papyrus et jusqu'au XIᵉ où le papier de chiffons commença à le remplacer, le parchemin étant désormais la seule matière employée pour écrire devint de plus en plus rare et la pénurie en fut encore accrue par la mode des livres énormes qui régna surtout du IXᵉ au XIᵉ siècle.

3° *La forme de codex donnée au parchemin.* — Le mot *codex* — on disait anciennement *caudex* — est ainsi défini par Sénèque, *De brevit. vitæ*, XIII, 4 : « Plurium tabellarum contextus caudex apud antiquos vocatur; unde publicæ tabulæ codices dicuntur. » Les tablettes, soit enduites de cire (*ceratæ*) soit blanchies à la céruse (*cerussatæ*), étaient réunies en deux, trois ou plusieurs plaques et prenaient le nom de diptyques, triptyques, polyptyques. Une charnière les reliait soit toutes ensemble, soit deux à deux. Pliées, elles ressemblaient à nos livres, comme on peut le voir au forum de Rome sur les bas-reliefs où Trajan est représenté faisant brûler les registres des impôts arriérés. — Nous avons dit plus haut que le parchemin avait d'abord remplacé les tablettes pour les comptes, les brouillons, les souvenirs de famille; il était donc naturel qu'il prît la forme des tablettes. D'ailleurs il est trop raide pour la disposition en rouleau qui convenait mieux au papyrus et au cuir.

Les énormes rouleaux des synagogues sur lesquels sont écrits les cinq livres de Moïse ou les Prophètes, sont en cuir. Ce serait pourtant une erreur de supposer, comme on l'a fait souvent, qu'il y a une connexion nécessaire entre le papyrus et le rouleau d'une part, entre le parchemin et le codex de l'autre; car un grand nombre de papyrus bibliques récemment découverts — le plus grand nombre peut-être — avait la forme de codex.

4° *Le parchemin et la Bible.* — Les Hébreux écrivaient régulièrement sur des peaux préparées à cet effet. Mais on ne saurait dire le plus souvent s'il s'agit de peaux tannées (cuir) ou de peaux non tannées (parchemin). Le terme hébraïque עור signifie aussi bien la peau au naturel que la peau préparée, quel que soit le procédé de préparation. Le terme talmudique דפתרה transcription du grec διφθερα) est également très général. Les rabbins distinguent trois espèces de peaux à écrire, mais il est impossible de savoir au juste ce qu'ils entendent par chacune de ces trois espèces. Cf. Blau, *Studien zum althebr. Buchwesen,* Strasbourg, 1902, p. 22-33. Les rouleaux de la Thora sont ordinairement en cuir; les *megilloṭ* et les philactères sont au contraire en parchemin, ainsi que les Bibles hébraïques en forme de codex. — Le parchemin n'est nommé qu'une fois dans l'Écriture. II Tim., IV, 13. Saint Paul écrit à son disciple de lui rapporter les livres et surtout les parchemins (τὰς μεμβράνας), qu'il a laissés chez Carpus à Troade. On ignore ce qu'ils contenaient. Les suppositions qu'on a faites, que c'était son diplôme de citoyen romain (Farrar), etc., ne sont que de pures conjectures.

5° *Bibliographie.* — Birt, *Das antike Buchwesen,* Berlin, 1882; Th. Zahn, *Geschichte des neutestam. Kanons,* Erlangen, t. I, 1888, p. 60-79 : *Codex und Rolle;* Wattenbach, *Das Schriftwesen im Mittelalter,* 3e édit., Leipzig, 1896; K. Dziatzko, *Untersuchungen über ausgewählte Kapitel des antiken Buchwesens,* Leipzig, 1900; l'article *Buch,* du même dans l'encyclopédie de Pauly-Wissowa, l'article *Membrana* de Lafaye dans le dictionnaire de Daremberg et Saglio. — Sur la matière des livres hébreux en particulier : Steglich, *Schrift- und Bücherwesen der Hebräer,* Leipzig, 1876; L. Blau, *Studien zum althebräischen Buchwesen,* Strasbourg, 1902. Les archéologies bibliques n'ont presque rien sur ce sujet. F. PRAT.

PARENTÉ, relation de famille résultant des naissances ou des alliances. — Les relations de parenté s'expriment en hébreu par les termes suivants : Père, *'āb,* πάτηρ, *pater.* Voir PÈRE. — Mère, *'ēm,* μήτηρ, *mater.* Voir MÈRE, col. 993. Par rapport à l'enfant, le père et la mère sont appelés γονεῖς, *parentes.* Luc., II, 43. — Fils, *bēn,* υἱος, *filius.* Il est nommé « fils du père », Gen., XLIX, 8, ou « fils de la mère », Gen., XXVII, 29, suivant que la descendance est à chercher, dans un cas donné, du côté paternel ou du côté maternel. Voir FILS, t. II, col. 2252. — Fille, *baṭ,* θυγάτηρ, *filia.* Voir FILLE, t. II, col. 2251. — Grand-père et arrière-grand-père, *'āb,* « père » ou « père du père », πρόπαππος, Exod., 6, πάππος, Eccli., prol., *avus.* — Grand'mère, *ēm,* III Reg., XV, 10, μάμμη, *avia.* II Tim., I, 5. — Frère, *'aḥ,* ἀδελφός, *frater.* Voir FRÈRE, t. II, col. 2402. — Sœur, *'aḥôṭ,* ἀδελφή, *soror,* Gen., XX, 12, « du côté du père ou du côté de la mère. » Lev., XVIII, 9. Voir SŒUR. — Oncle, *'āḥi 'ēm,* « frère de la mère, » ἀδελφος τῆς μητρός, *avunculus,* Gen., XXVIII, 2; XXIX, 10; *dōd,* ἀδελφός τοῦ πατρός, *patruus.* Lev., X, 4; XXV, 49. — Tante, *'aḥôṭ 'āb* ou *'ēm,* ἀδελφή πατρός ou μητρός, *soror patris* ou *matris,* « sœur du père ou de la mère, » Lev., XVIII, 12, 13; *dōdāh,* la tante, sœur du père, Exod., VI, 20, mots que les versions traduisent par « fille de l'oncle », *patruelis.* Le même nom de *dōdāh,* συγγενής, *affinitate conjungitur,* est donné à la femme de l'oncle paternel, *amita,* et à celle de l'oncle maternel, *matertera.* Lev., XVIII, 14; XX, 19, 20. — Cousin, *bēn dōd,* « fils de l'oncle, » ἀνεψιος, *filius patrui, patruelis consobrinus.* Num., XXVI, 11; Tob., VII, 2; XI, 20; Col., IV, 10. Voir COUSIN, t. II, col. 1092. — Cousine, *baṭ 'āḥi 'ēm,* « fille du frère de la mère, » θυγάτηρ ἀδελφοῦ τῆς μητρός, *consobrina.* Gen., XXIX, 10. — Mari, *gēbēr,* ἀνήρ, *maritus, vir.* Voir MARI, t. IV, col. 758. — Épouse, *be'ūlāh,* γυνή, *uxor.* Voir MARIAGE, t. IV, col. 759. — Beau-père, *ḥām, ḥâtān,* πενθερός, *socer.* Gen., XXXVIII, 13, 25; Exod., III, 1; IV, 18; I Mach., XI, 2; Joa., XVIII, 13. — Belle-mère, *ḥāmōṭ, ḥoṭenēṭ,* πενθερά, *socrus.* Deut., XXVII, 23; Ruth, I, 14; Matth., VIII, 14; Luc., IV, 38. — Gendre, *ḥâṭān,* γαμβρός, *gener.* Voir GENDRE, t. III, col. 159. — Bru, *kallāh,* νυμφή, *nurus.* Gen., XXXVIII, 11, 24; Lev., XVIII, 15; XX, 12; Matth., X, 35; Luc., XII, 53. — Beau-frère, *yābām,* ἀδελφός τοῦ ἀνδρός, *frater viri.* Deut., XXV, 5. — Belle-sœur, γυνή τοῦ αδελφου, *uxor fratris.* Deut., XXV, 7. — Neveu, *bēn,* « fils », Gen., XXIX, 5, *bēn 'aḥ,* υἱός τοῦ ἀδελφοῦ, *filius fratris,* « fils du frère. » Gen., XII, 5. — D'autres relations familiales sont indiquées par les expressions *baṭ bēn,* θυγάτηρ υἱοῦ, *filia filii,* et *baṭ baṭ,* θυγάτηρ θυγατρός, *neptis,* la petite-fille, par le fils ou par la fille, Lev., XVIII, 10; *benē bānim,* τέκνα τέκνων, *nepotes,* les petits-fils, Exod., XXXIV, 7; Prov., XIII, 22; XVII, 6; *goālim, propinqui,* les proches, III Reg., XVI, 11; *mōlēdēṭ,* γενεά, *generatio,* la parenté, Gen., XXXI, 3; συγγενεῖς, *cognati,* les parents, Luc., II, 44; etc. Voir FAMILLE, t. II, col. 2169. En outre, les mots qui désignent le père, la mère, le fils, la fille, le frère, la sœur et le beau-père ont une très large extension et sont parfois attribués à des parents assez éloignés. Il en est du reste ainsi dans toutes les langues anciennes; les termes en usage ne suffisent pas à caractériser tous les développements de la parenté; beaucoup d'entre eux demeurent imprécis. D'autre part, la prédilection des Orientaux pour l'hyperbole les porte à accentuer les liens réels qui unissent les hommes entre eux, et à traiter de pères, de frères ou de fils ceux qui n'ont avec eux que des relations d'amitié ou d'affaires. Cf. M. Müller, *Essais de mythologie comparée,* trad. Perrot, Paris, 1874, p. 38, 39. — Sur les obligations ou les interdictions qui résultent de la parenté quant au mariage, voir LÉVIRAT, t. IV, col. 213; MARIAGE, col. 760.

H. LESÊTRE.

PARESSE (hébreu : *'aṣlāh, 'aṣlūṭ, 'āṣalṭayīm,* « paresse des deux (mains), complète » Eccle., X, 18; Septante : ὀκνηρία; Vulgate : *pigredo, pigritia,* oisiveté volontaire de celui qui devrait travailler. Le paresseux est appelé *'aṣêl,* ὀκνηρός, ἀεργός, ἀργός, *piger; remiyyāh,* ταπεινός, *remissus;* νωθρός *segnis; nirpim,* σχολασταί, *vacatis otio.* Exod., V, 8, 17. — 1° La paresse est stigmatisée dans les Livres sapientiaux par des traits pittoresques.

> Quand les mains sont paresseuses, la charpente s'affaisse,
> Quand les mains sont lâches, la maison ruisselle.

Eccle., X, 18. Le paresseux n'a pas le courage de réparer sa maison; alors les pièces qui soutiennent la construction cèdent de toutes parts, les murs de pisé sont délayés par la pluie et s'effondrent, ou, à travers les tuiles disjointes de la terrasse, l'eau des averses ruisselle à l'intérieur. Voir MAISON, t. IV, col. 589. Le paresseux ne laboure pas, sous prétexte qu'il fait mauvais temps, et à la moisson il ne récolte rien. Prov., XX, 4. Pour ne pas se rendre au travail, il invoque un danger imaginaire, un lion dehors, une mort certaine qui l'attend. Prov., XXII, 13; XXVI, 13. Aussi son champ est couvert d'épines, sa vigne encombrée de ronces et le mur qui l'entoure écroulé. Prov., XXIV, 30, 31. Il se retourne dans son lit comme une porte sur ses gonds, sans en sortir. Prov., XXVI, 14; c'est pour lui un labeur de porter la main du plat jusqu'à sa bouche, Prov.,

XIX, 24; XXVI, 15; il trouve des obstacles partout, et son chemin est comme une haie d'épines, à travers laquelle il ne peut passer. Prov., XV, 19. Aussi ne faut-il pas lui parler de grosse besogne. Eccli., XXXVII, 14. Avec cela, il se croit plus sage que sept conseillers prudents. Prov., XXVI, 16. Il a des velléités de travail, mais sa main n'a pas le courage de se mettre à l'œuvre, Prov., XXI, 25, et il ne réalise pas ses désirs. Prov., XIII, 4. La conséquence de la paresse est inévitable :

> Un peu de sommeil, un peu d'assoupissement,
> Les mains croisées pour dormir un peu!
> Et la pauvreté te surprendra comme un rôdeur,
> L'indigence comme un homme en armes.

Prov., XXIV, 33, 34; VI, 9-11; X, 4; cf. XVIII, 8; XIX, 15. Nuisible à lui-même, le paresseux est désagréable aux autres comme le vinaigre aux dents et la fumée aux yeux, Prov., X, 26, comme une pierre souillée d'ordure et une boule de fiente, qui oblige celui qui les a touchées à se secouer la main. Eccli., XXII, 1, 2. Aussi le renvoie-t-on à la fourmi, pour qu'il prenne auprès de ce petit animal des leçons d'activité. Prov., VI, 6. Voir FOURMI, t. II, col. 2342. — 2° Quand les Israélites, accablés par les corvées en Égypte, demandèrent un allègement, le pharaon les accusa d'être des paresseux : *nirpîm 'aṯṯém nirpîm,* « paresseux, vous, paresseux! » Exod., V, 8, 17. La femme forte « ne mange pas le pain de l'oisiveté. » Prov., XXXI, 27. Le serviteur qui a enfoui les talents au lieu de les faire valoir est traité de méchant et de paresseux. Matth., XXV, 26. Saint Paul rappelle à Tite, I, 12, que les Crétois sont des « ventres paresseux, » c'est-à-dire des hommes de bonne chère et de nonchalance. Voir CRÉTOIS, t. II, col. 1116. Il est recommandé aux chrétiens de n'être pas paresseux en bonnes œuvres, Heb., VI, 12, et de relever les mains languissantes et les genoux défaillants, c'est-à-dire de réveiller les activités endormies. Heb., XII, 12.

H. LESÊTRE.

PARFUM (hébreu : *mérqâḥâh, mirqaḥaṯ, roqaḥ riqqiḥim, ṭamrûq, šémen,* « l'huile parfumée; » Septante : θυμίαμα, ἥδυσμα, ἄρωμα, μύρον; Vulgate : *aroma, unguentum, odoramentum*), substance provenant d'ordinaire de certains végétaux et exhalant une odeur subtile, agréable, forte, pénétrante, à des degrés divers, selon la puissance ou la préparation de la matière première. — Les parfums peuvent être simples ou composés, suivant qu'on les laisse isolés ou qu'on les mélange. On les prépare soit pour être brûlés, comme l'encens, soit pour imprégner l'huile qui sert aux onctions, voir ONCTION, col. 1805, soit pour se dégager à l'air libre et ainsi embaumer un lieu, un meuble, etc. Sur les différents végétaux qui entrent dans la composition des parfums, voir ALOÈS, t. I, col. 400; ASTRAGALE, t. I, col. 1188; BAUME, t. I, col. 1517; CASSE AROMATIQUE, t. II, col. 335; CINNAMOME, t. II, col. 770; ENCENS, t. II, col. 1768; GALBANUM, t. III, col. 20; LADANUM, t. IV, col. 29; MYRRHE, t. IV, col. 1363; NARD, t. IV, col. 1478; SAFRAN; STYRAX. On employait le nard recueilli par un coquillage, l'onyx. Voir ONYX, t. IV, col. 1822.

I. LES PARFUMS CHEZ LES ANCIENS. — 1° Les anciens orientaux, comme ceux d'aujourd'hui, ont toujours eu une grande prédilection pour les parfums. « Le Créateur, qui place d'ordinaire le secours à côté du besoin, le remède à côté du mal, n'a-t-il pas mis sur le sol de l'Orient la plupart des végétaux qui produisent des parfums pour combattre la putréfaction, les odeurs malsaines, les insectes incommodes, que la chaleur et les autres conditions y développent avec tant de facilité? Aussi les parfums sont-ils pour l'indigène une des nécessités de la vie. Toutes les grandes villes, le Caire, Damas, etc., ont leur bazar aux parfums. » Jullien, *L'Égypte,* Lille, 1891, p. 255. Dès les plus anciens temps, on en faisait grand commerce. Les Ismaélites auxquels Joseph fut vendu par ses frères transportaient de Galaad en Égypte une cargaison d'astragale, de baume et de ladanum. Gen., XXXVII, 25. Les Égyptiens faisaient une très forte consommation de parfums pour le culte de leurs dieux et l'embaumement de leurs morts. La plus grande partie leur venait de l'Arabie et de la Palestine orientale. Cf. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes,* 6e édit., t. II, p. 10-19. Plus tard, les marchands de Saba et de Rééma apportaient à Tyr les meilleurs aromates pour les échanger avec des objets manufacturés. Ezech., XXVII, 22. Cf. Apoc., XVIII, 13. — 2° Le goût des parfums se répandit à Jérusalem particulièrement à l'époque de Salomon. La reine de Saba en offrit au roi une quantité telle qu'on n'en vit jamais d'aussi grande dans le pays. III Reg., X, 2, 10; II Par., IX, 1, 9. A partir de ce moment, on lui en apportait annuellement, sous forme de tribut volontaire, soit de la Palestine, soit de l'étranger. III Reg., X, 25; II Par., IX, 24. Ces parfums étaient gardés dans le trésor royal. Parmi les objets de prix qu'Ézéchias montra avec tant de complaisance aux envoyés du roi de Babylone, se trouvaient les aromates et l'huile de prix, au même titre que l'or, l'argent et les armes. IV Reg., XX, 13; Is., XXXIX, 2. — 3° Dans l'éloge de l'Épouse du Cantique, il est constamment fait mention de parfums et d'aromates, symboles de ses charmes et de ses qualités. Cant., I, 3; III, 6; IV, 10, 16; V, 1, 13; VIII, 14. On parfumait d'aromates l'huile et le vin, même à grands frais, Prov., XXI, 17, et l'on trouvait que ces préparations réjouissaient le cœur. Prov., XXVII, 9. — 4° L'introduction des coutumes grecques et romaines en Palestine contribua encore à vulgariser le goût et l'usage des parfums dans la toilette et les divers soins du corps. « Les parfums étaient généralement fabriqués avec des substances que Rome recevait de l'Égypte, de l'Arabie, de l'Inde... Le jonc odorant fournit un des parfums les plus communs et les moins estimés; il ne coûtait guère que 12 à 13 francs la livre. Outre les odeurs que l'on tirait directement des plantes, il existait beaucoup de parfums composés. Les plus recherchés étaient le *megalium,* le *telinum,* de Télos, le *malobathrum,* de Sidon, le *nardum,* surtout celui de Perse, l'*opobalsamum,* etc. Le cinnamome coûtait au moins 246 francs la livre... Les parfums étaient renfermés dans des flacons d'albâtre (*alabastra*) ou dans des vases d'onyx; on les conservait dans l'huile et on les colorait en rouge avec du cinabre ou de l'orseille. Les bains étaient souvent parfumés; les chambres et les lits étaient arrosés de parfums. Au moment des représentations scéniques, le théâtre était également parfumé avec du safran, de la cannelle, du cinnamome. On ajoutait même des parfums aux vins les plus estimés. On allait jusqu'à en mettre dans l'huile des lampes. » Rouyer, *Études médicales sur l'ancienne Rome,* Paris, p. 110, 111. Plusieurs de ces traits se retrouvent dans la Sainte Écriture.

II. USAGE DES PARFUMS. — 1° *Liturgie.* — 1. Au désert, les Hébreux durent apporter à Moïse des aromates pour la confection du parfum liturgique. Exod., XXV, 6. Moïse composa d'abord une huile parfumée pour faire les onctions sacrées : elle comprenait 500 sicles de myrrhe vierge, 250 de cinname odorante, 250 de canne odorante, 500 de casse et un *hin* d'huile d'olive. Exod., XXX, 23-24. Avec d'autres aromates, il composa un second parfum destiné à être brûlé sur un autel spécial : ce parfum comprenait des aromates, styrax, onyx odorant, galbanum, et autant d'encens très pur, auquel on ajoutait un peu de sel. Ce parfum, considéré comme très saint, ne pouvait être imité pour l'usage privé sous peine de retranchement (sorte d'excommunication); cf. Exod., XXX, 34-38; XXXI, 11; XXXV, 15, 28; XXXVII, 29; XXXIX, 38; Lev., XVI, 13; II Par., II, 1. Il rappelle le *kyphi* ou parfum sacré des Égyptiens.

Voir Manéthon, dans *Historic. græc. fragm.*, édit. Didot, n. 84, p. 616; V. Loret, *Le Kyphi, parfum sacré des Égyptiens*, dans le *Journal asiat.*, juillet-août 1887, p. 26-132. Il convenait que les Hébreux offrissent au vrai Dieu au moins les mêmes hommages extérieurs que les Égyptiens à leurs fausses divinités. Or ceux-ci étaient prodigues de parfums vis-à-vis de leurs idoles. Les monuments représentent très fréquemment l'offrande de parfums faite aux dieux par les rois, t. II, fig. 566, col. 1778, et par les particuliers (fig. 570). Pour son compte, d'après le grand *papyrus Harris*, dans les *Records of the past*, t. VI, p. 45, 46, Ramsès III présenta au temple de ses dieux 62 amphores d'encens blanc, 308 093 mesures d'encens, 93 amphores et 1100 *hins* de baume doux, 778 amphores d'encens à brûler, 31 amphores

570. — Panneau en bois doré représentant deux adorateurs d'Osiris et de la déesse Vérité à qui ils offrent des parfums. Musée du Louvre.

de baume rouge, etc. On faisait en effet une grande consommation de parfums dans les sacrifices et dans les fêtes (fig. 571). Dans la liturgie hébraïque, les parfums étaient employés avec moins de prodigalité, sans doute, mais avec plus de méthode et de régularité. — 2. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'idée grossière que ces parfums aient été destinés à corriger la mauvaise odeur de tant de victimes sacrifiées et consumées dans

571. — Prêtre offrant de l'encens au son de la musique à la fête de l'inondation du Nil. Musée de Leyde. — D'après Wilkinson, *Manners*, 2e édit., t. III, fig. 600, p. 399.

le sanctuaire. Les sacrifices avaient lieu en plein air et toutes les précautions étaient prises pour maintenir en parfait état de propreté le lieu où ils s'offraient. Les parfums sacrés représentaient symboliquement la présence de Dieu et son esprit, qui renferment toutes choses comme l'air qu'on respire, et son nom, identique à sa personne. Cant., I, 3. Les éléments composant le parfum sacré étaient au nombre de quatre, comme les côtés de l'autel et du sanctuaire et les lettres du nom de Jéhovah. Le sel qu'on y ajoutait marquait la pureté et l'incorruptibilité. Cf. Bähr, *Symbolik des mosaischen Cultus*, Heidelberg, 1837, t. I, p. 458-470. Dans l'Apocalypse, V, 8, les parfums qui remplissent les coupes d'or figurent les prières des saints. — 3. Dans la suite, les Israélites ne s'en tinrent pas aux prescriptions si simples de Moïse. Ils ajoutèrent sept autres composants aux quatre premiers : la myrrhe, la casse, le nard, le crocus, le costus, le roseau aromatique et le cinnamome. De fait, Isaïe, XLIII, 23, et Jérémie, VI, 20, mentionnent le roseau aromatique avec l'encens parmi les parfums offerts au Seigneur. L'auteur de l'Ecclésiastique, XXIV, 15, semble associer aux quatre éléments du parfum mosaïque la cannelle, le baume et la myrrhe. Cf. *Gem. Kerithoth*, 78, 1; *Gem. Jer. Yoma*, 41, 4. D'autres y introduisirent encore une substance appelée ambre du Jourdain, une herbe qui avait la propriété de faire monter la fumée perpendiculairement, et du sel de Sodome, qui, paraît-il, desséchait mieux les parfums. Tous ces éléments devaient, d'après la loi, Exod., XXX, 36, être réduits en poudre. On se servait pour cela d'un mortier d'airain. On préparait le parfum dans le parvis, et l'on en confectionnait pour toute l'année 368 livres. On recommençait l'opération quand la moitié du parfum était brûlée. Les docteurs n'avaient d'ailleurs pas manqué de déterminer dans quelle proportion exacte chaque parfum devait figurer dans l'ensemble. Sur 368 livres, il y avait cependant 280 livres des éléments indiqués par Moïse; ils y entraient chacun pour un quart. Cf. *Gem. Schebuoth*, 10, 2; *Gem. Kerithoth*, f. 28, 1; Reland, *Antiquitates sacræ*, Utrecht, 1741, p. 22, 23. — 4. Chaque jour, matin et soir, le parfum était brûlé sur l'autel destiné à cet usage. Voir AUTEL, t. I, col. 1271. L'offrande du parfum avait lieu, le matin, après que l'agneau du sacrifice perpétuel avait été immolé et avant qu'il fût placé sur l'autel des holocaustes, le soir, après qu'il avait été mis sur l'autel et avant la libation. Cf. *Yoma*, III, 5; Philon, *De victimis*, 3, édit. Mangey, t. II, p. 239. Le prêtre auquel était dévolue la charge de présenter le parfum prenait une coupe, *kaf*, d'or, munie d'un couvercle, et dans laquelle se trouvait une coupe plus petite contenant le parfum. Un autre prêtre recueillait des charbons ardents sur l'autel des sacrifices avec des pincettes d'argent et les plaçait dans un chaudron en or. Tous deux s'avançaient alors jusqu'au fond du Temple. Celui qui portait les charbons les versait sur l'autel des parfums, se prosternait pour adorer et ensuite se retirait. L'autre alors tirait la petite coupe de la grande, tendait cette dernière à un troisième prêtre, et répandait le parfum sur les charbons. Puis, il se prosternait pour adorer et se retirait. Cf. *Tamid*, V, 4, 5; VI, 3; VII, 2; *Yoma*, IV, 4. Pendant que cette cérémonie s'accomplissait, les prêtres se tenaient dans l'attitude de la prière, et un

signal était donné au peuple qui remplissait les parvis pour qu'il unît sa prière à celle des ministres sacrés. Cf. Iken, *Antiquitates hebraicæ*, Brême, 1741, p. 286, 287; Schurer, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeit. J. C.*, Leipzig, t. II, 1898, p. 296, 297. D'après le récit de saint Luc, I, 9, 10, 21, on voit que le prêtre chargé d'offrir le parfum à « l'heure de l'encens » était désigné par le sort parmi ceux dont la série était de service ce jour-là. Il entrait dans le sanctuaire pour remplir cet office, et, pendant ce temps, toute la multitude du peuple se tenait en prière. La cérémonie durait quelques instants; aussi s'étonna-t-on que Zacharie restât plus longtemps qu'on ne faisait d'ordinaire.

2° *Toilette.* — 1. A partir de Salomon, les parfums furent très employés dans la toilette des riches, surtout sous forme d'huile parfumée. Prov., XXI, 17; IV Reg., XX, 13. Amos, VI, 6, constate que les riches se parfumaient d'huiles exquises. Judith, XVI, 10, oignait son visage d'huile parfumée. A la cour de Suse, Esther suivait le traitement prescrit aux femmes du harem royal, six mois avec de l'huile de myrrhe, six mois avec des aromates et d'autres parfums. Esth., II, 12. — 2. Ceux qui menaient joyeuse vie se couvraient de parfums. Sap., II, 7. Les prostituées d'alors, comme celles de tous les temps, abusaient des parfums violents. Is., LVII, 9; Ezech., XXIII, 41. La séductrice ne manquait pas de parfumer sa couche de myrrhe, d'aloès et de cinnamome. Prov., VII, 17. On leur rappelait que bonne réputation vaut mieux que bon parfum. Eccle., VII, 1. — 3. A l'époque évangélique, les onctions d'huile parfumée étaient très usuelles. Voir ONCTION, col. 1805. Dans la maison du pharisien, la pécheresse apporta un vase de parfum et en oignit les pieds du divin Maître. Celui-ci remarqua que son hôte avait manqué à l'un des devoirs de l'hospitalité en ne répandant pas l'huile parfumée sur sa tête. Luc., VII, 37, 38, 46. A Béthanie, le Sauveur reçut sur la tête une nouvelle onction de nard très précieux, valant plus de trois cents deniers et il loua Marie-Madeleine d'avoir rempli vis-à-vis de lui ce pieux devoir. Matth., XXVI, 7, 10; Marc., XIV, 3, 5, 6; Joa., XII, 2, 5, 7.

3° *Sépulture.* — Le corps de Jacob fut enseveli avec des parfums, à la manière égyptienne. Gen., L, 2, 3. Il en fut de même pour le corps de Joseph. Gen., L, 26. Voir EMBAUMEMENT, t. II, col. 1724. — 2. Les parfums et les aromates servirent également à la sépulture du roi Asa, II Par., XVI, 14, et, sans nul doute, à la sépulture des autres rois. Voir t. II, col. 1728. — 3. L'Évangile parle des premiers soins donnés au corps de Notre-Seigneur après sa mort. On y employa les aromates, la myrrhe, l'aloès et d'autres parfums. Marc., XVI, 1; Luc., XXIII, 56; XXIV, 1; Joa., XIX, 40. Voir t. II, col. 1729. Saint Jean, XIX, 39, parle d'un mélange de 100 livres de myrrhe et d'aloès. Josèphe, *Ant. jud.*, XVII, VIII, 3, raconte qu'aux funérailles d'Hérode cinq cents esclaves portaient des aromates, ce qui suppose une quantité bien plus considérable que pour Notre-Seigneur. H. LESÊTRE.

PARFUMEUR (hébreu : *roqêaḥ, raqqâḥ;* Septante : μυρεψός; Vulgate : *unguentarius*), celui qui prépare les parfums. — Des lévites étaient spécialement désignés pour la préparation et la garde du parfum liturgique. Le texte sacré parle de l' « art du parfumeur », Exod., XXX, 35, parce qu'il fallait de l'habileté pour préparer les substances aromatiques et faire le mélange convenable. A l'époque royale, il y avait des lévites chargés de veiller sur l'encens et les aromates, et des fils de prêtres ayant la fonction de composer des parfums aromatiques. I Par., IX, 29, 30. Après la captivité, on trouve un Ananie, appartenant à la corporation des parfumeurs. II Esd., III, 8. Dans les derniers temps, d'après *Schekalim*, V, 1, la famille Abtinas, dont une des chambres du Temple portait le nom, était spécialement chargée de préparer le parfum liturgique. Cf. *Yoma*, I, 5; *Tamid*, I, 1; *Middoth*, I, 1. Les membres de cette famille se transmettaient les secrets techniques de cette préparation et étaient réputés pour leur habileté à trouver l'herbe qui faisait monter droit la fumée. Le traitement de l'onyx odorant réclamait aussi une attention particulière, pour le débarrasser des impuretés qu'avait pu lui faire contracter son origine animale. — D'autres parfumeurs travaillaient pour les usages profanes. Déjà Samuel avertit les Israélites que, s'ils veulent un roi, celui-ci prendra leurs filles pour parfumeuses, cuisinières et boulangères. I Reg., VIII, 13. On n'a pas de renseignements sur la manière dont les anciens préparaient leurs parfums. D'ailleurs les parfumeurs cachaient avec soin les recettes qu'ils se transmettaient et dont ils tiraient profit. On rencontre dans Job, XLI, 22, une allusion à cette préparation. L'auteur dit, en parlant du crocodile :

> Il fait bouillonner l'abîme comme une chaudière,
> Il fait de la mer un vase de parfums.

Sans doute, le saurien a une odeur de musc assez prononcée; mais le parallélisme indique que l'auteur a surtout en vue le bouillonnement des eaux. Par l'effet des mouvements agiles du crocodile, les eaux bouillonnent comme, dans une chaudière, le liquide qu'on veut saturer de l'odeur des parfums par une ébullition prolongée. « Une mouche morte infecte et corrompt l'huile du parfumeur. » Eccle., X, 1. Aussi celui-ci veillait-il sur ses préparations pour les préserver de toute altération. H. LESÊTRE.

PARIS François, théologien français, mort à Paris, le 17 octobre 1718. Il était curé de Saint-Lambert près de Port-Royal-des-Champs quand il donna sa démission pour devenir vicaire de Saint-Étienne-du-Mont, à Paris. Parmi ses écrits on remarque : *Les Psaumes en forme de prières, paraphrase*, in-12, Paris, 1690 : cet ouvrage qui eut plus de dix éditions fut fait avec la collaboration de Vincent Loger, curé de Chevreuse; *L'Évangile expliqué selon les Pères, les auteurs ecclésiastiques et la concorde des quatre Évangélistes*, 4 in-8°, Paris, 1693-1698. Voir Quérard, *La France littéraire*, t. VI, 1834, p. 596; Hurter, *Nomenclator literarius*, t. II, 1893, col. 931. B. HEURTEBIZE.

PARISIENSIS (CODEX). Parmi les nombreux manuscrits bibliques qui ont porté le nom de Parisiensis, il en est deux qui sont encore généralement désignés de la sorte.

I. Le premier est un fragment de Psautier grec oncial du IXe ou Xe siècle, conservé à la Bibliothèque nationale, *grec 20*. Il comprend quarante feuillets et renferme Ps. XCI, 14-CXXXVI, 1, avec deux lacunes (Ps. CX, 7-CXII, 10 et CXVII, 16-CXXVI, 4). Lagarde le désigne par la lettre *W*, Holmes-Parsons par le numéro 43.

II. Le second, appelé aussi *Regius*, est un manuscrit oncial du VIIIe siècle (Biblioth. nation. *grec 62*). Il compte 257 feuillets de fort parchemin, est écrit sur deux colonnes de vingt-cinq lignes et renferme les quatre Évangiles sauf Matth., IV, 22-V, 14; XXVIII, 17-20; Marc., X, 16-30; XV, 2-20; Joa., XXI, 15-25. Il est désigné en critique par la lettre *L;* von Soden lui attribue le symbole ε *56*. — Bien qu'il soit écrit négligemment, avec de nombreuses fautes d'orthographe, d'accentuation et de ponctuation, que la calligraphie manque d'élégance (le Φ surtout est proportionnellement énorme), que ses ornements soient d'assez mauvais goût, L est un des codex les plus célèbres des Évangiles parce qu'il a des rapports très frappants avec les grands onciaux. M. von Soden qui vient de l'étudier avec soin, *Die Schriften des neuen Testaments in ihrer ältesten erreichbaren Textgestalt*, t. I, 2e partie, Berlin, 1905, p. 958-966, le range avec

δ 1 (*Vaticanus*), δ 2 (*Sinaiticus*), δ 3 (*codex Ephræmi*), δ 6 (Ψ), δ 48 (Paris, Bibl. nat. *grec 14*), ε 26 (Ζ), ε 76 (Δ) et quelques autres moins connus dans la grande famille de textes qu'il désigne par le symbole *H*. Il prouve que le scribe, comme s'il ne comprenait pas le grec, copiait machinalement, confondant et oubliant des lettres, omettant des mots, etc. — On sait que le *Vaticanus* n'a pas la finale de Marc, XVI, 9-16, et s'arrête brusquement à ἐφοβοῦντο γάρ, mais en laissant vide une colonne entière. Le *Parisiensis* s'arrête au même point, mais au sommet de la colonne suivante, il ajoute *prima manu*, car les corrections de ce codex sont de la main du scribe lui-même, ces notes intéressantes : φερετε που και ταυτα +... πάντα δὲ τα παρηγγελμενα τοῖς περι τον πετρον συντομως ἐξηγγιλαν + μετα δὲ ταῦτα καὶ αὐτος ὁ ις̄ ἀπο ἀνατολης καὶ ἄχρι δυσεως ἐξαπεστιλεν δι'αυτων το ἱερον καὶ ἄφθαρτον κηρυγμα + της αἰωνιου σωτηριας +... εστην δε και ταῦτα φερομενα μετα το ἐφοβουντο γαρ +... Αναστὰς δὲ πρωῒ πρωτη σαββατου + et le reste jusqu'à la fin du chapitre. Ce spécimen peut donner une idée de l'accentuation irrégulière de L et de sa prédilection pour l'esprit rude. L a été collationné par Wetstein et Griesbach et publié par Tischendorf, *Monumenta sacra inedita*, Leipzig, 1846.

F. PRAT.

PARJURE (Septante : ἐπιορκία ; Vulgate : *perjurium*), péché qui consiste à jurer en vain ou à jurer faussement, *nišba' laš-šéker*, « jurer pour le mensonge. » Lev., V, 4. Celui qui commet ce péché s'appelle ἐπιορκός, *perjurus*, « parjure. »

I. LA LOI. — 1° Le Décalogue défend de prendre le nom de Jéhovah en vain, Exod., XX, 7, par conséquent de se servir de ce nom sacré pour donner de l'autorité à des affirmations futiles, et à plus forte raison à des assertions fausses ou à des promesses mensongères. Notre-Seigneur rappelle lui-même ce commandement. Matth., V, 33. Il est également interdit de nommer les dieux étrangers, Exod., XXIII, 14, et conséquemment de jurer par eux. La défense est rappelée, Lev., XIX, 12, de ne point jurer par le nom de Dieu en mentant. — 2° La loi ordonne encore que celui qui a fait un serment à la légère et qui s'en aperçoit ensuite, avoue son péché et offre en sacrifice d'expiation une brebis et une chèvre. Lev., V, 4-6.

II. LES INFRACTIONS. — 1° Chez les Israélites, Saül donne le mauvais exemple, en jurant de respecter la vie de David et en cherchant ensuite à le tuer. I Reg., XIX, 6. Aux approches de la captivité surtout, les prophètes se plaignent des abus. On jure faussement. Jer., V, 2; VII, 9. On jure par ce qui n'est pas Dieu, Jer., V, 7; par Baal, Jer., XII, 16; par le péché de Samarie, le dieu de Dan, la voie de Bersabée, Am., VIII, 14; par Melchom. Soph., I, 5. D'autres prodiguent les serments à tous propos, s'exposant ainsi à l'impiété et effrayant ceux qui les entendent. Eccli., XXIII, 11; XXVII, 15. Dieu châtiera ces fautes, Mal., III, 5, dont s'abstient le juste. Ps. XXIV (XXIII), 4. — 2° Au temps de Notre-Seigneur, les scribes et les pharisiens avaient mis en usage des formules de jurement très arbitraires et attentatoires à l'honneur de Dieu. Matth., XXIII, 16-22. Voir JUREMENT, t. III, col. 1871. — 3° Chez les gentils, la religion du serment n'existait pour ainsi dire pas. Les auteurs sacrés les accusent de commettre le parjure. Sap., XIV, 15, 30; II Mach., XV, 10; I Tim., I, 10. On voit se rendre coupables de parjure le roi Antiochus Eupator, I Mach., VI, 62; Alcime, juif traître à sa religion, I Mach., VII, 15-18; le roi Démétrius, I Mach., XI, 53; le général Tryphon, I Mach., XIII, 15-19; Andronique, lieutenant d'Antiochus Épiphane, II Mach., IV, 34; les habitants de Joppé, II Mach., XIII, 3, 4, etc.

H. LESÊTRE.

PARKER Samuel, théologien anglican, né en 1680, mort en 1730. Il était fils de l'évêque d'Oxford, Samuel Parker, et étudia la théologie. Des raisons politiques l'empêchèrent d'entrer dans les ordres. Il publia : *Bibliotheca Biblica : being a commentary upon all the books of the old and new Testament, gathered out of the genuine writings of Fathers and ecclesiastical historians and acts of Councils down to the year of our Lord 451. Comprehending the proper, allegorial or mystic and moral import of the text as delivered in the writings and monuments aforesaid. To which are added introductory discourses on the authors and authenticity of the books, the time of their being written, etc.*, 6 in-4°, Oxford, 1720-1725. Cet ouvrage est demeuré incomplet : Samuel Parker n'a traité que du Pentateuque. Voir W. Orme, *Biblioth. Biblica*, p. 338.

B. HEURTEBIZE.

PARMÉNAS (grec : Παρμενᾶς, nom qui, d'après plusieurs lexicographes, est une contraction de παρμενίδης, « constant »), le sixième des sept premiers diacres que les Apôtres choisirent à Jérusalem pour prendre soin des veuves des Juifs hellénistes. Parménas porte un nom grec, comme les six autres diacres. Act., VI, 5. Voir DIACRE, t. II, col. 1402. On ne sait rien de certain sur sa vie. D'après le Pseudo-Hippolyte, *De LXX Apost.*, 12, t. X, col. 956, il fut un des soixante-douze disciples et devint évêque de Soles. D'après le Pseudo-Dorothée, *De septuaginta disc.*, 11, t. XCII, col. 1061, « il mourut sous les yeux des Apôtres, en exerçant les fonctions de son diaconat. » Le martyrologe romain lui fait souffrir le martyre à Philippes en Macédoine sous l'empereur Trajan et marque sa fête au 23 janvier. Voir *Acta Sanctorum*, januarii t. III, édit. Palmé, p. 66.

PAROLE (hébreu : *dâbâr*, Septante : ῥῆμα, λόγος; Vulgate : *verbum, sermo*). 1° Le mot hébreu *dâbâr* signifie souvent « chose », *res*, et aussi « commandement, ordre », exprime par la parole. La Vulgate, comme les Septante, ont traduit dans de nombreux passages *dâbâr* par « parole », quoiqu'il eût en hébreu le sens de « chose ». Gen., XVIII, 14 : μὴ ἀδυνατεῖ παρὰ Θεῷ ῥῆμα, traduisent les Septante. La Vulgate a rendu exactement : *Numquid Deo quidquam est difficile?* mais ailleurs elle a fréquemment conservé l'hébraïsme : *Non erit impossibile apud Deum omne verbum.* Luc., I, 37. Voir Exod., II, 14; IX, 5; I Reg., III, 11, etc. — 2° Les Livres Saints représentent aussi la parole de Dieu comme animée et agissante, Ps. CVI, 20; Sap., XVIII, 15; créant le monde, Gen., I, 3, etc.; Ps. CXLVIII, 5; Sap., IX, 1; Ps. XXXII, 6; conservant ses fidèles, Sap., XVI, 26, etc. — Pour le Verbe, seconde personne de la Sainte Trinité, voir LOGOS, col. 327-328.

PAROS (MARBRE DE), marbre blanc fort estimé ainsi nommé parce qu'on le tirait de l'île de Paros, à l'ouest de Naxos, une des Cyclades, dans l'Archipel. On l'extrayait du mont Marpèse, au sud de l'île. — La Vulgate dit, I Par., XXIX, 2, que David avait préparé en abondance du marbre de Paros, *marmor Parium*, pour la construction du temple de Jérusalem. Elle dit également, Esth., I, 6, que le palais d'Assuérus (Xerxès) à Suse était pavé d'émeraude et de marbre de Paros, *pavimentum smaragdino et pario stratum lapide.* Dans les deux passages, les Septante ont aussi λίθον πάριον et παρίνον λίθον. Le texte original ne parle nulle part du marbre de Paros; aux endroits cités, il nomme les pierres qui ont été rendues de la sorte par les versions *'abnê šaiš, šêš*. Les traducteurs grecs, et saint Jérôme à leur suite, ont cru avec raison que l'expression hébraïque désignait des pierres blanches, parce que la racine de *šaiš* et *šêš* signifie « être blanc et latent », cf. Josèphe, *Ant. jud.*, VIII, III, 2; et Cant., V, 15, et comme le marbre de Paros était célèbre par

l'éclat de sa blancheur, ils ont employé l'expression impropre de « pierre ou marbre de Paros » pour donner à leurs lecteurs l'idée de ce qu'était la pierre de *šaiš* ou de *šēš*. Le Targum explique aussi ces mots par le mot כרכרינא ou marbre, et l'on admet communément que c'est en effet la véritable signification du mot. Voir MARBRE, col. 714.

PAROUSIE (grec : παρουσία; Vulgate : *adventus*). Ce mot signifie littéralement « présence », par opposition à absence, II Cor., x, 10; Phil., i, 26; ii, 12, mais il se dit particulièrement dans le Nouveau Testament de la venue ou du dernier avènement du Christ dans sa gloire. Matth., xxiv, 3, 27, 37, 39; I Cor., xv, 23; I Thess., ii, 19; iii, 13; iv, 15 (14); v, 23; II Thess., ii, 1, 8; Jac., v, 7, 8; II Pet., i, 16; iii, 4; I Joa., ii, 28. Sur le dernier avènement de Notre-Seigneur, voir FIN DU MONDE, t. ii, col. 2268-2278.

PARRICIDE, crime de celui qui met à mort son père ou sa mère. — La loi mosaïque condamne à la peine de mort celui qui frappe son père ou sa mère. Exod., xxi, 15. Mais elle ne prévoit pas le parricide, tant ce crime paraissait improbable. Cette raison empêcha aussi Solon de le mentionner dans ses lois. Cf. Cicéron, *Pro Roscio*, 25. De fait, la Sainte Écriture ne cite aucun cas de parricide. — Notre-Seigneur dit cependant que, par suite des haines suscitées contre sa doctrine, les enfants s'élèveront contre leurs parents et les feront mourir. Matth., x, 21; Marc., xiii, 12. Ainsi les passions religieuses étoufferont même la voix du sang pour faire disparaître les disciples du Sauveur. — Saint Paul explique que la Loi n'a pas été portée pour les justes, mais pour les injustes, au nombre desquels il range les πατρολῴαι et les μητρολῴαι. I Tim., i, 9. La Vulgate traduit ces mots par *parricidæ, matricidæ*, parricides, matricides. Chez les classiques, les deux mots grecs ont la forme πατραλοίας, μητραλοίας, qui deviennent en attique πατραλῴας, μητραλῴας, composés avec le verbe ἀλοιάω ou ἀλοάω, « battre, maltraiter, » de même que les deux mots latins sont composés avec le verbe *cædere*, qui a exactement le même sens. La Loi ne parlait pas de ceux qui tuent leur père ou leur mère, mais seulement de ceux qui les maltraitent; saint Paul ne veut donc pas étendre au delà la signification des mots qu'il emploie, bien que souvent ces expressions comportent l'idée d'homicide. H. LESÊTRE.

PART (hébreu : *ḥéléq*, chaldéen : *ḥălâq;* Septante : κλῆρος, μερίς, μέρος; Vulgate : *pars*), ce qui revient à chacun. Le mot *ḥéléq*, comme les mots similaires de l'hébreu et des autres langues, désigne d'abord la portion d'un tout qui a été divisé ou qui peut l'être. Gen., xiv, 24; Deut., xviii, 8, etc. Il est encore employé pour indiquer : 1° La *propriété* particulière de Dieu. La part de Jéhovah, c'est son peuple. Deut., xxxii, 9; Jer., x, 16; li, 19; Zach., ii, 12; Esth., xiii, 16; Eccli., xvii, 15; xxiv, 16; II Mach., i, 26. — 2° La *consécration* de quelqu'un à Dieu. Jéhovah est la part des lévites et ils n'ont pas d'autre héritage sur la terre. Deut., x, 9; xii, 12; xiv, 27, 29; Eccli., xlv, 29. Les âmes fidèles prennent Dieu pour leur part, c'est-à-dire font profession d'être totalement à lui. Ps. xvi (xv), 5; lxxiii (lxxii), 26; cxlii (cxli), 6; Lam., iii, 24. — 3° La *destinée*, le lot particulier de chacun. Job, xxxi, 2, se demande quelle part Dieu lui réserve. La part de l'homme c'est de jouir de son travail, Eccle., ii, 10, de prendre plaisir à ses œuvres, Eccle., iii, 21, d'user des biens de la vie, Eccle., v, 17, et quelquefois d'en abuser. Sap., ii, 9. Aux pieds de Jésus, Marie-Madeleine a choisi la bonne part. Luc., x, 42. Les astres du ciel ne sont pas faits pour être adorés, puisque Dieu a voulu qu'ils fussent la part de tous les peuples, c'est-à-dire que ce soient des simples créatures faites pour l'utilité de tous. Deut., iv, 19. — 4° Le *châtiment*, c'est-à-dire le sort malheureux qui attend les méchants. Job, xx, 29; xxvii, 13; Ps. xi, 6 (x, 7); l (xlix), 18; lxiii (lxii), 11; Is., xvii, 14; lvii, 6; Eccli., xli, 12; Matth., xxiv, 51; Luc., xii, 46; Apoc., xxi, 2. — 5° Le *commerce* avec quelqu'un, les rapports d'amitié et d'entente que l'on peut avoir avec lui. Les tribus transjordaniques se bâtirent un autel afin qu'un jour les autres Israélites ne pussent leur dire : « Vous n'avez point de part à Jéhovah, » vous ne faites point partie du peuple qu'il a pris sous sa tutelle. Jos., xxii, 25. « Nous n'avons pas de part avec David, » était un cri poussé par ceux qui se séparaient du roi. II Reg., xx, 1; III Reg., xii, 16. Il n'y a point de part du riche au pauvre, Eccli., xiii, 22, du fidèle à l'infidèle, II Cor., vi, 15, c'est-à-dire point de commerce entre eux, à tort ou à raison. Notre-Seigneur dit à Pierre, qui refusait de se laisser laver les pieds : « Tu n'auras pas part avec moi. » Joa., xiii, 8. — La part de Nabuchodonosor, pendant sa folie, était avec les bêtes des champs. Dan., iv, 12, 20. H. LESÊTRE.

572. — Guerriers parthes. Arc de triomphe de Septime Sévère. D'après Duruy, *Hist. des Romains*, t. vi, p. 71.

PARTHES (grec : Πάρθοι; Vulgate : *Parthi*). Dans le récit de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, les Parthes sont mentionnés à côté des Mèdes parmi les peuples qui furent témoins du miracle de la multiplication des langues, Act. ii, 9. Les Parthes dont il s'agit dans ce passage étaient des Juifs qui s'étaient fixés en Parthie. Sous le nom de Parthie on désignait la région montagneuse située au sud de la mer Caspienne, à l'est de la Médie. Les principales montagnes sont le Labus ou Labutas, le Parachoatras et le Masdor. De nombreux petits torrents arrosent le pays. Strabon, XI, ix, 2, et Arrien, fragm. I, les regardent comme d'origine scythe; Moïse de Chorène, *Hist. Armen.* ii, 65, le fait descendre d'Abraham par Cétura. On ne sait rien d'eux avant Darius fils d'Hystarpe, qui les rangea dans la seizième satrapie de son royaume. Hérodote, iii, 93. Ils restèrent fidèles aux Perses contre Alexandre Arrien, *Anab.*,

III, 8. Après la mort du roi de Macédoine, ils firent partie du royaume des Séleucides, Arsace fonda une dynastie nationale, les Arsacides, qui comptèrent trente et un rois, depuis 248 av. J.-C., jusqu'en 226 après J.-C. Au temps des Apôtres le pays était gouverné par Arsace XIX. — Artaban III monte sur le trône en l'an 16. Les Parthes (fig. 572) vainquirent souvent les Romains depuis Crassus jusqu'à Trajan. Strabon, XI, IX. — Voir H. Kiepert, *Manuel de Géographie ancienne*, trad. franç., in-8°. Paris, 1887, p. 39-40; Th. Mommsen, *Histoire romaine*, trad. Cagnat et Toutain, in-8°, Paris, 1888, t. X, p. 153-162, 167, 170, 176-178, 190, 194, 246-252.

E. Beurlier.

PARURE, ce qui sert à orner une personne. Voir Bijou, t. II, col. 1794; Ornement, col. 1895.

PARVAÏM (hébreu : *Parvaïm;* Septante : Φαρουΐμ; *Alexandrinus* : Φαρουαΐμ), nom de lieu, d'après les uns, d'où provenait l'or dont se servit Salomon pour orner le Temple; adjectif marquant l'excellence de cet or et non son origine, d'après les autres. La Vulgate a traduit par *aurum probatissimum*, « or très fin. » II Par., III, 7 (hébreu, 6). L'opinion la plus probable est que Parvaïm est un nom de pays. Quel est ce pays? On y a vu (Castell) la ville de Barbatia ou Parbatia, sur le Tigre, Pline, *H. N.*, VI, 32; un double Pérou, à cause de la forme duelle du mot hébreu, c'est-à-dire le Pérou et Mexico (Arias Montanus, Vatable), le Chrysorrhoas ou fleuve d'or en Syrie, l'île de Taprobane ou de Ceylan, l'Arabie, l'Inde, etc. Voir D. Schenkel, *Bibel-Lexicon*, t. IV, 1872, p. 383. A. Sprenger, *Die alte Geographie Arabiens*, 1875, p. 55, compare Parvaïm avec Farwa dans l'Arabie méridionale, et Ed. Glaser, *Skizze der Geschichte und Geographie Arabiens*, t. II, 1890, p. 347, avec Sak el-Farvaïn, dans le Yémamah au nord-est de l'Arabie. Ce qui paraît le plus vraisemblable, c'est que Parvaïm n'est pas autre qu'Ophir, d'où Salomon avait tiré une grande quantité d'or. Voir Ophir 2, col. 1829.

PARVARIM, partie du temple de Jérusalem. II (IV) Reg., XXIII, 11. La Vulgate écrit ce mot *Pharurim*. Voir Pharurim.

PARVIS ou cours du temple de Jérusalem. Voir Temple.

PAS (Ange del), religieux franciscain, né à Perpignan, en 1540, mort à Rome le 23 août 1596. Théologien très versé dans l'histoire ecclésiastique et la théologie scolastique, il fut tenu en haute estime par les papes Grégoire XIII, Sixte-Quint, Grégoire XIV et Clément VIII. Ce savant religieux laissa de nombreux ouvrages; parmi ceux qui ont été publiés on remarque : *In Marci Evangelium commentaria*, in-f°, Rome, 1623; *In Lucæ Evangelium commentaria*, in-f°, Rome, 1625. Les commentaires sur saint Matthieu et sur saint Jean sont demeurés inédits. Voir Wading, *Scriptores Ord. Minorum*, in-f°, Rome, 1650, p. 23; N. Antonio, *Bibloth. Hispana nova*, t. I, p. 91.

B. Heurtebize

PASQUAL Raymond, religieux dominicain espagnol, mort à Barcelone, en 1593. Maître en théologie, il composa des *Commentaria in Epistolam B. Pauli Apostoli ad Romanos*, in-f°, Barcelone, 1597. Voir Echard, *Scriptores Ord. Prædicatorum*, t. II, p. 310; N. Antonio, *Biblioth. Hispana nova*, t. II, p. 257.

B. Heurtebize

PASSAGE DE SAINTE MARIE, livre apocryphe appelé en latin *De transitu Virginis Mariæ*, faussement attribué à Méliton. Voir Marie 1, col. 801; Méliton, col. 947; Assomption, t. I, col. 1137; Apocryphes, t. I, col. 769.

PASSEREAU (hébreu : *ṣippôr;* Septante : ὀρνίθιον στρουθίον; Vulgate : *passer*), nom générique comprenant les oiseaux que leurs caractères particuliers ne rangent pas dans quelque autre classe. Voir Oiseau, col. 1765.

I. Leurs caractères généraux. — Les passereaux ne comprennent guère que des oiseaux de petite et de moyenne taille. Ils ont quatre doigts dirigés trois en avant et un en arrière. Tous les oiseaux chanteurs et la plupart des migrateurs rentrent dans cette classe. On les divise surtout d'après la conformation de leur bec. — 1° Les dentirostres ont le bec échancré près de la pointe et se nourrissent généralement d'insectes. Tels sonts les merles, les sylviadés : traquet, roitelet, fauvette, rossignol, bergeronnette, etc. — 2° Les fissirostres ont le bec largement fendu. Tels sont l'engoulevent (t. II, col. 1804), l'hirondelle (t. III, col. 719) et le martinet (t. III, col. 720). — 3° Les conirostres ont le bec conique et sans échancrure. Tels sont l'alouette, la mésange, le moineau, l'étourneau, le bruant, le corbeau (t. II, col. 958), etc. — 4° Les ténuirostres ont le bec long, étroit et souvent flexible. A cette classe appartient

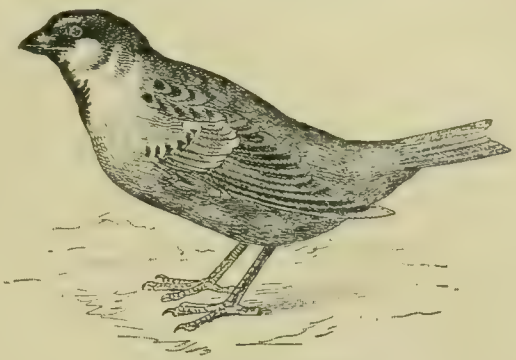

572. — *Passer moabiticus.*

la huppe (t. III, col. 779). — 5° Les syndactyles ont le doigt externe presque aussi long que celui du milieu. Le martin-pêcheur fait partie de cette classe. — On ajoute quelquefois à ces divisions celle des zygodactyles ou grimpeurs, qui ont les doigts accouplés, deux devant et deux derrière. Tels sont le pic, le coucou (t. II, col. 1059), etc.

II. Les passereaux de Palestine. — Les passereaux sont généralement moins nombreux en Palestine que dans d'autres contrées à écarts plus considérables de température. On en compte pourtant 144 espèces, non compris les corbeaux. Les passereaux palestiniens n'ont rien dans le plumage qui les distingue d'avec ceux des autres pays. Cependant ils ne possèdent pas les brillantes couleurs qui rendent si remarquables leurs congénères des régions tropicales; ceux qu'on rencontre dans les déserts revêtent même des nuances plus sombres que ceux de nos pays. Le moineau se trouve dans toute la Palestine, représenté par différentes espèces, le *passer cisalpina*, le *passer moabiticus* (fig. 573), le *passer salicarius* ou *salicicola*, espèce très voisine du moineau commun d'Europe, qui encombre de ses nids le *nabq* ou *zizyphus spina-Christi* de la vallée du Jourdain. « Ce passereau, ne trouvant point ici de tuiles sous lesquelles il puisse s'abriter, construit une retraite grossière, absolument sphérique, formée de tiges d'herbes entrelacées; un trou placé latéralement permet aux habitants de pénétrer dans l'intérieur de la demeure, matelassée avec de la laine et du coton. Cette ouverture ne peut être atteinte que difficilement par les serpents qui cherchent à dévorer les œufs. Ces nids sont toujours placés sur les nabq, et jamais sur d'autres essences. Ainsi, au

Thabor, où les arbres de toute espèce sont nombreux, les moineaux n'occupent, comme à Ain-Djedy (Engaddi), que les zizyphus épineux. Il est facile d'expliquer la cause de cette préférence, qui résulte d'un choix parfaitement raisonné. Les oiseaux de proie sont abondants en Syrie et font une guerre acharnée aux petites espèces : les moineaux, partout très intelligents, ont bien vite compris que les épines serrées et aiguës des zizyphus les préservent sûrement du bec et des serres des pillards aériens. Aussi dès qu'un vautour, un épervier ou un milan paraît, tous les oisillons se réfugient-ils au plus vite dans des buissons de nabq, entre les branches desquels ils passent à cause de leur petite taille, tandis que l'oiseau de proie ne peut absolument pas y pénétrer. Du sein de cette forteresse inexpugnable, les pierrots gouailleurs se mettent à bavarder paisiblement ou à narguer avec insolence leurs ennemis impuissants. » Lortet, *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, 1884, p. 482-485. Quantité d'autres petits oiseaux se mettent à l'abri dans le même arbre. Le rollier, *coracias garrula*, bel oiseau bleu et vert, et le guêpier, *merops apiaster*, sont très communs en Palestine. Il y a deux ou trois sortes de mésanges, des merles de différentes espèces, des litornes, des rouge-gorge, qui apparaissent en grand nombre pendant l'hiver, des bergeronnettes, des roitelets, des fauvettes à tête noire et de plusieurs autres espèces, des tariers et des traquets, abondants dans les hauts plateaux de Judée, des étourneaux, des pinsons, des linottes, des chardonnerets, etc. Le lanier ou oiseau-boucher, *lanius*, est représenté par six espèces. L'alouette abonde, surtout dans les plaines du sud; on en compte une quinzaine d'espèces. L'alouette huppée, *galerita cristata*, recherche le voisinage de l'homme et accompagne volontiers les caravanes en voltigeant et en s'arrêtant sur leur passage et en les égayant de son chant. Parmi les bruants, on signale l'*emberiza cœsia*, l'*emberiza ortulana* et l'*euspizia melanocephala* ou roi des ortolans. Le mâle de cette dernière espèce a la taille du pinson, est richement coloré en jaune, avec des ailes fauves et la tête noire, et, perché sur la plus haute branche d'un buisson, fait entendre un chant agréable, pendant que la femelle, moins gracieusement emplumée, reste dans le buisson, silencieuse ou occupée à couver. Les martins-pêcheurs, toujours très sauvages, fréquentent les bords de la mer Morte et du Jourdain. Ils pêchent des petits poissons dans des lagunes formées par les eaux douces. L'un d'eux, l'*alcyon smyrnensis*, rase la surface du fleuve avec une vitesse extrême ou perche sur des branches voisines de l'eau, plonge tout d'un coup, rapide comme une flèche, et rapporte chaque fois un poisson. Un superbe colibri, *nectarinia oseæ*, a été découvert dans le bassin de la mer Morte. « Ce petit oiseau, long de quelques centimètres à peine, est orné à la gorge de plumes d'un bleu-vert métallique aux reflets les plus brillants, et de taches orange aux épaules. Il est d'une vivacité extrême et il vole avec une telle légèreté, qu'on a de la peine à l'apercevoir lorsqu'il butine d'une fleur à l'autre. Ce n'est que l'orsqu'il introduit son long bec recourbé dans les corolles chargées de miel qu'on peut l'examiner facilement. Il fait alors vibrer ses ailes d'une manière particulière, et il reste ainsi parfaitement immobile, suspendu dans les airs, pendant quelques secondes; mais, au moindre mouvement qui l'effraie, il disparaît avec la vitesse d'une balle. Cette charmante créature n'est point propre à la vallée du Jourdain, ainsi qu'on l'a publié; c'est un oiseau migrateur qui vient probablement de loin; en hiver, il s'avance fréquemment au nord-ouest, jusque dans les jardins de Beyrouth et dans d'autres localités de la Phénicie. » Lortet, *La Syrie d'aujourd'hui*, p. 463. Parmi les grives, la grive bleue, *petrocincla cyanea*, bien connue dans le sud de l'Europe et en Palestine, évite la société même des oiseaux de son espèce et vit solitaire; on en voit rarement deux ensemble. Elle perche au sommet d'une construction ou d'une éminence quelconque et de là fait entendre de temps en temps une note plaintive et monotone. Les bulbuls, *ixus xanthopygus*, sont les rossignols de Syrie. Par leur chant, ils rivalisent avec nos rossignols, bien qu'ils forment une espèce très distincte. La vallée du Jourdain est fréquentée par des oiseaux qui rappellent de plus près ceux de l'Inde et de l'Abyssinie. Tels sont, outre le colibri et le bulbul, le babillard des buissons, *crateropus chalybeus*, et l'*amydrus tristamii*, aux ailes de couleur orange. Cf. Tristram, *The natural history of the Bible*, Londres, 1889, p. 201-204.

III. Les passereaux dans la Bible. — Il est souvent parlé d'eux sous le nom général d'oiseaux. Les oiseaux employés pour la purification du lépreux ne sont pas désignés spécifiquement et sont probablement des passereaux. Lev., xiv, 4-53. Il est parlé de la demeure du passereau, Ps. lxxxiv (lxxxiii), 4, dans les cèdres du Liban. Ps. civ (ciii), 7; Ezech., xvii, 23. Voir Nid, col. 1620. Les passereaux sont menacés par les filets de l'oiseleur, Am., iii, 5; Prov., vii, 23, mais ils y échappent souvent. Ps. cxxiv (cxxiii), 7; Prov., xxvi, 2. Le passereau qui passe la nuit solitaire sur le toit, Ps. cii (ci), 8, pourrait être la grive bleue. Les passereaux sont craintifs; comme eux, le persécuté doit fuir vers la montagne, Ps. xi (x), 2; comme eux aussi, les Israélites reviendront tout tremblants de l'exil. Ose., xi, 11. Le vieillard se lève au chant de l'oiseau. Eccle., xii, 4. Les passereaux chanteurs font résonner leur voix dès l'aube du jour. — Au temps de Notre-Seigneur, deux passereaux valaient un as, soit six centimes, Matth., x, 29, et cinq passereaux un *dipondius*, soit douze centimes. Luc., xii, 6. Il n'y a pas de contradiction entre les deux estimations. Cela revient à dire que, conformément à une méthode de vente encore en usage aujourd'hui, on avait deux passereaux pour un as et cinq pour deux as. Ces passereaux, de si peu de valeur, sont cependant l'objet des attentions de la Providence. Notre-Seigneur fait remarquer qu'un homme vaut beaucoup plus que bien des passereaux et que, par conséquent, il peut et doit compter sur le secours de la Providence. Matth., x, 31; Luc., xii, 7.

H. Lesêtre.

1. PASSION de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Voir Jésus-Christ, t. iii, col. 1473-1477.

2. PASSION (Grec : πάθος, παθήμα, ἐπιθυμία, ἡδονή; Vulgate : *passio, concupiscentia, libido*), penchant naturel vers le mal, spécialement vers les péchés de la chair. — La Sainte Écriture parle, à l'occasion, des différentes passions de l'homme, amour, haine, désir crainte, joie, tristesse, colère, etc. Mais les mots ci dessus visent surtout la passion mauvaise, qui entraîne plus ou moins violemment à un certain genre de fautes. — 1° Les deux vieillards de Babylone succombèrent à leur passion à la vue de Susanne. Dan., xiii, 8, 11, 14, 20, 56. Des idolâtres insensés allaient jusqu'à se prendre de passion pour une statue peinte. Sap., xv, 5. Les âmes simples sont perverties par le vertige de la passion. Sap., iv, 12. Dieu a humilié et puni les sages du paganisme, qui ne l'ont pas reconnu dans ses œuvres, en les abandonnant aux passions ignominieuses. Rom., i, 26. La concupiscence dont parle saint Paul, Rom., vii, 7-11, n'est pas celle qui porte aux actes contraires à la loi naturelle, mais seulement celle qui suscite une opposition contre les préceptes de la loi positive, particulièrement de la loi mosaïque. Cf. Rom., vii, 5. Mais saint Jacques, i, 14, quand il dit que chacun est tenté et entraîné par sa propre convoitise, entend par là les passions mauvaises qui sont au cœur de l'homme, et qui engendrent le péché, les guerres et les luttes, parce

qu'on veut leur donner satisfaction. Jacob., IV, 1, 3. Saint Pierre poursuit les faux docteurs et les sceptiques qui s'abandonnent aux impures convoitises de la chair. II Pet., II, 10; III, 3. Saint Jean déclare que dans le monde tout est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux et orgueil de la vie. I Joa., II, 16, 17. La concupiscence de la chair n'est autre chose que la passion qui entraîne l'homme vers les satisfactions charnelles. — 2° Il y a obligation de résister aux passions mauvaises en écartant les occasions, Eccli., IX, 9, en ne s'abandonnant pas soi-même, Eccli., XVIII, 30, et en implorant le secours de Dieu. Eccli., XXIII, 6. Saint Paul recommande aux chrétiens de ne pas obéir aux convoitises du péché, Rom., VI, 12, et de faire mourir les membres de l'homme terrestre, c'est-à-dire toutes les convoitises mauvaises. Col., III, 5. Ceux qui sont à Jésus-Christ crucifient leur chair avec ses passions et ses convoitises, Gal., V, 24, et la grâce les soustrait à la corruption qui résulte de ces passions. II Pet., I, 4.

H. LESÊTRE.

PASTÈQUE. Voir MELON, col. 951.

PASTEUR (hébreu : *rô'éh;* Septante : ποιμήν; Vulgate : *pastor*), celui qui remplit vis-à-vis des âmes le rôle du berger vis-à-vis des brebis. Voir BERGER, t. I, col. 1614. — Métaphoriquement, ceux qui gouvernent les peuples sont appelés bergers ou pasteurs. Dans un sens plus relevé, le même nom est attribué par la Sainte Écriture à ceux qui prennent soin des âmes, pour les instruire et les diriger vers le bien. — 1° A ce titre, Dieu est le pasteur par excellence. Gen., XLIX, 24. Il promet d'envoyer un jour aux hommes son « serviteur David, l'unique Pasteur qui les fera paître, » c'est-à-dire le Messie. Ezech., XXXIV, 23. Quand ce Messie vint, il trouva son peuple comme des brebis sans pasteur, Matth., IX, 36; Marc., VI, 34, c'est-à-dire sans véritables guides spirituels, puisque les gouvernants de toute nature ne manquaient pas alors au peuple d'Israël. Il se présenta comme le bon Pasteur (fig. 574), opposé au voleur et au mercenaire, celui qui connaît ses brebis et que ses brebis connaissent, qui donne sa vie pour elles, qui les défend contre le loup, qui s'en va à la recherche des égarées, qui leur donne la vie éternelle et que nul ne pourra ravir de sa main ni de la main de son Père. Joa., X, 8, 11-16, 27-29. Tous ces traits révèlent l'action que le Sauveur entend exercer sur les âmes, non par la contrainte et la violence, mais par la douceur et la persuasion, comme il convient à l'égard d'âmes comparées à des brebis. Au moment de sa Passion, Notre-Seigneur s'applique à lui-même le mot du prophète : « Je frapperai le Pasteur, et les brebis du troupeau seront dispersées. » Matth., XXVI, 31; Marc., XIV, 27. Saint Pierre félicite les nouveaux convertis d'être revenus à celui qui est le Pasteur et l'Évêque de leurs âmes, I Pet., II, 25, et qu'il appelle le « Prince des pasteurs ». I Pet., V, 4. Dans l'Épître aux Hébreux, XIII, 20, il est dit que Dieu a ramené d'entre les morts « le grand Pasteur des brebis, Notre-Seigneur Jésus. » Le nom de pasteur est pris dans ce sens spirituel, en parlant du Messie, par le prophète Ézéchiel, et Notre-Seigneur en a autorisé l'usage en se l'appliquant à lui-même. Les premiers chrétiens aimèrent à le représenter souvent sous cet emblème dans les catacombes (fig. 574). — 2° Dès l'Ancien Testament, le mot est employé dans un sens analogue en parlant de ceux qui exercent une action spirituelle sur les autres. L'Ecclésiaste, XII, 11, compare à des clous plantés « les paroles des sages, données par un seul pasteur, » c'est-à-dire sous l'inspiration d'un maître autorisé. Isaïe, LVI, 10, 11, stigmatise les mauvais pasteurs d'Israël, « sans intelligence, chiens muets qui ne savent pas aboyer, qui ne savent pas comprendre, » c'est-à-dire qui ne sont pas assez instruits pour enseigner la vérité, ni assez désintéressés pour combattre le mal. Jérémie, II, 8, transmet les reproches du Seigneur aux « dépositaires de la loi qui ne l'ont pas connu, aux pasteurs qui lui ont été infidèles. » Lui-même, il n'a pas « refusé d'être pasteur » à la suite du Seigneur. Jer., XVII, 16. Il annonce que « le vent emportera les pasteurs infidèles, » Jer., XXII, 22, mais qu'un jour Dieu « donnera des pasteurs selon son cœur, qui, avec intelligence et sagesse, paîtront » son peuple. Jer., III, 15. Enfin, Ézéchiel, XXXIV, 2-10, a une longue invective contre les mauvais pasteurs d'Israël, qui ont laissé les brebis à l'abandon et au pillage pour ne songer qu'à se paître eux-mêmes. — Dans le Nouveau Testament, Notre-Seigneur fait de saint Pierre le pasteur principal de son Église, en lui commandant de « paître ses agneaux, paître ses brebis. » Joa., XXI, 15-17. Saint Paul remarque que Jésus-Christ a constitué dans son

574. — Le bon Pasteur. Catacombe de Saint-Calixte.

Église les uns apôtres, « d'autres pasteurs et docteurs, en vue du perfectionnement des saints, pour l'œuvre du ministère. » Eph., IV, 11. Il compare les ministres de l'Église à ceux « qui font paître le troupeau. » I Cor., IX, 7. Enfin saint Pierre recommande aux prêtres de « paître le troupeau de Dieu qui leur a été confié, non en dominateurs, mais en modèles du troupeau. » I Pet., V, 2.

H. LESÊTRE.

2. PASTEUR d'Hermas. Ce livre, qui a pour titre en grec Ποιμήν, est l'œuvre d'Hermas (voir t. III, col. 612), frère du pape saint Pie Ier qui occupa la chaire de saint Pierre de l'an 141 à l'an 156. Voir CANON DE MURATORI, t. II, col. 171. Jusqu'en 1856, les savants n'ont connu le Pasteur que par une version latine. On possède maintenant de bonnes éditions du texte grec original qui a été retrouvé. Voir O. de Gebhart et A. Harnack, *Patrum apostolicorum Opera*, t. III, *Hermæ Pastor græce*, Leipzig, 1877; F. X. Funk, *Patres apostolici*, 2e édit., Tubingue, 1901, t. I, p. 454-639. Le livre se divise en deux parties; la première renferme quatre « visions »; la seconde douze « commandements », *mandata*, et neuf « similitudes », *similitudines*. C'est surtout une exhortation à la pénitence. Il porte le titre de Pasteur, parce que l'ange de la pénitence qui lui apparaît dans la cinquième vision et lui transmet les commandements se présente sous la forme d'un berger.

Le *Pasteur* jouit dans la primitive Église d'une grande autorité. Saint Irénée, *Adv. hær.*, IV, 30, 2, t. XII, col. 217; Tertullien, *De orat.*, XVI, t. I, col. 1172; Origène, *E comment. in Osee*, t. XIII, col. 828, le nomment Γραφή, *Scriptura divina*. On le lisait encore publiquement dans les églises au IVe siècle. Eusèbe, *H. E.*, III, 3, t. XX, col. 217. C'est à cause de cet usage qu'on le trouve à la suite du *Codex Sinaiticus* de l'Ancien et du Nouveau Testament. Mais il n'a jamais été mis au rang des livres canoniques. Origène, *De princ.*, IV, 11, t. XI, col. 565, remarque qu'il n'est pas estimé de tous; Tertullien, dans ses écrits montanistes, que toutes les églises le rangent parmi les livres apocryphes ou non canoniques, *De pudicit.*, 10, t. II, col. 1000; de même saint Athanase, *De Nic. decret.*, 18, t. XXV, col. 456; Eusèbe, *H. E.*, III, 25, t. XX, col. 269; le canon du pape Gélase, voir APOCRYPHES, t. I, col. 768. Cf. S. Jérôme, *In Habac.*, I, 14, t. XXV, col. 1286-1287; *De vir. ill.*, X, t. II, col. 625. — Sur les citations ou allusions scripturaires du *Pasteur*, voir O. de Gebhart, *Patr. apost. Opera*, t. III, p. 272-274; Funk, *Patres apostolici*, t. I, p. 649-652; sur l'auteur et son orthodoxie, Funk, *Patres apostolici*, Prolegomena, 2e édit., Tubingue, 1891, p. CXXII-CLI; Id., *Hermas*, dans Wetzer und Welte, *Kirchenlexicon*, t. V, 1888, col. 1839-1844; Rambouillet, *L'orthodoxie du livre du Pasteur d'Hermas*, Paris, 1880; E. Bardenhewer, *Les Pères de l'Église*, trad. Godet et Verschaffel, t. I, Paris, 1898, p. 84-98.

PASTOPHORES, mot grec, παστοφόριον, qui se lit plusieurs fois dans la traduction des Septante. I Par., IX, 26, etc.; Jér., XXXV, 4; Ezech., XL, 17. On ne le rencontre qu'une fois dans la Vulgate latine, I Mach., IV, 38 : Les soldats de Judas Machabée « montèrent à la montagne de Sion et ils virent les lieux saints déserts, et l'autel préparé et les portes brûlées ...*et pastophoria diruta* » (grec : παστόφορια καθῃρημένα). Les *pastophoria* désignent les chambres dans lesquelles on conservait les trésors et les meubles du Temple et où habitaient les prêtres et les lévites. Voir S. Jérôme, *In Ezech.*, XL, 17, t. XXV, col. 382. J. Frd. Schleusner, *Novus thesaurus philologicus*, t. IV, 1821, p. 253.

PASTORALES (ÉPITRES). On appelle de ce nom les deux Épîtres que saint Paul adressa à Timothée et celle qu'il adressa à Tite, parce que l'Apôtre y trace à ses deux disciples les devoirs d'un pasteur des âmes. Voir TIMOTHÉE (ÉPÎTRES I ET II À) et TITE (ÉPÎTRE À).

PATARE (grec : τὰ Πάταρα), ville de Lycie à environ 60 stades ou 9 kil. au sud-ouest de l'embouchure

575. — AVT. KAI. ANT.... CEB. Buste radié et drapé d'Héliogabale, à droite. — ℞ ΠΑΤΑΡΕΩΝ. L'empereur lauré, drapé dans la toge, debout, à gauche, tenant le volumen et un rameau de laurier. A ses pieds, un aigle sur un globe.

du Xanthe, en face de l'île de Rhodes (fig. 575). Dans sa troisième mission, saint Paul venant de Rhodes aborda à Patare où il trouva un navire qui faisait route vers la Phénicie. Il s'y embarqua aussitôt pour aller à Tyr. Act., XXI, 1-3. Patare servait de port à la ville de Xanthe, Appien, *Bell. civ.*, IV, 81. C'était une escale sur la route entre les ports d'Italie, de l'Égypte et du Levant. De là l'importance et la richesse de la ville. Tite Live, XXXVII, 15, l'appelle *Caput gentis*. Elle portait le titre de métropole, *Corp. insc. græcar.*, n. 4280, 4281, 4283. Patare célébrait le culte d'Apollon qui y rendait des oracles. Conybeare et Howson, *The Life and Epistles of St. Paul*, in-8°, Londres, 1891, p. 560. Un banc de sable bouche maintenant l'entrée du Xanthe. Il reste quelques ruines sur l'ancien emplacement de Patare qui n'est plus qu'un désert. Le village turc porte

576. — Plan de Patare.
D'après la carte de l'Amirauté anglaise.

le nom de Djelemish. *Journal of Hellenic studies*, 1889, p. 46-85; Ch. Fellows, *An account of discoveries in Lycia*, in-4°, Londres, 1841, p. 222; Spratt et Forbes, *Travels in Lycia*, in-8°, Londres, 1847, t. I, p. 30; t. II, p. 189; O. Benndorf und G. Niemann, *Reisen in Lykien und Karien*, in-f°, Vienne, 1884; t. I, p. 114-117, t. II, p. 118, pl. XXXII-XXXIV; G. Hill, *Catalogue of the Greek coins of Lycia*, 1897, p. 25-27. E. BEURLIER.

PATIENCE (hébreu : *'orék 'appayim, 'orék rûaḥ;* Septante : μακροθυμία, ὑπομονή; Vulgate : *patientia, sufferentia*), disposition à attendre plus ou moins longtemps, même dans des conditions pénibles, que le mal soit écarté ou puni et que le bien désiré arrive. La patience est opposée à la colère, qui s'exprime par la dilatation des narines et la rapidité de la respiration. L'impatient est appelé *qeṣar 'appayim* ou *rûaḥ*, « court de narines » ou de « souffle ». Prov., XIV, 17, 29. La patience est au contraire *'orék 'appayim* ou *rûaḥ*, « longueur de narines » ou de « souffle ». Elle consiste tantôt à laisser faire, tantôt à attendre et tantôt à souffrir un temps plus ou moins long.

1° *Patience divine.* — 1. Dieu est patient, parce qu'il a pitié de ses créatures même infidèles et veut leur laisser le temps du repentir, Exod., XXIV, 6; Num., XIV, 18; Judith, VIII, 14; Ps. LXXXVI (LXXXV), 15; CXLV (CXLIV), 8; Sap., XV, 1; Eccli., V, 4; Joel, II, 13; Jon., IV, 2; Nah., I, 3; II Mach., VI, 14; Rom., II, 4; IX, 22; I Pet., III, 20; II Pet., III, 9, et aussi parce qu'il a l'éternité devant lui. Eccli., XVIII, 9. Il est le Dieu de patience. Rom., XV, 5. — 2. Néanmoins sa patience n'a qu'un temps, et le moment arrive toujours où sa justice atteint les coupables. Eccli., XXXV, 22; Luc., XVIII, 7. — 3. La patience de Dieu fait quelquefois l'étonnement des justes. Hab., I, 13. Voir MAL, t. IV, col. 601-604.

2° *Patience humaine.* — 1. La patience est recommandée au serviteur de Dieu, Bar., IV, 25; Eccli., II,

4, au chrétien, Rom., XII, 12; Eph., IV, 2; Col., III, 12; I Thes., V, 14; II Thes., I, 4; III, 5; Tit., II, 2; Jacob., V, 7, 8; I Pet., II, 20; II Pet., I, 6, et au ministre de l'Église, I Tim., VI, 11; II Tim., II, 24; IV, 2. — 2. L'exemple de la patience a été donné par Job, Job, XVII, 15; Jacob., V, 11; les prophètes, Jacob., V, 10; Tobie, Tob., II, 12; les justes en général, Sap., II, 19; Apoc., XIII, 10; XIV, 12; saint Paul, II Cor., VI, 4; XII, 12; Col., I, 11; II Tim., III, 10; saint Jean, Apoc., I, 9; les évêques d'Éphèse, Apoc., II, 2, 3, de Thyatire, Apoc., II, 19, et de Philadelphie, Apoc., III, 10. A un point de vue purement naturel, les Romains ont fait prospérer leur empire par la patience, μακροθυμία, l'esprit de suite et la persévérance dans leurs entreprises. I Mach., VIII, 3. — 3. Pratiquer la patience, c'est faire preuve d'intelligence, Prov., XIV, 29; XIX, 11; apaiser les disputes, Prov., XV, 18; XXV, 15, et accomplir une œuvre meilleure que celle de la force. Prov., XVI, 32; Eccle., VII, 9. — 4. La patience chrétienne est l'effet de l'Esprit de Dieu, Gal., V, 22, et se produit à l'occasion de l'épreuve. Jacob., I, 3. Elle porte d'heureux fruits, Luc., VIII, 15; Rom., V, 3, 4; XV, 4, est la compagne de l'espérance, Rom., VIII, 25, et de la charité, I Cor., XIII, 4, et permet à l'homme d'être le maître de sa vie, Luc., XXI, 10, pour la mettre au service de Dieu et la faire aboutir à l'éternité bienheureuse. H. LESÊTRE.

PATIRIENSIS (CODEX). — 1. *Description.* — *Le Patiriensis* est un codex oncial palimpseste du Ve siècle. Il comprend 21 feuillets de parchemin à trois colonnes de 40 ou 41 lignes. Il est désigné par la lettre hébraïque ב; par le symbole α 1 dans le système de notation de M. von Soden. Il fait partie d'un recueil d'homélies de saint Grégoire de Nazianze écrites au Xe siècle. Les 316 feuillets de ce codex ne comptent pas moins de 147 feuillets palimpsestes empruntés à 6 manuscrits différents : 1. Notre *Patiriensis*, 21 feuillets : 198, 199, 221, 222, 229, 230, 293-303, 305-308. — 2. Un lectionnaire des Évangiles du VIe-VIIe s., 39 feuillets : 254-292. — 3. Un autre lectionnaire des Évangiles du VIIIe-IXe s., 7 feuillets : 164, 169, 174, 175, 209, 214, 227. — 4. Un homiliaire du IXe s., 56 feuillets. — 5. Un recueil d'homélies du VIe s., 7 feuillets. — 6. Un Strabon du VIe s., 18 feuillets. C'est le même manuscrit que le fameux Strabon palimpseste de Grottaferrata. — Le contenu de ב ne peut se déterminer qu'approximativement parce que le commencement et la fin des pages sont parfois illisibles. Act., XXVI, 4-XXVII, 10 (f° 221); XXVIII, 2-31 (f° 302); Jac., IV., 14 - I Pet., I, 12 (f° 222); II Pet., II, 2-III, 15 (f° 301); I Joa., IV, 6, fin de l'Épître avec II et III Joa. (f° 308 et 307); Rom., XIII, 4-XV, 9 (f° 305); I Cor., IV, 4 (?) - VI, 16 (f° 297); XII, 23-XIV, 21 (f° 306); XIV, 21-XV, 2 (f° 198); II Cor., IV, 7-VI, 8 (f° 303); VII, 15-X, 6 (f° 199); Eph., V, 5, fin de l'Épître et jusqu'à Phil., II, 9 (f° 300 et 230); Col., I, 20, fin de l'Épître et jusqu'à I Thess., I, 6 (f° 229 et 293); I Tim., V, 5, fin de l'Épître et jusqu'à II Tim., II, 25 (f° 298 et 295); Tit., III, 13, fin de l'Épître avec Philem. (f° 294); Heb., XI, 32-XIII, 4 (f° 299). Aucune des notices publiées jusqu'ici (Batiffol, Gregory, von Soden) ne signale le contenu du feuillet 296 lequel est extrêmement difficile à lire sous son épaisse couche de colle et de papier de soie, sans parler des dégats produits par l'acide gallique. Il renferme les premiers chapitres de I Cor., et doit être continué par le feuillet 297. Par contre, toutes les listes assignent au feuillet 198 le contenu suivant : I Cor., XV, 3-XVI, 1. Mais ce feuillet, l'un des plus lisibles, débute par ται οτι εν (I Cor., XIV, 21) et finit par τινι λογω ευηγγε (I Cor., XV, 2). Il fait donc suite au feuillet 306, qui finit par un mot coupé en deux : εν τω νομω γεγραπ I Cor., XIV, 21). — Ajoutons quelques particularités qui aideront à reconnaître les parties du même manuscrit qu'on pourrait découvrir en d'autres bibliothèques. Le cadre de l'écriture est d'environ 0m215, la largeur de la colonne de 0m053, l'espace entre deux colonnes de 0m018. Le nombre de lettres par colonne est de 12 à 15. Quoiqu'il soit assez difficile de retrouver la disposition primitive des cahiers, parce que les feuillets doubles ont été souvent coupés en deux et collés ensuite à d'autres demi-feuillets hétérogènes, nous avons la certitude que les cahiers étaient des *quinquenniones* et comptaient chacun vingt pages. En effet, les feuillets 305 et 306 qui sont le même feuillet double occupaient les extrémités d'un cahier, et le texte intermédiaire manquant suffit à remplir quatre feuillets doubles. On arrive à une conclusion identique en observant que les feuillets 221 et 222, 308 et 307 sont respectivement le même feuillet double et en calculant la longueur du texte qui les sépare. Cette composition des cahiers est, avec la disposition de l'écriture sur trois colonnes, un nouveau trait qui rapproche le *Patiriensis* du *Vaticanus*.

2. *Historique.* — *Le Patiriensis* portait le n° *37* dans l'ancienne bibliothèque de Sainte-Marie du Patir, abbaye basilienne de Rossano. Il fut d'abord inscrit à la Vaticane sous la cote *Basiliano* 100. C'est aujourd'hui le n° *2061* du fonds grec vatican. Montfaucon qui le mentionne dans son *Diarium*, p. 214, et dans sa *Bibliotheca*, t. I, p. 195, avait reconnu dans l'écriture palimpseste des versets du Nouveau Testament. Mai, qui le signale à plusieurs reprises dans ses notes manuscrites, avait déchiffré des passages de saint Paul et constaté la ressemblance de l'onciale avec celle du célèbre *Vaticanus*. Mais c'est Mgr Batiffol qui a le premier déterminé le nombre des feuillets palimpsestes et la teneur exacte des textes bibliques. Il en parle ainsi dans *L'abbaye de Rossano, contribution à l'histoire de la Vaticane*, Paris, 1891, p. 72 : « Mai lava les feuillets palimpsestes à la noix de galle pour faire revivre l'écriture ancienne, mais malheureusement il ne prit pas copie du texte qu'il avait fait revivre... et, second malheur, craignant que les feuillets une fois traités à la noix de galle ne tombassent en miettes, il fit coller une feuille de papier pelure sur un des côtés de chacun des feuillets. Retrouver le texte à travers cette feuille que la colle a rendue opaque à peu près partout, est neuf fois sur dix impossible. Il faudra que l'éditeur qui tentera l'entreprise, après avoir photographié et *rentoilé* les feuillets libres, détache adroitement le papier pelure : mais cette manipulation m'était interdite. » Cette description n'est plus tout à fait exacte. Le manuscrit a été restauré d'après les procédés merveilleux en usage actuellement à la Bibliothèque Vaticane. Il est débarrassé en partie de sa colle, de son papier pelure; mais il est impossible de le guérir entièrement des funestes effets de la noix de galle. L'acide a rongé le parchemin et produit des trous en bien des endroits. Néanmoins on peut le déchiffrer avec de la patience. Il serait à désirer qu'il trouvât le plus tôt possible un éditeur.

3. *Paléographie, état primitif, valeur critique.* — «L'écriture est une onciale très pure, la hauteur moyenne des lettres est de 3 mill., 5 environ... Le Y, quand il n'est pas diphtongué, est trémassé; le Ρ final est accompagné d'une apostrophe (ΓΑΡ'); l'Ι muet est omis; je ne relève ni accents, ni esprits; la ponctuation consiste en un point haut simple. A la ponctuation forte, le scribe laisse en blanc le reste de la ligne, va à la ligne d'après et pose une initiale, sauf cependant un petit nombre de cas... Ces initiales ont une hauteur moyenne de 4 mill., 5; elles sont donc plus grandes de peu que les lettres courantes; mais aucun ornement ne les distingue, et elles empiètent sur la marge seulement des deux tiers de leur largeur... Dans les marges, il n'y a pas trace de sections euthaliennes, ce qui est une bonne marque d'ancienneté, mais seulement par endroits, l'indication de péricopes faites en vue de la lecture liturgique... » Batiffol, *op. cit.*, p. 73. Quoique la disposition

du texte en trois colonnes donne au *Patiriensis* une ressemblance générale avec le *Vaticanus*, c'est avec l'*Alexandrinus* qu'il faut plutôt le comparer, surtout à raison des initiales en vedette. — Au point de vue critique le *Patiriensis* n'a encore été étudié que par Sanday, dans la *Revue biblique*, t. IV, 1905, p. 207-213. L'auteur conclut, p. 215 : *Ipsum codicem credulerim ex Oriente adlatum (lectiones enim græco-latinæ prius per exemplar ævo remotum, orientales posterius inrectæ videntur) codd.* NACRP *non multo dissimilem, a librario scriptum artis suæ satis perito, sed vulgaribus scribendi vitiis obnoxio.* Mais peut-être la base sur laquelle ce jugement se fonde n'est-elle pas suffisamment large. Une photogravure d'une des pages les plus lisibles accompagne l'article de la *Revue biblique*. — Gregory, *Prolegomena*, etc., Leipzig, 1894, p. 447-448; *Textkritik des N. T.*, t. I, 1900, p. 104; Von Soden, *Die Schriften des N. T.*, etc., 1re partie, Berlin, 1902, p. 215-216, n'ajoutent rien aux renseignements donnés par Mgr Batiffol, *L'abbaye de Rossano*, Paris, 1891, excursus C, p. 71-74.

F. PRAT.

PATMOS (Grec : Πάτμος), petite île de la mer Égée au sud de Samos et à l'ouest de Milet (fig. 577). C'était l'une des Sporades. Pline, *H. N.*, IV, 23; Strabon, X, V, 13. L'apôtre saint Jean y fut exilé. Apoc., I, 9. C'est là qu'il écrivit l'Apocalypse. Voir APOCALYPSE, t. I, col. 746; JEAN (SAINT), t. III, col. 1105. Il y resta, d'après la tradition, depuis l'an 14 de Domitien jusqu'à l'avènement de Nerva, qui rendit la liberté à tous les exilés. Patmos est située 37° 20′ de latitude nord et 26° 35′ de longitude est. L'île a environ 15 kil. de long et 9 de large à son extrémité nord. Elle est surtout formée de collines volcaniques, dont la plus élevée, qui porte aujourd'hui le nom de mont Élie, a environ 350 mètres de haut. Patmos (fig. 578) est divisée en deux parties égales, unies par un isthme sur la partie orientale duquel sont le port et la ville. Elle était autrefois couverte de palmiers et portait encore au moyen âge le nom de Palmosa. Maintenant on n'y trouve plus que quelques oliviers. Elle est très aride et se prête difficilement à la culture. — Voir E. Ross, *Reisen auf den griechischen Inseln des Aegäischen Meeres*, in-8°, Stuttgart et Tubingue, 1841, t. II, p. 123-139; V. Guérin, *Description de l'île de Patmos*, in-12, Paris, 1856; H. F. Tozer, *The Islands of the Aegea*, in-8°, Londres, 1825, p. 178-195.

E. BEURLIER.

577. — Vue de Patmos. D'après une photographie.

PATRIARCHE (grec : πατριάρχης; Vulgate : *patriarcha*), chef de famille. — Le nom de patriarche n'est employé que par la Vulgate dans l'Ancien Testament. Elle appelle ainsi des chefs de famille, *ro'šê 'âbôt*, « têtes » ou « chefs des pères », ἄρχοντες πατριῶν, I Par., VIII, 28, et les pères des anciennes familles nombreuses dont parle la Genèse. Tob., VI, 20. — Dans le Nouveau Testament, le nom de patriarche est attribué à David, Act., II, 29, aux douze fils de Jacob, Act., VII, 8, 9, et à Abraham. Heb., VII, 4. — L'usage courant réserve ce nom à d'illustres personnages, chefs de famille dans les temps primitifs, Noé, Abraham, Isaac, Jacob et ses douze fils, etc.

H. LESÊTRE.

2. PATRIARCHES (LIVRES APOCRYPHES SUR LES). Voir APOCRYPHES (LIVRES), t. I, col. 771; TESTAMENT DES DOUZE PATRIARCHES.

PATRIE (hébreu : *'éréṣ*; Septante : γῆ, πατρίς; Vulgate : *terra, patria*), le pays où l'on est né, où l'on a eu ses ancêtres ou dans lequel on a été élevé. —

1° Abraham reçut l'ordre de quitter sa patrie, la Chaldée. Gen., XII, 1; Act., VII, 3. Jacob, Gen., XXX, 25, et Noémi, Ruth, I, 7, voulurent retourner dans leur patrie. La Palestine est le pays des Israélites, celui qu'ils auront à défendre contre les envahisseurs. Num., X, 9. Esther, II, 10, 20, dut s'abstenir de faire connaître au roi de Perse sa patrie, c'est-à-dire sa nationalité. Dans le Nouveau Testament, la ville de Nazareth est appelée la patrie de Notre-Seigneur, parce qu'il y avait habité depuis son enfance et qu'on supposait qu'il y était né de Joseph et de Marie. Matth., XIII, 54, 57; Marc., VI, 1, 4; Luc., IV, 23, 24; Joa., IV, 44. Le pro-

578. — Carte de l'île de Patmos. D'après V. Guérin.

verbe : « Nul n'est prophète dans sa patrie, » constate la jalousie locale qui fait que des hommes ne veulent pas reconnaître la supériorité de celui qu'ils ont vu vivre au milieu d'eux dans la simplicité. — 2° Dans les textes précédents, la patrie apparaît surtout comme le pays d'origine ou de séjour habituel. Au second livre des Machabées, l'idée de patrie se rapproche davantage de celle que nous concevons aujourd'hui. La patrie, c'est le pays des ancêtres, avec ses traditions, ses lois, ses coutumes, sa religion, sa langue, ses villes et ses monuments. II Mach., VI, 1, 6; VII, 2, 8, 21, 24, 27, 37; XII, 37; XV, 29. Simon est le délateur de sa patrie, IV, 1; Jason, le bourreau de sa patrie, dont il a banni un grand nombre de concitoyens, V, 8, 9; Ménélas, traître envers sa patrie, V, 15, n'a aucun souci de son salut, XIII, 3. Par contre, Judas Machabée exhorte ses frères à combattre et à mourir pour les lois, le Temple, la ville et la patrie, VIII, 21; XIII, 15; il fait prier Dieu pour ceux qui vont être privés de leur patrie, XIII, 11, et il se bat vaillamment avec les siens pour l'indépendance et le salut de la patrie, XIV, 18. — 3° L'amour de la patrie, sous forme d'amour pour la nation à laquelle il appartenait, se manifesta avec éclat en Notre-Seigneur, quand il pleura sur Jérusalem, à la pensée des maux qui châtieraient un jour son ingratitude, Luc., XIX, 41-44, et quand, pendant sa passion, il invita les femmes de Jérusalem à pleurer sur le sort qui les attendait. Luc., XXIII, 28-31. Bien que Sauveur du monde entier, il déclarait n'avoir été envoyé personnellement qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël et donnait à ses compatriotes le nom d'enfants, par opposition aux étrangers idolâtres. Matth., XV, 24-26. — Saint Pierre, dans ses premiers discours, s'adresse aux « enfants d'Israël » avec une prédilection marquée. Act., II, 22, 39; III, 17-21. — Saint Paul aimait tendrement ceux de sa nation; il eût désiré être sacrifié et maudit pour eux. Rom., IX, 2-5. Malgré tout les torts que les Juifs avaient eus à son égard, il ne songeait nullement à accuser sa nation. Act., XXVIII, 19. — C'est surtout sous le nom de « nation » qu'il est question de la patrie israélite. Luc., VII, 5; Joa., XVIII, 35; Act., X, 22. Les grands-prêtres et les membres du sanhédrin font du faux patriotisme, quand ils parlent de sacrifier Notre-Seigneur pour empêcher les Romains de détruire la ville et la nation, Joa., XI, 48, 50, et quand ils prétendent qu'ils l'ont trouvé bouleversant la nation. Luc., XXIII, 2. — 4° L'Épître aux Hébreux, VI, 13-16, en parlant des anciens patriarches, dit qu'ils se considéraient comme étrangers sur la terre et qu'ils cherchaient une patrie, non celle d'où ils étaient sortis, mais « une patrie meilleure, une patrie céleste. » Cf. Heb., XIII, 14. La patrie ainsi cherchée a été d'abord la patrie spirituelle, le « royaume des cieux », que devait un jour établir le Messie attendu, puis la patrie définitive du ciel, le royaume du « Père qui est dans les cieux ». Matth., VI 9.

H. LESÊTRE.

PATRIZI François-Xavier, exégète italien, né à Rome le 19 juin 1797, mort dans cette ville le 23 avril 1881. Il entra dans la Compagnie de Jésus le 12 novembre 1814, et enseigna l'Écriture Sainte à Louvain et au Collège romain. Nombreux sont les travaux qu'il nous a laissés sur l'Écriture Sainte. C'est d'abord un ouvrage préliminaire, *Institutio de interpretatione Bibliorum*, édité en 1844-1852, in-8°, puis réimprimé en 1862 et 1876. L'auteur en résuma la Ire partie à l'usage des élèves, in-8°. — Viennent ensuite deux traités sur l'Ancien Testament : *De consensu utriusque libri Machabæorum*, in-4°, 1856; *Cento salmi tradotti... e commentati*, in-4°, 1875. Ce dernier ouvrage a été traduit en français par le P. Nicolas Bouchot, in-4°, 1890. — Ses écrits sur le Nouveau Testament sont : 1° *De Evangeliis libri tres*, in-4°, 1852-53. Dans cet ouvrage l'auteur combat les erreurs répandues par les rationalistes modernes et détruit les principales objections soulevées contre les Saintes Écritures. 2° *In Joannem commentarium*, in-8°, 1858. 3° *In Marcum commentarium cum duabus appendicibus*, in-8°, 1862. Le premier appendice a pour objet la thèse précédemment soutenue de l'existence de deux Marc. 4° *In Actus Apostolorum commentarium*, in-4°, 1867. 5° Diverses dissertations sur des points spéciaux : *De interpretatione oraculorum ad Christum pertinentium*, 1853; *De immaculata Mariæ origine*, 1853; *De prima angeli ad Josephum Mariæ sponsum legatione*, 1876; *Delle parole di S. Paolo* « in quo omnes peccaverunt, » 1876.

P. BLIARD.

PATROBAS (grec : Πατρόβας, probablement contraction de πατρόβιος, « vie du père »), chrétien de Rome à qui saint Paul envoie ses salutations. Rom., XVI, 14. D'après le Pseudo-Hippolyte qui l'appelle πατρόβουλος, *De septuag. apost.*, 37, t. X, col. 956, il était du nombre des soixante-douze disciples et fut évêque de Pouzzoles. Le Martyrologe romain dit qu'il souffrit le martyre avec

saint Philologue et place sa fête au 4 novembre. Voir *Acta Sanctorum*, novembris t. II, part. 1, 1894, p. 222. Un affranchi de Néron qui fut mis à mort par ordre de Galba, Tacite, *Hist.*, I, 49; II, 95; Suétone, *Galba*, 20; Martial, *Ep.*, II, 32, 3, portait le même nom. On trouve aussi ce nom dans les inscriptions.

PATROCLE (grec : Πάτροκλος), père du général syrien Nicanor qui fut l'un des principaux adversaires de Judas Machabée. II Mach., VIII, 9. Le nom de Patrocle était commun parmi les Grecs.

PATURAGE (hébreu : *dobér kar*, « agneau, » et par extension « pâturage »; *migrâš* et *nahâlol*, l'endroit « où l'on mène » le bétail; *midbâr, mir'éh; nā'āh, nâvéh* et *navâh*, l'endroit « où demeure » le bétail; Septante : νομή, βόσκημα; ἀφορίσματα, περισπόρια et περίχωρα, les « alentours » des villes, la campagne; Vulgate : *pascua, pascuum, suburbana*, les « alentours » des villes), terre sur laquelle le bétail trouve sa nourriture.

I. Au sens propre. — 1° La Palestine renferme des plaines fertiles dans lesquelles les troupeaux trouvaient autrefois d'abondants pâturages. Abraham et Lot, qui y faisaient paître leur nombreux bétail, furent obligés de s'en aller l'un à droite et l'autre à gauche, pour éviter les querelles entre leurs bergers. Gen., XIII, 5-12. Quand une sécheresse prolongée désola le pays de Chanaan, Jacob conduisit ses troupeaux en Égypte, dans les pâturages de la terre de Gessen. Gen., XLVII, 4. — C'est seulement quand Dieu répand la pluie et la fécondité sur la terre, que les pâturages peuvent se couvrir de troupeaux. Ps. LXV (LXIV), 13, 14. Cette bénédiction est habituellement accordée au juste. Job, V, 24. — Les animaux sauvages cherchent des pâturages dans la montagne. Job, XXXIX, 8. Les pâturages du désert sont parfois desséchés, Jer., XXIII, 10, et dévorés par le feu, Joel, I, 18, 19; mais ensuite ils reverdissent. Jo., II, 22. — David était dans les pâturages quand Saül l'envoya chercher, I Reg., XVI, 19, et quand le Seigneur le prit pour le faire roi. II Reg., VII, 8; I Par., XVII, 7. Les bergers de Bethléhem veillaient la nuit dans leurs pâturages de la montagne, quand les anges leur annoncèrent la naissance du Sauveur. Luc., II, 8. — Comme les lévites ne possédaient que des villes isolées et cependant avaient des troupeaux, Moïse avait réglé que des pâturages leur seraient attribués autour de ces villes. Num., XXXV, 3. — Éphraïm avait été établi dans un beau pâturage, c'est-à-dire sur un sol très fertile. Ose., IX, 13. — 2° L'existence d'un pâturage devenait une malédiction, quand ce pâturage remplaçait les habitations des hommes. Ainsi la Syrie et le pays d'Israël doivent être changés en pâturages. Is., VII, 25. Le même sort est prédit à la côte maritime habitée par les Philistins, Soph., II, 6, et à la ville ammonite de Rabbath. Ezech., XXV, 5. — 3° Les auteurs sacrés mentionnent spécialement les pâturages d'Achor, Is., LXV, 10, voir t. I, col. 147, de Cédar, Is., XLII, 11, de Gador, I Par., IV, 39, 40, voir t. III, col. 34, des environs d'Hébron, Jos., XXI, 11, et de Saron. I Par., V, 16. — Le mot *'ābēl*, « verdure, prairie, » entre dans la composition d'un certain nombre de noms propres et peut désigner des endroits propres au pacage. Voir Abel, t. 1, col 30.

II. Au sens figuré. — 1° Le Seigneur aimant à se dire le pasteur de son peuple, voir Pasteur, col. 2178, l'idée de pâturage se présente naturellement pour désigner le séjour de ce peuple. Les Israélites sont pour le Seigneur les brebis de son pâturage. Ps. LXXV (LXXIV), 1; LXXIX (LXXVIII), 13; XCV (XCIV), 7; C (XCIX), 3; Jer., XXIII, 1. Ce peuple avait été placé par le Seigneur dans un bon pâturage, sur une terre féconde, où il était comblé de biens et de grâces; mais il s'y est enorgueilli et révolté contre son pasteur. Ose., XIII, 7. — 2° Alors le Seigneur justement irrité a sifflé les mouches d'Égypte pour qu'elles vinssent ravager son pâturage. Is., VII, 19. Jérusalem est devenue un pâturage brûlé et dévasté, Is., XXXII, 14; Jer., IX, 10; ses princes ont été comme des cerfs sans pâturage. Lam., I, 6. Les pâturages des nations n'en seront pas moins ruinés à leur tour. Am., I, 2; Jer., XXV, 36, 37; XLIX, 20. — 3° Mais, son châtiment subi, le peuple de Dieu sera ramené dans son pâturage. Is. V, 7; XXX, 23; XLIX, 9; Jer., XXIII, 3; L, 19; Mich., II, 12. A Jérusalem, réduite à l'état de désert, il y aura encore des pâturages. Jer., XXXIII, 12. Le prophète Ézéchiel, XXXIV, 12-15, développe cette image :

> Ainsi, je ferai la revue de mes brebis...
> Je les ramènerai sur leur propre sol,
> Je les ferai paître sur les montagnes d'Israël,
> Dans les vallées et dans tous les lieux habités du pays.
> Je les ferai paître dans de bons pâturages,
> Et leur pacage sera sur les hautes montagnes d'Israël;
> Là elles reposeront dans un bon bercail,
> Et paîtront dans un gras pâturage
> Sur la montagne d'Israël :
> C'est moi qui paîtrai mes brebis.

— 3° L'âme juste était traitée par Dieu de la même manière :

> Jéhovah est mon pasteur, je ne manquerai de rien,
> Il me fait reposer dans de verts pâturages.
> Ps. XXIII (XXII), 2.

Notre-Seigneur promet aussi à l'âme fidèle, qui entre dans le bercail par la vraie porte, qu'elle y trouvera des pâturages, c'est-à-dire toutes les grâces de la vie spirituelle. Joa., X, 9. H. Lesêtre.

PAUL (SAINT) (en grec Παῦλος, Vulgate : *Paulus*), l'Apôtre des Gentils, « l'Apôtre » par excellence.

I. Depuis sa naissance jusqu'à sa conversion. — 1. *Naissance*. — Par ses origines comme par son éducation, Paul appartenait au plus pur judaïsme. Il a énuméré lui-même, à plusieurs reprises (Act., XXIII, 6; II Cor., XI, 22; Philip., III, 5), avec une certaine fierté, ce qu'il appelle ses avantages selon la chair : circoncis le huitième jour, il est de la famille d'Abraham; de la race d'Israël; de la tribu de Benjamin, la plus fidèle, avec celle de Juda, à maintenir la tradition religieuse des prophètes; il suit le parti des Pharisiens, où il s'est distingué longtemps par son fanatisme. Les

579. — Saint Pierre et saint Paul. Médaillon de bronze (milieu du IIe siècle). Musée chrétien du Vatican.

parents de Paul, bien qu'établis à Tarse, en Cilicie, étaient « hébreux » et peut-être originaires de Giscala, aujourd'hui El-Djisch, en Galilée. Ainsi s'expliquerait, en partie, la méprise de saint Jérôme qui les fait émigrer en Cilicie, après la naissance de Paul, à la suite de la ruine de cette cité par les Romains : *Paulus..., de tribu Benjamin et oppido Judææ Giscalis fuit, quo a Romanis capto, cum parentibus suis Tarsum Ciliciæ commigravit. De vir. ill.*, 5, t. XXIII, col. 615; *Ad Philem.*, 23, t. XXVI, col. 617. Parmi les modernes, Krenkel est à peu près le seul qui adhère à une tradition entachée d'un anachronisme si évident, *Beiträge zur Aufhellung d. Geschichte u. d. Briefe d. Apost. P.*, § I. En effet, Giscala ne fut prise qu'en 67, après les autres places fortes de Galilée, Josèphe, *Bell. jud.*, V, 2, 5, près de soixante ans après la naissance de l'Apôtre, peut-être même l'année de sa mort. Paul reçut, au jour de sa circoncision, le nom de Saul (grec, Σαῦλος, Act., IX, 1; XIII), le demandé, le désiré, nom connu ayant été porté par le premier roi d'Israël. Dans les Actes, XIII, 9, le nom de Saul se change subitement en celui de Paul (Παῦλος, *Paulus*) au moment où commence le récit de la conversion du proconsul de Chypre, Sergius Paulus. Serait-ce un hommage rendu à l'illustre converti ou une manière de marquer sa première conquête apostolique? C'est l'opinion d'Origène, *Comment. ad Rom. præfat.*, t. XIV, col. 836, de saint Jérôme, *Ad Philem.*, 1, t. XXV, col. 604, de saint Augustin, *Confess.*, VIII, 4, t. XXXII, col. 753. Mais elle paraît mal s'accorder avec la modestie habituelle de l'Apôtre, I Cor., XV, 8-9; puis il prend ce nom, ℣. 9, avant la conversion qui n'est rapportée qu'au ℣. 12. D'autres ont voulu retrouver, dans le nom de Paul, un souvenir de l'affranchissement de son père, par quelque membre de l'illustre famille des Paulus; plusieurs, une allusion à son apparence chétive (Παῦλος, Παῦρος), II Cor., X, 1. 2, 10, ou l'effet d'un sentiment d'extrême humilité, S. Augustin, *Serm.*, *CCLXXIX*, 5; *CCCXV*, 5; t. XXXVIII. col. 1278, 1479; un grand nombre, la transformation latine de son nom hébreu. Les Juifs hellénistes ajoutaient volontiers, à leur nom juif, le nom grec ou romain qui s'en rapprochait le plus par la prononciation. Ainsi Éliacin se changeait en Alcime, Jésus en Jason, Joseph en Hégésippe, cf. col. 2087. De la sorte, Saul aura donné Paul. La forme grecque Σαῦλος prêtait, du reste, à un sens plus ou moins ridicule (Σαῦλος, celui qui se balance en marchant). Au contraire, le nom latin *Paulus* convenait à merveille à celui qui devait tant de fois se prévaloir du titre de citoyen romain et qui venait d'inaugurer, dans le monde officiel, sa carrière d'apôtre des gentils. Dès ce moment, les Romains l'appelèrent « Paulus », les Grecs, Παῦλος, les Juifs seuls continuèrent à le nommer Saul. Act., XXVI, 14. Le père de Paul possédait un titre dont les prérogatives étaient alors considérables : celui de citoyen romain. Act., XVI, 37; XXII, 25, 28. On ne sait d'où lui venait ce privilège. En tous cas, ce n'était pas de la ville elle-même; Tarse n'était, à cette époque, ni un municipe, ni une colonie romaine, comme Philippe de Macédoine, par exemple, ou Antioche de Pisidie, Act., XVI, 12, mais tout simplement une cité libre, ayant la faculté de se gouverner par ses propres magistrats, et d'exercer elle-même ses droits de police. Fustel de Coulanges, *La cité antique*, p. 447; Dion Chrys., *Orat.*, 2. Mais rien n'empêche de supposer que le père de saint Paul lui-même ou l'un de ses ancêtres ait acquis cet honneur, soit à prix d'argent, soit par des services de guerre, soit encore au moyen de l'affranchissement. Mgr Le Camus, *L'Œuvre des Apôtres*, t. I, p. 136, soutient cette dernière hypothèse, déjà insinuée par Wieseler. Il suppose que dans la lutte entre Octave et Antoine contre Brutus et Cassius, Tarse, ayant pris parti pour les premiers, se vit obligée de capituler devant Cassius. En conséquence, un grand nombre de ses habitants furent vendus comme esclaves pour payer l'impôt de guerre, dont la ville se trouva frappée. Or, ceux qui arrivèrent à Rome, furent affranchis après la victoire d'Auguste et purent rentrer, dans leurs foyers, avec le titre de citoyens romains. Parmi les Tarsiens rapatriés, se trouvaient sans doute un certain nombre de familles juives. Appien, *Bell. civ.*, IV, 64; V, 7. Ainsi s'expliquerait, du même coup, l'expression des Actes, VI, 9, les *affranchis de Cilicie*. Paul, dans ce cas, aurait pu s'approprier la phrase d'Horace, *libertino patre natus*.

II. ÉDUCATION. — Le judaïsme palestinien, sous sa forme la plus pure, la plus sévère, la plus ardente, le pharisaïsme, façonna l'âme de Paul. Act., XXIII, 6. Personne n'a plus hautement estimé que Paul les privilèges d'Israël, ni exalté davantage les prérogatives de son élection divine, Rom., III, 1, 2; IX, 4, 5; XI, XV, 8; Phil., III, 7, ni si passionnément aimé la race juive, Rom., IX, 1, 5; XI, 14; personne ne s'est plus intimement assimilé les doctrines et les espoirs d'Israël. Act., XIII, 32, 33; XXIV, 14; Gal., III, 7, 14; VI, 16; II Cor., XI, 22; Rom., IV, 16, 17; IX, 4, 6; X, 4; XV, 18-12, ni poussé aussi loin les observances de la loi mosaïque. Act., XIII, 33, 39; Rom., IV, 13-15; VII, 5-25; VIII, 3; IX, 31-X, 4; Gal., II, 15, 16; III, 10-25; V, 2-3; I Cor., XV, 66, etc.

1° *A Tarse.* — Quant à la langue maternelle, Paul s'est trouvé sans doute dans la condition des enfants d'émigrés qui apprennent en même temps et parlent avec une égale facilité la langue de leur père et celle de leur patrie d'adoption. Le grec et l'hébreu paraissent avoir été, en effet, également familiers à l'Apôtre. Act., XXI, 37, 40; XXII, 2. Paul parlait habituellement et facilement en grec; il écrivait dans cette langue sans aucun effort; il possédait le vocabulaire et pouvait même, à l'occasion, l'enrichir de mots nouveaux. Mais sa phrase était, en ce qui regarde la syntaxe, chargée d'hébraïsmes et de syriacismes difficiles à saisir pour celui qui ignore le génie particulier des langues sémitiques. II Cor., XI, 6. Voilà pourquoi on ne parvient à comprendre parfaitement le grec des Épîtres qu'en devinant le tour hébraïque que Paul avait dans l'esprit au moment où il les dictait. Il n'y a donc pas à chercher là les traces d'une éducation hellénique proprement dite. Le fait d'être né à Tarse, un des centres les plus brillants de la civilisation grecque d'alors, ne suffit pas pour établir que Saul ait reçu une culture classique. Philostrate, *Apollonius*, I, 7. Le zèle des Tarsiens pour la philosophie et pour les lettres dont parle Strabon, XIV, 10, 13-15; devait s'arrêter sur le seuil des quartiers juifs. L'effet produit sur l'âme du jeune pharisien par cette culture profonde ne fut pas celui de l'attrait, mais plutôt celui d'une répulsion profonde. Le levain d'idolâtrie qui pénétrait toute la vie grecque ne lui inspire qu'horreur et mépris. Insensible aux beautés de l'art, il s'aigrissait contre ce qu'il prenait pour un hommage rendu aux démons. Act., XVII, 16. En réalité, la Grèce n'a eu que peu d'influence sur l'esprit de Paul.

2° *A Jérusalem.* — Vers l'âge de quinze ans, c'est du moins l'hypothèse qui paraît réunir le plus de probabilités, si l'on tient compte du passage des Actes XXII, 3, où ἀνατεθραμμένος ἐν τῇ πόλει ταύτῃ est contrebalancé par l'épithète νεότητος, Act., XXVI, 4, qui suppose toujours un adolescent, Paul fut envoyé à Jérusalem, pour y être instruit dans la science de la Loi. Son père le destinait sans doute à être scribe. Voir SCRIBE. Paul dut sa subsistance à l'exercice d'un art mécanique. Il apprit à faire ou à coudre (l'expression σκηνοποιός suggère plutôt l'idée d'un travail consistant à confectionner les tentes elles-mêmes) ces grosses toiles de Cilicie qu'on appelait *cilicium* et qui servaient spécialement à faire des tentes; c'était, sans doute, l'industrie dont vivait sa famille. Act., XVIII, 3; I Cor., IV, 12; I Thess., II, 9; II Thess., III, 8. Il ne

semble pas, d'après cela, que Paul ait jamais eu de fortune patrimoniale. Act., XVIII, 3; XX, 34. Les Épîtres aux Corinthiens, I, I, 26; II, XI, 27, éloignent encore plus toute idée de superflu et même de situation quelque peu aisée : c'est la vie au jour le jour. Il dut, plus d'une fois, faire part de sa détresse à ses chers Philippiens et consentir à recevoir leurs offrandes. Phil., IV, 14-16.

Au temps où le jeune Saul arrivait dans la Ville sainte, les écoles juives étaient en pleine prospérité, tant à cause de la science et du talent de leurs chefs, que du grand nombre d'élèves qui suivaient leurs cours. Si l'on en croit le Talmud, Gamaliel aurait eu 1 000 disciples dont 500 étudiaient la Loi, 500 la sagesse grecque, philosophie et littérature, sous sa direction. Depuis la fin du règne d'Hérode le Grand, les écoles pharisiennes étaient divisées en deux factions rivales. Il y avait les Schammaïstes et les Hillélistes, IX, 16, les uns se réclamant du célèbre Hillel, les autres se rattachant à son adversaire Schammaï. Le fond de l'opposition entre ces deux enseignements paraît avoir été, d'après le Talmud, dans la manière plus ou moins rigoureuse d'interpréter la Loi. En général, Schammaï préconisait, dans sa casuistique, les principes les plus sévères et les solutions rigoristes; c'était un homme violent, emporté, absolu, plus ardent, plus patriote, plus ennemi de l'étranger que le doux Hillel. Celui-ci, au contraire, penchait plutôt, sur nombre de points, vers la conciliation et vers les ménagements. Mais cette modération n'était que relative et n'enlevait guère qu'un degré d'exagération à l'intransigeance farouche des Schammaïstes. — Saul se mit à l'école de Gamaliel, petit-fils d'Hillel et continuateur de sa méthode et de son esprit. Act., XXII, 3. Voir GAMALIEL 2, t. III, col. 102.

Ce que Saul apprit, pendant son stage à l'école du célèbre rabbin, fut cette dialectique subtile, cette exégèse ingénieuse et raffinée qui caractérisait l'enseignement rabbinique. Cette méthode d'interprétation, conservée dans la Mischna, *Sanhedr.*, VI, s'appelait *Schebal Middoth* (sept règles) et contenait les principes d'herméneutique en usage pour déterminer le sens des textes sacrés. Cf. dans Herzog, *Encyclopädie*, t. XV, p. 65, l'article de Pressel. Cette méthode d'enseignement a laissé, dans la composition des Épîtres de saint Paul, des traces nombreuses et profondes. I Cor., IX; Gal., III, 15; II Cor., III, 7; Rom., V, 12. A pareille école, le jeune scribe acquit une souplesse et une subtilité de raisonnement remarquable. En même temps, sa mémoire se développait à tel point, qu'elle pouvait dans la suite citer avec une égale facilité n'importe quel passage de l'Ancien Testament. Presque toutes les citations de ses Épîtres, on en compte près de 88, semblent faites sans l'aide d'un texte écrit. Ce qui se comprend lorsqu'on pense que dans les écoles juives, la Bible était le seul livre qu'on eût entre les mains.

On a conjecturé que son éducation rabbinique une fois finie, Paul retourna dans sa ville natale. Rien, en effet, dans les écrits de l'Apôtre, ne permet de supposer sa présence à Jérusalem en même temps que Jésus. La vision sur la route de Damas est présentée comme la première entrevue du maître et des disciples. I Cor., IX, 7; II Cor., V, 16, n'y contredit pas. Paul n'a donc pas connu le Jésus des Évangiles et n'a pas été mêlé aux scènes de la Passion. Car, avec la fougue de fanatisme qu'on lui connaît, il est difficile de croire qu'il fût demeuré simple spectateur des événements sans prendre ici, comme dans le meurtre d'Étienne, un des premiers rôles parmi les persécuteurs. Or, Paul ne s'est jamais reconnu d'autre tort que celui d'avoir persécuté les premiers disciples. I Cor., XV, 9; Act., XXII, 20.

III. PAUL PERSÉCUTE LES PREMIERS CHRÉTIENS. — On ne sait quelle cause ramena le jeune scribe dans la Ville sainte. Il dut s'y trouver vers le temps où le diacre Étienne venait de commencer ses prédications dans les synagogues hellénistes. En tout cas, il est, pour l'instant, parmi les plus avancés du parti pharisien, rigoriste et exalté, qui poussait jusqu'aux derniers excès le zèle pour la loi et les traditions du passé. Ce fut dans la synagogue des Ciliciens qu'il entendit, pour la première fois, l'exposition de la foi chrétienne, et qu'il défendit, avec acharnement, la cause du Temple et de la Loi. Act., VI, 9. Il prit une part active à la mort d'Étienne et se mit, dès ce moment, à organiser un système de violences contre ceux qui paraissaient adhérer aux doctrines nouvelles. Il ne respirait, dit le texte, que mort et menaces, allait de synagogue en synagogue, forçant les gens timides à renier le nom de Jésus, faisant fouetter ou emprisonner tous les autres. Act., XXII, 4; XXVI, 10, 11. De Jérusalem sa rage se répandit sur les villes voisines. Quand il apprit, par des Juifs de Syrie, que les communautés dispersées se reformaient ailleurs, et qu'un groupe notable de fidèles s'était formé à Damas, il n'eut de repos qu'après avoir obtenu du grand prêtre — c'était peut-être déjà Théophile, fils de Hanan — des lettres pour la synagogue de cette ville, afin qu'on lui livrât tous ceux qui appartenaient à la secte nouvelle. Le grand conseil de Jérusalem n'avait, en réalité, aucun pouvoir direct sur les Sanhédriens locaux, en dehors des limites de la Judée. Schürer, *Gesch. des jud. Volk. im Zeit. J. C.*, 3e édit., t. II, p. 206, note. Mais il s'agissait, cette fois, d'une mission extraordinaire imposée par les circonstances, et on comptait sur le bon vouloir, sur l'esprit de prosélytisme des Juifs de Damas, pour obtenir cette faveur. Il y avait du danger à laisser l'hérésie s'implanter dans une ville si importante. Les Juifs y étaient nombreux. — Josèphe porte à 10 000 le nombre de ceux que Néron y fit massacrer, vers l'an 66. *Bell. jud.*, II, XX, 2; VII, VIII, 7. Ils avaient plusieurs synagogues et possédaient une influence considérable. C'est ce qui détermina le voyage du jeune fanatique. Une autre circonstance vint, sur les entrefaites, faciliter son projet. Arétas ou Hareth, le roi nabatéen, s'était emparé de Damas avec l'aide des Juifs. Or, le meilleur moyen de payer leur concours était, on le savait, de leur donner pleine liberté dans leurs questions religieuses. Le moment d'agir était donc tout désigné. Saul se mit en marche vers la Syrie. Il emmenait avec lui plusieurs compagnons et, à ce qu'il semble, voyageait à pied. Act., IX, 4, 8; XXII, 7, 11; XXVI, 14, 16. L'hypothèse d'une chute de cheval, au lieu de la vision, n'est permise qu'à la peinture; elle n'est confirmée, en ce qui regarde l'histoire, par aucune particularité du récit : l'ensemble de la narration lui est même nettement hostile.

On ne saurait suivre, faute de détails précis, l'itinéraire de la petite caravane. Il y avait deux routes principales pour aller de Jérusalem à Damas : l'une venue d'Égypte, contournait quelque temps les frontières de la Samarie et de la Galilée, passait le Jourdain au pont des « Filles de Jacob », au nord du lac de Tibériade, et traversait toute la région déserte qui s'élève aux pieds des montagnes de l'Antiliban. L'autre route, celle que construisirent les Romains, peut-être vers cette époque, allait droit sur Néapolis, l'ancienne Sichem, gagnait Scythopolis, puis Gadara, à l'est du Jourdain, et se dirigeait vers Damas, après avoir parcouru les âpres et brûlantes régions de la Gaulonitide et de l'Iturée. La distance à franchir, dans les deux cas, était à peu près la même, environ 200 kilomètres, et demandait une bonne semaine de marche. Paul dut régler les étapes de son voyage de manière à suivre les traces de ses victimes et à les persécuter jusque dans les villes étrangères où elles s'étaient réfugiées. Act., XXVI, 11. Mais c'est quand il se croit sur le point de réussir, que se produit le fait miraculeux auquel il rapporte sa conversion et son apostolat.

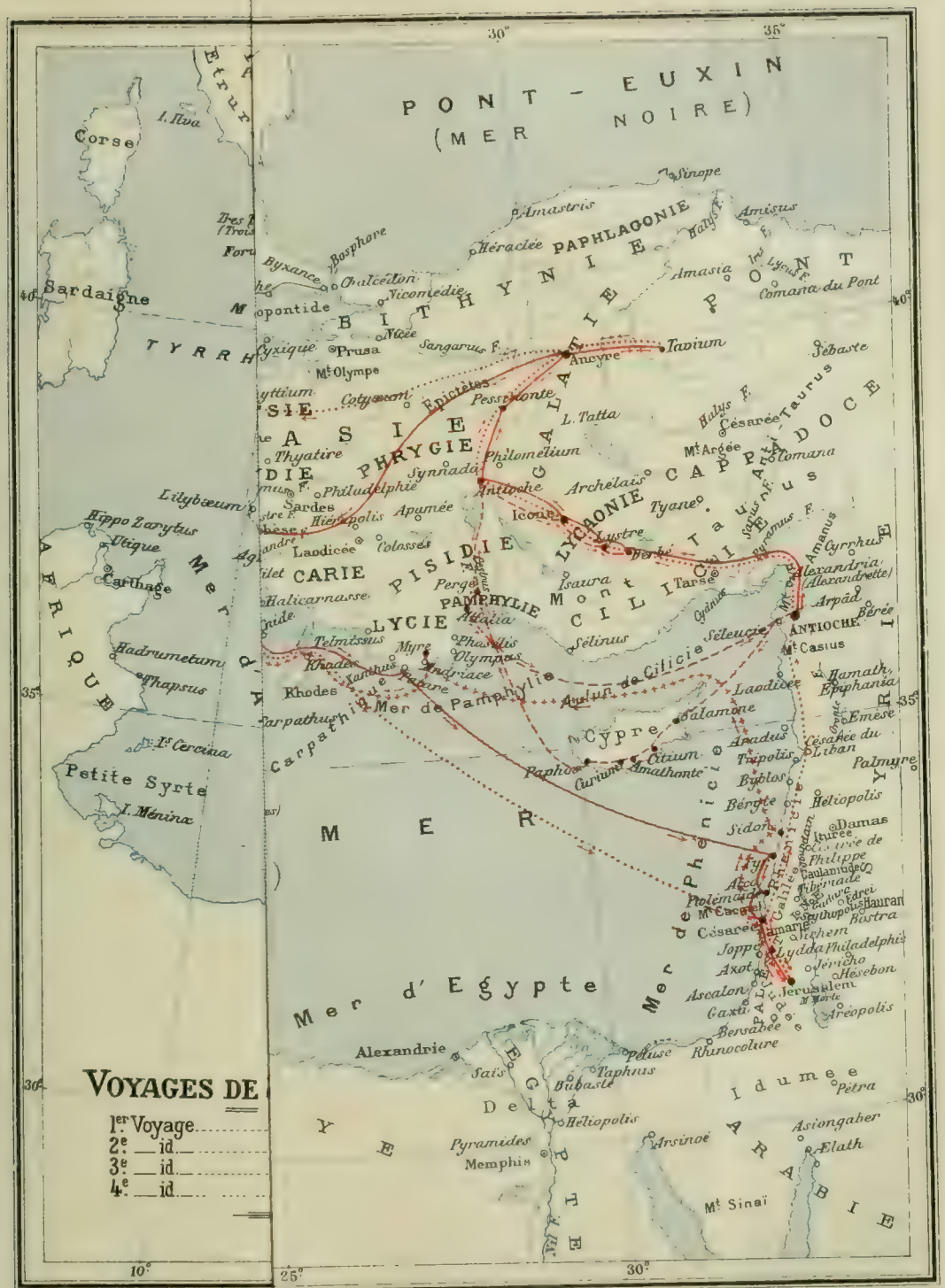

L. Thuillier, Del.

VOYAGES DE SAINT PAUL
1er Voyage
2e id.
3e id.
4e id.
PONT-EUXIN (MER NOIRE)
MOESIE
THRACE
Mts Hæmus
ILLYRICUM
MER ADRIATIQUE
ITALIE
Etrurie
Latium
Campanie
Apulie
Lucanie
Samnium
Picenum
ROME
Corse
Sardaigne
MER TYRRHÉNIENNE
SICILE
Mer de Sicile
MER IONIENNE
MACÉDOINE
Epire
Thessalie
Achaïe
Péloponnèse
Mer de Crète
Crète
Mer de Myrto
Mer de Pamphylie
Mer de Cilicie
Mer de Chypre
Mer de Phénicie
Mer d'Egypte
Mer de Libye
GRANDE MER (MER MÉDITERRANÉE)
AFRIQUE
Petite Syrte
Grande Syrte
CYRÉNAÏQUE
LIBYE
Pentapole
Cyrène
Apollonia
Ptolémaïs
Arsinoé
Bérénice
Barca
Mélite (Malte)
Syracuse
Carthage
Utique
Hippo Zarytus
Lilybæum
Hadrumetum
Thapsus
Leptis-la-Grande
Pr. Cephalæ
Pr. Cercina
I. Méninx
Pr. Pachynum
Pr. Lilybæum
Pr. Pelorum
Pr. Ténare
Pr. Malée
Pr. Salmone
Pr. Carpathus
Pr. Cephalæ
Pr. Trogyllium
Pr. Mycale
Pr. Chelidonia
Pr. Sunium
Pr. Garganum
Pr. Leucate
Pr. Malea
Pr. Sigeum
Pr. Lectum
Pr. Sacrum
Pr. Ampelos
Pr. Cephalæ
Pr. Cephalæ
Pr. Cephalæ

IV. CARACTÈRE DE PAUL. — Pour comprendre la conversion de Saul, il faut s'être rendu compte, auparavant, de ce qu'était cette nature d'élite arrivée, en ce moment, avec l'âge viril, à la plénitude de son développement intellectuel et moral. A. Sabatier place l'originalité saillante du génie de Paul, dans l'union féconde de deux activités spirituelles, de deux ordres de facultés, qu'on a rarement trouvées réunies, à ce degré, dans une même personnalité : la *puissance dialectique* et l'*inspiration religieuse*, ou pour parler la langue de Paul lui-même, l'activité du νοῦς et celle du πνεῦμα. A. Sabatier, *L'Apôtre Paul*, p. 75. Rien ne donne mieux l'idée de la puissance dialectique de l'Apôtre que l'analyse approfondie de ses grandes Épîtres : l'Épître aux Romains et les deux Épîtres aux Corinthiens. La marche des idées, la méthode d'argumentation, la facilité à tirer du fait particulier le principe général qui domine toute la question, y révèlent une force de logique qui classe leur auteur dans la famille des plus grands dialecticiens de l'humanité. Mais à côté de cette activité réfléchie de la raison, se placera plus tard une connaissance supérieure, surnaturelle, inspirée, celle des choses ineffables qu'il n'est point donné à l'homme d'exprimer. II Cor., XII, 4. C'est à elle que se rattachent les extases, les visions, les charismes de toutes sortes. La passion de l'absolu ne se manifestait pas seulement dans l'intelligence de Paul, elle imprégnait sa conscience morale et son caractère. De là cet ardent amour de la justice, de la sainteté, cette lutte sans trêve ni merci contre les convoitises de la nature, ce zèle pour la loi mosaïque. D'une volonté de fer, il était d'une infatigable persévérance dans les entreprises, ne se laissant arrêter par aucun obstacle. Avec cela, une sensibilité exquise, toujours prête à se répandre au dehors en une riche variété des sentiments les plus tendres, les plus délicats, une sympathie désintéressée et une puissance de dévouement qu'on ne trouve que rarement chez les hommes d'action et qui ne sont d'ordinaire que le privilège des plus nobles natures de femme. I Thess., II, 7, 11. L'extérieur de Paul ne paraît pas avoir répondu à la grandeur de son âme. Il en convient lui-même dans ses Épîtres avec une franchise qui peine et charme tout à la fois. I Cor., II, 3, II Cor., X, 1-10. Sa personne n'imposait pas, il était chétif d'apparence, timide, embarrassé. Ses ennemis en prirent plus d'une fois occasion pour diminuer son prestige. Les Actes de Paul et de Thècle, au IVe siècle, la Chronique de Malalas au VIe, renforcent encore à plaisir les traits sombres de ce portrait. Ils appellent l'Apôtre : « cet homme de petite taille, chauve, aux jambes courtes, corpulent, ayant les sourcils joints ensemble et le nez saillant. » Ces détails sont exagérés. Le seul qui paraisse exact est celui qu'insinuent les Actes, XIV, 12. En Lycaonie, la foule prend Barnabé pour Jupiter, et Paul pour Mercure, sans doute parce que le premier avait une stature plus imposante que le second. On ne sait s'il faut déjà rapporter à l'époque de sa jeunesse, l'épine, littéralement « l'écharde dans la chair » (σκόλοψ τῇ σαρκί) dont parle l'Apôtre. II Cor., XII, 1-9. Il semble qu'il est préférable de ne la faire commencer qu'avec les visions et les extases auxquelles elle devait servir comme de contrepoids. Il est difficile, en tout cas, d'en préciser la nature. Toutes les hypothèses proposées jusqu'ici n'ont pu résoudre cette énigme. L'idée qu'en donne Paul semble être celle d'un mal qui se manifestait sous forme de crises subites, propres à humilier profondément celui qui en était atteint. Ce n'était donc ni des tentations spirituelles, orgueil, blasphème, ni des tentations charnelles comme le supposent couramment les auteurs ascétiques, en se basant sur la Vulgate, *stimulus carnis*, malgré la déclaration formelle de I Cor., VII, ni, à plus forte raison, des ennemis acharnés à sa perte. II Cor., XI, 15. Les modernes conviennent généralement qu'il s'agit d'une maladie spéciale, sans qu'ils puissent s'accorder sur son nom. Quelques-uns (Rückert Nyegaard, Farrar, *St. Paul*, t. I, *Excursus X*) ont pensé à un reste de cécité, à la suite de l'apparition lumineuse sur la route de Damas, ou à une inflammation périodique des yeux, qui l'empêchait d'écrire lui-même ses lettres et de voyager seul, sans compagnon, ce que contredisent les Actes, XX, 13, et l'épître à Philémon, 18, 19. D'autres (Ewald, Holsten, Lightfoot, Schmiedel, Krenkel) l'expliquent par quelqu'une des nombreuses formes de l'hystérie entendue au sens technique du mot, attaques, syncopes, crises d'épilepsie. Ce mal qui réduit tout à coup l'homme à un état d'inconscience, accompagné des symptômes les plus pénibles, répond assez bien à ces soufflets d'une main invisible qui atteignent et abattent subitement un homme au moment où il s'y attend le moins. Krenkel qui a le plus longuement traité ce sujet, dans ses *Beiträge*, p. 47-125, apporte, à l'appui de cette opinion, les exemples de Jules César, de Mahomet, de Milton, de Pierre le Grand, de Napoléon Ier. Enfin Ramsay a récemment parlé d'une fièvre causée par la *malaria* qui aurait arrêté, plus d'une fois, l'Apôtre dans ses voyages. Les anciens exégètes, Tertullien, Jérôme, Chrysostome, avaient cru qu'il s'agissait de congestions ou de névralgies.

Paul, à l'époque de sa conversion, était-il ou avait-il été marié? L'usage juif porterait à le croire. On se mariait de bonne heure chez les enfants d'Israël. Clément d'Alexandrie, Erasme, Renan ont pensé que l'expression σύζυγε γνήσιε, Phil., IX, 3, s'appliquait à l'épouse de Paul, oubliant que l'adjectif γνήσιε est au masculin et Σύζυγε, très probablement un nom propre. Luther, Grotius, Ewald, Hausrath, Farrar ont prétendu, en se basant sur le mot ἄγαμοι opposé à χῆραι, « veuves, » I Cor., VII, 7, 8, que Paul devait être veuf, mais l'épithète ἄγαμος indique, d'une manière générale, tous ceux qui ne sont pas mariés, qu'ils soient veufs ou célibataires. Il paraît donc certain, surtout si l'on tient compte du passage de l'Épître aux Corinthiens déjà mentionné, I Cor., VIII, 7-8, que l'Apôtre ne s'est jamais engagé dans les liens du mariage, par une disposition providentielle qu'il considère comme un don, une faveur spéciale.

II. LA CONVERSION. — L'événement qui brisa en deux parties la vie de Paul, sur le chemin de Damas, faisant du plus farouche persécuteur de Jésus-Christ le plus ardent de ses Apôtres, est un des faits les plus considérables des origines du christianisme. Ce n'est pas en exagérer l'importance que d'affirmer que les motifs de crédibilité de la foi chrétienne reposent, en grande partie, sur la réalité positive de ce point d'histoire et sur le caractère qu'on lui attribue.

I. HISTORICITÉ. — Le livre des Actes a conservé trois récits distincts de la conversion de Paul. Le premier, IX, 1-22, rapporte les détails que saint Luc a pu se procurer sur cet épisode, tant de la bouche de l'Apôtre que de celle de ses compagnons de route. Les deux autres, XVII, 1-21 ; XXVI, 9-20, sont empruntés à des discours où Paul lui-même eut à raconter la genèse de sa vocation à l'apostolat. Ces trois relations présentent entre elles des différences qui ont fait mettre en doute, par quelques rationalistes, la réalité même du fait qu'elles racontent. On verra, par le rapprochement des circonstances ou phénomènes, ce qu'il faut penser de ces divergences purement accidentelles. Inutile de se demander si elles proviennent de sources différentes (Schleiermacher) ou de versions dogmatiques diverses (Baur) ou d'une fantaisie littéraire (Zeller). Il est évident, pour tout esprit libre, qu'elles ne sont point voulues et qu'elles ont complètement échappé à l'attention de l'écrivain. Elles sont de même nature que ces variantes, que l'on constate, d'ordinaire, entre les répétitions les plus fidèles d'un même récit. Elles ne peuvent

donc, en aucune façon, porter atteinte à la vérité essentielle de la narration : elles portent, tout au plus, sur les impressions subjectives que les compagnons de Paul ont reçues de ces circonstances, impressions qui n'ont pas dû être identiques chez tous ni chez tous exactement constatées. On en jugera par leur exposé.

1° *Le lieu.* — La scène se passe dans la grande plaine de Damas : c'est tout ce qu'on peut recueillir des indications du texte. Act., IX, 3-8; XXII, 6, 11. Des quatre endroits fixés par la tradition, deux seulement offrent de vraies probabilités, le village de Kaukab, à dix kilomètres au sud-ouest de la ville, ou celui de Dareya, qui est dans la même direction et qui se trouve encore plus rapproché du terme du voyage — une heure et demie de marche environ. Mgr Le Camus, *L'œuvre des Apôtres*, t. I, p. 178, note. Ce dernier endroit a pour lui l'ἐγγίζειν, IX, 3, du texte. Il le serre de plus près et montre Paul déjà engagé dans cette zone charmante qui entoure Damas de fraîcheur et de bien-être.

2° *L'heure.* — Il était midi. Act., XXII, 6; XXVI, 13. Une lumière venue du ciel, distincte par conséquent, de celle du soleil, enveloppe subitement Paul (περιήστραψεν, décrit un cercle) et ses compagnons. Act., XXVI, 13. Cette dernière addition ne modifie en rien la substance du premier récit; elle la précise par un nouveau trait. L'éclat de cette lumière, son degré d'intensité, ressort des deux épithètes, ἱκανόν, Act., XXII, 6, et ὑπὲρ τὴν λαμπρότητα τοῦ ἡλίου; elle éclipse le soleil d'Orient, à l'heure du jour où il est le plus étincelant. Act., XXVI, 13. Cette circonstance écarte l'hypothèse de l'orage et du coup de foudre que Renan faisait sortir des flancs de l'Hermon pour renverser Paul sur le chemin et produire en lui une forte commotion cérébrale. Il n'y a donc pas à parler d'éclair ni de phénomène naturel du même genre. Le rayon qui surpasse en blancheur la clarté du soleil, n'est autre, la suite du récit le confirme, Act., IX, 17, 27; XXVI, 16, que la gloire céleste dont s'environne le corps glorieux du Christ ressuscité. Cf. S. Thomas, IIIa, q. LVII, a. 6, ad 1um.

3° *La chute.* — Paul tombe à terre. Act., IX, 4. D'après le troisième récit, Act., XXVI, 14, ses compagnons, eux aussi, furent renversés sur le sol, alors que, suivant Act., IX, 7, ils semblent être restés debout. Mais εἱστήκεισαν ne signifie pas, comme on l'a prétendu, une attitude corporelle; lié à ἐνεοί, il exprime simplement l'état de stupeur qui s'empara des témoins du prodige et qui les priva tout à coup de la parole.

4° *La voix.* — Une voix, celle de Jésus, se fit entendre à Paul. Act., IX, 4; XXII, 7; XXVI, 14, le ℣. 7 du chap. IX : « Les gens de sa suite entendirent la voix, mais ne virent personne, » paraît contredire XXII, 9 : « Ils virent la lumière mais n'entendirent pas la voix qui me parlait. » L'opposition n'est qu'apparente. Il n'y a, en réalité, au fond de ces deux phrases, qu'une seule et même idée : c'est que l'apparition n'a été clairement perçue que par Paul : ses compagnons ont vu et entendu quelque chose, mais sans pouvoir se rendre compte ni de celui qui parlait, ni des paroles qu'il prononçait : tout se borne pour eux à voir une lumière extraordinairement brillante et à entendre le son d'une voix dont ils ne parviennent pas à discerner le langage. Voir un cas assez analogue, Joa., XII, 19.

5° *L'appel direct de Jésus.* — Dans le discours devant Agrippa, c'est Jésus en personne, qui appelle Saul à l'apostolat, tandis que, dans sa harangue au peuple, sur les degrés du temple, XXII, 14, c'est par l'intermédiaire d'Ananie, trois jours après la première vision. Cette légère variante vient de ce que Paul, pressé de fournir des preuves authentiques de son apostolat, aura rapporté en bloc, à la phase principale de sa conversion, tout ce qui s'y rattache de quelque manière, sans tenir compte des différences et des intervalles de temps. Au reste, peu importait, dans la circonstance présente, le moment précis où lui avait été intimé l'ordre de porter l'Évangile aux nations. L'essentiel était que ce pouvoir lui vînt de Jésus. Les autres paroles du dialogue (il se fit en hébreu, langue habituelle de Paul, XXVI, 14) sont les mêmes dans les trois récits, si l'on excepte pourtant la réflexion finale du Sauveur, Act., IX, 5; XXVI, 14, qui manque dans la deuxième narration, Act., XXII, 8-9, et, même paraît-il, dans la première. Act., IX, 5, 6. L'image dont se sert Jésus, pour représenter au jeune fanatique l'inutilité de ses efforts, est très expressive. « C'est peine perdue, dit-il, de regimber contre l'aiguillon. » La victoire, en effet, devait rester du côté de la grâce. Qui peut résister à Dieu? En un instant, Saul comprit qu'il avait jusque-là fait fausse route et qu'il devait réparer ses torts. Il demande ce qu'il doit faire. Il le saura plus tard. Pour l'instant, Jésus lui commande d'entrer à Damas.

6° *L'entrée à Damas.* — Paul se relève de terre; mais comme il était devenu aveugle, Act., XXII, 11, par l'éclat de la lumière céleste dont il venait d'être environné, ses compagnons le prennent par la main et le déposent chez un certain Juda, sans doute un Juif de sa connaissance, qui demeurait dans la rue Droite, une des principales artères de la ville, qu'elle traversait de l'est à l'ouest, sur une largeur de plus d'un mille. Pendant trois jours, Paul, agité par le souvenir de cette vision, ne prit aucune nourriture. On se figure aisément les luttes intérieures, troubles, remords, incertitudes, auxquels son âme fut en proie pendant cette période d'attente.

7° *Double vision.* — La situation de Paul s'aggravait encore des conséquences de son passé. Les chrétiens, instruits de tout ce qu'il avait fait subir à leurs frères de Judée et de ce qu'il avait annoncé contre eux à Damas même, se tenaient éloignés de lui. Act., IX, 13. D'autre part, les Juifs de Syrie s'étonnaient de l'inaction du jeune fanatique et du changement de dispositions qu'on remarquait en lui. Tout cela constituait un état des plus embarrassants. Le Ciel pouvait seul résoudre cette difficulté. Il en prépara la solution définitive par deux visions qui paraissent avoir été simultanées; l'une à un certain Ananie, Act., XXII, 12, qui pouvait être le chef de la communauté chrétienne, l'autre, à Saul lui-même. Il fallait que Saul connût le nom et le visage de celui qui devait achever sa conversion. D'autre part, il ne fallait rien moins qu'un ordre d'en haut pour déterminer Ananie à une démarche aussi inattendue et aussi périlleuse, auprès d'un délégué du Sanhédrin, venu tout exprès de Jérusalem pour continuer son œuvre de fanatisme parmi les saints.

8° *Ministère d'Ananie auprès de Paul.* — La mission du pieux disciple comprenait trois choses : 1° guérir Paul de sa cécité; 2° lui conférer l'initiation chrétienne par le baptême de l'eau et de l'esprit; 3° lui faire connaître l'avenir auquel Dieu le destinait, la mission qu'il lui confiait. Ananie vint donc vers le malade, lui parla doucement, l'appela son frère et lui imposa les mains. Aussitôt Paul se sentit guéri. De petites croûtes ou écailles, cf. Tobie, II, 9; VI, 10; XI, 13, tombèrent de ses yeux; il mangea et reprit des forces. Les textes ne disent pas si Paul reçut alors l'Esprit-Saint d'une manière visible, mais on peut le déduire de quatre passages des Actes : II, 4; VIII, 18; X, 45; XIX, 6. Il faut noter, dans le ministère d'Ananie, l'absence de ce qui aurait pu s'appeler préparation spirituelle ou enseignement doctrinal. Rien de tout cela n'est insinué dans les Actes. Le contraire y est plutôt suggéré. Dieu qui a choisi son *instrument* (σκεῦος; Vulgate : *vas*, Act., IX, 15), se réserve de lui *faire connaître* ce qu'il aura à souffrir et, à plus forte raison, ce qu'il aura à prêcher. Paul pourra ainsi soutenir plus tard, Gal., I, 16, qu'il a reçu sa révélation particulière, qu'il n'a rien appris de personne, qu'il est

apôtre au même titre que les Douze, par institution divine et par commission directe de Jésus. Il soutiendra que c'est à dessein qu'il n'est pas allé à Jérusalem après sa conversion, afin de montrer qu'il n'a pas reçu sa doctrine des Apôtres, mais qu'il la tient directement de Jésus ressuscité. Ainsi se termine l'histoire de l'événement qui fut, dans la vie de Paul, la phase la plus décisive de son existence. On aura déjà conclu, par le simple exposé des circonstances, tel qu'il résulte de l'examen composé du triple récit des Actes, que le témoignage de saint Luc est très ferme, très consistant et que les divergences signalées ne sont que les différences que l'on constate toujours entre les répétitions les plus fidèles du même récit. Il n'y a donc pas à se demander quelle est, parmi ces trois relations, la plus exacte et la plus vraie. Rédigées par la même main, sorties de la même source orale, elles se complètent et s'éclaircissent mutuellement. Aussi la meilleure méthode pour reconstituer la scène de Damas, dans toute sa réalité, est-elle de fondre, dans un seul tableau, les images et les couleurs propres à chacune de ces descriptions.

II. NATURE DU PHÉNOMÈNE. — L'exégèse rationaliste, ennemie du surnaturel, a mis tout en œuvre pour expliquer, sans aucune intervention miraculeuse, la conversion subite du jeune Saul. Ne pouvant nier ces faits que le témoignage de l'Apôtre lui-même a placés au-dessus de tout soupçon, elle a du moins cherché à les ramener à des causes purement naturelles. Deux savants ont particulièrement étudié ce problème : Holsten et Pfleiderer. Holsten, le plus fidèle et le plus hardi des disciples de Baur, a prétendu, *Zum Evangelium des Petrus, und Paulus... Christusvision des Paulus*, 1868; *Das Evangelium des Paulus dargestellt*, 1880, que la crise du chemin de Damas était un simple problème de psychologie, et il a essayé de le résoudre par l'hypothèse de la *vision*. Il établit, en principe, que Paul, nature nerveuse, facilement excitable, sujette à des attaques d'épilepsie, II Cor., XII, 1-9, avait, par sa complexion hystérique, des dispositions naturelles à l'extase. L'apparition du Christ, en cette circonstance, n'aura été que la première en date de ses visions extatiques et celle qui aura donné naissance à toutes les autres. La meilleure critique de cette première hypothèse a été donnée par Beyschlag; elle est insérée dans les *Studien und Kritiken* de 1864, 1870. Le second essai d'explication psychologique, celui de Pfleiderer, dans *Urchristenthum* et dans *Paulinismus*, 2e édit., p. 4-15, s'appuie sur un travail de réflexion qui se serait lentement élaboré dans la conscience de Paul, depuis le meurtre de saint Étienne, et qui avait abouti à la crise finale de la conversion. Le souvenir de la mort du saint diacre, de son calme, de sa douceur, de sa face rayonnante, jeta dans le cœur de Saul les premiers doutes et les premiers remords. Dans ses discussions avec les premiers disciples qu'il avait arrêtés et qu'il avait mission d'interroger, il fut frappé de l'explication qu'ils donnaient de la mort de Jésus, surtout de l'oracle d'Isaïe, LIII, sur les souffrances du serviteur de Jéhovah. Il n'était pas moins touché du témoignage plein de force qu'ils rendaient de la résurrection de leur Maître. Convaincu, comme il l'était déjà alors, de l'insuffisance de sa justice propre, de la stérilité de la Loi, il ne put s'empêcher de se demander si, dans la mort de ce crucifié, ne se trouverait point ce qu'il avait vainement cherché dans la pratique du pharisaïsme. Au moment où il approchait de Damas et où il se voyait sur le point d'accomplir sa mission de haine, ces impressions favorables se réveillèrent chez lui avec une puissance extraordinaire, et déterminèrent dans son âme une lutte terrible dans laquelle le cri de sa conscience revêtit la forme sensible d'un reproche du Messie. L'âme de Saul fut saisie par la puissance divine d'une vérité que jamais elle n'eût pu produire d'elle-même, mais qui, sous l'empire des circonstances intérieures et extérieures, se dévoile à lui comme le mot de l'énigme, comme l'apaisement du conflit extrême, comme la puissance de Dieu pour le salut. Renan, en 1869, *Les Apôtres*, p. 178 sq., avait déjà combiné ces deux points de vue, mais en faisant une plus large part au fait extérieur.

Si ingénieuses que soient ces suppositions, elles ne résolvent pas le problème posé. La difficulté reste entière. On ne sort pas de ce dilemme : ou accumuler, comme Pfleiderer, les impressions antérieures favorables, ou les diminuer. Or, dans le premier cas, le caractère brusque et violent de la crise devient inexplicable; dans le second, la transformation elle-même devient une énigme. Baur lui-même, *Das Christenthum*, p. 45, avait pénétré ces impossibilités quand il résumait ainsi sa manière de voir sur ce sujet : « On ne parvient, par aucune analyse, ni psychologique, ni dialectique, à sonder le mystère de l'acte par lequel Dieu révéla son Fils en Paul. » Il ne reste à l'historien qu'une seule voie : c'est d'entendre la déposition du principal témoin, de Paul lui-même. Dans ses Épîtres les plus incontestées, l'Apôtre revient sans cesse sur ce grave événement. On a de lui trois déclarations importantes qu'il importe d'analyser. 1° *La première* est un passage de l'Épître aux Galates, I, 12-17; Paul y décrit sa conversion au point de vue intime (ἀποκαλύψαι τὸν υἱὸν αὐτοῦ ἐν ἐμοί), en tant qu'elle servait à prouver l'origine divine et l'indépendance absolue de son évangile. Il ne rapporte pas, il est vrai, les moyens extérieurs dont Dieu s'est servi pour produire en lui cette œuvre de grâce, mais l'idée n'en est pas moins au fond de ces versets, car, tout en ramenant sa conversion à la grâce de Dieu, comme à sa cause première, Paul a soin d'affirmer, d'une façon très catégorique, qu'il la doit, comme cause prochaine et affective, à l'intervention personnelle de Jésus. Le verset 12, avec son antithèse, παρὰ ἀνθρώπου et son génitif, subjectif, comme disent les grammairiens, δι' ἀποκαλύψεως Ἰησοῦ Χριστοῦ, indique, sans doute possible, que Jésus-Christ est, à la fois, l'*auteur* et l'*objet* de la révélation. Il faut ajouter, et c'est là un point essentiel, que rien, dans le contexte, ne se prête à l'idée d'un travail antérieur dans l'âme du jeune Pharisien ou d'un acheminement progressif vers l'Evangile. Toujours Paul représente sa conversion comme un coup de foudre qui l'a surpris en pleine période de fanatisme, l'a fait passer, en un instant, d'un extrême à l'autre. L'hypothèse naturaliste perd, de ce fait, un de ses meilleurs arguments. Que deviennnent, en effet, ces remords cuisants dont on tire les vraies causes de la conversion? Où trouver le temps nécessaire pour préparer d'une manière normale le dénouement de la crise?

2° *La seconde* déclaration est encore plus explicite et présente ce qu'on peut appeler le *côté extérieur* et *objectif* du phénomène. Paul en appelle à la vision du chemin de Damas pour établir la réalité de son titre d'apôtre. I Cor., IX, 1 : « Ne suis-je pas *apôtre*, s'écrie-t-il, n'ai-je pas *vu* le Seigneur Jésus? » Pour lui, ces deux faits s'enchaînent entre eux comme l'effet à la cause. Lui refuser l'un, c'est nier l'autre. Et qu'on remarque ici la différence profonde qui, dans la conscience même de Paul, sépare cette apparition des visions extatiques dont il fut favorisé, quelques années plus tard, II Cor., XII, 1-5; celles-ci appartenant à la sphère de sa vie privée, il n'en parle qu'une seule fois, et encore avec une répugnance extrême, s'enveloppant, à dessein, d'expressions mystérieuses, comme lorsqu'il s'agit d'un secret qu'on a peine à dévoiler et sur lequel on se hâte de laisser retomber l'ombre de l'oubli. Or l'Apôtre n'éprouve rien de semblable, quand il est question de sa conversion. Il n'en fait pas mystère; c'est même un des thèmes habituels de ses Épîtres. Il reven-

dique hautement l'honneur d'avoir été, lui aussi, témoin de la Résurrection et, par là, d'être devenu l'égal des Douze. Enfin, tandis qu'il regarde ses extases comme des effets de l'Esprit, il n'attribue jamais sa conversion qu'à une intervention personnelle et corporelle de Jésus ressuscité.

3° Le troisième passage, I Cor., xv, 8, où Paul parle de sa conversion, est tout à fait décisif. L'Apôtre, énumérant les diverses apparitions du Christ ressuscité, met la sienne sur la même ligne que celles de Pierre et des autres disciples. « En dernier lieu, dit-il, et après tous les autres, le Christ m'est apparu, à moi aussi, comme à un avorton. » Celui qui accepte la réalité des premières ne peut mettre en doute l'objectivité positive de celle qui les clôture.

Ainsi, de tous côtés, se trouve fermement assise la conviction que l'incident de Damas ne peut s'expliquer, aux yeux mêmes de l'histoire, que par l'intervention personnelle du Sauveur ressuscité.

III. CONSÉQUENCES. — On retrouve, dans la conversion de Paul, toutes les lois fondamentales de sa vie spirituelle, de son activité extérieure, de sa pensée.

1° Une nouvelle vie s'est substituée à l'ancienne dans l'âme de l'Apôtre. Elle se résume tout entière dans cette belle formule : « Ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi. » Gal., II, 20; Phil., I, 21; Col., I, 4. Le moi *ancien* a disparu pour céder la place au moi *nouveau*, dont le principe vital est le Christ lui-même. Et ce Christ, qui est devenu l'âme de sa nouvelle conscience et de sa nouvelle vie, ce n'est pas, II Cor., V, 15, 17, le Messie juif avec ses espérances charnelles, c'est le Messie chrétien, c'est le Christ mort et ressuscité. Désormais, toute la vie de Paul dépendra de la mort et de la résurrection de Jésus. Voilà le centre organique de sa nouvelle existence, la source où elle puisera incessamment cette sève si riche qui la rendra si puissante et si féconde. Ainsi s'est établie entre le Maître et son disciple cette communion mystique indéfinissable qui apparaît comme l'idéal de la vie chrétienne et le suprême honneur de notre nature.

2° Au point de vue de son ministère extérieur, c'est de l'apparition de Jésus ressuscité que Paul tient sa prérogative d'apôtre. Gal., I, 12, 17; I Cor., IX, 1; XV, 8. De là date aussi son mandat d'évangéliser les Gentils, bien qu'il ne paraisse pas l'avoir exercé aussitôt après sa conversion. Act., IX, 15, 20. Mais, lorsque l'heure sera propice, il accomplira sa mission et son activité se développera, de préférence, en dehors du judaïsme. Nul, d'ailleurs, n'était mieux préparé, dans la primitive Église, pour une pareille entreprise. Paul se trouvait être, en effet, comme le point de jonction entre les trois mondes où la foi devait pénétrer; celui de la légalité juive, celui de la culture hellénique, celui de la cité romaine. Transporté violemment, par la grâce divine, d'un extrême à l'autre, il était mieux placé pour saisir l'antithèse irréductible qui séparait le judaïsme du christianisme, l'Évangile de la Loi, la foi des œuvres, la sainteté légale de la sainteté véritable. Rien d'étonnant, non plus, que stimulé par le désir de réparer le mal qu'il avait fait à l'Église naissante, il ait déployé autant de zèle pour la cause de Jésus qu'il en avait mis à l'entraver. II Cor., XI, 23-29.

3° C'est surtout dans sa théologie que Paul a déposé l'empreinte profonde faite sur son âme ardente par la vision de Damas. L'idée qui paraît avoir primé toutes les autres, dans ses réflexions intimes, à partir de cet événement, c'est la gratuité de la justification. En faisant un retour sur lui-même et en consultant le fond de sa conscience, le jeune néophyte acquit bien vite la persuasion qu'il ne devait point sa nouvelle croyance et les biens dont elle était la source, à ses propres efforts, mais à un acte de pure miséricorde de la part de Dieu. Il apprit ainsi à faire hommage de sa conversion à la grâce divine, qui l'avait amené à la lumière au moment même où il faisait tout pour s'en éloigner.

Une autre conclusion, suite naturelle de cette première expérience, se présenta presque aussitôt à son esprit : il reconnut l'inutilité des cérémonies extérieures de la Loi et leur insuffisance notoire pour arriver à la véritable justice. A quoi lui avait servi son zèle pharisaïque? N'allait-il donc pas aux abîmes en suivant cette fausse route? C'est donc par une autre voie qu'il fallait aller à la justification, c'est-à-dire par celle de la foi en Jésus. N'était-ce pas proclamer la déchéance de la Loi et faciliter aux Gentils l'entrée dans le royaume? L'Épître aux Romains est ainsi déjà arrêtée, quant à ses grandes lignes, dans l'esprit de Paul.

III. L'APOSTOLAT DE SAINT PAUL. — On peut diviser en quatre étapes principales la carrière parcourue par l'Apôtre, depuis le jour de sa conversion jusqu'à celui de sa mort : 1° les débuts; 2° les missions; 3° la captivité; 4° les dernières années d'activité apostolique.

I. LES DÉBUTS. — Les sept années qui suivirent la conversion de Paul peuvent être considérées comme un temps d'apprentissage et d'épreuve. Les Douze avaient eu une période de formation. L'Apôtre des Gentils devait avoir la sienne. Au reste, les circonstances ne se prêtaient pas, pour l'instant, à la grande œuvre de l'évangélisation des Gentils. L'Église devait, avant tout, affermir ses premières conquêtes en Palestine. L'heure n'est pas encore venue, pour l'Évangile, de se répandre dans le monde païen. Cette période de préparation est une des plus obscures de la vie de Paul par la difficulté où l'on est d'accorder les données des Actes, IX, 19; XXVI, 20, avec celles de l'Épître aux Galates. Saint Luc, qui ne fait pas à proprement parler une biographie de Paul, ne donne pas tous les renseignements qu'on pourrait souhaiter. Les distances de temps, en particulier, s'effacent dans son récit. La préférence de l'historien va naturellement pour la chronologie et la succession des faits, tels qu'ils sont dans l'Épître aux Galates. Or, en s'appuyant sur elle, il faut conclure que Paul ne reste que quelques jours à Damas après sa conversion.

A) Séjour en Arabie. — Le nouveau converti se rendit presque aussitôt en Arabie. Les données du texte ne déterminent ni l'endroit, ni la durée exacte, ni le motif de cette excursion en pays étranger. L'Arabie, dans l'Écriture, comme dans les lectures anciennes, n'a pas de frontières nettement décrites, elle désigne tantôt le vaste territoire situé à l'est et au sud de la Palestine, tantôt la province centrale du Hauran, au sud-est de Damas, avec les oasis adjacentes, l'Arabia prima de l'époque romaine et l'Arabaya des inscriptions achéménides. Dans la terminologie de Paul, ce mot paraît s'appliquer, de préférence, à tout le royaume *Nabatéen* dont Pétra était la capitale. Gal., I, 17; IV, 25. Comme au temps d'Arétas, la Nabatée comprenait dans son territoire la péninsule sinaïtique, on a pu fixer, sans trop d'invraisemblance, la retraite de Paul sur la montagne où avait été promulguée l'ancienne Loi. Pourtant, il semble bien plus probable que le nouveau converti se soit dirigé non vers le sud de la Palestine, mais vers ces terres si tristement désertes qui, au-dessous de Palmyre et au delà du Hauran, s'étendaient vers l'Euphrate, sans oasis, sans abri, sans souvenirs, sans vie, laissant à l'âme l'impression de l'abandonnement complet, afin de mieux l'ouvrir aux influences de la grâce. Voir Mgr Le Camus, *L'œuvre des Apôtres*, t. II, p. 202. Le retour à Damas, sans passer par Jérusalem, ne se conçoit bien que dans cette dernière hypothèse. Comment Paul aurait-il pu remonter vers le nord sans aller voir Pierre? Quant à ce que fit Paul en Arabie, il est impossible de le préciser. On a parlé de prédications

mais nulle part, dans ses Épîtres, il ne fait allusion à l'évangélisation de ces contrées désertes et l'on ne voit aucune trace d'église dans le Hauran avant l'émigration des chrétiens de Palestine, en l'an 70. Tout porte à croire, au contraire, que Jésus conduisit l'Apôtre dans ces solitudes pour l'instruire de ses doctrines et le préparer à sa future mission.

B) Retour à Damas. — Revenu à Damas, Paul s'attachait à prouver aux Juifs que Jésus était le Messie. Ceux-ci, exaspérés par le succès de leur contradicteur, voulaient le tuer. Ils s'entendirent avec l'ethnarque qui gouvernait la ville au nom d'Arétas, pour se saisir de sa personne. On plaça des gardes aux portes de la cité. Mais les frères le firent échapper la nuit, en le descendant dans un panier qu'on fit glisser le long des remparts. Act., IX, 24, 25; II Cor., XI, 32.

C) Premier voyage à Jérusalem. — Sorti de ce péril, Paul se rendit à Jérusalem. Il désirait voir Pierre. Gal., I, 18. Il reconnaissait donc son autorité et voulait s'entendre avec lui. Les premières entrevues avec les frères de Jérusalem furent, on le conçoit, extrêmement pénibles et pleines d'embarras. Tout d'abord, les disciples le tenaient à l'écart, nul n'osait approcher de lui; on craignait peut-être, de sa part, un horrible stratagème pour perdre ceux qu'il n'avait pu atteindre. Barnabé rassura leurs craintes, prit Paul par la main, le présenta aux frères et se fit son garant. A partir de ce moment, Paul fut admis dans l'intimité des disciples, on le regarda désormais comme un frère. Il vit peu de monde, apôtres et diacres étaient alors absents de Jérusalem, occupés sans doute à évangéliser les contrées voisines. Gal., I, 18, 19. Du reste, Paul ne demeura que deux semaines dans la Ville sainte. Les Actes attribuent ce départ précipité, ici comme à Damas, à de nouvelles embûches de la part des Juifs helléniques. Les frères, pour prévenir ce malheur, reconduisirent l'Apôtre jusqu'à Césarée au bord de la mer, d'où il s'embarqua pour Tarse, sa ville natale. Ailleurs, Act., XXII, 17, 21, Paul raconte qu'un jour, présent dans le Temple, il eut une extase, qu'il vit Jésus en personne et reçut de lui l'ordre de quitter au plus vite Jérusalem, parce qu'on n'était pas disposé à recevoir son témoignage. Le Sauveur lui promettait, en échange, un apostolat beaucoup plus fécond auprès des nations lointaines, mieux disposées à écouter sa voix.

D) Retour à Tarse. — Le nouvel apôtre se mit à parcourir la Syrie, puis la Cilicie. Tarse devint alors pour un temps, deux années au plus, le centre de ses premières missions, d'où sortiront bientôt des églises florissantes, Act., XV, 23, 41.

E) Séjour à Antioche. — C'est là que Barnabé vint, une seconde fois, tendre la main à Paul et l'amena à Antioche où venait de se former une communauté florissante. Durant une année entière, Barnabé et Paul furent unis dans la plus active collaboration. Ce fut une des années les plus brillantes et sans doute la plus heureuse de la vie de Paul. La féconde originalité de ces deux grands hommes éleva l'Église d'Antioche à une hauteur qu'aucune Église n'avait atteinte jusque-là. Les fruits de leur apostolat furent si abondants qu'ils attirèrent l'attention publique. Les regards se portèrent du côté de la communauté naissante. On comprit bientôt, à certains signes extérieurs, qu'on avait affaire à une nouvelle secte religieuse, distincte du judaïsme, dont elle était sortie et comme on entendait souvent les nouveaux convertis répéter le nom de Χριστός, on crut que c'était là le nom de leur chef et on les appela χριστιανοί. Act., XI, 26.

F) Second voyage à Jérusalem. — C'est vers cette époque qu'il faut placer le voyage de Barnabé et de Paul à Jérusalem. Voici à quelle occasion. Une famine étant sur le point de sévir, les disciples de Syrie avaient immédiatement recueilli des aumônes en faveur de leurs frères de Judée. Act., XI, 28-30. On avait choisi les deux apôtres pour en porter le montant aux églises de Judée. Leur séjour à Jérusalem ne paraît pas avoir été de longue durée. Les deux envoyés n'y rencontrèrent point les Apôtres, ils ne trouvèrent que les anciens, sorte de sénat préposé, en l'absence des Douze, au gouvernement de la communauté. La plupart des critiques ont prétendu, il est vrai, que l'Épître aux Galates, I, 22, excluait la possibilité de ce voyage mentionné dans les Actes, XI, 30, car alors, disent-ils, Paul s'exposerait à être taxé de mensonge, s'il omettait une seule circonstance dans laquelle il aurait pu rencontrer les Apôtres. On s'exagère la difficulté. Dès que Paul a prouvé qu'à son premier voyage à Jérusalem il n'a pas eu besoin de se faire instruire par les Apôtres, il est évident qu'une pareille instruction ne lui a pas été nécessaire plus tard, puisque son apostolat à Antioche et ailleurs était des faits suffisamment connus. Peu importait de récapituler tous les voyages qui ont suivi celui-là. Il était surabondamment démontré que Paul avait prêché son évangile longtemps avant d'avoir rencontré un seul apôtre.

II. LES MISSIONS. — Revenus à Antioche, Paul et Barnabé, qui avaient ramené avec eux le jeune Jean-Marc, cousin de ce dernier, Col., IV, 10, reprirent leur activité dans cette église où s'épanouissait une grande richesse de « dons spirituels », notamment ceux de prophétie et de didascalie. C'est alors que fut conçue l'idée d'une vaste propagande de l'Évangile dans le monde païen. Jusqu'ici l'annonce de la bonne nouvelle n'avait été que le résultat d'actions isolées, intermittentes, circonscrites dans un rayon relativement peu étendu. Maintenant l'apostolat va s'organiser, par l'initiative de Paul et de Barnabé, en un vaste système de forces et de dévouements, appliqués avec suite et méthode, à la conquête du monde juif, surtout du monde païen. La prédication chrétienne, limitée tout d'abord aux hauteurs de la Syrie, pénètre tout à coup presque simultanément dans les trois grandes péninsules d'Asie Mineure, de Grèce, d'Italie. Antioche est la base d'action de ces lointaines missions : c'est de là que les missionnaires partent; c'est là qu'ils reviennent, après quelque temps, se reposer de leurs fatigues. C'est au retour de Jérusalem que les Actes placent le début des *missions chrétiennes*.

La chronologie de Luc, en cet endroit, Act., XII, 24-25, n'est pas assez précise (κατ' ἐκεῖνον τὸν καιρόν, « vers ce temps-là ») pour qu'on ose fixer la date. Il semble pourtant que d'après la contexture du chap. XII, il faut retarder le départ de nos missionnaires jusqu'à la mort d'Hérode Agrippa, vers l'an 45. C'est pendant une assemblée liturgique solennelle, précédée, comme c'était la coutume chez les Juifs, lorsqu'on se préparait à quelque chose d'important, de jeûnes et de prières spéciales, que l'Esprit intima, par la bouche de quelque prophète inspiré, l'ordre de mettre à part Paul et Barnabé pour les consacrer à l'œuvre qu'il leur destinait. Dès ce moment, les deux élus furent donc détachés du personnel apostolique de l'Église d'Antioche. L'émotion fut grande, parmi les fidèles, quand il fallut se priver du concours et de l'amitié de ceux que l'Esprit envoyait à la conversion du monde. On se prépara à la séparation par des jeûnes et des prières, puis, le jour des adieux étant arrivé, on leur imposa les mains, et on les livra à la grâce de Dieu. L'imposition des mains était, dans l'Église primitive, le rite habituel auquel on soumettait celui qui recevait quelque fonction spéciale ou quelque délégation. II Cor., VIII, 19. — Les deux Apôtres s'adjoignirent, à titre de subordonné, pour les seconder dans les soins matériels de leur entreprise, Jean-Marc, cousin de Barnabé. Voir JEAN-MARC, t. III, col. 715.

1° *Première mission.* Act., XIII, 4-XIV, 28. — Le par-

cours de la première expédition apostolique est, relativement aux autres voyages de l'Apôtre, le moins étendu en durée et en espace. Il ne comprend guère, déduction faite du trajet maritime, que l'île de Chypre, dans le sens de sa longueur, de Salamine à Paphos, et, en Galatie, une ligne brisée d'environ cent lieues. On a toute latitude pour intercaler cette mission entre la mort d'Hérode (en l'an 44) et le concile de Jérusalem qui eut lieu vers 52. En faisant partir nos voyageurs au printemps de l'an 47, on trouve un temps largement suffisant pour les ramener deux années plus tard, vers la fin du mois de juillet. Pour se faire une idée de ce que furent ces excursions évangéliques, il faut se représenter les difficultés inouïes, les obstacles de tous genres, les dangers de toutes sortes que devait rencontrer, à cette époque, un voyageur pauvre, de la condition de Paul, obligé pour se suffire de s'arrêter là où il trouvait de l'ouvrage, II Cor., XI, 23-27. D'ordinaire, Paul allait à pied. Quand il le pouvait, il prenait la voie de mer, moins pénible, malgré ses surprises, et surtout moins coûteuse. La route est comme tracée d'avance par les juiveries échelonnées sur le littoral de la Méditerranée ou établies dans les centres commerciaux, à l'intérieur des terres. Il était d'usage dans les synagogues, quand un étranger assistait à l'office du sabbat, de l'inviter à dire quelques paroles d'édification. Paul en profitait pour exposer sa doctrine. Souvent on priait l'Apôtre de reprendre son discours le samedi suivant. Il y avait alors foule. Juifs et prosélytes accouraient pour écouter l'inconnu, et un grand nombre d'entre eux en sortaient convertis. Une scission s'opérait bientôt avec les synagogues. L'Apôtre et ses nouveaux adhérents se réunissaient alors dans un autre local et organisaient sur place une communauté à part. On disait alors qu'il y avait une église de plus.

A) *Mission de Chypre*. Act., XIII, 4-13. — L'île de Chypre, placée en face de la côte syrienne, à une distance d'une vingtaine de lieues, était comme marquée d'avance pour être la première étape des trois missionnaires qui venaient de s'embarquer à Séleucie, au sortir d'Antioche. C'était la patrie de Barnabé et d'un certain nombre de nouveaux chrétiens. Act., XI, 20; XXI, 16. Il semble même qu'on y avait déjà annoncé la bonne nouvelle. Les Juifs étaient là très nombreux, mêlés à des Grecs et à des Phéniciens. Josèphe, Ant. XVI, 4, 5, 51, Act., XIII, 5. Saint Paul et ses compagnons abordèrent à l'ancien port de Salamine et prêchèrent dans les synagogues. Les Actes ne disent rien du résultat de cette première prédication. Mais elle dut être bien accueillie puisqu'elle se fit entendre dans les différentes synagogues de la ville. De Salamine le groupe apostolique traverse toute l'île, de l'est à l'ouest, s'arrêtant sans doute dans les villes de la côte du sud, Citium, Amathonte, Curium, pour aboutir à Paphos, résidence du proconsul romain. Depuis l'an 22, en effet, Chypre était devenue province sénatoriale. Dion Cassius, LIV, 4; Mommsen et Marquardt, *Organisation de l'empire romain*, t. II, p. 328. Le proconsul qui gouvernait l'île s'appelait Sergius Paulus, homme d'une naissance illustre, sceptique, comme la classe éclairée de son temps, à l'égard du culte officiel et cherchant une issue, pour ses instincts religieux, dans les superstitions et les sciences occultes de l'Orient. Il avait auprès de lui un magicien juif, nommé Barjésu, qui, pour ajouter à son prestige, se faisait appeler Élymas, ce qui, en arabe, signifie savant. Le proconsul, toujours en éveil du côté du merveilleux, entendit probablement parler de quelque prodige opéré par les nouveaux venus et voulut entendre d'eux la doctrine du salut. Il les fit venir et les écouta avec beaucoup d'intérêt. Élymas, voyant son crédit en péril, s'efforçait, on ne sait trop par quel artifice, de neutraliser l'effet des paroles de Paul et de Barnabé sur l'esprit de Sergius Paulus. Paul le frappa, pour un temps, de cécité et, devant ce prodige, le proconsul se convertit. Les Actes sont très brefs sur cette première mission de Chypre. On n'y signale que la conversion de Sergius Paulus. On ne parle ni d'églises fondées, ni de miracles éclatants, ni de discours particulièrement remarquables. Peut-être que Paul et Barnabé ne firent qu'explorer la contrée à titre d'essai, se proposant d'y revenir plus tard. C'est au sortir de Chypre que Paul prend définitivement le premier rôle. Barnabé ne paraît plus désormais que comme un simple auxiliaire, laissant de plein gré à son éminent collègue les initiatives de l'entreprise commune.

B) *Mission de Galatie*. XII, 13-XV. — Encouragés par un heureux début, les trois voyageurs résolurent de porter leur activité apostolique sur la côte voisine d'Asie Mineure. Ils s'embarquèrent à Néa-Paphos, firent voile vers l'embouchure du Cestrus, en Pamphylie et descendirent à Pergé. Mais leur dessein n'était pas d'y séjourner. Ils rêvaient de pénétrer jusqu'à l'intérieur des terres. Seul Jean-Marc, effrayé par la perspective d'un voyage aussi difficile et aussi périlleux, voulut quitter la mission et revint à Jérusalem. Paul en ressentit une vive contrariété dont il garda longtemps le souvenir. Cette rupture fut encore beaucoup plus pénible pour Barnabé qu'elle privait d'une compagnie qui lui était chère. Malgré ce fâcheux contretemps, les deux Apôtres reprirent leur expédition à travers un pays montagneux, peuplé de barbares, infesté de brigands.

Après un parcours de quarante lieues, ils arrivèrent à Antioche de Pisidie ou Antioche-Césarée, sur le versant méridional des montagnes qui séparent la Phrygie de la Pisidie. Cette ville, depuis l'occupation romaine, faisait partie de la province de Galatie, mais, en réalité, elle était située en Phrygie et elle en suivait les traditions. Élevée par Auguste, au titre de colonie romaine, elle avait pris, depuis ce jour, un développement extraordinaire. Les Juifs, attirés par la prospérité de la nouvelle cité, s'y étaient fixés et avaient construit une synagogue. Selon leur habitude, les deux voyageurs s'y rendirent, dès leur arrivée. On était au samedi. Paul y prononça un discours — le premier dont les Actes nous donnent l'analyse — qui fit une profonde impression sur l'assemblée. On pria les nouveaux venus de se faire entendre une seconde fois. Dans l'intervalle, un nombre considérable de Juifs et surtout de prosélytes s'attachèrent à Paul et à Barnabé, qui les engagèrent à persévérer dans leurs bonnes dispositions. Toute la ville ne parlait plus que de cet incident. Le samedi venu, une foule énorme envahit la synagogue, ce qui irrita, au plus haut point, les notables de la communauté juive et changea en une violente animosité leur première bienveillance. Paul et Barnabé, s'étant rendus compte de l'obstruction systématique que les Juifs faisaient à leur prédication, soutinrent quelque temps l'orage, puis ils se retirèrent en disant à leurs contradicteurs : « Nous devions commencer par vous prêcher la parole de Dieu. Mais, puisque vous la repoussez, et que vous vous jugez indignes de la vie éternelle, nous allons nous tourner vers les païens. » Ce mauvais accueil confirma Paul dans sa vocation d'apôtre des Gentils. Il se tourna résolument vers la population païenne et y fit de nombreuses conversions. Ce fut le noyau de la première Église au pays galate. La foi eut un centre d'où elle rayonna dans les contrées voisines. De toutes parts, on recevait avec joie une religion qui contentait les aspirations monothéistes des âmes élevées, sans leur imposer le joug du légalisme juif. L'enthousiasme des néophytes était à son comble. Il acheva de mettre les Juifs en fureur. Cette propagande devait nuire à leur prosélytisme et leur faire perdre du terrain. Aussi allèrent-ils jusqu'à

faire décréter, contre Paul et Barnabé, un décret d'expulsion par l'autorité municipale.

Les deux bannis avaient devant eux plusieurs routes à choisir. S'ils se dirigeaient vers l'ouest, ils entraient aussitôt dans la Phrygie proprement dite, du côté de Colosses, d'Hiérapolis, de Laodicée; au nord, ils avaient devant eux l'ancien royaume de Galatie. Ils préférèrent se tourner vers l'orient, se rapprochant ainsi de la Cilicie. Ils se dirigèrent donc vers la Lycaonie et, au bout d'une marche d'environ cinq jours, atteignirent la ville d'Icone, située dans un pays riant et fertile, près de l'endroit où la chaîne de Taurus forme la limite entre la Cappadoce et la Lycaonie. Au temps de Paul, Icone était la capitale de la Lycaonie, région comprise, depuis l'an 25 avant J.-C., dans la province romaine de Galatie. Peu considérable au temps de Strabon, cette ville s'agrandit dans la suite. Sous Claude, il s'y forma une colonie romaine, et elle changea son nom en celui de *Claudia* et *Claudiconium*. Les Juifs y possédaient une synagogue fréquentée par de nombreux prosélytes. Paul et Barnabé y prêchèrent avec beaucoup de fruit. L'affluence des conversions fut telle, malgré les tracasseries des Juifs, que les deux Apôtres se résolurent à faire là un long séjour. En peu de temps, une Église florissante fut fondée. C'est à Icone que l'auteur des Actes de Paul et de Thècle a placé le théâtre de son pieux roman. Cependant la haine des Juifs orthodoxes essaya d'ameuter, contre les zélés missionnaires, toute la population païenne. La ville se divisa en deux parties. Il y eut une émeute. On voulait lapider Paul et Barnabé et ceux-ci quittèrent la cité d'Iconium, ils se réfugièrent dans deux petites villes obscures, dont on a peine à retrouver les traces et qui sont à environ huit lieues l'une de l'autre. La civilisation n'avait pas encore pénétré, à cette époque, dans ces vallées sauvages, vrais repaires de brigands, fermés à toute influence du dehors, gardant leur langue et leurs habitudes provinciales. Un fait singulier arriva à Lystre. Paul ayant guéri un boiteux, ces populations crédules crurent que Paul et Barnabé étaient deux divinités qui avaient pris la forme humaine pour se promener parmi les mortels. Voir LYSTRE, MERCURE, col. 460, 991. Paul leur prêcha l'Évangile et c'est là qu'il rencontra celui qui devait être son disciple Timothée et qui pouvait avoir alors une quinzaine d'années. Act., XVI, 1-3; II Tim., III, 11.

Quand les Juifs d'Antioche de Pisidie et d'Icone apprirent toutes ces conversions, ils envoyèrent à Lystre des émissaires pour provoquer une émeute contre les missionnaires et détruire, d'un seul coup, leur œuvre de prosélytisme. Paul fut reconnu dans la mêlée, traîné hors de la ville par des fanatiques, accablé de coups de pierres et laissé pour mort sur le sol. Fort heureusement, ses disciples vinrent le relever, il rentra dans la ville, protégé par eux, et partit le lendemain pour Derbé. Tout cela se fit à l'insu des ennemis de la veille. Les deux Apôtres, à l'abri de tout retour offensif, évangélisèrent en paix la ville où ils s'étaient réfugiés. Paul s'y remit de ses blessures, et, après avoir jeté les bases d'un centre chrétien, il résolut de revenir sur ses pas. Son dessein était de donner aux Églises fondées une organisation régulière. Sur leur chemin, Paul et Barnabé établissent, dans chacune d'elles, un corps de *presbyteri* (πρεσβύτεροι), comme à Jérusalem. Ces anciens étaient, auprès des convertis, les dépositaires de l'autorité de Paul et gouvernaient l'Église en son nom. C'est eux qui recevront les lettres de l'Apôtre, les liront dans les assemblées liturgiques, en feront observer les prescriptions. I Thess., V, 27; II Thess., III, 14. Au retour les deux missionnaires suivirent à peu près l'itinéraire de leur première route. Ils visitèrent pour la seconde fois Lystre, Icone, Antioche de Pisidie, confirmant les fidèles dans la foi, les exhortant à la persévérance, à la patience, leur apprenant que c'est par la tribulation qu'on entre dans le royaume de Dieu... D'Antioche de Pisidie, ils descendirent à Pergé et s'y arrêtèrent, cette fois, pour annoncer l'Évangile. Puis, au lieu de repasser par l'île de Chypre, ils gagnèrent le grand port d'Attalie et de là s'embarquèrent pour Séleucie d'où ils rentrèrent à Antioche, après une absence assez longue, mais pleine de succès pour la cause du Christ. L'Église d'Antioche revit, avec une joie indescriptible, les deux apôtres qu'elle avait envoyés à la conquête d'un nouveau monde et qui lui rapportaient les prémices d'une abondante mission. On ne se lassait point d'entendre, de leur bouche, les merveilles que Dieu avait faites pour eux. On en concluait, une fois de plus, que Dieu lui-même avait ouvert aux Gentils les portes de la foi.

C) Conférence de Jérusalem. — Entre la première et la seconde mission, se place un fait très important qui exerça, sur les destinées de l'Église naissante, une influence définitive. Au point où était arrivé le développement du christianisme, à la suite des travaux de Paul et de Barnabé, il s'agissait de savoir si le judaïsme imposerait ses rites particuliers aux nouveaux venus de la gentilité. De là dépendait tout l'avenir de l'Évangile. Un incident vint poser la question d'une façon inattendue, dans l'église d'Antioche. Des phariséo-chrétiens, descendus de Judée, sans aucune mission du corps apostolique, étaient arrivés jusque dans la capitale de la Syrie, disant partout, sur leur chemin, qu'on ne pouvait être sauvé sans la circoncision. Accepter cette injonction, c'était, pour Paul et Barnabé, donner le coup de mort à leur œuvre déjà accomplie et à celle qu'ils rêvaient d'entreprendre. Ils s'opposèrent donc, de toutes leurs forces, à ces nouveaux venus. Il y eut de longues disputes. Pour y mettre un terme, on décida que les deux missionnaires iraient à Jérusalem s'entendre avec les Apôtres et les anciens à ce sujet. Paul et Barnabé se mirent en route, emmenant avec eux un néophyte incirconcis, Tite, dans l'intention d'arriver, par la conduite que l'on tiendrait envers lui, à la solution de la question de principe. Le récit des conférences qui eurent lieu à Jérusalem, est relaté dans deux documents parallèles, le chap. XV des Actes et les dix premiers versets du chap. II, dans l'Épître aux Galates.

Deux questions étroitement liées se trouvaient par la force des choses dans l'ordre du jour : 1° reconnaître les néophytes venus de la gentilité comme vrais membres de l'Église, sans leur imposer ni la circoncision, ni les prescriptions légales; 2° approuver officiellement l'apostolat de Paul et de Barnabé, leur mode particulier d'évangélisation. La première intéressait directement l'Église-mère de Jérusalem : c'était à elle de décider si elle voulait admettre dans sa communion les églises nouvelles. La seconde était plus spécialement du ressort des Apôtres. Ainsi s'explique la diversité du récit des Actes comparé à celui de l'Apôtre aux Galates. Chacun d'eux raconte la conférence à son point de vue. Saint Luc mentionne la reconnaissance officielle des églises de gentils; saint Paul, la confirmation de son titre d'apôtre, l'orthodoxie de son enseignement, l'approbation de son œuvre. Voilà pourquoi le même événement apparaît tantôt comme une assemblée publique, Act., XV, 22, tantôt comme une suite d'entrevues et de colloques privés avec les Apôtres. Gal., II, 2. Là où les deux récits se rejoignent, c'est dans l'heureuse issue des négociations engagées. D'abord, Tite ne fut pas obligé de se faire circoncire. Gal., II, 3. Il put prendre part aux assemblées, voir dans l'intimité ses frères, sans se soumettre aux prescriptions mosaïques. Comme les intransigeants avaient pensé l'y contraindre, Paul s'y opposa, parce qu'il prévit le parti qu'en tireraient

ses adversaires contre son apostolat et contre l'avenir des Églises nouvelles. On exploiterait le cas de Tite comme un précédent contraire à l'admission libre des païens dans l'Église. L'Apôtre ne voulut donc pas, contrairement à ce qu'il fit plus tard pour Timothée, dont la mère était juive, Act., XVI, 2-3, que Tite se soumît à la circoncision. C'était trancher, par un exemple pratique, la question en litige. Les discours de Pierre et de Jacques mirent encore mieux en relief les principes qui avaient réglé cette conclusion. Deux points restèrent acquis devant toute l'assemblée : 1° On reconnut le droit des gentils d'appartenir à l'Église; 2° on les dispensa des observances légales, surtout de la circoncision, leur enjoignant en échange quelques abstinences de première nécessité. Afin de faire disparaître toutes les traces de trouble qui avaient agité l'église d'Antioche et les communautés voisines, on rédigea pour elles une réponse écrite, par manière de décret, où l'on relatait les décisions pratiques de la conférence. Deux personnages influents de l'Église-mère, Jude Barsabas et Silvain ou Silas, furent délégués par l'assemblée générale pour porter aux communautés de Syrie et de Cilicie le précieux document. Ils avaient, en outre, la mission de désavouer les frères de Judée qui avaient semé la discorde, Act., XV, 24, et de rendre témoignage à Paul et à Barnabé dont on reconnaissait les services, le dévouement. La lecture de cette Épître remplit de joie les fidèles d'Antioche. Jude et Silas qui étaient prophètes, firent entendre leur parole inspirée, ajoutant ainsi à l'allégresse commune. Silas en fut si enthousiasmé qu'il laissa son collègue, Jude Barsabas, reprendre seul la route de Jérusalem, et s'attacha à Paul pour partager ses travaux. Dans l'intervalle, Paul désirant revoir ses chères Églises de Galatie, proposa à Barnabé de reprendre leurs expéditions apostoliques. Mais ce dernier voulait emmener Jean-Marc avec eux. Paul s'y refusa. Il craignait sans doute depuis l'incident de Pergé, la versatilité du jeune jérosolymitain. Chacun alla donc de son côté : Barnabé et Jean-Marc vers Chypre; Paul et Silas vers le nord d'Antioche, par la voie de terre. Paul se rapprocha plus tard de Barnabé. I Cor., IX, 6; Gal., II, 9, et de Marc. Col., IV, 10; II Tim., IV, 11.

A partir de cette rupture les Actes perdent de vue les deux Apôtres de Chypre. Voir BARNABÉ, t. I, col. 1461. Pour l'heure, Paul prend pour compagnon de route Silas, le prophète de l'Église de Jérusalem qui était resté à Antioche. Silas, comme Barnabé, était en relation étroite avec Pierre, I Pet., V, 12, et possédait en outre le titre de citoyen romain. Act., XVI, 37, 38. Les deux missionnaires se dirigèrent vers la Cilicie, qu'ils traversèrent en partie, du côté de l'Orient, passèrent probablement à Tarse, puis, franchissant les célèbres *Portes ciliciennes,* ils pénétrèrent en Lycaonie et atteignirent Derbé, Lystre et Icone, communiquant à tous les nouveaux convertis les résultats de la conférence de Jérusalem.

Toutes ces Églises de Lycaonie s'étaient développées et allaient tous les jours croissant en nombre et en ferveur. A Lystre, Paul retrouva Timothée, entouré de l'estime de tous. Il se l'attacha, dès ce moment, et en fit le plus fidèle et le plus aimé de ses disciples. Pour lui donner accès dans les milieux juifs, il le circoncit lui-même. Il n'y avait pas en cela inconséquence de principes. Timothée, fils d'une femme juive, appartenait, aux yeux des juifs, au peuple israélite et, d'après le décret de Jérusalem, il pouvait recevoir la circoncision.

2° *Seconde mission.* Act., XVI, 5-XVIII, 23. — La période comprise dans les limites du deuxième voyage est peut-être la plus brillante et la plus féconde dans la carrière apostolique de Paul. Cette fois, l'itinéraire de la mission dépasse le cercle de la Grèce d'Asie et s'étend jusqu'à la Grèce d'Europe, progrès immense, quand on songe qu'il s'est accompli dans l'espace d'environ trois ans.

1. *Séjour en Galatie.* — La première étape de Paul et de Silas, en sortant d'Antioche, avait pour but de promulguer, dans les Églises de Galatie, précédemment évangélisées, les décisions du concile de Jérusalem. Les deux missionnaires visitèrent, de la sorte, les communautés naissantes de la Lycaonie : Derbé, Lystre et Icone. A Lystre, la troupe apostolique s'accrut du jeune Timothée. D'Icone Paul dut se rendre, bien que le texte ne le dise pas formellement, à Antioche de Pisidie, au cœur des hauts plateaux de la péninsule. Là, plusieurs routes s'offraient au voyageur. En allant vers l'ouest, on entrait dans l'Asie proconsulaire; devant lui s'ouvraient les régions encore inexplorées de la Phrygie Épictète et au nord-est l'ancien royaume de Galatie. La caravane apostolique eut d'abord l'idée d'entamer les brillantes provinces de l'Asie occidentale : c'était la partie la plus riche et la plus civilisée de toute la contrée. Mais l'Esprit-Saint, on ne sait par quel signe, la détourna de ce projet. Elle s'enfonça donc dans la direction du nord, inclinant d'abord à droite vers les parties supérieures du pays galate, puis, revenant sur ses pas, elle traversa la Phrygie Épictète et arriva en Mysie. Se trouvant près des frontières de la Bithynie, Paul et ses compagnons essayèrent d'entrer dans cette province pour l'évangéliser. L'Esprit s'opposa de nouveau à leur dessein. Ils continuèrent donc leur route du côté de l'ouest, traversèrent la Mysie d'un bout à l'autre et arrivèrent à Alexandrie de Troade, port considérable, placé en face de la Macédoine, non loin des ruines de l'ancienne Troie.

Conduit là par l'Esprit de Jésus, l'Apôtre hésitait encore sur la route qu'il devait choisir. Allait-il descendre vers cette Éphèse, qui déjà l'attirait, ou bien évangéliserait-il la Mysie? Jusqu'au dernier instant, il resta dans l'incertitude. Mais il vit en rêve un Macédonien debout près de lui, qui l'invitait et lui disait : « Viens à notre aide... » Grotius assimile cette vision à celle de Daniel, X, 13, et pense qu'il s'agit de l'ange de Macédoine. Pourtant l'apparition ne représentait pas un habitant du ciel, mais un vrai Macédonien. Quoi qu'il en soit, Paul comprit que l'ordre de Dieu était qu'il allât en Europe; il n'attendit plus qu'une occasion favorable pour partir. Une particularité, digne de remarque, vient de se mêler au récit. La troupe apostolique, prête à franchir la mer, compte désormais parmi ses membres le futur historien des origines chrétiennes.

2. *Mission de Macédoine.* — En deux jours, l'embarcation qui portait Paul et ses compagnons aborda à Néapolis, sur le continent européen. Néapolis servait de port à l'importante ville de Philippes, dans la province romaine de Macédoine. Voir NÉAPOLIS, col. 1542; PHILIPPES. Nos voyageurs durent faire en peu de temps, sur la voie Égnatienne, les trois lieues qui séparaient les deux villes l'une de l'autre.

A) Fondation de l'Église de Philippes. Act., XVI, 12-XVII. — Depuis l'occupation romaine, Philippes appartenait à la *Macedonia prima,* dont la capitale était Amphipolis. La ville était bien plus latine que grecque. La majeure partie de la population était romaine, provenant des débris du parti d'Antoine. Elle s'était mêlée à l'élément thrace et surpassait en nombre les familles de race grecque. Les Juifs paraissent avoir passé presque inaperçus en cet endroit. Ils ne pouvaient que trouver peu d'avantages dans un milieu où il n'y avait ni industrie, ni commerce, et qui tirait toute sa renommée de son importance militaire. Thessalonique et les autres villes du littoral leur convenaient mieux. A Philippes, il n'y avait pas même de synagogue. Les réunions du culte se faisaient en plein air, dans un espace

à peine clos, sur le bord d'une petite rivière, le Gangas ou Gangités. Paul, Silas, Timothée, Luc, s'étant informés du lieu où se célébraient les exercices du sabbat, se rendirent à l'endroit qu'on leur indiqua. Ils ne rencontrèrent là que des affiliés du judaïsme. Ils avaient établi leur oratoire, appelé προσευχή, près de la rivière, afin de faciliter les ablutions. Josèphe, *Ant.*, XIV, x, 23. L'Évangile fut accueilli avec empressement de toutes ces âmes dévotes. L'une d'elles, appelée Lydia, se fit baptiser avec toute sa maison. Ce fut le premier noyau de cette Église, qui compta tant de cœurs généreux. Act., xvi, 3; Phil., iv, 2-3. Lydia obtint, à force d'instances, que les missionnaires demeurassent chez elle. Un incident tout à fait imprévu vint arrêter subitement l'activité de Paul et de Silas dans un champ si bien préparé. Cette fois, du moins, les Juifs ne portèrent point la responsabilité de l'émeute. Elle eut pour cause une misérable question d'argent. Un jour que Paul se rendait avec Silas à la « proseuque », située hors des faubourgs, il exorcisa une jeune esclave, possédée du mauvais esprit, à qui ses maîtres faisaient pratiquer le métier de pythonisse. La jeune fille avait pris, depuis quelque temps, l'habitude de suivre les hommes de Dieu, criant à haute voix qu'on devait leur obéir comme à des messagers célestes. Délivrée de celui qui lui faisait prédire l'avenir, elle mettait fin à l'exploitation sordide dont vivaient ses maîtres. Ceux-ci, furieux d'avoir perdu leur gagne-pain, amenèrent Paul et Silas à l'agora, devant les duumvirs. Ne pouvant poursuivre les deux Apôtres comme exorcistes, délit inconnu au code romain, ils les accusèrent d'apporter des divinités nouvelles et de semer le trouble dans la ville. Act., xvi, 20. Le titre de Juif, sur lequel ils insistent, était à l'heure présente très mal vu des autorités romaines. Claude venait, par un édit, de chasser de Rome toute la colonie israélite. Aussi, sans information et sans enquête, ordonnaient-ils aux licteurs, sous la pression de l'émeute, de frapper de verges les deux prévenus et de les mettre ensuite, ceps aux pieds, dans un cachot reculé. Tout cela se fit si rapidement que Paul et Silas n'eurent pas le temps de faire prévaloir leur titre de citoyen romain.

On ignore le motif qui décida les duumvirs à ordonner, dès le jour, l'élargissement des prisonniers. Avaient-ils été prévenus de la qualité de Paul et de Silas, ou voyaient-ils, dans le tremblement de terre qui avait eu lieu pendant la nuit, une vengeance du Ciel? Tout cela est probable. En fait, le geôlier, à qui ces événements avaient valu la foi, vint annoncer aux Apôtres leur délivrance. Mais Paul se refusa fièrement à accepter ce qu'on aurait pu regarder comme une grâce. Il voulait surtout qu'on ne renouvelât pas contre l'Évangile pareil déni de justice. Il exigea donc une réparation d'honneur de la part des magistrats eux-mêmes. Ceux-ci, fort embarrassés, craignant les suites fâcheuses de cette affaire (la loi Valeria et la loi Porcia qu'ils avaient violées, portaient des peines très graves contre ceux qui frappaient de verges un citoyen romain. Cicéron, *In Verr.*, ii, 62), vinrent en personne faire leurs excuses et les prièrent comme étrangers de quitter la ville, afin d'éviter de nouveaux troubles. Paul et Silas y consentirent. Mais, avant de s'éloigner de Philippes, ils se rendirent chez Lydie, où les frères paraissent avoir été rassemblés; ils leur dirent un dernier mot d'exhortation et ils partirent. Luc et Timothée, qui n'avaient pas été impliqués dans ces poursuites, restèrent à Philippes.

B) Fondation de l'Église de Thessalonique. Act., xvii, 1-10. — En quittant Philippes, Paul et Silas suivirent la voie Égnatienne et durent faire étape à Amphipolis, puis à Apollonie, avant d'arriver à Thessalonique. Toutes ces villes célèbres sont à peu près à égale distance l'une de l'autre, une quarantaine de kilomètres environ. Les Apôtres franchirent en quelques jours ces pays pleins de souvenirs historiques. Thessalonique, capitale de toute la province de Macédoine, résidence du proconsul, ville très peuplée et très commerçante, possédait une juiverie des plus considérables qui servait de centre religieux à tous les prosélytes de Macédoine. Pendant trois sabbats consécutifs, Paul exposa, avec un grand luxe de citations tirées de l'Écriture, sa thèse habituelle, à savoir, que le Messie devait, d'après les prophètes, souffrir une mort violente et ressusciter ensuite, que Jésus de Nazareth était ce Messie, puisque seul il avait réalisé ces deux conditions. Paul exposa aussi sans doute ses aperçus personnels sur la Loi, ce qui excita la fureur du parti zélote. A la suite de quelque éclat, l'Apôtre dut quitter la synagogue. Il se retira chez un certain Jésus, israélite de race, qui, selon l'usage des Juifs, avait grécisé son nom et s'appelait Jason. Son séjour dans cette maison hospitalière se prolongea au delà de trois semaines, le temps suffisant pour lui permettre de travailler parmi les Gentils, I Thess., i, 9, de nouer de solides affections, de donner l'exemple du désintéressement, I Thess., ii, 9; II Thess., i, 9, et de recevoir, à deux reprises, les secours d'argent de ses chers Philippiens. Phil., iv, 15; I Thess., ii, 5, 7, 9.

La parole de Paul, tombant sur ces âmes avides de vérité, fit des merveilles. Il se forma, dans la métropole macédonienne, une Église modèle, composée de prosélytes, de païens, de quelques Juifs et de l'élite de la société féminine. Act., xvii, 4; I Thess., i, 9. On vit se reproduire, avec une profusion extraordinaire, tous les prodiges de l'Esprit-Saint, glossolalie, prophétie, don des miracles, etc. I Thess., i, 5; v, 19, 20. La communauté de Philippes eut une émule en piété, en ardeur, en attentions délicates pour l'Apôtre. C'est là que Paul fit sans doute la connaissance d'amis très chers et très dévoués : c'étaient, outre Jason, Gaïus, Aristarque et Secundus. Act., xix, 29; xx, 4; Aristarque le suivit à Rome en captivité, Col. iv, 10, 11. La fureur des Juifs vint interrompre, comme de coutume, la formation de l'église nouvelle. Les fanatiques ameutèrent contre les Apôtres *ces piliers de l'agora* qui, dans les villes anciennes, étaient toujours prêts à manifester dans la rue. Tout ce monde vint assaillir la maison de Jason. Pour attirer l'attention de l'autorité civile, les Juifs faisaient crier de toutes parts que les deux missionnaires auxquels Jason avait donné l'hospitalité, étaient des révolutionnaires dangereux, venus pour prêcher la révolte contre les édits de l'empereur. Bientôt toute la ville fut bouleversée. Les politarques s'en émurent. Ils forcèrent Jason ainsi que les fidèles arrêtés avec lui, de verser en caution une forte somme d'argent. La nuit suivante, les frères menèrent Paul et Silas hors de la ville et les firent conduire à Bérée.

C) Fondation de l'Église de Bérée, ℣. 10-14. — Après avoir franchi en deux ou trois jours une vingtaine de lieues, les Apôtres arrivèrent à Bérée, ville d'une certaine importance, appartenant à la troisième Macédoine. Tite-Live, xlv, 29. La présence d'une colonie juive les invita à séjourner quelque temps en cet endroit. Comme d'habitude, ils se rendirent le samedi à la synagogue pour y prêcher l'espérance messianique. L'accueil fut des plus bienveillants. Les Juifs de Bérée, moins bornés que ceux de Thessalonique, écoutèrent la thèse de Paul avec avidité. Se tenant à égale distance du parti pris et d'une crédulité trop facile, ils s'appliquaient après chaque discours à contrôler les textes prophétiques qu'on leur alléguait, marque évidente d'esprits qui cherchent le vrai avec loyauté. Beaucoup d'entre eux se laissèrent convaincre et se convertirent. De ce nombre fut un certain Sopater ou Sosipater, fils de Pyrrhus. Act., xx, 4. Avec lui, un grand nombre de païens ainsi que des femmes de haut rang déjà affiliées

sans doute au judaïsme. Paul et Silas étaient à Bérée depuis près de deux mois, quand ils furent découverts par les Juifs de Thessalonique, qui vinrent les en chasser. La situation devenant intolérable en Macédoine, Paul résolut d'émigrer assez loin pour que ses adversaires le perdissent de vue. Il laissa Silas à Bérée avec Timothée qui venait de les rejoindre depuis peu de temps.

3. *Mission d'Achaïe.* Act., XVII, 15-XVIII, 18. — Paul, obligé de reprendre sa vie errante, tourna les yeux du côté du sud, vers le centre de la péninsule hellénique. Il allait rencontrer là une race plus vive, plus légère, plus curieuse, que la nature profondément bonne, sérieuse, calme des Grecs de Macédoine. Le voyage, cette fois, se fit par mer. Act. XVII, 14-15. Paul s'embarqua probablement à Méthone et fit voile vers Athènes. En suivant des yeux le rivage, il put contempler les ruines que la conquête romaine avait accumulées et qui couvraient ce sol autrefois si privilégié. *Epist. Sulpitii ad Ciceron*, dans Cicéron, *Epist.*, IV, 5. Depuis l'an 146, la Grèce était devenue province romaine sous le nom d'Achaïe. Corinthe en était la capitale. Athènes ne gardait plus d'autre prééminence que celle de l'art et du souvenir, lorsque Paul y débarqua. Dès que l'Apôtre eut mis pied à terre, il congédia les fidèles de Bérée et les chargea de mander à Silas et à Timothée de venir le rejoindre le plus tôt possible. Pendant près d'une semaine, Paul se trouva donc seul dans cette ville qui lui était totalement inconnue. Il se mit alors à la parcourir en tous sens. Il visita l'Acropole avec ses chefs-d'œuvre de sculpture incomparables. Tout ce peuple de statues faisait un effet étrange sur son esprit. La multitude des temples et des autels, les cérémonies du culte païen, les fêtes en l'honneur des divinités, tout cela achevait de mettre Paul hors de lui. Act., XVII, 16. Quelques auteurs pensent que Timothée serait alors venu seul de Bérée près de l'Apôtre qui l'attendait à Athènes. Act., XVII, 15. De cette dernière ville le disciple aurait été envoyé à Thessalonique. I Thess., III, 2. Mais cela ne s'accorde pas avec l'ensemble de l'Épître et les ch. XVII et XVIII des Actes, qui s'opposent pour Timothée à l'hypothèse de deux retours de Thessalonique pour rejoindre l'Apôtre. Il est préférable, avec d'autres interprètes, d'entendre le verset 2 du ch. III de la Ire aux Thessaloniciens d'un ordre transmis à Timothée, resté à Bérée avec Silas, d'aller visiter l'Église de Thessalonique avant de revenir près de saint Paul. Cette mission retarda son retour, et ne lui permit avec Silas de rejoindre l'Apôtre qu'à Corinthe seulement. I Thess., III, 6; Act., XVIII, 1, 5. Mgr Le Camus, *L'œuvre des Apôtres*, in-12, Paris, 1905, t. II, p. 262, 316.

A) Discours d'Athènes. — En attendant la venue de Silas et Timothée, Paul entreprit son œuvre habituelle. Il commença par ses anciens coreligionnaires et parla à la synagogue. On ignore le résultat de cette première prédication. L'auteur des Actes, tout entier à l'idée de mettre son héros en contact avec un auditoire bien plus illustre, a oublié de le dire. Athènes, depuis la perte de son indépendance, n'était plus qu'une ville d'écoles comme Oxford ou Cambridge. On n'y voyait que professeurs, philosophes, rhéteurs, appliqués à instruire la jeunesse. L'Agora était, comme aux jours de Démosthènes, le lieu le plus fréquenté d'Athènes. C'est là que Paul essaya, à plusieurs reprises, d'exposer ses idées. Il fut remarqué par les partisans des deux philosophies qui avaient alors le plus de vogue : les épicuriens et les stoïciens. La faveur du public allait, alors, en général, vers les divers systèmes de morale.

Les discours du prédicateur étranger firent sur l'auditoire des impressions différentes, tout en piquant au vif sa curiosité. Les uns, probablement les disciples d'Épicure, voyant qu'il s'agissait d'une question religieuse, exprimaient dédaigneusement leurs sentiments de mépris pour ce genre d'idées, disant : « C'est un vain discoureur. » D'autres, apparemment les stoïciens, prêtaient plus d'attention aux paroles de l'Apôtre, et ils en venaient à conclure qu'on leur proposait quelque nouvelle divinité. Enfin la curiosité l'emporta sur le scepticisme railleur, car pour mieux entendre l'exposition de la doctrine nouvelle, on invita l'étranger à monter à l'Aréopage, loin du tumulte de l'Agora. C'est à un auditoire si nouveau pour lui et en face de tout ce que l'hellénisme avait réuni de plus beau et de plus illustre au point de vue de l'art, de plus glorieux dans les souvenirs du passé, de plus vénérable et de plus sacré au point de vue de la religion, que Paul improvisa le petit chef-d'œuvre d'élégance rapporté par les Actes. Le mot résurrection, si étrange pour des esprits grecs, rompit l'intérêt mêlé de surprise qu'on avait d'abord accordé à une doctrine qui restait, par ailleurs, assez d'accord avec les traditions de la philosophie courante. Paul fut brusquement interrompu. Les uns se mirent à le plaisanter, les autres le congédièrent avec ces mots : « Nous t'écouterons là-dessus une autre fois. » Paul comprit qu'il n'aurait pas beaucoup de succès sur ces esprits blasés. Il songea d'abord à monter vers le nord, pour revoir ses chères Églises de Macédoine. Là, du moins, sa parole serait efficace. Mais divers obstacles qu'il mit sur le compte de Satan le détournèrent de son projet. Sans attendre le retour de Timothée, il se dirigea vers le sud et partit pour Corinthe. Il ne laissait à Athènes, en fait de disciples, qu'un groupe presque insignifiant; entre autres, un certain Denys, personnage de haute dignité, membre du célèbre tribunal de l'Aréopage, et une dame de qualité appelée Damaris ou Damalis. Le passage de Paul en cette ville fut, en somme, sans résultat appréciable pour la cause de l'Évangile. Découragé par cet échec relatif, le seul peut-être de toute sa carrière apostolique, l'Apôtre n'attendit point le retour de Timothée, et il se dirigea seul vers la partie méridionale de l'Achaïe.

B) Fondation de l'Église de Corinthe. Act., XVIII, 1-19. — Ce fut vers le printemps de l'an 52 que Paul débarqua à Cenchrée, petite ville à deux lieues de Corinthe, qui servait de port à la grande métropole du côté de la mer Égée. Il allait retrouver, dans la capitale de l'Achaïe, des conditions à peu près semblables à celles qui avaient fait son succès à Thessalonique : une juiverie importante, une nombreuse clientèle de prosélytes recrutée par les synagogues, une population cosmopolite travaillée par l'idée religieuse. Paul saisit d'un seul coup cet ensemble de circonstances favorables. Il songea donc à faire là un long séjour et se mit à la recherche d'un patron chez qui il pût exercer son métier. Or, en visitant un des quartiers habités par ses coreligionnaires, il rencontra un couple pieux de modestes artisans, Aquila et Priscille, nouvellement venus de Rome, à la suite de l'édit de Claude qui proscrivait tous les Juifs de la Ville Éternelle. Les deux émigrés étaient originaires du Pont et s'occupaient de la fabrication des tentes. L'Apôtre alla loger chez eux, s'associant à leur industrie. Le samedi, il partait à la synagogue, exposant les oracles prophétiques dans le sens de la thèse chrétienne. L'orateur, instruit par ce qui s'était passé à Thessalonique, préparait avec beaucoup de ménagements sa conclusion finale. Quand il jugea que les esprits étaient suffisamment disposés à recevoir toute la vérité, il se mit à prêcher ouvertement les mystères de Jésus crucifié.

L'arrivée de Silas et de Timothée, survenue dans les entrefaites, ranima l'ardeur de son zèle. Aidé par de si précieux auxiliaires, il se livra tout entier à son œuvre de prosélytisme, établissant que Jésus de Nazareth était le Messie attendu, promis aux patriarches. Tous les Juifs n'obéirent point à sa voix. Un certain nombre d'entre eux s'opposèrent avec rage et fureur à la prédication nouvelle. On allait en venir aux insultes et aux

coups, quand l'Apôtre, prévenant tout désordre, rompit officiellement avec la synagogue, secoua sur les incrédules la poussière de ses habits, en signe de rupture complète avec eux, les rendit responsables de tout ce qui pourrait leur arriver dans la suite, leur déclarant que, puisqu'ils résistaient à la vérité, il allait de ce pas la porter aux Gentils. A partir de ce moment, il enseigna dans la maison d'un prosélyte, nommé Tite Juste, Act., XVII, 7, dont la demeure était contiguë au local de la synagogue. Beaucoup de Juifs et « d'hommes craignant Dieu » suivirent l'Apôtre dans sa retraite. On compta de nombreuses et illustres conversions dans ce premier noyau d'Église hellénique, c'étaient, entre autres, les familles de Stephanas, prémisses de l'Achaïe, I Cor., XVI, 15, de Crispus, chef de la communauté juive de Corinthe, de Caïus, chez qui il logea lors de son troisième voyage en cette ville, et où il écrivit l'épître aux Romains, Rom., XVI, 23, de Chloë, riche veuve, dévouée à sa personne, I Cor., III, 11, de Fortunat et d'Achaïque, I Cor., XVI, 15, d'Éraste, trésorier de la ville, Rom., XVI, 23, l'un des personnages les plus considérables de la communauté. Les trois premières de ces familles eurent un privilège dont elles se firent, dès lors, un grand honneur : elles furent tout entières baptisées par Paul, I Cor., I, 14, 16, ce qui était en dehors de ses habitudes.

C) Premières Épîtres de Paul. — Au milieu de cette féconde activité, l'Apôtre n'oubliait pas ses chères communautés du Nord. Ne pouvant songer, en pleine période d'apostolat, à retourner en Macédoine, il eut l'heureuse idée de les visiter par des épîtres ou lettres qui devaient être lues dans l'assemblée des fidèles. L'épître sera ainsi la première forme littéraire sous laquelle se manifestera la pensée chrétienne. Les premières de ces lettres furent adressées à l'Église de Thessalonique. Paul les remit sans doute aux frères de Macédoine qui avaient fait la conduite à Silas et à Timothée juqu'en Achaïe et qui revinrent, à peu de temps de là, lui soumettre les doutes et les difficultés des fidèles de cette vaillante communauté. Ce qui est certain, c'est que la première de ces Épîtres suivit de très près le retour des compagnons de Paul. I Thess., III, 6.

D) Fin du premier séjour à Corinthe. — Encouragé par l'état florissant des nouvelles Églises qu'il venait de fonder, Paul redoubla d'ardeur pour fonder à Corinthe un centre chrétien de première importance. Il y passa dix-huit mois, appuyant sa doctrine des miracles et des phénomènes surnaturels les plus remarquables. I Cor., II, 4, 5; II Cor., XII, 15. Il eut la consolation d'arracher aux vices les plus dégradants une immense multitude de païens. I Cor., VI, 9, 10, 11. Tout cela ne se fit point sans de rudes labeurs. Mais le ciel fortifia, par des visions divines, le courage du zélé missionnaire. Corinthe devint, en peu de temps, une communauté des plus importantes, d'où la foi nouvelle rayonna sur toute l'Achaïe.

Les Juifs dissidents, à la vue de ces progrès, ne purent contenir leur fanatisme. Ils se saisirent de Paul et l'entraînèrent de force au forum, devant le tribunal du proconsul romain. Ils comptaient, comme d'habitude, sur l'inexpérience de la justice romaine en matière religieuse, pour lui arracher une sentence contre la nouvelle croyance et ses adhérents. L'homme qui remplissait alors la charge de proconsul était un des esprits les plus sages et les plus instruits du monde romain, Marcus Annæus Novatus, frère aîné de Sénèque. Il avait été adopté par le rhéteur L. Julius Gallion et en portait le nom. Tacite, *Ann.*, XV, 73; XVI, 17. Il fut très heureux que l'accusation des Juifs se présentât devant ce magistrat. Celui-ci, en effet, démêla, avec beaucoup de finesse, l'équivoque développée dans le réquisitoire du chef de la synagogue, Sosthènes. Il vit qu'il était question de dogme et arrêta court l'accusation. « S'il s'agissait de quelque crime, dit-il, je vous écouterais comme il convient; mais, s'il s'agit de vos disputes de doctrine, de vos querelles de mots, voyez-y vous mêmes. » Act., XVIII, 15. Cela dit, il donna ordre de congédier les deux parties. Les Juifs saisirent avec empressement l'occasion de se ruer sur leurs adversaires. Sosthènes fut, un moment, le point de mire de la bagarre : on le roua de coups sous les yeux de Gallion, sans que celui-ci s'en souciât le moins du monde. L'Apôtre, profitant de la situation, se retira parmi les siens et y travailla encore pendant un temps assez long.

E) Retour à Antioche. — L'Apôtre, désirant revoir les Églises de Syrie, s'engagea par vœu à célébrer la Pâque prochaine, celle de l'an 53 ou 54, à Jérusalem. Il se fit raser la tête à Cenchrée, pour commencer l'exécution de son nazirat; puis il dit adieu à l'Église de Corinthe. Mais ne trouvant pas de service direct entre Corinthe et Césarée de Palestine, il s'embarqua pour Éphèse, avec Aquila et Priscille, qu'il devait y laisser seuls quelque temps. Il est probable qu'il mit Timothée à la tête de la jeune Église d'Achaïe. Silas, dès cette époque, ne reparaît plus dans la compagnie de l'Apôtre. On croit qu'il s'attacha plus tard à saint Pierre et lui servit de guide à travers les régions de l'Asie Mineure. I Pet., V, 12. Paul le remplacera par Tite, que sa qualité d'incirconcis rendait particulièrement apte au ministère des Gentils. L'Apôtre séjourna quelques jours à Éphèse et ne put résister au désir de présider à de futurs combats dans la synagogue juive. Il plut à l'assistance : on voulait le retenir mais il allégua son vœu et se rembarqua pour Césarée de Palestine, d'où il monta à Jérusalem, accomplit son vœu au temple, distribua sans doute des aumônes aux pauvres de l'Église-mère, fit aux Apôtres et aux anciens le récit de ses travaux et reprit le chemin d'Antioche. Là, il rencontra Barnabé son ancien compagnon d'armes, avec qui il dut se réjouir de l'avancement du royaume de Dieu. Il retrouvait aussi Tite et les prophètes de la première Église des Gentils. C'est à ce moment, on peut le supposer, qu'eut lieu l'incident dont il est parlé dans l'Épître aux Galates, II, 12.

3° *Troisième mission.* — Le champ de cette nouvelle et dernière expédition ne s'étend guère, si l'on excepte la province d'Asie, au delà des limites du second voyage, en sorte que l'intention de Paul paraît avoir été d'organiser ses premières conquêtes plutôt que d'en agrandir le cadre. Avant d'entreprendre la seconde partie de son programme évangélique, c'est-à-dire de prêcher en Occident, en prenant Rome pour centre d'apostolat, II Cor., X, 16; Rom., I, 13, il lui semblait nécessaire d'implanter sérieusement la foi du Christ dans ce qu'on appelait l'Orient.

Éphèse, placée en sentinelle à l'entrée des provinces d'Achaïe, de Macédonie et de Galatie, offrait une position exceptionnellement favorable pour compléter son œuvre et pour suivre de près le développement des communautés d'Asie et d'Europe. De là, il pouvait savoir, à bref intervalle, ce qui se passait dans les Églises environnantes, répondre à leurs demandes, résoudre leurs difficultés, donner des avis et des ordres, encourager les bons, frapper les indignes, surveiller la marche de la collecte prescrite en faveur des pauvres de l'Église-mère, envoyer dans toutes les directions des disciples et des catéchistes pour suivre ou pour accélérer la marche de la vérité. Une autre circonstance, celle-là de première gravité, exigeait maintenant de Paul une vigilance continuelle, s'il voulait conserver le fruit de ses premiers travaux. Il s'agissait de mettre en garde les nouveaux convertis contre un péril beaucoup plus grave que celui des persécutions du dehors. Il fallait lutter contre des adversaires d'autant plus dangereux qu'ils paraissaient plus zélés pour la pureté de la doctrine évangélique et qu'ils combattaient l'Apôtre en son enseignement par les plus perfides insinuations. Ces enne-

mis étaient des judaïsants!: ceux que Paul appelle des faux frères. II Cor., XI. 25. Ici, s'ouvre pour lui cette période de luttes qui va remplir le reste de sa carrière. Les Actes se taisent presque entièrement sur ce temps d'amères expériences et de cruelles douleurs. Mais les grandes épîtres, celle aux Galates, les deux aux Corinthiens, celle aux Romains, sont pleines des échos de ces grandes luttes où l'âme de Paul se révèle tout entière avec ses trésors de foi héroïque, d'inlassable patience, d'amour tendre et profond, pendant que sa pensée, stimulée par l'ardeur du combat, déploie des ressources presque infinies et s'élève à des hauteurs jusqu'ici inconnues.

1. *Second séjour en Galatie et en Phrygie.* Act., XXIII, 23. — Après quelques mois passés à Antioche, Paul songea à reprendre le cours de ses missions. Il lui tardait d'évangéliser la province d'Asie. On pense qu'il s'adjoignit alors, pour compagnon de route, ce même Tite qu'il avait précédemment emmené avec lui à la conférence de Jérusalem. Les deux voyageurs suivirent, sans modification apparente, l'itinéraire de la seconde mission, visitèrent pour la troisième et même la quatrième fois, Derbé, Lystre, Icone, Antioche de Pisidie et, tournant dans la direction du nord-est, arrivèrent dans le pays des Galates (Γαλατική χώρα distingue le royaume celte de Galatie d'avec la province romaine du même nom), où l'Apôtre avait fondé pendant son second voyage un groupe d'Églises d'une certaine importance. Bien que saint Luc n'en ait pas parlé, Act., XVI, 6, d'une manière explicite, il le laisse entrevoir néanmoins par l'expression « *affermissant* tous les disciples », XVIII, 23, qui, cela va de soi, suppose une première évangélisation. La Galatie, placée sur la grande artère qui reliait Byzance à l'Orient, était toute désignée pour être le centre d'une juiverie importante. Ancyre, capitale de l'ancien royaume galate, Tavium et Pessinonte, villes de second ordre, avaient des synagogues. La grande inscription d'Ancyre, conservée sur les murailles du temple d'Auguste, établit que les Juifs de ces contrées jouissaient de franchises et d'immunités considérables. Mommsen, *Res gestæ divi Augusti*, p. X. Il y avait, dans ce pays, un point d'appui favorable pour la prédication apostolique et plus tard, hélas, un terrain préparé pour les entreprises des judaïsants.

La religion des tribus celtiques émigrées, depuis plus de trois siècles, dans ces plateaux montagneux que traverse le fleuve Halys, était le culte des anciens druides, amalgamé avec les cultes phrygiens de Zeus et de Cybèle. Quand, en l'an 26 avant J.-C., la Galatie devint province romaine, on ajouta à ces cultes celtes et grecs celui de l'empereur. Les trois tribus dont se composait la contrée des Galates avaient fait élever, dans ce but, à Ancyre, un temple au divin Auguste et à la déesse Rome, et ils ne crurent pas pouvoir mieux honorer la mémoire du monarque qui avait été leur bienfaiteur qu'en y faisant graver le testament politique qu'il avait composé lui-même. Tel était le milieu où Paul avait semé l'Évangile avec tant de fruit, où il avait reçu, de la part des néophytes, des marques de tendresse et de sollicitude. Après avoir consolidé son œuvre, l'Apôtre revint vers l'Ouest, et il revit les communautés qu'il avait laissées en Phrygie, probablement dans la partie de cette ancienne province qu'on appelait Phrygie-Épictète et qui confinait à la Mysie. — Plusieurs exégètes appliquent les textes d'Actes, XVI, 6, et XVIII, 23, à la Galatie romaine, c'est-à-dire aux régions évangélisées par saint Paul lors de sa première mission. Act., XIII-XIV. Cf. Le Camus, *L'œuvre des Apôtres*, t. II, p. 84.

2. *Séjour à Éphèse.* Act., XIX, 1-40. — En descendant des hauts plateaux de la Phrygie septentrionale, Paul s'engagea dans la vallée du Méandre, la suivit quelque temps, puis, après plusieurs jours de marche, il entra dans la belle et vaste plaine où le Caystre se rapproche de la mer et forme une sorte de lagune. « Là, en partie dans les marais, en partie accrochée aux pentes du mont Coressus, épaulée, d'ailleurs, au mont Prion et par ses faubourgs à une autre colline isolée, s'élevait la ville immense destinée à être la troisième capitale du christianisme, après Jérusalem et Antioche. » Renan, *Saint Paul*, p. 332. Au point où se trouvait, pour l'heure, le développement de la foi nouvelle, aucune ville d'Orient n'offrait plus de facilités pour être le centre des missions chrétiennes. Antioche, depuis le progrès des dernières missions, ne répondait plus aux nécessités de l'apostolat : elle était trop éloignée par rapport aux Églises de Grèce et de Macédoine. Du côté de la terre, Éphèse donnait accès sur une des plus riches provinces de l'Empire; de belles et nombreuses routes conduisaient le voyageur dans des villes florissantes comme Smyrne, Pergame, Magnésie, Thyatire, Sardes, Philadelphie, Colosses, Laodicée, Hiéropolis, Tralles, Milet, où le nom du Christ n'avait pas encore été prononcé. Par mer, on communiquait avec tous les grands ports de la Méditerranée. Éphèse était, de plus, le point terminus le plus direct entre Rome et l'Asie, ce qui amenait dans ses murs une foule de commerçants et de voyageurs de toutes les parties de l'Italie et de la Grèce. Le culte d'Artémis, ou Diane, célèbre dans le monde entier, Pline, *H. N.*, XIX, 27, avait fait de cette ville un centre de pèlerinage très fréquenté. Durant le mois artémisien, en mai, le concours des pèlerins était extraordinaire. Voir ÉPHÈSE, t. II, col. 1831. A côté de la population païenne, vivait depuis plus de deux siècles une colonie juive, active, fidèle à sa foi monothéiste et à l'austère pureté de mœurs de ses pères. Josèphe, *Cont. Apion.*, II, 4. Les Juifs d'Éphèse occupaient même, dans la famille d'Israël, une situation privilégiée. En relations quotidiennes avec Rome, Alexandrie, Jérusalem, elle était un des principaux centres de la *Dispersion* et comme l'aboutissement du monde juif. Nulle part on ne pouvait être mieux placé pour savoir, au plus tôt, ce qui se passait dans la famille d'Israël tout entière.

A) Fondation de l'Église d'Éphèse. Act., XXVIII, 24-XIX, 20. — Les débuts du christianisme, dans la métropole d'Asie, sont assez obscurs. Il paraît cependant qu'il s'était formé, autour d'Aquila et de Priscille, un noyau de fidèles de quelque importance, avant le retour de Paul en cette ville. Act., XVIII, 24. Un des adhérents de la première heure fut sans doute cet Épénète que Paul qualifie de « prémices de l'Asie ». Rom., XVI, 5. Les Actes ne mentionnent, d'une manière expresse, que la conversion d'un Juif, nommé Apollo. Voir APOLLO, t. I, col. 774. Quand Paul arriva à Éphèse, il alla loger chez ses anciens hôtes de Corinthe, I Cor., XVI, 19, et y reprendre la pratique de son état. Éphèse était alors célèbre par ses tentes. Plutarque, *Alcib.*, 12; Athénée, XII, 47. L'Apôtre prit ses dispositions pour un long séjour. Tout l'invitait à se fixer, d'une manière durable, dans un centre si important. Il dut se renseigner au plus vite sur l'état religieux de la ville. Il fit d'abord connaissance avec les membres de l'Église : c'étaient sans doute des Juifs, qui, sans quitter la synagogue, s'étaient attachés à la foi d'Aquila et de Priscille. Or, il découvrit, parmi eux, un certain nombre de disciples (ils étaient douze) qui avaient reçu le baptême de Jean et n'en connaissaient pas d'autre. Paul compléta leur instruction, les baptisa au nom de Jésus et leur imposa les mains. Aussitôt l'Esprit descendit sur eux : ils se mirent à parler en diverses langues et à prophétiser comme les disciples, le jour de la Pentecôte. Après avoir éclairé et affermi ce petit cercle de croyants, Paul dirigea ses efforts vers la synagogue. Durant trois mois, il y parla tous les samedis du royaume de Dieu. Sa parole eut un grand succès. Mais, une fois de plus, il se heurta à l'incrédulité de quelques obstinés qui cherchaient à

provoquer un éclat. Il se retira donc, pour prêcher, dans la *Schola* d'un rhéteur nommé Tyrannus, Act., XVIII, 7, sans doute affilié à la nouvelle doctrine. Ce fut là que Paul fit entendre, tous les jours, pendant plus de deux ans, Act., XX, 12, la parole évangélique, s'adressant, indistinctement, aux Juifs et aux Gentils. Il ajoutait encore, à ces discours publics, un autre genre d'apostolat, celui des visites à domicile et des conversations privées. Act., XX, 20, 31. Son zèle franchit bientôt les murs de la métropole et se répandit dans les principales villes de l'Asie proconsulaire, ℣. 37, où il dut fonder des Églises florissantes. En même temps, d'étonnants miracles, fort au-dessus des pratiques de magie en usage à Éphèse, avaient créé, autour du nom de Paul, une réputation de thaumaturge divin. On exaltait surtout son pouvoir de guérison. Des exorcistes juifs, voyant l'efficacité merveilleuse des formules de Paul, essayèrent de les imiter et d'employer, dans leurs exorcismes, « le nom de Jésus que prêche Paul. » Mais le diable se jeta sur eux et les accabla de coups. L'événement fit du bruit. Bon nombre de ceux qui, même après leur conversion, avaient continué à se livrer à la sorcellerie, furent saisis de crainte et apportèrent à Paul leurs livres de magie et les brûlèrent.

B) Paul écrit l'Épître aux Galates. — Ce fut, à ce qu'il semble, dans les premiers mois de sa venue à Éphèse que Paul apprit les ravages exercés par les judaïsants dans le pays des Galates. Déjà, lors de son dernier voyage dans ces contrées, des tendances de ce genre s'étaient fait jour et avaient éveillé la vigilance de Paul. Gal., I, 9. On avait cherché à diminuer la confiance des fidèles dans l'enseignement de leur Apôtre. Paul avait tout remis en ordre et pouvait dire en les quittant : « Vous courrez bien. » Gal., V, 7. Mais, aussitôt après son départ, les troubles recommencèrent. Un pharisèo-chrétien de marque, venu sans doute de Jérusalem, se mit à battre en brèche, avec la dernière violence, la doctrine et les titres de Paul à l'apostolat. Il réussit à ébranler la confiance des néophytes. Sous prétexte de stimuler leur zèle pour la perfection, il mettait tout en œuvre pour les amener aux observances légales, voire même à la circoncision. La séduction n'était pas encore arrivée à ses fins. Il restait, dans l'Église, un noyau d'hommes spirituels, VI, 1, qui paraît avoir résisté à l'entraînement. C'est peut-être par quelqu'un d'entre eux que Paul avait appris la crise dont était menacée la communauté tout entière. Les relations entre la Galatie du Nord et la province d'Asie étaient très fréquentes. Sans tarder, Paul dépêcha un de ces disciples avec cette Épître admirable qu'on peut comparer, sauf l'art d'écrire, aux plus belles œuvres classiques, et où son impétueuse nature s'est peinte en lettres de feu. Renan, *Saint Paul*, p. 314. Par la même occasion, il prescrivait aux fidèles de ces contrées la collecte en faveur des pauvres de Jérusalem. I Cor., XVI, 1. On ignore l'effet que produisit la lettre apostolique. Mais on a lieu de croire qu'elle ramena la paix au sein des Églises troublées, puisque, peu de temps après, ces dernières vinrent grossir, avec leur épargne, les aumônes destinées au soulagement de l'Église-mère, en Judée. Gal., II, 10 ; Act., XX, 34.

C) Relations avec l'Église de Corinthe. — Parmi les graves préoccupations qui ont pesé sur l'âme de l'Apôtre durant ses trois ans de séjour à Éphèse, aucune n'a égalé, en importance et en intensité, celle qui lui venait de Corinthe.

1° Il faut, apparemment, dater des premiers mois qui suivirent l'arrivée de Paul en Asie la première lettre, aujourd'hui perdue (la nôtre est donc en réalité la seconde) qu'il adressa aux fidèles d'Achaïe. I Cor., V, 9. Elle avait été occasionnée, semble-t-il, par le retour de certains fidèles aux habitudes de la vie païenne. Pour couper court aux scandales de cette nature, Paul avait ordonné de rompre toute relation avec de telles gens, et cela, dans des termes si absolus, qu'ils exigèrent plus tard des éclaircissements.

2° Quelques mois après, les Corinthiens députèrent à Éphèse trois délégués, chargés de porter une lettre où ils demandaient à l'Apôtre des explications sur divers points de morale. I Cor., VII, I. Dans l'intervalle, étaient arrivés les gens d'affaires d'une riche dame de Corinthe, qui révélèrent les désordres dans lesquels était tombée la jeune Église grecque.

3° Paul écrit une nouvelle lettre, qui est notre première Épître aux Corinthiens, I Cor., IV, 17; XVI, 10, et peu après, il envoie Timothée à Corinthe afin de veiller à l'exécution des mesures qu'il avait prescrites dans sa lettre. Le fidèle disciple devait annoncer la collecte en Macédoine et la faire commencer en Achaïe, pour préparer le voyage de son maître à Jérusalem. Ici, la fin de l'épître, I Cor., XVI, rejoint la narration des Actes, V, 21, 22, et en précise la portée.

4° Timothée aborde à Corinthe au moment où l'orage allait éclater. Loin de calmer les esprits, sa présence les irrite. Les judaïsants profitent de cette situation embarrassée pour mettre à exécution leurs projets néfastes. N'y tenant plus, le jeune et timide disciple, I Cor., XVI, 10, revient à Éphèse apporter à l'Apôtre ces tristes nouvelles.

5° Celui-ci, a-t-on supposé, franchit par mer la distance qui le sépare de Corinthe, dans l'espoir de ramener l'ordre et la paix, mais si ce voyage eut lieu, ce que la plupart des exégètes n'admettent pas, son autorité fut méconnue. Il fut même gravement insulté dans une assemblée publique. I Cor., II, 1-10. Il se retira à Éphèse, l'âme accablée de tristesse et il adressa aux Corinthiens une lettre sévère, II Cor., VII, 8, lettre perdue, qu'il faut intercaler entre notre première et notre seconde Épitre aux Corinthiens. Inquiet de l'effet produit, il envoya Tite à Corinthe, peut-être à la suite d'une sorte de revirement qui s'était dessiné dans l'Église infidèle, et dont il venait de recevoir la confidence par quelque frère de passage ou par quelque messager. Vers ce même temps, il quitta lui-même Éphèse et se rendit en Macédoine en passant par Troade.

D) Paul quitte Éphèse. — Un incident qui aurait pu avoir, pour Paul et ses Églises d'Asie, des conséquences excessivement graves, vint le forcer à devancer son départ; ce fut l'émeute excitée par Démétrius, un des principaux orfèvres de la ville. Frappé d'une baisse progressive dans la vente des produits de son industrie — ce qui prouve, mieux que tout autre argument, le progrès de l'Évangile à Éphèse et dans les contrées avoisinantes — l'habile artisan ameuta les ouvriers contre la doctrine nouvelle. Voir DÉMÉTRIUS 3, t. II, col. 1364.

3. *Nouveau séjour en Macédoine.* Act., XX, 1-2. — Dès que le calme fut rétabli, Paul fit ses adieux à la communauté d'Éphèse et prit la route du Nord. Il ne lui parut pas opportun de se rendre directement à Corinthe, par voie de mer, avant d'avoir reçu de Tite des nouvelles de sa troisième lettre. La prudence lui commandait d'aller attendre à Troade l'arrivée de son disciple et de n'agir qu'après l'avoir revu. Il partit donc, accompagné de Timothée; peut-être même s'adjoignit-il, dès ce moment, les délégués d'Éphèse et de Galatie, ℣. 4, chargés de porter à Jérusalem les offrandes de leurs communautés respectives. La troupe apostolique dut arriver à Troade dans les premiers jours de juin de l'an 57. Paul comptait y trouver Tite. Mais contrairement à ses prévisions, il ne rencontra personne. Quelques semaines se passèrent ainsi, sans qu'il fût possible de savoir ce qu'était devenu Tite. L'âme de l'Apôtre fut alors livrée aux plus cruelles agitations. Par moment, il se croyait au bout de ses forces et de sa patience, au point de désirer la mort. II Cor., I, 8. Les plus graves appréhensions obsédaient son esprit. Il craignait

que sa dernière lettre n'eût tout détruit à Corinthe.

Ce fut au milieu de ces inquiétudes qu'il évangélisa Troade, II Cor., II, 12, avec beaucoup de succès. Il logeait, pendant ce temps, chez un certain Carpus, II Cor., IV, 13, dont la demeure paraît avoir été le centre de réunion des nouveaux fidèles. Act., XX, 7-9. Tite n'arrivant pas, l'Apôtre résolut de prendre les devants et de passer en Macédoine. Il revit ses chères Églises du Nord et de la Grèce, Philippes, Bérée, Thessalonique, si parfaites, si généreuses, si dévouées à sa personne. Sur ces entrefaites, Tite le rejoignit enfin et le consola de tous ses chagrins. II Cor., VII, 6. Les nouvelles qu'il apportait étaient excellentes. Les fidèles de Corinthe, un instant surpris, étaient revenus, avec la réflexion, à de meilleurs sentiments. Ce qui avait achevé de les ramener au devoir, c'était la lettre de l'Apôtre. Elle avait produit sur les esprits une impression profonde. On l'avait écoutée avec des larmes de douleur et de respect. La victoire était presque complète. Il ne restait, parmi ses fidèles, qu'un petit nombre d'irréductibles. Les autres regrettaient leur conduite passée, demandaient pardon à l'Apôtre, désiraient vivement le revoir. La collecte avait été retardée par les divisions intestines, mais avec le nouvel état de choses qui s'annonçait, elle promettait de devenir fructueuse. Tite avait tout rétabli avec une prudence consommée.

Ces nouvelles remplirent de joie l'âme de l'Apôtre. Il se sentit revivre. C'est dans ces dispositions qu'il dicta à Timothée une nouvelle lettre (la quatrième, par conséquent, celle que nous appelons la seconde), aux Corinthiens, le plus beau morceau d'éloquence qui soit sorti de la plume de Paul. On y retrouve le double courant d'impressions qui partageait alors son âme : sentiments de joie, de tendresse, de reconnaissance, presque de regrets pour quelques expressions un peu dures de sa lettre précédente : tout cela pour la majorité fidèle. Quant à la minorité qui demeure, jusqu'ici, obstinément hostile à ses conseils, il l'accable de ses menaces et de sa mordante ironie. Cette lettre a donc été écrite en Macédoine, soit à Philippes, soit à Thessalonique, d'où Paul dut rayonner, sans doute, dans toutes les parties de la Grèce septentrionale, apportant aux disciples la joie de sa présence et les lumières de ses enseignements.

L'Épître, ainsi rédigée, fut portée à Corinthe par Tite, et par deux frères, choisis parmi les délégués des Églises. II Cor., VIII, 6, 16, 18, 22, 23 ; IX, 5. Paul attendit, en Macédoine, l'effet de cette dernière missive. Tite avait ordre, durant ce temps, de préparer les fidèles d'Achaïe à la venue de son maître, de vaincre les dernières résistances, de rassurer les consciences, de faire achever la collecte. Pour stimuler la générosité des Corinthiens, l'Apôtre lui adjoignit deux députés très en vue dans les Églises. Leur présence forcerait les plus récalcitrants à s'exécuter de bonne grâce. En attendant, l'Apôtre s'édifiait au contact de ses églises macédoniennes. Il resta, parmi elles, une bonne partie de l'année 57, environ six mois, de la fin de juin au commencement de décembre. Quelques exégètes placent à cette époque un voyage de Paul en Illyrie. Voir TITE (ÉPITRE A).

3. *Troisième séjour à Corinthe.* Act., XX, 2. — Quand Paul jugea que les esprits, à Corinthe, étaient suffisamment préparés à son retour, il se dirigea vers l'Achaïe, ayant avec lui les délégués des diverses Églises où il avait prescrit la collecte : Sopater ou Sosipater, fils de Pyrrhus, de Bérée, Aristarque et Secundus, de Thessalonique, Gaïus, de Derbé, et Timothée, originaires de Lycaonie, enfin, Tychique et Trophime, députés d'Éphèse. Toute cette pieuse caravane était fort imposante et devait faire impression sur les Églises helléniques. Paul et ses compagnons durent aborder, à Corinthe, dans les derniers jours de décembre. Ils y passèrent les trois mois d'hiver (décembre 57 à février 58) attendant, pour se mettre en route, le retour du printemps. Cette fois, l'Apôtre, n'ayant plus à sa disposition la pieuse hospitalité d'Aquila et de Priscille, alla loger chez un certain Caïus, converti de la première heure, baptisé de sa propre main. Rom., XVI, 23; I Cor., I, 14. Il y passa dans la paix et la joie, les derniers instants de repos de sa carrière si active. Ce fut alors qu'il rédigea, sous forme d'épître, un exposé doctrinal de sa théologie. C'est de son troisième séjour à Corinthe qu'il faut dater l'épître connue sous le titre « d'Épître aux Romains », la quatrième année de Néron, l'an 58.

4. *Retour à Jérusalem.* Act., XX, 3-XXI, 17. — Après avoir remis à Phœbé, diaconesse de Cenchrée, le message destiné à l'Église de Rome, l'Apôtre s'apprêtait à prendre la mer, dans l'espoir d'arriver dans la ville sainte pour les fêtes de Pâques, quand on découvrit un complot formé par les Juifs pour le tuer durant le voyage. Il fallut changer d'itinéraire. On résolut de repasser par la Macédoine. L'Apôtre en profita pour revoir sa chère communauté de Philippes et y célébrer la pâque. Il eut la joie de revoir le narrateur des Actes, qu'il y avait laissé, lors de sa seconde mission, et l'attacha de nouveau à sa personne. Le temps des azymes passé, Paul et Luc firent route vers Troade. Ils y retrouvèrent les délégués des Églises qui avaient pris les devants. On passa toute une semaine à Troade parmi les frères de la nouvelle Église. La veille du départ, un dimanche, on se réunit, le soir, pour rompre le pain eucharistique. On sait à la suite de quelles circonstances l'Apôtre eut à reproduire le miracle d'Élie et d'Élisée (IV Reg., IV, 34) pour un jeune homme, nommé Eutyque, qui, s'étant laissé aller à un profond sommeil pendant le discours d'adieu, était tombé du troisième étage sur le sol. A l'aube, le navire emportait les compagnons de Paul. Lui, prenait la voie de terre, voulant faire à pied le trajet de Troade à Assos où il rejoignit, pour ne plus les quitter, les délégués des Églises. A partir de ce moment, l'auteur des Actes relate, avec la précision d'un journal de voyage, toutes les stations que l'on fit avant d'arriver à Césarée. Le premier jour, on alla d'Assos à Mitylène, où l'on fit escale; le lendemain on arrivait à la hauteur de l'île de Chio; le troisième jour, on cinglait vers Samos et, après s'être arrêté à Trogylium, au pied du mont Mycale, entre Éphèse et l'embouchure du Méandre; le quatrième jour, on était à Milet. Là Paul eut du regret d'avoir passé devant Éphèse sans y aborder. Il avait craint que l'amitié des fidèles ne retardât son voyage, et il désirait célébrer la Pentecôte à Jérusalem. Il fit donc mander les anciens d'Éphèse pour leur adresser, avec ses derniers conseils, un suprême adieu. Le discours qu'il prononça, lorsqu'ils furent réunis, a gardé, sous la plume du narrateur des Actes qui était présent, la force d'attendrissement qu'il eut sur l'assemblée. Quand l'Apôtre eut fini de parler, il se mit à genoux pour prier. Tous l'imitèrent. L'émotion était à son comble. Un sanglot étouffé interrompit leur prière. La parole de Paul : « Vous ne verrez plus mon visage, » leur avait percé le cœur. Alors chacun à leur tour, les anciens d'Éphèse s'approchèrent de l'Apôtre, reposèrent longuement la tête sur son épaule, selon la coutume orientale, et l'embrassèrent. L'heure du départ venue, ils suivirent Paul jusque sur le rivage et là, dit saint Luc, il fallut nous arracher d'eux. Act., XXI, 1.

Le vaisseau se dirigea sur Cos où le portait un bon vent arrière. De là, marchant vers l'est, il arriva à Patare sur la côte de Lycie. Là, Paul et ses compagnons voulant abréger le voyage montèrent sur un vaisseau qui faisait voile vers les côtes de Phénicie. Après six ou sept jours, ils arrivaient à Tyr où ils visitaient l'Église. Cette communauté était un fruit des premières missions qui suivirent la mort de saint Étienne. Act., XII, 19. Paul n'y était pas inconnu. Act., XV, 3. On l'accueillit avec joie

et il promit de passer avec les frères sept jours entiers. On voulut le détourner d'aller à Jérusalem, mais il resta inflexible. Il dit adieu aux fidèles, les laissant en proie aux plus tristes pressentiments, et nolisa une barque pour Ptolémaïde. Le soir même, il abordait à Ptolémaïde où il alla saluer le petit groupe de fidèles qui s'y trouvait.

Le lendemain, il partait à pied pour Césarée. Arrivés là, Paul et sa suite allèrent loger chez Philippe, l'un des sept diacres, qui depuis de longues années s'était fixé à Césarée. Sur ces entrefaites, arriva de Judée le prophète Agabus que Paul avait connu, quelques années auparavant, à Antioche. Imitant les actions symboliques des anciens prophètes, il entra silencieusement dans l'assemblée des fidèles, s'approcha de Paul, prit sa ceinture, s'en lia les pieds et les mains, puis s'écria, d'un ton inspiré : « L'Esprit-Saint dit cela : L'homme à qui appartient cette ceinture sera aussi lié à Jérusalem par les Juifs et livré aux mains des Gentils. » Effrayés, les fidèles de Césarée et les compagnons de Paul eux-mêmes joignirent leurs prières pour supplier l'Apôtre de ne pas monter à Jérusalem. « Que faites-vous, leur répondit-il, pourquoi pleurer ainsi et me briser le cœur? Je suis prêt non seulement à être lié, mais à mourir à Jérusalem pour le nom de Jésus. » Ses disciples comprirent qu'il serait inflexible et qu'il ne fallait pas insister davantage. « Que la volonté de Dieu se fasse! » La Pentecôte était proche : il fallait partir. Plusieurs des fidèles de Césarée tinrent à honneur de partager le péril : ils se mirent à la suite de Paul emmenant avec eux un certain Mnason de Chypre, très ancien disciple, qui avait une maison à Jérusalem. L'Apôtre et les siens devaient loger chez lui, y trouver un abri sûr en cas de danger.

5. *Dernier séjour à Jérusalem. Arrestation.* — Une journée de marche suffit à la pieuse caravane pour arriver le soir à Jérusalem. Les nouveaux venus furent accueillis avec joie par un groupe de frères amis. Le lendemain, ils faisaient leur visite au chef de l'Eglise-mère, c'est-à-dire à Jacques et aux anciens. Les Apôtres étaient probablement absents de la ville sainte. Paul et ses compagnons se trouvèrent donc en face du parti judéo-chrétien. Il fallait s'expliquer. Les appréhensions que l'Apôtre témoignait déjà dans l'Épître aux Romains, sur les dispositions avec lesquelles les saints de Jérusalem agréeraient son offrande, les lacunes des églises de Phénicie, les prédictions d'Agabus, sont autant de raisons graves qui laissent supposer, dans la communauté de Jérusalem, la mauvaise opinion, presque l'hostilité que l'on avait à l'égard de Paul et de son œuvre. Il se peut que les anciens n'aient pas complètement partagé ces préventions. En tout cas, ils ne se méprennent pas sur les sentiments des fidèles. Ils prévoient les mécontentements, les colères, peut-être les vengeances que l'arrivée de l'Apôtre des Gentils va provoquer.

Aussi, à peine Paul avait-il présenté à Jacques et aux anciens les délégués des Églises, remis les sommes de la collecte, raconté les grandes choses que Dieu avait faites, par son ministère, dans le monde païen, que le chef de l'Église de Jérusalem, traduisant l'impression commune, s'écria : « Tu vois, frère, combien est grand le nombre des croyants parmi les Juifs; et tous sont d'ardents zélateurs de la Loi. Or, ils ont entendu dire que tu enseignes aux Juifs, dispersés parmi les nations, l'apostasie de la loi de Moïse, les détournant de circoncire leurs enfants et de marcher selon les coutumes juives. De tous côtés, ils vont apprendre ton arrivée. Fais ce que nous allons te dire. Nous avons ici quatre hommes ayant contracté un vœu. Prends-les, purifie-toi avec eux, supporte les frais qu'entraîne la cérémonie de consécration des nazaréens, et tous sauront alors que ce qu'ils ont entendu dire de toi n'est rien et que, toi aussi, tu observes la Loi. » Act., XXI, 20-26. Paul pouvait, en toute bonne foi, consentir à ce qu'on lui demandait comme une preuve de son respect pour la Loi. S'il n'admettait plus l'efficacité des rites mosaïques, il y avait un principe supérieur qui lui suggérait cette condescendance, celui de la charité. N'avait-il pas lui-même tracé cette règle de conduite : renoncer à sa liberté pour ne pas scandaliser son frère? I Cor., IX, 19, 20. Une fois de plus, il se fit juif avec les Juifs, se rendit au temple avec quatre nazaréens dont il se chargeait de payer les frais de purification, satisfit à toutes les exigences de l'acte de dévotion qu'on lui avait demandé.

Il en était au cinquième jour de son vœu quand des Juifs d'Asie le découvrirent dans le temple, pendant qu'il y acomplissait les prescriptions du nazaréat. Ils l'avaient reconnu, quelques jours auparavant, en compagnie de Trophime qui était d'Éphèse. Leur fanatisme s'exalta. Ils supposèrent ou feignirent de croire que Paul, au mépris des prescriptions légales, avait introduit Trophime, un gentil, dans la cour intérieure du *hiéron*, lieu strictement réservé aux seuls fils d'Israël. « Au secours, enfants d'Israël, s'écrièrent-ils. Voici l'homme qui déclame partout contre le peuple juif, contre la Loi, contre ce saint lieu. Voici le profanateur du temple, celui qui a introduit des païens dans le sanctuaire. » Toute la ville fut bouleversée. Le peuple accourut au temple. Les Asiatiques s'emparèrent de Paul, l'entraînant hors du sanctuaire. A peine fut-il sorti que les lévites, redoutant la pollution du lieu saint, fermèrent les portes derrière lui. C'en était fait de la malheureuse victime, si le tribun de la cohorte qui représentait, à Jérusalem, le pouvoir romain, ne l'eût arrachée à ces forcenés. Claudius Lysias, c'était le nom du tribun, donna ordre, à ses soldats, de mener Paul à la tour Antonia qui se trouvait à l'angle nord-ouest du temple. Arrivé à la porte de la tour, Paul demanda au tribun de le laisser parler au peuple et fit en hébreu, sur les marches de l'escalier, l'histoire de sa conversion. On avait d'abord prêté une attention favorable à son discours, mais quand il en vint à raconter sa vocation à l'apostolat des Gentils, les cris recommencèrent avec plus de violence : A mort, à mort! criait-on de toutes parts. Le tribun effrayé avait d'abord essayé de calmer la foule en mettant le prisonnier à la torture. Mais quand celui-ci eut décliné son titre de citoyen romain, Claudius Lysias recourut à un autre moyen pour connaître la cause de l'émeute. Il convoqua, pour le lendemain, le haut sacerdoce et le sanhédrin. Paul, délivré de ses chaînes, comparut devant le grand-prêtre Ananie et son conseil composé de pharisiens et de sadducéens. L'accusé tira un parti merveilleux des divergences d'opinions qui partageaient les deux groupes rivaux. « Frères, s'écria-t-il, je suis pharisien, fils de pharisien, savez-vous pourquoi l'on m'accuse? Pour mon espérance en la résurrection des morts. » Ces mots déchaînèrent la guerre dans l'assemblée, les uns défendant Paul, les autres voulant lui faire un mauvais parti. Le tribun fit alors reconduire le prisonnier à la tour. Ayant appris, par le neveu de Paul, que des zélotes avaient formé le projet de profiter d'une nouvelle audience pour tuer l'accusé, il résolut d'envoyer Paul à Césarée, se déchargeant, sur le procurateur, de cette affaire difficile. Une escorte de soldats, formée en hâte pendant la nuit, reçut l'ordre de conduire le prisonnier à Césarée où, peu de jours après, ses disciples le rejoignirent.

III. La captivité. — Une nouvelle période s'ouvre, dans la vie de Paul, du jour où il fut remis à l'autorité romaine. Désormais il ne pourra plus entreprendre de longues expéditions apostoliques. Mais, jusque dans les liens, l'Apôtre restera l'homme d'action éminent, l'âme forte, le conquérant, le missionnaire incomparable que rien n'arrête, ne décourage. La cellule du prisonnier deviendra un foyer de prédication ardente. L'Évangile du Christ va maintenant retentir dans les prétoires. Un monde nouveau entendra la doctrine du salut. Les chaînes elles-

mêmes, qu'il montrera, avec une sorte d'ostentation, seront à elles seules une espece de prédication. Paul, en faisant de nouvelles conquêtes, n'oubliera pas les Églises qu'il a fondées en Grèce, en Asie Mineure, en Macédoine. Une active correspondance, dont nous ne possédons sans doute que des fragments, le mettra en relations suivies avec ses chères communautés d'Orient. Il continuera à veiller sur elles, à les défendre contre les insinuations de l'erreur, à ramener la paix, l'harmonie, l'union des âmes, lorsqu'elle menacera d'être troublée, à les stimuler dans la voie parfaite, à les élever jusqu'aux plus hauts mystères de la sagesse chrétienne.

1° *Captivité à Césarée.* Act., XXIII, 33-XXVI. — Dès son arrivée, Paul fut remis, par le chef de l'escorte, à Félix, qui, suivant le mot célèbre de Tacite, gouvernait alors la Judée, avec les pouvoirs d'un roi et l'âme d'un esclave. Après un interrogatoire très bref, le procurateur déclara au prisonnier qu'il entendrait la cause, quand les accusateurs seraient arrivés. Pour l'instant, il le fit garder dans l'ancien palais d'Hérode le Grand, qui servait depuis de résidence aux procurateurs romains. Peu de jours après, le grand-prêtre Ananie vint en personne avec quelque sanhédrites. Il fit parler en son nom un avocat nommé Tertullus. Celui-ci insista surtout sur la violation prétendue du temple, laquelle soumettait, de droit, le coupable, à la juridiction du sanhédrin. Paul, sur un signe de Félix, ayant pris la parole, n'eut pas de peine à prouver qu'il n'avait rien fait contre le Temple, qu'il n'avait ni prêché, ni discuté, ni fait d'attroupement durant son dernier séjour à Jérusalem. Puis, renouvelant la tactique oratoire qui l'avait si bien servi, en pareille circonstance, il dit qu'au fond, le seul crime dont on l'accusait était de croire à la résurrection. Le procurateur comprit, à ces mots, qu'il s'agissait de questions purement religieuses. Il leva brusquement la séance, prétextant qu'il ne jugerait l'affaire qu'après avoir vu Claudius Lysias. Il voulait, en réalité, renvoyer *sine die* une cause qu'il jugeait embarrassante et se ménager la faculté d'exploiter, à son gré, la captivité du prisonnier. Il ordonna au centurion de traiter Paul avec douceur, de le laisser sans chaîne, simplement gardé à vue par un soldat. On permit aussi à ses disciples et à ses amis de s'approcher de lui et de le revoir. Drusille, l'épouse de Félix, voulut entendre le prisonnier. Comme elle était juive — elle était la sœur d'Hérode Agrippa II — elle désirait connaître la nouvelle hérésie qui se réclamait de la Loi et des prophètes, annonçant surtout la résurrection. Peut-être Félix attendait-il d'elle quelque lumière sur un sujet aussi étrange. Paul parla, devant eux, de la justice, de la continence, du jugement à venir, vérités trop dures pour des juges sans conscience et une femme adultère. Félix arrêta soudain cet orateur cruellement troublant : « En voilà assez pour le moment, dit-il à Paul, je te ferai venir quand il sera temps. »

Dans l'intervalle, il cherchait à lui persuader qu'avec une somme d'argent convenable, il lui délivrerait un non-lieu. L'âme de Paul était trop haute pour y consentir. Félix le retint donc en prison et le fit remettre à la chaîne. Cette aggravation ne priva pas totalement l'Apôtre de sa liberté. Il pouvait voir ses frères et ses disciples et ses compagnons de route, il correspondait avec ses Églises. Ainsi il chargea Tychique et Trophime d'une mission pour Éphèse. Act., XXVII, 2, comparé à II Tim., IV, 12; Tit., III, 12. On a même supposé (Reuss, Meyer, Hilgenfeld, Duchesne, Lesêtre) que les Épitres à Philémon, aux Colossiens, aux Éphésiens, avaient été rédigées durant les deux années de captivité à Césarée. Il est assez vraisemblable que l'Apôtre ait fait porter, à ses Églises, des messages écrits qui avaient disparu sans doute quand on fit la collection des Épitres apostoliques; les trois lettres mentionnées plus haut sont, selon d'autres critiques, plus récentes : on les date, plus volontiers, de la captivité romaine.

Félix ayant été rappelé en Italie pour se justifier devant l'empereur, son successeur, Porcius Festus, fut sollicité, par les Juifs, de reprendre la cause suspendue et de ramener le captif à Jérusalem pour y être jugé. Le nouveau procurateur consentit à entendre l'accusation, mais à Césarée. Il fit donc comparaître devant son tribunal Paul et ses adversaires. De nouveau, l'Apôtre soutint qu'il n'avait rien fait ni contre la Loi, ni contre le Temple, ni contre l'empereur. Comme Festus lui proposait de le reconduire à Jérusalem pour se défendre devant le tribunal religieux : « Je suis ici devant le tribunal de César, dit-il, je dois y être jugé. » Et, pour couper court à tout subterfuge, il déclara qu'il en appelait à l'empereur. Le citoyen romain, à quelque endroit du monde qu'il fût, avait le droit de se faire reconduire à Rome pour être jugé. Festus fut un peu surpris de l'attitude de l'accusé. Mais, après avoir pris l'avis de ses assesseurs, il rentra en séance et s'écria : « Tu en as appelé à l'empereur; tu iras à l'empereur. »

Sur ces entrefaites, Hérode Agrippa II et sa sœur Bérénice étaient venus visiter le nouveau procurateur; celui-ci leur parla de son prisonnier, des doctrines étranges qu'il l'avait entendu exposer. « Justement, dit Agrippa, il y a longtemps que je voulais entendre cet homme. — Tu l'entendras demain, » répondit Festus. Le lendemain, en effet, Agrippa et Bérénice se rendirent dans la salle d'audience où, sous prétexte de s'éclairer sur le rapport dont on accompagnait toujours celui qui en avait appelé à César, Festus avait fait introduire le prisonnier. Sur l'invitation du roi Agrippa, Paul développa la thèse chrétienne, appuyant toutes ses déclarations de citations empruntées aux prophètes. Quand il en fut venu à la résurrection, Festus l'interrompit : « Tu es fou, Paul, lui dit-il, tes lectures t'ont fait perdre l'esprit. » Sans perdre contenance, l'apôtre se tourna vers le roi Agrippa, lui portant ce coup direct : « Roi Agrippa, dit-il, crois-tu aux prophètes? Oui, je le sais, tu y crois. » Agrippa se déroba par une réponse évasive où se mêlait l'ironie. Paul répondit avec un à propos et une courtoisie qui lui valurent les sympathies de l'assemblée. « S'il n'en avait pas appelé à César, dit Agrippa, il aurait pu être mis en liberté. »

2° *Voyage de Césarée à Rome.* Act., XXVII-XXVIII, 15. — Paul maintenant son appel, on dut songer à hâter son départ. On approchait, en effet, de la fin de septembre et la navigation cessait fin octobre. Il fut remis, avec quelques autres prisonniers, à la garde d'un centurion, nommé Julius, appartenant à la cohorte *prima Augusta Italica.* Deux disciples de Paul, Luc et Aristarque de Thessalonique, obtinrent de prendre passage avec lui. On s'embarqua sur un vaisseau d'Adramytte, qui avait fait halte à Césarée et qui retournait en Mysie. On comptait trouver, en route, un navire allant en Italie. Le vent était favorable, on arriva le second jour à Sidon, où l'on s'arrêta. Julius, plein d'égards pour Paul, lui permit d'aller visiter les frères. Act., XI, 19; XV, 3; XXI, 2, 4. On repartit de Sidon avec des vents contraires. On ne put prendre la haute mer. Il fallut longer la côte orientale, suivre le canal entre Chypre et la Cilicie, traverser le golfe de Pamphylie et gagner Myre en Lycie. Cet endroit de la côte servait de point d'arrêt aux navires qui venaient d'Égypte quand les vents d'ouest les empêchaient de mettre le cap sur l'Italie. Julius trouva, dans ce port, un navire alexandrin en partance vers l'Italie. Il y transborda ses prisonniers. Le voyage, à partir de ce moment, devint très difficile. Le navire, retardé soit par le calme plat, soit par le vent contraire, n'arriva à la hauteur de Cnide qu'après plusieurs jours. Après avoir vainement tenté de s'abriter dans le port, on descendit vers l'île de Crête jusqu'au cap Salmoné, qui en forme la pointe orientale. On longe la côte de l'île assez péniblement de manière à atteindre le port

de Kali-Limenes (les Bons Ports), près de la ville de Lasæa ou Alassa. On fit, dans cette anse, un assez long mouillage, en attendant un vent plus favorable. Ce retard rendait encore la navigation plus périlleuse. On avait dépassé le grand jeûne de l'Expiation. C'était, pour les Juifs, la limite au delà de laquelle les voyages maritimes devenaient à peu près impraticables. Paul conseillait d'hiverner. Mais Julius se rangea à l'avis du capitaine et du subrécargue qui voulaient gagner Phœnice, port très connu des marins d'Alexandrie, sur la côte méridionale de Crète, où il serait plus facile de passer l'hiver. Une brise du midi venant à souffler, on leva l'ancre et on se mit à longer la côte. Tout à coup un ouragan d'est, l'Euraquilon, s'abattit du mont Ida sur les flots. Il fallut se laisser aller à la dérive. Après une course de vingt-deux milles, on passa près d'une île, nommée Cauda, où l'on prit toutes ses précautions en vue d'un naufrage qu'on jugeait inévitable. La tempête faisant rage, on jeta le lendemain la cargaison à la mer. Le troisième jour, on sacrifia les plus lourds agrès. La situation était affreuse. On passa plusieurs jours sans voir le soleil ni les étoiles : on ne savait où l'on allait. Les marins croyaient que l'on courait sur les Syrtes de l'Afrique. Tout le monde était désespéré. Seul Paul gardait son assurance. Il encourageait l'équipage et les passagers, leur assurant que, dans une vision, Dieu lui avait accordé la vie de tous. Il ne se trompait point. La quatorzième nuit, les matelots soupçonnèrent la proximité de la terre. Voyant ce que la situation gardait de critique, ils cherchaient à se sauver eux-mêmes aux dépens des passagers. Sous prétexte de descendre les ancres de la proue, ils mirent la chaloupe à la mer et cherchaient à prendre place, quand le centurion, excité par Paul, fit couper les amarres, ce qui égalisait le sort de tous. Paul se mit alors à relever leur courage, leur conseilla de manger afin de se donner des forces pour la manœuvre du lendemain. Donnant lui-même l'exemple, il prit du pain, rendit grâces à Dieu et se mit à manger. On l'imita. Le courage revint. A l'aube, on reconnut la terre : c'était l'île de Malte. La baie qu'on avait devant soi était sablonneuse. On résolut d'y aller échouer. Mais le navire n'alla pas jusque-là. Il donna sur un banc, entouré d'eaux profondes. Le vaisseau venait de se disloquer sous les coups de mer. Il ne restait plus qu'à se sauver à la nage ou sur quelque épave. Les soldats, croyant que leurs prisonniers allaient leur échapper, proposaient de les tuer. Julius, qui voulait sauver Paul, s'y opposa. Il ordonna à ceux qui savaient nager de se jeter les premiers à l'eau et de gagner la terre, pour aider au sauvetage des autres. Les autres s'échappèrent sur les débris du navire. Personne ne périt. C'est alors seulement qu'on apprit le nom de l'île où l'on venait d'aborder : Malte, soumise aux Romains dès la seconde guerre punique. Les habitants se montrèrent hospitaliers. Ils allumèrent un grand feu pour réchauffer les passagers qui étaient transis de froid. Comme Paul avait ramassé une vipère en prenant une poignée de broussailles, les gens du pays le regardaient d'abord comme un meurtrier, poursuivi par la vengeance divine. Mais quand ils virent qu'il ne lui arrivait aucun mal, ils le prirent pour un dieu. Un autre miracle acheva de répandre, dans l'île, sa réputation de thaumaturge. L'Apôtre guérit, par l'imposition des mains, le père d'un certain Publius, princeps du municipe, qui souffrait de la fièvre et de la dysenterie. Aussi amenait-on à Paul tous les malades de l'île, durant les trois mois qu'il y séjourna. On était alors à la mi-février. A cette époque de l'année, les navires qui ne faisaient que de courts trajets, se risquaient à reprendre la mer. Julius trouva un navire alexandrin, le *Castor-et-Pollux*, qui avait hiverné à Malte et qui avait hâte d'arriver à destination. On fit voile vers Syracuse où l'on demeura trois jours, on côtoya la Sicile, puis on vint toucher à Reggio. Deux jours après, on arrivait à Pouzzoles, port où les vaisseaux d'Alexandrie venaient opérer leur déchargement. L'apôtre y trouva un groupe de fidèles qui l'accueillirent avec joie. Grâce à la bienveillance de Julius, il resta sept jours parmi eux. On reprit ensuite la marche vers Rome. Une première députation des fidèles de cette ville, prévenus de l'arrivée de Paul, alla à sa rencontre jusqu'au relais de poste appelé Forum d'Appius, sur la voie Appienne, à quarante-trois milles de Rome. A dix milles de là, aux Trois Tavernes, un nouveau groupe vint les rejoindre. L'Apôtre, réjoui par cet accueil fraternel, éclata en actions de grâces. On parcourut assez rapidement les onze lieues qui séparaient les Trois Tavernes de la porte Capène. Entouré de cette escorte de chrétiens, le prisonnier Paul entra dans la Ville Éternelle.

3° *Première captivité à Rome.* Act., XXVIII, 16-31. — Dès son arrivée, Paul fut remis, avec les autres prisonniers, au préfet du prétoire. Ceux qui en avaient appelé à César étaient considérés comme les prisonniers de l'empereur et confiés à la garde impériale. Il est difficile de savoir l'endroit précis où Julius conduisit son illustre captif. La cohorte prétorienne, depuis Auguste, était dispersée dans les divers quartiers de Rome. On a le choix entre le corps de garde du Palatin et les *castra prætoriana*, bâtis par Séjan, près de la voie Nomentane. Le préfet du prétoire était alors Burrhus qui touchait presque au terme de sa carrière. C'est à lui, sans doute, que Paul fut présenté. On décida qu'en attendant son jugement, le prisonnier serait mis en une sorte de demi-liberté. Il fut confié à un soldat qui avait pour mission de le garder à vue, sans être enchaîné.

L'Apôtre put ainsi se choisir un logement où ses amis pourraient venir le voir. Suivant son habitude, il songea d'abord à se mettre en rapport avec les chefs de synagogue de la Ville Éternelle. Le troisième jour après son arrivée, il en fit convoquer quelques-uns pour leur expliquer son appel à César. Prenant les devants sur ses accusateurs que les Juifs de Jérusalem ne manqueraient pas d'envoyer à sa poursuite, il mit ses coreligionnaires au courant de sa situation. Il protesta qu'il n'avait rien fait et ne voulait rien faire contre une nation qui, d'ailleurs, était la sienne, que son appel à César n'avait pas d'autre but que de se soustraire à des ennemis acharnés à sa perte. « Ne vous trompez pas, dit-il en finissant, c'est à cause de l'espérance d'Israël que je porte ces chaînes. » Les Juifs accueillirent le plaidoyer avec faveur, déclarant qu'ils n'avaient rien reçu de Judée à son sujet et lui témoignant le désir d'entendre l'exposé des nouvelles doctrines. On prit jour pour une seconde entrevue. La conférence dura du matin au soir. L'Apôtre parcourut la Bible en tous sens, énumérant tous les textes de la Loi et des prophètes qui prouvaient que Jésus était le Messie. Sa parole gagna plusieurs adhérents à la foi nouvelle, mais le plus grand nombre des auditeurs résistèrent à la grâce. Finalement, on se sépara sans avoir pu s'entendre. Paul comprit qu'une fois de plus il n'aurait pas raison de l'obstination de ses anciens coreligionnaires. Il répéta contre eux le passage d'Isaïe sur l'aveuglement volontaire des hommes endurcis qui ferment leurs yeux et leurs oreilles pour ne voir ni entendre la vérité, ajoutant qu'il allait porter aux Gentils, qui la recevraient mieux, la parole de salut que les Juifs ne voulaient pas accueillir.

Son apostolat parmi les païens réalisa, en effet, les plus belles conquêtes. L'Évangile fit à Rome d'étonnants progrès. Les conversions furent nombreuses. Le Christ eut des adeptes jusque dans la maison de Néron, non seulement parmi les soldats, les esclaves, les affranchis, mais jusque dans les familles patriciennes, chez les consuls et jusque dans l'entourage immédiat de l'empereur. Phil., IV, 22. Les chaînes du prisonnier devenaient elles-mêmes une prédication du Christ dans le

monde des prétoires. Animés par son exemple, ses disciples ainsi que les autres chrétiens de Rome se mirent à prêcher avec courage. La cellule de Paul devint ainsi le centre d'une incessante activité, le foyer d'un prosélytisme intense, comme aux plus beaux jours de ses missions.

A) Lettres aux Églises d'Asie. — Peu de temps, ce semble, après son arrivée à Rome, Paul éprouva une grande consolation. Apprenant sa captivité, les Églises de Colosses, de Laodicée, d'Hiérapolis envoyèrent Épaphras, leur saint et dévoué catéchiste, et quelques autres frères pour partager sa chaîne, l'assurer de l'amitié des fidèles, lui offrir les secours d'argent dont il pouvait avoir besoin. Col., I, 7. Paul, à la vérité, n'avait jamais évangélisé, par lui-même, cette partie de la Phrygie, mais il y était connu par ses disciples, notamment par cet Épaphras qui paraît avoir été le fondateur de l'Église de Colosses. Les nouvelles apportées par Épaphras étaient excellentes, Col., I, 4, 9; la foi, la charité, l'hospitalité fraternelle, florissaient dans la vallée du Lycus. La vie chrétienne s'y développait avec une merveilleuse fécondité. Pourtant l'ivraie commençait à se mêler au bon grain. Sous l'influence de certains faux docteurs, commençait à s'opérer, dans ces contrées, un singulier mélange des doctrines les plus disparates; un ascétisme très rigoureux uni à des hardiesses spéculatives des plus dangereuses. La Phrygie avait toujours été célèbre pour son mysticisme étrange. Aujourd'hui elle alliait aux données de la prédication nouvelle des abstractions métaphysiques, des généalogies d'éons, des pratiques de théurgie, des fragments des vieux mystères phrygiens, des abstinences qui rappellent l'essénisme. L'Apôtre résolut de s'opposer, au plus vite, à ces dangereuses nouveautés. Voulant garder près de lui Épaphras, dont il songeait à utiliser l'activité, il écrivit une lettre pour remercier les Colossiens de leur générosité, leur marquer son affection, les préserver de l'erreur, barrer la route à ces rêveries maladives par le dogme de la transcendance du Christ. Tychique fut chargé de porter cette Épître à Colosses, Col., IV, 7, 8; Eph., VI, 21, 22; II Tim., IV, 22, et de visiter les Églises d'Asie, surtout celles de la vallée du Lycus, de leur donner des nouvelles de Paul, de leur dire de vive voix ce qui touchait à sa situation personnelle, à l'égard des autorités romaines, détails qu'on ne pouvait confier par écriture, enfin remettre à chacune des Églises les lettres séparées que Paul leur adressait. Il avait mission, à Colosses même, de rendre à son maître, Philémon, un esclave infidèle nommé Onésime. Voir PHILÉMON et ONÉSIME, Tychique portait encore une sorte d'encyclique destinée en particulier à l'Église d'Ephèse. Voir ÉPHÉSIENS (ÉPÎTRE AUX), t. II, col. 1849.

B) Épître aux Philippiens. — Cependant Paul subissait, en prison, les lenteurs de la procédure impériale. La désorganisation des services publics, qui marqua les dernières années du règne de Néron, dut se faire sentir dans les affaires judiciaires. Si, par un appel à César, l'Apôtre avait cru abréger cette longue captivité préventive, il avait vu ses espérances trompées. On ne s'était guère plus préoccupé de lui à Rome qu'à Césarée. Il continua donc dans les chaînes l'œuvre d'un apostolat déjà couronné de si heureux résultats. Ce fut, d'après ce qui résulte de plusieurs indices, vers la fin de la première captivité, que Paul reçut une députation de l'Église de Philippes. Elle vint dans un moment où l'apostolat de Paul était traversé par de douloureuses épreuves. Bien des chrétiens qui auraient dû le consoler, commençaient à le méconnaître et à le renier. Il paraît avoir, un instant, souffert de l'isolement. Des adversaires, des judaïsants, cherchaient à entraver son œuvre, à la détruire. Ils allèrent jusqu'à lui susciter toutes sortes d'ennemis, pour aggraver sa position de prisonnier. La venue des délégués de Macédoine le consola de tant d'amertumes. Épaphrodite, envoyé de l'Église, ne lui apportai pas seulement des secours d'argent, il lui faisait connaître l'état prospère de l'église de Philippes, la vive amitié des fidèles pour leur Apôtre bien-aimé. La paix, l'union, la concorde animaient la communauté; à peine quelques froissements entre les deux diaconesses Évodie et Syntyque. Épaphrodite séjourna quelque temps auprès de l'Apôtre, l'aidant dans son ministère avec un zèle qui faillit le conduire à la mort. On s'en émut à Philippes. Pour rassurer les fidèles, Paul renvoya en Macédoine le précieux auxiliaire, avec une lettre pleine de tendresse pour les Philippiens. Il exprimait l'espoir d'être bientôt délivré de prison. Il attendait donc l'issue prochaine de son procès, non sans émotion, mais dans la résignation la plus complète. En effet, après deux ans d'attente, Paul comparut devant l'empereur ou du moins devant le conseil auquel ressortissait son appel. Il fut acquitté et, selon son expression, sortit délivré de la gueule du lion. II Tim., V, 17.

IV. DERNIÈRES ANNÉES ET MORT DE PAUL. — La fin des Actes laisse l'historien dans une obscurité presque impénétrable. A peine quelques vagues lueurs très incertaines. On quitte le terrain solide de la certitude pour entrer dans celui des hypothèses et des vraisemblances. On reste généralement d'accord pour dire que l'Apôtre est mort à Rome, qu'il y a subi le martyre. Mais à quelle date et dans quelles circonstances? Faut-il placer cette fin tragique immédiatement après les deux ans de captivité mentionnés par les Actes, ou faut-il admettre un intervalle entre cette captivité et la mort de l'Apôtre, intervalle de liberté et d'activité, après lequel il aurait été arrêté de nouveau, puis condamné et exécuté? Eusèbe est le premier qui parle explicitement des deux captivités de l'Apôtre à Rome, *H. E.*, II, 22, t. XX, col. 196; mais pour utiliser son témoignage, il resterait à décider s'il se fonde sur l'exégèse, d'ailleurs inexacte, de II Tim., IV, 17, ou s'il la tient d'une autre source. De nos jours, les avis, sur la libération de l'Apôtre, sont très partagés, Tillemont, Fabricius, Mosheim, Neander, Gieseler, Michaëlis, Bertholet, Hug, Credner, Ewald, Bleek, Renan, l'admettent; tandis que Petau, Lardner, Eichhorn, de Wette, Reuss, Baur et toute son école la rejettent. L'opinion dominante dans l'Église depuis le IVe siècle a été que saint Paul, mis en liberté à Rome, après deux ans d'emprisonnement, reprit ses courses apostoliques jusqu'à sa seconde captivité. Cf. Nicéphore Calliste, *H. E.*, II, 34, t. CXLV, col. 841.

1° *Délivrance de l'Apôtre.* — On n'a, pour résoudre le problème, que des indications indécises, mais on peut en tirer les conclusions suivantes.

1. *Le rapport de Festus.* — D'après la narration des Actes, on peut inférer que le successeur de Félix aura envoyé à Rome un compte rendu favorable sur un prisonnier dont il avait reconnu l'innocence et qu'il aurait certainement relâché sans l'appel à l'empereur. Act., XXV, 25; XXVI, 32. Dès lors, il est permis de conclure à l'heureuse issue de sa première captivité. L'acquittement officiel aura pu être retardé pour diverses raisons, mais il y a lieu de croire qu'il n'aura pas dépassé les deux années dont parle l'auteur des Actes, XXIII, 30.

2. *Les Épîtres de la captivité.* — L'Épître à Philémon V, 22, et surtout l'Épître aux Philippiens, I, 25; II, 23. 24, indiquent, chez leur auteur, l'espoir d'une délivrance à bref délai ainsi que le dessein de revenir en Orient pour consolider ses conquêtes apostoliques. Cette confiance devait être fondée sur la tournure favorable que prenaient alors les circonstances du procès.

3. *La fin du livre des Actes.* — De toutes les solutions proposées pour expliquer la manière brusque et imprévue dont Luc termine son récit, la plus naturelle est celle qui suppose qu'au bout des deux années de captivité, il s'est produit, dans la situation de Paul, un changement

qui n'a pas été la sentence de mort (l'auteur l'aurait indiqué d'un mot), mais le commencement d'une nouvelle période d'activité dont le récit dépassait les limites d'un livre de mémoires ou la connaissance de l'écrivain qui peut-être finissait son œuvre juste au moment où l'Apôtre inaugurait une nouvelle série de travaux. Ainsi, il résulte de ces divers indices que Paul, après deux années de captivité, aurait comparu devant Néron, aurait été acquitté et aurait repris ses courses apostoliques. De quel côté dirigea-t-il cette nouvelle série de missions? Plusieurs critiques sont portés à croire que ce fut vers l'Espagne. Voir ESPAGNE, t. II, col. 1951.

2° *Nouvelle activité apostolique en Orient. Épîtres pastorales.* — D'après les Épîtres pastorales, la dernière activité de l'Apôtre se serait exercée dans les pays de Grèce et d'Asie. Il se peut que durant sa prison, Paul ait changé d'intention par rapport à ses courses occidentales. C'est ce que laissent entrevoir les Épîtres de la première captivité. Phil., I, 25; II, 23, 24; Philémon, ℣. 22. On peut donc supposer, en s'aidant des épîtres à Timothée et à Tite, qu'après sa libération, l'Apôtre se dirigea vers l'Orient. Il passa par l'île de Crète où il laissa Tite organiser les églises de cette contrée, visita Corinthe, la Macédoine, s'arrêta chez Carpus à Troade, descendit à Éphèse. De là, il rayonna dans toute la province d'Asie. Il dut se rendre dans la vallée du Lycus, fortifiant, par sa parole, les communautés phrygiennes de Colosses, Hiérapolis, de Laodicée. Après un assez long séjour dans Éphèse, Paul reprit le chemin de la Macédoine. En route, lui parvinrent, de la métropole d'Asie, des nouvelles très fâcheuses. Timothée, avec son naturel timide et un état de santé des plus précaires, rencontrait, dans l'exercice de sa charge, toutes sortes de difficultés. Paul lui écrivit alors, pour le guider et le soutenir au milieu de l'épreuve, une lettre où il lui rappelle les directions qu'il lui a précédemment données. C'est celle qu'on désigne sous le nom de première Épître à Timothée. L'Apôtre venait à peine d'envoyer ce message à Éphèse, qu'il apprit, on ne sait comment, la situation peu prospère des Églises de Crète. Il se mit aussitôt à rédiger, à la hâte, quelques avis pour Tite. Il n'eut guère, pour cela, qu'à répéter ce qu'il venait d'écrire à Timothée. Apollos, qui était auprès de lui, reçut, avec un ancien scribe nommé Zénon, la mission de porter cette lettre, notre Épître à Tite. On comptait beaucoup sur l'éloquence du docteur alexandrin, sur sa façon savante et originale d'interpréter les Écritures, pour réduire au silence l'opposition. Act., XVIII, 27-28. Paul promettait, en outre, à Tite de lui envoyer bientôt Artémas ou Tychique, qui, sans doute, devait l'aider dans ses travaux et le remplacer momentanément. En effet, il prie son disciple de venir, dès qu'il aura reçu ce secours, le rejoindre à Nicopolis, en Épire, où il compte passer l'hiver. Tit., III, 12. Enfin, il recommande, en terminant, de faire honorablement la conduite à Zénon et à Apollos, qui ne devaient guère que passer, et d'avoir grand soin d'eux, III, 13. Le projet d'aller hiverner à Nicopolis paraît modifier les premières intentions de Paul qui se proposait d'abord de retourner, sous peu, à Éphèse. I Tim., III, 14; IV, 13. Maintenant, s'il parle d'aller en Épire, c'est qu'il a changé d'itinéraire. On objectera peut-être qu'il s'agit de Nicopolis, en Thrace, sur le Nestus, près des frontières de la Macédoine; mais la présence de Tite, en Dalmatie, à peu de temps de là, II Tim., IV, 10, rend fort improbable cette supposition. C'est bien dans la Nicopolis d'Épire, l'ancienne Actium, bâtie par Auguste en souvenir de sa victoire, que Paul a dessein de passer l'hiver, en compagnie de Tite. L'Apôtre presse le départ de ses disciples (σπούδασον ἐλθεῖν), parce que l'hiver approche et que la navigation va devenir difficile.

3° *Seconde captivité à Rome.* — Paul alla-t-il d'Épire à Rome ou revint-il en Asie après l'hiver? Il est impossible de se prononcer sur l'une ou l'autre de ces alternatives. La seconde Épître à Timothée, écrite après le retour à Rome, à l'approche de l'hiver, en l'an 66, reflète ainsi la situation de l'Apôtre. Il est à Rome, en prison, I, 8, 12, 16, 17; II, 9, 10, pour la cause du Christ, tandis que Timothée est à Éphèse, II, 16, 18; II, 17; IV, 14, 15, 19, où les mauvaises doctrines continuent à pulluler, par la faute d'Hyménée et de Philète, II, 17. Il n'y a pas longtemps que Paul est à Rome et en prison puisqu'il donne à Timothée, comme des nouvelles, certains détails sur une tournée qu'il vient de faire dans l'Archipel; à Milet, il a laissé Trophime malade, IV, 20; à Troade, il a laissé un manteau et des livres chez Carpus, II, 13; Éraste est resté à Corinthe, IV, 20. Il a donc traversé récemment l'Asie Mineure et la Grèce, en compagnie d'un groupe de disciples, Tit., III, 15, assez nombreux, parmi lesquels on comptait sans doute, outre ceux qui viennent d'être cités, Tite, Démas, Crescent, Tychique et un certain nombre d'Éphésiens. A Rome, les Asiates, entre autres Phygelle et Hermogène, l'ont abandonné, I, 15. Un autre Éphésien, au contraire, Onésiphore, le chercha et, sans rougir de sa chaîne, le servit et rafraîchit son cœur, I, 16, 18. L'Apôtre est plein du pressentiment de sa fin prochaine, IV, 6-8 : il craint pour son second procès une issue fatale. A mesure qu'approche le dénouement, il fait le vide autour de lui. Démas, peu fait à l'épreuve, le quitte un des premiers pour des intérêts périssables et retourne à Thessalonique, IV, 10 (texte grec). Crescent est allé en Galatie, Tite en Dalmatie, IV, 10, Tychique n'est pas encore revenu d'Éphèse, où Paul lui-même l'a envoyé, IV, 12, en sorte que l'Apôtre n'a que saint Luc auprès de lui.

Dans l'intervalle, ses adversaires exploitent son isolement. Un certain Alexandre, ouvrier en cuivre, originaire d'Éphèse, lui a fait une vive opposition, IV, 14. Par rapport au procès en cours, voici où en sont les choses. Paul a déjà comparu devant l'autorité romaine; dans cette comparution, personne ne l'a assisté, IV, 16, mais Dieu l'a aidé et l'a arraché de la gueule du lion, IV, 17. Dans le cas, malheureusement trop certain, où la seconde audience se termine par une condamnation, il désire avoir, près de lui, ses plus chers disciples. En conséquence, il priait Timothée, dans cette seconde lettre, de venir avant l'hiver, IV, 9, 21, et d'amener Marc avec lui, IV, 11. Il lui ordonnait de passer par la Macédoine, l'Achaïe, et d'y donner des nouvelles de son maître. Le disciple fidèle put arriver à Rome dans les premiers jours de novembre, entre les deux jugements. On sait que, d'après le droit romain, chaque accusation constituait une cause distincte, Suétone, *Nero,* XV, donnant lieu à une procédure judiciaire détaillée. Les deux procès dont parle l'Apôtre laissent supposer qu'on l'avait accusé de divers griefs. Il aura été absous une première fois, peut-être pour le crime d'incendiaire, Tacite, *Ann.,* XV, 44, ayant pu facilement établir son innocence, établir un alibi. Mais il ne pouvait en être de même pour celui de chrétien, la loi interdisant les cultes étrangers non approuvés par le Sénat. Voilà pourquoi Paul attendait la mort comme l'issue naturelle de son second procès. Loin de s'en effrayer, il s'en réjouit. Jusqu'au bout, il vit devant lui la couronne impérissable qui lui était préparée et, comme le coureur des jeux olympiques, il redoubla d'efforts à mesure qu'il approchait du but. D'après la tradition romaine (Clément de Rome, le prêtre Caïus, Tertullien, Eusèbe, saint Jérôme), Paul fut décapité à trois milles de Rome, sur la route d'Ostie, à l'endroit appelé autrefois les *Eaux salviennes,* aujourd'hui *Trois Fontaines,* le 29 juin, en l'an 67. C'est la date qu'Eusèbe assigne à cet événement, « qui a mis fin à une vie sans pareille dans l'histoire de l'humanité. »

BIBLIOGRAPHIE. — *Vies de saint Paul.* Chez les anciens : S. Jean Chrysostome, *Homiliæ in laudem S. Pauli VII*, t. L, col. 473-513; S. Jérôme, *De viris illustribus*, 5, t. XXIII, col. 615. — Chez les modernes : *Paley, *Horæ paulinæ*, 1790; *Hemsen, *Der Apostel Paulus*, 1830; *Schrader, *Der Apost. Paulus*, 1832; *Baur, *Paulus der Apost. J.-C.*, 1845; *Neander, *Geschichte der Pflanzung und Leitung der christ. Kirche durch die Apostel*, 1847; *Hausrath, *Der Apost. Paulus*, 1862; *Krenkel, *Der Apost. der Heiden*, 1869; *E. Renan, *Les Apôtres*, 1866; *Saint Paul*, 1869; *Conybeare et Howson, *The Life and Epistles of St. Paul*, dernière édition, 1901; *Th. Lewin, *Life of St. Paul*, 2 in-8°, Londres, 1851; *Farrar, *The Life and Work of St. Paul*, 1879; Aug. *Sabatier, *L'Apôtre Paul*, 1870, 1881; *O. Pfleiderer, *Der Paulinismus*, 1873, 1887; Weizsäcker, *Das apostolische Zeitalter*, 1886; *de Pressensé, *Siècle apostolique*, 1888; *Godet, *Introd. du N. T.*, 1893; *W. M. Ramsay, *St. Paul the traveller and the roman citizen*, 1895; Fouard, *Saint Paul, ses missions*, 1892; Mgr Le Camus, *L'œuvre des Apôtres*, t. I-III, 1905; Clemen, *Paulus, sein Leben und Wirken*, 1904.

2° *Travaux connexes :* Outre les nombreuses introductions du N. T., les commentaires des Épîtres de saint Paul, les articles de dictionnaires et encyclopédies bibliques, consulter G. Lyttelton, *Conversion and Apostleship of St. Paul*, 1747; *Jam. Smith, *The Voyage and Shipwreck of St Paul*, 1848; P. Seeböck, *S. Paulus der Heiden-Apostel*, 1900.

3° *Chronologie :* *Anger, *De temporum in Actis Apostolorum ratione*, 1833; *Wieseler, *Chronologie des apostolischen Zeitalters*, 1848; *C. Clemen, *Die Chronologie der Paul. Briefe*, 1893; *Harnack, *Die Chronologie des P. und das Todesjahr des Petrus und des Paulus, Die Chronologie d. altchrist. Litt.*, 1897.

C. TOUSSAINT.

2. PAUL (ACTES DE SAINT) ET DE SAINTE THÈCLE, livre apocryphe. Voir ACTES APOCRYPHES DES APOTRES, t. I, col. 163.

3. PAUL (ACTES DES SAINTS PIERRE ET), livre apocryphe. Voir ACTES APOCRYPHES DES APOTRES, t. I, col. 161.

4. PAUL (APOCALYPSES DE), livres apocryphes. Voir *Apocalypse* ou *Ascension de Paul*, t. I, col. 765; *Seconde apocalypse de Paul*, col. 766.

5. PAUL, évêque de Tella de Mauzalat (Constantia de Syrie), auteur syrien jacobite qui traduisit en syriaque, de 616 à 617, le grec des Septante sur les Hexaples d'Origène. Cette traduction constitue l'*Hexaplaire syriaque*. Elle est conservée, en majeure partie, dans des manuscrits de Milan et de Paris qui ont été étudiés dans le *Repertorium für Biblische und Morgenländische Litteratur*, Leipzig, 1778, t. III, p. 166-212; t. VII (1780), p. 235-250; t. VIII (1781), p. 85-113; t. IX (1781) p. 157-190. C'est J. G. Eichhorn qui a déterminé le premier le nom du traducteur. Le ms. de Paris portait : « Le pieux abbé Mar Paul, évêque des fidèles, a traduit ce livre du grec en syriaque, sur la version des Septante, dans la ville d'Alexandrie..., » *ibidem*, t. VII, p. 226; t. VIII, p. 86, puis un texte de Barhébræus, permettait d'identifier Paul « évêque des fidèles » avec Paul « évêque de Tella de Mauzalat ». *Ibidem*, t. VIII, p. 88; t. VII, p. 229. Le manuscrit de l'Hexaplaire le plus célèbre est l'*Ambrosianus* qui forme le second volume d'un exemplaire complet. Le premier volume a été en la possession d'André Masius qui l'utilisa pour publier le livre de Josué à Anvers en 1574 et depuis lors on ne sait ce qu'il est devenu. Le second volume, l'*Ambrosianus*, publié d'abord par Norberg en 1787, a été reproduit en 1874 par A. M. Ceriani en photolithographie, dans le t. VII des *Monumenta sacra et profana*. Ceriani avait commencé une édition critique de cette version dans les tomes I et II du même ouvrage, Milan, 1866. D'autres parties moins importantes de la version syriaque de Paul de Tella ont été publiées par Middeldorpf à Berlin en 1835, par Skat Rœrdam à Copenhague en 1859 et 1861, enfin par Paul de Lagarde à Gœttingue en 1880 et 1892. Voir pour plus de détails SYRIAQUES (VERSIONS) DE LA BIBLE. Cf. Wright, *Syriac Literature*, Londres, 1894, p. 14-16; Rubens Duval, *La littérature syriaque*, Paris, 1899, p. 64-66. F. NAU.

PAULINISME. Voir BAUR, t. I, col. 1523.

PAULINUS (CODEX). C'est le fameux manuscrit de la Vulgate, conservé à l'abbaye bénédictine de Saint-Paul-hors-les-Murs. On le désigne d'ordinaire par l'abréviation *paul.* Vercellone, *Variæ lectiones*, Rome, 1860, t. I, p. LXXXV-LXXXVI, l'appelle C. La *Bible de Saint-Paul* est un manuscrit des plus luxueux exécuté sous le règne de Charles le Chauve, dans la France septentrionale et peut-être, comme le pense Janitschek, à Corbie même. Elle fut offerte par Ingobert à un roi Charles que Janitschek suppose être Charles le Gros, fils de Louis le Germanique, tandis que S. Berger propose avec plus de probabilité Charles le Chauve. Comme elle appartenait jadis au couvent de Saint-Callixte, au Transtévère, elle a longtemps porté le nom de Bible de Saint-Callixte. On ne sait à la suite de quelles circonstances elle passa à Saint-Paul-hors-les-Murs. Elle y était dès le XVe siècle. Le 12 mai 1564 elle fut mise entre les mains des savants chargés de l'édition de la Vulgate que le concile de Trente avait décrétée. Elle put être consultée à loisir par Sirlet, Tolet et Rocca qui en reproduisent des leçons.

Le *Paulinus* contient toute la Vulgate de saint Jérôme, c'est-à-dire tous les livres canoniques à l'exception de Baruch que saint Jérôme excluait formellement du canon. On en possède une description détaillée composée par Noce, archevêque de Rossano, et insérée par Bianchini dans ses *Vindiciæ*, Rome, 1740, p. CCCXXX-CCCXXXV. Bianchini lui-même ajoute à la suite, p. CCCXXXVI-CCCXL, la liste complète des *Incipit* et des *Explicit*. Du reste, la Bible de Saint-Paul n'a pas été étudiée jusqu'ici comme elle semblait mériter de l'être. Le voisinage d'un codex encore plus fameux, le *Vallicellianus*, lui a nui. Vercellone, qui l'a collationnée pour ses *Variæ lectiones*, trouve qu'elle diffère à peine de ce dernier. Mais S. Berger ne partage pas tout à fait cet avis, *Histoire de la Vulgate*, Nancy, 1893, p. 294 : « Les sommaires des divers livres de la Bible sont presque partout ceux des manuscrits de Tours... La stichométrie est, à peu près sans exception, celle des manuscrits de Tours. Quant au détail du texte, nous y trouvons le même caractère de compilation que nous avons remarqué dans la deuxième bible de Charles le Chauve... Dans le Pentateuque, le texte est généralement semblable à celui de la première bible de Charles le Chauve; il n'a à peu près rien des particularités du texte du *Vallicellianus*. » F. PRAT.

1. PAULUS (SERGIUS), proconsul de l'île de Cypre. Voir SERGIUS PAULUS.

2. PAULUS Heinrich Eberhard Gottlob, exégète allemand, un des chefs du rationalisme, né à Leonberg, près de Stuttgart, le 1er septembre 1761, mort à Heidelberg, le 9 août 1850. Il voulut d'abord étudier la médecine, mais il y renonça pour s'adonner à l'étude de la théologie à Tubingue. Il alla de Tubingue à Gœttingue pour étudier les langues orientales, puis à Londres et à Paris. En 1789, il devint professeur de langues orien-

tales à Iéna; en 1793, il succéda dans la même ville à Doderlein comme professeur de théologie et il enseigna cette science d'après les théories de Kant. Il se fit surtout connaître par son explication naturelle des miracles bibliques. D'après lui, il ne peut y avoir de vrai dans la religion que ce qui est croyable et démontrable, par conséquent tout ce qui est invraisemblable dans l'Écriture n'est pas littéralement historique, mais doit être expliqué d'une manière rationnelle. Ainsi quand l'Évangile dit que Notre-Seigneur marcha sur les flots de la mer, cela veut dire qu'il longea le rivage de la mer. Les principaux écrits dans lesquels Paulus a exposé ses idées sont : *Philologisch-kritischer und historischer Commentar über das Neue Testament*, 4 in-8°, Leipzig, 1800-1804; 2e édit., Lubeck, 1804; *Leben Jesu, als Grundlage einer Geschichte des Urchristenthums, dargestellt durch eine Gerichterzählung über alle Abschnitte der vier Evangelien und eine wortgetreue Uebersetzung derselben*, 2 in-8°, Heidelberg, 1828; *Exegetisches Handbuch über die drei ersten Evangelien*, 2 in-8°, Heidelberg, 1830-1833. Le système de Paulus fit d'abord grand bruit, mais il ne fut qu'une étape dans la marche ascendante de l'incrédulité au sein du protestantisme allemand; l'auteur lui-même fut témoin de son échec; ses idées furent battues en brèche avant sa mort par Strauss; celui-ci le supplanta, dès 1835-1836, auprès de la jeunesse rationaliste d'Allemagne qui accepta avec enthousiasme la théorie mythique de son antagoniste. La vie de Paulus fut d'ailleurs assez agitée de 1807 à 1811. En 1803, il quitta Iéna où son enseignement rencontrait une sérieuse opposition et se rendit à Wurzbourg, appelé par le ministre d'État Montgelas qui lui offrait de grands avantages pécuniaires et obligea d'abord les séminaristes catholiques eux-mêmes à suivre ses cours. Cependant le nombre de ses auditeurs diminua peu à peu à tel point qu'il abandonna sa chaire et alla en 1807 à Bamberg comme *Kreisrath* et *Schulrath*, en 1808 à Nuremberg et en 1810 à Ansbach. La même année il redevint professeur à Heidelberg et il vécut dans cette ville jusqu'à sa mort à l'âge de 90 ans. Outre ses travaux d'exégèse, il fit d'autres nombreuses publications parmi lesquelles on peut mentionner *Clavis über die Psalmen*, in-8°, Iéna, 1791, 1815; *Clavis über den Jesaias*, in-8°, Iéna, 1793; *Sammlung der merkwürdigsten Reisen in den Orient*, 7 in-8°, Iéna, 1792-1803. — Voir H. Paulus, *Skizzen aus meiner Bildungs- und Lebensgeschichte zum Andenken an mein fünfzigjähriges Jubiläum*, in-8°, Heidelberg et Leipzig, 1839; K. A. von Reichlin-Meldegg, *H. E. G. Paulus und seine Zeit*, 2 in-8°, Stuttgart, 1853; F. Vigouroux, *Mélanges bibliques*, 2e édit., Paris, 1889, p. 162-212.

PAULUTTI Fabricius, théologien italien, évêque de Piève, mort en 1625, a publié : *Commentaria in Actus Apostolorum Epistolas Pauli et aliorum apostolorum item et in Apocalypsim*, in-f°, Rome, 1619; *Commentaria in Pentateuchum*, in-f°, Rome, 1619; *Commentaria in libros historicos et prophetas omnes et Machabæos*, in-f°, Rome, 1635. Voir Hurter, *Nomenclator literarius*, t. I, 1892, p. 321.

B. Heurtebize.

PAUPIÈRES (hébreu : *'af'appayîm, šemurôt*, de *šâmar*, « garder; » Septante : βλέφαρα; Vulgate : *palpebræ*), membranes mobiles qui servent à couvrir le globe de l'œil, et sont terminées par des cils destinés à protéger l'œil contre ce qui pourrait l'incommoder du dehors. — Les paupières se ferment pendant le sommeil, Prov., VI, 4, tandis que l'insomnie les tient ouvertes. Ps. LXXXVII (LXXXVI), 5; CXXXII (CXXXI), 4. Comme les larmes proviennent d'une glande située auprès de l'œil, on peut dire qu'elles ruissellent des paupières. Jer., IX, 18. — Les paupières sont prises pour les yeux eux-mêmes, dans les passages où le parallélisme réclame des synonymes. L'ombre de la mort s'étend sur les paupières, c'est-à-dire sur les yeux de l'affligé. Job, XVI, 17. Jéhovah a les yeux ouverts et les paupières attentives sur les hommes. Ps. XI (X), 5. Pour suivre le droit chemin, il faut que les yeux regardent en face et que les paupières se dirigent devant elles. Prov., IV, 25. — Comme les sentiments se manifestent souvent dans le regard, l'orgueil se reconnaît aux yeux altiers et aux paupières élevées. Prov., XXX, 13. Les yeux effrontés et les paupières clignotantes décèlent la femme de mauvaise vie. Eccli., XXVI, 12. — Poétiquement, les premiers rayons du soleil levant sont appelés « paupières de l'aurore », parce que ces rayons s'étendent dans le ciel comme des cils lumineux. Job, III, 9. Sophocle, *Antigon.*, 184, appelle aussi l'aurore ἡμέρας βλέφαρον, « paupière du jour. » Les yeux du crocodile sont comparés aux paupières de l'aurore, à cause de leur éclat. Job, XLI, 9.

H. Lesêtre.

PAUVRE, celui qui, à des degrés divers, manque de ce qui est nécessaire à la vie.

I. Les noms du pauvre. — 1. *'ébyôn*, πτωχός, *pauper;* — 2. *dal*, de *dûlal*, « vaciller, faiblir », πένης, *pauper;* — 3. *ḥêlkâh*, de *ḥâlak*, « être noir, malheureux, » πτωχός, *pauper;* — 4. *miskên*, de *sâkan*, « être pauvre », πένης, *pauper*, mot qui, probablement par l'arabe, a passé dans les langues occidentales sous la forme « meschino, mesquinho, mesquin »; Cf. Gesenius, *Thesaurus*, p. 954; — 5. *mesukân*, participe du même verbe, le « pauvre » qui ne dispose que d'un morceau de bois pour se faire tailler une idole, Is., XL, 20; les versions ne traduisent pas ce mot; — 6. *'ânî* et en chaldéen *'ânâh*, de *'ânâh*, « être dans l'affliction, peiner », πτωχός, πένης, πενιχρός, πρᾶός, *pauper, indigens;* — 8. *'ar'âr*, de *'ârar*, « être nu », ταπεινός, *humilis;* — 8. *râš* et *râ'š*, de *rûš*, « être pauvre, » πτωχός, πένης, ταπεινός, *indigens, inops, pauper, egenus, pauperculus.*

II. La législation et les pauvres. — La Loi posait ce principe, à l'occasion du prêt : « Tu pourras presser l'étranger; mais pour ce qui t'appartient chez ton frère, ta main fera rémission, afin qu'il n'y ait pas de pauvre chez toi. » Deut., XV, 3, 4. Il ne devait donc pas exister régulièrement de véritable pauvre en Israël. Pour obtenir ce résultat, les mesures suivantes étaient prescrites : 1° Le salaire de l'ouvrier devait être payé au jour le jour. Lev., XIX, 13. — 2° Le créancier ne devait pas se montrer rigoureux vis-à-vis de son débiteur. Deut., XV, 2-4. Cf. Matth., XVIII, 26, 29. — 3° Le pauvre avait le droit de glanage. Lev., XIX, 9, 10; Deut., XXIV, 19, 21. Voir Glanage, Grapillage, t. III, col. 248, 308. — 4° Les produits spontanés de la terre pendant la septième année lui appartenaient. Exod., XXIII, 11; Lev., XXV, 6. Voir Sabbatique (Année). — 5° Tous les cinquante ans, celui qui avait été obligé d'aliéner son domaine familial rentrait en possession de ce domaine. Lev., XXV, 25-30. Voir Jubilaire (Année), t. III, col. 1751. — 6° L'Israélite que la pauvreté avait obligé à se vendre comme esclave recouvrait de droit sa liberté non seulement à l'année jubilaire, Lev., XXV, 39-41, mais aussi à l'année sabbatique, et, quand il retournait chez lui, son maître temporaire était obligé de lui constituer un petit domaine. Lev., XXV, 47-54; Deut., XV, 12-15. — 7° Quand on prêtait de l'argent ou des vivres à un compatriote, il était expressément prohibé d'en tirer intérêt. Exod., XXII, 25-27; Lev., XXV, 35, 37; Deut., XV, 7, 8; XXIII, 20; XXIV, 10-13. Voir Prêt. — 8° Une partie de la dîme appartenait aux pauvres. Deut., XXVI, 12, 13. Voir Dîme, t. II, col. 1435. — 9° Ceux-ci avaient encore part aux festins de la pentecôte et de la fête des Tabernacles. Deut., XVI, 1, 14. Cf. II Esd., VIII, 10. — 9° Le précepte de l'aumône envers les pauvres s'imposait à tous les Israélites et

était généralement observé. Voir AUMÔNE, t. I, col. 1244-1253. — 10° Enfin la justice envers le pauvre était prescrite aussi bien que la charité. On devait le traiter équitablement dans les jugements, Exod., XXIII, 6; Prov., XXXI, 5, 9, sans cependant montrer en sa faveur une partialité qui eût été une injustice. Exod., XXIII, 3; XXX, 15; Lev., XIX, 15. Le rituel des sacrifices l'autorisait à offrir des victimes moins coûteuses. Lev., XIV, 21; XXVII, 8. — Cette législation, imposée par le Maître souverain à son peuple, constituait aux pauvres d'Israël de véritables droits et érigeait en devoirs de justice ce qui d'ordinaire ne constitue que des devoirs de charité. Le système était possible dans une théocratie, où le souverain est le propriétaire absolu du sol, comme ce fut d'ailleurs le cas réel en Israël, et où tous les membres de la nation sont au même rang aux yeux du Maître. L'Israélite pauvre faisait partie du peuple de Dieu au même titre que le plus fortuné, et, de ce chef, il possédait des droits qui le plaçaient bien au-dessus de l'étranger, quel qu'il fût. Il convenait donc que ce pauvre eût sa place assurée au sein de la nation privilégiée, et que, victime de l'infortune, il ne déchût jamais complètement de sa dignité. Sa liberté et ses biens lui étaient donc restitués périodiquement. Chacun était intéressé à ce que les choses fussent ainsi réglées et toute l'économie sociale était organisée en conséquence. Ainsi, en droit, chez les Israélites, la pauvreté ne pouvait jamais être qu'accidentelle et temporaire, et toute la nation travaillait d'elle-même à relever à un niveau suffisant celui que les accidents de la vie en avaient fait tomber.

III. CONDITION DES PAUVRES. — 1° Malgré les prescriptions législatives, il y avait des pauvres en Israël, les uns par infortune naturelle, comme les orphelins, les veuves, les infirmes, les autres par leur faute, les paresseux, les inintelligents, d'autres enfin par le fait de leurs semblables. Très fréquemment, les écrivains sacrés reprochent aux riches et aux puissants l'oppression qu'ils font peser sur les pauvres. L'apologue de Nathan, II Reg., XII, 1-4, ne représente pas une situation imaginaire, pas plus d'ailleurs que la parabole du mauvais riche. Luc., XVI, 19-21. Amos, II, 6-7, dit des de son temps :

> Ils vendent le juste à prix d'argent,
> Et l'indigent pour une paire de sandales;
> Ils n'aspirent qu'à voir la poussière de la terre
> Sur la tête des misérables,
> Et font fléchir la voix des petits.

Ailleurs, VIII, 5-6, le même prophète les montre à l'œuvre : ils vendent à fausse mesure, trafiquent des besoins des malheureux et leur font payer la pire des nourritures. L'oppression des pauvres est le sujet de continuelles objurgations. Job, XX, 19; XXIV, 4, 9, 14; Ps. X, 9; XXXVII (XXXVI), 14; CIX (CVIII), 17; Prov., XXX, 14; Sap., II, 10; Is., III, 14; X, 2; XXXII, 7; Jer., V, 28; Ezech., XXII, 29; Hab., III, 14, etc. Saint Jacques, II, 5-8, reproduit avec véhémence les mêmes reproches à l'adresse des Juifs ses contemporains. — 2° Même en dehors de l'oppression injuste, le pauvre est naturellement victime de sa condition sociale. Il est malheureux, Prov., X, 15; vu de mauvais œil par ses amis, Prov., XIV, 20; XIX, 7; oublié, Eccle., IX, 15; timidè et n'osant parler. Prov., XVIII, 23. L'accueil qu'on lui fait d'ordinaire n'est pas encourageant :

> Le pauvre parle, et l'on dit : Quel est celui-là?
> Et s'il heurte, on le culbute. Eccli., XIII, 27.

Saint Jacques, II, 2, 3, montre le pauvre entrant dans l'assemblée avec un habit sordide et s'entendant dire : « Toi, tiens-toi là debout, ou assieds-toi ici, au bas de mon marchepied. » — 3° Il est vrai qu'il y a des pauvres mauvais, Prov., XXVIII, 3; de faux pauvres, Prov., XIII, 7; des pauvres impies, Eccli., XIII, 23, et orgueilleux. Eccli., XXV, 4. Mais il y en a aussi de charitables, Luc., XXI, 3, et de bons, qui valent mieux que le riche méchant. Prov., XIX, 1, 22; XXVIII, 6; Eccle., IV, 13. Ils sont bienheureux quand ils se résignent volontiers à leur état et restent pauvres en esprit. Matth., V, 3; Luc., VI, 20. — 4° Notre-Seigneur dit que ses disciples « ont toujours, ἔχετε, *habetis*, des pauvres avec eux, » et non qu'ils « auront toujours. » Matth., XIV, 7; Joa., XII, 8. Il ne fait pas une prédiction, mais constate un fait qui était vrai de son temps, et le sera dans tous les temps.

IV. PROTECTION DES PAUVRES. — 1° Dieu a fait le pauvre aussi bien que le riche, et c'est lui-même qui relève le pauvre, I Reg., II, 7, 8; Ps. CXIII (CXII), 7; Prov., XXII, 2; Eccli., XI, 11-13; qui le protège, Ps. IX, 10, 13; XI (X), 5; XXXIV (XXXIII), 7; CIX (CVIII), 31; qui le délivre, Ps. XXXV (XXXIV), 10; LXXII (LXXI), 4, 12, 13; Prov., XXII, 22, 23; qui prend soin de lui. Ps. LXVIII (LXVII), 11; Is., XLI, 17. Il veut que l'on considère comme s'adressant à lui le traitement bon ou mauvais dont on use envers le pauvre. Prov., XVII, 5; XIX, 17; Matth., XXV, 34-46. — 2° Les auteurs sacrés adressent à Dieu des appels en faveur du pauvre, Job, V, 15; Ps., X, 12, 14, etc.; montrent en action la charité envers le pauvre, Job, XXIX, 12, 16; XXX, 25; XXXI, 16, 19, etc.; proclament bienheureux ceux qui s'intéressent au sort du pauvre, Ps. XLI (XL), 2; Prov., XIV, 21, 31; XXII, 9; XXVIII, 8, 27, et invitent à le traiter fraternellement. Is., LVIII, 7; Tob., IV, 17; Luc., XIV, 13, 21; XVIII, 22. — 3° Par-dessus tout, le Sauveur s'est plu à évangéliser les pauvres, Matth., XI, 5; Luc., IV, 18; VII, 22, et a voulu être pauvre lui-même. Zach., IX, 9; II Cor., VIII, 9.

H. LESÊTRE.

PAUVRETÉ (hébreu : *dallâh, miskênût, re'ŝ, rîŝ*; Septante : ἀπορία, ἐνδεία, πενία, πτωχεία, ὑστέρησις; Vulgate : *paupertas, pauperies, egestas, inopia, penuria, mendicitas*), état de celui qui, à des degrés divers, manque du nécessaire à la vie. — 1° Dans l'Ancien Testament, la pauvreté est envisagée comme un pis-aller dont il faut s'accommoder de son mieux. Sans doute la pauvreté et la richesse viennent du Seigneur, Eccli., XI, 14, et des hommes pieux se contentent de la première. Tob., V, 25. Mais le sentiment commun est ainsi formulé dans les Proverbes, XXX, 8-9 :

> Ne me donne ni pauvreté, ni richesse,
> Accorde-moi le pain qui m'est nécessaire,
> De peur que, dans l'abondance, je ne te renie
> Et dise : qui est Jéhovah?
> Et que, dans la pauvreté, je ne dérobe
> Et n'outrage le nom de mon Dieu.

On comprend que la pauvreté ne pouvait être fort goûtée d'un peuple auquel les bénédictions temporelles avaient été promises en récompense de sa fidélité. Deut., XXVIII, 2-6. « Point d'indigence pour ceux qui te craignent, » dit un Psalmiste. Ps. XXXIV (XXXIII), 10. La pauvreté devenait comme une malédiction, laissant soupçonner l'infidélité à Dieu et rendant la vie malheureuse. Prov., X, 15. C'est l'idée formulée dans un passage du *Zohar*, I, 876, traduction de Pauly, édit. Lafuma, Paris, 1906, t. I, p. 506-507. Il y est dit, à propos de celui qui ne lave pas ses mains conformément aux prescriptions rabbiniques, qu'il sera puni en haut et ici-bas, « et la punition d'ici-bas consistera dans la pauvreté; » au contraire, pour celui qui les lave bien, « la bénédiction sur la terre consiste dans la richesse. » De fait, la pauvreté est représentée comme la conséquence de la paresse, Prov., VI, 11; X, 4; XX, 13; XXI, 5; XXIV, 34, de l'avarice, Prov., XI, 24, du vain bavardage, Prov., XIV, 23, du plaisir, Prov., XXI, 17, des entreprises chimériques, Prov., XXVIII, 19, de la cupidité envieuse, Prov., XXVIII, 22, et quelquefois de l'instabilité de la fortune. Eccle., V, 13. La pauvreté était chose pire encore quand s'y joignait l'impiété. Eccli., XIII, 30. —

Néanmoins, l'expérience montrait que la pauvreté n'était pas toujours un châtiment. En général, on ne voyait pas « le juste abandonné, ni sa postérité mendiant son pain ». Ps. XXXVII (XXXVI), 25. Mais la pauvreté accompagnait parfois la vertu. De là, différentes remarques. Aux jours de la richesse, il faut songer à la pauvreté possible. Eccli., XVIII, 25. Il faut rester fidèle à l'ami devenu pauvre, Eccli., XXII, 28, et ne pas aigrir l'indigent dans sa misère. Eccli., IV, 2. La pauvreté peut être associée à la science, mais le savant pauvre est honoré pour sa science et non pour sa pauvreté; science et richesse réunies lui vaudraient encore plus d'honneurs. Eccli., X, 34. En tout cas, la pauvreté vaut mieux que la dépendance, Eccli., XXIX, 29, et que la maladie, Eccli., XXX, 14. Elle peut même parfois constituer un état favorable à la pratique du bien. Prov., XXII, 16; Eccli., XX, 23. — 2° Dans le Nouveau Testament, la pauvreté s'unit aisément à la générosité, Marc., XII, 44; II Cor., VIII, 2, et à l'apostolat, Phil., IV, 11, 12; Apoc., II, 9, dont elle est la règle. Matth., X, 9; Marc., VI, 8; Luc., IX, 3; X, 4. Le chrétien cherche avant tout la grâce, le vrai bien dont Jésus-Christ nous a fait riches par sa pauvreté. II Cor., VIII, 9.

H. LESÊTRE.

PAVÉ (hébreu : *marṣéféṭ, riṣpâh*, deux mots tirés de *râṣaf*, « paver en pierres »; Septante : ἔδαφος, λιθόστρωτον; Vulgate : *pavimentum*), appareil de pierres étendues sur le sol pour le rendre plus uni, plus solide et plus décoratif. — 1° Il y avait un dallage en pierre dans le Temple de Salomon. II Par., VII, 3. Dans sa description du Temple, Ezéchiel, XL, 17, 18; XLII, 3, suppose aussi un dallage semblable le long des portiques. Le temple de Bel, à Babylone, avait un pavé de pierres, sur lequel le prophète fit remarquer au roi les traces des pas de ceux qui étaient venus pendant la nuit. Dan., XIV, 18. Quelquefois, on dallait le devant des maisons, d'où la sentence : « Mieux vaut une chute sur le pavé qu'une chute de langue. » Eccli., XX, 20. — 2° Dans le livre d'Esther, I, 6, il est parlé du dallage de la salle du trône du palais royal à Suse. Ce dallage se composait de marbre et de trois autres sortes de pierres appelées *bahat, dar* et *sôḥéréṭ*. Le mot *dar*, qui signifie « perle », désigne peut-être une espèce de marbre d'apparence nacrée. Mais on n'a pas encore de données certaines sur la nature des matériaux indiqués par ces trois noms. La réunion de ces quatre espèces de pierre devait en tous cas former un dallage d'une grande richesse. Cf. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6e édit., t. IV, p. 633. — 3° A Jérusalem, le tribunal de Pilate était dressé sur un endroit appelé en hébreu Gabbatha et en grec λιθόστρωτον. Joa., XIX, 13. Voir GABBATHA, t. III, col. 21; t. IV, col. 291. — Le *marṣéféṭ* sur lequel Achaz fit poser directement la mer d'airain, IV Reg., XVI, 17, n'est pas le pavé de pierre lui-même, mais plutôt un socle de pierre recouvert d'un dallage. Voir MER D'AIRAIN, t. IV, col. 985. En plusieurs autres endroits les versions appellent « pavé » le sol lui-même. Num., V, 17; III Reg., VI, 15, 16, 30; VII, 7; Ps. CXIX (CXVIII), 25; Dan., VI, 24.

H. LESÊTRE.

PAVONE François, exégète italien, né en 1569 à Catanzaro, mort à Naples le 25 février 1637. Il entra dans la Compagnie de Jésus en 1585, enseigna 15 ans la philosophie et 20 ans l'Écriture sainte et l'hébreu. Son *Introductio in sacram doctrinam*, in-8°, Naples, 1623, ne touche à l'exégèse que dans quelques chapitres, la plus grande partie en étant consacrée à la prédication, à la théologie scolastique, morale et polémique. L'exégèse proprement dite, au contraire, tient la place la plus importante dans son *Commentarius dogmaticus sive theologica interpretatio in Pentateuchum*, petit in-f°, Naples, 1634; *Commentarius dogmaticus sive theologica interpretatio in Evangilia*, in-f°, Naples, 1636; *Commentarius dogmaticus in Cantica Canticorum* (manuscrit).

P. BLIARD.

PAVOT (hébreu : *ro'ŝ*, une fois, Deut., XXXII, 32, *rôs*; Septante : χολή, πικρία, ἄγρωστις; Vulgate : *fel, amaritudo, caput*), plante herbacée d'où l'on tire un suc qui est un narcotique et un poison.

1. DESCRIPTION. — Les pavots ont donné leur nom à une famille de plantes à suc laiteux, glauques ou hispides, ayant pour caractères principaux des fleurs régulières, à calice formé de 2 (ou 3) sépales caducs avec des pétales en nombre double et des étamines ordinairement indéfinies. Le fruit s'ouvre à la maturité pour laisser échapper les graines très petites qui renferment chacune un embryon minuscule entouré par un albumen charnu-oléagineux. Dans les Pavots proprement dits la capsule est courte, et s'ouvre sur une faible longueur, par des pores dissimulés au pourtour du plateau formé par les stigmates sessiles. — Les nombreuses espèces de ce genre peuvent se diviser en trois

581. — *Papaver somniferum*. Fleur, fruit et graine. — Tête de pavot entaillée laissant couler l'opium.

séries d'après leur durée annuelle, bisannuelle ou vivace : les plus intéressantes appartiennent à la première série, spécialement l'espèce officinale nommée par Linné *Papaver somniferum* (fig. 581) à cause des vertus narcotiques de son suc concrété, de l'opium, qui n'est que le latex séché, obtenu par incision de ses capsules encore vertes. — La tige haute d'un mètre porte des feuilles amplexicaules, lobées et bordées de dents obtuses, et se termine par de longs pédoncules solitaires, penchés avant l'anthèse. Le calice est glabre; les pétales larges, à bords érodés, de couleurs variées, sont plissés-chiffonnés dans la préfloraison; les nombreuses étamines ont leurs filets dilatés au sommet en forme de massue. L'ovaire est divisé intérieurement en loges incomplètes par des placentas lamellaires tout recouverts par les ovules; le fruit mûr est oblong, atténué aux deux bouts, surtout à la base.

Indigène dans les parties orientales de la région méditerranéenne, l'espèce s'est répandue par la culture dans toute l'Asie et l'Europe méridionales, l'Afrique du Nord et même l'Amérique. Elle présente deux variétés principales : le Pavot *noir* ainsi nommé pour la couleur de ses graines, qui s'échappent naturellement à la maturité; dans le Pavot *blanc* les graines restent blanches, comme les pétales, et demeurent incluses jusqu'à la fin parce que les pores de la capsule ne s'ouvrent pas.

L'utilité du Pavot tient à l'huile douce et siccative

qu'on extrait de ses graines, sous le nom d'huile d'œillette, et qui sert souvent à sophistiquer l'huile d'olives. Ces graines sont même parfois usitées comme aliment, servant à fabriquer des sortes de gâteaux. Mais l'importance principale de sa culture est due à la récolte de l'opium, dont l'Asie Mineure est le principal centre d'exploitation. Celui d'Égypte, ou opium thébaïque, est moins estimé. Cet extrait renferme comme principes actifs de nombreux alcaloïdes dont le principal est la morphine. F. Hy.

II. Exégèse. — Le *ro'š* se présente douze fois dans la Bible hébraïque avec les caractéristiques suivantes. C'est une plante, Deut., xxix, 17 (Vulgate, 18); qui croît dans les sillons des champs, Ose., x, 4; dont le fruit est très amer, Deut, xxxii, 32; qui est mise en parallèle avec l'absinthe à cause de son amertume et de quelques autres propriétés, Deut., xxix, 17 (Vulgate, 18); Jer., ix, 14; xxiii, 15; Lam., iii, 19; Amos, vi, 22; qui est un poison, Jer., viii, 14; ix, 14; xxiii, 15; Ps. lxix (lxviii) 22; Amos., vi, 22; et un poison qui produit d'abord des étourdissements, Lam., iii, 5; qui communique aux eaux son amertume et son action meurtrière. Jer., viii, 14; ix 14; xxiii, 15. Ce poison est pris pour désigner le venin de l'aspic. Deut., xxxii, 33; Job. xx, 16. Les caractères énumérés ne sont pas assez précis pour permettre de déterminer avec certitude l'espèce de plante visée dans ces textes. Aussi les opinions sont partagées. O. Celsius, *Hierobotanicon*, in-8°, Amsterdam, 1748, t. ii, p. 46, prétend que le *ro'š* est la ciguë. Cependant le suc de cette plante est plutôt acre qu'amer et on ne peut dire que la ciguë croisse dans les sillons des champs. Quelques exégètes ont préféré la coloquinte sans doute parce que c'est un fruit très amer, et qu'on appelle « le fiel de la terre ». Voir t. ii, col. 859. Mais on ne peut dire non plus que la coloquinte pousse d'ordinaire dans les sillons des champs. J. D. Michaelis, *Supplementa ad lexica hebraïca*, in-8°, Gœttingue, 1782, t. ii, p. 2220, identifie le *ro'š* avec l'ivraie en relevant quelques unes des caractéristiques du *ro'š* qu'on retrouve dans l'ivraie. Cette plante croît dans les sillons. « Ils ont mis du *ro'š* dans ma nourriture, » dit le Psalmiste, Ps. lxix (lxviii), 22 : il est facile de mêler l'ivraie au froment et partant au pain. On peut aussi mélanger l'ivraie au blé qui sert à fabriquer une boisson fermentée; ce qui justifierait l'expression de Jer., viii, 14; ix, 14; xxiii. 15; et ce mélange produit des étourdissements, comme ceux dont parle Lam., iii, 5. Malgré ces rapprochements le *ro'š* ne doit pas se confondre avec l'ivraie, qui ne donne pas une boisson amère, et qui n'est qu'assez rarement un poison mortel. Le nom hébreu *ro'š*, « tête », ne convient guère à l'ivraie. Il semble que le nom de cette dernière plante, qui ne se trouve pas dans les textes hébreux de l'Ancien Testament, devait être voisin de ζιζάνιον, mot d'origine sémitique qui se présente dans l'Évangile : *zonin* est le nom de l'ivraie dans le Talmud, *zouan* en arabe. Voir t. iii, col. 1047. Peut-être faut-il voir un des noms de l'ivraie dans *ba'ešāh*. Job, xxxi, 40. Le contexte favorise ce sens, et dans la langue vulgaire de l'Andalousie l'ivraie est connue sous le nom de *becht*. Ibn-El-Beïthar, *Traité des simples*, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nation.*, in-8°, Paris, 1877, t. xxiii, p. 363. Le nom de *ro'š*, « tête, » conviendrait au contraire parfaitement au pavot, à cause de ses capsules d'où se tire le suc vénéneux. En arabe, *râs el-khischkhâsch* est la tête de pavot. Et tous les caractères marqués dans les textes cités plus haut se vérifient pour le pavot. Aussi de toutes les identifications proposées pour le *ro'š*, cette dernière est la plus communément reçue. Diverses espèces de pavots sont abondantes en Palestine, le *P. somniferum*, le *P. arenarium*, le *P. rhœas*. Le pavot était également répandu en Égypte. V. Loret, *La flore pharaonique* 2e édit., in-8°, Paris, 1892, p. 110. — Quant au χολή, « fiel », de Matth., xxvii, 34, qui, rapproché du Ps. lxix (lxviii), 22, où les Septante rendent *ro'š* par χολή, semble indiquer une substance amère et narcotique, comme le pavot, voir col. 1364.

E. Levesque.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

CE

BS CE
0440
.V7 1912A V0004/2

VIGOUROUX, FULCRAN GREGOIRE
DICTIONNAIRE DE LA BIBLE

1501406